CANADA

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-UNIÈME LÉGISLATURE

29 Élisabeth II

VOLUME II, 1979

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DOUZIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1979
AU QUATORZIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1979, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9, à 50¢ l'exemplaire ou $65 par année pour les sociétés, $25 par année pour les particuliers et les institutions.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, un train du CP déraillait le samedi soir 10 novembre 1979, à 11 h 45. Ce train était composé d'un certain nombre d'énormes wagons contenant du propane, du butane, de la soude caustique, d'autres produits pétrochimiques, et le plus dangereux de tous, du chlore.

Par suite de ce déraillement, il y a eu un certain nombre d'explosions et de graves incendies qui n'ont pas encore été éteints. La police régionale de Peel ainsi que la police provinciale de l'Ontario, secondées par des agents de police de l'agglomération métropolitaine de Toronto et d'autres municipalités avoisinantes ainsi que la Croix-Rouge et d'autres responsables des mesures d'urgence, notamment le service d'incendie de Mississauga, ont pris la situation en main. En raison du danger que constitue la fuite de gaz de chlore et la rupture possible du wagon-citerne de chlore, tous les citoyens de ma circonscription ainsi que ceux des circonscriptions voisines de Mississauga-Nord, et dans une moindre mesure d'Oakville et d'Etobicoke-Lakeshore, ont été évacués calmement et de façon ordonnée.

Monsieur l'Orateur, comme on a fait face à cette situation critique avec célérité et assurance, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Nord (M. Jupp) et le député de (Parkdale-High Park) (M. Flis):

Que la Chambre félicite tous ceux qui ont directement participé aux mesures d'urgence prises à la suite du déraillement d'un train de CP Rail à Mississauga, en Ontario, leur action ayant notamment permis d'éviter jusqu'ici toute perte de vie humaine; et que la Chambre charge le ministre des Transports de lui donner et de donner aux Canadiens l'assurance qu'une enquête approfondie et impartiale sera faite sur cet accident et sur le transport des produits dangeureux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la teneur de la motion. Pour mettre en discussion une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA VENTE DE DE HAVILLAND ET DE CANADAIR À L'ENTREPRISE PRIVÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente. J'espère que la Chambre qui a consenti à l'unanimité à la présentation de la motion précédente consentira de la même façon à la présentation de celle-ci. Jeudi dernier, la Chambre a été très étonnée d'entendre le président du Conseil du Trésor annoncer son intention de privatiser les sociétés de Havilland et Canadair sans consulter le Parlement.

Étant donné que «Sinc le sabreur» est présentement à dresser une autre liste de sociétés cibles . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: . . . je propose, avec l'appui du député de Davenport (M. Caccia):

Que la Chambre condamne le mépris insouciant que montre le président du Conseil du Trésor à l'égard du Parlement et qu'elle charge le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de revoir complètement la politique du gouvernement en ce qui concerne la vente des sociétés de la Couronne.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

CONDAMNATION DU TRAITEMENT INFLIGÉ AUX PRISONNIERS POLITIQUES EN ARGENTINE ET AU CHILI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que le pape Jean-Paul II a exhorté récemment l'Argentine et le Chili . . .

Article 43 du Règlement

. . . à tenir leur promesse de donner des éclaircissements sur les personnes incarcérées;

. . . étant donné par ailleurs que l'organisme Amnesty International a parlé de la gravité de ce qu'elle appelle le drame des personnes portées disparues et de la situation des milliers de prisonniers politiques dans ces pays, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre des Affaires extérieures exprime son inquiétude à ses homologues argentin et chilien au sujet des violations perpétrées par leur régime à l'égard des droits civiques.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—ON DEMANDE PLUS DE CRÉDITS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une affaire urgente et importante.

Étant donné que dans Roberval nous avons le plus haut taux de chômage de la région, et étant donné que les montants d'argent que nous avons obtenus pour les projets Canada au travail 1979-1980 n'ont payé qu'à peine 30 p. 100 des projets présentés, et avant que le ministre des Finances (M. Crosbie) ne termine la préparation de son budget, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le ministre prévoie une augmentation sensible dans son budget des argents attribués aux projets Canada au travail, afin d'amoindrir le chômage annoncé pour l'hiver prochain, à la grandeur de la province d'ailleurs.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES POSTES

ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE POUR AMÉLIORER LE SERVICE POSTAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les coupures budgétaires ont réduit considérablement l'extension ou l'implantation de nouveaux services postaux au Canada, étant donné qu'il en a résulté des carences graves dans les services offerts aux citoyens notamment pour les résidents de Rock Forest dans ma circonscription, je propose, appuyé par l'honorable député de Rosemont (M. Lachance):

Que la Chambre recommande au ministre des Postes (M. Fraser) de procéder à une réévaluation complète du service postal au Canada en attachant une attention particulière aux villes où le développement rapide a engendré la désuétude du service postal et que, dans les plus brefs délais, il annonce à la Chambre les correctifs qu'il entend y apporter.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'APPLICATION DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Plusieurs éminents conservateurs y compris le ministre des Transports (M. Mazankowski) auraient, parait-il, déclaré que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait être supprimé ou du moins modifié. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre exprime sa désapprobation devant le fait que le gouvernement passe outre à la recommandation clé du rapport Hall demandant de garantir aux céréaliculteurs le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

DEMANDE D'ABROGATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement concernant une affaire d'une urgente et pressante nécessité. Étant donné que le surintendant des assurances a déclaré jeudi soir au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques que la loi sur les petits prêts causait de sérieux problèmes à des institutions financières parabancaires telles que les sociétés de crédit et les caisses populaires et que sous sa forme actuelle la loi n'apportait pas d'amélioration particulière, et étant donné que ce fait a été porté à l'attention du ministre des Finances (M. Crosbie) et du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), je propose, appuyé par le député de Vancouver-Centre (M. Phillips):

Que le gouvernement prenne immédiatement l'initiative d'abolir la loi fédérale sur les petits prêts.

M. l'Orateur: Même en faisant preuve de la plus grande bienveillance envers le point de vue du député, je ne vois pas ce qui revêt dans celui-ci le caractère d'urgence pour le moins nécessaire conformément à l'article 43 du Règlement.

* * *

LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, étant donné que le déraillement à Mississauga, en Ontario, d'un train transportant du gaz propane, du chlore et d'autres substances dangereuses a créé une situation d'urgence, qu'il a forcé plus de 200,000 personnes à évacuer leurs demeures, et qu'il continue de mettre en péril la santé et la sécurité de centaines de milliers de citoyens de la région de Toronto, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre demande au gouvernement d'enquêter immédiatement sur les causes et les conséquences de ce déraillement, et de présenter immédiatement une mesure législative régissant le transport des marchandises dangereuses qui prévoirait l'étiquetage complet et entier des substances dangereuses, un programme de mesures spéciales de sécurité et de protection, ainsi que la protection de la population contre le transport de ces substances.

M. l'Orateur: Si la présente motion ressemble beaucoup à une motion précédente, l'une et l'autre ne sont pas nécessairement identiques. Il appartient à la Chambre de décider si elle accepte de recevoir la nouvelle motion et de la mettre en délibération. En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faudrait qu'elle y consente à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX—LES MESURES DE PRÉCAUTION

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Étant donné le déraillement désastreux survenu à Mississauga au cours de la dernière fin de semaine, le ministre voudrait-il dire à la Chambre quelles mesures de précaution supplémentaires avaient été prises du fait que le convoi transportait des produits combustibles et des gaz toxiques?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Pour répondre au député, monsieur l'Orateur, je dirai que lui-même et d'autres députés savent sans doute que la Commission canadienne des transports a annoncé la tenue d'une enquête publique officielle sur tous les aspects de ce malheureux accident. Ce n'est qu'à l'issue de cette enquête que nous serons en mesure d'établir s'il y a eu infraction aux directives et aux règlements dans ce regrettable incident.

● (1415)

M. Lumley: Ce qui me préoccupe, c'est ce qui s'est passé non pas après mais avant l'incident. Le ministre voudrait-il nous dire quelles précautions supplémentaires ses conseillers lui ont dit de prendre pour prévenir les accidents lors du transport de produits dangereux?

M. Mazankowski: Comme le député le sait sans doute, la sécurité du transport ferroviaire relève de la Commission canadienne des transports. Dès que la CCT eût annoncé qu'elle ferait enquête sur cet accident, j'ai demandé que cette enquête porte particulièrement sur l'évaluation des normes de sécurité et d'entretien et sur l'efficacité du système d'inspection. On a dit devant le comité que le nombre d'inspecteurs était insuffisant. C'est ce qu'on a allégué devant le comité et qu'a confirmé le président de la CCT.

Par ailleurs, nous avons l'intention de présenter un projet de loi sur le transport des marchandises dangereuses. C'est d'ailleurs ce qu'annonçait le président du Conseil privé, le 11 octobre dernier, je crois. Il ne reste qu'à mettre la dernière main au projet de loi, qui pourrait être présenté d'ici une semaine ou dix jours.

M. Lumley: Comme le gouvernement n'a pas jusqu'ici jugé opportun de présenter le projet de loi concernant le transport des marchandises dangereuses . . .

Une voix: A qui la faute?

M. Lumley: . . . le ministre peut-il nous dire quelles objections il avait et a encore à l'égard du projet de loi antérieur qu'avait présenté le gouvernement précédent?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, le député prétend que nous n'avons pas donné suite à ce projet de loi. Le gouvernement antérieur a présenté la mesure législative, mais n'a pas eu la détermination de la mettre en délibération, sauf tard un vendredi après-midi, à titre de mesure de remplissage. Nous avons étudié le bill et avons abondamment consulté les gouvernements provinciaux et l'industrie parce que certains points étaient loin de rallier tous les intéressés.

Je suis maintenant en mesure d'annoncer à la Chambre que nous sommes parvenus à un accord sur tous les aspects de ce projet de loi, qui en est maintenant aux dernières étapes de la rédaction. Je me réjouis d'apprendre que le député souhaite la présentation du bill et j'espère qu'il sera prêt à en disposer rapidement lorsque la Chambre en sera saisie.

Questions orales

LES MESURES D'URGENCE

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LES MESURES PRISES PAR LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale; j'ignore qui répondra à sa place. Le désastreux déraillement qui s'est produit à Mississauga aurait pu causer de nombreuses pertes de vie.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux milliers d'évacués de la région qui dorment encore dans des centres commerciaux, des écoles et des centres communautaires pourquoi on n'a pas mobilisé les Mesures d'urgence et la Défense nationale pour accélérer l'évacuation des résidents de cette région?

Des voix: Oh!

Une voix: L'une des évacuations les plus réussies jamais vues!

L'hon. Flora MacDonald (ministre suppléant de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants): Je voudrais informer le député que le ministère de la Défense nationale a prêté son concours durant toute la fin de semaine pour résoudre les problèmes causés par le déplacement d'un si grand nombre de personnes.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Les militaires ont fourni beaucoup de matériel: sacs de couchage, couvertures et ainsi de suite. Ils avaient des masques à gaz prêts à servir au besoin, et quelque 250 militaires sont restés en alerte, prêts à aider si le gouvernement de l'Ontario en faisait la demande. On ne leur a pas demandé leur aide et ils n'interviennent dans ce genre de situation que sur demande. Mais ils ont fourni le matériel demandé qui a été utilisé partout.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement fédéral acceptera-t-il d'aider la province d'Ontario et la ville de Mississauga en leur fournissant les fonds d'urgence qu'ils demanderont sûrement pour payer l'évacuation de 250,000 personnes et peut-être les millions de dollars qu'auront coûté les services d'ambulance, de pompiers, de police et autres qui ont dû intervenir à la suite de cette catastrophe?

● (1420)

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Comme le sait sans doute le député, monsieur l'Orateur, il existe une entente entre les gouvernements des provinces et le gouvernement du Canada concernant pareilles urgences. Si le gouvernement reçoit une demande, selon les conditions énoncées dans l'entente, il sera très heureux d'y donner suite.

LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LE TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi une question à poser au ministre des Transports au sujet du grave danger que représente pour la vie et la santé des gens le déraillement du train du CP survenu à Mississauga. Il y a un mois aujourd'hui, le ministre de l'Environnement me donnait l'assurance à la Chambre qu'un bill serait «bientôt» présenté à la Chambre, comme il l'a dit, concernant le transport de produits dangereux. Mais pas assez tôt, semble-t-il.

Le ministre des Transports sait-il que jeudi dernier, le président de la Commission canadienne des transports a déploré devant le comité permanent des transports et des communications l'insuffisance du budget de la CCT? Il n'a pas dit qu'il manquait peut-être d'inspecteurs des voies ferrées mais que la CCT manquait carrément d'inspecteurs pour bien s'acquitter de sa responsabilité de veiller à la sécurité des transports ferroviaires au Canada. Pour reprendre les paroles mêmes du commissaire, la Commission ne compte que 78 inspecteurs des voies ferrées, alors qu'il lui en faudrait 178.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demanderais au député de poser sa question.

M. Blaikie: Le ministre est-il au courant de la situation?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance des témoignages présentés au comité permanent des transports et des communications. Comme je l'ai dit au député de Stormont-Dundas, à la suite de cet événement, j'ai demandé à la Commission canadienne des Transports, qui a été chargée de faire enquête, de se pencher tout particulièrement sur l'efficacité et le niveau des normes de sécurité, sur l'efficacité des normes d'entretien et la fréquence des visites d'entretien et sur le nombre des inspecteurs chargés de mener à bien cette tâche. Ces points feront sûrement partie intégrante de l'enquête. Le gouvernement attendra les résultats de l'enquête, puis il en appliquera les recommandations.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre fera savoir au président du Conseil du Trésor qu'il est nécessaire de lever les restrictions dans ce domaine vital. Ma deuxième question porte sur le fait que le gouvernement n'est pas le seul à imposer des restrictions dans le domaine de la sécurité ferroviaire. Le ministre est-il au courant des compressions budgétaires dont la direction des chemins de fer est responsable dans le domaine de la sécurité?

Le ministre peut-il nous dire ce que fait son ministère à ce sujet dans l'exercice normal de ses responsabilités et s'il a fait savoir à la direction des chemins de fer que les compressions budgétaires et coupures qu'ils ont effectuées, notamment dans le domaine de l'inspection et de l'entretien des voies et des wagons, étaient inacceptables?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est dans l'intérêt de la Chambre et de tous les députés d'attendre les résultats de cette enquête afin d'établir si la sécurité est suffisante et si un nombre suffisant d'employés est chargé de veiller à la sécurité. Cet événement ne signifie pas nécessairement que tout le système est déréglé. Le comité a d'ailleurs été rassurant. Nous suivons ses conseils et nous appliquons les recommandations découlant de l'enquête qui sera entreprise sous peu.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, dois-je conclure, d'après ce que nous dit le ministre que, n'eût été le tragique événement qui s'est produit à Mississauga en fin de semaine dernière, le ministère des Transports n'aurait pris aucune initiative à cet égard?

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Ma dernière question, monsieur l'Orateur, va naturellement de soi. Le ministre songera-t-il à donner, dans la mesure législative proposée, une plus grande importance à ce domaine en y faisant figurer une disposition selon laquelle les convois transportant des produits dangereux suivraient là où c'est possible, un nouvel itinéraire et contourneraient les régions habitées ce qui éviterait le genre de danger auquel les habitants de Mississauga ont eu à faire face en fin de semaine dernière?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'entendre le député nous dire qu'il va être sérieux. Je ne suis pas sûr, cependant, que sa suggestion le soit. D'autre part, je suis convaincu que dans le cours normal de l'enquête on se penchera sur la question.

Quant à la position du gouvernement concernant le transport des produits dangereux, j'ai déjà dit qu'on est rendu à la dernière ébauche du projet de loi. Le bill sera donc probablement présenté d'ici une semaine ou dix jours. A cause de la complexité de l'application des lois sur le transport des produits dangereux, celle-ci exigera la collaboration et l'accord des provinces, des municipalités et de l'industrie. Nous avons entrepris de nous assurer que tous les secteurs de l'industrie non seulement l'appuient mais la respectent.

Je puis assurer au député que, lorsque le bill sera présenté, il sera acceptable aux provinces et à l'industrie. Nous espérons que le député l'appuiera et collaborera de sorte qu'il soit adopté rapidement.

● (1425)

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—L'INSPECTION DES WAGONS AVANT LE DÉPART DE LONDON, ONT.

M. Charles Turner (London-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports, mais je voudrais lui dire tout d'abord que je l'avais prévenu que cela arriverait un jour au l'autre.

Le ministre peut-il dire aux députés si les cheminots du service des wagons du CPR avaient inspecté le train et les wagons en particulier avant que celui-ci ne quitte London en Ontario et si le train a fait l'objet d'une inspection en cours de route de la part d'un quelconque conducteur ou de la part de l'équipe de cheminots du train à un quelconque endroit entre London et le lieu du déraillement et sinon pourquoi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je sais que tous les députés respectent leur collègue qui vient de poser cette question et je voudrais y répondre aussi sérieusement que possible. Je crois que vous comprendrez puisque la CCT a demandé la tenue d'une enquête ce serait de ma part préjuger de son issue de donner une réponse à sa question. Je crois qu'il va donc devoir attendre la conclusion de l'enquête et qu'il devrait laisser aux enquêteurs le soin de déterminer si l'on a pris des mesures de précaution avant l'accident et si l'on a également procédé à des inspections de sécurité.

M. Turner: Le personnel du train m'a dit ne pas vouloir attendre la tenue d'un enquête. Il veut qu'il y ait davantage d'inspecteurs des voix ferrées avant que de nouveaux accidents ne se produisent.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je ne puis que donner mon assurance au député que j'ai toujours pris au sérieux ses instances, ainsi qu'il doit le savoir sans doute, et que je prends également celles-ci au sérieux.

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LES MESURES POUR EMPÊCHER D'AUTRES ACCIDENTS SEMBLABLES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, pendant que l'enquête dont le ministre a parlé suit son cours et pendant qu'il s'affaire à consulter les autorités municipales et provinciales et les expéditeurs, des trains semblables à ceux qui sont impliqués dans le déraillement de Mississauga traversent chaque jour des villes et des localités du Canada. Je voudrais qu'il nous promette, et même qu'il s'engage, à prendre dès maintenant des mesures pour empêcher que ne se répète un incident de ce genre? Pourquoi ne veut-il pas le faire?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà pris un engagement. J'ai dit que la mesure concernant le transport de produits dangereux serait présentée à la Chambre d'ici une semaine ou dix jours. C'est mieux que ce qu'a fait le gouvernement précédent qui n'a utilisé ce bill que comme mesure de remplissage et qui ne l'a jamais présenté pour être débattu.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre s'il a oublié que dans sa réponse lors de la présentation du projet de loi à l'étape de la 2e lecture, il avait déclaré au nom de l'opposition officielle:

> ... Il faudrait, à notre avis, s'occuper de modifier la loi nationale sur les transports avant de passer à ce bill ...

Est-ce une priorité? C'est tout le contraire. Je voudrais lui demander aussi s'il se souvient qu'à l'étape de la deuxième lecture du bill en déclarant qu'il approuvait les objectifs du bill, il avait dit:

> ... Mais nous tenons à ce que ces objectifs soient atteints avec un minimum de frais ou de contraintes et un minimum d'entraves à l'activité des transporteurs et des utilisateurs.

N'est-ce pas incompatible avec une priorité? Pourquoi mettre l'intérêt des expéditeurs avant la sécurité des gens qui demeurent dans des régions comme celle de Mississauga?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, le député souligne simplement le fait que le bill proposé par le gouvernement précédent était faible. Nous nous sommes engagés à modifier et à améliorer ce bill et il sera supérieur à la dernière version. Je peux l'assurer au député. Ce sera un projet de loi sensiblement amélioré et respecté par tous les secteurs de l'industrie ainsi que par les gouvernements et les municipalités.

Des voix: Bravo!

L'AFFECTATION DES CRÉDITS NÉCESSAIRES À LA MISE AU POINT DE WAGONS SÉCURITAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Étant donné que la Chambre entière convient qu'il vaut mieux prévenir que guérir, le ministre serait-il disposé à enjoindre son ministère d'affecter les crédits nécessaires à la conception, la mise au point et la production de wagons qui ne poseraient aucun danger pour l'environnement, autrement dit de conteneurs qui serviraient plus efficacement à prévenir des dommages au milieu?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député pose une excellente question. Je tiens à lui signaler que nous prenons effectivement des mesures en ce sens. Par exemple, l'on est actuellement en train d'installer les dispositifs nécessaires sur quelque 10,000 wagons pour les rendre conformes aux mesures de sécurité auxquelles le député fait allusion.

M. Caccia: Comme le Canada expédie également des marchandises dangereuses aux États-Unis, le ministre des Transports serait-il disposé à conclure avec son homologue américain un accord précisant des mesures de préventions et de meilleures techniques de transport?

M. Mazankowski: Nous avons adopté ces mesures après avoir consulté les États-Unis et en collaboration avec eux et nous procédons de la même façon pour améliorer les wagons de chemins de fer.

* * *

● (1430)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES POUR EMPÊCHER D'AUTRES ACCIDENTS SEMBLABLES

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a-t-il consulté son homologue provincial à propos de la situation à Mississauga? Si oui, quelles mesures prend-on pour protéger la population de Mississauga et des localités environnantes contre le danger que présentent les vapeurs de chlore?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en fait, le ministère a participé à des discussions avec les municipalités et les administrateurs d'hôpitaux. Je voudrais profiter de l'occasion pour faire savoir au député que l'évacuation des deux hôpitaux, en particulier, celui de Mississauga, s'est très bien passée, grâce à l'aide de la Croix-Rouge et de la Sûreté provinciale de l'Ontario. L'évacuation des malades âgés ou d'autres invalides n'a posé absolument aucune difficulté.

En outre, pour ce qui est de la diffusion éventuelle du chlore, nous surveillons la situation, bien sûr, de concert avec le ministère de l'Environnement, et les ministères provinciaux des Affaires municipales et de la Santé et de l'Environnement.

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, je demandais au ministre des précisions quant aux mesures prévues pour protéger les gens des émanations possibles de chlore. Je crois savoir que le réservoir fuit déjà et que le risque n'est donc pas si faible.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais certes pas ajouter foi aux bruits qui courent selon lesquels il y aurait une fuite, car d'après mes renseignements il n'y en a pas. Je pense que ceux qui le prétendent devraient être sûrs de leur fait.

Il n'empêche que toutes les ressources du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de même que celles des ministères ontariens de la Santé et de l'Environnement sont à la disposition de la municipalité de Mississauga et des services d'urgence qui travaillent sur les lieux. Tous les effectifs et les moyens qu'il est possible d'offrir sont présentement à leur disposition.

LA CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL D'URGENCE AIR-MER—L'UNIVERSALITÉ DES SOINS MÉDICAUX

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle découle d'un problème que m'a exposé vendredi dernier le maire de Marystown, à Terre-Neuve.

Vu que le gouvernement n'a pas indiqué qu'il allait, comme le gouvernement précédent s'y était engagé, construire l'hôpital d'urgence air-mer dont la ville de Marystown a grandement besoin, le ministre est-il prêt à s'engager dans ce sens? Voudrait-il aussi inciter son homologue provincial à tenir une promesse faite par le gouvernement provincial il y a cinq ans, celle de construire un hôpital dans la péninsule Burin qui compte à l'heure actuelle seulement 80 lits dans des hôpitaux-pavillons disséminés dans cette région de plus de 30,000 habitants?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député peut compter sur moi pour accomplir des démarches dans ce sens. Je vais me mettre en rapport avec mon homologue provincial et je tiendrai ensuite le député au courant des développements.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre et j'espère obtenir rapidement une réponse à ce sujet. Comme le ministre le sait, il appartient au gouvernement fédéral de veiller à ce que soit appliqué dans tout le pays le premier principe des soins médicaux, c'est-à-dire la question de l'universalité de ces soins. En dehors de l'exemple de Marystown, le ministre sait-il que la qualité des soins médicaux est compromise dans la province de Terre-Neuve par un gel total de la construction d'hôpitaux et par l'expérience de frais modérateurs facturés aux patients? S'il est au courant de cette situation créée par le gouvernement actuel de Terre-Neuve, qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire pour que les Terre-Neuviens bénéficient du principe de l'universalité des soins comme tous les autres Canadiens?

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la construction d'hôpitaux, je suis au courant du problème soulevé par le député. J'ai eu des entretiens au sujet de l'application du principe de l'universalité à Terre-Neuve. Je peux assurer au député que le gouvernement de Terre-Neuve respecte lui aussi ce principe. D'ailleurs, comme le député le sait probablement, le gouvernement de Terre-Neuve appuie, tout comme moi, le rapport de la Commission Hall qui présentera en avril des recommandations portant sur le paiement de frais par les usagers.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—ON DEMANDE SI DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES SERONT ATTRIBUÉS

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et se rapporte à un autre sujet. Pour faire suite à ma motion, je veux demander au ministre s'il peut dire à la Chambre que des fonds supplémentaires seront attribués dans les cadres des projets Canada au travail dans le prochain budget.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les fonds destinés au programme Canada au travail pour 1979-1980 ont déjà été affectés. Le délai pour la présentation des demandes expirait le 28 septembre, cela fait longtemps. Donc, je répondrai brièvement à la question du député: Non, il n'y aura pas de fonds supplémentaires.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer au ministre que, dans les années passées, nous avons toujours obtenu des fonds supplémentaires à cause du taux de chômage élevé. Cette année le taux de chômage dans notre région est encore beaucoup plus élevé que dans le passé, et l'on s'attend que le ministre accordera des fonds supplémentaires. Je crois qu'il est encore plus payant de faire travailler les gens que de les payer en chômage à ne rien faire; voilà pourquoi j'insiste auprès du ministre pour qu'il donne à la Chambre une réponse précise.

[*Traduction*]

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député qu'il est nettement préférable de faire travailler les gens que de les laisser chômer. Je demande au député d'attendre patiemment la stratégie d'emploi du nouveau gouvernement dont les détails seront annoncés dans l'exposé budgétaire et au cours du débat sur le budget qui aura lieu bientôt, nous l'espérons.

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—L'APPROBATION DES DEMANDES EN SOUFFRANCE

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comme il vient de déclarer que les demandes d'allocation du programme Canada au travail devaient parvenir avant le 28 septembre, je lui demande s'il va approuver les nombreuses demandes valables qui attendent sur son bureau depuis six ou sept semaines?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il faut un certain temps pour approuver ces demandes. Je peux assurer au député que les projets retenus, les demandes retenues, seront annoncés dans chaque région du pays, et surtout au Nouveau-Brunswick.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, comme la demande d'un certain groupe a été approuvée au bout de deux jours seulement, car il y avait une élection complémentaire dans la région, le ministre peut-il nous dire quand ces manœuvres politiques prendront fin et quand il va approuver ces demandes et faire travailler les gens?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Leeds-Grenville.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DU PROFESSEUR HAMBLETON

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations. Pourrait-il nous renseigner sur les enquêtes récemment menées par la GRC au sujet des activités de ces dix dernières années de Hugh George Hambleton, professeur à l'Université Laval, et de ses relations avec une citoyenne russe, Lijana Galeva, de New York, et nous dire pourquoi ces derniers jours la GRC a examiné les comptes en banque du Pr Hambleton et saisi certains documents lui appartenant?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, pour la plupart des enquêtes de la GRC, et encore plus dans une affaire comme celle-ci qui concerne la sécurité de l'État, je ne peux rien dire à la Chambre, sinon que l'enquête est en cours. Dans ces conditions, les députés comprendront, j'en suis certain, qu'à ce stade de l'enquête, aucune autre précision ne peut être donnée.

Questions orales

LES POUVOIRS DE LA GRC DANS LES DOMAINES CONCERNANT LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse, elle aussi, au solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations. La semaine dernière, le ministre a sans équivoque assuré à la Chambre qu'il avait pour politique de maintenir la souveraineté du principe de droit. Jeudi soir dernier, il a déclaré devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques que le premier ministre avait adopté la même position. Toutefois, à la conférence de presse qu'il a donnée vendredi matin, le premier ministre a réaffirmé le point de vue qu'il avait exprimé lors de la campagne électorale, à savoir, que la GRC devrait jouir de pouvoirs extraordinaires en fait de questions de sécurité nationale.

Étant donné la déclaration du premier ministre, le ministre pourrait-il nous expliquer de quelle façon il interprète la politique de son gouvernement ou alors nous dire s'il éprouve les mêmes difficultés que nous à la comprendre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, si le député éprouve quelque difficulté à comprendre ces questions, je puis l'assurer qu'il n'en va pas de même pour moi.

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: D'après moi, les opinions exprimées par le premier ministre sont exactement les mêmes que les miennes, à savoir, que la police et quiconque chargés de faire respecter la loi devraient en tout temps agir conformément à cette loi et l'observer à la lettre.

M. Lalonde: Attention.

M. Lawrence: Il va de soi que ceux sur qui nous comptons tous pour faire respecter la loi devraient être les premiers à lui obéir. D'après moi, et le premier ministre est tout à fait de mon avis, dans certaines circonstances, il faudrait modifier la loi de façon à permettre aux organismes chargés de faire appliquer la loi au Canada de bien exécuter leur tâche.

● (1440)

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations savent ou devraient savoir que cette réponse est sans rapport avec la réalité, parce que ce que le premier ministre a en vue ce n'est pas une modification fondamentale du droit pénal visant à maintenir la primauté de la règle de droit, c'est un changement de procédure au coup par coup. Voilà ce qu'a dit le premier ministre.

Une voix: Non.

M. MacGuigan: Il l'a dit. Est-ce que le solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations ne veut pas se joindre au député de Peace-River pour défendre la légalité?

[M. Lawrence.]

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je pense savoir ce à quoi tient le député de Peace-River, et je pense que c'est la même chose exactement à laquelle je tiens et à laquelle tient le premier ministre, c'est-à-dire que soient modifiés certains passages de la loi actuelle dont nous avons eu à nous plaindre sous le gouvernement précédent.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AUTORISATION D'ACTIVITÉS ILLÉGALES PAR LE MINISTRE— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée au ministre mercredi a obtenu une réponse qui fait honneur à l'ex-procureur général de l'Ontario, poste auquel il s'est mérité beaucoup de respect. Lorsque la question a été posée c'était expréssement parce que, le premier ministre avait affirmé, comme chacun le sait, qu'il permettrait au ministre d'autoriser des activités illégales selon les circonstances de chaque cas. A ma question, le ministre a répondu qu'il n'envisageait pas cela, qu'il s'en tenait au respect de la légalité et qu'il chercherait à la faire respecter.

Je demanderai donc au ministre, compte tenu de ce différend qui existe entre lui-même et le premier ministre, quelles mesures il envisage maintenant de prendre pour faire respecter la légalité, qui semble gravement menacée par ce que le premier ministre a dit? Est-ce qu'il envisagerait même de démissioner pour soutenir ce principe?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Si j'envisageais de démissionner, croyez-moi, ce ne serait pas en raison d'un différend de ce genre entre le premier ministre et moi-même, parce que fondamentalement nous avons la même conviction.

Pour moi il ne fait pas de doute que la loi doit être respectée par tout le monde sous sa forme actuelle. Il ne fait pas de doute non plus, ni pour moi ni, je pense, pour le premier ministre que la loi doit être modifiée dans certains cas pour que les autorités policières du pays, et pas seulement la GRC, soient mieux équipées et mieux armées légalement pour commettre certains actes qu'elles devraient être autorisées à accomplir.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'aimerais seulement que le député relise ce qui a été dit. S'il admet que la thèse soutenue par le premier ministre n'est pas réellement conforme à la règle de la loi, qu'il ne faisait pas allusion à des activités conformes à la loi, mais bien à des décisions arbitraires prises par un homme politique dans un contexte politique, sans qu'aucune ligne directrice ne soit adoptée et définie dans la loi, et que c'est exactement ce à quoi le premier ministre faisait allusion, le ministre reconnaîtra sûrement qu'un homme de son expérience ne peut pas se déclarer en faveur d'une position pareille.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Blais: A 10 heures.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'EXPORTATION DE POTASSE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé du Commerce international. J'aimerais lui demander pourquoi, compte tenu de notre déficit commercial actuel et de nos immenses réserves de potasse, suffisantes pour approvisionner le monde pendant des siècles, et alors que le premier ministre Blakeney fait le tour du monde pour promouvoir la vente de la potasse, pourquoi n'avons-nous pas présenté une offre quand Taiwan avait besoin de potasse?

Était-ce par ce que notre réseau de transport était déficient? Était-ce parce que le gouvernement de la Saskatchewan a ralenti la production en l'étatisant? Ou encore était-ce, et j'espère bien que tel n'est pas le cas, pour une question politique, c'est-à-dire que le Canada ne voulait pas approvisionner Taiwan et ainsi offenser la Chine populaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je remercie grandement le député de m'avoir donné préavis de cette question. Le gouvernement du Canada n'a pas pour politique de répondre à un appel d'offres dans le cas de ce produit. Nous ne nous occupons pas de ce secteur. Comme le député le sait, nous n'entretenons pas de relations diplomatiques avec Taiwan, et cela empêche dans une certaine mesure le gouvernement ou nos sociétés de répondre aux appels d'offre.

Je dois cependant ajouter que pour ce qui est de la potasse, le Canada est le principal fournisseur de Taiwan depuis des années, puisqu'il lui fournit à peu près les trois quarts de ses besoins. Pour ma part, j'espère que nous continuerons dans cette voie. J'ai tenté de communiquer avec les responsables de Canpotex pour vérifier s'il y avait d'autres raisons. Je n'ai pas encore reçu de réponse, mais je vais continuer à m'informer.

* * *

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRAVERSIERS ENTRE TERRE-NEUVE ET LE CONTINENT

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle a trait au service de traversiers entre Terre-Neuve et le continent. Depuis déjà quelque temps, d'autres députés et moi-même recevons de nombreuses lettres de gens qui se plaignent de ce que les traversiers sont surchargés, que les services aux voyageurs laissent à désirer et que les installations manquent de tout confort.

Comme le gouvernement fédéral a la responsabilité, aux termes de l'union avec le Canada, d'assurer à la province un bon service de traversiers, je voudrais demander au ministre pourquoi le gouvernement et le service maritime du CN n'ont pas fait construire de navire pour ce service depuis le milieu des années 50, et en outre pourquoi on n'a pas songé à faire bénéficier le service des nouvelles technologies en la dotant, par exemple d'hydroglisseurs ou d'aéroglisseurs?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour sa question. C'est une affaire que mes collaborateurs, le président du CN Marine et moi-même avons étudiée. Nous avons abordée la question soulevée par le député, lors d'une réunion que nous avons eue il y a huit ou dix jours. Le député m'a posé ces questions par lettre et je puis lui affirmer que j'ai pris bonne note de ses instances et de celles qu'il a présentées aujourd'hui.

M. Faour: Monsieur l'Orateur, je suis sensible aux remarques du ministre et j'espère que la qualité des services dans ce domaine s'en ressentira. Le directeur général du CN Marine a déclaré que si la société n'équipait pas ses nouveaux traversiers de meilleures installations c'est, entre autres, parce qu'elle ne fait pas partie de l'industrie hôtelière.

Le ministre trouve-t-il lui aussi que cela justifie le fait que la société n'offre pas des services de meilleure qualité dans le golfe et si oui, quelles mesures est-il prêt à prendre pour offrir un service convenable aux voyageurs pendant les traversées de nuit ou éventuellement lors des traversées d'hiver lorsque la glace peut provoquer d'importants retards?

M. Mazankowski: Comme je l'ai dit tout à l'heure, monsieur l'Orateur, nous avons abordé ces questions avec le président du CN Marine. Il s'est engagé à donner suite aux instances allant dans le sens de celles du député. Peut-être aurai-je l'occasion de répondre de manière plus précise aux questions posées quand le président du CN Marine m'aura fait part de sa réponse sur ces questions très importantes.

* * *

LE NORD CANADIEN

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Est-il exact qu'il présentera sous peu au cabinet, le 19 novembre, à ce qu'on m'a dit, des propositions concernant le projet de règlement du CÉDA relativement aux revendications des autochtones? Dans l'affirmative, demandera-t-il au cabinet d'approuver l'accord de principe qu'avait signé le ministre précédent, ou proposera-t-il des modifications?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à l'entente du CÉDA, je rappelle au député qu'un accord de principe a été signé en octobre de l'an dernier et qu'on avait fixé le 31 octobre de cette année comme date limite pour la signature d'une entente définitive.

Divers groupes d'autochtones des Territoires du Nord-Ouest, de même que plusieurs députés fédéraux, m'ont demandé de revoir l'entente du CÉDA. Quant à la question précise du député, c'est-à-dire, si j'entends saisir le cabinet de cette question à ce moment-ci, je dois dire que le cabinet est en train de revoir au complet l'entente sur les revendications des autochtones.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, le ministre s'est entretenu avec des représentants du CÉDA en août et en juillet, il leur a promis de s'efforcer de régler tout différent qui pourrait survenir entre eux et le gouvernement à propos des revendications des autochtones et il s'est dit prêt à les rencontrer de nouveau à ce sujet. Pourquoi ne rencontrerait-il pas les représentants du CÉDA avant de proposer des modifications à l'entente ou d'en reporter indéfiniment la signature? Le ministre ne sait-il pas que les représentants du CÉDA sont actuellement à Ottawa et voudraient le rencontrer pour discuter de toute modification qu'il envisagerait d'apporter?

● (1450)

M. Epp: Oui, monsieur l'Orateur, je sais qu'ils sont à Ottawa. Nous avons prévu une réunion pour le 14 novembre.

M. Allmand: C'est faux.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE QUE SOIT RÉTABLI LE SERVICE DE TRAINS DE VOYAGEURS ENTRE QUÉBEC ET SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que la Commission canadienne des transports autorisait, l'été dernier, la cessation d'un service inter-régional entre le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et la ville de Québec, service de train passagers, et l'instauration d'un service de train de passagers entre Sherbrooke et Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, en passant par l'État du Maine, privant ainsi les citoyens du nord-ouest du Nouveau-Brunswick de tout service de train passagers dans cette région du Canada central, le ministre des Transports peut-il dire à la Chambre s'il va demander au Conseil des ministres de renverser cette décision, puisque ce dernier a le pouvoir de le faire dans les plus brefs délais afin d'éliminer l'isolement relatif des gens du nord-ouest du Nouveau-Brunswick?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports étudiera de nouveau la question. Autrement dit, cette décision n'est pas définitive.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE DES CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE D'ATTERRISSAGE À SAINT-LÉONARD

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon impression que cette question va être revisée, puisque, à ce que je comprends, la Commission canadienne des transports a complètement épuisé les possibilités de révision, à la suite des protestations énergiques des citoyens de cette région, et l'affaire repose maintenant entre les mains du Conseil des ministres. Cependant, monsieur l'Orateur, étant donné l'isolement relatif et sérieux de la population de cette région, par rapport aux autres régions du pays, est-ce que le ministre des Transports peut me dire à quelle date des crédits seront autorisés pour poursuivre la construction d'une piste de 6,000 pieds à l'aéroport régional de Saint-Léonard, afin justement, de donner à cette région la possibilité de s'épanouir économiquement, comme toutes les autres régions au Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député voudrait que le gouvernement revienne sur une décision que la CCT n'a pas encore prise de façon définitive. Le comité des transports par chemin de fer a été chargé d'examiner de nouveau cette affaire. Je pense donc qu'il faudra attendre le résultat de son examen. Quant à l'autre question, nous sommes en train de l'étudier, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LE DÉPÔT DES DOCUMENTS TASCHEREAU

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Vu que le gouvernement a présenté le bill C-15 et qu'il s'est engagé à permettre au public d'avoir accès à certains renseignements qui étaient jusqu'ici restés secrets et vu aussi que l'opposition s'est efforcée récemment de mettre fin à la législature actuelle avant l'adoption du bill C-15, le ministre déposera-t-il immédiatement à la Chambre les documents Taschereau et la série de documents qui ont été désignés sous le nom de code «Dossier Featherbed»?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je pense que le député est un peu embrouillé.

Une voix: Naturellement. C'est un conservateur.

M. Lawrence: Le cas du «Dossier Featherbed» est bien différent de celui des documents de la Commission royale Taschereau. Depuis le début de juillet, j'essaie de découvrir en vertu de quelles lois ou de quels statuts le gouvernement précédent avait décidé de façon plutôt arbitraire de mettre aux archives secrètes pour vingt ans encore les documents de la Commission royale Taschereau.

Au début, les fonctionnaires de tous les échelons de la hiérarchie ne faisaient que me donner des réponses évasives. Je pense avoir finalement acculé certains fonctionnaires au pied du mur et ils devront soit présenter les documents eux-mêmes soit dire au moins en vertu de quelle loi ils doivent être gardés secrets.

Je n'ai donc pas encore réussi à régler la quesion de façon définitive.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DU NORD

LE TRANSPORT DES MINÉRAUX—LA POSSIBILITÉ POUR LES CHANTIERS NAVALS CANADIENS DE FAIRE CONCURRENCE

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et a trait aux activités de développement de son ministère. Dernièrement, dans un communiqué, le ministre indiquait que la moitié des concentrés produits par la mine Polaris dans la Petite île Cornwallis, serait acheminée par un navire canadien, le *M.V. Arctic*. Quant à l'autre moitié, la Cominco accorderait la préférence à des navires canadiens à condition qu'il y en ait et que leur tarif soit compétitif.

Le ministre voudrait-il préciser à la Chambre comment à son avis les chantiers maritimes canadiens pourraient être en mesure de soumettre des offres compétitives pour ce projet?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Pour répondre à la question du député, je dirai que 50 p. 100 des concentrés de la mine Arvik seront acheminés par la Panarctic. De plus, grâce à l'excellente collaboration du ministre des Transports, il a été possible de conclure une entente avec la Cominco aux termes de laquelle on tenterait de donner une chance à la marine marchande canadienne pour les 50 p. 100 restants.

La chose à retenir dans tout cela, c'est que le gouvernement désire perfectionner les techniques canadiennes de navigation en milieu arctique. Notre pays dispose d'un potentiel immense dans le Nord et, par conséquent, je crois que nous devrions être à l'avant-garde en ce qui concerne la navigation dans les glaces. Le ministre des Transports approuve cette initiative et nous collaborons tous deux pour assurer l'expansion de notre marine marchande afin que des navires canadiens participent au développement du Nord.

* * *

LE LOGEMENT

L'INCIDENCE DU PROGRAMME DE DÉDUCTIBILITÉ DES TAUX HYPOTHÉCAIRES SUR LES MISES EN CHANTIER

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il y a eu de nombreuses questions de députés inquiets des licenciements survenus dans l'industrie du contre-plaqué et d'autres secteurs de l'industrie forestière en Colombie-Britannique, licenciements qui sont liés à ce que tout le monde considère maintenant comme l'effondrement de l'industrie de la construction domiciliaire. Et je pense que nous n'avons vu jusqu'ici que la pointe de l'iceberg.

Étant donné que le régime de déductibilité des intérêts hypothécaires n'a pas eu pour effet, comme le gouvernement l'escomptait, d'entraîner une augmentation notable des mises en chantier . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Déjà!

M. Phillips: . . . Quels autres moyens . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Phillips: Souvenez-vous qu'on avait promis ce résultat.

Une voix: C'est exact.

Une voix: Vous n'êtes pas à la télévision en ce moment.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député poserait-il sa question sans tarder.

M. Phillips: Oui, monsieur l'Orateur!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Phillips: Je ne dois pas dire «maître» en m'adressant à la présidence, n'est-ce pas? Quelles autres mesures, à part la déduction des intérêts hypothécaires d'un an que le ministre a mentionnée, envisage-t-il de faire prendre à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour remédier à ce qui pourrait bien être une crise dans l'industrie de la construction domiciliaire?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, tous les députés se rendront compte qu'étant donné les taux d'intérêt actuels, ce ne serait pas une bonne idée sur le plan pratique. Nous avisons à des moyens de remédier quelque peu à la situation, mais à vrai dire, tant que les taux d'intérêt resteront aussi haut, je ne vois pas d'amélioration importante qui puisse stimuler la construction.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES MESURES PROPRES À ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DES CHANTIERS NAVALS CANADIENS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports). Dans le discours du trône et au cours de la campagne électorale, le parti conservateur a parlé de mettre sur pied une importante industrie de la construction navale au Canada. Au cours des cinq premiers mois de cette année, le nombre de navires construits à l'étranger et importés au Canada est passé de 14 à 28. Un porte-parole du ministre des Pêches et des Océans a dit il y a deux mois qu'il serait ruineux de construire des navires de pêche au Canada.

A la lumière de ces faits, le ministre exposerait-il à la Chambre les mesures immédiates qu'il entend prendre pour accroître notre capacité au point de vue de la construction navale au Canada?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, la question de la construction navale relève du ministre de l'Industrie et du Commerce et la politique des transports visent à doter le Canada d'une flotte hauturière. Ce sont deux questions reliées entre elles qui font partie de notre tentative pour relancer l'économie du Canada.

Je crois cependant qu'il conviendrait davantage de poser la question au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Une voix: Il n'est pas ici.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUEL SERA LE STATUT DE LA SOCIÉTÉ CANADAIR UNE FOIS SA VENTE RÉALISÉE

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international, sur le développement de l'industrie de l'aéronautique au Canada. Récemment, j'adressais une question au premier ministre sur la vente de la société Canadair à une société privée, et le premier ministre m'indiquait qu'il s'agissait d'une vente éventuelle à une société canadienne. Ma question est celle-ci: Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si cette société privée serait sous contrôle canadien tel que défini par la loi de l'impôt sur le revenu ou bien s'il s'agirait d'une entreprise, d'une société de résidents canadiens formant une association canadienne pouvant justement acheter la société Canadair?

● (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, le cabinet étudie en ce moment la possibilité de privatiser Canadair.

M. Chrétien: Depuis déjà cinq ans.

M. Huntington: Si cela ne vous ennuie pas, je vais essayer de répondre. La question est donc à l'étude au cabinet. Celui-ci l'examine sous tous ses aspects. La compagnie sera vendue uniquement dans l'intérêt du Canada et des Canadiens. De cela, on peut être sûr. Qu'elle soit ou non actuellement en état d'être vendue à l'entreprise privée est encore à l'étude. Elle est en train d'accélérer l'expansion de certains marchés aéronautiques; nous le savons tous pertinemment. Ce changement ne devrait poser aucun problème du moins pour le gouvernement actuel.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UN GOUVERNEMENT PROVINCIAL POURRAIT ACHETER CANADAIR ET DE HAVILLAND

M. Marcel Roy (Laval): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si un gouvernement provincial pourrait être considéré comme un acheteur éventuel de la société Canadair, et si le même traitement est réservé à la société de Havilland?

[M. Murphy.]

[*Traduction*]

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, cette question est hypothétique. A quoi bon vendre une compagnie à des intérêts privés pour ensuite la remettre à un autre niveau de gouvernement?

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a laissé entendre, par inadvertance ou non, que mon parti et moi-même n'appuyons pas le principe concernant le transport de produits dangereux. En posant une question, il a cité des passages d'un discours que j'ai prononcé à la Chambre le 16 février 1979, comme le rapporte le hansard (p. 3330 et 3331). Ce faisant, il a cité une partie de mon discours se rapportant à ce que je considère comme une lacune dans la politique des transports de l'ancien gouvernement, de même qu'à des échappatoires à la loi.

Puis-je avoir l'autorisation d'exposer ma position, qui est en même temps celle de mon parti et du gouvernement . . .

M. l'Orateur: Je suis sûr que le ministre se rendra compte qu'il s'agit d'un désaccord.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, on a fait de mes propos une interprétation qui ne reflétait pas exactement ma position . . .

M. l'Orateur: Bref, c'est ce que j'entends par divergence d'opinions.

Le ministre tiendra sans doute à relire les propos que je tenais il y a deux jours à peine à la Chambre lorsque j'ai signalé qu'à la fin de la période des questions, bien des députés étaient tentés de soulever la question de privilège, tel qu'ils en avaient prévenu la présidence, à propos de divergences d'opinions survenant au cours de la période des questions. J'ai eu tendance à me montrer assez compréhensif et à laisser intervenir à la fin de la période des questions des députés d'un côté ou de l'autre de la Chambre qui voulaient dissiper une divergence d'opinions ou corriger une interprétation inexacte que leurs vis-à-vis avaient faite de leur position.

Dans l'intérêt de la Chambre, je ferai remarquer que continuer ainsi serait inciter la Chambre à prolonger chaque jour la période des questions. Je soutiens que le ministre intervient sur une divergence d'opinions ou sur une divergence d'interprétation de sa position ou de celle de son parti; que cette question le concerne lui ou son parti, ça n'en reste pas moins une simple divergence d'opinions et non une question de privilège.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ALLMAND—LE REFUS PRÉSUMÉ DU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DE COPE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question que je lui ai posée aujourd'hui durant la période des questions, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) a déclaré qu'il allait rencontrer les représentants de COPE cette semaine. Ce n'est pas exact. J'ai rencontré ce matin des dirigeants du Committee for Original People's Entitlement et ils m'ont dit que le ministre avait refusé de les rencontrer et qu'il avait en outre ordonné à ses fonctionnaires de ne pas les rencontrer.

M. Baker (Nepean-Carleton): Règlement! Essayez plutôt d'intervenir dans le cadre de la motion d'ajournement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il est impensable d'en arriver à une situation où un ministre ou un député puisse induire la Chambre en erreur au sujet d'un événement futur. Dans le cas qui nous intéresse, le ministre nous dit qu'il a l'intention de faire une certaine chose à une date ultérieure. Ce n'est assurément pas au nom du respect des privilèges des députés que l'ont peut prendre la parole à ce sujet et en faire matière à controverse. Si je devais permettre ce genre d'intervention, je devrais également permettre la dernière à laquelle s'est livré le ministre des Transports (M. Mazankowski).

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, j'interviens à propos d'une réponse donnée à une question supplémentaire posée à la Chambre aujourd'hui.

Avec votre permission, je voudrais me voir donner la parole demain pour soulever la question de privilège car d'ici là j'aurai eu le temps de vérifier le compte rendu pour savoir exactement ce qui a été dit.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GAMBLE—LE CHOIX DES INTERVENANTS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège a trait à la pratique que vous avez établie et suivie pour ce qui est d'accorder la parole aux députés durant la période des questions, et à l'habitude que vous avez prise d'autoriser des questions supplémentaires.

A mon avis, il est absolument insuffisant pour les députés de se conformer à l'article 5 du Règlement en étant présents à la Chambre. Pour s'acquitter de leurs fonctions, les députés ne doivent pas seulement se montrer, mais aussi se faire entendre.

Jeudi dernier, à deux reprises, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), qui commentait une approbation à ses propos

émanant de ce côté-ci de la Chambre, a employé l'expression «députés de l'arrière-ban» pour désigner certains députés à la Chambre, dont moi-même, puisque j'ai, moi aussi, approuvé certaines de ses observations.

Je crois qu'en utilisant cette appellation, le député a laissé entendre que ces députés n'ont pas le droit de participer aux travaux de la Chambre de la même façon que les autres. Depuis un mois que je siège à la Chambre, il m'a semblé évident que les députés qui occupent les banquettes avant obtiennent la parole au cours de la période des questions tandis que les députés de l'arrière-ban ne l'obtiennent pas. A mon sens, il est primordial que tous les députés soient traités sur le même pied à la Chambre.

Il va sans dire que mes propos ne sont pas dirigés contre vous dans l'exercice de vos fonctions, Votre Honneur. Mon intervention, j'en conviens, équivaut presque à une protestation contre la façon dont les choses se déroulent à la Chambre. Il en va pourtant de mes droits comme député et de mes obligations envers mes mandants. D'ailleurs, il importe d'éviter qu'il y ait deux catégories de députés à la Chambre: ceux qui obtiennent facilement la parole et ceux qui ne l'obtiennent qu'après les premiers ou pas du tout. C'est pourquoi j'ai voulu porter ce fait à l'attention de la Chambre.

Je ne vois pas pourquoi, du seul fait que je suis un député ministériel, mes questions aux ministres seraient présumées insignifiantes. Je soutiens que j'ai autant le droit que n'importe quel député d'en face de poser des questions sur des affaires que j'estime urgentes.

J'insiste donc pour que la question du choix des intervenants soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

M. l'Orateur: Je ne saurais évidemment permettre qu'on poursuive le sujet. Le député m'avait donné préavis de son intention de soulever la question de privilège. Sans doute se rend-il compte déjà que sa question de privilège n'en est pas une, de sorte que je ne puis accepter d'entendre l'opinion des autres députés à ce sujet.

Le député doit comprendre que la présidence jouit de la plus entière discrétion quant au choix des intervenants. Il existe évidemment une différence fondamentale, non pas tant pour ce qui est du rang ou de l'importance—tous les députés étant égaux—mais plutôt du caractère des députés qui sont favorables au gouvernement et ceux qui sont opposés au gouvernement, quand vient la période des questions. Lorsqu'elle choisit des intervenants parmi les députés du gouvernement, le présidence obéit à des considérations bien différentes de celles auxquelles elle obéit lorsqu'elle doit les choisir parmi les députés de l'opposition. C'est une différence fondamentale que le Parlement canadien et tous les autres parlements reconnaissent depuis longtemps. Demander que la période des questions orales soit également partagée entre tous les députés, à l'exception des ministres qui doivent répondre aux questions, c'est méconnaître la différence fondamentale qui existe entre députés ministériels et députés de l'opposition.

● (1510)

J'ai admis en principe, dès le premier jour, que les ministériels ont également le droit de poser des questions. Cependant, je ne leur accorde jamais de questions supplémentaires, parce que cela serait reconnaître à mon avis que leur question comportait à l'encontre d'un ministre une attaque qui n'a pas atteint son but et qui appelle un complément de clarification. Ce serait commettre une erreur fondamentale de prétendre que les ministériels, lorsqu'ils posent des questions, lancent le même genre d'attaque que les députés de l'opposition. Il s'agit là d'une différence de nature.

Le député a posé une question aujourd'hui dont lui-même et le ministre s'accorderont à dire qu'il ne s'agissait pas d'un nougat, pour reprendre son terme. L'examen du hansard montre qu'il s'agit là d'une exception par rapport à l'usage des quatre dernières semaines, pour ne pas dire des cinq dernières années. Il n'y a pas de changement fondamental par rapport à la législature précédente.

Depuis le premier jour j'ai toujours donné la parole aux ministériels, pendant la période des questions, par application du droit qu'ont les députés comme lui-même de participer à la période des questions. Puisque aujourd'hui le nombre de députés de l'opposition qui s'apprêtaient à poser des questions n'était pas aussi élevé que certains jours, j'ai donné la parole à trois députés du côté ministériel, admettant ainsi qu'en certaines circonstances le pourcentage accordé à son côté de la Chambre peut augmenter. Tel a été le cas en ce qui concerne sa question, parce qu'il avait déjà essayé il y a deux ou trois jours.

J'espère que le député comprendra que s'il est passé avant certains de ses collègues aujourd'hui, c'est parce qu'il n'avait pas réussi y a quelques jours à obtenir la parole. C'est exactement le même critère qui s'applique aux députés de l'autre côté de la Chambre. Les députés qui ont pris la parole aujourd'hui sont ceux qui n'ont pu l'obtenir depuis un jour ou deux, et qui de ce fait doivent avoir la préférence aujourd'hui. Je suis la même règle pour les deux côtés de la Chambre.

Le député comprendra également que nous sommes tous soumis à de rigides contraintes dans cette partie de la journée, et qu'il faut nous débrouiller au mieux dans le peu de temps que nous avons à notre disposition.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPINION EXPRIMÉE SUR LES INFRACTIONS À LA LOI

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je remercie les députés qui, des deux côtés de la Chambre, ont fait de leur mieux pour m'aider à bien définir ma position sur cette très importante question. Je tiens à dire—qu'en matière d'infraction à la loi, ma position est bien simple; nul n'est au-dessus de la loi, toute élevée que puisse être sa situation sociale. Je constate avec plaisir que le solliciteur général (M. Lawrence) et le premier ministre (M. Clark) semblent être d'accord avec moi là-dessus.

[M. l'Orateur.]

Le cas échéant, je m'opposerai vigoureusement à toute tentative visant à modifier cette règle. C'est là une position de principe que j'ai adoptée il y a quelques années alors que le premier ministre de l'époque et des membres de son cabinet étaient dans l'illégalité du fait qu'ils avaient enfreint la loi sur les réserves provisoires de blé. J'ai alors pris des mesures très énergiques pour essayer de les faire mettre en accusation officiellement. Je n'y suis malheureusement pas parvenu. La Chambre était alors présidée par un autre orateur. Qui sait, peut-être Votre Honneur a-t-elle des idées différentes sur les conditions à réunir pour décider d'une mise en accusation?

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. COSSITT—MOTIONS PRÉSENTÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 43—LE CHOIX DES INTERVENANTS

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de l'article 43 afin d'obtenir de la présidence quelque éclaircissement sur un certain aspect de l'application de cet article.

A tort ou à raison, j'ai toujours cru, tout comme bon nombre d'autres députés sans doute, que n'importe quel député, qu'il soit du gouvernement, de l'opposition officielle ou de quelque parti que ce soit, pouvait se prévaloir de l'article 43 du Règlement afin de soulever une affaire urgente et de pressante nécessité concernant sa circonscription ou l'ensemble du pays, et qu'autant de députés du gouvernement que de l'opposition officielle, du NPD ou de tout autre parti pouvaient obtenir la parole à cette fin. Je soulève cette question afin que la présidence me dise bien clairement si l'exercice par un député du droit de soulever une question qui le préoccupe et qu'il juge revêtir un caractère d'urgente nécessité est contingenté.

Aujourd'hui, seulement deux députés du Crédit social étaient présents à la Chambre et ils ont obtenu la parole pour présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le parti ministériel en compte plus de 130.

M. Knowles: Ils n'étaient pas tous présents.

M. Cossitt: Il y avait plus de députés ministériels présents à la Chambre qu'il n'y en avait de l'opposition officielle, mais les députés de notre parti n'ont pas eu autant d'occasions de prendre la parole. Je tiens encore une fois à rassurer la présidence que je fais cette observation en toute déférence et que je ne la critique en rien, car la présidence doit avoir de bonnes raisons pour appliquer ainsi la procédure. Je demande simplement que l'on clarifie ce point pour la gouverne de tous les députés, et spécialement des députés ministériels.

M. l'Orateur: Le député soulève une question qui intéressera certainement la Chambre. L'application de l'article 43 du Règlement pose un problème semblable, dans une certaine mesure, à celui que vient de soulever le député de York-Nord (M. Gamble). Par conséquent, je ne serais peut-être pas aussi sévère quant à la répartition entre les députés du temps alloué à la présentation des motions en vertu de l'article 43 que je le serais quant au temps réservé aux questions orales.

Aujourd'hui, le collègue du député a eu la parole avant tous les autres députés afin de proposer sa motion qui était plutôt importante car elle portait sur le récent déraillement de train. Je lui ai accordé une partie assez généreuse de la période aux motions, comme le compte rendu officiel le prouvera, je crois. En outre, étant donné que la motion a reçu le consentement unanime, elle a occupé une plus grande partie du temps alloué aux motions, ce qui est tout à fait juste.

Dans un pareil cas, j'aurais plutôt tendance à donner la parole à l'autre côté de la Chambre aussi longtemps qu'il le faut pour assurer un traitement équitable à tous les partis. C'est là-dessus que je me suis basé aujourd'hui. Si aujourd'hui avait été un jour comme tous les autres et si le collègue du député avait proposé une motion plus coutumière que la Chambre n'aurait pas jugé nécessaire d'étudier, deux ou peut-être même trois députés du même côté de la Chambre auraient probablement reçu la permission de présenter chacun une motion aux termes de l'article 43. Je n'affirme pas que cela aurait été le cas, je dis simplement que cela aurait été plus probable.

Le fait qu'elle a été présentée aujourd'hui résulte plus de sa teneur; c'est pourquoi j'ai préféré accorder la parole au collègue du député, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), étant donné les événements extrêmement importants qui se sont déroulés dans sa circonscription, plutôt que de donner la priorité à une motion relative à une politique courante du gouvernement qui ne susciterait peut-être qu'une seule motion de la part d'un député du gouvernement, motion pouvant être présentée n'importe quand.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LE DROIT D'EXIGER UN PROCÈS DANS LA LANGUE OFFICIELLE DE SON CHOIX

L'hon. Erik Nielsen (au nom du ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales) demande à présenter le bill C-24, tendant à modifier le Code criminel.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 34, 36, 38, 44, 50, 186, 294, 342, 346, 361 et 400.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

TÉLÉGLOBE CANADA—EXECUTIF

Question no 34—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de Téléglobe Canada?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

M. Scott Fennell (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne Téléglobe Canada, la réponse est la suivante:

1. *a*)	Jean-Claude Delorme	2. Éventail des salaires:	$55 600—$72 400
b)	Norman T. Byrne		$50 000—$55 000
	Yves Langlois		" "
	André Lapointe		" "
	Robert Séguin		$45 000—$50 000
	John S. Crispin		" "
	Marcel Perras		" "
	Atherton Wallace		" "
	David Pilley		" "
	Donat J. Lévesque		" "

L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE—LES ADMINISTRATEURS

Question no 36—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de l'Administration de pilotage du Pacifique?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): 1. *a*) M. P. V. O. Evans. *b*) Position non remplie.

2. *a*) $30,000—$35,000. *b*) Aucun traitement n'est attaché au poste.

L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE—LES ADMINISTRATEURS

Question no 38—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de l'Administration de pilotage de l'Atlantique?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): 1. *a*) M. A. D. Latter. *b*) Position non remplie.

2. *a*) $35,000—$40,000. *b*) Aucun traitement n'est attaché au poste.

OFFICE DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE—LES ADMINISTRATEURS

Question no 44—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de l'Office des prix des produits de la pêche?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans):

1. *a*) M. A. Maloney, président.

b) M. K. F. Harding, vice-président.

2. *a*) M. A. Maloney est fonctionnaire principal au ministère des Pêches et des Océans et, à ce titre, son échelle de traitement est de $38,300 à $52,100. Les fonctions de M. Maloney comprennent la présidence de l'Office des prix des produits de la pêche en plus d'autres fonctions pour le ministère.

b) M. K. F. Harding reçoit une rémunération quotidienne de $75 lorsqu'il s'occupe d'affaires de l'Office.

LE CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA

Question nº 50—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents du Conseil des sciences du Canada?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil des sciences du Canada, notre réponse à la question nº 50, posée par M. Orlilow, est la suivante:

1. a) le Dr Claude Fortier, président.

b) Vacant—un poste.

2. Président—demi-temps—$48,500-$65,500 par an. Vice-président—demi-temps—$48,500-$65,500 par an.

COMMUNICATIONS—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 186—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère des Communications?

M. Scott Fennell (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse à la question ci-dessus est la suivante: *a*) 2,028 employés permanents. *b*) 191 employés nommés pour une période déterminée.

LES SOCIÉTÉS CANADIENNES—LA DÉDUCTION DES PERTES EN CAPITAL

Question nº 294—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de ne plus permettre la déduction de certaines pertes en capital aux sociétés canadiennes?

2. Ces pertes demeureront-elles déductibles pour les holdings étrangers?

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):

1. Le régime fiscal vise, entre autres choses, à encourager les Canadiens à effectuer des placements en actions dans les sociétés canadiennes. Dans ce sens, on étudie actuellement les diverses façons d'inciter un plus grand nombre de Canadiens à effectuer de tels placements. Le traitement des pertes en capital fait partie intégrante de notre système des gains en capital et si l'on ne permet plus la déduction de certaines pertes en capital, on entravera les placements dans les sociétés canadiennes plutôt que de les promouvoir. Aussi devrait-on continuer d'autoriser la déduction des pertes tant que les gains seront imposables.

2. La reconnaissance des pertes et gains en capital afférents aux biens étrangers fait aussi partie intégrante du régime des gains en capital. Étant donné que les gains sur les biens étrangers sont imposables, il serait injuste d'interdire la déduction des pertes. Nous n'avons nullement l'intention de limiter les possibilités actuelles de déduire les pertes en capital sur un bien quelconque des gains réalisés sur tout autre bien, qu'il soit étranger ou non.

L'INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES CULTURELLES

Question nº 342—**M. Cossitt:**

L'Institut des affaires culturelles a-t-il reçu du ministère du Revenu national un numéro d'imposition qui permet aux contribuables ayant effectué des dons à cet institut de réclamer une déduction d'impôt, et, le cas échéant, *a*) quand a-t-il été accordé et par qui, *b*) quel est le nom des contribuables qui ont réclamé une déduction et à quel titre a-t-elle été autorisée?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

Le statut d'organisme de charité enregistré a été octroyé à l'Institut canadien des affaires culturelles le 15 janvier 1976. Cet organisme est donc habilité à délivrer des reçus aux fins de l'impôt sur le revenu à ses donateurs. Son enregistrement a été accordé par les fonctionnaires du ministère agissant au nom du Ministre de l'époque en vertu de la loi et des règlements de l'impôt sur le revenu.

L'enregistrement a été octroyé à l'Institut parce que, d'après les renseignements obtenus, il satisfaisait aux exigences pour être reconnu comme organisme de charité enregistré conformément aux principes de la common law et à la loi de l'impôt sur le revenu. Un agent de l'Institut a signé la demande d'enregistrement. Les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu concernant le secret m'empêche de fournir le nom de cet agent.

LA BANQUE DU CANADA—LE RÉGIME DES PENSIONS DES EMPLOYÉS

Question nº 346—**M. Herbert:**

1. Quelle est la période ouvrant droit à la quote-part patronale dans le régime des pensions des employés de la Banque du Canada?

2. L'indexation annuelle automatique des pensions payées aux retraités équivaut-elle à l'augmentation du coût de la vie?

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): La Banque du Canada m'a informé de ce qui suit:

1. A compter de la date de son adhésion au régime, l'employé bénéficie de la période entière ouvrant droit à la quote-part patronale, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de période d'admissibilité. Un cotisant au régime dont le service se termine pour toute autre raison que le décès, la retraite normale avec pension, ou la retraite en raison d'incapacité, a droit à une pension annuelle différée qui commence à soixante ans et qui est calculée conformément à la fomule habituelle des prestations de retraite. En remplacement, ce cotisant peut choisir de recevoir un remboursement de ses cotisations, avec intérêt (intérêt composé à 4 p. 100), s'il n'a pas atteint l'âge de quarante-cinq ans et n'a pas à son crédit dix années de service.

2. Les pensions payées aux employés retraités sont indexées annuellement conformément à un indice de pensions qui est calculé, à l'égard d'une année, comme le pourcentage selon lequel la moyenne des chiffres mensuels de l'indice des prix à la consommation du Canada pour la période de douze mois se terminant le trentième jour de septembre de l'année précédente dépasse la moyenne des chiffres mensuels de l'indice pour la période précédente de douze mois se terminant le trentième jour de septembre.

LES SOCIÉTÉS—LES EXEMPTIONS FISCALES ACCORDÉES

Question nº 361—**M. Herbert:**

Combien de sociétés ont, par décret du gouverneur en conseil, été exemptées de l'application de la disposition du Budget de novembre 1978 qui assujettissait à l'impôt certains types d'actions privilégiées et que représente, pour le gouvernement, la perte de ces revenus fiscaux autorisée aux termes de ces exemptions?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Aucune.

LES ENTREPÔTS D'ATTENTE DE GRAND'ROUTE

Question nº 400—**M. Dick:**

1. Combien d'entrepôts d'attente de grand'route de catégorie B y avait-il au Canada en *a*) 1971, *b*) 1972, *c*) 1973, *d*) 1974, *e*) 1975, *f*) 1976, *g*) 1977, *h*) 1978, *i*) 1979?

2. Quel est le nom des entrepôts d'attente qui ont, les premiers, reçu leur permis d'exploitation en *a*) 1975, *b*) 1976, *c*) 1978, *d*) 1979 et dans quelles municipalités étaient-ils situés?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

1. *a*) 143;
b) 148;
c) 155;
d) 156;
e) 158;
f) 161;
g) 164;
h) 166;
i) 168.

2. *a*) 1975 Archibald Truck Sufferance Warehouse Amherst (N.-É.);
Newfoundland Transport Limited
Corner Brook (Terre-Neuve).

b) 1976 Day & Ross (Nfld) Ltd., Grand Falls (Terre-Neuve);
Veillettte Transport Cie Ltée, La Tuque (Québec);
Canada Packers Limited, Moncton (N.-B.) (Fruits et légumes seulement).

c) 1977 Tyee Moving & Storage Co. Ltd., Courtenay (C.-B.);
Doc's Cartage & Storage Co. Ltd., Kitimat (C.-B.);
Atlantic Wholesalers Ltd., Charlottetown (Î.-P.-É.) (Fruits et légumes seulement).

d) 1978 Burge Brothers Transfer & Storage Ltd., New Glasgow (N.-É.);
Winders Storage and Distributors Ltd., North Battleford (Saskatchewan).

Les Actes de l'Amérique du Nord britannique

e) 1979 Transport D'Anjou Inc. Edmundston (N.-B.);
Renfrew Sufferance Warehouse, Renfrew (Ontario).

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le secrétaire parlementaire a répondu aux questions énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867 À 1974

LA RÉVISION DES RÈGLES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national) propose:

Que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé, en conformité de l'article 7 du chapitre 13 des Statuts du Canada 1974-1975-1976, à reviser les règles établies par le paragraphe 51(1) des Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1974, modifiés par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (nº 2), 1974, et de faire des recommandations au sujet de toutes modifications qui lui paraissent alors nécessaires ou souhaitables.

● (1520)

—Monsieur l'Orateur, comme vous le savez sans doute, si je propose cette motion aujourd'hui, c'est à cause d'une disposition de la loi sur la députation de 1974 qui m'oblige à proposer à la Chambre, au plus tard le vingt-cinquième jour qui suit la convocation du Parlement, l'adoption d'un ordre dans le sens de la motion dont Votre Honneur vient de donner lecture.

Je voudrais souligner qu'elle ne porte pas sur les limites des circonscriptions, mais elle est toutefois d'une importance primordiale pour les députés, car elle influe sur le nombre de sièges à la Chambre. J'ai constaté avec intérêt, avant que nous en arrivions à ce stade-ci de nos délibérations, que les députés se demandent comment ils peuvent attirer l'attention de la présidence—je veux parler de la période des questions durant laquelle les députés, aux termes du Règlement, peuvent interroger les ministres. La Chambre des communes compte actuellement 282 députés, et parmi les questions fondamentales qu'il devrait envisager, un comité devrait décider si le nombre de députés a atteint le maximum, s'il devrait être encore plus élevé ou s'il conviendrait de le restreindre. Des considérations de ce genre pourraient influer sensiblement sur les députés lors de la période des questions et leurs chances de participer aux débats, sur la constitution des comités et leur aptitude à traiter avec le public et à jouer leur rôle d'ombudsman, et ainsi de suite.

Les Actes de l'Amérique du Nord britannique

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 a donné au Canada son système législatif actuel. La Chambre haute devait consister de 24 membres non élus pour chaque province représentée à l'époque, soit le Québec, l'Ontario et les Maritimes, et cette représentation devait demeurer constante malgré les variations démographiques possibles. Par contre, la Chambre des communes a été établie en fonction de la représentation selon la population et le nombre de députés à la Chambre a augmenté plusieurs fois à la suite de modifications aux lois. En 1971, à cause des résultats du recensement, une autre augmentation de la députation a été jugée nécessaire, surtout parce que plusieurs provinces voyaient diminuer le nombre de leurs députés. Il semble que ce soit là l'objet des débats tenus sur ce sujet à l'occasion.

En vertu de la loi de 1974 sur la représentation, le gouvernement a adopté un nouveau règlement qui visait à concilier des objectifs différents, soit à accroître progressivement le nombre de députés et à établir des rythmes d'accroissement différents selon que les provinces sont petites, moyennes ou grandes. C'est le règlement de 1974 qui a été appliqué aux dernières élections générales et qui a porté le nombre de sièges à la Chambre à 282. Étant donné qu'au moment où on a adopté le nouveau règlement, c'est-à-dire en 1974, on s'inquiétait déjà de ce que, selon le rythme d'accroissement de la population canadienne, le nouveau règlement pourrait faire augmenter très rapidement le nombre de sièges à la Chambre; on a par conséquent inséré une disposition prévoyant le renvoi du règlement en 1979 à un comité de la Chambre chargé de voir quelle serait l'incidence des changements qui s'appliqueraient au recensement de 1981.

Je n'ai pas l'intention de parler davantage de la motion, monsieur l'Orateur. Je sais que d'autres députés veulent intervenir au sujet de cette proposition. Il n'y a pas qu'aujourd'hui qu'on pourra aborder cette question; on en aura encore d'autres occasions. Mais en proposant aujourd'hui la motion à l'étude, je me suis conformé à la loi et j'ai lancé le débat de ce que j'estime être une question fondamentale pour chacun de nous ici, à savoir si le nombre des députés à la Chambre doit ou non continuer à augmenter comme il l'a fait dans le passé, ou si l'on ne devrait pas songer à le limiter en égard au rôle de la Chambre, au travail des députés et à la possibilité pour eux de remplir leurs fonctions à la Chambre.

Je termine sur ces quelques paroles afin de permettre à d'autres de prendre part au débat dans la mesure où la chose est possible cet après-midi.

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je félicite le président du Conseil privé (M. Baker) pour ses remarques. Le bill auquel il fait allusion est un de ceux auxquels j'ai eu l'occasion de travailler à l'époque où j'étais secrétaire parlementaire de l'ancien président du Conseil privé, le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), et plus tard, secrétaire parlementaire de l'ancien député d'Eglinton, M. Mitchell Sharp.

Nous avons eu beaucoup de mal à trouver des solutions convenant à la Chambre des communes à cause du dilemme que pose, dans notre pays, la répartition de la population entre les provinces. Notre pays est composé de dix provinces et de deux territoires entre lesquels tant la population que les règles établies varient considérablement. La plus ancienne et, à certains égards, la plus importante est la règle du Sénat en vertu de laquelle, par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard dispose de quatre sièges, parce qu'une province ne peut pas compter moins de députés qu'elle n'a de sénateurs. Or, certaines provinces ont vu leur population stagner, tandis que d'autres l'ont vu augmenter dans des proportions telles que s'il existait un système proportionnel de sièges, il aurait fallu transférer des sièges de certaines provinces et de certaines régions à d'autres.

Par conséquent, lorsque la première série de motions a été déposée, à compter de 1971, la Chambre a décidé que ce n'était pas là la meilleure façon de procéder pour réaliser une nouvelle répartition des sièges parlementaires dans les provinces parce qu'en vertu de ces premières propositions, certaines provinces auraient perdu des sièges. Après de longs débats, il a été décidé d'interrompre le processus et le président du Conseil privé de l'époque, le député de Cape Breton Highlands-Canso a présenté de nouvelles propositions qui ont abouti à la situation actuelle.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la croissance rapide de certaines régions et la stagnation de certaines autres posent un problème. En outre, il faut tenir compte du fait que certaines régions ont obtenu des garanties quant au nombre de sièges parlementaires auxquels elles ont droit et quant à l'importance relative de ces sièges. Si le principe de la représentation selon la population a toujours été le cheval de bataille de certains groupes, son caractère inaliénable n'a jamais été complètement accepté.

En consultant l'histoire de la répartition des sièges parlementaires au Canada, on s'aperçoit que la formule de la représentation selon la population n'a jamais été respectée intégralement. Il a toujours été admis que les grandes régions à faible population devaient obtenir un plus grand nombre de sièges et que les grandes provinces devraient en retour, en céder quelques-uns. L'histoire nous apprend que c'est ce qui s'est passé effectivement, grâce à une certaine objectivité de la part des membres des partis politiques présents à la Chambre des communes et aussi à un certain souci pour les régions dont la croissance était moins rapide.

● (1530)

Depuis que ces principes ont été mis en pratique, principes appelés la méthode de l'amalgame, nous avons assisté à d'importants chambardements démographiques. A cette époque, en 1974-1975, c'était la province d'Ontario qui bénéficiait d'une croissance rapide et selon les données que nous possédions alors, son rythme de progression ne devait pas se ralentir. Nous savons maintenant que la croissance de l'Ontario a atteint un palier tandis que celle de l'Alberta surtout, mais aussi de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, ont connu une accélération extraordinaire. Nous savons que la croissance du Québec s'est aussi stabilisée tout comme celle de l'Ontario.

Nous savons si l'on ne tient pas compte de la méthode de l'amalgame, le nombre de députés au Parlement ne cessera de s'accroître et nous devons songer aux répercussions que cela peut avoir. Comparativement à l'autre endroit et comparativement à la Chambre des communes britannique, notre Chambre est ni plus ni moins qu'une salle et l'une des questions auxquelles il faudra s'arrêter, peu importe si nous décidons d'accroître ou non le nombre de députés, sera de savoir si cette Chambre est le lieu propice au spectacle que nous donnons ici. Je parle de spectacle car, en entrant ici à la Chambre, on ne peut s'empêcher d'avoir l'impression d'entrer sur un plateau de théâtre brillamment éclairé, et je pense que dans une certaine mesure, cela nous fait paraître sous notre plus mauvais jour. En fait, l'image transmise par les caméras de télévision, cette image qui est celle d'un acteur en train de jouer sur le parquet de la Chambre, n'est pas conforme à l'image de nous-mêmes. Il y a une différence entre ce qui se passe à la Chambre et l'impression que nous donnons à l'extérieur.

Nous devrions peut-être nous inspirer de la façon dont les Anglais ont organisé leur Chambre et envisager de nous débarrasser de ces pupitres et de les remplacer par quelque chose de plus sensé, peut-être par des bancs; il n'est pas non plus nécessaire de prévoir des places pour tous les députés de la Chambre, mais seulement pour ceux qui tiennent à participer aux délibérations. Pour créer une atmosphère un peu plus chaleureuse en nous regroupant, au lieu de rester éparpillés dans cette grande salle, nous pourrions envisager cette possibilité au moment où nous nous pencherons sur la question de l'augmentation du nombre des députés.

Grâce au fusionnement, nous avons absorbé un nombre supplémentaire de députés et, si je ne m'abuse, à la prochaine redistribution de sièges parlementaires entre les différentes provinces, nous nous retrouverons avec un total d'environ 300 sièges, un peu moins ou un peu plus, ce qui nous obligerait à intégrer pas mal de députés supplémentaires dans ce système en très peu de temps.

Je ne suis pas convaincu que ce genre de changement répondra de façon adéquate aux difficultés qu'éprouvent ceux d'entre nous qui représentent de très vastes circonscriptions. En ce qui me concerne, la superficie de ma circonscription était déjà grande, avant le dernier remaniement de la représentation; elle était d'environ 55,000 milles carrés. Mais, soudainement, elle a pris des proportions démesurées, s'étendant à environ 150,000 milles carrés, à cause de l'exode rural. La superficie des circonscriptions rurales s'est passablement étendue et les députés éprouvent beaucoup de difficulté à bien remplir leurs fonctions car leurs commettants sont, à beaucoup d'égards, moins bien représentés aujourd'hui qu'auparavant, même si dans l'ensemble, les Canadiens sont en fait mieux représentés depuis la nouvelle répartition des sièges parlementaires.

Ainsi, je suis d'accord avec le président du Conseil privé quand il affirme que la question du nombre de sièges est très importante; le problème n'est toutefois pas seulement d'ordre quantitatif, mais aussi d'ordre qualitatif, à mon avis. Il faut aussi voir comment les citoyens seront représentés à la suite de ces changements. Je pense que la question se résume à ceci: quel genre de régime de représentation voulons-nous donner à la population canadienne?

En second lieu, je voudrais traiter des modifications qu'a subies le régime que nous avons établi. Chaque fois que l'on instaure un nouveau régime, il faut contrôler ce qui se passe effectivement, et à ce propos, j'ai trouvé décevant que le président du Conseil privé ne précise pas dans son discours si le gouvernement était prêt à transmettre au comité les données et la ventilation nécessaires pour établir ce qui s'est vraiment passé. Nous ne nous intéressons pas ici aux résultats des élections. Ce qui nous intéresse, c'est la façon dont les Canadiens en général seront représentés.

Je ne sais pas si le gouvernement a déjà nommé un commissaire à la représentation, mais je crois que ce poste est encore vacant. Je crois que le gouvernement devrait envisager de le remplir avant la tenue de cette enquête, car il me semble évident que ce comité aura besoin des conseils et de la capacité de recherche que peut assurer ce poste. Ce poste est vacant depuis à peu près un an, mais il me semble que le comité devrait tâcher de déterminer s'il est à propos que nous commencions nos travaux avant que le poste de commissaire à la représentation ne soit effectivement rempli. Je demande instamment au président du Conseil privé de prendre cet aspect de la question en considération.

Le dernier argument que j'ai à présenter est celui même que l'ex-président du Conseil privé a fait valoir lorsqu'il a fait une déclaration au comité permanent des privilèges et élections le 9 avril 1974. Je devrais transmettre ce document au président du Conseil privé vu que c'était un document du cabinet et que ceux-ci sont très souvent diffusés sous forme de discours et de communiqués ministériels qui sont transmis aux comités et un peu partout; ces documents ne sont donc pas toujours gardés secrets. Il se trouve qu'en fait presque tous les conseils et les données contenus dans ces documents ont été mis à la disposition des députés et du public en général, bien qu'ils n'aient pas été présentés sous forme de documents du cabinet. Je pense que bien des gens s'imaginent que le fait d'avoir accès aux documents du cabinet signifie qu'ils pourraient mettre la main sur des documents marqués «Ultra-secret—Destiné aux ministres du cabinet seulement».

Je vous renvoie à ce document et je suggère au président du Conseil privé d'en distribuer des doubles aux membres du comité. Si je fais cette proposition, c'est parce que le document ne se contente pas d'expliquer sur le plan historique comment nous en sommes arrivés à la répartition actuelle des sièges parlementaires entre les provinces; il propose aussi diverses formules—en fait, quatre nouvelles formules assez bien expliquées—et montre par des calculs quel serait dans chaque cas le nombre total de députés à la Chambre et que deviendrait la représentation de chaque province. Je pense que ces formules seraient utiles aux députés pour étudier la formule actuelle, car ils auraient ainsi une idée des conséquences que pourraient avoir à peu près toutes les formules imaginables.

Les Actes de l'Amérique du Nord britannique

En examinant les formules, il est difficile de savoir sur quels résultats elles déboucheraient. Si je suis un peu sceptique, c'est qu'elles reposent toutes sur les courbes de population prévues par Statistique Canada. Nous savons ce qui s'est passé depuis cinq ans. Les réalités d'aujourd'hui sont très différentes de ce qu'avait prévu Statistique Canada. Les raisons en sont simples. La population se déplace vers l'Ouest, les Canadiens n'ont plus autant d'enfants et nous avons ralenti le processus d'immigration. Voilà pourquoi toutes les prévisions démographiques de Statistique Canada sont dénuées d'intérêt. Il ne s'agit pas du tout de critiquer Statistique Canada. Cela prouve simplement que les caractéristiques démographiques d'un pays ou d'une région, qui semblaient relativement immuables, peuvent être bouleversées du jour au lendemain; c'est exactement ce qui s'est produit.

● (1540)

Le dernier point que je voudrais mentionner est la question de ce qui arrive après. Eh bien, nous devrons à un moment ou à un autre étudier la question du redécoupage des circonscriptions à l'intérieur des provinces. Je pense que, si on était généralement d'accord sur la formule de redistribution des sièges parmi les provinces, un grand nombre de Canadiens et un grand nombre de députés n'ont pas admis à l'époque et n'admettent toujours pas maintenant la façon dont les circonscriptions ont été redécoupées à l'intérieur des provinces. Nous avions alors assisté au pire genre de déformation, à la répartition la plus abusive des sièges que j'aie jamais vue. On n'a presque pas tenu compte des collectivités et de leurs intérêts, de la simple dimension géographique des circonscriptions ni des intérêts communs.

Comme j'ai personnellement connu l'expérience très pénible d'avoir à représenter une de ces circonscriptions qui ont été modifiés au point où on ne les reconnaît plus, qui ont été sacrifiées au nom d'un principe qui répugne à la plupart d'entre nous presque autant que la représentation proportionnelle, qu'on appelle l'égalité de représentation dans une province, c'est un sujet qui me tient très à cœur. Le grand problème, c'est que quand la loi avait été initialement adoptée en 1964-1965, on y avait inséré une formule qui accordait beaucoup de latitude à la commission chargée du redécoupage dans chaque province. Il pouvait y avoir une différence de 50 p. 100 entre une circonscription urbaine et une circonscription rurale, mais si on regarde la carte de l'Ontario, on constate qu'on ne s'est servi de cette formule dans à peu près aucun cas.

J'ai commis l'une de mes plus grandes erreurs quand je me suis joint au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) pour faire adopter un bill d'initiative parlementaire par la Chambre des communes—je signale ce point à l'intention du président du Conseil privé—dans lequel nous demandions aux commissaires d'indiquer les raisons de leurs décisions pour que nous ayons la possibilité de les contester lors des audiences publiques. Le bill avait été adopté et mon bon ami, le député de Cochrane (M. Penner), qui était alors député de Thunder Bay et dont les commissaires avaient détruit la circonscription, avait essayé de porter l'affaire devant les tribunaux sur ce point. Parce que les commissaires avaient donné leurs raisons en une phrase, disant en substance qu'à leur airs, leur décision était la meilleure possible, les tribunaux ont refusé d'entendre la cause. Il me semble que nous devons faire quelque chose pour nous assurer que les commissaires respecteront la volonté du Parlement, au lieu d'en faire à leur tête.

Je demande au président du Conseil privé s'il est prêt à accepter que cette motion soit modifiée de façon que nous abordions le problème du remaniement de la carte électorale non pas à moitié, mais à fond et que nous examinions tant la répartition parmi les provinces que le redécoupage à l'intérieur même de chaque province, car il est aussi important d'assurer une juste représentation de la population que d'attribuer aux députés une charge de travail aussi égale que possible dans leur circonscription. Je peux dire au président du Conseil privé et à la Chambre que, pour le moment, les députés qui représentent les grandes circonscriptions ont des responsabilités plus lourdes que ceux qui représentent les circonscriptions plus petites et plus compactes, ce qui n'est pas juste.

Le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) dit qu'il existe également d'autres facteurs et, bien sûr, c'est vrai, mais je répondrai que le système actuel oblige bon nombre d'entre nous à opter pour des solutions qui ne sont ni souhaitables ni bonnes pour les gens que nous représentons.

Je demande donc au président du Conseil privé s'il est prêt à accepter un amendement permettant d'inclure l'autre loi ou s'il peut nous garantir qu'il proposera ultérieurement une motion tendant à renvoyer l'autre loi au comité permanent. Il serait souhaitable, je pense, d'étudier l'ensemble du problème au lieu de l'étudier à moitié. Je le répète, je ne pense pas qu'il soit bon de faire les choses à moitié. Nous devrions examiner l'ensemble du problème de façon à bien saisir ses dimensions. Les deux moitiés sont intimement reliées et nous devons donc l'étudier en conséquence.

A mon avis, nous devons également étudier un autre facteur, à savoir comment établir à l'avenir le genre de formule qui conviendra le mieux. Lorsqu'on entreprend ce genre d'examen, le problème c'est que, si nous décidons de changer quelque chose, cela veut dire qu'il faudra modifier dans une large mesure les bases de la représentation à la Chambre d'ici cinq ans. Autrement dit, la continuité que l'on est parvenu à établir dans les circonscriptions et les régions peut se trouver détruite car, dans bien des cas, les circonscriptions ont l'habitude d'être considérées comme telles et de travailler dans le cadre des limites qui leur sont imposées par la circonscription provinciale.

Si je suis heureux que la Chambre ait l'occasion de réexaminer ces formules, j'ai des inquiétudes quant aux formules que nous pourrions proposer pour les remplacer. Nous risquons de détruire cette continuité qui est, selon moi, très importante du point de vue politique. Ce qui rend un système politique acceptable et pratique, ce qui le rend digne de confiance auprès des électeurs, c'est le fait que les gens savent à quoi s'attendre. Les électeurs ne savaient pas à quoi s'attendre lors du dernier remaniement et cela a suscité bien des inquiétudes. Je sais que cette question pose un dilemne à la Chambre, mais je pense que cela vaut la peine d'en parler pendant le débat de deuxième lecture.

J'aimerais donc que le président du Conseil privé s'occupe de trouver un commissaire à la représentation, que le gouvernement présente un rapport suffisamment bien documenté, peut-être dans le genre de celui qu'avait présenté le gouvernement antérieur le 9 avril 1974, qu'il songe à élargir le rôle du comité pour qu'il puisse s'occuper du remaniement des circonscriptions à l'intérieur des provinces, et finalement, que le comité lui-même tienne compte du besoin d'assurer une certaine continuité.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler plus de quelques minutes. Nous avons en effet eu des discussions à propos du débat et je pense que les députés sont à peu près tous d'accord pour l'ajourner et le reprendre un autre jour au lieu de tenir un débat prolongé aujourd'hui. Je reconnais volontiers que j'en ai fait la demande au nom du chef de mon parti, le député d'Oshawa (M. Broadbent), qui est retenu ailleurs cet après-midi et qui voudrait cependant participer au débat.

Je vois que quelques autres députés sont en train de se lever et, si la Chambre accepte de retarder l'ajournement pour leur permettre de prendre la parole, je ne m'y opposerai pas, mais j'ai l'intention de présenter la motion dont j'ai déjà parlé au leader du gouvernement à la Chambre. Avant de le faire cependant, je ne voudrais pas manquer cette occasion de féliciter mon ami, le leader du gouvernement à la Chambre, d'avoir si bien respecté la loi. C'est un jour important. L'article 7 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, chapitre 13 des statuts du Canada de 1974-1975-1976, impose au président du Conseil privé de proposer ce renvoi à la Chambe au plus tard le vingt-cinquième jour de la session en cours. Nous voilà maintenant à ce vingt-cinquième jour de session et il agit conformément à la loi. Il nous arrive si souvent de relever des erreurs, que je suis heureux de souligner cette stricte application de la loi.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: J'ai une autre observation à faire, à l'endroit de mon collègue, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid). J'ai toujours aimé sa façon de discuter de ces choses et de nous référer à l'histoire, mais il y en a une qu'il aurait eu intérêt à vérifier. Il a dit au début de son exposé aujourd'hui que l'une des règles les plus anciennes qu'il fallait respecter dans la répartition des sièges, c'est celle prévoyant qu'une province devrait avoir au moins autant de sièges à la Chambre des communes qu'elle a de représentants au Sénat. Je tiens à rappeler au député que cette règle n'est entrée en vigueur qu'en 1915. Peut-être un jeune homme comme lui ne fait-il aucune différence entre 1915 et 1815, mais il n'en demeure pas moins que notre pays avait 48 ans lorsque cette mesure a été adoptée.

● (1550)

M. Nystrom: Stanley y était.

M. Knowles: Non, je regrette, j'étais bien en vie, mais pas au Parlement.

Une voix: Je vous croyais né ici, Stanley.

M. Knowles: Il y a des remarques que je n'entends pas, mais ce n'est pas cela qui m'empêchera de dormir.

Tout ce que je tiens à dire, c'est ceci: malgré tous les changements et rectifications que nous pourrons faire, je persiste à croire que nous avons eu raison de retirer le tracé des limites aux comités parlementaires pour le confier à des commissions indépendantes. Il peut arriver que le travail de ces commissions suscite des mécontentements, mais l'expérience m'a appris, et il y a déjà un moment que je suis ici, que c'était bien pire du temps où les comités parlementaires en étaient chargés.

Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) a suggéré de modifier la motion pour élargir la portée du renvoi. Il me semble qu'elle est déjà suffisamment large. Le comité a le pouvoir de recommander les modifications et rectifications qui lui semblent nécessaires ou souhaitables, ce qui me semble aller suffisamment loin.

J'ai déjà dit que je n'ai pas l'intention de faire un discours, et comme je pense que tout le monde est à peu près d'accord pour passer à autre chose aujourd'hui, je propose, avec l'appui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que le débat soit maintenant ajourné.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Knowles est adoptée.)

* * *

LA LOI DE 1979-1980 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE POUR 1979-1980

L'hon. Walter Baker (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Walter Baker (pour le ministre des Finances) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever brièvement quelques points concernant ce bill. Je veux tout d'abord m'arrêter à un point au sujet duquel j'aurais peut-être pu invoquer le Règlement, mais qui s'intégrerait bien, je crois, à mes observations générales. La coutume veut, il me semble, avant que la Chambre ne procède à l'étape du rapport et à la troisième lecture d'un bill, que les députés reçoivent le compte rendu officiel des délibérations du comité sur la mesure à l'étude. Or, ce ne semble pas être le cas en ce qui concerne le bill C-10. Constatant donc l'absence du texte des délibérations du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, je suis allé vérifier auprès de la secrétaire du comité, qui m'a informé, il y a à peine une demi-heure, que le compte rendu sténographique des délibérations du comité, au sujet du bill C-10, n'a pas encore été imprimé.

Pouvoir d'emprunt

Je ne suis pas certain que le Règlement de la Chambre ou son interprétation précisent qu'un bill ne peut être adopté si, une fois que les délibérations du comité qu'il l'a étudié sont imprimées, celles-ci ne sont pas disponibles. Cependant, personne ne peut nier qu'il est généralement difficile aux députés d'étudier convenablement un bill, lorsque le comité en fait rapport à la Chambre ou à l'étape de la troisième lecture, s'ils ne disposent pas de la version définitive de ses délibérations. Il se peut que des députés préfèrent discuter du bill ou en envisage toute la portée avant de prendre position. Pourtant, il se peut qu'ils ne soient pas membres du comité qui l'a étudié ou encore qu'il leur ait été impossible d'assister aux séances du comité.

Pour être franc, je ne crois pas que le nouveau gouvernement soit fidèle à la promesse qu'il a faite dans le discours du trône, notamment de faire preuve de plus de respect à l'égard du Parlement et de lui confier un rôle plus important, surtout en accroissant celui de ses comités, s'il procède comme il le fait au sujet du bill C-10. On peut dire que le fait de demander à la Chambre de se prononcer sur le bill C-10 sans que les députés aient pu consulter le texte imprimé des délibérations, la seule version complète dont disposent généralement les membres du comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques au sujet du bill C-10 contredit, c'est le moins qu'on puisse dire, les belles paroles contenues dans le discours du trône au sujet du renforcement de l'autorité du Parlement.

Il y a eu des discussions fort intéressantes et fort utiles entre les membres du comité, en particulier entre ceux de l'opposition officielle et le ministre des Finances (M. Crosbie) au sujet de l'objet du bill et de sa raison d'être. Il ne nous est certes pas facile de parler du bill en ce moment sans avoir en main le procès-verbal des réunions ayant eu lieu à cet égard. S'il est vrai que je ne fais pas un rappel au Règlement justement pour ne pas interrompre les travaux de la Chambre, je tiens néanmoins à préciser que les députés de l'opposition officielle et moi-même désapprouvons cette façon d'agir. Voilà qui, à mon avis, entre en contradiction flagrante avec la prétendue promesse du gouvernement de revaloriser le rôle du Parlement. Si une pareille situation se représente, je puis dire pour ma part que je m'y opposerai très énergiquement en soulevant un rappel au Règlement.

J'aimerais me permettre quelques brèves réflexions au sujet du bill à l'étude. A mon avis, du moins, et encore une fois d'après mémoire plutôt que d'après le compte rendu des délibérations du comité, je dirai que le ministre des Finances n'a pas davantage su justifier de façon convaincante le montant visé par l'autorisation d'emprunt qu'il cherche à obtenir avec le bill à l'étude qu'il n'a pu le faire en clôturant le débat de deuxième lecture. La Chambre le sait, le bill sollicite un pouvoir d'emprunt pour un montant de l'ordre de sept milliards de dollars. Toutefois, dans son exposé économique de juillet dernier, le ministre des Finances avait affirmé que les besoins courants pour la période à laquelle s'applique le bill seraient de l'ordre de dix milliards. Les chiffres donnés par le ministre, aussi bien à la fin du débat de deuxième lecture que lors de l'étude du bill en comité, plus particulièrement, font croire qu'il cherche à obtenir de trois à cinq milliards de dollars de plus qu'il n'a besoin pour avoir le pouvoir d'emprunt nécessaire pour répondre aux besoins courants qu'il a prévus pour l'année financière en cours.

Au comité, nous avons insisté auprès du ministre des Finances pour savoir au juste pourquoi il lui fallait la somme énorme de 3 à 5 milliards de dollars de plus que ne semblaient l'exiger les besoins. Bien sûr, c'est une question de calcul, c'est-à-dire, de calcul du pouvoir d'emprunt actuel et du pouvoir d'emprunt supplémentaire qu'il cherche à obtenir; le ministre s'est contenté de dire qu'il lui fallait un certain montant pour parer aux imprévus. C'est vraiment prévoir des imprévus considérables, surtout de la part d'un gouvernement et d'un ministre qui se sont engagés à fournir au Parlement plus de précisions sur leurs besoins financiers que n'en fournissait l'ancien gouvernement, et à être plus précis et plus francs avec le public et le Parlement sur la façon dont ils gèrent les finances du pays.

● (1600)

Je ne vois rien dans les travaux du comité, autant que je me souvienne, qui puisse influencer la conclusion que j'avais tirée lors du débat en deuxième lecture, à savoir que ce bill sur le pouvoir d'emprunter prévoit plusieurs milliards de dollars de ce que j'appelle du rembourrage, c'est-à-dire de l'argent que l'on demande sans aucune explication appropriée ou convaincante.

Bien sûr, on peut toujours imaginer ce que le ministre des Finances avait en tête quand il parlait d'impondérables. Il se peut que son ministère prévoie un tel fléchissement de l'économie, d'ici la fin de l'année financière en cours, que les revenus du gouvernement vont baisser radicalement et qu'il aura besoin d'un pouvoir d'emprunt additionnel pour combler le fossé entre les recettes et les dépenses durant l'année financière actuelle.

L'autre raison pour laquelle le ministre des Finances a fait cette allusion aux impondérables c'est peut-être qu'il estime, qu'à un moment ou à un autre, au cours de la période visée par le bill C-10, il lui faudrait emprunter massivement sur les marchés internationaux pour soutenir le dollar. Le gouvernement n'est peut-être pas d'accord avec l'ancien ministre des finances qui avait dit à la Chambre, si je ne m'abuse, que le dollar canadien devrait valoir 90 cents. Il est bien possible que le ministre, sous le couvert de mettre de l'argent de côté pour l'hiver, en cas de pépin, songe en réalité à contracter un emprunt énorme visant à soutenir le dollar.

Il y a une autre explication possible à cette somme considérable que le ministre des Finances demande pour les cas d'urgence. C'est que si le gouvernement réalise son projet peu judicieux de démanteler Petro-Canada, notre société pétrolière nationale, en donnant au public les éléments profitables et en conservant ceux qui engloutissent de l'argent mais qui sont essentiels à l'intérêt national, et si le gouvernement assume la dette actuelle, il s'ensuivrait, d'un point de vue technique tout au moins, qu'il devrait emprunter au moins 2.5 milliards de dollars, soit la dette actuelle de Petro-Canada. C'est un fardeau supplémentaire pour le contribuable qui n'en retirera d'ailleurs aucun bénéfice en contrepartie; une telle initiative obligerait le gouvernement à recouvrir à un pouvoir d'emprunt supplémentaire.

Je voudrais également attirer l'attention de la Chambre sur une autre possibilité qui expliquerait cette demande de pouvoir d'emprunt supplémentaire dont le ministre des Finances a déclaré avoir besoin pour faire face à des dépenses imprévues qu'il a refusé de préciser ou d'expliquer. Étant donné la politique de taux d'intérêts élevés que préconise et qu'a accepté l'actuel gouvernement, politique qui a eu pour effet de faire grimper les taux d'intérêts au Canada à des niveaux record depuis le 22 mai dernier, l'État lui-même va devoir payer davantage d'argent aux gens auxquels il a déjà emprunté ainsi qu'à ceux auxquels il emprunte maintenant à cause de la hausse des intérêts à verser sur ces mêmes emprunts. Ces sommes doivent certainement représenter bien davantage qu'on aurait pu le prévoir il y a un an ou deux et elles doivent également être couvertes par ce pouvoir d'emprunt. Le versement d'intérêts plus élevés sur la dette nationale constitue en soi un fardeau supplémentaire pour les contribuables canadiens. Malheureusement, ceux-ci ont déjà un fardeau trop lourd à supporter si l'on tient compte de leurs moyens, qu'il s'agisse de simples consommateurs, d'agriculteurs ou de chefs de petite entreprise.

C'est encore le contribuable qui devra porter ce fardeau additionnel, qui devra payer l'intérêt sur ces nouveaux emprunts gouvernementaux. Peut-être le gouvernement devra-t-il emprunter de nouveau sous peu pour payer l'intérêt sur ces emprunts, et peut-être devra-t-il pour ce faire exercer le pouvoir d'emprunt supplémentaire qu'il sollicite dans le bill C-10.

Même si, comme je l'ai déjà dit, le ministre des Finances n'a pas pu, ni à l'étape de la deuxième lecture ni à celle du comité, me dire exactement pourquoi il avait besoin de ce pouvoir d'emprunt supplémentaire, notamment de cette tranche de trois à cinq milliards de dollars de plus que les liquidités qu'il lui fallait de son propre aveu, pour l'exercice financier en cours, nous n'entendons pas prolonger indéfiniment le débat sur ce projet de loi.

Je suppose que le gouvernement se dit qu'il sait ce qu'il fait. Nous croyons le contraire. Laissons aller un peu les choses, et le nouveau gouvernement prouvera lui-même à la population, mieux que par les erreurs, les revirements et l'immobilisme dont il a fait preuve depuis quelque six moins qu'il est au pouvoir, que nous avions raison.

Par conséquent, je répète que nous n'avons pas l'intention de prolonger indûment le débat sur cette mesure, mais je m'élève encore une fois contre le fait que le gouvernement, qui prétend vouloir montrer plus de respect à l'égard du Parlement, et en particulier des travaux des comités, nous demande de nous prononcer sans avoir fait parvenir à tous les députés la transcription officielle complète des délibérations du comité au sujet de ce bill. Je le répète, cela signifie que les députés qui ne faisaient pas partie du comité ou qui peut-être n'ont pas très bonne mémoire, ne sont pas en mesure d'examiner comme il faut les questions relatives à cette mesure. Ceux qui étaient là et qui s'intéressaient de près au bill sont prêts à en discuter et à dire en quoi la façon de procéder du gouvernement laisse à désirer. Cependant, les députés estiment que l'attitude adoptée par le gouvernement en ce qui concerne cette mesure est très désinvolte à l'égard du Parlement.

Enfin, monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a suffisamment d'interventions au compte rendu qui indiquent que lorsque le gouvernement actuel était dans l'opposition, il dénonçait l'ancien gouvernement parce qu'il demandait des crédits sans fournir d'explications détaillées, mais maintenant, il adopte la même attitude qu'il critiquait auparavant. En fait, il va plus loin à certains égards et je pense qu'il importe de faire consigner au compte rendu que les raisons données par le ministre des Finances pour justifier cette mesure ne sont pas convaincantes.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, je suis toujours quelque peu troublé par les discours du député de Windsor-Ouest (M. Gray) lorsqu'il parle de finances. A mon avis, tout ce que les Canadiens devraient se demander, c'est si les choses auraient vraiment été différentes si le gouvernement était resté le même après les élections du 22 mai. Si vraiment le député peut dire aux Canadiens que son parti aurait agi différemment au sujet du bill C-10 ou encore au sujet des taux d'intérêt, il leur propose en fait de les rouler malgré eux.

Quoi qu'il en soit, le député a dit, à la fin de son intervention, une chose absolument vraie, quant à moi, notamment que le gouvernement actuel va dans la même voie que son prédécesseur. Je suis heureux qu'il s'en soit finalement rendu compte parce que c'est précisément ce que nous n'avons cessé de répéter depuis les dernières élections. Les deux gouvernements agissent de la même façon tant dans la présentation de ce bill que dans la teneur même de la politique économique dont le bill nous a donné l'occasion de discuter pendant le débat de deuxième lecture et en comité, bien que celui-ci n'ait étudié la question que pendant une journée.

Quant à la façon dont le projet de loi a été présenté, je pense que les meilleures critiques ont été faites par le premier ministre (M. Clark) dans son discours du 25 octobre 1978, alors qu'il était chef de l'opposition. Il avait à ce moment-là vertement réprimandé le gouvernement qui s'était présenté devant le Parlement pour demander l'autorisation d'emprunter des milliards avant que le ministre des Finances d'alors n'ait eu le temps de présenter un budget. Nous nous retrouvons dans exactement la même situation et aux prises avec exactement le même problème en tant qu'opposition puisque nous avons à étudier un bill prévoyant un pouvoir d'emprunt supplémentaire sans avoir en même temps l'occasion de discuter des raisons et des objectifs du programme de dépense du gouvernement ainsi que des raisons et des objectifs de son programme de perception de revenus.

● (1610)

Je pense que le ministre des Finances (M. Crosbie) connaît très bien notre souci au sujet des dépenses fiscales. Nous l'avons clairement indiqué au fil des mois et des années. Nous attendons le budget où on remédiera à cette lacune.

Nous attendons aussi de voir exposer les intentions économiques du gouvernement dans le budget. Quand le gouvernement présente un bill demandant le pouvoir d'emprunter des sommes d'argent supplémentaires importantes, je pense qu'il devrait le faire dans le cadre d'un budget et non avant un budget. Cela nous fournirait l'occasion de discuter de la situation économique en général.

Il y a un écart entre les bonnes intentions que le gouvernement a exprimées de temps à autre sur la liberté d'information et les réponses que nous obtenons à certaines de nos questions. Le ministre des Finances, par exemple, n'était pas prêt à s'engager à changer la pratique au sujet d'un bill du genre. Quand nous avons posé les questions au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) l'autre jour au sujet de la vente de certaines sociétés de la Couronne dans le secteur privé, il ne nous a pas assurés de façon claire que le Parlement aurait le dernier mot à dire là-dessus. Il ne nous a pas dit non plus qu'il serait heureux de discuter de ses objectifs en comité avec n'importe quel député de façon que la question puisse être débattue. Il ne nous a pas donné l'occasion de convoquer des représentants de l'industrie à un comité plénier de la Chambre ou à un de ses comités. Le président du Conseil du Trésor ne nous a fourni aucune assurance à cet égard. Nous n'avons eu droit qu'à des réponses évasives, arrogantes, comme celles que nous obtenions du gouvernement libéral précédent.

On comprend bien que le président du Conseil du Trésor puisse être frustré. Il est finalement arrivé au pouvoir après tellement d'années, mais il nous dit maintenant: «Pourquoi vous attendez-vous à une attitude différente de celle des libéraux?» C'est en fait ce qu'il disait à la population canadienne jeudi: «Pourquoi vous attendre à quelque chose de mieux de nous?»

En tant que député du Nouveau parti démocratique, je ne puis que hocher la tête et me demander: «Pourquoi en effet?» Nous ne nous attendons pas vraiment à une attitude différente. Ce n'est que parce qu'ils nous ont dit que leur attitude allait être différente. Je dis aux députés du parti conservateur qui sont présents qu'ils pourraient agir comme ils le voulaient apparemment au sujet de l'autorité du Parlement dans des questions du genre, ce qu'ils sont loin de faire. Évidemment, la chose n'est pas facile. Cela exige un changement de gouvernement et un changement d'attitude de la part des fonctionnaires, mais nous voulons que les ministres nous donnent un peu plus de détails sur les objectifs qu'ils se sont assignés.

A l'étape de la deuxième lecture et de l'étude en comité, nous avons entendu deux ou trois autres suggestions, qui, à mon avis, méritent des éclaircissements. C'est ainsi, que pour la première fois, le comité a pu entendre un ministre des Finances tenir un langage différent. Par exemple, il a affirmé que le parti conservateur n'avait pas de position définie vis-à-vis la montée des taux d'intérêt; que le parti conservateur, parce qu'il avait hérité de cette situation, ne voulait pas endosser cette responsabilité. Il était intéressant de voir le ministre se payer de mots pour esquiver ses responsabilités; c'était naturel et habile de sa part. Oui, c'était très astucieux ce jeu oratoire.

Ensuite il est passé à autre chose. D'après lui, il est déjà arrivé qu'un déficit stimulateur, temporaire ou non, ait entraîné un déficit plus important et pour lui, un déficit stimulateur signifie un petit déficit. L'idée était très captivante. C'était une tentative pour se défaire de la meule qui pend à son cou depuis les élections. On ne peut qu'admirer les efforts que déploie le ministre pour se sortir des difficultés que lui ont créées ses collègues.

Cependant, notre parti est loin d'être disposé à laisser le ministre des Finances jouer sur les mots pour se décharger, lui et le gouvernement du Canada, de la responsabilité de la politique économique actuelle. Depuis la convocation des Chambres, nous avons assisté à un petit jeu intéressant de psychologie. D'une part l'opposition officielle n'a pas encore accepté son rôle de parti d'opposition. Psychologiquement, elle se considère encore au pouvoir. Elle ne peut s'habituer au fait que d'autres personnes soient ministres, assistent aux réunions du cabinet et assument la tâche de gouverner le pays. Après 16 ans de pouvoir, les membres du parti libéral ne peuvent secouer la suffisance qui les habite. On comprend alors qu'ils manifestent sous différentes formes des symptômes de manque.

C'est ainsi que le député de Windsor-Ouest par exemple, manifeste ces symptômes en se conduisant comme s'il n'était pas membre du parti libéral avant le 22 mai. Selon lui, le parti libéral s'est réincarné, pur et sans tâche, le 23 mai et le député n'aurait eu nullement connaissance de ce qui s'est passé avant.

M. Breau: D'où sortez-vous?

M. Rae: Mes origines sont bien connues.

M. Breau: Où sont tous les principes de Max Saltsman?

Une voix: C'est un bébé éprouvette.

M. Rae: On ne le fera pas avaler aux Canadiens qui se souviennent d'avoir vu le député de Windsor-Ouest à la télévision, à l'époque où il était ministre de la Consommation et des Corporations. Ils s'en souviennent très bien également, à l'époque où il était ministre du Revenu national, et particulièrement quand il présidait le comité des finances, aux jours sombres de 1969-1970. Le député de Windsor-Ouest a une histoire. Il ne peut prétendre être arrivé dans cette enceinte le 23 mai et avoir inventé le parti libéral. Ce parti a d'ailleurs lui aussi son histoire et c'est lui qui nous a plongé dans la situation dont précisément nous tenons à nous sortir avec le nouveau gouvernement d'en face.

Si le parti libéral éprouve des problèmes psychologiques, à mon avis, il n'est pas le seul; en effet, les députés du parti conservateur, et plus particulièrement le ministre des Finances, qui est absent cet après-midi, éprouvent eux aussi des problèmes de cet ordre. Ils ne se voient pas encore dans le rôle de gouvernants. Chaque fois que le ministre des Finances prend la parole on répond à une question, il impute toujours son incapacité d'agir ou son indécision au parti libéral. Il ne veut même pas admettre que l'augmentation des taux d'intérêt est une de ses décisions; d'après lui, c'est un préalable. Toute initiative de sa part est un préalable, de la part d'un autre c'est une décision. Tout ça c'est du boniment—des sophismes, et je ne crois pas qu'on puisse le faire avaler aux Canadiens. Cela n'est tout simplement pas acceptable.

Nous attendons avec impatience le budget, monsieur l'Orateur. Nous attendons impatiemment le moment où nous n'aurons plus à entendre les doléances ou les lamentations du ministre des Finances, et où il nous présentera enfin son budget. Il a laissé entendre qu'il annoncerait cette semaine la date à laquelle il le présenterait. A compter de ce moment-là, le parti conservateur ne pourra plus rejeter aveuglément sur d'autres la responsabilité des problèmes qu'éprouve le pays. Il leur faudra bien un jour assumer certaines responsabilités. Petit à petit, ils se font une réputation—à mon avis, inégale—et le ministre des Finances devra bien, à un moment donné, assumer ses responsabilités et admettre qu'il ne pourra indéfiniment reprocher à d'autres les taux d'intérêt élevés. Il ne peut pas non plus indéfinimement blâmer quelqu'un d'autre pour les grands déficits. Le ministre des Finances devra reconnaître qu'il peut annuler ou changer comme bon lui semble tout programme du gouvernement et qu'il est pleinement autorisé à augmenter autant qu'il le désire les recettes publiques pour combler le déficit budgétaire. Le ministre des Finances est bel et bien investi de ce pouvoir, et le Parlement aussi.

● (1620)

Au même titre que les lamentations de Portnoy ont été dans leur ensemble un prélude à une analyse et à un renouveau sérieux, à mon avis, les lamentations de M. Crosbie—et tout le tralala du gouvernement au sujet des taux d'intérêt élevés et de la politique économique—sont le prélude, nous l'espérons, d'une ère nouvelle où le gouvernement acceptera d'assumer ses responsabilités et reconnaîtra enfin qu'il détient les rênes du pouvoir. Il appartient au gouvernement d'agir comme bon lui semble, d'agir comme il l'entend et de s'atteler à résoudre les problèmes auxquels fait face le pays.

En ce qui concerne le bill C-10, cette attitude exige, à mon avis, deux choses. En premier lieu, on ne devrait plus nous saisir de demandes de pouvoirs d'emprunt qui n'ont rien à voir avec aucun des programmes existants du gouvernement. Nous ne connaissons pas les intentions du gouvernement au sujet de Petro-Canada. Nous ne savons pas à combien s'établira la dette que devra assumer le gouvernement en vendant les parties rentables de Petro-Canada. Le ministre ne nous a rien dit à ce sujet depuis. Il a déclaré que la question était hypothétique et relevait de la pure spéculation.

Nous savons que le gouvernement entend mettre en œuvre le programme de déduction des intérêts hypothécaires. Nous savons ce que ce programme coûtera, ou du moins ce que le gouvernement croit qu'il coûtera; mais, encore une fois, nous ne connaissons pas les autres mesures que le gouvernement entend adopter; ainsi, comment pourrais-je voter pour ou contre un projet de loi visant l'octroi d'un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars?

Si le débat entourant l'étude de ce projet de loi a paru plutôt futile, insignifiant et bref, la raison en est fort simple. Le gouvernement ne nous a pas donné les éléments, ne nous a pas fait part de sa planification économique, n'a pas fait d'effort pour nous orienter.

Nous espérons que le gouvernement prendra également certaines responsabilités et nous fournira les éléments nécessaires, sans se contenter de jouer avec les règles de la procédure. Je répète ce que j'ai dit plus tôt, en toute honnêteté, il y a un contraste—et je ne veux pas aller plus loin—car le présent gouvernement est jeune et qu'il apprendra, avec ses ministres, à faire face aux critiques qui lui viennent de son propre parti et du nôtre. Il ne suffit plus d'affirmer à la Chambre que ce qui était assez bon pour le parti libéral doit l'être également pour eux. Si les libéraux ont fait la même chose, dans ce cas, nous n'avons pas le droit de critiquer.

Je rappelle simplement au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) que nous avons appuyé ses critiques quand les libéraux étaient au pouvoir. Nous comptons faire exactement la même chose en ce qui concerne l'information, les débats, l'autorité fondamentale du Parlement et des ses comités, et en ce qui concerne la politique monétaire et économique, tout comme nous l'avions fait alors. Nous voulons travailler avec le gouvernement. Nous attendons avec impatience le budget et nous voulons offrir une critique constructive comme nous l'avons fait depuis le début de la session, chose que les ministériels voudront reconnaître, je suppose. Nous avons fixé des normes élevées. Nous avons repris les normes fixées par le parti conservateur, par des députés comme le député de Peace River (M. Baldwin), quand ils étaient dans l'opposition. Ces normes se résument à ceci: le ministre doit répondre directement aux questions qu'on lui pose; il ne tentera pas de les éluder, et avant de demander l'autorisation d'emprunter des milliards de dollars, il fournira l'information nécessaire pour que nous puissions nous prononcer à bon escient.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Subsides

LES SUBSIDES

LA LOI Nº 1 DE 1979-1980 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Scott (Victoria-Haliburton), reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 novembre, du bill C-23 tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

Le vice-président adjoint: Quand le comité a levé sa séance le vendredi 9 novembre 1979, nous en étions à l'annexe D du projet de loi. Les articles 2 à 6 inclusivement de même que les annexes A, B et C avaient été reportés.

Sur l'annexe D.

M. Breau: Monsieur le président, nous sommes convenus d'examiner aujourd'hui la politique de développement régional en compagnie du ministre de l'Expansion économique régionale. Sauf erreur, si l'on excepte les séances du comité permanent, je pense que c'est la première fois que le ministre est parmi nous. Bien sur, le ministre des Finances a su le remplacer avec compétence. Cependant, nous nous réjouissons de pouvoir discuter de développement régional et autres questions en compagnie du titulaire du MEER.

Nous nous réjouissons par ailleurs qu'un représentant de la Nouvelle-Écosse ait été nommé ministre de l'Expansion économique régionale. Notre seul regret est qu'il ne fasse pas partie du petit cabinet. Comme il le sait, nous le regrettons tout autant que lui. J'ai d'ailleurs proposé récemment une motion à ce sujet en vertu de l'article 43 du Règlement. Je suis sûr qu'il aurait appuyé ma motion, mais quelqu'un de son côté s'y est opposé. Il ne peut donc pas faire partie du petit cabinet. Nous sommes néanmoins convaincus qu'il fera du bon travail au sein du comité du cabinet chargé du développement économique.

Je ne serai pas long, parce que d'autres collègues veulent prendre la parole avant 5 heures, après 8 heures ce soir, demain et peut-être après-demain.

J'aimerais poser au ministre quelques questions qui touchent ma région. Mon collègue, le député de Matapédia-Matane exprimera plus tard la position de notre parti.

Le ministre peut-il nous dire si son ministère a entamé des discussions avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet de l'entente sur les routes en vue de poursuivre le travail commencé par le gouvernement précédent et par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick? Quand je cite le Nouveau-Brunswick, je dois préciser que le gouvernement de la province n'a pas fait grand-chose. Ce sont surtout des fonds fédéraux qui ont permis les travaux des routes 11, 8 et 17 dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick. En bref, ma première question est la suivante: le gouvernement fédéral a-t-il entamé des discussions avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vue de conclure une nouvelle entente qui viserait les routes 11, 8 et 17?

Deuxièmement, pour ce qui est de l'entente du MEER sur le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, le ministre pourrait-il, s'il n'a pas les chiffres sous les yeux, s'engager à faire un rapport à la Chambre sur le versement des fonds dans la cadre de l'entente du MEER sur le Nord-Est? Jusqu'en juillet ou en août de cette année, les fonds n'étaient pas dépensés aussi rapidement que prévu. Il y avait de bonnes raisons pour cela. Il y a notamment eu des problèmes à propos du musée du transport maritime et de la marine. Ce projet a été retardé pour des raisons qui ne dépendaient aucunement de la politique de l'un ou l'autre gouvernement. Il y avait aussi certains projets importants d'infrastructure entrepris par la municipalité et l'industrie de Bathurst. Il y a aussi eu certains retards à cause de projets d'ingénierie de la ville, et ainsi de suite.

● (1630)

J'aimerais que le ministre nous dise si le gouvernement essaiera dès maintenant et pendant le reste de l'année financière de rattraper ce retard afin d'affecter les fonds sur lesquels les deux gouvernements s'étaient mis d'accord parce que l'entente prendra fin en 1982. Cela veut dire qu'il reste encore deux années financières complètes après l'année en cours. Cette question me préoccupe. Je ne voudrais pas qu'on abandonne certains des projets visés par l'entente.

Certains diront sans doute que le Conseil du Trésor fédéral et celui de la province pourraient s'entendre pour prolonger la durée de l'accord afin qu'on puisse affecter les fonds prévus. Je rappelle cependant au ministre que vu l'inflation, si le gouvernement ne prend pas des mesures avant la date d'expiration de l'accord en 1982, il sera difficile d'en obtenir une prolongation, sauf pour des projets à caractère permanent, les appels d'offres déjà lancés ou les projets déjà entrepris. Il ne sera pas possible à ces conseils du Trésor d'approuver assez de fonds pour mener tous les projets à bien. Cette question me préoccupe.

J'attendrai de voir ce que le ministre en pense. Je veux qu'il me garantisse qu'il s'efforcera d'approuver les projets le plus tôt possible. J'espère qu'il incitera le gouvernement du Nouveau-Brunswick à commencer les travaux et à utiliser ces fonds. Avant de continuer mon discours, j'aimerais que le ministre réponde à ces deux questions.

M. MacKay: Monsieur le président, je m'efforcerai volontiers de répondre aux questions du député. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, l'accord accessoire sur les projets routiers dont il a parlé expire le 31 mars 1980. Nous avons demandé à la province du Nouveau-Brunswick d'en prolonger l'application. Si j'ai bien compris, cela voudrait dire l'affectation de 5 ou 6 millions de dollars de plus que prévu à l'origine.

Je signale en passant au député que j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le premier ministre Hatfield et les membres de son cabinet pendant l'été et que j'ai pu discuter avec eux de plusieurs questions, notamment de l'industrie forestière, qui a une importance vitale pour tout le Nouveau-Brunswick. Si je ne m'abuse, cette industrie contribue directement ou indirectement environ un demi-milliard de dollars à l'économie de la province.

Le ministre du Nouveau-Brunswick, M. Merrithew, est venu ici dernièrement, et je l'ai rencontré à l'extérieur de la Chambre. Le gouvernement de cette province est encore en train d'évaluer les diverses considérations qui lui permettront finalement, et ce sera pour bientôt, je pense, de présenter des propositions précises qui doivent nous donner la possibilité de l'aider à rationaliser et à moderniser certaines installations par le biais de l'entente sur les pâtes et papier.

Le député m'a aussi demandé des renseignements sur le projet de construction d'un centre d'expédition maritime. Il en a parlé dans sa première question. Il sait que c'est une société du Nouveau-Brunswick, la maison A. C. Mallet et fils, qui a obtenu le contrat. Le coût est plus élevé que prévu. On négocie présentement pour tâcher de déterminer quelle serait la meil-

[L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)).]

leure façon de s'y prendre vu que c'est un excellent projet. Cependant, il est possible qu'il soit nécessaire de le modifier à cause des différences qui existent entre les coûts prévus et le montant des offres.

Le député a aussi parlé de la construction éventuelle d'une usine de réduction de zinc à Belledune, au nord du Nouveau-Brunswick. Comme il le sait déjà, il existe une entente à ce propos, selon laquelle, pour autant que je me souvienne, le MEER s'engage à verser 1.6 million de dollars, la Société New Brunswick Mining and Smelting acceptant d'investir à peu près le même montant et le gouvernement du Nouveau-Brunswick acceptant d'apporter également sa contribution.

Comme le député le sait, il y a un grand nombre de sous-ententes au Nouveau-Brunswick. Elles font toutes l'objet de négociations. Nous espérons pouvoir avant trop longtemps élargir le mandat et rationaliser la base du développement régional. Nous présenterons des mesures législatives à cette fin. Pour le moment, le gouvernement du Nouveau-Brunswick se montre très intéressé par toutes ces sous-ententes. Pour autant que je sache, il n'y a jamais eu de grosse difficulté reliée à l'utilisation des fonds. Il y en aura peut-être.

Comme le député le sait, on prévoit une assez grande liberté de manœuvre pour l'établissement des priorités dans les ententes-cadres de développement du MEER que son gouvernement a établies en 1974. Nous ne nous opposerions certainement pas à ce que la province modifie en partie son ordre de priorités si elle jugeait avantageux de dépenser une partie des fonds versés aux termes d'une sous-entente plutôt que d'une autre. Je tiens à assurer au député qu'à ma connaissance, on n'est jamais tombé à court et que l'argent n'a jamais été mal utilisé. Si c'était le cas, je m'en inquiéterais. Je demanderais plus de renseignements et je veillerais à ce que les fonds soient dépensés comme prévu.

M. Breau: Monsieur le président, le ministre a fait allusion à deux projets mis en œuvre en vertu de l'entente du MEER sur le Nord-Est. En ce qui concerne l'entente auxiliaire sur le Nord-Est, les fonds ne sont pas versés de la façon prévue. Je peux parfaitement comprendre que le ministre ne soit pas au courant de tous les détails. Après tout, il s'agit d'une question administrative et le ministre est encore relativement nouveau dans ce ministère. Je peux lui assurer que cela n'a pas constitué un problème jusqu'à présent, puisqu'aucun des projets prévus n'a été abandonné. Toutefois, les problèmes vont apparaître. Des fonctionnaires de son ministère m'ont fait savoir en juillet dernier que si la tendance continue et qu'on n'accélère pas la mise en œuvre de l'entente, il deviendra impossible de réaliser certains des projets prévus d'ici mars ou juillet 1982, moment où l'entente expirera. Je précise que je parle de l'entente du MEER sur le Nord-Est qui est distincte de l'entente sur les routes.

J'aimerais que le ministre demande à ses collaborateurs des renseignements sur la situation actuelle et qu'il me tienne au courant. Je ne demande pas qu'il le fasse dans le cadre de ce débat, mais j'aimerais qu'il soit pris note du fait qu'il va demander un rapport.

[*Français*]

Monsieur le président, le ministre a bien dit qu'il y avait maintenant une entente auxiliaire sur les routes avec le Nouveau-Brunswick par l'entremise de laquelle des travaux importants ont été entrepris sur la route 11, la route 17 et la route 8. Également des fonds ont été dépensés pour d'autres routes secondaires. Cette entente se termine, comme le ministre l'a dit, le 31 mars 1980.

J'aimerais demander au ministre de s'assurer que, dans ses discussions avec le Nouveau-Brunswick, les priorités de fonds fédéraux pour des routes aillent à la route 11, à la route 17 et à la route 8, pour la simple raison que toute l'économie du Nord du Nouveau-Brunswick à partir du Nord-Ouest, le lien entre l'État du Maine, le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et le Nord-Est du Nouveau-Brunswick et le lien entre le Nord-Est et la région de Fredericton, c'est-à-dire la route 8 et le lien entre le Nord-Est et la région de Moncton, pour l'économie du Nord-Est du Nouveau-Brunswick, c'est extrêmement important parce que la route 17, comme je le disais tantôt, nous donne un lien entre l'État du Maine et le Nord-Est pour l'industrie du tourisme, mais cela aide aussi à rendre plus efficace le transport de nos produits qui viennent du centre du Canada.

Pour ce qui est de la route 8 qui relie le Nord-Est du Nouveau-Brunswick à Fredericton et par conséquent toute la région Nord-Est des États-Unis, c'est-à-dire la région de Boston, notre bois de construction surtout, notre poisson et nos produits de tourbe s'en vont tous par camions et l'empruntent. Présentement la route est dans une sérieuse condition et cela rend le transport de nos produits moins efficace que celui d'autres régions du pays qui vendent les mêmes produits.

Alors j'aimerais demander au ministre de s'assurer tout d'abord que non seulement il autorise des fonds supplémentaires, comme il le disait tantôt, pour ajouter à l'entente et au projet actuels car il est extrêmement important pour l'économie du Nord-Est du Nouveau-Brunswick, de la région de la Miramichi et de toute cette région-là du Nouveau-Brunswick qu'on ait un système de routes adéquat, et à moins qu'on l'ait, et on ne peut pas se fier sur la province du Nouveau-Brunswick pour l'avoir, parce qu'elle n'a pas la capacité financière d'investir les quelque deux cents millions de dollars de 1979 nécessaires. Mais on constate aussi, et mon collègue de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) va en avoir davantage à dire là-dessus plus tard ce soir, que la province du Nouveau-Brunswick ne met pas de priorités pour la construction des routes dans cette région-là.

Nous constatons qu'ils sont en train de construire un pont dans la ville de Fredericton, lequel va coûter 25 et peut-être même 30 millions de dollars, qui sait? Cela est plus que ce que la province a dépensé d'elle-même pour les routes 11, 17 et 8 réunies. Alors on ne peut pas compter que la province du Nouveau-Brunswick va faire ce travail-là. J'enjoins donc au ministre de s'assurer que le gouvernement fédéral verra à signer une autre entente après le 31 mars 1980 pour la construction de routes dans cette région-là de la province, et à s'assurer que ses négociations avec la province du Nouveau-Brunswick portent sur la construction des routes 11, 8 et 17, et que des priorités soient données pour l'octroi de fonds fédéraux.

● (1640)

[*Traduction*]

M. MacKay: Je peux assurer au député que j'obtiendrai un rapport à jour sur l'entente du nord-est et que je lui ferai parvenir une réponse complète aux questions qu'il a posées

notamment au sujet des routes 11, 17 et 8 qui auraient besoin, d'après lui, de travaux de réfection.

Je me demande si lui-même ou ses collègues voudraient faire quelques remarques, dans le cadre de l'expansion régionale, au sujet des avantages que le Nouveau-Brunswick pourrait retirer—c'est une question qui m'intéressait et qui intéressait aussi d'autres députés—d'une route corridor dans l'État du Maine. Je me rends compte de la diversité des opinions à ce sujet et je saurais gré aux députés du Nouveau-Brunswick de me faire connaître la leur.

[*Français*]

M. Corbin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'exprimer mes vues tout de suite sur les commentaires que vient de faire le ministre au sujet d'un projet de route corridor dans le Maine. J'aimerais éventuellement parler de cette question-là, mais j'ai d'autres préoccupations majeures qui, à mon sens, devraient être traitées de façon prioritaire à l'heure actuelle. Et je reviendrai sur la question d'une route corridor dans l'État du Maine plus tard.

D'ailleurs, j'ai eu l'occasion aujourd'hui au cours d'une question que j'adressais au ministre des Transports (M. Mazankowski) de me plaindre du fait que la Commission canadienne des transports va subventionner le Via Rail relativement à un service de train de voyageurs qui passe dans l'État du Maine, alors qu'au même moment ou nous enlève ce qu'il nous restait de liens en termes de train de passagers entre Edmundston et le centre du Canada en passant par Québec. Alors il y a quelque chose qui ne marche pas rondement dans ces boutiques-là. Alors je parlerai de la route corridor un peu plus tard. Pour le moment, je voudrais d'abord féliciter le ministre. J'aurais voulu commencer par le féliciter de l'honneur qui lui échoit d'être titulaire du portefeuille de l'Expansion économique régionale. J'y suis sensible parce que je suis, comme lui, résident de la région de l'Atlantique; ma loyauté est aussurée, premièrement, au Canada et, deuxièmement, à la région que je représente à la Chambre, et je souhaite à l'honorable député beaucoup de succès dans la lourde tâche qui l'attend et à laquelle il s'est déjà, sans doute, attaqué de façon résolue.

Monsieur le président, la question précise que je voudrais soulever avec le ministre, en ce moment, concerne une entente pour les régions dites en voie de développement, en anglais on dit *Developing Regions Sub-Agreement,* entente qui a été signée par le prédécesseur du ministre, l'actuel député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard) et le premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Richard Hatfield. Cette entente a été modifiée à la toute dernière minute de façon à satisfaire à certaines exigences, lesquelles, à mon sens, étaient exagérées, de la part du président du Conseil du Trésor de la province du Nouveau-Brunswick qui est aussi député de la ville d'Edmundston que je représente à la Chambre des communes. Il était entendu que le gouvernement fédéral inclurait des sommes, précisément la somme de 1 million de dollars, dans le cadre de cette entente pour les régions en voie de développement, pour continuer les travaux d'amélioration et d'agrandissement à la piste de l'aéroport régional, qui est en construction depuis quelques années, et ce à Saint-Léonard, dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre de la province a répondu que si l'entente ne prévoyait pas d'argent pour la construction d'un terrain de stationnement—imaginez, un parking, dans la ville d'Edmundston, stationnement relié au développement d'un complexe de centre-ville qui comprend des bureaux du gouvernement, un hôtel et un centre d'achat—il ne permettrait pas que la province partage à 20 p. 100 au développement continu de l'aéroport de Saint-Léonard. Le prédécesseur du ministre, comme je l'ai dit, l'actuel député du Lac-Saint-Jean, devant cet état de fait, a dû concéder à la province que si le montant d'un million de dollars ne pouvait être affecté au développement de l'aéroport, il ne serait pas pour autant affecté au développement d'un terrain de stationnement relié à l'aménagement du complexe du centre-ville. Et voilà où en étaient les choses au moment des élections. Mais je rappelle au ministre que l'entente a été bel et bien signée une dizaine de jours avant la date des élections.

Il est arrivé ce qui est arrivé, et c'est maintenant le parti du ministre qui est au pouvoir. Cependant, les municipalités de la région qui les premières devaient bénéficier de cette entente, parce qu'elle contenait des sommes importantes pour les infrastructures d'eau et d'égout surtout, ont souffert tout l'été, car durant toute cette période on leur a dit qu'il n'était pas possible d'exécuter cette entente. On a allégué que les fonds n'existaient pas pour cette année. Je vais donc demander au ministre de confirmer si telle est bien la situation, quoique selon mes renseignements il y avait plus d'un million de dollars qu'on pouvait dépenser dès cette année pour l'éxécution de cette entente.

Évidemment, il n'y a pas seulement la région du Nord-Ouest, région de Madawaska-Victoria qui était comprise dans cette entente de développement, il y a aussi la région de Northumberland-Miramichi, celle de mon collègue qui m'écoute actuellement, qui devait bénéficier des retombées économiques prévues dans cette entente.

A ce que je sache, en dépit du climat d'urgence qu'attachait le président du Conseil du Trésor, M. Simard, de la province du Nouveau-Brunswick à conclure cette entente, comme on dit en bon brayon: «au plus sacrant», l'entente, à toutes fins pratiques, a dormi sur les tablettes depuis 5 ou 6 mois, depuis qu'elle a été signée. Et maintenant, on me dit que des tractations ont eu pour effet de retirer de l'entente le million de dollars qui était prévu pour des travaux accélérés à l'aéroport, cette somme sera maintenant affectée à d'autres projets. Évidemment, c'est peut-être une situation gênante pour le ministre qui hérite d'un portefeuille dont les problèmes n'ont pas été spécifiquement causés par sa bonne volonté à coopérer. Ma deuxième question au ministre porte sur le commentaire qu'il a fait tout à l'heure en répondant à mon collègue de Gloucester (M. Breau). Il a dit qu'il ne s'opposerait pas à ce que la province change ses priorités. Là-dessus, moi aussi je suis d'accord, la province a certainement le droit d'indiquer ses priorités et, dans la mesure du possible, le gouvernement fédéral verra à respecter ces priorités. Mais je me demande, monsieur le président, ce qui est plus important dans l'approche globale d'un plan régional pour le bien-être d'une population, pour son essor économique. Est-il plus important de doter cette région d'un *parking*, dans une ville, ou bien de la doter d'une facilité aéroportuaire qu'elle réclame depuis belle lurette? Voilà où en sont rendues les priorités de la province. Le prédécesseur du ministre ayant, de façon lucide, déterminé que l'aéroport était plus important qu'un stationnement, il

me semble que dans des cas comme celui-là, tout ministre devrait intervenir et rappeler à la province que nous aussi nous avons le pouvoir d'initiative. Nous avons le droit de lancer des projets, nous avons le droit de dire que dans notre opinion, tel projet est prioritaire par rapport à tel autre que la province voudrait essayer de nous «vendre». Si nous ne nous réservons pas cette prérogative, monsieur le président, il me semble que nous faussons tout le sens des négociations fédérales-provinciales. C'est l'esprit même des ententes de développement qui est mis en jeu ici et qui risque de s'effondrer. Je veux que le ministre dise s'il est disposé à reconnaître avec moi que le gouvernement fédéral a un pouvoir d'initiative. Si nous ne l'avons pas, monsieur l'Orateur, je pense que plusieurs d'entre nous avons perdu notre temps depuis plusieurs années. J'ai l'impression que le ministre va nous dire que dans bien des cas, oui, non seulement nous avons droit à un regard, nous avons encore le droit de critiquer. Mais nous avons aussi, vu que nous payons 80 p. 100 ou 75 p. 100 ou 80 p. 100, et parfois plus, du coût de ces ententes, quand ce n'est pas 100 p. 100, nous devons nous réserver le droit, à un certain moment, de fermer la barrière et de dire: Voilà, notre décision est finale, nous voudrions que vous, nos partenaires provinciaux, acceptiez cette fois notre priorité, priorité à laquelle nous ne vous demandons que de contribuer seulement à 20 p. 100.

Avant de reprendre mon siège, monsieur le président, je voudrais parler brièvement d'une autre sous-entente de développement, qui concerne l'agriculture. J'ai été heureux de voir qu'on a procédé tout dernièrement à l'inauguration d'un centre d'information agricole dans la circonscription qui se trouve au sud de la mienne. Monsieur le président, c'est vraiment bon pour l'agriculture, mais cela ne règle pas, à mon avis, une foule de problèmes fondamentaux en ce qui concerne l'agriculture en général au Nouveau-Brunswick. Cette entente-là contenait une disposition pour la mise sur pied, elle réserva effectivement des crédits pour la création d'une école d'agriculture pour les parlants français du Nouveau-Brunswick.

En dépit de nouvelles études qui ont été faites à ce sujet-là, jusqu'à maintenant, autant que je sache, rien, absolument rien n'a été décidé, et si je ne m'abuse, je crois comprendre que ce qui «accroche» à l'heure actuelle, c'est que l'on ne semble pas s'entendre sur la nature précise de cette école de formation pour les jeunes agriculteurs francophones et sur son emplacement.

Eh bien, moi je voudrais faire un plaidoyer non seulement en faveur de l'école pour jeunes agriculteurs de langue française, mais également pour inciter le ministre à se pencher le plus tôt possible sur ce dossier, s'il n'a pas eu l'occasion de le faire encore, en vue de hâter le développement de cette institution. Si on ne le fait pas, si on retarde davantage, eh bien, c'est toute l'agriculture du Nouveau-Brunswick qui va en souffrir. L'agriculture n'est pas la prérogative du sud de la province. Elle est une activité qui se pratique par plusieurs centaines de citoyens au Nouveau-Brunswick, peu importe la région qu'ils habitent.

Et je m'en voudrais de ne pas mentionner en ce moment l'extrême urgence de régler ce problème le plus tôt possible, étant donné la situation difficile dans laquelle se trouve surtout la culture de la pomme de terre depuis quelques années, situation difficile, qui n'a pas été causée uniquement par l'industrie de la pomme de terre elle-même, mais qui a été empirée par des facteurs extérieurs à l'industrie et à son bon vouloir. J'en ai assez dit pour le moment, monsieur le président, je voudrais donner l'occasion au ministre de me répondre.

● (1650)

[*Traduction*]

M. MacKay: Monsieur le président, c'est avec plaisir que je réponds à ces questions et promets au député de mener une enquête approfondie afin de lui fournir plus de renseignements.

Au sujet de l'aéroport de St-Léonard, si je me souviens bien, j'en ai discuté avec le premier ministre Hatfield au début de l'été. Le premier ministre se demandait si les fonds du MEER devaient vraiment servir à construire ou à financer en partie ce genre d'aéroport. Si j'ai bonne mémoire, il pensait que c'était peut-être davantage du ressort de mon collègue, le ministre des Transports, qui a des fonds destinés à financer la construction de petits aéroports.

M. Breau: Avez-vous vu combien il lui restait?

M. MacKay: Je ne le lui ai pas demandé, mais je ne pense pas qu'il reste suffisamment d'argent pour pouvoir financer ce genre de projets. Voilà le problème. Je crois qu'il restait seulement 5 ou 6 millions de dollars en caisse et je me souviens que des fonds du MEER ont servi à améliorer un aéroport dans la région du détroit de Canso. Donc, il y a déjà eu un précédent, mais je pense que c'était surtout une question de principe pour M. Hatfield, car il voulait que ces fonds viennent du ministère des Transports plutôt que du MEER.

Je vais étudier la question et voir ce qu'il y a moyen de faire. Si je ne m'abuse, M. Hatfield se disait que si le ministre des Transports pouvait le faire, cela laisserait au MEER davantage d'argent pour faire d'autres choses qui lui sembleraient plus directement en rapport avec le développement régional. Le député n'ignore pas qu'on finit toujours par se retrouver devant le dilemme suivant: quelles sommes il faudrait consacrer à la construction de certains types de routes ou d'installations de stationnement plutôt qu'à des projets plus orientés vers la création directe d'emploi? Comme le gouvernement fédéral paie la part du lion dans les projets du MEER, il devrait certainement, j'en conviens, avoir le pouvoir de fixer ou de modifier certains objectifs.

Ce que je voulais dire—de façon peut-être maladroite—c'est qu'il existe parmi les options possibles permettant de modifier les priorités des ententes-cadres de développement dans ma propre province, la Nouvelle-Écosse, une entente auxiliaire qui a été mise sur pied sans que l'on tienne réellement compte ni de l'avis de ce secteur ni de celui du ministère provincial et qui, de ce fait, n'est pas vraiment satisfaisante et devrait donc être renégociée.

En attendant, il y aurait peut-être lieu de consacrer ces fonds à . . .

Le vice-président: A l'ordre! Comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du bill plus tard dans la journée ou à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Représentation parlementaire

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—L'unité nationale—La politique du gouvernement sur la souveraineté-association avec le Québec; le député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—La signature d'un accord avec les États-Unis concernant la réduction des polluants de l'air; le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin)—L'assurance-chômage—Nouveau-Brunswick—On demande si le ministre enquêtera sur la suspension de certaines prestations.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je pense que c'est bien connu que l'on va discuter l'avis de motion nº 8, au nom de l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin).

Est-ce que nous pouvons réserver les avis de motion nos 3 et 5 du consentement unanime?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le secrétaire parlementaire a demandé si la Chambre consent à l'unanimité à reporter les motions nos 3 et 5 pour passer immédiatement à l'étude de la motion nº 8 inscrite au nom du député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin). Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Le vice-président.]

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE LA FORMATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE POUR ÉTUDIER LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton) propose:

Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier des propositions visant à allouer à chaque parti un nombre de députés supplémentaires proportionnel au nombre de voix obtenues;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement quinze députés pour la représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le Comité soit habilité à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le Comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes; que le Comité soit habilité à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le quorum du Comité soit fixé à douze membres, pourvu que les deux Chambres soient représentées lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision, doit être pris, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a sept membres présents et que les deux Chambres sont représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce Comité mixte spécial.

—Monsieur le président, le plaisir que j'éprouve à prendre la parole en cette Chambre pour la première fois au cours d'un débat rangé depuis mon retour après une absence de sept ans est d'autant plus grand que le sujet traité est intimement lié à mon occupation précédente, c'est-à-dire celle de coprésident de la Commission sur l'unité canadienne.

Le 5 novembre dernier, en réponse à une question que je lui posais sur la façon d'aborder la réforme constitutionnelle sur les mesures à prendre pour définir et réaliser un fédéralisme renouvelé, le premier ministre me répondait:

J'espère qu'il . . .

. . . le député d'Ottawa-Carleton . . .

. . . compte publier . . .

. . . il veut dire «présenter», . . .

. . . des propositions positives et concrètes au cours des prochains mois, comme il l'a fait dans le passé, . . .

Voilà qui est très gentil. Justement la mesure que je propose aujourd'hui est destinée à améliorer l'unité parmi les Canadiens. C'est donc à l'invitation du très honorable premier ministre lui-même que je prends la parole, et je tiens à prévenir ses collègues progressites conservateurs qu'il sera furieux s'il apprend que mon avis de motion n'a pas été accepté.

L'idée n'est pas nouvelle, on le sait. Elle apparaît même parmi les recommandations de la Commission sur l'unité du Canada dans son premier rapport *Se retrouver*, *A Future Together*. Plusieurs formules concrètes ont été présentées depuis une dizaine d'années par des politologues chevronnés comme Fox, Cairns, Irvine et d'autres, et par au moins un politicien, l'actuel chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).

Le tout, philosophie et technique, vient d'être ramassé dans un petit livre extrêmement utile de William P. Irvine intitulé: *Does Canada Need A New Electoral System?* Et la première phrase de la préface de ce livre se lit comme suit:

[*Traduction*]

Les institutions centrales du Canada font face à une crise de représentation. Cela a entraîné une diminution marquée de la légitimité et donc de l'autorité du cabinet fédéral, du Parlement fédéral et du pouvoir judiciaire fédéral. Ils sont moins en mesure de réaliser les compromis nécessaires à la survie du pays.

[*Français*]

Voilà qui est suffisant, je pense, pour démontrer l'importance du sujet. Je constate également avec plaisir, monsieur le président, que la presse s'intéresse aussi de plus en plus à la question, même que la question est présentement un peu à la mode. Je n'insisterai pas sur les détails de la formule de sélection de ces députés supplémentaires à ceux qui sont élus présentement par mode de scrutin pluraliste, un par circonscription. Le sujet est extrêmement complexe. J'indiquerai seulement ma préférence. Dans ma perspective ce travail de détail, ce travail de discussion, de recherche devrait être fait au comité que je propose où nous serions guidés par des experts. Je n'ai pas non plus l'intention d'assommer mes collègues de statistiques. Tout est dit dans le volume de Irvine, y compris une analyse préliminaire des élections de 1979 du point de vue des effets de la loi actuelle. Je m'en tiendrai donc à la revue des conséquences du système électoral actuel, surtout et presque exclusivement, sur l'unité de notre pays et aux avantages que la mesure que je suggère pourrait apporter.

Ai-je besoin, monsieur le président, de rappeler ici l'importance des partis politiques dans la formation du consensus sur les grands objectifs d'un pays et sur les principaux moyens de les réaliser. Si je mentionne ce sujet, c'est que j'aimerais porter au dossier un texte de mon ami, Ron Watts, principal à l'Université Queens, mon confrère à la commission sur l'unité, un des grands spécialistes du Canada sur les institutions fédérales. M. Watts dit ceci dans un article, et je cite:

[*Traduction*]

... dans les fédérations où les membres de l'exécutif doivent être des parlementaires, comme au Canada, c'est principalement aux partis politiques qu'il incombe de faire régner l'harmonie parmi les divers groupes linguistiques et culturels. Il est vrai que dans d'autres fédérations les partis politiques jouent un rôle essentiel pour concilier les divers intérêts des citoyens, mais, dans des fédérations comme les États-Unis et la Suisse, où les pouvoirs sont répartis entre différentes institutions centrales il s'établit un système de contrepoids qui fait que la majorité est obligée de tenir compte des points de vue de la minorité. Dans le système parlementaire, cependant, tout le pouvoir central est concentré entre les mains de la majorité qui commande tant au palier législatif qu'au palier exécutif. C'est donc au sein même des partis que les points de vue minoritaires doivent réussir à se faire entendre pour avoir la moindre incidence sur la politique centrale. Or le cadre parlementaire des institutions incite peu les hommes politique à chercher des compromis, si ce n'est en leur inspirant le désir d'occuper la majoité des sièges à la Chambre des communes.

M. Watts a cité des fédérations où ce rôle des partis a échoué, dont le Nigeria, la Rhodésie, le Nyasaland et les Antilles. Il cite également des pays où ce rôle a, à son avis, eu du succès, à savoir l'Inde et la Malaisie. Mais le point important c'est, bien sûr, que dans une fédération du type parlementaire, les partis politiques ont un rôle considérable à jouer pour faire dégager un consensus et faire régner la concorde essentielle à l'unité du pays.

[*Français*]

Il appartient donc surtout aux partis politiques canadiens d'inventer, je le répète, les compromis politiques nécessaires au plan de la dualité et du régionalisme en particulier. Est-ce qu'ils le font? Est-ce que le système électoral les aide, ou est-ce qu'il leur nuit? Voilà donc le thème que je veux proposer cet après-midi. Je pense qu'il est encore trop tôt pour conclure que les partis politiques canadiens ont failli à la tâche de rechercher, d'inventer les compromis. Personnellement, je ne le crois pas. Irvine écrit à ce sujet, et je cite:

[*Traduction*]

On ne voit pas au Canada de conflits d'intérêts si irréconciliables entre les Canadiens-français et les Canadiens-anglais que les partis ne puissent obtenir de votes des deux camps à la fois.

[*Français*]

Et la même constatation, je pense, s'applique aussi au régionalisme. Il y a encore une représentation régionale dans les grands partis, dans les trois que j'ai en tête. Les deux grands partis du moins ont encore une base pancanadienne, le troisième parti progresse au moins sur le plan du régionalisme. Mais cette base, et c'est là que je fais appel au patriotisme de mes collègues et à leur intelligence aussi, cette base de représentation dualiste et régionale s'est rétrécie aux cours des dernières élections, dans le cas du moins de deux principaux partis. Et surtout le résultat de la dernière élection, en termes de la situation géographique des sièges obtenus pas les partis politiques, donne l'impression du moins d'une considérable polarisation du vote en fonction des régions et des langues.

Or, ce n'est pas tellement le vote qui est polarisé, ce qui est surtout polarisé, c'est la distribution des sièges.

Les faits sont là, la situation de chacun des partis—je n'ai pas le temps de tout citer—est très bien analysée par M. Irvine. Mais le fait le plus brutal, celui dont mes collègues sont parfaitement conscients, c'est qu'avec 14 p. 100 du vote, le parti progressiste conservateur n'a obtenu que deux sièges au Québec, soit 2.3 p. 100 de la représentation. En 1974, avec 19.5 p. 100 du vote au Québec, il avait obtenu trois sièges, soit 4 p. 100 de la représentation. Voilà une situation qui est tout à fait anormale, regrettable, dangereuse même. En même temps, en 1979 le parti libéral, pour sa part, n'a obtenu que trois sièges à l'Ouest de la frontière Ontario-Manitoba, c'est-à-dire 4 p. 100 des sièges malgré qu'il ait récolté 22.6 p. 100 du vote.

Par voie de conséquence, une partie du public croit que nos partis politiques ont déjà perdu leur dimension nationale; on voit souvent cette expression-là dans les journaux et on l'entend dans la bouche de gens, par ailleurs, fort intelligents. Et tout le public consciencieux craint que ce processus soit déjà en marche. Voilà, monsieur le président, un commencement de réalité, peut-être, une impression, sûrement, et dans ce domaine les impressions sont extrêmement importantes, qu'il faut corriger le plus tôt possible dans l'intérêt de la survie même du pays.

Dès lors si importants que soient les autres aspects de la réforme constitutionnelle—distribution des pouvoirs, sénat, Cour suprême, forme d'amendements, rapatriement, protection des droits fondamentaux, et le reste—l'aspect de la réforme de la loi électorale prime peut-être en urgence tous ceux que j'ai mentionnés.

● (1710)

[*Traduction*]

En quoi consiste cette réforme? En quoi consiste cet avis de motion que je dépose aujourd'hui? Les gens savent que notre système actuel qui consiste à élire les députés à la pluralité des voix et qui a des avantages évidents, surtout sur le plan de la stabilité du pouvoir exécutif, a tendance à surreprésenter le parti le plus important dans chaque province et à l'échelle du pays. Nous savons tous que ce système à sous-représenter le parti qui arrive en deuxième place et à gravement sous-représenter les partis qui finissent en troisième place avec des voix éparpillées. Cela ne vaut pas pour nos amis du Crédit Social du Canada.

J'ai déjà dit combien cela nuisait à l'unité nationale et la Commission de l'unité canadienne en a amplement parlé. Voici ce qu'on peut lire à ce sujet à la page 112 du premier rapport:

A vrai dire, nos élections donnent une fausse image de notre pays et laissent croire que certaines provinces font bloc derrière certains partis fédéraux.

Voici ce qu'il dit plus loin:

En vertu du système électoral actuel, le parti recueillant le plus fort pourcentage du vote populaire reçoit une part disproportionnée des sièges parlementaires dans chaque province. La concentration régionale de la représentation des partis politiques s'en trouve fortement accentuée, rendant d'autant plus difficile pour un parti politique la tâche de bien représenter les principales régions du pays à la Chambre des communes.

Ce genre de situation, dans un pays aussi diversifié que le Canada, provoque un sentiment d'aliénation et d'exclusion du pouvoir.

Certains partis politiques sont privés d'une représentation suffisante dans certaines provinces, certaines régions ou l'un des deux principaux groupes culturels. Il faut le déplorer vivement en dépit du fait que ces partis ont recueilli un nombre considérable de voix dans ces provinces, ces régions ou parmi ces groupes culturels, et c'est contre cela qu'il faudrait vivement s'élever. Ce état de choses dévalorise la représentativité des caucus et tout le processus de formulation de politique d'un parti. Il dévalorise également la représentativité des membres du cabinet ainsi que la légitimité et la crédibilité du gouvernement central. A mon avis, il pourrait entraîner une décentralisation excessive de la fédération qui, autrement, aurait pu être évitée. Quant au cabinet lui-même, la situation actuelle force en quelque sorte le gouvernement à avoir recours, pour améliorer le système, à des moyens qui inquiètent la plupart des parlementaires. Je parle évidemment des transfuges et de la nomination de sénateurs au cabinet. De façon plus générale, les partis à caucus divisé sont incapables de dégager un consensus, comme ils le devraient, ce qui est très grave.

Quelle est la solution? Il n'existe pas de système parfait. Aucun système ne convient parfaitement à tous les partis, comme Irvine l'a si bien dit. Le meilleur système est celui qui répond le mieux aux besoins particuliers d'un pays à une étape précise de son évolution, comme dirait Aristote. A l'heure actuelle, l'unité nationale est une préoccupation majeure. Les universitaires et certains hommes politiques croient généralement que l'élection d'un seul député à la pluralité des voix réunit les avantages de la simplicité et de la tradition et, comme Irvine l'a dit, renforce le lien entre le commettant et son représentant. Ce système accroît l'efficacité du gouvernement. Ce dont le Canada a besoin, c'est d'une formule à mi-chemin entre cela et le système d'élections à la proportionnelle qui assurerait une représentation plus équitable des régions et des minorités. Je le rappelle, il s'agirait donc d'avoir à la fois des députés représentant les circonscriptions à la Chambre des Communes et des députés représentant les partis à l'échelle nationale ou provinciale. C'est ce qu'on appelle le système de double représentation.

Différentes propositions ont été faites. Certains proposent d'ajouter des députés représentant des partis à ceux qui composent actuellement la Chambre. D'autres proposent de réduire le nombre actuel de députés pour pouvoir avoir davantage de députés représentant les partis. Cette formule aurait de nombreux avantages. Comme je l'ai dit, elle permettrait une meilleure représentation de toutes les régions et des deux principaux groupes culturels dans les caucus des partis et au cabinet. Par voie de conséquence, elle rendrait les partis plus sensibles aux aspirations des régions et des minorités. Elle permettrait également aux partis de nouer des liens avec les groupes de défense d'intérêt qui sont importants tant sur le plan provincial que national. Elle encouragerait également les partis à faire campagne partout au lieu de concentrer leurs efforts sur quelques circonscriptions pour obtenir plus de sièges avec moins d'électeurs, ce qui se produit parfois.

En outre, la représentation proportionnelle pourrait augmenter la diversité, le degré de spécialisation et la stabilité du personnel politique et contribuer à mettre sur pied un cadre d'hommes politiques d'expérience. Elle pourrait élargir le leadership sur les plans professionnels et géographiques. Elle pourrait ajouter à l'efficacité et au dynamisme des organisations de parti. Elle pourrait permettre un meilleur contrôle de la bureaucracie. Je pourrais poursuivre longtemps, car les avantages sont très nombreux.

Il existe une opposition amicale à ma motion. Je sais qu'on s'y opposera; je m'y attends. En général, on invoquera les arguments traditionnels contre la représentation proportionnelle, soit qu'elle encourage la dispersion idéologique, la multiplication des partis et la formation de partis régionaux, qu'elle donne plus de pouvoirs aux tiers partis, qu'elle favorise la formation de gouvernements minoritaires et ainsi de suite. Voilà ce à quoi je m'attends. Aux opposants, je conseillerais de réfléchir un peu plus à cette question et de lire également l'ouvrage d'Irvine, parce que ces conséquences ne sont pas inévitables, absolument pas.

● (1720)

J'insiste sur le fait que je préconise qu'un petit nombre de députés proportionnel au nombre de voix obtenues. Le groupe de travail sur l'unité nationale en recommandait 60. N'attaquez pas ma proposition avec trop de complaisance parce qu'il vous suffira peut-être d'une lecture un peu plus approfondie—et certains de mes collègues l'ont avoué—pour vous convaincre que ma motion n'est pas si bête.

Le Pr Irvine signalait que quatre conditions amèneraient les députés à changer d'idée, et je vais conclure là-dessus. Selon lui, elles les forceraient à accepter cette proposition. Ces quatre conditions sont les suivantes: une longue période de gouvernement minoritaire, que nous avons connue; le NPD étant à la charnière des partis; la destruction progressive par les tiers partis du vote libéral au Québec; et une polarisation accrue entre anglophones et francophones à la Chambre des communes. A mon avis, nous satisfaisons déjà au moins aux conditions un et quatre. Je leur conseille également de ne pas attendre que nous ayons rempli toutes les conditions, car il serait peut-être alors trop tard.

M. Irvine déclare que les partis politiques seront peut-être appelés, par la force des choses, à se dépasser. Je conclurai par cette réflexion, monsieur l'Orateur, parce qu'elle est éminemment appropriée. J'espère que mes collègues répondront effectivement à cet appel. Je souhaite par ailleurs que ce sujet soit renvoyé au comité qui pourrait en discuter et entendre les témoignages d'experts. En définitive, monsieur l'Orateur, il me semble que la motion est dans l'intérêt national.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ayant constaté, monsieur l'Orateur, que d'autres députés souhaitent participer à ce débat, je tiens à leur faire savoir dès le début de mes observations que je serai bref.

Si je tiens à être bref, mais aussi à dire ce que je pense, c'est que mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), appuie très fortement le principe dont le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) a saisi la Chambre cet après-midi, et qu'il fera connaître ses vues sur la question le moment venu.

En fait, mon honorable ami le député d'Ottawa-Carleton s'en souvient, mon chef a comparu devant la Commission Pepin-Robarts et exposé cette idée, à savoir que la Chambre devrait comprendre des députés élus à la pluralité des voix et d'autres, selon la représentation proportionnelle. Je le répète, comme mon chef va traiter le sujet une autre fois, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est assurer l'auteur de la motion que son idée n'est pas aussi folle que ceux qui s'y opposent peuvent l'avoir laissé entendre.

Au Canada, bien franchement, nous avons du mal à réaliser un équilibre entre les régions et les divers groupes. Nous avons bien du mal à assurer une représentation proportionnelle entre les provinces car nous avons deux, trois ou quatre grandes provinces qui continuent de croître et six ou sept autres provinces plus petites. Comme l'a fait remarquer le député, chaque fois les élections générales produisent un résultat où le parti qui recueille le plus grand nombre de sièges obtient à la Chambre un nombre de sièges dont la proportion est bien supérieure au pourcentage des voix obtenues. Il s'ensuit que même si le deuxième parti remporte un pourcentage de voix assez rapproché du premier, le nombre des sièges qu'il obtiendra pourra être bien plus faible, et cette tendance s'aggravera pour le troisième et le quatrième partis. En fait, en guise de précision je dirai que si nous avions à la Chambre le nombre de sièges que justifie le pourcentage des voix que nous avons recueillies lors des dernières élections nous serions deux fois plus nombreux que nous ne le sommes en ce moment. J'espère que cette observation ne persuadera pas certains députés de s'opposer à la motion. Nous sommes certes bien d'accord pour admettre qu'une Chambre composée uniquement selon le principe de la majorité simple ou encore selon le principe de la représentation proportionnelle ne pourraient fonctionner au Canada. Il nous faut adopter une formule mixte.

De nombreux pays, particulièrement en Europe de l'Ouest, ont un système mixte. A certains moments, l'expérience a été tentée au niveau provincial au Manitoba et en Alberta. J'appuie sans réserve ce que le parrain de cette mesure a dit, soit que nous devrions l'étudier avec sérieux et attention.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vais maintenant me rasseoir pour permettre à d'autres députés de prendre la parole. Je voulais tout simplement rappeler à mon ami que cette idée avait été proposée à la commission Pepin-Robarts par d'autres, notamment le député d'Oshawa. Ce dernier l'avait aussi proposée à la Chambre dans le cadre du débat sur le Sénat lors de la dernière session. En fait, c'est lui qui a proposé, au lieu de remplacer le Sénat par une Chambre de la fédération, comme l'idée en a été lancée par l'ancien gouvernement, qu'on l'abolisse et qu'on fasse siéger dans cette Chambre un certain nombre de personnes choisies selon une répartition régionale. En tout cas, le chef de mon parti fera valoir son opinion plus tard. Entre-temps, j'exprime l'appui du NPD au principe de cette résolution et j'espère que le député obtiendra le même appui de son propre parti.

M. Alex Jupp (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens à mentionner dès le début de mon intervention que le parrain de la motion, le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) a eu l'amabilité de me faire parvenir une monographie sur l'ouvrage du professeur Irvine intitulé *Does Canada Need a New Electoral System?*. J'ai pris soin de la parcourir et d'étudier les arguments du professeur Irvine. Comme le député le sait sans doute, l'auteur présente également certains des arguments qui ont été traditionnellements invoqués contre sa proposition, et je compte aborder ces arguments au cours de la période qui m'est allouée aujourd'hui.

J'estime par ailleurs que les motions et les projets de loi dont la Chambre est saisie tendent rarement à l'amélioration du Parlement comme institution. A mon sens, c'est une honte, car je suis persuadé que le parlementarisme canadien devrait être amélioré considérablement sur les plans de la représentativité et de l'efficacité. Je ne suis pas convaincu que la motion à l'étude tende à combler ces lacunes de notre Parlement et je vais préciser un peu ma pensée dans la suite de cet exposé.

En outre, j'ai toujours été renversé par le degré de sectarisme politique dont les députés font montre à la Chambre, quelle que soit la question à l'étude, et j'ai l'impression que si elle était adoptée, cette motion contribuerait à exacerber ce sectarisme qui caractérise parfois nos débats. Bien des députés, je pense, s'attachent davantage à marquer des points sur le plan politique qu'à examiner sérieusement les questions à l'étude.

Quand nous parlons du Parlement, nous devons, comme l'a souligné le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que cela nous plaise ou pas, inclure le Sénat qui fait partie intégrante du régime parlementaire de notre pays.

● (1730)

Bien que la motion vise seulement la Chambre des communes, je veux dire quelques mots sur le rôle de l'autre chambre dans le processus parlementaire. Je trouve étrange que personne ne semble satisfait de la situation de l'autre chambre. Quand on consulte des documents historiques, on ne manque pas de remarquer que personne n'a jamais été satisfait de la situation, sauf peut-être les sénateurs eux-mêmes. Au cours des onze années de pouvoir du gouvernement précédent, l'ancien premier ministre, maintenant chef de l'opposition (M. Trudeau), a passé énormément de temps à discuter des réformes possibles du Sénat. Malgré toutes les discussions, tous les rapports et toutes les propositions, la situation était la même à la fin de son mandat qu'en 1968, quand il est devenu premier ministre.

Avant les dernières élections, les différents partis ont présenté des documents sur cette question. Notre parti—qui est aujourd'hui au pouvoir—a présenté un document intitulé «La Chambre des provinces»; le parti libéral a présenté un document intitulé «La Chambre de la fédération»; et, naturellement, le Nouveau parti démocratique a réclamé l'abolition du Sénat et proposé d'ajouter en contrepartie cent députés à la Chambre.

Le 25 octobre, le *Citizen* a publié une interview du professeur John Crispo qui est, à l'en croire, un expert en sciences économiques, en politique, en affaires, en journalisme et en procédure parlementaire. Dans son nouveau livre intitulé «*Mandate for Canada*», le professeur Crispo propose de modifier le jeu politique et le Parlement. Ses propositions ressemblent beaucoup à celles du Nouveau parti démocratique. Les nouveaux députés seraient issus d'une liste de candidats choisis par leur parti, lesquels seraient élus à la représentation proportionnelle. Il explique que les candidats figurant sur la liste de leur parti mèneraient une campagne nationale, avec leur chef, afin qu'ils soient libérés des problèmes de leur circonscription. Cela signifie, comme il dit, «qu'on ne se retrouverait pas avec seulement un député libéral à l'ouest de Winnipeg».

Le professeur Crispo déclare dans son livre que, s'il était premier ministre, il prendrait des mesures pour porter le salaire des députés fédéraux à $100,000 par an. Même si le député de Winnipeg-Nord-Centre est d'accord avec certains points du livre, je suppose qu'il n'appuyerait sûrement pas cette proposition.

M. Knowles: Vous avez tout à fait raison sur ce point.

M. Jupp: Le professeur Crispo explique ensuite que des salaires plus élevés attireraient des personnes plus compétentes et que le Parlement y gagnerit en efficacité. Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre pour dire que le professeur Crispo n'a pas plus raison sur ce point que sur tous les autres.

Des voix: Bravo!

M. Jupp: En fait, je dirai que, les diverses recommandations qui ont été faites pour améliorer le Sénat ont été extrêmement bénéfiques pour ce dernier. Malheureusement, cela nous a ramenés au *statu quo*, soit à dire que l'autre endroit n'avait pas vraiment besoin d'être réformé parce que toutes les propositions des divers partis politiques semblent présenter plus d'inconvénients que d'avantages quand elles sont soumises à l'examen du public.

Nous devons nous demander s'il y a place dans une démocratie pour une Chambre haute dont les membres sont nommés. Dans l'affirmative, nous devons étudier la question des normes de nomination. Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes qui se sont distingués dans le monde des affaires, des syndicats, de l'agriculture, de l'éducation et des services sociaux ne peuvent actuellement prendre part à la vie politique, parce qu'ils ne sont pas activement affiliés à un parti.

Pour revenir à la motion, monsieur l'Orateur, je pense que la motion nº 4 fournira aux députés l'occasion d'étudier la question quand elle sera renvoyée au comité permanent des privilèges et élections. La motion vise à corriger le désiquilibre régional dans la représentation à la Chambre des communes. Cela semble être l'argument et le but essentiels des changements proposés.

On a parlé de deux grands partis, mais on pourrait dire qu'il y a maintenant trois partis nationaux au Canada. Je considère le Nouveau Parti Démocratique un parti national. Tous les trois sont représentés au Canada d'un océan à l'autre et ils sont tous les trois représentés dans cinq provinces. Je reconnais qu'ils sont faibles dans diverses parties du Canada et je me rends compte que la motion vise à corriger ce déséquilibre.

Il y a peu de doute que si la représentation des partis était plus équilibrée sur le plan géographique, les grandes options de ces partis acquerraient une importance nationale. Je conviens que le gouvernement comprendrait mieux les problèmes et la situation au Québec s'il avait plus de représentants de cette province. De son côté, l'opposition officielle aurait une meilleure vue d'ensemble si elle avait plus de représentants de l'Ouest canadien.

Il y a quelque temps, le chef de l'opposition (M. Trudeau) s'est rendu à Calgary et à Edmonton pour expliquer sa position et celle de son parti. Par la suite, le *Globe and Mail* a publié un article intitulé «Trudeau n'arrive simplement pas à comprendre». Pendant les onze années où il a occupé le poste de premier ministre, le chef de l'opposition n'a jamais compris les gens de l'Ouest et c'est surtout pour cela que le parti libéral a fait si mauvaise figure dans l'Ouest alors qu'il y était auparavant tellement populaire qu'il était presque impossible à battre. J'en parle en toute connaissance de cause parce que je suis né et que j'ai été élevé dans l'ouest du Canada, monsieur l'Orateur. J'ai aussi habité dans les Maritimes, en Colombie-Britannique, au Québec et maintenant j'habite en Ontario.

Il s'agit de savoir si l'on peut résoudre le problème du manque d'équilibre entre les régions en ajoutant 60 ou 100 députés à la Chambre des communes comme le propose le Nouveau Parti démocratique. Le président du Conseil privé (M. Baker) a, je pense, parlé de certains des problèmes pratiques que cela poserait. Il a parlé de la frustration que ressentent les députés quand ils sont incapables d'exprimer leur opinion à la Chambre. La solution proposée risquerait de créer plus de problèmes qu'elle ne pourrait en résoudre.

Si l'on avait ajouté 60 députés lors des dernières élections fédérales en fonction du principe de la représentation proportionnelle, le résultat aurait été le suivant: le parti libéral aurait 24 députés de plus, les conservateurs 22, le Nouveau parti démocratique 11 et le Crédit social 3. Il me suffit de signaler que si ces députés avaient été à leurs places mardi dernier, le gouvernement aurait été défait par un vote de 173 à 165.

Des voix: Bravo!

M. Jupp: J'interpréterais cela différemment. Je dirais que ce serait là une des conséquences indésirables de cette motion.

Je pense qu'il y en a d'autres, monsieur l'Orateur. L'une d'entre elles serait de créer deux catégories de députés à la Chambre des communes—une qui représenterait des circonscriptions et l'autre la population en général. Pour le moment, tous les députés du Parlement ont une chose en commun, chacun d'eux représente une circonscription. Nous devons garder le contact avec la base et rester sensibles à l'opinion publique. Il y a aussi d'autres raisons.

Je pense que si nous adoptions cette motion, les partis seraient portés à choisir leurs chefs parmi les noms inscrits sur les listes plutôt que parmi ceux qui se présentent dans une criconscription. Ce serait là une réaction normale. Cela dispenserait les chefs de partis d'avoir à faire campagne dans leurs circonscriptions, ce qui aurait des conséquences indésirables. Cela rendrait les chefs de partis moins sensibles à l'opinion publique. Rien ne ramène un député plus vite sur terre que de retourner dans sa circonscription et d'entendre ce que ses mandants ont à dire à propos de ce qu'il fait.

Ceux dont les noms seraient en tête de liste seraient sûrs d'être élus et le système mènerait à une stagnation de l'élite politique car les chefs de partis en place protégeraient leur position hiérarchique aux dépens des nouveaux venus en politique.

Cela favoriserait la formation de nouveaux partis. Cela est indubitable, à mon avis, parce que le chef serait assuré d'avoir un siège à la Chambre des communes même si le parti recueillait moins de 2 p. 100 du vote national. Il en résulterait la création de partis à cause unique. Nous verrions surgir, un peu partout au Canada, des partis politiques nationaux dont un aurait pour seul objectif de réintroduire la peine capitale, un autre, de faire abroger les lois sur l'avortement, et un autre encore, la loi sur les armes à feu. Qui sait, et que Dieu nous en garde! un autre pourrait même demander le rétablissement de la prohibition. Cela donne aux députés une idée des conséquences désastreuses que pourrait entraîner l'adoption éventuelle de la motion, et sa mise en application par le gouvernement.

En dépit des motifs louables du parrain de la motion, à mon avis, les conséquences négatives l'emporteraient de loin sur les avantages que pourrait en retirer notre régime politique canadien. Nous avons besoin, cependant, d'un dialogue sur la façon de réaliser quelques-uns de ces avantages dans notre système actuel de représentation directe.

● (1740)

Dans mon premier discours à la Chambre, lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai dit que nous aurions avantage à modifier notre loi sur les élections de façon à prévoir des élections à date fixe. C'est-à-dire qu'à tous les quatre ans, nous devrions tenir des élections au moment le plus opportun pour le Canada, pourvu que le gouvernement ait toujours conservé la confiance de la Chambre des communes. Si un gouvernement était défait, de nouvelles élections seraient déclenchées et nous reviendrions alors à la formule quadriennale. Cela permettrait à tous les partis politiques d'appliquer les mêmes règles. Les candidats dans les provinces où les partis ne gagnent pas normalement la faveur de la population pourraient aussi se mettre en campagne assez tôt. Ils sauraient précisément à quelle date seraient tenues les prochaines élections. Ils pourraient alors travailler ferme pour surmonter les handicaps que leur parti national doit affronter dans telle ou telle région. Les candidats s'organiseraient alors pour accroître leurs chances de succès si les dates des élections étaient fixes.

Les dernières élections qui ont précédé la 31e législature ont été une dure épreuve pour de nombreux candidats. Nous nous sommes préparés à plusieurs reprises à nous mettre en campagne. Les partis ont perdu certains de leurs meilleurs candidats parce que les périodes électorales ont été prolongées. Ma proposition permettrait de remédier à certaines situations exposées par le motionnaire et elle aurait une meilleure portée.

Pour terminer, je félicite le motionnaire d'avoir formulé sa proposition et de l'avoir ainsi fait débattre publiquement. J'espère qu'il la présentera au comité permanent. Toutefois, je prétends qu'elle ne résoud pas les véritables problèmes que pose une représentation parlementaire efficace.

Les députés devraient être élus en bonne et due forme représentants de leur circonscription à la Chambre au lieu de s'y glisser subrepticement par la porte de service en réussissant à se faire inscrire en tête des listes de leurs partis.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) de cette motion visant à allouer à chaque parti un nombre de députés proportionnel au nombre de voix obtenues. Je regrette par conséquent, tout de même, que le groupe libéral qui a été le groupe ministériel pendant 16 ans n'ait pas trouvé le temps de présenter un projet de loi de cette nature. Il aurait certainement trouvé beaucoup d'appui à la Chambre.

Je vais être très bref. Depuis quelques mois seulement le groupe libéral est du côté de l'opposition. Il a eu le temps de réfléchir, et maintenant il présente une motion visant à situer la démocratie à son véritable niveau. Monsieur le président, il est évident, comme l'avait dit notre chef, l'honorable député de Beauce (M. Roy) le 11 octobre, que le Parti Crédit Social du Canada n'a pas à la Chambre le nombre de députés requis pour représenter équitablement le haut pourcentage de votes obtenus, comparativement à tous les autres partis de la Chambre des communes. Et là-dessus, mon préopinant et moi-même n'avons pas, je pense, les mêmes chiffres, parce que nous n'arrivons pas aux mêmes résultats dans nos décomptes. A tout événement, nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

Le député de Beauce, à ce moment-là, avait bien pris soin, dans sa réponse au discours du trône, de nous éclairer sur la représentativité professionnelle des députés. Et si on fait une analyse des dernières élections générales, on se rend compte que les députés progressistes conservateurs représentent chacun 32,000 électeurs et que les libéraux en représentent 40,000, les néo-démocrates 78,800 et les députés du Parti Crédit Social du Canada 105,000 chacun. Monsieur le président, ces chiffres proviennent du rapport du président général des élections. Je n'invente rien. Je me borne à examiner des résultats. Donc, à la lumière de ces chiffres, en comparant la représentativité des électeurs progressistes conservateurs et ceux du Parti Crédit Social du Canada, nous aurions 15 députés à la Chambre, si la représentation proportionnelle existait. Et si l'on compare avec les libéraux, nous en aurions 13. Ce sont les deux partis les plus anciens de la Chambre. Ils se ressemblent pas mal, et ils ne voudraient pas qu'il y ait d'autres formations politiques. Mais s'il y en a d'autres, je

voudrais bien le dire à la Chambre, c'est parce que ces deux partis ont administré le pays depuis la Confédération. S'ils avaient donné pleinement satisfaction, il n'y aurait pas d'autres formations politiques. Alors, c'est cela le jeu de la démocratie. Je pense bien qu'on ne devrait pas se plaindre du fait qu'il y a, à un certain moment, des Canadiens, qui s'unissent pour défendre les mêmes principes et faire valoir leurs idées à la Chambre.

Monsieur le président, comme on peut le constater, notre lutte pour les droits des privilèges du Parti Crédit Social du Canada était justifiée. Je voudrais donc relever des propos de l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) qui, la semaine dernière, comme en fait foi la page 1054 du compte rendu officiel des *Débats*, disait, et je cite:

Alors que la «crépuscule» formation politique du député de Beauce (M. Roy) n'a même pas trouvé le moyen de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions de la province de Québec et qu'il n'y avait pas de candidats dans aucune autre province du Canada . . .

. . . alors que nous avions 74 candidats sur 76, c'est un accident de parcours qui est arrivé. On n'en a pas eu 76. Nous avions tout de même des candidats dans 6 provinces du pays. Alors, c'est affirmer des choses sans trop examiner les faits que de dire qu'on en avait seulement dans la province de Québec. Monsieur le président, se faire traiter de «crépuscule» groupe, cela me fait plaisir. J'ai été agriculteur longtemps, et lorsque je voyais le soleil au crépuscule qui se couchait, tout beau, cela me donnait de l'espoir pour le lendemain, pour travailler à mes foins. Alors le crépuscule, n'oublions pas une chose, on a eu un accident de parcours, on a été éprouvé au cours de ces dernières années dans notre formation politique. Demandez à la Providence que cela ne vous arrive jamais de subir de telles épreuves. Nous avons été obligés de s'organiser à la dernière minute et nous avons fait notre possible pour tâcher de donner à la population canadienne la possibilité de faire un choix autre que le choix traditionnel. Alors étant donné les circonstances, monsieur le président, je ne voudrais pas faire de peine à l'honorable député de Papineau, mais je voudrais bien que, lorsqu'il traitera de la question, il soit plus juste dans ses propos. Je ne demande pas d'être plus charitable, je demande d'être plus juste parce que la justice et la charité ce sont deux choses différentes. Alors nous avons l'obligation de pratiquer ces deux grandes vertus.

Monsieur le président, pour toutes ces raisons, je voudrais donc donner la chance à un autre député du groupe libéral qui veut s'exprimer sur la motion. Je vais être très bref, mais je dois dire que j'appuie cette motion non seulement en principe, mais je voudrais qu'elle soit réellement étudiée dans un comité et qu'on en arrive à un accord pour tâcher de corriger les imperfections de notre système électoral de façon que notre démocratie grandisse dans notre pays. Moi, je suis un partisan de la démocratie, mais la vraie démocratie, j'aime à la vivre quotidiennement à la Chambre, dans nos entretiens et dans nos relations entre Canadiens. Je veux que cette démocratie soit réellement dans notre esprit. Il faut la vivre le plus parfaitement possible. C'est pour cette raison que je donne mon appui, ainsi que mon groupe ici à la Chambre, comme le groupe libéral, et j'espère bien, comme l'a dit tantôt le groupe du Nouveau parti démocratique, que nous sommes tous d'accord pour cela, et le plus vite ce sera le mieux.

Monsieur le président, si je m'exprime toujours en parlant de «groupe», c'est parce que le député du Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), dans ses propos en s'adressant à la Chambre, parle toujours du groupe créditiste, alors qu'il s'agit d'un parti, savoir, le Parti Crédit Social du Canada. Si l'on veut s'exprimer d'une façon différente, je suis bien prêt à l'accepter, mais je vais l'utiliser moi-même à l'égard des autres dénominations politiques. Et j'espère bien que là-dessus le président, à un certain moment, aura à dire son mot et qu'il fera une mise au point, car ce sera dans les meilleurs intérêts de la démocratie.

● (1750)

[*Traduction*]

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, si nous étions tous réunis ici pour concevoir un nouveau système électoral pour le Canada, l'un de nos objectifs serait assurément de mettre au point un système en vertu duquel un candidat dans une circonscription donnée devrait obtenir au moins 50 p. 100 des voix; le gouvernement, quelle que soit la combinaison de députés ou de partis qui le forme, devrait représenter au moins 50 p. 100 des voix de l'électorat et les décisions de la Chambre des communes devraient être prises par des élus représentant au moins 50 p. 100 de l'électorat. Mais la réalité est tout autre.

Nous avons un système tel que dans une lutte entre trois partis un candidat remportant seulement 33.1 p. 100 des suffrages peut être élu comme représentant de sa criconscription. Cela s'est déjà produit. A la Chambre des communes le gouvernement est arrivé au pouvoir avec 36 p. 100 des suffrages tandis que l'opposition officielle de Sa Majesté en a reçu 40 p. 100. Nous avons un gouvernement de coalition composé du Parti progressiste conservateur et du Parti Crédit social du Canada qui représente environ 41 p. 100 des suffrages exprimés lors des dernières élections générales.

Pour pousser l'analogie encore plus loin et pour être franc à cet égard, quand nous avons formé le dernier gouvernement majoritaire élu en 1974, nous n'avions qu'entre 43 et 44 p. 100. Je crois qu'il y a eu un seul gouvernement au Canada qui ait été élu à la majorité absolue, et ce fut le gouvernement du très honorable John Diefenbaker en 1958.

Si l'on examine ce qui devrait logiquement se passer et ce qui arrive dans la réalité, on constate un écart considérable. Quand j'étais un député ministériel d'arrière-ban, j'étais préoccupé par le fait que nous formions le gouvernement avec entre 42 et 44 p. 100 du vote. Nous n'avions pas la majorité parmi le grand public, mais nous étions pourtant majoritaires à la Chambre des communes.

Notre système actuel nous permet en réalité d'élire des gouvernements minoritaires par le vote populaire, quoique la répartition purement artificielle et historique de ces votes résulte en une majorité de sièges à la Chambre des communes. Si l'on examine la situation, il faut bien convenir qu'elle n'est pas logique, qu'elle n'a pas de raison d'être. C'est un système qui s'est développé de façon anarchique, et qui n'est pas satisfaisant.

Pour quelle raison est-il insatisfaisant? A mon avis, parce qu'il répond de moins en moins bien aux besoins des Canadiens, et qu'il ne leur permet pas de se faire entendre à la Chambre des communes. Il déforme la volonté que ces derniers manifestent en votant. Voilà pourquoi les députés ont une impression diffuse de la volonté réelle de l'électorat.

Je tiens à vous le prouver au moyen de certaines données statistiques qu'on trouve facilement. Je me baserai sur certaines années, à commencer par 1968. Je donnerai le pourcentage des votes dans trois provinces que j'ai choisies délibérément pour vous montrer les variations.

En 1968, le Québec a accordé aux libéraux 54 p. 100 du vote populaire, mais 76 p. 100 des sièges, ce qui fausse à mon avis la volonté du peuple. Les progressistes conservateurs ont obtenu 21 p. 100 des voix, mais seulement 5 p. 100 des sièges, ce qui fausse encore plus les résultats. Le NPD remporta 8 p. 100 du vote populaire, mais aucun siège. Le Crédit social a obtenu 16 p. 100 des voix et 19 p. 100 des sièges, ce qui n'est pas juste non plus. Aucun parti n'a obtenu un nombre de siège un tant soit peu proportionnel aux suffrages reçus.

Prenons maintenant le cas du Manitoba. Dans cette province, les libéraux ont remporté 42 p. 100 du vote populaire et 38 p. 100 des sièges, ce qui n'est pas mal. Les progressistes conservateur sont obtenu 31 p. 100 des voix mais 38 p. 100 des sièges, ce qui fait une différence. Le NDP est cependant parvenu à rallier les deux expressions de la volonté populaire en remportant 25 p. 100 des voix et 24 p. 100 des sièges.

Passons enfin à l'Alberta. Les libéraux y ont remporté 36 p. 100 du vote populaire, mais 21 p. 100 de sièges, ce qui est de la sous-représentation. Les progressistes conservateurs ont remporté 50 p. 100 des voix, mais 79 p. 100 des sièges, et le NPD a remporté 9 p. 100 du vote populaire sans cependant réussir à faire élire un seul député.

Prenons maintenant les données pour 1972. Au Québec, le vote populaire était à 49 p. 100 en faveur des libéraux qui ont cependant remporté 76 p. 100 des sièges; même s'ils eurent 5 p. 100 de voix en moins, ils ont obtenu le même nombre de sièges. Les conservateurs ont remporté 17 p. 100 du vote populaire, mais 3 p. 100 des sièges; le NPD, 6 p. 100 du vote populaire, mais aucun siège; le Crédit social, 24 p. 100 de ce vote et 21 p. 100 des sièges.

Au Manitoba, les chiffres étaient encore plus intéressants; les libéraux ont remporté 31 p. 100 des suffrages et 15 p. 100 des sièges, les progressistes conservateurs, 42 p. 100 des suffrages et 62 p. 100 des sièges et le NPD, 26 p. 100 des suffrages et 23 p. 100 des sièges. En Alberta, le parti libéral a obtenu 25 p. 100 des voix et aucun siège, le parti progressiste conservateur, 58 p. 100 des voix et 100 p. 100 des sièges, le Nouveau parti démocratique, 13 p. 100 des voix, mais aucun siège, et le Crédit social, 5 p. 100 des voix et aucun siège.

Les faits sont là. Si vous examinez soigneusement ce qui se passe au cours des élections, les Canadiens des grandes régions du pays sont victimes d'une injustice, car leurs votes n'apparaissent pas dans les résultats des élections. Nous avons créé des distorsions qui faussent totalement la situation.

Il nous reste environ deux minutes. Le gouvernement désire modifier l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires pour lui donner plus de poids et nous permettre de voter. J'exhorte le whip du gouvernement et le secrétaire parlementaire de montrer leur bonne volonté en ne s'opposant pas à cette motion.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'espérais pouvoir répondre à un certain nombre de questions, mais la plupart ont été abordées par le député de Mississauga-Nord (M. Jupp). Néanmoins, j'aimerais insister au sujet des deux catégories de députés, ceux qui entrent par la porte principale et ceux qui entrent par la petite porte. C'est extrêmement important. Nous ne sommes pas tous égaux, nous n'arrivons pas tous ici de la même façon. Le député a parfaitement raison à ce sujet. Je demande au député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) pourquoi, à son avis, il faudrait que ce soit un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat. En quel honneur les sénateurs ont-ils le droit de se mêler des questions concernant la démocratie?

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

LA LOI Nº 1 DE 1979-1980 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Scott (Victoria-Haliburton), reprend l'étude du bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

Les subsides

Le vice-président adjoint: Au moment où la séance a été suspendue à 5 heures, nous en étions à l'annexe D et le ministre de l'Expansion économique régionale avait la parole.

M. MacKay: Monsieur le président, j'étais justement en train de répondre à certaines questions pertinentes posées par le député de Madawaska-Victoria. L'une d'elles portait sur une école d'agriculture dont le projet a été lancé mais qui n'a pas encore vu le jour. J'ai eu l'occasion de me rafraîchir la mémoire pendant l'heure du souper et je suis maintenant en mesure de communiquer certaines données que l'on m'a transmises.

Le ministre provincial de l'Agriculture a affirmé qu'il comptait instituer dès l'automne 1980 des cours de formation en agriculture pour les francophones. Le MEER a convenu avec le gouvernement de la province de donner suite à la recommandation du groupe d'étude provincial en examinant divers moyens d'instituer des cours de formation agricole pour les francophones du Nouveau-Brunswick; et, sauf erreur, le gouvernement provincial songerait à fonder un établissement dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Par l'intermédiaire du MEER, le gouvernement de la province demanderait au gouvernement fédéral de l'aider à fonder cet établissement, et quand mon ministère a négocié une entente secondaire avec le Nouveau-Brunswick, il a justement été question de cette aide. Si elle se précise, je serai sûrement prêt à examiner cette requête. En ce qui concerne l'aide de un million de dollars dont le député a parlé . . .

M. Corbin: Pour l'aéroport.

M. MacKay: . . . Je crois comprendre qu'il n'existe pas d'entente précise au sujet de cet établissement d'enseignement. Je crois qu'il existait également un problème important—problème qui se pose souvent dans des situations de ce genre—c'est-à-dire celui de trouver un emplacement idéal, et à ce propos, un ancien sous-ministre du Québec, M. Mercier, a été chargé d'aider à évaluer la situation. Il a aussi été question de faire appel pour donner ce genre de formation, à des établissements déjà en place, ce qui aurait évité de devoir construire une nouvelle école ou un nouveau collège. Cependant, comme je l'ai dit tantôt, le gouvernement de la province aurait l'intention de construire cet établissement dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et mon ministère est disposé à examiner toute demande d'aide à cet égard.

[*Français*]

M. Corbin: Monsieur le président, je voudrais remercier le ministre de ses réponses. Cela apporte quelque lumière aux questions que je lui ai posées avant l'heure du repas. Cependant, je voudrais revenir sur la question de l'aéroport, et je voudrais relever la citation qu'il a lui-même relevée, les commentaires du premier ministre Hatfield lorsqu'il l'a rencontré peu de temps après avoir assumé ses responsabilités comme ministre de l'Expansion économique régionale. Le premier ministre Hatfield a laissé entendre qu'il voyait d'un mauvais œil que l'on construise des installations aéroportuaires ou des parties d'aéroports à même les fonds d'un ministère fédéral qui est de façon primordiale préoccupé par des aspects de questions de développement économique régional. C'est justement là tout le fond de la question, monsieur le président. C'est qu'on nous a dit, à mes électeurs et à moi, les fonctionnaires du ministère fédéral des Transports, section des services de l'Air, d'aménagement d'aéroports, qu'il était difficile, sinon impossible, de justifier la construction d'une piste aéroportuaire de 6,000 pieds, capable de recevoir des réactés, afin que notre région du nord-ouest du Nouveau-Brunswick puisse se brancher sur le service qui est déjà apporté à Charlo, au nord de la province et à Chatham, dans l'est de la province. On nous a dit qu'il était impossible de justifier ce genre de mise de fonds, et ce sont les fonctionnaires, les aviseurs du ministre d'alors, l'honorable Otto Lang, qui nous disaient ces choses-là. Alors, on s'est dit de ce côté-ci que le ministère de l'Expansion économique régionale a quand même un rôle à jouer dans des situations où les autres ministères ne peuvent trouver une certaine justification pour faire des choses qui devraient être faites. Alors c'est là la vocation fondamentale et première du ministère de l'Expansion économique régionale, savoir de faire bouger les choses que les autres ministères ne peuvent pas ou ne veulent pas faire bouger en vertu des lois. Autrement, on n'a plus besoin d'un ministère de l'Expansion économique régionale. Et qu'est-ce qu'il a à dire, le premier ministre Hatfield, lorsqu'on construit ses routes à 100 p. 100 et 110 p. 100 du coût, quand on pense qu'on a même payé des frais juridiques, des frais d'ingénierie? Il a la face, l'audace, de venir dire au ministre actuel de l'Expansion économique régionale, que ce ministre-là ne devrait pas se mêler d'aéroports, alors que nous construisons ses routes à 100 p. 100. Mais c'est de la folie furieuse! Si le ministère de l'Expansion économique régionale a une raison d'être, c'est bien d'intervenir dans des dossiers comme ceux-là et d'intervenir avec vigueur et énergie. Alors je n'accepte pas cela du tout. Je respecte beaucoup le ministre, et je sais qu'au fond il a à cœur l'intérêt, le développement de la région que nous représentons ici à la Chambre des communes. Mais je n'accepte pas les arguments qu'on lui a mis dans la bouche à l'effet que son ministère ne devrait pas être en cause dans des développements comme ceux-là. C'est tout à fait faux. Et j'implore le ministre de réexaminer ce dossier, de l'étudier aussi à la lumière de ce que veulent les citoyens de la région. Et je cite une lettre envoyée au premier ministre Richard Hatfield le 15 mai 1979 par son prédécesseur l'actuel député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard) et qui dit, et je cite:

● (2010)

[*Traduction*]

Monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre télex du 9 mai et votre lettre du 8 mai 1979 relatifs au projet d'accord auxiliaire sur les régions en voie de développement.

[*Français*]

Je dois souligner ici que l'entente n'était pas encore signée à ce moment-là mais qu'on accrochait justement sur la question d'une mise de fonds pour le développement de l'aéroport régional. Alors le ministre Lessard continue:

[*Traduction*]

J'ai appuyé le projet de l'aéroport car les organismes municipaux et de développement industriel, étaient unanimement d'avis que cet aéroport venait au premier rang des priorités de développement.

[*Français*]

Alors de quel droit un gouvernement provincial peut-il arriver par la porte d'en arrière pour suggérer au ministre que le développement aéroportuaire n'est pas la priorité numéro un dans la région du nord-ouest du Nouveau-Brunswick alors qu'un stationnement pour un petit complexe du développement

[L'Orateur suppléant (M. McCain).]

de centre-ville dans la ville d'Edmundston passe avant un développement aéroportuaire, comme aussi le développement économique? Cela me dépasse totalement, monsieur le président. J'implore ce soir le ministre, je ne le lui demanderai pas à genoux, mais je l'exhorte à réexaminer ce dossier-là et à accorder justice aux gens du nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Si le ministre des Transports (M. Mazankowski) veut changer sa politique, il va d'abord falloir qu'il vienne devant la Chambre des communes nous dire qu'il a effectivement des fonds pour porter la piste de 4,000 à 6,000 pieds. Mais j'ai des nouvelles aussi pour le ministre des Transports et le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay), des nouvelles qui sont probablement peu encourageantes mais qui reflètent encore une fois le triste état dans lequel se trouvent les provinces de l'Est quand il s'agit d'avoir leur part du gâteau. Nous avons une compagnie de transporteur régional qui s'appelle la Eastern Provincial Airways (1963) Limitée. Cette société de transport régional qui détient les droits de service depuis 1967 pour la région de l'Atlantique est intéressée à se porter acquéreur de la société Nordair avec d'autres partenaires, et pourtant les chances que cela débouche sont à peu près nulles, a tel point qu'en interrogeant au cours d'une rencontre privée les représentants officiels de l'Eastern Provincial Airways, ceux-ci m'ont dit qu'il est peu probable maintenant, du moins dans un avenir prévisible, que cette société-là puisse nous accorder un service aérien de passagers par réacté comme cela se fait pour Charlo et pour Chatham, et qui plus est, la société songe même à réduire le service qu'elle donne aux deux autres régions. J'espère que les fonctionnaires des ministères des Transports et de l'Expansion économique régionale sauront maintenant avancer des arguments pour justifier la construction d'une piste de 6,000 pieds, alors que le transporteur régional reconnu n'est plus intéressé, du moins pour les prochaines années. Il y a quelque chose qui ne marche pas rondement. Tant mieux, monsieur le président, et j'en donnerai tout le crédit au gouvernement qui siège de ce côté-là de la Chambre, si on peut porter la piste à Saint-Léonard à 6,000 pieds. Je serai le premier à féliciter le gouvernement, mais ce qui est important, c'est que cela se fasse hors de toute considération partisane de quelque source que ce soit. Voilà ce que je voulais préciser ce soir, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le président, la semaine dernière nous avons reçu la visite des chefs représentant les bandes indiennes de la vallée de la rivière qu'Appelle en Saskatchewan, venus exprimer leur profond mécontentement devant la façon dont est appliqué l'accord d'EER concernant cette vallée. Cet accord avait notamment pour but de rectifier le cours de la rivière, de régulariser son débit, de purifier les eaux du bassin et d'améliorer ses possibilités touristiques et de loisirs. Cet accord—et j'essayer de rejoindre le ministre de l'Expansion économique régionale pour donner suite à ces doléances—intéresse huit bandes indiennes représentant 6,000 Indiens enregistrés et 176,000 acres de territoire indien.

La difficulté est la suivante: L'autorité chargée d'exécuter en Saskatchewan l'accord de la rivière qu'Appelle consulte à peine les bandes indiennes. Les Indiens apprennent subitement qu'à très court délai leurs terres vont être inondées, qu'ils doivent en retirer leurs bêtes pour que les travaux puissent s'effectuer. C'est devant ce mépris criant, individuel et collectif, que les habitants du territoire visé par l'accord d'EER sont venus exprimer leurs doléances à Ottawa.

Ils m'ont dit qu'ils avaient essayé de rencontrer le ministre de l'Expansion économique régionale afin de lui expliquer comment ils étaient traités par les fonctionnaires du gouvernement de la Saskatchewan et du gouvernement fédéral qui mettent en œuvre cette entente, mais que le ministre n'a pas pu ou n'a pas voulu les recevoir. Il semble que le ministre des Affaires indiennes et du Nord les ait rencontrés, mais pas le ministre de l'Expansion économique régionale. S'il les a reçus, c'est très bien, mais on m'a dit que cela n'avait pas été le cas à ce moment-là. De toute façon, ce qui m'a choqué, ce n'est pas que le ministre ait traité les Indiens de cette façon; c'est que les fonctionnaires chargés de la mise en œuvre de l'entente manifestent si peu de considération envers un si grand nombre de gens qui ont des droits très importants sur les rives de la rivière Qu'Appelle. Que fait le ministre ou qu'a-t-il l'intention de faire pour que ces fonctionnaires soient davantage responsables envers lui, qui est l'une des autorités politiques pour cette entente?

Je vois que l'entente prévoit un budget de 44 millions de dollars. Pour sa part, le ministère de l'Expansion économique régionale y affecte 18 millions de dollars, et une autre partie du budget provient d'autres ministères fédéraux. Toutefois, celui du ministre est le principal ministère. J'aimerais savoir ce que peut faire le ministre de l'Expansion économique régionale pour que ces fonctionnaires lui rendent davantage de comptes, ainsi peut-être qu'à un représentant du gouvernement de la Saskatchewan. D'autre part, le ministre va-t-il demander à ces fonctionnaires de consulter les huit bandes en question, c'est-à-dire les 6,000 Indiens inscrits de cette région, en faisant preuve d'un peu plus de jugement? Connaissant l'attitude du ministre vis-à-vis de ces questions, je suis sûr qu'il essaiera de remédier à ces problèmes. J'aimerais entendre sa réponse à ce sujet.

M. MacKay: Monsieur le président, je vais certainement réfléchir sérieusement aux propos du député. Je puis l'assurer que mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, et moi-même avons l'intention d'améliorer la situation en permettant aux Indiens d'être représentés au conseil de Qu'Appelle, ce qu'ils n'ont jamais réussi à obtenir sous l'ancien régime.

M. Allmand: Je n'ai jamais reçu de pareilles plaintes. C'est la première fois qu'ils viennent à Ottawa.

M. MacKay: Je remercie le député de son intervention et je regrette de n'avoir pu recevoir les personnes qui désiraient me voir; je les inviterai à venir me voir. Cependant, mon collègue m'assure qu'il les a vus et nous chercherons à savoir si les droits légitimes de ces gens ne sont pas bafoués. Je suis reconnaissant au député d'avoir attiré mon attention sur ce sujet.

Les subsides

[*Français*]

M. Roy (Laval): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord, au début de mes remarques, féliciter le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) qui est aussi responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je limiterai, ce soir, mes remarques sur les activités de son ministère à l'expansion économique régionale, et je réserverai les autres questions sur les activités de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la construction de résidences pour personnes âgées lorsque nous procéderons à l'étude du bill C-20 qui, même s'il est parrainé par le ministre des Finances (M. Crosbie), je crois, intéresse directement le ministère de l'Expansion économique régionale.

Monsieur le président, au début de l'année 1977 le ministère de l'Expansion économique régionale signalait dans son rapport la situation économique au Québec et l'état inquiétant de son économie particulièrement dans le secteur du Grand Montréal, et à la suite de cette étude le ministère d'alors avait décidé d'établir à Montréal une zone spéciale pour développer l'économie et l'industrie de façon à créer des emplois non seulement à Montréal, mais dans la zone incluant toute la région métropolitaine.

● (2020)

Monsieur le président, cette entente signée en juillet 1977 était convenue pour une période de trois ans devant se terminer prochainement. J'aimerais savoir du ministre quelles sont les intentions du gouvernement. A-t-il l'intention de continuer à considérer Montréal et la banlieue comme zone spéciale, et ceci à la suite des nombreuses demandes déjà faites par les députés de la région, qui ont été également appuyés par la Chambre de commerce de Montréal lors de son assemblée annuelle? Je crois donc qu'il serait important que le ministre dise à la Chambre dans quel cadre il continuera ce programme, et s'il a l'intention de modifier le barème de subventions et les normes de sélectivité.

Il semble, monsieur le président, si l'on considère qu'actuellement, après deux ans d'opération, les subventions qui ont été distribuées ou données par le ministère de l'Expansion économique régionale étaient de l'ordre de 47 millions de dollars ce qui a représenté des investissements totaux dans la région métropolitaine de 275 millions de dollars. Mais à cause de circonstances qui n'ont peut-être pas été de nature à faciliter les investissements au Québec, particulièrement dans la région de Montréal, le succès anticipé a été presque réduit de la moitié, et il m'a semblé que les exigences requises pour l'approbation des projets qui ont été soumis étaient de façon que nous étions obligés d'éliminer passablement d'industries qui auraient pu se qualifier, qui auraient pu contribuer au secteur économique, mais des normes de sélectivité un peu trop spéciales ont été de nature à faire refuser plusieurs des projets. Je sais que dans la région que je représente, à Ville-de-Laval, plusieurs industriels ont voulu bénéficier de ce programme fédéral d'aide à l'industrie, mais justement à cause des normes, ils n'ont pu se qualifier pour l'obtention d'une subvention. Alors je demanderais au ministre s'il a l'intention de reconnaître la zone de Montréal comme zone spéciale, quels seront les montants subventionnés, est-ce qu'il a l'intention d'augmenter ces montants, quelles seront les normes de sélection des industries qui pourront être sujettes à l'approbation de ces subventions.

[M. MacKay.]

Ma deuxième observation, monsieur le président, et je crois que ceci est assez important dans la conjoncture actuelle, c'est que nous avons reçu des demandes de la part de certains industriels qui ont déjà reçu une approbation à leurs programmes, mais qui au cours de la réalisation de leurs projets ont dû modifier les plans d'ingénieurs ou d'architectes pour augmenter le coût total des investissements.

Est-ce que le ministre considérerait la possibilité, étant donné les modifications qui ont été apportées lors de la réalisation de la construction, de majorer ou d'étendre le montant de la subvention qui était de l'ordre de 15 p. 100 sur les investissements, de considérer l'addition projetée par ces modifications qui ont été apportées et que la subvention de 15 p. 100 soit ajoutée à la subvention qui avait déjà été approuvée? Ma dernière observation, monsieur le président, c'est que la population s'inquiète beaucoup d'un projet qui en fait l'objet de nombreuses représentations ici même à la Chambre, au niveau de plusieurs ministères et qui a été l'objet de discussions lors de la rencontre des ministres du gouvernement canadien avec ceux du gouvernement du Québec. Et c'est à ce moment-là que j'ai rejoint mon collègue de la République du Madawaska qui demande à ce moment-là que le gouvernement doit aussi avoir un pouvoir d'initiative lorsqu'il s'agit d'accepter une participation importante de fonds du gouvernement canadien à des projets de gouvernements provinciaux.

Nous avions un projet qui avait été approuvé, une contribution du gouvernement canadien du ministère de l'Expansion économique régionale pour le prolongement de la route 13A devant relier Mirabel à Montréal, favorisant le développement du cargo à Mirabel. Et nous attendons, monsieur le président; ces montants-là ont été acceptés, ont été déposés au bénéfice de la province de Québec, et depuis deux ans, ces sommes d'argent sont encore là, on ne sait pas ce qui va arriver, on a entendu parler qu'elles seraient utilisées pour l'amélioration des trains de banlieue à Montréal, alors que ce n'était pas la vocation première de ces sommes qui avaient été approuvées par le ministère de l'Expansion économique régionale pour le prolongement de la route 13A. Il s'agissait d'un montant de 30 millions de dollars. Alors j'aimerais savoir, monsieur le président, si le ministre utilisera son pouvoir d'initiative dans les rencontres avec les gouvernements provinciaux de façon que ces priorités reflètent également les priorités de ceux qui en ont fait la demande, et pas nécessairement les priorités d'une province. Et j'ajoute à ceci une déception de la rencontre des ministres du gouvernement canadien, le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle), que je remarque, est présent ce soir, il était présent lors de cette rencontre, et lorsqu'on a discuté des priorités sur la fameuse enveloppe de près de 100 millions de dollars qui avait été réservée pour l'installation de l'usine de la General Motors au Québec.

Ce montant-là était disponible au ministère de l'Expansion économique régionale sous le gouvernement précédent et nous avons demandé d'utiliser ces fonds pour éviter que l'aéroport international de Mirabel diminue son déficit par l'amélioration d'un mode de transport rapide devant relier Montréal à Mirabel par l'amélioration d'un mode de transport terrestre, de façon que les passagers puissent y trouver un meilleur service. Si nous ne pouvons trouver un meilleur service, les avions des lignes d'aviation préféreront aller atterrir à Toronto ou ailleurs. Et par ce fait même, de plus en plus nous avons à

accuser des déficits considérables à l'aéroport international de Mirabel. Et je me rappelle très bien que certains députés de l'opposition se posaient des questions sur les déficits à Mirabel, et nous avions la possibilité d'utiliser ce montant de près de 100 millions de dollars qui était réservé pour l'usine de la General Motors. On sait quel a été le résultat, et j'avais demandé au ministre des Approvisionnements et Services d'alors, à l'occasion d'une question posée à la Chambre, s'il considérait comme prioritaire l'amélioration du réseau express devant relier Montréal à Mirabel.

Le ministre a dit qu'il s'en tiendrait aux priorités du gouvernement du Québec. Et j'avais beaucoup de réserves à ce moment-là, lorsqu'à la période d'ajournement j'ai dit mon inquiétude sur l'attitude des ministres du gouvernement du Parti Québécois qui n'ont jamais montré aucun intérêt au développement de l'aéroport international de Mirabel, parce qu'ils ont toujours dit qu'il s'agissait d'un investissement du gouvernement canadien et que c'était au gouvernement canadien de procéder à une amélioration de son transport terrestre devant relier Montréal à Mirabel et ainsi diminuer les déficits qui s'accumulent d'année en année.

Monsieur le président, je termine mes observations en demandant au ministre de l'Expansion économique régionale d'utiliser son pouvoir d'initiative, de se pencher sur le développement de la région de Montréal et de parler avec ses collègues des ministères des Transports et des Approvisionnements et Services pour l'utilisation non seulement du montant de 30 millions de dollars pour le prolongement de la route 13A, mais également du prolongement de la construction d'un système de transport terrestre entre Mirabel et Montréal.

● (2030)

[*Traduction*]

M. MacKay: Monsieur le président, qu'on me permette de répondre à quelques-unes des questions importantes soulevées par le député de Laval; avant tout, il a bien raison d'affirmer que l'entente signée le 1er juillet 1977 a rapporté des avantages considérables à la région de Montréal. En outre, il a raison de rappeler le grand intérêt que présente à l'heure actuelle la question qui nous occupe, à savoir si nous favoriserons encore une fois cette région. En effet, elle figurait au nombre des principaux sujets dont nous avons discuté lors de notre dernier séjour au Québec, à Montréal plus précisément, où nous avons rencontré certains membres du cabinet de M. Lévesque.

Le député et ses collègues le savent pertinemment, on a proposé d'étendre la région de façon à ce qu'elle englobe trois autres comtés. Il s'agit, si je ne m'abuse, des comtés de Vaudreuil, de Soulange et de Huntington. On a également proposé de modifier les critères de façon à assouplir notre approche. Je dirai, aux fins du compte rendu, qu'à l'heure actuelle, entrent dans les catégories admissibles, les industries qui tendent à être compartimentées, à savoir: les entreprises spécialisées dans la préparation d'aliments surgelés, la métallurgie, la fabrication de machines, de matériel de transport, d'appareils électriques, de produits chimiques, de matériel scientifique et professionnel, et enfin, d'articles de sport et de jouets. Il sait également qu'en vertu des critères qui s'appliquent actuellement à ce secteur spécial de Montréal, seuls sont admissibles les projets nécessitant un investissement d'au moins $100,000, et en autre que ces critères visent les coûts d'immobilisation et ne tiennent compte d'aucun autre facteur.

Je ne tiens pas à entrer trop dans les détails pour le moment; en effet, le député comprendra que ce ne serait guère opportun en ce moment où le comité ministériel de l'expansion économique étudie la question. La mesure a suscité une réaction positive dès le début, quand nous l'avons présentée.

M. Breau: Qui est le président de ce comité?

M. MacKay: Le ministre de l'Industrie et du Commerce en est le président. J'en suis moi-même le vice-président. C'est tout un honneur pour moi.

M. Breau: De quelle région vient-il?

M. MacKay: Le député a posé des questions très importantes, mais il en connaît déjà les réponses. Je sais qu'il n'a pas l'intention de m'empêcher de répondre à la question fort sérieuse que m'a posée son collègue.

M. Breau: Je suis désolé.

M. MacKay: L'amélioration des moyens de transport desservant Mirabel a fait l'objet d'importantes discussions que j'ai eues avec mon collègue le ministre des Transports. Nous en avons aussi discuté avec le ministre des Approvisionnements et Services. Dans cette affaire, il faut aussi consulter la ville de Montréal, comme le député le sait très bien, parce qu'un projet de cette nature exige la bonne entente et la collaboration entre tous les paliers de gouvernement. Nous nous en occupons très activement. Nous n'avons pas oublié qu'il est nécessaire d'améliorer le transport vers Mirabel. Bien que l'on critique cet aéroport et qu'on dise qu'il occasionne un important déficit, il n'en demeure pas moins qu'il est là. Nous devons assurer la responsabilité d'en améliorer l'utilisation. Je puis assurer au député que nous nous en occupons.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Je ne suis pas sûr de me souvenir exactement de l'autre question que le député m'a posée, mais je tiens à lui dire ainsi qu'au député de Madawaska-Victoria, pour répondre partiellement à sa question, que nous espérons grâce à la structure de notre cabinet, réussir à susciter une meilleure collaboration chez les ministères organiques. Il est tout à fait exact que, si les ministères organiques déployaient de grands efforts pour tenir compte de tous les aspects du développement régional, on n'aurait pas autant besoin du ministère de l'Expansion économique régionale. Cependant, comme le député le sait, ce ministère a été créé il y a environ dix ans, et maintenant qu'il existe, il nous faut plus que jamais faire en sorte que les ministères organiques ne négligent pas leurs responsabilités particulières en s'en remettant tout simplement à lui.

Je me rends bien compte que la ligne de démarcation est difficile à établir, mais nous devons faire de notre mieux pour établir le plus possible le genre d'approche coordonnée qui multipliera nos moyens et, nous permettra d'accroître les ressources budgétaires du ministère de l'Expansion économique régionale en faisant appel à celles d'autres ministères. Je suis persuadé que c'est de cela que le premier ministre du Nouveau-Brunswick voulait parler. Comme je l'ai déjà mentionné, je puis assurer au député qu'une piste semblable a été construite dans la région de Port Hawkesbury en Nouvelle-Écosse.

Si on veut que les pistes de ce genre soient utiles, en fonction de ce qu'elles ont coûté, elles doivent servir au genre de liaisons aériennes entre certains des points qu'il a mentionnés, particulièrement en Nouvelle-Écosse, des liaisons aériennes peu coû-

teuses, commodes et fréquentes dont toute la région des Maritimes a besoin. Je puis assurer le député que je veux que cet aéroport soit construit. Que nous le construisions grâce au fonds de développement des aéroports du ministère des Transports, avec les fonds du ministère de l'Expansion économique régionale, ou encore que nous puissions persuader le ministère de l'Industrie et du Commerce ou d'autres ministères de nous aider, l'important c'est de construire l'aéroport. J'y tiens tout autant que lui.

M. Taylor (Bow River): Monsieur le président, j'aurais quelques mots à dire au sujet du ministère de l'Expansion économique régionale. Une chose qui m'irritait au plus haut point quand j'étais membre du gouvernement provincial, et qui doit également contrarier d'autres gouvernements provinciaux, c'est que l'aide dispensée par le MEER ne vaut que pour certaines régions d'une province. On ne tient compte ni de la présence des matières premières, ni des possibilités de logement ni des autres éléments essentiels au succès d'une entreprise: le programme se limite à la région désignée.

Il y a un an, le ministre de l'Expansion économique régionale était saisi d'un projet. Il voulait bien favoriser l'implantation d'un établissement de réparation de matériel de forage dans la région de Drumheller. Le savoir-faire existait étant donné la présence d'une entreprise qui avait vendu et réparé des machines agricoles pendant des années. Les installations existaient également puisqu'on pouvait se servir de l'ancienne usine Prowler qui était désaffectée depuis des années. On disposait donc apparemment de tous les éléments nécessaires au succès de cette entreprise; il ne manquait plus que les capitaux; il n'y a pas eu moyen de les trouver car il fallait emprunter $500,000 à 13 ou 14 p. 100. De 16 à 30 personnes auraient trouvé un emploi dans cette région.

Le ministre devrait savoir que si l'on veut obtenir une véritable expansion économique, il faut agir là où il existe un besoin précis et non pas se limiter uniquement à certaines régions d'une province. Dans le cas qui nous intéresse, l'aide n'était disponible que dans le nord de l'Alberta. Pourtant, ce ne sont pas les emplacements qui manquent. Bien des travailleurs et travailleuses venus en grande partie d'autres provinces du Canada, ont trouvé de l'emploi dans le sud de l'Alberta. Mais notre projet a été refusé parce qu'il ne s'appliquait pas au bon endroit. En fait, l'aide à l'expansion économique devrait être disponible partout où elle est nécessaire, surtout quand l'occasion se présente, et elle ne devrait pas être restreinte à certaines régions d'une province.

M. MacKay: Monsieur le président, j'examinerai avec soin les instances du député de Bow River. Mais j'aimerais lui rappeler, à lui et à la Chambre, que le ministère s'occupe d'expansion économique régionale. Si nous accédons aux demandes d'expansion s'appliquant à d'autres territoires et si nous en faisons un programme général, aussi souhaitable que cela puisse être, il nous faudra laisser tomber le terme «régional» et nous contenter d'un ministère de l'expansion économique, ce qui offre quand même un certain attrait. Puisque la vocation du ministère, à l'heure actuelle, est d'offrir la meilleure aide possible là où elle est essentielle, et puisque certaines provinces ont plus de ressources que d'autres, je pense que nous devons éviter d'appliquer le programme à un territoire plus vaste avant de pouvoir compter sur des ressources budgétaires plus importantes. Mais, de toute façon, je demanderai à mes fonctionnaires d'examiner la requête du député.

[M. MacKay.]

● (2040)

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu l'occasion de parler au ministre depuis le début de la session, mais je voudrais aujourd'hui le féliciter officiellement pour ses nouvelles fonctions. Tous les députés de Nouvelle-Écosse, et même tous les députés des Maritimes, quelle que soit leur affiliation politique, comptent bien que le ministre va être le chef de file dont le Canada a tant besoin à ce moment de son histoire.

Je ne pense pas qu'il faille penser à l'heure actuelle, après dix ans, à éliminer le ministère de l'Expansion économique régionale à moins d'être absolument sûr de pouvoir le remplacer par quelque chose de mieux. Pendant le travail en comité que j'ai eu l'occasion d'accomplir avec le ministre au cours des quatre ou cinq dernières années, je me suis naturellement intéressé à ma propre région qui est l'une des plus durement touchées sur le plan économique. Nous avons toujours essayé, dans notre travail, d'avoir une perspective plus large et de voir comment nous pourrions améliorer le ministère de l'Expansion économique régionale. J'espère que l'arrivée du nouveau ministre nous permettra d'étudier les idées qu'il avait exposées au comité quand il représentait l'opposition officielle.

Le ministre sait écouter; il sait bien qu'il n'existe pas qu'une seule théorie sur le développement régional, mais plutôt un mélange de théories qui proviennent de l'Europe de l'Ouest et qui ont été intégrées aux divers aspects des institutions que nous avons connues depuis l'organisme régional de développement jusqu'à l'Office d'expansion économique de la région atlantique, et maintenant le ministère de l'Expansion économique régionale.

Le développement régional doit être amélioré. Nous contribuerons tous à cette amélioration en faisant appel aux nouvelles idées qui ne cessent d'émerger, dans le domaine théorique comme dans celui des applications. Nous essayerons de cette façon d'améliorer encore cet important ministère pour affronter les graves difficultés économiques que notre pays connaît comme beaucoup d'autres pays occidentaux. Je pense que cette mauvaise période va être beaucoup plus dure pour le Canada que pour certains autres pays. Nous aurons besoin de ce ministère parce que les régions qui souffrent le plus de la politique monétaire et fiscale du gouvernement fédéral sont les régions les plus pauvres, notamment les Maritimes, du fait que cette politique est conçue pour les provinces du centre et les provinces riches comme l'Alberta.

Il s'agit en l'occurrence de l'application de politiques monétaires restrictives, destinées à combattre l'inflation, et, en outre, de restrictions fiscales d'une grande sévérité. Les provinces de l'Atlantique ont toujours souffert de l'application de politiques de ce genre et elles continueront d'en souffrir jusqu'à ce que l'on aide le ministère de l'Expansion économique régionale à coordonner les mesures de tous les ministères concernés.

Je conviens avec le ministre que, même si l'on augmente les subventions, et il le faut, même en période d'austérité, si le gouvernement veut effectivement aider les régions démunies, il doit y avoir une meilleure coordination, suivant l'orientation qu'il préconise, entre plusieurs ministères, et notamment entre les ministères des Transports, des Approvisionnements et Services et des Travaux publics. C'est la seule façon de doter le Canada d'un nouvel organisme de coordination, qui fera nécessairement appel à la participation des provinces. Si nous y arrivons, nous aurons réussi dans une très large mesure à faire bénéficier le plus possible les régions qui en ont besoin des crédits affectés au MEER et à d'autres organismes.

C'est tout d'abord dans le cadre de ce genre de comité de coordination qu'il y aurait lieu de déployer ces efforts. Notre argent serait plus rentable, ce qui semble être l'obsession du Trésor public. Ce ne sont pas des restrictions budgétaires qu'il nous faut, c'est une rationalisation et un meilleur usage des fonds grâce à une meilleure coordination.

Puisque nous avons un ministère de l'Expansion économique régionale, il est tout indiqué que ce soit lui qui se charge d'effectuer cette coordination, en particulier dans certaines régions du Québec et des Maritimes, pour ne citer que ces deux provinces. Il faut que cette coordination se fasse par l'intermédiaire du ministre de l'Expansion économique régionale. Tant que le premier ministre et le reste du cabinet n'en seront pas convaincus, nous n'en profiterons pas autant qu'il est possible. Le premier ministre et ses collaborateurs du cabinet doivent comprendre que c'est la seule manière d'aider les provinces Maritimes, et que c'est seulement en mettant suffisamment d'argent à leur disposition que le revenu salarial par habitant augmentera et non pas le revenu par habitant tout court, et que c'est en rationalisant l'affectation de ces fonds que l'on y parviendra.

Nous voulons des emplois. Nous voulons des emplois créateurs. Nous voulons des plans décennaux. Peu m'importe si on trouve que cela a des relents de communisme ou de socialisme. C'est ce dont nous avons besoin pour rétablir l'équilibre dans notre pays.

Il est assez ironique que l'Ontario s'inquiète maintenant des hausses de prix. Je ne veux nullement en parler à la légère, mais nous, des provinces de l'Atlantique, nous en souffrons et nous nous en plaignons depuis des années, comme beaucoup d'entre nous l'ont souligné à la Chambre. Quel que soit notre métier, nous qui venons ici savons ce qui nous attend. Nous savons que la population des provinces de l'Atlantique est peu nombreuse. Nous savons que notre influence est faible et qu'il nous faut souvent mendier les miettes que laissent tomber les provinces centrales, et qui tombent maintenant d'une province riche comme l'Alberta.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il y a eu ce soir des entretiens entre les porte-parole de tous les partis, et je crois que tous sont d'accord pour permettre au premier ministre de faire rapport à la Chambre à l'issue de la conférence des premiers ministres qui a eu lieu aujourd'hui. Je crois que c'est là l'essence de l'accord. Compte tenu de cette entente, monsieur le président, je me demande si le président pourrait quitter le fauteuil, faire rapport à l'état de la question et demander à siéger de nouveau dans le courant de la journée.

Le vice-président adjoint: Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à reprendre l'étude du bill plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre?

M. Breau: Monsieur le président, avant de donner notre accord, j'aimerais dire que nous sommes toujours heureux d'entendre la premier ministre quand il a quelque chose à dire. S'il a un message sur l'énergie, nous serons heureux de l'entendre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, sous réserve des dispositions qui ont été prises, la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à ce que nous revenions aux déclarations de ministres, de façon que le ministre (M. Clark) puisse faire une déclaration à la Chambre?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord pour que nous revenions aux affaires courantes, plus particulièrement aux déclarations de ministres?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

RAPPORT DU PREMIER MINISTRE SUR LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, si la Chambre le permet, j'aimerais déposer deux exemplaires d'une ébauche d'avant-projet pour une stratégie nationale de l'énergie, un document de référence qui a été publié dans les deux langues officielles, au cours de la journée.

Des voix: D'accord.

M. Clark: Je tiens en outre à offrir mes excuses aux porte-parole de l'opposition pour avoir tant tardé à leur communiquer un exemplaire de mon exposé. C'est parce que nos entretiens ont pris fin il y a peu de temps et que je tenais à venir faire rapport à la Chambre aussitôt que possible. Je tiens aussi à dire, monsieur, combien j'apprécie la courtoisie des députés des deux côtés de la Chambre qui ont consenti unanimement à ce que je fasse un rapport au Parlement sur les entretiens que j'ai eus aujourd'hui avec les premiers ministres des provinces.

● (2050)

Comme les députés le savent, la discussion portait sur les propositions de mon gouvernement visant à rendre le Canada autonome sur le plan énergétique en 1990. Ces propositions avaient déjà fait l'objet d'une consultation exhaustive entre Ottawa et les provinces et je crois que le ton sur lequel les entretiens d'aujourd'hui se sont déroulés atteste la valeur d'une consultation franche et totale entre les éléments d'un système fédéral. Monsieur l'Orateur, nous entendons continuer dans cette voie.

Je suis heureux—pour notre pays—de pouvoir annoncer à la Chambre qu'une entente substantielle est intervenue entre les premiers ministres sur les grandes lignes d'une politique complète de l'énergie pour le Canada. Les premiers ministres ont unanimement souscrit à notre principal objectif qui consiste à rendre le Canada autonome en matière d'énergie. Nous avons convenu qu'il est dangereux pour l'avenir économique du Canada de feindre d'ignorer une situation qui met tant de Canadiens, surtout ceux du Québec et des Maritimes, à la merci d'approvisionnements étrangers incertains.

L'élément très important des prix est encore à négocier. Comme je l'ai dit à la conférence, seuls les provinces productrices et le gouvernement national ont le pouvoir de négocier cette question, mais nous avons préféré attendre que d'autres parties du Canada expriment leur point de vue avant de prendre une décision sur les prix de manière à ce que nous sachions quel impact ces hausses de prix auront sur leur économie. Les premiers ministres ont, à mon avis, fait preuve de réalisme en reconnaissant que bien que ce soit une tâche ingrate de devoir décréter des hausses de prix, c'est le moindre de deux maux, car sans cela nous nous exposerions à une interruption des approvisionnements, ce qui serait désastreux pour l'économie canadienne et nous rendrait tributaire de sources étrangères instables d'approvisionnement pétrolier, sources sur lesquelles nous ne pouvons pas fermement compter. C'est en tenant compte de cette situation que nous allons essayer cette semaine d'établir avec des représentants des provinces productrices un tarif pour le pétrole et le gaz naturel visant à accroître la capacité de production du Canada tout en encourageant les mesures d'économie d'énergie et l'utilisation d'autres combustibles.

Aujourd'hui, nous avons proposé d'imposer une taxe spéciale sur les bénéfices excédentaires des sociétés pétrolières. Des fonctionnaires de mon gouvernement vont consulter leurs homologues provinciaux ainsi que les représentants de l'industrie pétrolière pour mettre au point la taxe la plus efficace.

Nous avons proposé de créer une banque canadienne de l'énergie afin d'aider les Canadiens à investir à long terme dans des projets énergétiques nationaux essentiels. J'ai le plaisir de vous signaler que plusieurs provinces ont déjà accepté d'étudier la possibilité de contribuer à la mise de fonds devant permettre le lancement de cette banque. Le gouvernement fédéral prévoit allouer une somme d'environ 1 milliard et demi à titre de participation au capital souscrit au cours des quatre prochaines années afin d'aider notre pays à accroître son potentiel énergétique.

Les hauts fonctionnaires se réuniront également en vue de déterminer quels sont les programmes d'économie d'énergie pouvant être appliqués immédiatement. J'ai annoncé que nous avions l'intention de proposer la mise sur pied d'un programme coopératif visant à aider les particuliers à remettre en état les fournaises brulant trop de mazout. Nous serions prêts à participer à un programme d'économie d'énergie dans l'industrie des Maritimes. Quant à l'isolation, plusieurs provinces ont fait savoir que le Programme d'isolation thermique des maisons du Canada répondrait mieux aux besoins s'il relevait des provinces et nous sommes prêts à établir les modalités de ce transfert tout en augmentant notre participation financière à ce programme.

[M. Clark.]

[*Français*]

Les premiers ministres ont affirmé avec conviction la nécessité de prendre de nouvelles mesures afin d'encourager la substitution du pétrole par des sources d'énergie plus abondantes. Une bonne partie de nos délibérations ont porté sur la possibilité d'accroître les marchés du gaz naturel en Ontario, au Québec, et peut-être dans les provinces Maritimes. Mais le potentiel des autres sources d'énergie disponibles dans des régions données n'a pas pour autant été oublié. Il s'agit, par exemple, des possibilités offertes par les déchets du bois en Colombie-Britannique, une production accrue du charbon en Nouvelle-Écosse, l'augmentation du réseau hydro-électrique au Manitoba, au Québec et à Terre-Neuve, et une plus grande utilisation des formes d'énergie renouvelables dans l'ensemble du pays. Des fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux entameront immédiatement des études afin d'identifier les secteurs où le remplacement pourra s'effectuer l'an prochain.

[*Traduction*]

Nous avons également parlé avec les premiers ministres de la façon d'aider les Canadiens à qui les hausses des prix demanderont les plus gros sacrifices ainsi que de la façon de traiter d'autres problèmes particuliers. Ces mesures seront abordées dans le prochain budget fédéral ou lors de la prochaine conférence des premiers ministres reportée au 17 et 18 décembre. Ce changement de date permettra aux hauts fonctionnaires de donner suite aux travaux de la conférence d'aujourd'hui et permettra aux premiers ministres d'aborder d'autres sujets.

[*Français*]

Les dirigeants des 11 gouvernements se sont rencontrés pour discuter d'une question à la fois complexe et difficile, et qui suscite des divergences d'opinions légitimes. Ces différences ont été présentées avec clarté et franchise, mais sans acrimonie et, au bout du compte, dans une atmosphère où l'on sentait que l'effort était partagé. Je tiens à remercier publiquement les premiers ministres provinciaux d'avoir démontré un tel esprit de collaboration.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit à la conférence, monsieur l'Orateur, les Canadiens n'ont qu'une alternative soit feindre d'ignorer les réalités soit y faire face.

L'occasion se présente de donner aux industriels canadiens un avantage permanent sur ses concurrents américains, en leur fournissant de l'énergie à meilleur compte. L'occasion se présente d'assurer à tous les Canadiens un approvisionnement sûr en énergie «produite au Canada.» L'occasion se présente d'entrer dans une nouvelle ère de développement énergétique et de nous engager à économiser l'énergie, avec le concours de tous les Canadiens.

A en juger par nos discussions d'aujourd'hui, monsieur l'Orateur, les Canadiens peuvent être assurés que leurs gouvernements sauront saisir l'occasion qui s'offre à eux de développer les sources d'énergie.

Nous aurons d'autres discussions; nous aurons d'autres négociations à mener, mais je tenais à venir directement de la conférence pour annoncer à la Chambre des communes les progrès que nous avons aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, je voudrais remercier le premier ministre de nous avoir fait parvenir à la dernière minute copie de son texte, même s'il n'a pas pu faire autrement. J'ai constaté qu'il avait l'avantage d'en avoir une en français, j'aurais apprécié en recevoir une également. J'espère qu'à la prochaine occasion on me fera la courtoisie de m'en faire parvenir une en langue française.

[*Traduction*]

Au cours de son bref exposé, le premier ministre (M. Clark) a dit tout le bien qu'il pensait des entretiens d'aujourd'hui. Malheureusement, ma perception de ce qui s'est produit aujourd'hui et au cours des trois dernières semaines est toute différente. Comme le dit un vieil adage: qui dit temps tory dit temps difficiles.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Cet adage, les Canadiens ont vraiment été depuis juin dernier, à même de le vérifier. Non seulement nous sommes aux prises avec les taux d'intérêt inouïs, mais nous allons être appelés à payer l'énergie plus cher que jamais, et au cours des prochains mois, nous allons être témoins des hausses les plus considérables de toute notre histoire, si le gouvernement réussit à imposer ses projets actuels.

Ce matin, j'ai suivi la conférence avec beaucoup d'intérêt et d'attention et j'ai écouté les diverses propositions qui ont été présentées, particulièrement par le gouvernement fédéral. Après avoir pris connaissance de cette proposition, il m'est apparu évident que l'on avait veillé aux intérêts du gouvernement fédéral. Je pouvais voir le ministre des Finances (M. Crosbie) se lécher les babines pendant que se déroulait le débat. Si l'on a veillé aux intérêts du gouvernement fédéral, on n'a pas négligé non plus ceux des provinces productrices et j'avoue qu'elles s'estiment raisonnablement satisfaites.

J'ajouterais même qu'on a laissé aux gouvernements de certaines provinces consommatrices l'espoir qu'on veillerait aussi à leurs intérêts. Je songe en particulier à certaines provinces de l'Atlantique qui s'inquiétaient du prix du pétrole pour la production d'électricité. Mais, monsieur l'Orateur, le Canadien moyen, le consommateur, a été complètement oublié par la politique conservatrice.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Nous avons entendu des vœux pieux sur la nécessité de venir en aide aux démunis. Mais on n'a rien proposé de précis qui n'ait déjà été prévu dans le cadre de l'accord actuel d'établissement des prix conclu avec les provinces. En effet, sous des dehors de négociations autour des prix pétroliers, le gouvernement complote un brigandage d'une envergure sans précédent à l'endroit des contribuables canadiens.

● (2100)

Le gouvernement ontarien—ce n'est pas nous mais un autre gouvernement conservateur—a évalué à 5.4 milliards de dollars ce que coûtera en 1980 aux consommateurs canadiens le plan du gouvernement actuel. Voilà ce que nous coûtera cette prétendue politique. Au seul chapitre de la taxe d'accise que le gouvernement projette d'imposer, le gouvernement fédéral touchera 2.8 milliards. Pour faire comprendre le coût de cette prétendue politique, je dirai qu'elle équivaudra pour 1980 à une hausse de 33 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Des voix: C'est honteux!

M. Lalonde: Le premier ministre (M. Clark) se plaît à faire grand cas de ce qu'il appelle le nouvel esprit de collaboration fédérale-provinciale. Mais rarement aurons-nous observé un débat aussi acerbe que celui que nous avons vu se dérouler ces derniers mois entre les provinces, particulièrement entre l'Ontario et le Manitoba, précisément sur la question de l'énergie.

Au cas où le premier ministre serait d'avis que je ne présente pas les faits comme il se doit, j'aimerais citer une déclaration qu'a faite le premier ministre Lougheed le 15 août 1979 à la conférence de la Malbaie. A la page 2 de sa déclaration, il a dit ceci:

> Après le conflit qui a opposé le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta en 1973 au sujet de la taxe fédérale sur l'exportation du pétrole et d'autres questions, les deux parties ont formulé au cours des années qui ont suivi des arrangements qui étaient manifestement dans le meilleur intérêt de l'ensemble du Canada en ce qui concerne le prix et l'exploitation des ressources énergétiques.

Voilà ce qu'a dit le premier ministre de l'Alberta. Ce soir, on nous dit qu'il y a eu des discussions fécondes—tout le monde était en faveur de l'autarcie—mais qu'on n'est pas parvenu à s'entendre sur la question du prix. Il n'y avait pas non plus d'accord sur la taxe d'accise ce matin et le premier ministre n'en a certainement pas annoncé un ce soir. Même concernant la banque de l'énergie, il y a eu beaucoup de demandes de précisions et de points d'interrogation qui semblent être restés sans réponse et, qui plus est, nous n'avons aucune assurance que les provinces participeront toutes à cette banque dite de l'énergie.

Le premier ministre a énoncé les quatre objectifs de sa politique ce matin. A franchement parler, il n'y a rien à redire à leur sujet. Primo, le prix du pétrole doit être suffisemment élevé pour rentabiliser d'autres sources nouvelles d'approvisionnement et le régime des prix doit être suffisemment bien arrêté pour permettre à l'industrie pétrolière de planifier ses activités futures. Secundo, nous devons favoriser des mesures d'économie d'énergie plus efficaces. Tertio, nous devons accélérer recours à des combustibles de remplacement à la fois meilleur marché et plus abondants tout en réduisant l'utilisation du pétrole. Quarto, nous devons accroître la participation canadienne dans le domaine de l'industrie énergétique canadienne. Tout cela est très bien en soi mais, à franchement parler, ce n'est qu'une simple redite de ce que contenait le Livre blanc que nous avons publié en 1976. Il y a néanmoins certain aspects de ce dernier que l'on ne retrouve pas et je pourrais d'ailleurs vous suggérer de consulter le Livre blanc à la page 140. Les objectifs que nous avons alors proposés étaient les suivants:

1. fixation appropriée des prix de l'énergie;
2. économie d'énergie;
3. accroissement de l'exploration et de la mise en valeur;
4. augmentation du volume d'informations concernant les ressources;
5. substitution de sources d'énergie;
6. nouveaux réseaux de livraison;
7. mesure à prendre en cas de pénuries;

Une voix: Qu'avez-vous fait à ce sujet?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Je continue:

8. augmentation de la recherche et du développement; et

9. accroissement de la participation des Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: J'entend des murmures de l'autre côté, monsieur l'Orateur. Je n'en suis pas surpris car cela fait mal.

Une voix: Ne voyez-vous pas plutôt qu'ils se moquent de vous.

M. Lalonde: Ils n'ont pas pris la peine de lire et de chercher à savoir ce qui s'est passé durant toutes ces années.

M. Blenkarn: Nous avons vu ce qui s'est passé.

M. Lalonde: La politique énergétique du Canada était reconnue dans le monde entier comme l'une des plus progressives et des plus logiques au monde.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Le premier ministre a parlé d'un objectif d'autarcie énergétique d'ici 1990. Nous avons tenté—les députés conservateurs eux-mêmes ont tenté d'obtenir des renseignements à se sujet du ministre. Aujourd'hui, les représentants des provinces et le public n'ont pas obtenu de complément d'information sur cet objectif du gouvernement conservateur. C'est un objectif qui sonne bien, mais nous n'avons pu obtenir ni du ministre, ni du premier ministre, le moindre renseignement quant à son coût et à la façon de le réaliser. En fait, dans les documents remis aux députés et à la presse par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on dit très clairement qu'aucun scénario réaliste ne permettrait d'atteindre à cet objectif. Même dans l'hypothèse la plus optimiste, nous serions toujours à court de 200,000 barils par jour en 1990.

Nous comprendrions fort bien les préoccupations du premier ministre et du gouvernement à propos des approvisionnements si nous avions de meilleures assurances quant aux approvisionnements à court terme, si nous avions vu le gouvernement actuel agir plus énergiquement pour s'assurer que les multinationales ne détourneront pas le pétrole provenant du Venezuela ou d'autres pays et destiné au Canada, étant donné les menaces actuelles résultant entre autres de la situation en Iran. Nous serions plus confiants si le gouvernement avait fait preuve de plus d'alacrité dans ses négociations avec le Venezuela et le Mexique. Il est certain que nous comprendrions mieux la situation dans laquelle se trouve le gouvernement si celui-ci avait créé la commission d'affectation des approvisionnements d'énergie que nous le pressons de mettre sur pied depuis des mois, qu'il n'a pas encore créé malgré que nous l'ayons périodiquement supplié de le faire.

Une voix: Malgré sa lettre à Fabien Roy.

M. Lalonde: Qu'allons-nous faire? Au dire du gouvernement, nous allons hausser le prix de notre pétrole jusqu'à 90 p. 100 du prix de Chicago. Voilà un critère bien complexe que certains Canadiens auront probablement du mal à comprendre—j'espère que non—mais, en réalité, cela signifie que nous allons atteindre, ou presque, le prix international. A quel prix se vend le pétrole sur le marché de Chicago? D'après les chiffres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le pétrole se vend actuellement, en novembre 1979, $23.71 le baril sur le marché de Chicago, en regard du prix international de $25.68 et du prix canadien, à Toronto, de $15.63. En raison de la politique du gouvernement américain qui va complètement dérégler les prix du pétrole américain dans les années qui viennent, le prix de Chicago sera de $43.46 en 1985.

J'entends rire un député là-bas. Les Canadiens ne riront pas tant quand ils devront payer ce prix dans cinq ans.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Si le gouvernement gagne son point, les Canadiens paieront alors $41.29 le baril, ou un peu moins, soit environ 260 p. 100 de plus qu'ils ne paient actuellement. On prévoit en effet que le prix de Chicago sera alors plus élevé que le prix international, si les prédictions actuelles se réalisent quant à l'évolution du prix international. Voilà la décision que le gouvernement veut nous faire accepter à l'aveuglette. Non seulement disons-nous qu'il n'est pas nécessaire pour le Canada de porter le prix de son pétrole au niveau international, mais nous soutenons qu'il s'agit là d'une mauvaise décision pour notre pays.

Le gouvernement aime se réclamer du Livre blanc de 1976, alors que le prix mondial était de $11.50. Je tiens encore une fois à rappeler au gouvernement que nous avons dit à cette époque:

● (2110)

Le gouvernement fédéral se propose d'accroître les prix intérieurs du pétrole à un niveau suffisant pour encourager la production au Canada. Tant que ce niveau demeure inférieur aux cours internationaux du pétrole, l'écart est avantageux pour les consommateurs canadiens ainsi que pour nos producteurs industriels et agricoles.

On veut dire par là que notre prix devrait être fixé au Canada pour les Canadiens, d'après les coûts canadiens et non d'après le coût du cartel ou de l'OPEP, qu'on l'appelle comme on voudra. Nous convenons avec le gouvernement de l'Ontario que le cours canadien devrait être établi en fonction du coût de production du pétrole et du gaz au Canada et non en fonction du cours tout à fait artificiel fixé à l'étranger, et qui n'a aucun rapport en réalité avec le coût de production du pétrole et du gaz au Canada.

Deuxièmement, nous désapprouvons la façon dont le gouvernement tente d'atteindre son objectif.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle au député que le premier ministre (M. Clark) a parlé environ sept ou huit minutes, tandis qu'il parle depuis déjà quinze minutes. Je ne peux guère le laisser continuer.

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, j'aimerais dire au très honorable premier ministre et au gouvernement que nous sommes non seulement en désaccord avec l'objectif qu'ils se sont fixé, mais aussi avec la façon dont ils comptent y arriver. La façon d'augmenter le prix d'une manière aussi accélérée et aussi excessive, selon nous, est complètement inappropriée à l'heure actuelle. L'impact d'une telle augmentation sur le coût de la vie et sur la croissance économique va être extrêmement négatif, et alors que nous connaissons les taux d'intérêt les plus élevés dans notre histoire, nous maintenons que ce n'est pas le temps d'augmenter le prix du pétrole de la façon dont le gouvernement l'envisage.

Même le gouvernement de l'Ontario a prévu qu'il en résulterait une augmentation du chômage de 137,000 emplois, si la proposition du gouvernement était mise en vigueur. Ce sont là

des chiffres effarants. Cela signifie l'équivalent de fermer ou de mettre en chômage des villes comme Calgary, Hamilton, Québec, ou encore Halifax et Saint-Jean réunies. C'est là une politique qui, tenant compte de la conjoncture économique régionale, ne saurait être soutenue.

Il y aurait bien d'autres aspects, monsieur le président, sur lesquels nous aimerions interroger le gouvernement. Nous aurons l'occasion de le faire demain, alors que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) sera à la Chambre en comité plénier pour répondre de ses prévisions budgétaires. Nous profiterons de l'occasion, monsieur le président, pour interroger le ministre et essayer d'obtenir des renseignements plus complets sur la proposition gouvernementale et sur ses implications.

En fait, on parle au Canada d'inégalités régionales. Le gouvernement a décidé de ne pas traiter des inégalités régionales ou d'éliminer les inégalités régionales en faisant payer tout le monde le prix mondial, c'est-à-dire en augmentant le prix également pour tout le monde. En fait, tout le monde s'entend sur la nécessité d'accentuer la conservation, la substitution et le développement d'autres sources d'énergie, mais là où nous sommes en désaccord avec ce gouvernement, c'est lorsqu'il fait preuve d'une telle banqueroute, d'une telle faillite intellectuelle et morale qu'il s'en remet simplement au mécanisme du prix pour atteindre ces objectifs. Nous sommes convaincus que s'il mettait en vigueur les propositions qui ont déjà commencé à être mises en vigueur par le gouvernement au mois de février sur les autres sources d'énergie, et sur la conservation, il n'aurait pas besoin d'augmenter les prix d'une façon aussi radicale et aussi élevée que celle qu'il propose.

[*Traduction*]

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, en guise d'entrée en matière, je veux signaler au premier ministre (M. Clark) qu'il n'a pas besoin de s'excuser de n'avoir pu communiquer plus tôt le texte de sa déclaration aux porte-parole des partis de l'opposition. Compte tenu des exigences de l'heure, je comprends très bien qu'il n'ait pu le fournir à temps. Je tiens à le dire au départ. Cela lui était carrément impossible. Au nom de mon parti, je tiens à bien préciser que le facteur temps a joué et que nous n'y pouvons rien. Cela dit, toutefois, je ne souscrirai pas tellement aux autres éléments de la déclaration du premier ministre ou de ce brillant exposé que nous venons d'entendre du parti qui siège à ma droite. Celui-ci fait encore des siennes. Je ne m'étendrai pas là-dessus.

Le critique libéral de l'énergie a de nouveau réussi à convaincre la Chambre que son parti est logique sur un point. Il se contredit constamment sur toute question importante qui se présente aux Canadiens. Il y a à peine un an ce mois-ci, le ministre de l'Énergie de l'époque disait: «Notre politique a toujours consisté et consiste encore à relever le prix du pétrole brut à la tête du puits jusqu'au cours mondial». Cela se passait du temps où les libéraux étaient au pouvoir. Mais voilà maintenant qu'ils s'inquiètent des taux élevés d'intérêt, un autre revirement intéressant. Mais laissons les libéraux dans l'hypocrisie où ils se sont réfugiés, car de toute façon, les Canadiens savent maintenant quoi en penser.

Venons-en plutôt à une importante question qui touche cette fois le gouvernement et qui divise profondément la Chambre et les Canadiens. Le premier ministre nous a dit que seule la question du prix du pétrole n'avait pu rallier l'adhésion générale. Nul n'ignore que la question, du prix représente sinon la totalité, du moins les 9/10 du problème.

Ce n'est pas un simple cliché que de dire qu'il faut économiser l'énergie. Tout le monde admet aussi qu'il faut parvenir si possible à l'autonomie énergétique. A l'instar du gouvernement et des gens du parti libéral, j'estime moi aussi que nous y parviendrons si nous mettons en œuvre les programmes appropriés. A cet égard, nous sommes favorisés par rapport à d'autres pays, et il n'y a pas de divergences d'opinion là-dessus.

Le véritable débat qui se déroule dans notre pays, un débat fondamental dont dépend l'avenir industriel de notre pays porte sur la question des prix. Le premier ministre a dit qu'il n'y avait pas accord là-dessus. Le moins que je puisse dire, c'est qu'en l'apprenant, je n'ai pas été tellement étonné. Dans sa brève déclaration de ce soir, le premier ministre a repris le principal argument sur lequel le gouvernement s'est fondé pour préconiser une hausse de prix.

Cet argument fondamental que le premier ministre a repris ce soir, c'est qu'il nous faut accroître les revenus provenant du pétrole pour réunir les capitaux dont nous avons absolument besoin pour accélérer la mise en valeur de nos ressources énergétiques. Du moment qu'on admet que pour atteindre cet objectif, il est essentiel que nous haussions les prix, comme l'a reconnu le premier ministre, il faut alors prendre la chose très au sérieux. Au nom de mes collègues, je puis vous assurer que c'est ce que nous ferions. Quant au premier ministre, je puis lui dire, en toute franchise, qu'il est loin d'en avoir prouvé la nécessité. Son affirmation manquait de substance.

Je veux citer un renvoi au bas de la page 15 d'un document publié la semaine dernière par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn):

> Le chiffre 3 . . .
>
> C'est-à-dire du tableau qui accompagne ce document.
>
> . . . indique que les bénéfices qu'en retirera l'industrie . . .
>
> En l'occurrence, l'industrie pétrolière.
>
> . . . si la politique actuelle est maintenue . . .
>
> Si les prix ne sont pas augmentés.
>
> . . . lui permettront d'engager de fortes dépenses pendant toutes les années 80.

Autrement dit, les dispositions actuelles concernant les prix lui assurent un revenu suffisant, et j'ajoute, si nous faisons attention à ce que nous pourrions faire au Canada avec Petro-Canada en fait de prospection, sans hausser davantage le prix du pétrole. Je demande au premier ministre de faire plus de cas du document préparé par le ministère d'un des membres de son cabinet.

Deuxièmement, c'est pourquoi j'ai proposé très sérieusement au nom de mon parti, il y a une quinzaine, la création d'une commission des prix et bénéfices dans l'industrie pétrolière, en soulignant qu'il est essentiel que le pays compte un organisme indépendant chargé de surveiller les décisions en matière de prix et de bénéfices, tout en tenant compte de ce que pourrait peut-être exiger la mise en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement.

● (2120)

Cet organisme se révèle nécessaire si nous voulons procéder à une analyse objective qu'on pourrait communiquer à l'opposition, au gouvernement et aux Canadiens; cet organisme nous permettrait de déterminer les quantités dont nous avons réellement besoin, particulièrement, mais non pas exclusivement,

par l'entremise de la tribune que représente Petro-Canada, une société de propriété et de contrôle publics, qui existe déjà. Le gouvernement a refusé cette proposition. Je le répète, il nous faut absolument mettre sur pied une telle commission qui nous indiquerait s'il y a lieu ou non de croire à première vue les beaux discours des sociétés pétrolières. Mais, je puis affirmer, d'après des chiffres dont on m'a fait part, d'après le document publié par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources que sans l'ombre d'un doute, les profits exorbitants réalisés par les sociétés pétrolières ne leur donnent certainement pas droit à un revenu en surcroît de celui déjà promis par le gouvernement. C'est l'évidence même. Pour prouver le contraire, il faudrait sans aucun doute de nouvelles preuves. Or, le gouvernement ne nous a pas fourni de preuve à l'appui d'une hypothèse contraire.

Arrêtons-nous à présent au cœur même du problème. La rapidité avec laquelle le gouvernement a l'intention de faire grimper les prix au Canada va susciter un problème à deux volets. En premier lieu, et le gouvernement en est conscient, cette augmentation touche dans une très grave mesure tous les consommateurs, les pêcheurs sur la côte est, les agriculteurs des Prairies qui doivent conduire des tracteurs, tous les consommateurs de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Personne ne prétend le contraire. Le coût de la vie grimpera à des hauteurs inouïes d'ici les deux prochaines années, si nous mettons en œuvre ce projet.

J'aimerais à présent aborder la question industrielle. Le premier ministre (M. Clark) s'est rendu à Tokyo l'été dernier. Je n'ai qu'une seule chose à dire à ce sujet: c'est seulement dans un accès de folie que le gouvernement du Canada a accepté, à la conférence de Tokyo, de se rallier aux autres nations industrielles, en augmentant ses prix jusqu'au cours mondial. Cette décision n'a pas été prise au hasard. Qui a-t-elle avantagé? Je vais vous le dire, moi, monsieur l'Orateur. Elle a avantagé le Japon, l'Allemagne, la France, les États-Unis. Toutes ces nations dépendent à toutes fins pratiques du pétrole importé. Elles n'envisagent pas de devenir autonomes en matière d'approvisionnement pétrolier, au contraire du Canada. Mais ils savaient fort bien que le Canada commençait enfin à se tailler une place dans le monde industriel, que dans certains secteurs nous avions réussi au moins à pouvoir pénétrer leurs marchés. Ils avaient donc intérêt à convaincre le premier ministre du Canada qu'un pays industriel présent à Tokyo, le seul à disposer de matières énergétiques se devait d'aligner ses prix pétroliers sur les cours mondiaux. Ce qui enlève à l'industrie canadienne un avantage vis-à-vis de la concurrence. C'est désastreux pour le pays, surtout si l'on considère la question de l'unité nationale.

Il y a toutes sortes de façons d'envisager le Canada. On peut dire par exemple que c'est un cadeau pour les régions. Il y a pour les Canadiens de l'Ouest le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Moi qui suis Ontarien, je disais à Prince-Albert il y a tout juste dix jours que nous sommes en faveur de ce tarif, qui permet aux agriculteurs canadiens d'acheminer leur grain pour le quart environ de ce que payent les agriculteurs américains. Cette subvention aux agriculteurs de l'Ouest est légitime, et nous la défendrons. Nous ne ferons pas la bêtise de nous en débarrasser, comme cherchent publiquement à le faire certains collègues du premier ministre.

Nous avons de même accordé des tarifs de transport préférentiels à certaines régions du Canada Atlantique, dans le cadre de l'EER et de programmes spéciaux. Ces programmes, nous aimerions les voir étendre et développer. Mais nous disons également que dans le centre industriel, qui se trouve principalement en Ontario, il y a un élément traditionnel d'unité nationale qui tient principalement aux tarifs et qui favorise le développement industriel de l'Ontario et celui du Québec. Je dis au premier ministre qu'il faut que les régions conservent cet avantage. Nous nous engageons sur une voie qui risque de faire disparaître totalement l'avantage concurrentiel de l'industrie de notre centre industriel.

J'ajouterai que si l'Ontario regroupait dix provinces—c'est-à-dire si nous avions des provinces moins grandes, de la taille des États américains—on le considèrerait probablement comme une région, et peut-être ne serions nous pas témoin de cette sorte de conjuration à laquelle semblent avoir adhéré plusieurs parties du pays.

Le premier ministre pense-t-il vraiment que les Allemands du Sud agiraient de façon à mettre en danger la vallée de la Ruhr? Est-ce que les Japonais des régions rurales à la périphérie de Yokohama agiraient de façon à mettre en péril l'industrie japonaise? Les Américains du Sud ou de l'Ouest agiraient-ils de façon à mettre en danger leur empire industriel qui se trouve dans le nord-est des États-Unis? La réponse est évidente. Les Japonais ne le feraient pas, ni les Allemands ni les Américains. Je prétends que les Canadiens ne devraient pas faire cela à l'Ontario, parce que ce serait causer un très grand tort à l'ensemble du pays.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je demande instamment au premier ministre qui dit n'avoir pas pris de décision à propos des prix de réfléchir très sérieusement à cela. Il n'y a pas de raison valable, à mon avis, de hausser le moindrement le prix du gaz naturel et du pétrole pour le moment. Une augmentation n'est aucunement justifiée, pour autant que je sache. On peut faire valoir que cela serait à l'avantage de certaines régions. Évidemment, si j'envisageais la question dans une perspective à court terme, du point de vue de la Colombie-Britannique par exemple, et si j'avais des réserves de gaz naturel, je pourrais dire que c'est avantageux pour moi, ou si j'étais en Saskatchewan je serais porté à penser qu'une hausse me favoriserait. C'est bien compréhensible. On ne peut demander aux premiers ministres de ces régions d'être autre chose que des premiers ministres provinciaux, soit dit sans les dénigrer en aucune façon.

Cependant, je dis au premier ministre du Canada qu'il est responsable à l'égard de tout le pays et que l'ensemble du pays a besoin d'une politique d'énergie à bon marché pour que l'industrie canadienne puisse démarrer—et nous avons besoin de faire démarrer l'industrie canadienne parce que les Canadiens ont besoin d'emplois. Comme il y a plus de un million de chômeurs en réalité, c'est une occasion qui s'offre à nous. C'est une occasion dont les Allemands, les Japonais ou les Américains profiteraient. Il est temps que nous reprenions nos esprits comme pays industriel, que nous saisissions cette occasion qui nous est offerte et que nous n'augmentions pas ces prix.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: En conformité de l'article 15 du Règlement, une brève période de questions est permise maintenant. Je ne vois aucun député se lever, mais je suis prêt à accorder la

parole au député de Bellechasse (M. Lambert) s'il a des questions à poser. C'est-à-dire je suis disposé à donner la parole à l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), pour qu'il pose des questions au très honorable premier ministre (M. Clark) sur sa déclaration.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je crois que c'est une excellente façon de procéder, parce que lorsqu'on pose des questions, on court une chance d'obtenir une réponse, alors que lorsqu'on prononce un discours on n'en obtient pas.

Monsieur le président, je voudrais demander au très honorable premier ministre, étant donné qu'avec ses collègues des provinces ils ont passé la journée à étudier une question très importante pour notre pays, s'il pourrait dire à la Chambre si l'on a étudié la possibilité, dans les provinces où il y a de fortes réserves forestières, d'inciter par des mesures bien particulières les familles canadiennes de ces provinces à utiliser davantage le bois comme combustible, par mesure d'économie, de préférence à l'huile à chauffage que l'on pourrait utiliser dans une plus grande proportion dans d'autres domaines de l'industrie canadienne.

Deuxièmement, si cette question a été étudiée, est-ce que, d'accord avec les gouvernements des provinces, des mesures pourraient être prises dans l'immédiat pour aider à la transformation de ces systèmes de chauffage, pour un retour au chauffage au bois, comme on l'a connu durant les années précédant la grande prospérité de la transformation du système de chauffage au bois en celui de chauffage à l'huile ou à l'électricité?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'apprécie beaucoup les questions posées par l'honorable député. En fait, nous avons discuté précisément de la question de l'utilisation du bois. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a souligné pour les autres participants, ce matin, le grand succès obtenu par la Colombie-Britannique avec l'utilisation d'un tel procédé. Nous avons recommandé à nos fonctionnaires d'étudier en coopération avec ceux des provinces toutes les possibilités d'une telle substitution quant à la possibilité d'une plus grande transformation des systèmes de chauffage, non seulement dans les maisons, mais peut-être aussi dans les industries.

● (2130)

Nous voulons étudier la possibilité de l'utilisation du bois et des autres sources énergétiques. Nous pensons que c'est pour nous une des choses vraiment essentielles à considérer comme pays, parce que nous avons besoin non pas simplement de nouveaux approvisionnements en pétrole, mais aussi d'une meilleure utilisation des autres sources disponisbles.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, sur le même sujet de l'économie, j'ai déjà eu l'occasion de poser une question à un ministre du gouvernement canadien, qui était ministre de l'Industrie et du Commerce, sur l'invention de carburateurs, en usage sur les véhicules moteurs, qui permettrait une grande économie d'essence. Et la réponse avait été très vague, et tout dernièrement encore, cette question a été soulevée, j'ai lu cela dans un journal, et on prête aux compagnies multinationales qui sont intéressées dans le domaine du pétrole un pouvoir qui empêcherait justement la mise en marché d'un nouveau carburateur qui permettrait aux Canadiens de faire plus de milles au gallon d'essence. Est-ce que le très honorable premier ministre (M. Clark) est au courant de cette situation, est-ce qu'il pourrait nous rassurer à ce sujet?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'ai moi-même reçu les représentations citées par l'honorable député. J'ai posé la question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn). La même question a été posée par le ministre interrogé par l'honorable député. Nous n'avons trouvé aucune preuve de l'allégation faite par les correspondants ou l'honorable député à moi-même.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'essayais de voir si l'on voulait ou non poser des questions. Comme le député auquel je viens d'accorder la parole était le seul debout, je vois mal comment terminer la période des questions. Néanmoins, je suis prêt à la conclure en donnant la parole à ceux qui la demandent maintenant, c'est-à-dire au député de Saint-Maurice (M. Chrétien), au député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan), au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et au député de Regina-Est (M. de Jong).

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Ma tâche n'est pas facile. Ces périodes de questions sont laissées à la discrétion de la présidence et j'ai donc essayé de savoir si quelqu'un désirait poser des questions. Il n'y avait personne. Le député de Bellechasse (M. Lambert) était le seul debout. Je lui ai accordé la parole pour poser une question.

L'ennui, c'est que je suis censé limiter la durée de cette période de questions s'il y en a une, et souvent, comme c'est maintenant le cas, aussitôt que j'autorise un député à poser une question, les autres se disent: «S'il pose une question, faisons tous la même chose». Je pensais que la Chambre serait d'accord pour poursuivre la séance du comité plénier où le ministre était interrogé par un certain nombre de députés. C'est davantage, je pense, ce que souhaite la Chambre. Si j'autorise une question, j'ai peur que nous passions le reste du temps à poser des questions sur ce sujet et je pense donc qu'il serait sage d'en revenir à la séance de comité et de continuer à interroger le ministre.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) se mettra demain à la disposition du comité plénier afin que nous puissions l'interroger tout l'après-midi. S'il n'est pas en mesure de nous répondre, c'est une autre affaire; c'est cependant ce qu'on nous a laissé entendre, et nous pourrions ainsi fort bien attendre à demain pour interroger le ministre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, personne d'entre nous n'en a discuté jusqu'à ce moment. Le député de Gloucester (M. Breau) me faisait signe de l'autre côté, pendant que se poursuivait la discussion, me demandant où était passé le ministre. Du moins je suppose que c'est ce qu'il me demandait. Je pourrais examiner la liste; toutefois, le député d'Outrement (M. Lalonde) est le seul à croire qu'il serait peut-être opportun de le faire. Je devrai me pencher sur la question. Il se pourrait bien que d'autres ministres soient disponibles; mais, quoi qu'il en soit, j'ai l'intention d'examiner la chose.

L'énergie

M. Breau: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé (M. Baker) a bien raison. Je ne lui en ai pas parlé, mais le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) nous a prévenus—ou bien était-ce le personnel du leader de la Chambre—qu'il assisterait demain après-midi à une réunion d'un comité ministériel, et nous n'y avons aucune objection. Nous avons envoyé un message par l'entremise du personnel du leader de la Chambre, où nous demandions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) d'être présent. Il n'a peut-être pas encore reçu le message. Pourtant, nous l'avons envoyé il y a près d'une heure et demie par l'entremise de son personnel.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au premier ministre (M. Clark) au sujet de la banque d'énergie. Je vois très bien d'ici où elle pourrait être constituée, à supposer qu'il réussisse à faire accepter l'augmentation des prix, projet qui ne se réalisera pas, je l'espère. De toute façon, à supposer qu'il y réussisse, abordons la question des réserves d'énergie. Ce projet serait à mon avis une excellente raison pour demander des fonds pour certaines fins dans la région de l'Atlantique, comme celle du raccordement du réseau électrique de Terre-Neuve à celui des Maritimes—le projet d'énergie marémotrice de la baie de Fundy. Avant d'arriver ici, dans l'avion hier . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait comprendre que la Chambre a exprimé le désir de se constituer en comité plénier. Je suis obligé de prévoir une période de questions facultatives. Les trois députés que j'ai mentionnés devraient poser chacun une question très brève et succincte au premier ministre (M. Clark), afin que nous puissions poursuivre l'étude d'autres questions qui nous intéressent.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, j'espère que cette banque de l'énergie qui ne sera pas mise sur pied avant au moins un an, si elle est jamais créée, ne concernera pas la mine Dine Donkin, parce que les habitants du Cap Breton en ont assez et sont fatigués d'attendre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'ai une question très directe à poser au premier ministre (M. Clark). Il a utilisé ce soir les mots suivants: «Nous avons également parlé de la façon d'aider les Canadiens à qui les hausses de prix demanderont les plus gros sacrifices». Étant donné que les retraités vont être très touchés par les augmentations de prix, cela signifie-t-il que le gouvernement a l'intention d'augumenter les pensions de vieillesse?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une bonne interprétation de mes paroles. La déclaration citée par le député trouvera son explication dans le budget.

M. de Jong: Monsieur l'Orateur, je suis inquiet à l'idée de voir le programme d'isolation des résidences canadiennes confié aux provinces. J'aimerais demander au premier ministre (M. Clark) quel rôle il entend faire jouer au gouvernment fédéral dans ce domaine. Il importe à mon avis que le programme soit assez souple et qu'il soit contrôlé dans les régions, mais j'ai peur que certains éléments essentiels du programme national d'isolation des maisons ne disparaissent si l'on se contente de le confier aux provinces. Je prie donc le premier ministre d'assurer à la Chambre que les provinces utiliseront bien à cette fin l'argent destiné à l'isolation des maisons—ce qu'elles ne font pas pour les soins médicaux—que la SCHL continuera de surveiller les fabricants de matériaux isolants et que le Conseil national de recherches poursuivra ses importants travaux de recherche sur l'isolation des maisons? Le gouvernment fédéral entend-il jouer un rôle de guide et de coordonnateur?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ce sont toutes des questions valables. En ce qui concerne le programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, j'ai officiellement offert aux provinces aujourd'hui de discuter de la possibilité de leur remettre la juridiction sur ce programme, et j'ai dit qu'elles recevraient également des subventions fédérales. Voilà où nous en sommes. Il y aura des discussions avec les provinces. Je sais que je traduis la pensée du ministre responsable quand je dis que si les députés aimeraient voir aborder certaines questions au cours de nos entretiens avec les provinces, ils feraient bien de nous le dire sans tarder. J'aimerais que cela se fasse très vite car je crois qu'après l'entente que nous avons conclue aujourd'hui, nous essayerons de prendre assez rapidement toutes les dispositions relatives au programme d'isolation thermique des maisons canadiennes ou à d'autres mesures de conservation de l'énergie.

J'insiste sur le fait qu'à notre avis, s'il est très important de trouver de nouvelles sources d'approvisionnements, il est également important pour le pays d'encourager la conservation de l'énergie.

• (2140)

M. l'Orateur: Je laisserai le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) terminer la période de questions.

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre (M. Clark). L'ai-je entendu dire qu'il a l'intention de discuter avec les sociétés multinationales de l'imposition d'une taxe d'accise sur leurs profits parce que, si je me souviens bien, l'année dernière, quand j'avais osé discuter de politique fiscale avec les provinces, certains des députés du gouvernement actuel me l'avaient reproché.

M. Clark: Non, monsieur l'Orateur, le député ne m'a pas entendu dire cela. Ce que j'ai dit, c'est que nous nous sommes entendus au sujet de l'imposition d'une taxe sur les nouveaux profits des compagnies résultant de la hausse des prix de l'énergie. Ce sera une taxe qui frappera les compagnies, et non une taxe d'accise du genre qui a causé tellement d'ennuis à l'honorable député. La raison pour laquelle nous voudrions discuter de la forme que pourrait prendre cette taxe serait parce que nous voudrions essayer d'obtenir les meilleurs conseils possibles à ce sujet soit des sociétés pétrolières, soit des provinces, parce que les provinces ont souvent une meilleure connaissance de ce secteur que nous ou les députés.

S'il y a des députés à la Chambre qui considèrent avoir une connaissance particulière des questions fiscales, nous serions heureux qu'ils nous fassent part de leurs commentaires de façon que nous puissions nous assurer que la taxe que nous imposerons n'empêchera pas les compagnies d'entreprendre les activités d'exploration qui nous permettront d'augmenter nos approvisionnements sans priver le gouvernement du Canada d'une somme importante des revenus grâce auxquels nous pourrons financer la banque nationale de l'énergie et commencer à établir, plus rapidement que ne le pourrait le secteur privé à lui seul, une infrastructure importante et d'autres programmes économiques dans le domaine de l'énergie.

Une voix: Une taxe volontaire.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je n'y comprends rien. Le premier ministre vient de nous faire un énoncé de politique étonnant. Sauf erreur, la coutume veut que nous ne discutions pas de nouvelles politiques fiscales avec ceux qu'elles vont toucher. La tradition parlementaire veut que ce soit le gouvernement qui fasse les recherches, propose des projets et les fasse débattre puis adopter, sans en discuter au préalable avec les intéressés. De toute façon, monsieur l'Orateur, il en sera question plus tard.

Cependant, je voudrais demander au premier ministre s'il connaît un seul pays producteur au monde qui exige de ses consommateurs le prix international du pétrole. J'ai visité l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Équateur, le Venezuela et j'ai constaté que les prix imposés aux consommateurs ne correspondaient pas du tout au prix international. Ce prix, ils l'exigent de leurs clients à l'étranger, mais pas de leurs propres citoyens.

M. Clark: Je vais répondre à ces deux questions. D'abord, nous voulons nous assurer que cet impôt sera le meilleur possible. Par le passé, la pratique fiscale avait un défaut important et c'est que les impôts étaient trop souvent conçus par des personnes qui n'avaient aucune idée de leurs répercussions. Nous voulons être certains de la portée de ce nouvel impôt et c'est pourquoi nous allons demander l'avis du plus grand nombre possible d'intéressés. S'il y a des députés de l'opposition qui veulent nous faire connaître leur point de vue—et je songe à l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances, à l'ancien ministre des Finances et à un ancien conseiller fiscal—nous entendrons avec plaisir leur avis sur les répercussions de cet impôt.

Pour ce qui est de l'autre question, nous ne proposons pas de porter les prix canadiens au cours international. Nous proposons plutôt de mettre fin à une situation qui laissait le consommateur canadien à la merci des décisions de pays producteurs à régime politique instable.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Selon une résolution adoptée aujourd'hui, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre puisse se former en comité plénier.

Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

LA LOI Nº 1 DE 1979-1980 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude du bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

Le président: Lorsque le comité a levé la séance plus tôt cet après-midi, il examinait l'annexe D du bill et la parole était au député de Cape Breton-Richmond-Est.

Sur l'annexe D . . .

M. Hogan: Monsieur le président, avant que le premier ministre ne vienne à la Chambre faire sa déclaration sur l'accord qui a été conclu à la réunion des premiers ministres d'aujourd'hui et sur la situation pétrolière, j'avais fait une ou deux suggestions au ministre de l'Expansion économique régionale en vue d'améliorer son ministère. Comme l'heure avance, je voudrais—vu certaines paroles du premier ministre et en dépit du fait que nous aborderons cette question demain plus en détail avec le ministre de l'Expansion économique régionale—insister surtout sur une question désespérément importante pour notre région. Je voudrais insister ici sur le mot «désespérément».

J'ai ici un télégramme que le président du district 26 du Syndicat international des mineurs unis d'Amérique, M. William H. Marsh, a envoyé le 8 novembre au ministre. En voici le texte:

> Les augmentations presque quotidiennes des prix du pétrole qu'imposent les Arabes font augmenter les prix de l'énergie et de l'électricité au Canada et plus particulièrement en Nouvelle-Écosse. Les subventions consenties par le gouvernement fédéral à la Nouvelle-Écosse pour le pétrole s'élèvent à plus de 70 millions de dollars. Nous considérons qu'il est impératif d'intervenir immédiatement en vue de la mise en exploitation de la nouvelle mine dans la région de Donkin Morien. Veuillez intervenir le plus rapidement possible.

Le *Chronicle Herald* de Halifax a considéré cela si important qu'il a publié, en page une de son numéro du 5 novembre, un éditorial intitulé: «Autonomie énergétique: une performance médiocre». Malgré ce que le premier ministre vient de nous dire à propos des résultats de la réunion de cet après-midi, ce titre est encore vrai pour l'ensemble du Canada. Dans cet éditorial, on donne une description de la situation qui prévaut en Nouvelle-Écosse et dont la plupart d'entre vous sont au courant. Nous sommes, après l'Île-du-Prince-Édouard, la province qui importe le plus de pétrole étranger au Canada. Pour garder le ton du titre de l'éditorial, on pourrait dire que nous avons l'autonomie énergétique chez nous, au Canada, mais que notre performance est vraiment médiocre. Voici un passage de l'éditorial:

> Le mieux, disent les spécialistes, c'est d'extraire du charbon et de convertir nos centrales au thermique. Malheureusement on temporise, on se fait tirer l'oreille pour ouvrir les mines qu'il faudrait pour produire du charbon.
>
> Des plans, on en a par douzaines. Des promesses, par centaines. Mais en fait de gestes concrets, nous pouvons toujours courir.
>
> Combien de fois ne nous a-t-on pas promis des crédits pour le développement des mines de Donkin? La remise en état des bouillères existantes du Cap-Breton? L'extension de la centrale à charbon de Lingan? Le programme d'exploration qui doit évaluer le potentiel des réserves de charbon de l'Île du Cap-Breton et de la Nouvelle-Écosse continentale?

Fait inouï: pour éviter que le projet minier de Donkin ne prenne trop de retard, le gouvernement provincial a dû consentir des avances à un organisme fédéral . . .

Et c'est inouï au plan des relations fédérales-provinciales. Je poursuis la lecture de l'article:

. . . la Société de développement du Cap-Breton—en comptant qu'Ottawa remboursera lorsque le Conseil du Trésor déliera les cordons de sa bourse.

Chaque jour de retard veut dire que nous resterons plus longtemps asservis aux intérêts pétroliers étrangers, que nous continuerons de remplir les coffres déjà bondés des groupes étrangers, que nous refusons aux habitants de la Nouvelle-Écosse les emplois promis, que nous nous privons des avantages que procure l'utilisation de nos propres ressources.

La déception de constater que rien ne se fait pour développer la mine de Donkin est bien grande. Si on se mettait à l'œuvre maintenant elle permettrait, avec les deux millions de tonnes métriques de sa première tranche, de remplacer huit millions de barils de pétrole à un prix qui, en 1985, pourrait fort bien atteindre les cours actuels du marché au comptant. C'est une chance énorme pour l'industrie charbonnière.

J'ai encore un article paru dans le *Chronicle Herald* de Halifax, qui n'avait pas jusqu'ici l'habitude de se signaler de cette façon mais qui a fini par remarquer la terrible inertie du gouvernement précédent. Ce dernier s'en est remis à une étude de rentabilité depuis le 8 mars dernier, étude poursuivie par le nouveau gouvernement, au lieu de prévoir des crédits. C'est ce que j'essaye de faire comprendre au premier ministre.

C'est bien beau d'avoir une banque d'énergie si elle doit servir au financement, mais il faut tout de suite de 25 à 30 millions de dollars pour attaquer les galeries de cette mine, alors que la province donne de l'argent à la société de la Couronne pour effectuer l'enlèvement des morts-terrains et cetera. Nous ne pouvons pas attendre une année de plus et pourtant, la banque de l'énergie ne sera pas mise sur pied avant.

● (2150)

En première page du *Chronicle-Herald* un éditorial exprimait encore une fois ce sentiment de frustration. Le ministre n'ignore pas que ce journal n'a pas la réputation d'épouser les vues néo-démocrates. Le 10 novembre, la veille du jour du Souvenir, on pouvait lire:

Le projet de développement de la mine de Donkin située sur le vaste gisement carbonifère de Sydney qui contient 95 p. 100 des réserves de charbon exploitables de Nouvelle-Écosse fait actuellement les frais de cette indécision politique au sujet de l'énergie. Les deux paliers de gouvernement ont étudié à fond la rentabilité de la mine à tel point que l'ancien gouvernement provincial, convaincu que la mine serait rentable et pourrait entrer en production d'ici 1985, a construit un générateur au charbon à Lingan. Le gouvernement provincial actuel qui croit également à la rentabilité de la mine de Donkin, se prépare à construire un deuxième générateur à Lingan et il a commencé à préparer le terrain de la mine en espérant que le Conseil du Trésor fédéral débloquera les $220 millions nécessaires pour entamer les travaux avant le printemps, période à laquelle le creusage des galeries doit commencer.

. . . Si Ottawa agit aussitot, la mine pourra entrer en production d'ici 1985 . . .

J'aimerais en revenir à la question de l'énergie dans son ensemble. Le ministre sera d'accord avec moi, j'en suis sûr. Si les prix souhaités par le gouvernement sont approuvés, même si nous faisons de notre mieux pour l'empêcher . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Venez nous dire ça en Alberta.

M. Hogan: J'irai le dire n'importe où. Je suppose que les Albertains ont la télévision. Êtes-vous tellement arriérés? Vous avez le niveau de vie le plus élevé au Canada. Vous avez certainement des télévisions. Si le député croit utile de prendre la parole pour faire ce genre de déclaration stupide, qu'il sache que je n'ai pas peur de le dire au monde entier. Je le dis à tout le Canada. Je ne le dis pas seulement à l'Alberta. Je le dis à tout le monde. Le député d'Edmonton-Ouest peut transmettre le message.

Le président: A l'ordre. Le député doit s'adresser à la présidence.

M. Hogan: Monsieur le président, si on m'interrompt, je pense avoir le droit de répondre. Nous sommes censés respecter les règles du jeu.

M. Caccia: C'est vrai.

M. Hogan: Où en étais-je avant d'être interrompu?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous vous le demandez?

M. Hogan: Si le député écoute attentivement, il apprendra quelque chose. Vous parlez de la question du charbon et de la banque à laquelle on a fait allusion ici tout à l'heure. Je suis sûr que si le ministre et moi en discutions en privé, je serais d'accord avec lui. Si nous rejoignons rapidement le prix de Chicago ou le prix mondial de pétrole, ce genre de financement et de banque peut être important pour la région de l'Atlantique à cause des deux raisons que j'ai déjà citées: utiliser l'électricité de Terre-Neuve pour alimenter un réseau des Maritimes, et créer des centrales marémotrices en Nouvelle-Écosse et autour du Nouveau-Brunswick.

La première phase des travaux de Donkin, la construction des galeries, etc., doivent être annoncés dès maintenant. Dans le cas contraire, nous devrons importer davantage de pétrole pendant une année de plus et le taux de chômage restera horriblement élevé au Cap Breton. La province de Nouvelle-Écosse est d'accord, tout le monde est pratiquement d'accord pour dire que nous devons commencer le plus vite possible à construire les galeries et à produire du charbon. Je ne pense pas que retarder les choses pendant un an en passant par une banque de l'énergie puisse remédier d'une manière quelconque à la situation. D'ailleurs, cela n'engendrerait pas seulement des frustrations dans la région; cela en créerait aussi dans le gouvernement provincial d'Halifax, qui est un gouvernement conservateur. Celui-ci a déjà investi de l'argent par le biais de la société de la Couronne fédérale en vue de préparer le terrain avec l'espoir—et je suppose la promesse—qu'il recevra de l'argent quand le Conseil du trésor relâchera les cordons de la bourse.

Le ministre m'a déclaré que la question serait débattue par le cabinet dans deux ou trois semaines. Je dis au ministre: Faites l'impossible pour que les 25 ou 30 millions de dollars soient débloqués dès maintenant. Si le ministre est sincère quand il affirme vouloir parvenir à l'autosuffisance énergétique et vouloir arrêter les importations de pétrole, il doit stimuler la production de charbon en Nouvelle-Écosse, comme le gouvernement provincial l'a expressément demandé. La meilleure solution consiste à commencer dans les meilleurs délais les travaux de la mine de Donkin. Il n'y a aucun désaccord entre moi et mes interlocuteurs du gouvernement d'Halifax ou les représentants du ministère provincial de l'énergie.

Il n'y a aucun désaccord entre les personnes que je connais depuis 1960, quand j'étais à l'Université Saint-François-Xavier. Je venais ici discuter charbon avec eux au moment où le gouvernement Diefenbaker devait décider s'il fermerait une, deux ou trois mines. Ils m'ont prévenu de bien veiller à ce que

le projet de la mine Donkin ne soit pas mis au rancart au profit de quelque autre projet. En effet, d'après ces personnes, d'aucuns auraient eu cette intention. Je sais que le ministre n'est pas d'accord. Je dis simplement que l'affaire est notoire. S'il nous faut attendre un an avant que ne soit constituée une banque d'énergie pour obtenir les fonds nécessaires, ce sera alors la grande débandade. La situation nous crée suffisamment de problèmes.

Les habitants du Cap-Breton ont été de déception en déception dans cette affaire. Sans aucun doute, nous pourrions adopter des mesures concrètes et commencer à donner du travail aux chômeurs; nous pourrions également favoriser les intérêts du Canada en diminuant nos besoins en pétrole importé extrêmement coûteux, et qui le sera d'autant plus à l'achèvement des travaux de construction de la mine.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé, mais j'aimerais demander au ministre de nous donner son point de vue sur la question d'InterVac, une industrie de pointe exploitée à Sydney. Cette industrie produit un type spécial de matériel technique, des instruments d'aide à la navigation, destinés à améliorer l'industrie de la pêche. Elle cherche à obtenir de l'aide depuis un certain temps déjà. J'espère que le ministre concertera des mesures concrètes avec le ministère des Transports. M. Currie, président d'InterVac, emploie quelque 40 personnes. Il s'est adressé au MEER ou au ministre des Transports.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est écoulé.

M. MacKay: Monsieur le président, j'ai l'intention de me renseigner immédiatement sur ce dernier point pour voir où en est rendu le projet. Je n'ai rien de particulier à redire contre les propos du député. Il ne fait aucun doute que la mine Donkin est un élément clé dans toute stratégie énergétique destinée non pas uniquement à la région atlantique, mais bien à l'ensemble du pays. Sans aucun doute, plus nous retarderons la mise en œuvre du projet, plus il nous coûtera cher, compte tenu des forces inflationnistes. Toutefois, d'après moi, il n'y a pas lieu de se presser, au contraire de ce que le député veut bien nous faire croire. Qu'elle l'ait fait dans le passé ou non, aujourd'hui, en collaborant étroitement avec nos services, la Nouvelle-Écosse ne reconnaît que ses propres intérêts. Certes, nous rembourserons le gouvernement provincial; certes, nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec lui. En ce qui concerne la mine de Donkin, j'exercerai de fortes pressions pour que l'on en arrive à une décision définitive. A mon avis, et je le souligne, nous ne sommes pas en retard et il est très possible de respecter l'échéancier—si 1985 est la date prévue—en faisant diligence.

Tout à l'heure, le député a abordé un certain nombre de points intéressants. Il a parlé d'emplois créateurs. Je pense qu'il conviendrait avec moi que dans le passé et, bien sûr, dans l'avenir, si le MEER pouvait se montrer plus productif et plus ingénieux dans sa façon de créer des emplois en suscitant un développement économique valable, il serait moins nécessaire d'avoir recours à des subventions à court terme par l'entremise du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour répondre aux besoins de notre région et de tous les îlots de chômage dans le pays. Je pense qu'en ce qui concerne le développement économique régional, cela traduit une certaine amertume parce que les fonds qui auraient pu être employés à cette fin ont été affectés à des projets artificiels. Nous cherchons constamment à mieux répartir les fonds administrés par le MEER pour obtenir des avantages plus tangibles à longue échéance. A mon avis, il faut également une politique financière et monétaire.

• (2200)

Le président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais comme il est 10 heures, je dois maintenant quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre.

M. Breau: J'invoque le Règlement, monsieur le président . . .

Le président: Est-ce au sujet des travaux du comité ou ceux de la Chambre?

M. Breau: Il s'agit du comité, monsieur le président. Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que le ministre de l'Expansion économique régionale seront présents au comité plénier demain après-midi et demain soir respectivement pour terminer l'examen de leurs crédits? Je voudrais ajouter que je regrette que le leader de la Chambre n'ait pas reçu le message dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous avons adressé un message à son bureau et on nous a répondu que le ministre de l'Expansion économique régionale serait absent demain après-midi. Nous acceptons l'explication qu'il doit assister à une importante réunion du cabinet. Nous avons envoyé un message exprimant le vœu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit présent à la Chambre, et je voudrais savoir si le leader du gouvernement peut nous confirmer dès maintenant qu'il y sera?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le président, je me suis informé auprès des intéressés. On me dit qu'un messager du bureau du leader de l'opposition à la Chambre a parlé à un membre de mon personnel juste avant la déclaration du premier ministre. J'étais ici à ce moment-là et je n'étais donc pas au courant.

Quoi qu'il en soit, en ce qui regarde ces deux ministres, je dois avouer au député qu'il nous est assez difficile de faire en sorte que les ministres viennent à la Chambre. Le ministre de l'Expansion économique régionale assistera à une très importante réunion d'un comité du cabinet dans l'après-midi. Malheureusement, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui siège aussi à ce comité du cabinet, devra également assister à cette réunion et ne pourra venir à la Chambre lui non plus.

Selon l'usage, les secrétaires parlementaires essaieront d'être les émules du député de Stormont-Dundas lorsqu'il était secrétaire parlementaire de l'ancien ministre des Finances et lorsque jour après jour, il apparaissait à la Chambre pour répondre au nom de son ministre toujours retenu par ses obligations ailleurs. C'est normal. Je tiens à ce que vous sachiez, monsieur l'Orateur, que ces secrétaires parlementaires seront là. Bien entendu, je m'efforcerai de voir si un autre ministre parmi tous pourrait répondre aux questions. Je comprends la situation du député. Je comprends qu'il a essayé de se mettre en contact avec moi mais qu'il n'y est pas parvenu. Je ne le condamne pas. Toutefois, le problème est que les ministres sont pris.

J'aimerais préciser au député que nous faisons tout notre possible pour satisfaire au souhait légitime de l'opposition de voir les ministres présents pour répondre aux questions. Nous le ferons en toute occasion, mais je tiens à dire au député que je ne vois pas pourquoi il ne peut pas continuer à parler des questions d'énergie demain après-midi, s'il veut le faire, avec le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Sans aucun doute, le député le trouvera au moins aussi capable, sinon plus, de s'occuper des affaires de la Chambre que le député de Stormont-Dundas. Qu'il s'adresse à des ministres ou à des secrétaires parlementaires, il peut être certain que le gouvernement tient à répondre aux questions à ce sujet, de façon que la Chambre puisse terminer l'étude de ce bill et faire en sorte que ceux qui en dépendent ne soient pas déçus.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (2205)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'UNITÉ NATIONALE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION AVEC LE QUÉBEC

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, le 31 octobre j'ai demandé au premier ministre (M. Clark) si son parti avait pris position sur le projet de souveraineté-association du gouvernement du Parti Québécois, et s'il était vrai que les conservateurs seraient libres d'appuyer l'une ou l'autre option lors du référendum québécois. J'ai posé cette question parce que le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) avait fait le 29 octobre à Montréal une déclaration que la *Gazette* de Montréal rapportait le lendemain dans les termes suivants:

«Le parti progressiste conservateur devrait se tenir à l'écart du comité pro-fédéraliste parce que nous avons des objectifs différents», a déclaré hier Roch La Salle.

«Nous n'avons pas la même position que M. Ryan».

Le lendemain, 31 octobre, *La Presse* rapportait les propos suivants d'un autre ministre conservateur venant du Québec, le sénateur Asselin:

[*Français*]

Il ne s'intégrera pas sous le parapluie du «non» dans le cadre de la campagne référendaire quoi qu'en dise son chef, le premier ministre Joe Clark.

[*Traduction*]

Quand j'ai posé cette question au premier ministre, le ministre des Approvisionnements et Services a confirmé la nouvelle en lançant, de son fauteuil:

Posez-moi la question, et je répondrai oui ou non.

Autrement dit, le ministre des Approvisionnements et Services voulait faire savoir à la Chambre qu'il était prêt à voter «oui» ou «non», selon la question.

Le premier ministre n'a jamais répondu à ma question. Il s'est borné à dire, comme il le fait souvent, que le parti conservateur «est déterminé à renforcer le régime fédéral». Quelle belle généralité! Par là, a-t-il expliqué, il entend que son gouvernement adoptera une nouvelle attitude en ce qui concerne la répartition des pouvoirs. Il a donné comme exemple le démantèlement de Loto-Canada et la cession, à Terre-Neuve et à la Colombie-Britannique, des droits sur les richesses minières sous-marines. Il a poursuivi en disant, comme le rapporte le hansard à la page 804:

A ce que je prévois, la question . . .

Il s'agit de la question du référendum.

. . . va être formulée de telle sorte que les membres du parti progressiste conservateur désireront voter non. Voilà ce que je prévois, mais je n'ai pas vu la question que M. Lévesque entend poser. Peut-être le député l'a-t-il vue, lui?

Par conséquent, monsieur l'Orateur, il est resté dans le vague. Il n'a pas affirmé sans ambages que le parti conservateur ferait campagne pour le «non» et qu'il participerait avec le comité pro-fédéraliste à la lutte pour la victoire du «non» au referendum.

A ce moment-là, le Parti Québécois n'avait pas encore publié son Livre blanc sur le référendum. Monsieur l'Orateur, comment peut-on être assez naïf pour croire qu'un gouvernement séparatiste choisirait pour le référendum une question qui exigerait autre chose qu'une réponse positive pour appuyer sa cause? Comment le premier ministre peut-il penser une minute que lui-même et ses ministres pourraient voter «oui» au référendum tout en favorisant le fédéralisme? Qu'essayait-il de faire croire au peuple canadien?

A mon avis, monsieur l'Orateur, il essayait de jouer sur les deux tableaux en garantissant aux Canadiens anglophones à l'extérieur du Québec qu'il favorisait un Canada uni et en s'efforçant de s'attirer plus de partisans au Québec en appuyant l'élément pro-nationaliste dans cette province.

Monsieur l'Orateur, le 1er novembre, le gouvernement du Québec a publié son Livre blanc sur la souveraineté-association et le référendum et donné plus de précisions sur ce qu'il propose. Bien entendu, ce Livre blanc n'a fait que confirmer que le Parti Québécois veut diviser le Canada avant d'essayer de créer une association qui, soit dit en passant, serait plus faible que le Marché commun.

Voici ce qu'on trouve à la page 13 du résumé du Livre blanc:

Les seules lois appliquées en territoire québécois seront celles qu'adoptera l'Assemblée nationale et les seuls impôts perçus seront ceux que décrétera la loi du Québec.

Après la publication du Livre blanc, monsieur l'Orateur, j'ai posé le même genre de questions au premier ministre le 5 novembre. Cette fois-là, le premier ministre a déclaré que les membres du parti conservateur participeraient aux travaux du comité général appuyant le fédéralisme pour le référendum et que c'était ce que ses deux ministres québécois comptaient faire, comme il l'avait «bien fait remarquer à la Chambre l'autre jour». Je ne vois pas de quel jour il veut parler, monsieur l'Orateur. J'ai relu toutes ses réponses dans le hansard, surtout ses réponses du 2 novembre. Nulle part le ministre ne dit clairement que ses ministres du Québec feront campagne pour l'option «non». Nous ne savons donc toujours pas à quoi nous en tenir en ce qui concerne ses ministres du Québec.

● (2210)

A la page 884 du hansard, le premier ministre déclare ce qui suit en réponse à une question du député d'Outremont (M. Lalonde):

La question est de savoir s'il sera valable pour la cause du fédéralisme d'avoir un ministre fédéral du Québec comme membre d'un groupe assez limité formé par M. Ryan. Je crois qu'il serait probablement mieux pour nous, alors que nous sommes maintenant en mesure de discuter des stratégies de parti ici, de laisser les militants faire partie d'un tel comité «parapluie», et de laisser les ministres canadiens du Québec ou de l'extérieur du Québec démontrer par leurs gestes et leurs activités la détermination de ce gouvernement-ci de se doter d'un fédéralisme bien renouvelé.

Encore une fois, il tourne autour du pot. Il déclare préférer que les ministres ne participent pas. Mais nous exigeons toujours des réponses catégoriques. Adhérera-t-il avec ses ministres au comité général sur le référendum? Consacrera-t-il des ressources fédérales à la réfutation du Livre blanc selon un point de vue canadien? Va-t-il défendre le Canada ou va-t-il s'en remettre aux premiers ministres provinciaux et continuer à apaiser les forces pro-nationalistes au Québec?

Une voix: Foutaise!

M. Allmand: Oui, apaiser les forces pro-nationalistes au Québec.

Je pose ces questions très dures au premier ministre et il ne répond pas. Le genre de réponse qu'il donne et qui est totalement absurde—et vous pouvez vérifier à la page 1084 du hansard—est que l'ancien gouvernement, le gouvernement de M. Trudeau, est responsable du séparatisme. Quiconque connaît l'histoire du Québec sait que le séparatisme plonge ses racines profondément dans notre histoire et l'on peut affirmer que la cause du séparatisme aurait été beaucoup plus vivante au Québec n'eût été des gouvernements de MM. Pearson et Trudeau. J'aimerais que l'on réponde à mes questions.

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre au député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) au nom du premier ministre (M. Clark).

La position du gouvernement au sujet du prochain référendum au Québec est nette. Tout d'abord, le gouvernement a déclaré que la proposition que formule le gouvernement du Québec dans son Livre blanc, la thèse dite de la souveraineté-association est incompatible avec le régime fédéral et que le gouvernement la rejette d'emblée. Je ne vois pas comment cette position pourrait être énoncée plus clairement. Deuxièmement, le premier ministre a bien dit dans une réponse qu'il donnait au député de Notre-Dame-de-Grâce que lui-même, ses ministres et les députés progressistes conservateurs travailleraient en vue d'assurer la victoire du fédéralisme au Québec. Troisièmement, le premier ministre a expliqué que son attitude serait différente de celle du gouvernement précédent.

Le gouvernement ne conteste nullement la sincérité des députés d'en face. L'histoire récente a démontré qu'une bonne partie de leur stratégie était erronée et produisait des effets contraires à ceux qu'ils recherchaient. Nous ne croyons pas, monsieur l'Orateur, que les Québécois seront convaincus des vertus du fédéralisme par des campagnes de publicité, par de la propagande et des discours mais plutôt par des preuves concrètes de la souplesse de ce système.

Je comprends le député et je respecte ses sentiments qui prouvent l'amour qu'il ressent pour son pays. Je crois cependant qu'il devrait faire davantage confiance au bon sens des Québécois. Les grandes réussites de la société québécoise au cours des 20 dernières années démontrent qu'ils peuvent trouver réponse à leurs aspirations dans le fédéralisme. Le jour du référendum, je suis convaincu que le fait de «se tenir debout» pour reprendre l'expression de Felix Leclerc signifiera que les Québécois opteront pour le Canada.

Pour conclure, je voudrais dire qu'étant donné que les députés sont tous d'ardents fédéralistes, il serait regrettable qu'ils puissent être divisés sur cette question cruciale. Les forces fédéralistes au Québec vont se rallier derrière M. Ryan parce que la cause qu'il défend est légitime. A la Chambre nous avons parfaitement le droit d'exprimer nos désaccords sur les questions de stratégie quotidienne. Je demanderai cependant à nos collègues de ne mettre en doute ni la clarté de la politique du gouvernement ni la force de ses convictions en ce qui concerne le référendum.

Des voix: Bravo!

L'ENVIRONNEMENT—LA SIGNATURE D'UN ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LA RÉDUCTION DES POLLUANTS DE L'AIR

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, le phénomène de la pluie acide a été décrit par le ministre de l'Environnement (M. Fraser) comme étant la plus sérieuse menace actuelle à notre environnement. Et pourtant la politique qu'il a adoptée pour y remédier au Canada et à l'étranger est hésitante, faible et parfois même contradictoire. D'une part il aurait dit: «Si nous demandons aux États-Unis de contrôler davantage cette pollution, les Américains resteront sans doute sourds à nos appels si nous ne commençons pas par nettoyer notre propre gâchis.» D'autre part, il déclare que nous devons attendre un accord avec les États-Unis avant de prendre des mesures ici, car il ne servirait à rien de réduire l'émission d'acides en Ontario si les industries américaines continuent leur pollution.

● (2215)

Lorsque le ministre a comparu devant le comité des pêches et des forêts, la semaine dernière, il a déclaré, comme en fait foi un petit paragraphe enterré à la page 8, que les précipitations acides réclamaient une attention prioritaire. A part cela, nous ignorons quel est son plan d'action. Par exemple, quelles mesures compte-t-il prendre pour favoriser une coopération fédérale-provinciale? Nous l'entendons seulement dire qu'un problème se pose et qu'il faudrait faire quelque chose un jour. Il parle de prendre des mesures, mais il se contente de parler des efforts faits pour renforcer les contrôles et la recherche, des efforts que l'on doit au gouvernement précédent. On a de plus en plus l'impression que, dans son esprit, accorder une attention prioritaire à un problème et prendre des mesures cela veut dire redéfinir le problème en se gardant de préciser quand et comment on trouvera des solutions.

En juillet dernier, le ministre a dit que le Canada était sur le point de signer un accord diplomatique avec les États-Unis et que ce serait le premier pas vers la conclusion d'un traité en vue de réduire les précipitations acides et les autres formes de pollution internationale. Il a déclaré: «Nous sommes sur le point de conclure cet accord initial et j'y tiens beaucoup . . . Ce traité doit être signé immédiatement.» Néanmoins, peu après, il commençait à dire que nous ne devions pas espérer un accord avant les élections présidentielles de 1980, aux États-Unis, que c'était une date réaliste et qu'il serait déraisonnable d'espérer davantage. Quand je lui ai demandé d'où il tenait que l'accord serait signé après les élections présidentielles, il nous a déclaré à la séance du comité du 8 novembre que c'était une hypothèse fondée sur aucune consultation avec Washington. Pourquoi alors devrions-nous accepter que les accords soient signés en 1981 à partir de telles hypothèses?

Pourquoi ne pas attendre? Premièrement, parce que l'effet destructif et cumulatif sur l'environnement augmente lentement, mais inexorablement, tous les jours, toutes les semaines, tous les mois qui passent. Que faut-il de plus pour faire bouger le gouvernement d'en face?

Deuxièmement, parce qu'il se peut bien que nous nous fassions une idée fausse des priorités du président Carter. Pourquoi concluons-nous qu'il ne peut signer un traité au cours d'une année d'élections, vu ses antécédents sur les questions ayant trait à l'environnement?

Troisièmement, parce qu'apparemment les États-Unis ont des normes de contrôle des émissions plus sévères que le Canada. A la lumière de cela, il me semble que nous ayons beaucoup de rattrapage à faire au Canada avant de pouvoir commencer à agir avec les États-Unis «sur un pied d'égalité», comme l'a dit le ministre.

Ajoutez à l'hésitation et aux contradictions du ministre la réticence des provinces à affronter l'industrie. Dans le cas d'Inco, la plus importante source de pluies acides d'en Amérique du Nord, le gouvernement de l'Ontario lui avait ordonné il y a un certain nombre d'années de réduire ses émissions d'anhydride sulphureux à 750 tonnes par jour au 31 décembre 1978. Pourtant, nous apprenons qu'on a permis à Inco d'émettre 3,600 tonnes par jour jusqu'au 30 juin 1982. On a rapporté que M. Parrott avait dit la semaine dernière que les pluies acides pouvaient être empêchées, mais à un coût prohibitif et qu'on ne savait que faire des substances qu'on retirerait de l'atmosphère. Cela veut dire dans l'esprit du gouvernement provincial de l'Ontario que la seule isolation à l'heure actuelle semble être de laisser les pluies causer des torts irréparables à notre environnement. Quelle honte, monsieur l'Orateur! Si vous croyez que cela est mauvais, écoutez ceci.

Le ministre fédéral de l'Environnement aurait dit que de pousser l'industrie canadienne à adopter des normes égales ou supérieures à celles des États-Unis nuirait, imaginez, à notre position concurrentielle. Il a dit «On ne peut dire à l'industrie canadienne qu'elle doit respecter certaines normes» simplement pour montrer que le Canada est bien résolu à combattre les pluies acides, pourquoi pas? Manquons-nous de fermeté? Comment pouvons-nous arrêter la menace la plus grave pour notre environnement, qui est en grande partie causée par l'industrie, sans toucher à certains intérêts, que se soient ceux d'une industrie, des consommateurs ou de la société en général. Est-ce une attitude réaliste?

[M. Caccia.]

Par contre, le ministre aurait encore dit que «Bien qu'on puisse s'attendre à une forte résistance de la part de ceux qui devront payer les pots cassés au Canada, je signalerais que, dans des pays comme les États-Unis et le Japon, jusqu'à 20 p. 100 des coûts d'investissement dans de nouvelles installations visent actuellement à contrôler la pollution». C'était dans une interview diffusée par CJOH le 25 septembre. Elle prouve qu'un pays comme le Japon, peut rester concurrentiel tout en respectant son environnement.

● (2220)

En somme, nous de l'opposition, demandons au gouvernement de cesser de lanterner et de s'occuper en priorité de cette question. Plus précisément, nous lui demandons ceci: premièrement, presser Washington de signer au début de 1980 une entente internationale dans l'intérêt des deux pays, et deuxièmement, inciter les provinces à agir sans délai dans leur sphère de compétence, et si elles regimbent, comme c'est le cas pour l'Ontario, invoquer les pouvoirs accordés au gouvernement fédéral aux termes de la constitution, pour procéder unilatéralement.

Un très grave danger menace l'environnement. Par conséquent, nous aussi, à long terme, sommes menacés. Nous ne voulons pas être plongés dans une situation d'urgence à cause de chicanes fédérales-provinciales. L'air, pas plus que l'eau, ne connaît de limites provinciales. Nous ne pouvons permettre que notre environnement soit aussujetti à des contraintes de politiques ou de formalités. Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la salubrité de l'environnement et demain, peut-être la santé, voire même la survie de l'espèce humaine.

M. Joe Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le ministre a indiqué dans sa réponse au député, et il l'a réitéré au comité permanent à l'occasion de l'étude des crédits en cause, qu'il souhaitait vivement—il l'a d'ailleurs affirmé avec insistance à la Chambre—que le Canada et les États-Unis signent une entente en vue de régler ce problème très grave.

C'est le ministre qui estime qu'une telle entente ne peut intervenir avant 1980, ou encore après les élections américaines. Pour en arriver à cette conclusion, le ministre a tenu compte de la portée des entretiens qu'il a eus le 8 août avec son homologue à Washington, et de l'avis de ses propres fonctionnaires, en consultation avec ceux du ministère des Affaires extérieures. Puis-je rappeler en outre que le problème qui se pose aujourd'hui et qui a été décrit comme une question très sérieuse, n'existe pas seulement depuis le 22 mai dernier. Même si le problème est très grave, compte tenu de la priorité que lui accorde son ministère, le ministre considère qu'il doit rester réaliste.

Le ministre n'est donc pas en mesure de donner les garanties que demande le député de Davenport (M. Caccia) et il ne veut pas donner de faux espoirs au public. Selon lui, le problème ne date pas d'hier, comme je l'ai dit plus tôt, et il ne peut pas être résolu du jour au lendemain. Il faudra du temps pour déterminer les sources de pollution, les techniques pour l'enrayer dans chaque cas et les dispositions de la loi qui devront être appliquées tant au Canada qu'aux États-Unis, et ensuite pour négocier une entente internationale que les deux gouvernements pourront accepter. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain.

Le ministre a chargé ses fonctionnaires d'entreprendre, avec la coopération des provinces, tous les travaux préliminaires nécessaires afin qu'une entente puisse être signée dès que les élections auront eu lieu aux États-Unis ou qu'un président américain sera prêt à conclure un tel accord.

Si je puis me permettre de dire quelques mots à propos de la situation au Canada en ce qui concerne la réduction des émissions d'acide dans notre pays, je signale qu'un comité fédéral-provincial chargé d'étudier les moyens de contrôle a déjà commencé à élaborer, à mettre au point et à évaluer diverses politiques à cet égard. Les travaux préliminaires seront terminés au printemps et le gouvernement a l'intention de demander aux provinces d'exercer la surveillance nécessaire.

● (2225)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps est écoulé.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE SI LE MINISTRE ENQUÊTERA SUR LA SUSPENSION DE CERTAINES PRESTATIONS

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, le vendredi 2 novembre j'invoquais l'article 43 du Règlement pour demander une enquête urgente dans le problème des travailleurs agricoles saisonniers devenus chômeurs de la région économique dite Madawaska, région qui comprend effectivement les trois comtés provinciaux de Madawaska, Victoria et Carleton, dans le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick.

Ma motion visait à demander au ministre d'enquêter et d'envoyer sur place un ou des hauts fonctionnaires pour en faire rapport dans les plus brefs délais. Antérieurement à ma motion à la Chambre des communes, je faisais parvenir une lettre urgente au ministre le lundi 29 octobre, lettre dans laquelle je relatais les manifestations et le climat de tension entourant ces incidents chez les prestataires comme chez les fonctionnaires. Je n'ai toujours pas reçu de réponse à cette lettre, et je n'accepte pas les réponses données plus tard à la Chambre par le ministre comme satisfaisantes.

Le vendredi 2 novembre, toujours, je suis revenu à la charge à la période des questions orales pour demander au ministre quand il avait l'intention d'examiner les réclamations des travailleurs saisonniers privés de prestations pour lesquelles plusieurs d'entre eux croyaient avoir travaillé tout au cours du printemps à la plantation d'arbres pour les sociétés forestières du Nouveau-Brunswick, à l'été aux récoltes de brocoli pour certains transformateurs du Nouveau-Brunswick toujours, et d'autres aux récoltes de concombres, de tomates et de tabac dans les régions du Sud de l'Ontario. Le ministre me répondit qu'il surveillait cette situation.

Il a dit que la situation était difficile à évaluer et il avoua au cours de sa réponse déceler certains cas d'injustice dans l'application des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Et le ministre, du même souffle, s'est engagé à étudier la situation pour voir s'il pouvait apporter quelque secours. Le ministre enfin, à une question supplémentaire que je lui adressais, répondit que la solution à long terme de ce problème consiste à donner de l'emploi à ceux qui touchent de l'assurance-chômage. J'admire les intentions du ministre et j'appuierai volontiers tout effort sincère, toute initiative sérieuse qu'il voudra lancer pour ce faire.

J'ai rencontré le 5 novembre un groupe de ces chômeurs et leur porte-parole pour expliquer la loi et les recours et possibilités d'appel en vertu de la loi. Je me suis entretenu à plusieurs reprises avec le directeur du centre d'emploi et les fonctionnaires de l'assurance-chômage de la région. Tous s'attendent à une directive d'en haut, du ministre ou de ses hauts fonctionnaires, mais la réponse tarde toujours à venir et la situation ne s'est guère améliorée, les manifestations continuent et elles sont devenues agitées ou bruyantes au point qu'il est devenu difficile pour la police de les contenir.

Le ministre n'est pas seulement responsable de la saine administration du régime d'assurance-chômage, il a aussi l'obligation de présenter à la Chambre des communes toute modification ou changement qui rendrait le régime d'assurance-chômage plus juste, plus humain et plus facile à administrer. Et je l'exhorte à bouger dans ce sens, et vite. Il aura certes mon appui s'il le fait, de même que j'ai toujours réagi énergiquement contre toutes les propositions exagérées et parfois insensées que nous avaient présentées les prédécesseurs du ministre.

Depuis bientôt 12 ans que je suis député, je puis l'assurer d'avance que je lui accorderai ma plus entière collaboration pour rendre plus humain le régime actuel. Je ne suis pas du tout intéressé à faire de la petite politique partisane sur le dos des travailleurs. Ce qui me chagrine surtout et ce qui m'enrage parfois, c'est d'entendre encore parfois en sourdine certains députés ou d'autres personnes des régions économiquement fortes comme le Sud de l'Ontario insinuer que les citoyens de la région atlantique sont paresseux, qu'ils ne veulent pas travailler et qu'on devrait les priver de toutes les prestations d'assurance-chômage pour les forcer au travail. C'est un écho qui nous arrive encore parfois des régions riches du pays.

Le ministre oserait-il suggérer que les quelque 250 familles de Madawaska et de Victoria qui se sont rendues, hommes, femmes et enfants, faire la récolte de légumes dans le Sud de l'Ontario, que ce sont des paresseux? Que d'avoir travaillé 10 heures, 12 heures et 13 heures et plus chaque jour depuis le début de juillet jusqu'au mois d'octobre, bien souvent aux dépens de la scolarité des enfants, dans les champs de l'Ontario, que c'est de la paresse cela? Ces gens étaient en vacances dans le Sud de l'Ontario, et s'ils avaient eu du travail au Nouveau-Brunswick, croit-on qu'ils seraient allés en Ontario? Allons donc! Il est temps de passer à l'action, et une des actions possibles consisterait à enlever de la région économique Madawaska, le comté de Carleton, qui cause une distorsion sérieuse à la situation de l'embauche et au vrai tableau du chômage dans Madawaska-Victoria. Les travailleurs saisonniers n'ont pu obtenir cette année autant de semaines de travail que l'an dernier, et ils sont conséquemment exclus du régime de prestations pour aucune faute personnelle de leur part. L'hiver approche. En fait, le froid est déjà arrivé dans ma région du Nouveau-Brunswick, et il faut secourir les travailleurs et les familles des travailleurs qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage. Il faut aussi, si l'on veut, de vaillants travailleurs de Madawaska et de Victoria pour les récoltes en Ontario l'été prochain. Il faut agir sur-le-champ et corriger les injustices du système.

● (2230)

[*Traduction*]

M. Joe Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permet-elle de répondre à la question du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin)? Je commencerai, comme le ministre l'a fait, par rappeler à la Chambre que la disposition relative aux habitués figure dans le bill que les députés de l'autre côté ont défendu ardemment et avec succès lorsque leur parti était au pouvoir.

Comme le député le sait, cette modification a été apportée à la loi sur l'assurance-chômage afin d'éviter qu'elle ne serve systématiquement à maintenir le revenu des chômeurs saisonniers.

En outre, et je suis certain que le député le sait, les fonctionnaires de mon ministère, de concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, étudient présentement à fond la loi sur l'assurance-chômage. Cet article, qui a suscité lesdites manifestations au Nouveau-Brunswick, figure parmi ceux qui feront l'objet d'une attention toute spéciale.

A propos justement de la situation actuelle à Edmundston, je sais parfaitement que le député a rencontré certains des manifestants et qu'il n'a entendu qu'un son de cloche. Mais sait-il aussi que la majorité des manifestants ont décidé de se pourvoir en appel pour tenter d'obtenir justice?

M. Corbin: C'est moi qui le leur ai conseillé!

M. Reid (St. Catharines): J'ajouterai que le cabinet sait très bien que des changements apportés aux lois ou aux règlements peuvent parfois placer certaines personnes dans des situations difficiles. Il sait en outre que le règlement concernant les habitués, en augmentant le nombre de semaines requises pour devenir admissible aux prestations, a fait en sorte que certains qui auraient été antérieurement admissibles aux prestations ne le sont plus maintenant.

Nous nous inquiétons évidemment lorsqu'un changement de politique nuit à certains prestataires. En l'occurrence, nous nous intéressons aux inconvénients qu'un tel changement peut leur causer et nous espérons arriver à les réduire le plus possible.

Le ministre l'a dit, la meilleure façon de réduire ces inconvénients est de multiplier les occasions d'emploi pour les chômeurs. A cette fin, le ministre a déjà pris des dispositions pour prolonger le délai dans lequel les demandes d'aide, aux termes du programme Canada au travail, doivent être présentées, ce qui permettra d'accorder plus de fonds pour la création d'emplois.

Ce faisant, nous facilitons la création d'un nombre accru de possibilités d'emploi, ce qui aidera l'économie locale. Cette possibilité permet de créer des emplois non seulement pour les intéressés directs dans ce cas-ci, mais aussi pour tous les autres chômeurs de la région d'Edmundston. Je suis convaincu que les modifications proposées par le ministère sauront remédier à la situation.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS À SENSIBILITÉ THERMIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Comme le Canadien Pacifique a avoué que l'accident de chemin de fer survenu à Mississauga aurait pu être évité grâce à l'installation de détecteurs de coussinets échauffés qui auraient averti le personnel du train du danger éventuel, je propose, appuyé par le député de London-Est (M. Turner):

Que le gouvernement ordonne à tous les chemins de fer exploités au Canada d'acheter et d'installer sur-le-champ ces dispositifs à sensibilité thermique.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉDUCATION

L'ÉLIMINATION PROGRESSIVE DE CERTAINS PROGRAMMES EN ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion de nature urgente.

Étant donné que c'est l'Année internationale de l'enfant et que le Conseil scolaire de Toronto, à sa réunion du jeudi 15 novembre 1979, prendra des dispositions pour éliminer progressivement les programmes behavioristes d'éducation spéciale, tous les programmes autonomes d'éducation spéciale (aux niveaux primaire, junior et secondaire), les programmes d'enseignement à domicile, les programmes destinés aux dyslexiques ainsi que les programmes d'hygiène, je propose, appuyé par le député d'Étobicoke-Lakeshore (M. Robinson):

Que la Chambre recommande instamment au ministre de l'Éducation de l'Ontario, M^me^ Bette Stephenson, de faire enquête sur l'effet qu'aura l'élimination progressive des services d'éducation spéciale à Toronto sur les étudiants qui souffrent de graves troubles d'apprentissage, de perception, de comportement et de santé.

M. l'Orateur: Le député devra me convaincre que cette motion est du ressort de la Chambre et non de l'Ontario, qui est responsable de cette question.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), je propose:

Que la Chambre réaffirme son adhésion au principe selon lequel l'universalité des allocations familiales fait partie intégrante des programmes sociaux adoptés au Canada depuis un demi-siècle, et qu'elle somme carrément le gouvernement de ne pas proposer la suppression des allocations familiales pour tous les enfants du Canada.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion maintenant requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LA HAUSSE DU TAUX DE CHÔMAGE—L'INCIDENCE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement concernant une affaire d'une pressante nécessité.

Étant donné que le taux de chômage a augmenté, comme vient de l'annoncer Statistique Canada, que depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a eu pour seule politique économique de faire monter les taux d'intérêt et le prix de l'énergie pour tous les Canadiens, et que ces politiques ont été assorties de réductions dans divers programmes de création d'emplois, je propose, appuyé par le député de Louis-Hébert (M. Dawson):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'intervenir immédiatement pour contrer les effets sur l'économie canadienne des politiques économiques qu'il a appliquées sans relâche jusqu'à présent et qui se traduisent par des licenciements de plus en plus massifs et des niveaux de chômage en général plus élevés dans le pays.

M. l'Orateur: Pour la même raison que, hier, je n'ai pas donné suite à une demande analogue du député d'Ottawa-Centre (M. Evans), je dois adopter aujourd'hui la même attitude au sujet de cette motion.

* * *

LA SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR

LE PLAN QUINQUENNAL POUR LES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que les autochtones considèrent que leurs réserves ont grandement besoin d'activités culturelles et récréatives, que l'on a cerné à maintes reprises leurs préoccupations en ce qui concerne les sports et les loisirs, et notamment par la Commission royale d'enquête sur la région au nord du 50e parallèle, par la Commission Kirby, en Alberta, et dans la revue du comité des services sociaux et que la plupart des autochtones, soit environ 85 p. 100, sont âgés de 25 ans ou moins, je propose:

Que la Chambre recommande l'approbation, par le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur, du plan quinquennal sur les sports et les loisirs de la collectivité indienne qui a été présenté aujourd'hui à son ministère.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE DOCUMENTAIRE DE RADIO-CANADA SUR LE RAID DE DIEPPE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que dimanche soir, le 11 novembre, des milliers d'anciens combattants participaient à des banquets de la légion partout au Canada et que nombre de ces derniers, entre autres le major Lefty White, de Nelson, et le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), auraient grandement aimé voir le documentaire de Radio-Canada sur le raid de Dieppe, parce qu'ils ont eux-mêmes survécu à ce raid, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Whittaker):

Que la Chambre demande à Radio-Canada de rediffuser son excellent documentaire sur le raid de Dieppe dans quelques mois pour les milliers d'anciens combattants qui ne l'ont pas vu dimanche soir parce qu'ils ont assisté à des activités de la légion.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1410)

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE COMITÉ MIXTE DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné l'engagement pris par la Chambre à l'égard des droits de la personne et des libertés fondamentales et étant donné que le Sénat a demandé à la Chambre de se joindre à lui pour créer un comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des Communes que l'on baptiserait comité des droits de la personne et des libertés fondamentales, je propose, avec l'appui du député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que l'on crée ce comité et que l'on choisisse, de la manière habituelle, huit députés qui participeront aux travaux dudit comité.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit mise en délibération maintenant?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PETRO-CANADA

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA SOCIÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné qu'une étude effectuée par un éminent économiste de l'Université de la Colombie-Britannique montre que les profits non imposables des sociétés pétrolières atteindront 50 milliards de dollars d'ici 1985, ce qui signifie qu'ils auront décuplé par rapport à 1974, et étant donné que ces énormes profits pétroliers vont provoquer un important glissement de pouvoir vers ce secteur dont les capitaux canadiens ne contrôlent que 20 p. 100, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Qu'étant donné cette preuve, le gouvernement abandonne le projet de démantèlement de notre société pétrolière nationale Petro-Canada.

Des voix: Oh!

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à mettre en délibération cette motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

PROTESTATION CONTRE LA HAUSSE PROJETÉE DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS À VUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité.

Des milliers de Canadiens agriculteurs, pêcheurs et propriétaires de petites entreprises ont reçu avis d'une hause du taux d'intérêt sur les prêts à vue qui leur ont été initialement consentis à un taux inférieur. Je demande donc à proposer, avec l'appui du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forestall):

Que la Chambre prie le ministre des Finances d'enquêter auprès des banques et autres institutions prêteuses pour s'assurer que les hausses de taux d'intérêt sur les prêts à vue qui ont été consentis à un taux déterminé sont justifiées.

M. l'Orateur: Il faut le consentement unanime pour présenter maintenant cette motion. La Chambre consent-elle à l'unanimité à mettre la motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CRÉER DE CONCERT AVEC LES PROVINCES UN PROGRAMME POUR CONTRÔLER LES PLUIES ACIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une affaire urgente et d'intérêt national.

Étant donné qu'une entente n'est pas encore ratifiée entre le Canada et les États-Unis pour le contrôle des pluies acides; étant donné qu'à la suite de ce retard le gouvernement de l'Ontario s'est dit prêt à agir seul dans ce dossier; étant donné enfin que le gouvernement du Québec a déploré le rôle restreint laissé aux provinces en cause par le gouvernement fédéral, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre exhorte le gouvernement fédéral à continuer sa politique d'ouverture envers les provinces en mettant au point avec elles un plan conjoint pour le contrôle des pluies acides.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES HAUSSES DU PRIX DU PÉTROLE—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE DAVIS CONCERNANT LES EFFETS NÉFASTES SUR L'ÉCONOMIE—LES HAUSSES DU TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Finances. Dans son allocution à la conférence d'hier, le premier ministre Davis de l'Ontario a notamment affirmé que des hausses massives des prix pétroliers pourraient paralyser l'activité économique et ralentir la croissance des emplois à un moment où les consommateurs et les petites entreprises connaissent déjà une situation difficile en raison des taux élevés d'intérêt.

Comme nous avons commencé ce matin à observer les effets de la politique gouvernementale de hausse des taux d'intérêt dans le rapport de Statistique Canada qui annonce que le chômage est monté à 7.4 p. 100, soit la première augmentation en plus de 11 mois, l'honorable représentant dira-t-il à la Chambre si le gouvernement entend abandonner sa politique consistant à créer délibérément du chômage en prétendant combattre l'inflation?

● (1415)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait posé cette question parce qu'il a oublié de préciser qu'en octobre, le nombre d'emplois a augmenté de 4.3 p. 100, soit de 441,000, par rapport au mois d'octobre de l'année dernière. C'est le chiffre officiel pour le mois d'octobre, 441,000 nouveaux emplois. Le taux réel de chômage est tombé à 6.6 p. 100 ce mois-ci alors que le mois dernier, il était de 7.2 p. 100. Ce sont là les effets de notre politique de lutte contre l'inflation, une politique qui, avec le temps, nous permettra de contrôler le chômage.

Je suis heureux que le député porte une telle attention à ce que dit le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, et j'espère qu'il fera ce que ce dernier propose de faire lors des prochaines élections provinciales en Ontario.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, le résumé contenu dans le document officiel d'information générale que le premier ministre de l'Ontario a déposé à la conférence des premiers ministres dit que les hausses du taux d'intérêt survenues depuis le mois de juin 1979—c'est-à-dire depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir—réduiront, en 1980, la croissance économique de 1.6 p. 100 et le nombre d'emplois nouveaux de 44,000.

J'aimerais que le ministre me dise s'il se rend compte que selon le taux de chômage saisonnier de Statistique Canada, celui auquel il se reporte depuis des mois, on compte en octobre 49,000 chômeurs de plus au Canada qu'en septembre. Le ministre peut-il nous dire dès maintenant quelles mesures son gouvernement a l'intention de prendre pour empêcher la perte de milliers d'emplois nouveaux au Canada dans les prochains mois?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, les Canadiens qui m'intéressent sont les Canadiens en chair et en os, non pas les Canadiens désaisonnalisés. Ce qui m'intéresse, c'est qu'en octobre dernier, il y avait 441,000 vrais Canadiens au travail de plus qu'en octobre de l'an dernier. Je veux parler de vrais Canadiens, non pas de Canadiens désaisonnalisés. C'est un exploit remarquable, et si les mesures que nous avons prises contre l'inflation se révèlent efficaces, comme nous le prévoyons, la situation de l'emploi dans notre pays s'améliorera encore davantage.

Quant aux statistiques qu'a avancées le député, je vois mal qu'on puisse établir des prévisions aussi précises, et je n'entends pas entrer dans une guerre des chiffres avec le député, sauf pour dire que nous ne partageons pas son pessimisme.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, le ministre a beau refuser d'entrer dans une guerre des chiffres avec moi, il n'en est pas moins incapable de réfuter les chiffres du premier ministre Davis qui souligne, dans son document d'appui, que vers la fin de 1901, si l'on applique la politique énergétique que proposent les conservateurs, l'indice des prix à la consommation augmentera de 4.5 p. 100, nous créerons 137,000 emplois de moins—de vrais emplois, non pas du genre dont le ministre veut parler—et notre produit national brut s'accroîtra de 2 p. 100 de moins.

Le ministre voudrait-il nous dire si lui et son gouvernement abandonneront enfin l'idée d'imposer aux Canadiens le double fardeau d'une hausse des taux d'intérêt à un niveau sans précédent et d'une hausse du prix du pétrole à un niveau inutilement élevé et également sans précédent? Le gouvernement se ravisera-t-il, ou préférera-t-il heurter des centaines de milliers de consommateurs, travailleurs et petits entrepreneurs canadiens? Il ne fait aucun doute que ce serait là le résultat de l'application d'une telle mesure.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir imposer au député le double fardeau d'une autre défaite électorale s'il propose une autre motion de défiance au cours des prochaines semaines.

Pour ce qui est des chiffres, les prévisions du premier ministre Davis se fondent sur toutes sortes d'hypothèses dont aucune n'a encore été vérifiée. Ces suppositions concernant les hausses du prix du pétrole et la taxe d'accise ne tiennent absolument pas compte de programmes compensateurs et d'autres mesures. On a sauté aux conclusions sur la foi de simples hypothèses en faisant fi de toutes autres mesures qui entourent cette initiative et en oubliant l'autre côté de la médaille. L'autre côté de la médaille, si le Canada ne devient pas autosuffisant dans le domaine énergétique, c'est une pénurie de pétrole qui provoquera un chômage, des hausses de prix et une inflation encore pires qu'à l'heure actuelle. J'espère que le député accueillera avec l'esprit ouvert les politiques dont nous saisirons la Chambre au cours des prochaines semaines.

• (1420)

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT A RÉDUIT LES FONDS DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes): Monsieur le président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je voudrais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. Comme ce dernier le sait, pour la première fois en 14 mois nous connaissons une augmentation substantielle du taux de chômage. Étant donné que ces premières flambées sont le résultat direct de la politique d'augmentation des taux d'intérêt du gouvernement, étant donné que le gouvernement n'a depuis cinq mois, date de la prise du pouvoir, pris aucune nouvelle mesure pour créer des emplois, le premier ministre peut-il, particulièrement à la lumière des indications précises du premier ministre de l'Ontario à l'effet que les politiques économiques actuelles du gouvernement créeront au moins 137,000 chômeurs de plus d'ici 1981, dire à la Chambre pourquoi la seule politique adoptée jusqu'à maintenant par son gouvernement dans le secteur de la création d'emplois a consisté à diminuer sensiblement le montant des fonds alloués à ces programmes?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a deux réponses à cette question pour le moment. Premièrement, nous avons indiqué l'intention du gouvernement d'établir un programme visant à stimuler la création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Il y aura d'autres programmes comme celui-là dans le budget qui sera présenté par le ministre des Finances. Deuxièmement, au sujet de l'impact des changements dans le prix de l'énergie il y aura, comme l'a indiqué le ministre des Finances, d'autres moyens visant à aider les personnes affectées par une hausse du prix du pétrole. Il est également nécessaire pour tous les Canadiens de faire face aux conséquences d'une politique du *statu quo*, laquelle peut laisser les provinces de l'Ontario, du Québec et de la région de l'Atlantique exposées aux approvisionnements de pétrole incertains provenant d'autres pays.

[*Traduction*]

M. Fox: Monsieur l'Orateur, peut-être devrais-je reformuler et préciser ma question. Étant donné qu'il y a aux États-Unis une récession qui aura des répercussions au Canada; étant donné que les taux d'intérêt ont connu des hausses successives et considérables, ce qui a eu des incidences directes sur l'économie, entrainant entre autres un certain nombre de mises à pied; étant donné également que le gouvernement actuel n'a pas encore dévoilé sa stratégie globale de l'emploi pour les prochains mois, bien que nous soyons presque en hiver, le premier ministre peut-il expliquer pourquoi la seule mesure prise jusqu'à présent par son gouvernement est une réduction des fonds affectés à la création d'emplois par le ministère de l'Emploi, et le premier ministre ordonnera-t-il au ministre de l'Emploi de cesser de détourner à d'autres fins, au sein de son ministère, des fonds qui avaient été affectés à l'origine aux programmes de création d'emplois, et lui donnera-t-il l'ordre de rétablir le budget initialement prévu pour la création d'emplois?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre travaille actuellement, comme le député le sait, à la préparation de programmes de création d'emplois, centrés essentiellement sur les jeunes. D'autres programmes sont étudiés par le ministre des Finances et seront dévoilés au moment de la présentation du budget.

Le gouvernement a déjà commencé à prendre certaines décisions économiques difficiles en vue de ramener notre déficit à des proportions raisonnables, d'affronter la réalité de la situation internationale en matière d'énergie, et de s'attaquer à d'autres problèmes avec lesquels le pays est aux prises, l'objectif étant de restaurer la confiance et de rétablir la croissance de l'économie canadienne qui sont les seules garanties à long terme de la création d'emplois pour les Canadiens.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INCIDENCE DES HAUSSES DU PRIX DU PÉTROLE SUR L'INFLATION ET LE CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Le ministre a contesté certains chiffres que le premier ministre de l'Ontario avait avancés, mais il ne saurait contester ceux qui ont été publiés aujourd'hui et qui indiquent que le chômage a augmenté dans tout le Canada, en particulier dans les deux plus grandes provinces industrialisées, soit l'Ontario et le Québec. Les Canadiens, il n'y a pas de doute, en ont plein le dos du chômage.

Étant donné que le ministre a déjà reconnu que sa propre politique des taux d'intérêt élevés a contribué à accroître le chômage, est-il prêt à concéder que, si le gouvernement en fait à sa tête et augmente le prix du baril de pétrole de $4 à $5 l'année prochaine, les Canadiens connaîtront à la fois un taux d'inflation et un taux de chômage à double chiffre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pour répondre à l'honorable député que j'ai vu en fin de semaine dans la brume de Terre-Neuve, brume qui ne semble pas s'être dissipée tout à fait de son esprit . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . je dirai que si la Chambre adopte la politique des prix des ressources énergétiques, que le gouvernement du Canada préconise les Canadiens seront satisfaits et enchantés que le gouvernement prenne en main la situation énergétique dans le dessin d'assurer l'autonomie de notre pays en ce domaine, de façon que le Canada ne dépende plus d'aucun autre pays et ne risque plus de voir ses approvisionnements coupés à un moment donné, avec les hausses de chômage et des prix que cela pourrait entraîner.

Aussi le député et les Canadiens devraient-ils être contents que le gouvernement ait agi avec fermeté. Si le prix de l'énergie doit augmenter l'année prochaine . . .

● (1425)

Des voix: Si?

M. Crosbie: La politique n'a pas encore été arrêtée.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il n'y a pas encore d'accord. Les honorables représentants sauront ce qui se passe d'ici une quinzaine. Mais si le prix de l'énergie monte, le coût de la vie s'en ressentira sûrement. Personne ne saurait le nier; il y aura des répercussions. Nous présenterons alors un programme de compensation pour aider surtout les gagne-petit et neutraliser en quelque sorte les effets de cette hausse du prix de l'énergie.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au ministre des Finances que c'est le premier ministre qui s'est perdu dans la brume; moi je suis arrivé à Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme les chiffres indiquant que 17,000 Canadiens ont été mis à pied le mois dernier ont été publiés par son gouvernement, peut-être les acceptera-t-il, s'il refuse ceux du gouvernement conservateur de l'Ontario. Hier, à la Chambre, le ministre de l'Expansion économique régionale a déclaré, et je cite:

> . . . tant que les taux d'intérêt resteront aussi élevés, je ne vois pas d'amélioration importante qui puisse stimuler la construction.

Le ministre nous dira-t-il s'il est d'accord avec ce qui me semble être une observation honnête, exacte, de la part du ministre de l'Expansion économique régionale. En ce cas, que compte-t-il faire à cet égard?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord dire au député que je suis déçu qu'il n'ait pas signalé le fait que le chômage, à Terre-Neuve, qui était de 14.1 p. 100 le mois passé est tombé à 14 p. 100.

Une voix: Ça fait toute une différence!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Après désaisonnalisation.

M. Crosbie: Je suppose qu'il n'a pas signalé ce fait lors de son voyage à Terre-Neuve. En ce qui concerne . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: C'est une amélioration que le député n'a pas vantée lorsqu'il est allé de ce côté.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: En ce qui concerne le bâtiment, je ferai remarquer aux députés d'en face qu'il n'en tient qu'à leur collaboration pour nous aider à lancer un programme de crédit sur l'intérêt hypothécaire et l'impôt foncier qui aura des répercussions favorables sur la construction domiciliaire au Canada l'an prochain.

Une voix: Vous voulez rire!

M. Crosbie: Nous comptons sur leur collaboration.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Cela créera des emplois dans le secteur de la construction, et je sais que c'est ce que le député souhaite. Nous comptons donc sur la collaboration de nos vis-à-vis au cours des prochaines semaines.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre peut être fier du fait que le chômage a baissé de 14.1 p. 100 à 14 p. 100 à Terre-Neuve, mais je peux lui dire que les députés de ce côté-ci ainsi que la population de Terre-Neuve ne sont pas satisfaits d'un niveau de chômage de 14 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme le ministre est originaire de Terre-Neuve, que le chômage réel est de 23 p. 100 dans cette province qui en outre a le coût de la vie le plus élevé de tout le Canada, expliquera-t-il à la Chambre pourquoi son gouvernement s'obstine à suivre une stratégie absurde qui est préjudiciable à ses propres concitoyens?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant avec son zèle et son exubérance dépasse vraiment la mesure.

M. Broadbent: Oh, oh!

M. Crosbie: La population de Terre-Neuve est enchantée d'un gouvernement qui lui garantit un avenir parce qu'il a consenti à lui transférer la propriété de ses ressources minières sous-marines. Elle est assurée d'une prospérité future d'ici 10 ou 15 ans. Ainsi le problème du chômage y sera réglé définitivement, ce que ne feront pas la grogne et la rogne de l'honorable représentant.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS— LA SOLUTION DE RECHANGE POUR AIDER LES JEUNES

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je vais poser ma question au très honorable premier ministre. Monsieur le premier ministre, depuis plusieurs mois votre gouvernement soutient qu'il s'intéresse aux petites entreprises canadiennes.

M. Baker (Nepean-Carleton): Règlement.

M. Parent: Étant donné que les petites entreprises bénéficiaient du programme de formation et d'expérience professionnelle qui va être supprimé à la fin du mois, je me demande si le premier ministre pourrait dire à la Chambre et aux Canadiens quelles mesures particulières son gouvernement va prendre pour veiller à ce que ces jeunes gens aient effectivement des emplois au moment de la suppression de ce programme.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai déjà déclaré à deux reprises aujourd'hui à la Chambre, nous allons annoncer un programme d'emploi pour les jeunes.

M. Chrétien: Quand?

M. Clark: . . . dans le budget.

M. Chrétien: Quand sera présenté le budget?

M. Clark: Assurément avant la fin de l'année. Je signale d'autre part que le ministre responsable devant la Chambre concernant l'industrie et les petites entreprises fait actuellement examiner différents programmes reliés aux petites entreprises. Nous ferons également sous peu des déclarations concernant ces programmes.

M. Parent: Vous avez déclaré dans un discours que vous avez prononcé à la Chambre . . .

Une voix: Règlement.

M. l'Orateur: Depuis tout à l'heure le député ne s'adresse pas à la présidence. Voudrait-il avoir l'obligeance de le faire.

M. Parent: C'est par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, que je vais poser ma question au très honorable premier ministre. Dans un discours qu'il a prononcé il y a 18 mois de cela, l'actuel premier ministre a déclaré qu'il faut généralement jusqu'à six mois pour que les effets d'un programme se fassent sentir dans l'économie. Il y a maintenant six mois que nous attendons une initiative quelconque de son gouvernement dans le cadre de ce programme, le premier ministre pourrait-il nous dire combien de temps encore il va falloir attendre avant qu'il ne prenne des mesures pour créer ces emplois destinés aux jeunes Canadiens?

● (1430)

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous croyons que nos programmes donneront des résultats beaucoup plus rapidement que les programmes du gouvernement précédent car l'une des différences entre nos programmes et ceux du gouvernement précédent, c'est que les nôtres s'attaquent directement aux problèmes existants, qu'il s'agisse de problèmes affligeant les jeunes ou qu'il s'agisse de problèmes relatifs au prix de l'énergie et aux conséquences dont souffrirait le pays si on refusait de faire face aux réalités en s'en tenant au statu quo, car le pays, y compris la province du député, serait livré aux incertitudes des marchés internationaux d'approvisionnement d'une façon qui pourrait avoir des effets dévastateurs pour l'économie canadienne.

[*Français*]

LES JEUNES

ON DEMANDE SI L'ÉTABLISSEMENT D'AUTRES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES EST PRÉVU

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. J'aimerais savoir, puisqu'il semble préoccupé par le sort des jeunes, s'il a pris connaissance qu'il y a eu une hausse, ce mois-ci, de 1 p. 100 dans le taux de chômage chez les jeunes de 18 à 25 ans, ce qui fait un taux de chômage de 13 p. 100, soit 29,000 chômeurs de plus que le mois dernier, contrairement au gouvernement précédent qui avait diminué le taux de chomage chez les jeunes depuis un an. A la suite de coupures dans le programme Canada au travail, notamment ceux de formation sur place, est-ce que le premier ministre peut assurer la Chambre qu'on n'attendra pas un autre six mois avant qu'il présente des programmes concrets pour les jeunes et non pas s'en tenir à ses promesses électorales par lesquelles il ne vise qu'à couper des programmes et non pas en instituer des nouveaux?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux répéter pour l'honorable député qu'un programme de création d'emplois, visant à faire acquérir de l'expérience devant servir de base au travail pour les jeunes du Canada sera inclus dans le budget.

M. Dawson: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Dans la même veine et étant donné qu'un programme permettant d'acquérir de l'expérience au travail est prévu, j'espère que les gens au pouvoir vont pouvoir l'apprendre. Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse encore au très honorable premier ministre. Puisque dans le rapport sur les statistiques, deux tiers des nouveaux chômeurs sont des jeunes de moins de 20 ans et qu'un tiers seulement des nouveaux travailleurs sont âgés de moins de 25 ans, est-ce qu'on peut espérer que cette situation-là sera renversée par des programmes, puisque tous les programmes de coupures d'emplois dans la Fonction publique, de même que les programmes de mise à pied dans l'entreprise privée, à la suite de la récession qui s'en vient, visent particulièrement les jeunes de 18 à 25 ans, qui seront les premiers à perdre leur emploi à cause de l'ancienneté, monsieur l'Orateur?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est exactement parce qu'il y a un problème causé par le manque d'expérience des jeunes que j'ai demandé au ministre responsable de développer un programme qui peut, avec le secteur privé, encourager l'acquisition d'une expérience qui peut servir de base pour les emplois permanents pour les jeunes Canadiens. Il ne s'agit pas du tout d'un nouveau problème mais d'une situation qui existe au Canada depuis longtemps. Mais nous sommes maintenant presque prêts pour la présentation à la Chambre des communes d'un programme qui peut, avec la coopération du secteur privé, assurer une telle base d'expérience, un tel avenir fort pour les jeunes du Canada.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'EMPLOI À L'INTENTION DES FEMMES AUTOCHTONES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé, le 17 octobre, un semblant de stratégie d'emploi à l'intention des femmes qui contenait bien peu de projets sur la création d'emplois proprement dite mais proposait la mise en œuvre d'un programme de formation pratique à l'intention des femmes autochtones.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut-il nous dire à ce sujet si quelqu'un a consulté les Indiennes, si elles ont jamais fait savoir qu'elles avaient besoin de cours de formation pratique, quoi que l'on entende par là, et si elles se sont prononcées en faveur de ce genre de programme et non en faveur de programmes de formation de la main-d'œuvre et de création d'emplois qui leur permettraient d'acquérir des compétences pouvant les aider à trouver un emploi?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser au député que le gouvernement et, en particulier mon ministère, collaborent étroitement avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour offrir aux autochtones, notamment aux femmes, des programmes de formation les préparant effectivement à la vie active. Pendant les trois dernières années, on a appliqué quelques programmes de formation, mais je reconnais avec le député, qu'ils n'étaient pas appropriés.

Pour que les autochtones occupent la place qui leur revient dans l'économie, et nous croyons que ce devrait être le cas, il convient d'améliorer et de renforcer les programmes leur permettant d'acquérir ces compétences professionnelles et c'est bien ce que nous comptons faire. Je voudrais par ailleurs signaler au député qu'il s'agit de programmes en vigueur dans certaines provinces tels que le programme Oo-za-we-kwun à Rivers, au Manitoba, qui, s'il était étendu à tout le Canada, pourrait accroître les possibilités de formation.

Mlle Nicholson: Monsieur l'Orateur, peut-être le ministre n'a-t-il pas compris ma question. C'est sans doute qu'il aura eu du mal à m'entendre à cause de tout le bruit que fait son collègue devant lui.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Nicholson: Je lui ai demandé si les Indiennes avaient été consultées et si elles avaient elles-mêmes choisi ces cours de formation pratique, quoi que cela puisse être, de préférence à des techniques susceptibles de créer de l'emploi ou de leur ouvrir l'accès au marché du travail?

M. Epp: Monsieur l'Orateur, je vais vérifier si, comme le député le demande, des groupes de femmes ont été consultés, mais je tiens à signaler que la semaine dernière encore j'ai discuté en Colombie-Britannique avec différents groupes, y compris l'association des ménagères de cette province, non seulement de nos programmes actuels, mais aussi de la façon de nous y prendre pour mieux former les femmes et les Indiennes et leur ouvrir l'accès au marché du travail.

Questions orales

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—ON RÉCLAME DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, et elle a trait au programme de la Phase IV du programme Canada au travail. Étant donné le taux de chômage assez élevé dans les diverses régions du pays, et étant donné que les fonds qui avaient été prévus par l'ancien gouvernement pour le programme Canada au travail, lesquels étaient de l'ordre de 170 millions de dollars, ont été réduits à 100 millions de dollars—le Québec est passé de 62 millions de dollars à 48 millions de dollars, l'Ontario de 22 millions de dollars à zéro—j'aimerais demander au premier ministre s'il a réellement l'intention de se pencher sur ce problème et de trouver une solution rapide au sujet du programme Canada au travail, quitte à rajouter les 70 millions de dollars qui ont été supprimés sur le budget prévu par l'ancien gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Maltais: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. J'aimerais que le très honorable premier ministre dise quand et par quelle méthode exactement il prendra des mesures. Un programme de cette envergure nécessite au moins un an pour son implantation et sa réalisation, alors qu'est-ce qui va se passer cette année pour les jeunes travailleurs dans tout le Canada?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ce que nous voulons faire, c'est développer les programmes qui peuvent avoir un impact à plus long terme dans la province de Québec, comme dans la circonscription de l'honorable député et dans le reste du Canada. Mes ministres ont eu l'occasion de discuter avec les ministres de la province de Québec au sujet des programmes où il serait possible pour nous de prendre des mesures aussitôt que possible. C'était une discussion vraiment valable, et nous espérons que ce sera possible pour nous d'annoncer les programmes au cours des prochaines semaines.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES EFFETS COMBINÉS DE L'INFLATION ET DU CHÔMAGE SUR L'ÉCONOMIE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Étant donné que les économistes ont inventé un nouvel indice qu'ils appellent l'indice de la misère, indice qui tient compte à la fois du taux d'inflation et du taux de chômage, et étant donné que l'indice de la misère, qui était de 15 p. 100 l'été dernier, a maintenant atteint 17 p. 100, le ministre des Finances voudrait-il nous dire quel niveau cet indice devra atteindre pour qu'il reconnaisse que le traitement qu'il inflige à l'économie canadienne est bien pire que les affections dont il la dit atteinte?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je constate que le député semble se réjouir de plus en plus au fur et à mesure que grimpe l'indice de la misère.

Des voix: Oh, oh!

• (1440)

M. Crosbie: Nous, de ce côté-ci de la Chambre, cherchons à favoriser l'expansion du Canada et à sortir le pays de son marasme économique actuel. Pour y parvenir, il nous faut mettre de l'ordre dans nos finances, contrôler raisonnablement le déficit budgétaire du gouvernement et stimuler l'économie en encourageant l'investissement et le secteur privé auquel le député d'en face refuse toute possibilité de réaliser des profits. Les députés d'en face récriminent contre les profits réalisés par le secteur privé. Nous souhaitons encourager le secteur privé pour qu'il augmente ses profits et ses investissements et favorise ainsi l'emploi à long terme. Voilà notre politique grâce à laquelle nous réussirons à soulager la misère dont a parlé le député.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA CONSTRUCTION D'UNE DOUBLE VOIE FERRÉE À TRAVERS LE VILLAGE DE LAC LOUISE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il chercher à savoir pour quelle raison l'ancien gouvernement a autorisé le Canadien Pacifique à construire une double voie ferrée à travers le cœur même du village de Lac Louise, alors qu'on aurait pu emprunter une autre route, et cela, malgré les avertissements des habitants du village qui craignaient le genre d'accident qui s'est produit à Mississauga?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais examiner la question et faire rapport à la Chambre.

* * *

LES FINANCES

LE REMPLACEMENT DU SOUS-MINISTRE ADJOINT À L'IMPÔT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné la décision prise par le ministre, il y a quelque temps, de remplacer son sous-ministre—qui, en passant, avait toute la compétence voulue pour devenir le troisième homme en importance au FMI à Washington—par un vice-président de banque, et étant donné la révélation étonnante que nous a faite le premier ministre hier, selon laquelle le ministre des Finances a l'intention de faire participer les sociétés pétrolières à la préparation du budget en leur demandant combien celles-ci estiment devoir payer d'impôt, quelles sociétés seront représentées dans son ministère dans les prochaines semaines, quand il lui faudra remplacer le sous-ministre adjoint à l'impôt? Le remplacera-t-il encore cette fois par le vice-président de l'Imperial Oil?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup de sympathie pour le député qui vient de poser la question. Ses politiques ayant été reniées sans merci par ses propres collègues, je comprends qu'il en soit vivement contrarié. Je n'ai pas dit hier que les sociétés pétrolières allaient être consultées. Elles seront consultées sur la nature de l'impôt que nous nous proposons de prélever, car nous comptons les faire participer au processus budgétaire et leur demander si elles sont en mesure de répartir les liquidités dont elles peuvent disposer à certains moments.

Nous ne voulons pas agir à l'aveuglette, et chaque fois que ce sera possible, nous espérons pouvoir les consulter sans nuire à l'intérêt du public et agir ouvertement, afin que tous sachent ce que nous faisons. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Le député s'oppose peut-être à la consultation mais pas nous, de sorte qu'avant même d'agir, nous connaîtrons exactement la conséquence de nos actes. Nous allons même ouvrir davantage le processus budgétaire. Quant au reste de la question . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Maurice veut poser une question supplémentaire.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse évasive du ministre et comme la semaine prochaine, une année entière se sera écoulée sans qu'il y ait eu de nouveau budget, et si l'on songe que le collègue du ministre, l'actuel président du Conseil du Trésor, et le ministre lui-même avaient réclamé un budget le printemps dernier, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'un budget sera déposé avant mars 1980?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le député a raison de signaler qu'aucun budget n'a été déposé depuis douze mois, car nous avons dû nous contenter du document que le ministre avait présenté le 16 novembre l'an dernier.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: N'eussent été certains obstacles pratiquement insurmontables—par exemple le gâchis énergétique que nous ont légué le député et son gouvernement—nous aurions été en mesure de déposer un budget il y a belle lurette. Quoi qu'il en soit, je déposerai un budget avant Noël, et j'ai bon espoir que tous les Canadiens pourront le considérer comme un nouveau point de départ, un budget qui amorcera la relance économique dont nous avons besoin.

* * *

LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LES MESURES PROPRES À EMPÊCHER UN AUTRE ACCIDENT SEMBLABLE

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Tous les députés conviendront, qu'il y a lieu de se réjouir de ce que le déraillement survenu à Mississauga en fin de semaine n'ait entraîné aucune perte de vie.

Au lieu de chercher à blâmer qui que ce soit, nous devrions faire l'impossible pour découvrir les causes de cet accident afin d'éviter qu'il ne se reproduise. J'aimerais que le ministre nous dise si le futur projet de loi sur le transport des produits dangereux renfermera des règlements assez sévères au sujet des matériaux toxiques et combustibles, de manière à réduire au minimum les risques de pareils accidents?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis sensible à la franchise de la question du député et je partage son point de vue. Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement prendra toutes les mesures possibles à sa disposition pour faire en sorte que l'accident de Mississauga ne se reproduise pas.

Comme je l'ai déjà dit hier, l'enquête de la Commission canadienne des transports débutera au cours de la première semaine de décembre. La CCT a demandé aujourd'hui par télex aux deux sociétés ferroviaires de lui fournir un rapport complet sur les procédures d'inspection en vue de déceler les feuilles d'expédition surchargées et quelles autres inspections elles ont l'intention d'instaurer suite à l'accident de Mississauga. Dès qu'il aura ces renseignements en main, la Commission canadienne des transports déterminera s'il convient ou non de délivrer une ordonnance intérimaire.

L'ensemble des règlements multiples qui concernent la sécurité du transport ferroviaire et plus particulièrement le transport des produits dangereux fait l'objet d'une révision. On accorde certainement beaucoup d'attention à la question soulevée par le député relativement à la séparation des produits inflammables des produits toxiques. La Commission canadienne des transports examinera également les conséquences qu'aurait l'établissement éventuel de nouveaux parcours pour les trains qui transportent des produits dangereux.

Le ministère des Transports a pris un certain nombre de nouvelles mesures relativement aux recherches techniques en vue d'améliorer la résistance des réservoirs contenant des produits inflammables ainsi que les attelages. Un bill sur le transport des produits dangereux sera présenté d'ici une semaine ou dix jours. Je puis assurer au député que ce bill sera placé très haut dans l'ordre de priorités. On accordera beaucoup d'importance à la participation des députés à la Chambre et au comité vu cet accident et compte tenu du fait qu'il est important de garantir la protection et la sécurité du public lorsque les produits sont transportés par chemin de fer.

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de m'avoir donné une réponse complète et détaillée. Le ministre pourrait-il aussi dire à la Chambre s'il a fait l'inventaire de tous les pouvoirs discrétionnaires qu'il pourrait utiliser sans avoir à faire adopter une mesure législative, et qui pourraient également éviter qu'un autre accident de ce genre ne se reproduise?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec la Commission canadienne des transports et il se trouve en fait que le président de cet organisme est présentement sur les lieux. Je lui ai demandé s'il existait des moyens nous permettant d'appliquer tous les règlements nécessaires pour éviter toute répétition de l'accident de Mississauga. Je ne veux pas préjuger des constatations de l'investigation ou de l'enquête, mais je puis assurer au député que comme gouvernement nous ne nous déroberons pas à notre responsabilité de garantir la sécurité et la sûreté de tous les Canadiens.

Questions orales

L'INSTALLATION DE DÉTECTEURS DE COUSSINETS ÉCHAUFFÉS PAR LES COMPAGNIES FERROVIAIRES

M. Charles Turner (London-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme un représentant du Canadien Pacifique a déclaré que l'accident ferroviaire de Mississauga aurait pu être évité, le ministre va-t-il ordonner à la Commission canadienne des transports et à toutes les compagnies de chemin de fer du Canada d'acheter et d'installer immédiatement des détecteurs de coussinets échauffés sur toutes les voies où le trafic est important et, comme le même représentant du CP a déclaré que ces détecteurs seraient installés d'ici un an sur la voie du CP qui traverse Mississauga, le ministre ne croit-il pas qu'il faudrait installer immédiatement ces dispositifs de sécurité? Pourquoi attendre un an?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je veux seulement assurer au député que je tiendrai compte de sa demande au cours de mes entretiens et de mes séances de travail avec la Commission canadienne des transports. Le député sera présent, j'en suis sûr, ce soir, à la réunion du comité où nous étudierons ces questions. Les représentants de la CCT seront là. Je puis assurer aux députés que tous les renseignements à ma disposition ou à celle de mon ministère leur seront communiqués afin que nous puissions nous entendre à ce sujet.

C'est une question très grave et je tiens à vous assurer que mon bureau et mon ministère veilleront à ce que toutes les mesures voulues soient prises pour empêcher ce genre de catastrophe de se reproduire.

M. Turner: Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré hier qu'il allait attendre les résultats de l'enquête avant de prendre des mesures. Peut-il nous dire quelle sera la durée de l'enquête et, deuxièmement, comme le président de la Commission canadienne des transports a déclaré en comité que la Commission manquait d'inspecteurs, pourquoi ne pas en engager de nouveaux immédiatement?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je pense avoir déjà répondu que nous prenions des mesures immédiates. Je ne sais pas vraiment combien de temps durera l'enquête. J'ai appris que la CCT cherchait à recruter d'autres inspecteurs. La Commission a des difficultés à trouver des inspecteurs qui aient la compétence requise. Je tiens cependant à garantir encore une fois à la Chambre que le gouvernement ne fera pas les choses à moitié lorsque la sécurité est en jeu. Bien que nous ayons dû restreindre nos dépenses, nous avons certainement su assumer nos responsabilités en matière de sécurité.

[M. Mazankowski.]

• (1450)

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE MANDAT DU COMITÉ GÉNÉRAL

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie et concerne le comité général établi récemment pour contrôler les progrès accomplis dans la conversion au système métrique. Si je ne m'abuse, le comité a été chargé d'évaluer les progrès par rapport à ce qui se passe à l'étranger, surtout aux États-Unis.

Le ministre sait certainement que plusieurs secteurs sont touchés par ce programme, notamment l'industrie du bœuf et les marchés des ventes aux enchères de tout le Canada. Le ministre peut-il nous donner des précisions sur le mandat de ce comité et nous dire quand il pense recevoir son rapport et y donner suite, afin que les industries qui doivent adopter le système métrique sachent à quoi s'attendre au premier janvier de l'an prochain?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, le comité général du système métrique a terminé son étude des trois secteurs d'essai de la chaîne des produits alimentaires. Il a déjà présenté son rapport au ministère et a terminé son étude des secteurs de production de la chaîne des produits alimentaires, notamment le secteur de l'élevage et des provendes dans les Prairies.

Le comité est maintenant au Québec. J'ai communiqué avec ses membres par téléphone ce matin. Ils m'ont signalé que leur deuxième rapport provisoire confirme les conclusions du premier. Ils mettront la dernière main à leur rapport sur le secteur de la production à la fin de la semaine prochaine. Il semble qu'on n'ait pas suffisamment bien expliqué au peuple canadien les raisons de l'adoption du système métrique. Nous devrons probablement revoir la deuxième partie du calendrier de conversion pour le secteur de la vente au détail des produits alimentaires.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LES CHIFFRES PUBLIÉS SUR LE TAUX DE CHÔMAGE À TERRE-NEUVE

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor en sa qualité de ministre chargé de Statistique Canada. Son collègue le ministre des Finances, semblait heureux que le taux de chômage à Terre-Neuve ait diminué à 14 p. 100. Le président du Conseil du Trésor a déjà parlé du besoin d'avoir des prévisions économiques justes et il sait que les chiffres officiels du chômage ne reflètent pas en réalité le vrai taux de chômage à Terre-Neuve.

Sait-il que des études, dont celles faites par Statistique Canada même, situent le vrai taux de chômage à Terre-Neuve à environ 25 p. 100? S'il le sait, prendra-t-il immédiatement des mesures pour bien faire voir le «chômage caché» dans les statistiques mensuelles publiées par Statistique Canada.

Une voix: Crosbie en chômage!

M. Crosbie: Vous ne pouvez pas accepter une amélioration, n'est-ce pas?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député, s'il me fournissait plus de détails au sujet de ce qu'il appelle le «chômage caché» pour le Canada ou pour une province quelconque, je serais très heureux d'étudier la question plus à fond avec Statistique Canada. S'il y a vraiment lieu de publier des chiffres sur une sorte de chômage caché, comme il l'appelle, je verrai certes comment on pourrait le faire.

M. Faour: J'en remercie le président du Conseil du Trésor et je lui enverrai des chiffres que son propre organisme, Statistique Canada, a préparés l'année dernière à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Compte tenu du fait que cette statistique du «chômage caché» traduit plus exactement l'état réel de l'économie de Terre-Neuve, et qu'elle souligne la nécessité de grands projets d'expansion, et compte tenu de la déclaration du premier ministre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député veut-il poser sa question sans plus tarder?

M. Faour: J'aimerais demander au ministre s'il songe à un plan spécial d'expansion pour cette province pour atténuer les effets négatifs de la politique actuelle d'austérité et les taux d'intérêt élevés?

Une voix: C'est un état et non pas une politique.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'en discuter avec le premier ministre de Terre-Neuve et son cabinet pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer les accords auxiliaires conclus aux termes des ententes-cadres de développement, ou encore moyen d'accélérer les projets sérieux de création d'emplois et d'y contribuer davantage. Je serai vraiment heureux de le faire.

LES RAPPORTS ENTRE LE CONSEIL DU TRÉSOR ET STATISTIQUE CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle porte sur le plus récent démenti au sujet des relations qu'entretient le ministre avec Statistique Canada. Les déclarations qu'il a faites la semaine dernière à la Chambre nous portaient à croire qu'il était en rapports constants avec Statistique Canada. Ces déclarations ont été démenties hier par un membre de son propre personnel soustrait à l'application de la loi qui a déclaré que Statistique Canada ne lui donnait aucune information non plus. Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre pour rectifier certaines informations que Statistique Canada a reçues du bureau du ministre au sujet des restrictions budgétaires? L'organisme dit qu'il a publié ces informations sur l'ordre du président du Conseil du Trésor. Ce dernier, par contre, dit que cet ordre est venu de son bureau. Pourrait-il expliquer ces déclarations contradictoires à la Chambre?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, pour répondre au député d'Ottawa-Vanier, je lui suggère de se tenir au moins au courant, à l'avenir, des informations publiées dans le *Citizen* d'Ottawa. Dans le journal d'aujourd'hui, mon adjoint explique que l'observation d'hier à laquelle le député fait allusion n'avait été faite que par ironie.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Quant à la question du député sur divers points intéressant Statistique Canada, je lui dirai ainsi qu'à tous les députés à la Chambre que M. Peter Kirkham et moi-même comparaîtrons devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général dans une dizaine de jours—le jour a été fixé pour l'instant au 23 novembre, je crois—et nous serons alors tous deux prêts à répondre à toutes les questions que le député voudra bien poser et certes à faire des commentaires à ce moment-là.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, si c'était là une observation pleine d'ironie qu'il faisait, on finira par l'appeler le sinistre président du Conseil du Trésor plutôt que le ministre. Il est bien mal venu de m'accuser de ne pas me tenir au courant des dernières nouvelles alors que les journaux diffusent ces propos depuis trois ou quatre jours. Est-il exact que la liaison entre Statistique Canada . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député veut-il poser une question supplémentaire?

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Le ministre va-t-il nous dire quand aura lieu l'enquête dont il a parlé la semaine dernière au sujet de l'administration de Statistique Canada? Veut-il mettre un terme à la tradition de non-ingérence qui caractérise l'attitude du Parlement à l'égard des travaux et des études de Statistique Canada ou va-t-il lui enlever ses pouvoirs et faire enquête sur l'ensemble de ses activités dès maintenant?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, pour répondre au député, j'aimerais souligner que dans sa première question, il a dit que d'une façon ou d'une autre Statistique Canada nous cachait des données. Dans sa question supplémentaire, il a dit qu'en fait nous détruisons les habitudes de non-ingérence dans les rapports qui existent entre Statistique Canada et le gouvernement. En fait, le député a tort sur les deux points, et lors de la réunion du comité que j'ai mentionnée, nous fournirons toutes les explications voulues au sujet des commentaires proférés la semaine dernière au sujet des activités de Statistique Canada.

M. l'Orateur: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

Une voix: Et notre chef?

Une voix: Qu'y a-t-il?

Une voix: Quand va-t-il commencer à jouer un rôle de chef?

Une voix: Au Club 54?

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ÉTUDE SUR LE DÉPLACEMENT DE LA GARE DE TRIAGE DU CP À WINNIPEG—LA POLITIQUE GÉNÉRALE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre des Transports. Le ministre est-il en mesure de faire état à la Chambre de l'avancement des travaux du comité chargé d'étudier la possibilité de déplacer la garde de triage du CP à Winnipeg pour qu'on n'ait pas à construire le viaduc Sherbrook-McGregor? Le gouvernement compte-t-il toujours assumer une partie des frais de ce déplacement?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le comité doit me faire rapport de ses constatations d'ici la fin de novembre. Nous annoncerons la position du gouvernement après avoir étudié le document.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, compte tenu du déraillement qui s'est produit il y a quelques jours à Mississauga et des répercussions de cet accident, le gouvernement adoptera-t-il une politique du transport urbain prévoyant, notamment, le déplacement des lignes de chemins de fer, afin de les éloigner des zones de grande densité, dans le but d'empêcher que des incidents de cette nature ne se reproduisent?

● (1500)

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je connaissais parfaitement l'opinion du député sur cette question, même avant l'incident de Mississauga. Je puis l'assurer qu'il va en être tenu compte lorsque nous examinerons le rapport qui, je l'espère, me parviendra d'ici à la fin de ce mois.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE QUELS SONT LES BARÈMES D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX DU PÉTROLE

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur le président, je voudrais demander des éclaircissements au très honorable premier ministre. Si je l'ai bien compris, lorsqu'il répondait au député de Blainville-Deux-Montagnes, et plus tard au député de Welland, de même que le ministre des Finances, lorsqu'il répondait à une autre question, ils semblent avoir dit qu'à leur avis le prix du pétrole dans le passé, sous notre gouvernement, avait été haussé à un rythme trop élevé pour que nous puissions atteindre l'autosuffisance. Est-ce que j'ai bien compris le très honorable premier ministre et, si oui, est-ce qu'il peut dire quelle sera la politique de son gouvernement en ce qui concerne la hausse des prix du pétrole? Je ne veux pas savoir le prix exact qui doit être négocié, si je comprends bien, avec les provinces de l'Ouest, mais est-ce qu'il croit que nous devrions atteindre les prix mondiaux, ou les prix de Chicago, ou 90 p. 100 de l'un ou de l'autre, ou est-ce qu'il a quelque autre barème qui est à la base de la politique des prix du gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons discuté cette affaire avec les provinces productrices de pétrole et aussi, par courtoisie, avec les autres provinces. Quant au niveau des prix nécessaires pour le Canada l'objectif n'est pas pour nous le prix mondial, ni celui de Chicago, mais celui qui peut assurer au Canada l'autosuffisance et garantir pour les consommateurs canadiens et l'économie canadienne une certaine stabilité et une liberté susceptibles de dissiper une incertitude causée par les approvisionnements hors du Canada.

M. Trudeau: Il semble bien que le gouvernement actuel suive exactement notre politique à nous, qui n'est pas d'atteindre les prix mondiaux, mais d'atteindre un prix qui permet l'exploitation et la mise en valeur des ressources canadiennes. S'il s'agit de la même politique, est-ce qu'il désavoue le ministre des Finances qui, dans une réponse qu'il a donné aujourd'hui, a blâmé notre gouvernement d'avoir établi une politique des prix qui n'avait pas permis au Canada d'être autosuffisant?

M. Clark: C'est peut-être, monsieur l'Orateur, le problème du ministre des Finances, s'il appuie le député d'Outremont, qui agit comme le porte-parole du parti libéral.

M. Trudeau: Je ne pense pas que ce soit une réponse, monsieur le président, parce que le ministre des Finances parlait de la politique de notre gouvernement, quand nous étions au pouvoir. Le député d'Outremont n'était pas ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à ce moment-là. Notre politique de l'énergie est connue. Elle semble être celle que le très honorable premier ministre veut maintenant suivre. Est-ce que je l'ai mal compris, ou est-ce que le ministre des Finances a erré en disant que notre politique n'avait pas permis aux prix de monter à un rythme assez élevé pour atteindre l'autosuffisance?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas. Je souhaite bon retour au premier ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je souhaite bon retour de l'Ibis à l'ex-premier ministre. Permettez-moi seulement de dire ceci: Je ne suis pas ici pour défendre la politique du gouvernement libéral. Elle était mauvaise, je puis vous l'assurer.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Il y a en attente un question de privilège, posée par le député de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni) qui, je pense, ne désire pas être entendue aujourd'hui.

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, je me demande si vous n'autoriseriez pas que l'examen de cette question attende le retour à la Chambre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crosbie).

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CLARK—CORRECTION D'UNE RÉPONSE À UNE QUESTION

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, car je dois corriger une réponse que j'ai donnée aujourd'hui à l'honorable député de Manicouagan (M. Maltais). J'ai cru qu'il avait demandé si nous avions l'intention de remplacer le programme Canada au travail par d'autres moyens visant à développer les régions où le programme Canada au travail était en place. Nous n'avons pas l'intention d'augmenter les crédits mentionnés par l'honorable député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1977-1978 DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel 1977-1978 de l'enquêteur correctionnel.

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore) propose: Que le 1er rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mercredi 7 novembre 1979, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LA RÉOUVERTURE DE L'AFFAIRE STEVEN TRUSCOTT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai en main des pétitions au sujet de l'affaire Steven Truscott revêtues de la signature de centaines de personnes. Comme elles sont adressées au premier ministre (M. Clark) et non à la Chambre des communes siégeant en séance du Parlement, je ne puis demander qu'elles soient déposées. Je voudrais donc les faire tenir au premier ministre.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 9, 80, 217, 255, 262 et 423.

Questions au Feuilleton

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LES ARTICLES ACHETÉS POUR LE BUREAU DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE

Question nº 9—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3655 de la première session du 30e Parlement selon laquelle entre autres une somme totale de $86,703 a été dépensée, en meubles, équipement, appareils, tapis et autres, pour le bureau de l'Édifice du Centre de l'ancien premier ministre, quelle est la liste complète de tous les articles achetés et le prix de chacun d'eux?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

1971-1972—$70,052

$ 4,526.82	2 sofas à trois places
920.64	1 sofa à deux places
8,266.60	2 sofas sans appuie-bras et 7 sofas à deux places
64.47	1 pièce de cuir jaune
1,020.00	12 lampes et abats-jours
530.00	2 sofas
480.00	4 fauteuils
500.00	1 bibliothèque
480.00	2 crédences
571.20	1 sofa
448.00	1 fauteuil de bureau pivotant à dossier haut
350.00	1 fauteuil de bureau pivotant et basculant à dossier bas
1,975.00	8 fauteuils pivotants à dossier bas, du genre R B606
6,066.50	18 chaises cannées
332.00	Refinissage et installation d'un plateau en cuir sur le bureau du premier ministre
2,200.00	100 verges de tissu Loomcraft pour des rideaux
1,050.00	Fabrication et installation des rideaux
1,100.00	6 sections d'étages murales
9,870.70	Fourniture et pose des tapis
238.00	3 miroirs en verre laminé
975.80	Dépenses diverses, notamment charnières pour volets, horloge de table, cuir pour les corbeilles, reliures et porte-documents, papiers à correspondance, poignées de tiroir, etc.
10,049.44	Local de sécurité (pour bureaux, cabinets, etc.)
3,939.00	Installation des armoires, des rayons, etc.
1,754.00	Travaux supplémentaires en vue de refinissage du bureau du premier ministre
2,749.65	Teinture et refinissage de la boiserie
1,254.44	Installation d'une nouvelle toilette
275.00	Travaux métalliques: fourniture d'un réservoir spécial en cuivre et en plomb pour l'humidificateur
593.00	Coupe et pose nouvelles du marbre dans la salle de toilette du premier ministre
840.71	Application du tissu sur le dossier et installation sur le plafond et les murs de la salle de toilette privée du premier ministre
290.00	Installation de miroirs en verre laminé
2,623.00	Réfection du bureau du premier ministre
204.00	Installation de lumières pour les miroirs de la salle de toilette
3,330.20	Travaux supplémentaires d'ébénisterie dans le bureau du premier ministre
183.80	Pose d'interrupteurs à gradation de lumière
$70,051.97	Total pour 1971-1972

1972-1973—$11,458

$ 62.00	Savonnier pour la salle de toilette du premier ministre
5,554.14	Horaires des architectes
87.20	Autres travaux de réfection de la table de téléphone du bureau du premier ministre
147.00	Tapis
2,200.00	Sculpture de 6 panneaux en chêne dans le bureau du premier ministre

Questions au Feuilleton

2,897.84	Déplacement du foyer et des panneaux en chêne dans le bureau du premier ministre
467.00	Installation des panneaux sculptés dans le bureau du premier ministre
43.45	Encadrement de 3 tableaux
$11,458.63	Total pour 1972-1973

1973-1974—$ 5,193

$ 8.15	Appels téléphoniques interrurbains ayant trait aux travaux de rénovation
4,899.93	Honoraires des architectes
285.00	Déplacement du foyer et de la maçonnerie en marbre dans la section du bureau du premier ministre
$ 5,193.08	Total pour 1973-1974

LES DEMANDES DE PENSIONS D'INVALIDITÉ

Question nº 80—**M. Cossitt:**

1. Combien de temps les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants mettent-ils approximativement à traiter la demande initiale de pension d'invalidité faite par un ancien combattant?

2. Le Ministère mettait-il jusqu'à maintenant entre douze et dix-huit mois à traiter ces demandes et, dans l'affirmative *a*) pourquoi, *b*) le Ministère a-t-il reçu des plaintes d'anciens combattants à ce sujet et, le cas échéant, combien?

3. Le Ministère a-t-il l'intention d'étudier cette question en vue de remédier à la situation et, dans l'affirmative, quelles mesures prendra-t-il?

4. *a*) Quand le Ministère rejette une demande de pension d'invalidité, quel délai s'écoule généralement avant que l'appel ne soit entendu par un bureau d'admissibilité, *b*) s'est-il écoulé dans certains cas jusqu'à deux ans avant que l'affaire ne soit instruite et, le cas échéant, quelles mesures le Ministère a-t-il prises pour remédier à la situation?

5. Le gouvernement a-t-il tenu compte du fait que le déménagement du Ministère à Charlottetown (Î.-du-P.-É.) pourrait entraîner des délais encore plus longs?

6. *a*) Lorsque le Ministère rejette un appel entendu par le bureau d'admissibilité, combien de temps faut-il avant que la cause ne soit entendue par le Conseil de révision des pensions, *b*) existe-t-il à l'heure actuelle une liste d'attente de plus d'un an?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

1. Au 30 septembre 1979, la Commission canadienne des pensions mettait en moyenne, 6.3 mois à traiter les demandes initiales.

2. Au 30 septembre 1979, 77 demandes étaient en suspens depuis 12 mois ou plus.

a) Il s'agit de demandes complexes. La Commission canadienne des pensions éprouve certaines difficultés à obtenir suffisamment de renseignements sur lesquels elle peut fonder une décision.

b) Parmi les 200 lettres reçues par mois dans lesquelles le requérant demande où en est sa demande, 2 p. 100 sont considérées comme des plaintes relatives à des retards excessifs.

[M. Nielsen.]

3. La commission se rend compte de la nécessité de réduire le retard dans le jugement des demandes relatives aux pensions et elle cherche constamment des façons d'y arriver.

4. *a*) A partir du moment où elle reçoit une demande d'audition devant un comité d'examen, la commission réussit généralement à préparer et à fournir au requérant les documents requis par la loi dans un délai de six mois.

Lorsque le requérant a informé la commission qu'il est prêt pour l'audition, il faut en moyenne huit mois avant que la demande ne soit entendue par un comité d'examen.

b) Oui. Dans de nombreux cas, plusieurs mois ou même des années peuvent s'écouler avant qu'un requérant ne demande une audition par un comité d'examen.

La loi sur les pensions stipule que la cause ne peut être entendue avant que le requérant n'ait étudié la documentation. Dans de nombreux cas, le requérant ne signale pas qu'il est prêt pour l'audition avant une période de temps assez longue.

5. Oui. Il peut y avoir des délais.

6. *a*) En moyenne 16 mois à partir de la date de réception de l'avis d'appel par le conseil de révision des pensions.

b) Oui.

LES FONDS CONSACRÉS À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Question nº 217—**M. Caouette:**

Au cours des années financières 1968-1969 à 1978-1979, le gouvernement a-t-il consacré de l'argent à la recherche scientifique et, le cas échéant, combien chaque année dans chaque province?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):

Pour ce qui est du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie:

a) Les statistiques touchant les fonds gouvernementaux consacrés à la R et D scientifique par les provinces ne sont disponibles que pour les années 1976-1977 et 1977-1978, et se rapportent aux dépenses extra-muros seulement. Les sommes en question figurent dans le tableau ci-après.

Région	1976-1977	1977-1978
	($M)	
Provinces de l'Atlantique	15.8	18.5
Québec	94.0	96.4
Ontario	203.7	189.1
Manitoba	15.2	16.1
Saskatchewan	11.7	11.7
Alberta	27.8	33.3
Colombie-Britannique (incluant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest)	33.7	37.4
Total	401.9	402.5

SOURCE: Bulletins de service—Statistique Canada, Vol. 2, N° 6 et Vol. 3, N° 2

b) Les dépenses totales de R et D pour 1968-1969 à 1978-1979 sont les suivantes:

	($M)
1968-1969	524.0[1]
1969-1970	539.0[1]
1970-1971	613.4
1971-1972	653.8
1972-1973	689.8
1973-1974	765.8
1974-1975	830.2
1975-1976	898.6
1976-1977	996.5
1977-1978	1,059.0
1978-1979	1,176.5

[1] Sciences naturelles seulement. Les données pour les sciences humaines ne sont pas disponibles avant 1970-1971

SOURCE: Séries historiques—Statistique Canada

L'ALLOCATION AU CONJOINT

Question n° 255—**M. Knowles:**

1. Au cours de chacun des mois de 1977, combien de personnes ont touché les allocations versées au conjoint que prévoit la Loi sur la sécurité de la vieillesse et parmi celles-ci, combien compte-t-on *a*) d'hommes, *b*) de femmes?

2. Au cours de ces mois, dans combien de cas l'allocation versée au conjoint a-t-elle été interrompue à la suite du décès du conjoint le plus âgé et parmi ces cas, combien compte-t-on *a*) d'hommes, *b*) de femmes?

3. Dans combien de cas, l'interruption s'est-elle produite *a*) immédiatement, *b*) jusqu'à 6 mois après la mort du conjoint le plus âgé?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

1. Voir tableau I.

2 et 3. Voir tableau II.

1. Nombre de bénéficiaires de l'allocation au conjoint, pour chaque mois au cours de 1978

Janvier	74,307
Février	74,156
Mars	73,835
Avril	66,259
Mai	70,885
Juin	72,824
Juillet	73,801
Août	74,369
Septembre	74,699
Octobre	75,157
Novembre	75,201
Décembre	75,012

a) et b) Les données sur le sexe des bénéficiaires de l'allocation au conjoint ne sont pas compilées régulièrement. Mais selon celles qui existent pour juin 1978, 5,793 hommes et 67,071 femmes ont touché l'allocation au conjoint, ce mois-là.

2. Nombre de versements de l'allocation au conjoint discontinués en raison du décès du conjoint pensionné, pour chaque mois au cours de 1978

Janvier	189
Février	207
Mars	202
Avril	199
Mai	169
Juin	186
Juillet	127
Août	151
Septembre	149
Octobre	165
Novembre	204
Décembre	142
Total	2,090

a) et b) Il n'y a pas de données sur le sexe des bénéficiaires de l'allocation au conjoint dont le versement a été discontinué.

3. a) En 1978, le nombre de bénéficiaires de l'allocation au conjoint dont le versement a été discontinué en raison du décès du conjoint pensionné était de 2,090.

b) Le texte législatif régissant ce point a pris effet le 20 novembre 1978. Ce n'est qu'en mai que les premiers versements ont été discontinués après la prolongation de six mois. Le nombre de bénéficiaires visés par cette mesure qui prolongeait des six mois le versement était de 26 en 1978. Le nombre de versements discontinués en décembre représente les cas où le décès du conjoint pensionné est survenu avant le 20 novembre 1978. Dans ces cas, la mesure mettant fin au versement devait être prise en décembre.

NOMBRE DE MEMBRES DES FORCES ARMÉES RETRAITÉS QUI TOUCHENT UNE PENSION

Question n° 262—**M. Knowles:**

1. Combien de membres retraités des Forces armées touchent une pension de base et tout supplément dont le montant est situé dans chacune des limites ci-après: *a*) moins de $20 par mois, *b*) $20 à $29.99 par mois, *c*) $30 à $39.99 par mois, *d*) $40 à $49.99 par mois, *e*) $50 à $59.99 par mois, *f*) $60 à $69.99 par mois, *g*) $70 à $79.99 par mois, *h*) $80 à $89.99 par mois, *i*) $90 à $99.99 par mois, *j*) $100 à $149.99 par mois, *k*) $150 à $199.99 par mois, *l*) $200 à $249.99 par mois, *m*) $250 à $299.99 par mois, *n*) $300 à $399.99 par mois, *o*) $400 à $499.99 par mois, *p*) $500 à $599.99 par mois, *q*) $600 à $699.99 par mois, *r*) $700 à $799.99 par mois, *s*) $800 à $899.99 par mois, *t*) $900 à $999.99 par mois, *u*) $1000 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres des Forces armées ou de membres retraités des Forces armées touchent une pension de base et tout supplément, dont le montant est situé dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Combien de membres retraités des Forces armées et de veuves des membres des Forces armées ou des membres retraités des Forces armées résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de membres des Forces armées paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des Anciens combattants):

1. Membres retraités des Forces armées qui touchent une pension, au 30 septembre 1979: 54,758.

Questions au Feuilleton

a)	moins de $20.00— 1	*l)*	200.00 à 249.99—5869
b)	20.00 à 29.99— 18	*m)*	250.00 à 299.99—5680
c)	30.00 à 39.99— 101	*n)*	300.00 à 399.99—9491
d)	40.00 à 49.99— 181	*o)*	400.00 à 499.99—7995
e)	50.00 à 59.99— 170	*p)*	500.00 à 599.99—6212
f)	60.00 à 69.99— 142	*q)*	600.00 à 699.99—3863
g)	70.00 à 79.99— 166	*r)*	700.00 à 799.99—2677
h)	80.00 à 89.99— 219	*s)*	800.00 à 899.99—1827
i)	90.00 à 99.99— 237	*t)*	900.00 à 999.99—1384
j)	100.00 à 149.99—1495	*u)*	1,000.00 et plus—3188
k)	150.00 à 199.99—3842		

2. Nombre de veuves de membres des Forces armées qui touchent une pension mensuelle, au 30 septembre 1979: 6,441.

a)	moins de 20.00— 14	*l)*	200.00 à 249.99—1223
b)	20.00 à 29.99— 23	*m)*	250.00 à 299.99— 858
c)	30.00 à 39.99— 39	*n)*	300.00 à 399.99—1030
d)	40.00 à 49.99— 31	*o)*	400.00 à 499.99— 455
e)	50.00 à 59.99— 25	*p)*	500.00 à 599.99— 221
f)	60.00 à 69.99— 32	*q)*	600.00 à 699.99— 88
g)	70.00 à 79.99— 52	*r)*	700.00 à 799.99— 33
h)	80.00 à 89.99— 70	*s)*	800.00 à 899.99— 20
i)	90.00 à 99.99— 109	*t)*	900.00 à 999.99— 12
j)	100.00 à 149.99— 959	*u)*	1,000.00 et plus— 20
k)	150.00 à 199.99—1127		

3. Nombre de membres retraités des Forces armées et veuves de membres des Forces armées qui vivent dans chaque province au 30 septembre 1979.

Provinces	Membres	Veuves
Terre-Neuve	294	18
Île-du-Prince-Édouard	532	69
Nouvelle-Écosse	5,725	598
Nouveau-Brunswick	2,328	227
Québec	4,514	643
Ontario	19,953	2,700
Manitoba	2,396	294
Saskatchewan	919	103
Alberta	5,450	484
Colombie-Britannique	11,329	1,110
Territoires du Nord-Ouest	97	7
Extérieur du Canada	1,221	188
Total	54,758	6,441

4. Nombre d'orphelins au 30 septembre 1979: 159.

Pension mensuelle moyenne versée par orphelin: $72.39.

L'AUGMENTATION DES SERVICES AUX RÉSIDENTS DE LA CIRCONSCRIPTION DE LEEDS-GRENVILLE

Question nº 423—**M. Cossitt:**

Le gouvernement prévoit-il ajouter des services essentiels, aux services déjà offerts aux habitants de la circonscription de Leeds-Grenville, *a)* en ouvrant un petit bureau du Revenu national pour traiter des problèmes d'impôt sur le revenu, *b)* en envoyant un représentant du bureau régional de Kingston du ministère du Revenu national, passer plusieurs jours par semaines à un endroit désigné de la circonscription?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

Les résidents des comtés de Leeds et Grenville sont desservis respectivement par les bureaux de district d'Ottawa et de Kingston et ils peuvent communiquer directement avec ces bureaux grâce à une ligne interurbaine gratuite.

Nous ne prévoyons pas pour l'instant augmenter nos services *a)* en ouvrant un autre bureau pour traiter les problèmes d'impôt sur le revenu ou *b)* en assurant la présence d'un représentant du bureau de district de Kingston quelques jours par semaine dans la circonscription.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que les autres questions soient reportées?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. l'Orateur: En confirmité des dispositions de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

LA LOI Nº 1 DE 1979-1980 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le lundi 12 novembre, du bill C-23 tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

● (1510)

[*Traduction*]

Le président: A l'ordre. Au moment où le comité s'est ajourné le lundi, 12 novembre, nous en étions à l'annexe D et le ministre des Pêches avait la parole . . .

[*Français*]

M. Lalonde: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: L'honorable député d'Outremont invoque le Règlement.

M. Lalonde: Monsieur le président, je crois comprendre qu'il y a eu des discussions entre les porte-parole des divers partis et que, cet après-midi, nous allons discuter des questions ayant trait à l'énergie dans le bill à l'étude. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) et ses fonctionnaires devaient être disponibles au cours de l'après-midi.

[*Traduction*]

Le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il confirmer que nous allons discuter de questions énergétiques cet après-midi?

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous procéderons tel qu'entendu. Le ministre de l'Énergie sera présent cet après-midi, conformément au vœu exprimé au cours des discussions, et le ministre de l'Expansion économique régionale sera présent ce soir, de sorte qu'on pourra les interroger à volonté.

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, je crois aussi qu'il y avait des discussions à l'effet de savoir si on devait continuer, après 5 heures, l'étude de ces prévisions budgétaires ou passer à l'heure des députés. Le président du Conseil privé (M. Baker) pourrait peut-être nous dire ce qui en est.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le président, le député de Pontiac-Gatineau-Labelle m'a fait parvenir une note au nom de son collègue de Madawaska-Victoria dont le bill devait être étudié aujourd'hui entre 5 et 6 heures—il s'agit, sauf erreur, du bill C-216. Si le député est d'accord, et que les autres membres du comité n'ont pas d'objection—je ne crois pas qu'ils en aient—nous serions prêts à étudier le bill du député à 5 heures, le mardi 20 novembre. Cela conviendrait-il, monsieur le président?

Le président: Le président du Conseil privé conviendra certes avec moi que cette décision ne pourra être prise qu'une fois que la séance du comité sera levée. Le comité lui-même n'est pas habilité à prendre ce genre de décision.

[*Français*]

M. Lefebvre: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: L'honorable député de Pontiac-Gatineau-Labelle invoque le Règlement.

M. Lefebvre: Monsieur le président, je pense qu'on pourrait avoir le consentement de la Chambre immédiatement si vous vouliez bien le lui demander.

Le président: Je ne peux absolument pas la demander parce qu'il ne s'agit pas d'une décision que le comité peut rendre; il faudrait que je fasse rapport du comité, que la présidence rende la décision pour qu'on revienne ensuite siéger en comité. Alors je pense bien que la meilleure solution serait peut-être d'attendre à 5 heures. Il semble y avoir une disposition à cet effet, et on pourrait régler cette question à ce moment-là. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: L'honorable député d'Outremont (M. Lalonde) a la parole.

M. Lalonde: Monsieur le président, j'aimerais prendre la parole sur l'Annexe B du bill présentement à l'étude à la Chambre.

Je tiens tout d'abord à remercier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de s'être rendu disponible cet après-midi, en dépit d'autres engagements, pour être présent à la Chambre et répondre aux questions que les députés pourront vouloir lui poser. Nous avons plusieurs questions que nous aimerions couvrir et plusieurs députés de l'opposition voudront prendre la parole cet après-midi et signaler certains aspects de la politique énergétique qui nous inquiètent grandement, à la suite des développements des derniers jours. Je dois dire, monsieur le président, que les observations faites aujourd'hui par le ministre des Finances (M. Crosbie) et par le premier ministre (M. Clark) n'ont rien d'encourageant quant à l'avenir économique du Canada.

Nous avons eu une performance véritablement pathétique aujourd'hui de la part du ministre des Finances, lequel, franchement, se conduisait plutôt comme un clown que comme un véritable ministre des Finances. Il envisageait l'hypothèse d'un taux de chômage et d'une inflation qui dépassera les 10 p. 100 l'an prochain. Il envisageait une telle éventualité sans frémir et sans vergogne. Il s'en vantait presque, puisqu'on le voyait se réjouir du fait qu'à Terre-Neuve, le taux de chômage ne serait que de 14 p. 100 présentement. Il semble bien que ce soit le genre d'objectif que se soit fixé le gouvernement actuel dans sa politique économique et énergétique. On semble, d'une part, avoir adopté l'approche du malthusianisme économique de M. Volcher aux États-Unis, si je peux l'appeler ainsi, et en même temps avoir une approche en matière de politique énergétique où tout simplement on écrasera le consommateur par des hausses de prix intolérables, étant donné les circonstances actuelles. On écrasera le consommateur pour son bien en lui disant que c'est à son avantage à long terme, en faisant briller à l'horizon la possibilité de l'autosuffisance énergétique du Canada.

Ce qu'il y a de frappant, monsieur le président, dans la politique gouvernementale c'est qu'on fait miroiter des mots comme ceux-là, un mot comme l'autosuffisance énergétique, mais en aucun moment on a dit à la Chambre, en aucun moment on a dit aux provinces, et en aucun moment on a dit à la population du Canada comment on voulait parvenir à cette autosuffisance énergétique, ni quels moyens seront utilisés pour y parvenir, et à quel coût on y parviendra.

En fait, ce à quoi on a assisté durant les derniers mois a été un jeu de cache-cache avec le public de la part du gouvernement actuel. Le ministre actuel a constamment refusé de répondre à des questions directes mais pourtant claires et nettes à ce sujet. Le premier ministre a suivi la même technique. J'ai eu l'occasion de parler à plusieurs représentants provinciaux lors de la conférence qui s'est tenue à Ottawa hier, et je recevais de leur part les mêmes observations à l'effet qu'ils avaient eux-mêmes beaucoup de difficulté à savoir exactement ce que le gouvernement voulait et quels moyens il se proposait véritablement de prendre pour atteindre les objectifs qui demeuraient encore vagues.

En fait, on nous propose au moyen de cet objectif d'autosuffisance une hausse des prix qui est radicale et qui aura des effets extrêmement néfastes pour l'économie canadienne. Le gouvernement de l'Ontario a défendu avec beaucoup d'énergie, de vigueur la thèse en vertu de laquelle les augmentations proposées par le gouvernement actuel auront pour résultat une augmentation appréciable du coût de la vie, du taux de chômage, sans qu'en aucun cas on ait quelque preuve que ce soit de la part du gouvernement à l'effet que les augmentations qu'il envisage soit sous forme de taxe d'accise, soit sous forme d'augmentation du prix de base soient nécessaires en l'occurrence pour atteindre l'objectif d'autosuffisance. En fait, même les documents du ministère que dirige le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) indiquent sans aucune réserve, sans aucune hésitation que nous avons à l'heure actuelle amplement de fonds pour parvenir à developper au Canada toutes les ressources que nous pourrions développer ou que nous avons besoin de développer.

Je me réfère au document rendu public la semaine dernière par le ministère en vertu duquel on indiquait que les entreprises canadiennes, les entreprises multinationales qui opèrent au Canada aussi évidemment, avaient en vertu de la politique actuelle et par la continuation tout simplement de la politique actuelle une augmentation d'un dollar tous les six mois le baril

du pétrole, et que les compagnies avaient amplement de fonds pour réussir à développer, d'ici 1990, les ressources qu'on pouvait prévoir développer au Canada et, en fait, avoir même des ressources en surplus avec la politique actuelle.

En aucun moment, le gouvernement nous a démontré et a démontré au public qu'il était nécessaire, à ce moment-ci, d'augmenter les prix à un rythme plus accéléré que celui qu'on a connu dans le passé. En fait, cette politique, encore une fois, selon les chiffres publiés par le ministère même du ministre, démontre sans aucune hésitation que le taux de croissance des prix, à l'heure actuelle, est suffisant et adéquat pour répondre aux besoins.

On propose une augmentation considérable des prix qui aura un effet sur tous les Canadiens, qu'ils soient de l'Ouest ou de l'Est, qu'il s'agisse des fermiers, qu'il s'agisse des pêcheurs, qu'il s'agisse des petits entrepreneurs, qu'il s'agisse simplement du travailleur qui a besoin de son automobile pour se rendre à son travail, qu'il s'agisse encore de tous ceux au Canada qui n'ont pas d'autre choix que de recourir à l'huile à chauffage pour leur maison, eh bien, ce qu'on nous propose, c'est que tous ces gens devront faire face dans l'année qui vient à une augmentation considérable des coûts de l'énergie, du pétrole et de l'huile à chauffage, sans que le gouvernement démontre qu'une telle augmentation est nécessaire à l'heure actuelle.

On nous propose donc dans les mois qui viennent, dans la prochaine année, de nous trouver économiquement dans une situation d'inflation et de chômage considérablement supérieure à celle qu'on a connue jusqu'à maintenant. Aussi faut-il se rappeler que cette augmentation est reliée à une augmentation sans précédent, une augmentation des taux d'intérêt comme on n'en a jamais connu dans notre histoire. La conjugaison de cette augmentation du taux d'intérêt et de l'augmentation des prix du pétrole entraînera sans doute le Canada dans une récession extrêmement sévère au cours de l'année qui vient.

Il est vrai que, même après la conférence d'hier, il est encore difficile de savoir exactement ce que le gouvernement a à l'esprit. Il n'y a pas plus tard qu'une quinzaine de minutes le premier ministre répondait à une question du chef de l'opposition (M. Trudeau) que le gouvernement ne vise pas au prix international, et qu'il ne vise pas au prix de Chicago. En fait, je ne comprends pas pourquoi le premier ministre, comme son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources continue véritablement à jouer à cache-cache avec la population.

Hier, le premier ministre déposait à la Chambre un document intitulé: *Phase initiale proposée d'une stratégie nationale de l'énergie*. Et dans ce document, on trouve divers scénarios d'augmentation du prix du pétrole, mais on trouve ce paragraphe clair, sous le titre *Éléments communs*, et il se lit comme il suit:

Toutes ces hausses de prix seraient soumises à un plafond de 90 p. 100 du prix moyen à Chicago, à Toronto-Montréal, compte non tenu de la taxe de Syncrude.

En fait, ce qu'on nous propose donc en pratique et en réalité c'est un objectif de 90 p. 100 du prix de Chicago. Or, qu'est-ce que c'est que ce fameux prix de Chicago dont on nous parle tant? Je me réfère, monsieur le président, à un document rendu public il y a une semaine par le ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources, et à la table 6 de ce document on fait une comparaison entre ce qu'on peut prévoir comme prix internationaux, comme prix de Chicago, et ensuite comme prix éventuels au Canada.

[M. Lalonde.]

Et voici ce que l'on donne pour les prix internationaux en 1985 et 1990. On donne pour les prix internationaux en 1985, $42.39 le baril, et en 1990, $61.78. Quel est le prix de Chicago à la même époque comparativement? Eh bien, dans les deux cas, il est supérieur au prix international. Il est de $43.46 en 1985 et de $62.81 en 1990. Le gouvernement est bien généreux, il ne nous offre pas le prix de Chicago de $62.81 le baril en 1990 ou de $43.46 en 1985. Non, il est très généreux, il veut assurer le caractère concurrentiel de l'entreprise canadienne en nous garantissant 90 p. 100 du prix de Chicago. Quatre-vingt-dix p. 100 du prix de Chicago représentent à peu près l'équivalent de ce que sera le prix international en 1985 et 1990. Franchement le gouvernement, encore une fois, essaie de tromper la population en ayant recours à des critères comme ceux-là. Il serait bien plus sage d'annoncer clairement et nettement la proposition réelle qu'il a à l'esprit, c'est-à-dire nous amener, à toutes fins pratiques, au niveau des prix internationaux dans le cours des années 1980.

J'ai été frappé hier par la déclaration du très honorable premier ministre. Après avoir proposé un objectif comme celui-là, il a dit à la Chambre et il s'amuse à nous le répéter ces jours-ci:

● (1520)

[*Traduction*]

Les Canadiens n'ont qu'une alternative: soit feindre d'ignorer les réalités, soit y faire face.

Bien sûr, les Canadiens veulent faire face aux réalités. Jamais dans leur histoire ils n'ont cherché à s'y soustraire. Ils ont prouvé qu'ils avaient le courage et la force d'affronter les réalités, mais ils ne vont pas suivre un gouvernement qui se lance dans une politique insensée qui nous promet un taux d'inflation et un taux de chômage à deux chiffres pour l'année prochaine et les années suivantes. Les Canadiens sont prêts à faire front aux réalités lucidement, mais pas à se laisser entraîner par un complexe idéologique vis-à-vis du cours dit international, ni à accepter de se conformer à toutes les décisions des pays de l'OPEP. Le premier ministre a déclaré hier soir:

L'occasion se présente de donner aux industriels canadiens un avantage permanent sur leurs concurrents américains, en leur fournissant de l'énergie à meilleur compte.

Bien sûr, nous avons cette possibilité. C'est exactement ce que faisait le gouvernement précédent en maintenant un écart appréciable entre le cours mondial et le prix canadien; mais le gouvernement actuel se prépare à supprimer, à toutes fins utiles, cet avantage que possédaient les Canadiens sur le reste du monde, et notamment sur les Américains, par le genre de politique qui a fait l'objet de discussions à la conférence d'hier. Le premier ministre a ensuite ajouté:

L'occasion se présente d'assurer à tous les Canadiens un approvisionnement sûr en énergie «produite au Canada».

C'est très beau, mais il faudrait aussi avoir une politique des prix vraiment «canadienne» pour assurer cet approvisionnement en énergie «produite au Canada». Cela signifie, bien sûr, que nous devons fixer nos prix en fonction des coûts canadiens et non pas en s'alignant sur un cartel international qui décide des prix.

Certains journaux laissaient entendre ce matin que l'Arabie Saoudite pourrait hausser de 40 p. 100 le prix de son pétrole l'année prochaine. Faut-il en déduire que le Canada va obligatoirement s'engager dans la même voie? Si l'augmentation est

de 40 p. 100 l'année prochaine, que sera-t-elle l'année suivante et l'année d'après? Nous disposons au Canada d'un avantage sur nos concurrents. Nous avons la chance d'avoir toutes sortes de ressources, notamment des ressources énergétiques. Pourquoi ne pas nous servir de cet avantage? Nos concurrents profitent bien des leurs, que ce soit une main-d'œuvre bon marché, un meilleur climat ou une situation géographique particulière. Pourquoi les Canadiens ne profiteraient-ils pas de l'avantage concurrentiel que nous offre notre situation privilégiée dans le domaine des ressources, notamment en ce qui concerne les ressources énergétiques?

● (1530)

Une fois encore nous prions instamment le gouvernement de revenir sur sa politique insensée de hausses rapides, radicales et exorbitantes des prix qui, en plus des taux élevés d'intérêt, provoqueront une très grave récession au Canada tandis que des centaines de milliers de Canadiens dans toutes les provinces devront faire les frais de la politique envisagée par le gouvernement, sans compter tous les Canadiens qui devront affronter un taux d'inflation qui est déjà trop élevé.

Parmi les divers aspects de la proposition du gouvernement—si on peut l'appeler ainsi car elle est encore très vague et on ne peut guère dire exactement quelle est la position du gouvernement au sujet de nombreuses questions dont mes collègues voudront parler—il y en a une qui me frappe particulièrement, et c'est que le gouvernement a affirmé qu'il fallait accroître la propriété et la participation canadiennes et établir une réserve d'énergie au Canada.

Le gouvernement me dirait-il alors pourquoi il veut démanteler—et si le mot ne vous plaît pas, je puis dire «émasculer»—Petro-Canada, une société qui a toujours très bien fait son travail pour le plus grand bénéfice de tous les Canadiens? Nous en avons un bien plus grand besoin maintenant que lorsque nous l'avons créée. Nous avons enfin une grande société canadienne capable de tenir tête aux multinationales. Nous l'avons mise sur pied en moins de trois ans et demi, ce que le secteur privé au Canada n'aurait pas réussi à faire en quarante ans. Le gouvernement vient de recevoir un rapport qui porte un jugement négatif sur la société. J'espère qu'il va le mettre au panier et oublier les recommandations qui y sont faites, qu'il permettra que Petro-Canada demeure la propriété de tous les Canadiens et qu'elle reste le principal instrument de la politique énergétique de notre pays. J'espère qu'il lui donnera de l'expansion et la rendra plus apte à répondre aux besoins énergétiques des Canadiens.

Cet après-midi, nous avons l'intention, je le répète, d'aborder plusieurs aspects de la question, mais l'un d'eux a plus particulièrement retenu mon attention hier. Il s'agit de la taxe visant à promouvoir notre autonomie dans le domaine de l'énergie. Cela me rappelle M. Duplessis au Québec qui avait l'art de trouver des mots qui faisaient un bel effet chaque fois qu'il voulait majorer un impôt. Il trouvait toujours un mot qui plaise pour rendre la pilule moins amère. Cela dit, le gouvernement envisage de créer un impôt très élevé sur les profits provenant de l'augmentation des prix pétroliers.

Pour conclure je voudrais poser au ministre une question qui a trait à ce que l'on a déclaré hier soir. On a en effet annoncé que des consultations allaient être engagées avec l'industrie et en particulier avec les multinationales. A ce sujet, je voudrais que le ministre me dise quelles sont les mesures prises actuellement par le gouvernement pour éviter que les multinationales n'expatrient leurs profits excessifs puisque le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'il allait les imposer. Je trouve étrange que le gouvernement éprouve le besoin de mettre en garde l'industrie pétrolière en lui disant: «Hé, les gars attention, nous allons vous mettre des bâtons dans les roues». Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour éviter un tel transfert de fonds?

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, c'est probablement la plus longue introduction à une question que j'ai jamais entendue. Bien franchement, la question laisse supposer que diverses compagnies prennent des mesures pour exporter du Canada non seulement des capitaux mais des actifs, et si le député dispose de tels renseignements et veut faire cette allégation à la Chambre, je serais heureux de connaître tous les faits qu'il pourra nous donner sur le sujet. Tout ce que je dis, Votre Honneur, c'est que nous examinons toute la question de la fiscalité et qu'il en sera question lorsque sera présenté le budget. Le député aura alors l'occasion d'apprécier si les consultations en cours non seulement avec les provinces mais aussi avec les représentants de l'industrie et d'un grand nombre d'organismes intéressés à cette question, constituent ou non la bonne façon de procéder.

Je trouve plutôt étrange que le député fasse allusion aux activités des sociétés dites multinationales au Canada alors qu'il a fait partie d'un gouvernement qui a fait connaître son attitude à cet égard. Le chef de l'opposition a tenté aujourd'hui d'excuser le député d'Outremont en disant que parce que ce dernier n'avait pas été ministre de l'Énergie au sein de son gouvernement il ne pouvait être tenu responsable des mesures mal inspirées prises par le gouvernement précédent. Le député voudrait-il nous dire pourquoi, du temps où il était ministre et assistait aux conseils du cabinet, on ne l'entendait pas parler, comme il le fait maintenant jour après jour, contre l'entreprise privée, notamment contre les sociétés pétrolières, qu'elles appartiennent ou non à des Canadiens.

Les membres du NPD eux ont de la suite dans les idées, et je leur en attribue le mérite, car ils se sont toujours déclarés contre l'entreprise privée qu'ils ont toujours attaquée carrément, se déclarant uniquement partisans d'un contrôle étatique.

Mais revenons plutôt au député d'Outremont, qui s'est soudainement transformé en adversaire de l'entreprise privée, du moins en apparence, qui conteste maintenant la légitimité de profits raisonnables pour les entreprises et qui s'oppose aux mesures d'intérêt national visant à assurer à notre pays l'autonomie énergétique. Quoi qu'en dise le député et quelle que puisse être maintenant sa position, quiconque a suivi les délibérations d'hier, où étaient représentés divers courants de la pensée politique de notre pays et les vues de tous nos premiers ministres provinciaux, est forcé d'admettre que tous étaient d'accord pour dire qu'il nous faut réorienter notre politique énergétique si nous espérons devenir autonomes dans ce secteur.

Le député a beau jeu de critiquer les erreurs du gouvernement et lui donner des conseils sans se mouiller. Je demande au député de s'interroger sincèrement et de tenir compte de l'héritage que nous avons reçu du gouvernement précédent. Comme je l'ai signalé à la Chambre, nous considérons la situation comme très grave. Nous avons au Canada des problèmes de production de pétrole. Le problème a été aggravé par l'absence de politique du gouvernement précédent à cet égard.

Nous mettons actuellement sur pied un mécanisme de consultation—un mécanisme que même le député qui était ministre des affaires fédérales-provinciales dans le gouvernement précédent devrait être en mesure de comprendre—sur notre politique nationale de l'énergie qui, toute considération de prix mise à part, vise à réconcilier les diverses régions du pays et à leur demander de collaborer et de contribuer à façonner notre politique énergétique nationale. A notre point de vue, ce mécanisme est dénué d'esprit partisan et j'invite les députés à l'envisager autrement que sous l'angle partisan car je crois que les problèmes auxquels le Canada fait face peuvent être surmontés.

Je ne suis pas d'avis que la conjoncture actuelle laisse présager une détérioration permanente de la situation économique, je ne crois pas que l'avenir soit aussi sombre que le député nous le laisse entendre. La situation actuelle me paraît plus prometteuse qu'elle ne l'a jamais été depuis longtemps. Je sais que nul d'entre nous n'envisage des hausses de prix avec beaucoup d'enthousiasme. Il va de soi que nous aurions préféré les réduire. Toutefois, compte tenu de la réalité de l'heure, au Canada, à moins que nous n'adoptions des mesures nouvelles, innovatrices et spectaculaires, à moins que nous ne changions les méthodes employées jusqu'ici, nous serons désormais de plus en plus tributaires des importations de pétrole étranger. Quelles en seront les conséquences? Que le député d'Outremont songe un peu au taux d'inflation et au niveau du chômage dont nous serions affligés si nous devions compter sur des sources étrangères de pétrole.

● (1540)

Il ne fait aucun doute que la façon dont le gouvernement a conçu sa politique témoigne d'un nouvel esprit de franchise dans ses rapports avec les provinces, de l'intention de les consulter, de discuter avec elles et de favoriser leur participation à l'administration des affaires du pays. Depuis que je siège à la Chambre, c'est la première fois que les ministères ont dévoilé les données préliminaires. Nous avons étalé au grand jour les renseignements concernant l'élaboration de cette politique. Je ne me souviens pas que le gouvernement précédent nous ait jamais fourni la documentation de base sur ce genre d'information. Si j'agis ainsi, c'est que je tiens à ce que les députés et les Canadiens puissent connaître le fond des questions qui nous intéressent, à ce qu'ils puissent comprendre les hypothèses et nous proposer des solutions positives quant à l'orientation que nous devrions prendre. J'attends encore que le député d'Outremont, le critique de l'opposition officielle en matière d'énergie, me propose quoi que ce soit en matière de politique énergétique du Canada.

Des voix: Oh, oh!

[M. Hnatyshyn.]

M. Hnatyshyn: J'avoue que le député a fait une chose: il invoque constamment le Livre blanc de 1976 préparé par le parti libéral du Canada. Moi-même et d'autres députés avons rejeté le document dans certaines de nos déclarations dont fait état le hansard. Il a été désavoué à maintes et maintes reprises par mon prédécesseur, l'honorable Alastair Gillespie. Je puis donner au député les pages exactes du compte rendu des débats de la Chambre des communes à la suite de la publication de ce document particulier concernant la politique sur les prix du pétrole, qu'on était en train d'élaborer. Le député avait été clair et sans équivoque.

M. Lalonde: C'est faux.

M. Hnatyshyn: Le député me permettra de lui rappeler les propos exacts de l'honorable Alastair Gillespie dans ce contexte. Il avait déclaré que le gouvernement s'était engagé à hausser les prix jusqu'au cours mondial.

M. Lalonde: Citez-le textuellement.

M. Hnatyshyn: Je ne sais pas si le député tient à faire subir à l'honorable Alastair Gillespie un test de vérité et je ne sais pas non plus ce qu'il attend de moi. Je puis lui assurer que cette déclaration figure dans le hansard de la Chambre des communes. Les sténographes du hansard sont les plus précis que je connaisse dans ce pays et ils ne font pas d'erreurs.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Le député d'Outremont nous a rappelé ce fameux Livre blanc de 1976. Ce rappel nous donne une idée de la mentalité de l'opposition officielle; cette politique a été élaborée en 1976. Celle du gouvernement actuel a été mise au point en 1979 pour les années 80. Voilà la différence entre les deux politiques. Voilà aussi la différence entre nos positions respectives en matière d'autonomie énergétique.

Au début de son intervention, le député nous a invités en quelque sorte à ne rien faire, à ne rien changer puisque tout finirait par s'arranger. Jusqu'à preuve du contraire, il semble que ce soit sa position. S'il a des suggestions à nous faire, il a une occasion en or de nous dire qu'elle est la position exacte du parti libéral du Canada. Mais qu'il s'abstienne de citer des documents de 1901, 1935 ou 1976 pour nous prouver certains faits. Je veux qu'il nous suggère quelque chose. J'aimerais qu'il nous donne une idée de la position du parti libéral. J'aimerais qu'il fasse preuve de la même ouverture que le gouvernement a démontrée en exposant sa position et en rendant publics certains documents. De cette manière, les Canadiens auront l'occasion de choisir la voie qu'ils souhaitent.

J'éviterai de retenir la Chambre trop longtemps car je veux que les députés puissent, s'ils le veulent, me poser des questions. Nous sommes engagés dans un processus de consultation et je ne m'en excuse pas. Le temps est venu de consulter, de discuter un certain nombre de questions y compris les répercussions possibles d'un impôt. Je dois prendre des décisions en matière d'énergie et je prends ma tâche au sérieux. Le ministre des Finances tient à ce que tout nouveau projet de loi, toute nouvelle dispostion budgétaire soit le fruit d'une vaste consultation, le fruit d'un éventail de points de vue, et il veut être certain que notre politique énergétique tienne compte des préoccupations des provinces.

La conférence d'hier a été une étape très utile et très constructive dans l'élaboration de notre politique énergétique. D'ailleurs, partout dans le pays les Canadiens se sont montrés très enthousiastes à cet égard. Ils ont vu comment leurs dirigeants prenaient au sérieux les difficultés que nous devons affronter. J'aimerais reprendre une boutade lancée par le premier ministre de ma province. Il a dit hier que quiconque s'opposait à une hausse des prix de l'énergie, comme le député d'Outremont, avait perdu la boule.

M. Lalonde: C'est faux, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Hnatyshyn: Le député conteste maintenant cette citation. Je suis sûr qu'il fera de même pour à peu près toutes les citations que je puis donner. Je ne voudrais pas qu'après le discours du député on ait l'impression qu'il ne parle qu'au nom d'une très petite minorité du pays.

M. Lalonde: Nous verrons.

M. Hnatyshyn: Les Canadiens comprennent qu'il est nécessaire d'aller de l'avant et de mettre en valeur les ressources énergétiques du pays. Ils comprennent que le gouvernement ne s'intéresse aux impôts et aux politiques financières et fiscales que dans la mesure où la moindre hausse aura des effets bénéfiques. Ils comprennent que nos politiques fiscales et budgétaires comporteront des dispositions améliorées en vue de faciliter la transition à des prix plus élevés. Des sommes plus considérables sont nécessaires pour donner une orientation nouvelle, directe et urgente non seulement en vue d'une meilleure exploitation des ressources dont nous disposons déjà et pour la prospection de nouvelles réserves de pétrole au Canada mais aussi pour trouver des formes d'énergie de remplacement, des approvisionnements plus abondants et d'autres ressources renouvelables.

Notre pays a besoin d'être dirigé et c'est ce que nous avons l'intention de faire. Le chef de l'opposition a répété à plusieurs reprises: «Ne faites rien maintenant car notre politique est satisfaisante; elle permettra de résoudre tous les problèmes». Si le député veut ne rien faire, ne pas bouger et adopter la position de son chef—il est peut-être l'un des très rares membres de son parti qui soit prêt à le faire—j'aimerais alors lui rappeler que lorsqu'il se lèvera à la Chambre pour se plaindre de la situation difficile à laquelle nous aurons à faire face cet hiver, il aura perdu le droit de s'en plaindre.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Il aura perdu le droit d'être pris au sérieux, parce que les Canadiens savent qu'il est nécessaire de prendre des mesures et d'augmenter les prix pour mettre nos ressources et notre potentiel énergétiques en valeur. Nous sommes dans un grand pays.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: La population du Canada comprend cela. Elle ne veut pas que l'on laisse tout entre les mains de gens assis quelque part dans des bureaux à Ottawa qui se contentent de dire: «Voilà la direction que nous suivrons»; elle ne veut pas d'un contrôle exercé par Ottawa. Les Canadiens veulent participer au développement de leur pays. Notre parti veut que les Canadiens ordinaires investissent de façon directe et utile dans le développement de leur pays. C'est l'une des politiques qui ressortiront de nos budgets. Nous encouragerons les Canadiens à participer directement à l'administration de leur pays. Nous prendrons des mesures pour leur donner un contrôle de plus en plus grand sur leurs ressources énergétiques. Je ne m'en défends pas. Je suis fier de mon pays. Je suis fier d'être le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et d'être associé à la recherche de stratégies nouvelles et efficaces. Je ne doute pas de la sincérité du député, mais hélas, il s'égare. Je ne le dis pas dans un esprit partisan.

M. Caccia: C'est nouveau.

M. Hnatyshyn: Le député de Davenport me connaît depuis assez longtemps pour savoir que je n'ai pas l'esprit sectaire.

Des voix: Oh, oh!

● (1550)

M. Hnatyshyn: Il y a une chose que je tiens à dire. Je demande au député de tenir réellement et sérieusement compte de la conjoncture actuelle, de joindre ses efforts à ceux du gouvernement dans la recherche des politiques qui nous rendront autonomes, pour qu'on ne se souvienne pas de lui, le porte-parole de l'opposition, le critique de l'opposition officielle, comme d'un pleurnichard plein de rogne et de grogne. Qu'il nous offre des propositions constructives et nous accueillons bien les bonnes idées. Nous sommes tout disposés à en tenir compte, mais il faut que l'opposition officielle collabore. Travaillons ensemble à mettre au point ces stratégies constructives qui nous permettront de réaliser le potentiel que nous savons être le nôtre.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Le député a posé une question, monsieur le président, puis-je y répondre?

Le président: En fait, il faudrait que le comité y consente. D'autres députés demandent la parole.

M. Symes: Monsieur le président, le ministre de l'Énergie vient de dire qu'il est fier d'occuper ses fonctions et de faire partie du gouvernement qui propose cette politique. Je puis dire très sincèrement que nous ne sommes pas fiers, nous avons peur. Nous redoutons un gouvernement qui part du principe qu'en faisant augmenter les prix, et il me semble que les prix sont l'instrument suprême ici, nous pourrons devenir autonomes d'ici à 1990. Je reviendrai là-dessus dans un instant.

Le ministre oublie une chose: les effets négatifs à court terme auxquels nous nous exposons en poursuivant cet objectif de 1990, et, bien franchement, ce sont ces répercussions qui m'inquiètent. Si j'avais l'assurance que ces effets négatifs seraient en grande partie contrebalancés par une politique d'indemnisation, nous de ce côté-ci de la Chambre et les Canadiens en général accepterions mieux le relèvement des prix au niveau international, mais on ne nous a guère donné de détails à cet effet. Nous avons une certaine assurance qu'il y aura des mesures fiscales et une indemnisation régionale. C'était mon premier point. Si le ministre peut élaborer sur ces mesures compensatoires, nous donner peut-être un chiffre global selon diverses possibilités, je crois que cela faciliterait le débat de cet après-midi.

Revenons un instant aux objectifs proposés par le gouvernement dans son exposé sur l'étape initiale d'une stratégie énergétique nationale. Ils sont trois, nettement précisés: l'autarcie énergétique, la dépendance sur le secteur privé du marché, et un accroissement de la propriété et de la participation canadiennes.

Si nous nous orientons, je l'ai déjà dit, trop rapidement vers le prix mondial, et il semble qu'on songe à une hausse de $4 d'ici 1983, ou 1986, il en coûtera, ne nous leurrons pas à cet égard, au Canadien moyen, seulement pour chauffer sa maison et conduire sa voiture, $700 de plus par année. Cela, bien sûr, nous donne une idée du cycle d'inflation dans lequel nous allons nous engager, compte tenu du fait que celle-ci frise déjà les 10 p. 100. Nous haussons le prix de l'énergie trop rapidement et fonçons vers une inflation encore plus aiguë. Cette inflation exercera à son tour des pressions sur les travailleurs qui demanderont des augmentations de salaires plus élevées pour combler l'écart créé dans leur revenu réel et ils attiseront à leur tour la flambée inflationniste.

Alors que le gouvernement prétend que les prix doivent augmenter si l'on veut accéder à l'autarcie, je pense qu'il doit reconnaître en toute honnêteté que, parallèlement, l'inflation va aussi s'accélérer et que ce phénomène aura des conséquences très graves pour ceux qui ont des revenus fixes et ceux dont les revenus sont arrêtés par une convention collective.

Je voudrais que le ministre ou un autre membre du cabinet fasse une déclaration sur les répercussions qu'aura cette hausse des prix sur l'inflation. Voilà pourquoi nous hésitons encore à dire: «Franchement, nous serions aussi bien d'avaler la couleuvre que le ministre veut nous faire avaler parce que nous nous inquiétons des effets néfastes qu'aura à court terme cette hausse des prix promulguée pour nous permettre d'accéder à l'autarcie».

Peut-être peut-on nous donner des garanties relativement aux effets néfastes que cela aura sur l'économie en termes d'inflation et de chômage parce que nous, du centre du Canada, savons qu'une hausse du prix de l'énergie se traduit par une baisse de compétitivité sur les marchés étrangers, par des difficultés pour les petites entreprises qui ne peuvent, comme les grandes, absorber les coûts que cela entraîne. Compte tenu de la politique d'augmentation du taux d'intérêt mise de l'avant par le gouvernement, il me semble que les petites entreprises doivent encaisser un double coup dur, à la fois à cause de la hausse des prix de l'énergie et du coût des investissements. Nous verrons sans nul doute un grand nombre de petites entreprises faire faillite d'ici un an ou deux à cause de l'inflation. Cette situation engendre à son tour du chômage. Il y a donc les effets inflationnistes, le chômage et, troisièmement, le ralentissement de la croissance économique entraîné par l'inflation et le chômage; en effet, il y a des gens qui ne produisent plus de biens et de services, ne paient plus d'impôts parce qu'ils sont au chômage, et n'investissent pas à cause de la situation engendrée par le coût élevé de l'énergie.

L'économie, qui se trouve déjà dans un état précaire avant même le début de cette escalade des prix, va devoir supporter une hausse minimum de $4 par an. Les spécialistes prévoient que cela réduira la croissance du PNB d'au moins un point de pourcentage. Notre économie se trouve déjà au bord de la récession et à mon avis cette politique va nous entraîner dans le précipice.

Je suis d'accord avec le ministre pour dire que c'est pratiquer la politique de l'autruche que de refuser toute hausse des prix de l'énergie; c'est pourquoi je dis ceci: pesons les conséquences négatives à court terme en fonction de l'objectif à long terme et demandons-nous si nous ne pouvons pas nous permettre, à cause des conséquences négatives, de reporter l'augmentation jusqu'au moment où l'économie commencera à se redresser grâce à la politique économique du gouvernement, pour commencer ensuite seulement à augmenter les prix.

J'admets que nous devons relever les prix de l'énergie afin de financer la recherche de nouvelles sources d'énergie, d'encourager la conservation et de favoriser le remplacement du pétrole par d'autres combustibles. Mais avant d'augmenter les prix, nous devons, je crois, nous demander s'il convient de partager, comme le gouvernement l'a proposé à la conférence, les revenus provenant de la hausse du prix de l'énergie.

● (1600)

Franchement, je m'inquiète au sujet de cette formule, que nous ne connaissons pas encore exactement. Mais selon toute probabilité elle va donner une augmentation certainement supérieure à $2 le baril avec partage à 50 p. 100 entre l'État fédéral et les provinces. J'estime—que le ministre me reprenne si je me trompe—que les sociétés pétrolières tirent déjà suffisamment de bénéfices du prix actuel, qui est de $13.75 le baril. Je pense que c'est son ministère qui a donné ces chiffres. Mais ceci dit, pourquoi faut-il—du moins à court terme—donner plus de bénéfices aux sociétés pétrolières privées sur les hausses futures de prix? D'après les services du ministre, si les sociétés pétrolières obtiennent l'augmentation—qui sera d'au moins $2 et peut-être plus—elles ne sauront que faire des bénéfices, car elles ne pourront les réinvestir au fur et à mesure dans les travaux de développement énergétique. Il faudra donc qu'elles achètent d'autres entreprises non énergétiques.

Dans ces conditions, c'est-à-dire l'impossibilité pour les sociétés pétrolières d'utiliser ce cash flow, le fait que jusqu'ici les cinq plus importantes sociétés pétrolières canadiennes ont pu différer l'impôt fédéral—qui a atteint 1.5 milliard à un moment donné,—qu'Imperial Oil, Shell, Texaco et Gulf viennent d'enregistrer des bénéfices record de 880 millions pour 1979, ce qui représente 75 p. 100 de plus que l'année précédente, la conclusion logique est qu'il ne faut pas donner aux multinationales une tranche plus large des bénéfices des hausses futures de prix.

Il me semble tout à fait logique de prévoir, ce qui n'a pas été fait dans le scénario de prix exposé par le gouvernement, que lorsque nous fixerons le prix au-dessus de $13.75 le baril, nous verserons la totalité de ce bénéfice dans une caisse de développement énergétique, à gestion commune fédérale-provinciale. En procédant ainsi, les revendications albertaines seraient en grande partie satisfaites, car l'Alberta soutient que le pétrole appartient à la province qui le produit, et que c'est aux provinces que doit revenir une bonne partie de la rente assurée par la vente de cette ressource. Il est évident que s'il y a une caisse énergétique fédérale-provinciale, le gros des travaux de développement pétrolier continuera de se faire en Alberta. Une grande partie de ces fonds serait réinvestie en Alberta. Toutefois, comme le gouvernement fédéral participerait à cette caisse conjointe, il pourrait commencer à établir des priorités pour l'exploitation des sources d'énergie ailleurs au Canada et peut-être utiliser des fonds de cette caisse pour favoriser la conservation et financer certaines mesures de compensation.

Les fonds de cette caisse pourraient également être prêtés au secteur privé qui les investirait et à des organismes comme Petro-Canada qui, je l'espère, demeurera intact, afin que le gouvernement fédéral participe effectivement à l'élaboration de la politique énergétique nationale. Autrement, comme je le signalais plus tôt ce mois-ci, les pouvoirs de planification passeraient d'Ottawa à Edmonton.

Le Nouveau parti démocratique s'élève contre la proposition à cause des effets négatifs à court terme d'une forte hausse des prix. Il faudrait la différer jusqu'à ce que l'économie montre des signes de rétablissement et quand nous commencerons alors à hausser les prix, pour les raisons que j'ai exposées, tout ce qui dépassera le prix actuel devra aller dans cette caisse fédérale-provinciale de l'énergie.

En fixant le montant de la hausse du prix, il faudra également tenir compte de ce que coûtera au Canada la mise en valeur future de ses ressources énergétiques. J'ai demandé au ministre l'autre jour, au cours d'une séance du comité, quel prix le gouvernement prévoyait-il payer pour atteindre l'autonomie énergétique d'ici 1990. Il n'a pu me fournir un chiffre. Le gouvernement semble croire aveuglément qu'en faisant grimper le prix du pétrole à 90 p. 100 du prix de Chicago, il obtiendra les fonds nécessaires. Au lieu de laisser les pays de l'OPEP dicter au Canada sa politique en matière de prix de l'énergie, nous devrions calculer le coût puis fixer notre prix inférieur en nous fondant sur le résultat. Les pays de l'OPEP n'imposent même pas le prix mondial à leur population, mais le Canada, avec toutes ses ressources énergétiques, permet à ce cartel de fixer le prix que paieront les Canadiens et, par voie de conséquence, de nous imposer les difficultés économiques que nous ne manquerons pas d'avoir, par suite de sa politique.

J'ai lu quelque part que d'ici 1995, nous devrons consacrer 180 milliards de dollars à la mise en valeur de nos ressources énergétiques pour devenir autonomes. Je souhaiterais que le ministre nous donne des chiffres à ce sujet; cela m'assurerait que le gouvernement sait où cette hausse de prix va nous mener. Bien entendu, ces dépenses dépendraient du taux de croissance de nos ressources énergétiques, ce qui m'amène aux raisons pour lesquelles je crois que nous pouvons nous permettre de reporter la hausse du prix.

Si le gouvernement mettait en vigueur certaines mesures de conservation de l'énergie, nous disposerions d'une certaine marge de manœuvre. Selon certaines estimations, nous pourrions ainsi réduire de 60 milliards ces dépenses de 180 milliards. Le ministre soutient que le seul moyen efficace d'encourager l'économie d'énergie consiste à hausser les prix. J'admets que ce moyen est efficace, mais seulement si les consommateurs peuvent en même temps avoir recours à des solutions de rechange.

Par exemple, une taxe d'accise de 30c. par gallon d'essence destinée à décourager l'usage des voitures particulières serait bien plus efficace si les gens pouvaient compter sur de bons réseaux de transport en commun; ils prendraient alors volontiers l'autobus, le métro ou les trains rapides. Bien souvent à l'heure actuelle les gens n'ont pas le choix. Dans le plupart des villes du Canada et notamment dans ma région du nord de l'Ontario, ils doivent faire la navette, même entre de petites localités, pour se rendre à leur travail. L'utilisation collective des voitures particulières est malcommode en raison de la diversité des destinations.

Je ne pense pas qu'une taxe d'accise de ce genre puisse avoir l'effet qu'elle pourrait avoir si le gouvernement avait des solutions de rechange immédiates à offrir. Et il en est de même pour la substitution du gaz naturel au pétrole et l'incitation à la conservation. Si nous pouvions appliquer, sur une bien plus grande échelle, des normes de rendement obligatoires aux appareils ménagers, aux automobiles et à l'isolation des maisons, nous pourrions contribuer, du moins à court terme, à économiser nos ressources non renouvelables sans avoir recours à ces hausses de prix auxquelles le gouvernement tient tant. Je soutiens qu'en ayant recours à des mesures de conservation, nous pouvons nous ménager un délai et éviter les graves inconvénients de la hausse immédiate des prix.

Le ministre a mentionné que les sociétés pétrolières pourraient être tenues de payer une taxe spéciale sur les bénéfices excédentaires. Je crains que ce ne soit pas efficace. Nous savons tous comment une compagnie peut s'y prendre pour faire croire que ses bénéfices diminuent. Elle peut, par exemple, réinvestir ses revenus dans des projets coûteux. Naturellement, ses bénéfices diminueront, de même que les recettes fiscales sur les excédents de bénéfices. Si nous comptons seulement sur cet impôt, les compagnies pétrolières, afin de réduire leurs revenus nets, investiront, bien sûr, dans le secteur énergétique, mais continueront à investir de plus en plus dans d'autres secteurs, en achetant par exemple des usines ou des terrains. Elles agiront de cette manière pour diminuer les bénéfices excessifs et échapper ainsi à l'impôt que le gouvernement veut instituer.

● (1610)

Voilà certaines de mes inquiétudes et de mes idées. Je prie le ministre d'étudier sérieusement certaines de mes propositions. Les conséquences immédiates de cette politique sont, à mon avis, tellement négatives que nous devons étudier d'autres solutions au lieu de cette augmentation annuelle de $4 à court terme.

Les subsides

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, je remercie le député de ses observations. Je suis frappé par la différence entre ce qu'il vient de dire au nom du Nouveau parti démocratique et les propos de l'opposition officielle. C'est, je crois, le genre de débat que nous souhaitons. Je comprends le point de vue du député de Sault-Sainte-Marie. Il a certaines idées, des idées qui reflètent la pensée idéologique et l'orientation de son parti, ce qui l'amène parfois à manquer de souplesse. Je comprends cela. Mais il exprime des idées qui lui sont chères, des idées que je vais étudier sérieusement et dont j'ai l'intention de reparler.

Voilà le genre de discussion que nous devrions avoir sur ces questions, afin de pouvoir analyser et comparer l'orientation que prend le gouvernement et celle que l'opposition peut juger appropriée. Cette sorte de discussion positive est utile. Cependant, si nous passons tout notre temps à dire: «Ne faites rien parce que les conséquences seront catastrophiques», ou «Nous sommes des prophètes de malheur», je crains que nous ne fassions pas beaucoup progresser le débat. Il se pourrait alors que nous n'ayons pas la possibilité d'examiner les solutions de rechange et de porter un jugement à partir d'une comparaison.

Permettez-moi de traiter de certaines questions soulevées par le député de Sault-Sainte-Marie. Il a fait allusion à l'incidence que la hausse des prix du pétrole aurait sur le coût de la vie et il a demandé si le gouvernement se préoccupait ou non de cette question, s'il était prêt ou non à prendre des mesures pour atténuer les effets d'une hausse des prix, ou si en fait il était prêt ou non à présenter des dispositions accessoires pour nous faciliter la période de transition à des prix plus élevés. Je réponds au député que c'est là une question qui me préoccupe très vivement. Même en ma qualité de ministre de l'Énergie, ce qui probablement m'amène à m'arrêter surtout aux impératifs énergétiques, je me suis vivement préoccupé de ce que nous adoptions ces mesures en tenant compte du problème que le député signale. C'est-à-dire, qu'il est incontestable que toute augmentation touchant l'énergie aura une incidence sur le coût de la vie et un certain effet sur l'inflation. C'est exactement le problème auquel nous nous attaquons.

Selon la tradition de la Chambre—peut-être devrait-on la changer—il ne conviendrait pas que j'annonce maintenant quelles dispositions devront être prévues dans un budget fédéral. Mais permettez-moi de dire, pour tâcher de répondre dans toute la mesure où il m'est possible de le faire compte tenu de cette contrainte, qu'il est certain—et j'ai déjà énoncé ce principe—que nous envisageons des dispositions particulières à l'intention des personnes dont les revenus sont faibles ou fixes. C'est un aspect important de la question dont il faut tenir compte.

Comme on l'a mentionné au cours des discussions à la conférence d'hier, le premier ministre a précisé que nous nous préoccupons des régions qui seront éventuellement plus affectées que d'autres par l'augmentation des prix. C'est l'une des caractéristiques de notre politique que de prévoir un ensemble de mesures tenant compte de tous les aspects de la question. Je dirai aux députés, et j'espère que cette affirmation leur suffira, que l'ensemble des mesures prévues tient vraiment compte des incidences de ce genre que peuvent avoir les hausses du prix du pétrole.

L'ensemble de mesures déposé à la Chambre visant l'aspect général de notre politique énergétique démontre bien qu'il ne s'agit pas d'une politique qui s'intéresse d'abord et avant tout, comme le laisse entendre le député, à l'augmentation du prix du pétrole. Je répète que c'est l'un des changements nécessaires qui nous paraissent inévitables. Le député a reconnu qu'il se montrait un peu vague quant au montant de l'augmentation et à la possibilité de la remettre à plus tard. Il se trouve en fait que nous adoptons une vision globale de ce problème auquel nous avons présentement à faire face au Canada. Nous ne tenons pas compte d'un seul aspect des augmentations du prix du pétrole. Il est bien évident, à lire l'aperçu général déposé à la Chambre, que la portée des augmentations progressives et de l'augmentation des recettes du gouvernement fédéral a réorientée vers deux domaines fondamentaux. Le premier est celui de l'énergie ou celui des dépenses liées à l'énergie. Le deuxième aspect, un aspect vraiment très important, je le répète, est celui de la période de transition—les incidences macro-économiques des augmentations—relativement aux augmentations du prix du pétrole utilisé comme source d'énergie.

Le député fait remarquer que d'une façon ou d'une autre, nous devrions attendre une période de temps, qu'il n'a pas précisée, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'économie remonte la pente. Je ne crois pas, à vrai dire, que nous puissions nous en permettre le luxe. Si le député veut bien relire l'exposé des fonctionnaires du ministère, il verra que selon les données statistiques dont nous disposons—et que nous croyons exactes—nous atteindrons, d'ici 1985, notre objectif qui est fixé à 200,000 barils de pétrole par jour, quantité que nous importons à l'heure actuelle, alors que cette année nous espérons atteindre un objectif de 150,000 barils par jour. D'ici quelques années, nous serons en 1985. Bien des députés ont passé autant d'années à la Chambre des communes. Mon collègue du Cap Breton et moi-même siégeons à la Chambre depuis un certain nombre d'années, et si l'on continue à consommer au même rythme que maintenant, il faudra environ 650,000 barils par jour d'ici le même nombre d'années. Nous devons prendre des mesures concrètes dès maintenant. Nous devons régler le problème le plus tôt possible et réorienter notre politique énergétique. Nous devons prendre les initiatives qui s'imposent.

L'une des répercussions étranges de la hausse des prix est que les nouvelles sources de pétrole dont nous disposons deviennent plus économiques. C'est ce qui se produit quand on augmente les prix. Je rappelle que personne d'entre nous ne souhaite voir s'accentuer les prix. Il demeure cependant que l'une des conséquences est que les nouvelles sources d'énergie deviennent plus économiques.

Je répète ce que j'ai dit plus tôt, nous devons chercher entre autres à faire tourner à notre avantage cette hausse des prix en substituant aux sources d'énergie classiques les réserves abondantes du pays. Le gaz naturel est un produit sur lequel nous pouvons miser; en effet, d'après nos calculs, les réserves se révèlent suffisantes et sûres pour de nombreuses années à venir. Nous devons prendre cette initiative et affecter les revenus supplémentaires que nous pouvons retirer de cette hausse de prix à un programme de substitution du gaz naturel au pétrole. Au fait, nous souhaitons que nos concitoyens cessent autant que possible d'utiliser du pétrole; nous voulons mettre en œuvre des mesures innovatrices et spectaculaires qui assureront l'approvisionnement de l'est du pays, c'est-à-dire du

Québec et des provinces de l'Atlantique. Nous devons mettre ces provinces dans une position telle qu'elles n'auront plus à compter sur les importations, ni à s'inquiéter, toutes les semaines ou tous les jours au sujet de leur approvisionnement et de leur dépendance pétrolière à l'égard de l'étranger. Nous voulons que ces provinces sachent que les deniers sortis de leurs coffres sont investis au Canada pour le plus grand profit de tous les Canadiens.

J'aimerais à présent répondre au député au sujet de la période de temps qu'il nous recommande d'attendre. Je ne pense pas que nous puissions nous offrir ce luxe.

Je sais que mes discours font les délices du député d'Outremont. Il adore écouter avec attention les renseignements que je communique à la Chambre. Je voudrais maintenant répondre avec sérieux à la question que m'a posée le député. Il a parlé de mesures d'économie. Dans le document que nous avons déposé, nous avons énoncé certaines des orientations que nous estimons pouvoir adopter pour disposer d'un programme d'économies d'énergie efficace et pour en accroître considérablement le financement. Cela pourra se faire grâce aux revenus que nous assurera la hausse de prix du pétrole.

● (1620)

Le député de Regina-Est s'intéresse au programme d'isolation des maisons. Hier soir il a posé une question à ce sujet au premier ministre. Nous voulons nous assurer que les programmes d'isolation des maisons sont aussi efficaces que possible et sont uniformes partout au Canada sur le plan des normes et du degré d'isolation nécessaire. Les gens s'intéressent davantage aujourd'hui aux mesures d'économie d'énergie. Pour s'en rendre compte, il suffit de constater le succès qu'a eu le programme, tel qu'il existe actuellement et malgré toutes ses imperfections.

Les Canadiens veulent vraiment économiser l'énergie. Nous voulons agir dans ce sens. Nous voulons participer aux programmes de modification des brûleurs à mazout pour le chauffage. Les progrès techniques permettent maintenant aux Canadiens de procéder à bon compte à une conversion qui leur ferait économiser 20 p. 100 de leur consommation et peut-être même davantage plus tard, grâce aux perfectionnements technologiques. Nous voulons jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'utilisation de la voiture particulière et des moyens de transport en commun. Le député a parlé de cet aspect très important du problème. C'est là un domaine que la Banque de l'énergie projetée pourrait contribuer à financer.

Le gouvernement fédéral veut prendre d'importantes initiatives dans le domaine du transport rapide afin que les Canadiens aient moins à dépendre de l'automobile pour leurs déplacements interurbains et, à plus forte raison, pour leurs déplacements en ville. Voilà le genre d'initiative que nous voulons prendre dans le cadre de notre nouvelle politique.

Le député souligne à juste titre qu'il nous faut des solutions de rechange. Le prix est un facteur dont il faut tenir compte. Cela peut se prouver par des statistiques relatives aux économies d'énergie. Il est évident que nous ne majorerons pas le prix uniquement pour amener une certaine économie d'énergie. Mais une hausse de prix aura une incidence sur la consommation de pétrole, cela est indubitable. Les gens dépenseront ce précieux or noir de façon plus réfléchie.

Ne nous faisons pas d'illusions. Comparé à d'autres pays industrialisés, les Canadiens paient leurs produits pétroliers très bon marché. Voyez, par exemple, le prix moyen de l'essence aux États-Unis, notre plus proche voisin. Nous payons beaucoup moins cher que les Américains pour ce produit particulier.

M. Hogan: Leur dollar vaut plus.

M. Hnatyshyn: Je ne suis pas d'accord avec mon ami du Cap-Breton qui fait allusion à un écart de valeur entre les dollars. Les statistiques prouvent, et je crois que cela est contenu dans la documentation que j'ai distribuée à un certain moment que l'essence coûte en moyenne de 30 à 50c. plus cher, par gallon impérial, aux États-Unis qu'au Canada. Gardons-nous d'oublier que l'on paie encore beaucoup moins au Canada que dans les autres pays pour les produits pétroliers.

En réponse aux divers points qu'a soulevés le député dans son exposé, je vous fais part de notre détermination d'aller de l'avant. Nous avons l'intention d'agir sans tarder. Nous souhaitons procéder par voie de consultation et sur la base d'une politique globale.

Le député a parlé du régime fiscal; c'est que nous voulons absolument devenir autonomes sur le plan énergétique. Nous devrons essayer d'user de notre jugement du mieux que nous pourrons. Comme dirait l'autre, je ne m'appelle pas Salomon. Je tiens à m'assurer que notre régime fiscal sera juste et équitable. Je proposerai au gouvernement et à mon collègue le ministre des Finances des mesures visant à rendre notre régime fiscal le plus juste et le plus équitable possible. Nous tenons absolument à pouvoir compter sur les ressources canadiennes et étrangères, et notamment sur le pétrole, à pouvoir répondre à nos besoins énergétiques futurs, à améliorer la récupération, à favoriser la production de gaz en formation, et à redoubler d'efforts dans la prospection et la mise en valeur de nos ressources. Il nous faudra y arriver.

Nous vérifierons si le régime fiscal est juste et équitable, non seulement en ce qui concerne l'industrie mais également à l'égard des particuliers. Je m'y engage fermement devant la Chambre des communes. Je veux que les députés comprennent bien que nous sommes disposés à accepter leurs observations et leurs propositions, non seulement maintenant, mais également lors du débat sur le budget et au moment où le système sera mis en marche. Je leur demande de ne pas adopter une attitude réactionnaire ou régressive à l'égard de cette perspective qui s'offre à nous. Si les députés de l'opposition veulent réellement nous voir mettre en valeur les ressources du Canada, je les invite à se joindre au gouvernement, non pas dans un état d'esprit sectaire, mais dans un but de collaboration, comme l'ont fait les premiers ministres provinciaux à la conférence d'hier. Ces derniers se sont montrés aptes à affronter les dures réalités de l'heure au Canada et ils sont disposés à collaborer avec le gouvernement fédéral en vue d'élaborer une politique énergétique qui soit juste, raisonnable, équitable, progressiste et innovatrice pour la prochaine décennie.

M. Caccia: Monsieur le président, je me réjouis d'avoir l'occasion de faire une brève intervention sur trois sujets qui ont trait à l'énergie. Je suis vraiment très impressionné par la maîtrise de la langue dont le ministre fait preuve dans l'usage qu'il fait des adjectifs. Je n'ai pu tous les noter par écrit. En deux minutes, il nous en a lancé toute une kyrielle, de juste et équitable à progressif et efficace, plus huit ou neuf autres, de quoi étourdir les députés de ce côté-ci de la Chambre. Comme son chef, il fait étalage de sa connaissance de la langue

anglaise, ce qui est certes avantageux sur le plan du vocabulaire mais ne l'est pas toujours sur celui du fond.

L'idée que se fait le ministre de ce qu'il appelle un régime fiscal juste et équitable m'intrigue. J'aimerais bien savoir si ce régime a jamais existé dans l'histoire de l'humanité. En existe-t-il un aujourd'hui et en existera-t-il un jour? J'aimerais savoir au juste ce que cela veut dire.

Mise à part cette observation, je veux m'arrêter à la relation entre la politique énergétique et l'emploi et l'inflation d'abord, ensuite, à la recherche poussée de sources renouvelables comme autre solution et, enfin, au budget de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Parlons d'abord d'emplois et d'inflation. Le ministre devait sûrement réfléchir à certaines choses hier lorsque, assis près de son chef, les bras croisés, il écoutait le discours de M. Davis. Ce serait difficile pour n'importe quel Canadien, d'où qu'il vienne, de réfuter les arguments mis de l'avant hier par le premier ministre de l'Ontario. On serait presque enclin à penser que son discours avait été écrit par le parti libéral du Canada. Il rendait un son familier et les positions adoptées étaient très sensées. Le fait que je sois de l'Ontario n'est pour rien dans mon opinion. C'était une position très solide. Il est regrettable cependant que la position adoptée par l'Ontario soit celle d'une minorité infime.

Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui quelle relation son ministère a établi les hausses du prix du pétrole, en fait, les diverses formules d'augmentation, et leurs répercussions en fait de pertes d'emplois? Le premier ministre Davis en a évalué le coût hier, et nous aimerions savoir si le ministre est d'accord avec cette évaluation. Nous aimerions savoir combien d'emplois nous fera perdre en 1980 le relèvement des prix au cours international. Nous aimerions savoir combien de Canadiens perdront leurs emplois si l'on aligne le prix du pétrole sur le cours de Chicago. Si nous adoptions plutôt la formule du coût de remplacement du pétrole, comme nous l'avons proposé de ce côté-ci de la Chambre, combien cette formule nous ferait-elle perdre d'emplois?

● (1630)

Voilà pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre se préoccupent tant de la voie imprécise mais nettement visible dans laquelle s'engagent le ministre et le gouvernement. Même s'il est juste de se soucier de notre autonomie énergétique—un objectif patriotique bien louable—il importe à notre avis de ne pas chercher à l'atteindre et à le mettre en œuvre aux dépens de la croissance économique. Beaucoup ont parlé de cet aspect de la question et cette préoccupation n'est pas nouvelle, mais le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion de chercher à savoir si le ministre et ses collaborateurs ont établi des projections et, dans l'affirmative, quelles sont-elles, j'entends les hausses projetées, les diverses options qui s'offrent à nous en matière d'augmentation du prix du pétrole et les répercussions qu'aura chacune de ces options en termes de pertes d'emplois.

Il importe de comprendre qu'il y a de nombreux pays dans le monde dont les économies sont solides et qui dépendent pourtant entièrement du pétrole importé. En Europe seulement, on trouve des pays comme l'Allemagne de l'Ouest, la France et la Suisse dont la balance des paiements est grevée par le coût du pétrole importé mais dont les économies sont non seulement saines mais florissantes. Ils n'ont pourtant pas atteint le stade de l'autarcie. Je m'inquiète de ce désir d'atteindre à l'autarcie d'ici la date magique de 1990—d'ailleurs personne ne sait d'où elle sort et pourquoi elle a été choisie—et des conséquences que cela aura sur notre économie pendant les années de transition que seront les années 80. A mon avis, cela sera très préjudiciable, particulièrement aux régions industrielles.

J'aimerais aussi que le ministre nous renseigne sur les programmes relatifs à la mise en valeur d'autres sources d'énergie. Nous aimerions savoir s'il appuie entièrement les programmes annoncés en juillet 1978 par son prédécesseur pour favoriser l'exploitation de sources énergétiques comme le soleil, le vent, la biomasse et d'autres encore. Nous voudrions qu'il prenne position. Nous aimerions savoir s'il croit que l'on devrait centrer nos efforts sur les sources d'énergie renouvelables, s'il entend poursuivre le même objectif que son prédécesseur et en élargir la portée ou encore s'il désire innover parce que le temps est favorable à l'innovation. A cet égard, nous l'approuvons totalement. Il pourrait nous le prouver.

Nous voudrions savoir s'il pense aussi qu'il y a lieu de faire un effort spécial au niveau fédéral, par le biais du Conseil national de recherches et d'autres organismes, pour développer d'autres sources d'énergie telles que le méthanol ou d'autres substances qui—je ne parle pas de l'avenir lointain—pourraient remplacer l'essence dans notre économie. Pour cela, il faudrait que le ministre prenne un engagement bien précis dans ce sens et que l'on revoit la répartition actuelle des crédits. Je demande donc au ministre de me fournir certains éclaircissements et si possible de nous dire clairement dans quelle direction—progressiste, équitable, efficace ou autre—lui, en tant que dirigeant d'un des ministères les plus importants, voudrait aller.

Il y a une troisième question que je voudrais aborder avec le ministre. Ce qui me pousse à le faire, c'est la réunion que nous avons eue ce matin au comité où nous avons étudié les prévisions budgétaires de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Nous avons été surpris d'apprendre que la Commission trouvait que les fonds du budget actuel ne lui suffisaient pas pour exécuter son mandat. Comme je l'ai dit, cela nous a surpris.

Néanmoins, si les consultations portant sur le budget des ministères ont une raison d'être, c'est bien celle d'obtenir des renseignements et de chercher à savoir ce que ces organismes pensent de leur mandat, ce qu'ils ont l'intention de faire et s'ils estiment leurs fonds suffisants. Nous avons appris ce matin que la Commission trouve son budget insuffisant pour réglementer efficacement les permis, délivrer les permis pour les réacteurs et publier une documentation plus claire à l'intention des divers organismes qu'elle doit renseigner.

Il semble donc normal que nous profitions de la première occasion cet après-midi pour demander au ministre s'il est prêt à discuter avec le président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et à faire des recommandations au président du Conseil du Trésor, s'il est comme nous convaincu que les circonstances le justifient. Je suppose que le ministre s'intéresse autant que nous à cette question de prévention. Nous avons eu récemment de mauvais exemples dans d'autres secteurs, et nous espérons bien qu'ils ne se répéteront pas. Nous avons au Canada un bilan remarquable pour ce qui est de la prévention dans divers domaines, notamment dans le secteur nucléaire, et nous ne voulons pas voir ce bilan risquer d'être terni par une mesure contestable, quelle que soit son

origine politique, qui n'a pas été examinée à fond depuis que le problème a été porté à l'attention des hommes politiques. En fin de compte, c'est à vous et au gouvernement qu'il appartient de régler le problème; c'est pourquoi il est tout à fait normal que nous nous en occupions rapidement en y accordant toute l'attention nécessaire.

Le vice-président: Le député de Vechères.

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le président, je suis très heureux de . . .

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le vice-président: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources invoque le Règlement.

● (1640)

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, j'aimerais que vous m'éclairiez sur la procédure suivie par ce comité. Je ne vois aucune objection à ce que les membres de l'opposition officielle utilisent le reste du temps à faire des déclarations ou à poser des questions, mais je pense que normalement l'usage voudrait que j'essaie de répondre. Cependant, je ferai comme il vous plaira. Si vous estimez devoir donner la parole à d'autres députés, je m'efforcerai de noter tout ce qui se dit pour pouvoir répondre aux députés à la fin de toutes les questions. Je m'en remets à vous.

Le vice-président: Si cela convient au ministre, cela permettrait de gagner du temps. Il y aura répétition des questions et des observations. Si tel n'est pas ce que souhaite le ministre, nous pourrions lui donner la parole immédiatement.

M. Lalonde: Monsieur le président, tel n'est pas l'usage suivi normalement à la Chambre. Le ministre a déjà parlé deux fois, pendant 20 minutes chaque fois, et s'il a de nouveau la parole il parlera encore pendant 20 minutes. Et nous n'en finirons plus. Je propose comme le veut l'usage à la Chambre, que les députés alternent comme cela est de règle et que le ministre réponde à la fin, à moins qu'un député n'insiste pour avoir une réponse immédiate ou qu'il n'ait dépassé ses 20 minutes. Je propose de suivre la règle habituelle, qui veut que les députés soient invités à prendre la parole et que le ministre réponde à la fin, après avoir noté toutes les questions. C'est ce qui se fait d'habitude.

M. Hnatyshyn: Je tiens peut-être un peu trop à répondre à ces questions, parce que je ne voulais pas que les 20 dernières minutes s'épuisent sans que le député ait pu obtenir mes réponses.

M. Lalonde: Nous pouvons attendre. Nous serons encore là demain et après-demain.

M. Hnatyshyn: Je voulais être certain de répondre quand les questions sont encore fraîches à ma mémoire, mais si vous désirez aller de l'avant, je ferai comme il vous plaira. Je suis prêt à attendre ici toute la journée et à répondre du mieux que je le pourrai. Je dirai même par lettre à mon ami le député de Davenport que je m'intéresse à ses problèmes.

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le président, je crois que l'intervention de mon collègue d'Outremont (M. Lalonde) était tout à fait à point, parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), que ce soit en comité ou à la Chambre cet après-midi, utilise tout le temps qu'il peut pour faire part à son auditoire de vœux pieux mais sans pour autant, en aucun moment, donner de façon précise des éclaircissements sur la politique énergétique du gouvernement fédéral.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mentionnait tantôt que le critique de l'opposition se référait toujours à un document de 1976, et il semblait que ce document était une bible, et il lui disait que probablement la situation avait changé depuis 1976 et qu'il voulait, lui, innover avec des solutions nouvelles. Je dirai à l'honorable ministre, monsieur le président, que s'il voulait, au moins une fois, prendre ce document, le lire et confirmer, bien sûr, qu'il y a des choses qui sont changées et des faits qui sont changés depuis 1976, mais de se reporter à un paragraphe très court selon lequel la politique du gouvernement fédéral consistait à augmenter les prix d'une façon qui tenait compte de la valeur de remplacement des coûts de l'énergie au Canada.

Hier, lorsque l'on a écouté son chef, le très honorable premier ministre (M. Joe Clark), il semblait que le chef du gouvernement, de temps à autre, se référait à ce document qui a servi de base à la politique du précédent gouvernement. Mais nous aimerions, non pas de longs discours, mais que le ministre dise à la Chambre sur quoi il va baser sa politique énergétique, car cela ne prendra que quelques secondes.

Le ministre nous rappelle que les prix en matière énergétique ne constituent qu'un élément de toute la politique énergétique du Canada. Soit, c'est un élément, mais c'est un élément, comme disait le chef du Nouveau parti démocratique hier, qui constitue environ 9/10 de tout le contentieux, parce que, avec les ministres provinciaux hier, tout le monde était bien sûr en faveur de la vertu.

Tout le monde se dit qu'on doit déployer tous les efforts voulus afin de devenir autosuffisant. Tout le monde évidemment est en faveur de la conservation. Tout le monde est en faveur de la vertu et du beau temps, monsieur le président. Par contre, ce que les Canadiens et les députés de la Chambre sont en droit d'attendre de la part du ministre, c'est de dire comment nous allons la pratiquer cette fameuse vertu. Est-ce qu'on va la pratiquer à $45 le baril en 1985, ou à un prix moindre? Est-ce qu'on «s'enligne» sur les prix internationaux, sur celui de Chicago, ou sur un prix qui serait de 10 p. 100 inférieur à celui de Chicago, pour autant que l'on puisse me dire quel sera le prix de Chicago dans 10 ans ou dans 5 ans.

Si l'honorable ministre pouvait lui aussi se reporter à ce document de base qui, de toute façon, avait été élaboré en collaboration avec le gouvernement de l'époque et les excellents fonctionnaires et aviseurs que vous continuez d'avoir, je me demande pour quelle raison vous ne pourriez pas faire de ce document, de cette bible qui pourrait établir une politique saine, une politique qui pourrait peut-être permettre à votre parti qui se voulait le défenseur de l'harmonie, le pire soldat contre la confrontation, si vous pouviez à tout le moins asseoir votre politique, non pas sur du verbiage, mais sur un document articulé.

Cela pourrait peut-être permettre au premier ministre de l'Alberta de dire que c'est amusant de s'entendre avec un parti progressiste conservateur au pouvoir, parce que de la façon dont vont les choses, il est en train de nous dire qu'il aimait mieux Pierre Trudeau à la tête du gouvernement fédéral, et M. Davis est presque en train de nous demander notre collaboration. Alors, monsieur le président, je crois que le ministre aurait avantage, et on ne joue pas avec une telle question parce que de la façon dont le ministre nous fait son verbiage je me demande moi, comme citoyen du Québec, si je ne suis pas en train de me faire avoir par deux ministres. Mon ministre provincial appuie le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour une seule et unique raison. Évidemment, vous ne connaissez pas grand-chose aux problèmes et aux arguments du Parti québécois, mais quand je vois mon ministre de l'Énergie du Québec me dire: Nous appuierons l'augmentation des prix pour autant qu'elle soit planifiée, qu'elle soit . . . Comment? Il a utilisé trois adjectifs. Je me demande si ça ne fait pas quelque temps que vous discutez ensemble, parce que lui aussi avait trois petits adjectifs.

Mais quand je vois le ministre de l'Énergie du Québec dire en toute candeur: Nous sommes en faveur de l'augmentation, nous sommes d'accord qu'il faut atteindre le prix international pour autant que ce soit échelonné. Je crois que notre ministre provincial de l'Énergie aurait avantage à s'asseoir avec son ministre des Finances, M. Parizeau, et son ministre de l'Industrie et du Commerce pour à tout le moins élaborer tout de suite un plan d'action et dire aux secteurs mous du Québec comment il les aidera à faire face à ces augmentations. Les secteurs industriels canadiens ayant besoin le plus de protection douanière sont situés au Québec. Par conséquent, ce sont donc les secteurs ayant un taux de productivité le plus faible, que ces secteurs industriels se situent malheureusement chez nous pour des raisons historiques. Et je ne vois pas pour quelle raison, monsieur le président, on peut appuyer au même moment, avec un taux de chômage déjà plus élevé que la moyenne nationale, une politique qui aura pour effet d'augmenter le taux de chômage au Québec et également de participer, d'entraîner, de promouvoir une augmentation du taux d'inflation.

Je me demande si la position du ministre de l'Énergie du Québec n'est pas la politique d'un prisonnier d'une théorie politique, parce que, évidemment, pour un ministre du gouvernement québécois il vaut mieux actuellement, étant donné les circonstances, être plus péquiste que ministre, et lorsqu'on veut être plus péquiste que ministre, il est bien évident qu'il ne faut pas démontrer qu'avec une politique de redistribution des richesses, telle que celle pratiquée par le gouvernement fédéral jusqu'à maintenant, le Québec reçoit des avantages du reste du Canada. Il faut essayer de faire disparaître évidemment tous ces arguments qui prouvent de façon évidente aux Québécois que le système fédéral est avantageux pour les Québécois. Il faut être en mesure de dire jusqu'au mois de juin l'an prochain: Vous voyez, ce n'est pas un argument le prix du pétrole, parce que de toute façon le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada l'a dit: Avant 1983 ou en 1983 au plus tard, on atteindra le prix du marché international, et à ce moment-là l'argument que l'on reçoit avec le système d'indemnisation ne tiendra plus.

Je voudrais aussi, à l'intention des Québécois, apporter certaines clarifications, parce qu'à l'ouverture de la centrale de la baie James, le premier ministre provincial avait raison d'être très fier car le projet de la baie James est une réalisation dont tous les Québécois devraient être fiers. Il aurait fallu aussi que les membres de l'opposition d'alors, en 1970, c'est-à-dire cinq ou six députés péquistes, aient pu être fiers, on aurait pu épargner du temps. Ils donnaient comme exemple qu'avec la production de la baie James en 1985, lorsque tout fonctionnera, au Québec on va produire l'équivalent de 600,000 barils de pétrole par jour, alors qu'actuellement on en consomme 500,000 dont 300,000 viennent de l'Alberta.

M. Lévesque disait candidement, c'est d'ailleurs sa façon de dire les choses, il disait simplement: Vous voyez, lorsque la baie James fonctionnera à pleine capacité, on n'aura plus besoin du pétrole de qui que ce soit, on va être autosuffisant. Je ne sais pas si c'est du même type d'autosuffisance que le ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous parle, mais M. Lévesque devrait se rappeler, je crois, que selon les chiffres les plus optimistes, en 1990, lorsque la baie James va fonctionner à pleine capacité, l'électricité ne représentera au Québec que 41 p. 100 de l'énergie qu'on va consommer tous les jours.

Et si l'on veut qu'en 1990 l'électricité représente 41 p. 100, le ministre devrait également dire qu'il prévoit une diminution unitaire, c'est-à-dire que chaque agent consommant de l'énergie au Québec devrait en arriver à atteindre un degré d'épargne de 23 p. 100. Actuellement l'électricité représente 24 p. 100 de l'énergie consommée et le ministre devrait quand même être assez franc pour dire que, de ces 24 p. 100 de l'énergie consommée le tiers vient de Churchill Falls, qui est au Labrador et qui appartient à Terre-Neuve. Lorsqu'en 1990 on aura pu épargner 23 p. 100 de ce qu'on consomme déjà, l'électricité de Churchill Falls va continuer à représenter un sixième de ce que l'on va consommer au Québec.

Monsieur le président, je crois que notre ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait tenir compte de l'impact, comme le mentionnait mon préopinant, que les augmentations du prix du pétrole auront sur la situation économique au Canada. Son propre ministère nous donnait un document qui démontre clairement que chaque augmentation de $1 le baril entraîne une augmentation de l'indice des prix à la consommation de six dixièmes de 1 p. 100. Si on a une augmentation de $3 dans une année, cela représente une augmentation de 1.8 p. 100, ce qui veut dire que l'augmentation de $1 en janvier, plus l'augmentation de $4 en juillet, plus une augmentation prévue de $3 en janvier, qui représenterait une augmentation totale de $8, entraînerait une augmentation de l'indice des coûts à la consommation de plus de 3 p. 100.

Pour ce qui est du taux de chômage, il augmenterait de .3 de 1 p. 100 pour chaque augmentation de $3. Ce qui veut dire que si l'on ajoute le nouvel élément de la politique monétaire d'un taux d'intérêt sans précédent au Canada, le gouvernement nous demande d'accepter, en bons citoyens que nous sommes, sans nous fournir d'explication quant à l'utilisation des revenus supplémentaires, d'accepter une politique d'augmentation des coûts de l'énergie en nous disant: Bien sûr que cela va faire augmenter l'inflation, bien sûr que cela va faire augmenter le taux de chômage, et il ne nous indique aucun moyen susceptible de permettre aux chômeurs canadiens de pouvoir survivre,

ni comment il va pouvoir permettre aux Canadiens avec un salaire moyen de maintenir leur niveau de vie.

Monsieur le président, je voudrais que le ministre nous dise ce qu'il fera des revenus accrus. Au contraire, le gouvernement canadien n'a qu'un seul instrument de politique énergétique bien à lui. Cet instrument s'appelle Petro-Canada. Le ministre hoche la tête, il veut sans doute dire que bien sûr il va se fier sur les rapports d'Imperial Oil et de toutes les autres compagnies. Bien sûr que lorsqu'on parle aux présidents de ces compagnies ils sont de bonne foi. Évidemment ces gens veulent être de bons citoyens. Mais ils sont aux prises avec un problème relativement simple, c'est qu'il faut qu'ils soient de bons citoyens au Canada, il faut qu'ils soient de bons citoyens aux États-Unis et il faut surtout qu'ils soient de bons citoyens envers leurs actionnaires.

Et nous ne nions pas le rôle de ces compagnies multinationales dans le domaine énergétique, sur le plan technologique, sur le plan des investissements que ces compagnies peuvent faire. Par contre, nous estimons que ce ne serait pas rêver en couleur que de souhaiter avoir une compagnie bien à nous dans le domaine énergétique, soit Petro-Canada. Elle existe déjà cette compagnie, elle a connu des réalisations plus qu'extraordinaires, et le ministre veut nous la castrer comme le disait si bien le député d'Outremont. Puis il arrive avec une nouvelle formule, c'est-à-dire la banque, ou je ne sais pas trop quoi, pour faire octroyer des prêts à des compagnies privées pour assurer le développement. C'est une autre mesure qui est des plus conservatrices.

Le gouvernement fédéral, avec cette nouvelle banque, va prendre les revenus supplémentaires, les mettre dans une banque, probablement les prêter avec des avantages que d'autres secteurs n'auront pas. Il va prêter cet argent à des compagnies privées qui jouissent déjà d'un régime fiscal comme aucun autre secteur industriel au Canada. Alors pourquoi choisir cette avenue, et non pas celle d'appuyer énergiquement et intelligemment une société qui est déjà bien à nous, Petro-Canada?

Monsieur le président, derrière le verbiage conservateur et particulièrement derrière le verbiage du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le peuple canadien ne sait pas où il va en matière énergétique. Ce n'est pas le ministre seul qui va faire les frais de cela, c'est chaque citoyen qui va voir le prix de son huile à chauffage augmenter de façon exorbitante. C'est chaque travailleur qui dans ce pays si grand doit utiliser sa voiture pour aller travailler et qui devra payer une note directe et exorbitante. Monsieur le président, le ministre devrait dire quelle est exactement la politique énergétique du gouvernement, selon quel scénario—non pas trois ou quatre scénarios énoncés et mis de l'avant par des premiers ministres—il entend atteindre le meilleur degré d'autosuffisance possible et à quel coût.

Si le cartel arabe de l'OPEP décidait demain de fixer le prix d'un baril d'huile à $45 ou $50, serait-ce vraiment le coût de la valeur de remplacement que nous aurions à supporter au Canada? C'est absolument faux, monsieur le président. Lorsque certains de mes amis sont allés visiter le projet des sables bitumineux, le président de ce consortium disait qu'à pleine capacité le coût d'opération était environ de $15 le baril.

Alors, monsieur le président, je crois qu'on devrait dire à la Chambre quel est le coût de cette politique visant à atteindre l'autosuffisance. On devrait également dire quels sont les moyens que le gouvernement, le ministre des Finances (M. Crosbie) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret) entendent prendre pour appuyer l'industrie canadienne qui devra absorber ces coûts, et également quels sont les programmes envisagés par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) pour venir en aide aux chômeurs actuels, aux nouveaux chômeurs qui feront leur apparition par centaines et par milliers à la suite d'augmentations tout à fait injustifiées.

Monsieur le président, je crois que le ministre peut attendre. Cela ne peut pas prendre bien plus de 10 minutes pour répondre en termes de oui et non, et pour donner des réponses précises. Depuis le 23 mai dernier, le ministre a certainement eu le temps de réfléchir sur cette question. Il n'a absolument pas réfléchi. La seule attitude positive que ce groupe de ministres, ce gouvernement, a prise, c'est hier lorsque le chef de ce parti, de ce gouvernement, semblait faire allusion directement au Livre blanc proposé par le gouvernement en 1976. Un certain éditorial disait, au sujet de la question de l'ambassade, que le gouvernement se trouvait beaucoup plus noble d'avoir fait marche arrière plutôt que d'avoir essayé de maintenir une politique qui était désastreuse pour les Canadiens, et le même éditorialiste concluait en disant qu'il serait encore plus noble pour ce même gouvernement . . .

• (1650)

[*Traduction*]

Le vice-président: A l'ordre. Comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du bill plus tard dans la journée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'adjournement: le député de Surrey-White-Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les pénitenciers—La rumeur d'émeute à l'établissement Kent—Les mesures du gouvernement; le député de Comox-Powell River (M. Skelly)—La recherche et le sauvetage—Les services sur la côte ouest; le député de Saint-Hyacinthe (M. Ostiguy)—Le commerce international—On demande si les provinces ont été consultées au sujet des quotas d'importation accordés aux producteurs de poulets.

* * *

[*Français*]

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je comprends qu'un peu plus tôt aujourd'hui on a discuté de la possibilité de continuer à siéger en comité plénier pendant l'heure des députés ce soir, et de permettre au député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) de présenter sa motion mardi prochain. Alors, si tel

est le vœu de la Chambre, je suis autorisé par le député de Madawaska-Victoria à fournir son consentement, et de ce côté-ci de la Chambre, en ce qui concerne le parti de l'opposition officielle, nous sommes disposés à continuer à siéger en comité plénier jusqu'à 6 heures, et ensuite ce soir à 8 heures.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord là-dessus. Comme je l'ai dit au député d'en face, le ministre doit quitter la Chambre dans quelques minutes. Cependant, je crois que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Jarvis) prendra la relève durant l'heure qui va suivre. Je crois également que le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) est absent. Nous ferons de notre mieux pour faciliter les choses. Le ministre peut demeurer encore quelques instants en attendant que son secrétaire parlementaire arrive à la Chambre.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, nous avons participé aux entretiens et nous sommes aussi d'accord.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, puisqu'on demande le consentement unanime, il est bien normal qu'on puisse s'exprimer afin de l'accepter ou de le refuser. Mais comme je suis d'accord pour qu'on accepte la proposition qui a été faite, l'honorable député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) étant un homme très honorable et très compréhensif, je suis d'accord pour qu'on procède selon cette proposition.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): On propose donc que l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit suspendue. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Lefebvre: Votre Honneur voudrait-il préciser que le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) conserve son droit de présenter le bill C-216 mardi prochain?

M. Baker (Nepean-Carleton): Je m'excuse auprès du député, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, il est entendu que le bill C-216, inscrit au nom du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), sera étudié le mardi 20 novembre 1979 pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Aux termes de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

LA LOI Nº 1 DE 1979-1980 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. McCain, reprend l'étude du bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

Sur l'annexe B.

M. Lefebvre: Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire au ministre. Cela ne me prendra que deux minutes.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que rapport soit fait de l'état de la question, le député de Verchères avait la parole. Le député de Pontiac-Gatineau-Labelle invoque-t-il le Règlement?

M. Lefebvre: J'ai une question à poser au ministre.

[*Français*]

M. Loiselle: J'ai terminé mes remarques, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. Lefebvre: Avant que le ministre ne quitte la Chambre, je voudrais lui poser une question qui ne le retiendra que deux minutes. Peut-être n'aura-t-il pas le temps d'y répondre aujourd'hui, mais j'espère qu'il en prendra note et qu'il sera en mesure de le faire cette semaine.

Comme le ministre le sait, je représente une région rurale, comme beaucoup d'autres députés. Le plan que le gouvernement a annoncé pour inciter les Canadiens à se chauffer au gaz naturel me laisse un peu perplexe. Je n'ai pas en main tous les détails de ce plan. Qu'est-ce que le gouvernement compte offrir aux Canadiens qui habitent des régions où le gaz naturel n'est pas encore disponible et ne le sera pas dans l'avenir immédiat, puisque le gouvernement ne nous a annoncé aucun plan pour les approvisionner? Je ne parle pas seulement de la région que je représente, mais aussi de nombreuses autres parties du pays. A-t-on prévu un moyen d'aider les Canadiens qui n'ont d'autre choix que de continuer à employer le mazout ou de commencer à couper du bois de chauffage? En passant, beaucoup de Canadiens se sont déjà mis à cette tâche, mais certains en sont incapables. Le gouvernement cherche-t-il actuellement une formule susceptible d'aider ces gens?

En d'autres termes, les Canadiens qui habitent des régions où ils peuvent avoir accès au gaz naturel reçoivent des subventions pour convertir leur système de chauffage. De plus, si ma mémoire est bonne, ces gens peuvent économiser environ 20 p. 100 du coût de leur mazout.

Qu'a-t-on à offrir à ceux qui habitent des régions comme celle que je représente, où le gaz naturel n'est pas distribué? Leur offrira-t-on du mazout à prix réduit parce qu'ils sont obligés de l'utiliser? Qu'est-ce que le ministre peut proposer à la Chambre qui bénéficierait expressément aux personnes qui vivent à l'extérieur des régions où le gaz naturel est distribué?

J'espère que le ministre a pu se pencher sur cette question, car elle touche des milliers et des milliers de familles d'un bout à l'autre du pays. Il n'est peut-être pas en mesure de me donner une réponse immédiatement, mais j'espère qu'il pourra annoncer quelque chose à la Chambre d'ici quelques jours afin que tous les Canadiens aient l'impression d'être traités sur le même pied par le gouvernement. J'espère que le ministre prendra bonne note de ma question.

M. Evans: Monsieur le président, je profite de la présence du ministre pour parler de certains points du plan présenté hier par le ministre qui m'ennuient et me laissent perplexe. Il s'agit du document de base intitulé: «Phase initiale proposée d'une stratégie nationale de l'énergie». J'ai un certain nombre de questions à poser à ce propos et au sujet des mesures prises jusqu'ici par le ministre.

Dans sa stratégie globale, le premier ministre a soulevé quatre questions. Au sujet des prix, il a dit qu'il fallait que nous adoptions un prix qui soit suffisamment élevé pour mettre en valeur de nouvelles ressources. Je ne pense pas que quelqu'un puisse vraimemt trouver à redire à cette proposition. Nous reconnaissons tous que, pour assurer nos approvisionnements—ce qui est actuellement l'un des aspects primordiaux de la question de l'énergie,—il faut donner à l'industrie, tant publique que privée, la possibilité d'exploiter nos réserves pétrolières. Je demande donc très sérieusement quel est le prix que l'on compte appliquer. J'ai entendu parler de prix dont le gouvernement a parlé. J'ai entendu parler du cours mondial et de la question des coûts de remplacement. J'ai entendu parler du prix composite de Chicago. J'ai entendu parler de 90 ou 95 p. 100 du prix composite de Chicago. Franchement, je ne sais pas très bien quel est exactement le prix qui doit permettre d'atteindre les objectifs d'autonomie énergétique fixés par le gouvernement. Quel est le prix qui permettra de réaliser les économies d'énergie qu'on attend du grand public?

● (1710)

Le ministre et le gouvernement se doivent de répondre à deux questions différentes. Quel prix est-il nécessaire d'imposer; quel prix devons-nous payer à l'industrie, qu'elle soit publique ou privée, pour nous assurer les approvisionnements en question, et cela nous ramène à toute la question du coût de remplacement. Je demanderai bien sincèrement au ministre s'il peut dire à la Chambre, et je dois dire que l'on a soulevé cette question auprès de ses collaborateurs au ministère depuis un bon bout de temps et que l'on attend encore la réponse, de quel prix il s'agit exactement comme coût de remplacement d'un baril de pétrole, par exemple, ou d'un autre millier de pieds cubes de gaz naturel? Combien en coûte-t-il pour extraire du pétrole des sables bitumineux de l'Athabasca? Combien en coûte-t-il pour extraire le pétrole lourd de la Saskatchewan? Voilà le genre de questions auxquelles il faut répondre avant de parler de politique de prix raisonnable et de déterminer la part qui revient aux producteurs qu'il s'agisse du secteur public ou privé.

Dans le domaine de l'énergie, sous le gouvernement précédent, le comité de recherche et de développement en matière d'énergie, dont je faisais partie, s'est attaché très activement à trouver les moyens d'inciter les consommateurs à économiser l'énergie et à fixer le prix ou les hausses de prix nécessaires pour les persuader d'économiser le combustible existant, d'en réduire la consommation ou de substituer d'autres genres de combustible relativement moins chers à celui qui nous pose le plus gros problème actuellement, c'est-à-dire le pétrole.

Il n'est pas nécessaire pour le moment d'imposer le cours mondial. Il est bien évident que le prix qui assurera des profits raisonnables aux producteurs n'est pas nécessairement le prix mondial au Canada, car les coûts et les conditions de production sont bien différents ici de ce qu'ils sont probablement partout ailleurs. Ce prix peut très bien être supérieur au prix actuel, mais je n'ai pas vu de chiffres qui me portent à croire que le gouvernement sait clairement à combien s'élèvent ces coûts. Or, s'il n'a pas une idée claire de ce qu'ils sont, comment peut-il prétendre que les sociétés font des profits raisonnables sur les investissements et non pas des bénéfices excessifs?

A mon avis, le ministre doit tout d'abord fournir les chiffres dont je parle concernant ce que l'industrie devra débourser pour assurer de nouveaux approvisionnements et le juste rendement qu'elle est en droit d'espérer de ses nouveaux investissements.

Il doit ensuite examiner la situation actuelle, alors que l'industrie se refuse à engager des investissements majeurs en dépit des très généreuses incitations fiscales qu'elle trouve chez nous. C'est la population qui fait le plus gros investissement. A propos de la société Dome Petroleum dont nous avons tant entendu parler, le *Calgary Herald* a rapporté que cette société qui exploite des zones au large de nos côtes septentrionales reçoit en incitations l'équivalent de 95 p. 100 environ de ses frais.

Si tel est le cas, nous avons un vrai problème sur les bras. Alors que le gouvernement accorde à la société Dome Petroleum et aux autres sociétés pétrolières des amortissements et des gratrifications fiscales considérables, il nous demande de payer leurs produits plus cher de façon à fournir à l'industrie plus de revenus. A mon avis, c'est payer la même marchandise deux fois. Les citoyens du Canada, particulièrement dans les provinces où le pétrole se trouve, sont les propriétaires de ces ressources, et le gouvernement demande en fait à l'industrie de venir extraire ce pétrole en vertu d'un bail à terme ou d'un accord au titre duquel elle peut espérer un rendement satisfaisant. Mais on va plus loin, et le coût réel des forages et de l'extraction du pétrole est payé par le public, par l'entremise de dégrèvements fiscaux, puis on demande au public de payer le prix fort à l'autre bout de la chaîne. Il s'agit sans aucun doute d'une situation très complexe. Mais il faut se poser la question de savoir quel est le taux équitable des bénéfices que touche l'industrie à laquelle on demande de se livrer à la prospection, l'aménagement, l'extraction, la livraison, etc. Je crois que le ministre devrait publier ces chiffres.

D'autre part, nous avons vu, d'après les chiffres qui nous ont été fournis par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources lors de la réunion d'information tenue il y a quelques jours—et pour laquelle je tiens à féliciter de nouveau le ministre et à le remercier, car c'était un excellent exposé—nous avons vu certaines estimations de ce que l'on appelle l'élasticité de la demande, l'élasticité de la demande par rapport au prix. Nous constatons, à notre surprise et contrairement à ce que nous croyions, qu'il semble exister une élasticité assez prononcée de la demande par rapport au prix. En d'autres termes, quand le prix monte, les gens semblent faire de sérieux efforts pour économiser le pétrole et pour réduire leur consommation.

Auparavant, on ne pensait pas que c'était le cas. On croyait que les gens ne se souciaent pas du prix des produits pétroliers, que cela n'affectait pas la demande. On constate maintenant qu'ils en est tout autrement. Ce que je veux faire comprendre, c'est que le prix qu'il est nécessaire de fixer pour susciter un effort d'économie pourrait ne pas être le prix mondial. Il n'est peut-être pas nécessaire d'aller aussi loin pour obtenir sur le plan de l'économie les résultats désirés. Je pense que le ministre doit examiner ces chiffres et tirer les conclusions qui s'imposent du fait que l'effort de conservation va déjà bon train, que les gens achètent de plus petites autos, qu'ils isolent leur maison et qu'ils baissent leurs thermostats. Tous les efforts de conservation que l'on escompte voir le gouvernement encourager sont déjà en train.

Il me semble que ce que le ministre devrait comprendre—et ce que nous tentions de déterminer avec soin à l'époque où je faisais partie du ministère de la Consommation et des Corporations, soit dit en passant—c'est que l'investissement des gens dans des dispositifs destinés à réduire la consommation d'énergie est directement relié aux prix qu'ils s'attendent de payer à l'avenir. Si l'on parle d'investissements à long terme, on parle aussi de prévisions à long terme. Si les gens pensent que le prix du pétrole va grimper, disons, jusqu'au prix mondial, ils vont commencer à économiser l'énergie et à faire les investissements nécessaires. Mais nous n'avons pas à atteindre le prix mondial du pétrole en quatre ans. Les mentalités évolueront même si nous mettons beaucoup plus de temps pour atteindre le prix mondial.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement avec votre permission, monsieur le président. Les propos du député d'Ottawa-Centre m'intéressent vivement. Je regrette de devoir l'interrompre dans le déroulement de son exposé, mais je dois m'excuser auprès de la Chambre, car je dois prendre l'avion à 6 heures ce soir. Je n'étais pas au courant des arrangements qui avaient été pris, et je suis vraiment désolé de devoir partir. J'aurais nettement préféré rester parmi vous, car il me fait toujours plaisir d'être présent à la Chambre quand on me demande de le faire, mais je tiens seulement à m'excuser auprès de mon collègue et des autres députés qui prendront plus tard la parole pour exprimer leurs vues. Mon secrétaire parlementaire devrait être ici. Il est actuellement en route vers la Chambre, depuis le ministère, pour venir me remplacer et, bien sûr, tenter de répondre à vos questions. Je tiens à assurer les députés que j'écrirai à chacun d'eux au sujet des objections qu'ils ont soulevées ou qu'ils soulèveront. Je vous le répète, je regrette de devoir vous quitter, car j'adore ce genre de discussion.

M. Evans: Merci monsieur le président. Je souhaite bon voyage au ministre où qu'il aille.

Une voix: Il se rend à P.A.

M. Evans: Il se rend à Prince Albert. Très bien. Pour en revenir à ce que je disais, monsieur l'Orateur, je crois que j'étais en train d'expliquer qu'il n'est pas si simple que cela de fixer un barème. Ce n'est pas là une question que le gouvernement peut traiter, comme par le passé en disant simplement: «Le cours international est le suivant, c'est un objectif facile à atteindre, nous pouvons tous le voir, conformons-nous y donc». Il existe à mon avis certains facteurs fondamentaux sous-jacents que le gouvernement n'a pas considérés. Ils portent sur le problème que posent les coûts de remplacement ainsi que la question de savoir quel prix il faudra payer pour atteindre les très louables objectifs d'économie d'énergie auxquels l'actuel gouvernement tient tant ainsi que celui qui l'a précédé.

Ce sont à mon avis certaines des principales questions et je souhaiterais que dans un esprit de collaboration et de consultation le ministre me fournisse les chiffres relatifs à ces deux catégories de coûts ainsi que ceux relatifs aux genres de répercussions auxquelles il doit s'attendre dans l'industrie et au niveau des consommateurs selon que l'on retiendra tel ou tel barème de prix. Je sais que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources fait des études dans ces domaines.

● (1720)

Ce qui nous amène à la question de la distribution, aussi importante à mes yeux que l'établissement des prix. Si nous visons des prix qui sont différents du coût de remplacement ou du prix, que nous supposons plus élevé, qui favorise l'économie d'énergie, que faire de la différence entre le coût de remplacement et le prix qui favorise l'économie d'énergie? A qui la laisser? S'agit-il d'un prix qui doit aller aux provinces, selon une théorie bien défendable? Est-ce un excédent de revenu ou un loyer économique, pour ainsi dire, qui devrait aller au gouvernement fédéral, selon une autre théorie qui se justifie aussi? Est-ce un revenu qui devrait aller à l'industrie qui, ayant considéré le coût de remplacement et constaté la situation que j'ai décrite, n'a pas besoin pour trouver de nouvelles sources d'approvisionnement de ces recettes exceptionnelles qui, dans un sens, deviennent un taux excédentaire de rentabilité?

Que fait l'industrie d'un taux excédentaire de rentabilité? Elle n'investira pas ces fonds dans le pétrole. Elle les enverra à l'étranger sous forme de dividendes, puisque nous parlons de sociétés multinationales, ou elle les investira dans l'économie canadienne. Il en résultera une situation de conglomérats économiques que personne d'entre nous, je crois, et certainement pas moi, ne souhaite voir. Je n'aimerais pas voir à l'avenir les sociétés pétrolières multinationales avoir la main haute sur de grands secteurs de l'économie canadienne dans lesquels elles ont pu investir le revenu excédentaire que nous leur avons laissé.

Une voix: C'est ce que vous avez fait pendant seize ans.

M. Nystrom: Pourquoi avez-vous fait cela, John?

M. Evans: N'oubliez pas que je suis nouveau.

M. Nystrom: C'est un député encore pur qui parle.

M. Evans: C'est vrai, mais la voix d'un pur est parfois la voix de la sagesse.

La proposition du gouvernement laisse prévoir, sans que ce soit très clair, une forme d'impôt sur les bénéfices extraordinaires. Le document du premier ministre indique, au paragraphe concernant la taxe d'autarcie énergétique sur les recettes supplémentaires des producteurs—nous parlons ici de l'augmentation de $4 par an—, que les compagnies recevraient, non seulement leur part des $2 d'augmentation prévus antérieurement, mais aussi 50 p. 100 des recettes découlant de l'augmentation de $4.

Or, selon le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le ministre des Finances aurait déclaré:

> . . . apparemment, l'industrie pétrolière a pratiquement plus d'argent qu'elle ne peut en réinvestir avec la seule part que lui accorde la formule actuelle, soit 90c. sur chaque augmentation annuelle de $2 le baril, ce qui lui donne environ 657 millions de dollars par an.

Cela me porte à croire que si nous permettons aux sociétés pétrolières de faire des recettes supplémentaires, elles ne pourront pas les investir dans l'industrie pétrolière. Que vont-elles en faire? Comme il s'agit de sociétés privées qui tiennent à faire fructifier leur argent, elles ne vont certainement pas le mettre dans un bas de laine. Que vont-elles donc en faire? Ou bien elles vont verser des dividendes à des actionnaires qui vivent à l'étranger, ou bien elles vont l'investir dans d'autres industries canadiennes. Cette tendance existe déjà aux États-Unis où elle suscite de vives inquiétudes. Le Congrès américain cherche sérieusement à établir un impôt sur les bénéfices excédentaires pour empêcher l'industrie pétrolière de dominer l'économie du pays. Nous devons faire la même chose.

Si les sociétés ne peuvent pas utiliser leurs recettes supplémentaires, comme l'a dit le ministre des Finances, je trouve ridicule que le gouvernement propose de leur donner, non seulement la part qui leur revenait jusqu'ici, mais 50 p. 100 des recettes provenant de toute hausse de prix supplémentaire. Je voudrais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dise ce qu'il pense de la situation si son point de vue diffère vraiment du mien.

Les réponses données à la Chambre par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ces dernières semaines, laissant entrevoir un manque d'intérêt apparent à l'égard de la question de la sécurité de l'approvisionnement du Canada, me préoccupent au plus haut point. Nous avons entamé des négociations avec le Mexique et le Venezuela en vue de nous assurer un approvisionnement supplémentaire. Des ententes ont été conclues et paraphées, et pourtant, le gouvernement élu le 22 mai a attendu jusqu'au 31 août et jusqu'à septembre pour reprendre les pourparlers avec le Mexique et le Venezuela respectivement, comme l'a d'ailleurs reconnu le ministre. Si nous éprouvons des difficultés au chapitre de la sécurité de l'approvisionnement, difficultés désormais manifestes d'après les événements qui perturbent en ce moment l'Iran et le Moyen-Orient, pour quelles raisons le gouvernement a-t-il alors attendu si longtemps? J'aimerais que le ministre réponde aussi à cette question. Nous n'avons pas été en mesure de lui soutirer des réponses concises aux questions que nous lui avons posées à ce sujet, il y a quelques jours, au cours de la période des questions.

Nous avons également demandé au ministre si les sociétés pétrolières multinationales lui avaient vraiment donné l'assurance qu'elles ne détourneraient pas vers d'autres pays, cet hiver, le ravitaillement destiné au Canada. J'aimerais savoir si le ministre a reçu de ces sociétés l'assurance formelle que l'Imperial Oil ne nous annoncera pas en janvier ou février prochains qu'Exxon, la société mère, a décidé de détourner vers les États-Unis, la Suède, ou tout autre pays d'Europe, l'approvisionnement destiné à l'est du Canada, comme cela s'est déjà produit dans le passé.

A défaut de cette assurance, on ne pourra nous convaincre, d'après moi, que les multinationales veilleront aux intérêts du Canada. L'affaire a été prouvée à maintes reprises. L'année dernière ces sociétés ont détourné notre approvisionnement. Cette année même, Exxon a décidé de vendre à l'Europe, où les prix du pétrole sont plus élevés, le ravitaillement destiné à l'origine à la Florida Light and Power. Les sociétés pétrolières ont prouvé maintes et maintes fois qu'elles n'avaient pas d'intérêt national à cœur, ni même celui des États-Unis, d'où elles opèrent. Si elles ne prennent pas à cœur l'intérêt du pays où elles ont installé leur siège social, pourquoi devrions-nous nous attendre qu'elles s'intéressent particulièrement au sort du Canada? Ces assurances s'imposent donc et, à mon avis, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait les faire mettre par écrit, avant que nous ne nous retrouvions cet hiver devant une nouvelle crise.

Je suis aussi assez troublé de lire à la page 4 du document remis par le premier ministre que nous devons faire certaines choses pour remplacer le pétrole, que nous devons accroître notre production de pétrole et que nous devons encourager les Canadiens à s'intéresser à la question de l'énergie. Derrière ce document et ce que le premier ministre a indiqué que nous devions faire dans chacun de ces domaines, je vois Petro-Canada. Je me demande pourquoi le premier ministre est tellement voué au démantèlement . . .

Le vice-président: A l'ordre. J'ai le regret d'annoncer au député que son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre s'il a le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. Ritchie (Dauphin): Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots à propos de ces crédits. Une des questions qui m'ennuient, et qui a été soulevée au cours de la fin de semaine par le premier ministre de l'Alberta, c'est la politique de fixation des prix du pétrole brut. A ce sujet, je me demande si nous profitons vraiment des récupérations dites primaires, secondaires et tertiaires dans les puits de pétrole ordinaires. Étant donné le coût élevé de la prospection sous-marine, des puits de plus en plus profonds et surtout de l'exploitation des sables bitumineux, il me semble que nous négligeons probablement des possibilités en n'encourageant pas la récupération tertiaire du pétrole dans les puits ordinaires.

A ma connaissance, le pétrole de source traditionnelle coûterait $4 le baril, le pétrole provenant de la récupération secondaire coûterait $8 et celui découlant de la récupération tertiaire coûterait $15 ou $16 le baril. Malgré le prix actuel du pétrole brut à la tête de puits, nous commençons seulement à nous intéresser à la récupération secondaire du pétrole dans les puits ordinaires. Est-il vrai qu'il reste beaucoup de pétrole, comme le premier ministre de l'Alberta l'a dit dans une déclaration? A l'heure actuelle, on récupère de 30 à 35 p. 100 de ce pétrole par des moyens traditionnels.

Les subsides

● (1730)

Il me semble que puisque nous avons l'intention d'administrer la mise en prix, nous devrions nous efforcer de trouver des moyens de récupérer une partie de ce pétrole tertiaire et de le mettre en production. Je sais que la récupération tertiaire comporte l'usage de détergents dont un baril permet de récupérer de deux à trois barils de pétrole, mais le procédé est plus coûteux. Nous avons fait valoir que l'ancien gouvernement avait cessé de fournir aux États-Unis du pétrole lourd. Cela ne nous a servi à rien parce que nous ne pouvions l'utiliser. Cependant, des déclarations émanant de l'industrie pétrolière indiquaient que ces puits avaient été abandonnés et qu'il n'y avait aucune raison d'en reprendre l'exploitation. C'est l'occasion rêvée d'étudier la possibilité de la récupération tertiaire. Ne devrions-nous pas trouver un moyen de réaliser cette récupération et de vendre le produit au prix courant de manière à ce que les sociétés trouvent l'opération rentable et se mettent à l'œuvre au lieu de fermer les puits, quitte à les rouvrir au mieux dans un avenir assez éloigné afin d'en tirer ces ressources tertiaires?

Il y a encore beaucoup à dire sur le pétrole et le marché mondial, mais les chiffres semblent tout de même avoir évolué, et peut-être la situation du marché mondial n'est-elle pas aussi mauvaise qu'on l'imaginait. Il est indéniable que le prix réel du pétrole brut va s'accroître. L'OPEP se réunit de nouveau en décembre. Ce groupe dit qu'il augmentera encore les prix, mais il semble que l'équilibre mondial entre l'offre et la demande se soit sensiblement amélioré, et les perspectives sont encore meilleures pour la vente au détail. Les raffineries et les distributeurs ont déjà accumulé des réserves importantes. Le pire semble passé pour les États-Unis.

Bon nombre de spécialistes du pétrole, dont certains Saoudiens, estiment qu'il pourrait bien y avoir surabondance de pétrole brut dans le monde dans les années 80. Le facteur déterminant est une baisse de la consommation, en partie causée par le ralentissement de la croissance économique, mais en partie aussi, peut-être, par la hausse des prix. Au cours du dernier trimestre, les livraisons de produits pétroliers aux consommateurs américains ont diminué de 4 à 5 p. 100 par rapport à 1978, et cette baisse est attribuée surtout à la consommation accrue de gaz naturel. Les Européens économisent eux aussi. On dit que la consommation globale du pétrole dans le monde sera à peine plus forte cette année, et diminuera de 1 ou 2 p. 100 l'année prochaine.

Grâce à des approvisionnements supérieurs à la demande, les producteurs et les raffineries ont pu reconstituer leurs stocks dans une grande mesure. Ces stocks, qui ont fléchi en mars dernier, sont ensuite remontés en flèche jusqu'aux niveaux d'il y a deux ans. Aux États-Unis, ils oscillent dans une marge de 7 p. 100 du chiffre record, ce qui explique peut-être pourquoi M. Carter était prêt à cesser d'acheter du pétrole à l'Iran. Il se peut également que les entreprises et les particuliers aient eux aussi constitué des stocks importants.

On avance qu'en stockant un million de barils par jour pendant encore une année, on pourrait vraisemblablement remplir tous les réservoirs du monde et même plus. On estime même qu'environ deux millions de barils par jour ont été stockés. Les approvisionnements mondiaux ont dépassé, en moyenne, de 1 million et demi de barils par jour ceux de l'année dernière malgré la perte de deux millions de barils journaliers en provenance d'Iran. Un million environ de ce chiffre provenait des pays pétroliers ne faisant pas partie de l'OPEP, notamment du Mexique, de la mer du Nord, mais aussi d'autres pays de l'OPEP ayant augmenté leur production.

Il faudrait que la production des pays de l'OPEP diminue considérablement, en plus d'un arrêt total des exportations de l'Iran, pour que le monde connaisse une grave pénurie de pétrole. Bien sûr, l'OPEP a entretenu cette crainte et exigé davantage pour des ventes dites libres pour promouvoir la conclusion de contrats à prix plus élevés, mais il semble peu probable qu'il y ait de changement de prix avant la prochaine réunion de l'OPEP en décembre. Il semble bien que le marché mondial se stabilisera quelque peu et que nous serons témoins d'un plus grand équilibre de l'offre et de la demande au cours de l'année qui vient. On prévoit qu'à moins que ne surviennent des événements graves et imprévisibles, le prix du pétrole brut se stabilisera en 1980 et que les pressions inflationnistes diminueront dans une certaine mesure.

Les prix commencent à se normaliser. De plus en plus d'automobilistes achètent leur essence là où on la vend à meilleur prix. Si jamais nous connaissons un hiver doux, et que l'OPEP ne se montre pas trop rude non plus, il se pourrait même que le prix du pétrole diminue.

J'aimerais maintenant aborder la question de savoir s'il faudrait forcer les sociétés pétrolières à réinvestir tous leurs profits dans la production et la prospection pétrolières. Je soutiens que ce qui est valable pour une compagnie l'est également pour les autres. Si une société pétrolière réalise des profits, devrait-on l'empêcher d'investir dans un autre secteur, surtout s'il s'agit d'un secteur relié à l'énergie? Pourquoi une société serait-elle pénalisée pour avoir investi dans le secteur de l'énergie solaire, comme l'ont fait certaines sociétés pétrolières américaines?

Nous sommes tous conscients qu'un jour le charbon reprendra peut-être sa place au soleil. La mise en valeur de cette ressource nécessitera d'énormes investissements. Il nous faudra faire du charbon un combustible suffisamment propre pour le rendre utilisable sans trop d'inconvénients, sans qu'il n'encrasse l'atmosphère. Je ne crois pas qu'il serait logique d'exiger strictement que chaque dollar de profit réalisé dans le secteur pétrolier soit réinvesti dans ce même secteur. Nous devrions plutôt nous en remettre aux lois du marché à cet égard, car l'interventionnisme à outrance risque de nous éloigner de notre objectif, qui est non seulement de produire du pétrole, mais également de mettre en valeur d'autres ressources énergétiques.

M. de Jong: Monsieur l'Orateur, j'entends examiner deux aspects de la question. Avant de partir, le ministre a fait savoir qu'il communiquerait avec nous et répondrait à toutes les questions que nous pourrions soulever au cours du présent débat.

Ma première question a trait aux exportations de gaz. Le gouvernement songe-t-il à hausser le prix du pétrole à un niveau inférieur à celui que l'Alberta réclame pour autoriser l'exportation de plus grandes quantités de gaz? Si tel est le cas, je tiens à faire savoir que je m'y oppose très vivement. Les Canadiens ont toujours exporté de trop grandes quantités de cette ressource rare qu'est le pétrole, et nous ne voudrions pas commettre de nouveau la même erreur avec le gaz.

L'autre sujet que je tiens à aborder, c'est celui des mesures de conservation qui font partie de la politique énergétique, celles qui ont trait à l'isolation thermique des maisons. Ce sont des mesures qui échappent à l'emprise de l'inflation. Ce sont des mesures qui peuvent avantager tous les consommateurs. L'isolation thermique des maisons contribue à conserver l'énergie et ainsi à réduire notre état de dépendance à l'égard des sociétés pétrolières étrangères et des pays étrangers producteurs de pétrole; c'est véritablement un programme qui peut avantager tout le monde.

Le gouvernement aurait dû accorder à ce programme une importance beaucoup plus grande. Le gouvernement se rend bien compte de l'importance de ce programme. Il sait également qu'il contient des erreurs et des lacunes. Cependant, nous ne sommes pas, à mon sens, vraiment attaqués à ces problèmes et n'avons pas mis sur pied de programme qui puisse bénéficier à la population canadienne et réaliser toutes les économies qu'on aurait pu faire en isolant comme il faut les maisons.

● (1740)

Les statistiques démontrent que nous pourrions économiser à peu près les trois quarts de nos frais de chauffage si nos maisons étaient bien isolées. Si on utilisait la somme nécessaire à la construction de réacteurs nucléaires pour isoler les maisons, on économiserait plus d'énergie que le réacteur nucléaire ne pourrait en produire. Cela semble logique à la plupart des Canadiens. Pourquoi n'agirions-nous pas avec dynamisme dans de domaine? Pourquoi ne pas mettre sur pied un programme qui permette de réaliser ce potentiel?

J'ai déjà signalé dans le passé plusieurs faiblesses du programme PIPRC que j'ai constatées. Le ministre a admis l'existence de ces faiblesses. Les matériaux utilisés présentent des difficultés. On a fabriqué des matériaux qui se sont avérés dangereux pour le consommateur ou qui ont fait pourrir la charpente. Il y a des problèmes au niveau des sociétés d'isolation qui sont fondamentalement des lanceurs d'affaires véreux, des compagnies qui escroquent des millions de dollars au gouvernement. Le présent gouvernement se soucie d'économiser et de faire en sorte que les programmes du gouvernement donnent des résultats. Je suis donc étonné qu'il n'ait pas fait plus d'efforts pour tâcher de réglementer ces déménageurs à la cloche de bois. De plus, le programme PIPRC présenté par le gouvernement est trop restrictif, ayant été établi de façon à ne permettre que certains genres de calorifugeage.

Quand les ministres fédéral et provinciaux de l'Énergie se sont réunis le 1er décembre 1977 ils ont rédigé un document où ils présentaient des critiques très justifiés à propos du programme. Les députés d'en face s'inquiètent des provinces. Je trouve étonnant qu'ils n'aient pas lu ce que les provinces avaient à dire à ce moment-là. Je voudrais citer un passage de leur document. A propos du programme PIPRC, ils déclarent:

> Cependant, il est certain que les difficultés rencontrées dans ce cas ont été aggravées par le fait que le gouvernement fédéral n'a pas suffisamment consulté les provinces avant d'instaurer le programme ... La direction et l'exploitation permanente du PIPRC à partir de Montréal ne donne pas satisfaction aux provinces. Il est essentiel que les services administratifs du PIPRC se trouvent dans les provinces desservies.

Je reconnais que la décision annoncée hier par le premier ministre en vue de confier le programme d'isolation thermique des maisons canadiennes aux gouvernements provinciaux répondra aux critiques formulées par les provinces en 1977. Je tiens à rappeler ce que les provinces disaient à ce moment-là pour indiquer certaines des faiblesses de ce programme. Il était trop restrictif et trop monolithique, il était géré à partir de Montréal et n'avait pas la souplesse d'un programme administré à l'échelle locale. Cependant, en le confiant aux provinces, le gouvernement laisse tomber certains des éléments importants que sous-entend un programme national d'isolation des maisons et d'économie d'énergie.

Hier soir, j'ai signalé au premier ministre que je craignais que le fait de confier simplement les fonds affectés à ce programme aux provinces créerait le même genre de problèmes que dans le cas du régime d'assurance-maladie. Le gouvernement fédéral avait confié aux provinces les fonds destinés au régime d'assurance-maladie et les provinces n'ont pas utilisé cet argent pour le programme. Il pourrait se produire la même chose dans le cas du programme d'isolation des maisons.

En outre, je suis convaincu qu'il faut maintenir certaines normes nationales pour la fabrication des isolants. Seul le gouvernement fédéral peut le faire. Il faut aussi favoriser la recherche dans le domaine de l'isolation thermique pour garantir qu'on utilise les matériaux appropriés. Cela aussi exige la participation du gouvernement fédéral.

Selon moi, s'il veut instaurer un programme national d'isolation thermique des maisons, le gouvernement fédéral doit coordonner les activités et prendre l'initiative. Le premier ministre a déclaré à cet égard que si un député avait quelque chose à proposer, c'était à lui de le faire. Il a signalé qu'il était prêt à accepter les suggestions des députés. Je veux en faire quelques-unes aujourd'hui.

J'aimerais énumérer les éléments essentiels d'un programme d'isolation thermique des maisons. D'abord, il faut faire les recherches nécessaires. On gaspillera beaucoup de temps, d'argent, d'énergie et de maisons si l'on constate plus tard que les méthodes et les matériaux utilisés maintenant pour isoler les maisons déjà construites sont insuffisants, dangereux ou inutiles ou causent des dommages à la structure de la maison ou sont malsains pour ceux qui l'habitent. A l'heure actuelle, il y a bien des choses que nous ne savons pas à propos des effets à long terme que peut avoir l'isolation des anciennes maisons ou des avantages et des désavantages des diverses techniques utilisées et des écarts entre les économies prévues et les économies réelles découlant de l'isolation des anciennes maisons.

On isole suffisamment d'anciennes maisons dans tout le Canada pour qu'on puisse mener assez facilement et sans trop de frais, des études et des évaluations sur le terrain. L'université de Princeton a justement fait une étude approfondie dans ce domaine. Cette étude a été étalée sur cinq ans. On a constaté qu'il existait des contradictions flagrantes dans les idées courantes sur l'isolation des maisons. Autrement dit, grâce à une étude et à des recherches approfondies, on a constaté qu'un grand nombre de notions relatives à l'isolation d'une maison étaient fausses.

D'après moi, il faudrait en premier lieu qu'un bon programme d'isolation soit appuyé par certaines recherches. On améliore le programme en fonction des découvertes de sorte que les méthodes utilisées sont maintenues à jour et perfectionnées avec le temps.

En second lieu, tout programme national d'isolation des anciennes maisons devrait comporter sa propre réglementation. Encore là c'est une responsabilité du gouvernement fédéral.

Souvent l'étiquetage des matériaux ne fournit pratiquement aucune information sur la façon de les utiliser. C'est ainsi que certains isolants, surtout les mousses à base d'uréthane, pourraient s'avérer dangereux s'ils sont mal utilisés. Ces matériaux dégagent des émanations de formaldéhyde et d'autres gaz toxiques.

En troisième lieu, la méthode d'isolation devrait être adoptée à chaque cas en particulier. Par exemple, il faudrait tenir compte de certains facteurs comme l'âge, le site, le type de structure et l'emplacement de la maison. Si nous voulons économiser le plus d'énergie possible, nous devons tenir compte de ces facteurs. En somme, toute maison a ses caractéristiques propres, par exemple la présence de double fenêtres, d'un grenier, d'un sous-sol. Ce sont tous des éléments différents.

Le programme actuel n'offre de subventions que pour certains types de maisons. Je crois que le programme devrait s'appliquer à l'ensemble des maisons. Nous avons donc besoin d'un programme beaucoup plus individualisé. Il faudrait procéder maison par maison, en examiner les caractéristiques, peut-être même avoir recours à la technique photographique qui fait déceler les déperditions de chaleur et ensuite, dresser un plan pour chaque maison.

Au cours de nos entretiens, le ministre a proposé de se servir du programme PAREL. Je ne désapprouve pas cette suggestion. Je crois qu'un programme d'isolation devrait être confectionné en fonction des besoins d'une collectivité et, utiliser les ressources de cette collectivité, faire appel aux nouvelles techniques d'isolation et peut-être même s'intégrer au programme Canada au travail. En somme, il faudrait faire une activité communautaire intégrée.

Je ne pense pas qu'en léguant ce programme aux provinces nous puissions nécessairement obtenir les résultats désirés. Par conséquent, je propose qu'au lieu simplement en remettre l'administration aux autorités provinciales, le ministre fédéral et ses homologues provinciaux, les diverses ressources humaines du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, les spécialistes du ministère de la Consommation, du Conseil national de recherches et du ministère du Travail se réunissent et formulent un programme qui tirerait parti des ressources de la collectivité. Comme le ministre l'a signalé, les Canadiens veulent économiser l'énergie, ils veulent isoler leur maison. Mais ils s'attendent à ce qu'on leur fournisse une direction et jusqu'à présent, nous ne l'avons pas fait.

● (1750)

La quatrième chose que je suggérerai, c'est que nous exigions que toutes les maisons neuves—et en particulier celles construites par la SCHL—repectent des normes d'isolation beaucoup plus rigoureuses. Aujourd'hui, à Regina, on construit des maisons qui ne coûtent qu'une centaine de dollars à chauffer par année. Chaque maison neuve au pays devrait être construite selon ces normes. Malheureusement, par l'intermédiaire de la SCHL, nous construisons à l'heure actuelle des habitations à prix modique qui grèveront le budget des petits salariés dans les années à venir parce que nous n'avons pas recours aux techniques disponibles.

Voilà les quatre suggestions que j'aimerais soumettre à l'attention du gouvernement. Je crois qu'il est essentiel d'économiser l'énergie. Voilà trop longtemps que notre consommation croît sans cesse. Nous savons qu'il y a une limite et que nous l'atteindrons bientôt. On ne va pas nécessairement forcer les gens à économiser l'énergie en augmentant le prix du pétrole car il leur faut chauffer leurs maisons, se transporter pour aller au travail et en revenir. Mais en offrant d'autres avantages, on pourra commencer à les inciter à faire des économies et à encourager la conservation de l'énergie. Le temps de la consommation illimitée est révolu. Reconnaissons cette réalité. Le gouvernement doit maintenant prendre l'affaire en main et trouver d'autres solutions acceptables pour les consommateurs canadiens.

Le vice-président: La parole est au député d'Outremont.

M. Yurko: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Voici la deuxième fois que vous accordez la parole au député d'Outremont alors que certains d'entre nous n'ont pas eu l'occasion de se faire entendre.

M. Knowles: Levez-vous, alors!

M. Yurko: Voilà une heure et demie que je me lève.

M. Knowles: Tenez-vous debout pour que le président vous voie.

Le vice-président: A l'ordre. Le député d'Outremont accepterait-il de céder la parole au député d'Edmonton-Est?

M. Lalonde: Il est vrai que je suis déjà intervenu une fois et que d'autres députés n'ont pas encore eu la parole. Je conviens qu'il faut, en toute justice, accorder la parole à d'autres députés et je vois que le député de Selkirk demande à intervenir.

M. Knowles: Yorkton-Melville.

Le vice-président: Le député d'Edmonton-Est.

M. Yurko: Merci, monsieur le président. Je dois tout d'abord dire que je suis toujours étonné de voir que la question d'énergie est débattue de façon aussi énergique.

M. Knowles: Cela ne devrait pas vous étonner.

M. Yurko: J'aimerais poser quelques questions au ministre. D'abord, d'après lui, comment s'y prendre pour parvenir avec nos propres ressources de pétrole à l'autarcie d'ici 1990? Je lui proposerais d'insister davantage dans sa réponse sur l'approvisionnement que sur les prix. Deuxièmement, combien nous coûtera l'autarcie d'ici 1990, compte tenu des moyens employés? Troisièmement où prendra-t-on les fonds nécessaires? Quatrièmement, quand commencerons-nous à recueillir les fonds qui nous permettront d'être autonomes d'ici 1990?

Un ministre de l'ancien gouvernement est venu en Alberta un jour proposer la construction de 20 usines de traitement des sables bitumineux d'un coup. J'ai entendu un député d'en face parler aujourd'hui du coût du pétrole produit par Syncrude. A la conférence sur l'énergie hier, le premier ministre de l'Alberta a dit que l'usine d'Alsands allait coûter 5 milliards de dollars et que l'usine d'huile lourde de Cold Lake allait coûter 7.5 milliards. Je crois que les députés ont complètement perdu de vue ce qu'il en coûtera pour produire un baril de pétrole à l'avenir.

Si on ne découvrait pas ou peu de pétrole dans la mer de Beaufort et très peu sur la côte est, on pourrait tenter de répondre à la demande de pétrole au Canada d'ici 1990 en construisant des usines de sables bitumineux. Permettez-moi aussi de signaler, monsieur le président, que les réserves conventionnelles de pétrole en Alberta s'épuisent à l'heure actuelle au rythme de 100,000 barils par jour par année, soit à peu près la capacité de production annuelle d'une usine de sables bitu-

mineux. Si nous décidions donc de construire des usines de sables bitumineux pour assurer notre autonomie en 1990, combien faudrait-il en construire? Pour remplacer les quantités que nous importons aujourd'hui, il faudrait en construire trois. Pour tenir compte de l'épuisement des réserves conventionnelles en Alberta—et je reviendrai à la récupération tertiaire et aux résultats que cela pourrait donner—nous avons besoin d'une usine par an. Une par an. Cela pour assurer notre autonomie dans le domaine de l'énergie et maintenir la consommation à 1.8 million de barils par jour. Pour maintenir ce taux de consommation, combler l'écart actuel et tenir compte de l'épuisement des réserves conventionnelles, il nous faudrait littéralement 12 ou 13 usines de sables bitumineux d'ici 1990.

Quel en serait le coût? La prochaine usine, l'usine d'Alsands, coûterait à peu près 5.5 milliards de dollars. Mais la suivante coûterait 15 p. 100 de plus, la suivante encore plus et la suivante encore beaucoup plus à cause du seul facteur de l'inflation. Quel en serait le coût d'exploitation? J'ai entendu toutes sortes d'absurdités venant d'en face au sujet de $15 le baril. C'est bien ce que coûte aujourd'hui le pétrole de Syncrude dont l'usine n'a coûté que 1.8 milliard de dollars à un taux d'intérêt de 7 ou 8 p. 100, non de 13 ou 15 p. 100.

Le financement d'une nouvelle usine de traitement des sables bitumineux pouvant produire 100,000 barils par jour reviendrait à environ $15 à $20 le baril en intérêts seulement. Le seul coût de financement d'une usine de 5.5 à 6 milliards de dollars serait aujourd'hui de $15 à $20 le baril.

Je voudrais ajouter, avant la suspension . . .

Le vice-président: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Le président: A l'ordre. Au moment où la séance a été suspendue à 6 heures, nous en étions à l'annexe D et le député d'Edmonton-Est avait la parole.

M. Yurko: Monsieur le président, je crois qu'il me reste à peu près 12 minutes. Je tiens à ce que cela soit bien compris. Je ne pense pas utiliser entièrement ces 12 minutes, mais j'aimerais qu'on le note au compte rendu.

Permettez-moi de poursuivre à propos de mon scénario relatif à l'approvisionnement en pétrole qui se fonde sur la construction d'environ 12 usines de traitement des sables bitumineux d'ici 1990 pour en arriver à l'autonomie pétrolière au Canada. Je ne prône pas ce calendrier de construction en Alberta parce que l'Alberta ne pourrait tout simplement pas en venir à bout. Ce n'est qu'un scénario que je présente pour établir la nécessité de porter les prix du pétrole au niveau mondial le plus tôt possible. Si nous voulions recueillir assez de fonds pour construire une usine de sables bitumineux à partir des augmentations du prix du pétrole tiré des sources conventionnelles, il nous faudrait, au rythme de production actuel, augmenter de $12 le prix du baril de pétrole pour réunir en un an les six milliards de dollars nécessaires.

Selon ce scénario, si nous voulions construire 12 usines de sables bitumineux en 12 ans afin d'en arriver à l'autonomie pétrolière au Canada, en supposant que les découvertes dans la mer de Beaufort et au large des côtes de l'Est s'avèrent finalement décevantes, il nous faudrait, compte tenu de l'inflation, au bas mot un peu plus de 100 milliards de dollars. Si l'on veut que cette industrie reste ou revienne aux mains des Canadiens, au lieu d'importer des capitaux qui en feront une propriété américaine, il faudrait alors recueillir ces fonds au Canada. Et si l'on veut recueillir ces fonds au Canada en augmentant le prix du pétrole tiré des sources conventionnelles, qui s'épuisent chaque année, comme je l'ai mentionné, au rythme de 100,000 barils par jour—c'est le rythme d'épuisement des réserves conventionnelles de l'Alberta—il faudrait augmenter aujourd'hui le prix du pétrole conventionnel de $25 le baril, c'est-à-dire en fixer aujourd'hui le prix à $38 le baril afin de réunir les fonds nécessaires à la construction des 12 usines de sables bitumineux qu'il nous faudrait pour que le pays se suffise en pétrole en 1990.

Quelle est l'autre possibilité? C'est d'importer du pétrole et d'exporter nos dollars, c'est-à-dire notre bien. Cette possibilité est inacceptable. Comme l'a dit le ministre, il est essentiel de choisir toute de suite, car il faut attendre douze ans avant qu'une usine de traitement des sables bitumineux puisse entrer en activité. Ce n'est pas un projet que l'on peut réaliser en un tournemain. Oui, il faut douze ans entre la mise en chantier et l'entrée en service d'une usine. Voilà pourquoi le temps presse. Le gouvernement, la Chambre et le public canadien doivent rechercher l'autarcie en matière de pétrole dès maintenant et trois moyens s'offrent à nous pour trouver les sommes énormes que cela exige: ou bien importer du capital et favoriser la mainmise étrangère sur nos ressources; ou bien au cours des prochaines années, imposer davantage le contribuable canadien par l'entremise des différentes formes de taxation; ou bien élever le prix du pétrole classique presque jusqu'au niveau mondial.

A mesure que nous allons relever les prix du pétrole, les États-Unis vont commencer à mettre en valeur leurs propres ressources d'hydrocarbures, entre autres le charbon. Pour que la gazification et la liquéfaction du charbon soit rentable, il ne faut pas que ces opérations coûtent plus que $30 à $50 le baril. Par conséquent, nous n'avons pas le choix, à moins d'exporter notre richesse comme les États-Unis l'ont fait depuis 10 ans.

J'aurais une autre chose à ajouter. Le 14 août dernier, j'ai rédigé un mémoire en ma qualité de membre du comité sur l'énergie, proposant la formation d'une banque nationale d'énergie. Pourquoi croyez-vous que j'ai écrit cette lettre? Parce que, de concert avec d'autres, j'ai participé à la mise sur pied du fonds du patrimoine de l'Alberta. La province de l'Alberta est propriétaire de ses ressources pétrolières et, je le répète, ces ressources s'épuisent au rythme de 100,000 barils par jour. L'Alberta a droit à des redevances, redevances qu'elle fixe elle-même. A l'heure actuelle, la redevance sur les augmentations excédentaires est de 50 p. 100. L'argent va donc s'accumuler pour l'Alberta en vertu de la prérogative constitutionnelle relative à toute augmentation de prix.

• (2010)

L'Alberta peut investir l'excédent de capital de deux façons. Comme c'est une province canadienne, elle peut l'investir dans les banques à charte canadiennes, lesquelles retourneront cet argent aux Canadiens très rapidement. Cependant, on ne peut ainsi diriger les investissements. Les banques placeraient l'argent un peu partout, dans l'immobilier et dans toutes sortes

d'industries. L'idée était donc de ramener l'argent produit par les redevances en Alberta dans le contexte national et de l'employer de manière à nous rendre autonomes dans le domaine de l'énergie en 1990. Voilà pourquoi la banque de l'énergie s'impose. Ce n'est pas comme Petro-Canada. L'une des principales raisons est de recycler l'argent du fonds d'épargne et du patrimoine de l'Alberta et de le répartir aux fins de l'autarcie énergétique dans les différentes régions du pays. Nous ne voulons pas que l'argent soit investi en Alberta parce que nous ne pouvons soutenir pareille croissance. La croissance est trop rapide, si nous devons tirer tout le pétrole dont nous avons besoin des seuls sables pétrolifères.

Permettez-moi de parler de récupération tertiaire. Quel effet croyez-vous que la récupération tertiaire aura? On se livre déjà à la récupération secondaire en de nombreux endroits de l'Alberta. L'accroissement maximal de la production, c'est-à-dire le taux d'accroissement de la production qu'on prévoit dans le cas de la récupération tertiaire, varie de 150,000 à 200,000 barils par jour tout au plus. Cela prolongera la vie productive du gisement, mais cela n'augmentera pas beaucoup le taux d'accroissement de la production. En fait, les prévisions les plus optimistes font état de 150,000 à 200,000 barils par jour alors que la production par des moyens classiques diminue en même temps de 100,000 barils par jour en un an. Dans dix ans, l'approvisionnement en provenance de l'Alberta sera tombé de 1.5 million de barils par jour—pour le pétrole classique—à 500,000 barils par jour.

Monsieur le président, au début de mon intervention, j'ai posé trois questions que je vais répéter dans l'espoir que le secrétaire parlementaire pourra y répondre. J'ai d'abord demandé au ministre s'il dirait au comité la façon dont nous sommes le plus susceptibles de parvenir à notre autarcie énergétique en 1990 en ce qui concerne l'approvisionnement en pétrole canadien. Je lui ai ensuite dit qu'un des moyens d'y arriver consistait à construire 12 raffineries pour le pétrole extrait des sables bitumineux, tâche colossale, très onéreuse et extrêmement compliquée. En fait, la construction de ces usines de traitement des sables bitumineux créerait de très nombreux débouchés en Ontario puisque 60 p. 100 des valves, de la tuyauterie, des instruments et autres sont fabriqués dans le centre du Canada, en Ontario et en partie au Québec. La construction d'une de ces usines créerait un regain d'activité au centre du Canada.

La deuxième question que j'ai posée portait sur le coût de l'autarcie énergétique.

Troisièmement, j'ai demandé d'où cet argent allait venir. Va-t-il venir des Américains, de l'étranger, des investisseurs étrangers, des contribuables canadiens ou de l'industrie énergétique existante?

Pour finir, j'ai demandé quand nous allions commencer à accumuler des capitaux. Si nous voulons construire des usines de traitement des sables bitumineux ou des raffineries de pétrole lourd, comme le premier ministre de l'Alberta l'a dit hier, il nous aurait fallu commencer il y a quelques années. On investit et on accumule des capitaux pour la construction de ces deux usines qui vont coûter environ treize milliers de dollars. Il ne faut pas perdre de temps. Il s'impose d'agir maintenant. Il faut que nous commencions à accumuler de l'argent maintenant et nous assurer qu'il sert bien à garantir notre approvisionnement en énergie. Nous devons supporter le fardeau de l'augmentation des prix pour développer l'activité dans le domaine de l'approvisionnement mais également pour développer l'activité dans les industries manufacturières du centre du Canada parce que—comme je l'ai dit tout à l'heure—chaque fois que nous construisons une usine d'extraction du pétrole des sables bitumineux, le centre du Canada doit fournir la quasi-totalité du matériel, de l'équipement, des instruments, de la technique d'exploitation, et le reste. C'est pourquoi il est bon pour tout le pays que nous subvenions à nos besoins en énergie grâce à nos propres ressources, au lieu d'importer du pétrole.

[*Français*]

M. Pinard: Je voudrais faire un rappel au Règlement, monsieur le président. Le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) a fait état de son intention d'avoir ce soir, à la Chambre des communes, en comité plénier, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay). Et nous avons compris que cet après-midi nous discutions d'énergie avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), et parce qu'il devait prendre l'avion pour l'Ouest au cours des dernières minutes avant 6 heures, nous avions compris que notre groupe pourrait ce soir poser des questions et intervenir au sujet du ministère de l'Expansion économique régionale.

Je comprends que vous avez la discrétion de donner la parole à qui vous voulez à la Chambre, mais peut-être n'étiez-vous pas au courant de cette entente, et je suis convaincu que les députés de notre côté qui s'intéressent aux questions énergétiques se feront un devoir d'être présents à la Chambre mercredi, vendredi ou la semaine prochaine pour entendre les réponses ou les objections qui ont pu être posées et également pour répliquer aux réponses s'ils ne sont pas satisfaits. Mais si ce soir nous devons discuter d'énergie, nous aurions aimé qu'on ne fasse pas état d'une entente intervenue cet après-midi, car ce soir, à la Chambre, nos députés, nos critiques en matière d'énergie, auraient pu au besoin donner la réplique.

Alors, je demande tout simplement que l'on respecte l'entente intervenue et que l'on continue à poser des questions et à intervenir au sujet du ministère de l'Expansion économique régionale. D'ailleurs, le seul ministre présent à la Chambre ce soir à part celui des Travaux publics (M. Nielsen) qui n'est pas intéressé à ce sujet, c'est le ministre de l'Expansion économique régionale plutôt que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

[*Traduction*]

Le président: Le secrétaire parlementaire souhaite-t-il parler de l'objection qui a été soulevée?

M. Jarvis (Willowdale): Oui monsieur le président. Sauf erreur, le comité a décidé cet après-midi de poser une série de questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On était en train de poser ces questions quand la séance a été suspendue à 6 heures et elles sont demeurées sans réponse. Je croyais que nous aurions l'occasion de répondre quand la Chambre se formerait de nouveau en comité. Je suis en mesure de répondre à ces questions. Le président a accordé la parole au député d'Edmonton-Est qui vient de faire ses remarques et de poser des questions. Je signale au comité que les réponses aux questions ne sont pas longues, après quoi le ministre de l'Expansion économique régionale qui est ici sera prêt à répondre à des questions, comme il avait été entendu.

Deuxièmement, je dirai aux honorables vis-à-vis qu'après avoir obtenu des réponses aux questions qu'ils ont posées, ils ne pourront poursuivre le débat, mais ils auront l'occasion de soulever d'autres questions plus tard. Je suis certain que les députés d'en face sont parfaitement capables de lire le hansard et qu'ils s'empresseront de le lire demain matin dès qu'il sera disponible. Je demande donc qu'on me permette de répondre aux membres du comité qui ont posé des questions sur l'énergie, les mines et les ressources.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

[*Français*]

Le président: L'honorable député de Pontiac-Gatineau-Labelle fait le même rappel au Règlement.

M. Lefebvre: Oui, au sujet du même rappel au Règlement, celui de mon collègue de Drummond (M. Pinard), et pour les renseignements au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Bob Jarvis) . . .

[*Traduction*]

Je suis l'un des députés qui ont posé des questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et je lui ai fait savoir que je ne m'attendais pas à ce qu'il soit disponible dès ce soir et qu'il pourrait revenir plus tard au cours de la semaine, car j'avais l'impression à ce moment-là qu'il n'était pas en mesure de répondre à certaines questions, et j'avais pleinement accepté cette idée. Je savais également que les leaders des partis s'étaient mis d'accord pour parler ce soir du ministère de l'Expansion économique régionale.

Aussi, sans vouloir priver du tout le secrétaire parlementaire, je pense que nous devrions nous en tenir à l'entente conclue.

● (2020)

[*Français*]

Le président: Le député de Madawaska-Victoria.

M. Corbin: Sur le même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler aux députés que cet après-midi, à 5 heures, j'ai gracieusement consenti à retirer la discussion du bill C-216, bill privé visant à l'établissement d'une semaine nationale de la famille, afin justement de donner une heure de plus aux députés qui voulaient discuter de la question de l'énergie. Mais j'avais bel et bien compris que ce soir, dès 8 heures, nous reprendrions le débat sur le budget du ministère de l'Expansion économique régionale, et je suis un peu déçu, après avoir gracieusement cédé une heure de mon temps cet après-midi, que nous discutions encore sur la question de l'énergie ce soir.

Le président: A l'ordre! Au sujet du rappel au Règlement, je dois dire que, tout d'abord, la présidence elle-même n'était pas partie à l'entente, et c'est peut-être là une leçon pour les honorables députés pour que, lorsqu'il y a entente, ils en fassent un ordre de la Chambre ou un ordre du comité. A ce moment-là, tout le comité sera lié, de même que la présidence.

[*Traduction*]

Il est facile d'amener les députés à s'entendre; toutefois, les seules décisions définitives sont celles prises en comité ou celles qui sont transformées en ordres de la Chambre; cela n'a pas été le cas ce soir. Au moment où le timbre a sonné pour rappeler les membres du comité, j'ai vu que les fonctionnaires du ministère attendaient à la porte pour pénétrer à la Chambre. Quand le secrétaire parlementaire m'a demandé l'autorisation de prendre la parole, j'ai accepté. Sa demande me paraît raisonnable. Je dois donc lui donner la parole.

[*Français*]

M. Lefebvre: Je pense qu'on doit donner au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour) l'occasion d'exprimer lui aussi son avis à la présidence au sujet de l'arrangement qui avait été fait, même si celui-ci est officieux. Il s'agit d'une entente entre les partis, et elle doit quand même être respectée à la Chambre. J'aimerais donc que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé confirme mes propos ce soir.

Le président: Je ne peux tout de même pas forcer quelqu'un à prendre la parole s'il ne le veut pas.

[*Traduction*]

M. Jarvis (Willowdale): Monsieur le président, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé vient de m'apprendre que lorsque les leaders de la Chambre se sont réunis, cet après-midi, ils ont conclu cette entente. Devant ce fait accompli, je m'incline certainement et je retire donc ma demande dont je vous ai fait part en vue de répondre maintenant aux questions des députés. Si j'ai bien compris le secrétaire parlementaire, le Règlement m'autorise à répondre demain quand la Chambre se réunira à nouveau en comité plénier.

Des voix: Bravo!

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à m'assurer que nous avons bien compris ce à quoi nous nous sommes engagés. Les députés cherchent à obliger le comité à n'aborder qu'un seul sujet. Nous avons un horaire à respecter. Le ministre est présent. Je sais pertinemment que certains députés souhaitent interroger le ministre au sujet de l'expansion économique régionale, et nous entretenir eux-mêmes de la question; toutefois, cela ne lie en aucune manière la présidence. Si un député demande la parole pour discuter des affaires extérieures, je ne puis l'en empêcher, à moins que le comité n'ordonne que la soirée soit consacrée uniquement à discuter de l'expansion économique régionale.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, après toutes ces explications je vais revenir à l'expansion économique régionale. Je dois, en premier lieu, remercier le ministre de s'être rendu disponible au comité ce soir pour entendre nos doléances et répondre à nos questions. Mes collègues des provinces Maritimes ont abondamment parlé beaucoup de leur région, et ils l'ont fait avec beaucoup d'éloquence. J'aimerais donc me rapprocher du centre du pays et parler un peu de la région de

Montréal. Le 30 octobre dernier, le journal *La Presse* rapportait, et je cite;

Montréal zone spéciale: après deux ans un demi échec.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) a dû prendre connaissance de cet article et réaliser que le MEER devait fournir 60 millions de dollars de subventions pour une période de trois ans.

Ces octrois devaient susciter pour plus de 300 millions de dollars de projets, et créer plus de 12,000 emplois. On sait que la réalité est tout autre et que l'on a seulement dépensé 26.8 millions de dollars et créé moins de 5,000 emplois. J'ai lu cela avec beaucoup d'intérêt étant donné que ma circonscription fait partie de cette zone spéciale de Montréal. Et quel n'a pas été mon étonnement quelques jours plus tard, le 6 novembre, quand dans le même journal on pouvait lire, et je cite:

Ottawa prolongera le programme Montréal zone spéciale.

J'ai été très étonné et j'ai lu cela avec beaucoup d'attention aussi. J'avais hâte de voir quel sort on réserverait à la circonscription de Shefford. Malheureusement, il n'y a pas beaucoup de nouvelles sur cette circonscription. Je lisais cela. Dans l'article, on disait que c'était un demi-échec. On disait que cela avait nui à la ville de Granby, ainsi qu'à celle de Waterloo, dont le maire est ici ce soir et qui attend avec beaucoup d'impatience les réponses du ministre. On avait dit: Il est bien certain que lorsque le gouvernement va faire des changements, il va penser à la circonscription de Shefford. On sait que cette dernière, pendant sept ans, a fait partie de la zone désignée et en a profité.

Cette zone spéciale, la presse appelait cela un demi-échec, nous nous appelons cela un échec complet en ce qui regarde notre région. Le ministre connaît mon intérêt pour l'expansion économique régionale. J'ai déjà eu l'occasion de lui en parler à plusieurs reprises, et la ville de Granby nous disait à un certain moment que, faisant partie de la zone spéciale de Montréal et des environs, plutôt que d'une zone désignée, elle se sentait sérieusement désavantagée. J'ai communiqué avec le ministre, et lui ai dit tout cela. Il a porté une grande attention à ma demande, et il doit le faire encore dans les prochains jours, mais je voudrais lui rappeler que, selon des statistiques, dans Shefford, le taux de chômage est de 18.9 p. 100. Il est certain que Statistique Canada ne sera pas d'accord avec moi, mais je parle de statistiques réalistes, compilées par certains fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et on me dit que dans Shefford 7,269 personnes sont à la recherche d'un emploi.

C'est beaucoup, c'est même beaucoup trop. Je lis le dernier communiqué du ministre à l'effet qu'il accorde beaucoup de subventions en vue de combattre les inégalités régionales, je suis très étonné, je suis surtout frustré de ne pas être dans cette fameuse zone désignée.

Je lisais la dernière publication de Revenu Canada et, entre autres, il s'agit de l'édition 1979 des statistiques fiscales. Ce n'est pas seulement pour me plaindre du fait que certaines autres villes sont désignées, mais pour la gouverne du ministre, je voudrais lui signaler que Sept-Îles, par exemple, qui est la deuxième ville canadienne selon le revenu moyen, la ville de Sherbrooke, qui est la 67e, la ville de Trois-Rivières, qui est la 52e, sont des villes désignées aux fins de subventions, tandis que la pauvre ville de Granby, qui elle est la 87e, n'est pas désignée. On se demande vraiment si ce ministère-là est commis à combattre les inégalités régionales. Pendant sept ans, on a fait partie de cette fameuse zone désignée, et des changements ont été effectués. Je n'étais pas député dans ce Parlement-ci à l'époque, l'ancien député ne s'en est probablement pas assez soucié, mais moi j'arrive comme nouveau député ici, et je veux m'assurer que les industries de chez nous puissent profiter de subventions. Je crois, par exemple, que les secteurs mous, comme celui du caoutchouc, du textile, des meubles, des plastiques même, il y a cinq industries de plastique à Granby seulement, et toutes ont besoin d'aide. Malheureusement, avec le programme actuel nous ne pouvons pas obtenir d'aide. Je demande au ministre, premièrement, s'il a l'intention de faire quelque chose pour ces fameux secteurs mous, pour lesquels le gouvernement du Québec, dans plusieurs livres et plusieurs déclarations, a dit qu'il voulait faire tous les efforts possibles en vue de les aider. Mon collègue de Drummond (M. Pinard), qui est à la Chambre, a également besoin d'aide dans le domaine du textile. Nous avons tous besoin d'aide et de faire travailler nos gens.

Le ministre doit poursuivre les mêmes objectifs que nous, et j'espère qu'il pourra nous donner plus de réponses. Quant à cette fameuse zone désignée, cela est très bien pour la petite entreprise parce que n'importe quel projet peut être subventionné. Par contre, ceux qui sont dans la zone spéciale de Montréal n'ont vraiment pas un «spécial». On sait que tous les projets de moins de $100,000 ne sont pas subventionnés. On prétend vouloir aider la petite et la moyenne entreprise, et l'on sait que les projets de moins de $100,000 représentent vraiment la petite entreprise, et que ces gens-là ne sont pas admissibles aux subventions. Pour moi c'est une situation intolérable, surtout quand on veut aider ces gens-là qui ont de l'initiative et qui pourraient contribuer à notre économie. Je demande au ministre s'il a l'intention d'apporter des modifications pour permettre aux petites entreprises de participer à la vie économique de la région des cantons de l'Est, du Québec et du Canada.

● (2030)

Un de mes collègues parlait d'un problème d'aéroport, et il aurait aimé que le MEER puisse s'en mêler un peu. Il avait des problèmes avec le gouvernement provincial. Nous avons aussi un problème d'aéroport. L'aéroport régional de Bromont a été pour nous un outil de développement industriel incomparable. En particulier la compagnie IBM est venue s'installer dans notre région grâce à cet aéroport. Celui-ci devrait être financé par l'ensemble de la collectivité, parce qu'actuellement ce sont les villes de Bromont et de Cowansville, qui sont d'ailleurs dans la circonscription du député de Missisquoi (M. Grafftey), le collègue du ministre, qui paient. Maintenant si mon collègue de Missisquoi ne veut pas s'occuper de son dossier, je vais le piloter pour lui. Ce que je voudrais dire au ministre c'est qu'on a besoin de son intervention. Cet aéroport risque de fermer si personne ne s'en occupe.

Actuellement la ville de Bromont, qui est dans une situation financière précaire, et celle de Cowansville doivent absorber les coûts de cet aéroport régional. J'ai peur qu'il nous réponde que son collègue le ministre des Transports (M. Mazankowski) peut m'aider, mais je vais lui dire que j'ai vérifié auprès de son collègue le ministre des Transports, et il me dit qu'il n'y a presque pas de budget pour ce genre d'aéroport. J'aimerais qu'on cesse de se renvoyer la balle et qu'on puisse trouver une

solution, parce que n'importe quelle grosse entreprise qui va vouloir venir s'établir chez nous va exiger des installations comme celle-là, des moyens de communication, et l'aéroport de Bromont est un instrument essentiel pour notre développement régional.

D'autres questions m'intéressent aussi, et ce n'est pas partisan, car je m'en occupe en tant que député fédéral. Au sujet de toutes les subventions qui sont données par le MEER, pas assez nombreuses dans ma circonscription, mais nombreuses dans d'autres, j'aimerais savoir si le ministre a l'intention de procéder à une politique d'affichage. Nous du Québec nous sommes contents quand le gouvernement du Canada fait quelque chose, et nous voulons que les gens le sachent et puissent l'apprécier. J'aimerais que le ministre puisse contacter les gens à l'intérieur du ministère, ceux qui s'occupent des relations publiques, et leur dise qu'ils s'assurent qu'on a des pancartes, du moins que les gens sachent ce que l'on fait. Je vais donner un exemple patent: la Coopérative agricole de Granby qui a un projet extraordinaire. La Coopérative agricole de Granby a reçu une subvention qui dépasse le million de dollar, et tout ce qu'on a c'est une petite ligne de rien. Je pense qu'on devrait vraiment avoir un panneau. A l'époque où le sénateur Marchand était ministre, on avait ce genre de panneau, et c'était très apprécié par la population qui était au moins en mesure de voir ce que le gouvernement du Canada faisait. Je m'aperçois qu'on est en train de perdre toute l'aide qu'on apporte directement au citoyen. Le premier ministre, hier soir, disait qu'il faisait disparaître le programme d'isolation thermique. C'était un moyen pour nous d'être présents, et nous allons le perdre. Par le MEER, avec les subventions, cela créerait une présence fédérale au Québec, et c'est très important à ce moment-ci.

Je pose aussi la question au ministre, non pas d'une façon partisane, mais en tant que représentant des intérêts de la population. Au sujet des faillites, je dirai que beaucoup de gens de ma circonscription et du reste de la province ont l'impression qu'on donne des subventions à de grosses compagnies qui ensuite font souvent faillite et que les administrateurs de ces grosses compagnies s'en vont avec l'argent. Moi j'aimerais que le ministre dise, et que cela soit consigné au compte rendu, quels sont les moyens légaux pour récupérer les subventions déjà versées.

Et cela est très important, à mon point de vue. Je vais citer en exemple un fait qui est arrivé dans ma circonscription, celui de la voiture Manic qui était censée être la voiture québécoise par excellence, et l'entreprise a fait faillite. Le gouvernement fédéral avait accordé des subventions importantes. Cela a été très mal interprété. On a l'impression que les fonds publics ont été dilapidés. J'aimerais donc que le ministre donne quelques précisions là-dessus à la Chambre et par le fait même à la population canadienne.

Finalement, il y a une chose très évidente, c'est que des villes comme Granby, Waterloo, Rock Forest, Saint-Césaire ou Valcourt s'attendent à beaucoup du ministre, parce que le taux de chômage est très élevé dans ces villes, et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a supprimé tout ce qui s'appelait projet Canada au travail . . .

Une voix: Quelle honte!

M. Lapierre: C'est honteux, mon collègue a raison, et je pense que le ministre pourrait, en faisant des modifications au programme Montréal—zone spéciale, donner un coup de main à ces municipalités-là.

Le maire de Waterloo est dans les tribunes ce soir et je suis certain qu'il s'attend à une réponse favorable du ministre. Je suis convaincu que, lui, il va amener de nouvelles entreprises chez lui. M. Dupuis s'attend que le ministre de l'Expansion économique régionale lui aide à réduire les inégalités régionales qui existent entre sa ville et celle de Montréal. J'aimerais donc conclure en disant au ministre que je le remercie, parce que, jusqu'à maintenant, il a été très coopérateur, et j'espère qu'à l'avenir il le sera non seulement par ses paroles mais aussi par ses actes.

[*Traduction*]

M. MacLellan: Merci, monsieur le président. J'aimerais tout d'abord parler au ministre de l'importance que nous accordons au ministère de l'Expansion économique régionale dans la région de l'Atlantique. Le but de ce ministère est en tous points conforme à l'esprit de la Confédération et c'est pourquoi nous l'estimons très important pour le bien-être et le succès économique de notre région.

Nous ne demandons pas de cadeaux, nous voulons simplement que l'on investisse dans l'avenir de notre région. Des nouvelles très alarmantes sont récemment parvenues à mes oreilles, à savoir que le ministère de l'Expansion économique régionale cesserait d'exister comme tel. Cela porterait un coup fatal aux attentes de la région de l'Atlantique, car si le MEER ne faisait plus partie intégrante du programme de développement régional, nous retournerions de nombreuses années en arrière. Le faire disparaître ce serait nous priver d'un bon moyen de mettre en pratique les initiatives visant à stimuler l'économie des régions du pays qui sont moins favorisées que d'autres sur le plan économique.

J'aimerais seulement vous donner quelques exemples de ce qui pourrait arriver et vous montrer à quel point la situation est faussée en ce qui concerne le développement économique du pays, surtout dans les secteurs que nous nous efforçons tellement de concentrer à l'heure actuelle.

Je citerais d'abord l'exemple de la pêche. On ne tient, en effet, aucun compte des difficultés des pêcheurs côtiers, au profit des conserveries et des grosses compagnies. Dans le domaine du transport, en Nouvelle-Écosse, le ministère des Transports tire dans les pattes de CN Marine en accordant à Clarke Steamships Limited une subvention de près de $16 la tonne pour concurrencer CN Marine qui est pourtant la société d'État.

● (2040)

Nous avons entendu cet après-midi des députés ministériels parler avec enthousiasme du développement énergétique, mais sans rien dire de la région atlantique. On nous a assuré en termes grandiloquents que cette région n'avait pas à craindre de détournements de livraisons de pétrole vers d'autres régions. Or, nous n'avons pas entendu le ministre de l'Énergie ni le gouvernement nous dire comment exactement on s'y prendra pour éviter cela. Je soutiens que le gouvernement n'a pas de programme, qu'aucun n'a été proposé et que ce ne sont là que d'aimables platitudes.

Quand on lui a posé la question, le ministre a dit que le gazoduc irait jusqu'à Québec, mais ignorait s'il se prolongerait jusqu'aux provinces de l'Atlantique. Le gouvernement n'a pas à cœur l'avenir de la région de l'Atlantique. Au cours des séances consacrées à l'étude du budget supplémentaire, quand il fut révélé que le gouvernement dépenserait plus de 6 millions de dollars pour acquérir 49 p. 100 des actions de la Lower Churchill Falls Development Corporation, j'ai demandé au ministre si l'énergie électrique produite par ce projet hydro-électrique pourrait alimenter le réseau électrique de la région de l'Atlantique. Le ministre n'en savait rien. Je lui ai ensuite demandé si, dans l'hypothèse où la région de l'Atlantique pouvait payer le prix exigé par cette société, cette énergie hydro-électrique devrait alimenter la région de l'Atlantique, et encore une fois il n'a rien pu répondre.

Même lorsque la région de l'Atlantique peut soutenir la concurrence, et ne réclame rien de plus que les autres régions du Canada, elle ne reçoit toujours aucune attention du gouvernement. La situation est pire quand il s'agit des problèmes de l'industrie houillère, qui nous est si essentielle et est, comme l'ont signalé nos dirigeants, absolument indispensable à l'avenir de la Nouvelle-Écosse, particulièrement quand on pense au coût élevé du pétrole, que la houille pourrait remplacer comme source d'énergie à un coût plus raisonnable. Le gouvernement n'a fait aucune promesse à la Nouvelle-Écosse. Il reconnaît que le charbon est une nécessité mais il n'est pas disposé à s'engager financièrement à contribuer à résoudre ses problèmes.

Le charbon représente maintenant une source rentable d'énergie, mais même lorsqu'un projet est économiquement rentable, le gouvernement ne lui donne aucun appui. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, des citoyens, des organismes, des travailleurs et des mineurs de la province ont présenté à maintes reprises des demandes d'aide financière en faveur de la Donkin Mines, mais le gouvernement n'a donné aucune réponse positive.

Le budget des dépenses prévoyait l'investissement d'une somme de dix millions de dollars dans l'ouverture et la mise en exploitation initiale de la mine Prince à Bras d'Or, près de Sydney Mines. Le dernier gouvernement s'y était engagé. Les crédits figurent encore au budget des dépenses, mais rien n'indique que les fonds seront jamais débloqués aux fins prévues. Quelqu'un a demandé au président du Conseil du Trésor ici même quand cette somme serait investie et il a répondu qu'il n'en savait rien. Voilà le ministre qui tient les cordons de la bourse où le MEER puise les fonds nécessaires à la relance économique des provinces de l'Atlantique.

Une voix: Qu'avez-vous fait de plus lorsque vous étiez au pouvoir?

M. MacLellan: Je n'étais pas là à ce moment-là et si le député lisait un peu, il le saurait. Je suis désolé de l'avoir réveillé. Je tâcherai de parler moins fort. Le gouvernement ne s'est engagé à rien. S'il y a encore des charbonnages dans la région de Sydney Mines, c'est uniquement grâce à la détermination de la société Devco et si la mine Prince renaît présentement, c'est uniquement grâce à un investissement de 4.7 millions de dollars de la société, somme que le gouvernement avait affectée à d'autres usages.

Une autre industrie qui est importante pour l'est de la Nouvelle-Écosse et surtout pour l'Île du Cap Breton est la société Sydney Steel. Pendant des années, l'avenir de cette société a été entouré d'incertitude. Récemment, il y a eu des études de faites. Le comité de l'Amérique du Nord britannique a déclaré que le coût de production des matières premières augmente au Canada trois fois plus rapidement que le taux d'inflation, et que si le gouvernement canadien n'intervient pas, les dix produits de base sur lesquels portait l'étude causeraient d'énormes difficultés d'ici la fin du siècle. L'un de ces produits est l'acier.

Cette sidérurgie a connu une période difficile et elle commence à peine à trouver des débouchés et à s'assurer une présence viable dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Cette entreprise a maintenant besoin de l'aide du gouvernement qui doit s'engager fermement à cet égard, mais cet engagement n'est pas venu. Elle a reçu 7.2 millions de dollars, mais elle n'a pas reçu d'engagement ferme. Le ministre de l'Expansion économique régionale a très gentiment déclaré au comité permanent de l'expansion économique régionale que son gouvernement et son ministère s'engageaient à assurer l'existence de la société Sydney Steel jusqu'à ce qu'une solution permanente soit apportée à ses problèmes. Je remercie le ministre de son engagement, et je sais que cela apporte un énorme réconfort aux habitants des secteurs industriels du Cap Breton. Le gouvernement ne s'était toutefois pas engagé auparavant. On appréhendait toujours la fermeture de cette grosse aciérie qui emploie 3,000 personnes. Maintenant que j'ai la parole du ministre, j'ai le sentiment que cette crainte est disparue à tout jamais.

Il est primordial d'entretenir chez les Canadiens la notion de développement régional. Si nous perdions cette notion, les Canadiens cesseraient du même coup de comprendre qu'il y va de l'intérêt de l'ensemble du pays que les régions les plus favorisées se montrent généreuses envers les régions actuellement moins fortunées et investissent pour assurer le développement futur de ces régions. Cette notion revêt une grande importance pour notre pays, notamment pour la région de l'Atlantique. Si nous abandonnons ce principe de solidarité, nous sacrifions le principal lien unificateur à l'heure actuelle.

Je presse le gouvernement de se pencher non seulement sur le rôle du MEER, mais également sur celui de tous les ministères dont les activités intéressent la région de l'Atlantique, et de s'interroger sur le nombre d'emplois que créent ces ministères, ainsi que sur le mode de vie qui existe dans cette région pour assurer aux gens qui y vivent qu'ils ont le droit d'espérer pouvoir maintenir leur niveau de vie et conserver les emplois qu'ils occupent depuis tant d'années. Si le gouvernement fait cela, il aura fait beaucoup pour l'avènement d'un vrai Canada.

M. MacKay: Monsieur le président, je ne voudrais pas prendre trop du temps de la Chambre, car je vois que mes collègues d'en face ont des questions à poser ou des observations à faire, mais je tiens à répondre brièvement au député qui a parlé en premier pour l'assurer que je serai sous peu en mesure de répondre à certaines des questions qu'il a soulevées.

Je tiens à dire au député de Cap Breton-The Sydneys que j'ai vivement apprécié la sincérité et l'éloquence dont il a fait montre ce soir en parlant au nom des gens de sa région. Je lui ferai toutefois remarquer que même s'il convient de soulever ici de telles questions, il devrait se montrer moins empressé de dire que le gouvernement n'a pas pris d'engagements envers la Nouvelle-Écosse, qu'il ne s'est pas intéressé au développement régional, notamment aux projets dont il a parlé. Je tiens à lui signaler, au cas où il ne le saurait pas, qu'au moment où mes collègues et moi-même nous sommes rendus dans différentes provinces pour voir quelles étaient leurs priorités effectives, nous avons dit, en Nouvelle-Écosse, que nous nous engagions à protéger le bien-être économique de l'île du Cap-Breton, y compris l'avenir de Devco et de Sysco. J'étais heureux de pouvoir le redire en comité.

● (2050)

Toutefois, je tiens à rappeler au député que si j'ai des marottes—je présume que je n'en ai pas qu'une—je n'aime pas promettre la lune. Je préfère promettre quelque chose que je pourrai réaliser rapidement. Sans vouloir être désobligeant, je tiens à lui rappeler que même s'il n'était pas ici il aurait été possible de réaliser bien plus de choses en dix ans. Ainsi, lors de notre arrivée au pouvoir nous avons trouvé, avec le recul que l'ancien gouvernement aurait peut-être pu prendre des mesures concrètes en plus de celles qu'il aurait prises. On peut dire, pour la défense du gouvernement, que sa promesse et sa détermination de s'attaquer à ces problèmes ne sont pas ce que les députés attendaient.

Cela fait seulement un mois que le Parlement siège. Je pense que nous avons commencé à nous attaquer à ces problèmes même si c'est encore bien peu de choses. Nous avons pris des mesures concrètes pour la première phase du chantier naval de Halifax. J'espère que nous pourrons faire prochainement une autre déclaration à cet égard. Il est vrai que la somme de 7.2 milliards de dollars ne représente pas grand-chose mais c'est mais c'est toujours autant et cela s'est révélé précieux. J'espère très sincèrement que le moment viendra où nous aurons plus d'argent à y consacrer.

Quant au programme destiné à aider la société Devco, secourue également par la Nouvelle-Écosse, j'ai dit hier soir à mon collègue de cette province, qu'il ne faut pas critiquer le fait que la province et le MEER collaborent. Nous avons pris des dispositions lui demandant d'accomplir certaines choses. Nous les rembourserons. Personne n'est plus impatient que moi de voir ces projets aboutir. En ce qui me concerne, nous avons toujours devant nous un échéancier raisonnable. Si nous prenons du retard par rapport à l'échéancier, je serai le premier à le reconnaître. Je vais continuer d'insister sur ces projets. J'apprécie l'appui des députés d'en face.

Je tiens à préciser que je vais essayer de ne pas faire de déclarations inutiles avant d'être en mesure d'annoncer des mesures concrètes. Je voudrais avertir ces députés de ne pas juger avec trop de sévérité ce qui s'est fait dans le passé. Après tout, il n'y a pas si longtemps, ils auraient pu faire quelque chose. Une partie des problèmes avec lesquels nous sommes actuellement aux prises nous ont été légués. Je ne veux pas m'étendre là-dessus et me montrer trop négatif, mais je pense que les faits parlent d'eux-mêmes.

M. Hogan: Monsieur le président, soit dit en passant, je ne puis qu'être d'accord avec le ministre, particulièrement en ce qui a trait à la collaboration. Je voudrais féliciter le nouveau député de Cape Breton-The Sydneys. C'est la première fois que je l'entends parler. Quelle sincérité et quelle éloquence! Je suis convaincu qu'il est suffisamment endurci pour encaisser une légère rebuffade de la part du ministre. Je pense pour ma part que le ministre avait entièrement raison quand il a parlé de l'attitude de l'ancien gouvernement en ce qui concerne l'usine sidérurgique de Sydney. Les libéraux n'ont pratiquement rien fait. Le gouvernement actuel a hérité d'un désastre.

Pour être juste envers les libéraux, il convient d'ajouter qu'ils ont fait beaucoup pour l'industrie du charbon du Cap Breton. Il ne faut pas l'oublier. Toutefois, il faut appeler un chat un chat et il n'y a pas lieu de critiquer le gouvernement actuel au sujet de l'usine sidérurgique de Sydney.

M. MacKay: Pas encore!

M. Hogan: C'est exact. Mais il y a beaucoup de raisons de critiquer ses atermoiements au sujet de la mine de Donkin. Mais les torts ne sont pas entièrement de son côté. Le gouvernement précédent avait terminé son étude de faisabilité le 8 mars. Les élections ont eu lieu le 22 mai. Nous pouvons nous compter diablement chanceux d'avoir obtenu les installations de forage en août. C'est entre le 8 mars et le 22 mai qu'on aurait dû confirmer l'arrivée de ces installations nécessaires pour évaluer la richesse du gisement de la mine Donkin.

Cela dit, et comme l'ont fait remarquer le député de Cape Breton-The Sydneys et le député de Shefford, quand on habite une région où le chômage est d'au moins 20 p. 100, on ne peut se permettre de jouer au sectaire. La population élit un député pour qu'il essaie de redresser la situation. Il doit collaborer avec le gouvernement et suggérer des remèdes.

J'en reviens à ce que j'ai dit hier soir et répété aujourd'hui aux réunions à propos du MEER: tout le monde sait qu'il n'y a pas de solution simple. L'argent seul ne suffit pas.

Quant aux dépenses gouvernementales et aux compressions budgétaires qu'on songe à y effectuer, c'est un sujet sur lequel j'espère pouvoir revenir si j'en ai l'occasion pendant le débat sur le budget, car le président du Conseil du Trésor a dit beaucoup d'absurdités à ce sujet. Il n'en reste pas moins qu'il y a eu beaucoup de gaspillage. Et on aura fait œuvre utile si on réussit à supprimer ou à réduire le gaspillage et l'improductivité.

Mais quand on parle de coupures généralisées à un moment où l'on est forcé, selon le parti au pouvoir, de suivre la politique de resserrement du crédit des États-Unis, et quand on dit en même temps, si j'ai bien compris aujourd'hui le député d'Edmonton-Est et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que la situation économique nous force à hausser plus rapidement les prix, on n'a plus qu'à attendre de voir éventuellement poindre la catastrophe. Elle se produira si le budget ne prévoit pas quelques mesures qui fassent tampon. Si on réduit trop les dépenses pour réduire le déficit, et si on laisse grimper les taux d'intérêt pour freiner la consommation et encourager les investissements, la hausse des prix du pétrole accentuera l'inflation et fera monter les coûts de fabrication,

surtout en Ontario, et à moins de changements, cela ne pourra qu'engendrer beaucoup plus de chômage dans tout le pays. Nous allons, du même coup, réduire notre potentiel de production. C'est du gaspillage. Ne l'oublions pas. Il serait très grave de réduire notre PNB ou d'avoir un taux de croissance tellement inférieur à notre potentiel que nous ne pourrions jamais le rattraper au cours des trois ou quatre prochaines années.

Nous reconnaissons tous que le même problème existe dans le reste du monde occidental. Nous devons examiner nos problèmes régionaux en fonction de cette conjoncture. Et c'est vraiment désespérant. Comme le député de Shefford et le député de Cape Breton-The Sydneys, moi-même et le ministre—plus tellement maintenant, mais avant—croyons souhaitable de suivre de très près l'usine de Trenton, dans sa circonscription, qui fabrique les wagons-trémies destinés aux céréaliculteurs de l'Ouest, dont nous entendons parler jour après jour. Les mêmes gens étaient propriétaires de l'aciérie de Sydney, la Hawker-Siddeley, dont ils ont fermé les portes. Ils ont fermé les portes des mines de charbon du Cap-Breton, laissant tomber les travailleurs. Je demande au ministre de ne pas se laisser avoir par ce genre d'entreprise de courte durée. Ces gens vous laisseront tomber. Si vous visitez l'usine Axle comme je l'ai fait, et je sais que le ministre l'a fait aussi, vous verrez que la majeure partie des machines ont été installées par le gouvernement pendant la dernière guerre et, comme au Cap-Breton et à Trenton, la compagnie n'a pas suffisamment d'outillage et de machines pour soutenir la concurrence internationale.

Le marché canadien et le marché international sont en partie régis par les prix fixés par les grosses sociétés. Un bon nombre de petites et moyennes entreprises doivent avoir des prix concurrentiels en plus d'être compétitives au sens large du terme, tel que l'entend l'homme d'affaires alors que l'économiste pense seulement à la compétitivité des prix.

Le Canada et l'ensemble du monde occidental connaissent ces difficultés, mais les régions plus encore. Évidemment, le ministère de l'Expansion économique régionale ne peut pas tout faire. Tout le monde, y compris le ministre, sait que le problème n'est pas facile à résoudre sans une certaine coopération et coordination. Les taux d'intérêt élevés, la politique de resserrement du crédit, toute l'histoire du Canada et les provinces des Maritimes, n'importe quel élève de 12e année qui désire la lire . . .

Une voix: Plus fort.

M. Hogan: Je peux parler plus fort si vous voulez. Même un enfant verrait que c'est la cause de difficultés dans la région de l'Atlantique, difficultés qui se perpétuent. Quand vous comprimerez les dépenses dans cette région, pour économiser dans le domaine des ressources et dans d'autres, les difficultés que la situation suscitera seront d'autant plus grandes que dans le passé. Il n'y a pas de solution simple au problème de la coordination du développement, mais nous devons trouver une réponse. A la suite de notre entretien, je soupçonne que le ministre cherchera à prendre l'affaire au sérieux.

● (2100)

Il arrive souvent qu'un ministère du gouvernement nuise passablement aux travaux du ministère de l'Expansion économique régionale dans les régions, en négligeant de coordonner les dépenses respectives ou en retirant certains fonds à un moment où ils auraient dû rester disponibles, surtout si l'on cherche à stimuler tout un secteur.

La pêche en est un exemple dans ma circonscription. Nous le savons tous, la région de l'Atlantique vient d'obtenir un nouveau sursis grâce au prolongement de 200 milles des limites territoriales. C'est un fait et les possibilités sont innombrables. Toutefois, nous traverserons apparemment une crise économique nationale. Nous parlons de développement au ministre de l'Expansion économique régionale d'une part, tandis que le Conseil du Trésor, d'autre part, a supprimé, depuis juillet dans le budget de l'année courante, la somme de 10 millions de dollars sous la rubrique des ports pour petites embarcations, enlevant ainsi à la Nouvelle-Écosse la somme de 1.25 million de dollars. C'est la preuve d'un manque de coordination.

Aucune personne sensée, au courant du problème général que crée le chômage dans cette région et de l'expansion qui s'y impose, n'aurait mis un terme aux travaux de dragage du port de Glace Bay, dans ma circonscription. Il aurait été préférable d'éviter de mettre dans l'embarras une industrie secondaire de valeur dans cette région en ne procédant pas à ces travaux de dragage et de demander au ministre de l'Expansion économique régionale de nous prêter main forte au Cap Breton.

Nous affirmons tous vouloir favoriser le petit homme d'affaires. Toutefois, si un entrepreneur décide d'acheter, avec l'aide du gouvernement, trois bateaux de pêche au prix de 1 million de dollars chacun, il ne pourrait même pas se rendre jusqu'à ce fichu port, car les subventions aux fins de ce projet ont été supprimées. Voilà un exemple flagrant du manque de coordination qui entraîne la perte d'emplois dans les secteurs de la pêche et du conditionnement du poisson. Nous pouvons pardonner ce genre d'erreur à un gouvernement qui accède au pouvoir pour la première fois. Mais qu'advient-il de l'art de la planification, en principe une motion socialiste? Nous en avons un excellent exemple chez les grandes sociétés: en effet, le troisième plus grand manufacturier de voitures, la société Chrysler, n'aurait pas planifié ses activités de façon adéquate et c'est le gouvernement qui doit maintenant venir à la rescousse. La planification des sociétés, que d'aucuns appellent le socialisme des sociétés, fait partie de notre mode de vie. Il ne s'agit pas de capitalisme théorique. Bien que nous soyons différents les uns des autres, il n'y a aucune raison à ce que nous ne nous regroupions pas pour investir des capitaux de spéculation en vue de prospecter le marché et de voir s'il serait possible d'y vendre un produit à des prix concurrentiels. Nous prendrions alors le risque de tout perdre.

Au Canada, la plupart des petites entreprises sont privées. Il ne faut pas croire que les plus importantes sociétés ne sont que cela. Les grandes compagnies ont besoin de ce genre de planification pour survivre, se développer et prendre leur part du marché, même si les théories économiques laissent entendre que ce n'est pas ainsi qu'on obtient les profits maxima. Il n'est pas besoin d'être socialiste ou communiste pour se rendre compte que c'est encore plus vrai pour le gouvernement. Si le gouvernement décide de s'occuper d'un secteur particulier du Québec, Gaspé, par exemple, ou encore du Cap-Breton ou de Shefford, il doit y faire jouer tous ses pouvoirs de coordination. C'était clair dans le document remis par le ministre à la réunion du comité de l'expansion économique régionale aujourd'hui, mais ce point n'a pas été développé parce que nous n'avons pas assez de temps dans ces comités pour traiter toute

la question des villes mono-industrielles. Quelqu'un doit étudier sérieusement ces problèmes bientôt, et dans une perspective de planification.

Nous nous inquiétons à l'heure actuelle de voir nos ressources de pétrole s'amenuiser et nous cherchons des substituts. Certaines de nos villes sont bâties sur certaines de ces ressources en voie d'épuisement. La région de Sudbury, l'île du Cap-Breton et d'autres localités ont été en général développées grâce à la mise en valeur de ressources non renouvelables. Nous n'allons sûrement pas nous reposer maintenant en comptant sur le marché de la libre entreprise pour s'occuper de ce problème. Je suis prêt à écouter le Président du Conseil du Trésor quand il prêche sa doctrine de la libre entreprise, mais il est absurde de dire que cela fonctionnera toujours, ou encore toujours mieux que pour les sociétés de la Couronne.

Les marchés par eux-mêmes ne régleront pas ces questions s'ils sont abandonnés à la doctrine du laisser faire, ou même si le gouvernement accorde des allocations pour l'épuisement des ressources, pour une dépréciation spéciale, ou s'il réduit les impôts. Il n'est pas bon de dire comme l'a fait Walter Gordon, l'ancien ministre des Finances libéral—d'ailleurs je ne sais pas s'il l'a vraiment dit, mais on le lui a reproché—que si nous ne pouvons pas aider les Maritimes, elles devraient «sacrer leur camp».

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Surveillez votre langage.

M. Hogan: Je ne veux pas être malhonnête. C'est peut-être une version populaire de ce qu'il a dit. C'est une absurdité totale de toute manière. En d'autres mots, qu'allons-nous en faire maintenant? Quand j'allais à l'école secondaire et au collège en Nouvelle-Écosse, on nous disait que nous pouvions tous aller en Ontario. Malheureusement, il n'est plus très facile de trouver du travail en Ontario. Maintenant, tout le monde dit que nous pouvons aller en Alberta. Naturellement, si tout le monde va en Alberta, il faudra surtout des ingénieurs, des scientifiques, des techniciens, et le reste. Mais que feront ceux qui ont construit notre pays, les ouvriers des aciéries, les mineurs, les pêcheurs et ainsi de suite? Nous retrouverons-nous avec une conglomération de quatre ou cinq grandes villes? Dirons-nous: Voilà le Canada; regardez comme nous sommes différents des États-Unis? Personne ne s'intéressera à nos propres régions.

Je comprends qu'il n'y ait pas de réponse simple. Ces questions exigent une action sociologique et psychologique autant qu'économique. Il ne faudrait pas toutefois, que nous laissions mener ceux qui peuvent contrecarrer les décisions du ministre de l'Expansion économique régionale et d'autres et que nous nous en remettions au marché. Somme-nous assez stupides pour accepter en cette fin du XX^{e} siècle une solution du XIX^{e} siècle dont l'échec a été prouvé tant de fois?

Je répète qu'il y a pas de solution facile. Même dans ces domaines, le marché peut jouer un certain rôle. L'autre jour, je lisais un article de M. Kenneth Boulding, un professeur d'économie qui a étudié à fond la société nord-américaine. Il signalait certains échecs du capitalisme au XX^{e} siècle. Comme nous le savons tous, personne n'a besoin d'être doctrinaire à ce sujet. Personne ne veut du système insensé d'étatisation et de nationalisation absolue, sauf certains mordus de cette idée. Je crains d'autre part que les fervents partisans de la libre entreprise n'aient un peu trop d'influence au sein du présent gouvernement. Ils veulent aller à l'autre extrême. Ils disent que seule l'entreprise et la propriété privées sont capables de réussir. Il doit bien y avoir une solution entre les deux.

Nous avons un système de gouvernement mixte. C'est un hybride. Apliquons-le à nos régions. Appliquons-le à la région que je représente, le Cap-Breton, ainsi qu'à la région représentée par l'un des anciens orateurs, et en fait à toutes les régions. J'ai eu des entretiens privés avec le ministre. Pour ma part, je trouve ses principes valables. Il sera heureux d'apprendre que je suis d'accord avec lui. Aucun parti ne peut se targuer d'être le seul à se soucier des pauvres et des régions pauvres. Le maudit problème, c'est que trop peu de gens réussissent à se faire entendre. Ils sont souvent rabroués par ceux qui détiennent les leviers de commande à cause des conflits d'intérêt et de la lutte pour le pouvoir. Ils perdent la bataille.

En ce qui concerne les économies régionales, il est temps que tous les députés à la Chambre qui ne sont pas complètement d'accord avec les solutions proposées donnent sans réserve leur appui au programme d'expansion économique régionale afin de voir ce qui peut être accompli. Nous serons et nous pouvons être partisans dans d'autres domaines. Nous ne devons pas nous contenter de parler, mais faire en sorte que les régions et les sous-régions du Canada soient assurées de survivre à l'avenir.

Je le répète. Certains de mes confrères à ma droite, mais pas tous, m'ont dit que si le taux de chômage était de 4 p. 100 aujourd'hui au Québec, il n'y aurait pas plus de 15 p. 100 de séparatistes dans cette province.

Une voix: C'est trop simpliste.

M. Hogan: Peut-être, mais c'est assez près de la vérité. Nous avons des séparatistes au Cap-Breton. Il y en a dans l'Ouest. Qu'y a-t-il de mal à cela? Toutefois quand les gens se sont fixé un objectif valable et travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille, ils ne s'intéressent pas à une telle absurdité.

● (2110)

Dans les années vingt, on disait à mon père qui était mineur dans une houillère que la seule solution pour la population du Cap-Breton était le communisme. Toutefois, le mouvement coopératif était fondé, des coopératives de crédit étaient organisées, et des syndicats établis. Nous savons que le communisme, n'est pas la solution. Comme le ministre le sait peut-être, les marxistes-léninistes sont aux aguets là-bas. Ils surveillent ce qui se passera à l'aciérie de Sydney. Les propos de M. MacDermott, chef du Congrès du travail du Canada, étaient peut-être justes en l'occurrence, je ne le sais pas, mais les députés ne devraient pas se leurrer; il faut bien penser qu'à des endroits comme la région industrielle du Cap-Breton, ces hommes et ces femmes attendent que la situation se dégrade pour tenter de renverser l'ordre établi, et pas de façon pacifique et progressiste. Il ne s'agit pas simplement d'adopter les politiques économiques appropriées et ainsi de suite. Tout le système social est en cause, et sans être paranoïaques, il y a des individus qui sont prêts à l'anéantir et c'est une des raisons pour lesquelles, bien que ce ne soit pas la meilleure, nous devons collaborer et veiller à renforcer ces régions dans un Canada uni.

Les subsides

M. Taylor (Bow River): Je vous remercie, monsieur le Président. Je n'ai pas l'intention de parler longtemps, mais je tiens à ajouter une ou deux choses à ce que j'ai dit hier soir au sujet du programme du MEER.

Je suis d'accord sur ce que le ministre a dit, notamment que le programme doit demeurer un programme régional. Je ne tiens pas à contester cela puisqu'il s'agit, après tout, d'un programme d'expansion économique régionale. Mais j'aimerais que le programme devienne plus souple et que les régions auxquelles il s'adresse soient moins vastes.

A mon avis, il n'est pas juste pour les gens de l'Alberta de désigner un tiers de la superficie de la province, soit 250,000 milles carrés, comme une seule région et d'appliquer le programme du MEER à cette seule région. En fait, les hauts fonctionnaires du ministère avec lesquels je me suis entretenu lorsque l'ancien gouvernement était au pouvoir regrettaient sincèrement de ne pouvoir étudier la possibilité de mettre en œuvre un programme utile en d'autres endroits de la province où des hommes et des femmes avaient besoin d'un emploi, où on aurait pu implanter des industries avec de grandes chances de succès. Tout ce que je demande au ministre, c'est d'étudier la possibilité—ce qu'il s'est engagé à faire, si je ne m'abuse—de rendre le programme un peu plus flexible, de faire preuve d'esprit d'innovation et d'un peu plus d'ingéniosité en choisissant des régions riches en matières premières et en possibilités d'emploi où de nouvelles industries auraient de bonnes chances de demeurer rentables pendant des années. L'objectif, fort louable, est d'implanter des industries et, éventuellement, de faire de la recherche.

Je ne suis pas surpris d'entendre dire que Montréal, avec son énorme population, a des secteurs défavorisés qui ont besoin des secours du MEER, parce qu'il est bien évident que tous les Montréalais ne profitent pas du boom des affaires. Beaucoup connaissent les affres de la faim et se sentent rejetés parce qu'ils ne trouvent pas de travail et il est donc normal qu'ils soient secourus par un programme du type de ceux du MEER. Par exemple, une petite ville comme Drumheller qui ne compte que 7,000 habitants et 7,000 balieusards dans la vallée voisine a aussi des ilôts de sous-développement et il est donc tout à fait logique à mon avis que le MEER intervienne et qu'il crée des emplois en y développant l'importance industrielle. Je tiens à souligner que créer des d'emplois dans ces régions c'est créer des emplois dans tout le Canada.

Je sens tout de suite un lien avec ceux qui parlent des mines du Cap-Breton parce que je connais assez bien beaucoup de gens dans la vallée de Drumheller et à Grand Cache venus de Cap-Breton s'embaucher comme mineur de fond dans les houillères de la région. Je connais cette vie-là, car je suis issu moi aussi d'une famille qui a toujours travaillé dans les mines de charbon.

Ce qui m'amène à aborder mon deuxième point. Je reprends courage lorsque j'entends un grand nombre de députés insister sur la nécessité d'exploiter nos gisements de charbon. Nous possédons de vastes dépôts au Cap-Breton et en Alberta. Nous en avons également en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et peut-être aussi dans d'autres provinces. Il fut un temps où la vallée de Drumheller, parfois désignée sous le nom de vallée du canon de la rivière Red Deer, comptait 23 mines de charbon qui payaient pour un million de dollars de salaires. Mais le charbon ne pouvait pas soutenir la concurrence du gaz et du pétrole. Aujourd'hui, par contre, avec la hausse du prix du gaz et du pétrole, voici que le charbon peut de nouveau soutenir cette concurrence, et je voudrais qu'on insiste beaucoup sur la nécessité de recommencer à exploiter nos mines de charbon, car en plus de créer des emplois pour la population, celles-ci fourniraient une source complémentaire d'énergie.

Jusqu'à ce que j'atteigne mes 17 ans, je n'ai jamais vu personne utiliser autre chose que le charbon pour chauffer la maison et préparer la nourriture. Maintenant, nous devrions tenir le charbon pour un combustible nécessaire et susceptible de figurer dans le programme énergétique de notre pays. Lorsque nous songeons à toutes les utilisations possible du charbon en tant que combustible solide, liquide ou gazeux, nous nous rendons compte du rôle qu'il pourrait jouer dans la conquête de notre autarcie énergétique.

Ceux qui s'opposent à l'extraction du charbon le font surtout parce que, disent-ils, elle pollue l'environnement. Monsieur le président, il y a moyen d'extraire le charbon sans détruire le milieu. Cela peut se faire. J'ai été enchanté d'entendre le premier ministre nous dire l'autre jour que le charbon jouera un rôle important dans la politique énergétique du gouvernement. Un inspecteur minier qui, soit dit en passant, vient de la Nouvelle-Écosse, affirme que, d'après ses expériences, le seul gisement d'East Coulee, un petit coin du canon de la Red Deer, contient plus d'un million de tonnes de charbon facile d'accès, et qui pourra jouer un rôle de premier plan dans la poussée vers l'autarcie énergétique.

● (2120)

J'ai été heureux d'entendre le ministre dire qu'il était disposé à envisager dans le programme du MEER, un mode plus souple de sélection des régions et que le charbon allait être un élément plus important du programme et des sources d'énergie pour le Canada.

[Français]

M. Bujold: Monsieur le président, je veux, ce soir, prendre les quelques minutes mises à ma disposition pour interroger le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay). Je voudrais, tout d'abord, le remercier d'avoir pris quelques minutes pour que l'on puisse lui poser des questions et lui signaler d'importants domaines qui touchent ma circonscription en particulier, la Gaspésie et la province de Québec, et lui dire également que le très honorable premier ministre (M. Clark) a eu la main heureuse en nommant le député de Central Nova à la tête du ministère de l'Expansion économique régionale, un député qui peut comprendre les problèmes des inégalités régionales et de l'éloignement des circonscriptions périphériques des grands centres.

Mais si le très honorable premier ministre a eu la main heureuse en nommant ce député à la tête de ce ministère, je crois qu'il n'a peut-être pas fait aussi bien dans d'autres ministères. Par contre, je voudrais pendant les quelques instants qui vont suivre tenter d'expliquer au ministre un problème particulier et très important de la circonscription Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, je veux parler de la mine de sel. J'ai déjà eu l'occasion, d'ailleurs, à quelques reprises à la Chambre, ou dans des conversations privées avec le ministre, de lui souligner l'importance de ce dossier. Mais je crois que pour que le ministre puisse prendre une décision hréfléchie avec toutes les pièces du dossier en main, il y a lieu de signaler d'une façon particulière des problèmes qui peut-être échappent

à son attention ou que ses fonctionnaires n'ont pas eu la chance de percevoir. Ceux-ci n'ont peut-être pas pu se rendre sur les lieux et rencontrer les groupes qui s'intéressent à ce dossier pour présenter au ministre toutes les facettes du probième.

Je crois qu'il y a lieu de faire un peu l'historique du problème de la mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine. Ceci remonte à 1970 lorsque la SOQUEM et la société Texaco ont découvert aux Îles-de-la-Madeleine un gisement de sel. A partir de cette date, des études sont poursuivies au niveau de l'environnement, de la SOQUEM, du ministère des Richesses naturelles du Québec, pour voir quelle conséquence aurait l'exploitation d'une telle mine sur l'environnement, sur la pêche, sur le transport, enfin sur tous les domaines connexes. Par la suite, le gouvernement fédéral s'est également intéressé à ce problème. On se souvient qu'en 1975, le 26 mars plus précisément, il y a eu une entente Canada-Québec sur les infrastructures industrielles pour développer en particulier dans la Gaspésie tous les ports de pêche. J'espère que le nouveau ministre saura également tenir compte de cet important problème de la pêche et voir que d'autres subventions soient également incluses dans cette entente.

Par contre, cette entente fut modifiée le 24 janvier 1978, afin de voir créer des interventions ponctuelles pour des programmes précis, et si mes renseignements sont exacts, l'ancien gouvernement avait prévu à l'intérieur de ces ententes ponctuelles l'affectation d'un certain montant au développement de la mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine. Le nouveau gouvernement, encore d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, poursuivait ce même but. Alors, si ces faits sont exacts, il existe bel et bien à l'intérieur de ces ententes ponctuelles une somme qui est gelée présentement pour une subvention au gouvernement du Québec afin de développer l'aspect du transport pour les mines de sel. Par contre, depuis que le gouvernement du Québec a annoncé qu'il voulait aller de l'avant avec le projet de la mine de sel, nous avons vu des interventions d'autres provinces contre le projet d'une mine de sel, en particulier de la Nouvelle-Écosse et l'Ontario, où la majorité des mines de sel au Canada sont en exploitation.

Par contre, je m'interroge sur l'intervention de ces députés, des gens de ces deux provinces, sur le genre d'interventions qu'ils faisaient en disant que cela nuirait aux deux provinces productrices, en particulier au niveau des emplois. Comme je le signalais précédemment, depuis 1970 le Québec parle d'une possibilité d'exploiter une mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine. Alors, comment se fait-il que ces deux provinces n'aient pas prévu cela et tenté de trouver des débouchés pour le sel ailleurs qu'au Québec?

Et aujourd'hui, en 1979, ces deux mêmes provinces, et plus particulièrement la province de Nouvelle-Écosse, s'opposent à l'exploitation de cette mine de sel en disant que cela va nuire à la production dans leur province. Ils ont attendu neuf ans avant de réaliser qu'une mine de sel pourrait effectivement être mise en exploitation aux Îles-de-la-Madeleine. N'y a-t-il pas d'autres provinces que le Québec à qui ils peuvent vendre du sel? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres débouchés à travers le Canada ou en Amérique du Nord? C'est une question que je me pose. J'aimerais que le ministre se penche sur ce fait-là et contacte les députés de sa province pour savoir pourquoi ils n'ont pas pris au sérieux cette étude faite par le gouvernement du Québec, en collaboration avec le gouvernement fédéral, pour mettre en exploitation cette mine de sel.

Les subsides

Je voudrais également signaler au ministre l'importance de l'exploitation d'une mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine. Comme je l'ai dit tantôt au début de mes remarques, la circonscription Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, et la même chose s'applique à toute la Gaspésie, doit subir l'éloignement des grands centres et les inégalités régionales. C'est la région du Canada où existe le plus haut taux de chômage, en particulier aux Îles-de-la-Madeleine. Et quand je vois mon collègue de Shefford (M. Lapierre), qui est originaire des Îles-de-la-Madeleine, qui y a fait ses études et qui a dû, comme la plupart des jeunes de notre région, s'expatrier pour les terminer, je suis sûr qu'il comprend ce que je veux dire en parlant de l'importance de la mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine.

Certains ont ridiculisé le fait que l'exploitation d'une mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine créerait 125 emplois permanents. Mais, monsieur le ministre, il faut quand même prendre au sérieux la création de ces 125 emplois permanents, parce qu'ils sont presque l'équivalent de ce qui existe présentement aux Îles-de-la-Madeleine au niveau des emplois permanents. Peut-être que dans d'autres régions cela semble insignifiant d'investir autant d'argent pour développer une mine de sel et permettre ainsi la création de 125 emplois. Mais dans une région comme les Îles-de-la-Madeleine, où les gens ont réellement besoin de ces emplois, où autour de ces 125 emplois permanents, il se créera quelque chose, parce que l'on connaît le problème des Îles-de-la-Madeleine, ce sont des îles éloignées autant de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, que du centre de la circonscription de Bonaventure, les gens devront, autour de ce développement, avoir des infrastructures, avoir tous les services connexes, et ce qui amènera probablement une composante de deux ou de trois pour un en termes d'emplois aux Îles-de-la-Madeleine. C'est un fait qu'on ne peut oublier. C'est un fait que la population des Îles-de-la-Madeleine regarde d'une façon particulière. Cette population espère que le gouvernement canadien prendra une décision dans ce domaine-là, qui pourra faire en sorte que, dans ce petit coin de terre, la population pourra faire autre chose que de la pêche et d'être employée par le système gouvernemental et para-gouvernemental.

Nous avons la possibilité actuellement de développer aux Îles-de-la-Madeleine des emplois permanents qui diversifieront ce qui existe présentement. D'autres collègues sont députés de circonscriptions qui donnent sur la mer. Le problème des pêcheries les préoccupe. Mais on a une possibilité de faire en sorte que ces gens puissent réellement avoir quelque chose.

J'espère que toutes les pressions sont faites, tant par vos collègues que par différents groupes ou par les gouvernements provinciaux pour que le gouvernement fédéral ne refuse pas cette subvention. J'espère que vous ne céderez pas à ce genre de pressions, et que vous pourrez prendre une décision vraiment éclairée et toujours avoir à l'esprit que vous allez créer directement 125 emplois, et que vous en créerez peut-être 250 ou 300 autres par l'influence que cela aura sur le milieu.

Ceci étant dit, je voudrais quand même attirer votre attention sur un autre point très important, justement pour prouver que ceux qui veulent essayer à détruire et à dire qu'il est impossible, qu'il est impensable, qu'il est irresponsable pour un gouvernement d'investir autant d'argent pour seulement un si petit nombre d'emplois, je voudrais quand même dire que l'exploitation d'une mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine aura

un effet bénéfique tant sur les Îles-de-la-Madeleine que sur toute la Gaspésie, parce que vous devez savoir que cette mine de sel rend très possible l'exploitation d'une usine de carbonate de soude en Gaspésie, laquelle réussira à créer combien d'emplois, 100, 150, 200. Alors à ceux qui disent qu'une mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine va créer seulement 125 emplois, je dirai qu'il y aura deux usines à ce moment-là, une aux Îles-de-la-Madeleine et une en Gaspésie. En plus de créer des emplois directement dans ces deux usines, il y aura tous les emplois inhérents au transport du sel, les gens qui travailleront sur les ports, et ceux qui travailleront sur les barges pour transporter le sel.

Alors peut-on avancer des chiffres? Peut-on dire que ce sera 300, 400, ou 500 emplois? Les députés savent aussi bien que moi, que mes collègues de Matapédia-Matane (M. De Bané), et de Manicouagan (M. Maltais), ainsi que tous les collègues à la Chambre, que dans une région comme la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ce que peuvent représenter 500 emplois «directs».

Ce sont ces faits que je veux porter à l'attention du ministre pour qu'il puisse, avec ses fonctionnaires, des gens versés dans le milieu, des gens qui ont étudié le problème, le dossier à fond, prendre une décision éclairée.

Le premier ministre du Québec est venu à Bonaventure, dans ma circonscription, lors d'une visite préréférendaire faire mousser sa politique du Québec, dire tout ce que l'on sait d'Ottawa, qu'il va exploiter sa mine de sel sans Ottawa. Moi, je ne le crois pas. Et je suis sûr, qu'avec les arguments que je viens de présenter, le ministre pourra avec ses fonctionnaires, en collaboration avec les fonctionnaires du gouvernement du Québec, avec la SOQUEM, avec le ministère des Richesses naturelles, prendre des décisions éclairées, qui seront à l'avantage de la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Avant de terminer, monsieur le président, je voudrais signaler un autre problème important dans ma région, et je suis sûr que le greffier de la ville de New Richmond, qui est ici présent ce soir, comprendra exactement les problèmes dont je veux entretenir la Chambre.

L'éloignement dont je parlais précédemment au sujet des grands centres est un problème extrêmement important et extrêmement, je dirais pour la population de ma région, désolant. Lorsqu'on fait affaire avec le ministère de l'Expansion économique régionale et qu'on doit parcourir 180 à 200 milles au besoin pour se rendre au bureau le plus près, ou encore se rendre à Québec ou à Montréal, et finalement à Ottawa pour présenter une demande, je dois dire que cela décourage passablement les gens qui veulent faire du développement économique dans notre région.

Lorsque des gens qui veulent étudier un problème ou les possibilités, et qui le font bien souvent bénévolement, doivent parcourir des distances aussi grandes, on peut être assuré qu'ils se découragent vite, et moi j'encouragerais votre ministère et vos fonctionnaires à se rapprocher de la population et à venir dans nos régions. Il n'y a pas de meilleur moyen que de se rendre sur place pour prendre contact avec la population, constater les problèmes, et être ainsi capable de prendre une décision éclairée.

Ses fonctionnaires devraient venir plus souvent chez nous et faire en sorte que la population puisse avoir un contact avec eux et ne pas être obligée de faire des appels téléphoniques, des interurbains pour tenter d'obtenir seulement des renseignements. Comme je le soulignais tantôt, le ministre vient également d'une région éloignée des grands centres, il est conscient de ces facteurs d'éloignement. L'honorable ministre pourra dire à ses fonctionnaires que les déplacements et les sorties d'Ottawa ne sont pas seulement bénéfiques aux députés mais parfois également aux fonctionnaires.

Ce sont donc là les remarques que je voulais faire ce soir à l'honorable ministre, surtout celles se rapportant au problème important de la mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine. J'espère qu'il en tiendra compte, lorsqu'il prendra sa décision. Il pourra voir toutes les conséquences tant au niveau économique que politique.

● (2130)

[*Traduction*]

M. Lumley: Monsieur le président, je serai très bref ce soir car je sais que plusieurs députés voudraient prendre la parole.

Puisque c'est a première fois que j'ai l'occasion de m'adresser au ministre depuis qu'il détient son portefeuille, je voudrais d'abord le féliciter. Comme j'ai travaillé avec lui pendant trois ans au comité je sais qu'il comprend les problèmes de développement régional aussi bien que n'importe quel député et j'attends impatiemment l'occasion de travailler avec lui à l'avenir.

J'aimerais lui poser deux questions au sujet du programme général de développement envisagé et de la sous-entente concernant l'est de l'Ontario. Comme le ministre le sait sans doute, depuis quatre ans et demi, de concert avec un grand nombre de mes collègues de l'est de l'Ontario des deux côtés de la Chambre, je travaille à établir une entente de développement rural. En novembre dernier, le gouvernement de l'Ontario et le prédécesseur du ministre ont annoncé un projet prioritaire portant sur un accord de développement des ressources et des régions rurales de l'est de l'Ontario et on devait le présenter vers le printemps de 1979. Pour plusieurs raisons que le gouvernement de l'Ontario et l'ancien gouvernement du Canada pourraient justifier, je crois, cette entente n'a pas été signée.

Je me demande si le ministre pourrait mettre les députés du comité au courant à propos de cette entente, plus particulièrement en ce qui concerne le secteur agricole. Sauf erreur, le montant en cause s'élevait à environ 25 millions de dollars destinés au programme ARDA qui a été supprimé en mars dernier, pour des travaux d'assèchement, des techniques agricoles et des industries alimentaires capables de transformer les produits agricoles dans l'est de l'Ontario.

Comme le ministre s'en souviendra peut-être, quand nous avons étudié cet accord pour la première fois, il y a trois ans, avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, nous avons étudié un autre hybride, le peuplier hybride. On l'avait mis à part pour que l'on puisse traiter de cet aspect de l'entente plus rapidement. Il y a un an et demi les gouvernments de l'Ontario et du Canada ont signé un accord portant sur un montant de 5.2 millions de dollars. J'aimerais demander au ministre, dans le cas où il ne pourrait donner suite à la partie de l'entente concernant les petites entreprises ou le tourisme, s'il ne lui serait pas possible de s'occuper du seul secteur agricole. Je me rends compte que le ministre doit également prendre en considération les comtés de la province de Québec limitrophes de

l'Ontario, ce qui n'entrait pas en ligne de compte auparavant. J'espère que le ministre puisse nous donner les renseignements les plus récents concernant cette entente.

M. MacKay: Monsieur le président, je puis dire à mon honorable ami que je suis en mesure de lui donner les dernières nouvelles parce que nous avons étudié cette affaire cet après-midi au comité du développement économique. Nous avons également étudié la question à laquelle il a fait allusion à propos de la région spéciale de Montréal. Je ne puis faire une annonce précise ici ce soir, mais je puis dire que le comité était presque certain que je pourrais donner une réponse précise à propos de ces deux initiatives importantes.

Je sais que le député d'en face a fait beaucoup de travail sur cette question et qu'il s'y intéresse particulièrement, et je pense que c'est grâce aux jalons que lui-même et l'ancien gouvernement ont posés que nous avons pu y voir assez clair en cette affaire. C'est un travail de préparation qui me permet de poursuivre. Je pourrai donner une idée précise de ce qui sera fait, certainement avant Noël, et, je l'espère même, à la fin du mois.

● (2140)

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais, tout d'abord, féliciter le ministre de sa nomination et de toute la responsabilité que le très honorable premier ministre (M. Clark) a bien voulu lui mettre sur les épaules. Je comprends qu'il a un ministère assez difficile à administrer surtout dans la conjoncture actuelle où de part et d'autre à travers le Canada on fait appel à des subventions pour mettre de nouvelles industries sur pied, pour créer des emplois, pour permettre à des industries existantes de prendre de l'expansion, pour créer également de nouveaux emplois, ou encore permettre à des multinationales, déjà bien installées à travers le Canada, de faire davantage au niveau de la production, tout en créant des emplois.

Monsieur le président, je voudrais attirer l'attention du ministre sur une situation bien particulière. Je pense que c'est le moment de le faire. Il s'agit de la région de la Côte Sud. Je demande au ministre de bien se pénétrer de ce nom, la région de la Côte Sud qui est située à partir de la ville de Lévis en direction de l'Est, comprenant tout le territoire de la circonscription de Bellechasse que j'ai l'honneur de représenter, les circonscriptions de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et de Rimouski, l'autre partie étant plus à l'est.

Ce qui m'a toujours déplu par le passé, c'est lorsque le gouvernement, par des ententes avec le gouvernement de la province de Québec, désignait la région de la ville de Québec comme région désignée, comme on l'a fait avec la ville de Montréal et sa banlieue. Étant donné que la région de la Côte Sud est une peu plus loin, elle était trop loin pour bénéficier des avantages qui étaient accordés à une région désignée. On ne pouvait pas recevoir de reconnaissance précise pour la région de la Côte Sud. On n'a qu'à vérifier les propos que je vais tenir, j'ai fait faire une étude depuis ma première élection jusqu'à aujourd'hui, c'est un territoire où il y a eu beaucoup de petites et de moyennes entreprises. Mais avec le temps, étant donné la concentration vers les grands centres, étant donné que les industries concurrentielles étaient en mesure de produire à des coûts moindres à cause des diminutions du coût du transport, il est arrivé que petit à petit ces petites entreprises, qui absorbaient la main-d'œuvre de la région, devaient nécessairement s'expatrier. Alors on s'en allait soit à Montréal soit dans la région de Hamilton, de Toronto ou sur la côte du Pacifique, en Colombie-Britannique. Ce qui a fait que les parents des enfants qui s'imposaient de lourds sacrifices pour faire instruire ces enfants, de leur faire apprendre un métier, leur donner une bonne formation au niveau professionnel, ne trouvaient pas d'emploi chez nous, et s'en allaient ailleurs, nous laissant le fardeau de supporter toutes les années scolaires, les années universitaires. Je déplore cette situation qui existe sur la Côte Sud, et je le dis sans fierté.

C'est une région qui ne s'est pas développée au même rythme qu'elle aurait dû le faire, parce que les politiques gouvernementales n'étaient pas organisées de façon à favoriser le développement des industries existantes et également l'implantation de nouvelles industries. Et pourtant nous vivons dans le Canada, nous sommes dans la province de Québec et nous voudrions bien avoir les mêmes avantages qui sont accordés ailleurs. Alors j'attire l'attention du ministre là-dessus. Je vois que mes collègues de l'autre côté de la Chambre se fatiguent non pas des propos que je tiens, parce que je suis convaincu qu'ils sont d'accord, mais en songeant que pendant qu'ils étaient au pouvoir, ils y prêtaient une sourde oreille. Je vois qu'ils sont d'accord aujourd'hui, alors je demande très sérieusement au ministre que je connais depuis bon nombre d'années, qui a livré des batailles formidables pendant qu'il était de l'autre côté de la Chambre, alors qu'il est aujourd'hui de ce côté-ci et qu'il a le pouvoir, j'espère du moins qu'il va tenir compte de mes propos et qu'il va demander à ses fonctionnaires que, lorsque des demandes sont présentées au ministère de l'Expansion économique régionale, on tienne compte de la situation. Encore tout dernièrement, une industrie voulait s'établir, créer des emplois dans une petite localité et l'on n'a pas réussi à obtenir l'approbation du projet sous prétexte qu'il y a d'autres industries à travers le Québec qui œuvrent dans le même domaine.

Monsieur le président, je veux bien croire qu'il y en a d'autres, mais on a le droit de vivre nous autres aussi. Et le programme de Canada au travail cette année demandait justement de porter une attention bien particulière à la création d'emplois dans des régions où il y a beaucoup de main-d'œuvre féminine et qu'on n'a rien à leur offrir. Alors que cela soit dans le domaine du textile, monsieur le président, je voudrais bien que l'on considère qu'il y a des possibilités dans la région de la Côte Sud d'implanter de telles industries, et si on veut leur permettre de survivre et de supporter la concurrence des industries installées dans la grande région de Montréal, bien qu'on l'accorde au niveau du transport des avantages sous forme de crédit à l'impôt pour leur permettre de livrer leurs marchandises à un prix correspondant aux industries installées dans la ville de Montréal ou dans la région métropolitaine de Montréal.

J'abrège mes propos, car on aura l'occasion de revenir là-dessus. Je suis convaincu, monsieur le président, qu'après analyse de tout ce que je viens de dire vous allez être en accord avec les demandes qui seront faites par des gens intelligents de ma circonscription, de toute la région de la Côte Sud, parce qu'on veut vivre nous autres aussi, on veut survivre, et on veut que nos enfants soient capables d'utiliser leurs énergies, leur diplôme pour faire quelque chose de productif au lieu de les

laisser toucher des allocations de bien-être social et se décourager en pensant qu'ils n'ont rien à faire, eux, dans le pays. Je veux absolument que l'on établisse une politique qui soit de nature à permettre et encourager le développement et l'installation de nouvelles industries dans la région de la Côte Sud.

[*Traduction*]

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le président, depuis plusieurs mois que je m'efforce de perdre du poids, j'ai bien pensé au cours de l'heure et demie qui vient de s'écouler que j'en avais trop perdu. Quoi qu'il en soit, je me réjouis de pouvoir vous entretenir pendant quelques minutes de certains des problèmes du Nouveau-Brunswick en général et de la région de Miramichi en particulier. Je ne veux pas faire preuve d'un chauvinisme excessif.

J'aimerais pourtant, si possible, communiquer certaines idées au ministre. Tout d'abord, je tiens à le féliciter de sa nomination. J'espère bien qu'il fera des efforts et qu'il manifestera de l'intérêt aux régions canadiennes sous-développées dont la mienne. Je tiens cependant à faire remarquer au ministre que la région de Miramichi est le deuxième centre industriel du Nouveau-Brunswick. En outre, elle offre probablement les plus grandes possibilités de développement de toutes les régions du Nouveau-Brunswick. On y trouve la troisième plus grande installation portuaire des provinces Maritimes. Notre industrie est la plus diversifiée dans tout le Nouveau-Brunswick; toutefois, nous n'avons pas épuisé nos possibilités de continuer à diversifier nos activités et de développer l'aspect de la mise en valeur de nos ressources. Il nous faut de l'aide; je m'empresse d'ajouter que notre région a déjà fait l'objet d'innombrables études. Il serait des plus inutiles d'en entreprendre d'autres.

● (2150)

Nous devons approfondir le chenal de la rivière Miramichi; ce projet ne relève pas du MEER, je m'empresse de vous le rappeler; j'en parle, toutefois, car il s'intègre aux projets d'expansion économique de la région. Cela fait déjà 25 ans qu'on se penche sur la question. Ces dernières années, de 1975, ou plutôt à compter de la fin de 1974, jusqu'à 1977, le projet de dragage du chenal a fait l'objet d'études approfondies. Après avoir construit un modèle d'échelle, on a conclu à la faisabilité sur le plan économique et technique du projet; toutefois, la réalisation des travaux a été retardée en raison d'un incident qui s'est produit plus tôt cette année.

Si j'en parle à présent, c'est que je compte sur l'influence du ministre pour persuader ses collègues, les ministres des Travaux publics et des Transports, et plus particulièrement, le président du Conseil du Trésor, d'assurer l'achèvement, pour l'année prochaine, du projet et des travaux connexes de construction des quais et des installations nécessaires; ainsi, le port de Miramichi pourra devenir pleinement utile et favoriser, comme il se doit, l'expansion du secteur nord-est du Nouveau-Brunswick.

La construction d'un établissement fédéral est un autre projet que je tiens à signaler au ministre; encore une fois ce projet est très important en ce qui concerne l'expansion économique de Miramichi. Nous n'avons pas eu la chance d'accueillir un des services visés par le programme de décentralisation; sans aucun doute, nous l'aurions accepté avec plaisir; toutefois, nous avions la possibilité de faire construire une prison à sécurité maximale à Renous, sur un emplacement de propriété fédérale. Ce projet nous aurait permis d'obtenir quelque 30 millions de dollars aux fins des travaux. Je ne suis pas sûr quant au nombre précis d'emplois, mais j'estime qu'une fois les travaux achevés, nous aurions pu obtenir à peu près 265 emplois à plein temps, des emplois bien rémunérés, et qu'en moyenne le coût d'exploitation et d'entretien aurait été d'environ sept millions de dollars.

D'une certaine manière, monsieur l'Orateur, je ne reproche à personne que le projet soit en souffrance depuis plusieurs mois; mais j'ai bon espoir d'obtenir la collaboration du ministre et de son collègue le solliciteur général pour que ce projet puisse enfin démarrer rapidement et pour que l'on puisse renforcer l'économie dans une région qui en a tant besoin.

Dans certaines localités de Miramichi le taux de chômage atteint presque 100 p. 100 au cours de l'hiver, car les travailleurs ont essentiellement des occupations saisonnières, occupations qui font relâche durant les mois d'hiver. C'est une situation que tous ceux d'entre nous qui ont à cœur l'expansion économique, veulent assurément voir disparaître au plus tôt. D'un point de vue sociologique, il n'est pas bon que les gens finissent par s'habituer à ne travailler que quelques mois par an et à compter ensuite sur l'assurance-chômage et sur d'autres types d'aide sociale. Cela ne leur plaît guère plus qu'aux gouvernements d'ailleurs, et c'est sûrement une situation à laquelle nous devrions essayer de remédier.

Si nous pouvions mettre en marche ces deux projets d'envergure, nous serions mieux en mesure d'attirer de nouvelles industries qui assureraient des emplois permanents concurremment à l'exploitation de nos pêches et enfin, les gens de Miramichi jouiraient de la sécurité qu'ils souhaitent et qu'ils méritent depuis longtemps.

J'aimerais également signaler au ministre un autre aspect de la question du développement. Le Nouveau-Brunswick a beaucoup de difficultés à développer systématiquement son économie. Prenez une carte et séparez la province en deux par un trait orienté nord-ouest, à partir du nord de Moncton; la partie sud-ouest est développée tandis que la partie nord-est est sous-développée. Pour une raison quelconque nous n'avons jamais pu convaincre le gouvernement du Nouveau-Brunswick qu'il est le gouvernement de tout le Nouveau-Brunswick et que l'ensemble de la province a le droit de bénéficier d'une juste répartition des fonds publics. Si la répartition de la richesse au Canada ou encore la redistribution de la richesse par l'entremise des paiements de péréquation, signifie quelque chose au palier fédéral, il doit en être de même à l'échelon provincial. J'exprimerai au ministre l'espoir qu'il cherchera à faire comprendre au gouvernement du Nouveau-Brunswick qu'il doit lui aussi assumer ces responsabilités pour ce qui est du développement de cette province.

Dans le domaine routier, par exemple, le ministre des Transports a déjà dit à diverses reprises que l'unique grand projet routier du Nord-Est du Nouveau-Brunswick ne sera entrepris que si le gouvernement fédéral en partage les frais. Je pense que c'est regrettable et je presserai le ministre d'augmenter les crédits affectés à la construction routière au Nouveau-Brunswick, mais je le presserai également de chercher à convaincre la province que le Nord-Est du Nouveau-Brunswick a droit à sa juste part des largesses provinciales. Monsieur le président, je m'en tiendrai là. Quelqu'un d'autre voudra peut-être profi-

ter des quelques instants qui restent. Merci, monsieur l'Orateur.

M. MacKay: Monsieur le président, j'aimerais avoir un peu plus de temps pour répondre à certaines des demandes parfaitement motivées qu'ont éloquemment présentées plusieurs de mes collègues. Je dispose d'une ou deux minutes environ, alors peut-être pourrai-je répondre sans ordre défini.

A mon ami le député de Northumberland-Miramichi, je dirai que depuis un certain temps le premier ministre de sa province est très favorable au projet de dragage de la Miramichi. Je tiens à ce qu'il le sache, et je transmettrai en son nom les instances qu'il vient de présenter au sujet de la construction routière.

Au député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, je réponds qu'il n'y a pas encore eu à prendre une décision qui me tracasse autant que celle-là, parce que je comprends, l'importance qu'elle a pour sa région. J'ai écouté avec intérêt ce qu'il a dit au sujet du sodium, problème que je ne connais pas aussi bien qu'il le faudrait. Mais il comprendra que des sommes énormes sont prévues pour la création de 125 emplois directs. Je pense qu'à vue de nez il s'agit de 51.5 millions de dollars. Il sait également, je pense, que c'est le 12 septembre de cette année que nous avons entendu parler officiellement de la demande officielle du Québec. D'autres ministères sont en jeu: l'Environnement, les Pêches, l'Énergie, les Mines et Ressources ainsi que l'Industrie et Commerce. Il faut attendre les recommandations de nos ministères, que nous espérons avoir très bientôt. Je tiens à dire aux députés que je vais étudier la question de très près du point de vue économique et aussi du point de vue des besoins particuliers de la région.

Il est juste de dire qu'il nous faut tous les appuis possibles dans la promotion de l'expansion économique des régions de notre pays. Si l'on regarde notre budget fédéral, qui se situe en gros à 50 milliards de dollars—je pense que mon ami du Conseil du Trésor est d'accord,—il y a environ 24 milliards qui sont essentiellement destinés aux transferts sociaux, c'est-à-dire aux pensions, à l'assurance-chômage, à la santé et au bien-être.

● (2200)

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je dois malheureusement informer le ministre qu'il est 10 heures.

M. Lefebvre: Monsieur le président, je pense que la Chambre conviendrait peut-être d'oublier l'heure et d'accorder quelques minutes de plus au ministre pour lui permettre de conclure ses observations.

Le vice-président adjoint: En est-il convenu?

Des voix: D'accord.

M. MacKay: Monsieur le président, je n'abuserai pas du privilège. Je veux tout simplement signaler que du budget de 53 milliards de dollars quelque 24 milliards sont consacrés à la répartition des richesses. De cette somme, seulement huit milliards de dollars servent directement à la création de cette richesse qu'il nous tarde tant de répartir. Le reste, évidemment, est affecté notamment aux paiements de péréquation, à la défense nationale, aux affaires extérieures et le reste. Il y a donc à mon avis trois grandes catégories.

Certains de ces programmes, qui sont défendus avec tant d'énergie, sont fondés sur la participation, d'autres sont indexés et d'autres sont statutaires. Cela n'est pas le cas pour nombre de programmes qui interviennent du côté du développement économique. C'est pourquoi je compte sur l'appui des deux partis, au départ tout au moins, pour deux raisons. Tout d'abord pour qu'on reconnaisse, dans l'affectation des crédits budgétaires, les priorités qui me permettront de prendre des mesures de développement économique en collaboration avec mes collègues qui sont chargés de responsabilitlés particulières. Ensuite pour que je puisse également m'employer à créer un meilleur climat économique au Canada et stimuler l'investissement, deux initiatives qui non seulement créeront des emplois et réduiront le chômage, mais permettront également au pays même de créer les richesses que nous pourrons répartir, comme nous l'avons fait par le passé.

Bien des députés, je sais, estiment qu'ils ont un droit particulier aux fonds du MEER à cause de la situation particulière qui existe dans leur circonscription. Il ne fait aucun doute que nous devons orienter les programmes du ministère vers ces secteurs. Par contre, l'idée d'avoir une présence nationale est également valable. Par exemple, en Alberta, d'où vient le député de Bow River et qui est une des provinces les plus stables économiquement et les plus dynamiques, il y a six sous-ententes, et au cours des quelques dernières années, le MEER a dépensé quelque 73 millions de dollars dans cette province.

Certains pensent que l'on ne devrait pas dépenser d'argent pour une province comme l'Alberta. Je pense que certaines parties de cette province ont besoin d'une certaine aide, mais je préfère en général concentrer mon attention sur des régions du pays où les besoins sont plus grands comme nous l'avons fait cette année avec notre programme Canada au travail. Ce n'est que dans certaines circonstances que l'on a assoupli les dispositions du programme Canada au travail, et on l'a surtout fait dans des régions où le taux de chômage était supérieur à 9 p. 100, ce qui indique nettement que nous préférons venir en aide aux régions du pays les plus déshéritées.

Je me propose d'essayer de persuader ceux de mes collègues qui sont membres du comité de développement économique et spécialement chargés de contribuer à développer le pays, de faire un effort spécial pour coordonner les ressources de leurs ministères à dessein de remédier aux disparités économiques régionales. Je tiendrai en même temps soigneusement compte des instances que les députés ont présentées ce soir. Il ne serait pas réaliste de s'embarquer dans un programme trop vaste. Je le répète, j'espère avoir des projets à annoncer dans un délai raisonnable et pouvoir annoncer bientôt une décision sur le problème de longue date de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec. Si nous pouvons en arriver à un accord ou à un arrangement sur cette question, nous pourrons ensuite nous attacher à certaines autres régions.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

LES PÉNITENCIERS—LA RUMEUR D'ÉMEUTE À L'ÉTABLISSEMENT KENT—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White-Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, la nuit du 28 octobre, il y a eu une émeute à l'établissement Kent en Colombie-Britannique. Le 29 octobre, comme le rapporte le hansard à la page 692, j'ai posé au solliciteur général (M. Lawrence) la question suivante:

Peut-il confirmer ou infirmer la rumeur selon laquelle il y aurait eu une émeute hier soir à l'établissement Kent et nous dire s'il y a eu des dommages, nous donner une idée de leur ampleur et nous dire, enfin, si l'on a entrepris une enquête?

Cet événement constitue le point culminant de l'agitation qui règne dans les pénitenciers de la Colombie-Britannique et du district régional du Pacifique. En vérifiant le dossier de ce district, j'ai appris qu'en février 1975, il y a eu au gymnase du pénitencier de la Colombie-Britannique un incident au cours duquel un agent des services récréatifs, M. Blady, a été retenu en otage. En juin, il y a eu la célèbre prise de 15 otages au cours de laquelle Mary Steinhauser a été tuée. C'est à la suite de cette tragédie que la Commission Farris a publié son rapport. J'ajoute en passant que de toutes les émeutes et de toutes les prises d'otages qui se sont produites en Colombie-Britannique, c'est la seule qui ait entraîné la publication d'un rapport qui ne venait pas du ministère. Quinze otages ont été pris cette fois-là. En juillet de la même année, un homme a été détenu chez un coiffeur.

● (2205)

En février 1976, deux agents nommés Crawford et Ford ont été pris comme otages dans l'unité correctionnelle spéciale. Un agent nommé Frew a été détenu comme otage dans l'unité PC en mai 1976. En septembre de la même année, MM. Kitchen et Wally Day ont connu le même sort. En même temps, les détenus ont détruit l'aile est du pénitencier de la Colombie-Britannique et causé environ 1 million de dollars de dommages. J'ajoute que la direction que nous avions alors dans le district régional du Pacifique prise d'un beau zèle, a fait reconstruire l'aile au complet bien qu'ayant décidé d'abandonner le pénitencier de la Colombie-Britannique deux ou trois ans plus tard. Elle a donc dépensé 1 million de dollars pour une aile qui a à peine servi depuis et qu'elle projetait déjà d'abandonner. On ne peut donc pas dire que le district régional du Pacifique soit très bien administré. L'agent du district régional sait vraiment se débrouiller.

En février 1978, le célèbre Andy Bruce et ses acolytes ont pris d'autres otages. Ils ont tout cassé dans la section des visites et des transferts à l'entrée du pénitencier de la Colombie-Britannique et y ont détenu des otages. L'un des prisonniers avait réussi à obtenir une arme. Ils ont détruit les dossiers, mis le feu et barbouillé les murs de toute la section. Depuis 1975, il y a eu sept ou huit émeutes, prises d'otages ou autres révoltes destructives au pénitencier de la Colombie-Britannique.

Nous en venons maintenant à l'émeute et aux autres dommages causés au tout nouveau pénitencier de Kent en Colombie-Britannique, qui est le nec plus ultra du service pénitentiaire de la Colombie-Britannique. Les mêmes fonctionnaires appliquent les mesures adoptées par le ministère du solliciteur général dans le service pénitentiaire en Colombie-Britannique depuis quelques années. Ce sont eux qui veulent instaurer le principe de l'ordre inverse de mérite pour se débarrasser du personnel qu'ils ne jugent pas efficace. J'ai déjà déclaré ici même que si nous voulons appliquer à l'envers le principe du mérite, il fallait commencer par le haut, se défaire du directeur et du directeur-adjoint des services pénitentiaires de la région du Pacifique.

● (2210)

On a institué une enquête interne en Colombie-Britannique—en fait, je pense qu'elle vient d'être terminée—sur cette dernière rébellion. Laisser les services pénitentiaires de la région du Pacifique mener une enquête interne c'est comme si on demandait au Ku Klux Klan de déterminer si le racisme sévissait au sein de cette organisation. C'est comme si on demandait à la Mafia si elle était en faveur de la violence. Je le répète, c'est l'histoire du loup qui se fait berger. L'enquête aboutira à presque rien.

Les agents responsables, non pas ceux de l'établissement Kent, savaient qu'une émeute se préparait. Leur petit doigt le leur avait dit. Une semaine auparavant, un prisonnier s'était tailladé les poignets. Où sont les administrateurs qui appliquant à l'envers le principe du mérite, savent se débarrasser des subalternes tout en gardant leurs postes. Ils tentent de sauver leur peau, mais veulent se débarrasser des subordonnés qui ne jouissent pas de leur faveur.

Il faut enquêter non seulement sur l'émeute survenue à l'établissement Kent, mais aussi sur l'administration des agents supérieurs de la région du Pacifique. Car ils ne savent pas diriger un établissement. Il faudrait examiner leur gestion pour déterminer s'ils sont en mesure d'administrer les services de la région, s'ils ont la compétence nécessaire. Après avoir assisté dans l'espace de quatre ans à sept ou huit émeutes et à des prises d'otages, nous pouvons conclure que ce ne sont pas de bons administrateurs. Nous devons faire appel à des gens compétents.

Le solliciteur général a dit qu'une enquête était en cours. Je crois qu'elle est terminée maintenant. Je ne m'attends pas à des mesures énergiques. Nous aurons droit aux mêmes rapports qui ont fait suite à toutes les autres enquêtes, à l'exception de la Commission Farris. Nous aurons droit à la même mise en scène. Rien ne va changer à moins que l'on ne procède à un nettoyage en règle au niveau des cadres supérieurs de la région du Pacifique.

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je vais répondre à la question au nom du solliciteur général (M. Lawrence): qu'il me soit permis de faire remarquer tout d'abord au député de Surrey-White-Rock-Delta-Nord (M. Friesen) que l'on peut difficilement qualifier l'événement en question d'émeute et qu'il ne s'agit certainement pas d'une prise d'otage. Voici les faits.

Le 28 octobre 1979, à 23 h 40, un détenu a commencé à faire du bruit dans sa cellule après que l'on ait refusé de lui donner les médicaments supplémentaires qu'il avait demandés. A 23 h 44, ce soir-là le détecteur de fumée automatique de sa cellule s'est déclenché. Le détenu s'était barricadé et la porte de sa cellule était coincée. La porte automatique ne s'ouvrait pas et le personnel a dû forcer la porte de sa cellule. Le détenu a été conduit à l'hôpital de l'institution où on l'a soigné pour des brûlures superficielles aux mains et au nez.

Après le transport du détenu à l'hôpital, les 23 autres détenus de son unité ont commencé à endommager leurs cellules. Le mouvement s'est répandu et 11 détenus sur 24 d'une autre unité et cinq détenus d'une troisième unité ont également endommagé leurs cellules. Il y avait en tout à ce moment-là et il y a toujours 66 détenus dans cet établissement. Cinq détenus ont subi des blessures superficielles suite à cette mutinerie.

Le gouverneur et le directeur adjoint de la sécurité se trouvaient dans l'établissement et tous les détenus ont été retenus dans leur cellule. Le même jour également, c'est-à-dire, le 29 octobre, l'inspecteur général a été envoyé à Kent pour mener une enquête à la demande du commissaire des pénitenciers.

● (2215)

Le 30 octobre, on y servait deux repas par jour, tous les programmes de l'établissement étaient arrêtés et la situation restait stable. Le comité consultatif des citoyens a visité l'établissement le 30 octobre. On a estimé les premiers dégâts causés par le soulèvement des détenus à entre $25,000 et $35,000. L'établissement Kent est en train de revenir à la normale et les détenus sont retournés dans leurs cellules une fois le nettoyage terminé.

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE—LES SERVICES SUR LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poursuivre une question que j'ai posée au ministre de la Défense nationale (M. McKinnon) le 17 octobre. Elle avait trait à l'absence de moyens sûrs de recherche et de sauvetage le long des côtes de la Colombie-Britannique.

En répondant à cette question, le ministre a affirmé que le ministère avait établi le programme SARSAT et un programme de remplacement des petits avions. Je sais que c'est un sujet qui préoccupe beaucoup le ministre et mes commentaires visent plutôt à obtenir des éclaircissements qu'à le critiquer. J'aimerais avoir certains renseignements, d'abord, au sujet des moyens sûrs, c'est-à-dire les hélicoptères et les avions de l'escadrille 442 stationnés à Comox. Le ministre a-t-il songé à répartir ces appareils, surtout les hélicoptères, le long des côtes de la Colombie-Britannique, peut-être aux bases des Forces canadiennes Holberg et Massit? Cela réduirait le temps de réponse et augmenterait leur efficacité au cas où une partie des côtes serait fermée à cause du temps.

J'aimerais aussi avoir des éclaircissements au sujet du programme SARSAT. Il y a deux genres d'hélicoptères utilisés: le Labrador est apparemment plus efficace que le Voyageur, qui est limité par la quantité de carburant qu'il peut transporter—parce qu'il renferme un réservoir de 1,600 gallons à l'intérieur du fuselage pour transporter du carburant supplémentaire, ce qui augmente sa portée et son endurance. Cependant, le supplément de poids, sans oublier qu'on ne peut pas se délester de ce carburant supplémentaire en cas d'urgence, limite sérieusement l'altitude que peut atteindre cet hélicoptère et ses autres performances; en fait, son équipage pourrait se retrouver dans un véritable four crématoire volant. C'est là une question importante qu'il importe d'éclaircir dans l'intérêt, non seulement de ceux qui vivent et travaillent sur la côte de Colombie-Britannique, mais aussi des équipages de ce genre d'hélicoptère. Cette question devrait, selon moi, figurer parmi les priorités du programme SARCUP.

J'aimerais aborder une troisième question qui concerne le programme SARSAT à savoir le projet de satellite de recherche et de sauvetage qui pourrait détecter les signaux des radiobalises de secours. Depuis deux ans, le gouvernement éprouve des difficultés à faire réinstaller des radiobalises de secours sur tous les appareils qui circulent dans l'espace aérien du Canada. Si les avions et les navires ne sont pas dotés de ces radiobalises, le satellite de recherche et de sauvetage sera pratiquement inutile. Le gouvernement doit donc préciser quelle est sa position à ce sujet. Des douzaines et des douzaines de recherches aériennes ont été faites cet été au-dessus des côtes de Colombie-Britannique et le fait est que l'installation d'une radiobalise de secours dans chaque avion ne coûterait pas plus cher qu'une seule opération importante de recherche aérienne.

Enfin, j'aimerais que le ministre donne des précisions au sujet du programme de remplacement des petits navires. Je crois qu'il parlait des bateaux de 20 mètres que l'on proposait d'affecter à la recherche et au sauvetage côtiers. Je crois qu'un certain nombre de ces bateaux devaient être construits. L'honorable représentant pourrait-il nous dire combien de contrats ont été signés pour la construction de ces bateaux et, s'il y en a eu de signés, dans quels secteurs patrouilleront ces navires? Plus précisément, en a-t-on prévu pour la côte ouest de Colombie-Britannique, particulièrement pour des régions comme celles de Prince Rupert, Campbell River et d'autres endroits du centre?

● (2220)

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, c'est évidemment mon tour ce soir de répondre aux questions. Je présume qu'on m'a chargé de répondre à cette question parce que j'étais jadis membre de l'aviation et que je faisais partie d'une escadrille de recherche et de sauvetage. Malheureusement, en dépit de ma carrière dans l'aviation et au sein de l'escadrille de recherche et de sauvetage, je n'ai aucune précision à donner au député de Comox-Powell River (M. Skelly) qui a posé trois questions précises, tout d'abord sur la sécurité de l'hélicoptère et la position des réservoirs d'essence sur l'hélicoptère; deuxièmement, sur la position exacte des radiobalises de secours dont l'efficacité a été contestée depuis quelques années; et troisièmement, sur tous les contrats passés pour la construction des navires de 20 mètres.

Je transmettrai au ministre les questions précises du député et je m'engage à lui faire parvenir les réponses à ces questions. Je sais que mes propos ne fournissent aucune réponse précise, mais je tenterai d'en obtenir, de les expédier au député et de les faire consigner au compte rendu.

L'ajournement

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL—ON DEMANDE SI LES PROVINCES ONT ÉTÉ CONSULTÉES AU SUJET DES QUOTAS D'IMPORTATION ACCORDÉS AUX PRODUCTEURS DE POULETS

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je suis heureux de l'occasion qui m'est accordée de m'adresser ce soir à la Chambre. Comme suite au semblant de réponse que le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) a donné lors de la période des questions orales le 1er novembre dernier, il s'agit naturellement, monsieur le président, de cette inquiétante situation dans laquelle le gouvernement progressiste conservateur plonge les producteurs de poulets du Canada et naturellement ceux du Québec et de ma circonscription de Saint-Hyacinthe. Cette saturation du marché du Québec par la viande de poulet américaine est une véritable épée de Damoclès sur la tête de nos aviculteurs. Bien entendu lorsqu'on s'adresse au ministre de l'Agriculture (M. Wise) ou à son collègue chargé du Commerce international et qu'on leur reproche des concessions trop larges accordées à l'importation du poulet des États-Unis, ils nous donnent la réponse classique: Les négociations tiendront compte des obligations internationales du Canada, en particulier de l'article 11 de l'Accord général sur le commerce et les tarifs, le (GATT).

Nous savons tous qu'en vertu de cet article 11 du GATT, le Canada peut contingenter les importations pour appuyer un programme national de gestion des approvisionnements. Le contingent, disait le ministre, sera basé sur les niveaux d'importation enregistrés au cours d'une période récente et significative. Il est à remarquer que l'honorable ministre d'État chargé du Commerce international fait équipe dans cette guerilla sur les prix du poulet avec son collègue, l'honorable ministre de l'Agriculture, et celui de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret). Ce dernier ayant le pouvoir d'émettre les permis autorisant des producteurs de l'étranger de vendre chez nous leurs productions de poulets, et ce depuis le 22 octobre dernier. Ils nous ont annoncé le contingentement pour le reste de l'année 1979 qui sera fixé à 8.75 millions de livres ou 3,900 tonnes métriques, ce qui est l'apport proportionnel, disent-ils, d'un contingentement annuel de 45 millions de livres, soit 20,412 tonnes métriques.

Le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson), dans ses réponses plus ou moins précises, pour ne pas dire évasives, se référait aux déclarations antérieures du ministre de l'Agriculture à l'effet que des contingents d'importation ont été imposés pour le poulet afin d'appuyer l'Office canadien de commercialisation du poulet dans ses activités de gestion des approvisionnements. Le ministre nous a déclaré que l'établissement du niveau auquel les importations seront contrôlées permettra à l'Office de fixer à l'avenir, avec plus de certitude, toujours selon le ministre, le niveau de la production canadienne nécessaire pour satisfaire à la demande.

C'est avec énormément d'appréhension que les aviculteurs, les Canadiens et les Québécois intéressés à ce secteur agro-alimentaire, et c'est avec une appréhension certaine et aussi avec une grande inquiétude que les producteurs de poulets voient leurs débouchés commerciaux envahis par des produits importés des États-Unis et, ce qui est grave, avec l'encouragement du gouvernement. Nous savons tous, monsieur le président, que les producteurs de poulet du Québec sont soumis à un plan conjoint provincial depuis février 1971 et à une agence nationale depuis décembre 1978. La Fédération des producteurs de volailles du Québec, que l'on reconnaît sous le vocable «Volbec», agit comme administrateur du programme conjoint et son président est de plus le vice-président de l'agence nationale. Et pour citer un éditorial de la revue *Le producteur agricole*, une question primordiale est posée:

Comment va le poulet au Québec?

Nous pouvons répondre que le poulet au Québec va assez mal merci, et c'est dans ce contexte précis que je me fais le porte-parole des producteurs de poulet du Québec pour dénoncer cette situation qui leur devient sérieusement préjudiciable. Monsieur le président, le problème aigu du contingentement des importations de poulet américain prend une ampleur davantage dévastatrice pour les agriculteurs du Québec. On sait que l'Ontario, par exemple, utilise tous les moyens à sa disposition pour assurer l'augmentation de sa part, qu'il s'agisse de production hors quotas ou même de ses importations des États-Unis. Nous devons donc nous heurter constamment à cette stratégie qui ne recule devant rien pour augmenter quotidiennement la part des producteurs de l'Ontario dans la production nationale. Au Québec, monsieur le président, pendant ce temps, l'application rigoureuse des règlements sur les quotas, en plus de pénaliser l'ensemble des producteurs quant au pourcentage de la production nationale qu'ils obtiendront, désigne le marché du Québec et plus spécifiquement celui de Montréal, comme l'endroit idéal où le dumping ontarien peut être effectué. Ce volume de dumping, sans cesse croissant, monte en flèche: un million de livres de poulets entre au Québec par semaine, et ce à des prix nettement inférieurs aux prix fixés par Volbec, qui est la Fédération des producteurs de volailles du Québec.

Le ministre de l'Agriculture nous informe que le contingentement pour le reste de l'année 1979 est fixé à 8.75 millions de livres, en ajoutant le volume ontarien de dumping sans cesse croissant qui monte en flèche, plus le million de livres de poulets qui entre au Québec par semaine, et ce à des prix nettement inférieurs, il n'est pas étonnant que le cri d'alarme soit lancé et que de mon siège de député de Saint-Hyacinthe, je réclame du ministre de l'Agriculture et de son collègue du Commerce international une analyse en profondeur de cette situation dramatique. Je leur demande de reconsidérer dans les meilleurs délais cette décision d'imposer impunément aux producteurs de poulets canadiens et québécois ce contingentement éhonté des importations américaines.

● (2225)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé. Je cède la parole au ministre d'État chargé du commerce international (M. Wilson).

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je suis très sensible aux remarques faites par le député au sujet de la situation actuelle du marché du poulet; je comprends les problèmes des éleveurs qui doivent faire face à des importations de poulets nettement supérieures à ce qu'elles étaient au début de la décennie. Par contre, pendant toutes les discussions qui ont eu lieu à ce sujet à la Chambre et ailleurs, je n'ai pas compris pourquoi les critiques nous étaient adressées. Elles devraient

être adressées à l'ancien ministre de l'Agriculture qui est assis de l'autre côté.

En 1974, l'ancien ministre de l'Agriculture annonçait la création d'un système de gestion de l'offre pour les poulets. Les conditionneurs de poulets ont manifesté un certain intérêt et, naturellement, les importations de poulets ont commencé à augmenter en prévision de la mise en place du système. Que s'est-il passé depuis 1974? A peu près rien pendant trois ans et demi, c'est-à-dire jusqu'au début de 1978 qui fut marqué par l'adoption d'un décret du conseil. Nous avons attendu pendant toute l'année 1978, pratiquement en vain. Finalement, des mesures ont été prises à la fin de 1978, mais il a encore fallu attendre le milieu de 1979 pour que soient adoptés les principes de base du système de gestion de l'offre.

Le gouvernement actuel a entrepris très rapidement des négociations avec les États-Unis afin de parvenir à une entente sur les quotas d'importation. Entre-temps, les importations sont passées de 11 millions de livres en 1974 à près de 60 millions par an en 1977-1978. C'est à compter de cela qu'il nous a fallu aller négocier avec les Américains. Si le gouvernement précédent avait agi plus tôt, nous aurions pu négocier à partir de données historiques beaucoup plus favorables. Mais nous sommes liés par le GATT, comme le député l'a fait remarquer. C'est à partir de là que nous avons négocié. Nous croyons avoir conclu une bonne affaire, compte tenu des circonstances auxquelles nous faisions face. Nous avons soustrait 1979, vu que l'année n'était pas terminée, et nous avons pu ajouter 1975, ce qui portait la période à quatre ans, alors qu'elle est habituellement de trois ans dans les négociations du GATT.

• (2230)

Je suis convaincu que dans les circonstances, nous avons fait du bon travail pour les éleveurs de poulet. Vendredi dernier, j'ai rencontré un groupe de producteurs de poulets au Château Laurier. J'ai expliqué sur quelles bases avait été menées les négociations. J'ai cherché des yeux le député d'Essex-Windsor (M. Whelan), l'ancien ministre de l'Agriculture, et je ne l'ai aperçu nulle part.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE SORT RÉSERVÉ AU PROGRAMME D'ALLOCATIONS FAMILIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social refuse d'adopter une position précise au sujet des allocations familiales, et que les stratèges tory ont lancé maints ballons d'essai à ce sujet, je propose, avec l'appui du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin):

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de déclarer nettement que le gouvernement ne va pas régler le déficit du ministre des Finances sur le dos des Canadiens qui considèrent les allocations familiales comme un droit et non comme une charité.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Pour que cette motion soit mise en délibération, le règlement exige que la Chambre y consente à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PRISE D'OTAGES AMÉRICAINS EN IRAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente.

Étant donné que 65 citoyens américains sont détenus de force dans l'ambassade américaine à Téhéran, que leur détention est injustifiée, va à l'encontre du droit international et des règles de bonne entente entre les pays, et profane l'inviolabilité des ambassades partout dans le monde, je demande à proposer, appuyé par le député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que l'on félicite le gouvernement et le peuple américains de leur courage et de leur attitude devant ce tragique événement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprendra que la présidence a toujours écarté les motions de ce genre proposées en vertu de cet article du Règlement.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA RESTAURATION DES HABITATIONS DES CANADIENS À FAIBLES REVENUS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement possède plusieurs hôtels, personne ne l'ignore, et comme nombre de secteurs à faibles revenus ne réussissent pas à obtenir les fonds qui leur permettraient de remettre convenablement en état les vieux immeubles d'habitation, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la SCHL se retire du secteur hôtelier pour s'intéresser davantage à la remise en état des logements destinés aux personnes âgées, aux pensionnés invalides et aux Canadiens à faibles revenus.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour permettre la mise en délibération de cette motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LES MESURES PROPRES À ASSURER LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion urgente.

J'estime qu'il est absolument nécessaire d'établir sans tarder de nouveaux règlements visant à protéger la population contre des accidents que pourrait causer le transport dans des conditions peu sûres de matières dangereuses, toxiques ou explosives. De nombreux accidents de chemin de fer au Canada risqueraient de causer de graves bouleversements et de menacer la vie et la santé des citoyens, comme ce fut le cas à Mississauga en fin de semaine, alors que 250,000 personnes ont dû être évacuées. On ne saurait attendre d'une enquête de la Commission canadienne des transports que la tenue d'audiences publiques. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Article 43 du Règlement

Qu'afin d'éviter tout retard, le ministre des Transports renvoie au comité permanent des transports et des communications la question des détecteurs de coussinets échauffés, de la séparation des marchandises dangereuses, et de l'identification voulue de tous les contenants quant à leur contenu et aux risques qu'ils présentent pour les personnes, et que le comité soit chargé de proposer des modifications aux règlements pour assurer le transport des produits dangereux en toute sécurité et de préparer un projet de loi pour qu'il soit adopté le plus tôt possible.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération d'une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS SERA CONSIDÉRÉ COMME ZONE DÉSIGNÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une affaire urgente et pressante.

Étant donné que le président du Conseil du Trésor a déclaré que l'Outaouais québécois ne devrait pas être considéré comme zone désignée, étant donné que de son côté le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré que l'Outaouais québécois pourrait être reconnu comme zone désignée au début de l'année 1980, étant donné que les municipalités de l'Outaouais québécois sont en droit de connaître une position claire du gouvernement fédéral, je propose, appuyé par l'honorable député de Sherbrooke (M. Pelletier):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale tranche cette question aussitôt que possible afin que l'Outaouais québécois sache à quoi s'en tenir.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'un telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE LE PROLONGEMENT DE LA PISTE À L'AÉROPORT DE SAINT-LÉONARD AFIN DE CRÉER DE L'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

[M. Peters.]

Étant donné que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) promet de créer des emplois pour les chômeurs saisonniers tout en laissant pourrir une situation tendue au nord-ouest du Nouveau-Brunswick alors que le taux de chômage continue à «grimper», et étant donné que le premier ministre du Canada (M. Clark) s'est publiquement et formellement engagé au mois de mai à prolonger la piste de l'aéroport régional de Saint-Léonard à 6,000 pieds, je propose, appuyé par le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que la Chambre demande au premier ministre du Canada de remplir sur-le-champ sa promesse électorale et qu'il ordonne au ministre des Transports de parachever la construction de l'aéroport régional du nord-ouest du Nouveau-Brunswick afin de fournir du travail aux chômeurs qui veulent travailler.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

RECOURS FACÉTIEUX À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que, la Chambre remarquant que le chef de l'opposition officielle s'est rendu à une discothèque de New York pour guérir un mauvais rhume, charge le ministre des Finances de faire enquête sur la possibilité de rendre les dépenses pour toutes les danses exécutées comme traitement curatif déductibles aux fins de l'impôt.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Vous n'avez pas honte, Eddie.

* * *

LE NORD CANADIEN

LES MOYENS DE TRANSPORT AU YUKON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente relative à la demande faite par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) à la Commission canadienne des transports pour qu'elle fasse enquête sur l'état des chemins de fer et d'autres moyens de transport de surface au Yukon et qu'elle en fasse rapport.

Étant donné que la lettre du ministre à la CCT insiste sur le caractère urgent de cette requête, que la Federal Industries Limited a réclamé une aide financière massive du gouvernement du Canada pour maintenir en service le chemin de fer de White Pass et du Yukon et que les habitants du Yukon se préoccupent beaucoup du sort de cette ligne ferroviaire, je propose, appuyé par le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier):

Que la Chambre charge au ministre des Transports et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'ordonner à la CCT d'élargir la portée de son enquête en la transformant en audience publiques au Yukon.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, AFIN DE PALLIER LE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Michel Veillette (Champlain): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

L'industrie des maisons préfabriquées représente 25 p. 100 de toute l'industrie de la construction de maisons unifamiliales au Canada et, au Québec seulement en 1978, 36 usines produisaient pour une valeur d'expédition de 83 millions de dollars et embauchaient tout près de 1,500 ouvriers. Suite à l'augmentation du taux d'intérêt excessif décrété par le gouvernement actuel, il s'ensuit que 50 à 60 p. 100 des commandes ont été annulées ou retardées ce qui, conséquemment, entraîne la fermeture d'environ 50 p. 100 des usines ainsi que la mise à pied du deux tiers des employés. Je propose donc, appuyé par le député de Drummond (M. Pinard):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'intervenir immédiatement afin de venir en aide aux industries qui doivent fermer et contrer les effets sur l'économie canadienne des politiques économiques qu'il a appliquées sans relâche jusqu'à présent et qui se traduisent par des licenciements de plus en plus massifs et des niveaux de chômage en général plus élevés dans le pays.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LE DROIT DES VICTIMES DE POURSUIVRE LE CP—LE DÉDOMMAGEMENT

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, je poserai ma question au président du Conseil privé. Elle porte sur la catastrophe ferroviaire qui est survenue en fin de semaine à Mississauga.

● (1415)

Étant donné que le CP a annoncé qu'il allait ouvrir un bureau de réclamations et demander aux gens de signer une renonciation à leur droit de poursuites contre le CP pour obtenir un dédommagement élémentaire pour leurs frais de nourriture et de logement, le ministre fera-t-il savoir publiquement aux intéressés qu'ils ne doivent à aucun prix signer une renonciation à leur droit de poursuites contre le CP?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je présume qu'on me pose cette question en ma qualité de président du Conseil privé et non de membre du barreau de l'Ontario. Comme membre du barreau de l'Ontario, comme député et comme membre du cabinet, je mets en garde publiquement quiconque est invité à signer une renonciation et je leur conseille de bien se renseigner auparavant sur les conséquences de leur décision. Je crois qu'il va de soi que personne ne devrait signer une telle renonciation, et je remercie le député de m'avoir fourni l'occasion de donner ce conseil aux intéressés.

M. Stollery: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre—et je le remercie de sa réponse—quel dédommagement le gouvernement compte offrir aux 25,000 personnes qui ont du être évacuées à cause d'un accident survenu sur une ligne de chemin de fer administrée par le gouvernement du Canada dont les rails étaient défectueux.

M. Baker (Nepean-Carleton): Comme je l'ai dit l'autre jour à un autre député du parti du libéral, il existe un accord fédéral-provinical sur l'aide et les secours dont peuvent bénéficier les victimes de tels accidents. Quant à savoir ce que le gouvernement compte faire en plus de cet accord, il faudrait naturellement que je prenne note de cette question et que je la soumette au ministre des Transports.

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, nous savons qu'en temps ordinaire, ce type d'indemnisation incombe aux provinces mais, à mon avis, ce que la Chambre et la population de Mississauga veulent savoir le plus tôt possible, c'est si le gouvernement du Canada, étant donné que ce cas est unique dans l'histoire du pays, versera une indemnisation à ces personnes sans attendre que le gouvernement de l'Ontario le lui demande.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il existe certaines règles dont j'ai déjà parlé, que le député dit connaître et dont j'ai informé la Chambre il y a quelques jours, des règles qui existaient bien avant que notre parti ne prenne le pouvoir puisqu'elles ont été adoptées par le parti du député. Comme je l'ai dit lorsque j'ai répondu à la deuxième question, je vais prendre note de tous ces arguments, j'en parlerai avec les ministres concernés et je me ferai un plaisir d'informer le député de notre décision.

LES MESURES DE SÉCURITÉ RÉGISSANT LE TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Étant donné que des convois transportant des marchandises dangereuses traversent régulièrement le Toronto métropolitain, et que le convoi qui a déraillé en fin de semaine dernière suivait un parcours qui lui aurait fait traverser chacune des six municipalités de Toronto, j'aimerais savoir, compte tenu des questions qui ont été soulevées à la suite de ce déraillement concernant les normes de sécurité applicables au transport ferroviaire des marchandises dangereuses, si le ministre entend imposer un règlement pour régir la circulation des convois qui franchissent des zones urbaines. Nous ne pouvons attendre la fin de l'enquête. Un convoi analogue pourrait bien avoir un accident demain à l'angle des rues Yonge et St. Clair et faire des centaines, voire des milliers de victimes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): En réponse hier à une question, sauf erreur, du député de Stormont-Dundas, le ministre des Transports a répondu complètement et entièrement à cette question, ainsi qu'il était autorisé à le faire, et je sais gré à Votre Honneur de l'y avoir autorisé.

Je tiens à assurer au député qu'on s'occupe d'urgence au ministère des Transports précisément de ce genre de situation. Le député, comme tous ses collègues, d'ailleurs, doit sûrement se rendre compte que toute cette question est de première importance aux yeux du gouvernement du Canada, non pas seulement la question en soi mais tout ce qu'elle laisse présager pour l'avenir si nous n'agissons pas. Je veux assurer au député que le ministre des Transports s'en occupe activement et qu'il a demandé à son ministère d'y voir sans tarder.

M. Flis: Si la question n'était pas grave, je ne l'aurais pas soulevée à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS DE LA CCT

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre voudrait-il expliquer aux millions d'habitants de Toronto et de Mississauga, dont la vie est menacée par ces convois de substances dangereuses, pourquoi l'organisme gouvernemental chargé de la surveillance du transport de telles marchandises, la Commission canadienne des transports, se voit forcé de réduire de 100 employés son effectif déjà insuffisant, au moment même où il lui faudrait accroître son personnel et non le diminuer?

Des voix: Bravo!

● (1420)

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'estime que le député a entièrement tort d'affirmer de telles choses, et je lui serais fort reconnaissant d'appuyer ses dires à la Chambre de preuves un peu plus convaincantes et concrètes que celles qu'il a avancées jusqu'à maintenant.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'UNIVERSALITÉ DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Des milliers de familles canadiennes sont très inquiètes d'entendre dire que le gouvernement serait sur le point d'abolir l'universalité des allocations familiales en excluant un grand nombre des femmes prestataires.

Étant donné que la mesure qu'envisage, paraît-il, le gouvernement aurait pour conséquence de supprimer littéralement la seule source de revenu direct dont jouissent des milliers de femmes canadiennes, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il peut clairement donner aujourd'hui à la Chambre l'assurance qu'on continuera à accorder les allocations familiales à toutes les mères.

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je veux informer le député, comme je crois l'avoir fait il y a environ une semaine à la Chambre, que la question des allocations familiales entre dans la révision que le gouvernement est en train de faire de tout le régime de la sécurité sociale. En outre, en réponse à une question de quelqu'un du parti du député, j'ai dit que rien ne serait changé aux allocations familiales en 1979 et en 1980.

J'ai ajouté, ce qui rassurera le député et la Chambre, que tout au long de 1980 nous poursuivrons les études dont j'ai parlé plus tôt, notamment sur les pensions, la situation des handicapés et des infirmes, le bénévolat et l'aide qu'il peut apporter aux handicapés et aux infirmes. Je signale aussi que tout changement apporté au régime de sécurité sociale doit essentiellement refléter les besoins et les exigences des provinces. C'est pourquoi j'ai rencontré hier à Toronto les ministres compétents en matière de bien-être, de services sociaux et de politique sociale. Ils nous encouragent à revoir le régime de sécurité sociale. Par ailleurs, je signale . . .

Une voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être le ministre pourrait-il poursuivre en réponse à une question supplémentaire.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, à mon avis la seule conclusion que nous puissions tirer de cette réponse c'est que le gouvernement a l'intention de supprimer le régime universel d'allocations familiales à partir de 1980, s'il se maintient au pouvoir jusque là.

Des voix: C'est honteux.

Des voix: Oh, oh!

M. Huntington: C'est fallacieux.

M. Broadbent: Il ne nous a pas assuré du contraire. Si le ministre veut nier qu'il en est ainsi, j'aimerais entendre le démenti. A ce sujet, je voudrais lui demander de confirmer que deux décisions ont été prises le mois dernier lors d'une réunion du cabinet, à savoir que l'on mettrait fin au régime universel d'allocations familiales et que les familles modestes ne recevraient pas d'allocations familiales supplémentaires.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord être sûr de bien me faire comprendre du député; je l'ai déjà dit deux fois, il n'y aura aucune modification des allocations familiales en 1980.

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Je veux être certain que le député ne répètera pas la même erreur. Les allocations familiales ne seront pas modifiées en 1980.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Deuxièmement, comme je l'ai d'ailleurs affirmé l'autre jour à la Chambre, j'ai manifesté dans les entretiens que j'ai eus avec des membres du gouvernement, notamment avec le premier ministre, mon désir de réformer la politique sociale au cours de la prochaine décennie. Pour y parvenir, il est essentiel que j'étudie avec tous les ministres provinciaux les dossiers dont j'ai déjà parlé, parce que la réforme que j'envisage les concernera. C'est pourquoi la question sera débattue avec tous les ministres provinciaux à l'occasion d'une réunion qui aura lieu à Saint-Jean de Terre-Neuve au mois de janvier.

M. Broadbent: J'accepte la mise au point du ministre, mais je voudrais lui signaler qu'à nos yeux une injustice prévue pour 1981 n'est pas préférable à une injustice en 1980.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: C'est du pareil au même. Je voudrais lui poser une troisième question.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Soyez honnête.

M. Broadbent: Qui parle d'honnêteté? Écoutez donc votre propre ministre.

[*Français*]

Est-ce que le ministre a reçu une lettre de son collègue du Québec sur des changements possibles au programme d'allocations familiales, changements qui coûteraient $1,000 à une famille de cinq enfants dans cette province et, si cela est exact, le ministre pourrait-il dire pourquoi son gouvernement cherche une nouvelle confrontation dans un domaine où il n'y en a pas présentement?

• (1425)

[*Traduction*]

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, j'ai reçu hier un télégramme que m'avait fait parvenir vendredi le ministre des Affaires sociales de la province de Québec au sujet de rapports de presse selon lesquels le gouvernement allait supprimer le programme d'allocations familiales. Tout comme le député, le ministre des Affaires sociales était dans l'erreur. Nous n'avons pas l'intention de supprimer le programme d'allocations familiales en 1980.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que la réunion d'hier à laquelle M. Lazure a été invité, avait pour but de discuter des questions qui préoccupent les Québécois. Si le député veut que justice soit faite aujourd'hui et demain, je l'invite à lire un ouvrage intitulé «Women in Poverty»; il y découvrira peut-être pourquoi il importe de réviser les programmes de sécurité sociale. Le gouvernement actuel se doit de réaliser cette révision. C'est une chose qui aurait dû être faite par les députés qui siégeaient à la Chambre il y a dix ans.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, on serait tenté de demander si la décision touchant les allocations familiales n'a pas été prise au sein du petit cabinet dont le ministre ne fait pas partie. C'est pourquoi j'adresserai ma question au premier ministre suppléant.

Le petit cabinet a-t-il pris une décision conforme à la façon dont le public a réagi au ballon d'essai dont on entend actuellement parler dans les journaux, et le ministre des Finances s'occupe-t-il effectivement des programmes sociaux du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parce que ce dernier ne siège pas au petit cabinet, et le ministre des Finances songe-t-il à modifier ces programmes pour réduire son déficit?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, si j'étais à la place de l'honorable député, je ne voudrais pas moi non plus admettre aucune responsabilité dans ce déficit. Bref, la réponse est non.

LE NIVEAU DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur je voudrais alors poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le gouvernement semble être obsédé par l'idée de hausser les prix du pétrole, du mazout à chauffage plus particulièrement, et les taux d'intérêt . . .

Une voix: Et du poisson.

M. LeBlanc: . . . puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il entend faire ce que nous avions fait il y a un an, c'est-à-dire accorder immédiatement à ceux qui touchent le supplément de revenu garanti une hausse, afin qu'ils ne soient pas obligés d'attendre cet accord chimérique sur l'autonomie énergétique dont on parle en face?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Merci monsieur l'Orateur. Je suis reconnaissant à l'honorable représentant d'avoir posé cette question car, comme il le sait peut-être, il fera partie du comité. Le comité chargé d'étudier les pensions a reçu un mandat suffisant pour examiner les régimes de pension publics et privés. Par conséquent, les députés faisant partie de ce comité pourront faire des recommandations que j'examinerai volontiers. Je serais heureux que le député présente cette proposition au comité.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

L'ÉTUDE CONCERNANT LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il y a plus d'une semaine, j'ai posé une question au ministre concernant l'étude entreprise par son ministère au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Étant donné que je comprends fort bien que les ministres ne sont pas toujours au courant de tout ce qu'entreprend leur ministère et comme je sais que l'étude en question a été entreprise avant sa nomination, je voudrais demander au ministre si ce rapport est maintenant terminé ou si lui-même et ses collègues l'étudient encore et j'aimerais enfin savoir quand le rapport sera rendu public.

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député je tiens à rappeler que celle qu'il m'a en fait posée l'autre fois ainsi que vous vous en souviendrez sans doute était la suivante: procédons-nous actuellement à une étude concernant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et ma réponse fut alors négative et elle l'est encore aujourd'hui.

● (1430)

Je pense que le député fait allusion à l'étude interministérielle terminée en janvier dernier. Depuis que le député a soulevé la question, j'ai eu l'occasion d'examiner cette étude. Le député a signalé qu'il souhaitait qu'elle soit déposée. Le Conseil du Trésor dirigeait à l'époque l'étude en cours, mais il n'était pas le seul participant. Nous demandons donc actuellement aux autres participants s'ils consentent à ce que l'étude soit déposée à la Chambre.

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Comme le ministre des Transports a déclaré récemment que des modifications seraient apportées au taux du Pas du Nid-de-Corbeau . . .

Une voix: Non, non.

M. Lumley: . . . le président du Conseil du Trésor peut-il dire à la Chambre quelles précautions sont prises pour protéger l'intérêt des agriculteurs? Voudrait-il également nous dire s'il croit ou non que le taux du Pas du Nid-de-Corbeau est préjudiciable au transport efficace des céréales dans l'Ouest?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le député veuille donner une impression entièrement fausse. Chose certaine, aucune décision n'a été prise au sujet du taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Bien entendu, puisqu'aucune décision n'a été prise, la question du député est sans objet pour le moment.

* * *

LES TRANSPORTS

LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, je m'adresserai au ministre d'État (Transports). Le ministre des Transports aurait dit que le niveau du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait être maintenu et le député qui vient de parler a dit qu'aucune étude n'était entreprise à ce sujet. Le nouveau coordonnateur des Transports a-t-il pour mandat de faire des recommandations au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, soit qu'il devrait être abandonné ou au contraire, qu'il devrait être reconduit et étendu au transport du bœuf et du bétail?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, la réponse à la dernière partie de la question du député est non. Quant à la réponse à la première partie de sa question, elle est affirmative puisque le ministère des Transports a l'intention de maintenir au niveau actuel le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour les céréaliculteurs.

* * *

LE DROIT À LA VIE PRIVÉE

L'INSCRIPTION DU NOM DE PARTICULIERS SUR DES LISTES DE DIFFUSION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (Conseil du Trésor) à qui j'en ai donné avis. Elle a trait à sa responsabilité, comme ministre en matière de législation protégeant la vie privée. Comme les consommateurs s'inquiètent de plus en plus de ce que leurs noms puissent être inscrits, à la suite d'un simple achat ou d'une opération commerciale ordinaire, sur une liste de diffusion ensuite vendue à une compagnie qui sollicite directement par courrier, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'aucun ministère ou organisme gouvernemental au niveau fédéral ne participe à une telle activité?

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu qu'elle poserait cette question très judicieuse. Autant que je sache, le gouvernement fédéral ne vend actuellement aucune liste de noms de particuliers. Il y a quelques années, les Postes dressaient des listes qui servaient d'annuaires dans les circonscriptions où des listes commerciales n'étaient pas disponibles. Mais cette pratique a été interrompue. Personnellement, je découragerais la vente, par le gouvernement fédéral, de listes de diffusion contenant des renseignements personnels.

Mlle Nicholson: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse. Songe-t-il à inclure, dans le projet de loi qu'il doit présenter sur la vie privée, des dispositions interdisant la vente de ces listes?

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, étant donné les instances du député, je m'engage à faire une vérification en bonne et due forme pour m'assurer si oui ou non cette pratique a cours à l'heure actuelle. Si oui, j'étudierai très sérieusement les suggestions de l'hon. représentante.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION MARITIME

ON DEMANDE OÙ EN SONT LES NÉGOCIATIONS AVEC LA POLOGNE CONCERNANT UN CONTRAT

M. Jean-Louis Leduc (Richelieu): Monsieur le président, j'aimerais adresser ma question au premier ministre suppléant.

En fin de semaine, j'ai rencontré à Sorel, où l'on construit des navires pour le gouvernement polonais, des représentants de ce gouvernement qui m'ont dit qu'ils étaient prêts à accorder au Canada la construction de 20 navires. Un tel contrat représentent pour tous les chantiers canadiens au moins trois ans de travail. Le gouvernement précédent avait envoyé une délégation en Pologne pour s'entendre avec le gouvernement polonais.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député veut-il poser la question?

M. Leduc: Le gouvernement donnera-t-il suite aux négociations qui avaient été entamées par l'ancien gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui.

[*Français*]

ON DEMANDE COMMENT ONT ÉTÉ RÉPARTIS LES 150 MILLIONS DE DOLLARS RELATIFS À CERTAINS CONTRATS

M. Raynald Guay (Lévis): Je voudrais adresser ma question, monsieur l'Orateur, au ministre des Approvisionnements et Services, c'est-à-dire au bras gauche du très honorable premier ministre, pour savoir ce qui est advenu de la rencontre avec les représentants de la CSN la semaine dernière, rencontre soi-disant ministérielle, parce que, comme le député de Richelieu vient de le dire, il parle de long terme, mais dans l'immédiat, les mises à pied continuent d'une façon massive dans les chantiers maritimes, surtout au Québec. Cela est vraiment inquiétant, et j'aimerais donc savoir si des décisions ont été prises par son ministère, et de quelle façon les 150 millions de dollars relatifs à des contrats et déjà annoncés par l'ancien gouvernement sont répartis à travers les chantiers maritimes du Canada et au Québec?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, comme l'a dit mon collègue tantôt, nous continuons à négocier toutes les propositions qui nous sont faites. Le gouvernement, notre gouvernement, a accepté d'étudier également des projets qui sont de nature à aider les chantiers maritimes.

De plus le député demande si j'ai rencontré les syndiqués des chantiers maritimes. Je lui dirai que la rencontre doit avoir lieu cette semaine, et je suis fort disposé à écouter et à examiner les recommandations qui pourront être faites dans le cas de Lauzon et dans celui d'autres chantiers également au Québec.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES TERRES AGRICOLES À CÉDER AUX INDIENS DE LA SASKATCHEWAN

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle porte sur des revendications fort anciennes des Indiens de la Saskatchewan. En 1975, le gouvernement du Canada écrivait au premier ministre provincial pour lui demander de faire droit aux revendications territoriales des Indiens stipulées à l'article 10 de l'entente sur le transfert des ressources.

Étant donné que le gouvernement de la Saskatchewan s'est montré prêt et disposé, dans sa présentation à l'ancien ministre en avril dernier, à conclure une entente satisfaisant les parties sur la cession de terres agricoles provinciales et étant donné que le ministre actuel a annoncé par lettre, le 19 octobre, à son homologue de la Saskatchewan que le gouvernement fédéral étudiait la question de la disponibilité de terres fédérales et des obligations gouvernementales à cet égard, je demande au ministre de dire à la Chambre et aux Indiens de la Saskatchewan quand il compte avoir achevé cette étude et être prêt à engager des pourparlers avec le gouvernement de la Saskatchewan et les Indiens sur cette question?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): Monsieur l'Orateur, le gouvernement entend mener à terme les négociations relatives aux droits territoriaux en Saskatchewan. Au député qui a demandé quand nous le ferons, je dirai que nous avons accepté que les autochtones et mon ministère se rencontrent la semaine prochaine. Je dois en outre rencontrer d'ici la fin de semaine les 15 chefs qui revendiquent des droits territoriaux, dans l'espoir d'engager les négociations.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, j'ai moi-même rencontré les chefs dont le ministre a parlé, et pour autant que j'ai pu en juger à ce qu'ils m'ont dit ce matin, ils ignoraient qu'ils devaient rencontrer qui que ce soit la semaine prochaine au sujet de leurs revendications. Les gestes que le gouvernement actuel a posés en se dissociant des engagements pris par le Comité d'étude des droits des autochtones et en autorisant l'exploitation de mines et d'autres . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Murphy: En l'occurrence, quelles garanties les autochtones ont-ils qu'on ne va pas leur enlever des terres de valeur pour ne leur laisser, comme par le passé, que des terres en friche, si ces négociations n'ont pas lieu maintenant?

M. Epp: Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel, au moment où il a accédé au pouvoir, s'est rendu compte qu'il fallait de toute évidence revoir la question des revendications territoriales. Le gouvernement s'est engagé, comme nous l'avions fait nous-mêmes en tant que parti, à règler rapidement et équitablement les revendications territoriales. C'est cela notre objectif, et nous poursuivons nos efforts dans ce sens. Quant à l'affaire de CEDA que le député a soulevée à la Chambre, nous devons recevoir les représentants des légistes du comité cet après-midi même.

• (1440)

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'avais une question supplémentaire pour le président du Conseil du Trésor, monsieur l'Orateur, mais il vient tout juste de quitter la Chambre. Peut-être pourrai-je la lui poser à son retour.

* * *

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

ON DEMANDE OÙ EN SONT LES PROJETS DE DÉCENTRALISATION DES PROJETS RÉGIONAUX

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, mais en son absence j'aimerais la poser au ministre des Approvisionnements et Services. Le premier ministre à plusieurs reprises, à la Chambre, de même que plusieurs ministres du nouveau gouvernement ont promis que la nouvelle approche de ce nouveau gouvernement serait, bien sûr, d'avoir une plus grande considération pour les problèmes régionaux. J'aimerais savoir dans ce contexte si l'honorable ministre est prêt à reconsidérer certains projets de décentralisation qui avaient été annoncés par l'ancien gouvernement et qui ont été suspendus au cours de l'été?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, j'apprendrai peut-être une nouvelle au député de Sherbrooke en lui disant que nous avons pris le pouvoir alors qu'il y avait un déficit énorme, ce qui nous a obligés à retarder certains projets qui, même si nous en reconnaissons toute l'importance, devront attendre un certain temps. Quant au projet que le député peut avoir envie de me décrire, il fait partie des projets qui devront encore attendre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE QUAND CERTAINES QUESTIONS RECEVRONT UNE RÉPONSE

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le président, depuis que la Chambre a repris ses travaux, nous obtenons constamment des réponses disant qu'on est en train de l'étudier. Je comprends que c'est un gouvernement d'étudiants, mais j'aimerais quand même savoir si, lorsque ces études-là seront complétées, nous obtiendrons à la Chambre des réponses aux questions que nous posons, parce que depuis un mois, nous n'en obtenons aucune.

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je répondrai que c'est vrai, qu'il faut du temps pour étudier la si mauvaise administration qu'on a connue, mais dans le cas de son projet, ma réponse est claire, nous avons décidé de le retarder, compte tenu des réductions de dépenses que nous devons faire, et je pense que les Canadiens sont d'accord avec nous là-dessus.

[*Traduction*]

LA CRÉATION DU COMITÉ CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES HANDICAPÉS ET LES INVALIDES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. L'honorable représentant a laissé entendre la semaine dernière qu'il avait obtenu l'accord du leader du NPD à la Chambre pour approuver, après une journée de débat, les motions inscrites au *Feuilleton* visant à établir quatre comités spéciaux.

Comme il est urgent de faire entreprendre le travail du comité chargé d'enquêter sur les handicapés et les invalides au Canada afin qu'il puisse faire rapport avant l'ouverture à Winnipeg en juin prochain du congrès international sur la réadaptation, le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il réussi à négocier la même entente avec le leader de l'opposition officielle à la Chambre, ou ce dernier parti persiste-t-il comme il le fait depuis longtemps à s'opposer à la création de ce comité essentiellement important?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. Je suis reconnaissant au député de Winnipeg-Nord-Centre d'avoir pris une telle position. Je garde bon espoir que les quatre comités de sélection, dont celui auquel le député s'intéresse, feront l'objet d'un bref débat a la Chambre avant l'ajournement habituel de Noël. Je tiens à assurer au député que je continuerai de discuter avec mes amis de cette importante question.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE SI LES RÉFUGIÉS HAÏTIENS RECEVRONT LE MÊME TRAITEMENT QUE LES ASIATIQUES

M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresserait normalement au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais en son absence je l'adresserai au leader du gouvernement.

Comme le Canada semble être le refuge momentané d'Haïtiens qui cherchent à déserter leur pays pour des raisons que l'on soupçonne, mais ce que personne ne semble pouvoir affirmer avec certitude, le ministre peut-il dire quelles mesures il entend prendre pour faire cesser le trafic honteux d'Haïtiens qui se passe chez nous, et est-il prêt à envisager ce type de «réfugiés Haïtiens» d'une manière semblable à celle des «réfugiés de la mer» venant d'Asie, et dans quelle mesure le ministre est-il prêt à donner un statut régulier à ces Haïtiens déjà chez nous pour qu'ils ne soient pas exposés à toutes sortes de représailles s'ils devaient être déportés?

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir posé une question très importante. Je suis sûr qu'il connaît les réalisations du gouvernement au chapitre des réfugiés. Il sait que nous avons fait preuve de compassion et de compréhension, que notre cœur s'émeut devant le sort de moins fortunés que nous.

Je reconnais d'emblée que la question qu'il a posée est extrêmement importante, et je veillerai à ce qu'elle soit transmise au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui, je pense, lui fournira la réponse qu'il mérite.

Une voix: Une étude.

M. Alexander: Il n'y aura pas d'étude; le député recevra une réponse.

* * *

[*Français*]

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LA SURVEILLANCE DES FRONTIÈRES ET D'AUGMENTER LE PERSONNEL EN POSTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre du Revenu national.

L'honorable ministre est-il disposé à discuter avec ses collègues, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le solliciteur général, de la nécessité d'améliorer la surveillance de nos frontières et ajouter le personnel nécessaire car, loin de blâmer le personnel actuellement en poste, qui fait son travail d'une façon extraordinaire, il nous faut reconnaître qu'il est nettement insuffisant à cause des restrictions budgétaires et des contraintes purement administratives dont sont réellement victimes les employés de la base, mais d'où il résulte un contrôle nettement insuffisant et un degré de surveillance inacceptable à notre frontière.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas s'il s'agit d'une question supplémentaire à la première question. Quoi qu'il en soit, permettez-moi d'assurer au député que le ministère du Revenu national, qui favorise généralement la politique d'austérité par l'ordination et une juste répartition des années-hommes, vient à bout de la difficulté que signale le député, et s'en tire très bien, à mon avis. Je m'engage envers le député à faire enquêter sur tout cas précis dont le député pourrait être au courant et qu'il voudrait porter à mon attention en ma qualité de ministre.

* * *

LES TRANSPORTS

LA RÉDUCTION DU PERSONNEL DE LA CCT

M. Maurice-A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et fait suite à celle de mon collègue, le député de Parkdale-High Park. Le ministre dirait-il sans ambages à la Chambre si le nombre d'années-hommes de la Commission canadienne des transports a diminué à cause des compressions budgétaires du gouvernement?

Une voix: A inscrire au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Broadview-Greenwood.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LE FINANCEMENT DU NOUVEL APPAREIL ADAC

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor à propos du projet de la société de Havilland de fabriquer un nouvel avion à décollage et atterrissage courts, le Dash X.

Le président du Conseil du Trésor pourrait-il confirmer ou nier que lui-même et son ministère tardent depuis deux mois à approuver la recommandation d'un comité du ministère de l'Industrie et du Commerce en vue de payer à cette société une subvention de l'ordre de 2 millions de dollars pour les prochains six ou sept mois de travaux de mise au point de cet appareil qui revêt tant d'importance pour l'avenir de l'industrie aéronautique canadienne?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme nous l'avons dit en annonçant la privatisation possible de la de Havilland, nous n'avons pas l'intention de priver cette société des subventions qui lui auraient de toute façon été normalement versées. Le gouvernement maintient toujours sa position à cet égard.

Je n'étais pas au courant de la question précise à laquelle le député fait allusion. Je vais me renseigner pour voir si on ne retarde pas indûment une subvention qui devrait normalement être accordée à cette société.

M. Rae: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il y a vraiment lieu de craindre que l'avenir de ce projet et de cette société ne soient sacrifié sur l'actuel des théories obscurantistes auxquelles souscrit actuellement le gouvernement en matière de privatisation.

Ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor est la suivante: Compte tenu des déclarations faites au comité et en dehors de la Chambre par son collègue le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie, selon lesquelles le gouvernement n'a pas l'intention de vendre de Havilland avant au moins un an et peut-être même davantage, et qui vont à l'encontre de la déclaration faite à la Chambre, jeudi dernier, par le président du Conseil du Trésor, je me demande s'il pourrait nous dire quelles répercussions peut avoir sur l'avenir de l'industrie aéronautique canadienne ce climat d'insécurité, de doute et de confusion concernant le financement futur, la sécurité d'emploi des travailleurs et le maintien du capital technologique dans cette industrie?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, il est de plus en plus évident que cette confusion est surtout dans l'esprit du député. La déclaration de mon collègue, dont parle le député, donne peut-être une idée de la différence qu'il y a entre un optimiste et un pessimiste. Pour ma part, je suis assez optimiste pour croire que la collaboration de la Chambre nous permettra très bientôt de rendre au secteur privé la société de Havilland. Mon collègue fait peut-être preuve d'un peu plus de réalisme en croyant qu'il faudra plus de temps que je n'en prévois. A vrai dire, je crois qu'il est dans l'intérêt de tout le monde de rendre de Havilland au secteur privé; le gouvernement du jour avait d'ailleurs fait part de cette intention au moment où il avait acheté la société.

* * *

● (1450)

LES TRANSPORTS

L'AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT URBAIN RAPIDE

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique. Étant donné qu'il siège à l'autre endroit, il serait probablement opportun d'interroger le premier ministre; mais comme il n'est pas ici non plus, je vais donc m'adresser au ministre qu'on a chargé de la question, probablement le premier ministre suppléant.

La semaine dernière, le ministre d'État chargé des Transports m'a assuré que la demande d'aide relative au projet de transport en commun rapide de la société de développement des transports urbains de l'Ontario faisait l'objet d'un examen approfondi. Dans une lettre, il m'a appris qu'en juillet dernier, le gouvernement de l'Ontario avait présenté une demande d'aide financière au ministère de l'Industrie et du Commerce et que le projet était encore à l'étude. Étant donné la déclaration du ministre des Transports de l'Ontario M. James Snow . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il l'intention de poser une question?

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il me dire combien de temps encore il faudra au gouvernement pour étudier la question et quand l'industrie du transport en commun de l'Ontario recevra-t-elle l'aide financière demandée?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, cette question est hautement prioritaire. Les études et les documents pertinents sont entre les mains des ministres qui se sont déjà penchés sur la question et continuent à en discuter. Un des problèmes qui nous préoccupe encore est le programme incitant les Américains à acheter des produits américains. Mon collègue, le ministre d'État chargé du Commerce international examine de très près cette question. Le gouvernement reconnaît les grandes possibilités de cette nouvelle industrie à laquelle nous voulons assurer l'accès non seulement au marché national, mais également aux marchés étrangers.

[M. Rae.]

LA GARDE CÔTIÈRE

LA CONSTRUCTION DU COLLÈGE DE POINT EDWARD, NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Russell MacLellan (Cap Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des transports maritimes. Elle découle de l'article 43 du Règlement de la Chambre que j'ai invoqué il y a environ deux semaines en expliquant que les plans pour la deuxième phase du collège des gardes-côtes de la Nouvelle-Écose avaient été approuvés, mais que les fonds n'avaient pas encore été débloqués pour cette deuxième phase. Le ministre peut-il me dire s'il y a du nouveau en ce qui a trait à ce collège?

L'hon J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accorde une très grande importance à la garde côtière et à la formation des Canadiens qui désirent s'engager dans ce service. Quand les plans du collège des gardes-côtes ont été soumis au Conseil du Trésor il y a plus d'un an, les installations récréatives et sanitaires, c'est-à-dire essentiellement le gymnase, ont été supprimées. Le moment venu, j'ai l'intention de soumettre de nouveau cette partie du plan au Conseil du Trésor dans l'espoir de voir cette décision reconsidérée, étant donné que nous avons maintenant un nouveau président qui est à la fois généreux et intelligent.

M. MacLellan: Monsieur l'Orateur, je me demande si nous parlons bien du même président du Conseil du Trésor. J'aimerais demander à ce dernier s'il étudiera la demande de financement pour la deuxième phase du collège des gardes-côtes, quand elle lui sera présentée.

M. l'Orateur: De toute évidence, la question est hypothétique de la façon dont elle est posée.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE SECTEUR DE LA VENTE AU DÉTAIL

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme un adjoint du ministre a dit récemment dans un article de journal qu'on avait l'intention de lever les conditions imposées au secteur de la vente au détail en vue de la conversion au système métrique, j'aimerais demander au ministre comment il entend s'assurer que la métrisation se fera, ou s'il a l'intention d'abandonner le programme de son propre chef.

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Certainement pas, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'a pas abandonné le principe de la métrisation. Il y a certes eu certaines difficultés administratives et d'application, attribuables surtout aux décisions du gouvernement précédent qui ont causé de vives inquiétudes non seulement dans le secteur du détail mais chez les consommateurs, et certes en ce qui a trait à l'application de certaines parties de ce programme par le gouvernement.

Maintenant qu'un comité est en train d'étudier certains aspects du programme de métrisation, il serait évidemment ridicule de commencer à poursuivre certaines personnes dans certaines des régions pilotes parce qu'elles ne se seraient pas conformées à ces règlements. Nous avons décidé d'attendre jusqu'à ce que le gouvernement ait obtenu les vues non seulement du cabinet mais aussi du comité à ce sujet.

M. Chénier: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre, en guise de question supplémentaire, s'il entend imposer la métrisation de force comme ses fonctionnaires l'ont fait à Peterborough, une des villes pilotes. Un fonctionnaire de son ministère a fermé une boucherie à Peterborough le lendemain du délai accordé pour l'acquisition de balances métriques, ce qui a fait perdre au propriétaire $500 de ventes. Le ministre a-t-il l'intention de remplacer le processus d'une conversion ordonnée par des tactiques dictatoriales ou essaie-t-il de faire mal voir le programme pour susciter des craintes parmi le public?

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que le député m'écoutait ou ait compris ce que j'ai dit. J'ai dit que, surtout pour les trois projets pilotes, et j'espère qu'il comprendra que Peterborough est une de ces régions, les règlements adoptés par le gouvernement précédent avaient provoqué de véritables problèmes à la suite de ses décisions concernant l'application du programme. A cause des problèmes qui ont surgi, nous avons décidé de suspendre certaines de ces dispositions d'application, au moins jusqu'à ce que le comité ait eu le temps de faire rapport au cabinet.

* * *

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

LES MODIFICATIONS PROPRES À PROTÉGER LES EMPRUNTEURS CONTRE LES TAUX D'INTÉRÊT TROP ÉLEVÉS

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et elle concerne la loi sur les petits prêts et la hausse des taux d'intérêt. Vu les modalités difficiles sinon impossibles que doivent imposer les coopératives de crédit pour les petits prêts de moins de $1,500 et vu que ces modalités, conçues peut-être pour protéger les emprunteurs contre des taux d'intérêt trop élevés, peuvent au contraire pousser les consommateurs à emprunter plus de $1,500 parce qu'il est maintenant impossible d'obtenir des prêts à 12 p. 100, le ministre peut-il dire s'il est disposé à modifier la loi sur les petits prêts qui, selon certains, ne présente aucun intérêt, afin d'aider les coopératives et les caisses populaires dont la survie même se trouve menacée à l'heure actuelle?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cette question a fait l'objet d'une étude menée par le département des assurances, qui relève de moi, et par le ministre de la Consommation et des Corporations, puisque c'est son ministère qui s'occupe de la politique à cet égard depuis quelques années. Nous sommes tous les deux au courant du problème. Nous voulons modifier la loi et nous comptons présenter une mesure à cet égard au cours de la nouvelle année à moins que nous puissions en venir à une entente spéciale avec la Chambre puisque nous avons déjà bien du pain sur la planche.

Il est bien évident que la limite fixée ne satisfait plus aux besoins. La loi a été adoptée en 1956 et c'est à ce moment-là que le taux a été fixé. Il faut certainement faire quelque chose. La loi doit être modifiée et nous continuerons à essayer de déterminer quelles institutions devraient être visées par la loi et lesquelles ne devraient pas l'être. Il faudrait certainement prendre des mesures à cet égard le plus tôt possible.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais que le ministre des Finances nous donne d'autres précisions. Que compte-t-il faire en attendant que la mesure soit présentée à la Chambre, ce qui pourrait aller jusqu'à la fin du printemps, afin d'atténuer les effets négatifs de sa politique de taux d'intérêt élevés sur les coopératives de crédit et les caisses populaires du Canada?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, la situation des taux d'intérêt que nous ont léguée les députés d'en face cause certainement bien des problèmes. Comme le député le sait, le budget que nous présenterons sous peu comprendra certaines mesures à cet égard. Nous n'avons pas l'intention d'attendre le printemps pour présenter une mesure à ce sujet. Si nous pouvions obtenir la collaboration des députés d'en face, cette mesure serait présentée d'ici quelques semaines.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE FINANCEMENT DES ORGANISMES SCIENTIFIQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre a fait un certain nombre de déclarations au Parlement et au comité au sujet de la possibilité d'augmenter les crédits affectés à la recherche et au développement scientifiques.

Je voudrais savoir si certains organismes scientifiques ont demandé au ministre de leur donner l'occasion de discuter avec lui de la politique future avant qu'il ait mis la dernière main à son programme. Si le ministre a reçu ces requêtes, a-t-il consenti à s'entretenir avec eux, sinon pourquoi?

● (1500)

Une voix: Bon anniversaire David!

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je dirai au député que nous avons étudié le programme quinquennal des universités et depuis quelques semaines, je me suis entretenu avec divers scientifiques qui m'ont donné de précieux conseils pour élaborer une politique. J'ai eu des pourparlers avec nombre de particuliers du secteur privé et public à tous les niveaux de gouvernement.

Privilège—M^me^ Appolloni

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE MANDAT DU COMITÉ DE RÉVISION

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, la conversion au système métrique relève encore du ministre de l'Industrie et du Commerce. Je voudrais donc donner à ce dernier la possibilité de dissiper l'impression qu'il a donnée hier en déclarant parait-il on allait peut-être accorder un sursis jusqu'au 1^er^ janvier pour l'application du système métrique dans les épiceries, les fermes, les usines de préparation et de conditionnement des produits alimentaires.

Je crois savoir que dans le domaine de la préparation et du conditionnement des produits alimentaires, la conversion est bien avancée, qu'elle est même achevée à 80 p. 100, et qu'elle devrait être complètement terminée au début de l'année prochaine. Je veux donc donner au ministre la possibilité de dissiper l'impression qu'il a donnée.

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, elle est bien bonne. La situation actuelle provient directement du fait que l'ancien gouvernement n'a pas su lire ni mettre en vigueur l'une des recommandations fondamentales du Livre blanc sur la conversion au système métrique.

Le fait est que toute l'opération de conversion a été très bien exécutée par la Commission du système métrique dont les membres, des ingénieurs, ont traité avec les divers secteurs de l'industrie et avec divers organismes, et ont eu le temps d'examiner en toute sérénité les diverses répercussions et les divers problèmes que présentait la conversion. Mais voici ce qui est arrivé: en cours de conversion, on a oublié le grand public et l'élément humain a été complètement laissé de côté.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: C'est là un problème très important. J'aimerais faire lecture d'un passage du Livre blanc . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre doit comprendre les limites de la période des questions.

M. Pepin: Le ministre vient de nous donner un cours. Je voulais qu'on m'informe de la décision qu'on allait prendre. Le ministre pourrait-il nous dire quelle décision on prendra concernant l'application du programme à l'industrie de l'emballage et à l'industrie de la transformation? Y a-t-il quelque chose de changé?

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, le député s'y connaît sans doute en matière de cours. La mesure corrective que m'a recommandée le comité de révision—et dont le cabinet n'a pas encore été saisi—consiste essentiellement à repousser à plus tard l'application immédiate de la Partie II du décret publié dans la *Gazette* officielle. On n'a pas encore décidé de la période d'extension et nous attendons de recevoir le deuxième rapport du comité de révision.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^me^ APPOLLONI—LA RÉPONSE DONNÉE PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je vous remercie de m'accorder la parole. C'est un privilège dont j'apprécie la valeur et dont je n'abuserai pas en faisant une intervention longue ou irrecevable.

Mes propos porteront surtout sur deux points relatifs au déraillement du train de marchandises du CP survenu à minuit samedi le 10 novembre.

A 7 h 2 dimanche le 11 novembre, CKO All News Radio à Toronto annonçait une fuite de chlore émanant de l'un des wagons-citernes. La même nouvelle a été diffusée par Newsradio of Ottawa à 7 h 15 et elle a été confirmée par CKOY Ottawa au bulletin de 8 heures dimanche matin. Les réseaux CBC, CTV et Global ont tous rapporté une fuite de chlore dimanche sur les ondes de leurs stations de télévision respectives. Les journaux de lundi, dont la *Gazette* de Montréal, le *Sun* de Toronto, le *Journal* d'Ottawa et le *Citizen* d'Ottawa, pour n'en mentionner que quelques-uns, ont tous rapporté une fuite de chlore. L'édition matinale du 12 novembre du *Globe and Mail* précisait, en page dix, qu'entre 2 et 3 heures du matin, on avait découvert une fuite de chlore émanant d'un wagon-citerne renversé.

A 2 h 30 lundi après-midi, Votre Honneur, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) au juste quelles dispositions précises on prenait pour protéger les habitants de Mississauga et des localités environnantes contre le danger d'échappement de vapeurs de chlore à cause de la fuite. Le ministre a répondu, d'après la page 1182 du hansard, et je cite:

> Monsieur l'Orateur, je ne voudrais certes pas ajouter foi aux bruits qui courent selon lesquels il y aurait une fuite.

Quels bruits! Je dois signaler que, pour être juste envers le ministre, de crainte de l'avoir mal entendu, je suis monté consulter les bleus du hansard, pour me faire dire que je ne pouvais citer ce premier texte à la Chambre. Le ministre a eu une autre occasion de corriger sa déclaration à la fin de la période des questions, mais il n'a pas invoqué le Règlement. C'est alors que j'ai moi-même invoqué le Règlement et demandé la permission de prendre la parole pour soulever la question de privilège, ce qui fut, par la suite, reporté jusqu'au retour du ministre à la Chambre.

Mon premier point est donc celui-ci: en faisant fi, de façon cavalière de rapports confirmés, avec preuve à l'appui, par des agences de presse estimées, et en alléguant qu'il s'agissait de bruits, le ministre a porté atteinte non seulement à leur crédibilité mais à ma propre intégrité; en outre, en niant le bien-fondé de ma question, il m'a en fait empêché d'exprimer les appréhensions graves et légitimes de mes mandants.

C'est d'ailleurs l'intérêt que je porte à mes mandants et, en somme, à tous les Canadiens qui m'amène à la deuxième partie de ma question de privilège, car, en parlant de la fuite, le ministre a ajouté: «. . . car d'après mes renseignements, il n'y en a pas». Je rappelle à la Chambre que selon les rapports officiels, la fuite s'est produite entre 2 et 3 heures dans la nuit du 11 novembre. Pourtant, quelque 36 heures après que l'accident se fut produit, malgré la publication de plusieurs rapports sérieux en ce sens, le ministre a fait part tout bonnement à la Chambre de son ignorance de ce qui aurait pu être—Dieu merci de nous en avoir préservé—la menace la plus grave à la santé, voire à la vie, des Canadiens depuis la première guerre mondiale.

Monsieur l'Orateur, ma réputation et ma crédibilité en tant que député ont été sérieusement mises en doute par l'attitude du ministre, mais j'estime que, plus grave encore, c'est toute la confiance que les Canadiens avaient placée dans ce ministre et dans ses conseillers qui est ébranlée par cet incident. Je propose donc, appuyé par le député de Spadina (M. Stollery):

Que le comité permanent des privilèges et élections soit saisi de toute cette affaire.

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Merci, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'examiner les épreuves . . . Je n'étais pas à la Chambre hier. Telle que je l'avais interprétée à l'origine, je croyais que la question du député portait en fait sur une autre fuite. Je puis vous assurer monsieur l'Orateur, ainsi que tout le monde d'ailleurs que je savais qu'il y avait eu une première fuite car, revenant lundi dernier de Regina, je me trouvais à Toronto pour voir ma mère et ma sœur qui avaient toutes deux été évacuées. Je puis donc assurer le député et quiconque s'intéresse à cette affaire que j'étais bien au courant de la fuite.

J'ai entendu la question du député. Elle a dit: «Je crois savoir que le réservoir fuit déjà». Je croyais qu'elle parlait d'une deuxième fuite. Je ne voulais surtout pas aggraver les craintes au sujet d'une autre fuite, car toute personne qui a déjà participé à une évacuation sait fort bien que l'un des plus grands dangers d'une telle opération est le déclenchement d'un mouvement de panique.

● (1510)

Je supposais que le député parlait d'une autre fuite. Il est évident que quiconque se trouvait au pays connaissait l'existence de la première fuite. J'étais à Mississauga et, comme je l'ai dit, des membres de ma propre famille ont été évacués; j'étais donc bien au courant qu'il y avait une fuite. En relisant les débats, je constate que le député ne faisait absolument pas allusion à une deuxième fuite, mais c'est ainsi que j'avais compris la question. Je comprends certes la préoccupation de l'honorable représentante lorsque je relis les débats, et j'espère qu'elle acceptera mes excuses dans cette affaire.

M. l'Orateur: En reconnaissant honnêtement qu'il avait mal compris la question et en offrant ses excuses, le ministre met bien sûr un point final à cette affaire.

Le député de Parkdale-High Park (M. Flis) m'a également fait part de son intention de soulever une question de privilège.

M. FLIS—LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège par suite de la déclaration du président du Conseil du Trésor (M. Stevens); en effet, il m'a accusé d'avoir fait certaines déclarations devant la Chambre sans en avoir au préalable vérifié l'exactitude. C'est dans ma deuxième question que j'ai mentionné les faits en cause; il s'agit de la Commission canadienne des transports dont le personnel déjà insuffisant doit être amputé d'une centaine de membres. Hier, devant le comité permanent des transports et des communications, le commissaire de la CCT nous a fait part de ces faits.

Privilège—M. Murphy

Je pose la question de privilège pour faire trois demandes au président du Conseil du Trésor. En premier lieu, le ministre aurait-il l'obligeance de retirer ses remarques au sujet de l'exactitude de mes propos? En deuxième lieu, sachant pertinemment que les faits sont exacts, pourrait-il donner à la Chambre une réponse digne d'un ministre? Après tout, ce sont des vies humaines qui sont en jeu. En troisième lieu, le ministre pourrait-il présenter ses excuses aux électeurs de Parkdale-High Park pour avoir accusé leur député d'avancer des faits à la légère?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je me contenterai de faire deux remarques. Je serais très curieux de savoir si vous jugerez qu'il s'agit vraiment là d'une question de privilège. Quoi qu'il en soit, si le député veut bien lire la réponse que j'ai donnée à sa question de tout à l'heure, il constatera que je lui ai simplement demandé de nous donner des preuves concrètes à l'appui de ses affirmations. Voilà tout. Si ce sont ces preuves qu'il vient de nous fournir, tant mieux, je vais examiner la question qu'il a posée.

M. l'Orateur: Cet échange a été plutôt bref, et c'est pour le mieux. A mon avis, il s'agit d'un simple désaccord puisque la question porte sur une politique ou un événement futur. Si je m'en souviens bien, la question a été soulevée par les deux partis, elle porte sur une compression possible de personnel. Il est fort probable qu'on ait eu l'intention de réduire le personnel. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une question de privilège, mais plutôt une question de désaccord légitime entre les deux députés concernés.

Le député de Churchill (M. Murphy) m'a donné avis d'une question de privilège.

M. MURPHY—LA RÉPONSE DU MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège au sujet de la réponse que m'a donnée aujourd'hui le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp). Vous vous rappellerez que je lui ai demandé quand aurait lieu les négociations entre le gouvernement de la Saskatchewan, le gouvernement fédéral et la Federation of Saskatchewan Indians. La réponse du ministre laissait croire qu'elles auraient lieu la semaine prochaine.

Or, durant la période des questions, j'ai demandé à mon personnel de vérifier auprès du ministre concerné du gouvernement de la Saskatchewan, de la Fraternité nationale des Indiens et de la Federation of Saskatchewan Indians. Aucun d'eux n'avait connaissance qu'une réunion se tiendrait la semaine prochaine. Pourtant, c'est bien ce que le ministre a laissé entendre, et je crois qu'il s'agit là d'une question importante.

Je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre pour exposer à nouveau ma position à ce sujet, mais il arrive souvent que les autochtones se sentent mis au rancart et laissés pour compte par les pouvoirs publics. Le gouvernement n'en finit plus de remettre les choses à plus tard et s'il nous annonce un autre délai, j'aimerais bien en connaître la cause.

Privilège—M. M. A. Dionne

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je me demande encore s'il y a là matière à soulever la question de privilège, mais j'essaierai d'y répondre pour éclairer la lanterne et du député et de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous en sommes encore au même point. Le ministre vient d'invoquer non pas une situation passée qui pourrait être consignée quelque part, mais une situation future. Admettons, cependant, qu'il soit arrivé parfois qu'un ministre ait fourni à des députés une réponse qui pouvait, disaient-ils, les avoir induits en erreur, on lui a donné alors l'occasion de modifier sa réponse, si cela était nécessaire. En pareil cas, je veux bien que le ministre fasse une brève mise au point, mais s'il est simplement question de savoir si une prédiction du ministre est juste, cela ne justifie sûrement pas la question de privilège.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, j'accepte votre mise au point et je veux de nouveau dire au député, afin de dissiper tout malentendu chez les autochtones—ou chez quiconque—que demain, entre 10 heures et midi, je m'entretiendrai avec le président de la FSI, et que nous sommes censés discuter de la question des droits fonciers. Suite à la réunion dont j'ai parlé la semaine dernière, nous préparons d'autres rencontres en vue de régler le cas de Prince-Albert. Le député sait peut-être que ces rencontres porteront également sur la question des droits territoriaux et nous sommes convenus de rencontrer toutes les parties intéressées afin d'en arriver amicalement à une conclusion dans ce cas-là également. Le député peut être certain que je suis toujours prêt à discuter. Ce ne sera pas la première fois et j'ai toujours accepté de participer à des réunions avec des groupes d'Indiens.

M. DIONNE (NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI)—LA MARCHE À SUIVRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, au début de la période des questions aujourd'hui, le député de Parkdale-High Park (M. Flis) a posé une question au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) à propos de la Commission canadienne des transports. Il a demandé notamment: «Est-ce que le gouvernement force la Commission à réduire de 100 employés son personnel qui est déjà insuffisant à une époque où elle aurait besoin de plus d'employés pour faire son travail et non le contraire.» Immédiatement après cette question, je me suis levé pour poser une question supplémentaire. Quand vous m'avez accordé la parole, monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor avait déjà quitté la Chambre. J'ai donc proposé que vous m'accordiez la parole plus tard quand il serait de retour, ce que vous avez généreusement accepté de faire, et j'ai alors posé ce que je considérais comme une question très simple, directe et importante pour demander si la Commission canadienne des transports avait dû réduire ses années-hommes à cause de restrictions gouvernementales. Pour une raison quelconque, Votre Honneur m'a interrompu.

Monsieur l'Orateur, je tiens à vous garantir que je n'essayais aucunement d'aller à l'encontre de la procédure de la Chambre et j'aimerais savoir pourquoi ma question a été jugée irrecevable.

M. l'Orateur: Le député reconnaîtra certainement qu'il avait posé une question supplémentaire découlant de la question précédente. Il s'est levé juste après ou pendant la question posée par le député de Churchill (M. Murphy) au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp). Il a employé le mot «supplémentaire» quand il a obtenu la parole et j'ai nettement eu l'impression, peut-être à tort, qu'il voulait poser une question supplémentaire au même ministre sur le même sujet. Quand il a eu la parole, il est passé à un sujet tout à fait différent.

Selon les usages de la Chambre, que j'ai d'ailleurs respectés dans son cas, le député aurait eu la parole pour poser question plus tard vu que son nom figurait sur la liste de ceux qui devraient obtenir la parole pendant la période des questions. Je lui ai permis de parler plus tôt parce qu'il m'a signalé qu'il voulait poser une question supplémentaire. Quand un député emploie le mot «supplémentaire» en s'adressant à la présidence, je dois conclure que sa question découle de celle qui vient d'être posée, sinon, cela causerait énormément de confusion.

Le député voulait poser une question supplémentaire faisant suite à la toute première question posée au cours de la période de questions; si je donnais la parole à tous les députés qui ont recours à ce moyen, pendant la période de questions, il me serait absolument impossible de maintenir un semblant d'ordre. Par «supplémentaire» il faut entendre toute question qui se rapporte à la question dont traite la Chambre à ce moment-là car j'interromps le roulement habituel pour donner la parole au député qui veut parler du même sujet. S'il ne s'en tient pas au sujet dont nous discutons, la pagaille s'ensuivrait facilement, et c'est injuste, à mon avis, pour les autres députés. Voilà pourquoi je n'ai pas autorisé le député à poser sa question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. LEFEBVRE—L'ÉCLAIRAGE PÉNIBLE DANS LA CHAMBRE

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me rends compte que mon intervention pourrait fort bien passer pour une simple plainte de la part d'un député mécontent. Toutefois, au nom de l'opposition officielle, beaucoup de députés m'ont signalé—d'autres députés d'en face l'ont peut-être constaté eux aussi—que le système d'éclairage installé dans la Chambre des communes pour la télédiffusion des débats est de plus en plus désagréable et pénible à supporter.

Des voix: Bravo!

M. Lefebvre: Je vous signale la chose, monsieur l'Orateur, en votre qualité d'autorité suprême à la Chambre, pour que vous demandiez à des spécialistes d'étudier la question—peut-être à des experts-conseils—en effet, il nous faudrait remédier à cet état de choses afin que les débats puissent continuer à être télévisés sans que nous ayons à porter de verres fumés ou quoi que ce soit d'autre pour nous protéger la vue.

● (1520)

M. l'Orateur: Le député soulève un point intéressant. A ce sujet, je peux lui dire que nous avons demandé, il y a quelques jours, à des techniciens de revoir le système d'éclairage de la Chambre. Dès qu'on m'aura remis leur premier rapport, j'en ferai part à la Chambre.

M. KNOWLES—LA RÉIMPRESSION DU BILL C-24

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Certains n'y verront peut-être qu'une subtilité mais personnellement je trouve la chose importante. Ceux qui, par hasard, auront remarqué ce détail seront d'accord avec moi. Chacun sait évidemment que seuls les députés peuvent présenter des bills à la Chambre. Or, hier on a déposé sur mon bureau l'exemplaire d'un bill présenté au nom du ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis). Sur la première page on peut y lire: «Ministre de la Justice». Le ministre de la Justice, monsieur l'Orateur, est un de mes bons amis et j'ai même eu le plaisir de faire en sa compagnie un voyage en Chine en septembre dernier. Il n'empêche qu'il ne siège pas à la Chambre. J'insiste donc pour que l'on réimprime ce bill. Le Sénat a certes le droit d'adopter des bills et de nous les renvoyer mais un bill de la Chambre doit être inscrit au nom d'un député de la Chambre des communes et non d'un sénateur.

M. l'Orateur: Le député a raison. Je dois dire que l'administration avait prévu cela et que le bill est déjà en cours de réimpression.

M. Knowles: Merci, monsieur l'Orateur.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ACCORD CONCERNANT LE TEMPS ALLOUÉ À L'ÉTUDE DU BILL C-23

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des discussions très amicales avec certains députés, le leader de l'opposition officielle à la Chambre, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Bellechasse (M. Lambert) au sujet du bill C-23. Par suite de ces entretiens, j'aurais une motion à proposer à la Chambre et je voudrais obtenir à cette fin le consentement unanime de la Chambre. Avec le consentement unanime, je propose, appuyé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Questions au Feuilleton

Que le vendredi 16 novembre 1979, l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit suspendue et qu'à 4 h 45, M. l'Orateur interrompe les délibérations et passe aux mises aux voix nécessaires pour disposer de toutes les étapes que doit encore franchir le bill C-23, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980.

En proposant cette motion, je voudrais remercier mes collègues de leur aide et de leur collaboration.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, il est bien évident que c'est avec l'esprit de collaboration qui nous caractérise que nous avons consenti à agréer cette motion. Je tiens à dire que le président du Conseil privé (M. Baker) a eu la gentillesse de nous garantir que nous pourrions, cet après-midi, en comité plénier, interroger l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieurs (M^lle^ MacDonald) et que vendredi toute la journée nous pourrions, en comité plénier, interroger l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey), et que l'opposition, bien sûr, aurait toute la latitude voulue pour profiter amplement du temps mis à sa disposition. Étant donné ces circonstances, il nous fait plaisir de collaborer à nouveau avec le gouvernement, de faciliter l'adoption de la loi et d'agréer la motion.

[*Traduction*]

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur, il est exact que des consultations ont eu lieu au sujet de cette motion et que nous avons donné notre consentement.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que cette motion soit maintenant présentée?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 47, 56, 93, 188, 203, 211, 226, 272, 283, 304, 356, 362, 386, 396, 399 et 421.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LA GALERIE NATIONALE—LES ADMINISTRATEURS

Question nº 47—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Galerie nationale du Canada?
2. Quel est le salaire annuel de chacun?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants:

1. *a*) Directrice, M^lle^ Hsio-Yen Shih.
   b) Directeur adjoint, Collections et recherches—M. Brydon Smith; Directeur adjoint, Programmes publics—M. Michael Bell; Directeur adjoint, Finances et administration—M. Michael Carroll.
2. Les barèmes des traitements annuels des titulaires de ces postes sont les suivants:
   Directeur (niveau SX-3)
   Barème des traitements: $43,000—$59,000;
   Directeur adjoint, Collections et recherches (niveau HR-5)
   Barème des traitements: $32,000—$38,000;
   Directeur adjoint, Programme publics (niveau PM-7)
   Barème des traitements: $32,000—$38,000;
   Directeur adjoint, Finances et administration (niveau AS-7)
   Barème des traitements: $30,000—$37,000.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—LES ADMINISTRATEURS

Question nº 56—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne?
2. Quel est le salaire annuel de chacun?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants:

1. *a*) M. Michel Vennat.
   b) Vacant.
2. *a*) $225 par jour jusqu'à un maximum de $29,500 par année.
   b) Aucune rémunération n'est accordée autre que les honoraires normaux prévus en tant que membre du conseil d'administration de la Société; soit $125 par jour lorsque le conseil se réunit.

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—RIMOUSKI

Question nº 93—**M. Allard:**

Depuis 1978, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il financé des projets dans la circonscription électorale de Rimouski, dans le cadre du programme Canada au Travail et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) pour quel montant (i) global (ii) dans chaque cas, *c*) dans quelles localités?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui. 1978.

a) Voir le tableau.

b) (i) $3,107,723.

(ii) Voir le tableau.

c) Voir le tableau.

[M. Kilgour.]

Canada au travail
Liste de projets
1978

Numéro du projet	Nom du projet	Montant	Endroit
1367EH0	Comité Dépannage socio-culturel	35,100	Price et 3 localités
1369EH6	Atelier de production vidéo	55,100	Rimouski
1517EH0	Atelier la Relève	72,200	Val-Brillant
1520EH4	Entraide Saint-Octave et Padque	40,700	St-Octave et Padque
1588EH1	Couturière pour le troisième âge	47,788	Mont-Joli et 3 localités
2135DH1	Vivre une Expérience de Travail Normalisé	19,318	Mont-Joli, Ste-Flavie
2137DH7	Auto Assistance	14,222	Mont-Joli
2733EH2	Gerjean	26,649	St-Moïse
2734EH0	Relance des Loisirs à Sayabec	33,281	Sayabec
2768EH8	Service communautaire municipal Ste-Jeanne-d'Arc	38,800	Ste-Jeanne-d'Arc
2773DH9	Radio Étoile Filante	15,200	Rimouski
2930EH4	Nous Voulons Survivre	95,691	St-Gabriel et 18 localités
2936EH1	Vie Alimentation	38,100	Mont-Joli
2939EH5	Amis Joie	20,832	Trinité-des-Monts
2940EH3	Centre Activités Communautaires	55,963	Mont-Joli
2942EH9	Handicapé C'est Qui?	50,000	Rimouski
2944EH5	Progrès Travail	90,175	Rimouski
2968EH4	Économie régionale Bois XIX Siècle	23,100	Iuuummio/LM
2969EH2	Aides de l'âge d'or	19,344	Les Hauteurs
2972EH6	Sports à tous	43,800	Rimouski
3394DH3	Atelier de reliure	27,600	Rimouski
3586DH4	Centre polyvalent	60,117	St-Gabriel
4183EH8	Loisino	22,320	St-Noël
4192EH9	Office régional du tourisme de l'est du Québec	25,644	Rimouski
4195EH2	Étape Relais Pont-Rouge	97,138	Trinité-des-Monts
4199EH4	Initiative locale Ste-Luce	11,380	Ste-Luce
4216EH6	Drogue-Secours	44,200	Rimouski
4217EH4	Mont-Joli 78	60,800	Mont-Joli
4219EH0	Le temps d'une saison	19,915	Rimouski
4220EH8	Protection Sécurité pour tous	43,318	St-Charles-Garnier
4222EH4	Handicapés Physiques et Déficients Intellectuels Est-Québec	56,700	Rimouski et région
4601EH9	Aménagement des lieux et programmation pour service de loisirs	40,800	Ste-Luce
4609EH2	Retour aux sources	30,200	St-Donat
4611EH8	Participation familiale à l'apprentissage à l'handicapé	44,800	Rimouski
4612EH6	Développement économique	27,600	Mont-Joli
4614EH2	Synthèse Historique du bas St-Laurent	30,200	Rimouski
4617EH5	Embellissons notre milieu	92,585	St-Cléophas
4641EH5	Artmico Relève Loisirs	47,477	St-Gabriel-Les Hauteurs
4644EH9	Bout d'choux	22,500	Mont-Joli
4687EH8	Préservation du patrimoine	28,800	St-Marcellin
4690EH2	Amitié Soleil	124,100	Rimouski et 11 localités
4693EH6	Animation coopérative à Cooprix	25,200	Rimouski
4700EH9	Centre mobile de vente d'artisanat	35,532	Rimouski
4709EH0	Ameliora, 106 milles carrés	53,418	St-Valérien
5106EH8	Plein-Air scolaire	17,112	Rimouski
5107EH6	Tech/Art	38,070	Bic
1219GH1	Dépannage 3^e^ âge et handicapés	14,136	Price
1229GH0	Les Pionniers	27,168	St-Charles-Garnier
1234GH0	Les 150 ans de Ste-Lucie	28,530	Ste-Luce
1337GH1	Nutrition parents enfants	24,726	Rimouski
1338GH9	150^e^ anniversaire St-Germain	28,530	Rimouski
2848GH6	Bouffe d'air	31,512	St-Donat
2922GH9	Qualité de vie St-Moïse	31,512	St-Moïse
2923GH7	Nutri Vie	38,040	Mont-Joli
2927GH8	Action communautaire St-Gabriel	39,112	St-Gabriel
2928GH6	Recherche Folklore Reg	23,560	Rimouski
2930GH2	Ensemble dans l'action	22,824	St-Octave-de-Métis
2932GH8	Situation environnement sanitaire	28,530	La Rédemption
3033GH4	Conseil régional pour initiative pour progrès économique	21,204	Rimouski
3035GH9	Développement et promotion du tourisme à Rimouski	28,530	Rimouski
3039GH1	Centre communautaire	26,260	Ste-Blandine
3043GH3	Promotion pour la Qualité de la vie	30,424	Mont-Joli
3046GH6	Eco Plein Air	27,840	Ste-Blandine
3051GH6	Céramique et poterie un loisir pour tous	28,530	Mont-Joli-Price
3133GH2	Opération embellissement	23,723	Ste-Flavie
3135GH7	Allons de l'avant	28,530	La Trinité-des-Monts

3137GH3	Papyrus	21,204	Rimouski
3138GH1	Vivre grandir et vieillir à St-Marcellin	28,530	Saint-Marcellin
3139GH9	Amélioration Ste-Luce	21,204	Ste-Luce
3142GH3	Structuration de la Grande Ourse	21,760	Rimouski
3143GH1	Étude et aménagement de la Zone Bas St-Laurent	22,229	Ste-Irène
3670GH3	Prévention Domaine Budget Familial	18,848	Mont-Joli
3777GH6	Embellissons notre milieu	31,512	St-François-Xavier-Hauteurs
3811GH3	Structuration du plein air dans Duchenier	31,512	Esprit-Saint
3837GH8	Nouvel Essor	41,415	St-Donat
3839GH4	Patrimoine qui veut revivre	50,250	St-Valérien
3843GH6	Théâtre des Marionnettes ne Polluent pas L'air	39,390	Rimouski et environs
3850GH1	Allons de l'avant	31,512	Ste-Jeanne-d'Arc
3851GH9	Reflets nouveaux	39,390	St-Narcisse
3852GH7	Mont-Joli Centenaire	28,530	Mont-Joli
3853GH5	Val Rives	37,120	Val Brillant
3854GH3	Dynamo II	26,260	Saint-Noël
3855GH0	Loisirs culturels et sportifs 78/79	19,020	Sainte-Angèle
4202GH4	Ressuscitons l'environnement	23,775	Sayabec
3144GH9	Faune Chez Nous, La	15,400	St-Cléophas
3145GH6	Aménagement du Centre communautaire	16,492	Rimouski
3147GH2	Intensification des activités de plein air	26,260	Ste-Irène

SECRÉTARIAT D'ÉTAT—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 188—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du Secrétariat d'État?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): *a*) 3,900; *b*) 181.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

Question nº 203—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici ce que communique le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: *a*) 3,426; *b*) 366.

CONSEIL DU TRÉSOR—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 211—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du Conseil du Trésor?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): *a*) 855; *b*) 19.

Questions au Feuilleton

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LIMITÉE

Question nº 226—**M. Caouette:**

Combien de personnes l'Énergie atomique du Canada, Limitée emploie-t-elle dans chaque province et, de ce nombre, quel est le pourcentage de francophones?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici ce que communique l'Énergie atomique du Canada, Limitée:

Province	Nombre d'employés	Pourcentage de francophones
Ontario	4,945	5.2
Manitoba	864	5.2
Nouvelle-Écosse	770	1.4
Québec	304	44.7

PROGRAMME HOSPITALITÉ CANADA—LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

Question nº 272—**M. Herbert:**

Combien de personnes ont participé au programme Hospitalité Canada en *a*) 1977, *b*) 1978, *c*) 1979 jusqu'à maintenant et quel est le nombre total de participants prévus pour 1979 et 1980?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):

a) 1977—4,132 participants.

b) 1978—28,014 participants.

c) De janvier au 17 octobre 1979—27,420 participants.

Total estimatif pour:

1979—37,992 participants.

1980—ne peut être évalué avant l'établissement du budget pour l'année financière 1980-1981.

RADIO-CANADA—L'IMMEUBLE FORD—MONTRÉAL

Question nº 283—**M. Herbert:**

La société Radio-Canada utilise-t-elle l'ancien immeuble Ford situé sur le boulevard Dorchester à Montréal et, le cas échéant, *a*) quel usage en fait-elle, *b*) quelle est la superficie de l'espace utilisé, *c*) quel usage entend-on faire de cet immeuble?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Non. La propriété en question a été vendue par le ministère des Travaux publics, à titre de représentant de la Société Radio-Canada, conformément au décret du Conseil C.P. 1979-1523 du 17 mai, 1979.

Questions au Feuilleton

PARC NATIONAL DE LA MAURICIE—LES CONTRATS

Question nº 304—**M. Roy (Beauce):**

Le gouvernement a-t-il octroyé des contrats sans appel d'offres pour *a*) l'étude, *b*) la conception, *c*) l'aménagement, *d*) des travaux divers pour la réalisation du Parc national de la Mauricie et, le cas échéant, de quel montant dans chaque cas?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): *a*) Étude: oui, $134,480 (3 contrats). *b*) Conception: non. *c*) Aménagement: non. *d*) Travaux divers: oui, $25,600. (1 contrat).

FONCTIONNAIRES—LES VOYAGES OFFICIELS—LES VACANCES

Question nº 356—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement dissuade-t-il les fonctionnaires de prendre des vacances en voyage officiel?

2. A-t-on émis des directives sur la pratique qui permettrait aux fonctionnaires de faire assumer par le contribuable une partie du coût de leurs voyages d'agrément?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): 1. Non. Il est admis qu'un fonctionnaire puisse concilier, à l'occasion, ses affaires personnelles et un voyage en service commandé. Bien que cette pratique ne soit pas interdite, les frais additionnels occasionnés par les affaires personnelles, y compris le transport, l'hébergement et les repas, doivent être assumés par l'employé. De plus, l'employé doit prendre des congés annuels pour la partie de son voyage pendant laquelle il n'est pas en service commandé.

2. Non.

LES EXPORTATIONS D'ARMES OFFICIELLES—LES CERTIFICATS D'UTILISATION FINALE

Question nº 362—**M. Herbert:**

Quel ministère accorde les certificats d'utilisation finale pour les exportations d'armes canadiennes?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: le ministère de l'Industrie et du Commerce a demandé des certificats d'utilisation finale comme condition à la délivrance de permis pour l'exportation de certaines armes canadiennes. Le pays importateur qui reçoit les armes délivre ces certificats d'utilisation finale.

SUBVENTION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Question nº 386—**M. Mitges:**

1. Pour l'année financière 1979-1980, le Comité d'action nationale sur la situation de la femme a-t-il demandé une subvention au Secrétariat d'État et, le cas échéant, de quel montant?

2. La demande a-t-elle été approuvée et, le cas échéant, pour quel montant?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):

[Mme Stratas.]

1. Le Comité national d'action sur la situation de la femme a sollicité, pour l'année financière 1979-1980, une subvention de $110,000.

2. Une subvention de $50,000 a été approuvée.

LE PARC NATIONAL DES ÎLES DU SAINT-LAURENT

Question nº 396—**M. Cossitt:**

1. Approximativement, combien de touristes le Parc national des îles du Saint-Laurent a-t-il accueilli pendant la saison touristique 1979, combien, estime-t-on, *a*) étaient résidents Canadiens, *b*) venaient des États-Unis?

2. Dispose-t-on d'une ventilation des chiffres relatifs aux touristes qui ont visité ce parc national et qui *a*) ont séjourné dans la région de Mallorytown, *b*) ont visité les différentes îles du parc?

3. Quelles ont été *a*) les recettes globales, *b*) les dépenses engagées pour les parcs en 1979?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement):

1. Le nombre approximatif de personnes accueillies au Parc national des îles du Saint-Laurent pendant la saison touristique 1979 est 239,955.

a) Résidents du Canada—192,655

b) Résidents des États-Unis—47,300

2. *a*) Visiteurs dans la région de Mallorytown—28,771

b) Visiteurs des les îles du parc—211,184

3. *a*) Recettes pour 1979

—Camping	$ 7,221
—Aires d'utilisation diurne	$ 6,015
—Droits d'amarrage de nuit	$ 29,317
Total	$ 42,553

b) Dépenses (Fonctionnement)

Budget 1979:	Traitements et salaires	$489,000
	Dépenses pour fonctionnement	146,000
	Achat de services d'entretien	21,000
	Programme d'emplois d'été des jeunes	11,900
	Compagnie des jeunes travailleurs	14,000
	Total	$681,900

LA COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES NATIONAUX

Question nº 399—**M. Cossitt:**

1. La Commission des lieux et monuments historiques nationaux a-t-elle désigné certains endroits dans la circonscription de Leeds-Grenville et, le cas échéant, y a-t-il une liste de ces endroits, avec description et indication de leur emplacement?

2. D'autres endroits sont-ils à l'étude et, le cas échéant, où sont-ils situés et quelles sont leurs particularités?

3. A-t-on déjà songé à désigner monument historique la maison MacDonald de Gananoque (Ont.) et lieu historique la Block House Island de Brockville (Ont.)?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): 1. Oui—voir la liste ci-après:

2. Non.

3. Non; cependant la Commission se fera un plaisir de l'étudier si on le lui soumet.

Sites historiques nationaux—Leeds-Grenville

(i) Le lieu de la bataille du Moulin à vent, déclaré d'importance historique nationale en 1920. Plaque apposée en 1923 près de Prescott.

(ii) Fort Wellington (parc historique national) déclaré d'importance historique nationale en 1925. Plaque apposée en 1926.

(iii) Gananoque, déclaré d'importance historique nationale en 1936. Plaque apposée à Gananoque en 1948.

(iv) Le blockhaus de Merrickville, déclaré d'importance historique nationale en 1939. Plaque apposée à Merrickville en 1940.

(v) Le chemin de fer du Grand Tronc, Prescott, déclaré d'importance historique et architecturale en 1976. Une plaque sera apposée.

(vi) Sir William Buell Richards, déclaré d'importance historique nationale en 1938. Plaque apposée à Brockville en 1949.

(vii) Sir Richard William Scott, déclaré d'importance historique nationale en 1938. Plaque apposée à Brockville en 1949.

(viii) Île Chimney déclarée d'importance historique nationale en 1936. Plaque apposée à Mallorytown Landing en 1937.

(ix) Fort de Lévis, déclaré d'importance historique nationale en 1925. Plaque apposée à Johnstown en 1926.

(x) Forges Lansdowne, déclarées d'importance historique nationale en 1932. Plaque apposée à Lyndhurst en 1935.

(xi) Pointe au Baril, déclarée d'importance historique nationale en 1927. Plaque apposée à Maitland en 1931.

(xii) Palais de Justice des comtés de Leeds et de Grenville déclaré d'importance historique nationale en 1966. Plaque apposée à Brockville en 1979.

(xiii) Le vieux moulin en pierre, déclaré d'importance historique et architecturale nationale en 1970. Plaque apposée à Delta en 1973.

LE PROGRAMME DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET LES IMPÔTS FONCIERS

Question nº 421—**M. Herbert:**

Combien devrait coûter l'administration du Programme de crédit d'impôt pour les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers durant chacune des cinq premières années?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

L'estimation du coût du programme de crédit d'impôt pour les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers est la suivante:

Première année: 1979-1980—71 années-personnes et $1,810,000. Cette première année est une année incomplète.

Deuxième année: 1980-1981—266 années-personnes et $3,437,000.

Années suivantes: les coûts dépendront du nombre de déclarations et de l'augmentation des prix.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions doivent-elles rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion nos 3, 4 et 12 portant production de documents? L'avis de motion nº 15 portant production de documents est acceptable au gouvernement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET DES TAXES FONCIÈRES

Motion nº 15—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du dernier rapport présenté avant le 31 mars 1979 et de tout rapport présenté depuis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur la possibilité offerte aux contribuables de déduire de l'impôt sur le revenu, le montant de l'assurance ou des intérêts hypothécaires et des taxes foncières.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de déclarer que l'avis de motion nº 15 portant production de documents inscrit au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert) est adopté d'office?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—DÉMÉNAGEMENT À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Motion nº 3—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, mémoires, procès-verbaux, lettres et rapports qui se rapportent au déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon), je demanderais au député de retirer sa motion parce qu'une partie de la documentation demandée concerne les négociations en cours qui aboutiront peut-être à des accords entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le conseil municipal en cause, et ne peut donc être communiquée. J'invite le député, cependant, à se rendre au ministère des Affaires des anciens combattants où le ministre mettra à sa disposition toute la documentation qui n'a pas à être exclue à cause des négociations.

M. Herbert: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

CESSION DU «QUEEN MARY VETERANS HOSPITAL» DE MONTRÉAL

Motion nº 4—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, mémoires, procès-verbaux, accords et autres rapports intervenus entre le gouvernement et la province de Québec au sujet de la cession du *Queen Mary Veterans Hospital* de Montréal.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de la Défense et des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) je demanderais au député de retirer sa motion parce que les documents demandés sont très complexes et que leur préparation prendrait beaucoup de temps et supposeraient des dépenses injustifiables. Je l'invite toutefois à se rendre au ministère des Affaires des anciens combattants pour y examiner les dossiers renfermant les documents qu'il demande, exception faite de la correspondance dont la divulgation exigerait l'approbation du gouvernement provincial.

M. Herbert: Motion retirée.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE

Motion nº 12—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une liste des enregistrements de sociétés dûment constituées ou autres qui sont autorisées à vendre des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dois signaler que le document réclamé par le député de Vaudreuil (M. Herbert) n'existe pas.

Le paragraphe 146(1) de la loi de l'impôt sur le revenu énonce les exigences applicables aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, et la définition de «régime d'épargne-retraite» énoncée à l'alinéa *j*) de ce paragraphe précise les qualités requises pour que quelqu'un puisse instituer des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ni le ministère des Finances, ni aucun autre service fédéral ne tiennent de liste des sociétés ou autres organismes qui répondent à ces critères et peuvent donc instituer des REER.

Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Herbert: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

● (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

LA LOI Nº 1 DE 1979-1980 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Scott (Victoria-Haliburton), reprend l'étude, interrompue le mardi 13 novembre, du bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

Le vice-président adjoint: A l'ajournement, mardi le 13 novembre, le comité étudiait l'annexe D du bill.

Sur l'annexe D.

M. Jarvis (Willowdale): Monsieur le Président, pendant le débat en comité hier, certains députés ont posé plusieurs questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a dû s'absenter pour assister à une conférence, mais je suis resté pour entendre les dernières questions qui lui ont été posées.

Je voudrais d'abord informer le comité que des réponses écrites seront remises aux députés qui ont posé leurs questions au ministre lorsqu'il était ici; par contre, le ministre répondra personnellement à la question du député de Pontiac-Gatineau-Labelle. J'aimerais maintenant répondre aux questions posées par le député de Regina-Est, le député d'Ottawa-Centre et le député d'Edmonton-Est.

D'abord les questions du député de Regina-Est. Au début de son intervention, le député a demandé si le gouvernement fédéral était capable de maintenir le prix du pétrole à un bas niveau parce qu'il avait conclu un accord avec le premier ministre de l'Alberta visant à indemniser la province au moyen des exportations de gaz. La réponse à cette question est un «non» catégorique. La question du prix du pétrole intéresse tous les Canadiens. Les députés le savent, il y a eu au début de la semaine une conférence des premiers ministres, et il y a présentement une réunion du premier ministre, de mon ministre et des représentants des provinces productrices. Cette réunion a lieu cette semaine. Les participants à cette réunion doivent décider des modalités de la fixation des prix.

C'est l'Office national de l'énergie qui doit déterminer quelles quantités de gaz naturel sont destinées à l'exportation et à quel prix. C'est lui qui doit en décider en tenant compte des quantités de gaz qui sont excédentaires, des nouvelles réserves et des puits qui sont fermés.

Par la suite, le député de Regina-Est a posé une série d'autres questions concernant l'isolation thermique des maisons chez nous dans le cadre du programme de conservation. Il a mis en doute les normes de sécurité applicables à l'isolation des maisons et aux matériaux d'isolation. J'ai informé le comité que les isolants à base de cellulose sont maintenant régis par la loi sur les produits dangereux. Ces normes ont été fixées par l'Office des normes du gouvernement canadien. La réglementation relative à la fabrication de ces produits relève maintenant du ministère de la Consommation et des Corporations. Même si j'apprécie qu'il ait soulevé la question, je puis lui dire que le gouvernement a respecté les normes de sécurité.

Le député a ensuite suggéré que l'on adopte quatre mesures en ce qui concerne le programme d'isolation des maisons. La première devait être une recherche adéquate. J'aimerais lui préciser que les travaux de recherche dans ce domaine sont effectués par la division des recherches sur le bâtiment du Conseil national de recherches, qui gère actuellement un programme visant précisément à favoriser les économies d'énergie. Son budget opérationnel s'élève à environ 2.5 millions. En outre, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources parraine un programme de recherche permanent mené à bien par CANMET, le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie. Une division de CANMET, le Laboratoire canadien de recherches sur la combustion effectue d'autres travaux de recherche sur l'efficacité des méthodes d'isolation.

La deuxième question ou attaque du député avait trait à la réglementation. Le gouvernement fédéral s'est fait l'artisan de la réglementation en cette matière. Il a adopté un code national de la construction qu'il presse les provinces d'adopter à leur tour. C'est à elles qu'il revient d'adopter un tel code. Mais le gouvernement fédéral n'en a pas moins pris les devants. Je tiens d'ailleurs à signaler au député que le sous-comité sur le code national de la construction a publié récemment, en plus du rapport qu'il avait présenté sur les mesures à prendre pour conserver l'énergie dans les immeubles, un document supplémentaire proposant aux gouvernements provinciaux l'adoption de normes encore plus rigoureuses.

Par ailleurs, le député a soutenu que le programme devrait couvrir plus que l'isolation des toits et des murs. Je ferai remarquer au député que le programme couvre maintenant, outre les isolants, les matériaux de calfeutrage, les coupe-froid, les coupe-humidité, et on envisage d'inclure les améliorations aux portes et aux fenêtres.

Le député propose également que le programme ne soit pas cédé aux gouvernements provinciaux, mais financé par le gouvernement fédéral. Toutefois, il propose, dans un quatrième temps, que le programme soit entièrement personnalisé et comporte l'utilisation des services locaux. C'est pour cette raison que la responsabilité de ce programme va être confiée aux gouvernements provinciaux. Les gouvernements provinciaux et les autorités municipales qui en dépendent disposent de programmes d'inspection et de formation ainsi que de programmes de formation pour les installateurs et les entrepreneurs en construction. Tous les programmes de délivrance de permis sont de la compétence des provinces. C'est sous l'autorité des provinces que l'on peut obtenir les mesures de contrôle les plus efficaces.

Nous reconnaissons que le programme est insuffisant à un point de vue, et c'est que l'on ne procède pas à des travaux d'amélioration dans les logements locatifs. Ni les propriétaires ni les locataires ne profitent du programme soit à cause de la durée du bail soit pour des raisons de jouissance des lieux. Nous avons présenté des instances aux autorités provinciales pour qu'elles apportent des modifications à leur loi sur les droits des propriétaires et des locataires, afin d'y inclure des encouragements en ce domaine. J'espère par mes propos avoir répondu aux questions posées par le député de Regina-Est.

J'aimerais répondre très brièvement aux questions soulevées par le député d'Edmonton-Est.

M. Lefebvre: Monsieur le président, puis-je interrompre la discussion un moment?

Le vice-président adjoint: Le député de Pontiac-Gatineau-Labelle.

M. Lefebvre: Je tiens à remercier le secrétaire parlementaire d'avoir eu la politesse de me prévenir que le ministre allait répondre à ma question par écrit dans quelques jours. Le ministre sera-t-il présent à la Chambre d'ici vendredi? Nous disposons de toute la journée d'aujourd'hui, mais celle de demain est consacrée à l'opposition et il ne serait donc pas opportun que le ministre réponde à ma question à ce moment-là. Nous allons étudier ce bill en comité jusqu'à 4 h 45 vendredi. Le ministre viendra-t-il à la Chambre d'ici là? Ma question a été inscrite dans le hansard et il serait souhaitable, à mon avis, que la réponse du ministre le soit aussi. Le secrétaire parlementaire peut-il répondre à cette observation? Dans la négative, je verrai ce qu'il convient de faire.

M. Jarvis (Willowdale): Monsieur le président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources assiste à une conférence sur les prix, une question qui relève du gouvernement fédéral et des provinces productrices. Je ne sais pas si le ministre sera de retour, mais je vais m'informer cet après-midi et je ferai savoir au député s'il est possible que le ministre soit à la Chambre demain ou vendredi pour l'étude en comité plénier.

M. Lefebvre: Merci.

M. Jarvis (Willowdale): Je voudrais répondre brièvement aux questions que le député d'Edmonton-Est et le député d'Ottawa-Centre ont posées. Le député d'Edmonton-Est a demandé s'il y avait une stratégie d'approvisionnement en pétrole canadien pour 1990. Nous pourrions passer des heures à débattre cette question. Je voudrais cependant informer le député que dans l'immédiat la production de pétrole brut léger baisse sensiblement.

● (1540)

Il faudra compenser cette baisse de production par d'autres sources d'énergie, dont le nombre est limité. Le gouvernement a l'intention de poursuivre activement la recherche de toutes ces sources, grâce, notamment, à l'exploitation des huiles lourdes tant dans les sables bitumineux que in situ, comme on se propose de le faire à Cold Lake, à des travaux de recherche et de développement pour tâcher de récupérer plus de pétrole supplémentaire de vieux gisements et de ceux actuellement en production, à de nouvelles découvertes de pétrole et de produits du pétrole dans le bassin existant de l'Alberta et dans les régions neuves du Nord et de la côte est, au contrôle de la production, ou si vous voulez, de la consommation d'énergie par l'économie. En outre, notre gouvernement insistera encore davantage sur l'économie dans tous les domaines de la consommation d'énergie, et enfin, il instituera un programme de substitution des produits à base de pétrole en faveur du gaz, de la biomasse et d'autres sources d'énergie renouvelable, et favorisera l'utilisation de nos ressources de charbon, de nos ressources thermiques, et ainsi de suite. C'est grâce à un programme englobant tous ces domaines que nous parviendrons à l'autosuffisance énergétique en 1990.

Le député m'a aussi demandé si nous savions ce que cela coûterait. Non, nous ne le savons pas. Nous savons ou nous pouvons imaginer que, dans le domaine du pétrole, il pourrait nous en coûter jusqu'à 100 milliards de dollars d'ici à 1990 pour nous suffire en fait de pétrole.

Le député m'a ensuite demandé d'où viendrait l'argent. Franchement, monsieur le président, je dois dire au député qu'il n'y a pas de baguette magique. Le Canada ne gagnera pas de loterie mondiale qui lui fournira tout l'argent. Ce sont les Canadiens qui devront gagner l'argent; c'est par leurs efforts, leurs économies, leur travail, leurs exportations et leur activité dans le monde qu'on trouvera l'argent nécessaire. Ce sont les Canadiens qui vont devoir trouver l'argent pour cela. Personne d'autre ne va venir à notre secours. Nous devons nous débrouiller nous-mêmes.

La dernière question était: Quand allons-nous commencer à réunir les fonds nécessaires pour financer ce programme? Monsieur le président, nous allons commencer dès que le prix du pétrole sera fixé et que le budget sera présenté. C'est pour cela qu'il y a eu la conférence des premiers ministres cette semaine, qu'une conférence a lieu pour le moment dans l'Ouest, et c'est aussi la raison pour laquelle nous avons des budgets. Le prélèvement de ces fonds suivra de peu le moment où le premier ministre reviendra à la Chambre et exposera la politique touchant l'imposition et la perception des revenus découlant de l'augmentation du prix des produits pétroliers.

J'aimerais enfin répondre aux questions posées par le député d'Ottawa-Centre. Il en a posées quatre; la première était: quel prix faut-il payer pour trouver de nouvelles sources d'approvisionnement? Cette question ressemble beaucoup, sous une autre forme, à celle posée par le député de Regina-Est. J'espère donc que le député d'Ottawa-Centre se contentera de la même réponse. C'est comme si nous ne devions pas mettre en œuvre ce programme sans en connaître le coût exact. Je dois avouer au député que nous ne le connaissons pas avec précision, mais se poser ce genre de question, c'est comme si l'on se demandait à quel prix on peut vaincre le cancer, combien coûte le remède contre la poliomyélite, ou combien nous avons dépensé pour faire disparaître la variole.

Dans sa situation, le pays doit agir. Il faut qu'il paye le prix, si élevé soit-il, parce qu'il doit atteindre l'autosuffisance. Avec les ressources dont nous disposons, avec la connaissance que nous avons des réserves de notre sol, nous savons qu'il n'y a pas de prix plus raisonnable pour un pays industriel.

Le député a également demandé quel sera le taux de rendement obtenu par l'investisseur sur les gisements nouveaux. Je lui répondrai donc que ce taux sera le taux raisonnable auquel est en droit de s'attendre n'importe quel investisseur, le niveau qui est nécessaire pour que cette activité intervienne au Canada. Ce taux de rendement fait actuellement l'objet d'un examen par le premier ministre et par mon ministre lors des réunions qu'il a dans l'Ouest, et qu'il a eues avec les autres premiers ministres, et il sera annoncé à la Chambre quand le programme aura été fixé et adopté. Je prierai le député d'attendre que le programme soit annoncé par le premier ministre.

Le député a également suggéré la posibilité de réaliser des économies en relevant les prix au-dessus des cours mondiaux. Ce qu'il a dit, je pense, c'est qu'on pourrait ralentir la consommation en dépassant les cours mondiaux, la réduire à zéro simplement en élevant les prix. Cela est exact, mais ce n'est ni raisonnable ni réalisable.

Sa dernière question portait sur la répartition du supplément de recettes. J'informerai encore une fois le député que la répartition du supplément de recettes touchées par le gouvernement fédéral est destinée à l'indépendance énergétique et au relèvement de la productivité, au financement de l'objectif d'autosuffisance en 1990. C'est la perception de ces recettes et les pourcentages affectés aux divers pouvoirs publics qui sont actuellement en négociation. Je signalerai au député que le vieux programme, celui que nous suivons depuis 1975 et qui prévoit un dollar et un dollar tous les six mois, s'il a permis d'avoir un excédent de production de plus de 300,000 barils/jours en 1975, nous a laissés avec un déficit de plus de 314,000 barils/jours en novembre 1979. Il est donc évident qu'il ne donnait pas les résultats attendus et qu'il ne nous repprochait pas de l'autosuffisance.

M. Evans: Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais seulement éclaircir un point. Je viens de lire, dans le hansard d'hier, la déclaration que j'ai faite, et je n'ai jamais parlé de faire payer les consommateurs plus cher que le cours mondial pour réduire la demande. J'ai dit que nous ignorions quel prix permettrait de réduire la consommation d'énergie. C'est peut-être plus ou peut-être moins que le coût de remplacement. Je n'ai certainement jamais dit qu'il fallait faire payer plus que le cours mondial aux consommateurs canadiens pour réduire la demande.

M. Jarvis (Willowdale): Monsieur le président, j'accepte la déclaration du député. J'ai fait erreur en prenant mes notes hier et ma mémoire m'a trompé. Je suis certainement content qu'il nous suggère de ne jamais demander plus que le cours mondial.

M. de Jong: Monsieur le président, j'aimerais aborder une question du même ordre. J'aimerais également préciser que je ne vois pas d'objection à confier aux provinces le programme d'isolation des maisons. Néanmoins, j'ai dit quels étaient les éléments que devait comporter, selon moi, un programme national d'isolation thermique et que je craignais que le programme soit incomplet s'il était confié aux provinces. Je pense avoir fait des suggestions qui permettraient à la fois aux provinces et au gouvernement fédéral de s'en occuper.

M. Jarvis (Willowdale): Je remercie également le député de ses précisions.

M. Rae: Monsieur le président, je profite de la présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour poser certaines questions concernant son ministère et la politique étrangère du Canada.

Pour commencer, j'aimerais la féliciter de nouveau, publiquement, de sa nomination et lui dire que nous sommes nombreux, dans notre parti, à nous intéresser de près à ses discours, à ses déclarations et aux programmes de son ministère. Inutile de dire que, pour des raisons personnelles, je compte parmi ceux qui s'intéressent depuis longtemps à son ministère et qui continueront à le faire.

J'aimerais aborder quatre grands domaines et, si madame le ministre me le permet, j'aimerais d'abord exposer mon point de vue, puis lui poser quelques questions.

En fait, trois d'entre elles concernent le maintien de la paix et le rôle du Canada, d'abord à Chypre, ensuite dans tout le Moyen-Orient et, troisièmement, en Rhodésie; enfin, j'aimerais lui poser quelques questions au sujet de ses discours et des déclarations faites par le ministre des Finances quant aux intentions du Canada à l'égard de l'aide étrangère.

● (1550)

Pour ce qui est de Chypre, le Canada s'intéresse depuis longtemps et de très près aux problèmes de cette île, depuis 1963 en fait. J'aimerais présenter au ministre une version et une idée des problèmes de cette île qui diffère sans doute légèrement de celle que lui donne son ministère et qui s'inspire en fait de la politique étrangère des États-Unis et d'un grand nombre de pays membres de l'OTAN à l'égard de Chypre.

Il y avait une tension extrême entre les Cypriotes d'origine grecque et ceux d'origine turque, tension qui avait pris naissance avant la signature de l'Accord de Zurich en 1960 et la proclamation de la République peu après; ce sont là des faits que le ministre connaît très bien et je n'ai pas à m'attarder plus longtemps sur le sujet. Chypre est une île d'environ 600,000 habitants dont plus de 80 p. 100 sont d'origine grecque et environ 20 p. 100 d'origine turque. Il y avait un certain nombre de conflits extrêmement graves entre les deux communautés ainsi que des difficultés découlant des droits civils de la minorité; les Canadiens ont d'ailleurs connu des problèmes analogues et nous y avons apporté nos propres solutions constitutionnelles.

Les Cypriotes turques se sont retirés à grand bruit du gouvernement national au début des années soixante et par la suite le pays a été déchiré par de violents conflits intérieurs qui ont été débouché sur l'arrivée, en 1964, des forces de maintien de la paix des Nations Unies, dont le Canada faisait partie. La population de Chypre n'a pas réussi à en arriver à une entente permettant l'établissement d'un gouvernement vraiment national. D'une part, la population d'origine turque se plaignait d'être une minorité économiquement défavorisée et d'avoir des conditions de vie plus difficiles que la majorité grecque parce qu'elle ne pouvait exprimer politiquement ses droits civils et que dans bien des cas, selon elle, on portait atteinte à ses droits religieux.

D'autre part, la majorté formant 80 p. 100 de la population considérait que l'île lui appartenait intégralement, qu'elle était chez elle de Kyrenia, dans le nord, à Limassol, dans le sud et à Paphos, à l'ouest et qu'elle était chez elle absolument partout sur l'île. On trouvait des villages grecs et turcs les uns à côté des autres. Il faut reconnaître que la population de ces localités se sont parfois livrées à des actes de violence, mais il y a eu par contre une certaine coopération et les gens sont arrivées à se supporter dans une certaine mesure.

A ce moment-là, le gouvernement canadien était d'avis qu'il ferait tout en son pouvoir par des démarches privées, en intervenant aux Nations Unies et en tant que participant aux opérations du maintien de la paix, pour encourager les Cypriotes à trouver une solution constitutionnelle garantissant les droits des minorités, solution qui supposait la mise en place d'une république englobant tout le territoire de l'île.

Avant 1974, le problème cypriote était une question de relation entre deux communautés et de conflits entre une majorité et une minorité, chose qui pouvait se présenter d'en n'importe quel pays. C'est à l'été de 1974 que ces difficultés s'aggravèrent au point de prendre une tournure internationale. En effet, l'armée de la Turquie avait envahi puis occupé l'île. N'eût été la présence des soldats canadiens à Nicosie, toute l'île aurait été occupée par l'armée turque. Sans l'intervention des Nations Unies, la querelle cypriote aurait été plus grave et plus violente.

A la suite de l'invasion turque de 1974, le tiers, ou même plus, du territoire avait été occupé si bien que l'on compta quelque 200,000 réfugiés sur une population totale de 600,000 habitants. Un tiers de la population était sans abri et si l'on excepte les habitants d'un petit village, toute la population grecque du nord de l'île fut déportée vers le sud. Tous les Cypriotes turcs habitant le sud de l'île furent invités par les dirigeants turcs à déménager et ils immigrèrent dans la partie nord de l'île.

La chose à retenir dans cette histoire, c'est que si à l'origine le conflit se résumait à une question de rapports intercommunautaires à l'intérieur de l'île de Chypre, la situation est maintenant très différente. Depuis 1974, le conflit n'oppose pas seulement les communautés turque et grecque, mais aussi les troupes turques et les troupes cypriotes, de même que le gouvernement de la Turquie et le gouvernement de Chypre lequel, comme le ministre le sait, est considéré par le gouvernement du Canada comme le gouvernement légitime de toute l'île de Chypre.

Depuis 1974, les Turcs et les Cypriotes ont présenté une série de propositions et de contre-propositions concernant les gouvernements de l'île, le retrait des troupes turques et le rétablissement d'un pays unifié sur l'île de Chypre. Les troupes canadiennes qui sont sur l'île depuis cette époque jouent en fait un rôle crucial au sein des forces de maintien de la paix des Nations Unies stationnées à Nicosie, le point névralgique d'un conflit possible entre les deux groupes. Au cours de ma visite à Chypre, le commandant des troupes canadiennes sur place a précisé, lors de notre entretien, que ces troupes étaient la cheville-ouvrière de la participation militaire et politique des forces de maintien de la paix des Nations Unies sur l'île de Chypre.

Demandes de documents

Les événements à Chypre ont non seulement pris une ampleur internationale, mais ils forcent également le gouvernement du Canada à prendre position. Peu après les élections de mai dernier, le ministre de la Défense a soulevé en public, pour la première fois de mémoire d'homme, la question de la participation future du Canada aux forces de maintien de la paix à Chypre. Les propos du ministre m'ont beaucoup intéressé, car ils reflètent l'opinion qu'on se fait en général du conflit à Chypre: à mon avis, cette opinion n'est pas conforme aux faits. On semble croire qu'il y ait deux parties en cause, deux groupes de Cypriotes qui ne s'entendent pas, d'où le conflit interne; on semble croire en outre que le Canada est sur place depuis trop longtemps et qu'au fond il n'y a plus aucune raison pour qu'il prolonge son séjour; en effet, nous serions, paraît-il, devenus partie du problème, je crois que c'est l'expression employée par le ministre de la Défense.

Le ministre a laissé entendre qu'il serait peut-être préférable que le Canada se retire et laisse les parties en cause régler le conflit entre elles. Avec tout le respect que je lui dois, je crois que le ministre de la Défense confond la situation antérieure à 1974 avec celle qui a suivi. Avant 1974, on aurait pu comprendre que le gouvernement du Canada soit déçu par la tournure que prenaient les événements à Chypre. On aurait pu également comprendre ce que cachaient des phrases comme: «C'est juste un conflit entre deux communautés. Pourquoi devrions-nous rester plus longtemps et être les justes dans un monde pervers?»

Je comprends sans mal la déception du ministre canadien de la Défense de qui relève l'armée canadienne. La façon dont le ministre décrivait la situation à Chypre après 1974 est en fait une caricature des événements actuels. Ainsi, la Turquie, puissance étrangère sur l'île occupe un tiers du territoire et reçoit des armes des pays membres de l'OTAN, y compris des États-Unis. Depuis l'invasion turque, deux cent mille personnes ont été chassées de leur domicile et cette partie de l'île où les réfugiés sont isolés et coupés du reste de leur famille vivant dans la partie Nord du territoire échappe totalement au contrôle des autorités cypriotes.

● (1600)

A propos de la situation à Chypre, on peut dire qu'il s'agit d'un conflit, non pas entre deux communautés, mais entre Chypre, le gouvernement cypriote et le gouvernement turc. Voilà, je pense, dans quel contexte il faut envisager la situation.

Certaines personnes estiment que nous ne pouvons pas exercer de pressions sur les Turcs à cause de l'OTAN parce qu'il est important de les maintenir au sein de l'alliance. Telle est la position du gouvernement américain. Néanmoins, je dirai au ministre que nous nous trouvons devant un conflit bien réel qui oppose depuis longtemps les Turcs et les Grecs dans la mer Égée.

Il faut trouver une solution au problème cypriote. Le ministre doit reconnaître que l'insécurité qui règne en Grèce au sujet du conflit à Chypre peut prendre autant d'importance que l'insécurité qui règne actuellement en Turquie. Je lui dirai que l'alliance de l'OTAN a intérêt à obliger les Turcs à négocier avec le gouvernement cypriote tout comme elle a intérêt à ne pas se désintéresser du conflit.

Ce que je veux dire—de façon plutôt directe—c'est que le gouvernement turc n'a actuellement aucun avantage à négocier avec les Cypriotes à l'égard de l'avenir de Chypre. Il a tous les atouts dans son jeu si l'on n'intervient pas. Le temps joue pour lui; l'occupation aussi; il a le pouvoir militaire. Une armée de 30,000 nationalistes turcs occupent le nord de Chypre, la garde nationale cypriote-grecque compte 8,000 hommes et la garde cypriote-turque en compte autant.

Si nous n'exerçons pas de pressions militaires et économiques pour forcer les Turcs à négocier, rien ne les y incitera. Ils ont tout ce qu'ils veulent. Leur situation est extrêmement avantageuse. Tout ce qui les retient, c'est que les pays de l'OTAN, le Canada y compris, n'ont pas réussi à les convaincre de s'entendre avec le gouvernement de Chypre pour reconnaître le principe d'une île unifiée dans le cadre d'une constitution qui tienne compte des aspirations légitimes de tous les habitants de Chypre et, qui détermine directement les droits de la majorité et ceux de la minorité.

Cela peut sembler une analyse abstruse d'une question à laquelle bon nombre de Canadiens ne s'intéressent pas tellement, mais je signale au ministre que cette question est extrêmement importante. Elle a trait aux droits de l'homme et touche un certain nombre de réfugiés. C'est aussi un problème à l'égard duquel le gouvernement du Canada doit continuer à assumer ses responsabilités et reconnaître qu'il n'existe pas de solution facile.

A mon avis, la solution la plus facile mais aussi la pire solution au problème, ce serait de retirer nos forces chargées du maintien de la paix. Si les troupes canadiennes sont retirées, l'avenir même de la force de maintien de la paix sera menacé. Les Turcs seront encore moins disposés à négocier qu'à l'heure actuelle. De fait, cela renforcerait la position des Turcs parce qu'en retirant nos troupes des forces des Nations Unies, nous reconnaîtrions le droit des Turcs d'occuper militairement Chypre. Cette question revêt une importance vitale pour les nombreux Canadiens qui s'intéressent à l'avenir de Chypre et qui reconnaissent qu'il existe à Chypre non pas un problème de nature interne, mais un conflit entre le gouvernement et l'armée de la Turquie et le gouvernement de Chypre.

Les questions que je voudrais poser au ministre sont les suivantes, monsieur le président. Quels sont les projets du gouvernement au sujet du maintien de la paix en décembre 1979, à six mois du renouvellement du mandat prévu pour juin prochain? Y a-t-il eu des entretiens et des négociations entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Turquie quant aux projets qu'envisagent les Turcs? Enfin, j'aimerais que le ministre fasse une mise au point au sujet de la situation à Chypre.

[M. Rae.]

Si vous me le permettez, monsieur le président, je poserai trois autres questions et je laisserai ensuite le ministre donner toute sa réponse au sujet de Chypre. Je passe donc maintenant aux trois autres questions qui sont beaucoup plus brèves.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, je n'ai pas besoin de rappeler au ministre que notre parti s'est fermement opposé aux attitudes contradictoires du gouvernement au sujet du déplacement de notre ambassade en Israel. J'aimerais que madame le ministre nous dise cependant quelles ont été les répercussions, d'après elle, de ces revirements—sans compter les conséquences économiques, bien entendu—quelles ont été les répercussions de ces revirements dans nos relations avec différents pays arabes? Comment ces revirements ont-ils modifié l'image du Canada en tant que pays chargé du maintien de la paix au Moyen-Orient? Semble-t-il que nous ayons perdu notre crédibilité en tant que force stabilisatrice des efforts des Nations Unies au Moyen-Orient?

Ma troisième question porte également sur le maintien de la paix et concerne le problème rhodésien. Madame le ministre est-elle en mesure, à la suite des pourparlers de Londres, de faire une déclaration à la Chambre sur le rôle éventuel qui pourrait échoir à nos soldats en Rhodésie, et si cette possibilité a été envisagée?

Enfin, monsieur le président, pour le bénéfice de la Chambre, j'aimerais que madame le ministre explicite les propos qu'elle a tenus, de même que ceux du ministre des Finances, selon lesquels nous allons aider davantage les «gagnants» plutôt que les «perdants» sur la scène internationale et savoir si nous allons lier notre aide internationale—je vois que le ministre secoue la tête, j'ai peut-être lu entre les lignes quelque chose qui ne s'y trouvait pas—si nous allons lier notre aide internationale aux positions politiques adoptées par les pays du tiers monde aux Nations Unies et au sein d'autres instances. Le ministre voudrait-elle nous dire ce qu'elle pense de cette position? Même si elle secoue la tête pour signifier que je me trompe, je soupçonne que c'est le message qu'a transmis son ministère aux Canadiens depuis les élections. Je pense qu'elle devrait le dire clairement si tel n'est pas le cas.

Mlle MacDonald: Monsieur le président j'aimerais aussi remercier le député de ses questions. Je décèle très clairement l'intérêt personnel et constant qu'il témoigne aux affaires étrangères de notre pays et au travail du ministère des Affaires extérieures ainsi qu'à sa raison d'être. J'espère, j'en suis sûre d'ailleurs, qu'il continuera de s'y intéresser. Je sais également que le député a eu dernièrement l'occasion de visiter Chypre et de constater par lui-même la situation difficile dans laquelle se trouve l'île. C'est avec un grand intérêt que j'ai écouté son éloquente description des événements survenus ces dernières années. J'en arrive rapidement aux questions précises qu'il m'a posées au sujet de Chypre, des troupes de maintien de la paix ailleurs, et de l'aide à l'étranger.

Le député l'a dit, le mandat des troupes canadiennes de maintien de la paix à Chypre est de six mois, et est renouvelable tous les six mois, depuis 1964. Cela fait déjà plus de 14 ans que nous sommes sur place. Le mandat actuel de nos troupes, composées de 515 militaires, prend fin le 15 décembre de l'année courante. Je puis assurer au député que le mandat sera renouvelé pour six autres mois.

Toutefois, comme l'a déclaré le ministre de la Défense nationale, et comme j'ai eu l'occasion de le dire moi-même à diverses reprises, il nous faudra un jour nous demander quand un contingent chargé du maintien de la paix cesse de jouer effectivement ce rôle pour devenir plutôt un agent de l'économie de la région où il est en poste. Notre présence à Chypre, au sein des forces de maintien de la paix, dure depuis plus de 14 ans. Le député le sait pertinemment, les négociations entre les gouvernements intéressés ont cessé à toutes fins pratiques.

● (1610)

Pour que nous décidions de continuer à participer aux forces de maintien de la paix, il faudrait au moins que les intéressés se montrent disposés à négocier et s'efforcent de régler leur conflit. Nous avons aussi déclaré qu'en même temps que nous examinerons notre politique étrangère et notre politique d'aide extérieure, nous nous pencherons sur le rôle des forces de maintien de la paix parce que le gouvernement ne voudrait pas que nos forces de maintien de la paix restent dans un pays ou sur une île comme Chypre si rien n'indique que les intéressés sont prêts à essayer de s'entendre pour régler leurs problèmes.

C'est ce que j'ai fait savoir, et cela devrait répondre à la deuxième question posée par le député, au ministre des Affaires étrangères de la Turquie. Je lui ai fait part de nos préoccupations parce que nous voudrions que les négociations reprennent. J'ai aussi communiqué avec le ministre des Affaires étrangères de la Grèce et je lui ai dit la même chose parce que je sais quelle influence la Grèce peut exercer sur les activités du gouvernement cypriote. J'espère donc que les négociations qui ont été rompues il y a quelque temps, pourront reprendre.

Le député a déclaré, et j'ai noté ce qu'il a dit, que nous devrions forcer la Turquie à prendre certaines mesures. Il a utilisé le mot «forcer». Je ne sais pas au juste dans quel sens il a employé ce mot. J'epère bien qu'il ne voulait pas parler d'une intervention militaire parce que je ne voudrais certes pas donner à entendre que le Canada serait disposé a participer à une opération militaire quelconque pour forcer la Turquie ou le gouvernement cypriote à reprendre les négociations.

Nous avons utilisé le seul autre moyen de pression dont nous disposions à part les entretiens bilatéraux, c'est-à-dire les Nations Unies. Nous avons profité de notre présence aux Nations Unies pour appuyer et présenter des résolutions demandant qu'on se penche sur la situation et qu'on s'efforce de résoudre le problème. Nous continuerons à profiter de notre présence aux Nations Unies pour essayer de résoudre les problèmes auxquels le député a fait allusion.

L'autre question qu'a posée le député avait trait au maintien de la paix au Moyen-Orient. Il m'a demandé si le rôle du Canada de maintien de la paix au Moyen-Orient avait de quelque façon diminué ces derniers mois. Je puis lui dire sans hésiter qu'il n'a pas diminué. Comme il le sait, nous déployons nos efforts du maintien de la paix au Moyen-Orient surtout dans la région des Hauteurs du Golan. En fait, nos troupes y ont été augmentées ces derniers mois, non réduites. Nous y jouons un rôle très actif dans les communications et la logistique. Je suis certain qu'il le sait. Je veux le rassurer à ce sujet.

M. Rae: J'y étais aussi.

Mlle MacDonald: Le député dit qu'il a aussi visité les Hauteurs du Golan et je sais donc qu'il est au courant de l'engagement très ferme que le Canada y a pris et du rôle très important qu'il y joue.

Le député m'a aussi posé une question au sujet de la situation en Zimbabwe-Rhodésie. Comme le savent le député et les autres, des discussions se poursuivent actuellement à Londres découlant de la Conférence du Commonwealth tenue l'été dernier à Lusaka. A cette Conférence du Commonwealth, le premier ministre avait dit au nom du Canada que notre pays serait prêt à faire partie de tout groupe d'observateurs du Commonwealth qui pourrait y être envoyé pour surveiller les élections qui se tiendraient en Zimbabwe-Rhodésie.

Le gouvernement britannique nous a demandé si nous serions prêts à participer à de telles activités ou à assumer tout autre rôle visant à assurer le maintien de la paix. Il faudrait que nous étudiions toute proposition qui nous serait faite en sus du rôle que nous nous sommes déclarés prêts à jouer, et qui est de surveiller les élections. Il faudrait étudier toute proposition qui nous serait faite, mais nous n'avons pas reçu de demande dans ce sens jusqu'ici.

Je pense que la dernière question du député avait trait à la politique d'aide générale du gouvernement et à ce que nous allions faire. J'ai déjà dit au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, et je suis certaine que le député le sait, que nous étions en train d'entreprendre une revue complète de notre politique d'enquête et que nous présenterions des documents tant sur la politique étrangère que sur la politique d'aide au comité permanent où le public pourrait nous dire comment il envisage la politique d'aide étrangère du Canada pour les années 1980. J'espère qu'il participera très activement aux travaux de ce comité.

Le député a dit qu'il aiderait les forts et pas les faibles. Pour sa gouverne, je vais lire la liste des pays que nous aidons, les dix pays auxquels nous donnons le plus d'assistance. Ces pays sont le Bangladesh, le Pakistan, la Tanzanie, l'Inde, Sri Lanka, la Tunisie, la Zambie, le Ghana, le Cameroun et le Malawi. Je laisse au député le soin de conclure sur le choix des pays que nous aidons. Dans l'examen de notre politique d'aide étrangère, je pense que nous allons nous occuper de certaines questions qui ont peut-être été négligées antérieurement. Je parle ici de l'aide aux pays coupables de violations graves des droits de la personne.

Le député sait que le Canada a interrompu l'aide au Vietnam sous le gouvernement Trudeau. Nous sommes allés plus loin, parce que nous croyons que ce qui se passe au Vietnam: l'expulsion en ce moment de milliers d'Indochinois, l'invasion du Cambodge-Kampuchea voisin, avec toutes les misères et les tragédies que cela entraîne, tout cela enlève toute justification à la poursuite d'un programme d'aide. Ce sont là des questions qu'il faut examiner dans le cadre de notre examen de la politique d'aide étrangère.

Il en va de même des pays qui ne veulent pas renoncer à leurs intentions de faire exploser des engins nucléaires, qui ne veulent pas adhérer au traité de non-prolifération mais qui utilisent leurs ressources propres pour développer et peut-être faire exploser un engin nucléaire. Voilà des questions dont il faut tenir compte en matière d'aide étrangère.

M. MacLaren: Monsieur le président, j'aimerais cet après-midi présenter certaines observations et certaines questions au sujet de nos relations extérieures. Depuis six mois que les élections ont eu lieu, le Canada ne semble pas avoir de politique étrangère définie. Ce serait déjà pas si mal s'il était possible d'en conclure que le gouvernement a décidé de conserver en gros les orientations prises par son prédécesseur. Mais les questions que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne se lasse de poser permettent d'en douter. Il n'y a pas d'énoncés de politique, il n'y a que ses questions. Une question ce n'est pas une politique, pas plus d'ailleurs qu'une série de questions. Je suppose, bien sûr, que c'est inconsciemment que le ministre a adopté le mode interrogatif pour ne pas avoir à agir sur la scène internationale.

● (1620)

Pour se justifier de ses interminables questions, madame le ministre prétend qu'en y répondant, elle participe au réexamen de la politique étrangère qui doit intervenir, en ayant l'air de dire qu'il s'agit d'une innovation de poids au gouvernement.

Cette façon de traiter ses lourdes responsabilités appelle deux observations. La première, c'est que les Canadiens sont fort en mesure de poser eux-mêmes leurs questions. Ce qu'il faut aux Canadiens comme à nos alliés, ce sont des indications claires et nettes sur la façon dont le gouvernement entend procéder dans ses relations avec les autres pays, que ce soit dans les instances internationales ou sur le plan bilatéral. Ce que les Canadiens demandent à leur gouvernement, c'est une politique: une politique sur l'aide aux pays en voie de développement, sur l'OTAN et l'ONU, et sur l'éventail varié de nos relations étrangères. Ce n'est pas un barrage de questions qu'ils demandent, c'est de savoir ce que le gouvernement entend faire dans un domaine qui engage si lourdement les intérêts du pays et ceux de l'humanité.

La seconde observation appelée par l'approche du ministre, c'est que des réexamens de la politique étrangère il y en a déjà eu, et il y en aura d'autres, cela n'a rien de nouveau. Et d'ailleurs, il en est continuellement question dans les media, les universités, les églises, les syndicats et les entreprises. Si madame le ministre ne le savait pas déjà, elle aurait dû tirer la leçon de cette folie qu'a voulu faire son gouvernement de déménager notre ambassade en Israël. Beaucoup de Canadiens participent à cette remise en question continuelle de la politique étrangère et ils ont dû être fort étonnés d'entendre dire par le ministre qu'il s'agit là d'un exercice d'école réservé aux initiés. Cela est tout à fait faux.

De toute façon, le monde continue d'évoluer pendant que le ministre rabâche ses questions. Voilà un des ennuis de cette absence de politique sur nos relations avec l'étranger. La politique évolue, il faut en définir une. Madame le ministre devrait déjà être en mesure de définir les grandes lignes des politiques qu'elle a adoptées ou qu'elle envisage d'adopter.

Et d'ailleurs, avec cette maïeutique qui l'amène avec l'audace du néophyte à lancer des questions sur toutes sortes d'orientations nouvelles, elle devrait avoir déjà compris que de certaines réalités fondamentales limitent la liberté d'action du Canada dans un monde de plus en plus interdépendant. Le Canada n'échappe pas à cette règle inéluctable des relations étrangères. Il y a des continuums qu'aucun ministre des Affaires étrangères ne saurait ignorer au Canada, pas plus que les autres pays ne peuvent ignorer les facteurs particuliers qui limitent leur liberté d'action.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples qui concernent le Canada. Le bilinguisme est l'un des traits fondamentaux du Canada. Il caractérise nos relations avec l'étranger comme nos affaires internes. Le fait de diviser un continent en deux entraîne de nombreuses conséquences. Les facteurs historiques et géographiques ont engendré un ensemble extraordinaire de relations avec les États-Unis. Pour parvenir à la prospérité, une faible population occupant un territoire immense et riche doit exporter beaucoup, avec tout ce que cela suppose. Un pays qui dépend autant que le Canada des échanges internationaux de biens et de services ne se permet pas de perdre de vue ses intérêts vitaux dans une communauté très internationale. Un pays qui possède de longues côtes sur trois océans doit aussi s'intéresser de près au droit international. La triste période des deux guerres mondiales a conduit les Canadiens à rechercher la sécurité dans l'action collective, au sein des Nations Unies et de l'OTAN. Nos traditions gréco-judéo-chrétiennes, ainsi que l'héritage du Commonwealth et de la francophonie nous incitent fortement à soulager la misère des populations moins favorisées du monde.

Ce ne sont pas des légendes, mais bien la réalité. La politique étrangère canadienne doit nécessairement tenir compte de ces facteurs. Madame le ministre a récemment déclaré que «les choses ont bien changé . . .» au cours de la dernière décennie. C'est vrai à certains égards, notamment pour les nombreuses ramifications des augmentations du prix du pétrole. Pourtant, beaucoup de choses n'ont pas changé. Un grand nombre de ces éléments immuables doivent être discutés maintenant, à la lumière de l'évolution qui s'est produite dans d'autres domaines. C'est une autre raison pour laquelle les questions de madame le ministre ne sauraient tenir lieu de politique.

Considérons un moment ce besoin d'avoir une politique pratique; examinons certains des principes que j'ai cités, dans l'espoir de susciter au moins chez madame le ministre quelques observations sur la politique en ce domaine. Plus précisément, je voudrais interroger madame le ministre sur trois sujets: le rôle du Canada dans le maintien de la paix au sein de l'OTAN et à l'ONU.

Madame le ministre a déclaré récemment que le Canada continuera à soutenir les efforts accomplis pour le maintien de la paix et que notre pays envisagera de contribuer davantage à ces efforts. J'étais très heureux de cette déclaration, car le Canada a toujours appuyé les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Malgré sa population relativement faible, le Canada a participé largement au maintien de la paix au cours des ans, contribuant ainsi beaucoup à la sécurité du monde et au règlement pacifique des conflits.

Les intérêts du Canada, pays qui ne peut échapper à sa vocation internationale, sont le mieux protégés par l'établissement de l'ordre mondial et l'extension des règlements internationaux. Ces avantages compensent certainement pour ce que coûtent au Canada ses forces de maintien de la paix. Il y a, bien entendu, les frais directs, de plus de 60 millions de dollars depuis 1957; nous avons néanmoins respecté nos engagements envers nos alliés et nous avons été fidèles au concept de la sécurité mondiale et à une organisation mondiale vouée à la paix.

J'invite le ministre à réitérer l'appui du Canada pour les efforts de maintien de la paix de l'ONU, y compris la participation du Canada aux pourparlers sur la Namibie et aux négociations sur le désarmement en cours aux Nations Unies.

Les accords internationaux qui prévoiront la vérification par une tierce partie pourraient donner à l'ONU de nouvelles occasions de jouer le rôle d'observateur dans des différends qui n'ont pas encore dégénéré en conflits. Un traité sur le droit de la mer, par exemple, pourrait bien conduire à de nouveaux moyens de règlement des conflits. Les questions relatives à l'espace exigeront aussi des formes nouvelles de gestion et de contrôle. Le maintien de la paix est un concept souple. Les soldats en uniforme ne sont pas des personnages essentiels dans ces opérations. Mais les talents du soldat-diplomate ne cesseront pas d'être en demande. Le Canada aura le personnel pour aider dans une mesure raisonnable à répondre à la demande et sera porté à le faire si l'ONU prépare le terrain de manière à assurer l'efficacité des opérations et l'appui politique nécessaire.

Puisque je parle des efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix, je demanderais au ministre d'appuyer globalement les Nations Unies. Elle critique l'ONU de façon très acerbe et injuste depuis qu'elle occupe son poste. L'Organisation a certainement ses défauts comme toute grande structure administrative. Aux yeux des profanes, l'Assemblée générale peut sembler être le haut lieu des débats futiles et passionnés dominés par une majorité de pays du tiers monde nettement hostiles aux pays de l'Ouest. Néanmoins, les Nations Unies demeurent le seul centre international de discussion, d'échange d'informations et de prise de décisions. Depuis longtemps, le Canada appuie non seulement les efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix, mais aussi ses initiatives dans les domaines de la coopération, et de la consultation ainsi que le sens du compromis qui caractérise cette

organisation et toutes ses agences spécialisées. Ces dernières ont fait un travail colossal dans la recherche de solutions à des problèmes mondiaux tels que la production alimentaire, l'aviation civile, la pollution de l'environnement, les maladies contagieuses et la croissance démographique. Ce sont là des questions dont dépend notre survie et l'ONU s'y attaque avec tant de succès qu'on a tendance à les oublier. Nous ne devons pas croire qu'il s'agit là d'objectifs secondaires de l'ONU.

Le ministre, dans son premier discours devant l'Assemblée générale, a préféré parler des faiblesses de l'Organisation, sans prendre la peine de mentionner ses points forts. Ce faisant, elle fait jouer au Canada le rôle du critique négatif, moralisateur et pharisaïque. Le ministre ne rehausse pas l'image du Canada à l'étranger en adoptant un tel ton. En tant que pays stable et riche, le Canada peut se permettre une plus grande générosité d'esprit. Nous agirions plus efficacement dans notre intérêt à long terme en encourageant et en appuyant l'organisation mondiale. Nous nous rendons compte de ses failles; leur existence ne nous dispense nullement de la responsabilité de participer de façon créatrice à son évolution. Sans fermer les yeux sur les problèmes et les lacunes, nous devons chercher à construire à partir de ce qui a été accompli.

● (1630)

Durant l'après-guerre, le Canada a joué un rôle important dans la création de l'organisation mondiale et en a reconnu les limites dès le début. Néanmoins, le Canada a vite trouvé dans l'ONU un milieu engageant, novateur, où nous pouvions faire valoir tous les talents de conciliation et d'harmonisation que nous pouvions avoir, un milieu où nous avons pu maximiser nos occasions d'avancer à la fois nos intérêts et notre standing. Que ce soit dans le domaine des mesures de sécurité collective qui fournissent au Canada le moyen d'exercer son influence sur de puissants alliés ou d'assurer la réalisation d'objectifs diplomatiques à l'extérieur de la région de l'Atlantique-Nord ou dans les négociations de coulisses propres à éloigner de dangereuses confrontations, et son travail avec le secrétariat, les Canadiens ont raison d'être fiers d'eux-mêmes.

L'ONU est un regroupement volontaire qui requiert patience et détermination et un milieu où on est obligé de se retrouver ensemble. Nous ne devons pas affaiblir l'organisation mondiale par notre cynisme, mais renforcer tout l'ensemble. Cela veut dire voir l'organisation sous un œil réaliste et écarter l'illusion que, si seulement les dirigeants qui ne pensent qu'à eux-mêmes disparaissaient, l'humanité vivrait dans le bonheur et dans la lumière.

Pour ces mêmes raisons, je veux aussi que nous reconfirmions notre appartenance de longue date à l'alliance de l'Atlantique-Nord. Cet engagement date de la période après la seconde guerre mondiale quand le Canada participait si activement à l'effort international en vue d'établir un ordre mondial plus sûr et assurer la sécurité par une action collective. La participation à l'alliance de l'Atlantique-Nord est importante tant pour nous-mêmes que pour nos associés européens pour bien montrer que nous sommes résolus à contribuer à la sécurité collective et à participer à l'effort de défense de l'Ouest.

D'aucuns ont demandé que le Canada se retire de l'OTAN, croyant à tort que notre absence de l'alliance contribuerait en quelque sorte à la détente entre l'Est et l'Ouest. On a plus de chance de parvenir à cette détente par les accords SALT, les initiatives de désarmement et, en fait, dans le champ plus vaste de la coopération économique. Quoi qu'il en soit, ce retrait ne ferait pas justice au rôle que l'Europe joue pour le Canada puisqu'elle fait pendant à l'influence omniprésente des Américains. En un sens, c'est comme si en participant à l'OTAN, nous demandions au vieux monde de redresser les déséquilibre du nouveau.

J'aimerais que le ministre parle de notre position vis-à-vis de l'Alliance Atlantique et qu'elle nous dise quel y sera son rôle futur.

J'ai déjà dit que ce qui me frappait dans la politique étrangère du nouveau gouvernement, c'est cette continuelle remise en question. Les Canadiens et nos alliés ne se seraient peut-être pas lassés des interrogations du ministre si au moins elles avait été pertinentes.

Prenons quelques exemples. Le ministre a demandé si le Canada ne devait pas envisager de réserver son aide aux pays qui respectaient dans une certaine mesure—on ne sait pas laquelle—les droits de la personne. Peut-elle croire qu'il est possible d'utiliser notre aide comme moyen de forcer un autre pays à adopter des normes encore imprécises? Si elle le croit, pourrait-elle dire à la Chambre quels critères elle aimerait que le Canada adopte en ce qui concerne son programme d'aide au développement? Comment entend-elle appliquer ces normes une fois qu'elles seront définies? Prévoit-elle suspendre le programme d'aide à un pays si certains droits de la personne sont niés par suite d'un changement de régime? Croit-elle de toute façon que la menace de retirer l'aide canadienne saurait intimider les gouvernements qui pratiquent la répression? Plus important encore, croit-elle vraiment que des menaces de cette nature soient le meilleur moyen d'aider ceux qui sont privés de ce que les Canadiens tiennent pour les droits de la personne?

Nous pourrions continuer à poser des questions à propos d'une politique qui vise à rattacher l'admissibilité à l'aide canadienne aux aléas du respect des droits de la personne dans les pays du tiers monde, mais, après tout, peut-être l'effort est-il superflu. Jusqu'à un certain point, le ministre a répondu à ses propres questions, mais en répondant aux questions concernant l'aide et les droits de la personne, elle a malheureusement dit des choses qui contredisent ses déclarations précédentes et ne font qu'ajouter à la confusion. Je rappelle les propos que tenait le ministre à l'ONU portant que «l'aide au développement ne donnait pas à un pays le droit d'imposer sa philosophie sociale à un autre». Comment concilier ces paroles avec une politique qui veut réserver l'aide canadienne aux pays qui partagent notre philosophie sociale?

En parlant des droits de la personne, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion d'entendre le ministre parler de sa proposition, faite devant l'Assemblée générale de l'ONU, apparemment vouée à l'échec, d'instituer un nouveau poste de sous-secrétaire général chargé des droits de la personne. Je crois comprendre que l'on a maintenant retiré cette proposition canadienne à peine quelques semaines après qu'on l'eut présentée. Qu'est-il arrivé? Le gouvernement n'avait-il pas cherché à déterminer à l'avance s'il y avait un nombre suffisant de pays prêts à appuyer la proposition? Ou est-ce que l'idée était si floue et conçue tellement à la hâte que, dans ce domaine délicat où sont si jalousement gardées les affaires internes, des États souverains, peu d'autres pays étaient prêts à adopter

cette attitude à l'égard de la question complexe et controversable des droits de la personne?

Permettez-moi de revenir au sujet de l'aide du Canada aux pays en voie de développement et de mentionner une autre série de questions qui a inévitablement suscité encore plus de confusion dans les relations étrangères du Canada. A Toronto, le ministre s'est demandé si le Canada ne devrait pas modifier sa politique des dernières années en consacrant le plus fort de son aide aux pays en voie de développement qui sont sur le point de «décoller» économiquement ou d'assumer leur propre croissance économique.

Si, en fait, c'est une nouvelle politique du gouvernement, cela reviendrait à dire que, comme dans bien d'autres domaines de nos relations internationales, nous inciterions vraisemblablement d'autres pays à suivre notre exemple. Qui, alors, s'occuperait des pays les plus pauvres, où la vie, pour emprunter les mots du président de la Banque mondiale, «est un état tellement avili par la maladie, l'analphabétisme, la malnutrition et la misère, que ses victimes sont privées des nécessités les plus fondamentales de l'être humain»? Si le Canada consacre l'essentiel de son aide à d'autres qu'à ces pays-là, trouverons-nous une consolation dans l'espoir que quelqu'un d'autre s'en occupera?

La deuxième chose que l'on peut dire à propos d'une politique qui consiste à aider seulement les pays qui sont à la veille d'atteindre à l'autarcie, c'est que beaucoup d'entre eux sont membres de l'OPEP. Le gouvernement a-t-il maintenant l'intention d'orienter vers les pays de l'OPEP son effort d'aide à l'étranger pour aider ces pays à franchir le seuil de l'autarcie? Peut-être que non, puisque le gouvernement s'est sans doute aliéné ces mêmes pays de l'OPEP par sa regrettable intrusion dans l'affaire de Jérusalem. Si le gouvernement n'a pas l'intention d'orienter son aide vers les pays de l'OPEP, peut-être songe-t-il à venir en aide à certains pays de l'Amérique latine, mais comme le ministre a exprimé des réserves quant au respect des droits de la personne qu'on pratique dans certains de ces pays, peut-être les exclura-t-il également. Quoi qu'il en soit, une politique de concentration de notre aide en faveur des pays qui prennent leur envol au plan économique, signifierait que nous abandonnerions un bon nombre de nos amis du Commonwealth et de la francophonie. Le ministre a renforcé cette impression en déclarant à Toronto que le Canada ne voulait plus s'engager en Afrique.

Le sud de l'Afrique demeure l'une des régions les plus inflammables du monde. Que je sache, les Canadiens ne demeurent pas dans une maison à l'épreuve du feu. Ni le Canada, ni ses alliés, ne peuvent se permettre de se désintéresser de ce qui se passe dans le sud de l'Afrique en prétendant, comme l'a fait le ministre, que cela ne fait ni chaud ni froid aux Canadiens.

Et ce qui est encore plus fondamental, les Canadiens, pas plus que toute autre nation, ne sont coupés de leur histoire. Nous formons une nation bâtie à partir de l'héritage commun de pays anglophone et francophone. Cet héritage s'exprime dans certains de nos programmes d'aide. Nos liens avec les anciennes colonies britanniques et françaises expriment la dualité du Canada. Allons-nous tourner le dos à cet héritage essentiel? Ces liens ne peuvent être pris à la légère. Ils sont particulièrement précieux en ce qu'ils tissent autour du monde des rapports qui transcendent les préoccupations régionales et les intérêts étroitement égoïstes.

Un dernier mot sur l'aide au développement fournie par le Canada. De récentes déclarations contradictoires de la part du ministre des Finances, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre d'État chargé de l'ACDI, ont jeté des doutes sur l'ampleur et la nature de notre effort à cet égard. Les propos qu'a tenus le ministre des Finances à Belgrade en octobre sont de nature contradictoire. Tout en affirmant que nous voulons combler le fossé entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement aussi rapidement que possible et que la preuve de notre engagement à réaliser cet objectif réside dans nos actes et non pas seulement dans nos paroles, il a ajouté qu'il serait difficile de justifier devant l'opinion publique canadienne de nouveaux transferts de ressources tant que notre propre conjoncture économique ne se sera pas améliorée. Il semble donc que l'on passera seulement aux actes à une date ultérieure.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est montrée elle-même très vague sur la question du montant de l'aide au développement que le gouvernement est prêt à accorder. Le pourcentage de notre produit national brut que représente le budget de l'ACDI ne cesse de diminuer. Il est actuellement inférieur à .5 p. 100, soit à un niveau bien inférieur à notre objectif déclaré de .7 p. 100 de notre produit national brut consacré à l'aide officielle au développement international.

Malgré ses promesses de combattre la pauvreté dans le monde et de poursuivre les efforts de notre pays en matière de développement, le ministre ne sera pas en mesure de nous citer des actes à l'appui de ses paroles. L'objectif de 0.7 p. 100 a été mis en veilleuse. Le ministre d'État chargé de l'ACDI a récemmment refusé de s'engager à poursuivre cet objectif ou même à autoriser des augmentations annuelles progressives qui nous permettraient de l'atteindre.

● (1640)

Le vice-président: A l'ordre. Je dois malheureusement informer le député que son temps de parole est épuisé.

M. MacLaren: Me permettez-vous de finir ma phrase, monsieur le président? Est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait nous dire si l'écart entre la parole et le geste . . .

Le vice-président: A l'ordre. Il n'y a pas consentement unanime. Je dois malheureusement informer le député que son temps de parole est épuisé.

Mlle MacDonald: Monsieur le président, certaines des déclarations du député étaient présentées sous forme de questions, mais peut-être ne s'agissait-il que d'un discours verbeux, ésotérique et purement théorique que le député voulait imposer à la Chambre. Je suis néanmoins disposée à répondre à certains des points qu'il a soulevés.

M. Pepin: Monsieur le président . . .

Le vice-président: A l'ordre.

M. Pepin: Monsieur le président, si mon honorable amie veut attendre, j'aurais quelques observations de ce genre à lui faire et qui constitueraient plutôt une exhortation. Elle pourrait peut-être me répondre en même temps qu'à mon collègue.

Mlle MacDonald: Je vous remercie, monsieur le président, mais je crois avoir le droit de répondre maintenant à certaines observations qui ont été faites parce qu'en toute franchise, le

député qui vient de parler est dans une situation quelque peu différente de celle du député d'Ottawa-Carleton qui a déjà participé aux débats de la Chambre et qui en quelque sorte connaît mieux que l'autre la politique de son parti.

Je connais ce traité qui tient du conte de fée et je me demande s'il connaît le moindrement la politique que le Canada a appliquée en matière d'affaires étrangères au cours des dix dernières années, s'il a prêté attention aux débats de la Chambre lorsqu'elle l'a adoptée et s'il se rend compte du peu d'intérêt que le gouvernement précédent lui a accordé pendant les années où il a été au pouvoir.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Cela n'a jamais été débattu à la Chambre, sauf quand l'ancien parti d'opposition dont j'étais membre a présenté une motion, mais il n'en a jamais été question à la Chambre depuis des années. Voilà toute l'attention que lui accordait le cabinet précédent.

M. Lachance: C'est tout à fait faux.

Mlle MacDonald: Je voudrais éclairer la lanterne du député au sujet de certaines questions qu'il a soulevées. Il a parlé de politique étrangère. La dernière fois que la politique étrangère a été examinée au Canada, ce fut en 1970-1971. Ce fut la dernière fois et elle ne l'a pas été comme nous proposons qu'elle le soit, avec l'apport de la population, qui aiderait à formuler notre politique étrangère en venant témoigner devant un comité parlementaire pour exposer ses opinions, car je crois que les Canadiens veulent exprimer leurs opinions sur la politique étrangère et que nous devrions leur servir de véhicule pour le faire. Voilà pourquoi nous demandons que cette affaire soit examinée par le comité permanent des affaires étrangères et de la défense nationale. J'espère que le député s'empressera d'y faire un apport, mais il devrait savoir qu'on n'agissait pas ainsi sous l'ancien gouvernement libéral, car aucune participation publique n'était prévue. La politique était toujours dictée d'en haut mais nous ne croyons pas à cette façon de procéder. Pour que le député voie bien ce que je veux dire, je vais lui donner un exemple.

Le député a dit que nous faisions trop peu de déclarations et que nous manquions d'activité politique. Or, depuis notre arrivée au pouvoir en mai, nous avons fait un certain nombre de déclarations très importantes sur la situation des réfugiés. Quant à notre stratégie politique en Asie du Sud-Est, nous avons fait une proposition concrète pour l'accueil des réfugiés de la péninsule indochinoise et nous avons préconisé à cet égard une formule permettant aux Canadiens de partager la responsabilité de cette initiative avec le gouvernement. Depuis, les Canadiens ont montré qu'ils étaient prêts à contribuer à ce programme et à participer à la réinstallation de quelque 50,000 réfugiés de cette région du globe. Mais comment le chef de l'opposition a-t-il qualifié cette initiative? Il a dit que c'était une dérobade parce qu'il ignore tout de la participation des Canadiens à la prise des décisions de politique. C'est pourquoi nous proposons que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale serve aux particuliers, aux groupes et aux organisations diverses de tribune pour dire comment élaborer la politique des années 80. Nous estimons que c'est en prêchant d'exemple que le gouvernement a démontré qu'il tenait à la participation des Canadiens. Il tient à ce qu'ils participent à l'élaboration de la politique étrangère de notre pays.

Monsieur le président, j'aimerais répondre à certaines des autres observations du député. Peut-être ne devrais-je pas lui reprocher d'avoir fait une affirmation gratuite, mais il a déclaré—ce qui est tout à fait extraordinaire—que le ministre ne faisait rien. Je tiens à ce qu'il sache qu'il est la seule personne au Canada qui pense que je n'ai rien fait depuis les élections.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Peut-être qu'à l'occasion vous auriez mieux fait de ne rien faire.

Mlle MacDonald: J'ai eu l'occasion de prendre la parole au nom du Canada dans les forums internationaux et de formuler certaines propositions, celle notamment concernant les droits de la personne, parce que nous nous intéressons vivement à la façon dont différents pays galvaudent ces droits.

M. Lachance: Bravo!

Mlle MacDonald: Je félicite le député qui vient de réagir. Je regrette, mais le nom de sa circonscription m'échappe et je ne puis lui rendre nommément hommage. Il a fait beaucoup dans ce domaine dans le peu de temps qu'il siège ici. Je veux parler du député de Rosemont.

J'aimerais rappeler brièvement l'intérêt que nous avons exprimé en de nombreuses occasions à l'égard des droits de la personne et de l'attention que nous devrions leur accorder, comme nous devrions continuer de le faire quand nous nous présenterons à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tiendra à Madrid en novembre de l'an prochain, et à laquelle nous tenons que le Parlement du Canada s'intéresse à nouveau en contribuant à formuler la position que défendra le Canada à la conférence.

J'ai proposé à l'ONU l'idée d'instituer un poste de sous-secrétaire général chargé des droits de la personne. Le député a rejeté l'idée du revers de la main. Je tiens à lui dire que la proposition a obtenu un appui appréciable, et j'ai été extrêmement enchantée des commentaires qu'a suscités le Canada à l'égard de cette proposition de la part d'un bon nombre de pays. Il était évident qu'elle n'obtiendrait pas un appui majoritaire au sein de la troisième commission. Certains amendements auraient pu en ruiner la portée. Mais ce qui me rassure et me réjouit, c'est que de nombreux pays se sont dits prêts à appuyer une telle proposition dans l'avenir. Elle a été retirée, mais je puis assurer au député qu'elle sera de nouveau présentée l'an prochain. La délégation canadienne a appuyé la proposition du Costa Rica qui avait été présentée pour la première fois en 1965, et chaque année par la suite. Il a fallu tout ce temps pour que la majorité des pays membres en viennent à appuyer cette résolution.

Je tiens à faire remarquer au député que si le parti auquel il appartient avait entrepris très tôt, du temps où il était au pouvoir, de proposer des mesures ou des résolutions concernant les droits de la personne, peut-être aurait-il obtenu beaucoup plus d'appuis. Mais il n'en a rien fait. Voilà pourquoi nous mettons de l'avant des propositions qui, à notre avis, sont susceptibles d'accroître la reconnaissance des droits de la personne dans le monde. Et nous continuerons à le faire en dépit des attaques du député.

● (1650)

Des voix: Bravo!

Le vice-président: Le député de Rosemont a la parole.

M. Lachance: Monsieur le président, je ne pensais pas avoir la parole si rapidement. Je pense que le député d'Ottawa-Carleton avait la parole.

M. Pepin: J'apprécie le geste du député et je le remercie beaucoup.

[*Français*]

Monsieur le président, je suis tellement impressionné par la presque colère éloquente du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (Mlle MacDonald), que l'idée me vient de me rasseoir et de rester collé à mon siège tellement j'ai peur de subir le même sort que mon préopinant, mais je vais donc être très prudent de façon, si possible, à ne pas provoquer cette colère.

Monsieur le président, je ne suis pas un membre du comité du caucus libéral des affaires extérieures, et je confesse très simplement que, cet après-midi, je «réchauffe un siège» en l'absence de certains membres éminents de ce comité qui sont engagés ailleurs. Mais comme l'occasion se présente je ne résiste pas à la tentation, parce que depuis plusieurs jours j'ai moi aussi quelques questions à poser à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me trouve un peu dans la situation de ces lanceurs de baseball qui, avant le début de la partie, lancent des balles faciles aux frappeurs simplement pour leur permettre d'assouplir leurs muscles avant la partie.

Monsieur le président, c'est bien connu que dans le parti où je suis, j'occupe le fauteuil de président du comité du caucus sur le commerce extérieur en compagnie de mon ami de Hamilton-Est (M. Munro) qui s'occupe des questions industrielles. Demain j'aurai l'occasion d'interroger le ministre de l'Industrie et du Commerce sur ces problèmes. Je tends, par conséquent, en ces matières de relations internationales à être pratique. J'avoue que mes préoccupations sont de caractère économique, que la situation économique, industrielle de ce pays me tient particulièrement à cœur. Par ailleurs, monsieur le président, j'ai certains soucis de moralité. Je me considère aussi pur que quiconque, aussi bien intentionné que quiconque, et je me demande tout simplement, banalement, peut-être au nom de la population du Canada, s'il ne serait pas possible de réconcilier ces deux intérêts mieux que nous ne le faisons maintenant, s'il ne serait pas possible de faire une politique extérieure en même temps sophistiquée, hautement morale et respectée, tout en ne portant pas trop atteinte à nos intérêts commerciaux.

Voilà, je crois, une honnête préoccupation. Si l'honorable ministre me dit qu'il y a des situations où le Canada devrait sacrifier ses intérêts économiques pour des intérêts moraux supérieurs, je serai le premier à l'approuver. Mais ce qui me déplaît, ce qui me déplaît souverainement, c'est de voir un gouvernement endommager l'économie de mon pays pour des raisons qui apparaissent morales, mais qui ne le sont pas en fait, qui ne sont peut-être pas même dans le meilleur intérêt du pays, qu'elles sont censées aider ou qui ne sont pas réalisables. Alors c'est ce dosage des objectifs qui m'intéresse, et c'est sur cela justement que je voudrais amener l'honorable ministre à réfléchir. Je sais qu'elle l'a fait antérieurement, mais j'espère qu'elle le fera encore plus profondément maintenant.

L'exemple à invoquer ici, c'est évidemment l'affaire de Jérusalem, soit le projet de transfert de notre ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. Voilà un exemple typique du cas d'utilisation d'une préoccupation d'apparence morale pour des raisons qui ne l'étaient pas beaucoup. Je ne manque pas à la charité en disant cela. Aucun premier ministre n'a fait autant en si peu de temps pour endommager la position commerciale de son pays, dans une zone du monde, pour un intérêt aussi mesquin, l'élection de deux de ses députés dans la région de Toronto.

D'ailleurs, je n'ai pas à donner la fessée à l'honorable ministre sur cette question-là. Monsieur Stanfield l'a fait d'une façon remarquable déjà, et si j'étais méchant, je ferais consigner au compte rendu officiel des *Débats* les quelques admonitions que M. Stanfield a données au gouvernement. Avant de partir en croisade, madame le ministre devrait se demander si la croisade en vaut la peine, et demandons-nous si véritablement nous pouvons aider véritablement le pays que nous sommes censés aider. Et peut-être, à la réflexion, qu'on exercera une certaine modération sur ses bons sentiments qui sont bien connus par ailleurs.

Je me suis donc lavé de la question de Jérusalem. Même si j'ai de l'admiration pour les grandes questions qui étaient en cause dans ce projet-là, je n'ai aucune admiration pour la façon dont le gouvernement a procédé. Et je regrette fortement, le plus fortement que je peux, l'embarras, l'ennui, le dommage que cette aventure a causé aux commerçants du Canada dans ces régions, qui travaillaient dans ces régions depuis des années, qui y avaient investi des milliers de dollars pour se faire couper l'herbe sous le pied maintenant par un gouvernement qui est censé les aider.

Cette tendance à la moralisation est très forte chez mon amie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans une interview qu'elle a accordée à John Walker, de la *Southam Press*, elle n'a pas été bien citée, elle est censée avoir dit ceci, et je cite:

[*Traduction*]

Quant à savoir où elle établit une démarcation entre les jugements moraux et le commerce, par exemple dans le cas des réacteurs Candu, compte tenu de son désir de voir appliquées «les garanties nucléaires les plus rigoureuses possibles», Mlle MacDonald dit:

«Je ne suis pas disposée à le faire maintenant. Je soulève la question, mais je ne veux pas fournir la réponse ou ce que je pense être ma réponse avant que le débat soit bien engagé.»

Le ministre aime ce genre de question. Aux Nations Unies, elle a dit ceci au sujet des réacteurs nucléaires:

Nous exigeons que les pays qui achètent des installations ou des dispositifs nucléaires canadiens appliquent des garanties rigoureuses . . . Nous voulons faire en sorte que l'on ait recours à l'énergie nucléaire dans les conditions les plus strictes possibles . . .

Je ne puis m'élever contre cette opinion sur le plan de la philosophie, de la théologie, de la morale, de l'éthique et ainsi de suite. Tout ce que je dis, c'est que mon honorable amie devrait être très prudente. Je ne fais pas de sermon au ministre, mais si elle n'a pas encore suffisamment conscience que chacune de ces déclarations est source de malaise, il faudrait qu'elle se réveille. Les gens disent: «Que veut-elle dire? Laisse-t-elle entendre qu'à partir d'aujourd'hui, toute entente signée par le Canada en matière de garanties nucléaires pourrait être assujettie à une règle de rétroactivité imposée unilatéralement? Est-ce là ce qu'elle entend?»

Mlle MacDonald: C'est vous qui le dites.

M. Pepin: Non. Je me demande seulement ce que cela veut dire, bien des gens se posent la même question. Le monde est un endroit bizarre; le commerce international est difficile. J'ai eu la bonne fortune de travailler dans ce domaine pendant trois ans. C'est extrêmement difficile. Je demanderai au ministre, quand elle souhaite faire une déclaration pour impressionner le Canada et le monde, de songer à ces gens qui tentent de vendre un produit dans le monde entier et à qui sa déclaration pourrait nuire. Si la réputation du Canada est en jeu, il faut que la déclaration soit faite, mais le ministre ne devrait pas la faire dans le seul but de susciter une controverse. Le ministre ne devrait pas susciter des controverses pour le seul plaisir de susciter des débats. Je veux faire remarquer que le commerce international connaît de grandes difficultés. Ceux qui s'y sont intéressés le savent. J'avais coutume de dire que ce qui compliquait le plus le commerce international était le fait qu'il se déroulait à l'extérieur du pays!

Cet après-midi, le ministre a soulevé la question suivante, et je pense la citer textuellement: Pourquoi devrions-nous aider les pays coupables de violations graves des droits de l'homme? Au premier abord, la réponse semble simple: il n'en est pas question. Mais réfléchissons-y un instant. Qui est coupable de cette violation des droits? C'est le gouvernement de ces États. Quel rapport y a-t-il, dans bien des cas, entre le gouvernement et la population de ces pays?

Une voix: Aucun.

● (1700)

M. Pepin: Très souvent, la population n'a absolument rien à dire dans le choix de ses dirigeants. Ainsi mon honorable amie, avec la louable intention de punir les gouvernements qui violent les droits de l'homme ou de prévenir ces violations, ferait fort injustement payer aux innocents citoyens les fautes de leurs dirigeants même si ce ne sont pas eux qui les ont portés au pouvoir. Voilà ce que je pense de la question et ce dont je voulais faire part à mon honorable amie.

De même, sur la question de l'aide, elle a soulevé un problème qui est intellectuellement des plus intéressants. Qui le Canada devrait-il aider? Devrions-nous aider les pauvres, les plus pauvres des pauvres, les plus riches des pauvres? Les universités raffolent à juste titre de pareils débats. Je me demande, et je pose là une question sans commentaires, dans quelle mesure c'est utile au gouvernement sur le plan pratique. D'après ce que je sais, il y a toutes sortes de pays qui reçoivent de l'aide sous diverses formes. Les uns ont besoin d'un certain type d'aide, les autres d'une aide tout à fait différente.

Le ministre n'ignore pas que j'ai déjà été un grand défenseur de l'idée que le Canada devait prêter son concours aux pays qui avaient le moyen de se développer économiquement. Je tenais beaucoup à cette thèse et j'avais une liste des pays en question. Pourquoi? Simplement parce que de cette façon, nous donnions de l'essor au commerce canadien à l'étranger. Il n'y a pas de honte à cela. Si nous en avons honte, nous ne sommes pas des réalistes.

Un certain nombre de pays ont les moyens de se développer industriellement. Ils touchent au but et il est très souhaitable que le Canada les aide par divers moyens. Ils ont besoin du matériel très spécialisé, d'ingénieurs et d'argent. D'autres pays, les plus miséreux, auront besoin d'une forme d'aide complètement différente, par exemple des enseignants, des infirmières et des techniciens. Ce que le ministre devrait faire, à mon avis, c'est non pas discourir dans l'abstrait pour savoir quels pays nous devrions aider ou lesquels ont le plus besoin de notre aide, mais nous dire quelle forme d'aide elle entend leur donner concrètement, en fonction de leur stade de développement, et cela est, à mon avis, beaucoup plus utile et réaliste qu'une grande discussion portant sur qui nous devrions aider.

Pour ce qui est des réacteurs nucléaires, je les considère, vous le savez, comme un bon et convenable produit d'exportation. L'autre jour, le *Financial Post* affirmait que lorsqu'on veut avoir une politique nucléaire, il faut d'abord décider si on veut vendre et ensuite à qui on veut vendre et à quelles conditions. D'après moi, ce sont des questions qu'il conviendrait de se poser. A ce sujet, j'ai bien peur—surtout si l'on tient compte de la déclaration du ministre, qu'elle va nous expliquer dans un moment, et si l'on songe qu'un comité sera créé pour examiner toute la politique nucléaire du Canada, y compris les exportations—de devoir dire comme mon collègue, le ministre d'État chargé du Commerce international, que nous allons nous trouver en présence d'un hiatus dans la commercialisation de ce produit tandis que nous étudions la question.

Il me semble que la seule façon d'y remédier ce serait que le ministre nous dise cet après-midi qu'elle est tout à fait d'accord pour vendre des réacteurs nucléaires, à certaines conditions. J'espère qu'en se montrant très exigeante dans ces conditions, elle n'ira pas jusqu'à les rendre impossibles à accepter, car nous pourrions nous retrouver dans une situation analogue à celle qui s'est produite semble-t-il avec l'Argentine, c'est-à-dire que le pays qui a obtenu le contrat exige les même garanties que nous étions disposés à accepter au départ.

D'une manière générale, j'ai voulu examiner les rapports existant entre la diplomatie et le commerce, et je tiens à dire que tout en reconnaissant l'importance de normes et d'objectifs moraux, j'aimerais dans l'intérêt des travailleurs et des hommes d'affaires canadiens, que l'on accorde plus d'attention à des considérations plutôt terre-à-terre comme la prospérité et la situation économique de notre pays.

Mlle MacDonald: Monsieur le président, le député termine en mettant en doute la valeur des principes de conduite morale. Même s'il paraît vouloir les remettre en question, je suppose qu'il n'a pas l'intention de les renier.

M. Pepin: Non, et je l'ai bien précisé.

Mlle MacDonald: J'ai bon espoir que nous pourrons encore adhérer à des principes de conduite morale dans l'exercice de toutes nos activités que ce soit dans le commerce, l'aide extérieure, dans nos négotiations ou que sais-je. Je tiens à remercier le député de ses suggestions. J'espère qu'il lui sera possible de faire partie du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, car son expérience serait grandement utile lors de la révision qui doit être entreprise sous peu.

Pour l'instant, je me contenterai de parler de deux des questions qu'il a soulevées. La première a trait aux observations que j'ai faites aux États-Unis quant à notre désir d'appliquer les normes les plus strictes possibles aux ventes et à la question de la prolifération des armes nucléaires.

J'avais déclaré à ce moment-là que le Canada était d'accord pour qu'on applique les normes les plus strictes possibles et qu'il attendait avec impatience les résultats du Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire, qui nous parviendront probablement en février prochain. Il s'agit d'une étude menée par environ 45 pays à laquelle le gouvernment antérieur avait participé et qui visait à mettre au point des mesures énergiques pour empêcher la prolifération à partir du cycle du combustible nucléaire. J'ai donc confirmé ce que notre parti préconisait quand il formait l'opposition et ce qu'il préconise encore et ce que je croyais que le gouvernement antérieur préconisait lui aussi, c'est-à-dire la prise des mesures les plus rigoureuses possible pour assurer la sécurité mondiale. J'espère que le parti de l'honorable représentant n'est pas en train de changer d'avis parce que cela serait désastreux si le Canada, c'est-à-dire l'un des pays qui ont pris l'initiative à cet égard au cours des années et qui ont affirmé au reste du monde qu'ils jugeaient nécessaire de prendre toutes les précautions possibles, laissait maintenant entendre qu'on peut relâcher les normes.

Le député a soulevé la question en parlant de certaines observations que j'ai faites et à propos de la situation relative aux ventes à l'Argentine. Il sait fort bien qu'à cause des pressions exercées par l'opposition, par de nombreux groupes de l'extérieur et par l'opinion mondiale, le gouvernement antérieur avait réévalué sa position et les garanties exigées pour la vente de réacteurs nucléaires et qu'il avait adopté une attitude plus intransigeante pour ses négociations avec l'Argentine. Il le sait certainement. C'est une mesure à laquelle l'opposition a applaudi.

Je tiens à signaler au député que mon prédécesseur a déclaré que le gouvernement précédent avait relevé ces normes lorsqu'il a parlé de cette importante question à la Chambre, le 22 décembre 1976. L'ancien ministre parlait des garanties nucléaires et des ventes de matériel nucléaire à l'étranger. Comme on peut le lire à la page 2256 du hansard de cette date, l'ancien ministre a déclaré:

● (1710)

C'est pourquoi il a décidé unilatéralement d'accroître davantage ses exigences en matière de garanties. Comme par le passé, nous sommes disposés à assumer les conséquences commerciales de notre avant-gardisme. C'est le prix que nous sommes prêts à payer pour freiner la menace que fait peser la prolifération nucléaire sur le genre humain.

Je suppose qu'il a fait cette déclaration au nom du gouvernement et, ceux qui siègent maintenant dans l'opposition continuent à y croire.

Le député a de nouveau soulevé la question des droits de la personne et répété une chose que j'avais dite au début de l'après-midi à propos des pays qui violaient les droits de l'homme et de l'aide que nous leur apportions. J'ai mentionné en particulier le Vietnam. Voilà le pays dont j'ai parlé, mais je tiens à ce que le député sache que l'ancien gouvernement, le parti dans lequel le député siège maintenant, a retiré son aide au Vietnam, ce à quoi j'ai applaudi. J'étais d'accord avec cette décision et je continuerai à approuver ce genre de mesures. J'espère que les députés qui siégeaient de ce côté-ci avant et qui sont membres depuis longtemps de ce parti ne vont pas, tout à coup, adopter une position contraire à celle qu'ils avaient prise, je pense, pour des raisons humanitaires et morales, et qu'ils ne vont pas renier leurs convictions.

[*Français*]

M. Lachance: Je voudrais préfacer mes remarques d'un petit commentaire qui ne se voudrait pas trop méchant. Le ministre a jugé bon tantôt de lancer quelques mesquineries à l'adresse de mon collègue d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren) qui ne sont pas dans son habitude, et il est quand même symptomatique que depuis qu'il s'est levé, c'est justement sur les points qu'il a soulevés et qu'on discute depuis maintenant une heure. Alors je présume que le ministre reconnaît la pertinence des questions qu'il a posées, et j'espère, qu'à l'avenir, elle saura transcender la partisanerie pour répondre aux préoccupations que je sais sincères de mon collègue d'Etobicoke-Nord, lequel, entre parenthèses, a servi pendant 12 ans dans le ministère des Affaires étrangères, des Affaires extérieures, le ministère dont le titulaire est ministre en face de moi et à qui je m'adresse, et après 12 ans sur le terrain, je pense qu'on peut dire qu'il a au moins autant d'expérience que le ministre et moi-même.

Cela dit, monsieur le président, je voudrais m'associer aux remarques faites par le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) et presser le ministre d'éviter, dans les forums internationaux où elle parle et où elle a beaucoup parlé au cours des six derniers mois, de tomber dans la philosophie kantienne des catégories. Dans la réalité ce n'est pas toujours noir sur blanc, quelquefois c'est gris, et je pense que c'est ce que le député d'Ottawa-Carleton a voulu dire tantôt quand il a déploré le fait que le ministre avait soulevé des questions susceptibles d'être débattues, sans nécessairement donner des réponses.

Je sais, monsieur le président, que nous aurons l'occasion de tenir ces débats au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale lorsque le ministre jugera bon de nous y référer, et il sera très sain que nous tenions ce débat ici au Canada, sur toutes ces questions qu'elle a soulevées se rapportant à la moralité, à l'aide, à la philosophie qui nous animent dans nos relations extérieures, qu'il s'agisse d'aide ou d'une relation bilatérale ou multilatérale.

Mais lorsqu'on tombe à l'échelon international, le ministre connaît sans doute les susceptibilités de ces nations du monde qui se réunissent durant ces conférences, susceptibilités parfois outrées, outrancières, parfois réelles, parfois non réelles, mais, à tout événement, susceptibilités qui font en sorte que ces bonnes intentions qu'elle charrie et que je ne mets pas en doute . . . elle se souviendra sans doute que je lui ai transmis dès le début de son mandat une lettre la félicitant pour la position qu'elle avait prise à Genève à l'occasion de la condamnation qu'elle avait fait du Vietnam comme pays qui ne faisait pas l'effort voulu pour aider ses ressortissants. Je maintiens l'appui que je donnais alors au ministre.

Ceci dit, le fait est qu'il est toujours dangereux sur les forums internationaux ou devant les pays du monde rassemblés de soulever des questions qui souvent ne mènent pas à des réponses faciles, et ces pays à qui l'on soumet ces questions sont toujours parfois gênés d'y répondre. Et on crée souvent plus de problèmes pour le Canada, malgré les bonnes intentions du ministre Lougheed, qu'on en règle. Alors je me joins à mon collègue d'Ottawa-Carleton pour exhorter le ministre à restreindre son enthousiasme, et peut-être à rediriger cet enthousiasme vers le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, alors que nous aurons l'occasion de discuter à fond de ces questions.

Cet aparté terminé, je voudrais maintenant poser quelques questions plus précises au ministre, lesquelles sont tout à fait d'actualité puisqu'elles se réfèrent au problème—cela est encore malheureusement bien réel—de la prise d'otages à l'ambassade des États-Unis, à Téhéran. Le ministre a eu l'occasion de répondre à un certain nombre de questions posées par mes collègues de ce côté-ci de la Chambre sur la sécurité des ressortissants canadiens en Iran, et je voudrais moi-même poser la question suivante au ministre: trois questions, et peut-être qu'elle pourra me répondre, et ensuite je pourrai passer à autre chose.

Le ministre en exercice des Affaires étrangères de l'Iran—parce qu'on ne sait plus s'il y a encore un gouvernement civil ou non, mais enfin il y a encore un ministre des Affaires étrangères, on le présume—a convoqué tout récemment tous les membres du corps diplomatique pour lui faire part d'une requête du gouvernement de l'Iran visant à faire des pressions auprès du gouvernement des États-Unis, le président Carter en particulier, pour que celui-ci accède aux demandes du groupe d'étudiants extrémistes qui occupent actuellement l'ambassade des États-Unis à Téhéran, et extrade le chah d'Iran vers l'Iran, on le présume, quoi que ce n'est pas précisé s'il s'agit de l'Iran ou d'un autre pays.

Est-ce que l'ambassadeur du Canada à Téhéran était présent lorsqu'il y a eu cette réunion, je pense, au début de la semaine, d'une part; d'autre part, est-ce que l'ambassadeur du Canada a transmis aux autorités iraniennes le vœu exprimé ici unanimement à la Chambre à l'effet que les otages soient libérés sans condition le plus vite possible; de plus, a-t-il transmis l'opprobre que suscite au Canada cet inadmissible acte de terrorisme?

Troisièmement, le gouvernement du Canada a offert au début de la semaine au gouvernement américain ses bons offices pour l'aide dans la résolution de la crise. De quels bons offices s'agit-il? Est-ce qu'il s'agit simplement de services consulaires pour les ressortissants américains en Iran, ou est-ce que ces bons offices transcendent ces simples services consulaires pour éventuellement aller jusqu'à une intervention politique directe?

Quatrièmement, le gouvernement de l'Iran a récemment annoncé—je pense que c'est hier—son intention d'en appeler au conseil de sécurité pour discuter de la question. Est-ce que le gouvernement du Canada, que je sais bien ne pas être membre du Conseil de sécurité, entend faire des pressions de coulisses d'usage auprès du Conseil de sécurité pour faire en sorte que les principes inaliénables que sont, d'une part, le droit d'asile, d'autre part, l'immunité diplomatique en pays étranger, reçoivent toute l'attention voulue par le Conseil de sécurité?

Monsieur le président, le ministre pourrait peut-être répondre maintenant, pour que je puisse ensuite passer au deuxième volet de mes questions.

Mlle Macdonald: Monsieur le président, j'apprécie l'intervention du député.

[*Traduction*]

Si vous permettez, je répondrai directement aux questions qu'il a posées.

Premièrement, il a demandé si notre ambassadeur était présent à la réunion qui a eu lieu en Iran et à laquelle la plupart des représentants des pays étrangers avaient été convoqués par le ministre des Affaires étrangères de l'Iran. Oui, monsieur le président, il a assisté à cette réunion.

Deuxièmement, le député a demandé s'il avait fait part au gouvernement iranien—si nous pouvons lui donner ce nom—de la protestation émise ici à la Chambre des communes et de notre protestation en tant que gouvernement. Nous l'avons fait directement par l'entremise du chargé d'affaires à l'ambassade d'Iran. Cette protestation a été communiquée, je suppose, au conseil révolutionnaire ou à ce qui joue le rôle de gouvernement en Iran.

● (1720)

Il a demandé en troisième lieu si on avait fait connaître notre volonté d'aider les États-Unis et quelle forme cette aide pourrait prendre. Cela voudrait certainement dire offrir une aide consulaire aux Américains qui seraient présentement sans ambassade.

Je voudrais que le député sache que nous avons offert notre aide non seulement par l'entremise de notre ambassadeur en Iran mais que j'ai parlé directement au secrétaire d'État américain, M. Vance, et que je lui ai dit que le Canada était prêt à apporter toute l'aide voulue sous la forme que les États-Unis estimeraient le plus utile dans cette situation extrêmement tendue. Il m'en a remerciée.

Pour ce qui est de la dernière question au sujet du conseil de sécurité, je peux dire que lorsque j'ai parlé au secrétaire d'État américain, M. Vance, pour la deuxième fois aujourd'hui, alors qu'il était à New York en vue d'assister aux séances du Conseil de sécurité, je lui ai de nouveau déclaré que nous étions prêts à offrir toute l'aide dont nous sommes capables pour tâcher de résoudre cette situation des plus désespérées.

[*Français*]

M. Lachance: Je remercie le ministre de ses explications. Encore une fois, au risque de paraître paternaliste, je voudrais exhorter le ministre à être excessivement prudente dans cette offre très légitime qu'elle a faite au gouvernement américain,

afin d'éviter que ce soit mal perçu éventuellement par d'autres pays qui pourraient y voir une interférence, une ingérence dans les affaires internes des États, mais je suis persuadé que le ministre veut faire en sorte par le biais de ses fonctionnaires que tout se fasse dans l'ordre.

J'aimerais maintenant aborder un sujet que j'ai déjà traité avec le ministre au comité des affaires extérieures et de la défense nationale. C'est la question de l'aide du Canada aux réfugiés cambodgiens. Je dois dire que le Canada a fait plus que sa part pour aider les réfugiés vietnamiens à venir s'installer au Canada en fort grand nombre. C'est le plus bel effort de coopération international auquel les Canadiens aient eu à participer au cours de la dernière décennie, mais il n'en reste pas moins qu'il y a en ce moment au Cambodge même une tragédie qui pose des problèmes physiques assez complexes. La collectivité internationale a tenu une récente réunion, je pense au début de la semaine dernière. Je voulais y assister mais à cause du vote je n'ai pas pu me rendre à New York avec le ministre pour voir ce qui s'y passait. La procédure de la Chambre est parfois un empêchement dirimant aux meilleurs souhaits et aux meilleures intentions. Il y a des problèmes techniques très graves qui proviennent du fait que le gouvernement cambodgien actuel et encore là sur place—il y en a en fait deux, du moins pour la Communauté internationale, deux gouvernements cambodgiens en titre, enfin un en droit et un *de facto*, si je puis m'exprimer ainsi. Ce gouvernement cambodgien installé par le gouvernement du Vietnam a refusé jusqu'à tout récemment de collaborer activement à la transmission au Cambodge même de l'aide que la collectivité internationale entend apporter d'une façon massive aux réfugiés cambodgiens à l'intérieur du Cambodge. Encore là, comme le ministre l'a dit, il y a deux problèmes, celui de l'intérieur du Cambodge et celui des réfugiés qui sont à la frontière du Cambodge et de la Thaïlande et en Thaïlande. Le ministre a annoncé que le gouvernement du Canada avait triplé son aide alimentaire en particulier pour les Cambodgiens, et lorsque j'ai posé ma question au comité, elle n'avait pas été en mesure de me répondre si oui ou non le gouvernement du Cambodge allait collaborer pour que ces fournitures, ce matériel soient dirigés vers les zones qui sont les plus touchées.

Je pense qu'en ce moment même une délégation du Congrès américain doit se rendre, si ce n'est déjà fait, à Phnom Penh pour discuter avec le gouvernement cambodgien de ce problème de l'acheminement de l'aide aux Cambodgiens. Est-ce que le ministre peut assurer la Chambre que cette aide que le Canada a généreusement donnée ou engagée durant cette conférence nationale de la semaine dernière sera bel et bien dirigée dans son entier vers les personnes, les réfugiés cambodgiens qui en ont besoin, ceux qui sont dans la zone des combats en particulier? Est-ce que le gouvernement kampuchéen a maintenant l'intention de collaborer avec la communauté internationale pour acheminer cette aide? Quelle est exactement la nature de l'aide, dans un deuxième volet, que le Canada fournit à la Thaïlande pour aider à solutionner le problème des réfugiés cambodgiens qui sont dans ce pays? Et quatrièmement, le ministre n'est pas sans savoir qu'il existe présentement un groupe de médecins bénévoles qui, au cours des derniers mois, ont accompli un travail fantastique dans les camps de Hong Kong et qui désirent maintenant essaimer et aller justement dans la zone frontalière de la Thaïlande. Est-ce que le gouvernement a l'intention de fournir une aide, technique éventuellement, une aide financière, à ces Canadiens de bonne volonté, à ces médecins qui sont présentement sur le terrain et qui font leur possible pour atténuer les souffrances humaines considérables que le peuple cambodgien subit présentement?

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur le président, tout d'abord je veux rassurer le député. C'est dans un esprit humanitaire que nous avons offert aux États-Unis de venir en aide aux personnes qui sont actuellement privées des services d'un consulat.

Au sujet de la situation au Kampuchea, le député a signalé que nous avons triplé notre aide depuis que j'ai comparu devant le comité et il a parlé d'un versement de cinq millions de dollars en réponse à la demande de fonds qu'a faite le secrétaire général pour le Kampuchea. Nous avons triplé notre contribution, de 5 à 15 millions de dollars. Nous avons remis l'argent aux organismes internationaux qui, selon nous, sont le mieux en mesure d'agir au Kampuchea. Ce sont la Croix-Rouge internationale et l'UNICEF, qui ont une organisation de base leur permettant de distribuer la nourriture, les médicaments et les vêtements à ceux qui sont tellement éprouvés par cette tragédie.

J'ai appris en écoutant les nouvelles ce matin, surtout celles en provenance des États-Unis, que des avions de secours atterrissaient à Phnom Penh. Nous avons été assurés que les fournitures qu'ils transportaient ont été distribuées à tous les réfugiés de Kampuchea d'un bout à l'autre du pays. Il faut tenir compte du manque d'organisation à l'heure actuelle.

● (1730)

Quant à la participation canadienne, nous avons fait savoir que nous voulions que notre aide soit expédiée directement au Kampuchea, peu importe la lutte que se livrent le régime de Pol Pot et celui de Heng Samrin. Nous voulons autant que possible, que l'aide soit distribuée partout au Kampuchea. Nous voulons nous assurer également qu'une certaine proportion soit réservée aux camps situés près de la frontière en Thaïlande. En ce qui concerne les dispositions matérielles à prendre pour effectuer cette distribution, nous en confions le soin aux principaux organismes non gouvernementaux.

Je voudrais signaler au député que le directeur de l'ACDI chargé des organisations non gouvernementales doit se rendre au Kampuchea pour étudier la situation sur place pour faire savoir au gouvernement comment se déroulent les opérations de secours. A son retour, nous communiquerons avec la Croix-Rouge internationale, l'UNICEF et le Commissaire aux réfugiés des Nations Unies.

M. Lachance: Cela ne me prendra que vingt secondes, monsieur le président. Puis-je demander au ministre de mettre ce rapport à la disposition des députés qui s'intéressent à la question.

Mlle MacDonald: Avec plaisir, monsieur le président.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je tiens à assurer au ministre et au comité que je ne vais pas leur infliger une longue dissertation ni un exposé détaillé de mes connaissances sur certaines choses que tout le monde connaît d'ailleurs. Je vais plutôt lui poser certaines questions bien précises. L'une d'elles a trait à une question que le député de

Broadview-Greenwood lui a posée au sujet de l'Afrique australe. Je crois que le ministre a dit qu'on n'avait pas demandé au Canada d'envoyer des troupes pour surveiller le déroulement des élections générales au Zimbabwe-Rhodésie. C'est tout à fait compréhensible.

Je me demande si on a décidé au cours des entretiens qui ont eu lieu—et dont le ministre et le ministère ont sûrement eu connaissance—si les personnes chargées de surveiller le déroulement de ces élections seront des militaires, des civils faisant partie du bureau du directeur général des élections ou des policiers. Je demande cela non seulement au sujet de la Zimbabwe-Rhodésie mais aussi de la Namibie, et de l'Afrique du Sud-Ouest où des élections, doivent avoir lieu sous l'égide des Nations Unies. Certes, je reconnais que ce sont là des questions différentes. Toutefois, je me demande qui on compte envoyer. J'ai également une autre question à poser au sujet de l'Afrique du Sud.

Mlle MacDonald: Monsieur le président, nous ne saurions participer à la constitution d'une force acceptable sur le plan international qui prêterait son concours pendant la période de transition en Zimbabwe-Rhodésie sans y avoir été expressément invité par le gouvernement britannique. On ne nous a pas dit quel genre de force on comptait constituer pour le cas présent. Comme je l'ai déjà dit, nous avons fait savoir, lors de la conférence de Lusaka, que nous étions disposés à collaborer à la recherche d'une solution qui convienne à la communauté internationale et ce qui signifie dans le cas d'élections, que nous étions prêts à participer à la tenue et à l'organisation du scrutin. Toutefois, avant que nous puissions donner une réponse définitive, il faut que le gouvernement britannique nous y invite.

Nous ne cherchons pas à dire maintenant que nous serions disposés à envoyer des troupes du maintien de la paix ou des effectifs policiers là où l'on demanderait seulement des spécialistes de l'organisation d'élections. C'est comme cela que la question est venue sur le tapis à Lusaka. C'est donc dire que nous attendrions qu'on nous en fasse la demande, si demande est faite.

Le député a mentionné un deuxième endroit, soit la Namibie. J'imagine que toute demande de sa part suivra celle de Zimbabwe-Rhodésie. Je le mentionne car, en ce moment même, des discussions se poursuivent à Genève sous l'égide du secrétaire général auxquelles participent le Groupe des cinq, dont le Canada est membre, l'Afrique du Sud, des représentants de la SWAPO et le groupe intérieur de la Namibie. Ces discussions débuteront cette semaine. C'est donc dire qu'un grand nombre d'entretiens devront avoir lieu avant qu'on puisse s'entendre sur la formule spéciale selon laquelle les élections se dérouleront en Namibie.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): En ce qui a trait à la surveillance du déroulement des élections, question toujours à l'étude, le personnel du ministère des Affaires extérieures a dû se demander, advenant le cas où le Canada offrait ses services, si on enverrait des gens en uniforme, militaires ou policiers, ou des civils. On s'est sans doute demandé où l'on pourrait recruter ces chargés de mission. S'il nous fallait trouver rapidement des agents électoraux, serions-nous en mesure d'en recruter qui possèdent une expérience de ce domaine? Je me demande simplement si l'on s'est posé ce genre de question au ministère. Le problème ne s'est pas encore posé concrètement, j'en conviens, mais j'espère qu'on s'est quand même penché sur cette question.

Revenons un instant à la Rhodésie, car je viens de recevoir copie du rapport du ministère des Affaires extérieures. J'ai jeté un coup d'œil sur certaines parties du rapport en question. Dans la partie portant sur l'Afrique méridionale, il est question de la situation au Zimbabwe-Rhodésie. On y lit que la situation s'est tellement détériorée dans cette région que la loi martiale a été imposée et que bien des blancs quittent le pays.

Deux ou trois paragraphes plus loin, on signale que la situation de première ligne de la Zambie par rapport à la Rhodésie en fait la cible d'attaques terrestres et aériennes. Je ne trouve aucune mention dans ce rapport des attaques terrestres auxquelles les prétendues forces de libération se livrent en Rhodésie. Si la situation en Rhodésie se détériore, c'est sûrement par suite des attaques livrées par les États de première ligne que, sauf erreur, le gouvernement du Canada appuie par le biais d'organisations non gouvernementales. J'aimerais que le ministre fasse des commentaires à ce propos.

Quant à l'Afrique du Sud proprement dite c'est vrai que le rapport ne porte que sur l'année 1978, on ne dit rien à la page 84 des intentions du gouvernement de ce pays de renoncer aux principaux aspects de sa politique d'apartheid. Je tiens également à me reporter au paragraphe suivant, au milieu de la page 84. Plus tard, l'ancien gouvernement a déclaré que les athlètes et les officiels des sports d'Afrique du Sud se verraient désormais refuser un visa d'entrée au Canada. J'aimerais savoir si les représentants de l'Afrique du Sud dans notre pays ont présenté des instances au ministre ou à son ministère, ou encore si le ministère a appris par notre ambassadeur en Afrique du Sud que le gouvernement de ce pays avait apporté des changements à sa politique de sport. Cette interdiction qui pèse sur les athlètes et les officiels du sport est-elle toujours en vigueur?

• (1740)

Mlle MacDonald: Pour ce qui est des forces que pourrait nous demander le gouvernement britannique pour prêter main-forte pendant la période de transition ou pendant que se dérouleront les élections en Zimbabwe Rhodésie, il m'est en ce moment difficile de répondre au député avec précision, car nous ne connaissons simplement pas la nature de la requête. Le premier ministre a déclaré l'autre jour, au cours d'une conférence de presse, qu'il aimerait étudier la requête avant de faire une déclaration. Nous avons laissé entendre que nous sommes disposés à participer à la surveillance en vue d'en assurer le bon déroulement des élections, mais nous ne savons pas le rôle que le gouvernemnt britannique destine aux autres membres du Commonwealth ou encore aux pays à l'extérieur du Commonwealth.

Pour ce qui est du rapport annuel dont a parlé le député, je lui ferai remarquer qu'il s'agit du rapport de 1978, qui a été préparé avant que l'on me confie le portefeuille des affaires extérieures. Je n'ai donc pas participé à sa rédaction. Quant à ses remarques au sujet des États frontaliers, au sujet des activités d'autres groupes, etc., je vais en prendre note et les examiner. Je puis lui assurer qu'on cours des entretiens où nous avons participé—par «nous» j'entends les ministres du gouvernement qui ont pris part à la conférence du Commonwealth à Lusaka—nous avons été fortement impressionnés par le rôle qu'ont joué les présidents des États frontaliers, M.

Nyerere et M. Kaunda. Tout au long de cette période, à compter de juillet, le premier ministre et mon ministère ont entretenu des rapports constants avec ces dirigeants qui se sont montrés très coopératifs au chapitre de la résolution de ce conflit et je tiens à les en féliciter.

Si j'ai bien compris, le député a déclaré que nous nous serions montrés en faveur de l'intervention militaire—était-ce bien l'intervention militaire?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Par l'entremise des ONG.

Mlle MacDonald: L'ACDI n'a appuyé aucune initiative de ce genre. Certainement pas. Encore une fois, je rappelle que l'ACDI n'a prêté son appui, par l'entremise des organismes non gouvernementaux qu'à des fins humanitaires et à des opérations de secours.

J'ai pu me rendre compte par moi-même des bienfaits de ces programmes en Zambie quand j'ai visité les camps de la victoire où SUCO tente de venir en aide aux quelque 8 000 femmes et enfants qui s'y trouvent. SUCO a participé à la construction de maisons, à l'installation de services et ainsi de suite. Ces femmes ont été déracinées, arrachées à leur foyer, séparées de leur mari ou de leur compagnon. La majorité d'entre elles travaillent. Grâce à l'aide d'organisations internationales non gouvernementales, elles ont mis sur pied les industries qui les emploient et où elles confectionnent des vêtements à l'intention des autres réfugiés. Elles vendent aussi une partie de leur production pour améliorer leur situation financière. A l'heure actuelle, leur entreprise fonctionne bien. Cela s'est fait en grande partie grâce à l'aide des gens de SUCO dans la région.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, le député voulait savoir si les autorités sud-africaines avaient présenté des requêtes au sujet des changements de politique concernant les rencontres sportives dans le monde. Je puis lui dire qu'à ma connaissance, le ministère n'a reçu aucune requête à ce sujet.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ou encore des informations émanant d'Afrique du Sud à ce sujet?

Mlle MacDonald: Non; à ma connaissance, aucune information ne nous a été fournie à ce sujet.

[*Français*]

M. Cyr: Monsieur le président, le Canada est un membre responsable de la Communauté internationale et il l'a prouvé à toutes les sessions de la Conférence sur le droit de la mer. La délégation canadienne est des mieux équipées sous l'habile direction de Son Excellence l'ambassadeur Allan Beesley. Elle a toujours porté haut le drapeau canadien et elle doit continuer à défendre les intérêts de tous les Canadiens pour les générations à venir. Le gouvernement doit continuer à fournir à la délégation canadienne les crédits budgétaires pour retenir les services des experts et du personnel ressources. A la 10e session, il ne faut pas se faire dépasser par les États-Unis, l'URSS ou le Japon. Il y a plusieurs points importants pour le Canada qui seront de nouveau à l'ordre du jour de la 10e session qui aura lieu à New York et à Genève en 1980. Pour n'en citer que deux, il y sera de nouveau question des zones territoriales, des zones de pêche, des zones économiques et de l'exploitation des ressources minières sous-marines.

Monsieur le président, le Canada a proposé à la conférence un plafonnage dans l'exploitation des nodules afin de ne pas mettre en péril les mines de nickel au Canada et tout particulièrement celles de Sudbury. Le Japon, l'URSS, les États-Unis et les pays de la Communauté européenne qui sont intéressés à l'exploitation des nodules ne sont pas intéressés à l'établissement d'un plafonnage. Ces pays qui sont les plus gros consommateurs du monde deviendront les pays fournisseurs, ce qui met en péril l'industrie minière connue au Canada.

Notre délégation canadienne doit continuer de promouvoir l'idée d'une zone économique de 200 milles et de faire accepter sur le plan international notre zone de pêche de 200 milles. Monsieur le président, je crois que l'honorable ministre est au courant du fait que les États-Unis ne favorisent pas tellement ces zones de 200 milles. La délégation canadienne à la Conférence sur le droit de la mer fut l'architecte de la majorité des propositions contenues dans le document de travail qui un jour deviendra le Traité sur le droit de la mer. La délégation canadienne appuyée par l'ancien gouvernement a su se choisir ses propres amis sans se faire d'ennemis. Les relations sont excellentes avec le groupe 77 de même qu'avec les pays industrialisés.

L'honorable ministre est sans doute au courant que les principaux objectifs du Canada à la Conférence du droit de la mer sont, pour n'en citer que quelques-uns, la protection de l'environnement sur nos côtes et dans les zones de pêche, la protection des ressources sur le plateau continental, le plafonnement dans l'exploitation des ressources sous-marines, c'est-à-dire des ressources minières sous-marines, la conservation de nos ressources renouvelables, comme le saumon de l'Atlantique et du Pacifique, la délimitation de nos zones de pêche, de nos zones territoriales et de la zone économique.

A la suite de ce court exposé, monsieur le président, j'aurais deux questions à poser à l'honorable ministre. J'aimerais, premièrement, lui demander quelle offensive diplomatique elle prévoit entreprendre dans les prochains mois afin que la délégation canadienne puisse obtenir les succès anticipés à la dixième session. Et deuxièmement, est-ce que les coupures budgétaires anticipées par le ministre des Finances (M. Crosbie) et le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) toucheront directement la délégation canadienne, l'obligeant à réduire son personnel? Les coupures budgétaires ne doivent pas affaiblir les effectifs de notre délégation canadienne à la Conférence sur le droit de la mer.

● (1750)

Les problèmes à la Conférence internationale ne se présentent pas en blanc et en noir, comme le disait mon collègue tout à l'heure, mais en une multitude de couleurs. La délégation canadienne doit posséder les experts toujours prêts à entrer en action, et l'enjeu du Canada est à cette dixième session de la Conférence sur le droit de la mer.

Demandes de documents

Mlle MacDonald: Monsieur le président, je remercie le député de son intervention cet après-midi, parce que je suis très consciente de l'importance du droit de la mer.

[*Traduction*]

Pendant tout le temps qu'il a été ici et qu'il a assisté aux diverses sessions de la conférence sur le droit de la mer qui dure depuis dix ans, le député a joué un rôle de tout premier plan dans l'évolution de la question, et de ce côté-ci de la Chambre nous en sommes parfaitement conscients.

J'aimerais lui dire que le caractère d'urgence qu'elle prend maintenant est d'une très réelle importance pour le gouvernement, car nous savons que nous touchons au terme de la négociation du droit de la mer: nous en sommes maintenant aux 5 ou 10 p. 100 restants des accords, et nous savons que cela va se faire au cours des deux prochaines réunions. Il faut régler cela dans l'année qui vient, aux deux réunions de mars et de juin.

L'épée de Damocles qui pèse sur ceux qui ont participé à ces travaux ces dix dernières années, c'est que si ces derniers éléments, les plus difficiles, ne peuvent être résolus—je pense par exemple au plafond d'extraction du nickel des fonds marins dont a parlé le député—tout ce qui a déjà été décidé risque d'être remis en question. Tous les accords, toutes les mesures qui ont déjà été arrêtées dans le cadre de cette sorte de code qui va sortir de ces dix ans de travail courraient un grand danger. Je veux parler par exemple des accords d'un avantage certain pour le Canada qui concernent la pollution de l'Arctique, et ceux de la zone des 200 milles. Tout cela fait partie de l'ensemble, et il est donc absolument vital que nous réglions dans les six à neuf mois qui restent à courir les quelques questions en souffrance, pour que ce qui a déjà été décidé ne soit pas en danger.

Je tiens à dire au député que, sous la présidence de l'ambassadeur Beesley, dont il a parlé, et grâce au travail qu'il a effectué pendant cette longue période, nous avons cherché à résoudre les difficultés qui subsistent, soit avec les États-Unis soit avec d'autres pays.

Nous accorderons la toute première priorité à cette question, car, comme je l'ai dit, nous savons que nous serions perdants si nous n'obtenions pas que ces quelques articles qui restent soient assurés.

Par conséquent, il ne sera pas question d'amoindrir la délégation ni en qualité ni en quantité, au cours des quelques prochains mois qui, je l'espère, nous permettront d'aboutir à une solution finale.

[*Français*]

M. Duclos: Monsieur le président, comme il s'agit de ma première occasion d'échanger avec le ministre, je voudrais d'abord la féliciter de sa nomination. J'étais vraiment très heureux en juin dernier, je le dis en toute sincérité, lorsque j'ai appris que le premier ministre l'avait désignée à ce poste. Je pense que le ministre possède l'élévation, l'ouverture d'esprit et aussi la capacité de se maintenir au-dessus de la «partisanerie» politique pour occuper des fonctions aussi importantes, et connaissant son passé extrêmement libéral, je sais qu'elle se sentira, hélas, parfois isolée au sein du cabinet et au sein du caucus de son parti, mais elle peut compter sur notre appui.

Évidemment, le temps nous manque, j'aurais aimé aborder tout particulièrement le discours qu'elle a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre dernier, discours qui m'a frappé par ce qu'elle a dit et par ce qu'elle n'a pas dit.

Commençons d'abord par ce qu'elle n'a pas dit. J'aimerais que le ministre m'explique dans le peu de temps qu'il nous reste comment elle a pu réussir l'exploit de s'adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies, sans dire quoi que ce soit sur la situation au Moyen-Orient qui est certainement la partie du monde qui constitue la poudrière, la marmite la plus susceptible d'exploser. J'ai peur qu'au lendemain de la malheureuse et aberrante décision de son chef sur le déménagement de l'ambassade du Canada en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem, décision sur laquelle heureusement—et nous nous en réjouissons tous—le gouvernement est revenu, j'ai peur qu'elle se soit trouvée sans doute dans une situation tellement embarrassante qu'elle a préféré éviter cette question.

Je voudrais par ailleurs aussi qu'elle nous indique exactement, et là j'aborde évidemment ce qu'elle a dit par opposition à ce qu'elle n'a pas dit, à la suite de sa recommandation, de sa suggestion extrêmement louable et qui s'inspirait de motifs extrêmement louables sur la création d'un poste de sous-secrétaire adjoint responsable des droits de la personne, où en sont les choses à ce sujet-là? Est-ce que le Canada a pris certaines initiatives pour faire avancer cette proposition-là? Et finalement, compte tenu de son intérêt à l'égard des droits de la personne, ce qui a constitué je pense le point central de son intervention, j'aimerais que le ministre nous dise si au cours des derniers jours le gouvernement a fait ou fera des instances auprès du gouvernement israélien pour qu'il libère le maire de Naplouse, M. Bassam Shakaa, et renonce à l'expulser de la Cisjordanie. Je pense que c'est, de toute évidence, une question qui a trait aux droits de la personne.

Mlle MacDonald: Monsieur le président, je remercie le député de sa contribution cet après-midi et de ses suggestions. Je ferai remarquer que je n'ai pas discuté tous les aspects qui concernent le monde, dans mon discours aux Nations Unies. C'est vrai, je n'ai pas discuté du Moyen-Orient, et aussi je n'ai pas discuté de l'URSS et de notre alliance avec les pays en Europe.

[*Traduction*]

Le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 1, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA VÉRIFICATION DES COMPTES FIDUCIAIRES DES INDIENS ADMINISTRÉS PAR LE GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion urgente. J'ai consulté le gouvernement et les autres partis à ce sujet, et je les remercie d'avoir consenti à appuyer la motion.

Étant donné qu'il est important que les Indiens connaissent exactement leur situation financière pour assurer le développement économique de leurs territoires, que plusieurs bandes indiennes ont écrit au vérificateur général pour lui demander de faire une vérification comptable de leurs comptes fiduciaires administrés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et que le vérificateur général a répondu que la loi ne lui confère pas le pouvoir d'effectuer une telle vérification, à moins que le Parlement ne le lui ordonne, je propose, appuyé par le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Holmes):

Que la Chambre ordonne au vérificateur général de faire une vérification de chacun des comptes fiduciaires des Indiens administrés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et de faire rapport à la Chambre.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, on ne peut mettre en délibération une motion de ce genre que si la Chambre y consent unanimement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE REVENU NATIONAL

IRVING OIL—L'OUBLI DE FAIRE RAPPORT DES EXPORTATIONS DE PÉTROLE RAFFINÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité.

Comme Statistique Canada a annoncé hier avoir découvert une erreur de 500 millions de dollars dans ses données sur le commerce international, erreur provenant du fait qu'une importante raffinerie canadienne, Irving Oil, avait, d'après les journaux, négligé de déclarer au service des douanes comme l'exige la loi des exportations de pétrole raffiné d'une valeur de 500 millions de dollars rien que pour 1979, diminuant ainsi gravement le volume de nos exportations et mettant dans une certaine mesure en doute les données, notamment les statistiques de notre balance des paiements, sur lesquelles se fondent les décisions du gouvernement sur des points tels les taux d'intérêt, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Est (M. Munro):

Que la Chambre ordonne au comité parlementaire compétent d'entreprendre immédiatement une enquête complète sur les circonstances entourant cet incident; que le ministre du Revenu national fasse immédiatement enquête pour savoir si d'autres compagnies pétrolières n'ont pas elles aussi oublié de faire rapport au service des douanes et pour savoir si la compagnie pétrolière en question et d'autres ont payé les impôts exigés par la loi sur les revenus provenant de ces exportations; que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse enquête pour savoir, dans le cas où le brut dont on a tiré le pétrole exporté avait d'abord été importé, si Irving Oil avait quand même touché à cet égard des fonds publics versés en vertu du programme de compensation des prix du pétrole importé; et que ces ministres fassent rapport aussitôt que possible à la Chambre de leurs enquêtes et des mesures prises en conséquence.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

L'AFFECTATION DE VÉRIFICATEURS SUPPLÉMENTAIRES AU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, étant donné que le mardi 13 novembre, le ministre du Revenu national (M. Baker) a déclaré devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques que le pourcentage des sociétés faisant l'objet d'une vérification fiscale était tombé de 6.5 p. 100 à 4.6 p. 100, que cette baisse avait entraîné la perte de plusieurs millions de dollars pour le Trésor et qu'il existait au Canada une économie clandestine de plusieurs milliards de dollars qui échappe aussi aux contrôles fiscaux, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

L'article 43 du Règlement

Que la Chambre demande au président du Conseil du Trésor de changer d'attitude et d'affecter du personnel supplémentaire aux services de la vérification fiscale et de l'inspection du ministère du Revenu national.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Je suis convaincu que ma motion obtiendra le consentement unanime.

Étant donné que le premier ministre (M. Clark) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) ont reçu leur feuille de route du premier ministre de l'Alberta à la réunion qui s'est tenue hier à Saskatoon . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: . . . étant donné, plus précisément, que le premier ministre a dû abandonner l'idée d'imposer les sociétés pétrolières sur leurs revenus bruts plutôt que sur leurs profits seulement et étant donné que le gouvernement semble vouloir autoriser des hausses du prix du pétrole que le gouvernement de l'Ontario a déjà qualifiées «d'injustes, d'inutiles et de préjudiciables à l'économie canadienne», je propose, appuyé par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de s'abstenir de toute initiative qui contribuera à accroître encore davantage les profits de l'industrie pétrolière, profits que le gouvernement lui-même reconnaît être amplement suffisants pour financer l'exploitation et la mise en valeur des hydrocarbures nécessaires pour satisfaire nos futurs besoins.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

QUESTION POSÉE AU CABINET

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ritchie) est un ancien vice-président d'Imperial Oil; que deux adjoints du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) sont d'anciens employés d'Imperial Oil; que le directeur exécutif du parti conservateur est un ancien employé d'Imperial Oil; que le frère du premier ministre conservateur de l'Alberta est vice-président d'Imperial Oil; et étant donné que le premier ministre (M. Clark) a décidé que les compagnies pétrolières participeraient à la formulation de la politique financière du gouvernement, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Est (M. Munro):

Que le premier ministre complète son équipe en nommant M. Jack Armstrong, directeur général d'Imperial Oil, au poste de vice-premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

BELL CANADA

LA DEMANDE DE HAUSSE DE TARIF ADRESSÉE AU CRTC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. On rapporte que la société Bell Canada a demandé au CRTC l'autorisation de procéder à une expérience, soit celle de faire payer aux usagers du téléphone chacun de leurs appels, en tenant compte de la durée de ces appels, au lieu de leur réclamer comme actuellement un montant forfaitaire tous les mois.

Étant donné que ma motion devrait être acceptable au gouvernement, et dans l'espoir que les partis de l'opposition se joindront à moi pour défendre les intérêts des Canadiens, je propose, avec l'appui du député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre s'oppose à ce procédé de Bell Canada qui, de l'avis de la Chambre, pourrait donner lieu à une véritable extorsion de ses clients, et que la Chambre enfin manifeste sa vive opposition à la demande dont le CRTC est saisi.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

LES CARTELS—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES COÛTS DU BOIS DE CONSTRUCTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre . . .

Une voix: Comment avez-vous aimé le résultat des élections dans Beauce-Sud?

M. Lambert (Bellechasse): . . . pour avoir le silence. Il faut que ce soit dans l'ordre . . .

Une voix: Êtes-vous déçu?

M. Lambert (Bellechasse): Chacun son tour, et tout ira bien.

Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question extrêmement importante et même urgente.

Compte tenu du fait que le secteur de la construction connaît présentement des difficultés très grandes et que le coût des matériaux aggrave cette situation, surtout en ce qui a trait au bois, ce qui semble être devenu un véritable cartel commercial, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que la Chambre recommande au ministre de la Consommation et des Corporations d'instituer une enquête afin de déterminer si réellement un tel cartel existe et, dans l'affirmative, pourrait-il proposer une loi afin de faciliter une plus grande concurrence dans ce secteur de l'économie, ce qui serait de nature à contribuer à la baisse des coûts de construction et à combattre l'inflation?

M. l'Orateur: En vertu des dipsositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE DÉPLACEMENT D'UNE VOIE FERRÉE À REGINA (SASK.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que la catastrophe survenue récemment à Mississauga a montré d'une part jusqu'à quel point les résidents des zones urbaines sont sans défense dans l'éventualité d'une catastrophe ferroviaire, d'autre part que les voies de chemin de fer traversent fréquemment des zones à forte densité démographique, et enfin que le gouvernement fédéral manifeste peu d'enthousiasme à l'égard de plusieurs projets de déplacement de voies ferrées à travers le Canada, celui de Regina notamment, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le gouvernement fédéral s'empresse d'entériner les ententes intervenues entre le gouvernement de la Saskatchewan et la ville de Regina en vue de déplacer la voie de chemin de fer qui se trouve dans le centre-ville de Regina.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'UNITÉ CANADIENNE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE SI LES QUÉBÉCOIS PEUVENT S'ATTENDRE À UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION APRÈS LE RÉFÉRENDUM

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le président, avant de poser ma question au très honorable premier ministre, je voudrais tout d'abord, au nom des députés de la Chambre, offrir mes plus sincères félicitations aux trois fédéralistes qui ont été élus très clairement hier dans la province de Québec, ainsi qu'à leur chef, M. Ryan, et remercier mes collègues qui ont passé plusieurs jours, au cours des dernières semaines, à aider à l'élection de ces trois fédéralistes.

Je voudrais, à la lumière de ces résultats, monsieur le président, poser au très honorable premier ministre une question. Il ne faudrait pas je crois, et le premier ministre a dit la même chose dans une déclaration, se créer l'illusion qu'à la suite des élections partielles le problème est résolu. Est-ce que le premier ministre est disposé à reconsidérer son rôle et à décider, à la lumière du résultat positif obtenu hier dans les élections partielles, comme premier ministre du Canada, à prendre les moyens nécessaires pour informer les Québécois et tous les Canadiens que, lorsque le résultat sera connu et que les Québécois auront voté non au référendum, il existera au Canada une atmosphère de joie et de générosité dans laquelle les Canadiens pourront dire aux Québécois qu'ils peuvent s'attendre à beaucoup des négociations de la part des fédéralistes en vue de donner un statut nouveau au Québec au Canada et une meilleure compréhension de la part de tous les Canadiens à l'égard des problèmes des francophones au Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai souvent indiqué tant au Parlement que dans tout le pays que je crois qu'il est tout d'abord essentiel pour nous de continuer à poser des gestes visant à démontrer notre flexibilité comme nouveau gouvernement. Mais j'ai indiqué aussi et j'ai essayé de le souligner pour tous les Canadiens, particulièrement les Canadiens hors du Québec, qu'il serait essentiel pour le Canada d'envisager des changements assez profonds dans la nature de la Constitution canadienne et des relations entre les deux peuples fondateurs.

[*Traduction*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LA DÉCLARATION DE CLAUDE RYAN SUR L'ATTITUDE DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. En guise de remarque préliminaire, je dois dire que pour ma part, en qualité de Canadien, j'appuie entièrement le premier ministre lorsqu'il a déclaré à la Chambre que des questions comme celle du référendum, qui met en cause la survie du Canada, devraient être traitées objectivement. Je dis cela en toute sincérité.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): A la suite de ces remarques préliminaires, je voudrais signaler au premier ministre la déclaration suivante de Claude Ryan dont font état les journaux d'aujourd'hui. La voici:

Claude Ryan a déclaré à ses partisans que les autres Canadiens, notamment les premiers ministres provinciaux dont il attend la réaction aux propositions non encore publiées des libéraux du Québec pour un fédéralisme renouvelé, s'étaient rendu compte de la situation mercredi.

«Vous savez maintenant qui parle pour la majorité des Québécois» a-t-il dit en nommant quelques-uns des premiers ministres provinciaux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me répugne d'insister, mais il faut, je crois, respecter les restrictions imposées durant la période des questions.

M. Munro (Hamilton-Est): De toute façon, il dit en terminant qu'il voudrait obtenir les réactions des premiers ministres des autres provinces. J'estime que je me fais le porte-parole de nombreux Canadiens . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): J'adresse cette question au premier ministre. Les premiers ministres provinciaux ne devraient-ils pas être les porte-parole des Canadiens et réagir à des propositions de ce genre?

Une voix: Règlement.

M. Munro (Hamilton-Est): Étant donné l'importance et le prestige de la fonction de premier ministre du Canada, c'est-à-dire de chef de l'État tout entier, c'est le premier ministre du Canada qui devrait se faire le porte-parole . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Le député va-t-il poser une question?

M. Munro (Hamilton-Est): Dans cette ligne d'idée, je voudrais savoir si le premier ministre est disposé à repenser sa position, pour ce qui est d'exprimer les préoccupations de l'ensemble de la population, et à reconnaître l'importance des préoccupations qu'éprouvent sur cette question fondamentale tous les Canadiens, dont ceux du Québec.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de signaler que j'apprécie grandement la sincérité de l'entrée en matière de cette question. Le député sait que j'ai déjà rencontré M. Ryan pour discuter avec lui de sa conception de l'orientation du Québec et même pour lui demander conseil, ce que j'ai d'ailleurs fait auprès d'autres personnes, au sujet du rôle que le gouvernement fédéral peut le plus efficacement jouer en l'occurrence. Il me tarde de voir les propositions que formulera, pour les fins de la discussion, le parti libéral du Québec. Je crois savoir qu'elles seront communiquées un peu avant Noël.

J'ai, bien sûr, l'intention de continuer à démontrer, par nos initiatives et par mes propres déclarations à titre de premier ministre tant à la Chambre des communes que dans les diverses parties du pays, y compris le Québec, que les Canadiens de tous les coins du pays ont à cœur d'inciter les Québécois à opter pour le fédéralisme. Nous voulons également leur démontrer que le fédéralisme qui les attend sous notre gouvernement est un fédéralisme élargi et capable de transformations qui, nous l'espérons, permettront aux Québécois de réaliser leurs aspirations culturelles au sein d'un Canada uni.

● (1420)

Le député a demandé si je parlais au nom des premiers ministres provinciaux. J'exhorte également ces derniers à exprimer un point de vue semblable aux Québécois, au nom de leurs électeurs respectifs.

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au premier ministre. Je me réjouis de l'entendre mentionner la possibilité de changements constitutionnels et je ne mets aucunement en doute sa sincérité pour ce qui est de la question du Québec.

Je me demande s'il se rend compte de l'importance du rôle symbolique qu'il peut jouer au Québec en tant que leader de la nation. Peut-il, dans ces conditions, assurer à la Chambre qu'il compte assumer ce rôle symbolique pour affirmer la présence fédérale au Québec? En outre, demandera-t-il à ses ministres du Québec, qu'ils siègent à la Chambre ou à l'autre endroit, de prendre activement part à la campagne qui se déroule dans cette province?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. Je suis parfaitement conscient non seulement du rôle symbolique, mais aussi du rôle concret que le premier ministre du Canada et le gouvernement fédéral peuvent jouer. C'est précisément pour cette raison que le gouvernement a choisi de faire preuve, dans son action, d'une attitude beaucoup plus ouverte que celle que nous avons connue jusqu'ici en ce qui concerne les changements constitutionnels. Nous allons continuer à démontrer, tant par la réalité de notre action que par la vigueur de nos déclarations, que nous avons à cœur d'inciter les Québécois à demeurer dans la fédération canadienne et de convaincre le reste du Canada, indépendamment des résultats d'élections complémentaires ou générales au Québec, qu'il est nécessaire d'apporter de grands changements tant à notre constitution qu'à l'attitude des divers secteurs de la population canadienne.

Des voix: Bravo!

M. McCauley: Monsieur l'Orateur, je prierais le premier ministre de bien vouloir répondre à la deuxième partie de ma question. Donnera-t-il à ses ministres québécois la liberté de se rendre au Québec, leur permettra-t-il d'aller au Québec pour y participer activement à la campagne référendaire?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je n'aurai pas besoin de le faire, puisque mes ministres québécois sont déjà actifs au Québec et qu'il y défendent le fédéralisme non seulement dans leurs propos, mais aussi dans leur action.

* * *

L'ÉNERGIE

LA RUMEUR RELATIVE À UN RATIONNEMENT ÉVENTUEL DE L'ESSENCE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai deux questions à poser au ministre à propos de nos approvisionnements en énergie. L'une a trait à la société Irving Oil, mais je voudrais d'abord lui poser une question à propos de quelque chose que je viens tout juste d'apprendre.

Pour dissiper toute confusion et empêcher toute panique, le ministre voudrait-il confirmer une nouvelle diffusée il y a environ une heure sur les ondes de CFRA et qui est maintenant reprise par tous les médias d'information du pays, selon laquelle son ministère serait en train de recruter quelque 700 personnes pour mettre en application un programme de rationnement de l'essence qui entrerait en vigueur le 1er janvier 1980? Voudrait-il confirmer ou démentir cette nouvelle et nous dire si l'on envisage d'une façon quelconque d'imposer des mesures de rationnement?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie sincèrement le député de Sault-Sainte-Marie de me fournir l'occasion de démentir publiquement cette rumeur qu'a répandue la station radiophonique dont il a parlé, et de lui dire que nous n'avons nullement l'intention, que nous ne projetons nullement d'engager un tel nombre de personnes ni pour le 1er janvier ni dans l'avenir immédiat.

Je répète une fois de plus que nous aurons des approvisionnements suffisants pour cet hiver. Ce sera un peu juste, mais nous arriverons à nous en tirer. Bien sûr, nous nous employons actuellement à mettre en place les mécanismes d'appui relatifs à la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie.

● (1425)

Cela fait un certain temps que nous nous en occupons et nous continuerons encore à le faire. Nous avons pris des mesures dans ce sens, mais ce ne sont que des précautions qui nous permettront de faire face à toute éventualité. Nous n'avons pas l'intention d'imposer un rationnement. Je remercie le député d'avoir appelé mon attention sur cette question.

* * *

LES FINANCES

IRVING OIL—L'OUBLI DE FAIRE RAPPORT DE TOUTES LES EXPORTATIONS—L'INCIDENCE SUR LA DÉCISION D'ACCROÎTRE LE TAUX D'INTÉRÊT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre pour ces précisions. J'ai une question à poser au ministre des Finances qui porte elle aussi sur l'exactitude d'une information. Il s'agit de la nouvelle, pour le moins étonnante, époustouflante, selon laquelle Statistique Canada n'a pas été informé que la raffinerie Irving a réalisé des exportations de 500 millions de dollars en 1979 et de plusieurs centaines de millions en 1978, de sorte que les calculs servant à la planification fiscale et monétaire ont été faussées.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il était au courant de cette erreur avant d'annoncer le relèvement des taux d'intérêt et si non, a-t-il l'intention de baisser les taux d'intérêt, compte tenu du redressement de notre balance commerciale qui en résulte?

M. l'Orateur: Le député reconnaîtra que je suis clément en acceptant de considérer qu'il s'agit là d'une question supplémentaire.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Ca c'est bien vrai, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: D'un certain point de vue, c'est une excellente nouvelle. On a oublié d'inclure dans les données statistiques pour 300 millions de dollars d'exportations en 1978, et pour 500 millions de dollars d'exportations jusqu'à maintenant en 1979. Cela représente 1.5 million de barils par mois de produits pétroliers raffinés, essence et fuel domestique, depuis avril 1978 jusqu'à octobre 1979. Il s'ensuit que l'excédent de la balance commerciale pour 1978 passe de 3.4 milliards à 3.7 milliards de dollars, et que le déficit actuel est réduit à 5 milliards environ. Excellente nouvelle.

Il s'ensuit également que l'excédent de la balance commerciale pourrait atteindre au moins 2.1 milliards de dollars, ce qui est mieux que ce que nous avions prévu. L'erreur de comptabilité est relativement minime au regard de l'ensemble de l'économie, car nous avons un produit national brut de plus de 250 milliards de dollars; elle équivaut donc à 0.2 p. 100 en dollars actuels. La mise a jour va évidemment modifier les chiffres de l'excédent commercial. Malheureusement, l'erreur n'est pas suffisamment grande pour se répercuter sur les taux d'intérêt. Si elle avait été énorme—dans les 500 milliards par exemple—l'erreur aurait pu aider, mais elle n'est hélas! que relativement faible par rapport à l'ensemble. Ce n'est pas Statistique Canada qui s'est trompé, puisque c'est la société pétrolière qui a négligé de lui communiquer ces chiffres. Sauf erreur, c'est Statistique Canada qui a découvert l'erreur, mais sans doute mon honorable ami en sait-il plus long que moi là-dessus.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SAIT QU'IL EXISTE UN CARTEL DANS LE DOMAINE DU BOIS DE CONSTRUCTION AU QUÉBEC

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, à la suite de la motion que j'ai présenté tantôt, en vertu de l'article 43 du Règlement, je voudrais demander à l'honorable solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations s'il sait qu'il existe un cartel au niveau de la commercialisation du bois, plus spécialement dans la province de Québec, et que ce cartel établit des prix que les détaillants de matériaux de construction dans le domaine du bois sont obligés d'accepter, et que cela constitue présentement une des causes de l'augmentation des coûts de production dans le domaine de la construction. Est-ce que le ministre est au courant de cette situation?

Questions orales

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de sa question. Je n'en avais pas reçu préavis, et je ne dispose d'aucun renseignement au sujet de ces allégations. Cela ne signifie pas pour autant que le directeur des enquêtes au ministère n'en ait pas été saisi.

Si le député dispose de renseignements qu'il souhaite me communiquer, il peut compter que je les remettrai immédiatement au directeur des enquêtes et que je lui répondrai au moment opportun.

● (1430)

[*Français*]

LES PRIX DU BOIS DE CONSTRUCTION—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE ET LA PRÉSENTATION D'UNE LOI VISANT À FAVORISER LA CONCURRENCE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, à la suite de la réponse du ministre qui me semble vouloir être réellement responsable de la situation et y donner suite, pourrais-je lui demander très sérieusement d'exiger le plus tôt possible un examen de cette situation qui existe réellement? Quant à lui donner des faits très précis, comme il me le demande, je voudrais bien faire partie de la Gendarmerie royale du Canada et être en mesure d'enquêter personnellement, je serais ainsi plus en mesure de répondre à sa question. Mais comme il existe des fonctionnaires très compétents dans son ministère, je lui demande d'examiner la situation et, à la suite du résultat qu'il obtiendra, le ministre serait-il disposé à présenter une loi pour tâcher de mettre de l'ordre dans ce domaine?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, c'est plutôt difficile de répondre à une allégation aussi générale. Il est bien évident que cette question préoccupe le député, probablement à juste titre. Pour lui répondre, j'aurais besoin de plus de détails, au moins sur la région géographique, les compagnies et certaines des pratiques en cause. Le député possède certainement ces renseignements, sinon il ne ferait pas de telles déclarations.

Je puis garantir au député que dès que j'aurai obtenu ces renseignements ou, s'il le préfère, que je l'aurai mis directement en rapport avec le directeur des enquêtes, nous examinerons volontiers la situation.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ACTES ILLÉGAUX COMMIS PAR LA POLICE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi dernier, alors que les éditorialistes félicitaient encore le solliciteur général de ses déclarations selon lesquelles le gouvernement semblait avoir abandonné la promesse électorale du premier ministre en vue d'autoriser, par l'entremise d'un de ses ministres, la police à commettre des actes illégaux, le premier ministre a de nouveau soulevé la question en confirmant sa promesse électorale.

Monsieur l'Orateur, il est temps de demander sans ambages au premier ministre s'il respectera la règle du droit traditionnelle de notre société, ou s'il tient à instaurer un nouveau système pour permettre à la police de commetre des actes illégaux avec l'approbation ministérielle. Je prierais le premier ministre de réfléchir avant de répondre aux propos tenus par son éminent collègue de Peace River, selon qui la mise en œuvre de la politique proposée par le premier ministre marquerait le début de la désintégration de la société démocratique au Canada.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens, bien entendu, à respecter la règle du droit. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous tenons à trouver moyen de garantir que toutes les mesures prises par les effectifs policiers du Canada sont conformes aux lois canadiennes.

Comme le député le sait, à cause de certains incidents qui se seraient produits pendant que son parti était au pouvoir, une commission royale enquête à l'heure actuelle sur divers aspects de l'activité policière. La commission présentera au gouvernement ses recommandations sur les nouvelles méthodes qu'il y aurait peut-être lieu d'instaurer. Nous demanderons aussi l'avis d'autres experts à ce sujet, mais ce que nous voulons instaurer au Canada, c'est un sytème qui permettra aux forces de l'ordre de respecter et d'appliquer la règle du droit.

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, le premier ministre devrait se rappeler qu'il vient de l'Ouest canadien et non pas de l'Ouest américain où les gens se faisaient eux-mêmes justice.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député désire poser une question supplémentaire?

M. MacGuigan: Si l'on accorde, suivant cette proposition, au ministre chargé de la police, le droit de la soustraire aux règles habituelles, nous pourrions nous retrouver avec le genre d'État policier que tant de Canadiens ont fui. Le premier ministre ne comprend-il pas qu'en accordant ce genre de pouvoir au ministre chargé de la police, non pas en changeant le fond de la loi, mais en changeant sa forme afin de lui confier ce pouvoir sans égal . . .

Des voix: Règlement.

M. MacGuigan: Le premier ministre ne comprend-il pas que c'est tout à fait contraire à la règle du droit en vigueur au Canada?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je pense que le député n'a pas entendu ou n'a pas compris ma première réponse, car il était trop préoccupé par des questions géographiques. Je peux lui dire que nous n'envisageons pas un simple changement de procédure. Tous les changements que nous envisageons pour nous assurer que les activités policières ne dépasseront pas le cadre des lois, seront des changements législatifs qui seront présentés et débattus à la Chambre.

J'aimerais beaucoup que le député qui siège ici depuis un certain temps et qui s'intéresse à ces questions fasse alors part de ses opinions. Il pourrait nous faire des suggestions fort utiles pour mettre en place une loi efficace dans une situation difficile, il doit l'admettre.

LE MINISTRE DÉSIGNÉ POUR S'OCCUPER DE LA QUESTION DES ACTES ILLÉGAUX DE LA POLICE

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): En fait, monsieur l'Orateur, de nombreuses personnes ont déjà fait des suggestions utiles à l'honorable représentant.

Une voix: Précisez.

Une voix: Ceux qui sont ici exceptés.

M. Blais: Ma question s'adresse au premier ministre. On lui a demandé précisément s'il avait renoncé au projet dont il avait fait part, publiquement, à deux reprises, à savoir qu'il nommerait un ministre chargé d'améliorer, arbitrairement, les activités illégales de la police.

Je fais remarquer à l'honorable représentant que, même le commissaire de la GRC, a jugé qu'une telle mesure créerait beaucoup de nervosité, car elle laisserait aux politiciens le pouvoir d'établir ce que la police peut faire et ne pas faire, même si ces activités peuvent être illégales.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu la question mais je suppose qu'elle en répétait une autre.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, voilà la légèreté avec laquelle on traite les questions sérieuses . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Blais: . . . et cela montre le manque de sérieux de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé n'a pas ménagé hier ses avis juridiques. Il a été signalé, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a la parole pour poser une question.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Monsieur l'Orateur, le premier ministre veut-il écouter ce que le procureur général de l'Ontario a dit, que malgré son intention d'autoriser au coup par coup des opérations illégales, il ne manquerait pas d'entamer des poursuites au criminel si des opérations de ce genre étaient effectuées?

Est-ce que le premier ministre a pu parler de ses intentions avec le procureur général de l'Ontario, qui est mieux en mesure de lui donner des conseils avisés que ses propres collègues du côté gouvernemental?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, pour mettre les choses au point, ce que j'ai dit tantôt, c'est que, lorsque le député a pris la parole la première fois pour faire un discours, je pense qu'il a oublié de poser une question. Cette question, il vient de la poser.

Je puis lui donner l'assurance que dans notre recherche des moyens qui permettront, sous mon gouvernement, de faire en sorte que toutes les activités des effectifs policiers soient conformes à la loi, recherche que mon gouvernement a entreprise à cet effet, nous consulterons naturellement le procureur général de l'Ontario et aussi tous ceux qui ont des conseils utiles à donner, comme l'ancien solliciteur général de qui relevait l'activité de la police à une époque actuellement soumise à une enquête.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONTRAT POUR LES MISSILES DE CROISIÈRE

M. Alex Jupp (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Mercredi de la semaine dernière, le député de London-Ouest, qui est le critique de l'opposition officielle pour la défense, a évoqué dans une question au premier ministre une sombre perspective, soit que le Canada perde le contrat de 545 millions de dollars pour les missiles de croisière que McDonnell Douglas nous avait auparavant accordé. Si je comprends bien, la question soulevée par la défense américaine . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pose-t-il une question?

M. Jupp: Cette possibilité inquiète fort les employés des services de production de la défense de Mississauga et de Toronto. Le ministre pourrait-il dire si le critique du parti libéral pour la défense a raison ou si, comme je le crois, il ne s'agit que d'une simple question de comptabilité?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de soulever la question et de faire donner ainsi une sorte de bulletin de dernière heure au critique de l'opposition officielle pour la défense. La vérité, monsieur l'Orateur, est qu'il n'est pas question que McDonnell Douglas annule le contrat. Le contrat sera exécuté. Cette question a été soulevée à la suite d'une lettre plutôt inhabituelle dans laquelle le sous-secrétaire adjoint du gouvernement des États-Unis chargé de la politique d'acquisition disait ceci:

● (1440)

. . . il a été convenu que toute compensation afférente à une telle adjudication irait au gouvernement des États-Unis et non à l'un ou l'autre des concurrents américains en lice pour le nouvel avion de chasse. Cependant, la somme pourrait servir plus tard, au gré du gouvernement américain, à combler des manques à gagner dans le programme de compensation.

Il n'est nullement question de résiliation du contrat.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉROUTEMENT D'AVIONS IRANIENS VERS DES AÉROPORTS CANADIENS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que les avions en provenance de l'Iran ne peuvent atterrir à l'aéroport international Kennedy, et afin d'exprimer notre indignation sans borne devant le chantage et le terrorisme dont on est témoin en Iran, la ministre peut-elle assurer à la Chambre qu'en aucune circonstance le gouvernement canadien n'autorisera le déroutement d'avions iraniens vers Mirabel ou tout autre aéroport canadien?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, dans sa question, le député fait peut-être allusion à un avion iranien qui a déjà atterri à Mirabel parce que c'était la seule autre possibilité à ce moment-là. Je suis certaine que l'honorable représentante comprendra que dans les circonstances, il fallait accorder la permission d'atterrir. Il n'a pas été question de poursuivre cette pratique.

Mlle Jewett: Monsieur l'Orateur, je suis ravie d'entendre le ministre dire que l'on n'accordera effectivement aucune permission permettant le déroutement de ces avions.

Une voix: Elle n'a pas dit cela.

Mlle Jewett: D'après mon interprétation, c'est cela qu'elle a dit.

LES AMÉRICAINS RETENUS COMME OTAGES EN IRAN—LA MOTION ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il également dire à la Chambre si le gouvernement a fait parvenir au gouvernement iranien la résolution qu'a adoptée unanimement la Chambre le 6 novembre dernier pour protester contre son dernier acte d'agression criminelle: la prise d'assaut de l'ambassade américaine et l'enlèvement des employés de l'ambassade et des membres de leur famille.

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué hier en réponse à une question analogue qui a été posée en comité plénier, la résolution en question demandait au gouvernement de faire part au gouvernement iranien de l'indignation de la Chambre. Nous l'avons fait le jour même par l'entremise du chargé d'affaires de l'ambassade iranienne à Ottawa.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ACTES ILLÉGAUX COMMIS PAR LA POLICE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire qui fait suite aux questions des députés de Windsor-Walkerville et de Nipissing.

Ce que le premier ministre nous a dit aujourd'hui à propos de l'approbation des actes illégaux semble fort différent de ce qu'il a dit aux Canadiens au cours de la campagne électorale, savoir qu'un ministre important approuverait certains actes illégaux. A mon sens, ses propos d'aujourd'hui diffèrent d'ailleurs sensiblement de ceux qu'il a tenus la semaine dernière. Est-ce à dire qu'il a abandonné la position qu'il s'est efforcé de vendre aux Canadiens au cours de la dernière campagne électorale? S'agit-il d'un autre revirement?

Des voix: Depuis vendredi dernier.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit aujourd'hui, c'est que quelle que soit la procédure que nous adoptions pour nous assurer vraiment qu'enfin les activités policières sont conformes à la loi, nous procéderons par voie de modification à la loi actuelle et les changements seront débattus à la Chambre.

Le député le sait, puisqu'il est un ancien ministre actif dans ce domaine, il existe un précédent. On a vu dans d'autres parlements l'exercice du genre d'autorité dévolue au ministre en vertu d'une règle définie de droit. C'est là une possibilité à laquelle notre gouvernement pourra songer. Mais je puis encore une fois réitérer au député l'assurance que toute mesure que l'on prendra sera prise par voie législative et non par voie de décret, et la Chambre des communes en sera saisie et pourra en discuter.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a pas confirmé ce qu'il semblait dire pendant la campagne électorale, et il n'a certes pas clairement exprimé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: . . . il semble désavouer ce qu'il disait pendant la campagne électorale, sans cependant dire clairement à la Chambre et au peuple canadien ce qu'il pense. Je voudrais donc savoir à quel genre d'actes illégaux il songe dans son plan: les entrées par effraction, l'interception du courrier, les vols, la pose de bombes? Et a-t-il l'intention de procéder en apportant des modifications à des lois particulières, par exemple la loi sur les Postes, le Code criminel et la loi sur les secrets officiels, ou en proposant une nouvelle loi, une loi générale des mauvais coups approuvant toutes sortes d'actes illégaux?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, toute modification que nous proposerons d'apporter aux lois visera à mettre fin aux activités auxquelles, dit-on, on s'est livré sous le gouvernement précédent, et à tous autres actes du genre.

Des voix: Bravo!

Une voix: Touché deux fois, cette semaine!

[*Français*]

LES ACTES PRÉSUMÉS ILLÉGAUX DES FORCES POLICIÈRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LE PRINCIPE DE LA RÈGLE DU DROIT

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Devant la valse hésitation du premier ministre quant à la nature exacte des autorisations ministérielles pour la perpétration d'actes normalement illégaux par les forces policières du pays, et devant le danger réel de tomber dans l'abus de droit, le premier ministre peut-il donner à la Chambre sa conception personnelle de la règle du droit, la *Rule of Law*, nous dire en particulier si celle-ci est conforme à la définition classique de Dicey, et je cite, monsieur le président:

[*Traduction*]

. . . tous les citoyens, du premier ministre au policier ou au percepteur d'impôt, assument la même responsabilité pour tout acte commis illégalement.

[*Français*]

. . . afin que la Chambre puisse évaluer, monsieur le président, à la lumière de la bonne ou mauvaise compréhension par le premier ministre de concepts juridiques fondamentaux, de l'étendue probable des dégats?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député a demandé un avis personnel sur certaines questions. Je crois que la chose est essentielle pour la Chambre, et nous voulons proposer, comme gouvernement, un moyen pour assurer qu'à l'avenir, contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, il y ait un régime en vertu duquel toutes les activités de la GRC ou des autres agents du gouvernement canadien soient conformes à la loi.

ON DEMANDE SI LE PRINCIPE VISANT À DONNER AUX JUGES LE PRIVILÈGE DE REFUSER UNE PREUVE QUI TERNIRAIT L'IMAGE DE LA JUSTICE SERA CONSERVÉ

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le président, en 1977, on a adopté à la Chambre le concept de *putting the administration of justice into disrepute*. Est-ce qu'on peut préjuger, monsieur le président, que le premier ministre, dans les amendements qu'il apportera, conservera le principe visant à donner aux juges le privilège de refuser une preuve qui ternirait l'image de la justice, et en particulier est-ce qu'il autoriserait le ministre en question à comparaître devant un tribunal?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le problème touche à la possibilité d'une question d'urgence dans une telle circonstance. Alors, s'il est possible pour nous d'appliquer le principe cité par l'honorable député, si je l'ai bien compris, ce sera une des options que nous serons prêts à considérer, mais il y aura peut-être des circonstances d'urgence, où ce ne sera pas possible. Nous voulons avoir un système qui puisse assurer la protection du principe de la *Rule of Law*, en français, la . . .

Des voix: Règle du droit . . .

M. Clark: Règle du droit . . .

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX SENTENCES IMPOSÉES APRÈS UNE CONDAMNATION POUR ENLÈVEMENT, EXTORSION ET TRAHISON

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général, en sa qualité de porte-parole du procureur général. Elle porte sur la sentence de trois ans à laquelle Jacques Lanctôt a été condamné pour enlèvement.

Étant donné que le Code criminel du Canada prévoit une peine maximale d'emprisionnement à vie en cas d'enlèvement, ce qui témoigne de la nature grave de ce crime, le ministre envisage-t-il de modifier le Code criminel afin de fixer une sentence minimale devant être imposée aux personnes reconnues coupables d'enlèvement, d'extorsion et de haute trahison afin de refléter plus fidèlement les sentiments des Canadiens à l'endroit de ces crimes graves?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, puis-je prendre note de la question? En toute franchise, à ma connaissance, le ministre de la Justice n'a pas envisagé la possibilité de modifier le Code criminel en ce sens. Il a peut-être à ce sujet des idées qu'il ne m'a pas encore confiées. C'est avec plaisir que j'aborderai la question avec lui et que je fournirai ensuite une réponse au député.

* * *

[*Français*]

LES CONDITIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE AU MINISTRE S'IL RECONNAÎT QUE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS COÛTE TROP CHER

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre du Travail, qui est peut-être un des plus progressistes conservateurs de ce gouvernement.

Une voix: C'est le seul!

M. Olivier: Monsieur le président, la semaine dernière, nous avons entendu le ministre des Finances . . .

Des voix: Ah, oui!

M. Olivier: Si on pouvait arrêter de crier! Je suis prêt à attendre.

Monsieur le président, la semaine dernière, le ministre des Finances a dit très clairement qu'il trouvait raisonnable que le salaire minimum demeure à $2.90. On a entendu aussi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dire qu'un jour il y aura des milliers de mères de famille qui perdront l'allocation familiale. On a entendu le premier ministre dire que c'était normal que les compagnies fassent des profits de 45 p. 100 sur le pétrole. Je demande au ministre, alors qu'on a déposé une étude du Conseil économique du Canada précisant que l'on paie trop cher la sécurité des employés dans le milieu du travail, s'il approuve ce genre d'étude et s'il trouve qu'il y a un prix à payer pour la sécurité des travailleurs dans l'industrie canadienne?

● (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Je tiens à remercier le député pour la question très importante qu'il vient de poser. Je n'ai pas vu ce rapport et je ne peux naturellement pas faire de commentaires à ce sujet. Je n'ai cependant aucune hésitation à lui dire que le gouvernement actuel attribue énormément d'importance à nos ressources humaines. Nous nous préoccupons donc de la sécurité et de la santé des travailleurs sur leurs lieux de travail et tant et aussi longtemps que je serai ministre du Travail, je n'ai pas l'intention de sacrifier leur santé et leur sécurité pour céder à l'appât du gain.

Je voudrais prendre connaissance de ce rapport, car je n'arrive pas à comprendre comment on peut fixer un prix à la vie humaine et à la sécurité d'êtres humains dont nous avons tant besoin pour atteindre le niveau du développement économique que réclament nos compatriotes.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE MODIFIER LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL AFIN DE PRÉVENIR LES ACCIDENTS

M. Jacques Olivier (Longueuil): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Je remercie le ministre de sa réponse et surtout qu'il accepte aussi le fait que nous n'ayons pas à discuter en termes d'argent la vie de nos travailleurs ou des gens qui risquent leur vie tous les jours.

Est-ce que le ministre, suivant ses dires et sa propre logique, est disposé à «renforcer» le Code canadien du travail pour prévenir les accidents qui ont lieu? Est-ce qu'il sait aussi qu'il se perd plus de journées en accidents de travail qu'en journées de grèves? Est-ce que le ministre admettra aussi qu'il serait temps, à la suite des discussions qu'il a déjà annoncées, qu'il présente à la Chambre des modifications au Code canadien du travail visant à permettre aux employés une meilleure sécurité, et qu'ainsi les Canadiens ne servent pas de cobayes et ne soient pas victimes des dangers publics lorsqu'ils sont au travail dans une manufacture?

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Voilà également une très bonne question et je tiens à remercier le député pour l'intérêt qu'il porte à ce problème. Peut-être est-il au courant de la publication récente d'un rapport sur les absences injustifiées qui peuvent décupler le nombre de journées-hommes perdues. Mon ministère étudie actuellement cette question afin de voir quelle méthode nous pourrions utiliser pour étudier à fond ce problème et combien cela coûterait. Si nous décidons d'apporter des modifications aux dispositions du Code canadien du travail qui concernent la sécurité, le député sera avisé en temps et lieu de la façon habituelle.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE FINANCEMENT DES ORGANISMES SCIENTIFIQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Elle a trait à sa déclaration de ce matin portant que les subventions accordées au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie seront haussées de 30 p. 100 l'année prochaine.

Je suis certain que tout le monde accueillera cette nouvelle avec bonheur, mais les scientifiques se demandent déjà si cette augmentation prendra la forme de sommes d'argent additionnelles ou si elle sera puisée à même le budget que le gouvernement accorde à ses organismes de recherche, notamment le Conseil national de recherches et les instituts de recherches des autres ministères.

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je remercie le député d'avoir posé cette question. Ce matin, j'ai annoncé que nous allions augmenter de 39 millions de dollars les subventions à la recherche et au développement versées aux universités, car nous nous sommes rendu compte qu'ayant été négligées pendant 10 ans, les universités étaient dans un état déplorable à ce chapitre. Le milieu universitaire a accueilli la nouvelle avec satisfaction. Si nous parvenons à atteindre les 2.5 p. 100 du produit national brut dans les années 80, et c'est là l'objectif que nous nous sommes fixé, nous remédierons concrètement à ces dix années d'oubli.

Nous nous sommes engagés à ne pas réduire les subventions à la recherche et au développement, car ces dernières constituent un aspect essentiel de notre programme de développement économique. Les sommes qui ont été votées à cette fin ne seront pas puisées à même le budget affecté à d'autres programmes gouvernementaux de recherche et de développement.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EMPRISONNEMENT DU MAIRE DE NAPLOUSE EN ISRAËL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné l'engagement du gouvernement en faveur du respect des droits de la personne à travers le monde entier, dont elle faisait état récemment devant l'Assemblée générale

des Nations Unies, le ministre pourrait-elle dire à la Chambre si le gouvernement canadien a fait ou fera des instances auprès du gouvernement israélien pour qu'il libère le maire de Naplouse, M. Bassam Shakaa, et renonce à l'expulser de la Cisjordanie?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, un grand nombre d'organisations de tout le pays nous ont exprimé leur inquiétude. J'ai demandé à notre ambassade en Israël une revue de cette situation pour déterminer les réactions du gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SOINS DANS LES HÔPITAUX POUR ANCIENS COMBATTANTS

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants. Elle porte sur les inquiétudes des familles d'anciens combattants qui sont hospitalisés, certains jusqu'à la fin de leurs jours. Le ministre est sans doute au courant du nombre de plaintes adressées aux députés au sujet de la détérioration de la qualité des services offerts aux anciens combattants.

Le ministre surveille-t-il la situation dans les hôpitaux qui sont passés sous l'autorité des pouvoirs publics provinciaux et peut-il garantir au public que l'on ne diminuera pas davantage les budgets des hôpitaux qui relèvent encore du ministère des Affaires des anciens combattants? Les restrictions budgétaires nuisent en effet à la qualité des services offerts dans ces établissements de soins.

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Oui, monsieur l'Orateur, nous surveillons la qualité des soins offerts aux anciens combattants qui se trouvent dans des hôpitaux qui relèvent désormais de l'administration des provinces. Nous surveillons également la qualité des services dans les établissements dont nous assurons encore la gestion. Nous avons remporté un certain nombre de succès dans ce domaine ces derniers mois. Je me félicite de pouvoir annoncer au député que nous avons nommé un nouveau médecin à la direction de l'hôpital de Victoria passé il y a quelque temps sous la tutelle de l'administration provinciale de la Colombie-Britannique et je dois dire que la qualité des soins s'y est beaucoup améliorée. Nous suivons cette situation de près et je partage l'intérêt du député à cet égard.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS LOCATIFS

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société centrale d'hypothèques et de logement. La Société vient de publier des rapports indiquant que le taux de logements vacants, en ce qui concerne les immeubles à location, était de moins de 1 p. 100 dans plusieurs grandes villes canadiennes. Le ministre peut-il nous dire si la Société et le cabinet se rendent compte de la gravité de la situation et s'ils comptent prendre des initiatives en vue d'accroître le nombre de logements à louer pour pouvoir répondre à la demande?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Nous nous rendons bien compte de la gravité de la situation qui, comme le signale le député, est particulièrement dramatique dans certaines régions. La Société jouit d'une aide substantielle en ce qui concerne le logement social, les paiements hypothécaires progressifs et d'autres secteurs du logement non coopératif, mais il demeure néanmoins que nous n'avons pas encore arrêté de stratégie valable pour atténuer à court terme les problèmes. Nous suivons la situation de très près et nous sommes ouverts à toute initiative éventuelle de l'industrie ou des députés.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT REFUSE AU CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS DU QUÉBEC L'ADMISSION AUX PRÊTS REMBOURSABLES À MÊME L'INDEMNISATION

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 5 octobre dernier, le ministre, dans une lettre qu'il adressait au président du Conseil Attikamek-Montagnais du Québec, reconnaissait le bien-fondé des réclamations territoriales des Montagnais et des Attikameks du Québec. J'aimerais donc lui demander s'il pourrait dire à la Chambre comment il se fait qu'il refuse alors au Conseil Attikamek-Montagnais l'admission à des prêts remboursables à même l'indemnisation, comme cela s'est fait dans le passé pour les Cris de la baie James, la Fraternité des Indiens du Yukon, les Naskapis, les Dénés et les Montagnais du Labrador?

● (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, effectivement, cette question que le député a soulevée a fait l'objet de certaines instances qui m'ont été adressées. Les Indiens du Québec ont demandé une première subvention et mon ministère leur a versé d'abord $35,000. Cet argent, qu'ils ont fini par accepter, leur permet de poursuivre leurs revendications.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND SERA TERMINÉE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE AYANT TRAIT AUX RÉCLAMATIONS TERRITORIALES

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Il est difficile, monsieur le président, d'accepter une telle réponse, selon laquelle on a répondu à une demande d'un million de dollars en donnant $35,000. Est-ce que le ministre peut nous dire quand il aura terminé sa révision de la politique ayant trait aux réclamations territoriales, alors que les Indiens, partout au Canada, sont en train de se faire spolier leurs terres sans aucun moyen de défendre leurs droits?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il est certain que la question des revendications territoriales de tous les autochtones du Canada est pressante, mais il est aussi essentiel que le gouvernement fasse un examen très détaillé et très approfondi de la situation. C'est l'objectif que je me suis fixé et quand le cabinet aura pris une décision, elle sera annoncée.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE AU MINISTRE QUELLES MESURES IL VA PRENDRE POUR CORRIGER LA PANNE DE L'INSTALLATION DE RADAR À DORVAL

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. J'ai reçu ce matin un rapport à l'effet que le système de radar à Dorval est en panne depuis trois ou quatre semaines et que les contrôleurs de l'air doivent maintenant utiliser un système beaucoup moins efficace, et dangereux, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre quelles mesures il a prises pour remédier à la situation à Dorval?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de cette très importante question. On m'a informé qu'il ne s'agissait pas d'une faille dans le système. On a dû plutôt changer une partie de l'antenne pour régler certaines difficultés. Pour ce faire, il a fallu débrancher le radar terminal et faire appel au système en route pour toutes les opérations. Le remplacement de l'antenne s'étant révélé insatisfaisant, le radar terminal n'est plus en service depuis le 22 octobre dernier. Cependant, on a installé de nouveaux appareils et si le problème est ainsi résolu, le radar sera de nouveau en service avant la fin de novembre.

[*Français*]

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur l'Orateur, nous avons eu des problèmes similaires à Toronto, Vancouver et Calgary pendant les deux derniers mois. Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il a l'intention de mettre en place un nouveau système de radar dans un avenir prochain, un système plus efficace que celui à Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary?

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, l'administration du transport aérien est en train d'établir les besoins de surveillance d'ici 1995, pour l'ensemble du Canada.

Il ne s'est pas produit de panne à Vancouver. On a dû plutôt procéder à certains rajustements techniques pour améliorer le fonctionnement du matériel.

Cependant, une panne s'est produite à Calgary en août dernier. On a procédé aux réparations et tout est rentré dans l'ordre le 18 octobre. D'ailleurs, on est en train d'installer un système complètement nouveau. L'installation doit être terminée pour le 31 décembre prochain.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS DE LA CCT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle fait suite à une question qu'a posée hier le député de Parkdale-High Park. Le ministre peut-il dire directement à la Chambre si les coupes sombres du gouvernement ont entraîné une réduction d'années-hommes à la Commission canadienne des transports?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis assez heureux que le député ait de nouveau posé cette question. J'ai dit hier que je vérifierais et j'ai découvert, tout d'abord, que la Commission canadienne des transports décide elle-même de l'utilisation de son personnel. Une étude avait été entreprise conjointement par la CCT, le bureau des conseillers en gestion et le Conseil du Trésor sous le gouvernement précédent pour voir s'il ne serait pas possible de procéder à des réductions d'années-personnes à la CCT. Suite à cette étude, la CCT a reconnu qu'on pourrait procéder à une réduction de 100 années-personnes.

M. Benson, président de la CCT, en a été informé le 6 juin de cette année. Je crois qu'il a accepté la réduction. Jamais depuis la CCT nous a-t-elle fait savoir qu'elle s'opposait à la réduction suggérée que le gouvernement précédent avait acceptée.

* * *

QUESTIONS ORALES

LA LONGUEUR DES QUESTIONS—DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai deux avis de privilège, mais j'aimerais encore une fois attirer l'attention de la Chambre aujourd'hui sur le fait que j'ai prolongé la période des questions de quelques minutes. C'est une décision arbitraire que je ne prendrai pas de nouveau, mais je voulais porter cette question à l'attention de la Chambre et demander à tous les députés de l'accepter.

Si on regarde ce qui s'est passé au cours de la période des questions aujourd'hui, on y voit encore une fois la même tendance que j'ai déjà signalée plusieurs fois par le passé. Les députés qui posent des questions au cours de la période des questions et ceux qui y répondent semblent se sentir obligés de poser de longues questions et de fournir de longues réponses, alors qu'à la fin de la période des questions, on s'attend, et c'est ce qui arrive, que les questions et les réponses soient beaucoup plus courtes à mesure qu'on approche de la fin. J'inviterais la Chambre a bien vouloir en prendre note et, pour assurer une plus grande et plus juste participation et répartition au cours de la période des questions, ce que, je pense, nous voulons tous, j'inviterais ceux qui participent au début de la

période des questions à s'imposer la même discipline que ceux qui participent à la fin de la période des questions.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BLAIS—LA PRÉTENDUE ACCUSATION PORTÉE PAR LE PREMIER MINISTRE

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur le président, j'ai une question de privilège, mais je voudrais me réserver le droit de la poser demain. J'ai cru comprendre, dans la deuxième réponse que m'a donnée le très honorable premier ministre, une allusion à l'effet que j'aurais autorisé des actes illégaux de la part de la Gendarmerie royale, lorsque j'étais solliciteur général. Je voudrais revoir les bleus afin de m'assurer des paroles du très honorable premier ministre et poser encore une fois cette question.

M^lle^ BÉGIN—LES PRÉTENDUES ACCUSATIONS PORTÉES PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, j'ai hésité avant de poser la question de privilège, mais je me sens obligée de le faire. Cette question de privilège concerne les réponses qu'a données à la Chambre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) notamment hier, le 14 novembre, comme le rapporte le compte rendu officiel des *Débats*. Il répond, et je cite une très courte phrase: «Il importe de réviser les programmes de sécurité sociale. Le gouvernement actuel se doit de réaliser cette révision. C'est une chose qui aurait dû être faite par les députés qui siégeaient à la Chambre il y a dix ans», et à une phrase semblable qu'il a répondue le 5 novembre, et je cite: «Lorsque j'ai assumé la charge de ministre, j'ai continué le travail amorcé par le député—parlant de moi—pour ce qui est de la revue de tous les programmes de sécurité sociale du ministère de la Santé. C'est de l'esprit dans lequel se poursuit cette révision qu'on s'est inspiré pour parler de la proposition dans les journaux. Le ministre le sait fort bien», parlant de moi encore une fois.

Je voudrais dire à la Chambre que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a induit la Chambre en erreur sur un point que je trouve grave, parce qu'il touche à la vie quotidienne de gens qui attendent des chèques de pension de sécurité de la vieillesse ou des chèques d'allocations familiales. Je n'ai pas l'habitude de relever ces points. J'ai bien lu le *Précis de procédure parlementaire*, de Beauchesne, et je crois que l'unique véhicule qui m'est donné pour mentionner que le ministre a induit la Chambre en erreur et pour le corriger et rétablir les faits est cette technique que j'utilise aujourd'hui. On me permettra, monsieur le président, de rappeler rapidement qu'en juin 1972, le ministre d'alors, le député de Hamilton-Est (M. Munro), a lu à la Chambre la proposition des allocations familiales appelée FISF, laquelle a été rejetée par le public canadien et n'a pas été reprise puisque le gouvernement a été reporté au pouvoir le 30 octobre 1972. Après cela, mon collègue et voisin le député d'Outremont (M. Lalonde) a fait la fameuse revue complète de la sécurité sociale connue par le document intitulé *Document de travail sur la sécurité sociale au Canada*, publié le 18 avril 1973, discuté pendant

huit réunions fédérales-provinciales, la dernière étant la fameuse réunion des 1^er^ et 2 juin 1976, qu'ensuite . . .

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. De façon à permettre au ministre d'entendre la question de privilège qui le touche, je me demande si on pourrait avoir un peu d'ordre de son côté de la Chambre.

● (1510)

[*Français*]

Mlle Bégin: Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur. Cette conférence fédérale-provinciale était très importante, elle portait sur l'ensemble de la sécurité sociale au pays. J'ai fait faire des monographies de recherches qui, à l'époque, ont toutes été publiées, sur des sujets précis de problèmes de bien-être social. Nous avons aussi eu le rapport Harvey Lazar sur les pensions, que l'ancien gouvernement a approuvé tout juste avant les élections, et qu'il n'a pas encore publié. Ce rapport ne touche qu'aux pensions de sécurité de la vieillesse. J'ajouterai que, quand j'ai quitté le ministère, le travail de recherche portait sur le revenu annuel garanti.

Les Canadiennes en ce moment ont entendu dire à plusieurs reprises que tôt ou tard les progressistes conservateurs couperaient les allocations familiales. Le ministre m'a attribué d'avoir commencé ce travail. C'est faux! Quand il a pris en main le ministère, il dit ici qu'il a trouvé un travail à cet effet. C'est faux!

Il n'y avait pas de travail que j'ai commencé en vue de couper les allocations familiales. Je veux souligner le point très clairement. Ce qu'il a trouvé dans son service de recherche, c'est un groupe qui étudie le revenu annuel garanti et qui ne touche pas aux allocations familiales. J'ajouterai que séparément il a dit qu'il n'y avait pas eu de revue de l'ensemble de la sécurité sociale au Canada. Il se dédit, puisque à deux dates différentes il a dit le contraire. Il y en a eu une. Il y en a eu une, massive, qui a duré plusieurs années, très exactement trois ans, et qui a été arrêtée parce que l'Ontario entre autres a refusé cette proposition qui a été faite à toutes les provinces.

Alors moi je m'oppose quand le ministre fait croire aux Canadiens que pendant dix ans il n'y a «pas un chat» qui ait fait quoi que ce soit au Canada pour mettre à jour notre système de sécurité sociale et qui se cache derrière cette phrase, pour aller faire croire que c'est essentiel de couper en 1981 les allocations familiales. Je voudrais simplement qu'il prenne suffisamment connaissance de son dossier pour répondre en parlant de chaque étude, telle qu'elle existe, qui a un nom, qui a une équipe de recherche derrière elle. Il n'a pas d'affaire à créer des ténèbres et à jouer avec des nuages pour se cacher derrière ce qui existe ou ce qui n'existe pas comme étude. Je le prierais de confirmer ou de corriger la liste des études que je viens de nommer afin que les Canadiens sachent où ils en sont, quand nous, nous posons des questions à la Chambre et que nous ne nous faisons pas répondre la vérité. Je sais qu'il est encore nouveau dans son ministère, et c'est à cause de cela que je me permets simplement de lui demander une explication ou une rétractation, afin qu'il puisse rétablir les faits. Je sais que Beauchesne parle d'allégations, de faits, qui pourraient être contradictoires selon l'opposition ou le gouvernement. Ces faits me semblent tellement importants, à l'heure qu'il est, que je voudrais qu'ils puissent être considérés comme une question de privilège, monsieur l'Orateur, afin que

le ministre ait l'occasion de rétablir la situation telle qu'elle existait quand il est devenu titulaire du ministère.

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis bien disposé à répondre; toutefois, considérez-vous, Votre Honneur, qu'on a raison vraiment de soulever la question de privilège?

M. l'Orateur: Je sais que cela ressemble beaucoup à la question que nous avons essayé de régler il n'y a pas longtemps; il s'agissait d'un désaccord au sujet d'une interprétation. Toutefois, à moins d'avoir relu les propos antérieurs du ministre et à moins que ce dernier ne m'en parle, il m'est souvent difficile de déterminer s'il s'agit bel et bien d'un simple désaccord. Le cas échéant, le ministre voudra probablement rectifier toute interprétation erronnée qu'on aurait pu donner à ses propos. La difficulté à laquelle la présidence doit faire face dans de pareils cas est la suivante: si elle ne donne pas au ministre la possibilité de s'expliquer, celui-ci s'estime quelquefois lésé au chapitre de son droit à un temps de parole égal. Dans le cas contraire, on est porté à croire que la présidence reconnaît le désaccord comme justifiant la question de privilège. Étant donné que je n'en ai pas discuté avec le ministre auparavant, il m'est difficile de rendre une décision.

M. Crombie: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'aimerais examiner de près tous les propos du député. J'aimerais signaler qu'au tout début de son intervention, il y a eu une légère confusion de ce côté-ci; en effet, un verre d'eau a été renversé sur ma chaise et j'ai mal entendu le député. Plus tard j'ai encore une fois mal entendu une autre partie des propos du député car il m'a fallu changer de fauteuil pour mieux l'entendre. Voilà pourquoi j'aimerais relire, si on me le permet, le compte rendu de ses propos.

Mais, d'après moi, l'honorable représentante s'est offusquée de mes propos devant la Chambre quand j'ai répondu à la question du député d'Oshawa (M. Broadbent) au sujet des réalisations de mon ministère, ces dix dernières années; j'ai dû blesser le député car, d'une certaine façon, j'ai négligé de préciser que nous lui devions ces réalisations, en tant qu'ancien ministre de la Santé et du Bien-être, ainsi qu'à son parti. Dans ma réponse de l'autre jour, je cherchais surtout à souligner un certain nombre d'injustices soulevées par le député d'Oshawa; au fait, j'ai ordonné la tenue d'une enquête justement dans le but d'essayer de régler ces injustices. Si le député affirme que des mesures concrètes ont été prises au cours de ces dix dernières années, je le reconnais sans le moindre doute. J'étais surtout préoccupé par les injustices dont le député d'Oshawa et moi-même parlions et qui n'avaient pas encore été réglées. Si ces injustices avaient été supprimées, alors, bien entendu, je n'aurais pas eu à mener cette enquête.

Je pourrais dire en particulier pour ce qui est de la révision que le député a mentionnée, qu'elle ne porte pas uniquement sur la question des pensions qui est présentement étudiée par le comité permanent et qu'elle ne porte pas non plus uniquement sur la question du comité spécial dans le cas des handicapés, mais un principe dont on n'a pas tenu compte au cours des dix dernières années, et ce qui est plus important, que cette révision se fait avec la participation des gouvernements des provinces. Si le député le désire, je suis prêt à l'inviter à rendre visite à ces gouvernements et à leur demander ce qu'ils pensent de la participation aux révisions qu'on leur a consentie au cours des dix dernières années. Je pense qu'elle verrait qu'ils en ont très long à dire.

Je n'ai donc aucunement à m'excuser du commentaire que j'ai fait à propos des dix dernières années. Je prétends que l'ancien gouvernement a bien fait de commencer par le rapport Lazar que le comité étudiera bientôt. En fait, les révisions entreprises par le prédécesseur du député étaient justifiées à l'époque mais elles ne faisaient rien pour redresser tous les torts visés par la révision que j'ai instaurée.

J'ai une dernière observation à faire pour ce qui est de déterminer si l'ex-ministre a fait certaines révisions ou pas.

M. l'Orateur: C'est à ce propos, je pense, qu'il serait peut-être justifié d'examiner s'il y a lieu de soulever la question de privilège. Quant au reste, c'est tout simplement un désaccord à propos de la performance des dix dernières années. Cependant, lorsque l'ex-ministre prétend que le ministre actuel a donné l'impression qu'elle avait entrepris une étude qu'elle prétend aujourd'hui ne pas avoir entreprise, la question de privilège serait peut-être justifiée.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, je peux expliquer cette observation. Je l'ai déjà fait au cours des réponses que j'ai données aux questions du député ainsi qu'à une autre question d'un député du Nouveau parti démocratique. C'était à propos de l'universalité par rapport à la sélectivité. J'ai alors demandé—et je crois que c'était l'une des premières questions posées à la Chambre . . . si le gouvernement qui nous a précédés avait modifié l'allocation familiale en tenant compte des deux autres facteurs du régime de prestations aux familles. En fait, la Chambre a agi ainsi sur la recommandation de l'ex-ministre, et elle a réduit les allocations familiales et l'exemption fiscale pour enfants à charge, en plus d'instituer le crédit d'impôt pour enfant. Cette mesure a été adoptée par la Chambre avec mon plein assentiment; d'ailleurs, le hansard prouvera que j'ai appuyé cette mesure à l'époque.

M. l'Orateur: Comme le ministre semble maintenir sa réponse, nous sortons du cadre d'une question de privilège pour entrer plutôt dans le domaine du désaccord. Je suis persuadé que les deux intéressés trouveront facilement l'occasion de poursuivre la discussion avec vigueur, mais il s'agit d'après moi d'un débat et non d'une question de privilège.

M. ORLIKOW—LES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MINISTRES EN DEHORS DE LA CHAMBRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos de la déclaration faite ce matin par le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Grafftey). Quand le ministre et ses collègues se trouvaient de ce côté-ci de la Chambre, dans l'opposition officielle, chaque fois qu'un ministre libéral faisait une déclaration de politique en dehors de la Chambre quand le Parlement était en session ou les comités en activité, le ministre actuel et ses collègues protestaient, à juste titre, en disant que ces déclarations devaient être faites à la Chambre ou en comité pour que les députés de l'opposition puissent poser des questions ou faire des observations.

Monsieur l'Orateur, je ne serai pas très long, mais je veux dire au ministre que les Canadiens en général, et les milieux scientifiques en particulier, peuvent accueillir son communiqué de ce matin avec enthousiasme, car il va en résulter une augmentation supérieure à 30 p. 100 pour une partie du monde scientifique, ainsi que pour la recherche et les applications scientifiques. Nous attendions ce genre de mesure depuis longtemps. Ce qui est passé sous silence dans cette déclaration suscite cependant des questions bien importantes, par exemple quel sera le rôle d'institutions comme le Conseil national de recherches, et des services de recherches scientifiques du ministère de l'Agriculture, du ministère des Pêches et des Océans et du ministère de l'Environnement? Ces questions demeurent sans réponse. Le gouvernement a dit en d'autres occasions qu'il voulait encourager le secteur privé. C'est très bien, sauf que dans certains domaines comme les forêts et l'agriculture, le secteur privé ne fait pratiquement rien. Aussi, si les institutions du gouvernement continuent à être réduites à la portion congrue comme elles l'ont été, nous continuerons à avoir des ennuis.

Je tiens à dire au ministre que pour ma part—et je crois parler pour bon nombre de députés—j'aimerais qu'il suive le genre de conseils qu'il donnait quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, c'est-à-dire qu'il fasse ses déclarations importantes au Parlement où nous puissions faire des commentaires et poser des questions, ou bien aux séances de comité où nous puissions l'interroger beaucoup plus en détail et examiner beaucoup plus à fond ce que le gouvernement se propose de faire, plus que nous ne pouvons le faire quand le ministre agit comme il l'a fait aujourd'hui.

● (1520)

M. l'Orateur: La Chambre sait fort bien qu'on a décidé à maintes reprises que cela n'avait rien à voir avec la procédure. Ce n'est ni une question de privilège ni un rappel au Règlement. Le ministre peut agir à sa guise, mais je suis disposé à l'entrendre brièvement.

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Très brièvement, monsieur l'Orateur. Je connais parfaitement les traditions, droits et privilèges de la Chambre, et je comprends fort bien les doléances du député. J'ajouterai simplement que dans ce cas précis, le comité permanent des prévisions budgétaires en général étudie actuellement le budget de mon ministère. Il y aura une réunion lundi soir.

Je ne dirais pas qu'il s'agit d'une question extrêmement compliquée, mais pour épargner le temps de la Chambre—et ce point est matière à débat—j'ai ordonné à mes collaborateurs de distribuer à tous les sénateurs et députés une documentation complète sur cette question plusieurs heures avant que j'en parle dans l'immeuble de la presse. J'ai jugé que c'était la meilleure façon de procéder. Il y a là matière à discussion. Je ne veux pas empiéter sur les privilèges de la Chambre, mais j'ai pensé, pour gagner du temps et comme le comité est déjà saisi de la question, que le député aurait ainsi tout le temps d'examiner l'affaire et d'obtenir des renseignements beaucoup plus détaillés lundi soir.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LE FINANCEMENT DU NOUVEL APPAREIL ADAC—EXPLICATION D'UNE RÉPONSE

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement fait suite à une question que m'a posée hier le député de Broadview-Greenwood (M. Rae). Votre Honneur se souviendra que, dans son ardeur à combattre la privatisation de la société de Havilland, le député m'a demandé de confirmer ou de démentir, à titre de président du Conseil du Trésor, que mon ministère laisse traîner depuis deux mois une recommandation faite par un comité du ministère de l'Industrie et du Commerce en vue de l'octroi d'une subvention de quelque 2 millions de dollars à la société de Havilland.

J'ai promis hier de me renseigner et d'informer la Chambre le plus tôt possible. Le fait est que nous n'avons reçu aucune demande au sujet des 2 millions mentionnés par le député. Je crois savoir que le ministère de l'Industrie et du Commerce, où le projet a récemment été approuvé par le comité chargé du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, songe à demander au Conseil du Trésor d'approuver ce montant. Mais jusqu'ici, ni la haute direction ni, à plus forte raison, le ministre, n'ont encore approuvé le projet.

* * *

[*Français*]

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Pinard: Monsieur le président . . .

M. l'Orateur: L'honorable député de Drummond.

M. Pinard: Monsieur le président, il s'agit des travaux de la Chambre.

J'aimerais demander à l'honorable président du Conseil privé s'il peut confirmer que mercredi prochain sera une journée réservée à l'opposition. Pourrait-il nous indiquer également quel ordre il prévoit établir pour les travaux de la Chambre la semaine prochaine?

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais réserver mercredi prochain, 21 novembre, comme jour désigné qui sera, je crois, réservé à l'opposition officielle.

Je voudrais, tandis que j'y suis, donner un aperçu des travaux de la Chambre. Tout le monde sait qu'aujourd'hui est jour désigné; il y a une motion présentée par le chef du Nouveau parti démocratique. Demain nous terminerons le bill C-23, grâce à une résolution dont je remercie la Chambre.

La semaine prochaine, nous commencerons par le bill C-18 sur le Tarif des douanes. Je crois que, pour ce bill, nous siégerons en comité plénier. Nous passerons ensuite au débat de deuxième lecture du bill C-20 sur le crédit d'impôt à l'impôt foncier, puis au bill C-6 sur la sécurité de la vieillesse.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser deux questions au leader du gouvernement au sujet des travaux de la Chambre. Il sait bien que nous sommes dans la sixième semaine de la session. Il sait également que, chaque semaine, je lui ai demandé quand nous serons saisis d'un projet de loi sur les anciens combattants. Il m'a toujours répondu «bientôt», sauf la semaine dernière où il m'a dit: «J'espère que ce sera la semaine prochaine». Peut-il nous donner une définition exacte de «bientôt»?

Une voix: Bientôt la semaine prochaine.

M. Knowles: Mon autre question a trait au projet de loi sur les marchandises dangereuses qui est au programme depuis longtemps, mais dont l'urgence est apparue plus clairement ces derniers jours. La Chambre sera-t-elle bientôt saisie d'un projet de loi sur cette question?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je parler du bill relatif aux anciens combattants? Je regrette infiniment de ne pouvoir dire aujourd'hui même à mon ami quand le bill sera présenté. Je vais m'informer pour savoir quand exactement le bill sera prêt et je le lui ferai savoir. Je sais qu'il se soucie beaucoup de cette question et c'est un souci que je partage.

Quant à la question du transport des produits dangereux, le nouveau gouvernement avait déjà un bill tout prêt. Il était sur le point de le présenter, mais à la suite de l'accident survenu à Mississauga la semaine dernière, le ministre a exprimé, on s'en souviendra, l'intention de le revoir. Il s'est cependant engagé à présenter le bill à la Chambre dans les dix jours, je crois. Cette révision est presque terminée. Évidemment, nous savons tous que la Commission canadienne des transports a entrepris une autre révision. Mais, le bill étant déjà presque prêt, je ne vois pas pourquoi le ministre ne tiendrait pas son engagement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HERBERT—LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LE REFUS DE M. L'ORATEUR DE PERMETTRE UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, en faisant ce rappel au Règlement, je veux vous demander conseil. J'ai posé une question au ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) portant sur la détérioration de la qualité des services dans les hôpitaux des anciens combattants, à cause des restrictions budgétaires. Dans sa réponse, le ministre s'est contenté de parler des difficultés administratives que connaît un hôpital de sa circonscription. Je voulais faire porter ma question supplémentaire sur les restrictions budgétaires et notamment sur le problème du moral du personnel hospitalier à qui l'on va bientôt supprimer la prime au bilinguisme ainsi que sur les répercussions que cette mesure va avoir sur la qualité des services. Je demande pourquoi on m'a interdit à moi—et apparemment à moi seul—de poser une question supplémentaire aujourd'hui?

M. l'Orateur: Si le député vérifie au compte rendu, il verra qu'il n'était pas le seul. J'aurais voulu qu'il le soit, mais ce n'est pas le cas. Plusieurs de ses collègues ont subi le même traitement aujourd'hui. Bien que je regrette beaucoup d'avoir à traiter ainsi les députés, je n'ai d'autre alternative que d'agir ainsi ou bien de limiter encore davantage la participation à la période des questions. Je ne puis m'en rappeler avec précision maintenant, mais plusieurs de ses collègues avaient des questions à poser. Je sais que le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy) aurait fort bien pu poser une question supplémentaire. Il y avait deux ou trois autres députés dont les questions auraient fort bien pu être suivies de questions supplémentaires. Je n'ai pas accordé la parole au député, pas plus qu'à un député du Nouveau parti démocratique, tout simplement à cause de la longueur des questions et des réponses pendant la première partie de la période des questions. C'est une chose que je regrette beaucoup et à laquelle j'ai fait allusion aujourd'hui à la fin de la période des questions.

Si seulement il y avait un peu plus d'équilibre entre la première et la deuxième partie de la période des questions, je ne serais pas dans l'obligation de faire ce choix difficile. Le député a tenté d'obtenir la parole hier, tout comme plusieurs de ses collègues qui n'ont pas réussi non plus aujourd'hui à cause de cela. Au cours des dernières minutes de la période des questions, il est très difficile pour la présidence de décider s'il faut accorder la parole à deux députés qui pourront poser une question chacun ou d'accorder la parole à un seul et ce faisant, de renvoyer l'autre au lendemain. La seule façon de résoudre le problème est d'accorder à la présidence toute la collaboration nécessaire au début de la période des questions afin de lui éviter d'avoir à trancher ce problème épineux par la suite. Rien dans la question qu'a posée le député ne m'empêchait de lui accorder une question supplémentaire, comme je l'ai fait pour bien d'autres. Si cela peut le consoler, qu'il se dise qu'il était loin d'être le seul dans son cas aujourd'hui.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

GESTION ET SERVICE AUX DÉPUTÉS

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de la gestion et du service aux députés.

● (1530)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 94, 140, 210, 311, 349 et 402.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

JEUNESSE—CANADA AU TRAVAIL—RIMOUSKI

Question nº 94—**M. Allard:**

Depuis 1978, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il financé des projets dans la circonscription électorale de Rimouski, dans le cadre du programme Jeunesse Canada au Travail et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) pour quel montant (i) global (ii) dans chaque cas, *c*) dans quelles localités?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui.

a) Voir annexes I et II.

b) (i) 1978 ($315,881)
1979 ($363,000)

(ii) Voir annexes I et II.

c) Voir annexes I et II.

Jeunesse Canada au travail — Annexe I
Circonscription électorale de Rimouski
1978

Numéro du projet	Nom du projet	Contribution fédérale	Localité
1177SH6	Au dévidoir de Métis	6,830	Grand-Métis
1178SH4	Enquête et travail pratique	5,464	St-Charles-Garnier
1181SH8	Étude des populations oiseaux du Québec	14,597	Rimouski
1383SH0	Initiation jeunes plein Air	4,781	St-Cléophas
1626SH2	Loisirs culturels et sportifs	5,464	Ste-Angèle Merici
1627SH0	Création tapisserie Centrap	3,132	Ste-Flavie
1628SH8	Sport Cat	5,464	Ste-Blandine
1999SH3	Animation théâtre pour tous	5,464	La Rédemption
2001SH7	Embellissement et animation	4,176	St-Antoine-de-Padoue
2005SH8	Le jeune	4,176	St-Noël
2193SH2	Aménagement Parc Richelieu Mont-Joli	5,064	Mont-Joli
2566SH9	Étude géomorphologique région Rimouski	17,085	Rimouski
2567SH7	Loisirs plus enfants handicapés	7,596	Rimouski
2568SH5	Rénovation ancien parc sud-est Rimouski	8,440	Rimouski
2569SH3	Découverte plein air environnement	9,045	Bic St-Fabien St-Eugène
2571SH9	Plein air animation	3,654	St-Valérien
2573SH5	Relevé sites géographiques	11,816	Rimouski comté
2576SH8	Beauty Arts Rimouski	6,830	Rimouski
2580SH0	Ernest au pays des orthèses prothèses	9,284	Rimouski et environs
2582SH6	Escale	5,464	Trinité-des-Monts
2583SH4	Rythmes sonorités	7,962	Rimouski
2584SH2	Ardeur des jeunes	5,464	St-Moïse
2586SH7	Garde enfants, c'est sérieux	6,830	Rimouski
2587SH5	Animation éducation préventive face environnement	8,040	Rimouski
2593SH3	Ateliers modelage	5,464	Luceville
2596SH6	Éclosion service dépannage handicapé	6,830	Mont-Joli
2598SH2	Occupons nos jeunes	8,040	Sayabec
2750SH9	Jeunes citoyens de Bic au travail	8,196	Bic
2752SH5	Rucher bourdonnant de Price	8,040	Price
2763SH2	Projet aménagement	3,654	St-Narcisse
2822SH6	Développement et consolidation	6,830	St-Charles Garnier
2825SH9	Retour aux sources	4,098	Ste-Jeanne d'Arc
3647SH6	Gestion conservation documents municipaux	6,830	Bic

Questions au Feuilleton

3900SH9	Multiples facettes Saint-Anaclet	5,464	Saint-Anaclet
3904SH1	Rue du trésor	5,220	Rimouski
3905SH8	Information sexualité	6,830	Mont-Joli
4824SH0	Soleil nouveau	4,781	Val-Brillant
4828SH1	Pour le mieux-être de notre communauté	3,132	Ste-Irène
4839SH8	Étude socio-économique évolution commerciale Rimouski	8,196	Rimouski
4842SH2	Publication services dispensés par hôpital	6,830	Rimouski
4844SH8	Musée à découvrir et à aimer	5,176	Rimouski
4845SH5	Soleil pour enfants près du fleuve	5,464	Ste-Luce-sur-Mer
4875SH2	Bric-à-brac	3,132	Rimouski
4882SH8	Joujouthèque Ste-Odile	5,520	Ste-Odile-de-Rimouski
4883SH6	Animation sociaux culturelles et aménagement	4,176	St-Octave-de-Métis
4884SH4	Loisirs estivals Mont-Joli	6,752	Mont-Joli
4891SH9	Jeux naissent du plateau	5,464	Pointe-au-Père
4894SH3	Été des p'tites jeunesses	5,464	Ste-Blandine
4897SH6	St-Marcellin grandit	4,176	St-Marcellin

1979 — Annexe II

2201TH2	Animation de quartier	7,096	Pointe-au-Père
2238TH4	Nos rongeurs	5,744	St-Cléophas
2240TH0	Métis au soleil	13,058	Grand-Métis
2241TH8	Reflets de réserve du chenier	7,180	Esprit-Saint
2245TH9	A toulmond	3,294	Ste-Jeanne d'Arc
2247TH5	Plaisir estival	4,392	Luceville
2249TH1	Récréation estivale étudiante	5,744	Mont-Joli
2250TH9	Loisirs jeunes	7,180	Sayabec
2390TH3	Vacances	3,843	St-Noël
2393TH7	Activités estivales à Padoue	3,843	Padoue
2394TH5	Plan mise à jour tuyauterie municipale et services	4,392	Ste-Angèle-de-Merici
2787TH0	Consanime	7,096	Rimouski
2788TH8	Cette année, les jeunes d'abord!	4,392	St-Narcisse
2789TH6	Centre référence en loisirs	8,870	Rimouski
2790TH4	Intégration élèves en difficulté apprentissage	15,840	Rimouski
2862TH1	Karstification Rédemption	5,574	La Rédemption
2864TH7	Plein feu	3,843	Trinité-des-Monts
2865TH4	Jeunesse au travail loisirs Ste-Angèle été 1979	4,392	Ste-Angèle
2866TH2	École enchantée de l'été	7,096	Price
2867TH0	Acceuil animation 150e de Ste-Flavie	7,180	Ste-Flavie
2870TH4	Théâtre la Chou-Clac	8,469	Rimouski
2871TH2	Spéléo-Awant Jish	7,096	La Rédemption
2912TH4	Embarques on ira pas vite	8,870	Rimouski
2914TH0	Interprétation oiseaux marins de la région de Rimouski	6,588	Rimouski
2916TH5	Été soleil	4,392	St-Donat
2965TH2	Folklore chez-nous, pour enfants	5,005	Rimouski
3767TH1	Animation culturelle	7,180	Ste-Luce
3797TH8	Horizon jeunesse	7,676	Val-Brillant
3798TH6	Actif	4,026	St-Moïse
3799TH4	Le monde de demain	10,644	St-Gabriel Serm.
3800TH0	A la découverte de nos propres ressources	3,843	St-Marcellin
3876TH0	Canuelete	5,026	Rimouski
3880TH2	Pic-bois St-Valérien	4,392	St-Valérien
3882TH8	En m'exprimant, je me découvre!	4,392	St-Anaclet
3902TH4	Loisirs Euclide-Fournier	4,392	St-Charles-Garnier
3903TH2	Intégration sociale	7,180	Mont-Joli
3905TH7	Quenon	3,294	Mont-Lebel
4194TH7	Socio-animation	7,180	Rimouski
4197TH0	Vidéo prévention drogue	7,602	Mont-Joli
4199TH6	Recherche en communication rég.	11,658	Rimouski
4566TH6	Amélioration des services existants	5,026	Val-d'Irène
4576TH5	Loisirs-jeunesse	4,392	St-Gabriel
4577TH3	Les espaces verts à Rimouski, notre préoccupation!	10,644	Rimouski
4664TH9	Musique pour tous	5,805	Rimouski
4847TH0	Tournée théâtre	10,560	Rimouski
4848TH8	Co-opération estivale	4,941	Mont-Joli
4850TH4	Image du Bic	6,462	Bic
4878TH5	Étude sur l'utilisation du sol à Rimouski	8,616	Rimouski
4881TH9	Amitié jeunesse troisième âge	7,180	Rimouski
4884TH3	Dansons, giguons	4,392	St-Donat
4886TH8	Sensibilisation des gens au gaspillage	8,616	Rimouski
4890TH0	Étude modifications secteurs commercial comportement CONSO	10,644	Rimouski
4976TH7	Calendrier artistique de l'est du Québec	8,870	Rimouski
4977TH5	J'habite nos logements	7,898	Rimouski

Questions au Feuilleton

LE POUVOIR DE CLASSIFICATION DÉLÉGUÉ À LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 140—**M. Herbert:**

1. Le pouvoir de classification délégué à la Fonction publique lui a-t-il été retiré par le Conseil du Trésor et, le cas échéant, *a*) quels sont les catégories et échelons auxquels cette mesure s'applique et quelle est leur définition précise, *b*) quand la mesure prend-elle effet, *c*) quels sont les ministères visés, *d*) pourquoi, *e*) de quelle manière?

2. Cette mesure vise-t-elle les échelons supérieurs de la seule Fonction publique?

3. Quel service du Conseil du Trésor est maintenant chargé de la classification?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

1. *a*) Le Conseil du Trésor a retiré aux sous-chefs et fonctionnaires administratifs en chef les pouvoirs de classification qu'il leur avait délégués à l'égard des groupes et niveaux suivants:

—Groupe des économistes, sociologues et statisticiens (ES), niveaux ES-5 à ES-8 inclusivement;

—Groupe de la gestion des finances (FI), niveaux FI-5 à FI-7 inclusivement;

—Groupe de la gestion du personnel (PE), niveaux PE-4 à PE-7 inclusivement;

b) Cette mesure est entrée en vigueur le 9 février 1979.

c) Le retrait de ces pouvoirs touche tous les ministères en ce qui a trait à la classification proposée de tout poste de l'un ou l'autre des groupes et niveaux énumérés à la partie 1.*a*) de la question.

d) Maintenir, entre les ministères, des relations logiques et adéquates en ce qui concerne la classification des postes de ces groupes professionnels et niveaux.

e) La décision du Conseil du Trésor a été communiquée aux ministères et organismes au moyen d'un télex suivi d'une lettre adressée à chaque sous-chef et fonctionnaire administratif en chef.

2. La réponse à la partie 1.*a*) de la question énumère les groupes et niveaux touchés par ce retrait.

3. La Direction de la politique du personnel est chargée de l'administration générale du régime de classification.

MINISTÈRE D'ÉTAT (MULTICULTURALISME)—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 210—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du département d'État chargé du Multiculturalisme?

L'hon. Steve E. Paproski (ministre d'État chargé du Multiculturalisme): *a*) 31; *b*) 10.

[M. Atkey.]

LES DEMANDES DE PENSIONS—LES EXAMENS MÉDICAUX

Question nº 311—**M. Herbert:**

1. Quelle est la période d'attente moyenne des anciens combattants qui ont besoin de subir un examen médical, suite à une demande de pension d'ancien combattant?

2. Quelle a été la période d'attente la plus longue enregistrée pour un examen?

3. Manque-t-on de médecins compétents et, le cas échéant, le gouvernement entend-il prendre des mesures pour corriger cette situation?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

1. Un diagnostic médical récent est habituellement donné en même temps que la demande de pension d'invalidité. Lorsque le diagnostic n'est pas fourni, la Commission canadienne des pensions prend les dispositions nécessaires en vue d'un examen médical pour l'établissement de ce diagnostic. Lorsqu'aucune consultation n'est requise, la période d'attente moyenne est de six semaines; dans le cas contraire, il faut attendre dix semaines.

2. Dans certains districts, la nécessité d'une consultation psychiatrique a occasionné une période d'attente de cinq mois.

3. Les bureaux de district de la Commission canadienne des pensions ne manquent pas de médecins compétents pour pratiquer des examens médicaux.

LES VOYAGES À FORFAIT INDIVIDUEL

Question nº 349—**M. Herbert:**

Le gouvernement est-il au courant des plaintes largement répandues voulant que de nombreux touristes qui font des voyages à forfait individuel *a*) ne bénéficient pas de tous les avantages dont fait état la publicité, *b*) ne sont pas avisés avant le départ des changements importants apportés au voyage, *c*) éprouvent de grandes difficultés pour déterminer la responsabilité dans les cas d'un changement apporté au contrat et, le cas échéant, quelles mesures compte prendre le gouvernement pour protéger ce touriste?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations):

a) Le gouvernement fédéral n'est pas au courant des plaintes largement répandues voulant que de nombreux touristes qui font des voyages à forfait individuel ne bénéficient pas de tous les avantages dont fait état la publicité. Toutefois, toute plainte à ce sujet devrait être portée à l'attention du directeur des enquêtes et recherches qui examinerait la question suivant les dispositions sur la publicité trompeuse et les pratiques commerciales déloyales de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

b) Mon ministère n'a pas enregistré un nombre important de plaintes voulant qu'il existe de graves problèmes dans le domaine touristique.

c) Il semble que les lois provinciales concernant les contrats de vente ont permis de régler efficacement la plupart des problèmes répétés qu'ont entraînés les contrats de voyage à forfait et auxquels les consommateurs ont eu à faire face par le passé. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ont une loi spéciale régissant les agences de voyages et leurs activités. La plupart des autres provinces n'ont jamais manifesté l'intention de prendre des mesures législatives, compte tenu du nombre de plaintes qu'elles reçoivent effectivement.

LE TRAITEMENT VERSÉ AU PERSONNEL EXCLU DU CABINET DU MINISTRE

Question nº 402—**M. Evans:**

Quel est le traitement versé au personnel exclu du cabinet du ministre des Approvisionnements et Services: *a*) le conseiller spécial, Jean-Carol Pelletier, *b*) l'adjointe spéciale, Jacinthe Lavigne, *c*) l'adjoint spécial, Brad Addison?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): *a*) Jean-Carol Pelletier, conseiller spécial, jusqu'à $47,500; *b*) Jacinthe Lavigne, adjointe spéciale, jusqu'à $26,700; *c*) Brad Addison, adjoint spécial, jusqu'à $26,700.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, je voudrais faire la remarque suivante au sujet du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour) à l'effet que la semaine dernière, ou il y a environ dix jours, je lui demandais de répondre à certaines questions. Je me rends compte qu'aujourd'hui il répond à une des questions que je posais. Mais je pourrais signaler, monsieur le président, qu'il y a une énorme quantité de questions, entre autres, celles portant les nos 274, 292 et 295, qui sont des questions extrêmement importantes. Il y a aussi la question nº 384 qui a été déposée par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) et, selon la philosophie du nouveau gouvernement, qui dit que «it is an open government», nous sommes incapables d'en obtenir des réponses.

J'exige donc, monsieur le président, que le secrétaire parlementaire transmette le message suivant à son ministre: que celui-ci comprenne qu'on veut obtenir des réponses immédiates lorsqu'on les dépose, parce que notre système parlementaire ne permet pas à tout le monde de poser tous les jours des questions aux ministres. C'est la meilleure façon de pouvoir obtenir des réponses justes et précises et de sauver du temps des parlementaires, c'est-à-dire en les déposant et en demandant au secrétaire parlementaire qu'il y réponde. Alors j'espère qu'une fois pour toutes ce gouvernement comprendra qu'il est nécessaire de répondre immédiatement aux questions lorsqu'on les dépose.

M. Kilgour: Monsieur le président, je suis bien content de répondre à cette question du député de Longueuil (M. Olivier). Il a posé des questions la semaine dernière. Il m'a demandé pourquoi nous n'avons pas répondu aux questions nos 140, 150 et 160, je pense. Les faits sont les suivants: On a répondu aujourd'hui à la question nº 140. On a répondu à la question nº 150 le 30 octobre. Pour ce qui est de la question nº 160, il s'agit des fonctionnaires à des conférences non gouvernementales. On a demandé les réponses aux ministres. Il s'agit de 22 réponses, qu'on attend encore. Bref, monsieur le président, je veux qu'il paraisse au compte rendu que nous avons répondu à 116 questions sur 625 pendant ce Parlement. Cela veut dire que nous avons répondu à 18 p. 100 des questions inscrites. Pendant l'ancien Parlement, on a répondu, aux mêmes dates, à 46 questions, ce qui veut dire 7.9 p. 100 des questions. Bref, nous faisons du progrès de ce côté-ci, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Transport des grains

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA PRÉSUMÉE ABSENCE D'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX AGRICULTEURS

M. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas avoir encouragé les agriculteurs canadiens, comme en témoignent *a*) l'imposition de taux d'intérêt déraisonnablement élevés, *b*) sa détermination à poursuivre les politiques de l'ancien gouvernement libéral en continuant à ne pas tenir compte des recommandations de la Commission Hall sur le transport des grains et *c*) en commençant à abandonner le tarif du Passage du Nid-du-Corbeau pour le transport du grain dans l'Ouest.

M. l'Orateur: Je rappelle aux députés que, conformément au paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations sur cette motion prendront fin aujourd'hui à l'heure habituelle d'ajournement.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le 22 mai dernier des centaines de milliers de Canadiens partout dans le pays ont exprimé leur mécontentement à l'égard du gouvernement libéral d'alors. Il n'y avait pas de doute dans l'esprit des Canadiens de presque toutes les provinces du pays lorsqu'ils ont voté pour des changements importants, ce qui se comprend d'ailleurs si l'on considère le bilan désastreux du parti libéral, en particulier au niveau de l'économie. On voulait un changement et c'est en ce sens que l'électorat s'est exprimé.

Le principal sujet de préoccupation de la population canadienne, c'était bien sûr l'économie, et le plus grand souci de l'actuel premier ministre (M. Clark) lors du débat pendant la campagne électorale, c'était aussi l'économie. Le secteur dans lequel le gouvernement a le moins honoré ses promesses électorales, c'est encore l'économie. Il a fait marche arrière sur presque tous les points forts de sa plate-forme électorale. Avant les élections, il a promis des réductions d'impôt. Après, le ministre des Finances (M. Crosbie) nous a dit que nous ne pouvions nous les permettre. Avant les élections, il a promis des programmes de création d'emplois: après, il n'en a adopté aucun. Il me paraît particulièrement opportun de rappeler, vu le contexte du débat d'aujourd'hui, que lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils avaient promis de rabaisser les taux d'intérêts, de maintenir les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau et de donner suite au rapport de la Commission royale d'enquête Hall.

Dans ces trois domaines également en plus des autres, nous avons été logiques; nous l'avons été contrairement au gouvernement, car jamais un parti n'a manqué aussi rapidement et aussi totalement à ses promesses électorales que le parti conservateur fédéral. Il a été logique en ce sens. Aucun de ses désistements n'a eu de pire effet sur les Canadiens que le refus d'établir une politique d'abaissement des taux d'intérêt.

Une voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Aujourd'hui, je veux m'adresser tout particulièrement au petit rigolo du parti conservateur qui est assis à l'arrière-ban et qui trouve amusant d'avoir des taux d'intérêt élevés. Je lui dirai que ses électeurs et que les Candiens ne sont pas de cet avis. On ne trouve pas cela amusant à une cinquantaine de verges de la Chambre des communes. Je crois savoir que la moitié des collègues de son propre caucus ne trouvent pas cela amusant. Moi non plus.

Aujourd'hui, je tiens à parler des répercussions des taux d'intérêt élevés sur les agriculteurs du Canada. Des taux d'intérêt élevés comme ceux-ci causent de très grandes difficultés à de nombreux agriculteurs, voire à tous. Ils les découragent d'investir dans l'agriculture et forcent ni plus ni moins de nombreux jeunes agriculteurs, pour la première fois depuis de nombreuses années, à quitter leur terre. Si c'est une mauvaise chose pour les agriculteurs, c'est encore plus mauvais pour les consommateurs canadiens, ce que je tiens à signaler parce qu'on n'a pas insisté sur ce rapport depuis un bon moment.

D'ici quelques mois, la politique libérale-conservatrice des taux d'intérêt élevés va réduire à néant toute croissance de la productivité dans le secteur de l'agriculture. Ce ne sont pas des recherchistes néo-démocrates ou des associations agricoles directement associées au Nouveau parti démocratique qui le disent, mais un certain nombre d'observateurs indépendants, y compris tout récemment le professeur Macfarland, de l'université McGill. La productivité va descendre à zéro dans le secteur de l'agriculture. A moins d'un revirement complet, nous allons faire face à des pénuries à long terme de denrées alimentaires. Ce que je tiens à signaler aujourd'hui, c'est que si difficile que soit la situation des agriculteurs, les consommateurs canadiens de toutes les régions de notre pays devront inévitablement payer plus cher pour se nourrir.

Ayant vu les libéraux hausser les taux d'intérêt à sept reprises, les conservateurs, ne voulant pas se laisser damer le pion par leurs amis, ont poursuivi cette politique grotesque et haussé eux-mêmes ces taux à quatre reprises, soit l'équivalent de près de 3 p. 100 depuis qu'ils ont accédé au pouvoir.

● (1540)

La plupart des agriculteurs sont incapables de boucler leur budget sans recourir au crédit. C'est le genre d'exploitation ou d'activité économique qui nécessite un crédit continuel, même dans le cas des agriculteurs prospères. Nous estimons que les hausses des taux d'intérêt que nous avons eues cette année sous le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur obligeront les agriculteurs canadiens à payer en 1979 au delà de 200 millions de dollars de plus en frais d'intérêt qu'en 1978. C'est bon pour les banques, mais ce n'est bon ni pour les agriculteurs ni pour les consommateurs canadiens. Par exemple, en Saskatchewan, le fermier moyen doit emprunter entre $12,000 et $15,000 par an pour acheter des engrais chimiques, et cela ne comprend pas ses autres frais. Cela représente pour cet agriculteur des frais d'intérêt d'environ $2,500 pour cette année, grâce au gouvernement conservateur.

Le maintien de taux d'intérêt élevés empêchera les agriculteurs d'améliorer ou d'élargir leur exploitation. Par exemple, de nombreux producteurs de bœuf ne pourront pas acheter d'animaux reproducteurs pour élargir leurs troupeaux. Et cela arrive au moment même où il y a pénurie de bœuf au Canada. La plupart des éleveurs bovins doivent emprunter pour acheter du fourrage afin d'engraisser leurs bêtes, mais à cause de la dernière hausse imposée par la Banque du Canada, les agriculteurs devront maintenant emprunter moyennant un taux d'intérêt de 16 ou 17 p. 100. De nombreux éleveurs ne peuvent pas se permettre de renouveler leurs troupeaux à de tels taux d'intérêt. Si les troupeaux ne sont pas renouvelés, les approvisionnements de bœuf vont diminuer, ce qui augmentera le coût du bœuf pour les citadins. Voilà les conséquences regrettables de la hausse des taux d'intérêt sur le prix du bœuf.

M. Mazankowski: De quel côté êtes-vous maintenant Ed?

M. Broadbent: Contrairement au ministre, nous avons fait connaître clairement notre position. Nous étions pour de faibles taux d'intérêt, tant avant qu'après les élections. C'est le ministre qui a tourné sa veste, pas nous, et nous faisons les mêmes discours dans l'Ouest que dans l'Est.

J'ai déjà parlé des éleveurs de bœuf. Passons maintenant aux producteurs laitiers.

M. Malone: Allez-y.

M. Broadbent: Oui, de ce pas. Le député vient de dire qu'il était en faveur de la hausse des taux d'intérêt. Je me demande s'il s'intéresse au sort des producteurs laitiers.

Une voix: Le député de Crowfoot (M. Malone) est toujours le même.

M. Broadbent: C'est exact, le député de Crowfoot n'a guère changé. Selon un producteur laitier type de l'Ontario, un dénommé Bob Kerr, les paiements mensuels qu'il doit verser pour rembourser la dette contractée à l'achat de son troupeau de 130 vaches laitières, passeront de $2,200 à $3,000. Il ne s'agit que d'un paiement mensuel! Il doit cette augmentation à la hausse effrénée des taux bancaires. M. Kerr m'a laissé entendre qu'il aimerait bien accroître son troupeau; mais, étant donné que le taux d'intérêt de 16 p. 100 sur les $2000 que coûte chaque bête signifient un déboursé supplémentaire de $320 de plus en intérêts exigés, il a préféré donc s'en abstenir. Cette décision ne signifie qu'une seule chose pour les consommateurs canadiens: moins il y aura de vaches laitières, moins il y aura de lait; par conséquent, le prix du lait à la consommation grimpera en flèche, encore une fois, grâce à la politique des taux d'intérêt élevés, préconisée par le gouvernement conservateur.

J'aimerais à présent examiner le cas du cultivateur de blé type de l'Ouest; il se sert d'une moissonneuse qui coûte entre $50,000 et $100,000. Il doit, lui aussi, payer un intérêt de 16 à 17 p. 100 sur la somme qu'il lui a fallu emprunter pour acheter cet équipement. Le taux d'intérêt sur ce genre d'investissement rend pratiquement impossible pour ces agriculteurs d'étendre leurs activités. Si les agriculteurs canadiens diminuent leur production dans les prochaines années, comme nous le prédisent les spécialistes à l'extérieur de la Chambre des communes, il faudra imputer cette baisse directement à la politique insensée du gouvernement conservateur. En fait, de l'expansion à long terme de notre pays et des collectivités que nous voulons préserver et développer, si la situation est bien mauvaise pour l'agriculteur déjà établi, elle est pratiquement désastreuse pour le jeune cultivateur débutant. En effet, les taux d'intérêt élevés lui rendent l'entreprise presque inaccessible.

Il y a environ deux semaines, j'étais à Weldon, en Saskatchewan. J'y ai eu, avec un agriculteur d'une soixantaine d'années une conversation que je ne suis pas prêt d'oublier. Il me parlait de son fils qui songeait à devenir exploitant agricole et m'a dit avec un grand accent de sincérité qu'il y a à peine un mois, ce jeune homme songeait à se lancer en agriculture, mais qu'après la récente hausse des taux d'intérêt, il avait décidé qu'il n'avait pas les moyens de le faire. N'ayant moi-même aucune expérience pratique dans ce domaine, je me suis renseigné sur les problèmes qui se posent pour les agriculteurs et je tiens à faire consigner au compte rendu que la raison pour laquelle un jeune Canadien des Prairies ne peut plus acheter de propriété, c'est que les taux d'intérêt ont atteint un niveau prohibitif.

Normalement, un jeune agriculteur, comme celui dont je viens de parler, commencerait probablement par acheter ce qu'on appelle dans l'Ouest «une section». Pour les habitants de l'Est qui ont l'habitude de parler en acres, cela veut dire 640 acres. C'est une exploitation céréalière bien modeste dans les prairies. Le prix actuel des terrains étant de $500 l'acre, cette terre lui coûterait au total $320,000. Si ce jeune agriculteur peut obtenir un prêt de la Société de crédit agricole à 12 p. 100 d'intérêt, c'est-à-dire 3 p. 100 de moins que ce qu'il devrait payer à une banque, les frais d'intérêt représenteraient à eux seuls $38,400 par année.

Supposons qu'il décide malgré tout d'acheter une terre et qu'il produise la récolte moyenne à long terme d'une exploitation en Saskatchewan, qui est de 23 boisseaux l'acre. Supposons aussi qu'il utilise 60 p. 100 de sa terre et laisse le reste en jachère. S'il obtient $5.50 le boisseau, ses recettes totales nettes s'élèveront à $48,576. Si l'on soustrait de son revenu net les frais d'intérêt de $38,400 par année, il lui restera, et je suis certain que même les ministres du cabinet de l'autre côté de la Chambre peuvent faire le calcul, la somme de $10,176.

Il serait facile de conclure que ces $10,176 représentent ses bénéfices, mais je n'ai pas inclus les dépenses que fait l'agriculteur pour acheter des machines. S'il achète le minimum de matériel nécessaire, cela lui coûtera environ $75,000 et $10,000 par année en frais d'intérêt. Si l'on soustrait ces $10,000 de frais d'intérêt de son revenu de $10,176, on constate qu'il restera au jeune agriculteur $176 pour le travail d'une année. Il lui restera $176 pour le travail d'une année sans parler des engrais, des produits chimiques et autres dépenses.

● (1550)

Ces conclusions sont tragiques pour ceux d'entre nous qui estiment essentiel de protéger la petite entreprise familiale. La conclusion est évidente: du fait que le gouvernement ait laissé monter les taux d'intérêt, les efforts des jeunes agriculteurs canadiens sont paralysés. On ne peut tirer d'autre conclusion, monsieur l'Orateur.

On comprend facilement que toutes les associations agricoles aient reproché vivement au parti conservateur d'avoir laissé monter les taux d'intérêt. Je songe à l'Association des éleveurs de bétail, au Syndicat national des agriculteurs et à la Fédération agricole de l'Ontario, pour n'en nommer que trois. Le Syndicat national des agriculteurs vient tout juste de soumettre une pétition au ministre des Finances lui demandant de réduire les taux d'intérêt. J'espère qu'il finira par y répondre favorablement.

A propos des taux d'intérêt, monsieur l'Orateur, il a été souvent question à la Chambre de leurs répercussions directes dans les milieux urbains, puisque cela entraîne une hausse du coût du logement, de chaque élément du coût de la vie. J'ai tenté de démontrer brièvement que si cette flambée inquiète les milieux urbains, c'est la catastrophe dans les milieux ruraux. Il est temps que les conservateurs se rappellent leurs promesses électorales et fassent baisser les taux d'intérêt.

Je voudrais maintenant aborder une autre question qui concerne de très près les agriculteurs canadiens. C'était une question qui préoccupait également le parti conservateur avant les élections. Je veux parler des conclusions de la Commission Hall. J'aimerais rappeler ce que d'éminents conservateurs avaient dit à ce sujet, avant les élections. C'est ainsi que le député de Qu'appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) avait appelé le rapport Hall la «Grande Charte» de l'Ouest.

Dans un discours prononcé à la Chambre en mai dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), avait affirmé que les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau devraient être maintenus et que des tarifs semblables devraient s'appliquer à tout produit manufacturé. Ainsi, non seulement voulait-il maintenir ces tarifs, mais il souhaitait également en élargir l'application.

Je me réjouis de voir que le ministre des Transports (M. Mazankowski) est à la Chambre. Sans doute voudra-t-il prendre part au débat. Pour la gouverne du député de Crowfoot qui ne cesse de bavarder, je vais lui rappeler les paroles du ministre. J'espère qu'il participera officiellement au débat.

M. Malone: Je vais vous surprendre.

M. Broadbent: Le 25 avril 1978, voici ce que le ministre des Transports a dit à la Chambre:

> . . . mon parti appuie les recommandations du rapport, parce qu'elles représentent non seulement un programme de transport pour l'Ouest, mais aussi un manifeste économique.

Enfin, monsieur l'Orateur, avant les élections, dans un communiqué électoral publié le 19 avril de cette année, le parti conservateur a affirmé qu'il reconduirait le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Voilà ce qu'a dit le parti conservateur avant les élections, monsieur l'Orateur. Mais avant de m'étendre là-dessus, j'aimerais expliquer pourquoi le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est important non seulement pour les Canadiens de l'Ouest, mais pour tous les Canadiens.

Fondamentalement, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est important parce qu'il s'inscrit dans une perspective nationale. Cela découle d'une façon de concevoir le pays; mais naturellement il y en a bien d'autres. Cela fait partie de la dimension nationale d'un pays aussi diversifié que le nôtre sur le plan géographique. Historiquement, il a fallu prendre des mesures économiques pour assurer la croissance industrielle du centre géographique du pays que constituent les provinces du Québec et de l'Ontario. En retour, il y a eu dans le passé un engagement historique de la part de mon parti et, on le croyait, de tous les partis, selon lequel l'opportunité de favoriser la croissance industrielle en Ontario et au Québec avait pour pendant l'opportunité de maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dans l'Ouest du Canada. Je tiens à préciser au nom de mon parti, monsieur l'Orateur, que j'ai fait valoir ce point de vue non seulement en Ontario, mais aussi dans les provinces de l'Ouest. Nous défendons la même cause dans les deux régions du pays et tout comme nous défendons la croissance indus-

trielle en Ontario, nous défendons le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dans l'Ouest.

Permettez-moi de vous expliquer concrètement ce que ce tarif signifie pour un céréaliculteur de la Saskatchewan vivant dans une petite localité comme Wakaw. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau de Wakaw à Vancouver s'élève à 24c les cent livres. Le tarif commercial fixé par le CN pour le transport de céréales de cette localité à Vancouver s'élève à 3.12 dollars les cent livres, soit 13 fois le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Si l'on supprime le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, les agriculteurs de cette collectivité perdraient $1.73 le boisseau, soit 29 p. 100 du prix actuel du blé.

De façon générale, ce tarif donne aux agriculteurs canadiens un avantage sur leurs concurrents américains. Ceux-ci doivent payer de quatre à six fois plus pour le transport que ce qu'il en coûte aux agriculteurs canadiens aux termes du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Enfin, monsieur l'Orateur, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, en permettant aux agriculteurs canadiens d'obtenir des débouchés d'exportation, leur a permis de contribuer, pour une valeur de 2.3 milliards de dollars, à redresser notre balance des paiements en 1978. Quand le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau aura disparu, et le gouvernement actuel semble bien déterminé à le supprimer, à mon avis il sera perdu à tout jamais, du moins tant que nous serons dirigés par un gouvernement conservateur ou libéral.

Les versements individuels aux agriculteurs—c'est ce dont on parle en guise de remplacement pour le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau—ressembleraient à une forme d'assistance sociale versée aux agriculteurs canadiens. Pareil régime, comme d'ailleurs tous les autres programmes d'aide sociale sous un régime conservateur, serait abandonné dès que ce serait opportun sur le plan politique ou encore dès que quelqu'un comme le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) se lèverait du pied gauche un lundi matin et déciderait de tomber sur le dos des petites gens du Canada.

On a soutenu qu'il fallait abandonner le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau parce que les chemins de fer avaient besoin d'un stimulant financier pour transporter du grain. C'est l'argument classique que nous servent les députés conservateurs d'arrière-ban, qui nous rabattent les oreilles sur ce point. Il leur faut un stimulant, disent-ils, pour leurs bons amis du Canadien Pacifique. J'aimerais examiner l'incidence de tels stimulants, monsieur l'Orateur.

Aux États-Unis, même si le tarif de transport du grain y est, je le répète, de quatre à six fois plus élevé que celui du Pas du Nid-de-Corbeau, les convois mettent plus de temps à livrer la marchandise qu'au Canada. Les pénuries de wagons y sont plus fréquentes qu'au Canada, et les voies ferrées, croyez-le ou non, y sont dans un état pire que les nôtres. C'est la belle preuve que les stimulants n'entraînent pas automatiquement une amélioration du transport du grain.

Point n'est besoin, toutefois, d'aller aux États-Unis pour trouver une telle situation, car nous n'avons qu'à prendre le cas de nos agriculteurs des Maritimes, par exemple, qui ont eu, eux aussi, l'occasion de juger de l'efficacité des stimulants accordés aux sociétés ferroviaires. Par exemple, le tarif de transport des pommes de terre y est six fois plus élevé que celui du Pas du Nid-de-Corbeau, ce qui ne signifie nullement que le transport des pommes de terre ou que les conditions se soient améliorées. Entre 1974 et 1977, le tarif du transport des pommes de terre a augmenté de 53 p. 100 dans cette région. Ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui doivent subir ces hausses. Pourtant, le nombre de wagons réfrigérés, qui sont absolument essentiels, a diminué de 6 p. 100, et il en est résulté une diminution de 32 p. 100 des expéditions de pommes de terre des Maritimes.

Malheureusement, les stimulants consentis au CP ne se sont pas révélés efficaces par le passé, pas plus qu'ils ne promettent de l'être à l'avenir. A l'heure actulle, le CP doit 679 millions de dollars aux Canadiens en paiements reportés d'impôt sur le revenu. Ces cadeaux des Canadiens au CP ont permis à cette société de réaliser des profits de l'ordre de 227 millions grâce aux méthodes comptables en usage dans notre pays. Ces profits sont pour le premier semestre de cette année, alors que cette société doit toujours aux Canadiens quelque 679 millions de dollars en impôt reporté. J'en conclus que nous devrions éviter de gâter les sociétés ferroviaires en leur accordant des avantages financiers. Ils sont tenus par la loi sur les chemins de fer, adoptée par notre Parlement, de fournir des moyens de transport convenables et suffisants pour toutes les expéditions de grain et ils devraient s'acquitter de cette obligation que leur fixe la loi à l'égard des céréaliculteurs canadiens.

● (1600)

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Dans cet ordre d'idée, j'estime qu'il n'est pas plus justifié pour les sociétés ferroviaires de demander des mesures d'encouragement pour assurer le transport du grain que pour un simple citoyen canadien de réclamer des mesures d'encouragement pour faire respecter la limite de vitesse sur les autoroutes. La loi s'applique au simple citoyen, elle devrait également s'appliquer au CP.

La Commission Hall a dit que le gouvernement devrait contraindre les chemins de fer à respecter la loi. Elle a dit que la société devrait être tenue d'acheter ses wagons-trémies et de réparer ses voies et seulement lorsqu'elle se serait acquittée de ses obligations pourrait-elle alors s'adresser au gouvernement du Canada pour obtenir des subsides. M. Hall avait sûrement raison, monsieur l'Orateur. Nous l'avons d'ailleurs dit avant les élections et nous le répétons maintenant. J'aimerais bien que les tories disent la même chose.

M. Axworthy: Où sont-ils?

M. Broadbent: Je tiens à souligner que la Commission Hall a reconnu que la Commission canadienne du blé rendait bien service à la population canadienne et à nos agriculteurs. Elle a suggéré qu'on devrait accroître ses pouvoirs et non pas les restreindre au niveau de ses responsabilités en matière de coordination des expéditions de blé.

L'ouest du Canada et le NPD ont accueilli avec enthousiasme la publication du rapport Hall en 1977. Aucune des principales recommendations dont j'ai parlé tout à l'heure n'a été mise en application, ni par les libéraux avant les élections ni depuis celles-ci par les conservateurs.

M. Axworthy: Vous affabulez de nouveau.

M. Broadbent: Je me réjouis de la participation du député au débat. Il a intérêt à faire attention à son langage ou nous soulèverons la question de privilège.

M. Axworthy: Qu'il est sensible!

M. Broadbent: Les libéraux ont eu l'occasion d'agir durant deux ans après la publication du rapport Hall. Ils l'ont laissée échapper. Ils n'ont rien fait du tout.

J'ai déjà cité plusieurs conservateurs ainsi que les déclarations qu'ils ont faites pendant la campagne électorale, avant les élections. J'aimerais maintenant, pour changer, rapporter ce que les conservateurs ont dit après avoir formé le gouvernement. Voici ce qu'ils ont dit. J'ai trois exemples. En juillet, c'est-à-dire deux mois après les élections, deux gouvernements provinciaux conservateurs, ceux de l'Alberta et du Manitoba, ont recommandé que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau soit supprimé—ce qui est tout à fait contraire aux recommandations du rapport Hall. En octobre, les ministériels conservateurs d'Ottawa ont enlevé à la Commission canadienne du blé ses pouvoirs de coordonner le transport du grain pour les donner à leur bon ami, M. Hugh Horner, un conservateur reconnu, qui a vite annoncé que le régime des quotas devrait être aboli. Je pourrais ajouter qu'il avait déjà déclaré qu'il désirait lui aussi la suppression du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Malone: C'est faux.

M. Broadbent: M. Horner voulait se débarrasser de cela aussi.

M. Malone: C'est faux.

M. Broadbent: Les conservateurs s'excitent encore. S'il est une chose qu'un conservateur ne peut supporter, c'est la vérité.

Des voix: Non.

M. Broadbent: Cela leur donne une crise d'apoplexie. Le rapport Hall recommandait qu'un rôle plus important soit confié à la Commission canadienne du blé, comme je l'ai dit il y a une minute, pour ce qui est de la coordination du transport des grains. Qui ont-ils nommé pour s'occuper de la coordination du transport des grains? Un homme qui s'oppose à ce principe même.

Enfin, le 7 novembre, il y a environ une semaine, le ministre des Transports que l'on peut voir assis là, cet après-midi, en train de rire . . .

M. Mazankowski: En train de rire de vous.

M. Broadbent: . . . a proposé que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau soit modifié. J'espère qu'il prendra la parole. J'ai son discours en main et je ne demanderais pas mieux que de le lui relire en entier. C'est exactement ce qu'il a fait. Dans son discours du 7 novembre, il a dit que l'on devrait modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. «Sous certaines conditions», bien sûr, a-t-il dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: De nombreuses conditions. Je fais remarquer au ministre qu'avant les élections, son parti faisait de la propagande contre l'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Maintenant il dit qu'il faudrait l'abolir.

M. Malone: Énumérez les conditions.

M. Broadbent: Qu'il nous explique cette contradiction. J'attends qu'il . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): J'ai le regret de dire au député que son temps de parole est écoulé. Il peut seulement poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: Je remercie les députés. Je vais essayer de conclure et je vais écouter avec intérêt ce que les autres députés ont à dire.

Les conservateurs ont tout simplement relégué le rapport Hall aux oubliettes. Ils ont poursuivi les programmes des libéraux qu'ils critiquaient tellement avant les élections. Ils marchent tout à fait sur les traces d'Otto Lang. Ils promettent de faire une chose avant les élections, pour faire le contraire ensuite. Le gouvernement libéral n'aimait pas le rapport Hall, alors il a formé d'autres commissions d'enquête pour retarder la mise en œuvre du rapport et essayer de présenter d'autres propositions. Toutes ces études entreprises par la suite n'avaient pas d'autre but.

J'ai le regret de dire que le gouvernement conservateur fait la même chose. Par exemple, le député de Lisgar (M. Murta) dirige le groupe d'étude conservateur sur les grains. Lui aussi a suggéré d'abolir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. En fait, il a rencontré secrètement les représentants des compagnies ferroviaires avant les élections pour discuter précisément de l'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Dans l'Ouest, la clique conservatrice du CP, car c'est le nom que je donne à ces gens-là, dit qu'elle va trouver un moyen de compenser l'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Voilà leur nouvelle façon de parler. Ils vont maintenir la valeur du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en le supprimant. En voilà de la logique! Après l'avoir supprimé, ils vont en maintenir la valeur en compensant l'agriculteur pour l'augmentation des frais de transport de ses marchandises qu'il devra assumer. Ce projet, que la Commission Hall avait qualifié de «consternant» et avait rejeté après l'avoir bien étudié, nous porte à croire que l'esprit d'Otto Lang se serait réincarné dans le parti conservateur. La Commission a déclaré le projet «consternant», précisément parce qu'il serait idiot d'envoyer des chèques individuels à quelque 160,000 agriculteurs, car c'est ce qu'il faudra faire si le projet est mis en œuvre. En voilà du gaspillage de la part du gouvernement! Il faudrait, comme l'a recommandé la Commission Hall, obliger les sociétés ferroviaires à remplir leurs obligations légales, à réparer les voies ferrées et à fournir les wagons-trémies; ensuite, une fois ces obligations remplies, si une subvention se révèle nécessaire, nous y consentirons. Voilà ce qu'il faudrait faire, monsieur l'Orateur.

En guise de conclusion, j'aimerais signaler deux derniers points au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, que mon parti juge importants. En premier lieu, la suppression de ce tarif équivaut à permettre aux sociétés ferroviaires d'accorder un traitement préférentiel aux élévateurs intérieurs qui sont de propriété étrangère. D'après nous, monsieur l'Orateur, cela pourrait sonner le glas des coopératives. En deuxième lieu, ces sociétés pourraient imposer des tarifs élevés pour les lignes d'embranchement et réduire ces tarifs pour les lignes principales, ce qui leur laisserait pratiquement toute liberté en ce qui concerne l'abandon de certaines lignes. Cette liberté d'action pourrait entraîner la fin du service rural actuel dans beaucoup de régions du pays.

Dans son discours devant l'association United Grain Growers, il y a une semaine, et dont j'ai parlé plus tôt, le ministre des Transports a déclaré ceci:

Je suis déçu en ce moment car je me rends compte que nous perdons des ventes—de l'ordre peut-être de un milliard de dollars par année—en raison des déficiences de notre réseau de transport.

Je partage cette inquiétude. J'aimerais dire au ministre, par votre entremise, monsieur l'Orateur, qu'il n'a pas à être déçu. Il lui suffit d'obliger les sociétés ferroviaires à remplir leurs obligations légales. Il lui suffit de remplir les promesses électorales de son propre parti et de mettre en œuvre les recommandations du rapport Hall. Les céréaliculteurs canadiens sont fatigués de nous voir mener étude après étude et de nous voir constamment revenir sur nos pas. Ils n'exigent aucun privilège spécial; ils demandent simplement justice. A notre avis, il est grand temps que nous y voyions.

M. Mayer: Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique me permettrait-il de lui poser une question?

L'Orateur suppléant (M. McCain): Étant donné que le temps du député est écoulé, il lui faut obtenir le consentement unanime à cette fin. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

● (1610)

M. Mayer: Je voudrais poser une brève question au sujet d'une des denrées dont a parlé le chef du Nouveau parti démocratique, soit le bœuf et les bovins de boucherie. J'ai remarqué que durant la campagne électorale, un membre de sa famille s'est plaint publiquement que le prix du bœuf était trop élevé. Le chef du NPD a déclaré aujourd'hui qu'il ne s'y connaît pas beaucoup en agriculture, mais qu'il s'instruit. Fort du fruit de cette expérience, croit-il toujours que le prix du bœuf est trop élevé? Je me demande ce qu'il dirait à la population de Wakaw à ce sujet.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je m'empresse de répondre à cette question. Ce que dit le député est exact. En effet durant la campagne, ma femme a bien dit qu'elle trouvait en tant que Canadienne habitant une locité urbaine et en tant que consommatrice que le prix du bœuf était trop élevé. C'est une constatation qu'ont fait aussi certains de mes amis qui sont agriculteurs en Saskatchewan et dans bien d'autres provinces, ainsi que des ménagères. Étant moi-même consommateur, je puis le comprendre comme la plupart des autres Canadiens, j'en suis persuadé. Mais si le prix du bœuf est trop élevé, et le député le saurait s'il a écouté mon discours, ce n'est pas la faute de l'agriculteur, et ma femme l'a bien dit. Il faut en imputer surtout la faute aux intermédiaires dans le circuit, et dans l'immédiat c'est la politique des taux d'intérêts élevés que préconise son propre parti qui en est responsable.

L'hon. E. F. Whelan (Essex-Windsor): Monsieur l'Orateur, il me fait grand plaisir d'intervenir à propos de la motion que le Nouveau parti démocratique a présentée aujourd'hui. Je tiens à dire que le chef de ce parti vient de me prouver qu'il connaît au moins un aspect de l'agriculture, un aspect qui a sans doute quelque chose à voir avec le mâle de la race bovine.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Certains penseront que la motion de défiance présentée aujourd'hui n'est qu'une tactique politique grossière visant à influencer le cours d'une élection partielle en Saskatchewan.

Une voix: Parfaitement!

M. Whelan: Mais je ne crois pas que les électeurs de la Saskatchewan se laisseront prendre au jeu, qu'ils tomberont dans le piège qui leur est ainsi tendu. Il s'agit, en fait, d'une tactique hypocrite. La motion est tantôt pleine de logique et de bon sens et tantôt truffée d'allégations totalement fausses qui ne reposent sur rien du tout, bien que le chef du Nouveau parti démocratique ait tout tenté pour leur trouver quelque fondement.

Je suis d'accord en principe sur ce que le député d'Oshawa (M. Broadbent) a dit au sujet de l'effronterie avec laquelle le gouvernement actuel jongle avec un taux d'intérêt terriblement élevé.

M. Rose: Vous avez beau jeu de parler d'hypocrisie!

M. Whelan: Le député dit que nous avons beau jeu de parler d'hypocrisie. Aujourd'hui, la situation est bien différente de ce qu'elle était à l'époque. En effet, c'est grâce aux programmes du gouvernement libéral que le taux d'inflation est moins élevé au Canada qu'aux États-Unis. Ainsi, lorsque nous parlons des taux d'intérêt aujourd'hui, nous sommes dans une situation différente de celle dans laquelle nous nous trouvions il y a neuf ou douze mois. Ces taux d'intérêt vont sans doute paralyser de nombreuses affaires et exploitations agricoles et provoquer une flambée du prix des produits alimentaires pour le consommateur canadien. Indirectement, cette majoration va aussi faire augmenter le prix des produits alimentaires importés. Il va également falloir que nous cherchions à acheter davantage de ces produits à d'autres pays du monde, ce qui nous rendra encore plus dépendants des fournisseurs étrangers et réduira davantage notre propre production agricole. Cela signifie que nous devrons dépenser plus et ce, bien inutilement, puisque nous avons dans notre pays les moyens et les connaissances techniques nécessaires pour produire. Cela se traduira également par un plus grand déficit de notre balance des paiements.

Ce sont surtout les produits alimentaires qui ne sont pas régis par des offices de commercialisation ou des organismes agricoles nationaux qui seront les plus touchés par ces hausses. J'ai trouvé deux ou trois bons articles dans l'un des journaux de l'Ouest que j'ai feuilletés l'autre jour; par exemple, le *Western Producer* du 25 octobre. L'un d'eux publiait un intéressant article sous la manchette suivante: «PC's say Whoa to some Liberal Ag Projects». Vous savez, ils devraient accélérer l'application de certains programmes—ils se contentent de les maintenir, pour la plupart. S'ils accéléraient, par exemple, l'application du programme d'harmonisation de la stabilisation, les producteurs toucheraient 100 p. 100 des coûts de production. Ils ne feraient pas nécessairement de profits, mais au moins ils ne seraient pas déficitaires; ils maintiendraient le statu quo, car l'un des facteurs fondamentaux retenus pour l'harmonisation de la stabilisation réside dans le taux d'intérêt qui figure dans la formule de calcul des coûts de production.

Les autres offices de commercialisation qui ont une formule de calcul des prix de revient et des prix de vente et qui ont enregistré un taux de croissance inférieur au taux national d'inflation s'intéressent aux produits qui sont cultivés, produits et commercialisés sous les auspices d'offices nationaux au Canada. Certains de ces produits ne relèvent pas d'offices nationaux mais d'offices provinciaux, mais ces formules de calcul des prix assurent le maintien de la production. Ce sont les producteurs qui échappent à ce qu'on appelle le grand système de libre marché qui se retireront du marché et cesseront de produire; certains d'entre eux connaissent déjà d'énormes difficultés à l'heure actuelle.

A moins que le gouvernement ne se réveille, à moins que le ministre des Finances (M. Crosbie) ne commence à se rendre compte que les taux d'intérêt ne sont pas une farce, à moins qu'il ne comprenne que le fardeau écrasant qu'il est en train de placer sur le dos des producteurs alimentaires canadiens va sérieusement compromettre la sécurité d'approvisionnement du marché canadien, à moins qu'il ne soit prêt à cesser de jouer au plus fin et qu'au contraire, il cherche à redresser la situation intenable dans laquelle il est en train de placer nos agriculteurs, ces derniers ainsi d'ailleurs que les consommateurs canadiens auront sa peau. J'ignore ce qu'ils en feront, mais une chose est certaine, ils auront sa peau. Le gouvernement se rend-il compte que les exploitations agricoles sont actuellement financées par des prêts dont 50 p. 100 ou plus sont à taux variables? Hier encore, un éleveur de bétail du sud-ouest de l'Ontario disait qu'il avait perdu $20,000 rien que pour l'intérêt accru que lui demande sa banque depuis que le nouveau gouvernement a pris le pouvoir en juin dernier. Il se demande ce qu'il va faire.

J'invite les députés d'en face à faire un petit calcul sur la base du taux d'intérêt de 16 p. 100 qui est imposé actuellement aux agriculteurs. Un éleveur qui se sert d'un prêt variable pour acheter à crédit 250 bouvillons de 400 livres à $1.20 la livre doit payer près de $20,000 d'intérêts par an. Cet éleveur devra toucher de la vente de son bétail exactement $19,200 qu'il devra remettre à la banque sans égard à sa compétence en tant qu'éleveur. Rien pour son travail, rien pour ses provendes et le reste. Il doit remettre près de $20,000 à la banque avant de toucher le moindre sou pour lui-même. Va-t-il être réduit à travailler pour rien? Le gouvernement avait dit que cela n'arriverait pas, mais c'est quand même ce qui va arriver. Ou bien les agriculteurs canadiens vont connaître une période difficile comme ils n'auraient jamais pu en imaginer, du moins pas sous l'ancien gouvernement, ou bien les consommateurs canadiens vont faire face à une hausse injustifiée du prix de leurs aliments.

J'aurais aimé voir le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) à la Chambre aujourd'hui. Je me souviens du temps où il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, comme critique dans le domaine de la consommation. Quel scandale quand le prix des œufs augmentait d'un cent et quelle scène il faisait à la Chambre! Quel tapage il a pu alors faire! Et Dieu qu'il est discret maintenant! Pourtant, ce n'était rien en regard des répercussions que cette mesure aura sur le prix des aliments et sur la production. Ce qu'il s'est acharné à condamner l'Office de commercialisation des œufs, par exemple, c'est justement un organisme qui a le mérite d'avoir instauré une formule de fixation des prix en fonction des coûts, de façon à garantir aux Canadiens qu'ils ne manqueraient pas d'œufs produits dans leur pays et à nos producteurs d'œufs qu'ils réaliseraient des profits proportionnels à leur productivité.

Le député s'est interrogé à propos du bœuf. A mon sens, ce secteur n'aurait jamais dû connaître une telle expansion. Mais n'allez pas en imputer la faute à l'ancien gouvernement, car je me souviens que lors des séances du cabinet, nous recevions des télégrammes de toutes les associations d'éleveurs—ils n'avaient pas tous la même teneur, mais la plupart me demandaient de ne rien faire pour les éleveurs de bœuf, de ne pas intervenir. Mes collègues ont d'ailleurs fini par être de cet avis. Mais je me suis rendu dans la magnifique région de Prince-Albert l'autre jour, et je suis fier de dire aux députés conservateurs qu'un ex-membre de l'exécutif de l'organisation du feu très honorable député m'a accompagné pendant toute une journée. Le lendemain, j'étais accompagné par deux jeunes qui étaient auparavant de fervents partisans du NPD. Les néo-démocrates savent donc ce que nous avons fait dans ce domaine. C'est pourquoi j'affirme que la motion qu'ils ont présentée est hypocrite et pleine d'erreurs, justement à cause des choses que nous avons faites.

● (1620)

Les néo-démocrates ont condamné la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Ceux qui ont adhéré volontairement au régime affirment pourtant que c'est l'une des meilleures choses qu'on ait faites pour l'Ouest, parce que les agriculteurs reçoivent des chèques pour leurs récoltes. Ils savent combien cette mesure a été utile. Les néo-démocrates disent que nous n'avons rien fait et que nous ne nous sommes pas préoccupés du sort des agriculteurs. C'est faux, parce que les agriculteurs considèrent la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest comme une excellente mesure et que le fait d'harmoniser le régime de stabilisation accomplirait les mêmes résultats, sans peut-être aider tout à fait autant les agriculteurs, qui obtenaient des prix trop faibles il y a un an environ, mais ce projet partait du même principe de participation volontaire. Encore une fois, que s'est-il produit? Les éleveurs de bovins ont dit: «Ne vous mêlez pas de cela; il y aura une surproduction de bœuf.»

Quelle est maintenant la situation des éleveurs de bovins? Hier soir encore, j'étais dans la région de Wellington et Waterloo et un agriculteur m'a dit: «Mon gendre a besoin de mon aide et de celle de son père.» Il est déjà endetté. Il sait qu'il doit payer des intérêts de $40,000 sur le bétail qu'il a acheté avant de réaliser un cent de bénéfice. Le prix du bœuf engraissé n'est pas aussi élevé qu'il devrait l'être pour que les recettes compensent les mises de fonds nécessaires.

Je tiens donc à signaler que je n'ai pas aimé certaines des déclarations qui ont été faites à la Chambre. Si les producteurs et les consommateurs n'avaient à se soucier que de la hausse des taux d'intérêt, ça irait encore, mais le gouvernement semble déterminé à attaquer les Canadiens sur deux fronts en même temps en faisant monter le prix de l'énergie deux fois plus vite que le gouvernement antérieur n'était prêt à le faire, et même davantage. Cela fait monter les prix.

Certains pays ont des programmes spéciaux pour subventionner l'énergie utilisée dans le secteur alimentaire. Dans certains cas, le carburant diesel servant à la production alimentaire coûte seulment 17c. le gallon. Si je comprends bien, M. Lougheed a encore réussi à convaincre le premier ministre (M. Clark) qu'il fallait augmenter le prix du pétrole et répartir à la manière qu'il préconise les revenus découlant de cette hausse. Quel genre de leadership est-ce là? Jamais les intérêts de tant de Canadiens n'avaient été sacrifiés par un seul homme à des fins partisanes. J'ai presque l'impression d'être un étranger, non pas à cause du problème du Parti québécois ni de la manière intransigeante dont le premier ministre Lougheed défend les intérêts des Albertains, mais à cause de la faiblesse du gouvernement actuel, des grands airs qu'il se donne sans vergogne et qui vont à l'encontre des réalités, de son impuissance à gagner son bifteck en période difficile et même à

défendre celui qu'il avait déjà dans son assiette, preuve de sa totale incompétence.

Mais passons à autre chose, monsieur l'Orateur. Parlons un peu du transport des céréales. Quand je pense à certaines des déclarations qui ont été faites et que je lis quelques-uns des discours que préparent les ministres ou d'autres personnes, je ne peux m'empêcher d'être inquiet. On aurait presque l'impression que rien n'a été fait jusqu'à présent.

Je reviens encore une fois à la motion vide de sens mais trompeuse que le N.P.D. a présentée à la Chambre, parce qu'elle dit presque la même chose. Le N.P.D. sait parfaitement que le gouvernement précédent a réussi à améliorer le transport du grain depuis 1973. Nous avons pris des mesures et mis sur pied des programmes très utiles, tout en étudiant la possibilité d'apporter éventuellement d'autres améliorations. Le gouvernement actuel semble croire qu'il suffit de créer des comités et de renoncer à des avantages acquis.

Dès 1973, le gouvernement libéral a commencé à acquérir les wagons sans lesquels le transport des céréales ne connaîtrait pas aujourd'hui seulement quelques problèmes, mais de très graves difficultés. En 1973, le gouvernement a acheté 2,000 wagons trémies et jusqu'à l'année dernière, 8,000 wagons d'une capacité moyenne de 3,000 boisseaux lui avaient été livrés. Ces wagons supplémentaires peuvent transporter 24 millions de boisseaux de céréales.

Si tout le matériel roulant utilisé pour le grain était chargé en même temps, il pourrait transporter 36 millions de boisseaux. Pensez donc! C'est environ 10 millions de boisseaux de plus que la capacité totale de stockage de la côte Ouest. Le matériel roulant, les conteneurs roulants, les élévateurs roulants, appelez-les comme vous voudrez, ils sont là. Je ne dis pas qu'il ne soit pas nécessaire, dans une certaine mesure du moins, de mieux coordonner tout cela pour que le transport se fasse plus vite, mais quand même cela a été fait.

En même temps il y a eu des pressions d'exercés sur les chemins de fer pour qu'ils améliorent la rotation des wagons et effectivement le cycle, qui était de 21 jours en 1974, est tombé à 18 jours cette année, avec possibilité de couper encore un jour l'année prochaine. Par le fait même la capacité du matériel roulant a été augmentée encore de 20 p. 100. Et en même temps le gouvernement libéral a dépensé 100 millions en 1977-1978, 70 millions en 1978-1979, et il a engagé cette année 70 millions pour 1979-1980 pour la remise en état des rails et de la fondation afin d'améliorer le transport des grains destinés aux marchés intérieur et extérieur.

Quand je pense à ce qu'on a dit et à ce que certains prétendent, je pense à la cuisinière qui est en train de faire cuire un gâteau et qui prépare sa glace. Et voilà quelqu'un qui entre dans la cuisine, qui met la glace sur le gâteau et qui dit «c'est nous qui avons tout fait». Tout ce que le gouvernement actuel fait dans certains cas, c'est d'étaler la glace. Et même dans certains cas, je vois qu'il laisse des coins du gâteau sans glace, en ne suivant pas les programmes qui ont été adoptés sous le gouvernement libéral précédent.

Tout cela a été fait en sachant parfaitement que les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau—qu'on soit pour ou contre—nous ont laissé sur les bras un énorme problème d'entretien remis à plus tard. Ce que je dis, c'est qu'au lieu de laisser passivement le transport du grain baisser d'année en année en étudiant sous tous ses côtés la façon de procéder pour règler équitablement et à l'avantage des producteurs les problèmes du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, le gouvernement libéral a si bien fait que depuis cinq ans, près de 1 milliard de boisseaux de grain ont été transportés annuellement. Cela en fait du grain. Aux prix actuels cela vaut, d'après une estimation prudente, beaucoup plus de 4 milliards de dollars.

Ensuite on a désigné le Dr Hugh Horner. J'ai connu le Dr Hugh Horner quand il était député conservateur au Parlement. J'ai connu le Dr Hugh Horner quand il était ministre conservateur de l'Agriculture. J'ai connu le Dr Hugh Horner quand il était ministre conservateur des Transports et vice-premier ministre. Mais je ne l'ai jamais connu en qualité de spécialiste des transports. Je l'ai connu comme homme politique et comme membre du parti conservateur. Je doute qu'il en sache plus long sur les trains que l'ancien député, M. Mackasey, qui a dû céder la présidence d'Air Canada, n'en savait sur les avions. On verse au Dr Hugh Horner $75,000 par année, plus qu'on ne paie le premier ministre, pour lui dire comment faire manœuvrer des wagons. L'autre jour, il a déclaré à Toronto que les lignes principales du CP et du CN étaient les meilleures de toute l'Amérique du Nord. Nous le savions depuis longtemps. Or, on lui a déjà versé presque un mois de salaire pour nous le dire. C'est vraiment extraordinaire. Mais ce que le Dr Hugh Horner a de plus remarquable, c'est son frère.

M. Broadbent: Continuez.

M. Whelan: La Commission canadienne du blé vient de faire l'acquisition de 2,000 wagons-trémies et devinez ce que le gouvernement se dispose à faire? Tenez-vous bien, il se dispose à louer d'autres wagons-trémies. N'est-ce pas magnifique? C'est le gouvernement libéral qui les a payés ces wagons. L'ancien ministre responsable de la Commission du blé avait convaincu celle-ci d'acheter des wagons, mais notre valeureux gouvernement conservateur, qui prétend faire tellement, se dispose à en louer. Imaginez cela!

Les provinces de l'Ouest se préparent à acquérir 2,400 wagons-trémies à la fin de 1981. Pour sa part, le riche gouvernement conservateur de l'Alberta, va payer le prix de 1,000 wagons. Il a plus de 6 milliards qui dorment dans un fonds du patrimoine. Nos vis-à-vis savent aussi bien que moi que Peter ne sait pas quoi en faire. Si j'étais ministre responsable de la Commission du blé, j'irais trouver Peter et lui dirais: Voyons, Peter, vous pouvez faire mieux. Je sais qu'il écouterait le ministre des Transports (M. Mazankowski), car le ministre vient de Vegreville et il jouit de l'estime générale dans ce coin-là. Je sais qu'il est très estimé à la Chambre et je sais que si le ministre des Transports, de qui il s'agit, allait trouver Peter, il obtiendrait davantage, car je suis sûr que Peter lui parlerait. J'ai eu l'impression qu'il n'y avait pas de communication entre le premier ministre de l'Alberta et le premier ministre du Canada, et il ne semblait pas y avoir de désir de communiquer, d'après ce que nous avons pu voir des événements à Saskatoon hier soir, après trois heures d'entretiens. Je n'ai du moins pas pu constater beaucoup de progrès.

● (1630)

Passons maintenant aux alliés politiques de ce parti.

Des voix: Hourra!

M. Whelan: Le gouvernement de la Saskatchewan a congédié le meilleur ministre qu'il avait.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Il a congédié l'un des hommes les plus honnêtes de l'ouest du Canada.

Une voix: Quel est son nom?

M. Whelan: Ils l'ont renvoyé sans raison valable. Le premier ministre provincial voulait qu'il se dise malade alors qu'au fond il était en aussi bonne santé que le chef du Nouveau parti démocratique ne l'a jamais été et il est certainement bien plus compétent que lui dans le domaine agricole. Il est né et a grandi dans une ferme, puis il a travaillé dans une usine; il connaît donc son affaire. Il connaît pratiquement tout le monde en Saskatchewan, mais on l'a toutefois congédié parce qu'il ne voulait pas démissionner pour raison de santé. Il a alors quitté son poste. J'ai été consterné, lors d'une visite à Prince-Albert, d'entendre les néo-démocrates dire «mais votre frère a démissionné de son plein gré, il n'a pas été congédié». Quelle bande de malhonnêtes! Quel panier de crabes! Ce type-là était dévoué à la cause de son parti depuis l'âge de 18 ans, puis on l'a remercié sans raison.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, je vous prie. Je suis au regret d'informer le député que son temps de parole vient d'expirer. Il peut poursuivre sous réserve du consentement unanime de la Chambre.

Une voix: C'est que le député vient d'expirer.

Une voix: Qu'il continue!

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre consent-elle à l'unanimité à permettre au député de continuer?

Des voix: D'accord.

M. Whelan: Et que fait le gouvernement de la Saskatchewan? Il va fournir 1,000 wagons. Il est lui aussi entré dans la danse. Il est l'allié politique du parti qui a présenté cette motion hypocrite. C'est cette province qui a le plus à gagner de l'amélioration des moyens de transport des céréales à cause de sa situation géographique et de l'importance économique de sa production céréalière. Et pourtant, elle ne fournira que 1,000 wagons. C'est aussi dans cette province que l'on retrouve le plus bas taux de chômage au Canada, probablement, comme on me le disait l'autre jour, parce que tous les chômeurs sont allés en Alberta.

De 1974 à 1978, le gouvernement libéral a dépensé 280 millions de dollars pour la réfection de wagons couverts et de wagons-trémies. Parallèlement, de 1977 à 1980, les subventions à la remise en état des voies ferrées se sont élevées à 240 millions de dollars; de 1968 à 1978, les dépenses en vue de faciliter le transport des céréales par le port de Churchill ont atteint près de 16 millions de dollars et de 1971 à 1978, les subventions aux voies secondaires ont totalisé 602 millions de dollars.

Les députés connaissent très bien les efforts que le gouvernement libéral a faits pour faciliter le transport des céréales jusqu'à la côte ouest, tant à Vancouver qu'à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique. Le ministre des Transports sait parfaitement bien que les ententes qu'il a signées à propos de Prince Rupert et ainsi de suite étaient toutes prêtes pour lui. Il n'a eu qu'à les signer. J'ai participé à certaines négociations. Même moi j'aurais peut-être obtenu autant de Peter sur cette entente, je ne sais pas, mais je n'ai pas vu le nouveau ministre faire de grands progrès par rapport à l'entente qui était négociée au moment où se sont tenues les élections.

Le gouvernement actuel ne remédie pas avec suffisamment de célérité au déplorable accident de navigation qui compromet les progrès de nos exportations de céréales. Je tiens à dire au ministre qu'il ferait mieux de toucher du bois puisqu'il faut payer des frais de surestarie pour les navires qui sont bloqués à cause de l'accident survenu au pont du chemin de fer et à cause de l'incompétence du capitaine du navire ou des pilotes du gouvernement canadien, et que certains agriculteurs pensent qu'ils devront en faire les frais. Je leur ai dit que le ministre des Transports responsable de la Commission canadienne du blé était un homme raisonnable et qu'il ne le permettrait jamais. Vous voyez comme je suis honnête dans mes discours politiques?

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: J'allais justement dire, pour passer à autre chose, que le gouvernement actuel a une fois de plus décidé de nommer un coordonnateur du transport des céréales, et c'est encourageant. Mais c'est inadmissible de créer des groupes d'étude conservateurs tendancieux comme celui qu'a formé le ministre des Transports en juillet pour étudier l'acheminement des céréales, monsieur l'Orateur. Ce genre de chose peut se produire en régime totalitaire, à parti unique. Cela se produit dans d'autres régions du monde. Mais ici, nous avons un régime parlementaire où tous les partis sont représentés.

Les Canadiens ont l'impression qu'il s'agit d'un comité parlementaire. Ce n'est pas vrai. C'est un groupe de membres du caucus conservateur qui ont recours aux services des employés du gouvernement. Cela ne s'est jamais fait, que je me souvienne, monsieur l'Orateur. C'est tout simplement inacceptable. C'est du pur tripotage politique qui rappelle les tactiques du gouvernement conservateur de l'Ontario et met en jeu les privilèges des députés. Le député de Lisgar (M. Murta), le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) et le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) n'auraient pas dû avoir le privilège de constituer un comité composé uniquement de députés conservateurs pour usurper le rôle du Parlement.

Je sais qu'un autre député, celui de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a signalé à la présidence une autre irrégularité inacceptable, soit la constitution par le gouvernement de groupe de travail sur le bœuf. Quiconque veut se renseigner sur la question du bœuf n'a qu'à consulter les tonnes de documents provenant des enquêtes, etc. qui ont été tenues, ce qui n'empêche pas le gouvernement de créer un autre comité pour étudier cette question. Comme secrétaire de ce comité, on a retenu à grand prix les services de Mike Gifford qui dirigeait notre équipe de négociateurs aux pourparlers du GATT. Je le connais depuis longtemps. Il était parmi nos représentants les plus compétents aux négociations du GATT. Mais il est maintenant payé par les contribuables canadiens pour travailler pur le caucus conservateur. C'est un gaspillage éhonté.

Une voix: C'est un gouvernement ouvert!

Une voix: Quelle honte!

M. Whelan: L'habitude qu'a prise le gouvernement de mettre ainsi sur pied des groupes de travail conservateurs et de faire croire qu'ils effectuent des études au nom du Parlement, au lieu de travailler sérieusement au bien du pays, est tout à fait insatisfaisante et antidémocratique et témoigne d'une éthique politique douteuse. Voilà comment se comporte le gouvernement actuel qui pose pourtant au champion du parlementarisme.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier le chef du Nouveau parti démocratique d'avoir présenté cette motion, car cela donne au gouvernement l'occasion de répondre à certaines déclarations qui ont été faites par les néo-démocrates. C'est aussi pour nous l'occasion de répondre à certaines des affirmations erronées contenues dans la motion elle-même. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer la torture si évidente que s'infligeait le chef du NPD en lisant son discours, qui a probablement été rédigé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Whelan: Il n'est pas si fort que ça!

M. Mazankowski: J'ai beaucoup de respect pour lui. Je crois qu'il est le seul député rural de son groupe, quoique je ne sois pas sûr qu'il ait jamais conduit un tracteur. Mais je pense qu'il en a déjà vu. Mais, en dépit du fait qu'il n'ait jamais conduit de tracteur, je le respecte réellement beaucoup pour sa compétence en agriculture, et je suis certain qu'il a énormément aidé son chef aujourd'hui, malgré la torture qu'il lui a imposée.

Je voudrais maintenant répondre à quelques points et exprimer mon désaccord sur quelques autres.

Je dois dire tout d'abord que je suis étonné de voir que le leader du NPD, qui est pourtant un subtil raisonneur, se soit senti obligé de déformer mes propos en les citant hors contexte. Il a en effet cité un extrait d'un discours que j'ai prononcé devant la United Grain Growers à Calgary, il y a une semaine, et dans lequel j'avouais ma déception de voir le Canada perdre des commandes pouvant atteindre 1 milliard de dollars par an. Mais il a sorti cette déclaration du contexte dans laquelle je l'avais faite: je résumais alors ma pensée sur l'ensemble de la question.

Je veux consigner ce que j'ai dit au compte rendu parce que je pense que c'est fausser ma déclaration que de citer cet extrait seulement. Je m'étonne que le député ait recours à de telles méthodes parce qu'il n'a certes pas besoin de le faire. Il possède l'aptitude et l'intelligence voulues pour défendre son point de vue sans avoir à déformer des paroles ou à citer des passages hors contexte. J'ai dit, pour résumer mon point de vue sur la commercialisation et le transport des grains au Canada, que j'étais désappointé du passé et quelque peu déçu face à la situation présente, mais que j'étais par contre très optimiste quant à l'avenir. C'est dans ce contexte que j'ai fait cette déclaration.

M. Broadbent: J'ai omis l'optimisme.

M. Mazankowski: J'ajouterai que je suis également déçu devant notre évidente incapacité d'assurer l'exportation de nos céréales et de tirer profit de prix élevés et d'une forte demande. C'est ce que j'ai dit. Et, replacé dans son contexte, cela a un sens fort différent de celui que le député veut bien lui donner.

● (1640)

Je respecte beaucoup le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) et je pense que nous avons tous apprécié ses déclarations d'aujourd'hui. Toutefois, je crains qu'il n'ait pas été aussi bien préparé aujourd'hui qu'il ne l'était lorsqu'il était ministre. Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins que le député est de bonne compagnie et qu'il sait défendre ses arguments. Je sais qu'il est sincère lorsqu'il parle de l'agriculture. Je sais qu'il a pris fait et cause pour tenter d'améliorer le système de transport et de manutention du grain. Cela dit, tout ce que j'en conclus, c'est de deux choses l'une: ou bien il n'avait pas l'oreille de ses collègues du cabinet lorsqu'il était ministre, ou bien il avait moins de verve qu'aujourd'hui. Je ne sais pas laquelle de ces deux suppositions est la bonne.

Inutile d'ajouter que si l'ancien gouvernement avait écouté ce que le député a dit aujourd'hui, il aurait réussi à améliroer davantage la manutention et le transport des céréales et il aurait peut-être fait meilleure figure aux élections du 22 mai. Nous pouvons seulement dire que l'ancien ministre de l'Agriculture n'était pas admis dans la coterie pour y exercer son influence, car autrement, je suis persuadé qu'un coordonnateur aurait été nommé, car il m'a laissé entendre qu'il le préconisait depuis assez longtemps.

M. Whelan: Rien de nouveau.

M. Mazankowski: La motion porte en somme sur trois points. En voici la teneur:

> Que cette Chambre condamne le gouvernement de ne pas avoir encouragé les agriculteurs canadiens, comme en témoignent *a*) l'imposition de taux d'intérêt déraisonnablement élevés . . .

Il s'agit là d'une affaire très sérieuse. J'estime donc que c'est la partie sérieuse de la motion. En voici maintenant la suite:

> *b*) sa détermination à poursuivre les politiques de l'ancien gouvernement libéral en continuant à ne pas tenir compte des recommandations de la Commission Hall sur le transport des grains . . .

On a presque envie de rire tellement c'est ridicule. Il est aberrant de dire que le gouvernement actuel ne tient pas compte des recommandations de la Commission Hall. La motion dit encore:

> et *c*) en commençant à abandonner le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour le transport du grain dans l'Ouest.

De la petite politique et rien d'autre. C'est la moins qu'on puisse dire.

M. Broadbent: Oh!

M. Mazankowski: C'est dénaturer les faits en ce qui concerne la position du gouvernement au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Si ce n'est pas une fausseté, on en est bien près. C'est pour le moins décevant.

M. Broadbent: De quel côté êtes-vous?

M. Mazankowski: Je vais dire au député quelle est ma position, ça je vous le garantis. Je vais citer des extraits des documents que j'ai fait publier et des discours que j'ai prononcés lors de la dernière campagne électorale, de sorte que le député pourra voir clairement que ma position est la même après les élections qu'avant.

J'aimerais dire un mot des taux d'intérêt élevés et des répercussions qu'ils auront sur les agriculteurs. Je ne suis pas naïf au point d'aller prétendre qu'ils ne leur font pas de tort. Je manquerais totalement de principes si je prétendais avoir une solution immédiate à proposer. En fait, les taux d'intérêt élevés sont à l'image de notre économie. Le gouvernement entend s'attaquer à ces problèmes avec lucidité. Le défi que le Canada doit relever, ce n'est pas simplement de trouver une solution artificielle pour qu'un groupe de Canadiens en ressentent moins l'acuité. Ce remède soignerait les symptômes du mal et non ses racines. Qui plus est, il susciterait probablement des difficultés encore plus sérieuses pour l'avenir.

Le nouveau gouvernement a hérité du plus lourd déficit budgétaire de toute l'histoire du pays, plus de 11 milliards de dollars cette année, et d'un déficit de plus de 7 milliards de la balance des paiements internationaux. Ce sont là les solutions que nous avons dû adopter. De toute évidence, les taux d'intérêt élevés causent des difficultés. Nos échanges à la Chambre en témoignent. Mes collègues qui interviendront après moi traiteront plus longuement de cette question, mais je me permettrai d'ajouter qu'aussi pénibles que soient actuellement ces taux d'intérêt, l'économie et les Canadiens en souffriront moins que si nous avions laissé traîner les graves problèmes que nous avions à affronter.

En ce qui concerne les céréaliculteurs, ceux auxquels s'intéresse la motion à l'étude, il me semble que la meilleure façon de leur venir en aide consiste à commencer de suite à améliorer le système de transport des céréales et à appuyer certaines des mesures que nous avons proposées pour l'améliorer.

C'est vraiment très amusant d'entendre les néo-démocrates faire le procès de l'ancien gouvernement libéral, du parti libéral. Nous avons eu un vote de censure de première importance il y a une quinzaine alors que les députés libéraux et néo-démocrates se sont ligués contre nous. Il est très intéressant de voir ce qu'en a dit le *Globe and Mail*. Je cite:

> Le gouvernement, poussé au bord de l'abîme par une motion de censure libérale, a survécu par seulement deux voix mais cette motion n'était qu'un manège politique. L'ancien premier ministre Pierre Trudeau l'avait présentée pour donner une leçon au gouvernement conservateur parce qu'il n'avait pas réussi à faire en six mois ce que le gouvernement libéral n'a pu accomplir en 11 ans.

Voilà à quoi se résume cette motion de censure artificielle qu'ont appuyée les néo-démocrates.

Une voix: Avec joie.

M. Mazankowski: En effet. La motion prétendait que nous nous inspirions des mêmes formules que l'ancien gouvernement et que nous n'orientions pas notre politique dans le sens des recommandations du rapport Hall. Il est très intéressant de lire ce que M. Hall a trouvé à dire au sujet du gouvernement. Je voudrais vous citer un extrait du *Star Phoenix* de Saskatoon en date du vendredi 21 septembre 1979. Voici ce qu'il a dit:

M. Nystrom: Vous n'arrivez pas à le trouver.

M. Mazankowski: Je faisais une pause car je voulais garder le meilleur passage pour la fin. Voici donc ce qu'a dit M. Hall:

> L'objectif du ministre des Transports, Don Mazankowski, d'augmenter de 50 p. 100 les exportations du blé d'ici 1985 peut être atteint si l'on construit davantage de wagons-trémies, soutient le juge Emmet Hall, auteur d'un important rapport sur la manutention du grain de l'Ouest.
>
> «L'acheminement des exportations supplémentaires peut s'effectuer sur les lignes ferroviaires existantes mais non pas avec le matériel actuel», a déclaré Hall jeudi dernier . . .
>
> «Un grand nombre de wagons-trémies vont être intégrés au réseau du transport à mesure qu'ils sortiront des usines», a déclaré Hall.
>
> «L'ancien gouvernement libéral n'a appliqué qu'un nombre limité des recommandations sur la manutention du grain qu'il a faites en 1977, mais les progressistes conservateurs semblent enclins à en appliquer davantage», a-t-il déclaré.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: L'article continue:

> On aura franchi une étape majeure quand on aura nommé un coordonnateur chargé de l'acheminement des céréales, de dire M. Hall. Le gouvernement tente d'arrêter son choix.

Je signale que la nomination de M. Horner, même si elle n'a pas eu l'approbation du député d'Essex-Windsor et des néo-démocrates, a été très favorablement accueillie pas le juge Emmett Hall. L'article poursuit en disant:

> A l'issue d'une réunion qu'ils ont tenue en juillet, Mazankowski et les quatre ministres des Transports de l'Ouest ont «reconnu à l'unanimité que bien d'autres mesures allaient être prises», de dire M. Hall.

Et voici la partie que je réservais pour la fin, parce que je sais qu'elle plaira énormément au député de Yorkton-Melville:

> Mazankowski est «un ministre très compétent et très actif et je crois qu'il va réellement réussir à accroître les exportations».

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Il est également très modeste.

Une voix: Touché!

M. Kempling: On ne peut rien vous cacher.

M. Mazankowski: J'aimerais traiter de ce point de façon un peu plus détaillée, car la motion laisse entendre que nous avons suivi la même politique que l'ancien gouvernement libéral. Les déclarations du juge Emmett Hall montrent très clairement que nous appliquons essentiellement l'orientation préconisée par le rapport de la Commission Hall.

M. Broadbent: Il n'a pas dit cela!

M. Mazankowski: Je dois ajouter que je rencontre très régulièrement le juge Hall. Je peux assurer au député qu'effectivement cet homme très éminent approuve tous les détails de nos initiatives et de nos politiques.

● (1650)

Notre politique diffère de celle des libéraux, non seulement sur le fond, mais aussi par l'importance qui y est accordée au transport du grain. Ce domaine vient en premier sur la liste de nos priorités. C'est un secteur auquel nous accordons la plus grande importance, car nous savons, nous l'avons déjà dit et nous le répétons, que nous avons perdu trop de commandes à l'étranger, des millions et des milliards de dollars, et nous essayons de compenser ces pertes.

Ensuite, il y a une question d'attitude. Nous avons cherché à résoudre ces problèmes par la collaboration et la consultation. Nous avons remplacé l'affrontement par la coopération en travaillant avec la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne du grain, les sociétés de manutention, les chemins de fer, l'industrie en général, les syndicats et les gouvernements provinciaux.

Le chef du NPD ne se rend peut-être pas compte que c'est un système complexe dont chacun des éléments doit bien fonctionner. L'ensemble du système doit fonctionner harmonieusement pour parvenir à une production maximum. C'est là une des différences essentielles.

L'autre différence, c'est la portée et l'intensité des efforts que nous faisons pour le transport du grain, surtout vers les marchés d'exportation. Nous attaquons sur deux fronts: à court terme et à long terme. Dès notre accession au pouvoir, nous nous sommes efforcés de remettre en route le projet de Prince-Rupert, car les négociations avaient été rompues. Un comité d'évaluation étudie actuellement l'emplacement et me présentera son rapport d'ici la fin novembre. Nous pourrons alors prendre une décision. Je m'attends à ce que les travaux de construction commencent au début de 1980.

Nous sommes en train d'étudier les moyens d'augmenter notre capacité d'exportation par le port de Churchill. Hier nous avons assisté à un véritable événement historique. Nous nous sommes rendus à Churchill pour observer le chargement à bord du MV *Arctic* de quelque 24,500 tonnes d'orge destinées à la Pologne. C'est le plus tard qu'un navire ait j'amais quitté Churchill, un mois après la fin de la saison. Nous espérons recommencer au tout début de la prochaine saison et encore l'automne prochain. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas seulement besoin de Prince-Rupert, nous avons aussi besoin de Churchill, de Vancouver et de Thunder Bay.

Je vois le Canada devenir un grand producteur et un grand exportateur de grain grâce aux quatre débouchés de Thunder Bay, Churchill, Prince-Rupert et Vancouver. Il nous faudra tous les utiliser si nous voulons atteindre les 30 millions de tonnes d'exportations que nous nous sommes fixés pour 1985. Nous y arriverons avec le temps et grâce aux initiatives que nous avons prises, j'en suis sûr.

Pour ce qui est de l'accroissement du matériel roulant, la Commission canadienne du blé met actuellement en service 2,000 wagons-trémies. On est justement en train de les livrer. De plus, le gouvernement fédéral a loué quelque 2,000 wagons-trémies qui seront mis en service au début de l'an prochain. Nous les avons loués pour deux raisons: premièrement, comme les libéraux ne nous avaient pas laissé d'argent, il nous fallait louer et, deuxièmement, la location de wagons nous permettait d'en prendre livraison beaucoup plus vite que si nous les avions achetés, ce qui explique que nous les recevrons au début de l'an prochain. Ainsi donc, la Commission canadienne du blé en fournit 2,000, le gouvernement fédéral 2,000, la Saskatchewan 1,000, l'Alberta 1,000 et le Manitoba environ 400; ce qui veut dire que 6,400 wagons-trémies viennent s'ajouter à notre matériel roulant actuel.

En outre, nous avons renouvelé le programme de réfection des wagons couverts réalisé principalement à Winnipeg. Quelque 5,000 wagons remis en état seront mis en service d'ici le milieu de l'an prochain, ce qui porte le total à 11,400 wagons couverts et wagons-trémies d'ici 1981.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: C'est en voie de réalisation, pas par miracle, mais grâce à une bonne collaboration entre les parties concernées. Nous pensons qu'il est possible d'aller beaucoup plus loin de cette manière. Il n'est pas facile de trouver des solutions. Nous devons maintenant voir à ce qu'il y ait suffisamment de locomotives capables de faire le travail. Nous sommes actuellement en discussion avec les compagnies ferroviaires à ce sujet.

Voilà certaines des mesures qui ont été prises. Je me félicite que le député d'Essex-Windsor ait parlé du groupe de travail auquel participent des députés. De ce côté-ci de la Chambre, nous considérons qu'un député est «quelqu'un». Les députés veulent travailler, ils sont compétents et ils ont fait du très bon travail. Ils sont allés partout et ont examiné soigneusement les moyens d'améliorer la situation, en collaboration avec les marchands de céréales, la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains. Ils ont étudié les nouvelles techniques que nous pourrions utiliser. Ils ont cherché comment nous pourrions réduire le temps nécessaire pour effectuer toutes les opérations. Ils doivent normallement me remettre leur rapport d'ici deux semaines; le coordonnateur du transport des grains pourra ensuite, à l'aide de ce rapport, mettre en œuvre les nombreuses recommandations intéressantes que va faire le comité.

Le député qui vient de parler avant moi et le porte-parole officiel de l'opposition libérale ont déclaré qu'ils étaient en faveur de la nomination d'un coordonnateur. Je pense que nous avons beaucoup de chance d'avoir pu obtenir les services d'un homme exceptionnellement compétent, non seulement comme homme politique, mais aussi comme spécialiste du transport des céréales.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Sa nomination a été acclamée dans tout le pays. Je peux vous assurer que M. Hugh Horner mènera à bien la coordination du transport et la pleine utilisation de nos installations d'entreposage et d'expédition du grain. Je n'ai aucun doute à ce sujet. En fait, je suis sûr que nous atteindrons presque l'objectif que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire l'augmentation de 20 p. 100 de nos exportations, et cela malgré les impondérables—comme les ponts qui s'effondrent ou qui prennent feu. C'est l'objectif de M. Horner, mon objectif et celui de notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Tout le monde ne voit pas les solutions et les problèmes du même œil. Les opinions diffèrent. Les uns pensent que nous avons assez de wagons-trémies, d'autres que nous n'en avons pas assez; les opinions varient sur le meilleur moyen de rentabiliser le système. Au congrès de l'United Grain Growers dont le chef du NPD a parlé, le président, homme très respecté dans son domaine, a dit que la pénurie de wagons de chemin de fer avait été exagérée. Il a dit à ce congrès que selon lui, nous n'avions pas besoin d'un plus grand nombre de wagons-trémies. Il trouve que nous en avons assez.

Entre-temps, le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, Ted Turner, a dit aux délégués à la réunion annuelle du Syndicat jeudi, qu'il avait une grande confiance en l'avenir de l'industrie céréalière du Canada, en parlant, bien sûr, des initiatives que le gouvernement a prises. Il a ajouté que, bien qu'il était heureux des achats de wagons-trémies par le gouvernement fédéral et les provinces, il faudrait 1,800 wagons de plus par année pour suffire à la demande. Ces divergences d'opinions existent.

● (1700)

M. Runciman a aussi dit:

. . . on a réagi trop fortement à la pénurie de wagons pour le transport du grain. Si le gouvernement d'Ottawa, de la Saskatchewan et de l'Alberta accédaient à la demande de la Commission canadienne du blé qui veut plus de wagons, l'offre dépasserait de loin la demande dans à peu près un an.

Ce sont des choses dont il faut tenir compte. Le porte-parole officiel du NPD, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), a dit dans le *Leader Post* de Regina, le 21 juillet:

Il a préconisé un programme en trois points: intégrer tout immédiatement, sauf les 155 miles, dans le réseau ferroviaire permanent; réduire de quatre à deux ans le programme de remise en état des voies; commander immédiatement 6,000 à 8,000 wagons-trémies.

Il a dit cela en juillet, et nous sommes maintenant rendus à novembre. En fait, 7,400 wagons-trémies seront mis en service d'ici 1981. L'article poursuit en disant:

Benjamin s'est opposé à toute modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et a approuvé la nomination d'un tsar des transports pour coordonner le transport du grain.

M. Broadbent: Pas Horner!

M. Nystrom: Au sein de la Commission canadienne du blé.

M. Mazankowski: Ils sont maintenant en train de couper les cheveux en quatre. Le député a d'abord dit qu'il n'approuvait pas l'idée d'un coordonnateur. J'assure aux députés qu'on a nettement approuvé la nomination et l'idée d'un coordonnateur d'un bout à l'autre du pays, mais, ce qui est plus important, la nomination de M. Hugh Horner a été accueillie favorablement de Halifax à Victoria, comme je l'ai dit.

M. Broadbent: Par sa famille.

M. Mazankowski: J'aimerais maintenant commenter la partie de sa motion ayant trait au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. J'aimerais citer une déclaration dont mon parti s'est servi au cours de la campagne électorale au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous avons dit:

Pour les encourager à transporter de plus grandes quantités de grain, à remettre en état et à entretenir des ateliers et du matériel suffisants, les chemins de fer seront convenablement indemnisés pour le transport du grain. Ils doivent en retour garantir des niveaux de service suffisants pour le transport du grain.

Mais voici où nous intervenons:

Les bénéfices provenant des tarifs statutaires reviendront aux producteurs de l'Ouest.

Le Trésor fédéral comblera la différence entre les tarifs statutaires et les tarifs subventionnés selon une formule établie après consultation avec les producteurs.

Essentiellement, notre position est la même. C'est ce que nous avions dit alors et c'est ce que nous disons toujours. Il n'est pas nécessaire que le professeur d'Oshawa me fasse l'historique du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Whelan: Aucun de mes enfants ne va à son école.

M. Mazankowski: Je connais la valeur historique et économique de ce tarif ainsi que son importance aux yeux des céréaliculteurs de l'Ouest. Le gouvernement n'envisage nullement de supprimer le moindre avantage aux dépens de ces producteurs.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: Faites amende honorable, Ed.

M. Mazankowski: J'aimerais que les néo-démocrates cessent de dénaturer les faits, talent qu'ils maîtrisent à la perfection.

M. Knowles: Règlement!

M. Mazankowski: Si dans mon impatience, monsieur l'Orateur, j'ai tenu des propos qui ne sont pas parlementaires, je tiens à préciser que mes paroles ont dépassé ma pensée. Si je viens de dire des propos déplacés, je les retire sur-le-champ et je m'en excuse auprès du député.

M. Alexander: Voilà un vrai monsieur!

M. Broadbent: Dites la vérité maintenant.

M. Mazankowski: Même des députés néo-démocrates ont demandé de changer la structure du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il nous est arrivé souvent au député de Regina-Lake Centre et à moi d'en discuter. Je pense exprimer son opinion, car nous en avons souvent parlé, et des gouvernements provinciaux ainsi que bon nombre d'organismes agricoles ont fait des démarches en ce sens.

La question du traitement des produits céréaliers préoccupe certains députés. Je sais que les néo-démocrates seraient prêts à dire: «Bien, nous verserons la différence aux sociétés ferroviaires si c'est ce qu'elles veulent et, si les fonds du Trésor fédéral sont insuffisants, nous demanderons aux provinces de faire leur part.» Ce n'est pas là la politique du gouvernement. Je tiens à garantir à la Chambre que si nous modifions la structure du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, nous le ferons seulement après avoir consulté les producteurs. A notre avis, les producteurs canadiens doivent avoir leur mot à dire et nous sommes prêts à profiter de leurs connaissances et de leurs idées.

Le deuxième point que je veux établir, c'est que le gouvernement considère que les sociétés ferroviaires ont le devoir de transporter nos céréales rapidement et efficacement dans l'intérêt des producteurs et de tout le pays. Je tiens à bien préciser que le gouvernement ne permettra pas aux sociétés ferroviaires de fournir uniquement des services rentables. Nous n'acceptons pas la formule de Snavely, tout comme nous n'avons accepté ni le rapport PRAC ni l'ensemble du rapport Boze-Allen.

Nous ne modifierons pas le mode d'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau si nous n'obtenons pas des garanties suffisantes que le service sera maintenu, parce que nous croyons que les céréales constituent une richesse nationale. Le gouvernement fédéral ne se dérobera pas à ses responsabilités pour ce qui est de garantir des recettes suffisantes aux sociétés ferroviaires, mais nous ne voulons pas pour autant réduire les avantages statutaires offerts par le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est un engagement que nous comptons continuer à respecter.

En terminant, je signale au chef du Nouveau parti démocratique que les habitants de l'ouest du Canada ont en effet voté pour le changement. Ils ont voté pour le changement et pour l'amélioration du réseau de transport et de manutention des céréales et aussi pour le maintien d'un plus grand nombre de lignes d'embranchement que l'ancien gouvernement n'était prêt à conserver. Ils ont voté pour un parti qui s'était engagé à transporter davantage de céréales. Le NPD a sa propre politique en ce qui concerne l'ouest du Canada et, je le répète, il s'est efforcé de dénaturer notre position pendant toute la campagne électorale et c'est ce qu'il continue à faire. J'aimerais rappeler aux députés que ce parti n'a pas réussi à faire élire beaucoup de députés dans les régions rurales, le 22 mai dernier, et je ne crois pas non plus qu'il réussira à en faire élire beaucoup d'autres. Je suis d'accord avec l'ex-ministre de l'Agriculture qui a déclaré que cette motion, particulièrement en ce qui a trait au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, est une simple manœuvre politique de la part des néo-démocrates qui cherchent à gagner les faveurs de Prince-Albert. Les habitants de cette circonscription feront connaître leur décision lundi, et je puis vous assurer qu'elle sera en notre faveur.

Nous continuerons à travailler et à régler les problèmes de concert avec l'ensemble du système de manutention du grain, avec les chemins de fer, avec la Commission canadienne du blé, avec la Commission canadienne des transports et avec les producteurs. Nous collaborerons tous au règlement de ces problèmes. Sans promettre de solution instantanée ou de solution miracle, nous réussirons, grâce à la collaboration et à la consultation, à faire du bon travail. Nous réussirons à atteindre notre objectif de 20 p. 100 cette année, et de 50 p. 100 d'ici 1985.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je reconnais au départ que le ministre est revenu sur ce qu'il avait dit sur un certain point peu après l'avoir dit, mais comme j'ai eu la courtoisie d'accepter une question d'un député de ce côté-ci, je me demande si le ministre accepterait bien, à son tour, de répondre à une de mes questions au sujet de ses remarques selon lesquelles nous cherchions à tromper la population. C'est une accusation plutôt grave et je me demande si le ministre me permettrait de lui poser une question dans ce contexte pour tirer la chose au clair pour les fins du compte rendu?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Même si le ministre est d'accord, le député devra obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre est-il disposé à répondre à une question?

M. Mazankowski: Oui.

● (1710)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'ai dit au début que j'aime les débats enflammés comme le ministre, mais par ailleurs je n'aime pas qu'on se moque du monde. Si je me trompe, je veux bien qu'on me reprenne.

J'ai ici un communiqué publié par le parti conservateur du Canada pendant la campagne électorale le 19 avril à Ottawa, soit environ un mois avant les élections. Il n'y est pas question de perpétuer les «avantages», les «bienfaits» ou les «effets» du tarif du Nid-de-Corbeau; on dit catégoriquement:

Nous avons proposé: Que le tarif de transport du Pas du Nid-de-Corbeau soit conservé.

J'en ai déjà parlé plus tôt, j'ai dit que depuis les élections, le ministre des Transports, le député de Lisgar (M. Murta) et Hugh Horner, qui a été nommé à certaines fonctions par le gouvernement, ont chambardé cette déclaration. Ils ont fait marche arrière. Voilà les termes que j'ai employés et si je me trompe il faut les rectifier et rectifier le hansard. Ils ont proposé non plus de conserver le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, mais certaines choses qu'ils assimilent à l'avantage de sa conservation.

C'est la seule accusation que j'ai portée dans mon discours. Rien de moins, rien de plus. J'ai dit que je n'admettais pas cette politique et qu'elle marquait un changement par rapport à la politique du parti conservateur. Si je me trompe, j'aimerais que le ministre rectifie immédiatement.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je commencerai tout d'abord par dire, pour qu'il n'y ait absolument pas de malentendu que je m'excuse auprès du député et des membres de son parti si je me suis emporté dans ma description. Et je dois ajouter dans le même esprit que le député se trompe. J'ai le document en main. Cette politique a été définie par moi-même et par d'autres membres du comité des transports du caucus conservateur, et ratifiée par le parti. Je cite de nouveau pour qu'il n'y ait absolument pas de malentendu. Je me demande quel document le député cite mais je . . .

M. Broadbent: Un document du parti conservateur.

M. Mazankowski: Je ne sais pas où il prend ce qu'il cite mais je suis en mesure de prouver ce que j'avance. Je l'ai cru sur parole, il devra faire comme moi. Je pense que cela sera appuyé et ratifié également par d'autres députés. En deux mots, les termes qu'on a employés durant la campagne électorale sont les suivants:

Pour encourager les sociétés ferroviaires à acheminer des quantités toujours plus grandes de grains, ainsi qu'à rénover et à entretenir leurs installations et leur matériel, nous les paierons suffisamment pour ce qu'elles transportent. En échange, celles-ci devront assurer un niveau de services suffisants pour l'acheminement du grain.

Et en lettres capitales, pour retenir l'attention:

Nous maintiendrons les tarifs ferroviaires statutaires qui avantagent les agriculteurs de l'Ouest.

Plus loin:

Le trésor fédéral comblera l'écart entre le tarif statutaire et le tarif compensatoire, selon une formule qui sera arrêtée à la suite de consultations avec les agriculteurs.

Voilà la bonne formule et c'est celle que nous avons présentée aux Canadiens avant les élections du 22 mai. Nous continuerons à suivre la ligne de conduite dont je viens de lire le texte.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Papineau (M. Ouellet)—Question posée au Cabinet—On demande si le premier ministre a rencontré un candidat péquiste à Montréal; l'honorable député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan)—Le commerce international—L'industrie automobile—La part du Canada au chapitre des investissements; l'honorable député de Charlevoix (M. Lapointe)—L'assurance-chômage—Le sort des employés saisonniers—On demande une révision du système de prestations.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA PRÉSUMÉE ABSENCE D'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX AGRICULTEURS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas avoir encouragé les agriculteurs canadiens, comme en témoignent *a*) l'imposition de taux d'intérêt déraisonnablement élevés, *b*) sa détermination à poursuivre les politiques de l'ancien gouvernement libéral en continuant à ne pas tenir compte des recommandations de la Commission Hall sur le transport des grains et *c*) en commençant à abandonner le tarif du Pas du Nid-du-Corbeau pour le transport du grain dans l'Ouest.—*M. Broadbent.*

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, je prends volontiers part à ce débat. Le sujet de la discussion devrait revêtir et, revêtira nous l'espérons, une très grande importance pour la Chambre.

Depuis le début de la session, nous avons passé beaucoup de temps à parler de nos ressources énergétiques et pourtant, pour les députés de l'Ouest, et même pour tous les Canadiens, la question du grain est tout aussi importante et peut-être même davantage pour l'économie canadienne.

Si nous oublions un instant les objectifs manifestement politiques de la résolution et les propos geignards du chef néo-démocrate qui, apparemment, se contente surtout d'attaques personnelles au lieu de se fonder ses critiques sur les faits, s'en prenant à Lang, Horner et qui d'autre encore—si nous oublions cela, il importe que les députés aient l'occasion d'exprimer leur point de vue sur la question cruciale de l'industrie céréalière, c'est-à-dire les conséquences des programmes actuels. Nous sommes surtout heureux de pouvoir entendre le ministre des Transports (M. Mazankowski) et d'autres membres du caucus conservateur nous dire quelles seront la politique, les programmes et l'orientation du gouvernement. Ils admettront, je pense que pour le moment on ne sait pas au juste ce que sont ces programmes.

Bien sûr, s'il y a confusion, c'est parce que le parti conservateur est revenu sur un bon nombre des déclarations et des propositions qu'il avait faites avant de prendre le pouvoir quant à la forme et à la teneur des programmes concernant la manutention du grain.

Le ministre des Transports a fait valoir, avec beaucoup d'éloquence, la nécessité d'entreprendre des études et des examens d'une grande diversité. Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il charge les députés d'entreprendre certaines recherches et enquêtes, mais cela va totalement à l'encontre de ce qu'il parlait de faire quand son parti a été élu. Dans un communiqué du 14 juin 1978, le ministre jugeait inutile de faire d'autres études et déclarait qu'il fallait suivre les principales recommandations de la Commission Hall. Cela semble assez clair, mais néanmoins, une fois en place, il s'est empressé d'entreprendre toutes sortes d'études nouvelles.

Dans un autre communiqué du 29 mai 1978, le ministre déclarait que les députés progressistes conservateurs considéraient le comité des transports et des communications comme la meilleure tribune où discuter des questions intéressant la Commission du blé, la Commission Hall et la manutention du grain. Maintenant, nous apprenons qu'il n'en sera rien. Ce sont des groupes d'étude et des groupes parlementaires privilégiés et protégés, composés seulement de députés conservateurs, qui étudieront la question et feront des déclarations. Cela amène vraiment la population à se demander si ces rapports et ces enquêtes seront rendus publics un jour et s'il y aura jamais des audiences officielles.

Je n'ai qu'à mentionner la position adoptée par le député de Lisgar (M. Murta) qui d'après un des derniers numéros du *Manitoba Co-Operator* aurait dit que la question du Pas du Nid-de-Corbeau serait étudiée et que le gouvernement formerait un comité spécial dans environ deux semaines, puis il a ajouté qu'il n'était pas certain qu'il y ait des audiences publiques à ce propos.

Nous sommes excusables de nous plaindre fréquemment de la confusion qui obscurcit les mesures et les orientations adoptées par le gouvernement. Nous ne savons pas vraiment qui décide de la politique à suivre. Il semble bien que le député de Lisgar ait pris l'initiative de faire des déclarations officielles sur les prises de position du gouvernement, ce qui, étant donné la position qu'il occupe, leur donne véritablement de l'importance. Ses propos sont rapportés fidèlement dans toutes les revues agricoles et les journaux de l'Ouest, qui les considèrent comme des articles de foi.

Le ministre des Transports a réfuté ce que le député de Lisgar avait dit, en expliquant que ce n'est pas vraiment ce qu'il voulait dire—«Nous ne ferons rien à propos de Churchill et nous n'allons pas créer de comité spécial pour s'occuper de la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, quoi qu'en dise le député de Lisgar.»

J'espère qu'aujourd'hui, au cours de ces discussions, le ministre des Transports précisera clairement qui établit la politique du gouvernement. Peut-être aurait-il la bonté de relire ses déclarations, ainsi que celles que le premier ministre (M. Clark) a faites lorsqu'il était chef de l'opposition et de parcourir à nouveau la longue liste de promesses qu'il avait faites à cette époque. Aucune de ces promesses n'a été honorée, loin de là, car, dans la plupart des cas, le gouvernement a fait tout le contraire de ce qu'il s'était engagé à faire auprès des électeurs. Les conservateurs n'ont pas renié globalement leurs promesses, mais ils n'ont pas mis certaines mesures en application, bien que s'étant clairement et fermement engagés à le faire.

Cela m'amène aux déclarations du chef du Nouveau parti démocratique qui se prend pour le chef de l'opposition. Les malheurs du chef du Nouveau parti démocratique lui viennent de ce qu'il n'a pas appris à compter. Il ne se rend pas compte qu'il n'y a que 26 députés dans son parti. Malgré tous ses airs, ses prétentions et ses poses, le tourment intérieur et l'amertume du pauvre homme deviennent bien évidents lorsqu'il déverse sa bile et sa pollution oratoire. Il ne peut se faire à l'idée que les résultats mirobolants qu'il escomptait le 22 mai ont tourné en eau de boudin.

● (1720)

Le Nouveau parti démocratique n'a rien fait de transcendant, mais il ruminait en se demandant à quel parti politique il pourrait se raccrocher. Je suppose que je suis un peu injuste, mais quand ce député qui se prend pour un chef national, alors que son parti a réussi à peine à se maintenir—et s'est même classé derrière le parti rhinocéros au Québec, une province qui a pourtant beaucoup de sièges—on comprend son dépit. On comprend que son amertume à la longue le rende hargneux.

Le chef du Nouveau parti démocratique a habilement mais lâchement éludé la question. Il s'est attaqué âprement et violemment aux libéraux parce qu'ils ont présenté une motion de censure. Nous étions prêts à en présenter une. Nous étions disposés à nous rendre aux urnes. Au lieu de cela, qu'a fait le Nouveau parti démocratique? Il a rédigé la motion en termes ambigus et emberlificotés. Il a pris soin de la rédiger de façon à ce que les autres partis de l'opposition puissent voter pour. C'est une tactique. Je comprends la situation particulière. Il ne veut pas déclencher d'élections, parce que certains de ses 26 députés pourraient être défaits. Il a trouvé un moyen assez gentil d'éviter de nouvelles élections. Quand ses membres du haut de leur tribune parlent d'un ton sentencieux de leur probité politique, il suffit d'examiner les faits qui sont plus éloquents que leurs propos.

Revenons maintenant au moment où le chef du Nouveau parti démocratique a prétendu que des allégations n'étaient que la vérité pure et simple. Évidemment, la motion elle-même dit le contraire. Lorsqu'ils racontent qu'on n'a pas tenu compte du rapport de la Commission Hall, ce n'est pas exact en ce qui concerne le dernier gouvernement.

Beaucoup des recommandations principales de la Commission Hall ont été mises en vigueur par décret du conseil dans les huit jours suivant la publication de son rapport. On a ouvert en permanence quelque 14,000 milles de voie ferrée. L'ancien gouvernement s'est officiellement engagé à reconstruire certains tronçons et à mobiliser à cette fin de 700 à 800 millions de dollars. Cet engagement du gouvernement libéral s'appliquait aussi à 5,000 milles additionnels de voie ferrée au sujet desquels la Commission Hall n'avait pas pris de décision. En outre, le gouvernement a remis au Comité d'action des chemins de fer des Prairies certains tronçons de l'embranchement que le NPD, dans sa dévotion servile à la Commission Hall, n'était pas diposé à accepter. Toutes ces lignes sont devenues permanentes. Si le NPD a l'intention de ne jurer que par la sacro-sainte Commission Hall, il nie alors certains progrès remarquables dont ont bénéficié les agriculteurs de l'Ouest. Si, comme à leur habitude, ils veulent se borner à être des théoriciens plutôt que des pragmatiques, c'est leur affaire. Je ne pense pas qu'on devrait induire les députés à croire que d'une façon ou d'une autre, leurs paroles ouvrent la voie à un progrès réel et efficace.

En fait, ce qui est intéressant au sujet du Nouveau parti démocratique, c'est qu'il prétend avoir l'esprit ouvert et être le parti des réformes progressistes.

Une voix: Revenez-en donc au sujet.

M. Axworthy: Ils aiment à se vanter d'être avant-gardistes et innovateurs et, pourtant, aucun parti ne s'est montré aussi fermé, aussi réactionnaire et aussi inflexible que le Nouveau parti démocratique sur la question de la manutention des céréales dans l'ouest du Canada. Ils ne veulent pas céder d'un pouce ni admettre que le transport des céréales dans l'ouest du Canada suscite de graves difficultés et qu'une partie d'entre elles tient aux tarifs statutaires. Ils tentent de s'accaparer des avantages purement politiques en disant que tout le monde essaie de se débarrasser du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau au lieu de s'interroger honnêtement sur le problème.

La vraie question est la suivante: comment allons-nous nous y prendre pour mettre sur pied un programme efficace d'amélioration du transport du grain dans l'ouest du Canada? Cela n'a rien de sectaire, monsieur l'Orateur. Ce que nous voudrions savoir du gouvernement, et nous le lui demandons une fois de plus, c'est s'il est pour ou contre un tel programme. Même le premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan—non pas l'aile fédérale de ce parti, car ceux qui en font partie sont bien trop purs pour cela—s'est dit prêt à participer à des rencontres à ce sujet pour y étudier diverses hypothèses. Les néo-démocrates de la Saskatchewan, qui ont quelques années d'expérience pratique du pouvoir, sont prêts à discuter de cette question. Ils ont même chargé une commission d'étudier cette

question en Saskatchewan, mais ils ne sont pas encore prêts à publier le rapport de cette commission. S'ils ne sont pas prêts à le faire, c'est probablement parce que le rapport contient des choses que le NPD préfère ne pas divulguer. Mais du moins ont-ils chargé un groupe d'étude de se pencher sur cette question, ce que les néo-démocrates de l'aile fédérale, dans leur étroitesse d'esprit, ne seraient même pas prêts à faire.

N'empêche que nous savons tous qu'il serait inutile de songer à assurer l'essor de notre industrie céréalière et à accroître nos exportations dans ce secteur si nous ne parvenons pas d'abord à rendre plus efficace notre système de manutention et de transport du grain dans l'ouest du Canada. On ne peut pas s'arrêter sur des éléments isolés monsieur l'Orateur, il faut voir la situation dans son ensemble. Il faut considérer les wagons-trémies, les voies, les compagnies ferroviaires et leurs obligations, les tarifs statutaires et les subventions.

Le fait que ces apôtres de la politique progressiste qui se plaisent à parader à la Chambre en se faisant fort d'innover, soient si ridiges et si réactionnaires prouve tout simplement qu'ils essaient de manger à deux râteliers, ce qui n'est pas possible.

M. Whelan: Ils n'ont pas évolué d'un cheveu en trente-cinq ans.

M. Axworthy: C'est bien vrai! On peut très bien être réactionnaire et se débarrasser des manifestes, mais ne pas être prêts à bouger d'un pouce. Mais aucun manifeste ne remplacera jamais la bonne sagesse.

Nous devrions nous pencher sur une des questions fondamentales auquel le Parlement et notre pays sont acculés dans le domaine du grain: les taux d'intérêt élevés. Les taux d'intérêt élevés constituent un grave obstacle au potentiel d'amélioration de la productivité, d'accroissement de la production agricole. Il ne faut pas considérer cela comme un prolongement des politiques antérieures. Il y a de grosses différences d'ordre économique. Je suggérerais encore une fois aux députés qui siègent à notre gauche de consulter à nouveau le compte rendu des audiences du comité. Il existe une très grande différence entre le taux d'intérêt réel et le taux d'intérêt nominal contrairement à ce qui se passe aux États-Unis à l'heure actuelle.

De plus, le cycle économique canadien diffère actuellement du cycle économique américain. L'un des faits saillants que présente l'économie canadienne, c'est que nous disposons d'un gros excédent de capitaux, parce que nous épargnons beaucoup plus que les Américains. Toutes ces raisons militent en faveur d'une politique différente de celle que suit la Banque du Canada en matière de taux d'escompte. Nous devrions réduire la masse monétaire, mais pas en jouant sur les taux d'intérêt. Nous devrions laisser le taux d'escompte suivre la loi du marché.

Nous devrions en outre reconnaître une chose qui est devenue une tradition au Canada, soit l'intervention du gouvernement fédéral pour protéger et amortir les coups lorsque les détenteurs d'instruments monétaires font face à des difficultés économiques. Je rejette catégoriquement la position adoptée par le ministre des Transports et le ministre des Finances qui affirment qu'il n'y a rien à faire. C'est tout simplement faux, monsieur l'Orateur. Il y a bien des façons de fournir un crédit de transition, d'alléger le fardeau des agriculteurs, des propriétaires de maison et des chefs de petites entreprises. Ceux-ci constituent un secteur particulièrement vulnérable de l'économie. Ils n'ont pas les mêmes ressources pour encaisser les coups que les grandes compagnies qui possèdent des réserves de capitaux énormes à la banque ou qui peuvent mettre à l'abri leurs programmes d'investissements. Les délais de crédit consentis à l'agriculteur, au petit entrepreneur, au propriétaire de maison, sont courts. Ils doivent s'adresser à la banque. Ils n'ont qu'un, deux ou trois mois de crédit.

J'aimerais signaler aux députés d'en face, dont certains viennent du Manitoba, les résultats d'un sondage récemment effectué par le *Brandon Sun*. Trente-cinq questionnaires ont été envoyés à des agriculteurs manitobains en prévision d'une grande conférence agricole prévue pour quelque temps avant Noël. D'après les questionnaires auxquels on a répondu, plus de la moitié des agriculteurs de cette province devront réduire leur production par suite de la montée des taux d'intérêt. Plus de la moitié réduiront leur production dans la prochaine campagne agricole, à compter du printemps prochain. Et cela, c'est grave. C'est dire que si leurs intentions, telles qu'elles sont exprimées dans ces questionnaires, se réalisent, la production céréalière dans l'Ouest sera sensiblement réduite, comme aussi nos possibilités de vente et d'exportation. Cela aura un effet multiplicateur sur toute l'économie de l'ouest du Canada. Cela se répercutera sur les concessionnaires d'instruments aratoires, sur les entreprises d'engrais; toutes les industries qui dépendent de l'agriculture seront sérieusement touchées. Je suis franchement surpris que la forte représentation de l'Ouest au caucus conservateur n'ait pas encore réussi à forcer le petit cabinet à faire des changements et à se servir de moyens fiscaux pour apporter le soulagement requis. Nous ne parlons pas ici de dépenses massives d'argent. Nous parlons d'une période de transition, d'un relâchement de conditions pour une courte période jusqu'à ce que les taux baissent. Cela s'est déjà fait. Il n'y a rien de nouveau ici. Et c'est nécessaire.

● (1730)

Je n'accepte pas la raison qu'a de nouveau invoquée le ministre des Transports (M. Mazankowski) ou le ministre des Finances (M. Crosbie), à savoir que le gouvernement est obligé de prendre ces décisions à cause des énormes déficits que leur a laissés le gouvernement précédent. Nos vis-à-vis ont eu six mois pour présenter leurs propres politiques et la seule politique dont ils ont parlé est d'ajouter au déficit de cette année 575 millions de dollars pour le programme de crédit d'intérêts hypothécaires. Ils ne parlent pas de réduire le déficit, mais de l'augmenter.

Comment peuvent-ils fustiger le gouvernement précédent alors qu'ils proposent d'augmenter la dette. Ils ne peuvent jouer sur les deux tableaux. Un ministre de la Couronne ne peut pas se lever et dire: «Je vous dis que les libéraux nous ont laissé tout un déficit et nous n'y pouvons rien.» On y peut quelque chose. On peut ne pas dépenser pour un programme économique stupide. On peut ne pas dépenser pour un programme sans retombées économiques. On peut ne pas se plier à l'éminence grise du Sénat qui dit au premier ministre (M. Clark) qu'il doit tenir ses promesses pour avoir l'air d'un homme.

Le gouvernement veut accroître le déficit pour de pures et simples raisons politiques de façon à avoir l'air fort et dur et que le premier ministre puisse se prendre pour John Wayne quand il est en Alberta. On accroît le déficit, il n'y a pas de doute. On engage le gouvernement fédéral à dépenser près de trois milliards de dollars au cours des quatre prochaines années sans avoir la moindre idée de ce que seront les conditions économiques. On se ferme les yeux. On se lance dans un grand programme économique sans savoir quelles seront les conditions économiques. Si le premier ministre ou le ministre des Finances ou quelqu'un du petit cabinet s'est soudainement découvert le talent de prédire l'avenir et peut dire aux Canadiens qu'en 1981 l'économie va avoir besoin d'un autre stimulant de un milliard de dollars, il ne devrait pas être au Parlement, il devrait être dans le monde du spectable en train de faire des tours de passe-passe. Personne n'est capable de faire de telles prédictions et le gouvernement ne devrait pas forcer le Canada à accepter son programme économique en fonction de cette hypothèse. Nous ne pouvons tout simplement pas accepter un argument aussi faible à propos du financement du déficit.

Si les membres du caucus conservateur se préoccupaient tellement du financement du déficit, ils se rendraient tout de suite compte que la solution est de parler au ministre des Finances. Je mets les députés d'en face au défi de se lever la semaine prochaine pour s'opposer au crédit hypothécaire quand nous en discuterons. Ils devraient s'y opposer au nom de leurs électeurs, des agriculteurs et des propriétaires de petites entreprises et de maisons, qui ne tireront aucun avantage de ce programme. C'est ce que les députés d'en face devraient faire au lieu d'essayer de dissimuler les faits et de promouvoir cette mesure.

Oublions donc toutes les bêtises qui ont été dites à propos du financement du déficit et revenons à la seule question importante à l'heure actuelle, soit que le gouvernement a accepté une politique de taux d'intérêt élevés alors que la conjoncture économique exigeait le contraire. En outre, les ministres refusent de prendre quelque mesure de protection que ce soit pour atténuer les effets de ces taux d'intérêt élevés sur ceux qui sont le plus directement touchés. Cette politique aura pour conséquence . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, il est difficile de savoir par quoi commencer après avoir entendu l'ancien ministre de l'Agriculture parler de toutes les politiques merveilleuses qu'il avait adoptées et affirmer que le régime de stabilisation pour le grain de l'Ouest était extrêmement avantageux pour les agriculteurs de l'ouest du Canada.

Je signalerai simplement à la Chambre que les prestations moyennes de $1,100 par année versées dans le cadre du régime qu'Otto a légué au Canada sont insignifiantes si on les compare aux frais d'intérêt de $20,000 ou $30,000 par année que l'agriculteur moyen doit payer à l'heure actuelle. Nous avons aussi entendu le ministre des Transports (M. Mazankowski). J'ignore s'il a déjà visité une ferme. Il est vendeur de machines. Il a reproché au chef de notre parti de n'avoir jamais été agriculteur et il a parlé de la politique du parti conservateur à propos du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le chef de mon parti a cité un passage d'un document publié par le bureau du parti conservateur à Ottawa le 19 avril, un mois avant les élections, qui disait très clairement que les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau devaient être maintenus. Je veux bien croire sur parole le ministre qui a dit que ce n'était pas la politique du parti conservateur, mais un autre texte qu'on m'a remis il y a à peine un instant dit le contraire. Il s'agit d'un article publié dans le *Western Producer* le 10 mai. Les porte-parole des trois partis, le député d'Essex-Windsor (M. Whelan), moi-même et le porte-parole conservateur, ont exposé leur politique agricole. La politique agricole conservatrice dit très clairement que le tarif de transport du Pas du Nid-de-Corbeau doit être conservé pour les producteurs céréaliers. Notez bien «conservé pour les producteurs céréaliers». Un député conservateur crie «bravo!» Mais le ministre dit que telle n'est pas la politique du parti conservateur.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Nystrom: Si vous consultez le compte rendu, vous verrez qu'il a dit: «Je tiens à bien préciser que telle n'est pas notre politique.» Ce qu'il a dit en Chambre, c'est que sa politique est de faire en sorte que les avantages et les effets du tarif du Nid-de-Corbeau soient conservés pour l'agriculteur; il a dit que les avantages du tarif légal de transport seraient conservés. Les avantages, voilà le centre du débat. Notre parti dit très clairement que le tarif légal doit rester tel quel. Mais que fait le parti conservateur? Il étudie avec le CP—l'alliance PC-CP—la façon de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau pour que les avantages en soient conservés sous une autre forme, disent-ils.

Mais quelle est cette autre forme? Le ministre dit qu'il ne sait pas au juste, qu'il va falloir en parler aux agriculteurs, que peut-être ils vont faire indemniser directement les agriculteurs par le Trésor fédéral, leur payer la différence entre le tarif du Nid-de-Corbeau et le tarif commercial. Voilà une des possibilités. Pour cela il faut tout d'abord envoyer toutes sortes de chèques à chacun des producteurs, et c'est terriblement bureaucratique. Une autre solution consisterait à verser directement aux chemins de fer la différence entre le tarif légal et le tarif véritable du transport du grain. Voilà ce que dit Hall.

Si vous indemnisez directement les agriculteurs, Hall a raison de craindre, comme le gouvernement de la Saskatchewan et comme un grand nombre d'agriculteurs qu'un jour, dans quelques années, le ministre d'un autre gouvernement ne trouve qu'il y a moyen de faire des économies à ce niveau. Un gouvernement pourrait dans l'avenir prétendre que nous pourrions épargner en n'augmentant pas ces paiements, mais en les réduisant plutôt.

● (1740)

Cela fait rire certains députés d'en face, mais je tiens à leur rappeler que beaucoup de programmes dans le passé ont été presque institutionnalisés par les gouvernements du jour. Ces derniers n'avaient aucune intention de les changer dans les années qui suivraient. Ils avaient également l'intention de subventionner la production du pain, du lait, et le reste, et puis tout à coup, il y a eu un nouveau ministre. En ce qui concerne les allocations familiales, le ministre s'est engagé à maintenir le principe de l'universalité jusqu'à 1980; mais que se passera-t-il après? Qu'advient-il du régime d'assurance-maladie? Les ministres et les gouvernements ont déclaré devant la Chambre que ces programmes ne seraient jamais changés et c'est pourquoi je ne crois pas le ministre des Transports quand il prétend que la valeur et les avantages du tarif ne se perdront pas, sans

s'engager à maintenir le tarif même du Pas du Nid-de-Corbeau.

L'unique protection qui reste à l'agriculteur est de faire graver dans la pierre, de prévoir dans les lois du pays, qu'il s'agit d'un tarif réglementaire qu'on devra maintenir, que le ministre actuel soit le député de Vegreville, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) ou le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Nous voulons l'assurance que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sera maintenu et qu'il sera garanti aux agriculteurs du pays. Voilà la position de mon parti. Je croyais que c'était également la position du parti conservateur, mais de toute apparence ce ne l'est pas. Il est fort édifiant, à mon avis, d'apprendre, quatre jours avant les élections partielles à Prince-Albert, que le parti conservateur n'a pas pour politique de garantir le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ni de le considérer comme un droit statutaire, et qu'il envisage plutôt de le changer au cours de son mandat.

Le ministre des Transports l'a déjà dit, il est inutile de nous rappeler encore une fois la valeur du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous en connaissons tous la valeur pour les agriculteurs canadiens. Nous connaissons les garanties données en 1897, année où le tarif entrait en vigueur pour la première fois. Nous savons que le Parlement en avait garanti le maintien en 1925 et que les agriculteurs devaient en bénéficier indéfiniment pour l'expédition de leur grain jusqu'aux marchés.

Les raisons de cette garantie sont très simples. En retour du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, le CP—le chouchou du parti conservateur—a reçu des droits miniers de toutes sortes et des terrains. Le CP s'est fait donner plus de terrain que les autochtones du Canada, par exemple. Il a obtenu tous ces avantages pour avoir accepté de transporter le grain au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Il y a une autre chose qui est importante. Nulle part dans le monde les cultivateurs n'ont aussi loin à aller pour livrer le grain aux marchés que les cultivateurs de l'ouest du Canada. Pour soutenir la concurrence, il nous faut le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Par exemple, les cultivateurs du Canada doivent transporter le grain sur une distance moyenne de 906 milles. Aux États-Unis, le chiffre est de 383 milles. Je rappelle à la Chambre que le transport du grain par barges fluviales est fortement subventionné aux États-Unis. En URSS, la distance moyenne à parcourir est de 533 milles. Nos cultivateurs ne peuvent donc concurrencer sans ce taux statutaire.

L'expérience m'a appris que les chemins de fer sont en bien meilleure position que les agriculteurs de négocier une indemnisation suffisante pour le transport du grain. Si l'indemnité est payée par chèque directement aux agriculteurs, qui garantit que les montants augmenteront chaque fois que le coût du transport du grain ou l'inflation augmente? Rien ne le garantit. Il est beaucoup plus facile de supposer que les chemins de fer seront en meilleure position et auront plus de poids dans les négociations que les cultivateurs.

Monsieur l'Orateur, à vous de juger, mais la position du parti conservateur sur la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau me semble très claire. Hier encore, aux Communes, en réponse au député de Saint-Boniface (M. Bockstael), le ministre d'État (Transports) disait à ce sujet:

> Quant à la réponse à la première partie de la question, elle est affirmative puisque le ministère des Transports a l'intention de maintenir au niveau actuel le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour les céréaliculteurs.

Dans le discours qu'il a prononcé le 7 novembre dernier devant la United Grain Growers à Calgary, le ministre des Transports a déclaré:

> Je vous donne l'assurance que l'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ne sera modifiée qu'après une consultation poussée des producteurs.
>
> Toute modification apportée à l'application du tarif devra s'accompagner de garanties d'un service convenable.
>
> Et parce que nous considérons les céréales comme une richesse nationale . . .

Le ministre a ensuite parlé des difficultés de transport et de manutention des céréales au Canada. Il a également déclaré:

> . . . nous n'avons aucunement l'intention, en tant que gouvernement, de priver les producteurs des avantages qu'offre le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sous sa forme actuelle.
>
> Certains demandent toutefois d'en modifier l'application, d'en revoir la structure, et il existe des points de vue divergents . . .

Il est clair, je crois, et cela a été confirmé à la Chambre aujourd'hui, que la politique du parti conservateur n'est pas de garder le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau enchâssé dans la loi, mais plutôt de l'en retirer, de s'assurer qu'il n'est pas garanti par la loi et de compter que les gouvernements futurs, par leurs bonnes intentions, leurs bons vœux et leur bienfaisance, veilleront à ce que les agriculteurs continuent de jouir, de quelqu'autre façon, des avantages de ce tarif.

Cela est inacceptable. Je sais que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) ne serait pas d'accord. Je sais que s'il était parmi nous, M. Diefenbaker stigmatiserait le gouvernement. C'est comme si je le voyais blâmer le gouvernement d'avoir renié les engagements du parti conservateur. Les gens qui achètent le *Western Producer* sont des gens qui prennent au sérieux les politiques du parti conservateur. Je sais que les électeurs de l'ancienne circonscription de M. Diefenbaker suivront de très près la question des transports et du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le député de Kindersley-Lloydminster est d'accord avec moi. Il est d'accord pour dire que le parti conservateur ne garantira pas le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. McKnight: Non.

M. Nystrom: Il dit non.

M. McKnight: Je dis que je ne suis pas d'accord.

M. Nystrom: Il n'est pas d'accord avec le ministre des Transports, et j'ai bien hâte d'entendre le député de Kindersley-Lloydminster différer d'opinion avec le ministre des Transports, car mon chef a dit très clairement qu'il citait ce qu'il croyait être la politique du parti conservateur, et le ministre des Transports a dit «non». Il a dit: «Je vous en donne ma parole, le gouvernement conservateur n'a pas pour politique de maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau». Il nous a dit de prendre sa parole, et, bien sûr, c'est ce que nous allons faire. Comme nous croyons ce qu'il dit, je serais fort heureux que le député de Kindersley-Lloydminster dise quelques mots à la Chambre.

Une autre chose que j'ai trouvée fort intéressante, c'est de voir le nombre de députés conservateurs de l'arrière-ban qui se réjouissent de ce que leur parti soit celui des taux d'intérêt élevés. Le député de Crowfoot (M. Malone) a fustigé le chef de mon parti quand celui-ci a reproché au parti conservateur d'être le parti des taux d'intérêt élevés, car le député appuie cette politique.

M. Malone: Des faussetés!

M. Nystrom: Si le député a dit des faussetés, je l'invite à prendre la parole.

M. Malone: Pourvu que vous repreniez votre siège.

M. Nystrom: Je l'entends marmotter, mais je préférerais qu'il prenne la parole à la Chambre, car nous ne l'avons pas entendu souvent depuis le scrutin du 22 mai. Il s'est tenu coi. Peut-être lui arrive-t-il la même chose qu'au député d'Athabasca (M. Yewchuk), qui occupe une banquette arrière et qui boude de n'avoir pas été nommé au cabinet. Quoi qu'il en soit, le député de Crowfoot est fier de cette politique des taux d'intérêt élevés.

Un autre député qui est fier de cette politique, c'est celui de The Battlefords-Meadow Lake (M. Nylander). Il se réjouit de ce que le parti conservateur ait haussé les taux d'intérêt, parce que cela rend la vie dure aux agriculteurs. Bien sûr, cette mesure est pénible pour les agriculteurs, puisque le ministre lui-même l'a dit. D'ailleurs, qui oserait le nier? Mais si tel est le cas, pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas les économistes les plus crédibles de notre pays et du monde entier, selon qui une politique de taux d'intérêt élevés ne s'impose pas? Pourquoi le gouvernement ne les écoute-t-il pas?

• (1750)

En face siège le parti au pouvoir. D'ici quelques mois, le Canada aura les taux d'intérêt les plus élevés que j'ai jamais vus. Ils chassent de nombreux agriculteurs de leurs terres. Je me suis entretenu avec deux ou trois récemment qui, sans leurs fils et leurs filles . . .

Une voix: Les agriculteurs sont plus tenaces que ça.

M. Nystrom: Eh bien, j'entends rire les Tories, tandis qu'ils forcent les agriculteurs à quitter leurs terres.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Ils hochent la tête maintenant.

Une voix: C'est scandaleux.

M. Nystrom: Cela fait rire aussi le spécialiste du bœuf en face, le député de Medicine Hat (M. Hargrave) que les taux d'intérêt soient très élevés et que les agriculteurs soient chassés de leurs terres. Qu'il vienne donc à Prince Albert avec moi. J'y étais la semaine dernière. Je parie qu'il ne trouvera pas un seul agriculteur qui se dise d'accord avec la décision du petit Joe ou de John le bouffon d'augmenter comme ils l'ont fait les taux d'intérêt.

Le député d'Assiniboia (M. Gustafson) est mal à l'aise. Il hoche la tête pour montrer qu'il est favorable à la politique de son parti, mais il en a honte. Je voudrais qu'il se lève et qu'il défende la politique du taux d'intérêt élevé du premier ministre (M. Clark). Il est mal à l'aise. Nos vis-à-vis sont bien tranquilles tout à coup. Le seul député à ne pas l'être est celui de Crowfoot. Je crois qu'il a attrapé la maladie qui affligeait son prédécesseur qui a siégé à la Chambre pendant de nombreuses années. Il parle constamment même quand il n'a pas la parole.

Nous avons entendu le ministre des Transports se faire une gloire des wagons-trémies que son gouvernement a achetés. Puis-je rappeler aux députés que le gouvernement n'a pas fourni les 5,000 ou 6,000 wagons-trémies—ou était-ce 6,500 ou 7,000—que le ministre avait promis? Bien sûr, je ne l'accuserai jamais d'avoir menti. Je sais que ce n'est pas parlementaire. Je tenais simplement à rappeler les faits. Le gouvernement conservateur a loué 2,000 wagons-trémies. C'est tout ce qu'il a réussi à faire depuis qu'il est au pouvoir.

M. Malone: C'est faux!

M. Nystrom: Le député dit que c'est faux. Il s'énerve. Qu'il fasse attention. Il s'énerve beaucoup et je ne voudrais pas qu'il fasse une crise d'apoplexie.

M. Malone: C'est faux; ce n'est pas exact.

M. Nystrom: Les céréaliculteurs, par l'entremise de la Commission canadienne du blé, et les gouvernements des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan fournissent quelque 4,400 wagons-trémies. Je voudrais que le gouvernement me dise à quoi rime un pareil engagement. Le député le dément. M'accuse-t-il de mentir? Il hoche la tête. Qu'il se lève et qu'il le dise franchement. D'ici je le vois hocher la tête, mais il serait préférable qu'il se fasse entendre, car plus je vois évoluer le gouvernement de l'autre côté, plus je vois se dessiner le spectre d'Otto Lang. Je sais que l'idée répugnerait au député d'Essex-Windsor parce que dans son for intérieur il sait tout le mal que l'ancien ministre chargé de la Commission canadienne du blé a fait à l'économie des provinces de l'Ouest.

En réponse au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui dénonçait les politiques de notre parti, je dirai tout simplement que s'il veut savoir à qui les gens de l'Ouest font confiance, il n'a qu'à regarder qui ils élisent. Les libéraux comptent trois députés au Parlement, un député provincial et le député de Mission-Port Moody (M. Rose) me fait savoir qu'il y a peut-être un maire libéral dans l'un ou l'autre des villages de sa circonscription. Mais ce sont là les seuls représentants du parti libéral dans l'ouest du Canada. De toute façon, il ne l'avouerait pas.

Une voix: C'est un libéral inverti.

M. Nystrom: Nous comptons neuf députés dans les Prairies, notre parti forme le gouvernement en Saskatchewan et l'opposition au Manitoba, nous avons huit députés en Colombie-Britannique et nous allons bientôt y former le gouvernement. Le député est complètement dans les nuages lorsqu'il affirme que nous disons des choses qui ne plaisent pas aux Canadiens de l'Ouest. Il commet une erreur grave. Je dirais même qu'il joue avec le feu.

Je suis content que ce débat ait eu lieu aujourd'hui, monsieur l'Orateur, parce que nous savons que le parti conservateur n'a pas l'intention de continuer à offrir le tarif préférentiel du Pas du Nid-de-Corbeau comme taux statutaire. Des conservateurs vont modifier ce tarif et quand ils l'auront fait et quand ils l'auront rayé des statuts—comme dirait l'ancien député de Prince-Albert—il ne s'écoulera pas longtemps avant que ce ne soient plus les exploitants agricoles de l'Ouest qui en bénéficient. Ces derniers seront de plus en plus nombreux à devoir abandonner l'agriculture et le parti conservateur et sa bande des trois, le parti conservateur et le Canadien Pacifique auront obtenu ce qu'ils cherchaient.

J'attends avec impatience le jour où le député de Crowfoot, le député d'Assiniboine qui en a marre de son parti et est bien ennuyé et le député . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé; la parole est au député de Crowfoot (M. Malone).

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, dans cette auguste assemblée, on peut s'attendre à des débats animés et à des divergences d'opinions. Nous en avons connus de temps à autre entre le parti libéral et le nôtre. Dans le débat d'aujourd'hui, nous avons entendu notamment le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) et le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Je ne pourrais naturellement pas répéter tout ce qu'ils ont dit, et ce n'est pas nécessaire. Mais du moins n'ont-ils pas proféré de faussetés pour vous dire toute l'amertume et toute la colère que m'inspirent les néo-démocrates qui continuent, à propos de Petro-Canada comme sur tout autre sujet, d'essayer de faire croire aux Canadiens qu'ils pourraient trouver du pétrole à bon marché du jour au lendemain, alors qu'ils devraient reconnaître que dans six ans seulement nos réserves de brut léger et moyen seront épuisées.

C'est une honte de les voir encore aujourd'hui, où le débat porte entre autres sur les taux statutaires, prétendre que ces taux vont disparaître, alors que nous n'avons jamais eu cette politique, et répandre de pareilles faussetés dans le pays. Ces affirmations sont à ce point fausses qu'elles sont déplacées à la Chambre des communes. Qu'ils aient fait ces déclarations délibérément ou qu'ils les aient faites sans avoir effectué les recherches nécessaires, ils ont de toutes façons affiché leur ignorance, ils sont des incompétents et n'ont pas le droit de siéger ici.

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: La vérité dans cette affaire est qu'en janvier prochain, il y aura 7,000 nouveaux wagons-trémies dans les Prairies, et ce grâce à l'initiative du gouvernement actuel. En quoi consiste l'une de leurs résolutions? C'est de ne pas s'occuper du transport du grain dans les Prairies. Cette année, nous transporterons 20 p. 100 de plus de grain des Prairies vers les ports et des ports vers les marchés internationaux que l'an dernier, et 50 p. 100 de plus d'ici 1985. Ce progrès résulte des initiatives prises à Rupert, soit d'augmenter de 30 à 45 millions de boisseaux les expéditions via Churchill et d'accroître le parc de wagons-trémies, chose qui s'effectue actuellement, comme les députés de ce parti-là devraient le savoir.

Passons ensuite à la position des néo-démocrates concernant Petro-Canada. Je ne peux croire qu'il puissent employer des mots comme «désintégrer», «morceler» et «démembrer» quand ils savent fort bien que ce n'est pas la politique de notre parti. Ce n'est pas une seule fois mais tous les jours que ce parti vient nous abreuver de faux renseignements. Les députés de ce parti devraient prendre le temps de faire les recherches nécessaires et ils verraient quelle est la véritable position de notre parti.

M. Nystrom: Voulez-vous un exemplaire du discours de Mazankowski? Je vous en donnerai un.

M. Peters: Pas la peine, il ne sait pas lire.

M. Malone: On a signalé que le fonds du patrimoine de l'Alberta servirait à financer l'achat de nouveaux wagons-trémies. Les néo-démocrates ne semblent pas comprendre que ce fonds est réservé à la province, qui possède une ressource qui s'amenuise rapidement puisque dans six ans le pétrole brut traditionnel sera épuisé. L'argent qui se trouve dans le fonds du patrimoine ne couvrirait pas une année des frais de fonctionnement du gouvernement albertain et ne couvrirait certes pas cinq semaines des frais de fonctionnement du gouvernement fédéral. Ce parti, comme beaucoup d'autres gens d'ailleurs, cherche toujours un moyen de dépenser l'argent des autres.

Aujourd'hui nous avons entendu le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) nous dire que l'on diminuait le rôle de la Commission canadienne du blé comme si on était en train de la démembrer et qu'on ne lui permettait plus de fonctionner parce que nous avons nommé un coordonnateur du transport du grain. En fait, le coordonnateur permet maintenant à la Commission canadienne du blé de remplir la tâche qui lui est impartie, à savoir de vendre du grain. Le coordonnateur du transport va désormais soulager la Commission canadienne du blé d'un gros souci en organisant le réseau de transport de sorte qu'à mesure que les ventes seront conclues sur le marché international le grain sera acheminé à l'acheteur. Auparavant, la Commission canadienne du blé vendait d'abord le grain et à la fin de la saison elle se retrouvait confrontée au problème embarrassant d'avoir à en transporter d'énormes quantités.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, mon temps de parole est écoulé et je vais donc conclure sur un dernier mot. J'espère sincèrement que le NPD va cesser de faire de fausses déclarations à la Chambre comme il l'a fait constamment depuis le début de la législature. J'espère qu'il finira par apprendre à être au-dessus de celà.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir que d'être ici ce soir pour commenter la motion proposée à mes collègues à l'extrême gauche. J'en profiterai pour aborder certains problèmes mentionnés dans la motion, mais dans l'optique de la côte ouest. J'aimerais en profiter pour parler un peu de deux principaux ports de la côte ouest et pour exhorter le gouvernement qui les étudie tous les deux, mais surtout celui de Prince Rupert, à examiner très sérieusement certains des problèmes qui se posent dans le cas de Prince Rupert de Vancouver.

Pour ce qui est de Prince Rupert, comme nous le savons tous, l'ancien gouvernement s'est plus ou moins entendu avec l'Alberta et les compagnies céréalières pour poursuivre l'expansion du port. Pour le moment, le gouvernement actuel a chargé un comité de présenter ses recommandations à l'égard de deux sites, Casey Point et Ridley Island. J'aimerais seulement exprimer le point de vue d'un député de la côte ouest favorable à une approche à long terme.

Trop fréquemment, les hommes politiques sont découragés d'entendre le public leur reprocher de préférer trop souvent une politique à court terme aux politiques à long terme, ce qui, en fin de compte coûte très cher aux citoyens et au pays. Prince Rupert en est un exemple classique, je pense, car le gouvernement va se trouver devant un dilemme. D'une part, il désire intervenir rapidement pour accélérer la manutention du grain. D'autre part, il désire économiser de l'argent. Tout le monde comprend et partage ce point de vue, mais cela pose un dilemme. Nous avons Casey Point qui constitue un emplacement beaucoup plus petit et sans doute moins avantageux que Ridley Island.

Je suis content que le ministre soit là. J'aimerais m'adresser directement à lui, car je sais que cette question le préoccupe. Je veux parler du choix entre Casey Point et Ridley Island. Il s'agit de choisir entre les avantages à court terme et les avantages à long terme. Voilà, je crois, un exemple classique. En tant que député de la côte ouest, j'exhorte le ministre à choisir les résultats à long terme pour un certain nombre de raisons.

Casey Point est un emplacement tentant, car on estimera sans doute plus économique et plus rapide d'y construire les installations portuaires. Il existe cependant certains risques. Des études géologiques menées dans la région avoisinante de Casey Point font croire à la possibilité d'affaissements de terrains, ce qui pourrait retarder les travaux. Je suis sûr que le rapport en tiendra compte et conclura peut-être même que ce projet pourrait être réalisé plus rapidement.

● (2010)

J'invite donc le ministre à examiner ces questions en fonction de l'avenir, car je crois que les possibilités qui s'offrent sur la côte du Pacifique, sur la côte ouest du Canada, sont favorables et doivent retenir notre attention.

Le comité en question est essentiellement composé de spécialistes du commerce des céréales, et pourtant, c'est beaucoup plus que le commerce des céréales qui est en cause. Dans le cas de l'île Ridley, non seulement pourrions-nous accroître les installations d'entreposage, mais cet endroit offre également d'autres possibilités. Par exemple, on pourrait y manutentionner le charbon extrait dans le nord-est de la Colombie-Britannique, et ce sera une région de grande croissance non seulement pour la Colombie-Britannique mais aussi pour l'ensemble de l'Ouest. A mesure que nous prenons de plus en plus conscience de la valeur de l'énergie, nous savons que le charbon sera de plus en plus recherché. L'emplacement de l'île Ridley est assez vaste pour qu'on puisse également y entreposer du charbon.

On pourrait également y traiter des concentrés de minerais, car la Colombie-Britannique recèle des gisements importants de cuivre, de molybdène, de zinc et d'autres minerais, qui pourraient être expédiés par le port de Prince-Rupert, à condition que l'île Ridley soit aménagée. Il serait même possible d'y aménager une petite aciérie. L'emplacement est suffisamment vaste pour recevoir des minerais et des concentrés, et pourrait même servir de base à une industrie de fabrication.

En ce qui concerne les coûts, l'une des choses que le ministre devrait prendre en considération, c'est que le premier ministre de la Colombie-Britannique a dit qu'il partagerait le coût d'aménagement d'une route, qui pourrait être assez élevé. Il en paierait la moitié à condition que le ministère de l'Expansion paie l'autre moitié.

Monsieur l'Orateur, le message que je veux transmettre au ministre est le suivant: j'incite le gouvernement à songer à l'avenir, et le ministre peut être certain qu'en ma qualité de député de la côte ouest, si le gouvernement décide de voir plus loin, ce qui retarderait quelque peu l'utilisation du port pour l'exportation des céréales, je saurai retenir mes critiques et je ferai même son éloge pour avoir été prévoyant.

J'aimerais maintenant revenir à l'expédition des grains et autres denrées à partir de la côte ouest, plus précisément du port de Vancouver, et j'aurais justement un mot à dire au sujet de ce dernier.

Une partie de ce port se trouve dans ma circonscription, une autre dans les circonscriptions du député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook), sur la rive nord, et du député de Capilano (M. Huntington), et enfin une troisième dans la circonscription du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), car Roberts Bank est entièrement compris dans le port de Vancouver. Beaucoup d'entre vous le savent, le port de Vancouver est le deuxième plus grand port en Amérique du Nord, le plus grand port sur toute la côte ouest et il occupe le 12e rang en importance dans le monde. Ce port est extrêmement important. Bien entendu, la ville de Vancouver lui doit son existence car, au fond, ce sont les activités portuaires et la liaison ferroviaire avec les chemins de fer du Canadien Pacifique, autre mode de transport important, qui ont donné naissance à la ville. Le port, dont nous sommes très fiers, est un grand sujet de préoccupation pour nous, car nous croyons qu'il n'est pas exploité de façon aussi rentable qu'il devrait l'être. Il ne s'agit pas, à mon avis, d'une question politique entachée d'esprit de parti, mais bien d'une question présentant un grand intérêt pour tous les Canadiens et pour moi-même en particulier, en ma qualité de député de Vancouver.

La perte, au fil des années, d'une partie de notre clientèle au titre du transport des marchandises en conteneurs, au profit du port de Seattle, a nui à la prospérité de Vancouver et du pays. En outre, les expéditions de grain par ce port ne se sont pas faites toujours aussi efficacement que nous l'aurions souhaité, mais, et c'est d'autant plus important, les possibilités d'avenir sont très nombreuses en ce qui concerne l'extension de cette activité à tous les pays riverains du Pacifique. Voilà pourquoi nous devrions tous nous appliquer à découvrir la solution la plus efficace au transport intérieur des marchandises et leur transport par navire vers d'autres pays.

Dans un article publié le mois dernier, on prévoyait, par exemple, que d'ici les 20 prochaines années, le volume de la demande dépasserait de loin la capacité actuelle des ports de Vancouver, en particulier pour le charbon. D'après une étude très récente, on prévoit que la demande totale du port de Vancouver, à l'heure actuelle de l'ordre de 45 millions de tonnes, passera à plus de 122 millions de tonnes métriques, ce qui représente une croissance énorme en moins de 20 ans, doublant et presque triplant le volume des marchandises expédiées par ce port, sans parler des profits.

Où est le problème? Ce n'est certes pas un problème d'argent, puisque le port de Vancouver fait des profits contrairement à de nombreux autres ports au Canada; en fait, il a accumulé des excédents de près de 30 millions qui sont actuellement investis dans des obligations du Trésor et ainsi de suite. Ses dirigeants aimeraient bien investir cet argent dans des projets de tous genres. Ils peuvent se rendre compte des possibilités d'expansion du port, parce que ce sont des gens compétents. Le port de Vancouver bénéficie d'une direction compétente et d'une main-d'œuvre qualifiée et expérimentée. Nous possédons ces éléments et nous savons ce dont le port a besoin, mais il manque un lien. Quel est le problème?

A mon avis, le problème tient à ce que le port est dirigé à distance. Depuis trop longtemps, ce port est géré à partir d'Ottawa par le Conseil des ports nationaux. Celui-ci emploie des gens intéressés et dévoués, mais le système joue contre eux.

Je me souviens qu'à l'époque où j'étais maire de Vancouver, je me préoccupais du peu d'autonomie locale du port, et je pressais le gouvernement d'examiner la situation. Je sais qu'il l'a fait. Je sais qu'un bill a été présenté à ce sujet l'an dernier et qu'il n'a jamais été adopté par le Parlement. Ce bill aurait laissé une plus grande autonomie au port de Vancouver et, en fait, il aurait changé la structure de tous les ports du Canada. J'ai parlé au ministre de cette mesure et je sais qu'il est en train de l'examiner de nouveau et qu'il la présentera sans doute avec quelques modifications dans un proche avenir.

J'ai beaucoup de sympathie pour le ministre des Transports (M. Mazankowski), car il a fort à faire, et je crains que cette mesure ne soit pas à la veille d'être en tête de liste.

Ce que je veux demander instamment au Parlement, c'est que nous examinions le port de Vancouver et que nous en fassions l'objet d'un traitement spécial; non pas en lui accordant des avantages spéciaux ou un traitement spécial qui consisterait à y injecter des fonds, mais en en faisant une étude distincte.

En fait, je crois savoir que si on a présenté un bill tendant à modifier la structure de tous nos ports, c'était surtout pour s'attaquer aux problèmes du port de Vancouver et remédier au fait qu'il est administré à distance; que les gestionnaires doivent passer par le Conseil des ports nationaux, le Conseil du Trésor, et ainsi de suite, et que tout cela prend tout simplement trop de temps.

Je pense qu'il y aurait une solution très simple à ce problème et je demande instamment au ministre de l'examiner. En fait, j'en ai fait un bill d'initiative parlementaire, mais je pense qu'il a très peu de chances d'être étudié d'ici la fin de la présente législature. Même si je sais que le nouveau gouvernement tient à prendre les bill privés au sérieux, le tirage au sort ne facilitera certes pas les choses, parce qu'il n'est pas exactement en tête de liste.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais parler brièvement de ce bill privé aujourd'hui, car je pense qu'il est dans l'intérêt du ministre et du gouvernement, et en fait dans l'intérêt de tous les citoyens du Canada, d'examiner ce bill. C'est une solution très simple à un problème très complexe. Il suffirait simplement de faire relever le port de Vancouver non pas du Conseil des ports nationaux, mais plutôt d'une commission portuaire, tout comme le port de New Westminster. Le port de New Westminster a donné un excellent rendement grâce à l'autonomie locale que laisse une commission portuaire. Il faudrait que le conseil du port qui, dans le cas des ports relevant d'une commission portuaire, comprend habituellement cinq personnes, comprenne deux représentants nommés par les gouvernements des municipalités voisines du port et trois représentants du gouvernement fédéral qui habiteraient dans la région. Le conseil comprendrait ainsi cinq personnes habitant dans la région et le port serait encore soumis en dernier lieu au contrôle fédéral, mais il pourrait régler ses problèmes sur les lieux.

Ce port n'a pas besoin des subventions ni des experts d'Ottawa. Toutes les compétences dont il a besoin se trouvent à Vancouver. Il a à Vancouver tout l'argent dont il a besoin et il produit de bonnes recettes chaque année. Le compte en banque s'élève à 30 millions de dollars et le porte ne peut sortir de l'impasse. Je dis qu'il y a une solution simple et que nous n'avons pas besoin d'une nouvelle bureaucratie dans un système très complexe dans l'ensemble du Canada. Nous n'avons pas à régler tous les problèmes de tout le pays du même coup, et nous avons ici l'exemple parfait d'un cas où nous pouvons utiliser le système qui existe, soit la loi de 1964 sur les Commissions de port, pour résoudre un problème complexe.

Transport des grains

● (2020)

Je prie le ministre et le gouvernement, même si ma proposition de loi ne vient pas à l'étude cette session, d'envisager comme solution de retirer le port de Vancouver du Conseil des ports nationaux et de l'inclure avec tous les autres ports sous le régime de la loi de 1964 sur les Commissions de port.

Je crois que nous tous en tant que Canadiens en bénéficieront, pas seulement ceux qui vivent sur la côte ouest et qui représentent la région métropolitaine de Vancouver ou la Colombie-Britannique, mais ceux qui viennent des provinces des Prairies et qui se soucient également du bon fonctionnement du port de Vancouver, ceux qui sont de l'intérieur de la Colombie-Britannique et qui ont du charbon et d'autres produits à expédier par ce port et qui reçoivent des marchandises importées. C'est le cas typique d'une solution simple à un problème complexe. Je prie le gouvernement d'envisager cet important changement pour le port de Vancouver.

M. Friesen: Le député accepterait-il de répondre à une question?

M. Phillips: Oui.

M. Friesen: C'est une proposition très séduisant que fait le député d'établir une Commission de port à Vancouver. Le député est-il conscient du fait que s'il suivait cette voie aux termes de la loi actuelle présentée par l'ancien gouvernement, la ville perdrait non seulement des impots, mais des compensations d'impôts? Donc, sous le régime actuel, ce qui serait bon pour le port, ne l'est pas nécessairement pour la ville. Le député faisait pas mal de boniments à propos de Ridley Island à Prince-Rupert. Je me demande si M. Cec Koslich et Rivtow Straits ont des intérêts dans cette île.

M. Phillips: Monsieur l'Orateur, je ne saurais répondre à la deuxième question. Je n'ai pas parlé à Cec Koslic de cette affaire. Par contre j'ai parlé à l'ancien député de la région, M^me^ Iona Campagnolo, mais je n'ai pas cherché le nom des propriétaires et je ne sais pas qui possède quoi. J'ai lu beaucoup de documents sur Ridley Island et Casey Point. Je ne faisais que porter un jugement sur mes lectures et sur ma conversation avec l'ancien député.

Le député a absolument raison de dire que la loi sur le Conseil des ports nationaux va faire perdre une partie de ses recettes fiscales à la ville de Vancouver. En effet, si la levée d'un impôt n'est pas obligatoire en vertu de cette loi, elle n'est pas interdite. Selon moi, si le port de Vancouver devait relever un jour d'une commission portuaire, il faudrait qu'il continue à verser des subventions au lieu de payer un impôt. Cela devrait être entendu au moment où ce port cesserait d'être régi par le Conseil des ports nationaux pour être géré par une commission autonome.

J'en ai parlé avec des responsables de l'administration du port de Vancouver ainsi qu'avec des édiles. Je pense qu'ils sont tous conscients des avantages qu'un tel changement apporterait. Le député a raison de dire que les administrations portuaires ne devraient pas être obligées par la loi de verser un impôt, mais qu'elles devraient pouvoir le faire et devraient le faire.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de participer à la 31^e^ législature. Je voudrais vous féliciter d'avoir été à nouveau nommé à votre charge. Bien que je siège à la Chambre depuis peu, j'ai été favorablement impressionné de voir avec quel sens de la justice et quelle dignité vous présidez à nos débats. Je voudrais aussi féliciter le greffier qui, comme moi, est originaire de la Saskatchewan. Je remercie aussi les citoyens de Kindersley-Lloydminster de m'avoir choisi pour défendre leurs intérêts.

A l'instar de nombreuses autres familles de l'Ouest du Canada, la mienne est venue de l'Ontario à la recherche d'un nouveau mode de vie. Les miens ont connu la vie difficile des colons de l'Ouest, comme tous ceux qui y sont venus, que ce soit du Canada ou de l'étranger. Une partie de ma terre a été défrichée par mon arrière-grand-père, puis cultivée par mon grand-père et par mon père après lui. Comme tout le monde le sait, l'Ouest du Canada puise sa force dans ses habitants. Notre mode de vie rural n'a pas le clinquant de la vie citadine, mais elle est centrée sur la vie de famille, sur des liens étroits, sur le partage des travaux agricoles et des affaires familiales. Voilà les choses que les habitants de Kindersley-Lloydminster apprécient et que le gouvernement actuel apprécie également.

Ma circonscription s'étend de la rivière Saskatchewan-Nord à la Saskatchewan-Sud et va vers l'ouest jusqu'à la frontière albertaine. Sa population a des origines très diverses. Nous avons un assez grand nombre d'autochtones vivant dans un coin que nous appelons «les arpents du bon Dieu» parce que c'est là, près de Wilkie, que le père Swares, premier missionnaire à venir s'établir chez nous, célébrait la messe au début du siècle. Les gens de la région sont venus de Grande-Bretagne, d'autres îles britanniques et d'Europe pour s'installer dans ce coin de la Saskatchewan. Au fil des ans, ma région a été très honorablement représentée dans cette auguste enceinte, notamment par M. J. Caldwell, chef du PSD, et Dennie Hanbridge, ancien lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan. Ces deux hommes et d'autres ont très bien représenté ma circonscription et je ferai tout en mon pouvoir pour maintenir la tradition.

Mon seul regret, en arrivant ici, a été de ne pouvoir y être en même temps que le très honorable député de Prince-Albert. M. Diefenbaker a servi loyalement les Canadiens et les habitants de la Saskatchewan. Nous n'oublierons jamais son dévouement et son sens des valeurs humaines.

A titre de nouveau venu en cette Chambre, je suis un peu perplexe depuis quelques jours. C'est que j'avais toujours cru que les débats étaient fondés sur des faits et non sur de la fiction. Un débat devrait toujours être fondé sur des faits et non sur une déformation de la réalité destinée à servir des intérêts politiques.

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui est formulée de telle façon que le parti libéral ne peut appuyer le Nouveau parti démocratique. Cela montre bien à quel point les néo-démocrates sont disposés à affronter l'électorat maintenant. Ils ont délibérément formulé la motion de façon à n'être pas obligés de rendre les Canadiens juges de leur performance à la Chambre au cours du dernier mois. Je suis également certain que l'on a prévu ce débat pour aider la campagne chancelante du candidat néo-démocrate dans Prince-Albert. Nous comprenons tous, je crois, qu'il s'agit d'un geste désespéré de la part du NPD en vue de glaner des votes dans la province de la Saskatchewan.

Un des problèmes auxquels se heurtera ce parti à Prince-Albert est que la population de la Saskatchewan a compris ce que peut faire un gouvernement néo-démocrate depuis que la faux socialiste a fauché la Saskatchewan enlevant toute initiative personnelle à des gens qui croient à l'initiative et aux efforts personnels. Je ne crois pas que les ruraux de la Saskatchewan éliront un député néo-démocrate au Parlement.

Je suis persuadé que les agriculteurs de la Saskatchewan et de l'Ouest trouvent consolant que le critique agricole du NPD soit aussi diligent et assidu et qu'il comprenne si bien la situation après avoir vécu dans une ferme en Saskatchewan. Toutefois, il me semble être beaucoup plus à l'aise dans d'autres domaines. S'il ne se contentait pas de passer uniquement ses vacances dans une ferme de la Saskatchewan, il comprendrait le problème et pourrait mieux représenter la population de l'Ouest. Les députés de l'opposition officielle ne comprennent pas l'Ouest du Canada, mais je dois reconnaître qu'ils comprennent certains problèmes dans l'Est.

● (2030)

La fâcheuse posture dans laquelle les agriculteurs de la Saskatchewan et des provinces de l'Ouest se trouvent depuis 16 ans n'est pas le fruit d'efforts délibérés, mais celui de l'ignorance. L'ex-ministre de l'Agriculture nous a raconté avec quelle mesquinerie son frère de la Saskatchewan avait été traité. C'est compréhensible, parce que je crois, comme d'ailleurs beaucoup d'autres députés, que son parti a aussi traité chichement le ministre dans le passé et qu'il continuera de le faire. Je pense que le député a mis du cœur au travail, mais qu'il n'a jamais réussi à s'attirer l'attention des autres membres du cabinet. Je crois l'avoir entendu dire cet après-midi que les agriculteurs de la Saskatchewan étaient heureux des politiques que l'ancien gouvernement avait adoptées. Il a cité plusieurs exemples. Ils en étaient si heureux, monsieur l'Orateur, qu'ils n'ont pas élu un seul libéral dans leur province et qu'ils n'en éliront pas non plus dans un avenir très rapproché.

Une élection partielle est prévue pour très bientôt dans Prince-Albert où, semble-t-il, le candidat du parti libéral avait honte, jusqu'à la semaine dernière, d'afficher les couleurs de son parti dans la salle de son comité. Il se présente maintenant comme indépendant. Les libéraux de Prince-Albert—ils sont trois—trouvent cela très ennuyeux.

On parle beaucoup aujourd'hui de l'élection partielle de Prince-Albert. On parle de tous les problèmes qu'ont créés les libéraux et des lois qu'ils ont adoptées. Je vais donner deux exemples, monsieur l'Orateur. Primo, la conversion au système métrique que l'ancien gouvernement a imposée aux Canadiens et, secundo, le contrôle des armes à feu, mesure qui nuit énormément aux gens du nord de la Saskatchewan et des régions rurales de tout le pays. J'ai l'impression que ces choses influeront beaucoup sur le résultat de l'élection partielle du 19 novembre.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le gouvernement ont entrepris des démarches ces derniers mois pour fournir 7,000 wagons-trémies pour le transport du grain et pour faire remettre en état 5,000 autres wagons couverts pour les besoins des agriculteurs de l'ouest du Canada. Ce projet est réalisé en collaboration avec les gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, de concert avec la Commission canadienne du blé et le CN. Ainsi, sous le signe de la coopération, le gouvernement a ouvert une nouvelle ère dans le secteur du transport du grain. Le gouvernement a entrepris de donner suite aux recommandations du juge Emmett Hall, notamment en nommant un coordonnateur du transport du grain. C'est l'une des promesses que nous avions faites en faisant campagne dans l'ouest du Canada, et nous l'avons tenue. Je suis fier, monsieur l'Orateur, d'avoir, à l'instar des députés de Lisgar (M. Murta) et de Wetaskiwin (M. Schellenberger), participé quelque peu à cette décision. M. Hugh Horner—un homme de l'Ouest, né et élevé dans la circonscription de Prince-Albert, qui a siégé à la Chambre des communes et à l'assemblée législative de l'Alberta—a consacré toute sa vie à la défense des intérêts de l'ouest du Canada, qu'il connaît et comprend d'ailleurs fort bien. Or voici qu'il vient de renouveler son engagement envers l'Ouest en acceptant le poste de coordonnateur du transport du grain. Hugh Horner a toujours placé les intérêts de l'ouest du Canada au-dessus de ses propres intérêts. Je suis assuré, à l'instar du gouvernement, qu'il sera à la hauteur de la situation.

Dans le passé, on a raconté que la Commission canadienne du blé était opposée à la nomination d'un coordonnateur. Voici un bref passage d'un article paru dans le *Star Phoenix* de Saskatoon le 19 septembre 1979, et je cite:

> Les pouvoirs du coordonnateur du transport des céréales que le gouvernement fédéral projette de nommer serviront de complément à ceux de la Commission canadienne du blé, selon le commissaire en chef de la Commission.
>
> Dans une entrevue accordée mardi, M. Esmond Jarvis a déclaré que la Commission avait accepté la décision du gouvernement de nommer un coordonnateur, et le gouvernement a défini les pouvoirs du coordonnateur pour servir de complément à ceux de la Commission . . .

Je pense que cela devrait mettre un terme—si l'on sait lire—aux problèmes qui, disait-on, opposaient la Commission au coordonnateur.

Monsieur l'Orateur, la différence entre le gouvernement actuel et le gouvernement précédent, c'est que le premier ministre (M. Clark) sait que les députés ont une contribution à apporter, qu'ils siègent sur la première ou la dernière banquette. On ne nous appelle pas des «rien du tout» dans notre parti; nous sommes ici pour servir nos mandants.

Le parti de l'opposition officielle embauchait des experts-conseils dans le passé, parfois des États-Unis ou d'ailleurs, à grands frais pour les contribuables canadiens. Nous, de notre parti, avons eu l'occasion de servir notre gouvernement. Nous avons fait bon usage des compétences de députés comme celui de Moose Jaw (M. Neil) qui étudie les projets d'abandon de lignes ferroviaires et qui sauvera celles qu'on avait promises à l'abandon sous le gouvernement libéral. Les gens de l'ouest du Canada seront sans doute heureux de prendre connaissance de son rapport lorsqu'il sera publié. Notre gouvernement a fait usage des compétences du député de Medicine Hat (M. Hargrave) pour étudier les quotas d'importation de bœuf qui, sous le gouvernement précédent, avaient pratiquement ruiné les éleveurs de l'ouest du Canada.

Le ministre des Transports a pris des mesures pour que le port de Prince-Rupert devienne un jour réalité et ne demeure pas une promesse vide. Du moins, quand nous déciderons de construire des installations sur l'un ou l'autre emplacement choisi à Prince-Rupert, nous aurons plus qu'un relevé économique sur 40 pieds pour connaître les structures du sous-sol dans cette zone. Le port de Churchill a servi et continuera de servir à la population de l'ouest du Canada de débouché supplémentaire pour ses expéditions de grain.

Je comprends le mal que peut avoir le Nouveau parti démocratique à saisir les problèmes qui assaillent les agriculteurs de l'Ouest tant ces derniers sont faiblement représentés au sein de ce parti par les députés ici présents. Cela ne les excuse pas pour autant de représenter les faits de manière erronée en ce qui concerne le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le premier ministre, les ministres du gouvernement actuel et les députés de ce côté-ci de la Chambre ont répété à maintes reprises et continueront de répéter qu'on ne modifiera pas l'avantage que représente sous sa forme actuelle le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour les agriculteurs de l'ouest du Canada. Le gouvernement a des choses bien plus importantes à réaliser que de modifier le tarif statutaire prévu pour le transport du grain.

Nous savons que les partis qui siègent en face sont pour le maintien du statu quo; ils sont pour un quota de trois boisseaux de blé, lequel a presque acculé à la faillite les agriculteurs de l'ouest du Canada l'année dernière. C'est cela qu'ils veulent et c'est cela que nous devons changer. Si nous ne pouvons continuer à produire et à vendre du blé dans l'Ouest, nous ne parviendrons pas à survivre.

Les députés d'en face étaient en faveur de l'abandon des lignes ferroviaires qui desservaient certaines localités de la Saskatchewan. Le gouvernement actuel a pris des dispositions pour les maintenir en activité.

Aujourd'hui, nous avons discuté des politiques conservatrices, monsieur l'Orateur. A la page 442 du manuel de l'orateur qui a été publié par le parti conservateur du Canada, on trouve l'affirmation suivante:

On maintiendra les avantages du tarif-marchandises statutaire pour les producteurs de l'Ouest.

Mais, manifestement, cela ne suffit pas aux députés néo-démocrates. Ils continueront, j'en suis convaincu, à dénaturer les faits, pour se faire du capital politique.

J'aimerais remercier une fois de plus la population de Kindersley, monsieur l'Orateur. J'ajouterais aussi que, lundi, les électeurs de Prince-Albert choisiront probablement un autre conservateur pour respecter la tradition de feu John Diefenbaker; j'aimerais, de plus, vous remercier, monsieur l'Orateur, de l'occasion que vous m'avez donnée de prendre la parole.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat, et je tiens à remercier l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent) de nous donner l'occasion de nous pencher encore une fois sur les effets de l'absence d'une politique de redressement économique. Depuis que je siège à la Chambre, il existe un problème qui m'a toujours préoccupé. Il s'agit des difficultés auxquelles se heurtent les agriculteurs. Le secteur agro-alimentaire est devenu avec les années une activité économique des plus importantes, et ce en termes de production et d'investissement. Malheureusement, nos agriculteurs font cependant face à des tracasseries bureaucratiques nombreuses et qui se multiplient sans cesse. Nous avons au pays autant de régies de marchés agricoles que de produits agricoles.

• (2040)

Les agriculteurs qui sont aux prises avec des directives gouvernementales de plus en plus complexes sont également régis par tous ces organismes de mise en marché. Il est tout à fait compréhensible qu'un simple agriculteur se sente complètement démuni devant cet état de choses, surtout du fait que nombre de décisions sont prises par des agences et des syndicats agricoles sans consultation avec les agriculteurs ou encore sans communication adéquate.

Toute la question des quotas de lait industriel et de lait nature a contribué à affaiblir nos petits producteurs, ne leur donnant que la possibilité d'avoir une part restreinte du marché et par le fait même l'impossibilité de progresser. J'ai eu au cours de mes trois mandats de nombreux cas de petits agriculteurs aux prises avec des décisions draconiennes quant à l'allocation de leur quota.

Je crois, monsieur le président, que les problèmes vécus par les agriculteurs sont très considérables. Dans ce domaine comme ailleurs, ce sont les petits agriculteurs qui subissent, et les gros agriculteurs qui empochent.

Je crois que le gouvernement se doit de protéger les groupes les plus faibles de notre société. Nous n'avons malheureusement attaché que peu d'importance à cet état de choses. Nous pensons en termes de rendement optimum et considérons que seulement les grosses entreprises agricoles peuvent et doivent prospérer. Ce jugement, qui caractérise notre formule de développement, se retrouve un peu partout dans tous les secteurs de notre économie. Rappelons-nous l'insécurité à laquelle doivent faire face les distributeurs indépendants d'huile à chauffage. Et il en est de même pour plusieurs groupes économiques. Dans l'océan, les gros poissons mangent les petits. Il en est de même pour notre océan humain.

Le système dans lequel nous fonctionnons ne permet pas aux petits producteurs de s'épanouir. Jusqu'à tout récemment, peu d'efforts avaient été dirigés vers les petits producteurs et à la petite entreprise. Ce n'est qu'au cours des dernières années que les gouvernements se sont éveillés au potentiel que représentent les petits producteurs et les petites entreprises. Nous, de notre côté, avons toujours combattu pour faire accepter l'idée que le moteur de notre économie c'est la petite entreprise et non pas la multinationale, qui empoche les profits et qui va les investir ailleurs. Pourtant malgré cette prise de conscience, le petit producteur est toujours aux prises avec un système qui ne l'avantage pas. Pour se développer et prospérer, il lui faut des fonds. Il existe, bien sûr, des sociétés de crédit agricole qui sont là pour venir en aide aux agriculteurs, mais à quel taux? Le gouvernement actuel ne semble pas avoir plus de contrôle sur les taux d'intérêt que le gouvernement précédent n'en avait.

Le 18 octobre dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) annonçait que le budget de la Société du crédit agricole avait été augmenté de 50 millions de dollars. Cela est fort louable. Cependant, à cette même date, les taux d'intérêt de cette société passaient de 10¾ p. 100 à 12 p. 100, ce qui bloque la route à de nombreux petits agriculteurs incapables de faire face à de tels paiements.

De tous les groupes économiques, ce sont les agriculteurs qui sont peut-être les plus vulnérables. En plus d'avoir affaire à de nombreuses agences et organismes gouvernementaux, en plus d'être victimes de l'incertitude de la nature, en plus de voir les intermédiaires empocher les gros profits à leurs dépens, en plus de ne pouvoir écouler leurs produits, bien souvent parce que nous sommes inondés par les produits étrangers, voilà que des taux d'intérêts astronomiques leur tombent sur la tête. En plus de tous ces maux, ils sont toujours les premières victimes quand les conflits ouvriers surgissent dans le domaine de l'acheminement des grains. A preuve, le dernier conflit de ce genre dans le port de Montréal, qui a mis en péril la production de nombreux agriculteurs, et qui ont dû en outre payer beaucoup plus cher pour le prix des moulées. Encore une fois, le gouvernement a été lent à réagir. Il ne fait plus de doute que nos agriculteurs ne se sentent pas plus protégés qu'il ne le faut avec les gouvernements qui se succèdent. Comme je le répétais tantôt, il ne fait pas de doute que notre système sert bien mal nos agriculteurs.

Monsieur le président, je suis heureux, par ailleurs, de voir que le député d'Oshawa (M. Broadbent) a inclus dans sa motion le problème du transport des grains. Je suis tout à fait d'accord avec le chef du Nouveau parti démocratique quand il dit que les libéraux ont négligé les recommandations du rapport Hall. Le gouvernement précédent était reconnu pour commander des rapports et ensuite les laisser pourrir sur les tablettes. Si notre pays doit être un pays d'opportunité égale pour tous les petits producteurs, nous devons pouvoir compter sur un transport des grains efficace et sûr. L'incertitude quant à l'approvisionnement à laquelle doivent faire face les producteurs de l'Est est tout à fait inacceptable. Il faudra donc mettre de l'ordre dans ce système. Cette situation est débattue à la Chambre depuis de nombreuses années. Au départ, je croyais vraiment, comme bien d'autres, que le gouvernement nous présenterait une politique solide dans ce domaine du transport des grains. Encore une fois, les propositions se font attendre. J'ose espérer que c'est parce que l'on a quelque chose de vraiment déterminant à présenter.

[*Traduction*]

J'ai déjà souligné les conséquences négatives que les taux d'intérêt élevés ont sur l'ensemble de notre économie. Je n'ai pas l'impression pour le moment que le gouvernement cherche une solution à ce problème. En fait, le nouveau gouvernement est en train de nous prouver qu'il ne peut pas faire mieux que l'ancien gouvernement libéral. Il n'a absolument aucune politique économique à long terme, et même à court terme, il ne fait pas grand-chose. Il semble adopter une politique d'attente.

Récemment, les libéraux ont crié au scandale à cause des taux d'intérêt élevés. Ils en ont même tiré prétexte pour essayer de renverser le gouvernement. Comment peuvent-ils reprocher à quelqu'un d'autre leurs propres erreurs? De l'autre côté de la Chambre, on explique systématiquement les décisions impopulaires en disant: C'est de la faute des libéraux qui étaient là avant. Je me demande pendant combien de temps nous allons voir ces deux partis se renvoyer la balle. Gouverner, ce n'est pas jouer à la balle, c'est agir. Les Canadiens veulent voir notre gouvernement passer aux actes. Ils ne veulent pas entendre des gens se reprocher mutuellement d'être la cause de nos malheurs.

Il semble que personne au gouvernement n'ait son mot à dire sur la façon dont fonctionne notre économie. Le ministre des Finances (M. Crosbie) a déclaré au comité des finances, le 30 octobre, que nous étions obligés de hausser notre taux d'intérêt pour suivre le taux américain. Ce sont les Américains qui décident quel doit être notre taux d'intérêt, et nous nous plions à leurs décisions. L'économie canadienne est tellement influencée par la situation financière de pays étrangers que c'est tout juste si un autre pays ne décide pas de l'intérêt que nous devons payer sur nos emprunts.

Est-ce que quelqu'un s'inquiète de notre dette nationale et des intérêts que nous allons devoir acquitter? Notre déficit correspond maintenant à 5.6 p. 100 du produit national brut. C'est l'un des plus élevés parmi les pays industrialisés. Il représente près de 25 p. 100 de toutes les économies des Canadiens. Face à cette situation, que fait le gouvernement? Il gagne du temps, et c'est la population canadienne qui en fait les frais.

● (2050)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, la Chambre de commerce du Canada proposait, le 18 octobre dernier, certaines mesures pour lutter contre l'inflation et susciter un redressement économique au pays. Deux éléments essentiels sortent de ce document: l'amélioration de la production et la formation de capitaux. Ce qui prouve que les gens d'affaires ne voient pas le redressement économique du même œil que le gouvernement.

La population non plus. Nous, les créditistes, avons toujours affirmé que le système monétaire devait être au service du peuple, et non le contraire. Le système actuel ne permet pas l'épanouissement des individus, ni ne permet à notre économie de donner son plein rendement. Comme il faut être patient avec un nouveau gouvernement, surtout quand il hérite du marasme légué par les libéraux, je suis disposé à permettre à ce nouveau gouvernement de faire ses preuves. Je lui suggère cependant de prêter l'oreille aux partis de l'opposition, qui font souvent des commentaires fort positifs, qui méritent toute l'attention du gouvernement.

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, il me fait grandement plaisir de participer ce soir au débat sur la motion présentée par le Nouveau parti démocratique. Je dois m'associer cependant aux autres députés qui ont fait état des élections partielles qui doivent avoir lieu lundi à Prince-Albert. En effet, monsieur le président, il ne fait aucun doute que ces élections sont à l'origine de la motion à l'étude ce soir. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'aller à Prince-Albert, j'ai rencontré plusieurs résidants de cette circonscription, et je tiens ce soir à les féliciter et à les remercier de l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé. Je m'adresse plus particulièrement aux gens de Debden, de Saint-Louis, de Victoire, de Conway, de Hoey, de Prince-Albert, ainsi que des autres villes qui ont eu l'amabilité de me recevoir.

Monsieur le président, quand j'étais avocat à la Commission canadienne des transports, et par après membre du personnel du ministre des Transports, j'ai eu l'occasion de voyager plusieurs fois de l'est à l'ouest à travers ce pays. Évidemment, les questions de transport m'ont particulièrement intéressé. J'ai d'ailleurs une affection particulière pour la Saskatchewan, car mon ancien employeur était le ministre responsable de la Saskatchewan et aussi le ministre des Transports. Mes beaux-

parents sont eux-mêmes de la Saskatchewan, et j'ai souvent l'occasion d'y aller, ou de revoir les oncles et tantes de mon épouse.

Je suis d'abord et avant tout, monsieur le président, un Canadien, un Québécois et un francophone. Si je prends la parole ce soir, c'est justement parce que, à mon avis, la question du grain en est une d'intérêt national, et qui met en cause tous les Canadiens de notre pays et tous les députés de la Chambre. Voilà pourquoi j'accepte mal qu'un député de l'Alberta, qui est aussi notre premier ministre (M. Clark) à nous tous les Canadiens, refuse de s'ingérer dans le dossier de la souveraineté-association, dans le dossier du référendum québécois.

Si moi, Québécois, je m'intéresse aux questions nationales et davantage aux questions du blé de l'Ouest, je ne vois pas pourquoi notre premier ministre ne s'intéresserait pas activement à l'étude du dossier ayant trait à la souveraineté-association, au dossier du référendum et n'y participerait pas. Si les progressistes conservateurs pensent que les députés québécois ne s'intéressent pas au sort des 157,000 fermiers de l'Ouest, ils se trompent. J'ai l'occasion d'avoir des gens de ma famille dans l'Ouest, gens qui sont eux-mêmes fermiers, et je m'intéresse et m'intéresserai toujours à leurs problèmes.

[*Traduction*]

Vous savez, monsieur l'Orateur, que l'agriculture occupe une place unique dans notre économie. Elle est unique en ce sens que tout un ensemble d'incertitude rendent le travail des producteurs très difficile. C'est un genre d'entreprise où il y a beaucoup de risque. Avant tout, ils doivent subir l'incertitude du temps. Je me suis souvent dit, au cours de la dernière session, lorsque le gouvernement libéral était en butte à toutes les critiques, qu'on ne nous rendait quand même pas responsables du temps aussi—nous savons que l'opposition s'est efforcée de le faire, mais la population du Canada ne l'a pas crue, du moins pas sur ce point.

Il y a aussi l'incertitude des prix, régis par un autre facteur de risque important, la loi de l'offre et de la demande. L'agriculteur n'a rien à dire au sujet du prix qu'on lui paie.

Il y a aussi l'incertitude des réseaux ferroviaires qui assurent la livraison des récoltes sur les marchés. Rien n'illustre mieux la réussite de nos agriculteurs que les difficultés qu'éprouvent les réseaux ferroviaires à transporter leurs produits. En effet, ces difficultés sont dues au fait que les agriculteurs de l'Ouest ont si bien réussi à augmenter leur production.

Aujourd'hui, il existe un risque de plus, à part le temps, les prix et le transport. C'est le gouvernement d'en face. Quand je suis allé à Prince-Albert dernièrement, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs agriculteurs qui m'ont dit tout le souci que leur causent les taux d'intérêt. Je ne répéterai pas les exemples qu'ont déjà cités le chef du Nouveau parti démocratique et mon honorable ami d'Essex-Windsor, l'ancien ministre de l'Agriculture. Ils illustraient parfaitement la situation. Les conséquences sont désastreuses. Les agriculteurs de l'Ouest doivent maintenant faire face à un autre élément de risque encore, à savoir la politique pétrolière du nouveau gouvernement. Les agriculteurs auront à dépenser des sommes énormes pour s'équiper. J'en suis venu à la conclusion, à tort ou à raison, que les gouvernements conservateurs annoncent toujours des temps difficiles. Car si, dans les années 30, on attelait des chevaux aux automobiles sous le gouvernement Bennett, M. Clark nous fera sûrement aller à pied dans les années 80.

Je pense que la politique des taux d'intérêt élevés est désastreuse. Bien que je ne puisse, bien entendu, appuyer intégralement la motion du NPD, j'en appuierais volontiers la première partie, celle qui concerne les taux d'intérêt. J'ai eu l'occasion, alors que je faisais quelques recherches avant de prononcer mon discours ce soir, d'examiner les chiffres de la production de grain des dernières années.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je me suis donc référé au rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour 1977-1978, et je me suis aperçu qu'au cours des années 1958 à 1963, c'est-à-dire les dernières années où l'on a eu au Canada un gouvernement progressiste conservateur, la moyenne de ces cinq années en termes de millions de tonnes exportées à l'étranger était de 10 millions, alors que si l'on prend comme exemple les dernières années où mon ancien patron était le ministre des Transports et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, c'est-à-dire les années 1975-1976-1977-1978, on s'aperçoit que la moyenne est plus près de 20 millions de tonnes. Alors le gouvernement libéral a doublé l'exportation des céréales canadiennes et de leurs dérivés.

Le gouvernement libéral a été très utile, faisant équipe avec les agriculteurs de l'Ouest, pour vendre leurs denrées sur le marché international. J'ai énormément de respect pour le nouveau ministre des Transports (M. Mazankowski). Je m'ennuie cependant de l'ancien, mais j'ai énormément de respect pour le nouveau, et je suis un peu déçu, même très déçu, il faut l'avouer, du fait que le ministre ait jugé bon de mettre sur pied des commissions parlementaires.

[*Traduction*]

Le ministre des Transports parle de commissions parlementaires. Cependant, elles ne comprendront que des députés conservateurs. Avec mon expérience des chemins de fer à la Commission canadienne des transports, j'aurais bien voulu faire partie de la commission du ministre, de celle de Moose Jaw ou de Medicine Hat. Mais on ne me l'a même pas proposé. On ne m'a même pas permis de faire partie de ce comité parlementaire.

● (2100)

Quand j'ai pris la parole à la Chambre au moment du débat sur le discours du trône, j'ai déclaré que j'appuierais des mesures législatives sur la liberté de l'information et que j'étais en faveur d'un gouvernement ouvert, tel que le présentaient les députés d'en face. Je me suis rendu compte depuis que nous avons effectivement un gouvernement ouvert, mais ouvert seulement aux députés d'en face, pas à nous.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oh, mon Dieu!

M. Deniger: Je dois ajouter que, si le gouvernement était sincère . . .

[*Français*]

Si le gouvernement était sincère dans ses efforts pour aider à améliorer le sort de l'agriculteur pancanadien, il n'aurait jamais toléré qu'une grève «pourrisse» dans le port de Montréal durant plus de cinq mois, alors qu'un règlement a eu lieu à Vancouver trois jours après leur élection. Cinq mois, à Montréal, monsieur l'Orateur, durant lesquels ce gouvernement-là est resté passif et n'a absolument rien fait. Que veut donc dire

effectivement l'inaction du gouvernement à l'égard des agriculteurs du Québec? Cela veut dire qu'il en coûte plus cher pour l'éleveur de porcs, plus cher pour l'éleveur de bovins, de poules ou pour quoi que ce soit, c'est-à-dire que les gens de l'Est auront à faire face à une augmentation du prix causée justement par l'inaction du gouvernement actuel, et c'est cela un gouvernement qui se dit près du milieu agricole. Alors, moi, monsieur l'Orateur, j'ai des réserves.

Le ministre a parlé de la nécessité d'acheter du matériel roulant, et il a entièrement raison. Cela a toujours été la politique du prédécesseur au ministre actuel, l'ancien député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang), d'acheter du matériel roulant justement pour transporter ce blé. Monsieur l'Orateur, on n'aurait besoin que de 15,000 wagons supplémentaires. Mais il faudrait que les députés d'en face soient prêts à permettre quand même à quelques inspecteurs de blé à Vancouver de paralyser le réseau entier à des fins quelconques. A ce moment-là, on ne règle pas le problème, parce que le problème du blé dans l'Ouest est plus que simplement une question d'insuffisance des chemins de fer, il y a aussi une question de température, de grève et de volonté d'agir. Et cette volonté d'agir, je dois l'avouer, le ministre des Transports semble l'avoir. Évidemment, je le regarde, et il ne semble peut-être pas trop intéressé, mais quand même je crois qu'il est intéressé à la situation actuelle du blé au Canada. Et lorsqu'on a nommé le coordonnateur, le fameux tsar, M. Horner, j'ai entendu des commentaires peu élogieux du Nouveau parti démocratique, et j'ai entendu des commentaires très flatteurs du ministre des Transports. Alors, au cours du souper, je suis allé moi aussi aux sources comme mon préopinant, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), et j'ai vérifié effectivement ce qu'étaient les réactions dans l'Ouest au sujet de la nomination de M. Horner, et j'ai constaté rapidement que la National Farmers' Union, le Saskatchewan Wheat Pool et même le gouvernement de la Saskatchewan, qui voulaient justement un coordonnateur, étaient vraiment déçus du choix de M. Horner. D'autre part, les gouvernements de l'Alberta et du Manitoba, et certainement des ministériels, étaient très contents. Moi, monsieur le président, je m'associe à la position qui a été prise par la . . .

[*Traduction*]

. . . United Grain Growers Limited of Alberta, qui a résumé la nomination de M. Horner par ces mots: «C'est à l'œuvre qu'on voit l'artisan». Je jugerai M. Horner en fonction de ce principe. S'il accomplit valablement le travail dont il est chargé, c'est parfait. Le travail doit être fait, mais qu'a-t-il fait jusqu'à présent? Absolument rien. Les députés savent-ils pourquoi? Tout simplement parce qu'il attend le rapport Murta qui aurait dû être présenté il y a plusieurs mois. Où est-il? Ce n'est sûrement pas nous qui retardons sa publication. Nous n'avons même pas été autorisés à faire partie du comité, pas plus que les députés du Nouveau parti démocratique. Alors, où est ce rapport? Où est le rapport Neil? J'ai posé ces questions à la Chambre et des députés m'ont répondu: «Il arrive, il arrive, il arrive».

M. Mazankowski: On est en train de le traduire.

M. Deniger: Bien. Je suis heureux d'apprendre qu'il est à la traduction et, que nous pouvons compter l'avoir très bientôt. Je dois admettre que le ministre a toujours été l'un de ceux qui étaient prêts à publier tous les documents dans les deux langues officielles à l'intention des francophones qui éprouvent des difficultés dans les deux langues. J'en remercie d'avance le ministre, même si je ne suis pas d'accord avec le député qui, prenant la parole avant moi, a déclaré que le gouvernement avait empêché l'abandon de quelques 1,900 milles de voies ferrées, car la CCT ne s'était pas encore penchée sur ce projet. Il présume au fond d'une décision impartiale rendue par un organisme réglementaire. D'une part, on prétend qu'on n'avait pas décidé de les abandonner et de l'autre que la question avait été soumise à la commission: voilà deux positions fort différentes.

M. Mazankowski: C'est la parole d'évangile d'après le comité d'action des chemins de fer des Prairies.

M. Deniger: Je suis ravi de voir que le ministre s'est enfin réveillé. Qu'on me permette de terminer en souhaitant au ministre tout le succès voulu dans cette affaire très importante et qui présente un grand intérêt pour tous les Canadiens au même titre. Je suis fier de pouvoir prendre part à cette discussion car, dans mon jeune âge, dans ma circonscription qui n'est pas une localité agricole, je n'aurais jamais cru que je prendrais un jour la parole à la Chambre des communes pour traiter de l'agriculture et du transport des grains de l'Ouest. A mon avis, c'est une grande chance que d'avoir eu l'occasion de le faire. En comité, le ministre est toujours disposé à entendre notre point de vue. Je lui en suis reconnaissant, mais je suis également déçu qu'il n'en ait pas fait de même lorsqu'il a mis sur pied les comités Murta, Neil et Hargrave.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, les agriculteurs de l'ouest du Canada excellent dans la production de denrées agricoles. Au fil des années, ils se sont montrés très débrouillards. Ils ont connu des moments très difficiles, tant du point de vue du climat que de l'économie. La dépression et le Krach de 1929 ont tout fait perdre à beaucoup d'agriculeurs qui venaient à peine de s'établir, et peu de temps après, les éléments y ont également mis du leur en les ruinant une deuxième fois. Mais beau temps, mauvais temps, les céréaliculteurs de l'Ouest ont persévéré.

Avec les années, le nombre des cultivateurs au Canada et en Saskatchewan s'affaiblit rapidement. D'année en année, de plus en plus de cultivateurs sont obligés d'abandonner leur terre et de s'exiler dans les villes, dans la plupart des cas, dans les grandes villes de l'Ouest. Les politiques du gouvernement et les périodes de prospérité économique suivies de débâcles, ajoutées aux conditions climatiques difficiles, ont constitué autant d'obstacles formidables dans la vie quotidienne du cultivateur. J'admets que nous ne pouvons rien faire contre le climat, du moins rien y changer, mais nous pouvons cependant changer les politiques du gouvernement et améliorer la situation économique.

Trop longtemps la population de l'Ouest a subi les décisions imposées par des spécialistes d'ailleurs, travaillant soit pour de grosses sociétés soit pour l'administration fédérale. Jetez un coup d'œil sur certaines politiques fédérales récentes, vous verrez comment on a traité les gens de l'Ouest au fil des ans. Il n'y a pas si longtemps, on payait les agriculteurs pour qu'ils ne sèment pas de blé. Opération réduction que cela s'appelait, je pense. Dans un monde à court de produits alimentaires, on encouragerait les agriculteurs à ne pas cultiver de blé. Le ministre qui a inventé cela n'est plus parmi nous. Il ne prétend plus parler au nom des agriculteurs. Il a passé un accord avec

ceux dont il a défendu si longtemps les intérêts de toute façon. Les agriculteurs ont compris.

Voilà maintenant qu'un autre gouvernement fédéral lance une politique dont ils ne veulent pas: l'abandon des embranchements de chemins de fer. Celui qui nous avait donné l'Opération réduction voulait chambarder de fond en comble les schémas agricoles de l'Ouest. Des plans grandioses! «Plus c'est grand, plus c'est beau, pensait-il; faisons ce qu'il faut pour simplifier les transports ferroviaires, et tant pis pour le mode de vie de ceux qui seront sacrifiés».

L'idée est fort simple. En supprimant à tour de bras les embranchements ferroviaires, les chemins de fer pourraient simplifier leurs réseaux. Des milliers de milles de voie ferrée abandonnées, des centaines de petites collectivités privées de service ferroviaire, des silos fermés. Comme il y aurait moins de points desservis, les agriculteurs seraient contraints de transporter leur récolte de plus en plus loin. Au lieu de parcourir 10 ou 12 milles, ils en parcourraient 20 ou 25. Leurs frais de transport augmenteraient. Beaucoup seraient forcés d'emprunter pour s'acheter des camions plus gros. Les municipalités et les provinces devraient dépenser des millions de dollars pour l'entretien des réseaux, car l'accroissement du trafic des camions lourds pilonnerait les routes conduisant aux immenses terminaux intérieurs centralisés.

La population de la Saskatchewan comprend l'historique du taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Elle sait que le CP a reçu des cadeaux incroyables en contrepartie du transport de nos produits. Elle ne veut pas qu'on touche à cet accord historique. Nous connaissons tous les avantages qu'a reçus le CP. Au fil des ans, il s'est servi de ces cadeaux pour édifier une multinationale diversifiée.

Examinons un peu son empire. C'est beaucoup plus qu'un chemin de fer. Il y a une compagnie de navigation maritime, une chaîne d'hôtels, une société de transport routier, une compagnie aérienne, une société minière et un véritable empire immobilier. Mais le CP ne s'intéresse plus au transport du blé; il a même déjà abandonné le service-voyageurs. C'est plutôt le contribuable canadien qui doit faire les frais des services-voyageurs. Le CP délaisse les chemins de fer. Il perd trop d'argent avec le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, les lignes secondaires et tout le reste. Il aimerait mieux abandonner complètement les chemins de fer.

● (2110)

A l'heure actuelle, plus de 60 p. 100 des recettes du CP et plus de 72 p. 100 de ses bénéfices proviennent d'activités non ferroviaires. On comprend alors pourquoi le transport du grain le laisse indifférent. En septembre de cette année, au cours d'une période de neuf mois, les placements du CP lui avaient procuré 60 p. 100 plus de revenus nets. Le dividende par action est passé de $2.99 à $4.72. Les revenus provenant d'activités minières s'étaient accrus de 185 p. 100; ceux des produits forestiers de 177 p. 100; ceux du fer et de l'acier, de 66 p. 100. Ainsi, chaque année, le CP diversifie ses placements, s'installe dans de nouvelles régions, dans de nouveaux pays. Les habitants de la Saskatchewan savent que le CP a profité de leur bonne volonté. Ils s'attendent à ce qu'il soit maintenant à la hauteur de ses engagements.

A l'heure actuelle, il se dérobe déjà de nombreuses obligations. La qualité de ses services a diminué; il a abandonné des voies ferrées et laissé ses wagons se détériorer. Il refuse d'acheter des wagons couverts et force le gouvernement de l'Alberta et de la Saskatchewan de même que la Commission canadienne du blé, à lui acheter du matériel roulant. Les Canadiens de l'Ouest savent qu'ils ont besoin de réseaux de transport conformes à leurs besoins, non pas seulement aux intérêts de cet ogre.

L'ancien gouvernement avait pris le parti des chemins de fer. Aujourd'hui, ses partisans dans l'Ouest sont bien peu nombreux. Si le gouvernement actuel traite l'Ouest de la même façon, il subira le même sort. Il ferait bien de repenser certaines de ses politiques avant qu'il ne soit trop tard. Les céréaliculteurs veulent le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ils veulent être protégés de l'inflation et des taux d'intérêt élevés. Ils veulent avoir la maîtrise de leur économie. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a tenu aucune promesse.

Aujourd'hui, il a beaucoup été question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il me semble exister une certaine confusion à ce sujet. Quelques députés d'en face estiment que leur parti s'est engagé à maintenir ces tarifs. Il semble y avoir une divergence de vues quant à la façon d'interpréter les expressions «tarif du Pas du Nid-de-Corbeau» et «avantages du Pas du Nid-de-Corbeau». Certains diront peut-être que j'essaie de couper les cheveux en quatre. D'après moi, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau veut dire le tarif statutaire. Cela veut dire qu'il est fixé par la loi. L'expression «les avantages du Pas du Nid-de-Corbeau» veut dire qu'il ne s'agit pas d'un tarif statutaire. Cela veut dire que le tarif peut varier et que les sociétés ferroviaires peuvent augmenter le tarif sur les lignes qu'elles veulent abandonner.

Comme je l'ai déjà dit, Otto Lang avait l'habitude d'affirmer qu'il voulait maintenir les avantages du Pas du Nid-de-Corbeau. Il envisageait de réduire les 700 postes de manutention du grain qui existent maintenant en Saskatchewan à une cinquantaine. Les sociétés ferroviaires trouvaient que c'était une excellente idée. Les agriculteurs auraient dû transporter leurs céréales par camions à une cinquantaine de postes de manutention et les chemins de fer auraient pu ensuite transporter le grain par trains unitaires. Les bureaucrates trouvaient l'idée excellente, parce qu'un plus petit nombre de postes aurait simplifié l'administration. Ils voulaient centraliser davantage les opérations. Les agriculteurs n'étaient pas d'accord. Ils ne voulaient pas perdre leurs localités. Ils se méfiaient des projets dangereux et des promesses en l'air. Ils n'avaient pas confiance dans les belles promesses d'Otto à propos des avantages du Pas du Nid-de-Corbeau. Les gens de l'Ouest voulaient qu'on maintienne le tarif-marchandises statutaire.

Comme l'indique le hansard du 17 mai 1977, un grand défenseur des provinces de l'Ouest à l'époque avait déclaré ce qui suit:

> Étant donné qu'une recommandation du rapport préconise le maintien du tarif-marchandises pour le transport du grain, le ministre pourrait-il profiter de cette occasion pour promettre aux producteurs de l'Ouest que le gouvernement adoptera cette importante recommandation du rapport?

De qui s'agit-il? Qui avait fait cette belle déclaration au nom des agriculteurs de l'ouest du Canada? Le ministre des Transports actuel (M. Mazankowski) avait en ces termes demandé au ministre des Transports d'alors, M. Otto Lang, de déclarer que le gouvernement appuierait le rapport de la Commission Hall. Malheureusement, le ministre ne tient plus de tels propos aujourd'hui.

J'aimerais consigner quelques autres citations au compte rendu. Le juge Emmett Hall a été un autre grand défenseur des provinces de l'Ouest. Qu'est-ce que M. Hall avait déclaré? Si je ne m'abuse, le ministre des Transports affirme que les mesures prises par le gouvernement sont tout à fait conformes aux recommandations du juge Hall. Le 13 juin 1978, le juge Hall, alors qu'il faisait allusion à Snavely, a dit ce qui suit:

... Il a dit dans son rapport, vous le savez sans doute, que si vous remettez un seul chèque au CN ou au CP, les sociétés ne feront pas preuve de compétence, mais si elles obtiennent un certain nombre de petits chèques des clients, elles seront extrêmement efficaces. Cela me semble condamner la direction. Si c'est là le genre de direction que nous avons, il faut s'en défaire et en trouver une nouvelle. ... Si le CP ne l'a pas encore fait, il est toujours possible que le pays lui-même s'en occupe mieux.

Qu'est-ce que M. Hall disait? Il a aussi dit ce qui suit:

Selon une école de pensée qui répète cela continuellement, nous favorisons le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, mais il y a peut-être une autre solution. Franchement, ce n'est que mon opinion et c'est peut-être parce que je suis vieux et que j'ai traîné mes guêtres depuis 70 ans dans l'Ouest—l'autre solution est de faire porter le fardeau aux producteurs de céréales.

Il n'y a pas de si ni de mais—ne touchons pas, ne tripotons pas le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il n'est pas question d'avantages, ni de valeur équivalente, gardons le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

J'aimerais lire une autre citation pour le bénéfice de la Chambre. Elle nous vient d'un autre grand Canadien de l'Ouest, d'un défenseur des agriculteurs de l'Ouest. Le 29 novembre 1978, il a présenté la motion suivante aux termes de l'article 43 du Règlement:

Que la Chambre déclare que le tarif ne sera pas modifié et demeurera intégralement en vigueur.

A l'occasion d'un débat sur le rapport Hall au cours d'une journée réservée à l'opposition, soit le 26 mai 1977, il a également dit ce qui suit:

Nous ne voulons plus d'équivoques. Qu'on nous dise de façon précise, claire et sans ambiguïté possible qu'on ne touchera plus au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est tout ce que nous voulons.

Ce sont là les paroles de l'honorable John Diefenbaker.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Le très honorable John Diefenbaker a dit: «C'est tout ce que nous voulons» et «nous ne voulons plus d'équivoques».

Une voix: C'est exact!

M. de Jong: Il a déclaré: «Qu'on nous dise de façon précise, claire et sans ambiguïté possible qu'on ne touchera plus au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.» C'est la question que j'aimerais poser maintenant au gouvernement actuel et au ministre des Transports. Voudrait-il répondre à la question de M. Diefenbaker? Je le mets au défi de le faire.

Qu'est-ce que les gens de l'Ouest vont penser du gouvernement actuel? Ils se sont débarrassés d'Otto et de ses visions sur la façon de réorganiser l'Ouest d'une façon plus simple et plus efficace; comme il pouvait s'illusionner! Le parti conservateur était appuyé par un grand nombre d'agriculteurs dans l'Ouest. Ils ont cru M. Diefenbaker. Ils ont cru le ministre des Transports de l'époque. Qu'allons-nous faire maintenant des déclarations du ministre? Elles ne sont pas claires. Elles ne correspondent pas à la position de son parti tel que l'a présentée le *Western Producer* dans son édition du jeudi 10 mai 1979 qui était assez claire. On affirmait alors que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau serait maintenu pour les céréaliculteurs. Que découvrons-nous aujourd'hui?

J'aimerais me référer à un discours que le ministre des Transports a prononcé à Calgary le 7 novembre 1979. Il expliquait que son gouvernement n'avait pas l'intention de diminuer la valeur que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau représente pour les producteurs dans sa forme actuelle. Il indiquait que certaines personnes insistaient cependant pour qu'on modifie son application et sa structure, et qu'il existe des désaccords sur les effets qu'il devrait avoir sur l'ensemble de l'économie de l'Ouest. Il devait nous assurer ensuite que son application ne serait en rien modifiée tant que les producteurs n'auraient pas été suffisamment consultés. Il déclarait enfin que tout changement éventuel dans l'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait s'accompagner de la garantie d'un bon service. M. John Diefenbaker a déclaré: «N'y touchez pas. Faisons une déclaration sans ambiguïté.» Il a déclaré:

● (2120)

Nous ne voulons plus d'équivoques. Qu'on nous dise de façon précise, claire et sans ambiguïté possible qu'on ne touchera plus aux taux du Pas du Nid-de-Corbeau.

Tels sont les termes de la motion présentée par M. Diefenbaker. J'espère qu'on ne touchera plus aux taux du Pas du Nid-de-Corbeau, disait-il.

Une voix: C'est John Diefenbaker et pas John Crosbie.

M. de Jong: C'est vrai, monsieur l'Orateur, ce que les choses peuvent changer. Moi qui suis nouveau député, je me demande parfois quelle différence il existe entre les partis libéral et conservateur. De toute évidence, l'un forme le gouvernement alors que l'autre siège dans l'opposition: c'est disons, la différence qui saute aux yeux. Mais ce qui frappe, c'est que l'un devient plus progressiste quand il siège de ce côté-ci de la Chambre tandis que l'autre devient plus réactionnaire quand il siège de l'autre côté. La différence, c'est que quand ces partis siègent de ce côté-ci de la Chambre, il faut qu'ils tiennent compte de l'opinion publique s'ils veulent être réélus mais dès qu'ils prennent le pouvoir, ils commencent à écouter ce qui se dit dans les conseils d'administration et à perdre le contact avec les gens.

Des voix: Bravo!

Une voix: Geoff Scott en particulier.

M. de Jong: Monsieur l'Orateur, les gens de l'ouest du pays croyaient qu'avec l'élection du gouvernement conservateur ils allaient finalement obtenir quelque appui d'Ottawa. Mais on n'a rien obtenu d'autre que de la confusion autour du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous avons un commissaire chargé des céréales qui a dépouillé la Commission canadienne du blé de ses pouvoirs de coordination du transport des céréales. Effectivement, comme l'a mentionné le ministre des Transports, notre critique en matière de transports, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), a convenu qu'il nous fallait un coordonnateur du transport des céréales. Il avait raison en effet. Il n'a cependant pas cité toute la déclaration faite par le député de Regina-Ouest, et je la cite comme suit:

Le Canada a besoin d'un coordonnateur du transport des céréales, mais ce fonctionnaire doit être un employé de la Commission canadienne du blé, doté du pouvoir de répartir les wagons disponibles et celui d'exiger des compagnies ferroviaires qu'elles fournissent des locomotives et des wagons en nombre suffisant.

Le député de Regina-Ouest ne réclamait pas seulement un coordonnateur des transports, mais un coordonnateur des transports faisant partie de la Commission canadienne du blé.

Nous craignons que si le coordonnateur ne siège pas à la Commission canadienne du blé, cela se traduira par un affaiblissement progressif des pouvoirs de cet organisme.

Et qu'en est-il de l'abandon des voies ferrées? Au cours de la campagne électorale, le message des conservateurs était que les voies ferrées ne seraient pas abandonnées, qu'ils y étaient fermement opposés. Maintenant que les élections sont passées, un comité d'étude a été institué. Ont-ils des doutes? Cela ressemble à Otto Lang—un autre comité, une autre étude. Pourquoi n'affirment-ils pas, tout comme pendant la campagne électorale: pas d'abandon de voies ferrées. Nous n'allons pas laisser des collectivités entières sombrer; nous en avons ras le bol de cela. Je pensais que c'était le message qu'avait transmis les habitants de l'ouest du Canada en n'élisant pratiquement pas un seul libéral. Est-ce que vous êtes aveugles et sourds? Je suis sûr que les libéraux ont compris le message parce qu'ils ont cessé de parler d'abandonner des voies ferrées dans ce débat. Qu'est-ce que les céréaliculteurs ont obtenu? Des taux d'intérêt plus élevés. Je n'aborderai pas la question des hausses des taux d'intérêt, puisqu'elle a déjà fait l'objet de longues discussions. On a déjà expliqué les répercussions de cette hausse sur la situation des agriculteurs canadiens.

Qu'avons-nous eu de plus? Maintenant, nous avons une nouvelle politique du pétrole? Quels en seront les répercussions sur les cultivateurs de l'Ouest? Personne n'en a encore parlé. Eh bien, les cultivateurs canadiens ont acheté 9.7 millions de barils de pétrole diesel et 20.5 millions de barils d'essence en 1977, soit l'équivalent de 28.1 millions de barils de brut. La politique conservatrice visant à hausser le prix du brut de $4 le baril par année soutirera 112 millions de dollars aux cultivateurs en 1980, 224 millions en 1981 et 336 millions en 1982, soit un montant global de 672 millions de dollars d'ici trois ans. Les cultivateurs n'ont pas le choix: ils doivent se servir du pétrole. Voilà le cadeau, le diable à ressort sorti du 22 mai, pour ce qui est des fermiers canadiens. Et cela s'applique non seulement au pétrole qu'ils utilisent, mais au prix des produits chimiques et engrais qu'ils doivent employer qui lui aussi a augmenté.

Certes, le gouvernement au pouvoir aujourd'hui n'est pas grand ami des fermiers de l'Ouest. Nous le verrons clairement la semaine prochaine, je crois. Il faudra s'attendre à une réaction, j'imagine. Mois aussi, je me suis rendu à Prince-Albert et m'y suis entretenu avec des gens de la terre. J'ai parlé à certains d'entre eux qui ont voté conservateur aux dernières élections. Ils avaient de grands espoirs, mais ce qu'ils espéraient et ce qu'ils ont eu sont deux choses bien différentes.

Une voix: Adieu, Prince-Albert.

M. de Jong: Des agriculteurs à qui j'ai parlé m'ont dit qu'ils avaient reçu de la banque un avis les informant qu'ils devraient payer un intérêt de 17 p. 100 sur leur prêt agricole. C'est de la folie. Non seulement les taux d'intérêt augmentent, mais le prix des fertilisants, des produits chimiques et de l'essence doit également augmenter. D'autre part, toute la question des tarifs applicables au Pas du Nid-de-Corbeau est remis en question. Les agriculteurs de l'ouest du Canada croyaient qu'ils en avaient terminé de toutes ces incertitudes et de toutes ces sottises en provenance d'Ottawa. Mais c'est toujours la même chose.

Une voix: Le corbeau à Crosbie.

[M. de Jong.]

M. Whelan: Jamais nous n'avons été mauvais à ce point.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: C'est peut-être vrai. Peut-être les libéraux n'étaient-ils pas si mauvais. A mon avis, la situation des agriculteurs de l'Ouest est allée de mal en pis. La situation était déjà mauvaise, et ils l'ont bien fait voir le 22 mai, mais la première fois qu'ils auront la chance de s'exprimer, ils enverront un autre message, et je crains qu'il ne soit pas très encourageant pour les députés d'en face.

La rentabilité de l'exploitation agricole a toujours été hasardeuse. On a toujours continué de s'y intéresser, parce que c'était une forme de vie qui favorisait les liens communautaires, qui rapprochait les gens de la nature et des véritables valeurs humaines. Par contre, on a vu parfois des agriculteurs condamnés à un mode de vie qu'ils n'avaient souvent pas souhaité. Il leur a fallu donner de l'expansion à leur exploitation pour la rendre rentable. Ils ont dû faire des dettes chez le fournisseurs de machines agricoles, emprunter à leur banque et acheter à crédit des engrais chimiques. Petit à petit, ils ont perdu leur liberté.

On semblait généralement croire qu'un gouvernement soucieux des intérêts des agriculteurs canadiens instituerait des mesures pour leurs redonner la jouissance de leurs biens et leur indépendance financière. C'est ainsi que les céréaliculteurs de l'Ouest, se voyant exploités par les sociétés céréalières, se sont unis pour former des syndicats du blé afin de défendre le mieux possible leurs intérêts. Mais voilà qu'en raison des taux d'intérêt élevé fixés par le nouveau gouvernement, de la hausse du prix du pétrole et de l'incertitude quant au maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, les céréaliculteurs de l'Ouest seront de plus en plus à la merci des multinationales et des institutions financières et de moins en moins libres. C'est pourquoi, au nom de la liberté des céréaliculteurs de l'Ouest du Canada, je ne puis qu'appuyer cette motion.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Jeannot le cultivateur.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, les agriculteurs canadiens peuvent être rassurés, parce que notre gouvernement a leurs intérêts à cœur et qu'ils ont enfin des amis à Ottawa.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Et pas de ces amis qui disparaissent quand on a un coup dur.

Une voix: C'est vous qui allez disparaître.

Une voix: Des amis qui leur portent «un intérêt élevé».

M. Crosbie: Pas un gouvernement qui se contentera de leur faire miroiter bien des choses comme le feraient les députés du NPD ou qui les abreuveraient comme eux de sophismes simplistes, mais un gouvernement qui s'attache à résoudre leurs problèmes pour longtemps, qui tient à mettre un terme à l'inflation, leur pire ennemi, comme elle est le pire ennemi des pêcheurs, des retraités et de tous ceux qui sont sans recours. C'est le genre de gouvernement qu'on a maintenant à Ottawa.

Une voix: Il est contre tous ces gens et non pas leur défenseur.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir parce qu'une partie de cette motion insensée dit ceci:

Que cette Chambre condamne le gouvernement de ne pas avoir encouragé les agriculteurs canadiens, comme en témoignent . . .

et je me contenterai de ne traiter que du paragraphe *a*), la première partie de cette absurde motion.

. . . a) l'imposition de taux d'intérêt déraisonnablement élevés . . .

En premier lieu, je tiens à dire que le gouvernement n'a pas imposé de taux élevés, que ce soit déraisonnablement ou non. Le nouveau gouvernement doit maintenant s'adapter à la conjoncture économique qui l'oblige actuellement à fixer des taux d'intérêt élevés, mais ce n'est pas, de sa part, un principe ni une politique. Notre politique est de fixer de faibles taux d'intérêt et nous souhaitons pouvoir éventuellement le faire. C'est cela en fait notre politique.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le gouvernement doit cependant tenir compte de la conjoncture économique.

● (2130)

Non seulement notre gouvernement, mais aussi le gouvernement des États-Unis d'Amérique est aux prises avec certaines conditions économiques, ainsi d'ailleurs que le gouvernement du Royaume-Uni et celui de l'Italie; en fait les gouvernements de tous les pays industrialisés de l'Ouest sont en butte à la conjoncture économique, ce qui fait que nous nous retrouvons à l'heure actuelle avec des taux d'intérêt élevés.

Monsieur l'Orateur, partout où je me suis rendu cette année à titre de ministre des Finances, à Washington, à Londres, à la réunion du FMI en Yougoslavie, et à Tokyo, en quelque lieu où d'éminents groupes d'économistes et d'observateurs impartiaux se réunissent, et ce sont des experts en finance, leur analyse de notre situation était la même et les remèdes qu'ils préconisaient étaient les mêmes. Nous vivons dans des circonstances où les gouvernements doivent être très prudents. Si je pouvais simplement vous citer un passage d'un certain discours, et il est difficile de faire un discours qui ait du bon sens quand les députés du NPD en face pouffent de rire et ricanent. Cela montre à quel point ils prennent leur résolution au sérieux. Regardez-les grimacer comme des singes là-bas. Si les agriculteurs canadiens pouvaient les voir maintenant, ce petit groupe d'exaltés et de frustrés, ils sauraient que faire de cette résolution.

Je vais vous citer un extrait du discours que M. J. Delarosière, président du conseil exécutif et directeur général du Fonds monétaire international, a fait en Yougoslavie le 2 octobre. Qu'a-t-il dit? Quel message a-t-il laissé aux 140 ou 150 ministres des Finances du monde qui étaient rassemblés là? Il a dit que le plus grand problème auquel l'économie mondiale doit s'attaquer à l'heure actuelle, c'est l'inflation.

Comme on peut le voir à la page 3, il a dit:

L'inflation est socialement injuste, parce qu'elle s'attaque à ceux qui ont le moins les moyens de se défendre contre l'érosion de leurs épargnes.

C'est pour cette raison que nous luttons contre l'inflation, monsieur l'Orateur. C'est pour protéger et défendre ceux qui voient leurs économies réduites à néant; ceux qui sont si essentiels à la société qu'il nous faut les secourir et faire en sorte que leurs économies ne s'évanouissent pas en fumée, parce que les gouvernements se refusent à combattre l'inflation. Il a insisté sur ce point et signalé à la page 4 de son communiqué, alors qu'il parlait de l'incapacité de faire cesser la surenchère inflationniste:

La principale source de difficulté à cet égard a été des taux exagérés d'expansion monétaire, souvent attribuables à des déficits budgétaires excessifs.

C'est ce qui a causé l'inflation dans notre pays, monsieur l'Orateur, des déficits budgétaires et des taux d'expansion monétaire excessifs. Écoutez ceci, monsieur l'Orateur:

La politique monétaire a permis aux taux d'intérêt de demeurer généralement trop faibles pendant trop longtemps par rapport aux taux d'inflation. Il faudra faire preuve de plus d'esprit de décision et de fermeté dans la conduite de la politique monétaire, et ce changement devra être appuyé par la politique financière.

Nous ne pouvons nous en remettre entièrement à la Banque du Canada, aux principales banques ou à la politique monétaire. La politique financière doit l'appuyer. Il ajoute:

Il faut viser au fond à établir la crédibilité des politiques financière et monétaire, afin de contenir la surenchère inflationniste et de rétablir la confiance. Un tel changement d'orientation des politiques de la demande générale s'impose non seulement dans les pays industrialisés, mais dans la plupart des autres pays également.

Je pourrais continuer pendant très longtemps, monsieur l'Orateur, à citer les conseils qu'il a donnés à cette occasion et les dangers qu'il a signalés.

La raison des taux d'intérêt élevés, c'est que le monde, le monde occidental industrialisé, n'a pas bien dirigé son système économique et monétaire, ce qui a entraîné une période d'inflation effrénée. Il faut s'attaquer à cette inflation excessive, et c'est là notre principal ennemi, si nous voulons avoir un jour au Canada une société tant soit peu progressiste. C'est pour cela que les taux d'intérêt sont élevés.

Pourquoi les taux d'intérêt sont-ils élevés? Parce que le taux actuel de l'inflation n'est pas de 6.5 p. 100, comme l'avait prévu en novembre dernier le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), mais de 9.6 p. 100 d'une année sur l'autre à la fin septembre, mais avec en septembre un taux annualisé de 14 p. 100, et parce que les États-Unis d'Amérique ont un taux d'inflation supérieur à 13 p. 100. Ce sont nos plus gros clients: ils prennent 70 p. 100 de toutes nos exportations. Et c'est des États-Unis que nous viennent 70 p. 100 de toutes nos importations. Soixante-dix p. 100 de tout ce que nous importons vient des États-Unis, et les États-Unis ont un taux d'inflation de 13.5 p. 100. Leur inflation, nous l'importons.

Et parce que la valeur de notre dollar est tombée à 83 ou 84c., ces importations nous coûtent encore plus cher et aggravent notre inflation. Donc, il faut chercher à protéger le dollar canadien, chercher à l'empêcher de tomber encore plus bas, vue l'effet que cela aurait sur l'inflation que nous importons des États-Unis.

Si nous avons des intérêts élevés, ce n'est pas par le désir du gouvernement. Telle n'est pas notre politique. Comme hommes politiques, nous ne voulons pas d'intérêts élevés, parce que la population n'en veut pas. Comme personne ne tient à avoir des intérêt élevés, le gouvernement n'a pas pour politique d'en avoir. Mais tout simplement, c'est une chose à laquelle le gouvernement ne peut rien changer. Ce n'est pas une question de choix.

Et ce n'est pas tout. Cela coûte énormément cher au gouvernement. Pensez à la charge supplémentaire que la hausse des taux d'intérêt impose au gouvernement fédéral lui-même, depuis un an ou deux: le service de la dette. Cette année, notre dette va augmenter d'environ 10 milliards à cause de la situation budgétaire que nous a laissée le gouvernement précédent. Cet argent, il va falloir l'emprunter et nous ne pouvons pas l'emprunter à 6 p. 100, ni à 8 p. 100, ni à 10 p. 100, ni à 10.5 p. 100, ni à 11 p. 100, à cause du niveau des intérêts au Canada. Personnellement, et du point de vue du gouvernement, et à cause de la charge énorme qu'ils imposent au gouvernement, nous sommes contre les taux d'intérêt élevés et nous voulons les rabaisser le plus tôt possible.

Ces messieurs du NPD sont membres du parti névrosé, paranoïaque et démagogique. C'est le parti des pleurnichards, des geignards et braillards professionnels et des oiseaux de malheur. Ce sont des oiseaux de malheur. Ils pleurnichent, geignent, se lamentent et se plaignent à la Chambre jour après jour sans rien offrir, sans proposer de solutions, faisant retentir l'air de leurs lamentations. Les Canadiens savent que c'est une situation temporaire.

Les Canadiens savent que nous cherchons à trouver des remèdes à long terme. Les agriculteurs canadiens le savent aussi. Ils n'ont pas envie qu'un petit groupe de geignards, de braillards et de pleurnichards profitent de leurs difficultés pour améliorer leur situation politique. Les agriculteurs canadiens savent que si leurs plaintes retentissent ici aujourd'hui, c'est seulement parce que ces messieurs font des pieds et des mains dans la circonscription de Prince-Albert pour faire élire un autre député. La seule façon pour eux, c'est de les faire élire aux élections complémentaires. Si l'on pouvait craindre qu'ils puissent former le gouvernement, ils n'auraient aucune chance de les faires élire.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'entends quelqu'un parler de faucille socialiste; il ne s'agit pas de faucilles mais de fanatiques socialistes.

Monsieur l'Orateur, on peut se demander qui profite et qui souffre de l'inflation. Voyons qui sont les gagnants et qui sont les perdants. Les députés d'en face ne se sont jamais demandé qui y gagnait et qui y perdait. Ils ont hâte de le savoir maintenant. Et je vais le leur dire. Voici quels sont les effets de l'inflation, monsieur l'Orateur, et je cite le Conseil économique du Canada:

> Elle tend à redistribuer la richesse plutôt en fonction du pouvoir de certains groupes que des efforts ou de la productivité.

Cela intéresse sûrement les tâtonneurs d'en face. Il poursuit ainsi:

> Les gagnants sont ceux qui peuvent le mieux se protéger eux-mêmes, varier leurs revenus, transférer leurs biens et ajuster leurs dépenses. Les perdants sont plutôt ceux qui ont peu ou pas d'accès à d'autres sources de revenus, qui ont des revenus plutôt fixes ou des épargnes en principe stables, telles les pensions—

[M. Crosbie.]

Nos vis-à-vis ne se préoccupent pas du sort des pensionnés quand ils dénoncent notre lutte contre l'inflation, quand ils s'opposent à la montée des taux d'intérêt qui permet de lutter contre l'inflation. Non, ils ne s'inquiètent pas du sort des pensionnés. Pas plus que de celui des épargnants. Ces pleurnicheurs, ces grogneurs ne s'inquiètent pas de ceux dont les dépenses, les attentes et les obligations croissent sans cesse. C'est-à-dire de ceux qui sont les victimes, qui sont les gagnants et les perdants dans le jeu de l'inflation.

A la page 3, le Conseil économique du Canada conclut que le gouvernement fédéral était le grand bénéficiaire de l'inflation pour la période qu'il avait examinée. C'est lui qui en a profité. Les perdants sont ceux qui sont exposés et que nous voulons protéger.

• (2140)

Avant d'aborder la question des agriculteurs canadiens, je tiens à dire un mot de ces Canadiens qui sont les princes et les champions de l'hypocrisie, je veux parler de ces députés d'en face que nous sommes forcés d'écouter depuis le début de la session. J'aimerais citer quelques extraits pour démontrer combien ces députés ont avili et foulé au pied le député de Saint-maurice (M. Chrétien) qui n'est pas là ce soir, parce qu'il ne peut plus supporter d'entendre parler des taux d'intérêt. Il en a plein le dos de se voir vilipender par ses collègues. Voici ce que le député de Saint-Maurice a dit lors de la réunion du 8 février 1979 du comité des finances et que rapporte le compte rendu à la page 39:28:

> Je pense qu'une chute importante du dollar canadien à ce moment-ci activerait l'inflation. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Je suis d'accord avec le gouvernement lorsqu'il dit aussi que la réduction du taux d'intérêt à ce moment-ci, comme vous le préconisez, pourrait contribuer à la baisse du dollar canadien et créer des problèmes d'inflation.

Voilà la déclaration du ministre des Finances. Depuis que les députés libéraux siègent en face, avec leur nouveau critique financier qui joue à l'oiseau de mauvais augure, ils critiquent les opinions émises par l'ancien ministre des Finances ainsi que ses déclarations. Et ce dernier a ajouté ceci:

> Je crois qu'il y a des années et des années que la balance des paiements présente un problème pour notre pays, car en un certain sens, nous sommes une nation en voie de développement et nous avons toujours compensé ce handicap par l'accroissement des immobilisations. Nous devons, à cette fin, créer le climat favorable au Canada. Nous n'agissons pas uniquement du côté commercial, nous compensons plutôt par un apport considérable de capitaux destinés au développement au Canada.

Cela m'est égal que les membres du NPD s'opposent au taux élevé d'intérêt, mais ils savent qu'il n'y a aucune autre solution raisonnable en ce moment et qu'ils ne sont pas en mesure de m'en fournir une. Ils n'ont jamais été au pouvoir et ils ne le seront jamais. Ils formeront toujours un petit bloc d'insatisfaits qui broient du noir là-bas dans un coin tentant de semer le mécontentement et la zizanie d'un bout à l'autre du pays sans jamais faire de proposition positive. Ils viendront peut-être siéger de côté-ci de la Chambre quand ils ne seront plus que quatre ou cinq comme le parti qui siège à nos côtés.

Pour revenir à ces maîtres hypocrites, le 6 novembre 1978, à la Chambre des communes, le député de Saint-Maurice parlait de toutes les répercussions d'une majoration du taux d'intérêt. Voici ce qu'il disait ce jour-là, comme en fait foi le hansard à la page 809:

> Compte tenu du déficit de notre balance des paiements, nous devons nous assurer, bien sûr, que le taux préférentiel soit plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

Les libéraux professaient donc que le taux préférentiel devait toujours être plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Quand cette équipe hétéroclite en face a proposé cette résolution, le taux préférentiel devait être plus élevé, mais aujourd'hui le taux préférentiel est de 15 p. 100 au Canada tandis qu'il se chiffre à 15.5 p. 100 aux États-Unis d'Amérique. Si les libéraux étaient actuellement au pouvoir, notre taux préférentiel serait d'au moins 16 p. 100, à en juger la politique énoncée à la Chambre le 8 novembre 1978 par le député de Saint-Maurice, qui a été oublié et dédaigné par ses collègues dans l'opposition. Il n'est jamais consulté par le critique financier de ce parti, aussi renverrai-je ce dernier au hansard du 6 novembre 1978.

Notre politique est de maintenir au plus bas niveau possible le taux d'escompte préférentiel, afin de ne pas ruiner notre économie. Notre politique n'est pas de faire en sorte que notre taux d'escompte préférentiel soit toujours plus élevé que celui en vigueur aux États-Unis. Je puis renvoyer les députés d'en face à d'autres citations de l'ancien ministre des Finances dans le passé. Il a poursuivi en disant, comme le rapporte le hansard à la même page:

> . . . nous sommes conscients, bien sûr, des problèmes que cause à notre économie cette hausse des taux d'intérêt. Si nous avons agi de la sorte, c'est que nous n'avions pas le choix, en raison du déficit de notre balance des paiements.

C'était en 1978, quand le déficit n'était que de cinq milliards, alors que cette année, grâce aux députés d'en face, nous sommes aux prises avec un déficit de la balance des paiements et des comptes courants de plus de sept milliards. Mais, à l'époque, le ministre des Finances a dit qu'il n'avait pas le choix, étant donné la position déficitaire du Canada au titre de la balance des paiements. Et pourtant, nos vis-a-vis ont l'audace de se lever et de prétendre que nous prenons des mesures qu'ils n'auraient jamais prises, qu'ils n'auraient même pas songé à prendre ou dont ils n'auraient jamais entendu parler. C'est le plus honteux ramassis de sottises absolues, irréfléchies et hypocrites que j'aie jamais entendu de toute ma vie, et j'ai pourtant beaucoup d'expérience en la matière.

Je me demande si les députés d'en face ont été rabroués assez sévèrement ou si je dois continuer encore un peu. Ils se sont tous sauvés, il n'y en a plus un seul ici. L'ancien ministre de l'Agriculture est encore ici. Il est écrasé sur son siège. C'est un homme solide. Voyons voir, l'ancien ministre des Finances a déclaré que 70 p. 100 de notre commerce se fait avec les États-Unis. Il a admis qu'à court terme, il y a des inconvénients à hausser le taux d'escompte et que tout cela est dû à d'autres facteurs, nommément la stabilité actuelle du dollar canadien, qui a été fortement influencée par la décision prise la semaine dernière par les États-Unis d'augmenter leurs taux d'intérêt.

M. Whelan: Lisez ce que vous avez dit en 1978, John.

M. Crosbie: Je pourrais continuer ainsi longtemps, mais je ne voudrais pas accabler davantage mes collègues d'en face. Voilà ce à quoi nous faisons face, à ce genre d'opposition, mais les Canadiens—les agriculteurs, les ouvriers et les hommes d'affaires—savent qu'ils peuvent compter désormais sur un gouvernement qui fera tout en son pouvoir pour sortir le Canada du marasme dans lequel l'a laissé l'ancien gouvernement et qui a l'intention de rester à la barre. Ils savent que nous ne craignons pas ce genre d'opposition.

Voyons ce que dit la motion. On croirait, à la lire, que les céréaliculteurs canadiens n'ont jamais été en aussi mauvaise posture. On croirait que les pauvres agriculteurs du Canada sont écrasés et déprimés par un fardeau énorme. Pourtant, j'ai ouï dire que les revenus bruts des agriculteurs canadiens surpasseront cette année ceux de l'année dernière, qui avaient atteint des niveaux sans précédent.

M. Whelan: Grâce aux mesures que j'ai instituées.

M. Crosbie: Statistique Canada rapporte qu'entre janvier et septembre 1979, les revenus bruts des agriculteurs se sont élevés à 10 milliards de dollars, par rapport à 8.5 milliards de dollars l'an dernier pour la même période. Certes, les agriculteurs font face à des problèmes et à des coûts majorés, mais tout le monde a des difficultés du fait de la conjoncture économique. Nous savons en outre que nous faisons l'impossible pour nous assurer que cela ne se reproduise pas dans un an ou deux. Nous projetons à long terme pour que les cultivateurs, les travailleurs et tous les Canadiens n'aient pas à revivre cette situation. Nous allons nous assurer qu'aucun gouvernement libéral le permette, comme ce fut le cas pendant dix ans.

C'est à croire que le gouvernement n'a jamais rien fait pour les agriculteurs, alors qu'il offre des prêts sans intérêt contre des céréales ou autres récoltes entreposables en garantie.

M. Whelan: N'allez pas me dire que vous allez vous en attribuer le mérite, John?

M. Crosbie: Les néo-démocrates ne le crient pas sur les toits à Prince-Albert. Ils sont là à se plaindre, à geindre et à grincer des dents, à parler à tort et à travers des taux d'intérêts, au lieu de conseiller aux cultivateurs de l'endroit de profiter des prêts sans intérêt que leur offre le gouvernement du Canada.

M. Whelan: Allons donc, ce n'est pas votre programme.

M. Crosbie: Ai-je raison?

M. Whelan: Ce n'est pas à vous qu'on doit ce programme.

M. Crosbie: Le parti du député ayant été au pouvoir pendant 16 ans, il n'a guère pu faire autrement que de lancer certains programmes plus ou moins acceptables.

Voyons ce que quelques économistes impartiaux et très respectés ont eu à dire. Voici ce que M. Carl Beigie de l'Institut de recherche C.D. Howe—C.D. Howe, vous comprenez—a dit le 8 novembre dernier:

> Les taux d'intérêt devraient diminuer sensiblement l'année prochaine, pourvu que le gouvernement arrive à maîtriser davantage la dette fédérale.

Quelle serait la dette fédérale si le parti du député dans le coin était au pouvoir? Si c'était le cas, il n'arriverait aucunement à maîtriser cette année la dette fédérale, qui serait écrasante. Elle ne serait pas de 10 milliards, mais de 20 milliards, parce que le parti a promis mers et mondes à tous les Canadiens. Cela ne ferait pas baisser les taux d'intérêt.

Nous savons fort bien que si l'opposition officielle était au pouvoir, les taux d'intérêt seraient plus élevés, compte tenu de ce que les libéraux ont déclaré; si le parti du député dans le coin était au pouvoir, nous savons ce qu'il ferait du déficit parce qu'il aime les dépenses supérieures aux recettes. Il aime faire ce qu'il appelle des dépenses supérieures aux recettes à titre de stimulants. Si ce parti était au pouvoir, les taux d'intérêt ne baisseraient jamais et c'est pourquoi M. Beigie a dit:

● (2150)

Les taux d'intérêt devraient diminuer sensiblement l'année prochaine, pourvu que le gouvernement arrive à maîtriser davantage la dette fédérale.

L'importance de la dette fédérale ne s'accroîtra pas, monsieur l'Orateur, parce que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) et moi-même comptons la maîtriser. Nous allons prendre les choses en main.

Selon M. Beigie, les taux d'intérêt vont diminuer. Et bien, la mine des députés d'en face risque de s'allonger quand les taux d'intérêt commerceront à baisser. Ils ont eu la mine plutôt réjouie à mesure que les taux d'intérêt ont augmenté. Ils seront certainement renfrognés et hébêtés, et ils ne diront plus grand-chose quand les taux d'intérêt commenceront à baisser. Ils ne prennent la parole que quand les taux augmentent.

En outre, monsieur l'Orateur . . . mais je pense que je fais mieux de ne pas me lancer là-dedans. M. Shiff, président de Bramalea Ltd., le grand promoteur immobilier, a déclaré que les Canadiens devaient donner une chance au projet du gouvernement Clark en vue d'accorder un crédit d'impôt pour les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers. Selon un article de journal, il aurait déclaré:

Les familles canadiennes commencent déjà à s'intéresser de nouveau à l'achat d'une maison, alors qu'elles s'étaient résignées à l'idée d'habiter des logements loués . . .

Nous reviendrons là-dessus plus tard. Les députés d'en face font mieux d'appuyer notre bill, sinon ils le regretteront amèrement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps est écoulé. Il peut continuer s'il obtient le consentement unanime de la Chambre.

M. Crosbie: Si j'obtiens le consentement unanime pour continuer . . .

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Crosbie: Ils ne peuvent pas encaisser.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

M. Crosbie: Je le comprends fort bien, monsieur l'Orateur. Ils ne peuvent pas encaisser.

Des voix: Bravo!

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je serais tenté de profiter de ce que je suis le dernier à avoir la parole pour répondre au ministre des Finances (M. Crosbie). Je pense cependant que je laisserai la Chambre juger elle-même des inanités imbues de sectarisme que nous venons d'entendre et que je me pencherai plutôt sur les graves questions agricoles que nous devrions examiner pendant le débat sur cette motion.

Avant tout, monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de York-Centre (M. Kaplan) qui, si j'ai bien compris, m'a cédé son tour pour me permettre de prendre la parole tout de suite.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: C'est la seule chose gentille qu'on vous entendra dire au sujet des libéraux.

M. Blaikie: La mesure législative dont je souhaite vous entretenir ce soir et à laquelle mon parti s'oppose est celle prévue par l'ancien gouvernement, et reprise par le présent gouvernement, en vue d'encourager la culture commerciale des plantes en donnant au producteur d'une nouvelle variété le contrôle sur la vente et la reproduction des semences. Cette proposition en vue de l'octroi de brevets et de redevances sur les hybrides de semences soulève des questions cruciales. J'essaierai brièvement de vous en expliquer quelques-unes ce soir, en vous dépeignant la perspective dans laquelle il faudrait en discuter.

La première question cruciale soulevée est la tendance de plus en plus fréquente du gouvernement du Canada, d'abord sous le régime libéral qui nous a lancés dans cette orientation, et aujourd'hui sous le régime conservateur, de transférer du secteur public au secteur privé la responsabilité de tâches importantes. Voilà l'intention cachée du projet de loi, tant du point de vue du gouvernement que de son prédécesseur—le désir d'intensifier les activités dans le secteur privé en matière de culture des semences afin qu'un jour, même s'il le nie à l'heure actuelle, le gouvernement n'ait plus à se consacrer aux activités de recherche et de développement dans ce domaine.

Ce n'est certainement pas la bonne façon de s'y prendre, monsieur l'Orateur. Nous ne devons pas abandonner d'importants secteurs de notre économie pour la recherche du profit. Les efforts du secteur public en matière de semences ont été couronnés de succès. Les députés de mon parti et moi-même souhaitons que les efforts du Canada dans le domaine de l'exploitation de l'énergie par l'entremise de Petro-Canada soient également couronnés de succès. Dans ces deux cas, le gouvernement nous mène dans une direction opposée.

Monsieur l'Orateur, les semences sont, de toute évidence, à la source même de la vie et elles constituent le lien le plus important dans tout notre système alimentaire. Ce serait une terrible erreur de laisser cela ou, dans le cas qui nous intéresse, de confier cela à des organismes dont la priorité est de faire le plus de profits possible.

Un deuxième point important est le pouvoir que détiendraient les riches; ils auraient en effet les moyens d'acheter les droits des nouvelles semences éventuelles qui, en entraînant une augmentation des rendements ou une diminution des coûts, pourraient profiter énormément aux agriculteurs et aux consommateurs. Ceux qui auraient la possibilité de mettre la main sur les nouvelles variétés hybrides importantes pourraient exercer un chantage sur tout le pays, voire sur le monde entier, comme ceux qui possèdent diverses ressources énergétiques ont menacé de le faire à diverses reprises récemment.

Au début de la session, lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai parlé de la question du pouvoir. Cette question illustre bien ce dont nous parlons. Le contrôle d'un élément essentiel comme les semences doit, par l'entremise d'un gouvernement démocratique, rester soumis à l'approbation du public et au bien-être général de l'humanité.

Il y a une troisième question essentielle qui est en jeu, monsieur l'Orateur, et qui touche également au pouvoir. C'est le danger qu'une compagnie ou un groupe de compagnies parviennent à contrôler tout notre système alimentaire, des champs jusqu'à la table de cuisine. Je pense à une situation parfaitement envisageable où les fabriquants de semences posséderaient les semences, les céréales, les pesticides, les engrais, les minoteries et les entreprises alimentaires. La possibilité d'être obligé d'acheter des semences produites par une compagnie multinationale pour pouvoir se procurer des pesticides ou des engrais fabriqués par la même compagnie est un cauchemar qui pourrait bien se réaliser, puisqu'on constate que des événements comparables se sont déjà produits dans d'autres domaines.

Le quatrième problème soulevé par la proposition de loi sur la culture des plantes concerne à la fois la génétique et la technologie. Le problème génétique est le suivant: si l'on se dirige vers un monopole de la production des semences, la variété dont nous avons besoin pour avoir des plantes alimentaires saines et sûres risque d'être sacrifiée au profit des bénéfices financiers ou, ce qui est moins cynique et plus certain, dans le but d'adapter la vie végétale à la technologie de la mécanisation. C'est ce que font de plus en plus les sociétés multinationales qui sont en train d'étendre le contrôle déjà inquiétant qu'elles exercent sur le genre humain. Elles envahissent rapidement le tiers monde où l'on trouve de nombreuses variétés de semences très résistantes qui, malgré cela, cadrent mal avec les intérêts financiers des multinationales.

Au Canada et dans le reste du monde, les hommes politiques se sont beaucoup intéressés dernièrement à la question de savoir à qui doivent appartenir des produits essentiels comme le pétrole et le gaz. Le pouvoir et l'insouciance complète que les sept sœurs, les sociétés multinationales de l'énergie, manifestent pour l'intérêt public ont beaucoup retenu l'attention. Pendant ce temps, le pouvoir établi de longue date et croissant des sociétés multinationales dominant le secteur des semences et les entreprises agricoles connexes a été presque oublié.

Si une compagnie de semences multinationale comme Cargill avait reçu autant d'attentin depuis dix ans qu'Imperial Oil, alors peut-être beaucoup de citoyens et même de députés seraient-ils plus au courant de ce que j'avais à dire au sujet des tendances dangereuses qui se dessinent dans l'industrie de l'alimentation. Nous devons être aussi préoccupés par les concentrations de pouvoir dans ce domaine critique que le public l'est devenu par l'énergie ces derniers temps.

Je voudrais enfin, monsieur l'Orateur, attirer l'attention de la Chambre sur une situation où se prend déjà la direction contre laquelle j'ai fait ce soir une mise en garde. Nous avons au Manitoba une compagnie publique de grains depuis qu'un M. MacKenzie de Brandon a laissé son entreprise, MacKenzie Seeds, en héritage à la province en 1962. Le premier ministre Sterling met cette petite compagnie locale en vente. Il y aurait bien des aspects de cette vente à critiquer, si le temps le permettait, mais je m'en tiendrai à ceux qui sont pertinents à mes propos ce soir.

Il n'y a pas de doute que si MacKenzie Seeds retourne à l'entreprise privée, elle passera immédiatement ou éventuellement entre les mains d'une grande compagnie de grains multinationale dont c'est la spécialité d'acheter les petites compagnies partout à travers le monde. Cela favoriserait la concentration du pouvoir que je dénonçais ce soir et qui pourrait mener à des abus. J'espère que cette tendance sera considérée comme dangereusse, ce qu'elle est, et qu'elle sera stoppée avant qu'il ne soit trop tard et que nous n'ayons abandonné le contrôle non seulement de nos approvisionnements énergétiques mais de nos ressources alimentaires aussi.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 10 heures, je dois informer la Chambre, en conformité de l'article 58(11) du Règlement, que les délibérations sur la motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

QUESTION POSÉE AU CABINET—ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A RENCONTRÉ UN CANDIDAT PÉQUISTE À MONTRÉAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, le 5 novembre dernier, je demandais au très honorable premier ministre (M. Clark) pourquoi il avait accepté de rencontrer à Montréal M. Jacques Desmarais, candidat du Parti québécois dans l'élection complémentaire de Montréal-Maisonneuve. Le premier ministre n'a pas nié le fait qu'il avait bel et bien rencontré M. Desmarais, mais il a plutôt tenté, dans ses réponses, de démontrer que depuis son accession au poste de premier ministre, il essayait par une ouverture d'esprit et par des gestes concrets de démontrer à la population du Québec qu'il y avait un nouveau gouvernement à Ottawa mieux disposé que le précédent à reconnaître les aspirations légitimes de la population du Québec.

Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre devrait être extrêmement embarrassé de savoir d'abord que ce M. Desmarais qu'il a rencontré à Montréal a bel et bien perdu ses élections de façon décisive hier. Sans doute que cette rencontre avec le premier ministre du Canada n'a rien apporté à la bonne fortune de ce candidat péquiste, au contraire, cela lui a probablement nui. Par ailleurs, le premier ministre disait qu'il voulait par des gestes concrets démontrer la bonne foi de son gouvernement. Or, les seuls gestes concrets que le gouvernement Clark a posés depuis son élection vis-à-vis du Québec le furent dans des domaines qui n'ont fait que plaisir aux péquistes, au gouvernement du Québec, mais qui n'ont pas fait plaisir aux fédéralistes et qui n'ont pas reçu l'approbation des fédéralistes qui vivent dans la province de Québec.

● (2200)

D'abord le gouvernement Clark a aboli la Loto Canada. Deuxièmement, le gouvernement Clark a démantelé l'unité de travail Tellier au sein du Secrétariat chargé des relations fédérales-provinciales, seul groupe de travail qui aurait pu préparer un document réfutant de façon péremptoire et importante le Livre blanc du Parti québécois qui préconise la séparation du Québec. Or, on sait maintenant que le premier ministre ne veut pas préparer un Livre blanc fédéraliste du gouvernement canadien qui réfuterait le Livre blanc du PQ. Troisièmement, le gouvernement du premier ministre a décidé de ne pas déposer le projet de loi autorisant un référendum fédéral, et également le gouvernement Clark a demandé à des corporations fédérales, comme le CN et Air Canada, de ne pas financer les groupements pro-fédéralistes dans la campagne référendaire au Québec.

Voilà cinq gestes concrets du nouveau gouvernement Clark, cinq gestes concrets qui n'ont, en fait, qu'une seule raison d'être, soit de faire plaisir aux séparatistes du Québec. Monsieur l'Orateur, je me pose la question suivante: Mais que veut donc ce chef progressiste conservateur? Lorsqu'il pose ces supposés gestes concrets pour faire plaisir au Québec, en réalité il ne fait pas plaisir aux fédéralistes de la province de Québec, il ne fait que plaisir aux séparatistes du Québec. Je me demande, monsieur l'Orateur, si ce chef progressiste conservateur n'aimerait pas plutôt que le Parti québécois gagne le référendum et que le Québec se sépare du reste du Canada.

Tous les gestes, toutes les déclarations du premier ministre à la Chambre nous font conclure à cette hypothèse plutôt qu'à n'importe quelle autre. Est-ce que ce chef progressiste conservateur n'aimerait pas justement voir les quelque 70 députés libéraux du Québec qui siègent à la Chambre des communes disparaître pour lui permettre d'avoir plutôt un gouvernement progressiste conservateur majoritaire venant surtout de l'Ouest canadien, pour changer complètement la carte politique du Canada? Je trouve que ce chef progressiste conservateur n'assume pas ses responsabilités. Il devrait plutôt s'occuper des problèmes de tous les Canadiens, en particulier de ces Canadiens qui vivent dans la province de Québec, qui veulent rester dans le Canada et qui n'approuvent pas du tout ces gestes de bonne entente et d'apaisement du gouvernement Clark en faveur du gouvernement Lévesque du Québec.

M. Richard Janelle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je vais tenter d'éclairer la lanterne du député de Papineau (M. Ouellet) qui a un peu voulu changer sa première question ce soir, car il demandait des renseignements sur la rencontre du 20 août dernier qui n'avait rien de mystérieux, et encore moins de secret.

Le premier ministre s'est effectivement rendu dans la métropole pour y rencontrer un groupe d'hommes d'affaires, de journalistes, un homme politique québécois très connu, et finalement un groupe de travailleurs. Plus précisément, le premier ministre a rencontré, premièrement, un groupe d'une dizaine d'hommes d'affaires éminents du Québec. La réunion s'est déroulée à l'hôtel Reine Elizabeth, et il a été effectivement question d'économie.

[M. Ouellet.]

Deuxièmement, le premier ministre a rencontré au même endroit des journalistes du quotidien *La Presse*, et si le député s'interroge sur les sujets de l'entrevue, il n'aura qu'à relire les articles qui ont été publiés à ce moment-là. En début de soirée, le premier ministre a été reçu à dîner à l'hôtel Méridien par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque. Encore là, la réunion n'avait rien de secret ou de mystérieux, ayant été annoncée à l'avance et ayant suivi celle des premiers ministres à La Malbaie. De toute façon plusieurs journalistes ont interrogé le premier ministre au terme de son entretien avec M. Lévesque.

Finalement, avant de rentrer à Ottawa, le premier ministre a rencontré un groupe de travailleurs du port de Montréal qui voulaient lui faire part de leurs difficultés. La réunion s'est déroulée dans un salon de l'hôtel Méridien, et M. Jacques Desmarais a effectivement assisté à une partie de cette rencontre, après y avoir été invité par des travailleurs. Mais encore là, rien de secret ou de mystérieux, la presse était encore présente.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui s'est effectivement passé à Montréal le lundi 20 août 1979, et j'espère que cela satisfait l'honorable député de Papineau.

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL—L'INDUSTRIE AUTOMOBILE—LA PART DU CANADA AU CHAPITRE DES INVESTISSEMENTS

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, les données provisoires sur le commerce automobile entre le Canada et les États-Unis pour les neuf premiers mois de l'année, sont vraiment étonnantes. Notre déficit commercial pour cette période s'élève à 2.2 milliards de dollars, résultat d'une balance favorable de 700 millions au titre du montage, mais d'un déficit de 2.9 milliards au titre des pièces. Le déficit total dépasse celui de 1975, la pire année que nous avions connue dans ce domaine.

D'après un document de travail publié l'an dernier par le gouvernement fédéral, ce déficit s'inscrit dans une tendance générale. Voici ce qu'on y lit:

> Au cours des prochaines années, la croissance de la demande automobile au Canada dépassera la croissance de la demande générale en Amérique du Nord. Par conséquent, nous assisterons à une détérioration progressive de notre balance commerciale dans ce domaine, par rapport aux États-Unis. C'est ainsi que pour 1985 on prévoit un déficit de 2.4 milliards (en dollars constants) à supposer que la production canadienne continue de s'accroître au rythme moyen en Amérique du Nord.

Malheureusement, la détérioration anticipée a même dépassé les prédictions. Cette année, le déficit sera plus important que le déficit prévu pour 1985 et cette année-là, selon l'Association des fabricants de pièces d'automobiles, il devrait atteindre 5 milliards. A moins que le gouvernement fédéral n'élabore de nouvelles politiques, cette prédiction sera encore en-deçà de la réalité.

Je félicite le gouvernement progressiste conservateur de continuer et d'amplifier même la politique libérale au sujet des remises de droits en faveur des sociétés étrangères, ce qui incitera des sociétés telles que Volkswagen, Fiat, Nissan, BMW et Mercedes, à s'approvisionner en pièces au Canada. Cette politique favorisera la création d'emplois dans la fabrication, mais n'amoindrira pas notre déficit au titre des pièces avec les États-Unis, puisque ces sociétés ne sont pas américaines. Il faut aller encore plus loin.

Dernièrement, l'Association des fabricants de pièces d'automobiles a invité le gouvernement à favoriser l'investissement dans l'industrie des pièces, à influencer les décisions des sociétés quant à leur approvisionnement en pièces, à stimuler l'économie en général et à leur permettre de soutenir la concurrence étrangère. Je fais miennes ces propositions.

● (2210)

Les investissements dans l'industrie canadienne des pièces détachées pourraient être augmentés par une caisse prêtant à 1 ou 2 p. 100 de plus que le taux de base par exemple, ce qui serait concurrentiel par rapport aux taux américains ordinaires, pour fins de placement, d'outillage et de recherche au Canada. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. de Cotret, s'est prononcé contre cette idée de l'APMA, mais je le prie de reconsidérer cette opposition.

Ce qui serait aussi important à mon avis, ce serait une politique encourageant les trois grands à s'approvisionner au Canada en pièces de rechange automobiles. Si la baisse du dollar canadien entraîne une perte nette aussi considérable pour les constructeurs automobiles canadiens, c'est qu'ils importent trop de pièces américaines. Rappelez-vous, monsieur l'Orateur, les années 1970, 1971 et 1972, au cours desquelles nous avons eu avec les États-Unis une balance automobile globale légèrement favorable, l'excédent étant de $446 millions pour les trois années. Le gouvernement américain, c'est-à-dire le secrétaire au Trésor Connally, en montrant les dents aux trois grands américains—et aussi au gouvernement canadien—a réussi rapidement à retourner cette tendance qui s'amorçait en notre faveur.

Les États-Unis ont également lancé le programme DISC, ensemble d'incitations fiscales destiné à promouvoir l'exportation, et qui exigeait que les investissements s'effectuent aux États-Unis pour avoir droit aux avantages fiscaux.

Et, soit dit en passant, le gouvernement américain, qui n'a jamais voulu interpréter l'Accord sur l'automobile dans le sens d'une «juste part» pour le Canada, sous prétexte de respecter l'économie de marché, n'a pas hésité à manipuler l'économie de marché quand elle a semblé favoriser notre économie plutôt que la leur.

Il faut, sinon montrer les dents, du moins insister auprès des trois grands pour qu'ils s'approvisionnent au Canada en pièces et particulièrement—par leurs décisions d'investissement—de celles qu'ils fabriquent eux-mêmes, sans négliger pour autant, bien sûr, les investissements qui concernent le montage des voitures et des camions.

Le nouvel investissement de 2 milliards de dollars de la General Motors tombe à point au Canada, et en particulier à Windsor, mais il ne faut pas faire en sorte qu'il représente le total de la part du Canada, s'établissant à 38 milliards de dollars, de l'investissement futur.

Il nous faut, à l'heure actuelle, un programme d'encouragement à la fois pour l'industrie de fabrication des pièces et pour l'économie en général et, à mon avis, et de l'avis de mes collègues de ce côté-ci, il n'y aura pas de stimulant économique suffisamment important pour relancer l'industrie tant que le gouvernement persistera à maintenir les taux d'intérêt au niveau le plus élevé de notre histoire et, en général, tant qu'il suivra une politique d'austérité.

J'aimerais également souligner l'importance d'une participation plus étroite à la recherche, au développement et à la fabrication de voitures. Si je ne me trompe pas, Chrysler Canada, dans sa proposition, offre au gouvernement une possibilité sans égale d'étendre cette participation, à la condition que nous l'aidions à notre tour à développer ses activités à cet égard. Nous devons en profiter.

J'espère qu'on ne croira pas que les idées dont je vous ai fait part au sujet de l'industrie automobile sont entachées d'esprit de parti. Ces questions sont trop importantes, en particulier dans ma ville de Windsor, où le taux de chômage est probablement le plus élevé de l'heure dans l'industrie canadienne, pour que nous nous laissions mener par le seul esprit de parti.

J'espère vraiment que le gouvernement trouvera une solution aux problèmes de l'industrie automobile. Je suis disposé à donner mon appui à toute initiative raisonnable, qu'il s'agisse des initiatives que j'ai proposées ou d'autres. Tout ce que je demande, et j'insiste là-dessus, c'est que le gouvernement prenne des mesures concrètes, et vite.

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'être ici ce soir pour entendre les instances du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Je comprends que le sujet dans son ensemble et l'industrie lui tiennent à cœur, et qu'il fait son devoir ici, ce soir, en défendant les intérêts de cette circonscription.

Toutefois, le député me permettra de lui rappeler qu'il faut attribuer bon nombre des problèmes qui se posent aujourd'hui à une planification à court terme et au coup par coup, à une planification effectuée d'élection en élection, dans le cadre de l'Accord sur l'automobile et dans l'industrie. J'ai appris, lors d'entretiens avec le président de la société Ford et aussi avec le comité chargé de l'Association canadienne de fabricants de pièces automobiles, qu'une bonne partie de nos difficultés provenaient du fait que nous nous livrions au montage de grandes voitures très puissantes dont les deux tiers étaient expédiés aux États-Unis. L'avènement de la crise de l'énergie aux États-Unis a réduit le marché des exportations pour les industries canadiennes de montage.

Par ailleurs, quand la pénurie d'énergie a frappé l'Amérique du Nord, l'industrie américaine, dont le siège de décison est à Détroit, était déjà prête à produire aux États-Unis les voitures à faible consommation d'essence de telle sorte que maintenant les deux tiers de la demande canadienne va aux voitures américaines. C'est une grande partie du problème et la raison pour laquelle notre industrie de l'automobile a un plus gros déficit. C'est pour nous un très grave problème. Nous ne le prenons pas à la légère. J'ai rencontré des représentants de presque tous les secteurs de l'industrie.

Je suis content que le député radoucisse ce soir le ton qu'il avait pris dans sa question rapportée à la page 1082 du hansard, car je suis franchement ravi du fait que General Motors, sans se faire prier par le gouvernement ni lui demander d'aide financière, ait pu produire 2 milliards d'immobilisations dans cette industrie au Canada.

● (2215)

Ce dont je parlais à propos de l'Accord sur l'automobile et du montage des automobiles au Canada est maintenant vrai pour toute l'industrie des pneus. L'industrie canadienne exporte des pneus pour des automobiles à forte consommation d'essence, et pourtant, ce sont les États-Unis qui profitent des techniques de pointe dans le domaine des pneus. Donc, nous aggravons la situation. Nous sommes conscients de ces problèmes.

A propos de l'Accord sur l'automobile, M. Reisman a déclaré que ses éléments critiquables devaient être renégociés, mais que le moment serait mal choisi. Je suis d'accord. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai rencontré les représentants de l'Association des fabricants de pièces automobiles et je leur ai demandé de me présenter la liste des défauts structurels à l'origine du déséquilibre de l'Accord. Ils m'ont promis de le faire.

Je n'ai pas à parler du programme de remise des droits de douane actuellement en vigueur. Ses effets se font sentir et l'industrie canadienne des pièces automobiles est satisfaite des avantages qu'il commence à lui apporter.

Un des problèmes à régler et sur lequel nous devons nous pencher tous ensemble, encore une fois sans aucun sectarisme, c'est la surenchère à laquelle se livrent les États-Unis et le Canada et qui se déroule églalement entre les États américains, entre les provinces canadiennes et également entre les provinces et les États, pour accaparer les industries. Il va falloir se pencher sur le problème, car c'est une surenchère ruineuse qui compromet la redistribution et la répartition des ressources nécessaires pour créer des richesses. Ce sont là des problèmes dont nous sommes bien conscients, et je comprends les inquiétudes du député de Windsor-Walkerville. Nous espérons qu'il nous aidera à résoudre certains de ces problèmes.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE SORT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS—ON DEMANDE UNE RÉVISION DU SYSTÈME DE PRESTATIONS

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, à la suite d'une question que j'adressais au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey), le 15 octobre dernier, sur le tracé des zones économiques de la région de Charlevoix pour l'assurance-chômage, et à la suite de la réponse que j'avais obtenue à ce moment-là, j'ai cru bon de demander un peu plus de temps à la Chambre des communes pour écouter les revendications que j'avais à faire au nom des citoyens de Charlevoix, qui se voient lésés injustement et privés des prestations d'assurance-chômage auxquelles, à mon avis, ces gens ont droit.

Monsieur le président, le 24 août dernier, j'adressais une lettre à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et je l'informais qu'un groupe au sein de son ministère avait été mis sur pied pour étudier les possibilités de changer le tracé de la région économique de Chalevoix. A l'heure actuelle, monsieur le président, pour permettre de mieux comprendre le problème, la partie Ouest de ma circonscription, savoir de Baie Sainte-Catherine jusqu'à Saint-Féréol-des-Neiges, est incluse dans la région métropolitaine de la ville de Québec, ce qui fait artificiellement baisser le taux de chômage de cette région, alors que la partie Est de ma circonscription, et ce je m'en félicite, monsieur le président, de même que les citoyens qui y résident, la partie Est du comté de Tadoussac jusqu'à Hauterive est incluse dans la grande région économique de la Côte Nord où l'on peut, après dix semaines de travail, obtenir les prestations d'assurance-chômage.

Le 24 août dernier, alors que je correspondais avec l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je lui disais que dans son ministère il y avait un groupe d'étude qui avait été mis sur pied et chargé d'étudier un nouveau tracé de la région économique pour rendre justice aux personnes qui habitent Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon, Saint-Fidèle, La Malbaie, Pointe-au-Pic, Cap-à-l'Aigle, Clairmont, Notre-Dame-des-Monts et tous les autres villages de la partie ouest, et je voulais lui demander en toute sincérité et même le supplier d'accélérer le processus de cette commission d'étude pour changer le tracé des régions économiques.

Monsieur le président, ma région, celle de Charlevoix-Ouest, vit essentiellement de l'industrie touristique, et comme on le sait, cette industrie n'est effective que *grosso modo* de la deuxième semaine du mois de juin jusqu'après la Fête du travail, c'est-à-dire après la première semaine du mois de septembre, ce qui donne aux personnes qui travaillent dans cette industrie touristique de 11 à 13 semaines de travail pendant l'année. Et, monsieur le président, dans l'ouest de la circonscription de Charlevoix, 60 p. 100 de la main-d'œuvre active travaille dans le domaine touristique, avec toute la meilleure volonté du monde pour trouver un travail qui dure tout au plus que 10, 11 ou 12 semaines. Cette chose-là est une impossibilité pour ces travailleurs qui ne demandent qu'à avoir de l'emploi et non pas des prestations d'assurance-chômage. Étant donné la nouvelle délimitation des régions économiques, et que Charlevoix-Ouest est inclus dans le Québec métropolitain, ces personnes qui travaillent 10, 11, 12 ou 13 semaines dans les entreprises touristiques, que ce soit le Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic, qui emploie près de 300 personnes, que ce soit dans d'autres hôtels d'été qui emploient un certain nombre de gens un peu partout à travers la circonscription, ces personnes, cette année, pour la première fois, se retrouvent sans aucun revenu et doivent se tourner contre leur propre volonté vers les allocations de bien-être social.

Monsieur le président, ces gens-là sont humiliés parce qu'ils ont travaillé pendant les seules périodes où l'emploi était disponible pour eux. Ces gens-là ont travaillé et souhaitent travailler pendant les 12 mois de l'année, monsieur le président, mais malheureusement, à cause de la faiblesse économique de la région, à cause des difficultés économiques nationales, il n'y a pas d'emplois disponibles pendant 12 mois, et ces personnes doivent se consacrer à l'industrie touristique et travailler pendant 10, 11 ou 12 semaines. Alors, depuis cet automne, des centaines de personnes de la circonscription de Charlevoix se voient refuser les prestations d'assurance-chômage. Je crois que c'est une injustice grave qui est causée à ces citoyens d'une région économique défavorisée, et j'espère, comme le ministre m'a déjà invité de le faire dans sa réponse, lui suggérer des possibilités pour aider ces gens-là. Il m'a invité à donner mon opinion sur la situation, et m'a invité également à lui dire quels étaient les problèmes précis de ma circonscription. Je voudrais ce soir, au nom des citoyens de Charlevoix-Ouest, le supplier d'accélérer le processus de ce comité d'étude au sein de son ministère qui doit changer les zones économiques de Charlevoix ou celle de Charlevoix, et d'en arriver dans

les prochains jours à quelque chose, monsieur le président, parce que chaque jour il y a des gens qui se voient refuser les prestations d'assurance-chômage.

Je voudrais le supplier de changer cette définition des zones économiques qui excluent injustement les citoyens de Charlevoix-Ouest, parce qu'aux mois de décembre, de janvier, de février, de mars, dans la circonscription de Charlevoix, le taux de chômage atteint facilement le niveau de 35 p. 100. Il n'y a personne à la Chambre,—et je suis convaincu que le ministre lui-même est extrêmement préoccupé par cette situation comme je le suis moi-même,—qui puisse se réjouir d'un tel état de choses. Je pense qu'au-delà des considérations politiques progressistes conservatrices, libérales, néo-démocrates ou créditistes, nous devons nous employer à essayer de faire justice à ces gens, qui ne demandent qu'à travailler.

• (2220)

[*Traduction*]

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour les instances qu'il a faites très sincèrement en faveur de sa circonscription. La question soulevée par le député de Charlevoix (M. Lapointe), et qui a été soulevée à diverses reprises par d'autres députés, est de savoir si nous disposons des mesures les plus appropriées et les plus fiables pour calculer le taux de chômage aux fins du régime d'assurance-chômage. Cette question touche à deux problèmes: premièrement, le tracé des limites des régions économiques qui servent à déterminer l'admissibilité initiale à l'assurance-chômage et à calculer les prestations applicables à la région; et deuxièmement, la méthode d'estimation des taux de chômage.

En guise d'explication, il convient de faire remarquer que la loi de l'assurance-chômage exige que l'on utilise le tracé des régions délimitées par Statistique Canada pour son enquête sur la population active. Elle exige aussi que les taux de chômage régionaux soient ceux qu'établit Statistique Canada. Cela figure dans les alinéas *t*) et *u*) de l'article 58 de la loi. C'est ainsi que tout changement à l'un ou l'autre égard exigerait une modification de la loi.

• (2225)

Comme l'a dit le ministre quand le député a soulevé la question, un groupe de travail formé de représentants de Statistique Canada et du ministère a été créé pour revoir les dispositions actuelles. Je confirme que le rapport sera rendu public aussitôt que nous le recevrons.

Sans préjuger des conclusions du groupe de travail, je pense que tout changement entraînerait des difficultés évidentes. Par exemple, si on modifiait des limites pour attribuer à une région un taux de chômage plus élevé, on réduirait d'autant le taux de chômage de la région voisine. On peut facilement concevoir les difficultés que cela créerait.

Le changement de la méthode d'estimation des taux de chômage présenterait aussi des difficultés, surtout en ce qui concerne la proposition d'utiliser le nombre de prestataires de l'assurance-chômage comme indicateur du nombre de chômeurs. On s'est servi du nombre des prestataires pour répartir les fonds du programme Canada au Travail parce que les données de l'enquête sur la population active ne sont pas ventilées par circonscription. En outre, on pourrait difficilement admettre que l'assurance-chômage se serve de ses propres statistiques pour établir ses conditions d'admissibilité et le montant de ses prestations.

Il faut de plus tenir compte des frais élevés qu'exigerait toute tentative d'augmenter la fiabilité des données de l'enquête sur la population active.

Ces difficultés et d'autres aussi sont actuellement étudiées par le groupe de travail dont on attend le rapport, comme nous l'avons déjà dit, vers la fin de novembre.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 novembre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'APPROBATION MINISTÉRIELLE DES ACTES ILLÉGAUX DE LA GRC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, comme les députés conservateurs ont refusé hier de permettre que le premier ministre (M. Clark) soit interrogé au comité au sujet de ses propositions en vue d'approuver l'activité illégale de la police, et afin de fournir aux députés de l'opposition l'occasion d'interroger le premier ministre à ce sujet, je propose, appuyé par le député de York-Centre (M. Kaplan):

Que la Chambre demande au premier ministre d'exposer à l'appel des motions ses propositions en vue de soumettre à l'approbation ministérielle les actes illégaux de la Gendarmerie royale.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DE CONTINUER L'ÉTUDE SUR LA TRANSFORMATION DE L'ALUMINIUM AU SAGUENAY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une affaire pressante et urgente.

Étant donné que l'on construit actuellement dans la région du Saguenay l'usine d'aluminium la plus moderne au monde, pour la transformation du métal en coulée, étant donné que notre région détient un taux de chômage très élevé mais qu'on y trouve également une main-d'œuvre hautement qualifiée, je propose, appuyé par l'honorable député de Manicouagan (M. Maltais):

Que la Chambre demande au ministre de l'Expansion économique régionale de continuer l'étude déjà amorcée pour transformer chez nous ce métal afin de créer des emplois supplémentaires et exporter le matériel fini sur le marché mondial.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE LA PUBLICATION D'ÉTUDES SUR LES RELATIONS OTTAWA-QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une affaire urgente et importante.

Étant donné que le ministre des Relations fédérales-provinciales refuse de rendre publiques 10 études portant sur les relations Ottawa-Québec, de 1967 à 1977, et étant donné l'importance de la liberté d'information, je propose, appuyé par l'honorable député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre demande au ministre des Relations fédérales-provinciales de rendre publiques les 10 études portant sur les relations Ottawa-Québec, de 1967 à 1977.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'APPLICATION DE LA RÈGLE DE DROIT AUX ACTIVITÉS POLICIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Blaker (Lachine): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement a rejeté la motion que vient de proposer le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), je prends également la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, en vue de proposer une motion de nature urgente.

Étant donné la confusion créée au Canada et à la Chambre par les déclarations contradictoires du premier ministre (M. Clark) sur des questions connexes concernant les pouvoirs de la police au Canada, les responsabilités ministérielles du solliciteur général (M. Lawrence) et la règle du droit, je propose, appuyé par le député de Vaudreuil (M. Herbert):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre insiste vivement auprès du gouvernement pour que toute mesure législative concernant les pouvoirs de la police au Canada réponde aux exigences constitutionnelles de la règle de droit dans notre société.

M. l'Orateur: La question ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ÉVALUATION DES RÉSERVES ET DES BESOINS PAR UNE COMMISSION ROYALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. L'un des principaux défis que nous aurons à relever dans les années quatre-vingt tient au fait que nous ne sommes pas autosuffisants en pétrole brut, une ressource qui disparaît rapidement en dépit de travaux d'exploration et de développement de plus en plus nombreux et poussés. Le Canada dépendra ainsi de plus en plus d'autres sources d'énergie dont le gaz naturel, le charbon, l'électricité, l'énergie nucléaire et ainsi de suite et se doit d'explorer les possibilités qu'elles offrent. Je propose donc:

Que, étant donné que l'Office national de l'énergie a surtout une mission de réglementation et qu'il n'a pas le personnel nécessaire à l'évaluation des réserves d'énergie du Canada, une commission royale d'enquête soit instituée avec pour mandat de dresser un inventaire de toutes les réserves d'énergie du Canada, tant virtuelles que reconnues, quelle qu'en soit la nature, et d'établir des prévisions relatives aux besoins du Canada à moyen terme puisque le coût d'une telle entreprise serait minime en comparaison des avantages qu'en tireraient les pouvoirs publics et des économies que réaliseraient les consommateurs à l'achat d'une énergie dont le prix est d'ores et déjà prohibitif.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES MESURES POUR AMÉLIORER LES SERVICES HOSPITALIERS OFFERTS AUX ANCIENS COMBATTANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Comme le ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) n'a pu donner hier l'asssurance à la Chambre qu'il mettrait fin aux réductions budgétaires qui entraînent une détérioration des services offerts à nos anciens combattants hospitalisés, je propose, appuyé par le député de Lachine (M. Blaker):

[M. Blaker.]

Que le ministre des Affaires des anciens combattants soit prié de faire part sans tarder à la Chambre des mesures qu'il a l'intention de prendre pour enrayer toute nouvelle dégradation des services hospitaliers offerts à nos anciens combattants; d'assurer à tous les employés des hôpitaux relevant de son administration qu'aucun d'entre eux ne subira de baisse salariale lorsque sera supprimée la prime au bilinguisme; et de veiller à ce que tout ancien combattant hospitalisé puisse se faire soigner et traiter dans sa langue officielle.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime en conformité de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE DÉMISSIONNE DU SÉNAT ET SE PORTE CANDIDAT À UNE ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE À LA CHAMBRE DES COMMUNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, étant donné que les députés ne peuvent jamais communiquer avec le ministre de l'Industrie et du Commerce à la fois en sa qualité de détenteur de ce portefeuille et comme ministre responsable du pipe-line du Nord, et que sa nomination va à l'encontre des principes démocratiques, de la netteté de la politique gouvernementale, et du principe de la responsabilité ministérielle, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre exige du ministre de l'Industrie et du Commerce qu'il démissionne sur-le-champ du gouvernement, qu'il renonce à son siège au Sénat, qu'il se porte candidat à la première occasion à une élection complémentaire à la Chambre, et qu'elle somme le premier ministre de choisir le ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi que le ministre responsable du pipe-line du Nord parmi les députés.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion maintenant requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA POTASSE EN SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Elle a trait au fait que l'industrie de la potasse ne satisfait pas aux commandes de l'étranger alors que nous avons des gisements énormes, que pour satisfaire à cette demande il faudrait mettre une nouvelle mine en exploitation par an et que par ailleurs le déficit commercial de notre pays est passé à sept milliards de dollars à cause de la hausse des taux d'intérêt. Je propose, avec l'appui du député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

Que la Chambre organise sans plus tarder un débat sur les conséquences de la mainmise du gouvernement de la Saskatchewan sur les gisements de potasse, mainmise qui s'est traduite par des erreurs dans les études de marché et qui a fait obstacle sciemment ou non au déblocage des capitaux nécessaires à la mise en exploitation de nouvelles mines.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES POSTES

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE L'ANCIENNE POLITIQUE EN VUE D'UN MEILLEUR SERVICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alain Tardif (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les coupures draconiennes décrétées par le gouvernement progressiste conservateur ont entraîné la perte d'emplois et, conséquemment, de services au ministère des Postes; étant donné que la disparition de ces services cause un grave et sérieux préjudice aux Canadiens qui ont droit à un service postal efficace et étant donné que des modifications dans les services postaux sont effectuées arbitrairement et sans consultation, je propose, appuyé par l'honorable député de Langelier (M. Lamontagne):

Que le ministre des Postes (M. Fraser) rétablisse immédiatement la politique de l'administration fédérale libérale précédente qui, d'une part, visait à l'amélioration des services et non à la détérioration et, d'autre part, obligeait les fonctionnaires du ministère à consulter le député concerné avant d'ordonner des diminutions voire des disparitions de services.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE—LA HAUSSE DEMANDÉE PAR LE PREMIER MINISTRE LOUGHEED

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'Opposition): Monsieur l'Orateur, ma question porte sur les résultats de la réunion qui, d'après mes renseignements, a eu lieu lundi à Saskatoon entre le premier ministre et le premier ministre provincial, M. Lougheed. Le premier ministre peut-il nous dire s'il est exact que M. Lougheed demande que l'on augmente le prix du baril de pétrole de cinq dollars en 1981 et en 1982 et reconnaît-il que ni lui, ni la Chambre, ni les Canadiens en général ne peuvent accepter des prix aussi élevés.

● (1115)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin d'expliquer à mon prédécesseur qu'il peut être nuisible aux négociations de discuter de ce qui s'est dit lors d'entretiens privés, et je lui conseillerais, même si je ne crois pas qu'il ait besoin de mes conseils, de ne pas croire tout ce qu'il lit dans les journaux.

M. Trudeau: Ce n'est certes pas le cas, monsieur l'Orateur, mais je croyais qu'on pouvait au moins se fier aux déclarations faites par le premier ministre lui-même à la séance d'ouverture de la conférence des premiers ministres qui s'est tenue à Ottawa. Il a dit alors que le gouvernement était de prime abord en faveur d'une augmentation annuelle de $6 le baril. Je ne sais pas si cela a paru dans les journaux, monsieur l'Orateur, mais il me semble que ce serait pire que l'augmentation de $5 que cherche apparemment à obtenir le premier ministre Lougheed.

Le premier ministre reconnaîtra-t-il que cette hausse est inacceptable et qu'il devrait rechercher un rythme d'augmentation se rapprochant de celui que notre gouvernement a proposé, avec l'accord des provinces productrices, soit de quelques dollars par année? Cela convenait alors et à l'Alberta et à la Saskatchewan et pourtant le coût de la vie n'a pas connu de hausse tellement plus prononcée depuis cette époque. Pourquoi le gouvernement ne conclut-il pas un accord de ce genre maintenant, monsieur l'Orateur?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je puis confirmer ce que j'ai dit à la conférence des premiers ministres, à savoir que nous avons réduit notre projet initial de majoration de $3 tous les six mois après 1980, en réponse aux instances présentées par les provinces consommatrices, notamment l'Ontario. Voilà notre position.

M. Trudeau: Le premier ministre vient de déclarer qu'il a réduit la majoration projetée de $6 par année. Mais pourquoi l'avait-il au départ, fixée à $6 par année? D'après Syncrude, par exemple, la production d'un baril de pétrole synthétique coûterait entre $15 et $20. Pourquoi alors relever le prix de $6 par année? Pourquoi tout simplement ne pas avoir un prix qui permettra au premier ministre, comme il me le signalait mardi, d'atteindre son objectif d'autarcie? Si les sociétés productrices du consortium Syncrude peuvent produire un baril de pétrole pour $15, pourquoi faut-il porter le prix à $20, $25 ou $30?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, notre objectif est d'en arriver si possible à un accord, et même à agir sans accord s'il le faut, sur un prix qui permettra au Canada de s'acheminer vers l'autonomie. Sans doute l'ancien premier ministre se souvient-il que ce qu'il visait lors de ses négociations à l'époque, ce n'était pas le rythme de croissance des prix calculés en dollars, mais le rythme de croissance des prix par rapport au prix mondial.

Par ailleurs, il sait bien sûr que par suite des changements survenus depuis qu'il a signé cet accord, le prix canadien ne représente plus que 62 p. 100 du prix en vigueur à Chicago, alors qu'il visait à l'époque de ses négociations à rapprocher le prix canadien bien davantage du prix de Chicago.

M. Trudeau: Nous n'avons jamais eu pour politique d'atteindre les prix mondiaux, à quelque niveau qu'ils se situent. Nous avons cherché à obtenir un prix de remplacement, comme M. Gillespie le signalait dans son document de 1976. Pourquoi le premier ministre a-t-il renoncé à cette politique? Mardi encore il disait qu'il suffisait que nous obtenions un prix qui intensifie la production. Si le Moyen-Orient fixait le prix du baril de pétrole à $100, pourquoi aurions-nous besoin de cela au Canada pour intensifier la production?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je l'ai dit au chef de l'opposition l'autre jour à la Chambre, nous ne visons ni le prix mondial ni le prix de Chicago, mais un prix qui permette au Canada d'économiser ses ressources et de les remplacer tout en lui garantissant de nouveaux approvisionnements. Je comprends parfaitement les difficultés auxquelles se heurte le chef de l'opposition, car sa position semble être diamétralement opposée à celle du porte-parole en matière d'énergie de l'opposition officielle.

* * *

● (1120)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉPERCUSSIONS NÉGATIVES DES HAUSSES DU PRIX DU PÉTROLE ET DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS SUR L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il aurait dit, paraît-il, que la formule d'augmentation annuelle de $2 le baril de pétrole suffit amplement à permettre aux compagnies pétrolières d'effectuer des travaux de prospection et de développement.

Je voudrais donc lui demander si le gouvernement ne s'abstiendra pas de porter trop rapidement les prix du pétrole à des niveaux sans précédent comme il projette de le faire, et s'il nous présentera au contraire un budget destiné à rendre nos industries plus efficaces et productives et à aider les Canadiens économiquement faibles à faire face au double choc qu'a subi notre économie du fait de la politique d'augmentation d'une part des taux d'intérêt et d'autre part des prix de l'énergie mise en place par le gouvernement conservateur?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est regrettable que l'honorable représentant n'ait pas été ici hier soir, car il comprendrait maintenant qu'il n'y a pas de politique d'augmentation des taux d'intérêt, mais qu'il s'agit plutôt d'un état de choses que nous a légué le gouvernement de l'honorable représentant qui fait monter très haut les taux d'intérêt.

M. Whelan: Si vous aviez été ici, vous n'auriez entendu que de la foutaise.

M. Crosbie: Ce que j'ai dit, c'est que d'après les calculs de nos experts, si une hausse de prix était mise en vigueur, non pas seulement une hausse de $2 par année, mais une hausse excédant $2 ou $2.50 par année, l'industrie canadienne du pétrole et du gaz n'aurait pas besoin de ces recettes supplémentaires pour investir dans le secteur énergétique au Canada, qu'elle aurait suffisamment de liquidités pour suffire aux besoins d'investissements dans l'énergétique. Par conséquent, nous avons proposé un droit ou une taxe de mise en valeur énergétique, qui donnerait au gouvernement du Canada des recettes lui permettant de répondre aux besoins des Canadiens, surtout dans le secteur de l'énergie.

Nous avons également proposé que toutes les recettes provenant de cette taxe soient dépensées dans les secteurs reliés à l'énergie. S'il advenait que l'industrie ne dispose plus de liquidités suffisantes, nous pourrions alors procéder à des rajustements, surtout à l'égard d'entreprises indépendantes et appartenant à des Canadiens dans le secteur du pétrole et du gaz, que nous avons l'intention d'appuyer et de favoriser.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, les paroles du ministre ne sont guère encourageantes pour les consommateurs et les petites entreprises du Canada. A propos d'experts, le ministre nous disait il y a quelques jours que, selon d'autres spécialistes, notre balance commerciale était moins déficitaire qu'on ne croyait, par une marge de 500 millions de dollars. Le ministre ne se rend-il pas compte que cela détruit son argument, qui est également invoqué par son gouvernement, selon lequel les dernières données sur le déficit de la balance des paiements empêchent le gouvernement de respecter ses engagements électoraux et de faire baisser les taux d'intérêt? Le ministre est sûrement conscient qu'il faut tenir cette promesse et que la politique en ce sens a été sabotée.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas vraiment là une question. Même si une société pétrolière avait omis de signaler à Statistique Canada, au service des douanes ou je ne sais trop qui, comme, semble-t-il, elle aurait dû le faire, qu'elle avait vendu cette année pour quelque 500 millions de dollars de produits à l'extérieur du Canada, ce qui augmente d'autant ses revenus provenant de l'exportation—ce qui est une bonne nouvelle dans la mesure où le déficit de notre compte courant pour cette année s'en trouve diminué—il n'en reste pas moins que selon notre évaluation, ce déficit, qui résulte de la conjoncture économique que nous ont léguée nos vis-à-vis, atteindra au moins sept milliards de dollars. C'est donc dire que cette erreur de 500 millions de dollars n'a rien à voir avec les taux d'intérêt, absolument rien. Que l'honorable représentant persiste à y revenir sans cesse me dépasse vraiment.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES MESURES PROPRES À AMÉLIORER LE SORT DES GENS ÂGÉS ET AUTRES PERSONNES À REVENU FIXE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Comme les chiffres versés au hansard le 7 novembre en réponse à une des questions que j'ai fait inscrire à l'ordre du jour indiquent que plus de 54 p. 100 de tous les Canadiens de 65 ans et plus

ont si peu de revenu personnel qu'ils ont droit au supplément de revenu garanti, autrement dit qu'ils se situent au seuil de la pauvreté, et comme le coût de la vie augmente—il est actuellement de 9.3 p. 100 plus élevé que l'an dernier—éprouvant durement les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse et autres personnes à revenu fixe, le premier ministre dira-t-il à la Chambre ce que nous pouvons faire pour inciter son gouvernement à prendre immédiatement des dispositions pour aider ces personnes à faire face à la hausse du coût de la vie?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les députés peuvent faire bien des choses pour aider. Je tiens à ce que la Chambre sache que toute la question des pensions est actuellement à l'étude. Nous accueillerons avec joie les suggestions de tous les députés quant aux changements à apporter aux pensions qui nous permettront d'aider davantage les Canadiens dans le besoin.

● (1125)

Deuxièmement, la Chambre pourrait aider le gouvernement et les Canadiens en faisant un effort pour comprendre que pour susciter une conjoncture économique au sein de laquelle il nous sera possible de réduire les coûts et l'inflation, il nous faut endurer un certain temps une situation où les taux d'intérêt et les coûts sont élevés, ce qui, bien sûr, ne fait plaisir à personne.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, étant donné que bien des gens au nom desquels je parle ne pourront prendre leur mal en patience suffisamment longtemps pour tirer profit des améliorations que le gouvernement réussira peut-être à apporter au bout du compte, ce qui signifie que c'est l'immédiat qui nous préoccupe, le premier ministre voudrait-il reconsidérer les réponses négatives qu'il nous a données lorsque nous avons demandé au gouvernement de subventionner le lait ou le pain, d'instituer une commission des prix équitables ayant le pouvoir d'annuler les hausses des coûts injusfifiées, de donner un crédit d'impôt au titre de la vie chère, en somme, de prendre des mesures au sujet des taux d'intérêt élevés.

Va-t-il prendre l'une ou l'autre de ces mesures pour que les gens à qui il demande de prendre leur mal en patience puissent jouir de la vie pendant qu'ils sont encore de ce monde?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que je n'avais pas l'intention de mettre en vigueur les propositions précises que le député et son parti préconisent depuis quelque temps. Je n'ai pas changé d'avis. Dans certains cas, ces mesures exigeraient trop d'efforts administratifs pour être efficaces et dans d'autres, ce sont des mesures que le pays ne peut pas se permettre d'appliquer à l'heure actuelle.

En ce qui concerne l'inflation, qui constitue vraiment le cœur du problème, nous sommes convaincus que la seule façon de la maîtriser et de la faire tomber en général, et par conséquent de venir en aide davantage aux gens qui en sont le plus victimes, est de tolérer pour le moment les taux d'intérêt élevés et les autres difficultés économiques auxquels nous devons faire face à court terme si nous voulons résoudre le problème à long terme.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'ai peine à garder mon sang-froid en voyant le premier ministre demander aux gens dont je parle d'endurer leur mal. Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il a rejeté toutes nos suggestions, prônant les siennes qui sont futuristes, le premier ministre voudrait-il nous donner un exemple, un seul, de mesure qu'il a prise, depuis cinq mois et demi qu'il est au pouvoir, pour aider les pensionnés et les Canadiens qui touchent un revenu fixe à faire face à la hausse du coût de la vie?

M. Clark: Oui, monsieur l'Orateur. Je puis parler, bien sûr, de la mesure que nous avons prise, avec la collaboration du député, concernant l'allocation au conjoint, soit le premier projet de loi que le nouveau gouvernement a présenté. Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement est déterminé à s'attaquer résolument aux problèmes de l'inflation et des taux d'intérêt élevés, tout en prenant des mesures pour venir en aide aux gens dont parle le député.

Je lui rappelle que nous nous sommes engagés, et nous réitérons cet engagement, à prendre des mesures pour aider les personnes âgées et les gagne-petit à surmonter les problèmes que pourrait leur causer une hausse du prix de l'énergie, car ce sont eux qui en seraient le plus durement frappés.

M. Knowles: A 10 heures.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE LA PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR LE FÉDÉRALISME

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Au début de 1977 l'ancien gouvernement avait commandé une étude sur le fédéralisme, étude qui aurait duré environ 16 mois. Nos renseignements démontrent que 112 ministères ou agences gouvernementales auraient participé à cette évaluation et nos renseignements démontrent également qu'il y aurait environ 485 cas d'interventions fédérales dans les affaires du Québec et qu'à la suite de la publication d'un rapport intérimaire qui a été constitué comme une critique sévère sur l'attitude d'Ottawa face au Québec, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il est en mesure de s'engager devant la Chambre à déposer les 10 études connues dans les plus courts délais?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu 10 études. Il y eu, je crois, 10 chapitres d'une étude. Le ministre a répondu, je pense, à la demande d'un journaliste au sujet de la publication d'un résumé d'une telle étude, et n'a pas indiqué quels fonctionnaires ou les ministères affectés ou considérés par l'étude. On me dit que l'étude a considéré la question de la nature des relations entre les fonctionnaires fédéraux et ceux de la province de Québec, et on m'informe qu'il y a eu un engagement par l'ancien gouvernement à l'effet qu'il n'y aura pas de publication d'une telle étude qui a affecté les témoignages de fonctionnaires particuliers. Nous pensons que nous devons honorer l'engagement donné par l'ancien gouvernement.

Questions orales

● (1130)

M. Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Que ce soient dix chapitres ou dix études, cela ne change absolument rien au fond de la question. J'aimerais demander au très honorable premier ministre, puisque les renseignements qui sont connus quand même actuellement nous permettent de comprendre qu'il s'agit d'un véritable réquisitoire contre les dix années de 1967 à 1977 de l'ancien gouvernement, alors qu'il y a eu trois gouvernements différents au Québec, un gouvernement de l'Union nationale, un gouvernement du parti libéral pendant deux mandats et également un gouvernement du Parti Québécois, j'aimerais donc demander au très honorable premier ministre comment il peut concilier la réponse qu'il vient de donner et les intentions de son gouvernement relativement à une loi qui doit être déposée sur l'accès du public à l'information gouvernementale?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, si mes renseignements sont exacts, un engagement a été donné aux fonctionnaires fédéraux qui ont participé à l'étude, à l'effet qu'il n'y aura pas de publication des détails de leurs témoignages. Il s'agit d'un engagement que nous devons respecter.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE—L'OPINION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, plus le premier ministre parle de sa politique énergétique, moins le public canadien sait à quoi s'en tenir.

Une voix: C'est vous qui ne comprenez rien.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi ne débarrassez-vous pas le plancher?

M. Lalonde: Ce matin, il a déclaré que sa politique visait à l'autosuffisance. Je voudrais demander au premier ministre si la politique de son gouvernement consiste toujours à nous rendre autonomes en 1990. En second lieu, il a dit que son objectif n'était pas d'établir la parité avec le prix de Chicago ou le prix international.

Peut-il nous confirmer que le prix sera bien celui qu'il a annoncé quand il a prononcé son discours à la conférence, et qu'il est maintenant en faveur d'une hausse annuelle de moins de $6 le baril, qui ramènerait notre prix rapidement à 90 ou 95 p. 100 du prix de Chicago, ce qui, comme le premier ministre le sait bien, pourrait bien être, et est même en fait plus élevé que le cours international?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne peux que réaffirmer que l'objectif du gouvernement est de rendre le Canada autonome en 1990. Nous croyons pouvoir réaliser cet objectif en nous rapprochant du prix de Chicago ou encore du prix international. Le député a raison de dire que notre premier objectif est d'atteindre 90 ou 95 p. 100 du prix de Chicago. Nous n'avons pas encore pris de décision définitive en ce sens. Le député comprendra que parmi les facteurs dont il faut tenir compte pour en arriver à ce chiffre, il y a les redevances imposées à la Syncrude.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, il est dommage que le premier ministre ne puisse préciser si le prix atteindra 90 ou 95 p. 100 du prix de Chicago ou du prix international. Il a dit que ce serait soit le prix de Chicago soit le prix international.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est faux.

M. Lalonde: Ce n'est pas la même chose. J'ai une question supplémentaire. Dans la déclaration qu'il a déposée à la Chambre et celle qu'il a faite à la conférence fédérale-provinciale, le premier ministre a parlé de la taxe d'autarcie. Il a déclaré à la conférence que le gouvernement avait l'intention de percevoir 50 p. 100 des recettes supérieures à $2 par année par baril. Ce soir-là à la Chambre, il a précisé qu'il voulait dire 50 p. 100 des bénéfices. Depuis, il a parlé une journée de la taxe sur les bénéfices et le lendemain de la taxe sur les recettes.

Peut-il dire à la Chambre s'il a maintenant décidé ce qu'il compte faire? Est-ce que ce sera une taxe sur les bénéfices ou une taxe sur les recettes brutes? Il sait très bien que, d'une part, le premier ministre de l'Alberta s'oppose fermement à une taxe sur les recettes brutes et que, d'autre part, une taxe sur les bénéfices produirait des recettes insignifiantes pour le gouvernement fédéral. Il devrait au moins savoir quelle taxe il imposera.

Une voix: Connaît-il la différence?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous pouvons faire l'un ou l'autre. Le député devient de plus en plus renseigné sur les questions énergétiques, même s'il continue à ne pas être d'accord avec le chef de son parti sur la politique adoptée par l'ancien gouvernement. Il sait donc que quelle que soit la taxe que nous déciderons d'imposer, celle-ci devra être jugée acceptable par les provinces productrices parce que sinon, les provinces peuvent prendre elles-mêmes des mesures dans leur domaine de compétence, causer beaucoup d'incertitude et de confusion dans l'industrie et réduire les approvisionnements de pétrole du Canada ainsi que les recettes obtenues par les deux échelons du gouvernement.

* * *

LA CONSOMMATION

LES MESURES À PRENDRE POUR ATTÉNUER LES RÉPERCUSSIONS DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS SUR LES CONSOMMATEURS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, le rapport publié aujourd'hui par Statistique Canada qui indique que le prix du bœuf a augmenté de 1.1 p. 100 par rapport au mois dernier, et de 24.7 p. 100 pendant l'année, n'est que le signe avant-coureur des répercussions que la hausse des taux d'intérêt aura sur le prix du bœuf au détail au cours des prochains mois. J'aimerais donc poser ma question au ministre de la Consommation et des Corporations.

Chaque fois que le prix du bœuf augmente et que les consommateurs essaient de se protéger en achetant d'autres sortes de viande, ils constatent que l'augmentation de la demande fait monter en flèche le prix de leur deuxième et de leur troisième choix de viande. Peut-on vraiment demander aux consommateurs d'assumer la plupart des frais de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement? Le ministre peut-il dire quelles mesures il est disposé à recommander à ses collègues du petit cabinet pour atténuer les répercussions de la

politique des taux d'intérêt élevés sur les consommateurs, surtout les gagne-petit?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre l'a signalé il y a à peine quelques instants, nous présenterons certaines mesures à la Chambre sous peu.

LES DISCUSSIONS AU CABINET, RELATIVEMENT AUX HYDROCARBURES FLUORÉS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, en répondant ce matin, devant le comité, aux questions sur les hydrocarbures fluorés, le ministre a clairement laissé entendre qu'il n'en avait pas discuté récemment avec le ministre de l'Environnement. Étant donné qu'il n'est pas membre du petit cabinet et qu'il n'est peut-être pas au courant des décisions prises au sujet des taux d'intérêt élevés, pourrais-je demander au ministre d'assurer à la Chambre qu'il étudie à l'heure actuelle la question avec le ministre des Finances?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il ne fait aucun doute que cette question entre dans toutes les discussions à tous les niveaux du gouvernement, en tout cas dans les comités du cabinet et, si je ne m'abuse, dans le petit cabinet.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'AMÉLIORATION DE LA MÉTHODE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS PAR LE MINISTÈRE

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Étant donné l'importance du rôle que les données sur le commerce jouent dans l'élaboration de la politique économique du gouvernement et la détermination du niveau adéquat des revenus devant être versés au Trésor du Canada, le ministre peut-il nous dire quelles mesures ont été prises pour améliorer la méthode de présentation des rapports, afin que des cas semblables à l'affaire Irving, dont nous avons entendu parler hier, ne se reproduisent plus?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le ministère connaît l'existence de ces difficultés depuis un certain temps déjà. En septembre dernier, nous avons entamé des discussions avec Statistique Canada et d'autres organismes du gouvernement en vue d'améliorer ce processus.

Pour ce qui est de la question précise soulevée par le député, je tiens à lui assurer qu'une enquête interne suit son cours au ministère. Aussitôt l'enquête terminée, j'en ferai connaître les conclusions au député et à la Chambre.

LA VÉRIFICATION DES LIVRES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Revenu national s'il a l'intention de procéder à la vérification des livres des sociétés pétrolières du Canada, ou encore s'il fait déjà vérifier en ce moment de quelle manière elles font leurs déclarations d'exportations et de bénéfices?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national n'est jamais en position de pouvoir faire connaître à la Chambre les mesures précises prises à l'égard de tout contribuable au Canada. Je puis assurer cependant au député, en ma qualité de ministre du Revenu national, que le ministère accomplit son devoir à l'égard des Canadiens en ce qui a trait aux questions qu'il a soulevées.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre des Transports a déclaré à la Chambre que le gouvernement avait manqué à une autre de ses promesses électorales, faite cette fois aux agriculteurs de l'ouest du Canada. Je tiens à éclaircir cette affaire très importante.

● (1140)

Le ministre a déclaré en substance que les producteurs de l'Ouest continueraient à bénéficier des avantages du tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau. Voilà ce qu'il a dit et qui résumait la politique du gouvernement conservateur. Or, une brochure publiée par la direction nationale du parti conservateur, le 19 avril, pendant la campagne électorale, ne faisait pas toutes ces nuances. Elle indiquait tout simplement que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau seraient maintenus. Aucune mention des avantages, aucune autre précision.

Je demande donc au premier ministre de me dire quelle est la politique du gouvernement. Est-il fidèle aux promesses électorales qu'il a faites en avril et répétées dans le *Western Producer* quelques jours plus tard, ou bien approuve-t-il désormais la position du ministre des Transports?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me félicite de voir l'intérêt que le député d'Oshawa accorde à la question du tarif du Pas. C'est évidemment une question qui nous préoccupe, le ministre des Transports et moi-même depuis bien longtemps, puisque c'est de là que nous venons. Il n'est pas contradictoire de . . .

Des voix: Quelle honte!

M. Clark: On nous conspue parce que nous venons de l'Ouest. Nous n'en avons pas honte.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il n'y a aucune contradiction entre la déclaration que le chef du Nouveau parti démocratique vient de faire inscrire au compte rendu et la position du ministre des Transports.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre ne se livre généralement pas à de telles bassesses.

Des voix: Oh! oh!

M. Broadbent: Il vient de dire que les députés de ce côté-ci de la Chambre l'avaient conspué pour avoir dit qu'il venait de l'Ouest. Il sait bien que ce n'est pas vrai, et j'espère qu'il va le dire. Si nous l'avons conspué, c'est parce qu'il prétendait seul connaître la politique agricole.

Des voix: La question!

M. Broadbent: Je voudrais lui demander, étant donné qu'il n'a pas fait de mise au point et que son parti s'est engagé à maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sans aucune restriction, ce que le ministre a nié hier à la Chambre . . .

M. Mazankowski: C'est faux.

M. Broadbent: Je demande au premier ministre de dire sans équivoque que le gouvernement conservateur a l'intention de maintenir intégralement le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour les Canadiens de l'Ouest.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pourquoi les députés de l'opposition disent si souvent que c'est honteux. Si j'ai mal compris leur motif, je retirerai naturellement ce que j'ai dit.

Une voix: Excusez-vous.

M. Clark: Je m'excuserai lorsqu'il sera établi que je me suis trompé sur leur compte. Comme nous l'avons déclaré avant les élections et répété hier à la Chambre, la position du parti conservateur consiste à assurer aux agriculteurs et aux producteurs de l'Ouest qu'ils continueront de profiter du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉBORDEMENT DU LAC NIPISSING

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Environnement. Peut-il dire à la Chambre si une enquête a été instituée pour étudier la question du grave débordement du lac Nipissing? L'enquête est-elle commencée et déjà en cours?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je peux répondre aux deux questions par l'affirmative. Je puis assurer au député qu'on tiendra des audiences publiques et que la population sera pleinement consultée.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE LES RAISONS DE LA CRÉATION ÉVENTUELLE DE LA BANQUE FÉDÉRALE DE L'ÉNERGIE

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Peut-il dire sur quelle logique il s'appuie lorsqu'il propose de créer un puissant organisme gouvernemental en la Banque fédérale de l'énergie, en même temps qu'il s'acharne par tous les moyens à détruire Petro-Canada? Sur quoi s'appuie-t-il pour essayer de faire un tel changement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans la question de l'honorable député il y a deux propositions. La première se rapporte à la société Petro-Canada et a trait à une proposition du gouvernement visant à transformer cette société, savoir modifier une situation selon laquelle cette société est contrôlée par l'État pour une situation où elle le serait par les Canadiens.

La deuxième proposition se rapporte à une banque touchant l'énergie. Nous pensons qu'il est essentiel pour nous d'avoir une agence capable de fournir aux investisseurs canadiens le *front end financing* nécessaire pour stimuler le développement des projets énergétiques avant que le secteur privé soit prêt à considérer de tels investissements.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE POURQUOI IL REJETTE L'IDÉE DE PETRO-CANADA

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je me demande, monsieur le président, qui représente le premier ministre s'il ne représente pas les citoyens du Canada et je me demande aussi pourquoi il cherche à inventer un autre mécanisme qu'il mettrait à la disposition des entreprises privées qui jouissent déjà d'avantages fiscaux. Si le premier ministre se sent inconfortable, étant le seul actionnaire de Petro-Canada, il peut peut-être inviter les provinces à participer en minorité, mais pourquoi rejette-t-il l'idée de Petro-Canada et souhaite-t-il créer une nouvelle banque qui va donner d'autres avantages au secteur privé?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la participation des provinces que je cherche, mais la participation des Canadiens, parce que je crois que nous pouvons être une nation beaucoup plus forte s'il y a un sens plus fort de participation de chaque Canadien pour l'avenir du Canada.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LA POLLUTION PAR LES PLUIES ACIDES—LES FLUOROCARBURES

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné l'urgente nécessité d'accélérer les négociations avec le gouvernement américain concernant les pluies acides et étant donné les récentes rencontres à Genève du ministre et de son homologue américain, peut-il dire à la Chambre si la date limite ou l'échéancier ont été avancés et quand les États-Unis et le Canada signeront un accord?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de donner de date précise au député et à la Chambre. Je peux cependant signaler à la Chambre que j'ai rencontré M. Douglas Costle, directeur de l'Agence américaine de protection de l'environnement, il y a quelques jours à Genève et que nos amis américains ont accepté de me rencontrer en décembre prochain pour examiner les moyens d'accélérer le programme de négociations. C'est là un point qui revêt une certaine importance pour tous les députés.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de mettre en vigueur le 1er décembre prochain les règlements promulgués par l'ancien gouvernement en matière de contrôle des fluorocarbures, maintenant que les objections qui avaient été émises ont été retirées? Quand a-t-il également l'intention de mettre en vigueur les règlements sur les BPC maintenant que les objections ont été retirées?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour ses questions. Elles portent toutes deux sur des sujets importants. Pour ce qui est des fluorocarbures, nous avons été informés officieusement que l'objection serait retirée. Elle n'a cependant pas encore été retirée officiellement. Nous nous attendons à ce qu'elle le soit. Si tel est le cas, nous pensons pouvoir faire entrer les règlements en vigueur d'ici au mois de février ce qui signifie seulement un retard d'un mois environ.

En ce qui concerne les BPC, les deux objections formulées ont été retirées. Le conseil se réunira le 10 décembre prochain. Si des parties intéressées veulent faire valoir leur point de vue, elles pourront être entendues. On ne s'attend pas à ce que ces audiences durent très longtemps. Je pense que la mise en vigueur des règlements pourrait suivre très rapidement.

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE NOUVEAU MODE DE CHOISIR LES PROJETS

L'hon. Pierre De Bané (Matapédia-Matane): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Est-ce que l'honorable ministre pourrait confirmer à la Chambre un changement qui, s'il était vrai et effectif, à mon avis, devrait nous amener à nous préoccuper énormément de la sélection des projets Canada au Travail? Est-il vrai que, contrairement au passé où dans le choix des projets il fallait le concours et du député et des fonctionnaires du ministère de l'honorable ministre, cette fois-ci, pour la première fois, on a passé outre aux recommandations conjointes du député et des fonctionnaires pour prendre l'avis de candidats progressistes conservateurs défaits aux élections?

● (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir d'informer le député que les critères de sélection restent les mêmes dans la tranche quatre du programme Canada au Travail que dans les tranches précédentes, donc qu'ils sont les mêmes que sous le gouvernement précédent.

J'ajouterai que j'ai pu compter sur la collaboration de tous les députés qui ont droit à des crédits Canada au Travail dans leur circonscription. J'ai pu compter aussi sur la collaboration des fonctionnaires locaux de la Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration, et j'espère que les décisions qui restent à annoncer rendront compte des effets de cette coopération de la part de tous.

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, j'apprends avec plaisir qu'il faut comme auparavant l'avis favorable des députés et des fonctionnaires relevant du ministère. Dans le cas de ma circonscription, une recommandation conjointe a été présentée au ministre il y a plus d'un mois, mais la décision n'a pas encore été annoncée. Dans le cas de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, la recommandation conjointe du député et des fonctionnaires a été contrée par les recommandations du candidat conservateur défait.

Des voix: Quelle honte.

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, comme cela se faisait sous l'ancien gouvernement, c'est le ministre qui prend la décision, suivant ce que prévoit le programme. Les recommandations viennent de plusieurs personnes, notamment des députés d'en face, des personnes de la collectivité et des responsables de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration. Il se fait des recommandations, et à ce titre seulement.

Je dirai au député qu'il a déjà été approuvé pour 4.5 millions de dollars en projets dans la seule province de Québec, et je donne au député mon assurance que la procédure d'approbation va être rapide, prochaine et, je l'espère, à son goût.

Questions orales

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE QUE LE MODE DE RECRUTEMENT DES CONTRÔLEURS AÉRIENS SOIT AMÉLIORÉ

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. Compte tenu du fait qu'au mois d'août dernier le gouvernement a fait état de son acceptation des recommandations de la Commission Heald, Sinclair, Chouinard, et comtpe tenu du fait que le 7 novembre dernier l'Association des gens de l'air du Québec lui a fait parvenir une lettre dans laquelle elle lui signale que quatre contrôleurs aériens seulement ont été recrutés en 1979 au Québec, que la procédure de recrutement et le mécanisme d'évaluation font défaut et que les équipements sont inadéquats pour former le nombre de contrôleurs suffisants afin de donner suite dans un délai raisonnable aux recommandations de la Commission Heald, Sinclair, Chouinard, est-ce que le ministre peut dire s'il peut donner des instructions immédiates aux représentants de son ministère à Montréal afin que la procédure de recrutement soit améliorée, que les mécanismes de formation et de contrôle soient plus efficaces et que les délais dans lesquels le ministère s'est enchevêtré soient raccourcis?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député sait sûrement qu'une équipe d'application a été mise sur pied dès réception du rapport d'enquête définitif. Cette équipe est présidée par M. Maurice Pitre. On m'informe que les fonctionnaires de cette équipe et de mon ministère ont rencontré les Gens de l'air à Québec le 25 octobre. Il les ont informés de l'état d'avancement de la question et des modalités possibles d'application.

Je pense que je vais recevoir d'ici le 25 ou le 26 novembre un rapport du comité d'application, et des mesures concrètes suivront. Le député doit comprendre qu'il doit y avoir d'étroites consultations avec toutes les associations du domaine de la navigation aérienne au sujet des projets d'application, et nous y procédons en ce moment.

* * *

LES PÊCHES

LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE AUX FILETS MAILLANTS—LE REPORT DE SON ENTRÉE EN VIGUEUR

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans, je vais poser ma question à son secrétaire parlementaire. Pour la deuxième année de suite, les pêcheurs au filet maillant de Colombie-Britannique se sentent menacés par le projet de fixer une limite d'un filet par bateau.

Comme le ministre des Pêches et Océans a reconnu que l'adoption de cette proposition pourrait faire disparaître jusqu'à 800 emplois, le secrétaire parlementaire peut-il assurer à la Chambre et aux pêcheurs de la côte ouest que cette réglementation n'entrera pas en vigueur en 1980?

L'hon. John A. Fraser (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, en tant que ministre suppléant, je vais prendre note de la question du député et en discuter avec le ministre. Je suis sûr que nous pourrons y répondre lundi.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE SI DES FONDS SERONT ALLOUÉS POUR LE PARACHÈVEMENT DES PROJETS CANADA AU TRAVAIL DANS L'EST DU CANADA

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et a trait au programme Canada au travail. Le ministre est certes au courant que le ministère des Pêches et des Océans a abandonné les réparations de la plupart des petits quais de pêche dans l'Est du Canada. Il doit également savoir que plusieurs projets Canada au travail servent à terminer des travaux non exécutés par le ministère des Pêches, et que ce même ministère fournit les matériaux pour la construction de ces projets Canada au travail. Selon mes renseignements, aucune somme d'argent n'a encore été allouée par le ministre des Pêches et des Océans pour la fourniture de ces matériaux. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il a rencontré son collègue à cet effet et s'il a réussi à obtenir des fonds pour parachever ces travaux?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai eu un entretien avec mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans. Nous avons discuté justement de cette question. Je peux répondre au député qu'en ce qui concerne le programme Canada au travail, j'ai donné ordre à mes collaborateurs d'accorder la priorité aux projets liés aux ports pour petites embarcations. Ce sont des projets importants, qui ont eu beaucoup de succès jusqu'ici et qui en auront encore, j'en suis sûr.

En attendant, en ce qui concerne les responsabilités du ministre des Pêches et des Océans à l'égard de la fourniture du matériel, le gouvernement examine cette proposition et devrait faire, sous peu, une déclaration à cet égard.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE S'IL EST JUSTE QUE LES PLUS DÉMUNIS FINANCENT LA RECHERCHE

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme le gouvernement se prépare à hausser le prix du pétrole, le premier ministre ne croit-il pas qu'il est injuste que le gouvernement utilise les citoyens les plus démunis au Canada, comme les assistés sociaux, les pensionnés et les travailleurs à faible revenu, pour financer la recherche des multinationales dans le domaine du pétrole?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si c'était là l'objectif de nos politiques, je dirais que ce n'est pas juste, mais je crois que la vraie injustice à l'égard des Canadiens, et particulièrement des Québécois et des Canadiens de l'Atlantique, consisterait à continuer la mise en œuvre de la politique actuelle qui peut laisser les Québécois et les citoyens des provinces de l'Atlantique dans une situation où un changement de politique d'un pays étranger peut déterminer tout l'approvisionnement du pétrole. Mais c'est là quelque chose que nous nous sommes engagés à changer.

ON PROPOSE QUE LES SURPLUS DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES MULTINATIONALES SOIENT DISTRIBUÉS AUX PERSONNES À FAIBLE REVENU

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Pour éviter de pénaliser cette catégorie de citoyens qui ne sont pas responsables du gaspillage de l'énergie, et qui n'ont comme revenu que de $60 à $125 par semaine, est-ce que le gouvernement accepterait d'utiliser les surplus des profits des multinationales, à la suite de votre décision, pour les redistribuer à cette catégorie de citoyens sous forme d'allocations au chauffage, et de permettre aussi aux travailleurs à faible revenu de déduire de leur impôt le coût du transport pour aller à leur travail?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit souvent à la Chambre, nous avons l'intention d'aider les Canadiens qui ne sont pas riches, qui ne sont pas en mesure d'accepter les hausses du prix du pétrole. Nous avons certains plans à l'étude maintenant et, si l'honorable député a des propositions précises que le ministre des Finances peut étudier, je suis certain qu'il nous sera utile de les connaître.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES GARANTIES INTERNATIONALES STRICTES EN CE QUI CONCERNE LES CENTRALES NUCLÉAIRES

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le Canada joue un rôle important sur la scène internationale pour ce qui est de la distribution de la technique et des combustibles nucléaires et que la Conférence internationale d'évaluation du cycle du combustible nucléaire craint que l'accroissement du nombre de centrales nucléaires dans le monde entraîne une prolifération des armes nucléaires, le ministre a-t-il l'intention de donner l'exemple aux autres pays fournisseurs en exigeant des garanties internationales plus efficaces et plus strictes, notamment le contrôle des sous-produits des centrales dans les États acheteurs, la création de centres internationaux de dépôt des déchets nucléaires ou la restitution du combustible usé aux pays fournisseurs?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député fait allusion à l'étude entreprise par la Conférence internationale d'évaluation du cycle du combustible nucléaire. Elle ne sera pas rendue publique et ne nous a pas encore été communiquée. D'après les renseignements dont nous disposons, les pays qui font l'étude publieront un rapport en février, et il est bien certain que je veux en faire un examen très approfondi. Selon certains indices préliminaires, ce rapport serait assez décourageant dans l'ensemble, mais comme nous ne l'avons pas encore reçu, je ne suis pas en mesure de faire des commentaires à ce propos.

● (1200)

Pour ce qui est de prendre des mesures relativement à l'exportation de notre technologie nucléaire ou à propos de la restitution des déchets que pourraient produire les réacteurs, c'est une question qui fait partie du mandat du comité spécial que nous sommes en train de mettre sur pied pour étudier le développement nucléaire et les ventes de matériel nucléaire à l'étranger. J'espère que tous les députés participeront sérieusement aux travaux de ce comité qui nous permettra de déterminer le rôle que le Canada jouera dans ce domaine à l'avenir.

* * *

L'ÉNERGIE

LA TAXE D'AUTARCIE ÉNERGÉTIQUE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre à propos de la taxe d'autarcie énergétique. Lundi matin, il a dit aux premiers ministres des provinces que cette taxe s'appliquerait aux recettes supplémentaires; lundi soir, il a dit à la Chambre qu'elle s'appliquerait aux bénéfices excédentaires; dans l'Ouest, il s'est contredit à deux reprises et, plus tôt ce matin, il a dit qu'il s'agissait là de deux choix possibles.

Le premier ministre conviendrait-il que si la taxe s'appliquait aux bénéfices des sociétés pétrolières, le gouvernement fédéral perdrait des recettes de plusieurs centaines de millions de dollars puisque les sociétés peuvent réduire le montant de leurs profits en investissant dans des domaines autres que l'énergie? Autrement dit, quand le premier ministre prendra-t-il fait et cause pour la population du Canada au lieu de s'aplatir devant les sociétés pétrolières multinationales?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis actuellement en train de défendre les intérêts de la population canadienne, comme je le fais depuis le début de ce débat. En effet, à long terme, l'intérêt des Canadiens réside dans la sécurité des approvisionnements pétroliers plutôt que dans la politique préconisée par le député et, semble-t-il, par l'opposition officielle qui voudrait que l'est du Canada continue d'être à la merci des caprices de pays étrangers.

Pour répondre à la question précise soulevée par le député, je lui confirme que nous étudions les deux possibilités. Il est évident qu'il nous serait plus facile d'instituer une taxe sur les recettes. Il est non moins évident que certaines provinces risqueraient de réagir à ce genre de mesure, ce qui compliquerait la situation énergétique de notre pays et risquerait de rendre moins efficaces les mesures visant à encourager l'exploitation de nouvelles sources d'approvisionnement. D'autre part, le gouvernement est tout à fait en mesure de concevoir une taxe sur les bénéfices qui ait un rendement satisfaisant.

M. Symes: Autrement dit, le premier ministre reconnaît qu'il s'est plié aux exigences de M. Lougheed, le premier ministre de l'Alberta, et des compagnies pétrolières multinationales. Pourrait-il également répondre à la première partie de ma question? Est-il prêt à admettre qu'une taxe sur les bénéfices se traduira par un manque à gagner de plusieurs centaines de millions de dollars dont il aurait bien besoin pour rendre le Canada autonome dans le domaine énergétique?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je n'ai cédé ni à M. Lougheed, ni à M. Blakeney, ni au député, ni—puisqu'elles ont un porte-parole de l'autre côté—aux sociétés multinationales. Nous voulons tout simplement prendre des mesures énergétiques efficaces qui reçoivent l'approbation du plus de gens possible, car c'est la façon la plus sûre de rendre notre pays autosuffisant sur le plan énergétique le plus vite possible.

Comme je l'ai fait remarquer en répondant à la première question du député, il est certain que la tâche du gouvernement serait facilitée s'il était possible d'instituer une taxe sur les recettes. Mais cette solution présente certaines difficultés. Je sais que le député ne voudra pas l'admettre, mais c'est un fait. Nous nous efforçons de les surmonter et nous comptons bien parvenir à un accord ou mettre au point une politique qui permettra au Canada de devenir autosuffisant d'ici 1990.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. RITCHIE (YORK-EST)—CLARIFICATION DU DÉPUTÉ AU SUJET DE SES ANCIENNES FONCTIONS AUPRÈS D'IMPERIAL OIL LIMITED

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, hier le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), en proposant une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, a laissé entendre que, en plus d'être député ministériel, je pourrais également être membre d'une équipe d'Imperial Oil qui favoriserait les intérêts de cette compagnie au sein du gouvernement. C'est la plus récente d'un certain nombre de déclarations venant d'en face qui pourraient se prêter à une interprétation analogue.

M. MacDonald (Egmont): C'est du dénigrement.

M. Ritchie (York-Est): Étant donné ces insinuations et peut-être même d'autres à venir, je voudrais consigner au compte rendu certains faits pertinents. Tout d'abord, durant presque vingt-six ans et demi avant le 14 janvier 1974, j'étais employé d'Imperial Oil Limited. Les onze dernières années, j'étais membre du conseil d'administration et pendant plusieurs de ces années-là, premier vice-président. Mes relations avec la société ont pris fin le 14 janvier 1974, lorsque j'ai démissionné pour me lancer dans un autre domaine de ce que j'appelle le service public.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends que le député désire préciser sa position aux fins du compte rendu officiel. En fait, hier, l'allusion dont il parle en soulevant le question de privilège était dans le préambule de la motion du député de Saint-Maurice (M. Chrétien) qui dit notamment:

> Comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ritchie) est un ancien vice-président d'Imperial Oil;

C'est la seule allusion au député et elle n'est aucunement antiréglementaire.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pas encore.

M. l'Orateur: Je présume que cette allusion est véridique, et bien que le député juge bon de s'opposer à toute insinuation qu'elle pourrait contenir, je dois voir à ce que toute intervention soit conforme au Règlement et à la procédure de la Chambre, et j'estime qu'aucune remarque antiréglementaire ou inconvenante n'a été faite au sujet du député. Je ne saurais accorder beaucoup de latitude au député pour lui permettre d'expliquer les raisons qui l'ont poussé à se lancer en politique et de se défendre de toute allégation. On a seulement dit qu'il était auparavant vice-président d'Imperial Oil.

Une voix: Quel mal y a-t-il à cela?

Une voix: Allons, asseyez-vous.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je pense que l'objet de cette motion et des commentaires qui l'accompagnaient était de laisser entendre que je faisais partie d'une équipe à laquelle le président d'Imperial Oil devrait se joindre pour conseiller le gouvernement actuel. Voilà ce que je considère comme étant matière à la question de privilège, et mon but, qui n'était peut-être pas ressorti clairement dans mes propos jusqu'ici était de préciser sans équivoque que je n'ai absolument aucun lien avec Imperial Oil, et j'allais apporter des faits concrets à l'appui de mes dires.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je suis convaincu que la Chambre croit le député sur parole et que, comme il vient de le dire, il n'a aucun lien avec Imperial Oil, qu'il ne fait pas partie d'une équipe dans ce sens. D'autre part, vu les circonstances, je ne crois pas pouvoir autoriser le député à aller plus loin. Dans son intervention d'hier, le député de Saint-Maurice cherchait à obtenir le consentement unanime de la Chambre pour faire débattre sa motion précédée d'un préambule. En le lui refusant, la Chambre a bel et bien démontré qu'elle ne voulait pas débattre cette motion . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois néanmoins me reporter à ce qui s'est dit. La déclaration faisait une brève allusion au député. Il vient de nous dire qu'il n'a rien à voir avec Imperial Oil, qu'il a coupé tout lien avec elle. La Chambre le croit sûrement sur parole, ce qui a certes plus de poids que l'allusion faite hier. Je puis difficilement permettre au député de faire davantage. Il a fait sa déclaration et je suis sûr que la Chambre y croit sans réserve.

M. MILLER—QUESTION RESTÉE SANS RÉPONSE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à la suite d'une question que j'ai adressée au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) en l'absence du ministre. En réponse à ma question, le ministre des Postes et ministre de l'Environnement (M. Fraser) est intervenu pour dire qu'il prenait note de la question. J'ai pris la peine de téléphoner au cabinet du ministre pour m'assurer que quelqu'un pourrait me répondre. On m'a dit que le secrétaire parlementaire serait présent à la Chambre et qu'il répondrait au nom du ministre. Ma question était importante pour les pêcheurs de la côte ouest, et j'avais une question supplémentaire à poser.

● (1210)

Si je soulève la question de privilège, c'est parce que j'aurais voulu entendre ce que le secrétaire parlementaire avait à répondre, car je sais qu'il était au courant de la question abordée l'autre jour au comité.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que cela fasse l'objet de la question de privilège. Si je me souviens bien, le ministre des Postes et ministre de l'Environnement (M. Fraser), agissant au nom du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath), a pris note de la question du député. Le ministre des Pêches et des Océans lui transmettra donc certainement la réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député pense peut-être que sa question, formulée comme elle l'était, s'adressait expressément au secrétaire parlementaire du ministre, mais il faut savoir que les questions s'adressent au cabinet en général. Or, personne au cabinet n'est tenu de répondre aux questions posées. Les ministres concernés sont libres de décider de répondre, quoi répondre, qui va répondre et comment répondre. J'ai remarqué que le secrétaire parlementaire et le ministre suppléant se sont levés en même temps pour prendre la parole, de toute évidence sans s'être concertés. Ce qui s'est produit est donc bien accidentel, et même si c'était intentionnel, cela ne saurait donner matière à la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque).

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 280, 398 et 524.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

Question nº 280—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement a-t-il vérifié les allégations voulant que la loi américaine sur la liberté de l'information fasse le jeu des criminels et des agents de l'étranger, mine la sécurité nationale et donne lieu à de nombreuses demandes sans fondement?

2. Le gouvernement s'assurera-t-il qu'aucun individu ni entreprise privée n'aient le droit d'intenter une action en justice pour bloquer la communication de renseignements qu'ils lui fournissent?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

1. Oui.

2. Le projet de loi sur l'accès à l'information, déposé récemment par le gouvernement ne renferme aucune disposition interdisant à des particuliers ou à des entreprises privées d'engager des poursuites pour faire bloquer la communication de renseignements qu'ils fournissent au gouvernement.

LE FORT WELLINGTON

Question nº 398—**M. Cossitt:**

1. *a*) Combien de personnes ont visité le fort Wellington de Prescott (Ont.), au cours de chacune des quatre dernières années, *b*) de ce nombre, combien étaient (i) Canadiens (ii) Américains?

2. A combien se sont élevés *a*) les recettes, *b*) les frais d'exploitation du fort Wellington pour chacune des quatre dernières années?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter d'autres mesures publicitaires pour attirer au fort un plus grand nombre de visiteurs, dont pourrait bénéficier l'économie de la ville de Prescott?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement):

1. *a*) 1975-76: 50,655
1976-77: 42,090
1977-78: 49,578
1978-79: 53,090
1er avril 1979—30 sept. 1979: 56,224

	Visites totales	Estimation Canadiens*	Estimation Américains*
b) 1979 (1er avril au 30 sept.)	56,224	39,075	15,236
1978-79	53,090	36,897	14,387
1977-78	49,578	34,456	13,435
1976-77	42,090	29,252	11,406
1975-76	50,655	35,205	13,727

*Renseignements obtenus à partir d'une enquête faite en 1977.

2. *a*) Recettes totales—nulles.

b) Frais d'exploitation:

1976-77	$ 93,300
1977-78	106,500
1978-79	180,100
1979-80	171,100

3. Oui.

Questions au Feuilleton

LE COMMISSAIRE CHARGÉ D'ÉTUDIER LES TRAITEMENTS DES DÉPUTÉS ET DES SÉNATEURS

Question nº 524—**M. Mitges:**

1. Quel mandat a été donné au commissaire nommé récemment pour étudier les salaires et allocations des députés et des sénateurs?

2. Le commissaire doit-il présenter son rapport dans un délai donné et, le cas échéant, quel est ce délai?

3. Quelle rémunération sera versée au commissaire?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

1. Le décret du conseil du 9 août 1979, C.P. 1979-2167 (en vertu du paragraphe 34(7) de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes), stipule à l'Annexe B:—

«Mandat:

Le commissaire chargé d'étudier les traitements des députés et des sénateurs devra:

a) dans les six mois suivant sa nomination, faire des recommandations au gouverneur en conseil sur la pertinence des variations annuelles des indemnités de session et autres à verser aux sénateurs et aux députés; et

b) sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, engager à contrat les spécialistes qui lui donneront l'aide et les conseils nécessaires à son enquête.»

2. Voir 1. *a*).

3. Le décret du conseil du 9 août 1979, C.P. 1979-2167, stipule à l'Annexe A:

«La rémunération de M. Alfred Hales, commissaire chargé d'étudier les traitements des députés et des sénateurs, sera, à compter du 9 août 1979, de $250 par jour en sus de ses frais raisonnables de déplacement et de logement.»

[*Français*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. Evans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question nº 384 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*. C'est une question directe et relativement simple à laquelle le gouvernement ne devrait pas tant tarder à répondre. Je l'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 15 octobre. Elle s'adresse au ministre d'État chargé de l'Agence canadienne de développement international qui siège à l'autre endroit. Je pense qu'après avoir attendu la réponse à cette question pendant un mois . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous auriez dû être ici au cours de la dernière session.

M. Kempling: Vous auriez eu à attendre six mois, un an, voire deux.

M. Evans: Le ministre me répond que j'aurais dû être là lors de la dernière session. Le fait est que je suis là maintenant, que ce sont eux qui sont au pouvoir, et que j'aimerais qu'ils répondent à ma question.

[M. Fraser.]

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous vous répondrons.

M. l'Orateur: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées. Plaît-il à la Chambre que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. En conformité des dispositions de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

LA LOI Nº 1 DE 1979-1980 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Lambert (Edmonton-Ouest), reprend l'étude, interrompue le mercredi 14 novembre, du bill C-23 tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

Le président suppléant (M. Lambert, Edmonton-Ouest): Lorsque la séance a été levée le mercredi 14 novembre 1979, le comité a été saisi de l'Annexe D du bill.

M. Lefebvre: Monsieur le président, je pense bien que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) sera prêt ce matin à répondre à la question que je lui ai posée alors qu'on étudiait les crédits de son ministère mardi soir. Alors, si l'on peut avoir environ trois ou quatre minutes du temps de la Chambre, je crois que le ministre est maintenant prêt à me donner la réponse à la question très importante que je lui ai adressée mardi soir.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, j'ai bien dit que si c'était possible et si la Chambre y consentait, je serais disposé à répondre à la question que le député de Pontiac-Gatineau-Labelle m'a posée lorsque j'ai comparu devant le comité mardi dernier. Si l'on y consent, je suis prêt à répondre à cette question, à la satisfaction du député, du moins je l'espère.

M. Lefebvre: D'accord.

M. Hnatyshyn: Le député de Pontiac-Gatineau-Labelle m'avait demandé si le gouvernement avait un plan pour assurer l'égalité de traitement entre les nouveaux utilisateurs de gaz naturel, qui bénéficieraient du régime proposé de fixation des prix, et les gens qui vivent dans des régions non desservies par le gaz et qui seraient obligés de continuer à utiliser du mazout ou d'autres combustibles. Je crois que le député songeait surtout aux consommateurs des régions rurales.

Je voudrais tout d'abord expliquer que le gouvernement compte bien voir, grâce au barème de prix destiné à encourager l'utilisation du gaz, une forte expansion de la distribution du gaz naturel au Canada. Et cela non seulement dans les régions situées à l'est de Montréal où se termine actuellement le réseau du pipe-line transcanadien, mais dans les régions jouissant déjà d'un service de distribution mais où la consommation du gaz naturel n'est cependant pas encore économique.

Deuxièmement je tiens à faire remarquer que ce barème de prix vise à permettre d'étendre les services de distribution et d'encourager la conversion au gaz naturel, et non de faire bénéficier les usagers du gaz de prix très avantageux. Ces derniers continueront à payer un prix lié à celui du pétrole brut. L'avantage qu'ils auront sur les consommateurs de pétrole, ne sera pas considérable. Je ne voudrais pas que le député s'imagine qu'il va y avoir de graves injustices entre les Canadiens ou entre les régions.

Enfin, le gouvernement espère bien pouvoir venir en aide aux Canadiens qui devront continuer à consommer du pétrole. Je songe en ce moment à au moins un des programmes auxquels j'ai fait allusion plus tôt, celui visant à modifier les chaudières des systèmes de chauffage à l'huile de façon à y installer un injecteur permettant de diminuer sensiblement la consommation d'huile.

J'espère que mes explications auront convaincu le député que dans l'élaboration de sa politique énergétique, le gouvernement n'oublie pas les particuliers qui, par la force des choses, devront continuer à se chauffer à l'huile.

M. Lefebvre: Je remercie le ministre d'avoir répondu à ma question et d'avoir consigné sa réponse au compte rendu des délibérations de notre comité. Je surveillerai attentivement l'évolution de la situation.

M. Orlikow: Monsieur le président, je remarque que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est à la Chambre, mais pas à son siège. Je voudrais formuler quelques observations à son endroit.

Une voix: Il n'est pas tenu d'occuper son siège.

M. Orlikow: Je le sais. Je veux tout simplement attirer l'attention du ministre, qui est sans doute en train de parler de choses importantes avec le président du Conseil du Trésor.

M. Fox: Monsieur le président, si nous devons maintenant passer à l'examen du budget, c'est d'abord l'opposition officielle, si je ne m'abuse, qui aura la parole pour commenter le budget et interroger le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le vice-président: Le député de Winnipeg-Nord.

Une voix: Les deux députés se sont levés en même temps.

M. Orlikow: Monsieur le président, j'ai plusieurs questions à poser au ministre. La première question dont je voudrais parler . . .

● (1220)

M. Fox: J'invoque le Règlement, monsieur le président, puisque la présidence n'a pas rendu de décision sur la question. Je m'étais levé en même temps et je crois que les coutumes de la Chambre veulent qu'on donne en premier la parole à un député de l'opposition loyale de Sa Majesté. Je voudrais que le président rende une décision à ce sujet.

Le vice-président: J'ai pensé que le député de Pontiac était intervenu dans le débat et que je pouvais donc donner la parole au député de Winnipeg-Nord.

Des voix: Non, non.

Une voix: Il y avait une entente.

M. Lefebvre: Monsieur le président, je crois qu'il y a un malentendu et, en tant que partie à ce malentendu, je crois devoir dire que vous n'avez peut-être pas compris au début que la Chambre s'était entendue pour accorder au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources quelques minutes pour répondre à une question que je lui avais posée lors de l'étude de son budget mardi, après quoi nous devions immédiatement revenir au budget du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La réponse du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la question ne change rien au fait qu'il est d'usage de permettre à un député de l'opposition officielle de commenter le budget du ministre qui comparaît aujourd'hui. Merci, monsieur le président.

Le vice-président: A l'ordre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources désire-t-il répondre? On me dit qu'il y avait une entente. Si c'est bien le cas, elle devrait être respectée. Le député de Pontiac-Gatineau-Labelle a dit qu'il y avait une telle entente.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, je suis de service à la Chambre aujourd'hui, mais je suis intervenu dans le débat parce que j'avais cru comprendre qu'une entente était intervenue pour me permettre, dès le début des délibérations, de demander à la Chambre la permission de répondre à une question précise qu'on m'avait posée lorsque j'avais comparu devant le comité mardi soir. Il était entendu aussi, je crois, que le comité passerait immédiatement après aux travaux prévus pour aujourd'hui, c'est-à-dire le budget du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il vous suffit de relire le compte rendu pour constater que j'ai demandé le consentement unanime de la Chambre avant d'intervenir. J'essaie de vous expliquer aussi honnêtement que possible sur quoi je me suis fondé pour prendre la parole, bien qu'il ait été convenu que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, participerait au débat cet après-midi.

M. Lefebvre: C'est exact.

M. Rae: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Avec tout le respect que je vous dois, je crois nécessaire de rappeler que vous aviez donné la parole au député de Winnipeg-Nord. Vous venez de prendre une décision contraire et, à mon avis, il s'impose d'établir bien clairement que vous êtes habilité à accorder la parole à quiconque vous choisissez. Autrefois, on donnait la parole à n'importe quel député de la Chambre, quelle que soit son affiliation politique, et il me semble qu'une fois votre décision rendue, vous ne devriez pas vous laisser intimider à cause d'un prétendu usage introduit par les députés du parti libéral.

Le vice-président: Si la présidence a donné la parole à un député avant d'apprendre qu'il y avait eu entente entre les partis de la Chambre . . .

M. Rae: Il n'y a pas eu d'entente.

Le vice-président: . . . j'estime que la présidence s'est conformée, comme il convenait de le faire, à l'entente qu'auraient pu conclure les leaders de la Chambre. Je crois comprendre qu'une telle entente a été conclue et nul ne l'a démenti jusqu'ici. La présidence s'estime donc tenue de s'y conformer.

M. Symes: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Une voix: En appelez-vous de la décision?

M. Symes: Monsieur le président, on avait uniquement convenu d'entendre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On n'avait pas convenu de l'ordre dans lequel le président devait accorder la parole. Je prétends que, la présidence ayant accordé la parole d'abord au député de Winnipeg-Nord, les députés libéraux devraient avoir la courtoisie de le laisser parler.

Le vice-président: La parole est au député de Blainville-Deux-Montagnes.

M. Fox: Je vous remercie, monsieur le président. Cet après-midi, j'aurais quelques questions à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, surtout en ce qui concerne l'aspect emploi de son ministère. Plus tard, d'autres de mes collègues l'interrogeront sur l'aspect immigration.

Je voudrais d'abord lui dire que nous nous réjouissons de son retour à la Chambre. Nous aurions voulu le voir parmi nous mardi dernier au moment de la publication des dernières statistiques sur le chômage. Cependant, je comprends fort bien que le ministre ait eu à consulter ses homologues provinciaux en vue d'élaborer une stratégie d'emploi qui, espérons-le, verra bientôt le jour. Mais nous aurions quand même bien voulu le voir mardi, car on nous annonçait alors que, pour la première fois en 14 mois, si je ne me trompe, le taux de chômage était à la hausse. Naturellement, c'est une chose qui nous préoccupe, comme elle préoccupe sûrement le ministre.

Si nous nous réjouissons que le ministre consulte ses collègues provinciaux et si nous lui souhaitons de réussir dans ses consultations, nous espérons également que ces consultations prendront fin le plus rapidement possible. Comme le ministre le sait, nous sommes déjà à la mi-novembre, l'hiver est déjà là, et tout indique que le taux de chômage connaîtra une hausse sensible au cours des prochains mois.

Tout en lui souhaitant bon succès dans ses efforts de consultation et en lui demandant de faire diligence, nous voudrions également lui faire part de certaines inquiétudes. Le ministre, tout comme ses collègues, occupe ses fonctions depuis cinq mois, et pourtant ni lui ni ses collègues n'ont encore réussi à produire des programmes ou des propositions concrètes. Tout comme le ministre, nous avons lu le discours du trône, mais nous attendons toujours les mesures concrètes promises. Nous avons hâte d'en voir quelques-unes.

Depuis que le ministre est en fonctions, le gouvernement a pu profiter d'un taux de chômage assez faible, un taux, je le répète, qui était à la baisse depuis 14 mois. Cependant, les événements des derniers mois devraient l'inciter à faire appel aux ressources de son ministère pour créer des emplois le plus rapidement possible. Les États-Unis sont aux prises avec une récession dont notre économie subit déjà les premiers effets. Il est certain que l'économie américaine ne se rétablira pas en quelques mois et naturellement, cette situation risque d'entraîner de graves difficultés chez nous.

Il y a eu des hausses successives des taux d'intérêt et le ministre conviendra sans doute qu'elles auront des effets négatifs sur bien des secteurs de l'économie canadienne. Certains de ces effets ont d'ailleurs commencé à se faire sentir. Il y a déjà eu de nombreux congédiements, comme le ministre le sait et comme nous l'avons signalé à son attention et à l'attention du gouvernement pendant la période des questions ces dernières semaines.

Ce qui nous préoccupe surtout, c'est que malgré ces tendances, malgré ces indices d'une situation économique de plus en plus défavorable et malgré toutes les belles promesses contenues dans le discours du trône, la seule mesure concrète que le ministre a prise jusqu'ici a été de réduire le budget des programmes de création d'emplois de son ministère. Je crois savoir que le ministre voulait affecter une partie de ces fonds à d'autres programmes de son ministère, qui ont d'ailleurs tout notre appui. Nous ne sommes cependant pas d'accord sur la méthode choisie pour financer ces programmes. Nous aurions préféré que les programmes d'immigration de son ministère soient financés par les recettes générales du Canada, peut-être par des fonds que le ministre aurait obtenus du président du Conseil du Trésor, et nous ne pouvons certes pas appuyer la décision du ministre de réduire l'activité de création d'emplois de son ministère et de transférer ces fonds aux services d'immigration.

Encore une fois, nous ne nous opposons aucunement à l'action du ministre dans ce domaine. Nous l'appuyons pleinement et je pense que le ministre a très bien su interpréter le désir des Canadiens d'aider ces gens qui viennent s'établir chez nous dans des circonstances difficiles.

● (1230)

J'aimerais signaler un certain ralentissement du programme de création d'emplois qui survient malgré la hausse des prix du pétrole sur la scène internationale, la récession qui paralyse les États-Unis, ainsi que des mises à pied de plus en plus nombreuses et des taux d'intérêt élevés qui résultent chez nous de la politique que le gouvernement actuel a mise en œuvre dans l'espoir de renforcer le dollar canadien. C'est là évidemment un objectif légitime, mais je le répète, nous ne sommes pas d'accord avec la réduction du programme de création d'emplois.

Tout ce que le ministre a annoncé depuis qu'il a assumé ses fonctions, c'est que les crédits affectés au programme Canada au travail ne seraient plus cette année que de 100 millions de dollars. Le ministre a ainsi exclu complètement certaines provinces du programme de création d'emplois que son prédécesseur avait inauguré. Par exemple, l'Ontario a reçu 22 millions de dollars pour lutter contre le chômage sur son territoire, mais même si l'Ontario a une économie plus dynamique que les autres provinces—à l'exception peut-être de l'Alberta—certaines poches de chômage y subsistent qui profitaient naguère de ces programmes et qui en seront désormais complètement exclues. Le ministre a donc privé l'Ontario de 22 millions de dollars depuis son entrée en fonctions.

Un peu plus à l'ouest, la province du Manitoba avait, si je ne m'abuse, un budget d'environ 9 millions l'an dernier à ce chapitre, mais on a maintenant supprimé ce budget qui était destiné aux localités et régions de cette province les plus durement touchées par le chômage. Malgré cela, le ministre a décidé de retirer les 22 millions destinés à ces localités de l'Ontario, les 9 millions prévus pour le Manitoba, et environ 8 millions aux localités et aux chômeurs de la Saskatchewan. Et cela continue de plus belle. L'an dernier, la Colombie-Britannique avait reçu 16 millions de dollars, mais elle ne peut compter que sur un montant dérisoire. Sauf erreur, on a également réduit le montant alloué au Yukon.

J'ai été étonné de trouver récemment un communiqué du ministre des Approvisionnements et Services. J'ignorais que l'application du programme Canada au travail dans la province de Québec relevait du ministre des Approvisionnements et Services.

[*Français*]

J'étais très étonné de constater que c'est le ministre des Approvisionnements et Services qui fait maintenant des annonces au nom de ce gouvernement au sujet des programmes qui relèvent du ministre de l'Emploi. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) est très intéressé, et je suis très heureux de voir qu'il l'est, parce que je suis convaincu qu'il voudra mettre fin à ce genre d'attitude adoptée par le ministre des Approvisionnements et Services, lequel, non satisfait d'annoncer le programme dans la province de Québec, faisait du «pétage de bretelles» . . .

Une voix: C'est cela!

M. Fox: Qu'on me laisse le citer: M. La Salle s'est félicité de l'annonce faite par M. Atkey. Il s'est aussi félicité du fait que cette année, dans la province de Québec, 48 millions de dollars seront consacrés à la création d'emplois en vertu du programme Canada au travail. S'est-il félicité aussi du nombre de comtés qui ont été totalement éliminés de l'application du programme? Non. Est-ce qu'il s'est félicité du fait que l'an dernier, dans cette même province de Québec, dans la même période équivalente, le gouvernement libéral de l'époque, le prédécesseur du ministre actuel annonçait un programme qui s'élevait à 62 millions? Évidemment pas. Alors je comprends très mal le genre de «pétage de bretelles» que le ministre des Approvisionnements et Services a fait. Il a voulu démontrer que la plus grande partie des fonds allait vers le Québec et les Maritimes.

Il a raison de dire que la plus grande partie des fonds va vers le Québec et les provinces Maritimes, mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que le montant avait été diminué et l'avait été sensiblement, de 62 millions à 48 millions de dollars, et sans tenir compte de l'inflation. Alors nous faire accroire, comme il a semblé le faire dans son communiqué de presse, que la province de Québec avait bénéficié davantage des largesses du gouvernement progressiste conservateur dont il est le grand patron, pour ne pas dire le grand responsable du «patronage», c'est une certaine façon de ne pas dire toute la vérité sur les choses, parce que dans la province de Québec, cette année, le programme a été diminué de 62 millions à 48 millions de dollars, et toute une série de circonscriptions ont été éliminées.

J'aimerais entendre les commentaires du ministre là-dessus. Dans les autres provinces, il y a eu une augmentation marginale. Je sais que le ministre va nous répondre à ce sujet.

[*Traduction*]

Le ministre dira qu'il a réduit le montant des subventions accordées dans le cadre du programme Canada au travail afin de mieux répartir les fonds entre les régions où le taux de chômage est particulièrement élevé. Je mets le ministre au défi de donner ce matin le montant exact des augmentations de l'aide accordée au cours de l'année écoulée à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Je lui conseillerais également de soustraire de ces sommes le montant correspondant à la montée du taux d'inflation.

Je crois savoir que Terre-Neuve a reçu deux millions de dollars de plus et je m'en félicite. Mais si l'on retranche 10 p. 100 de la valeur de l'aide reçue l'année précédente, nous nous retrouvons presque au même niveau que l'an passé. Si nous examinions le cas de toutes les provinces de l'Atlantique nous découvririons probablement qu'en chiffres absolus il y a presque eu baisse de l'aide accordée à ces provinces pour cette année. J'aimerais bien entendre le ministre réfuter ces données.

Si l'on examine les documents établis par son ministère l'an passé, lorsque son prédécesseur était en fonction, et que l'on compare les chiffres publiés l'an passé à ceux de cette année, on constate que le ministre n'a en fait que grandement réduit le programme de création d'emplois et qu'il n'a pas fait grand-chose en ce qui concerne la répartition des crédits ainsi débloqués. Comme je pars pour Winnipeg ce soir, j'aimerais pouvoir expliquer à la population de cette région comment le ministre de l'Emploi est parvenu à la décision de soustraire le Manitoba à l'application de son programme de création d'emplois. Le ministre prétend-il qu'aucune localité de cette province n'a tiré profit par le passé de l'aide accordée dans le cadre de ce programme? Ne croit-il pas qu'il serait préférable d'employer les chômeurs à des travaux utiles à la localité dans le cadre du programme Canada au travail, plutôt que de les laisser vivre au crochet de l'État tout l'hiver, comme il semble le préconiser?

Encore une fois, le ministre n'a pas présenté une seule proposition concrète, si ce n'est la réduction du programme de création d'emplois, pour aider les chômeurs à rentrer dans les rangs de la population active. Je sais que le ministre me répétera ce que son chef m'a dit mardi, soit que le gouvernement annoncera une série de mesures dans le budget. J'aimerais rappeler au ministre que son prédécesseur a annoncé sa stratégie de l'emploi en septembre l'an dernier. Nous sommes presque en décembre et il n'a pas encore présenté un programme d'action concret. Je crois avoir posé suffisamment de questions au ministre et j'apprécierais qu'il réponde à quelques-unes d'entre elles.

M. Atkey: Monsieur le président, j'ai écouté avec un vif intérêt les remarques du député; à bien des égards il reprenait les observations qu'il avait faites au comité. Je suis ravi de revoir le député à la Chambre. Je pense qu'il s'en est un peu mieux tiré qu'au comité des prévisions budgétaires.

M. Fox: Soyez moins arrogant et répondez aux questions.

M. Atkey: Il a exposé les mêmes faits et formulé les mêmes allégations et les mêmes arguments. Il a parlé un peu plus longtemps qu'au comité en ménageant ses effets mais, néanmoins, il est bon de voir l'honorable représentant de retour.

Le député s'est bien gardé de mentionner un programme très important. Comme il a lu avec une si grande diligence les documents pondus par le gouvernement précédent, je me demande s'il est au courant du PLACE, c'est-à-dire le programme local d'aide à la création d'emplois. Je me demande si le député se mettra en communication avec certains chefs métis et indiens non inscrits au Manitoba quand il s'y trouvera pour leur demander s'ils ont entendu parler du PLACE. Je peux assurer au député qu'ils en ont entendu parler et que des millions de dollars, en vertu de ce programme gouvernemental et non du programme Canada au travail, sont accordés à ceux qui veulent des emplois au Manitoba.

Ces personnes ne veulent pas des emplois temporaires qui sont offerts en vertu des programmes de création d'emplois de l'ancien gouvernement. Elles veulent des emplois permanents et utiles qui apporteront des biens et des services à l'économie, de véritables emplois que le gouvernement précédent était incapable de créer. Je soutiens que les crédits du PLACE qui ne s'élèvent qu'à 18 millions de dollars pour l'année financière en cours, et qu'à 12 millions pour la prochaine année financière—ce que le député s'est bien gardé de mentionner—fourniront des emplois de longue durée dans des projets triennaux à de nombreuses personnes désavantagées au Canada. Ce sont les gens qui ont besoin de travailler, qui n'ont pas pu trouver d'emplois sous le gouvernement précédent et qui en obtiendront sous notre gouvernement.

• (1240)

M. Fox: Combien d'emplois?

M. Atkey: Le député aura ce qu'il mérite. Le gouvernement précédent a établi ce programme, mais il ne l'a pas poussé assez loin. Il se souciait tellement d'accorder ces subventions aux circonscriptions où il pouvait en tirer des avantages politiques qu'il a perdu de vue ses objectifs premiers. A mon avis, même si le programme Canada au travail a donné naissance à certains projets valables, c'est un des programmes de création d'emplois les plus coûteux que nous ayons jamais eus. Le contribuable n'en a pas eu pour son argent. Si nous examinons ce qu'a coûté la phase 3 du programme Canada au travail, nous arrivons à près de $11,000 par emploi.

Où vont ces emplois? Si chaque circonscription reçoit la subvention minimale, les emplois seront-ils pour les amis du député? Ont-ils été attribués en fonction de considérations politiques ou a-t-on donné de vrais emplois à des gens vraiment dans le besoin?

J'ai dis que certains de ces projets étaient valables. Certains des projets proposés par les circonscriptions des députés d'en face au cours de la présente phase, seront valables. Néanmoins, ce programme posait certains problèmes et le député ne l'ignore pas, je pense. Il a pu être utile au début et au milieu des années soixante-dix pour prendre la suite du programme PIL, mais il a fait son temps. Nous devons maintenant nous tourner vers la création d'emplois à long terme qui garantira aux gens de véritables emplois qui, souvent, ne seront pas créés directement par le gouvernement mais par le secteur privé, le véritable producteur de marchandises et services, ce que le gouvernement précédent n'a jamais compris.

M. Fox: Pourquoi avez-vous supprimé le programme LEDA? C'était pour le secteur privé. Vous l'avez supprimé.

M. Atkey: Le député s'intéressait à Canada au travail. Nous le poursuivons cette année sur une base limitée. Ce n'est pas un secret. Nous lui avons affecté 100 millions de dollars, ce qui est encore une bonne somme. Je peux lui dire que le gouvernement cherche avant tout à créer des emplois dans les régions qui comptent le plus de chômeurs. Le député d'en face ne nous reprochera certainement pas d'allouer une somme importante, 19.6 millions de dollars, soit près de 20 p. 100 des fonds, à Terre-Neuve.

M. Fox: Comparez ce chiffre avec celui de l'année dernière.

M. Atkey: Il sait que cela représente pour Terre-Neuve un pourcentage beaucoup plus important du budget total de Canada au Travail.

M. Fox: Répondez à la question: Quel était le chiffre pour l'année dernière?

M. Atkey: Parlons du Québec. Mon honorable ami ridiculise le ministre des Approvisionnements et Services en disant qu'en période d'austérité, nous pouvons lui consacrer 48.7 p. 100 du budget de Canada au travail. Presque la moitié des fonds du programme Canada au travail sont dépensés dans la province de Québec! J'approuve cela, parce que je considère qu'il est justifié de verser la moitié de ces fonds dans la province de Québec, et ce pour deux raisons.

M. Fox: De combien ce montant est-il inférieur à celui de l'an dernier? La moitié de rien!

M. Atkey: Une des raisons, c'est que le chômage est vraiment élevé dans les circonscriptions qui bénéficieront de ces fonds. Le député le sait, et moi aussi.

Aussi, pour une deuxième raison que le député trouvera valable lui aussi, j'en suis sûr. Il est important que toute initiative de création d'emplois, qu'il s'agisse d'un programme mis sur pied par l'ancien gouvernement ou le gouvernement actuel, fasse sentir la présence du fédéral dans les différentes régions de notre pays, et cela n'a certainement pas moins d'importance au Québec. Le député n'a certainement pas l'intention de nier que cette présence du gouvernement fédéral doit se faire sentir.

Permettez-moi aussi de répéter que la Nouvelle-Écosse reçoit 11.1 p. 100 ou 11.05 millions de dollars des fonds du programme Canada au travail.

M. Fox: Comparez ce montant à celui de l'an dernier? Qu'a-t-elle reçu l'an dernier?

M. Atkey: Le Nouveau-Brunswick touche 15.1 millions de dollars, ce qui représente 15 p. 100 de la répartition nationale et, enfin, la petite île du Prince-Édouard, où les taux de chômage sont extrêmement élevés par endroits, reçoit 3.7 millions de dollars ou 3.7 p. 100 du montant global de 100 millions de dollars pour tout le pays.

M. Fox: Elle a reçu 3.1 p. 100 l'an dernier.

M. Atkey: Le gouvernement a tenu compte des sommes disponibles, de l'importance du déficit budgétaire, des problèmes que suscite le chômage et de la façon dont il se partage entre les différentes régions du Canada, et il a ensuite fait l'évaluation la plus juste et la plus équitable possible de la façon de répartir ces fonds. Il n'y a pas eu de favoritisme et nous n'avons pas non plus fixé de montant minimal pour les circonscriptions du pays. Le député sait cela.

Je devrais également mentionner que le député a lui-même donné bien des raisons qui le font présager un accroissement du chômage. Je suis bien prêt à partager les craintes du député d'en face qui estime que la récession qui sévit aux États-Unis peut entraîner un accroissement du chômage, que la hausse des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis peut donner lieu à une période de recrudescence du chômage, . . .

M. Fox: Sans doute. Vous avez vu l'étude des répercussions du ministère des Finances.

M. Atkey: . . . qu'il n'est à craindre que les mises à pied dans les industries du pays aggravent le chômage. Nous constatons que la pire raison, mis à part . . .

Le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à informer le ministre qu'il a épuisé son temps de parole sur ce sujet. S'il désire poursuivre au-delà de la présente question, il devra le faire sur son temps à lui.

M. Orlikow: Monsieur le président, je désire poursuivre les discussions entamées au sujet des programmes de chômage du gouvernement. Le ministre répondra sûrement que je répète ce qui a déjà été dit entre nous, soit par correspondance soit au comité, mais je profite de l'occasion pour faire consigner au compte rendu ces discussions au Parlement, afin que la population sache ce qui se passe en réalité.

Comme le ministre en a convenu il y a un instant, le chômage va probablement augmenter au Canada dans les mois qui viennent, témoin l'augmentation du nombre de chômeurs et du taux de chômage annoncée il y a quelques jours seulement, et cette augmentation du chômage est inévitable puisque la récession a déjà commencé aux États-Unis. Cette récession va inévitablement avoir pour effet d'augmenter le nombre des chômeurs au Canada. Donc, monsieur le président, je dis au ministre que son gouvernement a commis une erreur monumentale en réduisant de 175 à 100 millions les crédits affectés cette année aux programmes de création d'emplois.

Voyons ce qui s'est passé, monsieur le président. Le gouvernement a décidé que le programme Canada au travail serait complètement supprimé en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, pour la bonne raison que ces provinces avaient un taux de chômage relativement bas. Cela est vrai pour ces provinces dans leur ensemble, mais les députés de tous les partis et le ministre devraient savoir que dans chacune de ces provinces il y a d'importantes poches de chômage, spécialement chez les jeunes et les autochtones. Le ministre sait ou devrait savoir que les très nombreux autochtones en chômage, ceux qui vivent dans les réserves, ne figurent même pas dans le nombre des chômeurs annoncés par Statistique Canada. Dans toutes ces provinces, le taux de chômage est donc beaucoup plus élevé que celui annoncé. Il n'en a pas été tenu compte quand le ministre a pris sa décision.

Puisque le député de Blainville-Deux-Montagnes a évoqué le Manitoba, permettez-moi de parler quelques instants de ce qui s'y est produit en réalité. Le ministre a fait grand cas de la satisfaction et du plaisir que l'augmentation des crédits pour programmes locaux d'aide à la création d'emplois aurait causés chez les collectivités autochtones, chez les Indiens inscrits ou non. Je tiens à dire au ministre que cela est inexact, et je veux faire consigner les chiffres que nous avons. Le ministre dira que j'utilise une série différente, que je me base sur l'année financière alors qu'il utilise l'année civile. Cependant, il ne peut nier qu'il y a eu une réduction importante des crédits d'emploi pour le Manitoba. Nos chiffres viennent de son ministère. Ils font voir que pour l'année 1978-1979, 9.5 millions ont été affectés en chiffres ronds à la province du Manitoba pour des programmes Canada au travail. On avait affecté $2,300,000 aux progammes locaux d'aide à la création d'emplois. Cela faisait en tout $11,779,000. Des 11 millions de dollars et plus consacrés à la création d'emplois pour les autochtones, Canada au travail fournissait 6 millions et demi et les programmes locaux 1.3 million. Il y avait donc $11,750,-

000 pour les programmes d'emploi au Manitoba et environ 7.8 millions pour les programmes de création d'emplois destinés aux autochtones. Cette année, aucune subvention ne sera versée dans le cadre du programme Canada au travail et 5 millions et demi seulement seront distribués dans le cadre des programmes locaux de création d'emplois. Si mes calculs sont exacts, cela représente une diminution de plus de 6 millions de dollars et une réduction de 4 millions et demi de dollars pour les programmes destinés aux autochtones.

● (1250)

Le ministre a une explication qui, en définitive, n'est pas aussi mauvaise que je l'ai dit, et j'espère qu'il la fera inscrire au compte rendu. Mais il n'empêche que les 5 millions et demi qui seront distribués cette année ne sont pas les 11 millions et plus de l'année dernière. Comment seront-ils répartis? Le ministre a parlé de les répartir entre les circonscriptions comme s'il s'agissait de faveurs politiques. Je ne sais pas ce que cela a donné dans d'autres provinces, mais je sais quels résultats cette méthode a eus dans la mienne.

Un très grand nombre d'autochtones vivent dans la circonscription de Churchill, et je suis certain qu'on ne leur a pas fait de faveurs politiques parce que l'année dernière, ils étaient représentés à la Chambre par un conservateur. L'année dernière, Churchill a obtenu en tout 3.9 millions, dont 3.3 millions destinés aux autochtones. Étant donné que l'ensemble de la province ne dispose que de 5 millions et demi de dollars pour financer tous ses programmes d'emploi à l'intention des autochtones et des autres citoyens, province où le chômage chez les autochtones atteignait parfois l'année dernière jusqu'à 90 p. 100, comment le ministre peut-il dire que les autochtones sont satisfaits?

Prenons la ville de Winnipeg, par exemple. Un grand nombre d'autochtones vivent à Winnipeg. Peut-être y a-t-il plus d'autochtones à Winnipeg que dans n'importe quelle autre ville du Canada. Un rapport obtenu la semaine dernière indique que 6,000 enfants autochtones fréquentaient l'école dans le centre de Winnipeg; nous parlons d'une population de 20,000 âmes.

L'année dernière, la circonscription de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, et la mienne ont obtenu ensemble 2.25 millions de dollars, dont 1.25 million pour les programmes destinés aux autochtones. Je puis dire au ministre que j'ai parlé à son cabinet il y a une vingtaine de minutes. Les renseignements que j'avais obtenus la semaine dernière m'ont été confirmés par son cabinet: il y a en tout et pour tout quatre programmes destinés aux autochtones qui ont été approuvés et financés à Winnipeg. Je sais que le taux de chômage est faible à Winnipeg, mais je tiens à faire savoir au ministre qu'il est très élevé parmi les autochtones. Ces gens sont les moins éduqués. Je sais que le moment n'est pas opportun pour fournir tous les chiffres, mais je peux lui dire qu'ils sont les plus à plaindre des points de vue du logement et de la santé. Ainsi, lorsque le gouvernement effectue des compressions budgétaires, comme il l'a fait, il s'en prend aux gens qui sont déjà les plus démunis du pays.

Des voix: C'est honteux!

M. Orlikow: Je tiens à dire au ministre que l'attitude du gouvernement est inexcusable. C'est de plus et non de moins d'argent que nous avions besoin.

[M. Orlikow.]

Comme je dois prendre l'avion cet après-midi, je n'ai que quelques minutes pour soulever deux autres questions auxquelles, je l'espère, le ministre pourra répondre en mon absence. De toute façon, je le verrai au comité.

Nous dépensons des centaines de millions de dollars au titre de la formation de la main-d'œuvre. J'ai sous la main un chiffre des dépenses de l'année dernière qui s'établissent à 738 millions de dollars et auquel nous sommes parvenus en additionnant les sommes ayant servi à financer des cours de formation dans les collèges communautaires, les allocations de subsistance versées aux apprentis, les sommes consacrées à des programmes de formation sur le tas ainsi que l'allocation versée aux prestataires de l'assurance-chômage. Le ministre pourra toujours contester ce chiffre mais il est certainement de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars.

Je voudrais citer au ministre un paragraphe tiré d'une étude commanditée par le ministre du travail de l'ancien gouvernement. Elle a été remise à l'actuel ministre du travail il y a quelques semaines. Cette étude a été réalisée sous la direction du Dr. Adams qui enseigne à l'Université MacMaster. A la page 117 du rapport qui s'intitule «Education and Working Canadians—Rapport de la Commission d'enquête sur le congé-éducation et la productivité», le groupe d'étude dit ceci;

> Malgré la gratuité et la disponibilité des moyens d'instruction, on estime qu'un million de Canadiens ne savent ni lire ni écrire. Quatre autres millions sont quasi illettrés. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent ni lire, ni écrire, ni calculer de manière satisfaisante pour remplir adéquatement leur tâche dans la société.

Je sais que d'après la constitution, l'éducation est du ressort des provinces. La formation de la main-d'œuvre—si essentielle à l'obtention d'un emploi—surtout dans le cas des chômeurs ne possédant pas les qualifications requises pour en obtenir un—est cependant un domaine de compétence fédérale et elle fait partie des attributions du ministre. J'ai cité un extrait du rapport, mais nous connaissions déjà les chiffres publiés par le groupe d'étude. Malgré cette situation, son ministère—et on ne peut pas le blâmer car il n'était pas ministre à cette époque, mais je tiens à porter ce fait à son attention en espérant que s'il ne peut pas me donner de réponse aujourd'hui, il y réfléchira tout de même—rogne chaque année sur les crédits destinés au perfectionnement des adultes. Ces programmes sont absolument nécessaires à nos autochtones qui n'ont pas suffisamment fréquenté l'école, et à nos immigrants qui ces dernières années, sont en grande partie originaires de pays non anglophones. Les épouses de nos immigrants qui ne peuvent s'intégrer à notre société parce qu'elles ne parlent ni l'une ni l'autre de nos deux langues officielles ont elles aussi besoin de ces programmes.

J'exhorte donc le ministre à veiller à ce que son ministère repense toute cette question de la formation des gens qui n'ont aucune qualification, car ils en ont terriblement besoin. On réduit chaque année les sommes consacrées à ces gens, même si le financement était déjà insuffisant par le passé. Je crois qu'il me reste encore cinq minutes environ.

J'aimerais pouvoir dire qu'il est 1 heure, monsieur le président, et prendre mes cinq minutes à la reprise cet après-midi.

Le vice-président: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Orlikow: Monsieur le président, je veux revenir une minute ou deux à la question du programme Canada au travail. Si le ministre veut bien se renseigner auprès de ses fonctionnaires, ils lui diront que le comité consultatif formé par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, et moi-même pour revoir les demandes des dernières années dans nos deux circonscriptions, était composé de personnes qui s'occupaient de divers groupes locaux. Ils lui diront en outre que pas une seule fois nous n'avons demandé aux fonctionnaires de son ministère ni aux membres de ce comité de choisir une demande de préférence à une autre. Nous savions qu'ils avaient la compétence voulue pour juger de la valeur des demandes et choisir en conséquence.

Je tiens à verser au compte rendu un extrait d'un bulletin de nouvelles qui me vient de l'école King Edward. Cette école est située dans le quartier ouvrier de ma circonscription. On y trouve des autochtones et des néo-Canadiens en grand nombre. Une page de cette lettre est intitulée «Il n'y a plus d'emplois dans le cadre de Canada au travail». Je vais vous en lire deux paragraphes:

Canada au travail n'existe plus!!! L'une des premières initiatives du nouveau gouvernement fédéral, après les élections de mai, a été de supprimer toutes les subventions consenties au Manitoba dans le cadre du programme Canada au travail. Aucun nouveau projet ne sera financé dans le cadre du programme cette année.

A King Edward, au cours des deux années passées, nous avions employé 11 personnes (pour la plupart de notre quartier) grâce aux subventions de Canada au travail . . .

Vient ensuite une liste de projets inscrits à leur programme: adjoints aux enseignants, programme de la pause du midi et de fin de journée, aide aux personnes âgées, l'enseignement aux adultes, aide à la rédaction du bulletin mensuel, brochure sur les services communautaires, aide au groupe communautaire et à ses comités et ainsi de suite. Voilà donc ce que le ministre et le gouvernement ont accompli en coupant les fonds de Canada au travail, et l'on pourrait citer des exemples semblables dans presque toutes les circonscriptions du pays.

● (1410)

Je voudrais porter un dernier point à l'attention du ministre. Il s'agit du fait que malgré que nous ayons déployé d'énormes efforts et dépensé des centaines de millions de dollars pour la formation professionnelle, il est maintenant évident que nous n'avons pas au Canada les travailleurs qualifiés dont nous avons besoin. Par exemple, quand la société General Motors a annoncé qu'elle allait construire une nouvelle usine, elle a dû demander et obtenir du gouvernement la permission d'aller recruter des travailleurs qualifiés en Europe. Je trouve très étrange qu'après toutes ces années et ces dépenses énormes, nous n'ayons pas encore les travailleurs qualifiés qu'il nous faut.

J'ai en main un document intitulé «Besoins de main-d'œuvre et projets d'embauche des employeurs de l'Ontario dans l'industrie manufacturière», rédigé par la Commission de la main-d'œuvre de l'Ontario. Comme j'ai très peu de temps, je vais lire seulement un paragraphe. Ce document dit, je cite:

Parmi les centaines de remarques faites par les employeurs pour expliquer leurs difficultés de recrutement . . .

Et il y avait 250 métiers pour lesquels ils ne parvenaient pas à recruter.

. . . il se dégage un certain consensus . . . une faiblesse générale de la formation pour les métiers industriels . . . beaucoup d'employeurs pensent que le système scolaire ne donne pas aux élèves les compétences voulues et l'aptitude à résoudre des problèmes dont l'industrie a besoin; on accorde trop d'importance à la formation universitaire, et seuls les élèves les moins intelligents ou les moins ambitieux sont orientés vers les cours de formation professionnelle.

Je sais que l'enseignement relève des provinces jusqu'à la fin des études secondaires, mais la formation de la main-d'œuvre est du ressort du gouvernement fédéral. J'estime qu'il existe une faille fondamentale dans notre système et dans le ministère si après tant d'années d'efforts et après avoir dépensé des milliards de dollars, nous n'avons toujours pas la main-d'œuvre qualifiée dont nous avons besoin.

Je sais que les programmes d'apprentissage sont de la compétence des provinces, mais je dis au ministre qu'il est temps que lui et son ministère s'entendent avec les ministres provinciaux et qu'ils décident d'un commun accord de créer des programmes d'apprentissage en collaboration avec les employeurs et les syndicats, afin que nous ne soyons plus obligés de faire venir de l'étranger des ouvriers qualifiés, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Il y a longtemps que cette situation aurait dû cesser. Nous avons la possibilité, si nous nous y prenons correctement, de réduire le nombre de travailleurs qualifiés étrangers dont nous avons besoin actuellement et qui deviendraient encore plus indispensables si nous parvenions à relancer vraiment notre économie.

M. Atkey: Monsieur le président, je désire seulement porter à la connaissance de la Chambre certains faits touchant la province du Manitoba. Le Manitoba est une province importante où j'ai eu l'honneur de me rendre pas plus tard qu'hier matin. Je me suis entretenu avec le ministre manitobain du travail et de la main-d'œuvre pour mieux coordonner nos programmes d'emploi en prévision de la conjoncture de 1980.

J'ai été ravi d'entendre le député parler de la formation professionnelle. D'après le budget du gouvernement pour l'année financière en cours, les fonds affectés à la formation en milieu scolaire se montent à 24.4 millions de dollars au lieu de 23.3 millions pour l'année dernière, sous le gouvernement précédent. Le budget de la formation en cours d'emploi a, proportionnellement, été augmenté davantage, passant de 2.9 millions de dollars à 5 millions. Le gouvernement reconnaît ainsi l'importance de la formation professionnelle dans l'ensemble du pays et surtout au Manitoba.

Enfin, je tiens à dire au sujet des commentaires du député à propos de . . .

Le vice-président: A l'ordre. J'ai le regret de dire au ministre que le député de Winnipeg-Nord a épuisé son temps de parole. S'il poursuit, cela réduira d'autant le temps de parole du ministre.

M. Atkey: Merci, monsieur le président. Si vous le permettez, je préfère prendre une minute de plus pour terminer ma déclaration. A propos des sommes destinées à la population autochtone du Manitoba, qui est fort nombreuse, dans le cadre du programme Canada au Travail, je dois dire que le budget alloué pour la présente année financière est presque aussi élevé que celui du dernier exercice financier. Comme je l'ai dit ailleurs au député, au cours de la présente année financière, nous allons octroyer en tout 7.1 millions de dollars à la population autochtone au moyen de l'allocation spéciale et de

l'allocation ordinaire des programmes locaux d'aide à la création d'emplois, plus les 2.6 millions de dollars qui restaient de la phase précédente du programme Canada au Travail. En 1978-1979, le total s'élevait à 7.8 millions de dollars si bien qu'à mon avis nous avons respecté les engagements pris à l'égard du secteur du Manitoba le plus gravement touché par le chômage. Je veux parler surtout de la circonscription de Churchill qui a besoin de l'aide du gouvernement fédéral et à laquelle notre gouvernement a accordé et accordera encore tout son appui.

[*Français*]

M. Bujold: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je crois que le nom de mon éminent collègue apparaissait avant le mien sur la liste, et qu'il devait obtenir la parole avant moi. Il était à la Chambre ce matin.

[*Traduction*]

M. Kaplan: Monsieur le président, je n'aurai pas trop de 20 minutes pour toutes les questions que j'ai l'intention de poser au ministre et, avec sa collaboration, je voudrais me servir de ce temps pour lui poser des questions précises et, je l'espère, obtenir des réponses précises.

La première question que j'aimerais aborder porte sur une interprétation du rapport annuel, présenté au Parlement, au sujet des niveaux d'immigration prévus pour 1980. Je vois les députés d'en face, et particulièrement le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme, prendre un air chagrin, mais je tiens quand même à interroger le ministre à ce sujet afin qu'il m'explique la nouvelle orientation en ce qui a trait aux catégories de la famille et des parents aidés.

Je me permets d'attirer l'attention du ministre sur la page 33 du rapport, qu'il aurait rédigé lui-même. Malgré les propos réconfortants qu'elle contient et qui sont destinés à rassurer, sinon à tromper, ceux qui aimeraient faire venir des membres de leurs familles au Canada, je voudrais lui poser une question très précise. Le ministre affirme dans cette déclaration son intention d'accroître la proportion d'immigrants choisis selon des critères économiques, c'est-à-dire les immigrants indépendants; or, comme il n'est pas question de réduire le nombre de réfugiés, s'il doit augmenter la proportion de ces immigrants indépendants, quelles catégories d'immigrants diminuera-t-il proportionnellement?

M. Atkey: Monsieur le président, le député prétend à tort que la réorientation de notre politique entraîne nécessairement une réduction dans certaines catégories d'immigrants. Le rapport explique très clairement que le principe de la réunification des familles continuera à régir l'admission des proches membres de la famille, et je tiens à assurer le député, et d'autres de ses collègues, de mon engagement à respecter ce principe et à maintenir le nombre d'admissions dans la catégorie de la famille.

C'est donc dire qu'il faudra peut-être augmenter les autres catégories—celle des parents assistés, qui, comme le député le sait très bien, doit se conformer à certains critères économiques, et celle des immigrants indépendants—afin de maintenir l'équilibre, si je puis m'exprimer ainsi, au cours des années 1981, 1982 et suivantes tout en répondant à la demande de main-d'œuvre qui est toujours présente dans notre société et qui, me semble-t-il, se fera encore plus sentir en 1981, 1982 et 1983 avec le lancement de projets d'envergure, surtout dans l'Ouest. J'estime donc que nous avons besoin d'un plus grand nombre d'immigrants choisis selon des critères économiques pour satisfaire à la demande régulière du marché du travail au Canada.

M. Kaplan: Si je comprends bien la formule, le ministre et moi pouvons parler encore pendant vingt minutes.

Le ministre parle d'une quantité de base dont toutes les composantes peuvent augmenter proportionnellement. Je lui fais remarquer que c'est tout simplement absurde et que si un groupe d'éléments augmente les autres doivent nécessairement décroître de la même façon. Je lui demande donc de me dire dans quelle catégorie le nombre d'immigrants sera réduit pour faire de la place aux immigrants supplémentaires qui seront choisis d'après certains critères économiques.

● (1420)

M. Atkey: Monsieur le président, je serai bref, car je crois avoir déjà répondu à la question du député. Je suis prêt à continuer à admettre le même nombre de personnes au titre de notre politique de réunion des familles et d'immigration des familles. Cela ne nous empêche pas de réorienter notre politique globale en fonction des besoins économiques actuels de notre pays. Peut-on être plus clair?

M. Kaplan: Je veux seulement faire la remarque suivante au ministre. Cela n'a aucun sens, à mon avis, de maintenir le programme des réfugiés—dont il n'est pas question ici—ou même de l'étendre . . .

M. Atkey: Ne parlez pas des réfugiés.

M. Kaplan: Soit, je mets cette question de côté. Mais le ministre peut très bien continuer à laisser immigrer le même nombre de personnes au titre de la politique de la réunion des familles tout en augmentant le nombre de personnes autorisées à immigrer en vertu de critères économiques. A mon avis, cela n'a aucun sens. Si on ajoute une certaine quantité à un élément de l'ensemble, un autre élément devra diminuer dans les mêmes proportions, et je soutiens que si ce n'est pas la catégorie des familles c'est celle des parents assistés qu'il propose de réduire. Je lui demande si ce n'est pas là la seule façon possible d'interpréter l'orientation dont il parle.

M. Atkey: Étant donné la réorientation suggérée—et je tiens à dire bien clairement que nous parlons ici des années à venir—et étant donné la façon dont fonctionnent nos services d'immigration, il est probable qu'en utilisant les critères du marché du travail pour faire pencher la balance d'un côté on finirait par augmenter à la fois le nombre de parents assistés et celui des immigrants indépendants, en fonction des circonstances, de l'origine de la demande d'admission au Canada, de l'identité du requérant, de ses compétences, sa formation et autres qualités. Le député connaît bien le système d'immigration et sait qu'on utilise des critères économiques pour ne laisser entrer au Canada que les personnes dont les employeurs ont besoin. Le principe est bien simple, et je ne vois pas où il y trouve de la difficulté.

M. Kaplan: Il n'y a aucune confusion dans mon esprit. Je comprend très bien le problème. Si vous avez un total donné qui est fixé chaque année, le 1er novembre, pour l'année suivante, et que vous vouliez augmenter le pourcentage des immigrants choisis en vertu de critères économiques, il vous faudra immanquablement réduire le pourcentage de ceux qui

ne le sont pas, et il s'agit surtout de familles et de parents. Je ne vois pas quelle autre interprétation on pourrait tirer de cette initiative.

Je voudrais poser une dernière question à ce sujet avant de passer à certains problèmes de main-d'œuvre au sein du ministère de l'Emploi; il ne s'agit pas de problèmes d'embauche nationaux, mais de problèmes de personnel. Toutefois, avant d'en parler, je voudrais faire une dernière observation au sujet des immigrants. Je voudrais savoir si le nouveau gouvernement a, selon l'usage établi, consulté le ministre d'État chargé du Multiculturalisme avant de décider d'accroître le pourcentage des immigrants choisis en fonction de critères économiques. Je le demande parce qu'en réponse à une autre question que j'ai posée, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme a répondu qu'il avait lu le document sur les niveaux d'immigration qui seront en vigueur en 1980. Si j'ai été ravi d'apprendre qu'il l'avait lu, j'ai été déçu d'être forcé de conclure qu'il n'avait pas participé à la fixation de ces plafonds dans un domaine qui devrait pourtant l'intéresser au plus haut point.

M. Atkey: Monsieur le président, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme et moi-même nous rencontrons régulièrement. Comme membres du gouvernement, nous sommes tout à fait d'accord sur les décisions que nous prenons l'un et l'autre. Je n'hésite donc pas à assurer au député que le niveau d'immigration pour la catégorie de la famille, qui s'établissait à 46,218 personnes pour l'année 1978 sous le gouvernement libéral précédent, sera maintenu par le gouvernement actuel. Je n'hésite pas non plus à lui assurer que le nombre de parents aidés qui atteignait 18,019 personnes en 1978 est, de façon générale, un niveau qui sera maintenu. Il a donc maintenant ces assurances, et je ne peux faire davantage que de lui communiquer les chiffres précis tirés des données statistiques les plus récentes portant sur la période antérieure au 22 mai dernier, alors que le gouvernement qu'il appuyait était encore au pouvoir. Telles sont les assurances que je tiens à lui donner, et il n'y a pas de raisons de parcourir le pays en prétendant que nous allons réduire notre engagement à l'égard du principe de la réunion des familles. Les faits sont éloquents.

M. Kaplan: Je crois que nous en venons maintenant au fait. Je dispose également des données statistiques auxquelles a fait allusion le ministre. Je n'ai pas laissé entendre que le nombre des personnes admises au titre de la famille ou que le nombre des parents aidés pourrait être réduit, et je me réjouis d'apprendre qu'il ne le sera pas. Ce que je voudrais savoir, c'est si l'importance relative de cette catégorie sera réduite. En 1978, le Canada a accueilli 86,000 et quelques immigrants. L'objectif pour 1979 était plus élevé, et on en a effectivement admis un plus grand nombre. L'objectif pour 1980 est encore plus élevé. Si le ministre entend ramener la catégorie de la famille et des parents à une proportion aussi faible qu'en 1978 par rapport aux autres catégories, il devra donc diminuer l'importance relative de cette catégorie. S'il entend autoriser l'admission en 1980 d'un maximum de 46,232—ou je ne sais quel autre chiffre il a avancé, qui était légèrement différent—immigrants de la catégorie de la famille et des parents, il diminue l'importance relative de cette catégorie tout en en maintenant l'importance numérique.

C'est d'ailleurs ce qui ressort des affirmations qu'il a faites au comité et qui figurent au compte rendu que voici. En effet, comme en fait foi la page 140 du compte rendu des délibérations du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, le ministre s'est dit inquiet de ce que le nombre des immigrants de la catégorie de la famille ait augmenté proportionnellement plus rapidement que celui des immigrants des autres catégories, ce qui m'a porté à croire qu'il ferait quelque chose pour rétablir la situation. D'ailleurs, d'après la réponse qu'il vient de donner, il a bel et bien l'intention de réduire, indépendamment des chiffres absolus, la proportion de la catégorie «famille et parents». Cela diffère sensiblement de la politique du gouvernement antérieur, et je pense que le ministre devrait le reconnaître.

M. Atkey: Monsieur le président, je suis étonné de voir le député comparer 1978 et 1979-1980 pour dire que les chiffres sont supérieurs pour la période en cours et que le nombre de personnes dans la catégorie de la famille, à l'égard de laquelle j'ai pris un engagement, sera donc réduit proportionnellement. Il sait que les chiffres de 1979-1980 sont supérieurs à cause du programme spécial des réfugiés de l'Asie du sud-est. Le député vient-il nous dire maintenant qu'il s'oppose à ce programme? Il me semble l'avoir entendu dire, l'été dernier, que nous n'aurions pas dû nous contenter d'accepter 50,000 réfugiés sur deux ans et qu'il aurait personnellement préféré que nous en acceptions 100,000. J'ai entendu le député faire cette déclaration en public à plusieurs reprises. Il va de soi que si l'on accepte un très grand nombre de réfugiés—et il s'agit du plus grand groupe de réfugiés que le Canada a jamais accueilli—les autres catégories seront réduites d'autant. Il n'y a rien de nouveau à cela et je n'ai pas honte de le dire. Ce qui compte réellement, c'est le nombre d'êtres humains qui peuvent venir au Canada et rejoindre leur famille, leur mari, leur femme, leurs enfants. Nous maintiendrons ce nombre.

M. Kaplan: J'ai bien hâte de voir cela, mais je ne le croirai que quand je l'aurai vu. Je n'ai nullement besoin de modifier les idées que je me fais sur la question des réfugiés. Je suis ravi des résultats de notre politique sur les réfugiés et, comme le ministre l'a fait remarquer, je l'ai dit à plusieurs reprises.

J'aimerais maintenant, au cours des quelques minutes qui me restent, traiter de certains problèmes de personnel dont nous avons eu connaissance dans son ministère. Je sais que le ministre, suivant en cela une directive du président du Conseil du Trésor, est allé chercher 117 millions de dollars au budget de ses services d'immigration pour financer le programme des réfugiés. Une partie de cet argent provient de l'extérieur de ce budget, et il s'en est expliqué devant le comité. Mais je suis vivement préoccupé par le fait que cet argent provient en partie d'une réduction du personnel au sein des services d'immigration. Il nous a donné des chiffres assez difficiles à interpréter, mais si je comprends bien, on a réduit le personnel à l'aéroport international de Toronto et ailleurs.

● (1430)

Je lui demande aussi précisément s'il peut indiquer où il trouvera le reste des 117 millions de dollars. Par exemple, dans le cas d'un mari ou d'une femme qui veut faire venir son conjoint au Canada comme immigrant reçu, il faut trois ou quatre mois à certains de nos bureaux d'immigration en Inde pour répondre à une lettre et plus d'un an pour réunir le couple. Il y a beaucoup de cas semblables dans ma circonscription, il y en a peut-être aussi dans celle du ministre. J'attribue ces retards inadmissibles au manque de personnel dans nos missions.

Le ministre a reçu de son collègue l'ordre de réduire les dépenses jusqu'à ce qu'il arrive au chiffre de 117 millions. Le

ministre ne reconnaît-il pas avec moi que ses responsabilités relatives à l'immigration lui commandent d'augmenter le personnel au lieu de le réduire, non seulement pour accélérer l'examen des demandes mais aussi pour améliorer la surveillance?

La présence de nombreux immigrants illégaux au Canada discrédite les services d'immigration. Un moyen notamment de redresser la situation, serait de doter ces services d'effectifs suffisants pour qu'ils puissent exercer une meilleure surveillance. Les fonctionnaires du ministre, tout bien intentionnés qu'ils soient, ne peuvent pas faire le travail aussi bien qu'ils le pourraient parce que, dans bien des services au Canada et à l'étranger, ils sont débordés.

Qu'a-t-on fait pour résoudre le problème que m'a signalé dernièrement la section syndicale des agents de l'immigration de l'aéroport international de Vancouver et qui était de notoriété publique vers la fin de la dernière législature? Les membres de cette section se sont plaints d'être moins payés que les agents d'autres villes du Canada. Ils sont aussi moins nombreux qu'ailleurs pour une tâche comparable. Je me rappelle que l'ancien ministre avait dit que le problème serait examiné et que le Conseil du Trésor, notamment, s'en occuperait. Qu'a fait le ministre pour essayer de supprimer les causes de la tension et du mécontentement qui commencent à se faire sentir au ministère?

M. Atkey: Monsieur le président, je vais essayer de donner brièvement au député certains des renseignements qu'il demande. Je tiens d'abord à défendre les employés des services de l'immigration, notamment ceux qui travaillent aux principaux ports d'entrée au Canada et dans certaines des missions étrangères les plus occupées, comme celle de New Delhi, car ils sont extrêmement compétents. Ils travaillent sans relâche, ils ont un horaire assez lourd et ils servent bien les intérêts du Canada et des nouveaux immigrants. Ce sont des fonctionnaires dévoués. Je suis prêt à défendre chacun d'eux.

A l'aéroport international de Toronto, il y a 45 employés des services d'immigration à l'aérogare Un, et 51 à l'aérogare Deux. Il y a un poste vacant à l'aérogare Un, et deux à l'aérogare Deux. Au bureau de New-York, 17 agents sont en poste. En outre, trois agents chargés des programmes d'immigration aident sur place les agents de notre service étranger. J'admets qu'à New Delhi certains problèmes se posent, auxquels je vais accorder la plus grande attention. Il y avait sept agents canadiens et deux agents locaux en 1977. Cet effectif a été maintenu pour 1978-1979, malgré les réductions qui ont touché d'autres secteurs où les activités se sont ralenties.

Je voudrais parler maintenant du problème qui, selon le député, se pose à Vancouver. Je peux dire en toute bonne foi que l'ex-ministre n'a pas jugé ce problème assez important pour l'aborder avec moi lors des longs entretiens que nous avons eus pendant la période de transition. Les hauts-fonctionnaires du ministère ne m'ont pas parlé de ce problème depuis, et les employés de Vancouver ne sont pas entrés en rapport avec moi à ce sujet. Néanmoins, si des employés sont réellement mal payés ou surchargés de travail, je peux garantir au député et aux intéressés que j'étudierai la situation et que je ferai de mon mieux pour améliorer les conditions de travail de ces derniers. A en juger par le nombre d'immigrants accueillis, Vancouver est probablement le deuxième ou troisième port d'entrée au Canada. Les employés qui y travaillent méritent donc tout l'appui que je peux leur donner.

[M. Kaplan.]

Le vice-président: Je me vois obligé de prévenir le député de York-Centre que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

Mme Hervieux-Payette: Monsieur le président, j'aimerais poser des questions en particulier sur les programmes de création d'emplois qui s'adressent aux jeunes. On se souviendra que dans le discours du trône on avait dit que le gouvernement avait l'intention de mettre de l'avant des programmes particuliers à leur intention et d'ouvrir des bureaux. Alors ma première question est la suivante: Je veux demander au ministre si ce nouveau programme de création d'emplois pour les jeunes va enlever quelque chose aux programmes déjà existants, qui faisaient partie de la stratégie d'emplois déjà mise de l'avant, ou si les sommes seront tout simplement déviées du programme actuel et consacrées à l'ouverture de ces programmes? Et à partir de cette remarque, monsieur le président, j'aimerais également qu'on me dise si les crédits pour le programme d'intégration à l'emploi des jeunes diplômés universitaires seront disponibles en vertu de ce programme, puisque le secteur privé des affaires m'informe que les sommes ne sont pas disponibles dans la région de Montréal? Voilà ma première question.

[*Traduction*]

M. Atkey: Monsieur le président, il existe présentement un programme structuré à l'intention des jeunes qui a été mis sur pied par le gouvernement précédent. Certains aspects de ce programme resteront en vigueur jusqu'à la fin de la présente année financière, c'est-à-dire jusqu'à la fin de mars 1980. Certains aspects de ce programme ont eu plus de succès que d'autres. C'est le cas du programme de crédit d'impôt à l'emploi qui, même s'il a mis du temps à démarrer, est devenu très populaire et connaît un très vif succès, peut-être plus encore dans la province du Québec que n'importe où ailleurs. C'est un bel exemple de collaboration entre les employeurs du secteur privé, les agents du service de la main-d'œuvre du Canada et les jeunes qui cherchent un emploi dans le but d'intégrer plus de jeunes à la population active en leur donnant des emplois permanents dans le secteur privé. Les résultats sont encourageants et il est bien possible que nous tirions des leçons de cette expérience.

Je puis dire cependant que le programme du gouvernement, qui sera présenté de façon détaillée dans le budget et au cours du débat budgétaire, est en réalité un nouveau programme. Il comporte bien des aspects, mais il ne convient pas que je donne des précisions à propos de ce programme avant l'exposé budgétaire. Je peux toutefois mentionner au député que l'on accordera plus d'importance à la création d'emplois à long terme à l'intention des jeunes. Nous nous efforcerons de tirer meilleur parti des dollars que nous dépensons pour intégrer plus de jeunes à la population active. On accordera peut-être plus d'attention aux jeunes que le gouvernement précédent. Enfin, il s'agit d'un programme qu'absolument tous les gouvernements provinciaux appuieront. Il s'intégrera peut-être mieux aux programmes provinciaux que ceux du gouvernement précédent.

Pour ce qui est du programme d'intégration au travail, il me faudra prendre la question en délibéré avant de pouvoir donner

plus de détails au député. Pour le moment, je ne dispose pas des renseigenements que le député me demande.

[*Français*]

M. Bujold: Monsieur le président, je voudrais discuter avec le ministre d'un sujet très important, et en particulier du programme Canada au travail. Le ministre a certainement un ministère extrêmement compliqué, et je peux comprendre que l'immigration, la main-d'oeuvre et le chômage sont des domaines qui intéressent extrêmement la population, toutefois, je crois que, selon les résultats que nous avons pu constater jusqu'à maintenant, le ministre a tenté de faire un partage assez équitable à travers le Canada. Par contre, cette année, si l'on se souvient, au cours du mois de juillet, le ministre annonçait la quatrième phase du programme Canada au travail, laquelle indiquait des coupures sensibles dans certaines circonscriptions, mais également extrêmement lourdes dans d'autres.

Si je regarde, par exemple, la formule que le ministre a utilisée pour effectuer ces coupures au niveau du programme Canada au travail, dans la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine plus particulièrement, en se fiant aux calculs dont le ministre s'est servi, on constate que le taux de main-d'oeuvre excédentaire dans cette circonscription est de 32.4 p. 100. En se basant sur ce calcul, la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine aurait dû recevoir, pour cette année, $5,333,000 au niveau du programme Canada au travail. Si l'on regarde l'évolution du programme Canada au travail au cours des quatre dernières années, on se rend compte que lors de la première phase, on avait obtenu $1,433,000, lors de la deuxième, $3,855,000, et lors de la troisième, $3,132,000. Le ministre peut peut-être penser qu'une somme de 3 millions de dollars représente beaucoup pour une circonscription, et je peux comprendre que dans certaines circonscriptions elle peut signifier beaucoup, mais en Gaspésie, plus particulièrement dans la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, elle n'est pas suffisante, surtout quand, d'après les chiffres du ministère, on recommandait l'affectation d'une somme de $5,333,000, et qu'à la suite de la politique établie par le ministère on l'a réduite à 3 millions de dollars.

Je voudrais également faire remarquer au ministre que tous ces projets Canada au travail, qui ont été réalisés au cours des années passées, étaient quand même extrêmement importants pour notre milieu. Prenons, par exemple, la construction, l'aménagement, la récréation, les services à la recherche. De plus on a réussi dans la circonscription à parachever des travaux qu'il était impossible de réaliser avec les budgets normaux des ministères fédéraux, soit dans notre région et encore plus au niveau de certaines municipalités, de certains programmes du gouvernement provincial. Tout cela pour dire que ces sommes d'argent destinées au programme Canada au travail consistaient, dans notre région, à donner à notre population des services, des aménagements qu'il était impossible de se payer par d'autres moyens.

Une autre chose est extrêmement importante dans ma circonscription, c'est le fait que nous avons trois centres de main-d'œuvre du Canada. Nous avons la partie de Causapscal, la partie de New-Richmond, la partie de Chandler et la partie des Îles-de-la-Madeleine, et le partage des sommes d'argent qui a été fait au niveau de ces trois circonscriptions l'a été selon l'importance de la population et le nombre de chômeurs. Et je voudrais que le ministre, lorsqu'il fera son choix cette année pour la distribution de l'argent au niveau des circonscriptions, prenne note et tienne compte de ces deux points importants, pour que les sommes allouées à chaque partie de la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine soient effectivement allouées selon le taux de chômage et l'importance de la population.

Je voudrais revenir à ce que je disais tantôt au sujet du programme Canada au travail cette année. Si l'on se rappelle, au mois de juillet, le ministre envoyait à tous les députés une circulaire les informant de la nouvelle formule et de la nouvelle philosophie des projets Canada au travail, et il signalait avec raison peut-être que cette année il avait décidé d'abolir les comités de consultation et que par le fait même il voulait donner, ce que nous avons compris, plus de possibilités aux députés de faire des recommandations selon les demandes du milieu. Et j'aimerais citer au ministre la lettre qu'il nous envoyait le 17 juillet, où il mentionnait, et je cite:

> . . . j'ai décidé de ne pas former de nouveaux conseils consultatifs . . .

Et il continuait en disant, et je cite:

> Les fonctionnaires de la Commission seront chargés d'évaluer les propositions. Ils devront consulter les personnes-ressources sur place, les autorités provinciales ainsi que les ministères ou organismes fédéraux concernés.

En troisième lieu, il disait que néanmoins le député aurait le loisir de formuler des observations et de donner son opinion sur tous les projets.

Alors, j'aimerais que le ministre dise si, en tenant compte de ce qu'il a avancé au mois de juillet, au sujet de tous les projets de Canada au travail lorsqu'il a reçu une recommandation du Centre de la main-d'œuvre et du député, s'il existe d'autres personnes ou d'autres groupes qui peuvent faire des représentations au ministre pour faire changer les recommandations formulées par ses fonctionnaires qui, à mon sens, sont des gens extrêmement compétents, extrêmement au courant de tous les problèmes du milieu dans lequel ils travaillent. Dans cette même lettre il indiquait à ses fonctionnaires qu'ils devaient consulter tous les groupes concernés. Alors, j'aimerais que le ministre puisse nous dire si d'autres sources peuvent à l'occasion venir influencer le ministre quand il prend une décision.

A cet effet, j'aimerais également que le ministre exprime son idée sur les questions que je viens de poser.

● (1440)

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si le député me le permet, je voudrais annoncer aux membres du comité la date du budget, ce qui les rassurera un peu au sujet de tous ces problèmes.

Le président: A l'ordre.

M. Crosbie: Monsieur le président, si vous le permettez, le budget sera présenté le mardi 11 décembre. Je m'excuse d'avoir interrompu le comité, mais je répète que je présenterai mon premier budget le mardi 11 décembre.

Le président: A l'ordre. Il ne s'agit que d'un détail de procédure, mais comme le ministre s'adresse aux membres du comité plénier et non pas à la Chambre, je ne peux juger de la réaction de celle-ci. Vers la fin de l'après-midi, à 5 heures peut-être, quand le comité aura terminé ses travaux, le ministre voudra peut-être demander la parole, et alors nous lui accorderions plus de temps.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) invoque le Règlement.

M. Ouellet: J'aimerais que le ministre qui vient de faire cette déclaration en abusant du Règlement de la Chambre, dise s'il fera une autre déclaration à la fin des travaux. Est-ce que j'ai bien compris votre intervention, monsieur le président, à l'effet que vous allier donner à nouveau la parole au ministre à la fin des travaux cet après-midi? J'aimerais que le ministre dise s'il a l'intention de prendre à nouveau la parole cet après-midi?

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, je dois assister à une réunion tout à l'heure, mais le leader à la Chambre sera ici, et il pourra certainement répéter la déclaration à 4 heures.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, je voudrais invoquer le Règlement.

Le président: L'honorable député de Papineau invoque le Règlement.

M. Ouellet: Je voudrais rappeler au ministre des Finances (M. Crosbie) que cette façon de traiter la Chambre des communes et de nous annoncer ainsi à l'improviste la date du budget est assez cavalière et vient totalement en contradiction avec les allégations du chef de son parti à l'effet qu'il permettrait une plus grande liberté d'action aux députés. C'est vraiment abuser des règlements . . .

Le président: A l'ordre! Je ne voudrais quand même pas permettre . . . A l'ordre! Je pense que justement ce que la présidence avait à souligner à l'honorable ministre n'est pas qu'il n'avait pas le droit d'avertir le comité de certaines nouvelles ou de certaines décisions, mais qu'elle voulait simplement lui faire remarquer que le fait qu'il annonçait quelque chose au comité, qu'automatiquement cela pouvait être interprété d'une façon différente et moins bien reçu par la Chambre. Je suggérerais alors que cela se fasse à la fin de la séance de la journée. Le problème d'aujourd'hui, c'est qu'il a été décidé qu'il n'y aurait pas d'heure des députés. Les travaux de la Chambre vont donc se poursuivre jusqu'à 5 heures, et c'est peut-être ce qui amène l'annonce au comité. Je ne suis pas en mesure de juger.

[*Traduction*]

Je crois que cet aspect du problème est maintenant réglé. Le député de Papineau a fait valoir son point de vue. Le ministre a dit ce qu'il voulait dire mais ce sera à la Chambre de décider.

[Le président.]

Pour l'instant, c'est le comité plénier qui siège. Je ne suis pas disposé à accepter que la déclaration que le ministre vient de faire fasse l'objet d'un débat.

● (1450)

M. McRae: Allons-nous continuer d'interroger le ministre?

[*Français*]

M. Bujold: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'avais posé des questions à l'honorable ministre, et j'apprécierais obtenir des réponses.

Le président: A l'ordre. L'honorable député demande au ministre de répondre aux questions qu'il lui a posées.

[*Traduction*]

M. Atkey: Monsieur le président, je vais répondre aux deux questions que le député a soulevées en commençant par la dernière. Quant au pouvoir d'approbation, je dirai au député que j'accepte tous les conseils d'où qu'ils viennent. Je consulte les fonctionnaires chargés d'approuver les demandes, mes chargés de projets responsables des régions où les projets doivent être réalisés . . .

M. Nystrom: A Jérusalem.

M. Atkey: Vous auriez pu vous abstenir de cette observation, mon ami. Je consulte également les députés d'en face. J'ai reçu des observations excellentes et dénuées de tout esprit de parti de personnes qui ont visité les localités et qui ont tenté d'aider le gouvernement à choisir les projets les plus susceptibles, en ces temps où les moyens financiers font défaut, de mieux servir les localités. Je puis compter sur l'aide de mes proches chargés de projets, dont bon nombre ont maintenant acquis de l'expérience aux quatre étapes des programmes Canada au travail et aussi dans le cadre des initiatives locales. Je puis compter également sur l'aide de mes propres collaborateurs ici même à Ottawa, comme tous les autres députés. Finalement, la question m'est soumise et j'assume la pleine responsabilité de la décision.

Ainsi que l'a fait remarquer tout à l'heure le député de Winnipeg-Nord-Centre, il existait à une certaine époque un échelon intermédiaire connu sous le nom de comité consultatif du ministre ou groupe consultatif de circonscription. Mais, étant donné les délais et les excellents renseignements que j'obtenais de tant de sources, j'ai cru inutile de faire intervenir un échelon administratif supplémentaire qui n'aiderait pas nécessairement les collectivités et encore moins le ministre à prendre les décisions voulues. Je tiens à donner une liste des personnes et des organismes qui sont consultés à titre officiel et qui comprennent des députés, des personnes ressources à l'échelon local, des gouvernements provinciaux, des ministères et des organismes fédéraux.

Le député se souviendra sans doute que j'ai parlé ce matin de mes consultations avec le ministre des Pêches et des Océans et avec son ministère au sujet des demandes liées aux ports pour petites embarcations présentées dans certaines régions des provinces de l'Atlantique et du Québec. En outre, les fonctionnaires de la Direction générale du développement de l'emploi à la Commission de l'emploi et de l'immigration, ainsi que d'autres fonctionnaires de mon ministère et du Programme d'aide à la création locale d'emplois sont souvent consultés, surtout si un projet de Canada au travail prévoit la participation d'autochtones.

Cette méthode est efficace et j'espère que les projets qui ont été approuvés et ceux qui le seront, compte tenu des faibles ressources financières dont nous disposons cette année, profiteront au pays et rempliront leur fonction première qui est de fournir du travail aux chômeurs.

Je vais répondre à la première question qui porte sur les 3 millions de dollars affectés à la circonscription du député où il y a un fort surplus de main-d'œuvre. Je sais que ce taux de 32.4 p. 100 est l'un des plus élevés au Canada. Je sais que la situation n'est pas rose, mais je suis certain que le député comprendra que, le budget total du programme étant de 100 millions de dollars dont près de la moitié va à sa province, nous avons dû fixer une limite à la part de chaque circonscription pour qu'aucune d'elles ne monopolise les subventions au détriment des régions voisines.

Avant les élections du 22 mai, l'ancien gouvernement envisageait diverses solutions dont celle que j'ai choisie. Il y en avait d'autres, mais je puis assurer au député que le plafond de 3 millions de dollars ne visait pas à priver sa circonscription de la part qui lui revient de droit. Je n'ai fait que tenter de répartir le budget de manière à répondre le mieux possible aux besoins des régions du Canada où le taux de chômage est le plus élevé et la province de Québec n'est pas différente des autres à ce chapitre.

[*Français*]

M. Bujold: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur la question relative à la décision du ministre sur le choix du programme Canada au travail. Le ministre a mentionné dans sa réponse, avec justesse je crois, que les fonctionnaires de son ministère ainsi que les divers autres groupes du gouvernement lui formulaient des suggestions. Mais revenons à la région de la Gaspésie et du Bas-du-Fleuve où le ministre a des fonctionnaires sur place avec les divers centres de main-d'œuvre, et à Rimouski où les fonctionnaires de son ministère doivent se rendre rencontrer les groupes et les mouvements en cause qui peuvent faire des instances.

Le député, le Centre de la main-d'œuvre, le centre d'emploi régional ont formulé la même recommandation au ministre, et selon mes renseignements, ce dernier aurait passé outre à ces recommandations. Il aurait changé soit les montants ou les projets. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre à quel endroit il a obtenu les autres renseignements parce que, comme il l'a mentionné et comme je l'ai souligné tantôt, à mon sens, les fonctionnaires de son ministère sont pour ainsi dire les gens les mieux placés et les plus en cause pour faire l'évaluation de ces projets. Si les recommandations sont différentes de ce qu'a recommandé le député et le Centre de la main-d'œuvre, est-ce que le ministre pourrait justifier les raisons qui l'ont poussé à faire ce changement et dire à quel endroit il a pris ces autres renseignements?

[*Traduction*]

M. Atkey: Monsieur le président, je le répète, j'essaie d'obtenir le plus de données possibles au sujet des projets qui sont soumis. Comme le député ne l'ignore pas, le nombre des projets excède de beaucoup les fonds disponibles. Par conséquent, il est très difficile de prendre des décisions. Si je devais expliquer pourquoi tel projet a été rejeté et pourquoi tel autre a fait l'objet de compressions budgétaires, je travaillerais 24 heures sur 24 et sept jours par semaine uniquement aux projets de Canada au travail. Si j'avais le temps, ce serait peut-être une bonne chose, mais il est extrêmement difficile de satisfaire toutes les exigences des députés et des agents de projets des collectivités locales. Dans les circonstances, je fais de mon mieux.

Le facteur temps joue également. Nous sommes impatients de faire approuver le plus gand nombre de projets possibles cette année au lieu de reporter les sommes disponibles à la prochaine année financière. Plus il y aura de gens qui accepteront des emplois subventionnés, plus la misère de la circonscription du député et d'autres circonscriptions s'en trouvera soulagée. Je rassemble donc toutes les données disponibles et je porte un jugement au meilleur de ma connaissance. Le député et moi pouvons nous obstiner sur les qualités et les défauts de chaque projet individuel. Dans le système actuel, la décision définitive me revient et j'en accepte la responsabilité. Je puis donner au député et à tous les députés à la Chambre l'assurance que je fais de mon mieux avec les ressources dont je dispose, mais que c'est une tâche délicate. En me fondant sur les réalisations passées, je crois sincèrement que nous pouvons distribuer ces crédits de façon équitable et que nous pouvons permettre à certaines personnes de réintégrer les rangs de la population active, ce qui est notre objectif premier.

M. Blaker: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Pourrais-je faire une proposition qui rendra service aux députés de ce côté-ci et peut-être même à l'ensemble des députés et à la Présidence. Comme de nombreux députés veulent prendre la parole, nous nous sommes consultés. En toute déférence, je crois pouvoir aider le comité en dressant la liste de ceux qui désirent parler et l'ordre dont nous avons convenu entre nous. Je laisserai la parole dans un instant au député de Nickel Belt qui, apparemment, est disposé à céder son temps de parole à certains députés qui doivent partir en voyage. Dans notre parti ce serait les députés de Manicouagan, Sainte-Marie, Papineau, Thunder Bay-Atikokan et moi-même. Nous nous sommes entendus pour que le député de York-Centre qui a déjà pris la parole mais qui doit prendre l'avion, puisse s'adresser brièvement à la Chambre.

Les subsides

● (1500)

J'ajouterai que le député de Nickel Belt a accepté que le député de York-Centre prenne la parole en premier, et que par conséquent, son tour viendra après celui-ci.

Le président: A l'ordre. Je n'ai pas d'objection. Les députés à ma gauche se sont mis d'accord mais cela ne devra pas empêcher d'autres députés à ma droite d'avoir leur tour le moment venu. Le député d'Esquimalt-Saanich a quelque chose à ajouter.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je vous remercie de ces paroles, monsieur le président. J'espère que nous aurons l'occasion de poser une question de temps à autre.

[*Français*]

Le président: La période de temps allouée à l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold) est maintenant écoulée.

[*Traduction*]

M. Kaplan: Monsieur le président, je tiens à remercier le député de Nickel Belt de sa gentillesse et j'aimerais reprendre brièvement là où j'en étais tantôt.

Je me réjouis de voir que le ministre donne maintenant son appui sans réserve à ses collaborateurs. Cette attitude à leur égard contraste avec celle qu'il affichait quand il est entré en fonctions. Il ne m'a pas dit, pas plus qu'à la Chambre, où il trouverait les 117 millions de dollars que son collègue le président du Conseil du Trésor lui a demandé de supprimer dans son ministère. J'aimerais d'abord qu'il promette à la Chambre que ces économies ne consisteront pas à réduire le personnel, que la réduction dont j'ai parlé n'aura pas lieu et qu'au moins l'effectif redeviendra ce qu'il était au début de 1979.

J'aurais deux autres questions à soulever, très brièvement car je ne veux pas empiéter sur le temps d'autres députés. On a pu lire dans les journaux, entre autres dans le *Globe and Mail* du 9 octobre, que 20 p. 100 des immigrants reçus au moment où l'article a été rédigé, avaient reçu leur confirmation aux termes d'un décret spécial. Je sais que cette mesure est une pratique du gouvernement. Je sais également que dans certains cas, le ministre peut délivrer un permis. Il m'est arrivé souvent d'en réclamer moi-même pour des gens de ma circonscription. Disons que dans certains cas, il est normal que le ministre procède ainsi.

Cependant, ce système laisse à désirer car il repose sur l'intervention d'une instance politique. Je demande au ministre si l'on songe à changer ce système pour une formule exigeant moins d'interventions directes et plus de procédure réglementaire, susceptible de produire les mêmes résultats que le système régulier d'immigrant reçu auquel je ne trouve rien à redire pour l'instant.

Je pense enfin que les Canadiens aimeraient savoir comment la Canadian Foundation for Refugees se débrouille et dans quelle mesure elle a réussi à convaincre le public de financer ses activités jusqu'ici.

M. Atkey: Je répondrai d'abord à la dernière question, monsieur le président. Je dois voir demain M. Mitchener, le coprésident de la Canadian Foundation for Refugees. J'espère qu'il pourra à ce moment-là me fournir plus de renseignements et que je pourrai ensuite répondre au député.

Je tiens cependant à signaler au député qu'à ma demande, les directeurs de cette caisse ne veulent pas être soupçonnés de rivaliser avec d'autres groupes bénévoles légitimes du secteur privé. Ils ont donc coordonné et organisé leurs activités de façon à appuyer certains groupes du secteur privé dont le travail a été couronné de succès. Je pense que c'est une excellente façon de procéder.

En ce qui concerne les permis du ministre, les chiffres cités par le député se rapportent aux permis accordés par l'ancien gouvernement et mon prédécesseur. Il pense peut-être que le système est valable et la question des 20 p. 100 ne le préoccupe peut-être pas, mais pour ma part, elle me préoccupe certainement. Comme c'est moi qui exerce le pouvoir discrétionnaire et que ces décisions mettent en cause des êtres humains, je crains souvent que vu qu'on accorde des pouvoirs aussi vastes à une seule personne qui les délègue ensuite à d'autres, cela signifie qu'il existe une bonne part d'arbitraire dans la loi. C'est une question sur laquelle nous devrions nous pencher.

J'espère que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration nous sera utile, à moi et au gouvernement, à cet égard, pour découvrir des moyens de restreindre l'octroi de permis ministériels. Ce n'est pas que je veuille en aucune manière me montrer moins compatissant ou intervenir moins souvent dans les cas de nécessité réelle, mais c'est plutôt pour agir avec une certaine constance et une certaine justice, afin que les gens connaissent et observent les règles. Nous devons nous appliquer à faire en sorte que l'immigration ne soit pas perçue comme étant une question de favoritisme, mais plutôt comme étant régie par des règles équitables s'appliquant à tous également.

En dernier lieu, pour ce qui est de la compression du personnel et du coût du programme d'aide aux réfugiés, le député sait pertinemment qu'il ne s'agit plus de 117 millions de dollars, comme prévu à l'origine, mais bien de 110 millions de dollars. Au moins la moitié de cette somme sera utilisée au cours de l'année fiscale 1980-1981. Bien entendu, cela n'entre pas dans le sujet de notre discussion puisque les prévisions budgétaires pour 1980-1981 ne sont pas encore préparées. Le programme actuel sera maintenu tout au long de 1980, comme le sait d'ailleurs le député. Je vais vous indiquer où en sont rendus les travaux à cet égard.

Au chapitre de la nouvelle répartition des dépenses pour la présente année financière, le sujet a été abordé au comité permanent. Environ 17.7 millions de dollars destinés aux programmes de création d'emplois du gouvernement précédent n'avaient pas été dépensés même si les programmes en question avaient été supprimés. D'après moi, lorsqu'on est en présence de fonds affectés à des programmes auxquels on a mis fin, et qui, par définition, n'étaient à toutes fins pratiques pas nécessaires, la solution qui s'impose sur le plan financier c'est de réaffecter ces fonds inutilisés à des fins beaucoup plus utiles, au lieu d'emprunter de l'argent et faire accroître ainsi le déficit.

Je le répète, monsieur le président, environ 7.5 millions de dollars affectés au programme de formation et d'expérience professionnelles n'avaient pas encore servi au moment où le programme a pris fin, le 31 mais 1979, par décret du gouvernement précédent. Allons-nous laisser cet argent inutilisé ou allons-nous nous en servir judicieusement? Je recommande la deuxième solution.

La somme de 4.7 millions de dollars prévue pour le programme de subventions à la mobilité de la main-d'œuvre n'a pas servi. Ce programme avait pour objet d'aider à se recycler les employés mis en disponibilité par suite d'un changement tarifaire ou commercial. Or, ces changements ont rendu inutile la dépense de ces sommes. Le député ne veut assurément pas dire qu'il a été imprudent de réaffecter ces sommes à un programme, d'après lui, utile.

Enfin, les 6 millions de dollars affectés aux allocations de formation n'ont pas servi, parce qu'on s'est servi des fonds de la caisse de l'assurance-chômage aux fins de la formation initiale, ce qui en a rendu la dépense inutile. Il était certes judicieux sur le plan financier d'affecter ces fonds au programme d'aide aux réfugiés.

En ce qui concerne les réductions de personnel, monsieur le président, je ne suis pas en faveur quand elles causent des problèmes. Je n'en réitère pas moins mon appui à mon excellent personnel au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Certes, si le personnel actuel, qui est efficace et compétent, fait l'affaire, alors pourquoi proposer sans raison qu'on l'augmente? Ce n'est pas prudent non plus sur le plan financier.

Si nous pouvons continuer à donner du bon service, un des meilleurs du monde, je vous l'assure, les effectifs actuels peuvent très bien suffire.

Le président: La parole est au député de Nickel Belt.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) invoque le Règlement.

M. Ouellet: Monsieur le président, lorsque le député de Lachine (M. Blaker) a invoqué le Règlement, disant qu'il consentait à permettre au député de York-Centre (M. Kaplan) de prendre la parole parce qu'il devait prendre l'avion, nous avons accepté de le laisser prendre la parole. Mais je vous rappelle que le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold) avait la parole. Normalement il a le droit de poser des questions au ministre pendant au moins 20 minutes. Sa période de temps n'était pas écoulée, et je pense qu'on devrait revenir au député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine . . .

Le président: A l'ordre. Je pense qu'il y a un peu trop de gérants au comité actuellement. Je veux faire remarquer aux honorables députés que nous tenons le temps. Le temps de l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine était écoulé depuis 2 h 59, parce que son temps inclut la réponse qu'il reçoit du ministre.

● (1510)

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'aurais une question à poser au ministre au sujet de la Commission d'assurance-chômage. Le problème qui m'a été signalé concerne M^me^ Linda Huard, dont le numéro d'assurance sociale est 465-320-950. Cette femme a été appelée à faire partie d'un jury. Elle touchait les prestations et devait se présenter au bureau de l'assurance-chômage. Elle a dit aux fonctionnaires qu'elle avait été appelée à siéger comme jurée. On lui a dit d'y aller, mais en ajoutant que si elle devait s'absenter pendant plus d'une journée, il faudrait aviser quant à la décision à prendre. En fait, le jury a siégé pendant environ cinq jours. En rentrant chez elle, elle a trouvé un avis d'inadmissibilité disant que, n'ayant pas été disponible, elle n'avait plus droit aux prestations.

Le ministre pourrait-il tirer au clair une question qui semble très confuse concernant les personnes qui sont choisies comme jurées, mais qui ne savent pas combien de temps siégera le jury?

M. Atkey: Monsieur le président, cela soulève un point très intéressant. J'aimerais bien que l'on me donne des détails sur ce cas particulier. Quant à cette personne, je ne sais pas s'il est dans son intérêt ou dans celui du député de discuter cette question à la Chambre des communes, sauf en principe et en général. Pour ma part, je suis tout à fait en faveur du système de jury et du devoir que cela impose à quelqu'un en tant que citoyen. S'il y a conflit en fait, entre l'obligation de siéger comme juré, qui est une obligation impérieuse, à mon avis, et les règlements de la Commission d'assurance-chômage, bien sûr, le problème me préoccupe. Je voudrais concilier ces deux choses dans l'intérêt de la personne qui doit pouvoir faire son devoir de citoyen. C'est dans cet esprit que j'instituerai une enquête sur cette affaire pour voir s'il existe effectivement une difficulté. Il y aurait peut-être lieu dans ce cas d'en appeler à la commission d'arbitrage dans la région en cause.

M. Rodriguez: Avec tout le respect que je vous dois, je vous fais remarquer que je ne nomme personne ici à moins d'avoir la permission des intéressés. Prenons-en bonne note.

Il ne suffit pas de dire à M^me^ Huard ou à toute autre personne qui se touve dans la même situation de faire appel. Ce n'est pas juste, monsieur le président. Ce n'est pas juste du tout. Si le ministre croit tant à l'utilité des jurys et à la responsabilité des citoyens appelés à remplir les fonctions de jurés, il doit écrire une note de service pour clarifier la situation des prestataires qui remplissent ces fonctions. C'est votre devoir, monsieur le ministre. N'essayez pas de vous y soustraire en disant aux citoyens qu'ils doivent passer par toutes les procédures d'appel. Voilà mon premier point.

Je voudrais que le ministre s'engage à envoyer une note de service à ses bureaux pour tirer au clair toute cette question des fonctions de juré et de leurs implications dans le cas des prestataires d'assurance-chômage.

M. Atkey: Monsieur le président, il est inutile de perdre beaucoup de temps sur ce principe très important, car c'est une question à laquelle je m'intéresse de très près.

M. Rodriguez: Alors, envoyez une note de service.

M. Atkey: Et je serais heureux de discuter cette question avec le député. Je tiens à dire au député que j'ai l'habitude de vérifier les faits avant d'envoyer des notes de service; c'est précisément ce que je vais faire dans ce cas, et j'agirai ensuite en conséquence.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je voudrais passer à une autre question que j'ai déjà abordée avec le ministre en comité. Elle a trait aux paiements en trop. Quand le vérificateur général a révélé que 290 millions de dollars avaient été payés en trop à des prestataires, on a pu lire cette nouvelle en gros titres dans les journaux. A partir de ce moment-là, tout le monde était prêt à dire que les prestataires de l'assurance-chômage profitaient indûment du système.

En fait, le vérificateur avait expliqué que la Commission d'assurance-chômage avait payé en trop 108 millions de dollars par la faute d'employeurs qui avaient mal rempli les certificats de cessation d'emploi. Dans les cas où cela a entraîné un paiement en trop, le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de prendre des mesures pour que les employeurs fautifs remboursent les sommes payées en trop et qu'on ne demande pas aux chômeurs de réparer une situation dont ils ne sont pas responsables?

M. Atkey: Monsieur le président, comme le député le sait, les chiffres du plus-payé, un phénomène très grave en effet et qui me préoccupe beaucoup en ce qui concerne les employeurs et les employés, sont des projections. La situation n'est pas réjouissante, mais je tiens à lui dire que lorsque des personnes reçoivent des prestations en trop, il a pu y avoir complicité, c'est-à-dire que les employeurs ont pu se tromper en remplissant les formules. Il s'agit de projections. Nous n'avons pas de noms dans bien des cas où, parce que les employeurs ont mal rempli les formules, des prestations sont versées en trop.

Dans un cas où nous connaîtrions le bénéficiaire ou l'employeur et où nous saurions que l'employeur a délibérément fourni de faux renseignements, les enquêteurs de la Commission prendraient évidemment des mesures pour récupérer l'argent. C'est une proposition logique contre laquelle il n'y a rien à dire.

Je ne veux pas laisser au député et au public la fausse impression que nous avons des milliers de noms d'employeurs qui ont mal rempli les formules et à qui nous allons réclamer les sommes versées en trop, parce que cela n'est pas possible. Au lieu, nous adoptons un système plus détaillé pour tenir compte des emplois antérieur. Cela prendra beaucoup plus de temps. Nous insisterons pour que les employeurs remplissent cette formule avec exactitude. Nous croyons que la nouvelle formule accompagnée de la publicité voulue et l'aide de groupes du secteur privé—et je dois dire que j'ai reçu une excellente collaboration d'organismes tels que la Chambre de commerce, l'Association des manufacturiers canadiens—nous permettront de réduire les paiements en trop attribuables aux erreurs de l'employeur. C'est là, je crois, un objectif légitime, et je remercie à nouveau le député de m'avoir signalé la chose.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, à ce propos, avant de continuer, il me semble que son ministère, en effectuant ses vérifications, n'éprouvait aucune difficulté à dépister ceux qui avaient reçu des paiements en trop. J'espère que le ministre réussira aussi bien à dépister les noms des employeurs qui, d'après l'enquête du vérificateur général, font des erreurs en remplissant les certificats de départ qui pourraient entraîner des paiements en trop de 108 millions de dollars.

L'autre point que je veux aborder concerne le programme Canada au travail. Je représente une circonscription du nord de l'Ontario. A titre d'ancien avocat de la société Inco, le ministre est parfaitement au courant du chômage qui sévit dans le bassin de Sudbury. Il connaît très bien l'économie en dents de scie qui caractérise Nickel Belt et bien d'autres régions de l'Ontario. Il sait pertinemment qu'il n'y a pas chez nous une foule d'employeurs qui peuvent se prévaloir du programme d'aide à la création locale d'emplois. Le PACLE donnerait de bons résultats s'il y avait beaucoup d'employeurs dans la région. Mais face à une région dépourvue d'employeurs et qui ne peut donc pas bénéficier du programme, que fait le ministre? Il n'est pas sitôt installé dans son poste, il n'est pas sitôt assis sur son siège, qu'il supprime sans hésiter tous les fonds de Canada au travail affectés au nord de l'Ontario, fonds qui constituent une subvention directe du gouvernement fédéral aux municipalités.

J'ai écrit au ministre. Après trois semaines d'attente et d'insistance, j'ai enfin reçu une réponse qui n'était que du vent. En fait, il me dit qu'il a maintenant fixé un taux d'excédent de 9 p. 100 et que nous sommes en deçà de ce seuil. En réalité, même son propre service d'assurance-chômage utilise le taux de 9½ p. 100 pour les prestations prolongées. Aujourd'hui même, au moment où je m'adresse à la Chambre, c'est là le taux de chômage régional dans le bassin de Sudbury. Mais le ministre ne tient pas compte du taux de chômage régional; il se sert plutôt d'un chiffre quelconque obtenu après avoir beaucoup jonglé avec d'autres chiffres. On a fixé le seuil minimum à 9 p. 100. Il s'ensuit que tout le nord de l'Ontario est privé de Canada au travail.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont jamais tenu le programme Canada au travail pour une solution valable au problème du chômage au Canada. Ce programme n'est pas la solution, mais il créait tout de même des emplois. L'année dernière, il a créé plusieurs centaines d'emplois. Sans ces emplois, ces gens seront obligés d'avoir recours à l'assurance-chômage ou au bien-être. Le ministre a dit qu'il avait consulté toutes sortes de gens. La consultation ne sert à rien quand on est borné et qu'on a des préjugés.

J'ai ici une lettre datée du 6 novembre que m'ont fait parvenir les conseils d'administration de bien-être des districts du Nord, dont voici la teneur:

● (1520)

Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus une résolution adoptée à l'unanimité par les six conseils de bien-être des districts du nord de l'Ontario. La résolution se passe d'explications, mais j'aimerais vous souligner la très grande importance que nous y attachons. Tous les conseils du nord craignent beaucoup que la suppression du programme n'ait de graves répercussions sur les coûts du bien-être. Ce que nous craignons encore davantage c'est que ceux qui grâce à ce programme ont retrouvé leur dignité et leur indépendance, ne soient encore obligés de compter sur l'assistance publique.

Nous vous exhortons à user de toute votre influence pour réclamer le remplacement ou le rétablissement du programme Canada au travail dans notre région.

J'aimerais lire aussi la résolution. Je cite:

Résolution concernant la décision du gouvernement fédéral de mettre fin au programme Canada au travail en Ontario.

Attendu que le programme Canada au travail fournissait de l'emploi à des gens des régions rurales et du nord qui en avaient besoin,

Attendu qu'il n'y a souvent pas d'autre source d'emplois, à part ce programme, dans beaucoup de régions du nord et rurales,

Attendu que les emplois qu'assurait ce programme aidaient beaucoup de gens qui touchaient des prestations générales de bien-être, à retourner au travail,

Attendu que la décision de mettre fin à ce programme entraînera une augmentation des dépenses de bien-être,

Par conséquent qu'il soit résolu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de mettre fin à ce programme, ou de le remplacer par d'autres programmes fédéraux d'emploi dans les régions du nord et les régions rurales de l'Ontario.

Le ministre ne s'est bien sûr pas livré à ce genre de consultation. Il n'a pas consulté les députés qui représentent ces régions, moi, par exemple. J'aurais été bien disposé à le faire profiter de mon expérience dans Nickel Belt. Le ministre connaît Nickel Belt parce qu'il a été l'avocat de l'INCO.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Le ministre s'y est rendu à maintes reprises pour assister aux audiences résultant des mises à pied dans l'industrie du nickel. Il sait bien ce qui se passe dans la région de Nickel Belt, dans le bassin de Sudbury. Or, qu'a-t-il fait? Il a supprimé le programme Canada au travail. Il dit que nous avons le Programme d'aide à la création locale d'emplois, sans envisager s'il était vraiment possible de mettre le Programme en œuvre dans les localités où les occasions d'emploi n'abondent pas.

Une voix: Il faut lui conseiller la prudence.

M. Rodriguez: Il en a besoin. Nous savons qu'il parle sans réfléchir. Nous en avons été témoins. Ce que le ministre fait en l'occurrence est extrêmement grave car il crée de réelles difficultés pour bien des gens incapables d'obtenir un emploi dans le cadre de ce programme qui s'était révélé utile jusqu'ici.

Le ministre trouvera peut-être intéressant d'apprendre que l'argent consacré à ces projets a souvent servi à reboiser la région dont ses amis de l'INCO avaient détruit la forêt. Pourquoi mordre la main qui l'a nourri? Cela me dépasse. On aurait cru qu'il ne tournerait pas le dos à ses amis, mais c'est ce qu'il a fait.

Je veux que le ministre nous promette maintenant de rétablir le programme dans le nord de l'Ontario et dans les localités rurales qui n'ont pas la possibilité de tirer parti du Programme d'aide à la création locale d'emplois. Il importe que le ministre soit franc à l'égard du comité et qu'il nous le fasse savoir.

M. Atkey: Monsieur le président, je me demande pourquoi le député critique un programme comme le PACLE. S'il se tenait au courant de ce qui se passe dans sa région il saurait que ce programme aura une importance considérable pour le Nord de l'Ontario. Je voudrais consigner au compte rendu certains chiffres intéressants. L'année dernière, les crédits du PACLE en Ontario se sont montés à 5.1 millions de dollars alors que notre gouvernement va affecter, cette année, environ 10.2 millions de dollars dont la majeure partie bénéficiera au Nord de l'Ontario. Le député demande où exactement se trouvent ces projets dans le Nord de l'Ontario. Je puis lui dire qu'il y a vingt et un projets d'approuvés et cinquante-six en cours de planification.

J'ai eu un certain nombre d'entretiens avec des responsables de la province, notamment avec le ministre, M. Bernier, qui m'a dit fonder beaucoup d'espoirs dans le programme PACLE pour créer des emplois à long terme dans le Nord de l'Ontario. Certes, il est difficile de faire démarrer les projets triennaux, en particulier ceux qui s'adressent aux communautés autochtones. Je n'en disconviens pas.

Par suite de certains problèmes qui ont surgi au début, nous avons modifié le règlement pour créer une phase transitoire qui permet à ceux qui mettent au point des projets triennaux dans le cadre du programme Canada au travail de poursuivre leur activité durant une première période d'un an. Ils pourront ainsi toucher les fonds disponibles pour créer des emplois cet hiver.

Je recommande au député d'approfondir ses recherches. Il est ici depuis beaucoup plus longtemps que moi. J'ai été obligé d'aller gagner honnêtement ma vie.

M. Knowles: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

M. Atkey: Il est resté ici et ne semble pas savoir ce qui se passe dans sa localité. De fait, dans sa localité, comme dans de nombreuses autres au Canada, on a constaté que les programmes Canada au travail n'ont guère été fructueux. Je le répète, ces programmes étaient coûteux et créaient des emplois à court terme. On commençait quelque chose puis on s'arrêtait et il ne restait plus rien. Nous voulons créer des emplois permanents.

J'inviterais le député à passer plus de temps à Sudbury et dans Nickel Belt et à discuter avec les responsables des programmes locaux d'aide à la création d'emplois. Il y prendrait peut-être goût. C'est vraiment le moyen de régler les problèmes du nord de l'Ontario. Je suis heureux de dire que les représentants du gouvernement de l'Ontario semblent d'accord avec moi sur ce point, du moins d'après les entretiens que j'ai eus avec eux.

M. Rodriguez: Monsieur le président, il est heureux que le ministre ait pu gagner aussi honnêtement sa vie ces quatre ou cinq dernières années. J'ai remarqué qu'il avait les mains dans les poches en répondant à ma question. C'est la première fois que je vois un avocat les mains dans ses propres poches.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il est normal d'applaudir.

M. Rodriguez: L'après-midi avance et on semble perdre le sens de l'humour. De toute façon, tous les avocats sont de l'autre côté de la Chambre.

De toute évidence, le ministre n'est pas au diapason des gens de la base. M. Bernier, avec qui il s'est entretenu, parlait lui aussi officiellement au nom d'un gouvernement. J'ai donné lecture d'une résolution émanant de ceux qui travaillent à la base, des responsables du programme de bien-être social dans le nord de l'Ontario.

Le ministre a dit que l'Ontario recevrait dix millions de dollars dans le cadre des programmes locaux d'aide à la création d'emplois. Dans une lettre qu'il m'a envoyée, il m'a dit que trois millions de dollars iraient aux initiatives autochtones. Nous n'avons rien contre. Nous parlons du taux élevé de chômage à l'extérieur des réserves indiennes. C'est donc dire qu'il ne restera que sept millions de dollars à distribuer dans le cadre de ces programmes pour l'ensemble des régions rurales de l'Ontario, y compris le nord de l'Ontario, et pour les régions urbaines du nord de l'Ontario où, je vous le rappelle, le taux de chômage se maintient à environ 9.5 p. 100. Le ministre ne nous a pas fourni de chiffres précis quant aux montants qui seront consacrés aux programmes locaux d'aide à la création d'emplois dans le nord de l'Ontario, ou, plus précisément, dans la région de Sudbury. La raison pour laquelle je ne suis pas d'accord avec le ministre, c'est que le bassin de Sudbury ne compte pas suffisamment d'employeurs pouvant profiter du Programme d'aide à la création locale d'emplois. Voilà le problème.

● (1530)

Auparavant, avec le programme Canada au travail, les municipalités pouvaient présenter des demandes. Cela leur permettait de réaliser des projets sans imposer de fardeau supplémentaire à leurs contribuables. Les travaux entrepris par les municipalités ont donné du travail à des centaines de personnes qui ont ainsi reçu des chèques de paie au lieu de toucher des chèques de bien-être ou des prestations d'assurance-chômage. Je pense que c'était une bonne chose, aussi bien pour eux que pour la collectivité. Ce que le ministre a fait en supprimant totalement . . .

Le président: A l'ordre. Je me vois dans l'obligation d'interrompre le député, car son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le président, je serai très bref. Il s'agit d'un cas particulier de ma circonscription, celui de Manicouagan. J'aurais beaucoup d'instances à faire, compte tenu de la dimension de la circonscription, 600 milles sur 1,250 milles, mais je me bornerai, aux fins de la discussion, simplement au cas de Port Cartier, au sujet duquel j'aurais une question extrêmement précise à poser au ministre. L'allocation dans le cadre du projet Canada au travail a été de $2,600,000. Nous n'avons donc pas atteint le maximum, et le taux de chômage a été établi avant la fermeture de la compagnie ITT à Port Cartier. Alors évidemment, à cause de cette fermeture-là, nous en sommes arrivés à 1,300 chômeurs de plus, lesquels n'ont pas été comptabilisés comme tels, et actuellement il n'y a aucun budget spécial de prévu pour leur venir en aide.

J'ai reçu un télégramme encore aujourd'hui de la part des gens de Havre-Saint-Pierre, qui est situé à 200 milles de Port Cartier, et ces gens-là sont un peu déçus de constater que nous avons accepté au niveau de Canada au travail beaucoup de projets pour Port Cartier, mais à leur détriment, parce que le chômage avant la fermeture de la ITT se situait davantage vers la moyenne de la basse Côte Nord.

Alors je demande au ministre s'il a l'intention de majorer l'allocation pour la circonscription de Manicouagan, à cause de la fermeture de la ITT. Déjà j'avais des propositions à lui faire qui lui permettraient peut-être d'agir assez rapidement avec ce dossier. Je ne parlerai pas du député de Joliette (M. La Salle) évidemment, mais j'aimerais préciser que nous avions déjà une entente avec le Québec et avec la ville de Port Cartier pour commencer la construction d'un débarcadère pour un traverse-rail à Port Cartier. Alors nous pourrions peut-être immédiatement commencer les travaux. L'entente est faite, il s'agit de prendre une décision et de l'appliquer. Je pense que cela est assez simple. Dans la région de Havre-Saint-Pierre, une autre entente avec le Conseil du Trésor stipulait probablement l'octroi d'une subvention de $250,000 qui permettrait justement de créer du travail à Havre-Saint-Pierre même pour la durée de l'hiver.

Alors ce que je demande au ministre finalement, ce sont les $400,000 que nous pourrions avoir sur l'enveloppe globale de 3 millions. Deux projets avaient été annoncés et je me demande dans quelle mesure le ministre est prêt à fournir les $400,000 pour Port Cartier, dans le cadre de Canada au travail, ou encore de donner immédiatement le feu vert aux travaux de réalisation du débarcadère, et la même chose pour l'aéroport de Havre-Saint-Pierre, ce qui représente un montant de $250,000. J'aimerais avoir une réponse précise à ces trois questions-là.

[*Traduction*]

M. Atkey: Monsieur le président, je pense qu'il importe au départ d'expliquer comment on calcule le taux de chômage pour déterminer l'admissibilité au programme Canada au travail. Je pense que c'est important non seulement pour le député, mais aussi pour le dernier député du Nouveau parti démocratique qui a pris la parole. Nous nous appuyons exactement sur le même critère que l'ancien gouvernement. Il s'agit du taux de surplus de main-d'œuvre. Ce n'est pas le taux du chômage qui figure dans le bulletin mensuel de Statistique Canada.

Il est nécessaire d'avoir des chiffres par circonscription, étant donné que c'était le souhait exprimé par les députés et certainement la position du gouvernement précédent. Nous devons donc déterminer le nombre de prestataires d'assurance-chômage dans chaque circonscription; c'est facile si l'on se sert du code postal des prestataires. On fait ensuite le rapport entre ce nombre et la population active totale de la circonscription, qui est évaluée par les centres d'emploi du Canada de la région. Cela nous donne le taux de surplus de main-d'œuvre. S'il est inférieur à 9 p. 100, qui est le seuil fixé pour cette année, la circonscription ne peut pas bénéficier du programme. S'il est supérieur à 9 p. 100, le montant affecté augmente proportionnellement à l'écart entre le taux en question et 9 p. 100.

Il s'agit dans ce cas d'une situation où le taux de surplus de main-d'œuvre a peut-être été calculé avant qu'un événement particulier se soit produit, en l'occurrence la malheureuse mise à pied de travailleurs à la IT and T Rayonnier. Il n'en reste pas moins que nous devrons tenir compte de cette situation.

Il y a deux façons de s'attaquer à ce problème. L'une d'elles relève de mon ministère. Déjà, des fonctionnaires des services consultatifs de la main-d'œuvre ont rencontré des représentants de la IT and T Rayonnier en vue d'aider les employés en cause dans cette région, par le versement de prestations d'assurance-chômage, par une forme quelconque de programme à frais partagés ou par tout autre programme auquel il serait possible d'avoir recours. Ces services consultatifs de mon ministère sont et demeurent à la disposition des travailleurs et de la société pour tâcher d'atténuer les effets immédiats de ces mises à pied.

Pour ce qui est des autres fonds mentionnés par le député, il s'agit là, évidemment, de crédits relevant d'un autre ministère. Mon collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, a participé à ce programme, et bien que ce ne soit peut-être pas tout à fait régulier, je propose, vu que le ministre est ici, qu'il explique lui-même la façon dont cette somme est répartie. Bien entendu, je peux aussi lui demander de me communiquer ces renseignements pour tâcher de régler le problème du député qui est bien réel, je m'en rends compte.

M. Ouellet: Y aura-t-il un nouveau budget? C'est la seule question.

M. Atkey: La réponse est non. Les 100 millions de dollars du programme sont déjà affectés et on ne prévoit pas pour le moment augmenter ce montant.

Je viens tout juste de recevoir une proposition de la région—apparemment elle arrivera bientôt à mon bureau—recommandant le recours à une intervention spéciale dans la région de Port-Cartier, dans le cadre de la stratégie d'emploi de cette année. Cette intervention spéciale comporte un maximum de $250,000. Je puis assurer au député que, dès que j'aurai reçu cette demande, je l'examinerai très attentivement et, sans dépasser les limites qui s'appliquent à ce genre d'intervention, je ferai de mon mieux pour que les fonds soient affectés à la région du député pour atténuer les effets de la situation dont il a parlé. Je répète cependant qu'il s'agit d'un maximum de $250,000.

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre dise si, oui ou non, il est d'accord pour donner le feu vert au projet du débarcadère, ce qui procurerait de l'emploi immédiatement, et dans le cas de Havre-Saint-Pierre, s'il pouvait donner le feu vert aussi pour la construction de l'aéroport, ce qui représente $250,000.

J'avise le ministre immédiatement que ces deux décisions ont été prises antérieurement et qu'actuellement je pense que les fonds sont déjà prêts à être dépensés pour ces deux projets qui répondent exactement à la collectivité.

[*Traduction*]

M. Atkey: Monsieur le président, il est bien évident que cela relève du ministre des Travaux publics. Le gouvernement en est actuellement saisi, et nous chercherons toutes les occasions de collaborer avec le gouvernement du Québec dans l'examen de toutes les possibilités qui pourront se présenter, comme par exemple la mise en chantier de travaux dans cette région. Il est bien évident que je ne suis pas en mesure de répondre aujourd'hui.

M. De Bané: Monsieur le président, ma première question concerne la très louable politique du nouveau gouvernement qui consiste à ouvrir l'accès à tous les renseignements qui ne sont pas confidentiels ou qui n'intéressent pas la sécurité nationale. Dans cette optique, le ministre consentirait-il à ce que l'économiste de district de son ministère, qui est affecté au bureau de district du CMC de Rimouski, me communique régulièrement son rapport de prévisions régionales, de taux de chômage, etc.? Je veux parler de ces études qu'il effectue régulièrement et qui donnent tous les indicateurs économiques de la région. Si ces rapports comportent parfois des renseignements communiqués à titre confidentiel, ce n'est pas cela que je désire. Ce que je voudrais avoir, en ma qualité de représentant de la population de cette région, c'est tous les autres indicateurs économiques. J'aimerais bien avoir accès à ces renseignements.

• (1540)

M. Atkey: Monsieur le président, cette demande mérite d'être étudiée et je m'y appliquerai très sérieusement. On m'informe que l'économiste du district n'a pas pour tâche de faire des prévisions au niveau local, pas plus qu'il nous incombe d'en faire, dans bien des cas, au niveau régional. Je ne voudrais donc pas induire le député en erreur en lui disant quels renseignements il peut se procurer ou non. Je prendrai toutefois très au sérieux cette demande et veillerai à ce que le député puisse obtenir tous les renseignements disponibles qu'il souhaite obtenir pour mieux connaître et comprendre sa région. Évidemment, j'exigerai d'en prendre connaissance moi aussi, car ils relèvent de ma compétence, pour être bien sûr qu'ils sont exacts et ne prêtent pas à confusion, conditions essentielles à la publication de tout document officiel.

M. De Bané: Je suis persuadé que lorsque le ministre verra ce qu'il en est, il se rendra compte qu'on fait des prévisions à partir de ces documents contenant souvent des renseignements qui, à mon sens, devraient être biffés avant que le document soit remis au député. Mais il y a une foule d'informations qui sont extrêmement utiles à tout représentant élu du peuple.

Ma deuxième question porte sur le programme Canada au travail. Ce qui j'ai à vous dire à ce sujet, monsieur le ministre, remet en question son intégrité et peut-être aussi, malheureusement, votre réputation. J'aimerais parler très ouvertement avec vous, monsieur le ministre, et je serais très heureux si vous pouviez mettre les choses au point. Ce programme a été mis sur pied à une époque où vous et moi ainsi que la plupart de ceux qui sont ici aujourd'hui étions députés. Ce matin, lorsque vous avez répondu à ma question, vous avez dit que la formule de sélection n'a pas été modifiée.

Depuis le début—et je crois que tous les députés, quel que soit leur parti, peuvent le confirmer—les fonctionnaires de votre ministère étudient les projets, consultent beaucoup les gens de la circonscription concernée et en discutent avec le député de cette circonscription qui, s'il est d'accord, contresigne la recommandation qui sera présentée au ministre. Je n'ai jamais entendu dire qu'un ministre ait approuvé un projet qui n'avait pas au préalable reçu l'assentiment du député concerné et des fonctionnaires du ministère. Le ministre peut s'en assurer et je voudrais bien savoir qui, parmi les députés, nierait le fait que les projets ne sont approuvés que sur accord du député et des fonctionnaires du ministère.

En ce qui me concerne, j'ai rencontré les fonctionnaires du ministère en cause, il y a un mois et demi, et en l'espace de quelques heures, nous nous étions mis d'accord sur le programme qu'ils avaient choisi. Ils ont étudié ma recommandation puis nous avons signé une recommandation conjointe. Il y a six semaines de cela et étant donné qu'il fait bien plus froid dans la région d'où je viens qu'au centre du Canada, et que de nombreux projets dépendent des conditions climatiques, il convient de les faire démarrer très tôt, ce qui jusqu'ici n'a pas été fait. Pourquoi? Les renseignements que j'ai, monsieur l'Orateur, s'ils sont exacts, me portent à douter de l'intégrité de ce programme. Je ne peux parler que de la situation au Québec, ne sachant pas ce qui se passe dans les autres provinces.

Je crois savoir que les dossiers de tous les projets du Québec ont été transmis aux candidats battus du parti progressiste conservateur qui devaient les étudier et faire savoir, d'ici le 15 novembre, quels projets ils souhaitaient voir adopter. Je crois savoir qu'on a prolongé jusqu'à la fin de cette semaine le délai dans lequel ils devaient envoyer leur avis. Quand leurs recommandations vont à l'encontre de celles des fonctionnaires et du député, de quelque parti politique qu'il soit, leur opinion l'a jusqu'ici emporté dans bien des cas sur la recommandation conjointe des fonctionnaires et du député. Je serais très heureux que le ministre nous dise si cette information est exacte ou non.

M. Atkey: Monsieur le président, voilà une bien grave allégation. Je soutiens qu'elle est non seulement fausse, non seulement contraire à la vérité, mais qu'elle a pu être motivée par un esprit de sectarisme politique qui, je vous l'assure, est nuisible et préjudiciable à la mise en œuvre sûre et efficace du programme Canada au travail, et je suis déçu que le député fasse une telle allégation.

Comme je l'ai dit ce matin à la Chambre à l'occasion de la période des questions, si ce qu'il dit est vrai, comment se fait-il que des projets autorisant des dépenses de 4.5 millions de dollars ont déjà été approuvés pour la province de Québec et que les crédits ont déjà été versés?

Permettez-moi d'avancer une autre explication. Peut-être le député a-t-il affaire à des fonctionnaires au niveau régional. Je me demande s'il s'est donné la peine de vérifier qui sont les membres du personnel au siège national, lesquels font en réalité partie de mon personnel particulier et sont détachés du ministère pour assumer la direction de Canada au travail. Il serait peut-être intéressé d'apprendre que le haut fonctionnaire en charge du programme occupait déjà le poste du temps de M. Cullen, mon prédécesseur, car il est mieux au courant du programme que quiconque au sein de mon ministère. C'est un fonctionnaire dévoué qui s'acquitte bien de sa tâche. Les remarques que le député a faites aujourd'hui constituent à mon avis un affront à l'endroit de ce fonctionnaire qui, je le répète, est un homme dévoué et consciencieux.

Je trouve également intéressante cette allégation selon laquelle l'intégrité du programme Canada au travail serait en quelque sorte compromise à cause d'un retard ou parce que je m'intéresse personnellement aux décisions qui sont prises. C'est moi, en fait, qui prend toutes les décisions. Le député a l'air de me reprocher, même si c'est de façon sous-entendue, de solliciter des conseils de toutes parts, ce qui est effectivement le cas. La collectivité à laquelle vous appartenez, monsieur, est fort complexe, tout comme la plupart des régions du Canada, et en tant que ministre conscient de mes responsabilités, il m'appartient sans conteste de me faire conseiller le mieux possible; c'est précisément ce que je fais.

J'ai déjà fait savoir aux autres députés à qui j'ai demandé conseil—et je n'ai pas à m'excuser d'en avoir consulté beaucoup—que c'est moi qui prends la décision, je suis responsable de ces décisions. En fait, le député a tout à fait tort quand il laisse entendre qu'auparavant, sous d'autres gouvernements et d'autres ministres, les recommandations du député de même que celles des fonctionnaires ont toujours été acceptées; c'est absolument faux, et je peux lui donner de nombreux exemples où des changements ont été apportés, où des projets proposés ont été réduits et, dans certains cas, rejetés, ou bien où ceux qui avaient d'abord été rejetés ont été acceptés. C'est certes la prérogative du ministre, qui s'appuie sur toutes les données dont il dispose, et je peux assurer au député que je prendrai toutes mes décisions de façon équitable et en tenant compte des désirs exprimés par la collectivité.

Nous ne serons peut-être pas d'accord sur ce qui constitue la collectivité, car je crois que le parti libéral n'est pas le seul groupe à pouvoir parler au nom de la collectivité dans la province de Québec. Je crois qu'il y a dans cette collectivité des particuliers qui sont très actifs et qui n'ont jamais été membres du Parti libéral, et qui ont quelque chose à dire. S'ils m'écrivent de leur propre chef, pour me faire une recommandation ou en fait, parrainer un projet, je pense que c'est une bonne chose pour le gouvernement fédéral et pour le Québec. J'ai consulté le plus grand nombre de personnes possible et continuerai à rechercher leur avis dans le cadre de la loi.

M. De Bané: Monsieur le ministre, si vous voulez bien, parlons franchement. Vous avez dit deux choses: premièrement, que vous n'étiez pas coupable et deuxièmement vous avez admis que vous consultiez toutes sortes de gens. C'est contradictoire. Ce que je vous demande c'est s'il est vrai, si c'est un fait, que l'on a accordé aux candidats défaits du parti conservateur dans la province de Québec jusqu'au 15 novembre pour présenter leurs projets et si, dans les cas où ils différaient des recommandations conjointes des représentants élus et des fonctionnaires de votre ministère, leurs recommandations ont été retenues de préférence à celles des députés.

● (1550)

Je ne nie pas que tous les citoyens canadiens ont des droits égaux. J'aimerais savoir s'il est vrai qu'un candidat défait peut passer outre à la recommandation d'une personne en qui la population a mis sa confiance et qui a confirmé l'opinion des fonctionnaires.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Monsieur le président, si cela était vrai, il m'aurait été difficile d'approuver de nouveaux projets de l'ordre de quatre millions et demi de dollars. Le député prétend que la date limite c'était hier, le 15 novembre. Cependant, dès vendredi dernier, des projets d'une valeur de quatre millions et demi avaient été approuvés. Ce n'est sûrement pas vrai.

Je ne veux pas laisser subsister de doute, car je pense que nous sommes devant une importante question de principe. Bon nombre de personnes ont entrepris des démarches auprès de moi. J'ai fait l'objet d'une sollicitation très étudiée de la part d'un candidat libéral, un ancien ministre du cabinet libéral. Je me suis longuement entretenu avec lui au téléphone. Il avait des choses intéressantes à me dire. C'était l'ancien ministre de la Défense nationale. Quand vous étiez ministre et que votre parti était au pouvoir, vous étiez un ministre accessible. Je suppose que vous saviez écouter de nombreux interlocuteurs, fussent-ils des créditistes, des libéraux ou des conservateurs défaits. Oui, j'écoute quand on s'adrese à moi. Mais je n'aime pas qu'on dise que ce faisant, je nuis à la bonne marche du programme.

Le président: A l'ordre. Je profite de l'occasion pour demander aux députés de s'adresser à la présidence. Le député de Matapédia-Matane a été le premier à l'oublier, ce qui a incité le ministre à faire de même.

[*Français*]

M. De Bané: Monsieur le président, monsieur le ministre . . .

Des voix: Monsieur le président!

M. De Bané: Par votre intermédiaire, monsieur le président, je voudrais que le ministre me confirme ou infirme les faits suivants: à savoir que son ministère ait directement ou indirectement fait parvenir aux candidats progressistes conservateurs défaits dans la province de Québec la liste des projets émanant de leurs circonscriptions et leur demandant leur avis sur les divers projets. C'est cela, monsieur le ministre, la question fondamentale: si cette allégation est vraie, comme je pense qu'elle l'est, parce que je l'ai fait confirmer auprès de plusieurs sources différentes, je dis, monsieur le ministre, que c'est à vous à défendre cette pratique, et à nous expliquer pourquoi des candidats progressistes conservateurs défaits ont infirmé les recommandations conjointes des représentants élus de la population et de fonctionnaires de votre ministère. Je vous dirais même plus, je suis au courant d'un cas où le candidat progressiste conservateur défait a lui-même présenté un projet d'environ $244,000. Le projet a été réduit par les fonctionnaires à environ $103,000, ce qui en faisait le projet le plus important de la circonscription. Ce candidat défait a lui-même obtenu de doubler le montant en question au détriment d'autres projets relatifs à des municipalités aussi importantes que la sienne. Je suis au courant, monsieur le ministre, pour avoir vérifié mes renseignements: Les candidats défaits ont eu une place privilégiée pour décider des projets qui vont être ultimement entérinés par le ministre.

La plus belle preuve en est, monsieur le ministre, c'est que jamais . . .

Le président: A l'ordre! Je me permets de rappeler encore l'honorable député de Matapédia-Matane (M. De Bané) à l'ordre. Lorsqu'il est question d'allégations, il est encore plus important, je pense, de s'adresser à la présidence.

M. De Bané: Ce que je voudrais vous dire, monsieur le ministre . . .

Des voix: Monsieur le président!

M. De Bané: . . . et qui est très sérieux, c'est que jamais le ministre ne pourra convaincre qui que ce soit dans cette Chambre qu'après que le député et les fonctionnaires aient recommandé conjointement au ministre une liste de projets, il y a de cela plus de six semaines, les projets n'ont pas encore été confirmés par le bureau du ministre.

Monsieur le président, les faits que je raconte sont extrêmement troublants; ils mettent en jeu l'intégrité du programme Canada au travail. Vous n'avez qu'à consulter vous-même les candidats défaits du parti conservateur au Québec pour voir à quel point ce programme est désormais politisé. Je peux vous dire une chose c'est que . . .

[*Traduction*]

J'étais en train de dire—et tous les députés pourront en témoigner—que du temps du gouvernement précédent, tous les députés, quelle que fût leur affiliation politique, participaient au même titre au programme et s'en partageaient les responsabilités et les obligations.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Andre: Pas moi!

M. De Bané: Non? Nous devrions en discuter après.

Le président: A l'ordre.

M. De Bané: Je parle de la Gaspésie où je suis né. Le député de Rimouski est créditiste et, comme nos circonscriptions sont voisines, il ne fait aucun doute qu'il pourrait affirmer sous serment avoir été traité par les services du ministère exactement de la même façon que moi. La Fonction publique du Canada n'accepterait pas, à mon avis, de traiter les députés différemment, selon leurs affiliations.

Une voix: J'ai obtenu $100,000 des libéraux; par contre, je n'ai rien pu obtenir des conservateurs.

M. De Bané: Comme le ministre vient de nous le dire, il a suivi les traces de l'administration précédente à cet égard. La répartition du budget se fait d'après une formule mathématique. Je ne l'accuse pas d'avoir modifié cette formule de façon à tenir compte du parti du député.

M. Atkey: C'est très gentil de votre part. Que de générosité!

M. De Bané: J'ai dit simplement que par ce choix, on a de façon très flagrante, passé outre aux recommandations du ministère et des députés, ce qui, dans mon cas, a retardé la décision de six semaines, un temps précieux dans une région où le climat est beaucoup plus froid que dans le centre du Canada. Je connais des cas où il fallait obtenir l'assentiment du candidat défait pour faire approuver un projet.

Le président: Je rappellerais au ministre qu'il ne reste qu'une minute et demie au député de Matapédia-Matane et que le ministre devra essayer de lui répondre dans ce laps de temps.

M. Atkey: Encore une fois, le député a répété ses allégations, mais il a fait une autre suggestion originale que j'aimerais examiner un instant. Il semble vouloir insinuer qu'au moins au Québec un candidat défait aux dernières élections, quoique progressiste conservateur, ne devrait pas avoir le droit de présenter ou de parrainer une demande dans le cadre de Canada au travail.

Des voix: Non, non!

M. Atkey: C'est ce que j'ai entendu.

Une voix: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Atkey: Je ne suis pas d'accord. Je ferai valoir que c'est moi qui décide en ce qui concerne Canada au travail. J'en ai légalement la responsabilité et l'obligation. Je tiens compte de tous les avis que je reçois. Quoi qu'il ait pu se passer sous l'ancien gouvernement, j'ai le devoir de tenir compte de tous les renseignements et de tous les conseils que je peux obtenir. Je ne porterai pas d'accusations contre l'ancien gouvernement, car je n'étais pas ici au cours de la dernière législature. Je vais prendre des décisions aussi justes que possible en fonction des besoins de la population. Je n'admets pas qu'un progressiste conservateur ou un membre d'un parti autre que le parti libéral n'ait pas le droit de conseiller un ministre ou de parrainer un projet. Cela ne tient pas debout et je ne suis pas d'accord.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Dick: Monsieur le président, nous avons entendu un échange fort intéressant qui a duré fort longtemps. Je ne pense pas qu'il ait prouvé quoi que ce soit, même si je dois admettre que dans ma propre circonscription il n'y avait pas de conseil consultatif en 1973. Ces conseils datent seulement de 1974 même si les programmes PIL et Perspectives-Jeunesse étaient déjà en vigueur depuis deux ou trois ans. Ces conseils datent de 1974 et j'en ai formé un dans ma circonscription. En fait, nous y avons eu le droit de vote pendant les deux premières années. Puis, il a été décidé que les députés n'avaient pas le droit de siéger ou de voter dans les associations de circonscription, et, depuis trois ans, nous n'avons plus le droit de vote. Après avoir pris la peine de mettre sur pied une association consultative comme celle-là, je n'ai jamais supposé que mon avis devrait prévaloir sur celui de la dizaine de personnes qui en font partie, et que je pourrais passer outre à leur jugement collectif; aussi, je ne l'ai jamais fait.

● (1600)

Une fois, je me souviens d'avoir écrit au ministre pour lui dire qu'à mon avis, un certain programme ne devrait pas être approuvé. Le ministre ne m'a pas écouté et le projet a vu le jour de toute façon. Ce fut la seule fois, mais je puis dire au moins que j'ai eu connaissance d'un cas où un ministre ne m'a pas donné raison, mais dans l'ensemble, l'association consultative de la circonscription a été très utile.

Bien entendu, je sais aussi que tous les ans, nous avons dénoncé l'esprit partisan qui présidait au choix des programmes de Canada au travail, d'Initiatives locales et de Perspectives-Jeunesse, parce que plus souvent qu'autrement, les membres du cabinet libéral obtenaient la part du lion et qu'en ventilant les résultats, on s'apercevait que les députés libéraux obtenaient toujours davantage que les députés conservateurs. C'est comme la décentralisation. Elle a eu lieu dans seize circonscriptions, dont quatorze étaient représentées par des libéraux et onze par des ministres. Cela arrive parfois. Ce doit être par pur hasard que cela se produit toujours de la même façon.

Toutefois, monsieur le ministre . . .

M. Knowles: Règlement; monsieur le président.

M. Dick: Vous avez eu votre tour. Vous devrez attendre un autre jour. Je veux poser quelques questions au ministre. Je veux également . . .

Une voix: Adressez-vous à la présidence.

M. Dick: Merci de votre aide. Je veux également, par votre intermédiaire, monsieur le président, signaler au ministre que j'aimerais obtenir les résultats de l'économiste régional pour ma circonscription, car nous obtenions ces résultats d'une façon ou d'une autre dans le passé. Nous avons également obtenu des résultats de chacun des bureaux de main-d'œuvre et, en ce qui concerne ma circonscription, les résultats de l'économiste régional et des bureaux de main-d'œuvre différaient sensiblement de ce qu'ils appellent le taux de l'excédent de la main-d'œuvre.

Je n'ai jamais été d'accord sur la formule que préconisait Bud Cullen pour calculer le taux de l'excédent de main-d'œuvre et que l'ancien gouvernement a adoptée. Voici pourquoi. Si vous cherchez une région à chômage élevé, il suffit de remonter la rivière Outaouais sur cinquante milles du côté de l'Ontario pour trouver des endroits où le taux de chômage atteint 15 ou 17 p. 100. Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à Matane, jusqu'au Labrador ou jusqu'à Terre-Neuve, parce qu'il existe des îlots de chômage élevé en Ontario et du côté québécois de la rivière Outaouais. Je tiens à dire une chose au ministre et j'espère qu'il m'écoutera. On ne peut se fier simplement au code postal de ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage pour calculer le taux de chômage, car ainsi, on ne compte pas ceux qui ont déjà reçu toutes les prestations auxquelles ils avaient droit et qui ne sont plus admissibles.

On ne compte pas non plus, monsieur le président, les jeunes gens qui terminent leurs études, qui cherchent des emplois dans des régions à chômage élevé et qui ne réussissent pas à travailler assez longtemps pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Dans ces îlots de fort chômage, on ne compte pas ceux qui ont épuisé leur droit aux prestations, dont le nom figure à la fin des listes de prestataires et dont les codes postaux ne sortent pas des ordinateurs indiquant le taux de l'excédent de main-d'œuvre, de même que les jeunes en quête d'un premier emploi qui n'ont pas pu, avant d'être remerciés, accumuler suffisamment de semaines pour recevoir des chèques. Cela n'a fait qu'aggraver le problème dans ces deux cas, car on ne compte que ceux qui ont eu la chance de trouver un emploi et qui touchent encore les prestations d'assurance-chômage. C'est pourquoi j'ai toujours été contre ce programme.

Je me suis battu à ce sujet avec l'ancien ministre pendant trois ans, après quoi il m'a écrit en me disant qu'il m'approuvait en partie. Il ne m'approuvait pas totalement mais partiellement. Je constate que le ministre fait la même chose cette année. J'espère que si on crée de nouveaux projets, on utilisera un système nouveau et non pas ce système-là qui, selon moi, est un échec.

A dire le vrai, j'aimerais que ce soit un système qui fasse appel aux députés de l'endroit et aux économistes de la région. J'espère qu'un système de ce genre est possible. Je tenais à faire savoir combien la formule du taux d'excédent de la main-d'œuvre, mise au point par l'ancien ministre, me déplaît, et j'espère que le ministre actuel nous assurera qu'il ne l'appliquera pas aux projets et aux programmes à venir. Peut-être le ministre devrait-il collaborer avec les économistes des différentes régions, car je tiens leurs chiffres pour bien plus fiables. Leurs chiffres sont toujours plus élevés que le taux d'excédent de la main-d'œuvre.

M. Atkey: Monsieur le président, ce sont là des soucis que j'ai déjà partagés avec le député. Je dirai au député que je ne suis pas du tout satisfait du taux d'excédent de la main-d'œuvre comme moyen d'évaluer le chômage dans une région. C'est à mon avis l'un des facteurs qui s'est élaboré sous l'ancien gouvernement précisément parce que l'ancien gouvernement insistait pour répartir les crédits des programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail et, il y a plus longtemps, ceux du programme des initiatives locales en tenant compte des limites politiques des différentes circonscriptions. Apparemment, il n'existait pas d'autre moyen d'évaluer le chômage au sein d'une circonscription autrement qu'en vérifiant le code postal et le taux d'excédent de la main-d'œuvre dont le député a si bien expliqué les faiblesses au comité.

Si je devais mettre sur pied de nouveaux programmes d'emploi ou de création d'emplois à appliquer circonscription par circonscription, je chercherais bien honnêtement une autre solution qui constitue une amélioration. Je puis toutefois assurer le député que le programme Canada au travail en est à l'étape finale. La nouvelle stratégie gouvernementale en matière d'emploi, qui sera dévoilée le soir de la présentation du budget, le 11 décembre, révélera que les fonds seront investis dans les régions, et non les circonscriptions, qui en ont le plus besoin et sur une base plus juste et plus équitable de sorte que les véritables chômeurs puissent en profiter le plus facilement et le plus commodément.

En ce qui concerne l'information provenant des économistes régionaux, je puis encore une fois donner au fond la même réponse que celle que j'ai donnée au député qui l'a précédé, c'est-à-dire que je m'informerai de la possibilité d'obtenir cette information dans le respect de l'esprit et de la pratique de la liberté de l'information.

Je dirai, comme je l'ai fait en parlant d'autres programmes comme ceux de l'immigration, de l'assurance-chômage et de l'emploi, que je me guiderai sur le bill relatif à la liberté de l'information pour déterminer quelle information divulguer, comme je serai davantage porté à le faire, et quelle information garder secrète lorsqu'elle appartient à la catégorie des avis ou des instances présentés à l'exécutif et dont la loi dispense clairement de la divulguer.

Dans la mesure où les règles sur l'accès à l'information permettent la divulgation d'un renseignement donné, je m'efforcerai de le rendre public. Je tiens toutefois à rappeler au député que je dois aussi me conformer aux exemptions limitant l'accès à l'information dans l'exercice de ma fonction actuelle, car celles-ci deviendront exécutoires quand la loi aura été adoptée.

M. Dick: Monsieur le président, je remercie sincèrement le ministre de ses observations. J'aimerais simplement ajouter que je ne compterais pas trop sur les prévisions de l'économiste du district ou sur celles des centres régionaux de la main-d'œuvre, car il se pourrait que leurs prévisions ne soient rien d'autre que des conjectures. Je préférerais personnellement des statistiques actuelles ou réflétant la situation du moment plutôt que des projections sur trois ou six mois. Je prendrai tous les renseignements que vous voudrez bien me fournir, mais je préfère nettement des statistiques qui collent à la réalité. Je remercie le ministre de son engagement, mais je tenais à apporter ces précisions.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, je voudrais intervenir cet après-midi pour poursuivre un peu les remarques de mon collègue de Matapédia-Matane, lequel a posé des questions pourtant fort simples, mais directes, au ministre qui, à mon avis, a complètement esquivé les questions et n'a pas vraiment répondu directement et honnêtement, comme nous aurions été en droit de nous y attendre. Je trouve curieuse l'attitude du ministre. Je crois qu'il a perdu beaucoup de points devant l'opinion publique par ses tergiversations cet après-midi. Je trouve que le ministre aurait tout avantage à être très ouvert, tel le leitmotiv de son chef qui nous parle à tout moment d'un nouveau gouvernement canadien ouvert. Je crois que le ministre en esquivant les questions du député de Matapédia-Matane n'a fait que créer des doutes dans l'opinion des députés à la Chambre qui l'ont écouté, et surtout dans celle du public canadien qui nous surveille à la télévision.

Je ne comprends pas pourquoi le ministre a aboli les comités de consultation qui avaient pourtant été créés pour jouer un rôle de conseiller au niveau des circonscriptions, en vue d'informer le gouvernement et l'aider à prendre ses décisions. Le ministre ne nous a donné aucune explication au sujet de cette abolition des comités de consultation. Est-ce à dire que ces derniers ont été remplacés par un comité de consultation unique, savoir, le candidat progressiste conservateur défait aux dernières élections, ou le nouveau député progressiste conservateur élu à la Chambre? Nous avons lu, monsieur le président, dans le discours du trône, que ce gouvernement voulait donner plus d'importance aux députés. Jusqu'à maintenant, la seule importance qu'on a voulu donner fut de récompenser quelques députés progressistes conservateurs par des commis-

sions d'études dans le domaine de l'agriculture et des transports. On a vu que ce gouvernement soi-disant respectueux au plus haut point des droits et privilèges de tous les députés n'a pas créé des comités parlementaires composés de représentants de tous les partis, mais composés exclusivement de députés progressistes conservateurs. Et maintenant nous venons d'apprendre que non seulement les députés progressistes conservateurs sont privilégiés, mais même aussi les candidats progressistes conservateurs défaits aux dernières élections semblent avoir plus d'importance dans le programme de Canada au travail que les fonctionnaires mêmes du ministre, et surtout les députés élus démocratiquement par la population canadienne dans toutes les provinces du Canada.

● (1610)

Je crois que le ministre nous doit des explications à ce sujet. Je pense que le fait que le ministre n'a pas nié que la liste des projets dans chaque circonscription avait été adressée aux candidats progressistes conservateurs défaits dans la province de Québec, représente un aveu de sa part qu'il y a du patronage et de la manipulation à l'intérieur de son bureau, dans son ministère, avec la complicité, certainement, du député de Joliette, le ministre des Approvisionnements et Services que je vois donner toutes sortes de renseignements et de conseils au ministre présentement. On se rend compte que le ministre des Approvisionnements et Services est particulièrement embarrassé par ces révélations.

M. La Salle: Je m'occupe des affaires du Québec!

M. Ouellet: On se rend compte que le ministre des Approvisionnements et Services, le député de Joliette (M. La Salle), vient de nous dire qu'il s'occupe des affaires du Québec.

Je suis très heureux de voir qu'il prend à cœur son travail, mais je trouve un peu inacceptable qu'il ne soit pas plus expéditif dans son travail, parce que nous le savons maintenant. Il y a eu des séries d'appels de téléphone des candidats défaits. De plus, un courrier volumineux apparemment a été envoyé à son bureau sous la responsabilité d'une M^me^ Lavigne, laquelle travaille dans le bureau du ministre et a la responsabilité de réviser, avec les petits patroneux locaux, tous ces projets de Canada au travail dans la province de Québec, relevant du ministre de Joliette, savoir, si oui ou non tel ou tel projet devrait être accepté.

Le secrétaire d'une municipalité du Québec, monsieur le président, a téléphoné, ces jours derniers, au bureau du ministre. Il voulait savoir comment il se faisait que le projet de sa municipalité n'avait pas encore été accepté. Cela faisait des semaines qu'il traînait au bureau du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey). On attendait une réponse selon laquelle les fonctionnaires du ministère avaient approuvé ce projet, que le député local élu démocratiquement par la population avait aussi approuvé ce projet, mais que ce projet ne semblait pas trouver l'*approbatur* du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Or, on l'a informé au bureau du ministre des Approvisionnements et Services que justement ce cher ministre qui s'occupe des intérêts du Québec avait obtenu un sursis de son collègue de l'Emploi et de l'Immigration et, que le personnel du bureau du ministre devait travailler toute la fin de semaine pour faire le choix des projets recommandés par les candidats progressistes conservateurs défaits au Québec, et que certains projets déjà recommandés par les fonctionnaires et auxquels le député libéral avait déjà donné son consentement seraient nécessairement rejetés ou coupés, afin de libérer les crédits pour que les projets présentés par des amis progressistes conservateurs soient approuvés.

Eh bien voilà le genre de renseignement que le secrétaire d'une municipalité a obtenu de la bouche même du secrétaire du bureau du ministre des Approvisionnements et Services. Je ne m'oppose pas, monsieur le président, à ce que le ministre des Approvisionnements et Services joue un rôle particulier dans la distribution de fonds qui doivent aller dans la province de Québec. Il a été élu, il est ministre du gouvernement, il a des responsabilités particulières, et je n'ai aucune objection à ce qu'il donne des avis à son collègue. Je trouve cela tout à fait acceptable. Lui, le ministre des Approvisionnements et Services, dans sa grande candeur, a dit à toute la population après les dernières élections qu'il entendait faire du «patronage», qu'il avait été assez longtemps dans l'opposition, qu'enfin il aurait la chance de faire du «patronage» puis qu'il se dépêcherait et qu'il en ferait.

Eh bien, ce que je n'accepte pas du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ce sont ses tergiversations aujourd'hui. Il n'a pas la même candeur et la même franchise que son collègue pour nous dire carrément que oui il y a du «patronage» dans son bureau, avec la complicité d'employés du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et du bureau du ministre des Approvisionnements et Services, et qu'ensemble ils ont retardé pendant des semaines des projets qui auraient dû être approuvés pour la province de Québec, parce qu'ils n'ont pas fini de consulter tous les candidats progressistes conservateurs défaits, et que très bientôt ces fonds seront approuvés et seront dépensés au Québec. Qu'il ait donc la franchise et l'honnêteté de nous dire carrément qu'ils font du «patronage». Mais cet après-midi, le ministre, dans de longues réponses, a esquivé les vraies questions qui lui avaient été posées successivement par les députés de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, Manicouagan ou par le député de Matapédia-Matane (MM. Bujold, Maltais, De Bané).

● (1620)

Chaque fois que ces députés lui ont posé des questions, il n'a pas eu le courage d'avouer publiquement ce que son collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, lui, ne se gêne pas de dire publiquement . . . Il a peut-être raison, il a peut-être tort d'avoir cette candeur. C'est à lui-même d'en décider, et c'est à la population de le juger. Mais au moins il a la franchise de nous dire ouvertement ce qu'il fait. Je ne comprends pas que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'ait pas cette même candeur. Je trouve que ce programme est trop important, a trop de conséquences pour des milliers de Canadiens, pour que l'on joue de la sorte avec les mots et que l'on fasse perdre le temps des députés en esquivant les questions directes qui ont été posées.

Le ministre a passé sous silence, tout à l'heure, le fait qu'un candidat progressiste conservateur aurait présenté un projet de plus de $200,000. Il a dit, en réponse au député de Matapédia-Matane, que le fait que quelqu'un ait été député conservateur ne doit pas l'empêcher de présenter un projet. Jamais personne n'a nié à qui que ce soit, pas même à un candidat progressiste conservateur défait, le droit de présenter un projet; mais ce que le député de Matane voulait que le ministre dise, et le ministre ne lui a pas répondu, c'est si c'était vrai que ce candidat progressiste conservateur avait présenté un projet de plus de $200,000, que ce projet avait été réduit par les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration à au plus $100,000, et que, à la suite de pressions de ce candidat progressiste conservateur, le plein montant était pour lui être accordé malgré et contre les avis des fonctionnaires de son ministère. Ça c'est une question précise, et le ministre n'a pas voulu y répondre.

Encore une fois, je mets cela dans la même liste de faits accablants qui nous permettent de douter de la bonne foi, de la bonne administration de ce programme. J'ajoute cela à l'abolition, sans explication, des comités de consultation; j'ajoute cela à la non-négation de l'envoi des listes des projets dans chacune des circonscriptions aux candidats progressistes conservateurs défaits; et j'ajoute cela à ce désir du ministre de mettre cela aujourd'hui en-dessous du tapis, et d'essayer de ne pas répondre vraiment aux véritables questions qui ont été posées. Je crois que ce programme a eu trop d'importance dans le passé pour qu'il soit ainsi compromis de façon aussi grave par une nouvelle administration.

Monsieur le président, on se souviendra que lorsque les progressistes conservateurs étaient dans l'opposition, ils blâmaient le gouvernement pour ne pas régler le problème du chômage dans ce pays. Ils disaient à l'époque, ces conservateurs, qu'ils étaient prêts à assumer le pouvoir, qu'ils avaient toutes sortes de projets en tête pour combattre efficacement le chômage. Eh bien, ils sont maintenant au pouvoir. Ils forment ce gouvernement depuis plus de six mois, et c'est curieux, ces gens-là, à l'époque où ils s'asseyaient ici, à la gauche de l'Orateur, étaient plein d'idées et de projets. Depuis qu'ils forment le gouvernement et qu'ils s'asseoient à la droite de l'Orateur, ils semblent n'avoir plus aucune idée, ne plus avoir aucun projet, ne plus avoir aucune idée lumineuse pour régler les problèmes de chômage au pays. La réalité, monsieur l'Orateur, est probante. Depuis que ce parti a formé le gouvernement, aucun nouveau programme de création d'emplois a été lancé au pays. Certains programmes qui existaient anciennement sous l'administration libérale ont été coupés. Un programme, à mon avis, aussi important que le programme de formation en cours d'emploi a été coupé par l'administration progressiste conservatrice. D'autres programmes fort importants ont subi des coupures budgétaires appréciables, tel le programme Canada au travail.

Je pense, monsieur l'Orateur, que cette décision arbitraire et injuste du gouvernement progressiste conservateur de ne plus donner un minimum de fonds à toutes les circonscriptions du Canada pour des programmes Canada au travail est une erreur, une injustice à l'égard de plusieurs Canadiens qui vivent dans des circonscriptions où il n'y a peut-être pas autant de chômage que dans d'autres, mais où il y a sûrement de la misère et des difficultés, et où un programme comme Canada au travail pouvait rendre d'immenses services.

Ma circonscription de Papineau en est une qui s'est vu couper toutes ses allocations. Nous recevions en moyenne depuis quelques années entre $400,000 et $450,000 qui permettaient à des centaines de personnes de travailler et surtout à plusieurs centaines de recevoir des soins ou des services qu'elles n'auraient pas autrement reçus.

Le ministre nous dit que le programme Canada au travail ne répond pas adéquatement à ses critères relatifs à un programme de création d'emploi permanent. Il dit qu'il faut faire confiance à l'entreprise privée, laquelle devrait se substituer à l'État pour assurer des emplois stables dans notre économie de marché. Je dis à l'honorable ministre qu'il a tort de couper comme il l'a fait le programme Canada au travail dans quelque 33 circonscriptions du Québec et, en particulier, dans ma circonscription de Papineau, parce que ce sont toutes sortes de gens qui recevaient des avantages, des bénéfices de ce programme, qui risquent de ne plus les recevoir, et qui ne peuvent pas se fier à l'entreprise privée pour recevoir les mêmes services.

Je pense en particulier à un projet qui, l'an dernier, a reçu quelque $30,000 pour un centre d'entraide socio-culturel et familial pour les personnes âgées, projet visant à permettre à des gens d'aller porter quelques repas chauds à de vieilles personnes dans leurs foyers, de les aider à faire le ménage, de les aider à avoir un peu plus de confort, à avoir un peu plus d'aide qu'ils recevraient normalement. Jamais l'entreprise privée ne fera ce genre de services. Jamais l'entreprise privée se substituera au programme Canada au travail pour faire ce genre de services.

Et pourtant, en coupant d'une façon draconienne, inhumaine, le programme Canada au travail dans la circonscription de Papineau, ce sont des centaines de personnes âgées qui ont été privées de ce service fort intéressant, fort important qui, non seulement aidait ces gens, mais créait de l'emploi à quelques dizaines de personnes dans ma circonscription.

Je pense à un autre projet, et je terminerai sur cette remarque, monsieur le président, un projet qui a trait à la réintégration de l'alcoolique dans le milieu du travail, organisme qui dépasse les cadres de ma circonscription. L'organisme AAA de Montréal avait reçu grâce au programme Canada au travail une subvention importante pour faire un travail essentiel dans le milieu, et il risque de ne rien recevoir, puisque ce programme a été coupé dans ma circonscription et que pas un seul sou n'a été dépensé dans Papineau à cause de l'attitude inhumaine, irresponsable et inacceptable du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

• (1630)

[*Traduction*]

Le président: Le temps du député est écoulé. Le député de Kamloops-Shuswap.

M. Cameron: Monsieur le président, je commençais à penser que je n'aurais pas le temps de prendre la parole avant 5 heures. J'aimerais bien poser quelques questions au ministre. Je donnerai d'abord une brève description de ma circonscription parce que je sais que le ministre ne l'a pas visitée. Elle s'étend sur une distance de 200 milles du nord au sud et d'environ 175 milles de l'est à l'ouest. Kamloops en est le grand centre. Bien que les citoyens de Kamloops puissent se débrouiller eux-mêmes en tout temps et ne s'attendent à aucune aide, il y a dans les régions environnantes beaucoup de

petites localités. Les gens qui y vivent travaillent surtout dans l'industrie de l'exploitation du bois, font parfois un peu de prospection en été, et on y trouve quelques trappeurs. Je me demande si ces gens sont admissibles au Programme d'aide à la création locale d'emplois?

Il y a aussi beaucoup de réserves indiennes dans ma région. Les gens qui y vivent sont généralement les premiers à se retrouver sans travail. Le ministre pourrait-il voir s'il ne pourrait pas trouver une façon de les aider?

M. Atkey: Monsieur le président, en réponse au député de Kamloops-Shuswap, oui, les trappeurs et les indigènes, Indiens et métis, sont admissibles au Programme d'aide à la création locale d'emplois.

Je pense effectivement que, dans sa partie du pays, l'intérieur de la Colombie-Britannique, ce programme est un moyen idéal pour répondre aux besoins de ces localités pour deux raisons. Premièrement, il vise à créer des emplois réels. Il vise à offrir une aide économique pour créer des projets qui produisent des biens et services réels et contribuent à l'économie et ne sont pas simplement des projets d'emploi factices.

Deuxièmement, ce qui est peut-être tout aussi important, il offre un moyen d'emploi à long terme, jusqu'à trois ans. Ce n'est pas un genre de programme intermittent comme ceux qui ont caractérisé les efforts de création d'emplois du gouvernement fédéral dans cette partie du monde pendant si longtemps. J'encouragerais le député à intervenir au nom de ses commettants au Centre d'emploi du Canada de sa circonscription afin de défendre leur cause.

Je voudrais maintenant répondre à certaines questions qui ont été soulevées, chose que je n'ai pu faire parce que le député d'en face a parlé trop longtemps. Je m'étonne que le député de Papineau semble s'opposer à l'idée qu'on dévoile les listes de projets valables et légitimes soumis par un groupe de personnes, avec ou sans l'approbation du député, après avoir été examinés par mes fonctionnaires.

J'aurais une proposition à faire au député pour lui démontrer que notre démarche est conforme à ce que je lui ai déjà indiqué, à savoir que je recueille toutes les informations disponibles. Je me renseigne à toutes les sources possibles. Si le candidat défait de la circonscription de Joliette, ou de Missisquoi ou de Lotbinière se présente à mon bureau ou va trouver le député de Joliette . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Atkey: . . . pour chercher à se renseigner, je m'empresserais de lui soumettre les projets en provenance de sa circonscription et l'inviterais à me dire ce qu'il en pense. Je ne dis pas cela pour m'amuser, monsieur le président. Je crois qu'une personne qui a été candidat dans une circonscription, fut-il conservateur, libéral, créditiste ou néo-démocrate, connaît assez bien la circonscription qui a présenté un projet. Aussi longtemps que le programme Canada au travail—dont c'est la dernière phase—tient compte des circonscriptions et vise à réaliser des projets utiles à la collectivité en créant de l'emploi, je continuerai de demander l'avis de toute personne disposée à le faire. Je pense que cette attitude n'est pas contraire aux principes du programme et je ne m'excuse pas d'avoir consulté un grand nombre de sources.

Il est curieux d'entendre le député de Papineau me faire une dissertation sur le népotisme.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi pas? C'est un expert.

M. Atkey: Je serais tenté de répondre qu'il ferait un bon professeur. Il me suffirait de parler de la brillante carrière d'un de ses amis et adjoints qui, grâce à l'aide que le député lui a fournie quand il était ministre, a pu gravir à toute vitesse les échelons de la Fonction publique du Canada. Je n'irai jamais jusqu'à dire qu'il avait reçu des faveurs politiques, mais sa carrière montre néanmoins l'intérêt et l'aide que le député au temps où il était ministre, avait prodigués à son ami. L'homme dont je parle était député à la Chambre de 1968 à 1972. Quand il a été défait en 1972, il a été nommé adjoint exécutif du ministre pour se préparer aux élections suivantes, ce qui ne l'avait d'ailleurs pas empêché de se faire battre dans une circonscription de Toronto en 1974. Je suis certain qu'il n'y avait aucun favoritisme là-dedans. Pour le consoler, on l'a nommé vice-président de la Société du crédit agricole. Il a occupé ce poste pendant trois ans. Comme si ce n'était pas suffisant, on lui a confié en 1978 la charge de président de l'Office de commercialisation des œufs.

Une voix: L'ami des agriculteurs.

M. Atkey: Cet homme a poursuivi sa carrière grâce à l'aide du ministre jusqu'à il y a environ un mois. C'est alors qu'on s'est rendu compte de la valeur réelle de cet ami de l'ancien ministre à cause d'un heureux concours de circonstances. Non seulement n'arrivait-il pas à s'entendre avec le conseil d'administration de l'Office de commercialisation des œufs, mais il ne s'entendait pas non plus avec le gouvernement pour des raisons que je n'ai pas encore très bien comprises. J'ai l'impression que cela avait peut-être quelque chose à voir avec son traitement, mais de toute façon, je trouve extrêmement étrange que le député d'en face sous-prétexte que je suis assez nouveau à la Chambre essaie de me donner des conseils sur l'art bien délicat de se faire pistonner.

Des voix: Oh, oh!

M. Atkey: Revenons au chômage et à l'aide accordée aux chômeurs canadiens.

Je trouve amusant que le député répète l'erreur d'un de ses prédécesseurs, le député de Blainville-Deux-Montagnes, selon lequel le présent gouvernement n'a proposé aucun programme en vue d'aider les chômeurs. Je lui pose la même question qu'au député de Nickel Belt: a-t-il jamais entendu parler du programme local d'aide à la création d'emplois? La subvention accordée dans le cadre de ce programme destiné à aider les citoyens dans le besoin n'est pas très importante, seulement 18 millions de dollars cette année, et elle sera de 12 millions de dollars l'année prochaine. Je ne sais pas si une partie de ces fonds est destinée à la circonscription de Papineau. A mon avis, une bonne partie est dépensée au Québec. Mais à part cela, je me demande si le député pourrait me dire quelle proportion des fonds affectés à l'échelle nationale dans le cadre du programme Canada au Travail, a été dépensée l'année dernière au Québec? A mon avis, s'il se donnait la peine de vérifier les chiffres, il constaterait qu'on y a dépensé environ un tiers de la somme. Ainsi, environ un tiers de cette somme a été donné au Québec, sous l'ancien gouvernement. C'est équitable, à mon avis. Je le concède au député. C'est équitable car la population du Québec équivaut à près d'un tiers de la population totale du Canada. Il est raisonnable que le Québec obtienne un tiers de la subvention globale.

Que fait le nouveau gouvernement, devant la possibilité d'évaluer le programme Canada au Travail dans une période d'austérité, pour maintenir un programme destiné à assurer du travail, cet hiver, aux chômeurs canadiens? Le nouveau gouvernement donne 48.7 p. 100 du budget total du programme Canada au Travail à la province de Québec. C'est une amélioration considérable, surtout proportionnellement parlant. A mon avis, c'est la preuve que nous sommes décidés à lutter contre le chômage dans cette province.

D'après moi, même si le député estime que la région de Papineau est lésée, il n'en reste pas moins qu'en augmentant le pourcentage des fonds affectés, et qu'en s'informant davantage sur l'utilité des projets pour les circonscriptions qui en ont besoin, le gouvernement contribuera à rendre ce programme plus efficace cette année qu'il ne l'a jamais été sous le gouvernement précédent.

En conclusion, les commentaires du député de Papineau au sujet de la participation du secteur privé à la création d'emplois indiquent au fond, à tous les intéressés, la différence qui existe entre la doctrine du gouvernement actuel et celle de son prédécesseur. Je ne suis pas certain de bien comprendre la portée des commentaires du député. Je l'ai entendu plus ou moins dire que le secteur privé ne pouvait pas vraiment créer les emplois nécessaires. Il a dit, plus ou moins, que le secteur privé ne pouvait pas créer d'emplois intéressants. Permettez-moi de lui dire que c'est bien différent. Je suis content qu'il ait dit cela.

● (1640)

Je tiens à lui assurer que les projets de création d'emplois, les stratégies d'embauche du gouvernement vont désormais compter sur le secteur privé, et cela pour diverses raisons. D'abord, les emplois créés dans le secteur privé seront des empois permanents, et non pas des emplois purement temporaires qui disparaissent du jour au lendemain. Il s'agira d'emplois durables, intéressants pour les gens.

Deuxièmement, j'aimerais parler au député du coût de la création d'emplois. S'il a examiné les dossiers, et je me ferai un plaisir de lui communiquer les renseignements voulus, il constatera que Canada au travail est un des programmes de création d'emplois les plus coûteux jamais présentés par un gouvernement fédéral.

Si nous voulons vraiment en avoir pour notre argent, comme c'est le cas de notre gouvernement, nous essayerons de tirer le maximum de profit de chaque dollar dépensé afin d'aider le plus de gens possible. Je ferai remarquer au député que les phases du programme Canada au travail qui cherchaient à accorder à chaque circonscription une subvention minimum lui ont peut être facilité la tâche, car il a pu donner $150,000 à Papineau ou ailleurs, mais qu'elles n'ont pas aidé les chômeurs des régions les plus touchées.

Nous avons affecté les ressources disponibles aux circonscriptions les plus touchées par le chômage. Voilà la décision que nous avons prise et tout le monde sait à quoi s'en tenir.

Je dois dire qu'il y a, dans toute cette affaire, un groupe qui n'a pas encore été mentionné. Et les gouvernements provinciaux? Quelle est leur position? Bien sûr, ils ont des responsabilités en ce qui concerne la création d'emplois et l'obligation de financer les programmes d'assistance sociale. Comme tous les gouvernements des autres paliers, ils préféreraient que les gens travaillent au lieu d'être des assistés sociaux. Nous avons le même objectif.

J'ai participé à deux consultations fédérales-provinciales longues et approfondies avec mes dix homologues provinciaux de la main-d'œuvre. Ils ont été unanimes à dire que le programme Canada au travail doit être supprimé. C'est un programme de caractère politique qui coûte cher, qui déforme les priorités provinciales de dépenses, qui crée des attentes impossibles à satisfaire, qui est inefficace et qui n'a plus sa raison d'être.

Nous avons eu l'appui unanime de toutes les parties du pays sur ce point. Mais devant le niveau très élevé du chômage dans certaines régions comme le Québec, les quatre provinces atlantiques et, dans une certaine mesure, la Colombie-Britannique, nous prolongeons encore une fois le programme pour l'hiver qui vient, et nous ne nous en excusons pas.

Il sera possible le 11 décembre, parce qu'on connaîtra tous les détails de l'approche du nouveau gouvernement en matière de stratégie de l'emploi, d'en discuter devant les Canadiens. Je tiens à insister sur trois points qui vont sous-tendre le programme appliqué cet hiver, le nouveau programme d'aide aux chômeurs du Canada.

Primo, nous allons chercher avant tout à créer des emplois à long terme. Nous ne cherchons pas d'emplois à court terme, qui coûtent cher à créer et qui, en réalité, n'aident personne. Secundo, il faut un effort concerté pour aider les jeunes Canadiens, ceux de 24 ans et moins qui ne peuvent se trouver d'emploi, qui n'arrivent pas à trouver leur premier emploi et qui vont bientôt risquer de devenir une nouvelle génération de chômeurs à toucher l'assurance-chômage.

Enfin, et je ne saurais trop insister là-dessus, le gouvernement va compter sur le secteur privé pour la création de véritables emplois. Nous estimons que le système de crédits d'impôt à l'emploi annoncé au discours du trône va nous permettre de créer des emplois de caractère plus permanent, des emplois qui dureront plus longtemps. C'est ainsi qu'il faut procéder, et c'est ce que mon gouvernement entend faire.

[*Français*]

Le président: A l'ordre. Comme il est 4 h 45 de l'après-midi, il est de mon devoir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le mercredi 14 novembre 1979, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de l'étude en comité plénier du bill.

[*Traduction*]

(Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.)

(Les annexes A, B, C et D sont adoptées.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire si nous passerons à l'étude du bill C-18 lundi prochain, comme prévu?

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur, et ensuite à celle du bill C-20. Je ne vois pas le ministre des Finances (M. Crosbie) à la Chambre. Comme son emploi du temps était très chargé cet après-midi, le ministre est venu dès qu'il l'a pu informer la Chambre de la date de la présentation du budget. On s'est demandé s'il convenait qu'il le fasse pendant les travaux du comité. Le ministre des Finances estimait devoir le faire au plus tôt. Je voudrais confirmer, maintenant que la masse est sur la table, l'avis qui a été donné au comité cet après-midi: un budget sera déposé le 11 décembre 1979.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je remercie le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) d'avoir fait part à la Chambre de la décision du gouvernement de présenter le budget le 11 décembre prochain. J'ai invoqué le Règlement plus tôt cet après-midi parce que j'aurais aimé que le ministre des Finances (M. Crosbie) ait eu la courtoisie d'informer les députés représentant les partis de l'opposition de son intention de venir à la Chambre annoncer la date du budget. Je trouve qu'il a un peu abusé de la procédure parlementaire, venant cavalièrement interrompre les travaux du comité de la Chambre, sans même que le président du comité lui ait accordé la parole, se levant pour nous dire péremptoirement que le budget serait présenté le 11 décembre, et qu'il soit reparti immédiatement.

De ce côté-ci de la Chambre je peux dire que les libéraux sont très heureux de voir qu'enfin le gouvernement va présenter le budget. Nous l'attendions depuis fort longtemps, et nous osons espérer que ce ne sera pas un Père Noël les poches vides qui viendra nous voir juste avant Noël, mais que ce sera un budget qui va répondre aux besoins des pauvres travailleurs, des personnes âgées et des gens qui sont franchement touchées par la hausse indue des taux d'intérêt et par les augmentations irréfléchies des prix dans le domaine du pétrole au Canada.

[*Traduction*]

M. Stevens: En ma qualité de ministre suppléant des Finances, je tiens à assurer au député que nous saurons tirer le meilleur parti possible de la situation que l'ancien gouvernement nous a léguée. Le nouveau budget constituera sûrement une amélioration sensible par rapport au budget du 16 novembre dernier.

M. Ouellet: Nous ne voulons plus d'excuses. Sachez assumer vos responsabilités.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Puisque l'exposé budgétaire doit avoir lieu le 11 décembre, pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que le débat qui suit la présentation du budget et qui doit durer je crois 6 jours, se déroulera pendant six jours consécutifs ou, autrement, quand ce débat aurait-il lieu?

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne suis pas en mesure de répondre au député, monsieur l'Orateur. Il saura avant longtemps à quoi s'en tenir.

M. l'Orateur: Puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi.

(A 4 h 52, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE LA PUBLICATION IMMÉDIATE D'ÉTUDES SUR LES RELATIONS OTTAWA-QUÉBEC DE 1967 À 1977—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, vendredi dernier le premier ministre (M. Clark) a confirmé la décision du ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis) de ne pas rendre publiques les études portant sur les relations Ottawa-Québec de 1967 à 1977. Donc, monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné l'espoir qu'a fait miroiter aux Canadiens le parti progressiste conservateur de leur donner un gouvernement ouvert; étant donné le danger que le secret qui entoure ces études et leur dissimulation ne suscitent au Québec une réaction négative; et, finalement, étant donné, pour reprendre les termes d'éditorialistes éminents du Québec, qu'à l'occasion du débat référendaire il serait malsain et de mauvais augure que des dossiers importants, aussi gênants fussent-ils, soient soustraits du débat public, je propose, appuyé par l'honorable député de Shefford (M. Lapierre):

Que le gouvernement revienne sur sa décision initiale et rende publiques immédiatement les études portant sur les relations Ottawa-Québec de 1967 à 1977.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

ON DEMANDE OÙ EN EST LE PROJET DE POISSONNERIES RÉFRIGÉRÉES AU SÉNÉGAL ET LE CALENDRIER DE SA RÉALISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Depuis 1976, la ville de Granby et particulièrement l'Association Granby et ses villes jumelées font des démarches auprès de l'ACDI pour venir en aide au financement d'un projet de poissonneries réfrigérées au Sénégal. Depuis 1978, des spécialistes canadiens se sont rendus sur place et ont créé des attentes chez les populations en cause. Malheureusement, toutes ces visites et rencontres ont donné peu de résultat et c'est pourquoi je propose, appuyé par l'honorable député de Rosemont (M. Lachance):

Que la Chambre recommande au ministre responsable de l'ACDI d'informer les Canadiens et les Sénégalais sur les statuts de ce projet et l'échéancier de sa réalisation s'il y a lieu.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'EXTENSION DES SERVICES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

LE RÉTABLISSEMENT DES FONDS PRÉVUS POUR LES FEMMES—LA PRIORITÉ AUX FEMMES DANS LA STRATÉGIE D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) n'a pas rétabli les fonds pour l'extension aux femmes des services de la main-d'œuvre dans le cas du projet de Saskatoon et de celui de Toronto, entre autres, projets qu'il faudra peut-être abandonner sous peu faute de fonds, et comme le ministre s'est abstenu de parler des femmes dans ses remarques à la Chambre vendredi dernier au sujet des principes fondamentaux sur lesquels le gouvernement fonde sa stratégie d'emploi, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Article 43 du Règlement

Que les fonds du programme d'extension des services de main-d'œuvre aux femmes soient rétablis immédiatement et que le ministre renouvelle l'engagement qu'il prenait en septembre dernier d'accorder la priorité aux femmes dans la stratégie d'emploi du gouvernement.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMMIGRATION

FÉLICITATIONS AU MINISTRE POUR NE PAS AVOIR RENVOYÉ GALINDO MADRID AU CHILI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Comme la Commission des réfugiés de l'Organisation des Nations Unies a demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) de permettre au réfugié chilien Galindo Madrid de demeurer au Canada pour des motifs humanitaires, en lui accordant un permis ministériel, puisque le ministre a reconnu récemment que Galindo Madrid courrait un danger s'il retournait au Chili, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) et, je l'espère, par tous les autres députés:

● (1410)

Que la Chambre félicite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de n'avoir pas renvoyé Galindo Madrid au Chili, et demande instamment que M. Madrid puisse continuer à vivre et à travailler au Canada.

M. l'Orateur: Je crois que la Chambre aura remarqué que cette motion contient davantage qu'un simple message de félicitations. Quoi qu'il en soit, je vais donc poser la question habituelle. La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre, en conformité de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ACHAT DE TRAVERSIERS—CONDAMNATION DE LA BANQUE ROYALE POUR AVOIR FAIT IMMATRICULER CES NAVIRES AUX BERMUDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte Barbe): Merci, monsieur l'Orateur. J'invoque l'article 43 du Règlement. CN Marine relie Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse grâce à deux traversiers qu'il louait anciennement à une société suédoise, mais qui ont été récemment achetés par une filiale de la Banque Royale.

Étant donné que Roylease Limited a immatriculé ces navires aux Bermudes, évitant ainsi d'avoir à se conformer aux normes de navigation et à la législation fiscale canadiennes, je propose, appuyé par le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que la Chambre condamne la Banque Royale et sa filiale pour leur conduite indigne de bons citoyens canadiens.

[Mlle Jewett.]

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON RECOMMANDE QUE LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ADOPTENT LA POLITIQUE DE LA SCHL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné l'augmentation constante du taux d'intérêt sur hypothèque; étant donné que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) a demandé à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de n'effectuer que des renouvellements d'hypothèques ou des nouvelles hypothèques pour un terme d'un an au lieu de trois ou cinq ans; étant donné que les banques et autres institutions financières ne peuvent recevoir de telles directives, je propose, appuyé par mon collègue l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold):

Que le ministre des Finances (M. Crosbie) consulte les banques, les compagnies de fiducie ainsi que toutes les autres institutions financières, discute avec elles et les encourage à adopter la même ligne de conduite que la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

[*Traduction*]

LES LIVRAISONS DE GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je demande moi aussi à proposer une motion qui recevra sans doute l'appui du ministre des Transports (M. Mazankowski). Étant donné que le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé a déclaré que le gouvernement fédéral n'arrivera pas à expédier cette année 20 p. 100 de plus de grain, comme il l'avait prévu, parce que le réseau de transport ne permet d'en expédier que 10 p. 100 de plus, ce qui signifie que le gouvernement actuel n'en expédiera pas plus qu'il y a deux ans, alors que le parti libéral était au pouvoir, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et vraisemblablement aussi avec celui du ministre des Transports:

Que la Chambre mette en nomination le ministre des Transports comme lauréat du prix Otto Lang pour ses livraisons de grain.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'OUGANDA

M. l'Orateur: A l'ordre. J'invite les députés à se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à un visiteur de marque qui prend place à la tribune, l'honorable Otema Alimadi, ministre des Affaires étrangères de l'Ouganda.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE BUDGET—LES HAUSSES DU PRIX DU PÉTROLE ET LA RÉPARTITION DES RECETTES RÉALISÉES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vers la fin de la journée vendredi dernier, le ministre a fait irruption à la Chambre, a interrompu les travaux en cours et a annoncé qu'il présenterait son budget le 11 décembre. Il a dit qu'il lui fallait aller de l'avant, qu'il ne pouvait attendre plus longtemps. Pourtant, à l'extérieur de la Chambre, il a admis qu'aucune entente n'avait encore été conclue entre Ottawa et l'Alberta quant au prix du pétrole, et qu'on n'avait aucune idée de la façon dont les recettes accrues seraient distribuées. Il a dit qu'il fallait mettre de l'avant quelques hypothèses et établir son budget à partir de là.

Je voudrais demander au ministre comment il peut présenter à la Chambre un budget que les députés et les Canadiens peuvent prendre au sérieux alors que ces questions vitales restent sans réponse. Est-ce là un exemple de la gestion financière améliorée qu'il s'était engagé à appliquer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis content de voir que le député s'inquiète du budget et je tiens à lui assurer qu'il sera aussi précis et aussi bon que possible. Le député manque vraiment de logique, car depuis des semaines et des mois il ne cesse de réclamer un budget sur-le-champ. En fait, si je l'avais présenté le 6 juin, ce n'aurait pas été trop tôt pour l'honorable représentant. Maintenant qu'il est prévu pour le 11 décembre, il veut chicaner sur cette date.

● (1415)

Le budget sera fondé sur le prix que le pétrole atteindra l'an prochain, d'après nos prévisions, sur le prix qu'il devrait coûter, et sur nos propositions qui auront peut-être été acceptées d'ici là. Le budget indiquera ce que nous pensons devoir faire au sujet du prix de l'énergie et de ses effets. Si ces

prévisions ne se réalisent pas pendant l'année, des ajustements s'imposeront. Nous devons nous baser, et nous nous basons en fait sur la solution qui nous semble être la plus intéressante pour le Canada et sur ce qui finira par être convenu, ou à peu près.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, le ministre oublie qu'au moment où j'ai commencé, et avec raison, à réclamer un budget, nous supposions tous que la hausse du prix du pétrole de $2 par année, négociée par l'ancien gouvernement avec les provinces, resterait la même.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Est-ce à dire alors que la Chambre ayant étudié, débattu et adopté le budget, le ministre le mettra de côté et en présentera un autre une quinzaine de jours plus tard? Est-ce conforme à ce que le ministre affirme dans le discours que son secrétaire parlementaire a prononcé en son nom à Montréal la semaine dernière et dans lequel il parle de tendre vers la perfection? De toute apparence, il fait ici le contraire, comme dans tant d'autres domaines.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le député est un véritable «paradigme» d'indignation.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Expliquez-nous ce que cela veut dire, John!

M. Crosbie: Je laisse aux Canadiens le soin de porter un jugement sur le budget et de décider s'il s'attaque sérieusement aux problèmes du pays. L'entente sur le prix du pétrole dont le député a parlé est celle qui, d'après le gouvernement libéral, devait ramener notre prix au niveau du prix international dans des délais raisonnables. Malheureusement, la conjoncture mondiale a donné tort aux libéraux et nous savons déjà qu'avec cette entente, nous ne pourrons même pas nous approcher du prix mondial. Par conséquent, nous devons songer à une nouvelle entente, surtout dans la perspective de notre politique d'autarcie énergétique. Le député peut être tranquille; ce sera un très bon budget.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, la Chambre et le pays sont probablement heureux d'entendre ce que dit maintenant le ministre car ce qu'il a dit auparavant n'était certes pas un modèle de sérieux et de responsabilité. C'était juste le contraire, un modèle d'irresponsabilité fiscale. Le ministre se rappelle-t-il avoir dit dans le discours prononcé en son nom jeudi dernier à Montréal:

> Il nous serait possible de suivre la voie de la facilité et d'orienter la politique de manière à atténuer les symptômes de nos difficultés économiques ainsi que leurs répercussions sur les particuliers et les entreprises. Mais ce serait agir de façon irresponsable.

Or voici ce que disait le lendemain le chef du ministre:

> . . . quand augmenteront les prix de l'énergie, nous étudierons et présenterons des mesures qui viendront en aide aux Canadiens, notamment aux personnes âgées . . .

Qui donc parle au nom du gouvernement? Était-ce le ministre qui parlait au nom du gouvernement jeudi dernier à Montréal, ou était-ce le premier ministre vendredi?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, quand le premier ministre parle, il le fait au nom du gouvernement; mais à la différence du gouvernement précédent, nous avons plus d'un porte-parole. Aussi quand je parle en certaines occasions, je le fais au nom du gouvernement, comme c'est le cas pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou pour les 30 autres membres du cabinet. Chez nous, c'est chacun pour soi, tous pour un et un pour tous.

Des voix: Bravo!

LE BUDGET—LES RÉPERCUSSIONS DE CERTAINES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances pourrait peut-être expliquer une autre contradiction. D'après le *Globe and Mail*, il aurait dit que le crédit hypothécaire qu'il a proposé semble maintenant incompatible avec la politique qu'il préconisera dans son budget.

Comme il a maintenant annoncé qu'il présentera son budget le 11 décembre, le ministre dira-t-il pourquoi il présente en même temps son projet de loi sur le crédit hypothécaire qui est, il l'a avoué, incompatible avec sa politique budgétaire et pourquoi il n'a pas attendu pour le faire d'avoir présenté son budget, afin que les députés puissent en étudier la teneur.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en politique comme dans la vie, on ne peut pas être toujours logique.

M. Gray: On ne vous l'a pas fait dire.

M. Crosbie: Le projet de loi sur l'intérêt hypothécaire et le crédit d'impôt foncier que nous espérons débattre à la Chambre sous peu sera avantageux pour les Canadiens et pour le Canada. Cette mesure allègera le fardeau fiscal des contribuables canadiens. C'est un projet de loi auquel on ne saurait s'opposer, et il recevra, j'en suis sûr, l'appui de tous les députés qui veulent aider les contribuables en leur assurant un dégrèvement de 575 millions de dollars l'an prochain. N'est-ce pas là de la «stimulation», comme en a réclamé le député?

● (1420)

M. Blais: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce à dire que, le gouvernement ayant prouvé que la cohérence n'était pas son fort, le ministre, du seul fait qu'il accordera un crédit d'impôt sur les prêts hypothécaires, se verra dans l'impossibilité de consacrer des sommes importantes à l'amélioration du sort des défavorisés?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je dois dire que l'ancien gouvernement était caractérisé par son oscillation. Dans le budget que je vous présenterai, nous allons prouver que nous avons à cœur l'intérêt des Canadiens moyens, de même que celui de l'économie canadienne et du secteur privé. Nous veillerons également à protéger les intérêts des Canadiens à faibles revenus. Voilà notre politique: à chacun sa part.

L'ÉNERGIE

L'INTERRUPTION DES VENTES DE PÉTROLE IRANIEN AUX ÉTATS-UNIS—LES RÉPERCUSSIONS DE CETTE DÉCISION SUR LES APPROVISIONNEMENTS CANADIENS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser à l'un des mousquetaires d'en face, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que l'Iran a décidé d'interrompre ses ventes de pétrole à deux importantes sociétés pétrolières américaines, et que cette décision pourrait avoir des répercussions sur les approvisionnements de tierces parties, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les quantités de pétrole livrées au Canada par les multinationales seront touchées d'une façon quelconque?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, d'après les plus récents renseignements que nous avons pu obtenir au sujet de la situation iranienne il semble que, vendredi dernier, on ait refusé de charger deux navires. A la lumière de ces faits, nous allons nous tenir en étroite communication avec nos représentants à Téhéran. Nous ne connaissons pas encore toutes les répercussions que cela peut avoir mais il va sans dire que la situation nous préoccupe grandement et que nous allons la suivre de très près.

Selon certaines rumeurs, l'Agence internationale de l'énergie pourrait devancer la réunion qu'elle devait tenir en janvier afin de discuter, dès décembre, de la situation internationale. Nous espérons bien pouvoir faire le point à ce moment-là.

M. Symes: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire quelles garanties les multinationales lui ont données de ne pas réduire ni détourner le pétrole destiné aux marchés canadiens dans le but de respecter les engagements qu'elles peuvent avoir pris envers d'autres marchés?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'ai pris l'initiative d'écrire à chacune des sociétés importatrices de pétrole au Canada pour leur faire part de la position du gouvernement et leur signaler que nous allions suivre de très près tout détournement autres que ceux qui peuvent être prévus par une entente ou un accord international. Je leur ai également demandé de tenir compte de cette position dans le cadre de leurs importations de pétrole au Canada.

Je voulais faire remarquer au député que dans l'éventualité d'un détournement de pétrole cet hiver ou plus généralement à l'avenir, j'ai demandé aux sociétés de nous avertir à l'avance de façon que nous puissions évaluer en conséquence la position du Canada quant à ses approvisionnements.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre rendra publique la réponse que lui feront les sociétés. Dans ma dernière question supplémentaire, je voudrais lui demander quels moyens de contrôle le ministre peut invoquer pour s'assurer que les sociétés lui disent la vérité, à moins qu'il ne se contente de jouer le rôle de la vierge parmi les sept sœurs.

M. Allmand: «Oui» ou «non»?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'avoue que c'est la première fois qu'on me compare à une vierge. Cela ne me fait rien que mon collègue m'appelle «le mousquetaire».

Quant aux sociétés pétrolières, je tiens à lui dire que le Canada est déjà doté d'un ensemble de programmes servant à contrôler les sociétés et à vérifier leurs livres de façon indépendante, notamment en vertu de la loi sur le contrôle des sociétés pétrolières. En fait, j'ai reçu le rapport préliminaire relatif aux activités des sociétés depuis l'application de cette loi et je crois pouvoir déposer les chiffres de 1978 dans un avenir très proche.

* * *

● (1425)

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ANNONCERA UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, un homme que le très honorable premier ministre estime beaucoup, et moi aussi, M. Alfred Rouleau, président du mouvement coopératif Desjardins, craignant que le programme de «privatisation» du gouvernement mène à la confrontation, proposait un moratoire et la création d'une commission indépendante pour analyser l'ensemble d'une politique des entreprises publiques et faire des recommandations à ce sujet. Le très honorable premier ministre est-il au courant de cette suggestion, croit-il que cette politique-là existe déjà, et si oui quand nous l'annoncera-t-il?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur le président, nous avons établi, ou nous avons l'intention d'établir au sein du Conseil du Trésor un comité chargé des questions touchant à la privatisation, et je crois que le président du Conseil du Trésor est maintenant en train de considérer les noms de personnes hors du gouvernement qui peuvent faire partie d'un tel groupe.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre ne trouve-t-il pas anormal de commencer la mise en application d'une politique sans en avoir des éléments essentiels?

M. Clark: Non, monsieur l'Orateur, nous avons pensé que la première étape était d'établir certains guides pour l'identification des sociétés de la Couronne où il y a possibilité de privatisation, et d'établir un groupe qui puisse aider le gouvernement dans la détermination de l'efficacité d'un tel projet.

[*Traduction*]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LA VENTE DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE À L'ENTREPRISE PRIVÉE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. En septembre dernier, il a annoncé la première phase des mesures de privatisation et a donné la liste des quatre sociétés de la Couronne visées ainsi que leurs filiales. Il a également annoncé qu'il allait être aidé dans sa tâche par un secrétariat fourni par le Conseil du Trésor ainsi que par un comité consultatif.

Je voudrais que le président du Conseil du Trésor nous confirme que le mandat de ces organismes et les directives qu'ils doivent suivre sont maintenant rédigés. En outre, conformément à l'attitude que manifeste l'actuel gouvernement en matière de liberté d'information, est-il prêt à promettre d'en déposer le texte à la Chambre?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je peux répondre au député que l'on a déjà presque délimité et accepté leur mandat. C'est vraisemblablement vers la fin du mois que sera constitué le groupe consultatif auquel le député et le premier ministre ont fait allusion. Sa première réunion est prévue pour le 3 décembre.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire pourquoi il faut aussi longtemps pour constituer ce comité consultatif? Peut-il nous affirmer qu'il commencera à fonctionner vers Noël, Noël de cette année, bien entendu.

M. Stevens: Oui, monsieur l'Orateur, je puis affirmer au député que les travaux du comité débuteront vers la Noël de cette année. Nous n'avons pas laissé les choses traîner inutilement. Nous tenions à ce que le comité soit composé de personnes représentant la population de tout le pays, aussi bien les hommes d'affaires que les autres groupes de notre économie. Deuxièmement, nous avons pensé qu'il n'y avait pas lieu qu'il commence ses réunions tant qu'on n'aurait pas suffisamment de travail à lui confier, notamment tant qu'il n'existerait pas suffisamment de documentation. En effet, le comité prendra des décisions et ne se contentera pas de parler de la privatisation d'une façon abstraite.

[*Français*]

ON DEMANDE S'IL EXISTE UNE SECONDE LISTE

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Le 28 septembre, il annonçait la privatisation de 11 sociétés de la Couronne, et il laissait entendre depuis lors qu'il avait une deuxième liste de sociétés de la Couronne devant être privatisées. Peut-il dire si c'est vrai, s'il a vraiment une deuxième liste, et quelles sont les sociétés de la Couronne qui seraient inscrites sur cette liste?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la deuxième liste à laquelle le député fait allusion n'en est pas véritablement une. Lorsque j'ai annoncé l'éventuelle privatisation d'une première série de sociétés de la Couronne, j'ai dit que de temps à autre le cabinet en désignerait d'autres qu'il juge opportun d'inclure dans ce que nous appelons la phase d'étude de la privatisation. C'est lors de cette deuxième étape que nous examinons sérieusement les diverses façons de procéder qui s'offrent à nous pour rendre ces sociétés au secteur privé et que nous passons en revue les acheteurs éventuels.

Nous annoncerons de temps en temps quelles sociétés nous jugeons bon d'inclure dans cette catégorie. En fait, nous en nommerons une plus tard cet après-midi après la fermeture de la bourse à 3 h 30.

* * *

● (1430)

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

LES ACTIVITÉS DE LA SEE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, il y a eu des rumeurs au sujet de la privatisation de certaines activités de la SEE. Est-ce que le président du Conseil du Trésor peut nous dire si oui ou non il a pensé à diminuer les activités de la SEE, laquelle corporation de la Couronne appuie nos exportations canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, s'il m'est permis de répondre au député pour ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations, on n'a parlé de sa privatisation que d'un point de vue tout à fait différent. Il n'a jamais été question de remettre dans le secteur privé la SEE telle que nous la connaissons, dans le sens où son capital appartiendrait à des personnes du secteur privé. Quand certains groupes ont parlé de privatisation, ils demandaient si la SEE ne pourrait pas collaborer plus étroitement avec le secteur privé pour le soutien de nos activités d'exportation à l'échelle mondiale. C'est en ce sens seulement qu'il a été question de privatiser la SEE.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

ON DEMANDE SI LE BUDGET SERA AUGMENTÉ

M. Armand Caouette (Abitibi): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. A la suite d'une question que je lui posais au début de cette session, question inscrite au *Feuilleton*, alors que je demandais des renseignements pour les années 1968 et 1969 et pour 1969 à 1979, le gouvernement a-t-il consacré de l'argent à la recherche scientifique, et le cas échéant, combien chaque année, et dans quelles provinces? Je remercie le ministre de sa réponse, étant donné qu'on peut voir que le Québec pour 1976-1977 a reçu 94 millions de dollars et l'Ontario, 203 millions de dollars . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Est-ce que l'honorable député a l'intention de poser une question?

M. Caouette: J'aimerais demander au ministre s'il a l'intention, comme le rapporte le journal *Le Soleil* de vendredi dernier, d'augmenter le budget de la recherche, d'autant plus que le président du CRSNG dit qu'il est très important, surtout dans le domaine de la recherche sur l'alimentation, que c'est primordial, l'agriculture, l'énergie et d'autres projets prioritaires pour son organisme?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je veux profiter de l'occasion pour remercier l'honorable député de sa question bien importante. L'annonce que j'ai faite en ce qui concerne l'argent voté pour les universités dans le domaine de la recherche et du développement va sûrement aider. Il existe ce qu'on appelle un groupe *ad hoc* au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie pour l'argent octroyé aux universités pour examiner plus profondément la situation dans la province de Québec. Comme l'honorable député le constate aussi, les programmes du Conseil national de recherches à l'heure actuelle servent à améliorer la situation, non seulement dans la province de Québec, mais à travers le pays. Comme l'honorable député, j'ai noté le Livre vert et maintenant, dans la province de Québec, je l'ai étudié très profondément. Dans notre ministère, nous sommes pas mal d'accord sur les diagnostics contenus dans le Livre vert et, comme on le sait, nous allons ouvrir un centre d'excellence à Boucherville pour améliorer toute la situation.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE LA GRC RELATIVES À D'ÉVENTUELLES FUITES À LA DÉFENSE NATIONALE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. A sa conférence de presse de vendredi dernier, il s'est dit disposé à publier les lignes directrices de juillet 1978 concernant les enquêtes de la GRC relatives à d'éventuelles fuites à la Défense nationale. Le premier ministre veut-il nous dire s'il va les publier, et à quelle époque?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois faire appel à l'indulgence de la Chambre. J'espère être en mesure de répondre à cette question dans un jour ou deux. On se demande actuellement, semble-t-il, quelles lignes directrices exactement sont appliquées, et même en vertu de quel pouvoir elles ont été adoptées. Je croyais qu'il s'agissait de lignes directrices approuvées par le cabinet du gouvernement précédent. Il se peut maintenant que tel ne soit pas le cas. Nous examinons la situation. J'espère pouvoir donner une réponse complète à la Chambre d'ici un jour ou deux.

LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE PAR UNE COMMISSION ROYALE

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. La semaine dernière, à la suite du déraillement de Mississauga, le ministre s'est hâté avec raison de demander à la Commission canadienne des transports d'enquêter sur cet accident. Le ministre a-t-il envisagé la possibilité de confier plutôt cette enquête à une commission royale qui serait chargée d'étudier dans son ensemble la sécurité ferroviaire, puisqu'en l'espèce la CCT se trouvera à examiner sa propre activité?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que les députés désirent que la lumière soit faite entièrement et de façon impartiale sur les incidents et les circonstances de l'accident de Mississauga. La CCT a fait savoir qu'elle ouvrira dans la première semaine de décembre une enquête complète et sans restriction.

Malgré cela, monsieur l'Orateur, on a soulevé un certain nombre de questions pour savoir s'il était convenable ou souhaitable que la CCT fasse en fait enquête sur elle-même. Un certain nombre de questions ont été soulevées à ce sujet. Je me suis engagé au comité à étudier la suggestion qui y a été faite. Je dirai au député que j'étudie très sérieusement à l'heure actuelle la possibilité de faire mener une enquête complète en vertu de la loi sur les enquêtes. J'aimerais d'abord consulter la province de l'Ontario et la municipalité de Mississauga avant de prendre une décision à ce sujet de façon que le mandat et la structure puissent être décidés dans un esprit de collaboration et de consultation.

M. Lumley: Je remercie le ministre de sa réponse. Je l'encourage certes à agir dans ce sens. J'aimerais maintenant revenir à une question que je lui ai posée la semaine dernière concernant ses pouvoirs discrétionnaires. Envisagerait-il de séparer les trains transportant à la fois des matières combustibles et des gaz toxiques en attendant que l'enquête soit menée et/ou que la commission royale d'enquête soit établie?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, nous avons un organisme de régie chargé d'assurer la sécurité des chemins de fer. Cet organisme de régie a en fait émis des ordres provisoires au sujet de l'entretien et de l'inspection des boîtes d'essieux. Il a aussi émis un ordre provisoire concernant la position des wagons transportant des marchandises dangereuses. Il a révélé qu'il étudiait la question de la position et/ou de la séparation des produits toxiques et inflammables. J'ai des raisons de croire qu'il étudie actuellement la question. J'imagine que, si elle le considérait souhaitable ou dans les meilleurs intérêts de la sécurité ferroviaire, la CCT envisagerait en fait d'établir un règlement à ce sujet même.

Questions orales

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS DE LA CCT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Compte tenu de la réponse qu'il m'a donnée jeudi dernier, le ministre peut-il dire à la Chambre si sa directive en vue de réduire de 2 p. 100 les années-personnes dans tous les ministères et organismes d'État s'applique à la Commission canadienne des transports?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, les 2 p. 100 dont parle le député s'appliquent, bien entendu, à l'année financière 1979-1980. Dans ce contexte, il a été recommandé à la CCT de réduire de 17, je crois, le nombre de ses années-personnes. Cela équivaut à environ 2 p. 100 en tout du personnel de 800 employés de la Commission. Bien entendu, il n'appartient qu'à cette dernière de décider s'il y a lieu ou non de procéder à ces réductions. Nous ne demandons pas précisément que la CCT réduise le nombre d'emplois dans un service ou dans un domaine particulier.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, étant donné que des représentants de la Commission canadienne des transports ont bel et bien déclaré au comité des transports que cet organisme est à court de ressources financières et humaines, le président du Conseil du Trésor peut-il prendre l'engagement devant la Chambre de fournir à la Commission, par l'entremise de son ministère, toutes les ressources nécessaires à l'exécution de la tâche importante qu'est l'inspection des chemins de fer, et pourrait-il le faire dès maintenant?

M. Stevens: Le député le sait pertinemment, monsieur l'Orateur, nous examinons constamment les besoins en personnel de tous les organismes ou ministères de l'État. Si la CCT estime manquer de ressources à l'heure actuelle, elle connaît les voies normales à emprunter. Bref, la Commission ne nous a fait part, jusqu'à présent, d'aucune demande précise en vue d'obtenir du personnel supplémentaire. Nous ne pouvons rien faire tant que nous n'avons pas reçu de demande précise à cet égard.

* * *

● (1440)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RECONNAISSANCE DU ZIMBABWE-RHODÉSIE—LES RELATIONS COMMERCIALES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que l'affaire du Zimbabwe-Rhodésie est en pratique réglée puisqu'on va bientôt signer un accord conforme aux propositions de la conférence de Lusaka, le ministre pourrait-elle nous dire si le Canada va maintenant reconnaître le Zimbabwe et établir des relations commerciales avec ce pays?

Questions orales

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous sommes très heureux des progrès réalisés jusqu'à maintenant dans les entretiens de Londres. Nous sommes ravis des propositions très positives qui ont été faites, notamment au sujet des nouveaux arrangements constitutionnels et des mesures de transition permettant la tenue d'élections. Par contre, aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne le cessez-le-feu nécessaire à la signature d'une entente. Le Canada attendra donc les résultats définitifs de la conférence de Londres avant de prendre une initiative.

* * *

LE BILINGUISME

LE PROGRAMME DE PRIME AU BILINGUISME

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Si je m'adresse au ministre d'État chargé du Conseil du Trésor, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, monsieur l'Orateur, c'est en raison du rôle qu'il joue relativement à la politique de la prime au bilinguisme.

Pourrait-il nous dire si le gouvernement est sur le point de décider s'il va maintenir ou abandonner cette politique, et plus précisément s'il a consulté bilatéralement ou par le biais du Conseil national mixte les agents négociateurs de la Fonction publique et les syndicats, et au cas où il les aurait effectivement consultés, quelle réponse lui ont-ils donnée?

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Le cabinet que j'avais saisi de la chose a approuvé les propositions que je lui ai présentées relativement à la prime au bilinguisme. Nous avons communiqué avec les syndicats et leur avons dit que nous aimerions en discuter avec eux. Malheureusement, l'indisposition de M. Stewart nous a empêchés jusqu'à maintenant de donner suite à notre projet. Cependant, nous espérons en discuter avec eux sous peu.

M. Andras: S'agira-t-il d'entretiens directs avec l'Alliance de la Fonction publique et les autres syndicats, ou le ministre entend-il s'adresser au Conseil mixte national? Je signale que ces dispositions ne font pas partie des accords intervenus à la suite de négociations collectives, mais qu'elles s'inscrivent plutôt dans un processus général de consultation.

M. Beatty: D'habitude, je préfère m'adresser directement aux syndicats, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION DES CANADIENS EN IRAN

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton-Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur un sujet qui la préoccupe très certainement. A-t-elle pu évaluer récemment la situation des Canadiens en Iran, étant donné surtout que des étudiants iraniens auraient déclaré que ces derniers pourraient être détenus, pour leur propre sûreté, si le chah ne revient pas en Iran?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le député de sa question. Nous communiquons presque toutes les heures avec notre ambassade à Téhéran et, d'après l'ambassadeur, il ne se passe rien d'anormal en ce qui concerne nos concitoyens là-bas. Les activités de l'ambassade se déroulent normalement et, d'après les rapports que nous avons reçus, personne ne semble tourmenter les quelque 60 Canadiens, qui se trouvent presque tous à Téhéran, ou s'immiscer dans leurs affaires.

J'ai évidemment entendu les déclarations des étudiants iraniens, mais elles n'ont pas été confirmées par notre ambassade ni par le chargé d'affaires iranien à Ottawa, qui, pas plus tard que ce vendredi dernier, a assuré le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures que les Canadiens qui se trouvent en Iran ne sont aucunement en danger.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA RECLASSIFICATION DES DOCUMENTS CONCERNANT L'ESPIONNAGE AU CANADA

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné les révélations incroyables émanant de Londres, pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que rien de tel ne s'est produit ici, notamment qu'au cours des années 50 et 60, des gens engagés dans des activités d'espionnage contre les intérêts du Canada n'ont pas bénéficié d'arrangements particuliers?

En outre—et comme il ne sera sans doute pas en mesure de me répondre aujoud'hui, peut-être peut-il vérifier la chose auprès du procureur général ou du responsable au sein du comité de la sécurité du cabinet—peut-il assurer à la Chambre et au gouvernement que la reclassification des documents de l'affaire Gouzenko, qui remonte aux années 50, n'a rien à voir avec les présumées activités d'espionnage auxquelles se seraient adonnés des Canadiens selon les services de renseignements anglais et américains? En effet, on a décité de prolonger au-delà de trente ans la période pendant laquelle ces documents seront gardés secrets.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Comme le député l'a proposé, je prendrai note de la deuxième partie de sa question. Je vais me renseigner et lui faire rapport ainsi qu'à la Chambre.

En ce qui concerne la première partie de la question, il n'existe aucune preuve à ma connaissance, je précise «à ma connaissance» parce qu'aussitôt que j'ai appris ce qui s'était passé au Royaume-Uni, j'ai demandé à mes collaborateurs de faire enquête sur ce qui s'est passé au Canada.

LE NORD CANADIEN

LES DROITS DE CHASSE ET DE PÊCHE DES AUTOCHTONES À BAKER LAKE (T.-N.-O.)

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La Cour fédérale du Canada a rendu la semaine dernière une décision dans laquelle elle déclare que les Inuit ont des droits de chasse et de pêche sur certaines terres des environs de Baker Lake dans les territoires du Nord-Ouest.

Le ministre voudrait-il assurer à la Chambre qu'il respectera la décision du tribunal et qu'il ne permettra pas que des opérations minières et des travaux d'exploration empêchent les habitants de cette région d'exercer leurs droits sur ces terres?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je puis assurer au député que le gouvernement et moi-même, en tant que ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, respecterons, bien sûr, la décision du tribunal. Je tiens à ajouter que nous étudions présentement le jugement qu'a rendu le juge Mahoney dans l'affaire de Baker Lake, mais que notre étude n'est pas encore terminée.

M. Ittinuar: Le ministre voudrait-il nous dire comment il prévoit concilier la contradiction entre le développement de cette région et le règlement des revendications des autochtones, lui qui a maintes fois préconisé le développement du Nord et qui s'est même réjoui de la décision de la société Cominco d'exploiter la mine Arvik dans une région où on n'a pas encore donné suite aux revendications des autochtones, même si le ministre prétend qu'il est urgent de régler ces revendications?

M. Epp: Je puis dire au député que ces deux questions sont toujours prioritaires. Dans nos entretiens avec des gens du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, nous avons pu nous rendre compte que les habitants de ces régions souhaitent vivement non seulement que leurs revendications soient réglées, mais également que prenne fin la stagnation de l'économie de leur région, qui dure depuis dix ans. Le gouvernement actuel entend redresser la situation économique du Nord pour donner aux habitants de cette région les emplois qu'ils réclament, tout en poursuivant les négociations en vue de régler les revendications territoriales. En réalité, je puis l'assurer que ces négociations sont en cours au Yukon en ce moment même.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE PUBLICATION DES ÉTUDES SUR LES MÉTHODES DE CONSERVATION

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et concerne l'intention du gouvernement de mettre en œuvre un programme d'économie d'énergie pour les Canadiens. Serait-il prêt à divulguer les études dont il dispose sur les méthodes d'économie d'énergie, afin que nous puissions juger de la valeur des programmes retenus par le gouvernement en fonction de la qualité des conseils qui lui ont été fournis.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme doit le savoir le député, dans la mesure du possible j'essaie généralement de permettre aux députés d'obtenir sur ces questions-là les informations les plus complètes émanant de mon ministère, qu'il s'agisse de données ou d'études réalisées. Je suis, bien sûr, tout à fait prêt à communiquer au député les études réalisées en matière d'économie d'énergie ainsi qu'à lui fournir tout autre renseignement disponible. S'il y a un domaine qui l'intéresse particulièrement, il n'a qu'à me le faire savoir et je m'efforcerai de lui donner satisfaction le plus rapidement possible.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Dans ce cas, le ministre pourrait-il me communiquer les études qui ont été réalisées par le bureau de la conservation de son ministère, plus particulièrement la première qui porte sur le facteur coût en tant que régulateur d'économie et d'utilisation d'énergie ainsi que la seconde concernant d'autres méthodes à utiliser afin d'encourager les Canadiens à économiser l'énergie? Sauf erreur, le ministère a réalisé des études dans ces deux secteurs.

● (1450)

M. Hnatyshyn: Diverses études ont été effectuées sur les questions auxquelles le député fait allusion. Je vais étudier le sujet avec toute l'attention qu'il mérite et je mettrai le député au courant le plus vite possible.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉUNION POUR DISCUTER AVEC LES AUTORITÉS PROVINCIALES DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai qu'il a prévu de discuter avec ses homologues provinciaux des Prairies cette semaine ou la semaine prochaine la question des droits que possèdent les Indiens en vertu des traités. Si c'est le cas, voudrait-il assurer à la Chambre que ces réunions n'auront pas lieu sans la présence de représentants des associations indiennes des Prairies?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de faire les derniers préparatifs en vue des entretiens que j'aurai avec mes homologues des Prairies. Ils ont demandé à me voir il y a déjà un certain temps, non seulement pour parler des affaires en souffrance relatives aux traités, mais aussi pour étudier diverses questions qui concernent les Indiens inscrits et les devoirs qu'on a envers eux hors de leur réserve. Comme je viens de le dire, nous tentons de mettre la dernière main à la préparation de la réunion. Je ne pense pas que tous les détails soient déjà réglés, mais nous devons, en principe, nous réunir la semaine prochaine.

M. Allmand: Le ministre n'a pas précisé s'il veillerait à ce que les présidents ou les délégués des associations indiennes assistent à ces réunions, vu qu'ils sont directement concernés par la politique du gouvernement envers leurs droits et par tout autre sujet les intéressant dont il pourrait être question. Le ministre voudrait-il donner cette assurance à la Chambre, et accepterait-il aussi, en toute franchise, de remettre l'ordre du jour de ces réunions aux présidents des associations et au critique officiel à la Chambre?

M. Epp: Je peux dire au député que ce sont les premiers entretiens que je vais avoir avec mes homologues des provinces. Il importe à mon avis que nous discutions des questions qui les préoccupent et de celles qui intéressent le gouvernement fédéral. Si, à une date ultérieure, dans le cadre des consultations tripartites qui ont lieu dans certaines provinces, les gouvernements provinciaux, les Indiens des provinces intéressées et le gouvernement fédéral estiment que les entretiens tripartites constituent la meilleure solution, nous envisagerons ce genre de pourparlers. Toutefois, pour la première réunion, j'estime important de m'entretenir avec les ministres seuls.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA RAISON D'ÊTRE DU «DOSSIER DES SINÉCURES» ET LES NOMS QUI Y FIGURENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général à propos du «dossier des sinécures» dont il a de nouveau été question ces derniers jours dans les journaux et qui, d'après ce que soutiennent les services de sécurité depuis un certain temps, ne contiendrait pas de nom de députés de la Chambre des communes.

J'aimerais demander au ministre s'il peut dire à la Chambre quelle est la nature générale des noms qui apparaissent au «dossier des sinécures» mis à part ceux des députés, s'il peut nous donner un aperçu général de la raison d'être de ce dossier, et s'il l'a vu, s'il a demandé à le voir, ou s'il a l'intention de l'examiner?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le gouvernement fait présentement une étude approfondie de toute l'affaire du «dossier des sinécures» et de ses implications.

* * *

LES DANGERS ÉVENTUELS

LES ÉTUDES SUR LA STABILISATION DES BARRAGES—DEMANDE DE PUBLICATION DES RAPPORTS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je pense que je devrais poser ma question au premier ministre. L'accident de Three Mile Island a déjà servi de leçon aux Américains et l'accident de Mississauga nous en a donné une aussi, je pense. Compte tenu des conséquences nationales et internationales d'une catastrophe qui se produirait sur le réseau hydrographique du fleuve Columbia, vu que d'après des rapports publiés récemment le barrage Mica près de Revelstoke, en Colombie-Britannique, aurait été construit dans un terrain généralement instable avec des matériaux de mauvaise qualité, et étant donné la vulnérabilité des populations de Revelstoke, Trail et de plusieurs autres villes américaines, le premier ministre est-il au courant des études géologiques indépendantes ainsi que des études sur les vagues qui ont été menées à cet endroit. Dans l'affirmative, quand a-t-il l'intention de les rendre publiques, et, dans la négative, peut-il assurer à la Chambre qu'il a l'intention de demander immédiatement ces études effrayantes à la British Columbia Hydro et qu'il se servira de ses pouvoirs fédéraux pour faire assécher le barrage Mica si les études confirment ce que l'on soupçonne déjà, à savoir que les quelques milliers de personnes qui vivent en aval de ce barrage sont exposées à un grave danger qu'elles ne soupçonnent même pas?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans vouloir alarmer qui que ce soit, j'essayerai bien sûr d'obtenir les études dont le député a parlé et d'autres études connexes s'il y a lieu. Nous ne dirons évidemment pas quelles suites nous donnerons à ces études tant que nous ne les aurons pas vues.

M. l'Orateur: Le député comprendra que je ne lui refuse pas de poser une question supplémentaire; je pense que s'il regarde bien sa question il verra qu'il l'a déjà posée.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'OFFICE DE STABILISATION DES PRODUITS AGRICOLES—LA DEMANDE DE PAIEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA POSITION DU MINISTRE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je voudrais lui dire qu'il nous a manqué depuis une dizaine de jours. Il était à Rome, je crois. Cependant, nous avons appris au comité de l'agriculture que l'Office de stabilisation des produits agricoles avait fait une recommandation au ministre au regard d'une demande du Nouveau-Brunswick pour des paiements d'appoint ou de stabilisation sur la récolte de pommes de terre de 1978, et je crois comprendre que le ministre est maintenant en mesure de prendre une décision sur cette recommandation. Je voudrais alors demander au ministre s'il a effectivement pris une décision. Si elle est positive, quand va-t-il l'annoncer, si elle est négative, pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député—et j'ai aimé ses commentaires—il est vrai que j'ai reçu une recommandation de l'Office de stabilisation. Je n'ai pas encore eu l'occasion de voir si je devais ou non répondre à cette demande et la faire approuver par le Conseil du Trésor.

* * *

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

ON DEMANDE OÙ EN EST LE PROJET DE CONSTRUCTION DE POISSONNERIES RÉFRIGÉRÉES AU SÉNÉGAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur l'Orateur, vu l'impossibilité pour les députés de s'adresser directement au ministre responsable de l'ACDI, je pose ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné que depuis plus de deux ans la population côtière du Sénégal et le gouvernement de ce pays attendent avec impatience la réalisation de poissonneries réfrigérées, avec l'aide du Canada, j'aimerais demander au ministre quel est le statut de ce projet de plus de 12 millions de dollars au sein de l'ACDI et peut-on avoir une idée de l'échéancier de construction de ces installations?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je prends note de cette question et je donnerai une réponse au député aussitôt que possible.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

ON DEMANDE SI LE QUÉBEC RECEVRA SA PART DE SUBVENTIONS

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. A la suite de la déclaration du ministre, la semaine dernière, sur les intentions du gouvernement au sujet de la recherche et du développement, déclaration qui a suscité un très grand intérêt chez les universitaires, est-ce que le ministre a l'intention de corriger une situation qui existe depuis de nombreuses années, soit qu'environ 17 à 18 p. 100 de toute la recherche effectuée dans les universités canadiennes se font au Québec, afin que le Québec reçoive, comme les autres parties du Canada, sa part?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Oui, monsieur le président. Comme je l'ai dit tantôt à la Chambre, nous avons un groupe dans le conseil qui étudie plus particulièrement les besoins des universités québécoises, et nous allons construire dans la province de Québec un centre d'excellence. De plus nous avons plusieurs programmes qui vont redresser la situation dont l'honorable député a parlé cet après-midi à la Chambre.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ON DEMANDE SI DES COMMISSAIRES SERONT NOMMÉS ET CE QU'IL ADVIENDRA DE LA CAISSE DE LA CCN

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, comme porte-parole à la Chambre pour la Commission de la capitale nationale. J'aimerais demander au ministre si on doit conclure qu'il pense peut-être à modifier ou à abolir la Commission de la capitale nationale, vu le fait qu'il n'a pas remplacé les trois commissaires d'Ottawa, MM. Lowther, Mercier et Fisher. Je voudrais aussi lui demander s'il a l'intention de nommer ces commissaires-là d'ici quelques jours. Dans ma question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je voudrais lui demander si le bill C-13 qui abolit la caisse de la capitale nationale porte atteinte à la capacité de la Commission de se prévaloir de ces fonds pour aménager des œuvres publiques à Ottawa et dans la capitale nationale?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le replacement des commissaires est actuellement à l'étude. Pour ce qui est des changements dans la structure de la CCN, nous étudions cela également.

Quant aux opérations financières de la Commission, de récents changements obligent cette dernière à employer les fonds inutilisés qu'elle avait en dépôt et à comparaître régulièrement devant le Conseil du Trésor de la même façon que tout autre ministère ou organisme du gouvernement.

* * *

L'ÉNERGIE

LE CHAUFFAGE DES MAISONS—LA CONVERSION DU MAZOUT AU GAZ NATUREL

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises que les propriétaires de maison et les autres Canadiens qui se chauffent actuellement au mazout devaient s'efforcer de convertir leur installation afin de se chauffer au gaz de façon à économiser le pétrole, qui est moins abondant, j'aimerais demander au ministre s'il va faire le nécessaire pour subventionner la conversion des installations de chauffage, de façon à ce que ce soient les intéressés et non pas les compagnies de gaz qui touchent directement les subventions, et cela, éventuellement, dans le cadre d'un programme comparable au programme d'isolation thermique des maisons canadiennes?

● (1500)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme nous l'avons signalé dans des documents que nous avons déposés à la Chambre, nous étudions un programme de remplacement par le gaz, et nous voulons nous assurer du plus haut degré d'efficacité lors de la conversion au gaz, dont nous avons de plus grandes réserves dans le pays.

J'étudierai certes la proposition du député. Nous avons d'autres façons d'augmenter l'efficacité des chaudières qui fonctionnent au mazout pour ceux qui continueront de s'en servir. J'apprécie la suggestion du député et je tiens à lui dire que nous l'étudierons sérieusement.

Questions orales

LE NORD CANADIEN

LES DROITS TRADITIONNELS DES AUTOCHTONES DE CHASSER ET DE PÊCHER SUR LES TERRES DE LA COURONNE

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La semaine dernière, le gouvernement du Canada a trahi le peuple Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique quand on a adopté et donné la sanction royale à un bill qui abrogerait leurs droits traditionnels de piégeage dans le nord du Yukon. En résumé, le gouvernement du territoire du Yukon, un gouvernement conservateur, a décidé d'exercer ses pouvoirs législatifs en matière de chasse et de piégeage sur les terres de la Couronne à l'encontre de l'accord qu'avaient signé l'année dernière le Comité d'étude des droits des autochtones et le gouvernement du Canada.

Le ministre est-il au courant de l'adoption de ce bill? Le cas échéant, qu'a-t-il l'intention de faire pour respecter l'accord qu'a signé le gouvernement du Canada, comme le dit l'accord lui-même, reconnaissant la compétence constitutionnelle du Canada en ce qui a trait aux droits des peuples autochtones et aux terres autochtones?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au député que je suis effectivement au courant de l'ordonnance qu'a adoptée l'Assemblée législative du Yukon et qui a reçu la sanction royale la semaine dernière. J'aimerais aussi lui faire remarquer que le pouvoir d'émettre des ordonnances concernant le gibier relève de l'Assemblée législative du Yukon.

J'ai rencontré les représentants juridiques du CEDA la semaine dernière, et je leur ai dit que le gouvernement voulait faire avancer l'étude de sa revendication. Je leur ai aussi indiqué les sujets de préoccupation qui avaient été soulevés non seulement par les localités et les deux gouvernements territoriaux, mais par d'autres groupes autochtones, et je leur ai dit qu'il faudrait tirer ces questions au clair, afin que les négociations puissent aller de l'avant. Je me suis réjoui de voir dans un communiqué que j'ai reçu ce matin que le CEDA a maintenant reconnu également qu'il fallait répondre à ces questions pour que les négociations puissent aller de l'avant.

M. Penner: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre parle des pouvoirs conférés au gouvernement territorial du Yukon, mais il n'a pas précisé à la Chambre comment il se servira de ses propres pouvoirs constitutionnels et comment il honorera ses obligations découlant de l'entente qui parle explicitement de protéger et confirmer les intérêts des Inuvialuit sur les terres qu'occupaient leurs ancêtres?

M. Epp: Monsieur l'Orateur, c'est justement pour cette raison qu'il faut parvenir à une entente finale. A l'heure actuelle, il n'existe qu'une entente de principe. La question des terres au Yukon y est justement mentionné, mais les représentants de la région, c'est-à-dire le gouvernement du Yukon, n'ont pas été partie à cette entente. Si on veut que l'harmonie règne dans cette région, il faudra sûrement régler cette question avant d'en arriver à un accord final.

[M. Hnatyshyn.]

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

MESURE TENDANT À ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) demande à présenter le bill C-25, tendant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'ÉTUDE PAR LE COMITÉ, DES DISPOSITIONS AYANT TRAIT AU CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le 14 novembre 1979—Le solliciteur général du Canada propose:

Que le comité permanent de la justice et des questions juridiques soit autorisé à étudier les dispositions du Code criminel du Canada qui ont trait au contrôle des armes à feu (articles 82 à 106 inclus), que cette étude porte sur tous les aspects du programme de contrôle des armes à feu et comprenne l'audition et l'examen des points de vue des personnes et organismes intéressés, et que le comité soit également autorisé à faire des recommandations au sujet de toutes modifications qu'il lui semble nécessaire ou souhaitable d'apporter auxdites dispositions;

Que le comité soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Que le comité soit habilité à retenir les services d'experts-conseils et à commander des études ou des recherches pour l'aider dans son travail et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente ou de la prochaine séance.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le 15 novembre 1979—Le président du Conseil privé propose:

Que le rapport du directeur général des élections, déposé sur le bureau de la Chambre le vendredi 19 octobre 1979 (document parlementaire nº 311-¼), soit renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente ou de la prochaine séance.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 237, 285, 363 et 380.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—LES PRODUITS MINIERS—LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Question nº 237—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il mandaté quelqu'un pour assurer la vente des produits miniers sur les marchés internationaux et, le cas échéant, comment s'appelle-t-il?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond comme suit: non.

TRAVAUX PUBLICS—LES TERRAINS ET LES PROPRIÉTÉS—LES PROPOSITIONS

Question nº 285—**M. Herbert:**

1. Dans un discours prononcé le 19 septembre 1979, le ministre des Travaux publics a-t-il sollicité des propositions concernant l'utilisation des terrains et des propriétés gérés par son ministère et, le cas échéant, combien de propositions ont été reçues jusqu'à maintenant et quels terrains et propriétés visaient-elles?

2. Le ministre va-t-il publier des listes de terrains et de propriétés dont on envisage confier l'utilisation aux provinces, à des groupes d'intérêts privés ou à des individus et, le cas échéant, où pourra-t-on consulter ces listes?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

1. Le ministre a effectivement sollicité des propositions dans un discours prononcé à une conférence fédérale-provinciale tenue à St. Andrews (Nouveau-Brunswick) et réunissant les ministres et les sous-ministres des Travaux publics et des Approvisionnements et Services. Le ministre faisait alors appel à la collaboration et à l'appui de ses collègues provinciaux et municipaux afin d'éliminer la politique d'affrontement existant entre les divers paliers de gouvernement. A ce jour cependant, le ministère n'a reçu aucune proposition.

2. La divulgation au public des négociations entre deux paliers de gouvernement concernant des biens immobiliers dépend de la volonté ou du désir des deux parties en présence. De fait, le ministre des Travaux publics, qui représente le gouvernement fédéral, est prêt à annoncer publiquement les propriétés qui font l'objet de discussions; cependant, la volonté des provinces ou des municipalités intéressées est le facteur déterminant à cet égard. Toutefois, comme on n'a pas encore reçu de proposition, il est impossible de déterminer s'il y aura communication publique en l'espèce. S'il n'est pas nécessaire de s'en tenir au huis clos, on publiera un avis public des propriétés à l'étude pour toutes les négociations importantes. Naturellement, toutes les transactions seront rendues publiques après avoir été sanctionnées par décret.

Les mêmes règles et modalités générales sont de rigueur lors des négociations entre le secteur public et le secteur privé; cependant, les aliénations au secteur privé ne sont possibles qu'après consultation des autres paliers administratifs et font suite à des appels d'offres publics publiés dans les journaux. Il est possible de consulter tous les avis, au cabinet du ministre des Travaux publics.

TRAVAUX PUBLICS—LE BLOCAGE DES TRAVAUX

Question nº 363—**M. Herbert:**

1. A-t-on bloqué tous les nouveaux travaux au ministère des Travaux publics et, le cas échéant, *a*) est-ce encore en vigueur, *b*) pour combien de temps?

2. Le ministre a-t-il ordonné que toutes les commandes soient signées de sa propre main?

3. En ce moment, plus de 4,000 commandes attendent-elles la signature du ministre?

4. Lorsque ces documents ne sont pas signés, quelles directives sont données aux employés pour leur garantir un emploi rétribué?

5. Combien coûtent approximativement les employés du Ministère qui attendent ce déblocage?

6. Combien de demandes de compensation ont été soumises par des entrepreneurs du secteur privé pour les frais supplémentaires encourus par ces délais?

7. A combien évalue-t-on les frais supplémentaires encourus par suite de la réalisation en hiver de travaux d'affermage prévus pour la fin de l'été et l'automne?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

1. Les nouveaux travaux n'ont pas été bloqués au ministère des Travaux publics. Toutefois, il y a eu une baisse marquée du nombre de travaux entrepris, suite au report des travaux non indispensables pendant la période de restrictions des dépenses.

a) Sans objet.

b) Sans objet.

2. Non.

3. Non.

4. Sans objet.

5. Sans objet.

6. Sans objet.

7. Cela n'entraînera pas de frais supplémentaires.

LE PORTRAIT DE SA MAJESTÉ LA REINE ELIZABETH II ET DU PRINCE PHILIP À RIDEAU HALL

Question nº 380—**M. Cossitt:**

1. Une peinture de Sa Majesté la Reine Elizabeth II et du prince Philip se trouve-t-elle dans la salle de bal de Rideau Hall, suivant des dispositions spéciales du gouvernement et, le cas échéant, quel est le nom de l'artiste, et *a*) combien a-t-il été payé, *b*) combien d'heures y a-t-il consacré?

2. Quel ministère a commandé le tableau et quand?

3. Quelles personnes du gouvernement ont participé d'une quelconque manière à cette commande?

4. Quels mérites ont poussé le gouvernement à passer la commande à l'artiste?

5. D'après le gouvernement, le tableau constitue-t-il une œuvre de grande valeur sur le plan artistique?

Questions au Feuilleton

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

1. Il y a effectivement à Rideau Hall une peinture de Sa Majesté la Reine Elizabeth II et du Prince Philip. Il s'agit d'une œuvre de Jean-Paul Lemieux.

a) $49,900.

b) On ignore le nombre exact des heures de travail. Cependant, l'artiste a déclaré s'être consacré exclusivement à la réalisation de cette commande entre le 2 juin et le 23 octobre 1977.

2. Travaux publics Canada a commandé la peinture en 1977. Le marché ne portait pas de date.

3. Par l'entremise de son secrétaire, le très honorable Jules Léger, gouverneur général du Canada, a demandé au ministre des Travaux publics, l'honorable J. Judd Buchanan, de commander la peinture à Jean-Paul Lemieux. Le secrétaire a indiqué que le premier ministre «semblait approuver la commande».

4.

1926-1929	Études à l'École des Beaux-Arts de Montréal
1929	Études à la Grande Chaumière et au Colorossi, à Paris
1934	Diplômé de l'École des Beaux-Arts de Montréal
1934-1937	Professeur à l'École des Beaux-Arts et à l'École du Meuble de Montréal
1937-1965	Professeur à l'École des Beaux-Arts de Québec
1951	Récipiendaire du premier prix au concurs de peinture du Québec
1954	Récipiendaire d'une bourse d'études (en France) du Conseil des Arts du Canada
1956	Élu à l'Académie royale canadienne
1960	Exposition à la Galerie Roberts de Toronto
1965	Exposition à la Galerie Agnès-Lefort de Montréal
1967	Expositions rétrospectives au Musée des Beaux-Arts de Montréal, au Musée du Québec et à la Galerie nationale du Canada
1968	Devient Compagnon de l'Ordre du Canada
1973	Récipiendaire d'un doctorat honorifique de l'Université Laval
1975	Tournage d'un film sur ses œuvres par l'Office du film du Québec
	Récipiendaire du prix Molson décerné par le Conseil des arts du Canada
	Exposition tripartite à Alger
	Exposition au Musée d'art moderne de Paris
	Exposition solo à Moscou
	Exposition à la Galerie nationale de Prague
1976	Exposition à la Galerie Gilles-Corbeil de Montréal
1977	Portraits officiels du président de l'Assemblée Nationale du Québec et de Leurs Excellences M. et M^me^ Léger
1978	Exposition à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts
1979	Exposition à la Galerie Myra-Godard de Toronto

On retrouve ses peintures dans les collections publiques et privées suivantes:
La Galerie nationale du Canada, à Ottawa;
La Galerie d'arts de l'Ontario, à Toronto;
La Galerie d'art d'Hamilton en Ontario;
La Bibliothèque municipale et le Musée d'art de London en Ontario;
Le Musée des Beaux-Arts de Montréal, au Québec;
Le Musée du Québec, à Québec;
La Banque royale du Canada, à Toronto;
La Maison Hart, à l'Université de Toronto;
Sa Majesté la Reine Elizabeth;
Travaux publics Canada.

5. Ce que chaque personne peut considérer comme une œuvre d'art de grande valeur dépend de son goût et de ses préférences. Le gouvernement considère que le talent de M. Lemieux en fait l'un des artistes les plus recherchés.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions peuvent-elles rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. McCain, reprend l'étude, interrompue le lundi 5 novembre, du bill C-18, tendant à modifier le Tarif des douanes, la loi de la convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932, la loi de 1960 sur un accord commercial avec l'Australie et la loi de l'accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932, présenté par M. Crosbie.

[*Traduction*]

Sur l'article 2.

M. Peters: Monsieur le président, le dernier débat sur ce bill a eu lieu le 5 novembre. A ce moment-là, j'avais signalé que je n'aimais pas la façon dont le bill C-18 était présenté puisque même en consultant les annexes, il est impossible de comparer les dispositions proposées par le gouvernement et celles qui existent déjà.

J'aimerais poser quelques questions. Quelles recettes le gouvernement a-t-il réalisées grâce au tarif des douanes? Ces recettes ont-elles augmenté? Est-ce une façon de faire de l'argent? Le tarif crée des recettes: à une certaine époque, c'était le principal moyen de rassembler des fonds pour le Trésor public. Comme il n'y avait pas d'impôt sur le revenu à cette époque, le gouvernement se servait des tarifs pour remplir les coffres du Trésor. J'imagine que le tarif a changé depuis ce temps. Si le tarif pour les asperges est de 2½c.

durant une période favorable et de 10 p. 100 pendant une période non favorable quand il est acheté à un pays qui ne bénéficie pas d'un tarif préférentiel, est-ce que cela signifie que le Trésor réalisera moins de recettes qu'en vertu de l'ancienne annexe?

● (1510)

Je n'ai pas l'intention de prendre chaque numéro mentionné à l'article 2 et de demander une explication pour chacun d'eux, mais je tiens à signaler que la prochaine fois que le ministère voudra présenter une telle mesure, il ne devra pas le faire de cette façon. Ces numéros ne veulent rien dire pour les députés qui veulent examiner la mesure ni d'ailleurs pour une industrie sauf pour ce qui est des articles qui la concernent particulièrement. Autant que je sache, le bill C-18 n'indique même pas si l'adoption du bill entraînera des gains nets ou au contraire des pertes nettes pour le Trésor canadien. Je ne vois donc pas pourquoi nous devons étudier le bill sous sa forme actuelle puisque les députés ne peuvent ni l'étudier ni décider s'il est avantageux ou non.

Je le répète, ces chiffres sont très mêlants. Cela n'aide pas tellement non plus de se reporter aux notes de l'annexe soit dans la version française soit dans la version anglaise. Puisque la mesure porte sur les produits alimentaires et les saisons, qui sont relativement courtes, et que la période que peuvent choisir les industries est mentionnée dans l'annexe, la plupart des députés aimeraient savoir si la mesure corrige vraiment les faiblesses de la loi actuelle. Ils aimeraient aussi savoir si les nouvelles dispositions seront avantageuses.

J'ignore si l'on peut vraiment dire que notre législation relative aux tarifs et aux douanes a causé la perte de notre industrie de mise en conserve, d'une bonne partie de notre industrie de la culture en serre chaude et d'une bonne partie de notre horticulture, mais elle y a certainement contribué.

Le vice-président: A l'ordre. Je dois malheureusement signaler au député que son temps est écoulé.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je tiens à signaler que je comprends fort bien les points que le député de Timiskaming a établis à propos du bill le 5 novembre et encore il y a quelques instants. Selon moi, il est très difficile d'évaluer le bill vu la façon dont il est présenté, mais il serait aussi extrêmement difficile de le présenter sous une forme plus facile à évaluer. Par ailleurs, je puis peut-être faire la lumière sur certaines des questions soulevées par le député.

Le problème tient en partie au fait que les changements proposés par la Commission du tarif, en ce qui concerne les fruits et légumes, devaient s'inscrire dans un réaménagement global. La Commission avait proposé des changements importants à la fois aux descriptions et au numérotage des postes tarifaires. Cependant, le gouvernement précédent avait décidé de ne pas procéder à ce réaménagement global. Au moment où il décida de donner suite aux réductions tarifaires, le 13 mars 1979, mais de reporter les hausses à octobre, il fut nécessaire de scinder le nouveau barème proposé par la Commission.

Pour ce faire, il fallut rédiger un barème provisoire pour la période allant de mars à octobre, en empruntant des éléments au barème antérieur au 13 mars et au nouveau barème proposé. De sorte qu'à partir du moment où les augmentations entreraient en vigueur, soit le 24 octobre, presque toute cette nomenclature serait remplacée par la nouvelle proposée par la Commission. Voilà pourquoi l'annexe I ne traite que des réductions tarifaires relatives aux fruits et aux légumes, entrées en vigueur le 13 mars. Le 24 octobre dernier, l'ensemble de cette nomenclature a été remplacé par celle décrite à l'annexe V, laquelle maintient les réductions sous des numéros tarifaires différents, et sous une nouvelle nomenclature tout en prévoyant aussi certaines hausses. Cela se complique pas mal, monsieur le président.

L'article 2, l'article actuellement à l'étude, qui a été en vigueur du 13 mars au 23 octobre 1979, propose des modifications techniques à l'article 15 du tarif des douanes par suite du renumérotage et des nouvelles dispositions de l'Annexe I. Plus simplement, l'article 15 du tarif des douanes permet au ministre du Revenu national de frapper de droits saisonniers les fruits et légumes frais. Il faut également tenir compte des dispositions relatives au taux du tarif pour ce qui est des numéros tarifaires dont la liste est donnée dans cet article. Soit dit en passant, un certain nombre de ces numéros sont modifiés par la mesure à l'étude, tandis que d'autres ne le sont pas.

A partir du 24 octobre, les modifications à l'article 2 sont remplacées par les dispositions de l'article 9 qui porte sur la nouvelle nomenclature et tarification figurant à l'annexe V du projet de loi.

Tout ceci, j'imagine, ne fait que compliquer la chose au lieu de l'éclairer. Il serait peut-être utile de donner au comité un exemple d'application de l'article 15.

Le premier numéro tarifaire de l'annexe I touché par cette disposition est le 8702-1, qui concerne les asperges fraîches. Les tarifs les plus significatifs dans la pratique sont ceux de la colonne intitulée «Tarif de la nation la plus favorisée». Le tarif de campagne indiqué ici est de 3½ c. la livre, avec minimum de 10 p. 100 de la valeur. En vertu de l'article 15 du tarif des douanes, de l'article 2 du bill et de l'alinéa donné sous la désignation du produit, le ministre du Revenu national peut ordonner l'application de ce tarif pendant 8 semaines au maximum dans chaque période de 12 mois se terminant le 31 mars. A toute autre époque, c'est l'entrée en franchise. Dans l'exercice du pouvoir conféré par l'article 15, le ministre du Revenu national prend l'avis de l'industrie horticole canadienne et du ministre de l'Agriculture. Le tarif de campagne peut être appliqué en des époques différentes suivant les régions du Canada, pour tenir compte des climats locaux. En date du 24 octobre l'asperge fraîche passera au numéro tarifaire 8701-1 de l'annexe V, et le droit de campagne sera de 5½ c. la livre, avec minimum de 15 p. 100.

Je pense que nous avons, sur l'effet global de ces articles, des renseignements que le député jugera peut-être utiles puisqu'il a déjà évoqué la difficulté de faire des comparaisons par rapport à la situation antérieure. J'ai ici certaines moyennes qui pourront l'aider. Par exemple les légumes frais, au moment où ils sont imposables actuellement, sont frappés d'un droit moyen de 9.6 p. 100. Le taux moyen proposé en période imposable est de 12.1 p. 100. Pour l'année entière, la moyenne pondérée dans la situation actuelle est estimée à 5.2 p. 100, et pour l'année entière à 5½ p. 100, ce qui est légèrement supérieur.

Les chiffres correspondants pour les fruits frais, et je ne prendrai que l'année entière, sont dans le barème actuel de 1.9 p. 100, et le taux moyen proposé est de 1½ p. 100; dans le cas des fruits et légumes transformés, 9.3 p. 100 actuellement et 11 p. 100 proposés. Dans l'ensemble toutes catégories, le taux moyen estimatif actuel de 5.4 p. 100 doit passer à 6.1 p. 100 pour l'année entière. Je puis donner les mêmes chiffres pour chaque numéro tarifaire, mais je pense que les chiffres moyens permettent de se former une vue d'ensemble de ce qui est proposé.

● (1520)

M. Peters: Monsieur le président, je remercie le secrétaire parlementaire des moyennes qu'il a citées, car je n'ai certainement pas l'intention de demander une réponse pour chaque catégorie précise. Dans le cas des asperges, par exemple, d'après ses explications, ce légume porterait désormais le nº 8701-1, au lieu de 8702-1. Il ne s'agit pas de classer les asperges dans une catégorie différente, mais plutôt de les assujettir au nouveau tarif pendant la période de production locale. Je suppose que les 3.5c. représentaient 9.6 p. 100 et que le taux proposé est de 12.1 p. 100. Si j'ai bien compris, une fois que le Conseil horticole canadien et le ministère de l'Agriculture auront fixé la date d'ouverture de la saison, les droits monteront considérablement, la différence étant de trois quarts de point, soit l'écart entre 5.4 p. 100 et 6.1 p. 100. Il n'est sans doute pas possible de se servir de la moyenne dans le cas d'une denrée précise, mais l'augmentation est probablement de cet ordre.

Je ne crois pas que le mécanisme prévu pour fixer la date annuelle de mise en vigueur des droits réponde aux besoins. Les producteurs de fruits tendres, de raisins et de cerises Bing ainsi que l'industrie horticole pressent le ministère de l'Agriculture de revoir sa politique, en invoquant le fait qu'il n'est pas toujours possible de mettre ce tarif en vigueur à la même date et, qu'une fois prise la décision de l'appliquer, la mise en œuvre du processus est plutôt lente. Lorsque le ministère de l'Agriculture et le Conseil horticole ont fini d'en discuter, il est déjà trop tard. On a toujours demandé que le ministère de l'Agriculture garde un contact plus étroit avec la Commission du tarif afin qu'il soit possible de mettre en vigueur les droits en fonction des conditions atmosphériques du jour ou des conditions particulières à la saison de chaque denrée. Tous les organismes que j'ai mentionnés ont formulé cette plainte.

La culture des fraises dans le sud de l'Ontario a tellement souffert de cette indécision que la plupart des fraiseraies ont été labourées. La plus grande partie de nos fraises fraîches nous viennent de l'extérieur. Il est bien évident que l'on n'a pas imposé la douane au bon moment.

Pour revenir à mon exemple à propos des asperges, cette période de huit semaines est-elle suffisante? Je ne connais pas grand-chose à la culture des asperges. J'en ai planté déjà et il y a encore des pousses qui sortent de terre, mais il n'y a certainement rien là d'une culture à l'échelle commerciale. Je me demande si une période de huit semaines protège suffisamment nos maraîchers et si elle tient suffisamment compte des différences de conditions entre le Holland Marsh et la péninsule du Niagara. Si huit semaines suffisent, la société horticole devra se hâter de prendre toutes les décisions relatives aux différentes cultures et prévoir cette période de huit semaines au bon moment pour différents endroits comme le Holland Marsh, la péninsule Bruce, la région de Niagara Falls . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): L'Île de Vancouver.

M. Peters: Je ne savais pas qu'on y cultivait des asperges, mais le climat s'y prête certainement. Si on ne les plante pas aussi profondément que je l'ai fait et si on y met plus d'engrais, elles pousseront probablement là-bas.

M. Beatty: On ne manque pas d'engrais.

M. Peters: S'il y avait pénurie d'engrais, on obtiendrait probablement de très bons résultats en utilisant de façon appropriée les effluves qui émanent de notre édifice. Je sais qu'on jongle avec ces périodes, qu'il y en a un grand nombre et qu'on s'évertue à les interchanger continuellement. Je sais que ces périodes ne satisfont pas aux exigences du ministère de l'Agriculture, mais satisfont-elles à celles de la société horticole? Si c'est le cas, comment expliquer que nous devions toujours nous résigner à perdre certains produits? Devrions-nous prolonger la durée d'application de la loi? Vaudrait-il mieux que j'attende de pouvoir obtenir des raisins de Californie pour faire mon vin plus tard, ou que j'attende le moment où l'augmentation du droit de douane entrera en application et faire mon vin quand je pourrai acheter des raisins de la péninsule du Niagara?

La société d'horticulture et un certain nombre de personnes représentant divers secteurs ont exprimé leur avis sur cette question. Ils estiment tous que la structure tarifaire ne joue pas en leur faveur et que les droits ne sont pas appliqués assez tôt ni aux bons moments. Malgré cela, un ancien ministre a affirmé que la société d'horticulture était satisfaite de la structure tarifaire.

Je ne tiens pas à passer en revue tous les produits. Les asperges seraient peut-être un bon exemple, puisque nous nous en servons tous les deux.

Une voix: Les framboises.

M. Peters: Les framboises rentrent dans une autre catégorie et, à ma connaissance, les producteurs de framboises ne connaissent pas les mêmes problèmes. Est-ce que nous réglons le problème en augmentant les droits de douane dans de si faibles proportions? Je suppose que nous pourrions étudier le cas de chaque produit. Je n'aurais pas dû prendre l'exemple des asperges.

La laitue est un autre produit que nous semblons incapables de cultiver. Les tomates sont certainement aussi un bon exemple. Peut-être devrait-on nous expliquer à quoi rime ce droit étant donné que nous importons la plupart des produits de maraîchers que nous consommons et que notre production maraîchère arrive toute sur le marché en même temps, à une période bien précise. Si la structure tarifaire est conçue pour protéger nos cultivateurs, il est évident qu'elle laisse à desirer puisque nous avons déjà cessé de cultiver de nombreux produits.

● (1530)

J'ai cité l'exemple de la moyenne annuelle pour les asperges, qui est de 5.7, mais la moyenne globable est de 5.4 à 6.1. C'est une augmentation relativement faible des droits de douane. Je me demande pourquoi nous nous imaginons que cela résoudra le problème que divers groupes portent chaque année à l'attention des députés.

M. Rose: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions dans la même veine, avant que le secrétaire parlementaire ne réponde, car c'est un problème qui me préoccupe depuis des années, à titre de représentant d'une circonscription rurale au Parlement. J'aimerais savoir si ces pourcentages sont fondés sur les prix canadiens ou sur les prix américains. Si, comme je le suppose, ils sont fondés sur les prix pratiqués aux États-Unis et non sur ceux en vigueur au Canada, alors l'imposition d'un pourcentage ne constitue pas nécessairement une protection pour quiconque.

Il me semble qu'il n'y a réellement que deux raisons d'imposer un droit de douane. La première est de procurer de l'argent au Trésor, et la deuxième est de protéger les producteurs canadiens, qu'il s'agisse de manufacturiers ou d'agriculteurs. Si le tarif est calculé à partir d'un pourcentage du prix américain, alors dans la plupart des cas, il ne nous aide pas tellement. Comme tout le monde sait, nous avons un désavantage saisonnier. Nous ne pouvons habituellement pas blâmer les Américains, car nous importons de chez eux plus de fruits et de légumes que de tout autre pays. Cependant, quand notre produit est mûr et prêt à être vendu sur le marché, c'est déjà la fin de la saison aux États-Unis et leurs prix sont plus bas. Nous ne pouvons pas les accuser de pratiquer le dumping ou encore adopter une loi anti-dumping, car ils ne vendent pas leurs produits au Canada à un prix plus bas que celui qui est pratiqué en Arizona, en Californie ou ailleurs. Il suffit qu'un courtier de Seattle se fasse offrir un produit, par exemple des prunes, pour faire tomber les prix de l'Okanagan.

Le député d'Okanagan-Nord me fait face. Il sait que cela se produit constamment. Les divers droits de douane ne protègent pas les prix canadiens, parce qu'une simple offre suffit à faire perdre toute valeur à un produit qui est parvenu à pleine maturité dans la vallée de l'Okanagan alors même que c'est la fin de la saison en Californie ou en Oregon. Je vois que le député hoche la tête approuvant silencieusement et sagement. Je suis très heureux d'avoir son appui à ce sujet. La chose ne se produit peut-être pas toujours ou uniquement dans la vallée de l'Okanagan, mais c'est ce qui arrive à la récolte des petits fruits dans la vallée située en aval du Fraser.

Nous voulons mettre au point d'une part un régime tarifaire qui protège le producteur local quand le prix courant d'un marché atteint son point culminant. On ne peut pas toujours le faire d'après les mois de l'année, quelles que soient les modifications apportées d'une région à l'autre. Les prix doivent pouvoir varier d'une saison à l'autre. Comme le député de Timiskaming l'a signalé, il se peut que les fluctuations soient provoquées quand les produits sont admis à la frontière, mais il faut alors prouver que les importations sont préjudiciables. Certains groupes commerciaux prétendent que pour faire baisser le prix, il suffit de faire une offre au courtier qui expédie ordinairement à l'étranger.

Il y a une autre façon d'envisager la situation. Tout d'abord, le prix pourrait être fixé—non pas en fonction d'un certain pourcentage du prix américain, que ce soit le début ou la fin de la saison aux État-Unis—mais sur le coût de production au Canada car les États-Unis jouissent de certains avantages saisonniers. Deuxièmement, il faudrait déclencher le mécanisme à une époque de l'année qui peut s'adapter au meilleur marché saisonnier pour les produits canadiens.

D'autre part, grâce au tarif et à ses fluctuations saisonnières, nous devons accorder au consommateur les meilleures aubaines possibles aux époques de l'année où le producteur ne risque pas que les produits américains importés au Canada fassent fléchir ses prix. Je veux parler des denrées disponibles au Canada. Je reconnais que ce n'est pas une tâche facile, mais j'aimerais savoir si on accordera ou si on accorde déjà quelque attention à ces questions qui s'apparentent peut-être davantage à des instances.

M. Whittaker: Monsieur le président, le député qui vient de parler a évoqué mon nom à ce sujet, même si je ne comptais pas intervenir aujourd'hui. Je pourrais dire que l'industrie réclame un système fondé sur le pourcentage. Le système précédent était plutôt désuet, et se calculait à tant de cents la livre, ce qui ne signifiait plus grand-chose à notre époque avec la hausse des prix.

Nous nous intéressons bien sûr beaucoup aux coûts de production, mais je pense que le député de Mission-Port Moody n'a fait qu'effleurer la question. Je ne sais pas s'il la comprend. Nous demandons l'application d'une surtaxe imposable dans les circonstances dont il a parlé, par exemple lorsqu'un prix déjà bas baisse encore et que des denrées débouchent sur le marché canadien au bas de l'échelle des prix.

Je pourrais ajouter que l'autre jour encore le ministre de l'Agriculture a publié un communiqué et a annoncé au comité qu'il allait imposer une surtaxe. Voilà une mesure qui est bien meilleure et dont l'application est bien plus rapide que dans le cas des mesures appliquées jusqu'ici. L'industrie est très encouragée et très heureuse de la mesure annoncée. La surtaxe serait fondée dans une certaine mesure sur les coûts de production au Canada, et nous autres, agriculteurs, savons que c'est là une méthode de calcul difficile. Pour la première fois, cependant, nous allons obtenir une formule qui, à notre avis et de l'avis des agriculteurs, contribuera pour beaucoup à résoudre le problème.

M. Rose: Monsieur le président, je m'excuse auprès du député d'Okanagan-Nord de ne pas connaître la culture fruitière autant que lui qui y a consacré une vie. Je suis vraiment très heureux de voir qu'on va prendre ces mesures pour protéger non seulement son secteur de culture mais aussi ceux des agriculteurs que je représente.

Le secrétaire parlementaire était sur le point de me répondre si ces pourcentages sont basés sur la valeur canadienne des fruits ou sur les prix américains. Je ne vois pas d'objection aux pourcentages. Je ne voulais pas de chiffre fixe; je me demande si le député d'Okanagan-Boundary écoutait, s'il a compris cela. Les pourcentages s'appliquent-ils aux prix de début de saison, de fin de saison? A quelle partie de la saison s'appliquent-ils? A quelle date entrent-ils en vigueur? Voilà ce que je veux vraiment savoir. Premièrement, les pourcentages sont-ils calculés en fonction des prix canadiens ou des prix américains et, deuxièmement, quand ces pourcentages s'appliquent-ils? Le prix varie sûrement au cours de la saison.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je puis peut-être rassurer le député de Timiskaming et le député de Mission-Port Moody en leur disant que dans l'ensemble, l'industrie est satisfaite de ce bill. Les producteurs pensent que c'est une bonne mesure et qu'elle représente une amélioration par rapport à ce que nous avions auparavant. Je suis sûr qu'ils ne

pensent pas qu'elle est parfaite, mais ils estiment qu'elle représente une amélioration sensible.

Les deux députés d'en face ont parlé de deux choses différentes et je crois qu'il vaut mieux distinguer entre les deux sujets. Le premier concerne l'application saisonnière de ces tarifs et la définition d'une saison où ils ne s'appliquent pas, ainsi que la période minimale qui a été instituée dans chaque cas. L'autre portait sur la surtaxe extraordinaire. Les règles diffèrent quelque peu dans les deux cas. L'aspect saisonnier est la partie fondamentale du bill.

● (1540)

Dans la plupart des cas, la période minimale pour l'entrée en franchise ou en quasi-franchise a été étendue. A l'intérieur des nouvelles limites, il y a entière latitude quant à l'application dans une année donnée, non seulement à l'échelle nationale mais régionale aussi. La période minimale peut en fait être allongée si les conditions de production dans une région canadienne le prescrivent.

Le ministre de l'Agriculture joue un grand rôle ici. En principe, la déclaration fixant la saison pour une région ou un produit donné est faite par le ministre du Revenu national, mais le ministre de l'Agriculture est le principal conseiller. On me dit que dans l'ensemble, il n'y a pas eu de critique contre la façon dont la saison est décrétée. Elle a été passablement acceptable. Il sera plus facile de débattre la question ou de poser des questions quand nous en arriverons à la surtaxe. Là-dessus, le gouvernement n'a pas suivi exactement la recommandation de la Commission du tarif. On a l'impression que les résultats sont meilleurs que ce que la Commission recommandait.

Il serait peut-être utile que je donne quelques explications parce que le député d'Essex-Windsor a demandé l'autre jour pourquoi la mesure n'est pas automatique et quels en sont les délais. Le système modifié que le gouvernement a adopté, comme le député d'Okanagan-Nord vient de le dire, a été annoncé par le ministre de l'Agriculture le 22 octobre et se fonde sur la proposition de la Commission du tarif, sans l'appliquer de façon exacte. La Commission a proposé une surtaxe entièrement automatique sur seulement dix produits. Pour les autres produits horticoles, elle a recommandé le remaniement des procédures actuelles et un délai de vingt jours pour l'examen des demandes de surtaxe d'urgence. Au lieu d'une surtaxe automatique sur les dix produits nommés par la Commission, le gouvernement a choisi un système semi-automatique de prix de déclenchement qui ressemblent beaucoup à ceux que propose la Commission.

Un système entièrement automatique aurait posé des problèmes et présenté certains inconvénients. Tout d'abord, il nuirait sérieusement aux relations commerciales avec les États-Unis et pourrait nous faire perdre d'importantes concessions que les États-Unis ont accordées aux négociations commerciales multilatérales. Les États-Unis ont déjà manifesté la crainte que les nouvelles modalités annoncées le 22 octobre dernier soient appliquées sans distinction. Les représentants américains nous avaient déjà clairement signifié qu'ils considéreraient que les modalités proposées par la Commission vont à l'encontre des obligations contractées par le Canada dans le cadre des accords du GATT.

[M. Ritchie (York-Est).]

Deuxièmement, en utilisant une formule strictement arithmétique pour le calcul de la surtaxe, sans égard à la situation du marché, on aboutirait à des conséquences très arbitraires qui pourraient se révéler désavantageuses pour les consommateurs dans certains cas et pour les producteurs dans d'autres. Ce risque est d'autant plus grand que nous ne disposons pas de statistiques assez précises pour nous permettre d'appliquer ces modalités exactement comme le propose la Commission.

Si nous adoptions une méthode de calcul strictement arithmétique, nous pourrions difficilement persuader nos associés commerciaux ou les consommateurs de la nécessité, pour éviter de causer un trop grand préjudice aux producteurs nationaux, d'imposer dans certaines circonstances une surtaxe plus forte que celle découlant de la formule.

Le gouvernement est d'avis que les modalités annoncées par le ministre de l'Agriculture nous permettront de profiter au maximum de la proposition de la Commission en nous permettant de procéder rapidement sans inconvénients.

Le député de Mission Port Moody voulait également savoir précisément sur quels montants seraient ces droits. Ce sera sur la valeur du produit imposés, plus précisément sur le coût du produit importé, par conséquent, sur le prix américain.

M. Nystrom: Monsieur le président, je désire faire quelques observations qui prendront davantage la forme d'un exposé que d'une série de questions.

D'abord, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire pour dire qu'en général les producteurs sont satisfaits des révisions apportées dans le bill. Mais un grand nombre d'entre eux auraient aimé qu'elles aient un peu plus de portée. A mon avis—et ce n'est qu'une opinion personnelle—je pense que nous sommes un peu trop prudents aux négociations du GATT. Je pense que nous nous soucions un peu trop d'être libre-échangiste. Je ne préconise pas d'élever des barrières tarifaires très élevées ou quoi que ce soit du genre, mais je tiens à rappeler à la Chambre que dans l'histoire du Canada le tarif agricole moyen a toujours été de 1 p. 100 ou moins. C'est un tarif extrêmement faible comparativement aux tarifs en vigueur dans d'autres pays ou aux tarifs imposés à d'autres produits dans notre propre pays.

Je crois que les producteurs canadiens ont besoin d'une protection plus efficace que celle qu'ils ont connue jusqu'ici. Je présente ces instances au secrétaire parlementaire à la suite de nombreuses conversations que j'ai eues avec des producteurs, des horticulteurs et des agriculteurs spécialisés dans divers autres secteurs d'un bout à l'autre du pays. En tant que pays et en tant que peuple, nous devons, en matière de production agricole, avoir au nombre de nos objectifs celui de tendre à l'autarcie. Bien des gens se demandent ce que nous entendons par là. On dit que nous produisons beaucoup de produits alimentaires chez nous, que nous avons beaucoup de terres agricoles, que nous avons la capacité, et ainsi de suite. Mais je dirai au secrétaire parlementaire que si l'on ne tient pas compte des céréales et des grains oléagineuses, notre déficit net au plan de la production alimentaire se chiffrait en 1978 à environ 1.6 ou 1.8 milliard de dollars selon le ministère de l'Agriculture.

M. Blenkarn: Pourquoi n'en pas tenir compte?

M. Nystrom: Simplement pour faire remarquer au député de Mississauga . . .

M. Blenkarn: Ne tenez pas compte non plus des oranges—nous n'en produisons pas.

M. Nystrom: J'espère que le député de Mississauga prendra la parole et nous éclairera sur les produits agricoles comme il l'a fait il y a quelque temps au sujet du problème des Indiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Si l'on ne tient pas compte des deux produits que nous produisons en abondance, nous constatons donc que le Canada est un net importateur de produits alimentaires. Selon le Conseil des sciences du Canada—et j'ajoute ce qui suit pour illustrer ma théorie sur l'autarcie pour la gouverne du député de Mississauga—même en tenant compte des céréales et des graines oléagineuses que nous produisons en abondance dans les Prairies, nous deviendrons d'ici l'an 2000 de nets importateurs de produits alimentaires. Voilà qui m'inquiète.

Je pourrais invoquer de nombreuses études et de nombreuses statistiques pour démontrer que les terres agricoles deviennent peu à peu improductives. Je pense par exemple à la péninsule du Niagara. Un ami de cette région me parlait des problèmes qu'y éprouvent les viticulteurs et les établissements vinicoles. Dans la péninsule du Niagara, de grandes étendues de bonnes terres agricoles sont asphaltées et utilisées de façon permanente à des fins autres que la production alimentaire. Cela m'inquiète également.

Une façon d'aider à réaliser l'autarcie—j'insiste pour dire que ce n'est que l'une des façons, car il ne s'agit pas d'une formule magique—est d'accorder aux producteurs une protection douanière un peu plus efficace que par le passé. Voilà une façon de devenir un peu plus autonomes au point de vue alimentaire. Je n'ai pas besoin de rappeler tous les arguments qui militent en faveur de l'autarcie alimentaire ou d'expliquer pourquoi elle est importante. Il n'y a qu'à lire le rapport publié la semaine dernière par l'Organisation des Nations Unies. On y parle d'une crise terrible qui frapperait avant le tournant du siècle la production alimentaire mondiale et notre capacité de production vivrière. On peut aussi examiner d'autres statistiques publiées récemment qui montrent que nous consommerons cette année plus de nourriture que nous n'en aurons produit. Nous allons donc entamer les réserves de produits que nous avons stockés pour les coups durs.

Il faut que notre pays de même que les autres pays du monde se préoccupent de produire des produits alimentaires et d'en produire autant que possible. Jusqu'ici, nous nous sommes dit que nous pouvions peut-être compter sur les importations, qu'elles étaient peut-être meilleur marché. On peut peut-être croire que les poulets, les œufs, et les fruits produits aux États-Unis sont moins cher, mais je rappelle aux députés que cette politique nuit à notre pays, parce que c'est autant d'agriculteurs à qui nous ne donnons pas de travail, autant d'emplois que nous ne créons pas si nous ne produisons pas nous-mêmes ces produits, si nous ne les traitons pas et si nous ne les transportons pas. Cette politique nuit également à notre balance commerciale et au cours de notre monnaie.

Si le débat était plus général, monsieur le Président, nous pourrions citer de nombreuses statistiques à la Chambre sur la croissance et la perte économique que représente cette dépendance vis-à-vis de l'étranger. On pourrait citer des chiffres à la Chambre sur les emplois qui sont perdus en Ontario et dans d'autres provinces parce que nous ne produisons pas certaines denrées alimentaires dont nous avons besoin.

Ce que je tiens à dire au gouvernement, c'est qu'il y a de nombreuses variétés de fruits et de légumes et d'autres produits dont nous pourrions majorer légèrement le tarif. Le député de Mississauga s'inquiète des coûts. Nous ne cherchons pas à imposer de véritables barrières tarifaires. Il pourrait constater que l'Ontario Federation of Agriculture, la Fédération canadienne de l'agriculture et d'autres associations agricoles bien connues entretiennent de bonnes relations avec tous les partis politiques de la Chambre. Ce n'est pas de cela qu'ils parlent non plus. Ils veulent simplement une protection tarifaire saisonnière. Le bill la prévoit en partie. Nous savons que les dispositions du bill vont dans la bonne direction. Bien des producteurs croient cependant qu'elles ne vont pas assez loin.

● (1550)

Comme le député de Timiskaming l'a mentionné, on craint que le mécanisme qui prévoit l'application d'un droit pendant huit semaines ne puisse être mis en marche assez rapidement quand un problème se pose. Le comité devrait penser davantage aux moyens de nous rendre autosuffisants en matière alimentaire, de produire une plus grande partie des aliments consommés au Canada. L'agriculture est notre industrie clé, notre industrie primordiale. De tout temps, les pays qui ont eu une base agricole forte sont ceux qui ont été les plus prospères de la communauté mondiale.

Plus précisément, nous n'avons jamais jusqu'ici imposé un droit sur les pommes de terre. Les pommes sont mentionnées. Les producteurs de pommes de la Colombie-Britannique nous ont fait part de leur préoccupation. Bien que les choses aillent relativement bien dans cette province en ce moment, les producteurs des États de Washington et d'Oregon ont entrepris de planter de vastes superficies en vergers. Quand leurs récoltes arriveront sur le marché dans quelques années, ils seront de dangereux concurrents pour les producteurs de la Colombie-Britannique. Je rappelle au comité que les Américains ont un avantage sur leurs concurrents du fait que là-bas, les terres coûtent moins cher, le climat est plus propice à l'agriculture, et ainsi de suite.

Parmi les autres denrées nous avons la pomme de terre. Comme il vient du Nouveau-Brunswick, le président connaît la question beaucoup mieux que moi. Le Nouveau-Brunswick est une région formidable pour la culture de la pomme de terre. Là encore, nous devons songer à offrir une protection tarifaire suffisante à nos producteurs de pommes de terre. Il est relativement facile de se lancer dans ce genre de culture. Ce n'est pas comme pour les pommes où l'arbre prend un certain temps à pousser. Le marché de pomme de terre peut subir d'importantes fluctuations des prix. C'est une entreprise dans laquelle on peut se lancer relativement vite.

Voilà certaines des questions qui me préoccupent. Si je suis inquiet c'est surtout parce qu'un des principaux objectifs de notre politique alimentaire doit être l'autonomie. Pour certains aliments, nos producteurs auront besoin d'être épaulés, rien qu'un peu, par des barrières tarifaires. A mon avis, à long terme, au lieu de coûter cher au consommateur cela le protégera en lui garantissant des approvisionnements.

M. Peters: Monsieur le président, je n'ai pas compris les explications concernant les droits de douane sur un produit

américain au prix américain. Je suppose qu'il s'agit du prix en vigueur à un moment donné dans une région donnée. Si tel est le cas, il s'agit d'un avantage d'environ 16 p. 100.

M. Blenkarn: Non, non.

M. Peters: Le député dit non. Ce produit est importé au Canada et le secrétaire parlementaire a dit qu'il se vendait au prix en vigueur aux États-Unis.

M. Blenkarn: Converti en dollars canadiens.

M. Peters: Lorsque vous importez une marchandise au Canada, vous la payez avec des dollars canadiens. Vous êtes immédiatement désavantagés de 16 p. 100. Notre dollar ne vaut que 84c. américains. Le tarif de la nation la plus favorisée qui s'applique aux Américains est de 15 p. 100. Cela ne couvre même pas le change. Si le prix est converti en dollars canadiens, l'avantage disparaît.

Il y a deux autres questions que je ne comprends pas bien. Pourquoi nous demande-t-on d'adopter l'annexe 1 en novembre, époque où elle ne s'applique pas à certains des produits? Au Canada, il ne se récolte pas d'asperges en octobre. Donc il n'y a pas de nécessité de passer d'un numéro à l'autre. A la fin octobre, cela ne s'applique pas. L'application ne viendrait qu'au printemps. Le bill a dû être rédigé il y a deux ou trois ans, mais cela n'explique pas pourquoi il faut qu'il s'applique en octobre.

A l'annexe 5, qui concerne ce qui vient après octobre, le numéro, le chapitre et le tarif sont tout à fait différents. Après la fin octobre, au lieu de 3½c. il y a 5½c. avec minimum de 15 p. 100. Antérieurement, c'était 10 p. 100. Donc cela ne s'applique pas. Aucun bill antérieur n'a été adopté pour que cela s'applique, et je ne vois donc pas pourquoi il faudrait que cela s'applique maintenant.

Je voudrais savoir du secrétaire parlementaire combien l'autres numéros de l'article 2 du bill ne s'appliquent pas. La nouvelle loi va prendre effet à la fin octobre. La betterave, le navet, la pomme de terre et la pomme sont visés après octobre parce qu'ils sont conservés et vendus ultérieurement. On les vend probablement à partir de septembre. Donc l'annexe viserait la période de septembre à la fin octobre. Je suppose que c'est cela qui a été prévu. Dans le cas contraire, c'est sans importance parce que cela n'aurait aucun effet.

Une des difficultés qu'on a sous un nouveau gouvernement, c'est qu'il ne contrôle pas toujours les chiffres du gouvernement précédent. Quand un texte est présenté après sa date d'effet, il n'a plus sa raison d'être. Je suis persuadé que les fonctionnaires peuvent nous dire combien de numéros tarifaires de l'article 2 du bill, visés par l'annexe 1 et remplacés par l'annexe 5, sont nuls et sans effet. Il ne faut pas les adopter. Mieux vaut les retirer.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, le député a posé des questions, et d'abord il a relancé la question de savoir à quoi le tarif s'applique. La meilleure réponse, comme d'habitude est que les droits sont calculé sur la juste valeur marchande dans le pays d'origine. Dans le cas des États-Unis qu'il a pris en exemple, ce serait en dollars américains; on convertirait en dollars canadiens la valeur normale des produits sur le marché américain et l'on calculerait les droits de douane en dollars canadiens. Dans un sens, la dévaluation de notre dollar constitue plutôt une protection supplémentaire, car un produit américain coûte davantage quand il est importé au Canada et payé en dollars canadiens—il faut débourser plus de dollars canadiens pour l'acheter.

● (1600)

Quant à l'autre question, à savoir combien de ces mesures sont nulles et non avenues, on peut répondre que, dans un sens, aucune n'est nulle et non avenue. Ce que ce bill se propose de faire, c'est de transformer en loi les dispositions prévues pour les saisons de forte production au Canada, y compris les dispositions saisonnières et les droits de douane; elles s'appliqueront l'année prochaine et les années suivantes jusqu'à ce qu'elles soient amendées. Ces mesures ont d'ailleurs une histoire intéressante; elles découlent toutes du budget de novembre 1978, mais elles n'ont jamais été appliquées. Cela n'avait pas d'importance jusqu'à la dissolution du Parlement, car dans l'intervalle entre les législatures, le gouvernement a réduit certains droits de douane mais n'en a augmenté aucun, et il l'a fait par une ordonnance de détaxe.

Comme c'est habituellement le cas, le budget est entré en vigueur avant que ces dispositions soient décrétées; toutefois, dans le cas qui nous intéresse, l'ordonnance de détaxe doit être régularisée conformément à la procédure normale. Par conséquent, une partie du bill que nous étudions porte sur des mesures qui ont déjà été prises en quelque sorte en vertu de pouvoirs d'urgence. Le bill traite ensuite d'autres dispositions qui avaient été proposées par la Commission du tarif et qui se trouvaient dans le budget. Je pense donc que le bill est nécessaire intégralement, même si certaines parties portent sur des choses qui ont déjà été faites.

M. Peters: Je remercie le secrétaire parlementaire de ses explications claires.

Une voix: Malheureusement, cela ne servira à rien.

M. Peters: Il est possible que cela serve à quelque chose. Il serait probablement inutile de retenir les tarifs qui n'ont jamais servi et qui découlaient du budget et non d'un décret, car beaucoup ont été haussés et non réduits, et seuls les plus bas ont été mis en vigueur. Si je comprends bien le secrétaire parlementaire, les changements opérés ont souvent consisté à réduire les droits de douane et non à les augmenter.

L'article 2 comprend tous les numéros tarifaires inclus dans l'annexe I, ce qui veut dire que nous avons perdu de l'argent. Le montant est-il indiqué quelque part dans le bill? A-t-on indiqué la somme des recettes que le gouvernement aurait pu s'attendre à obtenir si la loi n'avait pas été modifiée? Autrement dit, le bill indique-t-il dans quelle mesure ces amendements peuvent augmenter ou réduire les recettes du gouvernement fédéral? Cela pose vraiment un problème aux députés parce qu'il est impossible de savoir d'après le bill quel est l'objectif général des changements proposés et si, par exemple, ils reflètent les changements négociés dans le cadre du GATT. Nous ne savons pas non plus comment ces changements sont appliqués. Il n'y a rien qui indique que le Canada a conclu des ententes internationales à propos de certains produits et le bill ne dit pas non plus si le total des recettes produites par l'imposition des droits de douane a diminué ou augmenté. Le tarif a augmenté de 5 p. 100 pour certains produits et diminué de 3 p. 100 pour d'autres, mais il est impossible de dire quelles conséquences cela aura sur l'économie du Canada. Il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas saisi. Je ne vois rien dans le bill qui puisse nous permettre d'évaluer les résultats de ces changements sur les recettes produites cette année par

rapport à celles de l'année dernière, par exemple, et j'aimerais que le gouvernement procède autrement dorénavant. S'il y a quelque chose que je n'ai pas saisi, j'aimerais que le secrétaire parlementaire me le dise. Ses réponses nous ont été très utiles jusqu'ici.

M. Ritchie (York-Est): Je ne pense pas que le député ait mal saisi quelque chose qui figure dans le bill. Pour répondre à l'une de ses questions, je signale que d'après ce que j'ai compris, le tarif n'a pas été fixé par suite des négociations du GATT, mais que si nous voulions maintenant augmenter les taux, nous devrions entamer de nouvelles négociations. Autant que je sache, c'est le seul aspect de la mesure qui touche le GATT.

En ce qui concerne les conséquences des droits imposés, il faut tenir compte de deux choses: d'abord, le gouvernement antérieur avait décidé de mettre à exécution seulement les dispositions de la mesure qui réduisaient les droits de douane. D'après nos calculs, nous perdrons environ 5 millions de dollars en droits de douane pendant l'année financière en cours. Nous pensons cependant que les recettes produites par les droits de douane augmenteront l'année prochaine. La moyenne pondérée des droits de douane perçus en fonction de la durée de la saison devraient passer de 5.4 p. 100 à 6.1 p. 100 et cette hausse de .7 p. 100 produira probablement une faible augmentation des droits perçus.

M. Peters: Je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse. Si j'ai bien compris, les taux fixés dans le cadre du GATT ne peuvent pas être modifiés par la mesure à l'étude. Vont-ils se substituer à ceux-ci ou s'y ajouter, ou allons-nous encore devoir changer unilatéralement nos règlements douaniers et nos droits de douanes plutôt que de la façon prévue par le GATT? Allons-nous préciser les périodes? Nombre d'entre nous croient comprendre qu'ils vont établir les règlements. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous intéressons aux dates retenues pour les périodes d'exemption et les périodes d'application des droits.

● (1610)

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je n'ai pas grand chose à ajouter à ce que j'ai déjà dit au député. Mon point de vue est que premièrement cette loi est valide en soi et que le GATT ne peut la contredire et que deuxièmement on a en fait largement exclu les négociations portant sur les produits alimentaires et agricoles du cadre des récents accords du GATT. Je crois donc que le fait fondamental à retenir en ce qui concerne la portée de cette loi, c'est qu'elle ne comporte pas de restrictions découlant de certaines dispositions du GATT.

M. Peters: Monsieur le président, avant que nous n'adoptions l'article, je voudrais obtenir une certaine assurance au sujet du mécanisme de déclenchement. Je sais que bon nombre de gens ont soutenu au cours de ce débat que le mécanisme de déclenchement était suffisant en soi. A mon avis, s'il était efficace, nous récolterions encore des fraises et des fruits tendres dans la péninsule de Niagara et ferions encore la concurrence à d'autres régions.

On a signalé au comité que le mécanisme de déclenchement fonctionne mal parce que c'est la Commission du tarif, plutôt que le ministère de l'Agriculture, qui en est chargée. Bref, d'après les arguments invoqués devant le comité, il semble que si le ministre de l'Agriculture en était responsable, le mécanisme serait efficace. Sauf erreur, on ne se plaint pas du moment de mise en vigueur des droits, mais de la façon dont ce mécanisme est déclenché. Je crois comprendre, d'après ce que le secrétaire parlementaire a dit il y a quelques instants, qu'il faut de douze jours à deux semaines pour le déclencher, qu'on avait songé à le faire à date fixe, mais qu'on y avait renoncé. Ne serait-il pas préférable de fixer une date ou une période précise et de l'inscrire dans la loi plutôt que d'établir un mécanisme de déclenchement qui ne réagit pas assez vite aux besoins des producteurs?

Si je soulève la question, c'est simplement parce que l'industrie canadienne de la culture en serre a d'énormes possibilités d'avenir, en raison surtout de nos ressources énergétiques et de nos découvertes technologiques, mais elle éprouve aussi de graves problèmes. Nous allons dorénavant investir plus dans cette forme de culture et, avec l'appui de l'Hydro-Ontario, chauffer les serres au moyen de la chaleur dégagée par les centrales nucléaires et les centrales thermiques.

Le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis au regret d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

M. Peters: Monsieur le président, nous avons droit à vingt minutes.

M. Froese: Monsieur le Président, j'aimerais apporter quelques précisions au sujet de ce que le député a dit des ententes tarifaires et du mécanisme de déclenchement que notre parti propose dans le bill. Tout d'abord, le GATT a exempté l'agriculture de l'application des accords très stricts qui ont existé jusqu'ici et il aborde maintenant le problème sous un angle différent. Pourtant, le présent accord prévoit une limite aux tarifs que nous avons le droit d'imposer. Pour hausser les niveaux plafonds, un pays doit conclure une autre entente, mais il peut les abaisser à son gré. Le mécanisme que le ministre de l'Agriculture a proposé récemment est entièrement nouveau.

Ce mécanisme, le secteur le réclamait pour la simple raison que pour obtenir une meilleure protection tarifaire, il devait démontrer que le produit étranger lui causait un préjudice, ce qui nécessitait souvent bien des mois de procédure devant les tribunaux, de sorte que le produit en question était disparu du marché au moment où le tribunal rendait sa décision. Grâce au mécanisme de déclenchement, on saura ce que le produit peut supporter, et on sera en mesure de recourir au mécanimse même en cas de risque. C'est une réalité tout à fait nouvelle dans le domaine de l'agriculture.

Ayant écouté les députés d'en face, j'en conclus qu'ils appuient cette mesure législative. Je reconnais que nous pourrions améliorer certains de ses aspects, mais je recommande que nous adoptions cette mesure législative pour la simple raison que c'est la meilleure qu'un gouvernement ait jamais présentée pour protéger l'horticulture chez nous.

M. Peters: Monsieur le président, je félicite le député de son attachement à son parti. J'ignore si ce sont les Libéraux ou les Conservateurs qui sont à l'origine de cette mesure, mais si elle doit donner les résultats que le député en attend, je suis satisfait.

Dans ma région, nous ne cultivons pas tellement de légumes destinés à l'exportation et nous ne nous préoccupons guère des importations, mais nous déplorons de ne pas pouvoir profiter

de la production canadienne. Nous comptons presque exclusivement sur les fruits et les légumes américains et, à notre avis, nous pourrions surmonter ce problème. S'il est vrai, comme le dit le député, que nous l'avons effectivement réglé, le projet de loi devrait préciser comment le mécanisme de déclenchement fonctionne. C'est à cela que je veux en venir.

D'après ce qu'on nous a dit au cours du débat, c'est la société d'horticulture qui déclenche le mécanisme. Cette dernière représente assez bien tous les secteurs de l'horticulture mais d'aucuns se sont plaints qu'elle n'a pas agi assez rapidement. On s'est cependant plaint davantage de la lenteur avec laquelle la Commission du tarif, qui devrait être saisie du problème, arrive à se prononcer. La difficulté qui, comme le député l'a signalé, existait dans le passé continuera de se faire sentir, à mon avis, malgré la mise en œuvre de ce mécanisme.

A-t-on envisagé la possibilité d'étendre la période, par exemple de la porter, en ce qui concerne les asperges, de 12 semaines à un maximum de 15 ou 20 semaines? Même si nous ne voulons pas appliquer ces tarifs pendant tout ce temps, il faudrait néanmoins que nous essayions de protéger ce secteur au moment de la récolte. Malgré cela, nous aurons de toute façon des difficultés parce que, une fois que le détaillant a pris l'habitude d'acheter des tomates en Californie par exemple, il ne lui viendrait pas à l'idée qu'il a avantage à cesser de s'y approvisionner pendant deux ou trois semaines et d'acheter ses tomates au Canada. Ainsi, le grossiste achète ses tomates toute l'année à des fournisseurs mexicains ou californiens, simplement parce que c'est plus facile que d'acheter la production canadienne au moment de la récolte. C'est ce qui peut justifier l'application de ce tarif parce que le grossiste se moque d'acheter là ou ailleurs. C'est un peu comme le commerce des œufs. Il y avait, dans la région d'Ottawa, un négociant en œufs. Les établissements Macartney—c'était leur nom—étaient certainement la plus grosse entreprise du genre de la région; or, ils n'avaient jamais prossédé une poule. Ils achetaient tous leurs œufs des États-Unis et leur livraient des pommes de terre en retour. Ils n'avaient pas l'intention de changer quoi que ce soit à l'arrangement. Je suppose qu'il en est de même pour d'autres également.

● (1620)

La Commission du tarif a-t-elle tenté de trouver un meilleur moyen de déclencher le mécanisme, meilleur que celui utilisé par le passé? Si celui qui servait ces dernières années a été modifié, peut-être vaudrait-il la peine d'en faire l'essai. Sinon, a-t-on songé à demander au ministère de l'Agriculture de déclencher le mécanisme plutôt qu'à la Commission du tarif? Règle générale, ce sont ces deux organismes qui interviennent, et peut-être un troisième.

Cette méthode n'a pas joué en notre faveur parce que notre industrie des fruits et légumes est plutôt sur son déclin; d'ailleurs, la raison d'être de ces droits est de protéger les producteurs canadiens. Il faudrait sûrement modifier la structure tarifaire si ceux-ci décident de ne pas accroître leur production. Je crois que nos producteurs méritent d'être protégés. Dans quelques années, il nous sera impossible de ressusciter une industrie qui aura disparu, alors qu'aujourd'hui il serait peut-être possible de la maintenir en vie.

J'aimerais citer en exemple la culture des fraises. Quand on voit des producteurs labourer des centaines d'acres de fraises parce que cette culture n'est pas rentable, il faudrait se demander pourquoi. Entre autres choses, on sait que les producteurs américains nous expédient des fraises au beau milieu de notre récolte. C'est sans doute parce que ces produits importés sont plus avantageux. Je me trompe peut-être. Nous verrons bien le printemps prochain si un certain nombre de producteurs éprouvent des difficultés.

M. Froese: Monsieur le président, j'aurais un mot à dire au sujet des fraises. Les prévisions du député se réaliseront peut-être le printemps prochain, mais ce n'est pas certain. Personnellement, je possède une dizaine d'acres de fraises en culture. Nous avons éprouvé des problèmes, mais nous espérons que la mesure actuelle contribuera à les résoudre. Toujours au sujet des fraises, le problème ne tient pas uniquement au fait qu'il est plus avantageux de les importer. En effet, au Canada, les acheteurs sentent toujours une épée suspendue au-dessus de leur tête, et c'est pourquoi ils achètent sans interruption des fraises américaines. Car, s'ils interrompaient leurs achats quand la saison des fraises bat son plein au Canada, ils devraient se passer de fraises américaines par la suite. Une partie du problème n'a rien à voir avec les prix. Le problème demeure indépendamment des prix. Nous espérons que cette surtaxe rendra nos fraises un peu plus attrayantes pour les acheteurs canadiens.

M. Peters: Si l'on examine l'annexe, on constate que les droits imposés sur les fraises sont de toute façon très faibles. Selon l'annexe I, le tarif général et le tarif de la nation la plus favorisée sont tous deux de 1c., mais d'au moins 10 p. 100. On peut lire notamment dans cette annexe:

> La franchise s'appliquera pendant les mois de septembre, d'octobre, de novembre, de décembre, de janvier, de février et de mars.
>
> Pendant les autres mois de la période de 12 mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique *ou le droit ad valorem, selon le cas*, ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *8* semaines; *la franchise* s'appliquera lorsque le droit spécifique *ou le droit ad valorem* ne sera pas en vigueur.

Voici ce que l'annexe dit à propos des fraises de conditionnement:

> . . . le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 6 semaines; le droit de 10 pour cent s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.

Encore une fois, le tarif général et le tarif de la nation la plus favorisée sont tous deux de 1⅗c. ou de 10 p. 100.

Un droit de 10 p. 100 me semble bien insignifiant lorsqu'il s'agit d'une industrie qui est en train de disparaître. Le tarif s'applique seulement pendant 8 semaines pour les fraises fraîches et pendant 6 semaines pour les fraises de conditionnement. Le député qui représente la région est lui-même un producteur. S'il est satisfait de si peu de protection et s'il est convaincu que cela lui permettra de continuer à cultiver des fraises l'année prochaine, j'imagine que cela doit me satisfaire moi aussi.

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés.)

Sur l'article 6—*Taux applicables*

M. Peters: Monsieur le président, l'article 6(2) concerne l'augmentation des taux par décret du gouverneur en conseil. Le secrétaire parlementaire peut-il expliquer pourquoi ces dispositions n'entrent pas en contradiction avec l'entente générale conclue dans le cadre du GATT? Je pense que le secrétaire parlementaire a signalé il y a quelques instants qu'on pouvait diminuer les taux, mais non les augmenter.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, comme par le passé, l'article 6(2) autorise le gouverneur en conseil à rétablir les taux antérieurs à 1973. Il s'agissait de taux fixes antérieurs aux récents accords NCM. Si les importations des marchandises visées à l'article 4 et à l'Annexe II augmentaient au point de causer des difficultés aux producteurs canadiens une fois en vigueur les nouveaux accords conclus dans le cadre des NCM, l'article 4 perdra sa raison d'être; mais en attendant, il est nécessaire.

M. Peters: Le secrétaire parlementaire peut-il nous expliquer ce que veut dire NCM?

M. Ritchie (York-Est): Il s'agit des négociations commerciales multilatérales qui se sont récemment soldées par un accord, mais qui n'a pas encore force de loi.

M. Peters: Quand ce sera fait, je suppose que cet article deviendra inutile?

M. Ritchie (York-Est): Oui.

(L'article 6 est adopté.)

(L'article 7 est adopté.)

Sur l'article 8.

M. Peters: Un certain nombre de choses sont supprimées à l'article 8 notamment des énumérations de marchandises et les taux des droits figurant vis-à-vis de chaque numéro tarifaire. Il stipule notamment:

. . . par l'insertion dans ladite annexe des numéros tarifaires, des énumérations de marchandises et des taux de droits spécifiés à l'annexe IV de la présente loi.

Qu'est-ce que tout cela veut dire?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, il s'agit d'une modification purement pratique à l'annexe des tarifs de préférence générale pour les fruits et légumes. C'est pour tenir compte des changements importants apportés à la description et au numérotage des marchandises. Rien n'a été changé au tarif de préférence générale, aux droits de douane ou aux marchandises visées par cet article. Il s'agit, je crois, d'un changement purement pratique.

(L'article 8 est adopté.)

(L'article 9 est adopté.)

● (1630)

Sur l'article 10—*Modification de la liste A*

M. Peters: Monsieur le président, peut-être le secrétaire parlementaire peut-il nous expliquer à quoi riment tous ces chiffres. On parle de «retranchement», mais cela inclut-il ceux dont nous avons déjà parlé et qui étaient modifiés par la liste IV? Sont-ils remplacés par les chiffres de la liste IV?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, à ma connaissance, cet article est au cœur de nos discussions depuis le début. Cet article et la liste V qui l'accompagne constituent la structure permanente de tous les articles concernés; par conséquent, tout ce qui a été dit aujourd'hui porte sur cet article et je pense que nous discuté de façon assez détaillée.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 11.

M. Peters: Monsieur le président, les parties II, III et IV parlent d'accords commerciaux avec d'autres pays. Je suis curieux de savoir comment on procède pour apporter ces modifications. Sont-elles négociées avec d'autres pays pour aboutir à la signature d'accords. Comment procède-t-on au juste? Est-ce que ces changements sont inscrits ailleurs que dans cette structure du tarif douanier? Ils représentent vraiment des négociations entre divers pays et comportent donc, je suppose, plus que ces annexes que je viens de mentionner. Dans chacune des parties on parle des numéros tarifaires 104a et 106. Négocie-t-on tous ces changements, ou encore, qu'avons-nous modifié?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, d'abord, à ma connaissance, dans tous les cas nous avons donné avis aux autres pays en cause. Il a été convenu que toutes nouvelles négociations suivront les arrangements faits dans le cadre des négociations commerciales multilatérales qui doivent donc être appliqués; les pays en cause ont accepté et ont été prévenus des dispositions que nous prenons ici.

Quant à leurs effets d'ensemble, mieux vaut peut-être que je vous en fasse le résumé. A compter du 24 octobre, ces articles modifient les lois qui mettaient en œuvre nos accords commerciaux bilatéraux avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Afrique du Sud. Aux termes de ces accords, les importations de certains fruits et pulpes de fruits en conserve bénéficient de droits inférieurs à ceux dont sont frappés les produits de la plupart des pays les plus favorisés comme, par exemple, les États-Unis. Il a été décidé de donner suite aux recommandations de la Commission du tarif, c'est-à-dire de supprimer la marge de préférence sur les produits de fruits importés de ces pays et d'appliquer aux trois pays susnommés les droits plus élevés dont sont passibles la plupart des pays les plus favorisés. Comme la loi de la convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, la loi sur un accord commercial avec l'Australie et la loi de l'accord commercial avec l'Union Sud-africaine stipulent expressément les tarifs les plus bas, il faut supprimer ces articles de ces lois pour mettre en vigueur les droits plus élevés.

M. Peters: Monsieur le président, il s'agit de deux accords qui ont été négociés en 1932 et d'un autre, avec l'Australie, en 1960; j'aimerais savoir si ces pays étaient à l'origine touchés par ce que l'on appelle le tarif de préférence britannique, et dans l'affirmative, pourquoi nous ne modifions pas ce tarif. J'imagine qu'en 1932, nous étions tous plus ou moins des colonies ou des dominions britanniques; par conséquent, nous avons appliqué à ces pays le même tarif, soit le tarif de préférence britannique. Les changements qui se sont produits depuis résultent probablement de changements dans ces pays plutôt que de modifications des accords. Dois-je conclure que nous ne leur accordons plus le tarif préférentiel? Est-ce bien ce que cela signifie, qu'ils ne bénéficient plus du tarif préférentiel britannique?

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, chacun des taux visés a fait l'objet de négociations qui ont mené à des accords avec les pays concernés, et, en réalité, nous sommes en train de supprimer graduellement les avantages du tarif de préférence britannique, voire, dans certains cas, des avantages plus grands encore. C'est pourquoi je trouve que le député simplifie les choses en disant que nous allons tout simplement supprimer graduellement ce tarif. C'est juste, mais n'empêche que ce sont des avantages que nous perdons.

Je lui ferai remarquer, par exemple, que l'accord avec l'Australie qu'avait recommandé la Commission du tarif sera prolongé d'un an. Cela s'explique du fait que, bien qu'il n'y ait pas eu de négociations officielles, les Australiens nous auraient signifié, semble-t-il, qu'ils seraient mieux disposés à importer des cerises de notre pays si nous acceptions de prolonger l'accord quelque peu.

(L'article est adopté.)

(Les articles 12 et 13 sont adoptés.)

Sur l'article 14—*Entrée en vigueur*

M. Peters: Monsieur le président, comme il est question, à l'article 14, de marchandises sorties d'entrepôt en vue de leur consommation, j'aimerais qu'on me dise si cet article touchera, par exemple, les fraises qui sont entreposées au Canada. D'énormes quantités de fraises en conserve sont en effet entreposées dans notre pays. Dans l'application de cet article, tiendra-t-on compte des périodes où nous restreignons l'importation de fraises fraîches? L'article tient-il compte, d'une certaine façon, du tarif ou du droit imposé sur tel ou tel produit qui peut concurrencer un produit que nous avons déjà en entrepôt? Je suppose qu'il tient compte des œufs que nous avons en entrepôt. Si le prix des œufs frais grimpent en raison d'une pénurie, on sort alors ces œufs des entrepôts. Étant donné qu'il s'agit d'œufs entreposés, ils ne concurrencent pas les œufs frais, mais est-ce bien ce à quoi vise l'article 14, ou a-t-il un autre but?

● (1640)

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, si je comprends bien, cet article fait entrer la loi en vigueur, et comme les marchandises qui se trouvent dans des entrepôts de douane ne sont pas encore réputées être importées, même si elles sont effectivement dans le pays, la formulation laisse entendre qu'elles n'en sortiront pas. Ainsi, lorsqu'elles sortent des entrepôts de douane en vue d'être consommées, elles tombent sous le coup de cette loi.

(L'article est adopté.)

Sur l'annexe I.

M. Peters: Monsieur le président, l'application de l'annexe I est très limitée et prend fin le 31 octobre. Les députés et les Canadiens pourraient-ils savoir dans quelle mesure cette annexe a été mise en application, à quel moment elle l'a été et en quoi le droit perçu sera-t-il modifié? Autrement dit, dans quelle mesure cette annexe intervient-elle et de quelle façon? On doit avoir établi dans quelle mesure elle s'est appliquée et avec quels résultats. Il n'en est pas question dans le bill. Comment pouvons-nous savoir de quelle façon la Commission du tarif a fait appliquer l'annexe? Est-ce que ce sera sous une forme apparentée à celle que l'on trouve dans l'annexe I? J'imagine que non et que, d'une façon ou de l'autre, nous ne le saurons jamais.

Le secrétaire parlementaire met beaucoup de temps à répondre. Peut-être n'a-t-il pas la réponse à sa disposition et, en l'occurrence, c'est bien dommage. Si on ne dispose d'aucun renseignement, c'est que nous tenons certainement mal nos livres dans notre pays. Si ces renseignements existent, nous aimerions savoir ce qu'il en est. On a posé des questions pendant l'étude du bill. Nous sommes bien généreux de donner à la Commission du tarif un bill formulé de façon aussi stupide si elle n'a pas à en répondre.

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, j'ai attendu parce que je pensais qu'un autre député voulait obtenir la parole. Les numéros tarifaires de l'annexe I ont été en vigueur de mars à octobre et la plupart font maintenant partie de l'annexe V, je crois, du nouveau bill permanent. Quatre numéros restent en vigueur dans l'annexe I, et je puis les nommer au député. Dans ces cas, il n'y a pas d'augmentation des droits qui s'appliquent pendant la morte-saison. Ce sont les pois, les pommes séchées, les raisins secs et les raisins de Corinthe. Pour ce qui est des autres numéros de l'annexe I, ils sont repris dans l'annexe V. Jusqu'au 24 octobre, date à laquelle cette loi est entrée en vigueur, les dispositions visant ces produits pendant les mois d'été étaient celles de l'annexe I. Je désire aussi rappeler au député que, comme je l'ai déjà expliqué, cette situation avait entraîné une diminution d'environ 5 millions de dollars des droits de douane par rapport à ce que le gouvernement aurait touché sans ces changements.

M. Peters: Je pensais que seulement quelques-uns des droits s'appliquaient, parce que nous n'en avions augmenté aucun. Il n'est pas facile de choisir les produits car nous n'avons pas l'ancien prix, mais seuls ont été retenus ceux dont les prix ont été réduits. Les droits qui ont éventuellement augmenté n'ont pas été appliqués, et je crois qu'il y en a qui n'ont pas été appliqués. C'est pourquoi je pense qu'on devrait établir une sorte de bilan pour l'annexe. L'adoption du bill n'est en somme qu'une formalité, car nous ne savons pas combien il va nous coûter, combien il va nous rapporter et dans quelle mesure il s'applique à certains secteurs, bien que les personnes intéressées soient probablement au courant. Je voudrais savoir si l'on calculera ensuite ce que cette annexe a coûté; même si les dépenses vont diminuer, personne ne semble savoir dans quelles proportions. Je crois que les estimations frisent les cinq millions.

Quand ce bill entrera en vigueur, l'annexe V s'appliquera et l'annexe I sera supprimée. A ce moment-là, on devrait calculer combien il en coûtera pour mettre cette annexe en vigueur. Il y a beaucoup d'autres renseignements que j'aimerais avoir. L'annexe profite-t-elle à quelqu'un? Permet-elle à certaines entreprises d'éviter la faillite? C'est une subvention accordée à l'industrie. Nous donnons cinq millions de dollars; nous avons donc le droit de savoir si cela sert à quelque chose, dans quelle mesure le cas échéant, combien il nous en a réellement coûté et qui a profité de cet argent. Peut-être que ces cinq millions n'ont rien donné et que nous allons adopter la mesure quand même.

[*Français*]

M. Corbin: Monsieur le président, je voudrais une clarification sur l'annexe I au numéro tarifaire 9007-1 *Pommes de terre, congelées, cuites d'avance ou non, avec ou sans autre addition.* C'est la terminologie qui me pose quelques difficultés. Est-ce qu'on inclut effectivement toutes les pommes de

terre? On ne mentionne pas particulièrement «pommes de terre nature», on dit tout simplement: pommes de terre, congelées, cuites d'avance ou non. Le «non» s'applique à «cuites d'avance» et non pas aux pommes de terre nature ou transformées, modifiées comme telles. Je voudrais que le secrétaire parlementaire dise à la Chambre si le numéro tarifaire s'applique ou non aux pommes de terre nature, ou tout simplement aux pommes de terre modifiées. Est-ce une erreur? Est-ce que cela inclut toutes les pommes de terre?

[*Traduction*]

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, cela s'applique seulement aux pommes de terre congelées.

[*Français*]

M. Corbin: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire vient de dire que le tarif s'applique aux pommes de terre seulement. C'est bien ce qu'il a dit: *to frozen potatoes only*.

[*Traduction*]

Aux pommes de terre congelées seulement?

M. Ritchie (York-Est): Oui.

M. Corbin: Cela répond à ma question.

(L'annexe I est adoptée.)

(Les annexes II à V sont adoptées.)

(Le titre est adopté.)

● (1650)

(Rapport est fait du bill.)

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

M. Knowles: Du consentement de la Chambre, maintenant.

L'hon. James A. McGrath (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire pour la façon compétente dont il a dirigé l'étude du bill. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, sinon que pour de nombreux agriculteurs, la protection tarifaire a été négligeable dans le passé. Si les droits avaient été mieux appliqués, nous aurions une industrie fruitière et maraîchère plus prospère. Nous avons voulu construire des routes là où poussaient des cultures fruitières et nous avons accepté que des usines s'implantent dans des régions où le climat se prêtait aux cultures maraîchères mais, monsieur l'Orateur, nous allons le payer cher.

Je doute que l'application de droits aurait changé quelque chose à la situation qui est pour une bonne part attribuable à l'irresponsabilité des gouvernements qui ont affecté des terres cultivables à d'autres fins. Les terrains propices à la culture des fruits et des légumes au Canada sont rares et n'ont pas été bien exploités. S'ils l'avaient été, notre agriculture serait florissante au lieu de dépérir. Nous importons maintenant de nombreux produits au lieu de chercher des équivalents canadiens. Par exemple, nous pourrions certainement remplacer certains jus importés de Floride par des jus produits au Canada. Nous n'aurions peut-être pas accès aux mêmes services publicitaires que les producteurs de jus d'orange de la Floride, mais je suis certain que les jus canadiens contiendraient autant de vitamine C que les leurs.

Il est déjà trop tard dans bien des cas, mais c'est un tout nouveau domaine de développement qui s'ouvre maintenant au Canada, un domaine qui implique l'usage de ressources qui n'ont encore jamais servi à la production agricole. La chaleur, ce sous-produit qu'on considère comme facteur de pollution dans bon nombre d'usines, dont les centrales nucléaires et les centrales thermiques, peut être maîtrisée et servir au développement de la culture en serre qui pourrait produire ici un grand nombre de denrées que nous importons présentement. Cette nouvelle culture devrait, comme l'agriculture traditionnelle, jouir de toute la protection nécessaire pour lui permettre de concurrencer les autres pays producteurs.

Le Mexique a sur le Canada l'avantage de pouvoir produire quatre récoltes de tomates par année alors que nous n'en avons qu'une seule, ce qui nous met dans une situation difficile. Je ne dis pas que nous devrions rétablir l'équilibre en haussant nos obstacles tarifaires, mais simplement que nous devrions nous en servir pour aider notre agriculture. Nous devrions compter plus sur ce que nous pouvons produire nous-mêmes que sur les surplus de production de nos voisins.

J'ignore quels effets auront les modifications que nous avons apportées à la loi aujourd'hui. Je ne comprends pas très bien comment ni quand elles seront mises en vigueur et je crois que c'est le cas d'à peu près tout le monde ici. Ce qui ne veut pas dire que je m'estime moins qualifié que d'autres pour comprendre le bill. Cela signifie simplement que nous ignorons comment le bill s'appliquera. S'il a de bons effets, il s'appliquera différemment d'une année à l'autre.

Son application, j'espère, permettra de protéger dans une certaine mesure l'industrie alimentaire. En fait, monsieur l'Orateur, je me demande si je suis libre-échangiste ou si je suis en faveur d'un tarif élevé. La seule raison pour laquelle je m'intéresse particulièrement à ce projet de loi et à son application dans le domaine agricole c'est qu'à mon avis, nous ne pouvons plus risquer notre production agricole. Il est absolument indispensable que le Canada parvienne à subvenir à ses besoins aussi rapidement que possible. Je crois que nous pouvons le faire grâce à nos légumes et nos fruits tendres, mais notre production diminue au lieu d'augmenter. La Colombie-Britannique réussit mieux à subvenir à ses besoins que les autres provinces. Je sais chaque fois que je me rends dans la région la plus favorisée de l'Ontario qui jouit du climat et du sol voulus pour nous donner les produits qui coûtent si cher, qu'elle ne peut soutenir la concurrence des prix des importations en provenance des États-Unis et du Mexique.

Nous devons veiller à ce que des occasions propices soient offertes à nos producteurs agricoles et j'espère que le projet de loi agira en ce sens. Sinon, nos enfants et nos petits-enfants devront faire face à une pénurie de ces produits que nous devrions être en mesure de récolter en abondance si nous gérions simplement nos ressources aussi bien que dans le passé.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Allocation pour handicapés

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Papineau (M. Ouellet)—Les travaux publics—Le complexte Guy-Favreau; le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—Le Nord canadien—Le règlement des revendications territoriales des autochtones; le député de New Westminster-Coquitlam (M[lle] Jewett)—Les Affaires extérieures—Les dépenses du Canada pour l'aide à l'étranger l'année prochaine.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la motion n° 3, inscrite au nom du député de Mackenzie (M. Korchinski) soit reportée?

Des voix: Reportée.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): S'il plaît à Votre Honneur, pourrions-nous consentir à l'unanimité à reporter tous les autres avis de motion, ou est-ce que c'est déjà fait?

M. Knowles: Comme il n'y en avait qu'un, c'est déjà fait.

M. Kilgour: La Chambre pourrait-elle consentir à l'unanimité à étudier l'avis de motion n° 5, inscrit au nom du député de Surrey-White-Rock-Delta-Nord (M. Friesen)?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1700)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ D'ACCORDER DES DÉDUCTIONS À CERTAINS HANDICAPÉS

M. Benno Friesen (Surrey-White-Rock-Delta-Nord) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier le Bulletin d'interprétation IT-225, paragraphe (2) de la loi de l'impôt sur le revenu, afin qu'il stipule

a) qu'un particulier qui souffre d'une incapacité telle qu'il ne peut subvenir à ses besoins ou qu'il doit limiter appréciablement ses déplacements, puisse déduire annuellement de son revenu imposable, la somme de $1,000 indexée au coût de la vie, pour toute période de douze mois se terminant dans l'année,

b) que cette déduction puisse s'appliquer également à un contribuable atteint de cécité totale, à une date quelconque de l'année;

et *c*) que, quelle que soit la partie de cette somme qui ne sert pas à annuler le revenu imposable du contribuable invalide, le conjoint ou le gardien de ce dernier puisse en réclamer la déduction.

—Monsieur l'Orateur, je compte bien que cette motion recevra l'assentiment unanime de la Chambre. J'ai discuté de la question avec certains députés de l'ancien gouvernement, et ils se sont dit en général d'accord avec ma proposition. J'en ai également parlé au député de Winnipeg-Nord-Centre, qui m'a dit souhaiter que la Chambre adopte une motion de ce genre. J'ai signalé au député de Timiskaming (M. Peters) que le gouvernement est également prêt à appuyer cette motion.

Comme le sait le député, le gouvernement a déjà dit qu'il voulait aider les handicapés comme on ne l'avait jamais fait avant. C'est pourquoi le premier ministre (M. Clark) a déjà déposé une motion, demandant la création d'un comité spécial pour étudier les besoins des handicapés et j'appuie la présentation de cette motion.

Étant donné que l'Orateur a déjà lu cette motion, je voudrais lire le libellé actuel du bulletin, parce qu'il explique l'objet de ma motion. La phrase clef de ce bulletin d'interprétation définit le handicapé comme étant une personne qui reste confinée relativement longtemps chaque jour pendant les douze mois de l'année dans un lit ou une chaise roulante. Mais c'est de la pure folie. Cette définition du handicapé est si étroite qu'elle constitue une insulte à tous ceux qui ont besoin de soins. Cette définition n'a pas pour objet d'aider les handicapés; elle aide uniquement les fonctionnaires de l'Impôt sur le revenu à décider s'il doivent accorder ou non certains avantages à certaines personnes. Le règlement n'est pas conçu pour venir en aide aux handicapés. C'est pourquoi j'ai proposé cette motion.

Il existe dans ma circonscription un organisme appelé le Variety's Treatment Centre for Children qui compte des enfants de plus de 300 parents qui viennent chercher de l'aide. Beaucoup ne peuvent quitter leur lit ou leur fauteuil roulant, mais certains le peuvent. En fait, il y a dans tout le pays bien des parents qui s'occupent de leurs enfants qui ne sont pas cloués à leur lit ou dans un fauteuil roulant durant la journée, mais qui n'en ont pas moins besoin de soins constants. Je soutiens que le libellé de ce bulletin d'interprétation a été rédigé par un fonctionnaire qui se souciait de lui et non des besoins des handicapés.

Je ferai également remarquer que dans son libellé actuel, le bulletin ne s'attaque pas au problème. Les gens concernés par ce bulletin ne sont pas des resquilleurs traditionnels du fisc. Ce ne sont pas ceux qui sont à l'affut des échappatoires dans la loi. Ce sont des gens qui cherchent à obtenir de l'aide. Ce sont de bons citoyens, qui assument leurs responsabilités. Ils ne sont pas de ceux qui s'y dérobent.

Monsieur l'Orateur, au point de vue strictement économique, puisque c'est souvent sur ce plan qu'il faut se placer dans notre société, si ces gens n'étaient pas bons et généreux, ils pourraient aisément éluder leurs responsabilités en tant que parents ou conjoints, dans certains cas, en reléguant ces personnes handicapées dans des établissements et en laissant à l'État le soin de s'en occuper. Si l'on examine la situation sous un angle purement économique, l'État devrait débourser environ $15,000 par année pour s'occuper de ces personnes.

Il y a des parents ou des conjoints de personnes handicapées qui veulent conserver avec leur famille une relation d'amour et de responsabilité et les fonctionnaires du ministère du Revenu tentent d'interpréter la règle de façon tellement restrictive que le moins de personnes possible sont admissibles aux prestations alors que ce devrait être le contraire. Je m'oppose à cela et je sais que les ministériels s'y opposent aussi. Par conséquent, nous voudrions que l'on change le libellé de ce communiqué pour que suffise comme preuve d'incapacité un certificat du médecin attestant qu'une personne a besoin de soins constants. Nous pourrions remplacer ce libellé tellement restrictif par celui qui figure dans ma motion:

a) qu'un particulier qui souffre d'une incapacité telle qu'il ne peut subvenir à ses besoins ou qu'il doit limiter appréciablement ses déplacements, puisse déduire annuellement de son revenu imposable, la somme de $1,000 indexée au coût de la vie, pour toute période de douze mois se terminant dans l'année,

J'ai déjà consulté de nombreuses associations disséminées dans tout le Canada. J'ai communiqué avec elles et elles soucrivent à cette initiative. Je parle des associations qui s'occupent d'aider les handicapés. Je sais qu'elles appuient ma proposition et que leurs conseillers juridiques l'ont étudiée. J'estime que si la Chambre a un peu de compassion, si son objectif est d'aider les parents des handicapés le plus possible et non le moins possible, elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour que ce bill soit adopté.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je félicite le député assis en face des bons sentiments qui l'inspirent, et surtout du souci qu'il se fait des parents de personnes handicapées, sentiments que nous partageons tous, j'en suis sûre. Quant à la motion dont nous sommes saisis, j'estime cependant qu'en y jetant un autre coup d'œil le député constatera qu'elle ne va pas assez loin. J'aimerais lui en signaler plusieurs aspects discriminatoires. Tout d'abord, partout dans la motion on emploie le masculin pour désigner la personne handicapée. Depuis mon arrivée à la Chambre des communes, j'ai constaté bien souvent qu'on semble vouloir exclure la femme. A mon avis, c'est injustifiable. Nous nous devons de faire un plus grand effort pour préciser qu'il s'agit des hommes et des femmes dans la rédaction de pareilles mesures législatives.

Deuxièmement, j'aimerais en savoir un peu plus long au sujet des dispositions actuelles sur les déductions. A ma connaissance, la loi autorise actuellement une déduction maximale de $1,600. S'agit-il ici d'une déduction supplémentaire de $1,000? Je n'y verrais pas d'objection si les intéressés en ont vraiment besoin. Je crois cependant comprendre d'après les définitions qu'il a données que le député s'inquiète plus particulièrement du cas des parents. Peut-être pourrait-il nous donner quelques éclaircissements sur le fond de sa pensée.

● (1710)

Je m'inquiète surtout du fait que la plupart des handicapés ne pourront pas bénéficier de cette mesure. C'est un peu comme le projet de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire du gouvernement conservateur. La mesure ne profiterait qu'aux handicapés qui travaillent et gagnent plus que le salaire minimum, ce qui s'applique à fort peu d'entre eux. Moins de 30 p. 100 des travailleurs handicapés gagnent le salaire minimum. Nombre d'entre eux travaillent dans des ateliers spéciaux. J'aimerais bien que le député m'accorde son attention car ce que j'ai à dire concerne sa motion. Nombre d'entre eux gagnent moins que le salaire minimum. Ils n'ont pas à payer d'impôt sur le revenu de toute façon. Ce sont pourtant eux qui ont besoin d'aide tout comme les sans emploi.

Nous devrions donc plutôt parler d'un crédit d'impôt pour aider les handicapés et les parents d'handicapés. Il faudrait aussi examiner les besoins des handicapés de plus de 65 ans. Ce groupe augmente rapidement. On nous dit que plus d'un tiers des handicapés qui sont âgés de plus de 65 ans souffrent de handicaps de mobilité. Il existe très peu de services communautaires et de transport pour ces gens, et leur revenu est insuffisant, tant pour eux-mêmes que pour leur famille qui doit prendre soin d'eux à la maison.

La loi de l'impôt sur le revenu comporte des anomalies à propos des travailleurs handicapés, et le député devrait examiner cette question. On me dit qu'un travailleur peut déduire les frais d'entretien d'une camionnette munie d'un palan hydraulique pour soulever une chaise roulante, mais qu'il ne peut déduire le coût du palan lui-même.

Notre principale préoccupation devrait être de découvrir pourquoi si peu d'handicapés aptes à travailler se trouvent un emploi. Beaucoup d'entre eux pourraient travailler si un plus grand nombre d'employeurs, dont le gouvernement fédéral, se donnaient la peine d'adapter le travail en conséquence. Il faudrait plus de stimulants et d'aide pour les handicapés, afin qu'ils puissent se débrouiller sans les prestations d'aide sociale, l'allocation aux personnes handicapées, comme on l'appelle en Colombie-Britannique. Il faudrait plus d'argent pour ceux qui travaillent. Il faut préciser que lorsqu'un handicapé trouve un employeur disposé à l'embaucher, il perd non seulement ses prestations d'aide sociale, mais aussi le remboursement des médicaments et des soins à domicile dont il peut avoir besoin. Cette personne n'est pas admissible aux services de transport dont elle a absolument besoin pour se rendre à son travail et circuler normalement.

Les services destinés aux handicapés, en particulier les services de transport, ont été grandement réduits. Ces personnes doivent absolument pouvoir sortir de leurs prisons, car c'est en fait à la prison que nombre d'entre elles sont condamnées. En Colombie-Britannique, plus de 12,000 handicapés de moins de 65 ans reçoivent l'allocation aux handicapés. Nombre d'entre eux possèdent des talents qu'ils pourraient faire fructifier lucrativement et dont ils pourraient faire profiter leur localité. Nous devons examiner certaines des particularités de la situation. Ceux qui planifient les transports urbains devraient tenir compte du fait que nombre d'infirmes doivent se déplacer en chaises roulantes. Le gouvernement fédéral devrait d'ailleurs faire sa part à cet égard. Nos immeubles, dont celui-ci, devraient être plus accessibles aux handicapés.

Il se tient cette semaine à Ottawa une conférence à laquelle assistent beaucoup de handicapés. Je propose aux députés de les inviter à notre salle à manger, aux frais des contribuables, tout comme nous y dînons nous-mêmes aux frais des contribuables. Bon nombre d'entre eux ne pourraient même pas entrer dans cet édifice et encore moins dans la salle à manger. C'est scandaleux. Le gouvernement fédéral devrait pourtant donner l'exemple.

Il faudrait s'intéresser davantage aux programmes positifs qui visent notamment à accorder aux handicapés l'égalité d'accès à l'emploi. Je crois savoir que le gouvernement fédéral favorise ce genre d'initiative dans le secteur privé. Je suis certes en faveur. Les services fédéraux devraient toutefois être à l'avant-garde dans ce domaine. Je crois qu'environ 1 p. 100 des fonctionnaires fédéraux sont des handicapés, pourtant les handicapés aptes au travail représentent 8 p. 100 de la population en général. Nous devons absolument offrir à ces personnes plus de possibilités d'emploi et de postes de travail.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Clark) et le parti conservateur ont fait de belles promesses disant qu'ils modifieraient la loi canadienne sur les droits de la personne de sorte qu'elle assure aux handicapés la même protection contre la discrimination qu'aux autres groupes. Mais on me dit que nombre de handicapés, pris individuellement ou en groupe, perdent graduellement confiance dans ce gouvernement et ce premier ministre qui n'ont encore rien fait à leur égard. Ils avaient bien promis d'agir sans tarder. Pourtant, il n'en a pas été question dans le discours du trône. La question a maintenant été renvoyée à un comité de sélection ce qui, au fond, n'est qu'une façon de faire traîner les choses. Le premier ministre avait déclaré que la question avait été suffisamment étudiée, qu'il était temps d'agir. Je défie le gouvernement et le député qui a présenté cette motion, de passer à l'action.

En résumé, nous aimerions avoir davantage de déductions d'impôt sur le revenu pour tous les travailleurs. Nous aimerions voir celle-ci sous forme de crédits d'impôt pour ceux qui ne gagnent pas assez pour payer un impôt sur leur revenu et qui seront défavorisés si la motion à l'étude est adoptée. Nous aimerions en outre qu'elle s'applique aux handicapés qui travaillent et dont les besoins sont d'autant plus grands qu'ils touchent seulement environ $300 par mois d'allocation aux handicapés.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le député de cette initiative parlementaire que je considère très importante et d'actualité parce que, comme il le sait, j'ai moi-même eu des cas dans ma circonscription qui m'ont apporté certaines frustrations et qui, à mon sens, devraient recevoir l'attention particulière des parlementaires portant sur la déductibilité de certaines dépenses occasionnées par le fait que des personnes sont handicapées.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longtemps, peut-être trois ou quatre minutes, simplement pour insister sur le fait que nous, de l'opposition, sommes entièrement d'accord avec le député. La motion en question permettrait à une personne de se prévaloir de $1,000 de déduction, somme qui serait indexée au coût de la vie, si cette personne est handicapée pour une période de 12 mois se terminant dans l'année en cours.

Monsieur l'Orateur, de tristes situations se présentent parfois. J'ai des cas dans ma circonscription où des gens sont prestataires de pensions, du régime de pensions du Canada par exemple. Ce régime paie une pension parce qu'ils sont totalement incapables de travailler. Ils sont dans des fauteuils roulants, mais pour des raisons tout à fait particulières, ils peuvent voir à leurs besoins quotidiens et peut-être même se nourrir et s'acquitter de certains travaux domestiques. A toutes fins pratiques ces gens sont totalement incapables de travailler. Ils sont totalement handicapés dans le sens complet du mot. Ils ont un certificat médical qui a été délivré par un médecin attestant qu'ils sont incapables de travailler. Ils ont satisfait aux exigences de la loi, et malgré cela on leur refuse parfois d'inscrire dans leur déclaration d'impôt des déductions qui auraient pour effet de réduire les impôts à payer.

Monsieur le président, je voudrais simplement ajouter ma voix à celles de mes collègues du parti libéral pour féliciter le député, qui est très progressiste dans son bill. J'espère que le gouvernement prendra cette motion vraiment à cœur et veillera à l'adopter avec célérité et avec beaucoup de cœur.

• (1720)

[*Traduction*]

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, il va sans dire que j'appuie la motion de mon honorable ami de Surrey-White-Rock-Delta-Nord (M. Friesen). Depuis une semaine, j'ai eu le privilège d'assister à deux inaugurations dans ma circonscription de Brampton-Georgetown, l'une d'un centre d'accueil pour citoyens âgés et l'autre d'une piscine publique, tous les deux conçus pour les handicapés et tous les deux fortement appuyés non seulement par le gouvernement, mais par le secteur privé. Les installations de la piscine permettent d'accéder en chaise roulante à la piscine ainsi qu'au bain tourbillon, une nouvelle idée qui a beaucoup de bon sens. Je félicite les gens, les hommes politiques et le personnel de la région de Peel et de la ville de Brampton de ces deux louables projets.

J'aimerais prendre simplement un instant pour parler de la question du transport des handicapés. De nombreuses instances ont été présentées par le passé pour demander une majoration de l'exemption générale dans le cas des handicapés. Une raison qui est souvent citée est que cela permettrait de tenir compte des frais de transport spéciaux que doivent débourser beaucoup de handicapés pour se rendre au travail et en revenir. On ressent une certaine sympathie et admiration pour les handicapés qui ont l'énergie et l'ambition d'aller travailler. Je reconnais avec le député d'en face que nous devrions encourager de plus en plus ces efforts. Je crois aussi que divers endroits de la Chambre des communes devaient être plus accessibles aux handicapés.

Pour revenir au sujet des transports, la raison qu'on a donnée par le passé pour ne pas augmenter l'exemption est que cela profiterait à d'autres qui n'ont pas à payer les mêmes frais de transport. La question générale des frais reliés à un emploi reste difficile. D'après la loi de l'impôt, les frais de transport peuvent être sujets à toute une gamme de circonstances et de choix personnels. A cause de cela, presque tous les régimes fiscaux ne permettent pas de déduction générale pour les frais

de transport. C'était aussi la conclusion à laquelle en était arrivée la commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité.

Il s'agit d'un problème difficile, et la solution qu'on a retenue au Canada est d'offrir une déduction uniforme pour les frais reliés à un emploi, de reconnaître tous les nombreux frais personnels variés à débourser pour gagner un revenu d'emploi. Jusqu'à l'année dernière, cette déduction était de 3 p. 100 du revenu du contribuable jusqu'à concurrence de $250. Pour cette année, cette déduction maximum a été portée à $500.

Je recommande vivement que le comité devant être crée pour étudier les besoins spéciaux des handicapés et des invalides aborde sous un nouvel angle ce domaine des transports. On insiste de plus en plus sur le désir manifesté par les handicapés d'accéder au marché du travail où ils peuvent jouer un rôle très utile à la société, et sur leur aptitude à y réussir. De nombreux ajustements s'imposent. Je connais des handicapés qui, pour être en mesure de conduire leur voiture, ont dû dépenser de très fortes sommes pour y faire installer des commandes manuelles. A mon avis, nous devrions revoir toute cette question afin de prévoir des déductions fiscales légitimes, d'après les besoins des handicapés en matière de transport.

Je souscris à cette motion avec plaisir et j'incite tous les députés à en faire autant.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je me dois de participer à cette discussion, compte tenu de l'intérêt que le sujet des services aux handicapés m'inspire depuis longtemps. Je n'ai pas du tout l'intention de retarder les délibérations. Les contributions faites par mes collègues jusqu'à présent indiquent clairement que l'adoption de cette motion est pratiquement chose faite.

Si je tiens à participer à cette discussion, c'est que mon nom a été associé au comité spécial proposé en vue d'étudier les services offerts aux invalides et aux handicapés et de présenter, le plus tôt possible, un rapport sur les moyens d'améliorer ces services et sur les dispositions à prévoir pour répondre aux besoins spéciaux de cette catégorie de citoyens. La proposition semble inspirer du scepticisme à certains députés qui ont pris la parole cet après-midi. Le réseau anglais de Radio-Canada, lors d'un récent sondage mené à l'échelle nationale, a posé la question suivante à la population canadienne: croyez-vous qu'un comité parlementaire suffise à répondre aux besoins des invalides? Bien entendu, la majorité des répondants avaient convenu que le comité parlementaire ne suffirait pas à combler ces besoins.

Je tiens cependant à vous signaler que les lacunes sont tellement nombreuses au chapitre de la satisfaction des besoins des invalides, qu'il est impérieux d'établir un comité spécial afin de pouvoir mettre en œuvre l'ensemble du programme et régler les problèmes spéciaux en matière de transport et de logement, d'instruction et même de libertés civiles qu'éprouvent les handicapés. Ce dernier aspect est actuellement étudié par la Commission des droits de la personne. Je corresponds avec la Commission depuis quelque temps et j'ai reçu l'assurance, même du président de la Commission, qui a déjà été député, que le temps d'agir est venu. Je signale que le premier ministre (M. Clark), comme on a pu le voir dans le discours du trône, a dit avec insistance que les libertés civiles de tous les groupes minoritaires, y compris les handicapés, seront respectées.

Je voudrais faire une autre observation au sujet de l'accès à la Chambre et aux autres édifices du Parlement. J'ai déjà signalé à Votre Honneur qu'il y a longtemps que quelque chose aurait dû être fait à cet égard. La question relève de la Commission de régie interne. Il devrait au moins y avoir des places de stationnement pour les personnes qui se déplacent difficilement et là encore, j'ai reçu l'assurance d'une solution prochaine au problème. Cela prouve la nécessité que la Chambre mette le comité directeur sur pied et j'espère qu'il sera possible d'obtenir l'accord de tous les partis à ce sujet cette semaine. Nous avons l'accord du leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique qui hoche la tête en signe d'assentiment. J'espère que le leader de l'opposition officielle donnera également son approbation. Il n'est pas à la Chambre pour l'instant, mais s'il y a un député là-bas qui pourrait faire signe que oui, il n'y aurait plus aucun obstacle à l'établissement de ce comité et nous pourrions alors en proposer la création.

• (1730)

Dans sa motion de cet après-midi, le député n'a abordé qu'une partie du problème. Nous voulons que ce comité se mette à l'œuvre pour présenter un rapport le plus tôt possible l'an prochain. J'exhorte tous les députés qui sont en faveur de la motion, à aller un peu plus loin de façon à permettre au comité spécial de s'attaquer à tous ces problèmes urgents dont certains ont été mentionnés cet après-midi. Il le faut car un congrès national sur la réadaptation aura lieu à Winnipeg en juin prochain. Il faudrait d'ici là que nous ayons non seulement des recommandations, mais aussi des mesures concrètes résultant de ces recommandations. L'année 1981 sera l'année des invalides. J'ai bon espoir que le débat de cet après-midi débouchera sur la création d'un comité et que nous allons enfin nous préparer à répondre aux besoins particuliers de tous les invalides et handicapés du Canada.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, je voudrais, en quelques mots, manifester mon appui à la motion de mon collègue, le député de Surrey-White Rock-North Delta (M. Friesen). Je suppose qu'il n'y a pas un seul député qui n'ait eu l'occasion à un moment ou à un autre de se pencher sur les problèmes des invalides et sur le sort que nous leur réservons. J'espère que personne n'imaginera que je sois en situation de conflit d'intérêts parce que mon père fait partie de l'Institut canadien des aveugles. Il est lui-même invalide. Il arrive rarement qu'un mois se passe sans que je reçoive la visite d'un invalide à mon bureau. Il y a deux semaines, j'ai reçu la visite d'un unijambiste. Cet homme, qui a maintenant 56 ans, a toujours travaillé de ses mains. A cause de cette infirmité, il ne peut plus se trouver du travail. Il était venu me demander si je pouvais faire quelque chose pour lui. Il m'a dit qu'il touchait $278 par mois et que cela ne lui suffisait pas pour vivre. J'espère que nous saurons trouver une solution au problème de cet homme.

Peu avant la visite de cette personne, j'avais reçu un épileptique. Qu'arrive-t-il quand un épileptique postule un emploi? La plupart des entreprises font subir aux candidats un examen médical pour fins d'assurance ou pour déterminer s'ils peuvent faire un certain travail. Cet homme me dit donc qu'il souffre d'épilepsie, mais qu'il prend des médicaments depuis X années pour prévenir les crises. «Cela ne fait rien», lui dira l'employeur. Je puis vous garantir que quand un épileptique postule un emploi, sa demande est rejetée sans qu'on lui dise pourquoi, aucun employeur ne veut de lui à cause de son infirmité. On ne peut pas non plus toujours blâmer l'employeur parce qu'il peut avoir raison de prendre des précautions si le travail exige que l'employé actionne des machines délicates et si la sécurité des autres employés est en jeu. Cependant, le fait est que les invalides ont des problèmes particuliers auxquels nous n'avons pas à faire face nous-même.

Pendant mon enfance, j'ai contracté la polio et je suis resté quelque temps paralysé du côté gauche. J'ai dû porter des supports orthopédiques et me servir de béquilles pendant bien des années. J'ai dû souvent manquer l'école. Je sais donc ce que cela veut dire d'être infirme et je sais ce qu'on ressent quand on s'en sort. Je peux donc en parler en connaissance de cause.

Je sais que le premier ministre (M. Clark) se préoccupe beaucoup du problème et je sais qu'il est d'accord que nous établissions un comité spécial chargé d'étudier la situation des handicapés. Je félicite mon collègue d'avoir soulevé cette question parce que l'un des problèmes que nous aurons à examiner est le fait que la loi de l'impôt sur le revenu définit ce qu'est un handicapé. Les percepteurs d'impôt, Dieu les protège, doivent percevoir ce que chacun d'entre nous doit au gouvernement, mais ce sont eux qui déterminent si une personne est handicapée et qui imposent certains critères. Nous devons nous pencher sur cette question parce qu'un épileptique qui prend des médicaments pour prévenir les crises peut ne pas être visé par la définition, mais il n'en demeure pas moins handicapé parce qu'il éprouve beaucoup de difficulté à se trouver un emploi et que sa famille en souffre aussi.

Je sais que d'autres députés veulent participer au débat. Je félicite donc mon collègue pour la troisième fois d'avoir soulevé cette question. Je sais que nous pourrons faire quelque chose d'utile au comité spécial et, si j'en juge d'après l'expression des députés de tous les partis, je pense que nous pourrons prendre des mesures assez rapidement pour aider les personnes touchées d'ici peu.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande seulement une minute pour exhorter tous les députés à voter en faveur de la motion. Je tiens également à souscrire aux commentaires du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). J'ignore combien de députés ici présents savent qu'un de mes amis, qui est aveugle, m'a dit que les aveugles ne touchaient actuellement aucune prestation. Ils ne peuvent même pas demander d'allocation de frais de transport. J'exhorte donc tous les députés ici présents à voter en faveur de la motion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si la Chambre est disposée à adopter cette motion, je n'y vois pas d'objection, mais je pense que nous devrions étudier la question d'un peu plus près. Je félicite le député de Surrey-White-Rock-Delta-Nord (M. Friesen) de nous avoir saisis du problème cet après-midi. Il a parfaitement raison de le dire, je trouve ses efforts louables, mais, comme l'a fait remarquer mon collègue, le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), encore une fois c'est une proposition qui ne va pas assez loin. C'est ce qu'a fait remarquer le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). Je redoute donc un peu que si nous adoptions cette résolution, nous donnions l'impression au gouvernement et au ministre des Finances (M. Crosbie), qui prépare son budget, que la Chambre se contentera de cette mesure.

J'ai appris ici qu'il faut se contenter de peu, mais c'est un problème beaucoup plus grave qui exige beaucoup plus que les simples déductions d'impôt prévues dans cette résolution, pour ceux qui ont un revenu assez gros pour payer de l'impôt. Si nous réglons la question au moyen de l'impôt sur le revenu, nous devrions accorder des crédits d'impôt. Comme le crédit d'impôt au titre des enfants, les crédits en question devraient être accordés même aux personnes non imposables.

Les seuls qui bénéficieront de cette résolution sont ceux qui paient de l'impôt eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur famille. C'est un pas dans la bonne voie, c'est déjà un début, mais si la Chambre endosse cette motion à l'unanimité et l'adopte facilement en 40 ou 45 minutes, je crains que le ministre des Finances ne se dise: «Voilà qui règle le problème» et que les choses n'aillent pas plus loin. Le député de Brandon-Souris ne dirait jamais cela; il n'admettrait jamais que cela a réglé la question. Donc, si nous voulons passer par la voie fiscale, il faudrait le faire au moyen de crédits d'impôt, mais il y aurait tant d'autres choses à faire.

● (1740)

Franchement, j'aimerais que la Chambre fasse preuve d'ingéniosité, qu'elle renvoie cette résolution au comité qui va être constitué. C'est là, je le sais, un imbroglio de procédure pour Votre Honneur. Il est déjà difficile de renvoyer une résolution à un comité, et quand le comité n'est pas encore créé, c'est encore plus difficile. Je félicite mon collègue manitobain, le député de Brandon-Souris, pour sa persévérance à réclamer un comité spécial. Il semble qu'il va l'obtenir au cours de la session actuelle. Nous serons heureux de lui accorder notre appui à cette fin.

Je pense que notre action en faveur des handicapés doit être globale et ne pas se limiter à des déductions fiscales à l'intention de ceux qui payent des impôts; il faut des subventions et des crédits pour ceux qui n'en payent pas, il faut une aide quelconque pour le transport et les autres difficultés essuyées par les handicapés, car ils sont en droit d'avoir une vie comparable à la nôtre.

Ce n'est pas moi qui m'opposerai à cette motion si la Chambre désire l'adopter. En ce cas, je compterai que le ministre des Finances fera quelque chose à ce sujet dans son budget. Si, une fois la motion adoptée, il n'en tenait absolument pas compte, ce serait que les conservateurs ne sont pas meilleurs que les libéraux au ministère des Finances. Mais le mieux serait que la Chambre décide—je pense que nous pourrions le faire du consentement unanime—de renvoyer la motion au comité que doit présider le député de Brandon-Souris. Il me semble que c'est ce qu'il y aurait de mieux à faire cet après-midi.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée).

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, puis-je proposer de dire qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 44.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un grand plaisir et un insigne honneur que de pouvoir présenter ce bill à l'étape de la deuxième lecture ce soir, de proposer qu'on adopte ce texte législatif visant à accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier et de demander aux députés de la Chambre, en particulier à ceux qui siègent en face, de cesser de faire de l'obstruction et de se joindre à nous pour que nous puissions adopter ce texte avant Noël afin que les contribuables canadiens qui sont propriétaires puissent profiter de ce crédit au cours de l'année financière 1979.

En guise d'introduction, je puis rappeler que c'est le chef du parti conservateur qui est actuellement premier ministre (M. Clark) et le restera pendant encore de nombreuses années—nul ne saurait en douter—qui a proposé en septembre 1978 d'accorder une subvention ou un secours financier aux propriétaires de maisons ou à ceux qui souhaitent le devenir pour les aider à assumer les coûts élevés de l'achat ou de l'entretien d'une maison et leur permettre d'accéder à la propriété au Canada aujourd'hui. C'est au mois de septembre 1978, je crois, qu'il a inscrit cette formule pour la première fois dans nos promesses et qu'il a préconisé un programme semblable à celui que nous étudions ce soir, pour aider les détenteurs d'hypothèques au Canada à financer l'achat de leur maison et à en assumer les frais en leur permettant de réclamer le montant de leur intérêt hypothécaire et de leur impôt foncier aux fins de l'impôt.

J'ai en main un document d'information en date du 21 septembre 1978, intitulé «Propositions fiscales du parti conservateur», qui traite de la déductibilité de l'intérêt hypothécaire et de la taxe foncière municipale et qui expose les raisons pour lesquelles le chef du parti conservateur préconise cette politique.

Ce n'est pas une mesure de redistribution des revenus, pas du tout; c'est une mesure qui porte sur la propriété. Son objectif est d'aider les Canadiens à devenir propriétaires, tant au moment d'emprunter la somme nécessaire à l'achat d'une maison qu'après, lorsqu'il leur faut assumer les lourdes charges qui pèsent sur les épaules des propriétaires, notamment les taxes municipales.

A l'origine, notre chef, le premier ministre actuel, proposait un programme de déduction des intérêts hypothécaires et de la taxe foncière municipale. Monsieur l'Orateur, il importe peu qu'il s'agisse d'une déduction ou d'un crédit d'impôt. Ce ne sont que des moyens différents de parvenir aux mêmes fins. La Chambre est maintenant saisie d'un projet de crédit d'impôt au titre de l'intérêt hypothécaire et de la taxe foncière.

Si nous avons modifié le mécanisme visant à transformer cet élément majeur de la fiscalité canadienne, c'est qu'il en coûtera moins cher au gouvernement fédéral, au gouvernement du Canada, du fait que le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier sera déduit de notre impôt de base fédéral et, par conséquent, ne modifiera en rien les impôts sur le revenu provinciaux et la fiscalité provinciale, non plus que la structure des recettes provinciales. Ce sera une source d'économie, car nous nous étions engagés à procéder d'une façon juste et équitable; notre politique prévoyait notamment de ne causer aucun préjudice aux provinces pour ce qui est de la perception de leurs propres impôts.

Évidemment, si nous avions maintenu la formule qui aurait permis de déduire le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier du revenu imposable, il y aurait eu déduction non seulement de l'impôt fédéral, mais aussi de l'impôt provincial, ce qui aurait réduit les impôts provinciaux; or, pour dédommager les provinces de cette perte de revenus, ainsi que de ses répercussions sur d'autres programmes financiers fédéraux, il en aurait coûté entre 900 millions et un milliard de dollars au cours de la quatrième année du programme, quand le programme aura été pleinement lancé.

Crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire

Comme le premier ministre l'a promis en septembre 1978, la mise en œuvre de ce programme s'échelonnera sur quatre ans. C'est une promesse qui a suscité beaucoup d'intérêt pendant la campagne électorale. C'est à mon avis l'une des principales raisons pour lesquelles les Canadiens ont appuyé notre parti. Comme, en outre, cette mesure est dans l'intérêt des Canadiens, nous avons bien l'intention de tenir cette promesse et ces engagements. Hormis l'antipathie générale que les Canadiens éprouvaient pour l'homme qui dirigeait le gouvernement à l'époque et leur désir de changer de gouvernement après 16 ans, ce programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier a été l'un des thèmes de notre campagne qui ont suscité le plus d'intérêt dans la population. Cet intérêt s'est manifesté non seulement chez les propriétaires de maisons, mais aussi chez des dizaines de milliers de locataires d'appartements qui approuvent ce programme parce qu'ils ne veulent pas passer toute leur vie dans un appartement. Ils veulent avoir la possibilité d'acheter une maison comme beaucoup d'autres Canadiens.

● (2010)

Le parti libéral, qui était alors au pouvoir, a fait campagne contre ce programme. La campagne n'a eu absolument aucun effet. Dans tous les appartements où je me suis rendu dans ma circonscription de Saint-Jean-Ouest, les locataires me posaient continuellement des questions sur cette politique parce qu'ils l'appuyaient, notamment les jeunes qui espéraient que ce programme les aiderait un jour à acheter une maison. Le parti libéral et le NPD n'ont pas réussi à persuader les locataires d'appartements de voter contre cette excellente mesure. Ce sont ces gens que nous voulons aider.

Je tiens à insister sur le fait qu'il s'agit d'un crédit d'impôt et qu'il faut être contribuable pour profiter de cette mesure législative. Si vous payez des impôts au gouvernement fédéral, vous obtiendrez un crédit d'impôt. Dans le cas contraire, vous ne pouvez pas profiter de cette mesure tant que vous ne paierez pas d'impôt fédéral, car c'est un crédit d'impôt et non pas un remboursement. Les contribuables de toutes les parties du Canada qui possèdent une maison auront droit à ce crédit d'impôt.

Quand, après quatre ans, ce plan sera intégralement en vigueur, c'est-à-dire en 1982, les bénéficiaires toucheront $250 au titre du crédit d'impôt foncier, même s'ils n'ont pas payé $250 en taxes municipales. Dans sa quatrième année, ce programme accordera aux Canadiens un crédit d'impôt foncier de $250 qui sera déduit de leur impôt fédéral de base, même s'ils n'ont pas payé un seul cent en taxes municipales.

Si cette loi est adoptée par la Chambre et si les députés d'en face permettent qu'elle le soit avant décembre, tout propriétaire qui paie un impôt fédéral sur le revenu aura droit à un crédit à l'impôt foncier de $62.50 en 1979, de $125 en 1980, de $187.50 en 1981 et de $250 en 1982.

De plus, tout propriétaire d'une maison, d'un logement en copropriété ou d'une maison mobile qui a une hypothèque ou qui dépense plus de $5,000 pour rénover sa maison est admissible au dégrèvement pour intérêt hypothécaire. Que vous payiez ou non des taxes municipales, si vous êtes propriétaire d'une maison et que vous payiez l'impôt fédéral, vous recevrez $62.50 cette année. Si vous ne touchez pas ce montant de $62.50, vous saurez à qui vous en prendre avant que n'ayons terminé. Le crédit d'impôt s'élèvera à $125 l'an prochain, à $187.50 en 1981 et à $250 en 1982.

Si vous êtes propriétaire et que votre maison, votre logement en copropriété ou votre maison mobile soit hypothéquée, comme c'est le cas d'habitude, vous aurez droit aussi à un crédit à l'intérêt hypothécaire. Le montant maximal des intérêts hypothécaires donnant droit à un crédit est de $5,000.

Au cours de la quatrième année de ce programme, lorsqu'il sera complètement en application, vous pourrez déduire de votre impôt fédéral de base la somme de $1,500. Vous aurez donc droit à un crédit d'impôt équivalent à 25 p. 100 de l'intérêt hypothécaire que vous payez, jusqu'à concurrence de $5,000. Au cours de la quatrième année d'application de ce programme, soit en 1982, si la loi est adoptée par le Chambre, vous pourrez déduire de votre impôt fédéral le montant de $1,500. Ce n'est pas une somme négligeable. Pour ces gens de l'autre côté de la Chambre qui crient à tous vents maintenant qu'ils sont dans l'opposition pour protester contre les taux d'intérêts élevés, nous tenons à rappeler que cette loi apportera une aide considérable à tous les propriétaires, que le taux d'intérêt soit faible ou élevé.

Qu'arrive-t-il en 1979? Si vous êtes propriétaire d'une maison au Canada en 1979 et que vous payiez des intérêts hypothécaires jusqu'à concurrence de $5,000, vous pourrez déduire de votre impôt fédéral un quart de 25 p. 100 de ces intérêts. Ainsi, si vous payez $5,000 d'intérêt, vous aurez droit à un crédit maximal de $312.50 en 1979.

Si vous avez une hypothèque sur votre maison et que vous payez en intérêts le montant maximum, qui est de $5,000, vous aurez droit en 1980 à un rabais de $625 sur votre impôt fédéral. Et en 1981, troisième année du plan, vous pourrez déduire $937.50, et en 1982, $1,250. Si vous prenez l'impôt pour intérêt hypothécaire maximum et le crédit d'impôt foncier, vous aurez en 1979 un crédit de $375. En d'autres termes, quand vous rédigerez votre déclaration de revenus en mars ou en avril, vous pourrez déduire $375 de l'impôt fédéral à payer. En 1980, vous pourrez déduire $750, en 1981, $1,125, et en 1982, $1,500.

Celui qui a droit au montant maximum, celui qui paye plus de $5,000 par année en intérêts hypothécaires, touchera de 1979 à 1982 $3,737.50, si sa demande est admise. Si les autres députés joignent leurs voix aux nôtres pour adopter ce projet de loi, vous toucherez $3,737.50. Mais si les députés d'en face ne veulent pas joindre leurs voix aux nôtres, c'est grâce à eux que vous raterez ce dégrèvement. Nous saurons exactement qui ils sont, la population aussi saura exactement qui ils sont, ces députés qui ne voudront pas vous aider à payer les frais de votre maison.

Il faut que les Canadiens comprennent que nous ne sommes pas majoritaires au Parlement. Je pense que du côté gouvernemental, nous sommes 136. Est-ce bien le chiffre, ou est-ce 135? Nous ne sommes pas majoritaires à la Chambre. Les députés libéraux, les députés NPD et les cinq députés créditistes peuvent nous mettre en minorité. S'ils ne veulent pas appuyer ce projet, ils peuvent le torpiller. Tout est entre leurs mains. Nous ne pouvons que proposer, c'est la Chambre qui dispose. Les députés d'en face peuvent empêcher les propriétaires et contribuables canadiens de recevoir cet avantage, mais je ne veux pas croire qu'ils le feront. Je ne veux pas croire qu'ils auront le coeur assez dur pour refuser cela. Nous verrons en temps voulu, bien sûr, car ils ont fait certaines menaces.

Dans quel cas s'applique ce projet? Lorsque vous souscrivez une hypothèque ou un prêt pour acheter une maison, ou lorsque vous dépensez plus de $5,000 sur cette maison en travaux d'addition ou de rénovation. C'est à ces conditions seulement que vous avez droit à la déduction dans le cadre du régime que je viens d'exposer.

M. Axworthy: Vous avez dit régime ou combine?

● (2020)

M. Crosbie: Quelle différence y a-t-il entre la mesure qui permet de déduire l'impôt foncier du revenu imposable et celle dont la Chambre est saisie? La différence est qu'en vertu du programme tel qu'il est présenté à la Chambre, 3.8 millions de Canadiens obtiendront des avantages fiscaux accrus . . .

Mme Mitchell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A au moins trois reprises ce soir et à je ne sais combien d'autres occasions, le ministre a parlé, en désignant le ministre ou les députés de ce côté-ci de la Chambre, de «l'honorable représentant» ou «des honorables représentants». Je voudrais qu'il se rende compte qu'il n'y a pas que des représentants qui, espérons-le, sont honorables. Je voudrais qu'il cesse d'employer ces désignations sexistes.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, j'ai toujours traité les femmes exactement de la même façon que les hommes. A partir de maintenant, je parlerai des «honorables personnes» pour qu'on ne crie pas à la discrimination. Je ne savais pas qu'il y avait une différence entre nous. Je suis bien innocent.

Je voudrais verser quelques chiffres au compte rendu. Le Canada compte 9.4 millions de ménage; de ce nombre, 3.8 millions de familles paient des impôts au gouvernement fédéral et ont des hypothèques et elles vont toucher le crédit d'impôt à l'impôt foncier. Il y a 1.1 million de propriétaires de maisons qui ne paient pas d'impôts. Il y a 4.5 millions de ménages qui sont locataires—étudiants ou autres—qui ne sont pas visés par cette mesure. Des 4.9 millions de familles qui restent, 1.1 million sont des propriétaires qui ne paient pas d'impôts au gouvernement fédéral, pour diverses raisons. Il y a donc 3.8 millions qui paient des impôts au gouvernement fédéral et qui ont des hypothèques ou qui sont soumis à l'impôt foncier. Au Canada, on compte 2.57 millions de propriétaires de maison hypothéquées dont 116,885 maisons mobiles.

En 1978, la valeur des hypothèques au Canada s'établissait à 83.7 milliards de dollars. Quand on divise la dette hypothécaire par le nombre de propriétaires de maisons hypothéquées, on en arrive à une hypothèque moyenne de $32,500.

Crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire

Des 3.8 millions de Canadiens propriétaires de maison qui paient des impôts fédéraux, qui ont une hypothèque ou qui paient des impôts fonciers, 2.3 millions auront droit au crédit d'impôt au titre double de l'intérêt hypothécaire et de l'impôt foncier, et 1.5 million au seul titre de l'impôt foncier, ce qui fait 3.8 millions de Canadiens.

De ces familles qui y auront droit, combien bénéficieront vraiment du changement qui fait passer d'un système de déduction à un système de crédit d'impôt? Voici la réponse: plus de 3 millions de propriétaires bénéficieront davantage du changement de la déduction au crédit d'impôt, et moins de 800,000 recevront moins. Ces derniers se situent tous au niveau des revenus élevés. Seulement 300,000 perdront plus de $100 à cause du changement et tous gagnent un revenu élevé. C'est donc dire que ce programme est conçu pour favoriser ceux qui ont le plus besoin de l'aide consentie par le passage à un crédit d'impôt.

Que coûte cette formule au gouvernement canadien en tout? En 1979, il lui en coûtera 575 millions de dollars. Autrement dit, les crédits d'impôt qui devront être déduits en mars ou avril prochains s'élèveront à 575 millions. Ils seront déduits en 1980.

Une voix: D'où viendra l'argent?

M. Crosbie: C'est bien la première fois, monsieur l'Orateur, que j'entends un néo-démocrate demander d'où viendra l'argent.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Dès qu'il s'agit d'aider le moindrement le propriétaire canadien, le NPD est immédiatement contre. Il demande d'où proviendra l'argent. C'est la première fois, depuis trois ans que je siège à la Chambre, que je l'entends poser cette question.

L'argent va rester dans la poche des 3.8 millions de contribuables canadiens qui, autrement, l'auraient déboursé. Voilà d'où il proviendra. Ces 575 millions de dollars vont aider les propriétaires canadiens à payer leurs intérêts hypothécaires, leurs taxes foncières, leurs primes d'assurance, à entretenir leur maison ou à faire ce qu'ils veulent.

Au cours de l'année civile 1980, alors que le programme sera élargi, il coûtera 1,245 millions de dollars. Cet argent restera dans la poche des contribuables canadiens en mars et avril 1981, quand ils rempliront leur déclaration fédérale d'impôt sur le revenu. Pour l'année fiscale 1981, c'est 2,015 millions de dollars que les contribuables canadiens n'auront pas à payer et qui les aideront à entretenir leur maison et à payer leurs intérêts hypothécaires, qui inquiètent si fort nos vis-à-vis depuis quelques semaines.

En 1982, le régime sera dans sa quatrième année et aura atteint sa maturité; il coûtera alors 2.87 milliards de dollars. Cet argent ne quittera pas la poche de 3.8 millions de Canadiens propriétaires de leur maison, qui paient des impôts fédéraux et qui pourront déduire cette somme de leur impôt fédéral. Ces 2.87 milliards qu'ils n'auront pas à dépenser les aideront à payer les intérêts, les taxes foncières, les primes d'assurance, les réparations, bref à payer toutes les charges qu'entraînent la propriété et l'entretien d'une maison au Canada.

Pour la première fois au Canada, nous bénéficierons d'une mesure qui existe aux États-Unis depuis 1862, à savoir la déduction des intérêts hypothécaires. Cela n'a pas été inventé au XX^{e} siècle, monsieur l'Orateur, mais dans les années 1860.

M. Evans: Ils n'ont cessé d'essayer de se débarrasser de cette mesure depuis lors.

M. Crosbie: Ils n'ont pas essayé de se débarrasser de cette mesure. Ils l'ont étendu à tout le crédit à la consommation, monsieur l'Orateur. C'est une chose à laquelle on ne voudra jamais renoncer car elle participe du système traditionnel américain.

Une voix: John Evans est contre le projet.

M. Crosbie: Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) est effectivement contre. Il le dénigre. Cela vous donne une idée de qui va en bénéficier et dans quelle mesure monsieur l'Orateur.

Les intérêts versés sur tout type de crédit à la consommation sont déductibles aux États-Unis. Les contribuables américains ont le droit de les déduire, mais ce n'est pas ce que nous proposons. Notre projet ne vise à permettre la déduction du coût des intérêts que dans le cas de l'achat, de la rénovation ou de l'agrandissement d'une maison. Il ne couvre pas tout le crédit à la consommation. C'est le seul but de ce projet et il a été élaboré avec beaucoup d'attention pour permettre aux Canadiens de devenir des propriétaires de maison. Il ne s'applique pas seulement aux actuels propriétaires de maisons mais également à ceux qui voudront le devenir.

Notre gouvernement peut être défait sur cette mesure, monsieur l'Orateur. Pour l'opposition c'est le moment de passer aux actes ou de se taire. Hier et avant-hier, le chef de l'opposition (M. Trudeau) se trouvait à Toronto et faisait étalage de sa détermination. Il va empêcher l'adoption de ce projet de loi, paraît-il. Eh bien soit, qu'il le fasse donc! Voilà qui constituera un excellent point de controverse pour nous s'il y a de nouvelles élections. En tout cas, les électeurs canadiens ont déjà indiqué que c'est bien ce qu'ils veulent. Si l'opposition n'en est pas convaincue et veut s'en assurer, qu'elle renverse le projet de loi. Nous irons voir ensuite ce qu'en pense la population.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: L'opposition officielle ne fait que réclamer des stimulants. Le NPD demande sans cesse des stimulants. Toujours plus de stimulants—c'est presque un réflexe chez eux, sauf en ce qui concerne les propriétaires canadiens. Pour ces derniers, ils ne veulent pas de stimulants, ils veulent plutôt les garder criblés de dettes à des taux d'intérêts élevés.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: C'est de la foutaise.

M. Crosbie: C'est précisément de stimulants dont il s'agit, monsieur l'Orateur. Nous allons offrir aux propriétaires canadiens et injecter dans l'économie du pays 575 millions de dollars au début de 1980, puis 1,245 millions en 1980 et 2 milliards de dollars en 1981. Souvenez-vous des deux milliards de dollars. Je veux parler des diminutions d'impôt de l'ordre de deux milliards de dollars que le chef de notre parti a promis d'accorder aux contribuables canadiens et que, dit-on, il aurait oubliées. En 1981, ces allégements fiscaux seront effectivement de l'ordre de deux milliards de dollars. Dès que la situation économique sera améliorée et que nous serons en mesure d'accorder de nouveaux stimulants, nous le ferons. En 1982, ces allégements seront de l'ordre de 2,875 millions de dollars. Nos adversaires n'aiment pas ces stimulants. S'ils ne les aiment pas, c'est qu'ils n'ont pas été les premiers à y penser. Ils s'y sont opposés pendant la campagne électorale, et ils tentent maintenant de saboter notre projet. Ils feront tout pour nous empêcher d'accorder ces stimulants.

• (2030)

Quels sont les trois principaux objectifs de ce programme?

M. Axworthy: Allez-y.

M. Crosbie: Une fois que ce projet de loi sera en vigueur, les Canadiens seront en mesure de faire face à leurs obligations de propriétaires et même davantage.

Ce programme vise avant tout à alléger le fardeau que représentent l'achat et l'entretien d'une maison et à stimuler l'industrie canadienne du bâtiment qui en a vraiment besoin, étant donné l'état dans lequel l'ont laissée nos collègues d'en face. Le programme créera des emplois pour ceux qui travaillent dans le secteur du bâtiment et dans les industries connexes. C'est là son objectif.

De plus, monsieur l'Orateur, la Saskatchewan, cet endroit merveilleux, la seule province au Canada qui soit assez riche pour se permettre un gouvernement socialiste a son propre programme de déduction de l'intérêt hypothécaire . . .

Une voix: Qu'avez-vous contre ces socialistes?

M. Crosbie: . . . que son gouvernement a adopté. Un propriétaire, en Saskatchewan, va donc bénéficier d'une déduction de l'intérêt hypothécaire du gouvernement provincial et d'une autre consentie par le gouvernement fédéral. Mais à Ottawa, le NPD va voter contre le programme d'encouragement des conservateurs et contre la déduction de l'intérêt hypothécaire, alors que le NPD, en Saskatchewan, applique son propre programme de déduction de l'intérêt hypothécaire. Qu'est ce qui ne va pas dans notre programme? Est-ce parce qu'il est présenté par les conservateurs que ces idéologues dans le coin là-bas vont s'y opposer? Quelle sorte de contradiction avons-nous là? En conséquence, ton nom est NPD—névrosé et démagogue.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je vous ai dit combien de familles vont tirer profit de notre programme: 3.8 millions de familles, n'en déplaise aux députés de l'autre côté, car nous leur demandons humblement de nous appuyer. En 1982, lorsque le programme sera complètement en vigueur, chaque famille admissible aura reçu $590.

Certains députés d'en face—en effet, je dis «députés», je n'ai pas le droit d'employer «gentlemen»—ont soutenu que nous ne devrions pas présenter ce programme, parce que les taux d'intérêt hypothécaire ont augmenté ces derniers mois—depuis un an ou un an et demi. Voilà l'argument du nouveau député du Manitoba—Haxworthy ou Taxworthy—l'hon. Taxworthy.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il s'est vivement opposé à ce que nous mettions ce programme en vigueur, parce que les taux hypothécaires ont augmenté. La hausse des taux d'intérêt ne rend-elle pas ce programme plus attrayant aux yeux des propriétaires? Je dis bien plus attrayant et non pas moins attrayant. N'en a-t-on pas davantage besoin maintenant qu'il y a trois ou quatre mois quand les taux d'intérêt étaient 2 ou 3 p. 100 moins élevés? N'est-il pas exact que plus les taux d'intérêt montent—nous allons essayer d'enrayer cette tendance à la hausse que nous a léguée le parti qui était au pouvoir avant nous, le parti d'en face; nous allons essayer de réduire les taux d'intérêt, monsieur l'Orateur, mais, si à cause de cet héritage, les taux d'intérêt montaient davantage—, est-ce qu'on n'aurait pas encore plus besoin de ce programme? Cela ne prouverait-il pas combien il est nécessaire?

Quelqu'un peut-il comprendre pourquoi les députés se plaignent de la hausse des taux d'intérêt, pourquoi ils sont hostiles à ce programme destiné à aider les propriétaires canadiens? C'est absolument incroyable. C'est du parti pris. C'est du sectarisme politique et rien d'autre.

Ensuite, notez bien, monsieur l'Orateur, que la hausse des taux d'intérêt sera temporaire tant que nous conserverons le pouvoir. C'est une situation passagère. Si l'autre groupe exerçait le pouvoir, elle pourrait bien devenir permanente. Nous luttons contre cette situation qui n'est que temporaire.

Même si les taux d'intérêt ne sont élevés qu'à titre temporaire, ce programme, tant que nous demeurerons au pouvoir, vise un objectif à long terme. Nous ne saurions dire ce qu'il adviendrait si l'autre groupe accédait de nouveau au pouvoir. Oui, il ferait certes hara-kiri à ce programme. Il le ferait disparaître. Il l'occirait. Nous savons que c'est ce qu'il ferait s'il accédait au pouvoir, mais tant que nous le conserverons le programme survivra. Tant que nous resterons au pouvoir, ce programme sera, non pas de courte, mais de longue durée.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Que pourrais-je dire de plus, monsieur l'Orateur?

M. Whelan: Dites quelque chose au plus vite.

M. Crosbie: C'est drôle comme les honorables dindons se gargarisent depuis qu'ils sont passés de l'autre côté.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'ai déjà expliqué que le seul intérêt admissible est celui que vous payez pour l'achat d'une maison ou sur le financement de travaux d'agrandissement ou de transformation. Nous sommes en train de contrer toutes les tentatives visant à se prévaloir des dispositions du bill à des fins non conformes au but poursuivi. Ce bill est seulement là pour vous aider à faire l'achat d'une maison. Si vous renouvelez une hypothèque sur votre maison actuelle ou si vous n'avez pas d'hypothèque sur votre maison actuelle et que vous pensez pouvoir bénéficier d'un dégrèvement d'intérêt hypothécaires en en souscrivant une, vous vous trompez. Le Canadien propriétaire d'une maison ne doit pas l'oublier. Si votre hypothèque actuelle est de $20,000 et que vous la remplacez par une hypothèque de $50,000, vous ne pouvez espérer déduire que les intérêts dûs sur la somme de $20,000. Voilà en effet comment fonctionne le système.

Crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire

Il n'est pas possible de réhypothéquer sa maison en obtenant une plus grosse hypothèque pour profiter indûment du système. Si par contre vous quittez cette maison, que vous la vendez, que vous en achetez une autre et que pour son achat vous souscrivez une hypothèque de $50,000, dans ce cas vous pouvez alors déduire le montant intégral des intérêts versés sur la nouvelle maison. Vous ne pouvez cependant pas réhypothéquer votre maison, bénéficier de la déduction des intérêts hypothécaires et utiliser l'argent du prêt pour vous acheter un yacht de croisière ou tout autre bien que l'autre parti voudrait peut-être vous permettre d'acheter. La mesure ne vise qu'à vous aider à acheter une maison et si vous avez déjà souscrit une hypothèque, elle vous aidera à mieux faire face aux coûts de l'hypothèque actuelle. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté cette mesure. Il ne s'agit pas ici d'une déduction des intérêts sur le crédit à la consommation en général.

J'espère que le député m'écoute attentivement. Pour faire en sorte que cette mesure s'applique avec le maximum de souplesse possible nous avons prévu que le montant du crédit pourra être transféré entre conjoints. Par conjoint, j'entends les personnes unies par les liens du mariage.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Tout cela, pour autant que le couple bénéficiaire ne retire pas un avantage supérieur à celui que pourrait en retirer un propriétaire individuel. Nous avons prévu tous les cas possibles, monsieur l'Orateur. En d'autres termes, deux conjoints ne peuvent déduire ensemble un montant supérieur à celui que pourrait déduire une personne seule. Somme toute, il n'y a qu'un seul montant déductible, même s'il s'agit de conjoints. Mais cette déduction peut être partagée entre les conjoints. Le mari peut le partager avec sa femme et la femme avec son mari si c'est elle la propriétaire.

Nous avons également limité la jouissance de ces crédits aux particuliers qui sont propriétaires d'une maison au Canada. Nous n'allons pas faire ce que le parti d'opposition aurait pu faire, c'est-à-dire permettre de déduire les intérêts sur une maison située à l'extérieur du Canada, par exemple aux Bahamas ou à Panama ou à n'importe quel autre endroit où les gens vont prendre leur retraite. On peut déduire les intérêts uniquement sur une maison que l'on possède au Canada. Il faut qu'elle soit située géographiquement au Canada. Voilà qui assurera que seuls les résidents canadiens puissent bénéficier de ces crédits.

Le crédit est limité à ceux qui occupent régulièrement la résidence visée par la déduction. On ne peut déduire les intérêts sur une résidence secondaire. On ne peut déduire les intérêts sur une maison d'été ou sur une maison occupée pendant certaines saisons ou utilisée à des fins récréatives ni sur une propriété en location. On ne peut déduire d'intérêts que sur sa propre résidence principale, la maison dans laquelle on vit avec son conjoint ou avec n'importe qui.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Votre conjoint ou vos enfants.

Une voix: Parlez pour vous.

M. Crosbie: Voilà que les moralistes du NPD dressent l'oreille.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ils prêtent attention maintenant parce qu'ils pensent que je vais tenir des propos grivois.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ces crédits seront disponibles en 1959 . . .

Une voix: 1959?

M. Crosbie: . . . si la Chambre adopte ce bill avant Noël. Nous sommes bien le 19 novembre?

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, nous sommes le 19 novembre.

M. Crosbie: Il reste donc un mois et deux jours d'ici le 21 décembre. Je ne vois pas pourquoi les députés ne pourraient retourner cette mesure sous toutes ses coutures et l'adopter d'ici le 21 décembre.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: A vrai dire, un débat de deux ou trois jours suffira à débattre toutes les questions dans ce projet de loi, puis nous l'étudierons en comité plénier, de sorte que d'ici une semaine, nous pourrions très raisonnablement examiner cette mesure. Nous demandons votre collaboration. Nous savons que nous l'obtiendrons, car les honorables représentants ne priveront pas les Canadiens de cadeaux de Noël d'une valeur de 575 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

Une voix: Que dites-vous des résultats des élections partielles?

M. Crosbie: Le NPD a fait un nouveau balayage à Terre-Neuve.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: C'est son balayage habituel à Terre-Neuve. Il n'a élu personne aux dernières élections provinciales, mais il veut faire un balayage. Ce parti est semblable à une maladie contagieuse qui se propage dans une région du pays.

Pour ce qui est des taux d'intérêt, je veux tout simplement signaler à la Chambre qu'entre février 1978 et mai 1979, le taux d'escompte au Canada a augmenté de 3¾ p. 100. Le gouvernement libéral était alors au pouvoir à Ottawa. Je le répète, le taux d'intérêt, le taux d'escompte et le taux préférentiel, a augmenté de 3¾ p. 100. Malheureusement, à cause de l'état dans lequel l'ancien gouvernement a laissé notre économie, les taux d'intérêt sont montés d'autant dans les six derniers mois, soit de 3¾ p. 100. Mais nous essayons de prendre des mesures pour y remédier. Nous nous efforçons de protéger les propriétaires canadiens contre les résultats de cette hausse qui s'est produite depuis notre arrivée au pouvoir, à cause de circonstances auxquelles nous ne sommes pour rien, par suite de la situation économique dont nous avons hérité.

● (2040)

Les députés d'en face siégeaient de ce côté-ci lorsque les taux ont augmenté de 3¾ p. 100 en un an et demi, et ils n'ont rien fait si ce n'est parler pendant la campagne électorale d'un autre genre de programme qu'ils allaient instaurer. J'espère qu'aucun d'entre eux ne dira mot, qu'ils adopteront ce bill en silence, qu'ils auront tellement honte de leur inaction pendant qu'ils étaient au pouvoir qu'ils se contenteront de laisser passer cette mesure législative sans mot dire.

Une hypothèque de $50,000 à 10 p. 100 d'intérêt coûte $5,000 par année. Une hypothèque de $50,000 à 10 p. 100 d'intérêt donnera droit au dégrèvement maximal que j'ai expliqué tantôt.

Une voix: Que dire de 14¾ p. 100?

M. Crosbie: Ils sont si pressés de crier comme des enfants; que dire de 14¾ p. 100. Un taux de 14¾ p. 100 est fort déplorable, selon moi. Nos efforts pour y remédier ne devraient pas faire l'objet d'un badinage sectaire. Une hypothèque de $40,000 à 12½ p. 100, et je voudrais que les mathématiciens qui sont dans le coin écoutent parce qu'ils détestent dépenser pour des choses qui ne leur conviennent pas, s'élève à $5,000. Une hypothèque de $36,000 à 14 p. 100 coûte $5,060, par année, ce qui donne droit au montant maximal.

Une hypothèque de $34,000 à 15 p. 100, que Dieu nous en préserve, donnerait des frais d'intérêt de $5,100 et donnerait droit à la déduction maximale. Lorsqu'il est question de déduction maximale, il ne s'agit pas d'hypothèques de $100,000 ou de $75,000. Ce sont des hypothèques s'échelonnant entre $50,000 et $34,000 qui permettent d'obtenir le maximum aux taux d'intérêt actuels. C'est là une autre raison pour laquelle je m'attends que le bill sera adopté à toute vitesse par la Chambre. Est-ce que le public est en faveur de ce programme?

Des voix: Non.

M. Crosbie: A en croire les députés d'en face, le public est carrément contre nous, le public n'en veut pas, le public le refuse. Comment se fait-il alors que d'après le sondage Gallup, monsieur l'Orateur, si vous me permettez de montrer ceci, 76 p. 100 de la population sont en faveur des propositions hypothécaires. Ce sont là ceux qui avaient l'habitude d'agir en fonction des sondages Gallup. Depuis deux ans, chaque fois que l'on faisait un sondage Gallup, ils se ruaient sur les résultats. En dépit des sondages Gallup, les élections ont donné des résultats bien différents de ce qu'ils attendaient. Voici la question:

> Le premier ministre Clark et le gouvernement conservateur d'Ottawa se sont engagés à nouveau, comme ils l'avaient fait avant les élections, à autoriser les contribuables à déduire de leur impôt sur le revenu leurs frais hypothécaires et leurs taxes foncières jusqu'à concurrence d'un certain montant. Quel est votre avis? Êtes-vous d'accord ou pas d'accord?
>
> D'accord, 76 p. 100, pas d'accord, 13 p. 100, indécis, 11 p. 100.

Si nous additionnons le nombre de répondants indécis ou pas d'accord, cela donne 24 p. 100 des Canadiens qui sont représentés par tous ces gens de l'autre côté. Ici, nous représentons les 76 p. 100 de gens qui ont approuvé ce programme. Nous disons donc à ces messieurs et dames d'en face, retournons voir l'électorat et demandons aux gens de dire ce qu'ils veulent vraiment.

J'ai parlé plus tôt de l'article de M. David Greenspan, un avocat de Toronto. J'ai appris qu'il était libéral. C'est malgré tout un homme intelligent, un des rares. Il est l'auteur de «Down to the Earth». Vous vous demandez peut-être de quoi il s'agit. C'est un rapport que le gouvernement libéral du Canada a fait faire lorsqu'il était au pouvoir, une étude fédérale-provinciale du prix des terrains. Si le parti libéral du Canada a chargé ce monsieur d'entreprendre une étude sur le prix des terrains, il doit sans doute avoir certaines connaissances dans le domaine du logement et des terrains. C'est ce que je dois conclure. Autrement, il leur faudrait avouer qu'ils ont confié cette étude à un imbécile, un ignorant, un bon à rien. Ils n'iront certainement pas dire cela. Qu'a-t-il déclaré dans le

Globe and Mail du 28 octobre 1979? Il vaut la peine de lire tout l'article. Il commence ainsi:

Pour éviter de finir leur vie dans la misère, les travailleurs . . .

J'espère que le petit groupe de bavards, là-bas dans le coin, qui parle tellement des travailleurs, m'écoute.

. . . devraient consacrer leur vie active à se bâtir un capital au lieu de grossir celui de leur propriétaire.

C'est justement le but de ce bill.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Il ajoute:

Depuis deux générations, l'accession à la propriété donne aux travailleurs ce qu'aucun régime de sécurité sociale du gouvernement ne peut leur donner: une sécurité financière pour leurs vieux jours, des épargnes qui ne perdent pas de leur valeur et une part des richesses de la société.

Il s'agit bien de la propriété de maison.

La pauvreté des locataires de la classe ouvrière a persisté avec l'âge. Cependant, il n'en a pas été de même pour les citoyens dans cette catégorie, qui étaient des propriétaires.

J'en arrive à son principal argument.

Il serait injuste que des politiques publiques obligent les locataires de la classe ouvrière à passer leur vie active à contribuer au capital des propriétaires, aux dépens de leur propre sécurité, à long terme.

Voilà ce que souhaite le NPD. D'après ce parti, la classe ouvrière devrait rester dans les logements actuels et contribuer à l'enrichissement des propriétaires.

L'auteur poursuit son idée:

Beaucoup d'individus en seront donc réduits à la pauvreté dans leur vieil âge; le public se verra obligé de subventionner à grande échelle et à des coûts exorbitants les logements destinés aux citoyens du troisième âge; les gros propriétaires, comme la ville de Toronto, qui se spécialisent dans les logements destinés aux citoyens dont les revenus sont faibles ou modiques, verront s'accroître leurs avoirs du fait que les hypothèques sur ces logements auront été entièrement remboursées grâce aux loyers payés par des générations de locataires.

Voilà l'argument de M. Greenspan que les députés voudront bien étudier, je l'espère. Ils tentent de se consoler les uns les autres par suite des élections partielles tenues à Burin-Saint-Georges.

M. Broadbent: Parlez-nous de Terre-Neuve.

M. Crosbie: M. Greenspan explique dans son article de quelle façon ce projet aiderait les locataires. Voilà où il veut en venir.

On distingue trois groupes de locataires et le fait qu'on ne veuille pas aider le premier et qu'on ne puisse aider le deuxième ne justifie pas qu'on néglige le troisième.

Il y a les locataires par choix, qui peuvent se permettre l'achat d'une maison, mais qui préfèrent s'en abstenir. Ceux qui sont locataires parce qu'ils n'en ont pas le choix sont les véritables démunis de notre société et ne peuvent devenir propriétaires à moins d'être fortement subventionnés. Le troisième groupe de locataires, qui se situe à mi-chemin entre les deux, pourrait s'offrir une maison si les intérêts étaient moins élevés.

C'est bien ce que nous cherchons à faire ici.

Voilà le groupe que le programme de déductions des intérêts hypothécaires devrait principalement viser.

Ces propos sont fort intéressants et je ne puis m'empêcher de citer l'article de M. Greenspan. Au sujet du gouvernement actuel, il dit ceci:

Une analyse révèle que, si la proposition actuelle du gouvernement avait été entièrement en vigueur en 1974, jusqu'à 230,000 ménages locataires partout au Canada auraient pu acquérir une maison.

Pourquoi les députés de l'opposition officielle ne veulent-ils pas entendre? S'ils avaient adopté ce que nous proposons en 1974, d'après le témoignage de leur propre expert, M. Greenspan, 230,000 ménages locataires partout au Canada dans les régions métropolitaines de Toronto, de Vancouver, de Saskatoon, de Saint-Jean, Terre-Neuve, et de Halifax auraient pu devenir propriétaires.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: J'en passe.

Mais le principe important est d'alléger le fardeau fiscal des propriétaires. L'important est de commencer quelque part. La proposition actuelle du gouvernement est un commencement.

C'est ce qu'elle est, un commencement. Si nous pouvons redresser l'économie canadienne, la relancer et nous décharger des années de déficits et de décadence, de néo-socialisme, et replacer le Canada sur la voie de la prospérité, nous pourrons améliorer ce programme dans les quelques années à venir. Ce n'est que le commencement.

Que dit-il d'autre:

Un programme permettant de déduire les intérêts hypothécaires aiderait non seulement un nombre considérable de locataires à acquérir un nouveau logement, mais également les propriétaires à garder leurs maisons. Ils sont écrasés sous le triple poids des taux d'intérêt élevés, des prix des maisons élevés et des hypothèques élevées (rendues possibles par les faibles montants initiaux requis).

Il en dit encore beaucoup plus. Il discute d'autres questions intéressantes que je n'ai pas le temps d'aborder ce soir. Il dit:

. . . si la classe moyenne des travailleurs . . .

C'est la classe moyenne qui soutient le pays, paie les impôts, c'est-à-dire dans les régions métropolitaines, qu'on malmène, qui en a ras le bol.

. . . sent que la politique sociale d'Ottawa les traite injustement pendant longtemps et les désavantage par rapport aux autres classes, elle s'attaquera inévitablement à des programmes qui favorisent les pauvres.

En d'autres termes, il est temps que la classe ouvrière bénéficie de mesures sociales qui la favorise et nous allons faire en sorte qu'elle en profite.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: L'auteur poursuit en expliquant les moyens qu'ont les riches de déduire leurs intérêts de toute façon. Nous n'aidons pas les riches par cette mesure. Ils ont depuis des années mille et une façons de déduire ces intérêts. L'auteur ajoute:

Donner à la classe ouvrière moyenne le droit de déduire l'intérêt hypothécaire serait leur accorder un avantage qu'ont déjà les riches.

Les députés vont-ils voter contre cela? Vont-ils voter pour que cet avantage reste aux riches et n'aille pas aux travailleurs et à la classe moyenne? Ce que l'auteur dit ensuite exprime de façon si juste, si vraie ce que nous rabâche l'opposition que c'en est admirable. Voici ce qu'il dit:

Crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire

● (2050)

Tout programme visant à soulager les détenteurs d'une hypothèque ne cessera de faire l'objet des attaques des bureaucrates, des économistes et des élites de la classe moyenne.

Voilà ce qu'on dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Voilà ce qu'on dit. Voilà ceux qui s'opposent au programme: Les économistes, les bureaucrates, les socialistes et la classe moyenne.

Une voix: Qu'en pensez-vous?

M. Crosbie: Ça commence à les irriter. J'ai encore un dernier passage à citer. Je n'avais jamais vu d'article que j'ai tant de plaisir à citer.

M. Blenkarn: Surtout s'il a été écrit par un libéral.

Une voix: Parlez plus fort, vous le minus là-bas.

M. Crosbie: C'est un minus de la classe moyenne. Je m'excuse d'interrompre les députés, mais écoutez une dernière citation.

Jusqu'à présent, tous les grands programmes de logement ont favorisé les banlieues mais délaissé les centres-villes. Le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire sera la première tentative pour aider les centres-villes à concurrencer les banlieues.

C'est la raison pour laquelle les députés de la région de Toronto qui ont l'esprit clair et siègent de notre côté, approuvent ce programme. De même que les députés de la région de Winnipeg, de la région de Saint-Jean, à Terre-Neuve, de Halifax et de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, de Fredericton, de Vancouver, de Victoria, de Saskatoon, de Regina, d'Edmonton et de Calgary. La raison c'est que pour la première fois, un gouvernement s'occupera des problèmes de logement des gens qui habitent les villes et les régions métropolitaines, les gens qui paient la note, les gens qui ont tout payé durant les années fastueuses, pendant que les honorables bons à rien d'en face dépensaient tout, mais oubliaient ceux qui payaient. C'est la raison pour laquelle ce projet répond aux vœux de tous ceux qui siègent de notre côté et s'il y en a de l'autre côté qui voudront regagner leur siège à la Chambre, ils feraient mieux de l'appuyer également . . . c'est le conseil que je leur donne.

Que puis-je ajouter d'autre, monsieur l'Orateur? Oh, bien sûr, le crédit à l'impôt foncier. Pourquoi le crédit à l'impôt foncier est-il uniforme? Chaque propriétaire canadien, chaque propriétaire d'une maison, peu importe ce qu'il paie en taxe municipale—et on sait que la majorité d'entre nous hélas devons payer des taxes municipales—bénéficiera d'un crédit d'impôt de $62.50 cette année, jusqu'à concurrence de $250. Nous proposons un crédit d'impôt foncier fixe parce que chaque province a un régime différent d'impôts municipaux. Il est impossible de mettre au point un régime équitable qui permette de déduire le montant réel de la taxe municipale.

Par exemple, je pense que dans certaines provinces comme le Québec, le coût des services d'eau, d'égouts et d'aménagement sont payés au moyen d'une taxe d'amélioration locale imposée pendant un certain nombre d'années, tandis que dans d'autres provinces, comme l'Ontario et Terre-Neuve, les propriétaires paient les services d'eau et d'égouts, les trottoirs et les frais d'aménagement quand ils achètent leur terrain. Ce n'est donc pas la même chose d'aider les propriétaires du Québec et ceux de l'Ontario et de Terre-Neuve à payer leur impôt foncier. Dans la plupart des provinces, il existe une espèce de programme de crédit d'impôt foncier, ce qui veut dire que dans certaines régions du pays, il y a un crédit brut et dans d'autres, un crédit net et nous n'avons pas réussi à mettre au point un programme de déduction ou de crédit d'impôt qui puisse s'appliquer aux dix provinces. Nous avons donc fixé un taux uniforme. Tous profiteront de ce taux uniforme, peu importe les impôts qu'ils paient. Même certains propriétaires de Terre-Neuve qui ne paient pas d'impôt foncier profiteront du crédit d'impôt. M'entendez-vous là-bas?

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Bien des propriétaires de Terre-Neuve n'habitent pas dans une municipalité. S'ils habitent dans une municipalité qui ne perçoit pas d'impôt foncier, ils obtiendront un crédit de $62.50 au titre de l'impôt foncier cette année, de $125 l'année prochaine et de $250 dans la quatrième année du programme, pour les aider à faire face au coût de la vie et aux autres frais plus élevés qui existent à Terre-Neuve et dans d'autres régions du Canada. Peu importe le montant des impôts municipaux payés, que ce soit $1,000, $500, $200 ou $100, tous les propriétaires auront droit à un crédit d'impôt de $250 dans la quatrième année. C'est beaucoup mieux que ce que le chef de notre parti avait annoncé en septembre 1978. Il est difficile de faire mieux que ce que le chef de notre parti annonce, mais dans ce cas-ci, nous y sommes parvenus.

Une voix: Les habitants de Terre-Neuve ne vous ont pas cru.

M. Crosbie: S'ils ne m'avaient pas cru, je ne serais pas ici. Je signale en passant aux députés d'en face qui n'en auraient jamais vu, que j'ai ici une déclaration d'impôt.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Un grand nombre d'entre vous n'ont jamais pris la peine d'en remplir une.

Voici donc une déclaration d'impôt et ceux qui sont admissibles à cette déduction y trouveront une ligne où il est écrit «impôt fédéral à payer». Ils pourront faire la déduction. Supposons que l'impôt fédéral à payer soit de $5,000. Si ces personnes ont versé $5,000 d'intérêts hypothécaires cette année, ils pourront déduire un certain montant de l'impôt à payer. Supposons que d'après la déclaration ils doivent payer $5,000. Ils pourront déduire $375. Quand vous remplissez cette formule et que vous vous apercevez que vous devez $5,000 au gouvernement fédéral, vous tremblez de rage; mais en regardant ensuite un peu plus bas, vous lisez «Crédit fédéral à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier» et vous déduisez $375. Cela vous calme un peu. Ce sont $375 que vous n'auriez pas eus sans ce programme. Quand vous allez remplir votre déclaration pour 1982, vous allez constater d'abord que vous devez $5,000 en impôt, mais quand vous allez voir ensuite ce que vous pouvez déduire, vous allez être énormément soulagé. Vous aurez droit à une déduction de $1,500 si vous êtes un propriétaire qui payez $5,000 d'impôts fédéraux et $5,000 en intérêts hypothécaires ou en impôts municipaux. Ce n'est donc pas rien, contrairement à ce que laisse entendre le député d'en face. C'est un programme valable qui aidera les contribuables canadiens propriétaires d'un logement. Voilà donc la formule de déclaration d'impôt. Je prie les députés d'en face de noter

qu'ils devront remplir cette formule pour bénéficier du crédit d'impôt.

Le programme proposé à l'origine par notre chef a fait l'objet d'une autre amélioration. Au départ, seul l'intérêt payé sur la première hypothèque pouvait être déduit.

Une voix: Qui est votre chef?

M. Crosbie: Oh, vous commencez à découvrir notre chef! Ne vous en faites pas, vous avez 20 ans pour vous habituer à lui.

M. Kempling: Où est le vôtre?

M. Crosbie: Oui, où est ce vieux dragueur de discothèques? Même s'il aime les discothèques, notre chef est habituellement au travail. Ce n'est pas un vieux protecteur ou un vieux dragueur de discos.

Ce programme ne porte pas seulement sur les intérêts des premières hypothèques. Il vise également les intérêts payés sur tout emprunt contracté pour acheter un logement. Il peut s'agir d'une première hypothèque, d'une deuxième hypothèque, d'une troisième hypothèque ou d'une dette quelconque se rapportant à un logement. J'ai déjà expliqué que nous avions élargi le programme pour y inclure les améliorations domestiques. Nous ne nous contentons donc pas de tenir nos promesses, nous faisons encore plus. Nous n'essayons pas de mettre en œuvre un programme moins ambitieux que ce que nous avions promis, au contraire. Nous avons réussi à faire nettement mieux que ce que nous pensions être capables de faire.

Les avantages de ce programme sont les mêmes où que vous viviez au Canada. Il n'y a aucune discrimination. Le programme est le même dans toutes les provinces. Cela n'a pas d'importance si votre logement se trouve à Terre-Neuve, au Yukon ou au Québec. Mais ce programme s'adresse seulement aux propriétaires de logement et il vise à aider les locataires d'appartement qui désirent acheter une maison. En outre, ce programme deviendra de plus en plus intéressant au fur et à mesure que les taux d'intérêt baisseront dans les prochains mois et les prochaines années, comme nous le pensons. Nous devons tenir compte de ce facteur.

Le coût prévu pour la première année s'élève à 575 millions de dollars. Il devrait en coûter 335 millions pour les intérêts hypothécaires et 240 millions pour les impôts fonciers. Je ne dispose pas des prévisions pour les années suivantes, mais les montants relatifs aux intérêts hypothécaires seront de plus en plus élevés.

● (2100)

Donc 3.8 millions de ménages vont en profiter: 2.3 millions vont recevoir à la fois le crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires et pour l'impôt foncier, tandis que 1.5 million vont recevoir le crédit d'impôt pour l'impôt foncier seulement. D'ici à 1982, l'économie moyenne d'impôt par famille sera de $590. Le maximum obtenu en passant du système de la déduction au système du crédit d'impôt est le suivant: dans la tranche des revenus inférieurs, le contribuable . . .

Une voix: Vous avez déjà lu cela.

M. Crosbie: Non, je n'ai pas lu. Ils ne veulent pas entendre parler du contribuable de la tranche des revenus inférieurs. Ils ne veulent pas savoir qui va profiter de l'augmentation d'avantages, surtout s'il s'agit de la tranche des revenus inférieurs. L'avantage maximum, pour le contribuable à revenus modiques qui paye $5,000 d'intérêts hypothécaires et peu d'impôts fonciers, c'est $597 donnés par l'adoption du système du crédit. Le maximum perdu par l'adoption du crédit de préférence à la déduction c'est $1,080, que perd le contribuable ayant plus de $100,000 de revenus et payant au moins $5,000 d'intérêts hypothécaires et $1,000 d'impôts fonciers.

Monsieur l'Orateur, je pourrais poursuivre ainsi longtemps. Je n'ai parlé qu'une heure et j'ai adopté un ton modéré, mais j'ai pris une heure parce que ce projet a fait l'objet de tant de critiques mal informées, de la part surtout de l'opposition officielle.

Le NDP nous a adressé des critiques bien informées. Ce parti est résolument contre tout ce qui est de nature à aider la classe moyenne canadienne et tout ce qui peut aider les travailleurs canadiens, les travailleurs qui ont leur maison. Ils ont leurs programmes sensationnels à eux. Ils ont tiré des tas de plans sur la comète, et parmi ces plans il y en a un qu'ils ont imaginé pour ce domaine particulier, un plan qu'ils ont concocté lorsqu'ils ont entendu parler du projet Clark de déduction des intérêts hypothécaires et de l'impôt foncier. Il est donc à prévoir que lorsqu'ils prendront la parole ils vont nous exposer leur merveilleux système qui bien sûr ne verra pas le jour au XX^{e} siècle, parce qu'ils ne prendront jamais le pouvoir au XX^{e} siècle, ni au XXI^{e} siècle d'ailleurs, parce qu'au XXI^{e} siècle ils auront le pouvoir en Saskatchewan seulement.

Une voix: Et même pas là.

M. Crosbie: Cela à la condition qu'ils survivent à leur entêtement à la Chambre et à l'opposition qu'ils font à ce projet. Donc le NDP critique en connaissance de cause, et l'opposition officielle critique sans savoir. Eh bien, monsieur l'Orateur, l'opposition officielle est un petit peu jalouse.

Quant aux autres questions, je serai en mesure d'y répondre quand la Chambre siégera en comité plénier. Nous demandons à la Chambre d'étudier cette mesure avec attention. Nous aimerions connaître tous les points de vue. Nous ne voulons qu'aucun détail reste dans l'ombre, nous voulons que le bill soit adopté dans un délai raisonnable, après deux ou trois jours en comité plénier, adoptons-le puis transmettons-le au Sénat. Efforçons-nous de l'adopter avant Noël, s'il nous revient du Sénat à temps, afin de rendre justice au public canadien, aux propriétaires canadiens qui attendent cette mesure et qui l'ont appuyée aux élections. Mis à part le fait que les électeurs en avaient assez des dix dernières années du gouvernement précédent, c'est le sujet de toute la campagne électorale qui a su frapper leur imagination à tel point qu'ils l'ont voulu, puis réclamé. Voilà, maintenant la Chambre est saisie d'une formule encore meilleure que celle qu'on avait promise durant la campagne.

C'est un programme stimulant, c'est la réalisation d'un vœu, c'est un stimulant pour l'économie, une aide pour le propriétaire et pour ceux qui paient des intérêts hypothécaires, et des impôts fonciers, une aide enfin pour tous les contribuables fédéraux. C'est bien ce qu'ils ont demandé, ce qu'ils ont réclamé. Quand cette mesure sera adoptée, ensuite nous pourrons passer au budget en espérant que là aussi il y aura de bonnes nouvelles, des mesures de redressement économique, des mesures qui nous permettront d'aider davantage les propriétaires canadiens et toute la population en général.

Voilà pourquoi je demande à tous les députés de nous appuyer afin que cette mesure soit adoptée le plus rapidement possible.

Des voix: Bravo!

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que le ministre des Finances (M. Crosbie) a traité cette mesure avec le sérieux qu'elle mérite. Je m'attends que nous la traitions avec la même légèreté. Je ne suis pas certain que nous réussissions à être aussi drôles que le ministre a réussi à l'être, mais je trouve déplorable que la présentation de la première mesure législative conçue par les conservateurs ait donné lieu à plus de grandiloquence que de bon sens. Mais je tiens à féliciter le ministre des Finances de la façon dont il a orchestré la campagne conservatrice à Terre-Neuve qui a donné exactement les résultats que nous souhaitions. Je suis heureux de voir qu'il croit fermement en la voix du peuple, surtout le *vox populi* de Terre-Neuve, qui a manifestement rendu son propre verdict sur les premiers six mois du gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: J'espère que, comme il a pu, à son humble façon se dire prêt à écouter dans sa position minoritaire la voix de la Chambre, de ceux qui représentent la majorité, il tirera une leçon de ce qu'on a dit ce soir à l'occasion de l'élection partielle dans son fief au sujet de la sagesse de sa décision ou de la voie où son gouvernement s'est engagé.

Je vous dirai aussi, monsieur l'Orateur, que les députés de l'opposition officielle partagent certes l'esprit de Noël que le ministre a invoqué. Nous pensons que cette mesure législative a besoin d'une bonne dose de générosité du temps de Noël, car 5 millions et demi de ménages canadiens ont un Séraphin comme ministre des Finances.

Il semble prendre grand plaisir à se féliciter et à louer les efforts de son gouvernement qui lui permettront d'offrir un si grand nombre de cadeaux de Noël au contribuable canadien, mais une chose qu'il a malheureusement oublié de dire, c'est que 5 millions et demi de ménages ne recevront absolument rien à Noël. On ne leur offre rien. Malheureusement, ces 5 millions et demi de ménages sont ceux qui en ont le plus besoin, qui connaissent les pires problèmes de logement, dont la situation financière est la plus précaire et qui souffrent probablement le plus des taux d'intérêt élevés du gouvernement d'en face.

Il me paraît donc légèrement contradictoire, pour ainsi dire, que, dès son accession au poste de ministre des Finances, le député qui s'était targué d'adopter une position très sévère et très réaliste, se soit abandonné à des fantasmes, s'obstinant à voir la vie en rose et évitant de s'attaquer aux problèmes sérieux de l'économie nationale. Il se prépare à engager 2.5 millions de dollars en deniers du contribuable dans un projet aux répercussions très restreintes.

[M. Crosbie.]

Ainsi, au delà de tout ce tralala, au delà de ce spectacle à la Johnnie Carson, qui dure depuis plus d'une heure d'ailleurs, les intentions profondes du projet nous apparaissent, nous laissant entrevoir une mesure fiscale discriminatoire fondée sur de mauvais principes économiques, qui serait néfaste à l'industrie de la construction domiciliaire. Cette mesure ne se révèlera pas des plus utiles pour ce qui est de réduire nos difficultés au chapitre de la hausse des coûts des logements.

Au contraire du député d'en face, nous aborderons ce problème avec un peu plus de sérieux, car les Canadiens doivent reconnaître que cette mesure législative dont nous sommes saisis est la première qui soit entièrement du cru des conservateurs. Cette mesure est la première à donner une indication très claire de la nature même du gouvernement conservateur. Elle se traduit par de la discrimination et une mauvaise gestion économique.

Il suffit d'examiner le bill C-20 à la loupe pour constater qu'il s'agit, au fond, d'une mesure discriminatoire dont souffrira près de 60 p. 100 de la population et qui permettra un emploi peu judicieux et peu efficace de nos deniers pour régler nos problèmes économiques. Voilà quels seront les résultats et les conséquences véritables du bill C-20. Voilà pourquoi nous nous réjouissons que le ministre des Finances et ses acolytes ne peuvent plus nous seriner le même refrain, rejeter la responsabilité sur les députés de l'opposition, et prétendre reprendre d'anciennes mesures législatives. Ce projet de loi est leur affaire et ils devront en subir les conséquences jusqu'au bout.

A mon avis, devant les faits et les chiffres avancés au cours de cette discussion, les Canadiens seront consternés par leur choix du 22 mai, car se sont évanouies depuis bien longtemps déjà, toutes ces promesses exagérées des conservateurs d'aborder désormais la gestion économique avec un plus grand réalisme. Toutes ces prétentions ont été placées sur l'autel de l'opportunisme politique, ont été imposées par le Svengali du Sénat, M. Murray, qui a dit aux conservateurs, qu'ils faisaient mieux d'être fermes sur cette promesse et de se mettre d'accord.

C'est pourquoi nous voyons maintenant un pauvre ministre des Finances qui dans le fond de son cœur sait bien qu'il s'agit d'un mauvais projet de loi et qui, au lieu de prendre la parole ici pour le défendre en s'appuyant sur des faits, a dû recourir à la fiction pour tâcher d'appuyer ce qui est de toute évidence un mauvais crédit et un crédit impraticable pour le peuple canadien.

Il est intéressant de noter toute l'évolution qu'a connue ce projet de loi depuis que le chef du parti conservateur de l'époque en a proposé l'idée il y a un an, comme le remède à tous les maux qui assaillent les Canadiens. C'était un remède contre le lumbago. C'était pour relancer l'économie. Cela répondait en tout point à sa conception du déficit stimulatif. Nous n'entendons plus souvent cette expression. Les députés d'en face l'ont éliminée de leur vocabulaire. Ils ne parlent plus de déficits stimulatifs.

● (2110)

Une voix: Ils en parlent seulement au Sénat.

M. Axworthy: Ils en parlent seulement au Sénat où siège l'auteur de cette expression. Ils ont oublié ce beau petit slogan électoral qu'ils ont lancé. C'est parce qu'il s'agissait de simples mots, sans aucun fondement économique. Le chef du parti conservateur a promis que cela créerait des milliers d'emplois, que cela relancerait l'économie et que les gens pourraient s'acheter des maisons. C'était la solution à tous nos problèmes, une véritable panacée. C'était la petite cure de maman Carter, les petites pilules Carter pour le foie. Tous les problèmes allaient se trouver réglés d'un coup. Ils vous promettent tout ce que vous voulez, en attendant de passer vraiment aux actes.

Si nous devons féliciter quelqu'un, que ce soit le ministre des Finances (M. Crosbie). Il fait de son mieux pour défendre une cause désespérée. Au moins, il a le bon sens de savoir que la proposition de M. Carter . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Au moins, il sait que la proposition faite par le premier ministre (M. Clark) il y a plus d'un an était irréalisable et coûteuse. Il savait qu'il pouvait la changer, en s'inspirant de certaines propositions de notre parti et d'autres. Au moins, il n'avait pas encore l'arrogance qu'il a acquise ces cinq dernières semaines. Cet été, il était au moins capable d'écouter avec une certaine sagesse, mais cela n'a pas donné grand-chose. Il se retrouve encore avec un programme particulièrement mauvais. Il n'a pas été capable de l'améliorer davantage. Nous nous retrouvons devant un mécanisme qui n'a vraiment rien d'extraordinaire.

Nous devrions jeter un coup d'oeil sur les objectifs que le bill C-20 était censé réaliser. On nous a dit qu'il réduirait les frais d'achat, en parlant du prix de revient des nouvelles maisons. Ce soir, le ministre nous en a longuement vanté les mérites extraordinaires. Il n'y a qu'une ombre au tableau, c'est qu'il n'a pas dit grand-chose de la situation actuelle.

La valeur d'un gouvernement, quel qu'il soit, dépend entre autres de sa souplesse, de sa capacité d'adaptation à des situations et à des problèmes nouveaux et à ne pas s'enfermer avec opiniâtreté dans le passé. Il se trouve que pour le moment le taux d'intérêt est de 14¾ p. 100 il aura peut-être atteint 15 p. 100 d'ici Noël, la date mentionnée par le ministre.

Quels sont les effets du bond de 3 à 4 p. 100 des taux d'intérêts? Près de un million de propriétaires de maisons ont été éliminés du marché immobilier. Ils n'ont pas été attirés sur le marché immobilier, ils en ont été exclus. Le tableau merveilleux qu'on nous peignait l'an dernier nous montrant des familles canadiennes heureuses envahissant les bureaux d'agents immobiliers pour acheter de nouvelles maisons nous montre maintenant des milliers de familles canadiennes qui vont consulter leurs avocats parce que les taux d'intérêt sont si élevés qu'ils ne peuvent plus payer leurs hypothèques. C'est cela que nous avons vu plutôt que de joyeux petits groupes de familles canadiennes attendant avec impatience d'avoir pour la première fois la possibilité d'être propriétaires de maisons. Environ 400,000 familles doivent renégocier leurs hypothèques après une hausse de près de 4 p. 100 du taux d'intérêt.

Qu'est-ce que cela représente en dollar aujourd'hui? Pour une hypothèque moyenne de $50,000, leurs frais fixes augmentent de $1,800. Cela dépasse de loin tout avantage que peut offrir ce programme, même après quatre ans. Nous n'avons pas sous les yeux un grand nombre de nouveaux propriétaires de maisons; nous voyons plutôt beaucoup plus de faillites et de défauts de paiement. C'est cela que nous voyons.

Qu'a répondu le gouvernement aux questions qu'on lui a posées à plusieurs reprises à la Chambre et au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques? Nous avons demandé au gouvernement ce qu'il avait l'intention de faire à propos de ce problème. Le ministre chargé du logement, a répondu, et c'est tout à son honneur: «C'est un problème à propos duquel je ne peux rien faire parce que le ministre des Finances me prend tous mes fonds pour les affecter dans ce programme de crédit d'impôt». Le ministre chargé du logement a une perception plus juste de la situation. Il se rend bien mieux compte de la situation. Devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, il se tordait les mains en disant: «Je sais ce qui s'est passé. Je sais que le problème se situe là. Je sais que les gens doivent payer beaucoup plus, mais tout mon budget a été dépensé. Il ne me reste rien».

Maintenant, le ministre des Finances, tel un petit Joey, arrive et déclare: «J'ai toutes sortes de cadeaux à donner pour Noël. Les cadeaux qu'il fait devraient servir à aider les familles qui n'ont plus de quoi payer. Ces familles ne reçoivent aucune aide du gouvernement. Tout ce que le gouvernement conservateur leur offre en retour, c'est: «A cause de tous ces défauts de paiements, nous devrons resserrer la loi et poursuivre les gens devant les tribunaux». C'est la seule déclaration de politique que nous ayons entendue. Voilà pourquoi cette mesure législative est un exemple intéressant de la façon dont les conservateurs règlent les problèmes. Plutôt que de s'occuper d'une question réelle, plutôt que de s'occuper d'un problème qui est là maintenant, ils s'enferment dans leur passé et dans les déclarations pompeuses qu'a faites le premier ministre sur l'avenir. Toutes les paroles sont les mêmes. Ce sont les phrases écrites par l'auteur de ses discours.

Il y a environ trois mois, une famille qui voulait acheter une maison avec une hypothèque de $60,000 avait besoin d'un revenu annuel d'à peu près $24,000. Aujourd'hui, il faut à la même famille voulant acheter la même maison un revenu de près de $32,000. Voilà le résultat de la politique économique des conservateurs, voilà les conséquences. Le ministre prend la parole à la Chambre et essaie de s'en tirer en disant que cette situation ne durera pas et qu'une foule de gens accéderont à la propriété. Il cherche tout simplement à faire illusion, à berner les Canadiens. Le joyau de la politique économique conservatrice est devenu l'or des imbéciles. Elle n'a rien à offrir dans les cas qui nous intéressent.

Une voix: Venez dire cela dans ma circonscription.

M. Axworthy: Si le député désire que j'aille dans sa circonscription, qu'il veuille bien me remettre une invitation ici même. J'irai dès que je pourrai.

Une voix: Votre chef y est déjà allé.

M. Axworthy: Envoyez-moi une invitation, retenez la salle et j'irai. Pourquoi pas la semaine prochaine? J'ai le temps; vous paierez la location de la salle.

Une voix: Venez donc traiter les habitants de ma circonscription d'imbéciles.

M. Axworthy: Si le député veut une réunion, qu'il retienne la salle, j'y serai. Peut-être voudra-t-il écouter le reste de mon intervention et nous pourrons tenir le débat dans sa circonscription.

Le fait est que nous avons prouvé et démontré que le programme n'augmenterait pas le nombre de propriétaires. En fait, ces derniers mois, nous avons effrayé les gens. Pour ce qui est de stimuler l'économie, cela nous fait mourir de rire. Le ministre des Finances, dans un de ses plaidoyers habituels, a cité David Greenspan, un avocat-conseil, à son avis. Il a dit: «Mon Dieu, les libéraux l'ont payé et il a déclaré que le programme était merveilleux».

J'aimerais vous lire une observation qui vient d'un conseiller des conservateurs au sujet du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Il s'agit de Larry Smith, analyste du gouvernement, qui vient d'être embauché pour étudier la SCHL. Savez-vous ce qu'il a eu à dire? Il a dit que les conservateurs venaient d'ajouter une dimension grotesque à la question puisque même celui qui aurait amassé assez d'argent pour rembourser son hypothèque aurait avantage à rester endetté puisqu'il pourrait déduire les frais d'emprunt. Mais selon lui, il serait revenu beaucoup moins cher au gouvernement d'accorder simplement des subventions aux éventuels acheteurs de maisons, afin de les aider à faire le versement initial au lieu de mettre sur pied un programme aussi complexe. Ces observations viennent d'un expert-conseil tory que le gouvernement paie grassement pour analyser son programme d'habitation.

Si l'on peut faire témoigner M. Greenspan, nous pouvons en faire autant pour M. Smith. Évidemment, les conservateurs ont cru qu'il était capable d'analyser tout leur programme d'habitation. Il a dit que le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire du gouvernement est inefficace, absurde et économiquement dangereux. Le gouvernement devrait changer d'expert-conseil ou écouter ce qu'il dit. Ainsi, il en obtiendrait davantage pour son argent. Son expert-conseil lui dit ce qui cloche dans ce programme.

Une voix: Vous suivrez tous les avis qu'on vous donnera.

M. Axworthy: Je suivrai tous les avis qu'on me donnera. Le ministre des Finances était ravi de suivre l'avis d'un libéral. Mais il n'a pas choisi le bon. Le gouvernement devrait se trouver un nouvel expert-conseil et le payer lui-même. Le gouvernement devrait faire à sa tête et lui demander simplement des informations.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Autre fait intéressant, le ministre des Finances a dit que le programme entraînerait la création de nombreux emplois, que ce sera merveilleux pour l'économie, bref, que tout ira bien. Il devrait jeter un coup d'œil aux chiffres et lire ce que le président de la SCHL a dit. Il a dit ceci: «Pour faire face à la demande cette année, il faudra construire 235,000 logements.» Savez-vous quelles sont les prévisions pour cette année? On prévoit 170,000 unités de logement, presque 60,000 de moins que ce dont nous aurons besoin. Quel merveilleux résultat a eu ce programme!

● (2120)

Encore une fois, c'est le résultat de la politique des conservateurs, et encore une fois les députés de ce côté-ci s'évertuent depuis l'ouverture du Parlement à faire comprendre que nos taux d'intérêts élevés entraînent le marché immobilier dans de graves difficultés. Les constructeurs ne construisent plus. Ils ne prennent tout simplement plus d'engagement. Au cours d'entrevues réalisées dans tout le pays et de rencontres avec des membres des associations canadiennes de l'habitation et du développement urbain de toutes les provinces, on a répondu que les mises en chantier auront diminué encore une fois de 20 p. 100 le printemps prochain, et que nous n'aurons pas assez de logements pour répondre à nos besoins.

Ce qui est encore bien plus dramatique c'est que le marché du logement locatif au Canada, le marché qui fournit des logements aux jeunes et aux vieilles personnes a déjà tombé de 30 p. 100 cette année et qu'il s'est arrêté net. Quand les députés demandent au gouvernement ce qu'il a l'intention de faire à cet égard, le ministre chargé du logement, un homme pour qui j'ai maintenant beaucoup d'admiration et aussi beaucoup de sympathie, étant donné son poste, nous répond encore une fois qu'il sait qu'il y a là un problème. Il a pris la parole à la Chambre jeudi pour nous dire qu'il reconnaissait que le marché du logement locatif était dans le marasme mais qu'il n'avait rien à proposer.

Il n'a rien à proposer parce que tous les fonds sont dévorés par ce gros dindon que l'on appelle le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. C'est le gros dindon de Noël que le public canadien va recevoir. Nous n'aurons pas de logements à louer au Canada mais nous aurons un programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire qui n'avantage que 32 p. 100 des Canadiens. Vous dites que cela est assez juste et équitable? Est-ce là ce que nous devons considérer comme les programmes et les politiques des conservateurs? Ils ont l'intention de ne pas tenir compte des logements dont ont besoin près de 40 p. 100 des Canadiens afin de pouvoir tenir une des promesses électorales ridicules de M. Clark? Est-ce cela que l'on peut appeler un bon gouvernement?

J'ai lu avec intérêt l'autre jour un article d'un chroniqueur qui disait que le problème du premier ministre était qu'il n'avait pas encore mis fin à sa campagne électorale. Il ne se rend pas compte qu'il est le chef d'un gouvernement. Il pense encore, chaque fois qu'il se lève, qu'il doit faire un autre discours électoral. L'article disait: «N'est-il pas à peu près temps qu'il commence à se rendre compte qu'il a un pays à gouverner, qu'il doit prendre des décisions difficiles et qu'il lui faut établir des priorités? N'est-il pas temps qu'il . . .

Une voix: Au moins il n'a pas à se battre pour rester à la tête de son parti.

M. Axworthy: Ce n'est pas si sûr. D'ailleurs il n'y a pas de lutte pour la direction du parti conservateur parce qu'il n'y a pas de chef. Le parti ne croit pas aux chefs. Les seuls chefs conservateurs sont M. Lougheed, M. Davis, M. Hatfield et M. Lyon. C'est eux qui font marcher le parti conservateur. Et le premier ministre fait leurs courses. S'il n'y a pas de lutte pour la direction du parti, c'est que personne n'aspire à devenir garçon de course.

Grands dieux, un chef c'est quelqu'un qui sait motiver, qui sait donner une orientation et un but! Qui voudrait de ce poste qui consiste à convoquer des gens à des réunions et à noter ce qui s'y dit? Ce n'est pas cela un poste de chef. Un chef au Canada de nos jours, c'est quelqu'un qui fixe les priorités. Or le gouvernement que nous avons en face de nous a ses priorités à l'envers.

Tout le monde connaît l'histoire de Corrigan, l'aviateur déboussolé qui avait mis le cap sur Los Angeles et qui a atterri en Irlande. Ici nous avons Crosbie-le-Déboussolé et Clark-le-Déboussolé. Avec leur politique économique qui ne mène nulle part, ils ne savent pas où ils vont.

Et l'un des problèmes les plus graves peut-être dans les circonstances, c'est le programme à l'étude. Il est tout simplement injuste. Il ne tient pas compte de ceux qui ont besoin d'aide. J'en appelle aux députés d'en face, à ceux qui disent se préoccuper des personnes défavorisées. Qu'ils examinent seulement le fait suivant, le besoin de logement calculé en fonction du pourcentage du revenu qui est consacré au logement.

D'après les résultats publiés en juillet dernier d'un sondage effectué par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, société du gouvernement lui-même, en moyenne et pour l'ensemble du Canada, 28 p. 100 des locataires consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement, contre 12 p. 100 seulement pour les propriétaires. Quand on examine les chiffres pour l'ensemble du Canada—M. Crosbie, le ministre des Finances, est venu nous dire que la population du grand Toronto et de Victoria va danser dans les rues, que les résidents d'appartements sont si emballés qu'ils battent des mains à qui mieux mieux dans les tours, par exemple au centre-ville de Toronto et à English Bay. Eh bien! j'ai des nouvelles pour lui. Dans ma ville de Winnipeg, 39 p. 100 des locataires consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement, contre 12 p. 100 seulement pour les propriétaires. C'est là une disparité qui devrait faire rougir de honte les défenseurs de ce projet.

Passons au cas de Vancouver. Environ 30 p. 100 des locataires de cette ville consacrent au logement plus de 30 p. 100 de leur revenu, alors que seulement 13 p. 100 des propriétaires se trouvent dans la même situation. En Ontario, à London plus précisément, 27 p. 100 environ des locataires affectent 30 p. 100 de leur revenu au logement, et seulement 9 p. 100 des propriétaires en font autant. C'est indiscutable. Il suffit de revenir à la simple question fondamentale de la nécessité pour que le raisonnement soit très clair. Qui profiterait de cette mesure?

Crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire

Au fond, les besoins sont encore plus grands qu'on l'aurait cru à première vue. Cinquante p. 100 des citoyens de l'âge d'or paient en loyer plus de 30 p. 100 de leur revenu. Cinquante et un p. 100 des familles monoparentales voient plus de 31 p. 100 de leur revenu y passer, et 30 p. 100 des célibataires y consacrent plus de 30 p. 100. Dans quelle mesure ce magnifique projet de crédit d'impôt préconisé par les conservateurs profitera-t-il à tous ces citoyens? De quelle façon les aide-t-on à régler leurs problèmes? Auront-ils de quoi quand la Chambre adoptera cette mesure, d'ici à Noël, et qu'on leur annoncera le cadeau que leur fait M. Crosbie? Ils chercheront à savoir ce qu'on leur réserve. La formule de déclaration d'impôt ne contiendra aucune déduction à l'intention de ceux qui en auraient eu besoin, car, en réalité, on n'en aura pas prévu. En effet, voilà comment les conservateurs envisagent l'économie et comment ils traitent les Canadiens. Voilà l'exemple qu'on nous donne.

On trouve également dans ce projet de loi de graves injustices au chapitre de l'âge et du sexe des citoyens, car beaucoup de propriétaires, en majorité des citoyens de l'âge d'or, ne bénéficieront pas du tout de ce programme. La première année, la déduction s'élève à $62.50. Hourra! Le gouvernement envisage d'augmenter les coûts de l'énergie de $500 à $600. Voilà une autre preuve de la façon dont les Conservateurs envisagent l'économie; on vous donne $60 d'une main et on vous reprend $600 de l'autre. Cela fera vraiment plaisir à nos compatriotes, surtout au temps de Noël. Les propriétaires de maisons dont l'hypothèque a été entièrement remboursée, c'est-à-dire quelques deux millions de personnes au Canada, se réjouiront au plus haut point du cadeau que vous voulez bien leur faire! Oh oui, ils s'en réjouiront vraiment! Ils en ont de la chance, ceux-là!

Il demeure cependant, et quoi qu'on en dise, que ce programme causera des torts à beaucoup de Canadiens.

Et le programme régional? Là encore, nous devons regarder à qui ce programme profite. Ce qui est très clair, c'est que les provinces comme les Maritimes, où la plupart des maisons sont déjà entièrement payées, recevront proportionnellement environ 10 p. 100 de moins que l'Ontario. D'autre part, le Québec, qui a choisi d'avoir beaucoup plus de locataires que de propriétaires, recevra 18 p. 100 du gâteau, bien qu'il compte 27 p. 100 de la population. Est-ce que c'est juste? Est-ce que c'est une bonne chose? Nous cherchons à éviter la désintégration du pays en montrant aux Canadiens qu'ils sont sur un pied d'égalité et que toutes les régions sont traitées à peu près de la même manière.

Nous avons un gouvernement qui déclare que les actions ont plus de poids que les paroles. Le premier ministre nous a dit la semaine dernière: Je n'irai pas au Québec pour discuter du fédéralisme, car mes actions auront plus de poids que mes paroles. Ce soir, nous pouvons juger de ses actes. Nous avons sous les yeux un bill d'imposition qui défavorise nettement les Québécois. Voilà ses actes que nous devons opposer à ses paroles. Il y a aussi les Maritimes et ma propre province du Manitoba qui recevront moins d'avantages qu'elles n'en méritent de par leur population.

Puisque nous parlons des personnes qui méritent notre attention, j'ai entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crosbie), que d'ailleurs j'admire et respecte, parler ici des problèmes des habitants du centre des villes. Il s'agit, j'en conviens, d'un problème important; mais est-ce que ces personnes vont être aidées par ce programme? Vont-elles bénéficier de ce programme? Probablement pas, puisque 60 à 70 p. 100 d'entre elles sont des locataires qui recevront seulement un morceau de charbon sous le fameux arbre de Noël. Ce programme ne leur sera d'aucune aide. Alors, ne nous laissons pas tromper par les illusions et les chimères du ministre des Finances.

● (2130)

Trêve de discours pompeux. Voyons les choses en face. Si le gouvernement croit avoir conçu un programme à la mesure des besoins dans le domaine du logement, un programme pouvant aider ceux qui ressentent vraiment le fardeau de la hausse des coûts, qui réponde à la demande actuelle et aux impératifs liés à un taux hypothécaire de 15 p. 100, alors il s'est trompé car ce programme n'offre rien de tout cela. Sur le plan économique, c'est du gaspillage. Si cette somme d'argent était réaffectée à d'autres priorités, aux problèmes réels, la dépense serait plus profitable. Il n'y a rien dans ce programme qui aide vraiment ceux qui achètent leur première maison ou qui doivent renégocier leur hypothèque ni les locataires et les propriétaires d'appartements.

Nous ne pourrions prendre le ministre des Finances au sérieux même s'il essayait de l'être, ce qui ne lui arrive pas souvent. Quand on regarde les faits, on voit que le bill n'apporte rien.

Mis à part le fait que le programme n'apporte aucune aide réelle dans le domaine du logement, nous devrions également tâcher de savoir s'il est bon sur le plan économique. Je ne pense pas qu'il y ait des déclarations que l'on ait entendu plus souvent dans la bouche des conservateurs pendant la dernière campagne électorale que celles du genre: «Nous sommes des gestionnaires efficaces, nous allons redresser l'économie, voyez comment nous allons assainir les choses».

Pour montrer qu'il est conscient de ses responsabilités, le ministre des Finances est prêt à mettre en œuvre un programme qui, en quatre ans, va représenter une ponction de 2.5 milliards de dollars pour les contribuables et 5.75 millions pour cette seule année sans savoir où il va trouver cet argent. C'est ça la politique économique des conservateurs. Comment le ministre peut-il espérer que les députés se prononcent en faveur de cette loi quand il n'a pas dit, même vaguement, avec aussi peu de précision qu'un paysage noyé dans les brumes de Terre-Neuve, d'où cet argent va venir? Le prendra-t-on sur les allocations familiales? Compte-t-il supprimer l'indexation des pensions ou bien va-t-il simplement creuser le déficit? Cela va-t-il correspondre au déficit supplémentaire conservateur dont le ministre parle? Il est totalement irresponsable d'introduire une mesure fiscale et de ne pas dire ni donner un mot d'explication sur la façon dont il compte en financer l'application.

Le ministre voudrait que les députés de ce côté-ci le prennent au sérieux. Il voudrait que nous accordions à ce bill l'attention qu'il mérite. Mais le ministre ne veut même pas faire preuve de la plus élémentaire courtoisie à l'égard des contribuables canadiens et leur dire que s'ils touchent le crédit d'impôt, ils devront payer l'impôt. Ce n'est pas là la façon d'agir d'un ministre des Finances, mais celle d'un député qui pour faire de la magie noire utilise des écrans de fumée et des glaces, non pas des instruments économiques. Il ne fait pas preuve de sérieux en l'occurence.

En fait, le gouvernement tory veut faire chanter la Chambre. Le président du Conseil privé (M. Baker), le ministre des Finances et tous leurs acolytes nous blâment de nous opposer à ce bill, prétendant qu'ils tiennent à l'adopter avant Noël. Or, le gouvernement ne présentera son budget que le 11 décembre. Pourquoi le ministre ne veut-il pas nous indiquer comment il financera ce programme? Quant va-t-il faire connaître les deux membres de l'équation, étant donné que celui qui veut dépenser de l'argent doit commencer par en trouver quelque part.

Nous ne pouvons accepter cette nouvelle mesure les yeux fermés. C'est financièrement indéfendable, et le député qui ne tient pas à faire douter de sa compétence à son retour à Noël dans sa circonscription, n'acceptera pas d'autoriser le gouvernement à dépenser 600 millions de dollars sans même savoir où celui-ci les trouvera. Je m'étonne que le ministre des Finances tente de nous jouer ce tour ce soir à la Chambre. Nous attendons toujours qu'il nous dise où il trouvera l'argent.

Ce qui est également grave, c'est qu'au moment où le ministre parle de sa gestion de l'économie, il se commet une très grande faute pour un ministre des Finances, soit mettre en œuvre un changement de structure permanent pour régler un problème cyclique. Il nous présente cette mesure pour stimuler l'économie, mais que sera la situation économique dans quatre ans? Le ministre des Finances lui-même ne le sait pas parce que même sa boule de cristal n'a rien révélé sur ce point. En fait, certains des économistes qui ont étudié cette mesure ont déclaré que le Canada pourrait bien traverser une période de croissance rapide dans quatre ans, donc pourquoi dépenser 2.5 milliards de dollars—pour ne pas dire 3—à une époque où la situation économique serait surchauffée?

Le ministre des Finances commet l'un des grands péchés capitaux, soit celui d'engager des deniers publics avant même de savoir ce que nous réserve l'avenir, quelles seront les conditions plus tard. Il n'a même pas de carte pour savoir où nous allons. Il navigue dans le noir. Il nous fait son numéro à la Crosbie, à tort et à travers. Le ministre va dans le sens opposé de celui où il devrait s'orienter. Nous serions d'accord s'il nous présentait des mesures disant que nous avons des problèmes de logement au pays, que l'inflation monte, que les pressions augmentent, et qu'il nous présente ces mesures pour essayer de remédier à la situation, que si le problème n'est pas résolu, nous y reviendrons d'année et année pour aviser. Mais nous engager quatre ans à l'avance, que Dieu nous en garde!

Le ministre des Finances nous défie de déclencher des élections, mais j'estime qu'il vaudrait encore mieux pour les Canadiens changer de gouvernement, et avoir un gouvernement qui, au moins, n'exposera pas le pays à ce genre d'hara-kiri. Voilà dans quoi le ministre s'engage: il nous condamne à nous faire hara-kiri.

Ce qui est plus grave, c'est que le ministre utilise discriminatoirement certains fonds dont nous pourrions avoir drôlement besoin dans les années qui viennent. Il engage actuellement trois milliards de dollars dont nous pourrions avoir besoin plus tard pour les régimes de pension, pour le transport urbain ou pour d'autres fins. Quand nous en aurons besoin, la caisse sera à sec parce que le ministre actuel aura hypothéqué toutes nos réserves. Il aura dépensé tout l'argent. Il se sera emparé de tout. Il aura épuisé notre crédit sans discernement.

Pire encore peut-être, c'est qu'une mesure de ce genre détournera les capitaux, déjà rares, de projets nécessaires vers le secteur de la construction domiciliaire, sans savoir quelles seront nos priorités en matière d'investissement. Le ministre des Finances a dit que les Américains étaient enchantés de leur programme. En lisant l'étude de l'Institut Brookings—et je me ferai un plaisir d'en faire parvenir un exemplaire au ministre—j'ai appris de cette prestigieuse institution que l'un des problèmes auxquels fait face l'économie américaine, c'est que le programme de déduction des impôts fonciers a eu pour résultat de priver de capitaux, au profit d'un secteur de pure consommation, les secteurs moteurs qui ont le plus besoin d'investissements, comme ceux de l'industrie lourde, des travaux de génie et de la production énergétique.

L'une des raisons pour lesquelles les États-Unis tirent quelque peu de l'arrière comparativement à d'autres puissances industrielles comme le Japon et l'Allemagne de l'Ouest, c'est qu'ils appliquent ce programme de crédit d'impôt. Voilà le jugement sans équivoque porté par les gens qui ont analysé le problème américain. Le ministre nous reproche de courir au suicide quand en fait il condamne l'économie à utiliser en quatre ans les maigres ressources émanant d'autres secteurs critiques. Est-ce là le genre de gestion à laquelle les Canadiens peuvent s'attendre du gouvernement au cours des quelques mois qui lui reste à passer au pouvoir? Est-ce toute la confiance qu'ils ont en leur habileté, en leur intelligence et en leur logique qui les poussent à faire fi de la réalité?

Ils ne s'attaquent pas aux problèmes, ils s'en fichent. Voilà pourquoi cette mesure laisse tant à désirer. Cela nous en dit long sur la façon dont les conservateurs gouverneront. Cela nous en dit long sur le genre de programmes économiques qu'ils sont sur le point de mettre en œuvre.

Une voix: Les gens seront ravis.

M. Axworthy: Nous avons probablement entendu la vérité puisqu'elle sort de la bouche des enfants.

Toute l'heure qu'il a fallu au ministre des Finances pour s'expliquer a été résumée en une phrase: c'est une basse manœuvre pour s'attirer des votes. Maintenant nous savons qu'est-ce qui se cache derrière cette initiative. Oublions les calculs économiques compliqués et les stimulants susmentionnés pour en venir à la raison réelle qui motivent les conservateurs: ils pensent pouvoir se gagner la faveur des Canadiens moyens en leur faisant des cadeaux.

Une voix: Cela vous a vraiment piqué que nous annoncions ce programme.

M. Axworthy: Pas du tout. J'ai extrêmement confiance dans le jugement des contribuables canadiens. Je ne pense pas qu'ils se laisseront prendre. Je suis sûr qu'ils sauront voir au travers des boniments, du baratin et des fariboles que nous avons entendus ce soir. Il y a d'autres solutions.

Ce qui était intéressant dans le discours qu'a prononcé le ministre ce soir, c'est qu'il n'a pas pu nous dire quelles solutions de rechange il envisage. Il était si occupé à faire son joli petit numéro—qu'il a manifestement répété plus souvent que son numéro fiscal—qu'il a oublié son rôle comme ministre des Finances, soit de se demander quelles options et quels choix s'offraient à lui, quelles autres possibilités s'ouvraient devant lui avec la même somme.

● (2140)

Dans un document préparé à l'intention du gouvernement par les fonctionnaires du ministère des Finances et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, on signalait que, s'il était important aux yeux du gouvernement d'instaurer le programme de crédit d'impôt, il serait tout aussi important d'établir un programme d'allocation de logement ou un autre moyen d'aider les locataires. Ils ont dit qu'on pourrait l'instaurer graduellement et en ont exposés les aspects économiques. Cela coûterait finalement moins cher que le programme que l'on nous présente maintenant. Le programme d'allocation aux locataires pourrait être offert comme partie de l'ensemble.

Ce que nous aimerions établir dans ce débat c'est qu'avec la même somme, avec les mêmes engagements et les mêmes dépenses, nous pourrions établir de bien meilleurs programmes qui viseraient des objectifs beaucoup plus importants au niveau de l'économie et du logement que ceux que nous présente le ministre des Finances.

Nous reconnaissons que les augmentations des coûts suscitent des problèmes et engendrent des pressions dans ces domaines. Il est nécessaire de les atténuer.

Une voix: C'est exact.

M. Axworthy: C'est exact et nous le reconnaissons. Ce que nous disons toutefois, c'est qu'il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'esprit et d'intelligence pour définir les problèmes mais qu'il faut de l'imagination pour trouver la meilleure solution, bien utiliser les fonds et à bon escient. Nous condamnons ce programme parce qu'il y a de bien meilleures façons d'utiliser ces fonds. Le gouvernement aurait pu s'attaquer d'abord au vrai problème et affecter un certain montant à des allocations aux locataires. Il aurait eu les moyens de dépenser environ 130 millions de dollars pour aider directement 50 p. 100 des personnes âgées qui affectent plus de 30 p. 100 de leurs revenus au loyer et on aurait pu donner autant aux familles monoparentales. Pour 120 millions de dollars il aurait pu atténuer les énormes pressions qu'entraînent les hausses de loyers.

Le vieux Scrooge de Terre-Neuve que l'on voit là-bas aurait pu faire un plus joli cadeau de Noël à ceux qui ont le plus de difficultés.

Une voix: Il n'a pas à se chercher un toit.

M. Axworthy: C'est vrai. Le député d'en face aime montrer à quel point il s'inquiète et se fait du souci. Nous savons à quel point il se soucie du bien-être des Canadiens. Comme le dit son premier ministre, les actes pèsent plus lourds que les paroles. Nous avons ses actes sous les yeux, dans cette loi, nous pouvons donc nous dispenser des paroles.

Pour une somme bien moindre nous aurions pu aider les gens à s'acheter leur première maison et faire baisser les taux d'intérêt. Nous aurions pu attirer 100,000 personnes sur le marché, au lieu d'en éloigner 900,000.

M. Crosbie: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait au cours des 16 dernières années?

M. Axworthy: J'ignore où était le ministre des Finances au cours des 16 dernières années.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Où étiez-vous?

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre.

M. Axworthy: Je pensais que nous nous étions mis d'accord avec le député d'en face, monsieur l'Orateur. Je pensais qu'il allait rester tranquille jusqu'à ce que j'achève. Je pensais que nous avions fait une bonne affaire, mais ce genre de marché a sans doute autant de prix pour lui que pour tous les autres conservateurs—ils rompent au bout de cinq minutes. S'il a rompu celui-ci, je vais venir quand même—je vais me faire inviter par le candidat libéral.

En fait, nous aurions pu aider directement les gens à s'acheter leur première maison ce qui aurait déversé environ 60 millions de dollars sur le marché.

Les députés d'en face veulent parler des sommes dépensées. Le pauvre ministre chargé du logement n'est pas invité aux réunions du petit cabinet pour parler de ses problèmes. En comité et à la Chambre, il dit qu'il adorerait faire quelque chose, mais qu'il n'a pas l'argent nécessaire. Nous venons de lui montrer comment trouver cet argent. Le ministre des Finances aime dire qu'il est prêt à écouter nos recommandations et nos propositions. Il vient d'en recevoir une: donner de l'argent aux gens qui s'achètent une maison, consacrer de l'argent à faire baisser les taux d'intérêt pour ceux qui doivent renégocier leur hypothèque, accorder aux gens une aide financière pour qu'ils puissent entrer sur le marché du logement ou y rester. Les principaux bénéficiaires de ce programme ne sont pas ceux qui s'achètent leur première maison, mais ceux qui détiennent déjà de grosses hypothèques à de faibles taux d'intérêt.

C'est le monde à l'envers, tout cet argent va à ceux qui en ont le moins besoin.

M. Fraleigh: Venez dire cela dans ma circonscription.

M. Axworthy: Je le ferai. Nous sommes de nouveau invités monsieur l'Orateur. Il vient de renouveler son offre. Je retournerai dans sa circonscription.

Je pense qu'avec la même enveloppe—le mot magique à la mode—les dépenses du même ordre, c'est-à-dire 600 millions de dollars au départ et trois milliards dans quatre ans, on aurait pu proposer un programme de crédit d'impôt à la fois pour les locataires et les propriétaires. Si nous avions fait preuve d'un peu d'imagination et avions songé le moindrement aux trois cinquièmes des Canadiens qui ne reçoivent rien, nous aurions pu prévoir un crédit d'impôt pour les frais d'entretien résidentiels d'environ $200 par année, afin de les aider à faire face à la hausse de leurs dépenses pour l'impôt foncier, les frais d'entretien, et ainsi de suite.

Si le ministre se préoccupait comme nous de l'ensemble des Canadiens, et cela concerne aussi le marché du logement et toutes les familles du Canada, il aurait pu mettre au point une mesure vraiment utile pour aider les Canadiens à faire face à leurs dépenses, et ce, de façon équitable. Il semble que ce ne soit pas la façon d'agir des conservateurs. Quand il s'agit d'aller au fond des choses et de savoir qui au juste les conservateurs pensent aider, comme le ministre des Finances l'a dit lui-même, les conservateurs jugent qu'ils ne doivent rien aux locataires puisqu'ils ne leur avaient rien promis. Le fait est, monsieur l'Orateur, que le ministre pouvait faire quelque chose pour les aider. Il avait l'occasion de le faire. Il a pris un engagement. Il aurait pu appuyer son collègue, le ministre chargé du logement, qui essaie de les aider.

Séraphin n'est pas disposé à faire des cadeaux de Noël à tous les Canadiens. Il n'en fera qu'à ceux qu'il considère comme ses amis, ou comme le député de Kamloops l'a dit, à ceux qui, selon lui, voteront pour son parti. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi grossier et d'aussi opportuniste, que ce soit à la Chambre ou dans toute autre assemblée législative, que la déclaration suivante: «Tout ce que nous faisons, c'est d'acheter des votes.» C'est le message que renferme la mesure à l'étude.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, tout ce que nous pouvons dire à propos du bill, c'est qu'il reflète une mauvaise politique économique et une mauvaise politique de logement. La première fois qu'il est vraiment mis à l'épreuve, le ministre des Finances fait une gaffe. Je suivrai cependant un conseil et j'essaierai d'être constructif à propos de cette mesure et de proposer des changements. Pour sa part, le ministre des Finances devra faire preuve d'un peu plus de générosité qu'il ne l'a fait jusqu'ici si nous voulons avoir la moindre chance de pénétrer le brouillard qui semble l'envelopper.

Monsieur l'Orateur, le bill a bien besoin d'être modifié. Les avantages qu'il prévoit devraient être plus vastes; il devrait se concentrer sur les problèmes réels de la société; il devrait utiliser les fonds publics de façon plus sage et il devrait avoir un . . .

M. Crosbie: Que faites-vous de Greenspan?

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a fait allusion aux observations de M. Greenspan. Je lui répondrai en mentionnant le rapport de M. Smith. Il s'agit d'un expert-conseil conservateur qui a affirmé que le régime devrait être modifié, révisé et rejeté. Nous pourrions échanger nos experts-conseils—ils nous rendent les nôtres, nous leur rendons les leurs, c'est un échange équitable. En fait, leur expert-conseil trouve leur programme absurde, dispendieux, mal conçu sur le plan économique. Je leur conseille de lire le rapport de leur propre expert-conseil et de cesser de lire celui de M. Greenspan. Ils devraient écouter ceux à qui ils donnent de l'argent et qui sont du même avis.

Il faudrait donner le ton du débat dès maintenant, monsieur l'Orateur. Si le ministre des Finances s'imagine qu'il va s'en tirer avec un bref séjour de deux jours, je lui conseille de prolonger ses réservations.

Bon nombre de députés de notre parti ont beaucoup de choses à dire à propos du bill. Nous voulons améliorer cette mesure et en faire quelque chose qui en vaut la peine pour les propriétaires. Nous voulons aussi faire quelque chose pour les locataires. Nous voulons supprimer les inégalités régionales et aider les gens des Maritimes que le ministre des Finances et le ministre responsable du logement présentent représenter, car ils se font avoir par cette mesure. Nous voulons aider le citadin des grandes villes qui se fait avoir également, et nous voulons aider aussi les habitants des autres régions qui en bénéficieront très peu.

Ce que nous voulons, monsieur l'Orateur, c'est consacrer tout le temps nécessaire et travailler autant que possible pour aider le gouvernement dans son coup d'essai, dans ses tentatives de néophyte. De toute évidence, il a rudement besoin de conseils et, monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de lui en donner.

Des voix: Bravo!

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir d'entendre le ministre des Finances (M. Crosbie). Cela me rappelle les notes en marge de bien des discours: «point faible, parler fort». Chaque fois que le ministre fait un discours, il crie à tue-tête.

Une voix: Plus fort, plus fort.

M. Rae: Je n'ai pas à hausser le ton.

● (2150)

Le ministre sait très bien que rien ne justifie cette mesure ni du point de vue économique, ni du point de vue fiscal, que rien ne la justifie comme politique de logement, et que comme politique sociale c'est le projet de loi le plus injuste, le plus régressif et le plus égoïste qui ait jamais été présenté à la Chambre. S'il doit être celui qui rétablira la responsabilité économique et les restrictions fiscales au Canada, où se place cette mesure dans cette politique?

Comment se concilie-t-elle avec la politique qui doit nous assurer le plus faible déficit de notre histoire et effacer en un clin d'œil le déficit de onze milliards de dollars? Le ministre sait cela et nous savons tous qu'il le sait, et nous savons tous que le ministre a fait des pieds et des mains pour empêcher que la mesure ne soit présentée. Nous savons qu'il ne croit pas un mot de ce qu'il vient de dire. Le fait qu'il ait dû, pour sauver cette mesure législative, citer tout au long de son discours un texte enfoui dans les pages du *Globe and Mail*, écrit par quelque obscur avocat de Toronto de qui personne n'a jamais entendu parler, prouve bien à quel point il est désespéré. Si le ministre croit en ce projet de loi, pourquoi ne prend-il pas la parole?

Une voix: Plus fort, Bob.

M. Rae: Pourquoi le ministre ne nous explique-t-il pas, à nous et aux Canadiens directement, comment on peut réconcilier ce programme avec la politique de restriction. Il n'a rien à voir avec les mesures de restrictions et le ministre le sait parfaitement bien. Cette mesure n'aide en rien les Canadiens qui doivent faire face à des difficultés économiques et qui doivent absorber les hausses des taux d'intérêt, des frais de logement et des loyers. Ce bill ne traite aucunement de ces problèmes.

Il faut également ajouter une autre chose; je sais que le ministre l'a rejetée, mais il faut le dire je crois. Vous en avez appelé au peuple le 22 mai. Nombre de Canadiens, selon vous, ont voté pour votre parti à cause du programme de déduction de l'intérêt hypothécaire, mais je pense que bien des Canadiens se demandent maintenant pourquoi ils ont voté pour vous. Je crois que ceux qui ont voté conservateur ne savent pas encore pourquoi.

Beaucoup ont voté pour vous parce que vous avez promis un déficit stimulatif. Beaucoup ont voté pour vous parce que vous avez promis de baisser les taux d'intérêt. Nous sommes maintenant affligés d'un ministre des Finances qui préside à la folle escalade des taux d'intérêt. Il nous donne des chiffres basés sur une hypothèque à 10 p. 100. Monsieur l'Orateur, si quelqu'un s'adresse aujourd'hui à une banque et demande une hypothèque à 10 p. 100, le gérant de banque ne fera ni un ni deux: il va crier au fou. Les taux actuellement en vigueur sont de 14, 14.5 et même 14.75 p. 100, et la moindre parcelle de profit que l'on aurait retiré de ce programme le 22 mai a maintenant été balayée.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes à ce propos. Les chiffres disent que l'on bénéficiera de $3,750 en quatre ans. C'est le total cité par le ministre lui-même, exactement $3,750 de crédit d'impôt. Mais la hausse de 20 p. 100 des taux d'intérêt depuis le 22 mai a eu pour résultat d'effacer entièrement cet avantage; en fait, le coût d'une hypothèque de $50,000, sur une période de quatre ou cinq ans, a augmenté d'environ $2,500 de plus que ce chiffre de $3,750.

Nous avons un gouvernement qui donne d'une main et qui reprend de l'autre. Nous avons un gouvernement qui fonde toute sa politique sociale sur cette vieille chanson de Billie Holiday: «Ceux qui en ont, en auront; ceux qui n'en ont pas, n'en auront pas». Ainsi dit la Bible, et ça n'a pas changé. «Papa peut bien être propriétaire, maman peut bien être propriétaire, mais vive le fiston qui a sa propre maison». Que Dieu le bénisse et que le diable emporte tous les autres. Les millions de Canadiens qui ne possèdent pas de maison, les millions de Canadiens qui ont entièrement payé leur hypothèque et les millions de citoyens âgés qui ont payé leur hypothèque ne profiteront aucunement de ce programme.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: C'est très bien, si vous voulez sacrifier les gens à l'illusion de ce qu'ils pourront acheter à l'avenir, tout en les affligeant de taux d'intérêt de 15 p. 100. Si c'est là le genre de politique économique et sociale cohérente que le député de Mississauga-Nord (M. Blenkarn) offre aux Canadiens, je lui souhaite beaucoup de chance, il en aura besoin.

On a beaucoup parlé des élections du 22 mai. Je veux vous parler de ma région seulement. Je suis ici pour la représenter et c'est d'elle que je veux vous entretenir. C'est une région variée en ce sens qu'on y trouve à la fois des propriétaires et diverses sortes de locataires. Environ 20 p. 100 de mes commettants habitent de grands immeubles; 20 p. 100 de plus louent une maison. Enfin, de nombreux autres sont propriétaires de leur maison et n'ont plus d'hypothèques, alors qu'un grand nombre de jeunes s'achètent une maison aux taux d'intérêt exorbitants que demandent les banques à l'instigation du gouvernement libéral jusqu'au 22 mai et à celle du gouvernement conservateur depuis.

En tant que député de cette circonscription, je rappelle que la déduction des intérêts hypothécaires a fait partie de la plate-forme électorale de mon adversaire conservateur. Tout ce que puis lui dire c'est ceci: quelle sorte de politique avons-nous là lorsque des gens qui vivent dans la même rue, et sont parfois voisins, sont tantôt locataires, tantôt propriétaires, dont certains ont payé leur hypothèque, d'autres pas? Lorsqu'ils se retrouvent à la même salle paroissiale ou au même endroit de culte et qu'ils discutent du résultat de la politique sociale du gouvernement, comment ne pourraient-ils pas la critiquer? Nous nous trouvons en présence d'une politique d'égoïsme organisé que le parti conservateur qualifie de politique sociale. Comme nous l'avons déjà signalé, c'est au XIX[e] siècle que les tories avaient déclaré que pour voter il fallait posséder des biens. Tel était le message démocratique du parti tory à l'époque. Tout comme il s'agissait alors d'une parodie du principe démocratique, le principe sur lequel le crédit fiscal est censé être fondé n'est qu'une parodie de la démocratie économique.

M. McKinnon: Vous remontez assez loin.

M. Rae: Ils nous disent que pour obtenir un dégrèvement d'impôt, il faut être propriétaire d'une maison et détenir une hypothèque. Ce sont les conditions requises. Nous retrouvons donc au sein de notre société cette ancienne division créée entre ceux qui sont propriétaires et ceux qui ne le sont pas. Cette politique sociale est inadmissible.

Puis-je dire qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-3, tendant à modifier la loi sur la protection des pêcheries côtières, qu'il l'a prie d'approuver.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS—LE COMPLEXE GUY-FAVREAU

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler à la Chambre que le 29 mars 1972, le ministre des Travaux publics d'alors, l'honorable Jean-Hugues Dubé, annonçait à Montréal, en présence du maire de la ville de Montréal et du ministre de l'Expansion économique régionale de l'époque, l'honorable Jean Marchand, la construction d'un vaste complexe d'édifices à bureaux pour les fonctionnaires du gouvernement canadien à Montréal. Il s'agissait d'un complexe de trois tours, qui devait coûter environ 100 millions de dollars, et qui devait être érigé dans le quadrilatère des rues Dorchester, Lagauchetière, Jeanne-Mance et Saint-Urbain. Les avis d'expropriations à quelque 16 propriétaires touchés par ce projet étaient donnés à ce moment-là, en mars 1972.

La décision du gouvernement canadien de construire un édifice fédéral important dans cette partie de l'Est de Montréal n'avait pas été prise sans qu'on y ait mûrement réfléchi, et surtout sans avoir consulté des autorités provinciales et municipales de l'époque. Cette décision de construire à cet endroit en particulier avait pour objet de déplacer un peu vers l'est de Montréal le centre-ville, et d'intégrer une présence fédérale dans cette aire fort importante d'édifices à caractère social, culturel et économique que l'on retrouve maintenant entre la Place des Arts et la Place d'Armes de Montréal.

● (2200)

Évidemment, depuis 1972, beaucoup de choses sont arrivées, en particulier lorsque les plans de construction de cet édifice ont été terminés, vers la fin de 1973, et que normalement on aurait dû passer à la phase de la construction du complexe. C'était à la veille des Jeux olympiques, à une époque où la Place Desjardins n'était pas encore terminée, où l'activité de la construction était très intense à Montréal, et par conséquent, on craignait même que les installations olympiques ne soient pas prêtes à temps pour les Jeux de 1976.

Or le gouvernement canadien a dû mettre de côté son projet de construction de ce complexe gouvernemental à l'époque. Il a donc été décidé de le retarder jusqu'après les Olympiques. Après les Jeux, en consultation à nouveau avec les autorités de l'époque, en particulier les autorités municipales, et à la suite de plusieurs représentations faites par divers groupes de citoyens, ce complexe gouvernemental qui devait avoir trois tours, exclusivement pour des fonctionnaires, est devenu un nouveau projet portant le nom de Complexe Guy-Favreau et ayant une vocation multiple. Il a donc été décidé de transformer ce qui à l'origine aurait été seulement un complexe pour fins de bureaux de fonctionnaires à la fois en une tour pour des édifices à bureaux et en deux autres tours domiciliaires afin de permettre une réintégration dans le centre-ville de Montréal d'une population active qui y a non seulement ses occupations journalières mais qui aussi peut résider dans le centre-ville de Montréal.

Je trouve donc curieux, alors que ce projet a été annoncé et décidé, que les plans sont terminés, que les fondations sont presque toutes coulées, que le gouvernement progressiste conservateur, au lendemain de son élection, mette fin aux travaux qui étaient en cours. Cet immense trou béant au centre-ville de Montréal est ce que je qualifierais de trou de la honte du gouvernement progressiste conservateur, gouvernement qui a décidé de demander une étude à un progressiste conservateur éminent, l'ancien président du parti progressiste conservateur de la province de Québec, l'ingénieur Dupras. Je trouve curieux que l'on veuille ainsi dilapider les fonds publics en faisant comme le dit si bien le ministre des Approvisionnements et Services, le député de Joliette (M. La Salle), en du patronage dans la province de Québec pour récompenser quelques amis progressistes conservateurs, pour savoir si, oui ou non, ce projet est important.

Le ministre des Travaux publics (M. Nielsen) sait très bien, même s'il a semblé vouloir nous dire l'autre jour en comité parlementaire que ce projet avait été mis de l'avant sans aucune étude de marché, qu'il n'a pas besoin de demander à un ingénieur progressiste conservateur de faire une étude pour savoir que les autorités provinciales aussi bien que les autorités municipales veulent que ce Complexe Guy-Favreau soit érigé là où il est prévu qu'il soit érigé, c'est-à-dire dans le quadrilatère Dorchester, Lagauchetière, Jeanne-Mance et Saint-Urbain.

Il est évident que tout le monde sait qu'actuellement les ouvriers de la construction à Montréal se cherchent désespérément de l'emploi. Il n'y a presque pas de construction importante à Montréal qui se fait présentement. Finalement, des études récentes on révélé que le taux de vacances dans les immeubles à Montréal était à son plus bas niveau. Voilà, monsieur l'Orateur, en terminant, une foule de raisons qui justifient amplement le gouvernement canadien d'aller de l'avant avec ce projet et de terminer ce complexe fort important pour la vie économique de Montréal.

● (2205)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Je suis étonné que le député pose encore cette question après la réponse qui lui a été donnée lorsqu'il l'a posée la première fois à la Chambre.

Lorsqu'on m'a confié le portefeuille des Travaux publics, j'ai été fort surpris de voir qu'aucune étude n'avait été faite sur les besoins en espaces de bureaux à Montréal ni sur la faisabilité économique de ce projet en particulier. Ainsi, on nous laisse avec un trou à Montréal, un trou symbolique de la conjoncture du pays—peut-être pourrait-on y voir l'abîme dans lequel l'ancienne équipe nous a précipités et où elle nous a laissés avec ses politiques économiques débridées. Aucune étude n'a été effectuée sur cette question.

Une étude est actuellement en cours. Le député m'a reproché d'en avoir confié le soin—comme il dit—à un membre du parti conservateur mais je suis sûr que s'il consulte ses amis politiques de Montréal un peu plus qu'il ne consultait son propre ministère—je crois savoir qu'il ne s'est même pas rendu dans les locaux de l'Édifice Tupper où se trouve le siège du ministère des Travaux publics—autrement, il saurait que l'entreprise choisie est composée d'un conservateur, M. Dupras et deux autres associés, MM. Ledoux et Primeau, tous deux sympathisants bien connus du parti libéral. Les libéraux sont donc majoritaires dans une proportion d'au moins deux à un. Sans doute le député que je vois sourire sait-il que MM. Ledoux et Primeau sont d'anciens militants du parti libéral qui ont aidé le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox) et—qui d'autre?—le député de Papineau (M. Ouellet). Voilà donc deux fidèles travailleurs du parti libéral faisant partie d'une société chargée de vérifier si, au point de vue économique, le complexe Guy-Favreau est réalisable.

Je tiens à faire savoir au député que si le projet se justifie au point de vue économique, si le besoin de ce projet existe, si le gouvernement trouve légitime d'y consacrer l'argent des contribuables, le projet sera réalisé. Si au contraire il ne répond à aucun besoin et ne se justifie pas—ce que le précédent gouvernement aurait dû vérifier par des moyens appropriés avant de décider en 1972 de réaliser ce projet qu'il n'a mis en œuvre qu'en 1978—le gouvernement actuel devra prendre une autre décision à ce sujet.

La maison doit remettre son rapport avant la fin du mois. Le rapport sera mis à l'étude et on s'attardera à toutes les considérations nécessaires touchant la rentabilité économique du projet. Si notre étude aboutit à une conclusion positive, le projet aura le feu vert, mais si l'étude révèle que ce serait gaspiller l'argent des contribuables que de réaliser un projet qui a été lancé par le gouvernement précédent sans études suffisantes, les Montréalais devront donc, je le crains, se préparer à un refus et ils devront tâcher de trouver autre chose pour remettre les ouvriers du bâtiment de Montréal au travail, et les faire travailler à quelque chose de productif au lieu de leur faire construire un grand immeuble qui demeurera inoccupé, comme le craignait le gouvernement précédent sans cependant pousser la curiosité plus loin.

● (2210)

LE NORD CANADIEN—LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, le 12 novembre j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) s'il allait présenter sous peu au cabinet le projet de règlement du CEDA et s'il recommanderait l'approbation de l'entente de principe qu'avait signée le gouvernement précédent le 31 octobre 1978 ou s'il allait recommander des modifications à l'entente ou en remettre la ratification à plus tard. L'entente finale devait être ratifiée le 31 octobre de cette année. Le ministre n'a malheureusement pas répondu à mes questions ni tiré la question au clair pour le CEDA qui représente les 2,500 Inuvialuit du delta du Mackenzie.

Le 31 octobre, les Inuvialuit, c'est-à-dire les gens du CEDA, publièrent un communiqué de presse dans lequel ils affirmaient ceci:

> Le 31 octobre 1979 sera une date historique qui rappellera le jour où l'honorable Jake Epp n'a pas su respecter les obligations morales et légales du Canada envers les autochtones du Nord.

Le 31 octobre 1978, l'honorable Hugh Faulkner a signé avec les représentants de CEDA un accord de principe concernant les revendications des autochtones sur leurs terres et leurs ressources en vue de la réalisation de leur projet d'autonomie politique et économique. La grande majorité des 2,500 Inuvialuit, soit environ 98 p. 100 d'entre eux, a voté en faveur de cet accord de principe, dont l'une des dispositions prévoyait la ratification d'une entente finale le 31 octobre 1979. Que s'est-il passé depuis la victoire conservatrice? Le négociateur fédéral et les représentants du CEDA ne se sont pas réunis une seule fois depuis le 20 mai. Le ministre a eu deux entretiens avec les représentants de ce comité depuis sa nomination, mais il n'a pas sérieusement abordé la question de l'entente et de l'opinion qu'il en a.

Six mois après les élections, les négociations n'ont pas avancé d'un pouce. Pourtant, les représentants du CEDA avaient négocié de bonne foi avec l'ancien gouvernement, mais ils s'inquiètent de plus en plus du refus de négocier du ministre. En réalité, le CEDA estime que le ministre s'oppose aux dispositions de l'accord. Lorsque j'ai demandé au ministre s'il recevrait les représentants du CEDA, il m'a répondu qu'il le ferait le 14 novembre, mais, je vous le rappelle, c'est au procureur du CEDA qu'il a accordé une audience le 14 novembre. et il s'est contenté de dire qu'il s'entretiendrait plus tard avec les membres du CEDA. Je crois savoir que, lors de la rencontre avec les avocats le 14 novembre dernier, il n'a pas donné son opinion sur les prétendues violations, mais s'est engagé à remettre d'ici le 16 novembre au Comité un document énonçant ses réserves concernant l'accord. Nous sommes maintenant au 19 novembre et les représentants du Comité m'ont avisé ce soir qu'ils n'avaient pas encore reçu le document promis.

Comment les négociations peuvent-elles reprendre quand le ministre ne cesse de temporiser? Tous les groupes indiens et inuit suivent de très près l'évolution de la situation. La réaction du gouvernement ainsi que les mesures qu'il prendra auront de sérieuses répercussions sur toutes les autres négociations, celles des Nunavut, des Déné, du Conseil des Indiens du Yukon, sans compter les revendications particulières. N'ayant pu obtenir de réponse du ministre à la Chambre des communes, je lui ai alors posé de nouvelles questions le 13 novembre dernier devant le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre a répondu que le gouvernement conservateur retardait son approbation surtout parce que certains groupes autochtones des Territoires du Nord-Ouest lui avaient fait des recommandations au sujet de la revendication. Je pense qu'il voulait faire allusion à l'Association des Déné et des Kititmeot, c'est-à-dire les Inuit de la partie centrale de l'Arctique. Toutefois, comme je le lui ai d'ailleurs dit, il aurait fort bien pu apposer sa signature à un règlement final et laisser de côté les objections et les sujets de désaccord marginaux susceptibles d'être résolus par voie d'arbitrage, comme ce fut le cas lors de l'accord de la baie James avec les Montagnais et d'autres groupes de la région. Il a également déclaré avoir reçu des instances de députés concernant l'accord. Nul doute qu'il faisait allusion aux députés de l'ouest de l'Arctique ainsi que du Yukon, car ils sont bien connus pour leurs opinions plutôt défavorables à l'égard des revendications autochtones.

● (2215)

Une voix: Oh, oh!

M. Allmand: C'est indéniable. J'ai entendu dimanche matin le ministre des Travaux publics et ce fut très révélateur.

Enfin, le ministre a déclaré que l'étude des revendications du CEDA était retardée pour la durée de l'examen d'ensemble de la politique gouvernementale en matière de revendications auquel procède actuellement le cabinet. Nous ne savons toujours pas combien de temps cela prendra.

De nombreux Canadiens, y compris des groupes d'autochtones, estiment que la politique de l'actuel gouvernement constitue une véritable trahison de leurs droits. Ils mettent en doute la crédibilité du ministre et de son ministère. Lors de la réunion du comité, le ministre n'a pas su nous dire comment il interprétait un accord de principe. Ne s'estime-t-il pas lié par ses dispositions? Croit-il que le gouvernement canadien peut le révoquer unilatéralement? Tolérerait-il de la part d'un groupe d'autochtones un même rejet unilatéral si ce dernier se donnait de nouveaux représentants?

Aujourd'hui, le député de Cochrane (M. Penner) a fait remarquer que le conseil du Yukon, grâce aux nouveaux pouvoirs que lui a conférés le ministre, a adopté des modifications à l'ordonnance régissant la chasse qui retire pratiquement leurs droits de chasse et de pêche aux habitants du delta du Mackenzie dans le nord du Yukon.

M. Nielsen: Foutaises.

M. Allmand: C'est la vérité. On n'a pas répondu à la Chambre à ces questions aujourd'hui. Or, nous voudrions bien qu'on le fasse. Nous voudrions savoir ce que le ministre entend par entente de principe? Va-t-il la respecter? Va-t-il nous présenter l'entente définitive et ne pas nous faire attendre une éternité?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je vais essayer d'expliquer une fois encore au député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) ce qu'il en est du CEDA. Il a dit qu'un télex m'avait été envoyé le 31 octobre disant que c'était un bien triste jour, car je n'avais pas signé l'entente définitive. Je lui conseillerais de suivre d'un peu plus près les bulletins météorologiques parce que j'ai reçu un autre télex, le jour même, en provenance d'une collectivité des Territoires du Nord-Ouest me disant que c'était un bien beau jour parce que je ne l'avais pas signé. Le député devrait donc étudier la chose d'un peu plus près.

Je tiens à signaler au député que j'ai rencontré les avocats du CEDA jeudi dernier ainsi que le député qui les a toujours représentés, M. DeLurry. Je leur ai alors exposé ma conception de l'entente du CEDA et des ententes provisoires portant sur les sommes d'argent que le gouvernement du Canada doit verser à des dates fixes et par montant fixes, le tout se montant à dix millions de dollars d'ici 1981. J'ai également précisé que les terres ayant été choisies ne peuvent pas être retirées ou vendues à un autre groupe. Je leur ai demandé si, dans le cadre des arrangements provisoires, que nous considérions comme étant contractuels, le gouvernement avait enfreint, à un moment ou à un autre, l'entente du CEDA. Or, l'avocat du CEDA a signalé à plusieurs reprises que le gouvernement du Canada n'avait pas violé les arrangements provisoires en vertu de l'entente du CEDA.

M. Allmand: Ce n'est pas ce que dit le communiqué de presse.

M. Epp: Peu m'importe ce que dit le communiqué. J'ai eu une réunion avec eux. Je sais ce qu'il a dit et il y avait des témoins. C'est la première chose qu'il faut comprendre.

En deuxième lieu, le député dit que je n'ai pas signalé les différends au CEDA. J'ai rencontré les représentants du CEDA à Ottawa et à Inuvik. J'ai rencontré leurs avocats la semaine dernière. De plus, le 26 octobre, je leur ai envoyé un télex de six pages dans lequel je précisais les divers domaines où un accord définitif était douteux s'il n'y avait pas clarification au préalable.

Le député prétend que je n'ai pas exposé clairement au CEDA les questions en suspens, mais je crois en toute sincérité qu'il se trompe, parce que c'est exactement ce que j'ai fait, non seulement verbalement ici à Ottawa et dans les Territoires du Nord-Ouest, mais également par écrit. Le gouvernement veut régler les revendications territoriales, mais, en toute sincérité, il est inutile de régler une revendication territoriale et de signer un accord final avant d'avoir protégé les droits de tous les autochtones et non-autochtones de telle façon qu'ils puissent vivre en harmonie dans les Territoires du Nord-Ouest.

● (2220)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES DÉPENSES DU CANADA POUR L'AIDE À L'ÉTRANGER L'ANNÉE PROCHAINE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, ce soir, je dois traiter d'une question grave: l'écart qui existe entre l'aide fondée sur de belles paroles creuses et l'aide réelle.

Le 6 novembre, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (Mlle MacDonald) de m'assurer que les 15 millions de dollars d'aide que le gouvernement s'est engagé à fournir au Kampuchea, engagement que nous appuyons tous, n'ont pas été soustraits d'autres programmes d'aide offerts par le gouvernement ou par des organisations non gouvernementales. J'ai été choquée par sa façon désinvolte d'éviter de répondre à la question comme si de rien n'était, de glisser sur ce qui semble être sa politique d'aide. Cela ressemble étrangement à une politique hypocrite. Je me sens un peu comme Émile Zola en train de rédiger son fameux article «J'accuse» en quête de vérité et de justice pour Louis Dreyfus.

Personne ne conteste le besoin criant de fournir une aide immédiate et massive au Kampuchea. Un million d'enfants y meurent de faim; en tout, environ 2 millions et demi de gens sont mourants, affaiblis par la faim et la maladie. Tout le Canada est ému par leur sort et tout le Canada s'est engagé à fournir les 15 millions promis pour porter secours aux victimes de la tragédie qui se déroule dans ce pays. Mais quelle fierté peut-on ressentir à savoir que l'argent qui servira à tenir cet engagement a été retiré d'engagements précédents que nous avions pris d'aider d'autres réfugiés?

Je crois qu'on a retiré 2.5 millions de dollars du budget d'aide alimentaire et 2 autres millions du fonds d'urgence. Est-ce vrai? On m'a aussi dit qu'une autre somme de $500,000 de l'aide que nous fournirons au Kampuchea a été retirée de budgets qui avaient déjà été réservés à divers projets d'aide à des organismes non gouvernementaux, dont possiblement des projets d'aide à des réfugiés dans d'autres parties du monde.

Les organisations non gouvernementales elles-mêmes ne le savent pas; elles n'ont même pas été consultées à ce sujet. Tout ce qu'elles savent, c'est que l'argent qui devait servir à respecter des engagements précédents a disparu. Il ne reste que la rhétorique creuse et les projets de travaux sans les fonds qui devaient les payer, et pourtant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu l'audace de dire le 6 novembre:

> Je puis assurer à l'honorable représentante que l'attention et l'importance que nous portons au travail des organismes non étatiques va non pas diminuer, mais augmenter dans les années à venir.

Une augmentation? Comment parler d'augmentation si leurs fonds diminueront de $500,000?

En répétant ma question, j'aimerais également savoir ce qui reste des 10 millions qu'on doit toujours envoyer au Kampuchea. Sauf erreur, il ne reste pas assez d'argent dans les coffres de l'ACDI pour tenir cette promesse. Dès lors, où va-t-on prendre cet argent? Quel autre programme le gouvernement va-t-il sacrifier pour contenter le sabreur, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens)?

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à la première partie de la question que j'ai posée le 6 novembre. En fait, j'ai eu droit à d'habiles dérobades dictées par la politique au lieu d'une réponse honnête à une juste préoccupation. J'ai demandé qu'on m'assure que les dépenses du Canada au titre de l'aide extérieure pour l'an prochain seront rajustées pour tenir compte de l'inflation au Canada et à l'étranger de manière à ce que l'aide réelle ne subisse pas de diminution. On m'a répondu «que les sommes consacrées à l'aide aux pays émergents ne seront pas inférieures l'année prochaine, en dollars, à celles de cette année». Ce n'est pas une réponse: c'est une réponse éludée.

Tous les Canadiens savent à quel point l'inflation a réduit la valeur réelle du dollar. Tous les Canadiens peuvent sympathiser avec les habitants du Zaïre, qui a un taux d'inflation de 112 p. 100 cette année, et les habitants du Ghana, où le taux d'inflation atteindra presque 150 p. 100 cette année, selon certains.

Ce sont les gens auxquels l'honorable ministre faisait allusion dans son premier discours aux Nations Unies quand elle a demandé aux autres pays du monde de redoubler leurs efforts en vue d'aider tous les êtres humains à faire respecter leurs droits les plus fondamentaux qui consistent à être bien nourris, bien soignés, bien instruits et bien logés. «Les problèmes de la misère doivent être attaqués directement et de toute urgence pendant les années quatre-vingt», a-t-elle déclaré. Vu qu'il ne reste que 50 jours avant le début des années quatre-vingt, je demande encore une fois au gouvernement s'il fera sa part en augmentant les fonds affectés à l'aide étrangère en fonction du taux d'inflation dans les pays pauvres et en fonction du taux d'inflation au Canada.

Monsieur l'Orateur, j'espère obtenir une réponse à mes deux questions, à savoir si ce que j'ai dit à propos de l'argent qui a été pris pour remplir notre engagement envers le Kampuchea est vrai et si le gouvernement compte augmenter réellement l'aide accordée aux pays étrangers l'année prochaine.

● (2225)

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de répondre au député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett) au nom de mon collègue, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Roche). J'essayerai de me borner aux questions soulevées par l'honorable représentante.

Qu'on me permette tout d'abord de confirmer les assurances données à la Chambre il y a quelques jours par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald), soit que les sommes affectées au budget global et au programme d'aide de l'année prochaine ne seront pas inférieures à celles de cette année. Au fait, elles seront supérieures. Le député en conviendra, compte tenu des difficultés économiques que nous éprouvons à l'heure actuelle, nous devons faire preuve de la plus grande austérité en matière de dépenses du gouvernement et aucun programme n'échappera aux mesures de restriction.

Néanmoins, je crois que l'efficacité de notre programme d'aide ne sera en rien diminuée. Au contraire, la situation actuelle met notre imagination au défi et pourrait fort bien être à l'origine d'un programme d'aide plus efficace et de meilleure qualité. C'est à nous de veiller à ce que chaque dollar dépensé au titre de l'aide extérieure remplisse entièrement son but et profite vraiment aux gens auxquels il est destiné. Quelle que soit l'orientation nouvelle de notre politique d'aide, je puis vous assurer que les restrictions budgétaires ne nous empêcheront pas de faire face avec générosité aux situations d'urgence, comme le démontrent l'aide que nous avons récemment accordée aux réfugiés du Kampuchea, l'aide aux sinistrés de l'île Dominique, située dans les Antilles, et le nouveau programme d'aide alimentaire au Bengladesh.

En ce qui concerne les organisations non gouvernementales, le gouvernement tient à élargir et non pas à réduire leurs activités comme l'a prétendu le député. J'ai le plaisir de vous informer que nous mettons la dernière main au document de travail pour la révision de la politique d'aide extérieure. Très bientôt, un organisme parlementaire étudiera ce programme et les députés auront amplement l'occasion de contribuer à orienter notre programme futur. Je suis certain que le député de New Westminster-Coquitlam apportera une contribution fort valable et j'espère qu'elle participera à nos efforts.

Mlle Jewett: D'où viennent les 15 millions de dollars?

M. Knowles: Toujours pas de réponse.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS D'APPAREILS TWIN OTTER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que la société de Havilland Aircraft of Canada Limited fait obstruction aux travaux de la commission d'enquête sur la sécurité aérienne, qui se penche présentement sur les 29 accidents d'appareils Twin Otter survenus au cours des trois dernières années, en refusant de fournir des renseignements et des documents, et vu que cette société est une société de la Couronne, je propose, avec l'appui du député de Laprairie (M. Deniger):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est comptable de cette société envers le Parlement, ordonne à la direction de cette dernière d'aider dans toute la mesure du possible la commission à effectuer cette enquête très importante.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

ON RECOMMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONDAMNER L'ATTITUDE NÉGATIVE DE CERTAINS SPECTATEURS DURANT LE CHANT DE L'HYMNE NATIONAL À VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné la situation actuelle au Québec où le gouvernement provincial veut faire l'indépendance; étant donné qu'il faut montrer aux Québécois que le Canada anglais désire sincèrement garder le Québec au sein de la Confédération, et ainsi, lui accorder beaucoup de considération et de respect pour sa particularité culturelle; étant donné que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; étant donné que de nombreux spectateurs ont hué les quelques mots de français de l'hymne national lors de la partie de hockey Vancouver-Montréal à Vancouver dimanche soir dernier, je propose, appuyé par le député de Louis-Hébert (M. Dawson):

Que la Chambre condamne l'attitude négative de telles gens qui est contraire à l'unité canadienne.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LES MARQUES DE COMMERCE DE MARGARINE À FORTE TENEUR D'ACIDES GRAS TRANS-INSATURÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Il y a plusieurs semaines, monsieur l'Orateur, le gouvernement a refusé de rendre publique une étude que le gouvernement fédéral a financée et où figure la liste des marques de commerce de margarine qui ont une forte teneur en acides gras trans-insaturés qui peuvent mettre en péril la vie des personnes atteintes d'une affection cardiaque.

Grâce à la collaboration du *Kitchener-Waterloo Record,* nous avons pu mettre la main sur une partie de cette liste. Afin d'atténuer les craintes de la population, je propose, avec l'appui du député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de rendre publique la liste complète des marques de commerce de margarine qui, selon les conclusions de l'étude de la composition des différentes margarines que les laboratoires Alpha de Toronto a effectuée à la demande de la Commission canadienne du lait, renfermeraient une forte teneur en acides gras trans-insaturés.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LES DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

LE PRIX GONCOURT—ON RECOMMANDE DE RENDRE HOMMAGE AU GRAND ÉCRIVAIN ACADIEN Mme ANTONINE MAILLET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le Prix Goncourt est la plus prestigieuse récompense attribuée à un écrivain francophone pour l'ensemble de son œuvre littéraire, et étant donné que, pour la première fois, depuis sa fondation ce prix est accordé à un écrivain francophone né hors de la France, reconnaissant ainsi mondialement l'immense talent de ce grand écrivain acadien Antonine Maillet, je propose, appuyé par l'honorable député de Madawaska-Victoria (M. Corbin):

Que la Chambre exprime à Mme Maillet ses hommages pour l'honneur qui lui a été décerné hier, lequel rejaillit sur sa province, sur l'Acadie et sur le Canada.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE QUE DES FONDS SOIENT AFFECTÉS À LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE FÉDÉRAL À ROUYN-NORANDA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Je voudrais intervenir auprès du ministre des Postes (M. Fraser) et celui de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) au sujet d'une situation anormale qui existe dans ma circonscription, plus précisément dans les villes de Rouyn et de Noranda.

Depuis plus de sept ans et pour répondre à un urgent besoin causé par un manque d'espace et des conditions de travail inacceptables pour le personnel des Postes, du Centre de la main-d'œuvre et du ministère du Revenu national logé dans des locaux désuets, donc, depuis 1971, le ministère des Travaux publics s'est porté acquéreur d'un terrain, est-ce que les honorables ministres pourraient . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député peut-il proposer sa motion.

M. Tousignant: Monsieur le président, est-ce que les ministres titulaires de ces divers ministères pourraient faire connaître maintenant leurs besoins au ministère des Travaux publics, de sorte que celui-ci en tienne compte dans les dispositions de son budget de cette année pour la construction d'un édifice fédéral?

[M. l'Orateur.]

● (1410)

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS DE VIANDE DE VOLAILLE—ON DEMANDE LES RAISONS DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LES IMPORTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante.

Étant donné que l'accord canado-américain accorde aux producteurs américains de volailles 6.3 p. 100 du marché canadien du poulet d'ici le 31 décembre 1979, et étant donné que cet accord prévoit que les producteurs américains pourront livrer au Canada des quantités allant jusqu'à 52 millions de livres en 1981, ce qui sera certainement préjudiciable aux producteurs canadiens, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) soit chargé d'informer la Chambre des raisons de cet accord canado-américain qui semble avantager le producteur américain au détriment du producteur canadien.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

GLACE BAY (N.-É.)—LE PROJET-PILOTE DE NETTOYAGE DU CHARBON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement.

Comme les Canadiens et les députés ont exprimé récemment leur préoccupation au sujet des effets de la pluie acide et en raison du vaste potentiel énergétique des houillères de la Nouvelle-Écosse, je propose appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources offre une assistance financière au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pourqu'elle puisse mettre en route un projet-pilote pour l'aménagement d'une chambre à combustion pourvue d'un lit fluidisé à Glace Bay afin de nettoyer le charbon dont la teneur en souffre est assez élevée.

M. l'Orateur: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

VENEZUELA—EXPRESSION DE CHAGRIN ET D'INQUIÉTUDE À LA NOUVELLE DE L'ENLÈVEMENT DE M. JAVIER RUPEREZ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White-Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement.

M. Rafael Caldera, ancien président du Venezuela et actuellement président du conseil interparlementaire de l'Union interparlementaire, m'a signalé que M. Javier Ruperez, député à la Chambre basse espagnole et secrétaire aux affaires étrangères de l'Union du centre démocratique, avait été enlevé par des terroristes. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Denis (M. Prud'Homme):

Que la Chambre envisage avec tristesse et inquiétude l'enlèvement de M. Javier Ruperez, député à la Chambre basse espagnole et secrétaire aux affaires étrangères de l'Union du centre démocratique, ferme défenseur des droits de la personne, et espère vivement qu'il sera libéré immédiatement.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

LES NOMINATIONS AU SÉNAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné les résultats des élections complémentaires d'hier, malgré la participation du premier ministre lui-même, comme il pourrait se sentir personnellement responsable de la défaite de ses candidats, je propose, appuyé par le député de Restigouche (M. Harquail):

Que le premier ministre donne l'assurance à la Chambre qu'il ne va pas remplir l'autre endroit de candidats conservateurs défaits, ceux-ci ou bien d'autres.

* * *

[*Français*]

LES DÉCORATIONS ET LES DISTINCTIONS

LE PRIX GONCOURT—ON RECOMMANDE AU GOUVERNEMENT DE FÉLICITER M^me^ ANTONINE MAILLET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question d'actualité et pressante, mais pas du tout rédigée dans les mêmes termes que celle du député de Sherbrooke (M. Pelletier).

Étant donné que le prestigieux Prix Goncourt est attribué pour la première fois de son histoire à une œuvre littéraire canadienne et acadienne par surcroît; étant donné que la lauréate, M^me^ Antonine Maillet, auteur de *Pélagie-la-Charette*, contribue par ses écrits à faire rayonner l'Acadie de par le monde, je propose, appuyé par les députés de Mercier et Sherbrooke (M^me^ Hervieux-Payette et M. Pelletier):

Que le secrétaire d'État du Canada, grand patron des programmes de soutien aux minorités de langues officielles, prenne l'engagement formel de féliciter M^me^ Maillet en notre nom à tous et de multiplier ses efforts pour encourager tous les Canadiens, particulièrement ceux et celles vivant dans un contexte linguistique minoritaire, à atteindre le même niveau d'excellence que M^me^ Maillet.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—L'INCIDENCE SUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il ressort clairement du résultat des élections complémentaires d'hier que non seulement nous devons nous attendre à la nomination de nouveaux sénateurs mais que les Canadiens sont vraiment inquiets de l'attitude du gouvernement actuel. Le *Globe and Mail* nous apprenait en outre ce matin que le caucus libéral lui-même s'interroge sérieusement sur l'attitude du gouvernement, notamment en ce qui a trait à sa politique en matière de taux d'intérêt et aux répercussions de cette politique sur les petites entreprises.

Ma question, monsieur l'Orateur, est la suivante: étant donné que les petites entreprises traversent une période difficile et que le ministre chargé des Petites entreprises . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je prierais le député de bien vouloir poser sa question.

M. Phillips: Étant donné que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie a de nombreuses responsabilités, notamment la conversion au système métrique, les sociétés de la Couronne, . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député se rend-il compte qu'il en est à son troisième préambule? Je crois qu'il ferait mieux de poser sa question.

Des voix: Bravo!

M. Phillips: Ma question est fort simple, monsieur l'Orateur. Le premier ministre voudrait-il nous dire ce qu'il est advenu de la promesse conservatrice de créer un secrétariat permanent des petites entreprises, qui défendrait les intérêts des petites entreprises en cette période difficile?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis très satisfait du temps et de l'expérience pratique que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie consacre à l'élaboration de programmes destinés à stimuler les petites entreprises canadiennes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous donnons suite à cet engagement, comme à tous ceux que nous avons pris, et nous présenterons plus tard dans la session des mesures précises visant à encourager les petites entreprises.

M. Phillips: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais rappeler au premier ministre . . .

Une voix: Un autre discours.

M. Phillips: . . . que le critique de la petite entreprise de l'opposition a réclamé, en novembre dernier, que le ministre d'État à la petite entreprise protège les petites sociétés contre ce qu'il a appelé des «taux d'escompte exorbitants», et qui deviennent plus exorbitants que jamais. Le premier ministre peut-il nous dire quelles mesures précises son gouvernement proposera, éventuellement, en vue de protéger les petites entreprises contre les répercussions des taux d'intérêt sans cesse croissants?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne puis pour l'instant les dévoiler au député. Mais, comme il le verra plus tard, certaines de ces mesures feront partie de la politique budgétaire du gouvernement.

LA PETITE ENTREPRISE—LA MODIFICATION DE LA LOI EN VUE DE DIMINUER LE NOMBRE DES FAILLITES

M. Maurice Harquail (Restigouche): Étant donné que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie n'est pas à la Chambre aujourd'hui; étant donné par ailleurs que le ministre de l'Industrie et du Commerce ne siège pas ici et comme je doute que le voisin de fauteuil du premier, le ministre d'État chargé du Commerce international qui, me dit-on, se charge de répondre aux questions se rapportant à l'industrie et au commerce . . .

Des voix: Question!

M. Baker (Nepean-Carleton): Quel mauvais goût!

M. Harquail: . . . je vais donc poser ma question au premier ministre. Ce dernier pourrait-il dire à la Chambre, compte tenu de la position défendue par son ancien critique, quelle est l'attitude actuelle du gouvernement à l'égard de la réduction du taux de faillite applicable aux petites entreprises canadiennes? Pourrait-il également dire à la Chambre quand il compte présenter des amendements visant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises afin d'atténuer la gravité de la situation?

Une voix: La situation n'a rien de grave.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous prenons très au sérieux tous les cas de faillites de petites entreprises dans notre pays. Ainsi, les programmes économiques que nous nous proposons d'appliquer visent à créer une conjoncture permettant aux grandes entreprises, et surtout aux petites, de prospérer.

● (1420)

M. Harquail: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse de nouveau au premier ministre. Maintes fois, l'ancien critique de l'opposition en matière de petites entreprises a déclaré qu'un gouvernement conservateur élargirait le cadre du programme d'aide aux petites entreprises pour inclure les fonds de roulement ainsi que les capitaux d'investissement. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre aujourd'hui ce qu'est la politique du gouvernement en ce moment, ce qu'elle sera plus tard et quand nous pouvons espérer que son gouvernement la présente à la Chambre?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne saurais donner de date précise. J'imagine que le député pose la question sérieusement; quant à nous, nous sommes en train d'examiner sérieusement toute une gamme de mesures que le gouvernement pourrait adopter pour aider la petite entreprise.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES MESURES POUR AMÉLIORER LE SORT DES RETRAITÉS ET AUTRES PERSONNES À REVENU FIXE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que Statistique Canada a annoncé aujourd'hui que les bénéfices du secteur manufacturier pour le troisième trimestre de cette année étaient de 54.1 p. 100 supérieurs à ceux enregistrés l'an dernier pour la même période, étant donné que la vie chère pose de graves difficultés aux retraités et aux personnes à revenus fixes ou aux économiquement faibles et étant donné que les Canadiens ont clairement fait comprendre hier au Parlement et au gouvernement actuels qu'ils désiraient qu'ils prennent des mesures pour réduire le coût de la vie, le premier ministre serait-il disposé à revenir sur la réponse qu'il m'a donnée vendredi dernier lorsqu'il a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de prendre des mesures précises, par exemple de soutenir le prix du pain ou du lait, pour venir en aide immédiatement aux Canadiens qui doivent lutter désespérément pour faire face à l'augmentation du coût de la vie?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de saisir cette occasion de féliciter le leader du Nouveau Parti Démocratique à la Chambre de la victoire de son parti hier aux élections partielles de Prince Albert.

Une voix: Bravo!

M. Clark: Je me permettrai de lui dire que nous ne songeons pas à revenir sur la position que j'ai fait connaître à la Chambre au sujet des mesures particulières sur lesquelles il m'a interrogé l'autre jour.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, étant donné que les profits ont également augmenté dans le secteur des produits de fabrication et de transformation, alors surtout que le prix des fruits et légumes frais ne cesse d'augmenter, de sorte qu'en général les retraités et autres économiquement faibles ont bien du mal à survivre, le premier ministre ne trouve-t-il pas qu'il n'est pas juste de demander, particulièrement aux personnes du troisième âge à la retraite qui ont été victimes de la crise des années 30, de prendre leur mal en patience jusqu'à ce que la situation s'améliore? N'y a-t-il pas quelques mesures précises que pourrait prendre dès maintenant le gouvernement pour venir immédiatement en aide à ceux qui en ont besoin?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, d'après nous la façon la plus efficace pour nous d'intervenir et la plus avantageuse pour les personnes âgées et d'autres, est de redonner de la vigueur à l'économie canadienne, notamment dans le secteur de la fabrication, de sorte que tous les Canadiens puissent profiter des avantages que procure une économie vigoureuse.

Je partage les sentiments du député à l'égard de la situation des personnes âgées, surtout de celles qui ont un revenu fixe. Je lui ai déjà dit que si notre politique relative aux prix du pétrole fait l'objet de changements, nous présenterons une mesure, dans le cadre de la politique elle-même ou dans le budget, visant à aider les Canadiens, surtout les citoyens âgés qui souffriront le plus de l'effet de ces hausses.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, dans la soirée où le premier ministre a fait rapport à la Chambre du résultat de la conférence des premiers ministres, je lui ai demandé si la phrase qu'il vient juste de dire signifiait qu'il y aurait une augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse ou du supplément. Il m'a répondu que j'avais mal compris sa réponse et que je devrais attendre de plus amples informations.

Je voudrais savoir si ce qu'il vient de dire signifie que le gouvernement songe à verser aux personnes âgées un supplément de pension ou une allocation spéciale de manière à ce qu'elles n'aient pas endurer indéfiniment un sort cruel, mais reçoivent dès maintenant une aide financière susceptible de les aider à faire face à la hause incessante du coût de la vie que nous inflige le gouvernement.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je dois demander au député d'attendre que nous exposions les détails de la mesure que nous choisirons, ce qui ne devrait plus tellement tarder maintenant. Je préciserai cependant que nous ne proposerons pas une augmentation générale de la pension de sécurité de la vieillesse ni du supplément à cette pension. Nous cherchons précisément des réponses aux augmentations du coût de l'énergie, des moyens qui nous permettraient de neutraliser les répercussions de ces coûts pour les Canadiens, en particulier les Canadiens âgés qui seront touchés le plus gravement.

* * *

● (1425)

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—LES MESURES POUR AIDER LES PETITES ENTREPRISES

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que les taux d'intérêt absolument inouïs ruinent les petites entreprises du Canada, le ministre peut-il nous dire s'il entend respecter les promesses faites par certains porte-parole de son parti il y a quelque temps, c'est-à-dire accorder un crédit d'impôt aux Canadiens qui investissent dans les petites entreprises, qui achètent des actions de petites entreprises? Cet apport de capitaux allégerait le fardeau énorme que doivent supporter ces entreprises qui sont endettées.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la loi comporte déjà un certain nombre de dispositions destinées à aider les petites entreprises, et le député le sait. Nous verrons au moment de la présentation du budget ce que nous pourrons faire d'autre pour venir en aide aux petites entreprises qui souffrent des taux d'intérêt élevés au même titre que les agriculteurs, les pêcheurs et tous les autres Canadiens.

Nous espérons que ces taux élevés ne sont que temporaires. Naturellement, la meilleure solution est de gérer l'économie de façon à créer des conditions propices à la baisse des taux d'intérêt en général. C'est ce que nous espérons réaliser. En attendant, il faudra attendre le budget pour annoncer tout autre mesure nouvelle.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, j'en conclus que l'on a abandonné l'idée d'un crédit d'impôt pour ce genre d'investissements, bien qu'on l'ait promis. Ma question supplémentaire a trait au secret budgétaire derrière lequel le ministre se retranche. Je me demande s'il pourrait donner suite au rapport présenté au ministre des Finances par l'Association canadienne d'études fiscales en 1977, je crois, afin d'essayer de modifier cette règle de façon que nous puissions soutenir un débat plus constructif à la Chambre au cours de la période précédant la présentation du budget.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, après 16 années, cela fait vraiment plaisir d'entendre les députés d'en face dire qu'il faudrait se montrer moins strict sur le plan du secret qui entoure le budget ainsi que sur le recours au secret en général. Ils excellaient pourtant dans ce domaine. Je me réjouis de constater qu'ils ont épousé nos thèses. Le député ne devrait rien prendre pour acquis, qu'il s'agisse des crédits d'impôts ou de quoi que ce soit. Il ne faut rien prendre pour acquis, dis-je.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT A MODIFIÉ LA DÉFINITION DU MOT «DOMESTIQUE» DANS SA POLITIQUE RELATIVE À LA LOCATION D'AUTOMOBILES AUX AÉROPORTS

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports et a trait à sa politique relative au comptoir de location d'automobiles dans les aéroports.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et au peuple canadien pourquoi, dans sa politique, il a jugé bon de modifier la définition du mot «domestique» qui incluait des compagnies comme Tilden, Holiday, Host, et de le remplacer par le mot «canadien», de façon à inclure dans l'expression «canadien» des compagnies comme Avis, Budget, Hertz, Thrifty et Dollar?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): En réponse à la question du député, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que nous avons effectivement considéré la définition d'une entreprise canadienne au titre du programme de location d'automobiles. Nous avons choisi une définition canadienne conforme à la législation actuelle et notamment à la loi sur l'examen des investissements étrangers, à la loi de l'impôt sur le revenu, à la loi sur les banques et surtout à la réglementation sur les transporteurs aériens qui prévoit que c'est le titre de propriété plutôt qu'un sigle ou une marque de commerce qui permet de définir une entreprise comme étant canadienne. Je suis convaincu que le député n'est pas en train de laisser entendre que nous devrions frapper d'interdiction tous les détenteurs d'une licence d'exploitation d'origine étrangère.

[*Français*]

M. Deniger: Le ministre devrait réaliser la différence qui existe entre une personne morale et une personne physique ainsi que celle qui existe entre une définition qui s'applique à une politique générale et une autre qui s'applique à une politique particulière. J'aimerais donc savoir s'il peut dire à la Chambre et au peuple canadien si des instances ont été faites par les sociétés Tilden et Holiday à cet effet, s'il a l'intention de modifier sa politique que nous jugeons discriminatoire à l'égard des compagnies canadiennes, et de changer l'échéance qui doit avoir lieu d'un jour à l'autre.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Oui monsieur l'Orateur. Les sociétés Tilden et Holiday m'ont présenté des instances. J'ai aussi reçu beaucoup de représentations de la part de députés de tous les partis à la Chambre lesquels ont des points de vue d'ailleurs divergents. Il serait peut-être intéressant de noter et je suis sûr que le député le sait, que la société Holiday réalise une partie importante de son volume d'affaires à l'étranger et que la société Tilden est associée à deux entreprises étrangères qui lui accordent des chances égales.

Comme doit le savoir le député, il s'agit là d'une question très difficile. Je l'ai bien étudiée. J'ai reçu des instances de la part de tous les partis représentés à la Chambre. Je crois que nous avons fini par trouver une définition conforme qui permet vraiment d'accorder la préférence aux exploitants canadiens.

* * *

● (1430)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE OÙ EN EST LE PROGRAMME CONJOINT

M. Rod Blaker (Lachine): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Approvisionnements et Services, je poserai ma question au ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre n'aura pas à invoquer l'imminence de son budget, car il y a à peine deux mois, le gouvernement annonçait que plusieurs ministères allaient associer leurs efforts pour aider davantage la petite entreprise—son propre ministère, celui des Approvisionnements et Services et celui des Petites entreprises. Plusieurs milliards de dollars sont sans doute affectés à cette fin aux trois ministères. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en est ce programme conjoint?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Je pense que les choses vont assez bien. Je dois cependant signaler au député que malheureusement, le ministère de l'Expansion économique régionale ne dispose pas de milliards de dollars. En fait, l'ensemble des ministères intéressés ont collectivement à peu près 8 milliards à affecter à l'expansion économique. Nous avons bon espoir d'atteindre un objectif que son parti n'avait pas réussi à réaliser, nommément une collaboration étroite entre l'Expansion économique régionale et les principaux ministères d'exploitation.

Nous espérons pouvoir annoncer à l'avenir quelques programmes qui témoigneront de l'importance que nous accordons au développement économique.

M. Blaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est responsable des programmes de l'Expansion économique régionale de même que des programmes semblables de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Or, il serait important, avec la tenue prochaine du référendum québécois, que les subventions fédérales à la province soient plus visibles pour la population du Québec. Dans ces conditions, le ministre a-t-il songé à des mesures concrètes afin que l'argent ainsi dépensé dans la province soit perçu par tous les Québécois comme étant le fruit des impôts que paient tous les Canadiens?

M. MacKay: Je comprends parfaitement la préoccupation du député. Sa remarque est fondée et a fait l'objet d'interventions tant de ses collègues que d'autres députés de la Chambre. Cependant, à part une campagne raisonnable d'information et de relations publiques, je ne vois pas quelles mesures nous pourrions prendre sauf peut-être de demander à tous les députés de renseigner leurs électeurs, en toute honnêteté et franchise, sur l'aide assurée par le gouvernement fédéral. Mais il n'est pas question de consacrer des sommes considérables à une campagne de publicité ou de vanter exagérément le rôle que nous jouons dans ces programmes conjoints, car cela pourrait aboutir au contraire de l'effet recherché.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A REÇU DES INSTANCES DU QUÉBEC DEMANDANT UNE RÉDUCTION DES IMPORTATIONS DE VOLAILLE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Le 9 novembre dernier, en l'absence du ministre de l'Agriculture, j'avais posé ma question au très honorable premier ministre au sujet de l'entente canado-américaine relativement aux importations de volaille des États-Unis. Le premier ministre avait répondu qu'il prenait cette question en considération et qu'il allait s'entretenir avec les ministres responsables. Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture si, à la suite de cette entente, il a reçu des instances du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de la province de Québec exprimant le mécontentement des producteurs de volaille de la province de Québec et également les intentions du gouvernement provincial de se retirer de l'entente nationale sur la commercialisation de la viande de volaille au Canada.

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens à garantir au député que j'ai en effet des contacts fréquents avec le ministre provincial. J'ai lu certains articles selon lesquels il aurait fait des déclarations à ce sujet, mais il ne s'est pas directement adressé à moi pour signaler qu'il compte demander aux producteurs de poulet à griller du Québec de se retirer de l'Office. S'il songe vraiment à le faire, j'espère qu'il changera d'avis.

[*Français*]

L'IMPORTATION DE VOLAILLE—ON DEMANDE QUE LES PERMIS SOIENT ACCORDÉS À L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DU POULET

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné qu'il faut toujours porter une certaine attention à ce que rapportent les journaux lorsque des ministres font des déclarations et étant donné que le 9 novembre les producteurs de volaille de l'Ontario et du Québec sont venus ici sur la colline parlementaire demander au gouvernement d'opérer une révision en rapport avec cette entente canado-américaine, est-ce que le ministre pourrait rassurer la Chambre et évidemment les producteurs pour qu'éventuellement tous les permis qui seront accordés pour faire de l'importation de volaille soient accordés à l'Office canadien de commercialisation du poulet afin de protéger les producteurs de volaille dans leur domaine respectif c'est-à-dire au niveau de leurs quotas de production?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Pour répondre à la question supplémentaire du député, je tiens à bien préciser que mon ministère n'accorde pas de permis supplémentaires. Je suis cependant certain qu'avant que le gouvernement ne songe à accorder des permis supplémentaires, il demanderait d'abord à l'Office national s'il peut satisfaire à la demande. Si les producteurs canadiens sont incapables de satisfaire à la demande du marché canadien, le ministre de l'Industrie et du Commerce devrait alors songer à accorder des permis supplémentaires.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'INGÉRENCE DU GOUVERNEMENT DANS LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. A la fin de la semaine dernière, le ministre a mentionné en passant qu'il songeait à établir une commission chargée d'examiner les conflits ouvriers dans les secteurs d'intérêt public. A cause des pouvoirs qui lui seraient confiés, cette commission soustrairait de tels conflits à l'autorité du Parlement puisqu'il semble qu'elle pourrait ordonner que les grèves légales soient reportées de 20 jours. Il s'agit donc d'un effort délibéré de la part du gouvernement en vue de détourner l'attention du public des graves problèmes économiques qui existent au Canada. Le ministre peut-il nous dire pourquoi il juge nécessaire de s'immiscer ainsi dans la négociation collective en prenant des mesures aussi draconiennes?

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Je remercie le député de me donner l'occasion de répondre encore une fois à cette question. Il sait que ce que nous essayons de faire et ce que nous espérons faire pendant la session, c'est de présenter une mesure qui préviendra les effets négatifs des arrêts de travail dans les services essentiels. Comme je l'ai dit, nous essaierons de présenter cette mesure au cours de la session actuelle.

Il n'y a pas eu d'intervention intempestive dans le processus des négociations collectives. Nous espérons que lorsque le projet de loi sera présenté et que le député aura pu en étudier les dispositions, il en verra la nécessité, si limitée soit-elle, et l'appuiera.

M. Rodriguez: C'est sans contredit une tentative délibérée pour duper le Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Étant donné que cette proposition fait du ministère du Travail à la fois un médiateur et un policier et que le ministre s'est vanté récemment d'une baisse des règlements salariaux, disant que 95 p. 100 des négociations et des différends ouvriers au Canada se règlent à l'amiable, pourquoi change-t-il la politique du ministère du Travail et d'un défenseur des travailleurs canadiens en fait-il un policier pour le compte de la Chambre de commerce du Canada?

M. Alexander: J'ai beau être habitué au débordement de paroles du député, je reste quand même tout interdit. Essentiellement la mesure, telle que l'ont conçue les fonctionnaires du ministère du Travail, servira à diminuer l'incidence des grèves dans les secteurs de services essentiels. L'heure est à l'austérité, que cela plaise au député ou non. Je crois que cette mesure s'impose et qu'elle a l'appui du public. Si le député veut s'opposer à la mesure que nous avons l'intention de proposer, et que nous allons proposer, c'est son affaire, et il devra prendre la responsabilité de ses actes.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1440)

LA DÉFENSE NATIONALE

LES DIFFICULTÉS QU'ON ÉPROUVERAIT AVEC LE MOTEUR DU NOUVEL AVION DE CHASSE

L'hon. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre a en sa possession des renseignements selon lesquels on éprouve d'énormes difficultés avec le moteur du F16 de même qu'avec les avantages industriels multiples et le F18A ne répond pas aux normes de rendement prévus au chapitre de la vitesse, des coûts et du rayon d'action. Compte tenu de ces difficultés, le ministre envisagerait-il d'étendre la concurrence au F18L?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir soulevé aujourd'hui la même question qu'il y a à peu près une semaine. A vrai dire les deux sociétés qui fabriquent ces avions nous offrent d'excellents avantages industriels multiples. Les problèmes qu'éprouve la General Dynamics avec le moteur F100 destiné au F16 sont notoires et il lui faudra ou bien mettre au point un nouveau moteur, ou alors perfectionner le moteur actuel. Il me semble peu probable qu'une société comme celle-ci qui a déjà vendu près de 1,600 avions, se contente d'un moteur qui n'a pas le rendement voulu.

En ce qui concerne le F18A, les imperfections que relevait l'article dont a parlé le député sont relativement peu importantes et, chose certaine, elles seront corrigées.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE PRÉSUMÉ INCIDENT ANTI-CANADIEN-FRANÇAIS À VANCOUVER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. J'imagine que le très honorable premier ministre a été mis au courant d'un fait grave qui est survenu en fin de semaine, à Vancouver, à l'occasion d'une partie de hockey entre Montréal et Vancouver. Lorsque l'hymne national du Canada a été chanté en partie en français, plusieurs personnes ont décidé de huer. Le très honorable premier ministre pourrait-il dire s'il est prêt à condamner des actes de ce genre et s'il est prêt à appuyer en fin de compte le caractère bilingue du Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je regrette profondément les gestes comme celui décrit par l'honorable député, et je crois qu'une des choses que nous pouvons faire comme députés d'un Parlement fédéral bilingue, c'est d'utiliser les deux langues officielles à Vancouver comme à Chicoutimi.

* * *

[*Traduction*]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LES DERNIÈRES DÉCISIONS RELATIVES AUX DROITS DE PASSAGE

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Au cours de la dernière campagne électorale, beaucoup de candidats dans ma région ont prétendu qu'on allait réduire les droits de passage sur la Voie maritime. Depuis, le ministre d'État (Transports) a affirmé le contraire, c'est-à-dire que les droits de passage sur la Voie maritime seraient exigés à compter du 1er avril. Tout récemment, nous avons assisté à un nouveau revirement.

D'une part, a-t-on étudié la question avec les armateurs du Canada, et d'autre part, y a-t-il du nouveau au sujet des droits de passage sur la Voie maritime, dont le ministre pourrait faire part à la Chambre et aux Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière campagne électorale, le parti conservateur avait fait savoir qu'il n'augmenterait pas les droits de passage sans avoir dûment étudié la question au préalable. Or nous nous préparons à mettre sur pied un conseil consultatif qui, entre autres choses, envisagera l'augmentation de ces droits à l'avenir et décidera si ces augmentations sont vraiment nécessaires.

M. Parent: Monsieur l'Orateur, au sujet de ce conseil consultatif que le ministre entend créer, pourrait-il nous donner une idée de sa composition possible ou probable—des hommes et des femmes qui vont y siéger—et nous dire à quel moment il va être créé, afin que ses règles de fonctionnement puissent être comprises de ses membres et de nous tous qui nous occupons de la Voie maritime et de ses tarifs?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je vais m'y engager. Nous sommes en train de définir la mission de cet organisme. Les postes seront portés à la connaissance de la Chambre et des Canadiens. Je m'occuperai personnellement de faire parvenir au député le texte de la mission, et j'espère qu'il a des suggestions à faire à ce sujet.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

LE DÉBAT RÉFÉRENDAIRE—L'ATTITUDE DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État et c'est essentiellement pour tenter de clarifier le rôle que jouera la société Radio-Canada dans le débat référendaire au Québec.

Compte tenu, entre autres, du mandat de la société, tel qu'il est défini dans la loi sur la radiodiffusion, c'est-à-dire de renforcer le tissu canadien, le ministre pourrait-il dire ses réactions quant à la position qu'a prise le président de Radio-Canada la semaine dernière quand il déclarait que la société ne se mouillerait pas les pieds dans le débat, qu'elle se contenterait plutôt de rapporter fidèlement et avec égalité, autant le point de vue fédéraliste que le point de vue séparatiste, et quant à y être, j'aimerais que le ministre nous donne ses réactions sur l'actuelle politique commerciale de Radio-Canada, qui est de refuser systématiquement de vendre de l'annonce payée sur les ondes au mouvement Pro-canadien. Enfin, si le ministre a du cœur au ventre, il pourrait peut-être dire s'il a l'intention de donner des directives à la société pour qu'elle joue, il me semble, un rôle un peu plus positif que cela dans le débat référendaire.

[*Traduction*]

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le député sait que Radio-Canada est un organisme autonome relevant du Parlement, d'après un statut très clair défini il y a plusieurs années par une loi.

En ce qui concerne la situation délicate en même temps que difficile d'avoir à agir sensément et équitablement pendant la période référendaire, je pense que la déclaration faite la semaine dernière par le président de Radio-Canada à Montréal, et dont a parlé le député, constituait justement de sa part un geste sensé répondant à l'obligation qu'a Radio-Canada d'informer les Canadiens des grandes questions d'intérêt public, parmi lesquelles celle-ci figure évidemment.

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE QUELLE EST LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIVE À LA POSITION DE RADIO-CANADA

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le président, si le ministre entend rester «assis sur la clôture» autant que le président de la société Radio-Canada, j'aimerais, moi, afin d'obtenir une réponse, demander au très honorable premier ministre du Canada, peut-être enfin, que ses services d'information lui laissent savoir, entre autres, que la société Radio-Canada entend suspendre la diffusion de l'émission La politique fédérale dans le cours du débat référendaire, et que ses informateurs ne lui disent pas que le très honorable premier ministre du Québec, lui, est en train d'étendre les pouvoirs de la société Radio-Québec; j'aimerais, dis-je, demander au très honorable premier ministre si la position que vient de nous donner son ministre, savoir, s'asseoir et regarder le pays s'effriter sans rien faire ni rien dire, reflète bien la politique du gouvernement.

Une voix: «Rester sur la clôture.»

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons nullement l'intention de laisser le Canada disparaître ou être démembré. Et nous n'avons aucune intention de changer la réputation valable d'un mécanisme de l'unité canadienne, savoir, la société Radio-Canada. Je crois que, étant donné les circonstances, le rôle difficile de la société Radio-Canada est celui indiqué par son président, M. Johnson. Ce rôle a été celui de ses prédécesseurs dans le passé, comme présidents de cette société de la Couronne. C'est, comme le ministre l'a dit, un rôle que nous pensons sage étant donné les circonstances.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ACHAT D'UN TRANSBORDEUR DE VOITURES EN EUROPE—LA RAISON POUR LAQUELLE IL N'EST PAS CONSTRUIT AU CANADA

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question au premier ministre j'aimerais, si on me le permet, dire au nom de mes collègues que nous regrettons comme le premier ministre le comportement des spectateurs de Vancouver à l'égard de notre hymne national, que beaucoup de mes amis et de gens de la région de Vancouver prennent souvent parti pour les *Canadiens* de préférence à l'autre grande équipe de l'Est dirigée par cet excellent patriote canadien qu'est Harold Ballard.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique aurait l'intention d'acheter en Europe un transbordeur de voitures pour desservir la côte de la Colombie-Britannique. Comme la conclusion d'un pareil marché serait nuisible ou du moins peut-être défavorable aux perspectives d'emploi et à la balance des paiements, le premier ministre peut-il nous dire si le ministre d'État aux Transports exposait la politique du gouvernement lorsqu'il a fait la déclaration suivante que je prends au hansard:

... je suis persuadé qu'un transbordeur payé avec des dollars canadiens et subventionné par les Canadiens doit être construit au Canada.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État aux Transports exprime la politique du gouvernement quand il parle à la Chambre.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire ...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Cape Breton-The Sydneys.

● (1450)

LES SUBVENTIONS VERSÉES À LA CLARKE STEAMSHIPS LTD. POUR SON SERVICE À TERRE-NEUVE

M. Russell MacLellan (Cap Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il me dire si son ministère songe à augmenter les subventions versées à la Clarke Steamships Ltd. pour son service de transports maritimes à Terre-Neuve?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit pendant la séance du comité ce matin, la question est encore à l'étude.

* * *

LES FINANCES

LA MODIFICATION DU PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que les résultats des élections partielles hier soir dénotent une désapprobation marquée des réalisations de son gouvernement depuis six mois et démontre clairement ...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: ... que le gouvernement actuel est un gouvernement minoritaire qui doit compter sur l'appui de la Chambre, le premier ministre est-il disposé à faire accepter par son gouvernement des amendements au bill relatif au crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire, afin d'aider l'industrie locative durement éprouvée et les propriétaires qui doivent renégocier leurs hypothèques, ou donnera-t-il raison à son ministre des Finances (M. Crosbie) qui essaie de provoquer des élections avec ses airs de matamore, par ses bravades et ses rodomontades?

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Est-il prêt à accepter des amendements?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député comprendra que sa question est déficiente à deux ou trois égards: elle commence par souhaiter des amendements et finit sur un ton de dispute. Le député voudra peut-être poser une question supplémentaire.

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Le gouvernement est-il prêt à accepter des amendements à son projet de loi afin d'offrir de l'aide dans le domaine du logement, ou se contentera-t-il de provoquer des élections, comme l'a laissé entendre le ministre des Finances hier soir?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si je peux me permettre de répondre au premier candidat . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je m'excuse. Notre gouvernement examinera, bien sûr, les amendements raisonnables, tout comme il résistera naturellement à toute tentative d'obstruction qui priverait les Canadiens du bénéfice de ce projet de crédit d'impôt l'an prochain.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE BILL C-20—ON DEMANDE SI DES DISPOSITIONS VISANT L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX FAMILLES MONOPARENTALES SONT PRÉVUES

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Je pense que nous discutons d'une question assez sérieuse pour que l'on écoute ma question. Je demande donc au premier ministre si, en reconsidérant les amendements au bill C-20, il est disposé à donner une aide aux locataires, soit aux personnes âgées et aux familles monoparentales lors des modifications apportées à ce bill.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je viens de le dire, nous sommes disposés à considérer les amendements sérieux à notre projet de loi, mais nous espérons qu'il y aura une détermination chez les partis d'opposition visant à encourager toute la célérité possible, afin que les Canadiens puissent bénéficier de notre programme de crédits d'impôt l'année prochaine.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE QUELLE EST LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIVE AU TRANSFERT AUX PROVINCES DES PROJETS D'ISOLATION DES MAISONS

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, la semaine dernière, il a mentionné qu'il était disposé à considérer le transfert aux provinces des projets d'isolation thermique des maisons. Est-ce qu'on pourrait connaître la politique claire du gouvernement là-dessus?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): La politique, comme j'ai pu le constater pendant la conférence des premiers ministre, est celle-ci: ce sera quelque chose que nous sommes disposés à considérer comme faisant partie d'un arrangement général avec les provinces sur le progrès vers l'autosuffisance énergétique.

M. Tousignant: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Une fois que le Canada aura donné toutes ces juridictions aux provinces, est-ce que le premier ministre peut dire dans quelle position le gouvernement se trouvera à l'égard des provinces lorsqu'il existera des problèmes, étant donné que les pouvoirs ne nous proviennent pas des cieux, et que nous, du gouvernement fédéral, nous n'en aurons plus. Quelle sera donc la position du gouvernement fédéral pour réconcilier les provinces en difficulté et en désaccord?

M. Clark: Monsieur le président, je ne suis pas certain si l'honorable député parle pour son parti quand il suggère que ce n'est pas possible pour nous de considérer les changements dans l'administration d'un programme pour l'isolation des maisons qui peut faciliter l'implantation d'un tel programme. Nous cherchons le programme le plus efficace possible, et nous pensons qu'il serait possible pour nous d'être beaucoup plus efficaces, sans qu'un tel transfert représente une perte de juridiction et de pouvoirs.

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE DANS LES JOURNAUX ETHNIQUES

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme. Je voudrais demander au ministre s'il sait que depuis les dernières élections le gouvernement du Canada a procédé à une réduction considérable estimée à environ 90 p. 100 de ses dépenses publicitaires dans les journaux des minorités ethniques du Canada? Va-t-il se pencher sur cette question et prendra-t-il des mesures pour renforcer l'appui qu'accorde le gouvernement à ce moyen d'expression absolument essentiel des collectivités multiculturelles du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Oui, monsieur l'Orateur, je suis au courant de la situation dont vient de parler le député. Nous étudions actuellement le genre de publicité à faire passer dans les 220 journaux ethniques destinés aux quelque 30 groupes ethnoculturels du Canada. Nous examinons actuellement l'ensemble de la question.

Nous ne croyons pas cependant que la survie de ces journaux devrait dépendre de l'insertion de messages publicitaires gouvernementaux. Je crois que les responsables de ces publications devraient plutôt se tourner vers le secteur privé pour obtenir davantage de contrats publicitaires. Je ne pense pas qu'ils devraient dépendre exclusivement de la publicité du gouvernement. Nous ne ferons pas comme l'ancien gouvernement qui a adopté cette politique publicitaire 30 jours avant les élections.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il nous dire si la suppression de la réclame dans les journaux des groupes ethniques a été décidée à la suite des dernières élections pour punir les lecteurs de ces journaux de l'appui massif qu'ils ont accordé à notre parti?

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): On ne peut pas dire qu'il s'agit là d'une question très sérieuse.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Northumberland a la parole.

* * *

LES FINANCES

L'OPPOSITION AU PROGRAMME DE DÉDUCTIBILITÉ HYPOTHÉCAIRE

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, c'est au premier ministre que je m'adresse. N'est-il pas vrai que la seule raison pour laquelle l'opposition accepte mal l'excellent programme de déductibilité hypothécaire que le gouvernement propose, c'est qu'elle n'en a pas eu l'idée la première?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le député de Vancouver-Kingsway a la parole.

* * *

BELL CANADA

LES HAUSSES DE TARIFS PROPOSÉES—L'AUDIENCE PUBLIQUE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État et ministre des Communications. Contrairement à mes amis libéraux de l'Ouest qui siègent à ma droite et qui sont un peu dépités aujourd'hui—cela se comprend—je vais m'efforcer de poser ma question très rapidement.

Le ministre sait-il que Bell Canada a proposé de mettre à l'essai un projet de tarif téléphonique progressif selon l'usage. En bon français, cela veut dire que les abonnés ne paieront plus un montant forfaitaire mensuel mais que chaque communication leur sera facturée. Le ministre est-il au courant de ce projet? Est-il favorable à cette formule? Est-il prêt à demander que l'on organise une audience publique sur cette question avant que la société Bell Canada ne mette ce projet à l'essai, qu'elle ne l'évalue et qu'elle ne nous mette devant le fait accompli?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que cela ne peut pas se faire dans ce domaine sans que l'organisme de réglementation concerné n'ait tenu des audiences publiques approfondies. Bien évidemment, la proposition que Bell Canada veut mettre à l'essai pose un certain nombre de problèmes graves dont la facturation des communications à l'usager n'est pas le moindre. Notre gouvernement n'a certainement jamais approuvé la formule du paiement par l'usager et il lui préfère celle du montant forfaitaire.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, le ministre n'est pas sans savoir que la mère Bell a généralement l'habitude de concrétiser ses expériences. On l'a vu avec le système «Data Pack» ou les téléboutiques. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est prêt à l'avenir à laisser aux usagers le choix entre la facturation de chaque communication ou le montant forfaitaire et s'il est prêt, au cas où Bell ne cesserait pas ses manœuvres auprès du CRTC pour augmenter ses profits, à diminuer ces derniers d'office comme le CRTC l'a fait avec la compagnie British Columbia Telephone?

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le député qui est juriste connaît mieux la loi que moi; toutefois, il sait certainement que Bell ne peut pas se livrer à de telles manœuvres. Il faut que l'organisme de réglementation tienne des audiences et des examens publics avant la mise en application de ces expériences.

* * *

● (1500)

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

LE CHÈQUE DE PAIE DES EMPLOYÉS

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Sait-il que les employés du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont reçu une lettre les avertissant qu'ils ne recevraient pas leur chèque de paie demain et peut-il nous dire si cela touche uniquement le Conseil ou l'ensemble du Secrétariat d'État?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le député n'ignore pas que le Conseil de recherches en sciences humaines est un organisme indépendant, mais je me ferai un plaisir de vérifier. Je n'en ai pas entendu parler, mais je vais me renseigner et lui dire ce qu'il en est.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CHÈQUE DE PAIE DES FONCTIONNAIRES

M. John Evans (Ottawa-Centre): Dans ce cas, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Peut-il nous dire si c'est à cause du manque de fonds du gouvernement que les fonctionnaires reçoivent des lettres les avertissant qu'ils ne recevront pas leurs chèques de paie demain?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, à ma grande satisfaction, le député se rend enfin compte que l'adoption tardive du bill de finances que nous avons pu étudier seulement la semaine dernière peut avoir de graves conséquences.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Ce bill est maintenant à l'autre endroit et nous espérons qu'il sera adopté en fin de journée et que la sanction royale lui sera donnée, car cela facilitera les divers déboursés dont parle le député.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'INTENSITÉ DE L'ÉCLAIRAGE À LA CHAMBRE—DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant d'en venir à une ou deux questions de privilège dont on m'a donné préavis la semaine dernière, le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) a soulevé une question concernant l'intensité de l'éclairage à la Chambre. En fait, il avait raison, nous avons commencé la session avec une intensité d'éclairage supérieure d'environ 10 p. 100 à ce qu'elle était avant. Nous avons fait d'autres essais et, pour le moment, l'éclairage est de nouveau le même qu'au cours de la dernière législature et j'espère que les députés le trouveront plus satisfaisant.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. NYSTROM—LES ACIDES GRAS DANS LES DENRÉES ALIMENTAIRES—LE REFUS DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos de la réponse que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) m'a donnée le 31 octobre et que l'on peut lire à la page 805 du hansard. La question que j'ai posée concernait une étude de la Commission canadienne du lait concernant des acides artificiels contenus dans la margarine qui risquent d'être dangereux pour les personnes atteintes de maladies du cœur. Il a alors répondu, comme on peut le voir à la page 805 du hansard:

Pour ma part je n'y vois aucune objection—

Il parlait alors de la publication des noms de marques mais il a bien dit qu'il lui fallait vérifier certains aspects juridiques. Il n'a pas publié la liste des noms de marques même si d'après les interprétations juridiques que j'ai obtenues d'un avocat de la Presse canadienne, et je crois savoir que la Commission canadienne du lait est du même avis, il n'y aurait rien du point de vue juridique qui empêche la publication des noms de marques de margarine qui peuvent éventuellement présenter des dangers pour les personnes atteintes d'affections cardiaques.

J'ai aussi présenté à la Chambre aujourd'hui une motion demandant au gouvernement de rendre publique la liste des noms de marques pour que les personnes intéressées ne craignent pas de courir un risque quand elles mangent de la margarine. On a refusé le consentement unanime à la présentation de cette motion.

Un journal, plus précisément le *Kitchener-Waterloo Record*, a réussi samedi à obtenir une liste partielle des noms de marques en cause et j'ai cette liste ici devant moi. Malgré que cette liste partielle soit maintenant publique, le ministre de l'Agriculture s'oppose toujours à la liberté d'information qui veut que l'on publie cette liste au complet, après avoir dit que pour sa part il considérait qu'elle devrait être communiquée à la Chambre.

J'estime que l'on porte atteinte à mes privilèges de député parce que je n'ai pas accès aux renseignements que le gouvernement détient et à propos desquels le ministre a dit, comme on peut le voir à la page 805 du hansard, qu'il ne s'objectait aucunement à ce qu'ils soient communiqués à la Chambre. Les avocats que j'ai consultés m'ont dit qu'aucune disposition de la loi ne saurait nous empêcher d'avoir accès à ces renseignements. Le gouvernement détient ces renseignements et il y a eu des fuites dans les journaux, même si celles-ci ne sont que fragmentaires. Le gouvernement possède même davantage de renseignements, et, à cause de son inconscience dans cette affaire, les Canadiens sont inutilement inquiets à propos de la margarine qu'ils consomment.

Monsieur l'Orateur, si vous estimez que j'ai raison de soulever la question de privilège, permettez-moi de proposer une motion qui demanderait au ministre de l'Agriculture et au gouvernement du Canada de rendre publique la liste complète des margarines vendues au Canada qui peuvent présenter des dangers pour les personnes cardiaques. Je suis prêt à présenter cette motion parce qu'il s'agit d'une étude commandée et payée par le gouvernement fédéral, que le gouvernement détient les renseignements et qu'il refuse de les communiquer à la population canadienne.

M. l'Orateur: Étant donné que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) désire intervenir à cet égard, je vais lui donner la possibilité de le faire. Il ne faudrait surtout pas en conclure que, si un député cherche à un moment donné un document quelconque, cela devient une question de privilège qui sort de la procédure actuelle.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Merci, monsieur l'Orateur. Je désire intervenir au sujet de la question de privilège soulevée par le député, même si je ne suis pas sûr du tout qu'il s'agit d'une question de privilège. Ce que j'ai répondu à sa question, et je veux que ce soit parfaitement clair, c'est que je n'avais personnellement aucune objection à la divulgation de ces renseignements, mais que je désirais en vérifier les implications juridiques étant donné que les essais ont été effectués avec un seul échantillon des 95 marques, ce qui laisse planer certains doutes sur leur validité.

J'ai donc consulté la Commission canadienne du lait qui m'a répondu qu'elle ne voyait aucun inconvénient à ce que les résultats de l'étude soient rendus publics. J'ai consulté également les services juridiques du ministère de l'Agriculture qui, eux, étaient d'un avis contraire du fait que l'étude est contestable puisqu'elle ne s'appuie que sur un échantillon par marque. J'étais donc enfermé dans un véritable dilemme.

Étant donné qu'une liste partielle à déjà été publiée, liste dont je n'ai toutefois pas pris connaissance, je demeure bien décidé à publier la liste complète. Cette étude ayant été financée par les contribuables, j'estime qu'elle devrait être rendue publique, conformément à la politique de libre accès à l'information et d'ouverture que préconisent mon premier ministre et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. J'ai décidé que les résultats de cette étude seraient publiés, en mentionnant les marques de commerce des 95 produits en cause. Mais nous devrions également émettre un communiqué pour souligner que comme l'étude en question n'a porté que sur un seul échantillon par produit, on peut en mettre en doute la valeur.

A la suite de cette étude, mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social (M. Crombie), a demandé à ses collaborateurs de constituer au sein de son ministère un groupe d'étude qui sera spécialement chargé d'étudier les incidences des acides gras sur la santé des Canadiens.

[*Français*]

M. LAMBERT (BELLECHASSE)—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU MINISTRE AU SUJET DES PERMIS D'IMPORTATION DE VOLAILLE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je pose la question de privilège et, selon vos recommandations, je serai très bref. Je ne voudrais pas non plus indisposer le ministre de l'Agriculture (M. Wise), parce que je sais qu'il a des responsabilités assez grandes.

Durant la période des questions orales aujourd'hui, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture de bien vouloir dire à la Chambre s'il était disposé à recommander que l'entente nationale sur la commercialisation du poulet soit modifiée de façon à confier à l'Office de commercialisation des produits agricoles le rôle de premier receveur de toutes les importations de poulet. Le ministre a peut-être mal saisi ma question, puisqu'il a répondu qu'aucun nouveau permis d'importation de viande de volaille n'a été octroyé depuis le 22 octobre, date de l'accord canado-américain. Puisqu'il y aura augmentation substantielle d'importations à compter du 1er janvier 1980, et afin de rassurer les producteurs de volailles de l'Ontario et du Québec surtout, je crois que c'est mon privilège et le privilège de la Chambre d'obtenir une réponse du ministre par laquelle il donnera l'assurance que tout permis additionnel pour l'importation de viande de volaille sera accordé par l'entremise de l'Office canadien de commercialisation, afin de protéger les quotas des producteurs canadiens et d'éviter la «déstabilisation» de l'industrie avicole. Le ministre aurait dû dire à la Chambre si c'est en vertu d'une insuffisance de production et d'incapacité des producteurs canadiens que le Canada doit recourir à des importations de viande de volaille.

Et je voudrais, en terminant l'exposé de ma question de privilège, monsieur le président, qu'on me permette d'ajouter ceci, afin que nous puissions être bien fixés. Nous avons eu assez de dificultés à faire adopter le bill C-76, qui a permis aux producteurs de volaille à travers le Canada de former des offices de commercialisation, au niveau des provinces, et afin d'en arriver à un office national qui a donné jusqu'à ce jour d'excellents résultats; je voudrais attirer l'attention du ministre sur le danger qu'il peut y avoir d'octroyer des permis d'importation sans consultation préalable avec l'Office de commercialisation de la volaille.

● (1510)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je le répète, je suis loin d'être sûr que nous respections actuellement la procédure normale, mais le ministre semble vouloir intervenir de nouveau.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait soulevé la question de privilège à ce sujet, mais, je le répète, je me demande tout comme pour le point soulevé par son collègue du NPD, s'il y a vraiment là matière à question de privilège. Le fait est que j'ai mal compris la première partie de sa question, à savoir si j'envisage de charger l'Office national de commercialisation du poulet de jouer le rôle de premier intermédiaire dans les importations de poulet américain. La réponse est non. Quant aux autres questions du député, j'y ai déjà répondu.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MACEACHEN—APPELLATION INEXACTE DANS LE COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton-Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La lecture de la partie du *Hansard* d'hier portant sur l'ajournement m'a permis de constater qu'à la page 1481, c'est le député de Kitchener (M. Reimer) qui remplaçait le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Roche), qui a répondu à la question posée par le député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett) concernant les affaires étrangères. Je constate que le député de Kitchener n'est pas secrétaire parlementaire. Il peut s'agir d'une faute de l'imprimerie mais si ce n'est pas le cas, je tiens à signaler au gouvernement que le fait de charger des députés qui ne sont pas secrétaires parlementaires de répondre au nom de ministres constitue une pratique fort peu souhaitable contre laquelle nous nous dresserons avec véhémence.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de son intervention. Je lui promets de me pencher sur cette affaire et de communiquer directement avec lui à ce sujet. Je suis d'accord avec son point de vue concernant les usages parlementaires.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me permets seulement de suggérer que lorsque le leader du gouvernement à la Chambre s'enquerra de cette affaire, il vérifie si l'erreur est effectivement attribuable au *Hansard*. Je crois plutôt que c'était le secrétaire parlementaire du ministre des Postes (M. Reid) qui a répondu hier soir. Tous les conservateurs ne se ressemblent pas forcément, mais . . .

Présentation de bills

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, les leaders à la Chambre ont discuté du jour désigné que j'avais fixé, la semaine dernière, à demain, le 21 novembre, en vue d'en changer la date. Je voudrais reporter le jour désigné au vendredi 23 novembre 1979.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU DOCUMENT INTITULÉ «LA RÉFORME LINGUISTIQUE DANS LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES»

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, un document publié intitulé «La réforme linguistique dans les institutions fédérales».

* * *

LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

MESURE TENDANT À EN MODIFIER LES PAROLES

M. Hal Herbert (Vaudreuil) demande à présenter le bill C-492, concernant l'hymne national du Canada.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de désigner «O Canada» comme l'hymne national du Canada et de changer un mot dans la version anglaise de l'hymne national tel qu'on le chante actuellement et tel qu'il a été imprimé dans un bill du gouvernement au cours de la dernière législature.

M. Baker (Nepean-Carleton): Chantez-le.

M. Herbert: Le mot «native» sera remplacé par le mot «cherished», de façon que notre hymne national s'applique également aux millions de Canadiens qui ne sont pas nés au Canada.

Des voix: Bravo!

[M. Knowles.]

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'INSPECTION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

MESURE TENDANT À ÉTABLIR LADITE LOI

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le bill C-26, concernant l'inspection des compteurs électriques et des compteurs à gaz et les approvisionnements.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DES PÊCHERIES CÔTIÈRES

RÉVISION DES SANCTIONS PRÉVUES POUR LES INFRACTIONS

L'hon. Walter Baker (au nom du ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le bill S-3 (du Sénat), tendant à modifier la loi sur la protection des pêcheries côtières, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 24, 43, 155, 164, 199, 391, 394, 461 et 553.

[*Texte*]

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ—LES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Question no 24—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière *a*) 1977-1978, *b*) 1978-1979, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse (i) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité (ii) de l'administration ou des activités internes du bureau du Conseil privé?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Aucun.

2. Sans objet.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA—LA DIRECTION

Question no 43—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents du Conseil économique du Canada?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. *a*) Dr Sylvia Ostry, présidente. *b*) Aucun.

2. *a*) $55,600—$72,400. *b*) Sans objet.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES PRESTATIONS TOUCHÉES PAR DES EMPLOYÉS DU «MONTREAL STAR»

Question nº 155—**M. Herbert:**

1. Entre le 13 juin 1978 et le 12 février 1979, combien de personnes à l'emploi du *Star* de Montréal le 13 juin 1978 ont touché des prestations d'assurance-chômage?

2. Quel montant ont-elles reçu et quelle a été la période moyenne de versement des prestations?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): La façon dont les statistiques de l'assurance-chômage sont établies ne permet pas de fournir ce genre de renseignements.

PLANIFICATION D'URGENCE CANADA

Question nº 164—**M. Herbert:**

Existe-t-il un ministère ou un organisme du gouvernement du nom de Planification d'urgence Canada et, dans l'affirmative, quel en est le budget *a*) pour le Canada, *b*) par province?

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre):

Il existe au sein du gouvernement un organisme appelé Planification d'urgence Canada qui est chargé, par le secrétariat de la planification des mesures d'urgence du bureau du Conseil privé, de coordonner la planification des mesures d'urgence au sein des ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'entre ceux-ci et les gouvernements provinciaux.

Le budget de Planification d'urgence Canada s'incorpore à celui du ministère de la Défense nationale et prévoit, pour l'année financière en cours, des crédits de près de 1.4 million de dollars, au titre des salaires, et de $4,921,000, à celui des frais de fonctionnement. De cette dernière somme, $3,827,000 sont destinés à assister les provinces et les territoires dans la planification de leurs mesures d'urgence. Cependant, on a gelé 2 millions de dollars affectés à une révision de certains programmes qui n'a pas eu lieu. Les provinces ont donc accès à $1,827,000, répartis comme il suit:

Terre-Neuve	$ 58,405	Manitoba	$ 90,146
Île-du-Prince-Édouard	28,252	Saskatchewan	83,956
Nouvelle-Écosse	76,815	Alberta	151,721
Nouveau-Brunswick	66,817	Colombie-Britannique	190,920
Québec	444,998	Yukon	21,428
Ontario	590,685	Territoires du Nord-Ouest	22,857

JUSTICE—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 199—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de la Justice?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): En ce qui concerne le ministère de la Justice, le 31 mars 1979 il y avait: *a*) 1034 employés permanents et *b*) 51 employés pour une période déterminée inscrits sur la feuille de paye du ministère de la Justice.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Question nº 391—**M. Cossitt:**

Au cours de la présente saison de la navigation sur la Voie maritime du Saint-Laurent, combien de navires *a*) ont reçu des avertissements pour excès de vitesse, *b*) ont été inculpés pour excès de vitesse et, dans chaque cas, (i) quels sont leurs nom et pays d'origine (ii) à quelle vitesse circulaient-ils et quelle était la limite de vitesse imposée (iii) quel peine ont-ils encourue (iv) à quel endroit l'incident a-t-il eu lieu et qui a fait observer le règlement?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent fait part de ce qui suit: *a*) 116. *b*) 29. Voir ci-après les réponses aux questions *b*)(i), *b*)(ii), *b*)(iii) et *b*)(iv).

b)(i)	*b*)(ii)		*b*)(iii)	*b*)(iv)
Lake Aniara— Norvège	Vitesse du navire Limite de vitesse	15.0 nœuds 13.0 nœuds	Amende—$400	Brockville—Secteur de Prescott
Betis— Malaysia	Vitesse du navire Limite de vitesse	14.4 nœuds 13.0 nœuds	Amende—$300	Brockville—Secteur de Prescott
Steelcliffe Hall— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	12.4 nœuds 11.3 nœuds	Amende—$200	Secteur de Mariatown
Lisana— Libéria	Vitesse du navire Limite de vitesse	12.6 nœuds 11.3 nœuds	Décision pendante	Secteur de Mariatown
Kathleen— Libéria	Vitesse du navire Limite de vitesse	13.3 nœuds 11.3 nœuds	Décision pendante	Secteur de Mariatown
Sun Maria— Grèce	Vitesse du navire Limite de vitesse	11.6 nœuds 10.4 nœuds	Amende—$200	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Algoway— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	11.6 nœuds 10.4 nœuds	Amende—$200	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Olympic Power— Libéria	Vitesse du navire Limite de vitesse	9.9 nœuds 8.6 nœuds	Amende—$300	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Ungava Transport— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	11.6 nœuds 10.4 nœuds	Décision pendante	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Fort York— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	10.0 nœuds 8.6 nœuds	Amende—$300	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Stolt Sydness— Libéria	Vitesse du navire Limite de vitesse	13.0 nœuds 10.4 nœuds	Amende—$500	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton

Questions au Feuilleton

b)(i)	b)(ii)		b)(iii)	b)(iv)
Erica— Panama	Vitesse du navire Limite de vitesse	11.8 nœuds 10.4 nœuds	Amende—$300	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Durhambrook— Angleterre	Vitesse du navire Limite de vitesse	12.4 nœuds 10.4 nœuds	Amende—$400	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Federal Saguenay— Libéria	Vitesse du navire Limite de vitesse	9.7 nœuds 8.6 nœuds	Décision pendante	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Canadoc— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	10.8 nœuds 10.4 nœuds	Décision pendante	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Jos Simard— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	12.2 nœuds 10.4 nœuds	Amende—$400	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Tozui Maru— Japon	Vitesse du navire Limite de vitesse	12.0 nœuds 10.4 nœuds	Décision pendante	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Brage Pacific— Norvège	Vitesse du navire Limite de vitesse	12.4 nœuds 10.4 nœuds	Décision pendante	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Maplecliffe Hall— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	11.5 nœuds 10.4 nœuds	Décision pendante	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Ziemia Lubelska— Pologne	Vitesse du navire Limite de vitesse	11.8 nœuds 10.4 nœuds	Amende—$300	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Lake Nipigon— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	11.5 nœuds 10.4 nœuds	Décision pendante	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Alida Smits— Pays-Bas	Vitesse du navire Limite de vitesse	10.2 nœuds 8.6 nœuds	Décision pendante	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île
Georgian Bay— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	11.5 nœuds 10.4 nœuds	Décision pendante	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Vassilis— Grèce	Vitesse du navire Limite de vitesse	12.1 nœuds 10.4 nœuds	Décision pendante	Pointe Stonehouse—Secteur de l'île Hamilton
Lake Nipigon— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	12.0 nœuds 10.4 nœuds	Amende—$150	Secteur du canal Beauharnois Hamilton
St. Lawrence— Canada	Vitesse du navire Limite de vitesse	9.3 nœuds 8.6 nœuds	Amende—$200	Secteur du canal Beauharnois
C. Mehmet— Turquie	Vitesse du navire Limite de vitesse	10.2 nœuds 8.6 nœuds	Décision pendante	Secteur du canal Beauharnois
Nicolaos Pateras— Grèce	Vitesse du navire Limite de vitesse	9.8 nœuds 8.6 nœuds	Décision pendante	Secteur du canal Beauharnois
American Neptune— États-Unis	Vitesse du navire Limite de vitesse	13.9 nœuds 9.5 nœuds	Amende—$400	Secteur des Mille-Îles Règlements appliqués par le personnel de l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Question nº 394—**M. Cossitt:**

Au sujet des prestations de maternité prévues par la Loi sur l'assurance-chômage, accorde-t-on les mêmes avantages aux personnes qui adoptent des bébés et auxquelles les règlements d'adoption imposent de passer un certain nombre de semaines au début en compagnie de leur enfant et, sinon, le gouvernement envisagera-t-il d'accorder, dans le cadre de la Loi, les mêmes droits à la mère d'un enfant adopté qu'à toute autre mère naturelle?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): L'article 30 de la loi sur l'assurance-chômage ne prévoit pas le paiement de prestations de maternité aux parents adoptifs. La question de l'admissibilité des parents adoptifs au bénéfice des prestations de maternité est à l'étude.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—LE VIN ENTREPOSÉ

Question nº 461—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 2722 de la Deuxième session du 30e Parlement, qui précise que «Le vin destiné à l'usage des 10, 12 et 18 de la rue York, se trouve en lieu sûr dans un entrepôt de la Commission de la Capitale nationale», quelle est l'adresse exacte de cet entrepôt, et à quel endroit se trouve-t-il à cette adresse?

2. A-t-on fait une tentative de recouvrement des deniers publics dépensés et, *a*) le cas échéant, (i) quand (ii) quel montant a été recouvré, *b*) sinon, (i) pourquoi (ii) quelles mesures la Commission de la Capitale nationale compte-t-elle prendre pour corriger la situation?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

1. Le vin est entreposé dans le sous-sol de l'édifice situé au 18 de la rue York à Ottawa.

2. Oui.

a) (i) Une offre a été reçue au mois de juin 1979 pour une partie du chargement, et la Commission de la Capitale nationale s'occupe activement de solliciter des commandes pour la vente du reste.

(ii) $25,300.70.

b) (i) et (ii) Voir plus haut.

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

Question nº 553—**Mlle Bégin:**

1. Selon *a*) le sexe, *b*) le statut matrimonial, *c*) la province, combien de personnes ont fait une demande d'exemptions d'impôt pour enfants à charge au cours de l'année d'imposition 1978, et pour combien d'enfants au total?

2. Pour cette même année, quels montants ont été versés, par enfant, selon le revenu du requérant et son statut matrimonial?

3. Pour cette même année, parmi les personnes qui avaient droit à des exemptions d'impôt pour enfants à charge, combien n'ont pas eu à payer d'impôt sur le revenu?

4. Pour l'année d'imposition 1979, les Canadiens bénéficieront-ils d'une formule simplifiée pour réclamer des exemptions d'impôt pour enfants à charge?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

Des statistiques ne sont pas tenues exactement de la façon demandée. Les statistiques fournies visent le nombre de demandes de crédit d'impôt pour enfants accordées selon la répartition indiquée. Il faut remarquer que les statistiques fournies pour chacune des parties de la question sont fondées sur un programme de traitement incomplet et ne représentent qu'environ 95 pour cent des déclarants qui doivent produire une déclaration cette année.

Questions au Feuilleton

1. *a*)

	Nombre de demandeurs	Nombre d'enfants admis
Homme	53,466	97,758
Femme	2,389,724	4,932,262

b)

	Nombre de demandeurs	Nombre d'enfants admis
Parent unique	504,629	891,576
Personne mariée	1,938,561	4,138,444

c)

	Nombre de demandeurs	Nombre d'enfants déclarés
Terre-Neuve	80,694	191,833
Île-du-Prince-Édouard	15,210	34,054
Nouvelle-Écosse	104,405	225,635
Nouveau-Brunswick	89,373	196,889
Québec	689,997	1,426,357
Ontario	824,527	1,732,400
Manitoba	115,198	260,379
Saskatchewan	101,938	234,171
Alberta	180,953	403,450
Colombie-Britannique	231,081	483,629
Autres (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et à l'extérieur du Canada)	9,814	24,950

Le nombre d'enfants admis indiqués ci-dessus est quelque peu exagéré puisque les données comprennent le nombre d'enfants visés par la demande, qu'ils soient admissibles ou non. Pour l'ensemble du Canada, le chiffre comprend 183,727 enfants de trop.

2. Les tableaux ci-joints donnent le montant versé par enfant par rapport au revenu familial net et au statut matrimonial du demandeur.

3. 1,847,119.

4. Oui.

Demandeurs—personne mariée
Nombre d'enfants

Palier de revenu net de la famille	Un		Deux		Trois		Quatre		Cinq ou plus		Total	
	Nombre	Montant ($000)	Nombre	Montant ($000)	Nombre	Montant ($000)	Nombre	Montant ($000)	Nombre	Montant ($000)	Nombre	Montant ($000)
Moins de 501	15,639	3,126	11,957	4,783	5,266	3,159	2,718	2,714	4,146	5,357	39,726	18,599
501— 1,000	1,598	320	4,323	1,729	1,467	880	550	440	200	280	8,138	3,649
1,001— 1,500	1,727	345	1,536	614	1,428	857	1,047	838	228	254	5,966	2,908
1,501— 2,000	2,519	504	2,090	836	997	598	632	506	1,248	1,360	7,486	3,804
2,001— 2,500	2,312	462	1,798	719	939	563	690	552	1,051	1,295	6,790	3,592
2,501— 3,000	2,894	579	2,026	810	1,104	662	282	226	493	528	6,799	2,805
3,001— 3,500	3,182	636	3,646	1,458	1,694	1,016	698	558	822	1,105	10,042	4,775
3,501— 4,000	3,800	760	2,832	1,133	1,373	824	581	465	621	783	9,207	3,964
4,001— 4,500	3,839	768	3,207	1,283	884	530	1,577	1,262	362	459	9,869	4,301
4,501— 5,000	4,988	998	4,181	1,672	2,048	1,229	877	702	518	580	12,612	5,180
5,001— 5,500	5,086	1,017	5,476	2,190	2,262	1,357	1,037	830	932	1,130	14,793	6,525
5,501— 6,000	6,360	1,272	4,893	1,957	1,927	1,156	802	642	441	575	14,423	5,602
6,001— 6,500	8,986	1,797	6,373	2,546	2,776	1,666	1,301	1,041	351	400	19,787	7,450
6,501— 7,000	7,519	1,504	9,492	3,797	3,256	1,954	1,182	946	862	1,150	22,311	9,349
7,001— 7,500	7,415	1,483	9,281	3,712	4,201	2,521	1,013	810	1,528	1,724	23,438	10,251
7,501— 8,000	7,805	1,561	6,617	2,647	4,773	2,864	2,750	2,200	1,371	1,516	23,316	10,787
8,001— 8,500	10,048	2,010	9,954	3,982	4,224	2,534	1,777	1,422	732	798	26,735	10,746
8,501— 9,000	11,181	2,235	11,136	4,454	3,968	2,381	1,165	932	991	1,109	28,441	11,111
9,001— 9,500	10,854	2,171	14,000	5,600	6,323	3,794	2,217	1,774	647	731	34,041	14,069
9,501—10,000	10,838	2,168	11,545	4,618	5,003	3,002	2,640	2,112	800	905	30,826	12,804
10,001—11,000	27,523	5,502	25,560	10,224	11,576	6,946	4,719	3,775	2,712	2,900	72,090	29,347
11,001—12,000	29,890	5,978	32,215	12,886	13,609	8,165	4,334	3,467	3,298	3,582	83,346	34,078
12,001—13,000	36,448	7,289	35,370	14,148	13,969	8,381	6,194	4,955	2,371	2,775	94,352	37,548
13,001—14,000	34,598	6,919	36,042	14,417	16,002	9,601	5,734	4,587	4,066	4,404	96,442	39,928
14,001—15,000	41,599	8,320	47,296	18,918	20,639	12,383	4,956	3,965	2,466	2,770	116,956	46,356
15,001—16,000	40,859	8,172	49,863	19,944	19,935	11,956	5,573	4,458	2,962	3,388	119,192	47,918
16,001—17,000	46,499	9,299	47,006	18,801	24,653	14,791	6,282	5,025	2,020	2,145	126,460	50,060
17,001—18,000	47,045	9,407	56,679	22,665	23,266	13,950	5,471	4,370	1,902	2,027	134,363	52,419
18,001—20,000	79,244	11,728	105,891	36,955	38,836	21,237	13,824	10,335	5,027	5,239	242,822	85,495
20,001—22,000	65,095	3,382	99,194	24,762	37,788	17,011	10,602	6,876	3,742	3,437	216,421	55,468
22,001—24,000	0	0	83,517	12,721	35,691	12,630	9,186	5,051	3,239	2,690	131,633	33,093

Questions au Feuilleton

Demandeurs—personne mariée
Nombre d'enfants

24,001—26,000	100	0	58,459	3,127	29,819	7,556	8,158	3,673	2,053	1,390	98,589	15,745
26,001—28,000	0	0	40	0	18,333	2,787	5,260	1,845	2,031	1,251	25,664	5,883
28,001—30,000	0	0	0	0	13,504	766	3,375	879	1,389	753	18,268	2,398
30,001—32,000	0	0	0	0	0	0	3,239	499	926	484	4,165	983
32,001—34,000	0	0	0	0	0	0	1,408	58	709	227	2,117	285
34,001 et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	935	201	935	201

Demandeurs—parent unique
Nombre d'enfants

Palier de revenu net de la famille	Un		Deux		Trois		Quatre		Cinq ou plus		Total	
	Nombre	Montant ($000)	Nombre	Montant ($000)	Nombre	Montant ($000)	Nombre	Montant ($000)	Nombre	Montant ($000)	Nombre	Montant ($000)
Moins de 501	65,740	13,148	20,732	8,293	6,690	4,014	3,020	2,416	1,856	2,142	98,038	30,013
501— 1,000	9,530	1,906	23,095	9,238	8,736	5,242	354	283	240	260	41,955	16,929
1,001— 1,500	7,457	1,491	6,381	2,552	4,340	2,604	4,669	3,735	290	290	23,137	10,673
1,501— 2,000	6,848	1,370	4,134	1,654	1,980	1,188	2,370	1,896	2,349	2,565	17,681	8,672
2,001— 2,500	7,985	1,597	3,733	1,493	1,881	1,129	742	594	726	946	15,067	5,758
2,501— 3,000	6,631	1,326	2,392	957	1,178	707	444	355	792	1,004	11,437	4,349
3,001— 3,500	5,276	1,055	4,873	1,949	1,496	898	530	424	490	550	12,665	4,876
3,501— 4,000	6,860	1,372	3,756	1,502	1,479	887	938	750	418	470	13,451	4,982
4,001— 4,500	5,571	1,114	2,202	881	1,560	936	520	416	270	273	10,123	3,620
4,501— 5,000	6,957	1,391	2,063	825	1,643	986	233	186	313	341	11,209	3,729
5,001— 5,500	5,387	1,077	3,648	1,459	794	476	124	99	704	752	10,657	3,864
5,501— 6,000	4,951	990	1,926	770	1,017	610	234	187	64	66	8,192	2,624
6,001— 6,500	5,472	1,094	2,362	945	1,337	802	421	337	460	460	10,052	3,638
6,501— 7,000	6,123	1,225	4,283	1,713	1,547	928	606	485	37	40	12,596	4,391
7,001— 7,500	7,468	1,494	3,463	1,385	1,438	863	161	129	0	0	12,530	3,870
7,501— 8,000	6,773	1,355	4,380	1,752	1,337	802	207	166	114	121	12,811	4,196
8,001— 8,500	7,135	1,427	2,640	1,056	1,615	969	272	218	53	53	11,715	3,723
8,501— 9,000	6,907	1,381	3,750	1,500	1,284	770	318	254	39	41	12,298	3,947
9,001— 9,500	7,292	1,458	2,825	1,130	765	459	434	347	200	208	11,516	3,603
9,501—10,000	6,108	1,222	2,585	1,034	789	473	297	238	96	132	9,875	3,099
10,001—11,000	11,657	2,331	7,381	2,952	2,141	1,285	651	521	170	186	22,000	7,275
11,001—12,000	10,641	2,128	6,527	2,611	2,731	1,639	746	597	230	265	20,875	7,239
12,001—13,000	8,531	1,706	7,212	2,885	2,236	1,341	319	255	146	173	18,444	6,361
13,001—14,000	5,924	1,185	5,135	2,054	2,120	1,272	369	295	34	35	13,582	4,841
14,001—15,000	5,754	1,151	3,493	1,397	1,213	728	473	378	169	172	11,102	3,826
15,001—16,000	5,182	1,036	3,643	1,457	1,539	923	248	198	119	122	10,731	3,738
16,001—17,000	4,688	938	3,330	1,332	804	482	423	338	105	105	9,350	3,195
17,001—18,000	3,857	771	3,636	1,454	968	581	86	69	25	25	8,572	2,900
18,001—20,000	5,602	864	3,520	1,235	1,464	812	361	271	39	38	10,986	3,219
20,001—22,000	3,911	208	2,189	541	276	127	139	92	35	41	6,550	1,009
22,001—24,000	0	0	2,248	340	550	189	58	32	40	36	2,896	597
24,001—26,000	0	0	1,196	71	399	90	209	98	1	1	1,805	260
26,001—28,000	0	0	0	0	249	36	35	11	0	0	284	48
28,001—30,000	0	0	0	0	313	16	70	15	0	0	383	31
30,001—32,000	0	0	0	0	0	0	14	3	6	2	20	5
32,001—34,000	0	0	0	0	0	0	42	4	0	0	42	4
34,001 et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 novembre, de la motion du ministre des Finances (M. Crosbie): Que le bill C-20 tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

[M. Baker (Nepean-Carleton).]

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, hier soir nous avons eu droit aux pointes d'humour du ministre des Finances (M. Crosbie) et aux platitudes du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Je ne veux pas prendre une trop grande partie du temps de la Chambre aujourd'hui, mais j'espère attirer l'attention des députés sur certains points par une critique constructive du présent bill. En tant que porte-parole de notre caucus, je tiens à préciser que nous n'avons pas l'intention de retarder ou de gêner le gouvernement en ce qui concerne cette mesure ou n'importe quelle autre.

Toutefois, il faut signaler deux choses à ce sujet. Tout d'abord, lorsqu'il existe des divergences de principe importantes, il faut les exposer et en parler à l'étape de la deuxième lecture et au comité. Deuxièmement, le gouvernement se doit d'agir comme un gouvernement minoritaire. Si notre caucus fait des propositions constructives à l'étape de la deuxième lecture—ce qui sera le cas—et je vais en parler à la fin de mon intervention, nous espérons que le gouvernement les étudiera soigneusement, qu'il en tiendra compte et qu'il prendra les mesures qui s'imposent notamment après ce qui s'est passé hier à Terre-Neuve et en Saskatchewan. Le gouvernement actuel n'a pas uniquement besoin, pour survivre, du soutien, de l'appui et de l'approbation de ses propres députés.

Je tiens à faire remarquer au ministre des Finances que si je trouve ses remarques à peu près aussi intéressantes que celles de n'importe qui et si je me moque pas mal de son battage et de son défi à sortir et à en venir aux mains comme dans n'importe quelle taverne des bas-fonds d'une de nos grandes villes, il serait bien avisé de prendre au sérieux les commentaires, les critiques et remarques émanant de notre caucus. Je tiens à rappeler au ministre que cela fait plus d'un an et demi que ce projet de loi est sur la planche et qu'on en a beaucoup parlé.

● (1520)

Je suis heureux que le ministre se soit enfin rendu compte de la différence entre une déduction et un crédit. Je reconnais que c'est peu—un pas timide comme nous avions l'habitude de dire—quand il s'agit d'adopter une position raisonnable à l'égard de ce problème. Nous ne croyons pas qu'il ait fait des concessions suffisantes. Ce projet de loi présente encore de graves lacunes et il ne peut être adopté tel quel.

Je voudrais expliquer, monsieur l'Orateur, pourquoi nous voulons que ce projet de loi soit amélioré. Nous devons tout d'abord nous attaquer au problème. Quel est le problème que tant de Canadiens doivent affronter? Je signale au gouvernement que les deux principaux problèmes au Canada ont trait à l'habitation et à la pauvreté. Le premier problème important qui se pose dans le domaine du logement au Canada est celui des moyens financiers, c'est-à-dire que de trop nombreux ménages consacrent une proportion trop élevée de leur revenu au logement. Le plus drôle, c'est que la plupart des gens qui paient trop pour se loger ne sont ni propriétaires ni détenteurs d'hypothèques, mais effectivement locataires. Plus de un million de ménages au Canada consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement. La plupart d'entre eux ne sont pas propriétaires, mais locataires. C'est ce premier aspect du problème que le gouvernement doit régler. C'est un problème de moyens, une crise liée à l'argent qu'on peut consacrer au logement.

Le deuxième problème a trait à la dégradation des normes matérielles de l'habitation dans de nombreuses régions du Canada, mais plus particulièrement au cœur des grandes agglomérations urbaines. L'état et les normes matérielles de l'habitation dans le cœur de nos villes ainsi que dans de nombreuses régions rurales donnent lieu à de graves problèmes.

Nous avons donc deux problèmes. Il y a d'abord celui des moyens qui est lié au revenu qu'on peut toucher et non à la question de savoir si oui ou non on possède une maison et si on a une hypothèque à payer. Puis il y a la dégradation des normes matérielles du logement.

Nous sommes en droit de nous demander ce que les libéraux ont fait à l'époque où ils exerçaient le pouvoir. Lorsque le député de Winnipeg-Fort Garry a présenté son point de vue, il s'est exprimé comme s'il n'avait pas été l'un des cerveaux à l'origine de la politique sociale du parti libéral depuis cinq ans. Il a parlé comme s'il n'était pas responsable de la mise sur pied du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, du Programme d'aide au logement locatif, du programme concernant les immeubles locatifs à logements multiples et des autres trouvailles que le génie libéral nous a servies pendant cinq ans.

Une voix: Il nous appuyait, mais il n'était pas l'un des cerveaux.

M. Rae: Nous sommes en droit de nous demander si la politique du parti libéral visait ces problèmes particuliers. Nous sommes également en droit de nous demander si cette mesure du ministre des Finances vise à régler ces deux problèmes. Si elle ne vise pas à cela, nous sommes alors en droit de nous demander comment nous pourrions en arriver à avoir une meilleure mesure législative qui s'attaque à ces problèmes. A mon avis, ce n'est pas là par exemple faire de l'obstruction ou se réfugier dans l'idéologie ou la sottise, comme le ministre nous en accuse depuis le début de la présente session.

Je dois dire que je m'étonne toujours, monsieur l'Orateur, de l'attention que le ministre des Finances accorde au caucus de notre parti. Son attention semble même s'intensifier au fur et à mesure que des élections complémentaires ont lieu au Canada. C'est peut-être un signe que nous commençons à marquer des points dans son esprit.

Voyons un peu ce qu'ont fait les libéraux. Leur politique en matière de logement se résume en un mot: retraite. Ils se sont retirés de la SCHL et l'ont cédée aux gouvernements provinciaux. Ils se sont retirés du PAREL en le privant de fonds. Nous savons tous que ce programme d'aide à la remise en état des logements avait une importance critique. Il aurait permis aux gagne-petits qui habitent les centres-villes d'améliorer leurs logements.

M. Darling: Et comment.

M. Rae: Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) est d'accord avec moi. Il sait quelle importance revêtait le PAREL dans sa région. Je sais que c'était et que c'est encore fort important dans la mienne.

Je sais aussi, monsieur l'Orateur, à quel point la position libérale était malhonnête. Dans leur dernière mesure, ils promettaient de rendre le program universel. Il ne devait plus relever du PAQ. Nous avons eu le PAQ, le PAREL, le PITRC, le PAAP, le PALL et le programme concernant les immeubles à logements multiples. Voilà en quoi consistait la politique sociale des libéraux. Ils parlaient d'universalité, mais ils n'avaient pas d'argent pour pouvoir tenir leurs promesses. C'était une attitude caractéristique du parti libéral à son déclin. D'une part, les libéraux tentaient de satisfaire les gens qui savaient avoir droit à de l'aide pour rénover leur maison, mais d'autre part, ils disaient qu'ils n'avaient pas d'argent pour faire appliquer les programmes qu'ils présentaient. Voilà l'hypocrisie du gouvernement libéral.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

Au cours de ses dernières années au pouvoir, le gouvernement libéral a effectué des compressions dans le financement général des logements sociaux et des logements de type coopératif. A l'heure actuelle à Toronto, par exemple, on ne construit pas de logements sociaux sauf ceux destinés aux personnes âgées. Nous reconnaissons qu'il est très important de construire des logements pour les personnes âgées. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, somme très heureux de voir qu'on en construit encore, mais non aux dépens de l'érection de logements sociaux et de la vitalité du secteur coopératif.

A mon avis, la politique sociale des libéraux se résume à «rien pour personne» et celle du parti conservateur à «quelque chose pour de rares privilégiés». Entre les deux partis, nous avons donc le choix entre rien du tout ou quelque chose pour de rares privilégiés, ceux qui sont propriétaires d'une maison hypothéquée.

Mettons de côté un instant l'échec de la politique sociale des libéraux pour demander au ministre ce que son projet de crédit d'impôt fait pour résoudre le problème des locataires et des propriétaires qui doivent faire face au prix inabordable du logement, et ce qu'il fait pour aider les habitants de nos villes et de nos campagnes qui ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral pour rénover leurs vieilles maisons.

Je voudrais parler d'une visite que nous avons faite à Washington, le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke), M^me^ Pigott, qui a été appelée à de plus nobles tâches, deux députés du parti libéral et moi-même. Nous nous y étions rendus pour étudier la formule fiscale américaine à l'égard du logement. Nous avons participé à une réunion, que je n'oublierai pas de sitôt, avec un groupe d'économistes américains, conseillers auprès du Congrès.

Ces derniers ont demandé aux députés du parti conservateur d'exposer leur projet afin que tous puissent discuter librement de sa valeur. Nos collègues conservateurs ont commencé par dire qu'il s'agissait d'une formule conçue pour alléger le fardeau fiscal des contribuables. On leur a demandé alors pourquoi ils n'adoptaient pas plutôt un crédit d'impôt ou un dégrèvement universel, applicable à tous les contribuables et non restreint aux seuls propriétaires. D'après les économistes américains, c'était là une formule qui entraînerait des dépenses invisibles et pourrait se révéler fort coûteuse. Elle se prête mal au contrôle du gouvernement, crée un déficit supplémentaire et est d'autant plus difficile à contrôler quand le gouvernement veut réduire son déficit. C'est une forme de dépense cachée, qui est régressive. S'il s'agit d'une proposition fiscale, pourquoi adopterions-nous une mesure qui avantagera uniquement les propriétaires?

● (1530)

D'une manière générale, cette mesure est destinée à redistribuer les revenus non aux pauvres, mais plutôt aux nantis. Après avoir tourné autour du pot, les conservateurs ont fini par déclarer qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une proposition fiscale, mais plutôt d'une proposition économique qui était, au fond, destinée à stimuler l'économie. Or, d'après un économiste, il existe des façons bien plus efficaces de la stimuler. Ces moyens se présentent sous forme de dépenses directes du gouvernement. La mesure dont nous sommes saisis n'est pas une véritable incitation, mais plutôt un stimulant qui dure indéfiniment. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut retirer.

Le ministre le sait, car il s'y connaît en théorie économique, même s'il ne s'en sert pas toujours . . . le ministre sait qu'à certains moments, il faut prévoir des stimulants alors qu'à d'autres, il faut savoir les retirer. La mesure dont nous sommes saisis a des effets tout à fait contraires. Quelle que soit la situation économique du Canada, en 1982, le gouvernement dépensera probablement plus de $2.4 milliards de dollars de plus qu'aujourd'hui, en subventions au logement, que l'inflation soit à la baisse, à la hausse, ou stagnante à ce moment-là. Le ministre s'est engagé, quelle que soit la situation économique. Cet engagement le lie en matière de politique économique du gouvernement.

Peu après, les conservateurs sont revenus sur leur décision, affirmant qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une politique économique, mais plutôt d'une politique sociale, destinée à encourager les citoyens jusqu'ici locataires, à devenir propriétaires. Ils ont prétendu qu'à cette fin, il suffisait de subventionner les taux d'intérêt pour permettre aux acheteurs éventuels de stimuler le nouveau marché de construction domiciliaire. Enfin, ils prétendent qu'il ne s'agit plus de rien de tout cela, mais plutôt d'une mesure politique. Sur le plan politique, cette mesure se révèle fort intéressante.

Cela a été pour moi la dernière révélation qui m'a montré ce qu'est vraiment cette proposition. Elle n'a rien à voir avec la fiscalité parce qu'elle pêche contre toutes les règles de fiscalité et de politique fiscale depuis Adam Smith, et le ministre des Finances le sait. Elle redistribue les revenus au détriment des gens à faible revenu. C'est une dépense cachée. Elle ne fait rien pour l'économie. Ce n'est pas une façon efficace, utile et intelligente de stimuler l'économie parce que c'est quelque chose qu'on ne peut enlever une fois qu'on l'a donné. C'est une très mauvaise politique sociale parce qu'elle n'aide pas ceux qui en auraient le plus besoin et parce que notre pourcentage de propriétaires de maisons est exactement le même que celui des États-Unis, tout juste un peu plus de 60 p. 100, et c'est un nouveau principle ici, alors qu'il existe déjà aux États-Unis.

Cela a été une révélation parce qu'elle nous a montré quelles étaient les intentions du gouvernement. Elle nous a montré quels étaient ses objectifs. Ses objectifs étaient de remporter des élections avec une promesse électorale et une supercherie électorale. S'étant fait élire grâce à une supercherie, le gouvernement estime maintenant devoir tenir sa promesse indépendamment du coût, des répercussions, de la justice, du bon sens ou du fait qu'il ait dit vouloir réduire le déficit. Indépendamment de tous ces facteurs, le gouvernement est décidé à aller de l'avant.

Le ministre des Finances a dit à la Chambre hier que si nous n'étions pas contents, nous n'avions qu'à sortir et à déclencher des élections.

Une voix: C'est une brute!

M. Rae: Je pense que le ministre des Finances vaut mieux que cela.

Une voix: Une grosse brute!

M. Rae: Il parle comme une brute, mais il agit comme Clark Kent. Nous savons quelles sont les vraies intentions du ministre. Si le ministre veut déclencher des élections sur le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire . . .

Une voix: Oui.

M. Rae: . . . si c'est ce que le ministre veut faire au milieu de l'hiver, alors qu'il en soit ainsi.

Je dis au ministre qu'il y a des façons plus intelligentes de mener les affaires de la Chambre. Il y a des façons plus intelligentes et plus conformes aux désirs de la population canadienne.

M. Axworthy: C'est bien vrai.

M. Rae: En fait, le ministre pourrait proposer un certain nombre d'amendements susceptibles de régler le problème. Ces amendements permettraient d'en arriver au résultat qu'il souhaite sans compter qu'ils feraient taire certaines critiques de l'opposition et sûrement certaines critiques qui viennent de notre parti.

En premier lieu, le crédit ne devrait pas être lié à la propriété. Non, le fait d'être propriétaire ne devrait pas être une des conditions du crédit. Il devrait plutôt tenir compte du fait que locataires et propriétaires sont tous dans la même galère, c'est-à-dire aux prises avec la montée continuelle des taxes foncières, des taux d'intérêt et du prix des loyers. Il reste quand même au ministre de la marge pour manœuvrer et cette marge aboutirait à un crédit d'impôt au coût de la vie ou encore, un crédit d'impot au logement, ce qui serait différent d'un crédit d'impôt dont une des conditions est le remboursement d'une hypothèque et l'acquittement d'une taxe foncière.

En second lieu, on dit que le crédit en question peut être remboursable. Je rappellerai au ministre que des centaines de milliers de citoyens, surtout des personnes du troisième âge, ne pourront bénéficier du crédit parce qu'ils ne paient pas d'impôt. Si le ministre persiste quand même à appliquer son crédit d'impôt de la manière qu'il a imaginée, il n'y a aucune raison pour que le crédit ne soit pas remboursable aux personnes qui ne paient pas d'impôt. Ce serait donc une mesure générale qui s'appliquerait à tous les citoyens, qu'ils soient contribuables ou non. Pareille souplesse de la part du ministre serait un message, un messge que mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) tente d'obtenir depuis quelques jours de la part du gouvernement. Le message dirait: oui, le gouvernement est prêt à faire quelque chose pour les personne âgées; oui, le gouvernment veut faire quelque chose en faveur des plus démunis.

Je sais que le ministre a lancé son propre message hier à la Chambre en disant: «Vous pouvez en être certain. Ce dégrèvement ne s'applique en aucun cas à ceux qui ne paient pas d'impôt.» Ce sont des propos affligeants. Il existe des centaines de milliers de Canadiens qui n'ont pas droit au crédit d'impôt pour la simple et unique raison qu'ils n'auront pas déclaré de revenus le 30 avril 1980.

Je suis convaincu que le gouvernement a assez d'autorité et d'imagination et que le député de Saint-Jean-Ouest a assez de compassion pour tenir compte des besoins des habitants de sa propre circonscription, de la mienne et des circonscriptions de tout le Canada où il y a des personnes âgées pour qui une concession fiscale est tout aussi nécessaire que pour les autres Canadiens. Ces personnes âgées ont certainement besoin de cette réduction d'impôt et elles la méritent tout autant que n'importe qui. Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement conservateur ne le reconnaisse pas, et le ministre le sait fort bien.

Le ministre des Finances pourrait aussi se demander pourquoi le crédit d'impôt ne serait pas proportionnellement plus élevé pour les gagne-petit. Pourquoi le crédit d'impôt doit-il être uniforme et n'avoir aucun rapport avec le revenu? Il n'y a aucune raison à cela, sauf que le parti conservateur semble décidé à priver les locataires des avantages du régime et à en faire profiter uniquement les propriétaires de maison.

Je suis bien prêt à reconnaître que les propriétaires sont acculés au pied du mur. Je sais que c'est le cas dans ma circonscription. Je puis garantir au ministre qu'il n'y a pas tellement de bourgeois dans ma circonscription. Il n'y a pas tellement de têtes brûlées non plus. Nous sommes décidés à faire en sorte que le gouvernement ne favorise pas les propriétaires aux dépens de ceux qui n'ont pas la même influence politique qu'eux. Les locataires ont moins d'influence au niveau local, provincial et national sur l'orientation des affaires gouvernementales que les propriétaires, qui font partie d'une association aussi puissante que l'ACHDU.

Je ne doute pas que nos dirigeants aient assez d'imagination et d'autorité pour mettre au point un programme d'aide fiscale qui favorisera les locataires tout autant que les propriétaires. Je pense qu'ils pourraient le faire s'ils le voulaient, et si, pour des raisons politiques et idéologiques, ils ne tenaient pas à favoriser un groupe particulier de Canadiens.

J'essaie de proposer ces changements de la façon la plus raisonnable possible. J'ai déjà prononcé plusieurs discours à ce sujet à la Chambre. Nous en avons discuté l'année dernière pendant les derniers jours du règne libéral. Nous en avons certainement discuté pendant la campagne électorale et j'en ai parlé avant les élections partielles à Broadview en 1978. Je dois chaque fois me rendre à l'évidence et reconnaître qu'il existe réellement un problème. Lequel? C'est que le logement coûte trop cher et que les taux d'intérêt sont trop élevés. Les logements se détériorent dans les centre-villes et trop de gens n'ont pas des revenus suffisants. Cela signifie qu'une trop grande partie de leurs revenus est affectée au loyer. Ce sont là les quatre problèmes. Ce n'est pas trop exiger du génie de ce gouvernement que de concevoir une politique équitable pour les locataires et les propriétaires de maison.

● (1540)

Je regrette, mais je ne partage pas l'avis du ministre selon lequel ce crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire pourrait guérir le rhume ordinaire, fournir de l'eau à bon marché et donner à tous les jeunes la possibilité d'acheter une maison. C'est de l'abus de confiance. Cela me fait penser aux charlatans du dix-neuvième siècle qui allaient vendre des élixirs miracles dans les régions en voie de colonisation. Et maintenant, on nous sert des taux aberrants comme remède, c'est de la poudre de perlimpinpin. Cela n'arrangera rien. Ce n'est pas un bon remède pour le rhume.

Nous ne pouvons faire abstraction du fait que le gouvernement nous demande d'approuver une politique inflationniste qui entraînera une hausse du coût du logement. On donne quelque chose aux gens, mais les taux d'intérêt prennent déjà tout. Nous l'avons démontré hier. J'ai vu dans le numéro du *Globe and Mail* de ce matin que le député de Niagara Falls (M. Froese) est du même avis. Je crois savoir qu'il y a d'autres députés conservateurs qui pensent la même chose. Cela ne m'étonne pas. Ce sont des gens qui lorsqu'ils se voient dans le miroir le matin savent de quel côté se trouvent leur main droite et leur main gauche. Ils savent ce que les taux d'intérêt signifient. Ils en connaissent les effets. Ce n'est que lorsqu'ils arrivent à la Chambre et qu'ils se voient dans l'obligation d'adopter la ligne du parti qu'ils oublient les règles du simple bon sens.

Le ministre des Finances sait ce qui se passe. Il connaît la situation du marché immobilier. Il sait à quel point il est difficile aux jeunes de s'acheter une maison. Le ministre sait que les taux d'intérêt que nous subissons présentement rendent l'achat d'une maison impossible. Il sait que les effets de la hausse de près de 30 p. 100 du coût de l'argent depuis mai 1979 rend pratiquement impossible l'achat de nouvelles maisons. Il sait également que ce crédit d'impôt n'apporte même pas une solution partielle au problème.

Je dis aujourd'hui au ministre des Finances que nous sommes prêts à présenter des propositions sérieuses et constructives. Nous sommes prêts à discuter avec lui jusqu'à ce qu'il comprenne les avantages qui découleraient de l'instauration d'un programme de crédit d'impôt visant à stimuler l'économie au moment même où elle en a besoin, et nous pensons qu'elle a présentement besoin d'être stimulée. Ce programme devrait laisser une certaine latitude au gouvernement et il devrait alléger également le fardeau des locataires et des propriétaires de maisons. Nous ne sommes toutefois pas prêts à appuyer un programme qui favorise une catégorie de citoyens aux dépens d'une autre.

J'ai parlé tout à l'heure de la révélation que j'ai eue pendant mon voyage à Washington. J'ai compris en effet que le parti conservateur pensait avoir trouvé un moyen de faire tomber la manne du ciel. Lorsque cette idée est devenue populaire, ils ont pensé que c'était ce qu'il y avait de mieux depuis l'invention du pain tranché. Cependant, ce sont eux qui sont maintenant au pouvoir. Le ministre des Finances sait cela. Il lui faut reconnaître que tous les économistes et tous ceux qui ont examiné ce programme et qui s'y sont opposés . . . ce qu'ils ont fait à de multiples reprises . . . ne sont pas des bureaucrates, des socialistes ou des idiots, comme il nous les a présentés hier.

Le ministre sait qu'il ne peut rien répondre lorsqu'on reproche à ce programme de chercher naïvement à séduire le public. Il ne peut plus se soustraire à ce genre de critiques, et il le sait. Il sait aussi que certaines des critiques formulées étaient parfaitement sensées et venaient de gens profondément inquiets de l'injustice de ce programme. Ces gens se demandent si c'est une dépense rentable. Ils s'inquiètent des effets réels du programme, et le ministre le sait.

Cela va-t-il faire baisser le prix des mainsons? Non, il n'en sera rien. Au contraire, leur prix augmentera. L'équation est fort simple, si la demande augmente alors que l'approvisionnement est constant et parvient difficilement à faire face à la demande, vous savez qu'il y aura automatiquement une augmentation des prix. Je fais appel au bon sens de tous les députés et leur demande de me dire comment il pourrait en être autrement et comment cette mesure pourrait ne pas être inflationniste.

Il est important de se rendre compte que le gouvernement ne sait plus trop où il en est. Par exemple, il suffit de lire les discours du ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay), le ministre du Logement comme l'a appelé le député de Winnipeg-Fort Garry. S'il avait été parmi nous à la dernière législature, il saurait que nous n'avons pas de ministre du logement. Pourquoi pas? Parce que les libéraux s'en sont débarrassés avec l'appui des conservateurs.

M. Axworthy: C'est faux.

M. Rae: C'est vrai. Le parti libéral a aboli le ministère d'État chargé du Logement et des affaires urbaines. C'est pourquoi, sous l'ancien gouvernement, le ministre des Travaux publics était chargé du logement et actuellement, la SCHL relève du ministre de l'Expansion économique régionale. C'est parce que le gouvernement fédéral a négligé le secteur du logement que nous nous retrouvons avec ce programme ridicule tant sur le plan du logement que du point de vue social, économique et fiscal. Néanmoins, il y a moyen de l'améliorer. Nous sommes prêts à apporter notre aide.

J'ai sous les yeux un discours du ministre de l'Expansion économique régionale, de qui relève la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il parlait de la nécessité de la rénovation. Il a tenu des propos fort sensés sur la nécessité d'entretenir et d'améliorer les bâtiments et la qualité de logement de beaucoup de nos concitoyens des centre-villes et des régions rurales. A propos de rénovation, il a dit ceci:

> La rénovation répond à deux impératifs sociaux et économiques: Elle favorise la conservation et le recyclage de ressources limitées, et, du fait qu'elle exige plus de main-d'œuvre que les travaux neufs, elle favorise l'emploi. Nous allons nous orienter dans une large mesure vers des mesures encourageant la rénovation des quartiers de centre-villes, la création et la reconstitution de collectivités à l'intérieur du tissu urbain existant.
>
> Dans le cas du logement neuf, je suis persuadé que le régime de crédit d'impôt annoncé récemment par mon collègue John Crosbie, ministre des Finances, va contribuer sensiblement à soutenir la demande de logements.

Il faut choisir. Si l'on parle de dépenser 2 milliards de dollars pour subventionner une catégorie de Canadiens relativement aisée—je ne dis pas riche mais relativement aisée, même si elle compte trois millions de personnes—si l'on dépense tant d'argent sur cette catégorie, il n'en restera pas beaucoup pour tout ce que le ministre de l'Expansion économique régionale aimerait voir réaliser.

Il prétend que le plan des logements neufs va servir aux logements neufs. Cela ne tient pas debout. Il va servir à l'ensemble du logement. C'est la façon la moins efficace d'encourager le logement neuf. Ce qu'il faut pour encourager la demande de logements neufs, c'est le plan néo-démocrate annoncé en 1974 et présenté en Chambre depuis lors, non pas pour contrer la présente proposition, mais pour exprimer une politique adoptée de longue date par le parti.

Si vous voulez subventionner les taux d'intérêt, faites-le. Mais alors dites-le et dites à tout le monde combien cela coûte. Allez dire aux Canadiens combien coûte ce programme, au lieu de le camoufler sous cette allure de dépense fiscale.

Pourquoi le gouvernement devrait-il payer la note à lui seul? Pourquoi n'exige-t-on rien des banques, qui ont réalisé des profits exorbitants et qui ont profité du programme de report de l'impôt sur les revenus provenant de débentures, dont nous avons tant parlé à la Chambre ces trois dernières semaines—les banques en ont profité systématiquement—pourquoi ne les force-t-on pas à participer à un fonds de développement du secteur du logement qui servirait à compenser directement les taux d'intérêt élevés? C'est une mesure qui devrait être prise même si le gouvernement n'avait pas adopté sa politique insensée en matière de taux d'intérêt. Cela nous ferait peut-être oublier que les gouvernements libéral et conservateur nous ont tous deux imposé ces dernières années, notamment ces derniers mois, des taux d'intérêt prohibitifs. Si le gouvernement voulait vraiment baisser les taux d'intérêt, il pourrait le faire dans le cadre d'un tel programme et dire à la population qu'il le fait. Que le gouvernement n'aille pas prétendre, pour jeter de la poudre aux yeux, qu'il fait quelque chose quand il ne fait rien. Qu'il dise ce qu'il en est. Qu'il prenne ses responsabilités. Qu'il fasse honneur aux beaux discours que nous sert le ministre des Finances depuis qu'il détient son portefeuille.

● (1550)

Le problème de ce gouvernement, c'est qu'il a trahi les promesses qu'il aurait dû tenir et tenu les promesses qu'il aurait dû laisser tomber. Si le gouvernement avait réellement voulu stimuler l'économie, il aurait pu décréter une réduction d'impôt applicable à tous les Canadiens. Rien ne justifie le traitement privilégié que le gouvernement accorde depuis qu'il a été élu à deux groupes particuliers. Qui trouve-t-on dans ces deux groupes? Premièrement, les médecins, les avocats et les comptables qui bénéficient du crédit d'impôt au titre des petites entreprises. Le deuxième groupe comprend les 2.1 millions de propriétaires de maisons qui profiteront de ce programme.

[*Français*]

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis d'un projet de loi portant le numéro C-20 et qui est intitulé Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Évidemment, certains aspects de ce projet de loi se retrouvaient dans le programme du Parti Crédit Social du Canada depuis de nombreuses années, mais, monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir immédiatement sur les raisons qui ont poussé le gouvernement actuel, le gouvernement progressiste conservateur, à présenter ce projet de loi à la Chambre. Et je me réfère aux paroles prononcées par l'honorable ministre des Finances (M. Crosbie) hier et qui apparaissent à la page 1462 du compte rendu des *Débats* de la Chambre des communes, et je cite l'honorable ministre:

> Comme le premier ministre l'a promis en septembre 1978, la mise en œuvre de ce programme s'échelonnera sur quatre ans. C'est une promesse qui a suscité beaucoup d'intérêt pendant la campagne électorale. C'est à mon avis l'une des principales raisons pour lesquelles les Canadiens ont appuyé notre parti.

Je pense que l'honorable ministre des Finances et son gouvernement ont fait une erreur d'évaluation, parce que si c'est sur cette promesse que la population aurait appuyé le parti progressiste conservateur, je me demande pour quelles raisons ils se sont classés en troisième place lors des élections générales au Québec, en faisant élire seulement deux députés sur 75! Ce n'est sûrement pas cette mesure annoncée par le gouvernement actuel, à l'occasion de la campagne électorale, qui a incité la population du Québec à appuyer le gouvernement. Et si c'est une promesse électorale, je pense que l'on devrait aussi faire attention un peu, je demanderais à mes collègues du côté gouvernemental d'être un peu plus prudents dans ce genre d'évaluation. Comment se fait-il que les deux élections partielles aient été perdues hier? Monsieur l'Orateur, c'est beaucoup plus grave et sérieux que cela, même si le gouvernement annonce cette mesure qui a pour objet premièrement, selon lui, de soulager le propriétaire. Il ne faudrait pas dire que c'est une mesure qui soulage le propriétaire, mais qui soulage certains propriétaires, parce que ce ne sont pas tous les propriétaires de maison grevée d'hypothèque qui vont pouvoir bénéficier de la loi.

Deuxièmement, le gouvernement a dit que c'était aussi pour encourager la propriété privée. Dans quelle mesure? Est-ce que l'on possède des statistiques? Est-ce que des études ont été faites de façon à informer les députés et la population justement sur le nombre de personnes qui pourraient être incitées à devenir propriétaires de leur maison, dans leur pays, en vertu de cette loi? En ce qui me concerne ainsi que mes collègues, monsieur l'Orateur, nous en doutons énormément. Alors ce deuxième objectif aurait dû être analysé avec plus de sérieux de la part du gouvernement.

Troisièmement, stimuler la construction domiciliaire. Or, depuis la campagne électorale qui s'est terminée le 22 mai dernier, campagne électorale au cours de laquelle le gouvernement avait fait cette promesse, et s'était engagé à ne pas suivre les traces du gouvernement précédent qui avait toujours dit oui aux décisions de la réserve fédérale américaine de hausser le taux d'escompte, et on sait très bien que l'actuel gouvernement a continué dans les mêmes traces, dans les mêmes sillons, dans les mêmes routes étroites et tortueuses de l'ancien gouvernement pour donner suite en quelque sorte, non seulement donner suite, mais approuver, sans pour ainsi dire apporter aucune nuance, les décisions prises à l'extérieur du pays dans des domaines qui nous concernent, qui concernent notre pays, qui concernent nos compatriotes et qui concernent nos concitoyens.

Or, dans quelle mesure une telle loi pourra-t-elle stimuler la construction domiciliaire? C'est une question sur laquelle j'invite les ministériels et le ministre des Finances à nous renseigner. Pour la bonne gestion des affaires publiques et des affaires du Canada, quelles sont les retombées économiques d'une telle mesure? Habituellement lorsqu'on présente un programme d'incitation à la population, des retombées économiques sont prévues, peut-être indirectes mais des retombées qui permettent quand même au gouvernement d'accroître les ressources, les recettes fiscales et gouvernementales.

Alors quand on crée des programmes visant à stimuler l'emploi et la main-d'œuvre, un certain nombre de Canadiens peuvent se lancer sur le marché du travail et contribuer ainsi à alimenter le trésor de l'État par leurs taxes et par leurs impôts. Mais par voie de conséquence et à l'opposé, quand on assiste plutôt à la présentation de politiques économiques restrictives qui font que les individus, au lieu d'être des contribuables au trésor public, deviennent les bénéficiaires de certaines lois sociales adoptées en vue d'empêcher les gens de vivre dans des misères qui devraient être dénoncées, alors quelles sont les

retombées sur le plan budgétaire et sur l'économie canadienne?

Monsieur le président, j'ai écouté, et j'ai pris soin de les relire, les propos qui ont été tenus par mes trois préopinants: le ministre des Finances, le représentant de l'opposition officielle et la représentante du Nouveau parti démocratique. Aucun d'entre eux ne s'est donné la peine d'aller au fond du problème. On légifère de façon à diminuer les conséquences, de façon extrêmement partielle, de sorte qu'on en a fait des lois qui bénéficient à de petits groupes, sans s'être assuré qu'il y aura des retours dans les revenus de l'État, ce qui fait que quelqu'un doit payer quelque part.

Est-ce que cette mesure cache quelque chose étant donné qu'il n'y aura aucune retombée économique susceptible de renflouer la caisse de l'État? Est-ce que l'on peut déduire en partant, monsieur l'Orateur, que nous devrons assumer des hausses de taxes et d'impôts directs ou indirects dans le prochain budget que le ministre des Finances nous annoncera à la Chambre des communes? C'est là qu'est la question, c'est là le problème. On se contente d'agir sur les conséquences, comme l'a fait le gouvernement précédent pendant 15 années, qui a laissé une succession extrêmement lourde à l'actuel gouvernement. L'actuel ministre des Finances est très bien placé pour le savoir. Compte tenu de l'expérience qu'il vit actuellement, compte tenu de l'incurie de l'ancien gouvernement, que s'apprête-t-il à faire, lui, pour tâcher de faire en sorte qu'au niveau de l'économie canadienne on puisse se retrouver sur la voie du progrès et non pas nous en aller vers la voie de la dépendance étrangère, nous en aller vers la voie où ce sont les autres qui prennent des décisions à notre place? Non, monsieur l'Orateur, on n'en a pas de solutions à présenter.

Pourtant cette mesure va coûter 575 millions de dollars au trésor public en 1979. Cette mesure va coûter 1 milliard 245 millions sur le budget de 1980; cette mesure va coûter 2 milliards 15 millions en 1981 sur le budget. Comment le gouvernement entend-il pouvoir équilibrer son budget, qui est déjà déficiaire de 11.5 milliards, et cela depuis trois années consécutives, de façon justement à faire en sorte qu'on ne laisse pas demain à la génération qui nous succédera un héritage d'hypothèques, de dettes et de taxes et pour laquelle un niveau de vie convenable pour elle sera pratiquement impensable. Qu'est-ce qu'on entend faire pour redresser l'économie canadienne?

● (1600)

Monsieur le président, le gouverneur de la Banque du Canada lui-même s'est présenté devant le comité des finances du commerce et des questions économiques et a déclaré candidement même: Messieurs, je n'ai pratiquement pas de marge de manœuvre, les déficits budgétaires du gouvernement sont tellement élevés, le déficit de la balance des comptes est tellement élevé que nous n'avons pratiquement aucune marge de manœuvre. Comme nous n'avons aucune marge de manœuvre, nous avons le choix entre deux solutions: ou nous haussons le taux d'escompte, ce qui a pour effet de hausser les taux d'intérêt d'une part, ou bien nous acceptons la dévaluation de notre monnaie, ce qui va nous placer dans une situation terrible de dépendance vis-à-vis des étrangers, ce qui va nuire à l'économie canadienne et ce qui aura des effets sur l'inflation, et personne n'ose en faire l'évaluation et n'ose faire de prédictions.

Si nous avons une mesure qui n'a pas d'incitation à l'accès à la propriété en vue de favoriser de nouveaux propriétaires parce que la loi, même si elle est bonne pour une certaine catégorie de citoyens, même si elle est bonne pour une certaine catégorie d'entre eux, ne s'insère pas dans un cadre plus général, dans un cadre beaucoup plus vaste, dans une politique économique d'ensemble, dans une politique financière et monétaire réaliste qui tient compte de l'immense capacité des Canadiens, qui tient compte des immenses ressources que nous avons, qui tient compte de notre immense potentiel tant énergétique que scientifique à notre disposition. Si ces lois n'entrent pas dans un cadre plus général on ne fait tout simplement qu'alourdir davantage la gestion des affaires publiques, les déficits de l'État et accroître la dépendance du Canada vis-à-vis la finance internationale, vis-à-vis les pouvoirs financiers à l'étranger.

Quand on en est rendu, monsieur le président, à entendre dire par celui qui est censé être le responsable de la politique monétaire canadienne, quand on est rendu à l'entendre dire aux parlementaires canadiens de tous les partis politiques représentés à la Chambre des communes: Écoutez, je n'ai pas d'autres choix que de suivre les décisions qui sont prises à l'extérieur. Parce que ceux qui ont gouverné le pays—et cela c'est moi qui l'ajoute parce que le gouverneur était mal placé pour le dire, mais il faut l'ajouter si on veut avoir une vue d'ensemble, si on veut faire une synthèse objective et réaliste de la situation—on imagine tout simplement que le gouverneur de la Banque du Canada était tenté de dire: Écoutez, si le gouvernement avait assumé ses responsabilités, si on avait administré le pays sainement, comme on doit administrer les entreprises, de façon à équilibrer les budgets, de façon à présenter des programmes et des politiques susceptibles de lancer le Canada vers la voie de la prospérité, vers la voie du progrès afin que nous soyons en mesure de relever le défi de l'avenir, alors nous pourrions dire, monsieur le président, nous avons vraiment une loi qui ne touche pas un nombre considérable de personnes, mais nous avons une loi qui va contribuer à améliorer le sort des Canadiens et à redresser l'ensemble de notre économie.

Mais malheureusement, on ne peut pas le dire parce que, à l'heure actuelle, selon les renseignements dont nous disposons, cette loi qui constitue une bonne mesure pour un certain nombre de propriétaires ne fait que mettre des pressions sur le déficit budgétaire du gouvernement et par le fait même accroître notre dépendance, la dépendance du Canada vis-à-vis les étrangers, de sorte que demain, dans deux ans, dans trois ans ou dans cinq ans, je me demande ce qu'il restera à faire aux parlementaires de la Chambre. Tout simplement sanctionner et dire: Écoutez j'aimerais bien répondre aux questions posées par l'opposition, mais la réponse, monsieur le président, je ne l'ai pas. Je ne peux pas donner de réponse parce que nous allons avoir des consultations avec les puissances étrangères, avec les financiers de l'extérieur, avec les États-Unis, parce que nous ne sommes pas maîtres de nos décisions, nous ne sommes pas maîtres de notre devenir. Les pouvoirs sont passés entre les mains des autres. C'est cela qui est triste. De cette façon, cette loi pour laquelle le gouvernement se vante lui-

même d'avoir été chercher des milliers de votes et d'avoir réussi à se faire élire n'est qu'un trompe-l'œil.

Au fait, si l'on donne à certains propriétaires, on s'apprête tôt ou tard demain ou l'an prochain à imposer de nouvelles taxes pour tâcher de rééquilibrer l'économie canadienne. On semble complètement dépourvu, on ne semble avoir aucune solution vraiment valable, acceptable et dynamique, on ne fait preuve d'aucune imagination pour annoncer à la population canadienne, aux gens de toutes les provinces du Canada, qu'un avenir prometteur s'annonce pour les Canadiens, que nous avons un gouvernement dynamique, un gouvernement décidé, un gouvernement qui fait preuve d'imagination, un gouvernement qui est capable de relever un défi. Mais au lieu de cela, on nous présente de petites mesures, sous prétexte d'apaiser certaines inquiétudes qui nous placent dans une situation vers laquelle on accroît en même temps notre dépendance envers les autres.

Monsieur le président, dans ce projet de loi il y a plusieurs personnes qui n'y auront pas droit. J'ai bien dit au tout début de mon intervention «soulager certains propriétaires», pas soulager le propriétaire. Alors, il y a tous ceux qui ne paient pas d'impôt! Comment peut-on donner des crédits d'impôt à un propriétaire qui a une maison hypothéquée et qui ne paie pas d'impôt? Et pourtant selon les statistiques, il y a environ 200,000 propriétaires qui auraient encore des hypothèques sur leurs propriétés et qui ne paient pas d'impôt. Et ceux qui ne paient pas d'impôt, je n'ai pas besoin de le dire, ce sont ceux qui ont des revenus intéressants.

Il y en a qui n'ont pas d'hypothèque, qui ont décidé justement à force de travailler de ne pas s'endetter, de ne pas suivre l'exemple de leurs gouvernements, de payer comptant pour ne pas hypothéquer l'avenir. Ceux-là ne toucheront absolument rien, et il y en a des millions de propriétaires qui n'ont pas d'hypothèque. Et qu'est-ce qu'on fait des locataires? Les taux d'intérêt sont inclus dans le prix des loyers. Qu'est-ce qu'on en fait des locataires? Ces gens-là doivent payer leur loyer, et l'entreprise qui est propriétaire de logements multiples paie les intérêts, et on établit alors le prix du loyer en tenant compte des coûts, d'amortissement de capital, des coûts d'intérêt, des coûts d'entretien et autres.

Pour toute cette catégorie de citoyens, qu'est-ce que leur apportera le projet de loi actuel, peut-être indirectement plus tard? Il faudra alors en quelque sorte équilibrer le budget, imposer une taxe déguisée quelque part, une hausse d'impôt. Alors sur 5 millions de propriétaires, plus de la moitié, monsieur le président, n'en profiteraient pas. D'ailleurs, on n'a qu'à se référer aux chiffres que nous a fournis le ministre à la Chambre des communes à ce sujet-là hier. Quels sont ceux qui en profiteront le plus? Les plus gros, ceux qui sont détenteurs des plus grosses hypothèques, ceux qui auront la propriété la plus hypothéquée, d'où un encouragement à l'endettement, ceux évidemment qui ont les hypothèques les plus récentes, bien sûr, ceux qui paient aussi les plus hauts taux d'intérêt. Plus les gens vont payer de l'intérêt, plus ils auront droit à leur crédit fiscal, compte tenu évidemment de la limite imposée par le gouvernement. C'est pourquoi je dis que dans ce troisième cas, pour ceux qui paient les plus gros taux d'intérêt, cela risque de devenir une subvention déguisée aux institutions financières.

Monsieur le président, quant à la répartition par province, parce quand même on a des problèmes constitutionnels au Canada, qu'on ne fasse pas, qu'on ne joue pas à l'autruche, qu'on ne se cache pas la tête dans le sable, il y a des inégalités économiques régionales extrêmement importantes et sérieuses, et qui remettent en cause même les structures politiques du pays. Voyons le nombre de propriétaires d'une province à l'autre. On constate, par exemple, qu'au Québec il y a à peu près 47 p. 100 de propriétaires seulement, alors qu'en Ontario et dans les provinces des Prairies, le nombre de propriétaires est d'environ 62 p. 100. Est-ce qu'on a envisagé l'adoption de mesures compensatoires pour permettre un certain équilibre? Je n'ai pas entendu un seul mot de la part du gouvernement . . .

M. Rae: Exactement!

M. Roy (Beauce): . . . d'où en quelque sorte une intrusion indirecte du gouvernement fédéral par ses mesures en vue de contribuer au maintien des inégalités économiques que nous trouvons dans le pays. On constate également que dans les Maritimes le problème est différent, c'est dans les Maritimes qu'il y a le moins d'hypothèques. Alors il est bien entendu que les gens des Maritimes vont en profiter beaucoup moins que les gens de l'extérieur, et pourtant les Maritimes ont également leurs problèmes. Est-ce qu'on a pensé à toutes ces choses? C'est ce qui me fait dire, monsieur le président, que même si la loi est bénéfique pour un certain nombre de propriétaires, c'est une loi qui a été mal pensée, qui a été mal conçue, qui n'a pas été suffisamment mûrie et qui ne fait pas partie d'un ensemble de mesures législatives que devrait proposer un nouveau gouvernement à la population, qui devrait avoir comme objectif de placer l'économie du pays sur la voie du progrès et de la prospérité.

Monsieur l'Orateur, il y a dans cette loi, indirectement, une incitation à hausser les intérêts hypothécaires. Qu'on veuille l'admettre ou non, c'est exact. Des gens à l'heure actuelle paient encore des taux d'intérêt de 6 p. 100. Ils sont plus rares, on sera d'accord, que ceux qui paient 7 p. 100, 9 p. 100, 8 p. 100, 11 p. 100. Et on connaît les dispositions de renouvellement d'hypothèque. D'ailleurs, quelqu'un du parti de l'opposition officielle a présenté une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement il y a quelques jours de façon à proposer une mesure qui viserait à empêcher les institutions financières à renouveler leurs contrats hypothécaires, à rehausser les taux d'intérêt qui avaient été convenus par un acte hypothécaire signé au moment où la personne a contracté son emprunt. Alors nous avons là-dedans une incitation indirecte pour les institutions financières à hausser les taux d'intérêt hypothécaire. Je lisais aussi une annonce publiée dans *Le Devoir*, dans son édition du 9 novembre 1979, à la page 17, et je cite:

Le Montréal Trust réduit ses taux hypothécaires.

. . . parce que ce ne sont pas des nouvelles auxquelles nous sommes habitués . . .

Enfin, une bonne nouvelle dans le secteur agité des taux d'intérêt: le Montréal Trust a annoncé hier qu'il réduisait de 14½ p. 100 . . .

. . . imaginez-vous . . .

. . . à 13⅞ p. 100 le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires conventionnels de cinq ans.

Monsieur le président, j'aimerais savoir si ce n'est pas là une incitation visant à empêcher les institutions financières, qui

seraient peut-être tentées de réduire leur taux d'intérêt, de maintenir leur taux d'intérêt actuel, de façon à pouvoir partager, en quelque sorte, la mesure gouvernementale proposée à l'heure actuelle. Alors monsieur le président, avant de terminer, je pense quand même qu'il y aurait lieu de faire certaines recommendations, de façon à éviter les deux dangers que j'ai portés à l'attention de la Chambre, soit l'incitation indirecte à hausser les taux d'intérêt, comme une intention indirecte d'empêcher la réduction des taux d'intérêt, il faudrait que la loi soit amendée, de façon à ce qu'il y ait un 3 ou 4 p. 100, seulement, peu importe le taux d'intérêt à payer, par l'emprunteur, mais qu'il y ait un 3 ou 4 p. 100 d'intérêt qui soit limité et fixé pour tout le monde, pour tous ceux qui bénéficieront de la loi. Ainsi celui qui paie un taux d'intérêt de 9 p. 100 pourra bénéficier du même taux de rabais d'intérêt sur l'hypothèque que celui qui paie 12 p. 100 ou 13 p. 100, de façon à ne pas encourager les institutions financières à relever les taux, et comme le disait mon collègue du Nouveau parti démocratique tantôt, encourager les banques qui font des profits catastrophiques. Et je suis étonné d'entendre les néo-démocrates enfin toucher un peu aux banques. Cela fait 25 ans que nos amis les créditistes en parlent, et je pense que le message commence à être entendu de l'autre côté.

Je ne sais pas si c'est parce que nous sommes en face les uns des autres que le message est mieux compris, si c'est cette raison qui incite nos collègues du Nouveau parti démocratique à se pencher enfin sur cette question, c'est peut-être parce que nous sommes en face d'eux, et de cette façon-là, ils sont peut-être plus en mesure de nous comprendre. Mais c'est un domaine où il faudra examiner toute la loi sur les banques et la loi sur la banque centrale. Quand est-ce, monsieur l'Orateur, que le Canada pourra compter sur une politique monétaire canadienne? Le gouverneur de la Banque du Canada a dit qu'il n'y a effectivement pas de politique monétaire canadienne. C'est notre problème. Les néo-démocrates deviennent créditistes. C'est notre problème. On n'a pas de politique monétaire canadienne. C'est pour quand? Dans 1 mois, dans 6 mois, dans 5 ans ou dans 10 ans? Est-ce qu'on est en mesure, à l'heure actuelle, du côté du gouvernement, de dire si on est capable de faire face au défi de l'avenir avec des taux d'intérêt de 14 p. 100, 15 p. 100, 16 p. 100, et peut-être demain, si on suit les politiques que le parti travailliste a imposé en Angleterre, des taux d'intérêt de 17 p. 100, 18 p. 100 et des taux d'inflation qui ont atteint presque 20 p. 100 à un certain moment, parce qu'il y avait trop de contrôles de l'État, trop de fonctionnaires, trop de bureaucrates, trop de restrictions? Est-ce que c'est vers cela que nous nous dirigeons? Il commence à être temps que le gouvernement, qui assume la responsabilité de diriger les affaires du pays, tienne compte de la leçon qu'il a reçue hier, alors qu'après 6 mois de pouvoir, à l'occasion d'élections partielles dans deux circonscriptions, la population rejette le gouvernement.

C'est une sérieuse remise en cause des politiques, des décisions et de l'attitude du gouvernement. On devrait y réfléchir sérieusement du côté gouvernemental, ce qui veut dire que les Canadiens actuellement, puisqu'ils ont eu l'occasion de se prononcer dans deux provinces complètement différentes, très éloignées l'une de l'autre, ont rejeté le gouvernement peut-être pour des raisons différentes, ont choisi un autre parti politique, mais ils ont quand même rejeté le gouvernement. Il y a quand même un dénominateur commun, on a choisi des formations politiques pour des raisons différentes, mais on a rejeté l'actuel gouvernement. On devrait y réfléchir sérieusement. Si le gouvernement veut relever le défi, remplir non seulement sa promesse électorale, mais ses engagements envers la population canadienne de gouverner dans l'intérêt du pays et de faire en sorte que la prospérité qui est à nos portes, qui est à notre portée, monsieur l'Orateur, puisse être à la disposition de tout le monde, je dis que dans cette loi aussi, et je terminerai là-dessus, tous les impôts fonciers payés sur la propriété domiciliaire devraient être exempts d'impôt, tous les impôts fonciers de la propriété domiciliaire. Il devrait y avoir une mesure qui viserait à compenser le coût des impôts fonciers payés par les locataires ou les taxes de locataires, de façon qu'on pense aussi à cette catégorie de citoyens qui n'ont pas pu avoir accès à la propriété dans leur pays, dans leur province, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer et d'énumérer.

Or, monsieur l'Orateur, comme nous sommes au tout début des discussions de cette importante loi, puisqu'il faut le dire, puisqu'elle nous permet de tenir un débat beaucoup plus profond que la loi elle-même, puisqu'elle peut toucher à l'ensemble des politiques économiques gouvernementales, en terminant je forme le vœu que le gouvernement se ravisera et que ceux qui auront à prendre la parole du côté gouvernemental agiront de façon positive et se décideront à nous annoncer des mesures politiques, budgétaires, législatives et économiques véritables et qui ne cacheront pas des hausses de taxe et d'impôt le lendemain ou le surlendemain.

● (1610)

[*Traduction*]

M. Albert Fish (Guelph): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir la possibilité d'appuyer le bill C-20 au nom du gouvernement. Comme c'est la première occasion qui m'est offerte de parler à la Chambre, je pense que je peux me permettre tout d'abord certaines remarques sur la circonscription que j'ai l'honneur et le privilège de représenter ici. J'aimerais en outre expliquer brièvement pourquoi j'ai choisi de devenir député et pourquoi je me trouve ici en ces temps difficiles. Je ferai ces remarques sans m'éloigner de notre sujet, c'est-à-dire du bill C-20. Voilà un bill qui correspond bien à mes convictions essentielles, puisqu'il encourage et aide les familles canadiennes à acquérir un logement, leur procurant ainsi une source de fierté personnelle et un intérêt dans notre pays.

La circonscription fédérale de Guelph est née du redécoupage qui a eu lieu avant les dernières élections générales. Une grande partie de celle-ci correspond à l'ancienne circonscription de Wellington qui—les députés d'en face s'en souviendront—était représentée par M. Frank Maine à la dernière législature. C'est un privilège pour moi de représenter Guelph, car cette circonscription est reconnue pour son importante contribution aux travaux de la Chambre. Bon nombre de députés se souviendront de M. Alf Hales qui a été député de Wellington pendant 17 ans. Il a assumé ses fonctions avec distinction, et pendant les 17 ans qu'il a passés à Ottawa, il a été particulièrement remarqué pour la compétence dont il a fait preuve comme président du comité permanent des comptes publics. M. Hales est aussi très connu pour le rôle essentiel qu'il a joué dans la mise sur pied du programme de stages parlementaires, qui a connu un grand succès et qui a donné à

des étudiants une occasion de se familiariser avec le mécanisme parlementaire. Il a été récemment nommé commissaire et chargé d'une étude sur les traitements et les dépenses des sénateurs et des députés.

Guelph a aussi été la ville de l'honorable George Drew, premier ministre de l'Ontario de 1943 à 1948. Ce n'est pas hier que Guelph a commencé à donner au Canada de grands hommes politiques; en effet, Sir Alexander Galt, l'un des Pères de la Confédération, est né à Guelph, et son père, John Galt, était le fondateur de la ville.

● (1620)

Les nombreux volumes qui ont été écrits sur la riche histoire de Guelph constituent une lecture passionnante pour tous les Canadiens qui s'intéressent à l'histoire de notre pays. Guelph était la ville du colonel John McCrae, qui s'est distingué pendant la Première Guerre mondiale et qui est célèbre aujourd'hui pour son fameux poème «In Flanders Field».

Guelph a également apporté une contribution importante aux arts, notamment en la personne de M. Edward Johnson, chanteur d'opéra mondialement connu à la mémoire duquel la Fondation musicale Edward Johnson parraine chaque année le festival de printemps de Guelph.

Fondée en 1827, Guelph est devenue officiellement une ville il y a plus d'un siècle, la neuvième en Ontario. Elle est connue de tous sous le nom de ville royale; ce nom lui vient de la famille royale qui prit plus tard le nom de Windsor.

Comme vous le voyez, monsieur l'Orateur, Guelph n'a rien à envier à l'histoire des autres villes canadiennes. Qui plus est, la circonscription de Guelph a profité de sa riche histoire pour devenir une région prospère, en pleine expansion et à l'avenir très prometteur. La vigueur passée, présente et future de Guelph se reflète particulièrement dans l'Université de Guelph qui était en 1873, à ses débuts, le Collège d'agriculture de l'Ontario et qui est devenue, avec le Collège vétérinaire de l'Ontario, célèbre dans le monde entier pour la qualité de son enseignement. Aujourd'hui, l'Université de Guelph procure une excellente formation post-secondaire à plus de 10,000 étudiants à plein temps, dont beaucoup d'étrangers.

La circonscription actuelle de Guelph comprend essentiellement quatre cantons: Pilkington, Eramosa, Puslinch et Guelph, dans le comté de Wellington. Avec ses 72,000 habitants, la ville de Guelph est le centre de la circonscription. Elle est entourée de belles petites agglomérations comme Rockwood, Alma, Crieff et Eden Mills, pour n'en citer que quelques-unes. Dans les campagnes environnantes, on trouve de riches terres agricoles que des agriculteurs ont réussi, à force de travail acharné, à transformer en exploitations prospères où l'on élève des vaches laitières, des bovins, des porcs, de la volaille et où l'on cultive des produits destinés à la vente. En plus d'assurer la prospérité de la région, toutes ces activités procurent au pays une quantité importante de produits alimentaires.

La ville de Guelph elle-même, tout en conservant la beauté de son passé historique, assure un grand nombre d'emplois dans le commerce et l'industrie à ses habitants et à ceux des localités environnantes. On y trouve un grand nombre de sociétés locales appartenant à des Canadiens comme la John Rennie Industries, la Hammond Manufacturing et la W.C. Wood Company. De plus, on fabrique à Guelph quelques-uns des plus grands dynamos du monde, de même que certains éléments électroniques parmi les plus petits et les plus avancés du monde.

La circonscription de Guelph doit en grande partie d'avoir réussi à se donner une assiette économique aussi diversifiée dans l'industrie et l'agriculture à la prévoyance des édiles municipaux et des différents conseils de quartiers. Au cours des années passées, ces conseils ont travaillé avec énergie et ténacité à attirer le commerce et l'industrie dans la ville et—

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je demanderais au député de parler plus directement du bill. J'espère qu'il y viendra.

M. Fish: Merci, monsieur l'Orateur. Je traiterai spécifiquement du bill.

Comme vous le remarquerez à mon accent, monsieur l'Orateur, j'ai choisi d'être Canadien car je suis venu vivre ici après la dernière guerre. Les visions, les croyances et les rêves que j'entretenais quand j'ai choisi de devenir Canadien étaient justifiés. Le Canada répondait à tout ce que j'avais espéré. Nous jouissons au Canada de libertés politiques, religieuses et morales qu'une grande partie du monde ne connaîtra jamais. C'est la poursuite de ces libertés qui m'a amené à devenir député au Parlement.

Pendant la campagne électorale le parti conservateur s'est engagé à instaurer un programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier à l'intention des propriétaires de maisons, un engagement qu'il tient en présentant ce bill que nous étudions aujourd'hui, le Bill C-20. Le débat qui a porté sur ce programme pendant la campagne électorale et maintenant à la Chambre des communes a fait ressortir les différences qui séparent le parti progressiste-conservateur, du parti libéral et du Nouveau parti démocratique.

Avec ce programme, et grâce à la sagacité dont a fait preuve l'électorat, le parti progressiste conservateur a clairement laissé entendre qu'il souhaitait faire accéder à la propriété un grand nombre de Canadiens. Que les députés d'en face se le tiennent pour dit, quoi qu'ils fassent pour camoufler leurs attaques lancées contre ce programme en déformant les faits, la Chambre et les Canadiens voient que, manifestement, ils ne tiennent pas vraiment à ce que plus de Canadiens aient la possibilité de devenir propriétaires, et qu'ils ne veulent pas aider les citoyens de classe moyenne sur les épaules desquels reposait le fardeau des anciennes politiques fiscales.

Ma première initiative, à mon arrivée au Canada, a été d'acheter une petite maison et d'investir dans le pays le peu d'argent que j'avais, ce qui m'amène à mon premier argument au sujet de cette mesure législative. Le premier ministre (M. Clark) souhaite que les Canadiens aient des intérêts dans le pays et, à cette fin, il veut leur permettre de devenir propriétaires. Que les Canadiens aient un intérêt personnel dans le pays et la société, voilà une question d'importance fondamentale. En vertu de cette mesure, les propriétaires actuels et futurs pourront déduire de l'impôt fédéral sur le revenu les intérêts hypothécaires et l'impôt foncier, ce qui permet de réaliser cet objectif.

La possibilité pour les Canadiens d'acheter une maison revêt une telle importance qu'il nous faut l'envisager dans le contexte général du droit individuel à l'accession à la propriété. Ce droit est fondamental aux objectifs premiers que visent la plupart des Canadiens et des députés.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

Avant tout, l'accession à la propriété, c'est-à-dire le fait d'être en mesure d'investir dans l'achat d'une maison les gains acquis à la sueur de son front, est une cause de grande fierté et une source de satisfaction pour plus de 60 p. 100 des familles canadiennes. Selon des données statistiques, 90 p. 100 des jeunes Canadiens deviendraient propriétaires s'ils en avaient les moyens. Voilà leur principal objectif. Ce programme aidera les propriétaires actuels à conserver leurs biens-fonds, malgré les coûts à la hausse de l'accession à la propriété, et aidera à réaliser leur rêve beaucoup de citoyens qui, autrement, n'auraient pu s'offrir le luxe de faire cet investissement.

Le droit de posséder une propriété privée s'étend au-delà de la fierté et de la satisfaction personnelle et constitue un moyen d'inciter les citoyens Canadiens à acquérir un intérêt personnel dans le pays. Il importe au plus haut point, pour favoriser l'harmonie et la stabilité sur le plan social, auxquelles nous accordons un grand prix, de maintenir, de renforcer et d'élargir le nombre de Canadiens pour qui la possession d'une maison est le moyen idéal de réaliser cet objectif.

Par ailleurs, on oublie souvent le fait essentiel que la propriété privée est un moyen crucial d'affranchir les individus de l'État. Les individus qui ont des intérêts dans une société, sont les piliers de cette société et aussi les protecteurs de ce droit contre l'ingérence excessive de l'État. La propriété privée est le rempart qui nous protège de ceux qui veulent nous ravir nos libertés et nos droits. Celui qui a quelque chose à perdre a quelque chose à défendre.

Ces grandes croyances et ces principes relatifs à nos droits et à nos libertés doivent être défendus et maintenus envers et contre ceux qui veulent les abolir. Les néo-démocrates se plaisent à louer les vertus de la Suède, qu'ils considèrent comme la Mecque du socialisme. Les députés trouveront peut-être intéressant d'entendre les vues que le ministre du logement de la Suède a exprimées en juin dernier à une conférence sur l'occupation des sols. Il a dit que l'expression «propriété privée d'un bien» devrait disparaître des dictionnaires du monde. Étant donné le désir avoué des néo-démocrates de nationaliser tout ce qui existe sous le soleil, je pense que leur pensée sur la propriété n'est peut-être pas très éloignée de celle que le ministre du logement de Suède a exprimée à la conférence des Nations Unies.

J'ai exposé les raisons pour lesquelles je crois qu'il est important d'encourager les Canadiens à devenir propriétaires de leur maison, de protéger les individus contre la manipulation de l'État et par le fait même, de protéger les libertés individuelles et de faire en sorte que les Canadiens aient des intérêts dans la société dont ils puissent être fiers, de manière à favoriser la stabilité sociale et l'ambition personnelle.

Je voudrais maintenant passer aux façons dont je crois que le programme de crédits d'impôt pour l'intérêt hypothécaire et l'impôt foncier aidera à atteindre ces objectifs en donnant à plus de Canadiens les moyens de devenir propriétaires. Ce faisant, monsieur l'Orateur, je vais tenter brièvement d'initier les députés de l'opposition aux réalités de cette politique et aux répercussions qu'elle va engendrer, choses que nos vis-à-vis se sont bien gardés de traiter jusqu'à présent.

● (1630)

Voyons sur quoi portent les critiques de l'opposition. Nous savons fort bien que le seul problème que pose notre programme aux partis d'opposition, c'est qu'ils aimeraient y avoir pensé avant nous. Pour cette seule raison, ils veulent priver les futurs acheteurs et les propriétaires de maison d'un allégement fiscal d'importance. Bien sûr, ils se gardent de l'admettre en public. Ils ne peuvent admettre qu'ils veulent priver les Canadiens de ce programme simplement parce qu'il n'y ont pas songé eux-mêmes. Loin de là, en répandant toutes sortes d'absurdités et en défigurant les faits, ils ont essayé de justifier une position impossible, indéfendable.

Le gouvernement ne se laissera pas dissuader d'aider les Canadiens à acquérir une maison, et le public canadien ne se laissera pas aveugler par l'opportunisme politique qu'affichent libéraux et néo-démocrates. Au lieu de s'engager dans la voie de la raison et du bon sens en appuyant notre projet de loi, ils le dénoncent et tendent d'en retarder l'adoption au détriment des millions de Canadiens. Je ne peux que rappeler à ces députés que le public canadien, impatient de profiter d'un tel programme, voudra savoir qui a appuyé le projet et qui a tenté de le saboter.

En quoi consiste les critiques ridicules véhiculées par l'opposition? En premier lieu, nos vis-à-vis affirment que le crédit d'impôt n'aura aucun avantage pour les locataires. C'est ce genre de jérémiades qui soulèvent les Canadiens les uns contre les autres et l'opposition excelle dans ce genre d'exercice. Dans le cas présent, les partis d'opposition ont tenté de monter les locataires contre les propriétaires, bien qu'ils n'aient réussi qu'à s'attirer le blâme des deux groupes.

Il est toujours difficile d'expliquer aux socialistes qu'il faut d'abord accumuler les richesses avant de les redistribuer, de leur expliquer que quelqu'un doit payer les frais des programmes sociaux. Notre parti, autant que les néo-démocrates, a conscience des inégalités sociales. Cependant, nous nous rendons compte que la façon logique et positive d'atténuer ces inégalités, c'est d'encourager le développement d'une saine économie capable d'engendrer et des emplois et des revenus. En fait, monsieur l'Orateur, ce que veulent notre parti et le gouvernement, c'est aider les gens à s'aider eux-mêmes et c'est ce principe fondamental qui nous incite à aider les Canadiens à devenir propriétaires de leurs maisons.

Il est absurde et irresponsable d'affirmer que ce programme ne profite pas aux locataires. La vérité est toute autre. On peut montrer de nombreuses manières qu'il n'est pas raisonnable de refuser ces mesures législatives sous prétexte qu'elles n'aident pas les locataires. Tout d'abord, des députés de l'opposition ont laissé entendre que le crédit d'impôt allait défavoriser les locataires. Cet argument ne vaut rien, étant donné que les locataires bénéficient déjà d'avantages comparables du fait que les propriétaires d'immeubles peuvent déduire entièrement de leurs impôts les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers, ce qui les incite à maintenir des loyers modérés.

Jusqu'à présent, les locataires profitaient donc indirectement d'un programme dont les propriétaires de maisons ne pouvaient bénéficier. Nous pensons que les propriétaires doivent aussi profiter de ces mesures qui facilitent l'acquisition d'un logement. En refusant ce programme aux propriétaires de maisons, l'opposition montre en fait qu'elle est prête à défavoriser les propriétaires en leur refusant les avantages dont jouissent déjà les locataires. Dans notre parti, nous pensons que les deux groupes doivent avoir la possibilité de se loger pour moins cher. Cela ne peut sûrement pas être considéré comme de la discrimination.

Deuxièmement, quand les députés de l'opposition disent que ce programme n'aidera pas les locataires, ils manifestent leur ignorance du marché immobilier. Je ne suis d'ailleurs pas tellement surpris que l'opposition ne voie pas quels seraient les avantages pour les locataires si un plus grand nombre de Canadiens vivaient dans des maisons, car ses politiques économiques traduisent en général sa totale ignorance du marché. Je présume que les députés de l'opposition ont choisi de porter des œillères et qu'ils refusent de se rendre à l'évidence. Il n'en reste pas moins que ce programme aidera les locataires en diminuant la demande sur le marché de la location, demande qui tend à faire augmenter les loyers. Le marché de la location est soumis à l'heure actuelle à beaucoup de tensions, mais les gens qui réussiront à s'acheter une maison grâce à ce programme feront diminuer ces tensions.

Il ressort d'une étude récente que 90 p. 100 des jeunes Canadiens désirent s'acheter une maison. Avec l'aide de ce programme, beaucoup de ces jeunes pourront réaliser leur rêve. Comme je l'ai déjà dit, j'estime qu'il est souhaitable d'encourager les Canadiens à devenir propriétaires. Grâce à ce programme, un grand nombre de locataires pourront le devenir.

En plus de cette aide directe que recevront à l'avenir les locataires, la mesure présente un avantage indirect important pour ceux qui continuent à louer, que ce soit par choix ou à cause de circonstances économiques. En incitant nombre de locataires à s'acheter des maisons, on réduira considérablement la demande de logements qui fait augmenter les loyers. Comme la construction de logements locatifs est pratiquement arrêtée dans bien des parties du Canada, conséquence directe du contrôle des loyers, le pourcentage de logements libres dans beaucoup de grandes villes est tombé à un niveau extrêmement bas. Ainsi, quand on supprimera le contrôle des loyers, comme cela se fera très certainement, il y aura des relèvements comme le laisse prévoir ce qui s'est passé dans quelques régions, et les loyers augmenteront en fonction du rapport qui existe présentement entre l'offre et la demande dans le secteur des logements locatifs. La baisse appréciable de la demande de logements locatifs qu'aura pour résultat immédiat l'instauration de ce crédit d'impôt aura un effet très certain de ralentissement de la hausse des loyers. Ce n'est là qu'un simple phénomène de marché.

Dans l'ensemble, ces fait démontrent de façon évidente que ce programme ne désavantage pas les locataires mais qu'en fait il favorisera—à la fois ceux qui sont sur le point d'acheter des maisons et ceux qui tout en demeurant locataires désirent s'acheter des maisons—ainsi que ceux qui resteront locataires à l'avenir. Globalement, cette politique est parfaitement équitable et avantageuse pour tous les Canadiens qui ont besoin de se loger et je crois, monsieur l'Orateur, que cela veut dire tous les Canadiens. A mon avis, cette politique facilitera aux locataires l'accès à la propriété, et je pense que c'est important du point de vue social. Les gens pourront consacrer leur vie active à l'achat d'une maison, ce qui leur sera d'un grand secours lors de leur retraite.

Le député a parlé de la situation aux États-Unis. Il a dit que les États-Unis essayaient de se départir de cette politique. En avril 1978, Le journal *The New York Times* et le réseau CBS ont fait un sondage qui portait sur différents aspects de l'économie. Les résultats se sont révélés plutôt concluants puisque 9 sur 10 des personnes interrogées se sont dites en faveur du maintien d'un dégrèvement d'impôt pour tous les intérêts hypothécaires versés. Parmi les locataires, 87 p. 100 se sont prononcés résolument en faveur du statu quo.

Le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy) a mentionné hier—et je crois qu'il l'avait aussi dit au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône—que beaucoup de gens consacraient jusqu'à 30 p. 100 de leur revenu au loyer et qu'à son avis c'était beaucoup trop et qu'il fallait faire quelque chose pour aider les locataires. Nous devrions savoir que le taux brut de service de la dette pour quelqu'un qui achète une maison aujourd'hui s'élève à 30 p. 100 du revenu brut, ce qui comprend le principal, l'intérêt et les taxes. Toutefois, quand un locataire dépense 30 p. 100 de son revenu en loyer, cela comprend les taxes, le chauffage, l'électricité, l'enlèvement de la neige, les réparations, l'entretien et toutes les autres choses qu'un propriétaire doit payer lui-même. En plus de 30 p. 100 qui représente le principal, l'intérêt et les taxes, le propriétaire doit payer les frais d'entretien et des services d'utilité. C'est pourquoi les comparaisons ne sont tout simplement pas valables.

Si le député a encore besoin d'être convaincu du besoin d'aider les propriétaires qui ont d'énormes obligations, en supposant qu'il ne veuille pas admettre qu'il est souhaitable que les Canadiens soient propriétaires d'une maison, peut-être quelques simples statistiques l'aideront-elles à s'en rendre compte. Au cours de la période de dix ans écoulée de 1968 à 1978, la moyenne des loyers a augmenté de 45 p. 100 alors qu'au cours de la même période, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 95 p. 100.

Comparons ces chiffres aux frais que doit acquitter le propriétaire d'une maison. Les intérêts hypothécaires ont augmenté de 138 p. 100 au cours de la même période et les frais de réparations à la charge du propriétaire, de 133 p. 100. Le prix des nouvelles maisons a augmenté de 138 p. 100 et l'assurance des propriétaires, de 355 p. 100, alors que les frais de chauffage et de services d'utilité ont augmenté de 154 p. 100. Il est bien clair que c'est la famille ouvrière canadienne moyenne propriétaire d'une maison qui a le plus souffert de l'inflation. Alors que le locataire a vu ces frais augmenter en général de moins de la moitié de la hausse moyenne du coût de la vie, le propriétaire a subi des hausses dans l'ensemble supérieures de 50 p. 100 à la hausse du coût moyen de la vie et trois fois plus élevées que les coûts du locataire pour la même période.

• (1640)

Le milieu des affaires sait très bien que les hausses de loyer ont toujours accusé un certain retard par rapport aux hausses du coût de la vie en général. Cependant, les restrictions auxquelles les loyers sont actuellement assujettis ont freiné la construction de logements locatifs. L'administration et l'entretien d'un immeuble d'habitation coûtaient autrefois entre 36 et 40 p. 100 du produit total, mais aujourd'hui, ils absorbent de 50 à 55 p. 100 du revenu, selon le genre d'immeuble. Les bénéfices nets sont peu élevés et par conséquent, on ne construit plus de logements locatifs.

L'escalade inflationniste du coût des maisons menace l'accessibilité à la propriété. Dans de nombreux cas, la hausse des prix d'achat et des frais d'entretien a transformé en rêve irréalisable un objectif qui était encore très accessible il y a

quelques années à peine. Le gouvernement actuel croit que les Canadiens qui ont travaillé et épargné en vue de l'achat d'une maison ne doivent pas voir leur rêve s'envoler en fumée.

Beaucoup de Canadiens de la classe moyenne, qui ont déjà une maison trouvent de plus en plus difficile d'en assumer les frais et nombreux sont ceux qui risquent de perdre leur maison faute d'argent. Nous ne pouvons absolument pas laisser ces gens sans aide, et je demande instamment aux députés de l'autre côté de tenir compte de ces faits lorsqu'ils se prononceront sur le bill. Nous voulons favoriser l'accessibilité à la propriété et non la restreindre.

Monsieur l'Orateur, nous ne devons surtout pas oublier qui sont les propriétaires au Canada ni qui tirera le plus grand profit des crédits proposés dans le bill. Certains députés de l'autre côté semblent croire que les propriétaires constituent une minorité aisée de Canadiens, mais nous savons pertinemment que les propriétaires sont en grande majorité des travailleurs et des gens à revenus moyens. Ce sont eux qui portent la plus grande partie du fardeau fiscal au Canada et, maintenant que leur principale richesse est menacée, l'opposition fermerait les yeux?

Monsieur l'Orateur, il n'est pas exagéré de dire que ces Canadiens font véritablement la force de notre société. Les grandes entreprises disposent de stimulants fiscaux dont la liste remplirait des volumes, le gouvernement administre déjà des programmes sociaux qui coûtent des centaines de milliers de dollars et subventionne le logement locatif. Maintenant que nous essayons de faire adopter par la Chambre un crédit d'impôt destiné à encourager et à aider des Canadiens moyens à acheter une maison, l'opposition y trouve à redire.

Pourquoi l'opposition refuse-t-elle ce programme aux Canadiens qui paient la plus grande partie de la note fiscale et financent ainsi tous les autres programmes? Qui va bénéficier du bill à l'étude? A qui les libéraux et les néo-démocrates refusent-ils un modeste crédit d'impôt? Monsieur l'Orateur, 75 p. 100 des maisons au Canada appartiennent à des familles dont le revenu annuel total est inférieur à $25,000. Plus de 75 p. 100 des familles canadiennes de plus de trois membres, c'est-à-dire des familles comprenant des enfants de moins de 16 ans, sont propriétaires de leur maison. Étant donné l'augmentation énorme des frais que doivent assumer les propriétaires et les dépenses nécessaires pour élever des enfants, les députés d'en face vont sûrement permettre l'adoption rapide du bill à l'étude.

Plus de 75 p. 100 de la dette hypothécaire totale au Canada incombe à des familles ayant des enfants. Ce sont là les gens qui portent le fardeau des coûts élevés du logement et des autres coûts connexes. Il est sûrement temps que nous reconnaissions l'important apport des travailleurs et des gens à revenus moyens. Ils ont bien mérité un répit pour une fois. On devrait les encourager à devenir propriétaires de leur maison. Ce serait une erreur tragique de le leur refuser, aussi j'implore tous les députés de la Chambre d'adopter rapidement cette mesure législative.

M. Kaplan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Fish: Bien sûr.

M. Kaplan: Le député voudrait-il nous dire s'il est l'un des députés ontariens mécontents de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement et s'il a manifesté ouvertement son opposition?

M. Crosbie: Nous déplorons tous les taux d'intérêt élevés.

M. Fish: Monsieur l'Orateur, je travaille dans le secteur immobilier, tant comme évaluateur que comme expert-conseil, depuis 25 ans. Je suis à même de constater les répercussions des taux d'intérêt élevés sur l'achat des maisons. Je tiens à corriger l'impression que certains se font des répercussions des taux d'intérêt élevés. Pour la première année, le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire que propose le projet de loi à l'étude représentera une réduction d'un peu moins de 14 p. 100, dans le cas où le taux d'intérêt serait de 14¾ p. 100. Si le taux d'intérêt est encore 14¾ p. 100 la quatrième année, le taux réel d'intérêt sera alors de 11¾ p. 100.

Le député de Winnipeg-Fort Garry a dit hier qu'il en coûterait dorénavant $1,800 de plus aux propriétaires pour rembourser leurs emprunts hypothécaires. J'aimerais qu'il nous dise quel taux d'intérêt il a pris comme base de son calcul. J'ai moi-même fait le calcul, et il pourrait en coûter $89 de plus qu'avant.

M. Crosbie: Question suivante.

Une voix: Pas d'autres questions?

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire au sujet du discours et de la réponse à la question est que toute l'affaire me semble fort louche.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Je voudrais parler d'un aspect du bill C-20 qui m'intéresse vivement depuis longtemps. Je connais très bien le marché hypothécaire et ce que le gouvernement américain a fait dans ce domaine. Le député qui m'a précédé a signalé que les Américains se félicitent de leur propre programme hypothécaire et disent qu'il est très populaire chez eux.

Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que les contribuables accueillent très favorablement tout dégrèvement fiscal. Toutefois, il faut se demander si la situation économique nous permet d'accorder un tel dégrèvement fiscal et si ceux qui en bénéficient sont vraiment dans le besoin. Telles sont les questions qu'un gouvernement devrait se poser, mais le nôtre ne le fait certes pas.

Après une étude soigneuse du programme, j'estime en général qu'il est injuste, inefficace, inutile, trop coûteux et irréfléchi, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Soyez juste, John.

Une voix: Disparaissez, monsieur le ministre!

M. Evans: Je constate que le ministre des Finances (M. Crosbie) s'est empressé de déguerpir, car il ne veut pas entendre la vérité. Monsieur l'Orateur, ce programme va à l'encontre de la politique d'austérité préconisée par le gouvernement et il est incompatible avec les priorités qui s'imposent très clairement au gouvernement du Canada.

Je m'insurge en entendant le ministre des Finances dire, lorsque nous manifestons notre opposition à ce bill, que les députés de ce côté-ci font obstacle au progrès et qu'ils cherchent à mettre des bâtons dans les roues. La question n'est pas là. Nous nous soucions au plus haut point, comme les ministériels prétendent s'en soucier eux-mêmes, de la stabilité fiscale du gouvernement du Canada pour l'avenir et de la situation

qui sera la nôtre dans cinq ans si nous maintenons des programmes et des politiques qui devraient coûter entre 2.5 et 3 milliards de dollars par an. Personne ne saurait considérer ce programme comme prioritaire.

Permettez-moi d'examiner un à un les différents aspects que j'ai signalés tantôt, monsieur l'Orateur. D'abord, pour ce qui est de l'équité du programme, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a déjà mentionné que moins d'un tiers des ménages allaient en profiter à fond. C'est certain; c'est l'évidence même.

Le programme va avantager les économiquement forts beaucoup plus que les économiquement faibles, puisque ce sont les propriétaires dont l'hypothèque est la plus élevée qui en profiteront à plein. Pour bénéficier au maximum de ce programme, un propriétaire doit payer $5,000 d'intérêts sur son hypothèque. Si tel est le cas, combien d'économiquement faibles de chez nous ont ce genre d'hypothèque?

Une voix: C'est une astuce typiquement conservatrice.

● (1650)

M. Evans: Le programme donnerait lieu à des disparités régionales substantielles comme l'a si bien dit mon collègue, le député de Winnipeg-Fort Garry hier soir, et cela en raison des variantes dans les modalités d'achat des maisons et de financement des hypothèques que l'on remarque d'une région à l'autre. Il en résulte que les propriétaires qui habitent dans une région donnée et qui ont les mêmes besoins et obligations que leurs compatriotes d'une autre région auront droit à une part différente des avantages qu'offre ce programme, ce qui entraînera une hausse du prix des maisons. Quiconque est doué d'une intelligence moyenne s'en aperçoit facilement à la lecture du bill.

Quelqu'un a déclaré sans ambages que si ce bill est adopté, la demande dans le domaine de l'habitation augmentera, ce qui fera monter le prix des maisons, compte tenu des restrictions auxquelles l'offre est présentement soumise. Par conséquent, le régime favoriserait les propriétaires actuels aux dépens de ceux qui le deviendront bientôt. Les gens que le gouvernement prétend vouloir aider ne ressentiront pas les bons effets du programme. Les nouveaux propriétaires n'en profiteront pas parce qu'une partie des bénéfices qu'ils en tireront ira aux propriétaires actuels qui vendront leur maison.

Il est assez évident qu'une hausse éventuelle de la demande de maisons provoquera une hausse de la demande de crédits hypothécaires, laquelle entraînera à son tour une hausse et non une baisse du taux d'intérêt. Il est évident pour quiconque connaît les mécanismes du financement des immobilisations qu'une hausse de la demande de crédits hypothécaires se traduira par une hausse du taux d'intérêt hypothécaire.

Si l'on examine le programme du point de vue de la valeur résiduelle, on s'aperçoit que ce sont les propriétaires actuels qui en tireront le plus d'avantages, eux qui en général sont mieux lotis que la moyenne des Canadiens. Par conséquent, j'estime que dans sa forme actuelle le programme est injuste et ce motif devrait être suffisant pour que le gouvernement ne l'applique pas.

Deuxièmement, sous l'angle de l'efficacité et de la nécessité, le bill C-20 donnera lieu à une fort mauvaise allocation des maigres capitaux d'investissement dont nous avons besoin pour remettre le Canada sur ses pieds comme le gouvernement nous l'a maintes fois répété. Il faut envisager le logement comme une dépense de consommation non productive. Il ne produit pas de nouveaux capitaux. Le gouvernement nous a confié à quel point il tenait à la production de nouveaux capitaux. Et il va maintenant investir de 2.5 à 3 milliards dans un programme de logement non productif, dans une activité de non-consommation au lieu de l'investir dans une activité de production, peut-être en aidant les petites entreprises à trouver du capital-actions au Canada.

Quand le gouvernement fait remarquer avec raison qu'au chapitre des investissements productifs et de la recherche et du développement, notre pays est à la remorque d'autres nations industrialisées et qu'ensuite il nous demande d'investir de 2.5 à 3 milliards par an dans un programme inutile, on a peine à croire que cela puisse s'inscrire dans son ordre de priorités.

J'ai dit que le programme était inutile et je vais tenter d'expliquer pourquoi. A mon avis, les Canadiens sont bien logés. Pris individuellement, ils sont bien logés. D'ailleurs, un sondage Gallup effectué avant la campagne électorale révélait que les Canadiens eux-mêmes s'estiment bien logés. Plus de 80 p. 100 des répondants à ce sondage ont déclaré qu'ils s'estimaient satisfaits de leur logement.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) fait encore des siennes. Hier soir, le député de Winnipeg-Fort Garry vous a invité à un débat. Je suis moi-même disposé à débattre avec le député.

Une voix: Ils ne savent pas de quoi ils parlent.

Une voix: Il ne peut pas l'accepter.

M. Evans: Le fait est que nous avons au Canada un bon parc immobilier. Les logements sont nombreux et ils sont de bonne qualité. C'est d'ailleurs ce que révèle une étude effectuée par l'OCDE sur le logement dans tous les pays industrialisés de l'Occident. L'Organisation a conclu catégoriquement que les Canadiens sont les mieux logés de tout l'hémisphère occidental. Si nous avons le meilleur parc immobilier et si les Canadiens en sont satisfaits, le gouvernement du Canada a-t-il raison de considérer le logement comme un secteur prioritaire au point d'y consacrer par ce bill de 2.5 à 3 milliards de dollars par an? Je ne crois pas, monsieur l'Orateur.

Une voix: Ils manquent d'imagination.

M. Evans: Je ne prétends pas que certains Canadiens n'aient pas vraiment besoin d'aide en ce qui concerne le logement. Certains de nos concitoyens ont effectivement besoin d'aide, mais ce n'est pas ce programme qui va la leur fournir. Le bill n'aborde pas du tout le problème des logements qui ne sont pas convenables. C'est plutôt un don d'impôt, un manège électoral. Il n'y a aucun doute.

Une voix: Quelle honte!

M. Evans: Je le répète, le bill ne concerne pas le logement. Nous devons bien le préciser à la population et celle-ci, je crois, le comprend bien, monsieur l'Orateur. Ce n'est que le résultat d'une promesse électorale irréfléchie destinée à acheter quelques voix, tout comme celle du transfert de l'ambassade à Jérusalem.

Une voix: Une imposture pure et simple.

M. Crosbie: Vous vous fatiguez pour rien.

M. Evans: Le gouvernement nous dit qu'il s'agit d'un présent, d'un don, d'une chose merveilleuse, d'un cadeau de Noël

aux Canadiens propriétaires d'une maison. Quelle comédie! Ce n'est pas un cadeau! Nous devrons le payer, et le payer cher. La question, c'est de savoir qui devra le payer et comment.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre! Le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) pour un rappel au Règlement.

M. Oberle: Le député me permettrait-il une question?

M. Evans: Quand j'aurai terminé, j'admettrai volontiers les questions, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Asseyez-vous et écoutez: vous apprendrez quelque chose.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, pour reprendre le fil de mes idées, il s'agit de savoir qui le paiera et comment. En bref, nous paierons tous ce programme et de trois façons. D'abord, nos impôts en seront tous accrus, soit directement, soit indirectement. En fait, déjà maintenant on craint un peu partout que le prétendu impôt d'autarcie énergétique que le gouvernement compte proposer servira en fait à détourner les crédits budgétaires actuellement destinées aux programmes de conservation de l'énergie pour les faire servir plutôt au financement du programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier.

Ensuite, nous le paierons par la réduction d'autres programmes fédéraux. Nous avons déjà un indice des projets de réduction du gouvernement dans le cas des allocations familiales et des déductions au titre des enfants. C'est dans ces domaines que les programmes seront réduits. Voilà comment nous paierons pour le projet de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier.

Quand le gouvernement s'apercevra que l'argent des impôts ne suffit pas à régler la facture, il va nous faire payer par le biais de l'inflation. Le financement de l'économie par le déficit va relancer l'inflation. Et tout cela de la part d'un gouvernement disant vouloir justement lutter contre l'inflation et réduire les dépenses publiques. C'est une imposture, monsieur l'Orateur!

Une voix: On vous a répondu hier soir.

M. Evans: Ne nous y laissons pas prendre, il n'y a pas là de cadeau gracieux de la part du gouvernement. Les Canadiens vont payer le prix. Mais, de toute façon, ceux qui sont moins fortunés devront faire les frais des avantages que l'on donnera à ceux qui sont relativement à l'aise. Je ne dis pas, non plus que mon collègue, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), que les Canadiens qui ont leur maison ont en moyenne plus d'argent que les autres.

Ce texte législatif aura certainement des effets rétrogrades. On ne saurait en douter. Mon collègue, le député de Winnipeg-Fort-Garry a dit hier soir que seuls 32 p. 100 des ménages au Canada allaient en bénéficier. Ce qu'il a oublié de dire et qui est important, à mon avis, c'est que seuls 32 p. 100 vont en profiter mais que tous vont payer.

Des voix: Quelle honte!

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, je vous prie.

M. Evans: Puis-je dire qu'il est 5 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Beauce (M. Roy)—Les relations fédérales-provinciales—On demande la publication d'une étude sur le fédéralisme; le député de Laval-des-Rapides (M^me^ Sauvé)—L'unité nationale—Le référendum du Québec—On demande des explications sur la déclaration du ministre des Approvisionnements et Services; le député de Mission-Port-Moody (M. Rose)—La situation économique—La hausse du taux d'intérêt—Les mesures visant à éviter la faillite des petites entreprises.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Conformément à un ordre adopté le mardi 13 novembre 1979, la Chambre passe maintenant à l'étude du bill C-216, concernant la semaine de la famille.

• (1700)

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, est-il possible, du consentement unanime de la Chambre, de réserver tous les autres projets de loi, sauf le n° 216?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): En vertu de l'ordre de la Chambre qui a été lu, le consentement unanime n'est pas nécessaire. Je remercie le secrétaire parlementaire.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Français*]

LA LOI SUR LA SEMAINE DE LA FAMILLE

MESURE VISANT À SOULIGNER L'IMPORTANCE DE LA FAMILLE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria) propose: Que le bill C-216, loi relative à la semaine de la famille, soit lu pour la 2^e^ fois et déféré au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux aujourd'hui de présenter à la Chambre des communes le bill C-216 visant à l'établissement d'une semaine nationale de la famille au Canada. Le projet de loi a pour but de souligner l'importance primordiale de la famille comme unité de base dans la société. Le cadre d'une semaine nationale de la famille offrirait aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de discuter de thèmes urgents et contemporains la concernant, elle et ses membres, le père, la mère, les enfants, les grands-parents, et autres. La deuxième semaine du mois de mai est proposée comme période de célébration de cette semaine, pour la bonne raison qu'elle coïncide avec le dimanche de la Fête des mères, traditionnellement commémorée le deuxième dimanche du mois de mai.

Avant de poursuivre davantage mes remarques sur l'importance, l'utilité, voire la nécessité, à mon avis, d'avoir parmi nos textes de lois un statut relatif à la semaine de la famille, je voudrais faire quelques remarques générales sur ce genre de célébration. Mes collègues reconnaissent évidemment la multiplicité de semaines ou de jours spéciaux désignés, par des lois, des règlements, ou tout simplement par décrets, par les divers niveaux de gouvernement, que ce soit le gouvernement fédéral, provincial ou municipal.

Des thèmes comme la prévention des incendies ou la sécurité sur la ferme nous sont très familiers. Le monde des affaires, dans un but de gain commercial, décrète aussi toutes espèces de journées, de semaines ou même des mois entiers consacrés à la promotion de leurs biens, services et produits. Cette pratique est surtout populaire chez nos voisins du Sud où l'on consacre des milliers, sinon des millions de dollars, en réclames et campagnes de promotion, pour la glorification de l'arachide, du jus d'orange ou de l'athlétisme, en passant par toute la gamme des biens de consommation.

Mais ce qui m'apparaît regrettable dans ce genre de commercialisation, c'est l'exploitation en vue du gain et l'exploitation très souvent axée sur la condition féminine, sinon la maternité. Les exemples de commémorations ou des célébrations particulières abondent donc, les unes plus ou moins sérieuses, d'autres, et c'est généralement l'exception, plus à propos, plus nobles. Mes collègues se souviendront sans doute d'une préoccupation mondiale accrue pour les valeurs écologiques et la préservation de l'environnement, au début des années 1970. La Chambre des communes, le Parlement canadien, avait alors adopté un bill privé visant à établir une semaine nationale de l'environnement, qui a été commémorée cette année, du 14 au 21 octobre. Nous avons tous pris connaissance alors des déclarations de circonstance faites par le Gouverneur général du Canada et le ministre fédéral de l'Environnement (M. Fraser).

Pour parler de la semaine de la famille, je dois dire que peu de pays même industrialisés ont institué une semaine de la famille. C'est du moins la conclusion à laquelle en est arrivé le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement après avoir vérifié à ma demande auprès de plus de 19 chancelleries au Canada. Parmi les 19, seul notre voisin du Sud, les États-Unis, ont statué là-dessus, et cela récemment. Aux États-Unis d'Amérique, depuis 1977, le président proclame la semaine débutant le troisième dimanche de novembre, semaine nationale de la famille, et cela en vertu d'une résolution conjointe du Congrès américain proclamée le 15 août de la même année. Cette semaine américaine de la famille coïncide avec la fête traditionnelle de la *Thanksgiving* dont le sens est beaucoup plus profond et enraciné que notre journée canadienne de l'Action de grâces. La fête de la *Thanksgiving* chez nos voisins est généralement l'occasion par excellence des rencontres familiales.

Il ne s'agit pas de copier les Américains par la présentation du bill C-216, mais bien de souligner l'importance capitale de la famille canadienne et la poursuite de son bien-être qui nous tient tous à cœur. Nous sommes tous conscients que les Nations Unies ont proclamé 1979 Année internationale de l'enfant, année qui fut précédée en 1975 par l'Année internationale de la femme. Ces thèmes nous ont permis de réfléchir sur la condition de l'un comme de l'autre dans le contexte de la famille, tout aussi bien que dans celui d'autres circonstances sociales et institutionnelles contemporaines de notre société.

Même si le bill C-216 peut, de prime abord, donner l'impression de ne s'adresser qu'à la famille légalement constituée, il ne vise en rien à passer sous silence ou à cacher des situations sociales qu'on ne pourrait évidemment légalement considérer comme normales, même si la tendance est de vouloir les normaliser ou tout au moins leur donner des airs de respectabilité. Si la famille est par définition une entité sociale naturelle, le célibat n'est pas moins une réalité sociale qui doit être appréciée et respectée tout autant que l'état familial. Ce projet de loi ne diminue ou ne vise à diminuer en rien le respect dû à ceux et à celles qui ont choisi le célibat comme mode de vie.

Jean-Jacques Rousseau aura beau dire: «l'homme n'est pas fait pour le célibat», ou Honoré de Balzac déclarer: «la famille sera toujours la base des sociétés», notre société contemporaine, plus que toute autre, fait face à une réalité sociale bien différente des générations précédentes. C'est dans le contexte de ce nouveau réalisme social que je présente ce projet de loi. La famille sera toujours au cœur de ce genre de débat.

Quelques législatures provinciales au Canada ont déjà institué des semaines ou des jours de la famille. Terre-Neuve cependant, pas plus d'ailleurs que la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard ou le Québec n'ont aucune fêtes spéciales pour la famille. Fait intéressant, depuis trois ou quatre ans, le secrétaire provincial pour le développement social de l'Ontario proclame le mois de mai «mois de l'unité familiale», encadré d'activités et de thèmes précis. Le Manitoba, qui avait proclamé une semaine de la famille en 1978 à la suite de pressions, n'a jusqu'à ce jour cette année reçu aucune requête à cet effet. Les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta n'ont pas non plus de semaine de la famille, alors qu'en Colombie-Britannique, 1979 a été proclamé Année de l'enfant et de la famille par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Je reviens à l'Ontario un instant. En juin, cette province publia dans les deux langues officielles, je le souligne avec plaisir, un excellent document traitant du rôle de la famille comme institution sociale fondamentale. En résumé, le document déclare que la famille n'est pas sur le point de disparaître comme entité sociale; mais, qui plus est, et contrairement aux prophètes et évolutionnistes sociaux qui prédisaient l'effritement de la vie familiale, la famille est ici pour rester et progresser malgré toutes les attaques insidieuses contre son intégrité.

Certains mordus des questions constitutionnelles diront qu'il faut laisser aux provinces la décision d'instituer ou non une semaine commémorative de la famille. Je ne disputerai pas leurs arguments, mais l'expérience et la liste que je viens d'énumérer démontrent le peu de préoccupation pour cette proposition de la part de la majorité des provinces. Loin de moi cependant la suggestion que les provinces ne se soucient pas du bien-être des familles canadiennes qui sont sous leur responsabilité. Je pense, par exemple, au Québec, qui possède sur le plan pratique, sous des administrations successives, les meilleurs programmes s'adressant à toute la gamme des situations familiales. Le Québec, à mon sens, est très progressif sous ce rapport. Il serait excellent pour toutes les provinces, les Territoires et le gouvernement national de concerter leurs intentions

pour la fête de cette semaine que je propose, sans pour autant s'engager dans un débat constitutionnel interminable.

On dit avec raison qu'une société qui respecte ses minorités s'en tire généralement mieux comme démocratie. La famille n'est-elle pas la première des minorités sur le plan social? N'est-il pas juste aussi de dire qu'une société qui néglige de renforcer, de préserver et d'instaurer le respect pour la première de toutes les sociétés, la famille, risque de disparaître. Les députés connaissent certes les arguments ou interprétations historiques classiques voulant que les civilisations d'Athènes et de Rome soient disparues à cause de l'abandon et de l'érosion absolue des valeurs familiales traditionnelles qui ont précédé les faits d'armes et les défaites militaires, bien que certaines de leurs institutions et leur génie particulier nous aient été transmis au cours des siècles. A mon avis, ces arguments valent toujours. Nous nous devons de tirer ces leçons de l'histoire et d'y réfléchir souvent.

● (1710)

Considérons d'autre part ce qui arrive chez nous aux familles des autochtones canadiens soumis aux pressions du XX[e] siècle, à l'influence des Blancs. C'est une situation troublante pour notre conscience nationale collective que la situation des autochtones, et je pourrais citer de nombreux autres exemples. Nous nous devons à titre de législateurs, il me semble, de demeurer toujours conscients et soucieux du respect des valeurs fondamentales qui ont fait de notre nation l'État respecté et la société admirée de bien d'autres citoyens du monde qui envient notre sort, nos ressources, nos valeurs, notre système démocratique, quoi! Nous ne sommes pas pour autant à l'abri de la gangrène qui tue subtilement d'autres sociétés.

Et lorsque nous nous arrêtons pour examiner nos propres lois, le programme des divers gouvernements, nous constatons que la famille n'est pas un facteur négligeable. Du côté matériel, les allocations familiales, les prestations de bien-être social, les programmes de santé, les pensions de vieillesse, et j'en passe, s'adressent précisément à la situation familiale des Canadiens. Ce sont des considérations familiales et sociales qui ont motivé ces lois et ces programmes. Il y a aussi, bien sûr, les cours de justice et les articles du Code criminel qui touchent la famille, articles très souvent controversés, il va sans dire, tel que l'avortement. Non satisfaite du *statu quo*, la recherche sérieuse et organisée et entreprise par la Commission de réforme du droit nous oriente maintenant vers les aspects contemporains de la vie familiale, comme la séparation, le divorce, la communauté de biens, la charge des enfants et le respect de la vie. Évidemment, cette commission de réforme du droit traite de la situation de la société et de la famille en évolution et en état de crise. Mais de cela aussi il faut parler, monsieur l'Orateur. Il faut apporter des solutions sociales et législatives acceptables et moralement acceptées par la majorité des Canadiens dans le respect des libertés individuelles. Et ce n'est pas chose facile, mais on n'a pas le droit d'ignorer ou d'enterrer ces difficultés dans l'espoir qu'elles s'évanouiront sous l'effet de l'inaction.

Beaucoup d'entre nous ne seraient pas ici aujourd'hui n'eût été notre engagement personnel d'améliorer toujours davantage les conditions de vie des familles de nos électeurs respectifs, qu'il s'agisse de l'impact du prix du pétrole sur le budget familial, ou d'une nouvelle loi de protection du consommateur pour enrayer les taux de prêts usuraires ou encore de la discrimination dans l'application du régime d'assurance-chômage par exemple. Nous sommes en politique pour cela. Le reste, à mon avis, n'est qu'accessoire ou presque.

L'arachide, comme la pomme de terre, qui est un facteur important dans ma circonscription électorale, mérite certes qu'on s'en occupe. Pourtant, la famille omniprésente n'exige-t-elle pas davantage de temps de réflexion de la part de tous les Canadiens? Nous célébrons aussi tous les ans la fête de la nation le 1[er] juillet. La famille ne mérite-t-elle pas plus? Et si la planète Terre est notre mère commune à tous, pour employer une formule chère aux écologistes, quoi de plus logique que de faire coïncider la semaine de la famille avec la fête des mères?

Je n'ai pas tout dit, monsieur l'Orateur, et s'il était possible de tout dire dans 20 minutes ou même dans une heure, nous n'aurions pas besoin de ce projet de loi. J'espère cependant avoir dit l'essentiel pour convaincre mes collègues, pour justifier ce projet de loi, et je voudrais remercier d'avance ceux qui verront la voie claire pour appuyer mon initiative. Je veux remercier particulièrement l'Institut Vanier de la famille qui m'a fait parvenir une documentation des plus utile, le service de recherche de la Bibliothèque de Parlement et, bien sûr, le conseiller parlementaire, M. Joseph Maingot, de leur assistance et de leurs conseils précieux. Je sais que plusieurs députés veulent apporter leur contribution à ce débat, et je les écouterai avec beaucoup d'attention.

Et finalement, vu l'engagement du gouvernement de permettre l'adoption d'un nombre limité de bills privés dans ses propositions de réforme du Parlement canadien, je saurais gré au principal intervenant du gouvernement de nous indiquer s'il a l'intention de permettre que ce projet de loi franchisse toutes les étapes au cours de cette session.

Enfin, monsieur le président, et c'est mon dernier mot avant de terminer, je veux dire que si je devais dédicacer ce projet de loi, c'est à toutes les familles de Madawaska-Victoria, que je représente ici, que je l'offrirais en hommage, et en particulier, à l'épouse et aux enfants du député de Madawaska-Victoria, qui ont fait et continuent à faire bien des sacrifices pour permettre à leur député favori de poursuivre son action politique au Parlement canadien.

[*Traduction*]

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, on ne peut nier l'importance de la famille dans notre contexte social. Je voudrais donc remercier le député d'avoir fait de la famille un sujet de discussion à la Chambre en proposant l'adoption d'une semaine de la famille.

Il est si facile de perdre de vue nos priorités à l'heure actuelle après avoir entendu les spécialistes et les consultants ergoter dans leurs discours creux et leur jargon. Trop souvent on ne s'intéresse guère aux questions fondamentales qui sont perdues dans la mêlée. C'est la question que nous débattons aujourd'hui. La famille est une question fondamentale et c'est en ce sens que cette mesure a été présentée. La famille est une question qui doit être débattue et même reconnue dans la loi comme un élément précieux au sein de notre société.

● (1720)

De longue date, le gouvernement du Canada s'est abstenu de proclamer des jours ou des semaines spéciales, sauf la semaine de la prévention des incendies, en octobre, proclamation qui remonte aux premiers jours de la Confédération. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas faire d'autres proclamations de ce genre si la situation le justifie. Après tout, la communauté internationale n'a-t-elle pas, par l'entremise des Nations Unies, proclamé une série d'années internationales pour attirer l'attention du monde entier sur certains groupes qui le méritaient. Il y a eu l'Année internationale de la Femme, l'Année de l'Enfant et l'Année du Handicapé, pour ne nommer que celles-là.

La famille est l'unité de base de la société canadienne. Nous vivons une époque fort compliquée, dans une société fort complexe où de fortes pressions sont exercées pour que l'unité de base de cette société, la famille, continue de jouer son rôle traditionnel de lieu par excellence d'éducation des individus. D'ailleurs, depuis les premiers temps de l'histoire, c'est la famille qui a exercé le plus d'influence sur l'édification des structures sociales, et si l'on en croit les archéologues, la famille aurait toujours été la pierre angulaire de nos sociétés depuis qu'elles existent.

Il n'en demeure pas moins que la valeur de la famille en tant qu'unité de base de la société a été remise en question au cours des dernières années par des groupes marginaux, des sociologues, des universitaires ainsi que des personnes insatisfaites qui ont rejeté les modèles traditionnels sans offrir d'autre formule de remplacement plus valable. Presque 400 ans avant le Christ, le sage chinois Mencius a écrit: «Le fondement de la royauté est l'État. Le fondement de l'État est la famille.» Je ne vois pas comment on pourrait réfuter cette affirmation. A mon avis, la famille est l'élément de base de la société. La famille en tant qu'entité et en tant que concept—la famille «*an sich und für sich*».

La cellule familiale ne doit pas être considérée seulement comme telle. Il faut l'envisager en fonction des structures sociales qui l'entourent et avec lesquelles elle vit dans un rapport symbiotique. La famille influence son milieu et en même temps elle est influencée par le milieu dans lequel elle évolue. Il y a une tendance générale à concevoir la famille en tant qu'unité sociale isolée presque entièrement responsable de son bien-être. Je ne suis pas d'accord avec cette interprétation des choses. Nous devons tenir compte des répercussions profondes que les facteurs économiques, politiques et autres peuvent avoir sur l'existence des familles.

Je ne suis pas certaine qu'instituer une semaine de la famille soit le meilleur moyen de tenir compte de ces facteurs. Puisque la famille est la cellule de la société, le gouvernement devrait travailler toute l'année à perpétuer et à protéger la notion de famille, notion qui ne doit pas nécessairement être prise dans son acception traditionnelle, mais comme une entité vivante dont les membres sont encouragés à vivre pleinement les uns avec les autres comme autant de membres responsables d'une collectivité. Si nous devons accepter et respecter toutes les formes de vie familiale, nous devons avant tout reconnaître la famille. La définition qui figure au dictionnaire peut changer, mais la réalité demeure essentiellement et intrinsèquement la même.

Je crains qu'en choisissant une semaine en particulier pour en faire la semaine de la famille, on ne relègue la famille au royaume des symboles législatifs. La Chambre consacrerait 5 jours à débattre de sujets se rapportant à la famille. On lancerait une campagne de publicité et de propagande d'une durée de sept jours, et toute une nouvelle génération de cartes de souhait viendrait stimuler l'économie. Est-ce là le phare qui doit éclairer la 31e législature?

Dans la plupart des cas le droit de la famille est du ressort des provinces or, cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral n'a aucun rôle à jouer. La Commission fédérale de réforme du droit a publié un rapport sur la réforme du droit de la famille reconnaissant la compétence du tribunal fédéral dans ce domaine, mais il n'en demeure pas moins que lorsque le gouvernement fédéral empiète sur le champ de compétence des provinces, il ne s'acquitte pas de ses responsabilités mais il usurpe celles d'autres gouvernements également compétents. Proclamer une semaine de la famille, ce serait de la part du gouvernement fédéral faire œuvre bien futile et se gargariser de grands mots, ce qui ne devrait pas se passer à la Chambre.

Le gouvernement fédéral a pour rôle à mon avis de contrôler et d'encourager l'initiative que prennent les provinces dans des domaines concernant la famille. Toute déclaration de la part du gouvernement d'Ottawa ne manquerait pas d'être interprétée comme une nouvelle manifestation de paternalisme fédéral, ce que les provinces qui ont dû le tolérer pendant bien des années, ne sont pas disposées à accepter plus longtemps.

Je ne suis pas sûr que l'on serve beaucoup les intérêts de la famille en instituant une semaine spéciale. De par le monde, les pouvoirs publics reconnaissent l'importance de la famille et hésitent à s'immiscer dans sa vie privée ce qui joue tant en faveur qu'au détriment de la cellule familiale. La reconnaissance de ce droit constitue certes un avantage mais il existe dans certaines sociétés des disparités incroyables entre les droits des membres d'une famille et étant donné que les pouvoirs publics hésitent à intervenir dans la vie privée des familles, les particuliers ont peu de recours s'ils invoquent le droit international.

Je ne pense pas que les gens respecteront davantage la famille ni qu'ils ne l'aimeront plus parce que cela leur aura été imposé par le gouvernement. Il me semble que si nos concitoyens pensent qu'il y a lieu de proclamer une journée pour rendre hommage à la famille et à son importance dans nos vies et dans notre société, c'est d'eux que doit venir cette initiative et le gouvernement n'aurait plus qu'à leur emboîter le pas.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, en guise d'introduction à mon discours, je dirai que je suis toujours étonné et à demi amusé de voir que le gouvernement est toujours prêt à invoquer les relations fédérales-provinciales comme excuse pour éviter de s'attaquer au vrai problème, quel qu'il soit.

M. Knowles: Exactement comme l'ancien gouvernement.

M. Blaikie: Je prends la parole pour appuyer le bill et l'esprit dans lequel il me semble avoir été présenté à la Chambre. Je crois qu'il est important, aujourd'hui comme à toute autre époque, de souligner l'importance de la vie familiale et de s'attarder un peu au sens profond de l'adage selon lequel la famille est la cellule sociale fondamentale. La famille est la cellule sociale fondamentale parce que c'est au sein de la famille que nous apprenons la condition humaine. Nous appre-

nons à vivre en société. Nous apprenons que nous sommes frères et soeurs, pour parler simplement, que nous faisons partie d'une réalité qui nous dépasse et qu'il nous faut percevoir notre soi comme faisant partie d'un ensemble plus large.

C'est dans le milieu familial que nous apprenons à être sociables ou socialistes parce qu'il n'y a pas de place pour la libre entreprise à la table commune où tous se restaurent, les faibles comme les forts, où chacun reçoit selon ses besoins quoi qu'il ait fait dans la journée et quelle que soit l'humeur du père ou de la mère. Nous voyons donc que la cellule familiale nous montre la façon dont nous devrions organiser la vie collective et ce, pas seulement au niveau de foyer.

Une voix: Quelle place accordez-vous aux multinationales?

M. Blaikie: C'est également le milieu familial qui nous enseigne ce que j'appellerais la loyauté et c'est là que nous apprenons que nous ne pouvons pas réprouver les autres en raison de désaccords ou parce qu'ils agissent sans tenir compte de l'intérêt collectif. Avec le temps, nous apprenons à combattre et nous nous préparons ainsi à la lutte que nous devrons livrer dans notre vie d'adulte. Nous nous préparons à lutter pour la justice sociale, par exemple. Ainsi, bien que les députés de l'autre côté soient des gens que je serais tenté d'ignorer, parce qu'ils forment une bande de mercantilistes et d'individualistes irrécupérables, je ne le ferai pas.

Comme d'autres députés de mon parti, je serai encore ici dans dix, vingt ou trente ans parce que j'aurai appris les rudiments de l'humanité, soit la constance dans la lutte permanente nécessaire pour amener la vie humaine à la plénitude qui lui est promise.

● (1730)

On entend souvent dire que la vie de famille est en train de disparaître. Les députés de l'autre côté l'ont déploré à maintes reprises et voilà qu'ils s'opposent maintenant au projet de loi. Considérons maintenant quelques facteurs qui compromettent la vie de famille. Essayons un instant d'en déterminer la nature au lieu simplement de les déplorer.

Je veux ici me faire le porte-parole de ma propre génération, celle qui a décidé d'avoir moins d'enfants et de desserrer les liens de la vie de famille. La vraie raison de ce choix, c'est un pessimisme profondément ancré au sujet de l'avenir, avenir que nous distinguons mal. Les parents qui ont vécu les difficultés économiques de la Crise savaient qu'avec de la patience, un travail acharné, de la diligence, des économies et tout autre moyen raisonnable, au moins l'avenir de leurs enfants serait assuré. Une attitude semblable préserve la vie familiale même si le désespoir a pu régner à certains moments. Oui, l'une des choses qui menacent la vie de famille aujourd'hui, c'est ce pessimisme profondément enraciné au sujet de l'avenir. Ce pessimisme a surgi avec la génération de l'ère de la bombe atomique. Cette génération vit également sous la menace d'une catastrophe écologique. Cette génération ne peut croire qu'il y ait un avenir pour ses enfants. D'après moi, c'est ce malaise fondamental qui est à l'origine de ce qu'on peut appeler un manque d'enthousiasme pour la vie de famille.

Alors que les plus aptes, économiquement et socialement, à fonder une famille et à veiller à son épanouissement décident de s'en abstenir, il arrive que de plus en plus d'enfants naissent dans des familles d'un type nouveau.

J'ai sur mon pupitre un article qui cite le directeur administratif de la Société d'aide à l'enfance de Winnipeg. Selon lui, de plus en plus d'enfants ont aujourd'hui pour parents des adolescents et il y a de plus en plus de familles monoparentales, de ménages qui s'écartent des voies traditionnelles. Il est arrivé bien souvent que les députés d'en face aient déploré l'érosion de la vie de famille traditionnelle ainsi que des valeurs qu'elle incarne. Mais de quelle façon l'attitude générale du gouvernement touche-t-elle les familles non-traditionnelles? D'une part, les mères célibataires, qui auraient nettement préféré rester à la maison pour mieux s'occuper de leurs petits, éprouvent de l'embarras à ne pas être sur le marché du travail, employées à un travail peu rémunérateur leur rapportant à peine plus, parfois moins, que les allocations versées aux mères. Entendons-nous bien sur nos valeurs. Reposent-elles sur la famille ou bien sont-elles fondées sur le sentiment qui s'impose que tout le monde doit exercer un emploi, si minable soit-il, quelles qu'en soient les conséquences sur la famille?

Le gouvernement devrait verser à certaines familles un supplément de revenu afin d'assurer un niveau de vie respectable aux mères de familles désireuses de rester à la maison, pour y élever leurs enfants décemment, sans cependant être réduites à vivre avec un revenu à peine suffisant. A défaut de cela, nous nous retrouverons avec une bombe à retardement sur le plan démographique. Beaucoup d'enfants sont aujourd'hui élevés dans des conditions extrêmement difficiles. Je l'affirme malgré tout le respect que j'ai pour les enfants qui réussiront peut-être à s'en sortir. Quoi qu'il en soit, il est possible que les problèmes d'ordre social se multiplient devant notre incapacité à nous débarrasser de nos préjugés à l'égard du travail et à considérer la vie de famille la contribution que les femmes au foyer apportent à la société. Notre attitude nous causera de graves problèmes à moins que nous nous débarrassions de ces préjugés.

Tout cela m'amène à discuter de la question dont a été saisie la Chambre ces derniers jours, car le gouvernement a fait circuler maintes rumeurs concernant ses intentions au sujet du programme d'allocations familiales. A mon avis, la fuite de chlore à Mississauga est symbolique de bien d'autres fuites également dangeureuses qui ont en lieu ces dernières semaines sur l'initiative du gouvernement. Je parle de la rumeur qui circule au sujet du programme d'allocations familiales. Il paraît en effet qu'on modifierait ce programme de manière à donner l'impression que les deniers publics qui, jusque-là, avaient été gaspillés dans des programmes universels, seraient désormais mieux répartis et mis à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin. Ce n'est certainement pas la bonne façon de s'y prendre pour diverses raisons. Cela reviendrait à prendre de l'argent d'une main pour le rendre de l'autre; en fin de compte, on n'y gagnerait rien. L'argent épargné en abolissant ou en limitant les allocations familiales serait restitué sous forme de crédits d'impôt, selon certaines rumeurs.

Le gouvernement actuel est décidé à économiser. Par conséquent, même si le gouvernement est bien intentionné en abolissant les allocations familiales, je ne vois pas pourquoi la Chambre devrait s'attendre à ce qu'il redistribue cet argent comme il l'a dit, c'est-à-dire aux nécessiteux. Je ne veux pas dire que l'abolition des allocations familiales soit une bonne chose. Il est très probable que cet argent servira à financer le programme dont nous discutons cet après-midi.

La Chambre peut appuyer concrètement les familles non seulement en votant pour l'établissement de la semaine de la famille, mais en renouvelant ses engagements vis-à-vis du programme d'allocations familiales. Le gouvernement doit insister sur la valeur de la vie familiale au lieu de considérer le programme d'allocations familiales comme un simple moyen de redistribuer les richesses. Ce n'était pas son but initial.

Nous nous aventurons en terrain dangereux lorsque nous reprochons aux allocations familiales de ne pas redistribuer les richesses, car ce n'était pas le but premier des programmes universels. Il s'agissait d'assurer des services à tous les Canadiens que ce soit sur plan de l'éducation ou de la vie familiale, ou pour assurer un niveau de vie décent aux personnes âgées, des soins de santé ou d'autres services à tout le monde, car tout le monde a sa place dans la société. C'est une grave erreur que de voir dans les allocations familiales un simple programme d'aide sociale ou de redistribution du revenu. La Chambre devrait réfléchir sérieusement aux commentaires que j'ai faits à cet égard. Si nous commençons à nous attaquer au programme d'allocations familiales, c'est à la vie familiale des Canadiens que nous nous attaquons.

M. Eric Ferguson (Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) de son discours. Sincèrement, j'avoue que les propos du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) m'ont à la fois étonné, scandalisé, déçu et attristé. Il a fait preuve d'un sectarisme outrancier, d'un négativisme total au sujet d'une question qui préoccupe beaucoup tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

● (1740)

M. Ferguson: Je veux que vous sachiez, monsieur l'Orateur, que, contrairement au député qui m'a précédé, j'ai une grande confiance en l'avenir et cette réflexion n'a rien de politique.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler d'un bill qui traite de l'importance de la famille. Mais, tout d'abord, qu'est-ce que la famille? D'après le grand Larousse, c'est un ensemble de personnes issues d'un même rang, d'une même race, d'une même maison; l'ensemble de ceux qui vivent sous le même toit et spécialement, le père, la mère et les enfants, ou les enfants seulement. Je serais tenté d'élaborer sur la première définition, mais comme le sujet ne se prête pas à des propos d'esprit partisan, je m'en abstiendrai.

Toutefois, la famille est plus qu'un ensemble de personnes qui vivent sous le même toit. Une famille forte et vivante est celle dont tous les membres s'aiment, se soucient les uns des autres et sont fidèles les uns aux autres. Ils s'entraident dans l'épreuve. Voilà ce qu'est la famille pour moi. Une famille est forte quand tous les membres communiquent entre eux, vivent les mêmes expériences ensemble et partagent les mêmes raisons de vivre.

Je suppose que je peux dire que je parle en connaissance de cause. Je viens d'une famille de 14 enfants. Je suis le treizième. Je suis aussi fier de dire que j'ai sept enfants dont ma femme s'occupe avec moi à merveille.

Des voix: Bravo!

M. Ferguson: Je puis donc parler du bill avec l'expérience et le cœur de celui qui connaît vraiment la vie de famille. Je peux parler de ma propre famille et de mon enfance. Je peux parler de mon père, de notre vie à la campagne, du souci qu'il se faisait pour nous. Il m'a appris à tendre les collets à lapin, il m'a envoyé à l'école du dimanche et m'a appris à me conduire. Avec ma mère, il m'a inculqué le sens des valeurs. Mon père était bûcheron. Il lui fallait travailler dur pour élever une famille de 14 enfants pendant la dépression. Ce n'était pas très facile. Comme je suis le treizième et que ma mère vit encore aujourd'hui, je sais ce qu'est une famille. C'est un sujet dont je peux parler avec tout autant d'assurance que du Canada.

Mon père n'était pas seulement bûcheron, il était aussi conseiller de comté dans cette région rurale. Il a siégé au conseil de comté pendant 35 ans, en tâchant d'améliorer son sort et celui de ses enfants.

Il y a bien des années, Abraham Lincoln parlait du respect de la loi, et c'est une chose qui me tient à cœur. Il disait que l'on pouvait apprendre aux jeunes à respecter et à comprendre la loi, que les parents devaient éduquer les enfants, dès la naissance puis à l'école du dimanche, à l'école secondaire et à l'université. Le moment est maintenant venu, et c'est votre mission, la mienne et celle de chaque citoyen du Canada, de prendre position et d'enseigner le respect de la famille, la compréhension de la famille, c'est le moment d'inciter les familles à promouvoir la famille. Si nous ne le faisons pas, nous connaîtrons de grandes difficultés.

Dans la société d'aujourd'hui, la famille traditionnelle composée d'un père et d'une mère subit des changements radicaux. On trouve maintenant de plus en plus de familles monoparentales dont l'unique parent doit travailler pour subvenir aux besoins quotidiens. L'enfant ou les enfants sont maintenant laissés aux soins de garderies, de grands-parents, et, bien souvent, ils sont laissés à eux-mêmes. Mon expérience m'a permis de voir bien des cas d'enfants laissés à eux-mêmes. Nous savons tous où cela mène, trop souvent. Nous savons tous où ces enfants finissent par aboutir. Dans la plupart des cas, ils se retrouvent devant les tribunaux, dans nos prisons et nos pénitenciers. C'est pour cette raison que nous devons nous en occuper davantage.

L'enfant a des besoins très particuliers et il est essentiel que les parents comme vous et moi participions à la vie de nos familles et de nos enfants, et que nous tenions compte de ces besoins. Bien des pères et des mères de notre pays ne le savent pas. Cela ne coûte pas forcément cher, mais il faut y consacrer un peu de temps. Les besoins particuliers des enfants me rappellent une citation que je voudrais vous lire:

Semaine de la famille

L'enfant qui vit dans la critique apprend à condamner.
L'enfant qui vit dans l'hostilité apprend à combattre.
L'enfant qui vit dans le ridicule apprend la timidité.
L'enfant qui vit dans la honte apprend le sentiment de culpabilité.
L'enfant qui vit dans la tolérance apprend la patience.
L'enfant qui vit dans l'encouragement apprend la confiance.
L'enfant qui vit dans la louange apprend la valeur des choses.
L'enfant qui vit dans l'équité apprend la justice.
L'enfant qui vit dans la sécurité apprend la foi.
L'enfant qui vit dans l'approbation apprend à aimer ce qu'il est.
L'enfant qui vit dans le respect et l'amitié apprend à trouver de l'amour dans le monde.

C'est là un texte à méditer. Il faudrait, monsieur, que nous nous efforcions de consacrer un peu plus de temps chaque jour à nos enfants. Que nous nous entretenions en particulier avec eux pour apprendre à nous connaître mutuellement.

Je suppose qu'il y a des gens qui n'aiment pas la chasse, pourtant samedi dernier j'ai eu le grand plaisir d'amener mon fils de 19 ans à sa première chasse. Nous sommes allés loin en forêt et je lui ai expliqué ce qu'il fallait chercher. Mon fils s'en est bien tiré parce que j'étais là pour l'aider, le guider, l'encourager, lui donner confiance. Les parents sont là pour cela, et nous, parlementaires, avons le devoir d'encourager chaque citoyen canadien à faire de même. Les enfants ont besoin d'appui, d'encouragement et de louanges. Il faut apprendre à nous féliciter les uns les autres, à soutenir et à apprécier les autres. Il faut montrer que nos sentiments viennent du cœur et non du bout des lèvres. Les paroles distraites ne veulent rien dire.

Les parents doivent fixer à l'enfant des règles de conduite qui lui permettent de savoir ce qui se fait et ce qui ne se fait pas dans la famille et dans la société, mais ces règles doivent être appliquées avec amour. L'enfant qui, à l'instar des criminels, n'a ni règles ni normes doit savoir que certaines choses ne se font pas. C'est souvent à l'école qu'il l'apprend pour la première fois.

Pour changer cela, il va falloir le travail des religieux, des policiers, des travailleurs sociaux et de nous tous, chacun dans sa famille. L'enfant qui n'a pas de règles ou de normes de conduite n'est jamais fixé; pour lui les valeurs morales ne comptent pas, parce qu'il juge ne compter pour personne. Monsieur l'Orateur, vous savez à quoi je fais allusion quand je parle de l'expression du jeune enfant à qui vous dites que vous l'aimez. Combien de fois l'enfant que vous punissez n'a-t-il pas levé la tête pour vous demande si vous l'aimez? Vous savez quel sentiment envahit ce petit être quand vous répondez oui. Voilà ce que c'est qu'un parent, monsieur l'Orateur. Voilà en quoi consiste l'amour et voilà ce que c'est que comprendre nos enfants. Beaucoup d'adultes pourraient profiter de ce que je dis.

● (1750)

Au début du XX^{e} siècle, notre société a commencé à devenir plus individualiste, encourageant la concurrence entre les personnes et mettant davantage l'accent sur le «je» que sur le «nous». Nous sommes devenus une société en mouvement, que ce soit d'un point à un autre dans une même ville, d'une ville à une autre ou d'une province à une autre. On donnait très peu de considération aux employés, et pratiquement aucune à leurs enfants et à leur épouse. Cela doit changer.

J'ai travaillé dans une entreprise où l'on vous prévenait que vous étiez muté dans une autre ville ou une autre province seulement trois ou quatre jours à l'avance. Vous deviez emballer vos affaires et déménager sans dire un mot. Ce genre de chose arrive encore aujourd'hui. Il serait bon que le gouvernement, mais surtout les patrons et les syndicats, cherchent à mettre au point un système dans lequel on s'intéresserait non seulement au sort des employés, mais aussi à celui de leur famille. Si cela se fait dans un esprit de bienveillance et de compréhension, la productivité ne pourra qu'augmenter et il y aura certainement moins de mariages brisés.

Il est grand temps que notre société accorde la priorité à ce genre de chose. Nous devons aider la famille avant la dissolution du mariage. Nous dépensons des millions de dollars pour essayer de rapprocher différents groupes. Est-il tellement difficile pour des personnes compétentes comme les agents de police, les ecclésiastiques, les médecins et les autres membres des professions libérales, d'essayer de régler ces problèmes sur place? Mieux vaut prévenir que guérir. La cure coûte trop cher et ne peut pas vraiment être efficace. Nous devons soutenir la famille traditionnelle, sans oublier que la famille uniparentale a des besoins particuliers qui se font chaque jour plus pressants. Nous sommes souvent incapables de comprendre ces besoins et d'agir efficacement. Nous devons nous éloigner de l'individualisme dont notre société est imprégnée et encourager le travail en groupe; nous devons accorder davantage de place à l'amour, à la compréhension, à la ténacité et au travail; enfin, il nous faut croire que les choses peuvent changer.

Nous devons instaurer un climat de confiance en posant des gestes positifs. Je vous avoue que ma plus grande déception, peu après mon arrivée à la Chambre des communes, ce fut de constater le négativisme des propos de certains députés. Je n'ai que faire d'une telle attitude, car je n'ai jamais accepté que des choses ne puissent pas être faites. Je n'ai rien en moi qui soit négatif, et je ne voudrais pas non plus que ma famille verse dans le négativisme. Je souhaiterais d'ailleurs qu'aucun Canadien n'ait une mentalité négative, car cela ne pourrait que nous empêcher de réussir, que nous mener à l'échec. La famille et la patrie, telles que nous les avons connues, vous et moi, monsieur l'Orateur, ont sans cesse progressé jusqu'à tout récemment, mais force nous est d'admettre que tout est maintenant compromis, ce qui est de fort mauvais augure et qui doit inciter à réagir.

Je ne crois toutefois pas qu'il nous faille réserver une période en particulier de l'année pour nous arrêter sur un élément aussi important de notre société, et je dis cela en toute sincérité. A mon sens, nous devrions nous préoccuper des besoins de la famille à longueur d'année, chaque jour, chaque semaine et chaque mois, et les droits des enfants et des parents devraient être en tout temps respectés. Voilà ma mission et mon plus cher désir, monsieur l'Orateur, et tant que je siègerai à la Chambre au service des Canadiens, je suis déterminé à en faire un de mes principaux objectifs.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre aux autres députés qui ont félicité mon bon ami le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) d'avoir pris l'initiative de présenter le bill à l'étude. Je tiens à dire bien clairement dès le départ que j'approuve entièrement le bill et les principes qui l'ont inspiré. Pendant 18 ans j'ai eu ce que j'appellerais le privilège d'enseigner dans les diverses provinces du pays et j'ai eu, je l'espère, une certaine influence sur la formation de quelques jeunes.

J'ai observé directement à de nombreuses occasions l'épanouissement des enfants provenant d'une famille où parents et enfants, et même grands-parents et petits-enfants se respectent mutuellement. J'ai également vu le contraire chez des enfants provenant de familles où parents et enfants se manquent de respect les uns envers les autres et, bien souvent, où l'on confond le respect avec le laisser-faire.

Dans les années soixante, on a assisté à la dégradation de la loi et de l'ordre dans notre pays; ainsi, on traitait les policiers de cochons et on détestait tous les représentants de l'autorité. Nous avons récolté les fruits de cette attitude au niveau de la discipline. Bien sûr, le pendule commence à osciller dans l'autre sens. Il y a ceux, dans notre société, qui exigent qu'on punisse sévèrement ceux qui violent la loi et les règlements. Il est important de reconnaître l'importance de la cellule familiale qui est l'un des fondements de notre société. Il convient de constater que le mariage reste un élément de stabilisation sociale et le seul gage que les enfants soient élevés dans un milieu stable.

On entend beaucoup parler des droits des enfants comme pendant de l'autorité parentale. Personnellement, je ne vois pas de contradiction entre les droits des enfants et l'autorité des parents pour autant que les deux sont tempérés avec un tant soit peu de sens commun. Il est évident que les enfants qui sont élevés dans une situation instable, qui ne savent pas ce qu'est l'autorité et ce que sont les droits, qui ne savent pas que les droits impliquent certaines responsabilités et que la licence conduit au dérèglement des mœurs, ne seront pas des enfants heureux. Ils ne seront vraisemblablement pas de bons citoyens.

L'heure tourne. Je vais donc en rester là bien que j'aie encore beaucoup à dire sur ce sujet; je vais m'asseoir pour que nous puissions adopter ce bill et le renvoyer au comité.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet du présent bill et plus précisément, des aspects moraux et économiques de la vie familiale. Certains députés ont mentionné l'importance de la cellule familiale dans notre société. A l'instar du député qui m'a précédé, j'ai aussi vu de nombreux cas où se manifestait de façon évidente la force intérieure de personnes qui avaient grandi au sein d'une famille aimante. J'ai aussi remarqué le désespoir solitaire et les difficultés morales de ceux qui ont été privés d'amour familial.

De nos jours, un grand nombre des valeurs morales qui glorifient la famille tendent à disparaître. C'est avec satisfaction que j'ai vu que des statistiques récentes dénotent un mouvement de retour au mariage traditionnel tel que nous le concevons dans notre pays. De plus en plus, les jeunes se rendent compte que les liens du mariage et la force de l'amour, qui sont étroitement liés, sont nécessaires pour fonder une famille heureuse. A maintes reprises, des députés, particulièrement ceux qui sont catholiques, ont mentionné que les conjoints qui prient ensemble restent ensemble.

Je voudrais maintenant passer aux aspects économiques de la vie familiale.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Comme l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre reprend l'étude de la motion du ministre des Finances (M. Crosbie): Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, avant l'interruption du débat, à 5 heures, je disais que le gouvernement n'allait pas faire de don gratuit par suite du bill C-20. Les Canadiens vont payer ce programme d'une façon ou d'une autre, par une augmentation des impôts, une réduction des programmes fédéraux ou encore par un déficit budgétaire accru entraînant une hausse de l'inflation qui touchera toute la population.

Je le répète, bien que 32 p. 100 seulement des Canadiens puissent bénéficier du programme, c'est la population tout entière qui devra en absorber le coût. Pourquoi le ministre ne joue-t-il pas cartes sur table et ne l'avoue-t-il pas aux Canadiens? Pourquoi ne leur dit-il pas que pour faire un cadeau de $1500 par an à certains d'entre eux, il fera payer l'ensemble de la population sous forme d'augmentations des impôts, de réductions des programmes fédéraux ou d'une hausse de l'inflation?

Le ministre a dit quelque chose d'intéressant hier soir: que des contribuables auraient droit au crédit d'impôt à l'impôt foncier, même s'ils ne paient pas cet impôt. Je trouve cela incroyable. Je cite un extrait du discours que le ministre a fait hier soir, qu'on trouve à la page 1468 du hansard:

> Oh, bien sûr, le crédit à l'impôt foncier. Pourquoi le crédit à l'impôt foncier est-il uniforme? Chaque propriétaire canadien, chaque propriétaire d'une maison, peu importe ce qu'il paie en taxe municipale—et on sait que la majorité d'entre nous hélas devons payer des taxes municipales—bénéficiera d'un crédit d'impôt de $62.50 cette année, jusqu'à concurrence de $250. Nous proposons un crédit d'impôt foncier fixe parce que chaque province a un régime différent d'impôts municipaux. Il est impossible de mettre au point un régime équitable qui permette de déduire le montant réel de la taxe municipale.

Autrement dit, si vous êtes propriétaire d'une maison, que vous payiez des impôts ou non et que votre maison soit hypothéquée ou non, à la fin de la quatrième année, vous recevrez un cadeau de $250 par année et ce privilège ne vous coûtera absolument rien, sauf des impôts plus élevés sous d'autres formes, des programmes réduits sous d'autres formes et un plus fort taux d'inflation.

M. Friesen: Et le crédit d'impôt pour les enfants?

M. Evans: Je remarque que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) du NPD a déclaré cet après-midi que la politique conservatrice comporte des avantages pour certains et, que la proposition libérale de rechange ne contient rien pour personne. Tout ce que peux dire au député de Broadview-Greenwood, c'est qu'il montre en parlant ainsi toute son ignorance des réalités économiques.

J'ai déjà signalé que j'ai du mal à accepter plusieurs aspects de ce bill. J'ai dit qu'il était injuste, et j'ai expliqué ce que j'entendais par là. J'ai dit ensuite que le bill sera inopérant dans son libellé actuel et qu'il est superflu, les Canadiens étant bien logés.

Une voix: Inopérant, comme le nouveau gouvernement.

M. Evans: J'aimerais maintenant aborder un aspect majeur de ce bill, compte tenu de l'importance que le gouvernement actuel accorde à la compression des dépenses et à la responsabilité fiscale. Compte tenu de la fiscalité actuelle, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons nous permettre un bill comme celui-là. Même si le gouvernement réussissait à régler toutes les difficultés en ce qui concerne l'équité, l'efficacité et le besoin, il n'en resterait pas moins vrai que le Canada ne peut tout simplement pas se permettre actuellement d'adopter un bill de cette envergure.

Ce programme coûtera au Trésor fédéral entre 2.5 et 3 milliards de dollars et probablement bien davantage lorsqu'il sera totalement en application. Le ministre sait que nous n'en avons pas les moyens. Il le savait avant les élections, il le savait pendant et il le sait maintenant.

Ce bill fait de la promesse d'austérité du gouvernement une farce monumentale. Le seul parti qui s'était engagé à pratiquer des mesures d'austérité—et je vous demande de vous souvenir de la campagne électorale—a été le parti libéral.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Le député ricane, monsieur l'Orateur. S'ils se reportent aux comptes rendus, ils constateront que j'ai raison. Ce n'est pas nous qui avons fait les promesses; ce sont les conservateurs ainsi que les néo-démocrates qui en ont faites. Nous, nous sommes contentés d'informer la population de la situation. Nous n'avons pas fait de promesses électorales.

Une voix: Quoi?

M. Evans: Les conservateurs savaient que le gouvernement n'avait pas les moyens de réaliser une telle initiative mais ils ont quand même fait des promesses qui sont maintenant en train de les étrangler. Ce sont les Canadiens qui devront payer le prix de ce programme. Ils devront le payer jusqu'aux prochaines élections, puis ce sera au tour du parti formant actuellement le gouvernement de payer pour cette promesse électorale.

• (2010)

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Les députés s'esclaffent, monsieur l'Orateur, mais l'avertissement a été clair et net hier soir à Terre-Neuve. Il a été clair et net hier soir en Saskatchewan.

Une voix: Ils ne rient plus maintenant.

M. Evans: Les Canadiens observent le gouvernement actuel et trouvent que sa performance est la négation du gouvernement, la négation du leadership et l'opposé d'une bonne gestion des affaires de l'État. Nous avons déjà connu six mois d'incurie, d'absence complète de gestion.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: On ne peut tolérer cela plus longtemps.

Une voix: Vous le regretterez s'il y a des élections.

M. Evans: Je voudrais maintenant évaluer très soigneusement ce que représente exactement ce programme. En ce moment, il représente une augmentation de 20 à 25 p. 100 des dépenses fiscales fédérales . . .

Une voix: Vous avez perdu la raison.

M. Evans: . . . et réduit de façon permanente la marge de manœuvre fiscale du gouvernement actuel.

Il s'agit d'un changement structurel du régime fiscal. La chose a été démontrée aux États-Unis où ce programme, comme l'admet le ministre, est en vigueur depuis longtemps. Une fois institué, le programme s'est avéré irréversible aux États-Unis. Même s'il s'agissait d'un programme touchant le logement, et je soutiens que ce n'est pas le cas, il demeurerait injustifié en ce moment puisque les problèmes du logement et du bâtiment sont fondamentalement de nature conjoncturelle. Ce sont des problèmes cycliques, non pas des problèmes structurels à long terme. Et ce n'est pas en modifiant structurellement notre régime fiscal que nous réglerons nos problèmes cycliques.

Cette mesure entraînera bien des changements structurels. Ce programme se traduira fort probablement par une diminution, voire par l'abolition, de certains programmes provinciaux de logement actuellement en vigueur.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Il existe actuellement des programmes de logement en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et en Ontario. Qui pourra empêcher ces gouvernements d'abolir leurs programmes, comme ils l'ont fait dans le cas du régime d'assurance-maladie . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: . . . d'abolir leurs propres programmes et de compter sur celui . . .

Une voix: Vous êtes un socialiste.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Un autre changement structurel qu'entraînera probablement cette mesure, c'est une hausse des impôts municipaux, car on ne se gênera pas pour les augmenter.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Nous verrons bien, chers collègues d'en face, qui riez et gloussez à gorge déployée, nous verrons bien ce qui se passera lorsque les contribuables canadiens devront payer la note lorsqu'ils se verront privés des programmes que leur offre actuellement les gouvernements provinciaux et qu'ils devront payer plus d'impôts fonciers. Nous verrons bien.

Des voix: Bravo!

M. Evans: Les contribuables canadiens se verront sans doute privés d'une partie des avantages de ce programme lorsque les autorités provinciales et municipales iront prélever leur part du gâteau que le gouvernement fédéral offre aux Canadiens. Ils en accapareront au moins 32 p. 100. Outre la réduction des avantages qu'offre ce projet, il y a d'autres implications plus fondamentales. J'espère que les députés de l'autre côté voudront bien se calmer un instant pour écouter . . .

Une voix: Pour écouter et apprendre.

M. Evans: . . . ce que seront ces implications.

Tout d'abord, il importe que nous comprenions que cette mesure se traduira à la longue par un transfert supplémentaire des pouvoirs fiscaux du gouvernement fédéral au profit des gouvernements provinciaux et des municipalités. Il ne faut pas oublier qu'au cours des 20 dernières années, il s'est déjà produit un important transfert de pouvoirs fiscaux entre d'un côté le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et les municipalités de l'autre et que le gouvernement fédéral est maintenant moins en en mesure de gérer l'économie.

Si nous remontons à 1960, nous constatons que les dépenses fédérales représentaient 15 p. 100 du produit national brut tandis que la part des provinces et des municipalités était de 10 p. 100. Si nous considérons les chiffres de l'année 1978, nous constatons que la part du gouvernement fédéral n'a guère augmenté. Elle est actuellement de 18 p. 100 tandis que la part des provinces et des municipalités est passée à 25 p. 100. Ce sont maintenant les provinces et les municipalités qui sont la force motrice de l'économie au niveau de leur part des dépenses par rapport au PNB. On peut donc dire que des programmes structuraux qui ont pour effet de transférer des ressources aux secteurs provincial et municipal finissent par restreindre la marge de manœuvre du gouvernement fédéral ce que le ministre des Finances trouve déplorable. Plus de marge de manœuvre fiscale!

Des programmes tels que celui-ci qui à longue échéance ont tendance à transférer des pouvoirs fiscaux aux secteurs provincial et municipal réduisent de façon permanente la marge de manœuvre fiscale du gouvernement fédéral et modifient sérieusement la balance du pouvoir entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous manquons de marge de manœuvre. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, le ministre des Finances est le premier à s'en plaindre. Comment peut-il alors avoir bonne conscience quand il nous présente ce bill. Je n'arriverai jamais à le comprendre. J'irai même encore plus loin monsieur l'Orateur en disant que je me préoccupe sérieusement de l'avenir budgétaire du gouvernement fédéral . . . Il y a vraiment de quoi mettre en doute sa capacité d'équilibrer le budget dans les années quatre-vingt. Cela ne fait aucun doute.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: C'est fini la rigolade de l'autre côté.

Une voix: C'est une bande de rigolos.

M. Evans: Comme tous les députés, j'ai de bonnes raisons de croire que l'introduction dans notre régime fiscal de changements structurels propres à réduire de façon permanente les recettes fédérales, et ce en dépit du fait que nos dépenses sociales sont indexées, à juste titre d'ailleurs, nous causera de graves problèmes budgétaires vers le milieu des années 80. Les députés de l'autre côté ne sont pas sans le savoir.

Selon un récent article de journal, le président du Conseil économique du Canada a dit ceci:

> «Le gouvernement fédéral est en piètre position pour continuer à assumer un rôle de premier plan dans la gestion de l'économie et la péréquation des revenus provinciaux, et pour assumer la direction des grandes politiques nationales». A moins que les choses ne changent, «il aura de plus en plus de mal à gérer l'économie, mettant en danger l'avenir du pays et le bien-être de ses citoyens.»

Nous affectons 2 milliards et demi à 3 milliards de dollars à un programme qui n'est absolument pas une priorité aux yeux des Canadiens.

Une voix: Une bande de perdants.

M. Evans: Si on compare ce programme à d'autres priorités, comme la nécessité de . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Cela ne vous ferait rien d'écouter?

Une voix: Écoutez et instruisez-vous.

M. Evans: Étant donné la nécessité de mieux financer le Régime de pensions du Canada, la nécessité d'une amélioration générale des pensions versées à nos retraités, la nécessité d'améliorer la qualité des soins médicaux qui a considérablement baissé ces derniers temps, ce qui imposera des dépenses accrues à l'administration fédérale comme aux gouvernements provinciaux, je demande au ministre de se lever—encore faudrait-il qu'il soit présent . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: . . . et de dire aux Canadiens que c'est le meilleur usage qu'il peut faire de ces 2.5 à 3 milliards de leurs dollars. C'est leur argent parce que c'est eux qui vont payer ce programme. S'il ne peut affirmer cela en son âme et conscience et je ne pense pas qu'il le puisse parce qu'il s'est élevé contre cette mesure au cabinet, comme nous l'ont appris des fuites . . .

Une voix: Nous le savons.

M. Evans: . . . s'il ne peut poser ce geste en son âme et conscience, je pense qu'il devrait se lever, quitter la Chambre et démissionner.

Une voix: C'est ce qu'il a fait cet après-midi.

M. Evans: Et la petite entreprise? Et les priorités? Parlons un peu de priorités. Les petites entreprises ont le couteau sur la gorge à cause de la politique des taux d'intérêt que pratique le gouvernement. Qu'en est-il des priorités en ce qui concerne la petite entreprise? Pourrait-elle tirer profit d'une part des 2.5 à 3 milliards? Et les retraités qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts? Et les familles monoparentales? Et les chômeurs? Et l'inflation? Qu'en est-il de l'engagement que nous avions pris de réduire l'inflation?

Une voix: C'est honteux!

M. Evans: Quelles sont les priorités du gouvernement?

Une voix: Il n'en a pas.

M. Evans: Est-ce le moment alors que les recettes fédérales sont rares—c'est un fait, il faut l'admettre . . .

Une voix: Mais pourquoi?

M. Evans: Vous devriez admettre qu'elles sont rares.

Une voix: A cause du nouveau gouvernement.

M. Evans: . . . et nécessaires pour donner suite aux programmes sociaux et économiques légitimes, vraiment utiles, d'aller les gaspiller à un truc politique et économique, dur et sans cœur? Je dis que ce n'est pas le moment de le faire. Est-ce le moment de modifier un régime fiscal pour y ajouter un programme qui coûtera de 2.5 à 3 millions de dollars par an, alors que nous devons stimuler la mise en valeur de nos ressources énergétiques et notre industrie secondaire et que notre déficit atteint déjà 11 milliards de dollars, ce que le ministre des Finances nous rappelle tous les jours à la Chambre.

A mon avis, étant donné les priorités évidentes et urgentes de l'heure, ce bill est une preuve d'irresponsabilité totale.

Une voix: Quels maladroits, les membres de ce nouveau gouvernement!

Des voix: Oh! Oh!

M. Evans: Cela prouve très clairement non seulement que le gouvernement souffre de myopie dans le domaine économique mais aussi de cécité au dernier degré. Le député de Broadview-Greenwood a fait remarquer tout à l'heure qu'au cours de la dernière session, la Chambre avait envoyé aux États-Unis une délégation composée de députés de tous les partis pour y étudier le programme américain qui ressemble fort à celui que propose le gouvernement. Ils en ont parlé avec des gens dans tous les États, ce qui nous permet d'avoir une bonne idée des conséquences de ce programme. Or, les Américains ont vivement encouragé et invité le gouvernement canadien à ne pas l'appliquer: «Ne le faites pas; c'est un mauvais programme».

Une voix: Ça c'est bien vrai.

M. Evans: De retour de leur mission, les membres de ce comité—dont l'un est assis derrière vous—ont vivement déconseillé la mise en application de ce programme. Dans le même esprit et avec la même prudence que lorsqu'il a promis de déménager notre ambassade en Israël, le premier ministre (M. Clark) a choisi de ne pas suivre de bons conseils en espérant réaliser des gains politiques à court terme. Nous avons payé le prix pour Jérusalem, et nous paierons aussi le prix de ce programme s'il est adopté. Au nom de l'égalité et de l'efficacité, compte tenu des besoins et des coûts, j'incite le gouvernement à se montrer responsable, à penser à l'avenir et à se rendre compte que nos problèmes budgétaires sont graves et limitent notre liberté de manœuvre.

● (2220)

Je demande au gouvernement de tenir compte des priorités du Canada et des besoins réels des Canadiens, de reconnaître que ce programme est une grave erreur qui limitera énormément les possibilités du gouvernement sur le plan fiscal et qui aggravera nos problèmes budgétaires. Les Canadiens connaissent les faits et savent que le gouvernement n'agit pas pour le mieux. Comment en serait-il autrement après six mois sans session? Bien sûr, nous aimerions tous diminuer les impôts et obtenir davantage pour moins cher, mais nous connaissons les faits. Rien n'est gratuit et il est malhonnête d'essayer de dire le contraire à la population.

On ne peut pas dire d'une part aux Canadiens que les temps sont très durs et d'autre part que nous pouvons nous permettre de dépenser 2 milliards et demi ou 3 milliards de dollars par année pour tenir une promesse électorale qui ne s'attaque pas aux problèmes réels de notre pays. On ne peut pas demander aux gens d'accepter de payer des milliards supplémentaires pour l'énergie et leur dire ensuite que nous avons assez d'argent pour ce genre de programme. On ne peut pas demander aux gens de payer des taux d'intérêt records, à cause de notre déficit budgétaire et de notre déficit commercial, et leur dire d'autre part que le gouvernement peut se permettre d'utiliser ces fonds à des fins non productives. Non, monsieur l'Orateur, les Canadiens ne sont pas des imbéciles et ils n'aiment pas qu'on les prenne pour tels. C'est pourtant ce que ce bill tente de faire.

J'exhorte le gouvernement à remettre les pieds sur terre et à retirer ce bill dans l'intérêt du Canada et des Canadiens.

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Parlez pour les grandes entreprises.

M. Nielsen: Je viens d'une région où les grandes entreprises pullulent. je suis vraiment étonné d'entendre le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) parler de cette façon. Je ne puis attribuer son attitude qu'au fait qu'il soit nouveau à la Chambre. Il est membre d'un parti qui a été à l'origine des taux d'intérêt les plus élevés de notre histoire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . qui a été à l'origine des taxes les plus élevées de notre histoire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . qui a été à l'origine du plus fort niveau de chômage de notre histoire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . qui a été à l'origine des dépenses les plus immodérées de notre histoire . . .

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. laissez le député s'exprimer.

M. Nielsen: . . . qui a été à l'origine du plus grand déficit de notre histoire . . . les députés le nient-ils? . . . qui a été à l'origine de la dette la plus élevée de notre histoire, qui a été à l'origine du plus grand nombre de faillites de notre histoire.

M. Evans: Ça suffit.

M. Nielsen: Que le député se donne la peine de vérifier les données. Malgré tout cela, le député d'Ottawa-Centre nous accuse de fraude. Je n'en croyais pas mes oreilles car les députés de ce parti ont un chef—du moins on le supppose de temps à autre . . . qui, en 1974, avait promis qu'il ne réglementerait pas les salaires et les prix et qui, moins d'un an plus tard, faisait le contraire. Le député ne voit-il pas là un exemple de fraude?

Une voix: Cela fait déjà six mois que vous êtes au pouvoir, et qu'avez-vous fait jusqu'ici?

M. Nielsen: J'y arrive. Je ne reconnais pas la voix du député portant la moustache noire et des lunettes. Plutôt, je ne sais pas quelle circonscription il représente.

Une voix: High River.

M. Nielsen: Que même le député de High River juge bon de s'occuper de cette question, c'est vraiment le bouquet. C'est une mesure simple, vraiment fort simple. Elle est très facile à comprendre. Les députés d'en face ne devraient pas avoir grand effort à faire pour l'approuver. Vraiment, je me demande ce qu'ils vont faire le moment venu. Vont-ils voter pour ou contre?

M. Parent: Contre.

M. Nielsen: Ils vons empêcher les Canadiens de déduire leurs intérêts hypothécaires et leurs taxes foncières de leur impôt. Je n'arrive vraiment pas à comprendre.

Une voix: Vous n'écoutez pas très bien.

M. Nielsen: Je m'attends évidemment à ce que les opinions soient partagées. On a dit que cette mesure faisait suite à une promesse électorale. C'est le cas. Mais qu'y a-t-il de mal à cela? C'est exactement le cas. J'espère que certains députés n'auront pas trop de mal à admettre qu'il existe au moins un parti politique au Canada qui s'efforce de tenir ses promesses.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, et je suis sûr que le ministre des Finances (M. Crosbie) m'approuvera, que cette mesure est aussi conforme que possible à la promesse faite aux Canadiens au cours des élections, compte tenu des responsabilités constitutionnelles et fiscales du gouvernement. Nous avons promis aux Canadiens de soulager leur fardeau fiscal en leur permettant de déduire leurs intérêts hypothécaires et leurs taxes foncières et nous faisons maintenant de notre mieux pour remplir notre promesse. Que font les députés d'en face?

Une voix: Ils applaudissent.

M. Nielsen: Nous nous heurtons à leur opposition. On nous reproche de vouloir tenir la promesse qui leur a valu de siéger là-bas. Je m'étonne qu'ils ne s'en rendent pas compte.

M. Lefebvre: Vous n'avez pas fini d'être étonnés.

M. Nielsen: Je n'ai pas entendu cette interruption. Si le député veut bien se lever et faire . . .

M. Lefebvre: Maintenant que vous êtes au gouvernement, oubliez vos vieilles habitudes.

M. Nielsen: Je sais que nous sommes au gouvernement. Ce qui m'étonne c'est que les députés d'en face ne savent pas qu'ils sont dans l'opposition.

M. Lefebvre: Commencez d'abord par parler comme un ministre, et non comme un député d'opposition.

M. Nielsen: Si le whip de l'opposition veut bien me permettre de parler, il comprendra que ce que j'essaie de faire ressortir, c'est le caractère raisonnable de cette mesure.

Je tiens à parler de la chose elle-même. Qui peut douter raisonnablement qu'elle apporte une aide importante et prochaine à la catégorie de contribuables—constituée principalement de personnes d'âge moyen—qui peuvent profiter le plus positivement et le plus directement de la mesure? Il n'est pas sans importance pour la prospérité du pays qu'elle va recycler dans l'économie près de 600 millions de dollars en pouvoir d'achat privé. Cela vient peut-être en contradiction avec les théories de certains députés d'opposition, qui pensent que le gouvernement est mieux en mesure de dépenser les revenus privés que ceux qui les gagnent. C'était la doctrine que professaient ceux qui sont maintenant dans l'opposition. Mais cela n'a jamais été celle de mon parti et du gouvernement actuel.

● (2030)

Quand tout le programme sera en vigueur dans quatre ans, il rapportera $1,250 par an aux Canadiens qui y sont admissibles, c'est-à-dire à des millions de Canadiens. Qu'est-ce qu'il y a de mal à cela? Même nos amis du Nouveau Parti démocratique ne s'opposent probablement pas à cela. Ou ne sont-ils pas d'accord pour que les Canadiens admissibles reçoivent au bout de quatre ans $1,250 par an? Est-ce contre cela qu'ils vont voter? En outre, il y aura un crédit à l'impôt foncier de $250 par an. Les députés d'en face y sont-ils opposés? Veulent-ils empêcher les Canadiens d'obtenir cet avantage? Voilà les dures réalités qu'ils tentent d'oublier dans leurs querelles politiques. Cette politique a reçu l'appui d'un grand nombre de Canadiens lors des élections et nous avons maintenant l'intention de la mettre en œuvre avec l'accord de la Chambre.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

Le député d'Ottawa-Centre a fait ce soir certaines remarques au sujet des États-Unis. Je voudrais simplement faire remarquer aux députés d'en face qu'il y a eu aux États-Unis un énorme mouvement en faveur de la réduction de la bureaucratie, de la diminution de l'intervention du gouvernement à tous les niveaux, et, par voie de conséquence, en faveur d'une réduction des impôts sur le revenu des particuliers et les sociétés. Ce mouvement a engendré une relance de l'activité économique, une augmentation des revenus des États et une baisse de l'inflation.

Cette mesure est seulement une étape dans la politique du gouvernement qui consiste à augmenter graduellement le pouvoir d'achat dont disposent les contribuables grâce à l'argent qu'ils ont gagné par leur travail et leurs initiatives.

La mesure à l'étude, une fois mise en œuvre, aura trois autres conséquences essentielles. Elle aidera ceux qui cherchent à acheter une maison ou une propriété. Elle relancera la construction domiciliaire et créera des emplois dans ce secteur, sans parler des effets d'entraînement. Elle allégera le fardeau fiscal extrêmement lourd de près de quatre millions de familles, atténuant du même coup la responsabilité des députés d'en face puisqu'ils ont soutenu l'ancien gouvernement. Quel mal y a-t-il à alléger le fardeau fiscal de quatre millions de familles canadiennes?

Une voix: Pourquoi ne le faites-vous pas au lieu de parler?

M. Nielsen: Pourquoi refusez-vous d'appuyer une mesure qui vise précisément cet objectif? Si vous voulez l'adopter ce soir, c'est parfait, allons-y.

Si je m'en tiens aux déclarations et aux énoncés de politique qu'ont faits autrefois certains députés d'en face, notamment dans le Nouveau parti démocratique et le parti du Crédit social, tous ces objectifs sont valables et louables; d'ailleurs, ils les ont appuyés publiquement et passionnément à de nombreuses reprises.

Voilà pourquoi j'aimerais qu'il soit possible de débattre les mérites d'une mesure qui, de toute évidence, profitera à un grand nombre de Canadiens, sans récrimination partisane mais avec perspicacité, en oubliant les rancœurs qu'éprouvent encore les députés d'en face à la suite du verdict que le peuple canadien a rendu le 22 mai.

On peut discerner dans le ton de la Chambre une remontée de fièvre partisane à la suite des événements d'hier. Le député d'Ottawa-Centre en a reparlé aujourd'hui.

On peut même excuser une certaine exubérance de l'opposition, surtout du côté de l'ancien gouvernement qui se sent pris d'une sorte de frénésie prophétique en voyant luire encore une fois devant ses yeux l'image du pouvoir. Je crains bien que ce ne soit qu'un mirage, monsieur l'Orateur. Ils ont beau le poursuivre, ils n'en tireront rien de concret. J'aimerais leur dire le plus amicalement possible qu'une élection partielle ne rouvre pas les portes du paradis perdu, pas plus qu'une hirondelle ne fait le printemps.

Certains commentateurs ont établi une relation entre la hausse des taux d'intérêt et la mesure à l'étude, pour dire que ses effets en sont déjà épongés, érodés. Moi je dirais plutôt que cette mesure va atténuer les effets de la hausse des taux d'intérêt au profit de millions de Canadiens. Les députés qui critiquent cette mesure n'en ont pas parlé. Il n'est pas injuste de rapprocher les deux. Il faut bien faire voir que le crédit d'impôt à l'étude traduit mieux la politique du gouvernement, sa conception de la fiscalité et surtout d'un équilibre économique que la politique des intérêts élevés, car c'est une situation dont le gouvernement a hérité et qui lui laisse très peu de marge de manœuvre.

Des voix: Oh!

M. Nielsen: Les députés d'en face protestent, mais les plus bruyants n'ont pas eu la possibilité d'examiner les comptes comme nous le faisons depuis le 4 juin. Voilà la situation que nous avons trouvée en arrivant au gouvernement. Cela, personne ne peut le nier. A notre arrivée nous avons trouvé les coffres vides: non seulement ils n'avaient rien laissé, ils avaient emporté les coffres.

Une voix: Belle excuse!

M. Nielsen: Notre premier souci a été de remettre un peu d'ordre et d'équilibre dans les affaires économiques et budgétaires de la nation.

Une voix: C'est cela que vous appelez de l'ordre?

M. Nielsen: Oui, de l'ordre, parce qu'il n'y en avait plus. De l'ordre là où il n'y avait plus rien. De l'ordre là où le vérificateur général avait dit que le Parlement avait perdu le contrôle des dépenses publiques. Si vous ne nous croyez pas, vous devez au moins croire le vérificateur général.

Notre premier souci était de remettre d'aplomb les affaires économiques et financières du pays. Je signale également que l'on reproche à notre gouvernement les taux d'intérêt actuels, mais il ne faut pas oublier qu'ils étaient déjà élevés lorsque nous avons pris le pouvoir et qu'ils auraient sans doute augmenté. On ne peut pas conserver de faibles taux d'intérêt avec un déficit budgétaire de 12 milliards de dollars et un taux d'inflation de 10 à 12 p. 100 en termes réels.

Une des principales causes de l'inflation galopante que nous connaissons depuis tant d'années, c'est que le pouvoir d'achat de notre monnaie diminue au fur et à mesure qu'augmentent les prix des biens et des services. Les taux d'intérêt ne suffisent pas à compenser la diminution du pouvoir d'achat de l'argent prêté. C'est pourquoi les prêteurs privés hésitent à avancer de l'argent.

Une voix: A qui la faute?

M. Nielsen: Le député demande à qui la faute? Veut-il dire que cinq mois nous ont suffi à créer ce gâchis? Il n'a pas les pieds sur terre. Il ne voit pas la vérité en face. Quand vous avez des taux d'intérêt élevés dans un marché aussi vaste et si étroitement associé au nôtre que celui des États-Unis, il est pratiquement impossible de résister à la vague. Voilà la vérité. Néanmoins, notre gouvernement s'engage à rétablir aussi vite que possible de faibles taux d'intérêt quand le climat économique international et intérieur nous permettra de le faire.

Un déficit considérable, un taux d'inflation élevé, des dépenses énormes et pratiquement incontrôlées sur une longue période—16 ans—ne peuvent certainement pas permettre de relancer l'économie. Et voilà ce que notre pays a connu. La politique du gouvernement précédent pouvait seulement se solder par la perte de confiance des investisseurs qui voyaient le Canada incapable de gérer son économie nationale, le déclin catastrophique du dollar sur les marchés internationaux, notre échec devant la concurrence, l'érosion de l'épargne et l'aggravation du chômage.

Au lieu de laisser ces événements suivre leur cours avec l'inexorabilité d'une tragédie grecque ou de suivre l'exemple de l'ancien gouvernement paralysé par sa propre incompétence, nous avons décidé d'agir. Les députés sont saisis d'une des mesures auxquelles nous avons décidé de nous attaquer. Ils nous demandent des comptes sur ce que nous avons fait. Voilà une mesure concrète; qu'ils l'appuient.

● (2040)

Nous étions d'accord avec les recommandations du gouverneur de la Banque et nous avons pris des mesures pour enrayer le manque de confiance et l'hémorragie de nos capitaux. Parallèlement, nous comptons réduire la masse monétaire, contrairement à l'ancien gouvernement qui semble l'avoir augmentée pour honorer ses dettes.

La prudence et la raison veulent qu'on n'augmente la masse monétaire que de 6 à 9 p. 100, mais l'ancien gouvernement l'a laissé augmenter de 12 à 14 p. 100, ce qui a considérablement nourri l'inflation dans notre pays.

L'absence de toute politique sous le gouvernement précédent a provoqué une incertitude générale et c'est pourquoi nous devons assumer nos responsabilités et remettre le Canada dans la bonne voie. Suivre une autre politique à l'heure actuelle, ce serait faire preuve d'égoïsme et se laisser guider par des motifs de nature politique.

Un des secteurs où nous nous sommes engagés à suivre une politique de reconnaissance sélective des besoins et du rôle des divers groupes et classes au Canada est celui des crédits d'impôt consentis aux propriétaires de maisons pour intérêts versés sur leurs hypothèques. Nous constaterons de temps à autre que le gouvernement se préoccupe de certains secteurs et de certains groupes dans notre société qui, en raison des exigences de leur rôle, doivent bénéficier d'un traitement particulier. Il n'y a rien de contradictoire dans cette mesure ni rien qui déroge à la politique de sage austérité instaurée dans une large mesure par le gouvernement précédent qui a négligé de faire face à la réalité. Nous devons tous maintenant subir les conséquences de cette négligence du gouvernement précédent, mais grâce à une série d'initiatives mesurées, prudentes et concertées, nous pourrons donner un nouvel élan à l'économie canadienne quelque peu négligée, pour m'exprimer en termes fort bienveillants, et faire avancer le Canada dans la voie du progrès économique et social. Telle est la situation.

Si nos vis-à-vis s'obstinent insensément à s'opposer à une mesure manifestement destinée à soulager des millions de Canadiens et à stimuler l'économie, ils s'achemineront alors vers une catastrophe, celle qu'ils ont connue le 22 mai, mais je suis persuadé qu'ils ne se rendent nullement compte qu'ils se sont engagés encore cette fois-ci dans la même voie.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, le but du programme ayant trait à l'accessibilité à la propriété pour un plus grand nombre de Canadiens était louable, mais malheureusement le bill C-20, présenté par le ministre, n'est qu'un cataplasme sur une jambe de bois. De plus ce projet de loi est injuste pour un grand nombre de citoyens, principalement pour les 4 millions de locataires, et la plupart des personnes du troisième âge qui sont propriétaires et qui ont déjà remboursé leur hypothèque. A mon avis, cette loi n'est qu'une farce en ce qui concerne le crédit d'impôt sur hypothèque, alors que l'on sait que le même ministre a autorisé la hausse des taux d'intérêt, ce qui favorise beaucoup les institutions bancaires.

Monsieur l'Orateur, le Nouveau parti démocratique, le Parti Crédit Social du Canada et les libéraux ont tous critiqué ce projet de loi inefficace. Aussi suis-je persuadé que plusieurs ministériels des banquettes arrière sont en désaccord avec ce projet de loi, mais n'ont pas le droit de le dire. Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre dise pourquoi son gouvernement ne veut pas accorder un crédit d'impôt foncier aux locataires, et je ne voudrais pas qu'il me donne une réponse stupide comme celle qu'il a faite aux journalistes à l'effet que les locataires n'obtiendront rien, car on ne leur a rien promis.

De plus, j'aimerais que le ministre dise pourquoi le programme progressiste conservateur accorde un crédit d'impôt maximum de $260 après une période de quatre ans aux familles touchant des revenus de $10,000 à $15,000, comparativement à $900 pour celles dont les revenus sont de $30,000. Est-ce là la justice des progressistes conservateurs, monsieur le président?

Une voix: C'est cela.

M. Malépart: J'aimerais aussi que le ministre dise pourquoi ce programme est injuste envers tous les Québécois, à cause du nombre de propriétaires et de locataires. En effet, selon des experts du ministère des Finances, pour la première année, 44.7 p. 100 des 575 millions de dollars en impôts épargnés grâce à ce programme proviendront des citoyens de l'Ontario, contre seulement 18.1 p. 100 du Québec. Est-ce que le ministre va verser une compensation financière aux Québécois? De plus, j'aimerais qu'il dise dans quelle ministère il prendra les sommes d'argent nécessaires au financement de son programme. Est-ce que ce sera au chapitre des pensions de sécurité de la vieillesse, des allocations familiales, de l'assurance-chômage ou des projets Canada au travail, qu'il a déjà réduits? J'ai hâte d'entendre la réponse du ministre.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

Monsieur le président, je tiens à rappeler au ministre et à ce gouvernement que depuis qu'ils sont au pouvoir ils ont adopté ou ont l'intention d'adopter des mesures visant à écraser les citoyens à faible revenu, comme la hausse du prix de l'huile à chauffage et de l'essence, la hausse du taux d'intérêt pour les prêts aux consommateurs, les coupures et l'abolition des projets du programme Canada au travail et le bill C-20, qui ignore complètement les citoyens à faible revenu. J'aimerais rappeler à ce gouvernement qu'il y a au Canada plus de 7 millions de citoyens dont les revenus sont inférieurs à $10,000 par année, 1,500,000 personnes qui dépendent de l'aide sociale, et qui ne touchent que $62 à $75 par semaine, 1,600,000 citoyens du troisième âge qui n'ont que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti pour vivre, 743,000 chômeurs, et que tous ces citoyens ont des besoins urgents dans le domaine du logement.

En terminant, monsieur le président, j'ose espérer que ce gouvernement pensera aux citoyens à faible revenu, que le ministre des Finances (M. Crosbie) cessera ses bouffonneries et amendera son projet de loi pour le remplacer par une véritable politique d'habitation, en tenant compte des besoins des petits propriétaires et des locataires.

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, mon préopinant, le député de Sainte-Marie (M. Malépart), a soulevé un certain nombre de questions au sujet du dégrèvement de l'impôt foncier à l'intention des locataires, et j'en reparlerai dans un moment. Je crains qu'il n'ait confondu le régime de crédit d'impôt avec la déductibilité de l'impôt. Il importe qu'il comprenne bien qu'il s'agit d'un régime de crédit d'impôt et que le taux d'imposition n'intervient pas. Le crédit reste le même. Évidemment, le contribuable doit payer de l'impôt pour profiter de ce régime, mais tant qu'il verse de l'impôt au fisc fédéral et qu'il paie de l'intérêt sur une hypothèque, il a droit au même crédit, qu'il soit riche ou pauvre. Ce régime ne vise pas à aider les assistés sociaux qui touchent du bien-être, les économiquement faibles et les personnes âgées. Le député en a parlé. Nous devons élaborer d'autres régimes à leur intention, et je tiens à en dire un mot ce soir.

Le principal porte-parole du parti libéral, le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy), a tonitrué et divagué hier. J'ai décidé ce matin de relire ces rodomontades, et j'ai constaté qu'il n'avait rien dit du tout, en grande partie parce qu'il n'avait pas compris et ne comprend toujours pas, comme d'ailleurs l'opposition toute entière, l'idée de ce programme. Par ce programme, le gouvernement essaie de s'attaquer à certain des problèmes qui sont apparus dans le domaine du logement au cours des six ou sept dernières années. Certains de ces problèmes sont reliés aux taux d'intérêt élevés. Ce programme s'attaque à ces problèmes en soulageant les propriétaires de maisons, comme l'a dit le député de Guelph (M. Fish), d'un fardeau équivalant à 2 ou 3 points de pourcentage de leurs intérêts hypothécaires.

On nous a demandé, tant à la Chambre qu'au comité des finances, ce que nous allions faire pour les gens qui ont des hypothèques à payer. Qu'allons-nous faire pour alléger le fardeau que représentent les taux d'intérêt? Malheureusement, en cette époque si difficile—et temporaire, j'espère—ils peuvent être obligés de payer jusqu'à 14.5 p. 100 pour une première hypothèque. Quand le programme sera pleinement instauré, il réduira de 2 à 3 p. 100 le coût énorme des intérêts hypothécaires. C'est un facteur très important dont tous les députés devraient tenir compte.

● (2050)

Il existe un problème de logement au Canada à cause de certains programmes tout à fait insensés que le gouvernement précédent avait mis en vigueur afin de stimuler l'industrie de la construction. Je veux parler des mesures qui ont permis de financer la construction de logements à 95 et même à près de 110 p. 100 dans le cadre de programmes comme le PAAP. A cause de ces programmes, dans la ville de Mississauga que je représente, certains constructeurs viennent de remettre des immeubles en copropriété entre les mains de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en lui disant: «Débrouillez-vous. Ces immeubles vous appartiennent et ils sont vides.» Le problème dont les députés d'en face ne se rendent pas compte, c'est qu'il y a des logements vacants parce que les Canadiens n'ont pas les moyens de les acheter. Ils ne peuvent pas se permettre d'acheter une maison parce que cela coûte plus cher d'être propriétaire que d'être locataire au Canada. Je reviendrai sur cette question un peu plus tard.

Je pense que nous devrions relever les diverses critiques dirigées contre le bill. Celui-ci essai d'instaurer une certaine justice et de permettre aux jeunes, surtout ceux qui veulent fonder un foyer, de faire vraiment partie du Canada, de devenir propriétaires, d'avoir quelque chose qui leur appartient. Ils veulent devenir propriétaires de leur propre maison et avoir une cour où leurs enfants puissent jouer. Il y a bien des gens qui ont fini de payer leur maison. Exception faite du crédit d'impôt au titre des impôts municipaux, le bill ne fait rien du tout pour eux. Il ne fait qu'autoriser une déduction pour les impôts municipaux. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Passons aux intérêts hypothécaires. Cette mesure s'adresse aux jeunes qui veulent devenir indépendants et s'acheter une première ou une deuxième maison. Elle s'adresse à ceux qui veulent élever une famille. Ils ont besoin d'une maison plus grande parce que leur première est trop petite. Ils ont besoin d'aide afin, comme leurs parents avant eux, de pouvoir réaliser le rêve de tous les Canadiens, celui d'avoir leur propre maison, de faire vraiment partie du Canada et d'avoir un endroit bien à eux dans le pays.

Les députés d'en face affirment que le bill ne fait rien pour ceux qui sont déjà propriétaires. Le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire ne leur apporte pas grand-chose parce qu'ils n'ont pas de dette hypothécaire et n'ont pas à emprunter à des taux d'intérêt exorbitants, fruits des politiques économiques aberrantes du gouvernement précédent. Ces gens-là ne reçoivent donc pas d'aide, alors parlons des locataires.

Nos vis-à-vis affirment que les locataires n'en retireront aucun avantage. Alors, le programme serait injuste. Parlons d'abord du cas des locataires. L'autre jour j'ai reçu une jolie brochure, gracieuseté de la société Headway Investments Inc. Cette société décrivait sa nouvelle association Guildford-Concordia, réalisée grâce au programme visant les immeubles à logements multiples. C'est là un programme de logement. C'est le gouvernement libéral, victime d'une défaite il n'y a pas longtemps, qui l'a instauré. Voyons un peu comment, selon la compagnie Headway Inc., ce programme pourrait produire des résultats merveilleux. Cette entreprise a dressé un tableau qui indique clairement qu'une personne, même si elle détient une

hypothèque à remboursement progressif, une invention du gouvernement précédent, cette personne, ce contribuable, dont le taux d'imposition serait de 56 p. 100, aurait avantage à investir dans l'immeuble décrit dans la brochure. Au bout d'une période relativement courte—cinq ans—celui qui aurait investi $10,000 pourrait en retirer $19,000.

On précise en même temps que le loyer de ces appartements varie de $400 à $450 par mois. Si on tient compte des frais d'administration, des frais d'intérêts, des frais d'entretien et du remboursement du capital, on constate que les loyers des appartements sont de $1,000 inférieurs la première année aux frais d'administration. Comment expliquer cela? Ce sont nos vis-à-vis qui ont la réponse.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) a défendu âprement le petit peuple, les petits salariés. Son gouvernement, lui, favorisait les contribuables imposés à 56 p. 100 qui voulaient bénéficier d'un abri fiscal et se prévaloir du programme d'immeubles locatifs à logements multiples. Il favorisait ceux qui voulaient faire de l'argent, mais non les petites gens qui auraient aimé déduire leur intérêt hypothécaire. C'est très avantageux pour ceux qui ont de l'argent de se prévaloir de ce programme. Au bout de cinq ans, on peut toucher $19,000 après en avoir investi $10,000. Le gros investisseur peut réaliser un bénéfice sur les loyers versés par les locataires parce qu'il a de l'argent, parce qu'il bénéficie d'une allocation fiscale, parce qu'il peut déduire ses gains en capital, parce qu'il peut reporter ses impôts, et tout cela se traduit pour lui par des avantages financiers. Mais il n'en va pas de même pour le petit locataire, pour le jeune père de famille qui désire s'acheter une maison. Nos vis-à-vis n'auraient pas permis que le régime fiscal lui consente la moindre concession. C'est ce qu'ils n'accordaient qu'aux mieux nantis. C'est là leur dossier du logement. Quiconque les appuie dans cette mise aux voix doit se souvenir que c'est là leur dossier du logement. C'est le genre de mesures auxquelles nous devons nous opposer. Nous devons consentir aux gagne-petit les mêmes concessions que ces gens font aux bien nantis.

Il prétendent qu'il est injuste de prévoir un dégrèvement d'impôt bien déterminé. Ils disent qu'il est malheureux que nous voulions accorder un dégrèvement d'impôt aux gagne-petit qui veulent s'acheter des maisons, aux jeunes qui veulent fonder un foyer dans notre pays. Mais il est tout à fait acceptable que les manufacturiers bénéficient de défalcations immédiates et que les foreurs de puits de pétrole aient droit à un dégrèvement au forage. Il est tout à fait acceptable de consentir une allocation supplémentaire de $1,000 aux personnes âgées et de tolérer des régimes d'épargne-retraite enregistrés qui permettent à des gens de déduire $5,500 par année de leur revenu imposable. Cela est tout à fait acceptable, mais ce ne l'est pas pour le jeune homme qui voudrait élever une famille et s'acheter une maison. Ce n'est pas acceptable dans son cas. Il faut le dépouiller, lui vider les poches, ne lui accorder aucun dégrèvement d'impôt. C'est l'attitude que les députés d'en face expriment par tout ce qu'ils disent. Ils prétendent que c'est injuste. Oui, c'est injuste en ce sens que les jeunes gens qui essaient d'élever des familles se font exploiter par notre régime fiscal. C'est tout à fait injuste. Ils le savent et ils devraient avoir honte d'argumenter contre ce bill.

Ce bill vise des objectifs sociaux sérieux. C'est l'objectif de notre parti de rendre la propriété privée accessible aux Canadiens. C'est la même politique sociale que nous suivons relativement à la remise au secteur privé de certaines sociétés de la Couronne. C'est la même politique sociale que nous suivions lorsque nous avons parlé de permettre aux Canadiens de devenir facilement les propriétaires des entreprises pour lesquelles ils travaillent. Dans la trame sociale du Canada, il est important que les Canadiens aient la possibilité de posséder une parcelle du Canada.

Plus tôt aujourd'hui nous avons eu un débat au sujet des familles. Posséder un logement qui soit bon, convenable, solide, revêt une importance exceptionnelle quand on veut fonder une famille; cela donne la possibilité aux enfants de grandir comme leur mère et leur père. Il est important pour eux d'avoir un foyer, de sentir qu'ils font partie d'une collectivité. Ce doit être là également le but social du gouvernement, même si ce n'est pas celui du parti libéral ou du Nouveau parti démocratique.

J'aimerais dire quelques mots des personnes âgées. Comme avocat il m'est arrivé d'avoir à liquider les successions de personnes âgées. La plupart du temps, les personnes qui ont réussi à s'acheter des maisons quand elles étaient plus jeunes, à les améliorer, à les payer par la suite en entier, ce qui leur donnait une propriété, ne viennent pas supplier l'État de leur accorder des suppléments, un secours additionnel ou des logements à prix modiques. Ces personnes se sont débrouillées elles-mêmes, elles ont élevé leur famille sans compter sur d'autres et elles ont ainsi acquis un sentiment d'indépendance. Même dans leur vieillesse, elles sont fières de pouvoir être indépendantes et de ne pas avoir à compter sur les largesses de l'État. C'est ce genre de société que nous devons construire.

● (2100)

Quand nos vis-à-vis disent que nous ne faisons pas assez pour les personnes âgées, ils ont raison, mais ce n'est pas l'objet du bill. Celui-ci vise à garantir que les personnes âgées puissent avoir leur propre maison, entièrement payée, et avoir un intérêt dans le Canada et être exempts de toute dette.

Nous pourrions subventionner les loyers indéfiniment au Canada. Est-ce ce que les députés d'en face veulent? Veulent-ils que nous assurions la fortune des propriétaires? L'étude Headway révèle l'évolution des loyers. Un appartement qui se loue maintenant $5,006 par année, en Ontario, coûtera $8,019 dans dix ans. Quand les députés de l'opposition nous demandent de subventionner les logements en location, c'est qu'ils veulent au fond que les locataires demeurent indéfiniment des locataires qui auront toujours besoin d'aide. Qu'on ne les laisse pas devenir autonomes. Qu'on ne les laisse pas acquérir une part du Canada, mais qu'on les laisse plutôt toujours compter sur les largesses de l'État, si largesses il y a.

Nous ne connaissons que trop bien le programme de logement du gouvernement antérieur. J'ai parlé plutût du Programme d'aide pour l'accession à la propriété. En 1975, le gouvernement a approuvé 16,000 prêts dans le cadre de ce programme, dont 9,600 à Mississauga. Chacun des propriétaires visés doit maintenant renouveler son hypothèque. Le gouvernement a conclu des ententes factices et a dit à ces personnes de ne pas s'en faire, lorsqu'elles ont acheté leur maison, parce que l'inflation allait tout régler. Il leur a dit notamment de ne pas trop payer au départ parce que l'inflation allait les protéger. Autrement dit, la politique de ce gouvernement était de laisser les gens compter sur l'inflation pour régler leurs problèmes. Quelle malhonnêteté!

En fait, nous allons accorder aux Canadiens un dégrèvement fiscal. Nous n'allons pas leur donner des monstruosités comme le PAAP et le prêt hypothécaire à amortissement progressif avec tout le jargon chiffré et lettré dont ils étaient assortis, mais plutôt un programme juste qu'ils seront capables de comprendre. Nous allons leur accorder un dégrèvement raisonnable sous la forme d'une déduction de leur intérêt hypothécaire tout comme on peut déduire ses intérêts lorsqu'on achète des actions de Bell Canada ou peut-être de Petro-Canada.

J'ai parlé de l'affaire de la société Headway en ce qui concerne la déduction pour amortissement et j'ai dit comment le programme relatif aux immeubles à logements multiples profitera aux riches. Ce programme est une création de l'ancien gouvernement. Je ne comprendrai jamais comment ils ont eu l'audace de dire à la Chambre qu'ils étaient heureux de permettre aux riches de se prévaloir de ces crédits d'impôts, mais qu'ils ne pouvaient le permettre aux petits salariés.

Selon le député d'Ottawa-Centre, ce dégrèvement fiscal augmentera la demande de fonds hypothécaires. Je travaille dans l'immobilier depuis 25 ans et je sais qu'à l'heure actuelle il y a plus de fonds en quête d'emprunteurs que de prêts disponibles dans ce secteur.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi alors les intérêts sont-ils si élevés?

M. Blenkarn: Le député demande pourquoi les intérêts sont si élevés. Je voudrais en parler et je lui sais gré d'avoir posé cette question. On peut dire que les taux d'intérêts sont élevés ou faibles selon la façon dont on envisage les choses. A mon avis, les taux d'intérêts pour les logements sont élevés actuellement, mais je dois signaler que les taux d'intérêts hypothécaires sont sensiblement plus bas que le taux d'escompte des grandes banques au Canada. Quand on affirme que les taux d'intérêts hypothécaires sont moins élevés que le taux d'escompte prélevé par les banques, on se rend compte tout à coup que la situation est plutôt inusitée.

Quiconque est dans l'immobilier depuis pas mal de temps sait que le taux d'intérêts hypothécaires a toujours été de 1 à 2 p. 100 plus élevé que le taux d'escompte des banques. Ce fut le cas au cours des 24 dernières années. C'est seulement maintenant, grâce au surplus d'argent disponible sur le marché pour les prêts hypothécaires, que les taux d'intérêt pour les premières hypothèques sont inférieurs aux taux d'intérêt privilégiés des banques canadiennes. Il s'agit donc d'une question de perception; les notions de taux faibles ou élevés sont toute relatives. En fait, sur le plan historique, les taux d'intérêt hypothécaire sont bas en réalité. Je suis aussi d'avis qu'ils sont trop élevés, mais c'est une question de perception.

Ce dont le député d'Ottawa-Centre devrait se rendre compte, et que la Chambre devrait savoir pour analyser l'intérêt sur les hypothèques et le programme proposé, c'est qu'il y a au Canada amplement d'argent disponible pour les prêts hypothécaires, et que même s'il y avait augmentation de la demande, ce dont je vais parler dans un instant, les réserves ne s'épuiseraient pas pour autant. D'aucuns prétendent que ce programme fera disparaître les réserves hypothécaires et que par conséquent seuls ceux dont le crédit est le plus solide pourront obtenir de tels prêts. C'est pure sottise, surtout si l'on tient compte des changements apportés au projet qui a été proposé par notre parti au cours de la campagne électorale.

Sans doute les députés d'en face se souviennent-ils qu'au cours de la campagne électorale, on a donné à entendre que les intérêts hypothécaires devraient être déduits de l'impôt. Au cours de la campagne à laquelle j'ai moi-même participé, j'ai entendu un représentant du Nouveau parti démocratique déclarer qu'on pourrait aller emprunter de l'argent en offrant sa maison en garantie et s'acheter un yacht. Le régime que nous proposons ne permet pas de faire cela. Il ne vise que les intérêts qu'un contribuable est tenu de payer sur l'hypothèque qu'il rembourse ou qu'il remboursera à l'avenir. Il ne doit pas servir à permettre aux gens d'emprunter davantage, si ce n'est pour apporter des améliorations à leur maison, et épargner ainsi l'argent des intérêts.

Considéré de ce point de vue, les députés reconnaîtront, tout comme le reconnaît sans doute le député d'Ottawa-Centre qui est économiste, que les gens qui achètent une maison habitent probablement déjà une maison qui est grevée d'une hypothèque, de sorte que la seule augmentation du marché des hypothèques à laquelle le présent régime pourra donner lieu sera celle qui résulterait d'un régime visant à améliorer la qualité des maisons que les Canadiens possèdent déjà. Il n'y aura pas d'augmentation de la demande sur le marché des prêts hypothécaires, pour la simple raison que les fonds ne peuvent servir qu'à acheter des maisons.

Une voix: Il n'aura aucune répercussion sur les nouveaux logements?

M. Blenkarn: Je me réjouis que le député ait mentionné les nouveaux logements, car je vais aborder maintenant ce sujet. Il est certain que le nouveau régime aura un effet stimulant sur les nouveaux logements, du moins au cours des cinq premières années. Comme il est étalé sur les cinq prochaines années, il deviendra de plus en plus facile pour les locataires actuels de quitter leur logement et de devenir propriétaires d'une maison. Ce programme stimulera ainsi dans une certaine mesure l'industrie de la construction domiciliaire. Je crois que c'est d'ailleurs une stimulation qui s'impose actuellement. Je dois dire cependant que je n'aime pas l'idée d'une économie dont le sort dépend de la stimulation de l'industrie de la construction domiciliaire. Peut-être cette industrie a-t-elle connue une croissance excessive. Il lui faudra un certain temps pour se stabiliser et cette stimulation fiscale va lui donner la possibilité de résorber sur plusieurs années cet excédent de croissance.

● (2110)

Cette stimulation donnera également de nouveaux débouchés aux industries qui fabriquent des réfrigérateurs, des tentures, des moquettes et tous les autres biens de ce genre. Il y a donc un effet de stimulation dans cette mesure et c'est très important pour notre économie. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un stimulant permanent, mais c'est du moins un stimulant dont on disposera au cours des cinq prochaines années. La marasme que connaît l'industrie de la construction domiciliaire canadienne du fait des politiques ineptes de l'ancien gouvernement, surtout ces cinq ou six dernières années, démontre que cette industrie a effectivement besoin d'aide maintenant. Ce programme la lui apportera.

J'estime que ce programme aidera considérablement la Société centrale d'hypothèques et de logement à disposer des maisons qu'elle a dû reprendre pour défaut de paiement. Aux yeux du gouvernement actuel, ces maisons qui ont été reprises et qui demeurent invendues représentent une perte pour les contribuables canadiens. Elles doivent être occupées, car elles ont été conçues pour l'être. Grâce à ce programme, des Canadiens seront en mesure d'acheter ces maisons.

Au cours de la campagne électorale, à l'instar, certes, de tous les députés qui représentent des circonscriptions urbaines, j'ai visité un certain nombre d'électeurs qui vivent dans des immeubles à appartements. J'ai été à même de constater qu'une grande partie de ces gens souhaitent être propriétaires. Comme l'a souligné quelqu'un d'autre aujourd'hui, 90 p. 100 des Canadiens souhaitent, entre autres choses, posséder leur propre maison. Les locataires disent qu'ils n'ont pas les moyens de s'acheter une maison. Ils se disent en mesure de verser les $2,000 ou $3,000 de comptant, mais non d'effectuer les versements par la suite.

Une voix: Baissez les taux d'intérêt.

M. Blenkarn: C'est précisément ce que fait ce programme-ci. Il donne aux gens un rabais de 3 p. 100 sur le taux d'intérêt.

Une voix: Ils ne sont pas très intelligents.

M. Blenkarn: En effet, ils ne comprennent rien. Grâce à ce programme, les gens disposeraient d'environ $125 par mois maximum pouvant servir à l'achat de la maison. Mais pour obtenir cette somme, le particulier doit cependant avoir une hypothèque dont l'intérêt s'élève à $5,000 environ, ce qui lui donnerait droit à un dégrèvement fiscal. En parcourant le rapport Headway mentionné tout à l'heure, je constate que c'est exactement ce qui se passe, chiffres à l'appui. Au lieu de remettre $125 aux Canadiens par le truchement d'un programme visant les immeubles à logements multiples, d'amortissements, d'impôts différés, de gains de capitaux rapides sur les investissements, nous faisons la même chose pour l'achat d'un appartement en co-propriété, et voilà où la formule a du sens. Cela permettra à la personne qui est locataire de payer les mêmes mensualités, et c'est de cela que nous parlons—de ce qu'il en coûte par mois pour faire le saut et devenir propriétaire. Il a été proposé . . .

Une voix: Par qui?

M. Blenkarn: Eh bien, par exemple, des gens du département d'économie de l'Université de Calgary m'ont écrit pour me dire que ce programme ne contribuerait à accroître que de 10 p. 100 le nombre des propriétaires au Canada. Ils s'opposaient au programme. Si les Canadiens étaient propriétaires dans une proportion de 60 p. 100 et que cette mesure fiscale relève ce pourcentage de 10 p. 100, ce sera appréciable. Autrement dit, les porte-parole du département d'économie de l'Université de Calgary ont dit que le pourcentage de propriétaires passerait seulement de 60 à 66 p. 100. Si c'est une mauvaise chose, alors je ne sais plus ce qui est bon.

Après avoir vu notre programme, le Nouveau parti Démocratique a aussi proposé un programme d'aide aux propriétaires sous la forme d'une subvention directe sur l'intérêt accordée aux nouveaux acheteurs. A première vue, cela semble curieux. Le seul problème, c'est que lorsqu'une personne achète sa première maison, il lui faut habituellement en acheter une deuxième avant même de réussir le moindrement à liquider l'hypothèque sur sa première maison. Une personne achètera habituellement, à en croire les études sur le sujet, trois ou quatre maisons avant de s'établir finalement dans ce qui deviendra sa dernière maison. Si le gouvernement se contentait de subventionner la première maison, la famille serait alors liée pour toujours à la première maison achetée. Voilà qui démontre bien le problème que pose un régime aussi mal conçu. En plus de ce problème, il faut reconnaître qu'un tel régime de subvention directe, fondé, on le présume, sur les revenus, exigerait un nombre énorme de fonctionnaires pour s'occuper des demandes, vérifier et contre-vérifier les versements de subventions et il créerait en fait une nouvelle catégorie de bureaucrates. Il est beaucoup plus simple de procéder par le biais d'un crédit d'impôt.

Ce qui m'a toujours intéressé au sujet de ce programme, moi qui travaille dans l'immobilier, c'est de savoir qu'un bon nombre de personnes qui prêtent de l'argent à des particuliers pour financer des hypothèques vont enfin devoir rendre des comptes à Dieu le Père, en l'occurence à leur percepteur. A partir du moment où celui qui emprunte de l'argent peut déduire de son impôt le montant des hypothèques personnelles qu'il a contractées pour acheter un maison, ou dès qu'il peut bénéficier d'un crédit d'impôt à cette fin, tous ceux qui paient des intérêts à ce titre vont porter ces versements dans la déclaration de revenu qu'ils remettent à leur percepteur. Grâce à la magie des ordinateurs, ceux qui depuis longtemps ne paient pas d'impôt sur le revenu sur les intérêts hypothécaires qu'ils touchent pour avoir prêté de l'argent à des particuliers pour acheter un maison unifamiliale vont enfin payer.

J'ai signalé à la Chambre, ainsi qu'au ministre des Finances (M. Crosbie) que ce programme s'autofinancerait vraisemblablement au cours de sa première année d'application parce que ceux qui paient des intérêts hypothécaires vont les déclarer ce qui permettra d'imposer les bailleurs de fonds. Si c'est faux—je vois le député d'Ottawa-Centre hocher de la tête, je pourrais, si je voulais, lui en donner la preuve par quatre—l'un des grands avantages de ce programme, c'est que nous allons finalement mettre la main sur ceux qui tirent de l'argent de leurs investissements et ne sont pas imposés.

Avant de terminer, je voudrais parler un peu du dégrèvement des taxes municipales proposé dans ce bill. Une fois ce projet de loi enfin adopté, les propriétires bénéficieront d'une déduction de $250 au chapitre des taxes municipales. Au cours de la première année de la mise en vigueur de la loi, tous les propriétaires de biens-fonds, y compris de maisons mobiles, bénéficieront d'une déduction de $67.50 de l'impôt fédéral sur le revenu au titre des taxes municipales payables ou non. Un contribuable qui paie de l'impôt au taux marginal de 25 p. 100 pourra déduire de son impôt personnel jusqu'à $1000 en taxes municipales. Cette mesure permettra à la plupart des propriétaires au Caanada de déduire les taxes municipales de leur impôt sur le revenu. J'ai toujours été contre la double imposition au Canada, monsieur l'Orateur.

• (2120)

Le député d'Ottawa-Centre a déclaré que cette mesure équivalait à un transfert de pouvoir aux municipalités et qu'il était inconvenant de permettre que ces dernières soient traitées comme de véritables gouvernements. Par cette mesure, on légitimise, à mon avis, les administrations municipales qu'on

rend ainsi responsables, devant les citoyens, de l'impôt perçu. Dans une certaine mesure, cette taxe est déductible de l'impôt fédéral au même titre que les taxes provinciales. Il importe de bien distinguer les divers paliers de gouvernement au Canada, monsieur l'Orateur.

Notre pays se compose de collectivités. Je viens de la localité de Mississauga dont le monde entier a entendu parler la semaine dernière, hélas pas de la façon dont nous l'aurions souhaité. A la tête de chacune de ces collectivités se trouve une administration responsable. Dans ce projet de loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, on reconnaît la responsabilité des municipalités et on y sanctionne leur droit d'augmenter les taxes. Le fait d'avoir, d'une certaine façon, autorisé la déduction de cette taxe de l'impôt fédéral équivaut à lui seul à la ratification de cette responsabilité accrue des municipalités au chapitre des sommes affectées à tout programme qu'elles peuvent mettre en œuvre.

Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a proposé certains amendements au nom du Nouveau parti démocratique. Selon lui, le crédit d'impôt ne devrait pas être lié à l'accession à la propriété. J'ai suffisamment parlé de la situation des locataires, monsieur l'Orateur. Le député néo-démocrate a déclaré que le crédit d'impôt devrait être remboursé au moyen d'un régime fiscal négatif. L'idée est bien fondée, mais il conviendra à mon instar, j'en suis sûr, qu'elle n'est probablement pas du ressort du gouvernement. Il est juste de reprocher au projet de loi de viser surtout les jeunes et de négliger les citoyens du troisième âge; toutefois, ce reproche ne tient plus devant les limites imposées au gouvernement en matière d'initiatives fiscales.

Le gouvernement fait preuve d'une grande responsabilité en acceptant d'étaler sur une période de quatre ans l'application de cette déduction fiscale. Le coût pour le trésor, cette année, s'établit à moins de 600 millions de dollars. Le programme sera appliqué graduellement au fur et à mesure que les fonds seront disponibles. Il sera instauré par étapes parce que nous voulons bénéficier dès maintenant de ses effets stimulants. Les gens pourront acheter une partie du surplus des maisons reprises, etc., ce qui stimulera le marché du logement. Il est également instauré par étapes pour ne pas complètement déséquilibrer la trésorerie.

Je suis certain que le député se rend compte qu'il est tout à fait impossible pour le moment d'adopter un régime d'impôt négatif qui permettrait d'accorder un remboursement à ceux qui ne paient pas d'impôt. Le député a aussi dit que l'on devrait trouver un moyen de rendre le crédit d'impôt régressif. Je ne sais pas comment on pourrait y parvenir, mais je suppose qu'il s'agirait d'un régime dans lequel le crédit d'impôt serait inversement proportionnel au revenu!

Comparativement à un régime permettant de déduire les intérêts, un programme de crédit d'impôt a entre autres avantages celui d'être plus juste pour tout le monde. Et c'est certainement un régime équitable que nous voulons instaurer. Je n'arrive pas vraiment à comprendre les propositions présentées par le Nouveau parti démocratique, même si je connais l'idéologie qui les sous-tend.

Ce bill est un pas important vers l'amélioration du logement de tous les Canadiens, particulièrement des jeunes qui veulent élever des familles. Si ce bill est rejeté, il est alors évident qu'il y aura des élections. Les députés d'en face feraient mieux de s'en rendre compte.

Des voix: Bravo!

M. David Berger (Laurier): Monsieur l'Orateur, le député qui m'a précédé et le ministre des Finances (M. Crosbie) ont déclaré que le gouvernement déclencherait des élections si ce bill n'était pas adopté avant Noël. Je voudrais leur demander ce qu'ils me recommandent de dire à mes électeurs à Noël? Après sept mois de gouvernement conservateur, de quoi puis-je leur dire que ma circonscription a bénéficié?

Hier, j'ai reçu un appel d'une femme de ma circonscription âgée de 85 ans. Bien qu'elle soit relativement en bonne santé, elle a bénéficié de services à domicile dispensés par le passé dans le cadre d'un projet du programme Canada au travail. Cependant, nos projets n'ont pas encore été approuvés. L'an dernier, la plupart étaient approuvés le 25 septembre et le reste le 10 octobre. Je pense qu'il serait peut-être à propos de demander au gouvernement quelle est la cause de ces retards.

Nous avons demandé au gouvernement où il trouverait l'argent voulu pour financer le programme de crédits d'impôt pour intérêts hypothécaires, mais je suppose que nous n'obtiendrons pas de réponse jusqu'à la présentation du budget, le 11 décembre. Nous savons déjà que 50 millions de dollars viennent du programme Canada au travail. Le budget de ma circoncription a été réduit de $500,000, à environ $280,000. Dois-je dire à mes électeurs que j'ai soutenu un programme qui les prive de ces services?

On a déjà tellement fait valoir le pour et le contre de ce bill qu'il semble pratiquement inutile de poursuivre le débat. Néanmoins, monsieur l'Orateur, je crois important de souligner plusieurs points. Tout d'abord comme chacun sait, le but de cette mesure n'est pas d'aider les gens à se loger. En fait, il s'agit d'une concession fiscale destinée à une partie de la population—à ceux qui possèdent une maison. Comme chacun sait, au Québec, la proportion des propriétaires de maisons est inférieure à la moyenne nationale. A Montréal, elle est de 38.2 p. 100 alors que la moyenne nationale est de 68.1 p. 100.

Au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales, le 1er novembre, j'ai demandé au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ce que ce bill ferait pour résoudre certains des problèmes qui se posent dans nos villes, par exemple les difficultés que les personnes âgées et les économiquement faibles éprouvent à se loger, la fuite vers les banlieues et l'abandon des centres urbains. Le ministre a reconnu et je cite que: «Le principal objectif de ce programme» n'était pas de résoudre les problèmes en question.

J'ai également attiré l'attention du ministre sur le programme d'aide à la revalorisation des habitations de la SCHL dont l'administration pose certains problèmes dans ma circonscription. Cela ne date pas d'hier, car des difficultés se sont produites à plusieurs reprises pour un certain nombre de projets, depuis les élections de mai dernier. Des locataires économiquement faibles qui occupent le même appartement depuis plus de 30 ans et dont certains sont malades ou handicapés ont été avertis que leur bail serait bientôt annulé, dès que le gouvernement donnerait son autorisation. Les propriétaires sont incapables de fixer une date de location avant d'entreprendre les travaux. Les locataires doutent que les projets ne soient jamais entrepris, mais pensent que les propriétaires préféreront faire des réparations superficielles pour

profiter des subventions gouvernementales à leur frais. Des associations de locataires se forment pour s'opposer à ces projets ou proposer d'autres solutions. Quand les locataires déménagent et que l'immeuble se vide à moitié, les services se dégradent.

● (2130)

Les propriétaires soutiennent que les subventions actuelles sont insuffisantes pour amortir tous les coûts de construction qui augmentent en flèche, ce qui fait que les loyers sont plus élevés après la rénovation et que nombre de locataires à faible revenu sont ainsi empêchés de retourner dans l'appartement qu'ils occupaient. Ce problème peut sembler quelque peu abstrait à certains ministres, mais croyez-moi, quand on reçoit des coups de téléphone de gens qui vivent dans ces immeubles depuis 30 ans, comme je l'ai dit, et que ces gens demandent où ils peuvent déménager et ce qu'ils peuvent faire, et si l'on pourrait leur trouver un autre appartement pour y aménager, le problème devient beaucoup plus réel. Je dis au gouvernement actuel que ce programme, qui coûtera 2.3 milliards de dollars en 1982, ne fait absolument rien pour résoudre les problèmes critiques de logement au Canada.

Depuis plus de 15 ans, et peut-être plus encore, les milieux universitaires reconnaissent l'importance de préserver nos villes au lieu d'étendre toujours plus les banlieues. Lors d'une séance d'information tenue pour notre comité de caucus, des responsables de la SCHL nous ont fourni des statistiques détaillées indiquant qu'au cours des vingt prochaines années, le problème du logement sera complètement différent de ce qu'il a été dans le passé. Voilà un facteur qui a manifestement échappé au gouvernement. Il faudra que des jeunes familles quittent leur appartement pour s'installer dans les maisons unifamiliales ou jumelées qu'occupent actuellement des personne âgées qui vivraient beaucoup mieux en appartement. Il vaudrait peut-être mieux convertir des tours d'habitation plutôt que de construire de nouveaux foyers pour personnes âgées. Je me demande quand le gouvernement se penchera sur ces questions.

Je pense qu'il importe de noter le caractère extrêmement inflationniste de ce programme. Dans une publication intitulée «Inflation et politiques publiques», la Commission de lutte contre l'inflation a insisté sur le fait que les politiques économiques ne peuvent avoir d'effets considérables à cause de la lenteur de l'économie à réagir à des stimulants financiers et fiscaux. La Commission préconise des mesures sélectives pour renforcer l'économie. Le gouvernement n'a pas tenu compte de ces conseils. Au lieu d'investir davantage dans des initiatives telles que le Programme d'aide à la remise en état des logements, dont j'ai parlé tout à l'heure et qui a fait ses preuves dans le passé, il a affecté deux milliards par an à un programme dont les avantages sont douteux.

Le parti libéral a proposé un certain nombre d'autres possibilités, notamment un programme national d'aide aux locataires à l'intention des personnes âgées et des familles monoparentales qui ont de la difficulté à payer leur loyer. J'exhorte le gouvernement à étudier sérieusement ces propositions.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire tout d'abord que mon parti se rend compte de l'importance du problème que cette mesure législative tente de régler. C'est le problème très réel des gens qui veulent devenir propriétaires d'une maison ou qui en ont déjà acheté une, mais qui ont des difficultés à acquitter leurs paiements hypothécaires en raison de la hausse des taux d'intérêt et du prix initial élevé d'une maison. Ce n'est pas parce que nous ne comprenons pas la situation dans laquelle se trouvent ces personnes que nous critiquons ce projet de loi aujourd'hui et que nous le ferons également demain et dans les jours à venir. Nous estimons cependant qu'il nous incombe de signaler ce qui, à notre avis, constitue des erreurs flagrantes d'orientation qu'on relève dans le projet de loi.

Avant de commencer, je voudrais dire en réponse au député de Mississauga que les députés de notre parti ont de la suite dans les idées, puisqu'ils n'avaient jamais approuvé les concessions et les avantages proposés par le gouvernement précédent en ce qui concerne les immeubles locatifs à logements multiples. Je présume que ce n'était pas nous, mais les libéraux qu'il accusait d'avoir fait des cadeaux aux riches et de refuser aujourd'hui d'en faire aux petites gens.

Une voix: N'êtes-vous pas en faveur des petites gens?

M. Blaikie: Ce n'est pas cela. Nous croyons simplement que dans la forme actuelle du bill, beaucoup trop de petites gens ne pourront pas s'en prévaloir.

Ce soir, je vais tenter de faire ressortir certaines des implications sociales de ce bill. Je ne vais pas reprendre dans le détail les critiques que nous avons déjà formulées, mais je vais simplement résumer les objections que nous avons contre d'autres aspects du projet de loi, en particulier du point de vue de la politique sociale.

En tant que mesure fiscale, le bill est rétrograde puisqu'il donne beaucoup plus aux riches qu'aux pauvres. De plus, il prive le trésor fédéral de recettes énormes au profit d'une minorité de gens.

En tant que politique économique, le bill est mauvais, car il aura un effet inflationniste à mesure qu'augmenteront les prix des maisons. Il me semble incroyable que les députés d'en face, dont la plupart ont plus d'expérience que les députés de notre parti dans le domaine de l'immobilier, n'ont pas su voir que cette mesure aura pour effet d'inciter davantage les acheteurs éventuels à acheter et donc de pousser les vendeurs à augmenter vraisemblablement le prix des habitations afin d'en tirer profit. Il faut, à mon avis, tenir compte du caractère inflationniste évident de cette mesure.

En tant que politique économique, le bill est mauvais, car il encourage ce que nous avions coutume d'appeler, comme nous le faisons encore, ce genre de parasitisme des sociétés dans le pays. Il finira en effet par subventionner les banques, celles qui fixent les taux d'intérêt et qui profitent des hypothèques en premier lieu.

En tant que politique économique, le bill est un piètre stimulant—si tel est son objet—car c'est le genre de mesure dont il sera difficile de se défaire une fois qu'on l'aura instituée. Il sera bien difficile d'en sevrer la population.

Je m'étonne particulièrement que les députés d'en face ne semblent pas s'en être aperçu, eux qui sont en faveur d'abroger d'autres mesures législatives.

S'il ne s'agit pas d'un stimulant économique, et s'il ne fera qu'aggraver l'inflation au lieu de l'atténuer, peut-être alors peut-on croire qu'il offre certains avantages comme politique de logement ou comme politique sociale au lieu de n'être qu'un appât électoral. Là encore, je dois dire qu'à cause de ses lacunes, le bill ne constitue pas une politique sociale et une politique de logement judicieuses.

● (2140)

En ce qui concerne le problème de l'achat d'une maison qui se pose à de nombreux Canadiens, problème dont d'autres députés ont parlé avec éloquence, ce bill donnera simplement l'illusion d'une situation plus facile. Peut-être n'était-ce pas l'intention du gouvernement au moment de la conception du programme. A l'époque, les conservateurs ne savaient peut-être pas que les taux d'intérêt atteindraient leur niveau actuel, ni que l'inflation continuerait de plus belle une fois qu'ils seraient au pouvoir. Les Canadiens qui pensent que l'adoption de ce bill suffira pour améliorer considérablement leur situation économique se trompent ou ont été induits en erreur. Prise dans le contexte dans lequel elle devra être jugée, leur condition ne sera pas améliorée.

Considéré comme une politique de logement, ce bill est insuffisant. C'est un grand pas en avant, mais il ne s'attaque qu'à une partie du problème du logement, même si c'est une partie importante; c'est la question des moyens financiers pour les acheteurs en puissance et pour les propriétaires qui ont du mal à effectuer les paiements après avoir acheté une maison.

Ce bill laisse de côté les besoins des locataires. Cela a déjà été dit, mais il importait de le répéter. Il ne résout en rien les problèmes de logement dans le cœur des villes où plus de 75 p. 100 des logements sont loués.

Une voix: Peut-être les locataires aimeraient-ils en acheter un?

M. Blaikie: J'aborderai plus tard la question de savoir si les habitants du centre des villes aimeraient acheter une maison. Nous avons ici un problème que nous rencontrons souvent quand nous parlons de politique à la Chambre, en particulier pour la politique du logement. Nous essayons d'en parler comme si la question du logement était une question homogène, comme s'il n'y avait qu'une sorte de famille canadienne, celle qui veut acheter une maison dans la banlieue et se créer pour elle-même le mode de vie que nous avons pris l'habitude de considérer comme le bon dans notre pays.

Cela me rappelle un problème qui se pose à Winnipeg. Le président de l'Association des propriétaires du Manitoba déclare qu'il faut cesser de construire des logements subventionnés parce que le taux de vacance est maintenant de 6 p. 100 à Winnipeg. Pourtant, le taux de vacance dans le centre-ville se situe peut-être entre ¾ p. 100 et 1½ p. 100. Si l'on s'en tient à un strict calcul mathématique, il est possible que le taux de vacance moyen soit de 6 p. 100 dans la ville. Il y a cependant dans certains quartiers des gens qui doivent supporter les conséquences d'un taux de vacance très bas. On ne répond pas à leurs besoins parce que la politique est établie en fonction de cette moyenne abstraite. Voilà le problème que soulève ce projet de loi. Il suppose que tous nos problèmes de logement se ressemblent.

Certains autres aspects de ces problèmes n'ont pas encore été abordés au cours du présent débat. Le programme qu'on nous propose est incomplet parce qu'il ne s'attaque pas à la cause fondamentale du prix élevé des maisons, le prix des terrains. On n'a pas encore fait de rapprochement entre le prix des terrains et le prix de revient du logement dans les centres urbains. J'aborderai cette question un peu plus loin. Ce sont ces deux questions que j'aimerais soulever ce soir, celle du logement dans les centres-villes et celle du prix des terrains en tant qu'élément du prix de revient du logement.

La troisième question que j'aimerais brièvement signaler m'est venue à l'esprit quand le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) parlait. En effet, il y a lieu de se demander dans quelle mesure les avantages que le gouvernement entend offrir aux propriétaires seront annulés par les gouvernements provinciaux désireux de se débarasser de divers programmes de crédit d'impôt, puisque le gouvernement fédéral les aura remplacés dans ce domaine. Je songe justement au cas de ma propre province. Bien que la rumeur ait été niée, la province songerait à annuler son crédit d'impôt parce que le gouvernement fédéral offre un avantage comparable. J'inviterais les députés d'en face à envisager de telles possibilités. Si le projet de loi est adopté, il faudra s'assurer, en négociant avec les responsables provinciaux, que les avantages prévus ne seront pas annulés par des mesures prises à l'échelon provincial.

Je voudrais maintenant parler de la situation du logement dans les centres-villes. Je répète que 75 p. 100 des habitants des centres-villes sont locataires. Il existe un problème de moyens, non pas de verser un acompte sur une maison, car, pour beaucoup d'entre eux, cela n'est pas du domaine des possibilités; c'est plutôt des moyens de payer un loyer mensuel dont il s'agit. Un grand nombre de locataires consacrent plus de 30 p. 100 de leurs revenus à leur loyer, et il arrive trop souvent que la qualité de ces logements soit inférieure à la norme. Et la situation a empiré au cours des dernières années.

A l'époque où j'ai commencé à travailler pour l'église du centre-ville, quiconque consacrait plus de 25 p. 100 de son revenu au loyer, était considéré en difficultés. Depuis deux ans, on a dit que les difficultés commençaient si la proportion dépassait 30 p. 100. Il en est de même pour le chômage. A un moment donné, un taux de 4 p. 100 était inacceptable. A mesure que les choses ont empiré, le seuil de tolérance s'est déplacé.

Le projet de loi à l'étude ne fait rien pour résoudre ce que j'estime être la crise du logement la plus aigüe qu'ait connue le pays, sauf tout le respect que je dois à ceux qui aimeraient s'acheter une maison en banlieue. Le bill laisse énormément à désirer. Nous devrons payer un prix effarant si nous n'adoptons pas de politiques du logement aptes à régler le problème du logement dans les centres de nos grandes agglomérations urbaines. Nombre de ceux qui y vivent paient déjà un prix prohibitif. A l'école en face de l'endroit où je travaillais avant d'être élu député, le taux de roulement était de 75 p. 100. Autrement dit, 75 p. 100 des élèves qui s'y inscrivaient en septembre ne s'y trouvaient plus en juin. Beaucoup d'élèves du niveau élémentaire passent par trois ou quatre écoles au cours d'une même année scolaire de dix mois. Et pourquoi? Parce que leurs mères vont de maison en maison, en quête d'un logement convenable, dont le loyer soit un peu plus abordable, le système de chauffage et la tuyauterie en un peu meilleur état. Ce n'est pas seulement une question de moyens, c'est aussi une question de qualité du logement. D'après moi, cette mobilité provoque des difficultés dans l'enseignement. Je con-

nais de nombreux enseignants dans le centre des villes qui se demandent comment offrir un cadre de vie stable aux enfants qui, en une seule année scolaire, peuvent faire trois ou quatre écoles.

● (2150)

Il faut bien se dire que beaucoup de Canadiens ne peuvent pas envisager d'accéder à la propriété et leur donner l'accession à la propriété en modèle, leur dire que c'est le fait de bons Canadiens non seulement n'est pas réaliste mais—comme le dit le député derrière moi—c'est «cruel» et je suis d'accord avec lui. Si nous ne transformons pas radicalement notre système économique, et si nous ne le remplaçons pas par un autre totalement différent, qui permette une meilleure répartition de la richesse, l'accession à la propriété ne sera jamais une réalité pour beaucoup de gens. Dans la mesure où elle privilégie les maisons unifamiliales et où elle présente ce mode de vie comme le mode de vie par excellence, cette mesure législative n'est pas du tout satisfaisante.

Personnellement, je vis en banlieue, je suis propriétaire de ma maison et je vais bénéficier des avantages de cette loi mais je dis tout de même que nous commettons une erreur grave en présentant ce mode de vie comme le mode de vie entre tous.

Voyons maintenant pour quelles raisons le prix des maisons a tant grimpé. Encore là, prenons l'exemple de Winnipeg. Entre 1972 et 1976, le prix des terrains a sauté de 400 p. 100 à Winnipeg. En quatre ans, le prix moyen des terrains est passé de $4,000 à $16,000. Comment cela a-t-il pu se produire? Si cela a pu se produire, c'est qu'à Winnipeg, comme dans bien d'autres villes, une poignée de spéculateurs possèdent à eux seuls la plupart des terrains à bâtir. A Winnipeg, tous les terrains dans la périphérie de la ville sont aux mains d'environ quatre sociétés immobilières qui sont en mesure de manipuler le marché de façon à imposer des hausses de prix astronomiques comme celles que j'ai décrites.

M. Blenkarn: Qu'est-ce que tout cela a à voir avec le prix des maisons?

M. Blaikie: Le député me demande ce que cela a à voir avec le prix des maisons. Il est incroyable qu'on me pose cette question. Le prix de la maison s'en trouve majoré de $12,000, et le député me demande ce que cela a à voir avec le prix. On s'est trop peu penché sur les causes réelles de la crise du logement dans notre pays, et c'est ce qui a fait que le prix des terrains a tant augmenté au début de la présente décennie. C'est la nature occulte de la cause réelle du prix élevé des logements, de la cause réelle de nos difficultés dans le secteur de l'habitation, qui m'amène à traiter d'un autre aspect de la question à l'étude. Je veux parler de la provenance encore inconnue des sommes qui serviront à financer ce programme.

Dans l'état actuel des choses, tant que le budget n'aura pas été dévoilé le 11 décembre prochain, nous ne savons pas vraiment d'où proviendront les sommes qui serviront à financer ce programme. On nous demande donc d'approuver un projet à caractère énigmatique et occulte.

Une voix: On nous demande d'acheter chat en poche.

M. Blaikie: Si je ne m'abuse, c'est la deuxième fois qu'on utilise cette expression aujourd'hui. Cette politique «d'enveloppes» qu'adopte le gouvernement, cette façon qu'il a de s'engager à ne pas chercher de nouvelles sources de financement . . .

Des voix: Règlement!

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980.

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

le 20 novembre 1979

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Julien Chouinard, O.C., C.D., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 20 novembre, à 21 h 45 afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

● (2200)

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-11, concernant certaines dispositions du tarif postal—Chap. 1.

Bill C-23, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980—Chap. 2.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—ON DEMANDE LA PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR LE FÉDÉRALISME

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, le 16 novembre dernier, comme le rapporte le compte rendu officiel des *Débats* à la page 1393, j'ai posé une question au très honorable premier ministre (M. Clark) lui demandant de déposer à la Chambre des communes le fameux rapport qui a été préparé par un groupe de recherchistes qui ont fait une étude, à partir du débat de 1977, sur les dix dernières années, c'est-à-dire entre 1967 et 1977, sur les relations concernant le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Or, à la suite de la publication d'un rapport intérimaire, on a dit effectivement que 112 agences ou ministères avaient participé à l'évaluation, et on fait état de quelque 485 cas d'interventions fédérales dans les champs de juridiction des provinces, particulièrement du Québec. A la suite de la question que j'ai posée au très honorable premier ministre, il m'a dit et je cite:

Nous pensons que nous devons honorer l'engagement donné par l'ancien gouvernement.

Monsieur le président, évidemment je ne pouvais pas être satisfait de cette réponse, puisque j'ai eu l'occasion, comme vous d'ailleurs, de prendre connaissance dans les journaux du fait que l'ancien ministre du gouvernement libéral, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), a demandé que les études, à la suite d'une conférence de presse, d'une déclaration publique, soient connues du public. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) a également fait une déclaration publique à l'effet que les études devraient être connues. En quelque sorte il ne s'opposait pas à ce que les études soient connues, et plus récemment encore deux éditorialistes de deux grands quotidiens du Québec ont fait état du contenu du rapport intérimaire et demandent effectivement au nom de la population du Québec, au nom de la population canadienne, que ces études soient rendues publiques, et qu'il me soit permis de citer ce que dit M. Marcel Adam, dans un éditorial du journal *La Presse*.

● (2210)

Alors, et je cite M. Adam:

MM. Clark et Jarvis ont invoqué le fait que ces études ont été menées avec l'aide de fonctionnaires qui ont reçu du gouvernement précédent l'assurance de la confidentialité.

Il serait sûrement possible de respecter cet engagement en publiant une version expurgée de tout ce qui pourrait permettre d'identifier ceux qui y ont coopéré.

M. Clark doit le faire par fidélité à l'engagement qu'il a pris de rendre accessibles les informations utiles au débat public et pour bien montrer, comme

[M. l'Orateur.]

il tente lui-même de le prouver depuis le 22 mai, que la qualité de fonctionnement du fédéralisme tient beaucoup plus aux attitudes et à l'esprit qui animent tel ou tel parti gouvernemental qu'au système fédéral en tant que tel.

A l'occasion du débat référendaire et de la vaste entreprise de réforme du fédéralisme canadien, il serait malsain et de mauvais augure que des dossiers importants, aussi gênants fussent-ils, soient soustraits du débat public.

Si le fédéralisme a besoin du secret et de la dissimulation pour survivre au Canada, c'est que sa cause est perdue.

Ce qui n'est pas mon avis.

Et cet article est signé par M. Marcel Adam, journaliste à *La Presse*.

Je pourrais citer également quelques propos qui ont été tenus dans un éminent éditorial signé par M. Michel Roy, rédacteur du journal *Le Devoir*, intitulé: un document qu'il faut publier. Dans le débat référendaire qui a cours à l'heure actuelle, certains membres du conseil des ministres de l'actuel gouvernement sont d'avis que des études devraient être publiées . . . puisque l'ancien ministre de l'ancien gouvernement ne confirme pas qu'il y a eu des engagements à l'effet de protéger en quelque sorte ceux qui vont travaillé à la préparation de ce rapport, puisque, effectivement, il y a eu une motion présentée par un député libéral, du moins si on joue franc jeu de ce côté de la Chambre.

Une motion a été présentée hier matin, en vertu de l'article 43 du Règlement, demandant le dépôt de ces études. Alors, monsieur le président, compte tenu de tous ces faits, de ces déclarations et du désir qui animent les députés de la Chambre, je me demande en vertu de quel droit on devrait sacrifier les droits des parlementaires d'être informés et les intérêts de la population, pour protéger les intérêts de quelques personnes qui se doivent d'être les serviteurs de la nation.

Monsieur le président, si le gouvernement refuse, il devra nous dire clairement qui il veut protéger, parce qu'il y va de l'intérêt public que ces études soient connues et déposées. Alors le gouvernement doit nous dire qui il veut protéger. Est-ce que c'est l'ancien gouvernement que l'on veut protéger? Est-ce que ce sont les fonctionnaires qui avaient outrepassé leurs fonctions, qui avaient outrepassé leur devoir et leur responsabilité, et qu'on veut protéger, ou encore est-ce les abus du gouvenement fédéral qu'on veut protéger? Je pense, monsieur le président, que compte tenu des discussions qui ont lieu dans le public, compte tenu de l'intérêt que ce rapport intérimaire a suscité auprès de la population, le gouvernement n'a pas le choix, il est obligé de se rendre à la demande que je formule aujourd'hui au nom de la population, demande qui a été également formulée par des députés de l'opposition officielle, et à la demande de certains membres du conseil des ministres de son gouvernement.

● (2215)

[*Traduction*]

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir de pouvoir répondre au député de Beauce (M. Roy) concernant la question qu'il a soulevée puisqu'elle nous permettra d'expliquer les raisons des mesures prises par le gouvernement au sujet du document connu sous le nom de rapport provisoire sur les relations entre le gouvernement du Canada et la province de Québec, 1967-1977.

Pour la gouverne du député, je tiens à préciser que le rapport en question n'est pas à vraiment parler une étude du fédéralisme comme tel et ce n'est pas non plus comme il l'a laissé entendre tout à l'heure une liste de 485 ingérences dans des domaines de compétences du Québec. Il s'agit en fait d'une analyse de quelques 500 activités du gouvernement fédéral relatives au Québec sur une période de dix ans. L'étude met l'accent sur la conduite des relations entre les instances fédérales et provinciales au cours de cette décennie. Il conclu, et c'est la partie du document qui a été rendu publique comme le remarquera le député, qu'il reste beaucoup de progrès à accomplir, qu'il faudra davantage de consultations, et qu'il faudra également faire preuve de beaucoup plus de réceptivité à l'égard des aspirations des Québécois et de leurs gouvernements élus.

Je tiens à insister sur le fait que l'ancien gouvernement a fait preuve de beaucoup de courage en décidant de procéder à cette étude. Cela montre que les fédéralistes canadiens, quelle que soit leur allégeance politique, sont capables d'autocritique et sont assez sincères pour chercher des moyens d'améliorer les relations fédérales-provinciales.

● (2220)

Le sommaire qui a été publié recommande un certain nombre de mesures qui sont en accord parfait avec les modifications que nous avions jugées nécessaires lorsque nous formions l'opposition, avant même que le rapport ne soit déposé, parce que nous aussi tenions à adapter le système fédéral aux besoins et aux valeurs de la société canadienne en mutation. Les députés de l'autre côté, doués, nous l'espérons, d'une certaine objectivité, se rendront compte que le gouvernement actuel suit l'orientation qu'il a été jugé essentielle d'adopter.

Nous nous demandons s'il est indiqué de publier le rapport complet maintenant et ce, pour deux raisons. Premièrement, on n'a jamais terminé complètement la rédaction de ce rapport et deuxièmement, lorsqu'on l'a entreprise, les ministères, organismes et personnes qui y ont participé ont exigé l'assurance qu'il resterait confidentiel. Les députés conviendront certainement que la publication d'un rapport incomplet qui présentement l'objet d'une révision et que nous nous sommes par surcroît engagés à garder confidentiel n'est pas une affaire à prendre à la légère.

Le problème ne se posait pas en ce qui a trait au sommaire que nous avons publié parce qu'il était rédigé en des termes dont la généralité sauvegardait le caractère confidentiel que nous nous étions engagés à respecter. Ce sommaire est en fait ce que les députés ont appelé la version expurgée du rapport.

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE—LE RÉFÉRENDUM DU QUÉBEC—ON DEMANDE DES EXPLICATIONS SUR LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur le président, si j'interviens ce soir, c'est en raison de l'impossibilité dans laquelle je me suis trouvée d'obtenir une réponse satisfaisante à la question de la participation du gouvernement aux forces fédéralistes qui se regrouperont sous le parapluie du non lors du référendum.

Je commencerai par dire, monsieur le président, que je ne doute pas que le gouvernement ait l'intention de défendre le fédéralisme canadien. Cela me paraît ne pas faire de doute, mais je dirai cependant qu'il a une curieuse façon de défendre le fédéralisme lorsqu'il oscille entre le oui et le non, comme nous avons pu le constater dans les réponses que nous a données le premier ministre aux diverses questions qui lui ont été posées. Il oscille entre le oui et le non, et il refuse, en se prononçant carrément pour le fédéralisme canadien, d'exercer le leadership qu'on est en droit d'attendre d'un premier ministre du Canada. De quoi s'agit-il au fond? C'est qu'au cours d'une conférence de presse, son ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) a dit en toutes lettres:

> Le parti conservateur devrait s'abstenir de militer avec les forces pro-fédéralistes, parce que nous avons des objectifs différents de ceux de M. Ryan.

Voilà des paroles extrêmement ambiguës dans la bouche d'un représentant du gouvernement fédéral. J'ai donc voulu savoir, à la suite de cette déclaration, si le premier ministre entérinait les déclarations de son ministre des Approvisionnements et Services. Je voulais d'abord savoir si c'était exact que ses objectifs n'étaient pas les mêmes que ceux de M. Ryan, et, deuxièmement, s'il avait l'intention de se ranger avec les forces pro-fédéralistes au cours du référendum. Mais, à ma grande surprise, le premier ministre du Canada a entériné, a appuyé la déclaration de son ministre par la réponse qu'il m'a faite, et je cite dans le hansard du 31 octobre. Il a dit:

> Il existe des divergences entre le parti libéral au niveau provincial du Québec et le parti conservateur du Canada. J'imagine qu'il en existe également entre le parti libéral du Québec et le parti libéral du Canada.

● (2225)

Il transpose chez nous, chez les libéraux fédéraux, les mêmes hésitations que venait d'exprimer son ministre des Approvisionnements et Services. Je ne peux pas l'accepter, parce que si je ne disconviens pas qu'il peut y avoir des désaccords que j'appellerais mineurs entre la position des libéraux provinciaux et celle des libéraux fédéraux sur les objectifs, nous sommes entièrement d'accord avec les libéraux provinciaux, nous voulons préserver le fédéralisme canadien même avec des transformations, mais essentiellement nous voulons garder le fédéralisme canadien et nous ne pensons pas de plus qu'en l'affirmant de façon catégorique nous blessons le sentiment des Québécois, car il y a des Québécois qui sont fédéralistes, nous le savons, nous savons même qu'ils sont majoritaires dans la province de Québec. Mais le gouvernement, pour des raisons que je pourrai peut-être expliquer un peu plus loin, semble éprouver une très grande pudeur à exprimer ses sentiments fédéralistes comme s'il était inhibé par un intérêt politique inavoué, je dirais peut-être surtout inavouable. Qu'est-ce qui le retient donc de déclarer sans équivoque qu'il est solidaire des forces fédéralistes du Québec? Au fond c'est tout ce que je lui demandais de se déclarer solidaire des forces fédéralistes du Québec. Je n'ai pas obtenu de réponse satisfaisante à cette question-là.

Je me suis dit que peut-être certains de ces ministres, surtout dans le Québec, avaient certaines dettes électorales à payer, étant donné les circonstances, car nous savons tous qu'au cours de la campagne électorale le mot d'ordre du Parti québécois c'était que dans les grands centres il fallait appuyer les progressistes conservateurs et dans les centres ruraux les créditistes. Par conséquent, c'est peut-être pour payer sa dette que ce ministre fait des déclarations aussi ambiguës. On sait que pendant la campagne électorale, l'ennemi par-dessus tout, c'était le libéral, c'était Pierre Elliott Trudeau, le grand défenseur de l'unité nationale. Mais aussi, pour ceux qui ont suivi de très près la campagne électorale, on sait que dans Joliette, le

député de Joliette et ministre des Approvisionnements et Services s'est fait élire avec l'appui des péquistes. Et la preuve de tout cela, je n'en vois point d'autre, c'est son empressement à se dissocier promptement des forces fédéralistes par la déclaration qu'il a faite à la première occasion qu'il a eue de donner une conférence de presse dans la province de Québec. Et c'est pour cette raison, je pense bien, que je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante à la question que j'ai posée au très honorable premier ministre (M. Clark).

Est-ce là aussi une des raisons pour lesquelles le très honorable premier ministre a abandonné toute idée de référendum au niveau fédéral? Pourquoi se serait-il privé d'un instrument politique aussi efficace quand l'ennemi politique, lui, le possède cet instrument-là? Il ne veut pas gagner la bataille, il ne veut pas se donner à lui tous les moyens disponibles pour gagner véritablement, surtout quand on sait que si la question est ambiguë lors du référendum, eh bien, ce référendum sur le plan fédéral, ou organisé par les forces fédérales, aurait été une façon pour nous de vérifier les véritables sentiments des Québécois sur la question du fédéralisme.

A qui cela sert-il de se priver de cet outil politique? Cela sert seulement aux péquistes. Je ne vois pas à quel autre parti politique cela peut servir. Et ce sont alors des positions qu'adoptent les progressistes conservateurs. On se demande pourquoi. J'ai l'impression que ce gouvernement ne veut pas faire face à cela. Il veut ménager la chèvre et le chou, et il essaie d'amadouer les péquistes. Dans une question aussi grave que celle à laquelle nous devons faire face, il me semble, monsieur le président, qu'il n'y a pas de compromis à faire.

La défense du pays ne se fera pas dans la pusillanimité, elle se fera par des déclarations claires, concrètes, inspirées et, si possible, inspirantes. Alors, je commence donc à comprendre, et j'essaie de me donner les explications de ces réponses ambiguës et vagues que j'ai reçues du très honorable premier ministre (M. Clark) et, enfin, on a posé encore une douzaine de questions, et à la longue, à force de fouiller sa pensée, le très honorable premier ministre a fini par déclarer que c'est autre chose, savoir qu'il existe un accord entre les fédéralistes du Québec, qui sont sous l'étiquette libérale au niveau provincial, et ceux du Québec qui sont sous l'étiquette progressiste-conservatrice au niveau fédéral. Alors cela est vraiment très curieux. Ces gens-là sont d'accord avec les libéraux provinciaux, mais ils ne veulent pas militer avec eux sous le parapluie du non. Nous, nous aurions, selon lui, des désaccords profonds entre libéraux fédéraux et libéraux provinciaux, mais néanmoins, nous militons sous le parapluie du non avec M. Ryan. Alors, le très honorable premier ministre essaie de démontrer qu'il y a des divergences profondes de notre côté et pas du tout du leur, mais il ne s'engage pas résolument à militer pour le non lors du référendum. Je trouve cette situation tout à fait anormale, et je pense qu'en d'autres circonstances, nous tâcherons d'obtenir du très honorable premier ministre ou de ses ministres des clarifications sur cette question.

[*Traduction*]

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans doute devrais-je commencer comme il est d'usage en disant que je suis heureux de répondre au nom du premier ministre à l'honorable représentante de Laval-des-Rapides (M[me] Sauvé), mais j'éprouve bien du mal, à l'instar de mes collègues, à déclarer que je suis heureux chaque fois que l'opposition cherche à faire de l'unité nationale une question partisane.

[M[me] Sauvé.]

En toute honnêteté, l'honorable représentante a en fait signalé trois questions auxquelles, à son avis, le premier ministre n'a pas bien répondu. Voici ces trois questions: Quelle est la position du gouvernement concernant la proposition du gouvernement du Québec, savoir, la souveraineté-association? Quel rôle les ministériels joueront-ils tant avant que pendant la campagne référendaire? Et quelle sera l'attitude des sympathisants en règle du Parti progressiste conservateur au cours de cette période?

● (2230)

Sur la première question, la clarté de la réponse du premier ministre ne me laisse aucun doute. Je ne comprends pas comment le député peut soutenir le contraire. Le premier ministre a dit à maintes reprises que la souveraineté-association est incompatible avec le fédéralisme, incompatible avec son renouveau et, pour cette raison, inacceptable au gouvernement, absolument et clairement inacceptable.

La réponse à la deuxième question est tout aussi claire. Le rôle des députés du gouvernement est de montrer que le gouvernement à Ottawa est sensible aux aspirations des Québécois, souple dans ses relations avec les provinces, imaginatif dans la conduite des relations fédérales-provinciales et, enfin, totalement résolu à renouveler et à moderniser notre fédéralisme.

En dernier lieu, la meilleure façon de répondre à la troisième question est simplement de citer la réponse que le premier ministre a donnée au député.

> Il y aura une participation des militants québécois du parti progressiste conservateur sous le parapluie du comité organisé pour appuyer le fédéralisme dans la province de Québec.

C'est aussi clair que de l'eau de roche. Nous n'essayons pas et n'avons pas essayé de ce côté-ci de mettre en doute ou de contester la sincérité des efforts du gouvernement précédent et des députés d'en face en vue de renouveler la constitution. Nous n'avons pas douté non plus de leurs convictions fédéralites. Toutefois, nous avons appris de leur triste expérience, qu'il fallait faire quelque chose de nouveau pour essayer de garder l'unité du pays. C'est de cette nouvelle attitude que le premier ministre parle à la Chambre tous les jours. Le moment est certes arrivé de cesser de nous interroger sur notre conception particulière du fédéralisme et de nous contenter de reconnaître que nous sommes tous des fédéralistes ici.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE—LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—LES MESURES VISANT À ÉVITER LA FAILLITE DES PETITES ENTREPRISES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, le 25 octobre dernier, j'ai demandé s'il y avait lieu de faire le lien entre la hausse des taux d'intérêt et le nombre de faillites déclarées cette année au Canada. En septembre dernier, 1,762 entreprises ont déclaré faillite au Canada, soit 9 p. 100 de plus que l'année dernière, d'où ma question.

Ce jour-là, le ministre des Finances (M. Crosbie) ne s'est pas donné la peine de proposer de solution particulière au problème, en offrant, par exemple, de faciliter aux entreprises les conditions d'emprunt, comme il avait été proposé, entre autres, au cours de la campagne électorale du parti conservateur, afin d'aider les entreprises en faillite.

Je voudrais ajouter que la banque de la Colombie-Britannique, au contraire d'autres banques à charte, accorde aux petites entreprises un taux spécial de ½ p. 100 en-deça du taux bancaire préférentiel.

Le ministre a répété ce jour-là le thème électoral de son parti à l'intention des petites entreprises. Il s'est contenté de vanter les mérites de son parti et de rappeler que ce dernier représente et encourage les petites entreprises. Comme à l'accoutumée, il a imputé au gouvernement précédent tous les problèmes auxquels doit faire face le présent gouvernement.

Il est peut-être vain, mais légitime, d'affirmer que le ministre et son gouvernement ne font preuve d'aucune originalité lorsqu'il s'agit de régler nos problèmes économiques. Il est également vrai que les taux d'intérêt ont presque doublé en moins de 16 mois. Ils sont passés de 8 p. 100 à 15 ou 16 p. 100 aujourd'hui. Des milliers de personnes se sont retrouvées sans travail. Nous risquons d'en voir des milliers d'autres dans la même situation.

Je puis vous en donner des exemples. A Vancouver, plus de 600 travailleurs dans l'industrie du contre-plaqué se sont retrouvés en chômage le mois dernier; au Québec et en Ontario, quelque 11,000 travailleurs de l'industrie de l'automobile ont été mis en disponibilité, certains temporairement, d'autres de façon permanente à la même époque. En effet, les taux d'intérêt élevés ont bouleversé notre économie. Il incombe aux députés de soulever ces questions. Je puis vous donner bien d'autres preuves, et il ne s'agit pas de simples sophismes de la part du NPD. Les conseils que je représente, et notamment le Conseil de Coquitlam, se sont donné la peine de m'envoyer des télégrammes à ce sujet. Il y en a d'autres qui viennent du président du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. Je pourrais également citer un passage d'un article qui a paru dans le numéro du 9 novembre du *Globe* et qui s'intitule «Un brusque repli frappe les producteurs de bois de l'intérieur de la Colombie-Britannique». Je lis le premier paragraphe:

● (2235)

La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis . . .

Imitée au Canada

. . . a finalement entraîné le repli que l'on attendait depuis longtemps dans le marché du bois. La rapidité et l'importance de cette baisse est telle que les producteurs de l'intérieur de la Colombie-Britannique auront à prendre de graves décisions concernant la production au cours de la semaine prochaine.

Ce ralentissement n'est pas confiné aux États-Unis parce que nous imitons servilement la politique américaine relative aux taux d'intérêt. Je pourrais continuer.

Voici une lettre de la National Association of Tobacco and Confectionery Distributors. Elle s'adresse à tous les députés du Parlement et on y lit entre autre:

La politique du gouvernement est indéfendable et elle fait du tort aux industries de services qui doivent emmagasiner d'importantes quantités de biens de consommation essentiels. La politique du gouvernement ne peut que causer des difficultés aux hommes d'affaires canadiens ainsi qu'aux consommateurs.

Les effets se font donc sentir un peu partout. Cette inquiétude que suscitent les taux d'intérêt élevés se fait sentir même dans les rangs des ministériels. Voici le titre d'un article qui a paru ce matin: «Un député conservateur d'arrière-ban dit que les taux d'intérêt élevés détruisent la libre entreprise», et selon cet article un certain nombre de députés d'arrière-ban conservateurs auraient exprimé leurs inquiétudes, entre autres un député de la Colombie-Britannique, le député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish), qui, d'après le journal, aurait dit que les hommes d'affaires de sa circonscription consultent leurs avocats et leurs comptables pour trouver le meilleur moyen de faire faillite.

Un autre, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), admet, d'après cet article, qu'il aimerait que M. Bouey soit remplacé lorsque son engagment prendra fin en février. Eh bien! je ne pense pas qu'il soit le seul.

On parle ensuite dans l'article du député de York-Nord (M. Gamble) et du député de Niagara Falls (M. Froese) qui est un entrepreneur. Le député de Lincoln (M. Higson) aurait dit que les gens aimeraient être assurés que s'ils consentent un certain apport—ce que le ministre des Finances appelle «serrer les dents»—ils voudraient être assurés que la situation finira par s'améliorer.

Je ne pense pas que les exemples que je viens de donner soient tellement partisans. Je pense que beaucoup d'énormités sont signalées de temps à autre, et nous voyons que le sommet de l'iceberg. J'imagine que la réponse à ma question, quand elle finira par arriver, sera la suivante: Attendez de voir le nanan du budget. Je l'attends avec impatience, puisque Noël n'est pas si loin.

Je me demande bien pourquoi les gouvernementaux adoptent des politiques si inefficaces et si impopulaires qu'ils ont eux-mêmes critiquées quand ils étaient dans l'opposition, si ce n'est pour empêcher une nouvelle affaire Coyne. Car s'ils adoptent une politique économique contraire aux conseils du gouverneur de la Banque du Canada, ce dernier risque de démissionner. Pour éviter une répétition de l'affaire Coyne, le gouvernement préférera peut-être attendre que le gouverneur disparaisse dans la nature en février. C'est peut-être là la raison. Ou peut-être est-ce qu'il n'a pas d'autre opinion sur la question. Mais il y en a qui pensent autrement.

Je recommanderai la lecture du texte publié en juillet dernier par le Canadian Institute for Economic Policy ainsi que les quatre ou cinq excellentes suggestions faites pas Don McGillivray dans Southam Press. Le premier novembre il a parlé de faire disparaître l'écart entre intérêts canadiens et américains, de décourager les emprunts à l'étranger, de moins emprunter pour réduire le déficit de la balance des paiements courants à l'étranger et d'adopter des taux d'intérêt plus modérés pour créer des emplois et encourager l'investissement. Et il donne ainsi de nombreux conseils. Je n'ai pas le temps de les examiner en détail dans les sept minutes dont je dispose, mais il est indispensable que le ministre revienne sur cette politique.

Les Canadiens ne mendient pas, ils exigent des changements. Le gouvernement s'obstine et s'entête. La plupart des Canadiens, je pense, sont d'accord avec moi. Le ministre demande aux Canadiens de supporter le coup sans rien dire mais je pense que ce coup est mortel. Je pense que l'économie canadienne risque fort d'avoir été touchée en un endroit vital.

L'ajournement

● (2240)

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la question du député au sujet des mesures spéciales que le gouvernement compte prendre pour atténuer les effets de sa politique des taux d'intérêt sur les petites entreprises. Je tiens d'abord à souligner que les politiques économiques adoptées par le gouvernement visent à maîtriser et à réduire l'inflation et qu'elles aideront ultérieurement les petites entreprises en créant un milieu stable qui leur permettra de croître et de prospérer. Si les petites entreprises éprouvent des problèmes à l'heure actuelle, ce n'est pas à cause des politiques économiques de notre gouvernement, mais à cause des tendances inflationnistes produites par les politiques et les mesures adoptées depuis plusieurs années.

Le député ne pense certainement pas que le gouvernement aiderait à long terme les petites entreprises, les entreprises importantes, les consommateurs ou qui que ce soit en adoptant des politiques qui accentueraient les tendances inflationnistes. Cela voudrait dire notamment que nous aurions pendant longtemps des taux d'intérêt supérieurs à 10 p. 100 et que les autres frais que subissent les petites entreprises continueraient d'être gonflés par l'inflation.

Personne, que ce soit le député ou le gouvernement, n'aime que les taux d'intérêt soient aussi élevés, mais comme le ministre des Finances l'a signalé, c'est le moindre de deux maux. En outre, il faut considérer la situation dans son ensemble, malgré les effets néfastes des taux d'inflation. On estime que chaque fois que les taux d'intérêt augmentent de 1 p. 100, l'ensemble des frais d'une entreprise moyenne augmentent d'environ p. 100. Bien entendu, cela correspond aux autres hausses de frais que l'inflation a malheureusement entraînées pour les entreprises commerciales.

Le député comprendra certainement que c'est au ministre des Finances qu'il appartiendra d'annoncer le soir du budget si le gouvernement compte prendre des mesures spéciales pour aider les petites entreprises.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 42.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

[*Traduction*]

LE TRÈS HONORABLE CHEF DE L'OPPOSITION

L'INTENTION DE DÉMISSIONNER DU POSTE DE CHEF DU PARTI LIBÉRAL—RECONNAISSANCE DES SERVICES RENDUS AU CANADA ET À LA CHAMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à la Chambre la permission de proposer, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion appuyée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exprime sa gratitude et son estime au très honorable chef de l'opposition pour les services qu'il a rendus à la Chambre, à son parti et à son pays et exprime l'espoir qu'il continuera, en sa qualité de très honorable représentant de Mount Royal, de faire bénéficier le Parlement et le Canada de ses formidables talents.

[*Note de l'éditeur: Les députés se lèvent et applaudissent.*]

M. l'Orateur: Je suis heureux de faire consigner au compte rendu que la Chambre a consenti à la présentation de la motion qui a évidemment été adoptée à l'unanimité.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, si vous mettez la motion en discussion, je voudrais en profiter pour dire un mot.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la teneur de la motion proposée par M. Clark et appuyée par M. Knowles:

Que la Chambre exprime sa gratitude et son estime au très honorable chef de l'opposition pour les services qu'il a rendus à la Chambre, à son parti et à son pays et exprime l'espoir qu'il continuera, en sa qualité de très honorable représentant de Mount Royal, de faire bénéficier le Parlement et le Canada de ses formidables talents.

M. MacEachen: Comme il s'agit d'une motion sujette à débat, je voudrais en parler quelques minutes. Je voudrais tout d'abord dire au premier ministre (M. Clark) que je lui sais gré d'avoir proposé la motion à la Chambre, qui a été accueillie par tous avec enthousiasme.

Pour ma part, je voudrais répéter publiquement ce que j'ai dit au chef de mon parti: que nous sommes profondément peinés qu'il ait décidé d'abandonner la direction du parti libéral. A mon avis, après les dernières élections, le très honorable député de Mount Royal (M. Trudeau) aurait pu continuer à diriger notre parti et aurait réussi à le reporter au pouvoir.

Des voix: Bravo!

● (1410)

M. MacEachen: C'est ce que je crois. Je le croyais alors et je le crois encore aujourd'hui, bien que je respecte la décision qu'a prise le chef de notre parti. Je tiens à dire, pour terminer, que chaque député de l'opposition a toujours accordé à notre chef un appui inconditionnel. Cette grande décision, il l'a prise en sachant parfaitement qu'il jouissait encore de cet appui total . . .

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: . . . et qu'il continuera d'avoir droit à notre respect, à notre admiration et à notre affection.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), nous avons le droit de débattre la motion, mais je ne tiens pas à en parler longtemps de peur que si nous poussons la discussion jusqu'à 2 h 15, la motion ne soit pas adoptée! Je tiens à remercier le premier ministre (M. Clark) de m'avoir choisi comme comotionnaire. C'est avec joie que les députés de mon parti souscrivent aux hommages et aux bons vœux exprimés à l'égard du chef de l'opposition (M. Trudeau) par le biais de cette motion.

Pour beaucoup d'entre nous, ce fut toujours un réel plaisir de nous associer au très honorable député de Mount Royal depuis qu'il siège à la Chambre. Il a fait beaucoup pour son pays, c'est indéniable. Il a été la cible de critiques, mais il sait mieux que quiconque que le seul moyen de ne jamais être critiqué est de ne rien faire, ce qui est loin d'être son cas.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Ce n'est guère le moment de prédire le résultat des prochaines élections générales, mais nous sommes heureux de nous joindre à nos collègues pour rendre hommage au chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, si la motion avait eu besoin d'un deuxième motionnaire je n'ai pas besoin de dire que je l'aurais été avec plaisir. Je veux me joindre à ceux qui ont dit quelques mots à cette occasion, et au nom de mes collègues, parce qu'en de pareilles circonstances je pense qu'il convient d'oublier les barrières partisanes, il convient de rendre hommage à une personne qui a consacré plus de dix années de sa vie à son parti politique, aux siens et à son pays comme premier ministre. On pouvait être d'accord ou non sur son action ou ses propos, mais je pense qu'il faut dire qu'il a su lutter pour ses convictions, pour son idéal, avec loyauté, franchise et détermination. Surtout on peut dire qu'il l'a fait avec dignité. Alors, monsieur l'Orateur, avec son départ ce n'est pas d'une page d'histoire de la politique canadienne qu'il s'agit, mais bien d'un chapitre tout entier. En terminant, je voudrais au nom de tous mes collègues lui souhaiter encore de nombreuses années de vie active.

Hommages à M. Trudeau

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le président, ayant eu l'honneur d'être admis au Conseil privé le 4 avril 1967, le même jour que le député de Mount Royal (M. Trudeau), le chef de mon parti, au nom de mes collègues, je voudrais le remercier de tout ce qu'il a fait pour le Canada. J'ai eu l'occasion au cours de ma carrière de travailler douze ans avec le chef de l'opposition. J'ai eu l'occasion de travailler avec lui comme mon premier ministre. J'ai voyagé dans tout le Canada pendant de nombreuses années, à travers le monde aussi, et toujours j'ai été extrêmement fier d'être un collègue de M. Trudeau, d'être un citoyen du Québec, d'avoir eu le privilège de travailler avec un homme qui a été pour tous les Canadiens, et en particulier pour les Canadiens d'expression française, une source de fierté et de satisfaction.

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, étant l'un des plus anciens députés ontariens, je tiens simplement à ajouter, au nom des députés libéraux de l'Ontario et des milliers de gens qu'ils représentent, que nous savons gré au chef de l'opposition de la direction dynamique qu'il nous a donnée pendant les douze années très marquantes où il était à la tête du pays.

Des voix: Bravo!

● (1415)

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pose très certainement un geste tout à fait caractéristique d'un député de cette Chambre en vous demandant de m'accorder 30 secondes de plus et de déroger encore une fois au Règlement.

Je remercie la Chambre de me permettre de prendre la parole pour dire à quel point je suis touché par l'appui donné à la motion présentée par le premier ministre (M. Clark), appuyée par le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique (M. Knowles) et qu'ont également défendue le chef créditiste (M. Roy) et mes propres collègues, à commencer bien sûr par le chef adjoint de l'opposition. C'est vraiment l'ironie de notre profession, et nous en sommes tous conscients en tant que députés, y compris vous-même je suppose, monsieur l'Orateur, que les autres ne reconnaissent nos qualités que lorsque nous sommes sur le point de partir.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: C'est une tradition que nous connaissons tous bien. Mais même lorsque nous nous lançons des insultes, nous avons en réalité, personne d'entre nous ne le nierait, assez de respect, pour ne pas dire beaucoup de respect, pour ceux qui, comme nous-mêmes, sont allés demander l'appui des électeurs de leur circonscription pour se livrer à une tâche parfois ingrate et presque toujours épuisante. Nous savons qu'en dépit de l'esprit de parti que nous devons manifester, nous éprouvons les uns pour les autres une profonde admiration, ne serait-ce que parce que nous avons consenti à servir le Canada de la même façon, dans la même arène. Tous ceux qui prennent nos insultes au sérieux peuvent peut-être en tirer une leçon.

Je lisais dans une revue il y a quelques semaines que les Canadiens ont fort peu d'estime pour les hommes politiques qu'ils placent derrière les sportifs, les acteurs et tous les autres. Je présume que c'est peut-être l'explication, mais en un certain sens, nous sommes payés pour nous dénigrer les uns et les autres et les gens qui nous voient peuvent croire que nous ravalons ainsi les services que rend notre profession. Je voudrais profiter de l'occasion aujourd'hui pour dire que de toute apparence, tel n'est pas le cas. Les souhaits sincères et chaleureux que mes amis et mes adversaires m'ont faits révèlent aujourd'hui que nous respectons profondément la cause fondamentale que nous servons tous, c'est-à-dire celle du Canada.

[*Français*]

Je voudrais aussi remercier en particulier mes collègues de ma province qui m'ont toujours appuyé, et répéter ce que je disais ce matin à mon caucus et au pays, que je serai toujours prêt à répondre à l'appel au combat pour faire du Canada un pays fort, un pays uni.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée à l'unanimité.)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE DUNCAN McINTYRE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. l'Orateur: Avant que la période des questions ne débute, je voudrais signaler la présence à la tribune de visiteurs de marque, soit le ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Zélande, l'honorable Duncan McIntyre et M^me^ McIntyre qui nous rendent une visite officielle.

Des voix: Bravo!

• (1420)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION EN IRAN—DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPUYER LA POSITION DU MONDE OCCIDENTAL

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et concerne les événements au Moyen-Orient en général et en Iran en particulier.

La Chambre, et tout le monde je crois, sait que la seule façon d'agir face au terrorisme international est de poser des gestes au niveau international. Divers pays du monde l'ont constaté par le passé dans le cas de la piraterie aérienne. Comme l'Iran approuve et encourage maintenant le terrorisme international, le premier ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement canadien a prises au niveau international en vue d'appuyer les États-Unis et de manifester que nous allions faire front commun avec les États-Unis pour lutter contre ce genre de terrorisme, comme l'ont d'ailleurs indiqué les trois partis dans les diverses déclarations qu'ils ont faites à la Chambre au cours des deux dernières semaines?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de cette question qui me donne l'occasion de préciser que le Canada a saisi toutes les occasions qui se présentaient de faire connaître aux dirigeants iraniens notre profonde opposition à la transgression des usages internationaux dans leur pays. Nous avons également fait part aux États-Unis de notre désir de leur prêter assistance en venant en aide de quelque façon que ce soit aux citoyens américains qui connaissent des moments difficiles en Iran.

M. Trudeau: Je félicite le premier ministre pour ces mesures à la fois significatives et positives, mais ce que je tiens à souligner, c'est que nous sommes maintenant parvenus à un autre stade du déroulement de ces événements qui durent depuis plus de deux semaines. Je crois qu'il est temps de passer à une autre phase d'action. Notre pays n'est pas seul à agir ainsi. Que ce soit le Canada ou un autre pays qui fasse connaître son appui aux États-Unis et condamne l'Iran, je pense que tout comme dans le cas des détournements d'avions, il importe que les États n'agissent pas isolément lorsqu'ils expriment leurs points de vue et leur principes face aux événements qui se déroulent en Iran. Il est possible de réunir un immense front commun de tous les pays civilisés contre les agissements du gouvernement iranien.

Le premier ministre est allé à la conférence de Tokyo. Peut-être devrait-il commencer avec les six autre chefs d'État qui s'y trouvaient. Il a également assisté à la conférence du Commonwealth. Peut-être devrait-il aborder la question avec les chefs de ces États. A mon avis il ne suffit pas de dire aux États-Unis que nous les appuyons. Ma question au premier ministre est donc la suivante. Le moment n'est-il pas venu pour le Canada de prendre l'initiative, si aucun pays ne l'a encore prise, de réunir les pays civilisés dans leur soutien aux États-Unis afin qu'il n'y ait pas de doute sur notre détermination et sur le fait que contre cette forme de terrorisme, nous sommes solidaires des États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je suis parfaitement d'accord avec le point de vue que le chef de l'opposition vient d'exprimer, comme le sont sans doute tous les députés. Je suis en mesure d'informer la Chambre et le chef de l'opposition qu'en plus des mesures que j'ai indiquées tantôt, nous avons collaboré activement avec les représentants d'autres pays en Iran et ailleurs. Ainsi, en Iran, nous avons volontiers pris l'initiative de réunir les représentants d'autres pays, parce que le doyen du corps diplomatique, en l'occurence le représentant de la Tchécoslovaquie, se montrait peu enclin à le faire. Le représentant du Canada a agi à sa place.

Nous continuons de rechercher activement tous les autres moyens à notre disposition, soit par l'entremise des Nations Unies, du Commonwealth, et des autres associations de pays dont le Canada fait partie, de façon qu'en faisant connaître aux dirigeants de l'Iran notre point de vue et celui du monde civilisé, nous arrivions à les convaincre de mettre fin, comme nous l'espérons, à une situation que nous tenons pour intolérable.

M. Trudeau: J'ai une dernière question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Je la pose, tout en sachant fort bien qu'une bonne partie des dispositions doivent se prendre dans les coulisses, du moins aux premières étapes, et je ne tiens pas particulièrement à harceler le premier ministre plus que de raison. D'autre part, s'il n'a pas dans sa réponse indiqué clairement qu'il l'a déjà fait, il songera, j'espère, à la possibilité pour le Canada de prendre l'initiative de rencontres groupant un nombre croissant de pays au cours desquelles, d'un commun accord, nous proclamerons au monde entier qu'en l'occurrence ce n'est pas tant une question d'appuyer seuls les États-Unis qu'une question d'appuyer le concept d'un droit international civilisé sans lequel l'ordre dans le monde finirait par disparaître.

• (1425)

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je sais gré au chef de l'opposition et aux autres députés de comprendre qu'en pareilles circonstances les initiatives doivent souvent être prises dans le privé. Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement du Canada a agi sur nombre de fronts pour faire bien comprendre aux dirigeants de l'Iran notre position à cet égard, et que nous sommes disposés à étudier toute initiative, et à y donner suite, susceptible d'aider à assurer le respect des normes internationales et du droit international dans la conjoncture iranienne actuelle.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Étant donné la déclaration très positive que le premier ministre a faite aujourd'hui à la Chambre, déclaration que nous accueillons avec bonheur, et puisque le gouvernement français a fait une déclaration similaire à la suite d'une réunion du cabinet, le premier ministre, pour faire suite à sa décision et à celle du gouvernement français, tentera-t-il de s'assurer des appuis en prenant contact avec les chefs des pays industrialisés qui participent au sommet afin qu'une déclaration commune soit faite en faveur du maintien de l'ordre international?

M. Clark: C'est une excellente suggestion et nous allons sûrement y donner suite. Cela rallierait les chefs de gouvernement à l'initiative que notre gouvernement a déjà prise en Iran.

M. MacEachen: Étant donné que la situation en Iran se dégrade d'heure en heure et surtout que la marine américaine a accru ses forces d'intervention en augmentant le nombre de ses porte-avions et compte tenu, finalement, de l'absolue imprévisibilité de ce qui pourrait survenir en Iran, le premier ministre ne croit-il pas qu'il est temps maintenant de rappeler d'Iran tout le personnel canadien qui s'y trouve?

M. Clark: Nous nous préoccupons évidemment de la sécurité des Canadiens en poste en Iran. Nous savons aussi que le Canada peut jouer un rôle dans ce pays et qu'il ne peut le jouer avec efficacité que s'il y est représenté. Nous sommes d'avis, pour l'instant du moins, qu'il est nécessaire pour le respect du droit international et la recherche d'une solution au problème iranien que les Canadiens qui représentent notre pays là-bas restent à leur poste.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA PRÉTENDUE ERREUR DE CALCUL DANS LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Selon des renseignements récents, au cours d'une réunion interministérielle, on aurait découvert une erreur de 60 millions de dollars dans les prévisions de Statistique Canada concernant les revenus du travail en Colombie-Britannique, erreur qui aurait faussé le calcul des paiements de péréquation aux différentes provinces. Le ministre a-t-il décidé de faire le nécessaire pour recouvrer les fonds ou de verser de l'argent à certaines provinces pour remédier aux conséquences de cette erreur?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Je n'étais pas au courant de cette erreur. S'il y a eu erreur, je n'en ai pas été informé. Si il y a eu effectivement erreur, nous ferons le nécessaire pour la corriger. J'ajouterai qu'à propos des programmes fédéraux-provinciaux, on découvre souvent des erreurs, et on élabore souvent de nouvelles prévisions ou de nouveaux calculs au fur et à mesure que le temps passe. Il faut d'habitude deux ou trois ans pour régler définitivement ces comptes.

● (1430)

M. Rose: Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor? Puisqu'au cours des dernières années les critiques contre cet organisme et ses activités ont augmenté plutôt que diminué, le ministre a-t-il l'intention de chercher à savoir comment une erreur d'une telle ampleur a pu se produire, et est-il prêt à dire à la Chambre ce qu'il compte faire pour veiller à ce que cela ne se reproduise pas à l'avenir?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, en réponse au député, je signale, ainsi que l'a fait mon collègue le ministre des Finances, que le problème découle généralement de ce que les chiffres préliminaires sont rectifiés lorsqu'on dispose des chiffres définitifs. Le député a dit que Statistique Canada éprouve certaines difficultés. J'ai déjà déclaré à la Chambre que mes collaborateurs étudient actuellement ces difficultés et que nous ferons une déclaration à la Chambre à ce sujet en temps opportun.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, étant donné la situation apparemment déplorable de cet organisme économique absolument essentiel, le président du Conseil du Trésor a-t-il l'intention d'instituer une enquête parlementaire complète sur les activités de Statistique Canada?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de recommander une enquête parlementaire complète sur Statistique Canada pour le moment, mais il pourrait être utile de procéder à un examen de cet organisme en ayant recours, par exemple, aux services d'une société d'experts en gestion pour établir quels problèmes d'administration, de personnel et d'organisation se posent, s'il en est.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ D'ÉVACUER LES CANADIENS DE L'IRAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir un peu sur les questions qui ont été abordées par le chef de l'opposition et le leader de l'opposition à la Chambre relativement au conflit américano-iranien. J'aimerais demander à l'honorable premier ministre, puisqu'il vient de déclarer que le gouvernement ne songe pas à rapatrier les ressortissants canadiens qui sont en territoire iranien, si toutes les mesures ont été prises, de façon à garantir leur évacuation en toute sécurité, si jamais cela devenait nécessaire.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux assurer l'honorable député que nous avons pris toutes les mesures disponibles que l'on sait. Il y a plusieurs mois maintenant, nous avons aidé à l'évacuation de Canadiens qui ont choisi de quitter l'Iran. Nous avons décidé, comme je l'ai dit plus tôt, que c'est valable pas simplement pour le Canada mais pour le monde d'avoir des représentants canadiens en Iran, pour essayer de jouer un rôle en vue peut-être de résoudre la situation.

M. Roy (Beauce): Je comprends la proposition ou la décision du gouvernement à laquelle je souscris d'ailleurs. J'ai bien demandé au très honorable premier ministre si des mesures étaient prises au cas où cela deviendrait nécessaire et j'aimerais savoir s'il y a eu des ententes aussi ou des pourparlers avec les puissances alliées ou amies pour s'assurer que les engagements pris soient respectés de part et d'autre.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous avons établi des plans, et nous avons eu des conversations avec les autres pays. Je dois être franc avec la Chambre et l'honorable député, il est impossible dans de telles circonstances d'être certains dans un sens absolu de l'efficacité de nos plans, mais nous avons établi nos plans, nous avons un moyen en place pour aider les Canadiens qui sont en Iran à quitter ce pays, s'ils pensent que c'est nécessaire ou si le gouvernement canadien pense que ce l'est.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE POURQUOI LE TAUX D'INDEXATION DES EXEMPTIONS N'A PAS ÉTÉ ANNONCÉ

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Est-ce que le ministre a pris une décision sur l'indexation des exemptions personnelles d'impôt sur le revenu, parce que traditionnellement le taux d'exemption a été annoncé par les ministres des Finances au début du mois de novembre, et nous sommes déjà à la fin de novembre, et le taux d'indexation n'a pas encore été rendu public par le ministre?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, quelle que soit la façon habituelle de procéder, nous comptons annoncer le taux d'exemption sous peu.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je voudrais informer l'honorable ministre des Finances que la procédure habituelle était de rendre les taux publics plusieurs semaines avant le 1er janvier, parce que les formules de déclaration d'impôt doivent être imprimées, et le ministre des Finances ne peut pas informer le ministère du Revenu national sans en informer immédiatement le public. Est-ce que le ministre des Finances a pris une décision et a donné l'ordre d'imprimer des formules sans indiquer au public le résultat de sa décision?

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, comme l'honorable questionneur en convient, ce n'est pas quelque chose qu'il y a lieu d'annoncer plusieurs semaines avant le 1er janvier. Nous l'annoncerons en temps voulu, de manière à respecter les délais. Le député n'a pas lieu de s'inquiéter. Je puis d'ores et déjà lui dire que nous allons effectivement indexer les exemptions personnelles, si c'est ce qui le préoccupe.

* * *

LES SPORTS

LE PLAN QUINQUENNAL PRÉSENTÉ PAR LES ASSOCIATIONS INDIENNES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme. Étant donné que 85 p. 100 des Indiens vivant dans des réserves ont moins de 26 ans et en raison des nombreuses difficultés d'ordre social qui existent dans ces réserves, telles que la délinquance et l'alcoolisme, le ministre est-il prêt à approuver le plan quinquennal d'activités sportives et de loisirs que les associations indiennes du Canada lui ont présenté depuis bien longtemps?

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait pu me poser cette question. J'ai reçu M. Noël Starblanket, président, une première fois le 28 août, et je l'ai reçu de nouveau il y a environ une semaine. Le comité élabore actuellement un plan quinquennal. Je dois le rencontrer vers la mi-décembre pour en parler. J'espère que nous pourrons alors parvenir à un accord.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, le ministre a le plan en main depuis déjà quelque temps. Je sais qu'il sera fort attristé de certains événements qui se produiront à Montréal dimanche prochain. Peut-être pourrait-il nous donner une réponse avant la fin de semaine.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Davenport a la parole.

M. Paproski: Je ne serai nullement attristé ni dans un cas ni dans l'autre.

* * *

L'ÉNERGIE

LA CONSTRUCTION DE CENTRALES ÉLECTRIQUES—LE PROJET DE DÉRIVATION DE LA GARRISON

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Il s'agit des objections du Canada au projet de détournement de la rivière Garrison aux États-Unis, et du jugement qu'a rendu la Commission mixte internationale selon lequel la réalisation de ce projet causerait des dommages importants à la santé et à la propriété au Canada.

Par ailleurs, le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a l'intention de donner suite à son projet de construction de centrales électriques au charbon sans prévoir l'installation d'extracteurs de soufre et sans attendre le rapport final de la Commission mixte internationale sur cette question. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre comment le gouvernement du Canada peut-il espérer que les Américains coopéreront avec nous dans le cas du projet de détournement de la rivière Garrison et dans le cadre d'autres négociations canado-américaines sur des questions d'environnement si nous refusons de collaborer avec eux sur la question des centrales électriques de la Saskatchewan?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le député a soulevé une question importante qui me fournit l'occasion d'apporter des éclaircissements à cet égard.

Il est vrai que nous aurions préféré que la Saskatchewan attende que la Commission mixte internationale ait remis son rapport avant d'annoncer sa décision. Cependant, il est important que le député et la Chambre se rendent compte qu'il n'y a rien de comparable entre le dommage certain qui résulterait de la réalisation du projet Garrison et les dommages très minimes qui pourraient—mais ce n'est pas certain—résulter du projet de Poplar River. La Commission mixte internationale étudie actuellement les incidences qu'aurait le projet Poplar du point de vue de la pollution de l'eau; cela n'a absolument rien à voir avec la pollution atmosphérique. Je peux affirmer au député et à la Chambre qu'en ce qui concerne les émissions atmosphériques, la centrale de Poplar respectera les normes tant canadiennes qu'américaines.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, le ministre dirait-il à la Chambre s'il a l'intention de faire des instances auprès du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan afin que soient appliquées des normes antipollution sévères dans le cas de ce projet particulier?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je dirai au député que des entretiens suivis et approfondis ont eu lieu entre le ministère de l'Environnement et le gouvernement de la Saskatchewan. Ce dernier s'est engagé à appliquer des normes plus strictes au besoin.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE QUE LE CANADA FASSE PARTIE À PART ENTIÈRE DU SOUS-COMITÉ DE L'OCDE SUR LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Compte tenu des promesses du gouvernement contenues dans le discours du trône à l'effet de réactiver la construction navale au pays, est-ce que le gouvernement a l'intention de demander une modification du statut du Canada au sein du sous-comité de l'OCDE sur la construction navale, étant donné que les deux concurrents éventuels du Canada, savoir la Suède et le Japon, sont membres à part entière, alors que le Canada n'a qu'un statut d'observateur au sein de ce comité?

● (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je serai heureuse de prendre avis de cette question et de répondre plus tard au député.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE DANGER DE LA CONTAMINATION CHIMIQUE POUR LA SANTÉ

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en son absence, je l'adresserai au très honorable premier ministre. Avant de poser ma question, je tiens à rappeler brièvement que l'on a craint au début que le biphényle polychloré ne soit en cause lors du désastre ferroviaire de Mississauga, et que le conseil de ville de Mississauga avait interdit de faire brûler du biphényle polychloré dans les limites de la ville. Nous avons donc une nouvelle preuve, s'il en était encore besoin, que la contamination chimique constitue un grave danger pour la santé humaine.

Étant donné ce qui précède, je voudrais demander au ministre des nouvelles de l'enquête effectuée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que par celui de l'Agriculture sur la contamination des grains de provende et, par voie de conséquence, des volailles, qui avait été décelée le mois dernier dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. A-t-on fait une enquête bien approfondie?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social retenu chez lui par la maladie, je vais prendre avis de la question. J'espère que le ministre ou moi-même pourrons y répondre à la première occasion.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE À EASTPORT DANS LE MAINE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme le ministre le sait, une enquête publique est actuellement tenue au sujet des répercussions écologiques du projet Pittson de construction d'une raffinerie à Eastport, dans le Maine. La prochaine audience aura lieu sous les auspices de l'Agence américaine de protection de l'environnement à Boston le 6 ou le 7 janvier. Le ministre peut-il nous dire si le Canada a l'intention d'y envoyer un observateur et si, depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement a communiqué avec le autorités américaines ou les représentants du groupe Pittson pour leur signifier son opposition au projet?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député qu'un observateur canadien sera présent à ces audiences. Je puis aussi dire à la Chambre qu'en août dernier, j'ai rencontré le directeur de l'Agence de protection de l'environnement, M. Doug. Costle, et que je lui ai réitéré la ferme opposition du gouvernement du Canada au projet dont le député a parlé.

QUESTION POSÉE AU CABINET

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, puis-je savoir si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait connaître au gouvernement des États-Unis la position de son gouvernement dans une note officielle ou une autre forme de message et si notre position a été exposée aussi fermement et aussi clairement que dans la note envoyée par l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je puis dire au député que nos communications en sont restées jusqu'à présent au stade verbal et qu'aucune note n'a encore été envoyée.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

ON DEMANDE S'IL EST VRAI QUE LA SOCIÉTÉ TÉLÉGLOBE VA ÊTRE VENDUE À L'ENTREPRISE PRIVÉE

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre des Communications s'il est exact que la société Téléglobe a été retirée de la liste des compagnies de la Couronne vouées à la privatisation et qu'elle a été reportée sur une supposée deuxième liste.

[*Traduction*]

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable représentante le sait, nous procédons actuellement à une revue des sociétés d'État et nous cherchons à savoir en particulier si un certain nombre d'entre elles n'exerceraient pas mieux leurs activités au sein du secteur privé; cette étude se poursuit toujours dans le cas de cette société.

[*Français*]

Mme Sauvé: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Cette réponse, à mon avis, n'est absolument pas satisfaisante, étant donné les rumeurs qui circulent au sujet de l'achat ou de la vente éventuelle de la société Téléglobe. Le ministre sait que l'Association canadienne des télécommunicateurs se considère comme un acheteur privilégié. Il est important, pour inhiber ou encourager les efforts de cette association, que le ministre se prononce ou laisse savoir clairement si la société Téléglobe va être vendue à l'entreprise privée. Le ministre comprendra le sens de ma question lorsque je lui rappellerai que la question de la concurrence dans les télécommunications reste entière, même si la décision du CRTC sur l'interconnexion des systèmes a été prise. Cette décision souligne l'urgence pour le gouvernement de faire connaître sa politique quant au volume de concurrence qu'elle va permettre. Le ministre peut donc voir le rapport avec la vente de la société Téléglobe . . .

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Je ne crois pas que l'honorable représentante, qui connaît particulièrement bien cette société, voudrait me voir anticiper sur les conclusions d'une étude quelconque. Je crois qu'elle connaît parfaitement l'importance de cette société qui rend de précieux services aux Canadiens dans le domaine des télécommunications. Quand l'étude sera terminée et que des décisions auront été prises, elles seront annoncées de la façon habituelle.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PROTECTION DES DROITS ET PRIVILÈGES DU PERSONNEL CANADIEN OUTRE-MER

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je crois que de nombreux députés sont inquiets non seulement des problèmes immédiats qui se posent en Iran, mais aussi de l'ensemble des problèmes religieux et politiques qui embrasent toute cette région du monde.

Deux choses surtout me préoccupent, et le premier ministre pourrait peut-être nous faire part de son point de vue là-dessus. Premièrement, que fait le Canada pour protéger ses employés, en particulier le personnel non essentiel, et tous les Canadiens, dans les pays tels que le Pakistan et l'Arabie Saoudite, et même l'Afghanistan où il y a certains troubles; et deuxièmement, existe-t-il des préparatifs en vue d'évacuer d'urgence, par avion, des groupes minoritaires tels les Béhaïs, qui ont déjà été massacrés en grand nombre, et les membres d'autres groupes comme les minorités religieuses de diverses régions? Qu'est-ce que le gouvernement du Canada est disposé à faire pour aider ces gens ou leur permettre de venir chez nous?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux répondre en partie à la question du député. Mais peut-être souhaiterait-il, de même que d'autres députés, poser des questions supplémentaires au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui s'est chargée de cette affaire. Par mesure de précaution, l'ambassadeur canadien au Pakistan a emmené chez lui dans sa résidence personnelle tout le personnel diplomatique canadien. Nous croyons savoir qu'au Pakistan et en Arabie Saoudite, aucune menace ne pèse sur les citoyens canadiens pour l'instant.

M. de Corneille: Monsieur l'Orateur, je me demande quelle va être l'attitude du Canada à l'égard des membres de groupes minoritaires dont certains sont d'ores et déjà des réfugiés ou sont des réfugiés en puissance tels que les Behaïs en Iran, ainsi qu'à l'égard des autres personnes pouvant être victimes de persécutions?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser deux choses. Je commence par la situation en Iran et au Pakistan, que le député a mentionnée dans son intervention et où on peut en effet se préoccuper du sort du personnel diplomatique. Par l'intermédiaire de nos missions, nous avons pris soin de demander aux gouvernements concernés l'assurance que les droits internationalement reconnus du personnel diplomatique seront respectés. Nous nous sommes efforcés de prendre certaines précautions et avons également élaboré des plans d'évacuation applicables en cas d'urgence.

Quant à la deuxième question concernant les groupes minoritaires—le député a mentionné en particulier celui des Behaï—nous n'avons pas encore élaboré de projet visant à évacuer par exemple le groupe des Behaïs ou à l'accueillir au Canada, et nous n'avons pas davantage, à la demande du culte Behaï à Téhéran, adopté une attitude visant trop manifestement à attirer l'attention sur lui, par crainte qu'il ne soit considéré comme professant les opinions des pays occidentaux et ne risque ainsi de faire l'objet de persécutions.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE POURQUOI LA CONSTRUCTION DE TROIS INSTITUTIONS A ÉTÉ SUSPENDUE

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question au solliciteur général du Canada. Étant donné que tous les projets majeurs de construction fédéraux au Québec sont toujours gelés, et c'est la froide réalité, étant donné que parmi ces projets on compte au moins trois institutions pénitentiaires, est-ce que le solliciteur général peut expliquer à la Chambre pourquoi il a ordonné la suspension de la construction de ces trois institutions pénitentiaires, et peut-il également dire ce qu'il arrive effectivement de ce programme dit accéléré de construction d'institutions pénitentiaires au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): En premier lieu, monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain que l'exécution de tous les travaux publics dans la province de Québec ait été suspendue, mais pour ce qui est du programme de construction des pénitenciers, je n'étais pas convaincu, au moment où je suis arrivé sur la scène, qu'on s'était appuyé sur des données statistiques suffisantes au moment d'élaborer des prévisions quant au nombre de détenus qu'il faudrait loger non seulement au Québec, mais d'un bout à l'autre du Canada. J'ai fait imposer un blocage temporaire du programme de construction. J'entends le faire débloquer en partie, notamment dans certaines régions du Québec où, à mon avis, il est absolument nécessaire de poursuivre la construction de certains établissements.

● (1450)

[*Français*]

LA CONSTRUCTION D'INSTITUTIONS À DRUMMONDVILLE ET À MIRABEL—ON DEMANDE QUAND REPRENDRONT LES TRAVAUX

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur l'Orateur, étant donné que le commissaire responsable du Service correctionnel du Canada, M. Yeomans, devant le comité de la justice et des questions juridiques, il y a trois semaines, a confirmé que le gouvernement avait les fonds disponibles dans le dernier budget pour construire les institutions de Drummondville-Sud et de Mirabel pour remplacer la désuète institution de Saint-Vincent-de-Paul, étant donné également que le commissaire a confirmé que c'était toujours une priorité pour le service pénitentiaire canadien de poursuivre la construction du pénitencier à sécurité moyenne à Drummondville-Sud et à sécurité maximum à Mirabel, et étant donné enfin que le ministre des Approvisionnements et Services est venu à Drummondville annoncer cette construction samedi dernier, lui qui est membre du cabinet restreint, est-ce que le solliciteur général du Canada peut confirmer que le ministre des Approvisionnements et Services rendus avait parfaitement raison et peut-il dire la date exacte de la reprise des travaux à Drummondville-Sud et à Mirabel?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas parce qu'il existe des crédits pour construire des établissements que ces établissements doivent nécessairement être construits. Je m'excuse auprès du député pour le cas où je ne me serais pas bien fait comprendre. Ce que j'ai dit, c'est que lorsque je suis entré en fonctions, je n'ai pas trouvé de justification statistique permettant de conclure qu'il fallait construire tel ou tel établissement dans telle ou telle partie du pays.

Le doute est en train d'être levé par la mise au point d'une série statistique nouvelle. Des décisions ont été annoncées par le gouvernement précédent, je pense même en fait qu'il y a eu quatre grands programmes de construction distincts annoncés en cinq ans par le gouvernement précédent.

LE DÉBLOCAGE DES PROJETS DE CONSTRUCTION DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. Peut-il nous dire si le déblocage anticipé des constructions pénitentiaires va porter sur l'établissement de sécurité moyenne de Dorchester et sur l'établissement de sécurité maximum de Renous?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, dès qu'une décision aura été prise, elle sera annoncée.

* * *

LE NORD CANADIEN

LES SUBVENTIONS À LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Considérant les graves difficultés éprouvées en ce moment par la Fraternité des Indiens du Manitoba, à laquelle le ministère fédéral vient par ailleurs de couper les subventions, ce qui fait que son personnel se trouve sans emplois et que l'organisme ne peut plus fonctionner en ce moment, est-ce que le ministre va rétablir immédiatement les subventions à cette fraternité pour lui permettre de poursuivre ses activités journalières en attendant de régler ses problèmes?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député, je désire préciser que les fonds versés à cet organisme ne proviennent pas seulement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais aussi du ministère de mon collègue, le secrétaire d'État et ministre des Communications.

La comptabilité accuse un déficit d'environ $440,000. En outre, mon ministère a garanti un emprunt de $250,000. A l'heure actuelle, la situation est la suivante. Je me suis entretenu hier soir, à Québec, avec des représentants de la Fraternité des Indiens du Manitoba et je leur ai expliqué que nous voulions connaître les résultats d'une vérification comptable de l'ensemble de leurs opérations avant de débloquer les fonds. J'en ai parlé ce matin avec le secrétaire d'État et ministre des Communications, et nous sommes d'accord pour ne pas verser de subventions tant que cette vérification n'aura pas eu lieu. De plus, une réunion des chefs manitobains est prévue pour les premiers jours de décembre; à cette occasion, la Fraternité devrait renouveler les membres et le président de son conseil exécutif. Nous passerons aux actes une fois qu'ils auront fait cela et qu'ils nous auront soumis un plan.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire porte naturellement sur le fait que les chefs ne pourront pas se réunir à Winnipeg si l'organisme n'a pas d'argent. Comment le ministre imagine-t-il que la Fraternité pourra faire venir les chefs de tous les coins du Manitoba et préparer cette réunion dans ces conditions?

M. Epp: Monsieur l'Orateur, je dois dire au député que les représentants de la Fraternité des Indiens du Manitoba m'ont demandé hier de leur verser environ $138,000, mais ils n'ont pas mentionné que la réunion des chefs ne pourrait pas avoir lieu au début décembre s'ils n'avaient pas cette somme entre les mains avant le mois de décembre. Tout ce qu'ils m'ont dit, c'est que l'avenir des 30 employés de la Fraternité serait très incertain si cette subvention ne devait pas être versée.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ENQUÊTE SUR LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LA RUMEUR À CE SUJET

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Selon le *Sun* de Toronto de ce matin l'enquête de la Commission canadienne des transports qui devait commencer à Mississauga le 4 décembre aurait été annulée. Le ministre pourrait-il nous mettre au fait de ce qui se passe relativement à cette audience?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai mentionné hier au Comité des transports et des communications, le gouvernement a l'intention de mener une enquête indépendante et complète conformément à la loi sur les enquêtes. Les fonctionnaires du ministère des Transports rencontrent présentement les représentants du gouvernement provincial et de la ville de Mississauga afin de mettre au point le mandat et le mécanisme qui conviendraient le mieux pour enquêter sur tous les aspects de l'accident de Mississauga.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LA SOCIÉTÉ VIA RAIL A AUGMENTÉ CERTAINS TARIFS DANS LES RÉGIONS D'OTTAWA ET DE MONTRÉAL

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis le 19 novembre dernier, la société Via Rail a augmenté considérablement ses tarifs entre Montréal, Coteau et Alexandria, et d'Alexandria à Ottawa. Quand je dis a augmenté «considérablement» ses tarifs aller-retour, il s'agit d'une augmentation de 60 p. 100 sur les tarifs précédents. Étant donné que sous le gouvernement précédent, un programme d'amélioration des services, de rénovation des wagons et de promotions incitant les Canadiens à utiliser le service public dans le cadre d'économie d'énergie existait, et que ce programme avait déjà enregistré beaucoup de progrès encourageants, comment peut-on justifier l'attitude de la société VIA Rail à l'égard de cette augmentation que je trouve scandaleuse?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement favorise effectivement une reprise des services voyageurs dans tout le Canada. Nous sommes en train d'examiner tous les services nécessaires, non pas en tenant compte uniquement du montant à investir mais en essayant de les rationaliser afin qu'ils répondent aux besoins de la population régionale et locale. Je ne manquerai pas d'étudier la question des augmentations de tarif. Je discuterai de la question avec M. Roberts, ou si le député est prêt à se présenter au comité quand M. Roberts viendra, il pourra alors lui poser directement la question.

[*Français*]

LE TRANSPORT ENTRE MONTRÉAL ET SA BANLIEUE—ON DEMANDE SI LE MINISTRE A RENCONTRÉ SON HOMOLOGUE EN VUE DE LA CONTINUITÉ DU SERVICE

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes): Monsieur le président, à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, l'honorable ministre rencontrait son homologue provincial pour discuter des problèmes des banlieusards de la région de Montréal. J'aimerais savoir si le ministre peut confirmer aujourd'hui qu'il a toujours l'intention de conclure une entente avec son homologue du Québec d'ici la fin de décembre, afin d'assurer la continuité du transport en commun entre le centre de Montréal et la cité de Deux-Montagnes, et également sur les autres lignes de banlieue, tant sur la Rive Nord que sur la Rive Sud de Montréal.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ces discussions se poursuivent entre les fonctionnaires. J'ose encore espérer que nous pourrons en arriver à une entente d'ici la fin de décembre. Comme le député le sait, le portefeuille du ministère des Transports a changé de main. Je tiens cependant à l'assurer que le nouveau ministre des Transports a mentionné qu'il était tout à fait satisfait de l'évolution des pourparlers, que ces derniers se poursuivront et que nous espérons pouvoir en arriver à une solution satisfaisante.

Questions orales

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA VIVISECTION DE FŒTUS HUMAINS

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou s'il est absent, au premier ministre. Comme il est absent, je pourrais peut-être la poser au vice-premier ministre. J'ai devant moi des rapports de recherches selon lesquels on aurait fait des expériences de vivisection sur des fœtus humains de dix à vingt-cinq semaines au Health Sciences Centre.

Suite à l'hystérotomie, une méthode d'avortement qui permet d'enlever un bébé vivant, ces fœtus auraient fait l'objet de ponctions du cœur et de dissections en vue d'enlever différentes glandes, entre autres, les glandes surrénales, les ovaires, les testicules et la glande pituitaire. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le Conseil des recherches médicales du Canada finance encore des expériences de ce genre?

● (1500)

L'hon. David MacDonald (ministre suppléant de la Santé et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je parle au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être qui, malheureusement, est malade aujourd'hui. On me dit que les faits qu'a présentés l'honorable représentante ne sont pas tout à fait exacts puisque l'investigation ou l'étude clinique a eu lieu après le décès des fœtus. Ces fœtus provenaient d'avortements qui, semble-t-il, avaient été approuvés par le comité d'avortement thérapeutique de l'hôpital. Auparavant, on s'est penché assez longuement sur les questions d'éthique que soulève ces recherches. Je suppose que c'est cet aspect surtout qui a incité la représentante à poser cette question, mais ce qui importe peut-être le plus, c'est que ces recherches ont été effectuées en 1976.

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le procureur général du Manitoba a remis la question à l'étude. D'après mes renseignements, les fœtus étaient bel et bien vivants et, en fait, il est possible que ce soit les traitements qu'ils ont dû subir qui aient directement causé leur décès.

Étant donné la possibilité d'implications criminelles, le ministre peut-il donc me dire si le cabinet du premier ministre est en contact avec le procureur général du Manitoba pour savoir ce qui s'est passé réellement?

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre seront sans doute très désireux de dissiper tout malentendu qu'il pourrait y avoir au sujet de ces études. Je crois comprendre, d'après les renseignements que je tiens du ministère, que l'on s'est vraiment attaché à considérer toutes les implications de cette affaire et qu'aucune opération n'a été effectuée sur des êtres humains vivants. Il est très important qu'on le comprenne. Ces expériences ont été effectuées sur des êtres humains non vivants et obtenus à la suite d'avortements thérapeutiques qui avaient été officiellement approuvés et qui n'étaient en rien liés à l'utilisation des fœtus pour des études cliniques. On me dit que ces études ont été effectuées entre 1972 et 1976.

Puisque le député a soulevé cette question et puisqu'on a publiquement contesté la moralité de ces études et qu'on a parlé de manque de respect envers l'être humain et de dégradation de l'humanité, je pense qu'il est important de faire toute la lumière sur la question. Je puis assurer au député et à tous ses collègues que l'on fera une déclaration très claire sur le sujet.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SÉCURITÉ DES CANADIENS À TÉHÉRAN—LA CRÉDIBILITÉ DES DÉCLARATIONS IRANIENNES

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le département d'État des États-Unis avait reçu du gouvernement de l'Iran l'assurance, à au moins trois reprises, que le personnel diplomatique américain n'avait rien à craindre au cas où le Shah serait hospitalisé aux États-Unis, le ministre pourrait-elle dire à la Chambre quelle valeur elle accorde à la parole des autorités iraniennes quant à la sécurité du personnel diplomatique du Canada à Téhéran?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis, bien sûr, donner d'assurance catégorique au député que la parole de qui que ce soit en Iran aujourd'hui puisse être considérée comme étant le dernier mot sur quoi que ce soit. Je sais, par contre, que chaque fois que nous avons demandé des assurances, les autorités iraniennes et le Chargé d'affaires de l'Ambassade iranienne à Ottawa nous ont assurés que les ressortissants canadiens, en poste à l'ambassade ou vivant tout simplement en Iran, ne sont pas en danger. Rien n'indique qu'on ait jusqu'ici harcelé ou menacé les Canadiens depuis le début de l'état de crise qui bouleverse l'Iran tout entier.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE NE PROCÈDE PAS AU RAPPEL IMMÉDIAT DU PERSONNEL DIPLOMATIQUE CANADIEN À TÉHÉRAN

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que les règles habituelles, telles que définies par le droit international, ne semblent guider ou ne guident d'aucune façon le comportement des autorités iraniennes dans la conjoncture actuelle, pourquoi le ministre n'ordonne-t-elle pas tout simplement le rappel immédiat au Canada de notre personnel diplomatique à Téhéran?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on a posé cette question tout à l'heure au premier ministre. Je tiens à réitérer au député que notre personnel diplomatique doit assumer certaines responsabilités même quand la situation est aussi grave et aussi désagréable qu'en ce moment. Il y a des Canadiens vivant en Iran qui pourraient vouloir quitter le pays, ou qui pourraient avoir besoin des services de notre ambassade. Nous offrons en outre certains services aux ressortissants américains qui se trouvent actuellement privés de leurs propres services diplomatiques. Bien sûr, certaines raisons nous retiennent en Iran où nous pourrons peut-être aider à résoudre le conflit, ce que nous ne pourrions faire si nous n'y étions pas présents.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE SI LE CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TRAVERSIER SERA ACCORDÉ AUX CHANTIERS MARITIMES DU QUÉBEC

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Est-il réveillé? Étant donné que le CN envisage de lancer des appels d'offre pour la construction d'un traversier qui sera en service sur la côte est du Canada, et étant donné que les chantiers maritimes du Québec traversent actuellement une période très difficile, puisqu'un millier de travailleurs y ont déjà été mis à pied et que de 600 à 800 autres sont menacés du même sort, le ministre est-il prêt à faire tout en son pouvoir, au nom du gouvernement du Canada, pour persuader le CN d'accorder ce contrat à un chantier maritime québécois?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses instances, que je porterai à l'attention du président de CN Marine.

M. Rodriguez: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Allez-y doucement.

M. l'Orateur: Le député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je craignais que vous ne m'entendiez pas. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre est-il prêt à communiquer avec les représentants du CN Marine pour tenter de les convaincre de la nécessité d'adjuger ce contrat à un chantier maritime québécois pour permettre à cette industrie de maintenir son rythme de production au Québec?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, comme mon collègue a souligné tantôt l'importance du projet relatif aux chantiers maritimes du Québec, je veux l'assurer que je ne ménagerai rien pour coopérer avec tous mes collègues de la Chambre, afin que les chantiers maritimes du Québec puissent offrir du travail, parce que les gens de l'endroit en ont grandement besoin.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. PAPROSKI—LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE DANS LES JOURNAUX ETHNIQUES—EXPLICATIONS DU MINISTRE

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège a trait à une question figurant à la page 1492 du hansard. Je ne tiens pas à induire délibérément en erreur la Chambre ni le député de York-Centre (M. Kaplan). Il n'y a eu aucune réduction des dépenses publicitaires du gouvernement dans les journaux des minorités ethniques du Canada. Les fonds sont bloqués dans l'attente des résultats d'une étude ordonnée par le ministère du Secrétariat d'État et visant à évaluer l'efficacité de la publicité gouvernementale dans les journaux des groupes ethniques et à déterminer les besoins des groupes ethno-culturels canadiens au chapitre de l'information. On prévoit prendre d'ici un mois une décision sur le futur programme de publicité dans ces journaux.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. G. H. Whittaker: Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter les premier et deuxième rapports du comité permanent des affaires des anciens combattants.

* * *

LA COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

L'AQUISITION DE CERTAINS TERRAINS

L'hon. Walter Baker (au nom du ministre des Travaux publics) propose: Que le bill S-10, tendant à confirmer le pouvoir d'acquisition de la Commission du district fédéral sur certains immeubles, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 78, 105, 106, 111, 112, 200, 247, 296, 324, 388 et 437.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LA «SEAWAY INTERNATIONAL BRIDGE CORPORATION»

Question nº 78—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de *The Seaway International Bridge Corporation Ltd.*?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)):

La «Seaway International Bridge Corporation Ltd.», qui est une filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent répond comme suit:

1. *a*) M. Paul D. Normandeau, Président, Voie maritime du Saint-Laurent.

b) M. David W. Oberlin, administrateur de la «Saint Lawrence Seaway Development Corporation» (société d'État américaine).

2. Aucun traitement n'est versé à l'un ou l'autre de ces officiers pour l'exécution de leurs fonctions se rapportant à la *«Seaway International Bridge Corporation Ltd.»*

LE PONT INTERNATIONAL DE PRESCOTT (ONT.)—L'ÉTAT DES TOILETTES

Question nº 105—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement est-il conscient de l'état des toilettes de l'immeuble de l'Administration du pont d'Ogdensburg occupé par le Service des douanes et de l'immigration au pont international de Prescott (Ont.) et, *a*) dans l'affirmative, (i) le carrelage d'une des toilettes a-t-il été brisé, enlevé et jeté à plusieurs endroits depuis deux ans, (ii) une des installations électriques est-elle défectueuse depuis plus d'une année (iii) un des deux urinoirs est-il inutilisable depuis six mois, *b*) sinon, a-t-on mené une enquête afin de remédier à la situation et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement s'est-il adressé au propriétaire pour qu'il remédie à cette situation intolérable et, dans l'affirmative, comment?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

1. *a*) Le gouvernement est au courant de l'état des toilettes de l'immeuble de l'administration du pont d'Ogdensburg occupé par le service des douanes et de l'immigration au pont international de Prescott (Ontario), et du fait (i) qu'il y a du carrelage qui manque à cause de l'infiltration d'eau et du gel; (ii) qu'un des appareils d'éclairage ne fonctionne pas depuis plus d'un an et n'a pas été réparé; (iii) qu'un des deux urinoirs est inutilisable à cause de l'impossibilité d'obtenir des pièces.

b) Sans objet (voir ci-dessus).

2. Le gouvernement s'est adressé à plusieurs reprises depuis deux ans aux représentants de l'administration qui refusent de collaborer en entretenant ces locaux dans un état convenable. L'administration soutient qu'elle garde les locaux dans le meilleur état possible vu les fonds disponibles. Nous allons poursuivre nos efforts pour mettre fin à cette situation peu satisfaisante.

[M. Kilgour.]

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES CADEAUX

Question nº 106—**M. Cossitt:**

1. L'ancien premier ministre a-t-il offert au chancelier Helmut Schmidt de la République fédérale d'Allemagne un bateau payé à même les deniers publics et, dans l'affirmative, combien a-t-il coûté?

2. Le gouvernement sait-il que le chancelier Schmidt a déclaré, lors d'une entrevue, qu'il n'avait pas vendu le bateau, mais qu'il devait le laisser amarré au quai parce que le bateau ne pouvait pas servir en mer houleuse?

3. Le bateau a-t-il été fabriqué au Canada et *a*), dans l'affirmative, (i) par quelle entreprise (ii) quand, *b*) dans la négative, (i) par quelle entreprise et quand a-t-il été fabriqué (ii) pourquoi l'ancien premier ministre a-t-il préféré un produit étranger à un produit canadien?

4. Quelle est la description exacte du bateau, notamment le type, la taille, etc?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne le Ministère des Affaires extérieures, la réponse est la suivante:

1. Oui. Il n'est pas d'usage de révéler le coût de cadeaux de ce genre.

2. Le bureau du chancelier Schmidt a nié que ce dernier avait fait une telle déclaration et a confirmé que M. Schmidt possédait toujours le bateau. S'il est vrai que le chancelier a éprouvé certaines difficultés à manœuvrer l'embarcation, en raison de sa rapidité, il s'en est néanmoins servi avec plaisir et continuera de le faire.

3. Oui; *a*) (i) Les Voiliers Performance Inc., 530, chemin Delmar, Pointe-Claire (Québec). (ii) En juin 1978, *b*) Sans objet.

4. Il s'agit d'un dériveur de type «Laser», en fibre de verre, mesurant 13 pieds et 10 pouces et demi de longueur sur 4 pieds et 6 pouces de largeur, et pesant 125 livres.

M. LEV VINOGRADOV

Question nº 111—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 16 de la Quatrième session du 30e Parlement, le gouvernement connaît-il le nom au complet de l'épouse du professeur russe, M. Lev Vinogradov, de la page 6, inscrit en économie à l'Université Queens à Kingston (Ont.) et, dans l'affirmative, quel est-il?

2. *a*) Le professeur était-il accompagné de son épouse au Canada, *b*) à quelles dates le professeur ou son épouse ont-ils résidé au Canada?

3. Pour quelles compétences M. Vinogradov a-t-il été admissible à un tel échange avec le Canada?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

1. Non.

2. *a*) Non.

b) M. Vinogradov est arrivé en septembre 1977 et parti en février 1978.

3. M. Vinogradov est venu au Canada aux termes de la Section 1(D)1 du programme d'échanges et de coopération scientifique, universitaire et culturelle entre le Canada et l'URSS conformément à l'Accord général sur les échanges signé le 20 octobre 1971 par les deux pays. M. Vinogradov a été nommé pour le programme par le ministère de l'enseignement supérieur et spécialisé de l'URSS.

LES PROFESSEURS RUSSES

Question nº 112—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 16 de la Quatrième session du 30e Parlement, des enquêtes ont-elles été effectuées lorsque des professeurs russes ont déposé des demandes de visa et, dans l'affirmative, *a*) par qui, *b*) la demande de certains candidats a-t-elle été rejetée et, dans l'affirmative, (i) quels sont leurs nom, discipline et autres (ii) quels sont, dans chaque cas, les motifs du refus (iii) combien d'entre eux se sont vu refuser leur visa, sous prétexte qu'on les soupçonnait d'être en rapport avec le Service de renseignements soviétique, d'être représentants de celui-ci ou d'avoir eu affaires avec lui d'une manière ou d'une autre?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui. *a*) Gendarmerie royale du Canada—Services de la sûreté. *b*) Non. (i) Sans objet. (ii) Sans objet. (iii) Sans objet.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question nº 200—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère des Affaires extérieures?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

Les employés inscrits sur la feuille de paye du ministère des Affaires extérieures au 31 mars 1979 étaient: *a*) permanents 5,053
b) période déterminée 91
Total 5,144

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—LES AVIONS

Question nº 247—**M. Roy (Beauce):**

Le gouvernement a-t-il arrêté son choix au sujet de l'achat d'avions pour les Forces armées canadiennes et, le cas échéant, *a*) sur lequel des avions F-14, F-16 ou F-18, *b*) le choix correspond-il à celui qui a été recommandé par les Forces armées canadiennes?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): *a*) et *b*) On s'attend à ce que le cabinet arrête son choix sur le nouveau chasseur pour les Forces canadiennes avant la fin de l'année. Le choix se fera entre le CF-16 de la General Dynamics et le CF-18 de McDonnell-Douglas. Le F-14 de Grumman n'a pas été retenu.

LES NATIONS UNIES

Question nº 296—**M. Herbert:**

1. Combien le Canada a-t-il fourni l'an dernier au budget courant des Nations Unies?

2. Quelle est la somme fournie *a*) à chacune des onze agences spéciales, *b*) pour toute autre fin?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

Contributions du Canada dans l'année financière 1978-79 (en milliers de dollars canadiens)

1. Budget ordinaire 17,171
2.*a*) Institutions spécialisées et AIEA

OIT	4,349
FAO	4,640
OMS	6,574

UNESCO	5,198
OACI	661
OMCI	60
UIT	1,639
OMM	426
UPU	480
OMPI	86
AIEA	2,431
GATT	1,249

b) Maintien de la paix

FUNU FNUOD	2,782
UNIFIL	3,682

Programmes économiques et sociaux

PNUD	39,000
HCR	1,000
FISE (UNICEF)	7,500
UNRWA	5,150
UNITAR	80
UNEPTSA	275
PAM	95,000
FNUAP	7,000
Sous-commission sur la discrimination	5
Fonds d'affectation spécial pour l'Afrique du Sud	20
Fonds pour la lutte contre l'abus des drogues	100
Fonds bénévole pour l'environnement	1,109

LOTO CANADA

Question nº 324—**M. Dick:**

1. Loto Canada, le gouvernement ou l'un de leurs agents ou fonctionnaires ont-ils contacté la société *General Instruments* en vue de conclure un contrat pour la mise au point d'un système de loterie informatisé et, dans l'affirmative, quand?

2. Un tel contrat a-t-il été passé et, dans l'affirmative, quand?

3. Quels sont les nom, poste et lieu de travail des employés qui ont participé à la négociation du contrat?

4. Des employés d'une agence autre que Loto Canada ont-ils participé à la négociation du contrat et, dans l'affirmative, qui a demandé leur aide et quand?

5. Le contrat a-t-il été accordé à cette société sans appel d'offres et, dans l'affirmative, sur quelle recommandation?

6. *a*) A combien s'élevait le contrat entre Loto Canada et *General Instruments*, *b*) prévoyait-il la possibilité d'accroître la valeur du contrat initial et, dans l'affirmative, à combien s'élèverait le contrat, le cas échéant?

7. Un employé de Loto Canada, du gouvernement ou de toute autre agence a-t-il contacté des fabricants canadiens d'équipement informatique afin de savoir s'ils seraient en mesure de mettre au point un système de loterie informatisé semblable à celui de la *General Instruments* et, dans l'affirmative, quels fabricants et quand?

8. Quand Loto Canada ou le gouvernement ont-ils appris que la *Consolidated Computer Incorporated* (dont 53 p. 100 des actions appartiennent au gouvernement) était en mesure, avec l'aide de la société *Digital Computers*, de fournir le même système de loterie informatisé que celui qui est prévu dans le contrat entre Loto Canada et *General Instruments*?

9. La *General Instruments* s'est-elle engagée dans le contrat avec Loto Canada à fabriquer au Canada une partie de l'équipement nécessaire au système et, dans l'affirmative, quelles pièces?

10. La *General Instruments* s'est-elle engagée dans le contrat à importer des spécialistes ou des techniques pour la fabrication du système, afin d'offrir un tel système à d'autres clients du Canada?

Questions au Feuilleton

11. Quand Loto Canada, le gouvernement ou toute autre agence ont-ils appris que les provinces de l'Ontario et du Québec avaient demandé aux fabricants canadiens d'équipement informatique de leur présenter des propositions pour la fabrication d'un système informatisé de loterie?

12. Avant la signature du contrat entre Loto Canada et *General Instruments*, le gouvernement ou Loto Canada étaient-ils au courant que les provinces de l'Ontario et du Québec avaient rencontré tous les fournisseurs éventuels d'un tel système, lors des réunions tenues le 5 juin 1978 à Toronto et le 6 juin 1978 à Montréal?

13. Loto Canada, le gouvernement ou toute autre agence étaient-ils au courant que les provinces de l'Ontario et du Québec avaient, le 12 mai 1978, demandé aux fabricants canadiens de présenter des propositions pour la fabrication d'un tel système?

14. Loto Canada a-t-il accordé au *Computer Communications Group*, du Réseau téléphonique transcanadien, un contrat en vue de fournir des installations de transmission des données nécessaires au système et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) à combien s'élevait le contrat, *c*) prévoyait-il des appels d'offres et, dans l'affirmative, la société Télécommunications CN-CP a-t-elle été contactée?

15. Loto Canada figure-t-il dans la liste des sociétés de la Couronne annexée à la Loi sur l'administration financière qui ne sont pas tenues d'obtenir l'approbation de contrats du Conseil du Trésor et, dans l'affirmative, quand a-t-elle été ajoutée à cette liste?

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme):

1. Oui, Loto Canada a eu plusieurs longs entretiens avec la société General Instruments au cours de la période allant de la mi-avril 1978 à la mi-juin 1978, dans l'intention de faire l'acquisition du matériel pour le jeu en question et de s'assurer du service d'entretien s'y rattachant.

2. Un contrat en ce sens a été signé le 14 juin 1978.

3. et 4. Voici la liste des personnes qui ont directement participé aux négociations:

a) Guy Cousineau, président, Loto Canada Inc.;
b) J. Fulton, vice-président, Loto Canada Inc.;
c) Gilbert Miville-Deschênes, avocat, ministère de la Justice, attaché à Loto Canada Inc.;
d) Jacques Gauthier, avocat, ministère de la Justice, attaché au ministère des Approvisionnements et Services (MAS);
e) R. P. Manley, chef de section, Direction du traitement des données (Achats) MAS;
f) G. Gauvreau, agent de programme, MAS;
g) P. Kelley, expert-conseil, Peat, Marwick & Associates;
h) R. Olivier, expert-conseil, Olivier & Ouellet Inc.;
i) R. Auger, expert-conseil, Samson, Bélair & Associés.

Loto Canada a demandé l'aide des employés du MAS le 15 avril 1978. Les experts-conseils avaient participé auparavant à des tâches semblables.

5. Un contrat exclusif a été accordé à la General Instruments of Canada, sur les recommandations conjointes, jugées valides par Loto Canada, d'experts-conseils indépendants de l'extérieur (Peat, Marwick & Associates; Olivier & Ouellet Ltée; Samson, Bélair & Associés). Le système de la GIC était seul capable de satisfaire aux besoins de Loto Canada, y compris la contrainte de temps.

6. *a*) La valeur globale du contrat de location accordé à la GIC, sur une période de trois ans, ne pouvait pas dépasser $47,930,439. En outre des clauses ont été prévues aux fins de l'achat ainsi qu'il est indiqué à la réponse 325/1.

b) Non.

[M. Dick.]

7. Aucun contact direct n'a été fait. Les experts-conseils de Loto Canada, à la lumière de la littérature disponible et par la recherche personnelle ayant trait aux jeux publics, ont examiné la capacité de toutes les firmes canadiennes ayant la possibilité de fournir un système qui répondrait aux exigences établies par Loto Canada.

8. Consolidated Computers Inc. a fait savoir dans une lettre datée du 16 juin qu'il serait intéressé à fabriquer le matériel en question; cependant, les experts-conseils de Loto Canada n'étaient pas convaincus que cette société pouvait satisfaire à tous les besoins du système, et notamment aux aspects touchant le calendrier des travaux.

9. La GIC s'est engagée à dépenser au Canada, pour des travaux de service et d'entretien, une somme d'environ $24,300,000 pendant les trois années du contrat de location, ce qui représente 51% de la valeur globale du contrat. Cette société avait également entrepris de monter au Canada un nombre additionnel de 2,000 terminaux. La commande possible de ces terminaux (avec appel d'offres) faisait l'objet d'une active discussion à laquelle participaient des cadres du ministère de l'Industrie et du Commerce.

10. Elle ne s'est pas engagée dans le contrat lui-même, mais, comme il a été indiqué, il était entendu que c'était là une condition préalable à de futures commandes. En outre, Loto Canada avait l'option de prendre en charge tous les aspects du service et de l'entretien après la première année d'exploitation.

11. Le 12 mai 1978, au moment de l'annonce qui en a été faite par ces sociétés de loterie.

12. Oui.

13. Oui.

14. Oui, le 2 juin 1978. La valeur de l'engagement s'élevait à $2,391,695. Il a été demandé à la société de télécommunications CN-CP de soumissionner à l'égard de ce contrat.

15. Oui, au 1[er] août 1976.

DÉFENSE NATIONALE—LES DÉPENSES

Question n[o] 388—**M. Allard:**

A combien se sont élevées les dépenses militaires au Canada, au cours de chacune des cinq dernières années financières?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants):

Les dépenses du ministère de la Défense nationale au Canada, durant les années financières indiquées, sont les suivantes:

Année financière	Dépenses
1974-1975	$2,265,732,000
1975-1976	2,664,704,000
1976-1977	2,979,301,000
1977-1978	3,250,087,000
1978-1979	3,437,356,000

N.B.: Les chiffres précités comprennent les dépenses statutaires imputées au compte des acquisitions de la Défense nationale pour les régimes de prestations des fonctionnaires, les régimes de retraite des militaires, les cotisations de pensionnés et autres prestations, tel qu'indiqué ci-dessous pour les années financières en question:

Année financière	Dépenses
1974-1975	$349,332,000
1975-1976	412,008,000
1976-1977	422,286,000
1977-1978	434,645,000
1978-1979	356,953,000

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES PASSEPORTS

Question nº 437—**M. Cossitt:**

1. Lors de la délivrance d'un passeport, le ministère des Affaires extérieures appose-t-il un timbre portant l'annotation suivante: Non valable pour la Corée du Nord, la Rhodésie, le Namibie et Formose et, le cas échéant, *a*) quand ces restrictions sont-elles entrées en vigueur, *b*) quel est le nom des personnes qui ont joué un rôle dans cette décision?

2. Est-il permis de voyager dans les pays du bloc soviétique de l'Europe de l'Est et, le cas échéant, pourquoi est-il interdit de voyager en Corée du Nord?

3. Est-il permis de voyager au Chili et, le cas échéant, pourquoi pas en Rhodésie?

4. Le gouvernement révisera-t-il sa politique limitant les libertés des Canadiens et cessera-t-il immédiatement d'apposer des timbres à cet effet dans les passeports et d'appliquer les mêmes restrictions aux passeports existants?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

1. Lors de la délivrance d'un passeport ordinaire, le ministère de Affaires extérieures n'appose pas un timbre portant la mention «Non valable pour la Corée du Nord, la Rhodésie, la Namibie et Taïwan (Formose)». Ce timbre n'est apposé que dans les passeports spéciaux et diplomatiques.

a) Les passeports diplomatiques et spéciaux reçoivent ce timbre depuis le 17 février 1976.

b) La décision a été prise par le ministère des Affaires extérieures en vertu de son mandat aux termes du Règlement des passeports du 21 avril 1973 et confirmée par la suite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'alors.

2. Le ministère des Affaires extérieures n'interdit nullement les voyages dans des pays étrangers, quels qu'ils soient. Il impose cependant des restrictions à l'utilisation de passeports diplomatiques et spéciaux pour voyager en Corée du Nord, en Rhodésie, en Namibie et à Taïwan. Il estime qu'il n'est pas approprié de se rendre se rendre avec un passeport officiel dans des pays dont le Canada ne reconnaît pas le gouvernement et avec lesquels il n'entretient pas de relations diplomatiques.

3. On peut voyager au Chili et en Rhodésie avec un passeport ordinaire. Les passeports diplomatiques et spéciaux ne sont pas valables pour les voyages en Rhodésie car, en conformité des sanctions obligatoires imposées par les Nations Unies, le Canada ne reconnaît pas la Rhodésie et n'entretient pas de relations diplomatiques avec elle.

4. Par conséquent, le gouvernement ne limite pas les libertés des Canadiens en ce qui concerne les voyages, car les passeports ordinaires sont valables pour les voyages dans tous les pays.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, si les questions nos 325 et 326 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LOTO CANADA

Question nº 325—**M. Dick:**

1. Aux termes du contrat passé avec la société *General Instruments* pour l'établissement d'un système de loterie informatisé, Loto Canada a-t-il acheté les terminaux, les ordinateurs ou le matériel informatique et, dans la négative, l'équipement a-t-il été loué et, le cas échant, *a*) quelles ont été les conditions et la durée du bail, *b*) Loto Canada a-t-il eu le droit de sous-louer l'équipement ou d'en disposer de façon à réaliser des bénéfices?

2. Le contrat précisait-il que les personnes engagées pour *a*) installer, *b*) faire fonctionner, *c*) entretenir l'équipement seraient des citoyens canadiens ou américains?

3. Avant de décider d'adopter un système de loterie informatisé, Loto Canada a-t-il demandé à des consultants d'étudier le fonctionnement de systèmes semblables et, le cas échéant, *a*) quel est le nom de ces consultants et où sont-ils situés, *b*) combien ont-ils été payés?

4. Des agents ou consultants agissant au nom de Loto Canada ont-ils visité d'autres instances afin d'étudier le fonctionnement de systèmes semblables et, dans l'affirmative, *a*) quelles entreprises, *b*) quels frais Loto Canada a-t-il assumés pour ces visites?

5. Le contrat original prévoyait-il l'installation de 2000 terminaux à travers le Canada et, dans l'affirmative, pour quelle date?

6. Les terminaux ont-ils tous été installés et mis en service à la date prévue et, dans la négative, un nouveau délai a-t-il été fixé?

7. Le contrat prévoyait-il l'installation de trois ordinateurs centraux et, le cas échéant, *a*) dans quelles villes, *b*) ont-ils été construits spécialement pour Loto Select ou s'agissait-il de modèles courants vendus par la General Instruments?

8. En vue de l'établissement de son système de loterie informatisé (ou Loto Select), Loto Canada a-t-il signé des contrats avec d'autres personnes, sociétés ou entreprises canadiennes ou américaines pour l'achat, la location ou la location à bail des services de consultation, du mobilier, des locaux, des services de publicité, du matériel de promotion, des billets, des publications, des fournitures de bureau, des tableaux d'affichage ou de tout autre produit, article ou service et, le cas échéant, *a*) quels sont les nom et adresse de ces personnes, sociétés ou entreprises, *b*) quelle était la valeur de chaque contrat et quel montant a été versé, *c*) dans chaque cas, s'agissait-il d'un contrat de vente ou de location, et s'il s'agissait d'un contrat de location, quelles en étaient les conditions et la durée, *d*) Loto Canada a-t-il eu recours aux services d'un ministère, organisme ou agent du gouvernement pour négocier certains de ces contrats et, le cas échéant, pour lesquels, *e*) dans chaque cas, la durée du contrat a-t-elle été négociée et, dans la négative, quand le contrat prendra-t-il fin?

Questions au Feuilleton

9. En préparation de Loto Select, Loto Canada a-t-il engagé des personnes pour le fonctionnement, l'entretien et la réparation de l'équipement et l'administration du système et, le cas échéant, *a*) combien et à quels niveaux, *b*) quand, *c*) à quel salaire annuel, *d*) dans quelles villes?

10. Loto Select est-il la première expérience de Loto Canada dans le domaine des systèmes informatisés de loterie et, le cas échéant, comment Loto Canada a-t-il déterminé le salaire de chaque groupe d'employés de Loto Select?

11. Loto Canada a-t-il assumé les frais de formation des employés de Loto Select en plus de leur salaire et, le cas échéant, *a*) où et quand ceux-ci ont-ils été formés, *b*) combien Loto Canada a-t-il dépensé pour le logement, les repas, les déplacements, les divertissements, les communications avec leur bureau et d'autres services?

12. Pour l'établissement de Loto Select, Loto Canada a-t-il signé des contrats avec des entreprises de télécommunications *a*) entre des villes du Canada, *b*) entre le Canada et un autre pays et, le cas échéant, entre quelles villes ou quels pays et à quel coût?

(Document déposé.)

Question nº 326—**M. Dick:**

1. Loto Canada a-t-il décidé de se retirer d'un système de loterie informatisé (ou Loto Select) et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) qui a pris cette décision?

2. Des employés embauchés pour Loto Select ou par des sociétés relevant directement de Loto Canada ont-ils été mis à pied par cette dernière, suite à la décision de se retirer du système de loterie informatisé et, dans l'affirmative, combien et quand?

3. *a*) Selon la catégorie ou la classification, quel montant Loto Canada a-t-il versé aux employés embauchés pour assurer le service, l'entretien, l'exploitation et l'administration de Loto Select, *b*) combien d'entre eux ont reçu des indemnités de cessation d'emploi et à combien s'élevait ces indemnités?

4. Un employé congédié ou mis à pied par Loto Select était-il tenu de signer un accord ou de prêter le serment qu'il ne divulguerait, ne discuterait ou ne ferait connaître aucun renseignement sur Loto Select acquis en cours d'emploi à Loto Canada ou pour une société gérée ou contrôlée par cette dernière, avant de pouvoir toucher des indemnités de cessation d'emploi?

5. Avant que Loto Canada ne prenne la décision de se retirer d'un système de loterie informatisé (ou Loto Select), le Cabinet a-t-il adopté des arrêtés en conseil visant, de quelque façon, les contrats ou les employés de Loto Canada ou son entrée ou retrait du système de loterie informatisé et, dans l'affirmative, lesquels ont été adoptés et quand?

6. Des clauses du contrat avec la General Instruments en vue d'un système de loterie informatisé (ou Loto Select) précisent-elles une somme à titre d'indemnisation si Loto Canada se désistait et, dans l'affirmative, quels en sont le libellé et la somme prévue?

7. Des clauses du contrat signé avec la General Instruments pour la fourniture de pièces pour le système de loterie informatisé précisent-elles une somme à verser comme indemnisation si la General Instruments ne pouvait livrer le matériel prévu dans le contrat à la date convenue et, dans l'affirmative, quels sont le libellé et la somme prévue?

8. Loto Canada, le gouvernement ou un de ses organismes ou agents se sont-ils rendu compte que la General Instruments ne pouvait respecter la date de livraison du matériel, des terminaux et des ordinateurs destinés à Loto Select?

9. Loto Canada, le gouvernement ou un de ses organismes ou agents ont-ils tenu compte ou savaient-ils si la Consolidated Computer Incorporated et la Digital Computers pouvaient livrer le matériel, les terminaux et les ordinateurs avant la date prévue dans le contrat signé avec l'Ontario en vue d'un système de loterie informatisé et, dans l'affirmative, à quel moment l'a-t-on appris ou en a-t-on tenu compte?

10. Loto Canada ou le gouvernement, par suite de leur retrait d'un système de loterie informatisé, ont-ils conclu un accord avec *a*) l'Ontario, *b*) le Québec selon lequel chacune de ces provinces verserait $500,000 pour couvrir les coûts du désengagement de Loto Canada pour d'autres contrats que celui de la General Instruments?

11. L'Ontario ou le Québec ont-ils profité, sans autres frais, des services de consultation, des meubles, des locaux, des améliorations locatives, de la publicité, des matériaux de promotion, des billets ou des dépliants publicitaires, des panneaux d'affichage ou de tout autre bien, article ou service obtenu par Loto Canada aux fins de Loto Select en échange de leur engagement à verser chacun $500,000 pour rembourser les coûts du désistement de Loto Canada face aux autres contrats que celui signé de la General Instruments?

12. Une autre province a-t-elle contribué au remboursement des frais de désengagement de Loto Canada face aux contrats relatifs à Loto Select et, dans l'affirmative, quelles provinces et pour quel montant?

13. Loto Canada, le gouvernement ou un de ses ministères, organisme ou agent ont-ils, en leur nom, annoncé des négociations avec la General Instruments en vue du retrait de Loto Canada de son contrat avec la General Instruments et, dans l'affirmative, quand?

14. Loto Canada a-t-il décidé de terminer son contrat avec la General Instruments et, dans l'affirmative, quand?

15. Loto Canada a-t-il versé une certaine somme à la General Instruments en raison de la rupture de son contrat d'achat d'ordinateurs, de terminaux, de programmes et d'autre équipement destinés à Loto Select et, dans l'affirmative, combien?

16. Des rencontres ont-elles eu lieu entre Loto Canada ou le gouvernement et la General Instruments afin de résilier le contrat conclu entre Loto Canada et la General Instruments et, dans l'affirmative, *a*) dans quelle ville et quand, *b*) quelles personnes représentaient Loto Canada à chaque réunion, *c*) quelle somme Loto Canada a-t-elle versée pour défrayer les déplacements, le logement, les repas et toutes les autres dépenses de ses représentants?

17. Loto Canada ou le gouvernement ont-ils fait appel à une personne, une association ou une société pour représenter Loto Canada auprès de la General Instruments et, dans l'affirmative, *a*) quel est leur nom et quand ont-elles commencé à participer aux négociations, *b*) combien ont-elles touché?

18. Loto Canada s'est-il départi de certains articles, biens, produits ou services acquis pour Loto Select en les vendant à la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) combien Loto Canada a-t-il payé chacun d'entre eux, *c*) pour chaque élément, combien la Corporation a-t-elle payé à Loto Canada, *d*) la Corporation a-t-elle vendu certains de ces éléments et, dans l'affirmative, à quel prix?

19. Certains des baux signés par Loto Canada en vue de monter un système de loterie informatisé seraient-ils encore en vigueur et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les coûts de location de tous ces immeubles, des services ou des articles en cause, *b*) la Loto Canada est-elle en train de résilier tous ces baux?

20. Avant de signer un contrat avec la General Instruments, Loto Canada ou le gouvernement savaient-ils que la General Instruments ou ses filiales étaient obligées de renégocier le contrat de loterie informatisé avec l'Agence de loterie du Maryland, suite aux profits excessifs réalisés lors de l'entretien de cette loterie?

(Document déposé.)

● (1510)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que les questions nos 325 et 326 soient transformées en ordres de dépôt de documents, si les documents sont déposés sur-le-champ?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, l'avis de motion no 20 portant production de documents est acceptable au gouvernement, sujet aux réserves quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales en cause.

Je demande, monsieur le président, que les autres avis de motions portant production de documents soient réservés.

[*Traduction*]

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (QUÉBEC)—LA RÉINSTALLATION DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES PÊCHES

Motion no 20—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les procès-verbaux des réunions, documents, télégrammes et lettres ayant trait à l'étude faite sur la réinstallation du Centre de recherche sur les pêches à Sainte-Anne-de-Bellevue (Qué.).

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, comme je vous en ai avisé. Il s'agit peut-être également d'une question de privilège. Je veux parler de la production de documents du 31 octobre, quand le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour) a dit que le gouvernement acceptait ma motion no 29 portant production de documents. A la page 811 du hansard, Votre Honneur mettait la motion en délibération et déclarait qu'elle avait été adoptée et agréée par la Chambre. Une semaine plus tard, le 7 novembre, je signalais à la Chambre que je n'avais pas eu accès à ces documents. De fait, le secrétaire parlementaire ne les avait pas déposés, comme je présumais qu'il le ferait.

A la suite de mon intervention du 7 novembre, le secrétaire parlementaire a eu l'amabilité de me faire savoir qu'il avait éprouvé des difficultés. Ces difficultés tenaient au fait que les documents demandés avaient été envoyés au service de traduction.

J'invoque le Règlement à propos de deux choses, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, la motion no 29 se lit comme il suit:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les règlements et directives relatifs à la publication d'appels d'offres du ministère des Travaux publics, y compris les renvois aux montants et formes des dépôts pouvant accompagner ces offres.

J'ai été quelque peu surpris d'apprendre qu'il fallait traduire ces documents. Je n'ai pas demandé s'il fallait les traduire du français vers l'anglais ou vice versa.

Je reviendrai un peu plus tard là-dessus, lorsque j'aurai découvert comment il se fait que ces documents n'étaient pas disponibles dans les deux langues officielles, puisqu'ils sont certes du domaine public. Ce qui importe davantage maintenant, c'est que trois semaines environ plus tard, le gouvernement n'a toujours pas déposé ces documents. A mon avis, les gens qui lisent le hansard et qui ont communiqué avec moi s'imaginent probablement que j'ai déjà les documents en ma possession.

Demandes de documents

Puisque la Chambre a adopté la motion, je demande, dans le cadre de mon rappel au Règlement, si le gouvernement n'est pas tenu, lorsqu'il n'a pas enregistré d'opposition, de déposer ces documents dans un délai raisonnable.

[*Français*]

M. Kilgour: Monsieur le président, je pense que nous n'avons pas le droit de déposer les documents sans qu'ils aient été traduits. Comme je l'ai expliqué au député de Vaudreuil (M. Herbert), on est en train de les traduire. Alors cela prendra encore un peu de temps. Voilà tout ce que je puis dire à ce sujet.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je constate, à la suite de ce que vient de dire le secrétaire parlementaire, qu'il aurait dû attendre la traduction des documents avant d'annoncer à la Chambre qu'il allait les déposer. Je pense que la pratique qu'il devrait suivre, avant de dire qu'il est prêt à déposer des documents relatifs à une motion présentée par un député, serait d'avoir en main la traduction des documents en question avant d'annoncer à la Chambre qu'il entend les déposer.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, est-ce que je peux suggérer à mon collègue de Drummond (M. Pinard) d'en parler à son collègue de Vaudreuil (M. Herbert)?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a soulevé, par son rappel au Règlement, une question qu'examinera sans doute le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour). Je l'espère bien.

Le problème est double. On prétendrait tout d'abord que le gouvernement n'est pas pressé de se rendre aux ordres de la Chambre. On ne l'a pas dit, mais j'aimerais que le secrétaire parlementaire examine les causes de tout retard à cet égard pour assurer qu'on ne reproche pas au gouvernement de lanterner. Voilà la première moitié du problème.

Une fois qu'on aura écarté cette possibilité—et, je le répète, rien ne permet de croire à quelque retard de la part du gouvernement—tous ici, les députés et moi-même, aimerions qu'on nous assure que lorsque la Chambre des communes adopte un ordre exigeant le dépôt de documents, cet ordre peut être exécuté dans un délai raisonnable. Je tiens encore une fois à signaler que rien n'autorise à croire que le gouvernement fait fi des ordres du Parlement, mais je voudrais être absolument certain—et je confie cette tâche au secrétaire parlementaire—que les fonctionnaires, qui ont peut-être quelque responsabilité à cet égard, accordent tout le respect et toute l'attention voulus aux ordres de la Chambre. Je pense que tous les députés tiennent à obtenir quelque assurance à cet égard.

M. Kilgour: Je serai très heureux d'examiner la question, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 novembre, de la motion du ministre des Finances (M. Crosbie): Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, hier, au début de mon discours, j'ai signalé que mon parti se rendait compte de l'importance du problème que cette mesure législative tente de régler, c'est-à-dire de la nécessité d'aider les propriétaires éventuels et ceux qui possèdent déjà une maison à assumer leurs paiements hypothécaires.

J'ai ensuite critiqué ce projet de loi en tant que mesure fiscale, mesure économique et aussi en tant que mesure domiciliaire. J'ai fait remarquer qu'en tant que politique de logement elle négligeait le besoin d'action beaucoup plus criant qui caractérise les centre-villes des agglomérations canadiennes.

J'ai également fait remarquer qu'en tant que politique du logement visant à répondre au problème du coût élevé du logement, elle ne résoud pas la question de savoir pourquoi les prix des maisons sont si élevés pour commencer. Ce phénomène est en fait dû à l'incroyable augmentation du prix des terrains qui s'est amorcée au début des années 70 à cause des monopoles des promoteurs qui contrôlent maintenant la plupart des villes canadiennes.

J'étais sur le point de parler de ce que j'appelle «l'inconnu» dans ce projet de loi lorsque nous avons été convoqués au Sénat pour assister à la sanction royale d'un bill. Ce que je voulais dire en parlant de l'inconnu de ce projet de loi c'est qu'au fond nous ne savons pas d'où va venir l'argent. Sous cet aspect là du budget qu'on nous a annoncé pour le 11 décembre, savons-nous vraiment d'où va provenir l'argent nécessaire au financement du crédit d'impôt hypothécaire? Compte tenu de la politique des enveloppes du gouvernement et de son peu d'entrain à trouver de nouvelles sources de revenus en envisageant des moyens de diriger vers les coffres de l'État une plus grosse part des bénéfices réalisés au Canada, il ne nous reste plus qu'à imaginer d'où viendra cet argent.

● (1520)

Nous avons déjà dit que nous appuyons un gouvernement, quel qu'il soit, qui cherche à faciliter les choses à ceux qui ont du mal à réaliser leurs aspirations, en l'occurrence, celle d'acheter une maison. Mais nous trouvons tout à fait inacceptable qu'on présente un tel programme sans essayer par ailleurs de voir comment augmenter les recettes de l'État et d'envisager, pour l'appliquer, de sacrifier les autres. Je trouve que c'est inacceptable pour les Canadiens tant d'un point de vue pratique que philosophique.

Mais les mères et les foyers qui perdent de l'argent parce qu'on a décidé de réaménager le programme d'allocations familiales ou de modifier les dispositions sur les déductions fiscales pour personnes à charge, et qui le récupéreront peut-être par le biais de ce programme, ne seront pas dupes. Elles sauront pertinemment qu'à long terme ou à court terme dans ce cas, leur situation ne va guère s'améliorer. En outre, il y a ceux à qui cette situation rapporte. A mon avis, ils ne seront pas satisfaits non plus et seront mécontents d'apprendre que cet argent a été payé par d'autres, puisque c'est bien aux dépens des autres programmes existants que ce projet de loi pourra être appliqué.

Je pense que si le gouvernement a vraiment l'intention d'appliquer cette proposition, il devrait examiner sérieusement le pendant des dépenses d'État, soit les recettes de l'État. Il devrait trouver moyen de verser une plus grande partie de ses recettes dans le Trésor public en prélevant une plus grande part des richesses que représentent les abondantes ressources de notre pays. Ainsi, nous ne serons pas toujours forcés de choisir entre des programmes sociaux et d'autres, parce que nous croyons à tort avoir atteint les limites des ressources économiques disponibles pour financer divers programmes sociaux.

Je ne crois pas un instant que nous ayons exploité à fond notre capacité d'innover. Mais je perçois dans le pays, et particulièrement au sein du gouvernement actuel, la conviction d'avoir atteint la limite des fonds disponibles pour les programmes sociaux.

A mon avis, c'est une prémisse effarante sur laquelle fonder l'action du gouvernement. J'invite le gouvernement à songer sérieusement non seulement à effectuer des compressions mais aussi à produire de nouveaux capitaux. Nous ne devrions pas être obligés de prendre les délicates décisions que nous croyons à tort devoir prendre parce que nous ne nous attaquons pas au problème inverse de l'austérité budgétaire, produire de nouveaux capitaux.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en tant que partisan du bill C-20. Je pense qu'il s'agit d'une bonne mesure qui devrait être adoptée.

Comme nouveau député, je dois avouer que depuis plusieurs jours, j'écoute avec beaucoup d'intérêt les députés néo-démocrates rivaliser d'éloquence sur les différents bills et motions qui nous ont été présentés. Je ne doute aucunement que le but des députés du Nouveau parti démocratique et de certains députés de l'opposition officielle est de faire de l'obstruction au bill ou assurément d'en retarder l'adoption. Cela finit par être ennuyeux d'écouter les envolées du NPD. Il est vrai que certaines gens s'accrochent à des idées dépassées et s'opposent systématiquement à tout, ne faisant preuve d'aucune imagination concernant les différentes questions soumises à l'examen de la Chambre. Voilà en tout cas un parti qui manque d'idées dynamiques et d'esprit d'initiative. Il ne s'attaque pas aux véritables problèmes du pays. Sur la plupart des bills que nous avons étudiés jusqu'à présent, nous n'avons entendu que des critiques de sa part, sans qu'il nous propose de solutions de rechange. Cela vaut aussi bien pour l'étude au comité des finances des taux d'intérêt élevés que pour l'étude du bill dont nous sommes saisis. A quel point ce parti qui n'a pas de solutions à proposer est-il borné? Son répertoire se résume à trois ritournelles: la lutte contre les bénéfices, les sociétés multinationales et l'exploitation éhontée.

Prenons d'abord la lutte contre les bénéfices. Quiconque est dans les affaires, et certes le petit entrepreneur canadien, sait que par le mot bénéfice, on entend tout simplement les recettes brutes moins le prix de revient du produit et le coût de sa mise en marché. Nous savons tous, sauf les députés néo-démocrates, que les bénéfices sont nécessaires pour donner de l'expansion aux usines, pour les équiper d'un nouvel outillage de production et ainsi répondre aux besoins futurs.

Passons ensuite aux multinationales: ils s'en prennent toujours aux multinationales chaque fois qu'il est question de la loi de l'impôt sur le revenu. C'est seulement grâce aux multinationales qu'on peut mettre au point et construire les usines et le matériel très complexes et techniques requis pour mettre en valeur nos sables bitumineux. Seule une société multinationale peut réunir l'argent et les compétences nécessaires à la réalisation d'un projet colossal. Cela ne peut être fait par de simples sociétés ou par des propriétaires d'entreprises, et certainement pas par le gouvernement. Il est intéressant de noter que le NPD se livre à de violentes attaques contre les sociétés multinationales, alors que des participants aux régimes de pension des syndicats et des syndiqués possèdent des milliers et des millions d'actions de ces sociétés multinationales.

Pour ce qui est de l'exploitation éhontée, j'entends constamment prononcer ces mots, sans jamais le moindre soupçon de preuve; en tout cas, il n'existe certes aucune preuve formelle d'exploitation.

Il était plaisant d'entendre le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) parler de recettes. Il est grand temps qu'il s'inquiète des recettes. La complicité des libéraux et des néo-démocrates depuis dix ans a conduit notre pays à un déficit budgétaire de 11 milliards de dollars par année et à un déficit actuel du compte courant de 7 milliards. Ce sont eux qui sont directement responsables de ces déficits, ce sont eux les coupables.

Quel est leur principe? Il y a toujours beaucoup de cris, de gémissements et de grossièretés de ce côté-là de la Chambre. Si les libéraux étaient au pouvoir, ils ne permettraient sûrement pas, comme nous, cette même liberté d'expression. Leur principe, c'est celui de la fourmilière, de la ruche, où tout le monde est réduit au même niveau et où personne ne peut croître et se développer. Ils vont toujours garder la même position, la même attitude.

En ce qui concerne le bill dont nous sommes saisis, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a déclaré que cette mesure n'allait pas régler le problème des centres-villes. Il s'agit certes là d'un problème important. Une disposition du bill pourrait en fait grandement aider à le régler. Celui qui possède une maison au centre-ville et qui veut la rénover peut faire effectuer les travaux nécessaires et déduire l'intérêt hypothécaire de son impôt.

Les députés néo-démocrates ont également déclaré que le bill ne profite qu'à un groupe spécial. Je suis tout à fait d'accord. Ce groupe spécial est composé de 3.8 millions de propriétaires canadiens. Et quand bien même le bill visait un groupe particulier? Toute mesure fiscale, toute déduction d'impôt, toute exemption s'applique à un groupe particulier et pas nécessairement à tout le monde. La sécurité de la vieillesse s'applique certes à un groupe particulier. Rejetteraient-ils ce programme parce qu'il s'adresse à un groupe privilégié?

Le fait est que les propriétaires canadiens sont des travailleurs. Ce sont nos voisins, ceux qui travaillent pour les multinationales et ceux qui dirigent des petites entreprises. Ce groupe forme la base du pays et je n'hésite aucunement à appuyer un bill qui lui accordera une certaine importance et une certaine protection.

● (1530)

Plusieurs députés de l'opposition ont soutenu que ce projet de loi n'était d'aucune utilité pour les locataires. Ces députés-là ont sûrement perdu contact avec la réalité. En fait, le projet de loi doit vraiment inciter les locataires à devenir propriétaires. Étant donné les principes de nationalisation et d'universalité que défendent les néo-démocrates, si ces gens-là étaient au pouvoir, chacun d'entre nous serait locataire de son logement. Nous n'aurions pas le privilège de posséder nos maisons, privilège pour lequel des milliers de nos aïeux sont morts.

Les néo-démocrates se targuent toujours d'universalité et de nationalisation. Si les choses ne vont pas à leur goût, on nationalise. Ils nous feraient remonter au milieu du XVIII[e] siècle où le servage était de règle et qui a coûté la vie à un grand nombre de nos ancêtres.

Le coût de la vie est moins élevé pour les locataires que pour les propriétaires. Cela s'explique parce que les propriétaires d'immeubles locatifs peuvent déduire leurs frais d'hypothèque et leurs taxes de leur revenu brut. En réalité, ce ne sont pas tellement les loyers qui profitent à ces propriétaires. Ce qui leur est avantageux, ce sont plutôt les dégrèvements pour frais de capital et pour les gains en capital provenant de leurs propriétés. Les néo-démocrates interdiraient ce genre de pratique. Personne n'aurait le droit d'acheter une maison, de déduire les frais d'intérêt ni de toucher des gains en capital.

Des députés de l'opposition ont également soutenu que cette incitation n'avait pas de valeur sociale. Pourtant, je ne vois pas de meilleure mesure sociale que d'encourager les gens à posséder leurs maisons. Tous ceux qui ont habité des tours d'appartements savent à quel point ils perdent le sens de l'appartenance à une collectivité. Cependant, quand on est propriétaire d'une maison, qu'on a des voisins, qu'on fréquente la patinoire du quartier, le sentiment d'appartenance est très fort.

Pour ce qui est des cris et des gémissements des libéraux, on sait trop bien que leur unique regret est de ne pas y avoir songé les premiers. Il n'y a pas d'autre explication à leur attitude.

Le député de Broadview-Greenwood, entre autres, a fait valoir que le gouvernement ne pouvait miser sur les deux tableaux. En réalité, le NPD, lui, se trouve dans la terrible situation de ne pas pouvoir miser sur les deux tableaux. Les membres de ce parti savent que pour se conserver la faveur d'à peine 17 p. 100 des électeurs, ils doivent continuellement crier au profit, à l'exploitation, aux multinationales. Cependant, ils aimeraient aussi obtenir plus de voix. Ils voudraient former le gouvernement, un jour. Pour y arriver, il leur faut amadouer la petite entreprise, et c'est là qu'ils ne peuvent miser sur les deux tableaux. On ne peut crier aux profiteurs parasites, à la nationalisation, à l'universalité et en même temps attaquer les petites entreprises et les propriétaires de maisons qui font vivre le pays. Il leur faut prendre parti.

En résumé, compte tenu de l'état actuel de notre droit en matière d'impôt sur le revenu, qui est incroyablement complexe et embrouillé et dont la rationalisation exige une énorme somme de travail, compte tenu de l'état actuel du régime, compte tenu de l'état actuel de nos comptes nationaux et compte tenu aussi du fait que l'histoire d'amour des dix dernières années des partis libéral et NPD a pratiquement détruit le pays, il est grand temps que nous accordions un statut spécial et un crédit d'impôt aux particuliers qui sont propriétaires de maisons au Canada. J'appuie donc ce bill sans aucune hésitation.

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que j'attendais avec impatience l'occasion de participer au débat aujourd'hui et qu'en fait j'étais prêt à y participer hier soir. J'ai le cœur un peu gros, en prenant la parole cet après-midi, suite aux nouvelles d'aujourd'hui qui ont profondément touché tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, ce qui explique sans doute pourquoi nous ne sommes pas trop nombreux cet après-midi.

Ceci dit, je voudrais parler brièvement de certains propos que les députés d'en face et d'autres qui sont à ma gauche ont tenus pour ensuite démontrer à la satisfaction de tous, je crois, que ce bill était une monstruosité et un désastre.

J'ai été très impressionné par l'éloquence du ministre des Travaux publics (M. Nielsen). Je n'avais jamais eu l'occasion d'entendre le ministre lorsqu'il s'engageait vraiment dans un débat à la Chambre. Je me suis rappelé pendant son discours que j'avais rencontré à plusieurs reprises et que j'avais admiré pendant bien des années le frère du ministre des Travaux publics, un excellent acteur canadien bien connu du nom de Leslie Nielsen. Il est bien évident, après avoir vu le ministre à l'œuvre, que son frère Leslie a appris son métier d'un maître en la matière. Je l'ai vu prononcer avec sincérité un discours à la fois révoltant et mélodramatique, et c'est certainement là la marque d'un grand talent de tragédien.

J'ai écouté le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), comme cela m'arrive souvent puisque nous semblons prendre l'habitude de parler l'un après l'autre. Je dois dire que, depuis le début de la session, c'est l'une des premières fois que j'étais en grande partie d'accord avec ce qu'il a dit. Il a critiqué le bill et décrit les besoins essentiels en matière de logement, en montrant que le fond du problème est une question de moyens financiers; c'est particulièrement vrai dans ma circonscription de Saint-Henri-Westmount.

J'ai par contre été offusqué par certaines de ses observations, notamment quand il a semblé confondre la politique sociale qu'il attribuait aux libéraux avec ce qui est sûrement le fondement de la sienne. Je fais allusion au moment où il a dit que la politique sociale des libéraux pouvait se résumer par «rien pour tout le monde».

Comme vient de le souligner le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), cet état d'esprit est inhérent à la philosophie du NPD et il repose sur la fameuse théorie de la somme nulle, c'est-à-dire sur le refus absolu de croire au rôle du capital privé et au mariage des ressources, du capital et du travail pour assurer la croissance économique.

M. Orlikow: Vous êtes ridicule.

M. Johnston: Vous avez déjà eu l'occasion de parler. Attendez maintenant qu'on soit passé à un autre sujet.

Ensuite, j'ai presque eu envie de demander la parole pour formuler une objection quand j'ai entendu des députés, dont celui qui m'a précédé, ainsi qu'un député qui posait une question l'autre jour au premier ministre (M. Clark), déclarer qu'il s'agissait d'une idée originale des conservateurs. Cette affirmation ne peut être vraie, car, autant que je sache, les conservateurs n'ont jamais eu une idée originale. Cela fait des années que cette idée circule. Les conservateurs sont peut-être moins en retard qu'à l'époque où ils accusaient des générations ou des décennies de retard, mais il leur a fallu un certain temps avant de reprendre cette idée.

J'ai étudié la possibilité de déduire les intérêts hypothécaires aux fins d'impôt dès le mois de mai 1978, après avoir été nommé candidat du parti libéral, mais avant l'élection partielle de septembre à laquelle j'ai été élu. En réalité j'étais déjà l'instigateur de cette idée depuis un certain temps. Le 15 mai 1978, j'ai écrit au premier ministre d'alors, qui est aujourd'hui le chef de l'opposition (M. Trudeau). J'aimerais vous lire un extrait de cette lettre. Je cite:

> Il faut accorder un allégement fiscal aux propriétaires qui n'ont pas actuellement le droit de déduire l'intérêt sur les prêts qu'ils ont contractés pour acheter une maison. Il n'est pas nécessaire que l'allégement soit une déduction des intérêts; il pourrait prendre la forme d'un crédit d'impôt que les fonctionnaires du ministère des Finances considéreraient comme progressif en ce sens qu'il avantagerait le contribuable à plus faibles revenus plutôt que les gros revenus. Il pourrait y avoir une limite au crédit ou au montant déductible, si cette technique est retenue.

Cette lettre a été envoyée en mai 1978. J'en ai ensuite parlé avec les membres de mon parti et au caucus. Quand le premier ministre actuel a d'abord proposé au public canadien l'idée d'une déduction pour les intérêts hypothécaires en septembre 1978, nous avions dépassé ce stade. C'est seulement cet automne, on le sait, que les conservateurs ont présenté la modification dont ils sont si fiers, c'est-à-dire la formule du crédit d'impôt. En l'occurrence, les conservateurs ne sont qu'un an et demi en retard sur les libéraux, au lieu d'une décennie ou d'une génération. Je signale que nous, de ce côté-ci de la Chambre, loin d'avoir honte de cette idée, l'avons examinée sous toutes les coutures et l'avons rejetée, comme n'étant pas acceptable du point de vue social.

● (1540)

Nous avons aussi reconnu que c'était un mauvais instrument économique, qu'il n'était pas neutre au point de vue fiscal, et bien qu'il m'ait semblé, alors que je faisais partie du secteur privé et que je lançais des idées de réforme, un instrument qui méritait peut-être d'être essayé, après examen nous avons conclu qu'un tel programme n'était pas dans l'intérêt du pays.

Ce sont les conclusions auxquelles nous sommes arrivés à la suite de nos propres études et du voyage à Washington que le député de Broadview-Greenwood a mentionné. Nous ne disposions pas alors de l'étude de l'Institut C.D. Howe, qui a condamné le programme, ni de l'étude du prestigieux Institute for Policy Analysis de l'Université de Toronto, qui a condamné le programme, ou de l'Institut Fraser de Vancouver, qui a condamné le programme, ou de diverses autres études et commentaires qui ont été faits depuis par des économistes réputés de tout le Canada. Nous avons compris, après l'avoir étudié, qu'il fallait abandonner ce programme avant même qu'il ne vienne à l'esprit de ces gens de le modifier, comme ils l'ont fait à l'automne. Je m'oppose donc à ce qu'on nous dise que l'idée est venue d'abord des conservateurs.

Tout d'abord, la déductibilité des intérêts hypothécaires n'a rien de nouveau. Comme l'a signalé le ministre des Finances (M. Crosbie), cela existe aux États-Unis depuis 1862. L'idée d'un crédit d'impôt n'est pas nouvelle non plus. Tous ces programmes ont été examinés au cours des années et ont toujours été rejetés pour les raisons que j'ai indiquées, sans compter qu'il est irresponsable sur le plan fiscal d'envisager un programme pareil au moment même où le ministre fait tellement de cas du déficit de notre pays. Pourtant, c'est un programme qui pourrait l'augmenter de 25 p. 100.

On pourra me demander, monsieur l'Orateur, après avoir lu le passage que j'ai écrit au premier ministre de l'époque: Pourquoi avez-vous changé d'idée? J'ai changé d'idée après avoir minutieusement étudié les répercussions qu'il aurait sur notre économie et notre société. Pour moi, le programme est tout à fait inacceptable. On pourrait alors se demander: S'il est tout à fait inacceptable, pourquoi a-t-il été si populaire? Nous savons que les députés d'en face attribuent une grande partie de leur victoire aux élections à ce programme. D'où vient sa popularité? J'ai déjà parlé de cette question à la Chambre et je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus aujourd'hui, mais il est absolument clair qu'il y a une circonscription dans le pays, une circonscription à qui ce programme plaît beaucoup, qui s'estime surtaxée.

Comme je l'ai souvent répété, je partage ce point de vue. Je crois que les groupes de contribuables à revenu moyen et élevé assument des charges fiscales disproportionnées. Mais si tel est le problème, il faut s'y attaquer en proposant une réforme fiscale rationnelle au lieu de chercher à protéger un groupe en particulier, dans ce cas-ci, les propriétaires. Il faut en arriver à une certaine impartialité fiscale et assurer une juste répartition des charges. Le régime proposé, comme des députés l'ont admis, ainsi qu'un grand nombre de Canadiens également, ne concerne en rien le logement. Ce n'est qu'un régime fiscal destiné à profiter essentiellement aux propriétaires de maisons. Il ne fait rien pour l'industrie du bâtiment et toutes ses modalités tendent à nuire à l'économie.

De quoi avons-nous besoin? Outre la réforme fiscale dont je viens de parler et que je ne cesserai de réclamer, ce dont nous avons besoin, essentiellement, c'est de nous procurer des capitaux. Oui, nous avons besoin de capitaux. Les investissements nets ont régressé—je veux parler des investissements dans des secteurs productifs, non dans la construction domiciliaire. Dernièrement, je lisais des propos que M. Tony Boeck de la firme Bank Credit Analysts, a tenus devant des membres de l'Institut canadien des comptables agréés. Ce dernier a rappelé que l'investissement net, moteur de la croissance économique, de la production et de la progression du niveau de vie, était passé de 13 ou 14 p. 100 du produit national brut en 1965-1966 à moins de 8 p. 100 ces dernières années. Ainsi, l'investissement net qui

a déjà représenté presque 50 p. 100 des dépenses gouvernementales, n'en représente que 20 p. 100.

En somme, devons-nous récompenser les gens qui habitent des maisons? Pourquoi ne pas créer un régime fiscal capable d'attirer des capitaux dans les secteurs productifs. Voilà pourquoi l'autre jour j'ai demandé au ministre des Finances s'il songeait à proposer une sorte de crédit d'impôt pour favoriser l'investissement dans les PME à une époque où elles se débattent en présence de taux d'intérêt élevés. Un projet semblable serait utile à n'importe quelle époque mais surtout par les temps qui courent, puisque les entreprises doivent faire face à des taux d'intérêt élevés. Oui, aujourd'hui ce dont nous avons besoin ce sont des capitaux, des capitaux qui iraient à des secteurs clé, comme les secteurs de la production.

Mais que dire de l'habitation? Voici la question que posait l'Institut C.D. Howe dans un rapport qu'il a publié cette année: Y a-t-il un problème de logement au Canada? Voici ce que disait l'Institut:

> Bien que cela ait servi les intérêts à la fois de l'industrie du bâtiment et des responsables gouvernementaux chargés du logement, de dramatiser la gravité des problèmes, la statistique du logement révèle qu'en général les Canadiens sont mieux logés qu'il y a 20 ou 30 ans sans qu'ils aient à y consacrer une proportion plus élevée de leur revenu.

Le stock de logements n'a cessé d'augmenter en quantité et en qualité au Canada et comme l'a signalé le député de Broadview-Greenwood, la situation du logement chez nous équivaut à peu près à celle qui existe aux États-Unis où l'on permet des dégrèvements pour l'intérêt hypothécaire de même que bien d'autres formes de déductions des intérêts. Puisqu'il en est ainsi, nous situons certainement mal nos objectifs. Ce n'est pas là que les besoins existent.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de faire inscrire au compte rendu seulement deux autres commentaires d'observateurs que je considère très objectifs. Encore une fois, c'est M. Boeck du Bank Credit Analyst qui déclare ce qui suit à propos de ce programme:

> Pour ce qui est du programme du gouvernement prévoyant un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, je pense que c'est une façon absurbe et inefficace de réduire les impôts. Ce n'était rien d'autre qu'une manœuvre électorale conçue pour récolter des voix en offrant des cadeaux à un groupe important et particulier—les propriétaires de maisons. Au nom de l'équité, les locataires demandent maintenant à grands cris qu'on leur rende justice en leur accordant une concession fiscale qui leur soit propre.
>
> Les gens ne devraient pas bénéficier de dégrèvements d'impôt établis selon la façon dont ils dépensent leurs revenus. Cela ne fait que susciter la hausse du prix des choses pour lesquelles ils recoivent des subventions—les maisons et les frais d'intérêt hypothécaire. Toute concession fiscale devrait porter sur le travail, la production, l'investissement et l'épargne. C'est ce qui est le plus juste et le plus raisonnable pour réaliser les objectifs économiques et financiers d'un pays.

J'aurais cru que c'était là les objectifs poursuivis par les députés d'en face. Il semble bien que non.

Plus récemment, on a attiré mon attention sur un article de fond qui a paru dans la livraison d'octobre de la revue *Canadian Building*. On pourrait penser que ce programme les intéresse. Voici ce que l'on pouvait lire dans cet article:

> Le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire qui avait soulevé de si grands espoirs pendant la campagne électorale devient maintenant une question aussi délicate et controversée que les autres promesses improvisées que l'on a faites alors, comme par exemple le déménagement de notre ambassade à Jérusalem et la remise de Petro-Canada au secteur privé. Les raisons sont les mêmes. Le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire est une idée mal conçue, proposée pour de mauvaises raisons et présentée au pire moment possible. Ce programme a été condamné par à peu près tous ceux qui ont fait une étude sérieuse. Les avantages en sont limités et temporaires et les coûts seront écrasants et permanents. C'est une affectation maladroite, discriminatoire et contre-productive de ressources en capital. Il faussera la structure fiscale, le secteur du marché locatif et les marchés monétaires et il entraînera une hausse du prix de revient des maisons, des taux d'intérêt, des taxes foncières, de l'inflation, de l'endettement personnel et des déficits fédéraux.

J'ai donné lecture de ce texte, monsieur l'Orateur, parce que nous ne pourrions pas mieux dire nous-même.

● (1550)

Compte tenu de tous ces renseignements, de toutes les études et du fait que des députés de ce côté-ci de la Chambre—comme moi, par exemple—se sont repentis et ont admis qu'il s'agissait d'un mauvais programme depuis que nous avons commencé à l'étudier, je me demande comment il se fait que le ministre des Finances tient à faire passer ce bill en affirmant que c'est dans l'intérêt du Canada et des Canadiens, et comment il se fait qu'il obtient un si grand appui de ses députés de l'arrière-ban qui s'alignent sur la politique du parti? Je n'en suis pas sûr, mais j'ai l'impression que le ministre des Finances est aux prises avec un autre problème. Comme je viens de le dire, j'étais auparavant favorable à ce programme et je suis maintenant un de ses détracteurs.

Les députés le savent, le ministre des Finances était à une certaine époque un membre très en vue du parti libéral de Terre-Neuve. Je me demande si son apparence flamboyante ne cache pas encore une certaine personnalité libérale. Peut-être est-ce pour lui un test de loyauté. Les députés ont probablement vu ces films dans lesquels quelqu'un change de camp, mais où ses nouveaux amis, pour s'assurer de sa fidélité, l'obligent à tuer l'un des prisonniers ou à emprisonner un membre de sa famille. Eh bien, dans le cas qui nous intéresse, le ministre des Finances doit défendre à la Chambre cette mesure fiscale exécrable et rétrograde, alors qu'il sait parfaitement qu'elle n'est dans l'intérêt de personne. En fait, en lisant son discours, on se rend très bien compte qu'il est incapable de prendre la question au sérieux et qu'il veut s'en débarrasser le plus vite possible en la faisant adopter par la Chambre.

J'ai donné mon avis sur cette question à de nombreuses reprises. Mon collègue de Winnipeg a signalé un grand nombre des problèmes sociaux posés par cette mesure. Beaucoup d'autres députés vont donner leur avis sur ce problème et vont montrer à quel point cette question est sérieuse. Il ne s'agit pas de faire de l'obstruction systématique. Je pense très sérieusement que le gouvernement conservateur s'apprête à imposer aux Canadiens une loi qui aura à long terme de graves inconvénients.

Je m'estime mieux placé que quiconque pour faire cette déclaration, car j'ai moi-même proposé cette idée avant même que les députés d'en face n'y ait songé, mais je l'ai rejetée après l'avoir étudiée sérieusement. Nos vis-à-vis ont eu l'occasion eux aussi de l'étudier sérieusement. J'aurais souhaité qu'ils la rejettent à leur tour, mais, semble-t-il, ils ne le feront pas, car ils s'emploient plutôt à préserver le peu de crédibilité politique qu'il leur reste, s'il leur en reste encore.

M. Evans: Pas beaucoup.

M. Johnston: J'ai toutefois une proposition à leur faire. En parcourant le Règlement de la Chambre, je me suis arrêté à l'article 6, sauf erreur, monsieur l'Orateur—il ne s'agit pas d'une subtilité juridique—qui me porte à croire que les députés qui ont eux-mêmes une dette hypothécaire ne devraient pas, moralement, se prononcer sur ce projet de loi, car s'il était adopté, ils en retireraient des avantages financiers. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de demander un avis juridique là-dessus, mais c'est une question de principe.

La restriction qui me semble s'imposer ici est d'ordre moral. Bien sûr, on pourrait toujours me répondre qu'en interprétant de la sorte l'article en question, on pourrait en dire autant d'un projet de loi concernant les pensions de vieillesse ou de bien d'autres questions, mais l'adoption du bill à l'étude apporterait des avantages financiers si directs aux députés qui ont une dette hypothécaire que je trouverais déplacé de leur part de se prononcer sur cette question, et les Canadiens apprécieraient certes qu'ils s'abstiennent de le faire.

Je termine ici mes brèves observations, car je suis impatient de connaître l'opinion des députés de part et d'autre de la Chambre.

[*Français*]

. . . et je sais très bien que le député de Laval (M. Roy) va nous suivre, et sans doute, il va décrire beaucoup d'autres aspects négatifs de la loi en cause. Au nom de mes électeurs, je peux dire que dans cette loi il n'y a rien là qui puisse assurer des bénéfices aux électeurs de Saint-Henri qui sont des locataires. Étant donné que dans la ville de Montréal la grande majorité des électeurs sont des locataires, on a peu d'intérêt pour l'adoption de la loi en cause.

Mais de toute façon, monsieur l'Orateur, j'apprécie le fait que vous êtes en train d'examiner le Règlement de la Chambre. J'aimerais bien connaître votre avis là-dessus. Alors je laisse la parole aux autres députés.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Je me demande si le député a vraiment invoqué le Règlement pour demander à la Présidence de se prononcer. Je vais en tout cas étudier cette question. A première vue, si la Présidence devait aller aussi loin que semble le souhaiter le député, elle pourrait devenir juge de bien des questions et des sujets qui sont débattus à la Chambre, ce qui pourrait nuire à la liberté d'expression. Or, j'ai le devoir de la garantir.

M. Jake Froese (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre et je m'en réjouis.

Des voix: Bravo!

M. Froese: N'ayant pas déjà eu le privilège de siéger à la Chambre, je ne me rendais pas compte des hautes fonctions que vous occupez au Parlement et de la confiance dont vous jouissez. Alors que je regagnais par avion mon domicile, il y a trois semaines, j'ai remarqué que vous avez cédé votre siège plus confortable ou mieux placé à un père et ses deux enfants. Vous êtes allé vous asseoir à l'arrière. Je me suis senti très heureux d'avoir l'honneur de vous connaître. Vous avez ainsi démontré que vous savez être honorable non seulement à la Chambre mais dans la vie courante également ce que j'ai trouvé admirable.

Je représente la circonscription de Niagara Falls qui comprend la ville de Niagara Falls proprement dite ainsi que la localité de Niagara-on-the-Lake. Lorsque j'habitais Niagara-on-the-Lake je me suis souvent demandé si, n'eut été la guerre de 1812, la capitale du Canada ne se trouverait pas encore à Niagara-on-the-Lake et non pas à Ottawa. Nous ne le saurons probablement jamais.

Un événement d'importance historique s'est produit à Niagara-on-the-Lake et, à l'occasion d'un débat sur la politique de logement ou sur les possibilités de relancer l'industrie du bâtiment, je ne peux m'empêcher de signaler à la Chambre que dans la circonscription de Niagara Falls l'importance qu'on attache à la question du logement ne date pas d'hier. Je veux cependant porter à l'attention de la Chambre un autre fait concernant ma région qui est terriblement important pour le Canada. J'ai eu l'occasion, en ma qualité de maire de Niagara-on-the-Lake, d'accueillir M. John Diefenbaker comme invité d'honneur de la ville. Il m'a appris quelque chose que je ne savais pas. J'ai été même étonné que les historiens qui sont si actifs dans notre région ne m'aient pas fait part de ce fait. M. Diefenbaker a dit que c'était à Niagara-on-the-Lake, qui s'appelait Newark à l'époque, que la loi abolissant l'esclavage a été adoptée 42 ans plus tôt que n'importe où ailleurs dans le monde. Aujourd'hui, la ville de Niagara-on-the-Lake ne compte qu'un peu plus de 3,000 habitants. Elle n'en comptait pas beaucoup plus à l'époque, mais 1,300 noirs étaient venus de l'autre côté de la frontière pour s'y réfugier.

Je voudrais relater à la Chambre une anecdote très intéressante qui semble tout simplement invraisemblable. Dans la Case de l'Oncle Tom, l'auteur raconte l'histoire véridique d'une femme noire qui, pour s'échapper, a traversé la rivière Niagara avec son enfant en sautant sur les glaces. Elle fuyait vers la liberté. Je ne suis pas né dans la région, j'y suis arrivé à l'âge de 15 ans et plus d'une fois en me tenant au bord de la rivière je me suis dit en regardant l'autre rive que c'était un exploit impossible, jusqu'à ce que dans les années 50 une embâcle causée par le vent du nord-ouest permette de traverser la rivière Niagara sur les glaces. Je suppose que c'est ce qui s'est produit l'hiver où la femme noire a traversé.

● (1600)

La ville de Niagara a été construite à l'époque où les Loyalistes de l'Empire Uni sont arrivés des États-Unis. C'est devenu un lieu de refuge. Le Colonel John Butler commandait alors les forces armées dans le Haut-Canada. Il s'est distingué non par ses faits d'armes, mais plutôt pour avoir fourni aux Loyalistes les logements et les terres agricoles qui leur étaient indispensables pour survivre.

A l'époque, ma circonscription a joué un rôle important dans l'histoire du pays. Les centres les plus actifs de ma circonscription étaient Queenston et Chippawa qui sont maintenant au cœur de Niagara Falls, un endroit connu non seulement pour son importance historique, mais aussi pour sa beauté. Les chutes de Niagara sont un merveilleux don de Dieu. Certains Canadiens ne sont pas conscients de ce privilège.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

Il y a environ un mois, j'ai été l'hôte d'un groupe de représentants du Bundestag ouest-allemand et je remercie le Sénat de m'avoir fourni cette occasion. Ces diplomates, qui regardaient tomber l'eau des chutes m'ont demandé: «N'arrête-t-elle jamais de couler?» J'ai entendu d'autres personnes poser la même question. Quand vous regardez les chutes du Niagara, vous vous émerveillez et vous vous demandez d'où vient cette eau qui ne cesse jamais de couler. C'est un spectacle vraiment magnifique. Niagara Falls est non seulement la capitale mondiale de la Lune de miel, mais c'est également la région du pays où l'on a produit pour la première fois de l'électricité, ce qui a révolutionné non seulement l'industrie, mais également notre vie de tous les jours.

En écoutant les propositions à l'égard de la déduction des taxes foncières et des intérêts hypothécaires, j'ai entendu dire, du côté de l'opposition, que cela aiderait seulement l'élite du pays. J'aimerais signaler à la Chambre que ma circonscription est composée à 50 p. 100 de divers groupes ethniques. Lorsque j'étudie les statistiques, j'ai le plaisir de constater que 75 p. 100 des gens de Niagara Falls sont propriétaires de leur maison alors que nous sommes considérés comme une région défavorisée. En fait, vous pouvez acheter une maison à Niagara Falls pour moins de $40,000. Si je précise ce fait et si je parle des origines ethniques des gens de ma circonscription, c'est parce qu'à leurs yeux, il est extrêmement important d'être propriétaire de sa maison. L'avoir le plus précieux de n'importe quel Canadien est sa maison, comme on s'en rend compte bien vite si l'on examine le niveau des revenus à Niagara Falls et le nombre d'habitants de la région qui ont leur propre maison.

Permettez-moi de vous expliquer pourquoi c'est tellement important. La ville de Niagara Falls a vu le jour pendant les années 50 au moment de la construction du canal hydro-électrique. Des gens des quatre coins du monde sont venus s'y établir parce que Niagara Falls offrait des emplois à tous ceux qui voulaient travailler. Ces gens ont aimé Niagara Falls et ont décidé de s'y établir. Est-ce que cela veut dire qu'on leur avait garanti un emploi? Pas du tout, mais ils aimaient la région et ce qui importait pour eux, c'était d'avoir leur propre maison. A cet égard, on peut notamment signaler que la maison familiale a cimenté bien des familles.

Permettez-moi de vous donner un exemple pour montrer à quel point les habitants de Niagara Falls tiennent à être propriétaires de leur maison. Il y a environ 8 ans, j'ai eu l'occasion de me rendre aux États-Unis dans le cadre d'un programme mennonite appelé le MDS. Nous nous sommes rendus dans la ville de Saint-Louis, annonciatrice de l'Ouest américain. A notre arrivée, je me suis demandé quelle catastrophe avait pu se produire pour qu'on fasse venir six hommes en automobile pour aider les habitants de Saint-Louis. Nous avons appris qu'une association de noirs de la ville était en train de reconstruire l'ancienne partie de Saint-Louis pour les noirs.

Les députés ne savent peut-être pas que Saint-Louis est la première ville qui offre aux gens du sud la chance d'améliorer leur niveau de vie avant d'atteindre les centres plus industrialisés du nord du pays. Je signale que j'étais heureux d'être Canadien à ce moment-là parce que cela se passait peu après les troubles raciaux qui s'étaient produits aux États-Unis. Le soir de notre arrivée dans la ville, nous avons commis une grave erreur, mais nous nous en sommes tirés sains et saufs. Nous nous sommes trouvés dans un quartier entièrement peuplé de noirs. Étant des hommes blancs, il était dangereux pour nous de nous y promener. A un moment donné, nous nous sommes perdus et je suis descendu de l'automobile. Immédiatement une autre voiture s'est garée derrière moi pour m'empêcher de bouger, je ne sais pas au juste pourquoi. J'ai demandé au conducteur de m'indiquer la bonne route. Nous cherchions une certaine église. Il nous a indiqué la route et nous sommes repartis. Le lendemain, quand j'ai raconté notre aventure, personne ne pouvait croire que nous nous en étions tirés indemnes.

Les premiers jours de notre séjour dans la ville, personne n'acceptait de poser pour une photo. Nous voulions prendre des enfants en photo, mais ils ne voulaient pas, et cela dura jusqu'au troisième jour; ce jour-là, une dame nous demanda ce que nous faisions là et d'où nous venions, à quoi nous répondîmes que nous venions du Canada. La situation changea alors du tout au tout et l'atmosphère ne fut plus du tout la même dans tout le secteur quand ils découvrirent que nous étions Canadiens. Cela me rendit vraiment fier d'être Canadien.

Mais j'ai appris une chose qui fut encore plus précieuse que celle-là. Il y avait là trois hommes qui étaient liés au programme: l'un était un homme d'affaires qui avait abandonné son commerce pour diriger l'organisation et les deux autres étaient également des hommes d'affaires de Saint-Louis, des Noirs tous les trois. J'ai compris toute l'importance qu'ils attachaient à la propriété d'une maison quand ils dirent qu'ils consacraient leurs loisirs à restaurer des maisons afin que des familles nombreuses puissent y habiter. L'un des hommes d'affaires me dit qu'ils pouvaient s'adresser à Washington pour obtenir des fonds sans intérêt pour restaurer ces maisons, parce qu'ils avaient beaucoup de mal à emprunter de l'argent à un pour cent d'intérêt pour reconstruire ces maisons. Je lui demandai pourquoi il ne profitait pas des fonds prêtés sans intérêt. Il a dit que, si on voulait inculquer le sens des responsabilités aux noirs, il fallait leur donner un sentiment de responsabilité. Au lieu de leur donner de l'argent pour rien, il a obtenu des prêts à 1 p. 100 d'intérêt. C'était une façon de leur enseigner le sens des responsabilités.

● (1610)

L'important est de ne pas faire de cadeaux parce qu'ils rendent les gens tributaires du gouvernement. Nous devons leur donner un sentiment de responsabilité, et je crois que c'est exactement ce que fait ce bill. Il n'oblige pas les emprunteurs à venir implorer le gouvernement à genoux et ne les force pas à ne compter que sur ses largesses mais il leur permet plutôt de réaliser quelque chose d'eux-mêmes avec l'aide du gouvernement. C'est cet aspect du programme que j'approuve.

J'ai entendu des députés du NPD dire que cette mesure n'était pas juste pour certaines catégories de citoyens, surtout ceux dont la situation est modeste, et peut-être aussi pour certains vieillards. J'aimerais bien clarifier un point. J'ai participé à deux projets de citoyens âgés, l'un il y a dix ans et l'autre il y a environ deux ans. Je suis d'accord dans une certaine mesure avec ce qu'on a dit, mais j'aimerais dissiper un malentendu. Ce que je vais dire ne s'applique peut-être pas à des provinces commme le Manitoba, mais dans au moins trois provinces du Canada, dont l'Ontario, on vient en aide aux vieux retraités qui n'ont pas d'épargne ni d'autres rentes que

leur pension de vieillesse. Ils peuvent trouver à se loger pour un loyer modique qui en certains cas ne dépasse pas $46 par mois.

Une dame est venue me voir dernièrement pour me dire que, si seulement son mari vivait, ils pourraient aller vivre dans ce genre de logement. Des gens m'ont assuré qu'ils n'avaient jamais vécu dans un logement aussi confortable que celui qu'on offre aux citoyens âgés. Ces logements sont subventionnés et je suis d'accord pour que le gouvernement les subventionnne. Je ne désapprouve pas les programmes qui sont en place, mais je signale ce fait pour faire une mise au point.

Le programme n'est nullement injuste à l'égard de ces gens-là. Ceux qui pourraient en souffrir dans une certaine mesure sont ceux dont le labeur incessant aura permis d'accumuler quelques économies pour leur vieil âge. Ces gens-là ne sont pas restés au bas de l'échelle des revenus. Je salue avec respect les Canadiens qui ont travaillé dur toute leur vie. Bon nombre d'entre eux ont vendu leur maison et ont ainsi accumulé un peu d'argent. Comme ce sont des gens fiers ils refusent d'habiter des logements subventionnés. S'ils avaient épuisé leurs économies, ils pourraient demander le secours de l'État mais leur fierté le leur interdit. Un grand nombre refuseront peut-être de l'aide de l'État, car ils s'estiment déjà chanceux d'avoir pu vivre au Canada, la majorité ayant connu ce qu'était la vie dans d'autres pays.

Permettez que je vous donne un exemple. Il y a un mois, un couple âgé m'a rendu visite. Leur but était de m'exposer un problème et ils ont fini par me montrer un chèque de $179. C'était une allocation de logement versée par le gouvernement de l'Ontario. Je leur ai demandé pourquoi ils ne l'avaient pas encaissé et ces deux vieux pensionnés m'ont répondu qu'ils étaient si reconnaissants de vivre au Canada qu'ils n'accepteraient pas un sou de l'État. Voilà le genre de personnes qui peuvent parfois être victimes de notre régime fiscal.

Au moment où j'étais maire de la ville de Niagara-sur-le-Lac, il arrivait que des gens viennent me voir pour me dire que si seulement les impôts fonciers étaient un peu moins lourds, ils pourraient continuer d'habiter leurs maisons. Au cours de la campagne électorale, j'ai souvent entendu des propos semblables. Je me réjouis que ce programme de crédit d'impôt puisse profiter aux personnes âgées qui éprouvent des difficultés à habiter leurs demeures. C'est une façon d'alléger leurs impôts fonciers. J'approuve ce programme car il rendra service à ces citoyens.

J'aimerais maintenant aborder la question d'un autre point de vue, celui du bâtiment que je connais un peu mieux, car j'ai déjà exercé mes activités dans la construction domiciliaire. Bien que je n'aie pas eu la chance de grandir à la campagne, j'adore l'agriculture et je possède même une exploitation à l'heure actuelle. Je cultive à plein temps depuis 1961 et avant cela, je travaillais dans le bâtiment. J'ai commencé comme simple manœuvre et j'ai réussi à mettre sur pied ma propre entreprise.

J'ai commencé à m'intéresser à la politique à l'âge de douze ans environ quand, dans l'Ouest, j'ai eu l'occasion de rencontrer le premier ministre du Canada à l'époque, M. Mackenzie King, et de lui serrer la main.

Une voix: C'était un grand homme.

M. Froese: Je pense que j'en sais plus long que quiconque dans les rangs de l'opposition aujourd'hui sur Mackenzie King, puisque j'ai suivi de près tout ce qu'il a fait. Je pense que c'est pour cette raison que je ne suis jamais devenu libéral. M. Mackenzie King ne reculait devant rien pour se faire réélire. Nous connaissons tous une de ses manœuvres pour se faire réélire, pour laquelle il est célèbre d'ailleurs, la prime pour les nouveaux-nés. Il s'est servi du public de nombreuses façons pour se faire réélire ainsi que son parti, et à maintes reprises il l'a fait en se servant de l'industrie de la construction. J'ai en main des documents qui le prouvent, et je puis les lire aux députés d'en face s'ils le veulent bien.

En un sens, mon succès dans le secteur de la construction est attribuable au fait que je connaissais les trucs employés par Mackenzie King lorsqu'il était au pouvoir. Chaque année précédant des élections, il veillait à ce que l'on apporte des changements, soit dans le versement initial exigé pour acheter une maison, soit dans un domaine connexe. Par conséquent, il provoquait un essor dans le secteur de la construction au cours de l'année des élections. Cela ne s'est pas produit une fois, mais plusieurs. Puis dans les deux ans qui suivaient les élections, l'industrie de la construction était dans le marasme. Voilà comment il manipulait les Canadiens. Il suffit de consulter l'histoire de l'industrie de la construction pour voir que cette industrie et l'économie du pays ont toujours suivi la même courbe. L'industrie du bâtiment a toujours servi à dorer la pilule aux Canadiens.

● (1620)

Que lui est-il arrivé? Il lui est arrivé de bonnes choses parfois. L'industrie a connu une relance, puis a fléchi et les prix semblaient vouloir se stabiliser. Voilà où les choses ont mal tourné. J'ai entendu un député de l'autre côté dire que les prix ont augmenté à cause des profits élevés. C'est exactement ce qu'ils disent. Dans les années 70, le gouvernement de l'époque injectait constamment des fonds dans l'industrie de la construction, modifiait les taux d'intérêt et les acomptes et prêtait plus d'argent. Il n'en est résulté aucune stabilisation des prix. Qui empochait les profits? Les profits des entrepreneurs qui construisaient et vendaient ces maisons eux-mêmes sont passés de quelque $300 à $5,000 par maison.

L'argent et les stimulants, plus ce que mon collègue expliquait hier et que je ne voudrais pas répéter, ont eu un tel impact sur l'industrie du bâtiment que l'on peut leur attribuer le fait que nous avons aujourd'hui des maisons que les gens ne peuvent réellement pas se permettre d'acheter, à cause des cadeaux offerts par l'ancien gouvernement. Il a ruiné l'industrie du bâtiment. Je suis enthousiaste à l'égard de ce programme, je crois qu'il remettra sur pied notre industrie.

Les députés d'opposition ont beaucoup parlé des taux d'intérêt élevés. Pour la première fois depuis 1970, le prix des matériaux de construction s'est stabilisé. Pour la première fois, ces matériaux sont vendus à un prix raisonnable. C'est parce que l'ancien gouvernement n'a pas fait d'efforts pour stimuler l'industrie qu'il a fallu attendre si longtemps. Quand j'étais maire de la ville de Niagara-on-the-Lake, nous avions un terrain à lotir, ce qui est très rare dans cette ville. Je suis heureux qu'ils soient si rares à Niagara-on-the-Lake et j'espère que ce terrain sera le dernier, mais il ne pouvait servir à l'agriculture. L'homme d'affaires qui avait lancé le lotissement partait de l'hypothèse qu'il obtiendrait un certain prix pour ses parcelles. Le prix était si attrayant qu'il en a vendu 40 à des constructeurs. Ceux-ci ont compris tout le profit qu'ils pouvaient en tirer, ils ont donc attendu, avant de les vendre,

d'avoir obtenu 50 p. 100. Cet homme s'attendait à vendre ces lots $8,000, mais lorsqu'il s'est rendu compte de l'ampleur de la poussée inflationniste provoquée par l'octroi de stimulants exagérés à l'industrie de la construction, il a monté le prix de ses lots de $8,000 à $22,000, par la faute de l'ancien gouvernement. L'industrie de la construction souffre encore de cette situation. Aujourd'hui je me réjouis que notre parti mette de l'avant un programme qu débarrassera presque entièrement le secteur de la construction des programmes présentés par l'ancien gouvernement, parce qu'il en a pâti pendant trois ans.

Qui peut se permettre de se faire construire une maison? Pour ceux qui ont de l'argent plein les poches, c'est le moment idéal. Mais la situation créée par l'ancien gouvernement ne permet pas au Canadien moyen ou à une jeune famille de se faire construire une maison. Ce programme changera tout cela. Il donnera à ces gens l'occasion de devenir propriétaires. J'ai cinq enfants qui, à l'heure actuelle, espèrent se faire construire une maison. Ils disent que les taux d'intérêt sont trop élevés. Je suis entièrement d'accord, mais s'ils sont si élevés, ce n'est pas à cause du gouvernement actuel, mais bien du marasme financier que nous a légué l'ancien gouvernement.

Si j'étais un libéral, je serais le dernier à me reporter candidat à des élections car ayant été 11 ans au pouvoir je me sentirais responsable des taux d'intérêt que les Canadiens doivent actuellement payer. Je ne voudrais pas siéger de ce côté-là ni nulle part ailleurs à la Chambre si j'avais contribué à créer le chaos que l'on observe maintenant dans le pays et l'endettement que les libéraux ont légué à la jeune génération. Non seulement demande-t-on aux jeunes de payer des taux d'intérêt élevés, mais on leur demande encore de rembourser la dette léguée par l'ancien gouvernement. C'est à se demander comment ils vont se sortir de cette ornière. Mon parti s'est engagé à réduire la dette, mais nous ne voulons pas oublier les Canadiens qui veulent un foyer, ni que la chose la plus importante pour la plupart des gens est d'être propriétaire de leur maison.

[*Français*]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter mon préopinant, non pas nécessairement pour le contenu de son message, mais parce qu'il s'agissait, comme il me l'a dit, de son premier discours. Je l'en félicite donc, mais s'il continue à utiliser le timbre de voix qu'il a utilisé aujourd'hui . . .

Mlle Bégin: Il aura mal à la gorge!

M. Roy (Laval): Il durera aussi longtemps que son parti au gouvernement.

Une voix: Pas pour longtemps!

M. Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, le 21 novembre représente une date un peu spéciale, particulièrement pour les libéraux, mais également pour tous les Canadiens. Nous avons vu aujourd'hui que la Chambre a rendu hommage à un grand Canadien qui a travaillé pour développer le potentiel humain et les richesses du Canada, où qu'elles soient, afin de les partager entre les individus, au niveau des familles, des provinces et des régions à l'intérieur des provinces. A ce grand Canadien, monsieur l'Orateur, avec qui j'ai été fier de travailler, je voudrais rendre un hommage de reconnaissance qui est en même temps celui de tous mes concitoyens lavalois. Et je suis assuré, monsieur l'Orateur, que le contenu de la loi que nous avons à étudier aujourd'hui ne reflète absolument pas la philosophie libérale que je viens d'énoncer, qui a été véhiculée lors des dernières élections dans toutes les régions du pays.

Monsieur l'Orateur, au sujet du bill C-20, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, il me semble qu'il ne faut pas demander aux députés s'ils sont pour ou contre. Il me semble plutôt que l'on devrait examiner attentivement cette loi et déterminer quelle en est la nécessité. Est-ce qu'il s'agit d'un temps approprié? Est-ce que la distribution de cet argent se fera d'une façon équitable? Sera-t-il distribué aux personnes qui en ont besoin, ou simplement s'agit-il de remplir une autre promesse électorale, qui ne reflète pas, à mon avis, des besoins à l'intérieur des priorités ou des impératifs que devra avoir le gouvernement dans la conjoncture économique actuelle? Je pense qu'il s'agit de réfléchir ensemble, monsieur l'Orateur, sur ces questions, plutôt que de nous demander si nous approuvons le bill ou si nous y sommes opposés.

● (1630)

Nous sommes tous en politique, distribuer de l'argent est toujours populaire, et cela peut parfois être une source de popularité dans un bref délai. Si nous avions une économie qui nous permettait de distribuer cet argent, je pense que personne ne serait d'accord pour voter contre une telle loi. Mais nous, libéraux, avons la conscience que j'ai décrite tantôt quand je rendais hommage à M. Pierre Trudeau, nous avons la conscience de penser à l'administration des deniers publics. L'administration signifie l'étude de dossiers, des besoins, pour ensuite essayer d'apporter aux personnes ou aux familles ce dont elles ont besoin. C'est de l'administration, il s'agit de faire un choix. Pour nous, libéraux, cela a toujours été le principe fondamental de la philosophie libérale.

Ceci étant dit, je voudrais faire des commentaires maintenant sur le fait de savoir s'il existe réellement des besoins. On a beaucoup parlé depuis quelques années du problème du logement au Canada. A mon avis, ce débat avait atteint son point culminant, en 1969, à la suite de la publication du rapport de la Commission d'étude pour le logement et l'aménagement urbain, qui concluait que s'il n'y avait pas de crise urbaine, il y avait sans aucun doute un problème urbain, car dans l'esprit de la plupart des Canadiens le problème du logement constituait en soi, et je cite le rapport de la Commission de 1960: «le problème du logement constitue en soi le problème urbain.» C'est à la suite de cela, et je pense que plusieurs s'en souviennent, que nous avions tenu un congrès d'étude à Vancouver.

Monsieur le président, vous qui occupez le fauteuil actuellement, et qui êtes député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel), vous avez assisté à cette réunion, à Vancouver, à Harrison Hot Springs, où nous avions, je crois, posé les jalons d'une politique de logement, où nous avions dit, par notre chef, M. Trudeau, qu'il s'agissait de répondre aux besoins des Canadiens, quel que soit l'endroit où ils demeurent, que ce soit Saint-Jean (Terre-Neuve), Québec, Toronto, Vancouver, ou dans quelque localité du Manitoba. De plus en plus de Canadiens déménageront dans des centres urbains, et pour le gouvernement canadien, il s'agissait de venir en aide à ces personnes-là, qui exigeront non seulement des logements mais des logements de qualité. Alors, à la suite de cette étude et de cette conclusion, le gouvernement libéral avait créé un ministère d'État chargé des Affaires urbaines précisément pour travailler de concert avec les provinces, les diverses associations sociales et les municipalités, et ainsi élaborer non seulement un programme mais plusieurs, et d'établir un échantillonnage de programmes susceptible de répondre aux besoins de la population canadienne. Eh bien, qu'est-il arrivé depuis ce temps-là? Je disais tantôt qu'en 1968 on avait construit environ 70,000 unités de logement. Qu'est-il arrivé depuis 1968, monsieur le président?

J'ai en main le rapport annuel officiel de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de 1978, où on peut lire que le nombre annuel moyen de mises en chantier de 1969 à 1978 au Canada a dépassé 235,000 unités. Au cours des dix dernières années, de 1969 à 1978, 235,000 unités de logement ont été construites, quand seulement au cours de l'année 1978, plus de 250,000 l'ont été. Il s'agit, monsieur le président, d'examiner les choses avant de penser à établir une nouvelle politique du logement du ministre des Finances. Il me semble que nous devrions chercher à déterminer s'il existe un besoin, quelle est la qualité de logement pour les Canadiens, et s'ils sont en nombre suffisant.

Monsieur le président, je pense qu'il est très important d'étudier la qualité du logement au Canada. Je me reporte ici à un sondage Gallup effectuée en 1968 et en 1978. Il s'agissait de connaître où en étaient les conditions de logement des Canadiens. La question était la suivante: Êtes-vous satisfait, insatisfait ou sans opinion à l'égard de votre logement? C'est une enquête qui s'est faite à travers le pays en octobre 1978. Selon ce sondage, plus de 85 p. 100 des Canadiens se disaient satisfaits de leur logement. Rien que dans la région Atlantique, où les difficultés économiques sont un peu plus grandes, plus de 78 p. 100 des gens se sont déclarés satisfaits de leur logement.

En 1968, le degré de satisfaction était de 60 p. 100, alors qu'en 1978, selon le sondage Gallup, 85 p. 100 se déclaraient satisfaits de leur logement. En 1968, 34 p. 100 se disaient insatisfaits, et en 1978, 13 p. 100 seulement se disaient insatisfaits.

Monsieur le président, j'essaie de voir réellement sur quelle base on nous a présenté cette loi pour l'étude, comme le ministre des Finances l'a dit, comme étant une priorité, précisant qu'il fallait l'adopter avant Noël. J'essaie de voir quels sont les besoins des Canadiens, soit en nombre soit en qualité.

M. Chénier: Jamais!

M. Roy (Laval): Telle est la situation. J'ai dit que la performance n'était pas si mauvaise. En qualité, je pense bien qu'encore là, selon le rapport Gallup, c'est également très bien. On est conscient qu'il faut continuer à apporter des améliorations. Il est évident qu'il nous faut continuer à le faire. Voilà pourquoi le gouvernement libéral précédent avait présenté un projet de loi qui a subi les trois lectures et qui a été adopté à la Chambre des communes le 12 mars dernier. Il s'agit du bill C-29, qui était intitulé: Loi modifiant la loi nationale sur l'habitation et la Société centrale d'hypothèques et de logement concernant un programme additionnel pour continuer à améliorer les conditions de logement.

M. Chénier: Mauvaise priorité des progressistes conservateurs!

M. Roy (Laval): Monsieur le président, parfois on fait des comparaisons avec nos amis américains. J'en ai une à faire avec nos amis des États-Unis où il existe un programme que préconisent les progressistes conservateurs actuellement. Aux États-Unis, on parle de 235,000 unités de logement par année. Au cours des dernières années, le nombre de constructions était le suivant: Nous avons construit 11 nouvelles unités pour 1,000 personnes au Canada, alors que durant la même période, aux États-Unis, on n'a atteint que huit unités par 1,000 personnes, ce qui veut dire qu'encore là, selon notre politique de logement, nous avons construit plus d'unités par 1,000 personnes qu'il ne s'en construit actuellement aux États-Unis. C'est donc 11 par 1,000 personnes au Canada et 8 par 1,000 personnes aux États-Unis.

J'essaie encore, monsieur le président, de trouver les raisons pour lesquelles les progressistes conservateurs présentent un tel projet de loi. Selon les statistiques que j'ai en main, que je viens de donner, il me semble qu'il n'y a pas d'urgence, il n'y a pas de besoin, comme on tend à nous le faire dire. Ce n'est pas une demande urgente. C'est ce qui nous fait dire qu'il s'agit de remplir une autre promesse électorale qui a été faite au «pifomètre», et aujourd'hui on est prêt, en dépit de toutes les autres priorités, à mettre de l'avant une mesure qui, à mon avis, est discriminatoire.

Monsieur le président, j'ai dit que nous étions conscients du fait qu'il nous faut continuer à travailler à améliorer les conditions de logement des Canadiens, mais pour toutes les couches de la société, non seulement pour les mieux nantis, mais aussi pour les Canadiens qui ont eu à assumer plus de responsabilités familiales ou encore qui se situent à un niveau d'âge où les revenus diminuent au lieu d'augmenter, et où les exigences et les obligations sont toujours les mêmes, ou qui encore demeurent dans une région défavorisée. Il semble que le projet de loi à l'étude ne reflète nullement les besoins de cette population canadienne si l'on considère les statistiques que j'ai données au début. Il me semble que les chiffres que le ministre des Finances (M. Crosbie) a cités sont d'un caractère trop négatif et n'apportent pas la preuve que toutes les couches de la société canadienne bénéficieront de la loi selon leurs besoins. Cela reflète plutôt encore une fois une initiative du gouvernement progressiste conservateur qui succombe aux pressions régionales de personnes des mieux nanties. J'irais jusqu'à dire, monsieur le président, et j'en suis persuadé, que dans les circonscriptions du ministre des Finances, autant que dans celle du ministre responsable de l'habitation, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay), si on demandait aux gens de choisir entre la politique actuelle du logement

et celle qu'on veut leur faire avaler, ils diraient qu'ils se sentent beaucoup mieux protégés en vertu de la politique actuelle.

J'ai demandé tantôt: Est-ce que l'économie nous permet un tel investissement? J'ai parlé tantôt de la construction annuelle de 235,000 unités de logement au cours des dix dernières années. Nous avions des programmes, monsieur le président, établis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dans tous les domaines, des programmes de logement pour les gens ruraux et les autochtones. Nous avions établi un programme en collaboration avec les municipalités pour l'organisation des services à la collectivité, en vertu du bill C-29, qui a été adopté à la Chambre le 12 mars dernier, et qui prévoyait l'octroi de fonds assez considérables aux municipalités pour des projets communautaires.

● (1640)

Nous avions un programme spécial d'aide du gouvernement canadien en ce qui a trait aux logements sociaux. Nous avons un programme de prêts assurés pour les logements à louer et nous avions un programme d'aide à la rénovation. J'aurais aimé connaître les intentions du gouvernement vis-à-vis de l'existence de tous ces programmes sociaux. Les libéraux s'interrogent sur l'avenir que connaîtront les programmes qui sont actuellement en vigueur. Et hier, monsieur le président, je ne sais pas si on a été témoin d'une manifestation ici, sur la colline, mais des personnes qui sont venues supplier les libéraux d'intervenir de façon que les chèques d'allocations familiales ne soient pas réduits . . .

Une voix: C'est honteux!

M. Roy (Laval): . . . de façon qu'on n'établisse pas une politique supposément du logement pour les mieux nantis au détriment de ceux qui en ont le plus besoin. Je remarque à la Chambre le député de Saint-Léonard-Anjou (M[lle] Bégin), l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est allée avec d'autres libéraux rencontrer ces personnes qui étaient sur la colline pour essayer de nous sensibiliser. Mais je suis assuré que l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social leur a dit qu'il ne s'agissait pas seulement de nous sensibiliser, parce que nous l'étions déjà, mais de sensibiliser la population, et que nous ne négligerions rien pour nous assurer que les deniers publics seraient distribués selon des besoins réels, et non pas sur des promesses électorales, faites au pifomètre, parce que selon les statistiques, monsieur le président, il est évident qu'il n'existe pas de crise de logement au Canada.

J'ai mentionné tantôt le programme relatif à la construction de logements pour les personnes âgées, l'aide à l'accès de la propriété. Quel a donc été le coût du programme libéral appliqué par la Société centrale d'hypothèques et de logement depuis 10 ans? Eh bien, pour un programme de 10 ans, avec un échantillonnage aussi complet que celui que j'ai mentionné tantôt, le coût a été de 2 milliards, 266 millions de dollars. Alors qu'aujourd'hui, monsieur le président, on nous brandit pratiquement un fusil sur la tête pour nous dire que d'ici aux Fêtes, vous allez adopter un budget, probablement une politique de logement, dont le coût va atteindre 3 milliards, en 1982, monsieur le président, pour un an, alors qu'avec le programme du gouvernement libéral, pour une période de 10 ans, le coût a été de 2 milliards, 266 millions. Et aujourd'hui, on veut nous faire avaler un programme dont le coût sera, en 1982, de 3 milliards de dollars, argent qui sera distribué aux mieux nantis, aux résidants des municipalités les mieux nanties et des provinces les mieux nanties. Je pense que d'autres ont déjà sensibilisé la Chambre sur des points que j'ai mentionnés, sur les provinces qui vont bénéficier le plus de ce projet de loi. Il est évident qu'au Québec, nous ne serons certainement pas une province qui sera favorisée, si nous acceptons d'adopter la loi telle que libellée actuellement.

Cette mesure me paraît discriminatoire, comme l'a dit l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le député de Saint-Léonard-Anjou. Il s'agit d'une politique discriminatoire contre 40 p. 100 des locataires canadiens.

Et que dire, monsieur le président, des 27 p. 100 de propriétaires, soit 2,200,000 contribuables, qui ont payé leur propriété actuellement dégrevée d'hypothèque? Cette initiative du gouvernement progressiste conservateur me semble s'appliquer seulement qu'à un tiers des contribuables, lesquels se classifieraient théoriquement comme ayant droit au crédit d'impôt pour intérêt hypothécaire et pour crédit d'impôt foncier.

Alors, il me semble qu'à la lumière de tous ces renseignements, j'ai essayé de sensibiliser la Chambre et de dire qu'il n'existait pas d'urgence dans le domaine du logement, qu'il ne s'agissait pas là d'une politique de logement, mais plutôt de réaliser une promesse électorale faite au pifomètre, sans nécessairement avoir utilisé aucune statistique, parce que monsieur le président, je défie les progressistes conservateurs ou le ministre d'essayer de critiquer les données que je viens de mentionner. Mais comme je l'ai dit tantôt, si nous avions les fonds nécessaires, je pense bien que personne ne s'opposerait à l'adoption de cette loi, mais il nous faut établir des priorités.

Une voix: C'est cela. Mauvaise priorité du gouvernement.

M. Roy (Laval): Représentant une circonscription urbaine qui est en pleine expansion et qui a également aussi bénéficié des programmes déjà en vigueur, je serais d'accord en ajoutant ce que mes collègues ont déjà dit, certaines améliorations à la loi, à savoir, par exemple, le fait de permettre une réduction d'impôt foncier. A ce moment-là, nous toucherions tous les propriétaires dont les maisons sont payées, qui sont dégrevées d'hypothèques. Les revenus de ces gens sont peut-être inférieurs à ce qu'ils étaient il y a quelques années. Les personnes âgées veulent conserver leur maison. Je serais d'accord pour modifier la loi ou étudier séparément un dégrèvement fiscal relatif à l'impôt foncier. Il me semble qu'à ce moment-là, nous atteindrions beaucoup plus de Canadiens, nous ne pénaliserions pas les propriétaires qui ont déjà remboursé leur hypothèque et nous favoriserions les personnes âgées qui désirent rester dans leur maison et qui n'ont plus les moyens financiers de le faire, parce que les taxes municipales augmentent d'année en année. Ce serait certainement mieux apprécié et beaucoup plus libéral dans sa philosophie. Monsieur le président, il me semble que cette proposition-là devrait être retenue.

J'aurais aimé mieux connaître le programme progressiste conservateur vis-à-vis de l'augmentation considérable des taux d'intérêt. J'aurais aimé connaître le programme des progressistes conservateurs sur le logement social. J'aurais aimé entendre les progressistes conservateurs nous informer de leurs intentions sur l'avenir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Est-ce qu'en vertu de cette loi-là, nous voulons passer outre aux activités de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour éliminer les programmes qui sont actuellement en cours et distribuer aux mieux nantis par la fiscalité un budget de 2 à 3 milliards de dollars? Je pense qu'avant de voter pour ou contre une telle loi, monsieur le président, les Canadiens s'interrogent sur l'avenir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement grâce à laquelle nous avons élaboré le programme de logements. Nous avons réalisé des constructions moyennes annuelles de 235,000 unités de logement.

Une voix: Excellent!

M. Roy (Laval): Nous avons obtenu le Rapport Gallup que j'ai mentionné au début de mon intervention, selon lequel 85 p. 100 des Canadiens se disent satisfaits de leur logement actuel, en 1978. Nous avons réalisé tout cela avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. J'aurais toutefois aimé connaître l'avenir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement avant de me prononcer sur une telle loi.

Je termine, monsieur le président, en disant ceci: Il me semble qu'on peut constater l'importance de chaînes d'alimentation qui font de la réclame et qui jouissent d'une grande popularité, si l'on considère le nombre de personnes qui les fréquentent. Dans le domaine de l'alimentation, on dit: Steinberg est de votre côté. Il s'agit d'un message publicitaire, monsieur le président. Je dirais donc que les Canadiens sont conscients que dans le domaine de l'énergie et dans celui du logement les libéraux sont de leur côté.

Une voix: Absolument! Les progressistes-conservateurs y sont opposés!

● (1650)

[*Traduction*]

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je prends volontiers la parole pour appuyer le bill C-20. J'ai été favorablement impressionné par l'honnêteté des propos des différents députés qui ont pris la parole. La population du Canada a elle aussi un point de vue sur cette question, honnête lui aussi. Elle nous a fait savoir qu'elle était en faveur d'un bill comme celui-ci.

La seule fois que j'ai été troublé quelque peu, c'est lorsqu'un député d'en face s'est demandé cet après-midi s'il convenait que des députés se prononcent à l'égard de ce bill, pour la simple raison qu'ils possèdent une maison et qu'ils peuvent tirer un avantage financier de ce bill. A mon avis, c'est une attitude ridicule, qui ne mérite vraiment pas d'être mentionnée à la Chambre.

Les assemblées législatives provinciales et la Chambre des communes sont souvent saisies de mesures législatives qui nous touchent tous plus ou moins d'une certaine façon. La loi de l'impôt touche chacun d'entre nous. Par conséquent, demander à Votre Honneur de statuer sur cette question est indigne des débats de la Chambre. Si le député prend si mal la chose, il ne voudra peut-être pas réclamer son crédit d'impôt. En outre, des honorables vis-à-vis qui sont propriétaires d'entreprises ou de maisons d'appartements ne voudront peut-être pas déduire leurs taxes foncières et les intérêts qu'ils paient à l'égard de ces entreprises et ces maisons d'appartements.

Il importe que nous adoptions ce projet de loi avant Noël, afin que les familles canadiennes qui sont propriétaires puissent profiter de cette déduction et réinvestir leur argent dans d'autres domaines de l'économie. Je dois ajouter que la déduction des hypothèques ou d'une taxe aux fins de l'impôt sur le revenu n'est pas une innovation, comme l'ont affirmé certains députés.

Une voix: Vous n'innovez jamais.

M. Yurko: Je n'hésite nullement à dire qu'à titre de ministre de l'Habitation en Alberta, j'avais proposé cette mesure à l'ancien ministre du gouvernement libéral en 1975, 1976 et 1977. Cette question était un des principaux sujets de la conférence sectorielle des ministres de l'Habitation en Alberta en janvier 1978, conférence que j'avais organisée et qui a été la première d'une série de conférences sectorielles. Nous en avons étudié deux aspects. En premier lieu, nous avions examiné plus précisément la possibilité de déduire la taxe foncière de l'impôt sur le revenu. On a affirmé catégoriquement que personne dans notre société ne devrait payer de l'impôt sur un impôt.

C'est pourtant ce qui se passe dans ce cas-ci. On veut ainsi commencer à faire disparaître cette injustice dont sont victimes certains contribuables. J'espère dire plus tard combien de Canadiens sont propriétaires de leur propre maison. Certains Canadiens paient des impôts sur des impôts qu'ils ont déjà acquittés. Il est très facile pour les experts fiscaux de nous égarer avec une terminologie technique et de prétendre que telle ou telle chose est injuste. Monsieur l'Orateur, celui qui paie un impôt le trouve toujours injuste. Mais ce qui est vraiment injuste, c'est que certaines gens, surtout les propriétaires de maisons, sont imposées deux fois. La taxe foncière est tout à fait inopportune.

● (1700)

J'aimerais vous raconter ce qui s'est passé à cette conférence qui réunissait les ministres du logement de l'ensemble du pays.

Une voix: Vous n'y étiez pas!

M. Yurko: Je présidais la conférence. Les ministres provinciaux étaient parfaitement d'accord. Le premier jour, nous nous sommes réunis seuls, et le lendemain nous avons rencontré l'ancien ministre pour lui dire ce dont nous avions convenu la veille. Nous avons décidé à l'unanimité qu'il faudrait pouvoir déduire de l'impôt sur le revenu une certaine partie des taxes foncières. Tout le monde était d'accord, aussi bien les progressistes conservateurs et les libéraux—à l'époque, l'Île-du-Prince-Édouard avait toujours un gouvernement libéral—que les néo-démocrates et les créditistes. Les gouvernements de tous les partis ont reconnu la nécessité de permettre aux propriétaires de maisons de déduire une partie de leurs taxes foncières, surtout à cause de l'injustice de cette double imposition.

Un pourcentage important de petits salariés consacrent 35 p. 100 de leur revenu net à l'achat d'une maison. Certains d'entre eux y consacrent même jusqu'à 50 p. 100 de leur revenu net et sont donc soumis à une triple imposition. J'estime qu'on ne devrait jamais exiger autant d'un petit ou moyen salarié.

Au cours de cette conférence, comme je l'ai dit, tous les gouvernements provinciaux se sont mis d'accord sur la déduction de la taxe foncière. Si j'ai bonne mémoire, reprenez-moi si je me trompe, avant les dernières élections, le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a présenté de son côté un programme légèrement différent pour déduire la taxe foncière de l'impôt. En fait, le parti dans le coin là-bas en face, dont les membres se sont élevés si violemment contre ce bill sera peut-être étonné d'apprendre que le gouvernement de la Saskatchewan, un des gouvernements provinciaux les plus forts, a adopté une mesure pratiquement identique à celle-ci. Pourquoi l'a-t-il fait? Est-ce à cause de sa ligne de pensée? C'est peut-être parce qu'il s'agissait d'une bonne politique. Que peut-on reprocher aux bonnes politiques qui aident les gens? Que peut-ton reprocher à une bonne politique qui aide beaucoup de gens?

Il est certain que nous sommes les mieux logés du monde. Le chiffre d'occupation des logements est, si je me souviens bien, d'un peu moins de trois, et notre parc immobilier est relativement jeune. Le rapport de la maison individuelle à l'appartement est encore relativement élevé. Nous sommes donc bien logés.

Cependant, nous abordons actuellement une ère nouvelle, une ère conditionnée par la grande cherté de l'énergie et par une forte augmentation de la demande de services. En outre, beaucoup de maisons appartenant à des Canadiens moyens auraient besoin d'entretien. Hormis les taux d'intérêt, un des coûts du logement qui augmente le plus rapidement ces dernières années, c'est la taxe foncière. Les impôts immobiliers augmentent à une cadence fantastique à cause du niveau très élevé de la desserte urbaine assurée et demandée. S'il est un fait frappant dans l'évolution des 25 dernières années, c'est bien le degré d'urbanisation. La population a exigé toutes sortes de services, surtout au niveau municipal. Autrefois, la fiscalité municipale finançait la distribution de l'eau, la voirie urbaine, l'éclairage public, etc. Aujourd'hui, les municipalités offrent toutes sortes de prestations, allant de l'enseignement jusqu'aux services sociaux, aux garderies pour enfants de parents célibataires, et ainsi de suite. Comme il n'y a pas de fin à ce que l'on exige des municipalités, elles ont dû alourdir leurs impôts en conséquence.

Il faut souligner le pourcentage élevé des Canadiens qui sont propriétaires de leur maison. De plus en plus, notre parc immobilier aura besoin de travaux d'entretien, et j'estime que la SCHL s'occupera plus de réparations et d'isolation que de construction. Mais voici certains pourcentages concernant la propriété: Terre-Neuve, 80.6 p. 100; Île-du-Prince-Édouard, 77.6 p. 100; Nouvelle-Écosse, 72.4 p. 100; Nouveau-Brunswick, 71.8 p. 100; Québec, 50.4 p. 100; Ontario, 63.6 p. 100; Manitoba, 66.4 p. 100; Saskatchewan, 75.4 p. 100; Alberta, 64.8 p. 100; Colombie-Britannique, 65.3 p. 100; Yukon et territoires du Nord-Ouest 34.5 p. 100; et le Canada entier, 61.8 p. 100.

Nous savons tous qu'il y a des personnes âgées qui se trouvent dans une situation difficile. Je le sais. J'ai inauguré plus de résidences pour personnes âgées depuis trois ans et demi que la plupart de ceux qui se trouvent ici à la Chambre. Et chaque fois, les habitants de ces résidences me disent qu'ils auraient préféré rester dans leur maison s'ils en avaient eu les moyens, mais qu'ils ont dû se diriger vers les logements sociaux où les loyers sont établis en fonction des revenus.

• (1710)

Certains députés ont donné à entendre que ce programme est injuste parce que les personnes âgées qui ne paient pas d'impôt ne peuvent pas en profiter. Il existe d'autres programmes à l'intention des personnes âgées. L'un de ces programmes prévoit la construction massive de logements d'État. Ce programme permet aux personnes âgées de quitter la solitude de leurs foyers pour s'installer dans des logements où règne une atmosphère qu'elles aiment. Je me réjouis que les provinces et la SCHL aient élaboré d'excellents programmes à leur intention. Ces programmes leur fournissent des appartements spacieux ayant entre 500 et 700 pieds carrés d'aire de plancher. Ils fournissent un genre de logement que bien des personnes âgées apprécient à cette époque de leur vie, bien que, il va de soi, toutes les personnes âgées n'occupent pas de ces logements.

Il ne s'agit pas d'un programme qui ne durera qu'une, deux, trois, quatre ou cinq années.

Une voix: C'est un programme de rien.

M. Yurko: C'est un programme qui, nous l'espérons, sera maintenu, à moins que quelque parti stupide ne soit porté au pouvoir et décide de l'abolir. C'est un programme qui durera longtemps, et qui permettra aux personnes âgées et aux personnes d'âge mûr de céder leurs logements à de jeunes couples. Ces logements seront occupés à un moment ou à un autre par des gens qui auront besoin d'une aide et qui verront à les réparer en grande partie.

Voilà pourquoi ce programme est particulièrement valable. Tous les gouvernements provinciaux l'ont reconnu à propos de la déductibilité de la taxe foncière. En fait, le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan l'a non seulement reconnu, il l'a mis en œuvre. Je dois dire que ce parti s'empare de temps à l'autre d'une bonne idée et la met en pratique. Cela ne se produit pas souvent, mais je dois lui rendre cet hommage lorsque l'occasion se présente.

Je veux parler de la déductibilité des intérêts hypothécaires, parce que c'est autre chose. Pour être parfaitement honnête, il faut dire qu'à la conférence sectorielle du logement en janvier 1978, les ministres provinciaux n'ont pu s'entendre. Il nous a été impossible d'en venir à un consensus sur la déduction de l'intérêt hypothécaire. Nous avons donc décidé d'étudier davantage la question. Si nous l'avons fait, c'est qu'entre autres raisons, nous savions ce qui arrivait à notre stock immobilier. Ce stock était très élevé. Dans bien des cas, une personne seule occupait un logement de 2,000 pieds carrés. Dans d'autres, des ménages, âgés ou autrement, occupaient des logements de plus de 2,000 pieds carrés. Nous savions ce qui se passait et ce qui s'annonçait dans le domaine de l'énergie. Il ne fallait pas être devin pour savoir que le coût de l'énergie monterait en flèche. Quand je vivais au New Jersey, l'énergie me coûtait environ $50 par mois. Je rendais justement visite à mon frère l'autre jour.

M. Campbell (La Salle): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La Chambre est saisie d'une mesure législative. A mon avis, le député s'écarte du sujet. La présidence a accepté certaines digressions, mais nous parlons de crédits d'impôt et de taux d'intérêt, non du séjour du député au New Jersey, de logements pour personnes âgées et ainsi de suite. Il me semble que le député devrait s'en tenir au sujet, nous l'écouterons alors. Autrement, c'est absurde.

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, il y a longtemps que je n'ai pas entendu de telles idioties. Un de nos vis-à-vis a parlé de la déductibilité de l'intérêt hypothécaire et de l'impôt foncier aux États-Unis. Le député en question a même eu le culot de prétendre . . .

M. Campbell (La Salle): Nous sommes au Canada, non aux États-Unis.

Une voix: Que nous importe le New-Jersey.

M. Yurko: Je ne veux donner qu'un exemple du rythme auquel le prix de l'énergie y augmente. Les États-Unis nous devancent de plusieurs années en matière de hausses des prix. Pour la même maison aux États-Unis, les frais d'énergie s'élèvent en moyenne à $270 par mois, après environ huit ou neuf ans. Nous sommes environ deux ans en arrière. Dans nos agglomérations urbaines, qui sont fort disséminées, la hausse du coût de l'énergie aura de graves répercussions et le gouvernement devra instituer de nouveaux programmes visant à alléger le fardeau fiscal des contribuables à l'échelon municipal. Nous devrons d'ailleurs adopter d'autres mesures fiscales visant à alléger le fardeau des propriétaires de maison dans notre pays, et si les députés d'en face estiment que cela ne s'impose pas—car, de toute évidence, ils s'opposent sans réserve à ce que nous allégions le fardeau fiscal des propriétaires de maison—,je suis impatient de les affronter sur cette question précise au cours de la prochaine campagne électorale et de leur prouver que tous les gouvernements de notre pays, quelle que soit leur allégeance politique, reconnaissent la valeur de ce genre de programme.

Une voix: C'est votre seul programme.

Une voix: C'est un de plus que vous.

M. Yurko: Le logement revêt une importance considérable aux yeux de la nation. C'est un secteur qui me tient particulièrement à cœur pour la simple raison que j'ai beaucoup travaillé dans ce domaine, non seulement au plan national, lors de conférences pan-canadiennes réunissant périodiquement les ministres provinciaux et fédéral, mais aussi sur le plan provincial, où nous avons amélioré notre capital logements dans la province d'Alberta et en trois ans seulement, nous avons fait passer de 15,000 à 48,000 le nombre d'unités de logements construites chaque année. Cela en trois ans seulement; il est donc possible d'accélérer brutalement la construction domiciliaire, et nulle part au Canada cela n'a été prouvé de façon aussi éclatante qu'en Alberta. C'est faisable. Quand on veut créer des stimulants à la construction de logements, on peut le faire sans problèmes, mais pour le moment, par ce bill, nous nous attaquons au problème du coût des logements actuels, aux factures mensuelles de taxe et d'intérêt. Voilà ce que le gouvernement fait, et je crois qu'il est dans la bonne voie, compte tenu de la situation globale du logement dans l'ensemble du pays.

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je voudrais demander à mon collègue, ce grand Canadien du nord de l'Ontario, le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) de venir me protéger des pointes et des flèches et des insultes abominables en provenance de nos vis-à-vis pendant que je prononcerai mon discours. Le député consentirait-il à venir ici?

Ce fut une semaine mémorable à la Chambre; en particulier deux journées que je n'oublierai jamais. Les députés de ce côté-ci ont été témoins aujourd'hui de la démission d'un grand Canadien qui dirigeait notre parti. L'accueil qu'il a reçu ce matin en annonçant sa démission et aussi celui que lui ont fait cet après-midi les deux côtés de la Chambre, le premier ministre (M. Clark), le leader du NPD à la Chambre et le chef du Parti Crédit social, nous ont tous vivement émus. Pour ma part, j'ai trouvé l'expérience extrêmement émouvante et je suis persuadé qu'il en était de même pour nous tous aujourd'hui. Cela montre qu'en dépit des insultes que nous nous lançons et que nous nous lancerons dans quelques minutes, nous partageons les mêmes idées au sujet de notre pays. Nous avons les mêmes objectifs sinon les mêmes politiques, nous nous intéressons à notre pays et nous nous respectons les uns les autres. C'était probablement aujourd'hui le jour le plus mémorable de ma vie.

• (1720)

Le deuxième jour le plus mémorable était lundi soir. Je ne crois pas avoir jamais assisté à un spectacle comme celui que nous a donné lundi soir le ministre des Finances (M. Crosbie) quand il a présenté son projet de loi. J'avais l'impression d'assister à une assemblée de renouveau liturgique où un évangéliste tentait de me berner. Je voyais saint John Crosbie essayer du mieux qu'il pouvait de faire adopter un programme auquel il ne croyait pas, même s'il voulait nous faire penser le contraire. Il en parlait avec toute la ferveur du converti, ce qu'il est, évidemment, sur le plan politique. Je crois que s'il nous l'avait demandé, nous nous serions tous agenouillés et nous aurions demandé pardon de nos péchés.

Une voix: Cela aurait été très long de pardonner tant de péchés.

M. McCauley: Non, cela n'aurait pris que trente secondes. Le rôle de l'évangéliste est l'un des meilleurs qu'ait joués le ministre des Finances et je tiens à le féliciter de sa magnifique performance de lundi soir. Il joue aussi un rôle pendant la période des questions orales, celui de l'homme vertueux indigné. J'appellerais cela l'ange courroucé. C'est un très bon acteur et il joue de nombreux rôles, notamment celui du clown, celui du bouffon et ainsi de suite. J'admire beaucoup sa virtuosité.

Une voix: Sauf son talent de ministre des Finances.

M. McCauley: C'est vrai. Là il fait un four mais il faut reconnaître que dans les autres rôles, il est excellent.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, je vous prie. L'habitude à la Chambre, veut que nous ne donnions le droit de parler qu'à une seule personne qui se doit alors de faire des remarques pertinentes sur le sujet. Nous devrions donc laisser la parole à l'orateur.

M. McCauley: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. En citant pendant près de 15 minutes un extrait d'un article écrit par un juriste spécialiste en droit criminel, M. David Greenspan, article dont il s'est servi pour appuyer le bill et justifier sa position, le ministre des Finances a oublié de lire ce qui porte sur le crédit d'impôt foncier, détail qu'il est bon de faire connaître à nos concitoyens et à la Chambre. Voici donc ce que M. Greenspan dit dans l'avant-dernier paragraphe de son article:

> Ce projet de crédit d'impôt foncier est important pour les gouvernements municipaux parce qu'il leur laisse une certaine latitude pour majorer les taxes.

Les électeurs du Nouveau-Brunswick connaissent bien ce genre de transfert du fardeau fiscal d'un palier à un autre. Il y a quelques années, on nous a promis que le gouvernement provincial cesserait de percevoir l'impôt foncier. Et, à mesure qu'il se retirait de ce secteur, les gouvernement municipaux s'en emparaient. C'est exactement ce qui va se produire avec ce fameux crédit d'impôt foncier dont le ministre a parlé avec tant d'éloquence. Toutefois, il a omis de signaler que l'écart serait tôt comblé par les municipalités et que le contribuable canadien se retrouverait Gros-Jean comme devant.

Je répugne à qualifier «d'escroquerie» cette mesure fiscale; c'est un terme trop fort bien que dans certains moments de faiblesse, c'est ainsi que je la conçois.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est peut-être aussi contraire à l'usage parlementaire.

M. McCauley: «Tromperie» est un bon mot mais employons plutôt celui du ministre des Finances. Il l'a qualifié de «scheme». N'étant pas très instruit, j'ai consulté mon dictionnaire de poche qui définit ainsi ce mot: projet bien agencé ou sournois, autrement dit, une combine.

Une voix: C'est bien çà, un ministre combinard!

M. McCauley: Voilà qui décrit bien ce bill fiscal. C'est un projet bien agencé ou sournois pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord le ministre a lui-même reconnu que le projet de crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires et les taxes foncières est en contradiction—et c'est bien le mot qu'il a employé—avec les objectifs de son budget. Mais ainsi qu'il l'a expliqué dans une entrevue radiodiffusée, les partis politiques doivent parfois tenir certaines de leurs promesses et c'était le cas ici. Cela peut se comprendre, je suppose, dans le cas du transfert de l'ambassade à Jérusalem, bien que ce soit peut-être moins admissible dans la mesure où le Canada a perdu 5 millions de dollars de chiffre d'affaires. Mais comment alors le ministre peut-il avoir la conscience nette quand il essaye de convaincre les Canadiens que c'est une bonne chose s'il estime que le bill qu'il a présenté lundi soir était en contradiction avec le point de vue du gouvernement? Cela m'échappe.

Toujours au sujet de sa combine, le ministre nous a dit que c'est ce que les Canadiens veulent et que c'est pourquoi ils ont élu un gouvernement conservateur le 22 mai. En est-il bien ainsi? Qui réclame ce programme? Les locataires? Les personnes âgées qui sont propriétaires? Est-ce la raison pour laquelle les Canadiens ont voté pour le parti progressiste conservateur?

Une voix: Seulement 35 p. 100 d'entre eux.

M. McCauley: Même pas. Selon un sondage que le parti conservateur a fait tout de suite après les élections, 2 p. 100 des électeurs ont voté pour le parti conservateur parce qu'il leur avait promis de rendre les intérêts hypothécaires déductibles de leur revenu imposable. Ce n'est pas ce que j'appellerais une forte majorité.

Je me demande aussi qui va payer cette combine. D'où viendra l'argent? Les Canadiens s'en inquiètent. Ils veulent savoir, parce qu'ils savent que les gouvernements n'offrent rien sans faire casquer les contribuables d'une façon ou d'une autre.

Certaines personnes craignent que le gouvernement ne finance ce projet sournois en abolissant les allocations familiales. Nous le savons tous, la rumeur veut que le gouvernement fasse trois choses en ce qui concerne les allocations familiales: La première serait de les abolir complètement; la deuxième, d'ajouter le montant de l'allocation à celui du crédit d'impôt au titre des enfants et la troisième, de réduire la déduction pour les enfants du même montant. Cela n'aurait à peu près aucune conséquence pour les familles à faible revenu. Ce qu'elles perdraient en allocations familiales leur reviendrait sous forme de crédit d'impôt. L'impôt qu'elles auraient payé sur les allocations est compensé par l'impôt qu'elles auraient épargné grâce à la déduction correspondante.

Par contre, les familles à revenu élevé perdront, dit-on, des allocations et celles-ci serviront à financer leurs crédits à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Le gouvernement le niera sans doute, mais bien des personnes dignes de foi estiment que c'est exactement ce qui va se produire.

L'autre chose qui me préoccupe dans ce programme louche, c'est le préjugé régional.

● (1730)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais seulement signaler au député que le terme employé par le ministre a d'autres sens. Pour le tirer de son analphabétisme très particulier, j'aimerais lui signaler que ce mot signifie aussi un dessein, une intention ou un plan, un travail, une rédaction préparatoire; un premier état; un plan de construction, un dessin, un modèle antérieur à la réalisation. Merci.

Une voix: Ces définitions ne nous avancent pas à grand-chose.

M. McCauley: Certainement pas. Pourquoi choisir celles qui sont sans objet, monsieur l'Orateur?

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député de Moncton (M. McCauley) n'a peut-être pas encore pris connaissance du Règlement qui s'applique ici, mais le ministre des Finances (M. Crosbie), qu'il traite indirectement de combinard, etc, n'est pas à la Chambre présentement. Il pourrait peut-être attendre pour prononcer ces paroles que le ministre soit ici pour lui répondre.

M. McCauley: Monsieur l'Orateur, j'aimerais corriger le député. Je n'ai pas dit et je ne dis pas que le ministre des Finances soit un combinard sournois ou astucieux, j'ai parlé du programme. Je n'attaque pas l'homme, j'attaque le programme, et c'est certainement acceptable, n'est-ce pas?

L'autre point qui m'inquiète, comme j'étais en train de le dire lorsque l'on m'a interrompu, c'est la disparité régionale de ce—je ne puis plus appeler cela une combine.

Une voix: Un programme.

M. McCauley: Un programme, merci. Il transfère la richesse aux régions du pays où les emprunts hypothécaires et les impôts fédéraux à payer sont très élevés. Ainsi, c'est en Ontario, là où 35 p. 100 des familles et des personnes seules ont des emprunts sur hypothèque à rembourser et paient des impôts fédéraux relativement élevés, que les gens bénéficieront le plus du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. D'autre part, dans les provinces Atlantiques où seulement 26.3 p. 100 des familles et des personnes seules ont fait des emprunts sur hypothèque, et où les impôts fédéraux payés sont relativement faibles, les gens bénéficieront comparativement moins du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Dans l'ensemble, la population des provinces Atlantiques et du Québec bénéficiera moins de ces crédits d'impôts, et ce sont les gens de l'Ontario et de l'Ouest qui en bénéficieront le plus.

A mon point de vue, cette situation favorise la disparité régionale au pays au moment même ou il nous est très difficile de concevoir que le pays est plus grand que les régions et plus grand que les provinces, et au moment même où nous avons à traiter avec un gouvernement qui ne partage pas cette façon de voir, et qui ne se rend pas compte que le pays est plus qu'un ensemble de provinces. Ce programme ou ce plan aggravera cette difficulté. Il sera même plus difficile pour nous de concevoir le pays comme une entité. Quand la population des provinces Atlantiques aura vent de cette inégalité et de cette disparité régionale inhérentes au programme, elle en sera très contrariée et elle se demandera si ce gouvernement est vraiment celui de tous les Canadiens ou de seulement quelques Canadiens.

Je ne crois pas que les Canadiens soient assez égoïstes ou assez cupides pour se cramponner à un pareil régime sans se rendre compte qu'il est discriminatoire. Je fais confiance au peuple canadien. Je pense que les Canadiens sont des gens généreux, altruistes, qu'ils sont prêts, si on leur en donne l'occasion, à tenir compte de leurs concitoyens moins fortunés et même à faire quelque chose en leur faveur. Je crois que les Canadiens s'inquiètent que le projet de loi ne fasse rien pour les locataires, rien pour ceux qui ont eu la sagesse de rembourser leur hypothèque, rien pour les personnes âgées et rien pour les démunis.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

L'autre soir, j'écoutais un député défendre la cause de «l'épine dorsale» de notre pays, la classe moyenne à qui on fait un mauvais sort. Je pense qu'il y en a d'autres qui font partie de l'épine dorsale autant que la classe moyenne ainsi maltraitée. Songeons aux personnes âgées qui ont sué sang et eau pour bâtir leur pays, à ceux qui ont travaillé dur, dans l'ombre pour faire ce que nous appelons aujourd'hui le Canada, tous ces gens-là représentent autant l'épine dorsale que tout autre groupe. Vraiment, les classes laborieuses, celles dont la fierté les empêche de faire appel à l'aide sociale et qui doivent se contenter de vivre au jour le jour, celles-là constituent autant l'épine dorsale de notre pays que la soi-disant classe moyenne.

Le premier ministre a dit qu'il accueillerait volontiers tout amendement raisonnable et réfléchi à ce projet de loi. Je crois qu'il a besoin d'amendements raisonnables et réfléchis et d'autre chose encore, car dans son état actuel, c'est un outil grossier, un marteau de forgeron, alors que nous avons besoin d'un instrument aussi tranchant qu'un bistouri. Le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire que propose le ministre des Finances est une mesure injuste, inutile et coûteuse.

Pour répondre à la demande du premier ministre, notre parti se dispose à suggérer d'autres solutions honnêtes et constructives qui, pour le même prix, seront également utiles.

La mesure fiscale proposée exclut une bonne partie des habitants du Canada. Elle exclut notamment ceux qui ont le plus besoin d'une aide immédiate pour faire face à la hausse du coût du logement. Nous aimerions que le gouvernement mette sur pied un programme national d'aide aux locataires à l'intention des personnes âgées et des familles monoparentales, ce qui aiderait ceux qui ont le plus besoin d'aide à l'heure actuelle. A mesure que la situation économique s'améliorera, puisque le gouvernement affirme qu'elle ira en s'améliorant, on pourrait étendre généreusement le programme pour qu'il s'applique à tous les locataires dans le besoin.

Comme nous le savons tous et comme le député qui a parlé avant moi l'a signalé, il en coûte de plus en plus cher d'avoir une maison et de s'en occuper. Le coût du chauffage et de l'énergie continuera à augmenter. Le coût des services, de l'entretien et de toutes les autres choses nécessaires quand on a sa propre maison suivra aussi la hausse. Nous aimerions donc proposer qu'on accorde un dégrèvement d'impôt pour les frais d'entretien des habitations tant aux locataires qu'aux propriétaires. Cette mesure devrait être progressive, c'est-à-dire que les dégrèvements les plus importants seraient accordés d'abord aux contribuables dans une situation modeste, dont les besoins sont les plus pressants.

J'aimerais proposer autre chose au gouvernement. Nous savons tous que la mesure visant à permettre la déduction des frais d'intérêt s'attaque aux symptômes et non au mal lui-même. Ce qu'il faudrait faire en réalité, c'est mettre suffisamment d'argent entre les mains des acheteurs éventuels pour qu'ils puissent songer à s'acheter une maison. Les régimes enregistrés d'épargne-logement ont été extrêmement utiles à cet égard parce qu'ils aident les gens à épargner pour s'acheter une maison. Le parti libéral propose au gouvernement de favoriser l'expansion de ces programmes en faisant passer la limite actuelle de $1,000 par année par personne à $2,000 ou $3,000. Cela aiderait les gens à épargner avant d'acheter une maison et ils auraient alors les moyens de payer une hypothèque.

Nous savons tous que les taux d'intérêt élevés causent de très graves problèmes, mais c'est le gouvernement actuel qui a imposé ces taux d'intérêt. Comme le ministre des Finances ne cesse de le répéter, il faut espérer que ce n'est qu'un problème à court terme, et nous sommes bien d'accord là-dessus. S'ils constituent un problème à court terme, peut-être requièrent-ils une solution à court terme.

A ce sujet, nous, du parti libéral, suggérerions au ministre d'adopter deux programmes visant précisément à régler le problème des taux d'intérêt élevés à court terme. Le premier de ces programmes prévoirait une subvention à l'intérêt hypothécaire sur les hypothèques renégociées. Il serait le plus avantageux cette année et serait graduellement réduit dans les années à venir à mesure que baisseraient les taux d'intérêt hypothécaire. Le deuxième programme prévoirait une subvention aux taux d'intérêt hypothécaire pour l'achat de nouvelles maisons. Comme dans le cas de l'autre, ce programme serait également réduit sur une certaine période.

● (1740)

Les taux d'intérêt élevés sont une question grave qui nous préoccupe beaucoup. Le parti libéral propose de prendre des mesures énergiques pour remédier à ces taux d'intérêt exorbitants, mais des mesures à court terme et limitées à la durée du problème. La différence entre notre proposition et celle du gouvernement c'est que nous ne voulons pas devoir conserver ce programme pour toujours.

En terminant, nous disons qu'il y a de meilleures façons d'appliquer ce programme que celles que suggère le gouvernement. Nous avons suggéré de meilleures façons plus efficaces de dépenser l'argent des contribuables pour arriver au but voulu. Cela soulève la question de savoir pourquoi le gouvernement tient tant au crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Il n'a aucune raison d'y tenir. Peut-être est-ce pour tenir une promesse électorale. La population canadienne n'acceptera pas cela et je sais qu'elle ne se laissera pas rouler par un gouvernement qui n'a d'autre raison de présenter ce programme que de tenir une promesse électorale. Nous avons montré de façon sincère et positive, comme l'avait demandé le premier ministre, qu'il y a d'autres solutions honnêtes. Nous demandons au gouvernement d'ouvrir la voie et de montrer à la population canadienne qu'il est prêt à prendre des bonnes décisions en sa faveur. Nous espérons que le gouvernement sera honnête avec le public canadien, qu'il abandonnera cette supercherie électorale et qu'il adoptera des mesures sérieuses et rationnelles qui s'attaqueront au problème réel.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La parole est au député de Regina-Est (M. de Jong).

M. Knowles: Bravo!

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de ses encouragements. C'est un plaisir pour moi de participer à cet important débat. Les mesures qu'on nous propose auront des retentissements pendant de nombreuses années. C'est une mesure législative qui nous coûtera des milliards de dollars, une mesure qui, une fois en place, sera très difficile à modifier par la suite.

Par conséquent, les députés assument une grave responsabilité en engageant l'avenir. Voilà pourquoi j'ai été tellement surpris d'entendre le ministre des Finances (M. Crosbie) proférer des menaces et nous lancer un ultimatum. J'avais espéré que cette mesure pourrait donner lieu à un débat éclairé de sorte que nous n'agirions pas à la légère en approuvant des dépenses fiscales qui s'élèveront à des milliards de dollars.

Je me réjouis que le premier ministre nous ait tous invités à présenter des suggestions et nous allons sûrement le faire à l'étape du comité. J'ai bon espoir que nous puissions proposer des formules constructives que les députés ministériels tout comme ceux de l'opposition trouveront acceptables, car elles contribueront à améliorer leur projet de loi.

Après avoir entendu quelques députés cet après-midi, surtout des ministériels, je pense qu'on a tort d'affirmer que les députés du Nouveau parti démocratique ne s'intéressent pas au sort des propriétaires d'habitations, de celui qui possède une maison. Pareille affirmation peut s'expliquer par la fougue d'un orateur mais de nos jours, parler ainsi confine à l'absurdité.

J'ai appris dans mes livres d'histoire, au cours des années 30 et au début des années 40, que des membres des partis conservateur et libéral avaient tenté de faire peur aux habitants de la Saskatchewan en leur disant que si le parti CCF était élu, il brûlerait les églises et qu'il n'y aurait plus jamais d'élections au suffrage universel. Naturellement, les gens de la Saskatchewan n'ont pas pris au sérieux ces menaces puisqu'ils ont élu le parti CCF et l'ont maintenu au pouvoir de 1944 à 1964 pour l'y reporter ensuite en 1971.

Le gouvernement a présenté des mesures très progressistes, ce que le député d'Edmonton a reconnu, de mauvaise grâce, je dois dire, en début d'après-midi. Le gouvernement voulait surtout mettre à la portée de tous les citoyens les choses de première nécessité, afin qu'ils puissent se loger confortablement, se faire soigner, se vêtir et se nourrir. Ces choses sont essentielles et tout le monde y a droit.

Nous estimons que le gouvernement doit contribuer à répondre aux besoins essentiels des citoyens. Si les gens ne sont pas obligés de lutter pour satisfaire leurs besoins essentiels, nous croyons que la vie sera plus facile à vivre. Comme je l'ai déjà dit, le logement est très important pour la plupart des Canadiens. Un grand nombre d'entre eux dépensent de 10 à 30 p. 100 et même jusqu'à 40 p. 100 de leur revenu pour payer certaines choses comme l'hypothèque, les frais de chauffage et l'entretien de leur maison. C'est une question qui préoccupe beaucoup la plupart des Canadiens et surtout les jeunes.

Il y a ceux qui ont eu la chance de pouvoir acheter une maison il y a 10, 15 ou 20 ans, mais ceux qui l'ont acheté au cours des cinq dernières années ou qui envisagent d'en acheter une doivent faire face à une charge financière très lourde. Pas étonnant s'il y a de plus en plus de conflits ouvriers chez les jeunes travailleurs. Depuis une demi-douzaine d'années, il faut dépenser énormément plus pour satisfaire ses besoins essentiels. Les jeunes travailleurs doivent faire des pieds et des mains pour faire face à ces paiements mensuels et, bien souvent, le mari et la femme doivent travailler tous les deux. Dans certains cas, ils décident de ne pas avoir d'enfant tout de suite, car ils veulent acheter une maison.

Tous les députés des circonscriptions qui comptent un certain nombre de jeunes familles, surtout ceux des circonscriptions en banlieue des grandes villes canadiennes, et qui vont frapper aux portes se rendent compte très rapidement de l'ampleur des problèmes des jeunes travailleurs.

● (1750)

Pour répondre à ce besoin, le gouvernement de la Saskatchewan et le Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan ont proposé aux dernières élections provinciales d'aider les nouveaux propriétaires et surtout les moins riches. J'ai remarqué qu'un ministériel de la région d'Edmonton en avait parlé. Le ministre des Finances y a aussi fait allusion dans son discours, comme on peut le lire dans le hansard du 19 novembre à la page 1464:

Mais à Ottawa, le NPD va voter contre le programme d'encouragement des conservateurs et contre la déduction de l'intérêt hypothécaire, alors que le NPD, en Saskatchewan, applique son propre programme de déduction de l'intérêt hypothécaire. Qu'est ce qui ne va pas dans notre programme? Est-ce parce qu'il est présenté par les conservateurs que ces idéologues dans le coin là-bas vont s'y opposer?

Ce n'est pas parce que cette mesure est proposée par les conservateurs que nous sommes contre. En fait, si nous pouvons leur faire accepter des amendements au comité, nous voterons probablement pour la mesure. La différence essentielle entre la proposition à l'étude et celle de la Saskatchewan est que celle-ci offre aux nantis une aide dont ils peuvent se passer, tandis que la proposition de la Saskatchewan tient compte du revenu du bénéficiaire. Elle ne dépasse pas une certaine limite pour assurer que la réduction maximum de $250 de l'impôt provincial sur le revenu qui est reliée aux premiers $1,000 de paiements en intérêts hypothécaires diminue à mesure qu'augmente le revenu imposable du particulier, de sorte qu'il y a une déduction minimum de $100 par année. En d'autres termes, plus le contribuable a les moyens de payer les intérêts hypothécaires, moins le gouvernement l'aide. Ce sont ceux qui sont le moins en mesure de payer les intérêts sur les hypothèques qui bénéficient pleinement du programme.

Nous trouvons cela parfaitement logique, monsieur l'Orateur, et j'espère que les députés d'en face seront sensibles à cette logique et accepteront nos amendements au comité. Je crois que nos amendements les aideront à atteindre les objectifs qu'ils visent par ce programme, notamment faciliter aux Canadiens l'achat d'un logement sans accroître le déficit budgétaire. J'espère que les députés d'en face ne resteront pas prisonniers de leur idéologie et de leur partisanerie au moment de voter sur certains des amendements que nous proposerons au comité.

Nous regrettons fortement le fait que beaucoup de personnes ne profiteront pas de ces mesures législatives. Il s'agit en réalité d'un grand programme de redistribution des revenus, d'un important programme fiscal. Des milliards de dollars seront remboursés aux contribuables canadiens, mais un grand nombre de personnes n'en profiteront pas. Les députés qui ont un certain sens de la justice admettront que c'est un des défauts du bill.

Quand le programme de la Saskatchewan est entré en vigueur, il s'accompagnait d'un remboursement de $115 pour les locataires, afin que ces derniers profitent aussi du programme. Le 14 septembre 1979, le ministre provincial des Finances, M. Ed Tchorzewski, a publié un communiqué de presse dans lequel il déclarait notamment:

Nous avons jusqu'ici encouragé Ottawa à adopter un programme national équitable et équilibré, et nous continuerons de le faire. Il est bien connu que les principaux bénéficiaires des déductions fiscales sont ceux qui ont les plus gros revenus. Notre programme de crédit d'impôt fera en sorte, au contraire, que les contribuables de la Saskatchewan en bénéficient proportionnellement à leurs besoins.

Le gouvernement a fait au moins un petit pas dans la bonne direction quand il a remplacé son programme de déduction fiscale par un programme de crédit d'impôt. Les amendements que nous allons proposer à l'étape du comité les inviteront à faire l'autre pas qui rendra ce programme beaucoup plus acceptable et beaucoup plus avantageux pour la population canadienne.

Ce que nous désirons, c'est que les Canadiens soient correctement logés, et ce programme accuse plusieurs lacunes. Lorsque nous l'avons examiné pour la première fois, nous nous sommes demandé s'il s'agissait d'une politique fiscale mais, je pense, comme d'autres députés l'ont déjà dit, qu'en fait de politique fiscale il est injuste et rétrograde. Il constitue une redistribution de revenus à rebours: il assiste ceux qui peuvent se débrouiller seuls, mais ne donne rien à ceux qui en sont moins capables.

Du côté des États-Unis, les chiffres de 1977 publiés par le Trésor américain révèlent que 15 p. 100 des contribuables américains, ceux qui se situent dans la tranche supérieure des revenus, ont reçu 75 p. 100 des prestations de ce programme. En fait de redistribution, c'est injuste. Et j'estime que le projet à l'étude a le même défaut. Économiquement, il est insensé, et avec la hausse actuelle des intérêts, c'est à peine s'il stimulera l'industrie du bâtiment. Cette industrie va demeurer à peu près en veilleuse tant que les intérêts n'auront pas recommencé de baisser. Je ne pense pas qu'en fin de compte le programme réduise le coût du logement. J'ai bien peur au contraire qu'il ne l'augmente.

Il faut maintenant se demander s'il s'agit là d'un programme de logement, et dans l'affirmative de quel genre de programme il s'agit. Au cours du débat, le ministre des Finances a dit qu'il s'agissait d'un programme de logement. Pas d'un programme financier, ni d'un programme fiscal, mais d'un programme ayant pour but principal de faciliter l'accession à la propriété et d'aider les propriétaires de maisons individuelles à faire face au coût élevé du logement.

Nous craignons qu'après les deuxième, troisième et quatrième années du programme, alors que ses avantages auront atteint leur maximum, la demande de logements aura augmenté comme aussi, en fin de compte, le coût du logement. Les économistes estiment que dans les années à venir, le coût du logement, à cause du programme, pourrait augmenter de 10 à 25 p. 100. Ce genre de hausse s'insérera alors dans le prix du logement. C'est ce que l'expérience a montré aux États-Unis où il est devenu impossible de supprimer le programme. Les avantages fiscaux ayant été incorporés aux coûts des logements, la disparition du programme se traduirait par une réduction de leur valeur; ils en sont devenus partie intégrante.

La hausse du coût ne rend pas le logement plus accessible. Finalement, les jeunes feront face à des frais d'hypothèque et à un coût du logement plus élevés.

Puis-je signaler qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT AMÉLIORE LES CONDITIONS DE TRAVAIL PLUTÔT QUE DE CRÉER UNE COMMISSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné l'intention du ministre du Travail (M. Alexander), annoncée le 15 novembre à une réunion du comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, de déposer un projet de loi visant à créer une commission de règlement des différends dans les secteurs public et privé; étant donné que cette commission n'aura pratiquement aucun pouvoir et sera une source d'irritation; étant donné que le mandat de la commission consiste à étudier les conséquences économiques d'une grève, qu'il ne comprend pas l'étude des raisons qui ont motivé la grève, ce qui est fortement préjudiciable aux travailleurs; étant donné que le projet de loi visant la création de cette commission ne contient pas de définition des services essentiels, ce qui peut mener à des abus; et étant donné que la période d'attente de 20 jours prévue pour aider à calmer les esprits pourrait en fait les échauffer, je propose, appuyé par l'honorable député de Chambly (M. Dupont):

Que le ministre du Travail abandonne son projet de loi visant à créer cette commission, et consacre plutôt tous ses efforts à éliminer les dangers qui peuvent exister dans les lieux de travail, à améliorer la qualité de la vie au travail et à découvrir les causes du conflit de travail au Canada, ces objectifs étant prioritaires et méritant plus d'attention que la commission de règlement des différends dans les secteurs public et privé.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LA SUBVENTION DE RECHERCHE À LA DE HAVILLAND—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Je propose, appuyé par le député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que la Chambre ordonne au président du Conseil du Trésor de cesser de différer l'octroi de la subvention de recherche de 2 millions de dollars en faveur de de Havilland Aircraft of Canada Ltd. qui a été recommandée par le ministère de l'Industrie et du Commerce et que cette subvention soit autorisée pour permettre à cette importante compagnie de poursuivre ses travaux de recherche et de développement sur le Dash 8.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE BUDGET—ON DEMANDE UNE HAUSSE DES PENSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), je propose:

Que la Chambre remarque que le ministre des Finances entend présenter un budget le 11 décembre et lui demande de prévoir dans ce budget une hausse sensible du montant versé à nos vieillards pensionnés, afin qu'ils puissent faire face aux coûts élevés au lieu de se faire dire qu'ils doivent les subir, et la Chambre demande également au ministre des Finances de prévoir le paiement de pensions égales aux hommes et aux femmes, afin que les femmes plus âgées, quelle que soit leur situation matrimoniale, puissent toucher des pensions suffisantes et avoir un niveau de vie convenable.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

● (1410)

LE CODE CRIMINEL

DÉBAT SUR L'AVORTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robin Richardson (Beaches): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné que, depuis 1969, plus de 400,000 avortements thérapeutiques ont été pratiqués dans les hôpitaux canadiens et que, seulement l'année dernière, plus de vies canadiennes ont été sacrifiées au moyen d'avortements qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que la Chambre engage dès maintenant un débat sur la question de l'avortement en vue de modifier le Code criminel du Canada pour permettre aux enfants innocents à naître de bénéficier de la pleine protection de la loi.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La mise en délibération de cette motion maintenant, en conformité de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE D'EXCLURE DU NOUVEAU PROGRAMME LES MUNICIPALITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION DE BERTHIER-MASKINONGÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Comme le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) s'apprête à annoncer le nouveau programme de la zone spéciale pour la région de Montréal, et comme le programme établi en 1977, pour une période de trois ans, s'est avéré un demi-échec, causant de graves préjudices dans les circonscriptions de Berthier et de Joliette, paralysant pratiquement toute initiative d'expansion et de création de nouvelles industries, je propose, appuyé par l'honorable député de Madawaska-Victoria (M. Corbin):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale révise les règlements suggérés par les technocrates en 1977, et retranche de son nouveau programme les municipalités de la circonscription fédérale de Berthier-Maskinongé, lesquelles ne doivent pas être considérées comme villes satellites de Montréal, afin de leur permettre de se développer selon leur vocation naturelle.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES DÉDUCTIONS POUR AMORTISSEMENT DANS LE CAS DES IMMEUBLES LOCATIFS À LOGEMENTS MULTIPLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le gouvernement a exprimé le vœu d'encourager la construction domiciliaire, je propose, appuyé par le député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que la Chambre approuve la déduction pour amortissement dans le cas de tous nouveaux immeubles locatifs à logements multiples à l'égard de toute source de revenu, et qu'elle envisagerait avec inquiétude toute tentative du ministre des Finances pour mettre fin à cette déduction dans son exposé budgétaire.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion maintenant requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS PROPORTIONNELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que le ministre des Affaires des anciens combattants a déclaré mardi de cette semaine au comité qu'il allait présenter sous peu un bill tendant à modifier la loi sur les pensions, et étant donné qu'il n'a pas promis de modifier les dispositions de cette loi qui traitent des pensions d'invalidité, je propose, avec l'appui du député de Timmins-Chapleau (M. Chénier):

Que la Chambre invite le ministre des Affaires des anciens combattants à inclure dans le bill qu'il a annoncé une modification qui alignerait le taux de base des pensions d'invalidité sur le salaire net des cinq catégories de fonctionnaires sur lesquelles on s'est basé jusqu'ici pour établir le montant des pensions, et une autre modification qui prévoirait le versement de pensions proportionnelles aux veuves d'anciens combattants dont le taux d'invalidité était inférieur à 48 p. 100.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT N'AUGMENTE PAS LES COTISATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Raymond Savard (Verdun): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) se propose d'augmenter les cotisations au programme d'assurance-chômage et de faire porter par les travailleurs du Canada le fardeau de l'augmentation du taux de chômage causée par les politiques de ce gouvernement, je propose, appuyé par l'honorable député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de ne pas imposer aux travailleurs du pays des augmentations de cotisations au programme d'assurance-chômage.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES MULTINATIONALES

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Selon le journal de ce matin, le président de Shell Canada, une société qui n'a pas payé d'impôt l'année dernière sur un revenu de 360 millions de dollars . . .

M. Crosbie: Grâce à votre politique.

M. Lalonde: . . . et qui a vu ses profits augmenter de 66 p. 100 depuis un an . . .

● (1415)

M. Crosbie: Ne faites pas l'hypocrite.

M. Lalonde: Selon les média, le président de cette société menacerait de réduire son programme de prospection et d'immobilisation dans le domaine de l'énergie si sa société n'obtient pas un prix encore plus élevé pour ses produits et des stimulants fiscaux encore meilleurs. Ma question au ministre est la suivante: devant cette nouvelle illustration de ce que cela signifie pour notre pays d'être à la merci des multinationales pour la sécurité future de ses approvisionnements en énergie, le gouvernement entend-il maintenir son projet de démanteler Petro-Canada et de nous enlever par là notre meilleure chance

d'assurer à notre pays la sécurité à long terme au plan de son approvisionnement en énergie et l'indépendance vis-à-vis des sociétés pétrolières multinationales?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas nécessaire de rappeler à la Chambre que la façon dont le député perçoit le rôle que jouent les multinationales dans notre pays n'est pas étrangère à la position qu'a prise le gouvernement précédent. Le gouvernement actuel souhaite que les Canadiens contrôlent de plus en plus leurs ressources, et il prendra des mesures pour favoriser cette évolution. Quant aux allusions du député à un éventuel démentèlement de Petro-Canada, ce sont là des propos erronés, car, au contraire, nous entendons renforcer cette société pour la rendre plus rentable.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le député et ses collègues du parti libéral tentent de faire obstacle au projet innovateur que nous entendons réaliser dans ce domaine.

* * *

[*Français*]

PETRO-CANADA

ON DEMANDE SI LE SORT RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ PETRO-CANADA SERA CONNU AVANT LA PRÉSENTATION DU BUDGET

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que le rapport du groupe de travail sur la société Petro-Canada a fait une recommandation qui aurait pour effet d'augmenter substantiellement le fardeau fiscal du gouvernement fédéral, et étant donné la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui aurait aussi pour effet d'augmenter en tout état de cause le fardeau des contribuables canadiens dans le domaine de la politique énergétique au Canada, le ministre des Finances peut-il nous dire si nous connaîtrons le sort réservé à la société Petro-Canada avant la présentation de son budget le 11 décembre prochain, ou si cette question demeurera un autre vague postulat dont il nous faudra attendre les définitions après la présentation du budget de l'honorable ministre des Finances?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, tout se déroulera, dans le monde et pour Petro-Canada, comme c'est écrit, et nous annoncerons la décision prise en ce qui concerne Petro-Canada.

Une voix: Quelle arrogance.

M. Crosbie: En fait d'arrogance, que dites-vous de la question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Voici ce que je puis dire au député. C'est son gouvernement qui a adopté les lois exemptant Shell d'impôts l'an passé. Lorsque nous la réintégrerons dans le secteur privé, Petro-Canada devra payer des impôts; ce ne sera pas une société de la Couronne exonérée d'impôts. Mais nous n'avons encore pris aucune décision à ce sujet. Nous avons d'autres impératifs qui ont la priorité, notamment la situation énergétique en général et le budget. Mais nous allons nous occuper de Petro-Canada et annoncer notre décision aussitôt que le cabinet aura examiné la plus récente analyse en la matière.

M. Lalonde: N'ayant pas obtenu une réponse, je m'adresserai au ministre de l'Énergie. Il semble que les temps conservateurs soient durs pour tout le monde, sauf pour un chômeur. Selon un article paru dans le *Star* de Toronto le 10 novembre, le gouvernement fédéral paie l'ancien président du groupe chargé d'étudier Petro-Canada, M. Don McDougall, pour qu'il se rende dans tous les coins du pays expliquer le rapport du groupe d'étude.

Des voix: Quelle honte.

M. Lalonde: Il se sert donc de l'argent des contribuables pour faire accepter ce qui ne constitue même pas la politique officielle du gouvernement, d'après ce qu'on vient de nous dire. Je veux donc poser au ministre la question suivante. Les 136 députés et ministres conservateurs sont-ils trop partagés pour pouvoir exposer à la population leur position sur cette question, ou ont-ils fait appel à M. McDougall parce qu'ils craignent d'affronter le public? Le ministre résiliera-t-il immédiatement ce contrat des plus répréhensible?

Des voix: Bravo!

● (1420)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je comprends maintenant, à en juger par cette question, pourquoi je n'ai pas vu mentionner dans les journaux ou dans les bulletins de nouvelles le nom du député parmi les candidats éventuels à la direction du parti libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: La réponse est claire. M. McDougall a maintenant terminé sa tâche et s'est acquitté de ses responsabilités de président du groupe d'étude. Ce faisant, il a dû, bien sûr, discuter du groupe d'étude qui avait été constitué par notre gouvernement. Je n'ai pas à m'excuser; il n'y a pas là de quoi fouetter un chat. Tout ce que je puis dire au sujet du député, c'est qu'il ne sait pas reconnaître le bon sens.

* * *

L'ÉNERGIE

LES INDEMNISATIONS POUR LE PÉTROLE IMPORTÉ

M. l'Orateur: La parole est au député de Winnipeg-Fort Garry.

Des voix: Le chef!

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): On semble faire beaucoup de bruit de l'autre côté, monsieur l'Orateur. J'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Alors que le gouvernement déroule Petro-Canada au lieu de la démanteler, est-ce qu'on a examiné la question des versements effectués en vertu du programme des indemnisations pour le pétrole importé, étant donné que le montant en est passé de $3 au début de 1979 à $11.50 en ce moment? Sans compter que l'OPEP a augmenté ses prix, le ministre a-t-il cherché à découvrir si les compagnies pétrolières se concertent pour importer au Canada une plus forte proportion de pétrole plus cher de manière à toucher de plus fortes subventions des contribuables canadiens?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): On me permettra de signaler, monsieur l'Orateur, que j'ai vu mentionner dans un journal le nom du député parmi les candidats éventuels à la direction . . .

Des voix: Oh!

M. l'Orateur: A l'ordre! Peut-être les deux bords de la Chambre pourraient-ils revenir à la question?

M. Hnatyshyn: En réalité, ce programme vise à encourager les importateurs à acheter un pétrole bon marché bénéficiant d'un tarif forfaitaire. On a déjà envisagé cette solution pour garantir, compte tenu des prix en vigueur sur le marché au comptant, des approvisionnements suffisants. Il s'agit, comme je l'ai dit, d'un tarif forfaitaire. Par ailleurs, le ministère effectue une vérification poussée des livres comptables des sociétés qui bénéficient des indemnités compensatrices du coût d'importation de pétrole. Nous nous assurons au ministère, par des vérifications indépendantes, que les sociétés touchent ce qui leur revient et rien de plus.

M. Axworthy: Compte tenu de cette réponse, voici ce que je voudrais demander au ministre: peut-on dire, selon lui, qu'une vérification sur six mois, effectuée par un seul fonctionnaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est juste et efficace? Peut-on, dans de telles conditions, faire les vérifications et les relevés nécessaires ou bien les contrôles seront-ils aussi «efficaces» que ceux effectués dans le cas de la société Irving Oil?

M. Hnatyshyn: L'affaire Irving Oil n'a rien à voir avec la question posée par le député. Tout ce que j'ai dit, c'est que nous sommes satisfaits des résultats des vérifications effectuées grâce à ce mécanisme. Nous essaierons, dans la mesure du possible, d'améliorer le système mis en place par l'ancien gouvernement et il y a un certain nombre de domaines où cela s'impose.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA VENTE DE DE HAVILLAND

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor au sujet des biens de la Couronne de la ville de Toronto. Peut-il nous dire en vertu de quelle logique le gouvernement a décidé de vendre la compagnie d'aviation de Havilland avant même que le cabinet ne puisse étudier le document stratégique sur l'avenir de l'industrie aéronautique, surtout si l'on considère que le ministre de l'Industrie et du Commerce nous a dit la semaine dernière que ce rapport pourrait influer sur la date de la mise en vente de la société de Havilland ou même sur la décision de la vendre ou de ne pas la vendre?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Le député a parfaitement raison de dire que nous avons l'intention de tenir compte de l'étude sur l'industrie aéronautique dont il a parlé. C'est en effet de cette façon que nous entendons procéder. Le groupe de la privatisation passe tout simplement en revue les différentes solutions, évalue la situation de sociétés comme de Havilland, songe aux acheteurs éventuels et travaille en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. D'autre part, en ce qui concerne l'étude à laquelle a fait allusion le député, un rapport de synthèse sera alors soumis au cabinet relativement à la vente éventuelle de la société de Havilland.

● (1425)

M. Rae: Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que son expérience aurait permis au ministre de se rendre compte que ce genre d'incertitude ne contribue en rien à la prospérité de cette industrie, à son avenir et à la sécurité de ses travailleurs.

Ma question supplémentaire concerne le financement du programme DIPP pour l'avion Dash-8. Je me demande si le président du Conseil du Trésor peut nous donner quelque indication sur la date à laquelle sera prise la décision de débloquer les crédits nécessaires de 2 millions de dollars qui permettront de mener à bien le programme Dash-8, à supposer bien entendu que cela entre vraiment dans ses intentions.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai dit au député tout à l'heure, le ministère de l'Industrie et du Commerce est en train de formuler une demande qu'il présentera au Conseil du Trésor au sujet du financement de 2 millions de dollars auquel a fait allusion le député. Le Conseil du Trésor ne pourra réagir que lorsque la demande lui aura été soumise et je puis vous assurer que le Conseil du Trésor ne tardera pas alors à rendre sa décision.

Je tiens cependant à rappeller au député encore une fois que si la confusion règne au sujet de l'avenir de la société de Havilland et de l'industrie aérospatiale canadienne, c'est seulement dans l'esprit du député et de certains de ses collègues. Au fond, le meilleur moyen de renforcer l'industrie aérospatiale au Canada est de la privatiser.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE FINANCEMENT DU SECTEUR DU PORT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, je trouve bizarre que le ministre dise cela, étant donné qu'il avait répondu à ma première question en disant qu'on n'avait pris une décision définitive qu'une fois que la stratégie eut été établie.

Ma dernière question s'adresse au ministre des Travaux publics et concerne une autre propriété de la Couronne à Toronto, soit le secteur du port. Le ministre des Travaux publics voudrait-il dire à la Chambre comment le gouvernement entend réagir à la demande des autorités du port de Toronto, qui réclament 18 millions et demi de dollars pour l'entretien des propriétés de la Couronne sur une période de sept ans, et quand il prévoit prendre et faire connaître sa décision à cet égard?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, cette question est présentement à l'étude. Je me suis entretenu hier matin avec certains représentants des autorités du port de Toronto. Dès qu'une décision aura été prise, j'en ferai part à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE QUAND SERA PRÉSENTÉ LE PROJET DE LOI RELATIF À L'OUVERTURE DU COURRIER PAR LA GRC

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, ma question s'adresse au solliciteur général, lequel est responsable de la présentation du projet de loi relatif à l'ouverture du courrier par la Gendarmerie royale du Canada.

Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si une telle mesure législative constitue toujours une de ses priorités, et à quel moment il a l'intention de présenter un tel projet de loi?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général du Canada et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, aucune mesure visant à étendre certains pouvoirs des organismes chargés d'appliquer la loi dans notre pays n'a encore été envisagée par mes collègues du cabinet.

[*Français*]

ON DEMANDE SI CERTAINES DISPOSITIONS SONT PRÉVUES DANS LE PROJET DE LOI

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, le ministre a tout de même déclaré au mois de juillet dernier que ce projet de loi représentait une priorité, et il semble y avoir une contradiction avec ce qu'il dit aujourd'hui.

De toute façon, est-ce que le projet de loi, qu'il prévoit présenter, contiendra des dispositions prévoyant un recours judiciaire en cas d'autorisation, et ce qu'il a appelé lui-même une modernisation de la discipline de la GRC, ainsi qu'un élargissement des libertés civiles?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le bill qui sera présenté à la Chambre, quel qu'il soit, sera un bill du gouvernement. Par conséquent, il sera étudié et approuvé par l'ensemble du gouvernement, y compris mes collègues du cabinet, et comme je viens de le dire au député, ces derniers n'ont pas encore eu l'occasion de l'étudier.

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. Étant donné la contradiction flagrante qu'il y a entre les déclarations du premier ministre et les siennes au sujet de l'administration de la justice et puisque le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'il cherche des moyens de violer la loi légalement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Harquail: . . . le solliciteur général peut-il nous faire connaître sa position à ce sujet?

Une voix: Règlement.

● (1430)

M. Harquail: En l'absence du ministre de la Justice, le solliciteur général peut-il nous dire quelle est sa position en ce qui concerne des moyens de violer la loi au Canada?

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, contrairement aux pratiques du gouvernement précédent . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: . . . je n'ai pas connaissance que des organismes d'exécution des lois commettent des actes illégaux. Pour ce qui est des activités futures, je signale au député qu'il sera informé de la politique du gouvernement, comme le seront d'ailleurs le public, la Chambre et les autres intéressés, lorsque le projet de loi sera présenté.

* * *

LES POSTES

LES RÈGLEMENTS LES CONCERNANT

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes, mais, en son absence, je la poserai au premier ministre suppléant. Comme les députés et le premier ministre suppléant le savent, l'article 43 de la loi sur les postes stipule:

> Nonobstant les dispositions de quelque autre statut ou loi, nul objet ne peut être réclamé, saisi ou détenu pendant qu'il est en cours de transmission par la poste, sauf de la manière prévue par la présente loi ou les règlements.

Le premier ministre suppléant peut-il nous dire s'il est au courant du fait que le ministre des Postes aurait déclaré, à l'extérieur de la Chambre, qu'il se considérait d'abord et avant tout chargé de préserver le caractère sacré du courrier de première classe? Peut-être nous confirmera-t-il que le gouvernement continuera effectivement d'enjoindre au ministre des Postes de préserver ce caractère sacré du courrier de première classe.

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre des Postes suppléant): Monsieur l'Orateur, je peux sans aucune hésitation assurer au député, si c'est là sa position qui est, me semble-t-il, la position de tous, que tout le monde est d'accord pour reconnaître l'inviolabilité du courrier de première classe. Le député doit avoir une question supplémentaire à poser; il ne poserait pas une question aussi innocente sans arrière-pensée.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Ne le ratez pas!

M. Daudlin: . . . je suis heureux que le ministre s'attende à une question supplémentaire. Je pose de nouveau au premier ministre suppléant la question suivante: Étant donné que le ministre des Postes a déclaré à l'extérieur de la Chambre qu'il ne considérait pas le courrier de première classe comme inviolable, et que d'autre part, nous avons entendu le solliciteur général dire ailleurs tout le contraire, le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire s'il approuve ou non la loi telle qu'elle existe actuellement, s'il s'oriente ou non vers une autre solution, et si oui ou non le ministre qui est absent ou celui qui est présent parle au nom du gouvernement?

M. Alexander: Je vois bien où le député veut en venir, mais il n'a pas le courage de poser la question carrément et sans détours.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Si le ministre était ici, il répondrait à votre question; je réponds donc respectueusement que je prends note de la question voilée posée par le député afin de la transmettre au ministre des Postes, qui y répondra lui-même.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'OUVERTURE DU COURRIER

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et fait suite à la question qu'a posée le député de Essex-Kent. Nous sommes en présence de deux déclarations visiblement diamétralement opposées au sujet du bill sur l'ouverture du courrier. D'une part, le solliciteur général du Canada affirme qu'on l'on devrait donner à la police plus de pouvoirs pour ouvrir le courrier alors que d'autre part, le ministre des Postes déclare qu'il défendra sa position sur l'inviolabilité du courrier quand l'affaire sera discutée au cabinet.

Étant donné que lors de la conférence de presse qu'il a tenue, le premier ministre lui-même a déclaré être favorable à l'élargissement des pouvoirs de la police en ce qui concerne l'ouverture du courrier—et il l'a affirmé sans ambages—peut-on savoir s'il parlait au nom du gouvernement lorsqu'il a fait cette déclaration?

L'hon. Walter Baker (préident du Conseil privé et ministre du Revenu national): Je remercie le député de sa question. Le premier ministre parle toujours au nom du gouvernement. Lors de sa conférence de presse, le premier ministre a dit que le cabinet était en train d'étudier la question de savoir s'il fallait accorder à la police plus de pouvoirs en ce qui concerne la surveillance du courrier et que cette question avait été à l'étude sous le gouvernement précédent. Sa position n'a pas changé.

Le ministre des Postes s'est borné à exprimer son opinion sur une question dont le cabinet est toujours saisi. Je sais que le premier ministre se fera un plaisir d'informer le député de la décision du cabinet une fois que celui-ci se sera prononcé.

M. Blais: Étant donné la réponse de l'honorable représentant, j'en conclus que le fait que le ministre des Postes ait adopté une position diamétralement opposée à celle du premier ministre est tout à fait acceptable aux yeux du gouvernement et doit être encouragé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce qui distingue, fort heureusement, le gouvernement actuel de l'ancien, c'est que de temps à autre les députés et les ministres peuvent dire exactement ce qu'ils pensent. Le ministre des Postes a des convictions très fortes sur le sujet. Le gouvernement tiendra compte de ses vues ainsi que de celles de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre avant de prendre une décision. Je comprends que l'hon. représentant s'en étonne vu l'endroit où il siège depuis cinq ans.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION PROPOSÉE EN CE QUI CONCERNE LES ENFANTS À NAÎTRE

M. Robin Richardson (Beaches): Monsieur l'Orateur, ma question devrait en toute justice être posée au premier ministre, mais puisqu'il est absent, je la poserai au premier ministre suppléant et leader du gouvernement. Étant donné que la Chambre a accordé un appui presque unanime à ma motion aux termes de l'article 43 du Règlement et que le leader du NPD à la Chambre s'est déclaré contre la réforme qu'il est nécessaire d'apporter à nos usages relativement aux bills émanant des députés, le premier ministre suppléant peut-il me dire si le gouvernement ne pourrait pas songer à présenter un bill qui modifierait le Code criminel de façon à protéger juridiquement la vie de l'enfant à naître?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas encore étudié la possibilité de présenter un bill de ce genre. Mais je voudrais informer les députés qu'ils pourront soulever ce genre de sujet qui revêt une très grande importance aux yeux de tous les députés dans le cadre des modifications que nous avons l'intention d'apporter au Règlement de la Chambre, modifications qui permettront aux députés de choisir plus librement et plus souvent celles des initiatives émanant des députés qui devraient être étudiées et mises aux voix.

Je tiens à informer la Chambre que j'ai l'intention de déposer demain un énoncé de principe relatif à une proposition qui leur permettrait avec plus de précision que dans le passé de choisir les questions qui seront soulevées à la Chambre. J'espère que cette proposition aura l'appui de tous les partis.

Questions orales

LOTO CANADA

L'AIDE FÉDÉRALE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur. Le ministre sait sans doute que la Colombie-Britannique a demandé récemment au gouvernement fédéral de tenir l'engagement qu'il a pris aux termes de l'entente sur Loto Canada et qu'elle a protesté contre l'intention de ce dernier de réduire les crédits au sport amateur, cet automne. Par conséquent, je voudrais donc qu'il me dise si au cours des entretiens sur le transfert de Loto Canada, une entente a été conclue prévoyant que les provinces s'occuperaient exclusivement des demandes de fonds émanant des groupes sportifs amateurs?

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour cette question. Nous avons en effet eu de longues discussions pour décider si le sport amateur devait relever, à un certain niveau, à la fois des provinces et du gouvernement fédéral. Nos négociations tant avec la Colombie-Britannique qu'avec les autres provinces ont été très fructueuses. Les provinces vont nous verser 24 millions de dollars de 1979 alors qu'on ne devait nous verser que les fameux 6 millions de dollars que nous attendons du reste encore. Depuis 1976, mon ministère a touché en moyenne 3.2 millions de dollars des loteries alors que les représentants du gouvernement précédent nous en avaient annoncé 6 millions. Les députés peuvent consulter les livres de mon ministère, ils constateront l'exactitude des chiffres que j'avance.

M. Rose: La Colombie-Britannique semble s'inquiéter du fait que toutes les demandes de fonds adressées au gouvernement fédéral ont été renvoyées à la province, ce qui semble être contraire aux dispositions de l'entente. Le ministre est-il d'accord pour amener avec lui, le jour où il comparaîtra devant le comité, M. David Jenkins, du cabinet du premier ministre, qui s'est occupé à l'origine du dossier du transfert de Loto Canada aux provinces?

M. Paproski: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

● (1440)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES JEUX OLYMPIQUES DE 1980

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, je poserai ma question au président du Conseil privé et ministre du Revenu national. Considérant que les souvenirs et autres colifichets produits à l'occasion des Jeux olympiques de 1980, qui vont avoir lieu à Moscou, sont fabriqués par de la main-d'œuvre forcée suivant les témoignages donnés de première main par de nombreux dissidents soviétiques, notamment les 11 que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont rencontrés le mois dernier, est-ce que le ministre va dénoncer cet usage au nom du gouvernement canadien et interdire immédiatement l'importation, la transmission, la vente et l'achat de ces articles au Canada?

Questions orales

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de l'usage dont parle le député. Mais comme il en a fait la déclaration en Chambre aujourd'hui, je vais me renseigner pour son compte.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE SI DES INSTANCES ONT ÉTÉ FAITES PAR L'INDUSTRIE DU POULET

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais en son absence je la poserai à celui de l'Agriculture. Est-ce que le ministre a reçu des instances des représentants de l'industrie du poulet de l'Ontario et du Québec exprimant une réaction au document numéro 126, document d'information aux importateurs daté du 19 octobre 1979? Et dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement insiste-t-il toujours pour donner des permis d'importation supplémentaire à la société Maple Lodge, alors que la viande de poulet s'accumule chaque jour dans les entrepôts du Québec et de l'Ontario, où le poulet frais doit être congelé ou vendu sous une autre forme?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député doit reconnaître que dans le cadre de la réglementation et de la législation relatives aux permis d'importation et d'exportation, il est obligatoire de délivrer une licence d'importation quand l'article ne se trouve pas sur le marché canadien.

En ce qui concerne le transformateur dont le député a parlé, il est vrai qu'il y a quelques jours le ministère de l'Industrie et du Commerce a reçu une demande de permis pour l'importation d'environ 1.2 million de livres de poulet de gril et environ 500,000 livres de poulet à rôtir. Il faut féliciter mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a refusé de délivrer ce permis sans d'abord demander à l'Office national d'approvisionner le transformateur en produits canadiens.

L'Office a pu se procurer environ la moitié des poulets à griller et à rôtir nécessaires. Il faut donc comprendre qu'aucun effort n'a été épargné. Nous sommes même allés jusqu'au Nouveau-Brunswick pour trouver de la volaille.

Une voix: Pourquoi donc?

M. Wise: Donc, nous avons pris . . .

Des voix: Règlement.

[M. Flis.]

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A DISCUTÉ DES QUOTAS D'IMPORTATION DE POULET AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE AVICOLE

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Est-ce que le gouvernement a discuté des rouages des quotas d'importation de poulet avec les représentants de l'industrie avicole, et si je pose la question, monsieur le président, c'est que l'industrie avicole a été avertie du fait que, dans leurs instances faites avec les fonctionnaires sur les quotas d'importation de base, le gouvernement avait déjà dicté une ligne de conduite, et l'industrie avicole n'avait nullement été consultée.

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est inexact, parce que je consulte presque quotidiennement l'industrie et également certains de ses représentants. Le député aura beau faire non de la tête, je sais bien qui j'ai rencontré. Je les ai rencontrés très fréquemment et à intervalle régulier. Et même je rencontre un groupe demain matin.

* * *

L'ÉNERGIE

L'INCIDENCE DU PRIX PÉTROLIER SUR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'une part, le gouvernement a l'intention d'augmenter fortement le prix du pétrole. D'autre part, le tourisme joue un rôle essentiel dans l'économie de notre pays. Il rapporte 11 milliards de dollars par an, c'est-à-dire 5 p. 100 de notre produit national brut, et il emploie plus d'un million de personnes. Compte tenu de ces faits, le gouvernement a-t-il étudié les conséquences que l'augmentation du prix du pétrole aurait sur le tourisme?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je pense que le député comprendra que si nous ne prenons pas de nouvelles mesures pour devenir auto-suffisants sur le plan énergétique, nous n'aurons pas assez de ressources pour assurer la viabilité de l'industrie touristique. D'autre part, l'essence coûte nettement moins cher au Canada qu'aux États-Unis. Nous avons l'intention de conserver un certain avantage par rapport aux États-Unis, comme nous l'avons signalé à la Chambre à maintes reprises.

M. McCauley: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que la réponse du ministre satisfera le secteur touristique de notre pays. Je voudrais qu'il nous dise précisément quelles mesures le gouvernement entend prendre en faveur de ce secteur pour atténuer les conséquences du coût élevé de l'énergie?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, nous comptons bien faire en sorte que notre secteur touristique, tout comme les autres secteurs de l'économie, reste concurrentiel vis-à-vis de notre principal partenaire commercial, les États-Unis, d'où viennent la plupart des touristes qui visitent le Canada. Nous resterons concurrentiels. C'est la politique du gouvernement et nous allons continuer de l'appliquer.

* * *

LES PÊCHES

LES PERMIS DE CHALUTIERS CONGÉLATEURS DÉLIVRÉS SUR LA CÔTE EST

M. Charles Haliburton (South West Nova): Monsieur l'Orateur, je désire poser, par votre intermédiaire, une question au ministre des Pêches et des Océans. J'étais dans ma circonscription à la fin de la semaine dernière; c'est une région magnifique.

Des voix: Bravo!

M. Haliburton: Je la recommande aux députés. On m'a donné dans ma circonscription des renseignements qui indiquent l'existence, en Nouvelle-Écosse, de deux permis de chalutiers congélateurs que détiendraient des habitants de cette province.

Une voix: Quelle est la question?

M. Haliburton: Étant donné l'attitude bien connue de l'ex-ministre des Pêches . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Le député a-t-il une question à poser?

M. Baker (Nepean-Carleton): Il est en train de la poser.

M. Haliburton: Je demande simplement au ministre de dire à la Chambre s'il est vrai que des permis de chalutiers congélateurs ont été délivrés sur la côte est du Canada. Dans l'affirmative, combien y en a-t-il, et quand ces permis ont-ils été délivrés?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, ce que dit le député est tout à fait juste. Les seuls permis de chalutiers congélateurs qui aient été délivrés l'ont été par le gouvernement précédent.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oh!

M. McGrath: A l'heure actuelle, il y a quatre de ces permis dans les provinces de l'Atlantique. La politique du gouvernement relative aux chalutiers congélateurs sera annoncée en temps opportun.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DÉSIGNATION DE ZONES SPÉCIALES—ON DEMANDE QUE CERTAINES MUNICIPALITÉS NE SOIENT PLUS DÉSIGNÉES

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Le 30 juin 1980 prendra fin le décret sur les zones spéciales, stipulé le 1er juillet 1977, pour la région de Montréal et les villes satellites. Récemment, le ministre disait à la Chambre que la nouvelle politique sur la zone spéciale de Montréal fait actuellement l'objet d'une étude approfondie au ministère et qu'un nouveau programme sera annoncé d'ici peu. Ma question est donc la suivante:

Devant le demi-échec auquel le programme de cette zone spéciale de Montréal a abouti depuis les années 1977 jusqu'à maintenant relativement à l'établissement de nouvelles industries, est-ce que l'honorable ministre envisagerait de détacher de cette zone les municipalités situées à 50 ou 100 milles, qui n'auraient jamais dû être considérées comme villes satellites de Montréal, par exemple les comtés de Berthier et Joliette, et qui voient leur économie perturbée à la suite d'une malheureuse recommandation de technocrates?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le gouvernement dévoilera sous peu sa politique en ce qui concerne l'accord sur la zone spéciale de Montréal. Je comprends les craintes du député, mais, en me reportant à ce qu'il a dit dans sa motion aux termes de l'article 43 du Règlement, je lui rappellerai que le programme en question a été institué par le gouvernement précédent et s'est traduit par un accroissement sensible des investissements dans cette région. Il a contribué a créer un nombre important d'emplois. Nous espérons l'améliorer. A mon avis, les commentaires défavorables que le député a formulés à cet égard dans le préambule de la motion qu'il a présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement ne sont pas entièrement justifiés.

● (1450)

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE DÉCRET RELATIF AUX ZONES SPÉCIALES NE S'APPLIQUE PLUS AUX CIRCONSCRIPTIONS DE JOLIETTE ET DE BERTHIER-MASKINONGÉ

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Approvisionnements et Services, et député de Joliette. Je remarque que le ministre, depuis qu'il remplit ses nouvelles fonctions, est devenu subitement peu loquace sur le développement économique du Québec. J'aimerais donc lui demander s'il peut assurer la Chambre et les électeurs de la région de Lanaudière qu'il interviendra directement auprès du ministre de l'Expansion économique régionale afin que le décret des zones spéciales, lequel a apporté une stagnation économique déplorable dans certaines circonscriptions du Québec, et qui doit être révisé prochainement, ne s'applique plus arbitrairement dans la région qu'il représente particulièrement au Parlement, soit les circonscriptions de Joliette et de Berthier-Maskinongé.

Questions orales

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Avec grand plaisir, monsieur le président, je dirai à mon honorable collègue que dès le 23 mai au matin j'ai discuté de ce sujet avec le ministre responsable, qui a compris l'importance de mes revendications. J'aimerais de plus dire au député de Berthier-Maskinongé que je m'occupe depuis longtemps de la circonscription de Joliette.

* * *

[*Traduction*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LES CHEMINS DE FER—LES PENSIONS DES EMPLOYÉS À LA RETRAITE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pourrais poser ma question au ministre du Travail, dont le ministère a parrainé le rapport Hall sur les pensions des employés de chemins de fer au Canada, ou encore au ministre des Transports, qui fait le lien entre les chemins de fer et nous. J'espère que le ministre du Travail ne m'en voudra pas de m'adresser au ministre des Transports.

Puisqu'on n'a rien fait d'important, depuis la publication du rapport Hall, pour améliorer les pensions des retraités du Canadien National et du Canadian Pacifique, le ministre des Transports pourrait-il nous dire si, depuis qu'il assume ses fonctions, il a adressé des instances au Canadien National et au Canadien Pacifique pour les inviter au moins à mettre en application les recommandations de ce rapport? S'il ne l'a pas fait encore, entend-il le faire le plus tôt possible?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que la question est à l'étude. J'ai tenu compte des observations que m'a présentées personnellement le député, et j'ai également tenu compte des observations du député de Winnipeg-Assiniboine. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a demandé à m'entretenir en privé de ce sujet et je l'ai informé que j'étais disposé à le rencontrer. Je le suis encore, et j'assure le député que nous continuerons à examiner cette question. Nous espérons en arriver à une solution satisfaisante qui servira les intérêts des pensionnés des chemins de fer.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, quand le ministre fera ses recommandations aux sociétés ferroviaires, leur soulignera-t-il, même si la commission Hall ne s'est pas prononcée sur cet aspect, le caractère injuste de la disposition actuelle qui n'accorde à la veuve d'un pensionné décédé que 50 p. 100 de la pension, quand ce chiffre devrait être de 75 p. 100 ou plus?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'examiner tous ces points. J'en discuterai volontiers avec le député au cours de l'entretien que nous aurons, comme je l'ai fait avec le député de Winnipeg-Assiniboine.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE SI UN MEILLEUR SERVICE FERROVIAIRE ENTRE MONTRÉAL ET CHICOUTIMI RÉSULTERA DE L'AUGMENTATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Une somme de 43 millions de dollars est ajoutée aux 234 millions prévus au budget principal pour couvrir une révision du financement du service de trains de passagers. Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si, à la suite d'une plainte déposée par le ministère des Transports de la province de Québec contre VIA Rail et le Canadien National sur le pauvre service offert entre Montréal et Chicoutimi, il y a progrès dans ce dossier et si notre région pourra compter sur ces quelques millions afin d'améliorer le service de trains de voyageurs auquel nous avons droit?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme je le disais à la Chambre hier, l'amélioration du service ferroviaire au Canada n'est pas forcément une question financière; il s'agit plutôt de réorganiser le service-voyageurs et de veiller à fournir le meilleur service possible pour pouvoir répondre aux besoins régionaux, locaux et transcontinentaux.

J'invite donc le député, s'il a des questions précises à poser au sujet de ce service, à se rendre au comité permanent des transports et des communications cet après-midi où le président de VIA Rail comparaîtra. Il pourra alors lui poser ces questions.

* * *

LE TOURISME

LES MESURES SUSCEPTIBLES D'ATTÉNUER NOTRE DÉFICIT COMMERCIAL

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international et du Tourisme. Le gouvernement a annoncé cette semaine que, contrairement à ce qu'on attendait, sa participation au coût d'un nouveau centre de congrès dans l'agglomération métropolitaine de Toronto, ne serait que de 25 p. 100.

Étant donné que les comptes tourisme et voyages sont en grande partie responsables de notre déficit commercial et que le nouveau centre de congrès attirera les touristes étrangers et canadiens, le gouvernement reviendra-t-il sur sa décision et haussera-t-il à 33 p. 100 sa quote-part du coût global du centre, comme il l'a fait à Vancouver afin de prendre une mesure vraiment susceptible d'atténuer notre déficit commercial?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question car elle me donne l'occasion d'aborder ce problème particulier. Les congrès contribuent énormément au tourisme au Canada et ont de très fortes répercussions sur notre balance des paiements.

Pour ce qui est de notre politique à l'égard des centres de congrès, nous avons du établir certains critères pour évaluer diverses demandes de subventions. Pour le centre de congrès de Vancouver, l'ancien gouvernement avait promis une participation de 33 p. 100 et nous avons estimé devoir honorer cet engagement. Nous n'avons cependant pas jugé opportun d'offrir des subventions de cet ordre à l'échelle nationale et c'est pour cette raison que nous avons retenu le chiffre de 25 p. 100.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question devait en quelque sorte faire suite à celle du député de Beaches, mais ce n'est pas indispensable. Elle s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre voudrait-il me dire si au nom de l'équité il est disposé à réévaluer les critères qui servent à répartir les fonds que son ministère affecte à des organismes bénévoles afin que ceux d'entre eux qui s'opposent à l'avortement, tel que le mouvement Pro-Vie qui honore le caractère sacré de la vie, recoivent une part plus équitable de ces fonds au lieu que tout cet argent soit versé aux associations qui militent pour l'avortement tels que l'Association pour la planification familiale?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de sa question et lui dire ainsi d'ailleurs qu'à tous les députés que je vais prendre note de sa question et que je la considère comme une instance de sa part et des gens qu'il représente. Le ministère procède actuellement à un examen du financement accordé à tous les organismes bénévoles et je me fais donc un plaisir de prendre note de la question du député.

* * *

LES FINANCES

L'ASSUJETTISSEMENT DES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES À L'IMPÔT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au ministre des Finances enchaîne sur la réponse qu'il a donnée à mon collègue, le député d'Outremont.

Le ministre a bien dit, n'est-ce pas, que la société Petro-Canada serait assujettie à l'impôt à compter de l'an prochain. Je n'ai pas entendu le ministre dire qu'il en sera de même pour une société pétrolière multinationale comme Shell. Comment le ministre justifie-t-il de faire payer des impôts à une société qui appartient à tous les Canadiens, quand les multinationales pétrolières n'en paient pas?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de voir que le député, qui était le secrétaire parlementaire du ministre des Finances à une autre époque, s'intéresse au statut fiscal de la société Shell et de l'industrie pétrolière en général. Je lui demande d'attendre de voir si mon budget apportera du nouveau dans ce domaine. Pour ce qui est de la société Petro-Canada, elle n'appartiendra pas nécessairement à tous les Canadiens, seulement à certains, si des événements prévus se produisent. Cette politique n'est pas encore arrêtée. Quand le moment viendra, Petro-Canada devra payer des impôts tout comme les autres sociétés sous mainmise canadienne.

LES BÉNÉFICES DES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre en sa qualité de ministre du Revenu national. Le premier ministre a fait une déclaration étonnante à la Chambre il y a environ une semaine, soit que le gouvernement discuterait d'impôt sur les bénéfices excédentaires avec les multinationales du pétrole. Le ministre a-t-il pris des mesures pour assurer que les sociétés n'ont pas commencé à transférer une partie de ces bénéfices excédentaires à l'étranger?

● (1500)

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le député se rappellera que le premier ministre a dit que si le processus budgétaire devait avoir du sens, il fallait élargir la consultation et procéder peut-être différemment de ce qu'on faisait auparavant. Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Puisqu'il faisait partie de l'ancien gouvernement, le député devrait être au courant des moyens considérables dont dispose le ministère du Revenu national pour faire enquête de temps à autre sur les activités de l'ensemble des contribuables. Je peux lui assurer que le ministère du Revenu national suivra la chose de très près.

* * *

LES RENTES SUR L'ÉTAT

LE RELÈVEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui est responsable, sauf erreur, de l'administration des rentes sur l'État. Des milliers de Canadiens ont placé leur argent dans des rentes de ce genre, dans l'espoir d'assurer leurs vieux jours.

Étant donné que le gouvernement précédent avait réexaminé le rendement de ces rentes dans le cadre de la loi sur l'augmentation du rendement des rentes de l'État, pour tenir compte des fluctuation importantes des taux d'intérêt, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il songe à relever le taux d'intérêt pour l'aligner à peu près sur le taux d'inflation, de manière à venir en aide aux Canadiens qui avaient investi de bonne foi dans leur pays?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de me donner l'occasion de préciser que cette question est présentement à l'étude. J'espère être en mesure de pouvoir donner des détails à ce sujet à lui-même et aux autres députés très bientôt.

Privilège—M. Knowles

PETRO-CANADA

LE FINANCEMENT

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Est-il vrai que les recommandations du groupe d'étude sur Petro-Canada sont bloquées au cabinet, parce que le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances refusent d'assumer les frais du service de la dette, sans pouvoir compter sur l'actif et le flux de l'encaisse? Si c'est vrai, quelle différence y aura-t-il entre les dispositions du projet de loi et les recommandations du groupe d'étude?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le député a une imagination délirante. Comme le premier ministre l'a mentionné il y a quelques jours, je ne peux que répéter que le rapport du groupe d'étude ainsi que l'avenir de Petro-Canada sont présentement à l'étude. Quand cette étude sera terminée, le gouvernement annoncera sa décision à la Chambre en temps voulu.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES TAUX D'INTÉRÊT—LES FRAIS DE SERVICE DE LA DETTE

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Étant donné les taux d'intérêt actuels, le ministre pourrait-il nous dire à combien s'établiront les frais de service de cette dette et où il entend puiser les sommes nécessaires pour la rembourser?

M. Crosbie: Au *Feuilleton.*

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, vous en conviendrez sûrement, la question du député est purement hypothétique et il m'est très difficile d'y répondre sans avoir devant moi les données pertinentes.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—LE NOUVEL ÉNONCÉ DE POSITION AU SUJET DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je vous ai donné préavis de mon intention de soulever la question de privilège, même s'il s'agit plutôt d'une question de Règlement.

En posant une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) au sujet de l'avortement, le député de Beaches (M. Richardson) a fait une digression, m'incitant du coup à invoquer le Règlement. Toutefois, j'ai préféré respecter la tradition de la Chambre et attendre à la fin de la période des questions.

Selon moi, cependant, il est tout à fait injuste de profiter de cette période pour faire allusion à un député au sujet d'une question n'ayant rien à voir avec la discussion du moment, sans donner à ce député la possibilité de répondre. C'est précisément ce qu'a fait le député de Beaches. Il m'a accusé de m'opposer à toute modification du Règlement au sujet des droits des députés.

Mes collègues de ce côté-ci m'ont rappelé un certain nombre de changments apportés au Règlement sur mon initiative, au fil des années. J'applaudis la perspective de la présentation d'un livre blanc sur la procédure et la possibilité d'étudier notre Règlement et de le mettre à jour.

Le député a dû comprendre, je le suppose—ce n'est pas de cette façon que je le conçois, mais je sais pertinemment que j'ai déjà fait des déclarations de ce genre à la presse—que même si je souhaite améliorer le règlement, surtout en ce qui concerne les députés, je m'oppose à des changements qui auraient pour seul objectif celui d'épargner au gouvernement d'avoir à prendre position sur des questions comme la peine capitale et l'avortement.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Le gouvernement dirige la Chambre et peut se pencher sur ces questions à sa guise s'il le désire. Ce que je n'admets pas, c'est qu'il profite d'une chose aussi importante et sacrée que le Règlement de la Chambre pour échapper à ses responsabilités.

Quant à la déclaration qu'a faite le député, disant que je m'opposais à l'assouplissement des règlements à l'égard des mesures d'initiative parlementaire, c'est tout à fait faux et il faisait une véritable digression.

Des voix: Bravo!

M. Robin Richardson (Beaches): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le député ait expliqué sa position. Je me suis fié à ce que j'ai lu dans le *Toronto Star* il y a quelques semaines.

Des voix: Oh, oh!

M. Richardson (Beaches): D'après ce que j'ai lu, j'ai pensé qu'il s'opposait à cette réforme pourtant si nécessaire. Je suis très heureux d'entendre qu'il est entièrement d'accord pour que l'on fasse les réformes qui s'imposent à l'égard des mesures d'initiative parlementaire.

Je demande au député d'accepter mes excuses. Je suis désolé d'avoir mal compris sa position, et je suis heureux qu'il l'ait expliquée.

M^me^ APPOLLONI—LA VIVISECTION DE FŒTUS HUMAINS

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège fait suite à la réponse que le ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacDonald) m'a donnée hier à la Chambre et qui est également imprimée à la page 1550 du hansard.

Si vous me permettez de commenter cette réponse, monsieur l'Orateur, je suis absolument sidérée de constater qu'à propos d'une question de vie et de mort le ministre a déclaré et je cite:

> . . . ce qui importe peut-être le plus, c'est que ces recherches ont été effectuées en 1976.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que la date de ces études importe peu, l'important est de savoir si ces expériences ont été faites sur des êtres humains vivants. A ce propos, le ministre a déclaré à trois reprises: «Aucune opération n'a été effectuée sur des êtres humains vivants.»

L'article 206 du Code criminel stipule qu'un enfant devient un être humain au sens du Code lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère.

Dans les expériences décrites dans le «Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism», on nous dit—et je me ferai un plaisir de déposer ces textes, au besoin—que les scientifiques ont obtenu les fœtus par hystérotomie. C'est une méthode d'avortement qui enlève le bébé vivant, et non mort, contrairement aux avortements provoqués par des salins, par exemple. Selon les mêmes dossiers, on aurait fait des vivisections sur des fœtus de 25 semaines. L'âge d'un fœtus est, bien sûr, d'à peu près deux semaines de moins que la période normale de gestation, à compter de la date de la dernière menstruation. Autrement dit, d'un point de vue tocologique, ces bébés auraient deux semaines de plus, ce qui est important du point de vue de leur viabilité. A cet âge, les médecins du Women's College Hospital de Toronto peuvent maintenant souvent réussir à sauver un enfant.

Une fois démontré que l'enfant a été retiré vivant du sein de sa mère, nous devons maintenant nous demander s'il était encore vivant au moment où l'on faisait une ponction du cœur, c'est-à-dire, d'après les mêmes rapports, immédiatement après l'hystérotomie, au moment où le bébé était encore vivant.

Là encore, d'après les dossiers du «*Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism*», on constate qu'on a enlevé 8cc de sang à certains sujets. D'après plusieurs scientifiques indépendants que j'ai consultés, il est à peu près impossible de tirer cette quantité de sang d'un sujet dont le cœur ne bat plus. De plus . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'impression que le député de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni) présente une argumentation qui s'éloigne de la déclaration que le ministre suppléant a faite hier lorsqu'il a répondu à la question. Elle le fait en soulevant la question de privilège. Même si je lui donne raison, des difficultés subsistent. Le ministre a déclaré en substance hier à la Chambre, en réponse aux questions de l'honorable représentante, que d'après les renseignements qu'il avait, des expériences avaient été effectuées sur des êtres humains non vivants et qu'il n'y avait pas eu d'expériences ou d'opérations sur des êtres humains vivants.

Si le ministre a communiqué des renseignements erronés à la Chambre, il y a peut-être lieu d'examiner l'affaire ou de la signaler à la Chambre. S'il s'agit d'une divergence d'opinions, où est le rapport avec la procédure? Le député de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni) amorce une discussion. Mais même si elle la conduit jusqu'à son terme et me persuade qu'on peut valablement soutenir qu'il y a eu effectivement des expériences faites sur des foetus vivants, donc que les renseignements donnés hier par le ministre étaient inexacts, cela ne peut donner lieu à question de privilège. Il y a peut-être désaccord avec le ministre, peut-être également ses renseignements étaient-ils inexacts. Il peut y avoir intérêt à en saisir le ministre pour voir s'il va apporter une rectification, mais je ne vois pas matière à un débat de procédure.

• (1510)

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, il est évident que c'est vous qui en décidez, et je fais appel à vos lumières. Ce que je dis, c'est qu'il me semble extrêmement difficile de disputer avec le ministre, et je pense que ses renseignements sont erronés. Donc, si ses renseignements sont erronés, il y a eu au moins violation de mes privilèges de député.

M. l'Orateur: Là, je ne suis plus d'accord. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) est ici. Il semble avoir quelque chose à dire. Peut-être pourra-t-il nous éclairer. Mais je ne saurais admettre le principe suivant lequel une erreur qui aurait été commise hier par le ministre donnerait ouverture aujourd'hui à la question de privilège. Je répète que j'ai permis au député de faire savoir au ministre ce qu'elle pense, mais il me semble qu'il s'agit d'une divergence d'opinions avec le ministre, d'une divergence d'interprétation.

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, indépendemment de savoir s'il s'agit d'une question de privilège, vous savez, monsieur, et le député sait également, que je n'étais pas en Chambre hier quand le ministre suppléant a parlé en mon nom.

Cette question me préocuppe et je pense que le député et moi sommes du même avis sur ce sujet. Mais il s'agit ici d'une question de fait, d'une question d'exactitude. Par votre entremise, monsieur, j'invite le député à venir me rencontrer, à consulter tout le ministère. Si je ne m'abuse, les renseignements qui arrivent au ministère lui sont également accessibles.

Je ne veux pas me prononcer sur l'exactitude des faits. Peut-être sommes-nous du même avis, peut-être que non. Mais j'aimerais au moins que nous disposions des mêmes renseignements. Donc et même si cela n'intéresse pas la procédure comme vous le dites, j'inviterai le député à me rencontrer afin au moins nous ayons les mêmes renseignements, même si nous ne sommes pas d'accord sur le sujet.

M. l'Orateur: Une fois que l'étude de la question aura été poursuivie de cette façon, si le député de York-Sud-Weston estime qu'elle a des raisons de présenter une argumentation que lui permet la procédure, je pourrais peut-être l'entendre à ce moment-là.

Travaux de la Chambre

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. JARVIS (WILLOWDALE)—LES IMPÔTS DE SHELL CANADA LIMITED

M. Bob Jarvis (Willowdale): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour formuler une objection à propos de renseignements donnés à la Chambre. En posant sa question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), le député d'Outremont (M. Lalonde) a prétendu que la compagnie Shell n'avait pas payé d'impôt en 1978.

J'aimerais rectifier les faits, monsieur l'Orateur. En 1978, il est vrai que cette compagnie n'a payé aucun impôt sur le revenu à cause de l'intensification des travaux de prospection et de la diminution des dépenses. Par contre, en ce qui concerne les autres genres d'impôts, la compagnie Shell Oil a payé, en 1978, 138 millions de dollars sous forme d'autres impôts et 205 millions en redevances, soit 343 millions en tout.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra qu'il s'agit là d'un sujet de débat et non d'un recours au Règlement.

M. McGRATH—LES PERMIS POUR CHALUTIERS CONGÉLATEURS—RECTIFICATION DE LA RÉPONSE DONNÉE

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avec votre permission, j'aimerais corriger la réponse que j'ai donnée au député de South West Nova (M. Haliburton) à la suite de sa question sur les chalutiers congélateurs.

En vérifiant les faits, je me suis rendu compte que je m'étais trompé. Mon prédécesseur a, en réalité, délivré 13 permis pour des chalutiers congélateurs en avril dernier. Sur ce nombre, six étaient pour la pêche illimitée des poissons de fond. Le député avait, bien sûr, raison quand il a dit que deux de ces permis étaient détenus par des habitants de la Nouvelle-Écosse.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, puis-je pose la question habituelle à propos des travaux prévus pour la prochaine semaine?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous poursuivrons aujourd'hui l'étude du bill C-20, tendant à accorder un crédit d'impôt à l'impôt foncé. Demain est une journée réservée, sauf erreur, au parti du député. La semaine prochaine, nous poursuivrons le débat sur le bill C-20. J'espère que le député et d'autres pourront s'entendre sur le temps nécessaire à cet égard. Nous pourrions peut-être envisager de renvoyer le bill au comité où l'on pourrait l'étudier en profondeur et examiner d'éventuels amendements. Voilà les travaux pour la semaine prochaine. Il y aura un autre jour réservé vendredi prochain, et je suis disposé à le désigner officiellement maintenant.

Pour la gouverne des députés, je dirai que les leaders des partis et d'autres députés ont en des conversations au sujet d'autres mesures législatives. Il y a tout d'abord le bill relatif au transport des marchandises dangereuses. Sauf erreur, la Chambre est disposée à étudier ce bill rapidement et à en saisir le comité. J'aimerais obtenir l'assurance qu'il en est bien ainsi. Peut-être pourrions-nous discuter entre nous des modalités à adopter à cette fin.

Les députés sont aussi d'accord apparemment pour adopter rapidement le bill C-4, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement. Tous les partis semblent on ne peut plus pressés d'accélérer l'étude de ce petit bill.

J'espère pouvoir présenter d'ici un ou deux jours le bill concernant les anciens combattants, sujet auquel le député de Winnipeg-Nord-Centre s'intéresse beaucoup. Je tiens à lui faire savoir que le gouvernement a approuvé un bill à cet égard. Le comité de planification des mesures législatives que j'ai l'honneur de présider va en être saisi. Dès que le comité aura fini de l'examiner et que le cabinet l'aura approuvé, il sera inscrit très rapidement au *Feuilleton*.

Je dirai bien franchement qu'il me tarde qu'on s'entende avec mes honorables amis, sur l'étude du budget principal des dépenses et sur la durée du débat qu'ils souhaitent y consacrer. J'espère que nous pourrons ajourner les travaux parlementaires, au plus tard le 21 décembre, pour un congé de Noël assez long—je ne suis pas en mesure d'en annoncer pour le moment la durée à la Chambre—mais j'espère bien que tout se passera comme prévu.

Je pourrais ajouter que nous semblons sur le point de nous entendre pour terminer avant Noël l'étude en deuxième lecture du bill C-15 concernant l'accès à l'information. Il y a bon espoir que nous pourrons terminer ce soir toutes les étapes de l'étude du bill C-6 concernant les allocations de conjoint.

Au cours de la période des questions, j'ai dit que je déposerais demain le document sur la réforme parlementaire inscrit en mon nom. Nous ferons bientôt inscrire une motion au *Feuilleton* à ce sujet. J'aimerais certes qu'un comité soit saisi de toute la question des modifications à apporter à la procédure de la Chambre—et pas seulement de mon document—afin que nous puissions étudier la réforme à effectuer à la Chambre des communes.

Je suis impatient de fixer une date, si possible, pour discuter de la création de quatre comités spéciaux, soit ceux concernant l'Agence d'examen de l'investissement étranger, le bénévolat, les dépassements de coûts et la réadaptation, pour que ces comités puissent se mettre à l'œuvre.

C'est là un programme législatif raisonnable, pas trop chargé, que nous pourrions réaliser d'ici au 21 décembre. J'espère qu'à la réunion que je convoquerai pour la semaine prochaine, nous aurons le temps de discuter de ces questions.

Pendant que j'ai la parole, je vous serais reconnaissant de demander au leader du gouvernement et au leader de l'opposition à la Chambre—pardon, pas au leader de l'opposition, mais au leader du Nouveau parti démocratique—si nous pourrons étudier ce soir le bill C-6, comme nous en avions parlé.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à étudier le projet de loi concernant les allocations au conjoint après 8 heures et à lui faire franchir toutes les étapes. Nous nous sommes entendus là-dessus et nous sommes prêts à procéder de la sorte.

En ce qui a trait au bill concernant le transport des marchandises dangereuses, nous sommes prêts à procéder à la deuxième lecture du projet de loi après un très court débat, et nous ferons de même dans le cas du projet de loi concernant la Banque fédérale de développement.

Je crois avoir signalé également au président du Conseil privé que nous sommes prêts à procéder à la deuxième lecture du projet de loi sur l'accès à l'information, et je ne m'attends pas à un très long débat sur cette question. Des députés de ce côté-ci y participeront sans doute, mais quelques-uns seulement. Cela devrait calmer les inquiétudes du président du Conseil privé.

● (1520)

Je lui dirais qu'il me paraît assez difficile d'étudier comme il faut le budget principal qui nous sera renvoyé par le comité le 7 décembre si nous devons terminer le débat sur l'exposé budgétaire et l'étude du budget principal avant le 21 décembre. Cela me paraît assez difficile. Peut-être pourrait-il réfléchir à la question.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que le leader du gouvernement à la Chambre se propose d'appeler le bill C-6 à 8 heures pour l'étape du rapport et celle de la troisième lecture. Je pense que nous pourrons en terminer ce soir avec cette mesure sur l'allocation au conjoint. J'ai pris note de ses commentaires au sujet des autres mesures à l'étude. En ce qui concerne le bill sur le transport des marchandises dangereuses, nous ferons en sorte de le renvoyer au comité, car c'est là qu'il pourra être étudié en détail.

Pour ce qui est du projet de loi sur la liberté de l'information, comme je l'ai déjà dit, nous pensons devoir consacrer deux jours à ce débat, certainement pas plus. Quant à la formation des quatre comités dont nous avons parlé, nous croyons qu'une journée suffira pour les former tous les quatre.

Nous sommes prêts à discuter de la durée des autres débats. Néanmoins, tout comme le leader du gouvernement à la Chambre, il me paraît difficile de terminer le débat sur l'exposé budgétaire, l'étude du budget et toutes ces autres questions avec le 21 décembre. Cela le rend si soucieux que je ne m'étonne pas qu'il ait donné à mon ami de Cape Breton Highlands-Canso le titre de leader du gouvernement à la Chambre. Il ne savait plus trop alors comment m'appeler. C'est sans doute parce qu'il se rend compte des difficultés qu'éprouve le gouvernement. Néanmoins, nous sommes prêts à collaborer, mais cela ne veut pas dire que nous nous tairons si nous jugeons utile de débattre de certaines questions.

Je suis content que le leader du gouvernement à la Chambre ait annoncé aujourd'hui que le bill concernant les anciens combattants était actuellement devant le cabinet et que nous le recevrions bientôt. J'espère que ce n'était pas seulement pour m'empêcher de poser la question pour la septième semaine d'affilée. Il y a quelque temps, j'espérais que la Chambre pourrait étudier ce bill avant le jour du Souvenir. Tout ce que j'espère maintenant, c'est que nous pourrons non seulement le débattre à la Chambre, mais le lui faire adopter avant Noël.

Mon ami de Mission-Port Moody me demande de soulerver un autre point. Au début de l'après-midi, j'ai soulevé une question de privilège sérieuse. Maintenant, je suis un peu moins sérieux. Nous avons remarqué que le leader du gouvernement à la Chambre a tendu le bras en direction du député de Cape Breton Highlands-Canso l'appelant l'honorable représentant. Puis a tendu le bras vers nous en disant «les autres députés de la Chambre». Il l'a fait, je suppose, parce qu'il savait que de ce côté-ci il y a à la fois des dames et des messieurs.

M. Corbin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre si, quand il déposera ses propositions de réforme des règlements sous la forme d'un livre demain, il a l'intention de prévoir un débat spécial de durée limitée en sus du temps que prévoit déjà le Règlement de la Chambre. J'aimerais lui faire remarquer que ce genre de discussion est habituellement limité à un très petit groupe, peut-être spécialisé, de députés de tous les partis de la Chambre. Toutefois, certains de nous siègent ici depuis des années et ont nombre de frustrations à exposer. Le leader du gouvernement à la Chambre envisagerait-il de prévoir un débat spécial de deux heures sur le livre avant qu'il soit renvoyé au comité.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le député ait soulevé cette question. Je suis bien disposé à étudier ce genre de suggestion. Il est important que nous ne soyons pas limités à un nombre d'heures déterminé.

Au sujet de la question importante signalée par le député au sujet des prévisions budgétaires et du problème que viennent de soulever le leader de l'opposition à la Chambre et le leader du NPD à la Chambre, c'est-à-dire comment nous pouvons, dans le peu de temps qui nous reste, étudier adéquatement un programme législatif comprenant d'une part le budget principal et une mesure législative touchant les contribuables et leurs déclarations d'impôt et, de l'autre, un débat sur le budget, c'est pour cela que j'ai écourté la liste des mesures que nous devrions étudier d'ici Noël, de façon raisonnable, je pense. Maintenant que le député de Madawaska-Victoria a soulevé le point, j'espère que tous les députés s'interrogeront pour savoir s'il conviendrait que la Chambre siège des heures supplémentaires, sinon immédiatement, peut-être un peu plus tard, de façon à pouvoir étudier ces mesures et donner suite à la suggestion du député de Madawaska-Victoria. C'est une solution que nous pourrions envisager pour faire ce qu'a suggéré le député de Madawaska-Victoria.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un commentaire sur la discussion en général au sujet de l'ordre des travaux de la Chambre. Je remercie encore une fois le leader du NPD à la Chambre d'avoir dit que son parti était prêt à aller de l'avant sur l'importante question qui est en suspens depuis l'ouverture de la Chambre, à savoir la création des quatre comités spéciaux. Je sais gré au leader du gouvernement à la Chambre d'avoir dit que cette question avait une grande priorité.

Le leader de l'opposition officielle à la Chambre n'a cependant pas mentionné la formation des comités spéciaux. J'espère qu'il n'a pas délibérément omis d'en parler parce que ceux d'entre nous qui feront partie de ces comités spéciaux devront respecter des délais impossibles, surtout dans le cas du comité spécial qui se penchera sur le problème des Canadiens invalides et handicapés.

J'espère que le leader de l'opposition à la Chambre se joindra au représentant du NPD et au président du Conseil privé pour dire que la création de ces comités aura la priorité. Quand il était leader du gouvernement à la Chambre, le leader de l'opposition était tout à fait d'accord sur l'importance de cette question. J'espère qu'il n'a pas changé d'avis.

M. l'Orateur: Vu la discussion qui vient d'avoir lieu, plaît-il à Chambre d'ordonner qu'à 8 heures ce soir elle abordera à l'étape du rapport l'étude du bill C-6 et qu'à 9 h 45, le président interrompra le débat et mettra aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer des motions présentées conformément à l'article 75 du Règlement et toutes les autres motions nécessaires pour disposer de l'étape du rapport et de la troisième lecture du bill C-6? Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MALONE—L'INTENSITÉ DE L'ÉCLAIRAGE DANS LA CHAMBRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme l'éclairage semble avoir augmenté d'intensité et qu'il fait de plus en plus chaud à la Chambre, j'aimerais demander à Votre Honneur s'il voudrait bien se renseigner pour savoir ce qui se passe.

Des voix: Bravo!

M. Malone: Votre Honneur pourra peut-être nous dire si c'est bien vrai ou si je suis simplement un peu fiévreux.

M. l'Orateur: Le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) a soulevé cette question il y a quelques jours. Nous avons de fait appris que les préposés à l'éclairage et les caméramen avaient augmenté l'intensité de l'éclairage d'environ 10 p. 100. Nous sommes maintenant revenus pour quelque temps à l'éclairage utilisé pendant la dernière législature et nous verrons si cela suffit.

Le problème de la température est plus facile à résoudre. Nous pouvons régler la température de façon très exacte. Je prendrai note des observations du député et je verrai ce qu'on peut faire pour abaisser la température. Ce qui devrait accroître le confort de certains. Nous garderons probablement pendant quelques jours l'éclairage actuel. Si les députés trouvent toujours que l'éclairage est trop vif, nous essaierons peut-être d'en réduire l'intensité. Je répète cependant que nous avions exactement le même éclairage pendant la dernière législature.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (Drummond): Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le président, je dois dire que même si l'intensité de l'éclairage semble avoir été réduite, dans une proportion de 10 p. 100, nous sommes au même point que l'an dernier, alors que la situation était terrible, particulièrement pour moi qui siège à la Chambre de longues heures à cause des fonctions qui m'ont été dévolues. J'appuie donc tous ceux qui souffrent particulièrement de l'intensité de l'éclairage, laquelle provoque des maux de tête horribles chez plusieurs de mes collègues. Moi-même j'en suis victime plus souvent qu'autrement.

Ce sont là des conditions de travail presque inhumaines, monsieur le président. Je joins donc ma voix à celle du whip de l'opposition officielle qui en a parlé la semaine dernière, et à celle de mon préopinant, et je vous demande expressément, monsieur le président, de réduire encore davantage l'intensité de l'éclairage, ce qui est inacceptable. Vous parlez d'une diminution possible du degré de chaleur, mais à mon avis, cela est secondaire. C'est l'intensité de l'éclairage qui nous affecte la vue et qui provoque des maux de tête chez plusieurs députés.

Et s'il est vrai qu'on a réduit cette intensité de 10 p. 100 depuis quelques jours, je dois dire que s'en tenir au niveau de l'an dernier n'est pas suffisant, parce que l'an dernier, c'était intolérable. Nous l'avons accepté parce que nous croyions que c'était une phase expérimentale. Alors sans vouloir compromettre la télévision des débats, je souhaite néanmoins que la science fasse qu'on puisse réduire l'intensité des projecteurs tout en permettant aux députés de travailler dans des conditions humaines minimum et acceptables.

● (1530)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je tiens à ce que tous les députés sachent que cette question fait l'objet d'un examen attentif. Les techniciens font des relevés tous les jours et nous essayons de trouver le moyen d'assurer un juste équilibre non seulement la qualité de la reproduction mais aussi, ce qui est un peu plus difficile, une juste répartition de la qualité de l'image dans toute la Chambre. Évidemment, cela peut soulever des problèmes délicats. L'éclairage doit être suffisant pour que les députés qui siègent dans les coins de la pièce bénéficient d'une image de qualité identique à celles des députés situés au centre. Cela exige un minimum d'éclairage. L'éclairage est maintenu tout près de ce seuil et je peux assurer aux députés que je surveillerai la chose de très près.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 55, 64, 107, 235, 429 et 643. Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Question nº 55—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Commission canadienne du lait?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):

1. *a*) Gilles Choquette, président.

b) Elwood G. Hodgins, vice-président.

2. *a*) $42,700-$58,500.

b) $38,300-$52,100.

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question nº 64—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Commission de la Capitale nationale?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

1. *a*) L'hon. C. M. Drury.

b) M. William T. Perks.

2. *a*) $48,500-$65,500.

b) En tant que vice-président de la CCN, M. Perks reçoit des honoraires de $8,000 par année et, en plus, le versement de $123 per jour pour attributions spéciales pour chaque réunion à laquele il participe comme membre d'un comité.

LA RÉSIDENCE OFFICIELLE DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE

Question nº 107—**M. Cossitt:**

Depuis la date d'entrée en fonction de l'ancien Premier ministre, le 20 avril 1968, jusqu'à son départ, combien les contribuables ont-ils payé pour toutes les dépenses de la résidence officielle du Premier ministre, du 24, Promenade Sussex et quelle somme a été consacrée, *a*) à l'entretien, *b*) aux salaires, *c*) aux modifications et à l'installation de (i) nouveaux appareils (ii) nouveaux meubles ou autres, *d*) aux aliments, *e*) aux boissons alcoolisées, *f*) aux réceptions privées?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): En ce qui concerne la Commission de la Capitale nationale, les registres sont disponibles depuis le 1er avril 1970 seulement, et indiquent un montant total de $327,132 à compter de cete date jusqu'au 9 juin 1979. Ce montant total comprend:

a) $148,078, dont (i) $94,510 à l'entretien général des terrains et (ii) $53,568 à la restauration de l'emplacement y compris l'aménagement paysagiste et la construction d'une clôture de bornage.

b) $179,054.

c), *d*), *e*) et *f*) Aucune.

En ce qui concerne le ministère des Travaux publics: selon le calendrier des délais de conservation des dossiers du gouvernement du Canada, les renseignements antérieurs au 1er avril 1973 ne sont pas disponibles, mais le montant total des dépenses peut être obtenu en consultant des dossiers antérieurs.

Le montant total des dépenses, aux frais des contribuables, en rapport avec la résidence officielle du Premier ministre au 24 de la promenade Sussex s'est élevé à $859,345.93 pour la période comprise entre le 1er avril 1968 et le 9 juin 1979 inclusivement.

Depuis le 1er avril 1973, les sommes suivantes ont été dépensées:

a) entretien, $271,588.74

b) rémunération, 56,974.58

c) modifications et installations

(i) de nouveaux appareils et accessoires, 243,105.43

(ii) de meubles ou autres pièces d'ameublement, 89,825.92

d), *e*) et *f*) Aucune.

En ce qui concerne le cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé:

a) et *c*) Il sera répondu à ces parties de la question ailleurs

b), *d*), *e*) et *f*) Voir ci-après.

Dépenses de la résidence officielle du premier ministre

Année	Traitements et salaires (n'incluant pas le régime de pension)	Approvisionnement	Frais divers (réceptions)	Total	Années-personnes
1968-1969	$ 23,499	$ 6,796	$4,119	$ 34,414	7
1969-1970	28,520	6,868	3,571	38,959	7
1970-1971	31,200	7,712	4,142	43,054	7
1971-1972	37,192	8,736	2,929	48,857	6
1972-1973	44,367	11,241	3,673	59,281	6
1973-1974	57,261	12,739	5,620	75,620	7
1974-1975	69,056	14,953	1,533	85,542	7
1975-1976	102,380	18,753	4,771	125,904	10*
1976-1977	123,880	21,718	6,364	151,962	10
1977-1978	148,340	23,220	3,020	174,580	10
1978-1979	164,517	26,132	6,166	196,815	10
1979-4 juin 1979	27,321	3,819	280	31,420	

*REMARQUE—L'augmentation des années-personnes enregistrée en 1975-1976 et dans les années suivantes est uniquement attribuable à la cessation des services d'entretien assurés par le ministère des Travaux publics et au transfert du poste de chauffeur du CPM à la résidence du PM.

LE LAIT EN POUDRE—LA SUBVENTION

Question nº 235—**M. Lambert (Bellechasse):**

Au cours de l'année financière 1977-1978, le gouvernement a-t-il accordé des subventions aux industries laitières pour le lait en poudre et, le cas échéant, pour quel montant total?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):

Non. Cependant, en 1977-1978, la Commission canadienne du lait a versé une subvention de $2.66 les cent livres de lait industriel contenant 3.5 p. 100 de matière grasse provenant des producteurs laitiers canadiens.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LES PRÊTS

Question nº 429—**M. Mitges:**

Pour chacun des exercices financiers terminé le 31 mars *a*) 1973, *b*) 1974, *c*) 1975, *d*) 1976, *e*) 1977, *f*) 1978, *g*) 1979, combien de prêts ont été consentis par la Société du crédit agricole à (i) des particuliers (ii) des entreprises agricoles (iii) des associations coopératives agricoles ayant une adresse postale dans la circonscription de Grey—Simcoe?

Crédit à l'intérêt hypothécaire

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir qu'elle ne tient pas de statistiques par circonscription. Toutefois, pour les municipalités qui composent Grey-Simcoe, la réponse est:

a)	*b)*	*c)*	*d)*
(i) $621,000	(i) $950,400	(i) $1,435,500	(i) $2,789,700
(ii) 178,400	(ii) 174,100	(ii) 27,000	(ii) 294,500
(iii) 0	(iii) 0	(iii) 0	(iii) 0

e)	*f)*	*g)**
(i) $1,158,400	(i) $2,524,900	(i) $1,718,700
(ii) 0	(ii) 150,000	(ii) 325,000
(iii) 0	(iii) 0	(iii) 0

*Au 30 juin 1979.

LES ACHATS DE VIN PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 643—**M. Cossitt:**

Au cours des trois dernières années financières, combien le gouvernement a-t-il consacré à l'achat de vin et, dans chaque cas, combien a-t-il dépensé pour du vin *a*) canadien, *b*) importé?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Il est impossible, vu la façon dont sont tenus les livres comptables des ministères, de trouver ce renseignement sans vérifier chaque article acheté par chaque ministère.

[*Traduction*]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire s'il croit pouvoir répondre à la seule question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* depuis quelques semaines et qui porte sur les fonctions du greffier du Conseil privé. En invoquant le Règlement, je me rappelle les remontrances qu'avait l'habitude de nous servir feu le très honorable député de Prince-Albert, et je regrette qu'il ne soit parmi nous aujourd'hui pour exhorter le secrétaire parlementaire à répondre à des questions aussi importantes.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, le député de Cape Breton Highlands-Canso aurait-il l'obligeance de me donner le numéro de sa question? Le *Feuilleton* en comporte 650 et, sauf erreur, nous avons déjà répondu à 25 p. 100.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 21 novembre, de la motion du ministre des Finances (M. Crosbie): Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, hier, les députés de mon parti ont expliqué pourquoi nous considérons que le bill à l'étude est tout à fait inacceptable en tant que mesure fiscale et mesure économique. Nous avions commencé à expliquer pourquoi il ne peut constituer une politique de logement valable à cause de certaines lacunes graves.

Quand il a présenté le bill, le ministre des Finances (M. Crosbie) a souligné qu'il s'agissait d'une politique du logement qui avait été conçue pour permettre à un plus grand nombre de gens, surtout ceux qui ont de jeunes enfants, de s'acheter une maison. J'avais alors fait remarquer que, selon les économistes, quand le crédit d'impôt aura été instauré, il fera monter le coût du logement de 10 à 25 p. 100, que la somme du crédit d'impôt s'ajoutera au prix des maisons et que la subvention accordera simplement des bénéfices inespérés à tous les propriétaires actuels.

L'augmentation de la demande créée par la subvention entraînera aussi des bénéfices importants pour les promoteurs immobiliers du Canada, qui ont déjà un stock de près de 10,000 logements neufs. Nous craignons donc que les avantages du programme n'aillent pas aux jeunes ménages, mais aux sociétés de promotion immobilière et aux établissements de prêts. C'est une honte pour un gouvernement qui prétend se soucier de l'efficacité de ses programmes de dépenses directes que d'instaurer un tel programme de concessions cachées. Selon nos calculs, jusqu'à 95 p. 100 des subventions n'iront pas aux nouveaux acheteurs, c'est-à-dire aux jeunes ménages qui ont besoin d'aide pour pouvoir acheter une maison. L'un des reproches que nous faisons à cette mesure qui se veut un programme de logement, c'est qu'elle fera monter le prix des maisons.

Je tiens à prouver autre chose, c'est que le coût de la hausse des intérêts n'élimine pas de loin tout avantage que peut apporter la mesure. Le bâtiment connaît de graves problèmes. L'autre jour encore, je lisais dans le *Globe and Mail* de Toronto que 1,200 nouveaux propriétaires de maisons du comté Peel avaient quitté leur maison parce qu'ils étaient incapables de faire face à la hausse des frais mensuels. Rien que dans ce cas-là, ce sont 1200 propriétaires qui n'ont plus eu les moyens de conserver leur maison. Ces gens habitaient des maisons bâties au titre du programme d'aide pour l'accession à la propriété; leurs traites mensuelles sont ainsi passées de $400 à $760. Il leur est donc devenu impossible de faire face à de telles échéances. Qu'ont-ils alors fait? Ils ont simplement expédié leurs clés par la poste à la société d'hypothèque en lui disant de reprendre leur maison car ils n'avaient plus les moyens de continuer à la payer. Dans cette affaire, ces gens ont perdu leur mise de fonds initiale, plus toutes les sommes qu'ils avaient dépensées pour effectuer des transformations et ils se retrouvent aujourd'hui locataires. Qu'est-ce que ce projet de loi fera pour ces gens-là? Les aidera-t-il à redevenir propriétaires? Nous ne le croyons pas. Il pourrait même leur rendre cet objectif encore plus difficile à l'avenir.

Quels sont les principaux problèmes qui se posent en matière d'habitation au Canada? J'en ai mentionné un: celui des taux d'intérêt élevés. Le coût des terrains constitue évidemment un autre problème. En 1977, la LNH a permis de financer l'achat de maisons dans les villes d'Edmonton, Hamilton, Toronto, et Vancouver pour un coût d'achat du terrain qui a été le suivant: à Edmonton $25 252, à Hamilton, $26 078, à Toronto, $25 956, à Vancouver $22 799. Voilà ce que coûtait l'achat d'une parcelle moyenne de terrain pour une maison financée au titre de la LNH dans ces villes.

Le coût des terrains à bâtir dans les villes canadiennes est beaucoup plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Une étude faite récemment en Alberta montre, par exemple, qu'un bungalow de trois chambres à coucher coûtait $60,200 en Alberta contre $42,300 dans le Montana. Il y avait des différences dans le coût de la construction, des matériaux et de la main-d'œuvre, mais elles ne pouvaient justifier que 23 p. 100 de l'écart. La grande différence était dans le prix des terrains: $8,400 dans le Montana contre $20,700 en Alberta.

● (1540)

Pourquoi le logement est-il si cher? Pourquoi les terrains coûtent-ils si cher? Parce que la plupart des grands terrains urbains au Canada sont contrôlés par une demi-douzaine d'importants promoteurs qui les ont achetés, qui ont leur propre «banque de terrains» et qui ont su faire grimper les prix pour en retirer d'énormes bénéfices. Les profits des grands promoteurs de banlieue ont ajouté $10,000 au prix d'une maison de $50,000 dans ma ville de Regina. Mais même cela n'est rien. La spéculation foncière a ajouté $25,000 au prix d'une maison dans des villes comme Toronto et Vancouver. Si nous voulons permettre au Canadien moyen de posséder une maison, c'est à cette sorte de problème que nous devons nous attaquer. Nous devons mettre un terme à ce genre de spéculation sur les terrains urbains. La mesure dont nous sommes saisis ne résout pas ce problème. Elle ne fera que subventionner ce genre d'escroquerie pratiqué aux dépens de la population canadienne.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple. A Calgary, les maisons construites par Genstar, important promoteur du Canada, se vendaient $54,000 en 1976. Il s'agissait de très petites maisons d'un étage avec trois chambres à coucher et sans garage, construites sur des parcelles de 40 pieds de largeur. Le bureau local de la Société centrale d'hypothèques et de logement a estimé le coût de la maison même à $33,000, ce qui laisse $21,000 pour le terrain. Les frais de financement et d'aménagement de Genstar s'établissaient à $7,775. Cela veut dire que Genstar empochait un maigre profit de $12,600 par maison! C'est tout à fait inadmissible.

Ces entreprises sont dans une situation financière assez enviable. Permettez-moi de citer quelques chiffres sur l'évolution depuis cinq ans de l'actif de trois grands promoteurs du Canada. L'actif total de Nu-West s'élevait à $482,798,000 en 1977. En 1973, ce chiffre n'était que de $89,661,000 et a donc quintuplé en quatre ans. En 1978, l'actif total de Cadillac-Fairview s'élevait à 1.8 milliard de dollars. En 1973, il n'était que de 900 millions et a donc doublé en cinq ans.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

L'actif d'un autre grand promoteur, la société Bramalea, était de 347 millions de dollars en 1978 contre 147 millions de dollars en 1973. Les chiffres ont donc doublé. Seuls des profits excessifs réalisés grâce à des pratiques monopolistiques de fixation des prix peuvent expliquer cette croissance. Le gouvernement devrait peut-être faire enquête sur les pratiques commerciales de ces sociétés en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Cette initiative permettrait peut-être de réduire le prix des maisons et de les rendre plus accessibles aux Canadiens ordinaires. Mais le gouvernement ne le fera pas, pas plus que son prédécesseur ne l'a fait. Le gouvernement n'a nullement l'intention d'ennuyer ses amis du milieu des affaires. C'est l'ancien gouvernement qui a permis cette expansion des promoteurs fonciers. Il a permis à certaines grandes sociétés de doubler leur actif, et parfois même de le tripler.

Nous ne sommes pas contre la libre entreprise.

Une voix: En voilà une bonne!

M. de Jong: Des députés d'en face ont laissé entendre hier que nous étions contre les profits. Quel est ce genre de libre entreprise qui permet à quelques grandes sociétés de monopoliser le marché aux dépens de tous les entrepreneurs locaux? Plusieurs de mes amis sont de petits entrepreneurs qui construisent quelques maisons à Regina. Ils connaissent bien la menuiserie et la plomberie, mais ils n'ont plus de travail aujourd'hui. On les a complètement exclus du marché.

M. Froese: En Saskatchewan?

M. de Jong: Les députés d'en face et l'ancien gouvernement ont favorisé la croissance excessive de ces sociétés et la fixation arbitraire du prix des terrains dans les villes. Rendons le marché domiciliaire plus accessible aux gens moyens. Établissons un vrai marché dans ce domaine. Brisons le monopole des grands promoteurs sur les terrains urbains et ouvrons le marché aux petits entrepreneurs. Enquêtons sur les pratiques monopolistiques des grandes sociétés. Les députés d'en face prétendent que nous nous opposons aux profits et que les profits sont le moteur de l'économie.

Ces sociétés ont bien réalisé des profits, mais qu'en ont-elles fait? La plupart des profits sont investis dans des immeubles en copropriété en Floride, des immeubles de rapport à Dallas et des centres commerciaux en Californie. Voilà où vont les profits. Ils servent aussi, bien sûr, à acquérir de nouveaux actifs. Il est beaucoup plus facile d'acquérir de nouveaux actifs, parce qu'on peut éviter de payer des impôts. Pensez donc, les actifs de Nu-West sont passés de 98,000 millions à 482 millions. Et en quatre ans! Qu'en dites-vous comme croissance? Mais aux dépens de qui? Aux dépens des Canadiens. Voilà pourquoi le coût de la maison à Regina a augmenté de $10,000, à cause de la spéculation foncière. C'est pour cela que le prix d'une maison à Toronto ou à Vancouver a augmenté de $25,000, toujours la spéculation foncière. Ce que donne le gouvernement avec cette mesure, c'est comme s'il pissait à contre-vent en comparaison de ce que le propriétaire moyen doit payer en largesses et de super profits aux sociétés.

Une voix: Règlement.

Une voix: Retirez l'expression.

M. Kempling: Attention à ce que vous dites.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. J'invite le député à retirer cette observation et à s'en tenir au langage parlementaire.

M. de Jong: Monsieur l'Orateur, je m'excuse pour cette expression.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Je me suis laissé emporter par l'injustice de la chose. N'empêche que l'essentiel, le voici: quand le prix de la maison moyenne augmente de $10,000 à $25,000, les $1,000 que les propriétaires vont finir par pouvoir récupérer sont insignifiants. Mettons les logements à la portée des Canadiens.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense que le député de Regina-Est (M. de Jong) s'est excusé. Cela veut-il dire qu'il retire également l'expression grossière ou s'il faut le lui demander expressément?

M. de Jong: Monsieur l'Orateur, s'il faut que je retire cette expression, je vais le faire, et à sa place permettez-moi de mettre «siffler à contre-vent». Est-ce que c'est correct? Mais je tiens à bien préciser que le sens n'a pas changé.

Je pense qu'il y a un autre rappel au Règlement.

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député accepterait-il que je lui pose une question pour m'éclairer?

M. de Jong: Volontiers, monsieur l'Orateur, mais je préférerais n'y répondre qu'à la fin de mon exposé, si le député n'a pas d'objection.

M. Thacker: D'accord.

M. de Jong: Monsieur l'Orateur, ce que je tentais d'expliquer, c'est que le programme qui nous est proposé n'aidera pas vraiment les propriétaires et que les avantages financiers qui découleront de ce programme seront, en fin de compte, neutralisés par une hausse du coût des maisons. Des économistes ont prédit qu'il se pourrait même que 95 p. 100 des sommes consacrées à ce programme aillent aux promoteurs et aux institutions prêteuses.

Le deuxième point que j'aimerais soulever, c'est que si nous entendons vraiment donner aux Canadiens la possibilité de devenir propriétaires, nous devrions plutôt nous demander sérieusement pourquoi il ne leur est pas déjà possible de le faire et nous attaquer directement aux causes du problème.

● (1550)

Voilà les deux principales choses que je tenais à souligner au sujet de l'accessibilité à la propriété. Pendant la dernière campagne électorale, le Nouveau parti démocratique a reconnu qu'il était difficile pour le Canadien moyen de s'acheter une maison. Hier, les députés d'en face ont prétendu que le NPD s'opposait à ce que les Canadiens possèdent leurs propres maisons et je leur ai répondu que c'était absolument faux. Du reste, j'ai souligné le fait que le gouvernement de la Saskatchewan avait également pris des mesures tendant à aider les Canadiens de cette province à accéder plus facilement à la propriété. Mais, comme je l'ai fait remarquer, le programme a été fondé sur la solvabilité des gens alors que le programme actuel ne reconnaît pas ce principe et, par conséquent, ne reconnaît pas non plus un des principes fondamentaux du régime d'imposition progressive.

Pendant la campagne, le NPD a proposé de réduire le taux d'intérêt hypothécaire à 8 p. 100 pour les familles dont le revenu annuel est de $25,000 ou moins et à 9 p. 100 pour celles dont le revenu annuel est de $30,000. Nous sommes toujours d'avis que c'est la façon la moins dangereuse de résoudre le problème des taux d'intérêt élevés et de la difficulté d'accéder à la propriété au Canada. Il y aurait lieu d'abaisser le taux d'intérêt surtout pour le bénéfice des familles qui peuvent très difficilement s'acheter une maison. De cette façon, nous pourrions beaucoup mieux stabiliser le marché parce que si le taux d'intérêt est stable, les gens sauront d'une année à l'autre ce qu'ils devront payer et, par conséquent, ils pourront planifier à l'avance. Je sais que la notion de planification est étrangère aux députés d'en face. Ils n'aiment pas planifier. En un sens, ce sont des anarchistes qui préfèrent vivre au jour le jour. Ils répugnent à planifier parce que cette activité a pour eux des relents de socialisme et qu'ils ont un blocage idéologique à ce sujet.

Nous avons aussi proposé d'instituer un crédit d'impôt à la vie chère pour aider les locataires, d'accroître les dépenses de financement des coopératives d'habitation et des logements à but non lucratif, de mettre en œuvre davantage de programmes de remise en état des logements, de contribuer à rénover les vieux immeubles des centres-villes, de multiplier les banques de terrains et de freiner les profits excessifs. Ce qui nous déplaît dans la mesure actuelle, c'est qu'au bout du compte, elle ne fait que soutenir le système actuel qui permet à une poignée de gens de réaliser des gains fortuits qui ne profitent que rarement au pays puisqu'ils préfèrent les investir à l'étranger et, ce faisant, de contribuer à aggraver le déficit de notre balance des paiements.

Il nous faut un véritable programme de logement, un programme qui favorise l'accession à la propriété de nombreux Canadiens, surtout les moyens et petits salariés. Nul ne se préoccupe de fournir un logement à ces gens. Nous aurions eu besoin d'un organisme gouvernemental comme la Société centrale d'hypothèques et de logement pour veiller à ce qu'ils soient convenablement logés. L'ancien gouvernement a déjà aboli maints autres programmes utiles que la SCHL appliquait. Je ne suis pas assez naïf pour croire que le gouvernement actuel inversera cette tendance. En fait, je craindrais plutôt le contraire.

J'espère que les ministériels en face vont chercher à savoir pourquoi le coût du logement au Canada est plus élevé qu'aux États-Unis, qu'ils vont se rendre compte que c'est surtout parce que les terrains coûtent plus cher chez nous, et qu'ils vont trouver une solution à ce problème, car il n'y a pas de raison que les terrains urbains coûtent plus cher au Canada qu'aux États-Unis. J'espère que le gouvernement aura alors assez de courage, en dépit de toutes les idéologies et de toutes les différences, pour dire: «C'est bien dommage, les amis, mais le logement est une nécessité pour les Canadiens. Nous allons retirer le logement et les terrains urbains d'un système où un petit nombre d'entreprises contrôlent les ressources pour en tirer un profit maximum. Nous regrettons, les amis, mais c'est nécessaire au bien-être des Canadiens».

J'espère que le gouvernement aura le courage d'exiger de la SCHL qu'elle veille à ce que les Canadiens puissent acquérir du terrain et un logement au plus bas prix possible, en disant: «Notre budget est déficitaire et nous n'avons pas les moyens de dépenser des milliards de dollars—le programme est évalué à 6 milliards de dollars pour le mandat de quatre ans du gouvernement actuel—qui finiront par aboutir entre les mains des banquiers et des promoteurs. Nous sommes désolés, mais nous n'avons plus les moyens de faire cela plus longtemps.»

J'espère que le gouvernement actuel aura assez de jugeotte pour le dire, et qu'il sera capable d'accuser le coup, pour reprendre son expression, et de prendre ces décisions difficiles en se fondant non sur son idéologie ni même en fait sur l'avis de ses conseillers politiques et de ses bailleurs de fonds, mais sur les intérêts du peuple canadien. J'espère que le gouvernement dira aux intéressés qu'il faut mettre un terme à cette exploitation du territoire urbain parce qu'il faut permettre aux Canadiens d'acheter un logis, et que, comme cette exploitation est allée un peu trop loin, il lui faut prendre des mesures pour freiner la hausse du prix des terrains urbains qui est devenu exorbitant. Si le gouvernement prenait une mesure aussi héroïque, il se gagnerait les applaudissements et l'appui de tous les Canadiens raisonnables d'un bout à l'autre du pays. Voilà pourquoi il nous est très difficile, à nous de l'opposition, d'appuyer le gouvernement actuel à l'égard de bon nombre de ses mesures.

Je ne souhaite pas que des élections aient lieu pas plus que les habitants de ma circonscription mais il n'empêche que nous ne pouvons pas approuver des programmes qui ne feront qu'aggraver la situation parce que nous manquerions alors à nos responsabilités à l'égard des Canadiens. Si le gouvernement proposait un programme visant véritablement à réduire le coût des maisons pour permettre aux Canadiens d'en acheter, si le texte de loi présenté était tel que nous puissions l'approuver, nous voterions certainement en faveur de leurs motions. Mais ce programme de six milliards de dollars n'est pas destiné à aider le propriétaire moyen mais à aider une demi-douzaine de sociétés immobilières et les banques du pays. Je ne peux donc pas appuyer un tel bill.

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour poser une question au député d'en face qui vient de finir de parler. En citant ces chiffres, il a dit, par inadvertance, que les actifs des sociétés se montaient à 98,000 millions de dollars, c'est-à-dire 98 milliards de dollars. Pourrait-il reprendre ces chiffres et les corriger parce qu'ils ont leur importance pour ces sociétés. Je suis certain que ces dernières aimeraient bien avoir des actifs de 98 milliards de dollars mais le député voulait sans doute dire 98 millions de dollars.

M. de Jong: Oui, monsieur l'Orateur. En 1973, leurs actifs se montaient à 89 millions de dollars et en 1977 à 482 millions.

Des voix: Oh! Oh!

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de pouvoir participer cet après-midi au débat sur cette importante mesure législative, qui vise à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier.

Revoyons brièvement l'historique de ce bill. Le parti progressiste conservateur s'est fait élire en promettant d'accorder aux propriétaires un dégrèvement fiscal important. Ce projet de loi lui permettra de tenir sa promesse. En réalité, nous l'avions d'abord proposé en 1965. Les Libéraux ont eu l'occasion, depuis des années, d'appliquer cette idée dont ils auraient pu s'attribuer les mérites. Ils ont également eu la possibilité de réaliser un programme de déductibilité des hypothèques, même avant de déclencher les élections du 22 mai. Mais maintenant qu'ils sont dans l'opposition, il leur vient toutes sortes d'idées relatives au logement. Ils ont eu 17 ans pour proposer ces idées, mais comme d'habitude, ils ont d'autres priorités, et aider les gens à mieux se loger n'est certainement pas une priorité du parti libéral. Je vais traiter de ce point plus en détail dans quelques minutes.

● (1600)

A compter de l'année d'imposition 1979, les propriétaires seront admissibles à deux crédits d'impôt. Leur impôt fédéral sera réduit grâce au crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire qui correspond à 25 p. 100 de l'intérêt payé sur une hypothèque qui a permis d'acheter une maison ou d'effectuer des travaux de réfection de plus de $5,000. Le montant maximum de l'intérêt admissible est de $5,000, ce qui représente un dégrèvement d'au plus $1,250. Le crédit à l'impôt foncier réduira l'impôt des propriétaires d'une somme forfaitaire de $250. A mon avis, c'est un excellent début. La mise en œuvre du programme sera étalée sur quatre ans. Les propriétaires auront droit à 25 p. 100 des avantages cette année et au montant intégral en 1982. Ce qui signifie que le crédit maximum cette année sera de $375 et passera, en 1982, à $1,500. Le projet de loi prévoit également le transfert des crédits entre conjoints.

Le parti libéral a, par le passé, consacré de fortes sommes d'argent à des études sur le logement. Une des études les plus complètes avait été terminée en janvier 1969 et ses conclusions sont exposées dans le Rapport de la Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain. C'est l'honorable Paul Hellyer qui présidait cette commission. Si le parti libéral avait mis en œuvre toutes les recommandations de la Commission, nous ne serions pas obligés, aujourd'hui, de présenter ce projet de loi. Malheureusement, il n'a adopté que des recommandations mineures.

Il a complètement passé sous silence la plus importante recommandation, celle qui concernait le coût et l'utilisation des terrains. C'est pour cette raison que l'honorable Paul Hellyer, en homme de principe, a quitté le parti libéral. La recommandation en question visait la spéculation foncière et, comme le parti libéral est l'ami des grandes entreprises, il n'a pas voulu s'attaquer à ses amis les spéculateurs. Mais s'il avait adopté cette recommandation, le prix des terrains serait la moitié de ce qu'il est actuellement. Cela aurait grandement aidé les Canadiens à devenir propriétaires d'une maison. Mais le parti libéral ne considérait pas cela comme prioritaire parce qu'il voulait protéger ses amis les spéculateurs.

Les libéraux n'ont nullement tenu compte de la deuxième recommandation de la commission d'étude. En voici un passage:

> Le droit de posséder un terrain, d'en disposer à son gré et d'en retirer le juste fruit de ses labeurs, fait partie de nos traditions. Néanmoins, la Commission doute fort qu'un tel droit puisse être accordé aux propriétaires qui réalisent des profits exorbitants, non pas en mettant le terrain en valeur ou en l'embellissant, mais au contraire, en le laissant en friche ou en le sous-exploitant de propos délibéré alors même que la collectivité environnante s'efforce de transformer ses biens fonciers en un actif toujours plus précieux.

La Commission signalait qu'on avait de plus en plus tendance à traiter ces gains comme un revenu imposable et ainsi de suite. Comme les députés néo-démocrates l'ont dit, on s'inquiétait des spéculateurs fonciers. Si la deuxième recommandation avait été mise en application, le coût d'un terrain aujourd'hui et depuis une dizaine d'années serait de la moitié de ce qu'il est à l'heure actuelle.

Quand je faisais partie du conseil municipal de Winnipeg en 1971, j'avais tenté de faire adopter une motion analogue au sujet de terres agricoles détenues à des fins spéculatives. Malheureusement, je n'avais pas alors réussi à convaincre mes collègues à ce sujet. Je présume qu'un trop grand nombre de libéraux et de néo-démocrates faisaient partie du conseil. Au cours des années, le parti libéral a nettement prouvé qu'il n'accordait pas la priorité à l'aide destinée à ceux qui veulent devenir propriétaires d'une maison. Voilà pourquoi ils font de l'obstruction systématique aujourd'hui. Certes, ils font valoir leur point. C'est parfaitement évident. Ils s'opposent à l'aide accordée aux propriétaires de maisons. Toutefois, je dois reconnaître que, quand ils veulent faire valoir un point, ils y réussissent.

Je crois comprendre qu'il y a 47 autres députés du parti libéral qui veulent prendre la parole et dire qu'ils s'opposent à l'aide destinée aux propriétaires de maisons. A propos des coûts de l'énergie, ils ont dit que nous devions hausser les prix du pétrole au Canada au niveau international. Que de fois ces dernières années ils nous ont dit dans leurs discours que le prix du pétrole devaient atteindre le cours mondial. Ils ont certes fait valoir leur point. Ils veulent que le pétrole se vende au prix mondial.

J'aimerais calmer certaines sources d'irritation que voient les locataires dans le programme de crédit à l'intérêt hypothécaire et l'impôt foncier. Pour bien des Canadiens, l'état de locataire n'est que provisoire et prendra fin lorsqu'ils pourront s'offrir une maison. Un relevé de récente date révèle que 90 p. 100 des jeunes Canadiens aspirent à devenir un jour propriétaire de leur maison. La présente initiative progressiste conservatrice leur permettra de réaliser ce rêve plus facilement. L'intérêt hypothécaire et l'impôt foncier étant déductibles comme frais d'affaires dans le cas des propriétaires, déjà les locataires bénéficient d'avantages semblables. Alors que les loyers, dans certaines provinces, ont été maintenus à un niveau raisonnable par des régies du loyer, il ne s'est pas fait grand-chose pour faciliter l'achat d'un logement. Le programme offre des avantages secondaires aux locataires. Alors que les crédits d'impôt conservateurs encourageront les Canadiens en plus grand nombre à vivre dans une maison qui leur appartient, plus de logements deviendront disponibles, réduisant ainsi les pressions que subissent ceux qui préfèrent rester locataires.

Le gouvernement ne peut répondre aux besoins de tous les Canadiens par un seul programme. Ainsi, la pension de la vieillesse ne prévoit rien pour les jeunes; le crédit d'impôt aux enfants n'apporte rien à ceux qui n'ont pas d'enfants. Une mesure législative qui s'occupe de toute la nation à la fois, cela n'existe pas.

S'il devient nécessaire de subventionner les locataires, on le fera par d'autres moyens comme, par exemple, une allocation de logement. Le gouvernement fédéral participe déjà avec les gouvernements provinciaux à la prestation de logements subventionnés à l'intention des familles à faible revenu, des personnes âgées et d'autres groupes par l'intermédiaire de programme d'aide au logement sans but lucratif, de logements coopératifs, de paiements hypothécaires échelonnés à l'intention des propriétaires et d'autres programmes de la SCHL. On nous accuse sans aucune raison de discrimination contre d'autres groupes, parce qu'il existe des programmes pour aider les personnes à faible revenu et les personnes âgées.

Le gouvernement finance ce programme en lui transférant une partie des économies réalisées par les compressions budgétaires. On ne demande pas aux locataires de payer plus d'impôt pour aider les propriétaires à s'acheter une maison. J'ai écouté très attentivement le député du NPD qui vient de commenter ce bill. Il a parlé de toutes les excellentes mesures que le NPD voulait faire appliquer et qu'il a fait appliquer l'an passé. Je voudrais toutefois lui signaler que le gouvernement conservateur a été élu en octobre 1977 au Manitoba. Il lui a fallu se débrouiller pour établir un programme de logement avec les fonds qu'il pouvait obtenir du gouvernement fédéral. Le gouvernement NPD ne s'était pas servi de ces fonds fédéraux pour aider les propriétaires de maisons. Le gouvernement conservateur a dû jouer des pieds et des mains pour établir, vers la fin de 1977, un programme qui fasse appel aux fonds que le gouvernement NPD n'avait pas utilisés pour aider les propriétaires de maisons du Manitoba.

Une voix: Laissez tomber le gouvernement NPD. Il n'est plus là.

M. McKenzie: Il n'y a aucun député du NDP à la Chambre. On ne voit qu'un ou deux députés libéraux. Peut-être que certains d'entre eux regardent les travaux de la Chambre à la télévision dans l'entrée. J'espère qu'ils recevront mon message. En 1978, il y avait des fonds disponibles au Manitoba. Le gouvernement conservateur du Manitoba a utilisé tous ces fonds en 1978 pour aider les propriétaires de maisons dans la province. J'ai toute une liasse des différents programmes que le gouvernement conservateur manitobain a établis pour aider les personnes âgées, les propriétaires de maisons et les personnes à faible revenu. Il a mis sur pied des programmes en vue d'aider à la réfection des centre-villes en ruines. Il existe un grand nombre de mesures d'aide dans d'autres domaines. Nous ne défavorisons personne par cette mesure législative, c'est-à-dire le bill C-20. Dire le contraire n'est que balivernes ridicules.

Il existe des programmes pour aider d'autres groupes. Cela démontre encore plus que nous ne défavorisons personne. Il existe des programmes de logement à l'intention des régions rurales et des autochtones, des programmes d'assistance publique au logement, des programmes d'aide aux sociétés privées de logement, à but non lucratif ainsi que la Loi nationale sur l'habitation qui offre différentes formes d'aide aux logements sociaux, privés à l'intention des personnes à faible revenu. On n'oublie pas les démunis ni les personnes âgées, comme essaient de le faire croire le parti libéral et le Nouveau parti démocratique. Ils prétendent que c'est là une mesure législa-

tive discriminatoire. Cela n'a rien d'injuste. Ce n'est qu'un moyen de plus d'aider les propriétaires de maison et ceux qui désirent le devenir. Jusqu'ici, les libéraux étaient d'accord sur les programmes destinés à aider les propriétaires de maison, mais maintenant ils veulent nous empêcher de faire adopter la bill.

● (1610)

Il existe aussi des programmes d'aide à la remise en état des logements à l'intention des sociétés à but non lucratif. Une aide est accordée aux coopératives à but non lucratif et il y a aussi le programme de services sociaux dont nous nous occupons actuellement. Les gouvernements fédéral et provinciaux vont signer une entente à l'égard du Programme d'amélioration des quartiers, du Programme d'infrastructure municipale et du Programme de subventions aux municipalités qui, pour 1979 et 1980, seront regroupés dans le Programme de services sociaux. Ce programme démarrera en 1979 avec un budget de 150 millions de dollars. Au 1er janvier 1980, son budget sera porté à 250 millions.

Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), le porte-parole du parti de l'opposition sur la question du logement, a déclaré que ce bill était injuste envers les autres citoyens. C'est complètement faux. J'ai consigné au compte rendu des programmes qui permettent à d'autres groupes d'obtenir de l'aide, et le bill C-20 va simplement aider celui-là. Ses attaques sont ridicules. Un nouveau programme va être lancé au Manitoba. Il permettra de construire 350 logements pour les familles et 600 pour les personnes âgées. Cette année, 14 millions de dollars seront affectés aux travaux. Il s'agit d'une mesure progressiste destinée à aider les propriétaires de maison et il serait insensé de s'y opposer. Ce n'est qu'un programme, parmi bien d'autres, qui aide les propriétaires.

Pour en revenir aux locataires, sachant que les hausses de loyer sont la bête noire des personnes âgées du Manitoba qui ont un revenu fixe, le gouvernement conservateur de la province a eu la bonne idée de lancer un nouveau programme de subventions qui aidera 9,000 personnes âgées moyennant une dépense relativement modeste de 3.5 millions de dollars. Cela montre bien que non seulement les propriétaires, mais aussi les locataires bénéficient d'une aide.

De plus, on a annoncé récemment une baisse des taux hypothécaires. Cela aidera sûrement les compagnies qui viennent d'annoncer une diminution d'un ou deux points de leur taux d'intérêt hypothécaire. Nous faisons des progrès. Les libéraux et les néo-démocrates ont porté bien d'autres accusations ridicules, notamment quand ils ont dit que ce programme profiterait seulement aux riches. La fin de la semaine dernière, un de mes électeurs dont le revenu est d'environ $20,000 par an m'a dit que lui et sa femme travaillaient tous les deux mais qu'ils arrivaient tout juste à payer l'hypothèque de leur maison et les autres frais. Il a ajouté qu'il trouvait ridicule que les libéraux le considèrent comme riche parce qu'il gagnait $20,000 par an. Il estimait que le gouvernement essayait d'alléger légèrement le fardeau fiscal des contribuables comme lui, mais que le parti libéral les qualifiait de riches.

L'objectif des mesures fiscales proposées n'est pas une redistribution des revenus comme pour les programmes de bien-être. Leur objectif principal est d'alléger le fardeau fiscal des propriétaires de logements et de rendre l'achat d'une maison plus intéressant pour les acheteurs éventuels. Ce programme n'est pas destiné aux riches, mais plutôt aux travailleurs canadiens moyens.

J'ai montré comment nous aidions les personnes âgées et les personnes à faible revenu. Ce programme est conçu pour le travailleur canadien moyen. La plus grande catégorie de propriétaires est constituée par les ouvriers qualifiés ou non qualifiés, parmi lesquels on trouve près de 35 p. 100 des propriétaires. La catégorie ayant les plus gros revenus, c'est-à-dire les propriétaires et directeurs d'entreprises, représente seulement un peu plus de 6 p. 100 de tous les Canadiens qui possèdent un logement. Cela montre bien qu'il ne s'agit pas d'un programme pour les riches.

Des députés ont également parlé de différences entre les régions en disant que ce programme apporte peu au Québec, où l'on trouve le plus faible pourcentage de propriétaires, ainsi qu'aux Maritimes, où la plupart des maisons sont déjà entièrement payées. On peut répondre que les mesures fiscales proposées ne sont pas un programme de transfert fédéral-provincial. Puisque beaucoup de gens sont déjà propriétaires de leur maison dans les Maritimes, ils seront plus nombreux qu'ailleurs à bénéficier du crédit à l'impôt foncier. Un des députés de l'est du Canada a affirmé hier que sa région ne profiterait pas du programme; c'est faux. Au Québec, les propriétaires de maison paient les impôts fonciers les plus élevés du Canada; il n'est pas rare que ces impôts atteignent $1,500 pour une maison moyenne. Ils ont donc grand besoin du crédit à l'impôt foncier. En outre, il y a un grand nombre d'acheteurs en puissance au Québec, où le taux de chômage dans le secteur de la construction était de 22 p. 100 en 1978. Une partie importante de l'industrie canadienne du meuble se trouve au Québec, et c'est là une industrie qui profitera beaucoup de la construction de nouvelles maisons.

On a aussi prétendu que ce bill diminuerait les recettes des gouvernements provinciaux. On a dit que le coût de 2.3 milliards de dollars qu'on prévoit pour la quatrième année ne tenait pas compte des pertes de recettes supplémentaires que cela entraînerait pour les provinces dont l'impôt est établi en fonction d'un certain pourcentage de l'impôt fédéral et que cela était une intrusion dans un domaine de compétence provinciale. Je dis que non. Le crédit se calcule sur la part de l'impôt sur le revenu payable au fédéral. Ce programme ne touche pas les recettes des provinces. Certaines provinces comme la Saskatchewan pourraient pouvoir offrir des avantages semblables. Cela est laissé entièrement à la discrétion de leurs gouvernements, mais la plupart ont déjà d'excellents programmes. Celui-ci n'en est qu'un autre pour aider davantage les propriétaires de maisons. Je trouve étrange que les partis d'en face s'opposent à ce programme, mais nous y sommes habitués, surtout de la part des libéraux.

On a aussi dit que ce programme se répercuterait sur l'inflation en augmentant la demande à la fois pour les maisons et les emprunts hypothécaires, augmentant ainsi le coût du logement et le taux d'inflation. Ici encore, je dis non, on fait erreur. Pour ce qui est de l'augmentation de la demande de logements et de la hausse des prix, il faut remarquer qu'il y a à l'heure actuelle un très grand nombre d'unités de logement non vendues au Canada. De plus, on pense qu'à cause de la capacité de production inutilisée qui existe dans l'industrie du logement, celle-ci pourrait vite répondre à un accroissement de la demande en augmentant le nombre de maisons disponibles.

L'industrie de la construction peut construire 275,000 unités par année, mais les mises en chantier ne devraient pas dépasser en moyenne 196,000 unités cette année et 205,000 en 1980. Ces chiffres sont basés sur des prévisions du Conference Board du Canada.

En ce qui concerne la demande de fonds hypothécaires, les prêteurs disposent maintenant de fonds excédentaires étant donné le petit nombre de logements mis en chantier dernièrement. Il faudra attendre que ces excédents aient été écoulés avant que le jeu des forces du marché provoque la hausse des taux d'intérêt. J'ai mentionné tout à l'heure que quelques prêteurs avaient même réduit leurs taux d'intérêt. Je pense que l'on peut s'attendre à de nouvelles réductions dans un proche avenir.

Une autre chose qu'on a dit à propos des taux d'intérêt c'est ceci: «En laissant monter le taux préférentiel, vous avez supprimé toute possibilité de bénéfices». Ce n'est pas exact. A court terme, il est essentiel que les taux d'intérêt soient élevés pour empêcher que les capitaux ne quittent le Canada pour les États-Unis où les taux d'intérêt continuent de monter. Si les capitaux quittent massivement le Canada, le dollar continuera de fléchir provoquant une flambée d'inflation. Quand les députés de l'opposition officielle affirment que la politique du gouvernement est de laisser monter l'intérêt sans raison apparente, ils sont complètement dans l'erreur. Comme les libéraux ont laissé croître sans mesure les dépenses gouvernementales, nous sommes le pays occidental le plus endetté et nous assistons aujourd'hui à une hausse des taux d'intérêt.

Chose certaine, la dette doit être remboursée. Ce serait trop beau si au moment où un nouveau gouvernement arrive au pouvoir, la dette nationale accumulée jusque-là était effacée. Les choses ne se passent pas ainsi. A cause des libéraux, le peuple canadien est aux prises avec une dette absurde qui lui coûte en seuls frais d'administration quelque 23 millions de dollars par jour. Comme en général les hypothèques sont consenties pour les périodes assez longues, cinq ans par exemple, les taux d'intérêt hypothécaire ne peuvent être influencés que par les variations des taux bancaires.

On a également mentionné le cas de ceux qui pourraient négocier une nouvelle hypothèque. On a demandé ce qui pourrait empêcher ceux qui ont déjà une maison de solliciter une hypothèque de $50,000 et de bénéficier de la réduction d'impôt tout en investissant cet argent ailleurs? On a déjà prix certaines précautions pour éviter ce genre d'abus. Ainsi, les contribuables ne pourront en retirer des avantages indus en grevant leurs maisons d'hypothèques plus élevées. La seule exception à cette règle s'appliquera aux emprunts de $5,000 ou plus contractés par des particuliers afin d'apporter des modifications ou des rénovations majeures à une maison.

● (1620)

Des députés ont effectué au sujet de ce programme un certain nombre de sondages qui indiquent que 80 à 90 p. 100 des gens y sont favorables. Monsieur l'Orateur, nous sommes élus pour aider les Canadiens et servir leurs intérêts, et si 90 p. 100 d'entre eux désirent voir appliquer un programme en particulier ou recevoir une certaine forme d'aide, et que nous sommes en mesure de les satisfaire, je ne vois pas pourquoi nous devrions les décevoir. Les libéraux veulent les décevoir, mais ils sont bizarres.

[M. McKenzie.]

Le dernier sondage Gallup révélait qu'en moyenne 76 p. 100 des Canadiens approuvaient nos programmes. J'aime bien être du côté de 76 p. 100 des Canadiens. Apparemment, les libéraux veulent être du côté des 13 p. 100 qui les désapprouvent, aussi parlent-ils au nom de ces 13 p. 100. Les libéraux, qui forment l'opposition officielle, parlent au nom des 13 p. 100 qui s'opposent à certains allègements fiscaux. Voilà qui est très intéressant.

Monsieur l'Orateur, je veux rendre hommage au ministre des Finances (M. Crosbie) pour l'excellent discours qu'il a prononcé le 19 novembre lorsqu'il a présenté ce bill et qu'il l'a expliqué dans ses moindres détails. C'est aussi avec intérêt que j'ai écouté les députés de l'opposition faire un tas de fausses déclarations, en particulier le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) qui a dit que le gouvernement américain cherchait à se retirer d'un programme semblable. J'ai discuté de cette question avec des politiciens et des amis américains et je n'ai pu déceler aucun mouvement du gouvernement américain pour retirer leur programme. En fait, comme le ministre des Finances l'a fait remarquer, le gouvernement des États-Unis a plutôt décidé d'élargir son programme.

Les politiciens américains avec lesquels je me suis entretenu et les autres personnes que j'ai rencontrées dans mes voyages ont été vraiment stupéfaits d'apprendre qu'aucun programme de ce genre n'existait chez nous. Ils m'ont à peine cru lorsque je leur ai dit que nous n'avions pas ce genre de programme au Canada. Il est bien connu qu'avec les libéraux les choses n'avancent pas vite, mais maintenant que nous présentons ce programme, les Canadiens vont pouvoir profiter d'un programme qui fait la joie des Américains depuis bien plus d'un siècle.

Comme on peut le voir à la page 1464 du hansard, le ministre des Finances a précisé:

> Ce programme vise avant tout à alléger le fardeau que représentent l'achat et l'entretien d'une maison et à stimuler l'industrie canadienne du bâtiment qui en a tant besoin, étant donné l'état dans lequel l'ont laissée nos collègues d'en face. Le programme créera des emplois pour ceux qui travaillent dans le secteur du bâtiment et dans les industries connexes. C'est là son objectif.

Pendant la dernière campagne électorale, les libéraux ont prétendu que ce programme provoquerait une hausse du prix des maisons. C'est absolument ridicule, monsieur l'Orateur. Les constructeurs parviennent déjà mal à vendre leurs maisons. S'ils se mettent à hausser leurs prix de $5,000 ou $10,000, leurs maisons leur resteront sur les bras et ce sera la faillite. J'en ai rencontré plusieurs et je leur ai dit que les libéraux prétendaient qu'ils augmenteraient le prix de leurs maisons. Ils m'ont répondu en substance que c'était absolument ridicule, qu'ils avaient hâte que notre programme soit mis en vigueur et qu'ils n'avaient aucune intention de relever leurs prix parce que cela serait précisément contraire aux objectifs du programme. Ce seront eux les grands perdants, monsieur l'Orateur. Certains d'entre eux sont déjà en faillite parce qu'ils ne réussissent pas à vendre leurs maisons. Beaucoup de jeunes Canadiens qui ont déjà les capitaux nécessaires et qui ont déjà pris des arrangements hypothécaires ne peuvent se permettre d'acheter une maison pour diverses raisons. Ce programme les aidera à surmonter ces obstacles. Ils n'auront pas toujours à faire les frais d'une modification de notre politique économique.

Au cours du débat du 19 novembre, le député de Winnipeg-Fort Garry a dit, comme en fait foi la page 1470 du hansard:

Il suffit d'examiner le bill C-20 à la loupe pour constater qu'il s'agit, au fond, d'une mesure discriminatoire dont souffrira près de 60 p. 100 de la population et qui permettra un emploi peu judicieux et peu efficace de nos deniers pour régler nos problèmes économiques.

Nous ne ferons pas un emploi peu judicieux de nos deniers, monsieur l'Orateur. Grâce à ce programme, les propriétaires nous verseront moins d'argent. Je ne pense pas qu'ils feront un emploi peu judicieux de l'argent ainsi économisé, monsieur l'Orateur. Il est évident que le député ne comprend pas le bill ou sa raison d'être. Il est totalement faux de dire qu'il est discriminatoire à l'égard de 60 p. 100 de la population. Nous nous occupons des deux cinquièmes restants. D'après ses chiffres, ce programme va aider les deux cinquièmes des Canadiens qui ne reçoivent pour l'instant aucun secours. Trois cinquièmes et deux cinquièmes, cela fait cinq cinquièmes, soit 100 p. 100. D'après le porte-parole officiel du parti libéral en matière de logement, à la fin de ce programme tous les propriétaires auront reçu de l'aide sous une forme ou sous une autre.

Je ne veux pas utiliser tout mon temps de parole pour parler de ce bill mais je voudrais néanmoins faire une petite remarque. En parlant du gouvernement, le député de Winnipeg-Fort Garry a terminé son intervention sur ces mots, et je cite la page 1477 du hansard:

De toute évidence, il a rudement besoin de conseils et, monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de lui en donner.

Nous sommes en faveur de toute aide quelle qu'elle soit, en particulier si elle est constructive mais je pense qu'elle devrait être proposée en comité. Plus nous adopterons ce bill rapidement, ce qui nous permettra d'accorder des abattements fiscaux aux deux cinquièmes des Canadiens dont les libéraux se soucient, plus tôt nous rendrons service au public canadien.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques sur le bill C-20 qui, je crois, est d'une importance capitale au cours de la période d'économie difficile que nous connaissons. Alors que pendant la campagne électorale nos collègues parlaient d'un déficit énorme, à l'heure actuelle ils parlent d'ajouter au déficit quelque deux ou trois milliards de dollars. Dans cette perspective-là, je crois que nous devons examiner scrupuleusement les objectifs de cette loi plutôt que de l'adopter avec célérité, comme nos collègues le souhaiteraient.

D'abord, j'aimerais faire quelques observations sur le genre de résidents que compte la circonscription de Mercier. Je dois dire que ces derniers, qui devront comme tous les autres payer la facture, occupent en grande partie des logements, donc sont locataires, et de ce fait exclus des avantages de cette loi. A partir de cette constatation, monsieur le président, je me dois d'examiner très sérieusement cette loi, et voir ce que nous pouvons faire pour aider les gens qui auront à payer la note en vertu du bill C-20, puisque ce dernier exigera des investissements considérables.

Je me dois de faire un bref rappel de la situation du logement au Canada au moment où le 22 mai le nouveau gouvernement entrait en fonction, puisque cette loi vise à apporter des remèdes très efficaces dans le domaine de l'habitation. Je ne dis pas que l'habitation ne doit pas comporter une aide de la part du gouvernement, mais je crois qu'il serait important pour la Chambre de constater, d'après les chiffres fournis par l'organisme très reconnu qu'est l'OCDE, que le Canada était premier pour le nombre de personnes par pièce dans les habitations. Ce sont des normes internationales qui sont reconnues, et l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, le Luxembourg et d'autres pays font partie de cette étude, et nous devons reconnaître que le Canada se classait premier, toujours d'après les chiffres de l'OCDE, dans le domaine du nombre d'habitations disponibles pour les citoyens du Canada. Il se classait deuxième au niveau des appareils sanitaires, quatrième quant au nombre de propriétaires. Je pense que ces chiffres démontrent de façon incontestable que le gouvernement libéral précédent avait une politique de l'habitation cohérente et avait pris en considération l'évolution de la situation dans ce domaine.

Qu'il me soit permis, monsieur le président, de rappeler que c'est un gouvernement libéral qui a adopté pour la première fois, en 1946, la première loi sur l'habitation au Canada. Cette loi prévoyait une somme de 25 millions de dollars et l'embauche d'environ 300 employés pour implanter la première politique nationale d'habitation. Et depuis lors, soit en 1954, le gouvernement a implanté d'autres mesures prévoyant le logement dans le domaine social, l'assurance-hypothécaire et autres mesures aidant les Canadiens de toutes les parties du pays, et ne privilégiant pas seulement une partie de la population. En 1964, cette loi prévoyait également une aide accrue aux municipalités, aux provinces et a permis au Canada d'obtenir le rang qu'il a aujourd'hui dans le domaine de l'habitation.

● (1630)

Malgré une situation fort enviable sur le plan international, le parti libéral ne nie pas qu'il existe des problèmes dans le domaine de l'habitation. Et je crois que nous devons à ce moment-ci voir quels sont les chiffres qui peuvent nous dire où le gouvernement devrait intervenir pour aider les gens dans le domaine de l'habitation.

D'abord, il suffit de savoir qu'à l'heure actuelle, notamment depuis 1978, les familles avaient des habitations unifamiliales qui augmentent de 4.5 p. 100, alors que l'habitation, le logement s'adressant principalement à des circonscriptions comme la mienne, diminue de 25.2 p. 100. Mon collègue disait tantôt que le gouvernement entendait, avec 155 millions de dollars, redresser cette situation dans le domaine du logement. Le ministre lui-même a reconnu récemment qu'il existait des problèmes graves dans ce domaine et qu'il fallait intervenir. Dans son discours du 20 octobre, l'honorable ministre responsable de l'habitation, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay), devant la Canadian Real Estate Association, disait ceci, et je cite:

[*Traduction*]

En déplaçant l'équilibre qui existe entre la rénovation ou la transformation des maisons existantes et la construction de nouvelles maisons, nous pourrions améliorer au lieu de réduire la contribution de l'industrie à notre rendement économique général si nous demeurons aux aguets afin de saisir les occasions propices qui pourraient s'offrir.

[*Français*]

Donc, le ministre reconnaît qu'à l'heure actuelle les sommes que le gouvernement doit dépenser, dans le domaine de l'habitation, doivent s'adresser en priorité au domaine de la réfection ou rénovation des logements déjà existants qui vieillissent et ont besoin de ces améliorations, de même que dans le domaine de la construction d'appartements. Qu'il suffise de se rappeler également que nous avons connu, à cause d'un phénomène

démographique, une hausse importante dans le domaine de la construction des logements unifamiliaux, où on a eu une moyenne de 235,000 unités par année, pour les 10 dernières années. Mais qu'à cause du phénomène démographique de ralentissement dans ce domaine, nous pouvons nous attendre à une diminution de la demande de nouvelles constructions pour les années à venir. Donc, le bill C-20, monsieur le président, n'est pas là pour répondre dans les années à venir aux nouveaux besoins, mais pour répondre à des besoins qui existaient probablement seulement dans les sondages du parti progressiste conservateur lors des élections.

J'aimerais également rappeler au gouvernement qui présente cette loi, que celle-ci devra servir les objectifs et les intérêts de tous les Canadiens, et non pas seulement d'une seule portion de Canadiens qui, selon notre collègue, touchaient un revenu élevé. Mais je ne crois pas qu'il ne s'agisse que des personnes à revenu élevé. Il s'agit surtout d'une catégorie de citoyens qui paient des impôts, certes, mais d'autres personnes qui paient également des impôts n'auront pas droit à l'aide au logement. Donc, nous prétendons, de ce côté-ci de la Chambre, que tous les citoyens qui paient des impôts, et non pas seulement une catégorie de particuliers, ont également droit à une aide dans le domaine du logement. Je rappellerai d'ailleurs à ce sujet les propos du *Toronto Real Estate Board*, qui, dans son rapport, disait ceci, dans une recommandation qu'on peut lire à la page 38, et je cite:

[*Traduction*]

Comme on s'est rendu compte que toute subvention à un groupe est toujours versée aux dépens d'un autre dans l'administration d'un programme d'habitation, le gouvernement devrait veiller à répartir équitablement l'assistance à tous les Canadiens et non seulement à ceux qui sont organisés de façon à profiter des programmes courants.

La Chambre d'immeuble de Toronto est probablement composée de personnes que les députés d'en face connaissent. Dans la partie II de ce document, à la page 38, on trouve le passage suivant:

Les Canadiens sont en général bien logés.

Je pense vous l'avoir prouvé en vous citant certaines données statistiques. Et voici la suite de ce passage:

Le nombre global de nouveaux logements requis a subi une diminution générale.

Voici la recommandation de la Chambre d'immeuble de Toronto:

Les gouvernements devraient abandonner l'idée qu'ils doivent stimuler la construction résidentielle pour relancer l'économie.

[*Français*]

Je pense, monsieur le président, que ce ne sont pas des propos qui proviennent uniquement du parti libéral, mais d'un groupe responsable, lequel intitulait son étude *How to Build Canada Better*. Je pense que ce sont des spécialistes qui nous font des recommandations et que, comme citoyenne et représentante d'une circonscription, je me dois quand même de prendre en considération les avis de spécialistes, et non pas seulement me fier à des promesses électorales, avant de prendre une décision qui engagera des sommes aussi considérables.

Ce que j'aimerais souligner dans le caractère absolument inique de cette loi, c'est qu'elle favorisera seulement un groupe au détriment d'une minorité moins bien organisée, d'une minorité qui n'a pas voix au chapitre mais qui, par contre, retrouve ses préoccupations dans le rapport du *Toronto Real Estate Board*.

[M^me^ Hervieux-Payette.]

Je n'ai pas, monsieur le président, à rappeler que les ministériels étaient les premiers à crier que nous avions un déficit énorme, et ces mêmes gens voudraient ajouter au déficit 2 ou 3 milliards de dollars supplémentaires en dépenses. Je pense que les citoyens canadiens sont assez responsables et ont assez de maturité, monsieur le président, pour ne pas croire que lorsqu'on fera une dépense additionnelle de 3 milliards de dollars ils n'en recevront pas la facture. Toutefois je ferai remarquer que cette dernière sera payée par tous, mais que seul un petit groupe en bénéficiera.

Une voix: Cela est vrai!

Mme Hervieux-Payette: Le très honorable premier ministre (M. Clark), en répondant à la question que je posais à la Chambre au début de la semaine, disait ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, comme je viens de le dire, nous sommes disposés à considérer les amendements sérieux à notre projet de loi, mais nous espérons qu'il y aura une détermination chez les partis d'opposition visant à encourager toute la célérité possible, afin que les Canadiens puissent bénéficier de notre programme de crédits d'impôt l'année prochaine.

Monsieur le président, les statistiques nous montrent qu'une propriété qui coûtait $50,000 au mois de mai, en coûte maintenant $7,800 de plus. La personne qui l'occupe recevra actuellement $375 de bénéfice dudit programme, alors qu'elle aura à payer un loyer accru d'environ $1,500, et là-dessus, monsieur le président, je me fie au ministre des Finances (M. Crosbie) pour calculer le coût exact additionnel du taux d'intérêt accru. Alors je dis qu'il n'est pas nécessaire d'adopter de toute urgence une pareille loi sans en étudier avec sérieux, comme l'a dit le très honorable premier ministre, toutes les modalités, afin de s'assurer que tous les Canadiens retirent des bénéfices dans le domaine de l'habitation.

Qu'on me permette de citer quelques statistiques concernant justement ces bénéficiaires et ceux qui en profiteront. Je rappellerai à la Chambre que 46 p. 100 des citoyens au Canada qui possèdent une maison n'ont pas d'hypothèque et toucheront par conséquent la modique somme de $65 environ. Sur les 4,800,000 autres propriétaires au Canada, 2.2 millions n'ont pas d'hypothèque. Alors si nous ajoutons ces 2.2 millions aux 3.2 millions de locataires du Canada, nous avons un total de 5.4 millions de ménages canadiens sur 7.9 millions qui ne bénéficieront d'aucune réduction et d'aucune aide dans le domaine de l'habitation. Je pense que si le premier ministre est sérieux comme il dit qu'il veut que nous le soyons, il va sûrement considérer les amendements que le parti libéral entend proposer pour aider tous les citoyens et tous les ménages canadiens dans le domaine de l'habitation, parce que ces citoyens-là ne se contenteront pas des 150 ou des 155 millions que mon collègue mentionnait tantôt, alors que 3 milliards sont en jeu.

● (1640)

D'ailleurs je cite le ministre des Finances qui disait que 3.8 millions de ménages profiteraient de cette loi, alors que tous les chiffres de Statistique Canada démontrent qu'il s'agit simplement de 2.6 millions. Je crois que le ministre aurait intérêt à réviser ses calculs, puisqu'il existe une différence de 1.2 million de ménages dans cette étude. Si ces études sont faites à partir de 3.8 millions, je pense, qu'à l'heure actuelle, les bénéfices que tout le monde escompte iront encore à un nombre plus restreint de ménages que celui que le ministre nous laisse prévoir.

D'autre part, j'aimerais rappeler à l'honorable ministre que les locataires représentent 40 p. 100 de la population. Donc, voilà 40 p. 100 des gens qui n'auront pas accès au programme, mais qui paieront leurs impôts à Ottawa et qui ne toucheront aucun bénéfice dans ce domaine. Certes, des mesures ont été prises, dans le passé, pour aider le domaine de la construction des logements à louer. Toutefois, il faut reconnaître que depuis 1977 il y a eu un déclin de la construction, et que l'entreprise privée qui est supposée tout régler les problèmes au Canada, selon nos collègues d'en face, n'a pas pris les moyens nécessaires pour régler ces problèmes. Alors si le gouvernement veut s'attaquer à ce problème, je pense qu'il devrait examiner sérieusement cette question avant de vouloir donner des bénéfices à une partie seulement de la population.

Deuxièmement, je pense que ce programme évidemment ne profitera pas aux personnes à faibles revenus. Certes, on dira que ces gens ne contribuent pas beaucoup à l'économie du Canada, mais je pense que même si ces gens ne paient pas d'impôt, ils consomment, et par là ils contribuent à faire fonctionner une économie comme la nôtre, mais, par contre, on doit se rendre compte que la somme que ces gens doivent consacrer à leur budget pour leur loyer est exorbitante comparativement à la moyenne de la population. Ces gens-là, monsieur le président, sur les 3 milliards, ne recevront aucun bénéfice, parce que des gens à faibles revenus, on en trouve très peu chez les propriétaires, car, comme mon collègue le disait tantôt, les gens qui ont accès à la propriété sont ceux qui au moins disposent de sommes assez grandes. Ensuite, étant donné les nouveaux taux d'intérêt, elles ne pourront sûrement pas se permettrent évidemment d'y avoir accès dans les mois ou les années à venir si la situation demeure la même. De toute façon, je ferai remarquer, monsieur le président, que 200,000 ménages dans ce cas-là ne profiteront pas du plan proposé par le gouvernement.

Une autre catégorie de gens subissent la discrimination de ce projet de loi, ce sont les personnes âgées. Seulement 38 p. 100 des personnes âgées ou des ménages âgés sont locataires. La plupart, donc, sont propriétaires. Qu'est-ce qu'on leur offre en échange de leur contribution à l'essor du Canada? A des gens qui ont construit ce pays, on offre des miettes dans ce programme. Ces gens-là, par leurs revenus modestes, n'auront pas accès au programme, parce qu'ils auront eu la sagesse de payer leur maison et n'auront pas d'hypothèque la grevant. Donc, je pense que de ce côté-là il y a encore une énorme iniquité et que le gouvernement, pour faire approuver le bill C-20, devra prévoir des sommes dans son budget pour ces personnes-là. Je crois qu'elles ont contribué suffisamment à l'économie de notre pays pour qu'on ne les oublie pas. Le gouvernement, en pensant à augmenter les coûts de l'énergie et en oubliant de couvrir cette situation au niveau du logement, ne fera qu'amplifier par cette loi les difficultés pour les personnes âgées de conserver leur maison. Ces dernières seront obligées de vendre leur maison à la suite des coûts de plus en plus élevés du chauffage et ceux non diminués des coûts de leur propriété.

Une autre catégorie, monsieur le président, même s'il s'agit d'une minorité infime, qui ne profitera pas de ce programme, est celle des femmes propriétaires. En 1977, 8.5 p. 100, monsieur le président, avaient une hypothèque avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou autres organismes. Je ferai remarquer que, compte tenu des catégories de salaires dans lesquelles ces personnes se situent, et le fait que ces femmes possèdent peu de maisons, mais sont la plupart du temps locataires, elles vont, par leur travail, contribuer à financer ce programme et subir encore une discrimination, alors qu'elles connaissent des difficultés financières plus que tout autre dans la société.

Monsieur le président, j'aimerais attirer votre attention sur une des iniquités les plus graves de cette loi. Il s'agit de la répartition des fonds prévus à ce programme. Alors que le Québec représente 27.2 p. 100 de la population, je ferai remarquer à mes collègues qu'il ne bénéficiera qu'à 18.7 p. 100 de ce programme. En parlant de coopération avec les provinces, en parlant d'esprit ouvert dans le domaine constitutionnel, le premier ministre devrait demander à son ministre des Finances de réviser sa loi afin de corriger cette iniquité flagrante de la répartition du budget. Évidemment, je remarquerai que l'Ontario, pour des fins d'électoralisme, tout en contribuant pour 36 p. 100 en bénéficiera à 45.4 p. 100. Donc elle est la grande gagnante de ce programme. Il ne s'agit pas, monsieur le président, de souligner la différence de ce programme en faveur d'un groupe ou d'un autre ou d'une province, il s'agit surtout de réparer les iniquités d'une loi qui doit s'adresser à des gens qui en ont besoin. Je pense que le Québec a besoin d'aide dans le domaine du logement, et même si les Québécois, en termes d'organisation de mode de vie, en termes de culture, ont décidé d'être locataires plutôt que d'être propriétaires, et que cette valeur n'est pas la première et la plus essentielle pour les familles québécoises, ces derniers ne devront pas être oubliés dans un programme aussi important que celui-là.

Une autre catégorie de gens souffrira énormément à cause de ce programme, savoir les agriculteurs. Ces derniers, monsieur le président, je le rappelle, dans un rapport de Statistique Canada intitulé: *La propriété de logement et la dette hypothécaire au Canada en 1977*, publié en juillet 1979, on fait remarquer que dans les régions rurales seulement 15 p. 100 des propriétaires ont une hypothèque. Donc, ces derniers, qui contribuent au Trésor public par leur travail, par leurs impôts, pour aider notre économie, ne profiteront de cette mesure qu'à 15 p. 100. Or, on remarque que cette loi s'adresse essentiellement au milieu urbain, et en particulier à une province au Canada qui bénéficiera pratiquement de la moitié du programme. Je pense que devant une pareille distribution nous ne pouvons que nous opposer à la loi dans la forme actuelle.

Un autre groupe, très minoritaire s'il en est un mais qui a aussi droit à sa part des impôts et à l'assiette fiscale au Canada, ce sont les Indiens. Ces derniers bénéficient d'un programme spécial qui a été adopté par le précédent gouvernement et ont eu accès à la propriété. Cette mesure ne peut leur profiter beaucoup, puisque de toute façon ils ne commençaient qu'à acquérir des propriétés. Ils devront payer le fort taux d'intérêt en vigueur et, finalement, ils auront encore plus de mal à accéder à la propriété.

Je reviens, monsieur le président, au coût de cette mesure. On dit qu'elle coûtera 575 millions de dollars la première année. Je ne peux m'empêcher de penser au coût des projets Canada au travail. Il y a une étrange ressemblance entre le coût de l'un et de l'autre. Les chiffres sont quasi identiques. Alors, monsieur le président, je m'oppose à des programmes que le parti au pouvoir entend mettre en vigueur au détriment

de programmes qui sont essentiels comme la création d'emplois. Je ferai remarquer que pour acquérir une propriété, payer des hypothèques, il faut encore avoir un emploi. Je pense que si l'on se réfère aux statistiques de l'an dernier, on consate que par une stratégie de création d'emplois mise en vigueur par le gouvernement libéral, l'ancien gouvernement avait réussi à réduire le taux de chômage de façon continue pendant 12 mois consécutifs. Au moment où l'adoption de cette mesure est imminente, mais pas encore en vigueur, nous avons constaté, selon les dernières statistiques, que le taux de chômage recommençait à augmenter. Comme le rapportait le «Toronto Real Estate Board», ce n'est pas là la mesure susceptible de diminuer le taux de chômage puisque, à l'heure actuelle, les besoins n'existent pas dans ce secteur.

Je crois qu'à l'heure actuelle, monsieur le président, si l'on voulait consacrer des sommes au domaine du logement, ce sur quoi l'opposition officielle serait d'accord, c'est qu'il faudrait améliorer ce programme et présenter des amendements importants au projet de loi. Et selon les désirs du très honorable premier ministre, j'aimerais faire une proposition sur des modifications à apporter. J'y reviendrai lors de son étude article par article. Mais je voudrais permettre au gouvernement de réfléchir à cette mesure et d'en estimer la valeur afin de pouvoir accepter les amendements en temps opportun.

J'aimerais que l'on puisse redistribuer l'argent de ce budget de façon équitable, que les sommes prévues dans ce programme soient versées d'abord aux personnes qui en ont le plus besoin. Je rappelle toujours que je n'exclus pas les propriétaires de bungalows, de maisons unifamiliales de cette mesure, pas plus que je ne m'attaque à ceux qui font partie de la classe dite privilégiée de la société. Je crois qu'ils ont droit à des bénéfices. Le gouvernement sait que le parti libéral a toujours préconisé des mesures universelles et que la notion de sélectivité est plutôt une mesure philosophique sur le plan conservateur.

A partir de ce raisonnement et à partir d'une philosophie libérale qui veut qu'un programme s'adresse à l'ensemble de la société, je pense que celui dont il est question pourrait être corrigé de façon à prévoir que les personnes âgées qui paient plus de 25 p. 100 de leurs revenus puissent avoir accès à ce programme par une allocation au logement. Également, je pense que 51 p. 100 des familles monoparentales, qui paient déjà 30 p. 100 de leurs revenus, devraient avoir accès à des sommes prévues à ce programme. De plus, les individus—et je ne voudrais pas que ce gouvernement pense que cette mesure s'adresse uniquement à des familles, à des personnes âgées—les individus qui possèdent des propriétés ou qui sont locataires devraient avoir accès à ce programme.

Je crois que le gouvernement devrait concentrer son étude dans les semaines à venir pour distribuer les sommes d'argent qui sont prévues ou des sommes moindres, s'il veut être réaliste, étant donné la conjoncture actuelle, en donnant aux locataires une allocation qui couvrirait 50 p. 100 du loyer pour toutes les personnes dont le loyer dépasserait 25 p. 100 de leurs revenus, avec un maximum évidemment de $1,200 par année. De cette façon, monsieur le président, on pourrait redistribuer les sommes prévues dans ce programme plus équitablement sur le plan individuel, sur le plan familial, sur le plan régional, puisqu'on se souviendra, comme je l'ai dit tantôt, que le Québec reçoit un traitement totalement inéquitable dans cette mesure, et je suppose que le gouvernement n'a pas l'intention de punir les Québécois pour ne pas avoir voté progressiste conservateur, puisqu'ils continuent à payer leurs taxes depuis les élections.

Monsieur le président, j'aimerais rappeler au premier ministre que lorsqu'une pareille mesure a été annoncée par son parti le nôtre ne s'y est pas opposé. De plus j'aimerais lui dire que la formule de déduction n'était pas équitable et causait encore plus de distorsions et d'injustices. Au moment où un gouvernement entre en fonction, il doit établir des priorités, tout en tenant compte de ses promesses électorales. Lorsque je constate, monsieur le président, que les allocations familiales sont menacées, que les gens qui touchent des prestations d'assurance-chômage sont menacés également de les voir diminuer, que les pensions de la sécurité de la vieillesse sont examinées scrupuleusement, que les programmes de création d'emplois sont abandonnés, je me pose de sérieuses questions sur les priorités du gouvernement. Je me demande si finalement ce programme n'est pas nettement entraîné par l'obligation de remplir une promesse électorale, puisque de toute façon, à l'heure actuelle, le gouvernement n'a pu en tenir aucune.

Cette semaine, au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales, je faisais remarquer au ministre qu'une mesure dans le domaine du logement doit s'inscrire dans une politique nationale, et non être des pièces, présentées une par une, sans cohésion, et que j'aurais beaucoup mieux accepté d'étudier un Livre blanc sur l'habitation, une proposition de logement qui tiendrait compte de tous les citoyens de ce pays, que d'avoir à adopter une loi qui s'attaque à une portion infime de la société, payée par toute la société.

Je rappellerai au gouvernement qu'il a été élu pour tous et chacun, et que s'il veut revenir devant l'électorat et prouver qu'il est le bon gouvernement qu'il prétend être, et je crois que nous avons amplement prouvé depuis quelques semaines que nous avons voulu contribuer à aider ce gouvernement à mieux servir les Canadiens, il devra modifier ce projet de loi de façon à inclure tous les citoyens qui ont besoin d'habitations. Je pense qu'à l'heure actuelle, monsieur le président, les citoyens de la circonscription de Mercier ne pourront pas m'appuyer aux prochaines élections s'ils savent que leur député a appuyé une mesure aussi discriminatoire. Ils savent que, dans leurs logements, à l'heure actuelle, ils ne peuvent bénéficier d'allocations spéciales, même s'ils paient déjà des sommes exorbitantes ou trop importantes pour avoir un logement. Je pense que l'accès à la propriété et à une propriété de bonne qualité est un droit fondamental pour tous les Canadiens, et par là, monsieur le président, je crois que les citoyens du Québec ont droit de s'attendre à une mesure, à un projet de loi qui pourra satisfaire à leurs besoins, de même qu'à ceux des autres.

● (1650)

[*Traduction*]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'interviens au sujet du bill C-20 parce que le sujet m'intéresse. Je crois que c'est un bill qui aura de grandes conséquences qui marque l'avènement d'un nouveau mode de pensée. Essentiellement, il réduit le pouvoir immense qu'a le gouvernement central à Ottawa pour le ramener au niveau local où il aurait dû demeurer.

En examinant le cours des événements survenus au Canada depuis 25 ans, on s'aperçoit que le pouvoir du gouvernement

fédéral s'est accru. Au mépris de l'AANB, le gouvernement fédéral a usurpé aux autorités provinciales et municipales la direction financière du pays en se servant du régime fiscal, bien que l'AANB réserve et attribue aux provinces la compétence en matières de santé, de bien-être et, en général, d'éducation.

Le fait que le gouvernement fédéral perçoive des sommes considérables, surtout par l'impôt sur le revenu, qu'il accumule ces fonds, en redistribue aux provinces et en dépense est l'une des causes du désastre fiscal actuel. En effet, tout observateur attentif est en mesure de dire que le Canada, pays riche qui n'a pas souffert de grands conflits intérieurs ou extérieurs, est en faillite.

Il y a vingt-cinq ans, le financement des services de la santé, du bien-être et de l'éducation en général relevait surtout des autorités provinciales qui percevaient l'argent et le dépensaient comme elles l'entendaient. Que nous réserve le budget? Il doit pourvoir à ce qu'on appelle neuf enveloppes: les transferts fiscaux aux provinces, 3.6 milliards de dollars; le service de la dette, 9.8 milliards; le développement économique et les programmes de soutien, 8.4 milliards; les affaires sociales, l'expension du bien-être en général . . .

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, sans propositions d'amendement.

● (1700)

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 22 novembre 1979

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Julien Chouinard, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui le 22 novembre, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

L'investissement étranger

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox)—La constitution—On demande la reconstitution du groupe Tellier pour qu'il prépare une réponse au Livre blanc sur la souveraineté-association; le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott)—Les aéroports—L'agrandissement de l'aéroport de Hamilton, à Mount Hope—La position du gouvernement; le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston)—Les finances—les taux d'intérêt élevés—Les mesures pour aider les petites entreprises.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À L'OBLIGATION IMPOSÉE PAR L'AEIE À LA TATE AND LYLE LIMITED DE RÉDUIRE SA PARTICIPATION DANS LA REDPATH SUGAR LIMITED

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les accords, lettres, notes et autres documents relatifs à l'obligation imposée par l'Agence d'examen de l'investissement étranger à la société Tate and Lyle Limited de réduire sa participation dans la société Redpath Sugars Limited.

—Monsieur l'Orateur, j'ai seulement quelques remarques à faire cet après-midi, et je préviens les députés que la chose intéresse et qui veulent connaître l'historique de cette question particulière, qu'il leur suffit de relire mes propos dans le hansard du 15 décembre 1977, aux pages 1916, 1917 et 1918.

Pour quelle raison discutons-nous de ce sujet, cet après-midi? D'une part, je demande la production de ces documents car, je le crains, la société Redpath n'a pas tenu un engagement que lui avait imposé l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Mais avant d'aller plus loin, je voudrais dire que la dernière fois que j'ai abordé la question, il y a deux ans, la société Redpath m'a immédiatement accusé de m'être montré injuste à son égard.

Je voudrais dire que je comprends parfaitement bien les motifs des sociétés. Je sais fort bien qu'elles doivent réaliser des bénéfices et je n'ai rien à redire là-dessus. Néanmoins, il est de mon devoir de veiller au respect des lois et des règlements adoptés par la Chambre.

Dans le cas qui nous occupe, j'ai échangé de nombreuses lettres avec les ministres intéressés. Je lirai, en premier lieu, un extrait d'une lettre datée du 4 décembre 1978, que le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque m'a envoyée et dans laquelle il disait ceci:

. . . il y a près de deux ans, par suite du rachat par la Redpath Sugars Limited de deux petites sociétés d'emballage, la Tate and Lyle Limited, principal actionnaire de la Redpath, s'était engagée à ramener dans un certain temps sa part des actions de Redpath à moins de 50 p. 100.

Dans une autre lettre, datée du 14 mai de l'année courante, il a dit ceci:

—l'engagement que la compagnie Tate and Lyle Investments Limited a pris d'augmenter la participation des Canadiens au capital-actions de la compagnie Redpath Industries Limited de 45 à 52 p. 100.

Je suppose que le portefeuille serait réduit à 45 p. 100. Il a dit:

Il sera tenu . . . dès que la situation financière de la compagnie Tate and Lyle se sera améliorée suffisamment pour lui permettre de le faire sans mettre en danger sa croissance à venir et sa capacité de réaliser des gains.

Je suppose que cela signifie que les actions auront pris de la valeur, ce qui permettra à la compagnie Tate and Lyle d'obtenir quelques dollars de plus, et ce qui veut également dire, bien sûr, que les Canadiens qui achèteront ces actions devront payer quelques dollars de plus pour se porter acquéreurs de cette entreprise canadienne.

Je signale également ici, ce qui n'échappe à personne, qu'une réduction à 45 p. 100 du capital-actions ne signifie pas forcément un abandon du contrôle. Dans la même lettre, le ministre ajoute:

—il ne serait pas à l'avantage du Canada que le respect d'un engagement pris dans des circonstances particulières par un investisseur étranger et établi dans une certaine mesure en fonction de perspectives d'avenir, ait pour conséquences, à cause de circonstances différentes, de mettre les sociétés en cause en difficulté.

Je suis d'accord sur ce point. Un ex-ministre de l'Industrie et du Commerce a dit alors qu'il s'adressait au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le 5 juin 1973, et je cite:

En principe, tous les engagements . . .

Il est question d'engagements pris envers l'Agence d'examen de l'investissement étranger, bien sûr.

. . . sont obligatoires. Lorsqu'une personne omet de se conformer à ses engagements, le Ministre peut demander à la cour une ordonnance obligeant la personne à s'en acquitter. Cette mesure ne sera toutefois prise vraisemblablement qu'en dernier ressort.

Dans des circonstances normales, l'inaptitude à remplir ces engagements mènera à des discussions avec le Ministre et peut-être à la négociation de nouveaux engagements. A l'instar de tout contrat, on peut modifier un engagement avec l'assentiment des deux parties.

Tout cela est très beau; alors, pourquoi ne suis-je pas content de ce qui se passe? Le 13 juillet 1978, on a approuvé l'offre d'achat nº 1284, «Redpath Sugars Limited, dont la majorité des actions appartient à la compagnie britannique Tate and Lyle Investments Limited». J'aimerais lire quelques extraits de ce document.

Le droit d'acquérir . . . une entreprise (qui) . . . exploiterait une fabrique d'édulcorant à base d'amidon afin de produire, grâce à une technologie nouvelle, un sirop à haute teneur en fructose avec du maïs local.

Pourquoi ne suis-je pas content? Nous voyons où mènent ces prises de contrôle. Voilà un groupe qui a fait sentir sa présence non seulement au Canada, mais dans d'autres pays du monde. Je vais vous lire un passage d'une circulaire destinée aux travailleurs des raffineries de sucre; je cite:

Le 27 septembre, la compagnie Redpath Sugars (filiale de la compagnie britannique Tale & Lyle) a annoncé qu'elle projetait de fermer sa raffinerie de Montréal au plus tard en janvier 1980. Cette fermeture se traduira par la mise à pied de 360 personnes. Cette nouvelle a été annoncée le jour même où la Société Canada Starch Co. Ltd. a inauguré à Cardinal, en Ontario, une usine capable de produire 65,000 tonnes par an de HFCS (édulcorant de maïs à forte teneur en fructose). La compagnie Redpath, qui détient des intérêts dans une fabrique de HFCS qui doit ouvrir ses portes l'année prochaine à London (Ontario), a expliqué la fermeture de son usine par la vive concurrence des édulcorants à base de maïs.

Je suis naturellement inquiet, mais pas à cause des activités de la compagnie Redpath. Je le répète, je ne critique pas cette compagnie pour la fermeture de son usine ni pour son désir de racheter d'autres entreprises; c'est son travail et c'est son droit. Ce qui me préoccupe, c'est que nos dispositions législatives ne semblent pas produire l'effet désiré. Il est clair que nous avons encouragé des entreprises à s'implanter dans des régions où elles n'étaient pas indispensables, et que nous avons provoqué, par le fait même, la fermeture d'usines dans d'autres régions où la création d'emplois est plus cruciale.

A propos de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, j'aimerais citer un extrait d'un article publié dans la *Gazette* de Montréal au début de l'année; je cite:

Les engagements formels pris par une compagnie afin d'obtenir l'approbation de l'Agence ne sont pas publiés la plupart du temps.

La façon dont les compagnies s'acquittent de leurs engagements pour engendrer des «avantages importants» n'est pas connue du public . . . L'Agence estime que dans 20 p. 100 des cas, les sociétés ne tiennent pas leurs promesses . . .

Pour le public . . . il n'existe aucune définition claire de «s'acquitter substantiellement de ses obligations».

«Il nous faudrait davantage de données pour convaincre le public de la valeur du système,» . . .

● (1710)

Ce passage est tiré d'un article de Jennifer Lewington. Je la remercie de ses observations lucides qui m'ont permis de faire cette intervention.

J'ai une ou deux autres observations à faire à ce sujet. Je me suis toujours demandé pourquoi, au Canada, nous n'avons pas pris l'initiative, en tant que gouvernement, d'aider les pays du tiers monde à se développer. Je songe ici en particulier au fait que nous n'ayons jamais fait d'effort spécial, faute de vouloir nous intéresser à cette industrie, pour encourager l'expansion de l'industrie sucrière en Jamaïque et à la Barbade.

Avant de terminer, je voudrais vous citer un extrait d'une lettre que m'adressait le président-directeur général de la Société pour l'expansion des exportations, car il me semble pertinent. Il est question de la participation de la SEE à l'établissement d'un complexe sucrier en Côte-d'Ivoire. Voici:

Dans le cas de l'usine Redpath, nous avons dévoilé tous les renseignements pertinents—les montants, les conditions, les prêteurs participants, les acheteurs, et le reste—sauf toutefois des points comme le taux d'intérêt, qui constitue un important facteur de concurrence dans le secteur du commerce international. C'est ainsi que vous et d'autres Canadiens intéressés êtes mis au courant des détails essentiels de la transaction en question, mais ne pouvez être informés de certains renseignements qui, s'ils étaient dévoilés, pourraient désavantager des entreprises canadiennes par rapport à la concurrence . . .

Il n'est donc pas fondé de dire que la participation de la SEE à ce projet équivaut à une subvention fédérale à Redpath ou à qui que ce soit d'autre.

Je respecte l'opinion de M. MacDonald, mais je soutiens également que toute intervention d'un organisme gouvernemental qui aide une entreprise canadienne à vendre ses produits à l'étranger constitue sûrement un avantage direct pour cette entreprise. C'est pourquoi je ne suis pas d'accord pour dire que nous n'aidons pas la société Redpath en la faisant profiter des services de la Société pour l'expansion des exportations.

Ce que je veux faire remarquer, c'est que nous avons ici deux cas où la réglementation empêche de communiquer de l'information au public, et notamment aux députés qui doivent être en mesure de juger si les décisions prises par des fonctionnaires servent au mieux les intérêts du Canada dans son ensemble. Le gouvernement actuel nous a servi de beaux discours sur la transparence et la loi sur le libre accès à l'information, ainsi que sur son désir de ne rien cacher. Je pense qu'il devrait commencer à prêcher par l'exemple dans ce cas-ci en nous expliquant . . .

Une voix: C'est contraire à la loi.

M. Herbert: C'est peut-être contraire à la loi, mais le gouvernement a le pouvoir de modifier la loi s'il le désire et de modifier les règlements de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, s'il y a lieu, afin que nous puissions juger si les mesures que j'ai énumérées tout à l'heure, soit la fermeture d'une usine à Montréal et certaines prises de contrôle dans d'autres régions du pays, servent vraiment au mieux les intérêts des Canadiens.

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, le député a proposé:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les accords, lettres, notes et autres documents relatifs à l'obligation imposée par l'Agence d'examen de l'investissement étranger à la société Tate and Lyall Limited de réduire sa participation dans la société Redpath Sugar Limited.

Lorsque cette motion a été proposée à la Chambre le 7 novembre 1979, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour) a informé la Chambre en mon nom que l'Agence d'examen de l'investissement étranger avait été avisée par son conseiller juridique en chef que les documents en question étaient jugés confidentiels aux termes de l'article 14 de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. C'est pourquoi le député fut invité à retirer sa motion, mais il ne l'a pas fait.

Je m'étonne que le député demande au gouvernement d'enfreindre les dispositions d'une loi qui a été adoptée par le Parlement. L'article 14 de la loi en question est très explicite. Je vous en donne lecture:

Sont privilégiés, sauf disposition contraire du présent article, tous les renseignements sur une personne, une entreprise ou une entreprise proposée obtenus par le Ministre ou un fonctionnaire ou employé de Sa Majesté à l'occasion de l'application de la présente loi et nul ne doit sciemment, sauf disposition contraire de la présente loi, communiquer de tels renseignements à une personne qui n'y a pas légalement droit, ni permettre qu'ils lui soient communiqués, ni permettre à une personne qui n'y a pas légalement droit de les examiner ou d'y avoir accès.

On a intentionnellement ajouté cet article à la loi sur l'examen des investissements étrangers pour sauvegarder les intérêts commerciaux des investisseurs qui sont obligés en vertu de la loi de soumettre à un examen leurs propositions d'investissement. Au moment où un investisseur dépose un avis décrivant ses intentions ainsi qu'au cours des entretiens qui sont susceptibles d'avoir lieu par la suite, il révèle ordinairement sinon invariablement au gouvernement par le biais de l'agence un bon nombre de renseignements très confidentiels concernant ses projets et ses intentions relativement à l'investissement qu'il se propose de faire. Il est donc en droit de compter que ces renseignements ne seront pas divulgués, prématurément du moins, à d'autres personnes et en particulier à des concurrents éventuels.

En vertu de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, le gouvernement doit de toute nécessité demander et obtenir des quantités de renseignements concernant l'investisseur et ses projets, la maison mère dont il dépend le cas échéant, et les autres filiales, de façon à procéder, comme la loi l'exige, à une évaluation qui soit utile aux Canadiens. Le gouvernement aurait tort d'escompter que les investisseurs lui fourniront une bonne partie de ces renseignements sans la protection qu'offre l'article 14 de la loi, et il ne pourrait pas bien administrer la loi sans ces renseignements.

L'article 14 de la loi poursuit:

Tous renseignements qu'obtiennent sur une personne, une entreprise ou une entreprise proposée le Ministre ou un fonctionnaire ou employé de Sa Majesté à l'occasion de l'application de la présente loi peuvent,

a) sur demande écrite adressée à l'Agence ou par la personne que visent ces renseignements ou par la personne ou le groupe de personnes exploitant l'entreprise ou l'entreprise nouvelle que visent ces renseignements, ou en leur nom, être communiqués à toute personne ou autorité nommément désignée dans la demande, ou

b) à toute fin se rattachant à l'application de la présente loi, être communiqués à un ministre de la Couronne du chef de toute province ou à un fonctionnaire ou employé de Sa Majesté du chef de ladite province,

En d'autres termes, le ministre ne peut divulguer des informations confidentielles concernant un investisseur, si ce n'est dans le cadre de l'application de la loi, qu'avec l'autorisation expresse et écrite de la personne de qui émanent ces informations.

Nous avons demandé à la société concernée de nous donner cette autorisation, mais elle a refusé, et je le comprends parfaitement. Les documents dont il est question dans cette motion contiennent, entre autres choses, des informations hautement confidentielles relatives à la situation financière de la Redpath Sugar Limited et de la société-mère Tate and Lyle. Ces sociétés ont fait part de ces informations au gouvernement sous le sceau du secret. Elles ne les ont pas rendues publiques et il est tout à fait compréhensible qu'elles ne souhaitent pas les voir publier maintenant.

Cette obligation de respecter le secret est particulièrement frustrante pour ceux qui ont la tâche d'appliquer la loi sur l'examen de l'investissement étranger et ce, depuis son adoption. Je peux dire à la Chambre qu'elle m'a causé ainsi qu'à mes collègues beaucoup de souci et c'est pourquoi nous procédons ainsi dans ces examens. C'est une des questions que nous avons demandé aux fonctionnaires d'examiner quand nous avons entrepris une révision administrative de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, laquelle révision devrait bientôt être terminée et les résultats annoncés sous peu.

● (1720)

De même, nous avons demandé qu'un comité spécial de la Chambre soit chargé d'examiner cette question-là. On peut retrouver cette proposition dans le *Feuilleton* du 5 novembre où est énoncé le mandat que l'on pourrait confier à ce comité. Mais en attendant que la loi soit modifiée, je dois m'en tenir aux dispositions actuelles.

L'article 14 prévoit une exception à l'interdiction générale concernant la communication d'information privilégiée:

> ... à des renseignements contenus dans tout engagement écrit envers Sa Majesté du chef du Canada remis à l'occasion d'un investissement que le gouverneur en conseil a autorisé par décret.

Et l'article se termine ainsi:

> ... mais aucun ministre de la Couronne ni aucun fonctionnaire ou employé de Sa Majesté ne peut être obligé, à l'occasion de procédures judiciaires ou autrement, à témoigner sur des renseignements contenus dans tout engagement écrit ni à les divulguer d'une autre manière lorsque, de l'avis du ministre, leur divulgation n'est pas indispensable à toute fin se rattachant à l'application ou à l'exécution de la présente loi, et serait de nature à léser, dans la substance ou la conduite de ses affaires commerciales, la personne qui a remis l'engagement.

Il est bien évident que cette disposition autorise le ministre à agir comme bon lui semble, même pour ce qui est de renseignements contenus dans les engagements. Même si j'ai cru être en mesure de publier les engagements eux-mêmes dans le cas présent, je ne saurais appuyer la motion proposée par le député, laquelle réclame la publication de tous les documents et communications relatifs à l'affaire.

La motion a trait à une promesse faite à l'État, en 1976, par la Redpath Sugar Limited et sa société mère, la Tate and Lyle Limited d'Angleterre. Cette promesse a été faite en contrepartie de l'autorisation donnée à la Redpath par le gouverneur en conseil d'acquérir deux sociétés canadiennes: la Merry Packaging Limited de Don Mills, en Ontario, fabricant de matériaux souples d'emballage, et la Holway Paper Box Manufacturing Limited d'Agincourt, en Ontario, fabricant de boîtes en carton pliantes.

A l'annonce de ces décisions par le gouverneur en conseil, le 7 octobre 1976, le gouvernement du jour a également fait part de la promesse de la Redpath et de la société mère, la Tate and Lyle, «de porter de 45 p. 100 à 52 p. 100 la participation des Canadiens dans le capital-actions de la Redpath». Les deux sociétés sont encore liées par cette promesse, faite à l'époque en raison de circonstances particulières. Peu après, les circonstances ayant changé, les deux sociétés ont constaté qu'elles ne seraient pas en mesure de remplir leur engagement aussi rapidement qu'elles l'avaient prévu à l'origine sans se nuire considérablement. Elles se sont donc adressées à l'Agence pour renégocier leur engagement.

Le gouvernement du jour s'étant dit satisfait des instances présentées par ces sociétés, des négociations ont eu lieu entre l'Agence et la Redpath à l'issue desquelles le gouvernement a accepté que le transfert à des Canadiens de la part prévue du capital-actions de la Redpath se fasse par étapes. Le nouvel accord prévoit des repères précis et mesurables relatifs à la situation financière des deux sociétés, qui refléteraient leur aptitude à accroître la participation canadienne et permettraient de déterminer sans équivoque possible le moment le plus favorable pour le faire. Je tiens à signaler que l'engagement même n'est pas changé et que les sociétés sont toujours tenues de faire passer de 45 p. 100 à 52 p. 100 la participation des Canadiens dans le capital-actions de la Redpath.

J'ai parlé des ententes conclues par le gouvernement précédent, mais je ne tiens pas à donner l'impression que le gouvernement actuel aurait agi différemment. Il est en effet indispensable de faire preuve de bon sens et de compréhension dans l'application de la loi. Ils doivent prévaloir sur tout le reste. La question a été abordée en 1973, au moment où le Parlement étudiait le projet de loi sur l'examen de l'investissement étranger. Lorsque le comité des finances, du commerce et des questions économiques a étudié le bill, le ministre a déclaré au nom du gouvernement de l'heure:

> En principe, tous les engagements sont obligatoires. Lorsqu'une personne omet de ce conformer à ses engagements, le Ministre peut demander à la cour une ordonnance obligeant la personne à s'en acquitter. Cette mesure ne sera toutefois prise vraisemblablement qu'en dernier ressort.
>
> Vous vous rappellerez que j'ai laissé entendre que certains engagements tout au moins se fonderaient sur les plans à moyen terme de l'investisseur. Dans une certaine mesure, ces plans s'appuieraient sur des conjectures et refléteraient donc seulement les prévisions de la société concernant son expansion future. Il serait donc impossible de garantir intégralement la réalisation de ces engagements. Le Ministre devra donc faire preuve de souplesse et de bons sens.
>
> Dans des circonstances normales, l'inaptitude à remplir ces engagements mènera à des discussions avec le Ministre et peut-être à la négociation de nouveaux engagements. A l'instar de tout contrat, on peut modifier un engagement avec l'assentiment des deux parties. Toutefois, si l'incapacité de remplir un engagement découle nettement de l'évolution des conditions du marché (par exemple, l'engagement d'exporter les «frisbees» est suivi par l'effondrement du marché des «frisbees»).

Je précise qu'il a dit cela en 1974. Il a ajouté:

> ... la personne ne serait pas tenue responsable. Cependant, il faut retenir qu'on peut adapter certains engagements à une gamme de prévisions commerciales.

La loi sur l'examen de l'investissement étranger doit permettre de s'assurer que ces investissements apporteront des avantages importants au Canada. Il ne serait guère avantageux pour le Canada, je pense, que le gouvernement l'applique de façon draconienne ou trop rigoureuse en insistant pour que tous les engagements que les investisseurs auront pris de bonne foi en fonction de certaines espérances soient respectés à la lettre même si les conditions ne sont plus les mêmes et que l'investisseur pourrait difficilement respecter ses engagements. A cet égard, nous avons l'intention de faire comme l'ancien gouvernement, c'est-à-dire de faire respecter les engagements, mais avec une certaine souplesse.

En réponse aux observations du député quant à son désir d'une plus grande transparence dans l'administration des divers services de l'État, je voudrais faire remarquer que nous proposons de tenir un débat en profondeur sur cette question au cours de l'examen par le Parlement qui devrait débuter sous peu. On a abordé la question au cours de l'examen administratif. Nous proposons certaines initiatives que nous annoncerons sous peu et qui devraient rendre plus transparente l'application de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Le député devrait présenter ses instances lorsque le comité siégera. Si d'autres groupes intéressés au Canada, ceux qui ont été touchés par le processus de l'examen, ainsi que ceux qui ont constamment préconisé un tel examen, devraient également faire connaître leur point de vue. Nous cherchons à mieux comprendre comment la publication de certains documents relatifs à l'examen touchera certains Canadiens, après cinq ans d'expérience d'application de la loi. Je suis convaincu que le résultat sera une application plus rigoureuse de la loi elle-même.

Des voix: Bravo!

● (1730)

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, je sais que le député a fait inscrire sa motion au *Feuilleton* parce qu'il a certains intérêts dans cette affaire. Le député demande dans sa motion de publier des renseignements qui ont été fournis au gouvernement à titre confidentiel. Même si la motion du député porte sur les renseignements fournis dans un cas particulier, elle a une portée beaucoup plus étendue. Elle implique que des renseignements privilégiés qu'une société aurait fournis à titre confidentiel à l'Agence d'examen de l'investissement étranger pourraient être arbitrairement rendus publics par une motion de la Chambre. Je prétends que cela est très dangereux.

Même si le ministre d'État chargé du commerce international (M. Wilson) qui est responsable devant la Chambre de toutes les questions concernant l'AEIE s'est déjà occupé de cette question, je pense qu'il vaut la peine de répéter que la loi qui a été débattue et adoptée à la Chambre par le gouvernement dirigé par le parti du député interdit formellement toute communication de ce genre. Je n'arrive pas à comprendre pour quelle raison le député s'entête à ne pas vouloir tenir compte de ce fait.

La divulgation de renseignements fournis à titre confidentiel par une société afin de se conformer à la loi serait contraire aux objectifs de cette loi et en compromettrait l'efficacité. En plus des raisons d'ordre juridique et strictement administratif qui s'opposent à la divulgation de ces renseignements, il y a le fait que c'est condamnable en principe. Je demande au député de considérer les implications d'une telle action. Ne se rend-il pas compte que cela constituerait un abus de confiance? Ne reconnaît-il pas que ce serait une intrusion dans les affaires privées d'une société?

Le député comprend certainement que la publication de renseignements privés et confidentiels de ce genre serait tout aussi inacceptable que le serait la publication arbitraire de renseignements tirés des déclarations d'impôt sur le revenu ou d'autres genres de renseignements privés que les citoyens communiquent au gouvernement à des fins bien précises et limitées lorsqu'il est entendu qu'ils seront tenus secrets. Le député veut-il laisser entendre par cette motion qu'il devrait y avoir deux lois au pays, une pour les particuliers et une autre pour les sociétés. Cela me porterait un coup d'apprendre qu'il propose un tel principe, car je ne crois pas que ce soit vraiment là son idée.

Le bill sur la liberté de l'information que nous avons proposé prévoit des exceptions pour les renseignements confidentiels donnés par des particuliers ou des sociétés, parce que ses auteurs ont eu le bon sens d'admettre qu'il est important de respecter le droit des citoyens à la confidentialité, et quand je parle de citoyens, cela comprend aussi bien les compagnies que les particuliers. Même les plus ardents défenseurs de la liberté de l'information ne seraient pas d'accord pour que le gouvernement divulgue arbitrairement des renseignements qui, s'ils étaient publiés, feraient subir un préjudice à des personnes privées ou publiques, alors que ces renseignements auraient été donnés dans la plus stricte confidence. En fait, monsieur l'Orateur, il est indispensable qu'il en soit ainsi pour qu'un dialogue efficace et une collaboration entière puissent s'établir entre les citoyens et leur gouvernement. Ce n'est pas un argument contre la liberté de l'information; c'est un argument en faveur de l'application intelligente et judicieuse de ce principe.

Si la confidentialité et le droit des citoyens au secret sont la clé des bonnes relations entre le gouvernement et la population canadienne, on peut dire que la participation canadienne est au cœur de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, voire de toute la question des investissements étrangers au Canada. La façon dont l'AEIE cherche à accroître la participation canadienne est décrite dans un supplément du rapport annuel de l'agence pour 1978-1979, supplément que le ministre a fait publier récemment. D'une manière générale, l'AEIE vise à étendre la participation canadienne dans trois domaines: la propriété, la direction et la gestion.

Ces trois formes de participation sont fondamentales pour que les Canadiens contrôlent leur économie, car elles permettent aux Canadiens de participer efficacement aux décisions prises dans chaque entreprise. Elles garantissent la prise en considération d'un point de vue canadien au moment où les compagnies prennent des décisions qui toucheront non seulement leur personnel, mais aussi les industries connexes et la population des environs. L'expérience a montré cependant que la valeur éventuelle de la participation canadienne sous toutes ses formes n'est pas la même pour tous les cas étudiés par l'AEIE. Elle dépend du genre d'investissement prévu et des circonstances.

Mais prenez le cas d'un étranger qui acquiert une entreprise à capital et à contrôle étrangers. Il est évident qu'il n'entraîne pas de perte de possession pour le Canada, puisque l'entreprise appartenait déjà à des étrangers. En pareil cas, il arrive souvent que les investisseurs prévoient une augmentation de la participation canadienne au capital, à l'administration et à la gestion. Il est donc curieux de constater que l'acquisition d'une entreprise canadienne par un étranger augmente parfois la participation canadienne. Au supplément du rapport annuel de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, il est dit qu'un peu plus de la moitié des propositions d'acquisition acceptées et plus de 60 p. 100 des propositions acceptées de création d'affaire nouvelle se sont révélées avantageuses pour le Canada sur le plan de l'une ou l'autre des formes de participation canadienne que je viens d'évoquer.

J'aimerais examiner rapidement ces trois formes de participation canadienne. En ce qui concerne la participation au capital, il est admis que, même s'il est souhaitable que les Canadiens aient la possibilité d'acquérir des actions des entreprises canadiennes, on peut difficilement demander à tous les investisseurs étrangers de vendre des actions à des Canadiens. L'obligation d'avoir des actionnaires canadiens a été envisagée dans le rapport Gray, mais elle a été écartée au profit de la procédure d'examen des investissements, pour la raison surtout qu'elle aurait découragé des investissements étrangers d'un très grand intérêt pour le Canada. Il a été décidé que l'opportunité et la faisabilité d'une participation canadienne au capital seraient examinées suivant les circonstances de chaque cas dans la procédure d'examen, compte tenu de la situation présente et prévue de l'investisseur. Cette politique laisse à l'investisseur la latitude nécessaire pour définir ses projets et ses engagements en fonction de la nature de l'investissement et des conditions dans lesquelles il s'effectue.

A l'occasion des requêtes présentées à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, les investisseurs ont pris toutes sortes d'engagements de participation canadienne, allant du faible pourcentage jusqu'à la majorité canadienne. Les délais prévus à cette fin sont également variés, allant de la réalisation immédiate jusqu'à l'application sur une période donnée. Suivant la situation de l'investisseur, les cessions d'action à des Canadiens sont soit publiques soit privées. La participation des Canadiens au capital est également assurée par la vente d'actions ou d'options aux gestionnaires ou à d'autres members du personnel, ou encore par la délivrance de valeurs assimilables, par exemple des obligations convertibles ou des titres assortis de droits. Certains des investisseurs prévoient la participation canadienne au capital en choisissant la voie des associations en participation avec les Canadiens; d'autres s'engagent à maintenir la participation canadienne aux alentours d'un certain pourcentage. Les quelques observations que j'ai formulées relativement à la question de la propriété canadienne servent à en faire ressortir la complexité, même lorsqu'elle fait intervenir un principe sur lequel tous les députés pourraient s'entendre.

Une autre façon importante dont les Canadiens pourraient participer serait à titre de membres des conseils d'administration des sociétés qui adressent une demande à l'Agence. La loi sur les corporations commerciales canadiennes et les lois relatives aux compagnies des différentes provinces exigent que la majorité des administrateurs d'une société résident au Canada. L'expérience de l'Agence en ce qui concerne les investisseurs est intéressante. Voici ce qu'elle signale dans le supplément de son rapport annuel le plus récent:

> Les investisseurs se sont engagés à nommer plus de Canadiens membres de leurs conseils d'administration que ce que l'autorité gouvernementale dont ils dépendent ne l'exige. Lorsqu'une société canadienne est constituée dans une province qui n'exige pas que certains des membres de son conseil d'administration soient canadiens, et qu'elle formule une demande, elle juge quand même utile de nommer à son conseil un certain nombre de Canadiens. D'autre part, beaucoup de sociétés qui ont formulé des demandes se sont engagées à nommer immédiatement une majorité de Canadiens membres de leur conseil d'administration, au lieu de se prévaloir de la période de grâce que la loi leur accorde.

● (1740)

Tout le monde reconnaît combien il est important que les lignes politiques et les décisions des entreprises canadiennes émanent des Canadiens eux-mêmes. En effet, seule la présence de dirigeants canadiens au sein d'une société est le gage que les intérêts du pays seront bien défendus.

Mais, pour pouvoir nommer des Canadiens à des postes de commande, il faut en trouver qui aient les compétences voulues pour assumer ces responsabilités. Nous avons tous eu connaissance de cas où des entreprises venues s'implanter au Canada ont dû faire venir du personnel de direction de l'étranger en attendant que des Canadiens aient été formés pour prendre la relève. Dans certains cas, l'emploi de personnel étranger est essentiel au début du moins, notamment lorsqu'une société lance un produit que l'on fabrique pour la première fois au Canada et qui exige la mise en œuvre de techniques nouvelles pour notre pays. Pour que les sociétés prospèrent, il faut qu'elles soient dirigées par des cadres compétents et qualifiés. Même des sociétés bien implantées dans un domaine éprouvent parfois le besoin de faire appel à des experts étrangers, notamment quand elles se lancent dans la fabrication d'un nouveau produit ou quand elles se heurtent à des difficultés de taille que leur propre personnel de direction ne saurait résoudre. Cette situation est fréquente en affaires lorsqu'une société obtient une licence de fabrication et qu'il s'avère nécessaire pour que le projet réussisse, que la direction conclue un accord avec la nouvelle direction de la société.

De nombreux investisseurs se sont efforcés de confier la direction de leurs affaires à des Canadiens, de nommer des Canadiens aux postes de commandes dans la mesure où ils en trouvaient et sinon, d'en former pour les nommer ensuite à des postes de direction. Au fond, monsieur l'Orateur, la participation canadienne constitue un critère aussi important que n'importe quel autre quand il s'agit de déterminer si certains projets d'investissement seront ou non bénéfiques pour le Canada.

La motion du député concerne un cas en particulier où un investisseur a consenti à permettre aux Canadiens une participation accrue au capital-actions. Les renseignements que le ministre a communiqués récemment sur les activités de l'Agence révèlent la grande variété de façons dont la participation canadienne peut être et est effectivement encouragée grâce à l'application souple et efficace des dispositions pertinentes de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Le député appuie sans doute ces efforts. Je lui dirai que, si la Chambre devait adopter sa motion, cela non seulement irait à l'encontre des dispositions de la loi elle-même, mais encore diminuerait les chances de l'Agence de négocier des avantages pour le Canada. Sans les garanties que fournit la loi, le gouvernement ne pourrait tout simplement pas obtenir l'information nécessaire pour l'appliquer efficacement.

Beaucoup d'entre nous sommes sympathiques à l'idée exprimée par le député au sujet de l'aide aux pays du tiers monde et au sujet du développement des entreprises qui sont venues s'établir au Canada par suite de l'adoption de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Le ministre a cependant déjà laissé entendre qu'un comité de la Chambre fera une étude approfondie de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. J'espère que le député se présentera devant le comité pour y exposer son opininon, et cela non seulement pour obtenir la publication de renseignements sur une seule compagnie. Je sais qu'il a assisté régulièrement aux séances du comité des finances depuis que je siège à la Chambre et qu'il y a apporté une contribution valable. Peut-être pourrions-nous faire en sorte qu'il y soit convoqué à titre de témoin lorsque cette question sera mise à l'étude, car je sais qu'il s'en préoccupe depuis un certain nombre d'années et qu'il pourrait apporter une contribution valable et utile. Nous attendrons sa contribution avec impatience et j'espère que le député voudra bien collaborer avec nous.

Des voix: Bravo!

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voulais tout simplement dire que je comprends parfaitement les problèmes que pose au député la présentation de cette motion. Cependant, je ne crois pas qu'il veuille que le Parlement enfreigne la loi et, sous sa forme actuelle, la loi contrarie sa motion. En fait, la loi interdit la diffusion de ces renseignements. Cette loi est l'œuvre de son parti et je crois qu'il est de notre devoir de la respecter jusqu'à ce que le Parlement en décide autrement.

Certains ont avancé que, puisque notre parti est maintenant au pouvoir, il pourrait présenter un amendement en vue de modifier la loi. Je ferais remarquer au député de Vaudreuil (M. Herbert) que depuis des semaines déjà, son parti retarde le travail législatif de la Chambre grâce à des tactiques d'obstruction—du moins c'est ce qu'il faisait jusqu'à hier. Ce n'est que lundi de cette semaine que les prévisions budgétaires ont enfin été adoptées après que son parti y ait consacré plus de temps que le nôtre en 1974, quand nous étions dans l'opposition. L'opposition a gaspillé beaucoup de temps à la Chambre et au comité de sorte que les mesures proposées par le gouvernement actuel n'ont pu être présentées et débattues. Ce n'est que cette semaine que nous avons commencé à étudier des mesures relativement nouvelles. Jusqu'à ce moment-là, les mesures étaient de nature administrative et elles visaient à réparer les dégâts que le gouvernement précédent a laissés derrière lui.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais attirer votre attention sur les remarques du député et vous demander de lui intimer l'ordre de revenir au sujet en question.

M. Dick: C'est avec plaisir que je discuterai du sujet en question, monsieur l'Orateur. Le député a dit que nous aurions pu modifier cette loi. A remarquer, cependant, que si nous n'arrivons pas à présenter nos propres mesures législatives, c'est à cause de l'obstruction de son parti.

Je trouve que le gouvernement s'entoure souvent de secret pour dépenser l'argent et passer à l'action. Si l'opposition voulait bien collaborer, nous pourrions présenter le bill sur la liberté d'accès à l'information et le faire adopter après deux ou trois jours de débat. Cependant, le leader des députés d'en face refuse d'assister aux réunions, ce qui donne une idée du temps qu'il faudra pour le faire adopter.

Quant à la motion dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, j'estime que nous ne saurions changer la règle du jeu une fois la partie engagée. Si nous avons promis à ces gens-là de veiller à garder ces documents confidentiels, nous ne saurions maintenant nous dédire et changer la règle du jeu. C'est inadmissible et injuste. Il faudra, s'il en est ainsi décidé, modifier la loi et prévoir pour l'avenir que tous les termes des ententes seront rendus publics à compter du moment où une compagnie donnée conclut des arrangements avec l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Je déplore également le secret qui entoure l'usage que font les compagnies, dans bien des cas, des millions de deniers publics qu'elles reçoivent du MEER et dont elles n'ont pas à rendre compte. Je préférerais de loin savoir à quoi sert cet argent, quelles ententes sont conclues, que de savoir les détails de l'affaire dont nous sommes saisis en ce moment où le gouvernement n'a pas fait de débours mais a tout simplement permis à certaines personnes de venir s'établir au Canada. J'estime qu'on devrait divulguer ce genre de renseignements quoique, pour le faire, il faudrait modifier la loi et préciser que toutes les ententes doivent être révélées dès l'instant où elles sont conclues. Ce serait alors le moment de le faire, plutôt que de changer les règles du jeu à mi-chemin. Les compagnies qui ont déjà signé des accords pourraient les garder secrets. Mais une fois la loi modifiée, les accords seraient divulgués au moment où ils seraient conclus. Bien sûr, une fois la modification adoptée.

A mon avis, c'est ce genre de modification que pourrait étudier le comité spécial chargé de reviser la loi sur l'examen de l'investissement étranger. J'espère qu'on l'inscrira au *Feuilleton* et qu'on amorcera cette étude sous peu. A mon sens, ce sont là des suggestions que le comité devrait étudier. Je suis favorable à ce que les Canadiens soit mieux informés des activités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Je trouverais d'ailleurs souhaitable, par exemple, que l'Agence puisse, avant de s'engager à quelque chose, informer les investisseurs canadiens de ses intentions pour que ceux-ci aient la priorité pour investir s'ils jugent à propos de le faire. Dans le cas contraire, les investisseurs étrangers auraient toute liberté d'acquérir ce dont les Canadiens ne veulent pas.

● (1750)

J'estime que chaque aspect du projet de loi concernant l'Agence d'examen de l'investissement étranger devrait être étudié à fond et que nous ne devrions pas examiner ce bill par bribes ni rejeter la loi actuelle sans réflexion. Je crois que c'est à cause du parti auquel appartient le député de Vaudreuil (M. Herbert) le parti de l'opposition officielle, donc le parti libéral, si nous n'en sommes pas encore venus à un accord sur le moment où une motion à ce propos devrait être débattue. Si je ne m'abuse, le NPD est d'accord qu'on débatte le même jour les quatre motions visant à créer les quatre comités spéciaux pour que nous puissions avancer à quelque chose et pour permettre aux comités de se mettre au travail. Mais les libéraux ne daignent même pas déléguer de représentant aux réunions des leaders parlementaires. Ils n'ont même pas encore fait savoir s'ils sont d'accord pour que toute cette discussion se fasse le même jour, et ils ont laissé entendre que le débat devrait peut-être s'étendre sur plusieurs jours, ce qui, une fois de plus, leur permettrait de gaspiller le temps de la Chambre. Voilà pourquoi ces motions n'ont pas encore été débattues et les quatre comités n'ont pas encore été créés. C'est précisément en raison des tactiques obstructionnistes du parti du député, du parti libéral, que nous n'avons pas encore pu passer à l'action.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans le salle du Sénat.

● (1800)

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Bill C-10, loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980—Chap. 3.

M. l'Orateur: Comme il est passé 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 4.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du bill C-6, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, dont le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'ordre adopté plus tôt, la Chambre passe maintenant à l'étape du rapport du bill C-6. Puis-je rappeler aux députés qu'à 9 h 45, en conformité du même ordre de la Chambre, la présidence mettra aux voix toutes les motions nécessaires pour disposer des étapes qui restent en vue de l'adoption du bill?

Les députés ont reçu préavis d'un certain nombre de motions visant à amender le bill, motions qui me semblent toutes recevables du strict point de vue de la procédure. Puis-je proposer, en vertu des dispositions de l'article 75(10), du Règlement, que les motions nos 1 et 3 soient débattues ensemble et que la mise aux voix porte sur la motion no 1, ce qui nous permettrait de disposer du même coup de la motion no 3? En outre, de l'avis de la présidence, les motions nos 2 et 5 devraient aussi être groupées aux fins du débat.

Comme la motion no 2 découle de la motion no 5, la mise aux voix portera sur la motion no 5, ce qui nous permettra de disposer en même temps de la motion no 2. Il conviendrait également de grouper les motions nos 4 et 6 aux fins du débat, et un vote affirmatif sur la motion no 6 disposerait également de la motion no 4. Cependant, un vote négatif forcerait la présidence à metter aux voix la motion no 4. Cela convient-il à la Chambre?

● (2010)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis demeuré silencieux quand vous avez demandé si nous trouvions vos accommodements acceptables, car en majeure partie ils le sont, mais je prends la parole maintenant afin de signaler que même si les accommodements que vous proposez nous permettaient de tenir trois débats distincts à l'étape du rapport, en toute franchise, je ne crois pas que ces trois débats soient nécessaires et je serais d'avis que vous pourriez autoriser les députés à parler de toute la série d'amendements durant le premier débat sur les motions nos 1 et 3. Les membres du comité savent bien qu'il a fallu proposer plusieurs amendements pour en arriver à quelque chose d'acceptable, mais, pour ma part, je me contenterai de dire tout ce que j'ai à dire dans un seul débat à l'étape du rapport, si les autres députés sont d'accord.

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

M. LeBlanc: Monsieur le président, cette proposition du leader du Nouveau parti démocratique nous paraît parfaitement acceptable. Je pense que nous n'avons pas intérêt à discuter de détails techniques. Nous voulons discuter du bill et l'adopter avec les changements dont nous avons convenu au comité.

[*Traduction*]

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'intervention des deux députés d'en face. Je croyais qu'il serait peut-être encore plus utile, si après la lecture des six motions, nous allions tenir un seul débat et régler la question de cette façon. Je ne parlerai pas longuement. De fait, mes remarques devraient durer à peine 70 secondes, mais elles porteront sur les six motions et je sais que les motions nos 5 et 6 sont les plus importantes.

M. Knowles: C'est en somme ce que j'ai proposé. Si, aux fins de la procédure, il convenait de lire et de consigner en même temps les six amendements, j'accepterais la proposition du ministre, comme le ferait d'ailleurs mon ami, le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc).

M. l'Orateur adjoint: La présidence veut bien y consentir, pourvu que les amendements, s'il y en a, soient étudiés dans l'ordre que j'ai indiqué à la Chambre. Est-il convenu que je mette en discussion les six motions à la fois et que je permette aux députés de parler des six et de traiter tous les aspects de chacune, mais en veillant aussi à ce qu'il n'y ait pas trop de répétitions, car c'est là une des responsabilités qui incombent à la présidence?

Des voix: D'accord.

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Motion no 1.

Qu'on modifie le bill C-6 modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, à l'article 1, en retranchant les lignes 4 à 10, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«1. (1) Le paragraphe 7(2) de la Loi sur la sécurité de la vieillesse est abrogé.

(2) Le paragraphe (1) ne donne pas droit à une pension à l'égard d'un mois antérieur à novembre 1979.»—Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Motion no 2.

Qu'on modifie le bill C-6 modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, à l'article 2, en retranchant la ligne 20, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«paragraphe 17.31(5), le paiement de l'allo-».—Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Motion no 3.

Qu'on modifie le bill C-6 modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, à l'article 3, en retranchant les lignes 27 à 29, page 1, et les lignes 1 à 4, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«3. (1) Le paragraphe 17.3(1) de ladite loi est abrogé.

(2) Le paragraphe (1) ne donne pas droit à une allocation à l'égard d'un mois antérieur à novembre 1979.»

Motion no 4.

Qu'on modifie le bill C-6 modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, en supprimant l'article 4 et en renumérotant les articles 5 à 8 du bill en conséquence.

Motion nº 5.

Qu'on modifie le bill C-6 modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, à l'article 5.

a) en retranchant les lignes 15 à 35, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) un pensionné est décédé ou (décède) à n'importe quelle date après le 30 septembre 1975, et

b) une allocation était (ou *est*) payable au conjoint du pensionné pour les mois où a lieu le décès.

l'allocation peut être payée au conjoint survivant du pensionné

c) à compter du mois de novembre 1979, lorsque le pensionné est décédé entre le début d'octobre 1975 et la fin d'octobre 1979, ou

d) à compter du mois qui suit celui où a lieu le décès, lorsque le pensionné décède après le 31 octobre 1979.

(2) L'allocation n'est pas payable en vertu du paragraphe (1) lorsque, avant la fin d'octobre 1979, le conjoint survivant atteint soixante-cinq ans ou se remarie.»

b) en renumérotant les paragraphes 17.31(2) à (4) en conséquence.

Motion nº 6.

Qu'on modifie le bill C-6 modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, en ajoutant après la ligne 15, page 6, ce qui suit:

«8. La présente loi est réputée être entrée en vigueur le 31 octobre 1979.»

M. l'Orateur adjoint: Je voudrais signaler aux députés que les motions nos 1, 3, 5 et 6 sont accompagnées de la recommandation de Son Excellence le Gouverneur général.

Le vote porte sur les motions nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

La motion nº 1 est-elle adoptée?

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, au cours des audiences du comité permanent sur ce bill ainsi qu'au cours du débat à l'étape de la deuxième lecture, les députés des deux côtés de la Chambre ont manifesté le désir d'adopter un amendement visant à accroître l'efficacité des amendements du bill C-6. Ainsi, on a proposé de modifier le bill pour rendre cette allocation au conjoint à ceux qui, depuis le mois d'octobre 1975, n'y avaient plus droit lorsque le plus âgé des conjoints décédait, même si le bénéficiaire satisfait aux autres critères d'admissibilité. Ainsi, tous ceux qui ont moins de 65 ans, ne se sont pas remariés et qui répondent aux autres critères, pourront de nouveau bénéficier de cette allocation à compter du mois de novembre 1979. La cabinet s'est rendu compte de la sagesse de cette proposition et a approuvé ce changement de sorte qu'il n'y aura pas deux catégories d'allocataires, avant et après l'amendement.

A titre d'amendement corrélatif et pour respecter l'esprit du changement apporté, les titulaires d'une pension qui purgent une peine de plus de 90 jours de prison verront leurs avantages rétablis.

Ce changement n'ira pas sans faire. Le gouvernement devra dépenser quelque six millions de dollars de plus en 1980-1981 au titre des quelque 3,000 personnes additionnelles qui bénéficieront dorénavant de ce programme. Le bénéfice pour ces prestataires, tous les députés le reconnaîtront sans doute, est peu de chose en comparaison de l'équité qui découle des changements proposés.

Puisque c'est la première fois que je fais l'expérience de l'étape du rapport et de la troisième lecture, je dirai que je l'ai trouvé excellente du fait que des députés de tous les partis ont contribué à apporter des changements. Ceux-ci ayant été acceptés, je termine en disant que l'expérience m'a prouvé à moi et sans doute aussi à d'autres que la procédure parlementaire offre un excellent forum pour l'échange des idées.

Des voix: Bravo!

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, je vais commenter brièvement les motions qui ont été présentées. En fait, le ministre a eu un choix de mots plutôt heureux en affirmant que le cabinet avait reconnu la sagesse de sa recommandation. Je me réjouis de voir que le ministre apprend vite. Je crois également que le ministre a reconnu la sagesse de certains des points de vue exprimés par les députés d'en face.

● (2020)

Une voix: Et de ce côté-ci également.

M. LeBlanc: Oui, de ce côté-là également. Je reconnais que, dans son discours à l'occasion de la deuxième lecture, le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) a déclaré qu'il aurait fallu prévoir la rétroactivité de la mesure. Il ne fait aucun doute que le ministre a beaucoup appris de cette expérience. Il est fort généreux de sa part, à mon avis, de rétablir la pension de ceux qui ont dû sans aucun doute croire que la loi précédente—et je le dis sans m'en attribuer la faute—comportait de graves lacunes, et nous le reconnaissons tous. En rétablissant ainsi ces pensions, le ministre a fait preuve de lucidité à l'égard de l'opposition et de fermeté à l'égard de ses collègues du cabinet. Nous tenons donc à l'en féliciter.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me joins au député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc) pour féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) d'avoir persuadé ses collègues du cabinet d'accepter cette proposition à laquelle ont souscrit des députés de tous les partis, tant à la Chambre qu'au comité. J'ai cru m'apercevoir que, le jour où nous avons proposé d'ajourner le débat, au comité, le fait de dire au ministre que nous ne consentirions pas à l'adoption de ce projet de loi l'avait quelque peu inquiété, mais il a découvert apparemment que le refus unanime du comité de poursuivre l'étude du projet de loi tant qu'il n'aurait pas été modifié, constituait un argument de poids à présenter au cabinet. Ainsi, nous nous réjouissons de l'adoption de cette modification et, bien entendu, nous sommes disposés à étudier et à adopter les six modifications en une seule séance, et à adopter le projet de loi dès ce soir.

Par ailleurs, je crains de ne pas pouvoir être aussi bref que les deux députés qui m'ont précédé, car, si je suis convaincu que nous l'avons amélioré, j'estime que ce projet de loi demeure une honte dans la présente décennie. Selon cette mesure, les personnes de 60 à 65 ans pourront toucher leur pension à la condition d'être mariées. D'habitude, on vous pose certaines conditions concernant votre âge, votre emploi, vos moyens ou vos besoins, mais quand on dit aux gens, surtout aux femmes, car ce sont elles qui sont visées dans la plupart des cas: «vous ne toucherez pas cette pension si vous n'êtes pas mariée», je trouve cela absolument scandaleux et révoltant.

Mon ami le député de Westmorland-Kent a admis, sans trop insister, que le gouvernement dont il faisait partie avait prévu cette condition dans le bill initial et mon amie le député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin) a également reconnu que la loi en question comportait ce défaut. Ce qui s'est passé depuis vaut la peine d'être signalé.

Au départ, le projet de loi prévoyait qu'une personne âgée de 60 à 65 ans, dont l'époux âgé de plus de 65 ans touchait une pension, avait droit à l'allocation de conjoint et pouvait toucher la pension. Mais cela s'appliquait uniquement aux personnes mariées et non pas aux célibataires. Mais ce qu'il y avait de plus injuste dans cette loi initiale, c'est qu'au décès du plus âgé des conjoints, celui qui avait de 60 à 65 ans perdait immédiatement son allocation de conjoint. Au départ, l'allocation lui était enlevée à la fin du mois au cours duquel survenait le décès, même si cela ne lui laissait que 30 minutes. Ces personnes étaient durement touchées. Ceux d'entre nous qui ont reçu de nombreuses lettres à ce sujet ont compris immédiatement la situation même si j'avais prédit que cela arriverait et nous avons découvert que pendant à peu près un an environ 200 personnes par mois, des femmes pour la plupart, ont été touchées par cette mesure.

Je sais que, parfois, le mari peut être plus jeune que sa femme, mais le plus souvent, et surtout dans la plupart des cas où l'un des conjoints obtient l'allocation, la femme est moins âgée que son époux. C'est ainsi que, chaque mois, 200 veuves canadiennes ont perdu leur allocation de conjoint au décès de leur mari.

Devant notre insistance, au cours de la dernière législature, l'ancien gouvernement a apporté une légère amélioration en prolongeant de six mois le versement de cette allocation. Autrement dit, si le plus jeune des époux était âgé de 64 ans et six mois, elle—je fais exprès de dire «elle»—pouvait toucher l'allocation jusqu'à son 65^e^ anniversaire, après quoi elle avait droit à la pension de vieillesse. Cependant, si l'épouse n'était âgée que de 61 ans, elle recevait l'allocation pendant six mois et il lui fallait ensuite attendre pendant trois ans et demi. Cette mesure remédie à la situation et permet à l'épouse de continuer à recevoir l'allocation jusqu'à l'âge de 65 ans.

La modification que le ministre m'a promis d'apporter au comité et que nous sommes en train d'étudier maintenant permet de rétablir l'allocation de ceux à qui on l'avait enlevée depuis 1975, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, c'est-à-dire à partir du mois de novembre. C'est une grande amélioration, il est bien qu'il en soit ainsi, et c'est pourquoi nous sommes tous prêts à l'appuyer.

Cependant, les dispositions de la loi relative à l'allocation de conjoint n'en restent pas moins fondamentalement injustes. Même après l'entrée en vigueur de ce bill, nous vivrons encore dans un pays où, si vous êtes une femme âgée de 60 à 65 ans—je sais que la loi s'applique également aux hommes, mais il y en a si peu que ce n'est pas la peine d'en parler—et si vous êtes dans le besoin, vous avez droit à l'allocation de conjoint si vous êtes mariée à un pensionné plus âgé. Vous y avez également droit si vous êtes veuve, pourvu que vous le soyez devenue après l'âge de 60 ans. Mais si une femme devient veuve avant d'avoir eu 60 ans ou si elle est célibataire, cette loi ne lui accorde aucune allocation. Bien que nous critiquions la vérification des moyens et celle des besoins, nous en connaissions le fonctionnement et elles ont une certaine raison d'être. Nous avons eu des vérifications du chômage et d'autres genres de vérifications comme celles qui portent sur l'âge et la résidence, mais il n'y a pas de place pour celle-là et je demande instamment au ministre de passer le moins de temps possible à se vanter de ce que le Parlement a fait pour régler ce problème et de consacrer ses énergies à corriger cette situation aussitôt qu'il le pourra.

Il ne m'arrive pas souvent de faire inscrire de longs textes au compte rendu parce qu'il est ennuyeux d'entendre quelqu'un réciter le texte d'un document, mais j'ai reçu à ce sujet une lettre que je considère si importante qu'elle devrait, je pense, paraître intégralement dans les pages du hansard. C'est la lettre que le président de la Commission canadienne des droits de la personne, M. R. G. L. Fairweather, a écrite au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 31 octobre 1979 au sujet des dispositions de la loi relative à l'allocation de conjoint. Comme le ministre le sait, il a été question de cette lettre au comité permanent et M. Fairweather a aussi précisé qu'il en avait envoyé des copies au chef de l'opposition (M. Trudeau) et au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). C'est pourquoi j'en ai un double. Je ne l'ai pas reçu dans une enveloppe brune; il m'a été envoyé par M. Fairweather lui-même dans une enveloppe blanche. Cette lettre est tellement importante qu'elle devrait à mon avis figurer dans le compte rendu. Elle est datée du 31 octobre 1979 et elle se lit comme suit:

● (2030)

Cher monsieur,

L'étude par le Parlement du bill C-6, loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, a incité certains citoyens à faire part de leurs inquiétudes à la Commission canadienne des droits de la personne. Ils ont fait remarquer que cette mesure, dans sa forme originale comme avec les amendements proposés, accorde à certaines personnes des avantages qu'elle refuse à d'autres à cause de leur état matrimonial. En effet, il n'est pas prévu d'augmenter les revenus des célibataires nécessiteux ayant entre 60 et 65 ans. Par contre, les personnes mariées verront leurs revenus accrus.

Vous savez sans doute que la Commission a déjà attiré l'attention du gouvernement sur des projets de loi louables qui visaient à aider les familles dans le besoin mais qui refusaient des avantages semblables à certaines personnes ou à certains groupes uniquement à cause de leur état civil. C'est un difficile problème de politique sociale. D'un côté, une bonne partie de notre législation reflète l'attitude traditionnelle de la société qui estime que la famille mérite une considération particulière. D'un autre côté, la loi canadienne sur les droits de la personne, en interdisant explicitement les différences de traitement fondées sur l'état matrimonial, reflète l'attitude plus récente de la société qui considère que l'état matrimonial n'est pas toujours le meilleur critère pour établir une politique sociale.

La Commission canadienne des droits de la personne comprend très bien le dilemme dans lequel est enfermé le gouvernement. Nous vous prions de chercher à régler ce problème rapidement en étudiant attentivement d'autres critères susceptibles de servir à l'élaboration des programmes sociaux. Je fais parvenir un double de cette lettre au chef de l'opposition et au chef du Nouveau parti démocratique.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de ma haute considération.

R. G. L. Fairweather

Je ne prendrai pas le temps de montrer à quel point cette lettre concorde avec ce que certains d'entre nous disent depuis 1975; mais il est bon que cette opinion soit exprimée par un organisme officiel comme la Commission canadienne des droits de la personne. J'espère que le ministre qui, j'en suis sûr, est impressionné par cette lettre, l'utilisera devant le cabinet de la même manière qu'il s'est servi de la position adoptée par le comité sur la question qui nous intéresse ce soir. Il est impossible de défendre une loi qui refuse une allocation à des personnes âgées qui ont besoin d'aide, simplement parce qu'elles ne

peuvent pas prouver qu'elles ont un mari. Cela marche dans l'autre sens. Un homme du même âge ne peut pas obtenir l'allocation s'il n'a pas une épouse de plus de 65 ans. Mais ces cas sont très peu nombreux. Je le répète, c'est extrêmement injuste. J'ai reçu des lettres, même après l'annonce que ces modifications avaient été adoptées de femmes célibataires appartenant à ce groupe d'âge qui disent que c'est tourner le fer dans la plaie. Le Parlement grossit le nombre des femmes qui ont le statut de célibataires et qui recevront une allocation, de femmes qui ont le statut de célibataire parce qu'elles sont des femmes.

La modification apportée il y a un an a accordé à un petit groupe de femmes le statut de célibataires—de veuves—et celles-ci ont reçu une allocation pendant six mois. Nous venons de prolonger la durée des versements. Nous avons grossi leur nombre, mais malgré cela, nous avons négligé toutes celles qui sont devenues veuves avant l'âge de 60 ans et toutes celles qui ne se sont jamais mariées. Je défie n'importe qui de se lever et de défendre cette attitude. Le ministre dira qu'il faut agir lentement. Je sais que mes amis libéraux se sont excusés au comité d'avoir rédigé le bill de cette manière en prétextant qu'ils le considéraient uniquement comme le premier pas vers un programme universel de revenu annuel garanti. Mon ami, le ministre actuel, a dit que c'était là tout l'argent dont il disposait pour remédier à la situation. Mais étant donné que la distinguée présidente de la Commission canadienne des droits de la personne a cru bon d'écrire cette lettre et de dire que le bill n'est pas conforme aux principes reconnus aujourd'hui, je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devra étudier la question très sérieusement.

Si le ministre intervient dans le débat en troisième lecture du bill, j'espère qu'il reviendra pour me dire que cet aspect fera partie de son examen global des pensions. Je me réjouis que l'on s'engage à entreprendre cet examen des pensions dans les années 80. Or les années 80 vont bientôt commencer et dureront une décennie. Je crains qu'il ne faille bien du temps avant que l'on effectue des transformations globales. Comme M. Fairweather a souligné l'injustice de cette disposition, on ne devrait pas demander aux femmes seules—celles qui sont restées célibataires ou qui sont devenues veuves avant l'âge de 60 ans—âgées de 60 à 65 ans de subir cette discrimination. Je le répète, les lettres que je reçois proviennent de personnes qui sont consternées. Elles ignoraient l'existence d'une telle disposition et ne l'apprennent habituellement que lorsqu'elles arrivent à l'âge où elles sont concernées. Elles ont peine à croire que le Parlement ait pu adopter une telle mesure.

Je supplie le ministre de ne pas attendre trois, quatre ou cinq ans avant de proposer cette modification dans le cadre d'un bill omnibus résultant d'un examen général des pensions. Je lui demande au contraire puisque je viens de relever ce petit détail de prendre la mesure nécessaire. Je prie instamment le ministre de remédier à cette situation. Ma recommandation est bien connue, et elle devrait l'être puisque je l'ai formulée à maintes reprises.

La solution, c'est d'accorder la pension dès 60 ans à toute personne qui a quitté le marché du travail. A mon avis, ce serait la façon la plus juste et la plus raisonnable de procéder. Si le gouvernement n'est pas prêt à aller aussi loin et s'il insiste pour procéder à une évaluation quelconque des moyens de subsistance des personnes âgées de 60 à 65 ans, je ne m'y opposerai pas, à condition que disparaisse cette vérification de la situation matrimoniale.

Voilà ma contribution à ce débat. Je savoure le plaisir que m'a procuré la victoire du comité à ce sujet, comme je l'ai dit au début de mon intervention, puisque les députés de tous les partis ont adopté une attitude unanime. Je suis heureux de voir cette mesure adoptée. Je suis ravi que la première mesure que présente le ministre constitue un pas dans la bonne direction. Malgré ma joie et mon vif désir de féliciter le ministre, le principal message que j'ai voulu lui transmettre ce soir, c'est que Gordon Fairweather a raison: l'examen de la situation matrimoniale est abusif. Si monsieur l'Orateur veut bien me pardonner de le dire, j'espère que M. David Crombie se ralliera à l'opinion de Gordon Fairweather et qu'il apportera le plus tôt possible les correctifs nécessaires à sa mesure.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations à faire, dont certaines, je l'avoue, me sont inspirées par les propos de l'intervenant précédent qui en veut toujours un peu plus, d'ailleurs à juste titre. J'aimerais consigner au compte rendu que, même si c'est au comité que cet amendement fort valable a pu être proposé, l'honneur en revient au député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin) qui a eu le courage de le proposer et de le faire adopter, même s'il avait pour effet de doubler les dépenses qu'entraînera l'application du projet de loi. Je l'en félicite. On peut au moins justifier par certains arguments que le statut de célibataire . . .

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Le député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin) invoque le Règlement.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sans vouloir contredire mon collègue, le député de Vaudreuil (M. Herbert), je crois qu'il conviendra avec moi que c'est l'opposition qui a forcé le gouvernement à consacrer plus d'argent au programme d'allocations au conjoint. Je crois qu'il voulait le faire, mais il ne savait pas comment s'y prendre.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'accepte cette explication. Il fallait quand même que quelqu'un en prenne l'initiative. Il reste que c'est le député de Saint-Léonard-Anjou qui en a pris l'initiative et je l'en félicite.

• (2040)

Je disais donc qu'il n'y a pas de changement de statut dans le cas des célibataires. Étant célibataire, la femme, et plus rarement l'homme, doit, peut-on supposer, pourvoir à ses propres besoins toute sa vie durant. D'ici à ce que nous puissions abaisser l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse pour toute le monde, à 60 ans faut-il espérer, il est logique jusqu'à un certain point de ne pas inclure les célibataires. En dépit de la lettre du commissaire aux droits de la personne, je ne vois pas pourquoi nous ne devrions pas agir plus vite dans ce domaine.

Ce qui me trouble particulièrement ici, c'est que le ministre ne traite pas les membres d'un même groupe de la même façon. A titre d'exemple: trois veuves ont exactement le même âge, ont les mêmes moyens, et vivent côte à côte dans des appartements identiques. L'une d'entre elles touche une pension parce qu'elle avait entre 60 et 65 ans, lorsque son mari, âgé de plus de 65 ans, est décédé. L'autre veuve n'a pas encore 60 ans et elle n'y a donc pas droit, même si son mari avait 65 ou plus au moment de son décès. Et la troisième n'y a pas droit

non plus parce que son mari est mort la veille de son soixante-cinquième anniversaire. Donc, de ces trois veuves qui sont dans la même situation financière et qui ont toutes trois le même âge, une seule aura droit à la pension. C'est, à mon avis, une injustice.

Si nous allons nous préoccuper, comme dans ce bill, du bien-être social, domaine qu'on peut considérer comme étant de compétence provinciale, nous devons au moins nous assurer que ceux qui se trouvent dans une même situation sont traités de la même façon. Je voudrais aussi faire une mise en garde. Nous savons, d'après notre expérience antérieure, que les gouvernements provinciaux ne considèrent pas tous de la même manière les pensions fédérales. Il y a au moins un gouvernement provincial qui tient compte de cette pension pour évaluer l'admissibilité d'un veuf ou d'une veuve à l'assistance sociale. Nous devons nous rendre compte qu'en l'absence d'une entente avec les administrations provinciales, toute tentative fédérale d'accroître l'aide fournie à ces personnes sera annulée si le gouvernement provincial retranche, dollar pour dollar, le montant de cette aide.

Le gouvernement a longuement parlé de collaborer avec les gouvernements provinciaux, de discuter avec eux de tout et d'obtenir au préalable leur accord. Or, cette mesure est de toute évidence une ingérence dans un secteur de compétence provinciale—je ne m'y oppose d'ailleurs pas pour cette raison et je souhaiterais d'autres ingérences de la sorte—et c'est ainsi que les gouvernements provinciaux vont la voir. Ils n'accepteront donc certes pas de laisser cet argent aller aux bénéficiaires. C'est pourquoi je conseillerais au gouvernement de tenir des discussions avec les autorités provinciales pour s'assurer qu'elles ne reprendront pas d'une main ce que le gouvernement fédéral donne de l'autre.

[*Français*]

M. Richard Janelle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) de son excellente initiative en présentant ce bill, lequel vise à réparer une grave injustice faite aux personnes âgées. Dans ma circonscription, régulièrement des gens viennent à mon bureau se plaindre des restrictions de ce bill car, par la force des choses et selon la loi, une personne dont l'époux décédait, perdait le seul revenu qu'elle possédait. Cette personne venait à nous et nous demandait: Qu'est-ce que je fais maintenant, qu'est-ce qui arrive? Je n'ai plus de revenu. En plus d'avoir perdu mon mari, je perds mon allocation au conjoint. Le seul recours qu'elle possédait c'était de s'adresser au bien-être social. Il n'y avait aucun autre recours pour cette personne-là.

Je me souviens quand l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait présenté son amendement pour permettre à une personne qui devenait veuve ou veuf de bénéficier de l'allocation au conjoint pour six mois seulement. A ce moment-là, je m'étais dit: On n'a pas encore trouvé la solution. Pourtant, en 1975, lors de l'adoption de la loi, on aurait dû inclure les nouvelles modifications que le ministre présente aujourd'hui. Il a fallu un gouvernement qui était vraiment décidé à assurer une meilleure justice sociale à la population canadienne. Cette mesure prouve le genre de cheminement que le parti progressiste conservateur a entrepris pour le Canada.

En plus, à l'intérieur de ces modifications à la loi on accepte une chose tout à fait normale, c'est le fait de reconsidérer l'allocation au conjoint à la suite du décès d'un des conjoints. C'est-à-dire que le gouvernement va réévaluer les besoins de la personne, vu la perte de certains gains, pour lui permettre d'obtenir plus de revenu pour vivre d'une façon plus décente. Quand on sait que nos personnes âgées sont un secteur de notre société qui est le plus défavorisé, où le plus fort pourcentage de gens qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté se retrouvent parmi les gens de 65 ans et plus. Le coût n'est tout de même pas prohibitif pour assurer cette justice sociale, un coût d'environ 4.3 millions.

Je me demande comment il se fait qu'il y a un an, lors de la modification à la loi pour ajouter six mois, nos vis-à-vis, l'ancien parti au pouvoir, n'a pas inclus, n'a pas décidé à ce moment-là de faire une loi plus juste, plus efficace. Comme il semble qu'il y ait à l'intérieur de tous les partis ce soir un consensus pour adopter le plus rapidement possible ce projet de loi, je vais limiter mon intervention à ces quelques mots. Encore une fois, je veux féliciter le ministre de cette excellente initiative.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prononcer un long discours, et je ne le ferai pas non plus, je veux vous prévenir tout de suite, mais je tiens à dire quelques mots sur le bill C-6 qui est pour nous, les membres du Parti Crédit Social du Canada, de première importance. A l'étape du rapport, le bill C-6 permet au conjoint survivant de recevoir l'allocation jusqu'à l'âge de 65 ans ou son remariage.

Je voudrais d'abord féliciter bien sincèrement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) d'avoir osé, parce qu'on peut le dire ce soir, d'avoir osé faire un pas de plus en vue d'une plus grande justice sociale. A la suite de pressions répétées de tous les députés du Parti Crédit Social du Canada, nous avions forcé le gouvernement libéral de l'époque à promettre et même à inclure dans son programme électoral en 1974, la pension à 60 ans pour ceux qui le désiraient.

• (2050)

Je jure que si les libéraux étaient sortis minoritaires, dès le lendemain ils auraient été forcés d'accomplir leur promesse électorale de 1974, mais comme ils ont été solidement majoritaires en 1974, cela leur a permis de diluer un peu leur promesse électorale, sans danger pour la survie de leur parti. Voilà pourquoi on a eu la pension du conjoint à 60 ans avec tous les déboires que cela apporte, bien entendu, au conjoint de 60 à 64 ans, principalement lorsque le décès du conjoint survenait. C'était alors le désastre pour ce conjoint. Et combien nous en avons eu de ces cas-là, monsieur l'Orateur, alors que depuis un, deux, même trois ans, que le conjoint touchait sa pension, et tout à coup, après le décès, cela tombait à zéro. Il fallait qu'il se présente au bien-être social, monsieur l'Orateur. C'était là le drame. Ce soir, le gouvernement progressiste conservateur a posé pour la population un geste qui va être reconnu. Élu dernièrement, et minoritairement s'il vous plaît, le gouvernement progressiste conservateur se devait d'ailleurs de poser ce geste éminemment social. Il répare une injustice de cinq ans en présentant les derniers amendements pour donner encore plus de réalité à son bill.

J'ai toujours dit à qui voulait l'entendre que le meilleur gouvernement pour toute la population travailleuse était un gouvernement minoritaire. D'abord parce qu'il est forcé d'écouter la voix des petits partis élus par des citoyens qui sont dans le plus grand besoin et désireux d'une réforme. En second lieu, il est obligé de servir d'abord ceux qui ont voté plutôt que de favoriser ceux qui ont payé les élections. La loi devient nécessairement plus sociale et moins financière.

Monsieur le président, il y a un proverbe qui dit: Dis-moi qui te paie, je te dirai qui tu sers. Ce proverbe est tellement vrai pour les petits partis qui ne comptent que sur le dévouement et la volonté d'une population bénévole pour être élus, cependant que les gros partis ne se fient qu'aux millions de leur caisse électorale pour venir représenter ceux qui les ont bien payés. Depuis le début de cette session, la population s'est déjà rendu compte de notre travail positif à la Chambre et je me promets bien de ne pas la décevoir. Lisons les journaux et écoutons la télévision, ils sont allés jusqu'à dire que cinq députés créditistes du Québec ont fait plus depuis la nouvelle session que l'armée de députés libéraux du Québec. Je demande au très honorable premier ministre (M. Clark) et à son gouvernement de continuer à nous présenter des lois comme celle de ce soir, et il peut être sûr que notre parti fera un bloc solide pour appuyer son travail merveilleux.

Je tiens à répéter, monsieur l'Orateur, que nous, du Crédit social, sommes ici non pour jouer à la politique, mais pour adopter les lois qui seront les meilleures pour tous les Canadiens. Et si on relit le discours prononcé par mon collègue, le député de Rimouski (M. Allard), à l'étape de la deuxième lecture, on se rendra rapidement compte que le mieux-être de nos concitoyens passe, à notre avis, bien avant les intérêts financiers. Ce fut également le cas de mon autre collègue d'Abitibi (M. Caouette) qui était tout aussi heureux que nous de prendre la parole sur ce bill. Nous souhaitons de tout cœur, pour le plus grand bien de tous les citoyens de nos circonscriptions respectives, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social continuera dans la direction dans laquelle il s'est engagé, et il peut être assuré que nous l'appuyerons, parce que nous siégeons depuis 1962 à la Chambre pour appuyer des politiques positives et non pour le plaisir de jouer à la politique.

Lorsqu'un gouvernement a mal agi, nous ne nous sommes jamais gênés pour le lui dire et le dénoncer auprès de la population; mais lorsqu'il pose des gestes pour le plus grand bien de toute la population, nous nous empressons de le féliciter, et nous l'invitons à continuer dans la bonne voie. Les créditistes n'ont qu'une seule devise: Servir le peuple avant la finance. De plus, ils ont toujours maintenu et répété à la population qu'un gouvernement minoritaire administrait davantage dans l'intérêt des citoyens, alors qu'un gouvernement majoritaire était, par la force des choses, d'abord et avant tout voué au service de la finance. De fait, les plus grandes réformes opérées au cours des 17 dernières années durant lesquelles j'ai siégé à la Chambre le furent sous des gouvernements minoritaires. Il semble d'ailleurs que ce soit encore une fois la situation pour l'actuel projet de loi, projet de loi que nous, du Parti Crédit Social du Canada, nous ferons un devoir d'appuyer.

En terminant mes remarques, monsieur l'Orateur, je voudrais attirer l'attention du ministre sur une question relative aux personnes âgées qui nous tient autant à cœur que celle dont traite le bill. C'est la question du couple marié. Quand on pense qu'encore en 1979, parce qu'un couple est marié légalement, c'est ce que j'appelle une injustice de nos lois sociales, il sera condamné à perdre $22.75 par mois, par rapport à deux autres personnes qui vivent dans la même maison, à la même table, en concubinage ou autrement. J'appelle cela des lois anti-sociales, et je demande au gouvernement de bien vouloir prendre cela en note, savoir qu'à l'avenir il faudrait considérer le paiement des pensions aux citoyens à titre de Canadiens et non selon leur statut civil. Cela coûte aussi cher pour un couple . . . Quand j'ai parlé de cette question-là à la Chambre, on m'a répondu que c'est parce qu'il s'agissait de gens mariés, que cela coûtait moins cher vivre à deux . . . Cela coûte aussi cher vivre en couple à deux que pour deux frères ou deux sœurs de vivre ensemble dans la même maison. Et pourtant, ils ont $25 de plus par mois, parce qu'ils sont deux frères ou deux sœurs ou autrement. Eh bien, monsieur l'Orateur, ce sera notre deuxième priorité. Je veux attirer l'attention de la Chambre sur ce cas-là afin que le plus tôt possible le ministre présente un autre amendement pour corriger cette injustice, parce qu'on va assez loin avec cela. On dit que cela coûte plus cher mais pourtant, si ce même couple laisse sa demeure, s'il s'en va vivre dans un foyer, eh bien là, il retirera le chèque qu'un célibataire retire, monsieur l'Orateur, parce que là, ils vivent tous les deux dans un foyer. Voyez-vous comme c'est ridicule? Parce qu'ils laissent leur demeure et s'en vont vivre dans un foyer, ils retireront le plein montant. On paie les gens à titre de citoyens canadiens. Je demande spécialement au ministre une faveur ce soir, je lui demande de nous présenter le plus tôt possible un amendement dans ce sens afin de donner justice à tous les pensionnés. Eh bien, je ne veux pas m'étendre davantage, parce que je sais que d'autres veulent prendre la parole, mais je remercie encore une fois la présidence d'avoir bien voulu m'accorder la parole, et le ministre peut être sûr que nous le regardons travailler, et nous serons aussi prompts à le féliciter qu'à le condamner si jamais il emprunte une mauvaise voie.

[*Traduction*]

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais certes dire quelques mots sur le bill C-6. Ce projet de loi m'intéresse beaucoup. Je tiens à féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) pour en avoir si bien dirigé la discussion à la Chambre et aussi pour avoir réussi à persuader le cabinet de le rendre rétroactif de façon à inclure les veuves âgées de 60 à 65 ans.

Sécurité de la vieillesse

● (2100)

J'ai entendu les députés d'en face prétendre y avoir beaucoup contribué. Je ne leur enlève rien, mais je voudrais signaler, et je sais de quoi je parle, que les députés de ce côté-ci de la Chambre y ont également beaucoup contribué, à la fois en en discutant au caucus et en en discutant avec le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Je me réjouis de voir que le projet de loi sera adopté. J'avoue à tous mes collègues ici présents qu'à première vue, le projet de loi m'a paru mal conçu et, les députés le savent pertinemment d'ailleurs, qu'il aurait dû être rétroactif et dénué de toute forme de discrimination. Le ministre de la Santé en est d'ailleurs conscient. Je me souviens d'avoir vivement pris parti à ce sujet lorsqu'un ancien ministre, le député d'Outremont (M. Lalonde), a déposé le projet de loi en y prévoyant une période de grâce de 30 jours. Nous l'avions supplié en faisant remarquer que beaucoup de gens devraient recourir à l'assistance sociale après les 30 jours, et la chose s'en est arrêtée là. Plus tard, quand le projet de loi a été enfin adopté—et je remercie l'ancien ministre, le député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin) pour tous les efforts qu'elle a déployés à cet égard—nous l'avons suppliée elle aussi à maintes et maintes reprises pour que l'allocation soit versée jusqu'à 65 ans. Nous n'avons pu aller plus loin, jusqu'à il y a peu près un an, quand l'ancien ministre a décidé, dans sa grande sagesse, de faire passer la période de grâce de un à six mois. Aujourd'hui, l'honorable représentante et certains de ses collègues fustigent le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'accusant d'avoir fait preuve de mesquinerie et d'avarice au moment de l'examen du projet de loi.

L'idée est géniale, je le reconnais. Mais comme je suis député depuis plus de sept ans, je sais que les opinions changent selon le côté de la Chambre où l'on se trouve. Je tiens à féliciter le ministre. Je félicite également le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knwoles) des propos qu'il a tenus à l'endroit de ces pauvres femmes de 60 à 65 ans qui ont des embarras pécuniaires, comme le savent tous mes collègues. Cependant, j'espère toujours qu'il sera possible de faire quelque chose pour elles.

Les députés peuvent être assurés que le gouvernement réussira avant trop longtemps à trouver des fonds pour ces femmes âgées de 60 à 65 ans qui sont célibataires. Une telle mesure recevrait certainement l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais nous essayons seulement d'utiliser le mieux possible les fonds dont nous disposons. J'admets qu'un bon nombre d'entre nous voudraient aller plus loin. J'espère que le bill sera adopté en troisième lecture et qu'il recevra la sanction royale ce mois-ci. Ce sera un cadeau de Noël qu'accueilleront avec joie un grand nombre de veuves qui n'ont pas droit à cette allocation pour le moment. Ce sera également un grand soulagement pour celles qui sont âgées de 60 à 65 ans et dont les maris sont gravement malades.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais prendre qu'un minute ou deux, mais je ne pouvais m'empêcher de penser au ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) et à l'ancien qui siège sur les bancs de l'opposition . . .

Un voix: L'ex-ministre, pas l'ancien.

[M. Darling.]

M. Peters: L'ex-ministre de la Santé et du Bien-être social est maintenant assise sur les bancs de l'opposition.

Je suppose que l'ex-ministre de la Santé doit éprouver quelques regrets ce soir parce que son bill n'allait pas aussi loin. Cette mesure législative a évolué de façon très bizarre. Quand nous avons adopté la première loi, une veuve âgée de 60 à 65 ans n'avait droit à aucune allocation. Nous avons ensuite apporté une modification. Puis les veuves y ont eu droit pendant 30 jours.

Mlle Bégin: Ce n'est pas vrai. C'était six mois.

Une voix: Pas au début.

M. Peters: Elles y avaient droit jusqu'à la fin du mois. Ce n'était pas forcément 30 jours. Ce pouvait être de un à 29 jours.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner quelques précisions pour la gouverne du député, étant donné que j'ai maintenant acquis une certaine expérience du moins à titre d'ancien ministre de la Santé. J'ai obtenu qu'on accorde une prolongation de six mois aux veuves canadiennes, afin de leur donner le temps de régler les questions de succession et autres.

Une voix: A la suite de pressions.

Mlle Bégin: J'ai également obtenu 300 millions de dollars de plus pour celles de 65 ans et plus.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Je remercie l'honorable représentante, mais je pense qu'elle anticipe sur ce que je vais dire. Je faisais remarquer que nous avions adopté au paravant une mesure législative accordant l'allocation aux veuves de 60 à 65 ans. Quand l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être a pris le bill en main, elle a ajouté la disposition prévoyant le maintien des prestations pendant six mois. Ce fut certainement une excellente décision de sa part. Environ 200 nouveaux bénéficiaires par mois sont visés, ce qui ne représente pas beaucoup de monde en fin de compte. Donc, en vertu de la loi adoptée par le gouvernement précédent, la veuve, qui était habituée à toucher environ $600, recevait l'allocation pendant six mois après la mort de son mari, puis l'allocation cessait et elle ne recevait plus rien jusqu'à ce qu'elle devienne admissible à la pension à 65 ans. Ce n'était pas acceptable. Auparavant, la veuve devait déménager le même mois, dépendant du moment où son mari était mort, parce qu'elle n'avait plus les moyens de garder le logement. Plus tard, l'allocation a été maintenue pendant six mois. Dans la mesure à l'étude, le ministre accorde jusqu'à l'âge de la pension la moitié de ce qu'était le revenu des deux conjoints.

J'ai consulté l'expert de la Chambre en matière de pensions. Il m'a dit qu'il n'y avait pas beaucoup de maris dans cette situation. En fait, leur nombre est minime. En général, ce sont les femmes qui sont victimes de discrimination.

Le ministre de la Santé natinale et du Bien-être social a acquis beaucoup d'expérience des questions de santé et de bien-être dans d'autres fonctions où il a sûrement eu connaissance de nombreux cas de personnes nécessiteuses, surtout à l'échelle municipale. Tous les efforts qu'il a faits en vue d'assurer un revenu raisonnable aux gens le dispose certainement à dire comme le député de Roberval (M. Gauthier) que nous devons accorder l'aide selon les besoins et ne pas la subordonner à des facteurs comme le fait que des personnes sont mariées ou vivent en concubinage. Je suppose que ce n'est

pas l'expression qui convient dans le cas de personnes de 60 à 65 ans qui vivent ensemble pour diverses raisons. Des distinctions sont faites et il y a avantage dans bien des cas à négliger de s'unir par les liens du mariage.

● (2110)

Le député de Roberval a cité l'exemple de deux frères ou de deux sœurs habitant la même maison qui reçoivent plus d'argent qu'un couple marié. Cet exemple met en lumière une lacune. L'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'était intéressé à la question et avait eu le temps de songer à un programme de revenu annuel garanti. S'il existait un revenu annuel garanti, nous n'aurions plus à adopter des lois visant à aider un certain nombre de personnes qui sont aux prises avec un problème donné. On pourrait alors se passer d'un grand nombre d'inspecteurs provinciaux qui vérifient la situation financière du requérant.

Mais cela ne rendrait pas inutiles pour autant les efforts du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Quand il a été élu pour la première fois, il a hérité des bonnes habitudes de son prédécesseur qui cherchait toujours à faire obtenir une pension à ceux qui ne pouvaient subvenir à leurs besoins. Je sais qu'il reçoit un courrier abondant de toutes les régions du Canada où l'on réclame son aide pour rectifier les nombreuses injustices créées par notre système.

J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudra tenir compte des études entreprises par les gouvernements précédents. Ce faisant, il trouvera peut-être moyen d'éliminer, à l'échelon municipal, provincial et fédéral, un certain nombres des bureaucrates qui administrent nos programmes d'aide sociale où règne la confusion la plus totale. Quel que soit le temps qu'il aura passé au pouvoir, le gouvernement se sentira rassuré, quand il entreprendra d'autres tâches, en sachant qu'il aura accompli quelque chose que d'autres ministres de la Santé n'ont pu réaliser ou ont refusé d'accomplir.

Je suis certain que dans les jours qui viennent le député de Winnipeg-Nord-Centre découvrira des lacunes dans le projet de loi. D'autres députés pourront également l'aider à en trouver. J'espère que le ministre continuera à chercher conseil et encouragement auprès du député de Winnipeg-Nord-Centre. Je suis certain d'ailleurs que ce dernier s'est montré disponible en maintes occasions. C'est ainsi que nous pourrons combler certaines lacunes qui ont fait paraître si ridicules certains aspects de notre législation sociale.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion nº 1?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions nos 2 à 6?

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 2 à 6, inclusivement, sont adoptées.)

M. Crombie propose: Que le bill soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Crombie propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, je sais que mon collègue, l'ancien ministre de la Santé, aimerait faire quelques brefs commentaires. C'est pourquoi je ne m'attarderai pas trop longtemps. Bien sûr, je suis ravi que nous en soyons à la troisième lecture du bill C-6. A mon grand plaisir, l'étape du rapport, que nous venons de franchir, consacre les amendements que le ministre a accepté de présenter à ses collègues du cabinet.

Je dois dire au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) que si le ministre n'avait pas réussi à les convaincre, il aurait constaté que la victoire compte de nombreux pères alors que la défaite est orpheline. Néanmoins, nous sommes tous heureux d'avoir été les pères et les beaux-pères de cette victoire. Nous félicitons le ministre.

Je ne m'attarderai pas sur la question de la situation matrimoniale dont le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé avec tant d'éloquence. Je suis entièrement d'accord sur bien des points qu'il a soulevés.

Ce bill est manifestement accepté par les députés de tous les côtés de la Chambre. Cependant, il faut le voir dans la perspective qui lui convient. Cette absence de perception, *cette absence de la mesure*, ne s'est jamais manifestée de façon plus criante que dans le discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (Mlle MacDonald) a prononcé à l'étape de la deuxième lecture. Elle a quitté les sommets vertigineux de la diplomatie mondiale. Elle a laissé sur son bureau des télégrammes codés ultra secrets. Elle a même quitté l'atmosphère raréfié de Kingston pour venir parmi nous et donner au bill ses véritables dimensions. J'aimerais lire un extrait de la page 475 du hansard du lundi 22 octobre. Voici quelques-uns des passages les plus savoureux du discours de cette honorable dame:

> Monsieur l'Orateur, j'ai souvent parlé devant cette Chambre et, en fait, partout dans le pays, du sort des femmes âgées et de la pauvreté dans laquelle un trop grand nombre de ces femmes vivent; je suis ravie que mes premiers commentaires devant cette Chambre, en ma qualité de ministre du gouvernement, servent à appuyer un projet de loi qui accomplira beaucoup au chapitre de la suppression des aspects discriminatoires des dispositions relatives aux allocations aux conjoints.

Un peu plus loin, au bas de la page, il lui semble à propos de raviver quelques vieilles querelles. Je cite de nouveau:

> Ce projet de loi n'est pas sans importance et nous ne pourrions aisément le passer sous silence. Il symbolise pour moi la compassion, le bon sens et l'instinct de la justice et de la dignité humaine que tout député devrait avoir. Je suis fière d'être associée à ce projet de loi, et d'autant plus que je suis membre d'un gouvernement qui, dès le début de son mandat, a entrepris de supprimer les injustices qui subsistent encore dans nos régimes de pensions.

Elle a ensuite parlé de notre «mesquinerie» et de notre «cruauté» ainsi que de «l'approche rétrograde» du gouvernement précédent. On nous a fait la leçon. Nous avons reçu tout un «savon» du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui s'est drapé de cette mesure législative comme d'une toge. Malheureusement, dans ce cas, la toge est un peu courte.

Si ce bill nous donne la mesure de l'attention, des soins et de la compassion que les nécessiteux peuvent attendre de ce gouvernement, certains députés, et plus particulièrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, feraient bien de réviser leurs homélies. Elle a fait toute une histoire à propos du bill et a laissé entendre qu'elle y voyait le grand pas en avant qu'elle attendait du gouvernement. Elle s'est cependant bien gardée de nous dire que le petit cabinet, dont elle fait partie, a berné le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) en lui imposant une révision complète des programmes sociaux, notamment des allocations familiales, tout en annonçant des études et des séminaires.

● (2120)

Dans le même temps, le ministre des Finances (M. Crosbie), qui détient le pouvoir réel au sein du gouvernement, élabore un nouveau programme de crédit d'impôt pour le logement afin de tenir au moins une des promesses électorales de son parti. Le gouvernement nous a dit qu'il voulait réduire le déficit budgétaire. Il est évident que quelqu'un devra finalement payer la note de 1 milliard et demi ou de 2 milliards de dollars que coûtera le crédit d'impôt. Les spécialistes des finances qui sont en face devront nous dire où ils comptent trouver l'argent et si ce programme mal conçu sera réalisé au détriment des programmes sociaux.

Ayant travaillé avec lui dans de nombreux comités, je ne doute pas un moment de la sincérité du député de Parry Sound-Muskoka. Il a déclaré qu'il fallait faire quelque chose pour les personnes de 60 à 65 ans qui se trouvent dans une situation économique précaire. Je suis d'accord avec lui. Nous avons dit très clairement que cela constituait une de nos principales priorités. D'après les chiffres que j'ai en tête, il faudrait environ 630 millions de dollars pour atténuer les problèmes de ces personnes. Il aurait été possible de trouver cette somme si le gouvernement l'avait voulu au lieu de financer un programme de crédit d'impôt dont les bénéficiaires ne sont pas vraiment dans le besoin.

Qui paiera ce programme de crédit d'impôt? Est-ce que ce seront les mères de famille qui reçoivent actuellement des allocations familiales? Elles aussi sont des femmes pour lesquelles le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a manifesté un si grand intérêt. Les victimes de cette dépense imprudente seront-elles plutôt les retraités? Ou est-ce que ce nouveau programme sera payé par les chômeurs, dont les prestations font l'objet de critiques constantes de la part du gouvernement? Ou est-ce que finalement le nouveau Père Noël du ministre des Finances sera le consommateur canadien, le consommateur de mazout et d'essence à qui l'on va infliger une forte augmentation de prix? Ces consommateurs, parmi lesquels se trouvent des pauvres, des personnes âgées et toutes celles que défend le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devront acquitter de lourdes factures de chauffage alors qu'ils ont déjà du mal à joindre les deux bouts.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous inspire davantage confiance que beaucoup de ses collègues. Dans les mois qui viennent, nous suivrons attentivement l'orientation que se donnera le gouvernement dont il fait partie. S'il cherche absolument à défendre ses budgets, nous allons l'appuyer. Mais s'il cède à ceux qui cherchent à semer la zizanie parmi ceux qui ont besoin de ses programmes, s'il permet que les mères canadiennes soient dépouillées même si cela contribue à améliorer le sort de ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté, il trouvera sur son chemin des députés de notre parti qui tiennent à protéger ce qui est acquis.

L'aide sociale a connu une progression très lente. Le bill C-6 ne constitue qu'une petite étape pour un petit groupe de Canadiens. Nous voulons bien l'approuver, mais ce ne doit pas être un leurre, une diversion, pendant que sous le prétexte de réexaminer la situation, on altère une loi fondamentale qui les laisse démunis et sans ressources. Si le ministre a besoin de l'aide des députés de notre parti pour défendre son programme, il peut être certain que nous ne chercherons pas à nous défiler.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a trois ou quatre députés qui souhaitent intervenir dans ce débat et comme la durée en a déjà été fixée par un ordre de la Chambre, je ferai en sorte que mes commentaires soient très brefs. Je ne pense pas me tromper en disant que le leader du gouvernement me paraît d'accord. Peut-être qu'à 9 h 55 nous pourrions convenir, puisqu'il est peu probable que l'on procède à un vote par appel nominal, de poursuivre le débat jusqu'à dix heures. Même si d'autres députés pouvaient profiter de ce répit, je vais quand même essayer d'abréger mon discours afin de laisser la place à d'autres.

Comme je l'ai dit dans mes premières observations à l'étape du rapport, nous appuyons les amendements que le comité permanent a apportés au projet de loi. Grâce à ces améliorations, non seulement ceux qui bénéficient de l'allocation du conjoint seront assurés d'en bénéficier jusqu'à 65 ans s'ils deviennent veufs, mais aussi ceux qui avaient perdu cette allocation pour être devenus veufs au cours des quatre dernières années, pourront de nouveau en bénéficier à partir de septembre. Tout progrès en ce sens est bon, et nous nous en réjouissons. Je suis heureux de le répéter encore une fois à la troisième lecture.

Je dois répéter également, comme je l'ai dit à l'étape du rapport, que je m'oppose toujours aussi fermement à toute mesure législative qui exigerait une évaluation de l'état matrimonial, toute mesure législative qui obligerait une femme à se marier pour obtenir la pension. J'espère que cette situation sera vite corrigée. J'invite les députés et les autres qui pourront lire mes propos dans le hansard, à remonter quelques pages et à lire la lettre que M. Gordon Fairweather a écrite au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie). J'invite le ministre à prendre cette lettre au sérieux et à régler ce problème sans attendre de réévaluer toute la question des pensions.

Ceci dit, je tiens à répéter encore combien je reste convaincu après toutes ces années que j'ai passées à servir le public, toutes ces années que j'ai passées ici, que la meilleure chose que nous ayons faite pour nos concitoyens ce fut d'instaurer un programme universel de sécurité sociale.

● (2130)

Le fait que tous les Canadiens bénéficient de pensions de sécurité de la vieillesse et d'assurance-maladie a beaucoup changé la retraite pour nos concitoyens. L'universalité des allocations familiales a joué un rôle important qu'il nous appartient de ne pas oublier. Partant, je pense que les personnes ayant entre 60 et 65 ans qui ne sont plus actives devraient toutes pouvoir bénéficier de prestations de retraite. Je suis en faveur de l'objectif de la retraite à 60 ans quel que soit l'état matrimonial de l'intéressé—je dirais même quels que soient ses besoins financiers—dans la mesure où il ne travaille pas. Si c'est trop demander d'un coup au gouvernement conservateur ou aux libéraux, passons sur l'état matrimonial, fondons-nous uniquement sur les besoins et offrons ces prestations tant aux femmes qu'aux hommes, tant aux personnes mariées, aux veuves et aux veufs qu'aux célibataires. Cette inégalité et cette discrimination sont infamantes pour le Parlement canadien. Au lieu de faire de s'enorgueillir des progrès accomplis, nous devrions avoir honte de savoir qu'une telle anomalie subsiste encore dans ce texte de loi.

Je suis évidemment convaincu—les députés le savent—de la justesse de la législation sociale fondée sur les droits de nos concitoyens et sur le principe de l'universalité et j'espère que nous allons progresser dans cette voie et, qu'à la fin, nous allons offrir à toutes les personnes ayant entre 60 et 65 ans les prestations de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, à condition toutefois qu'elles ne travaillent pas. C'est là, à mon avis, un but vers lequel la présente trente et unième législature devrait tendre.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, lors de l'étude en comité du projet de loi, j'avais posé quelques questions au ministre, et je n'ai pas, depuis ces derniers 15 jours, reçu de réponse à ce sujet. J'espère donc que ce soir il sera en mesure de nous donner les chiffres que je lui demandais. Il a dit:

[*Traduction*]

Monsieur le président, je ne connais pas les chiffres exacts mais je verrai à les procurer au député.

[*Français*]

Alors il poursuivait, et je cite:

[*Traduction*]

Nous le ferons aussi rapidement que possible.

J'espère qu'il pourra trouver les chiffres parce que je voulais savoir quelles sortes d'économies ce programme permettrait de réaliser dans le domaine de l'assistance sociale. Il serait intéressant de savoir, je crois, combien d'assistés sociaux seront avantagés par cette mesure.

Je voudrais par ailleurs revenir sur ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit au sujet de l'aspect discriminatoire du projet de loi. Bien que je souscrive au bill, je dois en toute sincérité reconnaître avec le député que ce bill fait preuve de discrimination à l'égard des hommes parce que ceux qui n'ont pas 60 ans n'auront droit à aucune allocation. Je le répète, je ne puis accepter de mesure qui traite les deux sexes différemment. Même si cette mesure favorise les femmes, j'estime que les hommes et les femmes doivent être mis sur un pied d'égalité, et ils ne le sont pas en vertu de ce projet de loi.

[*Français*]

Et je poursuis surtout pour faire remarquer toutes les mesures que nous présentons à la pièce pour aider les gens. Tantôt mon collègue, le député de Lotbinière (M. Janelle), parlait également des gens qui bénéficiaient de l'aide sociale avant de recevoir cette mesure. On voit donc la connotation négative du bénéficiaire d'aide sociale qui, au sein de la Chambre, ne devrait tout de même pas exister. Je rappelle à la Chambre qu'un projet de loi comme celui-ci nous fait la preuve évidente qu'un gouvernement responsable devrait adopter des mesures à l'intérieur d'un programme de revenu minimum garanti, car quelle que soit la mesure, pour utile et heureuse qu'elle soit pour les femmes qui sont veuves, dans ma circonscription, je crois que même si ces dernières ont besoin des sommes d'argent qui leur seront allouées, pour se qualifier elles ont passé à travers une épreuve, et comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) le mentionnait tantôt, je crois que c'est une nette discrimination à cause du veuvage, et cette qualification pour moi est tout à fait injuste.

J'aimerais quand même féliciter le ministre des amendements qu'il a apportés à la loi. Je crois qu'on ne répare pas une injustice en augmentant les sommes, mais au moins, cette fois-ci, on adopte un amendement. Le ministre a quand même permis de réparer le tort causé aux personnes qui n'étaient pas touchées par la loi. J'aimerais tout de même signaler que je déplore évidemment le fait que cette mesure n'ait pas été présentée plus tôt, et qu'elle ne s'inscrive pas dans un programme général de revenu minimum garanti, et je ne peux qu'applaudir à une mesure de soutien du revenu qui a toutes les allures d'une mesure libérale et non progressiste conservatrice. De toute façon, je pense que les gens de la circonscription de Mercier profiteront de cette mesure mais, comme je le disais précédemment, je déplore que pour être admissible il faille être veuve, parce que je crois qu'il est assez ennuyeux de perdre son époux, pour pouvoir se qualifier et changer son statut d'assisté social ou de pensionné de l'État à cause d'une qualification semblable. Je ne peux qu'exprimer au gouvernement le souhait que cette mesure ne soit que la première vers un revenu minimum garanti.

[*Traduction*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne devais pas participer à ce débat, mais l'intervention du député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc) m'incite à prendre la parole brièvement sur cette question.

L'hypocrisie totale des députés de l'opposition qui prétendent se soucier vivement des citoyens âgés du Canada m'irrite vivement. Avec tout le respect que je vous dois, je vous ferai remarquer que ce qui a le plus contribué à faire souffrir les vieillards au Canada ces dix dernières années—au cours desquelles, évidemment, nos vis-à-vis étaient au pouvoir—c'est l'inflation, et je crois qu'il existe des preuves irréfutables contre les hommes et les femmes d'en face. Ils ont dévalorisé à dessein la monnaie de notre pays.

Je crois que l'on peut prouver, encore une fois de façon irréfutable, que les ministres des finances successifs, dont certains ont l'audace d'aspirer à la direction de leur parti, ont volontairement provoqué la dégringolade du dollar canadien, qui a perdu environ la moitié de son pouvoir d'achat au cours des dix dernières années.

Certains députés se demandent peut-être comment cela peut bien être. Je crois que la réponse évidente est que l'économie canadienne a enregistré une croissance d'environ 50 p. 100 au cours des dix dernières années et M-1—ou la masse monétaire ainsi qu'on l'appelle—a augmenté d'environ 150 p. 100 et atteint maintenant 160 p. 100. C'est la raison pour laquelle notre pouvoir d'achat est à peu près inférieur de moitié à ce qu'il était il y a dix ans. Monsieur l'Orateur, si l'un d'entre nous descendait dans la cave et imprimait quelque 10 ou 15 milliards de dollars de plus et qu'il les injectait dans l'économie, les prix devraient alors grimper et c'est exactement ce qui s'est passé.

A Edmonton, ville d'où je viens, on m'a rapporté, et je veux bien le croire, que le lundi matin après une vente d'écoulement d'articles d'épicerie en fin de semaine, les pensionnés se débattent pour atteindre les étalages à légumes et autres produits en solde. Je crois que les statistiques révèlent que de 70 à 75 p. 100 des personnes de plus de 65 ans vivent près ou en-dessous du seuil de pauvreté. C'est l'inflation qui cause le plus grand tort aux retraités dans notre pays et je soutiens que cette inflation a été créée intentionnellement par l'ancien gouvernement. Nous faisons tout notre possible pour y remédier.

Peu de gens savent qu'un déficit n'est pas forcément inflationniste. Il l'est seulement lorsqu'il n'est pas financé par voie d'emprunt mais, disons-le carrément, en faisant tourner la planche à billets de la Banque du Canada. Voilà la racine du problème qu'éprouvent les retraités au Canada et c'est la plus grave critique qui puisse être adressée aux députés de l'opposition officielle.

Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) est le premier à le reconnaître, ce bill ne représente qu'une étape. C'est une étape nécessaire mais qui, malheureusement, ne règle rien au sort des personnes âgées aux prises avec l'inflation et cela depuis dix ans. Je crois que si le parti du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait été au pouvoir pendant les dix dernières années, nous aurions eu moins d'inflation et de déficits que sous le gouvernement précédent. Bref, je crois que le parti libéral s'est montré plus irresponsable sur le plan financier, pratique et monétaire que ne l'aurait été le NPD s'il avait été au pouvoir. Je cite en exemple le gouvernement de la Saskatchewan qui, comme le savent peut-être les députés à l'extrême gauche par rapport à ce côté-ci de la Chambre, se montre beaucoup plus responsable fiscalement que le dernier gouvernement fédéral.

● (2140)

En terminant, je demande instamment à tous les députés de voter pour le bill.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, si j'ai décidé ce soir de participer au débat très brièvement sur le bill C-6, déposé le 19 octobre dernier, c'est que lors de la présentation de l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) le 26 octobre dernier j'étais intervenu pour reprocher au gouvernement actuel que le projet de loi qu'il a déposé le 17 octobre dernier n'est qu'une parcelle des promesses et des engagements qu'il avait pris lors de la dernière campagne électorale du mois de mai dernier. On avait promis et j'en prends à témoin les gens de ma circonscription, que j'ai l'honneur de représenter, on avait déclaré et on avait promis de porter la pension à 60 ans pour tous les citoyens.

Il est bien évident que le bill C-6 est un pas vers une certaine amélioration au niveau des pensions et surtout pour les femmes qui ont eu le malheur de perdre leur époux avant d'atteindre l'âge de 65 ans et qui reçoivent l'allocation au conjoint. On peut voir que ce même gouvernement, ce même parti politique avait tenté par tous les moyens d'attirer le vote des personnes retraitées, mais, au Québec on a su que c'était un piège qu'on tendait et on n'a pas répondu à leur appel.

Tout récemment, en comité plénier, n'eût été la vigilance des libéraux de ce comité et la grande expérience du député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle^ Bégin), nous sommes convaincus que l'amendement présenté par le ministre ce soir, lequel améliore certainement ce projet de loi, n'aurait pas été adopté. Je félicite le député de Saint-Léonard-Anjou et tous les membres du parti libéral de ce comité. L'amendement permettra à l'avenir, bien sûr, de rendre admissibles toutes les femmes qui ont le malheur de perdre leur mari, tant qu'elles n'auront pas atteint l'âge de 65 ans.

Il est bien sûr, encore une fois, qu'une couche de la société a été négligée. On pourrait penser, comme le disait tout à l'heure le député de Mercier (M^me^ Hervieux-Payette), à toutes ces veuves, à ces célibataires, à ces gens, à ces dames entre l'âge de 60 et 65 ans qui ne peuvent aller sur le marché du travail et qui doivent se prévaloir dans certaines provinces, en tout cas au Québec, des prestations de bien-être social. Je vous réfère, monsieur le président, à mon intervention du 26 octobre dernier, lorsque je parlais d'un couple touchant un revenu de $3,528 en 1979-1980. Tenant compte de l'augmentation des coûts du pétrole, de l'huile à chauffage, et de toutes les augmentations du coût de la vie, je me demande encore une fois comment ces gens peuvent faire pour joindre les deux bouts, même si on leur donne la possibilité de se loger dans des résidences appelées habitations à loyer modique, car ce sont des loyers de $200 à $250. Monsieur le président, j'avais dit que je ne parlerais pas longtemps, mais je pense encore une fois que le bill C-6 a du bon, mais il ignore totalement toute une clientèle qui, encore une fois, devra se prévaloir du bien-être social pour arriver à joindre les deux bouts.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je propose que la suggestion très à propos du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soit adoptée, ce qui nous permettrait de ne pas mettre fin au débat à 9 h 45, comme le prévoit l'ordre de la Chambre, mais de continuer jusqu'à 10 heures, alors que tous les députés sont disposés, je pense, à adopter le bill présenté par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie).

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la proposition du président du Conseil privé (M. Baker), soit que la présidence ne tienne pas compte de l'heure. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne): Monsieur le président, je serai très bref. Je voudrais m'associer à mes préopinants pour dire que j'appuie ce bill. Même si cela représente un pas dans la bonne direction, je considère toutefois que c'est un pas très timide. J'aimerais me référer aux propos du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui parle d'une pension pour tous les gens qui ont 60 ans ou plus, d'une manière universelle, pourvu que ces gens-là se retirent du marché du travail. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) a une marge de manœuvre très restreinte au niveau budgétaire, mais je pourrais peut-être lui suggérer une formule qui serait acceptable par toute la Chambre et qui pourrait être insérée dans le prochain budget du ministre des Finances (M. Crosbie).

La formule serait l'équivalent de celle déjà utilisée il y a quelques années et servirait à réduire l'âge d'admissibilité à la pension de la sécurité de la vieillesse de 65 à 60 ans, sur une base graduelle, année par année. Alors, en 1980, nous pourrions réduire l'âge d'admissibilité à 64 ans, en 1981, 63 ans, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'on atteigne l'âge de 60 ans pour tout le monde, pour tous ceux qui se retireraient du marché du travail, et de cette façon nous pourrions échelonner ce budget sur une période de quatre ou cinq ans. Ce serait une façon assez facile, je crois, pour le gouvernement de le financer. C'est la proposition que je voulais laisser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'espère qu'il va la considérer, qu'il va la soumettre à ses collègues du cabinet et qu'à la lecture du budget, le 11 décembre prochain, nous pourrons avoir de bonnes nouvelles pour tous ces gens qui sont dans le besoin, qui pour la plupart aimeraient prendre leur retraite et qui ne le peuvent pas. Cela permettrait aussi à plusieurs personnes de 50 à 60 ans d'occuper les places qui sont déjà occupées par les gens de 60 à 65 ans. Cela permettrait à des jeunes qui actuellement ont 20, 21 ou 22 ans, qui touchent des allocations de bien-être social, de travailler à leur place, et je crois qu'en ayant une formule universelle, nous pourrions réduire la bureaucratie qui coûte des millions de dollars. J'aime mieux un programme universel que des bureaucrates qui surveillent tout le monde et qui font des enquêtes sur tout le monde. Je termine mes propos là-dessus, et j'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se fera le porte-parole des citoyens de 60 à 65 ans au cabinet de son gouvernement.

[*Traduction*]

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, pas plus que le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), je n'avais l'intention de parler de cette mesure lorsque je suis entré ce soir à la Chambre, mais je ne puis m'empêcher de prendre brièvement la parole pour répondre à l'accusation d'hypocrisie qu'il a lancée contre l'ancien gouvernement et les députés de ce côté-ci. Mais, en somme, de quoi nous accuse-t-il?

Il ne saurait évidemment pas nous reprocher de n'avoir pas réussi, alors que nous formions le gouvernement, à mettre en œuvre un programme de bien-être social très complet et très important à l'intention des personnes âgées. Il ne saurait non plus nous reprocher d'avoir mis en œuvre l'une des mesures les plus modernes du monde et qui est entièrement indexée, même si elle n'était pas parfaite, et nos honorables vis-à-vis ont reconnu qu'elle comblait une lacune, bien minime, et notre mesure a servi de base à celle que le gouvernement actuel vient de présenter. Le fait de combler cette lacune n'autorise pas les députés d'en face à affirmer qu'ils se lancent dans une très grande réforme sociale.

● (2150)

L'un d'eux nous a accusés d'avoir engendré de l'inflation en adoptant toutes ces mesures et certains autres programmes utiles au pays. C'est possible, mais pas certain. L'inflation est un phénomène international. Elle n'est pas entièrement due aux programmes sociaux mis sur pied par le gouvernement libéral. Elle aurait d'ailleur été moins élevée si nous avions augmenté les taxes pendant cette période. D'après les déclarations du député d'en face, je suppose que le nouveau gouvernement n'agira pas de la même manière; il n'aggravera pas l'inflation en accordant des avantages sans accroître les impôts.

J'ai entendu parler d'un avantage dont vont profiter les Canadiens dans les semaines qui viennent, sous la forme d'une réduction d'impôt de 2 milliards et demi de dollars pour les plus favorisés d'entre eux, ceux qui ont la chance de posséder une maison. Parmi eux, beaucoup ont besoin de cet argent. Je ne dis pas qu'on ne devrait pas aider les gens à payer leur hypothèque et leurs impôts fonciers. Évidemment, à cause des sommets auxquels le gouvernement a porté les taux d'intérêt et à cause des sommes énormes qu'il faudra débourser pour chauffer une maison une fois que Peter Lougheed aura négocié ou dicté le nouveau prix du pétrole au début de l'année prochaine, il conviendrait sûrement d'aider certaines personnes à régler leurs problèmes d'intérêts hypothécaires, mais 2 milliards et demi de dollars représentent quand même une somme énorme. Après la promesse faite par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), les députés de ce côté-ci seront très curieux de voir quelles augmentations d'impôt décrétera le gouvernement ou quels programmes il réduira pour trouver ces 2 milliards et demi de dollars. Sur le plan social, le premier petit geste du gouvernement consiste à combler la très petite lacune comme nous nous apprêtions à le faire, trop lentement à mon avis, mais, au moins, nous étions en bonne voie de le faire.

Quel sera le geste numéro 2? A côté des quelques centaines de millions de dollars qui seront donnés aux personnes âgées nécessiteuses, ce programme de 2 milliards et demi de dollars profitera à toutes les familles prospères du Canada. Cela donne une idée des priorités du gouvernement: d'un côté, quelques centaines de millions pour certaines personnes âgées et, de l'autre, un cadeau de 2 milliards et demi pour tenir une promesse électorale. J'attends le budget avec impatience, mais

s'il contient une augmentation d'impôt de 2 milliards et demi qui soit progressive, nous en serons tous très surpris.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le président, moi aussi j'aimerais quand même apporter une clarification au très bref discours hautement partisan du nouveau député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour). Je pense que c'est un jeune et brillant avocat qui nous est arrivé avec la promotion de 1979, le 22 mai, mais je ne sais pas s'il fonctionne ou s'il était habitué de fonctionner dans des sphères de gens très à l'aise. Une chose est certaine, on a envie de lui dire qu'il ne connaît pas les mystères de la vie, et on devrait lui rappeler un peu quelques faits. Il est secrétaire parlementaire, c'est déjà très beau pour un nouveau venu. Il pourrait sûrement exercer son influence sur ses collègues dans son caucus. Il s'en prend violemment au déficit supposément créé par le gouvernement libéral précédent. Il oublie de dire que le Conseil économique du Canada, qui n'est pourtant pas nécessairement un organisme de réforme sociale dangereux, a établi très clairement récemment que, de la façon dont nous payons aux provinces d'énormes sommes au titre de la péréquation, les déficits réels des provinces n'apparaissent nulle part, et le gouvernement fédéral semble être celui qui grossit le déficit, et il devient facteur inflationniste pour le pays.

[*Traduction*]

J'aimerais rappeler au nouveau député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) que la doctrine de son parti n'est pas trop engageante dans le domaine social. Son chef, le nouveau premier ministre (M. Clark), n'a fait qu'une seule promesse électorale dans ce domaine et c'était d'accorder aux veufs et aux veuves qui avaient perdu leur allocation au conjoint de pouvoir bénéficier du programme jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 65 ans, alors qu'ils deviendraient de leur plein droit admissibles à la pension de vieillesse.

Nous n'avons jamais entendu le premier ministre parler de l'assurance-maladie. Nous ne savions même pas quelle était sa position à ce sujet. Nous avons fini par apprendre, à force de poser des questions à la Chambre, qu'il réfutait l'étrange discours prononcé par celui qui était alors le ministre chargé des pensions, le député de Missisquoi (M. Grafftey) qui est maintenant devenu le nouveau ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre avait remis en question l'universalité des pensions. Nous avons dû demander une correction. Les députés d'en face n'ont pas jugé bon de publier une déclaration pour rassurer les personnes âgées du pays qui se demandaient ce qui allait se passer. C'était leur existence qui était en cause; ils peuvent tout juste survivre.

Plus de la moitié des personnes âgées du Canada ont besoin du supplément de revenu garanti. Cela signifie qu'ils vivent dans la pauvreté. Je ne pense pas qu'il soit juste de vouloir s'amuser à parler de déficits, d'impression éventuelle de 15 milliards de dollars, ou de quoi que ce soit que le porte-parole du gouvernement ait pu dire. C'est là le genre de discours que tiennent des avocats très riches qui ont tout oublié ce que c'est que la vie. Ce député me faisait penser au nouveau député de York-Scarborough (M. McCrossan).

[M. Kaplan.]

Il est toujours intéressant de ramasser dans les couloirs la documentation que les députés peuvent envoyer quatre fois l'an dans leurs circonscriptions. On y trouve des histoires extraordinaires. Soit dit en passant, ces députés n'ont ordinairement pas le courage de dire la même chose tout haut à la Chambre des communes, devant les caméras de télévision, parce qu'ils savent que ce sont des faussetés. Il est également intéressant d'écouter les conversations qui se tiennent dans les ascenseurs, à l'intérieur des édifices du Parlement mais à l'extérieur de la Chambre. Ce nouveau député disait que j'avais grandement facilité les choses aux conservateurs quand j'ai dit qu'il ne fallait que 200 millions de dollars de plus pour verser le supplément de revenu garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans, mais vivant seules, c'est-à-dire les veuves, les veufs, les célibataires, les hommes et les femmes séparés. Ce jeune blanc-bec a laissé entendre que lorsqu'il est retourné chez lui dans la riche ville de Toronto, il est allé dire un peu partout que les libéraux poussaient la folie jusqu'à dire que 200 millions de dollars ce n'était rien du tout, des vétilles! Ce n'est pas ce que j'ai dit quand j'ai parlé à la Chambre des 200 millions de dollars de plus qu'il faudrait pour arracher de la pauvreté toutes les personnes âgées de plus de 65 ans à la retraite—et non les personnes qui ont moins de 65 ans. Je parle d'un seuil de pauvreté très conservateur, celui de Statistique Canada, par exemple.

Je ne cesserai de répéter qu'il faut 200 millions de dollars maintenant, et non dans dix ans. Il y a moins d'un an, nous avons trouvé 300 millions de dollars. Je n'appelle pas cela gonfler le déficit. Le député a tout simplement oublié de mentionner l'erreur que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) a commise. Bien sûr, son bill accorde dix millions de plus aux personnes de moins de 65 ans qui sont dans le besoin, mais il ne vise que 5,000 personnes tout au plus. C'est un bon bill, mais il n'a rien de généreux ou d'extraordinaire. J'ai l'impression que c'est une façon d'acheter la paix. Il ne m'impressionne pas. J'attends de voir si le gouvernement conservateur, le nouveau gouvernement du Canada, est prêt à faire les choix qui montreront de quel bois il se chauffe.

● (2200)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait une erreur; il a accepté le système des enveloppes à Jasper. Ce système comporte un grave inconvénient: il gèle les dépenses directes, mais ne tient pas compte des dépenses fiscales. C'est l'erreur que le ministre et ses collègues ont faite. Ce qui est pire . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais comme il est près de 9 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour adopter le bill dont la Chambre est saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

(L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.)

LA CONSTITUTION—ON DEMANDE LA RECONSTITUTION DU GROUPE TELLIER POUR QU'IL PRÉPARE UNE RÉPONSE AU LIVRE BLANC SUR LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question que je lui avais posée, le très honorable premier ministre a déclaré le 5 novembre que ni lui ni son gouvernement n'avaient l'intention de répondre au Livre blanc du gouvernement séparatiste sur la souveraineté-association qu'on ne peut interpréter autrement que comme un appel à l'indépendance. Depuis que le très honorable représentant a pris le pouvoir, nous entendons beaucoup parler chez les ministériels de la nouvelle attitude du gouvernement dan le cadre des relations fédérales-provinciales. On nous a dit que le gouvernement se ferait davantage remarquer par ses mesures concrètes que par ce qu'il appelle des politiques de confrontation.

Je voudrais poser quelques questions au premier ministre et à son représentant à la Chambre ce soir. Je voudrais qu'il me dise si c'est rechercher l'affrontement que de donner son avis sur le Livre blanc—ce qu'il se refuse à faire, bien sûr—et de réfuter les inexactitudes et les déformations qui s'y trouvent. Je voudrais aussi qu'il me dise si c'est rechercher l'affrontement que de récuser l'allégation que la confédération a été un échec lamentable. Il me semble tout simplement insuffisant que le premier ministre du pays dise qu'il ne participera pas au débat référendaire sous prétexte qu'il n'est ni citoyen ni résident du Québec. En fait, c'est une position renversante de la part de l'homme qui détient les plus hautes responsabilités au sein du gouvernement du pays.

Je tiens à dire au premier ministre qu'il est nettement insuffisant d'affirmer que la souveraineté-association est inacceptable pour son gouvernement. Jusqu'à présent, le premier ministre, qui parle de prendre des mesures concrètes, a pris deux initiatives regrettables. Il a démantelé, au sein du secrétariat des relations fédérales-provinciales, le groupe Tellier, lequel était en mesure de réfuter ces inexactitudes et ces déformations et de rétablir la vérité. Deuxièmement, le premier ministre a retiré le projet de loi fédéral sur le référendum.

Pendant que le gouvernement fédéral adopte une attitude immobiliste, le gouvernement du Québec s'est fait élire en présentant un bon programme, non pas en proposant de faire sortir le Québec de la Confédération. Nous voyons ce gouvernement puiser sans hésitation à même les deniers publics pour diffuser son message indépendantiste. Pendant ce temps, nous avons ici même, de l'autre côté de la Chambre, un gouvernement qui, alors qu'il a non seulement le droit mais le devoir sacré de promouvoir l'unité canadienne, refuse de se servir des fonds publics pour donner la réplique à l'adversaire et combattre le référendum.

Je tiens à rappeler au premier ministre que la ligne de conduite qu'il a adoptée jusqu'à maintenant, c'est de ne rien faire même si l'avenir de notre pays, dans son entité actuelle, dépend de notre aptitude à relever ce défi. Cette question ne concerne pas uniquement le Québec, ni uniquement les francophones, comme semble le croire le premier ministre. Elle concerne vraiment tout le Canada, et ce n'est pas tellement de la séparation du Québec qu'il s'agit. Il s'agit de l'avenir du Canada, dont le Québec est un élément important.

● (2205)

Le gouvernement a manqué à son devoir le plus sacré et le plus important. Il excuse ses dérobades en disant qu'il s'agit d'une question de principe. Il a pour principe de ne pas vouloir rectifier les faits, de refuser de répondre aux détracteurs du fédéralisme et de ne pas se porter à la défense du pays au moment la plus déterminant de son histoire.

Des voix: Bravo!

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la question du député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox), au nom du premier ministre (M. Clark) et du ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis). La seule partie du discours du député qui soit vraie est celle où il a dit que le gouvernement n'a pas l'intention de publier un document exhaustif pour réfuter la thèse que le gouvernement du Québec expose dans son Livre blanc sur la souveraineté-association.

L'opposition ne nous semble pas avoir encore compris que notre attitude fondamentale devant le référendum du Québec n'est pas et ne sera pas principalement déterminée par la position du parti ministériel dans cette province; elle se fonde sur notre conception de ce que l'autorité centrale d'une fédération doit faire dans de telles circonstances, étant donné sa nature et ses fonctions.

Le 5 novembre, le premier ministre a de nouveau exposé notre premier rôle en Chambre dans les termes suivants, reproduits en page 932 du hansard:

> Des gestes et des propositions du gouvernement fédéral dans les mois à venir vont continuer à démontrer aux Québécois qu'il y a maintenant un gouvernement à Ottawa prêt à considérer des changements.

Ces changements rendront le fédéralisme plus avantageux pour la population du Québec comme pour celle des autres provinces.

Le second rôle du gouvernement fédéral consiste à notre avis à réduire les conflits et les tensions entre l'autorité fédérale et le gouvernement Québécois et, depuis six mois, notre action témoigne qu'il ne s'agit pas là de vains discours. L'action globale que nous menons pour améliorer le climat des relations fédérales-provinciales s'inscrit dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler notre «stratégie» à l'égard du référendum québécois.

Le troisième rôle du gouvernement consiste à rappeler à tous les Canadiens—et d'abord et avant tout, bien sûr, à ceux du Québec—qu'il ne faut pas que le référendum québécois devienne une obsession nationale. Quel qu'en soit le résultat, il n'aura pour conséquence immédiate ni le démembrement du pays, ni la consolidation ultime de l'unité canadienne. Sur ce point encore le gouvernement a déjà bien précisé sa pensée il y a un certain temps, et à plusieurs reprises. En bref, le gouvernement a confiance dans la population du Québec, il a la conviction que les Québécois tiendront à exprimer clairement leurs préférences profondes à l'égard de leur avenir politique, préférences dont les sondages successifs ont montré qu'elles vont vers le maintien de la province dans la Confédération.

Les Québécois savent que les propositions du gouvernement du Québec sont inacceptables pour le gouvernement fédéral et pour les autres provinces du Canada. Les hommes politiques, les groupes intéressés et les journalistes ne se sont pas privés d'examiner ce document. Leurs conclusions tendent à faire ressortir qu'il donne une idée pas mal fausse de l'histoire du pays et de la participation québécoise à l'édification du Canada.

A notre avis, il serait hautement présomptueux de la part de l'État fédéral de rédiger et de diffuser des publications dans lesquelles il se permettrait de rappeler, par exemple, aux Québécois que certains moments des débuts de l'histoire québécoise sont incorrectement présentés. Je veux parler, par exemple, des réformes politiques qui ont conduit à la création du Haut et du Bas-Canada. Bref, le gouvernement fédéral estime qu'il n'a pas à rappeler aux Québécois ce qu'a été vraiment leur histoire.

Notre tâche essentielle, celle pour laquelle l'État fédéral est seul à pouvoir jouer un rôle d'initiative, c'est de montrer que le fédéralisme canadien peut être renouvelé rapidement et pour le mieux. Voilà notre responsabilité essentielle, et nous ne chercherons pas à nous esquiver.

LES AÉROPORTS—L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT DE HAMILTON, À MOUNT HOPE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, tout au long de sa carrière, le regretté et illustre parlementaire, le très honorable John Diefenbaker, avait l'habitude de me dire: «Ne pose jamais de question dont tu ne connais pas d'avance la réponse».

Incidemment, le 31 octobre dernier, au cours de la période des questions orales, j'ai interpellé le ministre des Transports (M. Mazankowski) au sujet de l'agrandissement tant attendu de l'aéroport de Mount Hope. Comme je suivais les conseils de M. Diefenbaker, je savais d'avance ce qu'on me répondrait. Je savais que le ministre ne répondrait que vaguement à la question que je lui posais, qui était pourtant fort précise, comme en fait foi la page 805 du hansard du 31 octobre 1979:

> Comme plusieurs maires de Hamilton et des municipalités avoisinantes ont exprimé leurs inquiétudes au nom de milliers de mes électeurs qui se demandent depuis des années si l'aéroport va prendre de l'expansion et, dans l'affirmative, dans quelle direction, le ministre peut-il donner à la population de la région de Hamilton-Wentworth une idée claire du genre d'expansion qu'envisage son ministère et préciser quand cela va se faire?

● (2210)

Monsieur l'Orateur, vous avez certainement entendu cette remarque anonyme lancée de l'autre côté: «Quelle mise en scène!» Eh bien, le ministre des Transports ne savait pas que j'allais lui poser cette question, ce qui explique sa réponse fort brève, quoique encourageante, mais c'est la raison pour laquelle je tiens à approfondir ma question ce soir dans l'espoir d'obtenir une réponse plus complète de sa part à un sujet de préoccupation que partagent tous les résidents de la région de Hamilton.

Permettez-moi de préciser certains données relatives à la réponse que la Chambre va recevoir, je l'espère, dans une minute ou deux. L'aéroport municipal de Hamilton, qui se trouve dans ma circonscription de Mount Hope, n'est pas ce que l'on pourrait appeler l'un des aéroports les plus modernes et les plus luxueux du Canada; on ne peut pas dire non plus qu'aucun des pilotes qui aient essayé d'atterrir sur de la piste principale ou d'en décoller à bord d'un appareil un tant soit peu plus récent qu'un DC-3 en ait parlé en termes dithyrambiques.

En termes plus crus, la population de Hamilton et tous les visiteurs de la capitale industrielle du Canada jugent que notre aérogare décrépite et bringuebalante est risible ou qu'elle fait pitié. Et n'importe quel pilote ayant plus de 100 heures de vol, et à plus forte raison les types qui pilotent les Boeing 727 et 737 des vols réguliers de Nordair qui atterrissent et décollent plusieurs fois par jour à Hamilton, attestera que les conditions d'atterrissage y sont primitives, surtout pour une métropole comme Hamilton et une région aussi vaste et importante que le sud et le sud-ouest de l'Ontario.

Le problème est réel. Plusieurs gouvernements successifs l'ont admis, depuis maintenant 10 ou 11 ans. Le gouvernement précédent a fait beaucoup d'études sur l'expansion de l'aéroport de Mount Hope. Il en a fait tant que je n'aurais jamais pu tenir le compte de toutes les études de types et d'importance diverses qui ont été effectuées depuis des années sur l'agrandissement de l'aéroport de Hamilton. Voici les dernières en date: Étude sur la qualité de l'air, mars 1976; Évaluation écologique comparée, Étude sur les divers emplacements possibles d'un aéroport à Hamilton, 1976; Étude des incidences agricoles de l'aéroport de Hamilton, avril 1976; Étude des incidences socio-économiques de l'aéroport de Hamilton, mai 1976; Étude des incidences socio-économiques de l'aéroport de Hamilton, janvier 1977; et enfin une évaluation du bruit, qui, si je ne me trompe, est toujours en cours.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, pour reprendre les paroles peut-être pas immortelles mais certes tout à fait à-propos du maire de Hamilton, John A. MacDonald: «Chaque grenouille sur chaque quenouille autour de Mount Hope a été étudiée à mort». C'est vrai. On a effectué 27 à 29 études de cet aéroport. Il n'est d'ailleurs pas impossible que le Comité d'examen du milieu tienne une autre audience publique officielle, ce qui retarderait les choses quelques mois de plus.

Ce sont ces atermoiements qui irritent et ennuient terriblement mes électeurs, monsieur l'Orateur. Des centaines de personnes ne savent à quoi s'en tenir en ce qui concerne l'expropriation de leurs terrains, le dérangement que causeront peut-être le bruit et la circulation des avions, et ainsi de suite, et tout cela dépend du choix que le ministre des Transports fera.

Aux frustrations que ressentent non seulement les habitants des environs immédiats de l'expansion projetée, mais tous ceux de la région Hamilton-Wentworth, viennent s'ajouter toutes les promesses creuses de l'administration précédente au sujet des grandes choses qui seraient réalisées. L'ancien ministre des Transports, M. Lang, a fait naître énormément d'enthousiasme lorsqu'il a parlé de dépenser 90 millions de dollars pour agrandir l'aéroport de Hamilton.

En fait, nous avons découvert que, même s'ils en ont beaucoup parlé, les libéraux n'étaient pas prêts à joindre le geste à la parole. Si l'ancien gouvernement avait consacré à ce projet ne serait-ce que la moitié de ce qu'il avait promis au cours de l'exercice financier de 1977 ou de 1978, les travaux d'agrandissement auraient commencé depuis longtemps.

En réalité, vu le projet qu'ils avaient choisi, s'ils avaient débloqué les fonds nécessaires, cela aurait coûté extrêmement cher. Un comité de citoyens avait recommandé le projet 10-4 plus acceptable sur le plan écologique que le concept 10-3 choisi par le gouvernement. Il faut vivre dans la région de Mount Hope pour comprendre que mes électeurs voient une grosse différence entre ces deux projets. Je dois préciser que Glanbrook et Ancaster sont de belles régions.

Après toutes les paroles en l'air des libéraux, j'ai eu le plaisir d'accueillir le ministre des Transports du gouvernement fédéral, le député de Vegreville, à l'aéroport de Mount Hope, à peine six semaines après l'accession au pouvoir de notre gouvernement. Le ministre est arrivé tout bonnement à l'aéroport de Hamilton en juillet dernier, a visité les installations et a cherché à rassurer les deux maires très inquiets des localités les plus sérieusement concernées par les projets d'expansion, Son Honneur Ann Sloat, d'Acaster, et Son Honneur Don Weylie, de Glanbrook. C'était la première fois qu'un ministre fédéral des Transports ait jamais cherché à se rendre compte par lui-même des conditions matérielles que doivent subir à Mount Hope et à Ancaster les gens que j'ai l'honneur de représenter. Je tiens à exprimer publiquement toute ma reconnaissance au ministre qui a pris la peine d'interrompre son horaire particulièrement chargé pour se pencher personnellement sur notre problème. Toutefois, le retard indû mis à annoncer à mes commettants les intentions du gouvernement à leur sujet pose un problème d'envergure pour la région de Hamilton-Wentworth.

● (2215)

Comme le disait feu le très honorable député de Prince-Albert, il faut connaître la réponse avant de poser la question. Je connais une partie de la réponse. Je sais que l'expansion de l'aéroport municipal de Hamilton est un dossier hautement prioritaire sur le bureau du ministre. Je voudrais que le ministre des Transports nous prévienne des projets du gouvernement à notre intention et de la date à laquelle on compte les mettre en œuvre.

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de répondre au nom du ministre des Transports (M. Mazankowski) aux remarques et aux questions du député de Hamilton-Wentworth (M. Scott). Le député l'a fait remarquer, l'expansion de l'aéroport de Hamilton, à Mount Hope, est un projet absolument prioritaire et je puis lui assurer que les plans détaillés seront dévoilés aussitôt que le plan directeur de l'aéroport sera mis au point et approuvé, ce qui, nous l'espérons, se produira au début de l'année prochaine.

En préparation à cette expansion, nous poursuivons les travaux de rénovation et d'amélioration. Le ministre des Transports prévoit d'annoncer, plus tard cette année, l'adjudication des contrats aux fins des travaux d'aménagement du terrain de stationnement et des voies d'accès. Au début de l'an prochain, il espère annoncer l'adjudication des contrats aux fins des travaux de construction des pistes. Ce sera déjà un grand pas dans la bonne voie qui nous permettra d'étendre les moyens d'action de cet aéroport, avant le début des travaux dans le cadre du grand programme d'expansion.

Le ministre a reçu des instances de plusieurs groupes et organismes de la région de Hamilton généralement en faveur de l'aéroport, mais qui s'inquiétaient à plusieurs égards. Je sais qu'il en a tenu compte lorsqu'il a étudié les plans d'expansion et je crois que nous pourrons agrandir cet aéroport de façon à calmer la plupart des inquiétudes tout en assurant la viabilité du projet. Nous ferons également les choses de la façon la plus rentable possible.

L'expansion de l'aéroport ne se fera pas du jour au lendemain. Pour le moment, nous ne pensons pas pouvoir terminer les travaux avant le printemps de 1984, mais la construction devrait commencer l'automne prochain. L'agrandissement de l'aéroport de Mount Hope, près de Hamilton, devrait être très avantageux pour la population de la région de Hamilton-Niagara-Brantford. Hamilton aura enfin les services aériens qui conviennent à une ville de cette importance. Les habitants de la région n'auront plus besoin d'aller à l'aéroport international de Toronto, faute d'installations suffisantes à Mount Hope.

Cela fait des années que l'on étudie les installations dont a besoin la région de Hamilton-Niagara-Brantford et, comme l'a fait remarquer le député, on en a conclu que l'expansion de l'aéroport s'impose depuis longtemps. Je tiens à dire au député que nous avons l'intention de construire les nouvelles installations de Hamilton le plus rapidement possible en tenant compte des besoins réels.

LES FINANCES—LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—LES MESURES POUR AIDER LES PETITES ENTREPRISES

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, le 20 novembre, j'ai posé une série de questions au ministre des Finances. Je lui ai posé la question supplémentaire suivante. A propos du ministre des Finances (M. Crosbie), je lui ai demandé:

Je me demande s'il pourrait donner suite au rapport présenté au ministre des Finances par l'Association canadienne d'études fiscales en 1977, je crois, d'essayer de modifier cette règle . . .

C'est-à-dire celle du secret budgétaire.

. . . de façon que nous puissions soutenir un débat plus constructif à la Chambre au cours de la période précédant la présentation du budget.

C'était une question très sérieuse qui méritait d'être étudiée sérieusement par le ministre, le ministère des Finances et les députés, pour un certain nombre de raisons que je vais vous donner. Malheureusement, je n'ai pas reçu de réponse sérieuse à cette question. Si vous consultez la page 1487 du hansard, vous verrez que le ministre des Finances (M. Crosbie) a dit:

● (2220)

Monsieur l'Orateur, après 16 années, cela fait réellement plaisir d'entendre les députés d'en face dire qu'il faudrait se montrer moins strict sur le plan du secret qui entoure le budget ainsi que sur le recours au secret en général. Ils excellaient pourtant dans ce domaine. Je me réjouis de constater qu'ils ont épousé nos thèses.

Et caetera, et caetera. Je me félicite de voir ici ce soir le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ritchie). Je dois préciser que jusqu'ici les réponses qu'il m'a données sur d'autres questions m'ont donné toute satisfaction.

On pourrait dire que j'ai un intérêt personnel à servir dans le cas présent, parce que le rapport que je viens d'évoquer émane d'un comité créé par l'Association canadienne d'études fiscales en réponse à une suggestion de l'ex-ministre des Finances l'honorable Donald Macdonald. J'ai siégé à ce comité. Nous y étions peu nombreux, six personnes en tout, et nous nous sommes donné beaucoup de mal pour élaborer un programme à soumettre au ministre et au ministère, pour qu'ils déterminent si le système parlementaire n'aurait pas intérêt à ce que la règle du secret budgétaire soit quelque peu modifiée.

La règle actuelle est anachronique. Les bills de finances présentés à la Chambre renferment un grand nombre de dispositions complexes qui pourraient facilement être divulguées à l'avance au public, afin de permettre une discussion approfondie des changements qui visent à apporter une modification structurale ou importante au régime d'impôt sur le revenu, ou d'ailleurs à toute autre partie du système, même si je m'intéresse particulièrement au régime de l'impôt sur le revenu. Mais la règle est ancrée dans notre procédure, monsieur l'Orateur.

On n'a qu'à se rappeler le cas célèbre de Hugh Dalton en 1947. Alors qu'il se rendait à la Chambre pour présenter son exposé budgétaire, M. Dalton, qui était alors ministre des Finances, a dit quelques mots à un journaliste à propos des changements budgétaires qu'il comptait présenter. La nouvelle a immédiatement fait la manchette des journaux, de fait, les journaux étaient déjà en vente au moment de la présentation de l'exposé budgétaire, et M. Dalton a démissionné le lendemain, même si personne n'avait souffert ou profité des renseignements divulgués. Cela montre jusqu'à quel point on tient à faire respecter la règle du secret, et ce, au détriment du processus parlementaire, selon moi.

Plusieurs problèmes doivent être résolus. Le premier a trait à la mise au point de programmes fiscaux importants. Ces programmes sont maintenant élaborés par un petit groupe d'employés, pour la plupart au ministère des Finances, et comme nous le signalons dans notre rapport, ce serait vraiment extraordinaire si un ministre des Finances possédait toutes les connaissances et toute l'expérience nécessaires pour comprendre pleinement les conséquences d'un grand nombre des mesures proposées.

Un autre problème, c'est que les demandes présentées au ministère des Finances par des particuliers ou des groupes ne sont pas nécessairement rendues publiques. Cela veut dire qu'une demande qui va à l'encontre des intérêts d'un autre groupe ne sera probablement jamais communiquée à cet autre groupe. Cette façon d'agir élimine entièrement le genre d'opposition qui joue un rôle tellement important dans notre régime pour établir des lois convenables.

Nous avons formulé un certain nombre de recommandations bien précises. L'une d'elles a trait au problème qui se pose à la Chambre des communes. Les bills de finances sont étudiés en comité plénier et, comme nous l'avons vu quand nous avons étudié le bill C-17 il y a plusieurs semaines, rien n'est plus complexe de nos jours que les mesures relatives à l'impôt sur le revenu. Pourtant, ces mesures sont étudiées en comité plénier où il est impossible de convoquer des experts et d'obtenir des conseils de l'extérieur. Les députés doivent se débrouiller seuls et, comme plusieurs l'avaient signalé à ce moment-là, on ne peut pas vraiment s'attendre qu'un simple député comprenne la complexité et les répercussions des mesures de ce genre. L'une des principales recommandations de notre rapport consiste donc à demander qu'on fasse abstraction de toute considération de politique dans le cas des mesures d'ordre technique et qu'on les renvoie à un comité permanent, de préférence le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques ou à un de ses sous-comités, qui pourrait convoquer des témoins du secteur privé, examiner pleinement ces mesures et éviter qu'on doive ensuite présenter une multitude d'amendements pour modifier la loi.

● (2225)

Je n'ai pas le nombre exact sous les yeux, mais je les ai comptés il y a quelques années et je sais que le bill de 1971 sur la réforme fiscale apportait plus de 2,000 modifications. Nous pourrions en grande partie éviter ce problème en assouplissant notre façon de procéder et en confiant l'étude de ce genre de bill à nos comités. À mon avis, c'est essentiel à la bonne compréhension et à l'analyse intelligente des bills relatifs à la fiscalité.

Je répète donc ma question et j'espère pouvoir obtenir une réponse plus sensée du secrétaire parlementaire. Le ministre et son ministère voudraient-ils étudier le rapport et faire connaître leur réponse à la Chambre et à la population? Ce rapport est le fruit de nombreux mois de travaux et de recherches intenses par les membres du comité et surtout par les auteurs de la version définitive et je crois qu'il serait vraiment malheureux que tous ces efforts louables parrainés par le Bureau canadien d'études fiscales soient passés sous silence. Je demande donc au secrétaire parlementaire d'accéder à cette requête.

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) a eu l'amabilité de m'indiquer plus tôt aujourd'hui dans quel sens iraient ses observations de ce soir, ce dont je lui suis fort reconnaissant.

Nous le savons tous, la tradition qui guide notre démarche veut qu'il appartienne exclusivement au ministre des Finances de renseigner la Chambre au sujet des mesures fiscales qu'il entend faire figurer dans le budget du gouvernement, et de décider s'il y va de l'intérêt du pays tout entier de révéler la teneur de telle ou telle mesure. Sans doute le député sait-il qu'il y a d'excellentes raisons à cela.

Le député a soulevé cette très sérieuse question en se reportant au rapport de l'Association canadienne d'études fiscales sur le secret budgétaire. Sans doute le député apprendra-t-il volontiers que le ministère a étudié très attentivement ce rapport, et que le ministre l'étudie lui aussi très attentivement à son tour. A ce moment-ci, je suis sûr que le député ne s'attend pas que je lui fasse un compte rendu détaillé de la portée de cette réflexion, compte tenu de la complexité du sujet, mais je puis lui dire que le ministre est sérieusement disposé à mettre en branle le plus tôt possible le processus budgétaire, tout en tenant compte des dangers que pourrait représenter l'annonce prématurée de certaines mesures.

Cela dit, je ne puis m'avancer plus loin. Pour avoir la réponse à sa première question au sujet du traitement qui sera réservé aux petites entreprises dans le futur budget, le député devra attendre le discours du ministre des Finances (M. Crosbie), le soir de la présentation du budget.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 novembre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'EMPLOI

LES PROJETS CANADA AU TRAVAIL—ON DEMANDE DES EXPLICATIONS SUR CERTAINES ANNONCES DE PROJETS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les projets Canada au travail ont été soumis à l'examen de tous les députés pour critiques, commentaires et recommandations comme par les années passées par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey), étant donné que des centaines de projets ont dormi sur le bureau du ministre de l'Emploi et de l'Immigration pendant des semaines avec le résultat que le programme accuse un sérieux retard dans son application, et étant donné que le personnel de Canada au travail à Ottawa a eu pour instruction de systématiquement dire aux députés que les projets attendaient l'approbation du ministre alors que simultanément des candidats progressistes conservateurs défaits, des «patroneux» locaux et d'autres épaves du parti progressiste conservateur annonçaient l'approbation de ces projets aux parrains, je propose, appuyé par l'honorable député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que le premier ministre du Canada (M. Clark) demande sur-le-champ des explications sinon des excuses du ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour avoir laissé faire la duperie organisée en regard des informations aux députés.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA TÉLÉVISION DES DÉBATS—ON DEMANDE QUE DANS CERTAINS CAS L'ÉCLAIRAGE SOIT SÉLECTIF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante, et je pense que tous les députés des deux côtés de la Chambre seront intéressés.

Vu la très forte intensité de l'éclairage à la Chambre des communes et les inconvénients majeurs qui en résultent pour les députés, vu les plaintes justifiées de plus en plus nombreuses à ce sujet, vu aussi l'importance d'économiser l'énergie et l'occasion qui nous est offerte de donner l'exemple à cet effet, je propose, appuyé par l'honorable député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre):

Qu'on étudie d'urgence la possibilité d'apporter l'amélioration suivante, savoir qu'à chaque jour où siège la Chambre des communes, une fois terminée la période des questions orales, l'éclairage général requis pour la télévision devienne sélectif et soit limité à la zone immédiate du député qui a la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

Une voix: Éteignez.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prendrai un instant pour vous expliquer que la difficulté que nous causait le chauffage a été facilement résolue. Nous avons constaté que les éventails spécialement installés sur le toit pour rafraîchir l'édifice fonctionnaient parfaitement bien, pourvu que l'on tourne le commutateur.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LE SORT FAIT À CERTAINS EMPLOYÉS AUX ÉLÉVATEURS À GRAIN DE PRESCOTT EN ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente pour ma circonscription concernant les mesures prises par le Conseil des ports nationaux aux élévateurs à grain à Prescott, Ontario, soit la mise à pied de certains employés, la rétrogradation de certains autres et une diminution estimée à 25 p. 100 des services fournis aux clients, ce qui est contraire à la politique nettement définie du gouvernement qui préconise de ne réduire le nombre de fonctionnaires qu'en ne remplissant pas les postes vacants au lieu de recourir à la méthode adoptée par le Conseil des ports nationaux. Je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Article 43 du Règlement

Attendu que Pierre Franche, président du Conseil des ports nationaux, a de propos délibéré pris cette initiative à l'instigation de l'ancien gouvernement après sa défaite et après que le ministre des Transports eut annoncé qu'il faisait enquête à ce sujet, la Chambre réclame le renvoi immédiat de Pierre Franche, président du Conseil des ports nationaux pour insubordination envers le gouvernement élu.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES PENSIONS

LES RÉGIMES DE PENSION RELEVANT DU GOUVERNEMENT—DEMANDE DE RÉVISION DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES VEUFS ET LES VEUVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, parce que je crois qu'il est urgent de passer au vingtième siècle . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: A quelle époque vivez-vous donc?

M. Knowles: Parce que je crois qu'il est urgent de passer au vingtième siècle en matière d'égalité entre hommes et femmes, je propose, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre invite instamment le gouvernement à réexaminer tous les régimes de pension relevant de sa compétence et destinés aux employés de l'État et à prendre les mesures nécessaires pour que dans tous les cas, les pensions des veuves et des veufs ne soient pas inférieures à 75 p. 100 de la pension du cotisant et qu'on se fixe pour objectif le maintien intégral de la pension versée au dernier vivant conformément au principe de l'égalité entre hommes et femmes.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'ADOPTION DE MESURES MÉTRIQUES PAR LES DÉTAILLANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) a annoncé hier qu'il avait l'intention de recommander au cabinet d'accorder encore un an aux épiciers et autres détaillants pour convertir leurs mesures au système métrique. Pourtant, la Canadian Federation of Retail Grocers, le Conseil canadien du commerce de détail et l'Association des consommateurs du Canada se sont énergiquement opposés à tout retard dans la métrification de ce secteur.

Compte tenu de cette indifférence totale à l'égard de ceux qui s'intéressent activement à la métrification, je propose, appuyé par le député de Saint-Boniface (M. Bockstael):

Que le ministre revienne sur cette décision malencontreuse et qu'il maintienne le processus de métrification bien planifié qui a été conçu pour et par les Canadiens.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à faire mettre cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON BLÂME LA SOCIÉTÉ DE NE PAS AVOIR PRÉSENTÉ D'ÉMISSION SPÉCIALE SUR LA CARRIÈRE DU CHEF DE L'OPPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente pour souligner que, le jour de la démission du chef du parti libéral du Canada, tous les radiodiffuseurs, CBC, CTV et d'autres ont présenté une émission spéciale sur la carrière politique de M. Trudeau et que Radio-Canada, qui pourtant aurait pu avoir accès aux recherches de base faites par le réseau anglais, n'a pas réussi à offrir au public francophone un bilan de l'œuvre de cet éminent Québécois. Je propose, appuyé par le député de Lachine (M. Blaker):

Que Radio-Canada soit priée de réparer cette omission pour laquelle on ne saurait trouver de raisons valables, compte tenu qu'il s'agissait d'une question de la plus brûlante actualité.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA MÉTHODE DE RÉVISION DES COTES DE SÉCURITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Beaucoup de députés sont sans doute au courant de l'affaire récente de Ronda Lee qui, après avoir fait une demande d'emploi auprès de la GRC et avoir réussi au concours d'admission, n'a toutefois pas été engagée parce qu'elle n'a pas obtenu la cote de sécurité exigée.

Sans vouloir me prononcer sur cette affaire qui est actuellement devant les tribunaux ni mettre en doute la nécessité de ces contrôles de sécurité, surtout dans des secteurs délicats, je me rends compte que les décisions concernant la sécurité sont sans appel. Je propose donc, appuyée par le député d'Essex-Kent (M. Daudlin):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État (Conseil du Trésor) d'envisager la possibilité, dans sa révision de la Charte des droits de la personne, de permettre au commissaire à la vie privée de faire enquête et de formuler des recommandations sur ces questions.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération d'une motion de ce genre en ce moment, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE D'ÉTAT BRITANNIQUE CHARGÉ DU COMMERCE

M. l'Orateur: Avant de passer à la période des questions orales, j'invite les députés à se joindre à moi pour saluer la présence dans nos tribunes d'un visiteur distingué, M. Cecil Parkinson, ministre d'État britannique chargé du Commerce.

Des voix: Bravo!

● (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES FINANCES

LA LEVÉE D'UN IMPÔT POUR ASSURER L'AUTO-SUFFISANCE DU PAYS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE—LE STATUT DE PETRO-CANADA

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, je regrette de constater aujourd'hui l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de son secrétaire parlementaire. En leur absence, je vais adresser ma question tout d'abord au ministre des Finances et essayer de trouver un autre ministre ensuite capable de répondre au nom du gouvernement à certaines questions.

[*Traduction*]

Ma première question s'adressera donc au ministre des Finances. J'aimerais avoir de plus amples détails au sujet de certaines questions que j'ai soulevées hier lorsque j'ai parlé de certaines multinationales et surtout de leurs profits. Les ministériels étaient très nerveux. Je rappellerai aux députés de l'autre côté que je parlais de la société Shell et non d'Imperial Oil; ils n'ont donc pas encore de raison d'être aussi nerveux.

La taxe d'autarcie énergétique que le gouvernement propose suscite manifestement une forte divergence d'opinions, le premier ministre de l'Alberta soutenant que le gouvernement fédéral ne devrait prélever d'impôt que sur les profits des sociétés et non sur leurs recettes brutes. Le ministre des Finances peut-il nous assurer que dans le cadre de son prochain budget, il prélèvera la taxe d'autarcie sur les recettes brutes des sociétés et non sur leurs profits uniquement étant donné que cette dernière formule ne rapporterait strictement rien? Le ministre peut-il nous dire, par conséquent, s'il est d'accord ou non sur la position que le premier ministre de l'Alberta a prise dans cette affaire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Je voudrais, pour répondre à cette question, me reporter à un article du journal *Winnipeg Free Press*, qui fait allusion aux «pirouettes de M. Lalonde». Je vais faire parvenir cet article au député dans quelques minutes. Si quelqu'un est nerveux à la Chambre, monsieur l'Orateur, ce ne sont certes pas les députés de notre bord.

Quant à savoir s'il y a lieu de créer un impôt sur les recettes et sur les profits des sociétés en faveur de l'autonomie énergétique, nous n'avons pas encore décidé laquelle des deux solutions choisir. La levée d'un impôt sur les profits pose un problème que la Chambre connaît bien: celui de son versement par les non-résidents qui touchent des redevances. Il convient de décider si c'est sur les recettes ou sur les profits qu'il convient de fixer cet impôt. J'ignore si nous aurons pris cette décision au moment de la présentation du budget.

Je ne peux pas dire au député ce que va contenir le budget: cela ne se fait pas. Il n'est en effet pas de bon ton de révéler les secrets budgétaires de cette manière. Il reste à faire ce choix, mais je puis d'ores et déjà affirmer au député que si nous n'imposons pas les recettes des sociétés pétrolières et gazières, il faudra de toute façon que ces dernières versent de l'argent au gouvernement pour qu'il puisse faire les choses nécessaires à l'intérêt national, notamment pour qu'il puisse contribuer à la mise au point d'énergies de remplacement.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Le ministre des Finances n'ayant pas daigné nous dire si oui ou non il est d'accord avec le premier ministre de l'Alberta, c'est au vice-premier ministre que je poserai ma question supplémentaire. Celle-ci ne porte pas sur les pirouettes du gouvernement actuel—c'est comme s'il avait inventé l'expression à en juger de la façon dont il se comporte depuis qu'il a été porté au pouvoir.

Le *Globe and Mail* de ce matin rapporte une déclaration qu'il attribue au vice-premier ministre et selon laquelle des changements pourraient être apportés à la société Petro-Canada simplement par le biais de mesures administratives, déclaration qui va tout à fait à l'encontre de l'engagement que le premier ministre a pris envers la Chambre et selon lequel aucun changement ne serait apporté sans l'approbation du Parlement. Le vice-premier ministre pourrait-il nous assurer que le gouvernement n'apportera aucun changement à Petro-Canada sans avoir au préalable obtenu l'approbation de la Chambre?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): J'ignore qui fait des pirouettes, monsieur l'Orateur, mais je sais qui est la girouette.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Le premier ministre a très bien précisé la position du gouvernement lorsqu'il a répondu à la question que le député, sauf erreur, lui avait posée à ce sujet. S'il doit y avoir des changements concernant Petro-Canada, ils seront certainement soumis à la Chambre des communes. Je crois que l'on s'y est engagé clairement. Rien de ce que j'ai dit hier ou en toute autre occasion ne contredit cela, nonobstant ce que mon honorable ami peut avoir compris à la lecture de la première page d'un journal.

● (1120)

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je remercie le vice-premier ministre de sa réponse; je suis ravi qu'il nous ait donné l'assurance qu'on ne fera aucun changement à Petro-Canada sans en référer à la Chambre. Cependant, comme nous avons également entendu hier à ce sujet que le gouvernement avait, à toute fin pratique, rejeté les recommandations du groupe d'étude, ou du moins n'avait certainement pas encore approuvé ces recommandations, le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour résilier le contrat en vertu duquel M. McDougall sillonne le pays en tout sens pour vendre les propositions de ce groupe de travail, qui n'ont pas encore été approuvées par le gouvernement? Sinon, pourrait-il nous dire combien ce chômeur reçoit pour ses services, au moment où le gouvernement songe à réduire les allocations familiale et les prestations versées aux véritables chômeurs du Canada?

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, on me dit qu'on a accordé encore 15 jours à M. McDougall pour parcourir le pays, après quoi, il mettra un terme à ses activités. Permettez-moi de préciser au député, pour que ce soit bien clair dans son esprit, que les voyages, les réunions et les discours de M. McDougall n'ont pas pour but de «vendre» le document que lui et ses collègues ont préparé à l'intention du gouvernement, mais bien d'en expliquer le but et l'intention.

Le député devrait savoir que le cabinet étudie actuellement ce document, entre autres choses. Le cabinet n'est nullement tenu d'en adopter les recommandations ni d'accepter n'importe quelle autre proposition. Il examinera tous les aspects de cette question avant de prendre une décision. Comme le premier ministre l'a dit l'autre jour, et comme je l'ai moi-même répété à maintes reprises, la Chambre sera la première informée de cette décision.

M. Lalonde: Combien est-il payé?

[M. Lalonde.]

L'ÉNERGIE

LE GAZODUC À DESTINATION DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé et porte sur l'éventuelle construction d'un gazoduc à destination des provinces de l'Atlantique, idée que semble favoriser le gouvernement. Si le gouvernement tient sérieusement à ce que le pays soit indépendant sur le plan énergétique d'ici 1990, pourquoi ne s'engage-t-il pas tout de suite à construire un gazoduc qui desservirait les provinces de l'Atlantique?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir posé une question très importante. Je tiens à ce qu'il sache que le gouvernement du Canada discute justement à l'heure actuelle avec les gouvernements des provinces de l'Atlantique de la prolongation du gazoduc. En tant que gouvernement, nous sommes d'avis qu'il nous est impossible de parler sérieusement d'indépendance énergétique à moins que soit construit ce gazoduc. La question est donc actuellement en discussion avec les gouvernements intéressés.

M. MacLellan: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé comprend-t-il qu'un gazoduc à fonctionnement réversible allant jusqu'aux provinces maritimes constituerait un facteur très important dans la décision d'extraire ou non du gaz naturel au large des côtes de Nouvelle-Écosse et tient-il compte de ce fait?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, mon collègue se souviendra sans doute qu'au cours de la campagne électorale, cette question a été soulevée par le premier ministre alors qu'il n'était encore que chef de l'opposition. Cette question est à l'étude et le gouvernement envisage de l'aborder dans le cadre des entretiens qui se déroulent avec les provinces atlantiques.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES INGÉRENCES MINISTÉRIELLES DANS LES AFFAIRES DES CHEFS ET DES CONSEILS DE BANDES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle porte sur une affaire résultant peut-être d'un malentendu mais qui constitue en tout cas un sujet d'irritation que, je l'espère, le ministre saura faire disparaître.

Étant donné que les chefs et les conseils de bandes se plaignent d'ingérences ministérielles à tous les niveaux, pour ainsi dire, dans leurs affaires et étant donné que son sous-ministre a déclaré qu'il se rangeait derrière les décisions des conseils de bandes, le ministre est-il en mesure de confirmer la position de son ministre et de tirer au clair ce grave malentendu?

● (1125)

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, à propos de la remarque générale du député sur la prétendue ingérence du ministère, je lui saurais gré d'être plus précis et de me citer, maintenant ou plus tard, des cas que je puisse examiner.

En ce qui concerne la politique générale, il est bien clair que le gouvernement s'est engagé à transférer la responsabilité des affaires courantes aux chefs et aux conseils puisqu'aux termes de la loi, ils représentent l'autorité législative responsable des autochtones. C'est une politique que j'ai moi-même clairement énoncée et à laquelle adhère le ministère. Les changements qui seront apportés au ministère se fonderont donc sur son nouveau rôle qui consiste à faciliter les choses aux chefs indiens et à coopérer avec eux plutôt que de tout régir d'en haut comme cela a été le cas jusqu'ici.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je serai heureux de communiquer au ministre les détails qui m'ont été donnés, et j'ose espérer qu'il voudra prendre aujourd'hui des dispositions pour rencontrer certains des Indiens qui sont en ville et qui se préoccupent de ces questions.

Ma question supplémentaire sera très simple et très directe. Fera-t-il de son mieux pour dissiper ce malentendu avant mardi, jour où certains des chefs et autres représentants des autochtones doivent assister à une séance du comité permanent?

M. Epp: Je suis impatient d'obtenir les détails que m'a promis le député; je ferai ensuite de mon mieux pour régler l'affaire.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI DES SUBVENTIONS IMPORTANTES SONT PRÉVUES EN VUE D'UNE CITÉ CINÉMATOGRAPHIQUE AU PORT DE MONTRÉAL

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Je voudrais dire que je suis heureuse d'avoir à lui poser une question, parce qu'il me paraît être un ministre plus expérimenté que les autres. Au fait, il a servi plus longtemps que ses collègues dans le Cabinet, étant donné que le 23 mai dernier, le ministre des Approvisionnements et Services lui faisait déjà des instances pour sa circonscription de Joliette.

La question que je veux lui poser est la suivante: Étant donné qu'il est urgent de fournir des aménagements pour l'industrie cinématographique à Montréal, laquelle à la suite de la politique fiscale du précédent gouvernement attire des producteurs du monde entier, le ministre est-il disposé à appuyer par l'octroi de subventions importantes le projet d'une cité cinématographique au vieux port de Montréal, où des hangars et des entrepôts désaffectés feraient, paraît-il, de magnifiques studios?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, c'est en principe une très bonne proposition qui m'intéresse. Par l'intermédiaire de l'expansion économique régionale ou de la SCHL, nous pourrions peut-être affecter des fonds à cette fin.

Je voudrais dire à mon collègue que j'ai eu l'occasion de visiter le vieux port de Montréal à plusieurs reprises. Je me suis entretenu avec le maire de Montréal et les fonctionnaires du MEER et de la SCHL qui sont intéressés et si nous pouvions arriver à une entente satisfaisante et établir une collaboration intergouvernementale pour aider à aménager cet endroit; je tiendrai compte de cette instance.

[*Français*]

ON DEMANDE SI DES ENTRETIENS ONT EU LIEU AVEC LE QUÉBEC EN VUE DE DÉVELOPPER LA RÉGION DE LA CÔTE SUD

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale. Au cours de la dernière fin de semaine dans la région de la Côte Sud qui regroupe plus de 60 municipalités, des hommes d'affaires se sont réunis pour un sommet économique. Il y avait plus de 400 personnes. Il s'agissait d'élaborer des programmes en vue de développer cette région de la Côte Sud et permettre à la population d'y mieux vivre et d'exploiter plus avantageusement les richesses de ce territoire. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il a eu ou s'il se propose d'avoir des entretiens avec son homologue du Québec afin d'en venir à la signature d'un accord, lequel permettrait au deux niveaux de gouvernement d'appuyer les efforts de cette population et les conclusions auxquelles on en est venu à la suite de ce sommet économique?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pas avoir de réponse favorable pour mon collègue en ce moment.

[*Traduction*]

Je m'enquerrai et lui fournirai des renseignements.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Je comprends le ministre, je l'ai peut-être un peu pris par surprise, mais, à tout événement, il s'agit d'un problème auquel il devra s'intéresser. Je voudrais lui demander s'il serait disposé à prendre des moyens pour contacter son homologue du Québec, en vue d'élaborer un programme qui permettrait d'en venir à un accord, lequel offrirait des possibilités financières aux gens qui font des efforts pour améliorer la situation dans cette région du pays.

● (1130)

[*Traduction*]

M. MacKay: J'accepte certainement cette suggestion, monsieur l'Orateur, et je tiendrai mon collègue au courant.

Questions orales

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CRÉATION D'UNE FLOTTE HAUTURIÈRE CANADIENNE

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'ai une question ou deux à poser au ministre d'État (Transports), mais en son absence, en l'absence du ministre des Transports, du secrétaire parlementaire et du premier ministre, je m'adresserai au ministre des Finances.

Une voix: Où sont-ils?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je voudrais m'enquérir au sujet de l'intention du gouvernement de créer une flotte hauturière canadienne, ce qui exigera que l'on modifie la législation fiscale. Le gouvernement a-t-il progressé en ce qui concerne ce projet d'une flotte hauturière canadienne? Quand peut-on compter avoir des nouvelles officielles à ce sujet?

L'hon. John C. Crosbie (Ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les députés d'en face sauront, pour avoir dirigé le pays pendant seize ans et n'avoir rien fait qui fût susceptible d'aider la flotte hauturière dans notre pays, qu'il s'agit là d'une question relativement complexe. Toutefois, quelques raisons excusent, en partie, leur inaction dans ce domaine: la complexité du dossier et les coûts en cause. Nous étudions ces questions actuellement.

Nous souhaitons vivement développer la flotte hauturière et venir en aide au secteur maritime en général. Nous annoncerons notre politique à cet égard dans les mois à venir, de même que des programmes destinés à aider le secteur des pêches. Quand je vois le nombre d'absents en face, je n'hésite quand même pas à me lever pour répondre aux questions du député, même s'il y a deux ou trois absents de ce bord-ci.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je n'ignore pas quelles difficultés peut susciter le projet de créer une flotte hauturière. Mais le gouvernement est au pouvoir depuis six mois et il est temps donc qu'il nous donne certaines réponses.

Des voix: Oh! oh!

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Voici donc la question supplémentaire que j'aimerais poser: quel genre de subventions le gouvernement compte-t-il accorder à la marine marchande pour encourager la création d'une flotte nationale et le cas échéant, à combien se montera le coût d'une telle initiative pour le Trésor public?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je pourrais dire que nous sommes disposés à lui offrir exactement les subventions que lui ont offertes ces messieurs d'en face. Mais ce ne serait manifestement pas une solution à leurs problèmes car ceux-ci se sont développés surtout au cours des 16 dernières années. Mais nous nous en occupons maintenant. Une fois le programme mis au point, le ministre des Transports l'annoncera.

Je pourrais ajouter à ma réponse que mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, a signalé l'autre jour que le gouvernement de l'honorable représentant a délivré des permis pour quatre chalutiers congélateurs avant le 22 mai, ce qu'il reproche au ministre des Pêches et des Océans depuis six mois. Les libéraux ne devraient pas déformer les faits quand ils posent leurs questions.

Une voix: Répondez à la question.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il veut détourner notre attention.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT PAR RAIL DES PRODUITS DANGEREUX—LES MESURES DE SÉCURITÉ

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ma question porte sur les transports, mais je voudrais l'adresser au président du Conseil privé et ministre du Revenu national. L'accident ferroviaire survenu récemment à Mississauga a été pour le gouvernement le facteur déterminant qui l'a incité à promouvoir la sécurité publique dans le transport des produits dangereux.

Le bill C-25 va être étudié bientôt mais pour l'instant les trains à destination de Winnipeg qui passent par Saint-Boniface en empruntant les lignes du CP nous causent des inquiétudes. Ces trains transportent, semble-t-il, toutes sortes de produits dangereux qu'il ne faudrait pas mettre en présence les uns des autres. Pour l'instant, quelles mesures le gouvernement prend-il pour s'assurer que les sociétés ferroviaires et les transporteurs américains respectent les normes obligatoires de protection?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que nous partageons cette préoccupation. Je sais que le ministre des Transports peut en dire autant. Si je me souviens bien, il a dit, en répondant à une question la semaine dernière, qu'il étudierait très sérieusement—et je suis certain qu'il le fait—les mesures qu'il est possible de prendre dans l'immédiat en attendant que la loi sur le transport des produits dangereux soit votée.

Je peux dire au député qu'à mon avis, les divers partis représentés à la Chambre sont d'accord pour que ce bill soit renvoyé au comité dans les plus brefs délais, ce qui nous permettra d'étudier rapidement les problèmes que le député a signalés, à juste titre, à la Chambre.

M. Bockstael: Monsieur l'Orateur, des convois du même genre traversent la ville de Winnipeg et suscitent de semblables inquiétudes. Quand le gouvernement entend-il déposer son rapport relativement à la question de savoir si à Winnipeg il vaut mieux déplacer les voies ferrées ou construire le viaduc Sherbrook-McGregor?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est une affaire qui nous inquiète depuis un bon moment. Je regrette de ne pouvoir répondre au député au sujet de ce rapport. Je prends note de sa question et la porterai à l'attention du ministre des Transports. Je sais qu'il va s'en occuper.

[*Français*]

ON DEMANDE S'IL Y AURA ABOLITION DE LA TAXE D'ACCISE POUR LA COMMISSION DES TRANSPORTS DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du ministre des Transports et de celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que de leurs secrétaires parlementaires, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre et au peuple canadien, étant donné les difficultés possibles d'approvisionnement d'énergie avec lesquelles le Canada peut être aux prises l'hiver prochain, l'encouragement de tous les députés de la Chambre pour le transport en commun, s'il prévoit dans son budget l'abolition de la taxe d'accise pour les compagnies de transport en commun, comme la Commission des transports de la rive sud de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Puisque le chef de l'opposition et de nombreux autres critiques des premières banquettes d'en face sont absents, monsieur l'Orateur, je dirai volontiers au député qu'en raison du secret budgétaire, je ne saurais préciser ce que le budget permettra d'abandonner ou de réaliser. Mais les transports collectifs sont un sujet que nous, ministériels, avons à cœur. Nous allons certes étudier très attentivement les besoins des usagers des transports en commun et ceux des modes de transport collectif.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA COMPOSITION DU GROUPE D'ÉTUDE PARLEMENTAIRE

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au président du Conseil privé et ministre du Revenu national a trait à la soi-disant commission parlementaire qui ne comprend que des députés progressistes conservateurs. Même si je reconnais le dévouement des membres de cette commission, le président du Conseil privé pourrait-il assurer à la Chambre que les commissions parlementaires comprendront à l'avenir des députés des deux côtés de la Chambre, c'est-à-dire de tous les partis?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me réjouis du fait que le député ait posé cette question. J'ai toujours estimé—et je sais que le premier ministre partage ce point de vue—qu'il se trouvait des deux côtés de la Chambre des talents qui ont été trop longtemps inexploités. Nous avons mis à l'essai la formule dont parle le député.

Je n'ai aucune objection à ce qu'un groupe d'étude de ce genre soit composé de députés représentant tous les partis à la Chambre. Bien des questions sur les rouages du gouvernement, qui ne sont aucunement sectaires, pourraient être discutées par des députés de tous les partis. Je souscris entièrement à la proposition qui sous-tend la question.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION DES LOIS CONCERNANT L'AVORTEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé et ministre du Revenu national. On a posé des questions hier à la Chambre à propos de modifications à apporter au Code criminel en ce qui concerne l'avortement. Le président du Conseil privé envisagerait-il l'opportunité, de concert avec les autres leaders à la Chambre, de soumettre à l'examen du comité permanent concerné le sujet des huit à dix bills traitant de cette question et qui figurent actuellement au *Feuilleton* aux noms de certains députés?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, c'est une demande des plus inhabituelles, compte tenu du sujet, mais comme le député a tout d'abord proposé que j'en discute avec les autres leaders à la Chambre, j'accepte certes d'en parler à mes homologues.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LES PRATIQUES ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle a trait à l'inquiétude manifestée par des députés de ce côté-ci au sujet des allégations faites à propos de Statistique Canada et dont il est au courant. Les conclusions qu'on peut en tirer sont assez graves, plus particulièrement en ce qui concerne la véracité des renseignements d'ordre économique sur lesquels sont fondées les plus importantes décisions que prend le cabinet.

Le président du Conseil du Trésor, s'appuyant sur nos recommandations et sa propre opinion, a déclaré qu'il songeait—je crois même qu'il est allé plus loin—à demander à une société de conseillers en gestion de faire enquête à Statistique Canada, notamment en ce qui a trait au personnel ainsi qu'aux pratiques et politiques administratives. Le président du Conseil du Trésor confirmera-t-il maintenant à la Chambre qu'il étendra cette enquête et qu'il tentera, comme on le lui a recommandé, de régler le problème plus fondamental en faisant participer à cet examen qui devrait être public des spécialistes en méthodologie de l'analyse économique, de la collecte, de la collation et de l'interprétation des données, afin de dissiper tout soupçon au sujet de l'information de base dans l'intérêt de Statistique Canada et de tous ceux qui doivent compter sur ces renseignements?

● (1140)

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué au député en comité plus tôt dans la journée, j'envisagerai certes d'élargir le mandat de la firme de conseillers en gestion qui sera chargée d'étudier Statistique Canada au cours des prochains mois. Je suis persuadé que tous les députés veulent préserver la crédibilité de Statistique Canada et s'assurer qu'elle ne soit pas mise en doute à l'avenir.

Je ne m'opposerais certes pas à ce que le mandat que j'ai mentionné comprenne une étude approfondie des activités proprement dites de Statistique Canada. Il est important d'apprendre de la bouche des spécialistes dans le domaine si, pour des raisons d'ordre pratique, il sera en fait difficile de faire une étude publique ou s'il serait préférable de la faire d'une façon plus discrète parce qu'il s'agit ici de renseignements très techniques, qu'il serait peut-être plus facile d'étudier dans la tranquillité.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je suis encouragé par la réponse que vient de donner le ministre et qu'il avait donnée ailleurs plus tôt, mais j'aimerais à aller juste un peu plus loin et lui demander d'assurer à la Chambre que, peu importe si l'étude est privée ou publique, et je respecterai certaines de ces considérations, les résultats seront rendus publics sans faute. C'est ma première remarque, et j'aimerais qu'il nous le promette.

Deuxièmement, j'aimerais bien savoir, comme tous les députés, j'en suis certain, parce que nous reconnaissons que l'intégrité de cet organisme est fondamentale, quand il a l'intention de faire effectuer cette étude et quand le mandat sera établi. Il sera assurément rendu public. J'aimerais savoir quand cela se fera.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord confirmer au député que le mandat sera certainement rendu public. Je demanderai aux conseillers en gestion que je rencontrerai la semaine prochaine s'ils pensent qu'en publiant leur rapport, on les empêcherait de faire leur travail comme il faut.

Nous demanderons en fait aux conseillers en gestion de nous donner leur opinion non seulement en ce qui a trait aux questions de l'administration et de l'organisation de Statistique Canada, mais également au sujet du personnel de cet organisme. Il pourrait y avoir des obstacles non seulement d'ordre pratique mais aussi d'ordre juridique à la publication de ces résultats. C'est ce dont je veux discuter avec les conseillers en gestion.

LES SPORTS

L'AIDE ACCORDÉE À LA FÉDÉRATION DES SPORTS ET DES LOISIRS DES AUTOCHTONES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, dernièrement, l'affable ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme s'est entretenu avec des représentants de la Fédération des sports et des loisirs des autochtones de la Colombie-Britannique, à propos de la réduction de l'aide accordée à cet organisme. Comme il l'a promis le 15 novembre, le ministre a-t-il réexaminé et clarifié la comptabilité de cet organisme et a-t-il ordonné à ses fonctionnaires de rayer de la liste des suspensions, la Fédération des sports et des loisirs des autochtones de la Colombie-Britannique?

[*Français*]

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, j'estime que cette question est très importante.

[*Traduction*]

Les entretiens que j'ai eus la semaine dernière avec la Fraternité nationale des Indiens ont été très positifs et très fructueux. Nous avons discuté de l'élaboration d'un plan global de cinq ans et nous avons décidé de nous rencontrer à nouveau en décembre. Au cours de la réunion, la Fraternité des Indiens de la Colombie-Britannique m'a remis une lettre où elle expose quelques-uns de ses problèmes. Mon ministère est en train de les examiner et nous avons bon espoir qu'à la réunion de la mi-décembre nous aurons une solution à leur proposer.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, j'imagine que le ministre préférerait quant à lui, que les subventions ne soient pas interrompues. Est-il en mesure de nous préciser s'il a renoncé à exiger un remboursement de la Fédération suite à une vérification comptable récente, de sorte que dans l'intervalle, l'organisme pourra continuer à jouer son rôle en offrant d'importants services aux autochtones du nord et aussi d'autres régions de la Colombie-Britannique?

M. Paproski: Je répète, monsieur l'Orateur, que mon ministère est en train d'examiner tous les aspects de nos relations avec cette bande indienne de la Colombie-Britannique. J'aimerais être en mesure de donner une réponse affirmative au député, mais je ne puis le faire aujourd'hui.

* * *

LOTO CANADA

LE POSTE OCCUPÉ PAR M. DAVID JENKINS

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour répondre à une autre question qu'un député m'a posée hier à propos de Dave Jenkins et du comité. Ce monsieur n'est pas au service du cabinet du premier ministre Il a été prêté par le Bureau du premier ministre pour préparer le transfert de Loto Canada, où il a travaillé depuis août cette année.

L'IMMIGRATION

L'AÉROPORT DE VANCOUVER—LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS D'IMMIGRATION

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de son secrétaire parlementaire, je poserai ma question au ministre suppléant. Vendredi dernier à la Chambre, j'ai posé une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration à propos d'un grief présenté par les agents d'immigration de l'aéroport de Vancouver au sujet d'un grave problème relatif à leur salaire et à leur charge de travail. Le ministre a déclaré qu'il n'était pas au courant de ce grief et qu'il se renseignerait.

Entre-temps, le syndicat m'a transmis une lettre du cabinet du ministre des Postes selon laquelle le ministre de l'Emploi et de l'Immigration était au courant de la question, avait reçu des plaintes de plusieurs parlementaires et savait que le problème les préoccupait. Je prierais donc le ministre de demander à son collègue de se mettre à l'œuvre, de se pencher sur le problème et de faire quelque chose pour le résoudre.

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la question soulevée l'autre jour par le député est certes bien importante. Il semble maintenant préoccupé parce qu'on lui a indiqué que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration était au courant de l'affaire. Tout ce que je peux dire, c'est que je prendrai note de sa question et que je la transmettrai au ministre le plus tôt possible afin qu'il puisse s'en occuper.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT AIDERA AUX MINORITÉS FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, ma question s'adressait au secrétaire d'État, mais en son absence, je la poserai au premier ministre suppléant. Hier le secrétaire d'État a rencontré les représentants de la Fédération des francophones hors Québec afin de discuter d'une proposition prévoyant la mise sur pied d'une commission tripartite. Étant donné que cette commission aura comme mandat de recommander au Cabinet l'adoption d'une politique globale pour le développement des communautés francophones hors Québec, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est disposé à la mettre sur pied, comme l'a annoncé le réseau français hier, et s'il est prêt à accepter la responsabilité du gouvernement fédéral d'aider les minorités francophones à se développer au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, je signale au nom du secrétaire d'État que celui-ci a bien rencontré M. Paul Comeau de la FFHQ et qu'ils ont fait le nécessaire pour former une commission. La FFHQ a obtenu davantage après deux mois de négociations avec les conservateurs qu'après plusieurs années d'entretiens avec l'ancien gouvernement libéral.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT RECONNAÎT L'ÉGALITÉ DES DEUX PEUPLES FONDATEURS ET VEUT GARANTIR DANS LA CONSTITUTION LEURS DROITS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, je pose ma question supplémentaire au premier ministre suppléant. Un des critères de sélection des membres de la commission tripartite exigé par la FFHQ est leur acceptation inconditionnelle des deux peuples fondateurs. Est-ce que le ministre peut assurer la Chambre que le gouvernement reconnaît l'égalité des deux peuples fondateurs et est-ce que le gouvernement est prêt à insérer dans la Constitution canadienne les droits linguistiques des Canadiens de langue française et de langue anglaise?

[*Traduction*]

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, cela ne fait aucun doute. Mon parti a toujours reconnu que nous avons un pays bilingue et une société multiculturelle.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LES DROITS DES MINORITÉS SOIENT INSCRITS DANS LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales. A la lumière de la déclaration du ministre d'État chargé de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme, j'aimerais poser une question sérieuse au ministre responsable des Relations fédérales-provinciales. Est-ce vrai que le très honorable premier ministre et le gouvernement progressiste conservateur sont maintenant disposés à faire une recommandation pour que soit inscrite dans la Constitution canadienne la protection des droits minoritaires des gens de langue française et de langue anglaise, comme cela a été refusé dans le passé par le chef du parti progressiste conservateur?

● (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, cette question a été à l'ordre du jour de notre réunion à Halifax avec le comité permanent des ministres chargés d'étudier les questions constitutionnelles. Elle figurait au nombre des priorités.

Il importe au plus haut point et à juste titre de faire valoir qu'au fil de nos discussions, nous avons toujours reconnu aux provinces le droit en matière d'instruction et c'est pourquoi nous tenons à étudier, de concert avec nos homologues provinciaux, la possibilité de le protéger en l'insérant dans la constitution. En d'autres mots, toute personne visée par ce droit pourrait, en cas d'aliénation, employer les voies judiciaires pour le faire valoir. Dans ce contexte, nous avons entamé des discussions qui ne visaient pas uniquement cette question précise, mais bien la question générale de la garantie de ces droits dans la constitution.

[*Français*]

M. Chrétien: Dans les circonstances, si je comprends bien l'honorable ministre, le gouvernement est prêt à recommander aux provinces d'insérer dans une nouvelle constitution canadienne le droit linguistique des minorités où qu'ils se trouvent au Canada. Est-ce que j'ai bien compris le ministre, dans la constitution?

[*Traduction*]

M. Jarvis (Perth): C'était la proposition. Le député le sait, j'en suis sûr, nous n'avons pas amorcé les négociations nous-mêmes. Le mérite en revient au gouvernement précédent, et je tiens à l'en féliciter. Une des difficultés—et le député saura reconnaître cette difficulté au chapitre de la garantie des droits en général—est que les provinces y avaient certains intérêts. On s'est demandé également s'il y avait lieu d'insister sur le rapatriement de la constitution avant de s'entendre sur l'insertion d'un certain nombre de droits, outre les droits linguistiques des minorités.

Nous poursuivons ces travaux auxquels nous avons donné la priorité dans le cadre de nos discussions sur la constitution. Encore une fois, je félicite le gouvernement précédent d'avoir amorcé ces discussions. Je dois rencontrer le comité directeur le 3 décembre prochain. La question est au programme du comité directeur pour la prochaine grande réunion du comité permanent chargé d'étudier les questions constitutionnelles.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA NATURE DU DOSSIER «FEATHERBED»

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle découle d'une question que j'ai posée au ministre il y a quelques jours au sujet du dossier «Featherbed». Il m'avait répondu que le gouvernement étudiait l'affaire de près. Je voudrais demander au ministre s'il est aujourd'hui en mesure de nous donner de plus amples détails à cet égard. En particulier, le dossier fait-il état de preuves d'incurie de la part du gouvernement précédent au chapitre du règlement de certaines questions?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le dossier Featherbed visait surtout à identifier et neutraliser les personnes influentes, les hauts fonctionnaires travaillant pour une puissance étrangère contre le gouvernement canadien. Tel était son objectif initial. C'est déjà de l'histoire ancienne. Ce dossier portait sur les activités de plusieurs ou même de nombreux hauts fonctionnaires de l'époque qui, dans leur jeunesse, avaient eu des rapports avec le parti communiste du Canada ou d'autres groupes semblables.

Je dois préciser que ce dossier a été plus ou moins délaissé depuis plusieurs années. A ma connaissance, l'ancien gouvernement n'a pris aucune mesure ou, s'il l'a fait, j'ignore lesquelles. En tout cas, il a établi des dossiers sur un certain nombre de hauts fonctionnaires de l'époque.

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie. Un certain nombre de petits commerçants de ma circonscription m'ont appris que la Banque fédérale de développement leur accordait actuellement des prêts à 16 p. 100 sur une période de huit ans et plus, avec des possibilités très limitées de remboursement anticipé.

Autrement dit, ces petites entreprises vont se trouver coincées avec ces prêts pendant huit ans ou davantage. Le ministre est-il au courant et, dans l'affirmative, cela fait-il partie du programme gouvernemental destiné à aider la petite entreprise?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, c'est vrai, la Banque fédérale de développement n'avait pas reçu autant de demandes de prêts depuis longtemps. Pour les prêts de moins de $50,000, le taux d'intérêt est de 16 p. 100, je crois, et de 16½ p. 100 pour les prêts de plus de $50,000. D'après les chiffres que nous avons obtenus jusqu'ici, la hausse des taux d'intérêt ne ralentit pas le nombre des demandes. Je ne vois pas où se situe le problème sinon que les taux d'intérêt élevés posent des problèmes financiers à toutes les sociétés, quelle que soit leur importance.

M. Evans: Le problème, monsieur l'Orateur, c'est que les conditions de prêts consentis à ces entreprises ne leur permettent pas de rembourser quand les taux d'intérêt baisseront. Comme le gouvernement a accordé des prêts de 132 millions de dollars à l'Ontario au cours des six derniers mois, le ministre va-t-il étudier la question et ordonner éventuellement à la Banque fédérale de développement d'aligner ses taux d'intérêt sur le taux d'escompte afin qu'ils puissent augmenter et baisser avec lui et espérons qu'ils baisseront si le gouvernement a raison, ou de permettre le remboursement anticipé de ces prêts si les taux venaient à baisser?

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, la question du député est à propos et son souci est justifié. Cependant, lorsqu'il est question de prêts à terme et de termes de huit ans comme a dit le député, la question des modalités de remboursement doit être examinée très à fond. Le loyer de l'argent que la Banque fédérale de développement doit payer a considérablement augmenté. La surcharge dépasse 4.25 p. 100. Si l'on veut réduire les frais de pré-production au moyen d'une formule uniforme, on augmente en même temps les risques.

Puis-je rappeler au député que les profits accumulés par la Banque fédérale de développement ne s'élèvent qu'à 47 millions de dollars, qu'elle a consenti des prêts pour 2.1 milliards de dollars et que ces derniers ne lui rapportent qu'environ $600,000 de bénéfice net. De plus, on constate une augmentation des prêts des catégories 3 et 4 dont le remboursement est différé ou que les créanciers ne peuvent rembourser. La gestion de cet organisme est extrêmement délicate. Je n'ai que des félicitations à offrir à la direction et au président de cet organisme.

* * *

LES POSTES

LES DIFFICULTÉS DE DIFFUSION D'UN JOURNAL À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. C'est une question qui a beaucoup d'importance, à mon avis, pour tous les députés de ce côté-ci de la Chambre. Elle fait suite à une demande faite par un journal de ma circonscription qui éprouvait des difficultés de diffusion à l'extérieur de la province.

Il semble qu'une copie d'une lettre que le candidat conservateur défait de ma circonscription de Saint-Henri-Westmount aurait envoyée au ministre des Postes ait été communiquée au journal. J'ai fait des démarches tout comme le candidat conservateur défait. Dans une lettre adressée au ministre des Postes, qui, je le remarque, n'est pas à sa place aujourd'hui, le candidat conservateur défait, qui était également président de l'Association progressiste-conservatrice locale . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le député pense vraiment pouvoir aborder une question aussi complexe au cours de la période des questions, à moins de pouvoir en venir au fait sans plus tarder.

M. Johnston: J'aimerais lire la déclaration, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprendra que même si son intervention est justifiée, il abuse de la période des questions en essayant maintenant de résoudre le problème de cette façon. Il a peut-être d'autres moyens d'approche, mais je ne pense pas pouvoir lui accorder plus de temps pendant la période des questions pour lui permettre de régler ainsi ce problème.

[*Français*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE DOSSIERS À LA COMMISSION DES PENSIONS

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. C'est un fait reconnu que le nombre des dossiers de la Commission relatifs aux pensions des anciens combattants augmente sans cesse, et à la lumière des renseignements obtenus, qu'il va toujours continuer à le faire, parce que nos anciens combattants avancent aussi en âge, à cause tout particulièrement de la réduction du personnel de la Commission. Est-ce que le ministre pourrait démontrer un peu plus de sympathie aux anciens combattants de manière à changer les prévisions budgétaires ou à enlever les restrictions budgétaires de façon à diminuer ce nombre de dossiers au lieu de les augmenter?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme les députés le savent, nous donnons suite aux vœux et aux demandes de tout ministère, organisme ou commission. Si des instances nous sont faites pour que nous augmentions le budget ou que nous apportions quelque autre amélioration, nous ferons certes de notre mieux, sans oublier que nous sommes en période d'austérité. Nous estimons toutefois que nous devons chercher à limiter les dépenses du gouvernement. Il est donc possible que nous ne puissions pas aller aussi loin que nous le voudrions, mais nous accorderons néanmoins à la question toute l'attention qu'elle mérite.

* * *

● (1200)

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE METTRE EN APPLICATION L'ENTENTE SIGNÉE AVEC LE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale.

Au cours des élections, la province du Nouveau-Brunswick réclamait à grands cris la signature d'une entente relative aux régions dites en voie de développement. Or, cette entente fut bel et bien signée 10 jours avant l'élection fédérale. Mais depuis ce temps-là, rien ou à peu près rien n'a été fait à l'égard des demandes des municipalités pour lancer le programme dès cette année. Le ministre peut-il m'assurer qu'il va prendre les mesures nécessaires pour exiger de la province qu'elle honore ses engagements vis-à-vis les municipalités et mettre en branle ce programme dans les plus brefs délais?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je peux assurer à mes collègues que je ferai mon possible pour accélérer les choses.

Privilège—M. Johnston

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. JOHNSTON—LETTRE AU MINISTRE D'UN CANDIDAT CONSERVATEUR BATTU

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, la question de privilège que je soulève est liée à la question que j'ai essayé de poser il y a quelques instants. J'estime qu'il s'agit d'une affaire grave, car les privilèges de tous les députés sont en jeu.

Je vous prie d'excuser la longueur inhabituelle de mon préambule, mais je tentais d'expliquer que le candidat conservateur battu dans ma circonscription a écrit une lettre au ministre des Postes (M. Fraser), qui, monsieur l'Orateur, porte atteinte aux privilèges des députés élus à la Chambre. Je pense qu'il convient de lire le passage de la lettre auquel je fais allusion. Le voici:

> Je ne doute pas un instant que la personne à laquelle il faut s'adresser dans chaque circonscription est le candidat conservateur, qu'il ait été élu ou non . . .

J'ai certainement le droit de demander au vice-premier ministre (M. Baker), en l'absence du premier ministre (M. Clark), si cette réflexion d'un membre influent du parti représente la position officielle ou officieuse du gouvernement envers les anciens candidats conservateurs dans toutes les circonscriptions où ils ont été battus.

M. l'Orateur: J'aimerais bien clarifier un point. Le député dit-il à la Chambre que c'est le ministre des Postes (M. Fraser) qui a écrit cela ou est-ce quelqu'un de l'extérieur de la Chambre?

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, cette déclaration est tirée d'une lettre écrite par le candidat conservateur défait au ministre des Postes.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député comprendra certes que les gens de l'extérieur de la Chambre, indépendamment des postes qu'ils occupent, peuvent faire des critiques de ce genre presque à volonté. Si la Chambre trouve un commentaire méprisant, elle n'est pas sans avoir de recours, mais c'est une affaire différente quand quelqu'un de l'extérieur de la Chambre fait ce genre de déclaration. Le député voudra peut-être examiner les précédents pour voir s'il désire présenter un avis indiquant son intention de soulever en bonne et due forme la question de privilège.

Si c'était le ministre qui avait dit une telle chose, la situation serait différente. Et même là je ne dis pas que cela aurait forcément constitué une question de privilège, mais je ne crois pas à première vue que le député puisse soulever la question de privilège parce que quelqu'un qui n'est pas député a fait ce genre de déclaration, si offensante qu'elle puisse être pour le député.

C'est tout ce que j'ai à dire. S'il veut étudier les précédents, rien ne l'empêche de le faire à ce stade-ci, et s'il croit après en avoir donné avis qu'il y a là matière à privilège et qu'il veuille présenter des arguments à ce sujet, il est évidemment libre d'en donner avis à la présidence et de justifier sa position. Mais je ne crois pas qu'il y ait matière à privilège jusqu'ici.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ALEXANDER—EXCUSES POUR LES REMARQUES FAITES À UN DÉPUTÉ

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, quand on est dans l'opposition, et j'ai été dans l'opposition pendant 11 ans, on acquiert un esprit combatif qui fait qu'on se laisse parfois emporter. C'est compréhensible de l'autre coté de la Chambre, mais pas de ce côté-ci. Hier, j'ai eu un échange de points de vue avec le député d'Essex-Kent (M. Daudlin). Je pense qu'il avait une question très légitime à poser, mais n'ayant pas perdu l'agressivité que j'avais acquise dans l'opposition, je me suis laissé emporter et j'ai traité le député d'une façon qui, à mon avis, ne sied pas à un homme honorable, surtout pas à un ministre. J'ai dit au député qu'il n'avait pas le courage de poser la question carrément.

J'ai réfléchi à cela, monsieur l'Orateur, et, cet après-midi, pour me faire pardonner ma vivacité, je suis allé faire mes excuses au député. Je voulais simplement dire publiquement qu'étant maintenant ministre, je devrais surveiller ma langue, et je me la suis maintenant mordue.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Je puis assurer au député que je ne l'ai pas dit intentionnellement.

Il est très curieux de voir comment nous poursuivons nos délibérations. Nous avons souvent envie de nous interrompre mutuellement, mais, au fond, nous avons du respect les uns pour les autres. Nous nous rendons compte de l'ampleur de nos tâches respectives. Je tiens simplement à exprimer tous mes regrets au député et à l'assurer que cela ne se reproduira plus, du moins en ce qui le concerne.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, vous avez sans doute remarqué que je voulais également demander la parole. C'était également au sujet du Règlement ou de la question de privilège, si vous préférez. Je reconnais devant tous mes collègues que cette idée ne m'est pas venue sur l'inspiration du moment. En effet, le ministre m'avait fait part de son intention de soulever la question.

A l'instar de ce que le leader de ce parti a fait, l'autre jour, je tiens simplement à rappeler que malgré l'esprit de parti et les interruptions constantes à la Chambre, les députés des deux côtés conservent tout de même un certain respect pour l'individu. Le ministre m'inspire beaucoup de respect pour avoir reconnu ses torts.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La présidence ne devrait pas laisser passer cette occasion sans souligner qu'il s'agit là d'un excellent exemple qui devra nous inspirer tous dans les moments difficiles. Les lignes de conduite qui guident la présidence pour ce qui est de décider si des expressions sont oui ou non antiréglementaires sont bien minces. Dans le cas qui nous occupe, la Chambre, le ministre et le député, tout en n'ayant pas observé la loi au pied de la lettre, en ont du moins observé l'esprit, ce qui revient à dire qu'il nous appartient de régler nous-mêmes notre conduite, dans le respect du décorum et de la dignité. L'initiative du ministre y sera sans aucun doute pour beaucoup.

* * *

STATISTIQUE CANADA

DÉCLARATION AU SUJET D'UNE PRÉTENDUE ERREUR DE CALCUL DANS LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, le député de Moody . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . le député de Mission-Port Moody (M. Rose) m'a posé une question. On peut la retrouver d'ailleurs à la page 1544 du hansard. Le député a allégué qu'on aurait découvert une erreur de 50 millions de dollars dans les prévisions de Statistique Canada concernant les revenus du travail en Colombie-Britannique, erreur qui aurait faussé le calcul des paiements de péréquation aux différentes provinces.

En fait, Statistique Canada s'est trompé de 30 millions de dollars dans ses estimations provisoires de la rémunération globale en Colombie-Britannique en 1978. Nous avons recalculé les paiements de péréquation pour 1978-1979 et il en est résulté une augmentation de $60,000 répartie entre sept provinces. L'erreur était très petite car la rémunération globale en Colombie-Britannique s'est élevée à plus de 14 milliards de dollars. Dans l'ensemble du programme de péréquation, $60,000 est une somme relativement petite. Cela représente .002 p. 100 du programme. Le député de Mission-Port Moody n'a pas à se faire du souci. Ce n'était qu'une petite erreur dans des données provisoires.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FLIS—LES DÉLIBÉRATIONS AU COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION, DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, hier, on m'a empêché d'exercer mes droits de député au Parlement. J'aimerais signaler à votre attention les faits suivants.

Hier, au cours de la séance du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, j'ai proposé une motion aux termes de l'article 65(10) du Règlement. Le comité avait le quorum exigé au paragraphe (6) de cet article. En ma qualité de membre de ce comité, j'ai le droit en vertu du paragraphe (9) de voter et de proposer des motions. Le président du comité n'a pas déclaré ma motion irrecevable, mais voyant que les libéraux et les néo-démocrates étaient plus nombreux que les conservateurs, il a refusé de mettre ma motion aux voix.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rendra compte que s'il pousse l'affaire plus loin—et je veux lui donner l'occasion d'y songer—que s'il demande à la présidence de se prononcer sur des faits survenus au comité, je devrai lui demander de reconsidérer sa requête. Les comités sont en tout temps les seuls maîtres de leur procédure.

Si le député, après avoir réexaminé la question qu'il soulève en tenant compte de ces principes, maintient toujours sa question de privilège, je serai heureux de la recevoir. Mais il devra me convaincre que la question ne relève pas du comité, ou ne pourrait pas être réglée au comité même. La Chambre n'est pas habilitée à recevoir les plaintes concernant la procédure des comités, quelle que soit leur gravité. Si le député a un grief concernant le comité, c'est au comité qu'il doit demander des comptes. Pour en saisir la Chambre, il faudrait que le comité en fasse mention dans son rapport lorsqu'il décidera de le présenter à la Chambre ou encore que le député incite le comité à présenter son rapport justement pour que la Chambre puisse l'étudier. En l'absence d'un message direct du comité à la Chambre, la présidence s'abstient traditionnellement de toute intervention dans les questions de procédure qui ont été tranchées par ce comité.

● (1210)

M. JARVIS (WILLOWDALE)—LA PRÉSENCE À LA CHAMBRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais informer le député de Laprairie (M. Deniger) que je suis secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et que j'étais à la Chambre quand il a posé sa question.

* * *

LES SPORTS

LE FOOTBALL—LA COUPE GREY

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement après le favoritisme patent dont on a fait preuve ce matin au profit de la télévision, car sans cette intervention, la presse écrite ne pourrait consigner que le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Paproski) a semblé encourager les deux côtés dans la grande compétition annuelle du Canada. Je me demande s'il faut en conclure encore une fois que le gouvernement s'incline devant l'inévitable, la victoire en fin de semaine des Alouettes de Montréal dans la compétition annuelle de la Coupe Grey.

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur: Je suis persuadé que le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur ne manquera pas d'y répondre lundi, quand il sera en possession de tous les éléments d'information.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PARLEMENT DU CANADA

LE DÉPÔT DU DOCUMENT: «ÉNONCÉ DE PRINCIPES: LA RÉFORME PARLEMENTAIRE» ET D'UN COMMUNIQUÉ QUI EN EXPOSE LES GRANDES LIGNES

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer en mon nom sur le bureau de la Chambre, dans les deux langues officielles, un document intitulé «Énoncé de principes: la réforme parlementaire», ainsi qu'un communiqué exposant, dans les deux langues officielles, les grandes lignes de l'énoncé de principes.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 261, 270, 288, 344, 397 et 610.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

GRC—LE COMPTE DE PENSION

Question nº 261—**M. Knowles:**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de la Gendarmerie royale le 31 mars *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension de la Gendarmerie royale au cours des années financières closes le 31 mars *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de la Gendarmerie royale au cours des années financières closes le 31 mars *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations):

1. *a*) $487,626,438.22;
   b) $576,640,530.63;
   c) $685,317,113.70.
2. 1975-76—6.7654%;
   1976-77—7.0557%;
   1977-78—7.3186%.
3. *a*) $17,316,629.77;
   b) $20,516,370.28;
   c) $24,384,467.49.
4. *a*) $4,833,373.10;
   b) $6,418,147.58;
   c) $7,874,644.26.

LE GEL DES DÉPENSES POUR L'UNITÉ NATIONALE

Question nº 270—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement a-t-il imposé en juin 1979 un gel des dépenses pour l'unité nationale et, le cas échéant, est-il toujours en vigueur?

2. Quels projets doivent être annulés et quels sont ceux dont les fonds prévus à l'origine seront réduits?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

1. Non.

2. Sans objet.

Toutefois, il mérite d'être souligné que

A. les «dépenses pour l'unité nationale» peuvent être définies principalement en fonction

a) des sommes dépensées pour les activités du Centre d'information sur l'unité canadienne (CIUC), ou

b) des sommes octroyées aux fins spécifiques de projets relatifs à l'unité nationale en 1977-1978 et 1978-1979 sans effet continu durant les années subséquentes, ou

c) de l'ensemble des activités ci-haut mentionnées.

B. Aucune somme n'a été gelée pour ces activités en juin 1979 ou en aucun autre temps. Le financement du CIUC se chiffrait à $10.1M en 1978-1979 et a atteint $10.4M en 1979-1980. Les subventions aux projets relatifs à l'unité nationale ont pris fin, tel que prévu par le Conseil du Trésor lors de son approbation de ces projets, au 1er avril 1979 à l'exception des initiatives majeures suivantes:

a) École nationale de théâtre;

b) production régionale de l'ONF;

c) troupe de théâtre bilingue du CNA.

MONNAIE ROYALE DU CANADA—LES PIÈCES FRAPPÉES

Question nº 288—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des cinq dernières années, quelle est la valeur, pour chaque type de pièce, des pièces de monnaie frappées par la Monnaie royale canadienne?

2. Quel en a été le coût de production?

3. Quelle était la valeur nominale des pièces retirées?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services):

1. Voir tableau «A».

2. Voir tableau «B».

3. Au 31 mars 1979, le nombre total de pièces olympiques rachetées par le ministre des Finances à une valeur nominale et le coût net de rachat était $2,996,330. (Voir le rapport au Parlement au 31 mars, 1979 loi sur les Jeux olympiques de 1976, monnaies olympiques.)

Tableau «A»

Monnaie canadienne émise par la Monnaie royale Canadienne (Valeur Nominale)

Coupure	1974	1975	1976	1977	1978
	$	$	$	$	$
$100. AU (916.6) Olympique	—	—	35,000,000	—	—
$100. AU (583.3) Olympique	—	—	65,000,000	—	—
$100. AU (916.6) Jubilé	—	—	—	14,319,400	—
$100. AU (916.6) Unité	—	—	—	—	18,000,900
$10. AG Olympique	39,498,780	38,050,500	41,652,220	—	—
$5. AG Olympique	19,905,700	19,181,995	21,865,760	—	—
$1. AG	977,644	971,378	616,083	826,504	744,655
$1. Nickel	2,916,748	2,712,648	2,737,019	2,431,559	2,823,838
$0.50	1,735,255	1,570,724	972,406	1,147,623	1,777,068
$0.25	48,458,614	32,194,345	23,436,088	25,412,811	42,317,526
$0.10	20,360,042	18,617,531	10,646,429	13,112,524	17,452,407
$0.05	4,736,925	5,842,665	3,611,915	4,495,362	6,969,103
$0.01	6,940,612	6,294,719	6,437,323	5,261,288	8,438,787
	145,530,320	125,436,505	211,975,243	67,007,071	98,524,284

Tableau «B»

Monnaie royale canadienne

(en milliers de dollars)

Coûts de production	1974	1975	1976	1977	1978
Monnaie canadienne en circulation (Facturations aux Finances)	$22,588	$36,633	$27,337	$27,139	$37,549
Monnaie olympique canadienne (Facturations aux Finances)	* 3,702	* 5,147	* 4,816	—	—
Monnaie canadienne numismatique	6,398	6,131	4,935	22,050	28,753
	$32,688	$47,911	$37,088	$49,189	$66,302

* Incluant seulement les coûts de frappe. Les coûts de production totale sont tels que rapportés par le ministre des Finances dans son rapport au Parlement, au 31 mars 1979, loi sur les Jeux olympiques de 1976—monnaies olympiques.

LE CANADIEN PACIFIQUE

Question nº 344—**M. Benjamin:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il, au cours des deux dernières années, fourni des fonds au Canadien Pacifique pour la formation en cours d'emploi de conducteurs, d'apprentis-ingénieurs, d'ingénieurs stagiaires, de contremaîtres itinérants ou de préposés aux wagons et, le cas échéant, quels montants ont reçus les divisions de *a*) Moose Jaw, *b*) Saskatoon?

2. Les moniteurs ont-ils bénéficié d'indemnités de vie chère et, le cas échéant, de quel montant?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

1. Oui, dans quatre endroits au Canada.

a) Aucun.

b) Aucun.

2. Non

Questions au Feuilleton

LE CANAL RIDEAU—LES DÉPLACEMENTS

Question nº 397—**M. Cossitt:**

1. *a*) Combien de bateaux ont emprunté le canal Rideau pendant la saison 1979, *b*) combien mouillaient dans la circonscription de Leeds—Grenville, *c*) combien étaient immatriculés (i) au Canada (ii) aux États-Unis?

2. Combien a coûté l'exploitation du canal pendant l'année et combien a-t-on perçu des usagers?

3. Pour chacune des quatre dernières années, quel a été le taux d'augmentation ou de diminution de l'utilisation du canal?

4. Quel a été le taux d'augmentation ou de diminution de l'utilisation du canal par les usagers américains au cours des quatre dernières années?

5. *a*) Quand a-t-on commencé à percevoir des droits de péage pour l'utilisation du canal Rideau, *b*) la perception de ces droits a-t-elle eu un effet appréciable sur le nombre d'usagers et, le cas échéant, quel est le taux de variation approximatif pour les quatre dernières années?

6. Pour chacune des quatre dernières années, combien d'employés travaillaient au canal Rideau et, dans chaque cas, combien d'employés étaient *a*) permanents, *b*) saisonniers?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement):

1. *a*) Il y a eu 69,252 déplacements sur le canal Rideau durant la saison 1979 (un déplacement équivaut ici à un écluage).

b) 38,553.

c) En 1979, on n'a pas établi de listes selon les nationalités.

2. Coût total du fonctionnement: $2,902,100.

Recettes: $37,534.

3. 1975—diminution de 13 p. 100;

1976—diminution de 8 p. 100;

1977—augmentation de 8 p. 100;

1978—augmentation de 5 p. 100;

1979—augmentation de 5 p. 100.

4. Diminution et augmentation du trafic étranger:

1975—diminution de 22 p. 100;

1976—diminution de 25 p. 100;

1977—augmentation de 6 p. 100;

1978—augmentation de 1 p. 100;

1979—non disponible.

5. *a*) Le péage a été institué en 1975.

b) Oui. Voir la réponse nº 3.

6. Nombre d'employés:

	Permanents à temps plein	Autres	Total
1978-1979	104	137	241
1977-1978	114	142	256
1976-1977	127	126	253
1975-1976	123	137	260

Questions au Feuilleton

LA COMMISSION CANADIENNE DES RELATIONS DU TRAVAIL—LES LANGUES OFFICIELLES

Question nº 610—**M. Cossitt:**

1. M. Jacques Coallier a-t-il signé la note de service nº OLO-79-2 au nom du gouvernement et l'a-t-il envoyée à tout personnel de la Commission canadienne des relations de travail et, le cas échéant, *a*) quand cette note a-t-elle été émise, *b*) quelles personnes l'ont autorisée?

2. La note de service précisait-elle, entre autres, que la Commission adoptait dorénavant comme pratique que les notes internes seraient rédigées en français, si l'anglophone destinataire a été déclaré bilingue par la Commission de la Fonction publique, et en anglais, si un anglophone les adresse à un francophone qui a été déclaré bilingue par la Commission de la Fonction publique?

3. La note de service laissait-elle également sous-entendre que la même pratique allait être adoptée dans le cas des «communications internes orales»?

4. Cette directive est-elle encore en vigueur et, le cas échéant, sera-t-elle révisée afin de donner au bilinguisme un caractère de coopération et non d'imposition?

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail):

1. Oui.

a) Le 19 janvier 1979.

b) Membres du sous-comité sur les langues officielles, formé de Mᵉ Claude H. Foisy, MM. Norman Bernstein, Georges Champagne, G. A. Plante, L. Lavell et Jacques Coallier à titre de coordonnateur, et Mᵉ Marc Lapointe, ex officio.

2. Oui.

3. Oui.

4. Non.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions vont-elles rester au *Feuilleton*?

M. Evans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai déjà demandé des précisions sur la question nº 384 qui porte sur le budget de l'ACDI. J'ai de bonnes raisons de croire que le budget du ministre chargé de l'ACDI, qui siège à l'autre endroit, comporte des anomalies. J'aimerais qu'on réponde à cette question. Ce n'est pas une question difficile. Le gouvernement devrait pouvoir y répondre facilement. Le vice-premier ministre peut-il m'assurer, comme il l'a fait l'autre fois, que j'obtiendrai une réponse à cette question, et très bientôt.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir l'intérêt que manifeste le député pour la façon dont on répond aux questions. Certains députés, dont lui, m'ont incité à faire une étude sur la fréquence des réponses. Je suis en mesure d'informer la Chambre qu'à la dernière session parlementaire, avant l'arrivée du député, 7 p. 100 des questions obtenaient une réponse. Avec le nouveau gouvernement, la proportion est de 20 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je suis prêt à montrer les statistiques au député. Je tiens à lui dire que nous avons pris sa demande très au sérieux. Nous cherchons à obtenir dans les meilleurs délais les réponses qu'il attend. Je le lui garantis. C'est la façon dont nous procédons quand on nous pose des questions.

[M. Fraser.]

M. l'Orateur: Les autres questions vont-elles rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA PRÉTENDUE INCAPACITÉ DU GOUVERNEMENT D'ÉTABLIR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE ET DE COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton) propose:

Que cette Chambre déplore l'incapacité de ce gouvernement à développer et à mettre en œuvre des politiques canadiennes efficaces en matière de développement industriel et de commerce international.

—Monsieur le président, notre motion déplore . . . je la répète: l'incapacité du gouvernement à développer et à mettre en œuvre des politiques industrielle et commerciale. J'aurais dû indiquer et peut-être que cela l'est en sous-entendu: contrairement aux nombreuses promesses qu'il a faites et qu'il avait faites alors qu'il était dans l'opposition. J'aurais pu également ajouter à cette motion: «l'incapacité du gouvernement à bien administrer et à bien appliquer les politiques existantes». Évidemment, c'est là un autre aspect du problème que je vais soulever.

Monsieur le président, il y a maintenant six mois que le parti progressiste conservateur a accédé au pouvoir exécutif. Il y a lieu de se demander ce qu'il a fait au chapitre des politiques industrielle et commerciale. Certaines choses, monsieur le président, méritent notre encouragement sans aucun doute, par exemple, la création du poste de ministre d'État chargé du Commerce international en est une à laquelle j'applaudis. Également, cela va peut-être étonner certaines personnes, la volonté du gouvernement de revoir, de réétudier l'utilité de certaines corporations commerciales de la Couronne est une chose à laquelle j'applaudis. J'y reviendrai plus loin.

Nous avons eu beaucoup de déclarations, plusieurs à caractère hautement philosophique, plusieurs difficilement réconciliables. J'y reviendrai. Nous avons eu beaucoup d'annonces d'études, de création de commissions, de conférences à venir, plusieurs de ces annonces auraient pu venir beaucoup plus tôt. Nous avons eu également des décisions, des gestes assez peu nombreux, somme toute, certains fort condamnables, et j'y reviendrai évidemment. L'impression générale, c'est qu'il y a évidemment une certaine compétence, mais pas suffisamment, je crois, pour étonner le Canada et le monde entier. L'effet général de l'activité du gouvernement, c'est beaucoup d'incertitude, et c'est sur cela évidemment que je vais surtout insister. Comme le rôle de l'opposition est de surveiller le comportement du gouvernement, de critiquer, de suggérer, nous le ferons cet après-midi au meilleur de notre connaissance.

Avant de donner deux exemples d'incertitude, de confusion, je voudrais faire deux observations préliminaires dans le même sens. Lorsque ces messieurs étaient dans l'opposition, ils prétendaient savoir comment gouverner. Ils prétendaient également avoir des vues précises sur toutes choses. Donnez-nous six mois, disaient-ils, ou à peu près, et nous vous présenterons une stratégie industrielle, une stratégie commerciale, une stratégie économique bien ordonnée, prête à être mise en application.

Nous savons gouverner. Nous le ferons, disaient-ils avec fermeté, avec compétence, avec courage. Hélas! Monsieur le président, on attend encore. On attend leur nouveau style de consultation tripartite, c'est-à-dire gouvernement, industriels et employés, on attend encore leur réaction aux accords du GATT, on attend encore leur pensée profonde sur l'avenir de nos relations commerciales avec les États-Unis, on attend encore leur nouveau programme d'aide à la recherche et au développement industriel, leur politique d'utilisation des ressources humaines, leur nouvelle stratégie touristique, leur nouvelle politique des transports, leur amendement au programme de métrication, leur contribution à l'avenir de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE), à la Société pour l'expansion des exportations, à la Corporation commerciale canadienne du Canada, leur programme de mise en marché des réacteurs nucléaires, leurs idées sur la commercialisation des produits agricoles, des pêches et du poisson, des métaux et des minéraux, leur politique sur la substitution des importations annoncée par le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington), leur politique sur l'avenir de nos relations avec le Mexique, avec l'Europe occidentale, le Japon, sur l'utilisation de l'aide extérieure à des fins commerciales, sur l'utilisation des achats du gouvernement à des fins de développement industriel, et je pourrais continuer. Ce sont des choses dont ils parlaient quand il étaient dans l'opposition, et dont ils ont parlé depuis 6 mois. Ce sont des résultats que nous attendons.

Je remarque en passant, d'une façon peut-être un peu amusante, et je m'en excuse si cela blesse un peu, qu'à mesure que ces messieurs découvrent la complexité des choses, leur assurance baisse. Ils sentent le besoin de qualifier leurs clichés, et j'en donne quelques exemples entre plusieurs, la confiance extraordinaire que ces messieurs avaient dans le secteur privé, leur volonté de réduire de façon draconienne l'intervention gouvernementale, petit à petit en prend un coup. Le très honorable premier ministre (M. Clark) a dit le 27 septembre:

● (1220)

[*Traduction*]

«Je m'étonne» ou plutôt «je m'inquiète», comme si on ne l'avait pas prévu.

Je m'inquiète de voir que les gens qui marchent sous la bannière de la libre entreprise doivent si souvent aller demander l'aide du gouvernement.

Pourquoi cela l'étonne-t-il? Cela se produit couramment dans tous les pays du monde. Le gouvernement est là pour donner son aide. Qu'y a-t-il de si étonnant à ce que les gens du secteur privé s'adressent au gouvernement? C'est parfaitement normal, je pense.

[*Français*]

Écoutons le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson), mon sympathique ami, en date du 23 octobre, et je cite:

[*Traduction*]

Notre gouvernement est déterminé à accorder la place qui leur revient au secteur public et au secteur privé.

La place qui leur revient, quelle bonne idée. C'est ce que tous les gouvernements du monde entier essaient de faire. Maintenant, il s'agit de déterminer quelle est la place qui leur revient. Le gouvernement ne manifeste plus le même enthousiasme pour confier toutes ces choses au secteur privé. Je pense qu'il fait bien, même si on me critique évidemment.

[*Français*]

Le deuxième exemple porte sur l'orientation géographique de notre commerce extérieur. Quand ces messieurs étaient dans l'opposition, ou dans le secteur privé, ils avaient des idées très précises sur la façon d'orienter géographiquement le commerce extérieur du Canada. Les libéraux, disaient-ils éparpillent leurs efforts. Nous, nous allons concentrer les nôtres. Écoutons ce que nous dit encore une fois mon ami, le ministre d'État chargé du Commerce international, le 12 septembre, et je cite:

[*Traduction*]

Je dois préciser que je n'ai nullement l'intention de laisser nos relations avec la CEE se détériorer.

Bravo, en plein dans le mille!

Si j'ai insisté sur l'importance de nos échanges avec les États-Unis au cours de la campagne électorale, c'est simplement pour souligner que nous avons à notre porte un marché à la fois très vaste et exceptionnel. Ma politique commerciale visera à favoriser les efforts commerciaux dans tous les pays.

Nous nous éloignons donc loin d'une concentration extrême au profit de quelque chose qui me semble beaucoup plus rationnel—une approche globale avec, à l'occasion, certains efforts plus marqués dans une ou l'autre direction.

[*Français*]

Écoutons maintenant le titulaire du ministère de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret), car lui savait quels secteurs encourager et lesquels ne pas encourager. Il avait une idée nette et précise des «gagnants» et des «perdants».

[*Traduction*]

Il savait qui serait gagnant et qui serait perdant.

[*Français*]

Et alors si nous lisons son texte du 23 septembre, on peut voir que j'ai lu toutes les bibles, il dit ceci, et je cite:

[*Traduction*]

J'ai parlé de l'industrie de l'avenir. C'est la grande gagnante. Je ne veux pas dire que le gouvernement cessera de s'intéresser à certains secteurs traditionnels de l'économie canadienne. Je veux simplement dire ceci: évitons de centrer notre attention sur ce que j'appelle les opérations de sauvetage au profit d'industries qui, manifestement, sont victimes de l'évolution générale du marché, du progrès de la technologie et d'autres facteurs, ou encore de compagnies qui ne se sont pas montrées à la hauteur du marché... Ainsi, nous pourrons nous tourner vers l'avenir en étant certains de ne pas négliger les industries auxquelles notre pays doit sa force économique.

C'est certainement une bonne approche, mais ce que je veux dire c'est qu'elle est beaucoup plus modérée et mieux calculée que certaines choses qui avaient été dites dernièrement.

[*Français*]

On pourrait dire la même chose, monsieur le président, des crédits d'impôt. Ce ne sont plus maintenant la panacée. On pourrait dire la même chose également des distinctions entre la petite, la moyenne et la grande entreprises. Mon autre ami, le ministre d'État de l'Industrie (M. Huntington), a dit, dans un de ses discours que je n'ai pas pu retrouver, qu'il allait être le «protecteur de la petite entreprise contre ces géants de la grande entreprise.» Ce devait être son emploi principal. Depuis qu'il est aussi ministre de l'Industrie en général, il commence déjà à déchanter, et dans son dernier texte,—je m'excuse de le lire en français,—il disait ceci:

Comme je l'ai dit bien des fois et comme je le dirai encore, je ne suis pas contre la grande entreprise.

Mais c'est gentil de la part d'un ministre de l'Industrie de dire qu'il n'est pas contre la grande entreprise. J'ai toujours pensé que le rôle du gouvernement c'était d'aider la petite et la moyenne entreprises à devenir de la grande entreprise. J'avais assumé que le rôle du ministre de l'Industrie, c'était d'aider la petite, la moyenne et la grande entreprises. Il nous dit maintenant qu'il n'est plus ou qu'il n'est pas contre la grande entreprise. «Ce que je veux voir, dit-il, c'est une ambiance où le commerce et l'industrie, petits, moyens et grands, s'imbriquent et prospèrent.» Amen! bravo! C'est exactement ce qu'il fallait dire au point de départ et non pas quelques mois après avoir pris possession d'un ministère.

Ma deuxième observation, monsieur le président, porte sur le nombre de ministres de l'Industrie et du Commerce présentement. Nous en avons six et sans doute mes amis pourront-ils en ajouter d'autres. Nous avons d'abord le sénateur de Cotret, ministre de l'Industrie et du Commerce, ministre d'État du Développement économique. C'est l'empereur, c'est le tsar . . .

Une voix: C'est César!

M. Pepin: C'est César. Merci beaucoup de l'inspiration. Je n'ai rien contre lui, au contraire, j'ai beaucoup d'amitié pour lui. Mais sa nomination dans les circonstances que tout le monde a en tête est contraire aux pratiques constitutionnelles les plus honorables, les plus respectables. Il nous cause beaucoup d'ennuis sur le plan de l'imputabilité et de la responsabilité du gouvernement devant la Chambre. C'est une situation anormale, et je ne suis pas seul à le relever. Continuellement l'opinion publique, les industriels, les parlementaires se demandent: Mais qui diable est responsable de cette partie de l'affaire, des politiques? On a eu un communiqué dans lequel on dit à peu près, je pourrais le citer évidemment. Chacun de ces messieurs est spécialisé sauf M. de Cotret, qui est généraliste, mais chacun de ces messieurs est en même temps chargé de l'ensemble ou à peu près de l'ensemble. Je vais citer pour ne pas qu'on m'accuse de manquer à l'objectivité.

Dans le communiqué du ministère de l'Industrie et du Commerce du 3 octobre 1979, on dit ceci:

● (1230)

[*Traduction*]

De plus, quand nous disposons de l'expérience et du talent d'un Mike Wilson ou d'un Ron Huntington . . .

Suivent des saluts et des applaudissements de l'assistance.

Des voix: Bravo!

M. Pepin:

. . . nous devrions les inviter à participer à toutes les grandes questions qui intéressent le ministère.

Il semblerait donc que ce sont tous des spécialistes sauf le ministre, mais ils participent quand même tous à «toutes les grandes questions», difficiles à définir, qui intéressent le ministère.

[*Français*]

Je suggère seulement, monsieur le président, que tout cela porte à confusion et que je ne suis pas le seul à ne pas accepter cette multiplication, ce dédoublement, cette duplication des tâches. En fin de compte, ils sont spécialisés, mais ils font tous les trois la même chose. Alors je suggère au premier ministre, et je sais que c'est une de mes recommandations que mes deux honorables amis vont accepter facilement, qu'il les nomme vraiment en titre, que nous ayons un ministre de l'Industrie, un ministre du Commerce international et un super ministre, siégeant ailleurs, du Développement économique. Voilà, c'est très simple, et si ces trois messieurs veulent se rencontrer, nous ne voyons pas d'objection du tout, mais nous saurons entretemps qui est responsable de quoi. Voilà une suggestion, et j'espère que mes honorables amis ne seront pas en désaccord sur celle-là, s'ils sont en désaccord avec bien d'autres.

Nous avons trois autres ministres de l'Industrie et du Commerce au sein de ce gouvernement, et j'ai oublié de mentionner le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) qui évidemment s'intéresse assidûment à la chose et d'autres ministres de l'Agriculture, pour en nommer un autre, qui sont intéressés.

Nous avons également trois principaux ministres: D'abord le très honorable premier ministre (M. Clark) ou la primauté du domaine politique sur celui de l'industriel et du commercial, l'auteur du «coup de Jérusalem.» Je n'ai pas à le gronder, monsieur le président, je n'ai pas à lui donner une fessée en public, puisque M. Stanfield s'en est tiré remarquablement bien. Ce dernier dit dans son rapport, et je cite:

[*Traduction*]

Pour utiliser efficacement toute influence que nous pourrions exercer dans cette région afin de promouvoir la modération et l'esprit de compromis nous devons faire en sorte que les deux côtés puissent nous considérer comme un interlocuteur impartial. Le déménagement de notre ambassade à Jérusalem rendrait cela impossible.

Je pourrais continuer. C'est là un ensemble de commentaires compromettants sur l'avantage, l'à propos et la sagesse de cette initiative.

[*Français*]

Et de la part d'un premier ministre qui, lorsqu'il était dans l'opposition, se permettait de morigéner le gouvernement de l'époque sur le même sujet, j'ai en main une citation tirée du

compte rendu officiel des *Débats* du 13 avril 1978, où il disait, et je cite:

[*Traduction*]

Nous . . .

C'est-à-dire: «si nous étions au pouvoir».

. . . tiendrions compte dans notre politique nationale de développement du fait qu'au Moyen-Orient seulement des pays prévoient dépenser plus de 200 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie pour se donner des infrastructures . . .

Il a ensuite précisé de quoi il s'agissait.

Nous avons au Canada des compagnies comme l'Atco qui ont réussi à prospérer dans ce genre de marché mondial . . .

Écoutez cela.

. . . en dépit des embarras que leur ont causés les gouvernements.

N'est-ce pas magnifique? C'est extraordinaire quand on connaît le genre d'embarras qu'ils devaient créer aux exportateurs canadiens au cours des six derniers mois!

Un plus grand nombre de compagnies canadiennes qui ont l'expérience et la compétence voulues pour desservir ces marchés auraient le gouvernement derrière elles.

C'est une façon très nouvelle d'avoir quelqu'un derrière soi. Ce n'est pas très gentil d'être derrière quelqu'un de cette façon.

[*Français*]

De toute façon, je n'ai pas besoin de définir l'effet commercial de cette expérience à court terme, mon ami le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) l'a très bien dit: Un «hiatus,» une interruption, une impasse de six mois dans l'effort que font nos commerçants dans cette région du monde. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le ministre lui-même.

[*Traduction*]

M. Wilson: Je n'ai jamais prononcé le mot «impasse».

M. Pepin: Je le retrouverai. Il a été fréquemment mentionné dans la presse.

M. Wilson: Il ne faut pas croire tout ce qu'on lit dans les journaux.

M. Pepin: Peu importe le terme utilisé. Le ministre a dit très clairement que «l'affaire» avait provoqué une interruption de nos activités. Il s'est présenté un jour à la Chambre en disant: «Voici la liste des entreprises qui ont été touchées». Tout le monde savait, comme lui d'ailleurs, que ce n'était que la pointe de l'iceberg, et que beaucoup d'autres s'étaient trouvées dans une situation très difficile. Il le sait, je le sais et tout le monde le sait.

[*Français*]

Quel sera donc l'effet de cette expérience à long terme? Nous ne le savons pas, mais nous avons l'intention d'interroger en détail le ministre, à chaque occasion qu'il sera possible de le faire, au cours des mois qui vont suivre. Je sympathise, monsieur le président, avec les trois ministres chargés de l'Industrie et du Commerce, puisqu'ils ont vécu six mois d'angoisse. La preuve en est que le sénateur, ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret) s'est exclamé au Sénat . . .

[*Traduction*]

La situation est maintenant claire . . . nos activités commerciales au Moyen-Orient peuvent reprendre leur cours normal.

N'est-ce pas avouer implicitement que le cours normal de nos activités avait été interrompu? Évidemment. N'est-ce pas là reconnaître l'existence d'un «hiatus» ou d'une «impasse», quel que soit le terme utilisé pour décrire la situation? Durant six mois, les activités canadiennes dans cette région ont été interrompues, et le grand nombre de lettres, de télégrammes et de messages qu'ont reçus les ministres—et dont nous n'avons bien sûr pas pris connaissance—en témoignent.

● (1240)

[*Français*]

La deuxième contribution extraordinaire—et je souris évidemment—du premier ministre au développement économique et commercial du Canada provient de ses idées sur le démantèlement de la société Petro-Canada. Voilà qui est désastreux parce que cette société était en voie de devenir un moteur de développement industriel et commercial dans le sens de l'exportation des services et de l'équipement dans le monde, et dans le sens qu'elle pourrait fournir à l'ACDI un instrument de développement pour les pays en voie de développement. Alors voilà la deuxième contribution extrêmement néfaste du premier ministre.

Il y a aussi l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle MacDonald). Dans son cas c'est «M^lle MacDonald ou la primauté des considérations morales.» J'ai déjà parlé de ce sujet à la Chambre. Je ne vais pas y revenir. Mais tout le monde sait et peut savoir qu'elle s'est mise en tête de soulever tous les grands problèmes moraux de notre époque. J'ai déjà dit ce que j'en pensais. J'ai déjà exprimé le vœu au nom des Canadiens qui aiment bien leur gagne-pain et qui aiment vivre honorablement, qu'il y aurait peut-être eu lieu de trouver, et cela est normal, une façon de réconcilier la poursuite de nos intérêts spirituels et matériels. Je ne suis pas le seul à m'inquiéter de son comportement psychologique inquiétant. Je lui souhaite, évidemment, et je nous souhaite à nous-mêmes, qu'elle apporte à ses réflexions sur ces sujets toute la modération, la pondération et le bon jugement qui s'imposent dans de telles matières.

Nous avons un autre ministre de l'Industrie et du Commerce, et c'est le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), le roi de la privatisation, le théologien du retour à l'entreprise privée, notre petit ayatollah maison. Si on me le permet, monsieur le président, nous allons parler pendant quelque temps de la privatisation qui est un de ces éléments de confusion que le gouvernement a apporté dans la vie industrielle et commerciale du Canada. Les porte-parole du gouvernement vont me dire: Mais qu'est-ce que le sujet de la privatisation a à faire avec le développement industriel et commercial? Le simple fait qu'ils vont me poser la question est justement le point principal que je voudrais établir. C'est qu'ils font toute cette opération sans savoir, ou sans se soucier, ou sans réaliser l'importance que cette opération «privatisation» va avoir sur le développement industriel et commercial. Toute l'opération est conduite par le président du Conseil privé sans préoccupation industrielle et commerciale, du moins apparente. S'il en a, il la cache singulièrement bien.

Politique économique

En parlant des ministres de l'Industrie et du Commerce, je vais me référer maintenant à eux par le terme triumvirat. Cela va simplifier la phrase. Le triumvirat nous a plus ou moins admis au comité qu'il n'avait pas eu voix, du moins encore, au chapitre. Ils n'avaient pas eu droit à la délibération sur ces questions qui pourtant sont extrêmement pertinentes à leurs responsabilités. Les corporations commerciales de la Couronne en cause, monsieur le président, ont été créées, mises au monde ou rescapées des mains du secteur privé justement pour servir au développement industriel et commercial du Canada. On ne va tout de même pas nous faire accroire que C. D. Howe faisait du socialisme quand il créait des sociétés de la Couronne. C'était parce qu'il n'y avait pas, dans le secteur privé, à ce moment-là, la volonté ou les moyens . . .

M. Knowles: Pourquoi pas?

M. Pepin: Non, mais C.D. Howe n'était pas un disciple de Karl Marx. Pas tout à fait. Alors donc, ces corporations ont été créées pour des fins industrielles et commerciales et, par conséquent, si l'on joue avec, si l'on veut les privatiser, il faut se demander tout de suite quel effet cela va avoir sur le développement industriel et commercial. Or, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) semble avoir, ou a, deux obsessions: privatiser, c'est un néologisme, je m'excuse, mais il est très utile, privatiser le secteur public et réduire le nombre des fonctionnaires fédéraux. Voilà son ambition chaque fois qu'il peut en accrocher un, il se réjouit d'avoir contribué au développement du pays, que ce soit bon ou mauvais, cela n'a pas d'importance. Alors, comment le président du Conseil du Trésor traite-t-il ce dossier-là? Il met systématiquement la charrue devant les bœufs. On annonce d'abord une liste de corporations à vendre. Après cela on se préoccupera du prix, des conditions. Un des députés influents de l'autre côté nous a dit: «Tout est à vendre. N'importe quoi, tout était à vendre. Alors, quoi, pourquoi, à quelles conditions, à qui, quand, comment vendre, quels en sont les effets sur le développement industriel, sur la concurrence industrielle? On verra cela après. On y pensera après. Un jour, le président du Conseil du Trésor dit: «On ne vendra pas aux étrangers.» Un autre jour, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret) dit: «Pas aux provinces . . . , probablement.» Un jour, le président du Conseil du Trésor dit: Même à perte. Et un autre jour, le ministre de l'Industrie et du Commerce dit:

[*Traduction*]

Je ne suis pas favorable à la privatisation, compte tenu des engagements déjà pris.

Il parlait de Canadair.

[*Français*]

Un jour, le président du Conseil du Trésor a dit que l'acquéreur de la Northern Transportation «devra continuer à réaliser des objectifs non commerciaux du gouvernement.» C'est bizarre cela. On transfère au secteur privé, puis on dit: Il faudrait que l'acquéreur se comporte comme le secteur public. C'est assez intéressant comme concept.

Quand la privatisation, quand viendra tout cela? Le président du Conseil du Trésor dit: Le plus tôt possible. Le ministre de l'Industrie et du Commerce dit: Cela peut prendre un an, et le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique (M. de Cotret) de son siège confortable au Sénat dit: Quand nous serons prêts. Alors, choisissez ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs, vous êtes libres, c'est un pays de liberté, faites-vous votre propre opinion.

Monsieur le président, j'essaie simplement de dire que cette façon de procéder pose certains problèmes, qu'elle crée une certaine incertitude et une certaine confusion, et qu'on devrait chercher à éviter ces choses-là chaque fois que c'est possible. Mais je n'ai pas encore décrit le bouquet. Récemment, un de mes collègues demande au président du Conseil du Trésor, c'était le 19 novembre: Est-ce qu'il y a une seconde liste des corporations à vendre, venant après la première qui date du 28 septembre? Alors, le président du Conseil du Trésor se lève, sûr de lui-même comme d'habitude, et dit ceci, on va le faire parler anglais:

[*Traduction*]

J'ai dit que de temps à autre le cabinet pourrait bien désigner d'autres sociétés de la Couronne s'il le juge opportun . . .

Je vous fait remarquer qu'il a dit «D'autres sociétés de la Couronne». Il a d'ailleurs ajouté:

En fait, nous en nommerons une plus tard cet après-midi après la fermeture de la bourse à 3 h 30.

L'après-midi même, il a annoncé que le gouvernement ramènerait à moins de 50 p. 100 ses avoirs dans la CDC, à moins, bien sûr, que cette dernière n'achète des société de la Couronne maintenant à vendre, ce qui pourrait retarder la manœuvre. Puis, il a annoncé triomphalement que cela permettrait de rayer 10,000 travailleurs de la liste de paie du gouvernement fédéral.

En réalité, la participation du gouvernement dans la CDC était de toute façon appelée à baisser à 10 p. 100, à mesure que les réalisations de la société s'amélioraient et que sa volonté d'acheter les actions détenues par le gouvernement grandissait. Qu'y a-t-il donc de nouveau dans ce 50 p. 100, je vous le demande?

Secondo, la CDC n'est pas une société de la Couronne, ce qui est d'ailleurs un détail assez intéressant étant donné l'attitude déterminée du ministre vis-à-vis les sociétés de la Couronne. Cela est précisé à l'article 31 du bill qui l'a créée. Je n'ai pas le temps d'en donner lecture ici. Le gouvernement aurait pu avoir l'intention d'en faire une société de la Couronne à l'époque mais aux yeux du gouvernement et des administrateurs de la CDC, ce n'est pas actuellement un instrument du gouvernement. Finalement, je signale que les employés de la CDC ne sont pas rétribués par le gouvernement fédéral, comme le laissait entendre le ministre.

[*Français*]

. . . tout ce que l'on voudra, je pose la question comme il se doit au très honorable premier ministre (M. Clark): Est-il au courant de ces choses-là? Suit-il le dossier? Et alors voilà ce qu'il me répond, tout mystifié, je le vois encore, le 19 novembre. Il dit, et je cite:

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, nous avons établi ou nous avons l'intention d'établir . . .

Personne ne semble le savoir au juste.

. . . au sein du Conseil du Trésor un comité chargé des questions touchant à la privatisation,

On va donc se mettre à l'étudier. Maintenant que la chose est annoncée on va pouvoir l'étudier. Il a alors ajouté:

. . . et je crois que le président du Conseil du Trésor est maintenant en train de considérer les noms de personnes hors du gouvernement qui peuvent faire partie d'un tel groupe.

[*Français*]

Alors évidemment, je suis mystifié moi aussi, je pose donc la question . . .

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre ne trouve-t-il pas anormal de commencer la mise en application sans avoir les éléments essentiels.

[*Français*]

Quelques minutes plus tard, le président du Conseil du Trésor, en réponse à une autre question fort intelligente d'un de mes collègues, dit ceci, et je cite:

[*Traduction*]

. . . monsieur l'Orateur, je puis affirmer au député que les travaux du comité . . .

C'est-à-dire le comité consultatif.

. . . débuteront vers Noël de cette année.

C'est diablement long, seulement pour créer un comité. Il termine en disant que ce groupe:

. . . prendra des décisions et ne se contentera pas de parler de la privatisation d'une façon abstraite.

Les membres de ce groupe seront donc convoqués et confrontés aux faits. On leur dira: «Voici ce que nous avons décidé. Dites-nous si c'est bien.» Je suis certain que l'on trouvera des volontaires pour siéger à ce comité, mais il n'est pas question que je le fasse, et je connais bien des gens qui refuseraient . . .

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Il peut continuer du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Pepin: Je remercie beaucoup mes honorables collègues. Je voudrais dire que dans cette privatisation des compagnies de la Couronne, il s'agit de décider quelles compagnies sont encore utiles, soit comme entité commerciale, soit comme instrument du gouvernement central. C'est une question de fait. Il appartient au gouvernement lui-même d'en faire la preuve. Ce n'est pas une question de philosophie. Il ne s'agit pas de savoir si le secteur privé est supérieur moralement au secteur public. Il s'agit de savoir ce qui va le mieux dans tel ou tel secteur, à tel moment de notre développement économique et industriel.

Le débat sur la privatisation est fort mal engagé, monsieur le président, et il prête à un maximum de confusion et d'incertitude, à mon avis, il va dégénérer en gâchis dont souffrira l'économie du Canada, la viabilité des entreprises elles-mêmes et la stabilité des emplois en cause. Il importe donc que le très honorable premier ministre s'en occupe, reprenne l'affaire en main, puisque le ministre de l'Industrie et du Commerce ne peut pas le faire. Et comme le lui recommandait Alfred Rouleau, président des sociétés coopératives Desjardins, présente un jour ou l'autre, le plus tôt possible, une politique globale d'entreprise publique, de façon que nous sachions un peu mieux où on s'en va.

J'aurais aimé beaucoup parler aussi, mais je m'aperçois que je devrai le faire à un autre moment, de la politique d'exportation des réacteurs nucléaires du gouvernement. J'aurai sûrement l'occasion de faire ce discours ailleurs. Je veux répéter en fin de compte que mon thème, c'était de montrer que ces messieurs, si sûrs d'eux-mêmes hier, sont présentement dans une situation qu'on appelle, dans les ballets, du «grand écart». Ils ne savent pas vraiment ce qu'ils veulent. Ils sont divisés entre deux objectifs. Le premier, c'est de mettre en application une stratégie industrielle, commerciale qu'ils appellent économique, qui suppose de la planification, c'est évident, qui suppose une action du gouvernement, une présence du gouvernement dans le processus de prise de décisions. Et en même temps, ils voudraient élargir encore davantage et considérablement et extraordinairement la part faite au secteur privé dans l'élaboration de ces politiques. Ce n'est pas facile à réconcilier.

Je signale, monsieur le président, à vous, à mes collègues et au reste du Canada qu'ils n'ont pas réussi à faire cela, ils y travaillent, j'imagine, mais cette synthèse de l'effort du secteur public et du secteur privé, ils ne l'ont pas faite, parce que justement ils prennent des positions philosophiques et psychologiques à l'égard du secteur privé et du secteur public et ils ne peuvent les réconcilier. La réconciliation est tellement facile pourtant. Tous de ce côté-ci l'ont déjà faite, c'est qu'il y a place dans l'industrie, dans le développement commercial, pour le secteur privé et place pour le secteur public. C'est aussi simple que cela. J'espère que cela va leur venir à l'esprit un de ces jours.

● (1250)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon discours, j'aimerais répéter la motion proposée par le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin). La voici:

Que cette Chambre déplore l'incapacité de ce gouvernement à développer et à mettre en œuvre des politiques canadiennes efficaces en matière de développement industriel et de commerce international.

Je ne sais pas au juste à quel gouvernement le député fait allusion parce qu'à mon avis, le gouvernement a fait beaucoup ces derniers mois pour instiller une certaine logique et une certaine cohésion, pour donner une certaine orientation et rallier des appuis à l'égard des activités commerciales du Canada. Éventuellement, cela aidera énormément au progrès économique du Canada et à l'amélioration de notre balance des paiements.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler des mesures que nous avons prises. Mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington), expliquera nos politiques industrielles. Avant de parler de nos propres politiques cependant, je tiens à signaler que j'ai été fort déçu d'entendre les propos tenus par le député d'en face. Comme nous le savons tous, il a déjà été ministre de l'Industrie et du Commerce. Je pensais donc qu'il aurait quelque chose d'important et de bien réfléchi à dire à propos de notre politique commerciale. Comme il ne s'est pas occupé activement de cette question depuis quelque temps, je croyais qu'il ferait peut-être des observations et des commentaires objectifs sur les progrès accomplis depuis quelques années.

Comme nous avons pu le constater, le déficit de notre balance des paiements a atteint le chiffre imposant de 7 milliards de dollars; depuis que le député a quitté son poste de ministre de l'Industrie et du Commerce, le déficit de la balance commerciale pour les produits manufacturés est passé de 3 milliards de dollars à un peu plus de 12 milliards. Pendant tout ce temps, il a pu observer objectivement ce qui se passait. Je pensais donc qu'il ferait aujourd'hui des observations utiles pour nous aider à mettre au point nos politiques commerciales.

Je compte bien pouvoir m'entretenir encore avec lui et entendre ses observations à la Chambre et au comité, afin de profiter de ses connaissances et de son expérience. Mais il ne servirait à rien de brouiller les cartes d'un ton doctoral: ce qu'il faut, c'est étudier la chose en profondeur. Comme il l'a dit lui-même, il s'agit d'une question complexe.

Au cours de nos premiers mois de fonction, nous avons cherché à analyser lucidement les problèmes qui se posent. La situation actuelle se caractérise par un excédent commercial global, excédent qui était d'environ 3.5 milliards l'an dernier et qui va se situer cette année entre 2 et 2.5 milliards. Il est annulé par des grosses sorties de fonds au chapitre des services. J'ai évoqué les problèmes que nous éprouvons du côté des déficits des produits manufacturés et du commerce. Ce que nous avons constaté, c'est que le commerce et le tourisme sont deux des chapitres-clés où il est possible d'avoir le plus grand effet multiplicateur pour compenser nos déficits actuels de produits manufacturés et de ressources. Je n'ai pas l'intention de traiter aujourd'hui de la politique des ressources. J'estime que d'autres ministres sont plus compétents pour en parler.

Je parlerai des produits manufacturés. Nous avons défini certaines initiatives à court terme qui peuvent être prises très rapidement, sans longs travaux de planification ni définition de stratégies. Nous avons prévu un bon débat qui portera sur les orientations que le pays doit prendre dans les années 80 au chapitre du commerce international. J'y reviendrai plus tard. Le député semble penser qu'il faudrait tout changer du jour au lendemain, guérir en six mois tous les maux qui se sont installés en dix ans. Ayant été ministre, il devrait connaître mieux que quiconque la dynamique du problème qui se pose actuellement.

J'aimerais exposer quelques-unes des grandes solutions que nous avons adoptées. Nous avons désigné certains domaines-clés à privilégier sur lesquels je reviendrai, car, tout d'abord, il serait utile que je m'occupe de deux ou trois des sujets que le député a abordés dans ses propos. D'abord la vente du réacteur CANDU: combien de fois n'ai-je pas entendu les députés de l'opposition nous reprocher les problèmes, ce qu'ils appellent les fautes commises par mon gouvernement dans la promotion de la filière CANDU. En nous servant des bribes que nous avait laissées l'ancien gouvernement nous avons essayé d'élaborer une stratégie cohérente, rationnelle et soutenue au maximum afin de vendre cette technique canadienne très bien au point à d'autres pays.

J'ai rencontré le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) ainsi que M. Donnelly, président de l'ÉACL. Nous avons déterminé les marchés où, nous semblait-il, nous avions le plus de chance de trouver preneur. Nous avons formulé une stratégie de commercialisation sur les marchés avec le maximum de soutien gouvernemental. L'ancien gouvernement n'en avait accordé aucun. Ainsi, l'autre jour, j'ai fait remarquer à la Chambre qu'aucun ministre canadien de l'ancien gouvernement ne s'était rendu en Argentine pour tenter d'y vendre le réacteur CANDU. Le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson) m'a repris en disant que le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) s'y était rendu. Je voudrais consigner au compte rendu que ce n'est pas à titre de ministre qu'il s'y est rendu mais en qualité de président de la Banque interaméricaine de développement. Mes interlocuteurs en Argentine m'ont clairement fait comprendre qu'il n'était pas là en tant que ministre canadien promoteur du réacteur CANDU.

Pendant trois ans, ils ont tenté d'engager un dialogue au niveau politique afin de comprendre la mentalité du gouvernement précédent et de régler les problèmes d'intégration du système CANDU à leur marché. Voilà la source du problème qui s'est posé en Argentine. Voilà les difficultés que nous devions surmonter. Nous mettons toute notre énergie à tenter d'y parvenir et les ventes de CANDU devraient s'en ressentir dans un proche avenir.

Puis-je dire qu'il est 1 heure?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Wilson: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ignore comment je vais m'en tirer après un déjeuner très copieux à la cafétéria du Parlement, mais je suis très heureux de reprendre mes observations sur le sujet très important du commerce international.

M. Knowles: Je pensais que le gouvernement pratiquait l'austérité?

M. Wilson: J'ai fait preuve de beaucoup de retenue au déjeuner. Je me suis privé de dessert; je n'ai même pas mangé mes oranges de Floride.

En juin dernier, le premier ministre (M. Clark) a créé un ministère distinct chargé du commerce international. Je pense que cela marquait l'importance que revêt le commerce international aux yeux du gouvernement. C'est d'ailleurs ainsi que le gouvernement voulait que soit interprété son geste. Je pense que cela traduisait aussi le désir du gouvernement de nommer un ministre qui soit libre de se charger des responsabilités et des activités diverses que suppose la conduite du commerce international au Canada.

Ce que j'aimerais, c'est faire consigner au compte rendu les objectifs que je me suis assignés au début de l'été, objectifs qu'un ministre du commerce international doit réaliser s'il veut vraiment assumer ses responsabilités.

Tout d'abord, promouvoir les échanges commerciaux au sens le plus large du terme, de façon à accroître nos recettes, puisque c'est dans le domaine du commerce, comme je l'ai dit tantôt, que nous pouvons le mieux contribuer à réduire le déséquilibre de notre balance des paiements.

Puis, créer le département d'État chargé du commerce international comme centre de documentation des entreprises publiques et privées pour toutes les questions concernant le commerce au Canada.

Ensuite, favoriser les exportations partout au Canada, pour montrer la nécessité de réduire le déséquilibre de notre balance des paiements.

Ensuite, faire ressortir l'importance de la concurrence internationale et établir ainsi des critères qui permettent aux Canadiens de juger si notre situation s'améliore à cet égard ou si elle se détériore. Nous disposerions alors d'un mécanisme d'alarme qui préviendrait le gouvernement et les Canadiens pour le cas où nous serions en train de nous laisser distancer. Les députés se souviennent sans doute que vers le milieu des années 70 nous avons perdu très rapidement notre avantage concurrentiel. C'est l'une des difficultés que nous n'avons pas réglée assez rapidement et que le gouvernement précédent a préféré laisser de côté. A mon avis, un tel mécanisme d'alarme qui serait compris de tout le monde empêcherait le gouvernement de laisser la situation se détériorer comme dans les années 70.

Ensuite, attacher plus d'importance au commerce extérieur dans l'élaboration globale de notre politique industrielle et commerciale.

● (1410)

L'objectif ultime est de favoriser les initiatives commerciales entreprises dans certains pays, dans certaines régions, ou l'aboutissement de projets ou de marchés précis, chaque fois que la présence d'un ministre peut constituer un atout. Je pense que cela donne une bonne idée de la façon dont le ministre d'État chargé du Commerce international doit contribuer à favoriser nos initiatives internationales. Au sein du ministère comme dans d'autres organismes du gouvernement, l'idée est très largement acceptée.

Une chose qu'il ne faut jamais oublier dans le domaine des échanges internationaux, c'est que si nous n'avons pas de produits à offrir, il est inutile de chercher à trouver de nouveaux débouchés. C'est une chose fondamentale, et voilà pourquoi il importe de coordonner notre commerce et nos politiques internationales. Mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie pourra vous exposer comment le gouvernement a réussi à mettre au point une politique industrielle après six mois de pouvoir.

Il faut absolument admettre que nous devons créer une atmosphère propice au Canada tant pour l'activité commerciale que pour l'activité industrielle. Contrairement à ce qu'a soutenu le député d'en face, je crois que la concertation des trois ministres intéressés à l'industrie et au commerce constitue un moyen très efficace de coordonner les politiques du gouvernement et de retirer le plus d'avantages possibles de nos activités commerciales et aussi de notre développement industriel. Et la clé du succès réside sûrement dans l'orchestration et l'intégration de nos politiques à court, à moyen et à long termes.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, j'aimerais parler des efforts entrepris à court terme de même que des initiatives qui visent plutôt le moyen et le long terme. Nous avons reconnu qu'il était possible, voire même essentiel, d'agir rapidement dans certains domaines si nous voulions surmonter les exigences de la concurrence internationale. Dans certains cas, il est donc possible d'agir rapidement tandis que dans d'autres, la complexité des problèmes exige une réflexion plus longue.

Comme je l'ai déjà dit, l'un de mes objectifs pour promouvoir nos activités commerciales, sera d'accroître la présence du ministre du Commerce. Je me suis entretenu à ce sujet avec un grand nombre de personnes à Ottawa et ailleurs au Canada de même qu'avec des représentants d'autres gouvernements et d'entreprises commerciales.

Je pense que l'une des tâches les plus importantes du ministre est de se rendre à l'étranger, de participer à des négociations et de manifester concrètement l'appui que le gouvernement accorde à certaines activités commerciales. C'est ainsi que j'ai entrepris deux tournées l'été dernier avant l'ouverture des Chambres et je suis à en planifier d'autres pour les six premiers mois de l'an prochain.

L'une des premières choses à faire au chapitre de la planification de ce programme est de déterminer les projets qui, d'après nous, sont le plus susceptibles de réussir. Nous avons d'ailleurs déjà commencé. Nous déterminerons les pays qui ont besoin des produits que nous avons à vendre—dans les domaines des transports, des télécommunications, de l'énergie et des mines. Au cours de notre propre expansion industrielle, nous avons atteint un très haut degré de compétence dans ces domaines. Nous pouvons en faire bénéficier les pays dont les possibilités de croissance économique sont nombreuses et qui jouissent d'une grande stabilité politique, de façon à en faire de bons clients du Canada.

Voilà un important secteur de coordination que nous pouvons aborder à brève échéance. A cette fin, nous comptons mettre sur pied bientôt, nous l'espérons, un conseil d'expansion des exportations qui regroupera des membres du milieu des affaires ayant une certaine expérience dans ce domaine et des représentants du secteur public. Cet organisme nous conseillera très utilement sur notre politique de promotion des exportations et sur les pays où nous aurons les plus grandes chances de succès. Il nous aidera à élaborer les politiques commerciales à long terme et prendra une part active dans toutes les discussions.

Il existe par ailleurs un autre domaine important ayant trait à la coordination des intérêts du gouvernement. Nous compterons sur ce conseil pour nous indiquer les lacunes à cet égard. Nous avons également songé à mettre sur pied un comité interministériel qui assurerait cette coordination.

On a déploré à maintes reprises l'absence d'un organisme central auquel les exportateurs pourraient s'adresser au lieu d'avoir affaire à différents ministères ou services gouvernementaux. Le comité interministériel que nous nous proposons de créer saura très rapidement combler cette lacune, à notre avis. Il nous permettra de mieux coordonner les politiques et les initiatives destinées à favoriser nos exportations.

Grâce à ces deux projets, nous croyons pouvoir établir un mécanisme central fort au sein du gouvernement et du secteur privé pour mieux répondre aux besoins des exportateurs. Le facteur clé est évidemment le secteur privé qui devra déployer tous les efforts nécessaires pour signer les contrats et obtenir les commandes. Le gouvernement peut bien entendu l'aider, mais ce n'est pas à lui de faire le travail.

Je voudrais maintenant parler de la Société pour l'expansion des exportations. Je le répète, nous vivons dans un monde où s'exerce la concurrence la plus vive. D'autres pays industrialisés connaissent un ralentissement de leur croissance économique et cherchent maintenant dans les marchés d'exportation un autre moyen de développement. Ils sont devenus très compétitifs grâce à l'aide financière accordée par leur gouvernement à divers projets. Par conséquent, les sociétés et consortiums canadiens ont été durement touchés par la concurrence.

Nous avons voulu rendre la Société pour l'expansion des exportations plus efficace et compétitive qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ce projet exigera une coordination très étroite avec d'autres services du gouvernement. Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que l'ACDI fait preuve de beaucoup de souplesse dans la coordination de ses efforts avec ceux que le gouvernement actuel a l'intention de déployer.

La Société pour l'expansion des exportations étudie sérieusement diverses formules relatives aux taux et conditions des prêts qu'elle consentira pour soutenir notre commerce extérieur. Nous cherchons le moyen d'accorder à nos exportateurs des conditions de financement correspondant à celles dont jouissent certains de leurs concurrents. C'est un domaine très compliqué qui est en même temps étroitement lié à notre politique d'aide. Les deux doivent donc être parfaitement coordonnés.

Nous croyons cependant que cette mesure est essentielle tant à court qu'à moyen et à long terme. Nous essayons actuellement de voir comment nous pouvons aider les petites entreprises à accroître leurs exportations. Je crois que c'est un domaine où nous allons proposer des mesures concrètes.

● (1420)

Je vais passer, si vous le voulez bien, à la question de la privatisation. Ce mot a été employé dans un sens très large pour décrire les changements que nous envisageons de faire dans un certain nombre de sociétés d'État. Je répète à cet égard ce qu'a dit le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) la semaine dernière: nous n'avons jamais eu l'intention de vendre au secteur privé des actions de la Société pour le développement des exportations. Cela ne fait pas partie de notre politique. Ce que nous voulons, c'est profiter davantage des ressources et des capacités très variées du secteur privé pour intensifier nos efforts dans le domaine des exportations.

Les banques à charte sont appelées à jouer un rôle très important à cet égard. Je me suis entretenu avec un certain nombre de responsables des banques à charte, comme l'ont fait d'ailleurs des représentants de la Société pour le développement des exportations, et nous nous proposons de donner suite à ces pourparlers. La seule manière pour nous de réussir actuellement dans le monde, c'est de faire en sorte que la Société pour le développement des exportations soit un organisme flexible, dynamique, novateur et très efficace. Cette société est et sera toujours un maillon essentiel de notre stratégie d'exportation. Nous devons la renforcer et lui donner tout notre appui pour l'aider à assumer ses responsabilités.

Connaissant personnellement un certain nombre de cadres et d'employés de la Société, je sais qu'ils ont les compétences et l'imagination voulue pour permettre à cet organisme à jouer le rôle important qui lui revient.

J'ai déjà mentionné le rapport Hatch. C'est l'œuvre d'un groupe d'étude du secteur privé qui a été constitué pour étudier les efforts faits par le gouvernement dans le domaine de la promotion des exportations. Nous avons eu des entretiens préliminaires avec les membres de ce groupe au sujet de leur rapport. Je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre aujourd'hui que la direction dans laquelle il s'oriente correspond de près à celle qu'à mon avis le gouvernement devrait prendre pour stimuler nos exportations. Le rapport sera vraisemblablement disponible vers la mi-décembre et j'ai raison de croire que nous pourrons donner suite sans tarder à ses recommandations.

Je passe maintenant à la stratégie à moyen et à long termes que nous devrions adopter au Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) déposera un mémoire devant un comité parlementaire chargé d'étudier notre politique d'aide étrangère pour les années 80. Notre politique commerciale à l'étranger doit constituer une partie intégrante de notre politique extérieure. On proposera dans ce mémoire plusieurs sujets importants qui feront l'objet de discussions au comité. Ce document sera de toute première importance dans les discussions, car on y exposera les grandes lignes de notre position face au reste du monde, et les moyens auxquels le gouvernement pourrait recourir pour appuyer l'orientation que nous voulons donner à notre politique de commerce extérieur au cours de la prochaine décennie.

Je voudrais dire quelques mots sur deux aspects de cette politique. Aujourd'hui le Canada est une puissance moyenne dans le monde. Il jouit de l'estime de nombreux autres pays à bien des égards. Il a de liens avec les pays du tiers monde, ceux qui ont atteint un stade de développement relativement avancé mais qui n'ont pas encore rejoint les grandes nations industrialisées du monde. Ces pays constitueront des marchés très importants pour le Canada à l'avenir. Nous voulons trouver des moyens d'élargir les horizons de notre politique étrangère de façon resserrer nos liens avec ces pays d'entretenir la bonne opinion qu'ils ont du Canada. Il est évident que cela pourrait se traduire par un accroissement de nos échanges commerciaux avec eux.

Le Canada est un pays privilégié puisqu'il est riche en ressources naturelles, qu'il s'agisse d'aliments, de poissons, de minerais ou d'énergie. Dans cet examen de notre politique étrangère, je pense il nous faut refléchir sérieusement aux moyens de tirer parti de nos vastes ressources et de la stabilité politique de notre pays pour multiplier nos échanges commerciaux avec le reste du monde. A mon sens, il existe certes un moyen de relier les deux de façon à profiter au maximum de

ces atouts dont nous disposons pour développer nos activités commerciales.

Nous allons également nous interroger sur le rôle des sociétés multinationales dans notre pays. A l'heure actuelle, environ 1200 sociétés multinationales d'une certaine importance sont établies au Canada. Nous avons parfois tendance à voir d'un mauvais œil la présence de ces entreprises chez nous. A mon sens, nous devrions nous faire à l'idée que ces sociétés sont là pour rester, qu'elles sont un élément important du milieu dans lequel nous vivons et travaillons. Nous devrions chercher à les faire participer au maximum à l'essor de notre activité économique et commerciale.

L'une des choses dont j'ai le plus parlé ces derniers mois, c'est la possibilité de spécialiser certaines des filiales canadiennes d'importantes sociétés étrangères dans une gamme exclusive de produits. Nous pourrions alors nous en occuper depuis le stade de la recherche et du développement jusqu'au stade de la commercialisation, en passant bien entendu par la production. La gamme étant exclusive, les filiales canadiennes n'auraient aucune difficulté à vendre leurs produits dans le monde entier. Je crois que cela constitue une partie très importante de notre développement industriel. Mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) se chargera d'exposer l'importance que cela représente au niveau de la recherche et du développement.

Enfin nous devrions explorer dans ce document les moyens de cerner les marchés à longue échéance. J'ai fait allusion aux efforts que nous faisons en ce moment pour établir des priorités au niveau des nos besoins commerciaux actuels mais je crois que nous devrions adopter une approche à plus long terme dans cette identification des marchés afin de déterminer les critères que nous devrions suivre pour trouver comment nous pourrions concilier notre politique étrangère, tant sur le plan purement politique que stratégique et notre politique commerciale. Je crois que cela permettrait au comité parlementaire de jouer un très grand rôle dans l'élaboration de notre politique commerciale des années 80. J'attends impatiemment les propositions et les suggestions que voudront bien me faire les députés à ce sujet.

Je voudrais conclure en disant que l'industrie privée au Canada doit jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration de notre future politique commerciale. Le gouvernement, quant à lui, est disposé à fournir son appui aux entreprises lorsque ce sera nécessaire. Ainsi que je l'ai dit, nous vivons dans un monde où règne une concurrence féroce et nous devons pouvoir faire face à la concurrence de nos principaux partenaires et rivaux commerciaux. Nous ne voulons pas, par le biais de notre politique commerciale, soutenir des secteurs industriels qui ne devraient pas être soutenus, mais nous voulons mettre au point une politique qui permettra à notre industrie de faire face à la concurrence tant sur le plan commercial que financier. Tel est l'objectif premier de notre politique.

Le commerce a un rôle essentiel à jouer dans l'avenir économique de notre pays. C'est essentiel pour l'élaboration de notre politique industrielle. Notre pays compte 23 millions d'habitants. Nous ne pouvons pas espérer développer le pays comme nous le voulons si nous nous limitons à un marché aussi réduit. C'est pourquoi nous espérons pouvoir pénétrer tous les marchés du monde grâce à nos politiques commerciales et industrielles, afin de favoriser la fabrication en grande série et d'accroître l'efficacité de notre économie au profit de nos compagnies et des Canadiens.

● (1430)

Nous avons fait du chemin depuis le 22 mai et le 4 juin, même si les députés d'en face ont affirmé le contraire dans la formulation de leur motion. Je n'hésite pas un instant à dire devant la Chambre que je suis fier des résultats que nous avons obtenus pendant cette période. Je peux déclarer à la Chambre que nous annoncerons de nouvelles politiques dans les mois qui viennent. J'affirme que je suis prêt à défendre ces politiques avec franchise et détermination. Dans un esprit positif, j'espère que tous les députés appuieront nos activités commerciales comme elles le méritent, reconnaissant ainsi l'importance des échanges pour l'avenir du pays.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'exemple du ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson), que nous venons d'entendre, j'aimerais commencer par répéter, aux fins du compte rendu, la motion que nous discutons à la demande du député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin). Elle se lit ainsi:

> Que cette Chambre déplore l'incapacité de ce gouvernement à développer et à mettre en œuvre des politiques canadiennes efficaces en matière de développement industriel et de commerce international.

C'est avec cette motion que l'opposition officielle actuelle critique le gouvernement d'aujourd'hui. Il y a huit ou dix mois, quand les rôles étaient inversés, je pense que l'opposition officielle d'alors aurait pu présenter exactement la même motion contre le gouvernement de l'époque. Jamais l'expression bonnet blanc et blanc bonnet n'a été aussi appropriée que dans le débat d'aujourd'hui.

En fait, mon parti estime que l'un des problèmes du Canada, c'est que nous avons eu au pouvoir, depuis la création de notre pays, des partis dont la politique industrielle et commerciale repose sur deux idées, sur deux dogmes. Premièrement, nous avons cru que parce que nous n'avons qu'une petite population dispersée sur une très vaste étendue géographique le meilleur moyen de nous enrichir était de vendre nos ressources à bon marché. C'est l'une des réalités de notre vie économique qui nous a coûté très cher. Cette pratique a été suivie sous les gouvernements aussi bien conservateurs que libéraux. L'autre article de foi des deux partis que nous avons eus au pouvoir pendant cette longue période de 112 ans . . .

Des voix: Oh! oh!

M. Malone: Parlez-nous des débuts.

M. Knowles: Je pourrais vous en parler, mais je m'inquiète surtout des jours qui viennent.

M. Kempling: Avez-vous vraiment déjeuné avec sir John A.?

Politique économique

M. Knowles: Je m'inquiète de ce que sera notre avenir quand certains de nos amis nous auront quittés. L'autre article de foi a été la croyance que notre secteur manufacturier devrait s'orienter avant tout, sinon exclusivement, vers le marché intérieur. Cela a eu pour résultat que nous avons développé au Canada ce qui est si bien connu comme une économie de succursale.

J'ai remarqué en lisant certaines statistiques intéressantes dernièrement qu'en 1968, lorsque le très honorable député de Mont-Royal (M. Trudeau) est devenu premier ministre du pays, l'industrie manufacturière fournissait 27.6 p. 100 des emplois au Canada. Le gouvernement du très honorable député a exercé le pouvoir pendant 10 ou 11 ans et d'après les dernières données que j'ai pu obtenir, ce pourcentage serait réduit à environ 21 ou 22 p. 100. Autrement dit, non seulement notre secteur manufacturier est-il insuffisamment développé, mais il perd effectivement du terrain. Je prétends que cela est en grande partie dû à notre économie de succursale, à notre complexe de succursale. C'est pour cette raison, bien sûr, qu'une si grande partie de notre industrie manufacturière est entre des mains étrangères et contrôlée de l'extérieur.

D'après les derniers chiffres que j'ai obtenus, environ 57 p. 100 de toute l'industrie manufacturière du Canada serait aux mains de l'étranger. Cela comprend 99 p. 100 de l'industrie du caoutchouc, 95 p. 100 de l'industrie de l'automobile et des pièces, 87 p. 100 de l'industrie chimique, 71 p. 100 des fournitures électriques, 63 p. 100 des machines agricoles et 57 p. 100 du matériel de transport.

Nous perdons réellement du terrain parce que les deux partis qui ont alterné au pouvoir sont attachés à deux principes de base: d'abord, vendre à vil prix nos matières premières et nos ressources naturelles et ensuite, restreindre notre activité manufacturière à ce que nous pouvons consommer localement.

En ce qui concerne le premier principe, consistant à vendre à vil prix nos matières premières et nos ressources naturelles, nous nous rendons compte aujourd'hui qu'il existe d'autres pays, en fait des pays reculés du tiers monde, qui possèdent également beaucoup de ressources naturelles et de matières premières. Nous ne comptons plus au nombre des quelques rares pays auxquels s'adressent les géants industriels pour obtenir des matières premières. Les deux principes dont s'inspirent les libéraux et les conservateurs pour diriger la vie économique du pays sont donc en train de s'écrouler. Il était grand temps de tenir le genre de débat qu'a proposé aujourd'hui le député d'Ottawa-Carleton. Il faudrait en fait le poursuivre bien au-delà d'aujourd'hui, car il est essentiel pour l'avenir du Canada.

Nous, néo-démocrates, sommes fermement convaincus qu'il y a des objectifs vers lesquels il nous faudrait tendre dans le cadre d'une stratégie industrielle à laquelle est lié tout le secteur du commerce international. Nous croyons tout d'abord qu'il faudrait nous attacher à développer les industries qui alimentent les secteurs clés de notre économie. Les Canadiens consacrent 80 à 85 p. 100 de leurs revenus au logement, au transport et à l'alimentation. Nous devrions chercher résolument à développer notre compétence et notre efficacité dans ces trois secteurs manufacturiers pour répondre aux besoins de la population et aussi pour nous donner les moyens de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux dans ces trois domaines. En d'autres termes, nous croyons qu'en concentrant nos efforts sur le développement de ces industries clés, nous pouvons commencer à secouer le joug de la situation coloniale dans laquelle nous vivons depuis tant d'années.

● (1440)

Deuxièmement, nous estimons qu'il faudrait faire progresser en priorité certaines industries fondamentales dans des secteurs solides et essentiels à toute société industrielle afin de nous lancer sur les marchés mondiaux. Nous ne devrions pas accepter à jamais l'idée que nous sommes dirigés de l'étranger ou que nous ne sommes qu'une annexe d'autres pays; il faudrait au contraire nous lancer délibérément dans la production de choses telles que la machinerie industrielle, les produits chimiques, les plastiques, le matériel de télécommunications et les métaux manufacturés, car il s'agit-là, après tout, des fondements d'une économie industrielle moderne.

Il y a quelques années, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le livre de Blair Fraser, qui s'intitulait, je crois, «A la recherche d'une identité canadienne». J'ai aussi eu beaucoup de plaisir à lire d'autres ouvrages qui parlent de la force du Canada, du Nord avec ses terres sauvages, qui disent que tant que nous aurons ces étendues, ces rochers, ces arbres et ces lacs, nous serons un pays à nul autre pareil. Je ne voudrais pas perdre ces richesses, mais il nous faut aussi, comme je l'ai dit, exploiter nos ressources et non nous contenter d'être une annexe, d'être les subordonnés d'autres géants industriels. Voilà donc notre deuxième principe. Nous devons nous employer à développer ces industries de base pour occuper la place qui nous revient dans cet important secteur de l'économie mondiale.

La troisième grande chose que nous devons faire—et qui devrait à mon avis, constitue le troisième élément d'une stratégie industrielle beaucoup plus valable que ce que nous ont proposé jusqu'ici les deux partis traditionnels—c'est de décider une fois pour toutes que les ressources du Canada doivent appartenir à des Canadiens, être administrées par des Canadiens et être transformées au Canada en biens manufacturés destinés à l'utilisation interne et à l'exportation. Le conflit entre la privatisation et le maintien de la présence de l'État dans l'économie me préoccupe grandement. La position de mon parti à cet égard est très claire. Je me souviens de l'époque où l'État intervenait beaucoup moins qu'au aujourd'hui dans l'économie et je ne voudrais pas, quant à moi, revenir à cette époque. Je pense que les ministériels tiennent des propos insensés sur cette question et je ne suis pas sûr que les députés de l'opposition officielle soient aussi catégoriques qu'ils devraient l'être. Mais quoi qu'il en soit, si nous voulons une stragégie industrielle, si nous voulons survivre et réussir dans le monde industriel moderne, le plus important pour nous est de posséder nos propres ressources, de diriger leur mise en valeur et de prendre en main nos propres affaires.

Monsieur l'Orateur, j'aime beaucoup comment mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a exposé la question dans une allocution qu'il prononçait plus tôt cette année à l'Université York. En son absence, je me permets de citer deux ou trois phrases tirées dans ce que j'estime être un excellent discours. Voici ce que mon chef a déclaré:

Nous avons besoin enfin d'une stratégie industrielle pour préserver notre souveraineté nationale. Et il faut tout d'abord décider que nous cesserons d'être des locataires industriels dans notre pays si riche en ressources. Les ressources canadiennes doivent appartenir aux Canadiens, demeurer sous le contrôle des Canadiens et être exploitées dans l'intérêt des Canadiens.

Je cite encore le député d'Oshawa.

Je prétends qu'une organisation économique axée sur le développement industriel de nos ressources peut être efficace. Nous pouvons créer des milliers de nouveaux emplois si nous cessons d'exporter nos ressources pour les transformer en produits ouvrés au Canada.

Monsieur l'Orateur, notre parti est persuadé que grâce à notre situation géographique et à nos ressources, nos concitoyens pourront mettre au point une stratégie qui nous permettra d'aider efficacement à améliorer le sort de l'humanité.

Aux yeux de mon parti, il est grand temps que nous prenions en main, en tant que Canadiens, notre avenir économique et que nous fassions du Canada un pays où il soit passionnant et facile pour tous de vivre. Quand je dis «tous», je parle des femmes autant que des hommes, dans l'égalité; je parle des autochtones et des Canadiens qui sont venus de l'étranger; je parle des jeunes, des travailleurs et aussi des personnes âgées et retraitées qui ont droit à la sécurité et à la dignité qu'elles méritent.

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, en guise de préambule à mes observations sur la conversion au système métrique, je me permets de signaler que les députés de ce côté-ci s'habituent progressivement au talent consommé avec lequel le gouvernement transforme le calme en tempête, la sérénité en insécurité et les politiques intelligentes en réactions épouvantables qui trouvent leur fondement dans certaines notions obscures de l'intérêt public.

Une voix: Bouffon!

M. Chénier: C'est avec joie que je vois mes admirateurs qui siègent, de l'autre côté, commencer à réagir.

[*Français*]

Même si la confusion que le gouvernement a réussi à créer un sujet de la conversion au système métrique ne peut se comparer à la bêtise de l'ambassade, ce programme de conversion menace de s'ajouter aux nombreuses instances où le gouvernement semble prêt à agir sans aucune justification pour ses actions qui relèveraient d'études bien documentées, ou même d'avantages politiques.

[*Traduction*]

Si les comptes rendus que nous lisons dans les journaux à propos des intentions du gouvernement au sujet de la conversion au système métrique sont exacts, il y a lieu de se poser de sérieuses questions sur le genre de conseils qui lui sont fournis. Franchement—et je dis en toute objectivité—je pense que les initiatives qu'entend prendre le gouvernement dans le cadre du programme de métricisation dénotent une indifférence effroyale au sort de milliers de petits commerçants qui ont déjà misé gros sur la conversion, et constituent une insulte à l'intelligence et à la faculté d'adaptation des Canadiens. Et tout cela nous vient de la part d'un gouvernement qui prétend représenter les petits commerçants et le Canadien moyen, comme se plaisent à l'affirmer les beaux parleurs d'en face.

Merci. Si je ne puis tout simplement pas comprendre où veut en venir le gouvernement en chambardant le programme de conversion, ses raisons pour le faire sont évidentes. Comme nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne le savons que trop, il y a en moyenne quatre ministres chargés—sans autre précision—du secteur de l'industrie et du commerce. Nous avons un super-ministre commodément caché à l'autre endroit et plusieurs autres ici, qui sont tous censés travailler main dans la main ou, comme ils le disent, un pour chaque branche du ministère. On peut donc comprendre que la confusion règne. Ils sont censés agir de concert pour favoriser l'expansion industrielle.

● (1450)

Naturellement, quand un si grand nombre de ministres sont appelés à s'occuper de la même affaire, quelques-uns obtiennent le beau rôle et les autres, ce qui reste. Peut-être qu'en apprenant sa nomination, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) a compris qu'il ne ferait pas les manchettes et il a voulu faire quelque chose pour rehausser son prestige. Il nous apparaît donc qu'il a décidé de frapper un grand coup. Peut-être était-ce à la façon du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald). Il a voulu frapper un grand coup dans le domaine de la métrisation vu que c'est un des quelques domaines qui lui ont été assignés. Il a réussit et il fait maintenant les manchettes.

Ces manchettes m'en rappellent justement d'autres de la campagne électorale. Quelques-uns de ses collègues ont pointé du doigt le système métrique comme un autre exemple de l'ignorance du gouvernement précédent à l'égard de l'Ouest et de la façon dont il imposait de force des réalités étrangères. On raconte même—mais j'avoue ne pas pouvoir le vérifier—que certains candidats du parti ministériel, dont certains siègent maintenant dans cette auguste enceinte, ont fait un lien logique entre l'étiquetage bilingue et l'étiquetage métrique, pour y voir deux tentatives du gouvernement précédent visant à provoquer la colère de certaines tranches de la population. Ce genre de manœuvre est assez éloquent.

[*Français*]

Ce que je veux dire c'est que le gouvernement s'entête à exécuter d'autres promesses faites à ses membres, lesquels ont mené leur campagne électorale contre la conversion au système métrique. Telle étant la situation, je ne peux qu'affirmer que le gouvernement est disposé encore une fois à salir un programme que l'industrie est unanime à juger fort bien réussi.

[*Traduction*]

Avant d'y aller plus à fond sur ce que je considère comme une autre offensive conservatrice contre le bon sens, permettez que je vous parle du succès obtenu par le programme de métrisation. J'ai consulté un bon nombre d'organismes directement concernés par la conversion au système métrique et j'ai entendu des choses qui se situent aux antipodes de ce que le gouvernement dissimule sous son manteau impérial. J'ai consulté des manutentionnaires de céréales, des fabricants, des constructeurs, des chargés d'éducation: tous ces gens m'ont dit qu'ils s'inquiétaient de l'indécision et du flottement qui caractérisent le nouveau gouvernement vis-à-vis du programme de métrisation. Heureusement, la conversion est terminée ou très avancée dans la majorité de ces secteurs, et seul un gouvernement des plus téméraires oserait la remettre en question maintenant. Même si le gouvernement refusait de l'admettre, surtout après avoir laissé ses candidats vilipender à ce point le système métrique, il reste que cela a favorisé nos échanges commerciaux dans bien des cas.

Une voix: Formidable!

Une voix: Quel numéro!

M. Chénier: Je remercie les députés de leur approbation. Je suis très content, car je vois qu'ils comprennent. Dans bien des cas, l'adoption du système métrique a permis au Canada d'améliorer ses relations commerciales; d'autre part, pour les milieux industriels eux-mêmes, la conversion est comparable à l'apprentissage d'une nouvelle langue. Il n'y a plus d'applaudissements maintenant. Il semble que, de l'autre côté, on ait du mal à apprendre de nouvelles langues. Sur le plan commercial, nous pouvons pénétrer de nombreux nouveaux marchés auxquels nous commençons seulement à nous intéresser.

Une voix: Nommez-en un.

M. Chénier: J'ajouterais que la Communauté économique européenne, qui est pour nous un important partenaire commercial, pénalise l'importation de tous les produits dont les dimensions ne sont pas métriques.

Les membres du gouvernement se plaignent souvent des effets que notre conversion au système métrique a ou aura sur nos relations commerciales avec les États-Unis. Ces accusations doivent être démenties avec vigueur, bien qu'il me déplaise de faire à leurs auteurs un si grand honneur. J'attends encore qu'on me cite un secteur industriel donné qui serait réellement défavorisé dans ses relations commerciales avec les États-Unis à cause de l'adoption du système métrique par le Canada. Les Américains nous envient la facilité avec laquelle la conversion s'effectue au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Essayez de prouver le contraire.

M. Chénier: Il y a des gens qui rient de l'autre côté, mais ils ne semblent pas savoir de quoi nous parlons. Une partie des histoires que j'ai entendues reposaient en fait sur des renseignements erronés; les autres avaient été inventées par des gens qui ne comprennent pas le système ou qui ne veulent pas le comprendre.

Permettez-moi quand même de dire quelques mots sur une histoire apparemment malheureuse dont a fait état un journal de l'Ouest. L'auteur, dont les sympathies politiques sont évidentes, déclare que les fabricants de bois de construction sont obligés de scier leur bois deux fois pour obtenir deux dimensions différentes, parce qu'ils produisent actuellement du bois aux dimensions métriques pour le Canada et du bois coupé à d'autres dimensions pour les États-Unis. Non content de faire preuve d'un penchant politique regrettable, l'auteur n'a, de toute évidence, jamais travaillé dans une scierie ou, s'il l'a fait c'est dans une très petite entreprise incapable de s'adapter au changement car on peut ajuster rapidement les ciseaux et les rabots à n'importe quelle mesure. Toutefois, au lieu de vérifier les faits, l'auteur conclut ceci:

Pour satisfaire le gouvernement, les travailleurs de l'industrie du bois devront citer à deux reprises les produits de la forêt canadienne, ce qui reviendra plus cher, pour supprimer ces millimètres en trop.

Il est dommage que cette personne ne connaisse pas les méthodes de coupe du bois, mais il faut reconnaître que les Prairies ne comptent pas beaucoup de scieries.

La conversion au système métrique n'a pas eu sur les États-Unis les effets ques prévoyaient les critiques du système. Dans chacune des régions où d'importants intérêts mutuels sont en jeu, nos pays collaborent par l'entremise de comités de liaison composés principalement de représentants de l'industrie, à dessein d'assurer une transition sans heurts au nouveau système. Au contraire de ce que veulent nous faire croire certains ministres du gouvernement, les États-Unis suivent de près le Canada en matière de conversion et ils n'accusent du retard que dans les domaines qui, à toutes fins pratiques, ne concernent pas directement les deux pays.

A ceux qui prétendent que nous pourrions éprouver certains problèmes au chapitre du commerce avec les États-Unis, je signale qu'à l'heure actuelle, étant donné que tous les autres pays sauf le Canada, le Yemen du Sud, le Yemen du Nord et les États-Unis, ont adopté le système des marchandises américaines importées sont pesées ou mesurées en unités du système métrique.

Des voix: Bravo!

M. Chénier: Si les motifs qui ont incité le gouvernement à faire obstacle au programme de conversion inspirent en eux-mêmes le plus grand mépris, ce qui m'inquiète le plus dans les déclarations du ministre c'est qu'il cherche à abandonner le programme pour la raison suivante que je cite:

On ne s'est pas suffisamment attardé aux répercussions sur le plan humain de la conversion au système métrique.

Il a fait cette déclaration en annonçant que le gouvernement avait l'intention de remettre à plus tard la conversion dans plusieurs secteurs, plus particulièrement dans le domaine de l'emballage des aliments vendus au détail.

[*Français*]

Qu'est-ce que le ministre dit, ou encore qui fait dire ces choses au ministre? J'imagine qu'il parle des consommateurs lorsqu'il fait allusion au facteur humain. Je doute cependant que le ministre réalise que l'Association canadienne des consommateurs ait été l'un des groupes à plaider fortement en faveur de la conversion au système métrique.

[*Traduction*]

Cette association s'inquiète maintenant de ce que le ministre entend faire en matière de conversion au système métrique. J'ai lu dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui que le ministre aurait refusé d'entendre les représentants de cette association de consommateurs, sous le prétexte qu'ils ne représenteraient qu'une faible partie des consommateurs canadiens. Qui alors peut se permettre de parler au nom de l'ensemble des consommateurs? Je suppose que c'est le ministre, dans toute sa frustration, qui doit parler en leur nom à la Chambre. Cette association de consommateurs s'est toujours montrée favorable à la conversion au système métrique, car elle estime que celle-ci sera fort avantageuse pour les consommateurs, qui pourront plus facilement comparer les prix en regard de la quantité au lieu de se perdre encore dans le méli-mélo des formats et contenants qui existent dans le système impérial actuel. En réalité, le ministre veut, si je ne m'abuse, retarder d'un an l'application d'un changement qui serait à l'avantage des consommateurs canadiens. Il veut que les Canadiens nagent un an de plus dans la confusion—naturellement, nous commencions à nous y faire, puisque cela fait six mois que nous avons le nouveau système—et que un an encore, les consommateurs ne s'y retrouvent plus en faisant leurs emplettes à cause de la coexistence du système métrique et du système impérial. Le ministre ne parle au nom de personne lorsqu'il tente ainsi de faire obstacle à la conversion au système métrique. Je me demande ce qu'il peut bien avoir à l'esprit

lorsqu'il dit que les Canadiens ne sont pas prêts à accepter le système métrique, quand on sait que cette politique a été adoptée en 1971 avec l'accord de tous les partis, y compris le sien. Il a visiblement peur de demander aux Canadiens de l'accepter, chose que son gouvernement leur demande volontiers quand il s'agit des taux d'intérêt et du prix du pétrole, mais il estime ne pouvoir le faire dans un cas comme celui-là.

● (1500)

Nous n'avons pas les moyens de reculer. Si les Canadiens ne sont pas prêts à s'adapter au système métrique dans les épiceries au cours de l'an prochain, je me demande quand ils le seront. Le gouvernement ne semble pas se soucier que les fabricants d'emballage des aliments de détail aient adopté le système métrique à 80 p. 100, que des milliers de petites entreprises du Canada aient déjà planifié leur conversion au système métrique et qu'elles soient littéralement en train d'y mettre la dernière main.

Permettez-moi maintenant de signaler à l'attention de la Chambre les préoccupations de deux groupes clé qui ont déjà pris des mesures en prévision de la conversion métrique. L'un d'eux, le Conseil canadien du commerce de détail, représente les plus grandes chaînes de détaillants, soit plus de 50 p. 100 du commerce canadien au détail. Le Conseil craint vivement—et je crois savoir qui a fait part de ses inquiétudes au ministre—que tout atermoiement imposé maintenant au programme menacerait tout le processus de conversion et entraînerait des dépenses additionnelles aux membres du conseil. Le Conseil a demandé instamment au ministre de clarifier sa position et de lui garantir que le programme de conversion des chaînes de ventes au détail se poursuivrait. Je crois savoir que le Conseil aurait dit au ministre que s'il ne prenait pas immédiatement de décision à ce propos, les projets de conversion à grande échelle que les entreprises prévoyaient de mettre en œuvre le 1er janvier seraient gravement compromis.

L'autres groupe est celui de la Fédération canadienne des épiciers détaillants qui représente à peu près toutes les entreprises qui ne font pas partie du Conseil du commerce de détail. Permettez-moi de lire à la Chambre un télégramme que ce groupe a fait parvenir cette semaine au ministre. Voice ce que dit le message:

Les directeurs de la Fédération canadienne des épiciers détaillants se sont réunis aujourd'hui et ont adopté une résolution à l'effet qu'ils s'opposent vivement à tout ralentissement de la conversion prévue au système métrique.

Nous savons que le public ne verra peut-être pas ce changement d'un bon œil, mais même s'il doit surtout s'en prendre à nous, il faut en finir.

Laissons le Canada montrer au reste du monde qu'il est à la hauteur de la situation et tâchons de finir le travail le plus vite possible.

Vous avons des membres dans toutes les provinces, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, y compris les territoires.

Étant donné l'opinion écrasante de ceux qui risquent beaucoup avec la conversion au système métrique, le gouvernement doit être informé du danger qu'il fait courir aux principaux secteurs de l'économie sans raison valable si ce n'est que le ministre semble craindre que les Canadiens ne soient trop stupides ou trop butés pour accepter le système métrique. Sa façon d'agir ne saurait s'expliquer autrement.

En toute justice, je dois reconnaître que le ministre semble avoir compris que la conversion au système métrique est irréversible, d'autant plus que le procédé est déjà trop engagé pour permettre un retour en arrière. La conversion s'effectue sans douleur, à la satisfaction du secteur privé et des plus de 2,000 travailleurs bénévoles qui ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme.

Si le ministre se soucie à ce point de ne pas déplaire aux Canadiens en faisant appliquer la conversion au système métrique, pourquoi n'interroge-t-il pas les petits entrepreneurs qui risquent gros avec cette conversion? Ce sont eux qui ont reconnu, certains à contre-cœur, la nécessité et la simplicité inhérente du programme de conversion, et ce sont eux qui s'opposent le plus énergiquement à ce que le gouvernement vienne modifier quoi que ce soit à ce programme au niveau du commerce au détail.

Certains de ceux à qui j'ai parlé de la menace que le gouvernement faisait planer m'ont dit, entre autres choses: «L'incertitude est ruineuse». «Toute tentative de retour en arrière serait criminelle». «Le mal est déjà fait». «Au Royaume-Uni et en Australie, tout ralentissement a été absolument fatal».

[*Français*]

Ces remarques confirment mon opinion à l'effet que le gouvernement n'a clairement pas à cœur les intérêts de l'industrie canadienne et en fait n'a pas tenu compte de manière flagrante des efforts et des inquiétudes de ceux-ci à l'égard de la conversion. La politique de tergiversation qui a marqué l'administration de ce gouvernement jusqu'à ce jour dans la conversion au système métrique met en branle les efforts bien orchestrés et l'engagement total de l'industrie canadienne à l'adoption du système métrique. Cette situation quasiment chaotique existe aujourd'hui simplement à cause d'un caprice d'un ministre, qui s'est fait donner un titre mais qui a peu de responsabilités réelles.

[*Traduction*]

Le gouvernement parle de décisions difficiles que les Canadiens doivent accepter aujourd'hui afin d'assurer au pays un avenir meilleur. Il dit cela à propos des prix du pétrole et des taux d'intérêt. Le slogan que le gouvernement affectionne est: il faut serrer les dents.

De toute évidence, le gouvernement ne songe nullement à l'avenir du pays en ce qui a trait à la métrification. A titre d'éducateur professionnel, je remarque avec beaucoup d'intérêt que les jeunes Canadiens se familiarisent rapidement avec le système métrique. Dans quelques années à peine, grâce à la décision unanime des ministères provinciaux de l'éducation quant à la nécessité d'enseigner le système métrique, tous les consommateurs qui sortiront des écoles canadiennes d'un océan à l'autre ne connaîtront que le système métrique.

Il n'est pas question de minimiser les difficultés que certains Canadiens peuvent éprouver à s'adapter au système métrique, mais le gouvernement doit certes reconnaître qu'il ne peut faire marche arrière, qu'il ne peut discréditer un système que les Canadiens des prochaines générations comprendront, dont ils tireront avantage et pour lequel ils seront reconnaissants au gouvernement libéral et à sa prévoyance.

Personne ne prétend que tous les Canadiens, sans exception, s'adapteront facilement au système métrique. On peut s'attendre à de fortes oppositions lorsque le commerce et l'entreprise au Canada auront à utiliser uniquement les mesures métriques. Mais que la conversion se fasse demain ou plus tard, elle est inévitable, il faut avaler la pilule, et, dans l'intérêt des entreprises qui ont consacré de fortes sommes d'argent et de longues années de planification, il faut avaler la pilule mainte-

nant avant que le gouvernement, dans son indécision, ne plonge un programme de conversion qui se déroulait jusqu'ici sans heurts, dans l'incertitude et la confusion complètes. Retarder la conversion pour le simple plaisir de le faire, monsieur l'Orateur, c'est un non-sens.

Monsieur l'Orateur, m'accordez-vous 30 secondes de plus pour terminer mes observations?

Un aspect de la conversion qui n'a pas répondu aux attentes est celui de la sensibilisation du public. Même si l'appui public de la métrification a grandement augmenté ces dernières années, la Commission du système métrique ne semble pas avoir réussi à convaincre les Canadiens de la nécessité de passer au système métrique. Elle s'est trop attachée aux mécanismes de la conversion et a négligé d'expliquer les raisons justifiant l'adoption du système métrique.

J'approuve le ministre quand il dit vouloir organiser une campagne efficace d'information du public pour expliquer pourquoi nous avons décidé d'adopter le système métrique mais je désapprouve vivement l'idée de suspendre l'application du programme pour donner ces explications. J'invite le ministre à envisager avec plus d'optimisme la capacité qu'ont les Canadiens d'adopter le système métrique et d'en apprécier les avantages.

[*Français*]

Quelqu'un a déjà dit que si Dieu avait voulu que l'humanité utilise le système métrique, il y aurait eu 10 apôtres. En réponse, monsieur l'Orateur, je rappellerai à la Chambre qu'il existe un document que l'on appelle les Dix commandements. Ce document continue toujours à marquer l'histoire du monde.

[*Traduction*]

En conclusion, j'invite le gouvernement à ne pas toucher au système métrique, à laisser la conversion se faire comme l'avaient prévu nos entreprises commerciales et industrielles. Faisons confiance aux capacités des Canadiens et dépêchons-nous d'appliquer ce programme. Ne laissons pas le Canada être à la traîne du système métrique dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le député souhaite-t-il poser une question au député de Timmins-Chapleau (M. Chénier)?

[*Français*]

Est-ce que l'honorable député de Timmins-Chapleau accepte une question de l'honorable député de Burlington (M. Kempling)?

[*Traduction*]

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question toute simple. La voiture que je conduis a des pneus qui peuvent supporter une pression de 32 livres par pied carré. Je voudrais qu'on me dise à combien de kilopascals cela correspond parce que la station service où je me sers a une pompe graduée en kilopascals mais n'a pas de table de conversion. Le député pourrait-il me dire à combien de kilopascals 30 pieds par livres par pouce carré correspondent?

M. Chénier: Monsieur l'Orateur, je suis nouveau député et je vais donc répondre au député comme le nouveau gouvernement le fait tous les jours. Je l'invite donc à inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Créons donc une commission pour étudier cette question.

Des voix: Oh, oh!

● (1510)

[*Français*]

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, nous sommes à étudier une motion présentée par un député de l'opposition officielle, laquelle se lit comme suit:

Que cette Chambre déplore l'incapacité de ce gouvernement à développer et à mettre en œuvre des politiques canadiennes efficaces en matière de développement industriel et de commerce international.

Monsieur le président, cette motion comporte deux aveux: le premier concerne ceux qui ont gouverné le pays depuis 16 ans, ceux qui ont présenté cette motion, c'est-à-dire qu'il semble selon eux, selon les propos que j'ai entendus de mon collègue d'Ottawa-Carleton (M. Pepin), que le Canada a un besoin urgent de redressement économique. Le Canada fait face à des difficultés épouvantables. Les Canadiens sont inquiets. En somme, on ne sait pas ce que demain réserve. C'est ce que vient d'avouer l'auteur de la motion.

Par son deuxième aveu, il avoue effectivement que le nouveau gouvernement n'a pas encore pris ses responsabilités et qu'il n'a pas encore présenté de programme à la Chambre. J'ai bien écouté le discours de mon honorable collègue.

M. Pepin: L'honorable député était-il présent quand j'ai parlé?

M. Roy (Beauce): J'y étais et je me suis bien gardé d'interrompre le député. Je lui demanderais de faire exactement la même chose, parce que j'ai l'intention de dire des choses. Monsieur le président, quand je constate le nombre de collègues de l'opposition officielle présents à la Chambre, et que je constate qu'ils sont seulement trois ou quatre, je les comprends. Ils ne sont quand même pas tous dépourvus d'intelligence. Ils ne sont pas tous non plus dépourvus de mémoire, parce qu'ils se souviennent qu'hier c'étaient eux qui avaient à gouverner les affaires du pays.

Monsieur le président, c'est de l'indécence, ce genre de motion. Je croyais réellement que c'était plus sérieux que cela à la Chambre des communes. Quand on a vu ici, après 16 ans au pouvoir, faire passer le niveau de vie des Canadiens du deuxième au sixième rang du monde, et le faire dans une économie internationale caractérisée par une pénurie de ressources, je dis que c'est une indécence de réussir cela lorsqu'on a gouverné le plus grand réservoir de richesses au monde. C'est de l'indécence si la seule chose qui caractérise l'ancien gouvernement, c'est d'avoir laissé une économie sans direction aucune, d'avoir laissé le taux de chômage doubler, c'est l'héritage que nous avons reçu lorsque, après le 22 mai, nous avons été élus pour représenter nos électeurs dans chacune de nos circonscriptions et dans chacune des provinces du Canada. Le fait d'avoir fait en sorte que l'inflation soit triplée pendant cette période administrative, que les dépenses gouvernementales soient quadruplées, cela n'a rien réglé. Le fait d'avoir multiplié le déficit par 14, d'avoir une présence bureaucratique qui a fait qu'à force de vouloir tout régler, on nous a pratiquement tout enlevé, n'a rien réglé non plus. C'est de l'indécence, le fait d'avoir vu se multiplier des programmes sociaux qui n'ont rien changé aux écarts de revenus dans notre pays, d'avoir plus de bureaucrates. Le moins qu'on soit en droit de s'attendre des libéraux, c'est qu'ils se taisent en attendant

d'avoir une nouvelle direction, en attendant de se donner un nouveau chef, qui, j'espère, sera assez compétent pour se débarrasser de l'ancienne équipe d'incapables, d'incompétents, dont l'ineptie n'a d'égale que l'inconséquence. Et cela se manifeste dans l'effet que tous savent, qu'aucun d'eux actuellement à la Chambre n'a la capacité, la compétence d'être premier ministre. C'est grave lorsque l'on est le premier parti de l'opposition.

Je constate le masochisme dont ils sont capables en étalant une fois de plus l'état dans lequel ils ont laissé le pays après 16 ans d'administration. Il s'agit, monsieur le président, d'un pays qui est obligé d'emprunter pour payer les intérêts de sa dette. Il suffit de regarder où l'administration du gouvernement libéral nous a conduits.

En 1974, le gouvernement avait des revenus pour 19 milliards 366 millions, des dépenses de 20 milliards. En 1976, des dépenses de 33 milliards 181 millions, des revenus de 29 milliards 159 millions et un déficit de 4 milliards 21 millions. En 1977, un déficit qui est passé de 4 milliards à 6 milliards 250 millions. De 1977 à 1978, le déficit est passé de 6 milliards 249 millions à 10 milliards 35 millions; et cette année on nous annonce un déficit encore beaucoup plus élevé, de sorte que le pourcentage du déficit par rapport aux dépenses totales du gouvernement qui était de 4 p. 100 en 1975 a été porté à 12 p. 100 en 1976, à 18 p. 100 en 1977, et de 18 à 25 p. 100 en 1978. Et si je fais une prévision pour les quatre prochaines années, selon le même pourcentage de croissance des années passées, je me retrouve avec un pourcentage de 32 p. 100 de déficit en 1979, 39 p. 100 en 1980, 46 p. 100 en 1981 et 53 p. 100 en 1982. Je comprends le parti libéral de dire aux progressistes conservateurs qu'il est urgent de corriger leurs erreurs et de replacer le Canada sur la voie du progrès. Je les comprends. Alors on en est rendu au point qu'on est obligé de payer, d'emprunter pour payer les intérêts de la dette. Et qu'on me trouve d'autres pays dans le monde occidental qui sont obligés de faire la même chose! Qu'on me trouve un pays obligé d'emprunter pour équilibrer ses paiements, un pays qui soit obligé de vendre son gaz à des prix inférieurs aux prix mondiaux pour boucler son budget. On est en train de vendre nos meubles.

Voilà l'héritage libéral de ceux qui, pour gouverner, se basaient sur le proverbe: Diviser pour régner. Il s'agissait de tout diviser région contre région, province contre province, culture contre culture. Le gouvernement était dirigé par un messie de l'unité nationale; leur messie de l'unité nationale occupait le pouvoir en violant nos libertés civiles, en violant les droits des provinces, et j'insiste là-dessus, en violant notre droit au progrès économique et en violant l'intégrité de notre monnaie, et il suffit de se référer aux propos tenus, et je le rappelle encore devant cette Chambre, par le gouverneur de la Banque du Canada lui-même qui déclarait ne pas avoir d'autre choix que d'être obligé de se soumettre aux décisions de la Réserve fédérale américaine, de façon à éviter que notre dollar soit trop dévalué, parce qu'il n'a plus de marge de manœuvre. Et pourquoi n'a-t-il plus de marge de manœuvre? Parce que la balance des paiements est trop déficitaire, et que le déficit est trop élevé.

Monsieur le président, il y a des limites à l'inconvenance; cela frise même l'obscénité. Et regardons comme ils sont gênés! Ils ne sont que trois sur 114 présents à la Chambre. Je les comprends d'avoir envie de ne pas assister à ce débat. Mais d'un autre côté, monsieur le président, je ne saurais me défiler, et nous ne saurions nous défiler de nos responsabilités de membres de cette Chambre. Le rôle de l'opposition, comme je l'ai dit souvent, ne consiste pas à renverser le gouvernement ni à multiplier les occasions pour le renverser, mais à le forcer à assumer ses responsabilités, à présenter à cette Chambre de bonnes lois, à nous annoncer de bonnes décisions, des politiques qui verront à redresser avant qu'il ne soit réellement trop tard, je n'ai pas dit trop tard, j'ai dit avant qu'il ne soit réellement trop tard, notre équilibre économique de façon à replacer notre pays sur la voie du progrès. Que fait-on du côté du parti progressiste conservateur? Rien! On a fait quelques petites déclarations ici et là, c'est tout. Quand va-t-on passer aux actes?

• (1520)

J'ai hâte, monsieur l'Orateur, que nous soyons saisis à la Chambre d'un véritable projet de loi, qu'on nous annonce de véritables politiques économiques, qu'on nous annonce que le gouvernement a enfin décidé de prendre les moyens nécessaires de se donner les outils dont il a besoin, soit en mesure de replacer sur la bonne voie l'économie canadienne et de redonner confiance aux Canadiens dans la prospérité de leur pays. Plutôt nous avons une vision ne projetant vers nulle part, un énoncé de ses chefs qui se résume à des contradictions. On voit un ministre annoncer une chose, on en voit un autre apporter beaucoup de nuances à un point tel qu'il est très facile d'y déceler des contradictions. On nous annonce des demi-programmes. Je donnerai des exemples, la loi que nous sommes en train d'étudier à la Chambre en est une demi-mesure.

Au lieu de nous annoncer une politique vraiment globale dans le domaine de tout le secteur de l'habitation, dans le domaine de la propriété résidentielle, on nous annonce une petite politique pour aider une catégorie de propriétaires. Ceux qui en profiteront, évidemment, ce seront les mieux-nantis, mais les locataires, ceux qui ont des difficultés, doivent aussi subir des hausses du coût du logement à cause de la hausse constante des taux d'intérêt, parce que cette hausse des taux d'intérêt nécessite obligatoirement une hausse des frais fixes que doivent payer les propriétaires de ces résidences, ce qui paralyse en quelque sorte tout nouveau projet de développement domiciliaire, ce qui fait en sorte que dans certaines régions il y a une pénurie de loyers et cette pénurie de loyers entraîne bien inévitablement des problèmes, puisque la loi de l'offre et de la demande joue en défaveur des petits, de ceux qui ont le moins les moyens de payer. Quant à l'espoir des propriétaires, il reculera; l'intérêt augmente, les coûts augmentent. Où est la mesure pour eux, où est l'augmentation du maximum permis en vertu du programme d'épargne-logement pour les locataires? Rien, parce que c'est encore une demi-mesure.

Sur le plan énergétique, on confond, malheureusement, à la Chambre, politique pétrolière avec politique énergétique: augmentation de la consommation, augmentation des réserves. Est-ce qu'on est en face d'une augmentation de la consommation, est-ce qu'on est également en face de l'augmentation des réserves? On ne fait que retarder le problème. Où est le programme pour nous assurer que l'énergie dont nous avons besoin viendra de quelque part? Tous les stimulants au monde ne changeront pas le fait que tôt ou tard il n'y en aura plus et il

faudra se demander d'où viendra l'énergie. Encore là, nous sommes en face d'un demi-programme, d'une demi-mesure.

Quant aux affaires extérieures, aucune excuse! Nous avons eu des pertes de contrats. Quand on considère tout le temps qu'il faut pour avoir de nouveaux marchés, toutes les démarches que cela nécessite pour trouver une nouvelle clientèle, toutes les approches! Parfois il faut un an, deux ans et même plus pour avoir de nouveaux marchés. A cause d'une demi-mesure, d'une promesse électorale mal pensée, on ne nous a pas encore informés à la Chambre du nombre de contrats perdus pour le Canada. Combien de milliards avons-nous perdus? On ne nous l'a pas dit, et aucun économiste ne pourra probablement l'évaluer avec certitude. Tout le monde le sait et ceux qui sont dans le milieu des affaires le savent plus que tout autre, parce qu'ils sont en mesure d'évaluer les conséquences, les pertes qu'ils ont dû subir, les pertes de contrats qu'ils devront subir au cours des prochaines années avant de pouvoir se rattraper et regagner la confiance de leur clientèle et rouvrir de nouveaux marchés. Pourquoi? Parce que dans la plupart de ces pays, les citoyens ont une économie planifiée, ils savent où ils vont.

Quand on parle du déficit sur le plan fiscal, du déficit bureaucratique, je défie quiconque de citer un énoncé gouvernemental qui n'ait pas été contredit jusqu'à ce jour: économie extérieure, déficit de six milliards. Est-ce qu'on nous a annoncé à la Chambre les mesures que le gouvernment entendait prendre pour équilibrer la balance des comptes? Quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre? Quel est l'énoncé politique? Est-ce que le gouvernement a un plan triennal? Est-ce qu'il a un plan quinquennal? Est-ce que le gouvernement est réellement intéressé et réellement en mesure d'informer la Chambre, la population, que d'ici une période donnée on peut être assuré d'une chose, que nous allons revenir à un équilibre de la balance des comptes, de façon à cesser de dépendre des décisions provenant des pays étrangers, particulièrement de nos voisins du Sud. Aucune annonce de ce côté-là, et pourtant les semaines et les mois passent.

Monsieur le président, la même situation existe dans le domaine budgétaire. Est-ce qu'on a un plan triennal? Est-ce qu'on a un plan quinquennal pour équilibrer le budget du gouvernement, de façon à redonner au pouvoir économique un meilleur équilibre—parce qu'ils ne l'ont pas encore, mais qu'ils l'auront, je l'espère bientôt—la responsabilité de doter notre pays d'une véritable politique monétaire, d'avoir cette marge de manœuvre nécessaire pour que les décisions puissent être prises au Canada, pour les Canadiens et en fonction de toute la population canadienne? Mais non, nous attendons encore. Les semaines et les mois vont passer, et j'avise nos collègues du parti progressiste conservateur. Bientôt le parti libéral va sûrement se donner un nouveau chef. C'est ce que l'on a annoncé. Il reste très peu de temps avant qu'une nouvelle équipe revienne avec un programme nouveau, dont moi je pourrais douter de la sincérité. Il reste quand même que les Canadiens ont choisi de changer le gouvernement le 22 mai dernier, et compte tenu du fait qu'il n'y a pas de changement, parce qu'on s'est limité à se promener dans les petits sentiers étroits tracés par l'ancien gouvernement, sans pouvoir en venir à présenter et à offrir des politiques pour l'ensemble des Canadiens. Monsieur l'Orateur, il y a un danger très sérieux, savoir que ceux qui gouvernent à l'heure actuelle risquent de connaître des problèmes politiques avant longtemps. Mais je voudrais quand même leur dire ceci: il n'y aura pas grand changement ni du côté gouvernemental, ni du côté de l'opposition officielle, parce que la population canadienne en a assez.

La population canadienne augmentera le nombre de sièges de notre formation politique, et il est possible aussi qu'elle augmente quelque peu le nombre de sièges de ceux qui siègent en face de nous, les députés du Nouveau parti démocratique, si le gouvernement actuel est incapable de relever le défi, d'assumer ses responsabilités, de conduire notre pays sur la voie du progrès et de la prospérité, compte tenu de toutes nos possibilités. Monsieur l'Orateur, l'équilibre budgétaire ne semble pas être pour demain, parce que l'ancien gouvernement autant que le nouveau n'a les outils, le pouvoir nécessaire. Et je terminerai en citant une phrase de Franklin Delano Roosevelt qu'il avait dite au moment de l'entrée en guerre des États-Unis: Pour gagner la guerre, nous devrons démystifier le pouvoir monétaire. Cette phrase n'est pas de mes collègues du Parti Crédit Social du Canada, elle n'est pas de moi, elle est du président Franklin Delano Roosevelt, alors que les États-Unis sortaient de la crise économique: «Pour gagner la guerre, nous devrons démystifier le pouvoir monétaire». Si le Canada veut relever le défi de l'avenir et placer l'avenir du Canada vers la voie du progrès et de la prospérité, nous devrons nous aussi démystifier le pouvoir monétaire.

Pour ce qui a trait à la motion présentée par notre collègue de l'opposition officielle, je dirai seulement qu'ils n'ont tout simplement rien à proposer. On nous a permis évidemment de faire certaines mises en garde au gouvernement que j'estime fort pertinentes et fort nécessaires à ce moment-ci, mais je dis que dans l'ensemble ce genre de motion fait perdre une journée de la Chambre, et en ce qui nous concerne, j'estime qu'aujourd'hui est une journée perdue dans le parlementarisme canadien.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je suis en effet heureux de pouvoir, dans les quelques minutes dont je dispose, répondre à certaines des allégations condamnant l'inactivité du gouvernement depuis six mois que nous sommes au pouvoir. Je suppose qu'il s'agit au fond ici d'un désaccord idéologique à en juger par l'intervention du critique de l'opposition en matière d'industrie et de commerce. Je crois comprendre, d'après le libellé de sa motion, qu'il est un fervent partisan de l'intervention de l'État, ce qui est en quelque sorte à l'opposé de l'idéologie dont s'inspirent mes activités politiques.

● (1530)

Le meilleur exemple de tout cela, d'après moi, est celui du député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) qui m'en lance le défi en ma qualité de ministre chargé de la Commission du système métrique au Canada. Il a prétendu dans son discours que tous les partis avaient accepté, en 1971, le Livre blanc sur la conversion au système métrique. C'est vrai. Si nous avons cependant éprouvé des difficultés au chapitre de la conversion au système métrique au Canada, c'est que pour une raison ou pour une autre, ce gouvernement ouvert n'a pas obéi à l'esprit du Livre blanc. Aujourd'hui, à automne de 1979, avec l'approche des étapes obligatoires de la mise en application, qui toucheront de grandes tranches de la population, c'est sur ce problème que nous devons nous pencher. Je pourrais probablement ramener le député au bureau du 235 de la rue Queen où l'on a rédigé ce discours à son intention, mais je ne succomberai pas à cette tentation.

Les allégations et les opinions exprimées aujourd'hui au sujet de la conversion au système métrique n'avancent à rien. Le problème est très grave. A ce sujet, je tiens à attirer l'attention du député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) qui devrait m'écouter, au lieu de discuter avec ses voisins.

Nous n'avons pas l'intention d'intervenir dans les affaires du Conseil des salaisons du Canada ni dans l'industrie des salaisons ni dans n'importe quelle autre industrie; nous interviendrons cependant au chapitre de l'aspect obligatoire de l'application de ce système à compter du 1er janvier 1980. Nous devons ralentir la mise en vigueur des règlements qui s'appliquent à la pesée des portions individuelles ou des mesures individuelles. Nous ne chercherons pas à empêcher un emballeur de viande ou une usine de traitement des viandes qui ont déjà converti leurs opérations au système métrique de continuer ainsi. Toutefois, c'est l'aspect obligatoire des règlements qui est à l'origine des problèmes dont nous fait part le comité général de contrôle du système métrique. A ce sujet, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que j'apprécie beaucoup la modération et le sérieux dont a fait preuve cet organisme.

En tant que ministre de second plan, monsieur l'Orateur, je n'intéresse pas les journalistes autant qu'un ministre de premier plan. J'aimerais bien qu'un député de la Chambre me désigne le journaliste auquel je me serais adressé pour faire les manchettes. Ce n'est pas ma façon de travailler. La mise sur pied du comité général de contrôle s'est faite de façon très discrète. Nous avons été en mesure de rassembler un grand nombre de données et de les étudier avant qu'on ne nous pose la première question à la Chambre. Toute nos déclarations à ce sujet ont été faites à la Chambre, monsieur l'Orateur. Je tiens à le rappeler à mes collègues.

J'en viens à l'autre allégation et il me faut encore une fois parler du député d'Ottawa-Carleton, monsieur l'Orateur. Qu'a-t-il dit?

M. Pepin: Vous avez dit regretter que la population ne soit pas mieux informée, mais vous déclarez par ailleurs que vous n'avez pas essayé de communiquer avec le public.

M. Huntington: Il affirme que je regrette que le public ne soit pas mieux informé. Cela préoccupe beaucoup le professeur. Monsieur l'Orateur, c'est la raison de l'échec du système. Si l'on avait appliqué les recommandations du Livre blanc, il n'y aurait aucun problème. Dans les trois régions témoin de Peterborough, Kamloops et Sherbrooke, aucune mesure n'a été prise pour découvrir les problèmes que rencontraient les gens. Il a fallu attendre que le comité général de contrôle aille dans les rues, dans les usines, dans les ventes aux enchères, dans les fermes d'élevage ou à des réunions d'agriculteurs un peu partout au Canada pour que le gouvernement et la Commission du système métrique commencent à sentir l'état d'esprit et les préoccupations profondes des Canadiens.

Si les politiques ne tiennent pas compte des problèmes de la population et que celle-ci doit se soumettre à des gouvernements et à des systèmes qu'elle ne comprend pas, j'affirme, monsieur l'Orateur, que notre système comporte des lacunes et je ressens cet échec en tant que membre du Parlement.

Notre pays a été gouverné pendant 16 ans par les libéraux. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déclaré que la motion que nous avons sous les yeux aurait dû être déposée contre le gouvernement précédent. Je suis tout à fait d'accord.

M. Knowles: Aurait pu l'être.

M. Huntington: Aurait pu et aurait dû l'être. Je crois que certaines formules étaient un peu plus féroces dans les dernières heures du dernier Parlement. Il est impossible de réparer en six mois, en 12 mois ou en 18 mois les dégâts qui ont été faits sur le plan de la stabilité, de la perception et du processus de prise de décisions sur le marché.

Nous devons regarder attentivement comment la Chambre fait ses prévisions budgétaires. La planification des programmes financés en 1979-1980 a commencé il y a environ 40 mois. Il s'est écoulé toute cette période entre la planification et la mise en œuvre. Ils venaient tout juste d'être présentés à la Chambre quand les élections ont été déclenchées; c'était donc déjà de l'histoire au moment où nous nous sommes mis à les analyser. Nous étudions maintenant les nouveaux programmes qui seront financés en 1980-1981, mais dont les plans remontent à deux ou trois ans. Ils arrivent maintenant à la surface comme des bulles dans une bouteille.

Ce n'est pas en un an ou en deux ans que le nouveau gouvernement aura la possibilité de modifier l'orientation ou l'utilisation des ressources au Canada. Les deux députés qui se bousculent à la première rangée des bancs d'en face savent très bien de quoi je parle. Ils ont tous deux été, en leur temps, de bons ministres travailleurs et responsables. Il ne s'opérera pas de changement rapide comme celui que le député d'Ottawa-Carleton réclame dans sa motion. Les députés d'arrière-ban de l'autre côté de la Chambre doivent sans doute avoir un peu honte de cette motion, quoique aujourd'hui il n'y ait pas eu souvent plus de quatre députés dans ces banquettes. Il n'y a pas que de la honte dans cette motion, monsieur l'Orateur, il y a aussi de la frime.

Quelqu'un a prétendu que je n'avais pas tenu compte des petites entreprises en proposant de ralentir les processus de conversion obligatoire au système métrique. Nos vis-à-vis seront peut-être surpris d'apprendre que leur parti n'a même pas daigné se préoccuper des petites entreprises pour la mise en application de cette mesure. Le petit commerçant a été forcé de se procurer une nouvelle balance de $2,000 sous peine de faire cadenasser sa porte. On ne lui a même pas dit qu'il pouvait amortir le coût de sa balance en un an. Les grandes sociétés qui ont des comptables et des conseillers juridiques à leur service savent ces choses, mais pas les petits commerçants indépendants. Ce sont pourtant eux qui font marcher le pays. Même s'ils constituent le pivot de notre pays et qu'ils tiennent à leur indépendance, on n'a nullement tenu compte d'eux dans ce processus. Je n'accepte pas qu'on dise que je ne me suis pas soucié des petits commerçants indépendants, quand on sait que le parti d'en face les a complètement oubliés dans l'application de cette mesure.

Implicitement, la motion propose que le gouvernement intervienne davantage dans les secteurs de l'industrie et du commerce international. A mon sens, nous devrions éviter de donner l'impression aux milieux d'affaires qu'ils n'ont qu'à attendre que le gouvernement leur donne tout sans peine.

Je me préoccupe vraiment de faire fructifier les ressources disponibles au Canada. Je m'en inquiète de plus en plus, d'heure en heure et de jour en jour. Nous avons hérité de l'utilisation d'une assiette fiscale qui réagit toujours à une situation des marchés intérieur et mondial. Savez-vous que le budget de notre ministère s'élève à environ 450 millions de dollars? Ce montant comprend 150 millions de dollars en frais d'exploitation et 300 millions de dollars en subventions et en contributions. Savez-vous que le nouveau gouvernement et les nouveaux ministres ne peuvent affecter que moins de 5 p. 100 de ce budget à de nouvelles fins. Nous sommes pris à ce point . . .

● (1540)

M. Andras: Vous avez proposé une mesure prévoyant la déduction des intérêts hypothécaires qui va coûter 2.5 milliards de dollars; vous avez tout claqué.

M. Huntington: Mis à part les dégrèvements pour hypothèques et tout le reste—cela sera plus stimulant pour le pays que les politiques protectionnistes et rétrogrades que le gouvernement précédent nous a léguées.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Vingt-cinq pourcent de nos dépenses directes sont absorbées par une industrie dont il faut maintenir la structure et qui ne peut se montrer concurrentielle sur le marché international. Malgré une subvention de 20 p. 100, malgré les 3 p. 100 de subventions provenant d'un accord d'aide à la construction navale et malgré les multiples mesures d'aide provinciale, nous ne pouvons même pas construire nos propres navires et faire concurrence aux chantiers navals des autres pays. Si l'on compare nos subventions à celles des autres, nous ne figurons tout simplement pas au tableau. Avec le temps, nous avons adopté des politiques protectionnistes qui ont pris la forme de droits de douanes très élevés, de mesures d'aide directe aux entreprises et de subventions directes à la recherche des industries qui ont vécu à l'abri de cette protection et ne sont pas devenues modernes, vigoureuses et vraiment compétitives.

Je ne dis pas que notre pays portera la tête haute et que nous n'aurons pas de chantiers navals. Je ne dis pas que nous serons fiers de vivre dans un pays industrialisé et que nous n'aurons pas les moyens de nous acheter des souliers. Je ne dis pas que comme pays, nous n'aurons rien à mettre sur le dos. Mais si nous voulons que ces industries du pays correspondent à un besoin et à une identité nationale, il faudra les moderniser considérablement et leur donner un niveau de productivité très élevé pour réorienter cette énergie nationale dans d'autres secteurs qui nous mèneront à la prospérité.

Des voix: Bravo!

M. Andras: Ce sont de bien belles paroles, mais comment allez-vous faire?

M. Huntington: Donnez-nous-en simplement l'occasion. Donnez-nous la possibilité de récupérer certaines ressources financières à cette fin. C'est l'objectif que nous poursuivons.

La motion du député suppose implicitement que le gouvernement canadien dispose de ressources illimitées avec lesquelles il peut lancer de nouveaux programmes ambitieux dans le domaine du développement industriel et du commerce international. A l'heure actuelle, pour chaque dollar que nous avons en réserve aux fins du développement économique, on nous demande d'en dépenser $5. Savez-vous que nous empruntons 1 milliard par mois pour payer les dépenses auxquelles le gouvernement précédent s'est engagé; et ses membres trouvent le moyen de nous demander ce que nous faisons. Que font-ils, eux? Ils nous sortent des simulacres de motions comme celle que le député d'Ottawa-Carleton a présentée à la Chambre. Les ressources financières du gouvernement sont limitées. Il convient d'être prudents dans la mise en œuvre de nouveaux programmes de dépenses et de tenir compte du déficit budgétaire dont nous avons hérité.

Le fardeau de plus en plus lourd constitué par tous les programmes existants fait partie de notre héritage. Je pense personnellement qu'il faudrait attendre six mois avant de créer de nouveaux programmes, afin de permettre au nouveau gouvernement de savoir au juste les ressources dont il dispose et de voir quelle est la meilleure façon de s'en servir pour parvenir à une nouvelle ère de prospérité.

M. Andras: Même la déduction des intérêts hypothécaires?

M. Huntington: Oui, monsieur l'Orateur.

La motion laisse entendre que les milieux industriels désirent que le gouvernement intervienne et leur impose un nouveau plan industriel. Permettez-moi de dire que ce qu'ils veulent, c'est un climat stable qui favorise les investissements et la croissance, ce qu'ils ont perdu en 1972. Ils veulent la présence du gouvernement dans les secteurs à risque élevé et qu'il participe au programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, c'est-à-dire à un genre d'industrie que le secteur privé et le marché industriel ne peuvent pas soutenir, mais pour lequel il existe des besoins internationaux et des obligations de défense à remplir dans le cadre de l'OTAN. Voilà les domaines dans lesquels la présence du gouvernement est souhaitable. Nous devrions aussi avoir assez de ressources pour hisser nos industries nouvelles à un niveau qui leur permettra d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux. Voilà où nous devrions réorienter nos efforts. Le milieu des affaires ne tient pas à ce que l'argent des contribua-

bles serve à financer de nouveaux projets qu'un bureaucrate obscur estime utiles pour les affaires.

Nous avons connu une période de distribution effarante des deniers publics qui explique pourquoi nous dépensons 1 milliard de dollars de plus que nous n'en percevons aujourd'hui.

Dans sa motion, le député d'Ottawa-Carleton laisse entendre de façon implicite que les nouvelles orientations politiques devraient se manifester tout de suite. Il sait bien que c'est impossible. Voilà pourquoi je prétends qu'il joue la comédie.

Nous nous rendons compte des lacunes du programme actuel dont nous avons hérité du gouvernement précédent. Le programme est déjà en place et nous ne pouvons qu'en surveiller l'application, en essayant de nous en tirer du mieux que nous pouvons et en évitant le plus possible le gaspillage. J'ai demandé au sous-ministre combien nous pouvions épargner au ministère de l'Industrie et du Commerce si nous mettions fin au programme en nous limitant à payer les salaires essentiels. Il m'a répondu que nous épargnerions environ 10 ou 15 millions de dollars car, a-t-il ajouté, les fonds sont déjà engagés. Voilà le problème auquel nous devons faire face aujourd'hui. Le ministre sait que . . .

Une voix: Non, pas le ministre.

M. Huntington: . . . le député. Je ne comprends pas le libellé de la motion du député.

Le milieu des affaires souhaite que le gouvernement crée une atmosphère de stabilité, de prévisibilité et de confiance.

M. Pepin: Il est en avance sur son temps.

M. Huntington: Le milieu des affaires veut également bénéficier de certains avantages pour tout investissement à risque élevé. Nous avons déjà prévu le mécanisme à cette fin et il s'agit simplement d'en étendre l'application.

Nous présenterons notre budget très bientôt, monsieur l'Orateur. En ma qualité de ministre d'État, j'ai fait de nombreuses recherches et proposé aux Finances des solutions au sujet des points de crédit d'impôt. Nous avons déployé de nombreux efforts en matière de programmes de recherche et de développement et nous avons étudié de près les diverses possibilités qui s'offraient à nous. Nous nous sommes efforcés de rationaliser les techniques afin de mettre en place des programmes qui permettront aux innovations canadiennes de passer du banc d'essai à la place du marché, ce qui constitue un processus très coûteux. Nous nous efforçons de consulter davantage de commerçants et d'industriels avant de prendre des décisions, au lieu de nous en tenir aux opinions de quelques pontifes qui orientent les choses en décrétant: «Vous pouvez faire ceci ou cela» ou encore «vous ne pouvez faire ni ceci ni cela.» Il importe donc de demander un grand nombre d'avis. La différence est fondamentale.

Pour ce qui est de la création industrielle, j'ai passé des heures à m'entretenir avec les dirigeants du Conseil national de l'esthétique industriel et nous sommes en train de remodeler Design Canada et de repenser la création industrielle, car c'est là que réside l'avenir. Pourquoi avons-nous dû nous contenter d'un programme d'amateurs alors que si nous voulons préparer l'avenir, il ne faudra pas seulement imaginer des rubans, du papier et des emballages de fantaisie, mais plutôt songer au macro-design. Nous allons inventer des moyens de mieux faire les choses et de les faire plus efficacement.

Pourquoi de petites et moyennes industries fleurissent-elles en Italie et se taillent-elles une place enviable sur le marché mondial, sur le marché européen et sur le marché national? Pourquoi? Parce que les Italiens ont des années en avance sur nous en matière de création. J'ai tenté de me renseigner le plus possible sur leurs réalisations. Il faudrait examiner de près le programme de frégates du gouvernement italien et voir comment un grand nombre d'industries sont appelées à y participer. Nous devons nous inspirer de réalisations de ce genre.

Je vois que mon temps s'achève, mais si on me le permet, j'aurais six autres questions à signaler.

● (1550)

L'Orateur adjoint (M. McCain): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Huntington: Je vous remercie beaucoup. Un certain nombre de mesures existent déjà. Je ne pense pas qu'il faille les négliger ou omettre d'en faire état. Premièrement, la politique d'indépendance énergétique. Cet objectif met énormément à contribution le système politique et l'appareil administratif. Il est impossible de le prendre à la légère. Il soulève des questions fondamentales très sérieuses. J'ai personnellement demandé que l'on fasse une étude du cadre industriel qui devra coiffer toute nouvelle orientation de notre politique énergétique pour déboucher sur une ère nouvelle au Canada.

Bien que la Société pour l'expansion des exportations ait eu énormément de succès, on passe actuellement en revue ses activités afin de les harmoniser davantage aux besoins du secteur privé et à ceux de l'industrie canadienne sur les marchés internationaux. En ce qui concerne le transport des céréales, les députés ne peuvent ignorer les efforts considérables et fructueux de mon collègue, le ministre des Transports (M. Mazankowski).

Le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) nous a expliqué qu'il travaillait assidûment à l'amélioration de nos possibilités dans le domaine du commerce international. Le système de remise générale des droits de douane vise à appuyer les programmes déjà en place et à les élargir de manière à ce qu'ils soient encore plus profitables aux travailleurs canadiens. Comme je l'ai déjà dit, nous avons pris nombre de mesures pour accélérer les travaux de recherche et de développement de façon à permettre au secteur privé de participer à cet aspect très important de la vie économique du Canada.

A la suite des négociations du GATT, nous avons entrepris une étude des obstacles commerciaux de nature non tarifaire qu'ont érigés les pays étrangers et nous devrons procéder à des rajustements bilatéraux substantiels, sinon l'industrie canadienne va se retrouver dans une position très précaire. Toutes ces mesures sont présentement en voie de préparation et nous y travaillons sans relâche.

Quant aux négociations commerciales multilatérales, il est absolument nécessaire d'évaluer d'un œil critique l'utilité pour le Canada des rencontres multilatérales et de repenser notre politique en ce qui a trait à nos relations commerciales internationales.

Ce sont là quelques-uns des domaines que le gouvernement actuel a réussi à prendre en main. Nous ne sommes certainement pas au bout de nos peines, mais, grands dieux! six mois

ne suffisent pas à réparer les dommages causés par 16 années de gaspillage.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, ayant entendu au cours des dernieres semaines et des derniers jours les lamentations des ministériels qui se plaignent de ce qu'ils n'arrivent pas à faire, je me demande quand viendra le jour où ils admettront pouvoir enfin se décider à faire quelque chose. J'ai même entendu l'autre jour le leader du gouvernement à la Chambre se plaindre du mal qu'il avait à faire adopter des mesures législatives à la Chambre. Je trouve au contraire que nous avons adopté pas mal de mesures législatives à la Chambre depuis le début de la session. Quelles mesures avons-nous adoptées au juste? Les conservateurs prétendent que nous avons adopté les mesures législatives qui restaient en suspens depuis la dernière session et qui ne pouvaient plus attendre. J'attire cependant l'attention des députés sur le fait que ces mesures sont restées en suspens parce que les députés qui forment l'actuel gouvernement ne nous ont pas permis de les faire adopter, à ce moment-là.

Des voix: Oh, oh!

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'espère que les chefs d'entreprises auront écouté le discours de l'honorable représentant qui vient d'intervenir, particulièrement ceux des secteurs de la construction navale, de la chaussure et du vêtement. Ils ne seront pas très heureux de s'entendre dire par le gouvernement conservateur qu'ils doivent se montrer plus capables de lutter contre leurs concurrents en ne comptant que sur leurs moyens car le gouvernement conservateur ne leur accordera plus d'aide. Le gouvernement laisse entendre au personnel de ces industries qu'ils devront accoître leur production, accepter des salaires inférieurs et avoir moins d'argent dans les poches à la fin de la semaine puisque c'est la seule façon de procéder si l'on veut soutenir la concurrence des autres pays dans les secteurs de la construction navale, de la chaussure et du vêtement.

Sans l'intervention du gouvernement, sans son aide et son encouragement, ces industries vont disparaître de la scène canadienne.

M. Huntington: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député est bien éloquent et j'ai beaucoup de respect pour lui. Mais nulle part dans mon discours il ne trouvera les affirmations qu'il me prête. Au nom de la décence, j'aimerais qu'il fasse bien attention de ne pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

M. Herbert: Je suis désolé, monsieur l'Orateur, mais j'ai écouté très attentivement ce qu'il a dit et c'est ce que j'ai cru comprendre. C'est pourquoi je recommande aux chefs d'entreprises dans la construction navale, la chaussure et le vêtement de lire très attentivement le discours de mon préopinant qui a bel et bien dit qu'ils ne devraient compter que sur leurs propres moyens. Je ne puis qu'en déduire que si les hommes d'affaires ne doivent plus compter que sur leurs propres moyens, c'est que le gouvernement ne leur accordera plus d'aide.

Je tiens à répéter encore une fois l'excellente motion du député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin):

> Que la Chambre déplore l'incapacité du gouvernement à développer et à mettre en œuvre des politiques canadiennes efficaces en matière de développement industriel et de commerce international.

Le malheur de loin le plus grand qui accable le commerce extérieur du Canada . . .

Des voix: Règlement!

M. Herbert: Il y a tellement peu de députés à la Chambre que je me demande pourquoi ils s'exclament continuellement.

M. Huntington: Il n'y a personne de votre côté pour le faire.

M. Herbert: Depuis la prise du pouvoir par le gouvernement conservateur, la pire tuile qui nous soit tombée sur la tête est la réitération de sa promesse électorale concernant le Moyen-Orient. En fait de pertes commerciales, nous ne serons jamais en mesure de chiffrer exactement les centaines de millions de dollars perdus. En fait de pertes d'emplois, les Canadiens ne se rendront pleinement compte des répercussions que lorsque nous aborderons l'hiver qui vient. On n'a absolument rien accompli. Nous avons perdu la face devant le monde entier et au moment même où nous avions une occasion en or de faire preuve d'initiative, nos actes à titre de nation ont été discrédités.

Cette absence de leadership a non seulement gravement nui à notre commerce international, mais nous a pratiquement empêchés d'épauler notre principal associé commercial, les États-Unis, dans la crise actuelle au Moyen-Orient. Au moment où nos amis du sud ont besoin d'un appui moral, au moment où nous pourrions rallier d'autres nations civilisées à la cause des États-Unis, il nous faut rester à l'écart parce que notre crédibilité a été détruite.

Les gouvernants doivent prendre des décisions dans des situations difficiles. Ces décisions ne sont pas toujours populaires. Quelle est la ligne de conduite de notre gouvernement tory? Il fera d'autres études. Les études, c'est son fort. Je demande à quoi il songeait quand il a décidé au début de l'année qu'il voulait des élections pour former un gouvernment. N'avait-il pas songé du tout à ce qu'il ferait à son arrivée au pouvoir? Tout ce que nous avons appris aujourd'hui c'est que l'on entreprendrait d'autres études. Pour reprendre les termes employés, nos gouvernants réorganisent selon des méthodes rationnelles et veulent connaître l'opinion des gens avant de prendre des décisions. S'ils savaient vraiment ce qu'ils allaient faire, pourquoi ne se sont-ils pas attelés à la tâche dès le deuxième jour?

Le député d'Ottawa-Carleton avait raison de dire que la coordination s'effectue entre pairs.

M. Pepin: Il leur a fallu deux mois pour se remettre de leur victoire aux élections.

M. Herbert: L'étonnement a été tel qu'ils ne s'en sont pas encore remis. Le député d'Ottawa-Carleton tentait de mettre les deux ministres d'État sur un pied d'égalité avec le ministre qui siège à l'autre endroit. Il tentait de faciliter les consultations, ce qui est une obsession chez le gouvernement actuel.

Sans vouloir être injuste envers la Fonction publique cela me rappelle ce qu'on dit souvent de la mentalité du fonctionnaire qui consiste à éviter les problèmes, à ne rien faire, à constituer un comité ou à entreprendre une étude. Ainsi, on n'est pas obligé de prendre des mesures et aucune décision ne peut être désapprouvée. «Si telle étude est déjà terminée, on en entreprend une autre pour en étudier les résultats.» Et ainsi de suite. Depuis l'ouverture de la session, le 9 octobre, tout ce qu'on entend, c'est qu'il faut procéder à d'autres études. Bien entendu, on évite ainsi de faire face aux problèmes.

● (1600)

Les gouvernements de tous les pays industrialisés sont soumis à des pressions de plus en plus fortes de la part de l'industrie et des syndicats ouvriers pour les amener à limiter les importations. Ce genre de pressions sont toujours plus intenses lorsque les affaires stagnent et que l'économie ralentit. Aujourd'hui, dans les pays industrialisés, plus de 15 millions de gens cherchent du travail. Dans certains pays, on verse des subventions aux industries nationales pour les aider à décrocher des contrats qui autrement échoiraient à des concurrents étrangers. A Genève, le personnel du GATT, organisation qui contrôle l'application des règlements internationaux adoptés par la plupart des pays non communistes, prétend que le commerce mondial est à 40 p. 100 non libéralisé aujourd'hui, ce qui veut dire qu'il est réglementé.

Comme la plupart des autres pays, les Etats-Unis limitent déjà leurs importations de certains produits. Les pressions protectionnistes sont devenues de plus en plus fortes en Grande-Bretagne et sur le continent européen. Le nombre des chômeurs augmente constamment. De nombreux secteurs industriels doivent faire face à la concurrence âpre que leur livrent des pays moins développés et le Japon qui fabriquent des produits très bon marché. Les Européens, pour leur part, s'arrangent pour protéger tant bien que mal de plus en plus de leurs secteurs industriels dont la métallurgie, la fabrication de roulements à billes, le vêtement, la chaussure, les composants électroniques de grande consommation et l'automobile. Quels sont, par rapport à cette liste, les secteurs que le Canada protège actuellement?

Le Canada se plaint de l'absence d'obstacles tarifaires dans le domaine de l'automobile avec les États-Unis, car il n'a connu un excédent avec ce pays dans ce domaine que pendant trois années. Les responsables canadiens disent qu'on aurait besoin de plus d'usines de pièces détachées mais ne montrent aucun empressement à en construire au Canada. Bien que l'orateur précédent n'ait pas parlé de l'industrie automobile, je me demande si ce secteur figurait sur la liste des industries qui, disait-il, devaient se débrouiller seules. Si c'est le cas, je puis assurer aux députés que nous ne verrons plus guère d'usines de montage de voitures se construire dans notre pays.

Le Conference Board indique, dans une étude portant sur onze professions de l'industrie automobile, que les salaires sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Toutefois, il faut que je sois prudent, car la dernière fois que j'ai dit qu'il valait mieux travailler pour x dollars que de ne pas travailler pour x dollars plus deux, j'ai été critiqué. Mais il n'empêche que nous devons diminuer les salaires des travailleurs ou bien accorder une certaine forme de protection ou d'aide à l'industrie.

Avant d'entamer un débat sur la situation commerciale du Canada, il convient de reconnaître que notre pays est largement tributaire d'un seul associé commercial, les États-Unis. Cette tendance à long terme, qui s'est accentuée depuis la dernière guerre, a maintenant atteint le point où notre commerce avec les États-Unis représente 70 p. 100 de nos importations et exportations. Comme le total des exportations canadiennes représente un si gros pourcentage de notre produit national brut et que les États-Unis jouent un si grand rôle dans les échanges commerciaux canadiens, il s'ensuit que l'évolution future du commerce canado-américain sera cruciale pour le développement de notre économie.

Politique économique

Le Canada occupe une position pratiquement unique en son genre en tant que pays industrialisé et commerçant privé d'un libre accès à un vaste marché national ou régional. La faiblesse du secteur canadien de la fabrication entraîne un déficit considérable au chapitre de notre commerce des produits finis, ce qui contribue à notre incapacité chronique à soutenir la concurrence internationale. Les répercussions des gros investissements étrangers directs sur nos possibilités d'industrialisation et d'exportation sautent aux yeux. Le Canada est l'un des deux seuls pays industrialisés—l'autre étant l'Australie—à ne pas avoir de débouchés sur un marché national ou régional de plus de 100 millions de consommateurs. Nous sommes de plus en plus isolés dans un monde où le commerce est devenu l'apanage de blocs de pays. Étant donné que le commerce mondial est devenu plus compétitif et que la prospérité du Canada dépend toujours dans une large mesure des échanges commerciaux, des pressions s'exercent en vue d'une plus grande intégration commerciale entre le Canada et les États-Unis.

Je voudrais citer les propos de M. R. J. Wonnacott, qui ont été reproduits dans l'*International Journal*:

> L'un des grands problèmes économiques auquel sera confronté le Canada au cours de la prochaine décennie sera de trouver des moyens d'accroître sa productivité industrielle de façon à satisfaire aux normes de la concurrence internationale. S'il n'y a pas encore de consensus sur les remèdes qui s'imposent, tout le monde s'accorde sur le diagnostic du problème: dans un monde où existent d'importantes économies d'échelle dans le secteur manufacturier, l'industrie de transformation canadienne se caractérise trop par l'emploi de procédés coûteux sur une petite échelle. Si ce problème n'est pas réglé, le Canada devra en payer le prix. En outre, il aura de plus en plus de difficultés à concurrencer sur les marchés d'exportation les firmes américaines qui ont toujours bénéficié d'un vaste marché.
>
> La solution évidente consiste pour le Canada à obtenir le libre accès à des marchés plus importants en libéralisant son commerce.

Le Sénat a effectué une étude d'envergure sur les relations commerciales canado-américaines et le président du comité sénatorial permanent des affaires étrangères, le sénateur van Roggen, m'a dernièrement écrit ceci:

> Je crois que nous sommes nombreux à reconnaître la nature du problème. En fait, nous différons probablement moins d'avis que nous le pensons sur sa solution. Assurément, le «libre-échange» est un objectif à long terme que nous n'atteindrons qu'une fois que nous aurons mis de l'ordre chez nous.

Dans son rapport, le comité permanent fait la recommandation principale suivante:

> Le Comité demande instamment aux gouvernements, aux industries et aux syndicats canadiens d'examiner avec soin les perspectives économiques du Canada, les solutions qu'on peut y apporter ainsi que leurs conséquences. Il les invite à étudier sérieusement l'éventualité d'un libre-échange bilatéral avec les États-Unis.

Je précise tout de suite, avant que quelqu'un ne réagisse vivement, que le vice-président de ce comité, le sénateur Grosart, est membre du parti gouvernemental. Il est important que tous les Canadiens sachent que, pour conserver le niveau de vie auquel nous sommes habitués, il faut absolument continuer d'être l'une des grandes nations commerçantes du monde. Sinon, il est impossible qu'une population dépassant à peine 20 millions d'habitants puisse soutenir une économie industrielle moderne. Les exportations canadiennes constituent environ 25 p. 100 de notre produit national brut. Néanmoins, les importations sont supérieures aux exportations. Les échanges se font à 70 p. 100 avec les États-Unis, à 11 p. 100 avec l'Europe, à 6 p. 100 avec le Japon et à moins de 13 p. 100 avec tous les autres pays réunis, même en tenant compte des énormes ventes de

céréales à la Russie et à la Chine. Notre commerce continue de se faire pour la plus grande part avec les États-Unis, qui constituent en réalité un bloc commercial à part.

Une étude des pays qui ont eu le plus de succès sur le marché international montre que toute stratégie industrielle efficace commence par la reconnaissance du fait qu'aucun pays ne peut fabriquer tout plus efficacement et à meilleur marché que les autres, que la spécialisation et l'innovation constantes sont essentielles et qu'il faut que les secteurs de spécialisation choisis bénéficient pleinement de politiques nationales coordonnées et de toutes les ressources naturelles et humaines du pays.

● (1610)

On peut résumer brièvement la situation au Canada aujourd'hui. Nous avons un important secteur de ressources forestières, minières, énergétiques et agricoles au niveau duquel nous enregistrons un excédent commercial de plus de 12 milliards de dollars. Nous avons un secteur manufacturier développé en grande partie suite à notre politique douanière qui vise à protéger le petit marché canadien, mais au niveau duquel nous accusons un déficit commercial de plus de 10 milliards de dollars. Nous accusons également un déficit commercial chronique d'environ 9 milliards de dollars par année au chapitre des invisibles. Les Canadiens sont préoccupés par la propriété et le contrôle étrangers que nous ne pouvons commencer à corriger avant d'avoir rétabli notre balance des paiements et d'arrêter d'emprunter les économies des étrangers pour la combler.

Je crois que nous devrons bientôt chercher à négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis de façon à parvenir à un équilibre avec eux après un certain temps. Il y aura manifestement le désavantage immédiat de la perte de notre protection douanière, mais celle-ci sera compensée par les niveaux de protection relativement bas qui sont actuellement en vigueur et qui le resteront suite aux accords conclus récemment. Il y aura une période de désorganisation et d'adaptation qui, cependant, ne devrait pas aller jusqu'à la pertubation.

Qu'y gagnons-nous, par contre? Le Canada aura le libre accès à l'énorme marché américain et fera partie de ce que je considérerais le meilleur bloc commercial du monde. Nos concurrents américains ont tous un important marché national à partir duquel ils peuvent nous concurrencer. Nous avons besoin d'avoir les mêmes avantages qu'eux. Le libre-échange avec les États-Unis ne signifie pas simplement l'accès au marché américain. Il sous-entend la création d'une importante base à partir de laquelle nous pourrons construire des usines d'envergure mondiale. Cela nous ferait rationaliser lentement notre économie de succursale qui nous oblige à essayer de profiter de tout, compte tenu des problèmes de propriété étrangère, de contrôle étranger et du peu de recherche et de développement canadiens que cela comporte.

Dans une situation de libre-échange bilatéral, le taux de change remplacerait essentiellement le droit de douane et deviendrait le catalyseur. Cela serait très avantageux parce qu'un faible dollar canadien aurait le double avantage de diminuer les importations et d'aider aux exportations alors qu'un droit de douane n'offre que l'un de ces avantages. Pour réussir, il nous faudrait nous discipliner en adoptant des mesures visant à accroître la création de capitaux par les Canadiens.

[M. Herbert.]

Suite au rapport du Conseil économique du Canada, suite au rapport du comité sénatorial, suite à la prise de position de l'Institut de recherches C. D. Howe, suite à la déclaration de notre ministre des Finances (M. Crosbie), le député de quelque part à Terre-Neuve, et suite aux positions adoptées par un certain nombre de personnes éminentes dans ce domaine qui recommandent toutes que l'on fasse une étude d'un libre-échange entre le Canada et les États-Unis, cette question attire maintenant l'attention. Les propositions d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne viseraient qu'à renforcer le secteur manufacturier canadien par une rationalisation qui s'étendrait sur une certaine période de temps vu que dans la conjoncture actuelle il n'est plus protégé comme dans le passé par des droits de douane élevés.

Au cours des cinq dernières années il est devenu de plus en plus évident que la compétitivité du Canada est limitée dans le domaine des produits ouvrés. L'industrie manufacturière canadienne doit faire face à des frais d'investissement élevé, à une productivité plus faible que celle des États-Unis, à une spécialisation moins poussée, à des plus petites séries de production, à beaucoup moins de travaux de recherche et de développement faits au pays et à une fragmentation importante du marché. Tous ces facteurs ont fait que les manufacturiers canadiens peuvent très difficilement arriver à exporter aux États-Unis des produits concurrentiels ou avantageux.

Voilà quelles seraient les difficultés de l'industrie manufacturière du Canada, quel qu'en soit le propriétaire, et ces problèmes seraient dans bien des cas aggravés par le fait que les États-Unis sont en même temps notre principal associé commercial et le propriétaire d'une grande partie de notre industrie manufacturière. On a fait maintes et maintes analyses des conséquences des niveaux élevés d'investissements américains au Canada. L'établissement d'un grand nombre de filiales ou de succursales de l'industrie manufacturière américaine, et en même temps le pourcentage élevé de participation américaine dans des secteurs de ressources primaires comme celui de l'énergie fossile et d'autres minéraux nous lient inévitablement plus étroitement à une seule économie régionale nord-américaine. Par exemple, nous avons perdu le contrôle de l'exploitation de nos secteurs miniers et manufacturiers et nous sommes plus vulnérables aux stratégies des sociétés multinationales dont la maison mère se trouve aux États-Unis et qui ont des intérêts d'envergure mondiale, ce qui peut les amener à transférer leurs investissements dans des régions où les frais sont moins élevés, sans tenir compte des besoins des Canadiens.

Je pourrais signaler que justement hier je parlais de ce que vont faire les entreprises du Canada. Je ne reprochais pas aux entreprises de chercher les endroits les plus rentables et donc de ne pas tenir compte des besoins de développement de certaines régions du Canada ou du taux élevé de chômage. Là encore, sans une intervention gouvernementale quelconque, cette tendance va encore s'accentuer et, si le gouvernement ne décide pas rapidement d'étudier de plus près les efforts du ministère de l'Expansion économique régionale, je pense que nous connaîtrons de sérieuses difficultés au Québec.

Notre politique monétaire et fiscale nous lie étroitement aux États-Unis. Notre dette étrangère s'est alourdie, car nous avons dû emprunter pour couvrir le déficit de notre compte

courant, ce qui nous laisse une marge de manœuvre très réduite pour nos taux d'intérêt.

Les accords du GATT, conclus récemment dans le but louable de libéraliser les échanges, nous mèneront à un libre-échange pratiquement total avec les États-Unis. D'ici huit ans, lorsque les accords du GATT seront entièrement appliqués, 80 p. 100 des exportations actuelles du Canada vers les États-Unis entreront en franchise. Les produits forestiers et les denrées agricoles comestibles bénéficieront de la franchise, tout comme les secteurs qui en bénéficient presque aujourd'hui, c'est-à-dire l'industrie automobile, la production de défense et la machinerie agricole. Dans l'ensemble, plus de 90 p. 100 des exportations actuelles du Canada ne seront frappées à leur entrée aux États-Unis que de droits de douane de 5 p. 100 ou moins.

En conséquence, les échanges commerciaux entre les États-Unis . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. J'ai le regret de dire au député que son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Herbert: Merci, monsieur l'Orateur, et je remercie la Chambre. J'aurais seulement une ou deux phrases à ajouter.

Les échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada vont certainement s'intensifier et il semble de plus en plus certain que le libre-échange s'établira bientôt entre les deux pays.

Dans une situation de libre-échange, nous devons avant tout chercher à favoriser la croissance des sociétés canadiennes dans le domaine de la fabrication et de la transformation des ressources et à leur permettre de profiter de nouvelles possibilités d'exportation.

Nous devrons inciter les employés canadiens à investir dans leurs compagnies par l'achat direct d'actions. Il faudra faire d'autres efforts pour soutenir ceux qui investissent dans les petites entreprises en leur accordant des stimulants fiscaux et en réduisant les tracasseries administratives. Il faudra également inciter les compagnies canadiennes à faire davantage de recherche et de développement dans les techniques de pointe et les domaines d'avenir.

Je pourrais m'étendre longuement sur chacun de ces secteurs et sur bien d'autres dans lesquels le gouvernement fédéral devra intervenir s'il veut permettre à l'industrie du Canada de progresser et de fournir des emplois aux Canadiens. Entretemps, si le nouveau gouvernement peut arrêter de se disputer avec les pays étrangers et ne pas aggraver davantage la situation, son inaction, du moins dans ce domaine, aidera l'ensemble de l'industrie.

Je remercie la Chambre de m'avoir permis de terminer.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, c'est à la fois un plaisir et un honneur de prendre la parole à la Chambre des communes un vendredi, en fin d'après-midi, lorsque les tribunes sont pleines à craquer et que les députés de tous les partis s'efforcent de ne pas manquer un mot de ce qui se dit.

Une voix: Votre mère est-elle ici?

M. Kempling: Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui.

M. Andras: Il y a un grand nombre de journalistes dans la tribune de la presse, un seul!

Politique économique

M. Kempling: Je tiens d'abord à signaler que c'est la première fois que j'entends le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) prononcer un discours à la Chambre parce qu'il n'était plus député au moment de mon arrivée en 1972. Il n'était pas revenu à la Chambre depuis et j'ai moi-même été élu à cette époque. Vu ce qui s'est passé mercredi, il est tout naturel de supposer qu'il sera l'un des candidats à la direction du parti libéral. J'ai donc pensé que c'était une bonne chose de rester ici pour entendre son discours. Je dois dire en toute franchise qu'après avoir entendu les sottises qu'il a débitées, je pense maintenant qu'il ferait mieux de s'épargner de l'argent et des soucis en renonçant à se présenter.

M. Pepin: Vous ruinez tous mes espoirs. Je ne m'en remettrai jamais!

M. Kempling: Je suis certain que le député prendra bonne note de ce que je lui ai dit. Je n'ai pu faire autrement que de lui donner ce conseil, pour ce qu'il vaut.

M. Pepin: C'est-à-dire, pas grand-chose.

● (1620)

M. Kempling: Je vous assure qu'en lisant cette motion absurde de l'opposition qui a suscité le débat, je n'ai pu m'empêcher de sourire. Les députés de l'opposition qui se disent fiers de cette proposition et qui ont l'audace d'accuser le gouvernement sont soit naïfs, soit ignorants des faits et gestes de l'ancien gouvernement, soit idiots. Je suis désolé pour eux, mais leurs œillères sont si rapprochées qu'ils ne voient pas plus loin que le bout de leur nez.

M. Pepin: Quels propos édifiants!

M. Kempling: Depuis le début de ma carrière de député, j'ai vu se succéder quatre ministres de l'industrie. Il y a eu d'abord Alastair Gillespie qui n'a pas fait fureur et qu'on a fini par caser. Il y a eu ensuite Don Jamieson dont le seul talent était son intention d'étudier les questions pour prendre une décision par la suite, mais qui s'abstenait de faire les deux. Puis, il y a eu l'actuel député de Saint-Maurice (M. Chrétien) que je ménagerai, étant donné son absence, mais qui est venu se perdre à l'industrie après avoir vogué à la dérive entre les affaires indiennes et les finances, en passant par le Conseil du Trésor. Et puis, bien sûr, il y a eu Jack Horner. Le soir du 22 mai c'en était fait de lui, et nous l'avons tous vu partir avec plaisir. Nous disions de Jack qu'il avait la taille et la force d'un gorille, et que si seulement il en avait aussi l'intelligence, cela aurait pu lui servir.

M. Knowles: Ce n'est pas une chose à dire d'un conservateur.

M. Kempling: Selon le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ce n'est pas une chose à dire d'un conservateur. J'ai entendu dire ce matin qu'il était candidat à la direction du parti libéral, je ne sais donc pas au juste quelle est son allégeance politique.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Eh bien, il finira bien par être le chef de quelque chose, disons.

M. Andras: Il ne faut pas se laisser décourager par les échecs.

M. Kempling: Je dois dire, au sujet du député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin), que j'ai vu bien des fois son visage souriant et j'ai entendu quelqu'un l'appeler le chérubin rica-

nant qui n'a pas froid aux yeux, je dois dire qu'il s'est vraiment fait une réputation. Ne l'ayant jamais rencontré, comme un grand nombre de joueurs de football qui conservent des coupures de presse, je pensais que c'était un chic type, mais lorsque j'ai visité le ministère de l'Industrie et du Commerce à ma première visite et souvent par la suite, je n'ai pu trouver rien qui vaille sur lequel il ait laissé l'empreinte de son sourire ou de son pouce. Bien qu'il ait été considéré comme un chic type, je n'ai pu trouver trace de l'orientation qu'il a pu donner à notre pays ou à notre commerce extérieur.

M. Pepin: L'observation très brillante et très juste que voilà! Et quelle profondeur d'analyse!

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, qu'a fait l'ancien gouvernement depuis 7 ans que je suis ici, avec quatre ministres de Gillespie à Horner, ou plus exactement du sublime au ridicule? Qu'a fait l'ancien gouvernement? J'ai assisté à je ne sais plus combien de réunions du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, j'ai entendu je ne sais plus combien de discours à la Chambre, et j'ai entendu le gouvernement déclarer qu'il considérait une stratégie industrielle. Il devait mettre en œuvre une politique industrielle. Puis j'ai entendu dire qu'on adoptait une approche sectorielle, mais je ne sais pas diable ce que ça peut être . . .

Une voix: Règlement.

M. Kempling: Excusez-moi. Je suis en faute. Je me suis laissé emporté par mes émotions. On a donc choisi une approche sectorielle, ce qui revenait à dire; «ne nous dérangez pas, les gars, nous ne savons pas réellement ce que nous faisons, mais nous employons ces mots-là et ils embrouilleront tout le monde». Nous n'avons toujours pas vu, après sept ans, les résultats de cette approche sectorielle. Un député a déclaré encore aujourd'hui que si nous adoptons le système métrique, tous nos problèmes seront réglés, les portes de l'Europe s'ouvriront devant nous et tout le monde achètera nos produits de transformation. La Commission du système métrique prévoyait même une augmentation précise de nos ventes par suite de la conversion au système métrique. Mais elle n'en a plus la preuve. Enfin, après sept ans, elle a finalement avoué qu'elle ne pourrait mettre en place une stratégie industrielle qui durerait plus de 30 jours. C'est ce qui nous attendait lorsque nous avons accédé au pouvoir.

J'ai constaté une chose dans le cas des sept années que j'ai pu passer en revue avec quelque certitude, et c'est que l'ancien gouvernement n'a pas consulté sérieusement les gens qui constituent l'industrie. Si je me suis lancé en politique, c'est, entre autre raisons, que le gouvernement ne donnait pas à l'industrie une orientation claire et nette. A partir de 1967, lorsque je suis arrivé à Ottawa, jusque vers le milieu de 1972, j'ai constaté que le gouvernement parlait une langue imcompréhensible, quant à moi. C'était un mélange de philosophie et d'économique livresque additionné de lieux communs bureaucratiques.

M. Pepin: C'était peut-être du français.

M. Kempling: Oh, non, je n'ai jamais rien dit de pareil, et n'allez pas dire que j'ai critiqué le français. Je parle ici du vocabulaire employé. C'était du charabia. En fait, des gens que je connais dans l'industrie sont rentrés d'Ottawa en secouant la tête tant ils n'en croyaient par leurs oreilles. Je suis membre de toutes sortes d'associations commerciales. Nous venions ici rencontrer les représentants des ministères de l'Industrie et du Commerce, et du Revenu, et nous repartions en hochant la tête et disant: «Grands dieux, où allons-nous, où va le Canada?» Les néo-démocrates nous ont servi un jargon semblable l'autre jour. Je vois le député là-bas qui fronce les sourcils.

Je les entends de temps à autre et je constate, par exemple, qu'un de leurs critiques manque de franchise quand il parle de l'industrie et demande: «Que faites-vous pour créer plus d'emplois dans l'industrie, pour venir en aide à notre industrie, pour réduire ainsi notre balance des paiements, pour accroître notre commerce et ainsi de suite?» L'autre jour, l'un d'eux a pris la parole—je ne me souviens pas si c'était le député de Winnipeg-Nord-Centre ou un autre—et a déclaré que les profits dans le secteur industriel du Canada avaient augmenté. Puis il nous a demandé ce que nous allions y faire. Mais, bonté divine, comptez-vous que les sociétés peuvent fonctionner en se maintenant au seuil de la rentabilité? Pensez-vous qu'elles peuvent fonctionner à perte? Une des difficultés auxquelles nous nous heurtons, ce sont les statistiques absurdes et fallacieuses qui sont citées. Un député a parlé des profits qui auraient augmenté par rapport à l'an dernier. Quels étaient-ils l'an dernier? Ils étaient peut-être plus faibles l'an dernier. Si l'on cite des données statistiques sans fondement solide, on risque d'être soi-même victime de la déformation des faits. Par conséquent . . .

M. Knowles: Avez-vous de la difficulté à lire vos notes?

M. Kempling: Non, parce que je les ai moi-même rédigées. J'ai écrit mes notes à la hâte en écoutant ce qui se disait, et peut-être ai-je un peu de difficulté à les lire.

La raison pour laquelle nous n'avons pas créé de complexe industriel qui corresponde à la population active que nous avons eue au Canada depuis 16 ans est très simple. Au cours des 16 dernières années, l'administration précédente a enlevé aux salariés de la classe moyenne son pouvoir de réaliser des économies. Autrement dit, elle a tellement taxé cette classe qu'elle lui a enlevé son pouvoir de créer des richesses. Il y a des années, on trouvait dans les petites villes des médecins, des avocats et d'autres membres de professions libérales ainsi que de bons hommes d'affaires qui pouvaient fournir les capitaux de risque pour lancer une entreprise. Je me souviens d'avoir vu dans la ville où je vivais au moment de la dépression et à la fin de cette période des gens puiser dans leur bas de laine pour investir dans de jeunes entreprises. Cela n'existe plus. En fait, à peu près la seule source de capital-risque qu'on puisse trouver aujourd'hui, c'est les banques, et que paie-t-on aux banques? On leur paie un taux d'intérêt très élevé. C'est quelque chose qu'il faudrait corriger. On a tellement réduit la capacité des professionnels et des salariés de la classe moyenne de créer des richesses au Canada qu'il reste très peu de capitaux de risque.

Quand nous sommes arrivés au pouvoir, après les élections du 22 mai, nous avons eu de très mauvaises surprises. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) pensait trouver un ministère. Qu'a-t-il trouvé? Un simple bureau.

● (1630)

M. Wilson: Et une situation plutôt lamentable.

M. Kempling: Une situation plutôt lamentable, une ou deux secrétaires, un agent de relations publiques et un chef de cabinet. Voilà le ministère qu'a trouvé le ministre d'État

chargé des Petites entreprises et de l'Industrie. Il se composait de quatre ou cinq personnes.

M. Andras: Vous avez immédiatement déménagé dans le bureau de M. de Cotret, ce qui a posé toutes sortes de problèmes.

M. Kempling: Voilà tout ce que l'ancien gouvernement avait offert aux Canadiens et aux petites entreprises. Voilà tout ce que John Bullock et tous les autres défenseurs de la petite entreprise avaient à offrir comme ministère d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie. Cela se limitait à une demi-douzaine de personnes. En fait, la seule chose dont s'occupait son ministère, c'était de la loi sur les prêts aux petites entreprises. N'est-ce pas exact?

M. Wilson: Oui.

M. Kempling: C'est tout ce qu'il y avait là. Quand nous siégions de l'autre côté, nous avons demandé au gouvernement ce qu'il faisait pour la petite entreprise. Les deux ou trois ministres du gouvernement précédent nous répondaient une chose ou l'autre, mais ils n'avaient rien de concret sur quoi s'appuyer. C'était du chiqué, une imposture bien plus grave que la motion d'aujourd'hui.

Une chose que le ministre actuel ne fera pas c'est monter la petite entreprise contre la grosse et la grosse contre la petite. D'après ce que j'ai entendu, c'est souvent ce que faisaient les gens de l'autre côté. Ils montaient les uns contre les autres. Le ministre actuel ne fera pas cela. Qu'avons-nous trouvé quand nous avons pris le pouvoir? Le déficit du compte courant s'élevait à sept milliards de dollars. Le déficit pour les produits ouvrés se montait à 12 milliards. Le déficit budgétaire était de 11 milliards. Le taux d'inflation se rapprochait des deux chiffres. Le dollar canadien était à 15c. Nous avons constaté que l'on avait puisé des milliards de dollars dans les réserves de devises étrangères pour l'empêcher de tomber plus bas.

M. Pepin: Quinze cents?

M. Kempling: Il avait baissé de 15c., à 85c.

M. Pepin: C'est déjà mieux.

M. Kempling: Je remercie le député d'avoir souligné mon erreur. Le dollar est passé à 85c, soit une diminution de 15c. J'espère qu'on le consigne clairement dans le compte rendu. A notre arrivée au pouvoir, le pays comptait près d'un million de chômeurs. En effet, comme l'a déclaré le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), on nous a laissé entièrement démunis. Non seulement nous nous sommes retrouvés démunis, mais nous nous sommes retrouvés également pieds et poings liés.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): On nous a même garrottés.

M. Kempling: C'est exact. Nous avons eu affaire à des fourbes en matière d'économie, qui ont l'audace de critiquer aujourd'hui les efforts que nous avons déployés depuis six mois. Ils sont effrontés, un point c'est tout. Ils devraient en avoir honte.

Des voix: C'est honteux!

M. Kempling: Je sais qu'un ou deux autres députés tiennent à prendre la parole et c'est pourquoi je leur cèderai sous peu mon tour car je suis un parlementaire et je respecte leurs droits. Je tiens cependant à ajouter que trois ministres collaborent à l'élaboration de notre politique commerciale.

M. Andras: Il s'agit d'un timide trio.

M. Kempling: Que le député me permette de lui rappeler combien le Sénat est chanceux de compter trois ministres parmi ses membres.

M. Andras: Le Sénat est-il de cet avis?

M. Kempling: C'est la chose la plus intéressante qui se soit produite dans cette institution depuis longtemps, car la présence de ces ministres en a rehaussé le prestige et en plus, ces derniers font du travail utile.

Nous reconnaissons l'étendue des problèmes de l'industrie et du commerce et nous avons tenu à les fragmenter. A notre avis, le ministère est trop étendu. Il fallait qu'un plus grand nombre de ministres s'en occupent et lui accordent leur attention personnelle. Je suis particulièrement fier de mon collègue, le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson). Il a une bonne expérience dans le commerce et une excellente réputation dans le milieu des affaires. Je sais qu'il réussira. Il a mis en vigueur des mesures économiques et pris d'autres initiatives qui, je n'en doute pas, contribueront à donner de l'essor à notre commerce. Nous avons dû adopter des mesures bien sévères depuis les quelques mois que nous sommes au pouvoir. Le budget que nous présenterons le 11 décembre en comporte encore bien d'autres. A mon avis, nous sommes capables d'y faire face. Les Canadiens sont prêts à avaler la pilule. Je crois qu'ils la prendront.

Si les députés de l'opposition officielle avaient eu le cran de regarder la réalité en face, peut-être seraient-ils encore au pouvoir aujourd'hui. Leur problème, c'est qu'ils se sont toujours refusés à faire face à la réalité, soit par manque de volonté politique, soit par manque de courage. Pas étonnant que le 22 mai dernier, les Canadiens leur aient fait savoir qu'ils n'avaient plus besoin d'eux et qu'ils préféraient nous donner la chance de faire nos preuves. J'estime que nous méritons cette chance. Quand je songe au calibre des députés de mon parti, je me sens fier. Si on nous en donne la moindre chance, je suis convaincu que nous remettrons le pays sur la bonne voie.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, j'ai écouté avec plaisir et attention mon préopinant et le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington). Mon préopinant mentionnait tout ce qu'il avait trouvé après la prise du pouvoir au 22 mai, et évidemment il nous a cité quelques statistiques qui ne sont peut-être pas avantageuses. Il a oublié de nous parler de quelque chose qui était très positif, de notre surplus commercial, et le gouvernement, évidemment, broyant du noir depuis 16 ans alors que nous étions au pouvoir, s'est empressé, voyant ce surplus commercial, d'essayer de tout mettre en noir et s'est attaqué à Jérusalem, parce qu'il nous fallait passer d'un surplus à un déficit.

Et dans ce gouvernement tout se passe à trois, même si notre très honorable premier ministre actuel (M. Clark) nous parle d'une plus grande souplesse dans les communications, d'un grand échange de vues, tout se passe à trois. Alors, à ce moment-là, il y a eu le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) qui a parlé d'aboiements, il y a eu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) qui s'est tue, et le très honorable premier ministre qui a essayé de respecter une promesse électorale, et voilà pour des millions de dollars de contrats de perdus, quoi que puisse en dire le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson). Et je l'inciterai, s'il n'a pas de chiffres précis, à aller

voir l'un des organisateurs du parti progressiste conservateur, le président d'Atco, il pourra donner des chiffres assez précis.

Également, monsieur le président, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie nous a dit dans quel état déplorable était la situation lorsqu'ils ont pris le pouvoir. Peut-être était-ce une excellente initiative, mais notre très honorable premier ministre créa, pour corriger les choses dans un domaine, soit celui de l'industrie et du commerce, un autre triumvirat, c'est-à-dire deux haut-parleurs et une imagination peut-être intelligente mais absente à la Chambre et absente d'une responsabilité directe devant les citoyens, parce que n'ayant pas obtenu un mandat clair lors des élections. Peut-être bien que plutôt que d'avoir un triumvirat, dont deux simples porte-paroles et un seul qui pense, on devrait avoir trois ministres carrément impliqués dans l'élaboration et l'application des politiques dans le secteur industriel au Canada.

Monsieur le président, le parti progressiste conservateur, lorsqu'il prit le pouvoir, vit comme panacée deux solutions. La première, c'était les crédits d'impôt, et la deuxième, la privatisation. Le parti progressiste conservateur, et particulièrement l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Stevens) ont, depuis maintes années, critiqué le rôle et même l'existence de la Société pour l'expansion des exportations. Plus récemment, lors de la dernière campagne électorale, et on peut citer plusieurs discours de M. Stevens, ce parti s'est engagé auprès de la population canadienne à réaliser un programme de privatisation d'une grande envergure, prétextant, sans toujours en avoir fait une preuve suffisante, que toute activité sous le contrôle de l'entreprise privée, quel que soit le secteur, est toujours plus efficace pour le Canada et son économie.

● (1640)

Dans un mouvement pro-entreprise privée, pro-privatisation, tout y passait. En septembre dernier, le président du Conseil du Trésor nous fournissait une liste de plus d'une dizaine de corporations de la Couronne qui devaient passer au secteur privé, en nous disant qu'il avait dans sa poche une deuxième liste qu'il rendrait publique en temps et lieu. En coulisse, on apprend que les fonctionnaires ont dû consacrer leur mois d'août à produire une série de documents internes qui avaient beaucoup plus pour but de dire de quelle façon pénible la privatisation allait se produire plutôt que d'étudier ces avantages. Plus récemment, le président du Conseil du Trésor informait la Chambre de la création d'un comité spécial devant étudier cette question dans son ensemble et devant fournir au gouvernement la voie à suivre pour privatiser les compagnies déjà mentionnées. Et la semaine dernière, le président du Conseil du Trésor, sans même attendre le rapport de ce groupe de travail, nous annonçait la privatisation de la Corporation canadienne de développement.

Cette attitude incohérente du gouvernement et certaines déclarations non suffisamment réfléchies ont provoqué toutes sortes de rumeurs sans plan précis. Ce gouvernement s'engage de jour en jour dans un processus de privatisation qui est loin de n'avoir que des avantages. A titre d'exemple aujourd'hui, monsieur le président, je voudrais traiter de la SEE. L'ancien banquier actuellement président du Conseil du Trésor s'est tout à coup surpris à réfléchir publiquement sur la privatisation de la SEE et ceci fait, ceci pensé, ceci réfléchi publiquement, il fallait passer aux actes. Et, à ce moment-là, une confusion autant à l'étranger chez nos partenaires commerciaux que chez nos exportateurs canadiens s'implanta. Voyons brièvement et c'est ce que devraient probablement faire les gens du gouvernement, voyons ce qu'est la SEE, car il est nécessaire de nous rappeler, à mon avis, les buts et objectifs poursuivis par cette société. Le mandat de la société consiste à faciliter et à développer le commerce d'exportation par la provision d'assurance de garantie de prêts et autres services financiers. Son rôle est d'assurer que les ventes d'exportations canadiennes ne soient pas perdues à cause de la non-disponibilité de financement pour l'exportation qui est concurrentielle avec le financement offert par les exportateurs d'autres pays.

La SEE est la plus grande institution de ce genre au Canada. Son rôle est de complémenter plutôt que de supplanter d'autres institutions financières. Le but de la SEE n'est pas de subventionner les exportateurs canadiens, elle est commercialement indépendante et a mérité un taux adéquat de profits sur les investissements faits par le gouvernement par le fonds du revenu consolidé. Le but de la SEE est également de développer le commerce en apportant aux entreprises canadiennes des services consultatifs en exportation et en analyse des crédits des pays. La SEE opère sur une base d'indépendance financière cherchant pour l'instant pour le moins à augmenter au maximum la possibilité de revenu. La Société a une structure unique en comptabilité qui permet des facilités de financement au risque du gouvernement dans des situations où une transaction ne rencontrerait pas les critères commerciaux, mais par contre une telle transaction étant à l'avantage du Canada.

Pour remplir ce mandat, la SEE offre cinq types d'assistance aux exportateurs, savoir des prêts à long terme, l'assurance du crédit aux exportations contre le non-paiement par les acheteurs étrangers, des garanties d'assurance, des garanties à des contracteurs, à des firmes de construction et enfin des garanties d'investissements étrangers pour les pertes d'investissements canadiens, résultant d'actions politiques.

L'ancien gouvernement, conscient du rôle prédominant joué par la SEE, a fait adopter lors du dernier parlement le bill C-36 que l'on peut résumer ainsi: par ce projet de loi, on augmentait à 26 milliards de dollars le plafond des prêts et garanties de la SEE. Le capital autorisé a été élevé de 400 millions à un milliard de dollars. Un élargissement fut apporté pour appuyer les garanties de soumissions et de rendement. Le plafond de prêts autorisés fait sous le compte de la corporation est passé à 10 milliards de dollars. Les plafonds de prêts autorisés faits sous le compte du gouvernement sont passés à 2.5 milliards de dollars. Les services d'assurance de la société ont été regroupés sous un compte séparé pour les responsabilités éventuelles, ceci veut dire 10 milliards de dollars pour le compte de la corporation et 3.5 milliards pour le compte du gouvernement. Et la motivation du gouvernement d'alors s'appuyait sur sa connaissance et sa conscience du rôle de la SEE sur nos exportations. Le volume d'affaires de la SEE en 1978 était de 6 milliards de dollars contre 2.6 milliards en 1977.

Ceci est le montant en dollars des exportations supportées en entier ou en partie par SEE. Les transactions de prêts étaient de 3.7 milliards en 1978; les facilités d'assurances incluant la sécurité et les garanties des investissements étrangers ont supporté pour 3 milliards d'exportation; les profits de la SEE en 1978 étaient de 29.5 millions. La SEE a fourni toutes ses demandes de fonds en son propre nom en 1978. Les exportations canadiennes plaçaient notre pays cette année au deuxième rang au niveau *per capita* parmi les pays exportateurs et au huitième sur une base de dollars. En 1978, la SEE a supporté 50 p. 100 des exportations en biens et équipements ainsi qu'en services techniques dans les pays autres que les États-Unis. Les prêts en souffrance et les engagements financiers n'ont atteint que 6 milliards à la fin de 1978; en 1978, les exportations furent supportées par des prêts et des garanties à 20 pays, dont ont bénéficié plus de 300 compagnies canadiennes. Si on compte en terme d'années-hommes de travail fournies par le soutien aux exportations, par la SEE, on arrive au bilan de 162,000 années-hommes de travail.

Monsieur le président, également comme député du Québec, je ne pourrais que m'opposer à toute diminution du rôle de la SEE, car les activités de cette société sont des plus importantes pour les exportations du Québec que pour toute autre région du Canada. Québec est la seule région où la proportion des activités de la SEE pour ces compagnies, soit 29 p. 100, est plus grande de façon significative que sa part des exportations totales canadiennes, soit 20 p. 100. Le contraire est peut-être vrai pour les Prairies, mais cela s'explique par le fait qu'une large proportion des exportations des Prairies sont des commodités vendues habituellement sur des fermes, argent comptant, et qui ne requièrent pas les facilités de la SEE. Cette société répond aux besoins des entreprises canadiennes où cette entreprise se situe. Elle ne peut changer la carte industrielle du Canada, mais elle semble faire un effort pour servir avec efficacité les régions moins développées industriellement.

Monsieur le président, quand on pense que moins de 7 p. 100 des prêts consentis par la SEE ont dû être renégociés; quand on pense au rôle joué par la Société pour tout le Canada et particulièrement pour le Québec; lorsqu'on réalise que la SEE est le seul instrument par lequel le gouvernement peut, de façon significative, transposer ses objectifs de politique internationale dans le domaine commercial; lorsqu'on réalise que 50 p. 100 des exportations faites en dehors des États-Unis le sont sous le couvert de la SEE; lorsqu'on constate que de 64 à 66 p. 100 des détenteurs de polices d'assurance sont classés parmi les petites et moyennes entreprises, et lorsque l'on prend conscience de l'essor de la SEE, on se demande pourquoi le ministre tient autant à modifier la structure et l'organisation des activités de cette société de la Couronne, surtout à un moment où tous les pays industrialisés ont réalisé le besoin d'avoir une telle institution pour favoriser leurs propres exportations.

Le ministre répondait récemment à la Chambre qu'il voulait augmenter la participation des banques dans les activités de cette corporation. Comment le fera-t-il? Une avenue possible serait de subventionner les banques à chartes de 3 à 4 et même jusqu'à 6 p. 100 du taux d'intérêt commercial. Une telle approche ne réduirait pas de façon significative les déboursés encourus par le fonds consolidé. Cette approche diminuerait le rôle de la SEE à un niveau inacceptable, soit celui de comptable des subventions à être versées aux banques. Un tel changement d'orientation entraînerait le départ de plusieurs compétences qui composent actuellement les effectifs de cette société de la Couronne, ce qui priverait automatiquement le gouvernement d'une dimension essentielle au commerce international, soit le financement.

Quoique j'accepte l'argumentation à l'effet que les banques ont, au cours des années, acquis elles-mêmes une expérience des plus valables dans le domaine du financement international, je rappellerai quand même au ministre certains constats à l'effet que les banques sont unanimement réticentes à participer à tout financement excédant un terme de huit ans. Elles sont également plus que réticentes à fournir un taux d'intérêt fixe et encore davantage lorsqu'il s'agit de prêter, même avec subventions du gouvernement, en vertu du «Bank Prime».

● (1650)

Plus injuste encore serait une augmentation de la participation des banques, si elle devait prendre la forme d'un partage du financement où la participation des banques à charte devrait s'effectuer selon la formule du «medium term et last-in first-out». Cette approche est particulièrement coûteuse surtout depuis que la SEE finance totalement ses opérations sur les marchés public et privé au même coût que les banques à charte. Une telle approche serait néfaste pour les exportateurs sans pour autant être nécessaire aux banques dans le domaine du marché international.

Monsieur le président, je suis conscient que le président du Conseil du Trésor peut toujours faire miroiter à nos yeux le fait que le gouvernement doit verser durant la période 1976 à 1982 de 600 millions à 1.1 milliard de dollars annuellement. Mais je rappellerai au président du Conseil du Trésor qu'il s'agit d'équité et qu'il doit considérer ces sommes comme étant un placement et non comme une dépense. En résumé, monsieur le président, un pays comme le Canada se doit d'appuyer ses exportateurs et quelle que soit l'approche envisagée, quelle que soit la politique qu'il choisira, son action aura toujours un coût. Le financement des exportations par le biais de la SEE est l'approche la moins coûteuse, la plus efficace et celle qui sert en même temps le mieux les intérêts de la politique canadienne. De plus, la privatisation de ce secteur d'activité gouvernemental interviendrait à un moment des plus inopportun, c'est-à-dire à un moment où la tendance est à l'effet que de plus en plus de transactions s'effectuent de gouvernement à gouvernement, à un moment également où les bouleversements politiques un peu partout à travers le monde ont atteint un niveau quasi record, ce qui suppose une participation accrue des organismes internationaux qui traitent avec les gouvernements et non l'entreprise privée.

Si le président du Conseil du Trésor a en tête de créer un meilleur environnement économique pour l'entreprise privée, je lui suggère de regarder ailleurs que vers la SEE, et en particulier d'être plus réceptif à l'analyse des programmes d'ajustements industriels que son collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret) devra soumettre au Conseil du Trésor dans les plus brefs délais, lesquels programmes sont plus que jamais requis et attendus par tous les secteurs industriels canadiens qui se doivent d'augmenter leur productivité, d'accroître leur pouvoir de concurrence à un moment où à la suite des négociations du GATT il est impérieux pour l'indus-

trie canadienne de se gagner des marchés étrangers tout en préservant le marché intérieur canadien.

C'est dans ce domaine que le gouvernement doit déployer ses efforts pour améliorer le climat économique canadien, et non en démantelant ou en diminuant le rôle d'une société comme la SEE. Bien au contraire, le gouvernement se doit d'appuyer davantage cette société afin que nous puissions développer chez nous une expertise meilleure du commerce international et de ses nécessités, entre autres le financement de ses opérations. Le gouvernement devrait même recommander à cette société de réduire ses profits afin de les appliquer à diminuer les taux d'intérêt offerts aux éventuels acheteurs de produits canadiens.

Tous les pays industrialisés se dotent d'instruments pour appuyer leurs exportations. Tous les pays utilisent toutes sortes de politiques d'exportation qui vont du crédit mixte aux subventions à peine apparentes, et si le Canada veut progresser et non régresser sur les marchés internationaux, son gouvernement se doit effectivement d'appuyer au maximum l'entreprise privée, mais de façon énergique et efficace, selon les exigences et les méthodes modernes, et non en se retranchant dans des positions peut-être populaires et valables il y a déjà quelques décennies mais évidemment dépassées aujourd'hui.

Monsieur le président, il serait malheureux que ce gouvernement, sur les plans économique et commercial, se cantonne dans des idées déjà dépassées.

Je vois dans les banquettes du gouvernement des députés jeunes, des députés qui devraient au moins avoir lu les mêmes économistes que moi. C'est regrettable de voir le président du Conseil du Trésor, dont on ne peut pas tellement parler des succès dans le domaine privé, et certains autres ministres vouloir simplement baser leur action économique sur des théories, sur des approches déjà dépassées aujourd'hui. Je suis convaincu qu'il faut créer un milieu, un environnement économique solide au Canada. Il faut avoir confiance dans l'«entrepreneurship» des Canadiens. Pour ce faire, il ne faut pas rêver aux années 1930, il ne faut pas rêver aux années d'avant la crise ou d'immédiatement après la crise. On ne peut plus aborder les problèmes économiques du Canada comme dans les années 1950. Je vois le député en face dont son collègue vantait les mérites de grand négociateur international. On a vu tout le succès qu'il a remporté dans la vente du réacteur nucléaire. Monsieur le président, si le gouvernement veut créer un climat économique valable pour l'entreprise canadienne, si le gouvernement veut entraîner davantage d'investissements, si le gouvernement veut donner aux Canadiens une meilleure confiance dans son économie, eh bien, que ce gouvernement commence pas être cohérent, que ce gouvernement commence à avoir des politiques digérées, pensées et réfléchies non pas par des triumvirats où il n'y a qu'une personne qui parle quand les deux autres ne font que les haut-parleurs, et que ce gouvernement se donne un plan d'action non pas choisi, volé d'ailleurs, mais bien canadien et pour les Canadiens, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. George Cooper (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et Procureur général): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir m'opposer à cette étonnante motion, même si je n'ai que trois minutes pour le faire. Je dis bien «étonnante», car pour la première fois de son histoire, le 4 juin dernier, le Canada s'est vu doté, grâce au premier ministre (M. Clark), d'un portefeuille au cabinet dont le rôle exclusif est de promouvoir le commerce international.

La motion se lit ainsi:

Que cette Chambre déplore l'incapacité de ce gouvernement à développer et à mettre en œuvre des politiques canadiennes efficaces en matière de développement industriel et de commerce international.

Compte tenu des mesures prises par le gouvernement, une motion semblable remplit d'étonnement.

Elle n'en est pas moins étonnante si l'on tient compte de l'incroyable performance du gouvernement précédent en matière de commerce international. La dernière année pour laquelle nous avons des données, notre pays a perdu 5.3 milliards de dollars au titre de sa balance commerciale, et cette année, le déficit variera entre 6 et 7 milliards. Il se peut que l'an prochain cet écart s'élargisse davantage, étant donné que les libéraux, en 16 ans de pouvoir, n'ont élaboré aucune politique. Si l'on tient compte de ces antécédents, on constate jusqu'à quel point cette motion est le fait d'effrontés, pour reprendre le mot de mon collègue, le député de Burlington (M. Kempling).

Quant à moi, non seulement je pense que cette motion fait fausse route mais qu'elle va tout à fait à l'encontre de la voie où s'engage le gouvernement actuel dans son désir d'améliorer notre balance commerciale. J'aimerais signaler deux ou trois décisions que nous avons prises et qui contribueront à favoriser immensément le commerce international. J'ai déjà parlé de la nomination d'un ministre d'État chargé du Commerce international, mais il y a une ou deux autres choses qui influent profondément sur notre capacité de produire et de vendre des biens, même si elles ne relèvent pas nécessairement de ce ministère. D'ailleurs, le ministre tout comme d'autres ministériels, ont parlé avec éloquence à ce propos.

J'aimerais mentionner quelques-unes des politiques commerciales qui contribueront à renforcer notre puissance industrielle au point de nous permettre de créer des biens et de les vendre à l'étranger. Pour la première fois depuis bien longtemps, nous avons un gouvernement qui ne prend pas à la légère l'argent des contribuables. Nous avons mis en place un système de dépenses au moyen d'enveloppes. C'est ainsi que cinq comités du cabinet obtiendront un certain montant auquel ils devront se limiter. Le résultat c'est qu'il n'y aura pas un ministre—le président du Conseil du Trésor (M. Stevens)—mais cinq qui vont essayer d'obtenir le maximum de leur enveloppe, chacun toujours de concert avec les quatre autres. Ces cinq ministres ont tous intérêt à se prêter main-forte pour réduire chacun le budget du voisin.

Le Canada a maintenant un gouvernement qui cherche à empêcher les déficits budgétaires désastreux qu'un gouvernement libéral avait imposés l'un à la suite de l'autre ces dernières années, ce qui au plan financier avait presque réduit le pays au niveau d'une république de bananes. Voilà ce que nous pourrions faire de plus important, monsieur l'Orateur, pour redonner au pays son énergie industrielle et pour nous

permettre en mesure de fabriquer des produits que nous pourrions vendre à l'étranger à des prix économiques.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1700)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement le whip en chef du gouvernement pourrait-il confirmer que lundi la reprise du débat en deuxième lecture du bill C-20 passera au premier rang de l'ordre du jour?

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, pour autant que je le sache, nous allons débattre en deuxième lecture le bill C-20.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre s'ajourne à 2 heures lundi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE TOURISME

ON PROPOSE QUE LES ÉTATS-UNIS MODIFIENT LEUR LOI RELATIVE AUX DÉPENSES DE CONGRÈS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Depuis l'entrée en vigueur, en janvier 1979, de la loi américaine sur les remboursements des dépenses de congrès familièrement appelée Section 602, le Canada a subi des pertes de l'ordre de 100 millions de dollars par année à la suite d'annulations de nombreux congrès d'organismes américains qui devaient se tenir au Canada. Depuis lors, plusieurs organismes privés, dont l'Association de l'industrie touristique du Canada, n'ont cessé de faire des instances auprès du gouvernement américain, afin que celui-ci modifie sa loi ayant trait aux congrès tenus au Canada. Cependant aucune concession n'a été obtenue des autorités américaines, voilà donc pourquoi je propose, appuyé par l'honorable député de Shefford (M. Lapierre):

Que le gouvernement, par la voie du ministre d'État chargé du Commerce international et ministre responsable du tourisme (M. Wilson) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald), s'engage à poursuivre de façon concrète les négociations avec les autorités américaines pour que ces dernières modifient cette loi.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

DEMANDE À L'UNION SOVIÉTIQUE DE RESPECTER LE PRINCIPE DE LA RÉUNION DES FAMILLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente, et je suis persuadé que tous les députés voudront appuyer cette motion.

Comme ce sera sous peu le trente et unième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, je propose, appuyé par le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett):

Que le Canada réaffirme l'engagement qu'il a pris de défendre les principes énoncés dans la troisième corbeille des accords d'Helsinki et qu'il demande à l'Union soviétique de respecter le principe qui réclame la réunion des familles et de permettre à tous les «refuseniks» judéo-soviétiques de rejoindre leurs familles en Israël ou ailleurs; qu'il demande en outre à l'Union soviétique de libérer tous les prisonniers victimes de leurs convictions, en particulier Anatole Chtcharanski et Ida Nudel.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: On a donné lecture de la motion à la Chambre. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1410)

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE BANNISSEMENT PAR L'AFRIQUE DU SUD DE CERTAINS PROGRAMMES ET ORGANISMES HUMANITAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Le 1^er^ novembre de cette année, le gouvernement du Transkei, en République Sud-Africaine, a pris un décret, en vertu de sa législation sur la sécurité publique, bannissant trente-quatre organismes dont le South Africa Council of Churches, la Dependents' Conference, le Conseil œcuménique des églises, le Student Christian Movement and les Young Christian Workers.

Étant donné que le gouvernement du Transkei n'a été reconnu par aucun autre gouvernement que celui que l'Afrique du Sud et étant donné que ce manquement à la loi montre bien que la politique d'oppression de l'apartheid est encore couramment pratiquée par le gouvernement sud-africain, je propose avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre condamne cette attaque haineuse perpétrée contre les programmes et organismes humanitaires qui essaient d'atténuer les coups les plus durs de la politique d'apartheid, qu'elle demande au gouvernement du Canada de blâmer les autorités sud-africaines pour avoir bafoué les droits fondamentaux de la personne et qu'elle lui demande de prendre sans plus tarder des mesures pour réparer les torts causés.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

L'IMPOSSIBILITÉ D'ACCÈS POUR LES HANDICAPÉS—DEMANDE D'ENQUÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, j'ai invité à la Chambre des communes un groupe d'handicapés de Colombie-Britannique. A ceux qui étaient en chaise roulante, il a tout d'abord été impossible d'entrer dans l'édifice. Par la suite, ils ont réussi à entrer par une porte de côté qui a dû être déverrouillée pour l'occasion. Puis, pendant un moment, ils ont été bloqués à l'entrée de la salle à manger du Parlement et nous avons dû les porter pour descendre les marches.

Enfin, ils n'ont pas tous pu entrer à la Chambre des communes bien que sept ou huit d'entre eux seulement soient en chaise roulante. Les escaliers de marbre sont dangereux quand il faut transporter des gens dans les tribunes. La situation est vraiment scandaleuse. Appuyé par la représentante de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), je propose:

Que la Chambre constate les difficultés auxquelles font face les handicapés dans les immeubles du Parlement et qu'elle demande instamment aux autorités compétentes de faire une étude de ces locaux en vue de proposer des améliorations.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Vous avez entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS—L'ENQUÊTE DU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Merci, monsieur l'Orateur. Étant donné que tous les députés se sont donné la main pour adopter les crédits du comité permanent des affaires des anciens combattants et comme le gouvernement tarde à présenter le projet de loi concernant les modifications à apporter aux pensions des anciens combattants et qu'il est extrêmement urgent pour les anciens combattants que nous débattions ces questions, je propose, appuyé par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier):

Que le gouvernement donne au comité permanent des affaires des anciens combattants un mandat l'autorisant à siéger aux fins de discuter des questions de la plus haute importance pour nos anciens combattants et leur famille.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES INCONVÉNIENTS ET LES AVANTAGES DU PROJET MINIER AU LABRADOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. La société Brinex propose d'exploiter au Labrador une mine et une usine de traitement de l'uranium; la Commission de contrôle de l'énergie atomique termine actuellement l'évaluation de ce projet et est sur le point de délivrer un permis d'exploitation. Or, la législation environnementale de la province de Terre-Neuve n'existe qu'à l'état d'ébauche et la Commission fonde son étude sur des données qui lui sont, pour la plupart, fournies par la société Brinex. Je propose donc, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le gouvernement fédéral passe une évaluation complète des inconvénients et des avantages du projet de la société Brinex, notamment de ses incidences sur l'environnement, entre autres, par des audiences publiques, avant de donner le feu vert au projet.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération en vertu de l'article 43 du Règlement que si la Chambre y consent unanimement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION EN IRAN—LES INITIATIVES DU CANADA ET D'AUTRES PAYS

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): J'aimerais poser au premier ministre une question qui fait suite à nos propos de mercredi dernier. Il s'agit de la situation en Iran, qui s'est dégradée au point que le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a maintenant convoqué une réunion du Conseil de sécurité.

● (1415)

Sans en révéler plus qu'il ne faut, le premier ministre peut-il dire à la Chambre où en sont rendues les initiatives dont nous avons parlé la semaine dernière et auxquelles il a déclaré qu'il s'efforcerait de donner suite?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Le chef de l'opposition ou plutôt le leader de l'opposition à la Chambre avait suggéré des consultations avec les pays qui avaient participé au sommet de Tokyo. Nous avons envisagé cette possibilité, ainsi que j'avais promis de le faire, et nous sommes parvenus à la conclusion qu'étant donné que tous les pays participants ont déjà exprimé sans ambages leur inquiétude quant aux répercussions pour le respect du droit international des événements survenus en Iran, une nouvelle initiative en ce sens n'aurait aucune utilité.

Nous avons alors songé à des mesures qui pourraient comporter l'intervention du Commonwealth et aussi de pays francophones, afin que ces organisations dénoncent publiquement et aussi vigoureusement que possible cette violation du droit international.

Une réunion doit avoir lieu à Londres et le haut-commissaire du Canada recommandera aux autres membres du Commonwealth de donner au secrétaire général de cette organisation le mandat de faire une déclaration exprimant le point de vue collectif des hauts-commissaires du Commonwealth. Nous prenons aussi d'autres mesures aux Nations Unies.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre est très reconnaissante au gouvernement pour les initiatives qu'il a prises, à la suite des suggestions qui lui ont été faites mercredi dernier.

Je voudrais toutefois signaler au premier ministre qu'à notre avis, il ne suffit pas que chaque pays agisse isolément, que les pays ayant participé ou non au sommet fassent part de leur indignation devant cette violation du droit international. Comme je l'ai dit la semaine dernière, il me semble que lorsqu'il s'agit de terrorisme international comme dans le cas d'actes de piraterie aérienne, il ne suffit pas que chaque pays agisse isolément. Ainsi que nous nous en sommes rendu compte lorsque nous avons essayé de venir à bout des détournements aériens, il faut absolument que chaque pays s'engage à prendre certaines initiatives à l'égard des autres pays de façon à agir en bloc.

Nous, Canadiens, avons toujours prétendu être les meilleurs amis et les plus fidèles alliés des États-Unis. Il me semble que nous devons maintenant prendre une décision collective et que les chefs des pays participant au sommet doivent proclamer unanimement que si les Iraniens font le moindre mal aux otages américains, ils réagiront comme si ce mal avait été fait à leurs propres citoyens car, à mon avis, si chaque membre du sommet prenait ainsi position, le gouvernement iranien et tous ceux que son geste a indignés verraient les conséquences futures de cette attitude sur la paix mondiale.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le très honorable chef de l'opposition convient comme moi que, dans les circonstances actuelles, le mieux que nous ayons à faire est de décider quelles mesures il serait le plus utile que le Canada prenne. Il ne fait aucun doute qu'il sera utile que le Canada incite certains milieux à exercer leur influence. C'est pourquoi nous avons fait appel au Commonwealth et songeons à la possibilité de faire appel aux pays francophones. C'est pourquoi nous avons pris certaines initiatives à l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons conclu que les sept pays du sommet ne sauraient rien faire et ni rien accomplir de plus collectivement que ce que le Canada et les autres pays participant au sommet n'ont déjà fait et accompli à titre individuel.

Cependant, étant donné les instances renouvelées du très hon. chef de l'opposition, je vais évidemment repenser la question pour voir si les sept pays participant au sommet et agissant conjointement ne pourraient pas prendre quelque autre mesure nouvelle et utile.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, on est en droit de s'imaginer que plusieurs des pays participant au sommet sont conscients qu'ils dépendent de l'Iran pour leurs approvisionnements de pétrole. C'est un fait que les États-Unis n'en dépendent plus, ayant décidé de s'approvisionner ailleurs, mais les autres pays participant au sommet doivent être bien tentés de donner à la nécessité de s'approvisionner en pétrole en Iran le pas sur leur désir de voir les États-Unis sortir victorieux de cet affrontement.

Le premier ministre pourrait-il nous dire, et il n'est pas nécessairement tenu de le faire aujourd'hui, s'il a songé à téléphoner ou s'il a effectivement téléphoné à Helmut Schmidt, à Giscard d'Estaing, à Margaret Thatcher, au premier ministre Ohira et au premier ministre de l'Italie, car si on fait le moindrement mal aux otages, rien ne nous assure que les États-Unis ne se diront pas: «C'est très bien; puisque personne n'accepte de nous aider, nous devons agir seuls»?

● (1420)

M. Clark: Je rappelle au très honorable chef de l'opposition que quatre des pays qui ont participé au sommet de Tokyo ont entériné la déclaration très ferme et catégorique qu'a émise le parlement européen pour manifester sa consternation, de façon plus collective et représentative que ne pourraient le faire les pays qui ont pris part au sommet.

Je le répète, à la lumière des instances que le très honorable chef de l'opposition a de nouveau présentées, nous tenterons de voir de quelle autre façon les États qui ont pris part au sommet de Tokyo pourraient intervenir, à titre individuel ou collectif, en vue d'obtenir des résultats concrets et spécifiques en Iran.

ON DEMANDE DANS QUELLE MESURE LES PAYS INDUSTRIALISÉS ONT EXPRIMÉ LEUR OPINION

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, le premier ministre vient de répondre à une partie de la question que je voulais lui poser, à savoir, dans quelle mesure les pays industrialisés ont exprimé leur opinion. Si ces derniers ont effectivement fait connaître leur position, je suis étonné que la presse internationale n'en ait pas tenu davantage compte. Je suis la situation de près et il semble que le seul gouvernement occidental, outre celui du Canada, qui ait exprimé une opinion, soit le gouvernement français. La presse ne semble toutefois pas mentionner le nom du président de la République française, du chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, du premier ministre du Japon ou du premier ministre de la Grande-Bretagne.

Je conseille au premier ministre de favoriser ce genre de solidarité au sommet. Par ailleurs, sait-il si les chefs d'État, par exemple le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest ou le premier ministre du Japon, ont fait connaître leur position, soit personnellement soit par le truchement de leurs subalternes?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Les pays dont parle le député ont fait clairement connaître leur position. J'ignore toutefois pour l'instant s'ils l'ont fait par la bouche de leur chef de gouvernement, mais ce fut certes le cas pour certains. Par ailleurs, le Parlement européen a pris une position claire et ferme, qui ne peut laisser aucun doute dans l'esprit des Iraniens ou de qui que ce soit quant à l'ampleur des inquiétudes que suscite chez les pays membres la situation en Iran.

Comme je l'ai déjà dit dans ma première réponse, nous allons continuer, bien sûr, à chercher des moyens de contribuer au règlement de cette situation fort délicate et complexe, peut-être en suggérant que les chefs de gouvernement interviennent chacun plus énergiquement.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai une brève question supplémentaire à poser au premier ministre. Celui-ci voudrait-il nous dire s'il a lui-même communiqué avec certains chefs de gouvernement du monde industrialisé et, s'il ne l'a pas fait, envisage-t-il de les appeler personnellement?

Compte tenu également de la gravité de la situation puisque, de l'avis du secrétaire général des Nations Unies, il s'agit en réalité de la première crise internationale depuis 1962, le premier ministre n'estime-t-il pas qu'il a la responsabilité, en sa qualité de chef du gouvernement canadien, de demander personnellement à ces chefs de gouvernements pourquoi ils sont si réticents à avouer qu'ils désapprouvent cette très grave infraction à l'ordre public international?

M. Clark: Je vais d'abord vérifier si tel est bien le cas. Dans l'affirmative, je n'hésiterai pas, bien sûr, à intervenir au nom du Canada auprès des chefs de gouvernement concernés si je le juge utile. Je signale à la Chambre que, de tous les chefs de gouvernement dont les députés de l'opposition ont parlé, je ne me suis entretenu qu'avec le président Carter.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉCISION CONCERNANT LES PRIX PÉTROLIERS ET LE BUDGET DU 11 DÉCEMBRE—LE REFUS DES MULTINATIONALES DE FAIRE PROFITER LES CONSOMMATEURS DE LA RÉDUCTION DES PRIX

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, ma question concerne les pays producteurs de pétrole. Dans la conférence de presse qu'il a donnée avant la conférence des premiers ministres, le premier ministre a déclaré qu'il serait souhaitable qu'une décision soit prise à cette conférence, sur la question du prix du pétrole parce que, a-t-il ajouté, il s'agissait d'une décision qu'on ne pouvait pas reporter indéfiniment. Étant donné qu'il y a deux semaines aujourd'hui que la conférence a eu lieu, que la décision relative aux prix pétroliers sera probablement le facteur économique le plus important dans le budget qui sera présenté le 11 décembre, le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'une décision sera prise au sujet des prix du pétrole avant le budget?

• (1425)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis assurer à la Chambre que le budget reflétera les faits qui ont servi de base à la proposition faite aux premiers ministres par notre gouvernement. J'ai bon espoir qu'une entente sera conclue avant la présentation du budget à la Chambre.

Le premier ministre de l'Alberta et moi avons échangé des lettres dernièrement. Il doit y avoir bientôt entre le premier ministre de l'Alberta, des membres de son cabinet, moi-même et des ministres fédéraux une rencontre où je crois bien que nous réglerons les points qui sont toujours en litige. Je voudrai évidemment ensuite rencontrer les premiers ministres de deux provinces productrices, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, que les questions en litige concernent et préoccupent tout particulièrement.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'estime que si le premier ministre avait voulu répondre brièvement, il aurait pu nous dire simplement qu'il ne pouvait pas nous assurer qu'une décision serait prise avant que le budget ne soit présenté. Je trouve cela extraordinaire. Les entretiens durent depuis des semaines et des mois. Un mois avant la conférence des premiers ministres, le premier ministre a déclaré qu'il ne pensait pas que la décision devrait être prise à l'issue de la conférence. Et il nous dit maintenant que nous pourrions bien devoir attendre la fin de décembre ou janvier, ce que je trouve extraordinaire.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il n'a pas dit ça.

M. Broadbent: J'aimerais aborder maintenant un autre aspect de la question du pétrole qui intéresse les Canadiens. Le premier ministre nous dirait-il si l'Arabie saoudite a fait savoir à son gouvernement, comme elle a informé le gouvernement américain, qu'elle s'inquiétait de voir que les sociétés pétrolières multinationales n'avaient pas fait profiter les consommateurs nord-américains de la réduction de prix qu'elle a accordée aux multinationales.

Compte tenu de ce fait, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre que les multinationales agissent simplement à titre d'intermédiaires entre les sociétés pétrolières et le Canada? Ne reconnaîtrait-il pas que, pour ce motif, c'est Petro-Canada et non les multinationales qui doit être l'importateur exclusif de pétrole du Canada?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique, peut-être à la suite de l'euphorie de la fin de semaine, n'a pas entendu la réponse que j'ai faite à sa première question. J'ai dit qu'un accord peut fort bien survenir avant le 11 décembre.

M. Broadbent: Peut-être.

M. Clark: Oui, peut-être; il y aura peut-être bien un accord avant cette date. Nous y travaillons et j'ai bon espoir que nos pourrons y arriver. En ce qui a trait à l'Arabie saoudite, à ma connaissance, elle ne nous a pas fait les instances qu'elle a présentées au gouvernement américain, d'après ce que j'ai lu dans les journaux. Je vais vérifier, et s'il y a des renseignements pertinents à transmettre à la Chambre, je vais évidemment le faire.

Pour ce qui est de la troisième partie de la question, encore une fois, pour la quarante-quatrième ou quarante-cinquième fois à la Chambre, je répète au chef du Nouveau parti démocratique que non, nous n'abandonnons pas notre projet de réviser le rôle de Petro-Canada.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, ma dernière question comprend deux parties et elle s'inspire des réponses du premier ministre. Engagera-t-il son gouvernement à faire une enquête pour savoir si les réductions de prix que l'Arabie Saoudite a consenties aux multinationales ont effectivement été transférées aux consommateurs canadiens ou permettra-t-il que la situation se détériore comme elle l'a fait aux États-Unis où les consommateurs ont été roulés?

Deuxièmement, et je ne demande pas cela pour lancer une polémique, voudrait-il expliquer simplement à la Chambre pourquoi il ne serait pas avantageux que les multinationales ne servent plus d'intermédiaires dans l'importation du pétrole, compte tenu des complications qu'elles ont causées tant au chapitre des prix que de l'approvisionnement depuis qu'elles agissent à ce titre?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député vient de poser une question précise au sujet d'une représentation de l'Arabie saoudite. Je vais m'informer pour savoir si cette requête a effectivement été reçue. Dans le cas contraire, nous tâcherons de voir, de toute façon, si les consommateurs canadiens ont lieu de s'inquiéter du prix qu'ils paient actuellement. Le chef du Nouveau parti démocratique doit savoir que le prix que nous payons présentement est un prix uniforme basé sur une moyenne pondérée.

● (1430)

Pour ce qui concerne la dernière partie de la question posée par le chef du Nouveau parti démocratique, nous jugeons que dans la vie réelle il n'y a rien d'autre qui puisse valablement jouer le rôle envisagé par le chef du NPD, et d'ailleurs nous estimons que Petro-Canada je jouerait pas ce rôle aussi bien que semble le croire le chef du NPD.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT RECONNAÎT L'ÉGALITÉ DES DEUX PEUPLES FONDATEURS ET VEUT GARANTIR DANS LA CONSTITUTION LEURS DROITS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Vendredi, à la Chambre, à une question du député de Saint-Maurice, le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis) a répondu ce qui suit, donné en page 1638 du hansard:

> Il importe au plus haut point et à juste titre de faire valoir qu'au fil de nos discussions, nous avons toujours reconnu aux provinces le droit en matière d'instruction et c'est pourquoi nous tenons à étudier, de concert avec nos homologues provinciaux, la possibilité de le protéger en l'insérant dans la constitution.

Le premier ministre pourrait-il, à l'intention de la Chambre, interpréter cette déclaration, nous dire si elle marque un changement de politique par rapport à l'intention maintes fois affirmée par le gouvernement de ne pas inscrire dans les textes les droits des minorités de langues officielles? Le premier ministre voudra-t-il reconnaître officiellement qu'il appartient à l'État fédéral de prendre la tête des provinces en inscrivant dans une constitution modifiée les droits linguistiques et éducatifs des minorités de langue officielle?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre d'État n'a pas besoin d'interprétation. Il a dit que le gouvernement examinait cette possibilité. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire. Il n'y a aucun changement de politique.

La position affirmée par mon gouvernement, comme suite, je le précise, à la Conférence de Kingston à laquelle participaient mon parti—alors dans l'opposition—ainsi que certains gouvernements provinciaux, moins nombreux qu'ils ne le sont maintenant, c'est qu'à notre avis la voie la plus utile à suivre en matière de droits des minorités linguistiques au Canada consiste pour le gouvernement fédéral à encourager les provinces, en leur faisant savoir que nous aimerions aller de l'avant d'un commun accord, plutôt que de menacer une province quelconque de l'imposition d'un régime. C'est toujours ce que pense le gouvernement.

[*Français*]

L'ENCHÂSSEMENT POSSIBLE DES DROITS LINGUISTIQUES DANS LA CONSTITUTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. La recommandation nº 4 de la Commission de l'unité canadienne recommandait, et je crois que c'est la recommandation nº 4, que dans le cas où toutes les provinces souscriraient aux droits linguistiques précités ou à d'autres, il y aurait lieu de les intégrer dans la Constitution. Le très honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre ou du moins donner l'assurance à la Chambre que, si la majorité des provinces indiquaient qu'elles étaient favorables à enchâsser ces droits dans la Constitution, il verrait à agir dans ce sens et qu'il donnerait à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, à la Saskatchewan, à l'Ontario et, je pense, à Terre-Neuve, qui ont indiqué lors de la Conférence fédérale-provinciale du printemps leur intention et leur acceptation de ce fait, le leadership nécessaire pour qu'on puisse satisfaire à ce vœu des provinces, du moins de cinq, d'enchâsser les droits linguistiques dans la Constitution?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a distingué entre les positions du rapport Pepin-Robarts où on a parlé de toutes les provinces, et sa question où il a parlé d'une majorité des provinces. Pour nous, il serait préférable si nous pouvions conclure un accord touchant toutes les provinces. Toutefois, il s'agit de quelque chose que nous sommes disposés à considérer comme une option valable, s'il nous est possible d'en arriver à un accord avec plusieurs provinces et s'il n'est pas nécessaire de faire un effort en vue d'imposer une position aux autres provinces qui ne sont pas d'accord.

[*Traduction*]

ON DEMANDE SI LES DROITS DES MINORITÉS LINGUISTIQUES FIGURERONT À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Il reconnaîtra sûrement que la déclaration du ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales a au moins permis d'interpréter le point de vue gouvernemental dans un sens favorable à l'inscription des droits des minorités linguistiques dans la Constitution.

Cela semble marquer un changement par rapport aux déclarations antérieures du premier ministre. J'aimerais savoir si quelque chose est intervenu qui l'a fait changer d'avis sur cette très importante question et si, dans l'affirmative, puisqu'il est disposé à en parler avec les gouvernements des provinces, il est disposé à inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion des premiers ministres.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je tiens à dire que le ministre d'État et moi-même avons déjà fait savoir que le gouvernement désirait faire en sorte que certains droits y compris ceux auxquels fait allusion le député soient considérés comme définitivement acquis. Nous l'avons dit récemment ainsi que par le passé.

Nous avons également fait remarquer très clairement qu'à notre avis, dans une affaire de ce genre, il est préférable de procéder par voie d'accord plutôt que de créer une situation dans laquelle une population ou une province estime qu'on la force à respecter un droit qu'elle ne veut pas admettre. Quant à la question de l'ordre du jour, c'est assurément une question que nous espérons présenter à la conférence des premiers ministres.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, dans ce cas et puisque le premier ministre va l'inscrire à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres, puis-je lui demander s'il a déjà averti les gouvernements provinciaux que ce sera l'un des thèmes de discussion, si ces derniers lui ont fait savoir qu'ils étaient disposés à l'aborder, et si en fait les fonctionnaires qui vont rédiger les thèses du gouvernement lors de la réunion des premiers ministres étudient actuellement cette question?

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

M. Clark: Monsieur l'Orateur, la question a été discutée par les cadres de l'administration le 15 et le 16 novembre dernier. Elle sera de nouveau soulevée par le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales lors de sa rencontre avec ses homologues provinciaux dans une semaine.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA SAISIE DE DOCUMENTS PERSONNELS D'UNE JOURNALISTE— LA RESTITUTION DESDITS DOCUMENTS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Au cours de la perquisition qui a eu lieu au domicile de M^lle^ JoAnn Gosselin, journaliste, les agents de la GRC ont saisi de nombreuses notes et de nombreux documents personnels ayant trait à d'autres dossiers que celui en cause.

Le premier ministre pourrait-il se renseigner et expliquer à la Chambre pourquoi ces documents n'ont pas encore été remis à l'intéressée, ce qui lui nuit dans l'exercice de son métier?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas d'étudier cette question. L'honorable représentant reconnaîtra sans doute avec moi qu'il ne convient pas à un député de se mêler d'une affaire criminelle dont l'instruction est officiellement commencée.

M. Sargeant: Je le comprends, monsieur l'Orateur. La semaine dernière, le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'il allait rendre public les lignes directives en vertu desquelles les agents de la GRC ont perquisitionné au domicile de M^lle^ Gosselin et saisi ses papiers. Est-il aujourd'hui en mesure de nous faire connaître ces lignes directives et est-il prêt à dire à la Chambre si ces dernières s'appliquent également à des enquêtes par la Gendarmerie de députés qui, comme moi, ont obtenu des renseignements analogues?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'aurais dû préciser davantage dans ma réponse tout à l'heure que ce que le gouvernement n'est pas disposé à faire—et je suis convaincu qu'aucun député ne voudrait opter pour cette voie—c'est de se mêler d'une enquête concernant peut-être une infraction au droit pénal. A ma connaissance, on n'a pas encore découvert de preuves d'une telle infraction bien que ce soit pour cette raison que l'enquête a été instituée.

En ce qui concerne les lignes directrices, je sais maintenant que celles sur lesquelles le sous-ministre de la Défense nationale s'est fondé pour agir ne sont en fait que des documents officieux qui n'avaient pas été approuvés par le gouvernement du Canada, que ce soit le gouvernement précédent ou le nôtre, et j'avoue que j'en ignorais l'existence jusqu'à cette affaire. Nous préparons actuellement de nouvelles lignes directrices qui recevront l'imprimatur du cabinet. Comme les lignes directrices qui ont été appliquées dans ce cas n'avaient été approuvées ni par le gouvernement actuel ni par le gouvernement précédent, je pense qu'en l'occurrence, il ne conviendrait pas de les déposer.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

UN MEMBRE DU CRTC VU EN COMPAGNIE D'UN AGENT AU KGB—LA SITUATION DÉLICATE EN CE QUI CONCERNE LE CRTC

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État et ministre des Communications. Sait-il qu'un dénommé Jean-Louis Gagnon, membre du CRTC, a été vu à Paris par les agents de sécurité française en compagnie d'un agent bien connu du KGB arrêté alors qu'il communiquait à l'URSS des secrets sur les missiles?

Sait-il en outre que ledit Jean-Louis Gagnon était membre en bonne et due forme du parti communiste? S'il est au courant de la chose, croit-il que cet homme qui a la délicate mission de façonner notre politique en matière de communication, devrait être maintenu à son poste?

● (1440)

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je devrais signaler que ce n'est pas en tant que secrétaire d'État, mais à titre de ministre des Communications que je suis responsable des questions ayant trait à M. Gagnon. Des accusations allant dans le sens de celles du député ont déjà été formulées contre lui. A ma connaissance, rien dans la carrière de M. Gagnon ne l'empêche de travailler pour le CRTC et, en fait, ses états de services y sont particulièrement remarquables.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE CONSULTATION DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES AU SUJET DE LA TAXE SPÉCIALE SUR LES PROFITS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Le 12 novembre, le premier ministre a dit que des fonctionnaires du gouvernement consulteraient l'industrie du pétrole au sujet de la taxe spéciale qu'il envisage de percevoir sur les profits de ces compagnies. Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui en quoi ont consisté exactement les consultations qui ont eu lieu jusqu'ici, le nom des compagnies auxquelles lui ou ses fonctionnaires ont parlé et ce qu'il leur a dit?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis confirmer que, depuis plusieurs mois, il y a eu des entretiens entre les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de mon ministère également, sauf erreur, et aussi avec diverses associations et compagnies de l'industrie du pétrole et du gaz qui sont venues voir le gouvernement.

Les entretiens se poursuivent dans les deux sens entre le gouvernement et l'industrie. On a discuté la question de savoir si l'industrie a ou aura une capacité de financement suffisante pour répondre à tous ses besoins en fait d'investissement dans le domaine de l'énergie au cours des années 1990, et ainsi de suite, et on a cherché à connaître ses vues sur les dispositions fiscales qui pourraient s'appliquer à l'avenir. Ces discussions se poursuivent et continueront dans l'avenir, car nous estimons nécessaire de connaître exactement les faits avant d'agir.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, le ministre a pris soin de ne pas répondre à ma question qui avait trait à ce que le premier ministre a dit quand il a parlé de consulter l'industrie afin d'établir la taxe la plus efficace. Pourquoi le ministre ne veut-il pas donner à la Chambre les mêmes renseignements qu'il a fournis à l'industrie du pétrole? Le premier ministre aurait dit dans une entrevue il y a quelques jours que le budget du ministre ne prévoirait pas la réduction d'impôt que son parti avait promise durant les élections. Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas consulté des hommes d'affaires canadiens de la même façon qu'il l'a fait pour l'industrie du pétrole? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas les mêmes égards pour les particuliers que pour les socétés multinationales du pétrole?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, c'est une question pas mal tirée par les cheveux. J'ai consulté tous ceux que je pouvais au Canada dans le cadre de mon prochain budget: les citoyens ordinaires, des gens que je rencontre dans la rue, les gens de ma circonscription, des agriculteurs, des pêcheurs, des travailleurs, des journaliers, des dirigeants d'entreprise, et tous ceux qui ont voulu communiquer avec moi. Jusqu'ici, ils ont tous bien voulu communiquer avec moi. La consultation et le dialogue se poursuivent constamment.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES HAUSSES DE LOYERS IMPOSÉES AUX MILITAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Aux dernières nouvelles, 50 p. 100 des militaires vivaient au deçà du seuil de la pauvreté en raison des hausses exorbitantes de loyers qu'on leur impose.

Étant donné cet appauvrissement de nos militaires, le premier ministre peut-il me dire si son gouvernement envisage de les faire passer de l'autorité du ministre de la Défense nationale à celle du ministère de la Santé et du Bien-être, afin qu'ils reçoivent toute l'aide voulue dans ces circonstances difficiles? A défaut d'une telle mesure, le premier ministre voudrait-il demander au ministre de la Défense nationale de décréter un moratoire sur ces hausses de loyers en attendant qu'on ait trouvé une solution équitable à ce problème?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je répondrai d'abord à la partie désinvolte de la question, qui montre ce à quoi nous pouvons nous attendre du quarante-septième candidat.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le député peut être certain que ce n'est pas le genre de solution que nous envisageons. Le ministre de la Défense nationale peut s'occuper lui-même de la substance de la question, s'il réussit à en trouver.

Questions orales

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir donner des éclaircissements à propos de cette question, car depuis environ une semaine, beaucoup de fausses rumeurs ont circulé à ce sujet. Le député s'y est apparemment laissé prendre.

Nous avons plafonné les hausses de loyers à $20 pour les deux premières classes de simples soldats, à $35 pour les caporaux et à $50 pour tous les grades supérieurs à celui de caporal. De plus, il a été entendu qu'on n'exigera pas plus de 25 p. 100 en loyer de la solde totale d'un militaire. Pendant que j'y suis, je pourrais peut-être énumérer les taux de rémunération des militaires.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette énumération dépassera peut-être le temps alloué à la période des questions.

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je ne poserai pas ma question supplémentaire au non-chef du parti conservateur, mais plutôt au ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il cherché à savoir si des membres des Forces armées, des commandants de base, ont raison de dire que 50 p. 100 des grades inférieurs vivent en deçà du seuil de la pauvreté? A-t-il fait enquête et, si oui, le ministre serait-il disposé à offrir une compensation aux intéressés dans le domaine du logement? En outre, compte tenu de ce qu'on a dit des conditions et de la qualité des logements pour les militaires mariés, le ministre voudrait-il demander au ministre responsable du logement si les militaires peuvent se prévaloir du programme PAREL pour rénover leurs maisons et les rendre ainsi conformes aux normes nationales?

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, cette question m'étonne un peu, surtout que c'est le parti du député qui a imposé toutes sortes de restrictions budgétaires depuis dix ans.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Il y a environ sept ou huit ans, le gouvernement a décidé de fixer le loyer des logements pour militaires mariés en fonction de l'économie. Il a donc chargé la SCHL de fixer les loyers selon les régions dans lesquelles les logements étaient situés. Les tarifs fixés ont été jugés inacceptables et trois ou quatre ans sont passés sans que les loyers augmentent. On voudrait maintenant augmenter les loyers en une fois, ce qui est tout à fait inacceptable.

C'est un vrai méli-mélo. J'ai fait bloquer les augmentations afin de protéger les militaires et j'ai demandé qu'on fasse de nouveau enquête sur la situation afin de déterminer s'il y a moyen de revenir au système qui avait cours avant que le gouvernement antérieur décide d'imposer ce régime que nous trouvons presque impossible à appliquer. D'ici quelques jours, je pense recevoir un rapport qui proposera des solutions permanentes au problème.

[M. Clark.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE AUX VICTIMES DE LA FAMINE AU CAMBODGE

M. Ian Watson (Châteauguay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle a trait aux obstacles que doivent constamment franchir les divers groupes d'aide qui essaient de sauver de la famine des centaines de milliers de Cambodgiens. Peu importe ce que nous pouvons penser des méthodes utilisées par le nouveau régime cambodgien de Heng Samrin qu'appuie le Vietnam pour s'emparer du pouvoir. Nous savons tous que c'est du Vietnam que dépendra toute augmentation massive de l'aide apportée au Cambodge et que le régime du Pol Pot, qui a maintenant été remplacé, a fait tuer de deux à trois millions de ses propres citoyens de façon tout aussi horrible que l'avait fait l'Allemagne nazie.

Vu que les pressions exercées auprès du Vietnam peuvent aider à sauver la vie de nombreux Cambodgiens, les critiques formulées récemment à l'égard du Vietnam ne risquent-elles pas de détruire toute influence que le Canada pourrait avoir auprès du Vietnam et pourquoi le Canada accorde-t-il au moins un semblant d'appui diplomatique au régime criminel de Pol Pot et, finalement, puisque le Canada refuse de reconnaître le nouveau gouvernement du Cambodge appuyé par le Vietnam, a-t-il adopté cette attitude parce qu'il craint de se mettre la Chine à dos et, dans l'affirmative, ne sommes-nous pas cyniquement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. En toute justice, je pense que je devrai accorder autant de temps au ministre pour répondre à la question.

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Merci, monsieur l'Orateur. Toute proportion gardée, le Canada a plus aidé à trouver de nouveaux foyers pour les victimes ou les réfugiés de la péninsule indo-chinoise que tout autre pays du monde et l'Australie est le seul pays qui ait fourni plus de fonds par habitant pour aider les réfugiés en Indo-Chine.

On ne peut malheureusement pas régler cette situation uniquement par des gestes humanitaires. C'est seulement en s'attaquant aux causes politiques qu'on pourra régler ce problème, et les causes politiques sont liées au Vietnam.

Il est certain qu'en parlant des actions du Vietnam, que ce soit au Vietnam même ou dans l'invasion du Cambodge et du Laos par l'armée vietnamienne, nous avons contribué à réduire le nombre de personnes expulsées par les Vietnamiens, les réfugiés de la mer. C'est tout à fait évident depuis les déclarations en question.

● (1450)

D'autre part, des membres d'organismes internationaux qui essaient de secourir la population du Cambodge m'ont assuré récemment qu'il leur serait impossible d'accomplir leur œuvre humanitaire si certains pays n'avaient pas le courage de s'attaquer aux problèmes politiques.

LES POURPARLERS AVEC L'UNION SOVIÉTIQUE ET LA CHINE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi à madame le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a le courage de s'attaquer aux véritables problèmes, c'est-à-dire aux réalités politiques. Ne pense-t-elle pas que le problème politique est aggravé du fait que la Chine a eu l'occasion d'empêcher une partie des assassinats perpétrés par Pol Pot et n'en a pas profité, et qu'à l'heure actuelle, elle continue d'aider Pol Pot, et que de même l'Union soviétique . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député est-il en train de poser une question?

M. Wenman: Plus précisément, madame le ministre s'est-elle mise en rapport avec l'Union soviétique ou la Chine à propos de leurs politiques dans ce secteur?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette question aux Nations unies et à Genève avec des représentants de l'Union soviétique et du gouvernement chinois. Cependant, nous ne nous contenterons pas de parler de ces problèmes. Ce qu'il importe de faire avant tout, si je puis dire, c'est d'aider et de soulager le gouvernement de la Thaïlande qui se voit dans l'obligation d'accueillir des centaines de milliers de réfugiés qui ont été expulsés du Cambodge et du Loas.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE TRAITEMENT DES DONNÉES D'ENTREPRISES CANADIENNES PAR DES MAISONS AMÉRICAINES—LES CONSÉQUENCES POUR LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE DU CANADA

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. J'aimerais lui demander s'il est au courant d'une certaine tendance dangereuse qui commence à prendre de l'ampleur au Canada. Je veux parler des entreprises canadiennes qui confient de plus en plus le traitement de leur données à des maisons américaines, ce qui sape la souveraineté et la confidentialité économiques du Canada et aussi la création d'emploi. Est-il au courant de cette tendance, et le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure législative exigeant que le traitement de données liées à l'exploitation d'entreprises canadiennes se fasse au Canada par des sociétés appartenant à des Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je veux remercier le député d'avoir soulevé une question importante qui préoccupe notre gouvernement. Le ministre des Communications a déjà eu des rencontres à ce sujet. Naturellement, nous ne sommes pas en mesure de dire maintenant quelles suites nous donnerons à ces rencontres mais la question nous préoccupe et le ministre va y voir.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

LA SURVIE DU SAUMON—ON DEMANDE SI LE MINISTRE A EU DES RENCONTRES AVEC LES PAYS NORDIQUES OU AVEC LES PROVINCES DE L'EST

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches et des Océans.

En 1972, l'honorable Jack Davis, alors ministre des Pêches, annonçait la fermeture de la pêche commerciale au saumon, permettant la montée de ce poisson dans les rivières de l'Atlantique pour la reproduction. Ce programme a coûté aux Canadiens depuis 7 ans 15 millions de dollars, et cette année nous avons connu la plus faible année pour la montée du saumon dans les rivières. L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il est au courant de la situation, lui ou son collègue l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures se sont-ils entretenus avec les pays nordiques de l'Atlantique, tout spécialement l'Islande, et de même, l'honorable ministre a-t-il rencontré des représentants des provinces de l'est du Canada afin de mettre en place un programme qui pourra assurer la survie de ce poisson anadrome?

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la situation et je partage réellement les inquiétudes du député. C'est pour cette raison qu'à la fin de l'été, j'ai convoqué une réunion des ministre des Pêches du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Nous sommes tous convenus qu'il y avait lieu de s'inquiéter très sérieusement de l'avenir du saumon de l'Atlantique qui fait partie de notre patrimoine national. C'est pourquoi j'ai pris un certain nombre de mesures consultatives au niveau des fonctionnaires, mesures qui seront exposées dans une déclaration que j'espère pouvoir bientôt faire à la Chambre, pour annoncer une nouvelle politique relativement au saumon de l'Atlantique.

Pour ce qui est de l'aspect international dont le député a parlé dans sa question, je reconnais avec lui que cela nous préoccupe. Comme il le sait, la CIPAN a imposé une limite aux prises autorisées au large des côtes du Groënland. Nous pensons que les quotas autorisés sont encore trop élevés, et nous nous efforçons en fait de faire adopter une convention internationale à ce sujet. Je suis certain que le député ne me demandera pas de lui donner plus de détails pour le moment, car cela pourrait porter préjudice à la position qu'adoptera le Canada.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ D'OBTENIR UNE POSITION COMMUNE DES PAYS DU COMMONWEALTH SUR LA CRISE IRANIENNE

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans une réponse précédente, le très honorable premier ministre a indiqué qu'il essayait de trouver des moyens d'amener nos confrères des pays du Commonwealth et nos amis des pays francophones à prendre une position sur la crise iranienne. Est-ce que l'honorable ministre pourrait dire à la Chambre si elle a commencé à faire des démarches auprès de nos confrères au sein de l'Agence culturelle et technique pour que cette question de la crise iranienne soit inscrite à l'ordre du jour de la conférence annuelle, qui aura lieu à Lomé le 10 décembre?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons commencé à discuter de cette question avec les pays d'expression française, et nous attendons maintenant leur réponse.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A FAIT UNE ÉVALUATION DES DETTES DE L'IRAN ENVERS LE CANADA

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire sur la crise iranienne. Étant donné que le ministre aux Affaires étrangères d'Iran a annoncé vendredi au cours de la journée que certaines dettes étrangères étaient maintenant abolies par le nouvel État iranien, est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut dire aujourd'hui si elle a pu faire une évaluation des dettes iraniennes au Canada que l'Iran souhaite abolir?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas répondre d'une façon précise à l'honorable député parce que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Iran dit qu'il est uniquement contre les États-Unis seulement. Les représentants de la Banque centrale d'Iran disent aussi que cette mesure ne s'étendra ni aux États-Unis ni aucun autre pays.

LA POSSIBILITÉ DE CONVOQUER UNE RÉUNION SPÉCIALE DES PAYS DU COMMONWEALTH—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, et elle fait suite à celle posée par l'honorable député de Cape Breton Highlands-Canso. Il est effectivement peu ordinaire que le secrétaire général des Nations Unies convoque le Conseil de sécurité, et sachant que la crise s'aggrave de jour en jour, est-ce que le premier ministre serait prêt à considérer de prendre personnellement l'initiative de demander au secrétaire général des pays du Commonwealth de convoquer une réunion spéciale des pays du Commonwealth dans les meilleurs délais?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une initiative que nous avons déjà prise. Il y a aujourd'hui à Londres une réunion des Hauts-Commissaires de tous les pays du Commonwealth représentés à Londres. La réunion a été convoquée par le Haut-Commissaire de l'île Maurice, parce que le Canada l'a suggéré. Lors de cette réunion, le Canada a l'intention de suggérer, par la voix de notre secrétaire général, que ce sera valable pour tous les pays du Commonwealth ensemble d'indiquer la position du Commonwealth sur la situation en Iran.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI UNE SUBVENTION A ÉTÉ OCTROYÉE À LA SOQUEM POUR L'EXPLOITATION D'UNE MINE DE SEL AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale, et fait suite à un article publié dans *La Presse* vendredi dernier où on dit, et je cite:

> . . . le ministère de l'Expansion économique régionale . . . accordera une subvention de plusieurs millions de dollars à la Société québécoise d'exploration minière . . .

. . . pour l'exploitation de la mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine. On dit également que ce matin le ministre devait avoir une rencontre avec son collègue du Québec Jacques Léonard. Est-ce que le ministre pourrait dire si le contenu de cet article est exact et si le ministère a accordé une subvention à la compagnie SOQUEM, et sinon, est-ce que le ministre pourrait nous indiquer si, lors de sa rencontre de ce matin, si elle a eu lieu, il a été convaincu qu'il devait octroyer la subvention au gouvernement du Québec, et si oui, quand a-t-il l'intention d'annoncer cette décision?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, j'ai discuté aujourd'hui de ce sujet avec mon homologue québécois, M. Jacques Léonard.

[*Traduction*]

Je ne suis pas encore convaincu que nous devrions faire une annonce officielle relativement à cette question à laquelle nos ministères accordent toujours énormément d'attention. J'espère que nous serons en mesure avant longtemps de faire une annonce, dans un sens ou dans l'autre.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE SI TOUTES LES PENSIONS ET LE SUPPLÉMENT ASSURERONT UN REVENU AU-DESSUS DU SEUIL DE LA PAUVRETÉ

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le président, puisque aujourd'hui le très sage et très modéré, on est presque tenté de dire «très conservateur», Conseil économique du Canada publie Perspectives 2030 sur les pensions de retraite des Canadiens, je voudrais, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, poser ma question au ministre suppléant chargé du développement social.

Je voudrais lui demander si le gouvernement a l'intention d'adopter comme politique gouvernementale la recommandation nº 1, savoir que toutes les pensions et le supplément de pension de retraite devront assurer aux Canadiens un revenu au-dessus du seuil de la pauvreté?

● (1500)

[*Traduction*]

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Le député n'ignore pas, monsieur l'Orateur, qu'un certain nombre d'études importantes ont été publiées. Il s'agit d'une des dernières études du Conseil économique du Canada. Il y en a deux ou trois autres, je pense, qui devraient faire l'objet d'un examen public approfondi.

Le gouvernement a l'intention, et le député est peut-être au courant, de charger une commission parlementaire d'étudier à fond les importantes conclusions de cette étude et de certaines autres.

* * *

LES PÊCHES

LA PROTECTION DE L'HABITAT AQUATIQUE DANS LA RÉGION DE LA BAIE RENNEL DANS LES ÎLES REINE-CHARLOTTE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans. Comme ces derniers jours d'importants amas de débris forestiers ont glissé dans une rivière de la région de la baie Rennel, dans les îles Reine-Charlotte, à Riley Creek, causant de graves dommages à cette importante frayère de saumon et de truite arc-en-ciel, et comme les ententes conclues entre son ministère et les autorités forestières provinciales se révèlent insatisfaisantes, le ministre peut-il nous assurer qu'il ordonnera immédiatement au personnel des pêches d'exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 31(1) de la loi sur les pêches afin de protéger ces habitats avant qu'ils ne soient dévastés.

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, au début de l'automne, j'ai eu l'occasion de voir sur place la situation des îles Reine-Charlotte en compagnie du ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique. Je comprends parfaitement les inquiétudes du député et l'importance de la question qu'il a soulevée. Je vais voir ce qu'il en est et le tenir au courant.

* * *

LES SPORTS

LA COUPE GREY

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est au sujet de la question que le député de Vaudreuil (M. Herbert) a posée à la page 1641. Peut-il nous dire cet après-midi qui a remporté la Coupe Grey au cours du week-end?

Des voix: Oh, oh!

Travaux de la Chambre

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE DÉPÔT D'UNE NOTE D'INFORMATION

L'hon. Perrin Beatty (ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, conformément à l'article 41(2) du Règlement, une note d'information dans les deux langues officielles au sujet du bill sur les sociétés de la Couronne dont la première lecture doit être donnée aujourd'hui.

MESURE CONCERNANT LESDITES SOCIÉTÉS

Le très hon. Joe Clark (premier ministre) demande à présenter le bill C-27, concernant les sociétés de la Couronne et des matières connexes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime des députés afin d'adopter un ordre sur lesquels se sont entendus auparavant les leaders et les représentants de tous les partis à la Chambre des communes et qui est rédigé en ces termes:

Que, à 8 heures ce soir, le lundi 26 novembre, la Chambre passe à l'étude du bill C-4, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement, et que toute mise aux voix nécessaire pour adopter la motion de deuxième lecture et renvoyer le bill au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ait lieu au plus tard à 10 heures ce soir.

M. MacEachen: Au sujet de cette proposition, je voudrais vous faire part de notre accord, monsieur l'Orateur. Nous prévoyons que la période de temps prévue sera suffisante pour que tous nos députés qui souhaitent prendre la parole à ce sujet puissent le faire. Serait-il possible de nous entendre pour permettre aux députés de terminer leurs discours même si l'heure est passée et pour terminer l'étude du projet de loi aujourd'hui même?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cela soulève une question qu'il faudrait régler avant d'aller plus loin. Je voudrais connaître les intentions de la Chambre au sujet du débat d'ajournement que nous annoncerons, bien entendu, à 5 heures. Je m'en remets aux députés. La Chambre peut difficilement envisager les deux possibilités, c'est-à-dire prolonger le débat et discuter par ailleurs la motion d'ajournement. Pourrait-on se consulter avant de décider laquelle des deux possibilités est préférable, ou encore s'il serait possible de choisir les deux?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je suggère d'adopter la motion, mais en suivant votre conseil de nous consulter sur le moment où il conviendra de dire qu'il est 10 heures.

Travaux de la Chambre

M. l'Orateur: J'espère que la présidence sera en mesure d'annoncer une décision à la Chambre à 5 heures, quand elle dira s'il y a débat d'ajournement ou non. Ce sera peut-être là le meilleur moment pour nous occuper de l'article 40, vers la fin de l'après-midi à 5 heures.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a accord général pour nous occuper de la motion et de la question. Je me demande si nous ne pourrions pas nous ranger à la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre, celle de nous consulter et peut-être de vous informer ensuite au sujet du débat d'ajournement. Je pense que la Chambre est disposée à accepter la motion.

M. l'Orateur: Je ne vois absolument rien qui empêche en ce moment de rendre un ordre. La Chambre pourrait décider maintenant sans aucune difficulté qu'elle passera à 8 heures ce soir à l'examen du bill C-4 et qu'elle en poursuivra l'examen ce soir jusqu'à ce que la motion de deuxième lecture du bill C-4 soit mise aux voix. Cela peut se faire immédiatement. Peut-être qu'après un complément de consultation, le reste pourra être précisé à 5 heures. Ainsi, on ajournerait un débat et on en commencerait un autre, et en même temps on engagerait la Chambre à terminer le débat. S'il y a consultation sur la façon de ménager le débat d'ajournement ou des discours supplémentaires, cela pourra être proposé à la Chambre à 5 heures. Y a-t-il accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il faudrait donc le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime pour que la motion soit maintenant proposée?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le président du Conseil privé propose qu'à 8 heures ce soir, lundi 26 novembre, la Chambre passe à l'étude du bill C-4, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement, et que toute mise aux voix nécessaire pour adopter la motion de deuxième lecture et renvoyer le bill au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques ait lieu au plus tard à 10 heures ce soir. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement pour dire au président du Conseil privé que nous sommes maintenant disposés à procéder de la même façon avec le projet de loi sur le transport des marchandises dangereuses, pour l'étudier entre 8 et 10 heures demain soir.

● (1510)

M. Baker (Nepean-Carleton): Je tiens à remercier le député ansi que les leaders des autres partis. Je crois que les députés sont d'accord sur cette question. Si c'est bien le cas, je suis prêt à présenter une motion allant dans ce sens. Peut-être Votre Honneur pourrait-il demander à la Chambre si elle y consent.

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à appuyer cette motion et ce que je vais dire ne saurait le contredire. J'ai parlé au leader du gouvernement à la Chambre qui semble être d'accord pour que nous réduisions d'office toutes les interventions demain soir ou que nous nous arrangions, dans les partis, pour répartir le temps entre les orateurs. En d'autres termes si, sur deux heures de débat, on nous donne quarante minutes, il nous appartiendra de décider si nous voulons faire intervenir deux, trois ou quatre orateurs.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si, comme cela semble être le cas, la Chambre souhaite étudier d'une part le bill sur le transport des produits dangereux demain à 8 heures et se prononcer ensuite sur la motion en deuxième lecture du bill, donc si la Chambre est d'accord pour qu'on procède ainsi, elle pourra communiquer plus tard à la présidence les modalités concernant la longueur des interventions, le débat d'ajournement, la prolongation de la séance ou tout autre chose de cet ordre.

M. Baker (Nepean-Carleton): En gardant ce que vous avez dit présent à l'esprit, monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer, et je sais qu'il y a un certain nombre de députés prêts à appuyer la motion:

Qu'à 8 heures du soir, le mardi 27 novembre 1979, la Chambre passe à l'étude du bill C-25, visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses; et que toute mise aux voix nécessaire pour adopter la motion de deuxième lecture et renvoyer le bill au comité permanent des transports et des communications ait bien lieu au plus tard à 10 heures du soir.

Ce sont les termes de la motion, et j'entends tenir les consultations nécessaires au sujet des autres questions.

M. l'Orateur: De façon à permettre toutes les consultations nécessaires, peut-être pourrais-je modifier légèrement le temps prévu pour la fin du débat, comme je l'ai fait dans le cas de la motion précédente. Elle engage la Chambre, il me semble, à terminer l'étude de la question demain soir, mais laisse les députés libres de décider de prolonger les heures de séance, s'il devait en être ainsi.

En gardant cela présent à l'esprit, je demande à la Chambre si elle consent à ce que la motion soit mise aux voix en ce moment.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion du président du Conseil privé, appuyé par le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme (M. Paproski):

Qu'à 8 heures du soir, le mardi 27 novembre 1979, la Chambre passe à l'étude du bill C-25, visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses; et, que plus tard ce jour-là, ait lieu toute mise aux voix nécessaire pour adopter la motion de deuxième lecture et renvoyer le bill au comité permanent des transports et des communications.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

[*Français*]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 57, 223, 256, 271, 331, 357 et 360.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

L'OFFICE CANADIEN DES PROVENDES—LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Question nº 57—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de l'Office canadien des provendes?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):

1. *a*) Dr Roger Perreault.

   b) Gus Sonneveld.

2. *a*) $38 300—$52 100.

   b) M. Sonneveld, un titutlaire par décret, reçoit une rémunération de $175 pour chaque jour qu'il est appelé à s'occuper des affaires de l'Office.

LE BUREAU DE POSTE—CHIBOUGAMAU

Question nº 223—**M. Caouette:**

Le ministère des Postes a-t-il l'intention de construire un nouveau bureau de poste à Chibougamau ou d'entreprendre des travaux de rénovation du bureau de poste actuel et, le cas échéant, *a*) à quel prix estimatif, *b*) dans quels délais?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Oui. *a*) Coût approximatif: $750,000. *b*) Décembre 1980.

LES FONCTIONNAIRES À LA RETRAITE

Question nº 256—**M. Knowles:**

1. Combien de fonctionnaires fédéraux retraités touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément, dans les limites ci-après: *a*) moins de $20 par mois, *b*) $20 à $29.99 par mois, *c*) $30 à $39.99 par mois, *d*) $40 à $49.99 par mois, *e*) $50 à $59.99 par mois, *f*) $60 à $69.99 par mois, *g*) $70 à $79.99 par mois, *h*) $80 à $89.99 par mois, *i*) $90 à $99.99 par mois, *j*) $100 à $149.99 par mois, *k*) $150 à $199.99 par mois, *l*) $200 à $249.99 par mois, *m*) $250 à $299.99 par mois, *n*) $300 à $399.99 par mois, *o*) $400 à $499.99 par mois, *p*) $500 à $599.99 par mois, *q*) $600 à $699.99 par mois, *r*) $700 à $799.99 par mois, *s*) $800 à $899.99 par mois, *t*) $900 à $999.99 par mois, *u*) $1000 par mois et plus?

Questions au Feuilleton

2. Combien de veuves de fonctionnaires ou de fonctionnaires retraités touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément, dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Combien de fonctionnaires retraités et de veuves de fonctionnaires ou de fonctionnaires retraités habitent actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de fonctionnaires fédéraux paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

	Pension mensuelle	1. Prestataires	2. Veuves et veufs
a)	Moins de $20.00	135	124
b)	$ 20.00 —$ 29.99	156	332
c)	$ 30.00 — 39.99	229	835
d)	$ 40.00 — 49.99	465	1,166
e)	$ 50.00 — 59.99	772	1,228
f)	$ 60.00 — 69.99	1,013	1,217
g)	$ 70.00 — 79.99	1,166	1,264
h)	$ 80.00 — 89.99	1,234	1,168
i)	$ 90.00 — 99.99	1,237	1,201
j)	$ 100.00 — 149.99	6,637	5,063
k)	$ 150.00 — 199.99	6,369	4,251
l)	$ 200.00 — 249.99	5,875	3,259
m)	$ 250.00 — 299.99	5,170	2,498
n)	$ 300.00 — 399.99	8,727	2,591
o)	$ 400.00 — 499.99	7,320	1,068
p)	$ 500.00 — 599.99	6,374	486
q)	$ 600.00 — 699.99	5,384	263
r)	$ 700.00 — 799.99	3,508	149
s)	$ 800.00 — 899.99	2,582	103
t)	$ 900.00 — 999.99	1,900	61
u)	$ 1000.00 et plus	6,820	85
	Total	73,073	28,412

3. Provinces	Prestataires	Veuves et veufs
Terre-Neuve	968	397
Île-du-Prince-Édouard	551	199
Nouvelle-Écosse	4,679	1,820
Nouveau-Brunswick	2,538	931
Québec	11,744	5,559
Ontario	30,966	11,873
Manitoba	3,378	1,280
Saskatchewan	2,249	777
Alberta	4,323	1,528
Colombie-Britannique	10,703	3,620
Yukon	107	31
A l'extérieur du Canada	867	397
Total	73,073	28,412

4. Quatre-vingt-deux orphelins reçoivent une pension annuelle moyenne de $266.98.

LA VENTE DE TIMBRES-POSTE

Question nº 271—**M. Herbert:**

Par dollar de vente, quel est le coût approximatif de la vente de timbres-poste *a*) au comptoir, *b*) par distributrice automatique?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): *a*) Par dollar de vente, le coût approximatif de la vente de timbres-poste au comptoir, dans les bureaux urbains et les succursales postales est estimé à 55c. *b*) Par dollar de vente, le coût approximatif de la vente de timbres-poste par distributrice automatique est estimé à 30c.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

LES AVIONS DU GOUVERNEMENT

Question nº 331—**M. McKenzie:**

Le Parti libéral du Canada a-t-il payé pour les aéronefs du gouvernement qu'il a utilisés du 16 août au 16 octobre 1978, en rapport avec les élections partielles du 16 octobre 1978, et, dans l'affirmative, combien pour chaque déplacement?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale: Non. En ce qui concerne Transport Canada: L'ancien premier ministre a utilisé un avion ministériel une fois durant la période précisée. L'ancien premier ministre a fait parvenir un chèque de $2,220 au ministère.

LA DISTRIBUTION DE TIMBRES

Question nº 357—**M. Herbert:**

Quelles directives, s'il y a lieu, ont été données aux maîtres de poste pour qu'ils s'assurent du remplissage des distributrices de timbres avant les fins de semaine ou les congés?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Il n'existe pas de directives sur le remplissage des distributrices de timbres avant les fins de semaine ou les congés. Par ailleurs, l'alinéa 37-1 du chapitre 12, paragraphe III du Manuel de la procédure financière stipule que: «Il faut réapprovisionner les distributrices de timbres aussi souvent que c'est nécessaire afin de maintenir une quantité suffisante de carnets pour satisfaire la demande du public».

LE SERVICE DE LIVRAISON POSTALE

Question nº 360—**M. Herbert:**

Quel est, par ménage, le coût approximatif du service de livraison postale dans des régions *a*) urbaines, *b*) rurales?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Coût par ménage, par année: *a*) $73.08; *b*) $32.74.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 novembre, de la motion du ministre des Finances (M. Crosbie): Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): A 5 heures jeudi dernier, monsieur l'Orateur, je parlais du budget et des neuf enveloppes auxquelles il doit pourvoir: les transferts fiscaux aux provinces, 3.6 milliards de dollars; le service de la dette, 9.8 milliards; le développement économique et les programmes de soutien, 8.4 milliards; les affaires sociales, 23.5 milliards; la justice et les questions juridiques, 1.2 milliard; les affaires extérieures, 1.6 milliard; la défense, 4.9 milliards; le Parlement, 100 millions; et les services gouvernementaux, 3.9 milliards. Et si les membres de l'OPEP haussent le prix de leur pétrole, des sommes considérables devront être versées au titre de la compensation.

Grâce à ce bill, les autorités locales au niveau municipal disposeront de plus d'argent et jouiront d'une plus grande latitude dans leurs dépenses. Les critiques de ce bill ont donné à entendre qu'il ferait perdre entre des centaines de millions et des milliards de dollars d'impôt au gouvernement fédéral. C'est vrai, mais il fournit également aux gouvernements locaux l'occasion de percevoir au niveau local des recettes plus considérables.

Les seuls hommes politiques qui redoutent encore que les électeurs critiquent leur gestion des affaires financières sont les élus municipaux. Certains ont déclaré, tant ici qu'à Washington, que les mandarins fédéraux n'aimaient pas ce régime fiscal avec dégrèvements d'impôt pour l'impôt foncier et l'intérêt hypothécaire. Rien d'étonnant, puisque cela empêche le gouvernement fédéral et le pouvoir exécutif central de se lancer dans les projets grandioses qui sont chers à tant de centralistes. J'ai toujours été d'avis que les autorités municipales dépensent l'argent des contribuables trois fois mieux qu'Ottawa et deux fois mieux que les pouvoirs publics provinciaux. L'argent qu'ils dépensent rapporte toujours plus que celui des autorités fédérales ou provinciales.

Le bill C-20 étendra le domaine fiscal ouvert aux autorités municipales et, compte tenu du contrôle étroit auquel ces dernières sont soumises lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent des contribuables, cela devrait être nettement avantageux. Bien sûr, le gouvernement fédéral aura moins de fonds à consacrer à ses projets de grandeur. Je suis convaincu que peu de gens se plaindraient qu'on réduise un peu le budget de Radio-Canada.

Monsieur l'Orateur, cette mesure encouragera les gens à devenir propriétaires de leur maison, à avoir un enjeu dans leur localité et leur pays. Cela ne plaît évidemment guère à l'opposition qui préférerait des logements sociaux. Mais presque tous les gens veulent, pendant au moins une tranche de leur vie, posséder leur propre maison et connaître le sentiment de sécurité que cela procure. L'un des meilleurs moyens pour l'individu moyen de se protéger contre les ravages de l'inflation est d'acheter sa propre maison. Selon nos économistes, l'achat d'une maison permet d'économiser et nous ne devons pas en faire un idéal irréalisable. Il faut permettre aux gens de faire des économies si l'on ne veut pas que l'État possède et administre tous les secteurs de la société.

Ce bill fait énormément pour favoriser l'idéal selon lequel la propriété est une bonne chose et devrait profiter à l'ensemble de la population. Nous avons reconnu la valeur de la propriété dans notre législation sur les gains en capital, qui sont grignotés par l'inflation. Nous permettons au propriétaire de vendre sa résidence principale, une fois dans sa vie, sans payer d'impôt sur les gains en capital, et nous permettons que ce privilège soit transféré d'une demeure à une autre lorsque le propriétaire doit déménager pour des raisons professionnelles. La mesure vient compléter à point nommé la législation actuellement en vigueur sur les gains en capital réalisés sur les maisons. Essentiellement, on a exempté les logements de l'impôt sur les gains en capital afin d'encourager l'épargne aux fins de l'ac-

cession à la propriété. La mesure proposée ne fait qu'appuyer ce principe.

J'aimerais consigner au compte rendu un extrait d'un article paru dans *Newsweek* de cette semaine, le numéro du 19 novembre. Il s'agit de réflexions de M. Milton Friedman sur ce que les années 80 apporteront aux États-Unis; je crois que l'on peut les appliquer au Canada. Parlant de l'inflation, du chômage et de l'intervention du gouvernement, il a dit que si ces questions sont importantes, elles ne sont que les manifestations de questions plus fondamentales, soit les valeurs qui forgeront notre société. Il dit ensuite:

La responsabilité individuelle, l'égalité des chances, la liberté personnelle, un gouvernement aux pouvoirs limités, voilà quelles étaient les valeurs de nos ancêtres. Elles ont donné lieu à une économie où prédomine un capitalisme de libre marché et à un gouvernement restreint et décentralisé.

Ces valeurs tendent à s'effacer en faveur de nouvelles: la responsabilité sociale, l'égalité de condition, l'aide sociale personnalisée, le gouvernement paternaliste. Ces nouvelles valeurs ont donné lieu à une économie caractérisée par une direction centrale prédominante et à un gouvernement fort et très centralisé.

Le conflit entre ces deux ensembles de valeurs n'était pas manifeste au début, mais est évident aujourd'hui. Personne ne peut manquer de reconnaître le changement profond qu'a subi le rôle du gouvernement, de se rendre compte à quel point le gouvernement dirige notre vie.

Mais pourquoi ces répercussions ne devraient-elles se manifester que maintenant, au moment où le capitalisme est sur le déclin. L'expansion du gouvernement a contribué beaucoup plus à miner la famille au cours des cinquante dernières années que ces effets amorphes du millénaire précédent.

● (1520)

Le conflit affecte tous les aspects de notre vie, opposant la famille au gouvernement, la propriété privée à la propriété collective, la liberté de parole, la liberté d'emploi et le libre-échange aux propos loyaux, aux justes conditions d'emploi et de commerce, la liberté de choix à titre de consommateurs à la protection que le gouvernement nous accorde contre nous-mêmes.

La question fondamentale qui se posera dans les années 80 sera de savoir si nous serons en mesure d'agir et de ranimer ainsi la liberté humaine et économique qui ont permis aux États-Unis d'exercer un puissant attrait sur les pauvres et les opprimés du monde entier—ou si nous succomberons au collectivisme insidieux pour devenir une société totalitaire.

J'estime que ce projet de loi concernant la propriété d'une maison aide aux particuliers à devenir propriétaires de leur propre maison.

On a longuement débattu la question de savoir si ce projet de loi est préjudiciable aux locataires. Je ne comprends pas cet argument. Je le trouve spécieux. Somme toute, quand le locataire remet son loyer mensuel au propriétaire, ce dernier peut déduire les taxes locales, le coût des services publics et de l'entretien, la dépréciation et les intérêts sur les hypothèques qui pourraient grever sa propriété avant de déclarer son revenu net imposable.

Il est admis que le propriétaire de logements locatifs doit en tirer des bénéfices nets si l'on veut l'essor du secteur immobilier. Comme une bonne partie de la construction domiciliaire est financée par d'importantes institutions, notamment les sociétés d'assurances, les caisses de prévoyance et les caisses de retraite enregistrées, qui représentent l'épargne de millions de Canadiens, celles-ci doivent tirer des bénéfices de leur investissement dans le secteur du logement locatif afin de fournir les pensions et les fonds sur lesquels des millions de particuliers comptent pour vivre une fois qu'ils auront cessé de travailler.

En fait, cette mesure accorde au propriétaire le droit de jouir d'un avantage dont le locataire jouit déjà depuis longtemps. Si le propriétaire d'immeubles locatifs n'était pas autorisé à déduire de son impôt sur le revenu la taxe foncière, l'intérêt hypothécaire et les frais d'entretien, le prix des loyers serait beaucoup plus élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Évidemment, le fait de faciliter aux locataires l'accession à la propriété devrait avoir pour effet de modérer la hausse des loyers pendant les quelques prochaines années jusqu'à ce qu'un nouvel équilibre soit établi.

On a beaucoup parlé du fait que, depuis les élections, la hausse des taux d'intérêt, qui avait d'ailleurs commencé bien avant le 22 mai, a annulé les effets de ce régime de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. En réalité, il n'y a aucune corrélation entre les deux. Le taux d'intérêt reflète la réaction de notre pays à deux choses. La première est la conjoncture économique à l'étranger, surtout aux États-Unis qui, pour la première fois depuis dix ans, doivent s'attaquer vraiment au problème de l'inflation. Au Canada, les longues années d'administration libérale, surtout depuis 1968, et les déficits consécutifs que nous avons accusés, notamment au cours des cinq dernières années, ont nourri l'inflation. Aujourd'hui, nous devons y faire face ou risquer la catastrophe, c'est-à-dire l'effondrement de nos institutions financières et une dévaluation de nos épargnes et de notre monnaie semblable à celle qui s'est produite en Allemagne après les deux guerres mondiales.

Les taux d'intérêt sont élevés, ce qui indique uniquement que les tendances inflationnistes sont fortes, elles aussi. Notre longue expérience nous a appris que les taux d'intérêt sont établis à la fois à partir du taux réel, qui est d'environ 3 p. 100, et du taux d'inflation prévu. La Banque du Canada doit faire varier son taux selon les fluctuations du marché. Si elle va trop loin dans un sens ou dans un autre, les forces du marché déterminent un autre taux. Si, par exemple, la banque fixait un taux d'escompte ridiculement haut, 25 p. 100, ou ridiculement bas, 5 p. 100, les forces du marché n'en tiendraient nullement compte. La quasi-totalité des prêts se négocieraient à des taux ne tenant nullement compte de l'avis de la banque. Nous en avons un exemple maintenant, puisque certains établissements hypothécaires ont baissé leurs taux d'intérêt.

L'augmentation des taux d'intérêt ne permet pas de juguler l'inflation, sauf si elle s'accompagne d'autres réductions. L'un des meilleurs moyens pour le gouvernement fédéral de réduire l'inflation consiste à diminuer le déficit fédéral, et cela, on peut le faire.

On a donc dit que les taux d'intérêt, puisqu'ils ne cessent d'augmenter, annulent l'effet du crédit d'impôt hypothécaire. Mais, en fait, ces deux éléments sont totalement distincts.

Lorsque les conservateurs ont succédé au gouvernement Schreyer, au Manitoba, près d'un tiers des dépenses provinciales était financé par des prêts. L'écart entre les impôts perçus et les dépenses de l'administration Schreyer ne cessait de croître à un rythme beaucoup plus important que le taux de croissance de la province. Il n'était donc pas étonnant que nombre d'investisseurs prudents commençaient à douter de la solvabilité du Manitoba. C'est vraiment un anachronisme de la politique canadienne que, lorsqu'un gouvernement provincial applique une politique financière prudente, ses citoyens soient pénalisés, au point de vue fiscal, du fait que le gouvernement fédéral peut accaparer une plus grande part de l'impôt sur le revenu à mesure que la part provinciale diminue.

Nous avons une foule de moyens à notre disposition si nous voulons sérieusement lutter contre l'inflation, mais ils visent tous à restreindre le crédit en vue de diminuer les dépenses globales du pays. Pour y arriver, nous devons hausser les taux d'intérêt, restreindre tout nouveau crédit ou imprimer de nouvelles orientations à l'économie.

On entend souvent dire que la lutte contre l'inflation accroît le chômage. Cette mesure contribuera à stimuler la construction domiciliaire. Mais on pourrait également dire que la montée de l'inflation provoque aussi du chômage. Autrement dit, il y aura du chômage, qu'on lutte contre l'inflation, qu'on la jugule ou qu'on la laisse sévir librement, comme à l'heure actuelle. Mais, comme on peut le constater en Amérique du Sud, l'inflation s'attaque tout particulièrement à la classe moyenne. Le fait d'être propriétaire de sa maison est certainement un moyen pour la classe moyenne de se protéger dans une certaine mesure contre l'inflation.

Je voudrais également faire remarquer à ceux qui dénoncent les taux d'intérêt élevés que, depuis fort longtemps, il ne faut pas l'oublier, les Canadiens constatent que leurs économies fondent à mesure que l'inflation s'accélère. A chaque emprunteur correspond un prêteur, et une étude objective montrerait que ceux qui atteignent la tranche d'imposition de 50 p. 100 doivent pouvoir placer leurs économies à 20 p. 100 pour en maintenir simplement la valeur.

Le gouvernement a fait un premier pas en vue de redresser le gâchis financier des dix dernières années. Ce bill montre que le gouvernement se rend compte de la nécessité de faciliter l'accession à la propriété partout au Canada; de plus, il accorde, sur le plan fiscal, une marge de manœuvre accrue aux municipalités qui, des trois paliers de gouvernement, constituent celui qui dépense le plus efficacement sa part de l'argent des contribuables.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, le bill C-20 que nous étudions aujourd'hui . . .

M. Paproski: Qui a gagné, Hal?

M. Herbert: Puisque le député d'en face me le demande, je dois reconnaître que j'ai été battu à plates coutures dimanche.

M. Kempling: Combien avez-vous perdu?

M. Herbert: Après m'être lamenté toute la fin de semaine, il ne me reste plus qu'à espérer obtenir un meilleur résultat l'année prochaine.

M. Paproski: Bravo! Bien joué! C'est un beau joueur.

M. Herbert: Pour en revenir aux choses sérieuses, ce qui va peut-être assombrir les visages des ministériels, je rappelle que ce bill, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, est sans aucun doute le texte législatif le plus discriminatoire et le plus injuste qui ait jamais été présenté à la Chambre. J'espère vivement que les Canadiens n'auront jamais à subir la malice, la cupidité et l'injustice dont ce projet de loi est porteur. Il s'agit là, de la part des conservateurs, d'une manœuvre électorale dégoûtante qui répugne à l'intelligence et constitue une insulte pour les Canadiens.

Je ne trouve aucun adjectif assez fort pour décrire ma consternation de voir les conservateurs ne proposer, en une période si difficile, qu'une seule mesure importante, une mesure tellement mauvaise qu'elle ne pourra qu'aggraver les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises en raison de la crise mondiale provoquée par l'inflation. En cette période où notre pays a tant besoin d'une direction dynamique et sage, on nous propose ce projet de loi qui ne permettra d'atteindre aucun des principaux objectifs qui ont motivé sa présentation.

Avant d'aller plus loin, je tiens à faire quelques observations sur certaines modifications qui ont déjà été faites au projet de loi dans l'espoir qu'on pourra y apporter d'autres modifications valables au comité, si cette mesure injuste doit quand même être appliquée un jour. Je rappelle à la Chambre qu'en septembre 1978, lorsque le premier ministre (M. Clark), alors chef de l'opposition, a présenté cette manœuvre électorale, je m'y suis immédiatement opposé par la voie des media de ma région. Dans ma lettre destinée à mes électeurs, j'ai exprimé immédiatement ma crainte de nous retrouver confrontés au problème que les États-Unis ont connu et j'ai expliqué que ce genre de bill ne devrait pas être présenté à la Chambre des communes.

● (1530)

J'ai énuméré ensuite les nombreuses raisons pour lesquelles j'étais opposé à cette mesure. Celles-ci, qui remontent à l'automne 1978, comprenaient trois points dont le gouvernement a tenu compte. J'en parle ici parce que j'espère bien que le gouvernement continuera à nous écouter. Si nous ne pouvons échapper à ce mauvais bill, essayons au moins de supprimer ses dispositions les plus regrettables.

Je suis très content que le gouvernement permettra à l'un ou l'autre des conjoints de profiter du crédit d'impôt dans les cas où le logement appartient à l'un des deux, ce qui pourrait autrement créer certains problèmes pour les déclarations d'impôt. Cela permettra à la famille de choisir la meilleure façon de profiter de cette mesure fiscale.

J'avais aussi beaucoup parlé du problème de l'ingérence dans les affaires provinciales à propos des taxes municipales. Je souligne que cette ingérence est l'œuvre d'un gouvernement qui parle beaucoup de la nécessité de consulter les provinces et qui a même laissé entendre que nous étions allés trop loin avec la SCHL dans le secteur du logement, à cause de son intrusion dans un domaine de compétence provinciale. Les diverses méthodes utilisées par les municipalités pour percevoir des impôts ne constituent plus un problème puisque toutes les familles bénéficieront du même crédit pour les impôts municipaux. Je voudrais quand même signaler que j'ai déjà entendu des personnalités municipales dire qu'il leur sera maintenant plus facile de hausser les impôts municipaux et de reprendre aux propriétaires l'argent versé par le gouvernement fédéral.

Le troisième point, qui est aussi le plus important, était mon opposition catégorique à la formule de déduction de l'intérêt hypothécaire puisque l'impôt progressif sur les tranches supérieures du revenu rendait cette mesure beaucoup plus avantageuse pour les personnes ayant de gros revenus. Cette difficulté a été aplanie par l'adoption de la formule du crédit d'impôt.

Ayant apparemment obtenu gain de cause sur trois points, je désire présenter d'autres arguments en espérant que nous réussirons finalement à rendre le bill acceptable. Au cours des dix dernières années, 235,000 logements ont été construits en moyenne chaque année. Pour les trois dernières années, la moyenne annuelle s'établit à 249,000 logements. Ces chiffres ne semblent pas indiquer que le secteur de la construction domiciliaire est en difficulté. Il convient cependant de pousser plus loin l'analyse. Sur dix ans, la moyenne des maisons unifamiliales construites a été de 109,000 par an. En 1978, ce nombre s'élevait à 110,000, et c'est cette catégorie de logements qui doit bénéficier le plus du programme conservateur. Ce rythme s'est maintenu malgré une baisse très marquée dans la construction des maisons unifamiliales. Au Québec, en 1976, par exemple, on a construit 37,000 unités, en 1977, 29,000 et en 1978, 23,000.

Si on poursuit l'analyse, on remarque que le nombre moyen de logements locatifs construits au cours des dix dernières années s'élève à 92,000, mais que c'est dans cette catégorie que la baisse est la plus marquée. On n'a construit en effet que 70,000 unités en 1978. Cette catégorie de construction domiciliaire ne bénéficiera pas du programme conservateur et risque même d'en souffrir si des fonds sont réaffectés au renouvellement d'hypothèques. L'accroissement de la demande de fonds pour la construction de maisons unifamiliales risque en effet d'entraîner une hausse des taux d'intérêt. Une diminution correspondante des fonds disponibles pour la construction d'immeubles locatifs à logements multiples peut rendre le marché plus concurrentiel, ce qui ferait encore augmenter les taux d'intérêt.

C'est pourquoi, étant donné les bruits qui courent sur la colline, j'ai présenté une motion à la Chambre, la semaine dernière, pour tâcher de signaler au ministre des Finances (M. Crosbie) qu'il ne devrait pas réduire davantage l'aide accordée à la construction d'immeubles locatifs. Cette motion, que les ministériels n'ont pas approuvée, était ainsi libellée:

Que la Chambre approuve la déduction pour amortissement dans le cas de tous nouveaux immeubles locatifs à logements multiples à l'égard de toute source de revenu, et qu'elle envisagerait avec inquiétude toute tentative du ministre des Finances pour mettre fin à cette déduction dans son exposé budgétaire.

Je veux démontrer par là que, si nous avantageons encore plus les propriétaires par rapport aux locataires, il nous faut en même temps éviter de supprimer certaines mesures fiscales qui visent à stimuler la construction d'immeubles à logements multiples. Je voudrais souligner aussi qu'en adoptant une mesure législative comme le bill C-20, il est évident que nous tendons à faire monter la valeur des maisons unifamiliales et qu'ainsi, nous réduisons comparativement la valeur des logements locatifs. Nous favorisons ainsi—c'est peut-être l'intention des conservateurs—la construction des maisons unifamiliales et freinons celle des logements locatifs. Comme je le disais il y a deux minutes, la construction a surtout ralenti pour les ensembles locatifs et c'est le secteur qui a certainement le plus besoin d'aide pour le moment.

On convient généralement que l'acheteur d'une maison unifamiliale considère deux facteurs principaux: le montant de l'acompte à verser et celui des versements mensuels. Pour ce qui est du premier, le vendeur peut généralement satisfaire l'acheteur sérieux en lui demandant seulement 5 p. 100 d'acompte ou en lui offrant d'autres arrangements. Néanmoins, il ne peut rien faire pour réduire le remboursement mensuel du principal et des intérêts, surtout quand le remboursement s'étale déjà sur 30 ans et parfois même davantage. Donc, cette concession fiscale pourrait favoriser les ventes en réduisant les paiements mensuels. Toute réduction de prix favorise la vente d'un produit. Néanmoins, il est généralement admis qu'une réduction fiscale n'a qu'un effet temporaire. Au départ, les gens achètent pour profiter de la réduction, puis les forces normales du marché reprennent le dessus. Ce n'est pas comme pour les produits que l'on peut stocker lorsqu'ils sont à prix réduit, car les gens n'achètent, évidemment, qu'une maison à la fois.

On a dit que ce programme pourrait faire vendre jusqu'à 20,000 maisons de plus et, bien sûr, l'industrie du bâtiment aurait grand besoin en ce moment d'un tel encouragement. Mais il suffit d'examiner les statistiques concernant la construction résidentielle pour voir qu'il s'agit sans doute d'un rêve impossible et que ce programme pourrait donc coûter très cher pour peu de résultats.

Une autre difficulté se pose, à savoir que l'acheteur toucherait la déduction d'impôt uniquement après avoir produit sa déclaration d'impôt et demandé la déduction de l'intérêt hypothécaire payé l'année précédente.

Par conséquent, comme le taux de construction des maisons unifamiliales n'a pas baissé sensiblement et que ces avantages fiscaux ne se feront pas sentir au début du programme, toute augmentation des ventes résultant de la diminution du coût du logement peut être entièrement illusoire.

D'autre part, alors que jusqu'ici l'acompte exigé ne représentait qu'un faible pourcentage du prix demandé pour une maison à prix moyen ou modique, le programme conservateur oblige les gens à demander plus d'argent et incitera donc le prêteur à demander un paiement comptant plus élevé ce qui lui fournira davantage de garanties et réduira ses risques. Cette conséquence aura pour effet de ralentir le nombre de mises en chantier.

Ces dernières années, il était au moins possible d'acheter des maisons à prix modique en versant un acompte d'environ 5 p. 100. Les personnes qui habitent les banlieues de grandes villes comme Montréal ont donc pu acheter une maison grâce à un versement initial de $2,500 à $3,000, qu'elles ont facilement pu réunir. Elles ont donc assez aisément pu devenir propriétaires.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

● (1540)

Jusqu'ici, personne n'avait intérêt à contracter une hypothèque autrement que pour l'achat d'une maison. Cette mesure fiscale incitera certes les propriétaires éventuels à hypothéquer leur maison, surtout s'ils peuvent utiliser leurs économies à d'autres fins. Les taux d'intérêt des banques pour les prêts personnels sont beaucoup plus élevés que pour les hypothèques et l'intérêt, dans le premier cas, n'est évidemment pas déductible aux fins de l'impôt. Je voudrais faire une comparaison avec les États-Unis, où tout intérêt payé est déductible. Dans ce cas, personne n'a intérêt à hypothéquer sa maison puisqu'on peut obtenir d'ailleurs l'argent nécessaire pour acheter des biens de consommation.

La concurrence que se livreront inévitablement les emprunteurs hypothécaires forcera les établissements de prêt à être plus sélectifs. Ils préféreront les travailleurs de longue date qui gagent des salaires plus élevés et mieux assurés. Les cas marginaux seront éliminés. Plus âgé sera l'emprunteur et plus il lui sera difficile d'obtenir un prêt à un taux concurrentiel, surtout si cet emprunteur ne peut compter que sur un revenu relativement bas. Les établissements de prêt ne seront pas enclins à hypothéquer les maisons de ces citoyens. Ainsi, un propriétaire qui a passé la majeure partie de ses années productives à rembourser une hypothèque ne pourra se prévaloir de ce programme de crédit d'impôt comme les autres propriétaires parce qu'il n'aura pas accès à ces fonds.

Peu de gens contestent la juridiction provinciale dans le domaine de la construction. On peut se demander si le genre d'intervention que constitue ce programme fédéral, bien qu'il se situe indubitablement dans la sphère d'influence du gouvernement fédéral, ne vise pas à promouvoir certains modes de vie sans que les provinces n'aient au préalable tenu compte des effets de cette proposition et donné leur accord. Une telle attitude n'est-elle pas de façon flagrante en contradiction avec les objectifs du gouvernement actuel qui parle de consulter d'abord les gouvernements provinciaux visés avant de procéder à une intervention pouvant aller à l'encontre des objectifs connus de certaines provinces?

J'aimerais m'attarder spécialement ici sur le cas du Québec. Dans l'ensemble du pays, 62 p. 100 des Canadiens, soit 4.4 millions, sont propriétaires de leur maison, bien que j'aie entendu le ministre des Finances (M. Crosbie) citer le chiffre de 3.8 millions de familles dans son exposé. Quoi qu'il en soit, à quelques centaines de milliers près, environ quatre millions de personnes sont visées. Cependant, chez les francophones, environ 45 p. 100 seulement sont propriétaires de leur maison, les autres étant locataires.

On a soutenu que le programme encouragerait plus de Québécois à acheter leur propre maison. Cet argument est évidemment fondé sur l'attrait qu'offre une réduction du coût. On sous-entend donc que ce n'est pas par choix, à cause de leur mode de vie, que si peu de Québécois sont propriétaires. Toutefois, si l'on compare le pourcentage de propriétaires au revenu par région, on est forcé de se demander pourquoi c'est dans les Maritimes qu'on trouve le plus de propriétaires, c'est-à-dire dans la région du pays où, d'après ce même argument, les gens devraient avoir le moins les moyens d'être propriétaires. C'est ainsi que le nombre de propriétaires est une fois et demi plus élevé chez les non-francophones que chez les francophones, soit 70 p. 100 par rapport à 45 p. 100.

[M. Herbert.]

En plus du fait que les francophones sont beaucoup moins souvent propriétaires de leur maison, il y a également la différence de revenu familial moyen qui se répercute sur la valeur relative des maisons et, par conséquent, sur les sommes totales que les deux groupes linguistiques canadiens ont investies dans les hypothèques. Au Québec, le revenu familial moyen des propriétaires de maisons est de $19,300 par rapport à $21,000 en Alberta, $22,100 en Colombie-Britannique, et $22,500 en Ontario. A titre individuel, le programme permettra aux résidents de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario d'économiser à ce titre 60 p. 100 de plus dans certains cas que les résidents du Québec. Cette mesure va donc directement à l'encontre du principe inhérent au programme de péréquation.

Beaucoup de gens ont économisé pour accroître leur avoir propre dans leur maison. Ils y sont parvenus soit en procédant à une mise de fonds initiale plus importante, soit en remboursant une partie de l'hypothèque avant son échéance. Ces gens-là bénéficieront moins du programme que ceux qui n'ont investi qu'un montant minimum dans l'achat de leur maison. Notre système fiscal n'incitera donc plus les gens à avoir la fierté de posséder une maison libre de toute hypothèque.

Les 2.4 millions de Canadiens qui louent leur maison tirent déjà parti, dans bien des cas, du fait que les frais d'intérêts hypothécaires sur les logements à unités multiples sont considérés comme des dépenses aux fins de l'impôt. Cependant, le programme désavantagera la famille qui loue sa maison de deux façons. Premièrement, tous les citoyens, qu'ils soient locataires ou propriétaires, assumeront les frais d'un programme auquel ils ne peuvent choisir de souscrire ou non. Deuxièmement, un locataire qui ne peut se permettre d'acheter une maison ou qui décide de ne pas acheter n'a pas la possibilité d'amasser des fonds en hypothéquant ou en réhypothéquant une maison. Par conséquent, le locataire, qui n'est pas autant en mesure d'amasser des fonds que le propriétaire, doit non seulement emprunter à un taux d'intérêt plus élevé, mais il ne bénéficie pas de la déduction d'impôt du propriétaire.

Parlant de coût, je tiens à souligner, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, que si l'on répartit entre tous les contribuables le coût global de ce programme, cela représente une augmentation fiscale de l'ordre de 15 p. 100 environ pour chacun d'entre eux. Si l'on me rétorque qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt dans le budget qui sera déposé le 11 décembre, je répondrai tout simplement que n'eut été cette mesure, tous les contribuables auraient pu bénéficier d'une réduction d'impôt. Il en coûtera à chaque contribuable canadien pour ce programme l'équivalent de 15 p. 100 de l'impôt qu'il paie déjà. C'est donc dire qu'un locataire devra fournir de sa poche jusqu'à 15 p. 100 de l'impôt qu'il paie déjà pour venir en aide à son voisin qui vient de décider librement de s'acheter une maison.

Étant donné que le domicile d'une famille n'est pas assujetti à l'impôt sur les gains en capital, la plus-value d'une maison en regard du capital investi n'est pas imposable. Aux États-Unis, où l'intérêt hypothécaire est déjà déductible de l'impôt sur le revenu, les maisons familiales sont assujetties à l'impôt sur les gains en capital. On est tout de suite porté à croire que le gouvernement canadien envisagera lui aussi d'assujettir les maisons familiales à l'impôt sur les gains en capital, vu que le

nouveau programme incitera le débiteur à réduire sa mise de fonds, ce qui aura pour effet d'accroître le pourcentage du gain de capital résultant de la plus-value que prendra sa maison. Je tiens à insister sur ce point. Par exemple, une personne qui verse $5,000 d'arrhes pour acheter une maison de $50,000 qu'elle revend deux ans plus tard au prix de $55,000 réalise un profit de $5,000 sur son investissement de $5,000, donc un profit de 100 p. 100 en deux ans. Cela est très fréquent au Canada aujourd'hui. A l'heure actuelle, ce profit n'est pas imposable, car l'impôt sur les gains en capital ne s'applique pas aux maisons familiales ou autres.

Il est intéressant de comparer les statistiques dans nos deux pays au chapitre de la construction de maisons. Le nombre de nouvelles maisons en regard de la population a toujours été plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Pourtant, l'intérêt hypothécaire est déjà déductible de l'impôt aux États-Unis. En réalité, le secteur qui profitera le plus de ce programme a toujours été prospère au Canada. Cette force du secteur de la construction de maisons familiales détachées s'est d'ailleurs toujours maintenue dans notre pays, même si les taux d'intérêt hypothécaires sont beaucoup plus élevés chez nous que chez nos voisins du sud.

● (1550)

Nous sommes en droit de nous demander si la proposition aura des répercussions tangibles sur le nombre de maisons qui seront mises en chantier après la vague initiale dans le domaine de la construction. Il importe de signaler qu'aux États-Unis, tous les intérêts payés sont déductibles aux fins de l'impôt, ce qui supprime du coup toute incitation à hypothéquer sa maison simplement pour bénéficier du dégrèvement fiscal.

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous entretenir, pendant les prochaines minutes, de certaines remarques du ministre qui est probablement le mieux renseigné. Il s'agit du ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) qui, en sa qualité de responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a rassemblé certains arguments qui, à mon avis, sont dignes d'être consignés dans le compte rendu de nos délibérations.

J'ai proposé, entre autres choses, de subventionner directement les constructeurs de maisons, soit en diminuant le montant des arrhes, ou en versant une subvention mensuelle durant une période déterminée, c'est-à-dire à un moment où les dépenses du nouveau propriétaire sont le plus élevées. Le ministre a répondu ceci:

> On pourrait envisager, comme alternative au programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, d'accorder des subventions directes en argent aux nouveaux propriétaires. Les deux solutions aideraient les intéressés à devenir propriétaires. Toutefois, le système de subventions directes entraîne de nombreux inconvénients.

Il poursuit en en donnant la liste:

> Le fait de n'accorder les subventions qu'aux nouveaux propriétaires priverait ceux qui le sont déjà des avantages fiscaux. Le fait de ne les appliquer qu'aux logements neufs, équivaudrait à enlever aux nouveaux propriétaires la possibilité de choisir entre une maison neuve et une maison déjà construite, offerte à un prix peut-être plus raisonnable. Enfin, le fait de ne les accorder qu'aux logements nouveaux aurait également l'effet néfaste de faire monter artificiellement le prix des maisons neuves par rapport à celui des maisons déjà construites, ce qui fausserait les conditions normales du marché.

Je considère que ces arguments, tout en étant fort logiques, sont quelque peu limités. Après tout, quand le ministre affirme que le fait de n'accorder des subventions en espèces qu'aux acheteurs d'une première maison équivaut à refuser aux propriétaires actuels toute compensation pour leurs paiements hypothécaires, je lui rappellerais que l'un des objectifs est de relancer la demande pour faire redémarrer la construction, et en disant cela, le ministre contredit cet objectif.

Je doute qu'il soit opportun de discuter pour l'instant de la possibilité de choisir entre une maison neuve et une maison déjà construite d'un prix plus abordable. Ce genre de maison qui est sur le marché depuis un certain temps est sans doute évalué en fonction des prix courants, et je ne pense pas que nous ayons à nous préoccuper des transactions au sujet des maisons déjà construites. Bien sûr qu'il est permis de s'occuper de la rénovation de ces maisons pour les rendre plus agréables, mais il existe des programmes pour cela.

En troisième lieu, il a dit que le prix des maisons neuves était artificiellement élevé par rapport aux prix des maisons actuelles. Ici encore, on suppose que si une personne reçoit de l'aide pour verser des arrhes à titre d'acompte pour l'achat d'une maison, cela contribuera à augmenter le prix de la maison. C'est tout à fait illogique, surtout que l'objectif global du projet de loi est de réduire les frais des propriétaires et par conséquent, celui qui veut acheter une première maison pourra en bénéficier. Cet argument a donc un côté illogique.

J'ai également fait une deuxième suggestion. J'ai proposé de subventionner directement le taux d'intérêt pour une période initiale variant de un à cinq ans. La proposition pourrait contribuer évidemment à stimuler la construction. Le ministre a répondu ceci:

> Le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire aboutira au même résultat étant une subvention directe au taux d'intérêt et en même temps étant beaucoup plus simple et moins coûteux à administrer.

Je crois difficilement qu'une subvention à l'intérêt puisse être très difficile à administrer si l'on songe que le ministère du Revenu national devra tenir compte d'une proposition très complexe dans les déclarations d'impôt des particuliers.

La quatrième chose que j'ai recommandée, c'est que nous mettions fin à la pratique exigeant que les hypothèques non assujetties à la loi nationale sur l'habitation soient assurées par une société du secteur privé même si la compagnie prêteuse impose des taux d'intérêt hypothécaires plus élevés pour ces prêts. Un taux d'intérêt plus élevé devrait certainement suffire pour couvrir les risques plus grands, sinon, s'il est possible d'obtenir une bonne assurance, le taux d'intérêt hypothécaire ordinaire prévu par la loi nationale sur l'habitation devrait s'appliquer.

Là où je veux en venir, c'est qu'il existe une société, la MICC, qui fait exactement la même chose que la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Pendant mon séjour à Winnipeg plus tôt cette année, j'ai tenu à me renseigner sur les activités de cette compagnie. Elle assure des hypothèques et je parlerai dans un instant de ce qui arrive à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et aux fonds dont elle dispose.

La MICC assure les hypothèques, mais même si cette société a une bonne réputation, les banques et les autres établissements de prêt imposent un taux d'intérêt hypothécaire supérieur de ½ à 1 p. 100 au taux fixé pour les hypothèques assurées par l'organisme gouvernemental, la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Une voix: Et cela ne l'empêche pas de perdre de l'argent.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de répondre aux interjections des députés parce qu'il ne me reste plus tellement de temps, mais j'aimerais faire une courte parenthèse. Il y a actuellement dans la caisse de la Société canadienne d'hypothèques et de logement environ 650 millions de dollars en des frais d'assurance accumulés. Il est tout à fait ridicule de prétendre—je dirai pourquoi dans un instant—que cet argent sera un jour utilisé dans le but prévu à l'origine, c'est-à-dire pour assurer les hypothèques sur les maisons unifamiliales vu l'augmentation de la valeur des maisons et le fait que le montant des hypothèques baisse au fur et à mesure des années.

De fait, la seule raison pour laquelle le gouvernement ne semble pas vouloir parler de la possibilité d'utiliser cette somme pour aider les propriétaires de maison, c'est qu'une bonne partie de ces fonds ont servi à l'acquisition de maisons construites dans le cadre du programme d'aide pour l'accession à la propriété. Je sais fort bien que certaines personnes n'aiment pas tellement parler du fait qu'il ait fallu racheter tellement de maisons construites dans le cadre de ce programme. Je signale par ailleurs que les maisons ainsi rachetées représentent une proportion relativement faible du nombre total de maisons construites dans le cadre du programme et que, dans chaque cas, l'ancien propriétaire de la maison avait pu profiter du programme pendant le temps qu'il habitait la maison.

Il est pour le moins honteux que certains de ces propriétaires n'aient pas pu faire face à la hausse de leurs frais après cinq ans, pour des raisons indépendantes de leur volonté. Néanmoins, vu que 90 à 95 p. 100 de ceux qui ont pu profiter du régime habitent maintenant leur propre maison, le programme lui-même a été extrêmement profitable. Cela ne m'ennuie pas du tout qu'il ait fallu utiliser environ 400 à 650 millions de dollars de la caisse d'assurance pour l'acquisition de ces maisons. Cet argent n'est pas perdu. Quand on achète une maison pour une certaine somme, il faut débourser l'argent nécessaire. Mais quand on vend la maison, c'est seulement la différence entre le prix de vente et le prix d'achat qui constitue la perte, si différence il y a. Pour aucune année, la perte réelle prévue ne dépasserait 60 millions. Il n'y a aucune raison d'être scandalisé par une perte maximum de 60 millions en un an dans le cadre du programme d'aide pour l'accession à la propriété, quand on considère les rentrées d'argent qui s'effectuent tous les ans sous forme d'assurance. Je pense que l'une des meilleures mesures qu'a prises le gouvernement précédent a été de permettre à des personnes à faible revenu d'acheter une maison.

● (1600)

On peut donc dire qu'il n'y aurait aucune conséquence immédiate pour la caisse si l'on se servait de cette dernière pour ramener à ½ p. 100 la prime d'assurance, ou pour l'éliminer complètement, mais en maintenant la garantie, ce qui réduirait immédiatement les paiements mensuels des propriétaires. Naturellement, les rentrées d'argent dans la caisse diminueraient, mais il suffirait alors de faire davantage d'efforts pour vendre les maisons acquises par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Voilà la voie à suivre si l'on manque de logements. C'est la moins coûteuse pour le public puisqu'elle n'entraîne aucune dépense supplémentaire de la part du gouvernement.

J'ai aussi proposé de supprimer la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction pour aider ce secteur. Le ministre a répondu:

> . . . les consommateurs ne bénéficieraient pas intégralement de la réduction de prix engendrée par la diminution de la taxe de vente fédérale.

Je pense qu'il est honteux de faire une déclaration pareille. Il est scandaleux de laisser entendre que la concurrence n'est pas assez vive sur le marché et que les vendeurs et les compagnies ne seraient pas obligés de réduire le prix des matériaux de construction si le gouvernement supprimait la taxe de vente fédérale sur ces derniers. Il est certain que c'est là un moyen très efficace de stimuler la construction.

J'ai également parlé assez longuement de stimuler l'industrie du bâtiment au moyen d'autres mesures permettant aux constructeurs de différer l'impôt, car, en ce moment, ils ont sur les bras des stocks très importants. Voici ce qu'a dit le ministre à ce propos:

> La construction de maisons a connu une baisse d'activité en 1978 et 1979.

Je reconnais que l'activité a baissé. Cependant, j'ai déjà dit que cela concerne non pas les maisons unifamiliales, mais principalement les immeubles-tours locatifs et d'autres genres de logements collectifs. Il disait ensuite:

> Cette baisse d'activité est attribuable à divers facteurs. En tout premier lieu la surproduction, dans certaines régions, de certains types de constructions, comme conséquence surtout des programmes d'aide à l'accession à la propriété et aux logements locatifs. Comme les stocks ont dépassé le niveau normal, les constructeurs ont dû ralentir leur cadence. Et pour compliquer encore la chose, les taux d'intérêt hypothécaires sont restés élevés pendant le deuxième semestre de 1978 et 1979.

Le ministre dit ensuite à la page suivante:

> Le faible niveau actuel de la production ne peut être attribué à une insuffisance de capacité de production de la part des constructeurs. C'est à cause surtout de la faiblesse de la demande que les mises en chantier sont si peu nombreuses. J'estime donc que la présente conjoncture appelle plus une stimulation de la demande, au moyen de crédits d'impôt pour intérêts hypothécaires et pour taxes foncières, que des avantages de report fiscal aux constructeurs.

Cela est peut-être vrai, à condition qu'il y ait encore des constructeurs pour édifier des maisons si la demande reprend. Ce qui se passe actuellement, c'est que les constructeurs ont des stocks et des maisons à vendre presque partout au pays. J'ai même lu, dans un dépliant de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, le passage suivant:

> Un peu partout au pays on signale une faiblesse des marchés, sauf à Terre-Neuve et en Ontario, où la demande des maisons séparées unifamiliales est soutenue.

Je trouve intéressant qu'on mentionne Terre-Neuve et l'Ontario parce que Terre-Neuve est la région du pays où le pourcentage des propriétaires de maisons est le plus élevé et où il y a le moins de maisons hypothéquées et que c'est en Ontario, étant donné que les revenus y sont plus élevés, que les gens sont vraisemblablement le plus en mesure d'acheter leur propre maison.

Je voudrais présenter un dernier argument à propos de la réaction du ministre de l'Expansion économique régionale à mes suggestions. J'ai suggéré que l'on ajoute un article prévoyant de mettre fin au programme à un moment donné pour que nous n'éprouvions pas les mêmes difficultés que le gouvernement américain qui s'est vu dans l'impossibilité de mettre fin à son programme. Le ministre a dit:

Votre proposition d'inclure un article prévoyant de mettre fin au programme ne pourrait être justifiée que si le fait d'avoir sa propre maison devait un jour cesser d'être un objectif social.

Personne, je pense, ne contredira le ministre lorsqu'il déclare que c'est un objectif social. Cependant, ce programme présente l'inconvénient qu'une fois en place, il est presque impossible d'y mettre fin, quoi qu'on dise maintenant. Nous savons ce qui est arrivé au président des États-Unis qui avait promis, dans sa campagne électorale, de mettre fin à la déduction de l'intérêt hypothécaire. Il a réalisé, une fois élu, que les politiciens empêcheraient l'adoption d'une telle mesure. Les États-Unis ne peuvent donc pas faire marche arrière bien que tout le monde reconnaisse que ce programme est nuisible.

Je voudrais citer un passage d'un document de l'industrie du bâtiment intitulé «The Canadian Builder». Sous le titre: «La déductibilité des intérêts hypothécaires ou le bricolage d'une bombe à retardement», on peut lire:

Cessez d'exiger du gouvernement des biens et des services gratuits, si souhaitables ou essentiels puissent-ils être, car ils ne sont jamais vraiment gratuits. Ils sont tout simplement financés par le voisin, qui est d'ailleurs forcé à le faire. Vous n'iriez pas exiger de votre voisin, à la pointe du revolver, qu'il vous donne son argent pour vous permettre de régler vos problèmes. Pourquoi alors permettez-vous au gouvernement de le faire pour vous?

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est écoulé. S'il veut poursuivre, il ne pourra le faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, comme bien des Esquimaux au Canada, j'entends très mal. En guise de préambule, je vous ferai remarquer qu'il est peut-être approprié que je m'adresse aujourd'hui à un auditoire plutôt restreint, car la politique du gouvernement en matière de logement pour le Nord canadien a également été fort restreinte. J'ai ici des chiffres qui illustrent bien ce que je veux dire. Des 3,353 maisons que comptent les 26 localités de ma circonscription, seulement 37 appartiennent à des particuliers. Ce n'est pourtant pas le désir qui manque. Beaucoup de ces maisons abritent à la fois la famille principale, la famille secondaire et la famille tertiaire. Les députés peuvent donc imaginer jusqu'à quel point le Nord canadien, notamment ma circonscription de Nunatsiaq, a besoin de programmes de logement.

● (1610)

Mes collègues ont déjà fait valoir que le bill C-20 profitera aux propriétaires existants, sans pour autant intensifier les possibilités pour les autres citoyens d'accéder à la propriété, et que les promoteurs et les établissements de prêts réaliseront vraisemblablement d'importants gains.

En principe, le bill C-20 vise à accroître le nombre de propriétaires et à alléger le fardeau financier des propriétaires actuels. Ce sont des objectifs louables, sans aucun doute. Le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire n'améliorera cependant pas la situation des Canadiens les plus démunis. Sur cinq familles qui consacrent plus de 25 p. 100 de leur revenu au logement, quatre sont locataires. Voilà la catégorie de citoyens qui n'ont vraiment pas les moyens de s'offrir une maison. Ce sont également ceux dont on ignore les besoins.

De la même façon, plus de 99 p. 100 des habitants de ma circonscription ne sont pas admissibles au titre de ce crédit d'impôt. Dans la région de Baffin, qui est très vaste, 0.61 p. 100 des logements sont des propriétés privées. Au nord de la ligne d'arborescence, dans l'ensemble, 1.1 p. 100 des logements appartiennent à des intérêts privés. Par conséquent, le bill C-20 n'avantagera pratiquement personne et n'accroîtrera pas le nombre de propriétaires éventuels dans la circonscription de Nunatsiaq.

Si le pourcentage des propriétaires est faible, c'est principalement à cause du prix élevé du mazout et des services d'utilité publique dans le Nord. Eu égard à cela, et compte tenu des coûts accrus du combustible, que doivent assumer tous les Canadiens, je recommanderais au gouvernement de retirer le bill C-20 et de le remplacer par une subvention au titre des services d'utilité publique et du chauffage des maisons, mesures qu'apprécieront fortement tous nos compatriotes, et surtout les habitants de l'Arctique de l'ouest et de l'est. Je vois le député de Western Arctic (M. Nickerson) arborer un sourire approbateur. L'uniformisation de ces coûts dans le pays, et l'octroi d'une subvention aux régions les plus défavorisées, est une autre solution à envisager.

L'adoption du bill C-20 entraînera des dépenses de plusieurs millions, voire de plusieurs milliards de dollars, d'ici trois ans. Advenant le cas où le gouvernement consentirait à dépenser d'aussi fortes sommes au titre du logement, il est alors juste et logique qu'il en fasse profiter les plus démunis, notamment les familles à revenu faible et modéré qui ne peuvent s'offrir le luxe d'une propriété, et les habitants des régions défavorisées, dont les provinces de l'Atlantique et le nord de toutes les provinces et des deux territoires.

D'après le recensement de 1971, 53 p. 100 des familles canadiennes sont propriétaires de leur logement. Comme on l'a déjà dit, cependant, sur cinq ménages qui ont des problèmes financiers, quatre sont des ménages de locataires. C'est pourquoi le crédit d'impôt profitera aux ménages qui ont le moins de problèmes. Est-ce une façon équitable de répartir l'argent des contribuables, monsieur l'Orateur? Je pense que la majorité des gens disaient non.

Mes collègues ont déjà signalé qu'il est peu probable que le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire facilite l'accès à la propriété et qu'en fait, il pourrait même rendre cet accès plus difficile à cause de l'augmentation continuelle du prix des logements et des taux d'intérêt.

Le gouvernement conservateur a la responsabilité et l'obligation morales de s'assurer que ses politiques profitent à l'ensemble des Canadiens. Le bill C-20 ne profitera pas à la majorité des Canadiens. Alors que nous traversons une période difficile dont les effets se font sentir plus lourdement dans certaines régions, dont la mienne, surtout chez les pauvres et la classe moyenne, le gouvernement ne peut se permettre d'apaiser une couche de la population au détriment d'une autre. L'argent prévu par le crédit d'impôt serait plus sagement et plus équitablement dépensé sous forme d'une contribution au coût des services publics. Le gouvernement ne devrait pas se

croire obligé de sauver la face en donnant suite à une promesse électorale inopportune. Il est bien plus important de chercher à épargner aux Canadiens de graves difficultés économiques.

Le crédit d'impôt hypothécaire ne profitera nullement à la population de Nunatsiaq, pas plus qu'il n'aidera les nombreux ménages canadiens qui n'ont pas d'hypothèque.

Je voudrais que la Chambre envisage sérieusement de réaffecter l'argent prévu pour le crédit d'impôt à un programme de contribution au coût des services publics dont l'effet universel et immédiat permettrait aux Canadiens d'affronter avec confiance l'hiver prochain. Bon nombre de résidents de l'Arctique de l'ouest approuveraient cette proposition, surtout ceux des agglomérations situées au-delà de Yellowknife qui ne disposent pas des mêmes services de logement que les employés du gouvernement habitant des banlieues comme à Edmonton ainsi qu'à Yellowknife, Fort Smith et ailleurs.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je voudrais examiner ce projet de crédit d'impôt en tant que mesure visant à favoriser la construction et la vente de maisons. Au nord de la limite de la végétation arborescente, il est pratiquement impossible de songer à devenir propriétaire, à cause du coût prohibitif des services et du chauffage. Près de 99 p. 100 des logements sont fortement subventionnés, comme logements sociaux ou comme logements pour fonctionnaires. Beaucoup de gens aimeraient posséder leur propre maison, mais les frais d'entretien le leur interdisent. En général, les logements pour fonctionnaires sont comparables à ceux qu'on retrouve plus au sud, mais c'est loin d'être le cas des logements sociaux subventionnés en vertu de l'article 40 de la loi nationale sur l'habitation et des programmes de location des territoires du Nord.

Le député de Western Arctic et celui du district du Labrador approuveront ce que je dis au sujet des conditions de logement dans ces régions, pour l'avoir vu dans les localités de leur circonscription. Je suis convaincu que la situation est semblable dans d'autres régions isolées du pays.

L'attitude vis-à-vis des personnes habitant des logements subventionnés est telle qu'on ne leur demande guère leur avis au sujet de la conception des logements. Pourtant la construction dans le Nord pose des problèmes bien particuliers et les nouveaux logements construits ne répondent ni à la demande actuelle ni à la demande prévue. Parmi les difficultés liées à la conception des logements subventionnés, on peut citer la mauvaise isolation, le travail du bois dans les bâtiments construits en plein hiver, le glissement des fondations, le gel de la tuyauterie, l'absence de porche dans les premiers modèles construits—défaut très grave pour les communautés de chasseurs—les portes coincées par le gel et ainsi de suite. Les brise-vent sont inadéquats et les fonds destinés à l'entretien insuffisants.

Si j'ai fait valoir les points précédents, monsieur l'Orateur, c'est pour souligner le fait qu'au Canada, les problèmes de logement sont aussi diversifiés que les nombreuses régions qui composent le pays. Les solutions devraient refléter les disparités régionales et les besoins différents qui en découlent.

J'aimerais faire valoir un autre argument, monsieur l'Orateur. Si les programmes de logement dans le Nord ont toujours été modestes, c'est le laissez-faire qui préside au développement industriel dans le secteur de l'extraction des ressources non renouvelables. Le gouvernement se plaît à répéter que l'extraction minière aura d'heureuses retombées pour le Nord et pourtant, sur les 3,353 maisons qu'il a fournies à une région, 15 ont été affectées à une compagnie minière. C'est tout simplement grotesque.

C'est sur cette note que je termine mes remarques, monsieur l'Orateur. Les chiffres sont éloquents.

Des voix: Bravo!

• (1620)

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui nous sommes à étudier une modification de la loi de l'impôt sur le revenu, afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Ceci permettra donc au propriétaire de maison unifamiliale de déduire de son impôt 25 p. 100 de son hypothèque ou au maximum $1,250 par année, et un crédit de $250 sur son impôt foncier. Monsieur l'Orateur, je crois que le bill C-20 déposé à la Chambre contient une autre mesure qui avait été promise par les progressistes conservateurs durant la dernière campagne électorale. C'est aussi une partie minimale des mesures prônées par les membres du Parti Crédit Social du Canada depuis des années et auxquelles le gouvernement libéral précédent n'a jamais apporté aucune attention. Mais au contraire, il s'est appliqué à ridiculiser et l'arme du ridicule demeure toujours une preuve de faiblesse.

Pour les libéraux, monsieur l'Orateur, il a toujours paru impossible, pour leur parti élu avec les millions des gros financiers, des banques et des multinationales du pays, d'accorder les mêmes avantages dans le domaine de l'habitation aux petits propriétaires pour leur permettre de loger leurs familles, qu'aux gros propriétaires de maisons à loyers multiples. J'ai pris la parole à plusieurs reprises à la Chambre pour dénoncer cette injustice intolérable à l'égard du petit salarié désireux de posséder sa maison, lequel doit en payer cinq pour en posséder une seule à la fin de sa vie.

Si nous faisons le calcul d'une hypothèque s'étendant de 20 à 30 ans au taux actuel, nous constatons que pour une maison évaluée à $30,000 ou $40,000, le petit propriétaire devra payer plus de $100,000 sans aucune déduction possible. C'est là le drame et la honte pour notre pays. Alors que depuis des années, tous les constructeurs propriétaires de maisons à loyers multiples peuvent inclure dans leurs dépenses déductibles d'impôt 66 p. 100 des intérêts payés au cours d'une année. Il en est ainsi des taxes foncières, des dépenses d'entretien, de chauffage, d'électricité, des primes d'assurance, en plus de 10 p. 100 ou 15 p. 100 de la dépréciation sur les constructions de maisons de rapport. Je n'ai pas besoin de dire que ceux qui investissent des millions de dollars dans ces projets de logements à louer profitent de tous ces avantages, à tel point, que ces financiers n'utilisent même pas leurs capitaux qu'ils ont prêtés à 12 ou à 14 p. 100. Non, monsieur l'Orateur! Ils empruntent le capital nécessaire, puisqu'ils savent à l'avance qu'ils pourront déduire 66 p. 100 des intérêts qu'ils devront payer, ce qui leur procure des millions de dollars en capital, portant un intérêt minime après leur déduction d'impôt. Je dirai même que ce capital emprunté leur rapporte de nouveaux intérêts. Et cela, il faut le dire et l'expliquer à la population.

Remarquons, monsieur l'Orateur, que je ne m'oppose pas à cette manière de financer l'habitation des loyers multiples. Bien au contraire, nous réclamons depuis des années que les propriétaires de maisons multifamiliales jouissent des mêmes avantages que ces gros propriétaires de loyers multiples. Ainsi, un jeune père de famille qui décide de posséder sa maison, pourrait déduire de son impôt 66 p. 100 des intérêts exigés sur son contrat hypothécaire, 66 p. 100 des impôts fonciers, 66 p. 100 des dépenses d'entretien, 66 p. 100 de ses primes d'assurance, en plus de 66 p. 100 de dépréciation. Sait-on, monsieur l'Orateur, qu'à ces conditions, un père de famille ne paierait sa maison qu'une seule fois au lieu de la payer cinq fois, comme c'est la situation aujourd'hui, c'est-à-dire quatre fois à la finance et une fois au vendeur ou au constructeur? Si nous parvenions à atteindre cet objectif, monsieur l'Orateur, 90 p. 100 des couples auraient avantage à devenir propriétaires. J'entends immédiatement des voix crier à l'exagération. On m'a sans cesse répondu à la Chambre de ne pas oublier que les propriétaires de maisons multiples n'ont pas construit ces maisons pour eux-mêmes. Mais non, ils n'ont pas construit ces maisons pour leur usage personnel, mais pour assurer des logements aux familles qui ne pourraient se loger autrement. C'est la raison qu'on donne pour ne consentir des crédits d'impôt qu'à ces gros constructeurs, monsieur l'Orateur. C'est la seule raison, disant que ces gros constructeurs travaillent pour le bien social. Ce sont des bienfaiteurs sociaux. Je réfuterai cet argument que j'ai toujours qualifié d'enfantin en déclarant que le père de famille, lui non plus, ne construit pas sa maison pour lui-même. Non! S'il était célibataire, il se louerait une chambre, et c'est tout. Il construit une maison pour sa famille, pour sa femme, pour ses enfants. Je crois que c'est aussi important, et même plus, que le gros constructeur qui va construire pour loger les autres familles, parce que je n'ai pas encore vu un gros constructeur qui construisait de ces maisons pour ne pas faire de l'argent.

Le but, c'est la rentabilité. C'est dire, monsieur l'Orateur, que nous ne demandons pas de faveur pour les pères de famille, mais que nous réclamons la justice la plus élémentaire, justice qui nous fut refusée par tous les gouvernements précédents. Je ne prétends pas que le bill C-20, tel que présenté, va atteindre à cette fin, car à mon avis, ce n'est qu'un pas bien craintif vers la solution que nous proposons depuis 20 ans. En fait, ce bill n'atteindra qu'un nombre très limité de propriétaires moyens qui ont une hypothèque grevant leur maison, et le montant maximum de 250 dollars par année de déduction sur l'impôt foncier, bien qu'il atteindra un plus grand nombre de personnes, est nettement insuffisant.

Au cours de l'étude en comité de ce bill, nous aurons certainement des propositions d'amendement à faire au gouvernement, mais nous demandons immédiatement au gouvernement de prendre l'initiative de ces amendements afin de ne pas perdre la face. Les bonnes intentions ne suffisent plus aujourd'hui, monsieur l'Orateur, ce sont des actes que la population désire. Vous en avez eu la preuve d'ailleurs lors des deux dernières élections partielles. Avec la présentation du bill C-20, il y a un pas de fait, ça il faut l'admettre. Le gouvernement a fait un pas, il a au moins «cassé la glace», comme on dit au Québec. Nous sentons que ce gouvernement tente de sortir des sentiers battus, et nous lui aiderons s'il le faut à progresser dans cette voie. Nous n'ignorons pas que détenir la balance du pouvoir est un lourd fardeau, mais nous serons, j'espère, à la hauteur. Ainsi les futurs propriétaires de maisons unifamiliales pourront reprendre confiance. Un jour ils pourront posséder leur maison sans être obligés d'en payer quatre à la finance, comme je le disais au début.

Au sujet des personnes âgés, des familles monoparentales et de tous les autres locataires, nous demandons au ministre de demeurer sur la même longueur d'onde en leur permettant des crédits d'impôt sur leurs taxes de locataires, sur le chauffage et l'électricité, et autres, et s'il y a lieu aider au logement remis actuellement à leurs propriétaires sur l'ordre de l'ancien gouvernement.

Qu'est-ce qu'on fait et qu'est-ce qu'on a fait jusqu'à maintenant pour aider les locataires? Eh bien, on a donné des octrois aux propriétaires de maisons à loyers multiples.

● (1630)

Monsieur l'Orateur, je ne puis passer sous silence un article publié dans *Le Devoir* du 20 novembre 1979, et intitulé: «L'opposition propose un programme d'aide au logement.» C'est délicieux de lire cela.

Les libéraux proposent un programme en cinq points d'aide au logement . . .

Pour cela, je suis d'accord avec eux.

. . . qui aiderait trois fois plus de Canadiens et coûterait deux fois moins cher que le programme conservateur de déduction des frais d'hypothèques et des impôts fonciers. Le critique libéral en matière de logement, M. Lloyd Axworthy, à l'occasion du débat en deuxième lecture du bill C-20, devait ainsi énumérer les cinq points du programme . . .

. . . des libéraux. Imaginons! Les cinq points. Je vais dire un mot sur chacun d'eux.

un programme d'allocations-logement pour les personnes âgées et les familles monoparentales. Pour $100 millions, suggère M. Axworthy, il serait ainsi possible d'aider 36 p. 100 des personnes âgées et la moitié des familles monoparentales qui sont dans le besoin;

un programme spécial d'aide aux familles dans le besoin pour compenser les hausses des prix du chauffage et de l'électricité. Ce type de programme coûterait de $500 à $700 millions et bénéficierait aux trois cinquièmes des familles canadiennes;

une réduction temporaire des taux hypothécaires des propriétaires qui doivent renégocier leur hypothèque. Les libéraux estiment qu'il serait possible de réduire de 14 à 10 p. 100 les taux hypothécaires pour $220 millions;

C'est fantastique!

les libéraux proposent également un programme d'aide aux acheteurs de maisons neuves pour stimuler l'industrie de la construction domiciliaire. Une réduction du taux hypothécaire courant pourrait être obtenue avec des dépenses de $150 à $180 millions . . .

. . . par année. On n'en manque pas de millions!

enfin, le programme libéral d'aide au logement propose des subventions pour la construction de logements locatifs dans des régions métropolitaines où le taux d'occupation est particulièrement bas.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

Monsieur l'Orateur, après 11 années au pouvoir, les libéraux auraient dû au moins avoir le bon sens de se taire. Ils n'ont certainement pas de leçons à donner au gouvernement actuel, qui vient à peine d'être élu et qui se débat comme un diable dans le gouffre financier creusé par les libéraux. Que ces libéraux déchus aient au moins le bon sens d'observer la plus stricte loi du silence.

Durant les onze dernières années de pouvoir libéral, monsieur l'Orateur, les lois sur l'habitation qui ont été présentées n'ont servi qu'à remplir les poches des amis ou des gros propriétaires. L'aide que les libéraux accordaient aux petits propriétaires ne servait qu'à garantir les taux d'intérêt pour protéger encore les gros prêteurs. Imaginons donc que pour venir au secours des locataires—écoutons bien cela, c'est «délicieux»—pour venir au secours des locataires, les libéraux n'ont rien trouvé de mieux que de remettre un octroi de $50 à $100 par mois par loyer, au locataire. Ils proposent cela maintenant, mais que faisaient-ils avant, monsieur l'Orateur? Ils donnaient aux propriétaires de grosses maisons de $50 à $100 par mois pour protéger ce pauvre locataire, monsieur l'Orateur. Pourquoi n'ont-ils pas remis directement aux locataires, comme ils le proposent aujourd'hui, de $50 à $100 par mois en vue de réduire leurs loyers? Cela est logique, mais ce qui est illogique, c'est ce qu'ils faisaient avant. Avaient-ils à ce point perdu confiance dans les locataires? Et qu'ont-ils fait pour aider les personnes âgées, les familles monoparentales? Rien de rien!

Aujourd'hui, ils ressuscitent. Ils se réveillent d'une longue léthargie. Aujourd'hui, alors qu'ils se retrouvent dans l'opposition, ils sont les tout-puissants du pays. Après seulement six mois d'opposition ils peuvent régler tous les problèmes qu'ils ont laissés pourrir durant 11 ans d'inconscience. Durant ces 11 années, l'ancien premier ministre n'avait que le temps de combattre les autorités québécoises pour installer sa dictature fédérale qu'il a camouflée sous l'étiquette de «fédéralisme renouvelé».

On s'est évertué à s'introduire dans toutes les juridictions exclusives du Québec, en doublant tous les ministères et les organismes de cette province, allant jusqu'à créer un ministère des Affaires urbaines. Enfin, pris de peur ils l'ont fait disparaître, parce qu'il y avait trop de protestations. Il en a été de même pour la Loto Canada, alors qu'ils savaient que le Québec et toutes les provinces avaient leur loto. Les choses allaient bien. Ils trouvaient que l'argent rentrait. Ils s'en emparent et «embarquent» encore une fois pour entrer en concurrence avec les provinces, délaissant totalement les secteurs dans lesquels ils auraient dû être actifs sur le plan national.

L'Ouest s'est rendu compte de cet envahissement du pouvoir fédéral fort. Voilà pourquoi les provinces de l'Ouest ont servi aux libéraux la leçon que tous connaissent, parce qu'elles aussi veulent conserver leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. C'est à souhaiter que le Québec se réveille avant qu'il ne soit trop tard pour ne pas répéter, dans ma province, l'erreur du 22 mai 1979, et que les Québécois comme les gens de l'Ouest sachent que la possession de leur économie est la garantie de leur autonomie. Nous souhaitons donc, monsieur l'Orateur, que ce bill soit déféré au comité pour qu'on l'étudie davantage et qu'on y apporte tous les amendements possibles afin d'atteindre le but qu'on s'est toujours fixé et pour lequel on lutte depuis 20 ans, et je garantis que les progressistes conservateurs, s'ils font cela et s'ils continuent leur marche en avant, sur un chemin qu'ils se sont tracé, vont rester au pouvoir longtemps, et puisque les libéraux sont forts dans l'opposition, on va les garder là.

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, en entendant le député de Roberval (M. Gauthier), on penserait qu'il a oublié le résultat du 22. Il ne s'agit pas d'un gouvernement libéral mais d'un gouvernement progressiste conservateur. Alors ses critiques auraient pu être adressées aux ministériels.

Monsieur le président, avant de discuter du bill C-20, je me permettrai de revenir un peu en arrière . . .

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

C'est parce qu'on vient de me dire, je pense, qu'on n'a pas compris le sens de mes remarques quand j'ai parlé du 22 mai dernier. Mon préopinant vient de me dire que ce sont les progressistes conservateurs. Je le comprends, mais je parlais de la province de Québec et je disais aux Québécois de ne plus répéter l'action du 22 mai alors qu'ils ont élu presque tous des libéraux.

M. Cousineau: Je regrette, monsieur le président, mais depuis le peu de temps que je siège ici depuis le 22 mai, je me suis aperçu que ce qu'il a fait n'était pas un rappel au Règlement. Cela ne m'a pas pris de temps à l'apprendre. Alors, je continue, monsieur le président. Je me permets de revenir un peu en arrière et de parler de la période préélectorale et de la période électorale du 22 mai. Le parti progressiste conservateur avait inséré dans son programme cette promesse de déduction du revenu imposable des intérêts sur hypothèques et du coût de la taxe foncière, de façon à faciliter l'accès à la propriété et à aider particulièrement les jeunes ménages à acheter une maison. Ceci était extrêmement attrayant, car les Canadiens attachent beaucoup d'importance à la propriété du lieu d'habitation. Le Canadien a toujours rêvé d'être propriétaire dans son petit patelin.

● (1640)

Or, qu'est-ce qu'on a dit en avril 1979 sur cette promesse? Quels ont été les commentaires? On a dit que c'était une injustice sociale, les propriétaires tireraient des avantages que les locataires ne pourraient revendiquer, que le programme accélérerait la course à la propriété, que le programme favoriserait les classes moyennes et supérieures davantage que la classe plus démunie, que ce programme aurait un impact très différent dans certaines provinces, donc un programme injuste, inefficace, en plus d'être dommageable à l'ensemble de l'économie canadienne.

Dans le *Financial Post* du 30 septembre 1978, M. Arthur Drache disait, et je cite:

[*Traduction*]

«L'idée de Clark ne tient pas debout.»

Il a reproché au programme d'être irresponsable parce qu'il incite à l'endettement et il a ajouté qu'à une époque où les consommateurs sont réduits aux abois par les dettes et les frais financiers, on peut se demander si un gouvernement avisé—et je répète, «un gouvernement avisé»—proposerait une mesure qui présente l'endettement comme un bon moyen de payer moins d'impôt. Alors, les sages se sont concertés et prononcés, et nous avons maintenant le bill C-20. Permettez-moi, toutefois, de poursuivre à propos de ces commentaires de 1978.

Selon le *Globe and Mail* du 26 septembre, cette mesure est carrément discriminatoire, elle favorise les propriétaires et profite bien plus aux gros revenus.

Le 3 octobre 1978, le même journal signalait que les faiblesses du programme du premier ministre (M. Clark) sont si graves que sa mise en œuvre pourrait nuire sérieusement à l'économie canadienne et pourrait avoir pour conséquence ultime de ralentir le développement industriel et commercial, de réduire à long terme le taux de croissance et, en fin de compte, notre niveau de vie.

[*Français*]

C'était en 1978, monsieur le président, et on avait dit aussi en 1978 que ce programme, une fois établi, il deviendrait presque impossible de s'en débarasser, et mes collègues libéraux ont aussi signalé ce danger si jamais ce bill était adopté. Nonobstant ces opinions contraires, nonobstant tous ces avertissements, les progressistes conservateurs ont pris le pouvoir, et d'après les commentaires et les *post mortem* depuis le 22 mai dernier, cette seule promesse aurait été responsable de certaines victoires du parti progressiste conservateur en y ajoutant cette belle trouvaille, le transfert de l'ambassade à Jérusalem. Nous savons ce qui est advenu de cette question d'ambassade, et ce malgré toutes les opinions contraires à l'effet de ne pas changer le site et malgré tous les avertissements que ce changement serait néfaste pour l'écomomie canadienne.

Monsieur le président, je me joins à mes collègues libéraux dans ce débat pour déplorer cet esprit discriminatoire chez les ministériels en présentant le bill C-20 dans sa teneur actuelle. Je me joins à mes collègues libéraux pour déplorer ce manque de sens commun, monsieur le président, en oubliant complètement les locataires et les personnes âgées. Je déplore aussi, monsieur le président, le fait que le ministre ait exclu ceux qui n'ont pas d'hypothèque et ceux qui ne paient pas ou paient peu d'impôt, sauf naturellement le bénéfice de cette petite déduction de taxes foncières.

Le parti progressiste conservateur, monsieur le président, divise les Canadiens en deux classes, une société de locataires et une société de propriétaires. J'ai bien dit, monsieur le président, que les locataires ont été exclus, qu'ils ont été complètement oubliés et pourtant ce groupe représente 37 à 40 p. 100 de la population canadienne. Le ministre a beau dire, monsieur le président, que cette déductibilité les encouragera à s'acheter une maison, mais il a été prouvé, et tout le monde l'admet, que la construction domiciliaire a diminué cette année de près de 30 p. 100 en comparaison de l'an dernier. Cet espoir que ce programme inciterait les locataires à s'acheter une maison n'a pas apporté le résultat désiré. J'ai aussi dit que des Canadiens n'ont pas d'hypothèque, n'ont aucune dette, et ils représentent 27 p. 100 de la population. Cette population ne bénéficiera que du crédit de la taxe foncière. Il y a 9 millions de familles au Canada, monsieur le président, 4.1 millions de familles demeurent dans des logis loués, 1.1 millions sont des gens du troisième âge qui n'ont pas assez de revenu pour payer de l'impôt, ce qui fait que 3.8 millions seront admissibles à recevoir le crédit d'impôt. Il s'agit donc d'une mesure législative pour une minorité. Je ferai remarquer que si ce bill est adopté en sa teneur actuelle, je serai naturellement heureux pour ceux qui en bénéficieront, mais il reste que je me dois d'essayer de protéger les droits des démunis de ma province, du pays. Je me dois d'intervenir pour que le bill soit modifié ou retiré.

Il y a un déficit actuellement et les ministériels en parlent très souvent. C'est le sujet favori du ministre des Finances (M. Crosbie), en répétant presque chaque fois qu'il a la parole que ce déficit est la faute du gouvernement sortant, mais jamais le ministre des Finances et ses collègues admettront que ce déficit accumulé l'a été à cause de certaines mesures sociales adoptées par un gouvernement libéral pour tous les Canadiens, sans distinction, sans se demander s'ils étaient propriétaires ou locataires: les allocations familiales, l'assurance-santé, les pensions aux personnes âgées, les allocations aux survivants, les suppléments de pensions, l'indexation des pensions des anciens combattants, pour les jeunes, les moins jeunes, les personnes âgées, femmes ou hommes.

Le ministre des Finances a bien dit, depuis le 9 octobre 1979, qu'il n'est pas question d'augmenter le déficit, mais bien de le diminuer. Il faut, monsieur le président, que le ministre des Finances aille chercher 2.3 milliards de dollars et peut-être même 3 milliards. Où cela, monsieur le président? Il n'y a pas 25 réponses, mais deux réponses, deux solutions: l'augmentation de l'impôt ou la réduction de services. Certains députés disent qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt, donc il faut conclure à une réduction de services. On nous a garanti que les allocations familiales demeureront en 1980, rien, aucune garantie pour 1981. On nous parle souvent de services médicaux sélectifs, souvent on entend parler du fait que l'assurance-santé ne sera plus universelle, et ceci est prouvé par certains gouvernements provinciaux conservateurs. Est-ce là, monsieur le président, que le ministre ira chercher l'argent, est-ce là que le ministre ira chercher les 2.3 milliards ou les 3 milliards de dollars?

D'autres ministériels disent qu'il n'y aura pas de réduction de services dans le domaine de la sécurité sociale, et qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt. Mais qu'est-ce que c'est cette augmentation du pétrole de $4 à $4.50 et même $5 le baril, et $1.30 le gallon d'essence, et peut-être $2 d'ici un an ou deux? Qui paiera le pétrole? Qui paiera l'augmentation de l'huile à chauffage? Qui paiera l'augmentation du coût de la nourriture? Car il est indéniable que la nourriture, malheureusement, coûtera plus cher à cause de l'augmentation du chauffage et du prix de la réfrigération. Ce sont les locataires, les personnes âgées et les propriétaires qui auront bénéficié du crédit d'impôt.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, le ministre a maintes fois répété qu'il se montrerait plus réceptif, qu'il n'était pas en mesure de régler immédiatement nos problèmes et que le gouvernement avait l'obligation de se servir des produits de l'économie pour protéger les pauvres, les malades et les personnes âgées. Ce sont les paroles du ministre des Finances (M. Crosbie). Que fait-il maintenant? Qu'est-ce qui nous garantit qu'il ne supprimera pas les allocations familiales tôt ou tard? Qu'est-ce qui garantit aux Canadiens qu'ils pourront toujours bénéficier d'un programme d'assurance-santé universel? Assurera-t-on aux personnes âgées qu'on ne réduira pas leurs mensualités? Le ministre est-il prêt à garantir qu'aucune restriction ne touchera les programmes sociaux? Le ministre—et cela il l'a dit à maintes et maintes reprises—a présenté à contrecœur ce bill à la Chambre pour éviter d'être accusé de ne pas tenir les

promesses électorales du parti conservateur afin de préserver un peu de sa crédibilité auprès de la population du Canada.

[*Français*]

Monsieur le président, j'aimerais aussi signaler que la distribution des bénéfices, en vertu de ce plan, est loin d'être équitable. L'Ontario a 36 p. 100 de la population canadienne et recevra de 44 à 45 p. 100 des bénéfices. Le Québec a 27 p. 100 de la population canadienne et recevra de 17 à 19 p. 100 des bénéfices. Dans les provinces de l'Atlantique, seulement 26.3 p. 100 des propriétaires ont des hypothèques. On peut donc conclure que la proportion des bénéfices sera encore moindre.

● (1650)

[*Traduction*]

Vous souvenez-vous de ces paroles, monsieur l'Orateur? Je crois que le ministre s'en souvient. Le crédit d'impôt est plus utile aux Canadiens et leur assure des bénéfices appréciables. Il diminue les coûts d'achat et d'entretien d'une maison. N'est-ce pas là la principale raison de ce crédit d'impôt? Le programme ne vise-t-il pas avant tout à faciliter l'achat domiciliaire? Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Clark) n'a-t-il pas souvent dit son intention d'encourager les Canadiens à acquérir des valeurs personnelles au pays à commencer par la plus fondamentale, soit une maison? Le premier ministre voulait que les gens puissent réaliser ce rêve.

Est-ce là ce qui est arrivé? Les gens ont-ils acheté plus de maisons? Pas du tout. Pourquoi pas? A cause du taux d'intérêt élevé. Le taux d'intérêt élevé n'est pas l'objet du bill, mais il demeure que son principal objectif, soit de faciliter l'achat domiciliaire grâce à un crédit d'impôt, n'a pas été atteint en raison justement du taux d'intérêt élevé. C'est cela que le Parti progressiste-conservateur avait en tête. Aidons ceux qui ne possèdent pas leur maison. Aidons ceux qui faute d'un peu d'aide ne possèderont jamais leur propre maison. N'est-ce pas d'ailleurs le motto des conservateurs: aider ceux qui sont le plus dans le besoin? Nous espérons des réponses à ces questions et le bill C-20 n'est pas la solution pour l'instant.

[*Français*]

Monsieur le président, le ministre, dans son discours de lundi dernier, a bien dit que le programme visait avant tout à alléger le fardeau que représentent l'achat et l'entretien d'une maison et à stimuler l'industrie canadienne du bâtiment et que le programme créera des emplois pour ceux qui travaillent dans le secteur du bâtiment et les industries connexes.

Le ministre des Travaux publics (M. Nielsen) a aussi mis son grain de sel, mais pas de la même façon. Pour lui, il n'y a aucun mal à alléger le fardeau fiscal de près de 4 millions de Canadiens. Mais ce n'est pas la façon que le parti progressiste conservateur a présenté son programme.

Monsieur le président, c'est honteux d'entendre le ministre responsable, très respecté même, qui arrive à la Chambre, prie les députés de l'opposition de ne pas priver les Canadiens de cadeaux de Noël. Il fait un peu de chantage avant la présentation du budget, accusant les députés de l'opposition de faire de l'obstruction. Et pourtant, la seule chose que nous faisons, c'est notre devoir, avertir et renseigner la population. S'il y a du sérieux dans ses paroles, monsieur le président, il faut donc conclure que ces élections du 22 mai n'ont pas été gagnées, mais achetées par ce programme injuste et discriminatoire. Monsieur le président, ce bill C-20 ne sera pas un cadeau, et je le répète, car tous les Canadiens paieront ce programme d'une façon ou d'une autre.

En conclusion, monsieur le président, qu'on me permette de résumer ma pensée. Cette loi est injuste, car un trop grand nombre de Canadiens n'en tireront aucun avantage. Les objectifs du programme n'ont pas été atteints, c'est-à-dire permettre l'achat d'une maison, ensuite la stimulation de l'industrie de la construction. Et dans la conjoncture économique actuelle, il n'atteindra jamais l'objectif prévu et tant souhaité par nos collègues de l'autre côté du parquet. Si toutefois le ministre ne veut pas le retirer, et s'il a de l'argent à dépenser, ne pourrait-on pas ajouter entre autres une aide aux locataires, particulièrement ceux à faible revenu, une aide aux propriétaires à faible revenu qui ont déjà payé leurs hypothèques et qui ne paient pas d'impôt ou peu d'impôt, ne pourrait-on pas donner des encouragements fiscaux à la conservation de l'énergie, une subvention permettant l'achat d'une maison? On pourrait penser à créer d'autres programmes comme le Régime enregistré d'épargne-logement présenté par le gouvernement précédent. On pourrait peut-être aussi penser à une subvention de la différence entre ce taux exorbitant actuel de 14¾ p. 100 et un taux normal de 10 p. 100.

Chez-moi, dans ma circonscription, et plus particulièrement dans la ville de Gatineau, cette année on trouve une différence de plus de 200 dans l'émission de permis de construction comparativement avec l'an dernier. Et la valeur monétaire des permis de construction représentait 21 millions de dollars en 1978, et cette année, à la fin d'octobre, près de 19 millions de dollars. Chez-nous, à Gatineau, nous n'appelons pas cela une stimulation de l'économie.

J'admets, monsieur le président, avec le ministre des Finances, que l'augmentation du taux d'intérêt est une initiative qui a et aura des conséquences extrêmement néfastes sur la croissance économique du Canada, mais il faut vivre avec cette situation.

[*Traduction*]

Avant de terminer, monsieur l'Orateur—et je vois certains députés qui sourient en face—permettez-moi de répéter une fois de plus ces paroles: le programme des crédits d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier est mal conçu, rétrograde et injuste à l'égard des locataires, mais il est censé plaire à la majorité de la classe moyenne. Je me demande si la majorité de la classe moyenne est satisfaite en ce moment, si elle n'est pas plutôt déçue des initiatives du gouvernement. Permettez-moi de mentionner le taux d'intérêt élevé, l'affaiblissement du gouvernement fédéral, la question de l'ambassade, Petro-Canada, le projet de supprimer les allocations familiales dans de nombreux cas d'ici 1981, le silence du premier ministre au sujet du référendum québécois et l'absence de garanties quant à l'universalité de l'assurance-santé.

Si ce projet de loi est adopté tel quel, je me réjouirai certainement pour la classe moyenne qui aura obtenu quelque chose du gouvernement. Tant mieux. Toutefois, je serai fort malheureux pour les millions de Canadiens qui auront été négligés et oubliés et je crois que le gouvernement devrait se sentir fort embarrassé de cette situation. N'oubliez pas que les locataires et les personnes âgées votent également le jour des élections.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, à moins que certains députés d'en face ne s'y opposent, je vais consacrer mon temps de parole à convaincre mes électeurs et tous les Canadiens auquels je m'adresse de la validité de mes arguments, et j'invite les députés d'en face à écouter avant de la mettre en doute.

Le bill C-20 accorde des crédits fiscaux et c'est la mesure la plus injuste, la plus inutile et la plus coûteuse que j'aie jamais eu à discuter ici, et je tiens à préciser que s'il vise certains Canadiens et s'intéresse à certains aspects de la propriété, comme mon collègue le député de Gatineau (M. Cousineau) l'a signalé, il ne règle pas le problème du coût du logement, et n'aide en aucune manière ceux qui aujourd'hui doivent se loger à des prix parfois exorbitants.

J'ai bien du mal à comprendre le raisonnement des députés d'en face. Tout d'abord, le ministre des Finances (M. Crosbie) nous a dit que si nous n'adoptions pas ce bill, le gouvernement déclencherait des élections. Si le cœur lui en dit, qu'il le fasse et nous verrons le résultat. Mais je me demande comment le ministre peut espérer, en toute honnêteté, que les Canadiens et les députés approuveront une mesure qui entraînera ces prochaines années des dépenses se chiffrant par centaines de millions de dollars, voire par milliards, si on ne daigne même pas leur dire de quelle façon le programme sera financé. Qui paiera la note? Comment le ministre pourra-t-il disposer d'un budget assez souple pour lui permettre de telles dépenses? Je trouve tout à fait inacceptable qu'on vienne dire à la Chambre—j'entends des rires de l'autre côté—de ne pas s'inquiéter à ce sujet car le gouvernement trouvera bien l'argent pour financer le programme. La question se pose d'elle-même à savoir où précisément on prendra l'argent. Le prendra-t-on dans ma poche gauche pour le mettre dans ma droite, puisque je suis propriétaire d'une maison hypothéquée? Les services en souffriront-ils, ou les impôts seront-ils augmentés dans une période déjà difficile sur le plan économique? Le gouvernement frappera-t-il d'un nouvel impôt les Canadiens qui bénificieront du crédit d'impôt, ou le gouvernement diminuera-t-il ses services?

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, je vous prie.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Scarborough-Est (M. Gilchrist)—La loi sur les petits prêts—Les modifications propres à protéger les emprunteurs contre les taux d'intérêts trop élevés; le député de Winnipeg Birds Hill (M. Blaikie)—La sécurité sociale—On demande que le programme d'allocations familiales demeure universel; le député de Laval (M. Roy)—L'industrie—On demande quel sera le statut de la société Canadair une fois sa vente réalisée.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UN PROGRAMME D'ASSURANCE-REVENU

M. S. J. Korchinski (Mackenzie) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un programme d'assurance-revenu qui permettrait de stabiliser le revenu de l'agriculture et des autres industries alimentaires (poisson), d'effectuer des paiements individuels, de fournir du liquide les années où le revenu est modeste, de remplacer certains autres programmes ou de les suppléer, de diminuer l'obligation d'emprunter des capitaux à des institutions, de fournir une mise de fonds aux participants, de renforcer le concept de la ferme familiale, de réduire au minimum l'exode des agriculteurs et autres producteurs d'aliments et, enfin, de soustraire le consommateur au caprice des prix des aliments.

—Monsieur l'Orateur, avant d'expliquer cette résolution, je voudrais rappeler d'abord que j'étais au nombre des députés qui ont eu l'honneur de siéger à la Chambre à l'époque où la loi sur la stabilisation des prix du grain a été présentée pour la première fois. Au fil des années, j'ai vu les nombreux et divers moyens que l'on a pris pour répondre aux besoins de la collectivité agricole, et également du producteur de base. Je m'attacherai principalement au problème du point de vue du producteur céréalier, mais j'expliquerai que j'entends inclure dans mon projet, d'autres producteurs, comme les éleveurs de bovins et les horticulteurs. Je me suis renseigné au sujet de la pêche dans ma circonscription. Les écueils sont nombreux et les besoins en capitaux de ce secteur équivalent à ceux de l'industrie agricole.

Devant la baisse soudaine des revenus certaines années, je me suis intéressé de très près au problème et j'ai vu naître, de façon brusque et sporadique, différents programmes. Je parle de programmes comme celui de l'assurance-récolte, notamment. Je me souviens également du programme d'avance de fonds qu'on avait lancé à un moment donné. A l'époque, on avait prétendu entre autres choses que la Commission du blé démissionnerait. Les arguments contre la mise en application de certains de ces programmes étaient nombreux. En 1976, nous assistions à la naissance du programme de stabilisation des grains de l'Ouest. Ce programme est très récent. D'après moi, il présentait de nombreuses lacunes et ne répondait pas nécessairement aux besoins du producteur, du moins je le croyais à l'époque. Même si le programme est en vigueur depuis quelques années déjà et que nous avons eu le temps d'en analyser les répercussions, je demeure convaincu que nous n'avons toujours pas répondu aux besoins des producteurs.

A l'instar de la plupart d'entre vous, je suis convaincu que nos concitoyens aspirent à une certaine mesure de sécurité. Les familles autant que les employés, tous aspirent à la sécurité et c'est pourquoi ils se protègent avec divers régimes d'assurance-chômage, ainsi de suite. Le producteur de base aimerait pouvoir se constituer des réserves en prévision des années maigres. Ces dernières années, les besoins en capitaux se sont accrus de façon démesurée. D'une part, il n'est pas très logique de distribuer les fonds par l'intermédiaire de programmes comme celui des prêts aux agriculteurs, et de constater du jour au lendemain, que les revenus sont insuffisants et que les producteurs frôlent la faillite.

Programme d'assurance-revenu

J'ai remarqué que c'est le producteur jeune et énergique qui assure au Canada de demain la stabilité de ses revenus et de son économie. Non seulement cette mesure crée des difficultés au producteur en question, mais elle pose des problèmes au gouvernement. Elle pose des problèmes parce qu'il n'y a pas de revenus gagnés. Au cours des années, on a subventionné certains programmes, car c'était la solution la plus rapide. Comme nous sommes persuadés que les subventions sont indispensables, il est assez difficile de penser le contraire du jour au lendemain et de décider de supprimer toutes les subventions pour mettre en place un système sans aucune subvention. Si on le faisait, il faudrait changer complètement d'attitude. Comme nous avons tellement de programmes de subventions, j'aimerais que nous nous en éloignions, mais au profit d'une approche plus commerciale. Ce n'est pas nécessairement la seule solution possible, mais le producteur agricole pourrait contribuer dans une très large mesure à ce qui deviendrait un régime d'assurance.

Les arguments en faveur du programme dont je vais vous parler sont, je pense, fort nombreux. Pour vous expliquer comment fonctionnerait ce système, j'aimerais vous parler d'abord de son mode de financement. Les régimes actuellement en vigueur dans l'ouest du pays, par exemple, le programme de stabilisation du grain de l'Ouest, demandent aux producteurs de payer 2 p. 100 et au gouvernement le double. Selon ma proposition, le producteur paierait 3 p. 100 au lieu de 2 p. 100 de ses ventes totales et le gouvernement 6 p. 100. Toutes les ventes réalisées par le producteur seraient enregistrées dans un livre semblable à celui qui existe actuellement pour le grain.

J'y engloberais également les ventes de ferme à ferme. Le producteur aurait avantage à déclarer qu'il a eu un meilleur rendement au cours d'une année donnée. Je dis cela parce que l'année où il n'aurait pas besoin d'indemnité, sa productivité et son revenu augmenteraient. Le régime que j'envisage établirait la moyenne sur cinq ans. Tous ceux qui travaillent dans l'agriculture savent que les revenus peuvent y être très instables, comme dans l'industrie de la pêche. C'est pourquoi on pourrait établir la moyenne sur cinq ans. En fait, ce principe a déjà été accepté pour l'impôt sur le revenu. Chaque année où le revenu de l'agriculture augmente, la moyenne est calculée sur cinq ans, mais il ne faut pas oublier que, l'année dernière, par exemple, il y a eu des ventes perdues ou insuffisantes. L'agriculteur peut avoir des problèmes à cause de mauvaises méthodes de production, de mauvaises conditions climatiques, de divers autres facteurs. Il se pourrait par exemple que le quota soit de 2.9 boisseaux dans une région et de 7 boisseaux dans une autre. Il se peut que les ventes soient stables et que le prix du grain augmente, mais parce que le quota est faible dans une région, le revenu réel de l'agriculteur ne connaîtra aucune hausse.

[M. Korchinski.]

• (1710)

D'après moi, ce régime devrait inciter les agriculteurs à produire le plus possible car plus leur production serait élevée, plus ils gagneraient. Selon les normes de ce régime, le moment venu, l'agriculteur pourrait bénéficier au maximum de ces avantages.

L'Association canadienne des éleveurs a présenté un projet en avril 1979, mais, après l'avoir parcouru, j'ai conclu que leur projet était fondé sur la création d'un fonds de réserve. On y contribuerait dans les bonnes années et on pourrait toucher des prestations dans les moins bonnes. Ce pourrait être une bonne solution, mais malheureusement il ne tient pas compte de la situation des producteurs débutants, c'est-à-dire des années où leurs besoins financiers sont considérables et où ils peuvent contribuer à un fonds de prévoyance. Ils ont besoin de tout l'argent dont ils disposent.

Comme il ne me reste que très peu de temps, je vais illustrer l'object de mon plan à l'aide d'exemples. J'ai fondé mon programme sur une période moyenne de cinq ans dans l'activité d'un producteur de base. J'ai situé le maximum à $50,000 soit une moyenne de $10,000 par année. Je ne pense pas qu'il faille encore tenir compte des 80 ou 90 p. 100 étant donné le facteur d'inflation. Je pense que nous devons tenir compte de 100 p. 100 sur une moyenne de dix ans.

Ce type de producteur devrait pouvoir toucher jusqu'à 9 p. 100, soit 3 p. 100 représentant sa quote-part et 6 p. 100 celle du gouvernement. Dans le cas présent, le montant faisant l'objet d'un remboursement conditionnel s'élèverait à $900 et c'est la seule partie du montant qui rappellerait une subvention. Si un agriculteur n'avait aucun revenu pendant un an et devait prendre du retard dans ses paiements, il pourrait obtenir un prêt de $9,100, lequel serait remboursable intégralement pendant l'année de production. Si le prêt n'était pas remboursé à la fin de celle-ci, on considérerait immédiatement qu'il y a défaut de paiement et on y ajouterait un intérêt correspondant à peu près au taux du crédit agricole.

Je n'envisage pas un programme qui permettrait de toujours retirer les $900 à remboursement conditionnel et les $9,100 remboursables. En gardant la même moyenne de $10,000, si le chiffre d'affaires s'élevait à $9,800 pour une année donnée, la différence serait de $200. Dans ce cas, les $200 seraient sujets au remboursement conditionnel.

Toujours à propos de la moyenne de $10,000 sur 5 ans, je prendrai comme troisième exemple une année où le manque à gagner a été de $5,000. Le montant à remboursement conditionnel serait de $900. L'agriculteur aurait droit à un prêt de $4,100 qu'il pourrait rembourser sans intérêt au cours de l'année. A la fin de l'année, on ajouterait un intérêt à la partie non remboursée. Le remboursement pourrait correspondre à un certain pourcentage des livraisons totales, ou à la totalité de celles-ci. Par exemple, si un homme vendait pour $2,000 de bétail, il pourrait se servir de cette somme pour réduire immédiatement de $2,000 sa dette de $4,100, comme dans l'exemple que j'ai donné.

Quelles devraient être, selon moi, les caractéristiques du plan? Je pense que nous pourrions nous passer de l'assurance-récolte, car il y aurait un élément d'assurance. Nous pourrions supprimer les avances en espèces, ou peut-être les intégrer au programme. On pourrait étendre celui-ci en y ajoutant toutes les céréales, le bétail et d'autres produits, dont le poisson et les légumes que je crois avoir mentionnés. Cela dépendrait de la région où le programme serait mis en œuvre.

Pour les céréales, j'ai parlé d'une moyenne quinquennale de $50,000, mais il serait possible de choisir d'autres montants pour les différents produits après avoir consulté les groupes concernés.

Ce régime inciterait l'agriculteur à continuer à produire le plus possible parce que sa moyenne augmenterait au même rythme que la production, ce qui veut dire qu'au lieu d'avoir une moyenne de $10,000 pour cinq ans, comme dans les cas que j'ai mentionnés, la moyenne passerait à $11,000, et ainsi de suite. De cette façon, l'agriculteur pourrait retirer encore plus d'argent de la caisse pendant les années difficiles. Par ailleurs, si un agriculteur se croise les bras et compte uniquement sur le régime, sa moyenne baissera éventuellement à zéro.

Un autre avantage de ce système, c'est que chaque producteur connaitraît le montant exact qu'il peut retirer du régime. Il n'aurait pas besoin d'attendre l'année suivante pour faire le calcul comme c'est maintenant le cas selon le programme de stabilisation. Chaque agriculteur n'aurait pas besoin d'attendre que l'ensemble de l'industrie ait une mauvaise récolte, comme c'est maintenant le cas pour l'industrie céréalière. Chaque producteur n'aurait pas besoin d'attendre l'année suivante pour recevoir ses versements comme c'est maintenant le cas dans le cadre du programme de stabilisation; il recevrait l'argent immédiatement s'il a une mauvaise récolte.

Selon le programme de stabilisation, si l'année après une mauvaise récolte un agriculteur obtient $6 le boisseau pour son blé, le fait d'avoir obtenu ces $6 le boisseau en plus d'un versement dans le cadre du régime le place dans une tranche de revenus plus élevés que d'habitude et il doit rembourser l'excédent sous forme d'impôts sur le revenu. Cela veut dire qu'il ne peut pas payer toutes ses dépenses cette année-là. En fait, cela entraîne souvent la faillite pour les jeunes agriculteurs. A mon avis, ce régime résoudrait ces problèmes, ce qu'aucun régime n'a réussi à faire jusqu'ici.

Les producteurs qui versent à la caisse pendant dix ans sans avoir à retirer d'argent du régime devraient pouvoir obtenir un montant jusqu'à concurrence du montant versé, sous forme de primes payées la onzième année. Au bout de dix ans, chaque producteur qui n'a pas demandé de versement pourrait retirer sa quote-part intégralement la onzième année. Tous ceux qui n'ont rien retiré parce qu'ils ne voulaient pas abuser du régime ou parce qu'ils étaient assez bien établis pour ne pas avoir besoin d'aide pourraient alors obtenir une somme équivalente aux intérêts payés normalement sur les obligations du gouvernement. Si les agriculteurs laissaient leur argent dans la caisse, ils auraient droit à ces versements. Cela inciterait ceux qui ont les moyens de le faire à laisser leur argent dans la caisse. Ils obtiendraient un montant équivalent aux dividendes payables sur les obligations et cela aiderait à financer le régime.

• (1720)

Lorsque j'ai présenté mon programme le 26 janvier 1976, j'ai souhaité que de tous côtés me parviennent des suggestions. J'avais espéré que non seulement les gens qui travaillent dans ce secteur mais aussi les comptables prennent position soit pour rejeter mon programme et me dire alors pourquoi il n'était pas réalisable, soit pour y ajouter certains éléments lui permettant de répondre aux besoins surtout élémentaires de ceux qui durant les dix premières années trouvent leur charge financière trop lourde. La situation actuelle illustre bien le problème puisque les taux d'intérêts avoisinent maintenant 15 et 17 p. 100 et je présume que l'on connaîtra même des taux plus élevés. Je suis convaincu qu'il y aura toujours des gens pour payer de tels taux. Si ce programme existait, les jeunes producteurs pourraient s'en prévaloir sans devoir aller quémander aux banques de l'argent pour leur permettre de passer le cap difficile.

Maintenant que j'ai décrit brièvement les caractéristiques de ce programme tel que je le conçois, j'espère que d'autres députés donneront leur point de vue de sorte que certaines idées y soient incorporées ou que certains de ses aspects en soient retranchés si on le juge nécessaire. J'espère en tout cas que le gouvernement jugera utile de présenter un tel programme car j'estime que ce secteur en a absolument besoin actuellement.

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'intervenir à propos de cette motion, et je félicite le député de Mackenzie (M. Korchinski) de l'avoir présentée. Je le dis en toute sincérité. La motion dit ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un programme d'assurance-revenu qui permettrait de stabiliser le revenu de l'agriculture et des autres industries alimentaires (poisson), d'effectuer des paiements individuels, de fournir du liquide les années où le revenu est modeste, de remplacer certains autres programmes ou de les suppléer, de diminuer l'obligation d'emprunter des capitaux à des institutions, de fournir une mise de fonds aux participants, de renforcer le concept de la ferme familiale, de réduire au minimum l'exode des agriculteurs et autres producteurs d'aliments et, enfin, de soustraire le consommateur au caprice des prix des aliments.

Le programme proposé par cette motion est presque une réplique exacte de celui que l'ancien ministre de l'Agriculture, le député d'Essex-Windsor (M. Whelan), était en train de mettre sur pied avant les élections du 22 mai. Je suis tout à fait en faveur de cette motion en principe, mais je précise tout de suite que je me réserve le droit de formuler des observations quant à la façon précise dont un tel programme devrait être mis en œuvre.

Je voudrais féliciter le parrain de cette motion pour deux raisons. D'abord, parce qu'il a présenté une motion très méritoire qui devrait attirer particulièrement l'attention du caucus de son parti, et spécialement celle du ministre de l'Agriculture (M. Wise). Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons toujours voulu nous assurer que les producteurs canadiens reçoivent une rétribution juste et équitable pour les heures interminables de travail ardu qu'ils consacrent à la production des meilleurs aliments au monde.

J'ai dit que je réservais mes commentaires au sujet de la mise en application de ce programme. Il est dit dans la motion que le programme d'assurance-revenu permettrait de stabiliser le revenu du secteur agricole. Cela peut être interprété de différentes façons. Par exemple, la version française parle

d'assurance-revenu. Cependant, d'après les propos du député, je crois comprendre qu'il s'agit d'un régime d'assurance.

La motion recommande également d'effectuer des versements individuels. Comment contrôlerait-on la rétribution de chaque producteur afin d'être en mesure d'effectuer des paiements sur une base individuelle? Quels mécanismes le député propose-t-il de mettre en place pour assurer que tous les producteurs seront traités équitablement, quel que soit leur domaine de production? Quels mécanismes seraient mis en place, par exemple, pour assurer que les producteurs laitiers de l'Est du Canada seront traités de la même façon que les céréaliculteurs de l'Ouest?

Si je pose la question, c'est que, selon certaines rumeurs, le gouvernement actuel se propose de modifier le statut de la Commission canadienne du lait d'une façon qui, à mon avis, la rendrait presque inutile. Et pourtant, rien ne laisse prévoir que le gouvernement entend réduire les pouvoirs de la Commission canadienne du blé.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, voilà une des raisons pour lesquelles je dis que j'ai des réserves quant à l'application des termes de cette motion.

Comme je viens de le signaler, si le gouvernement actuel veut réduire les pouvoirs de la Commission canadienne du lait, il ne parle pas de réduire ceux de la Commission canadienne du blé, et ceci, à mon avis, est un système de deux poids deux mesures, un système de ce gouvernement dont il faut se méfier. Si l'honorable député exerce la moindre influence dans son caucus, il devrait s'assurer au préalable que telle n'est pas la situation.

[*Traduction*]

Se peut-il que le député n'ait pas convaincu ou n'ait pas pu convaincre les membres de son parti, ni le ministre de l'Agriculture, de la nécessité de mettre tous les agriculteurs canadiens sur un pied d'égalité? Ou se peut-il que le député de Mackenzie ait présenté cette motion par le biais d'une initiative parlementaire parce qu'il se sentait simplement frustré par cet état de choses? Si tel est le cas, c'est une deuxième raison pour moi de le féliciter d'avoir présenté cette motion.

Quand on sait dans quelle situation impossible le ministre de l'Agriculture a mis les éleveurs de poulet, on comprend pourquoi les députés de son parti se sentent frustrés aujourd'hui. L'actuel ministre de l'Agriculture a plusieurs fois déclaré que les quotas d'importation étaient trop élevés. Je voudrais vous citer un passage tiré de la revue agricole intitulée *Farm and Country*. On y dit:

> Les quotas d'importation de bœuf et de poulet sont trop élevés.

L'article se poursuit ainsi:

> . . . a déclaré brutalement M. John Wise. Il a expliqué que les hauts fonctionnaires du ministère du Commerce l'avaient convaincu que notre équipe de négociation avait obtenu des Américains le meilleur marché possible dans le domaine du poulet.

Si on considère que c'est la meilleure affaire possible pour nos producteurs de poulet, monsieur l'Orateur, qu'en serait-il si on avait dit que c'était une mauvaise affaire? Ce n'est pas la fin du cauchemar pour nos producteurs. Non seulement ont-ils été attrapés de maîtresse façon, mais on nous apprend que les deux plus grands importateurs de poulet de notre pays ont eu le front d'aller trouver le ministère après que ce dernier eut déclaré que les importations de poulet et de bœuf étaient bien trop élevées pour lui demander d'augmenter les quotas d'importation ce qui, soit dit en passant, leur a été accordé.

Une voix: Oh, oh!

M. Ethier: Je voudrais rappeler au député que c'est le ministre lui-même qui a déclaré que les quotas d'importation étaient trop élevés. Mais ils ne sauraient être trop élevés s'ils n'existent pas. Le ministre ne peut pas dire qu'ils sont trop élevés quand il est en présence de producteurs et qu'il n'existe aucun quota lorsqu'il est ailleurs. Jusqu'ici le ministre a manqué de logique et c'est pourquoi le député de Mackenzie a soulevé cette question en présentant une motion d'initiative privée. Je ne pense pas que le ministre l'appuie là-dessus. Une certaine société Maple Lodge a obtenu des contingents d'importation supplémentaire de 4.5 millions de livres. La même société a formulé une demande en vue d'importer 5.5 millions de livres de poulet depuis trois semaines, après l'imposition des contingents de base. Si la tendance se maintient, le gouvernement va probablement lui consentir ce contingent. Voilà pourquoi nous devons faire preuve d'une extrême prudence à propos de la mise en œuvre de la motion du député.

● (1730)

Je me demande quel rôle le ministre de l'Agriculture serait appelé à jouer dans tout cela, ou serait-ce le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret) qui ne connaît rien à l'agriculture mais qui aura à vendre des produits agricoles. Le ministre de l'Agriculture nous a dit déjà qu'il n'aurait rien à dire en ce domaine, puisque celui-ci relève du ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le député a présenté sa motion en toute sincérité, et poussé vraisemblablement aussi par un sentiment de frustration, parce qu'il n'arrive pas à obtenir quoi que ce soit du ministre. J'espère qu'il réussira à faire parvenir le message à son collègue au caucus.

Cette motion est une réplique de ce que nous voulions arriver à faire alors que notre parti exerçait le pouvoir, soit coordonner les programmes de stabilisation. Peut-être le ministre de l'Agriculture entend-il appuyer la motion, ou peut-être aussi est-il trop fier pour reconnaître que son prédécesseur avait élaboré un excellent programme destiné à coordonner la stabilisation. La fierté l'empêcherait-elle de donner suite à ce programme? Dans ce cas, je le supplie de mettre sa fierté en veilleuse et de mettre en œuvre le programme que son prédécesseur le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) avait élaboré.

Je suis certain que le député de Mackenzie est tout à fait sincère en présentant cette motion. Il semble dire que tous les députés ministériels appuient sans réserve les offices de commercialisation. Si c'est le cas, j'espère que le premier ministre (M. Clark) et le ministre de l'Agriculture le diront publiquement, et confirmeront que les offices de commercialisation vont demeurer en permanence, ou du moins jusqu'à ce que nous ayons stabilisé ou rationalisé notre système de mise en marché au Canada. J'espère qu'ils exprimeront tous deux leur appui aux offices de commercialisation.

On a proposé que la motion soit adoptée par consentement unanime afin que nous puissions étudier la question plus à fond, et je le veux bien. En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député d'avoir eu le courage de présenter cette motion. Peut-être va-t-elle aiguillonner le ministre de l'Agriculture, qui n'est vraiment pas rapide sur ses patins. S'il y réussissait, le député mériterait l'appui de tous les députés de

la Chambre, surtout ceux qui représentent des collectivités rurales et agricoles. Il mériterait alors mes félicitations.

Des voix: Bravo!

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi dire quelques mots sur ce bill, mais je vais m'efforcer d'être bref.

[*Français*]

Je comprends que le député de Bellechasse (M. Lambert) veuille utiliser quelques minutes pour participer au débat, ainsi que le député de Medicine Hat (M. Hargrave).

[*Traduction*]

J'espère que nous ferons en sorte que la Chambre adopte cette motion aujourd'hui. J'espère aussi que certains des principes et des objectifs mis de l'avant par le député de Mackenzie (M. Korchinski) seront repris sous forme de mesures législatives. Je ne suis cependant pas aussi optimiste que lui.

J'ai sous la main une coupure de journal de mars dernier. Il s'agit d'un article de la Presse canadienne relatif à la proposition du gouvernement de l'époque d'instituer un nouveau programme de stabilisation des revenus des éleveurs de bétail. Je vous le cite:

Les éleveurs de bétail trouvent que les propositions de changement aux programmes fédéraux de stabilisation des revenus agricoles sont «trop riches pour leur système», a déclaré jeudi dernier le député progressiste conservateur Bert Hargrave.

La proposition visant à relever les revenus des agriculteurs en périodes de bas prix rappelle aux éleveurs l'année 1976 où ils ont produit un nombre record de têtes et où l'importation massive de 186 millions de livres de viande a eu pour conséquence de faire chuter encore davantage les bas prix d'alors, a-t-il déclaré au comité de l'agriculture des Communes.

Comme je l'ai dit au début, je voudrais laisser un peu de temps au député de Medicine Hat (M. Hargrave) pour qu'il puisse prendre la parole à son tour. J'espère qu'il a changé de refrain et qu'il va maintenant appuyer la proposition qui nous est soumise. J'espère aussi que le gouvernement en fera de même.

Cette proposition couvre plusieurs domaines, mais porte essentiellement sur la stabilisation des revenus agricoles. J'estime que tout programme de ce genre devrait s'appuyer sur six principes que je vais énoncer.

Tout d'abord, les paiements seraient déterminés en fonction des coûts de production calculés une fois par an. Cette souplesse dans le mode de calcul est importante car les coûts de production des agriculteurs évoluent constamment partout au Canada.

Deuxièmement, les producteurs devraient être libres d'adhérer au programme, qui serait financé par le gouvernement fédéral et par les producteurs eux-mêmes.

Troisièmement, le programme devrait avoir une portée nationale. L'institution de programmes différents dans chacune des provinces risquerait de balkaniser le pays et de nuire à l'efficacité du programme, puisque moins d'agriculteurs adhéreraient à chacun des programmes. La situation des producteurs agricoles et du pays ne s'en trouverait qu'aggravée.

Quatrièmement, la contribution de chaque agriculteur devrait être limitée, ce qui atténuerait le problème de la surproduction et favoriserait le maintien du rendement des fermes familiales.

Cinquièmement, à la fin de l'année, les producteurs agricoles présenteraient leur demande d'aide ou d'enregistrement de leurs contributions au moyen d'une formule de demande et d'un certificat de vente.

Sixièmement, aux fins de stabiliser l'ensemble du secteur agricole, les programmes de stabilisation devraient être administrés en collaboration avec les offices de commercialisation et être harmonisés avec les lois sur les importations. A mon sens, il ne suffirait pas d'instituer un programme de stabilisation agricole ou d'assurance-revenu.

Le député de Medecine Hat a étudié à fond la question de l'élevage du bœuf. Il conviendra certes avec moi que nous avons besoin d'une loi régissant les importations dans ce secteur. Nous devrions également créer des offices de commercialisation pour faciliter la stabilisation de tous les secteurs de production agricole de notre pays. Nous avons déjà des offices de commercialisation du dindon, des œufs, du poulet de gril et du lait industriel, mais j'estime que nous avons besoin du même genre de planification et de gestion de la production dans bien d'autres secteurs. Je tiens à vous en fournir quelques-unes des raisons.

J'ai lu dans l'*Ottawa Citizen* du 24 novembre dernier un article intitulé «Destination famine—Le gaspillage de terres agricoles de première qualité se traduit par une baisse de notre production alimentaire». Voilà un sujet que j'ai abordé à maintes reprises tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre. De nombreux députés, surtout ceux de milieux urbains, semblent croire que notre pays est le grenier du monde et que nous disposons de quantités illimitées de nourriture et d'un potentiel de production alimentaire infini.

L'article relate qu'à une conférence tenue récemment à Ottawa, un certain nombre d'hommes de science ont exprimé la crainte que notre pays ne soit bientôt plus en mesure de satisfaire à ses propres besoins alimentaires à moins que nous ne changions radicalement nos méthodes de production. J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le gouvernement amorceront un virage sur le plan de la politique agricole du pays.

J'aimerais citer quelques passages de cet article, monsieur l'Orateur. Le premier se lit ainsi:

Vendredi, les scientifiques participant à la conférence organisée à Ottawa par Agriculture Canada ont dit que le Canada était maintenant tributaire des agriculteurs étrangers pour tous les aliments à l'exception du blé et que cette situation était en majeure partie attribuable à la mauvaise gestion des meilleures terres agricoles de l'Ontario.

● (1740)

Reprenant les propos de M. Julien Dumanski, l'article poursuit en disant:

. . . pour la première fois dans son histoire, le Canada semble en train de perdre son potentiel de production (agricole).

Nous perdons le potentiel qui nous permet de produire des aliments. Il importe que les hommes politiques—le ministre, le cabinet, le secrétaire parlementaire et les députés—tiennent compte de l'opinion des fonctionnaires. M. Dumanksi déclare ensuite:

Si l'on ne prend pas des mesures pour protéger les bonnes terres agricoles, le Canada pourrait être obligé de compter pour toujours sur des produits alimentaires importés.

Il nous est encore possible d'inverser cette tendance, mais il faut agir rapidement.

Pour la seule année 1976, le potentiel de production agricole du Canada a été réduit de 38,000 hectares par la perte de bonnes terres agricoles et la reconversion de terres médiocres.

D'après mes recherches, nous n'avons pas de statistiques plus récentes que celles de 1976. Tout semble indiquer que la tendance n'a pas été inversée depuis cette époque. Comme nous le savons, presque toutes les bonnes terres agricoles du pays sont déjà exploitées. Celles qui ne le sont pas sont surtout des terres très médiocres.

Il explique ensuite qu'en 1974, nous avons importé pour la première fois davantage de nourriture que nous n'en avons exportée, si l'on fait abstraction des céréales. Connaissant bien l'agriculture vous-même, monsieur l'Orateur, vous savez certainement que les rendements commencent à plafonner, alors qu'ils ont augmenté pendant des années, voire des générations, d'environ 2 p. 100 par an en moyenne. Les raisons sont multiples. L'une d'elles est que les terres agricoles de bonne qualité diminuent. Une autre raison est la qualité du sol qui baisse très rapidement. Cela a été conformé par le rapport Rennie, en Saskatchewan, qui expliquait que les sols s'appauvrissaient notamment à cause de l'érosion éolienne et fluviale, des engrais chimiques, des cultures peu appropriées et de la mauvaise rotation des cultures.

Nous produisons de moins en moins d'aliments. Le sol s'appauvrit. Il suffit de voir ce qui se passe en Ontario. On a démontré que le gouvernement conservateur de l'Ontario a fait preuve d'une imprévoyance épouvantable dans la planification de la production alimentaire. Dans la péninsule du Niagara, on a pavé de bonnes terres arables, indistinctement, pour faire place à l'expansion industrielle et construire des routes.

Quand on construit une autoroute sur de bonnes terres agricoles, on ne perd pas seulement la superficie des quatre voies mais aussi celle des stations-service, des industries et des projets domiciliaires qui la longent. On a pavé des dizaines de milliers d'acres d'excellentes terres arables. Ces terres ne produiront plus jamais d'aliments pour le pays ni pour d'autres parties du monde. Cela ne se passe pas qu'en Ontario, c'est pareil partout dans le monde.

Je vais citer un exemple absolument scandaleux. Au cours des années 60, l'Ontario a perdu plus d'un million d'hectares de terres agricoles de première qualité. Ces terres ont été recouvertes d'asphalte, de béton, de lotissements et d'usines. En 1976, environ 3.6 p. 100 de toutes les terres agricoles de première qualité de l'Ontario ont cessé d'être cultivées.

Malgré tout cela, seulement deux provinces du Canada ont adopté des lois sévères pour protéger les terres agricoles et les réserver à la production alimentaire. En 1975 ou 1976, la Colombie-Britannique a adopté une mesure législative de ce genre. La province de Québec vient tout juste d'en présenter une semblable . . .

[*Français*]

. . . si je me souviens bien, pendant les deux ou trois derniers mois, pour la protection des terres pour la production de l'alimentation dans la province de Québec.

[*Traduction*]

Nous devrions avoir la même politique d'utilisation des terres dans tout le pays. Je sais que l'utilisation des terres relève principalement des provinces, mais le gouvernement fédéral pourrait trouver le moyen d'établir un programme à frais partagés. Il y a des terres fédérales au pays et il y a des organismes du gouvernement fédéral qui occupent des terres agricoles alors qu'ils pourraient s'installer ailleurs.

J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) aura des entretiens fructueux avec certains de ses fonctionnaires et qu'il finira par s'intéresser à l'utilisation des terres et à la production alimentaire du pays. Sinon, notre pays qui possède un vaste territoire, une faible population et un immense potentiel se verra forcé d'importer des produits alimentaires des autres pays alors même que le monde entier éprouvera des difficultés à produire des denrées alimentaires.

Je vous renvoie à une étude que vient de faire l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dont le siège se trouve à Rome. On déclare que, dans quelques années, le monde connaîtra une très grave pénurie d'aliments et que, cette année-là, la consommation alimentaire de la population mondiale dépassera sa production. Il nous faudra donc puiser dans nos approvisionnements de secours que nous avons mis en réserve en cas d'urgence.

Si un pays aussi riche que le nôtre ne pouvait pas nourrir ses propres habitants, ce serait un véritable scandale et une honte nationale. Si nous voulons être certains de pouvoir nourrir les Canadiens, nous devrions adopter certaines des idées contenues dans la résolution à l'étude pour stabiliser le revenu des agriculteurs. S'ils sont suffisamment payés, les agriculteurs produiront. Nous savons qu'ils sont très productifs. Néanmoins, cela ne suffit pas. Il faut une mise en marché bien organisée.

Mon ami de l'Ontario a parlé des importations de poulet. Avant 1974, 99 p. 100 des poulets consommés ici étaient élevés au Canada. A compter de 1981, 6.3 p. 100 de nos poulets viendront des États-Unis, même si nous avons les moyens d'en produire en quantité suffisante. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Les chercheurs et les experts agro-alimentaires du ministère de l'Agriculture pourraient nous en citer bien d'autres.

J'exhorte la Chambre à adopter cette résolution afin que nous examinions les problèmes à long terme. Je veux parler de la production alimentaire au Canada. Soyons autonomes. Veillons à être en mesure d'aider les autres pays qui ne peuvent pas produire suffisamment d'aliments. Un pays industrialisé riche comme le nôtre ne devrait pas importer d'aliments de pays pauvres qui devraient utiliser leurs terres agricoles pour nourrir leur propre population.

J'espère que les députés de tous les côtés inciteront le gouvernement à faire quelque chose pour éviter une situation qui pourrait devenir désastreuse. A côté d'une pareille calamité, la crise de l'énergie aurait l'air d'une partie de plaisir. Il n'y a rien de pire que la famine. Il est absolument scandaleux que des gens meurent de faim quand on songe aux capacités, aux talents et aux techniques dont nous disposons.

Je m'excuse d'avoir été si long, monsieur l'Orateur. J'espère que nous pourrons quand même entendre les deux députés que j'ai nommés en commençant mon discours.

● (1750)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je vais parler pendant seulement quelques minutes pour donner l'occasion à mon collègue de Medicine Hat (M. Hargrave) de s'exprimer, pour faire en sorte que cette motion soit adoptée, parce qu'elle comporte des points très importants. C'est pourquoi je veux apporter mon appui bien sincère à mon collègue de Mackenzie (M. Korchinski) que je connais depuis plusieurs

années. J'ai eu l'occasion de le voir siéger du côté de l'opposition et de se faire un brave défenseur des droits des producteurs agricoles. J'ai également eu l'occasion de siéger avec lui au comité de l'agriculture, et j'ai apprécié son dévouement et ses grandes connaissances pour faire en sorte que nous ayons au Canada une agriculture prospère qui pourrait garantir à la population la quantité suffisante d'aliments dont elle aura besoin dans les années à venir. Alors je vois qu'il n'a pas changé d'idée, le député de Mackenzie. Même du côté ministériel, il présente une motion pleine de sens, avec des arguments semblables à ceux qu'il maintenait pendant qu'il siégeait du côté de l'opposition. C'est pour cette raison, monsieur le président, qu'en l'écoutant tout à l'heure j'étais satisfait de l'entendre exprimer son inquiétude devant l'instabilité des revenus des producteurs agricoles. Il a bien raison, ce n'est pas stable. Il y a des hauts, il y a des bas.

Je recevais justement vendredi dernier l'original d'une remise faite à un producteur agricole de ma circonscription. Il a livré pour $589.85 de lait, ce n'est pas un gros producteur, mais c'est un producteur qui est persévérant. Il est âgé d'une soixantaine d'années et il voudrait bien terminer sa vie dans son domaine et obtenir les revenus pour subvenir à ses obligations aux niveaux agricole et familial. Au lieu de recevoir $589.85 pour sa livraison de lait, on lui réclame $700.51. Cela fait toute une différence, espérer recevoir $589.85 et à la place, c'est une déduction. On n'a même pas assez pour payer la vente. Alors sur le chèque, c'est écrit «annulé». Il n'y a pas une compagnie, il n'y a pas une coopérative qui veut accepter de payer ses achats de moulée. C'est une situation désastreuse et il faudrait absolument trouver des moyens pour permettre à n'importe quel producteur agricole de recevoir des revenus suffisants pour qu'il continue son exploitation.

Plusieurs agriculteurs abandonnent leur profession, on se demande pourquoi, mais la réponse est là. Si nous les députés, à un certain moment, nous recevions à la fin du mois un chèque «annulé», je crois que pas mal de motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement surgiraient chaque jour pour protester contre le fait que nous n'avons pas été payés. On est incapable de payer tant qu'on n'est pas payé.

Alors, monsieur le président, je crois qu'il est temps qu'on mette de l'avant une véritable politique à long terme, qui permettrait à tous les producteurs agricoles de faire leur boulot de façon convenable. J'écoutais avec attention le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) tout à l'heure qui disait, en citant un journal, toutes ses inquiétudes sur l'avenir de notre pays dans le domaine de l'alimentation. Il a parfaitement raison. Cette question est sérieuse, c'est une question à laquelle on doit s'arrêter immédiatement, non pas seulement pour conserver le sol agricole, mais également pour permettre à ceux qui en font l'exploitation de la faire d'une façon généreuse, pour que le peuple soit bien nourri.

Monsieur le président, j'aurais bien d'autres raisons à ajouter, mais je vois que l'heure avance et je ne voudrais pas manquer à ma parole, parce qu'une fois la parole donnée, j'ai toujours considéré qu'il fallait la respecter. Alors, je donne tout mon appui à la motion du député de MacKenzie, je le remercie et je le félicite de l'avoir présentée.

Programme d'assurance-revenu

[*Traduction*]

M. Bert Hargrave (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu remercier notre collègue du Crédit social de m'avoir accordé quelques minutes pour clore la discussion. En ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, je tiens à préciser que mes propos, très brefs d'ailleurs, abonderont dans le sens de la motion, énoncée en des termes très clairs, du député de Mackenzie (M. Korchinski).

L'idée de la motion qui nous occupe et d'autres idées semblables ont déjà fait l'objet de propositions dans le cadre de diverses discussions sur la stabilisation des prix agricoles, en 1975 et 1976, au cours de la 30e législature, sur l'initiative en particulier de députés ministériels actuels qui étaient à l'époque dans l'opposition. Au nombre des députés qui ont pris part aux discussions dont nous a parlé ce soir le député de Mackenzie, on comptait, entre autres, je m'en souviens, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton) et moi-même. Cela ressemble passablement aux diverses propositions relatives à l'établissement de comptes de fiducie visant à stabiliser les revenus. La Canadian Cattlemen's Association a déjà présenté une proposition semblable, comme nous le rappelait le député de Mackenzie. Le député de Wetaskiwin en a déjà traité au cours de l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, au cours de la 30e législature, et j'ai eu le plaisir, à l'époque, de lui accorder mon appui. A l'origine, cette idée était venue du gouvernement de l'Alberta.

Je sais pertinemment que le député de Mackenzie fait preuve de grande persévérance dans les efforts qu'il a déployés de nombreuses années durant pour les agriculteurs de l'Ouest et particulièrement pour l'agriculture dans le Nord. Il représente tout le nord-est de la Saskatchewan et son dévouement constant depuis déjà quelque 21 ans ne fait nul doute. Il me fait grand plaisir en ce moment d'encourager les députés à souscrire à l'unanimité à la motion du député. Au nom du gouvernement, nous sommes disposés à accepter l'idée qu'il propose, à savoir, en quelques mots, que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un programme d'assurance-revenu qui permettrait de stabiliser le revenu de l'agriculture, des autres industries alimentaires, et tout le reste. Je recommenderais donc l'adoption de cette motion.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. McCain): Puis-je dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 59.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Banque fédérale de développement

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LA RENUMÉROTATION DE CERTAINS ARTICLES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 octobre, de la motion du ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington): Que le bill C-4, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le leader du gouvernement à la Chambre ait jugé bon de ramener le bill C-4 à la Chambre. Je renvoie les députés qu'intéresse cette mesure au hansard du 24 octobre (p. 586), alors que j'ai présenté un résumé des activités de la Banque fédérale de développement. Pour nous remettre dans le bain, je reprendrai brièvement quelques points saillants de mon exposé.

J'ai signalé qu'avec environ 38,000 clients et 2.1 milliards d'encours, la Banque atteint presque aux 2.2 milliards du plafond de ses encours, ce qui explique que l'on présente actuellement en priorité le bill C-4. J'ai indiqué, dans mes remarques préliminaires, que nous prêtons actuellement en moyenne 75 millions de dollars par mois et que le prêt moyen se montait à un peu plus de $50,000, ce qui signifie donc que 1,500 entreprises bénéficient de prêts par mois. Parmi les grandes idées que j'ai dégagées, j'ai dit que si cette modification n'est pas adoptée d'ici la fin de l'année, la Banque fédérale de développement pourra seulement prêter un montant égal au remboursement des prêts actuels. Le nombre de prêts consentis baisserait donc d'environ un tiers par rapport au niveau actuel et ce seraient non plus 1,500 petites et moyennes entreprises qui seraient secourues, mais seulement 500.

D'autres députées ont également parlé de la croissance de la Banque; on pourra se reporter utilement aux déclarations faites par les députés à la page 586 du hansard sur l'historique de cette importante institution gouvernementale.

Avec votre autorisation, monsieur l'Orateur, je vais poursuivre mon discours déjà préparé et dont le début figure à la page 587 du hansard.

Un échantillonnage d'entreprises situées dans des régions urbaines et d'entreprises situées dans des régions rurales révèle que la Banque consent beaucoup plus de prêts dans les régions éloignées. Dans les grandes régions métropolitaines comme celles de Toronto et de Montréal, l'aide financière fournie par la Banque fédérale de développement est de beaucoup inférieure à la moyenne nationale tandis que, dans les localités moins importantes, près du quart si ce n'est du tiers des entreprises commerciales sont des clientes de la Banque.

La Banque fédérale de développement a réussi à étendre ses services aux petites localités et aux régions rurales ou éloignées qui autrement seraient peut-être privées des capitaux nécessaires à leurs investissements. En injectant les fonds nécessaires au lancement ou à l'expansion des entreprises et en dispensant des services destinés à en améliorer la gestion, la Banque s'allie aux établissements financiers du secteur privé et aux autres organismes gouvernementaux pour stabiliser et diversifier le monde des affaires d'un bout à l'autre du pays. La Banque fédérale de développement a ainsi contribué de façon constructive au nom du gouvernement fédéral à l'économie de nombreuses petites localités, une contribution appréciable si on la compare à celle du marché privé des capitaux et d'autres programmes d'aide économique fédéraux.

[L'Orateur suppléant (M. McCain).]

Les députés doivent savoir que le rôle de la Banque évolue. Il est tout à fait possible que l'on puisse transférer aux banques à charte certaines de ses attributions, surtout si la concurrence est plus forte dans ce secteur. Je voudrais donc dire quelques mots sur l'évolution du rôle joué par la Banque dans divers secteurs.

Jusqu'en 1961, l'activité de la Banque en matière de prêts était limitée aux entreprises industrielles. Mais, en 1961, des modifications à la loi sur la Banque d'expansion industrielle ont supprimé toute restriction quant au genre d'entreprise à laquelle la Banque pouvait prêter. Cet élargissement des entreprises admissibles visait à permettre à la Banque de se rendre de plus en plus utile à l'avenir en aidant l'entreprise privée à créer des emplois et à donner naissance à une économie plus forte, plus productive et plus souple.

En 1979, les transactions de la Banque ont évolué de telle sorte que les secteurs des produits manufacturés, du commerce et du tourisme bénéficient chacun d'environ 25 p. 100 de la valeur des nouveaux prêts approuvés chaque année par la Banque fédérale de développement. Cette évolution ne s'est nullement effectuée au détriment du secteur manufacturier; en fait, les prêts à ce secteur, qui s'élevaient à environ 50 millions de dollars en 1970, sont passés à 158 millions au cours de l'année financière 1979.

● (2010)

Pour diverses raisons, il n'est pas étonnant que ce soient les secteurs du commerce et des services qui profitent le plus des modes de financement offerts par la BFD. Depuis 1961, c'est à ces deux secteurs qu'est due presque toute la croissance de l'emploi au Canada et c'est pourquoi leurs besoins de financement ont été plus élevés que le secteur de la fabrication. L'expansion des services offerts par la banque s'est produite essentiellement dans les régions qui n'ont pas d'infrastructure manufacturière et où les affaires se concentrent dans le secteur des services. Un bon nombre de ces entreprises, parce qu'elles sont éloignées des centres, ont des activités essentiellement saisonnières et les garanties qu'elles sont en mesure d'offrir sont loin d'être attrayantes pour les sources ordinaires de financement.

Les changements apportés à la loi de même qu'à l'organisation de la banque, l'orientation économique des dernières décennies, le fait que les organismes provinciaux ainsi que les institutions prêteuses ont un préjugé favorable envers le secteur de la fabrication et du bâtiment, tous ces facteurs ont contribué à modifier le profil de la clientèle de la Banque fédérale de développement.

Non seulement la banque doit prêter une attention égale à toutes les demandes de financement, quel que soit le montant demandé, mais, de par le rôle qu'on lui a confié, elle doit être disposée à prendre des risques considérables. Compte tenu de l'expérience qu'elle avait acquise, et aussi du fait que de plus en plus d'institutions de financement accordent des prêts à terme, il était normal que les activités de la banque s'orientent vers les entreprises présentant des risques.

Une comparaison entre un échantillon représentatif des prêts consentis en 1973 et des prêts autorisés en 1978 révèle que les prêts de la banque ont changé de caractère. En 1973, 52 p. 100 des prêts approuvés étaient intégralement protégés par une garantie ou étaient même inférieurs à cette garantie. En 1978, seulement 31 p. 100 des prêts autorisés étaient protégés intégralement par une garantie. De plus, en 1973, 56 p. 100 des clients de la banque n'avaient pas donné de preuves de solvabilité tandis qu'en 1978, 65 p. 100 de ses clients étaient dans la même situation.

On a entrepris une autre enquête, qui porte sur les entreprises constituées en sociétés, pour établir un parallèle entre les clients de la banque et ceux de toutes les autres firmes du même secteur. Il est évident que plus la banque est disposée à prendre des risques, plus elle attire une clientèle dont la rentabilité est de beaucoup inférieure à celle de la moyenne des firmes solidement établies, lesquelles, semble-t-il, réussissent à s'autofinancer ou font appel à des prêteurs privés. Dans la plupart des secteurs, les clients de la BFD ont une marge bénéficiaire inférieure à la moitié de la marge moyenne de l'industrie.

Lorsqu'elle étudie un dossier de demande de financement, la Banque doit avoir la conviction qu'il présente une chance raisonnable de réussite commerciale. La Banque considère qu'il s'agit là non seulement d'une obligation légale, mais d'une obligation morale envers l'emprunteur en puissance, et il est très important qu'elle conserve cette optique.

Pour un établissement de crédit, il est normal d'essuyer des pertes. Mais pour la majorité des clients de la Banque, qui ont déjà investi à peu près toutes leurs économies dans leur entreprise, une perte constitue une véritable calamité. La Banque ne consentirait donc pas sciemment un prêt qui ne présenterait pas une chance raisonnable de réussite. Voilà une autre raison pour laquelle la Banque tolère des retards à payer et s'emploie activement à sauver des entreprises qui essuient des revers.

Peut-être y aurait-il lieu de dire à l'intention de mes collègues de la Chambre quelques mots au sujet des accusations de concurrence indue. A mon entrée en fonction, j'ai examiné la question avec le président, et d'après les études qui m'ont été communiquées, je puis dire que la plupart des établissements financiers privés ont un taux de croissance plus rapide que la BFD, tant pour les prêts qui ne font pas appel à une participation de l'État que pour les prêts garantis au titre de la loi sur les prêts aux petites entreprises. La BFD accorde des prêts à terme aux entreprises nouvelles, ainsi qu'à des entreprises existantes pour des projets d'investissement qui présentent un risque plus élevé ou un montant inférieur à ce que les établissements de crédit du secteur privé sont disposés à accepter.

Parmi les types de prêts que les établissements privés jugent probablement non rentables figurent les prêts d'un montant peu élevé. Ces prêts n'apportent qu'un bénéfice relativement infime compte tenu de leurs frais d'administration et s'accompagnent par ailleurs d'un risque élevé de défaut pas faillite dans le cas des petites entreprises. Si l'on fait le parallèle entre la BFB et l'un des établissements privés considéré par beaucoup comme comparable en raison de sa spécialisation dans les prêts à terme, les différences sont frappantes. Alors que la moyenne des prêts consentis l'an dernier par la BFD se situait à $54,000, celle de RoyNat dépassait $280,000. En outre, la répartition par secteur était tout à fait différente. Beaucoup de banquiers constatent que les prêts au secteur secondaire sont beaucoup mieux gagés que les prêts au secteur tertiaire. RoyNat a 40 p. 100 de ses prêts consentis au secteur secondaire, contre 22 p. 100 pour la BFD. RoyNat n'a que 15 p. 100 de son encours prêté à des commerces de gros et de détail, tandis que le pourcentage est de 25 p. 100 pour la BFD.

On s'est plaint de temps à autre que les taux d'intérêt de la Banque fédérale de développement était trop attrayants par rapport à ceux des prêteurs privés. On m'a dit que le conseil d'administration de la BFD avait toujours essayé d'axer ses taux sur les taux à long terme, mais sa décision la semaine dernière de les augmenter de façon appréciable devrait dissiper toute crainte de concurrence indue attribuable aux taux d'intérêt. La banque demande maintenant 16 p. 100 pour les nouveaux prêts allant jusqu'à $50,000 et au moins 16.5 p. 100 pour ceux de plus de $50,000.

Il faut se souvenir que presque tous les emprunteurs de la BFD sont aussi des clients des banques à charte, des caisses de crédit et d'autres établissements financiers privés. Les prêts et les investissements de participation de la BFD lui permettent d'obtenir des fonds de financement supplémentaires ailleurs et, surtout dans les transactions plus importantes, la BFD et les autres prêteurs partagent à part égale les besoins de financement et les risques.

Dans certains cas, la BFD reçoit des demandes de prêts que les prêteurs privés ont refusés, mais après l'intervention de la BFD et la négociation d'un plan de projet acceptable et une offre de prêt de la BFD, la banque privée peut reconsidérer sa décision et consentir elle-même le prêt. Dans ce cas, ce sont la firme et l'économie locale qui en bénéficient, même si ces transactions ne figurent pas dans les statistiques de prêts de la BFD. Autrement dit, la BFD aide à obtenir le résultat. Un exemple de cela est la transaction Lundigram-Comstock.

L'année dernière, la banque n'a réalisé que $600,000 de profit sur des prêts de 2.1 milliards de dollars. Ses bénéfices non répartis s'établissaient à 46 millions de dollars. Le montant des prêts, le nombre de prêts non garantis du portefeuille total, l'importance des services ruraux, les prêts et garanties de risques, les services économiques non rentables offerts aux entreprises canadiennes en général expliquent les maigres profits réalisés par cette société de la Couronne.

C'est avec fierté que je vous dis que le président et le personnel de la BFD servent bien notre pays. A cet égard, je signalerai que trois des quatre grandes activités de la banque sont en fait financées par des prêts à terme. Le reste est un programme de travail social très important offert aux petites et moyennes entreprises commerciales canadiennes.

J'exhorte la Chambre à adopter rapidement ce bill pour que la Banque puisse continuer à offrir ses services essentiels. Je crois qu'il est important pour nous tous que ce bill puisse être adopté bien avant la fin de l'année. L'opposition officielle m'a incité à être bref ce soir pour que ses porte-parole puissent poursuivre le débat, car ils désirent comme moi que ce bill soit renvoyé devant le comité et que nous n'entravions pas les activités de cette importante institution qui aide les petites et moyennes entreprises de notre pays.

● (2020)

Des voix: Bravo!

Banque fédérale de développement

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) pour avoir ressuscité ce bill. J'avais moi aussi accompli des démarches auprès du leader du gouvernement à la Chambre pour qu'il reprenne ce bill, car la Banque fédérale de développement est extrêmement importante pour les petites entreprises. Comme le ministre l'a dit, sans l'adoption de ce bill, la BFD n'aurait pu accorder que des prêts d'environ $500 par mois au lieu de $1500, ce qui aurait causé des difficultés à de multiples petites entreprises.

Les petites entreprises traversent une période difficile à cause notamment des taux d'intérêt élevés et du prix des carburants. Ce n'est pas le moment de les laisser tomber en leur refusant un bill comme celui-ci. J'ai écouté attentivement le ministre ce soir, et j'aimerais le féliciter pour la façon dont il appuie la Banque fédérale de développement. Les résultats qu'elle a obtenus sont indéniables. Elle a aidé des milliers de petites entreprises. Le bilan de ses activités est remarquable, bien qu'il ne s'agisse pas d'une société de la Couronne très rentable. Le projet de loi ne vise pas à en faire une société d'État extrêmement rentable, mais plutôt à lui permettre d'atteindre le seuil de rentabilité tout en rendant service à nos petites entreprises.

L'augmentation des demandes de crédit présentées à la Banque fédérale de développement a été marquée ces deux dernières années. La Banque a mis sur pied un Programme de consultation pour petites entreprises. A ce titre, le nombre de commerçants qui se sont prévalus de ce service, ces deux dernières années seulement, est passé de 1,660 en 1977, à 5,400 en 1978, et à 9,700 cette année. La hausse est significative dans un service très important destiné à conseiller le petit entrepreneur sur la meilleure façon de gérer ses affaires. Le programme vise à encourager un plus grand nombre de petits commerçants à se lancer dans les grandes affaires, à étendre leurs activités, et a pour objet celui d'éviter maintes faillites inutiles dues au manque d'expérience.

La BFD a contribué à la hausse considérable du nombre des emplois dans les trois catégories suivantes: emplois entièrement nouveaux qui, en moins de deux ans, sont passés de 3,000 à 18,000; emplois dans les entreprises existantes qui, en trois ans, sont passés de 2,500 à 14,400; et emplois maintenus qui, d'après certaines données, passeront bientôt de 690 à près de 4,000. Les efforts de la Banque fédérale de développement sont fort louables. Nous tenons à ce que cet état de choses se poursuive.

La grande majorité des petites entreprises du Canada sont canadiennes. Les propriétaires paient de l'impôt, assurent des emplois et nous font bénéficier de leur expérience en matière de gestion pour toute expansion future. Nous tenons à ce qu'ils continuent de bénéficier des services de la Banque fédérale de développement, et cela le plus tôt possible.

Si mes collègues me le permettent, je voudrais rappeler au ministre que, dans ces derniers commentaires au sujet de ce bill, au moment où il l'a présenté, le 24 octobre dernier, il avait fait état de l'avantage qu'il y avait à augmenter le rapport entre les prêts en souffrance et le capital versé, comme nous le faisons dans le présent projet de loi, de façon à autoriser la Banque fédérale de développement à consentir un plus grand nombre de prêts. Il a dit ceci:

[M. Huntington.]

Cette façon de procéder aurait l'avantage de ne pas nécessiter de dépenses budgétaires fédérales supplémentaires en capital versé.

Il a laissé entendre qu'il ne serait pas nécessaire d'effectuer des dépenses supplémentaires et que l'on pourrait recourir au facteur d'accroissement, tel qu'on le connaît dans les milieux d'affaires. C'est rigoureusement exact et il faut espérer que cela dure jusqu'à la fin du présent exercice. J'exhorterais le ministre à jouer de son influence sur le ministre des Finances (M. Crosbie) pour qu'il augmente le capital versé de la Banque fédérale de développement dans son prochain budget, car l'avenir de la Banque dépend de l'accroissement de ses crédits budgétaires. Réduire ses crédits constituerait plutôt une sorte de bien fausse économie, car nous voulons que notre pays progresse, qu'il y ait de nouveaux emplois, et surtout qu'on encourage les petites et moyennes entreprises.

Toujours au comité, le ministre a déclaré qu'il approuvait la croissance des prêts de la banque, et nous applaudissons à cette attitude. Il a également affirmé qu'il favorisait l'expansion du Programme de consultation pour petites entreprises, et nous applaudissons également. Je le répète, nous voulons que le ministre use de son influence. Et nous allons l'appuyer dans toute la mesure du possible. Nous voulons qu'il intervienne auprès du ministre des Finances pour que ce dernier prévoie dans son budget les crédits nécessaires afin que la BFD élargisse le Programme de consultation pour petites entreprises et ait les fonds nécessaires, ce qui lui permettra de poursuivre son programme de prêts.

Les petites entreprises vivent des temps difficiles. Nous voulons qu'elles bénéficient de toute l'aide possible. La Banque fédérale de développement est l'un de leurs principaux appuis. Nous souhaitons que le projet de loi soit adopté le plus rapidement possible et que la Banque dispose de moyens financiers accrus pour venir en aide à la petite entreprise canadienne.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, on peut se demander pourquoi le député de Vancouver-Centre (M. Phillips) s'est montré si bref. Quand j'aurai donné une idée de la progression des taux sur les prêts consentis par la Banque fédérale de développement, peut-être saurons-nous mieux pourquoi il s'est montré plutôt circonspect en ce qui concerne la petite entreprise.

Par exemple, le 1er janvier 1978, la BFD exigeait un intérêt de 9.5 p. 100 sur ses prêts d'environ $50,000. En faisant des calculs, on constate que le coût moyen par année atteignait $4,750. Sous le gouvernement précédent, nous avons assisté à une montée rapide du taux d'intérêt. Le 4 janvier 1979, soit un an plus tard, le taux d'intérêt était passé de 9.5 à 13.25 p. 100, de sorte que le coût annuel s'établissait à $6,625. Je suis sûr qu'un bon nombre de chefs de petites entreprises ont fait les mêmes calculs pour constater que la hausse était de $1,875 sur une période de 12 mois.

Nous savons tous qu'une nouvelle administration est en place depuis mai dernier, et que cet automne—en fait, aujourd'hui même—le taux d'intérêt s'établit à près de 16 p. 100. Du côté des seuls intérêts, les coûts d'un prêt de $50,000 s'élèveraient actuellement à environ $8,000, alors qu'en janvier 1978 ils étaient de $4,750. Par rapport à janvier de cette année, l'augmentation a été en gros de $1,400. Il s'agit là d'un

montant considérable pour une petite entreprise qui a probablement d'autres prêts en cours.

Dans une circonscription comme Skeena, il y a une chose que j'estime importante: c'est qu'en gros 350 clients ont été assistés par la succursale Terrace de la BFD. La moyenne de leurs prêts se situe presque exactement à $50,000. L'encours est actuellement de 17.5 millions en gros. De janvier 1978 à janvier 1979, l'augmentation de leurs intérêts a été de $650,-000. De janvier à aujourd'hui, l'augmentation représente une nouvelle tranche voisine de $500,000. Il s'agit là uniquement des intérêts versés par de petites entreprises, dans une grande circonscription n'ayant relativement qu'un petit nombre de clients. Un million de dollars en gros, c'est une somme considérable pour une petite économie locale.

Il importe d'analyser le libellé du bill. Je remarque que le député de Vancouver-Centre est déjà parti, mais le ministre est toujours ici. Au premier article de la loi on voit que la somme du passif réel et éventuel ne peut pas dépasser le capital de la Corporation multiplié par 12 au lieu de 10. Ensuite j'ai remarqué ce passage qui n'a l'air de rien et qui permet d'augmenter ce coefficient à 15. Peut-être que, dans ses observations de clôture, le ministre voudra bien nous dire pourquoi le premier article du bill demande simplement de porter le coefficient à 12, alors que ce petit passage d'allure anodine permet de l'augmenter à 15 par simple décision du gouverneur en conseil sans avoir à s'adresser à la Chambre.

● (2030)

Avant de prendre la parole ce soir, j'ai fait quelques recherches préliminaires au cours desquelles j'ai découvert quelque chose d'intéressant, notamment une question qui a été posée au ministre et qui a paru dans le *Financial Times* du mois dernier. L'interviewer lui a demandé:

Je crois savoir que le gouvernement songe à remettre la Banque fédérale de développement au secteur privé. Qu'en pensez-vous?

J'ai lu une partie de cet article et le ministre a répondu ceci:

Si on privatisait la Banque fédérale de développement, elle devrait supprimer certains des services qu'elle fournit aux emprunteurs du milieu des affaires qui sont des risques douteux. Si la Banque tombait dans le secteur privé, il faudrait que ces emprunteurs peu sûrs disposent d'une sorte de garantie.

C'est avec joie que j'ai lu ce que le ministre a ajouté. Il a dit:

Je n'ai pas rencontré bien des représentants des milieux bancaires qui se plaignent des activités de la Banque fédérale de développement.

Mais le questionneur de poursuivre:

Pourquoi le gouvernement songe-t-il à la privatiser?

Et le ministre de répondre:

J'estime qu'il y a lieu de remettre en question tout programme au moment de son renouvellement . . . pour voir jusqu'à quel point un organisme ou une société a atteint les objectifs qui sont en quelque sorte sa raison d'être.

Voici la question que le ministre devra se poser: Que va-t-il advenir exactement d'un rôle de la Banque fédérale de développement? La Banque dispose toujours du capital que le gouvernement lui a confié, mais voilà qu'on nous demande d'augmenter le montant à prêter de 10 à 12, voire même peut-être à 15 fois le capital de la Banque.

Nous devrions étudier de près le secteur des petites entreprises dans notre pays, secteur vital de notre économie. Il emploie environ un tiers des Canadiens, et 90 p. 100 de ces petites entreprises emploient moins de 200 personnes. La différence fondamentale entre les petites entreprises et les grandes sociétés de notre pays, c'est que les petites entreprises, qu'elles comptent un, deux ou deux cents employés, doivent s'adapter très, très rapidement aux changements du marché dans notre économie. Les petites entreprises emploient énormément de main-d'œuvre, surtout si on les compare aux grandes sociétés d'exploitation des ressources. C'est un aspect dont il faut tenir compte quand on considère l'ensemble de la législation fiscale et les genres de refuges fiscaux et autres qui existent pour ces grandes sociétés d'exploitation des ressources qui sont généralement beaucoup plus mécanisées que les petites entreprises employant pour leur part un personnel nombreux.

Une comparaison des sociétés du secteur minier, par exemple, qui peuvent amortir 100 p. 100 de leurs coûts, alors que les petites entreprises sont imposées au tiers, montre que ces dernières ne bénéficient pas des mêmes avantages en matière d'équipement, même simplement pour acheter une machine Xerox lorsqu'elles veulent prendre de l'expansion pour mieux s'implanter sur le marché.

Si l'on examine les faillites survenues au cours des dernières années, et particulièrement sous le régime précédent, on constate que la majorité d'entre elles touchent des petites entreprises et, plus précisément, de très petites entreprises et des entreprises qui fonctionnent depuis moins de six ans.

Les grandes entreprises pétrolières ont systématiquement éliminé les petites entreprises. L'exemple classique de ce phénomène est celui des petites stations-service indépendantes et des distributeurs régionaux d'énergie au pays. Nous avons vu toutes les plus grosses sociétés pétrolières, Exxon, Imperial, Gulf, Texaco, se dépêcher de mettre la main sur les petites stations d'essence.

Je pense que nous nous rappelons tous qu'il n'y a pas si longtemps, la distribution d'essence n'était qu'un des services que l'on s'attendait à trouver dans une station-service. Un bon mécanicien était toujours disponible. Les stations-service constituaient l'une des composantes les plus dynamiques et les plus compétitives du secteur de la petite entreprise parce qu'il y avait sur place quelqu'un capable d'effectuer une quantité de petits travaux en plus de remplir votre réservoir. Les grandes sociétés pétrolières ont pratiquement éliminé ce genre d'entreprise et c'est dommage. Le ministre d'État chargé des petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) n'a pas parlé de cela à la Chambre.

Nos petites entreprises ont deux grands besoins: besoin d'argent et besoin d'information. Nous savons tous, et le ministre ne l'ignore certes pas, que l'un des problèmes cruciaux des petites entreprises, surtout en période de rodage, est celui des liquidités.

On peut se demander pourquoi les grandes industries de capital bénéficient de tant de stimulants fiscaux. L'une des raisons, à mon avis, c'est que nos politiques économiques les ont toujours favorisées. Je sais que des députés de l'autre côté de la Chambre, de même qu'à ma droite, ont souvent dit que nous n'avions pas beaucoup évolué depuis un siècle. A mon sens, cela se confirme de plus en plus sous les régimes que nous connaissons depuis quelque temps, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt élevés.

Banque fédérale de développement

Devant l'attitude de la Banque fédérale du développement à l'endroit des petites entreprises, force nous est de constater qu'elle n'a pas beaucoup plus collaboré avec les hommes d'affaires essayant de lancer un nouveau commerce que les prêteurs du secteur privé. Je presse le ministre d'ordonner à la Banque de prêter davantage aux petites entreprises et de cesser d'exiger d'elles les garanties classiques. Que le ministre examine de près les montants que prête la Banque, surtout en regard de ce que prêtent les autres institutions financières, et il se rendra compte que les hommes d'affaire ont tendance à ne s'adresser à elle qu'en dernier ressort. Ils éprouvent également énormément de difficultés à obtenir des capitaux à cause du plafond de $50 000 et de la nouvelle hausse d'un demi pour cent du taux d'intérêt.

J'ai bon espoir que, dans son discours de clôture, le ministre parlera de la loi sur les banques et que, d'autre part, il usera de son influence, soit auprès du Cabinet au complet soit auprès du Cabinet restreint, pour qu'une certaine partie des fonds visés par la loi fédérale sur les banques soit réservée aux prêts consentis directement aux petites entreprises.

Le bill C-4 augmente le pouvoir de prêt de la Banque fédérale de développement. Le ministre en parle comme d'une mesure qui aidera considérablement la petite entreprise. C'est le premier projet de loi que présente le ministre à la Chambre et il va de soi que notre parti approuve l'augmentation des capitaux mis à la disposition des petites entreprises. Je pense cependant que nous devrions examiner certains des problèmes encore plus importants de la petite entreprise et il est évident que les taux d'intérêt viennent en tête de liste sous ce rapport. Je voudrais signaler deux choses à ce sujet.

Premièrement, la Banque fédérale de développement n'est qu'un prêteur de dernier recours et ne prête d'ailleurs pas tellement aux entreprises. Deuxièmement, la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement, qui vise à restreindre le crédit au Canada, aura beaucoup plus de répercussions sur les petites entreprises, et plutôt que d'aider ces dernières, elle poussera nombre d'entre elles à la faillite.

Suivant son rapport annuel de 1978-1979, la Banque fédérale de développement a connu une bonne année en 1979. Elle a consenti en tout aux entreprises 12,271 prêts, soit au total 668 millions de dollars. Pour voir les choses sous leur vrai jour, signalons que le montant des prêts à recouvrer a augmenté, au cours de l'année financière, de 239 millions de dollars. La Banque du Canada, de son côté, signale qu'au cours de la même période, le montant à recouvrer au titre de prêts consentis par les banques à charte aux entreprises a augmenté de 5.3 milliards de dollars. La BFD consent des prêts d'un montant relativement peu élevé, généralement inférieur à $500,000 et qui se situent en moyenne autour de . . .

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Le député de Vancouver-Centre (M. Phillips) invoque le Règlement.

M. Phillips: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que le député voulait me poser une question. Il a dit que j'avais quitté la Chambre. Je veux simplement lui dire que j'étais allé répondre à un appel téléphonique, mais s'il veut me poser une question, j'y répondrai volontiers.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, les banques à charte ont portée à plus de deux milliards leurs prêts de montants inférieurs à un million, c'est-à-dire dix fois plus que la Banque fédérale de développement.

Trois fois depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont majoré le taux d'intérêt. Le taux préférentiel des banques pour leurs meilleurs clients est actuellement fixé à 14 p. 100, tandis que le taux des prêts consentis aux petites entreprises est encore plus élevé. Une seule banque à charte, soit la Banque de la Colombie-Britannique, a un taux préférentiel pour les petites entreprises qui est fixé à un demi-point sous le taux de base.

Pourquoi faut-il avoir une politique qui favorise un taux élevé d'intérêt? Je prétends que c'est parce que la Banque du Canada, avec l'appui du ministre des Finances (M. Crosbie), croit que les dépenses privées et publiques exorbitantes provoquent l'inflation. De fait, comme de nombreux économistes l'on signalé, ce sont des problèmes d'offre qui provoquent l'inflation, notamment les hausses du coût des produits alimentaires et de l'énergie. Comme nous l'avons constaté le mois dernier, quand les chiffres de l'indice des prix à la consommation en septembre ont été publiés, chiffres qui révélaient une hausse du taux d'inflation de 8.4 à 9.6 p. 100, le pétrole, l'électricité, le bœuf, les produits laitiers et le café étaient les articles qui contribuaient le plus à attiser l'inflation.

● (2040)

A cause de la politique des taux d'intérêt élevés, il sera plus difficile à la petite entreprise de prendre de l'expansion. Pour ceux qui ont les moyens de contracter un emprunt, leurs frais d'exploitation augmenteront. La Banque fédérale de développement a signalé dans son rapport annuel que beaucoup de ses clients sont des exportateurs. Comme nos produits d'exportation coûteront plus cher à produire, ils soutiendront moins bien la concurrence. Selon les dernières données, nous avons enregistré en août un déficit de 141 millions de dollars au compte des marchandises, soit le premier déficit mensuel depuis plus d'un an.

Les taux d'intérêt élevés pourraient nous valoir des déficits mensuels plus fréquents à ce chapitre. Avant la publication des chiffres du commerce extérieur pour le mois d'août, le ministre des Finances prédisait que notre balance des paiements au chapitre des biens et des services serait déficitaire de sept milliards de dollars. La hausse est considérable par rapport au déficit de quatre milliards et demi de l'an dernier. Si la politique de restriction du crédit se poursuit, le déficit pourrait encore s'accroître.

L'effet des taux d'intérêt élevés se fait aussi sentir dans le nombre de faillites. Selon les derniers chiffres, le total a été de 1,762 faillites en septembre, soit 8.6 p. 100 de plus qu'en septembre 1978.

Outre sa politique monétaire restrictive, le gouvernement suit une politique fiscale restrictive. Par exemple, Clark et Crosbie . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Règlement!

M. Fulton: Veuillez m'excuser, monsieur l'Orateur. Le premier ministre (M. Clark) et le ministre des Finances ont laissé entendre qu'ils ne tiendraient pas leur promesse électorale d'une réduction d'impôt de deux milliards de dollars pour les Canadiens. Un tel geste nuira aux petites entreprises, dont beaucoup sont des commerces de détail. Statistique Canada a signalé que, pendant deux années d'affilée, soit 1977 et 1978, le revenu familial au Canada n'a pas augmenté au même

rythme que l'inflation. Si l'on consulte les chiffres de cette année, on constate que le salaire hebdomadaire continue à décroître en valeur réelle. Cette érosion du revenu a entraîné une baisse des dépenses de consommation, surtout pour les biens durables tels les appareils, les meubles, et le reste. Même les dépenses pour l'acquisition de biens non durables tels la nourriture plafonnent. On économise plus d'argent, ce qui témoigne de la prudence de familles qui peuvent être acculées au chômage à cause des politiques restrictives du gouvernement.

Il y a une troisième politique du gouvernement fédéral qui aura davantage de conséquences pour les petites entreprises que cette augmentation des prêts de la BFD; je veux parler de sa politique énergétique. On estime que chaque hausse d'un dollar du baril de pétrole entraîne la perte de 20,000 emplois. Les conservateurs envisagent une augmentation de $4 le baril. Dans quels secteurs ces 80,000 emplois vont-ils disparaître? Il est impossible de le dire exactement, mais on peut supposer que les industries grandes consommatrices d'énergie seront les plus durement touchées. Par voie de conséquence, leurs fournisseurs, dont beaucoup de petites entreprises, perdront des contrats et des emplois.

Le gouvernement a déclaré que l'inflation était le premier problème à régler. Par l'intermédiaire de la Banque du Canada, il a dit qu'il fallait augmenter les taux d'intérêt pour éviter les effets inflationnistes d'une nouvelle chute du dollar. Or, le coût des importations s'accroît quand le dollar baisse, et cela aggrave l'inflation. Mais la hause continuelle des taux d'intérêt n'est pas la seule façon de combattre les effets de la dévaluation du dollar. Le gouvernement pourrait mettre sur pied un programme de substitution des importations. Il pourrait encourager les Canadiens à acheter des produits fabriqués dans notre pays. Il pourrait aider les fabricants, particulièrement les petites entreprises, qui se démènent pour faire face à la concurrence des pays étrangers où les coûts sont peu élevés. Il n'est évidemment pas question de modifier du jour au lendemain les habitudes d'achat des Canadiens, mais il faut bien commencer un jour.

Si le gouvernement reste aveuble et continue d'augmenter les taux d'intérêt, nous n'allons pas seulement perdre des emplois à court terme, mais nous aurons de plus en plus besoin des capitaux étrangers pour rééquilibrer notre balance des paiements. Nous serons ainsi obligés de suivre de près les fluctuations des taux d'intérêt sur le marché international, même si les enteprises canadiennes en pâtissent. Si le gouvernement veut vraiment faire quelque chose pour les pettites entreprises canadiennes, il devrait d'abord abandonner sa politique actuelle des taux d'intérêt.

J'ose croire que le ministre va chercher à résoudre le problème des taux d'intérêt élevés, de préférence par le biais de la loi sur les banques, qu'il va encourager ses collègues du cabinet à prendre des mesures en ce sens et, enfin, qu'il va s'occuper de la BFD d'une autre façon, par exemple en prenant des mesures collatérales ou en s'attaquant directement aux taux d'intérêt, à la source.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre part au présent débat qui porte sur la Banque fédérale de développement.

Banque fédérale de développement

Je suis en mesure d'apprécier le travail accompli par cette banque, puisqu'elle a été spécialement créée à l'origine pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises, et en particulier à celles qui se trouvaient dans les régions éloignées comme celle que je représente, soit le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, la Rive-Nord du Saint-Laurent et les provinces Maritimes. De nombreux hommes d'affaires n'auraient pu prospérer et développer cette région sans l'aide de la Banque fédérale de développement. La banque s'est somme toute bien acquittée de sa tâche. Il est naturel et logique que la disposition de la loi qui l'a créée soit révisée pour lui permettre de continuer son travail et d'offrir les mêmes services aux petites entreprises de chez nous.

Monsieur l'Orateur, nous appuierons ce bill parce que nous avons toujours dit que le système bancaire devait être au service du peuple et non le peuple au service de la banque. Si la Banque fédérale de développement a dû voir le jour, c'est parce que les banques à charte refusaient de s'acquitter de leurs responsabilités et de consentir des prêts aux petites et moyennes entreprises. Les banques à charte servent la haute finance avec notre argent, et ne se sont jamais préoccupées de leurs responsabilités envers l'économie en général et les petites entreprises en particulier. L'an dernier, certaines de ces banques avaient accumulé des profits d'au-delà de 35 p. 100 plus élevés que par les années passées.

Je me souviens fort bien avoir demandé à plusieurs reprises au ministre des Finances de l'ancien gouvernement d'enquêter sur cet état de choses. Le rapport du surintendant des banques avait alors été présenté au ministre des Finances et lui signalait qu'il n'y avait pas de situation anormale. Cette dernière n'était certainement pas anormale pour les banques à charte qui réalisaient des profits énormes, mais elle est certainement et totalement inacceptable pour nous qui avons à lutter dans un monde de plus en plus incertain. Et les petites entreprises ne font pas abstraction de cette situation. Ce sont elles qui sont les plus susceptibles de connaître des difficultés dans des circonstances économiques défavorables, puisque le crédit bancaire leur est moins facilement accessible.

Je me réjouis donc de cette nouvelle mesure qui permettra à la Banque fédérale de développement d'augmenter les prêts qu'elle consent aux entreprises. De plus elle pourra, sans doute, continuer à aider nombre de petites entreprises à démarrer et à s'installer dans le monde économique. Nos régions moins développées comptent particulièrement sur la présence de cette banque pour obtenir leur part de développement. Ce ne sont pas les banques à charte, comme je le disais tantôt, qui nous ont aidés et qui nous aideront dans l'avenir.

Monsieur le président, j'ose croire que le gouvernement persévérera dans son intention de nous présenter une étude globale, laquelle réévaluerait toute l'aide financière qu'il offre présentement à nos petites et moyennes entreprises qui sont l'espoir de nos régions éloignées, afin de redresser l'économie et permettre aux nombreux sans-travail de gagner leur vie dignement et honnêtement. En terminant, monsieur le président, j'aimerais signaler que si les besoins financiers de la Banque fédérale de développement devaient dépasser le cap des 2.6 milliards de dollars, qui constitue le maximum des prêts que pourrait consentir ladite banque, le bill actuel autoriserait le gouvernement en conseil de permettre une nouvelle augmentation, comme suit:

Sur recommandation du ministre des Finances, le gouverneur en conseil peut, par décret, porter à quinze au plus le coefficient visé au paragraphe (1) selon

lequel la somme du passif réel et du passif éventuel de la Corporation visée audit paragraphe peut dépasser le capital de la Corporation.

Voilà, monsieur le président, les quelques remarques que j'avais à faire sur la Banque fédérale de développement, qui permet à nos petites entreprises de s'épanouir à un diapason acceptable pour les temps modernes.

● (2050)

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur le président, à l'exemple de mon collègue, le député de Vancouver, je voudrais aussi féliciter la banque de la philosophie libérale qu'elle semble poursuivre. Par contre, je sympathise énormément avec le ministre, qui travaille pour améliorer la petite et moyenne entreprises pendant que son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), lui, essaie de défaire certaines petites entreprises. Je donne en exemple les embouteilleurs, monsieur le président. Il est inconcevable que, pendant que le ministre veut développer les petite et moyenne entreprises, le ministre de la Consommation et des Corporations, lui, fait tout pour briser un secteur de notre économie qui est très important et dont bon nombre de citoyens attendent de quoi gagner leur vie.

Les petite et moyenne entreprises, monsieur le président, profitent de la Banque fédérale de développement, mais je pense qu'on devrait aller encore plus loin. Je pense que cette banque devrait aussi devenir un outil d'expansion économique régionale. Plusieurs secteurs, plusieurs comtés du Canada ne peuvent bénéficier du ministère de l'Expansion économique régionale, et doivent plutôt s'adresser à la Banque fédérale de développement. Il est malheureux que l'administration de la banque soit un peu congestionnée et qu'elle ne donne pas la chance à certains petits entrepreneurs de bénéficier totalement de ses services.

En cette année difficile, monsieur le président, où le gouvernement a décidé de hausser les taux d'intérêt, je pense que tous les petits entrepreneurs et certainement ceux de ma circonscription, ceux d'Argenteuil, ont énormément de difficulté à survivre. Il est très important que le ministre prenne cela en considération et qu'il se serve de son pouvoir afin d'accentuer les possibilités de la banque, pour que les petits entrepreneurs d'Argenteuil soient réellement aidés. Le petit entrepreneur, monsieur le président, n'a aucune chance face à la lourde bureaucratie et à toutes ces paperasses qu'il doit remplir en vue d'obtenir des renseignements.

Je répète donc ceci pour le gouvernement de l'honorable ministre: Il semblerait que si on pouvait instaurer une régionalisation plus forte de la Banque fédérale de développement, les services que la banque peut rendre aux petits entrepreneurs seraient plus justifiés. Souvent, au Québec, on a vu des entreprises démarrer, faire un bout de chemin, et finalement disparaître. Pourquoi? Prenons, par exemple, au Québec. On a instauré les véhicules récréatifs, comme les motoneiges et les autres véhicules de loisir—on en a eu plusieurs dans la région de Drummondville—et il est triste de constater, monsieur le président, que 90 p. 100 de ces industries sont maintenant soit fermées ou ont été vendues à des multinationales américaines. La seule qui nous soit restée et qui fasse honneur au pays est la Compagnie Bombardier, qui a dû, bien sûr, elle aussi, évoluer dans d'autres milieux pour pouvoir survivre.

Nous voyons là, monsieur le président, une initiative où des gens ingénieux avaient décidé de crèer des emplois et des entreprises, lesquels n'ont pu subsister faute de capitaux. A mon avis, c'est là le rôle de la Banque fédérale de développement. Il est très important qu'on ait une forme de capital de risque qui aide nos fondateurs d'industries à se créer de nouvelles entreprises, surtout dans les secteurs secondaire et tertiaire. On sait que le développement du secteur primaire ne présente pas de problème. Pourquoi ne créerait-on pas un secteur de la Banque fédérale de développement qui s'occuperait spécialement des industries, des services touristiques et d'hôtellerie, bien entendu?

Je suis convaincu que si la banque se penchait sur un tel projet nous pourrions créer énormément d'emplois durant cette année difficile que nos amis d'en face nous réservent. Avec des taux d'intérêt aussi élevés, je pense qu'il est important que le ministre songe sérieusement à donner des directives à la banque, afin que celle-ci puisse ouvrir un peu plus ses goussets et donner une chance aux petits entrepreneurs du Québec, et spécialement aux entrepreneurs de ma circonscription, à ceux d'Argenteuil, qui, comme on le sait, monsieur le président, éprouvent énormément de difficultés à créer de l'emploi.

Dans certains secteurs de ma circonscription, on trouve 33 p. 100 de chômage. Ce n'est pas avec les quelques cents que le ministre du Travail (M. Alexander) a bien voulu accorder dans le cadre du programme Canada au travail que l'on pourra sortir de l'ornière, une circonscription qui a autant de problèmes de chômage; au contraire, si l'on pouvait, grâce à la Banque fédérale de développement, avoir une politique, comme je l'ai dit, encore plus libérale, on pourrait réellement créer de l'emploi permanent.

J'implore le ministre de bien vouloir se pencher sur ces secteurs. La circonscription d'Argenteuil n'étant pas une zone désignée par le ministère de l'Expansion économique régionale, nous devons trouver une autre formule afin d'aider la petite et moyenne entreprises de cette circonscription.

J'ai déjà parlé d'un nouveau système peut-être pour Mirabel, j'ai parlé de zones franches. Je suis convaincu, monsieur le président, que c'est dans la même optique. Si une zone hors taxes était créée aux environs de Mirabel grâce à la politique de la Banque fédérale de développement, je suis convaincu qu'on pourrait créer des entreprises et, par là même, de l'emploi.

Je veux dire, en terminant, que je suis d'accord sur les amendements apportés à ce bill. Je tenais à faire ces mises au point, et j'espère que le ministre aura pris note des quelques suggestions que j'ai faites, surtout sur le problème des embouteilleurs au Canada, lesquels représentent des petites et des moyennes entreprises, industrie que son collègue le ministre de la Consommation et des Corporations semble vouloir détruire, ce qui est malheureux pour les consommateurs qui devront payer plus cher. Il semble que c'est la politique de nos amis tories de vouloir faire de telles choses.

Je sympathise énormément avec le ministre, car sa tâche n'est pas facile, mais je suis convaincu qu'avec sa bonne volonté il saura trouver des moyens qui aideront la petite et la moyenne entreprises mais qui aussi permettront à la Banque fédérale de développement une plus grande expansion dans ce domaine qui nous préoccupe tellement.

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, je serai très bref, parce que d'abord j'appuie le bill C-4 présenté ce soir, et ensuite, parce que j'ai laissé ma voix au stade

olympique durant le quatrième quart, hier après-midi, encourageant mes pauvres Alouettes qui ne se sont pas rendus à destination.

Monsieur le président, avant d'accepter d'être candidat libéral, j'étais secrétaire de la Banque fédérale de développement, et lorsque j'écoutais le ministre parler en termes élogieux de cette banque et surtout de son personnel, je me sentais obligé de l'appuyer et de l'appuyer sans réserve. La banque au tout début était évidemment la Banque d'expansion industrielle, et ce n'est qu'il y a environ cinq ans qu'elle a quitté cette coquille sous le chapeau de Banque du Canada pour devenir la Banque fédérale, c'est-à-dire une entité juridique distincte, et à ce moment-là, elle a choisi comme président un administrateur hors pair, M. Richard Murray. Et M. Murray, durant les deux années et demie à la banque, durant cette période de transition difficile, a su amener la banque à devenir une institution financière de première classe. Et une fois cette période difficile de transition complétée, il a cédé sa place à un autre administrateur hors pair, ancien fonctionnaire à Ottawa que j'avais connu au ministère des Transports, M. Guy Lavigueur. Et sans aucun doute les députés sont unanimes pour admettre que M. Guy Lavigueur est certainement un des meilleurs administrateurs de la corporation de la Couronne au Canada.

Je dois avouer, monsieur le président, que, ce soir, il me fait plaisir de dire à quel point la période trop courte que j'ai passée à la Banque fédérale de développement fut pour moi une des plus belles périodes de ma vie. Le seul regret que j'ai c'est de ne pas y être resté plus longtemps, parce qu'aujourd'hui il est difficile d'être un homme d'affaires, de vivre avec les taux d'intérêt que l'on a, et de faire honneur à ses paiements mensuels. Le ministre disait justement à la Chambre, vendredi dernier, que malgré le taux d'intérêt élevé, le nombre de demandes de prêts de l'homme d'affaires canadien à la banque n'a jamais été si élevé.

Monsieur le président, c'est vrai ce que le ministre dit, parce que dans ma circonscription, j'étais justement l'ancien secrétaire de la banque; les gens m'appellent régulièrement pour que je puisse les conseiller à ce sujet. J'aimerais terminer en faisant une remarque au ministre, en lui donnant un conseil d'ami. Il disait, vendredi dernier, à la Chambre, comme en fait foi le compte rendu officiel des *Débats* à la page 1639, et je cite:

. . . une augmentation des prêts des catégories 3 et 4 . . .

. . . j'aimerais lui dire en ami que, quand j'étais à la banque, il y avait aussi énormément de difficultés avec ce genre de prêts-là et qu'il faut être encore plus patient aujourd'hui, parce que les temps sont durs. Et j'ai vu, moi, des cas où des prêts de la catégorie 3, des prêts dangereux pour une banque, pour une institution financière, ont été remboursés à plein, et où on a fait assez confiance à ces gens pour leur consentir de nouveaux prêts.

Et pour terminer, monsieur le président, j'aimerais aussi parler d'un prêt de la banque en particulier, peut-être d'un des prêts historiques où la banque est intervenue dans le dossier d'une compagnie quasiment défunte à Peterborough, la Compagnie *Pioneer Chain Saws*, qui était un des employeurs principal de la région, et qui était fermée. Et la banque a investi, a prêté à cette compagnie, qui est maintenant sur pied. Elle grossit, et même la banque a vendu ses actions et a fait un profit énorme. Et je pense que tous les Canadiens en ont bénéficié.

● (2100)

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je serai fort bref. La mesure à l'étude est un petit pas dans la bonne direction. Néanmoins, comme pour le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire, elle est loin de compenser les sérieuses difficultés que rencontrent les chefs de petites entreprises.

Je suis issu d'une famille d'immigrants. Pendant des années, mes parents ont exploité une petite entreprise. Moi aussi. Il est très agréable d'être son propre patron, mais cela vous pose de gros problèmes, surtout dans le milieu économique. Nous vivons dans un système économique sujet à des hauts et à des bas. Chaque fois que l'économie remonte la pente, on voit les petites entreprises pousser comme des champignons. Les gens y investissent les économies qu'ils ont mis toute leur vie à amasser. Puis des forces qui échappent entièrement à leur contrôle ralentissent l'économie et aussitôt des milliers de petites entreprises sont anéanties. Tout ce que la famille y avait investi d'efforts et d'argent se trouve balayé de la carte. Pas étonnant que nous ayons le taux de faillites commerciales le plus élevé au Canada. Je crois qu'il est d'environ 8 p. 100.

Il est indispensable pour le bien-être de notre pays qu'un secteur viable de l'économie soit aux mains de la petite entreprise. Elle peut fournir des services que les entreprises plus grosses et le gouvernement sont souvent incapables d'assurer. Elle est plus sensible aux besoins d'une collectivité ou d'un quartier donné.

Pour donner à la petite entreprise un environnement viable, nous devons commencer par stabiliser notre économie. Nous devons la planifier. Il nous faut une économie stable afin que la personne qui investit dans une petite entreprise, souvent les économies de toute une vie, puisse être certaine que la collectivité aura encore besoin de ses services d'ici dix ou vingt ans.

C'est actuellement le contraire qui se passe. Les grosses chaînes et les sociétés multinationales qui ont les reins solides s'installent dans une localité et balaient les petits commerçants. Elles l'ont fait dans bien des domaines: l'alimentation, le bâtiment et la vente au détail. Ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres. Il y avait de nombreuses petites entreprise à Regina. Un certain nombre d'entre elles ont disparu au cours des années.

Une voix: Et les stations-service?

M. de Jong: Mon collègue mentionne les stations-service. Elles ont énormément changé depuis dix ans. De nombreuses épiceries de quartier ont dû fermer leurs portes. Nous faisions appel à des petits entrepreneurs pour construire nos maisons. Un bon nombre d'entre eux sont devenus des sous-traitants, s'ils ont eu de la chance. La plupart des maisons sont maintenant construites par de grosses sociétés immobilières.

Cela peut se défendre sur le plan de l'échelle de l'efficacité, mais ce n'est pas un argument très solide. Si vous vous placez dans l'optique de l'intérêt commun et du bien social, bien souvent, les grosses sociétés et les chaînes n'apportent pas grand-chose à la collectivité. Elles pompent son argent et ses ressources, mais ne lui donnent pas grand-chose en retour.

Banque fédérale de développement

● (2110)

Je crois aussi que la bureaucratie et la complexité des nombreuses formules à remplir empoisonnent les rapports entre le gouvernement fédéral et les chefs des petites entreprises. Sans les services d'un avocat, il est impossible de profiter de toutes les échappatoires et de toutes les subtilités de la loi de l'impôt sur le revenu et seules les grandes entreprises dotées d'un bon contentieux y parviennent. La plupart des petites entreprises ne peuvent faire jouer en leur faveur toutes les dispositions de la loi. En ce qui concerne la Banque, les formules de demande et les formalités sont souvent tellement fastidieuses que les prêts ne peuvent s'obtenir sans difficulté ni délai.

Je conseille au gouvernement fédéral une autre façon d'encourager les petites entreprises: le ministère des Approvisionnements et Services devrait avoir pour politique d'acheter les biens et les services dont il a besoin des petits exploitants, des petites entreprises locales au lieu de s'en tenir à une notion étroite d'économie. Dans sa définition d'économie, le gouvernement devrait élargir ses horizons et chercher d'abord ce qui est économique pour l'ensemble de la collectivité. Étant donné la somme que dépense le gouvernement pour ses achats, je crois que s'il se servait de sa puissance économique pour aider les chefs de petites entreprises, il contribuerait à renforcer énormément ce secteur de l'économie.

Contrairement à ce que les députés des deux vieux partis ne cessent de répèter, les députés du Nouveau parti démocratique ne s'opposent pas à la petite entreprise. En fait, nous sommes à maints égards ses meilleurs défenseurs. Nous savons que lorsque les travailleurs ont des salaires raisonnables, ce sont les petites entreprises qui en profitent. Nous savons que lorsque les agriculteurs tirent des bénéfices raisonnables de leurs investissements et de leur travail, ce sont les petites entreprises qui en profitent. Nous savons que lorsque les salaires n'augmentent pas assez rapidement pour compenser la fausse du coût de la vie, les petites entreprises sont les premières à fermer leurs portes. La force du secteur de la petite entreprise fait la force de l'économie d'un pays. Il faut assurer des revenus honnêtes aux hommes d'affaires, des salaires honnêtes aux travailleurs et des bénéfices honnêtes aux agriculteurs.

Une voix: Nous n'y parviendrons jamais avec un taux d'intérêt aussi élevé.

M. de Jong: Bien sûr, comme le signale mon collègue, cela n'est guère possible lorsque les taux d'intérêt sont élevés.

Une voix: Augmentez les dépenses.

M. de Jong: Un député propose d'augmenter les dépenses. Ce sont bien sûr les dépenses qui permettent aux petites entreprises de se maintenir dans notre régime économique. Si nous suivons les conseils du député d'en face, les petites entreprises péricliteront parce qu'elles ne peuvent se permettre d'emprunter pour survivre jusqu'à la prochaine période de prospérité. Le régime des hauts et des bas est le pire ennemi des petites entreprises parce qu'elles n'ont ni les moyens ni l'aptitude de survivre au bas du cycle en attendant le haut suivant. En définitive, ce n'est qu'en planifiant l'économie et en orientant les forces économiques que l'on peut aider les petites entreprises et leur donner la stabilité nécessaire à leur développement et à leur croissance.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire un mot ou deux au sujet des petites entreprises parce que j'ai constaté, en allant frapper aux portes des électeurs de ma circonscription, combien cette question les préoccupait.

Le gouvernement s'emploie à créer un climat dans lequel les gens auront envie d'investir leur argent. Au cours des dernières années, il était devenu très difficile d'investir dans notre pays, ce qui a conduit beaucoup de gens à investir à l'étranger. Les règlements, la bureaucratie, les préoccupations écologiques sont devenus si accablants dans notre pays que bien souvent les chefs des petites entreprises se découragent et finissent par renoncer à leurs projets. Si nous voulons que la petite entreprise joue le rôle qui lui revient dans ce pays, il faut, entre autres, que nous éliminions une partie de la bureaucratie et que nous supprimions toute entrave à la petite entreprise pour lui permettre d'opérer librement.

Je connais des gens qui ont présenté des projets à des commissions d'urbanisation de lotissements à deux, trois, voire quatre reprises. On leur renvoie leur projet sans même indiquer ce qui ne va pas. Les gens finissent par se lasser de devoir attendre deux ans pour obtenir l'approbation d'un projet. La bureaucratie et la réglementation sont bien trop envahissantes.

Les gens ont certes besoin d'argent. J'ai eu le plaisir d'apprendre l'autre jour que la maison Alberta Opportunity Company avait stabilisé son taux d'intérêt à 12 p. 100 et que, dans les centres moins importants, les taux seraient même inférieurs à ce chiffre. Dans les plus grandes villes, ils le dépasseront peut-être légèrement, mais cela permettra en tous cas à l'homme d'affaires de bénéficier d'une certaine stabilité. Il sait désormais qu'il ne va pas soudainement se retrouver aux abois à cause d'une nouvelle hausse découlant d'une augmentation du taux en vigueur dans le pays et qu'au lieu du taux qu'il a accepté en apposant sa signature il va devoir payer deux, trois, quatre voire même cinq points de pourcentage en plus, ce qui suffit à acculer à la faillite de nombreuses entreprises.

Je crois que nous devrions nous efforcer d'encourager nos banques à stabiliser leurs taux et ne pas offrir des contrats prévoyant une revision en cas de nouvelles hausses. C'est une pratique qui accule à la faillite certaines entreprises de notre pays. Un exploitant de motel m'a récemment confié que, s'il y a une nouvelle hausse du taux d'intérêt, il sera ruiné. Il ne pourra tout simplement plus y faire face.

Une voix: Allez donc dire cela à votre ministre des Finances.

M. Taylor (Bow River): Il se trouve dans cette situation parce qu'ayant contracté un emprunt à 11 p. 100, il voit ses obligations s'accroître de plus en plus à chaque hausse des taux d'intérêt. Cela est injuste pour l'emprunteur et je conteste cette pratique bancaire.

Il y a autre chose qui m'irrite, et je ne suis pas le seul. C'est le fait que la Banque internationale de développement ou d'autres institutions bancaires ne prêtent qu'aux emprunteurs ayant déjà essuyé un refus dans une banque commerciale. Je sais bien que cette pratique vise à ne pas entrer en concurrance avec les banques commerciales, mais elle donne lieu à toutes sortes de manigances. Il arrive que les banques elles-mêmes opposent une fin de non-recevoir à un entrepreneur, simplement afin de l'aider à obtenir un prêt. Mais si un emprunteur présente une demande de prêt que la banque agrée, mais au

taux exorbitant de 15 ou 18 p. 100, et refuse de rédiger une lettre de refus, celui-ci se trouve dans une situation inextricable puisque, sans cette lettre, les banques gouvernementales n'étudieront même pas sa demande. Je pense qu'il faut faire quelque chose, si nous voulons maintenir cette pratique; il faut que le refus soit fondé sur un taux d'intérêt raisonnable et que si la banque refuse d'opposer à l'emprunteur une fin de non-recevoir en lui disant: «Nous allons vous prêter l'argent dont vous avez besoin à un taux d'intérêt exorbitant», un taux qu'aucune entreprise ne pourrait rembourser, cela devrait être considéré comme un refus.

Un député a en outre mentionné, il y a quelques instants que bien des Canadiens sont vraiment fatigués de la paperasserie, mais l'une des choses qui ont le plus contribué à décourager l'initiative dans notre pays, c'est l'impôt sur les gains en capital. C'est le gouvernement précédent qui a adopté cette mesure qui tue l'initiative partout dans notre pays.

Une voix: Pourquoi ne l'abolissez-vous pas?

M. Taylor (Bow River): Quand un homme d'affaires décide de vendre son entreprise après avoir payé des impôts pendant des années et des années, le gouvernement devrait s'abstenir de s'en approprier une autre bouchée qui risque d'empêcher le propriétaire de l'entreprise de prendre sa retraite dans les conditions qu'il avait espérées.

● (2120)

J'ai rencontré un homme dans l'une des villes de ma circonscription qui m'a dit que non seulement il était propriétaire d'un magasin où il embauchait sept personnes, mais il possédait également le terrain voisin de ce magasin. Il me dit ceci: «S'il n'y avait pas l'impôt sur les gains en capital, j'agrandirais mon commerce et j'engagerais cinq ou six autres employés. Je pourrais le faire et j'aimerais bien le faire, mais je n'ai pas envie d'accumuler des biens que le gouvernement s'empresserait de dilapider dès que je vendrais mon commerce. Si on supprimait l'impôt sur les gains en capital, je travaillerais 18 heures par jour au profit de mes enfants et mes petits-enfants, mais je ne suis sûrement pas disposé à le faire pour le gouvernement.» Cet impôt a tué l'initiative privée, initiative de toute entreprise, y compris l'agriculture. C'est un impôt nuisible qui éloigne les investisseurs.

Je me demande combien de centaines de commerçants s'abstiennent d'agrandir parce qu'ils sont arrivés à ce point où ils n'ont pas avantage à le faire. Ils pourraient vendre leur commerce, mais ils redoutent la part énorme qu'ils devront verser au titre de l'impôt sur les gains en capital et ils craignent qu'il ne leur reste trop peu. Oui, cet impôt est un excellent moyen de tuer l'initiative privée chez les entrepreneurs, les agriculteurs et les commerçants.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je dois informer la Chambre que, si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

M. Huntington: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie les députés de leurs nombreuses suggestions de ce soir. J'ai toujours été plein d'entrain, j'ai toujours travaillé très dur. J'ai connu les années de la Crise, je connais la valeur du travail. Je n'ai jamais voulu rester sans emploi et j'ai tenté de transmettre ce désir à mes enfants. Aussi, je m'émeus facilement quand j'entends des personnes comme le député de Regina-Est (M. de Jong) qui fustige les grandes sociétés en affirmant qu'elles sucent le sang des citoyens. Je m'étonne qu'il comprenne aussi mal les temps présents, la société actuelle, et les éléments mêmes de la libre entreprise.

J'aimerais rappeler au député que les grandes sociétés à succursales et beaucoup des grandes entreprises, depuis les grosses aciéries jusqu'aux super-marchés à succursales, offrent d'excellentes perspectives et contribuent à l'éclosion de petites et moyennes entreprises. Ce sont ces grandes sociétés qui créent le plus grand nombre d'emplois et c'est leur efficacité à distribuer et à acheminer les biens aux consommateurs qui favorise les nouveaux débouchés. Que d'entreprises ont été créées les unes après les autres et ont contribué à innover et à dynamiser le marché! Je n'aurais jamais cru qu'un jour, des députés accuseraient les grandes sociétés d'exploiter les collectivités.

Une voix: Où étiez-vous tout ce temps-là?

M. Huntington: Je voudrais rendre hommage au député de Laprairie (M. Deniger) qui a fait carrière à la Banque fédérale de développement et qui connaît fort bien les titres et qualités de président titulaire et ses aptitudes sur le plan de la direction et de la gestion, dont il sait si bien faire profiter l'organisation; il s'agit de l'homme qui a permis à la BFD de jouer aujourd'hui le rôle d'intermédiaire auprès du commerçant qui démarre en affaires ou du commerçant qui, déjà installé, a besoin de fonds de roulement qui dépassent les limites normales des banques à charte.

Nous avons également entendu ce soir des députés réclamer que la Banque relâche ses critères régissant l'octroi de prêts et qu'elle les accorde sans une analyse et un examen suffisants de la solvabilité de l'emprunteur éventuel. Je ne suis pas d'accord avec eux car la Banque, surtout depuis sa transformation en société d'État, est responsable à l'égard de l'emprunteur. Elle consacre une bonne partie de ses ressources à son organisation en engageant, à un salaire dérisoire et à titre de conseillers, des hommes d'affaires à la retraite qui mettent à profit leur expérience pour aider et conseiller les commerçants sur la façon d'assurer le succès de leur entreprise. Tout banquier qui prête négligemment à un emprunteur ne lui rend pas service car il est lamentable d'emprunter sans s'être assuré au préalable qu'on a les liquidités suffisantes pour rembourser sa dette. Personne, à ma connaissance, n'aimerait avoir à traîner ce fardeau jusqu'à la fin de ses jours car il draine les énergies et réduit à l'inertie pendant près d'une dizaine d'années. A mon avis, tout banquier qui se respecte ne tient pas à ce que cette situation se produise.

Le principal problème qui préoccupe aujourd'hui des affaires au Canada est celui de la survie des entreprises. Qu'entendons-nous par cela? Il ne s'agit pas de dépenser follement, ni d'emprunter à tort et à travers. Il s'agit de bien administrer et de préserver sa source de liquidités, c'est-à-dire d'épargner. Il ne s'agit pas d'acheter une voiture puissante ou de dépenser inutilement. Il faut au contraire protéger son capital d'exploitation et mettre de l'argent à la banque en cas d'imprévu, parce que le monde des affaires est un monde des plus passionnant pour ceux qui ont la mentalité qu'il faut et le courage d'y rester. On a affaire à toutes les disciplines. On y a affaire aux ordinateurs, aux ingénieurs, aux comptables et aux avocats. Toutes ces disciplines sont au service de la personne qui a acquis la compétence ou la capacité de survivre dans le monde des affaires.

Banque fédérale de développement

Je viens du milieu des petites entreprises. J'en ai moi-même mis quatre ou cinq sur pied et il n'empêche qu'elles ont survécu à côté de très grandes entreprises. J'ai appris il y a bien des années que, pour survivre, il ne fallait pas que j'essaie de traiter avec les géants, mais plutôt avec quelqu'un de taille et de talent comparables. Cependant, ce sont les grandes chaînes et les magasins à rayon qui offrent la possibilité d'exceller. Ce que j'aimerais dire aux députés ce soir, plus particulièrement à ceux du côté du député de Regina-Est, c'est qu'il y a énormément d'occasions de trouver dans sa localité un secteur d'activité où les choses sont mal faites ou négligées. Chaque fois que l'on trouve quelque chose de mal fait ou qui pourrait être amélioré grâce à du bon travail, à de l'intelligence, à l'ardeur au travail, quelques dollars et le courage d'emprunter judicieusement, il y a là une occasion. Laissez-moi vous dire que d'avoir saisi une occasion pareille, d'avoir établi une entreprise solide, d'avoir créé des emplois, est un sentiment très réconfortant qui embellit la vie, et c'est une activité que je recommande à tous ceux qui ont l'énergie nécessaire pour y arriver.

Je vois la tâche qui m'incombe d'un autre œil, étant donné que je viens du secteur de la petite entreprise et que j'y ai connu une vie intéressante et stimulante. Quand l'ex-chef de l'opposition dans la dernière législature a nommé un critique chargé des petites entreprises, je me suis demandé à quoi tout cela rimait. J'ai pensé que c'était là des questions de politique, et, comme je suis un homme d'affaires, on ne me considère pas trop versé en politique. Cependant, depuis que j'exerce cette fonction, je veux que l'on connaisse la valeur des petites entreprises.

Sous le gouvernement précédent, le secrétariat de la petite entreprise était composé d'une équipe de six personnes, secondées par huit autres, qui avait pour rôle de présenter des recommandations au gouvernement et qui traitait avec les différents ministères au nom des petites entreprises. Ils avaient établi une définition des petites entreprises: dans le secteur manufacturier, 100 employés ou moins, et dans le secteur tertiaire, 50 employés ou moins. Je restais perplexe, me disant qu'il y avait d'une part un ministère qui jouait un rôle d'encouragement et, d'autre part, la Banque fédérale de développement qui occupait une place de premier plan et d'envergure et qui donnait une motivation sociale à son action et à son influence dans le milieu des affaires. Nous avons cependant commencé à dégager une image très intéressante du secteur des petites et moyennes entreprises au Canada.

● (2130)

Nous avons étudié la situation aux États-Unis et leur loi concernant les petites entreprises. Les États-Unis ont échafaudé une bureaucratie énorme pour alimenter ce secteur. Ils ont un comité permanent, le Congrès, le Sénat, une vaste bureaucratie et des définitions de la petite entreprise dans chacun des 52 secteurs. Ils ont multiplié règlements et lois. Il y a probablement plus de monde qui travaille dans la bureaucratie que dans les petites exploitations. Je ne voulais pas suivre cette voie. J'ai défini la voie que nous devrions peut-être envisager.

J'ai étudié un relevé effectué par le secrétariat des petites entreprises à partir des déclarations d'impôt de 1976. Ce travail s'est fait dans la stricte confidentialité, mais les chiffres qui sont apparus ne sont pas venus grossir la paperasse aux fins d'une autre enquête de Statistique Canada. Il y avait 1,075,-000 entreprises au Canada en 1976. De ce nombre, 325,000 étaient constituées en société. Des 750,000 entreprises qui n'étaient pas constituées en société, 429,000 représentaient des vendeurs professionnels, des cultivateurs et des pêcheurs autonomes.

Fait intéressant, 99 p. 100 de toutes les entreprises ont eu en 1976 un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions de dollars. Le chiffre d'affaires global pour toutes ces entreprises s'est élevé en 1976 à 392.2 milliards de dollars. Les entreprises constituées en société sont comptables de 347.6 milliards de ce total, et les entreprises non constituées en sociétés du reste, soit 44.6 milliards. Les chiffres montrent la puissance de ce milieu.

Cette étude révélait une autre statistique intéressante: en 1976, 6.6 millions étaient employées par des entreprises canadiennes. Les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions par an employaient 2.5 millions de gens. Si l'on ajoute les entreprises financières faisant moins de 2 millions de chiffre d'affaires par an, on s'aperçoit que 2.8 millions de personnes, soit 42 p. 100 des employés de toutes les entreprises, travaillaient dans de petites entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions de dollars. Si l'on tient compte également des entreprises moyennes faisant moins de 20 millions de chiffre d'affaires par an, on se rend compte que l'ensemble de ce secteur employait 4.1 millions de personnes, soit 66 p. 100 de tous les employés du Canada. Cela explique pourquoi les gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne et des États-Unis accordent tant d'importance aux moyennes et petites entreprises.

Le président de la France a annoncé il y a plus d'un an une politique globale pour les petites entreprises françaises. C'est le genre de choses que j'aimerais faire une foise que ma période de gestation dans ce ministère aura pris fin. Nous devons nous rappeler que 25 p. 100 des ventes totales faites par des entreprises au Canada sont le fait d'entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions et que 52 p. 100 des ventes réalisées au Canada sont l'œuvre de petites et moyennes entreprises qui ont un chiffre d'affaires annuel de moins de 20 millions.

D'autre part, les entreprises produisent 42 p. 100 de notre produit national brut, 30 p. 100 de la part des entreprises dans le produit national brut provient de compagnies ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions, et 55 p. 100 de cette part est le fait de compagnies faisant moins de 20 millions de chiffre d'affaires annuel. Je suis très heureux de disposer ce soir de quelques minutes pour exposer la situation des petites et moyennes entreprises et pour illustrer le rôle grandissant qu'elles jouent dans la vie des Canadiens.

Nous avons entendu beaucoup d'observations ce soir au sujet des taux d'intérêt élevés. Personne, croyez-moi, n'aime les taux d'intérêt élevés. En 1956, j'ai connu une crise monétaire qui a failli me coûter mon entreprise. Il y a eu une autre crise en 1972 que j'ai eu, ainsi que d'autres, la chance de surmonter, mais certains ont fait faillite. A cette époque, on avait réduit le rapport entre les prêts et les dépôts. En d'autres mots, on avait diminué les sommes d'argent disponibles. Le coût de l'argent n'avait pas été augmenté. On s'était contenté de resserrer le crédit. J'ai demandé à des banquiers pourquoi ils n'avaient pas adopté de nouveau cette solution. Le président de la Banque fédérale de développement s'est donné la peine de m'expliquer les inconvénients de cette politique de contraction.

Il y a des choses qu'il faut faire aujourd'hui, comme de créer de bons emplois, donner du vrai travail. Quand on diminue le crédit aux entreprises en expansion véritable, on limite la création d'emplois et la croissance véritable. Les banquiers m'ont dit que c'est pour cette raison qu'ils ne veulent pas recommencer l'expérience, qu'ils ont essayé autre chose.

Peu importe ce que nous ferons ou ce que nous adopterons comme loi, les esprits astucieux n'auront pas l'occasion de la tourner. Parce que, dans le cas présent, les autorités monétaires de Washington, au lieu de réduire la masse monétaire et de ralentir la croissance véritable sur le marché mondial et sur le marché intérieur, ont décidé d'augmenter le loyer de l'argent. Et, ce faisant, elles ont serré la vis aux effets multiplicateurs, aux emprunts à la marge et aux spéculations boursières qui ont créé et avivé l'inflation. Tout cela a été voué à l'extinction par la cherté de l'argent.

J'ai demandé au vice-président exécutif d'une banque, que j'ai rencontré lors d'une réception ici il y a environ une semaine ou deux: «Etiez-vous vraiment obligés d'augmenter à ce point le loyer de l'argent? L'hémorragie de dollars est-elle vraiment sérieuse?—Ron, m'a-t-il répondu, si nous n'avions pas suivi les taux d'intérêt à court terme . . . aujourd'hui il y a 340 millions de dépôts à court terme qui viennent à échéance dans notre banque seulement.» Voilà pour une seule journée et une seule banque. Si on n'arrive pas à garder cet argent chez nous, quelle autre solution adopter? On peut restreindre l'offre et tout mettre en veilleuse, tout ce que les milieux industriels légitimes créent d'utile.

● (2140)

Ou bien au lieu de hausser les taux d'intérêt, on peut les empêcher de monter et laisser le dollar dégringoler. Nous avons constaté que nous pouvions augmenter nos exportations en laissant tomber notre dollar de $1.03 à 95c, puis à 85c. Nous avons vu siphonner par les réserves des millions de dollars, et même des milliards, pour le stabiliser à ce niveau. Et alors tous les fabricants et les producteurs de matières énergétiques qui étaient en mesure d'exporter ont tout-à-coup ouvert les vannes et se sont mis à livrer leurs produits un peu partout dans le monde. Ils me disent qu'ils ne pourront accroître davantage leur capacité de production tant que le dollar vaudra moins que 85c. et c'est là que réside notre dilemme.

Le président de la Banque fédérale de développement me fait un rapport au moins une fois par semaine. Il est extrêmement consciencieux et tient à ce que je sois aussi bien informé que lui lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi complexe que celui-ci. Lui et moi avons parlé du problème, nous l'avons raisonné et nous nous sommes demandé en substance si nous pouvions hausser le taux d'intérêt de la Banque. Je l'ai déjà dit plusieurs fois à la Chambre, les prêts de $50,000 sont offerts à un taux de 16 p. 100 et ceux de plus de $50,000 à un taux de 16½ p. 100. La Banque accorde un taux plus avantageux aux petites entreprises.

Nous étudions ce soir le bill C-4 par lequel nous portons l'actuel coefficient relatif aux prêts, qui est de 1 à 10, à 1 à 12, une différence que la Banque devra récupérer dans ses transactions, et si nous portons ce coefficient à 1 à 15 avant que le nouveau bill ne soit adopté, nous augmenterons le taux d'intérêt que la Banque devra exiger de trois-dizièmes de 1 p. 100 par rapport à ce qu'il est ce soir.

Si nous modifions le statut de cet organisme et changeons un certain nombre d'autres aspects de la Banque, ces décisions feront augmenter les coûts que devra assumer cette dernière. Actuellement, les frais d'administration de la banque dépassent de 4.25 p. 100 le coût que lui rapporte l'argent qu'elle prête. Je ne puis approuver le député d'Argenteuil (M. Gourd) quand il préconise d'assouplir la politique, d'accorder des taux moins élevés, etc. La Banque est en équilibre instable à vouloir assurer des services sociaux énormes.

Nous avons parlé des prêts de catégories trois et quatre. Ce sont les prêts que les gens ont du mal à rembourser; il faut leur accorder un moratoire, sur l'intérêt ou sur le capital ou parfois sur les deux à la fois, et il faut ensuite les annuler. Comme l'a dit le député de Laprairie (M. Deniger), il faut être un peu patient, leur donner un répit et il arrivera qu'ils s'en sortent en ayant appris une leçon.

Une voix: Pensez-vous que vous tiendrez jusqu'à 10 heures?

M. Huntington: Je vais faire de mon mieux. Applaudissez-moi si je réussis.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: J'essaie tout simplement de maintenir votre intérêt. Je voudrais revenir au député de Regina-Est, qui s'attaquait durement aux grandes sociétés et aux chaînes d'entreprises. Je l'avais oublié dans son coin une minute ou deux. J'ai vu au cours de ma vie un grand nombre d'hommes d'affaires faire preuve d'altruisme. Ils ne ménagent pas leur peine. Bien sûr, ils sont durs, mais ils doivent veiller à leurs intérêts, sinon ils ne survivraient pas. Une grande partie de la collectivité les accuse de ne penser qu'à leur intérêt personnel. Croyez-moi, ce motif peut aider à bâtir et à créer; en fait, il crée des emplois.

Au fil des ans, après avoir vu se succéder les campagnes de la Croix-Rouge, après avoir été témoin d'efforts collectifs, après avoir vu les réalisations du Club Kiwanis, du Club Rotary et les souscriptions en faveur d'hôpitaux pour enfants infirmes, je me suis demandé qui était à l'origine de tout cela. Qui appuie cet effort? J'ai vu des présidents de grandes sociétés et de chaînes d'entreprises consacrer six mois de leur temps à la présidence de l'une ou de l'autre de ces activités altruistes au sein de la collectivité. Je suis vraiment décontenancé en constatant que parfois cette forme d'altruisme, cette participation à la vie communautaire est injustement méprisée du seul fait que son auteur appartient au milieu industriel. Tout le monde ne sait pas s'accomoder de la nature ardue du secteur des petites et moyennes entreprises. Certains accepteraient volontiers un emploi plus attrayant et plus stable dans le secteur public ou au service d'une importante société. Comme

je l'ai dit à Québec, lors d'un séminaire qu'y tenait la Banque fédérale de développement . . .

Une voix: Quatre présidents se sont succédé à la direction de MacMillan Bloedel depuis six ou sept ans.

M. Huntington: Qu'est-ce que cela a à voir à la question? Songez à tous les emplois qu'a créés MacMillan Bloedel. Songez au régime de retraite qu'offre cette société, aux machines qu'elle nous a fournies, au développement qu'elle a réalisé, à l'infrastructure qu'elle a mise sur pied et à la nouvelle usine de pâte qu'elle est en train d'ériger à Powell River; songez à toute cette croissance et vous changerez peut-être d'avis. Le secteur des petites et moyennes entreprises n'est pas en mesure d'offrir les mêmes avantages sociaux que celui des grandes entreprises. Il y règne une grande confusion. L'un des défis que j'ai à relever, c'est de rendre ce secteur-là suffisamment prospère pour que ses travailleurs puissent bénéficier d'avantages sociaux comparables à ceux dont bénéficient les fonctionnaires et les employés de MacMillan Bloedel. J'ai vu la société MacMillan Bloedel et d'autres grandes entreprises mettre sur pied des campagnes de financement qui ont rendu possible la fondation de l'Université Simon Fraser. Peut-on imaginer cela?

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Peut-on imaginer que ce foyer du socialisme, là-bas sur la côte ouest, sur cette magnifique montagne, a été créé grâce aux dirigeants des grandes entreprises de l'ouest du Canada? Ils ont été très tolérants par la suite, et c'est une très bonne surprise de voir l'Université Simon Fraser mûrir enfin. Mon Dieu, quelle jeunesse elle a vécue! Quelle bombe! Mon bon ami derrière moi me dit qu'il y a eu changement de direction et que l'amélioration est saisissante.

M. Knowles: Il vous reste 13 minutes.

M. Huntington: J'aimerais avoir votre endurance, Stanley. Pendant que je rassemble mes idées pour les 13 prochaines minutes, je voudrais seulement dire ceci: nous avons de grands défis à relever au Canada. Le système de libre entreprise peut survivre. Il faut que les milieux d'affaires en prennent conscience. Je pense avoir été témoin au cours de la dernière décennie d'une grande prise de conscience de la part des gens de ces milieux de ce que l'on appelle maintenant la qualité de bon citoyen des entreprises.

Depuis mon entrée en fonction, il y a six mois, des présidents de grandes entreprises sont venus m'expliquer comment leurs politiques d'achat, entre autres choses, aidaient les petites et moyennes entreprises. Nous avons éliminé nombre des injustices et des décisions irrationnelles dont ont souffert certains secteurs. Mais nous n'arriverons pas à les supprimer toutes.

Je dois ajouter ceci, monsieur l'Orateur. Il y a, dans le secteur de la petite entreprise, des problèmes de comportement. Ce secteur a l'habitude de lutter franchement, de défier la concurrence et de se serrer la ceinture. Je ne connais guère de personnes qui ont survécu et se sont maintenues dans ce secteur sans avoir été très économes. Elles ne peuvent pas manger tous leurs profits.

Nous devons nous poser aujourd'hui certaines questions de fond. Voici certaines choses que nous devons nous demander en ce qui concerne l'économie de la prochaine décennie. Le Canada pourra-t-il maintenir le niveau et la croissance de productivité nécessaires pour faire concurrence aux autres pays? C'est là un élément essentiel et un des grands défis qui se posent au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Nous avons certains mécanismes qui servent à protéger les industries qui ne peuvent faire concurrence à d'autres sur le plan mondial. Je pense toutefois que, malgré ce voile protecteur, ces industries se doivent d'atteindre un niveau optimal de productivité. Nous devons avoir les moyens d'aider les industries naissantes à atteindre un niveau qui leur permettra de faire concurrence. Voilà notre principal défi aujourd'hui.

Nous devons également nous demander si l'esprit d'entreprise se renforcera au Canada. C'est l'un des défis auxquels sont actuellement confontées les provinces tout comme je le suis en tant que ministre chargé des petites entreprises. Au Canada, l'esprit d'entreprise fleurissait autrefois dans les localités agricoles où les gens apprenaient à ajouter de la valeur à quelque chose, la respectabilité des pratiques commerciales, ainsi que l'importance de trouver une meilleure façon de faire quelque chose. Une bonne partie de l'esprit d'innovation dans notre pays trouvait son origine dans les ateliers de forgeron de campagne mais à mesure que les ruraux ont déserté les campagnes pour aller gagner leur vie dans les villes, l'esprit d'entreprise a cessé de suffire aux besoins de l'économie.

● (2150)

C'est ainsi que l'un de nos défis actuels réside dans les conférences sur les petites entreprises. On constate que la Banque fédérale de développement a besoin de CASE, ce conseil de services consultatifs qui joue un role si important aujourd'hui dans les milieux d'affaires. Les collèges parlent même maintenant de créer des écoles de formation à l'esprit d'entreprise. Tout cela fait partie du phénomène de la vie urbaine et constitue un effort visant à remplacer ce produit naturel qui provenait à l'origine du milieu rural.

L'autre question est de savoir comment nous pouvons maintenir l'équilibre entre des programmes sociaux permettant d'aider les Canadiens dans le besoin tout en préservant une saine attitude à l'égard du travail ainsi que des conditions incitant les individus à travailler. Je constate qu'au moment où j'aborde cet aspect du problème, mon collègue le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) se lève pour quitter cette enceinte.

M. Alexander: Je ne fais que changer de chaise, monsieur.

M. Huntington: Eh bien, je me réjouis de voir que vous êtes de nouveau à l'aise. Voilà ce qui s'est produit depuis que nous essayons de pourvoir aux besoins de tout un chacun. Notre pays vient de connaître deux décennies de redistribution de la richesse et l'on en est arrivé au point où on s'aperçoit que nous ne créons plus suffisamment de richesses pour maintenir les programmes que nous avons institués. Il y a des années qu'on nous a prévenus qu'une économie axée sur la demande engendrait l'inflation. L'ami du chef de l'opposition (M. Trudeau) nous a averti que, si l'économie continuait d'être axée sur la demande, elle serait génératrice d'inflation. A quoi sommes-nous donc confrontés aujourd'hui? L'ennemi public numéro un est l'inflation. Si nous continuons dans ce genre d'économie, nous ne résoudrons pas les problèmes de l'inflation et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles il nous a fallu choisir aujourd'hui des taux d'intérêt élevés plutôt qu'un resserement du crédit.

Apprenons à nous imposer une discipline, à renoncer à nous-mêmes et à manger des haricots pendant peut-être six mois et nous verrons baisser ces taux d'intérêt.

M. Kempling: Des haricots?

M. Huntington: Bien sûr, je suis un optimiste.

Une autre question se pose: comment pouvons-nous empêcher le coût global des programmes sociaux du gouvernement de devenir un si lourd fardeau pour l'entreprise en général et la petite en particulier. Je me suis intéressé à cette question. Les frais de gouvernement coûtent tout simplement trop cher à l'entreprise. On peut dire que la création de la richesse en justifie la répartition, mais je rappelle aux députés que nous empruntons aujourd'hui un milliard de dollars par mois pour payer les factures. Ce n'est pas là créer la richesse, c'est simplement drainer les forces du pays. C'est le défi que le présent gouvernement doit relever, et c'est celui qu'on lui a laissé. Ce problème n'a pas de solution facile, et les taux d'intérêt élevés constituent une mesure d'austérité qu'il nous faut appliquer dès maintenant.

On peut aussi se demander si nous pourrons conclure des négociations collectives par des règlements qui ne feront pas monter les prix au point de nous exclure des marchés internationaux. Je pense que tous les secteurs de notre collectivité devraient réfléchir à ce problème. Nous avons besoin de direction dans ce domaine. Nous n'avons aucun moyen de protéger ou de conserver des emplois s'ils sont inutiles. Si la productivité de ces emplois nous permet de créer des richesses et de prendre notre véritable place sur les marchés intérieur et mondiaux, nous aurons alors les moyens de financer les programmes qui existent présentement. Si nous ne réussissons pas à régler quelques-uns des problèmes dont j'ai parlé ce soir, nous ne passerons pas au travers de ces difficultés.

M. Kempling: Cela a duré assez longtemps.

M. Huntington: Puis-je m'arrêter maintenant? Je propose, monsieur l'Orateur, que le bill C-4 soit lu pour la deuxième fois.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

M. Knowles: Dix heures.

L'ajournement

M. l'Orateur adjoint: Sommes-nous d'accord pour dire qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS—LES MODIFICATIONS PROPRES À PROTÉGER LES EMPRUNTEURS CONTRE LES TAUX D'INTÉRÊT TROP ÉLEVÉS

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé fascinant d'écouter ce soir toutes ces argumentations philosophiques pour et contre le monde des affaires. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) a exposé ce qui est, à mon avis, la première vérité que reconnaissent tous les consommateurs Canadiens, notamment que lorsqu'on manque d'argent, on ne peut se procurer tout ce dont on a besoin.

J'ai écouté attentivement ses propos et j'ai surveillé les visages des députés d'en face qu'on pourrait appeler les fervents de la magie, parce qu'ils croient qu'ils peuvent puiser dans le chapeau du magicien et distribuer de l'argent à qui en veut sans compter puisque, chaque nuit, la dent magique se transforme en autant d'argent qu'il en faut. Je n'ai jamais compris cette théorie.

A mon avis, il convient de féliciter le ministre de cette dissertation détaillée sur les rouages de l'économie et l'état des affaires du pays. J'espère que le ministre saura tirer profit non seulement de cette mesure, mais de toute autre mesure propre à nous aider à surmonter l'incroyable déficit dont nous avons hérité et à nous remettre sur la voie de la libre entreprise.

Voilà ce dont je veux vous entretenir ce soir. La loi sur les petits prêts influe également sur le secteur des petites entreprises. Cette loi relève à la fois du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) et du ministre des Finances (M. Crosbie). Depuis qu'il en a reçu le mandat, le ministère de la Consommation et des Corporations a entrepris de revoir tous les principes que renferment les lois fédérales de ce genre, dont, bien sûr, la loi sur les petits prêts, qui fait l'objet d'un examen approfondi.

Dans le cadre de cette révision, des instances ont été présentées par les représentants du milieu intéressé pour presser le gouvernement d'intervenir immédiatement pour alléger les conditions impossibles que les sociétés prêteuses, de même que leurs clients, doivent endurer. En réalité, «endurer» n'est peut-être pas le mot juste. Dans bien des cas, on devrait plutôt dire que rien ne va plus parce qu'un grand nombre de demandes d'emprunt doivent être refusées en raison des coûts élevés et du manque de fonds.

Nous reconnaissons que la loi sur les petits prêts a été conçue pour venir en aide non pas directement aux entreprises, mais plutôt aux emprunteurs. Toutefois, si les coopératives d'épargne et de crédit et les caisses populaires, étant donné qu'elles appartiennent généralement à leurs sociétaires qui en contrôlent les activités, ne peuvent pas fonctionner de façon

rentable et efficace en raison des restrictions que leur impose la loi, elles en souffrent elles-mêmes, mais leurs sociétaires en souffrent également et en subissent des pertes. Elles se trouvent donc dans l'impossibilité d'offrir à la population la protection et les services prévus par la loi. Cela semble un peu compliqué, monsieur l'Orateur, mais ce n'en est pas moins fondé.

● (2200)

La principale disposition de la loi sur les petits prêts est la limite progressive qu'elle impose sur le taux d'intérêt des prêts d'un montant inférieur à $1,500, la limite supérieure étant d'environ 15 p. 100. Le but d'un tel plafond était de protéger les petits emprunteurs, surtout ceux qui présentent un grand risque, des taux d'intérêt supérieurs à ceux dont pouvaient profiter les emprunteurs ordinaires. Cette loi a été présentée à une époque où les banques à charte, pour des raisons de prestige ou de sécurité, n'encourageaient pas ou n'accordaient pas de prêts à la consommation de ce genre et où les autres prêteurs n'étaient pas aussi nombreux et aussi dignes de confiance que la plupart des établissements de petits prêts d'aujourd'hui.

Les banques à charte ne sont pas assujetties aux dispositions de la loi. Les autres prêteurs, cependant, comme les sociétés de fiducie, les sociétés de financement et, bien sûr, les caisses populaires et les coopératives de crédit sont assujetties à cette restriction à laquelle échappent les banques à charte. Cela entraîne une réduction importante de la concurrence sur le marché des petits prêts et une diminution sensible du nombre de prêts demandés et consentis.

Les taux d'intérêt élevés font que les compagnies de petits prêts ne peuvent plus desservir les petits emprunteurs parce que les plafonds imposés sur les taux d'intérêt ne leur permettent plus de recouvrer leurs frais, compte tenu des mauvaises créances qui sont assez courantes dans ce genre d'entreprise. Les compagnies en souffrent et les emprunteurs aussi. Les demandes de prêts de moins de $1,500 sont refusées parce qu'il n'y a tout simplement pas de fonds à prêter à moins de 15 p. 100. Dans bien des cas, surtout lorsqu'ils ont besoin de $1,200 ou $1,300, les emprunteurs sont obligés d'emprunter plus de $1,500, c'est-à-dire plus que ce qu'il leur faut. Ils se chargent ainsi d'une dette plus importante tout en ayant à payer des taux d'intérêt supérieurs à 15 p. 100, ce que la loi tentait justement de leur éviter.

Si, par ailleurs, l'emprunteur décide de s'adresser à une banque, il doit quand même payer les taux d'intérêt plus élevés puisque les banques ne sont pas assujetties à la loi. Et, si le malheureux emprunteur voit sa demande rejetée parce qu'il n'a pas de garanties suffisantes, son seul recours est de s'adresser à un usurier, avec toutes les conséquences que l'on connaît.

Vous pouvez voir, monsieur l'Orateur, que personne n'y gagne. Quand un gouvernement bien intentionné tente d'entraver la libre entreprise, tout le monde en souffre. Dans ce cas, la compagnie ne peut pas prêter, le consommateur ne peut pas emprunter, l'argent est cher, le travail ne se fait pas, la facture ne peut être payée, on ne construit pas la salle de jeu, on ne répare pas la plomberie, on ne relance pas l'économie, et on s'enferme un peu plus dans le cycle coûteux de la récession.

Pour toutes ces raisons, la loi sur les petits prêts est un exemple classique de réglementation gouvernementale périmée qui nuit aujourd'hui aux personnes qu'elle était censée protéger. Toutes les dispositions valables qui figurent dans la loi sur les petits prêts, comme la possibilité pour un emprunteur de rembourser un prêt avant l'échéance, sans pénalité, ou les dispositions qui permettent de s'attaquer aux usuriers, pourraient et devraient être insérées dans la loi sur les banques ou dans le Code criminel.

La situation d'urgence occasionnée ces dernières semaines par le problème des taux d'intérêt qui nous vient de l'étranger a imposé un fardeau insupportable aux coopératives appartenant à leurs membres, aux petites entreprises de prêts et aux caisses populaires. L'abrogation rapide de la loi sur les petits prêts leur apporterait l'aide essentielle que tous les députés souhaitent, j'en suis certain, dans l'intérêt du petit emprunteur. Merci, monsieur l'Orateur.

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir donner au député certaines assurances qu'il trouvera, je l'espère, encourageantes.

Comme le ministre des Finances (M. Crosbie) l'a dit à la Chambre le 14 novembre, il se rend bien compte que la loi sur les petits prêts a besoin d'être modifiée, et plus particulièrement que les taux d'intérêt maximum prévus par la loi sont incompatibles avec la situation actuelle. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) dont le ministère a été chargé au cours des dernières années de mettre sur pied une politique générale de crédit pour les particuliers, est également au courant du problème. Il convient qu'il faut prendre des mesures au plus tôt à cet égard. Les fonctionnaires de son ministère et ceux du département des assurances, qui a continué à s'occuper de l'application courante de la loi sous la direction du ministre des Finances, en attendant qu'on détermine dans quelle mesure la loi contribue vraiment à la réglementation du crédit à la consommation, ont commencé à discuter sérieusement des modifications qu'on pourrait apporter.

● (2205)

Ils proposeront des changements législatifs aussitôt que possible. On décidera peut-être que la loi n'est plus utile dans le contexte actuel. Sinon, on révisera au moins les plafonds des taux d'intérêt et les dispositions de la loi qui ont trait aux établissements financiers tels que les coopératives de crédit et les caisses populaires. Nous avons de bonnes raisons de croire que ces établissements financiers ne devaient pas à l'origine être assujettis à toutes les dispositions de la loi. La dernière fois que celle-ci a été révisée, en 1956, les coopératives de crédit et les caisses populaires étaient loin d'être aussi importantes qu'elles le sont maintenant. En outre, encore récemment, les lois provinciales leur imposaient un taux maximum de 1 p. 100 par mois. Ainsi, après la dernière révision, la loi visait avant tout à régir les activités des intermédiaires financiers qui existaient à ce moment-là.

Comme le député vient de l'expliquer, il s'est produit une situation anormale à cause de la tendance générale des taux d'intérêt ces dernières années, puisque les prêteurs comme les coopératives de crédit et les caisses populaires doivent maintenant obtenir une autorisation en vertu de la loi pour imposer des taux supérieurs à 1 p. 100 par mois. L'octroi d'autorisations à des milliers de prêteurs et l'examen de leurs affaires représentent une charge administrative énorme pour le département des assurances. Néanmoins, ces prêteurs peuvent obte-

nir l'autorisation nécessaire et le département fait de son mieux pour étudier les demandes le plus rapidement possible. Cela devrait aider provisoirement les établissements de ce genre en attendant qu'on apporte les changements législatifs auxquels j'ai fait allusion.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—ON DEMANDE QUE LE PROGRAMME D'ALLOCATIONS FAMILIALES DEMEURE UNIVERSEL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, à la suite de la question que j'ai posée le 5 novembre concernant l'attitude du gouvernement vis-à-vis l'universalité du régime d'allocations familiales, j'aimerais maintenant exposer plusieurs raisons pour lesquelles nous estimons important de maintenir l'universalité du programme, et j'inviterais ensuite le secrétaire parlementaire à répondre à mes arguments.

L'universalité des programmes qui existent dans le domaine de l'éducation, des pensions, de la santé et de l'aide à la famille, c'est-à-dire les allocations familiales, ne constitue pas seulement un moyen de répartir des avantages. Elle porte en fait un jugement sur notre société. Le principe de l'universalité signifie que nous attachons beaucoup d'importance à certains domaines comme l'éducation, la santé, l'aide aux personnes âgées et à la famille, et que nous sommes disposés à le faire en faisant appel à la richesse collective, parce qu'il nous apparaît également important que les pauvres et les riches soient en santé, par exemple, comme il nous paraît essentiel qu'on s'occupe à la fois des riches et des pauvres. Ce principe vient renforcer notre vision de la société canadienne qui n'est pas seulement un assemblage de personnes riches et pauvres.

Il faut aider les gens d'abord parce que ce sont des êtres humains et que nous sommes tous solidaires. Les programmes universels ne peuvent pas être considérés comme des programmes d'assistance sociale ou des moyens de redistribuer la richesse. Voilà pourquoi si le gouvernement songe à supprimer l'universalité du programme d'allocations familiales ou simplement à s'en débarrasser pour répartir les revenus plus équitablement, il commet une grave et coûteuse erreur d'orientation.

C'est une dangereuse erreur d'orientation, car ce sont tous les programmes universels qui sont remis en cause pour une raison ou pour une autre. Par exemple, en ce qui concerne les programmes d'éducation, on leur reprochera de redistribuer la richesse en faveur des nantis, puisque ce sont les enfants des riches qui profitent davantage du système d'éducation. Nous maintenons toujours cependant que l'éducation devrait être accessible à tous.

Le fait que l'écart entre les nantis et les démunis se soit élargi au lieu de se retrécir ne peut être attribué aux programmes universels, mais plutôt à l'absence jusqu'à ce jour d'un régime fiscal équitable au Canada.

● (2210)

En troisième lieu, le gouvernement me parait commettre une grave erreur car, en pratique, il est fort improbable que les citoyens qui profiteraient de ces modifications constateraient une nette amélioration de leur bien-être général. Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'épargner de l'argent. Par conséquent, les sommes distribuées par voie de crédits d'impôt au titre des enfants, entre autres, seront perdues ou réduites si les allocations familiales sont supprimées ou si ces sommes sont réparties d'une autre façon. On pourrait, par exemple, simplement ne plus verser aux femmes les allocations familiales sur lesquelles beaucoup comptent comme leur unique source de revenu, et redistribuer ces fonds aux hommes.

Je comprends que certains s'empressent de condamner l'intention apparente du gouvernement d'appliquer des principes de sélection dans les programmes sociaux, car l'argument en faveur de la distribution plus efficace de l'argent aux citoyens qui en ont besoin flatte nos instincts charitables, mais à cette fin, il faut supposer que les fonds disponibles au titre des programmes sociaux ont été dépensés et qu'il faut s'en tenir au statu quo. Le Nouveau parti démocratique rejette cet argument.

C'est à notre avis une mesure désespérée, et nous recommandons au ministre de compter sur la bonne volonté, la générosité et le sens du bien commun qui ne font pas défaut aux Canadiens, et de chercher le moyen de combler l'écart entre les nantis et les démunis. Nous lui recommandons également de trouver les moyens d'accroître les revenus du gouvernement dans ce domaine vital qu'est l'élaboration de programmes et de ne pas simplement s'en tenir aux limites imposées par le budget que lui ont donné ses collègues du Conseil du Trésor. Je l'exhorte—dans ce cas, j'exhorte son secrétaire parlementaire—à engager son ministère à cette fin et, dans le cas où le gouvernement persisterait dans son erreur, à garantir au moins que tous les fonds épargnés d'une part seront réaffectés à des programmes sociaux d'autre part, quels qu'ils soient, et je n'entends pas par là la concrétisation de promesses électorales coûteuses.

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a manifestement fait des recherches poussées et nous présente des arguments extrêmement intéressants.

Les députés des deux partis de l'opposition posent souvent au ministre une question à laquelle il ne veut pas vraiment répondre pour le moment, car il a souvent dit que le gouvernement songeait à améliorer l'ensemble des mesures s'adressant à la famille dont nous examinons les divers éléments: les allocations familiales, le crédit d'impôts au titre des enfants et les exemptions prévues par le régime d'impôt sur le revenu. Si nous décidons de présenter une mesure en ce sens, la chambre en sera immédiatement informée.

Je peux vous dire que les allocations familiales et le crédit d'impôt au titre des enfants se poursuivront en 1980 sur les mêmes bases qu'en 1979 et que les prestations augmenteront en fonction de la hausse du coût de la vie.

Pour ce qui est des mesures à plus long terme, le ministre a déjà dit à la Chambre qu'il songeait sérieusement à améliorer l'ensemble des mesures s'adressant à la famille. Reste à voir si nous déciderons ou non de poursuivre l'approche sur laquelle nous nous étions mis d'accord au Parlement l'année dernière et de la pousser plus loin.

J'aimerais néanmoins insister sur un point, le ministre ne considère pas que des mesures d'austérité doivent être prises dans ce domaine. Il tient à ce que nous ayons les meilleurs programmes sociaux possibles et il entend par là ceux qui sauront aider au maximum les gens qui en ont vraiment besoin.

Comme nous l'avons dit à la Chambre l'autre jour, le gouvernement se soucie surtout des besoins des personnes âgées, des pensionnés qui vivent seuls, en dessous du seuil de la pauvreté, et dont la plupart sont des femmes—comme le fait souvent remarquer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—les familles dont le père est absent, les infirmes et les handicappés.

Cela dit, ni moi ni personne n'ira prétendre qu'il faut pour autant oublier la situation financière difficile dans laquelle se trouve actuellement le gouvernement, ce serait insensé. Évidemment, en pareille situation, si nos programmes parviennent à répondre de façon plus efficace aux besoins réels, nous devons faire preuve d'une plus grande souplesse financière pour apporter les autres améliorations voulues de manière à répondre à d'autres besoins encore insatisfaits.

● (2215)

[*Français*]

L'INDUSTRIE—ON DEMANDE QUEL SERA LE STATUT DE LA SOCIÉTÉ CANADAIR UNE FOIS SA VENTE RÉALISÉE

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, depuis l'annonce de la privatisation de certaines sociétés de la Couronne avant l'ouverture du Parlement, je me suis intéressé un peu à connaître quel sera le processus de privatisation des sociétés de la Couronne afin que les députés puissent connaître les raisons et les avantages d'un tel processus. Le 11 octobre dernier, je présentais une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement sur l'avenir de la société Canadair, et je demandais si le gouvernement avait l'intention de procéder comme l'ancien en ce qui concerne les objectifs que poursuivait la société Canadair, à savoir la mainmise canadienne, pour que son développement de la technique, la création d'emplois soient maintenus et que cette transaction, si elle est nécessaire, le soit à l'avantage des actionnaires actuels qui sont l'ensemble des Canadiens.

Le 15 octobre, je poursuivais toujours dans cette même ligne de pensée, car les Canadiens sont inquiets de voir à quel rythme on veut privatiser les sociétés de la Couronne, et les employés sont impatients de voir quel sera l'avenir de leur industrie. Et le 15 octobre, je demandais au très honorable premier ministre (M. Clark) si, lors des négociations pour la vente de la société Canadair, l'acheteur éventuel assurera la garantie que les crédits relatifs à la recherche, à la conception, au développement et à la planification seront maintenus et ne pourront être transférés à l'extérieur du Québec en ce qui concerne la société Canadair. Et le 16 octobre, lors d'une question, encore à la période de l'ajournement, je ne donnerai pas le contenu de mon exposé, mais je demandais encore une fois au gouvernement pourquoi lors de la vente possible, il ne considérerait pas la création d'une société de l'aéronautique, une société mixte, réunissant ainsi la société de Havilland à Toronto, qui actuellement est déficitaire, avec la société Canadair à Montréal, pourquoi il ne regrouperait pas les deux organismes et ne créerait pas une société mixte de l'aéronautique pour le développement de cette industrie au Canada.

Je revenais à la charge, monsieur le président, le 12 novembre dernier, et voilà pourquoi je suis à la Chambre ce soir, à interroger le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington), que je voudrais féliciter pour son magnifique exposé clôturant le débat en deuxième lecture de la loi que nous sommes à étudier en comité. Je le remercie également d'être présent ce soir pour me donner la réponse sur l'inquiétude et la nervosité non seulement des Canadiens mais des employés de revenir à la société Canadair. Je demandais au ministre si, lors de la vente de cette société—parce que le très honorable premier ministre m'avait dit que c'était à l'avantage des Canadiens—il s'agira de considérer comme société canadienne une société en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu? Ou encore de considérer comme société canadienne une société qui serait constituée d'associations de résidents canadiens, d'organismes résidant au Canada? Je pense qu'il faut absolument établir la différence entre une société canadienne constituée en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et une société canadienne formée de résidents, d'associations ou d'organismes demeurant au Canada.

Je pense qu'il est fondamental de connaître les intentions du gouvernement. Et si l'on considère la vente à des résidents canadiens, à des organismes canadiens, je demanderais au gouvernement de considérer le fait que les employés de la société Canadair seront intéressés par l'achat d'actions de la société. Je pense qu'à ce moment-là, on continuerait à développer cette fierté de l'appartenance canadienne. Le *Challenger* a eu des résultats fantastiques à travers le monde entier. Les membres du bureau de direction autant que les employés de la société Canadair en sont fiers et, je pense, monsieur le président, que si l'on offrait cette possibilité aux employés de la société Canadair, le même principe pourrait s'appliquer à la de Havilland, je pense que les employés pourraient devenir actionnaires, en vertu d'un régime d'épargne-actions dont on pourrait considérer la création. Cela existe actuellement. Lors de la présentation du budget à Québec, on a mis un peu de l'avant cette idée-là. Il me semble que cette initiative du gouvernement canadien de donner la possibilité aux employés de la société continuerait à créer cette fierté d'appartenance canadienne.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de poursuivre plus longtemps cet exposé, j'en ai déjà fait plusieurs, mais les Canadiens sont inquiets de connaître les vues du gouvernement canadien.

Et lorsque je posais la question au ministre le 12 novembre dernier, il me disait que le cabinet étudiait alors la possibilité de privatiser la Canadair. Alors, il reste encore une chance que cette société ne soit pas privatisée. Le gouvernement a peut-être revisé sa décision et décidé de laisser cette société fonctionner comme elle le fait actuellement. Je pense que c'est là un autre éclaircissement que l'on devrait apporter.

● (2220)

[*Traduction*]

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, puis-je féliciter tout d'abord le député de Laval (M. Roy) d'avoir soulevé une des questions les plus pertinentes que j'aie entendues à l'occasion du débat sur la motion d'ajournement. J'approuve son entière franchise et je le remercie de ses remarques fort positives sur la privatisation de Canadair et de Havilland.

Tout d'abord, puis-je signaler que ces sociétés avaient à l'origine fait face à certaines difficultés alors qu'elles appartenaient à des étrangers et c'est une des graves questions qui se posent au Canada à l'heure actuelle. Le gouvernement canadien les avaient prises en charge en se proposant de les remettre en exploitation après leur avoir consenti de nouveaux fonds et des capitaux spéculatifs à des fins de recherche, de développement et d'innovation nécessaires pour stabiliser l'industrie. Le gouvernement précédent avait même l'intention au début de les céder au secteur privé et à des propriétaires canadiens une fois qu'elles seraient redevenues prospères.

Je ne peux pas toujours parler pour le président du Conseil du Trésor (M. Stevens). J'admire beaucoup le travail qu'il fait. Je voudrais citer quelques-uns de ses propos qui, je pense, répondent en partie aux questions posées par le député ce soir. Bien entendu, je ne peux pas répondre dans les trois minutes qui me restent à toutes les questions posées, mais je pourrais le faire en privé. Voici ce qu'a déclaré le président du Conseil du Trésor:

> Il n'est pas dans notre intention de vendre les actifs d'une société, quelle qu'elle soit, à des investisseurs étrangers et nous ne procéderons à aucune vente tant que nous ne serons pas convaincus que les conclusions de certaines études en cours sont en faveur de la vente.

Nous n'avons pas l'intention de nuire à la santé et à la bonne marche de ces entreprises.

Je ne suis pas libre de dévoiler le nom d'une société canadienne dont les actions se trouvent en bonne partie au Canada et qui est intéressée. Si c'est ce qui se produit, ce sera, je crois, une décision intéressante que même le député de Laval approuvera.

Avant que mes trois minutes ne soient écoulées, j'aimerais féliciter le député d'avoir suggéré que l'on permette au personnel de ces sociétés d'acheter des actions à titre de citoyens canadiens, et surtout à titre de travailleurs. Personnellement, je crois que chaque travailleur canadien a droit à une prime en plus de son salaire net global, avantages compris. Il y a une certaine satisfaction à posséder le lieux où l'on se rend tous les matins ou tous les soirs avec son casse-croûte, où l'on travaille avant de revenir chez soi. S'il peut donner à l'industrie ce petit effort supplémentaire que l'on n'accorde que si l'on est propriétaire ou si l'on se sent au moins en partie propriétaire, il y a là de grandes richesses que les dollars ne peuvent acheter.

Le ratio dettes/avoirs de la société était d'environ 3.5 à 1. Dans sa forme actuelle, ce ne sera pas particulièrement facile à privatiser. Toutefois, un équilibre harmonieux, une meilleure gestion et, comme l'a dit le député, la participation du personnel aux actions pourraient aider ces deux sociétés à prendre leur essor et à se libérer des contraintes qu'on leur avait imposées.

Le Conseil du Trésor est très prudent dans son processus de privatisation. Il y a un groupe d'étude qui complètera son travail en février 1980. Le contrôleur général participe à l'opération et un fonctionnaire est expressément chargé des questions de privatisation. Tout bien qui peut être vendu et réduire la dette du pays fait l'objet de cette étude. Ce processus nous fournit aussi l'occasion de réexaminer les organismes et sociétés de la Couronne qui existent et de dire lesquelles ne sont pas prêtes et lesquelles le sont et ont un débouché pour leur produit.

● (2225)

Je puis donner l'assurance que de Havilland et Canadair seront des entreprises saines et solides lorsqu'elles retourneront à l'entreprise privée, si elles y retournent. Entre-temps, les programmes en cours qui leur permettent de fonctionner en tant qu'entités rentables et prospères ne sont en rien dérangés. Je rappelle que M. Stevens a également signalé que les sociétés en cause seraient considérées comme des entreprises permanentes dans l'intervalle pour ce qui est des programmes de subventions.

Je sais que les employés sont inquiets et que l'incertitude les ronge. Qu'ils cessent de se tracasser; les choses pourraient très bien tourner pour eux.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE RÈGLEMENT PROVISOIRE CONCERNANT LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Un membre de la Commission canadienne des transports aurait déclaré aujourd'hui qu'il était inévitable que des accidents se produisent à l'occasion, vu le fort volume de trafic-marchandises, ce qui est tout à fait aberrant.

Comme la CCT n'a pas encore émis d'ordonnances pour modifier provisoirement les règlements durant l'enquête sur le transport des marchandises dangereuses, et que des quantités imposantes de marchandises dangereuses sont transportées chaque jour dans toutes les grandes villes du Canada, je propose, appuyé par le député de Laprairie (M. Deniger):

Que le ministre des Transports fasse appel à son pouvoir discrétionnaire pour émettre des règlements provisoires sur le transport de marchandises dangereuses en vue, notamment, d'obliger les trains qui transportent de telles marchandises à ralentir dans les secteurs à forte densité de population et d'interdire le transport, dans un même train, d'explosifs et de gaz toxiques.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération de cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PENSIONS DES FEMMES ÂGÉES ET DES FEMMES CÉLIBATAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent), je propose:

Que la Chambre se félicite de ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social reconnaisse que les femmes âgées, en particulier les célibataires, ont beaucoup de mal à subsister à cause de revenus nettement insuffisants, et que la Chambre invite le gouvernement à ne pas laisser cette catégorie de personnes attendre des années pendant qu'ont lieu des études à leur sujet, mais à présenter au cours de la session actuelle des modifications à nos lois sur les pensions afin d'assurer aux femmes âgées et seules un niveau de revenu leur garantissant la dignité et la sécurité qu'elles méritent tant.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion maintenant requiert le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ

L'ÉTUDE DES PROGRAMMES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES ENQUÊTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) a fait entreprendre une étude des services de santé au Canada par le très respecté juge Emmett Hall.

Étant donné que le juge Hall exécute cette tâche à forfait et en vertu d'un mandat très restreint, et que seule une commission instituée légalement aux termes de la loi sur les enquêtes peut constituer une tribune efficace, capable de découvrir la vérité au sujet des services de santé au Canada, je propose, appuyé par le député de London-Ouest (M. Buchanan):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social modifie le mandat en vertu duquel le juge Hall doit procéder à son étude et qu'il fasse relever celle-ci de la loi sur les enquêtes, afin de permettre la convocation de témoins, ce qui aidera le juge Hall à examiner à fond cette question qui intéresse les Canadiens au plus haut point.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre, en conformité de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUE LES PENSIONS DES PERSONNES ÂGÉES SOIENT AUGMENTÉES POUR ASSURER LE MINIMUM VITAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné que selon une étude du Conseil économique du Canada, 60 p. 100 des personnes seules de plus de 65 ans vivent en deçà du seuil de la pauvreté, et étant donné que la plupart de ces personnes seules sont des femmes, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre enjoigne à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les pensions des personnes âgées soient augmentées en proportion du minimum vital, tel que défini par le gouvernement central.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE CHANGEMENT DE NOMS DES COMITÉS PERMANENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de modifier les noms désuets de deux comités permanents de la Chambre.

Je propose qu'on substitue au nom du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts celui de comité permanent des communications et de la culture et au nom du comité permanent des transports et des communications celui du comité permanent des transports. Après d'autres consultations avec les leaders à la Chambre et ceux qui participent directement aux travaux des deux comités, je propose, appuyé par le député de Stormont-Dundas (M. Lumley):

Qu'on retranche l'article 65(1)*b*) en y substituant ce qui suit:

«65(1)*b*) le Comité des communications et de la culture, qui comprendra au plus 20 membres;»

et qu'on retranche l'article 65(1)*l*) en y substituant ce qui suit:

«65(1)*l*) le Comité des transports, qui comprendra au plus 20 membres;»

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y-a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la teneur de la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON PROPOSE L'ÉTABLISSEMENT DE PROGRAMMES VISANT LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LA RÉGION DE MANICOUAGAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question non seulement urgente mais aussi très pressante.

Étant donné la fermeture définitive depuis plus de deux mois de la compagnie Rayonier-Québec à Port-Cartier dans la circonscription de Manicouagan, et étant donné que cet abandon des affaires de la part de la compagnie en plus de mettre toute une région dans une situation économique très précaire réduit toute une population à dépendre des secours publics, je propose, appuyé par l'honorable député de Chicoutimi (M. Dionne):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) prenne toutes les mesures nécessaires, soit par des mises de fonds supplémentaires dans le programme Canada au travail ou par d'autres programmes gouvernementaux relatifs à l'emploi, afin de mettre en œuvre des travaux qui créeront de l'emploi immédiatement.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ PWA-TRANSAIR À DESTINATION DU KEEWATIN (T.N.-O.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que la société PWA-Transair a négocié avec la société Calm Air Ltd. un accord qui risque d'engendrer des services aériens médiocres et insuffisants dans le district de Keewatin, Territoires du Nord-Ouest, et étant donné que la population qui habite le district de Keewatin et qui compte sur ces services aériens pour s'approvisionner en denrées alimentaires, pour obtenir des soins médicaux et pour assurer son transport, s'oppose à cet accord, je propose, avec l'appui du député de Nunatsiaq (M. Ittinuar):

Que le ministre des Transports intervienne pour s'assurer que la société PWA-Transair est bien tenue de remplir les conditions de son permis et de fournir des services aériens complets à la population de Keewatin.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROPOSITION D'AMENDEMENT AU BILL C-20—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, si j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente, c'est parce que la population éprouve un immense sentiment de déception et de frustration devant l'apparente paralysie de la présente législature. Je proposerai donc, si j'obtiens le consentement unanime de la Chambre:

Que la Chambre exhorte le leader du gouvernement à la Chambre à discuter avec ses homologues des moyens à mettre en œuvre pour faire franchir rapidement au bill C-20 l'étape de la deuxième lecture, en envisageant d'y apporter un amendement qui stipulera que l'application de la loi après un an sera assujétie à une résolution négative du Parlement.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

LA SOCIÉTÉ COCA-COLA—ON PROPOSE DE PRENDRE DES MOYENS EN VUE DE RÉGLER LE DIFFÉREND RELATIF AUX EMBOUTEILLEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) met en danger consciemment des centaines d'emplois au Canada, et que de plus certains petits embouteilleurs risquent de faire faillite; étant donné aussi que le ministre pénalise le consommateur en le forçant dans le domaine de la consommation à utiliser des contenants plus petits, donc plus dispendieux pour les familles à revenu moyen, je propose, appuyé par l'honorable député de Chicoutimi (M. Dionne):

Que le ministre revienne sur sa décision et étudie sérieusement avec les compagnies Coca-Cola et les autres sociétés un moyen efficace et sécuritaire de régler son différend avec les embouteilleurs.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE DÉLÉGUÉS DES PARLEMENTS CANADIEN ET EUROPÉEN

M. l'Orateur: Avant d'entamer la période des questions orales, puis-je demander à tous les députés de se joindre à moi pour saluer la présence à la tribune de visiteurs de marque, notamment d'une délégation de la septième conférence interparlementaire des Parlements canadien et européen.

Les dirigeants de la délégation du Parlement européen sont les vice-présidents, M. Carlo Ripa di Meana, d'Italie, et M. Kai Uwe von Hassel, de la République fédérale d'Allemagne, et le président de la délégation est Sir John Stewart-Clark, du Royaume-Uni.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POLITIQUE DES PENSIONS—LE RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'hier, le Conseil économique du Canada a déclaré que beaucoup de retraités Canadiens sont en-deçà du seuil de la pauvreté, j'aimerais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dise quelles sont ses priorités. Quels objectifs s'est-il fixés en ce qui a trait aux retraités? A-t-il l'intention de hausser d'abord les pensions du secteur privé, ou est-il disposé à prendre dès maintenant des mesures pour augmenter la pension de base versée en vertu du Régime de pensions du Canada?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le rapport publié hier par le Conseil économique du Canada est en effet excellent et je recommande à tous les députés de prendre le temps de le lire. Comme le député le sait, j'ai déjà dit à la Chambre, dans le discours du trône et en deux autres occasions, que je me présenterais devant le comité de révision des pensions, dont le député fait partie, lorsque ce rapport serait publié, ce qui est maintenant chose faite, et que nous en discuterons ainsi que d'autres rapports émanant de plusieurs autres sources.

Nous avons demandé à ce comité—et j'espère qu'il acceptera—d'étudier les pensions du secteur privé et celles du secteur public ensemble. Ainsi, pour la première fois, le pays aura un système de pensions général et non pas des systèmes distincts comme autrefois.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire, mais je tiens d'abord à dire, bien que le ministre ait bien tourné sa réponse, qu'il rêve en couleur. Il pense avoir inventé le monde.

[*Français*]

A la télévision française, nous avons un programme qui s'appelle «Parle, parle, jase, jase». Le ministre y trouverait une «job» sans aucune hésitation. Maintenant, ma question est la suivante, et elle est très simple. Tout le monde a reçu copie du rapport, et je m'adresse au gouvernement, qui est censé gouverner depuis six mois. Le ministre a-t-il consulté les provinces à sa réunion avec les ministres provinciaux du bien-être tenue à Toronto le 13 novembre, si ma mémoire est fidèle, au sujet des pensions privées ou du Régime des rentes du Canada, et a-t-il inscrit ce sujet à l'ordre du jour et, dans la négative, qu'attend-il pour le faire?

[*Traduction*]

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, je le répète, et la plupart des députés en conviendront certes avec moi, le problème des personnes de 55 à 64 ans, et d'ailleurs de celles de plus de 65 ans qui vivent au dessous du seuil de la pauvreté, n'existe pas depuis six mois. Nous reconnaissons tous la nécessité de nous attaquer à cette question des pensions à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé, car autrement, tout le régime serait boîteux. Voilà pourquoi nous procédons de cette façon.

Quant à la question de savoir si le sujet sera à l'ordre du jour de la conférence ministérielle fédérale-provinciale de janvier, ma réponse est oui.

[*Français*]

Mlle Bégin: Alors nous venons d'apprendre au moins que le ministre inscrira cette question à l'ordre du jour. Ma troisième question s'adresse au ministre des Finances, mais en son absence je la poserai au président du Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, puisque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est engagé hier à Toronto à aider les pensionnés à faire face à l'inflation, le président du Conseil du Trésor est-il prêt à proposer des modification à la loi? Il n'a pas besoin de comité pour le faire; il n'a qu'à consulter les études déjà effectuées par son ministère. Il n'a qu'à proposer des modifications à la loi sur les normes des prestations de pension de façon à préserver la valeur réelle des pensions du secteur privé, compte tenu de l'inflation. En proposera-t-il?

● (1420)

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la question que soulève le député préoccupe bien sûr beaucoup notre gouvernement. Elle est présentement à l'étude et nous ferons une annonce à ce sujet en temps opportun.

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DES FEMMES SEULES ET ÂGÉES

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre a reconnu qu'il existe un problème, notamment pour les femmes seules et âgées, renoncera-t-il à procéder à une nouvelle étude et convaincra-t-il ses collègues du petit cabinet de revoir leurs priorités et de prendre immédiatement des mesures pour venir en aide à ce groupe, au lieu d'aider le groupe auquel profitera le programme de crédit d'impôt du ministre des Finances?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député sait fort bien que c'est le premier ministre lui-même qui a parlé dans le discours du trône de la nécessité d'une étude sur les pensions par le comité permanent.

Mlle Bégin: Quel comité?

M. Crombie: Et cette proposition a l'appui du gouvernement tout entier et de tous les députés ministériels.

M. LeBlanc: Monsieur l'Orateur, on nous servira encore d'autres relevés, d'autres études. Comme le premier ministre, en ce moment même, discute probablement non pas de savoir si l'on doit hausser le prix du pétrole ou non mais plutôt de combien, le ministre peut-il nous dire s'il ne prendra pas immédiatement des mesures pour aider ceux qui souffriront d'une augmentation du prix du mazout et de l'essence, autrement dit les consommateurs et surtout les pauvres? Ne pourrait-il pas prendre des dispositions, dès maintenant, par le supplément de revenu garanti, pour aider ceux qui se situent sous le seuil de la pauvreté?

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, en réponse à la première question, je rappelle que le premier ministre a déjà donné une réponse positive à cet égard. Quant au supplément de revenu garanti, j'ai déjà déclaré que c'est une de mes priorités. Le comité dont le député est membre s'en occupera.

Mlle Bégin: Quel comité?

M. Crombie: J'espère bien que le vif intérêt que manifestent les deux derniers intervenants se répétera au comité lorsqu'on le saisira de cette question car le problème des personnes âgées de 55 ans et plus ne remonte certes pas à hier et aurait dû être réglé bien avant.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc: Encore une étude.

Des voix: Oh, oh!

LE NORD CANADIEN

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question, j'aimerais faire une annonce à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Murphy: Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Étant donné que depuis deux ans son ministère n'a réussi à négocier avec aucune association du pays en ce qui concerne les revendications territoriales et les droits territoriaux des autochtones, le ministre pourrait-il nous dire quelle ligne de conduite il adoptera et quelles recommandations il entend faire au cabinet pour régler cette question très importante?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au député de Churchill que cette situation ne dure pas que depuis deux ans. Les Canadiens et le gouvernement doivent s'attaquer au problème des revendications territoriales et ce n'est pas le genre de questions qu'on peut traiter avec désinvolture en affirmant qu'il n'y a eu ni règlements ni négociations depuis deux ans.

Je vais expliquer au député ce qui se passe. En fait, les négociations se poursuivent, notamment avec le conseil des Indiens du Yukon. Au sein du CEDA, après notre réunion la semaine dernière, nous avons convenu de nous réunir à nouveau dans une dizaine de jours afin d'examiner les questions en suspens qui nous empêchent d'aboutir à un accord. Quant au cabinet, il devra régler toutes les revendications territoriales, des plus précises aux plus générales. Quand le cabinet aura pris une décision, le député en sera informé.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, j'admets que des négociations sont en cours, mais quel genre de négociations peuvent se dérouler quand le cabinet n'est pas encore fixé sur sa position? Étant donné que le gouvernement fédéral a approuvé en 1976 la formule préconisée par la Saskatchewan pour régler la question des revendications territoriales dans cette province et étant donné que le ministre a déclaré hier soir que cette formule était trop généreuse, ce dernier pourrait-il dire à la Chambre si oui ou non le gouvernement est toujours favorable à la formule suivie par la Saskatchewan dans ce domaine?

● (1425)

M. Epp: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au député au sujet des droits territoriaux et des droits garantis par les traités dans les Prairies que j'ai rencontré hier à Winnipeg mes homologues des quatre provinces de l'Ouest et de l'Ontario et que nous avons parlé à cette occasion des différents droits territoriaux ainsi que des autres traités dont les dispositions n'ont pas encore été exécutées.

Nous avons, bien entendu, parlé de la formule adoptée par la Saskatchewan en la matière le 31 décembre 1976. Cette dernière est prête à appliquer cette formule qui n'agrée toutefois pas à certaines provinces. Nous avons donc parlé d'une formule susceptible de convenir à toutes les provinces mais nous n'en avons arrêté aucune pour l'instant.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, je ne sais toujours pas si le ministre souhaite toujours appliquer cette entente. Est-il toujours disposé à appliquer cette formule en Saskatchewan? Pourquoi la trouve-t-il trop généreuse? Les Indiens attendent qu'on leur redonne ces terres depuis 100 ans; il est donc temps de faire quelque chose.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, j'ignore où le député a entendu dire que je trouvais cette formule trop généreuse. Ce qui m'intéresse c'est de trouver une formule équitable. Or, dans certains cas, la formule préconisée par la Saskatchewan est effectivement juste et équitable mais elle ne l'est pas pour certaines réserves. Avant d'opter pour une formule, il convient donc de préciser ces principes de justice et d'équité.

Je signale au député que nous sommes prêts à régler cette question et nous avons rencontré quinze responsables de la défense des droits territoriaux en Saskatchewan. Honnêtement, je dois dire que c'est une question qui doit faire l'objet de négociations et que c'est autour de la table de négociations que nous parviendrons à la régler plutôt qu'ici.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION EN IRAN—LA NÉCESSITÉ POUR LES PAYS INDUSTRIALISÉS DE FAIRE UNE DÉCLARATION COMMUNE

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je continue d'être inquiet à la vue de ce que je considère être un manque de solidarité; en fait, j'y vois presque un lâchage de la part des chefs des pays démocratiques et libres devant une aberrante violation des droits de la personne et le bouleversement de l'ordre international, comme l'attestent les événements en Iran.

Hier, le premier ministre, après que nous l'eûmes incité à prendre une initiative et à demander aux chefs qui ont participé au sommet de faire une déclaration commune, de faire front commun, a déclaré que tous les pays qui ont participé au sommet ont fait nettement connaître leur position. S'ils l'ont fait, cette position est demeurée tout à fait inaperçue. Je voudrais demander au ministre, pour notre gouverne, de nous dire quels sont les pays ayant participé au sommet qui ont exposé nettement leur position, à qui, par l'entremise de qui. Cette position a-t-elle été formulée explicitement par le chef du gouvernement ou par un troisième secrétaire tellement isolé au fond de son bureau aux affaires étrangères que ses remarques sont passées inaperçues?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler à l'honorable représentant que les chefs de quatre pays ayant participé au sommet ont, par l'intermédiaire de leur propre parlement, du parlement européen et de la Communauté européenne, fait connaître leur position aux États-Unis affirmant qu'ils faisaient front commun avec les Américains dans cette situation déplorable. Le Japon a également fait connaître son opinion et formulé ses observations aux États-Unis. Cela aussi est de notoriété publique. Je suis persuadé que l'honorable représentant sait quels sont les sentiments de notre gouvernement et de notre Parlement ainsi que des Canadiens à ce sujet.

● (1430)

Je dirai en outre au député que certains des participants au sommet ont exposé leurs vues à d'autres réunions du Commonwealth et du monde francophone. Les pays qui ont participé au sommet ont exprimé de nombreuses façons leur préoccupation très réelle au sujet de cette situation.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je vois, d'après la réponse du ministre, que j'avais bien raison d'être inquiet parce qu'elle n'a pas pu dire que les chefs de ces pays démocratiques libres ont personnellement pris position. Le ministre n'a pas pu affirmer que le premier ministre Thatcher, le président Giscard d'Estaing, le chancelier Helmut Schmidt ou le premier ministre du Japon ont individuellement ou collectivement condamné l'horrible situation qui règne en Iran. C'est pourquoi nous demandons encore au premier ministre de prendre les devants et d'exhorter ces gens à dénoncer cette situation.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député ne cherche pas plus à condamner les leaders du monde libre que l'Ayatollah.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Il se peut que l'honorable député ne reconnaisse pas la Communauté européenne ou le Parlement européen comme porte-parole légitimes de ces pays. De ce côté-ci de la Chambre, nous les reconnaissons comme tels.

M. MacEachen: Où sont les dirigeants de ces pays?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Je dois dire que je trouve inconcevable que le ministre dise, quand nous demandons aux dirigeants des pays industrialisés de prendre position publiquement et collectivement, qu'on nous soupçonne de nous attaquer à eux plutôt qu'à l'Ayatollah.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: C'est une honte! Excusez-vous!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il a été clair dans toutes nos questions que nous condamnons le fait que le gouvernement de l'Iran n'a pas pris des mesures concrètes en vue de faire libérer les otages. Mais nous condamnerons bientôt notre gouvernement s'il continue ainsi à se dérober à ses responsabilités.

M. Baker (Nepean-Carleton): La question!

[M^lle MacDonald.]

M. Trudeau: J'ai une question. Je suis affligé de constater l'indifférence des gens d'en face et de les voir applaudir un tel commentaire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les États-Unis sont notre plus proche ami et allié, du moins c'est ce que nous avons toujours dit quand nous avions besoin de leur aide. Est-ce que le gouvernement va, au cours des prochaines 24 heures, entrer en communication avec les six autres chefs du sommet pour leur demander de se déclarer, à l'échelon le plus élevé, publiquement et collectivement solidaire des États-Unis, comme M. Clark devrait le faire?

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, je suis certaine que l'ancien premier ministre sait fort bien que le premier ministre a fait des déclarations à ce sujet et qu'il a démontré un appui indéfectible envers les États-Unis au cours de ces 24 longs jours par des actes dont certains ne peuvent être dévoilés publiquement mais dont le député devrait connaître la nature.

Je rappellerai au chef de l'opposition que nous avons réitéré notre appui aux États-Unis en de nombreuses occasions. Nous avons ouvert de nouvelles voies de communications pour permettre aux pays membres du Commonwealth de manifester davantage leur appui puisque ce groupe de pays constitue un éventail de croyances et de cultures différentes. Nous nous sommes également adressés aux pays qui forment la francophonie et nous avons également tenu compte de l'attitude manifestée par les principaux chefs des pays auxquels le député a fait allusion.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, hier, le premier ministre s'est constamment et, je commence à le croire, systématiquement abstenu de le faire. Il ne suffit pas que le Canada, la France ou l'Allemagne répètent aux États-Unis: Nous vous assurons de notre appui fraternel car nous sommes vos amis.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Il faut que les gouvernements des pays alliés des États-Unis indiquent qu'ils sont prêts à agir collectivement et qu'ils seront collectivement concernés si un seul des otages américains subissait des sévices. Voilà ce que nous demandons au gouvernement, non pas de vagues déclarations, comme en ont fait des parlementaires européens.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de mes amis dans les tribunes.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

Mlle MacDonald: J'aimerais rappeler à l'ancien premier ministre et à tous ceux qui veulent l'entendre que le moment est mal choisi pour faire de l'esbroufe.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: La situation est beaucoup trop grave, car il ne s'agit pas seulement d'infractions à la convention de Genève mais de vies humaines qui sont en jeu.

M. MacEachen: Il serait temps de vous en rendre compte.

Mlle MacDonald: Il y va de la vie de citoyens américains détenus comme otages en Iran. Il y va aussi de la vie des Canadiens qui sont en Iran et c'est une chose que nous ne devons jamais oublier.

M. MacEachen: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

LA SITUATION EN IRAN—LES DÉMARCHES DU PREMIER MINISTRE AUPRÈS DES AUTRES PAYS EN VUE DE PRÉSENTER DES INSTANCES COLLECTIVES

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-elle disposée à répondre? Est-elle oui ou non disposée à parler au premier ministre et à faire des démarches auprès de ces autres pays pour leur demander de présenter des instances collectives au sujet des atrocités commises en Iran?

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député n'était peut-être pas ici hier quand le premier ministre a répondu à cette question.

M. MacEachen: Il ne l'a pas fait.

Mlle MacDonald: Le premier ministre a dit qu'il réfléchirait à la question. Je serai ravie de m'entretenir avec le premier ministre, tout comme je serai ravie de parler à l'honorable représentant ou à tout autre député.

M. Munro (Hamilton-Est): Oui ou non, Flora?

LES PRISONNIERS POLITIQUES EN ARGENTINE—LES DÉMARCHES DU GOUVERNEMENT POUR OBTENIR LEUR LIBÉRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, elle concerne elle aussi la vie d'êtres humains. Étant donné que plus de 100 prisonniers détenus sans procès dans les prisons de l'Argentine ont été autorisés il y a déjà quelque temps à venir au Canada et vu que le gouvernement de l'Argentine refuse de libérer ces détenus comme il l'avait promis, l'honorable représentante peut-elle dire quelles mesures le gouvernement a prises à propos de cette question très urgente et si le Canada exercera des pressions économiques ou entreprendra d'autres démarches auprès de l'Argentine pour accélérer la libération de ces prisonniers politiques?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je partage les préoccupations de l'honorable représentante au sujet du sort de ces prisonniers détenus en Argentine. Nous avons fait plusieurs démarches auprès des autorités argentines par l'entremise de notre ambassadeur dans ce pays. Nous leur avons fait savoir en termes très fermes ce que nous pensons de la situation et avons usé de tous les moyens possibles pour les amener à libérer ces détenus.

Comme l'honorable représentante le sait, seulement deux des 100 détenus ont été relâchés et autorisés à quitter l'Argentine pour venir au Canada. Quelques autres ont été libérés pour se rendre dans d'autres pays. Nous continuons à nous servir de tous les moyens possibles, par l'entremise de notre ambassade et en présentant des instances au gouvernement de l'Argentine, pour obtenir la libération de ces prisonniers.

* * *

L'IMMIGRATION

LA POLITIQUE CONCERNANT L'ACCEPTATION DE RÉFUGIÉS LATINO-AMÉRICAINS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les agents de l'immigration du Canada mettent plus de six mois à étudier les demandes des réfugiés politiques d'Amérique latine et, au Brésil, ce retard force les Argentins à rentrer dans leur pays où ils risquent la torture et l'exécution.

● (1440)

Étant donné que le Canada a accéléré de beaucoup le processus d'admission des réfugiés du sud-est de l'Asie, le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement a décidé de propos délibéré de favoriser les réfugiés de cette région et de refuser l'asile aux Latino-Américains? Et, en particulier, la période de huit mois nécessaire au traitement des demandes d'immigration adressées aux représentants de son gouvernement au Brésil est-elle une mesure d'atermoiement délibérée de façon à ne pas aider les Argentins désireux d'émigrer au Canada?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, la réponse est non. Au fait, c'est même le contraire. Nous avons interviewé un certain nombre de personnes au Brésil. Nous avons reçu en tout 159 demandes d'immigration de Buenos Aires. Les autorités locales nous ont permis d'interviewer 146 personnes, et 63 seront interviewées. Comme l'a indiqué le ministre qui a pris la parole tout à l'heure, la difficulté ne réside pas dans le processus d'immigration du Canada, mais ailleurs. Nous faisons de notre mieux pour aider ces réfugiés le plus rapidement possible.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE SI LE QUÉBEC A DEMANDÉ AU GOUVERNEMENT D'ASSUMER L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DU PROGRAMME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Une étude récente du gouvernement du Québec révélerait qu'il en aurait coûté quelque 512 millions de dollars en 1976 au trésor de la province de Québec pour assumer l'entière responsabilité du programme d'assurance-chômage. Le ministre peut-il nous dire, premièrement, si les conclusions de cette étude sont fondées et, deuxièmement, si le gouvernement actuel du Québec a demandé au nouveau gouvernement du Canada d'assumer cette entière responsabilité?

Questions orales

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je n'ai évidemment pas eu l'occasion de voir le rapport en question. Il est évident que le programme relatif à l'assurance-chômage favorise nettement le Québec. Un examen approfondi pour la Commission de l'Emploi et de l'Immigration démontre que pour l'année 1977, par exemple, le montant net versé au Québec était de 551.7 millions de dollars. Par contre l'Ontario, lui, a contribué pour un montant de 612.9 millions de dollars pour la même année en sus de ce qu'il a reçu.

M. Ouellet: Je remercie le ministre de sa réponse, mais j'aimerais qu'il me dise si le gouvernement actuel a reçu du gouvernement du Québec une demande pour donner l'entière responsabilité de l'assurance-chômage au gouvernement provincial. Est-ce qu'une telle demande a été faite au nouveau gouvernement canadien?

[*Traduction*]

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, que je sache, il n'y a pas eu de demande officielle ni directe, même si l'on pourrait croire qu'on en présentera une sous peu, si le communiqué, que je n'ai pas vu, est bel et bien fondé, et s'il s'agit vraiment d'un communiqué du gouvernement de Québec.

Comme je l'ai expliqué au député, le coût d'un tel transfert pour les Québécois serait considérable. Je signale, par exemple, que si un programme semblable à celui qui est mis en œuvre au niveau fédéral était transféré, les cotisations que devrait payer le Québécois moyen tripleraient, voire quadrupleraient, passant de $1.35 par tranche de $100 de gains assurables à près de $3.50 par tranche de $100, c'est-à-dire qu'un salarié moyen au revenu annuel de $15,000 devrait payer entre $300 et $1,000 par année, par personne. Le coût supplémentaire serait appréciable si le programme devait être transféré et maintenu.

* * *

LES PÊCHES

LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA PÊCHE SUR LA CÔTE OUEST

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Comme l'incertitude règne chez les pêcheurs de la côte ouest au sujet de deux règlements, l'un concernant la pêche au saumon, qui se propose de fixer la taille minimum du saumon chinook à 20 pouces, pour la pêche amateur et l'autre, qui concerne la pêche au hareng au filet maillant, le ministre peut-il nous dire ce qu'il en est de ces règlements? Ont-ils été vraiment proposés? Est-ce définitif? Dans la négative, peut-il nous dire quand il compte tirer la chose au clair?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la pêche amateur, je dois en discuter avec le nouveau ministre de l'Environnement de Colombie-Britannique. J'espère donc pouvoir être en mesure de faire une déclaration au sujet des nouveaux règlements concernant la pêche amateur en Colombie-Britannique au début de décembre.

Quant à l'autre aspect de la question, il retient toute notre attention, car une pêche très importante est en jeu, la pêche au hareng sur la côte ouest. Nous allons donc devoir établir des règlements pour protéger les espèces et protéger en même temps cette pêche très importante et très lucrative, la pêche au hareng.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE OÙ EN SONT LES NÉGOCIATIONS QUANT À L'ALLOCATION POSSIBLE DE 50 MILLIONS DE DOLLARS POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE HULL

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale.

Comme le ministre le sait, les quotidiens de la région d'Ottawa annoncent aujourd'hui en manchettes qu'une entente est imminente sur la désignation de Hull à des fins industrielles. Ma question est celle-ci: Est-ce que le ministre peut dire où en sont rendues les négociations avec le gouvernement du Québec concernant l'allocation d'au moins 50 millions de fonds fédéraux pour le développement industriel de Hull?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je comprends les préoccupations de mon ami d'en face. Mais je tiens à lui dire que les articles dont il parle se fondent, à ma connaissance, sur un mélange de faits et de pures spéculations à l'égard des deux programmes proposés par le MEER, l'un pour le Québec et l'autre pour l'Ontario. Je peux lui dire qu'une fois bien arrêtés, ces programmes seront annoncés en temps voulu.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PROGRAMME EN VUE DE L'INDUSTRIALISATION DE HULL NE SERA QU'UNE EXTENSION DU PROGRAMME POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL

M. Gaston Isabelle (Hull): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Est-ce que le ministre pourrait dire également que, lorsque son collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, a déclaré il y a quelques semaines à Buckingham, avec un grand sourire, qu'un déblocage de fonds se ferait pour la région de Hull en janvier, ces 50 millions en subventions dont on fait mention aujourd'hui faisaient partie de ce programme, ou est-ce que ce ne sera pas simplement qu'une extension du programme pour la région de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, pour le moment, je peux seulement dire à mon honorable ami que c'est sans doute relié à l'extension du programme visant la région montréalaise.

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Néanmoins, je crois inutile de me perdre en conjectures tant que je n'aurai pas quelque chose de concret à annoncer.

[*Français*]

LA DEMANDE DE TRANSFERT DU BUDGET À LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je voudrais demander au ministre de l'Expansion économique régionale s'il peut nous confirmer sa position à l'effet qu'il a refusé d'accéder à la demande du ministre Léonard, du Québec, de transférer globalement le budget du MEER à la province de Québec? Quelle a été la réponse du ministre à cette demande du gouvernement provincial lors de sa rencontre hier à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je répondrai avec plaisir à mon honorable ami que nous avons eu des entretiens très fructueux. Mais, pour le moment, je ne suis pas d'accord pour modifier sensiblement la façon dont le MEER octroie ses subventions.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSOMMATION

L'ÉTIQUETAGE BILINGUE—LES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, les députés d'Ottawa-Vanier et de Vaudreuil ont interrogé hier le premier ministre au sujet de la consécration des droits linguistiques dans la constitution, sans pouvoir obtenir de réponse tout à fait satisfaisante.

J'ai quelques questions à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a déclaré en Colombie-Britannique qu'il chercherait à rendre moins rigoureuses les dispositions concernant l'étiquetage bilingue . . .

Des voix: Bravo!

M. Allmand: . . . et, après les élections, le ministre a dit qu'il entreprenait une étude pour faire suite à la déclaration du premier ministre. Le ministre veut-il nous dire s'il a terminé cette étude de l'étiquetage bilingue et, dans l'affirmative, quand il va en annoncer les résultats à la Chambre?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, l'étude est terminée, c'est-à-dire que l'opération consistant à prendre l'avis des responsables, du secteur privé et de la population est terminée. On est en train de compiler à mon intention les avis, commentaires et suggestions concernant la politique du gouvernement précédent et l'orientation à adopter par le nouveau gouvernement. Je n'ai pas encore reçu le résultat de ce travail. Dès que ce sera fait je vais examiner le dossier avec mes collègues du cabinet, et s'il y a des modifications de politique à apporter, elles seront annoncées à la Chambre.

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT FISCAL À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet de son discours d'hier. Quelles mesures son ministère va-t-il prendre pour que les incitations fiscales annoncées créent effectivement les 105,000 emplois qu'il a prévus pour les jeunes l'an prochain?

● (1450)

Quelles mesures prendra son ministère afin que ces stimulants ne servent pas qu'à permettre aux employeurs de verser un peu plus que le salaire minimum, mais qu'ils entraînent au bout d'un an la création d'emplois permanents et mieux rémunérés?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il y aura en gros deux conditions pour garantir que l'objectif souhaité par le député sera réalisé. Premièrement, il faut que l'emploi soit vraiment nouveau. L'employeur doit le déclarer et le démontrer. L'autre condition découle naturellement du fait que c'est un crédit d'impôt. La société qui réclame cet encouragement fiscal doit avoir des impôts à payer la même année ou dans les cinq ans à venir, selon le cas. Il existe donc certaines mesures de précaution. Il y en aura d'autres que j'expliquerai plus en détail au cours du débat sur le budget, une fois que le programme aura été exposé en détail.

M. Orlikow: Étant donné que depuis dix ans ou plus, les programmes de formation de la main-d'œuvre ont coûté des centaines de millions de dollars à son ministère et que nous manquons toujours d'ouvriers spécialisés au point que le ministre a maintenant l'intention d'encourager des personnes ayant une formation spécialisée à émigrer au Canada, quelles initiatives, le cas échéant, son ministère prend-il, de concert avec les ministères provinciaux responsables des cours d'apprentissage, pour qu'à l'avenir les besoins du Canada en ouvriers spécialisés soient satisfaits par des travailleurs canadiens et non par d'autres ouvriers spécialisés venus de l'étranger?

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, une mise au point s'impose. La demande canadienne d'ouvriers spécialisés sera d'abord et avant tout satisfaite par des Canadiens. On offrira aux Canadiens la formation nécessaire. Je peux dire qu'à l'encontre du gouvernement précédent qui ne le voulait pas ou ne le pouvait pas, nous accorderons plus d'importance à la formation d'ouvriers spécialisés dans des métiers, qui nous le savons, seront très demandés sur le marché du travail dans diverses parties du Canada, et plus particulièrement pour les entreprises colossales dans l'ouest du Canada.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES DROITS SUR LE BANC GEORGES—LES CONCESSIONS DE FORAGE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser à madame le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dont je l'ai prévenue très brièvement et d'une façon générale. Si le préavis a été très bref, c'est en partie à cause des graves questions soulevées tout à l'heure à propos de l'Iran et aussi à cause de la question extrêmement grave concernant la situation de nos affaires extérieures, et plus particulièrement et précisément à propos du banc Georges, car les États-Unis et les autres pays sont préoccupés, cela se comprend, par la situation qui existe en Iran . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Si les députés d'en face ne se soucient pas de l'affaire du banc Georges, il vaudrait mieux qu'ils quittent la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: C'est votre temps que vous écourtez.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Nowlan: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il en est très bientôt, en tout cas avant le 17 décembre, date à laquelle des concessions pour les droits de forage sur le banc Georges seront mises aux enchères aux États-Unis, alors que nous n'avons même pas déterminé à qui appartient le banc Georges. Allons-nous protester fermement auprès du gouvernement américain contre les concessions et les droits de forage tant que l'on n'aura pas décidé qui est propriétaire du banc, étant donné les risques pour les poissons et la question de juridiction?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiens à bien préciser que toutes les concessions de forage dont il est question actuellement portent sur la partie américaine du banc Georges. Elles concernent les États-Unis. Les concessions devaient normalement être accordées le 5 novembre, mais on a reporté la date de 40 jours à la suite d'une action en justice intentée par l'État du Maine et celui du Massachusetts.

Les hauts fonctionnaires de mon ministère et du ministère des Pêches et des Océans sont en rapport constant avec nos homologues américains. Ils veillent à ce que des mesures adéquates soient prises pour protéger l'environnement dans la zone de forage. A l'heure actuelle, nous trouvons les dispositions satisfaisantes. Toutefois, si nous avions des raisons de croire qu'un examen plus approfondi s'impose, nous n'hésiterions aucunement à en faire part au gouvernement américain.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT DONNERA SUITE À LA REQUÊTE VISANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SCIERIE À PORT-CARTIER

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale et a trait à Port-Cartier. J'aimerais savoir si le ministre a reçu une lettre d'un groupe de citoyens de cette région, lequel a décidé d'investir $100,000 pour l'établissement d'une scierie à Port-Cartier même, en vue d'essayer de remplacer l'industrie Rayonier-Québec. Les gens de la scierie demandent à rencontrer le ministre et certains fonctionnaires ainsi qu'une aide de la part du gouvernement pour l'étude technique des dossiers. Ma question est donc la suivante: Est-ce que le ministre a l'intention de donner suite à la requête des promoteurs de la scierie de Port-Cartier, et quand le ministre répondra-t-il à la lettre qui lui a été adressée le 19 novembre par les gens de Port-Cartier?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je peux assurer à mon collègue que je serai très heureux de retenir ses propositions. Si quelqu'un est en faveur d'une réunion, je me chargerai de l'organiser. Le député serait naturellement invité à la réunion.

* * *

LA CONSOMMATION

LA DIVERGENCE D'OPINIONS QUANT À LA SOLUTION DU PROBLÈME DES BOUTEILLES D'UN LITRE ET DEMI

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations au sujet des bouteilles de 1.5 litre. Ma question découle d'un conflit qui semble opposer le ministre à son sous-ministre.

Le ministre m'a informé qu'une des techniques japonaises d'enrobage s'était révélée extrêmement satisfaisante sur le plan pratique et financier. Le ministre ajoutait cependant dans sa lettre qu'on avait décidé d'étudier un procédé canadien récent avant de choisir éventuellement un produit étranger. Ce matin, à la réunion du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question, qu'il veuille bien la poser.

M. McCauley: . . . son sous-ministre m'a déclaré qu'il n'y avait en fait aucun procédé canadien à l'étude. Le ministre peut-il expliquer cette contradiction?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, lorsqu'il y a divergence d'opinions entre un ministre et son sous-ministre, le ministre a toujours raison. Le député le sait d'ailleurs fort bien.

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: Sérieusement, monsieur l'Orateur, je puis vous assurer qu'il n'y a aucune divergence d'opinions entre le ministre et le sous-ministre sur cette question. Vous pouvez m'en croire. En ce qui a trait aux moyens d'enduire ou de recouvrir les bouteilles d'un litre et demi, nous ne demandons pas mieux, bien sûr, que d'étudier toutes les solutions qui nous seront proposées par l'industrie. A ma connaissance, trois procédés ont été mis au point à cette fin au Japon, et au moins un au Canada. Il existe d'ailleurs d'autres moyens de contenir les éclats de verre lorsqu'une grosse bouteille de format irrégulier comme celle-là glisse, tombe et se brise. Nous ne demandons pas mieux que d'examiner toute proposition raisonnable des milieux intéressés.

M. McCauley: Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, l'industrie a proposé une solution: un emballage pour deux bouteilles, qui a été mis à l'essai et qu'on a jugé satisfaisant. Le ministre voudrait-il confirmer ce qu'il en est, nous dire quelles mesures il entend prendre à cet égard et nous donner des détails quant à la suggestion d'utiliser un emballage pour deux bouteilles?

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je puis confirmer au député que, de l'avis du ministre, on ne réglerait pas le problème en plaçant deux bouteilles dans un même cartonnage. Les bouteilles devront toujours être retirées du cartonnage pour être réfrigérées ou versées. Ce genre de solution s'apparente davantage à un truc publicitaire qu'à une réponse valable au problème de sécurité qui nous occupe.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE PROGRAMME DE 10 MILLIONS DE DOLLARS OFFERT AUX CENTRALES OUVRIÈRES POUR FAIRE DE L'ÉDUCATION SYNDICALE—ON DEMANDE À QUOI ONT SERVI LES FONDS

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Comme le ministre et la Chambre sont au courant, il existe un programme de 10 millions de dollars qui a été offert aux centrales ouvrières pour faire de l'éducation syndicale. Le ministre peut-il dire s'il a reçu un rapport sur l'utilisation de ces fonds, et si effectivement à l'intérieur de ce rapport on dit qu'on ne se serait pas servi de ces fonds pour faire de l'éducation syndicale?

● (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): J'ai compris une partie de la question seulement, monsieur l'Orateur. Je l'ai entendu dire «emploi et immigration» et le député a parlé de l'utilisation de fonds.

Le député me dit: «Pourquoi n'écoutez-vous pas?» Eh bien, je ne pouvais guère l'entendre à cause . . .

Une voix: Du bruit de l'autre côté.

M. Alexander: . . . à cause du mécanisme. Comme je ne peux lui répondre, j'examinerai la question du député et lui fournirai une réponse aussitôt que possible.

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, le ministre pourra lire ma première question. Ma deuxième question supplémentaire se rapporte au même sujet et s'adresse au solliciteur général. Ce dernier peut-il confirmer à la Chambre qu'il y a des agents de la Gendarmerie Royale du Canada qui font actuellement une enquête sur l'utilisation des fonds réservés à l'éducation syndicale, savoir, sur les 10 millions de dollars qui ont fait l'objet d'une entente entre les centrales ouvrières? Est-ce que le solliciteur général est au courant que plusieurs agents de la Gendarmerie Royale du Canada font actuellement une enquête sur ces fonds? Si cela est faux, j'aimerais qu'il le dénie à la Chambre.

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Le solliciteur général n'est pas au courant de cela. Non.

* * *

PETRO-CANADA

LA COMPÉTENCE DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT L'EXÉCUTION DU PROJET ALSANDS—LES PROPOS DE SON PRÉSIDENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Ce matin, le président de Petro-Canada a prouvé nettement devant un comité que Petro-Canada avait rempli brillamment son mandat.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: M. Hopper a confirmé dans son témoignage ce matin que non seulement la compagnie est capable d'exploiter elle-même son projet Alsands, mais que si sa société pouvait produire le pétrole au prix coûtant, plutôt qu'au prix coûtant avec profits garantis, comme l'exige la compagnie Shell, les Canadiens épargneraient des centaines de millions de dollars. J'aimerais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement a sujet de contester les revendications de M. Hopper.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Je suis persuadé que M. Hopper expliquait les choses à sa façon, mais si je comprends bien le point essentiel de la question posée par le député, il se fait encore le défenseur de Petro-Canada, et c'est son droit. Je tiens à l'informer que le gouvernement examine actuellement toute la question de Petro-Canada et qu'une fois cet examen terminé, il fera une annonce officielle à la Chambre. Bien sûr, tant que dure cet examen, nous prendrons en considération les opinions qu'expriment des gens comme M. Hopper.

M. Broadbent: Je ne parle pas de la survie de Petro-Canada comme telle. Je veux savoir quelle est la politique du gouvernement au sujet de l'exploitation des sables bitumineux. Étant donné que M. Hopper a prétendu, sans que ce soit contesté, que nous pourrions économiser des centaines de millions de dollars si cet organisme public à but non lucratif était chargé de mettre en valeur ces ressources, et étant donné qu'on mettra probablement en œuvre quatre projets d'exploitation des sables bitumineux, ce qui nous ferait économiser en tout plusieurs milliards de dollars, le gouvernement peut-il nous assurer qu'avant de distribuer aux multinationales les cadeaux qu'il se propose de leur faire, il consultera directement M. Hopper au sujet de son plan pour faire épargner des centaines de millions de dollars aux contribuables?

M. Baker (Nepean-Carleton): Il y a deux ou trois aspects que le député tente de soulever dans sa question, ou à tout le moins, c'est ce que je pense. En ce qui concerne son aspect le plus important, à savoir si le gouvernement tiendra compte du témoignage de M. Hopper, permettez-moi de vous dire que cela ne fait aucun doute. C'est d'ailleurs ce que j'ai répondu à la première question qu'a posée le député.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^lle BÉGIN—ON DEMANDE POURQUOI ON TARDE À PRÉSENTER LE RAPPORT LAZAR SUR LES PENSIONS

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège dont je vous ai donné avis. Le 22 octobre dernier, en réponse à une question, dans son discours, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) disait que le rapport Lazar sur les pensions serait déposé incessamment . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Saint-Léonard-Anjou a la parole.

Mlle Bégin: Merci, monsieur l'Orateur, le 24 octobre, deux jours après cette question, par une motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, adoptée unanimement par la Chambre, le gouvernement se trouvait requis . . .

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si les députés se rendent compte qu'ils compliquent la tâche du ministre qui essaie de comprendre l'argument qui a été soulevé.

Mlle Bégin: Et celle de la personne qui l'a soulevé.

[*Français*]

Le gouvernement se trouvait requis de déposer immédiatement le 24 octobre, à la suite de la motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement adoptée unanimement, le rapport Lazar sur les pensions. Plusieurs questions ont été posées depuis. On sait que ce rapport avait été envoyé au service des traductions par le gouvernement précédent à la fin du mois de mars. C'est dire que le nouveau gouvernement conservateur a maintenant ce document en main depuis six mois. Ma question de privilège, monsieur l'Orateur, concerne, je crois, les droits de tous les députés, et met peut-être en cause l'intégrité gouvernementale. Je voudrais donc vous informer de ce qui est raconté, savoir que le gouvernement est en train d'éditer le rapport et de soustraire une portion importante du document à l'attention du public, notamment la partie sur les pensions, soit les recommandations requises pour mettre à jour les pensions privées. De toute façon, le gouvernement doit déposer ce rapport. Il y a maintenant un mois et trois jours que la Chambre a présenté une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement à cet effet. Si vous jugez qu'il y a là atteinte, comme je le pense, au respect de cette Chambre et aux droits de tous les députés à l'information, je me réserve donc le droit de déposer la motion appropriée en temps et lieu.

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie tout d'abord le député de son intervention. Je voudrais, à titre d'information, signaler deux choses. Premièrement, lorsque la Chambre a adopté la motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, je n'avais déjà plus le rapport en mains. Je croyais donc que tout se déroulait normalement. Je dois par conséquent supposer qu'il est survenu un obstacle matériel à un moment donné. Je vais me renseigner et je ferai part demain à madame le député et à M. l'Orateur du résultat de mes efforts.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (Drummond): Étant donné l'explication fournie par le ministre, et que selon toute apparence la question soulevée par l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M^lle Bégin) est très bien fondée, je me demande si le leader du gouvernement ne pourrait pas prendre l'engagement au nom du gouvernement, puisque c'est une résolution qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes, d'assumer effectivement la responsabilité de consulter son collègue le ministre, et de déposer le rapport en cause sans autre délai, puisque cela fait quand même plusieurs jours que la Chambre a donné ordre que le rapport soit déposé et que personne n'a pris l'initiative de le faire. Monsieur le président, étant donné ces circonstances, il appartient au leader à la Chambre de faire le nécessaire pour que les résolutions qui sont adoptées à l'unanimité soient suivies.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): J'en conviens. Si je comprends bien cet échange de vues en particulier l'explication du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie), s'il y a eu un retard il est attribuable à un obstacle matériel et ce n'est assurément pas parce que l'on cherche à ne pas rendre le rapport public. Je vais me renseigner sur la cause matérielle du retard et je pourrais peut-être en discuter avec le député.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque la question de privilège à propos du même sujet, monsieur l'Orateur. C'est moi qui ai présenté, le 24 octobre, la motion en vertu de l'article 43 du Règlement qui a été adoptée. Je rappelle au leader du gouvernement à la Chambre qu'à deux reprises au moins je lui ai demandé quand le rapport serait déposé. Il m'a répondu: «Bientôt». J'aimerais savoir ce que cela signifie.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES HAUSSES DE LOYER IMPOSÉES AUX MILITAIRES—RECTIFICATION DE LA RÉPONSE DONNÉE PAR LE MINISTRE

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rectifier ce que j'ai dit hier au sujet du plafonnement des loyers. Mon personnel m'a depuis lors informé que ce n'est pas le grade qui détermine si l'augmentation maximale sera de $35 ou de $50 par mois, mais la solde, soit de $1,300 par mois, qui est celle des caporaux. La hausse maximale de loyer pour ces derniers sera donc de $50 et non de $35 comme je le disais hier.

● (1510)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉPÔT DES TABLES D'INDEXATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1980

L'hon. Sinclair Stevens (ministre suppléant des Finances): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de ministre suppléant des Finances et aux termes de l'article 41(2) du Règlement, je dépose un document, dans les deux langues officielles, renfermant les tables d'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'année financière 1980.

* * *

PROCÉDURE ET ORGANISATION

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU DOCUMENT: «ÉNONCÉ DE PRINCIPES: LA RÉFORME PARLEMENTAIRE»

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement

Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation soit autorisé à étudier le Règlement et l'usage à la Chambre et à ses comités, et sans restreindre la généralité de ce qui précède, les propositions contenues dans le document intitulé: «Énoncé de principes: La réforme parlementaire» déposé sur le bureau de la Chambre le vendredi 23 novembre 1979 (document parlementaire nº 311-4/47), et à faire des recommandations au sujet de toutes les modifications qui lui semblent nécessaires.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, vous étiez sur le

point de faire l'appel d'une motion inscrite en mon nom. Serait-il possible de la porter à l'ordre du jour comme mesure d'initiative gouvernementale?

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente ou de la prochaine séance.

* * *

[*Français*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore) propose que le 2e rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 20 novembre 1979, soit agréé.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 49, 408 et 411.

[*Texte*]

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES—LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Question nº 49—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents du Conseil national de recherches du Canada?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil national de recherches, la réponse est la suivante:

1. *a*) Dr W. G. Schneider.

   b) M. P. J. Choquette,

   M. W. A. Cumming,

   Dr B. A. Gingras,

   M. K. Glegg.

2. *a*) Équivalent à DM2, échelle de salaire entre $55,600—$72,400.

   b) Échelle de salaire des vice-présidents—$45,500—$60,300.

Questions au Feuilleton

LA POPULATION DU CANADA

Question nº 408—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le 31 mars 1979, quelle était la population du Canada et, de ce nombre, *a*) combien de personnes étaient de sexe (i) féminin (ii) masculin, *b*) combien de personnes de sexe (i) féminin (ii) masculin se trouvaient dans la tranche des 60 à 65 ans?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): *a*) Selon les dernières estimations postcensitaires provisoires établies par Statistique Canada, la population totale du Canada au 1er avril 1979 était de 23,644,800. Quant aux estimations de population par âge, les dernières estimations disponibles sont celles du 1er juin 1978:

a)	Population totale:	23,482,600.
	(i) Femmes (tous âges):	11,808,500.
	(ii) Hommes (tous âges):	11,674,100.
b)	(i) Femmes âgées (60-65):	567,900.
	(ii) Hommes âgés (60-65):	515,500.

LES STATISTIQUES—LE NOMBRE DE FEMMES MARIÉES

Question nº 411—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le 31 mars 1979, quel était le nombre total de femmes mariées au Canada?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Statistique Canada donne la réponse suivante: Ce renseignement n'est pas disponible pour le 31 mars 1979. Les dernières estimations de la population par état matrimonial établies par Statistique Canada sont celles du 1er juin 1978. Selon ces estimations, le nombre total des femmes mariées au Canada s'élève à 5,525,100.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question nº 384 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

*LE BUDGET DE L'ACDI

Question nº 384—**M. Evans:**

1. Quel est le budget annuel affecté au bureau du ministre d'État chargé de l'A.C.D.I., au titre *a*) du personnel, *b*) de l'ameublement, *c*) d'autres dépenses?

2. *a*) D'où proviennent ces crédits et, *b*) d'une manière plus précise, sont-ils imputés au budget de l'A.C.D.I., aux fonds du programme d'aide ou à d'autres postes budgétaires rattachés à l'Agence?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le budget annuel du cabinet du ministre d'État chargé de l'ACDI pour un exercice financier complet est le suivant:

1. Personnel exclu	$125,000
Personnel permanent	$ 77,500
Autres	$200,000

Les dépenses comprises dans «autres» englobent les frais relatifs aux services professionnels et de consultants, à la représentation, aux frais postaux, à l'impression, aux déplacements, aux communications téléphoniques, à la photocopie de même qu'au matériel et aux fournitures.

Les dépenses relatives à l'aménagement du cabinet du ministre d'État chargé de l'ACDI, se limitant à l'exercice financier 1979-1980, sont les suivantes:

Construction	$44,000
Meubles et équipement	$32,400
	$76,400

Les dépenses de construction ont été approuvées par le Conseil du Trésor; les travaux ne sont pas encore commencés, mais ils devraient être terminés le 31 mars 1980.

2. Les fonds proviennent du budget d'administration de l'ACDI.

[*Traduction*]

M. Kilgour: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: Les autres questions doivent-elles rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 26 novembre, de la motion du ministre des Finances (M. Crosbie): Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, comme je le disais hier au cours du débat, le bill C-20, est à mon avis le ramassis de crédits d'impôt le plus injuste, le plus stérile et le plus coûteux dont nous ayons jamais eu à discuter à la Chambre. Je veux démontrer clairement que même s'il favorise certains Canadiens et facilite l'accession à la propriété, il ne réduit certes pas le coût des maisons. Il n'aide pas non plus le moindrement ceux qui doivent aujourd'hui se loger et faire face à des dépenses qui montent parfois plus que de raison.

Le ministre des Finances (M. Crosbie) nous dit que si ce bill n'est pas adopté pour Noël, il y aura des élections. Je demande au ministre comment il peut escompter en toute sincérité que les Canadiens et les députés voudront appuyer une mesure qui engage à partir de maintenant et à tout jamais, à une dépense de centaines de millions, de milliards de dollars, de dollars qu'il faudra bien tirer de la poche de quelqu'un, sans toutefois leur dire d'où il tirera ces fonds et qui acquittera ce crédit d'impôt qu'on nous propose. Pour certains, c'est un dégrèvement d'impôt.

Ce bill a deux volets: il propose d'une part d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et, d'autre part, il soulagerait les propriétaires de maisons qui ont à payer des taxes municipales de plus en plus élevées. Conséquemment, ce double aspect m'amène à prendre deux positions différentes.

J'ai dit hier après-midi que le coût de ce projet de loi devait être payé d'une façon ou d'une autre. Je crains que nous n'ayons tous à défrayer ce programme qui a été conçu dans le but de profiter à quelques-uns seulement. Je suppose que le gouvernement n'a pas changé d'idée et qu'il a toujours l'intention de réglementer et peut-être même de plafonner les dépenses fédérales et, je vous le demande, comment pourra-t-il réaliser cet objectif? Par conséquent, je conclus que ce programme très coûteux de crédit d'impôt sera payé grâce à des épargnes réalisées dans d'autres domaines, très probablement dans le domaine des services sociaux, et grâce à l'augmentation des taxes directes ou indirectes, à la réduction des programmes et peut-être même des services du gouvernement.

Si l'on me permet de paraphraser Winston Churchill, jamais autant de citoyens auront été appelés à payer un prix aussi élevé pour un programme destiné à profiter à un si petit nombre.

[*Français*]

Le bill C-20 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier est une mesure inéquitable, comme je le disais tantôt, pour la plupart des Canadiens. Elle est injuste comme mesure fiscale, car elle est sélective dans son application et insensible aux réels besoins des Canadiens en matière de logement, car elle ne répond pas de façon globale aux grands problèmes de la propriété et du logement qu'éprouvent la plupart des Canadiens quand ils veulent payer les frais d'acquisition de logements familiaux ou domiciliaires, ou pour les locataires qui doivent payer des frais de gîte, lesquels sont très élevés et continuent de s'élever constamment, car elle n'aide pas les citoyens âgés, les jeunes familles, les veuves, enfin la majorité des Canadiens, à acquitter financièrement leurs besoins de logement en période inflationniste.

[*Traduction*]

Vous ne leurrerez personne dans ma circonscription avec ce projet de loi. Avant tout, il est évident qu'il faut être propriétaire pour pouvoir en profiter. Les données statistiques rassemblées dans ma circonscription, lors du dernier recensement, indiquent de façon concluante les injustices qu'engendrerait l'adoption de ce projet de loi. Dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, près des deux tiers des gens habitent des logements loués. Ainsi, le projet de loi à l'étude désavantagerait la plupart des habitants de ma circonscription.

Les injustices sont encore plus flagrantes quand on examine la situation de près. Cinquante-neuf p. 100 des familles ayant à leur tête un homme sont propriétaires de leur maison. Dans les régions d'Ottawa, de Hull et de Vanier, 29 p. 100 des familles ayant à leur tête une femme, possèdent leur maison. Sur les familles monoparentales ayant à leur tête une femme, seulement 19 p. 100 sont propriétaires. De toute évidence, les injustices fondamentales dans ce projet de loi sont le plus durement ressenties par les femmes chefs de famille.

Même le fait d'être propriétaire ne garantit nullement de pouvoir bénéficier de ce projet de loi. Le projet de loi ne rapportera absolument rien aux propriétaires qui ont déjà payé au complet leur maison ni aux économiquement faibles. Cette injustice particulière frappera le plus durement les citoyens les plus âgés et les plus démunis de notre société.

Pour vous donner une idée de cette injustice, on calcule que seulement 32 p. 100 de tous les propriétaires au Canada pourront pleinement profiter de ce programme. Dans ma circonscription en particulier, cela signifie que seulement 10 à 15 p. 100 de toutes les familles profiteront du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire.

● (1520)

[*Français*]

Le ministre des Finances (M. Crosbie) qui pilote ce bill a évidemment l'appui de tous ses collègues progressistes conservateurs, et à l'approche des Fêtes, ceux-ci essaient de faire accroire aux Canadiens qu'ils vont agir en Père Noël. Ils vont faire accroire aux Canadiens qu'ils présentent un projet de loi dont ils devraient tous se réjouir. D'abord, en vrai Père Noël, le ministre des Finances prend grand plaisir à se féliciter et à louer les efforts de son gouvernement qui lui permettront d'offrir ce gros cadeau de Noël aux contribuables canadiens. Il a malheureusement oublié de dire que cinq millions et demi de ménages canadiens ne recevront absolument rien à Noël. De plus, il nous menace d'élections, si l'opposition officielle n'accepte pas de passer ce bill avant les Fêtes.

Une voix: Arrogance!

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Justement, arrogance! Malheureusement ce genre d'arrogance et de chantage n'est pas acceptable à ceux d'entre nous, monsieur l'Orateur, qui ont le devoir de ramener sur terre ce ministre des Finances, qui est parti dans les hauteurs, le diable sait où, qui est perçu par les électeurs comme bouffon plutôt que comme un homme sérieux, qui commence à descendre très bas dans l'estime de plusieurs Canadiens, et qui a une crédibilité qui reste à établir, et s'il n'est pas en train de la perdre, on se demande ce qu'il va arriver.

Monsieur le président, les Canadiens les moins bien nantis lancent au ministre des Finances un non catégorique à cette mesure conservatrice, foncièrement mauvaise, politiquement opportuniste, socialement injuste, et que le pays n'a pas les moyens de se payer aujourd'hui.

Une voix: Typiquement conservatrice!

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Ils ne sont pas les seuls à dire non à cette mesure. Les experts dans le domaine de l'habitation ont mis en garde le ministre contre l'adoption d'une telle mesure.

[*Traduction*]

C'est une promesse électorale irréfléchie qu'il s'est empressé de modifier complètement après les élections; il avait promis aux propriétaires qu'ils pourraient déduire leurs intérêts hypothécaires et qu'ils n'auraient qu'à payer leur impôt foncier, mais maintenant il ne leur offre qu'un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Ce sont deux choses complètement différentes.

Le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, comme je vais l'expliquer, consiste en un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire de 25 p. 100 sur la première tranche $5,000 d'intérêt hypothécaire payé à concurrence de $1,250 répartis sur quatre ans. En outre, les propriétaires peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt à l'impôt foncier de $250. Ce

programme sera échelonné sur une période de quatre ans, comme je l'ai dit, et après il n'y aura plus rien. Le crédit d'impôt maximal accordé pour la première année sera de $302.50 pour l'intérêt hypothécaire et de $62.50 pour l'impôt foncier. Le crédit d'impôt va augmenter pendant quatre ans.

Le programme qui nous est proposé aujourd'hui est un peu plus réaliste que la proposition originale de déductibilité d'impôt que les conservateurs ont faite pendant la campagne électorale qui était, à mon avis, la plus rétrograde des mesures fiscales que j'aie jamais entendue. En vertu de cette proposition, les contribuables auraient reçu des crédits proportionnels aux intérêts hypothécaires et aux impôts fonciers qu'ils auraient payés pendant l'année, et ce qui est encore plus important, à leur taux d'imposition le plus élevé. En vertu du programme de crédit d'impôt, ce sont les intérêts hypothécaires versés et le montant de l'impôt fédéral sur le revenu qui déterminent l'admissibilité et le montant du crédit.

Tous les propriétaires de maisons peuvent bénéficier du crédit d'impôt à la taxe foncière à un taux uniforme s'ils acquittent l'impôt fédéral sur le revenu. Ce programme est plus simple que le système de déduction proposé par les conservateurs durant la campagne électorale; il n'influe pas directement sur les accords fiscaux payés entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Si les conservateurs n'avaient pas modifié leur programme, ma province, l'Ontario, aurait ainsi perdu $300,000 de recettes par an. Cette perte de recettes l'aurait contrainte soit à réduire davantage ses dépenses soit à hausser ses taxes. La proposition aurait réduit les recettes provinciales en faisant baisser le revenu imposable sur lequel est calculé l'impôt provincial.

Devant la résistance et l'opposition des provinces, le parti conservateur et son chef ont fait volte-face et ont présenté cette nouvelle proposition à la reprise des travaux de la Chambre en octobre. Tels que je les comprends, les objectifs officiels de ce nouveau programme sont d'alléger le fardeau que représente l'achat d'une maison et les coûts qu'elle entraîne, et d'autre part, de stimuler l'industrie du bâtiment et celle de l'ameublement. Je mets en doute ces objectifs et je vais vous expliquer pourquoi.

Fait intéressant, ces objectifs sont infiniment plus modestes que ceux que les conservateurs s'étaient fixés au cours de la campagne électorale, alors qu'ils promettaient que leur régime de déductibilité des intérêts hypothécaires aiderait les familles à s'acheter une maison et rendrait notre système fiscal aussi intéressant que celui des États-Unis. Mais ils se sont bien gardés de dire au Canadiens que notre régime fiscal est indexé sur le coût de la vie, ce qui n'est pas le cas du système américain. Enfin, leur programme à les entendre allait stimuler l'activité économique en augmentant le revenu net des propriétaires, favoriser la construction domiciliaire et le secteur de l'ameublement en encourageant les Canadiens à accéder à la propriété domiciliaire.

[*Français*]

Le fait d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier est certes une méthode un peu plus efficace mais certainement pas excellente dans la conjoncture actuelle. Il est vrai que le crédit d'impôt réduira les coûts après taxes de la propriété domiciliaire et que les familles pourraient être aidées dans l'acquisition d'une maison. Toutefois, le plan représente un mécanisme inefficace, puisque le crédit s'applique à tous les ménages, peu importe l'importance de l'hypothèque. Dans la plupart des régions, monsieur le président, le principal obstacle à l'accès à la propriété est et demeure toujours un taux d'intérêt hypothécaire trop élevé, et on ne trouve rien dans ce projet de loi qui l'affecterait, alors qu'il s'élève aujourd'hui à 14¾ p. 100.

[*Traduction*]

La récente hausse du taux d'intérêt hypothécaire qui est passé de quelque 11 p. 100 en juillet dernier à 14.75 p. 100 actuellement, montre bien l'importance qu'ont ces taux quand il s'agit d'acheter une maison. En 1978, le coût moyen d'une maison assujettie à la loi nationale sur l'habitation était de $44,844. Le taux d'intérêt hypothécaire de 11 p. 100 permettait alors à un ménage disposant d'un revenu raisonnablement sûr de $20,731 d'acheter cette maison en y consacrant 25 p. 100 de son revenu brut. Maintenant que le taux d'intérêt hypothécaire frise les 15 p. 100, il faudrait un revenu de plus de $26,000. Pendant la campagne électorale, et par la suite, on n'a cessé de nous répéter que cette mesure allait stimuler l'industrie du bâtiment. Je constate amèrement que même cet avantage possible est annulé par la récente hausse exorbitante du taux d'intérêt. Cette contradiction provient-elle d'un manque de communication entre les membres du petit cabinet et ceux du grand cabinet, ou est-ce plutôt parce que le ministre des Finances est lui-même bourré de contradictions? Tout cela fait-il partie d'un dessein grandiose ou doit-on plutôt y voir l'absence de tout dessein quel qu'il soit?

Ce que j'essaie de démontrer, monsieur l'Orateur, c'est que si les conservateurs veulent faciliter l'achat d'une maison, ils feraient bien de s'attaquer au principal obstacle, à la raison pour laquelle les gens ne peuvent plus se permettre d'acheter une maison, c'est-à-dire à la hausse du taux d'intérêt hypothécaire.

[*Français*]

Quant à l'impact stimulatif de cette mesure fiscale, on n'a qu'à regarder la mise en marché domiciliaire cette année et le besoin en habitation au Canada pour constater que ce gouvernement progressiste conservateur est absolument insensible et indifférent à ce domaine particulier et très important de notre économie.

Le marché de la construction domiciliaire est en régression sérieuse actuellement et si ce gouvernement progressiste conservateur ne voit pas à modifier ce projet de loi en comité afin d'apporter au plus tôt une aide réelle, afin d'abaisser le taux d'intérêt qui monte toujours en flèche, il sera responsable et seul responsable d'avoir réussi en moins de six mois à détruire tout espoir que pourraient avoir les jeunes familles de posséder un jour leur maison. Il aura fait abandonner à plusieurs Canadiens l'espoir de se porter acquéreurs d'une propriété, et de plus il aura à porter l'odieux d'un taux hypothécaire inacceptable, qui forcera plusieurs Canadiens à l'abandon de leur maison, et même à la faillite personnelle.

Monsieur l'Orateur, il suffit d'examiner le bill C-20 un tant soit peu pour constater qu'il s'agit au fond d'une mesure discriminatoire dont souffriront près de 60 p. 100 de la population, et qui permettra un emploi peu judicieux et peu efficace de nos deniers pour régler nos problèmes économiques et de logement. Cinq millions et demi de Canadiens, je le rappelle, cinq millions et demi de Canadiens et de ménages ne recevront absolument rien de cette mesure conservatrice. Le projet de loi

est discriminatoire et représente une mauvaise gestion économique, dans une période inflationniste, avec des taux d'intérêt de l'ordre de 15 p. 100. Depuis le 22 mai, monsieur le président, à la suite d'une augmentation de près de 4 p. 100 du taux d'intérêt, un million de ménages ont été rayés du marché immobilier.

● (1530)

[*Traduction*]

Ce n'est pas avec des taux d'intérêt hypothécaire de 14 à 14.75 p. 100 environ que les ménages vont s'acheter des maisons. Car, d'une part, l'augmentation des charges a fermé le marché à 900,000 ménages et, d'autre part, il y a l'attente que les intérêts hypothécaires vont baisser quand le gouvernement actuel aura été expulsé et remplacé par des gens qui savent gouverner. Sur une hypothèque de $55,000 à 25 ans, l'augmentation de charges que représente la différence entre 14.75 p. 100 et 11 p. 100 est de $106 par mois—ce qui fait $1,752 par année à ajouter aux frais de logement.

C'est à cause de ces taux élevés que l'industrie du bâtiment est dans le marasme. Le chômage va y sévir, les faillites vont augmenter, et les secteurs dépendant de l'immobilier, comme, par exemple, les produits forestiers, vont également en souffrir. Comme l'effet multiplicateur de la construction des logements est relativement élevé, les conséquences pour l'économie vont être lourdes.

On prévoit qu'en 1980 le nombre des mises en chantier va être au plus bas depuis 1967. J'estime que c'est honteux. Dans le court terme, il va y avoir des difficultés économiques aussi bien globales que sectorielles provoquées par la diminution des mises en chantier. A long terme, le prix des maisons va renchérir de façon indue, car les constructeurs qui auront réussi à tenir le coup devront récupérer leurs pertes et appliquer une prime de risque plus élevée pour pouvoir poursuivre leur activité.

[*Français*]

En résumé, monsieur l'Orateur, les progressistes conservateurs n'offrent aucune aide à ceux qui doivent renouveler leurs hypothèques à des taux hypothécaires exorbitants, sauf pour leur dire qu'ils n'ont rien pour eux et n'auront absolument rien à proposer pour les aider. Le marché locatif lui aussi en ressentira les effets, puisqu'il démontre déjà une diminution de l'ordre de 30 p. 100 dans les mises en marché. Les locataires ne reçoivent rien de ce programme.

Comme je l'indiquais tantôt, dans ma circonscription, il existe des inégalités très graves et une discrimination sérieuse envers les gens âgés, les femmes et les familles monoparentales. Ce projet de loi est discriminatoire envers ceux qui demeurent dans les centre-villes, parce que 60 à 70 p. 100 de ces gens sont des locataires. C'est un fait, monsieur le président, ce programme ne satisfait ni au besoin urgent d'abaisser le taux d'intérêt, ni à celui de logements pour nos familles canadiennes. Le bill C-20 représente une dépense de 2 milliards et demi de dollars après quatre ans, et une dépense proportionnée pour chaque année subséquente. Ce projet de loi représente, pour 1979, une dépense de 575 millions de dollars.

Comme je le demandais au début de mon intervention, monsieur le président, d'où vient cet argent. Ce projet de loi propose de diminuer les taxes fédérales pour peut-être 30 p. 100 de la population. La question qui se pose est la suivante: Qui va payer pour combler le manque à gagner? Il n'y a pas de *Santa Claus* au Canada, à ce que je sache. Est-ce que ce sont les gens qui ont joui du crédit d'impôt qui devront payer d'une autre façon, soit par une augmentation de taxes, la disparition de services ou la diminution de programmes fédéraux? Ou est-ce plutôt tous les Canadiens, peu importe, y compris les locataires, les gens de l'Âge d'or, ceux qui ont payé leur maison et qui n'ont pas d'hypothèque, les moins nantis de la société? Ce sont eux qui devront encourir le déficit. Ce sont eux qui devront combler le manque à gagner.

En toute conscience, monsieur le président, nous ne pouvons appuyer un tel projet avant d'avoir obtenu une réponse du ministre des Finances (M. Crosbie) à qui incombe la responsabilité de donner une réponse définitive à la question de savoir comment il va organiser les finances de l'État pour faire cette dépense énorme de deux milliards et demi de dollars dans quatre ans.

Cette fameuse promesse électorale, monsieur le président, au dire de plusieurs, aurait fait élire ce gouvernement, qui change d'idée comme une girouette dans le vent, selon qu'il lui est favorable ou non de le faire. Ce gouvernement menace le pays d'élections générales si on lui demande des explications et des détails sur ses programmes et s'attend que tous les députés responsables à leurs commettants passent sous silence un projet de loi qui contient tant d'iniquités et tant d'injustices.

Pas vrai, monsieur le président! On n'attendra pas de recevoir du ministre des Finances des farces et des bouffonneries à la Chambre, on veut avoir des réponses à nos questions. Nous irons en comité chargés de bonnes questions, et nous espérons que le ministre à ce moment-là aura mis un peu de sérieux dans ses propos.

[*Traduction*]

Un gouvernement libéral chercherait, lui, les moyens de rendre la propriété plus accessible aux Canadiens à revenu modique, d'amortir les difficultés de cherté des intérêts éprouvées par ceux qui renégocient leur hypothèque, de réduire rapidement l'effet des hausses des coûts de fonctionnement entraînées principalement par le renchérissement de l'énergie, afin de stimuler quand c'est nécessaire la construction des maisons.

Il faut envisager des mesures vraiment équitables, comme par exemple un programme national d'aide aux locataires. En effet, les citadins qui habitent en location doivent consacrer jusqu'à 40 p. 100 de leur revenu au logement. Environ 65 p. 100 des locataires célibataires âgés sont dans le besoin. Les ménages monoparentaux connaissent également des difficultés exceptionnelles. Un programme national d'aide aux locataires âgés et monoparentaux allégerait en grande partie ces difficultés. Le gouvernement fait la sourde oreille aux besoins de ceux qui réclament une assistance d'urgence. Et il a l'audace de menacer d'imposer ce bill tel quel à la population canadienne. Je suis personnellement en faveur de la formule des crédits d'impôt, mais je ne pense pas du tout que le crédit d'impôt ou la déductibilité des intérêts hypothécaires soient une très bonne mesure.

Ma circonscription d'Ottawa-Vanier a le triste privilège de se classer troisième en Ontario pour le montant des taxes foncières par famille, ce qui surprendra peut-être un certain nombre de députés. C'est pourtant le cas si j'en crois un tableau préparé par la Direction des finances municipales du ministère ontarien du Trésor et de l'Économie, tableau dans

lequel les ménages dans l'Ontario sont classés d'après les impôts fonciers. Ottawa figure au troisième rang après Mississauga et Burlington. L'impôt par ménage y est de $720 par an. Cette mesure qui vise à alléger le fardeau fiscal des municipalités et des propriétaires de maisons . . .

Une voix: Oh, oh!

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Le député désire-t-il poser une question?

M. Stollery: Non. Il n'a simplement rien d'autre à faire que de pousser des cris.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Merci. Je croyais que le député avait une question à poser. Si c'est le cas, je serais heureux d'y répondre.

Je sais que les députés étudieront ce bill de très près en comité. Je pense que nous devrions au moins prévoir une mesure d'abrogation pour ne pas garder cette mauvaise loi jusqu'à la fin de nos jours. Nous devons envisager de prendre des mesures qui nous laisseront au moins l'espoir de voir un jour cette injustice cesser.

Il existe de meilleures solutions que ce genre de mesures fiscales. Il faut être absolument irresponsable pour laisser entendre ou pour dire aux députés de ce côté-ci de la Chambre qu'il s'agit d'une mesure en faveur du logement. Ce n'est pas le cas. Ce programme ne permettra pas de construire une maison de plus. Il s'agit peut-être d'une mesure fiscale; elle réduit en effet les impôts de certaines personnes. Mais il faut bien se demander qui va défrayer ce programme. Je soutiens que notre économie n'est pas suffisamment forte pour que nous puissions nous permettre ce genre de crédit d'impôt.

● (1540)

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, je suis certes heureux d'avoir la possibilité de parler du bill C-20. Compte tenu de la situation économique actuelle de notre pays, il s'agit là d'une proposition particulièrement rejetable et, j'oserais dire, insensée. Ce programme qu'on demande à la Chambre des communes d'adopter n'est en quelque sorte qu'une version réchauffée d'un autre programme qu'ont proposé les conservateurs il y a environ un an. Je dois dire qu'il était particulièrement difficile de prendre au sérieux le programme folichon d'il y a un an, car il semblait être sorti du cerveau tourmenté de l'ancien conseiller économique du premier ministre, qui, sauf erreur, occupe encore ce poste, M. Jim Gillies, et de celui de son autre collègue non moins tenaillé, l'ancien député d'Ottawa-Centre, M. «du Couperet», qui, si je ne m'abuse, a été conseiller économique du président déchu Nixon. Il s'est révélé si incompétent comme député, ici au Canada, que ses électeurs l'ont renvoyé chez lui après six mois. Voilà les cerveaux tourmentés, les esprits tortueux qui ont conçu pour nous ce programme qui, de toute évidence, est tout à fait inéquitable, injuste et contre-indiqué sur le plan économique. Cette politique introduira dans le régime fiscal du Canada des injustices qui sont flagrantes dans le régime fiscal américain.

Nombre d'entre nous s'irritent de la situation absurde provoquée par les députés d'en face qui tentent de faire croire aux Canadiens que nous avons adopté le régime fiscal américain. Ils prennent quelques miettes d'un régime fiscal étranger et insinuent ensuite que tel est le régime établi au Canada. Les gens d'en face croient qu'en empruntant quelques petites bribes attrayantes ici et là dans divers régimes fiscaux et qu'en les présentant à la population qui n'est pas après tout composée de spécialistes du fisc, elle l'acceptera. C'est ce qu'ils croient.

J'ai lu le discours du ministre des Finances (M. Crosbie) quand il a proposé le projet de loi la semaine dernière. J'ai remarqué que dans son discours il a cité un article de David Greenspan. Cet article rédigé l'an dernier portait sur la proposition initiale que le gouvernement a maintenant retirée. Le ministre des Finances s'est bien gardé de dire que l'article en question avait trait à une proposition dont la Chambre n'est pas saisie, car le gouvernement l'a retirée.

J'ai remarqué aussi que le ministre n'a pas précisé et peut-être l'ignorait-il que notre ami «du Couperet», avant d'être si sagement écarté par les électeurs de sa circonscription à Ottawa, a travaillé avec un autre Greenspan. Je me souviens du jour ou l'autre Greenspan a été nommé président des conseillers du président des États-Unis. Je me rappelle que Greenspan et moi-même avions recommandé au ministre des Finances de se pencher sur ses antécédents car ils sont très intéressants. C'est la seule personne que j'aie jamais rencontrée, je veux parler de l'autre Greenspan, qui au cours des années 70 ait été un ami et un partisan de Ayn Rand. Il était un ami personnel très proche de Ayn Rand et il s'était fait le défenseur de ses théories sur la façon dont on devrait diriger les pays. Il a ainsi été nommé président des conseillers économiques du président des États-Unis qui était alors M. Nixon. Le ministre des Finances lirait certainement avec beaucoup d'intérêt certains des commentaires publiés à l'époque dans le *New York Times* à ce sujet. J'ai été passablement surpris que cela puisse se produire dans un pays comme les États-Unis, compte tenu des problèmes économiques qu'ils connaissent. Voila une autre tentative du ministre des Finances qui semble être un homme raisonnable. Il doit avoir eu beaucoup de difficulté à empêcher le gouvernement de faire certaines des gaffes encore plus monumentales qu'il semble enclin à faire. On ne peut que féliciter le ministre des Finances ou peut-être les fonctionnaires de son ministère d'avoir décelé les injustices et les limites du très mauvais système proposé il y a un an.

Le gouvernement nous a présenté le bill C-20 qui est vraiment fort court. En fait, le ministre a essayé de nous persuader que le bill matérialise l'un des principaux sujets abordés par les conservateurs pendant la dernière campagne électorale. Je suis certain que les Canadiens vont passer bien des années à gloser sur les contorsions et sur les acrobaties verbales du gouvernement actuel. Personne n'aurait pu concevoir des moyens plus détournés et plus trompeurs d'arriver à ses fins que ceux que le gouvernement a employés dans les quelques derniers mois. Après six semaines ou près de deux mois de session nous n'avons encore entendu parler d'aucun programme économique, mais le gouvernement nous a présenté des propositions factices et superficielles qu'il a conçues sans tenir compte de l'époque à laquelle nous vivons et qui ont pour but de séduire les Canadiens et de les convaincre que le gouvernement leur donne tout ce qu'il leur a promis pendant la campagne électorale. Je recommande aux députés qui veulent étudier les programmes de ce genre de consulter le dictionnaire Oxford pour voir ce que c'est qu'un orviétan. Au sens propre, c'est une drogue inventée par un charlatan d'Orviéto, qui fut en vogue jadis. Par extension, une chalatanerie, une imposture,

un remède empirique et universel capable de guérir tous les maux politiques et sociaux, une panacée. De tous ces synonymes, je préfère «imposture», car si j'ai été témoin dans ma vie d'une imposture, c'est bien de celle-là, et le ministre nous la présente avec le fol espoir que nous allons nous laisser prendre. Il espère que nous dirons simplement: «Ma foi, nous ne saurions nous prononcer contre un bill comme celui-là. Nous allons tout bonnement l'adopter». Comme nous ne saurions comprendre les implications possibles d'une fiscalité injuste au Canada, nous allons l'adopter. Puis le ministre nous menace. Il ose nous menacer, nous qui avons déjà eu la distinction douteuse d'entendre les députés de l'opposition de l'époque nous accuser de juguler le Parlement. Quant à eux, ils ont maintenant la douteuse distinction de nous dire que si nous n'acceptons pas ce bill immédiatement, ils vont déclencher des élections. Je crains fort que nous n'ayons à supporter ce genre d'attitude à la Chambre pendant encore quelque temps.

Nous remarquons en outre la transformation qui s'est effectuée dans la mentalité de ceux qui dirigent maintenant notre pays. Je me souviens pourtant de leur obstruction systématique au bill sur Petro-Canada au cours de la dernière législature. Je me souviens en outre de la rage qu'ils éprouvaient à l'endroit de la société Petro-Canada comme instrument de la politique énergétique de notre pays. Nous avons mis trois mois à faire adopter le bill en question. Pourtant, voici qu'ils présentent une mesure fiscale sans avoir présenté au préalable de budget, sans rien nous dire du genre de programmes économiques qu'ils offrent à notre pays, et sans la moindre idée de l'approche que la conjoncture économique rend nécessaire. Alors que nous sommes aux prises avec une crise de l'énergie, le premier ministre (M. Clark) s'incline devant les exigences des provinces, comme le signalent tous les journaux, et le gouvernement central se désagrège et se désintègre de plus en plus rapidement.

En l'occurrence, qu'obtenons-nous? Le gouvernement nous mêle à une réduction de l'impôt foncier. Parlez-moi d'une communauté de petites patries! Les Canadiens comprennent-ils vraiment—et je ferai remarquer ici que le nombre des Canadiens qui ont voté contre ce projet était d'un demi-million plus élevé que celui de ceux qui ont voté pour—que non seulement le gouvernement actuel préside à la dissolution du gouvernement central du Canada mais qu'en outre il se mêle des impôts municipaux. Le gouvernement a-t-il la moindre idée des résultats que cette politique a eus aux États-Unis? Elle est pire qu'une mesure fiscale qui puise chez les pauvres ou chez les personnes âgées qui ont acheté et payé leur maison et qui paient des impôts. Ces gens-là vont défrayer le programme. Les locataires, qui préfèrent louer, ne pourront réclamer cet avantage, mais ils en feront les frais. Partout au pays des Canadiens, dont la situation ne leur permettra pas de profiter de la mesure, devront par contre en assumer les frais.

● (1550)

Ce projet laisse déjà bien assez à désirer pour les raisons que je viens de mentionner, mais il est encore pire que cela. C'est une mesure fiscale particulièrement pernicieuse car elle modifie le régime fiscal canadien. Elle tire les pires éléments du régime fiscal américain pour les incorporer au nôtre. Elle en prend le principal élément déformateur pour l'introduire chez nous. J'espère que le ministre des Finances et son gouvernement n'iront pas s'imaginer que je vais voter pour ce projet de loi. Si la seule façon pour moi de remporter des élections c'était d'aller promettre à mes électeurs de leur donner ce qu'il y a de plus mauvais dans le régime fiscal américain, surtout en ce qui touche aux impôts fonciers municipaux, alors je ne me porterais pas candidat.

Des gens habitent à 100 milles d'un grand centre dans l'État de New York sur des lots presque vacants, sans services convenables d'égoûts, d'électricité, n'ayant qu'un camion à incendie pour toute protection, et qui paient $2,200 d'impôts fonciers parce qu'ils peuvent en déduire une partie au titre d'amortissement. Quand on pense que c'est un gouvernement qui disait vouloir donner une valeur utile aux services de l'État, est-ce ainsi qu'il la conçoit? Ce programme que le gouvernement nous propose, favorise l'inertie des municipalités de notre pays.

J'espère que le gouvernement saura s'en rendre compte. Une telle politique va avoir à long terme des conséquences très graves sur notre économie. Ce programme en effet ne vise nullement à alléger le fardeau fiscal d'un secteur donné de l'économie, ce qui favoriserait la création d'emplois. Chacun sait que cette mesure fiscale ne créera pas un seul emploi. Les taux d'intérêt dans notre pays sont si élevés que le bâtiment est dans le marasme le plus total. Or ce programme, je le répète, ne créera pas un seul emploi.

Les renseignements du Toronto Real Estate Board montrent que les prix des maisons dans cette ville, qui offre une foule d'excellents logements, montent non pas dans les quartiers les moins chers mais dans les quartiers les plus chers, parce que les Torontois se rapprochent du centre pour réduire leurs frais de déplacement et acceptent de payer plus cher pour habiter plus près de leur lieu de travail. Du point de vue de l'économie et de l'emploi, ce programme est donc un fiasco total.

On pourrait soutenir que ce programme est inflationniste. Le gouvernement parle de lutte contre l'inflation, mais il propose une mesure fiscale inflationniste.

M. Chénier: Il vole les pauvres.

M. Stollery: Il vole les pauvres, comme le dit mon collègue. J'aimerais m'attarder un instant sur les chiffres relatifs aux bénéficiaires de ce régime, que le ministre des Finances nous a remis lundi, la semaine dernière. Ces chiffres sont contestés, mais le ministre dit que 3.8 millions de ménages bénéficieront du programme. En ce qui a trait à l'intérêt hypothécaire, 2.3 millions de personnes bénéficieront de cet aspect du plan, et 1.5 million de personnes bénéficieront du crédit à l'impôt foncier. Compte tenu de la conjoncture économique au Canada, c'était la pire chose à faire à l'heure actuelle.

Le ministre omet de dire que 6.6 millions de familles canadiennes ne seront pas admissibles au programme. Il rejette ces gens du revers de la main en affirmant que les locataires sont des étudiants et en disant d'autres balivernes de ce genre. Le plus grand immeuble d'appartements au Canada, je crois, se trouve dans ma circonscription du centre de Toronto; 1,000 personnes y habitent. Nombre d'entre elles y vivent depuis quelque temps et ne veulent pas nécessairement acheter une maison. Je dirais que la plupart s'y trouvent à cause de problèmes conjugaux. Il arrive souvent, en cas de rupture, que les époux choisissent d'habiter en appartement, au centre de la ville. Ils traversent alors une dure période d'adaptation. Or, qu'est-ce que le gouvernement fait pour eux? Il les grève

d'impôts, il les pénalise pour avoir osé déménager au centre-ville, pour quelque raison que ce soit.

M. Chénier: Il les punit.

M. Stollery: Précisément, le gouvernement les punit. Le gouvernement n'est pas bon à grand-chose et il ne me vient pas à l'esprit de secteur où il accomplit quelque chose de valable. Il excelle certes à punir les gens qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une difficulté quelconque. Le premier ministre (M. Clark) dit par exemple aux personnes âgées dont le revenu est insuffisant de se serrer la ceinture. Le gouvernement pénalise les gens qui sont le moins en mesure de se défendre.

Cela vaut la peine de signaler aux Canadiens que tant que ce gouvernement sera au pouvoir, ils ont intérêt à ne jamais se retrouver dans une position de faiblesse ou faire partie d'une catégorie de personnes qui ne peut se défendre vigoureusement. Le gouvernement agit plus ou moins comme une société de relations publiques qui identifie certains groupes restreints et dit ensuite, «si nous donnons un peu d'argent à ceux-ci ou à ceux-là nous n'aurons pas à nous soucier des autres car ils ne peuvent pas se défendre.» C'est la tactique choisie par le gouvernement.

Deux mois après le début de la nouvelle législature, aucun budget n'a encore été déposé. Tout ce dont nous avons entendu parler, c'est d'une proposition qui ne tient absolument pas compte de la conjoncture économique canadienne, qui sera probablement inflationniste ainsi que je l'ai déjà déclaré et qui est d'ailleurs calquée sur la politique fiscale américaine.

M. Chénier: Un bien mauvais calque.

● (1600)

M. Stollery: Un mauvais calque. Je sais que d'autres députés ont parlé de la question de l'injustice et de l'iniquité de ce programme. J'aimerais résumer encore une fois très brièvement ce que fait ce programme. Il ne créera pas un seul emploi. Il est probablement inflationniste. Il exploite et pénalise ceux qui ont payé leur maison et qui paieront le programme. Il s'exerce aussi au détriment des gens âgés qui ont vendu leur maison parce qu'elle était devenue trop grande. Il est injuste à l'égard des veuves, dont beaucoup, sinon la plupart, vivant dans les grands centres ont décidé à un certain moment de vendre leur maison parce qu'elles ne voulaient plus s'en occuper et sont allées vivre en appartement. Ce projet défavorise ces contribuables et s'applique à leurs dépens. Il sacrifie tous ceux qui se trouvent à vivre en appartement. Il rançonne tous ceux qui veulent vivre, comme cela est devenu la mode, dans les grands centres urbains.

Le ministre a dit dans ses remarques lundi ou mardi que c'était une mesure qui visait à aider les citadins. Il a dit que c'était la première mesure qui ne visait pas à aider les banlieusards mais les citadins.

Je représente une circonscription urbaine. Le ministre a aussi dit que les députés de son parti provenant des localités urbaines étaient favorables à cette mesure. Il n'y a pas beaucoup de députés dans son parti qui viennent de centres de villes. Nous savons tous ce qui est arrivé au «couperet» après six mois. Nous savons tous ce qui est arrivé aux députés d'Eglinton et de Parkdale, qui n'ont duré que six mois. Ils venaient de centres urbains dont les électeurs ne pensent pas trop de bien de ce programme. Vous trouverez dans toutes ces circonscriptions des milliers de maisons payées par leurs propriétaires et occupées, dans bien des cas, depuis bien des années. Ces contribuables ont compris la portée du programme. Ils savaient qu'ils allaient en payer les pots cassés. Ils le savaient au cours de la campagne électorale. Ils savaient qu'ils étaient le groupe visé par les gens d'en face et par ce Joe le désossé que nous avons pour premier ministre (M. Clark). Ils savaient que ces gens avaient déterminé les secteurs de la société qui seraient pénalisés et aussi les secteurs où il fallait constituer un petit groupe et se faufiler pour atteindre le pouvoir, malgré un déficit d'un demi million de voix. Ils le savaient et le savent encore.

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: Ce monsieur là-bas, je ne connais pas son nom et ne sais pas d'où il vient, mais il a certainement une grande gueule et ne restera pas ici longtemps. Je lui demanderais de se tenir tranquille en attendant que j'aie terminé.

Ceux de notre parti qui tentent de se tenir au courant de tout ce que le gouvernement ne fait pas, attendent toujours des mesures concrètes. Nous attendons une décision sur la politique énergétique. Nous attendons un budget. Nous attendons les mesures qui vont permettre de baisser les taux d'intérêt dont la hausse ne serait que temporaire selon le ministre des Finances.

On peut lire dans les revues économiques des articles sur les taux d'intérêt. Voici un extrait de l'un de ces articles:

> M. Peter Sternlight, responsable des opérations d'«open market» à la Banque de réserve fédérale de New-York, a offert cette réponse honnête mais déconcertante aux courtiers en effets publics venus chercher des éclaircissements à Liberty Street: «Nous cherchons nous-mêmes à comprendre ce qui se passe».

Voilà le genre d'attitude qui nous a valu la plus grosse flambée des taux d'intérêt de toute l'histoire du Canada. Nous aimerions que le ministre des Finances qui, en somme, dirige la sixième puissance économique du monde occidental, nous expose quelques-unes de ses idées originales, nous donne une idée du programme économique qu'il entend proposer. Voudrait-il avoir l'obligeance d'empêcher ses collègues du cabinet de nous offrir une fois de plus ce genre de programme qui n'a d'autre but que d'acheter des électeurs? Si l'on s'interroge déjà sur la nécessité d'accroître le déficit à ce moment-ci, que faut-il penser d'un programme de 3 milliards, qui va certainement être financé aux dépens des classes les moins favorisées? Par ailleurs, si on nous proposait une réduction d'impôt dans le contexte d'une offensive économique générale—au lieu de distribuer simplement de l'argent, au lieu de faire simplement imprimer des billets de banque—s'il s'agissait d'un élément faisant partie du programme économique que le gouvernement nous promet-il peut-être y en aurait-il parmi nous qui seraient disposés à l'appuyer.

En toute honnêteté, je ne peux pas appuyer au nom de mes électeurs un programme dont très peu de gens de ma circonscription pourront profiter et que presque tous devront aider à défrayer, tant que le gouvernement ne présentera pas des propositions fondées sur des principes plus valables. Je puis garantir aux députés d'en face qu'il y aura certainement des élections tôt ou tard. Je peux leur dire dès maintenant que le peuple canadien n'appuiera pas un gouvernement qui, après tout ce temps ne propose rien du tout et se contente d'essayer d'acheter les votes de certains groupes de Canadiens. Je puis garantir aux députés d'en face que nous ne tolérerons pas longtemps une telle attitude. Les députés de ce côté-ci de la Chambre s'efforceront de renseigner les électeurs du Canada

qui ne peuvent pas toujours comprendre la réalité de programmes de ce genre. La situation est sans doute inquiétante pour le gouvernement, mais elle est regrettable pour les Canadiens.

Nous formons maintenant l'opposition. Certains d'entre nous, moi-même y compris, avons siégé de l'autre côté de la Chambre pendant plusieurs années, c'est-à-dire plus longtemps que certains députés d'en face n'y siégeront.

Une voix: C'est ce que vous croyez.

M. Stollery: Nous pensons que le Canada est un grand pays qui a besoin d'un bon gouvernement logique. Le fait que nous ne soyons pas au pouvoir ne nous empêche pas de vouloir que le Canada soit bien gouverné. Nous voulons que le gouvernement du Canada ait de bonnes idées et de bonnes mesures à offrir au peuple canadien. C'est pour cela que la situation actuelle est tellement tragique. Je ne puis qu'espérer que cela ne dure pas plus longtemps.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir exprimer en termes concrets une bonne partie des propositions avancées par le dernier orateur, mais dans un style différent du sien.

● (1610)

Nous sommes dans une situation très grave. Je désire commencer mes remarques sur le bill C-22 en situant le débat dans un contexte plus vaste, c'est-à-dire en parlant de la nécessité de fournir à tous les Canadiens un logement convenable et des conditions de vie acceptables. Assurément, tout le monde ici convient que le logement est un besoin fondamental de l'homme et par conséquent que dans une société aussi riche que la nôtre, ce besoin devrait être considéré comme un droit fondamental de tous les citoyens. Il incombe à tous les pouvoirs publics de veiller à respecter ce droit des Canadiens et à agir en conséquence. Il est par trop évident pour quiconque un tant soit peu informé que cela n'a pas été le cas dans le passé. J'espère que c'est avec un esprit et un cœur ouverts que nous pourrons discuter de ces problèmes et de leurs solutions.

Nous n'avons pas besoin qu'on nous cite des statistiques pour savoir que de nombreux Canadiens n'habitent pas des logements aussi confortables que ceux auxquels, nous, plus fortunés, sommes habitués. Il suffit de se rendre dans le Nord et de parler aux autochtones, de visiter des réserves indiennes, les centres-villes et les régions économiquement faibles pour s'en rendre compte. Il y a actuellement au Canada des millions de personnes qui ne vivent pas dans des logements décents, des millions qui ont beaucoup de mal à assumer les coûts de roulement de leur maison et des millions d'autres encore qui doivent abandonner leur rêve d'être un jour propriétaires.

Je ne dis pas que l'habitat ne s'est pas amélioré au cours des dernières décennies. Il est indéniable que la situation au Canada se compare très avantageusement à celle, que je connais personnellement, des pays du tiers-monde. Je voudrais décrire brièvement le genre de logement le plus répandu dans le monde.

Dans la région d'Amérique du Sud où j'ai vécu pendant quelques années, le nord-est du Brésil, la maison moyenne ressemble à celle qui abrite la plupart des habitants de la planète. Ses murs sont faits, littéralement, de piquets et de boue, elle a un toit de chaume et de feuilles de palmier, elle est dépourvue de ce que nous estimons essentiel pour qu'un logement soit habitable par des humains. La maison est construite sur le sol battu; il n'y a pas de meubles, pas de lits, pas d'eau, pas d'hygiène et, par le fait même, elle est un véritable foyer d'infection. Elle est infestée de rats, de lézards et d'insectes.

Je voudrais illustrer cette réalité. Les conditions de logement mettent beaucoup de personnes de cette région en danger de mort. Quand la boue des murs sèche, elle se fendille et un petit insecte appelé barbeiro s'insinue dans les fentes. La nuit, il va piquer les occupants de la maison. Les gens ne se rendent pas compte le lendemain qu'ils ont été piqués. L'insecte a tout de même semé la mort dans leur corps même. Il y dépose une espèce de parasite qui est charrié par le sang jusqu'au cœur. Il ronge l'intérieur du cœur et la victime s'étiole et meurt dix ou douze ans plus tard.

J'expose ces conditions, non parce que ce genre d'insecte existe au Canada, mais parce qu'un collègue qui travaille maintenant au centre de Montréal m'a dit, à son retour du nord-est du Brésil, où il a travaillé avec moi pendant six ou sept ans, qu'il a constaté avec étonnement que les conditions de logement des pauvres à Montréal sont semblables à des pauvres du nord-est du Brésil. Les Canadiens ne doivent pas oublier que cette misère existe chez nous.

Il est vrai qu'au Canada nous avons réussi à édifier une importante industrie de l'habitation, mais nous n'avons pas vraiment veillé à ce que tous les citoyens puissent profiter de cette hausse de production, à en faire un droit social. En outre, même si les autorités fédérales et provinciales ont essayé d'aider et d'encourager cette industrie au moyen de diverses mesures fiscales, par l'intermédiaire de programmes et d'organismes désignés par toute une série de sigles comme HUDAC, PAAP, MURB, CHIP, GPM, NIP, PAREL—toutes sortes de sigles qui camouflent toutes sortes d'activités et qui forment pratiquement un nouveau jargon—mais on ne s'est pas vraiment assuré que ces mesures budgétaires, programmes et organismes répondaient réellement aux besoins des gens en matière de logement et surtout aux besoins des petits salariés et autres personnes qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne peuvent pas se débrouiller seules. Je pense aux handicapés, aux étudiants, aux pensionnés, aux nouveaux immigrants, aux autochtones, aux habitants des régions éloignées du Nord et d'ailleurs. N'oublions pas que ce sont des Canadiens, des gens comme nous, nos frères et nos sœurs qui vivent dans une situation intolérable.

D'après ce que j'ai entendu jusqu'ici, au cours du débat, nos amis libéraux et conservateurs, les représentants des partis du centre droite, cherchent davantage à marquer des points politiques qu'à répondre aux besoins réels de la population. Ceux d'entre nous qui défendent les intérêts de leurs électeurs en se faisant les porte-parole du Nouveau parti démocratique ne se laissent pas conduire par des considérations aussi mesquines. Ce n'est pas cela qui pousse ceux qui font cause commune avec nous en vue d'obtenir une politique du logement équitable pour les Canadiens.

Au début du débat, le ministre des Finances, M. Crosbie, nous a fait l'honneur de qualifier les adversaires de ces programmes rétrogrades et injustes, de dangereux technocrates, de radicaux délirants qui sacrifient à la mode. Étant donné l'éloquence avec laquelle le ministre a décrit la justice et l'égalité sociales de la politique publique canadienne, j'aimerais vous citer, pour l'édification et la gouverne des députés d'en face, plusieurs passages du message pastoral transmis par les évêques catholiques canadiens à l'occasion de la conférence Habitat 1976, à Vancouver. Dans ce message pastoral simplement intitulé «Un logement décent pour tous» les évêques déclarent:

Malgré ses richesses abondantes, le Canada n'a pas encore réussi à loger décemment toute sa population. Ici et là, nous avons nos zones de taudis qui évoquent les bidonvilles des pays en voie de développement. Dans les grandes villes spécialement, derrière un écran de gratte-ciel, les grandes avenues dissimulent parfois des quartiers tristes où s'entassent immigrants, chômeurs, gagne-petit ou minorités ethniques. Le foisonnement des banlieues a engendré les mêmes résultats. A côté de zones résidentielles bien équipées et bien desservies s'entassent des cabanes dépourvues d'eau courante, de chauffage adéquat, de moyens de transport et d'égouts. Ces collectivités marginales ont un taux de mortalité infantile deux fois supérieur à la moyenne nationale. Et le taux est encore plus élevé chez les Indiens et les Inuit. Étrange contraste de deux mondes séparés par une barrière invisible.

● (1620)

La même lettre pastorale poursuit:

Pour éviter la prolifération des nécessiteux, il ne suffira pas de bâtir des maisons par milliers. Il faut d'abord savoir où les construire, où trouver les capitaux nécessaires, définir les types de logements nécessaires à la collectivité humaine. Voilà pourquoi il faut que le Canada adopte d'urgence des politiques qui protègent ses citoyens, et avant tout ses gagne-petit, contre l'inflation galopante du coût de construction des maisons.

Pensez-y, cela a été écrit il y a près de quatre ans!

Il faut que le Canada protège ses citoyens contre la montée des taux hypothécaires, contre la spéculation foncière, contre le renchérissement des matériaux, contre l'augmentation des loyers, etc.

Voilà contre quoi on nous a prévenus il y a environ cinq ans. Et voilà ce qui s'est installé dans la réalité quotidienne parce que nous nous sommes laissés déborder. Comme moi, beaucoup de députés ainsi que le grand public s'intéressent, je pense, non seulement à l'avenir du pays mais à l'avenir en général. Les années 80 vont débuter dans 30 jours environ. Dans quelques années nous arriverons à 1984, qui a été déjà désignée comme une sorte de symbole de l'avenir. C'est dans cette optique que je veux lire encore un paragraphe de la lettre pastorale déjà citée:

Il est certain que le Canada de l'an 2000 sera assez différent de celui que nous connaissons. Ce qu'il faut surtout, c'est qu'il devienne ce qu'en attendent les Canadiens. Tout dépend de notre rêve à tous et de notre aptitude collective à le réaliser. Désirons-nous une société dont les priorités globales soient déterminées uniquement en fonction des principes économiques? Voulons-nous une société qui perpétue les différences sociales, la discrimination entre citoyens aisés et démunis, entre quartiers chics et taudis? Ou plutôt une société qui accorde à l'homme la première place? Notre tâche consiste donc à définir clairement les relations à établir entre le profit, la consommation et la qualité de la vie pour chaque citoyen: voulons-nous des logements construits en fonction de l'homme ou en fonction du profit? Des produits alimentaires pour nourrir les affamés ou comme denrées commerciales? Les moyens économiques ne manquent pas; le problème consiste à trouver la volonté de restructurer la société, de remettre de l'ordre dans ses priorités.

[M. Ogle.]

Me voilà au terme de ce passage que je tenais à lire parce qu'il traite du fond même de la question.

Il nous faut la volonté de passer à l'action car, semble-t-il, nous avons déjà les aptitudes et le matériel nécessaires. En plus de la lettre dont je vous ai lu des extraits, j'aurais pu également vous parler de l'excellente étude de M. Peter Spurr, intitulée: «Land and Urban Development» (aménagement urbain et rural), ou de l'analyse perspicace de la politique du Canada en matière de logement faite par le Conseil canadien de développement social, ou encore des nombreuses recommendations présentées par des organismes non gouvernementaux du Canada, dont un certain nombre ont été approuvées, mais auxquelles le gouvernment libéral de l'époque n'a jamais donné suite, et selon lesquelles il fallait considérer l'offre de logements convenables comme un service social prioritaire et non pas simplement comme un autre produit sur le marché. Le ministre des Finances croit-il vraiment que toutes ces personnes et tous ces organismes éminents ne sont que des extrémistes ou encore des avant-gardistes de la classe moyenne? Le cas échéant, je tiens à le prévenir que la mesquinerie ne peut servir de base solide à un gouvernement sérieux.

Le Nouveau parti démocratique ne craint pas le verdict des Canadiens sur cette question. Le ministre des Finances se prend pour le père Noël en distribuant des crédits d'impôt, mais je tiens à l'assurer de la perspicacité des Canadiens qui, tant que ce gouvernement de mauvais augure sera au pouvoir, ne se laisseront pas duper par son arrogance et ses arguments dénués de fond.

Sans aucun doute, on peut mesurer la force d'un gouvernement par la façon dont il essaie de répondre aux besoins de tous les citoyens qui l'ont élu. Il va de soi en outre que l'on peut déterminer le bien-fondé de n'importe quelle mesure législative par la façon dont elle contribue à la réalisation de ce noble objectif du gouvernement. Ainsi, le bill C-20 ne représente donc qu'un effort banal et dérisoire. Le ministre des Finances a du moins reconnu qu'il était injuste d'accorder un dégrèvement fiscal qu'il s'est empressé de transformer en crédit d'impôt. Comme l'a déclaré mon collègue de Regina-Est (M. de Jong), nous proposerons bientôt des amendements au comité en vue de récupérer certains avantages pour les millions de Canadiens ordinaires qu'on a oubliés dans ce projet de loi. Nous voulons une politique globale en vertu de laquelle nous pourrons offrir à la population de bons logements à des prix abordables, qui satisferont les besoins de tous les Canadiens.

Le ministre ne nous a donné que des miettes pour nous réconforter. Sa déclaration selon laquelle notre parti ne tient pas à ce que les Canadiens accèdent à la propriété est dénuée de tout fondement et indigne d'un ministre de la Couronne. Il demeure cependant que son projet de loi profitera aux propriétaires qui ont une grosse hypothèque, quel que soit leur revenu, bien plus qu'il n'aidera les locataires à revenu modeste à accéder au marché domiciliaire désormais prohibitif. Si l'on y ajoute la politique désastreuse des taux d'intérêt élevés, préconisée par le ministre, les répercussions concrètes de ce programme du gouvernement se traduiront par une diminution, et non par une augmentation des mises en chantier, contrairement à ce qu'on prétend. Et tout cela, pour une promesse

électorale insensée, sans s'occuper une seule fois des véritables questions d'accès à la propriété et d'équité.

Je ne reprendrai pas les excellentes démonstrations que d'autres députés de mon parti ont déjà données pour dénoncer les nombreuses faiblesses de ce bill; je voudrais plutôt signaler plusieurs situations extrêmement ironiques qui servent de toile de fond à cette mesure inconsidérée. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement se lamente de l'énormité du déficit qu'il attribue à l'impéritie des libéraux. Quel est toutefois, après six mois, le bilan de l'intelligence supérieure des conservateurs, à en juger d'après cette piètre mesure qu'on nous propose? C'est un programme de gratification fiscale qui n'apportera rien ni aux locataires, ni aux pauvres ni aux nombreux Canadiens plus âgés qui ont complètement remboursé leur hypothèque par des années de dur labour. C'est un programme de bien-être social qui ne s'approche en rien d'une politique sociale du logement qui soit juste pour tous, indépendamment de l'âge, des revenus et du lieu de résidence au Canada, mais qui n'engage pas moins le gouvernement fédéral à des débours progressifs qui s'élèveront à plusieurs milliards de dollars dans quelques années.

Le gouvernement nous demande d'appuyer une mesure sociale minable qui en plus d'être discriminatoire, rétrograde et stérile aura des effets inflationnistes et imposera un fardeau de plus en plus lourd au Trésor fédéral—et j'ajouterai que ces frais sont malvenus, parce que ce genre de dépenses provoque un certain clivage entre les Canadiens et que les économistes ont démontré que du point de vue rentabilité, c'est un fiasco économique. Cette pâle mesure ne donnera jamais les résultats qu'on en attend et elle ne sera jamais qu'un boulet pour les prochains gouvernements, un boulet dont le poids se fera lourdement sentir au cours des années à venir, un boulet à qui on pourrait donner la marque Clark-Crosbie, le boulet «C-C» mais ce n'est pas ce que la plupart des Canadiens recherchent.

• (1630)

Le gouvernement continue cependant à laisser croire qu'il fait une grande faveur aux électeurs. D'ailleurs, le gouvernement pense de toute évidence qu'il fait une grande faveur. C'est faux. Si l'on considère l'ensemble des politiques économiques du gouvernement, il faut admettre que les électeurs qui ont besoin d'aide ne retireront au mieux du programme que de maigres avantages. D'un autre côté, tous les électeurs feront les frais de ce programme de plus en plus ruineux et inefficace. En outre, le gouvernement devra trouver le moyen de mettre à contribution les électeurs qui n'auront pas la chance de profiter du programme.

Ce bill n'est rien d'autre qu'une dépense fiscale dissimulée qui vise à camoufler ce que mon collègue le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a appelé le programme secret des conservateurs. Il est clair que le principe de l'universalité des programmes sociaux est menacé. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) déclare avec magnanimité que ce serait seulement pour trouver davantage d'argent afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens les plus pauvres, mais les conservateurs n'ont à peu près rien de concret à offrir à ces derniers, sauf de nouvelles restrictions et de nouvelles épreuves.

Il ne faut pas perdre de vue que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne fait pas partie du petit cabinet, contrairement au ministre des Finances et au président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Partagent-ils les bonnes intentions de leur collègue, ou font-ils déjà valoir leurs droits, comme c'est plus probable, sur les économies que réalisera le gouvernement en réduisant les dépenses sociales et les services à la population? Certes, ce bill mal conçu entraînera effectivement une redistribution du bien-être en remplaçant des politiques sociales progressistes par des politiques fiscales rétrogrades, sous prétexte d'apporter aux Canadiens les changements qu'ils méritent et en faveur desquels ils ont voté. Il est grand temps que cette stratégie des conservateurs passe pour ce qu'elle est: une tentative désespérée pour gagner les faveurs de la population grâce à de mauvaises mesures mal étudiées, sans tenir compte de leur inéquité fondamentale et de leurs inconvénients.

Nous avons beaucoup parlé du logement, et il est vrai qu'il existe une différence importante entre une maison et un foyer. N'oublions pourtant pas que sans maisons unifamiliales valables il ne saurait y avoir de foyers. Comme dans tous les pays du monde, nous estimons que nos maisons doivent nous protéger non seulement des éléments, mais aussi des problèmes du monde en créant un milieu où règnent l'amour et l'affection.

Aussi, ce projet de loi, qui aidera un petit nombre de Canadiens, fait abstraction de la majorité d'enre eux qui ont besoin de logement. J'aimerais rappeler ici, encore une fois, qu'au Canada il existe un véritable tiers-monde dans lequel vivent beaucoup de nos concitoyens et qui pourrait un jour devenir beaucoup plus étendu à moins que nous ne multipliions les efforts pour créer des emplois et construire des bâtiments où les loger.

Je termine sur une dernière pensée que je propose encore une fois à la réflexion de la Chambre: rappelons-nous l'albatros de l'ancien marin qui hanta le vaisseau maudit et finit par entraîner sa perte. L'albatros dont nous avons parlé, l'albatros du bill C-20, pourrait certes vouer notre pays au même sort.

M. Eudore Allard (Rimouski): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'accorder la parole au cours de ce débat sur le bill C-20. A première vue, cette mesure législative semble fort louable et on ne saurait qu'approuver ses objectifs. Il conviendrait en effet que tous les Canadiens puissent, au cours de leur vie, acheter une maison. Mais, pour beaucoup, le prix d'achat des maisons est si élevé qu'ils ne peuvent espérer en posséder une un jour.

Ce bill, aussi intéressant soit-il, n'est pas sans faille. Il favorise ceux qui, financièrement, peuvent se permettre un tel achat, c'est-à-dire les nantis de notre société. En effet, plus l'hypothèque qu'on peut assumer est élevée, plus le crédit d'impôt est important. La moitié des ménages canadiens ne sont pas propriétaires de leur logement. Et ce n'est pas avec ce bill qui ne leur procure aucun avantage qu'on va les aider à le devenir. En outre, il y a dans notre pays un million de propriétaires qui sont trop pauvres pour pouvoir acquitter leurs impôts. Beaucoup de personnes qui ont plus de soixante ans vivent encore dans leurs maisons et ont le droit de le faire. Or, ce bill ne leur donne rien.

En bref, ce que je veux dire, c'est que les pauvres sont les laissés-pour-compte du gouvernement. Les pauvres resteront pauvres. Et que dire des jeunes ménages? Ils ont peu d'espoir de pouvoir se payer une maison rapidement. Les taux d'intérêt sont démentiels et même inacceptables. Et ce bill ne prévoit aucun avantage pour les jeunes ménages.

On peut critiquer ce projet de loi pour de nombreuses raisons, notamment parce qu'il aide les personnes à revenus moyens, mais ne procure aucun avantage aux familles à revenus modestes qui ne pourront vraisemblablement jamais accéder à la propriété.

● (1640)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, en tant que représentant du Québec, je dois signaler ma grande préoccupation à l'égard de ce bill. En effet, comme on le sait, c'est au Québec que l'on trouve le plus grand nombre de locataires. Ainsi, l'étude de Statistique Canada, effectuée au printemps dernier, démontre que moins de la moitié des ménages québécois vivaient dans leur propre maison, tandis qu'en Ontario cette proportion est de 62 p. 100. C'est donc dire, monsieur le président, que ce bill n'est pas seulement défavorable aux propriétaires les moins favorisés qui ne paient pas d'impôt mais aussi aux locataires.

En effet, les chiffres de Statistique Canada nous révèlent que 200,000 propriétaires à revenu modeste ne paient pas d'impôt fédéral. D'autre part, 2 millions de ménages toucheront seulement des montants d'argent réduits puisqu'ils touchent des revenus modestes et paient très peu d'impôt. Tout compte fait, à partir de ces statistiques, c'est 3 millions de ménages qui profiteront de ces mesures politiques. Disons-le, puisqu'il ne faut pas se le cacher, le bill C-20 est un projet de loi politique, conséquence de nombreuses promesses électorales des progressistes conservateurs.

Le gouvernement a oublié de dire durant la campagne électorale fédérale que 200,000 familles à revenu modeste, qui possèdent une maison, dont certaines avec hypothèques, n'auront pas droit au crédit d'impôt parce qu'elles ne paient pas assez d'impôt, autrement dit, parce qu'elles ne sont pas assez riches pour le faire. Le programme progressiste conservateur stipule en effet que le crédit d'impôt d'un individu ne peut excéder le montant d'impôt fédéral qu'il aura à payer normalement. Autrement dit, un gagne-petit qui ne doit verser que $200 en impôt fédéral n'aurait droit qu'à un maximum de crédit d'impôt de $200, même s'il est pris à la gorge par une énorme hypothèque.

Monsieur le président, je crois que d'une façon générale, il est déplorable que ces mesures n'aient pas été également destinées aux locataires, qui sont aussi victimes des coûts fort élevés des hypothèques. On sait très bien que ces coûts, de même que ceux de la taxe foncière, se réflètent dans les paiements mensuels de locataires. Le ministre des Finances (M. Crosbie) disait le 17 décembre dernier qu'il n'avait rien promis aux locataires, ce qui prouve bien que cette mesure est une mesure politique qui n'a pas été étudiée à fond, puisque le bill C-20 ne comporte pas d'innovation par rapport à la promesse assez vague faite au cours de la campagne électorale.

Or, monsieur le président, à Montréal, entre autres, 80 p. 100 de la population vit à loyer. Il est donc certain que les effets de ce projet de loi ne profiteront que très peu à la plus grande ville du pays. Au cours des derniers mois, des critiques fort pertinentes et dignes d'être étudiées ont été faites par divers groupes intéressés. Je trouve déplorable que rien n'ait été retenu pour les locataires. Aussi ne vois-je pas très bien comment le ministre peut prétendre que ces mesures auront comme conséquence indirecte une reprise de la construction domiciliaire. S'il en est ainsi, ce sera dans quelques régions éloignées du Québec, comme ma région, celle du bas Saint-Laurent, la Gaspésie, où le salaire moyen n'a rien de commun avec celui de Rosedale ou de Westmount.

Pour les propriétaires qui comptent parmi les chanceux et qui profiteront de ces mesures, il est sûr que ces crédits d'impôt seront les bienvenus. Pour ceux qui sont actuellement en mesure de s'acheter une maison et qui doivent faire face à des taux d'intérêt sans précédent, les mesures du ministre des Finances ne feront que compenser les hausses de coût découlant des taux d'intérêt qui ont atteint un sommet inacceptable. A ce propos, monsieur le président, j'aimerais citer un éditorial du journal *La Presse*, celui de M. Yvan Guay, du 19 septembre dernier, où l'on décrit fort bien le dilemme que j'ai soulevé en parlant des hausses successives des taux d'intérêt au cours des derniers mois. L'éditorialiste dit donc ceci, et je cite:

> Les crédits d'impôt actuels serviront moins à stimuler la construction qu'à accroître les profits des banques et autres institutions de prêts. Si aucun propriétaire ne doit se plaindre de recevoir un allégement d'impôt, la majorité se sent frustrée. Car le but avoué de ces crédits d'impôt ne s'avère qu'un prétexte. M. Clark et son équipe, pour s'emparer du pouvoir, ont lancé un feu d'artifice de promesses sans s'assurer qu'elles étaient économiquement réalistes.

C'est une aberration, monsieur le président, de constater que ce sont encore les grosses institutions financières qui vont réaliser des profits. Je crois personnellement que ce bill fera plus d'insatisfaits que d'heureux.

Les Québécois majoritairement locataires sont donc défavorisés par ce projet de loi et, comme je le disais tantôt, ces mesures n'auront pas de répercussions particulières sur la construction domiciliaire au Québec. Pour illustrer la position précaire de l'industrie domiciliaire au Québec, j'aimerais citer quelques chiffres se rapportant à la Société d'habitation du Québec. En 1978, cette société a consenti pour $3,409,000 de prêts pour 152 unités de logement, ce qui se traduisait par une mise de fonds de $4,042,000. Pour 1979, soit de janvier à octobre, ces données tombaient à 15 unités de logement pour des prêts s'élevant à un peu plus d'un demi-million, pour une mise de fonds totale de $2,789,000. Cependant, les institutions financières s'accaparaient la part majeure de cette activité financière. En 1978, elles ont assuré des prêts pour $260,636,000, pour 7,969 unités d'habitation. A ce jour, ce sont des prêts de $170,284,000 pour 4,676 unités de logement.

On constate donc la prépondérance des banques et des institutions financières dans ce marché. Elles profitent des taux d'intérêt élevés pour réaliser des bénéfices hors de proportion aux dépens des gagne-petit et des salariés moyens. Comme mesure d'équité, nous proposons donc que le programme d'épargne-logement soit établi de façon à favoriser l'épargne des salariés moyens dans le but d'acquérir une maison. Une telle mesure permettrait de pallier les effets négatifs du projet de loi envers les locataires et les salariés moyens qui veulent acquérir une maison mais qui, à cause de la conjoncture économique, en sont incapables. Dans le passé le programme d'épargne-logement a été particulièrement apprécié par le public et a permis à de nombreux jeunes ménages d'accumuler un montant d'épargne suffisant pour l'acquisition d'une maison.

D'un point de vue strictement social et humain, il est important que chaque famille puisse aspirer à posséder sa propre maison. Par contre, cet objectif devient difficilement réalisable au fur et à mesure que la conjoncture économique se détériore. Il est donc important pour le gouvernement de faciliter l'acquisition d'une maison aux jeunes ménages, et ce n'est pas ce bill qui le fera. Voilà pourquoi nous estimons que le gouvernement doit envisager sérieusement d'apporter des modifications au programme d'épargne-logement actuel. Ces modifications pourront se traduire en augmentant le plafond actuel, selon une échelle de revenu donnée, de façon à privilégier les familles à revenu plus faible.

Une politique nationale de l'habitation n'a pas de sens ni de conséquences, si l'on ne donne pas aux gens les moyens d'acquérir une maison. Nous du Parti Crédit Social du Canada avons toujours dit que le système actuel ne favorisait aucunement la dignité humaine et la possibilité pour une famille de vivre dans un foyer bien à elle. Les taux d'intérêt astronomiques actuels mettent un frein aux projets de nombreuses familles à faible revenu. Celles qui à cause de lourds sacrifices financiers vont de l'avant et s'endettent pour remplir ce désir bien légitime d'avoir une maison ne se doutent pas que les institutions financières réalisent d'énormes bénéfices à leurs dépens.

L'an dernier, les banques à charte ont accusé des hausses de profits atteignant jusqu'à 58 p. 100. J'avais demandé à ce moment-là au ministre des Finances de l'époque d'enquêter à ce sujet. Malheureusement il nous déclarait un peu plus tard que le surintendant des banques s'était penché sur la question, mais qu'il n'avait rien trouvé d'anormal. Aujourd'hui, le nouveau ministre des Finances (M. Crosbie) dit que les hausses des taux d'intérêt auront des conséquences favorables à long terme. Alors, monsieur le président, dois-je en déduire que les gouvernements qui se succèdent à Ottawa ne peuvent rien faire ou plutôt acceptent une situation qui mine l'initiative des petites gens et des familles à revenu faible, lesquelles ont le droit bien légitime d'avoir accès au cours de leur vie à un foyer bien à eux?

Je suis désolé de voir que le bill favorisera ceux qui en ont le moins besoin. J'aimerais bien entendre les porte-parole gouvernementaux commenter la possibilité de modifier le programme d'épargne-logement ou faire de nouvelles suggestions relativement aux ménages à revenus faibles qui désirent obtenir une maison, qui sont prêts à faire leurs sacrifices à cette fin, mais qui ne désirent qu'un peu d'appui d'un gouvernement qui a eu pendant un certain temps le monopole des promesses électorales.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler que nous ne sommes pas contre le fait que 3.8 millions de contribuables canadiens bénéficieront de ce programme, mais nous sommes particulièrement inquiétés par le fait que près de 1 million de Canadiens sont pour ainsi dire exclus du marché de l'habitation à cause des taux d'intérêt sans précédent qui mettent l'achat d'une maison hors de leur portée. Pour bénéficier du programme progressiste conservateur, il faut déjà être propriétaire, avoir une hypothèque et payer des impôts. Il n'y a donc pas de justification sociale à ce projet de loi, puisque les 200,000 personnes qui ont une maison, et peut-être une hypothèque, et qui ne gagnent pas assez pour obtenir des crédits d'impôt sont délaissées par ce projet de loi.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

● (1650)

Monsieur le président, j'aimerais rappeler qu'un gouvernement a le devoir de protéger les minorités et les moins bien nantis. Un gouvernement qui n'agit pas dans ce sens, à mon avis, n'assume pas ses responsabilités. Le bill C-20 est tout à fait défendable quant au fond, mais particulièrement incomplet et inéquitable quant à la forme.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le président, il me fait plaisir d'intervenir dans le débat à ce moment-ci pour dire au ministre des Finances (M. Crosbie), qui a proposé l'adoption de ce projet de loi, le bill C-20, que je ne suis pas du tout heureux de sa proposition, que je ne peux souscrire aux modalités qu'il veut employer afin d'encourager la propriété au Canada. C'est sûr que c'est un bon principe, un principe noble, un but noble que de vouloir encourager les Canadiens à devenir propriétaires de leurs maisons, et je pense que les gouvernements, aussi bien le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux et municipaux doivent adopter des mesures qui, justement, facilitent l'accession à la propriété et encouragent les Canadiens qui le veulent bien à devenir propriétaires de leurs résidences. Mais les moyens poursuivis par le nouveau gouvernement progressiste conservateur pour arriver à cette fin sont mauvais. Il est évident que le bill C-20, qui donne un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et aussi à l'impôt foncier va soulager et aider certains propriétaires Canadiens. Ce crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire va, bien sûr, aider celui qui est déjà propriétaire et qui a déjà une hypothèque grevant sa maison. Malheureusement, celui qui n'est pas propriétaire ne recevra aucun avantage direct, et ce vœu pieux du ministre des Finances que cette mesure incitera des Canadiens à se précipiter chez l'agent d'immeubles pour acheter une propriété est totalement dénuée de fondement.

Je ne vois pas comment un individu pourrait aujourd'hui, sur la foi de ce projet de loi, qui va lui permettre en fait de déduire de son impôt quelques dollars cette année, décider de s'acheter une propriété. On sait, depuis l'avènement du parti progressiste conservateur, que les taux d'intérêt au Canada ont augmenté de façon incroyable, inacceptable. Et ce même ministre des Finances vient nous proposer le bill C-20 et tente de nous faire accroire à nous, parlementaires, et tente aussi de faire accroire à la population que, grâce à cette mesure qui va donner un crédit d'impôt à quelques Canadiens déjà propriétaires de maisons, on va relancer l'industrie de la construction domiciliaire au Canada. Ce sont des propos qui n'ont ni queue ni tête, et le ministre des Finances le sait très bien lui-même. Sa proposition ne donnera pas un essor nouveau dans le domaine de la construction. Il est évident que personne, face à des taux d'intérêt de 14, 15 ou 16 p. 100, aujourd'hui sanctionnés par ce ministre des Finances, ne va se précipiter chez l'agent d'immeuble pour s'acheter une nouvelle propriété, parce que ce même ministre des Finances, qui veut lui donner quelque $300 dollars d'une main, va lui en arracher probablement le double et peut-être le triple par cette permission du gouvernement progressiste conservateur d'augmenter de façon excessive les taux d'intérêt au Canada.

Par conséquent, je dis, monsieur l'Orateur, que la proposition du gouvernement Clark est inacceptable. Si dans ce but, qui est noble, de vouloir encourager les Canadiens à devenir propriétaires, on utilise le moyen préconisé par le ministre des Finances, je pense que l'on fait fausse route, que le moyen est

au plus haut point mauvais, inacceptable et doit être rejeté par la Chambre des communes. Le ministre des Finances a même eu l'audace de menacer les parlementaires de provoquer et de précipiter des élections générales si la Chambre des communes n'adoptait pas ce projet de loi avant la Noël. Je pense que c'est là une attitude méprisable de la part d'une personne qui doit exercer son autorité et posséder un minimum de sérieux dans l'accomplissement de ses tâches de ministre des Finances.

Une voix: C'est de l'arrogance!

M. Ouellet: Un de mes collègues dit que cela est de l'arrogance. C'est évidemment de l'arrogance de la part de ce gouvernement qui vient tout juste d'obtenir un mandat de l'électorat, et qui menace de précipiter le déclenchement d'élections générales si les députés élus démocratiquement à la Chambre parlent trop longtemps ou font valoir trop longtemps leur point de vue sur ce projet de loi. Il m'apparaît évident, monsieur l'Orateur, que ce gouvernement n'a pas eu la majorité absolue à l'occasion des dernières élections et n'a pas par conséquent le droit de nous traiter de façon aussi cavalière en nous menaçant et en menaçant la population canadienne de précipiter de nouvelles élections si ce petit projet de loi mal conçu, mal planifié et inutile, à mon avis, n'est pas accepté par les députés de l'opposition libérale, de l'opposition du Nouveau parti démocratique et même de l'opposition du Parti Crédit Social du Canada, dont certains députés à la Chambre ont signalé avec justesse les lacunes importantes de ce projet de loi.

Je dirai donc au ministre des Finances qu'il serait beaucoup mieux de réviser ses positions, de reconnaître que le plan de son chef, qui a été publié peu de temps avant les dernières élections, était un mauvais projet. Bien sûr, on a délaissé les promesses que le premier ministre avait faites avant les élections et on a modifié sensiblement ce projet, mais il reste quand même que, même modifié, le bill C-20 demeure une loi extrêmement cahoteuse, extrêmement boiteuse, et même injuste envers un trop grand nombre de Canadiens pour que nous, comme opposition officielle à la Chambre, nous la laissions adopter sans la critiquer, sans en faire valoir les faiblesses, et surtout sans demander à ce gouvernement d'y apporter encore de nombreuses modifications. Au fait, nous croyons qu'elle n'est pas conforme au but, peut-être légitime du gouvernement, visant à favoriser l'accessibilité à la propriété, au contraire à cause des moyens préconisés par le gouvernement, elle ne fait, en réalité, que créer plus de difficultés, plus de distorsions dans le marché résidentiel au Canada et des embûches considérables sur la marge de manœuvres du ministre des Finances, lorsqu'il aura à décider du prochain budget qu'il doit présenter en décembre.

● (1700)

Il m'apparaît évident, monsieur l'Orateur, que ce projet de loi est fort incomplet, et qu'en réalité il ne s'adresse qu'à quelques privilégiés, en particulier à ceux qui sont assez riches pour posséder une propriété, et ceux qui justement seraient peut-être les derniers à être aidés étant donné les circonstances.

Je vois qu'il est cinq heures. Je continuerai mon discours à la première occasion, monsieur l'Orateur, parce que je veux présenter une solution bien meilleure que celle préconisée par le gouvernement actuel.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, et en conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni)—La Santé et le Bien-être—La vivisection de fœtus humains; le député de Bellechasse (M. Lambert)—L'Agriculture—On demande si le ministre a reçu des instances du Québec demandant une réduction des importations de volaille; le député de Shefford (M. Lapierre)—Les Affaires extérieures—On demande où en est le projet de construction de poissonneries réfrigérées au Sénégal—La position du gouvernement.

La Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir bills publics, bills privés et avis de motion.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, est-ce que nous pourrions avoir le consentement unanime de la Chambre pour étudier le bill C-202, au nom de l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman)?

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour permettre à la Chambre de procéder à l'étude du bill C-202, qui apparaît au nom de l'honorable député de Fraser Valley-Ouest, et que l'ordre n° 1, le bill C-201, soit réservé?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA STATISTIQUE

MESURE VISANT À SUPPRIMER LA PEINE PRÉVUE POUR REFUS DE RÉPONDRE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest) propose: Que le bill C-202, tendant à modifier la loi sur la statistique, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, en menant la lutte pour créer un gouvernement plus accessible qui reconnaisse que l'information publique appartient au public, il importe également de limiter le volume des renseignements non criminels concernant de simples citoyens recueillis par des méthodes coercitives. Une société ouverte présuppose certes l'absence de contrainte. Une société libre n'use pas de mesures contraignantes et coercitives envers ses membres.

Je comprends que le gouvernement veuille pouvoir disposer de tous les renseignements possibles, pour s'assurer que ses décisions sont fondées sur des motifs empiriques. Toutefois, quand on oppose cette abondance illimitée de connaissances à la destruction totale de la vie privée d'un particulier qui cesse d'être intacte, le prix devient trop élevé.

Je suis aussi d'avis qu'un gouvernement qui a les moyens de donner aux gens tout ce qu'ils veulent est aussi assez puissant pour tout leur reprendre.

L'article 29 de la loi sur la statistique prévoit la possibilité de poursuites en justice à l'endroit de ceux qui refusent de répondre aux questionnaires de Statistique Canada. Ce refus est punissable d'une amende pouvant atteindre $500 ou d'une peine d'emprisonnement de trois mois, ou des deux à la fois.

Pourquoi ces sanctions sont-elles si lourdes et comment peuvent-elles au bout du compte rendre les enquêtes de Statistique Canada préjudiciables? L'article 29 de la loi sur la statistique prévoit une justification en droit pour les cas de non-respect flagrant de la vie privée.

L'enquête sur les dépenses familiales qu'on a presque autorisée en mars dernier est un exemple typique du temps fou qu'exigent ces enquêtes et de l'indiscrétion consommée avec laquelle on viole l'intimité des gens. Permettez-moi de donner quelques exemples. La question relative aux dépenses affectées par une famille aux réparations et à l'entretien de la maison se subdivisait en 21 parties qui portaient sur le papier peint, la peinture, les gouttières, et ainsi de suite jusqu'au moindre détail. La question relative aux petits appareils électriques comportait 17 subdivisions. Les questions relatives aux dépenses vestimentaires n'occupaient que six pages du questionnaire. Ce n'est pas tout. Le questionnaire demandait aussi combien d'argent chaque membre de la maisonnée avait perdu en paris, en amendes payées, en acomptes ou à la suite de vols pendant l'année, combien d'argent il y avait dans les comptes d'épargne, quelle était la valeur des assurances et des biens immeubles. Ces questions n'ont rien de futile. Elles sont au contraire hautement personnelles. Qui plus est, la personne interrogée est tenue, au regard de la loi, d'y répondre de manière aussi exacte que possible.

De crainte que certains d'entre nous pensent que les sanctions ne sont pas appliquées et que personne n'est jamais poursuivi, j'aimerais attirer votre attention sur un problème auquel une habitante de ma circonscription, M^me^ Angela Sheremata, a dû faire face. M^me^ Sheremata a critiqué certaines des questions du questionnaire en apparence bien innocent distribué lors du recensement de 1976. Ainsi, elle ne voyait pas pourquoi on lui demandait de dire par quelle genre d'entrée elle gagnait son logement. Ayant été de ceux qui reçoivent le questionnaire détaillé, lors du recensement, elle était également tenue de dire, entre autres, quel était son niveau d'instruction, combien d'heures elle avait travaillé dans sa ferme, dans son commerce ou son entreprise, le nom des personnes qui avaient passé la nuit chez elle le 31 mai et son numéro de téléphone. Je tiens à faire remarquer, monsieur l'Orateur, qu'une personne en instance de divorce à qui aurait voulu que ces renseignements restent confidentiels, n'aurait pas pu les taire.

En outre, on lui demandait de donner son numéro de téléphone même s'il s'agissait d'un numéro confidentiel, ce qui niait son droit à la vie privée puisque la raison d'être d'un numéro non publié est justement de préserver la vie privée. Mais le gouvernement exige bel et bien que l'on donne ce numéro ainsi que son adresse.

Quoi qu'il en soit, on lui demandait de répondre à ces questions et elle jugeait que le gouvernement n'avait pas à fourrer son nez dans sa vie privée. Quelle a été sa récompense pour avoir cru en l'inviolabilité de la vie privée? Elle a d'abord reçu plusieurs lettres de Statistique Canada la menaçant de poursuites judiciaires, puis elle a dû affronter les tribunaux. Il est amusant de constater que l'affaire a abouti à un non-lieu parce que Statistique Canada avait perdu son dossier. C'est peut-être amusant, mais il ne faut quand même pas sous-estimer la gravité de la situation.

Des gens ont été poursuivis pour avoir refusé de répondre aux questions de Statistique Canada. En fait, Statistique Canada interjette appel de la décision du tribunal dans le cas de M^me^ Sheremata. A quoi bon dire que des sanctions juridiques peuvent être imposées puisqu'elles ne sont pratiquement jamais invoquées. En réalité, elles le sont et elles demeurent une menace au droit fondamental de la personne qu'est le droit à la protection de la vie privée.

Ce genre de questions devient particulièrement pénible pour les ruraux. Il arrive souvent que ces derniers doivent répondre à des enquêteurs qui sont leurs voisins ou leurs connaissances intimes. Il est compréhensible que l'on répugne à fournir des renseignements personnels à quelqu'un qu'on connaît. Et pourtant, c'est ce qui se produit souvent avec Statistique Canada, et dans tout le pays.

J'ai rencontré des enquêteurs qui disent trouver très intéressant d'apprendre à connaître ses voisins ou les gens du coin et de savoir comment ils vivent. Bien que l'on prétende que ces renseignements sont confidentiels, je pense que l'expérience a prouvé qu'à cause de fuites et d'autres irrégularités, dans bien des cas, ces renseignements sont aisément accessibles à divers groupes de notre société.

Les citoyens de régions rurales ne sont pas les seuls qui ont lieu de s'inquiéter du caractère de plus en plus détaillé des enquêtes de Statistique Canada. Les Canadiens en général s'inquiètent des autres moyens auxquels le gouvernement a recours pour recueillir des renseignements à leur sujet. Prenons par exemple les numéros d'assurance sociale. Certains estiment que le seul fait d'avoir ces numéros est un signe de la déshumanisation croissante de notre société. Mais d'autres craignent que le numéro d'assurance sociale soit utilisé à une fin plus sinistre encore, soit à l'établissement d'un fichier central de tous les Canadiens. Éventuellement, un tel fichier central pourrait renfermer des données de tous ordres, comme des renseignements sur la situation financière des particuliers tirés des déclarations d'impôt, des renseignements sur les activités pour lesquelles le numéro d'assurance sociale a été utilisé, et des renseignements, à partir des données recueillies par Statistique Canada, sur maints aspects de la vie quotidienne des citoyens. Pas étonnant que l'idée même du numéro d'assurance sociale suscite partout une vive opposition. De toute évidence, cette opposition reflète une réticence de plus en plus marquée à laisser le gouvernement s'immiscer dans la vie privée des gens.

● (1710)

Le gouvernement fait face actuellement à une situation dans laquelle jamais un gouvernement qui adhère aux principes

démocratiques ne devrait normalement se trouver, celle d'avoir à répondre à l'accusation de s'introduire dans les chambres à coucher, voire dans les salles de bains, des citoyens. Le gouvernement doit s'efforcer de démontrer que ce système présente quelque utilité. Que les gens soient amenés à mettre en doute l'intégrité du gouvernement, à mettre en doute ses intentions quand il recueille des renseignements, me porte à croire qu'ils perçoivent le gouvernement non pas comme l'administrateur bienveillant, mais comme l'État «inquisiteur». Au moment où le gouvernement s'apprête à faire adopter une loi visant à faciliter l'accès à l'information, nous devrions nous soucier par ailleurs de protéger la vie privée des gens et de sauvegarder le caractère confidentiel des renseignements obtenus contre le gré des intéressés et emmagasinés dans des réseaux informatiques. Une loi visant à faciliter l'accès à l'information nécessite une loi jumelle destinée à assurer la protection de la vie privée.

On cherche à justifier les relevés de Statistique Canada en nous disant qu'ils fournissent des renseignements qui sont nécessaires à ceux qui, dans le secteur privé et dans le secteur public, sont chargés de prendre des décisions, et qu'ils permettent à ceux qui discutent des questions qui intéressent les Canadiens d'en parler en connaissance de cause. Mais comment Statistique Canada s'y prend-elle pour obtenir ces données fondamentales? Les enquêteurs sur les dépenses des familles dont j'ai déjà parlé ont posé une multitude de questions sur les divers articles et services auxquels les Canadiens consacrent chaque année leur argent.

Supposons pour le moment qu'une étude détaillée des habitudes de dépenses des Canadiens soit absolument nécessaire à l'élaboration de la politique économique. C'est une hypothèse grossière, monsieur l'Orateur, mais admettons-la pour le moment. Nous pouvons alors nous demander qui vraiment se souvient exactement du montant d'argent qu'il a pu dépenser pour acheter quelque chose un an auparavant. Pourtant, l'article 29 de la loi actuelle sur la statistique oblige les personnes interrogées à répondre. Ma foi, je doute fort que cette méthode porte les gens à fournir une réponse exacte, voire simplement honnête. Pourtant, les réponses fournies sont celles qui servent à projeter l'avenir économique du Canada.

Je pense que cela répond aussi partiellement à une autre question, à savoir si ces enquêtes circonstanciées sur les dépenses des Canadiens constituent des outils réellement valables pour l'élaboration de la politique économique. C'est l'ancien ministre des Finances lui-même, lorsqu'il était en fonction, qui a déclaré qu'on ne pouvait compter sur Statistique Canada pour obtenir une prévision exacte de la croissance économique du Canada. Même un organisme aussi respecté que l'Institut C.D. Howe a mis en doute la fiabilité des chiffres publiés par Statistique Canada. C'est sur des prévisions de croissance inexactes, fournies par cet organisme au début de la présente décennie, que le gouvernement a fondé ses hypothèques budgétaires, lesquelles ont abouti à une politique inflationniste. Nous sommes tous conscients, je crois, des conséquences de la politique du gouvernement antérieur.

Nombre de ces hypothèques étaient fondées sur les statistiques du secteur des entreprises et non sur les dépenses détaillées des ménages dont je viens de parler. Mais si les données provenant des entreprises posent tant de problèmes à Statistique Canada, comment peut-on s'attendre à ce que cet organisme traite les myriades de détails concernant les dépenses des familles? A mon avis, on pourrait dire, pour paraphraser Lord Acton, qu'entre les mains du gouvernement l'information corrompt et l'information absolue corrompt absolument.

Je ne veux pas donner l'impression que je m'oppose au rôle que Statistique Canada est censé jouer. Cet organisme répond à un besoin fondamental. Mais il est aussi fondamental que les statistiques et les prévisions qu'elles étayent soient justes. On ne peut, à mon sens, s'attendre à ce que cet organisme remplisse son mandat s'il continue de poser des questions aussi poussées et d'exiger des réponses sous peine de sanctions. Jusqu'où peut-on pousser le détail tout en préservant la justesse et l'à-propos des données? Je suis convaincu que la plupart des rapports rédigés à partir des statistiques réunies par cet organisme dorment dans un classeur quelconque et ne servent nullement la croissance économique du Canada.

Il est évident que Statistique Canada et, partant, le gouvernement, doivent regagner la confiance du public. Il me semble parfaitement clair que nous n'y arriverons qu'une fois que nous aurons convaincu les Canadiens que les renseignements que nous désirons obtenir d'eux seront traités avec le plus grand respect. Statistique Canada garantit que tous les renseignements fournis demeureront confidentiels. Cette promesse perd toutefois beaucoup de sa valeur lorsque Statistique Canada égare des dossiers et elle devient tout simplement risible lorsque des employés de cet organisme vendent des dossiers. Les citoyens ont suffisamment de raisons de concevoir des soupçons à l'égard des motifs qu'a le gouvernement de leur poser des questions personnelles sans que l'inefficacité ou la malhonnêteté les confirment dans leurs soupçons.

Il me semble que nous devrions chercher à faire en sorte que les Canadiens aient confiance en Statistique Canada; ainsi, ils n'hésiteraient pas à répondre volontairement aux questions. Nous avons déjà lieu de croire que Statistique Canada n'est même pas en mesure de répondre aux nombreuses questions que ses enquêteurs posent. Peut-être cet organisme a-t-il visé trop haut ou peut-être en attendons-nous trop. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas espérer que la situation s'améliore en forçant les gens à répondre à des questions de plus en plus personnelles. Statistique Canada serait étouffé sous une avalanche de renseignements et les citoyens se demanderaient pourquoi le gouvernement tient si fort à ces renseignements personnels qu'il prévoit des sanctions dans la loi pour appuyer ses exigences. Quelle que soit notre conception du rôle que devrait jouer le gouvernement, nous ne lui reconnaissons certainement pas le droit d'empiéter sur les droits des citoyens.

Je demande donc à la Chambre d'examiner mon bill, qui supprimerait toute peine pour les personnes qui refuseraient de répondre aux questions autres que les questions de base du recensement de la population. Il me semble que ce premier pas est indispensable pour que le gouvernement restaure la confiance du public en Statistique Canada et dans le gouvernement lui-même. Je demande également que l'on modifie l'article 29 en ce qui a trait aux particuliers afin de supprimer un obstacle aux renseignements statistiques exacts et fiables. Faisons un premier pas vers une confiance renouvelée en supprimant la menace et en accordant la liberté de répondre.

Nous sommes l'un des rares pays du monde à jouir de ce luxe qu'est un régime démocratique. Le concept de démocratie implique que les gens sachent reconnaître ce qui est bon pour eux. Nous faisons confiance aux gens qui nous élisent et nous

respectons leur choix. Tel qu'il s'applique l'article 29 de l'actuelle loi sur la statistique équivaut à pénaliser les gens qui refusent de voter. Il est bien triste d'en arriver à un point où les gens ne peuvent exprimer leur désapprobation à l'égard d'un organisme omniscient du gouvernement central par peur d'être poursuivis devant les tribunaux. Sommes-nous donc si proches de 1984?

Bien entendu il convient d'inciter les gens à se prêter aux sondages statistiques. Adoptons néanmoins à l'égard des gens qui refusent de répondre une attitude plus positive que celle qui consiste à leur infliger des amendes. Essayons plutôt de leur montrer l'utilité de Statistique Canada et les avantages que nous pouvons retirer d'un bureau de statistiques efficace. Nous n'inspirerons confiance que si nous donnons l'impression de ne pas recourir à la contrainte. Ne prenons pas les Canadiens pour des imbéciles. Autrement, nous ne ferons que miner les fondations de notre système parlementaire si nous bafouons le droit des gens à la vie privée qui est à la fois l'une de leurs responsabilités et un de leurs privilèges.

Je voudrais en profiter pour signaler que j'ai l'intention de modifier le libellé de mon bill lorsqu'il sera étudié en comité. Tel que le bill se lit actuellement, un particulier ne serait pas tenu de répondre même aux questions se rapportant aux sujets que j'ai précisés à la page 2 de mon bill. Mon intention est de faire en sorte qu'il soit obligatoire de répondre aux questions précisées et je proposerai donc un amendement du texte au comité.

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire que j'ai écouté avec intérêt les propos du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman). Je voudrais de plus lui adresser mes félicitations personnelles pour avoir pris l'initiative de présenter ce bill privé à la Chambre afin de débattre et d'étudier une question qui, je pense que nous serons tous d'accord là-dessus, est d'une très grande importance. Il a bien traduit la crainte des gens envers l'État inquisiteur.

● (1720)

Il a dit craindre le complexe du Grand Frère que, selon lui, la loi actuelle suscite chez les Canadiens, la violation de la vie privée qu'il croit inhérente aux dispositions actuelles de la loi. Il a soulevé un certain nombre de problèmes dont je voudrais dire un mot parce que je crois qu'ils existent bel et bien. Je verrai ensuite si l'amendement que le député propose à la loi sur la statistique est bien indiqué à ce stade-ci. Je répète que je trouve la question importante, et le député mérite des félicitations pour l'initiative qu'il a prise.

Tout d'abord, la question des renseignements personnels est très réelle. Je crois que nous craignons tous que des enquêtes ne visent à recueillir des renseignements qui n'entrent pas vraiment dans les objectifs de la loi ou nous nous demandons ce que la loi devrait vraiment prévoir. Cela pose diverses questions, notamment celle de savoir s'il ne serait pas plus utile de préciser les objectifs, les buts, la portée de la loi sur la statistique que de changer la nature des sanctions infligées aux personnes interrogées. Autrement dit, il faut nous demander si nous ne cherchons pas à obtenir en vertu de cette loi des renseignements qui ne devraient pas être recueillis.

Un autre point cependant que le député a abordé au cours de son discours et qui m'a vivement frappé concernait la tâche onéreuse qu'on semble imposer aux Canadiens en les obligeant à remplir des formules compliquées et extrêmement complexes. Le député a mentionné, je crois, que dans la section des renseignements sur les dépenses de la famille on trouvait quelque 21 subdivisions à propos seulement des améliorations apportées à la maison, améliorations à propos desquelles la loi dans sa forme actuelle semblerait permettre d'exiger un questionnaire. De plus, la loi oblige une personne à y répondre sous peine de poursuites au criminel.

Il faudrait que tous tant que nous sommes, nous nous demandions si ce n'est pas trop demander à nos citoyens. J'irais encore plus loin. J'imagine que bien des citoyens pensent aujourd'hui qu'une bonne partie des renseignements demandés par Statistique Canada ne servent probablement à rien et que, de toute façon, la plupart ne servent probablement pas à grand-chose d'utile. Autrement dit, on trouve peut-être de pleins tiroirs de statistiques et de renseignements qui dorment à Statistique Canada et qui ne servent à rien, sauf peut-être à créer des emplois au sein de cet organisme. Nous n'en savons rien, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas répandre de calomnies sur Statistique Canada. Je dis seulement que c'est là une question que bien des Canadiens se posent, j'en suis sûr, quand on les oblige à remplir ces différents questionnaires d'enquête.

J'ajouterais aussi, étant donné que comme bien d'autres députés j'exerce la profession d'avocat dans le milieu commercial, que j'ai été moi-même consterné de voir la masse de renseignements que depuis toujours on exige que nos clients fournissent en tant que maisons d'affaires. On peut supposer que ces renseignements, même s'ils ne sont pas forcément utilisés à mauvais escient, peuvent ne pas servir à grand-chose. De là, on peut se demander si, mis à part le fait que c'est une corvée que l'on impose aux gens, il ne s'agit pas de dépenses qu'on ne devrait pas faire subir aux Canadiens. Y a-t-il danger que l'on porte atteinte à la vie privée?

Si je comprends bien la modification proposée, le député de Fraser Valley a voulu supprimer les dispositions punitives de la loi dans la mesure où elles s'appliquent aux particuliers, sauf pour ce qui est de renseignements très limités quant au nom, au sexe, à l'état civil, à la langue maternelle, à la date de naissance ou aux liens de parenté avec ceux qui partagent le logis.

Autrement dit, d'après ce que je comprends de cette modification, si une personne donnait des renseignements faux ou refusait de répondre aux questions sur ces derniers points, et sur eux seulement, la loi s'appliquerait alors comme avant et l'on pourrait intenter des poursuites ordinaires au criminel ou entamer d'autres procédures contre cette personne.

D'autre part, il modifie les dispositions prévues par l'article 29 qui dit ceci:

Toute firme ou corporation, ou toute personne agissant pour une firme ou corporation ou y possédant des intérêts, . . .

J'imagine qu'on entend par là également tout actionnaire de la société, par exemple.

. . . qui, sans excuse légitime, *a*) refuse ou néglige de répondre . . .

Et ainsi de suite. Dans ce cas, si j'ai bien compris l'amendement, les dispositions de la loi continueront de s'appliquer et des poursuites au criminel pourraient être entamées contre cette personne dans le cas où elle ne répondrait pas au questionnaire. Bien entendu, il s'agit de personnes agissant pour une firme ou une corporation ou y possédant des intérêts. En outre, si j'ai bien compris, il s'agit de la firme ou de la

corporation proprement dite c'est-à-dire que celle-ci est passible d'une amende et qu'elle demeurera assujettie à la loi. L'amendement n'assure aucune protection supplémentaire ni aux corporations, ni aux firmes que, je le présume également, le Québec considère comme des propriétés uniques, exploitées sous une raison sociale, de sorte qu'il est bel et bien possible de poursuivre ces personnes en de pareilles circonstances. Toutefois, pour ce qui est des activités de la firme ou de la corporation, je suppose encore une fois que l'amendement vise les activités commerciales qui pourraient avoir des répercussions plus directes sur l'économie et sur les données statistiques indispensables à Statistique Canada, au chapitre de l'économie. Ce serait le cas de ces personnes. Ce sont, bien entendu, des suppositions.

Il est peut-être louable en soi d'encourager les Canadiens à répondre aux questionnaires relatifs à divers sujets et de leur rappeler que s'ils refusent de le faire, ils ne seront pas passibles de poursuites en vertu de la loi sur la statistique, à moins qu'ils ne donnent des réponses fausses sur des domaines très précis. Je vous en ai d'ailleurs donné la liste, il y a quelques minutes. Voilà une façon satisfaisante de régler le problème, à mon avis. Toutefois, ce genre de disposition dans ce contexte suscite immédiatement des questions dans mon esprit, étant donné qu'au fond, je ne connais vraiment pas le fonctionnement interne de Statistique Canada. N'y aurait-il pas d'autres renseignements que le Canada et son gouvernement voudraient obtenir des particuliers, que ces derniers seraient tenus de fournir, et qui ne figurent pas dans la liste très courte inscrite dans le projet de loi du député de Fraser Valley-Ouest?

Je ne connais pas la réponse, mais je soulève la question; se peut-il qu'il y en ait? Permettez-moi de préciser ma pensée. Statistique Canada peut chercher à obtenir des renseignements dans toutes sortes de domaines. Il n'y a aucun doute là-dessus. L'article 21, statistiques générales, énumère différents genres de renseignements allant de *a*) à *u*). En fait, *u*) est une disposition générale qui stipule que toutes les autres questions faisant l'objet d'un décret ministériel—lorsque le statisticien en chef est probablement autorisé essentiellement à effectuer ces enquêtes et à demander les renseignements voulus à des particuliers—expose les personnes qui ne répondraient pas ou qui donneraient de faux renseignements à toutes les dispositions pénales de la loi.

Mais en jetant un coup d'œil aux différents domaines, je vois par exemple l'agriculture. Cela signifie-t-il qu'un agriculteur canadien ne serait pas obligé de donner des renseignements sur ses cultures, sa production, les maladies éventuelles ou toute autre question pouvant influer sur la production agricole du pays? Cela signifie-t-il que Statistique Canada ne pourrait pas exiger ce genre de renseignements de la part des agriculteurs indépendants, mais que le ministère pourrait obtenir les mêmes renseignements, en vertu de la modification, d'un agriculteur ayant constitué une société, comme je présume qu'il y en a beaucoup dans notre pays? Je suppose qu'ils sont nombreux dans ma province et dans le reste du Canada.

Mon intention est seulement de montrer le genre de problèmes que pourrait causer, à mon avis, une modification de la loi aussi restreinte. J'admets cependant que j'ai peut-être tort d'y voir un problème. De toute façon, je pense que ce bill risque de remettre en cause le rôle très important de Statistique Canada. Je dis cela en reconnaissant la valeur de certaines objections faites par le député; c'est pourquoi il importe au plus haut point qu'une solution soit trouvée à ces problèmes. Le problème est celui-ci, cet amendement va-t-il contribuer à résoudre d'une façon concrète le problème créé par Statistique Canada, soit une sorte d'intrusion dans la vie privée? Il sera toujours permis, et j'insiste là-dessus, de poursuivre des personnes qui sont membres de firmes ou de sociétés, mais non pas de poursuivre des personnes physiques sauf pour cette trop brève liste de motifs.

● (1730)

J'ai cité un exemple qui avait trait à l'agriculture. Je le répète, comme la liste va de *a*) à *u*), il se peut que nous considérions qu'un certain nombre d'informations devraient être communiquées au gouvernement canadien. Ces informations devraient être à la disposition des autorités mais les particuliers ne pourraient pas se les procurer par suite de l'amendement proposé.

Il existe une autre voie dans laquelle nous pourrions peut-être nous engager à cette étape-ci. Vous étiez sûrement présent à la Chambre, monsieur l'Orateur, quand au cours des dernières semaines, des députés ont posé des questions au cours de la période des questions orales à propos des activités et des méthodes utilisées par Statistique Canada, mettant ainsi en doute la valeur des données ou des documents économiques publiés par Statistique Canada. Aujourd'hui, tout notre système de prévision, tous les rapports que nous soumettons à l'OCDE, de même que notre situation dans le contexte international, tout en somme, est fondé sur des informations recueillies par Statistique Canada. Il y a lieu de se demander si le temps n'est pas venu comme on l'a suggéré, de s'interroger sérieusement sur les activités de Statistique Canada. Cette question a été soulevée le 23 novembre par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras). Le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) lui a répondu qu'une firme d'experts-conseils serait chargée d'examiner les méthodes utilisées par Statistique Canada.

Il serait peut-être plus opportun pour l'instant d'examiner la question de savoir s'il serait possible de simplifier les nombreux problèmes soulevés par le député ayant trait au volume et à la complexité d'enquêtes dont les résultats n'ont pas été publiés; pour déterminer s'il serait possible de résoudre ce problème qu'il a su si bien exposer aujourd'hui et qui est le suivant: existe-t-il un moyen d'empêcher cet organisme de s'introduire dans la vie des citoyens canadiens en invoquant cette loi, et de menacer de poursuites criminelles les personnes qui refusent de répondre?

Le député d'en face, un juriste, m'a dit que les procureurs ne tiennent pas à entamer des poursuites en vertu des dispositions de cette loi contre des Canadiens qui n'avaient pas répondu à ces questionnaires. Comme pour toute autre chose, ces questions sont rarement incontestables. D'après le député, les possibilités d'abus sont nombreuses.

Il me répugne de songer que si un particulier s'avise de donner des renseignements erronés sur le papier peint, par exemple, dont il aurait tapissé les murs de sa maison, sur le coût et l'application de ce papier, etc., en principe, cette personne est passible de poursuites en vertu d'une de nos lois. Nous devons à tout prix revoir et modifier cette loi.

Je félicite le député d'avoir pris ces initiatives. Toutefois, il serait plus opportun d'en discuter dans un contexte plus géné-

ral et de demander à Statistique Canada de mener une étude approfondie sur la question, surtout que la crédibilité du projet de loi a été remise en question à la Chambre, dans les media et ailleurs.

Il est temps de nous mettre à la tâche et d'encourager le président du Conseil du Trésor à nommer rapidement les experts-conseils et, nous l'espérons, à soumettre ces questions à un comité. Je souhaite du fond du cœur qu'il en soit ainsi et que le comité se penchera sur les graves problèmes qu'entend régler le projet de loi. De toute évidence, la question est importante.

Je tiens à féliciter le député de nous avoir signalé le problème et de nous avoir fourni l'occasion d'en discuter. L'exercice a été utile. J'espère que son initiative aura pour conséquence l'adoption de la loi.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il me fait toujours plaisir d'entendre, à la fois au Parlement et à l'extérieur, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), une circonscription très défavorisée de l'est du Canada. Il semble ne pas savoir ce qu'il veut, tout comme de ses collègues, si j'ai bien compris, c'est-à-dire que même si le projet de loi lui paraît bon, il tient cependant à le faire échouer en en prolongeant la discussion. Cela me fait penser aux habitants de la Colombie-Britannique qui, c'est bien connu, ne savent de quel côté de la barrière pencher. C'est ce qu'on appele être indécis. Je suppose que, dans l'est du Canada, on appelle cela le centre radical.

En premier lieu le Nouveau parti démocratique n'est pas disposé à permettre que le projet de loi soit étouffé aujourd'hui. Par conséquent, je ne prolongerai pas le débat. En deuxième lieu, nous tenons à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité où, comme l'a souligné le député de Saint-Henri-Westmount, nous pourrons examiner certaines des questions soulevées et entendre les opinions des députés d'en face et de Statistique Canada. Nous tenons à examiner quelques-uns des détails concrets. J'ajouterais en outre que je souscris à la plupart des remarques succinctes et précises de mon collègue de Saint-Henri-Westmount.

J'aurais quelques remarques à faire à l'intention de mon jovial ami de là-bas qui porte comme toujours un bien joli costume, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman). J'ai trouvé qu'il avait prononcé un bon discours mais qu'il s'était à divers reprises quelque peu abaissé à employer certaines expressions. Je le vois hocher la tête. Permettez-moi de citer quelques exemples. Le député a dit: «Je suis aussi d'avis qu'un gouvernement qui a les moyens de donner aux gens tout ce qu'ils veulent est aussi assez puissant pour tout le leur reprendre». C'est là l'expression à la mode, le gigantisme de l'État. Qui est-ce que cela donne? Nous avons un État tentaculaire. Nous devons le reconnaître. A mon avis, cela ne signifie pas grand-chose.

Juste avant cela, le député a dit, et je suis d'accord avec lui: «Je comprends que le gouvernement veuille pouvoir disposer de tous les renseignements possibles, pour s'assurer que ses décisions sont fondées sur des motifs empiriques. Toutefois, quand on oppose cette abondance illimitée de connaissances à la destruction totale de la vie privée d'un particulier qui cesse d'être intacte, le prix devient trop élevé». C'est bien dit.

Plus loin, le député a ajouté: «A mon avis, on pourrait dire pour paraphraser Lord Acton, qu'entre les mains du gouvernement l'information corrompt et l'information absolue corrompt absolument.» Qu'est-ce que cela veut dire? Nous avons besoin de renseignements. Est-ce que vraiment cela tend à corrompre? On ne risque la corruption que dans la façon de s'en servir. Le député présente son argumentation et adopte une espèce d'approche créditiste au lieu de suivre une saine logique. Je n'avais pas l'intention de vexer mes amis du Crédit social. Je voulais parler de l'approche créditiste qu'on connaît en Colombie-Britannique.

Il nous faut faire la part des choses dans ce cas. Statistique Canada et les fonctionnaires du gouvernement ont réellement le droit d'exiger des renseignements du public. Ils ont le droit de savoir quel genre de population nous avons. Ils ont besoin de renseignements pour toutes sortes de raisons. Par exemple, il leur faut corroborer les études de nos spécialistes en sciences sociales, analyser les tendances, et le reste. Ils ont besoin de renseignements pour proposer de nouvelles politiques gouvernementales. Ils en ont besoin pour quelques-unes des raisons mentionnées par mon ami de Fraser Valley-Ouest. Il nous faut affirmer cela et l'affirmer catégoriquement. Étant donné qu'ils ont besoin de ces renseignements, il est indubitable que des abus sont possibles et qu'il y en a eu.

J'ai examiné les questionnaires de recensement. Quand j'étais jeune homme, on me payait pour aller recueillir des données du recensement. Cela a changé au cours des années. On pose maintenant bien plus de questions et elles sont plus précises. Un grand nombre de questions peuvent donner lieu à des abus. Le député a cité un bon exemple à propos d'une femme en cause dans une affaire de divorce. C'est là un excellent exemple des abus possibles.

• (1740)

Il me semble tout d'abord que Statistique Canada demande certains renseignements qui lui sont inutiles. Nous pourrions nous pencher sur ce point en comité afin de voir quelles sont les données dont Statistique Canada a réellement besoin. Deuxièmement, il me semble qu'on pose quelquefois des questions superflues. C'est en soi un abus qui fait perdre du temps aux chefs de famille. Nous devrions peut-être nous arrêter davantage sur ce point. Quand je travaillais pour le recensement, il y avait toujours un problème—et c'est encore le cas semble-t-il—quand nous demandions: qui est le chef de famille? quelle est la langue maternelle du chef de famille? Comment peut-on répondre à cette question quand la mère est anglophone et le père, francophone? Voilà des problèmes auxquels le comité devrait s'intéresser.

Le troisième problème, dont on parle depuis peu, a trait à la fuite de renseignements. Autrement dit, nous ne pouvons réellement faire confiance à beaucoup de personnes qui obtiennent des renseignements confidentiels; nous ne pouvons faire confiance au gouvernement qui détient ces renseignements. Pour résoudre ce problème, il ne suffit pas de changer les questions; il faut surtout empêcher les indiscrétions. Il faut veiller à ce que les renseignements demeurent réellement confidentiels. En cas de divulgation de renseignements confidentiels, on pourrait envisager de poursuivre en justice le sous-ministre, voire le ministre. Ce serait peut-être une façon de régler le problème, mais je ne pense pas que nous la retiendrons.

Il n'en reste pas moins que des informations peuvent se perdre ou être divulguées sans autorisation. Je pense notam-

ment aux déclarations d'impôt et aux dossiers médicaux. La Commission Krever s'intéresse à cette question. Elle a la preuve que des dossiers médicaux se trouvent entre les mains de la GRC. C'est anormal et très dangereux. C'est l'idée que nous nous faisons des méthodes du Grand Frère, mais peut-être le député a-t-il une optique différente. Fondamentalement, nous croyons à l'importance du gouvernement et je ne pense pas que ce soit son cas.

Il existe un danger supplémentaire aujourd'hui, monsieur l'Orateur, à cause des banques de données informatiques. Des renseignements donnés au cours d'un recensement à Pouce Coupe, en Colombie-Britannique, peuvent très bien se retrouver dans une banque de données à Atlanta, en Géorgie. Ce n'est pas une invention de Kurt Vonnegut; c'est parfaitement possible. Des renseignements peuvent être volés, utilisés illégalement et vendus. Nous devons donc nous occuper de tous ces aspects.

Avant de terminer, j'aimerais soulever une dernière question. J'aurais aimé que le député, dans son bill ou peut-être dans son discours, parle des questionnaires remis aux petits exploitants. Je suis certain qu'il sait que les petits exploitants perdent leur temps et perdent patience aussi à remplir un tas de formules en apparence inutiles. Beaucoup de petits hommes d'affaires, surtout en Colombie-Britannique, sont fatigués de cette corvée, et je crois que nous devons profiter d'un débat qui met Statistique Canada en cause pour revoir la question d'un œil critique. Il faudrait que nous sachions pourquoi Statistique Canada a besoin de ces renseignements.

Je recommande aussi au député de lire le discours que Max Saltsman a fait à la Chambre des communes le 16 décembre 1970, du temps qu'il représentait la circonscription de Waterloo. Il a traité de la question des abus et des problèmes reliés à Statistique Canada.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dirai que nous avons besoin de données statistiques. Je ne cherche pas à affaiblir Statistique Canada, mais la protection de la vie privée et la prévention des abus sont aussi nécesaires. Il faut revoir sérieusement le genre de questions qui sont posées.

Je suis heureux que le député ait parlé de la liberté d'information. Je suis le critique de notre parti en matière de liberté d'information. Nous avons promis d'appuyer le bill, une mesure foncièrement bonne, mais non sans exiger des amendements. Qu'est-il advenu du bill? Que le gouvernement le présente. Nous l'attendons. C'est votre parti qui forme le gouvernement. Convainquez-le de présenter le bill. Nous sommes bien prêts à l'étudier.

Je veux dire, enfin, que ce n'est pas une question facile. C'est un très grave problème moderne. Nous assistons à une explosion de la technologie, de l'information. J'ai parlé des nouvelles banques de données. Mon honorable amie de New Westminster-Coquitlam a traité dans un article du *Globe and Mail* l'autre jour de la technologie et du stockage de données. Ceux d'entre nous que le droit intéresse nous rendons compte que nous sommes à la remorque dans ces domaines. Nous sommes en retard en ce qui concerne la vie privée, le droit de l'information. Je trouve donc que le bill est opportun. Nous, du parti néo-démocratique, nous prononcerons en faveur de son renvoi au comité pour une étude plus approfondie. je demande aux libéraux de ne pas empêcher non plus le bill d'aller au comité.

[M. Waddell.]

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je ne parlerai que quelques minutes pour donner mes impressions sur ce bill, parce que d'autres députés veulent en discuter également. Je veux féliciter tout simplement le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) d'avoir présenté ce bill en vue d'apporter un amendement à Statistique Canada. Je crois qu'il vient d'attirer l'attention de la Chambre sur une lacune qui peut avoir de graves conséquences. Bien que le bill C-202 n'apporte rien de neuf aux articles 29 *a*) et 29 *b*), il donne une portée beaucoup plus grande à la loi actuelle, qui ne s'adressait qu'à la personne en général sans autre précision, savoir s'il s'agit d'une personne physique ou morale en y ajoutant, et je cite:

Toute firme ou corporation, ou toute personne agissant pour une firme ou corporation ou y possédant des intérêts qui, sans excuse légitime . . .

Nous pouvons être d'accord sur le fait qu'on spécifie dans ce changement l'importance de pénaliser les firmes et les corporations qui embauchent des spécialistes pour frauder le gouvernement. Et à ce sujet, je crains que l'oubli qu'on remarque dans la première loi soit presque intentionnel, parce qu'on n'ose pas s'attaquer aux gros financiers que sont les multinationales, les banques, les compagnies d'assurances, et les autres, lesquelles sont pourtant capables de se payer des experts pour ne pas dire toute la vérité dans leurs formules pour Statistique Canada. Mais les législateurs d'alors voulaient que le particulier, lui, soit tenu de tout déclarer sous peine d'emprisonnement même. C'est bien entendu qu'on ne peut condamner une compagnie ou une banque à l'emprisonnement, mais on pourrait tout de même leur enlever leur permis pour un temps déterminé, tout comme on le fait à l'égard d'un conducteur d'automobile qui ne respecte pas le code de la route ou qui conduit avec ses facultés affaiblies.

D'autre part, nous trouvons ridicule que le paragraphe *b*) traite d'une amende de $500 au maximum, quand il s'agit de grosses compagnies. Selon ce paragraphe, en effet, les compagnies seraient limitées à une amende de $500, mais un particulier ne devrait pas être exposé, lui, à la même amende maximum de $500. C'est tout simplement rire des gens. Pour ce qui est du refus de fournir certains renseignements confidentiels, je suis bien d'accord avec le député de Fraser Valley-Ouest pour dire que c'est une atteinte directe aux droits de la personne. On dit toujours que ces renseignements sont secrets, mais il n'y a rien de plus faux, monsieur le président. Ce sont les fonctionnaires qui manipulent ces renseignements et les enquêteurs désignés pour faire ces enquêtes le sont le plus souvent par influence politique.

Statistique Canada n'a plus la confiance du public sur le plan social, et cela ne peut non plus être une indication sûre relativement à la croissance du pays. Voilà pourquoi il faudrait non seulement ajouter ces quelques mots de «firme et corporation», mais revoir toute la loi de Statistique Canada, afin de mieux protéger le public et donner plus de crédibilité à cette loi sur Statistique Canada.

● (1750)

[*Traduction*]

M. Jack Murta (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous sommes tous d'accord cet après-midi pour que le bill soit renvoyé au comité;

j'espère seulement que nous ne l'étoufferons pas avant de le faire. Aussi, mes observations seront-elles brèves, très brèves.

Le gouvernement appuie mon collègue, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman), au sujet du bill C-202. Nous y voyons sûrement un pas dans la bonne voie. Il est certes conforme au désir du gouvernement de protéger la vie privée des particuliers et au désir de Statistique Canada de s'orienter vers les enquêtes à participation facultative.

J'avais préparé un discours dans lequel je voulais exprimer deux ou trois réserves du gouvernement sur le libellé du bill, mais comme l'heure avance—il est déjà six heures moins dix—je vais conclure en disant que le gouvernement voit certes dans ce projet de loi un pas utile dans la bonne direction. Des responsables de Statistique Canada pourraient être convoqués devant un comité du Parlement qui les interrogerait sur la question à l'étude et bien d'autres aussi. Comme d'autres députés, j'espère que ceux qui voudront prendre la parole limiteront leur intervention à quelques minutes seulement, pour que le bill puisse être renvoyé à un comité. Je tiens pour terminer à remercier le député de Fraser Valley-Ouest pour ses efforts.

M. David Berger (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement corriger certaines des impressions qu'a données le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et aussi répondre au député de Lisgar (M. Murta).

Il est certain que mon parti aimerait voir supprimer les abus que permet la loi sur la statistique. Par contre, nous craignons que si le bill est adopté sous sa forme actuelle, il n'enlève tous ses pouvoirs à Statistique Canada. Je prétends que si un député veut faire adopter un bill, il doit nous donner plus de détails au sujet du bill et des effets qu'il peut avoir, afin que nous sachions vraiment de quoi il est question. Pour l'instant, le bill est plutôt vague et c'est pourquoi mon parti hésite à l'appuyer.

J'aimerais corriger, au nom du député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), une autre des impressions données par le député de Vancouver-Kingsway lorsqu'il a dit que la circonscription de Saint-Henri-Westmount était une banlieue cossue. Je tiens à dire au député que les circonscriptions néo-démocrates ne sont pas les seules à avoir des problèmes économiques et sociaux.

Comme l'a souligné le député de Saint-Henri-Westmount, nous sommes d'accord sur les motifs invoqués par le député de Fraser Valley-Ouest, mais nous avons de sérieuses réserves quant à la méthode qu'il propose. Nous avons à cœur, nous aussi, le respect de la vie privée. Le député a parlé du cas de M^me^ Sheremata. Nous convenons que, dans certaines circonstances, les gens ne devraient pas être tenus de répondre. Peut-être devrions-nous donc prévoir des cas d'exception.

Peut-être devrions-nous également modifier les peines prévues. Il est sans doute grotesque de menacer d'une peine d'emprisonnement une personne qui refuse de répondre aux questions qui lui sont posées dans le cadre d'un recensement de la population. Si je ne m'abuse, l'amende prévue est actuellement de $500. Peut-être serait-il préférable de prévoir une amende de $25 ou de $50. Nous devrions peut-être envisager des modifications de cette nature.

Je le répète, cette question nous préoccupe aussi. Nous savons que le projet de loi propose de supprimer les peines prévues dans le cas des personnes qui refusent de répondre à des questions personnelles non prescrites. Ces questions figurent à l'article 1 du bill, qui propose l'insertion dans la loi d'un nouvel article 29.2. Elles portent sur le nom, le sexe, l'état matrimonial, la langue maternelle, la naissance et le lien de parenté des membres d'un ménage.

A l'heure actuelle, cependant, les particuliers et les sociétés sont tenus de répondre à des questions qui touchent les objectifs de cette loi. Quels sont ces objectifs? Les articles 3 et 21 de la loi actuelle les précisent. Statistique Canada a pour fonctions de recueillir, de compiler, d'analyser et de publier des renseignements statistiques sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et générales et sur l'état de la population, ainsi que de faire le recensement de la population du Canada et le recensement agricole du Canada de la manière prévue à la loi.

L'article 21 précise d'autres fins. Il s'agit vraisemblablement d'affaires à propos desquelles les particuliers sont tenus de répondre aux termes de la loi actuelle. Cet article, qui ne vise pas les sociétés, se lit en partie comme il suit:

> Le statisticien en chef doit recueillir, compiler . . . des statistiques sur tout ou partie des sujets suivants: population . . . santé et bien-être social . . . immigration et émigration . . . éducation . . . services communautaires, commerciaux, industriels et personnels . . .

Si nous abolissions l'obligation de répondre aux questions sur des sujets de cette nature, c'est à se demander si Statistique Canada aurait des données utiles à recueillir, si ce n'est moins de données démographiques.

Comme l'a préconisé le député—et nous l'en félicitons—il serait effectivement possible de limiter les questions posées par Statistique Canada, mais, nous l'avons déjà signalé, les changements proposés risquent d'affaiblir considérablement cet organisme.

Le député de Fraser Valley-Ouest s'est interrogé sur la validité des statistiques recueillies par Statistique Canada. C'est en effet une question dont doivent se préoccuper tant les députés que le cabinet, les ministères et les organismes gouvernementaux. En effet, si les statistiques sur lesquelles nous fondons notre jugement et nos textes de loi sont fausses, cela risque de provoquer de graves difficultés pour notre pays. Il faut que nous cherchions à augmenter la qualité des statistiques, mais nous craignons qu'une modification aussi importante que celle proposée dans ce bill ait des conséquences néfastes à cet égard.

Les députés savent que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a confié à une société d'experts-conseils le soin d'étudier les méthodes et principes employés dans le domaine du personnel et de l'administration par Statistique Canada. Le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras) a demandé, dans le cadre d'une question posée vendredi dernier 23 novembre au président du Conseil du Trésor, que l'on élargisse le champ pour qu'elle comprenne et je cite:

> . . . des spécialistes en méthodologie de l'analyse économique, de la collecte, de la collation et de l'interprétation des données, afin de dissiper tout soupçon au sujet de l'information de base dans l'intérêt de Statistique Canada et de tous ceux qui doivent compter sur ces renseignements . . .

Nous prétendons que c'est ainsi qu'il faudrait agir ainsi et que la firme de conseillers en gestion devrait aborder les problèmes soulevés par le député de Fraser Valley-Ouest. Aussi le comité approprié de la Chambre devrait en être saisi. A mon avis, il conviendrait de les renvoyer au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Nous aurions alors

l'occasion d'examiner certains problèmes que le député a tout à fait raison de soulever.

A notre avis, ce serait la façon appropriée de régler cette difficulté et il serait dangereux de ne pas profiter de l'occasion car, je le répète, nous pourrions ne plus savoir où nous en sommes.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

MESURE TENDANT À ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) propose: Que le bill C-25, tendant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

—Monsieur l'Orateur, je suis très heureux et honoré ce soir d'avoir l'occasion de donner le coup d'envoi au débat de deuxième lecture du bill C-25, mesure visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses.

En présentant ce bill, je ferais preuve de négligence en ne rappelant pas le récent déraillement d'un train transportant des substances toxiques et inflammables survenu à Mississauga au cours de la fin de semaine du Jour du Souvenir, ainsi que le rôle manifeste des gouvernements provinciaux en rapport avec ce regrettable accident. J'estime toutefois que pour diverses raisons, il doit être clairement établi que ce projet de loi n'est pas présenté ce soir en réaction à ce sinistre.

Quand je me suis interrogé sur les incidences qu'aurait cet accident sur le projet de loi à l'étude et sur la façon dont je devrais le présenter, j'ai d'abord été porté à me dire qu'en plus de réviser l'ébauche du bill, je devrais peut-être revoir tout l'exposé qui avait déjà été préparé pour ce débat, de façon à tenir compte des nombreuses questions qui ont été soulevées à la suite de l'accident non seulement à la Chambre, mais dans les média et de la part d'habitants de Mississauga et des environs, ainsi que des retombées d'une telle catastrophe.

Après un examen minutieux de tous ces éléments et après mûre réflexion, j'ai décidé de m'en tenir presque exclusivement à l'exposé qui avait déjà été préparé, avant même que le sinistre ne se produise, pour la présentation du projet de loi. A mon sens, il serait trompeur d'agir autrement car, à long terme, cela ne pourrait qu'enlever du poids aux recherches minutieuses et aux études qui ont été effectuées en prévision de la présentation du projet de loi à l'étude.

Je vous rappelle que la préparation de ce projet de loi a nécessité une somme considérable de travail, notamment en ce qui a trait à l'examen des ramifications des compétences tant fédérales que provinciales en cette matière et à l'importante tâche d'élaborer une loi et un règlement d'application qu'il sera possible de faire respecter.

Donner l'impression de présenter des mesures d'urgence à la hâte après qu'une véritable catastrophe a failli se produire reviendrait à passer sous silence le fait que cela fait plusieurs années que le bill C-25 est débattu, négocié avec les gouvernements des provinces, disséqué par les représentants des entreprises, refondu et réécrit à chaque fois. Cela pourrait également nous faire oublier que le bill a toujours figuré sur la liste des priorités législatives du gouvernement. Je ne sous-entends pas par là que les questions qui ont été posées à l'occasion du déraillement de Mississauga n'étaient pas pertinentes en soi. Bien au contraire, je tiens à féliciter tous les députés et particulièrement mon cher collègue, le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) qui a manifesté beaucoup d'intérêt pour cette affaire. Il a posé des questions judicieuses et je sais qu'il s'intéresse vraiment à cette affaire, ce qui lui vaut le respect de tous ses collègues à la Chambre. A ce sujet, je suis certain qu'il sera heureux d'apprendre qu'aujourd'hui la CCT a adopté une mesure provisoire de sécurité, une ordonnance enjoignant aux sociétés ferroviaires de séparer les wagons-citernes remplis de gaz comprimés inflammables de ceux contenant des gaz toxiques. L'ordonnance stipule que les wagons transportant des marchandises dangereuses devront être séparés par au moins cinq wagons de marchandises générales, soit par une distance d'environ 250 pieds.

● (2010)

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je suis heureux que la CCT ait jugé bon de rendre cette ordonnance provisoire. Je sais que mes amis d'en face et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre appuient entièrement cette mesure.

Je pourrais aussi ajouter que je suis persuadé que le bill que nous étudions ce soir répond à un grand nombre des inquiétudes qu'ont exprimées les gouvernement des provinces et l'industrie. J'assure aux députés que les gouvernements des provinces et, j'en suis certain, l'industrie appuient entièrement ce bill.

Le gouvernement fédéral a reconnu le besoin de dispositions législatives régissant le transport des marchandises dangereuses dès 1973. A cette époque, le ministre des Transports était l'honorable Jean Marchand. Je l'ai rencontré dans le corridor plus tôt ce soir. Je lui ai dit qu'une partie du travail de défrichage qu'il avait entrepris à cette époque en essayant d'arrêter les principes de base d'une telle mesure législative est maintenant en train de donner des résultats. Cela est tout à son honneur parce qu'il avait travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces lorsqu'il était ministre des Transports. Cela est bien connu. Le fait que ce bill soit présenté à ce moment-ci montre clairement le travail entrepris à ce moment-là. Je tiens à le féliciter du travail qu'il a fait.

Au début, il n'était question de réglementer que le transport routier puisque les autres modes de transport étaient déjà soumis à une réglementation visant les marchandises dangereuses. Il devint vite évident, cependant, que cela ne suffisait pas. En premier lieu, l'utilisation accrue des services de transport intermodal exigeait l'harmonisation des règlements de tous les modes de transport, de sorte que les expéditeurs de marchandises dangereuses ne seraient assujettis qu'à un ensemble de règlements.

En second lieu, il était évident qu'on ne pouvait vraiment assurer la sécurité du transport qu'en réglementant les activités antérieures au transport telles la fabrication des conteneurs et des emballages, les opérations en transit, comme l'emballage, le chargement et l'entreposage temporaire, ainsi que les opérations finales, soit le déchargement et la réception.

En troisième lieu, une bonne partie de la législation actuelle, tant fédérale que provinciale, concernant les marchandises dangereuses vise des substances définies comme des explosifs, ou encore règlemente des domaines connexes, tels les normes de construction ou les véhicules, la prévention des incendies et la sécurité des travailleurs. Nous avons donc une foule de règlements bien conçus mais de portée plutôt restreinte, qui se révélaient souvent incompatibles et, partant, inapplicables.

Enfin, les exportateurs et les importateurs devaient compter, à leur détriment, sur les contradictions entre la réglementation canadienne et celle des autres pays. Il devenait donc urgent de s'adapter aux normes et méthodes internationales.

Le premier projet de loi tendant à régir le transport des produits dangereux a été déposé au Parlement en mai 1978. Cette proposition législative est restée en plan au *Feuilleton* quand la session a pris fin. Le projet fut de nouveau présenté en novembre de la même année et le débat de deuxième lecture a commencé le 16 février 1979. Cette importante question ne devait donner lieu qu'à un débat de trente minutes. A cette occasion, en ma qualité de critique en matière de transport, j'ai déclaré que le parti progressiste conservateur appuyait le projet de loi en principe, en reconnaissait la nécessité ainsi que le besoin de coordonner la législation relative au transport des produits dangereux. J'ai également déclaré qu'il était possible de satisfaire aux objectifs du projet de loi sans imposer de contraintes économiques ou juridiques excessives à l'industrie, qu'il fallait consulter les provinces, de même que les représentants de l'industrie, afin que les règlements, qui constituent la substance de toute législation, puissent être à la fois pratiques, acceptables et susceptibles d'application.

J'espère que maintenant tout le monde se rend compte que deux des objectifs les plus importants du gouvernement consistent à améliorer les relations fédérales-provinciales et à réduire le nombre des règlements imposés à l'industrie. Sous sa forme actuelle, le bill C-25 réussit à atteindre ces deux objectifs tout en respectant son principe d'origine.

Les députés qui se rappellent les bills présentés antérieurement, c'est-à-dire les bills C-53 et C-17, constateront que le bill à l'étude a été considérablement remanié, même si son principe demeure le même. Ce remaniement a fait suite à des entretiens détaillés et prolongés avec les représentants des industries en cause et des provinces, comme je l'ai dit plus tôt. Bien entendu, ces discussions avaient été entamées au moment de la conception de cette mesure. Cependant, à mesure que le temps a passé et que le gouvernement fédéral a pu prouver qu'il voulait la collaboration des intéressés et non l'affrontement, les discussions sont devenues plus fécondes. Par conséquent, après la publication du bill C-17, l'industrie et les provinces comprenaient suffisamment la politique que le gouvernement voulait appliquer pour pouvoir commenter la mesure et en discuter en détail.

L'industrie a joué un rôle important dans l'élaboration du bill à l'étude. Ce rôle a été particulièrement important pour moi parce que j'ai pu profiter de l'expérience pratique de l'industrie pour faire en sorte que le bill soit utile à la fois du point de vue économique et politique. L'industrie en a aussi profité parce qu'elle a pu exprimer son opinion et faire valoir son point de vue. La participation des provinces a aussi été fort utile à tous les intéressés.

D'un point de vue pratique, le gouvernement fédéral aurait du mal à exécuter et à appliquer une mesure législative aussi vaste sans le plein appui des provinces, que mes homologues provinciaux m'ont d'ailleurs promis quand je les ai rencontrés en septembre. D'autre part, ce serait certainement un gaspillage des ressources si chaque province adoptait des dispositions aussi vastes et mettait sur pied les services de recherche, de formation, d'information et d'application que cela comporte. Par conséquent, si nous voulons résoudre le problème que pose le transport des produits dangereux, les deux échelons de gouvernement doivent continuer à fonctionner en parfaite symbiose.

Je n'ai pas l'intention de vous faire perdre trop de temps en vous répétant encore dans tous les détails quels sont les facteurs à l'origine du bill C-25 et des mesures qui l'ont précédé ou les buts qu'il devait remplir. Brièvement, ce bill fait partie d'un programme de sécurité en trois volets composé d'une loi dont l'application est surveillée par un corps d'inspecteurs spécialement formés et d'un réseau d'intervention, ces deux derniers éléments fonctionnant en collaboration avec d'autres organismes fédéraux et les autorités provinciales.

Même si la loi proposée impose aux délinquants des peines assez sévères, elle a surtout un effet préventif. Pour la première fois, il sera possible de réglementer le transport et la manutention des marchandises dangereuses de façon à faciliter les échanges intermodaux, interprovinciaux et internationaux tout en assurant la sécurité du public grâce à des normes et à des méthodes de sécurité complètes et faciles à comprendre.

L'ancien ministre des Transports a exposé en détail comment le bill prévoyait la mise en œuvre du programme lorsque cette mesure a été présentée en deuxième lecture, le 16 février 1979. Cependant, j'aimerais, pour conclure, faire quelques commentaires sur les conséquences internationales de cette loi.

Le transport des marchandises par route est régi par l'article 49 du Code de réglementation fédérale des États-Unis. Pour des raisons évidentes, les chemins de fer canadiens ont également adopté ces règlements. Néanmoins, pour des raisons tout aussi évidentes, les transporteurs maritimes et aériens devaient respecter les normes internationales.

Comme nous faisons surtout affaire avec les États-Unis, bien des gens, y compris moi-même, craignaient qu'en nous écartant des règlements américains, nous ne dressions une barrière commerciale artificielle entre nos voisins et nous, aux dépens des fabricants et des commerçants canadiens. En même temps, il apparaissait de plus en plus évident que beaucoup de règlements américains étaient dépassés, inadaptés aux conditions canadiennes de transport et incompatibles avec les transports aériens et maritimes, même aux États-Unis.

● (2020)

Naturellement, le département américain des Transports arrivait aux mêmes constatations, en sorte que les travaux d'harmonisation de notre législation avec les normes internationales étaient imités au sud de la frontière. Cela fait que les deux pays vont à toutes fins pratiques dans la même direction et à la même vitesse à peu près, sauf que nous avons le léger avantage d'être les innovateurs plutôt que les réformateurs. De toute façon, il n'y a pas de raison de supposer que les accords de réciprocité qui existaient déjà en matière ferroviaire, c'est-à-dire la reconnaissance de la législation de l'autre partenaire lorsqu'elle diffère pour des raisons d'ordre national, ne vont pas continuer de s'appliquer et même s'étendre à tous les modes de transport.

Lorsque j'ai commencé à rédiger ce discours, monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de terminer sur ces mots, que je citerai textuellement:

> Je crains que l'absence d'accidents sensationnels dans le transport des marchandises dangereuses au Canada soit due plus à l'effet d'un heureux hasard qu'à une bonne organisation. Le bill et son programme de sécurité, s'ils n'empêchent pas absolument tous les accidents, devraient du moins réduire considérablement les risques ou les conséquences.

Même après l'accident de Mississauga, il n'y a pas lieu de réviser ce jugement, sauf sur un point important. C'est par l'effet d'une bonne organisation et non d'un heureux hasard que la police régionale de Peel a dominé la situation avec une efficacité que le monde entier a remarquée. Tant son travail que celui du personnel d'intervention spéciale et d'ailleurs la tenue des habitants de Mississauga et de la région environnante sont pour le pays une cause de légitime fierté.

J'espère donc que des deux côtés de la Chambre on estimera, comme la législature précédente, que l'adoption d'un projet de loi relatif au transport des marchandises dangereuses est une mesure importante qui s'impose depuis longtemps. Je sais que les provinces et que l'industrie comptent sur son adoption la plus rapide possible. C'est avec grand plaisir donc que je présente ce projet. J'attends les commentaires de tous les députés, ainsi que les délibérations du comité et les dépositions des témoins qu'il voudra bien convoquer. Je vous remercie.

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, je veux aussi prendre part au débat de deuxième lecture du bill C-25, d'autant plus que c'est la première mesure législative que le nouveau ministre des Transports (M. Mazankowski) présente à la Chambre. Comme le ministre l'a mentionné, ce n'est pas la première fois que la Chambre est saisie d'une mesure comme celle-ci.

Le ministre a fait une omission, sûrement involontaire, quand il a parlé de M. Marchand et de l'année 1973. Il a oublié son collègue de l'Ouest, l'honorable Otto Lang, de Saskatoon-Humboldt qui, le 4 août 1977, a annoncé un grand programme de sécurité tendant à réglementer le transport de marchandises dangereuses, à établir des normes de sécurité uniformes pour le transbordement de marchandises dangereuses entre les modes aérien, terrestre et maritime de transport, les marchandises dangereuses devant inclure les explosifs de même que les substances inflammables, toxiques et radioactives. Le ministre d'alors a laissé entendre qu'avec la nouvelle loi, la responsabilité en matière de transport de marchandises dangereuses retomberait tout autant sur les fabricants de matériel de transport et de conteneurs, les producteurs, les expéditeurs et les acheteurs de marchandises dangereuses, que sur les transporteurs et les exploitants de services de transport. En un mot, le ministre annonçait alors une action cohérente pour établir des normes et des règlements nationaux.

Il n'y a guère de changements dans le bill C-25, malgré l'annonce d'un resserrement inspiré par les événements. En fait, la mesure est la même à 99 p. 100, à l'exception de deux grands changements. Le premier changement donne au ministre le pouvoir, en attendant le rapport d'une enquête, de faire modifier ou suspendre le transport de marchandises dangereuses. La seconde grande différence est que, en l'absence d'un accord avec une province, le ministre peut, après douze mois, imposer la loi dans cette province.

Soit dit en toute déférence, il est plutôt ironique que ce soit le gouvernement actuel et non l'ancien gouvernement qui inclue cette disposition, étant donné la théorie de coopération et de non-confrontation que le gouvernement actuel préconise depuis la période pré-électorale.

Je voudrais lire un paragraphe du hansard qui me semble rendre on ne peut mieux notre position. Voici cet extrait de la page 3330 du hansard du 16 février 1976:

> Monsieur l'Orateur, pour commencer, je voudrais préciser que notre parti appuie le principe et donc l'objectif principal de ce projet de loi. Je crois qu'il est de mon devoir de reconnaître la nécessité d'un tel projet de loi compte tenu de l'accroissement des accidents résultant du transport de marchandises dangereuses et ayant causé des décès ou des blessures. Il est indubitable qu'une telle situation fait ressortir la nécessité d'une loi bien structurée, du type de celle dont nous sommes saisis au titre de ce bill pour nous assurer que l'intérêt public sera pris en considération et que le transport de marchandises dangereuses ne présentera plus de danger pour la population.

Je suis certain que le ministre se souvient d'avoir dit cela le 16 février 1979 à la Chambre.

La comparaison se termine là. Ce soir nous voulons étudier ce bill, lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture aussi rapidement que possible et le renvoyer au comité. Ce jour-là, le député de Vegreville, qui est aujourd'hui ministre des Transports, a dit qu'il tenait à ce qu'on modifie la loi nationale sur les transports et qu'on rédige une loi sur les ports avant de présenter ce bill sur le transport des marchandises dangereuses. Maintenant qu'il est ministre et qu'il a eu la possibilité de le faire, il ne s'en donne pas la peine. Je suis certain qu'il a de bonnes raisons de ne pas l'avoir fait et j'espère qu'au comité il les donnera aux députés.

Selon le ministre il serait cynique de laisser entendre que l'accident de Mississauga a quelque chose à voir à ce bill. A mon avis, le problème tient en partie à l'ordre de priorité du ministre inscrit dans son arsenal de mesures comme le signalait l'autre jour un de mes collègues. C'est sans doute par erreur qu'on a oublié d'en parler. Sachant à quel point le ministre est sincère et honnête, nous le croirons sur parole.

Je le répète, rien n'est changé, au bill C-25, sauf que je ne comprends pas pourquoi la loi nationale sur les transports ne précède pas cette mesure législative.

Comme l'a fait remarquer le ministre, nous n'avions pas besoin de l'accident de Mississauga pour discuter du transport des marchandises dangereuses. L'incident survenu au Nouveau-Brunswick et au cours duquel des matières radio-actives ont été perdues il y a plusieurs mois a amené l'une des provinces à demander au gouvernement fédéral de légiférer dans le domaine du transport des marchandises dangereuses.

Comme je l'ai dit il y a plusieurs semaines, nous ne devons pas nous servir de ce bill comme d'un prétexte pour chercher un bouc émissaire que l'on puisse accuser. Nous devons au contraire mettre à profit l'occasion en or que nous offre l'accident de Mississauga, qui n'a causé aucune perte de vie mais l'évacuation de 250,000 personnes, pour servir d'exemple au reste du monde. Évidemment, je tiens à me joindre à tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre pour féliciter, comme le ministre l'a fait, les sauveteurs, les pompiers, la police et les habitants de Mississauga.

Nous voulons faire franchir rapidement au bill l'étape de la deuxième lecture pour pouvoir le renvoyer au comité. Comme l'a dit le ministre, les provinces et l'industrie ont négocié sur cette question pendant des années. C'est maintenant au tour du public de le faire, par l'intermédiaire des députés. Il convient que nous entendions des témoignages complets et approfondis lors des réunions du comité. Je tiens à faire savoir au ministre que nous n'avons nullement l'intention d'adopter ce bill tant que nous n'aurons pas eu un débat complet sur les dispositions réglementaires parce que c'est là le fondement de la sécurité. Tout le monde est en faveur de ce bill mais les problèmes de prévention auxquels le ministre a fait allusion ne seront résolus que lorsque nous aurons examiné de manière sérieuse et approfondie des dispositions réglementaires. Peut-être voudrons-nous même englober certaines de ces dispositions dans ce texte législatif.

Naturellement, il faut aussi tenir compte de toute recommandation faisant suite à l'enquête de la CTC sur l'accident de Mississauga. Nous serions des parlementaires vraiment peu sérieux, il me semble, si nous expédiions le bill au comité sans examiner attentivement les instances présentées au cours de ces audiences.

Je tiens aussi à profiter de l'occasion pour féliciter le ministre d'avoir acquiescé à la demande de députés des deux côtés de la Chambre en vue d'instituer une enquête judiciaire ou une commission d'enquête—je ne suis pas encore certain quelle voie il entend suivre pour faire examiner en profondeur toute la question du transport ferroviaire. Une telle enquête aurait dû être faite il y a longtemps, et je crois qu'elle est conforme aux prises de position axées sur la sécurité défendues par le ministre à la Chambre depuis qu'il y siège.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'aller plus loin que le premier témoignage aux séances du comité il y a quelques jours, celui du commissaire de la CTC. Si je ne m'abuse, il était président du comité de la sécurité ferroviaire. Il a reconnu que cette enquête permettrait d'étudier la question du transport des marchandises dangereuses d'une façon plus sûre qu'auparavant. Il a manifestement reconnu l'existence d'un problème grave à ce sujet. Les députés ne devraient pas s'imaginer que ce bill empêchera tous les accidents lors du transport de marchandises dangereuses, même si, comme l'a dit le ministre, il en atténuera certaines conséquences. Je pense que ce bill et son prédécesseur cherchent presque à remédier aux accidents après le fait plutôt qu'à les prévenir. C'est pourquoi, en tant que parlementaires, nous devrons profiter des audiences du comité pour explorer à fond toutes les solutions possibles au problème de la sécurité du transport des marchandises dangereuses.

● (2030)

Beaucoup de choses ont changé depuis que la question du transport des marchandises dangereuses a été étudiée pour la première fois en 1970-1971. Tout d'abord, depuis cette époque, les chemins de fer ont apporté des modifications importantes aux types de wagons dont ils se servent et à la technologie qui a été introduite en masse. Ils se servent de wagons plus longs, de locomotives plus puissantes, de contrôles d'aiguillage automatiques et de moyens d'entretien et d'inspection mécaniques des voies, et tout cela a fait beaucoup baisser les coûts. Malheureusement, les mesures de sécurité préventives ne semblent pas s'être améliorées à l'avenant.

Il y a maintenant de nouveaux produits chimiques. Dans bien des cas, ces produits chimiques ne peuvent être manutentionnés avec les moyens techniques dont nous disposons à l'heure actuelle. Il y a quelques instants, le ministre a mentionné les camions. Dans mes conversations avec l'industrie du camionnage, j'ai appris que les lois de sécurité américaines sont beaucoup plus strictes que les nôtres au Canada. J'ai été aussi très heureux d'entendre le ministre mentionner certaines exigences imposées aux inspecteurs. Il a dit que l'application des lois de sécurité serait assurée par des inspecteurs spécialement formés à cette fin, mais il n'a pas parlé d'en engager de nouveaux. De quel service des chemins de fer proviendront-ils? Supprimera-t-on la condition obligatoire d'avoir été officiellement fonctionnaire des chemins de fer pendant cinq ans avant de pouvoir devenir inspecteur? Autrement dit, ils doivent faire partie de la direction avant de pouvoir devenir inspecteurs de la CCT. Qu'y a-t-il de mal à ce qu'un membre du personnel subalterne devienne inspecteur pourvu qu'il ait l'expérience voulue sur le terrain? Où ces inspecteurs seront-ils situés et à

quelles distances? Pourraient-ils être en même temps inspecteurs et wagonniers?

Aujourd'hui même j'ai proposé une motion aux termes de l'article 43 du Règlement qui a malheureusement été rejetée. A mon grand étonnement, le ministre a repris une partie de cette motion ce soir. Je tiens à l'en féliciter sincèrement. Je sais que le ministre a eu de bons entretiens avec les représentants de la CCT à cet égard. Aujourd'hui, un membre de la Commission a admis qu'étant donné l'énorme quantité de denrées transportées par rail, il était inévitable qu'un accident arrive de temps à autre. Je suis certain que tous les députés réprouvent ce genre de propos. Il faut espérer qu'au moment où les représentants de la Commission témoigneront devant le comité, nous aurons l'occasion de reprendre cette question.

En 1970-1971, après 47 jours d'audience, le comité sur la sécurité inter-rail a créé plusieurs comités dont celui du transport des produits dangereux. Selon les témoignages, la Commission canadienne des transports n'avait tenu compte que d'une partie infime des recommandations. D'après le compte rendu d'une réunion tenue il y a dix ans, bon nombre des recommandations dont il est question ici ce soir avaient alors été faites. Elles portaient déjà par exemple sur la formation des trains, l'emplacement des wagons, les écriteaux sur les wagons, donc sur toutes les questions qui alimentent les conversations depuis l'accident de Mississauga.

La Commission des transports rétorque invariablement que l'application des règlements est trop coûteuse et d'ailleurs, le ministre l'a souligné dans son discours. C'est une chose que le comité devra examiner. Qu'est-ce qui est trop coûteux? Quand on aura fini de calculer le coût de l'accident de Mississauga, nous pourrons peut-être constater que certaines recommandations faites il y a dix ans ne paraissent pas tellement coûteuses. Il y a aussi les inconvénients pour les gens. Nous devons admettre que des efforts considérables ont été faits pour mettre sur pied des programmes, mais nous devons analyser les coûts et non pas seulement les considérer comme inévitables.

Le projet de loi laisse un grand nombre de questions sans réponse et j'espère que ces questions seront soulevées au comité. Par exemple, pourquoi n'est-il pas obligatoire d'équiper de détecteurs de chaleur les lignes principales des centres urbains, et pourquoi ne pas rapprocher ces dispositifs à l'intérieur des gares de triage, dans les zones bâties? Sauf erreur, le vice-président de CP Rail a déclaré que l'accident de Mississauga aurait pu être évité grâce à des détecteurs de chaleur. J'espère que nous finirons par savoir pourquoi les lignes principales, notamment celles où passent les marchandises dangereuses, ne sont pas équipées de tels appareils.

J'aimerais aussi savoir pourquoi nous n'utilisons pas en Amérique du Nord le même système des wagons-citernes spéciaux comme en Europe et pourquoi nous n'indiquons pas en relief la nature du contenu des wagons-citernes de façon à savoir à quoi s'en tenir en cas d'incendie. D'après certaines déclarations faites au moment de l'accident de Mississauga, nous savons maintenant que c'est l'une des difficultés qu'ont éprouvées les premières personnes à arriver sur les lieux de l'accident. Nous devrions aussi demander pourquoi les trains qui transportent des produits dangereux ne ralentissent pas, surtout quand ils traversent des secteurs à forte densité démographique où il y a tellement de changements de voies et d'embranchements. Nous devrions certainement nous pencher sur le problème de l'utilisation cyclique des wagons-citernes dans ces trains s'ils vont moins vite que la normale.

Il faudrait aussi savoir pourquoi il n'y a pas plus d'échanges de wagons entre les sociétés ferroviaires afin d'éviter que les trains transportant des produits dangereux passent par des secteurs résidentiels. Pourquoi aussi n'exige-t-on pas la vérification des coussinets, des roues et ainsi de suite au moment de l'inspection des wagons qui transportent des produits dangereux? Pourquoi n'utilisons-nous pas plus de trains monoblocs? Je pense qu'on a signalé au comité qu'à l'heure actuelle, l'acide sulfurique est l'un des rares produits transportés de cette façon. Dans quelle mesure pourrait-on modifier les itinéraires pour le transport de ces produits, comme le ministre l'a mentionné dans une réponse qu'il a donnée pendant la période des questions?

Il y a aussi la possibilité d'automatiser et d'installer de téléphones centrex afin que les municipalités sachent quel train transporte quoi dans leur région. Il y a certainement bien des questions que nous devrons poser pendant les audiences du comité. J'ai été heureux d'entendre le ministre annoncer que la CCT avait pris des mesures provisoires. D'après les discussions qui ont eu lieu à la Chambre, nous savons que si la CCT n'est pas prête à assumer la responsabilité à cet égard, le ministre devrait se servir des pouvoirs discrétionnaires dont il dispose. Par exemple, la Partie IV de la loi nationale sur les transports autorise le ministre à supprimer un règlement et à publier un nouveau décret s'il n'est pas satisfait des mesures prises par la CCT. Je me rends compte des difficultés techniques que cela comporte, mais vu l'accident survenu à Mississauga et l'enquête menée par la CCT, il faut certainement prendre certaines mesures provisoires. Bien entendu, on nous a signalé plus tôt ce soir que la CCT avait pris certaines mesures à cet égard cet après-midi.

Nous aimerions cependant que le ministre songe à prendre d'autres mesures provisoires. Il n'a pas besoin d'attendre que le bill soit adopté ou d'attendre les résultats de l'enquête. Il a d'ailleurs signalé que l'une des premières choses à faire serait de faire le nécessaire pour empêcher qu'un tel accident ne se reproduise.

Voici quelques-unes des mesures que le ministre pourrait prendre de son propre chef. Il pourrait engager davantage d'inspecteurs pour la CCT et ne pas supprimer 100 postes d'inspecteurs comme l'a demandé le Conseil du Trésor. Il pourrait interdire le transport d'explosifs et de gaz toxiques dans un même train, mais nous venons de régler ce problème. Le ministre pourrait aussi prendre des dispositions pour que les produits dangereux et toxiques arrivés à destination soient séparés du train au premier terminus; les wagons seraient alors tractés par une locomotive de gare de triage qui roule à des vitesses nettement inférieures.

Le ministre pourrait également mettre en vigueur des règlements prévoyant que le mécanicien et le chef de train devraient être prévenus si certains wagons contiennent des produits toxiques ou inflammables. Une feuille de route de couleur pourrait permettre de reconnaître ces wagons. On pourrait obliger les trains transportant des gaz toxiques ou des explosifs à ralentir dans les grandes agglomérations où l'on trouve de multiples embranchements et aiguillages. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a parlé il y a quelques semaines d'un problème qui se pose dans le centre de Winnipeg.

Sauf erreur, un député de la région de Vancouver s'est également dit inquiet de la situation dans cette ville.

Une autre possibilité consisterait à classer le chlore parmi les gaz toxiques, et le propane et le butane parmi les explosifs. Le ministre pourrait prendre ces mesures immédiatement. Qu'en est-il, d'autre part, du classement des BPC? Ils ne sont même pas mentionnés dans le Livre rouge sur les règlements. J'ai proposé aussi il y a quelques minutes de ne plus exiger des candidats inspecteurs qu'ils aient travaillé pendant cinq ans pour une compagnie ferroviaire. Je suis certain que le ministre est prêt à reconnaître que mon collègue, le député de London-Est (M. Turner), qui est probablement depuis 11 ans le défenseur le plus éloquent de la sécurité ferroviaire, serait un excellent inspecteur de la CCT, bien qu'il ne réponde pas aux normes en vigueur.

Je tiens à féliciter le ministre d'avoir choisi ce moment-ci pour présenter ce bill à la Chambre. On pourrait l'accuser de cynisme à cause de l'accident de Mississauga, mais je crois au contraire que le moment est bien choisi, parce que tous les Canadiens s'intéressent à l'heure actuelle à la sécurité ferroviaire. En tant que parlementaires, nous devons donc en profiter pour discuter non seulement avec les compagnies concernées et les provinces, mais aussi avec le public et les nombreuses personnes qui s'intéressent à la question, comme le professeur de l'Université Carleton et le groupe Transport 2000 qui ont exprimé de sérieux doutes sur la sécurité des chemins de fer canadiens.

Plusieurs de mes collègues, dont le député de London-Est et le député de Windsor-Ouest (M. Gray), qui a passé deux ou trois ans à étudier cette question dans sa municipalité, aimeraient participer au débat. Ils ont renoncé à prendre la parole à la Chambre parce que nous voulons voir ce bill étudié en comité, mais ils auront l'occasion de s'expliquer pendant les séances du comité.

● (2040)

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je voudrais moi aussi exprimer ma satisfaction de ce que ce bill ait été présenté si promptement à la Chambre. Je commencerai mon discours en rappelant à la Chambre que ce n'est pas la première fois que se produisent des accidents pendant le transport de marchandises dangereuses. Nous avons tous entendu parler, et je suis persuadé que certains s'en souviennent, de l'explosion survenue dans le port de Halifax au cours de la Première Guerre mondiale. Une ville tout entière a été dévastée, des centaines de personnes ont été tuées et les pertes matérielles se sont chiffrées par millions de dollars. Tout cela parce que les priorités et les incertitudes de l'époque avaient empêché l'adoption de mesures préventives lors du transport de matières dangereuses.

Il y a longtemps que la guerre est finie mais les villes canadiennes sont toujours menacées par le risque de catastrophes causées par des matières toxiques, corrosives, explosives, radioactives et combustibles. La consommation accrue de matières synthétiques fabriquées à partir de matières dangereuses a augmenté la fréquence et la gravité des accidents pendant le transport. Rien qu'en 1977, les chemins de fer canadiens ont transporté 1,295,062 tonnes d'acide sulfurique, 89,807 tonnes d'explosifs, 46,891 tonnes d'hydroxyde de sodium et 47,419 tonnes d'autres types de produits chimiques inorganiques.

Le gouvernement n'a pas su aligner sa politique relative au transport des marchandises dangereuses sur l'augmentation des volumes. Il est clair qu'une mesure législative s'impose. Le gouvernement avait annoncé, avant le déraillement survenu à Mississauga, qu'il entendait présenter une mesure à ce sujet. En fait, j'ai posé une question le 12 octobre de cette année. Lorsque j'ai demandé au gouvernement quand il présenterait cette mesure, il m'a répondu bientôt. Je présume qu'il en avait sincèrement l'intention, et je n'aurai pas le cynisme de penser qu'il ne l'aurait pas présentée, sans l'accident de Mississauga.

Une mesure analogue adoptée il y a plusieurs années aurait pu éviter la catastrophe de Mississauga, et c'est l'ancien gouvernement libéral que nous devons blâmer de ne l'avoir pas adoptée. Bien que le bill C-25 ne prévoie pas de moyens pour éviter les fuites comme celles survenues à Mississauga, le gouvernement devra élaborer un règlement qui sera vraisemblablement édicté une fois le bill adopté, qui interdira de placer les uns à côté des autres des wagons transportant des combinaisons dangereuses de substances, et qui obligera les expéditeurs à bien identifier et à bien classer ces substances.

Quant à l'ordonnance émise aujourd'hui par la Commission canadienne des transports concernant l'espace de cinq wagons entre ceux qui transportent des gaz toxiques et inflammables, dans de nombreux déraillements, les wagons se télescopent en accordéon. Il ne serait pas inconcevable qu'un wagon chargé de substances toxiques vienne percuter un wagon rempli d'une substance inflammable.

Comme nous le savons, mais je le répète, les libéraux avaient présenté un bill sur les produits dangereux il y a un certain temps. Je voudrais montrer comment, sous certains rapports, ce projet de loi semble être une amélioration. Par exemple, le projet de loi offre peu de latitude à ceux qui doivent acquitter les frais subis par les contribuables en guise de mesures d'urgence. La promesse d'une initiative fédérale en l'absence d'un accord provincial après une période de 12 mois semble être une amélioration. Le fait que le ministre peut donner des directives concernant la manutention et le transport de produits dangereux en attendant le rapport de l'enquête semble être une amélioration.

Il y a d'autres problèmes toutefois que je n'aborderai pas maintenant, sauf un dont je me sens tenu de parler, soit l'absence de protection accordée à l'environnement. Le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) a négligé d'en parler, mais c'est bien une raison suffisante pour adopter des mesures d'urgence, saisir des produits dangereux ou effectuer une enquête.

A mon avis, il faut se demander pourquoi on a supprimé l'environnement, qui figurait avec les dommages corporels et matériels dans le bill précédent. L'environnement est une forme de bien commun dont le bill devrait assurer la protection dans le cadre du transport des marchandises dangereuses. Je reviendrai là-dessus et sur certains autres détails lorsque le bill sera renvoyé au comité. Il est certain que personne ne s'oppose à ce que le bill soit renvoyé dans les plus brefs délais au comité où il sera possible, j'espère, d'y apporter beaucoup d'améliorations utiles.

Transport des marchandises dangereuses

Mentionnons également le fait que les règlements actuels, tout insuffisants qu'ils soient, ne sont même pas mis en vigueur. La loi sur les chemins de fer autorise la Commission canadienne des transports à établir des normes de sécurité en ce qui a trait au transport par rail des marchandises dangereuses. Il incombe à la CCT de veiller à ce que le transport par chemin de fer se fasse dans la plus grande sécurité possible, que les convois transportent ou non des marchandises dangereuses. La Commission n'a pas réussi à s'acquitter de cette tâche, en partie à cause du programme irréfléchi de restrictions de l'ancien gouvernement et du gouvernement actuel.

Edgar Benson, président de la Commission canadienne des transports, a déclaré devant notre comité permanent des transports et des communications que le budget de la Commission ne lui permettait pas d'engager un nombre suffisant d'inspecteurs. Il a dit et je cite:

A mon sens, ceux que nous avons font un très bon travail partout au pays, compte tenu de leur petit nombre, soit 78. Ce chiffre me semble toutefois erroné. Il doit s'agir de 178 au lieu de 78.

M. John Magee, représentant de la CCT, a affirmé, alors qu'il comparaissait devant le comité lors d'une autre séance, que le Conseil du Trésor avait demandé à la CCT de réduire encore davantage son personnel:

. . . en 1977-1978, 260 années-hommes ont été allouées au comité du transport ferroviaire. Ce chiffre a été ramené à 246 en 1978-1979, et à 239 en 1979-1980. Et voilà que la semaine dernière, le Conseil du Trésor nous faisait parvenir une directive à l'effet de réduire de 100 le personnel de la Commission canadienne des Transports. Soit dit en passant, cette réduction générale du personnel de la CCT fera passer de 239 à 225 l'effectif du comité du transport ferroviaire.

Nous n'avons nullement besoin d'enquête pour comprendre que les restrictions budgétaires doivent être levées pour permettre à la CCT d'accroître immédiatement le nombre de ses inspecteurs du service ferroviaire.

La mesure prise aujourd'hui est une reconnaissance partielle du fait que l'on peut faire quelque chose avant la conclusion de l'enquête et l'adoption de ce projet de loi. On pourrait certainement prendre d'autres mesures, dont plusieurs ont justement été énumérées à titre provisoire par le député de Stormont-Dundas.

Si nous, parlementaires, adoptons cette mesure visant à accroître notre responsabilité à titre de législateurs, et si le gouvernement assume ses responsabilités en annulant les réductions et en augmentant au contraire le budget de la CTC, nous pouvons certes escompter une meilleure performance des transporteurs eux-mêmes.

Les sociétés de chemin de fer du Canada doivent, en vertu de la charte qui leur est octroyée, offrir un service à la population du Canada. L'une de ces sociétés, le CN, appartient aux Canadiens et il est indéniable qu'il lui incombe d'assumer la sécurité du public. L'autre société, le CP, que le contribuable a payée plusieurs fois déjà par des concessions de terrains, des subventions en espèces, des subventions permanentes et un report d'impôt sur le revenu de 679 millions de dollars, a également des responsabilités. Cependant, qu'est-ce que les sociétés ferroviaires ont fait? De 1957 à 1977, elles ont mis à pied 31,000 employés préposés à l'entretien des voies ferrées et du matériel, dans le cadre d'une politique qui touche directement la sécurité.

Examinons plus particulièrement le CP. En 1978, cette société a affecté 35.6 p. 100 de ses recettes à l'entretien. En 1936, en pleine dépression et malgré un trafic et des profits plus élevés, le CP avait dépensé presque autant, 34 p. 100 de ses recettes.

Le CP n'avait pas installé de détecteurs de coussinets surchauffés le long du tronçon de voie ferrée à circulation très dense qui traverse Mississauga. Il dit maintenant aux gens de Mississauga que s'ils veulent toucher une indemnisation afin de pourvoir à des besoins pressants et immédiats attribuables à l'évacuation, ils doivent renoncer à réclamer d'autres indemnités. Monsieur l'Orateur, notre société ne permettrait pas à un criminel de se livrer à un chantage de ce genre. Pourquoi la population du Canada qui a même payé le CP devrait-elle supporter d'être ainsi traitée?

L'amélioration des règles de sécurité des chemins de fer et l'adoption d'une loi fédérale peuvent réduire le nombre d'accidents dus au transport des marchandises dangereuses, mais elles ne les élimineront pas. Si l'on se rend compte qu'il existe un seuil au-delà duquel le nombre d'accidents dus à des marchandises dangereuses ne peut être réduit, on ne peut éviter d'aborder toute la question de notre dépendance vis-à-vis des ressources non renouvelables. Nos sources traditionnelles de fibres et d'articles ménagers comme le cuir, le coton et le bois, dont le traitement exigeait beaucoup de main-d'œuvre, ont été remplacées par des produits et des fibres synthétiques que l'on extrait de substances dangereuses et non renouvelables ou dont la fabrication exige l'utilisation de produits chimiques dangereux. Tout comme la crise de l'énergie, la crise des produits dangereux ne peut être abordée uniquement du point de vue pratique, il faut aussi y voir une crise de notre mode de vie et de notre technologie.

Nous dépendons trop de matières synthétiques et de ressources non renouvelables qui sont souvent dangereuses même quand on ne les transporte pas. Ce n'est qu'en réduisant cette dépendance, que nous nous dirigerons vraiment vers une solution satisfaisante. Il arrive trop souvent qu'une solution technologique à un problème technologique manque son but. Nous verrons.

Monsieur l'Orateur, nous attendons avec impatience le jour où l'intention exprimée par ce bill se concrétisera dans les règlements qu'il vise à établir. La véritable valeur de ce bill sera mise à l'épreuve non pas ici au Parlement, mais dans la pratique où l'on se rendra compte, avec le temps, de l'efficacité ou des faiblesses des règlements qui seront établis. Nous attendrons d'avoir une idée claire de ces règlements avant de pousser la collaboration jusqu'à la sanction royale de ce bill. Dans un discours qu'il a déjà prononcé à la Chambre, le ministre des Transports avait accusé le gouvernement précédent de ne pas assez consulter l'industrie. Nous veillerons à ce que cette consultation ne se transforme pas en accommodements avec l'industrie. Nous ne pouvons faire cela qu'en examinant les règlements.

Nous avons hâte de travailler en comité afin de pouvoir déterminer une démarche qui assurerait dans toute la mesure du possible la sûreté du transport des marchandises au Canada.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je ne voudrais pas poursuivre ce débat indûment parce que j'ai convenu avec le leader du gouvernement à la Chambre de . . .

Une voix: Ah! Ah!

M. Lambert (Bellechasse): Ah! Ah! C'est normal que les leaders se parlent, cela s'est toujours fait dans un parlement démocratique, et lorsqu'on le fait honnêtement surtout, c'est de bon usage, pour que nous puissions ne pas faire comme l'ancien gouvernement, savoir présenter un projet de loi et le laisser en plan. On en a la preuve dans le moment. Le 9 novembre 1978, le gouvernement canadien, qui était à l'époque le gouvernement libéral, a présenté le bill C-17, loi visant à assurer la sécurité publique et la protection de l'environnement au cours du transport des marchandises dangereuses. Ce bill n'a jamais été adopté par la Chambre, quoiqu'il ait été discuté au mois de février 1979. On ne peut pas dire qu'à ce moment-là les députés n'étaient pas d'accord, parce qu'en relisant le compte rendu officiel des *Débats* on constate qu'ils l'étaient pour faire adopter ce projet de loi. Donc, je ne peux pas m'expliquer comment il se fait que le gouvernement ne l'ait pas présenté à nouveau pour qu'il soit adopté avant la dissolution de la dernière session de la 30e législature.

A tout événement, monsieur le président, ceci dit, il s'est passé des événements depuis. La catastrophe de Mississauga était de nature à nous faire réfléchir davantage. Le gouvernement a été sensibilisé davantage et a préparé un projet de loi, le bill C-25, que nous étudions en ce moment, et qui n'est pas la perfection, mais à tout événement, c'est une mesure qui va être de nature à obliger les transporteurs publics à manœuvrer avec plus d'attention et à avertir les personnes qui sont préposées au transport, celles qui sont responsables des wagons pour qu'elles sachent très bien ce qu'elles ont à transporter.

Ce projet de loi, monsieur le président, ne corrigera pas bien sûr les malheurs qui sont arrivés. C'est évident. Mais cela sera de nature à prévenir. Administrer, c'est prévoir. D'après les dispositions contenues dans ce projet de loi, on peut espérer du moins que cela va apporter une plus grande protection au public et qu'on va être en mesure d'inviter le public à mieux connaître les choses qu'on transporte. Les ouvriers qui sont préposés au transport devraient être en mesure de manœuvrer avec plus d'attention, afin de protéger non seulement les personnes mais également les biens de la collectivité.

Monsieur le président, ce n'est pas tout d'adopter un projet de loi, il faut que par la suite il soit mis en vigueur, que la loi soit connue et qu'on l'applique. J'ai toujours déploré, moi, et je le déplore encore, qu'une fois un projet de loi sanctionné, il tombe entre les mains des hauts-fonctionnaires qui ont la responsabilité de le mettre en application. Et c'est là qu'arrive la période de l'établissement des règlements. On rédige des règlements en rapport avec la loi.

Il m'est arrivé très souvent d'avoir à revoir, dans des cas particuliers, l'application de la loi, et je voyais des règlements qui n'étaient pas du tout en accord avec ce que j'avais pensé comme législateur. C'étaient des règlements qui n'étaient pas dans la même veine de pensée que celle dans laquelle j'avais espéré que la loi puisse s'appliquer. Alors c'est pour cela que j'ai toujours été de cet avis, je pense que ce sera le temps, lorsqu'on en viendra à la réforme de la procédure du Parlement, de se pencher très sérieusement sur cette idée, savoir qu'une fois les règlements préparés, avant qu'ils soient sanctionnés par arrêté ministériel, ils reviennent devant le comité de la Chambre, pour qu'on les examine de nouveau afin de bien revoir si c'est réellement la pensée des législateurs, des députés, qui va être mise en vigueur par l'application de ces règlements.

Monsieur le président, je pense qu'il serait sage d'agir de cette façon, car ainsi on protégerait non seulement les usagers et ceux qui sont responsables de l'application de la loi, mais également le public en général, parce que la loi serait publiée par les media d'information, soit à la radio, dans les journaux, ou à la télévision, afin que le public soit en mesure de connaître exactement quelles sont ses obligations et ses droits. Le bill C-25 serait, à mon avis, une occasion idéale d'adopter cette façon de procéder. Nous pourrions être convaincus que cette loi n'a pas été adoptée pour le plaisir de la chose, ou pour faire voir qu'on veut assurer une certaine protection à la population, mais qu'il s'agit d'une mesure véritablement efficace.

Je pense que si l'on procède ainsi, on aura agi comme des gens responsables, et la loi sera appliquée aussi bien qu'il est humainement possible de le faire. Je comprends qu'il peut y avoir des accidents de parcours. Il n'y a rien de parfait sur la terre. Je comprends tout cela, mais nos responsabilités de parlementaires, de législateurs, consistent à viser la plus haute perfection possible dans la rédaction de nos lois et à demander aux fonctionnaires chargés de les appliquer de faire de leur mieux, eux aussi, pour tâcher d'assurer une très grande protection et obtenir le résultat visé par ce projet de loi.

Je ne voulais pas laisser passer l'occasion sans dire que mes collègues et moi-même sommes en faveur de ce projet de loi, et nous voudrions, comme je l'ai expliqué, qu'il soit bien appliqué lorsqu'il sera devenu une loi véritablement en vigueur.

● (2100)

[*Traduction*]

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre d'avoir présenté ce bill. Je suis heureux de pouvoir exposer notre point de vue et de présenter quelques très brefs commentaires.

Ce qui préoccupe mon parti, c'est que ni le titre ni le texte du bill ne font référence directe à l'environnement. Si le ministre veut bien prendre un instant pour faire la comparaison avec l'ancien bill C-17, il verra qu'il était intitulé «Loi visant à assurer la sécurité du public et la protection de l'environnement au cours du transport des marchandises dangereuses». Le bill C-25 actuellement à l'étude, version progressiste-conservatrice, a pour titre «Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses». Le terme environnement a été supprimé au titre et au texte du bill.

Il est vrai que son descriptif accorde la place qui lui revient à l'environnement, à la classe 9 de l'annexe, mais son dispositif même reste muet à ce sujet. Lorsque, par exemple, il accorde aux inspecteurs des pouvoirs de saisie, déplacement et confiscation de marchandises dangereuses, lorsqu'il oblige à faire rapport et à prendre des mesures d'urgence, lorsqu'il donne des pouvoirs d'enquête, il ne mentionne pas l'environnement. Pour quelle raison?

L'article 14(1) du bill actuel permet aux inspecteurs de saisir, déplacer et confisquer les marchandises dangereuses pour parer ou atténuer un risque grave et imminent de dommages corporels ou matériels. Pourquoi n'est-il pas question d'environnement, alors que le bill C-17 en parlait à l'article 11?

Même chose pour l'article relatif aux accidents et incidents dans les cas qui mettent en cause les dommages matériels ou corporels. Pourquoi n'est-il pas question d'environnement comme à l'article 13(1) du bill C-17?

Pourquoi n'est-il pas question d'environnement à l'article 16(2) du bill, qui concerne l'obligation de prendre des mesures d'urgence pour remédier aux situations de ce genre ou pour limiter les dommages réels ou éventuels?

Pourquoi n'est-il pas question d'environnement à l'article 19(1) du bill, qui donne au ministre des Transports le pouvoir d'ouvrir une enquête sur les accidents ou incidents survenus à la suite de la manutention ou du transport de marchandises dangereuses et qui ont fait des victimes—morts ou blessés—ou présentent un risque de dommages corporels ou matériels?

L'article 16(1) du bill précédent, le bill C-17, accordait au ministre le pouvoir de mener une enquête sur un accident ou incident ayant causé et je cite: «la mort ou des blessures, qui a endommagé des biens ou l'environnement ou qui met en danger des êtres vivants, des biens ou l'environnement». Le libellé de l'ancien bill est plus complet et je ferais valoir au ministre qu'il élargit la portée de cette mesure. C'est une meilleure approche.

Un accident pourrait survenir dans une région où il ne causerait pas de décès ni de blessures ni de danger pour la sécurité du public ni de dégâts matériels, mais où il pourrait mettre sérieusement en danger l'environnement. Dans un vaste pays, ce genre de situation pourrait fort bien se produire.

De ce côté-ci de la Chambre, nous mettons en doute l'utilité de l'article 6(4) prévoyant qu'aucune poursuite par voie de déclaration sommaire de culpabilité ne pourrait être intentée deux ans après la date de l'infraction. Pourquoi cette prescription? Le délinquant ne serait-il pas responsable des dommages à long terme causés, par exemple, par du chlore?

Pour ce qui est des autres questions, nous espérons que les règlements tiendront compte du danger que présente le transport de divers produits chimiques qui, combinés, peuvent avoir un effet désastreux et nous demandons si l'on fera des règlements pour exiger que les produits chimiques qui voyagent dans le même convoi soient bien séparés les uns des autres.

Une autre question qui dépasse peut-être la portée de ce bill, mais qu'il faut néanmoins mentionner au cours du débat, c'est l'absence de dispositions à l'égard des passages à niveau non protégés le long des voies empruntées par les trains qui transportent des marchandises dangereuses. Nous sommes heureux de pouvoir signaler la chose au ministre des Transports (M. Mazankowski). Nous l'exhortons, non seulement à étudier la question des passages à niveau non protégés, mais également à veiller à ce que les règlements obligent les convois transportant des marchandises dangereuses à éviter les régions urbaines lorsqu'il existe une déviation en bon état ou qui a besoin d'être modernisée ou réparée. Et à plus longue échance, bien sûr—car nous sommes conscients des dépenses que cela exigera—nous demandons que l'on songe à déplacer les voies ferrées si aucune déviation n'est possible.

Au fond, nous déplorons par principe qu'on ait négligé de faire allusion au danger pour l'environnement. Quand il s'agit de transporter des marchandises qui pourraient menacer l'environnement, il est essentiel que les gouvernements prennent les devants et assurent la protection de l'environnement, dans le sens le plus général de l'expression. Pourtant, on n'en parle ni dans le corps du projet de loi ni dans le titre, mais seulement à la dernière page, dans l'annexe. Et dire que nous croyions avoir affaire à un projet de loi global où l'on avait prévu les risques de dommages corporels ou matériels et les menaces pour l'environnement, etc., et non pas les uns à l'exclusion des autres, ce qui m'incite à demander si le ministre de l'Environnement (M. Fraser) était bien présent à la réunion du cabinet quand le projet de loi y a été étudié. A-t-il été consulté?

M. Mazankowski: Oui.

M. Caccia: A-t-il participé à son élaboration?

M. Mazankowski: Oui.

M. Caccia: Qu'a-t-il dit pour justifier l'omission—pratiquement la suppression—de ce mot dans le bill actuel? Pour quelle raison a-t-on supprimé le mot «environnement»? Craignait-on d'empiéter sur les compétences provinciales? L'Ontario a-t-il protesté à ce sujet?

M. Kempling: Non.

M. Caccia: L'Ontario aurait-il déclaré qu'il serait inadmissible . . .

M. Kempling: Non.

M. Caccia: . . . que le gouvernement fédéral adopte un projet de loi où le mot «environnement» serait mentionné?

M. Kempling: Non.

M. Caccia: Étiez-vous présent à la réunion du cabinet?

M. Kempling: Oui.

M. Caccia: Comment le savez-vous?

M. Kempling: On me l'a dit.

M. Caccia: Bien sûr. J'aurais dû savoir que le whip du gouvernement sait tout, par définition.

M. Kempling: C'est exact.

M. Caccia: Nous nous demandons si le ministre de l'Environnement a eu son mot à dire en ce qui concerne ce projet de loi. Cette lacune est très grave et nous tenons à la signaler au ministre des Transports. Nous savons qu'il s'intéresse aux questions ayant trait à l'environnement, et nous espérons qu'il sera possible au comité de réparer cette omission et d'insister davantage et d'attirer l'attention—comme il l'a déjà fait pour d'autres questions, à savoir pour les risques de dommages corporels ou matériels et pour tous les autres éléments qui font l'objet de notre étude—sur la question de l'environnement qui mérite toute notre attention.

● (2110)

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots du bill. Je m'étais intéressé au bill qui l'a précédé, lors de son étude à la Chambre, parce que des gens du nord de l'Ontario avaient formulé des plaintes contre le transport de grandes quantités de minerai d'arsenic entre le Manitoba et la ville de Cobalt, en Ontario. Le gouvernement du temps prétendait que l'adoption de la loi sur le transport des marchandises dangereuses permettrait de résoudre le problème. Le transport de minerai d'arsenic a fait l'objet de nombreuses plaintes dans le nord de l'Ontario parce que cette substance est fortement toxique et que, en cas d'accident, les quantités transportées suffisaient à mettre en danger la plupart des localités situées le long du parcours.

J'ai étudié la mesure législative et j'ai constaté alors qu'elle ne réglait en rien nos problèmes et que son adoption ne changerait rien à la situation qui mettait en cause de nombreux organismes, de même que trois paliers de gouvernement et leurs services de protection de l'environnement.

C'est pour cette raison que lorsque le bill C-25 a été présenté à la Chambre, j'espérais que le ministre n'examinerait pas seulement l'incident survenu il n'y a pas longtemps à Mississauga où tous les éléments d'une catastrophe majeure étaient réunis et où seuls la chance et des secours bien organisés ont épargné à la population de l'endroit la mort ou des blessures graves, mais qu'il aborderait aussi le problème général du transport des marchandises dangereuses.

Après avoir lu le bill, je ne crois pas qu'il contribuera à résoudre le problème. Certains députés ont dit ce que nous devrions faire. Le ministre devrait préparer une loi d'urgence qui exigerait un espacement suffisant des wagons, mesure que la CCT vient de prendre. Je présume que le ministre a insisté parce qu'il y a quelques jours, lorsque le représentant de la Commission a témoigné devant le comité permanent, il ne semblait aucunement empressé de prendre cette mesure. La Commission prétendait que cela coûterait trop cher. Si le ministre a insisté, j'espère qu'il reviendra à la charge, car c'est la seule façon d'obtenir des résultats de la CCT.

Ce projet de loi devrait obliger les fabricants à indiquer que leurs produits sont dangereux, afin que les wagons, les camions et les conteneurs, transportés par chemin de fer, par route, par bateau, ou de quelque façon que ce soit par quelque forme ou mode de transport que ce soit, arborent un signe distinctif de sorte que les gens sachent exactement ce que contient le conteneur et ce qu'ils doivent faire en cas d'accident. C'est bien beau de savoir qu'un wagon a déraillé. Encore faut-il savoir ce qu'il contient et ce peut être du pétrole, du gaz, du propane, ou d'autres produits chimiques potentiellement très toxiques, très dangereux, et présentant même de gros risques d'explosion.

Il me semble également que les symboles que nous inscrivons sur les wagons, les camions ou les conteneurs dans lesquels sont transportés des produits dangereux devraient être reconnus sur le plan international. Des wagons contenant de tels produits sont envoyés aux États-Unis et réciproquement et il vaudrait mieux que de son coté l'Ontario ne désigne pas le propane par un cercle rouge, tandis que l'État de New-York choisirait un carré bleu et que le Manitoba opterait pour un autre symbole, etc... Il va de soi que nous devrions nous entendre sur des symboles internationaux pour désigner ces produits. Le projet de loi n'exige pas le recours à une désignation internationale mais impose simplement l'utilisation d'indications de danger.

Or, il est indispensable, à mon avis, qu'on sache exactement quelles sortes de marchandises sont transportées. Je crois savoir que les préposés qui se trouvaient sur les lieux au moment de l'accident de Mississauga croyaient d'abord que le wagon contenait du polychlorobiphényle. On leur a ensuite dit qu'il transportait du chlore, mais il s'agissait en fin de compte d'une autre substance. Il est très important de connaître la nature du produit que contient un wagon afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent en cas d'accident. Pourtant, ce n'est pas ce que prévoit le projet de loi.

Le ministre a hérité ce bill des libéraux. Si ces derniers y ont inclus des dispositions d'ordre écologique, je ne crois pas qu'ils l'aient fait délibérément parce qu'ils n'avaient pas vraiment l'intention d'adopter cette mesure. Ils ont lancé l'idée au début des années 70 et ont présenté le projet de loi en 1978. Voici qu'en 1979, le ministre présente le même projet de loi, à quelques modifications près. Je pense sincèrement que chaque fois que le gouvernement en discute avec les représentants de l'industrie le bill est dilué encore plus au point où nous pourrions tout aussi bien le rejeter complètement.

Je prie le ministre, qui est bien informé et qui se fait certainement beaucoup de souci à ce sujet, de se pencher sur certaines des recommandations que feront les membres du comité. Il devrait être disposé à améliorer cette mesure. Ce n'est pas son œuvre, puisqu'il l'a soustraite au gouvernement précédent, et je suppose qu'il ne verrait pas d'inconvénient à y apporter des améliorations. Je crains que les infimes changements qu'il y a apportés n'apportent rien de bon.

L'orateur qui m'a précédé a parlé de la clause de deux ans. Je ne vois pas pourquoi il ne serait pas possible d'engager des poursuites après deux ans. Je me rappelle un accident en particulier qui s'est produit un jour dans la localité rurale de Gogama. Une certaine substance y a été déversée et personne n'a été informé de sa nature. Elle a pollué les puits et il a été annoncé que les puits étaient empoisonnés et que personne ne devait en boire l'eau. D'un côté de la rue, il pouvait y avoir quatre maisons sur cinq approvisionnées en eau et une autre rue pouvait avoir été oubliée dans son entier. Une bonne partie de la population n'a jamais su de quel produit chimique toxique elle était victime. L'an dernier, des fonctionnaires ont rendu visite aux habitants pour leur dire que tout le poison s'était dissipé, que l'eau n'était plus empoisonnée et qu'ils pouvaient de nouveau s'approvisionner à leurs propres puits.

Je suis convaincu que le ministre pourrait apporter de nombreuses améliorations au bill et que les députés seront intéressés à lui faire des propositions. Je voudrais présenter une dernière requête. Le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer relève du gouvernement fédéral. Mais un de ces jours, un accident routier pourra provoquer le déversement du même produit chimique qu'à Mississauga, dans des circonstances analogues. Prétendrons-nous en adoptant une loi concernant les produits dangereux que la question relève des provinces? Si un camion ne voyage pas d'une province à l'autre et ne s'adonne pas au commerce interprovincial, s'agira-t-il d'une responsabilité provinciale?

● (2120)

A mon avis, le gouvernement devra établir les normes, les symboles ou les marques qui indiqueront sur les conteneurs la nature du produit. Nous devrons partager la responsabilité avec les provinces. Il serait judicieux de songer à adopter une loi sur les produits dangereux transportés sur les grandes routes, qu'elles soient interprovinciales ou entièrement provinciales. Nous cherchons assurément à protéger le public. Le problème sur les grandes routes sera aussi grave que celui qui se pose dans le domaine du transport ferroviaire.

J'espère que le comité décidera d'améliorer les wagons de chemin de fer dotés de fusées d'essieu qui ont tendance à surchauffer. Nous avons pu résoudre ce problème en utilisant des coussinets qui roulent dans l'huile. Le genre de coussinet qu'on utilisait jusqu'à maintenant est dépassé. Il me semble que nous devrions insister pour qu'on installe ce nouveau genre de coussinet, qui présente beaucoup moins de danger que l'ancien, sur tous les wagons destinés au transport de marchandises dangereuses. C'est très bien d'installer des détecteurs de coussinets échauffés. C'est un avantage, mais le problème subsistera tant que nous n'aurons pas installé des coussinets à l'huile qui résistent mieux à la chaleur que les anciens coussinets antifriction.

J'aimerais que le ministre songe à communiquer les règlements au comité avant de nous demander d'adopter le bill. Franchement, je ne crois pas que le bill servira à grand-chose s'il n'existe aucun règlement relatif à son application. Je sais que nous ne pouvons engager assez d'inspecteurs pour en poster un dans chaque train. Nous n'avons pas les moyens de payer tant d'inspecteurs simplement pour surveiller les sociétés ferroviaires. Il faudra prévoir des amendes assez élevées pour les forcer à exercer elles-mêmes une certaine surveillance. Je prétends que le comité devrait prendre connaissance de ces règlements.

Lorsque le ministre les étudiera, pourquoi ne saisirait-il pas le comité du livre rouge dont nous nous inspirons encore? Je crois qu'il contient encore des règlements qui s'appliquaient aux députés qui amenaient leurs chevaux avec eux lorsqu'ils voyageaient par train. Ce règlement n'a probablement pas été supprimé à ce jour, mais il est si archaïque qu'il n'a plus rien à voir avec le transport ferroviaire moderne. Il est absolument essentiel que les députés aient accès aux règlements pour juger de l'utilité du bill pour le Canada. Ce règlement doit donc être soumis au comité avant que le bill ne soit présenté en troisième lecture.

[M. Peters.]

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je voudrais aborder trois aspects du principe de ce bill. Premièrement, le terme «prévention» s'applique à chacun de ces trois aspects. Peu importe comment on s'y prend, l'important c'est d'empêcher ces choses de se produire. Je pense que nous avons passé beaucoup trop de temps sur les dispositions réglementaires et sur les autres considérations sans chercher la cause profonde de ces accidents.

Pour commencer, je voudrais parler de l'équipement. L'orateur précédent a fait remarquer qu'on devait étudier le cas des camions. Depuis de nombreuses années, les sociétés de camionnage sont tenues de signaler que leurs véhicules transportent, le cas échéant, des matériaux dangereux ou explosifs. Les provinces l'exigent depuis un certain nombre d'années. Depuis des années, ces véhicules font l'objet d'inspections régulières pour voir s'ils sont en état de rouler. Il est étrange que les chemins de fer n'aient pas suivi les directives que les pouvoirs publics provinciaux imposent aux sociétés de camionnage. Je vais donc passer à cette question que je trouve extrêmement importante.

Dans les villes, les camions ne sont pas autorisés à emprunter toutes les voies. Ceux qui transportent des substances explosives doivent emprunter certaines voies, même si cela doit coûter plus cher aux propriétaires de ces camions et incommoder quelque peu les conducteurs. Mais il n'en est pas ainsi des chemins de fer. Je répète que le gouvernement fédéral s'est montré peu soucieux de s'attaquer à ce problème des chemins de fer, ce qui n'est pas le cas des gouvernements des dix provinces canadiennes.

Je n'ai pas l'intention d'examiner chaque élément du matériel ferroviaire. Apparemment, l'accident survenu à Mississauga serait imputable à la surchauffe des coussinets qui a bel et bien amené une paire de roues à se détacher du wagon. C'est exactement ce qui s'est produit. On a retrouvé une paire de roues à un mille et demi de l'endroit où les wagons avaient déraillé et pris feu. On a dit que la surchauffe avait été causée par de vieux coussinets en laiton, que tous les nouveaux wagons-citernes sont munis de roulements à billes, et que munir tous les wagons de transport de ces roulements à 4 rouleaux coûterait énormément cher. Quand on parle de dépenses, on ne saurait évaluer en dollars la vie d'un être humain. Voilà ce que les chemins de fer disent depuis longtemps.

Je reconnais qu'il y a une limite à ce que ceux-ci peuvent faire, mais si les camionneurs, qui sont leurs concurrents, sont obligés de mettre des affiches sur leurs camions et de maintenir leurs véhicules en bon état, pourquoi nous sommes-nous montrés si peu soucieux de veiller à ce que les wagons couverts qui transportent des marchandises dangereuses soient bel et bien marqués? Mon préopinant l'a signalé il y a quelques instants. Nous avons fait d'énormes progrès à cet égard dans tous les autres secteurs. Ainsi, il est interdit de mettre des substances toxiques en bouteilles sans l'indiquer. Mais on le fait avec de bien plus grandes quantités de substances dangereuses, sans que nous ayons jamais exigé que les wagons soient marqués. C'est ce qui explique la situation actuelle.

En 1971, il a été prouvé à la conférence sur la sécurité que 60 p. 100 des déraillements de trains au Canada étaient causés par un coussinet échauffé. C'était en 1971, il y a huit ans. Si nous voulons commencer à résoudre le problème et empêcher à l'avenir une tragédie ou une catastrophe terrible, il faut nous pencher sur certaines des causes d'accidents. Assurément, le matériel utilisé est l'une de ces causes. En 1977 ou au début de 1978, il est arrivé près de la ville de Stirling, dans le sud de l'Alberta un accident semblable à celui de Mississauga. A l'époque, de concert avec bien d'autres, j'ai fait des instances auprès de la Commission canadienne des transports pour qu'elle fasse en sorte que cela ne puisse se reproduire. Le chemin de fer a eu de la veine que personne n'ait été tué, tout comme à Mississauga. Un de ces jours, il y aura une tragédie et les chemins de fer ne seront pas aussi chanceux. Le coût en sera très élevé sur le plan financier et sur le plan humain mais, bien sûr, les pertes de vies ou les blessures graves n'ont pas de prix.

• (2130)

Je ne vais pas jusqu'à demander qu'on exige des chemins de fer qu'ils abandonnent tous les tronçons traversant des zones habitées; mais je trouve inadmissible qu'ils choisissent un tracé passant par une zone dangereuse pour le public lorsqu'ils décident de reconstruire une ligne ou d'en remplacer une quand ils peuvent éviter de traverser un hameau, un village ou une ville.

Nous avons beaucoup progressé avec la création de corridors pour les autoroutes, les lignes électriques et les conduits de gaz. Toutefois, je ne pense pas que nous soyons allés assez loin dans ce domaine. Nous devrions élargir ces corridors pour qu'on n'ait pas besoin de traverser les cours de fermes quand on veut faire passer des lignes. Nous n'avons pas à mettre en danger la vie des habitants de régions très peuplées à cause du transport d'explosifs. Certes, il faut bien que les trains et les camions transportent ces produits parce que c'est la seule façon de les acheminer d'un endroit à un autre. Mais là encore, je trouve que la Commission canadienne des transports ne devrait pas permettre aux sociétés ferroviaires de construire une ligne dans un endroit particulier quand on sait que c'est dangereux pour cet endroit. Telle n'a pas été l'attitude de la Commission canadienne des transports ni celle d'ailleurs du ministre du gouvernement précédent.

L'autre jour, j'ai demandé au ministre de relire le dossier de ce qui s'est passé à Lac Louise. Il y avait trois itinéraires possibles et l'un d'entre eux passait directement à travers le village de Lac Louise où séjournent des milliers de gens en été. Il y a aussi des gens qui habitent ce village toute l'année. Il existait un autre itinéraire possible, mais il aurait été plus coûteux et plus néfaste pour l'environnement. Cette solution n'a pas été retenue. J'espère que le CP aura de la chance et qu'il ne se produira jamais de tragédie à Lac Louise. Si jamais cela se produit, ce ne sera pas un accident peu coûteux tout juste équivalent à la différence de prix entre le corridor qui avait été préconisé et celui qui passe au fond de cette très étroite vallée. Si un tel accident se produit, je suis convaincu que le CP se rendra alors compte de l'erreur qu'il a commise.

Quand nous avons présenté des instances à la Commission canadienne des transports, lui demandant de ne pas permettre aux chemins de fer de construire cette voie en plein cœur de Lake Louise, on a ri de nous. Les commissaires nous ont écouté, mais leur réponse fut non. Si nous devons faire face à ce genre de comportement, alors tous ces règlements ne nous seront pas d'un grand secours. Si ces accidents se produisent dans des secteurs urbanisés, il y aura des vies en danger. Seule une chance inouïe a fait que personne n'a été tué ou blessé ou n'a souffert des émanations de ces gaz.

J'avais fait appel au ministre du gouvernement libéral lui décrivant un programme qu'il a accepté dans une certaine mesure, mais il a dit qu'il n'interviendrait pas. Il me semble qu'il aurait été obligé d'intervenir s'il y avait eu une explosion et que des gens avaient été tués à Mississauga. Les membres du gouvernement actuel s'attendaient certes à voir le ministre des Transports (M. Mazankowski) intervenir, et à juste titre, si des vies humaines avaient été en jeu, mais le ministre du dernier gouvernement refusait d'intervenir. Par conséquent, le projet auquel j'ai fait allusion est maintenant trop avancé. On a dépensé des milliers de dollars.

Ce qui m'a stupéfié, entre autres choses, et ce contre quoi j'ai protesté, c'est le fait qu'avant même que la Commissison canadienne des transports ne rende sa décision sur l'appel, le chemin de fer avait commencé à construire cette ligne. C'est honteux, mais c'est ce qui est arrivé et je défie n'importe qui de prouver le contraire.

A combien d'autres endroits des lignes sont-elles reconstruites où il y a risque d'accidents mortels ou autres? Il vaut mieux prévenir que guérir, et que légiférer. Nous devrions veiller à ce que toutes les mesures de prévention possibles soient prises.

Je sais qu'il est impossible de vérifier chaque article de chaque wagon couvert sur chaque ligne, mais ce n'est sûrement pas trop demander qu'il y ait une inspection générale périodique. Les gouvernements provinciaux exigent des camionneurs qu'ils se soumettent à des inspections. Les camionneurs ne peuvent rester en activité plus d'une année sans faire vérifier leurs véhicules. Ils doivent assumer les frais d'entretien en bon état. Ces dépenses s'ajoutent aux frais d'exploitation. Le résultat est que les accidents de camions sont rares. Les camionneurs respectent les règlements et remplissent leurs obligations.

Je tiens aussi à parler particulièrement des règlements. S'ils ne sont pas précis dans absolument tous les détails, si partout on ne met pas les points sur les i et qu'on ne barre pas les t, quelqu'un trouvera sûrement le moyen de les tourner. Nous devons prendre toutes les précautions voulues car, dans l'éventualité d'un autre accident, nous ne nous en tirerons peut-être pas à si bon compte. Je me félicite de ce que nous ayons eu autant de chance dans le cas de l'accident de Mississauga comme aussi dans celui de Stirling. Ce dernier aurait pu faire bien des victimes. On a évacué la localité, mais parce qu'il s'agissait d'un village, l'incident n'a pas fait la manchette à l'échelle nationale; on n'en a pas fait beaucoup de cas. Mais j'aurais cru, comme je l'ai d'ailleurs dit au CP à l'époque, que cet accident aurait dû suffire pour le convaincre de la nécessité de remédier à la situation dans toute la mesure du possible.

Je félicite le ministre d'avoir présenté son projet de loi aussi vite. J'espère que lors des audiences au comité nous pourrons discuter de chaque article et en arriver à la loi la plus étanche possible. Enfin, j'espère que le gouvernement, et la Commission canadienne des transports, ne permettront pas aux chemins de fer de poser des lignes là où elles mettent des vies en

danger. Nous ne demandons pas aux sociétés ferroviaires de construire des lignes entières; nous leur proposons seulement de remplacer ou de déplacer les lignes de sorte qu'il y ait moins de danger dans l'éventualité d'une explosion ou d'un accident grave.

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, je saisis volontiers l'occasion qui m'est donnée ce soir de parler, quoique très brièvement, au sujet du bill C-25 visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses. J'aurais cru qu'étant donné notre régime il n'était pas nécessaire que se produise un incident analogue à ceux dont ont parlé divers députés qui m'ont précédé ce soir, comportant des pertes de vie ou de graves dangers, pour que les parlementaires assument leur responsabilité et agissent en conséquence. Nous devrions agir maintenant sans attendre une catastrophe ou une perte de vie et tenter d'adopter un projet de loi analogue à celui que nous étudions ce soir.

Je suis également persuadé que nous aurons l'occasion d'interroger le ministre et ses collaborateurs au sujet de nombreux autres aspects de cette mesure importante quand nous en aurons terminé la deuxième lecture et que le comité en sera saisi.

Je voudrais me joindre aux autres députés qui ont félicité le ministre d'avoir agi si rapidement en vue d'obtenir l'approbation de son gouvernement pour agir en ce sens.

Je ne voudrais pas manquer cette occasion pour rappeler qu'en plus de l'incident de Mississauga, nous avons dû faire face à une très grave situation au Nouveau-Brunswick. Tout récemment, des produits radioactifs destinés au projet Le Préau étaient transportés de Montréal à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick et pendant un bon moment on a perdu toute trace d'un certain contenant renfermant des substances radioactives. Après avoir passé des heures à grands frais à tenter de repérer ce produit dangereux, l'organisation des mesures d'urgence et des agents de la Gerdarmerie royale le découvraient dans un entrepôt.

● (2140)

Un autre accident tout aussi dangereux s'est produit à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Un colis renfermant des matières radioactives est tombé d'un camion. Il a fallu énormément de temps et de main-d'œuvre et des dépenses considérables pour retrouver ce colis. Le simple fait qu'une chose pareille puisse arriver justifie certainement l'intervention du ministre, qui assume ses responsabilités en présentant le bill C-25. Ce n'est nullement prématuré. Les députés de l'opposition ont certes hâte de mettre fin au débat sur cette question afin que le bill puisse revenir à la Chambre pour l'étape du rapport et la troisième lecture.

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prolonger le débat, mais je voulais mettre le ministre en garde quant à la nature de cette mesure législative et lui faire une suggestion dont il tiendra compte, je l'espère. Ce qu'il nous faut à tout prix éviter, à propos de cette mesure, est de nous imaginer qu'elle va résoudre le problème. Le ministre a dit que l'on avait consacré beaucoup de travail et de temps à l'élaboration de ce bill, mais il faut bien se rendre compte qu'il s'agit plus d'une panacée que d'une véritable solution.

D'autres députés, notamment le député de Bow River (M. Taylor) ont fait ressortir un problème beaucoup plus grave.

[M. Taylor (Bow River).]

C'est que, quelle que soit la qualité des règlements, de l'inspection et des méthodes de surveillance, on transportera toujours des matières dangereuses à travers des secteurs résidentiels densément peuplés partout au Canada. En prenant de l'expansion, notre monde industriel semble avoir de plus en plus tendance à mettre au point et à répandre des produits chimiques toxiques. Pour ce qui est de mettre au point des procédés qui empoisonnent notre monde, nous sommes champions, et je m'inquiète de voir que nous employons souvent ces procédés sans envisager toutes les conséquences de nos actes.

J'espère que le ministre profitera de l'étude de ce projet de loi pour se pencher sur un problème beaucoup plus complexe encore, celui du transport d'importantes quantités de marchandises dangereuses de toutes sortes dans nos grands centres urbains et dans nos petites localités partout au Canada. J'ai écrit au ministre au sujet du problème que pose à Winnipeg l'emplacement des installations ferroviaires. Le ministre n'ignore pas que cette question suscite dans notre ville une vive controverse, du fait que tout près du centre-ville nous avons l'une des plus grandes cours de triage du monde. Si je soulève cette question, c'est que les sociétés ferroviaires nous répondent qu'elles ne déplaceront leurs voies ferrées et leurs cours de triage que lorsque le gouvernement leur fournira les crédits pour le faire. Elles ne sont nullement disposées à contribuer de façon tangible au financement d'un tel projet. En réalité, il faudrait leur démontrer, au moyen d'un programme de relocalisation des installations ferroviaires, qu'il serait avantageux pour elles de relocaliser leurs gares de triage.

Nous avons des preuves concrètes et tragiques du fait qu'il est impossible de mesurer la sécurité en fonction des marges bénéficiaires des grands chemins de fer. Je voudrais dire au ministre que l'examen de la question du déplacement, qui, au fond, est l'unique solution à ce problème, nécessitera bien plus que les mesures prévues par la loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements des chemins de fer. Il faudra établir une étroite collaboration entre les municipalités, le gouvernement fédéral, les provinces et les sociétés ferroviaires, pour payer le prix très élevé d'un tel déplacement.

Aussitôt que la Chambre aura adopté le projet de loi et que le ministre aura mis en œuvre ses solutions provisoires, ses mesures de temporisation, il faudra ensuite, comme deuxième grande étape, envisager d'éloigner des régions peuplées les gares de triage et les voies ferrées, pour éviter ce genre de problème. Le gouvernement ne peut le faire tout seul. Le ministre devra employer des moyens de pression, l'influence et les pouvoirs du gouvernement pour inciter les sociétés ferroviaires à collaborer au remaniement des formules et des équations qui régissent tout le processus de déplacement des lignes dans le pays. Nous avons été prévenus et il ne nous reste plus grand temps. J'espère que le ministre saura tenir compte de cet avertissement, non seulement dans le projet de loi, mais également dans les mesures ultérieures que le gouvernement prendra pour assurer le déplacement des voies ferrées au Canada.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement de cette question à titre de citoyenne ordinaire, car je ne me considère pas comme une spécialiste, ni du point de vue technique qui touche ce problème particulier du Transport des marchandises dangereuses, ni du point de vue juridique qui a trait à la mesure législative dont nous sommes saisis. Toutefois, j'ai l'impression, après

avoir examiné de près ce soir certains des documents relatifs à cette affaire, que la circonscription où je vis et que je représente constitue une véritable bombe. Je suppose que la situation explosive du port de Vancouver ressemble à d'autres ports au Canada. Je comprends les députés d'en face qui déplorent la situation des petites localités menacées par des dangers qui ne font pas les manchettes des journaux nationaux. Je souscris également aux propos du dernier orateur, car il me paraît fort logique que la solution à ce problème consiste à éloigner des grandes villes toutes les sources possibles de danger.

Dans le cas de Vancouver-Est, je suis certaine que mes électeurs voudraient être sûrs que ce bill tient compte de tous les moyens de transport. Toutes les grandes lignes ferroviaires canadiennes qui servent au transport de matières explosives se rejoignent à Vancouver-Est. Vancouver est aussi le point de rencontre de tous les gros camions qui amènent jusqu'au port des explosifs et d'autres matières dangereuses. Ces moyens de transport sont combinés avec les lignes aériennes qui transportent les produits dangereux dans l'Île de Vancouver et avec les traversiers et les gros cargos qui reçoivent le changement des camions et des wagons.

Il me semble que le problème dont nous parlons ce soir est quadruplé dans un endroit comme le port de Vancouver. C'est assez inquiétant et je risque de souffrir d'insomnie en pensant au relief de la région, notamment aux montagnes entourant Vancouver, qui empêcheraient les gaz toxiques de s'éloigner de la ville. Les ponts et les cours d'eau sont très nombreux dans notre région, ce qui poserait un problème en cas d'évacuation. L'inquiétude est telle à Vancouver que le maire de la ville et des représentants des municipalités avoisinantes se sont réunis pour chercher à coordonner les mesures d'évacuation et de sécurité qui sont de leur ressort.

J'ai reçu aujourd'hui un rapport du comité de révision des produits dangereux de la CCT. Je ne veux pas entrer dans les détails ce soir, mais je peux assurer aux députés qu'il existe une dizaine de points critiques dans le port de Vancouver et aux alentours. Dans les endroits où les voies de chemins de fer vont jusqu'aux navires, la seule solution est de les déplacer. En septembre 1978, les habitants de Vancouver-Est ont eu grand peur quand un camion s'est renversé à l'angle de la rue Main et de la Troisième avenue. Du chlore liquide s'est répandu sur la chaussée et le quartier a dû être évacué. Aucune mesure d'évacuation véritable n'avait été prévue, mais les personnes responsables ont fait preuve de compétence et ont pris rapidement les mesures indispensables. Environ 78 personnes ont été hospitalisées, et tout le quartier aurait pu exploser si les pompiers n'avaient pas fait un excellent travail de prévention.

Il y a une autre poudrière en puissance derrière l'hôtel Holiday Inn, dans le centre-ville, où de nombreux députés descendent probablement quand ils vont à Vancouver. C'est là que l'on décharge les marchandises des camions et des trains avant de les charger dans les traversiers du Canadien Pacifique. Un accident s'est produit il y a un an, mais heureusement les wagons accidentés ne transportaient que du blé. Il aurait très bien pu s'agir d'explosifs. De nombreux wagons transportant du chlore et du gaz naturel liquide transportent leur chargement dans les traversiers à cet endroit, derrière l'hôtel Holiday Inn.

• (2150)

Je conseillerais au ministre de lire un article du *Sun* de Vancouver qui mentionnait le *Yumahide Maru*, cette bombe flottante qui transporte régulièrement du gaz de pétrole liquide dans notre port. Il a acheminé trois millions de barils depuis 14 ans sans incident, jusqu'ici. Toutefois, on se rend compte en lisant cet article qu'un accident important pourrait arriver n'importe quand.

On lit dans le *Sun* de Vancouver du 15 novembre qu'il suffirait de rien pour qu'un accident du genre de celui que les essieux surchauffés de CP Rail ont causé à Mississauga pourrait se produire dans le centre-ville de Vancouver.

J'espère que le ministre et le comité étudieront à fond tous les dangers que présentent ces modes de transport, en particulier la situation très grave qui existe dans les ports canadiens, surtout celui de Vancouver.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, je serai bref moi aussi. Je me rends compte que le ministre aimerait dire quelques mots pour terminer. Il y a un aspect de ce bill qui me préoccupe beaucoup et que j'ai mentionné plus tôt. Je veux parler de l'article concernant la protection de l'environnement qui a été retiré de ce bill. Même la mesure timide qu'avait proposée le gouvernement libéral précédent renfermait des dispositions visant à protéger l'environnement. Le nouveau ministre a retiré ces dispositions de protection. Je crains que le processus de consultation de l'industrie dont il parle ait déjà eu lieu et que le ministre ait déjà succombé aux désirs et directives de ceux qui appuient le parti conservateur et le parti du Crédit social.

Dans tout le domaine de l'environnement, il nous faut plus de protection, pas moins. Dans ma circonscription, il y a peu de chances qu'une tragédie survienne dans un secteur fortement peuplé. Toutefois, il y a des milles et des milles de voies qui passent dans un très beau paysage d'arbres et de lacs. Des gens comptent sur les industries du bois et de la pêche pour vivre. Je me demande si cette loi et son règlement d'application réussiront vraiment à protéger la population et l'environnement. Je me permets d'en douter. Pourtant, nous avons besoin d'une loi et d'un règlement qui offriront une telle protection. Comment accepter que des menaces planent sur nos têtes parce que le ministre refuse de présenter un projet de loi propre à protéger l'environnement. Il retire plutôt les dispositions qui assureraient ce genre de protection.

Comme l'a fait un autre intervenant, je me demande où peut bien être le ministre de l'Environnement (M. Fraser), ce soir. Son absence vaut d'être notée. Il devrait être ici pour nous parler de la protection de l'environnement. Non seulement il n'est pas ici pour défendre ce projet de loi, mais il n'était pas là non plus pour protéger l'Arctique quand on a donné le feu vert à une exploitation minière sans en étudier davantage les conséquences. On ne l'a pas avisé quand on a permis à Dome Petroleum de prolonger ses activités dans le grand Nord en dehors de la saison régulière. Contrairement à ce qui s'est passé l'an dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) a accordé cette permission.

Où est donc le ministre de l'Environnement quand la protection de l'environnement est en cause?

M. Knowles: Il lui faut s'occuper de la poste.

M. Murphy: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dit qu'il lui faut s'occuper de la poste. C'est là un gros ministère. Et celui-ci soulève un autre problème. Nous avons bien un ministre de l'Environnement mais il est trop pris par autre chose pour s'occuper de l'environnement. Il faut déplorer que le premier ministre (M. Clark) n'ait pas plus confiance dans ses députés de l'arrière-ban. Il faut déplorer qu'un certain nombre de ministres ait à s'occuper de deux portefeuilles importants. Résultat, ni la population ni l'environnement ne sont protégés. Les anciens combattants s'inquiètent de ne pas avoir de ministre pour les protéger. En attendant, on se demande ce qui se passe.

Pour en revenir au projet de loi à l'étude, le ministre de l'Environnement n'est donc pas là pour intervenir. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) l'a-t-il consulté? Jusqu'à quel point les députés de l'arrière-ban conservateur s'intéressent-ils à la question? Le député de Bow River (M. Taylor) avait pourtant beaucoup de préoccupations même depuis l'affaire des dinausaures. C'est justement ce genre de protection que nous aimerions retrouver dans le projet de loi. Il nous faut une loi qui protège, non pas une mesure quelconque, pour sauvegarder notre environnement.

M. l'Orateur adjoint: Conformément à l'article 37(2) du Règlement, je dois informer les députés que si le ministre prend la parole, il mettra fin au débat.

M. Kempling: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Au besoin, pourrions-nous nous entendre pour ne pas voir l'horloge afin de permettre au ministre d'achever ses commentaires?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Je n'y vois pas d'objection. Si j'ai bien compris l'ordre adopté hier pour la deuxième lecture de ce bill, nous devons en finir avec cette question ce soir. A ma connaissance, c'est encore ce soir jusqu'à minuit.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de cette invitation. Je puis assurer aux députés que je ne serai pas si long. D'abord, je tiens à remercier les députés des deux côtés de la Chambre d'avoir participé au débat. Surtout, j'aimerais les remercier de s'être montrés aussi conciliants et coopératifs au sujet de cette question très importante et d'avoir exprimé leur opinion sans détour. Je peux leur assurer que nous tiendrons certainement compte de leurs suggestions, idées et opinions au cours des prochaines étapes de l'étude du bill.

Le porte-parole officiel de l'opposition, le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) a déclaré qu'à son avis la loi était non pas préventive, mais curative, et cherchait à régler les problèmes après les accidents. Je tiens à dissiper cette impression. S'il examine le bill plus en détail, il verra qu'il vise surtout à la prévention.

Les dispositions prévues à l'article 4 ont manifestement un caractère préventif. Elles couvrent tous les modes de transport. Certains députés ont dit que cette mesure s'adressait uniquement au transport ferroviaire. C'est faux. Elle vise tous les modes de transport. Le bill expose la marche à suivre pour la manutention, le transport, l'emballage et l'étiquetage des marchandises dangereuses. Cela devrait répondre à la question posée par le député de Timiskaming (M. Peters). S'il examine les articles 4 et 5, il verra que c'est clairement prévu dans le bill. Tous les modes de transport sont assujettis.

En fait, cette mesure autorisera les organismes existants, aussi bien fédéraux que provinciaux, à appliquer avec autant d'autorité une même série de règlements, de normes, de procédures et de marques de sécurité, dans l'ensemble du pays, pour tous les modes de transport, pour la manutention et le transport de toutes les marchandises dangereuses, d'un océan à l'autre. C'est là l'objectif de ce bill. Lorsque nous l'étudierons en comité, les députés le constateront davantage.

Le député de Stormont-Dundas a cité un certain nombre de recommandations et de suggestions faites à la suite du sinistre de Mississauga. Il a mentionné un certain nombre de mesures correctives qu'à son avis on devrait prendre. Je lui dis en toute sincérité que même si un grand nombre de ces suggestions peuvent lui paraître évidentes, le mieux que nous puissions faire pour le moment, à mon avis, serait d'attendre les résultats de l'enquête.

● (2200)

Le mandat que l'on est en train de préparer sera exhaustif. Nous serons en mesure d'examiner tous les facteurs qui ont contribué à ce déraillement et de faire des recommandations afin d'éviter que de pareils accidents ne se reproduisent jamais. L'enquête portera sur la valeur du règlement actuel, sur le rôle joué par la loi fédérale et la façon dont le règlement est mis en application—on tâchera d'évaluer les pratiques et les méthodes suivies, de déterminer s'il y a assez d'inspecteurs, si ces derniers sont suffisamment bien formés, si on applique le règlement de façon satisfaisante, etc. Je crois qu'il serait quelque peu prématuré de nous attaquer à cette question de façon impromptue sans avoir tous les faits à notre disposition. J'espère que l'enquête débutera bientôt et qu'il sera possible à la Chambre et au public de recevoir le rapport détaillé de ces constatations dans les six mois. Ainsi, même si on doit prendre toutes les mesures correctives qui s'imposent, je suis persuadé que pour juger équitablement de toute l'affaire, nous avons intérêt à attendre les résultats de l'enquête.

Le député a parlé de détecteurs de coussinets échauffés et de la valeur du règlement. Je sais qu'il a sincèrement présenté ses opinions et je puis lui assurer que je partage ses inquiétudes.

Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), le député de Davenport (M. Caccia) et le député de Churchill (M. Murphy) ont parlé de supprimer la partie du mandat concernant la protection de l'environnement. Comme je l'ai dit au début, c'est une mesure législative qui exige la collaboration des deux paliers de gouvernement et cette décision a été prise pour éviter d'empiéter sur les pouvoirs législatifs étendus qu'ont les provinces d'adopter des mesures correctives. En établissant des règlements de transport appropriés concernant l'identification des marchandises de ce genre, la façon de les étiqueter, de les emballer et de les transporter; ces mesures préventives devraient aider les provinces et compléter les mesures qu'elles peuvent prendre pour assurer la protection de l'environnement. De plus, la promotion de la sécurité publique assure automatiquement la protection de l'environnement.

Même si les dispositions de la loi ou du règlement auront souvent pour conséquences d'assurer la protection de l'environnement, il faut avouer que les mesures que nous avons prises l'ont été en fonction des questions soulevées au niveau provincial relativement à la responsabilité qui incombe au ministre et au gouvernement fédéral en ce qui concerne l'environnement. La question de l'environnement reste inscrite au mandat afin de permettre au ministère d'énumérer les substances qui présentent des risques écologiques dans le classement des normes de sécurité. A notre avis, cela permettrait aux organismes chargés de surveiller l'environnement et le transport de jouer un rôle complémentaire en aidant cette mesure à atteindre son objectif ultime.

Le député de Timiskaming (M. Peters) a demandé si ce bill s'appliquerait au transport routier interprovincial. La réponse est oui. En principe il s'agit d'un projet de loi d'autorisation, mais il contient également une disposition, à l'article 28, permettant au gouvernement fédéral, s'il ne peut se mettre d'accord avec les autorités provinciales, d'invoquer cette mesure pour le transport routier interprovincial soit également couvert. Comme je l'ai dit, au départ, ce bill couvre tous les moyens de transport. Tel est son but. Si le député veut bien lire l'article en question, il constatera, j'en suis sûr, que cela répond à ses deux questions.

Enfin, un certain nombre de députés ont soulevé la question des règlements. Ils ont parfaitement raison. Les règlements jouent un rôle essentiel dans cette loi. Je puis assurer à tous les députés qu'ils ont été préparés avec beaucoup de soin—nous avons fait deux ou trois ébauches, je crois. Ces règlements sont très complets. Pour votre gouverne, j'ajouterai qu'ils remplissent environ 1200 pages; cela comprend la liste complète des produits chimiques, emballages spéciaux, wagons-citernes, des modèles de camions et de leur utilisation, et le reste. Je tiens à coopérer dans toute la mesure du possible avec le comité, mais il y a là des centaines de règlements et je me demande si les membres du comité sont prêts à digérer leur contenu.

Nous avons eu des pourparlers avec un certain nombre de provinces, de municipalités et d'associations de tous les coins du pays et nous n'avons donc pas établi ce code sans consulter personne. Tout le monde y a participé. Certains députés ont fait valoir que la loi a pu être édulcorée à cause de toutes ces consultations. Je tiens à leur dire que dans un cas pareil, une loi n'est bonne que si les entreprises l'appuient—nous ne pouvons pas poster des inspecteurs dans tous les trains ou dans tous les camions et il nous faut donc travailler avec les chefs d'entreprise et les transporteurs pour que l'objectif de cette mesure puisse être atteint. Honnêtement, je pense que cette loi a obtenu la coopération et l'appui de pratiquement tous les secteurs de la société y compris les provinces, les hommes d'affaires et les transporteurs.

Pour conclure, j'aimerais assurer à la Chambre que je présenterai cette mesure en comité et ici dans l'esprit de collaboration que la plupart des députés me connaissent. A mon avis, le débat de ce soir s'est déroulé de façon très positive. Il n'y a eu aucun sectarisme politique et je puis vous garantir, monsieur l'Orateur, que nous poursuivrons l'étude du bill à la prochaine étape dans le même esprit parce que je suis convaincu que tous les députés tiennent à mettre au point la meilleure mesure possible pour transporter dans la plus grande sécurité tant les voyageurs que les marchandises. Je remercie tous les députés de leur appui et de leur contribution au débat.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des transports et des communications).

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—LA VIVISECTION DE FŒTUS HUMAINS

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, on peut lire à la page 1550 du hansard la question que j'ai posée au ministre suppléant de la Santé et du Bien-être social au sujet des rapports de recherches selon lesquels on aurait fait des expériences de vivisection sur des fœtus humains de 10 à 25 semaines au Centre des sciences de la santé de Winnipeg.

Les rapports en question figurent dans le *Journal of Endocrinology and Metabolism*, 1973, volume 37, page 74; 1976, volume 42, page 60 et pages suivantes, ainsi qu'à la page 9 et aux pages suivantes. Le 22 novembre j'ai soulevé la question de privilège et offert de déposer ces rapports. J'en ai par la suite communiqué le texte au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie).

• (2210)

Le ministre suppléant a eu beau dire: «Je pense qu'il est important de faire toute la lumière sur la question», sa réponse me fait craindre que la lumière ne se fasse jamais car il a paru ignorer les faits qui sont à l'origine de l'affaire. Il n'a même jamais essayé de répondre à ma première question, qui demandait à savoir si les expériences de ce genre étaient encore subventionnées par le Conseil canadien de la recherche médicale.

En fait, les rapports soulèvent diverses autres questions d'une importance vitale. Pourquoi, par exemple, a-t-on choisi l'hystérotomie comme procédé d'avortement à moins de douze semaines de grossesse? Il est certain que d'autres procédés auraient été moins traumatisants pour les femmes.

On nous dit que la législation hospitalière interdit l'avortement après la 20e semaine, et pourtant les mêmes rapports précisent eux-mêmes, en page 614 par exemple, qu'il y a eu deux bébés d'âge fœtal largement supérieur à 20 semaines, et sans doute plus proche de 26 semaines à en juger par la longueur du tronc. Ces bébés devaient certainement être viables et auraient eu une chance de survie.

Cela appelle une autre question. Si certains de ces bébés étaient déjà assez évolués pour survivre, à en juger d'après leur âge fœtal ou la longueur de leur tronc, est-ce qu'une tentative de réanimation clinique ne s'imposait pas, ou est-ce que les opérations pratiquées par la suite n'ont pas causé ou précipité leur mort? Et puisque du fait de l'hystérotomie, ils avaient quitté en vie le sein de leur mère, est-ce qu'ils ne constituaient pas au sens de l'article 206 du Code criminel des êtres humains protégés par la loi? Est-ce qu'on a pu retirer huit centimètres cubes de sang d'un cœur minuscule à moins que ce cœur n'ait encore battu? Beaucoup de spécialistes estiment que c'est tout à fait improbable.

On nous dit en outre que chaque hystérotomie a été pratiquée pour des raisons gynécosociales sur des femmes enceintes autrement bien portantes. Est-ce que le Code criminel autorise l'avortement pour de pareils motifs?

On nous dit que les mères ont signé un formulaire d'autorisation générale où il était dit que les tissus prélevés seraient soumis à un examen pathologique. A ce qu'il semble, on ne leur a pas dit que leurs bébés subiraient une ponction cardiaque et des ablations de glandes, notamment l'hypophyse, les surrénales, les ovaires ou les testicules, et pourtant les médecins spécialistes, parmi lesquels un fœtologiste et un néonatalogiste, nous disent que certains de ces bébés devaient certainement être viables et auraient eu une chance de survie. Le fait de pratiquer l'ablation des surrénales et des gonades devait fatalement causer ou précipiter la mort de ces bébés.

De quoi sont donc morts en fait ces bébés? Nous savons qu'ils sont nés vivants, comme l'implique le recours à l'hystérotomie. Le premier rapport en particulier fixe l'âge fœtal à 25 semaines, et les trois rapports révèlent que les épreuves ont été pratiquées immédiatement—non pas immédiatement après la mort, mais immédiatement après la délivrance en état de vie. Quand et comment sont donc morts ces bébés? Où sont les certificats de décès exigés par la loi manitobaine sur les statistiques de l'état-civil?

● (2215)

Je pense que toute cette question est fondamentalement liée aux droits de la personne. Si un bébé naît vivant à la suite d'un avortement, il convient d'avoir recours à tous les traitements médicaux existants pour le maintenir en vie. Tant que ces questions et toutes les autres questions éventuelles n'auront pas trouvé de réponse et tant que des directives appropriées n'auront pas été établies, je pense qu'il faut suspendre toutes les expériences scientifiques sur les fœtus humains.

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je voudrais revenir sur la question du député de York-Sud-Weston (Mme Appolloni) à propos de la vivisection des fœtus humains, particulièrement sur ses allusions aux rapports du Centre des sciences de la santé de Winnipeg.

Je reconnais qu'il s'agit d'un problème très difficile et très important; c'est pourquoi j'aimerais donner quelques éclaircissements supplémentaires.

Selon l'article 206 du Code criminel du Canada:

> Un enfant devient un être humain au sens de la présente loi lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère.
>
> Commet un homicide, quiconque cause à un enfant avant ou pendant sa naissance, des blessures qui entraînent sa mort après qu'il est devenu un être humain.

L'article 215 stipule que les avortements sont autorisés quand, selon l'avis des membres d'un comité d'avortement thérapeutique d'un hôpital approuvé ou reconnu, la prolongation de la grossesse mettrait probablement en danger la vie ou la santé de la mère.

Les lois du Canada protègent donc la vie des particuliers et celle des fœtus sauf dans certains cas relevant d'une autorisation contrôlée comme par exemple une intervention chirurgicale dans le cas d'un avortement.

Comme politique générale, le gouvernement fédéral ne considère pas l'avortement comme une méthode acceptable de contrôle des naissances. Il reconnaît toutefois qu'une grossesse non voulue peut se produire lorsqu'on n'a pas utilisé un moyen contraceptif efficace ou aucune méthode de contraception. Dans ces cas-là, il est possible que l'avortement thérapeutique soit justifié, non pas parce que la grossesse n'a pas été prévue, mais parce qu'elle a engendré des conditions qui, de l'avis d'un comité d'avortement thérapeutique, constituent des motifs suffisants pour y mettre fin comme le prévoit le Code criminel.

Mon collègue, le secrétaire d'État (M. MacDonald), a déjà fourni des renseignements assez complets sur le contexte dans lequel ces études étaient faites, même s'il n'a pas répondu à toutes les questions directes que le député a posées ce soir, et le député peut être assuré qu'à mesure qu'il disposera de plus de renseignements, le ministre les lui communiquera ainsi qu'à la Chambre.

Il semblerait que la question soit maintenant étudiée de la façon qui convient le mieux, c'est-à-dire, qu'elle est prise en considération par le procureur général du Manitoba.

[*Français*]

L'AGRICULTURE—ON DEMANDE SI LE MINISTRE A REÇU DES INSTANCES DU QUÉBEC DEMANDANT UNE RÉDUCTION DES IMPORTATIONS DE VOLAILLE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, le 9 novembre dernier, quelques centaines de producteurs de volailles de l'Ontario et du Québec se sont rendus sur la colline parlementaire pour protester contre l'entente canado-américaine qui prévoit des augmentations d'importation de poulets des États-Unis. Le 20 novembre, je posais une question à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) à ce sujet, et la réponse qu'il a donnée n'a pas semblé satisfaire totalement les producteurs puisque selon le télégramme que nous avons reçu le 23 novembre, le Syndicat des producteurs de volaille de la région de Québec proteste de nouveau contre cette entente qui ne donne certainement pas satisfaction, quoi qu'en dise le ministre de l'Agriculture.

Alors pour démontrer que réellement l'entente n'est pas satisfaisante, je voudrais rappeler qu'au début des années 70, les importations de poulet en provenance des États-Unis étaient d'environ 7 millions de livres par année. En 1974, elles sont passées à plus de 11 millions de livres, à 20 millions en 1975, et à 52 millions en 1976. Au cours de ces années, monsieur le président, les producteurs ont réussi à mettre de l'avant une structure de mise en marché de leurs produits, les programmes provinciaux à frais partagés dont la suite logique était l'établissement d'un office national chapeautant des programmes provinciaux à frais partagés, complétant ainsi l'organisation provinciale pour une mise en marché ordonnée d'un produit agricole par des interventions au niveau du marché interprovincial et du marché international.

● (2220)

Or le bill C-176, permettant la création d'offices nationaux de commercialisation, a été utilisé dans la production de la volaille et un office national existe pour la production de poulet depuis la fin de 1978. La mise en place de tous les organismes n'a pas été chose facile, je m'en souviens très bien, mais les objectifs visés nous stimulaient. Cela nous encourageait de voir le producteur s'organiser et utiliser cette loi qui avait été votée par le Parlement. Ainsi les producteurs du Canada ont limité leur production selon les besoins des marchés, se sont répartis ces besoins entre les provinces selon certains critères acceptés par l'ensemble d'entre elles. Cette restriction de production avait l'avantage de sécuriser la vente des produits et d'assurer un prix de revient plus équitable et plus stable.

Selon le bill C-176, le volume des importations annuelles doit être représentatif des importations traditionnelles. Ainsi, la moyenne devait se situer entre 25 et 30 millions de livres, toutes catégories, crues ou cuites. La décision unilatérale du gouvernement fédéral provoquera à mon sens des répercussions économiques très graves sur l'industrie avicole du Québec. De grandes installations de production et d'abattage de la volaille, surtout au Québec, dont les investissements dans chaque domaine dépassent les 100 millions de dollars, perdront une bonne part de leur efficacité. Au sujet de l'influence marquée au niveau des prix, un volume d'importation de cet ordre diminuera à mon sens, et d'après les producteurs eux-mêmes, de 15 à 20 p. 100 le prix au producteur et se répercutera sur les secteurs d'amont et d'aval de cette production. L'obligation des producteurs de diminuer la production au Québec pour éviter les surplus inutiles de production entraînera moins de ventes d'aliments, moins d'abattage, moins de distribution, en conséquence moins de main-d'œuvre, d'où plus de chômage.

Le gouvernement fédéral dans sa décision se base sur le volume d'importation des deux ou trois dernières années. D'une part, les producteurs contingenteraient leur production et, d'autre part, les *brokers* voyant venir les quotas d'importation ont tout fait pour augmenter leur volume.

Monsieur le président, cette décision ne tient aucunement compte de la réalité, des besoins de produire ou des conséquences que cela apporte. Cela ressemble à une décision prise par sentiment pour nos voisins du Sud. Les producteurs de la région de Québec et des autres provinces, d'après les messages que nous recevons, n'acceptent pas cette décision. D'autre part, il ne faut pas détruire ce qui a été bâti non plus! Les organismes provinciaux, les programmes conjoints, l'Office national, la sécurité de la vente, des prix équitables, des installations de production et d'abattage, la création d'emploi, des investissements énormes de capitaux. Tout ceci a été fait par les producteurs pour répondre aux besoins de la consommation et également pour s'organiser des entreprises rentables. Il serait malheureux, monsieur l'Orateur, que suite aux conséquences de cette entente un gouvernement provincial se voie dans l'obligation de se retirer de l'Office pour protéger les intérêts des producteurs avicoles de sa province.

Je voudrais encore une fois demander très sincèrement au ministre de l'Agriculture et au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. de Cotret, de bien vouloir entrer de nouveau en communication avec l'Office national de commercialisation afin de voir s'il n'y aurait pas possibilité de corriger l'entente, de façon à protéger davantage nos producteurs; parce que si on ne le fait pas, il va nous arriver ceci, c'est qu'à un moment donné, peut-être que les États-Unis ne seront plus capables de nous fournir, nos producteurs seront désorganisés et on aura une pénurie. Ce sera de notre faute, parce qu'on n'aura pas agi adéquatement.

● (2225)

[*Traduction*]

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de répondre à la question du député au nom de mon collègue le ministre de l'Agriculture (M. Wise).

Le 20 novembre dernier, le député de Bellechasse (M. Lambert) a demandé au ministre si le ministre de l'Agriculture du Québec lui avait présenté des instances au nom des producteurs de volaille du Québec. Le ministre a répondu qu'effectivement, il communiquait assez souvent avec ses homologues provinciaux et que dernièrement, il avait reçu un télex de la part du ministre de l'Agriculture du Québec. Cependant, il n'était pas précisé que le Québec voulait se retirer de l'Office national de commercialisation du poulet. En fait, comme l'a signalé le ministre, si les dépêches rapportaient fidèlement la position du Québec, il espérait que la province en sa qualité de membre de l'Office, reconsidérerait sérieusement sa position.

Dans ses communications avec notre collègue le ministre de l'Agriculture, le ministre québécois s'est préoccupé de la délivrance de permis supplémentaires pour l'importation de poulets au Canada. Je suis en mesure d'affirmer au nom de mes collègues, le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique (M. de Cotret), qu'il se peut parfois qu'en plus des quotas d'importation courants, il soit nécessaire de délivrer des permis supplémentaires si l'offre nationale est insuffisante.

En principe, le requérant présente sa demande à l'Office de commercialisation ainsi qu'au ministère de l'Industrie et du Commerce. L'Office dispose de 72 heures pour tenter de localiser sur le marché national les quantités requises par le demandeur. Si l'Office parvient à trouver les quantités réclamées, il n'est pas nécessaire de délivrer de permis supplémentaires. Cependant, si l'Office ne peut localiser les produits, en général, il délivrera des permis. Naturellement, si l'Office ne réussit qu'à combler partiellement la demande du requérant, le reste des quantités demandées feront l'objet d'un permis supplémentaire.

A long terme, mes collègues et moi-même pensons qu'on devrait réduire sensiblement, voire même éliminer, la nécessité de délivrer des permis supplémentaires pour les importations de volaille. Bien entendu, tout dépend dans quelle mesure l'Office canadien de commercialisation du poulet pourra répondre aux besoins du marché canadien. Si l'Office garantit que des réserves internes suffisantes sont disponibles, à des prix compétitifs, il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à des permis supplémentaires. Dans une situation comme celle que je viens de décrire, les importations réelles peuvent même tomber plus bas que le niveau du contingent global des importations.

Pour votre information, je voudrais, si vous me le permettez, citer certains chiffres relatifs au quota annuel d'importations qui a été fixé ainsi: pour la période allant d'octobre à décembre 1979, 8.75 millions de livres de poulet éviscéré pourront être importées; pour l'année 1980, la totalité des permis d'importation permettront l'entrée au pays de 48.5 millions de livres de poulet éviscéré et pour 1981, ce chiffre passera à 52 millions de livres. Ces contingents seront imposés aux importateurs sur une base individuelle selon l'ampleur de leurs importations au cours des années 1976, 1977 et 1978. Sur une base trimestrielle, ils devront épuiser leur quota de base avant de pouvoir recevoir des permis supplémentaires.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le député car son temps de parole est expiré.

● (2230)

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—ON DEMANDE OÙ EN EST LE PROJET DE CONSTRUCTION DE POISSONNERIES RÉFRIGÉRÉES AU SÉNÉGAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean Lapierre (Shefford): C'est avec plaisir que, ce soir, je veux répéter la question que j'ai posée le 19 novembre dernier, et pour laquelle je n'ai pas pu obtenir de réponse pour plusieurs raisons, dont l'absence remarquée et remarquable du ministre responsable de l'ACDI. Comme on le sait, pour nous les députés de la Chambre, il est très difficile d'obtenir des réponses sur l'ACDI, étant donné que le ministre en cause ne siège pas parmi nous. C'est un fait que je déplore et qui est au désavantage de tous les députés de la Chambre.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) m'a répondu qu'elle prenait note de cette question, et qu'elle me donnerait une réponse. Elle m'a effectivement adressé une lettre le 22 novembre, mais en fait la question posée le 19 novembre était une première question, mais j'en avais aussi une deuxième à poser. Et je voulais surtout avoir des précisions sur le projet de Joal. Monsieur le président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que le projet n'a qu'un an d'existence, mais moi je sais de source sûre que ce projet existe depuis beaucoup plus qu'un an. Cela a commencé il y a plusieurs années quand le gouvernement canadien a fourni les moteurs pour les pirogues des pêcheurs sénégalais. Depuis ce temps-là, on voit un surplus de poisson au Sénégal, et il y a beaucoup de pertes et un manque d'installations pour conserver le surplus de ces poissons.

Depuis 1976, à la demande du président Senghor, un groupe d'une organisation non gouvernementale qui s'appelle Grandby, et ses villes jumelées, dont le siège social est d'ailleurs dans ma circonscription, s'intéresse de très près à ce projet et a fait beaucoup d'instances pour favoriser sa concrétisation. On a avancé un chiffre de 12 millions de dollars. On a eu l'approbation du président Senghor et, en septembre 1978, on a eu l'assurance que la ville de Joal serait considérée comme site d'un futur projet de centre de traitement de poissons.

Malheureusement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne fait aucunement référence à Joal et me donne une réponse très évasive, disant que cinq autres centres de traitement de poisson seront construits dans le cadre de ces projets. Monsieur le président, cela ne répond pas du tout à ce que je voulais savoir; je voulais surtout savoir si celui de Joal et de Fadiouth serait construit.

Je disais tout à l'heure que le ministre responsable de l'ACDI (M. Asselin) n'était pas disponible dans cette Chambre. Je pense qu'il ne l'est pas non plus à l'extérieur, puisque depuis le 16 juin dernier les gens de cette association Granby et ses villes jumelées tentent, mais en vain, de rencontrer ce fameux ministre; depuis plus de cinq mois, ils ont fait une demande de rendez-vous. Ils avaient, entre autres, des instances du gouvernement sénégalais à faire valoir au ministre. Ils ont dû se contenter d'un simple accusé de réception disant que la lettre serait portée à l'attention du ministre dès son retour à Ottawa. La lettre date du 16 juin et j'ose espérer que les nouvelles fonctions du ministre ne l'ont pas obligé à être absent du pays depuis cette date. Voilà pourquoi je demande des précisions. Le 19 novembre dernier, le jour où j'ai posé ma question, j'avais une délégation complète des organismes Granby et ses villes jumelées qui était venue à Ottawa dans l'espoir de rencontrer le ministre. Ils n'ont pas encore pu le rencontrer et ont été déçus d'apprendre la réponse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En leur nom et en mon nom personnel, j'aimerais savoir quelle est la véritable intention de l'ACDI. On a créé beaucoup d'espoir chez ces gens de Joal et de Fadiouth; on s'est engagé à leur construire ce fameux centre de traitement des poissons, et depuis ils n'ont obtenu aucune réponse. Je pense que cela nous aiderait si on pouvait obtenir une réponse précise.

Je sais que le ministre responsable de l'ACDI doit aller au Sénégal dans les prochains jours. J'aurais préféré qu'il rencontre la délégation de Granby et ses villes jumelées qui connaît très bien les dossiers du Sénégal. Il a préféré les ignorer, c'est tant pis pour lui. Mais je voudrais savoir premièrement si la ville de Joal est encore considérée comme elle l'était au début. Je voudrais savoir aussi si le ministre a l'intention de faire des propositions concrètes quant aux cinq autres centres de traitement de poisson qui seront érigés. On voudrait savoir cela. Je me pose la question depuis le 16 juin, mais il ne répond pas à sa correspondance. Depuis toujours et pour toujours il ne peut jamais répondre aux questions des députés, et je pense que

c'est le rôle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de se tenir au courant de ces projets-là. Je sais que ce soir elle est absente, mais elle doit certainement avoir un délégué, et j'attends des réponses plus encourageantes et surtout beaucoup plus directes et plus précises.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je parle au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald). Mon intervention constitue une suite de la lettre que l'honorable Flora MacDonald a fait parvenir le 22 novembre à l'honorable député de Shefford (M. Lapierre), où elle lui donne des renseignements utiles au sujet d'un projet de poissonnerie réfrigérée au Sénégal. Comme elle le dit dans sa lettre, ce projet a démarré en août 1978 par la construction d'un centre administratif près de Dakar et d'un centre de traitement de poissons à Kayar, petit village de pêcheurs situé à 50 kilomètres de Dakar. Il est également prévu de commencer au cours des 30 prochains mois la construction de cinq autres centres de traitement du poisson. Outre les constructions d'édifices, ce projet fournit une assistance technique en vu d'appuyer l'entreprise coopérative sénégalaise qui assurera ainsi un système mieux adapté de commercialisation de la pêche artisanale.

● (2235)

Je voudrais enfin signaler que ce projet a été défini de concert avec les Sénégalais et qu'il s'inscrit dans la perspective d'une réduction progressive du déficit alimentaire de ce pays. Un traitement plus approprié des produits de la pêche, réalisé grâce à la mise en œuvre de ce projet canadien, assurera un meilleur approvisionnement en poisson frais aux populations vivant à l'intérieur du pays.

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée avoir été adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 38.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUE DES MESURES SOIENT PRISES EN VUE D'AMÉLIORER LE SORT DES HANDICAPÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Raymond Savard (Verdun): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a dit, la semaine dernière, devant la coalition des organismes provinciaux des handicapés, qu'il admet que les handicapés doivent affronter beaucoup de difficultés dans les domaines de l'emploi, du transport, du logement et des loisirs, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M[lle] Bégin):

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter des mesures concrètes et immédiates pour redresser cette situation.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA PRÉSENCE DANS LE DÉTROIT DE CANSO D'UN PÉTROLIER À DESTINATION DE L'ITALIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Hier après-midi, un pétrolier de 100,000 tonnes appelé *Grey Fighter* a quitté la région du détroit de Canso, en Nouvelle-Écosse, pour l'Italie, avec une cargaison de pétrole. Ce pétrolier était arrivé lège à Port Hawkesbury dans le détroit de Canso, le 25 novembre. On me dit que le mot «lège» veut dire «vide» dans le jargon des ports. Hier encore, on prétendait . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député veut proposer une motion, voudrait-il le faire sur-le-champ?

M. Hogan: Étant donné que, l'an dernier, Imperial Oil avait détourné du pétrole de la Nouvelle-Écosse, je propose, appuyé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hogan: Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse enquête sans tarder au sujet du *Grey Fighter* et fasse rapport à la Chambre demain sur ce qui pourrait être une très grave situation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE GRAIN—LE VERSEMENT DES SOMMES DUES AUX AGRICULTEURS DES PRAIRIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. J'espère, dans l'intérêt des agriculteurs de l'Ouest, que la Chambre se montrera assez impartiale pour consentir unanimement à débattre cette motion.

Étant donné que la Commission canadienne du blé verse présentement aux agriculteurs des Prairies une somme totale d'environ 145 millions de dollars qu'elle leur doit pour le grain livré au début de la campagne agricole, avant que le prix initial ne soit augmenté, qu'une bonne partie de ce grain ne devait pas être payé au comptant à la livraison parce que les agriculteurs avaient choisi délibérément et en connaissance de cause de ne pas recevoir leur argent avant l'année financière 1980, une formule de planification des revenus et des impôts prévue dans la loi sur la Commission canadienne du blé, et qu'il peut être très malencontreux pour beaucoup d'agriculteurs que cet argent leur soit versé deux ou trois semaines avant la fin de l'année financière 1979, je propose, avec l'appui du député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au ministre du Revenu national de décréter que la partie du présent versement de la Commission canadienne du blé correspondant aux livraisons non payées au comptant soit considérée comme un revenu gagné en 1980—comme les agriculteurs l'ont demandé et s'y attendaient—et non comme un revenu gagné en 1979.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CRISE EN IRAN—ON DEMANDE QUE LE CANADA OFFRE SES BONS OFFICES AUX PARTIES EN CAUSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné la situation alarmante en Iran, étant donné le danger pour la paix, étant donné la position du gouvernement du Canada et le danger que les parties en cause ne se parlent plus, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le gouvernement du Canada offre ses bons services aux parties en cause.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION COMMUNE DES PAYS DU COMMONWEALTH RÉCLAMANT LA LIBÉRATION DES OTAGES EN IRAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement pour proposer une motion ayant un caractère d'urgence puisqu'elle a trait à la possibilité qu'ont les nations libres de se recommander des principes du droit international pour résoudre leurs différends. Je propose, avec l'appui du député de Waterloo (M. McLean):

Que la Chambre donne officiellement son appui à l'initiative prise par le Canada à la réunion des hauts commissaires des pays du Commonwealth qui a conduit à la déclaration commune des pays du Commonwealth réclamant la libération des otages en Iran.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[M. Axworthy.]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le texte de cette motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA CONDAMNATION DE L'IRAN POUR AVOIR CONTREVENU À LA CONVENTION DE VIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la motion que nous venons d'entendre et d'adopter, je demande moi aussi le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que le gouvernement de l'Iran continue d'enfreindre les règles fondamentales du droit international, contrevenant ainsi à la convention de Vienne, je propose, avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que les députés à la Chambre des communes du Canada, affirment leur respect de la règle du droit international, seul espoir de paix et de relations normales entre États souverains, et condamnent sans réserve le gouvernement de l'Iran qui a enfreint ce droit en permettant que des membres du personnel diplomatique américain soient pris comme otages dans ce pays et en encourageant cette violation.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES PRIX DU PÉTROLE—L'ISSUE DES ENTRETIENS AVEC LE PREMIER MINISTRE LOUGHEED

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. La Presse Canadienne nous apprenait ce matin que le premier ministre avait déclaré, après le marathon d'entretiens d'hier, que la méthode de taxation des prix relevés demeurait la seule question non encore réglée dans le cadre des négociations en cours avec le premier ministre Lougheed en matière énergétique, tandis que la même dépêche faisait dire au premier ministre Lougheed que des progrès avaient été réalisés sans qu'on ne réussisse encore pour autant à arrêter une nouvelle politique énergétique. Le premier ministre pourrait-il donc nous dire exactement ce que l'on a réalisé au cours de ces entretiens d'hier et dissiper ainsi l'incertitude et le doute qui subsistent dans le public autour de la question-clé de la politique nationale? Peut-il nous dire en particulier si on s'est entendu sur un nouveau prix du pétrole, et que sera-t-il exactement?

● (1415)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à l'occasion des entretiens réunissant hier des représentants du gouvernement du Canada et des représentants du gouvernement de l'Alberta, il y a eu entente sur tous les principes importants touchant une politique d'établissement des prix et l'ensemble du programme énergétique. Nous nous sommes entendus sur tous les principaux aspects du programme sauf celui qui concerne le mécanisme de taxation. J'ai l'intention d'annoncer tous les aspects du programme une fois que nous aurons également réussi à nous entendre sur les détails de la taxation.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre n'a pu nous dire quand un accord interviendrait sur les détails de cette taxe, je voudrais lui demander ceci: comment le gouvernement peut-il présenter un budget sans avoir auparavant réglé ces questions de taxe qui représentent plus qu'un simple détail? Le premier ministre a déclaré que l'État pourrait en tirer 5 milliards de recettes supplémentaires. Assurément, il ne prétend pas pouvoir présenter un budget valable sans avoir une réponse claire et officielle en ce qui concerne ces rentrées de 5 milliards?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le budget exposera sans équivoque les recettes que nous comptons tirer de cette taxe. C'est le mécanisme d'imposition de cette taxe qui reste à déterminer, non son produit.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir pourqoui le premier ministre ne se sert pas de ses pouvoirs pour régler cette question maintenant. Combien de temps le pays devra-t-il attendre pendant qu'il s'agite vainement?

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Après tout, hier soir et aujourd'hui, nous avons entendu des nouvelles alarmantes concernant d'éventuelles pénuries d'huile à chauffage dans certaines régions du Canada cet hiver.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines à peine, d'autres porte-parole du parti libéral à la Chambre nous demandaient instamment de ne pas précipiter les choses. Et maintenant, fidèle à la tradition libérale d'incohérence, le député de Windsor-Ouest prétend que nous ne faisons pas assez vite.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous sommes en quête d'un accord parce que je pense que la meilleure façon de régler cette question qui relève de deux champs de compétence différents est de conclure un accord. J'ai le plaisir de répéter à la Chambre et au député qu'hier, nous avons pu nous entendre sur tous les grands principes et tous les détails, à l'exception du mécanisme d'imposition de la taxe.

Des voix: Bravo!

LE PLAN POUR PARER À LA PÉNURIE ÉVENTUELLE DE PÉTROLE CET HIVER

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné qu'hier soir, on a annoncé que l'Office national de l'énergie avait préparé de nouvelles prévisions quant à la demande et aux approvisionnements de pétrole pour cet hiver, et que de l'avis de l'Office la situation et la pénurie prévues par le ministre et ses hauts fonctionnaires il y a à peine un mois—situation que le ministre de décrite comme étant «précaire»—se sont en fait aggravées, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que ses hauts fonctionnaires sont en train de préparer un plan pour parer à cette pénurie? Le ministre peut-il s'engager à nous soumettre ce plan sur-le-champ?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question et de l'occasion qu'elle me donne de parler de la situation. J'ai entendu au réseau CTV hier soir mentionner un rapport secret de l'Office national de l'énergie. Je me suis renseigné auprès de l'ONÉ à ce sujet et on me dit que ce rapport n'existe tout simplement pas; il n'y a pas de rapport secret.

Le dernier rapport publié par l'ONÉ remonte au début de novembre. Il indiquait que la situation était serrée mais tolérable. L'Office est maintenant en train de recueillir des données pour le mois de novembre. Ce rapport et le communiqué s'y rapportant seront publié comme d'habitude, par l'ONÉ à la fin du mois.

M. MacLellan: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, le ministre vient de dire qu'aucun programme n'a été prévu à cet égard. Étant donné qu'une pénurie de mazout cet hiver plongerait notre pays dans une situation épouvantable et quasi inimaginable, le ministre veut-il dire que le gouvernement ne cherche aucun moyen d'assurer que l'est du Canada ne manquera pas de fuel domestique cet hiver? Le gouvernement a-t-il mis au point un programme en ce sens pour éviter que nous constations un bon matin que des gens sont morts gelés durant la nuit.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au député qu'indépendamment de sa tentative peu subtile d'effrayer les gens, je prends cette question très au sérieux. Nous avons, bien sûr, posé les jalons dans la mise sur pied d'un office de répartition des approvisionnements d'urgence. Nous en sommes à l'étage des consultations en vue de nommer les membres de cet office qui, je puis vous l'assurer, sera prêt à intervenir advenant une urgence qui rendrait nécessaire une répartition des approvisionnements.

● (1420)

Je tiens à assurer au député que le gouvernement prend au sérieux ses responsabilités à cet égard. Nous demeurons confiants de pouvoir faire face à la situation, et nous voulons éviter d'alarmer les gens inutilement. En réalité, nous faisons le nécessaire pour faire face à la situation, et nous avons pris des mesures dont j'ai fait part à la Chambre à maintes reprises pour assurer des approvisionnements suffisants tout au cours de l'hiver.

Questions orales

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DES PRIX DES ALIMENTS—LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

M. Edward Broadbent (Oshawa): Merci monsieur l'Orateur. J'ai une question à poser au premier ministre. Deux chiffres très inquiétants ont été publiés au cours des dernières 24 heures. Nous avons appris ce matin que le prix de l'alimentation a augmenté de plus de 13 p. 100 depuis un an et nous avons appris hier que les gains hebdomadaires moyens n'ont augmenté que de 8.6 p. 100, chiffre bien inférieur à la hausse du coût de la vie.

Étant donné que le premier ministre a déclaré que l'inflation était l'ennemi public numéro un et que le gouvernement a déjà déclaré que le prochain budget serait un budget d'austérité, le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui de quelle arme il entend se servir pour lutter contre ce qu'il considère comme l'ennemi public numéro un?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les mesures prises dans le cadre du budget ainsi que celles qui ont été adoptées en général par le gouvernement pour réduire notre déficit aideront certainement beaucoup notre pays à juguler l'inflation. Je sais que les députés partagent mon point de vue que le problème n'est ni simple ni nouveau, mais il n'empêche que nous devons réagir devant les séquelles inflationnistes des énormes déficits gouvernementaux.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre sait que cette méthode n'a pas donné de bons résultats dans d'autres pays, surtout dans la conjoncture économique actuelle. Même si elle avait des effets, ce que je ne crois pas, il s'écoulerait des mois et des mois avant que cesse l'escalade des prix dont sont victimes les Canadiens.

Étant donné qu'en Ontario, province dans laquelle se trouve la ville d'Ottawa, à cause de l'écart entre les augmentations salariales et l'inflation, les travailleurs ordinaires subissent actuellement une perte de revenu réel de plus de $500 par an et étant donné que la presse a rapporté aujourd'hui que le Trésorier de l'Ontario priait instamment le gouvernement canadien de rejeter le conseil du gouverneur de la Banque du Canada et qu'il préconisait une baisse immédiate de 2 points de pourcentage des taux d'intérêts, je voudrais demander au premier ministre s'il est prêt à tenir compte de ce conseil que lui donne la province la plus peuplée du Canada, même s'il l'a rejeté venant de nous.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu les articles auxquels fait allusion le chef du Nouveau parti démocratique. Le gouvernement de l'Ontario n'a pas communiqué avec moi ni avec le ministre des Finances. De toute façon, nous n'aurions pas l'intention de suivre le conseil du chef du Nouveau parti démocratique.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre vient encore une fois de dire très clairement qu'il n'a pas l'intention, à titre de chef de gouvernement, de prendre ne serait-ce qu'une seule mesure visant à ralentir à court terme la montée en flèche du coût de la vie. J'aimerais lui demander s'il annoncera au moins une mesure qui profiterait directement au Canadien moyen, ou plutôt s'il s'expliquera l'insensibilité et l'hypocrisie manifeste d'un parti qui, avant les élections, préconisait de subventionner le prix de certaines denrées alimentaires et qui, depuis les élections, s'oriente dans une direction complètement opposée et ne fait absolument rien pour faire baisser le coût de la vie pour les citoyens ordinaires?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique admettra, du moins je l'espère, qu'il n'existe pas de solution miracle aux problèmes économiques que le pays connaît actuellement. Après avoir mûrement réfléchi à l'ampleur des problèmes économiques qui nous assaillent, le gouvernement a conclu que notre devoir est de reconnaître que nos problèmes sont profondément enracinés et qu'il faut s'attaquer à la racine du mal, tant dans le budget que dans d'autres mesures qui seront présentées à la Chambre. Voilà ce que nous entendons faire.

* * *

● (1425)

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE POUR HÂTER LE DÉNOUEMENT DE LA CRISE IRANIENNE

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

J'aimerais qu'il dise s'il est en mesure d'informer la Chambre sur les solutions de rechange rassurantes qu'il peut rester à son gouvernement pour marquer un pas de plus dans le dénouement de l'affaire de l'ambassade américaine en Iran.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député a posé une question sur les autres solutions disponibles au gouvernement au sujet de la situation sérieuse et regrettable en Iran. Comme je l'ai dit souvent, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit souvent, nous avons assumé un rôle de leadership parmi les pays francophones, parmi les pays de Commonwealth, pour assurer l'influence la plus efficace sur les autorités en Iran. Si nous pouvons faire quelque chose de plus qui serait efficace, bien sûr, nous le ferons.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SONGE À RAPATRIER LES CANADIENS QUI SONT EN IRAN

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, j'ai proposé une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement tout à l'heure, et elle a été rejetée. Elle visait à ce que le gouvernement offre ses bons offices dans cette crise.

Étant donné l'ampleur que semble prendre les événements actuels, j'aimerais demander si le gouvernement du Canada voit aujourd'hui la nécessité de rapatrier les Canadiens qui vivent actuellement en Iran?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une question que nous voulons maintenir sous surveillance constante, mais pour le moment nous pensons que les Canadiens qui sont en Iran peuvent jouer un rôle valable pour le Canada et pour le monde.

* * *

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le leader du gouvernement à la Chambre a signalé que le gouvernement était disposé à tenir dûment compte des déclarations faites par M. William Hopper à un comité de la Chambre. Ce dernier avait déclaré que le fait pour le gouvernement de remettre constamment sa décision au sujet de Petro-Canada entraînait un grand roulement du personnel, faisait manquer à la société des projets importants et lucratifs et allait généralement à l'encontre des intérêts des propriétaires, qui sont les contribuables canadiens.

A la lumière de cette déclaration, le premier ministre peut-il nous dire quand le gouvernement compte présenter des propositions précises concernant Petro-Canada de façon à cesser de desservir les intérêts des Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans nécessairement souscrire à tous les énoncés de la question, je suis néanmoins heureux d'apprendre du député, compte tenu de l'influence qu'il exerce auprès de ses collègues, que son parti serait disposé à adopter rapidement les mesures que nous présenterons au sujet de Petro-Canada en vue de donner à cette société une orientation nouvelle et plus efficace. Nous comptons certes sur le député pour faire adopter rapidement le projet de loi relatif à cette question. Nous espérons annoncer des mesures ou présenter un bill à la Chambre d'ici Noël.

Je le répète, je veux remercier le député, en mon nom et au nom, j'en suis sûr, des employés de Petro-Canada, de nous donner l'assurance que les mesures que nous proposerons seront rapidement adoptées.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je rappelle au premier ministre que, contrairement aux conservateurs, nous ne prenons pas d'engagements avant de savoir exactement à quoi nous en tenir.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Le premier ministre nous dirait-il quand le gouvernement a l'intention de cesser ses tactiques dilatoires et ne plus attendre pour mettre au point une politique de l'énergie acceptable, quand il fera connaître ses propositions au sujet de Petro-Canada et également quand il fera les nominations qui s'imposent à l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie de façon à ce que celui-ci puisse remédier à la grave pénurie d'énergie qui commence à se manifester dans plusieurs régions du pays. Quand le gouvernement va-t-il enfin se taire pour passer aux actes?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que nous avons reconnu en prenant le pouvoir, que l'une des grandes occasions qui s'offrent à notre pays, et que l'ancien gouvernement a méconnue ou qu'il n'a pas du moins exploitée à fond, c'est la chance qu'a le Canada, pays riche en énergie dans un monde pauvre en énergie, de fonder sa croissance sur cette grande richesse.

● (1430)

Voilà pourquoi nous attachons tant d'importance à nos réunions avec les premiers ministres provinciaux, non seulement pour examiner des questions particulières comme celle des prix ou celle du pétrole, mais pour commencer de jeter les bases d'un programme énergétique vraiment national qui permette au Canada d'atteindre l'autosuffisance d'ici 1990. Nous réalisons des progrès considérables dans cette voie et je compte pouvoir mettre la Chambre au courant de l'évolution de la situation. Je compte également sur l'appui constant de la Chambre des communes dans cette initiative, pour pouvoir édifier la croissance de notre pays sur cette richesse.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LE CANADA A ÉTÉ INFORMÉ DE LA DATE OÙ ON ANNONCERA LE TRACÉ POUR LE TRANSPORT DU PÉTROLE DE L'ALASKA

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Selon les rapports de presse aujourd'hui, le président Carter a fixé à demain la date limite pour l'annonce au Congrès américain sur le tracé pour le transport du pétrole de l'Alaska. Or, le premier ministre, dans sa conférence de presse vendredi dernier, a indiqué qu'il avait l'intention de téléphoner au président Carter pour lui faire part de la préférence du Canada quant à ce tracé. J'aimerais savoir si, effectivement, le premier ministre a téléphoné au président Carter, et si on l'a prévenu de ce changement relatif à la date limite pour l'annonce par le président Carter au Congrès américain, et, dans l'affirmative, quand.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de changement des limites du calendrier du gouvernement américain. Je suis également au courant de cette rumeur, mais on me dit qu'elle n'est pas fondée. Il n'y a pas eu de changement. Nous sommes en train de préparer une conversation qui doit avoir lieu avec le président Carter au sujet des pipe-lines.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE COMMUNIQUERA AVEC LE PRÉSIDENT CARTER AU SUJET DU PIPE-LINE DU NORD

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le premier ministre peut être clair et dire d'une façon catégorique à la Chambre s'il a bel et bien l'intention de faire les recommandations du Canada à ce sujet dans les plus brefs délais au président des États-Unis, de ne prendre aucun risque et de s'empresser de téléphoner au président Carter? Il me semble que la question est très claire, la préférence du Canada est bien connue, elle devrait l'être. Est-ce que le premier ministre est

prêt à assumer ses responsabilités et à assurer la Chambre qu'il a effectivement l'intention d'appeler le président Carter sans délai pour être certain que les États-Unis connaissent fermement les vues du Canada et qu'on agisse dans notre intérêt?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Canada a souvent fait part de sa position aux États-Unis. Comme je l'ai indiqué souvent à la Chambre des communes, je veux prendre avantage de l'occasion qui m'est offerte de parler directement avec le président. L'ambassade du Canada et celui des États-Unis au Canada sont en train de choisir les circonstances les plus convenables pour une telle conversation entre le président et moi-même. Pendant cette conversation je veux réaffirmer la préférence du Canada pour la route suggérée par la Foothills.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE—LES SOUFFRANCES CAUSÉES AUX ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): J'ai une question à poser également au premier ministre. Suivant les chiffres publiés aujourd'hui par Agriculture Canada, l'indice des prix alimentaires est en hausse de 13.1 p. 100 par rapport à l'an dernier, à cause principalement de l'augmentation des coûts énergétiques, des frais de transformation, de transport et de distribution. Si le gouvernement laisse se créer cet hiver des pénuries d'énergie, et si d'autre part les prix pétroliers montent de nouveau, la situation va s'aggraver énormément et les économiquement faibles en particulier vont en souffrir.

Pendant que le premier ministre dit qu'il envisage des mesures pour leur venir en aide, le ministre des Finances soutient qu'ils doivent se serrer la ceinture. Le premier ministre veut-il nous dire en quoi consiste la politique de son gouvernement, et s'il va intervenir rapidement pour assurer les Canadiens peu fortunés?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, s'il y avait vraiment un risque de pénurie d'énergie cette hiver, ce serait à cause du gouvernement précédent qui n'a pas fait tout ce qu'il fallait pour garantir l'approvisionnement des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Mais nous restons convaincus qu'il n'y aura pas de pénurie de ce genre pendant l'hiver, et en tout cas nous estimons qu'il aurait beaucoup mieux valu il y a trois ans que le gouvernement, qui avait alors l'appui du député, agisse dans le sens des mesures que nous voulons adopter pour aider ceux qui pourraient être touchés ou spécialement défavorisés par les hausses du prix de l'énergie; ces mesures seront d'ailleurs annoncées au budget.

LA CONSOMMATION

LE MOTIF DU GRAND ÉCART ENTRE LE PRIX DE GROS ET LE PRIX DE DÉTAIL DE LA DINDE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question porte sur le même sujet et elle s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. J'espère qu'il a le cœur en fête cet après-midi, car le ministre de l'Agriculture vient de publier un rapport selon lequel la différence s'accentue entre les prix de détail et les prix de gros de nombreux produits. Le rapport cite l'exemple du dindon, pour lequel l'écart est d'environ 35c. la livre à Toronto.

Le ministre a-t-il cherché les raisons de cet écart important entre les prix du dindon en gros et au détail? S'il l'a fait, peut-il faire part à la Chambre du résultat de ses recherches et expliquer les mesures qu'il entend prendre pour être sûr que le dindon se vendra à un prix raisonnable avant Noël?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, à l'approche de la saison des fêtes, je ne tiens pas à faire un four. Sérieusement, depuis que le gouvernement précédent a aboli les contrôles et la surveillance des prix, le ministère de la Consommation et des Corporations ne dispose d'aucun moyen pour contrôler ou étudier ce genre de choses.

Le ministère a actuellement pour mandat d'étudier les mécanismes de fixation des prix et les questions qui s'y rapportent. Quant au contrôle des prix ordinaires et aux tendances inflationnistes dont souffrent les pays occidentaux, je pense que le ministre des Finances serait mieux placé pour répondre à ce genre de questions.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES PROPRES À AUGMENTER LA PRODUCTION DES LÉGUMES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture, qui, je l'espère, nous donnera une réponse plus satisfaisante. Le communiqué de presse publié ce matin par le ministre signalait que la hausse la plus forte, qui s'élève à 5.5 p. cent, a touché les légumes frais; or, nous sommes en mesure de cultiver au Canada un grand nombre de ces légumes.

Quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de proposer à la Chambre en vue de développer la culture maraîchère au Canada? D'autre part, peut-il nous dire s'il envisage de remettre sur pied le programme de subventions pour l'entreposage des légumes que le gouvernement libéral a annulé il y a quelques mois?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député a attiré notre attention sur le fait que l'indice du prix des aliments a grimpé de 13.1 p. 100 en un an. Si nous comparons ce mois-ci au mois dernier, on constate que l'augmentation n'est que de ½ p. 100. Nous avons parlé des produits dont les prix ont subi des hausses, mais il faut signaler qu'en même temps, le prix du boeuf, du porc et des fruits frais et en conserve est en baisse. Il ne faut pas oublier non plus que le salaire horaire actuel permet d'acheter de plus grandes quantités de pommes de terre, de lait, et même de viande, qu'il y a dix mois.

LE NORD CANADIEN

LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR RÉTABLIR LE SERVICE D'ÉLECTRICITÉ À INUVIK (T.N.-O.)

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le ministre pourrait-il faire part à la Chambre des mesures qu'il entend prendre par le truchement de la Commission d'énergie du Nord canadien pour rétablir, à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, le service d'électricité qui est en panne depuis plusieurs jours?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député ne se trompe pas en signalant la panne d'électricité à Inuvik. Depuis samedi dernier, il n'y a suffisamment d'électricité que pour trois des quatre réseaux alimentant la région. Le ministère a prévu de transporter au moyen d'un pont aérien, à partir de Yellowknife, une génératrice alimentée à l'essence, en attendant que le courant soit rétabli. Mais il faut toujours prévoir la possibilité d'une erreur humaine, parce que l'appareil a malheureusement été endommagé en cours de route. À l'heure actuelle, on procède à la réparation de la turbine à Inuvik, qui devrait être remise en service d'ici huit ou neuf jours.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'APPLICATION DU PRINCIPE DU DROIT

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A la conférence de presse du 16 novembre, le premier ministre a expliqué que le principe de droit signifie que les actes de la police doivent être justifiés devant le Parlement ou devant les tribunaux. Sait-il que selon nos traditions la règle du droit signifie toutes les catégories de citoyens sont soumises au même titre à la loi ordinaire du pays qui est appliquée par les tribunaux ordinaires et pour reprendre les mots du grand maître Dicey, que les pouvoirs exécutif et législatif ne doivent jamais s'immiscer dans des affaires criminelles?

● (1440)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de son érudition.

Une voix: Vous en avez besoin.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, il y a des mois que le premier ministre esquive cette question. J'estime qu'il est grand temps qu'il dise clairement à la Chambre ce qu'il a à l'esprit. Ne comprend-il pas qu'il est tout à fait contraire aux principes du droit de soustraire certains actes à la compétence des tribunaux pour la soumettre à la discrétion de la majorité parlementaire du moment? Si jamais il obtenait l'assentiment de la majorité pour faire adopter une telle loi, je m'en laverais les mains.

Une voix: Faites revenir Ron Basford.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr de bien comprendre la question, mais si l'on continue à poser des questions de cette qualité, je ne doute pas que nous obtenions la majorité.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LA POLITIQUE RELATIVE À LA VENTE DE BORD À BORD

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. J'aimerais qu'il dise à la Chambre et aux Canadiens qu'à défaut de pouvoir s'offrir de la dinde à Noël, ils pourront toujours déguster de la morue.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: En ce qui a trait à la vente de poisson de bord à bord, le ministre sait que les pêcheurs de Chedabouctou et de Canso ont été obligés de rejeter leur calmar à la mer parce qu'ils ne pouvaient trouver à le vendre. Cela s'est aussi produit dans d'autres régions des provinces de l'Atlantique. J'aimerais savoir quelle sera la politique du ministre en ce qui a trait à cette situation et aux conditions qui prévalent dans ce domaine, de manière à ce que les pêcheurs sachent qu'à l'avenir, il y aura un marché pour le poisson qu'ils prendront.

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, le député a eu la gentillesse de me dire à son arrivée à la Chambre qu'il avait l'intention de me poser cette question et je l'en remercie. Tout d'abord il n'ignore pas que nos stocks de poisson congelé sont actuellement très élevés. C'est pourquoi nous avons dû mettre un terme aux ventes de bord à bord.

Quant à l'avenir, je crois que le député reconnaîtra avec moi que la pratique des ventes de bord à bord fait désormais partie intégrante de nos méthodes de commercialisation. Pour ce qui est des quotas, nous négocions actuellement avec les transformateurs et les syndicats et nous fixerons ces quotas bien avant le début de la saison.

M. Rompkey: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire porte sur les entretiens qu'a eus le ministre avec le Newfoundland Fishermen and Food Allied Workers Union. Le syndicat en question lui a demandé d'émettre de nouveau le permis qui lui avait été accordé l'année passée. Les activités de ces pêcheurs se déroulent dans des secteurs où les usines de conditionnement du poisson sont fort peu nombreuses. Peut-il nous dire s'il est prêt à répondre favorablement au syndicat des pêcheurs terre-neuviens concernant sa demande d'attribution d'un permis de vente de bord à bord pour l'année prochaine?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, c'est exact, j'ai en effet discuté de la question avec le Président du Newfoundland Fishermen and Food Allied Workers Union. Je peux vous dire que les entretiens se poursuivent encore de façon officielle. Je ne suis en dire davantage pour le moment.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DEMANDE S'IL EST VRAI QUE L'ÉMISSION «LES AFFAIRES DE L'ÉTAT» SERA SUPPRIMÉE DURANT LA TENUE DU RÉFÉRENDUM

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur le président, j'aimerais demander au secrétaire d'État s'il approuve la décision du président de la société Radio-Canada de supprimer l'émission «Les Affaires de l'État» de son horaire pendant la durée de la tenue du référendum, pour la remplacer plutôt par une période de temps égale qui sera accordée aux partisans du «oui» et à ceux du «non»?

[*Traduction*]

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, dans sa question l'honorable représentante n'a pas présenté les faits tels que je les connais. Peut-être pourrais-je trouver un moment pour discuter avec elle de cette question car je crois que le président de Radio-Canada a exposé sa position en détail la semaine dernière au comité permanent.

[*Français*]

Mme Sauvé: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Je dois rappeler au ministre que les faits sont exactement comme je les ai cités. Le président de Radio-Canada a proposé de supprimer «Les Affaires de l'État» pendant la durée du référendum, et je lui ai posé la question de savoir ce qu'il adviendrait pendant cette période-là, «Les Affaires de l'État», où tous les partis donnent leurs vues aux Canadiens sur ce qui se passe à la Chambre des communes. Enfin, il ne me paraît pas logique de supprimer «Les Affaires de l'État». Il me paraît très logique de donner un temps égal aux partisans du «oui» et à ceux du «non», mais je ne comprends pas la décision de supprimer «Les Affaires de l'État».

Est-ce que le ministre qui quand même peut avoir des conversations avec le président de la société Radio-Canada, et qui devrait se sentir responsable de protéger les intérêts de cette Chambre, pourrait avoir une conversation avec le président de la société Radio-Canada pour lui demander, comme je l'ai fait moi-même, de réviser sa position?

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentante d'avoir précisé sa question. Je pense toujours qu'il existe un malentendu, à tout le moins entre sa perception de ce qui a été dit et la mienne.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): Mais c'est avec plaisir que j'examinerai la question et que je lui en reparlerai, sans perdre de vue, bien entendu, l'indépendance traditionnelle de la société par rapport au gouvernement du Canada.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES ALLÉGATIONS DE FAVORITISME DANS LES NOMINATIONS

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et concerne le ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Comme il le sait peut-être, le ministre a accusé l'ancien gouvernement d'avoir accordé des traitements de faveur à ses amis politiques.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. Kaplan: Le premier ministre sait-il que les vélléités d'assainissement du ministre l'ont conduit à adjuger un contrat de $100,000, sans avoir fait d'appel d'offres, à une société torontoise, Decima Research, qui ne figure même pas dans l'annuaire et qui est dirigée par M. Allan Gregg, actuellement président du comité des programmes du parti conservateur . . .

Des voix: Quelle honte!

M. Kaplan: . . . comité dont font également partie le sénateur Lowell Murray et M. Bill Neville. Le premier ministre sait-il que le ministre d'État chargé du Multiculturalisme n'est pas sensé favoriser ses amis politiques dans l'exercice de ses fonctions?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignore tout de ce contrat. Mais je suis d'accord avec le député pour dire que le ministre chargé du Multiculturalisme est très perspicace et précis dans son évaluation de la conduite de ses prédécesseurs. J'examinerai les instances du député. S'il y a lieu d'y donner suite, nous le ferons.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre prendrait note aussi, en vue de se renseigner dans le même esprit d'impartialité, du fait que le ministre chargé du Multiculturalisme a nommé le candidat conservateur défait, de la circonscription de York-Centre, membre du Conseil sur le multiculturalisme?

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Se renseignerait-il à ce sujet? Le premier ministre ne reconnaîtra-t-il pas que c'est là un geste tout au plus symbolique et que le gouvernement devrait offrir à Bill Schiavone au moins un contrat pour des travaux d'ingénierie, car non seulement il est Canadien d'origine italienne mais il est aussi ingénieur.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'examinerai les deux suggestions bien que je doive dire que le principe du népotisme semble maintenant tellement ancré dans le parti libéral qu'il veut le pratiquer dans tous les sens.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous vous en tirez bien, Joe.

* * *

LES FINANCES

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Étant donné que les propriétaires font l'objet de pressions aussi bien à la ville qu'à la campagne, le programme de déductibilité des intérêts hypothécaires aux fins de l'impôt s'appliquera-t-il aussi bien aux maisons de ferme qu'aux habitations de ville?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je sais que l'intérêt des agriculteurs l'emporte sur tout dans l'esprit du député.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le programme visant à accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier s'appliquera aux agriculteurs et à leurs . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: . . . pourvu seulement que l'opposition accepte de collaborer et adopte ce bill avant Noël. Autrement, les agriculteurs et tous les autres intéressés en pâtiront l'année prochaine, puisqu'ils perdront 575 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LA POLLUTION DES RÉCOLTES PAR LES PLUIES ACIDES— L'ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES DOMMAGES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle fait suite à d'autres questions qui ont été posées aujourd'hui au sujet de la hausse du coût des légumes, mais elle concerne aussi l'environnement. Étant donné que la récolte de haricots verts en Colombie-Britannique et celle de pommes de terre Norland dans le sud de l'Ontario ont été endommmagées au point que l'on ne pourra plus cultiver ces légumes dans ces régions, quelle mesure le ministre de l'Agriculture a-t-il prise en vue d'évaluer l'effet de la pluie acide et de la pollution atmosphérique sur ces récoltes et d'autres?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député soulève certes une question très grave. C'est un problème qui a été porté à notre attention et qui en fait ne date que de quelques mois. Je tiens à assurer au député que ce problème me préoccupe au plus haut point. J'en ai parlé à mon collègue le ministre de l'Environnement, et nos deux ministères travailleront en étroite collaboration à la recherche d'une solution.

LES SOMMES CONSACRÉES AUX RECHERCHES SUR LES PROBLÈMES DE POLLUTION

M. Derek Blackburn (Brant): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Je demande au ministre quelles sommes son ministère a affectées à la recherche en vue d'étudier les effets des retombées atmosphériques sur l'agriculture. Par exemple, des programmes de recherche ont-ils été entrepris en collaboration avec Agriculture Canada pour déterminer quelles cultures sont particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique et a-t-on identifié des régions au Canada où on peut maintenant faire pousser ces plantes sensibles et où on ne le fait pas à l'heure actuelle?

• (1450)

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Pour répondre à la question du député, je dois dire à la Chambre qu'on n'a pas affecté de fonds supplémentaires à cette fin jusqu'ici. La question que soulève le député est d'une très grande gravité et sa pensée rejoint les rapports scientifiques qui ont été publiés il y a quelques semaines. Ces rapports révèlent que le problème des pluies acides ne se limite pas au centre ou à l'est du Canada, un élément dont il faudra tenir compte dans le travail qui devrait aboutir à l'accord international que nous espérons pouvoir signer avec les États-Unis.

* * *

RADIO-CANADA

L'ATTAQUE CONTRE LES PROGRAMMES DIFFUSÉS DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Elle découle de l'attaque en règle que le député de Dalhousie a déclenchée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick contre Radio-Canada qu'il accuse d'agir avec désinvolture et impertinence dans cette région. Nous avons organisé des audiences en juin avec le CRTC dans la région atlantique et au Nouveau-Brunswick et on nous avait alors fourni certaines assurances.

J'aimerais que le ministre explique à la Chambre la raison de cette attitude. Nous en avons été témoins dans les reportages sur les élections générales du 22 mai et nous l'avons récemment constaté au cours de la parade de la Coupe Grey à Montréal. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il a l'intention de faire par voie législative ou d'autre façon pour résoudre ce problème?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Je ne suis pas certain de ce qui préoccupe le député, si cela a trait à la programmation ou à quelque autre rôle de Radio-Canada dans cette région du Nouveau-Brunswick. S'il veut communiquer avec moi directement, je serai heureux de demander une explication à Radio-Canada.

Questions orales

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA DIMINUTION DU NOMBRE DES DOSSIERS DE LA COMMISSION DES PENSIONS—DEMANDE D'AUGMENTATION DU PERSONNEL

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Vendredi dernier, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor s'il ne pourrait pas alléger quelque peu ses restrictions budgétaires en vue de diminuer le nombre de dossiers de la Commission des pensions comportant des demandes d'anciens combattants. Le ministre m'a répondu ceci: «Certainement, si des instances nous sont faites pour que nous augmentions le budget».

La semaine dernière, le président du Conseil du Trésor paraissait très bien disposé—j'espère qu'il l'est toujours cette semaine—et je me demande si le ministre ne voudrait pas faire pression pour que soit augmenté le nombre d'employés affectés à cette tâche, dans les meilleurs intérêts de nos anciens combattants.

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, il m'arrive très souvent de conseiller au président du Conseil du Trésor d'accroître l'effectif du ministère des Affaires des anciens combattants afin d'améliorer les services offerts à ces derniers. Je ne comprends pas trop ce que le député entend par diminuer le nombre des dossiers, mais nous agissons avec toute la diligence possible. Mon personnel est très dévoué et fait tout ce qu'il peut dans les circonstances, surtout depuis que nous avons adopté une mesure d'avant-garde . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question, comme la précédente, pourrait plus avantageusement faire l'objet d'un entretien privé.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, les membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts ont eu le plaisir d'interroger le ministre d'État chargé de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme. Cependant je n'ai pu obtenir de réponse satisfaisante à une de mes questions que j'aimerais maintenant poser au premier ministre. De quels principes s'inspire le gouvernement actuel en matière de multiculturalisme et comment sa position diffère-t-elle de celle du gouvernement précédent?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rendra compte j'en suis certain, que le peu de temps réservé à la période des questions orales ne permet pas de répondre à des questions d'une telle portée théorique.

* * *

LES SPORTS

LE PROJET DE STADE DANS LA RÉGION DE VANCOUVER

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Ce dernier peut-il dire à la Chambre si le gouvernement serait prêt à contribuer financièrement à la construction d'un stade dans l'agglomération de Vancouver?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Je ne suis pas sûr que ce soit à moi de répondre à cette question, étant donné que la construction des stades n'est pas du ressort de mon ministère.

M. l'Orateur: Il me semble que la question du député s'explique davantage par la région d'où vient le ministre que par ses fonctions ministérielles. Peut-être voudrait-il poser sa question au ministre chargé de ce programme.

M. Lefebvre: Il avait raison la première fois!

M. Phillips: Peut-être pourrais-je adresser ma question au premier ministre, puisqu'il a fait une déclaration à Vancouver à ce sujet. Le premier ministre pourrait-il nous donner des précisions sur ce qu'il a dit à cette occasion?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je suis heureux de répéter à la Chambre ce que j'ai dit à Vancouver. Je crois savoir que le premier ministre de la Colombie-Britannique a récemment chargé une personne bien connue du député de réaliser une étude sur le projet de stade. Il nous est naturellement impossible de dire quelle serait notre réponse si le gouvernement de la Colombie-Britannique sollicitait notre concours, tant que nous ne saurons pas en quoi consisterait sa demande. Il faudra pour cela attendre probablement que les résultats de l'étude soient communiqués au premier ministre de la province.

* * *

LES FINANCES

LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a six semaines, répondant à l'une de mes questions, le ministre des Finances a appuyé sans réserve le gouverneur de la Banque du Canada. A la conférence de presse qu'il a tenue après la période des questions, le ministre a déclaré qu'il prendrait très bientôt une décision au sujet du renouvellement du mandat du gouverneur et qu'il ferait une déclaration vers la fin de novembre ou le début de de décembre. Le premier ministre peut-il nous informer de la décision au sujet du renouvellement de la nomination du gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas encore en mesure de prendre cette décision. Je remercie le député d'avoir soulevé la question. Nous espérons, cependant, annoncer cette décision d'ici peu, comme je l'ai expliqué lors de la conférence de presse dont a parlé le député.

* * *

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE PRODUITS CHIMIQUES

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et a trait à l'importation au Canada de produits chimiques destinés à l'agriculture. Il y a près de trois ans, en mars 1977, nous interdisions l'importation de ces produits en supprimant les dispositions relatives à l'octroi de permis aux usagers.

Le ministre serait-il disposé à examiner la situation en tenant compte de la raison initiale qui a motivé cette interdiction, et de la supprimer pour le bénéfice de producteurs individuels qu'on autoriserait, au moyen d'un permis, à importer des produits chimiques autorisés au Canada afin que ceux-ci, et particulièrement les producteurs de l'Ouest, puissent demeurer concurrentiels sur les marchés internationaux.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je répondrai au député qu'à l'époque où le gouvernement précèdent avait pris cette décision, il avait, dans sa grande sagesse, établi un comité de surveillance composé de représentants de l'ensemble de l'industrie et particulièrement des producteurs du secteur primaire. Ce comité existe toujours; il publie même des rapports de temps en temps. J'ai étudié ces rapports et, sauf quelques rares exceptions, on n'a constaté que très peu de discordance. Je reconnais toutefois que les quelques divergences constatées portent plus précisément sur les différences de prix pour le même produit vendu aux États-Unis et au Manitoba.

Vu que la décision de fermer la frontière a été prise dans l'intérêt de l'industrie chimique canadienne, j'ai demandé à mes fonctionnaires d'étudier la situation afin de déterminer quels progrès on a fait à cet égard. Je prévois recevoir ce rapport très bientôt. Si le député dispose de renseignements que le comité devrait avoir, je suis certain qu'ils seraient bienvenus.

* * *

L'ÉDUCATION

LE GROUPE DE TRAVAIL CONCERNANT L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. C'est au sujet des trois groupes de travail—concernant l'aide aux étudiants, le bilinguisme et l'éducation satellite—que le Conseil des ministres de l'éducation vient de créer en collaboration avec le secrétariat d'État.

Pour ce qui est en particulier du groupe de travail qui s'occupe des étudiants, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle en sera la composition, quel fonctionnaire de son ministère en sera nommé coprésident, et, ce qui est encore plus important, si un représentant de l'Union nationale des étudiants en fera partie, étant donné que les députés du parti, lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition conservateur ont dit appuyer le principe de la représentation étudiante en parlant du Groupe plénier des prêts aux étudiants au Canada?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Je remercie beaucoup le député de m'avoir posé cette question. Il s'agit là bien sûr d'une affaire importante qui concerne à la fois les représentants des étudiants et les gouvernement des diverses provinces de même que le gouvernement fédéral. Les fonctionnaires tiendront une première réunion cette semaine pour établir les règles de base et une méthode de travail permettant de faire une juste évaluation de l'ensemble de la situation relativement à l'aide offerte aux étudiants.

● (1500)

Quand j'ai rencontré mes collaborateurs lundi dernier, nous avons plus particulièrement étudié la façon dont nous pourrions amener les représentants de la fédération des étudiants à jouer un rôle dans ces entretiens, afin d'obtenir le maximum de participation de toutes les parties concernées dans la formulation du rapport final et des recommandations qui l'accompagneront. Le député doit comprendre naturellement qu'il s'agit d'un groupe de travail fédéral-provincial.

Pour ce qui est de l'autre partie de la question, je crois que, du côté fédéral, le coprésident sera l'un de nos sous-ministres adjoints.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA BASSE TENSION ÉLECTRIQUE À INUVIK (T.N.-O.)

M. Keith Penner (Cochrane): Monsieur l'Orateur, j'ai une question qui fait suite à celle posée tout à l'heure par le député de Western Arctic. Elle s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je crois comprendre que le maire d'Inuvik a demandé qu'on procède à une enquête locale sur la baisse de tension électrique dans sa localité et dans les localités du Grand nord en général, et sur les besoins en ce domaine. Je voudrais demander au ministre s'il a enfin reçu de la Commission d'énergie du Nord canadien une proposition qui pourrait l'aider dans la formulation de sa nouvelle politique énergétique pour le Nord canadien et s'il envisage sérieusement de demander aux différentes localités nordiques de lui faire part de leurs propositions et de leurs préoccupations au sujet de leurs futurs besoins énergétiques.

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire savoir au député qu'on est en train de mettre en place des installations électriques à Inuvik. Deux techniciens de Winnipeg ont été dépêchés sur les lieux pour y réparer la génératrice.

Pour répondre à sa question d'ensemble concernant l'alimentation en électricité du Nord du Canada, je me réjouis de lui faire savoir que la politique globale que le gouvernement est en train d'élaborer dans le domaine de l'énergie prévoit la mise en œuvre d'un programme visant à fournir de l'énergie au Nord d'une façon ordonnée et à des prix concurrentiels.

Pour répondre à sa question sur la consultation des localités, je lui dirai que j'ai parlé avec le président de la Commission d'énergie du Nord canadien et que je lui ai fait comprendre que, même si la chose n'est pas facile, il fallait de toute nécessité non seulement qu'il consulte les localités, mais aussi qu'il tiennent compte de leurs observations, car elles savent par expérience ce que c'est que de vivre dans le Nord.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M^lle BÉGIN—ON DEMANDE POURQUOI LE RAPPORT LAZAR N'A PAS ENCORE ÉTÉ DÉPOSÉ

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député de Saint-Léonad-Anjou (M^lle Bégin) invoque le Règlement.

Mlle Bégin: Monsieur le président, je vous remercie de m'accorder la parole en ce moment. Nous avons posé hier la question de privilège relativement aux ministres de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) et à celui des Finances (M. Crosbie). Ils devaient nous dire aujourd'hui pourquoi le rapport Lazar n'a pas encore été déposé, malgré un ordre de la Chambre leur enjoignant de le faire il y a maintenant un mois et quatre jours.

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la seule chose que je puisse dire à l'honorable représentante et à la Chambre, c'est que conformément au Règlement, ce rapport a été envoyé aux services compétents pour traduction et impression. Il est en voie d'impression. Comme je ne l'ai plus en ma possession depuis de nombreuses semaines, je ne peux parler en connaissance de cause, mais, autant que sache, il est actuellement à l'imprimerie.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, à propos de la même question de privilège, j'ignore si je me fais le porte-parole de ce côté-ci de la Chambre, mais il est impossible qu'un rapport que le gouvernement a entre les mains depuis six mois et qui a été envoyé aux services de traduction en mars dernier par nos soins soit encore au stade de l'impression; nous apprécierions donc recevoir une réponse plus sérieuse. Peut-être devrions-nous donner au ministre le temps de consulter son collègue, le ministre des Finances (M. Crosbie) puisqu'il s'agit d'un rapport conjoint. Il pourrait nous donner une réponse plus complète demain.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, j'en serais très heureux. Comme je l'ai dit, ce rapport n'est plus en la possession de mon ministère depuis des semaines. Je pensais qu'il en était au stade de la traduction et de l'impression. Cependant, je vais m'entretenir avec le président du Conseil privé (M. Baker) et le ministre des Finances (M. Crosbie) et, ensemble, nous déterminerons ce qu'il en est advenu. Je répondrai à la Chambre dans les plus brefs délais.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 92, 152 170, 267, 466 et 477.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LES TRANSPORTS—PROJETS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE RIMOUSKI

Question n° 92—**M. Allard:**

1. Depuis 1975, le ministère des Transports a-t-il financé des projets dans la circonscription électorale de Rimouski et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) pour quel montant (i) global (ii) dans chaque cas, *c*) dans quelles localités?

2. Le Ministère envisage-t-il de le faire prochainement et, dans l'affirmative, *a*) pour quel montant, *b*) dans quelles localités?

L'hon. Donald Mazankowski (ministre des Transports):

1. Oui.
   a) 1976 (1.) Feux et phare—Pointe-au-Père.
   (2.) Remblai autour du réservoir—Pointe-au-Père.
   1977 (1.) Installation de lignes électriques et de feux-quai de Rimouski.
   1979 (1.) Installation de trois bouées supplémentaires.
   b) (i) $51,300
   (ii) 1976 (1.) $25,000
   (2.) $1,900
   1977 (1.) $11,200
   1979 (1.) $13,000.
   c) Pointe-au-Père et Rimouski.
2. Oui.
   a) Coût prévu des projets envisagés: $9,000.
   b) Marque d'alignement de jour—Saint-Fabien.
   Marque d'alignement de jour—Rimouski.
   Marque d'alignement de jour—Saint-Barnabé.

LE MARCHÉ CANADIEN—LES IMPORTATIONS—LA MACHINERIE AGRICOLE

Question n° 152—**M. Herbert:**

Quel pourcentage du marché canadien de la machinerie agricole représentaient les importations en *a*) 1970, *b*) 1974, *c*) 1977?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

Selon Statistique Canada, le pourcentage du marché canadien de machinerie agricole que représentaient les importations était:

de 75.8 p. 100 en 1970,
de 91.2 p. 100 en 1974, et
de 91.4 p. 100 en 1977.

LES POSTES—LES NOUVEAUX IMMEUBLES—LE QUÉBEC

Question nº 170—**M. Herbert:**

Depuis le 1er mars 1978, le ministère des Postes a-t-il autorisé la construction au Québec d'immeubles destinés à son propre usage et, le cas échéant, à quel endroit et à quel prix?

L'hon. John Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Oui.

Endroit	Coût approximatif
	$
Dégelis	234,000
Evain	185,000
Grenville	295,000
Les Escoumins	117,500
Matane	245,000
Montréal «Pierrefonds»	1,030,000
Québec «Beauport»	1,080,000
Ragueneau	85,000
St-Charles-sur-Richelieu	133,000
Verchères	280,000

Même si Travaux publics Canada a approuvé la construction de ces immeubles, le début des travaux dépend des priorités au niveau régional et de la disponibilité des fonds.

LES BANQUES À CHARTE—LES PENSIONS

Question nº 267—**M. Knowles:**

Depuis le 6 avril 1978, le ministre des Finances ou l'Inspecteur général des banques, a-t-il, au nom du ministre, mené des négociations avec les banques à charte, en vue d'indexer les pensions versées par les banques à leurs employés retraités, au moins au niveau de la hausse du coût de la vie et, dans l'affirmative, le ministre peut-il dire si les banques le font et sinon, ont-elles fait de nouvelles propositions à ce sujet, depuis la dernière fois où l'on en a parlé à la page 4203 des Débats du 6 avril 1978?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Non. Le gouvernement n'a pas pour politique d'imposer des conditions relatives aux régimes privés de pension autres que celles prévues par la loi sur les normes des prestations de pension. Toutefois, on m'informe que les banques à charte continuent de suivre la pratique déjà mentionée qui consiste à verser des paiements supplémentaires à leurs plus vieux retraités; les augmentations du coût de la vie étant le principal facteur dans la détermination du supplément.

LE FONDS RENOUVELABLE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Question nº 466—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel montant a été versé au Fonds renouvelable de la production de défense?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Aucun.

Question nº 477—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser au Fonds renouvelable de la production de défense?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services):

Demandes de documents

1978-1979—$11,087,811
1977-1978— 12,199,083
1976-1977— 14,844,551
1975-1976— 26,050,188
1974-1975— 51,425,654.

[*Français*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions portant production de documents nos 21 et 32?

TRANSPORTS—SÉCURITÉ AÉRIENNE

Motion nº 21—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la dernière étude ou enquête effectuée sur la sécurité aérienne et les normes y afférentes, l'inspection en matière de sécurité aérienne et les règlements de sécurité aérienne du ministère des Transports.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre des Transports (M. Mazankowski) est la suivante: les documents demandés sont volumineux et leur préparation exigerait beaucoup de temps et d'argent. J'invite toutefois le député à se rendre au ministère où il pourra examiner les dossiers renfermant les documents qu'il demande.

Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Herbert: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

RESSOURCES SOUS-MARINES

Motion nº 32—**Mlle Nicholson:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, télégrammes, lettres et procès-verbaux de réunions depuis le 22 mai 1979 portant sur le transfert aux provinces côtières de la compétence sur les ressources sous-marines.

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, nombre des pièces demandées dans la motion nº 32 ont déjà été rendues publiques et j'ai le plaisir de les déposer maintenant. D'autres documents concernent des négociations en cours avec les gouvernements provinciaux. Leur dépôt à ce stade-ci nuirait aux négociations.

Je demande donc, au député de retirer sa motion.

Mlle Nicholson: Monsieur l'Orateur, je voudrais que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, vous m'avez demandé de m'informer de la raison du retard, pour les besoins de la traduction, dans la présentation de la motion nº 20 portant production de documents. J'aimerais dire brièvement ce qu'il en est au juste.

Après enquête, je crois qu'il est juste de dire que le gouvernement ou ses fonctionnaires n'ont aucunement tenté de retarder le dépôt dudit document. Il s'agit d'un document de 200 pages et je crois qu'il ne sera pas complètement traduit avant le 19 décembre. Lorsque nous avons résolu de le déposer, nous n'avons pas pensé au fait qu'il fallait le traduire d'abord, d'où le contretemps.

Donc à l'avenir, nous ne proposerons plus le dépôt de documents avant d'être certains qu'ils sont prêts.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, pendant que nous discutons de la production des documents, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire ce qu'il advient de la requête qu'il a présentée au gouvernement de la province de Québec par laquelle il lui demandait la permission de déposer certains documents qu'il s'est dit prêt à produire, il y a environ cinq semaines, avec l'accord du gouvernement du Québec?

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, je suis désolé de ne pouvoir donner aucune information au député à ce sujet aujourd'hui. Néanmoins, j'étudierai la question.

M. l'Orateur: Les autres avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE NOUVEAU BUREAU DE COORDINATION DES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. l'Orateur: Avant de passer à l'appel de l'ordre du jour, je voudrais parler d'une question de procédure.

Peu de temps après sa nomination au poste de greffier de la Chambre, M. Koester a proposé un certain nombre de méthodes nouvelles visant à faciliter le déroulement des travaux de la Chambre. Je précise que cela n'a rien à voir avec les discussions actuelles sur les changements de procédure, ni par exemple avec le Livre blanc présenté par le gouvernement vendredi dernier ni du reste avec aucun des dossiers étudiés par le comité permanent. Cela ne repose pas sur des changements de procédure, quels qu'ils soient.

Une des initiatives de M. Koester, la création d'un bureau de coordination des initiatives parlementaires est prête à être appliquée. Il regroupe l'Orateur adjoint, un des membres des services du greffier et un service déjà existant qui, en vertu des règlements en vigueur, s'occuperont des initiatives parlementaires. C'est strictement pour faciliter le traitement des initiatives parlementaires que M. Koester est en train d'établir un bureau des initiatives parlementaires. Ce bureau est censé aider la présidence à régler les questions de procédure concernant les initiatives parlementaires et, en outre, il doit conseiller et aider les députés à préparer ces initiatives.

● (1510)

Je dois ajouter que cette décision fait suite à plusieurs discussions que j'ai eues avec M. Koester et d'autres fonctionnaires de la Chambre au cours de l'automne et elle doit aider la Chambre à prendre toutes les dispositions qu'elle voudra adopter concernant les initiatives parlementaires.

Les députés devraient donc pouvoir recourir aux services de ce bureau. Celui-ci deviendra pour ainsi dire un bureau central pour les initiatives parlementaires et un dépôt de ce qui sera, nous l'espérons, un recueil d'avis au sujet des décisions procédurales émanant de la présidence et portant sur les initiatives parlementaires.

Je le répète, cela ne modifie en rien les droits des députés de s'occuper des mesures d'initiatives parlementaires ainsi que le droit de la Chambre. Ce bureau verra simplement à faciliter la réunion de la jurisprudence sur les initiatives parlementaires et à constituer un groupe qui comprendra la présidence, le greffier et les députés qui s'intéressent constamment à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Nous espérons qu'il continuera, sous l'égide de M. Koester, de mieux soutenir la Chambre dans la poursuite de ses travaux.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 27 novembre, de la motion du ministre des Finances (M. Crosbie): Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre des Finances (M. Crosbie) a présenté le bill C-20, le 19 novembre dernier, il a dit qu'il le faisait pour accorder un secours financier aux propriétaires de maisons ou à ceux qui souhaitent le devenir. Il a dit, et je cite le compte rendu officiel des *Débats* à la page 1461:

> Ce n'est pas une mesure de redistribution des revenus, pas du tout; c'est une mesure qui porte sur la propriété. Son objectif est d'aider les Canadiens à devenir propriétaires . . .

Monsieur l'Orateur, le ministre se trompe bêtement ou il essaie de nous tromper bêtement, car à la vérité il faut être imbécile pour prétendre, dans la conjoncture économique actuelle, que ce projet de loi va convaincre des Canadiens de devenir propriétaires. Je crois que le ministre des Finances est quand même un homme intelligent, il n'est pas imbécile. Je suis donc obligé de reconnaître qu'à la réalité il est prisonnier d'une autre promesse électorale de son chef et qu'il n'a malheureusement pas d'autre choix que de crâner et de dilapider des fonds publics inutilement sous le couvert d'un noble but, et il est évident que c'est un noble but que celui d'aider des gens à devenir propriétaires. Mais il sait bien, le ministre des Finances, qu'il fait fausse route avec ce projet de loi et qu'en fait il n'encouragera personne à devenir propriétaire dans la conjoncture économique actuelle. D'ailleurs, l'éditeur du *Canadian*

Building, James G. Ripley, décrit très bien la situation dans un article qu'il vient de signer dans la revue d'octobre, et je cite:

[*Traduction*]

Le programme de déduction de l'intérêt hypothécaire, qui avait soulevé de si grands espoirs durant la campagne électorale, est devenu un sujet aussi explosif que certaines autres «promesses» improvisées à la hâte telles le déménagement de l'ambassade à Jérusalem et la privatisation de Petro-Canada. Et cela pour les mêmes raisons: ce projet de déduction était mal conçu, proposé pour des motifs erronés et mis de l'avant au moment le moins opportun possible.

Le projet de déduction a été condamné par pratiquement toutes les études sérieuses. Les avantages en sont limités et temporaires alors que les coûts en sont énormes et permanents. Il constitue une affectation de fonds gênante, discriminatoire et improductive. Il aura pour effet de fausser la structure fiscale, le secteur locatif et les marchés financiers, en plus d'accroître les coûts des maisons, les taux d'intérêt, les taxes foncières, l'inflation, la dette des particuliers et les déficits fédéraux.

Cette subvention massive ne s'explique que par du pur maquignonnage politique, c'est-à-dire l'achat de quelques votes lors des dernières élections, et par une obstination à payer sa «dette» à même les fonds publics.

Un député d'en face a demandé pourquoi nous n'avions pas promis la même chose. C'est que nous étions plus sérieux et que nous nous refusions à acheter des votes.

M. Friesen: Dites cela à Kaplan.

M. Ouellet: Je reprends la citation de l'article:

Pour remplir cette seule promesse, le gouvernement sera obligé de manquer à trois autres promesses beaucoup plus importantes, soit:

—Que le dégrèvement pour intérêt hypothécaire et impôt foncier coûtera seulement (!) 1.6 milliard de dollars par année, promesse irréalisable même quand elle a été faite.

—Que le déficit fédéral sera réduit. Le dégrèvement pour intérêt hypothécaire et impôt foncier à lui seul va le faire augmenter de 25 p. 100.

—Que le contrôle de l'inflation sera la grande priorité du gouvernement.

Les chefs d'entreprises de construction ont accueilli ce dernier cadeau avec une réserve admirable. Il manque même à leur principale réticence—que quelqu'un d'autre en fasse les frais—la discipline qui sera nécessaire pour préserver la vigueur de l'industrie du bâtiment.

[*Français*]

Il n'y a pas seulement des experts du secteur privé qui condamnent cette promesse irréfléchie et maquignonne du chef du parti progressiste conservateur, monsieur l'Orateur, il y a aussi ceux du gouvernement canadien. En effet, dans une étude récente effectuée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement au sujet de la déduction des intérêts sur les hypothèques, les conclusions de ces experts gouvernementaux du secteur public sont très dures envers la proposition Clark, et je cite:

[*Traduction*]

Il est clair que la déduction de l'intérêt hypothécaire aura sur divers secteurs de l'économie des répercussions dont la plupart ne semblent pas souhaitables, comme il a déjà été signalé.

La dernière phrase de l'étude que ce gouvernement soi-disant ouvert n'a pas encore rendue publique se trouve à la page 23 et se lit comme suit:

La recommandation qui découle de l'examen de ce document est qu'un plan de déduction de l'intérêt hypothécaire ne devrait pas être établi au Canada.

[*Français*]

Voilà la recommandation des experts gouvernementaux. Ceci, monsieur l'Orateur, expliquerait sans doute le silence pour le moins surprenant du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ce projet de loi est à l'étude à la Chambre depuis le 19 novembre dernier. Nous sommes le 28 novembre. Et ce ministre pourtant responsable de l'habitation au Canada n'a pas encore parlé de ce projet de loi, mesure supposée la plus importante de ce nouveau gouvernement pour régler les problèmes du logement au Canada.

● (1520)

Je demande donc, monsieur l'Orateur, pourquoi le ministre responsable de l'habitation au Canada garde le silence. Pourquoi n'a-t-il pas encore parlé au sujet de ce projet de loi? Quand parlera-t-il? Je le sais, ce ministre ne veut pas parler parce qu'il ne croit pas en ce projet de loi. Des experts, des fonctionnaires, ses homologues provinciaux, également responsables de l'habitation au Canada, lui ont tous dit la même chose, savoir que ce projet de loi n'était pas bon.

Malheureusement, lui aussi est prisonnier des promesses folles de son chef. Lui aussi doit être solidaire du gouvernement qui a le culot de présenter une mesure aussi injuste, aussi inutile et aussi dispendieuse. Maintenant que j'ai signalé le fait qu'il n'avait pas parlé dans ce débat, il viendra peut-être demain ou après-demain dire à la Chambre, du bout des lèvres, qu'il appuie, lui, cette loi et qu'il la trouve bonne, mais, monsieur l'Orateur, ce sera du théâtre, ce sera de la comédie, comme le ministre des Finances sait si bien en faire.

Le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne nous leurrera pas s'il participe à ce débat, parce que par inadvertance, en comité parlementaire il a révélé le fond de sa pensée à mon collègue, le député de Sainte-Marie (M. Malépart), qui lui demandait à l'occasion de la présentation des prévisions budgétaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ceci et je cite:

Monsieur le ministre, j'aimerais savoir si vous avez vraiment l'intention d'établir une véritable politique d'habitation au Canada. Quand je parle d'une véritable politique, j'entends une politique qui tienne compte non seulement des propriétaires, mais aussi des locataires, qui sont au nombre de près de 4 millions, parce que si l'on examine la politique du remboursement et du crédit d'impôt sur hypothèque, on constate que c'est une politique qui favorise strictement les propriétaires, mais défavorise les locataires.

Monsieur l'Orateur, voici la réponse qu'a donnée le ministre en toute candeur, et je cite:

[*Traduction*]

C'est vrai, Votre Honneur. Cette politique favorise certes ceux qui n'ont pas encore payé leur maison, au détriment des autres . . . Quand allons-nous avoir une véritable politique de l'habitation au Canada? Nous en avions une qui nous a servi raisonnablement bien jusqu'ici. Je le répète, je pense que nous pouvons l'améliorer.

Ces paroles du ministre ne signifient pas qu'il voulait qu'on adopte la mesure législative à l'étude. Voici ce qu'il a dit:

A mon avis, il existe des moyens de l'améliorer.

Il parlait d'une politique nationale de l'habitation au Canada. Il a poursuivi en ces termes:

Vous avez soulevé un aspect important de la question en demandant ce que nous pourrions faire pour venir en aide aux locataires qui sont particulièrement nombreux dans la province de Québec, comme l'on sait.

Et celui qui parle, c'est le ministre responsable de l'habitation qui devrait être d'accord avec la mesure législative à l'étude, mais qui n'a pas encore trouvé le temps de la défendre. Il a ajouté:

Une solution logique serait d'accorder une allocation à l'habitation. Je suis en faveur de cette formule. Elle peut s'appliquer également aux logements sociaux, afin de faire bénéficier ces locataires d'une aide supplémentaire.

[*Français*]

Eh bien voilà, le ministre nous a révélé le fond de sa pensée et, je le dis bien ouvertement, je le félicite. Il a eu l'honnêteté de reconnaître les failles du présent projet de loi présenté par le ministre des Finances. Il a eu la clairvoyance d'identifier une façon logique et juste de «compléménter» cette loi, de la bonifier, de la rendre enfin plus juste et plus utile.

Je demande maintenant: Aura-t-il le courage de présenter des amendements à cette loi pour en faire un véritable instrument efficace et capable de régler les vrais problèmes d'habitation au Canada? J'attends l'initiative que prendra le ministre. J'espère qu'il aura le courage, et surtout le poids politique, de convaincre son collègue des Finances que son projet de loi est mauvais. Pour notre part, monsieur l'Orateur, nous sommes décidés à combattre l'adoption de cette loi. Si le gouvernement veut changer son fusil d'épaule, s'il veut amender cette loi, s'il veut instaurer une vraie politique globale d'habitation au Canada, encore là nous l'appuierons avec plaisir et empressement. Mais, entre-temps, nous allons continuer à dire qu'il s'agit là d'une mesure injuste, d'une mesure inutile et surtout d'une mesure dispendieuse. Cette mesure, monsieur l'Orateur, est injuste dans sa sélectivité en faveur des classes privilégiées de la société. Rappelons-nous que le chef progressiste conservateur a fait cette satanée promesse à la veille d'élections complémentaires dans des circonscriptions de villes et de banlieues de Toronto, Winnipeg, Vancouver et Montréal pour gagner quelques votes auprès de propriétaires de banlieue.

Ce qui est tragique, monsieur l'Orateur, c'est qu'on a édifié une politique nationale applicable à tous les Canadiens, urbains comme ruraux, propriétaires comme locataires, mais seulement appropriée à un petit nombre, les plus riches, les plus privilégiés de notre société. Et cela, monsieur l'Orateur, est condamnable, et je trouve que c'est tout à fait typique du parti progressiste conservateur, parti des multinationales, parti des compagnies d'huile, parti des plus privilégiés de notre société. Mais, je le dis, c'est une mesure injuste parce qu'elle ne répond pas aux besoins d'un trop grand nombre de Canadiens. C'est une mesure injuste pour tous les locataires de ma circonscription de Montréal-Papineau, injuste aussi pour tous les autres locataires du Canada. C'est une mesure injuste pour tous les retraités qui n'ont plus d'hypothèques, qui ont eu l'occasion de payer leurs hypothèques et qui surtout aujourd'hui, à la fin de leur vie, n'ont plus l'intention de s'endetter pour bénéficier de cette mesure sélective d'un gouvernement conservateur qui n'a pas de cœur, mais n'a que des ambitions politiques.

[M. Ouellet.]

C'est également une mesure inutile. Étant donné la flambée des taux d'intérêts, c'est encore plus inutile. Quand les effets du bond de 3 à 4 p. 100 des taux d'intérêt sont venus nous frapper, cela signifiait que près de un million de propriétaires de maisons ont été éliminés du marché immobilier. Ils n'ont pas été attirés par le marché immobilier comme l'espérait le parti progressiste conservateur, le gouvernement actuel. Ils ont été exclus du marché parce que les taux d'intérêt sont beaucoup trop élevés. En réalité, il faut se rappeler ceci: Il y a environ quatre mois, une famille qui voulait acheter une maison grevée d'une hypothèque de $60,000 avait besoin d'un revenu annuel d'à peu près $24,000 pour acheter cette maison. Aujourd'hui, il faut, pour acheter la même maison, un revenu de près de $32,000. Voilà le résultat de la politique économique des progressistes conservateurs qui permettent l'augmentation indue des taux d'intérêt au Canada. Je dis que cette mesure est aussi inutile dans la conjoncture économique actuelle alors que d'une main le gouvernement progressiste conservateur voudrait donner à quelques propriétaires quelques centaines de dollars, au maximum, en fait, $375 cette année, mais que de l'autre main ce même gouvernement va arracher à ces mêmes propriétaires quelque $500 à $600 avec les augmentations des coûts de l'énergie qu'il est en train de maquignonner en coulisse avec le premier ministre Lougheed de l'Alberta. C'est donc, pour toutes ces raisons, une mesure inutile, parce qu'elle ne répond pas aux véritables besoins dans le domaine de l'habitation. Il n'y a rien dans cette mesure pour ceux qui paient trop cher leur loyer, pour ceux qui vivent dans des logis délabrés. Nous savons, par exemple, que dans les secteurs urbains du Canada environ 155,000 ménages vivent dans des habitations exiguës ou non convenables. Ils ne sont pas en mesure de se payer un meilleur logement à moins de dépenser plus de 30 p. 100 de leur revenu à cette fin. De tous les ménages, 73,000 seulement vivent dans des demeures qui peuvent être améliorées. Les autres devraient déménager pour se trouver un logement convenable. Il existe en outre au Canada environ 383,000 logements où l'on paie plus de 30 p. 100 de son revenu pour vivre dans un endroit convenable et de bonne dimension, mais qui est évidemment beaucoup trop dispendieux. Cette proposition ne répond donc pas au problème actuel.

● (1530)

Le ministre des Finances, en présentant cette loi, a dit qu'en 1982, lorsque ce régime aurait atteint sa maturité, il en coûterait alors 2.87 milliards de dollars. C'est beaucoup plus que ne l'avait prévu le parti progressiste conservateur lorsqu'il a fait cette promesse électorale. C'est enfin un gaspillage éhonté de fonds publics surtout alors que nous sommes dans une conjoncture de restrictions budgétaires. Ce n'est absolument pas justifiable, parce que les dépenses doivent être décidées parcimonieusement. Mon collègue, le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy), en répondant au ministre des Finances, a fait une proposition qui allégerait au fond les problèmes des Canadiens dans le domaine du logement, aiderait trois fois plus de Canadiens que la proposition du ministre des Finances et coûterait enfin deux fois moins cher que le programme progressiste conservateur.

Brièvement, j'énumère les cinq grands points de cette proposition de mon collègue: Un programme d'allocations de logement pour les personnes âgées et les familles monoparentales.

Un programme spécial d'aide aux familles dans le besoin pour compenser les hausses de prix du chauffage et de l'électricité. Une réduction temporaire des taux hypothécaires que doivent payer les propriétaires qui doivent renégocier leur hypothèque. Voilà un des problèmes majeurs de l'heure auxquels cette proposition ne résout d'une façon ni adéquate ni appropriée. Un programme d'aide aux acheteurs de maisons neuves pour stimuler l'industrie de la construction domiciliaire. Et finalement des subventions pour la construction de logements à louer dans les régions métropolitaines où le taux d'occupation est particulièrement bas.

Monsieur l'Orateur, voici cinq propositions présentées par le critique officiel en matière de logement du parti libéral qui, à mon avis, répondent d'une façon beaucoup plus adéquate aux problèmes de l'heure dans le domaine du logement au Canada que cette proposition farfelue du gouvernement progressiste conservateur, proposition qui est un vestige de promesses électorales irréfléchies réunies dans un tout, lesquelles forcent en quelque sorte le gouvernement progressiste conservateur à agir.

Le gouvernement actuel a été obligé de battre en retraite dans le cas de sa promesse de déménager l'ambassade du Canada de Tel-Aviv à Jérusalem. Il est actuellement en train de chercher un compromis pour ne pas donner suite à sa promesse relative à la société Petro-Canada. Il a déjà partiellement changé l'ensemble de la proposition de déduction des intérêts hypothécaires. Il a changé une partie fort importante de la déduction à un crédit d'impôt. C'est une partie fort importante déjà de cette promesse qui a été changée. Et si les progressistes conservateurs sont consciencieux, courageux, ils devraient reconnaître que dans ce domaine-là comme dans les autres ils ont fait erreur. Ce n'est pas seulement changer un peu la promesse qu'ils devraient faire, mais dire carrément que cette proposition ne répond pas aux besoins. Il faudrait laisser la chance au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de présenter une véritable politique pour répondre aux besoins du logement au Canada, politique en fait qui tiendrait compte des besoins de ceux qui veulent avoir une propriété et qui, devant la montée phénoménale des taux d'intérêt, réalisent que demain est incertain et que pour eux la meilleure promesse qu'on pourrait faire serait de leur assurer que, s'ils s'achètent une maison, pendant les années qu'ils mettront à payer cette maison, le taux d'intérêt qu'ils auront à payer sera fixe et ne sera pas supérieur à un certain montant. Et par conséquent, à ce moment-là, le gouvernement pourrait mettre en œuvre un programme de ce que l'on appelle en anglais la «shelter allowance», un programme d'aide, de supplément au logement qui servirait à la fois aux locataires et aussi aux propriétaires pour garder dans des proportions convenables le coût que l'on doit payer pour se loger au Canada.

J'ai à l'esprit un régime qui pourrait aider les locataires en leur accordant une déduction d'impôt pour frais de location qui dépassent en fait disons 25 p. 100 de leurs revenus et un programme qui pourrait aussi aider les propriétaires occupants en leur accordant une déduction d'impôt pour leurs frais de logement découlant du paiement des intérêts hypothécaires, des taxes foncières, des frais de chauffage et de l'assurance de la maison, aussi jusqu'à concurrence de 25 p. 100 de leurs revenus. Je pense que toute politique sensée qui aurait pour effet d'aider non seulement l'industrie de la construction domiciliaire au Canada mais qui aurait aussi pour effet de donner confiance à quelqu'un qui veut devenir propriétaire d'une maison, devrait assurer à l'individu un régime par lequel il saurait d'avance que devenir propriétaire d'une maison ne lui coûtera pas dans trois, quatre ou cinq ans des frais supplémentaires excessifs et impossibles à payer. Et par conséquent, en toute logique, le ministre des Finances, par sa proposition de camouflage, ne répond aucunement aux aspirations des gens. Il ne fait, d'une certaine façon, que donner à certains privilégiés une réduction d'impôt. Je ne m'oppose pas à ce que le ministre des Finances veuille avantager certains Canadiens en leur permettant de payer moins d'impôt, que ce soit $375 cette année, ou $750 l'an prochain. S'il veut permettre à des Canadiens de payer moins d'impôt, il en a le privilège. Mais j'ai des objections sérieuses à ce que le ministre des Finances utilise cette technique pour réduire les impôts de certaines personnes, mais non pas de tous les Canadiens qui paient des impôts au Canada, qu'il le fasse carrément, sans bavure, pour tout le monde, qu'il réduise les impôts s'il en a l'intention, mais qu'il n'essaie pas, par la porte d'en arrière, par la bande, d'avantager un petit groupe de privilégiés au Canada et nous faire accroire que c'est là une politique convenable pour régler les problèmes de l'habitation au pays.

A mon avis, cette procédure est inacceptable. Elle empêche en fait la mise en œuvre d'une vraie politique du logement. C'est cela qui est inacceptable, inconvenable, c'est cela que nous devons subir parce que le chef du gouvernement, le chef du parti progressiste conservateur, a fait des promesses électorales inacceptables, pour gagner quelques votes dans les villes et dans les banlieues des grandes villes canadiennes. Cela n'est pas digne d'un chef de gouvernement. Maintenant qu'il est premier ministre du pays, il devrait avoir l'honnêteté de reconnaître que, comme pour l'ambassade à Jérusalem, il s'est trompé, et que dans ce cas-ci il va modifier son projet de loi, il va demander au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (M. MacKay) de présenter les vrais amendements qui vont répondre aux vrais problèmes d'habitation au Canada. A ce moment-là, nous serons très heureux d'appuyer une politique globale d'habitation au Canada, laquelle non seulement va bien servir quelques propriétaires privilégiés qui habitent dans certaines parties du pays, mais qui va servir convenablement tous les Canadiens de toutes les régions du pays et leur profiter, qu'ils soient propriétires ou locataires, qu'ils habitent dans une ville ou dans un milieu rural, et à ce moment-là nous serons heureux d'appuyer le gouvernement s'il a le courage de faire ce qu'il doit faire.

S'il s'obstine dans cette politique imbécile et à courte vue, nous n'avons d'autre choix que de la dénoncer et de dire que c'est du maquignonnage, que c'est une politique éhontée, et que nous désapprouvons cette façon de conduire les affaires de l'État, de dilapider les biens publics, de dépenser indûment l'argent des contribuables canadiens pour favoriser seulement quelques privilégiés au détriment de milliers de Canadiens qui sont dans le besoin, qui ont véritablement besoin d'un logement convenable à un prix convenable et dont le parti progressiste conservateur ne tient actuellement pas compte, car ce parti n'a pas de cœur, il n'a que des dettes politiques.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

● (1540)

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je vois que le député de Papineau (M. Ouellet) s'est encore une fois lancé dans une de ses longues diatribes contre le gouvernement. Peut-être apprend-il enfin—et il est parmi les premiers—en quoi consiste le travail de député de l'opposition. Je dis cela parce que, dans le feu de son discours le député n'a pas trouvé le temps de nous dire s'il est pour ou contre le bill. Je me demande si cet oubli justifie le titre du *Globe and Mail* de ce matin, qui laissait entendre que les membres du caucus libéral n'étaient pas d'accord sur ce qu'il convient de faire à propos de ce bill.

Les députés libéraux ont dit les uns après les autres qu'ils étaient contre ce bill et qu'ils procéderaient légèrement différemment s'ils étaient au pouvoir. Vu qu'ils ont été au pouvoir pendant 16 ans, je me demande bien pourquoi ils ne l'ont pas fait. L'idée du crédit d'impôt foncier ou du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire n'a rien de très nouveau. De tels programmes existent au Royaume-Uni et aux États-Unis depuis longtemps. Quand j'entends le député de Papineau, qui était autrefois chargé du logement dans un gouvernement qui s'est éclipsé, si vous me passez l'expression, . . .

Une voix: Pas pour longtemps.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . s'ils pensent que ce bill modifié est une si bonne chose, pourquoi n'ont-ils rien fait pendant 16 ans?

M. Stollery: C'est un mauvais programme, à 100 p. 100.

M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'a fait l'ancien gouvernement quand il est devenu évident que sa politique aggravait les problèmes des propriétaires de maison, et entraînait une hausse des impôts municipaux et des taux d'intérêt? Pourquoi n'a-t-il pas, par exemple, accordé la priorité au bill sur les subventions municipales qu'il a inscrit au *Feuilleton* à la dernière minute? Le déclenchement des élections a provoqué la mort de ce bill. Qu'ont fait les libéraux pour alléger les problèmes des propriétaires?

Ce qu'ils ne peuvent pas supporter, monsieur l'Orateur, c'est que mon parti et mon chef, qu'ils ont crus incapables de vaincre l'invincible, ont été portés au pouvoir sur une promesse d'aide aux propriétaires de maisons individuelles. A la fin de ce débat, nous allons adopter un bill qui, pour la première fois, va aider les propriétaires de maisons individuelles du pays. D'où sortent donc les députés de ce parti?

M. Stollery: C'est ça, pénalisez les pauvres.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'entends le député de Spadina (M. Stollery) qui est toujours plus éloquent quand il n'a pas la parole et quand il est assis à la place d'un autre, comme en ce moment.

M. Stollery: Vous n'étiez pas ici hier.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je pense que la Chambre doit avoir la courtoisie de permettre au président du Conseil privé (M. Baker) de terminer ses propos. J'ai remarqué que l'orateur précédent, le député de Papineau (M. Ouellet), n'a pas été interrompu, et le président du Conseil privé a droit à la même courtoisie.

M. Baker (Nepean-Carleton): Merci, monsieur l'Orateur. Je comprends que l'embarras pousse certains députés à lancer des interruptions, ce qui ne m'embarrasse pas quand elles sont sensées. Malheureusement, l'interruption du député ne l'était guère, et je lui saurais gré de me laisser terminer mon discours. Quand il prendra la parole, je l'écouterai, comme l'exige la courtoisie.

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le président du Conseil privé (M. Baker) vient de dire qu'il m'écoutera quand je prendrai la parole sur ce sujet. S'il se donnait la peine de lire le hansard ou de venir à la Chambre de temps à autre, quand elle étudie des questions de cette nature, il saurait déjà que j'ai parlé pendant 30 minutes sur ce sujet hier.

Une voix: Personne ne l'a remarqué.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, comme quelqu'un vient de le dire, personne n'a remarqué.

Le député de Papineau a dit que ce bill gaspille les deniers publics. J'espère que le parti libéral ne considère pas que c'est gaspiller les deniers publics que d'accorder une exonération fiscale raisonnable à une partie de la population. Ce n'est pas ainsi que l'ensemble du parti libéral pense, mais quelle est sa position au juste? Comment va-t-il voter en deuxième lecture? J'ai lu et relu tous les discours jusqu'à ceux d'hier, j'ai écouté les députés d'en face parler contre le bill, mais pas un d'entre eux n'a dit ce qu'il ferait au moment de voter en deuxième lecture. Voilà la question importante, voilà ce qu'il faut que la population sache.

Jusqu'ici, ce projet de loi n'a suscité chez les députés de ce parti que des réactions de colère et de désespoir. Je voudrais qu'un député compétent de ce parti, non pas le député de Spadina, mais un député influent, peut-être même l'un des candidats à la direction, nous explique aujourd'hui même la position de son parti.

M. Knowles: Peut-être en est-il.

M. Baker (Nepean-Carleton): Les avis sur cette question sont partagés au sein du parti libéral depuis un certain temps déjà. Je me souviens d'avoir lu dans le *Globe and Mail* le commentaire d'un certain M. Greenspan . . .

Une voix: Qui est-il?

M. Baker (Nepean-Carleton): Eh bien, je n'en parlerai pas. Je parlerai plutôt du député de York-Centre (M. Kaplan). Au cours de la campagne électorale, il a proposé de donner un répit aux propriétaires pour les aider à assumer les taxes municipales. J'ai lu dans le *Globe and Mail* que le député de York-Centre, cherchant à profiter de l'occasion, voulait venir à Ottawa pour exhorter la direction de son parti à adopter cette politique. Je ne sais pas si le député a réussi, mais au moins le député de Papineau s'est manifesté contre la proposition, bien qu'il ne nous ait pas annoncé dans quel sens son parti voterait.

Nous avons entendu de nombreux discours sur l'opposition des Canadiens à cette mesure législative. Pourtant, le député de Vancouver-Centre (M. Phillips) a envoyé à ses électeurs un questionnnaire intitulé: «Nouvelles parlementaires», daté de décembre 1979. Je ne comprend pas que certains députés puissent demeurer indécis à ce point sans se faire du tort. Il faudra bien qu'ils se décident à un moment donné, car nous serons appelés très bientôt à voter sur ce projet de loi. Le député de Vancouver-Centre a commencé son questionnaire de la façon suivante:

Le questionnaire publié dans le dernier bulletin a suscité un intérêt considérable. Je tiens à vous remercier des nombreux commentaires que vous avez joints à votre réponse.

Les derniers résultats, datés de décembre 1979, de la circonscription libérale de Vancouver-Centre . . .

M. Knowles: Nous ne sommes pas encore en décembre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dit que nous ne sommes pas encore en décembre, mais c'est bien la date que porte le questionnaire.

Voici l'une des questions que pose le député aux électeurs de Vancouver-Centre:

A votre avis, les intérêts hypothécaires devraient-ils être déductibles du revenu imposable?

Soixante pour cent de ceux qui ont répondu se sont déclarés en faveur de la déduction.

● (1550)

D'autres enquêtes menées par d'autres députés de notre parti et des autres partis à la Chambre, montrent clairement que la population canadienne accepte, comme le premier d'une série d'avantages consentis aux propriétaires de maisons, la proposition de notre parti d'accorder un crédit d'impôt aux propriétaires. C'est ce qui inquiète le parti libéral, monsieur l'Orateur. C'est pour cette raison que le ministre des Finances (M. Crosbie) a dit que le gouvernement accordait une très grande importance à ce bill suite aux engagements qu'il a pris envers la population canadienne.

Il est possible de citer des experts pour et contre notre proposition. Un certain nombre d'économistes et de commentateurs publics ont trouvé ce bill insensé; on en trouve autant qui ont dit qu'il valait au moins la peine d'en faire l'essai, et d'autres sont allés plus loin et ont dit le considérer comme une mesure sensée et un excellent début pour un programme législatif qui aidera les propriétaires de maisons. On trouve des économistes de part et d'autre; cependant, les économistes et les spécialistes en fiscalité ne sont pas la majorité de la population canadienne.

J'aimerais relater une expérience que j'ai vécue au cours de la campagne électorale, alors que je faisais du porte à porte dans un secteur de ma circonscription où il n'y a que des maisons unifamiliales, et que l'on appelle Briargreen. Un homme est sorti en courant de chez-lui pour venir nous saluer quand nous sommes passés dans la rue. Il nous a dit qu'il était en train de remplir sa déclaration d'impôt, monsieur l'Orateur, et qu'il était furieux. En l'occurrence, j'étais bien content d'être un député de l'opposition et non du gouvernement. Il avait lu quelque chose au sujet du programme des crédits d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Il me dit: «Monsieur Baker, votre parti a-t-il vraiment l'intention de faire cela?» J'ai répondu: «Oui, nous en avons l'intention. Vous pouvez en être sûr.» Si cet homme est à l'écoute ou s'il lit le hansard, j'aimerais lui dire que ce bill répond à sa question. Nous avons l'intention d'adopter cette mesure législative.

Certains disent que ce bill n'avantagera pas ceux qui vivent en appartement. C'est exact. Nombreux sont ceux qui préféreraient habiter dans une maison mais ne le peuvent pas pour de multiples raisons, dont beaucoup échappent au contrôle du gouvernement. D'autres vivent dans des appartements par choix, même si un grand nombre d'entre eux préfèrent en sortir lorsqu'ils en ont la possibilité.

Ce bill stimulera l'industrie de la construction. Ce n'est pas ce qu'il y a de mieux comme mesure d'encouragement, mais cela montre qu'en ce qui concerne la construction le gouvernement commence par attacher de l'importance à l'accès à la propriété de sa maison, ce qui peut laisser présager qu'on finira par accorder le dégrèvement d'impôt au logement dont tout le monde parle. Qui à la Chambre s'opposera à ce que nous commencions à consentir quelques concessions aux propriétaires de maison? C'est là la question, monsieur l'Orateur. Personne de ce côté-ci de la Chambre n'a prétendu que ce bill était ce qu'il y avait de mieux pour atténuer les difficultés des propriétaires de maisons. C'est un pas dans la bonne voie et je demande à mes amis de tous les côtés de la Chambre de considérer cette mesure sous cet angle. C'est important, je pense.

Le député de Papineau a dit que les taux d'intérêt élevés rendaient cette mesure et l'approche gouvernementale parfaitement inutiles. Monsieur l'Orateur, je pense qu'au contraire, c'est d'autant plus nécessaire. Quand les taux d'intérêt augmentent, comment peut-on prétendre qu'une mesure destinée à atténuer les effets de cette hausse n'a aucune utilité? Comment peut-on prétendre, quand les taxes municipales augmentent, qu'il n'est pas important de les réduire? A mon avis, c'est encore plus important.

En réponse aux questions posées à la Chambre, le ministre des Finances a déclaré qu'à son avis, les taux d'intérêt finiraient pas baisser. C'est déjà évident sur le marché hypothécaire. Même si le député de Papineau avait en partie raison, il est clair que la diminution des taux d'intérêt hypothécaires accentuera encore les effets de cette mesure.

Notre parti n'a pas choisi au hasard ce moyen de réduire la taxe foncière, monsieur l'Orateur. Les députés de tous les côtés savent qu'il est difficile de traiter avec les provinces à cet égard. Le crédit à l'impôt foncier était la seule façon de procéder. Nous avons choisi cette méthode parce qu'elle avantageait plus les gens à faible revenu que les autres. C'est pourquoi, je suppose, le sondage Gallup a indiqué qu'environ 70 p. 100 des canadiens appuyaient ce programme. Ce sondage n'a pas fait la distinction entre les locataires et les propriétaires. Certains de mes collègues ont obtenus 80 à 90 p. 100 de réponses favorables à ces propositions. Le député de Vancouver-Centre a constaté que pour 60 p. 100 des répondants, il s'agissait d'une bonne initiative qu'il valait la peine d'appuyer.

C'est la première fois que le régime fiscal sert à alléger le fardeau de cette partie de la société. Il exixte un grand nombre de programmes à l'intention des défavorisés. En fait, je pense que notre pays figure dans le peloton de tête à cet égard. Les riches n'ont pas besoin de programmes comme les défavorisés. Jusqu'ici, ce sont toujours les canadiens à revenu moyen qui ont dû payer la plus grosse partie de ces programmes. Avec l'augmentation des salaires et la diminution de l'écart entre les groupes salariaux, de plus en plus de gens se retrouvent dans cette catégorie.

J'espère que personne à la Chambre ne votera contre ce bill qui constitue un premier pas vers la diminution de l'impôt foncier. Le député de Papineau a dit, à propos de la déclaration du ministre chargé du logement, que nous cherchions à instaurer une sorte d'allocation de logement. Bien sûr, c'est ce que nous faisons. Nous aurions déjà institué une allocation de logement mais le fait est que nous ne disposons pas de la stabilité fiscale suffisante pour le faire et il est d'ailleurs peu probable que ce soit le cas avant quelque temps. C'est néanmoins un premier pas dans cette direction. Il va de soi qu'uncun député n'osera voter contre ce genre de mesure. S'il y en a qui le font, ils agiront à contre-courant de l'opinion de la majorité des Canadiens.

Je voudrais parler d'un autre aspect du bill, monsieur l'Orateur, et celui-ci touche à mes responsabilités en tant que ministre du Revenu national. L'adoption de ce bill dépendra du bon vouloir de la Chambre puisque le gouvernement est minoritaire. La mise en application de ce bill sera du ressort de mon ministère et je voudrais donc parler de certains aspects pratiques de l'application de ce programme afin que les députés de tous les partis sachent dans quelle position se trouve le gouvernement.

Tout à l'heure, mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre a laissé entendre, presque en aparté que le gouvernement avait peut-être déjà fait imprimer les formules de déclarations d'impôt même si le débat n'était même pas encore commencé. Je tiens à dire à la Chambre que mon collègue avait tout à fait raison et je vais lui dire pourquoi. Cela fait longtemps qu'il siège ici et il savait qu'il avait raison quand il a posé cette question en aparté.

● (1600)

Je ne pense pas que je puisse me contenter de laisser planer le doute au sujet des nouvelles déclarations tenant compte du crédit d'impôt foncier. Je tiens à expliquer aux députés pourquoi nous avons déjà dû les établir. D'ici quelques jours, les contribuables canadiens recevront les déclarations qui contiennent les lignes relatives à la déduction du crédit d'impôt foncier. Je veux en même temps indiquer aux contribuables ce qui se passe afin qu'ils soient au courant de certaines innovations apportées à la déclaration d'impôt. Par suite du travail du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie), du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Grafftey), quand il était ministre d'État chargé des Programmes sociaux, et de certains fonctionnaires de mon ministère, nous avons simplifié la méthode utilisée pour réclamer le crédit d'impôt au titre des enfants. Nous espérons éviter les difficultés que tous les députés ont éprouvées à cause de ce crédit en imprimant une nouvelle formule.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le ministre consentirait-il à ce que je pose une question avant qu'il passe à autre chose?

[M. Baker (Nepean-Carleton).]

M. Baker (Nepean-Carleton): Certainement.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre d'avoir donné une réponse aussi franche à cette question, même si je l'avais posée de façon à indiquer que je connaissais déjà la réponse. Par ailleurs, vu que les formules ont été dressées et imprimées, est-ce que cela veut dire que le gouvernement n'acceptera aucune modification au bill?

M. Baker (Nepean-Carleton): Je pense que la meilleure façon de répondre à cette question serait de continuer mon discours. Si le député n'est pas satisfait, il comprendra au moins la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Les députés d'en face ont évoqué l'image d'une presse d'imprimerie prête à ajouter leurs modifications à la nouvelle déclaration d'impôt dès que le bill aura reçu la sanction royale. Vu qu'ils ont clairement indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention d'adopter le bill C-20, ils veulent peut-être laisser entendre que nous ne devrions pas mettre les déclarations d'impôt à la poste. Naturellement, j'attends avec impatience que la Chambre se prononce sur le bill parce que c'est mon ministère qui le mettra en application. Malheureusement, je ne peux pas attendre le bon plaisir de la Chambre pour faire imprimer les déclarations d'impôt.

Normalement, on commence à étiqueter et à mettre les déclarations sous pli le 8 octobre et elles sont livrées au bureau de poste pour être expédiées avant la fin de décembre. Le dépouillement de ces déclarations devrait commencer au début de février et l'expédition des chèques de remboursement devrait suivre. C'est vers le milieu de mars que l'activité est la plus intense.

Il y a quelques retards cette année parce qu'il fallait préparer un formulaire tenant compte du crédit à l'impôt foncier et à l'intérêt hypothécaire. Il a donc fallu faire un nouveau formulaire, le faire imprimer et le mettre sous enveloppe avec la déclaration. De même, on devait tenir compte de ce formulaire dans la déclaration principale, établir les correspondances nécessaires de manière à ce que le contribuable puisse remplir plus facilement la partie du formulaire concernant le crédit à l'impôt foncier. Voilà pourquoi, cette année la mise sous enveloppe a commencé le 21 novembre—le délai est sans importance compte tenu des difficultés—et à moins que d'autres problèmes ne surgissent, on commencera à expédier les formules au début de la semaine prochaine. On peut dire actuellement que l'envoi des chèques de remboursement sera retardé de deux semaines. Par contre, si le Parlement tarde trop à adopter le projet de loi, il se peut que le retard s'accentue.

J'aimerais donner à mes amis à la Chambre une idée du travail que tout cela représente. L'impression des formules d'impôt représente une tâche considérable, voir monumentale. Il faut préparer 15 millions d'enveloppes, y mettre les adresses, y inclure une formule d'impôt portant le nom et l'adresse du contribuable, de même qu'un guide, un formulaire spécial pour le crédit à l'impôt foncier, ainsi qu'une enveloppe de réexpédition. Sans compter qu'il faut approvisionner en formules tous les bureaux de poste du Canada.

Nous avons même songé à retarder l'envoi des formules au cas où le bill C-20 ne serait pas adopté. Je tiens à le préciser à la Chambre. Même s'il était possible que la loi ne soit pas votée, nous avons cru que, dans l'intérêt des contribuables,

nous ne pouvions pas retarder le cycle des déclarations d'impôt. Pareil délai pourrait non seulement ennuyer ceux qui voudront se prévaloir des nouvelles déductions, mais aussi tous les contribuables.

L'an dernier, le ministère a expédié 11,370,000 chèques de remboursement qui repréentent au total la somme de 4 milliards et demi de dollars. En fait tous ces remboursements n'ont pas été effectués uniquement au titre de l'impôt sur le revenu; certains entraient dans le cadre des différents programmes fédéraux et provinciaux de maintien du revenu. Ainsi, il y environ 800,000 formulaires prévoyant le crédit d'impôt fédéral au titre des enfants. Puis il y a les crédits d'impôt de l'Ontario applicables à la vente de biens et aux pensionnés, le crédit d'impôt du Manitoba sur la vie chère et les biens, le crédit de l'Alberta pour aider les locataires, le crédit d'impôt à la location de la Colombie-Britannique, et le crédit d'impôt au logement de la Saskatchewan. Tout retard dans le remboursement mettrait en difficulté des milliers de Canadiens pour qui le remboursement constitue plus qu'une simple gratification printanière.

Je n'ai pas à expliquer aux députés jusqu'à quel point le crédit d'impôt au titre des enfants est important pour de nombreuses familles monoparentales. Je n'ai pas non plus expliquer aux députés l'importance qu'un retard peut revêtir. Voilà pourquoi, comme gouvernement, nous n'avons pas le choix. Il aurait fallu vraisemblablement reculer la date limite du 30 avril. Il pourrait s'ensuivre dans certains cas une perte de revenu. Même si l'envoi des formulaires devait être retardé, le gouvernement ne pourrait pas faire grand-chose si, pour une raison quelconque, il n'arrivait pas à faire adopter le Bill C-20. Rouvrir les 15 millions d'enveloppes et en modifier le contenu, ou modifier certaines lignes des déclarations n'est tout simplement pas possible. Pour toutes ces raisons, le gouvernement se voit contraint d'envoyer les enveloppes renfermant les formulaire de déclaration d'impôt, et, je l'ai dit, c'est ce qu'il fera très prochainement.

Les députés savent probablement que cela s'est déjà fait dans le passé en prévision de l'adoption d'une mesure législative. La situation actuelle est nettement différente du fait que nous sommes minoritaires. Je tiens à dire à la Chambre qu'en donnant l'ordre d'envoyer les formules, je ne présuppose pas que le bill sera adopté. Cela dépend ni de mon ministère ni de moi, mais des députés de la Chambre des communes. En fait, j'ai écouté et lu les discours des députés d'en face. Leur détermination à rejeter le bill est très manifeste. A vrai dire, j'ai cru bon de venir à la Chambre pour expliquer à mes collègues de tous les côtés de la Chambre la situation et les circonstances qui l'entourent.

Bien sûr, la question suivante se pose: que se produira-t-il si l'opposition refuse d'accorder ce crédit d'impôt aux Canadiens, du moins pour 1979. A mon avis, le ministre des Finances, le gouvernement en somme, a dit clairement vouloir cette mesure législative. L'unique objet du bill est d'appliquer ce crédit d'impôt dès cette année, soit 1979, aux propriétaires de logements, de sorte qu'ils puissent le réclamer au printemps de 1980 lorsqu'ils rempliront leurs déclarations d'impôts pour 1979.

Si le bill n'est pas adopté, le ministre du Revenu national devra prendre plusieurs dispositions. Il devra d'abord lancer une campagne publicitaire pour demander aux contribuables de faire abstraction des annexes sur l'intérêt hypothécaire et les impôts fonciers. Je le regretterais vivement, étant donné que le gouvernement s'efforce de réduire ses frais de publicité. Mais nous voulons éviter une avalanche de plusieurs millions de réclamations pour une déduction qui n'existe pas. Nous n'avons donc pas le choix: nous devrons entreprendre une campagne publicitaire. D'après ma courte expérience comme ministre du Revenu national, je puis prédire à coup sûr que j'aurais à répondre à d'innombrables lettres au sujet d'un dégrèvement fiscal qui ne s'est jamais matérialisé—et je tiens à assurer aux députés que j'y répondrais avec la plus grande honnêteté, comme ils s'y attendraient.

● (1610)

En deuxième lieu, nous pourrions programmer l'ordinateur de façon à ce qu'il ne tienne pas compte de cette déduction, dans le cas où un contribuable devait la réclamer. A mon avis, les Canadiens ne le verraient pas d'un bon œil et la Chambre des communes, en particulier quelques-uns des députés d'en face, seraient mal vus.

Je tiens à signaler à la Chambre que les formules doivent être envoyées au début de la semaine prochaine parce que c'est nécessaire et de pratique courante, mais cela ne prive nullement les députés du droit de se prononcer sur cette question. Dans le cas où l'opposition décidait de faire échouer cette mesure, elle saura comprendre, je l'espère, la nécessité de mener une grande campagne publicitaire de façon à éviter que les centres de données fiscales soient submergés sous des millions de déclarations erronées. J'ai préféré prévenir dès maintenant les députés en prévision d'une certaine période des questions au printemps de 1980. J'espère, bien entendu, que l'opposition ne privera pas les propriétaires canadiens de ce crédit d'impôt.

Je ne vois pas de difficulté dans cette mesure et, au contraite, j'estime même qu'elle favorisera l'accession à la propriété. En s'achetant une maison, on assure à la fois le présent et l'avenir. Le désir d'être propriétaire est inné chez les Canadiens et il appartient au gouvernement de l'encourager dans les limites de ces moyens dans une année donnée.

Cette mesure législative constitue la première étape d'un programme qui nous permettra d'atteindre un objectif, à notre avis souhaitable, c'est-à-dire l'accession à la propriété, en donnant aux Canadiens au moins la possibilité de faire un choix. Nous n'offrons pas ce choix uniquement aux habitants des grandes villes ou aux locataires; nous visons les Canadiens installés dans les régions rurales, dans les petits villages, les hameaux, et qui aspirent à ce choix. Ils profiteront tous de ce projet de loi. Malgré ses lacunes, il représente un choix que le gouvernement veut d'abord donner aux Canadiens. Nous l'avons annoncé depuis longtemps. A mon avis, le fait de posséder une maison est l'expression tangible de la réussite sur le plan social et l'expression d'un engagement envers la collectivité. Ce n'est pas un engagement en soi, mais bien l'expression de cet engagement que nous estimons digne d'encourager.

A propos de l'amendement dont le député a parlé, permettez-moi de dire ceci. Il sait très bien que l'adoption d'un amendement est soumis à diverses contraintes à cause des principes qui régissent l'amendement des projets de loi fiscaux. Ces principes s'appliqueraient au bill que nous étudions. Le premier ministre (M. Clark) a déclaré que nous étions prêts à envisager des amendements. Je dois dire toutefois que si l'on

modifiait le programme cette année, on compliquerait tellement la tâche de l'administration qu'il deviendrait difficile de réaliser la première phase. Les retards seraient beaucoup trop importants. Il paraît impossible de modifier le programme aujourd'hui en y incorporant un dégrèvement fiscal pour le logement, si c'est le genre d'amendement dont parlent les députés d'en face. Je vois le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) faire un signe de tête affirmatif. C'est matériellement impossible.

Je tiens à dire aux députés qu'il faut considérer ces mesures comme une première étape. Le gouvernement ne néglige pas les observations raisonnables qui ont été faites au sujet de l'importance du dégrèvement d'impôt pour le logement. Je tiens à le faire savoir aux députés par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur. Mais c'est impossible à réaliser pour l'année 1979, à la fois pour des raisons financières et pour des raisons matérielles. Nous pourrons peut-être considérer d'autres amendements, mais seulement s'ils sont mineurs. Je me vois obligé de dire que c'est la position du gouvernement, et je le fais en pensant à mes fonctions de ministre du Revenu national.

Connaissant les antécédents du ministre des Finances et l'importance qu'il accorde aux Canadiens et à l'équité du système fiscal, je suis sûr que tous les députés comprendront qu'il serait prêt à faire le maximum pour améliorer le système fiscal s'il en avait la possibilité. Mais le gouvernement est dans une situation financière difficile, et ce n'est pas possible cette année. Je ne dis pas que ce sera impossible à l'avenir ou que le gouvernement refuserait d'envisager cette possibilité. Au dire du député de Papineau, le ministre chargé du logement aurait déclaré que le gouvernement étudie la question. C'est naturellement vrai. Mais il s'agit d'une première étape et c'est pourquoi je demande aux députés de tous les partis de la Chambre d'appuyer ce programme malgré les divergences doctrinaires qui peuvent nous séparer.

Voilà pourquoi j'ai décidé de participer au débat, monsieur l'Orateur. Il importe à mon avis que tous les députés de la Chambre des communes comprennent les problèmes qui se posent inévitablement au ministère du Revenu national pour la préparation des formules de déclaration d'impôt et les problèmes que connaîtraient les contribuables canadiens si ce bill était rejeté. Je crois que je devais donner des précisions sur ce point. Franchement, je désire éviter si possible qu'on me pose des questions au printemps 1980, au cas où ce bill serait rejeté en expliquant d'avance à la Chambre les problèmes qui se posent, notamment les retards dans la préparation des déclarations. Je désire remercier les députés de leur attention.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, j'ai demandé au ministre ce qu'il en était de la possibilité de présenter des amendements au comité. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir. Il nous a dit qu'à l'étape du comité plénier, il serait inutile de proposer des amendements. Rien ne sera changé.

Je voudrais que le ministre du Revenu national (M. Baker) nous dise comment il concilie cette attitude avec le document qu'il a déposé l'autre jour en sa qualité de président du Conseil privé, dans lequel il disait que le gouvernement voulait accroître l'importance de la Chambre des communes? Comment cela peut-il être vrai quand il nous annonce maintenant que le débat ne servirait à rien en pratique, pas plus d'ailleurs que le débat qui aura lieu à l'autre endroit?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas responsable de cette situation et je ne voudrais pas qu'on imagine que je mets en doute le rôle de l'opposition à la Chambre. Souvenez-vous que j'en faisais encore partie très récemment. J'aurais bien voulu pouvoir proposer à la Chambre, tout de suite après le discours du trône, comme première mesure législative, le projet de loi sur le crédit à l'impôt foncier.

M. Knowles: Vous auriez dû convoquer le Parlement plus tôt.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le député affirme que nous aurions dû convoquer le Parlement plus tôt et pourtant, il a cherché renverser le gouvernement sitôt la session commencée. Il devrait se montrer logique. Je dis que j'aurais aimé pouvoir présenter cette mesure plus tôt. Compte tenu de l'état des travaux à la dissolution des Chambres en vue des élections du 22 mai, il fallait bien terminer l'étude des prévisions budgétaires et d'ailleurs nous avons encore le budget principal. Il fallait ausssi faire adopter le projet de loi concernant le pouvoir d'emprunt et l'opposition avait droit à un certain nombre de jours de débat. En fait, que cela nous plaise ou non, ce débat marque le début de l'étude d'un nouveau programme législatif.

• (1620)

La réponse à la question est que, si reconnaissant que je sois, et je le suis, et je suppose que d'autres Canadiens sont reconnaissants à la Chambre de la rapidité avec laquelle elle a étudié l'allocation au conjoint, c'était une mesure législative que la plupart des gens approuvaient. C'était une mesure législative qui a suscité une certaine controverse. Je reconnais la contrainte du temps. J'aurais beaucoup aimé que nous amorcions l'étude de cette mesure au début, mais nous ne le pouvions pas, et nous l'avons présentée aussitôt que possible.

M. Campbell (LaSalle): Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une autre question?

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui.

M. Campbell (LaSalle): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre nous donne son avis. Je crois que le coût des crédits accordés aux propriétaires s'établira à environ 2.7 milliards, et je me demandais simplement si le ministre voudrait nous dire où le gouvernement va aller chercher l'argent nécessaire.

Deuxièmement, quand la Chambre peut-elle s'attendre que le gouvernement présentera une mesure pour les locataires, que ce bill passe sous silence?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je crois que le chiffre de 2.7 millards ne s'appliquera qu'à la fin de la période de quatre ans. Comme le sait le député, c'est le chiffre prévu pour cette période. A vrai dire, nous croyons que l'économie canadienne pourra s'y adapter. Connaissant le ministre des Finances, je sais que cela ne se ferait pas s'il ne croyait pas que c'était possible.

Le député a posé une autre question. Je l'ai oubliée.

M. Campbell (LaSalle): Monsieur l'Orateur, le ministre a mentionné que ce n'était là qu'une partie de l'ensemble de mesures que présentera son gouvernement, et je me demande simplement quand la Chambre peut s'attendre à la présentation d'une autre mesure législative à l'intention des locataires, que ce bill passe sous silence.

L'Orateur suppléant (M. McCain): J'aimerais signaler au ministre que son temps est écoulé et qu'il ne peut répondre à la question qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Merci, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit à la Chambre dans mon discours, cette question est à l'étude. A cet égard, je reprenais les propos du ministre chargé du logement, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay). Voilà ce qu'il en est. Je ne puis entrer dans les détails, mais je tiens à dire au député et à la Chambre que nous sommes très optimistes quant aux perspectives à long terme de l'économie. Nous surveillons l'évolution de la conjoncture, encouragés par le fait que certains taux d'intérêt et taux hypothécaires ont baissé d'un point. Ces initiatives seront probablement suivies d'autres réductions. Nous sommes encouragés par le redressement du dollar et par le courage du ministre des Finances qui résiste à l'attrait des expédients pour faire baisser les taux d'intérêt.

Nous croyons que si le ministre des Finances persiste dans sa détermination et que nous réussissions un tant soit peu à réduire l'ampleur du déficit du gouvernement—et nous avons bon espoir d'y réussir—nous ne saurions tarder à présenter à la Chambre un programme de ce genre. Si je tentais d'arrêter une date pour répondre à la question du député, je l'induirais en erreur, ce que je ne veux pas faire. Je tiens toutefois à lui faire comprendre que, pour le gouvernement, il s'agit d'un premier pas vers l'extension d'avantages aux propriétaires.

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations à faire dans le cadre de ce débat, avant qu'on y mette fin et que la Chambre se prononce, ce que le ministre attend avec tant d'impatience.

Je me suis inquiété d'entendre tout à l'heure le ministre dire que l'une des raisons pour lesquelles, à son avis, le gouvernement devrait donner suite à la mesure qu'il propose pour venir en aide aux propriétaires canadiens, mesure dont il attend l'adoption avec beaucoup d'impatience, c'est que les taxes municipales sont à la hausse. Bien que je trouve louable en soi cet objectif, je crains vivement que le ministre ne tente par là, en réalité, d'amener le gouvernement fédéral à discuter de temps en temps, une fois par an par exemple, avec les municipalités et les contribuables municipaux de l'opportunité pour le gouvernement fédéral d'intervenir chaque année et chaque fois que les taxes municipales subissent une hausse pour aider les contribuables municipaux, ce qui permettrait au gouvernement fédéral, d'accorder indirectement voire subrepticement des subventions aux municipalités au moyen de ce genre de programme de crédit d'impôt. Je n'arrive pas à croire que le gouvernement fédéral se mette à tenter de subventionner systématiquement, en quelque sorte, le paiement des taxes municipales.

Je n'arrive pas à croire que l'on soit assez naïf pour se mettre dans une situation qui permettrait aux municipalités de demander chaque année une augmentation de ce genre d'aide afin de compenser la hausse des taxes municipales qui se produira dans tous les cantons, villes, villages et cités du Canada. Je serais curieux de connaître la véritable raison d'être d'une telle mesure législative.

Le ministre a également dit qu'il tenait énormément à alléger le fardeau fiscal de certaines couches de la population et qu'il ne comprenait pas que le député de Papineau (M. Ouellet) qualifie cela de gaspillage. Le fait d'accorder une certaine aide ne constitue pas en soi du gaspillage, mais c'est bel et bien du gaspillage quand nous ne sommes pas capables de dépenser nos ressources très limitées là où elles sont les plus précieuses et les plus essentielles. N'importe qui parmi nous, et à plus forte raison les fonctionnaires qui sont au service de chaque ministre, devraient pouvoir énumérer à l'intention du gouvernement un certain nombre de priorités qui, tous les députés en conviendraient, sont bien plus importantes que de venir en aide aux propriétaires à revenu moyen, ou prétendus tels, qui bénéficieront de cette mesure législative.

Le ministre a demandé qu'un porte-parole de notre parti indique comment nous comptions voter. J'ignore si je suis qualifié pour le faire—je laisse à d'autres le soin de répondre—tout ce que je sais, c'est que d'emblée, et j'ai à cet égard des idées bien arrêtées, ce texte législatif m'apparaît mal conçu, inadéquat, inopportun et que je voterai contre.

Des propriétaires de maisons sont venus me trouver pendant la campagne électorale, c'est-à-dire avant le 22 mai. C'est à ces gens-là que cette mesure s'adresse. Ils font partie des heureux élus qui bénéficieront du crédit d'impôt qui sera accordé en vertu de ce projet de loi. Au premier abord ces gens, tout comme ceux dont le ministre a parlé, m'ont dit: «C'est une idée formidable, vous ne trouvez-pas?» Pourtant leur engouement est vite passé quand ils ont compris combien cela allait coûter et qui allait payer la facture. Le ministre lui-même reconnaît que cette mesure s'adresse justement à la classe moyenne qui assume une bonne partie du fardeau fiscal.

Si le gouvernement diminue ses revenus du montant qu'on vient de nous indiquer, que l'on retienne le chiffre très faible avancé par le ministre des Finances (M. Crosbie) ou le chiffre très élevé dont parlent de nombreux économistes canadiens ou même si nous faisons la moyenne des deux, ce sont de toute façon les classes moyennes qui paieront la facture. Je dis bien payer, car si le gouvernement n'a pas les recettes voulues, il faudra qu'il trouve de l'argent ailleurs.

● (1630)

S'ils ne craignaient pas de nous dire d'où ces recettes vont provenir, pourquoi ne nous ont-ils pas dit en présentant ce projet de loi comment il serait financé? J'estime qu'ils auraient ainsi suscité notre confiance. Ils nous auraient communiqué au moins la partie du budget qui montre comment seront acquittés les frais de ce programme. Mais non, le ministre des Finances a tenté plutôt de nous vendre chat en poche. En effet, il a dit: «Voici une magnifique idée. Ne vous souciez pas du coût. Ne vous inquiétez pas, nous trouverons les fonds. Faites-nous confiance.»

Ils m'ont prouvé comme, j'en suis certain, à la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre, qu'on ne peut leur faire confiance. En fait, il faut les craindre et nous ne devrions rien accepter d'eux les yeux fermés. Par conséquent, une des principales raisons qui m'incitera à me prononcer contre le bill est qu'ils ont négligé de me dire d'où proviendront les fonds, ils ne m'ont pas prouvé qu'ils avaient établi des priorités et je ne suis pas disposé à leur accorder mon appui sans avoir obtenu des renseignements de ce genre. Il faudrait que je sois totalement irresponsable pour agir autrement et je ne pourrais jamais le justifier auprès de mes électeurs.

J'ai siégé de l'autre côté de la Chambre en compagnie de beaucoup de députés qui sont maintenant de ce côté-ci et j'ai entendu les propos séduisants du leader à la Chambre de l'époque, maintenant leader du gouvernement à la Chambre, lorsque le gouvernement du temps tentait de prendre des mesures qui auraient pu, à bien y penser, affaiblir la position de la Chambre. Mais aujourd'hui, je ne parviens pas à croire que le même député tente de se soustraire à ses responsabilités en avançant l'argument creux des inconvénients administratifs et en disant, premièrement, qu'il devait envoyer les formules et deuxièmement, qu'on ne pouvait absolument pas modifier le principe du bill parce que cela le forcerait à faire toutes sortes de déclarations et que personne ne voudrait en venir là.

Finalement, en répondant au député de Winnipeg au sujet des amendements qui seraient peut-être proposés au comité plénier, il a dit qu'il était impossible au gouvernement d'accepter des amendements de quelque importance que ce soit. Cela transforme le débat en farce. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que je me suis sérieusement demandé s'il valait la peine que je prenne la parole puisqu'il semble que c'est parfaitement inutile.

Ce qui est encore pire, c'est de suggérer que l'on fasse examiner cette mesure à l'autre endroit aussi. C'est inconcevable, et si cela s'était produit à l'époque où le vice-premier ministre prenait place de ce côté-ci de la Chambre, il aurait parcouru toutes les régions du Canada, depuis Vancouver jusqu'à Halifax, pour critiquer pareille mesure. J'estime donc de notre devoir à nous députés de ce côté-ci, de désapprouver ce genre de mesure et de montrer le peu de cas que le gouvernement fait de la Chambre, contrairement à ce qu'il prétend.

Je déplore et j'ai même honte de constater qu'en présentant un bill comme celui-ci, le gouvernement ne semble s'intéresser qu'au tiers des Canadiens qui sont propriétaires, sans se soucier des deux-tiers qui restent et qui doivent se débrouiller tout seul. Ce bill n'est d'aucune utilité pour les locataires. J'ai relu le préambule de l'exposé du ministre des Finances qui a engagé le débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Daudlin: Si les députés d'en face ont des questions à poser, qu'ils les posent. S'ils ont des observations à formuler, qu'ils le fassent à l'issue du débat. Moi, je ne peux à la fois parler et écouter. A la Chambre, à moins de prendre soi-même la parole, on doit écouter l'Orateur.

Le bill à l'étude n'apporte rien aux locataires. Lorsque le ministre des Finances présenta le projet de loi, on le mit au défi de dire comment le bill allait venir en aide aux locataires, et le ministre nous servit alors le raisonnement le plus tortueux qu'on puisse lire dans le hansard. Il a soutenu que sa mesure allait inciter les locataires à cesser de l'être pour devenir propriétaires de maisons.

Peut-être par pure charité pourrais-je aller jusqu'à concéder au ministre que, je trouverais quelque faible lueur de vérité à son argumentation si les conditions qui existaient au moment où le gouvernement actuel a pris le pouvoir avaient persisté, en ce qui concerne particulièrement le taux d'intérêt et le coût des hypothèques à ce moment-là. Mais étant donné les nouvelles conditions, étant donné les hausses qui sont survenues, comment peut-on imaginer qu'un locataire qui examine le marché actuel des hypothèques, décide de faire le saut sur le marché domiciliaire?

Les banquiers interviewés hier soir au réseau anglais de Radio-Canada ont montré quelle foi on pouvait précisément accorder à ce genre d'argument en disant qu'aux taux d'intérêt actuellement existants après la dernière hausse, certaines de leurs succursales qui examinaient auparavant 50 demandes d'emprunt par semaine ne s'en voient plus soumettre que trois à l'heure actuelle. Voilà l'empressement qu'on mis les locataires à s'acheter des maisons. Ils ont pratiquement cessé de le faire en dépit du fait que certaines sociétés hypothécaires pressées non par l'aide du gouvernement, mais par les impératifs du marché et l'augmentation de l'épargne aient dû réduire légèrement ces taux d'intérêt élevés. Ils attendent toujours l'afflux des demandes d'emprunts hypothécaires et l'essor de la construction domiciliaire qui, selon le ministre, devait découler de cette mesure et la justifier. Cette raison ne tient plus. On ne peut plus s'en prévaloir pour justifier la présentation de cette mesure.

Permettez-moi de revenir au point que j'ai mentionné face à la position adoptée par le vice-premier ministre. Comment va-t-on financer cette mesure? Aux dépens de qui va-t-elle voir le jour? Qui va en tirer avantage? Des rumeurs veulent—et l'expérience nous a appris qu'une rumeur contient toujours un fond de vérité—que le gouvernement réduise les prestations d'assurance-chômage et les allocations familiales. Je demande si c'est ce qui empêche le gouvernement de dire comment il financera cette mesure. Est-ce pour cette raison que le gouvernement refuse de dire quels programmes vont être réduits ou restreints pour financer le coût de l'application de cette mesure la première année, sans parler de la quatrième année d'application? C'est nous demander d'acheter chat en poche. Le ministre des Finances dit de ne pas nous préoccuper d'où viendra l'argent, de ne pas nous en faire, de faire confiance au gouvernement.

Une voix: Vous souvenez-vous de Mirabel?

M. Daudlin: Si je pouvais seulement trouver de l'autre côté de la Chambre une seule tête qui m'inspire confiance.

Des voix: Oh, oh!

M. Daudlin: C'est incroyable. Des ministériels de l'arrière-ban inspirent plus confiance que certains occupants des premières banquettes.

Des voix: Oh, oh!

M. Daudlin: Il est évident que j'ai touché un point sensible. Mes flèches portent.

Une voix: Vous daudlinez, rien de plus.

M. Daudlin: Une grande difficulté du bill est la mauvaise affectation d'une ressource rare. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) était à la Chambre il y a quelques instants. Il doit être encore assez près pour entendre ce que je veux lui dire pour l'aider et lui faire part des critiques constructives des députés de ce côté-ci de la Chambre. Je pourrais parler des veuves, dont le cas est revenu dans le débat ces deux derniers jours, je pourrais parler des personnes seules, des familles monoparentales, de toutes ces personnes dont les besoins sont plus pressants que ceux du groupe que nous visons maintenant. Nous entendons parler des nombreuses personnes qui, malgré les progrès réalisés, vivent encore en-dessous du seuil de la pauvreté. Selon le gouvernement, elles peuvent attendre, elles peuvent patienter et elles seront bien obligées de le faire puisque le gouvernement a décidé de se préoccuper d'abord de ce secteur.

● (1640)

Dans ma région, une industrie de 20 millions de dollars se prépare à fermer ses portes. Il y a eu quatre faillites au cours des huit derniers mois. Cette industrie sera touchée par les décisions qu'ont prises hier en privé le premier ministre (M. Clark) et le premier ministre de l'Alberta. Je veux parler de l'industrie de la culture en serre et de ceux qu'elle emploie. Elle apporte 20 millions de dollars par an à la petite circonscription d'Essex-Kent et elle va faire faillite à cause du prix de l'énergie. Le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), tout en disant qu'ils «vont consulter», qu'ils «s'emploient à trouver une solution» et qu'ils «étudient attentivement la situation», n'ont rien fait, depuis Dieu sait quand, pour protéger ces gens contre la hausse du prix de l'énergie qui va pousser ces entreprises à la faillite. Je vais donner un exemple à nos vis-à-vis, pour qu'ils n'aillent pas s'imaginer que c'est sans importance et que nous pouvons nous passer d'une industrie de 20 millions de dollars.

La semaine dernière, sur le marché de Toronto, le prix de gros des tomates de serre est passé de $8 à $20 les 30 livres. Cette hausse est due à une pénurie de tomates de serre canadiennes et au fait que le seul produit de remplacement vient des États-Unis. Qui assumera cette hausse de prix? Ce sont les consommateurs canadiens que nous sommes censés représenter. Si le gouvernement laisse l'industrie dont j'ai parlé faire faillite, elle disparaîtra. Il est prêt à dire à cette industrie: «Vous pouvez attendre, comme les autres. Nous consacrons 2 milliards et demi de dollars à ce programme, mais quant à vous, vous pouvez attendre». Si cette industrie disparaît, tous les consommateurs au Canada paieront plus cher pour ce produit parce qu'il ne proviendra plus au Canada. Cela se répercutera directement sur le prix des tomates. Ce sera la même chose dans bien d'autres secteurs. Les producteurs de maïs ne pourront plus payer le nitrate d'ammoniaque dont ils ont besoin et ils se tourneront vers d'autres cultures. De quoi s'agit-il? C'est refuser de reconnaître qu'il existe des priorités auxquelles il faudrait consacrer nos maigres ressources.

C'est presque comme si nous revenions en arrière lorsque nous avons entendu le ministre des Finances dire: «L'inflation est l'ennemi numéro un. Nous allons la combattre, nous allons la terrasser, nous allons la juguler». Alors qu'il ampute ses recettes de 2 milliards et demi de dollars, le gouvernement n'a, à mon avis, aucune autre source de revenu pour récupérer cette somme ailleurs, et il va donc devoir accroître le déficit. Est-ce là sa façon de combattre l'inflation? En revient-il à cette mystérieuse promesse d'un déficit stimulatif à court terme? Je crois que c'est comme ça qu'il l'a appelé. Je veux parler de cette chose mystérieuse que personne n'a encore su expliquer mais qu'on a quand même préconisée.

Une voix: Le déficit libéral.

M. Daudlin: Cette chose mystérieuse a été préconisée. Peut-être est-elle revenue nous hanter.

M. McKenzie: C'est là la même chose que l'inflation.

M. Daudlin: Quelqu'un dit que c'est la même chose que quelque chose d'autre. Que ce député prenne donc la parole et essaye d'expliquer comment les conservateurs peuvent reléguer au second plan toutes les autres questions importantes et ne s'intéresser qu'à ce secteur particulier. De leur propre aveu, c'est un secteur de notre économie correspondant à une catégorie sociale qui s'en est toujours fort bien tiré. Ces gens-là sont mieux logés que la majorité de leurs concitoyens et que les habitants de n'importe quel autre pays. Ces Canadiens ont choisi d'acheter leur logement, convaincus d'avoir les moyens de le payer. Grâce au nouveau gouvernement, les voilà qui renégocient des hypothèques à des taux d'intérêt tellement élevés qu'ils se demandent s'ils pourront tenir le coup. Et même s'ils recevaient de l'aide grâce au programme d'étude, ils auraient quand même des versements hypothécaires supérieurs à ce qu'ils étaient avant l'arrivée du nouveau gouvernement au pouvoir.

Celui-ci persiste à dire que ce n'est pas sa faute, qu'il a hérité de la situation. Combien de temps encore les ministres refuseront-il de faire face aux responsabilités qu'ils ont assumées le 22 mai? Quand dira-t-il que ce sont là ses décisions, que c'est ainsi qu'il tente de résoudre les problèmes? Non, il préfère se justifier par des arguments spécieux. Je suis convaincu que les Canadiens sont assez intelligents pour se dire à un moment donné que cet argument n'est plus valide, n'est plus sérieux. A mon avis, nous avons déjà dépassé ce moment-là.

Nous avons donc devant nous un gouvernement qui a peur d'agir. Les députés de l'autre côté prennent la parole de temps à autre pour dire, «Oh, oui, vous avez formulé une question très importante et je suis heureux que vous l'ayez soulevée. J'ai ainsi l'occasion de vous dire que j'ai consulté à ce sujet mon collègue du cabinet. Nous avons entrepris une étude. Nous étudierons la question à mort et, pardieu! la question nous intéresse vraiment. Merci de l'avoir soulevée.» Mais qu'est-ce que cela donne?

Une voix: Une révision.

M. Daudlin: En effet. Le problème demeure et rien ne change. Quant le gouvernement finit par se remuer, déclarant qu'il va agir, pourquoi le fait-il? Eh bien, c'est parce qu'il a fait une promesse électorale en espérant gagner des voix, ce qui a peut-être été le cas. Mais c'est l'unique chose qu'il s'estime tenu de faire. Il croit devoir tenir sa promesse, peu importe ce qu'il lui en coûtera, peu importe ce qu'il enlèvera à d'autres, peu importe qui ces autres sont, peu importe ce qu'il devra faire pour trouver les fonds.

Pour ma part, je ne suis pas disposé à permettre aux membres du gouvernement d'agir de façon aussi irréfléchie. Je ne suis pas disposé à leur dire: «Très bien, faites ce que vous voulez. Peu n'importe comment vous paierez pour cette mesure; peu n'importe d'où viendra l'argent. Je vous fais confiance. Nous acceptons d'acheter chat en poche. Nous vous laisserons faire sans savoir comment vous paierez pour cette mesure». Je ne permettrai pas que cela se produise. J'ignore si je réussirai à convaincre assez de députés pour l'empêcher, mais je ferai certainement ma part. Le ministre voulait connaître nos intentions. Eh bien, je voterai contre le bill. Je pense qu'il est mauvais et irréfléchi. Je pense qu'il ne favorise pas le secteur de la société que nous devrions aider à l'heure actuelle. Je suis convaincu qu'il faut empêcher son adoption.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, le Nouveau parti démocratique est convaincu que tous les Canadiens ont le droit d'être bien logés à des prix qu'ils peuvent se permettre. Je pense qu'aucun député, qu'il soit à la Chambre aujourd'hui ou non, n'irait prétendre que ce n'est pas un objectif légitime.

Les avantages et les inconvénients économiques du bill C-20 ont été expliqués en long et en large par plusieurs députés jusqu'ici, mais c'est certainement mon collègue, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) qui l'a fait avec le plus d'éloquence. Je préfère donc évoquer les conséquences du programme de crédit à l'intérêt hypothécaire sur certains des problèmes de logement auxquels font face les Canadiens ordinaires. Je prendrai comme exemple la ville de Vancouver. Je pense qu'elle connaît sans doute à peu près les mêmes problèmes que les autres centres urbains.

Nous ne pouvons songer à accorder un crédit hypothécaire qui favorise si peu de gens et qui coûte si cher sans nous pencher d'abord sur les besoins urbains et ruraux en matière de logement, les diverses possibilités de logement et les programmes d'aide gouvernementale qui sont absolument essentiels si l'on veut satisfaire aux besoins d'un grand nombre de Canadiens. Nous avons récemment mené une étude à Vancouver qui portait sur environ 160,000 ménages. Bien entendu, cela représente bien plus que 160,000 personnes. Selon cette étude, 45 p. 100 de ces ménages avaient leur propre maison, certaines grevées d'une hypothèque, et 55 p. 100 étaient locataires. Malheureusement, seulement 1 p. 100 de ces logements ont été construits sous la formule coopérative, et quand c'est le cas, ils ne l'ont été que très récemment. A Vancouver, seulement .2 p. 100 des logements sont vacants, ce qui est rare de nos jours. En faut-il plus pour nous convaincre que nous avons un urgent besoin de logements? Les gens n'ont guère le choix.

• (1650)

Les logements qui sont offerts dans les petites annonces des journaux coûtent en moyenne jusqu'à $450 par mois. Il serait certes inutile de demander aux députés pourquoi les logements sont si rares à Vancouver et dans les autres villes canadiennes. Si tel n'est pas le cas, pourquoi alors les locataires ne s'achètent-ils pas eux aussi une maison? En voyant ce qu'il en coûte pour être propriétaire, ils se rendent vite à l'évidence qu'ils n'ont pas les moyens de le devenir, et il serait naïf de croire qu'un crédit d'impôt comme celui qu'on nous propose aujourd'hui y changera quelque chose. Un tel programme de crédit d'impôt, ce genre de carotte qu'on promet pour l'année qui vient et pour l'année suivante, ne fera rien pour régler le problème. En raison des taux d'intérêt élevés, la plupart des locataires de nos villes ne peuvent tout simplement pas songer à s'acheter une maison.

Voyons un peu quel pourcentage de leurs revenus les gens doivent consacrer au logement et, là encore, ces chiffres ont été relevés à Vancouver, mais je suis sûr que la situation est la même dans les autres régions du pays. Environ 10 p. cent des habitants de Vancouver dépensent plus de 50 p. cent de leur revenu pour se loger et, encore une fois, la plupart d'entre eux sont locataires. Tous ceux qui s'y connaissent un peu en matière de logement savent que la SCHL et toutes les autres autorités dans ce domaine estiment qu'il ne faut pas laisser les gens dépenser plus de 25 p. cent ou, au maximum 35 p. cent de leur revenu pour se loger. La plupart des locataires de Vancouver n'ont pas les moyens de s'acheter une maison puisqu'il faut gagner au moins $22,000 pour songer à contracter un emprunt hypothécaire. Aux taux d'intérêt actuels, nous savons que les hypothèques coûteront encore plus cher à rembourser.

Toujours à Vancouver, 7 p. cent des locataires gagnent plus de $22,000 et un bon nombre d'entre eux préfèrent louer plutôt qu'acheter. Ils ont choisi d'être locataires. Néanmoins, comme un bon nombre de ces personnes qui gagnent plus de $22,000 ont en principe voté pour nos amis d'en face, j'aimerais leur signaler que c'est à ces gens-là qu'ils demandent de faire les frais d'un crédit d'impôt réservé à une élite et au petit groupe de gens qui auront la chance d'avoir une hypothèque sur leur maison cette année. Ce sont ces gens-là qui devront payer une grosse partie de ce programme en tant que contribuables.

Plus du quart des familles de Vancouver, environ 40,000, doivent dépenser bien au-dessus de 30 p. cent de leur revenu pour se loger. Je connais un bon nombre de ces gens et je suis sûr que pour faire face à ces frais ils doivent réduire leur budget alimentaire ce qui veut dire moins d'aliments nutritifs pour leurs enfants.

Environ 22 p. cent des logements dont nous avons fait le tour sont occupés par des personnes âgées, dont au moins la moitié sont propriétaires de leur maison, l'autre moitié étant locataires. Les locataires âgés ont bien sûr un revenu fixe et, à l'exception de ceux qui ont la chance de vivre dans des logements subventionnés, ils dépensent plus de 30 p. cent de leur revenu pour se loger. Ce sont des pensionnés qui n'ont pas droit chaque année à une indemnité de vie chère. Ils auraient certainement besoin, eux aussi, d'un crédit d'impôt, autant que les propriétaires de maisons.

A Vancouver, près de 40 p. 100 de nos citoyens âgés qui ont travaillé très dur pendant toute leur vie ont remboursé complètement leurs hypothèques et ils attachent beaucoup d'importance à leur maison dont ils sont entièrement propriétaires. Croyez-vous qu'ils trouvent juste l'idée de devoir financer de leurs deniers un programme de crédit d'impôt qui ne profitera qu'à si peu de gens? On dirait que ceux qui toute leur vie durant ont peiné, économisé, élevé leur famille et acheté leur maison se trouvent maintenant pénalisés.

Un autre groupe qui comprend 35 p. 100 des propriétaires de maisons de Vancouver se compose de personnes d'âge moyen qui ont aussi complètement déshypothéqué leur maison. Ils ont élevé leurs enfants; ces derniers sont probablement des adolescents ou même de jeunes adultes, et un grand nombre d'entre eux vivent encore chez leurs parents parce qu'ils ne peuvent trouver d'emploi. Il leur faudra aussi payer, de leurs impôts sur le revenu, ce crédit d'impôt que l'on accorde aux personnes qui achètent leur maison grâce à un prêt hypothéquaire.

Je voudrais aussi parler plus particulièrement des locataires. La majorité des gens de Vancouver sont locataires, et il en est probablement de même aujourd'hui dans la plupart des centre urbains. Les locataires font face à une situation extrêmement grave parce qu'il n'y a pas assez de logements et que le bâtiment souffre d'investissements. Là encore, cette situation est attribuable aux taux d'intérêt élevés d'aujourd'hui.

On constate maintenant qu'à Vancouver, le contrôle des loyers ne s'applique que dans très peu de cas et que les prix montent en flèche. J'ai parlé à l'une des femmes handicapées qui est venue me voir l'autre jour. Elle m'a dit qu'elle s'attendait à ce que le blocage des loyers soit supprimé et que les hausses dépassent 30 p. 100. Compte tenu de leur revenu, les handicapés et bien d'autres n'ont pas le moyen de payer aussi cher.

Les pauvres, surtout les locataires qui ont des enfants, et dont un grand nombre sont des personnes seules qui élèvent des familles à grand peine, n'ont absolument pas la possibilité de vivre ailleurs. Ils n'osent même pas envisager la possibilité de chercher un autre logement. Ils sont à la merci de leurs propriétaires. Soit dit en passant, c'est à ces mêmes propriétaires que le gouvernement libéral a consenti des crédits d'impôt très généreux, par le biais de refuges fiscaux et de dégrèvements, et ils ne font pas bénéficier leurs locataires de ces avantages.

J'aimerais maintenant me tourner vers le travailleur moyen, qui représente bien les électeurs de ma circonscription de Vancouver-Est, comme ceux, j'en suis sûre, de bien d'autres circonscriptions du pays. Le travailleur moyen qui a la chance d'avoir un emploi régulier dans notre région gagne de $13,000 à $15,000 par année. Il est bien évident que pas un seul de ces travailleurs n'est en mesure de s'acheter seul une maison. Voilà pourquoi tant de femmes de travailleurs se posent la question du deuxième salaire. C'est généralement la femme qui tient le mauvais emploi mal rémunéré, c'est elle qui n'a pas droit actuellement à l'assurance-chômage quand elle ne peut trouver mieux qu'un emploi à temps partiel. Donc ces femmes sont contraintes de travailler pour faire vivre leur famille, avec l'espoir de pouvoir économiser petit à petit l'acompte à verser sur une maison. Voilà ce à quoi beaucoup de ménages aspirent. Mais grâce à la montée des prix il ne reste plus rien du chèque de paye quand on a payé le chauffage, l'alimentation, les vêtements et le transport. Même avec deux salaires très peu de ménages peuvent économiser ces temps-ci. Le revenu disponible des travailleurs de Vancouver a baissé de 3 p. 100 l'an dernier.

Quand les députés du parti conservateur à qui nous devons ce bill viennent nous dire que les jeunes d'aujourd'hui vont réaliser leur rêve, qu'ils vont s'installer dans leur maison, ils se fichent de nous. Ce rêve est tellement impossible à réaliser pour la plupart des jeunes d'aujourd'hui, qu'ils apprennent à n'y plus penser.

Permettez-moi de citer l'exemple de M. Dan Jones, petit homme d'affaires qui gagne environ $15,000 en moyenne par année. Il a de la chance d'avoir encore cette entreprise, car avec les politiques actuelles je ne sais pas combien de temps elle va pourvoir survivre. Sa femme a travaillé un petit moment, ce qui a permis au ménage d'économiser $7,000. Ils ont un enfant et en attendent un autre. Ils ont grande envie de s'installer chez eux. Ils ont trouvé à Vancouver-Est une maison de trois chambres qui se vend pour la modique somme de $65,000. C'est un assez bon prix pour aujourd'hui. Le terrain avait 33 pieds de large.

● (1700)

Ce couple avait suffisamment d'économies pour payer $7,000 comptant, ce qui l'obligeait à prendre une hypothèque de $58,000. Cela n'a pas l'air de beaucoup, et le travailleur moyen devrait sûrement pouvoir acheter une maison de ce prix. Mais comme le taux d'intérêt peut atteindre 14 p. 100, ce couple devrait payer $300,000 en intérêts seulement au cours des 30 prochaines années. A cela s'ajouterait $400 de taxe par an, sans compter le chauffage qui lui coûtera plus cher cet hiver. Ces personnes sont arrivées à la conclusion que, pour acheter cette maison, elles devraient payer au moins $755 par mois, ce qui correspond à 50 p. 100 de leur revenu. Il leur est donc impossible d'acheter cette maison.

Je demande aux députés en quoi un crédit d'impôt de $375 par an peut encourager les familles à acheter un logement, alors que le travailleur moyen qui a deux enfants et une maison modeste doit payer autant à cause du taux d'intérêt élevé? Comme il est de toute façon impossible à un jeune ménage d'acheter une maison, en quoi ce crédit d'impôt lui profitera-t-il? Il est hypocrite de dire que ce programme aidera les jeunes couples à acquérir une maison.

Ce dont ils ont besoin, c'est d'un bill qui leur permettrait de ramener leurs paiements mensuels à 25 ou 35 p. 100 de leur revenu. Le gouvernement pourrait les aider en réduisant les profits des banques, en baissant le taux d'intérêt, en accordant une prime sur le taux d'intérêt ou en construisant des logements sociaux acceptables et en utilisant directement l'argent

des contribuables au lieu de le donner aux banques. Un député d'en face a déclaré tout à l'heure que ce crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire favoriserait l'accession à la propriété. C'est là une illusion. Je suis indigné que le ministre des Finances (M. Crosbie) ait trompé la Chambre en déclarant, d'une façon que j'ai trouvée très sarcastique, que le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire encouragerait les jeunes couples à s'acheter une maison, à vivre bien et à élever une famille. Il est évident que le ministre ne tient pas compte des faits. Pourquoi suscite-t-il de vains espoirs? Est-il cynique ou sadique?

M. Kempling: Ces remarques sont inconvenantes.

Une voix: Ils essaient d'acheter des électeurs de cette manière.

Mme Mitchell: C'est à mon sens faire preuve de cynisme et de sadisme que de tromper les gens en leur promettant ce crédit d'impôt qui n'était qu'un moyen de récolter des voix. On fait ainsi croire aux gens qu'ils vont maintenant pouvoir s'acheter une maison.

Le directeur du service des hypothèques de Canada Trust à Vancouver, pourtant partisan des conservateurs, a déclaré: «La hausse des intérêts hypothécaires réduit à néant les avantages attendus du régime fédéral de déductibilité des intérêts hypothécaires.» Les établissements de crédit ont dit également qu'il y a eu une chute marquée dans le domaine du bâtiment à la fin octobre et qu'elle s'est poursuivie en novembre. On peut certainement compter qu'elle sévira encore au début de l'année prochaine.

Beaucoup de mes électeurs seront heureux de recevoir un crédit d'impôt pour hypothèque, même s'il compense à peine l'augmentation de leurs frais de chauffage. Mais ils vont y perdre quand les allocations familiales vont leur être supprimées. Je pense surtout aux familles qui viennent d'arriver au Canada, qui se sont privées pour économiser un peu d'argent pour verser l'acompte sur une maison, généralement ancienne. Ils ont travaillé très dur pour rénover leur maison et ils en louent une partie pour pouvoir payer l'hypothèque. Il faut aussi tenir compte qu'ils se sont probablement portés garants pour leurs grands-parents et d'autres membres de leur famille, qu'ils ont fait venir au Canada et installés chez eux, ce qui fait qu'ils disposent souvent de plusieurs salaires. S'il y a des gens qui méritent un crédit d'impôt, c'est bien ceux-là.

Beaucoup de travailleurs, de syndiqués qui gagnent un salaire raisonnable et qui remboursent des hypothèques ne refuseront pas ce crédit d'impôt. Eux aussi en ont besoin, parce que de plus les jeunes arrivés à l'âge adulte restent chez leurs parents parce qu'ils ne trouvent pas de travail. Ces jeunes ont des frais croissants bien que leur horizon soit bouché. Et s'ils ont la chance de trouver un emploi, leurs salaires ne suivront pas fort probablement l'augmentation du coût de la vie.

Le Nouveau parti démocratique n'est pas contre le crédit d'impôt accordé à ces familles parce qu'il va compenser en partie les intérêts exorbitants et l'augmentation du coût de la vie. Cependant mes électeurs n'hésiteraient pas à dire qu'il faut être équitable, et nous savons que les locataires et les jeunes ménages qui n'ont pas les moyens de s'acheter une maison aimeraient eux aussi recevoir un crédit d'impôt.

Il y a diverses formes de logement social. Quand on parle de logement à prix abordable, il faut y songer. Le logement coopératif constituerait par exemple une bonne solution de rechange. Avec certains aménagements au système actuel, et une augmentation des aides à la construction de ce type de logement, nous pourrions répondre aux besoins d'un grand nombre de jeunes ménages actuels. Les logements coopératifs exigent un petit paiement initial parce que l'hypothèque est prise en commun. Un grand nombre de logements coopératifs de Vancouver ont été construits sur des terrains loués. Cette forme de logements ne permet pas aux lotisseurs de réaliser d'énormes profits, et c'est pourquoi ils coûtent moins cher. Un tel programme permettrait d'offrir des logements familiaux intéressants et convenables dans des milieux acceptables.

Le programme en vigueur en Colombie-Britannique s'appuie sur l'idée que ce genre de logement donnera naissance à des collectivités en partie autonomes. C'est sûrement là un genre de programme que le gouvernement pourrait subventionner. Du point de vue financier, les gens qui habitent dans ces logements collectifs se répartissent comme suit: 70 p. 100 ont un salaire moyen; 20 p. 100 ont un revenu qui dépasse légèrement la moyenne de $15,000; et 20 p. 100 ont un revenu inférieur à la moyenne. Comme ces gens vivent en commun, ils peuvent payer les charges en commun. Ces gens n'affectent que 25 à 30 p. 100 de leurs revenus au remboursement de l'hypothèque. C'est dans ce genre de logements que le gouvernement devrait investir. Si le parti conservateur se soucie des jeunes familles qui veulent être propriétaires, il devrait leur fournir ce genre de logements.

J'ai parlé à de nombreux groupes de Vancouver et à des fonctionnaires de la SCHL, et j'ai appris que les fonds affectés aux logements sociaux servent surtout à verser des intérêts aux banques. Ces sommes ne servent pas à payer les logements. En fait, il reste très peu d'argent cette année pour la mise en chantier de nouveaux logements. Même dans les cas où le programme fédéral—et je pense que c'est un bon programme—subventionne les frais d'intérêt au point où les gens ne paient que 2 p. 100 d'intérêt dans les logements à but non lucratif, la subvention est versée aux banques sous forme d'intérêt.

Un autre programme que le gouvernement devrait continuer à subventionner, même si malheureusement je ne pense pas qu'il reste des fonds cette année permettant une quelconque expansion, c'est le programme de logements sociaux à l'intention des personnes âgées. On trouve un grand nombre de projets de ce genre dans de nombreuses localités un peu partout au Canada. Ce sont d'excellents logements et les personnes âgées en sont satisfaites. Il y aura chaque année de plus en plus de personnes âgées qui auront besoin de logements de ce genre. Il y a déjà de longues listes d'attente, mais on n'a pas d'argent à investir dans de nouveaux projets de ce genre. Les personnes âgées et les autres qui vivent dans des logements subventionnés devront payer une partie de ce crédit d'impôt consenti aux propriétaires de maisons. Même les organismes sans but lucratif qui veulent en principe construire des logements pour les personnes âgées ne bénéficient d'aucun des allègements fiscaux proposés dans le bill C-20.

● (1710)

La construction de logements sociaux est paralisée en ce moment. J'ai déjà travaillé dans d'immenses ghettos de logements sociaux à Vancouver, dont Skeena, McLean Park et Raymur. Ce ne sont pas là les types de logements qu'il nous faut construire, vous en conviendrez sans aucun doute. Il nous

faut des logements qui s'intégreront bien dans les collectivités et qui permettront aux gens de quitter les logements infestés de rats sans avoir à payer un loyer supérieur à 25 p. 100 de leur revenu. Toutefois, la construction de logements sociaux en est au point mort.

Dans le système actuel, les démunis paient eux-mêmes les coûts d'exploitation et d'immobilisation des logements sociaux, quand ils les occupent. On prétend que ces logements sont fortement subventionnés mais, au fond, ce n'est pas le cas. Le gouvernement a en fait subventionné les banques. Le gouvernement finance les profits et l'intérêt, qui représente les trois quarts du coût du projet, et subventionne les banques. Si l'argent des contribuables était directement affecté à la construction de logements, nous pourrions épargner de grosses sommes qui serviraient à financer la construction d'autres logements. Les programmes de construction de logements sans but lucratif destinés aux familles sont complètement paralysés. Il y a de nombreux projets, comme celui de Strathcona à Vancouver, qui permettraient de fournir d'excellents logements dans le centre-ville, mais ils ne seront probablement réalisés que si la politique fédérale subit d'importantes modifications. Le système de crédit d'impôt ne nous aidera pas beaucoup à atteindre cet objectif.

Le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) a parlé hier avec une vive émotion de la condition du logement dans les pays du tiers monde. Je partage ses préoccupations à cet égard, mais dans le cas des quartiers les plus pauvres de Vancouver, la situation est encore plus déplorable que dans beaucoup de ces pays. Jour après jour, des gens vivent dans des chambres infestées de rats et de cafards. La plupart des logements appartiennent à des propriétaires qui ont réussi à contourner le système fiscal et qui n'ont rien fait pour améliorer ou rénover ces logements. Dans la plupart, il n'y a pas d'endroit pour manger. Souvent, les locataires ne disposent que d'une salle de bain située deux étages plus bas et qu'il faut partager. Il n'y a aucune sécurité en cas d'incendie, mais les pauvres gens qui habitent là ne peuvent en sortir.

Beaucoup de célibataires, de couples et d'immigrants vivent de cette façon. En passant, bon nombre de réfugiés vietnamiens se voient eux aussi obligés de vivre de cette façon. Ils doivent se battre contre les pauvres pour obtenir ces horribles taudis. Les autochtones qui quittent leur réserve sont obligés de vivre dans ces conditions ou alors dans la rue. Je tiens particulièrement à signaler le cas de beaucoup de femmes célibataires d'un certain âge qui ne peuvent habiter dans des logements subventionnés parce qu'elles n'ont pas d'enfants. Les femmes sont bien mal logées.

Le programme qu'on nous propose, qui est une façon de subventionner les hypothèques, ne contribuera en aucune façon à régler les problèmes de logement pour les personnes que j'ai mentionnées. Un organisme d'entraide dans ce quartier, la Downtown Residents Association, lutte depuis des années pour obtenir des résultats. L'Association a établi des plans d'habitation mais elle en a ras le bol des chinoiseries administratives et de l'abdication des responsabilités à chaque échelon de gouvernement. D'après moi, ce n'est pas sous le gouvernement actuel ni grâce aux programmes fédéraux existants, qu'ils obtiendront des logements convenables dans le centre-ville. S'il existe vraiment des priorités, pourquoi ne pas consacrer cet argent à aider ces personnes au lieu de vouloir aider ceux qui ont déjà les moyens de s'acheter une maison? De toute façon, ce n'est qu'une aide minime qu'on leur apporte, compte tenu des frais hypothécaires élevés.

Comment payons-nous les logements sociaux? J'ai déjà dit que les gros des fonds fédéraux affectés au logement, qui proviennent directement de nos impôts, des vôtres et des miens, profitent aux banques et non pas au logement. Le gouvernement projette de privatiser la SCHL si ce n'est déjà fait. Cela veut dire que les mécanismes de financement seront remis à l'entreprise privée.

La seule façon dont nous pouvons assurer un logement convenable aux personnes à faibles et à moyens revenus, c'est de favoriser l'habitation publique et les coopératives de logement ainsi que les projets d'habitation sans but lucratif financés par l'État avec l'argent des contribuables, au lieu de recourir aux banques qui accaparent presque tout l'argent en bénéfices. M'étant entretenue avec des dirigeants de la SCHL, je sais que les sommes affectées au logement, même si elles ne passent pas toutes en intérêts, ne suffiront pas à relancer la construction domiciliaire cette année.

Je ne veux m'étendre plus longuement là-dessus, monsieur l'Orateur. Depuis 1967, un profond changement s'est opéré et tout le système a été bouleversé. Peut-être faudrait-il revenir à la politique de logement d'avant 1967, les sommes consacrées au logement contribuaient vraiment à relancer la construction.

La politique des conservateurs, tout comme celle des libéraux, est de s'en remettre aux banques, de leur permettre de soutirer, sous forme de bénéfices, l'argent des contribuables pendant que le gouvernement réduit les sommes consacrées aux logements sociaux. J'ai parlé de nombreux projets sans but lucratif, monsieur l'Orateur, qui devraient être les solutions à retenir en priorité, compte tenu des sommes limitées que nous pouvons consacrer au logement. Nous voulons, bien sûr, que les propriétaires à revenus moyens bénéficient d'un crédit d'impôt, mais non pas aux dépens d'autres Canadiens qui ont également le droit de se loger convenablement.

Demandons aux locataires s'ils veulent payer des impôts ou renoncer aux subventions qui leur garantiraient de meilleurs logements, pour faire bénéficier de crédits d'impôt à l'intérêt hypothécaire quelques privilégiés qui sont déjà propriétaires et qui remettent leurs hypothèques. Demandons aux propriétaires qui ont beaucoup travaillé, surtout les personnes âgées qui ont trimé pour acheter leur maison, s'il leur plaît de voir les programmes sociaux réduits et, s'ils paient des impôts de subventionner quelques rares privilégiés.

Si le gouvernement veut acheter des votes avec un cadeau de Noël, je le mets au défi de rendre le crédit d'impôt une mesure juste et universelle. Pourquoi ne pas accorder à tout le monde ce que nous voulons donner à un petit groupe?

Je termine en résumant ce que le Nouveau parti démocratique ferait s'il était au pouvoir et je prie sérieusement le gouvernement d'examiner ces mesures sans esprit partisan et de les considérer comme cruciales pour l'avenir du Canada. Notre priorité serait le logement pour tous les Canadiens et non pas seulement pour une petite élite. Nous abaisserions les taux d'intérêt, surtout pour les Canadiens qui gagnent moins de $30,000 ou $35,000 par année. Ce serait un bon coup de pouce pour les jeunes familles, en particulier, qui veulent acheter une maison. Nous ne paierions pas chaque année des

milliards de dollars en intérêts toujours plus élevés, pour enrichir les banques. Nous emploierions plutôt cet argent pour construire des logements. Nous créerions des emplois. Nous offririons des stimulants aux coopératives. Nous encouragerions les nouvelles communautés et surtout les jeunes familles qui prospéreraient et enrichiraient notre pays.

Des voix: Bravo!

● (1720)

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer au débat sur le bill C-20, bill qui, à mon avis, est difficilement acceptable dans sa forme actuelle, pour plusieurs raisons, et j'ai bien l'intention d'être le plus objectif possible dans mon exposé et de démontrer que ce bill est extravagant, irresponsable et injuste.

[*Traduction*]

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui a tout un passé. Le premier ministre (M. Clark) signalait que la déduction des intérêts hypothécaires était un article important de son programme électoral il y a plus d'un an, en septembre 1978. Le gouvernement libéral de l'époque s'était opposé à ce programme qu'il jugeait peu sérieux au point de vue fiscal, ruineux et injuste. En dépit des modifications qui lui ont été apportées par suite des pressions exercées par notre parti et de nombreux commentateurs, le principe dont s'inspire le bill n'a pas changé. Il est peu sérieux au point de vue fiscal, car malgré les difficultés économiques, dans une période d'austérité, le gouvernement s'est engagé à dépenser plusieurs milliards de dollars, 2.87 milliards, d'après sa propre estimation conservatrice, d'ici 1982. Dieu sait combien il dépensera ensuite.

Il est ironique qu'un gouvernement qui s'est engagé à restreindre les dépenses du gouvernement, à réduire la Fonction publique, à privatiser tout ce qu'il voit, prenne un engagement financier aussi irréfléchi, qui le mènera Dieu sait où. En outre, le gouvernement a adopté une politique de taux élevé d'intérêt qui éliminera presque entièrement tous les avantage que les Canadiens pourraient retirer de son crédit fiscal.

Je suis persuadé que les députés ont lu les observations qui ont été publiées dans *The Financial Times* du Canada. Qu'en dit-on dans les milieux immobiliers. Voici ce que signalait un article paru dans le *Citizen*, d'Ottawa du 18 octobre 1979:

> Les agents immobiliers d'Ottawa disent que si le gouvernement fédéral s'intéresse vraiment à la propriété des maisons au Canada, il devrait faire quelque chose au sujet des taux d'intérêt qui ont atteint un niveau sans précédent au lieu de vouloir accorder des crédits fiscaux à l'égard des hypothèques. «C'est un truc, il faut s'en rendre compte» déclarait George Coughaln, gérant du bureau principal de Shipman Real Estate.

Les gens de ce secteur jugent ce programme tel qu'il est en réalité, ils considèrent non pas que c'est une politique de l'habitation ni même une politique fiscale; pour eux, c'est un simple truc électoral.

[*Français*]

Et M. Yvan Guay du quotidien *La Presse* a écrit le 19 septembre 1979, et je cite:

> Les citoyens doivent alors se demander si cette réduction dans les revenus d'impôt sera compensée par un accroissement des revenus d'impôt engendrés par une augmentation des emplois, par suite de la stimulation de l'industrie de la construction, autrement le gouvernement fédéral devra réduire plus ou moins ses services au public. Si l'on considère le prix des terrains urbains, les coûts de la construction, les taxes foncières et les taux hypothécaires qui tous ne cessent de croître, on ne voit pas comment ce crédit d'impôt sera suffisant pour stimuler la construction domiciliaire.

[M^me^ Mitchell.]

[*Traduction*]

En outre, comme on le dit dans l'édition du 26 octobre du *Globe and Mail*:

> ... environ 874,000 familles canadiennes ne peuvent plus se permettre de prendre une hypothèque de $60,000, renouvelable tous les cinq ans et amortie sur une période de vingt-cinq ans, pour l'achat d'une maison de $66,000, parce que les taux d'intérêt hypothécaire ont grimpé cette année.

On montrait dans cet article qu'avec l'augmentation à 14.75 p. 100 ou plus du taux d'intérêt hypothécaire, un propriétaire devrait payer $736.81 par mois sur une hypothèque de $60,000 contractée pour l'achat d'une maison de $66,000, alors que si le taux était resté au niveau initial de 10½ p. 100, il paierait seulement $557 par mois. Cela fait une augmentation de $179.81 par mois ou de $2,157.72 par année. Et pourtant, le gouvernement conservateur s'imagine que s'il donne $375 aux propriétaires qui sont pleinement admissibles aux crédits d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, les gens vont continuer d'acheter des maisons et vont ainsi stimuler l'industrie de la construction domiciliaire. C'est ridicule! Le propriétaire dont je viens de parler y perdra quand même $1,782.72 cette année.

[*Français*]

Statistique Canada, selon un article publié dans *Le Devoir* du 9 novembre 1978, dit, et je cite:

> Près de la moitié des quelque 4.8 millions de propriétaires de maisons du Canada profiteraient peu ou pas du tout du crédit d'impôt hypothécaire annoncé par le gouvernement conservateur, si l'on se base sur les chiffres les plus récents de Statistique Canada.

Seulement quelque 16 ou 17 p. 100 des Canadiens auront bénéficié de ce programme.

[*Traduction*]

Cela n'est que la pointe de l'iceberg. Depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir, c'est-à-dire depuis le mois de juin, le coût de la vie et les frais de remboursement et d'entretien d'une maison ont tout simplement grimpé en flèche. Dans les cinq mois seulement qui ont précédé octobre de cette année, le taux d'inflation est passé de 8.9 à 9.3 p. 100. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 2.8 p. 100. L'indice des prix des matériaux de construction a augmenté de 3.7 p. 100. L'indice des coûts de construction résidentielle a augmenté de 2.4 p. 100. Le coût de l'essence ordinaire sans plomb a augmenté de 12 p. 100 le litre, et augmentera sans doute encore davantage quand nous connaîtrons la teneur de l'entente à laquelle le premier ministre (M. Clark) en est arrivé avec le premier ministre de l'Alberta.

Au cours de la période de cinq mois qui s'est écoulée de juin à octobre de cette année, soit depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, le coût du mazout de chauffage, par exemple, a augmenté de 19 p. 100 à Ottawa, passant de 14c. à 17c. le litre. Le prix du gaz naturel a augmenté de 7 p. 100 à l'entrée en Ontario, et le gouvernement conservateur nous annonce que dans le secteur de l'énergie, les prix vont connaître une hausse encore plus spectaculaire, le prix du baril de pétrole devant augmenter de $4 ou plus. Mais ce n'est pas le pire, monsieur l'Orateur.

Au cours des six mois qui ont suivi la prise du pouvoir par les conservateurs, le taux d'intérêt applicable aux prêts à la consommation a augmenté de 18 p. 100, passant de 13.5 à 16.5 p. 100. En passant de 10 à 15 p. 100, le taux des premières hypothèques a fait un bond de 30 p. 100.

Une voix: Tout ça pour essayer de mettre de l'ordre dans le désordre.

M. Lamontagne: Il est louable de vouloir stimuler le marché de l'immobilier mais il est dément de prétendre que c'est ce qu'on cherche à faire quand par ailleurs les politiques du gouvernement sont telles qu'il est impossible d'acheter et d'entretenir une maison.

Les conservateurs retirent d'une main ce qu'ils donnent de l'autre. C'est non seulement une preuve d'irresponsabilité sur le plan fiscal mais c'est une des plus grosses énormités qui soient dans ce domaine, et cela, de la part d'un gouvernement qui a dit vouloir suivre une politique fiscale logique, sans surprise pour redonner confiance aux Canadiens dans leur économie. Tout ce qu'il a fait jusqu'ici c'est miner davantage cette confiance.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, ce mode de crédit d'impôt n'est qu'un programme que j'appellerais de favoritisme extravagant, qui n'aura pour seul effet que de priver les petites entreprises, les organismes de recherche et de développement, ainsi que les industries de capitaux d'investissement nécessaires, au profit de qui? Au profit du secteur domiciliaire qui se porte relativement bien dans notre pays et qui possède déjà de très bons programmes. Ces crédits d'impôt sont du gaspillage aussi du fait qu'ils ne constituent qu'un programme fiscal douteux déguisé en programme d'accès à l'habitation. Il s'agit d'une coupure d'impôt et non d'une proposition pour améliorer l'habitation. Par conséquent, il est inquiétant de constater que l'argent dépensé aux fins de ce programme provient de l'enveloppe budgétaire probablement consacrée au logement. Alors que les progressistes conservateurs dépensent cet argent pour un motif relevant strictement de la fiscalité, où trouveront-ils les crédits nécessaires pour répondre aux besoins réels des Canadiens en matière de logement?

Monsieur l'Orateur, ce projet est d'une injustice flagrante. Un nombre très restreint de Canadiens, 16 à 17 p. 100, pourront se prévaloir de bénéfices moins que substantiels de ce projet de loi. Les autres citoyens, y compris les moins nantis, se verront forcés de contribuer de leurs deniers afin d'avantager ces quelques privilégiés. Même la répartition des bénéfices dans les diverses régions du pays est inégale. Plusieurs provinces et localités en bénéficieront beaucoup moins que d'autres. On a beau chercher, il semble que les progressistes conservateurs, dans le seul programme qu'ils aient présenté présumément pour améliorer l'habitation au pays, ont réussi à oublier entre autres les locataires, les propriétaires qui, après des années de sacrifice ont finalement payé leur hypothèque, ainsi que tous les Canadiens qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus. Je reviendrai d'ailleurs sur cet aspect du problème.

[*Traduction*]

Après que le premier ministre eut fait cette fameuse promesse électorale, les critiques ont commencé à aller bon train. Une délégation de députés s'est rendue aux États-Unis pour y étudier ces programmes d'abattement fiscal des intérêts hypothécaires et ils sont revenus horrifiés. Nos économistes se sont ensuite penchés sur les programmes d'abattements fiscaux préconisés par le gouvernement Clark et ils se sont dits inquiets et sceptiques. Des économistes de l'Institut C.D. Howe, de l'institut Fraser, de l'Institut canadien des politiques économiques, et de l'Université de Toronto, ainsi que d'autres trop nombreux pour que je puisse nommer ici, ont mis le gouvernement en garde contre la déductibilité des hypothèques.

● (1730)

En février 1979, le député de Papineau (M. Ouellet) qui était à l'époque le ministre libéral chargé du logement nous avait également fait cette mise en garde et avait proposé en remplacement une allocation domiciliaire ou un crédit d'impôt. Pourquoi le gouvernement d'alors n'a-t-il pas accepté cette suggestion? Monsieur l'Orateur, un gouvernement ayant le sens de ses responsabilités ne pouvait pas engager pour près de 3 milliards de dollars de nouvelles dépenses, alors que d'autres programmes utiles et que nous tenions pour importants réclamaient ces fonds.

Ayant placé la déductibilité des intérêts hypothécaires au programme de sa campagne électorale, le nouveau ministre des Finances (M. Crosbie) a, le 17 septembre 1979, remplacé ce qu'il avait promis au cours de la campagne par un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Nous, députés de ce côté-ci, nous nous réjouissons que le gouvernement ait changé d'idée, puisque plus d'un mois auparavant, le député de Winnipeg-Fort Gary (M. Axworthy) les membres de l'opposition qui s'intéressent aux perspectives urbaines, et moi-même avions formulé la recommandation suivante: Si, en dépit de l'opposition, le gouvernement voulait à tout prix mettre son projet à exécution, il devrait le modifier pour en faire un crédit d'impôt au lieu d'un programme de déductibilité. Il aurait dû mieux nous écouter et se rallier à l'idée d'une allocation domiciliaire, de sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens pourraient recevoir leur juste part de ce programme.

[*Français*]

Monsieur le président, nous devons nous montrer compréhensifs et tolérants jusqu'à un certain point à l'égard de ceux qui forment le gouvernement. Ils se sont engagés à remplir ce qui fut pour un temps une promesse électorale assez populaire. L'ennui c'est qu'en adoptant une politique de hausse des taux d'intérêt ils ont eux-mêmes transformé cette mesure attrayante en un programme outrageusement extravagant et inéquitable. Nous aussi nous reconnaissons que les contribuables dont le revenu est moyen portent un fardeau fiscal que certains considèrent disproportionné, mais au lieu de leur promettre mer et monde nous préférerions leur permettre d'effectuer certaines améliorations en ce qui a trait au logement, et ce, au besoin, avec l'aide du gouvernement.

Ce projet de loi est typique de l'approche des progressistes conservateurs en ce qui a trait aux questions sociales. Ils abandonnent les Canadiens aux prises avec les problèmes réels du logement, en espérant que d'autres les prendront en charge, cependant qu'ils cherchent à aider ceux dont les besoins sont les moins pressants. C'est là le genre de politique que nous, libéraux, qualifions d'irresponsable et bornée. En encourageant les inégalités dans la qualité du logement, le gouvernement ne fait qu'accroître le problème. Les besoins des moins nantis se multiplient souvent au détriment de la paix sociale, ce qui est loin d'améliorer la situation des citoyens à revenu moyen. Ces derniers ne bénéficieront que des avantages à court terme d'un programme qui aurait pu servir à régler les vrais problèmes. Les questions posées par la trop forte concentration urbaine, des logements inadéquats et la criminalité en milieu urbain

entre autres nous préoccupent depuis longtemps. En tournant le dos aux gens qui sont aux prises avec ces problèmes, les progressistes conservateurs évitent d'assumer leurs responsabilités. Ce projet de loi est tout à fait conforme à leurs politiques et attitudes d'autruche.

Monsieur le président, j'ai l'intention de démontrer maintenant à la Chambre et à tous les Canadiens l'ampleur de l'injustice de cette proposition. Le crédit d'impôt relatif aux intérêts hypothécaires permet à certains propriétaires de réclamer un crédit d'au plus 25 p. 100 des premiers $5,000 versés à titre d'intérêt hypothécaire, soit un maximum de $312.50 pour la première année, s'élevant progressivement jusqu'à $1,250 dans la quatrième année. En 1979, quelque quatre millions et demi soit 48 p. 100 des 9,400,000 unités de logements canadiennes étaient louées. Leurs occupants ne reçoivent donc absolument rien de ce programme. De plus, en 1977, quelque 2,570,000 soit 27 p. 100 étaient propriétaires de maison non hypothéquée, ceux-là non plus ne reçoivent rien du tout de ce programme. En effet, seulement 2,576,000 Canadiens, soit 33 p. 100 des propriétaires d'unité d'habitation hypothéquée, étaient ainsi admissibles à ce programme. Bref, les occupants d'au moins 67 p. 100 des domiciles canadiens ne toucheront pas un cent de ce crédit d'impôt.

[*Traduction*]

Les citoyens qui ne paient pas d'impôt, ce qui comprend, de toute évidence, les Canadiens les plus démunis, ne tirent absolument aucun avantage de ce programme. Ils ne reçoivent aucune aide pour résoudre leurs problèmes très aigus de logement. Normalement, une famille de deux enfants devrait avoir un revenu annuel de plus de $10,490 pour obtenir une part du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Afin de bénéficier de la totalité de ce crédit au cours de la première année d'application du programme, cette famille devrait avoir un revenu annuel d'au moins $12,609 et, au cours de la quatrième année d'application, un revenu équivalent en 1983 à $17,105. Cela signifie que de nombreux propriétaires à faibles revenus ne tireront aucun avantage de ce crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Et pourtant, Statistique Canada a révélé qu'en 1977, 10 p. 100 des propriétaires dont la maison était hypothéquée gagnaient moins de $10,000 par année et que 25 p. 100 d'entre eux gagnaient moins de $15,000 par année. Les gens qui doivent rembourser un intérêt hypothécaire inférieur à $5,000 ne pourront recevoir la totalité du crédit d'impôt.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les personnes à revenus plus élevés aient tendance à assumer des hypothèques plus considérables pour s'acheter des maisons plus chères. Les gagne-petits ne peuvent se permettre de souscrire une hypothèque sur laquelle ils devront verser $5,000 d'intérêt, soit environ $415 par mois. Encore une fois, ce sont les plus démunis qu'on aide le moins.

[*Français*]

Un très grand nombre de locataires canadiens ont vraiment besoin d'une aide pressante et ressentent déjà les effets de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt. Ce programme leur fera perdre tout espoir de posséder un jour une maison, simplement parce qu'ils n'en auront pas les moyens. De 1974 à 1979, le nombre de locataires dont le coût du loyer représente plus de 30 p. 100 de leurs revenus s'est élevé de 26 à 28 p. 100. La moitié des citoyens âgés consacrent plus de 25 p. 100 de leurs revenus au loyer, de même que 51 p. 100 des familles non parentales. Que retireront-ils de ce programme de déductibilité des impôts hypothécaires? Ils ne peuvent s'attendre qu'à payer plus d'impôt pour subventionner ceux qui bénéficieront du programme.

[*Traduction*]

D'après Statistique Canada, en 1977, 46 p. 100 des propriétaires canadiens n'avaient pas d'hypothèques sur leur maison. Les Canadiens qui ont sué sang et eau pendant des années pour rembourser leur hypothèque ne pourront pas jouir de ce programme. Et pourtant, ils souffrent eux aussi de la hausse de l'inflation et des coûts d'énergie et d'entretien. Une bonne partie de ces gens peuvent à peine payer les frais d'entretien des maisons dont ils ont remboursé l'hypothèque. Le crédit d'impôt au titre de la taxe foncière aidera un peu et c'est bien, mais ils ne tireront aucun avantage de crédit d'impôt a l'intérêt hypothécaire, qui est plus important.

• (1740)

Que cela nous apprend-il sur la politique du gouvernement conservateur en matière de logement? Que nous aurions tort de nous serrer la ceinture et de faire de grands sacrifices pour rembourser nos emprunts hypothécaires. Mieux vaut ne pas acquitter ses dettes, pour bénéficier de ce programme. L'idéal, c'est d'avoir au moins $5,000 d'intérêt hypothécaire à payer annuellement, de façon à pouvoir profiter au maximum du programme. Voilà qui pourrait fort bien dissuader les gens de payer leurs traites et les encourager à contracter d'autres emprunts pour s'acheter des biens de consommation.

Le plus grave, à propos de cette mesure, c'est que, de par sa nature même, elle contribuera à accentuer les disparités régionales. La répartition de ce crédit d'impôt dans les diverses régions et provinces de notre pays sera fort inégale et disproportionnée, surtout du fait que le programme profitera à des catégories précises de citoyens et parce que le type de logement varie considérablement d'une région à l'autre.

Certaines régions du Canada subventionneront indirectement d'autres régions. Par exemple, en 1976, 80 p. 100 des ménages terre-neuviens étaient propriétaires, et 19 p. 100 seulement étaient locataires. En Colombie-Britannique, 65 p. 100 étaient propriétaires et 34 p. 100 étaient locataires. En Ontario, 63 p. 100 étaient propriétaires et 36 p. 100 étaient locataires. Au Québec cependant, nous constatons que seulement 50 p. 100 des gens étaient propriétaires de leur maison et que 49.6 p. 100 étaient locataires.

M. Huntington: Aidez-les donc.

M. Lamontagne: Il semble donc que proportionnellement un moins grand nombre de gens bénéficieront de ce crédit d'impôt au Québec qu'à Terre-Neuve, en Ontario, en Colombie-Britannique ou dans toutes les autres parties du Canada mais ils vont néanmoins devoir supporter une part égale du fardeau que représente le coût de ces crédits. J'estime que c'est injuste.

Puisque le crédit ne s'applique pas aux gens qui ont remboursé l'hypothèque sur leur maison, pas plus qu'il ne s'applique aux locataires, les avantages de ce programme sont répartis d'une façon d'autant plus inéquitable. A Terre-Neuve par exemple 82 p. 100 des maisons ne sont pas hypothéquées. En Colombie-Britannique le chiffre est de 43 p. 100 tout comme en Ontario, et au Québec il est de 41 p. 100. On constate ainsi que les Terre-neuviens en profiteront fort peu tout en devant néanmoins en partager le coût.

Le résultat, c'est que la région de l'Atlantique sera perdante à cause du fort pourcentage de gens qui possèdent une maison non hypothéquée, en l'occurrence 70 p. 100, et le Québec sera également perdant à cause de sa forte proportion locataires, soit 49 p. 100. Ce sont pourtant là deux des secteurs où le besoin d'une aide se fait le plus sentir en matière de logements.

Le programme de crédit d'impôt au titre de l'intérêt hypothécaire est si mal équilibré que parmi les quatres provinces que nous avons étudiées, l'Ontario, qui compte 36 p. 100 de la population du Canada et 37 p. 100 des propriétaires, touchera 45 p. 100 des sommes totales du programme. La Colombie-Britannique, où vivent 11 p. 100 des Canadiens et 12 p. 100 des propriétaires, touchera 16 p. 100 des sommes. Terre-Neuve compte 2.4 p. 100 de la population canadienne et 2.4 p. 100 des propriétaires, mais ne touchera que 1.2 p. 100 des avantages. Et enfin le Québec, où habite pas moins de 27 p. 100 de la population du Canada et 22 p. 100 des propriétaires, ne recevra que 19 p. 100 des retombées du programme.

Nous croyons en la redistribution des richesses, mais la redistribution pour atténuer les disparités et non pour les aggraver. Une répartition injuste de ce crédit d'impôt aggravera les disparités régionales.

[*Français*]

Comme je l'ai déjà dit au moins quelques fois, le crédit d'impôt accordé aux propriétaires relativement à la taxe foncière, contrairement à celui qui s'applique aux intérêts d'hypothèques, est plus juste. Cependant les locataires sont encore laissés de côté. Le programme demeure fondamentalement injuste à leur égard du fait qu'ils n'en recevront aucun bénéfice direct. Le crédit d'impôt foncier aux propriétaires, bien que plus équitable, pourrait à la limite encourager certaines municipalités et provinces à réajuster à la hausse leur taux d'impôt foncier afin de s'emparer d'une partie des bénéfices reçus par les citoyens. Si c'était la situation, certaines personnes risqueraient finalement de se retrouver perdantes. Les personnes âgées et les propriétaires dont les revenus sont peu élevés, qui ne paient pas d'impôt au gouvernement fédéral et ne sont par conséquent pas admissibles à ce crédit, risquent de se retrouver dans une situation financière encore plus défavorable.

Il reste que ce crédit d'impôt accordé aux propriétaires et s'élevant jusqu'à $62.50 la première année de son application, et à $250 la quatrième année, constituera une aide appréciable pour plusieurs propriétaires. Mais l'universalité de la mesure ajoute à l'injustice, car plusieurs de ceux qui en bénéficieront n'en ont pas besoin. Comparons cela, monsieur le président, aux propositions des progressistes conservateurs d'abolir ou de limiter ou de réviser les allocations familiales, d'éliminer l'universalité, de ne pas rembourser les mères d'une partie des dépenses qu'elles encourent pour élever la future génération du Canada. Quel illogisme que ces deux mesures!

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) dit que les gens dont le revenu familial dépasse un certain niveau ne recevront rien du gouvernement pour élever leurs enfants. Le ministre des Finances (M. Crosbie) dit: Ah! Ils auront le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire, mais seulement s'ils appartiennent à une catégorie de gens qui touchent des revenus suffisamment élevés.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, nous nous rendons compte, en examinant ce bill, que le ministre des Finances en le proposant, a certes manqué de sagesse, de prévoyance et d'imagination. Il s'agrippe coûte que coûte à ce programme. Je ne puis comprendre comment l'on pourrait voter en faveur de ce projet de loi, dans sa forme actuelle, alors que nous attendons un budget, que le ministre des Finances nous dit que les Canadiens devront faire des sacrifices, que le taux d'inflation ne cesse d'augmenter, que le prix du mazout atteint un niveau record, sans pour autant cesser d'augmenter, et que le gouvernement parle de restreindre les programmes sociaux et annonce même que le chômage atteint au Québec 9.5 p. 100. Le bill, à mon avis, constitue une injustice.

Je pense que nous avons fait tout en notre pouvoir pour tenter de convaincre le gouvernement conservateur que le bill devrait être modifié ou peut-être remis à plus tard. Peut-être faudrait-il même le refondre afin d'avantager un plus grand nombre de personnes. De mon parti, 18 députés sont intervenus. Nous avons fait notre possible, à mon avis, pour convaincre le gouvernement de l'injustice que constitue le bill dont nous sommes saisis.

Mais nous ne voulons toutefois pas être accuses de faire de l'obstruction systématique au projet de loi. En définitive, nous ne pouvons appuyer un bill de ce genre, et si le gouvernement veut le mettre au voix, nous sommes prêts à nous prononcer.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Le vote!

Des voix: Obstruction!

M. Darling: Monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Obstruction!

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a la parole.

Une voix: Vous faites de l'obstruction à votre propre bill.

M. Kempling: Vous êtes une bande d'idiots.

M. Darling: C'est assez amusant d'entendre ce groupe de saintes nitouches en face de nous, parler maintenant d'obstruction. Étant passé de l'autre côté de la Chambre à celui-ci le 9 octobre, nous en savons quelque chose.

M. Nystrom: Vous voulez dire d'être des saintes nitouches?

M. Darling: C'est certes un privilège que de participer au débat sur le bill C-20, projet de loi, la Chambre le sait, qui tend à réaliser une promesse électorale du premier ministre (M. Clark). Le ministre des Finances (M. Crosbie) et notre gouvernement ont jugé bon de présenter ce bill maintenant. J'espère sincèrement que tous les partis collaboreront pour en permettre et faciliter l'adoption rapide.

Une voix: Tout de suite.

M. Stollery: Allons-y.

Mlle Nicholson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député d'en face vient d'exprimer l'espoir que tous les partis collaboreront à l'adoption du projet de loi sans tarder. Vendredi dernier, j'entendais le premier ministre (M. Clark) se plaindre à Vancouver que les libéraux retardaient l'adoption de ce projet de loi. Je veux faire nettement comprendre . . .

Crédit à l'intérêt hypothécaire

● (1750)

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'honorable représentante de Trinity (Mlle Nicholson) veut-elle exposer son rappel au Règlement?

Mlle Nicholson: Assurément monsieur l'Orateur. Je voulais dire que nous sommes disposés à nous prononcer maintenant.

Des voix: Le vote.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, en toute déférence pour l'honorable représentante de Trinity (Mlle Nicholson), permettez-moi de lui signaler que certains d'entre nous s'intéressent à la question du logement depuis de nombreuses années et je présume que nous avons le droit d'exposer nos vues. J'aimerais certes avoir quelques instants pour le faire. On ne peut guère nous accuser de faire de l'obstruction.

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: Le crédit d'impôt profitera à environ 3,8 millions de familles canadiennes. Environ 2,3 millions d'entre elles auront droit aux crédit à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, tandis que 1,5 million ne bénéficieront que du crédit à l'impôt foncier. A en juger par certaines des interventions des députés d'en face, on pourrait croire qu'une très faible proportion seulement de la population bénéficiera de la mesure à l'étude. Les chiffres que je viens de citer montrent qu'un grand nombre de Canadiens bénéficieront du programme. Il n'est pas étonnant que les sondages d'opinion révèlent que 76 p. 100 des Canadiens sont favorables au programme de crédit d'impôt au titre des intérêts hypothécaires. Après tout, le logement constitue l'une des toutes premières nécessités de la vie. Une enquête récente a révélé que 90 p. 100 des jeunes Canadiens souhaitent être propriétaires de leur maison. Cette initiative du gouvernement conservateur permettra à un grand nombre de gens de réaliser ce rêve.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Voilà le cadeau de Noël que notre gouvernement peut offrir à un grand nombre de Canadiens.

L'un des aspects du programme que j'approuve le plus a trait au crédit d'impôt à la propriété. Longtemps avant d'être élu à la Chambre je préconisais une telle mesure. J'ai été le président du conseil municipal d'une petite ville durant un grand nombre d'années, 26 ans pour être précis. Je dois dire que j'étais très, très jeune quand je fus élu pour la première fois. J'ai également été pendant de nombreuses années vice-président de l'Ontario Mayers and Reeves Association. Il nous est arrivé à bien des reprises d'adopter des résolutions demandant au gouvernement fédéral de l'époque d'autoriser les particuliers à déduire de leur impôt sur le revenu les impôts municipaux, car le gouvernement dans l'ordre actuel des choses perçoit un impôt sur un impôt. C'est quelque chose que j'ai demandé dans certains de mes premiers discours à la Chambre en 1972. J'ai également vivement insisté auprès de l'ancien gouvernement pour qu'il adopte cette mesure. Je vois là l'ancien ministre chargé du logement. Il s'en souvient bien. Ce n'est pas une idée qui date des six ou huit derniers mois ni même de l'automne dernier.

Je puis affirmer aux députés que cet abattement va aider tous les propriétaires canadiens. Nos vis-à-vis prétendent que les riches seront les seuls à en bénéficier. Je puis affirmer aux députés qu'il y a encore un bon nombre de personnes âgées vivant dans leurs maisons, qui tout en ayant du mal à joindre les deux bouts ont des revenus suffisants pour être imposables. Elles seront certainement bien contentes de toucher cet appoint.

Une voix: Et les locataires?

M. Darling: C'est une très bonne question. D'abord et avant tout, ceux qui profiteront de cette mesure sont les propriétaires qui s'efforcent de rembourser un emprunt hypothécaire. Beaucoup d'entre nous ont la chance d'avoir fini de payer leur maison. Pour ma part, j'ai effectué le dernier paiement sur ma maison en janvier dernier, de sorte que je ne profiterai pas de cette mesure. Mais un grand nombre de propriétaires paient des remboursements hypothécaires et des taxes foncières très élevés. Ils accueilleront certes avec joie cette mesure. Si l'opposition veux empêcher l'adoption de ce projet de loi, qu'elle le fasse et qu'elle en subisse les conséquences. Si je ne m'abuse, deux députés de l'opposition ont déjà fait connaître leur intention de voter contre le projet de loi. J'ai hâte de voir s'ils en auront le courage.

Des voix: Aux voix!

M. Darling: Comme l'a dit le ministre des Finances, libre à eux de s'opposer à l'adoption de ce projet de loi. Ils répondront de leur attitude devant l'électorat.

Des voix: Le vote!

Une voix: Qui a le plus peur?

M. Darling: Vous êtes mal placé pour dire cela, vous le froussard de Regina.

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: Le député de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a cité tout à l'heure une abondance de chiffres et dit que la mesure n'aiderait personne. Je suppose que la circonscription de Vancouver-Est compte beaucoup de travailleurs, mais j'imagine que l'illustre député de Vancouver-Centre (M. Phillips) qui représente aussi à la Chambre pauvre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: Je veux dire Gastown, un quartier pauvre.

Des voix: Le vote!

M. Darling: Continuez. Vous ne me lasserez pas.

Des voix: Le vote!

M. Darling: Le député de Vancouver-Centre a envoyé dernièrement une lettre à ses électeurs.

Des voix: Règlement.

M. Darling: Il en a été question plus tôt. Il faisait en même temps une enquête. La question était: Que pensez-vous du programme de déduction pour les intérêts hypothécaires? C'est une question bien directe. Dans ce château fort libéral—sauf erreur, il a remporté la victoire avec une centaine de voix—60 p. 100 des personnes interrogées se sont déclarées franchement en faveur du projet du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Les sondages que les journaux ont effectués depuis quelques mois ont démontré hors de tout doute que la population veut précisément le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt municipal que le gouvernement a mis de l'avant.

Des voix: Obstruction!

M. Darling: Si donc vous tenez tant à faire échec à ce bill et à vous lancer dans une campagne électorale, tant mieux pour vous! Je sais parfaitement que la situation aujourd'hui n'est pas ce qu'elle était mardi de la semaine dernière. Nous étions alors dans l'incertitude quant à la possibilité de faire adopter ce bill avant Noël . . .

Des voix: Règlement!

M. Darling: Après tout, je ne suis qu'un pauvre petit député de la circonscription de Parry Sound-Muskoka, perdue quelque part dans les broussailles, mais je comprends au moins certaines choses. Je sais très bien et suis prêt à parier que l'opposition officielle n'a pas la moindre envie de se lancer dans une campagne électorale ou à faire déclencher des élections avant l'année prochaine. Je sais que cette bande d'enthousiastes passionnés, les néo-démocrates, piaffent d'impatience.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Tout compte fait, je crois qu'à moins que l'opposition officielle ne se trouve un grand chef—espérons qu'ils dénicheront un chef présentable et que nous aurons une opposition valable à battre. Le 26 mars, l'opposition officielle aura un nouveau chef; si ce chef vaut le nôtre, les libéraux seront dans l'euphorie et au sommet de la vague à la fin du printemps. Ils s'efforceront alors de provoquer des élections. Mais mes amis d'en face, là-bas, dans le coin, qui sont fort expérimentés, y penseront deux fois avant de se faire hara-kiri comme ils l'ont fait en 1974. Ils avaient bien dit qu'ils reviendraient beaucoup plus forts.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, il est maintenant 6 heures, mais j'ai pensé que je devrais faire savoir à la Chambre que des entretiens ont eu lieu à propos de nos travaux pour les prochains jours. J'aimerais d'abord annoncer que le vendredi 30 novembre 1979 ne sera pas considéré comme un jour réservé à l'opposition et préciser que ce sera un jour consacré à l'étude des mesures ministérielles, je suppose que c'est la formulation appropriée; j'aimerais d'ailleurs remercier le leader de l'opposition à la Chambre pour cet arrangement. Cela devrait modifier le déroulement normal des travaux de la Chambre durant le reste de la semaine. Étant

donné certains renseignements qu'on m'a donnés relativement au débat sur ce bill, nous avons l'intention de mettre en délibération demain quatre renvois à des comités spéciaux de la Chambre, qui sont inscrits au nom de différents ministres, dans l'ordre suivant: la réadaptation, la loi sur l'examen de l'investissement étranger, l'examen des organismes bénévoles, et enfin, les dépassements de coûts. Je les mettrais en délibération dans cet ordre.

● (1800)

On a également discuté du projet de loi sur la liberté d'information, pour qu'il soit prêt à être renvoyé au comité. Nous avons décidé, mes collègues et moi, que nous pourrions commencer l'étude du bill sur la liberté d'information demain soir à 8 heures, en supposant que les quatre renvois à des comités spéciaux que j'ai mentionnés et que le débat de deuxième lecture sur le bill en question soient terminés à la fin de la séance de lundi soir. En supposant et en prenant pour acquis que le débat sur le bill C-20 sera effectivement terminé, nous espérons tous que le vote sur ce projet de loi, si vote il y a, ait lieu mardi, en début d'après-midi. C'est pourquoi j'avise la Chambre que je mettrai le bill C-20 en délibération ce jour-là.

Comptant toujours sur votre collaboration, dont je vous remercie, si nous sommes appelés à voter sur les quatres mesures renvoyées au Comité—je pense qu'au moins l'une d'elles donnera lieu à un vote—le vote aura lieu aussitôt après. Voici comment j'entrevois les travaux de la Chambre. Pour mener à bien ce programme, j'espère que nous pourrons terminer certaines choses assez importantes pour le gouvernement et également renvoyer ce bill au Comité.

D'autre part, d'après les discussions que nous avons eues, dès que le vote aura eu lieu, il semble que nous étudierons le bill C-20 en comité plénier. Je suppose que la majorité des députés seront d'accord. Nous pourrons ainsi faire avancer les choses avant l'ajournement qui sera, je pense, pour le 21 décembre. En tous cas, tel est notre programme pour le moment.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement concernant les travaux de la Chambre, il est vrai que nous manifestons un esprit de collaboration. A tel point que nous étions même prêts à voter ce soir sur le bill C-20.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vous en remercie.

M. Pinard: Nous avons cru comprendre que le débat était suspendu, qu'il se poursuivrait mardi prochain et qu'il pourrait y avoir ou non un vote ce jour-là. Je n'en suis pas sûr. En tout cas, demain et lundi, nous nous occuperons de renvoyer au comité les bills mentionnés par le leader du gouvernement à la Chambre. Nous nous occuperons également du bill sur la liberté de l'information demain soir, à 8 heures.

Je tiens à dire bien clairement que nous manifestons un esprit de collaboration, il est vrai, mais que nous avons dit au leader du gouvernement à la Chambre que nous étions prêts à voter ce soir sur le bill C-20. Nous ne voudrions pas donner l'impression que nous voulions voter sur ce bill la semaine prochaine. Nous sommes d'accord sur les autres commentaires du leader du gouvernement à la Chambre.

Les travaux de la Chambre

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, on peut dire que le leader du gouvernement à la Chambre a bien résumé les discussions qui ont eu lieu cet après-midi. Pour le moment, j'aimerais dire bien clairement qu'il n'y a pas entente formelle, mais que la déclaration faite par le leader du gouvernement à la Chambre quant à ce que nous allons essayer d'entreprendre au cours des trois prochains jours est exacte.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est passé 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 5, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉPUTÉ DE WINNIPEG-NORD-CENTRE (M. KNOWLES)—LA NOMINATION AU CONSEIL PRIVÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Louis-Hébert (M. Dawson), je propose:

Que la Chambre félicite le député de Winnipeg-Nord-Centre et doyen de la Chambre pour sa nomination imminente au Conseil privé de la Reine pour le Canada, qu'elle considère que c'est la première étape vers sa nomination au Sénat, et qu'elle presse le gouvernement d'accorder le même honneur au très honoré député de Peace River qui est la seule et unique justification de la présence du mot «progressiste» dans le nom du parti au pouvoir.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

ON DEMANDE QUE LE CRTC FASSE DES INSTANCES POUR QUE SOIENT ASSURÉS DES SERVICES DE TÉLÉVISION UNIFORMES DANS LONGUEUIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné l'insatisfaction grandissante de la population de Longueuil à l'égard de la qualité des services offerts par la Société Câblevision Nationale, insatisfaction accentuée par la présence dans la circonscription de deux compagnies de télévision par câble, soit Télécâble Vidéotron et Câblevision Nationale, qui n'offrent aucunement les mêmes services à ses abonnés; étant donné également la supériorité de la qualité de retransmission des images et de la programmation orientée en fonction des besoins de la population de Longueuil et de la compagnie Vidéotron Limitée, je propose, appuyé par l'honorable député de Laprairie (M. Deniger):

Que la Chambre prie le ministre des Communications (M. MacDonald) de faire les instances nécessaires auprès du CRTC, afin que cet organisme fédéral intervienne énergiquement auprès de la Société Câblevision Nationale Ltée et l'amène à s'entendre avec la Compagnie Vidéotron Limitée, afin que la population de la circonscription de Longueuil et des environs bénéficie d'un service uniforme.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LE PARLEMENT CANADIEN

OPPOSITION À LA MESURE PRÉMATURÉE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA RÉFORME PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion sérieuse en vertu de l'article 43 du Règlement. Je propose donc, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre note dans l'énoncé solennel de principes du gouvernement sur la réforme parlementaire déposé le 23 novembre, que le Chambre mérite mieux comme qualificatifs que les clichés cyniques «troupeau de moutons», «chiens savants», «assemblée de béni-oui-oui», mais que cette déclaration solennelle a été foulée aux pieds quand on a annoncé hier que les formules d'impôt sur le revenu de 1979 ont été imprimées et seront postées avant que la Chambre se soit même prononcée sur le bill C-20, dont les dispositions figurent déjà dans ces formules, et que la Chambre proteste énergiquement contre ce mépris flagrant à l'égard du Parlement.

Des voix: C'est honteux!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'ACCUSATION RELATIVE À DES DÉTOURNEMENTS DE FONDS—ON DEMANDE QUE LE DÉPUTÉ DE LONGUEUIL RETIRE SON ACCUSATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Article 43 du Règlement

Étant donné l'accusation du député de Longueuil (M. Olivier) au sujet des détournements de fonds versés par le gouvernement fédéral à des fins d'éducation aux centrales syndicales, et étant donné que le député n'a pas prouvé ses allégations, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au député de Longueuil de retirer son accusation, et qu'elle lui demande de s'excuser auprès des travailleurs pour avoir mis en cause leur intégrité de façon irresponsable.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA CAPITALE NATIONALE

LA CONSULTATION DES CITOYENS AVANT L'AMÉNAGEMENT DU SQUARE CARTIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. En raison de la forte opposition du public à l'aménagement du square Cartier à Ottawa à des fins non publiques; étant donné que le gouvernement fédéral va bientôt prendre des décisions définitives à ce sujet et qu'avant hier soir il n'avait aucunement consulté la population dans cette affaire, je propose, avec l'appui du député de Moncton (M. McCauley):

Que la Chambre appuie la requête des citoyens d'Ottawa et ordonne au gouvernement de différer de trois mois toute décision définitive relative au square Cartier, afin que le public puisse être consulté et puisse discuter à fond de l'aménagement futur de ce terrain.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en discussion maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

DEMANDE D'AMÉLIORATION EN VUE DE FACILITER LES PRÊTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre. Étant donné les taux d'intérêt élevés qui sont pratiqués dans notre pays et les clauses restrictives de la loi sur les petits prêts qui limitent les montants que les associations coopératives de crédit et les caisses populaires peuvent prêter, ces dernières se trouvent dans l'impossibilité matérielle de prêter moins de $1,500.

Cette situation conduit les petits emprunteurs soit à emprunter plus de $1,500, ce qui dépasse leurs besoins, soit à s'adresser à d'autres bailleurs de fonds, scrupuleux ou non, ce qui compromet l'existence même des coopératives et des caisses populaires, qui s'adressent toutes deux spécialement aux petits emprunteurs. Je propose donc, avec l'appui du député de Scarborough-Ouest (M. Wightman):

Que la Chambre félicite le ministre de la Consommation et des Corporations d'avoir entrepris une étude des lacunes de la loi sur les petits prêts qui s'imposait d'urgence et qu'elle demande au ministre ainsi qu'au ministre des Finances d'abroger sans plus tarder la loi sur les petits prêts qui limite indûment les montants que peuvent prêter les coopératives de crédit et les caisses populaires et qui, ce faisant, les empêche partiellement, voire totalement d'assurer un service de qualité à leurs créanciers ou aux petits emprunteurs à qui elles doivent refuser des fonds, les obligeant à emprunter plus . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis sûr que le député ne voudrait pas encourager le recours à l'article 43 du Règlement pour permettre à des députés de féliciter des collègues du même côté de la Chambre.

Une voix: Envoyez-leur des fleurs.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE D'ANNONCER QUE LES CHALUTIERS DE 100 PIEDS OU PLUS N'ONT PLUS ACCÈS À LA PÊCHE COMMERCIALE DE LA MORUE DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné les instances faites ce matin au comité des pêches et des forêts par la délégation de la pêche commerciale au Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Manicouagan (M. Maltais):

Que l'honorable ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) annonce immédiatement que les grands chalutiers de 100 pieds ou plus n'ont plus accès à la pêche commerciale de la morue à l'intérieur du golfe Saint-Laurent.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. RAFAËL SALAS, DES NATIONS UNIES

M. l'Orateur: Avant d'amorcer la période des questions, j'invite les députés à se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à un visiteur de marque qui a pris place à la tribune, M. Rafaël Salas, sous-secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, en visite officielle dans notre pays.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES PRIX DU PÉTROLE—L'ACCORD AVEC L'ALBERTA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a fait savoir précédemment à la Chambre qu'il en était arrivé à un accord sur le prix du pétrole avec le gouvernement de l'Alberta. Aujourd'hui, M. Merv Leitch, ministre de l'Énergie de l'Alberta, a déclaré précisément, et je cite:

> Un accord sur le prix du pétrole ne sera pas conclu avant des mois, et sûrement pas à temps pour le budget fédéral du 11 décembre.

● (1415)

Le premier ministre va-t-il nous dévoiler qui dit la vérité, ce à quoi les Canadiens peuvent véritablement s'attendre et quelle est sa position sur cette question?

Une voix: Qui parle au nom du Canada, Joe?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quand le calme sera revenu de l'autre côté, je pourrai assurer au député d'Outremont, comme je l'ai assuré à tous les députés de la Chambre hier, que le budget qui sera présenté le 11 décembre reflétera les éléments fiscaux d'une politique énergétique d'ensemble. Je puis aussi lui dire, en me fondant sur les discussions que nous avons eues avec le gouvernement de l'Alberta, que nous sommes actuellement en train de planifier et de mettre en place directement les éléments d'une politique énergétique nationale beaucoup plus exhaustive que tout ce qui a été envisagé par le gouvernement précédent lorsqu'il était au pouvoir.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, la seule chose qui soit sûre à propos de cette politique énergétique, c'est que le public devra encaisser une hausse massive d'impôt, notamment par le biais d'une taxe d'accise qui, semble-t-il, contribuera à majorer le prix de l'essence d'au moins 25 c. d'un coup. Je voudrais que le premier ministre me dise, compte tenu de ses déclarations antérieures, comment il peut justifier une hausse aussi effarante du prix de l'essence? N'a-t-il pas dit lui-même à la Chambre le 18 juillet 1975, alors qu'il s'opposait à toute taxe d'accise sur l'essence, qu'une telle taxe «affecte injustement les éléments les plus faibles de la société»?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, les détails de la série de dispositions en matière d'énergie sur lesquelles nous travaillons depuis un certain temps, parce que l'ancien gouvernement n'avait pas effectué ce genre de travail d'ensemble, seront communiqués assez prochainement. Comme je l'ai déclaré hier, nous sommes parvenus à un accord sur tous les principes essentiels et nous sommes en train de mettre au point un système assurant la perception efficace d'une taxe qui permettra au gouvernement fédéral de mettre en œuvre au Canada des programmes de développement de nos ressources énergétiques tout en aidant le secteur privé à faire de même.

Nous estimons essentiel de présenter maintenant ce genre de proposition et cette série de dispositions car nous ne pouvons accepter la situation dans laquelle nous a laissés l'ancien gouvernement soit dans un état de dépendance croissante des sources étrangères et peu sûres d'approvisionnement en pétrole.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, puisque nous ne pouvons obtenir une réponse directe du premier ministre, puis-je m'adresser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

Une voix: Vous ne tirerez rien de lui non plus. Vous perdez votre temps.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je vais quand même essayer. Comme il devient de plus en plus évident que le premier ministre s'est fait avoir par le premier ministre de l'Alberta lors de sa rencontre avec lui lundi dernier et comme il est maintenant tout à fait évident que le gouvernement est bien décidé à aller de l'avant dans sa politique rigoureuse en matière d'économies d'énergie au Canada, le ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je remarque que le porte-parole d'Imperial Oil est passablement agité de l'autre côté.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Au lieu de critiquer les Canadiens comme il l'a fait hier soir, le ministre pourrait-il faire sentir à ses collègues du cabinet la nécessité d'augmenter les pensions de vieillesse et autres prestations sociales d'un montant au moins égal aux hausses scandaleuses des prix du pétrole et du gaz qu'ils envisagent de décréter?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux répondre au député c'est que dans le cadre de la série de dispositions en matières d'énergie, nous étudions et allons continuer d'étudier les répercussions macro-économiques de toute hausse des prix. Je tiens à assurer au député que c'est là une de nos principales préoccupations.

Il y a un certain prix à payer pour atteindre à l'autarcie en matière d'énergie. Notre pays ne peut compter sur le pétrole étranger. Le député peut toujours accuser des députés des deux côtés de la Chambre d'être des porte-parole d'Imperial Oil, mais c'est quand même beaucoup mieux que d'être le porte-parole de Seagram.

● (1420)

Une voix: Le pétrole, ça ne se boit pas.

LES APPROVISIONNEMENTS DE PÉTROLE EN PROVENANCE DU VENEZUELA

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le sait le ministre, le 29 mars dernier, son ministère a reçu un télex du ministre de l'énergie du Venezuela dans lequel celui-ci exprimait l'espoir de raffermir les relations entre nos deux pays en matière d'énergie au moyen d'ententes d'État à État, et d'accroître les livraisons de pétrole aux clients du Venezuela.

Étant donné que ce pays vient d'annoncer qu'il diminuera de 6 p. 100 ses livraisons de pétrole, qu'a fait le ministre pour obtenir du Venezuela l'assurance que les promesses du mois de mars seront tenues et que nous ne recevrons pas de ce pays moins de pétrole que prévu?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, avant que les media ne se prêtent à des conjectures quant aux intentions du Venezuela, je tiens à vous dire que j'ai rencontré personnellement lundi dernier le général Alfonso Rivard, directeur de la société Petroleos de Venezuela, pour discuter des relations entre nos deux pays. Le général Alfonso m'a informé qu'il attachait la plus haute importance aux liens amicaux qui unissent nos deux pays depuis trente ans, et il m'a assuré que le Canada aurait la priorité en ce qui concerne les livraisons de pétrole en provenance de ce pays. J'espère que ces renseignements rassureront le député.

M. MacLellan: Monsieur l'Orateur, je ne demanderais pas mieux que de me sentir rassuré par les propos du ministre, mais je peux difficilement l'être, étant donné que le ministre, après avoir démenti hier une nouvelle diffusée sur le réseau CTV, selon laquelle l'approvisionnement de l'est du Canada en pétrole s'annonçait, en réalité, pire que prévu, n'en a pas moins confirmé la nouvelle aujourd'hui, comme le rapportent les journaux.

Le ministre voudrait-il nous dire quelles mesures préventives il a prises—en exigeant, par exemple, des sociétés pétrolières la garantie écrites qu'elles ne détourneront pas de livraisons de pétrole destinées à notre pays—pour assurer aux Canadiens qu'ils me manqueront pas de pétrole cet hiver?

M. Hnatyshyn: Je le répète, monsieur l'Orateur, j'ai pris diverses mesures en ce qui concerne nos approvisionnements en pétrole cet hiver. Il n'y a aucun doute que la situation est précaire et nous laisse très peu de latitude mais nous nous efforçons d'augmenter nos réserves. C'est d'ailleurs ce que j'ai dit hier au député lorsque j'ai comparu devant le comité; je lui ai de plus fait remarquer que les Canadiens avaient tort de s'imaginer qu'il existe des sources intarissables de pétrole. Les Canadiens doivent collaborer afin d'économiser l'énergie. Je le rappelle au député et à la population en général. Si nous collaborons tous, nous viendrons à bout de cette situation et je suis convaincu que les Canadiens feront tout en leur pouvoir pour faire durer les approvisionnements tout l'hiver.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE NOUVEL AVION DE CHASSE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il semble que le programme d'achat d'avions de combat pourrait faire éclater un scandale. Un haut fonctionnaire du ministre lui a-t-il remis une note disant qu'on a caché au cabinet des renseignements essentiels concernant l'achat du nouvel avion de combat? Dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il prises et déposerait-il cette note à la Chambre?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance de la note il y a environ deux semaines. Il s'agit d'un document interne qu'un employé a envoyé à son supérieur et qui n'était pas destiné à aller plus loin.

Des voix: Oh, oh!

M. McKinnon: Lorsque j'en ai entendu parler, j'ai demandé à voir la note et on me l'a envoyée. On n'y dit pas que le programme d'achat du nouvel avion de combat pourrait faire éclater un scandale—loin de là.

M. Sargeant: Monsieur l'Orateur, il est évident qu'il y a eu des cachotteries et une certaine obstruction à propos de l'achat du nouvel avion de combat. Le ministre est-il prêt à attendre pour faire cet achat de 4.5 milliards de dollars et à renvoyer la question au comité permanent, pour une étude et une analyse complètes et approfondies afin d'éviter aux contribuables canadiens d'avoir à payer pour une chose qu'ils regretteront?

● (1425)

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je rejette catégoriquement la thèse que formule le député lequel est dans l'erreur. Pour ce qui est de discuter de l'affaire au comité, le député s'y trouvait avant hier, je crois; il a donc eu l'occasion de la soulever. Il en aura la chance de nouveau d'ici quatre ou cinq jours, si je ne m'abuse.

Les démarches en vue de l'achat du nouvel avion de combat vont bon train. Je ne vois pas pourquoi nous devrions attendre comme le voudraient les néo-démocrates et laisser ainsi les Forces armées du Canada complètement désarmées.

M. Sargeant: Monsieur l'Orateur à la suite des réponses du ministre à mes deux premières questions et comme le gouvernement a promis de donner libre accès à l'information, le ministre répondrait-il à la première question que je lui ai posée? Déposerait-il cette note de service à la Chambre?

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je ne vois vraiment pas l'utilité de la déposer à la Chambre . . .

Une voix: Et le gouvernement ouvert?

M. McKinnon: C'était pour ainsi dire une refonte de l'article de Peter Ward publié il y a environ trois semaines. Je me ferai un plaisir de le montrer au député à titre confidentiel, s'il ne l'a pas déjà.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTUDE DU BILL C-20

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Je lui avais demandé le 20 novembre si son gouvernement était disposé à accepter des amendements au bill C-20. Nous avions obtenu la réponse suivante:

Notre gouvernement examinera, bien sûr, les amendements raisonnables . . .

Or le leader du gouvernement à la Chambre a laissé entendre hier que le gouvernement allait mettre le bill C-20 en délibération sans accepter aucun amendement et qu'il avait même pris l'initiative de faire imprimer les formules de déclaration d'impôt sans tenir compte du tout des instances des députés de l'opposition, réduisant ainsi le processus parlementaire à une pure comédie.

J'aimerais donc que le premier ministre me dise s'il est encore une fois revenu sur sa position, comme il l'a déjà fait auparavant, et s'il désavoue sa déclaration du 20 novembre, ou s'il est prêt à désavouer les déclarations qu'a faites hier le leader du gouvernement et à permettre à la Chambre de poursuivre normalement l'étude du bill C-20 et aux députés d'exposer leurs observations et de proposer leurs amendements comme ils en ont le droit.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous sommes certes disposés à faire étudier le projet de loi et les modifications, mais les députés doivent savoir qu'étant donné les derniers délais fixés pour l'impression, nous sommes tenus de faire imprimer et d'expédier par le courrier demain les formules d'impôt fondées sur certaines prémisses. Les députés du gouvernement précédent savent bien ce que c'est. C'est un usage établi que nous continuons à suivre.

Si les députés d'en face veulent retarder l'adoption de ce projet, nous devrons alors dire aux Canadiens, comme le leader du gouvernement à la Chambre l'a signalé l'autre jour, qu'ils ne peuvent pas profiter du crédit à cause . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est du chantage.

M. Clark: . . . à cause des députés de l'opposition qui cherchent maintenant même à m'empêcher de parler par leurs cris et qui, par leur conduite durant toute cette affaire, ont tenté de retarder l'adoption d'une mesure qui serait fort avantageuse, à notre avis, pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le premier ministre fait des allégations de ce genre, est-il disposé à expliquer pourquoi son gouvernement a présenté le projet de loi 41 jours après le début de la session? Est-il disposé à dire aux Canadiens pourquoi son gouvernement a refusé de voter sur le bill, comme notre parti l'a réclamé hier, et est-il prêt à le renvoyer au comité afin de le faire étudier de façon appropriée? Est-il prêt à dire la vérité aux Canadiens au sujet de ces fausses allégations?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je suis certes disposé à continuer à dire la vérité aux Canadiens. La vérité est . . .

Une voix: Commencez.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: J'ai été interrompu par le député d'Outremont, qui s'y connaît en matière de vérité . . .

• (1430)

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: . . . qui s'y connaît tellement qu'un de ses collègues l'applaudit quand on le mentionne.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Comme les députés le savent très bien, le fait est que nous avons attendu si longtemps pour présenter la mesure sur le crédit d'impôt parce que certains députés, surtout ceux du parti libéral, ont retardé énormément l'étude des mesures budgétaires découlant du budget présenté par l'ancien gouvernement libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous avons dû nous occuper des mesures que l'ancien gouvernement n'avait pas réussi à faire étudier avant d'annoncer les élections. Par la suite, nous avons présenté la mesure sur le crédit d'impôt bien assez vite pour que la Chambre ait tout le temps nécessaire pour l'étudier et que les Canadiens puissent profiter du programme.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE BILL C-20—L'ALLOCATION DE LOGEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES

M. David Berger (Laurier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse elle aussi au premier ministre. Pendant le débat sur le bill C-20, nous avons essayé de prouver l'extravagance de cette mesure et de proposer des programmes plus raisonnables, notamment une allocation de logement pour les personnes âgées et les familles monoparentales, ce qui serait relativement peu onéreux puisque cela coûterait 145 millions de dollars par année, d'après les prévisions de la SCHL. Le premier ministre peut-il dire quand il présentera une mesure en vue d'accorder une allocation de logement à ces personnes dans le besoin?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de fournir ce renseignement. Je signale cependant au député que le gouvernement étudie activement la question d'une allocation de logement. Je suis heureux de voir que cette question intéresse le député et j'espère que plusieurs de ses collègues partagent son avis et appuieront la première initiative prise par le gouvernement pour aider les Canadiens, c'est-à-dire le programme des crédits d'impôt. Nous sommes certainement disposés à étudier d'autres mesures, y compris une allocation de logement.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Commencez par les riches.

* * *

LA CONSOMMATION

L'HUILE DE CUISSON EN AÉROSOL—L'INTERDICTION DES PRODUITS À BASE DE FLUOROCARBURES

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme sept adolescents seraient morts après avoir inhalé les fluorocarbures contenus dans des bidons d'huile alimentaire sous pression et que le ministre de la Consommation et des Corporations s'oppose à ce que l'huile alimentaire en aérosol soit visée par la loi sur les produits dangereux, vu qu'on est déjà sur le point d'interdire certaines formes d'utilisation des fluorocarbures en vertu de la loi sur les contaminants de l'environnement, je demande au ministre de l'Environnement de nous dire s'il est prêt à ajouter les fluorocarbures utilisés dans les huiles alimentaires dans la liste des modes d'utilisation des fluorocarbures qui seront interdits par la loi sur les contaminants de l'environnement afin de protéger la santé et l'environnement?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je vais étudier les instances du député.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES DÉPENSES RELATIVES À L'ÉDUCATION SYNDICALE—ON DEMANDE SI LES RAPPORTS FINANCIERS ONT ÉTÉ REÇUS

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, j'ai posé une question au début de la semaine à l'honorable ministre du Travail, et j'aimerais bien, malgré les problèmes qu'il a eus pour comprendre la question, savoir si aujourd'hui il peut nous dire si, conformément aux ententes signées entre les centrales ouvrières au Canada et certains syndicats indépendants, il a reçu effectivement les rapports financiers sur les dépenses pour l'éducation syndicale dans le programme de 10 millions de dollars qui s'étend sur une période de 5 ans? Est-ce que le ministre peut nous dire, aujourd'hui, s'il y a eu des irrégularités et, dans la négative, j'aimerais qu'il confirme que le rapport est arrivé et qu'il va le déposer.

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député d'avoir de nouveau attiré mon attention sur cette question. Le député a parfaitement raison de dire qu'il existe un programme d'éducation ouvrière de 10 millions de dollars qui s'étend sur une période d'environ cinq ans. Je puis assurer au député que les organismes qui participent au programme c'est-à-dire le CTC, la CSN et d'autres syndicats doivent présenter des rapports provisoires ou tenir le gouvernement au courant de leurs activités. Le service de vérification vérifie leurs rapports financiers.

Je peux dire également au député qu'aux termes du contrat, comme il le sait fort bien, le programme devait être évalué au bout de deux ans, par des experts indépendants, des gens impartiaux. Justement, trois personnes se livrent à cette étude. J'ajouterai qu'au bout de la quatrième année, quels que soient les résultats de l'étude préliminaire, nous entreprendrons une étude approfondie de l'efficacité du programme.

Quant à la question importante—du moins à ses yeux—qu'a posée le député à savoir s'il y a eu des irrégularités ou des enquêtes, j'ai consulté mes collaborateurs à ce sujet. Je n'ai constaté aucune irrégularité et, à notre connaissance, il n'y a pas d'enquête en cours. Néanmoins, monsieur l'Orateur, si le député veut bien m'aider—je sais qu'il le souhaite car il joue le rôle de critique de l'opposition comme je l'ai fait moi-même—peut-être pourrait-il me dire . . .

Des voix: Règlement.

M. Alexander: . . . à quelles personnes il pense . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

LES CENTRALES OUVRIÈRES—ON DEMANDE EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ LA GRC FAIT UNE ENQUÊTE SUR DES PRÉTENDUES IRRÉGULARITÉS

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, premièrement, c'est justement parce que j'ai à cœur la cause de l'éducation syndicale que j'ai posé ces questions. Deuxièmement, je voulais que le ministre se prononce et nie ces genres d'accusations. Ma question supplémentaire s'adresse d'abord au solliciteur général. En vertu de quelle autorité fait-on une telle enquête? Les agents de la GRC font-ils actuellement une enquête sous prétexte et sous-entendant qu'à l'intérieur de certaines centrales ouvrières il y a eu des irrégularités à l'égard du programme de l'éducation syndicale? Est-ce que le solliciteur général peut nous dire pourquoi ils se servent de ce prétexte et, dans la négative, quel mandat ont-ils pour faire une enquête sur certains procédés utilisés par des administrateurs syndicaux?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, à la suite de la question d'ordre général que le député m'a posée l'autre jour, j'ai demandé au commissaire et au quartier général de la GRC de me fournir des renseignements à propos de ces vagues allégations. On m'a répondu que, tout comme moi, personne n'avait entendu parler d'une enquête au niveau du quartier général. Il se peut qu'une enquête criminelle soit en cours dans un détachement de la GRC, quelque part au Canada, mais le quartier général n'est pas au courant, le commissaire n'est pas au courant et, à plus forte raison, je ne suis pas au courant.

Le député me faciliterait certainement la tâche s'il voulait bien me préciser, en public ou en privé, de quel syndicat et de quels fonds il s'agit. Je serais alors en mesure de lui donner une réponse bien plus précise.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES ALLÉGATIONS DE FAVORITISME DANS L'ADJUDICATION DES CONTRATS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, j'ai une gentille petite question à poser au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Rose: Hier, en réponse à une question du député de York-Centre, le premier ministre a dit qu'il examinerait un contrat d'une valeur de $100,000 accordé par favoritisme politique à la Decima Research Limited qui, me dit-on, est intimement liée au parti progressiste conservateur. Je voudrais ici lui demander s'il s'enquerra des raisons pour lesquelles la société Decima a également obtenu, une fois de plus sans appel d'offres, un contrat de recherche de $50,000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, fin août ou début septembre, et si le premier ministre est maintenant prêt à dire à la Chambre qu'il mettra fin au favoritisme politique dans l'octroi des contrats gouvernementaux dont le prix est assumé par tous les contribuables du pays?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prend note de la question du député. Nous continuons à étudier la question que le député de York-Centre a soulevée hier.

Je vais certainement communiquer les résultats de cette enquête à la Chambre. Étant donné que le gouvernement a la plus grande confiance dans la compétence de cette organisation et afin que personne ne doute de l'efficacité et de l'utilité de son travail, je m'engage envers le député et la Chambre, si elle le souhaite, à leur communiquer les résultats du sondage aussitôt qu'il sera terminé.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, puisque nous parlons de ce sujet si intéressant, je voudrais demander au ministre s'il enquêtera également sur l'attribution, l'été dernier, d'un contrat de 30 millions de dollars à la société Media Buying Services Limited dirigée par un certain Peter Swain à qui a été confiée la publicité du Parti progressiste-conservateur lors des dernières élections . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rose: Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi on a accordé ce contrat sans faire d'appel d'offres et pourquoi on a chargé cette société de fournir des services déjà assurés par le ministère des Approvisionnements et Services?

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député s'est quelque peu empêtré dans les détails de certaines allégations qu'il a déjà faites à la Chambre. Mais je peux dire à la Chambre qu'étant donné que notre parti était résolu à réduire les sommes consacrées à la publicité du gouvernement . . .

Des voix: Oh, oh!

● (1440)

M. Clark: . . . et précisément parce que nous sommes décidés à rationaliser les programmes publicitaires du gouvernement du Canada, nous avons créé un nouvel organisme; œuvrant par l'intermédiaire du ministère des Approvisionnements et Services; cet organisme, nous sommes certains, contribuera entre autres, à améliorer l'efficacité des campagnes publicitaires du gouvernement et à diminuer les possibilités d'abus.

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question à poser au premier ministre sur le même sujet. Elle découle de la visite que j'ai effectuée ce matin dans les locaux de la société Agency of Management situés rue Albert. Depuis les élections, cette société a ouvert deux importantes succursales au Canada pour adjuger les contrats que passe le gouvernement dans le domaine de la publicité et de la recherche. Bien que le premier ministre prétende que cette initiative a été prise pour traiter de ces questions de manière plus sérieuse, aucun contrat n'a été passé avec la société en question.

Le premier ministre pense-t-il être en assez bons termes avec les propriétaires de cette entreprise pour leur octroyer un contrat après tout le travail et tous les investissements qu'ils ont faits, contrat par lequel il leur rendrait justice ainsi qu'aux contribuables canadiens ou a-t-il l'intention de leur faire une offre qu'ils ne pourront pas refuser?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'apprécie l'intérêt que le député porte à cette compagnie. Je puis l'assurer qu'en raison même de l'excellente réputation qu'elle a, on n'a pas à se faire de souci quant à sa position. Je puis également dire au député qu'il s'agit là d'une décision réfléchie du gouvernement, et nous sommes fermement convaincus que la décision que nous avons prise de confier à l'Agency of Management la publicité du gouvernement fédéral est éminemment préférable aux usages qui existaient auparavant en ce qui concerne tant la possibilité de réduire les abus que celle de réduire les coûts de la publicité pour le gouvernement et les Canadiens.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, nous pourrons juger des coûts de la publicité vers la fin de l'année. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé du multiculturalisme dont un collaborateur a déclaré en sa présence, au comité chargé d'étudier ses prévisions budgétaires, que le montant de $100,000 que l'on versait à Allan Gregg ne serait pas imputé au budget de publicité de un demi-million de dollars alloué comme d'habitude à la publicité dans la presse ethnique par le gouvernement précédent.

Or, j'ai ici un document de l'Agency for Management révélant que ce montant de $100,000 provient effectivement du budget de publicité et que ces fonds bloqués avaient été réduits de $500,000 à $400,000. Le ministre prendra-t-il des mesures afin de protéger ces fonds qui ont toujours servi à la publicité dans la presse ethnique et qui permettent à cette dernière de subsister et de donner une voix à un secteur important de la population canadienne? Prendra-t-il des mesures pour veiller à ce que la presse ethnique continue de bénéficier du soutien du gouvernement du Canada?

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): Oui, monsieur l'Orateur, nous faisons précisément effectuer ce genre de recherches afin de pouvoir inciter les divers ministères à participer très activement à la publicité faite dans la presse ethnique. Voilà pourquoi nous avons revisé le crédit, afin précisément d'examiner très attentivement la question.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA MISÈRE DES CHRÉTIENS EMPRISONNÉS EN CORÉE DU SUD

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a trois ans, je faisais partie de la délégation canadienne à la Conférence sur les droits de la personne, la sécurité nationale et la paix, tenue à Séoul, en Corée du Sud, dans le but de soulager la misère des chrétiens persécutés et emprisonnés dans ce pays. A ce titre, j'ai été consterné d'apprendre qu'à deux reprises au cours des quatre derniers jours, on a procédé à des arrestations massives, surtout d'étudiants chrétiens, aux abords de l'immeuble Christian et à l'extérieur du siège du YMCA. Madame le ministre peut-elle dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement canadien a prises ou entend prendre en vue de remédier à cette situation regrettable?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir posé cette question.

Une voix: Donnez-lui une médaille.

Mlle MacDonald: Je tiens à lui dire que pour préserver les droits de la personne—et j'espère que les députés qui nous font face écouteront avec intérêt, eux qui semblent vouloir plaisanter à ce sujet—nous avons déjà communiqué avec notre ambassadeur à Séoul, en Corée du Sud, et lui avons demandé de faire connaître aux autorités coréennes notre vive préoccupation face à la violation des droits fondamentaux de ces 96 personnes.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION MARITIME

LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE PAR UNE SOCIÉTÉ DE L'ONTARIO—ON DEMANDE S'IL Y A EU APPEL D'OFFRES

M. Jean-Louis Leduc (Richelieu): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Cette semaine le gouvernement a accordé un contrat pour la construction d'un brise-glace à une compagnie de Port Wheeler, en Ontario. Selon le ministre d'État au développement économique du Québec, M. Bernard Landry, le contrat aurait été accordé sans appel d'offres. Il s'agissait d'un contrat de 60 millions de dollars. Est-ce vrai?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'aimerais répondre à cette question. D'abord, j'inviterais le député à obtenir des renseignements plus sérieux que ceux-là parce que laisser entendre que ce contrat a été octroyé sans appel d'offres, c'est faux. Quand le député connaîtra la différence entre les offres, il comprendra pourquoi le contrat a été octroyé en Ontario.

ON DEMANDE SI LES CHANTIERS MARITIMES DU QUÉBEC BÉNÉFICIERONT DE CONTRATS DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Louis Leduc (Richelieu): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Approvisionnements et Services.

Le gouvernement est censé accorder 150 millions de dollars pour tenter de pallier le désastre qui existe dans la construction maritime. Je demande au ministre, puisque actuellement 60 des 150 millions sont déjà octroyés, si le reste sera accordé aux chantiers maritimes du Québec?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je pense que mes honorables collègues connaissent très bien le système des appels d'offres publics. Je pense que cela est connu de tout le monde. Les chantiers maritimes du Québec sont actuellement invités à faire des offres. Je suis de très près la situation difficile dans laquelle se trouvent les chantiers maritimes du Québec, et j'ose espérer, comme tous mes collègues, que les chantiers maritimes du Québec pourront faire des offres acceptables, et je serais fort heureux de les recommander à ce moment-là.

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

LA PRÉSIDENCE DU CRTC

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire d'État. Étant donné les problèmes de diffusion au Nouveau-Brunswick, surtout dus à l'insuffisance des installations et de l'équipement de Radio-Canada, et en raison de la qualité décroissante des émissions en général sur le plan moral—et je veux surtout parler de l'émission «Pyx» du réseau CTV diffusée pendant la programmation destinée à toute la famille, le ministre peut-il dire à la Chambre quand il compte nommer le nouveau président ou la nouvelle présidente du CRTC et qui occupera le poste?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, il m'est présentement impossible de dire qui sera nommé à la présidence du CRTC. Je peux cependant dire au député que plusieurs provinces, des gens du milieu de la télévision et la population en général nous ont beaucoup aidés en nous proposant certaines personnes qui sont toutes d'excellents candidats à ce poste.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DE FAIRE DES INSTANCES AU QUÉBEC AFIN QUE LES FONDS DESTINÉS AU PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE SOIENT UTILISÉS

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

En avril 1978, Ottawa et Québec ont signé une entente de 76 millions de dollars pour le développement touristique du Québec, dont 11.6 millions de dollars devaient être attribués aux régions du Bas-du-fleuve et de la Gaspésie. Parmi ces projets il y avait celui du Parc national de la Gaspésie qui était de l'ordre de 5 millions de dollars, et on apprend qu'on devra reporter à un an le début de ces travaux. Est-ce que l'honorable ministre peut intervenir auprès de son homologue de la province de Québec afin que les fonds disponibles au gouvernement canadien soient utilisés dans le plus bref délai possible, pour pouvoir entreprendre les travaux au parc national de la Gaspésie et créer de l'emploi dans cette région où il y a un fort taux de chômage?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir fait part de sa question à l'avance.

● (1450)

[*Traduction*]

Je désire également signaler au député que sur le plan administratif cela relève, comme il le sait, du ministère québécois des Loisirs. On m'informe, ou l'on me donne à conclure que la première tranche du projet va être mise en chantier l'été prochain. Les travaux vont être exécutés dans la région La Galine-Lac Cascapédia. On va mettre en chantier une aire de réception, des installations sanitaires, un parc de stationnement et un petit terrain de camping. Le montant préliminaire de cette tranche est estimé à $600,000 environ. C'est un début.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE BUDGET DES CENTRES D'AMITIÉ

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Considérant que plus de 40 p. 100 des Indiens de plein droit vivent en dehors des réserves dans les grandes villes; que leur nombre est en augmentation; que de nombreux Indiens non inscrits, Métis et Inuit viennent se joindre à eux; qu'ils sont en proie dans les villes à de nombreux problèmes graves, tant sociaux qu'économiques, et que c'est dans les centres d'amitié que ces Indiens reçoivent l'assistance la plus efficace, la plus discrète et la plus compréhensive, le gouvernement veut-il envisager de soustraire le budget de ces centres aux mesures gouvernementales d'austérité, pour qu'ils puissent s'acquitter dans les villes, de ces très importantes obligations? Et, d'autre part, le ministre veut-il envisager, ou plutôt va-t-il rendre permanent le programme des migrants autochtones, afin que les centres d'amitié puissent s'organiser et travailler d'une façon encore plus efficace?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord avec le député sur l'importance de cette question. Il est de fait que les Canadiens ont d'importants devoirs à l'égard des Métis et des Indiens non inscrits qui vivent à l'extérieur des réserves. Le député a parlé en particulier d'un programme, celui des migrants autochtones, et également des centres d'amitié.

J'ai eu la possibilité de m'entretenir avec la direction nationale des centres d'amitié pour examiner leur situation. Nous sommes tout à fait conscients de leurs besoins budgétaires, et je puis assurer au député que les coupures dont il a parlé n'interviendront pas dans ce secteur, qui fournit l'assistance la plus élémentaire à des gens qui sont désespérément démunis.

* * *

LES AÉROPORTS

LA SITUATION À L'AÉROPORT DE SAINT-JEAN (N.-B.)—L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre est-il au courant des instances faites par la ville de Saint-Jean et d'autres concernant la situation à l'aéroport de Saint-Jean et peut-il dire à la Chambre si son ministère entend améliorer cette installation?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Je suis au courant des consultations qui ont eu lieu entre les représentants de Saint-Jean, notamment la Chambre de commerce, et le ministère fédéral des Transports. Je voudrais également signaler au député que mon bureau a reçu des instances de hauts fonctionnaires de Saint-Jean au sujet de l'aéroport.

L'aménagement de l'aéroport était prévu dans une étude portant sur un plan directeur terminée en 1976. Comme une nouvelle évaluation des prévisions jusqu'en 1985 est en cours, on revoit toute la question, afin de veiller à ce que nous ayons la meilleure installation pour répondre aux besoins futurs. Dans l'intervalle, on effectue des améliorations, dont la construction du nouveau centre d'entretien. Toute l'affaire sera évaluée. Cette évaluation se terminera sous peu et nous serons en mesure de faire très bientôt une annonce au sujet du calendrier et du projet.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'EXPLOITATION DE LA MINE D'URANIUM DE LA BRINEX AU LABRADOR

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et a trait à la mine d'uranium de la Brinex au Labrador. Le gouvernement provincial de Terre-Neuve a offert librement de coordonner les études sur les répercussions écologiques de la mine, mais la plupart des données sont fournies par la Brinex. Ces données laissent à désirer sur le plan technique et des renseignements contradictoires ont été soumis à la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Comme c'est la Commission qui est chargée de délivrer la licence d'exploitation de cette mine, que fera le ministre pour veiller à ce qu'une étude convenable soit faite sur des répercussions écologiques de l'exploitation, et appuiera-t-il la mise en œuvre d'une formule de révision des effets écologiques?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je tiens à informer le député de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, avant de délivrer une licence, veillera sûrement à ce que des études écologiques poussées soient faites au moyen de données dignes de foi. D'après mes renseignements, le processus est déjà engagé. Il y aura des audiences publiques qui porteront sur la demande provinciale à l'égard de cette mine.

Je puis donc assurer au député que la Commission de contrôle de l'énergie atomique s'intéresse autant que moi aux études sur les incidences. J'espère que le député trouvera ma réponse satisfaisante.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. RICHARD STANCZYK

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. Ma question concerne M. Richard Stanczyk, un citoyen canadien qui, de l'avis de tous les intéressés, aurait été incarcéré en Pologne. M. Stanczyk a immigré au Canada de sa Pologne natale en passant par l'Allemagne . . .

[M. Mazankowski.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député est prié de poser sa question.

M. Flis: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-elle me dire ce que le gouvernement fait présentement pour aider M. Stanczyk à rentrer sain et sauf au Canada, étant donné que je lui ai signalé cette affaire le 17 octobre dernier, soit il y a cinq semaines?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais corriger certaines inexactitudes dans la déclaration du député, et je lui sais gré de l'intérêt qu'il porte à cette affaire. Je tiens à lui faire savoir que M. Stanczyk est à la fois citoyen canadien et citoyen polonais. Il a fait usage de son passeport polonais pour entrer en Pologne en juillet dernier. Ce faisant, il prenait des risques et s'exposait en utilisant son passeport polonais à être accusé d'avoir quitté la Pologne illégalement. Pour ce motif, il y a bien peu que les autorités canadiennes puissent faire. Les gens qui sont porteurs de plusieurs passeports sont prévenus d'avance de ce qui peut leur arriver.

Cela dit, cependant, nous avons demandé au personnel de notre ambassade à Varsovie de suivre cette affaire et d'aider M. Stanczyk autant que possible.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA SITUATION PÉCUNIAIRE DES PERSONNES ÂGÉES—ON DEMANDE L'ADOPTION DE CERTAINES MESURES POUR CORRIGER LA SITUATION

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en son absence je demanderais au ministre suppléant d'y répondre. A la suite de la publication du rapport du Conseil économique du Canada à l'effet que la majorité des gens âgés vivaient sous le seuil de la pauvreté, étant donné également que cette situation est très dramatique, l'honorable ministre est-il en mesure d'informer la Chambre et de prendre des mesures pour corriger cette situation qui va toujours en s'aggravant?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je peux répondre à l'honorable député. Il est possible qu'il y ait une réponse plus développée par l'honorable ministre. Nous pensons que la chose la plus valable que nous pouvons faire pour les personnes âgées sera de prendre des mesures en vue de réduire le taux d'inflation. C'est là l'objectif primordial de notre politique. De plus, j'ai souvent dit à la Chambre des communes qu'il y aura une politique de l'énergie rattachée à un programme pouvant aider les Canadiens, y compris les personnes âgées et pauvres à répondre aux pressions créées par une telle politique.

ON DEMANDE D'AFFECTER AUX PERSONNES ÂGÉES LES 200 MILLIONS DE DOLLARS RECOMMANDÉS PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. J'aimerais demander au très honorable premier ministre si cette aide visant à protéger de l'inflation les personnes âgées, celles qui sont demeurées en deçà du seuil de la pauvreté, peut prendre la forme d'une somme de 200 millions de dollars, somme qui est requise et recommandée par le Conseil économique du Canada dans sa recommandation nº 1 afin que la situation de ces gens revienne au-dessus du seuil de la pauvreté.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas où en est rendue exactement l'étude, par le ministre, de la recommandation du Conseil économique du Canada. Étant donné la situation économique du pays, je doute cependant qu'il nous soit possible d'accepter une telle proposition. Mais au sujet de l'inflation en général, il est bien sûr que si nous obtenons plus de succès contre l'inflation que le gouvernement précédent, il y aura un avantage pour tous les Canadiens et non seulement pour les personnes âgées.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—LA NAVIGATION DES PÉTROLIERS EN PROVENANCE DE L'ALASKA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Puisque le président Carter a décidé qu'il ne proposerait pas tout de suite d'accroître le volume du pétrole de l'Alaska acheminé vers les 48 États du Sud, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il fera savoir au président que son gouvernement entend adopter une loi assez sévère pour minimiser les dangers pour le Canada que représente la navigation des pétroliers au large de la côte ouest?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je suis prêt à demander conseil au ministre de l'Environnement au sujet de nouvelles mesures que nous pourrions prendre et communiquer ensuite aux États-Unis. Mais je peux très bien réitérer au député, car je l'ai déjà fait ici-même, que le gouvernement, et moi-même cela va sans dire, projetons de faire part au président Carter des graves conséquences pour le Canada, surtout pour la côte ouest, que constituent les pétroliers.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déclaré ceci:

Il n'existe pas encore de technologie propre à lutter efficacement contre les marées noires . . .

C'est ce que le premier ministre a dit. Peut-il nous préciser maintenant comment il entend nous protéger des risques que représentent les pétroliers, surtout qu'on se dispose à en accroître le nombre?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le gouvernement, par l'entremise du ministère de l'Environnement et d'autres organismes, cherche à perfectionner ses moyens techniques de lutte contre

ce type de problèmes si jamais ils se posaient. Je n'ai aucun programme nouveau à annoncer pour le moment.

L'attitude la plus réaliste, d'après nous, consiste à tenir le gouvernement des États-Unis constamment au courant des très vives inquiétudes que suscite chez nous la présence de pétroliers au large de la côte ouest du Canada. Évidemment, si le député a des projets bien précis susceptibles d'intéresser le gouvernement du Canada et même les États-Unis, nous serions heureux d'en prendre connaissance.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE RÉVISER SA POLITIQUE RELATIVE AUX OCCUPANTS DE LOGEMENTS FAMILIAUX

M. Raymond Dupont (Chambly): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le 31 juillet dernier, tous les occupants de logements familiaux recevaient une lettre les informant d'une augmentation de loyer de 50 p. 100. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il a l'intention de réviser sa position dans les plus bref délais, étant donné l'incertitude des familles en cause logées dans les bases militaires au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député m'ait posé cette question parce que cela me permet de dissiper un malentendu. Je ne me souviens pas que nous ayons jamais songé à augmenter de 50 p. 100 en moyenne le loyer des logements pour militaires mariés. Nous avons maintenant fixé un plafond pour l'augmentation des loyers en fonction des divers grades et niveaux de revenu et j'ai demandé au ministère de trouver un moyen plus juste de fixer le loyer des logements pour militaires mariés.

Dès que j'aurai reçu le rapport du ministère, d'ici un jour ou deux je pense, je songerai à présenter mes recommandations au Conseil du Trésor. Je ne m'oppose pas à ce que les militaires paient le taux courant des loyers; mais le système dont j'ai hérité comporte de graves injustices.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BALDWIN—ON DEMANDE D'ÉTUDIER LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS EN MÊME TEMPS QUE LE BILL C-15

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai donné à Votre Honneur préavis d'une question de privilège et j'en ai aussi averti le président du Conseil privé (M. Baker), mais il me semble que, pour accélérer les travaux de la Chambre, il serait préférable que j'invoque plutôt le Règlement et que je me réserve le droit de soulever la question de privilège plus tard. Voici ce qui s'est passé.

Recours au Règlement—M. Baldwin

Le 18 octobre, la Chambre a consenti à adopter une motion demandant qu'un comité permanent soit formé et chargé d'étudier les dispositions de la loi sur les secrets officiels, et ce, sans que la Couronne ait la prérogative de limiter les pouvoirs d'enquête du comité. Le 8 novembre, j'ai demandé à mon distingué collègue, le président du Conseil privé, s'il pouvait rédiger une motion qui serait présentée en même temps que la motion de deuxième lecture du bill sur le libre accès à l'information parce qu'il me semblait que c'était une façon très logique de procéder. Un jour après, environ, j'ai reçu du président du Conseil privé un projet de motion où on ne faisait cependant pas allusion à la question de privilège de la Couronne.

On m'apprend que d'après certaines personnes il n'aurait peut-être pas été opportun pour la Chambre d'adopter la motion rédigée de cette façon. Je ne suis pas du tout d'accord et il y aurait même de quoi soulever une question de privilège, si telle était mon intention. Dans le cas contraire, je suis disposé à reconnaître que toute motion adoptée à la Chambre doit être sujette à la loi du pays, mais, à mon avis, il n'existe pas de droit de prérogative inhérent qui permette à la Couronne de faire valoir son privilège contre un comité de la Chambre. Mais nous en reparlerons plus tard.

Malheureusement, je crois qu'il faut m'en imputer la faute car je n'ai pas pu joindre mon collègue, le président du Conseil privé, pour décider avec lui des particularités de cette motion et je suppose qu'il a eu sa part de problèmes dont ses collègues d'en face sont en partie responsables. Toutefois, je crois comprendre qu'hier soir notre collègue a laissé entendre que nous entreprendrions ce soir, à 8 heures, la deuxième lecture du bill C-15, la loi sur l'accès à l'information. A mon avis, il serait des plus logiques que nous discutions de cette question en même temps que de la loi sur les secrets officiels. Selon le député, discuter de la loi sur l'accès de l'information sans remettre en question la loi sur les secrets officiels serait donner un coup d'épée dans l'eau, et je suis de son avis.

Voilà pourquoi j'espère que d'ici 8 heures ce soir, ou sans aucun doute au plus tard d'ici demain, nous réussirons à nous entendre et à rédiger cette motion en des termes acceptables pour les autres leaders de la Chambre. J'estime également devoir m'intéresser de près à cette question afin que nous puissions discuter des deux questions en même temps. Je sais que mon collègue doit se soumettre à l'inexorable tyrannie de l'horloge et du calendrier, comme il le découvre d'ailleurs peu à peu, et que les députés d'en face ne l'aident pas beaucoup à ce sujet; j'espère, toutefois, qu'il sera possible de discuter de la motion de deuxième lecture du projet de loi et en même temps de la motion visant l'établissement du comité pour que le comité reçoive en même temps le projet de loi, et son mandat. Il serait vain, à mon avis, de traiter de l'un sans traiter de l'autre. Aussi, je vous laisse le soin d'en décider, et je me réserve le droit de soulever l'autre question à une date ultérieure, au besoin.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je désire remercier mon ami d'avoir eu l'obligeance de me donner avis de la question de privilège. Il pourrait être très utile de voir, si c'est possible, sur quelles opinions il s'appuie. Je tiens à lui dire que je serais prêt à lui faire connaître le point de vue qu'on m'a donné, car je trouve cette question importante. Nous parviendrons donc peut-être à régler ce point. Si c'est possible, il peut compter sur ma collaboration dans ses efforts pour le régler. Dans le cas contraire, il doit savoir que je considère très important de tenir compte de la loi sur les secrets officiels pour étudier la loi sur l'accès à l'information. Je pense d'ailleurs qu'il était présent quand j'ai fait cette déclaration.

Peut-être pouvons-nous en rester là pour le moment, monsieur l'Orateur, et nous verrons ce qu'il convient de faire ensuite.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. CHÉNIER—LES PROPOS DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES PETITES ENTREPRISES

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, en relisant dans le hansard le débat de vendredi après-midi, j'ai constaté que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) avait déclaré à la suite de mon discours:

Je pourrais probablement ramener le député au bureau du 235 de la rue Queen où l'on a rédigé ce discours à son intention, mais je ne succomberai pas à cette tentation.

Monsieur l'Orateur, je considère cette remarque comme une insulte personnelle, car je suis parfaitement capable d'écrire moi-même mes discours. Je trouve aussi que c'est un affront envers les fonctionnaires du gouvernement, et j'aimerais dire ce que je pense à ce sujet.

M. l'Orateur: Le député doit se rendre compte qu'il n'y a rien dans ces remarques d'anti-parlementaire ou de contraire à notre Règlement, même s'il ne les apprécie pas. Je ne peux donc pas demander au ministre de retirer ses paroles, qui, pour être critiques, n'en restent pas moins conformes aux principes parlementaires.

● (1510)

[*Français*]

M. OLIVIER—LA PRÉTENDUE ATTAQUE FAITE PAR LE DÉPUTÉ DE YORKTON-MELVILLE

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, je pose la question de privilège. Cet après-midi nous avons été à même de constater qu'en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement on peut attaquer la réputation et l'intégrité d'un député sans que celui-ci puisse répliquer immédiatement et démontrer comment les attaques sont vicieuses et malhonnêtes envers les individus. Elles sont faites, en fin de compte, par des intellectuels qui ne connaissent absolument rien au point de vue des relations de travail, et qui se servent strictement du Règlement de la Chambre pour démontrer qu'ils s'occupent des travailleurs, alors que tout ce qui les intéresse c'est de trouver des «supporteurs» d'élections.

Monsieur le président, dans la motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement qui a été présentée—par le député de—où est ce grand tata-là, attendez le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), dans sa motion ce petit député a dit, monsieur le président, que le député de Longueuil avait volontairement voulu insinuer à la Chambre et démontrer à la population qu'il y avait eu fraude envers les travailleurs, envers le gouvernement et envers la crédibilité des travailleurs. Et je vous cite le dernier paragraphe de la motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, où l'on demande au député de Longueuil de retirer ses accusations et

de s'excuser auprès des travailleurs pour avoir mis leur intégrité en cause.

D'abord, monsieur le président, je dois vous rappeler qu'en vertu des dispositions du Règlement de la Chambre j'ai posé une question le 27 novembre. On peut la lire à la page 1737 du compte rendu officiel des *Débats,* et se rendre compte que je ne mets aucunement en doute l'intégrité de qui que ce soit, mais, au contraire, où je suis conscient que l'on est en train de dévier d'un excellent programme gouvernemental pour les travailleurs par ce genre d'accusation . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député comprend, j'en suis absolument certain, qu'il y a une grande différence entre un commentaire fait pendant un débat et une motion. Il arrive très souvent qu'on propose une motion ou qu'on essaie de proposer des motions soit en vertu des dispositions de l'article 43, soit en vertu d'autres articles du Règlement, alors que ces motions contiennent des allégations à l'égard d'un député ou encore d'un ministre, et le ministre réfute toujours ces allégations. Et c'est précisément la situation qui existe présentement, c'est-à-dire qu'on peut suggérer que la Chambre débatte les idées avancées dans la motion. Voilà un aspect du problème. Si un député pendant un débat met de l'avant de telles propositions, cela est différent, et il devient très difficile pour la présidence de retrancher ou de refuser les idées avancées dans une motion qui, après tout, doit être acceptée ou refusée par la Chambre en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Même si la Chambre accepte la présentation d'une motion, le débat qu'elle suscite ou son rejet par la Chambre au moyen d'un vote n'ont rien à voir avec son contenu. Il faut qu'une motion soit dûment proposée par un député afin que la Chambre en soit saisie. Voilà la situation dans laquelle se trouve la Chambre cet après-midi. On a refusé au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) le droit de proposer une motion visant à critiquer un ministre ou le gouvernement en général. Telle est la difficulté.

M. Olivier: Je suis disposé à accepter ce que la présidence vient de dire, mais je voulais vous dire, monsieur le président, que le député—le grand tata d'Yorkton-Melville—m'a imputé des motifs, et si dans cette perspective vous jugez que j'ai droit à une question de privilège, j'aimerais avoir le droit de la continuer.

M. l'Orateur: Je vais examiner le texte de la motion pour voir si elle est conforme à ce que dit l'honorable député de Longueuil, car il est inacceptable d'aller à l'encontre du Règlement et des précédents de la Chambre, soit par une motion, ou par une déclaration du député, mais il est plus difficile encore d'éviter de telles déclarations dans le texte d'une motion.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, malheureusement je n'ai pas en main la motion que j'ai présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement.

[*Traduction*]

Mais si l'Orateur examine la motion, il constatera, j'en suis sûr, qu'il n'y a là rien de contraire au Règlement de la Chambre. J'ai dit tout simplement dans ma motion que le député ne pouvait pas prouver ses allégations et qu'il devait donc s'excuser auprès des travailleurs, car les accusations qu'il a portées ternissent la réputation des travailleurs canadiens. C'est tout ce que j'ai dit.

Ma motion se compare, comme l'a dit l'Orateur, à bien d'autres qui ont été proposées ici. En fait, au cours de la période des questions d'aujourd'hui, il a posé des questions du même genre au ministre du Travail (M. Alexander) et ce dernier lui a dit: «Si vous avez des accusations à porter, faites-le». Il a posé la même question au solliciteur général et au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), si j'ai bonne mémoire. Là encore, le solliciteur général a dit qu'aucune accusation concrète n'avait été portée, qu'il n'en était pas au courant. En fait, dans ma motion, je dis qu'on peut très bien porter des accusations, mais qu'alors, il faut fournir des faits et des preuves. Il ne l'a pas fait. Ma motion lui demandait de le faire, et aussi de s'excuser auprès des travailleurs.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, je comprends que vous allez prendre connaissance des questions et de la motion. Mais il s'agit de savoir si le député qui a présenté la motion s'est servi de cette procédure pour prêter des intentions au député de Longueuil (M. Olivier) en l'accusant virtuellement d'avoir attaqué l'intégrité des travailleurs. Or, si vous lisez les deux questions du député de Longueuil, posées le 27 novembre 1979 au ministre du Travail (M. Alexander), vous verrez que tout ce que le député de Longueuil a fait, c'était de demander au ministre du Travail s'il était au courant du fait qu'une enquête a été effectuée par la Gendarmerie royale du Canada pour savoir si des fonds ont été ou non utilisés pour l'éducation syndicale. Ce n'est pas là attaquer l'intégrité des travailleurs, bien au contraire, le député de Longueuil se portait à la défense des travailleurs. Quant à la question, j'y viens, parce que je ne veux pas abuser du temps que vous m'accordez. J'apprécie votre courtoisie, monsieur le président, mais quand le député se sert d'une motion, il peut bien se conformer au Règlement en la présentant, mais cela ne lui donne pas le droit de se servir de cette procédure pour faire des insinuations, s'en prendre au député de Longueuil et lui prêter des intentions. C'est contraire à notre procédure parlementaire, à l'esprit du Parlement. Et je suis d'accord avec vous, monsieur le président. Vous devriez prendre le temps de lire les questions du député de Longueuil, d'analyser les conclusions de la motion, qui sont très sérieuses et qui portent atteinte à l'intégrité de ce député et qui, indirectement, portent véritablement atteinte aux travailleurs également.

Alors, s'il y a quelqu'un qui défend mal les intérêts des travailleurs à la Chambre, ce n'est pas le député libéral de Longueuil, mais le député du Nouveau parti démocratique qui a présenté ce genre de motion qui est inacceptable.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés se rendront compte qu'il est très difficile pour moi de déclarer une motion irrecevable, surtout lorsqu'elle est présentée conformément à l'article 43 du Règlement. D'abord, la Chambre doit l'accepter à l'unanimité avant qu'elle ne puisse être débattue et ensuite, bien sûr, si elle est acceptée, elle peut être débattue et rejetée. Il faut en plus que la motion ne s'écarte pas des précédents parlementaires. Mais faire ce genre de commentaire dans une motion qui doit être débattue et le faire au cours d'un discours, où il prend la forme d'une véritable accusation, ce n'est pas du

tout la même chose. Néanmoins, je suis quand même dans l'obligation d'examiner le texte de la motion pour voir s'il y a eu quoi que ce soit de contraire à nos usages. Je ferai connaitre ma décision à la Chambre demain.

Le dernier avis de question de privilège que j'ai reçu m'a été donné par le député de York-Centre (M. Kaplan).

M. KAPLAN—LE BUDGET POUR PUBLICITÉ DANS LES JOURNAUX ETHNIQUES—LES PRÉSUMÉES DÉCLARATIONS TROMPEUSES

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet de deux déclarations contradictoires qui à première vue ont pour effet évident d'induire la Chambre en erreur. Ces deux déclarations émanant de deux personnes différentes concernent un versement de $100,000 qui a été fait par le gouvernement du Canada à Allan Gregg, collaborateur passé ou présent du parti progressiste conservateur, à l'occasion d'un marché qui lui a été confié.

Les prévisions de dépenses fédérales comportent, pour le ministre d'État à la Santé, au Sport amateur et au Multiculturalisme (M. Paproski), un budget de $500,000 pour publicité par voie d'insertions dans la presse ethnique. Lors d'une séance du comité consacrée au budget, j'ai demandé au ministre si les $100,000 provenaient de ce budget de $500,000, et si ce prélèvement de $100,000 destiné à Allan Gregg allait réduire de $100,000 le budget publicitaire de la presse ethnique. A la séance du 27 novembre j'ai reçu la réponse suivante de M. Orst Kruhlak au sujet des $100,000:

Cet argent provient d'un budget spécial, dit des services professionnels et spéciaux, dont les crédits sont destinés à des activités de recherche. Il ne vient pas du crédit publicitaire.

Or j'ai un document à l'en-tête de l'Agency of Management, 75 rue Albert, qui autorise à confier ce marché de $100,000 à Decima Research International. Il porte . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Une voix: La question de privilège prime le rappel au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme je l'ai déjà dit auparavant, le député doit démontrer qu'il y a matière à privilège. Il a parlé de contradiction. Il faut qu'il me démontre en quoi cela constitue une question de privilège.

● (1520)

M. Kaplan: Le document laisse entendre que deux ministres, le ministre d'État au Conseil du Trésor (M. Beatty) et le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle), ont fait déduire les $100,000 du demi-million de dollars prévu pour la publicité. D'après le document, le reste du budget de publicité, soit $400,000, est le reste bloqué pour le moment. Quelqu'un induit la Chambre en erreur, soit les deux ministres qui ont autorisé la dépense de $100,000 sur les fonds de publicité, soit le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme et ses fonctionnaires qui ont nié à la séance du comité que cet argent provenait des crédits pour la publicité. Qu'est-ce qui est vrai et qu'est-il advenu du fonds de publicité de $500,000?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rend compte que, bien que des propos contradictoires puissent donner lieu à un débat ou une discussion, ou peut-être entraîner une sanction politique, ils ne concernent pas la procédure, à moins qu'il ne soit allégué que la Chambre a été induite en erreur de propos délibéré. Ce n'est pas ainsi que l'affaire m'est présentée. La réponse que le député a obtenue ne lui a même pas été donnée à la Chambre. Le député voudra peut-être prendre conseil ou réfléchir aux voies de recours, et il y en a plusieurs, qui s'offrent à lui pour poursuivre cette affaire. Je puis cependant lui dire que la question de privilège, de la façon dont il la soulève aujourd'hui, n'en est pas une.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M^lle^ BÉGIN—ON DEMANDE POURQUOI LE RAPPORT LAZAR N'EST PAS ENCORE DÉPOSÉ

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, nous discutons pour la troisième journée consécutive d'une motion présentée à la Chambre le 24 octobre en conformité de l'article 43 du Règlement, et adoptée à l'unanimité, demandant que le gouvernement dépose sans délai le rapport Lazar sur les pensions. Cinq semaines se sont écoulées depuis cette requête. Le gouvernement ferait-il fi des usages du Parlement ou quoi? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) est absent aujourd'hui, mais il nous a dit hier qu'il avait égaré le rapport. Il a dit ignorer où il se trouvait. Il nous a répondu vaguement qu'il se trouvait à l'imprimerie. Nous avons alors demandé au président du Conseil privé et au ministre du Revenu national (M. Baker) d'examiner la question. J'aimerais savoir à quelle date ce rapport sera déposé.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'étais présent à la Chambre hier et j'ai entendu la requête de l'honorable représentante. J'ai dit que j'étudierais la question. En fait, c'est ce que je fais en ce moment. Je puis l'assurer que je lui en reparlerai à l'extérieur de la Chambre pour qu'elle sache d'avance quand le rapport sera disponible et quand nous donnerons suite à une requête, que j'estime légitime de sa part, à la Chambre des communes. Je puis l'assurer que je tente actuellement d'obtenir une réponse pour elle.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

DÉPÔT DE L'EXAMEN DE L'ACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DU PÉTROLE POUR 1977-1978

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles deux exemplaires de l'Examen de l'activité de l'industrie canadienne du pétrole pour 1977-1978.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 5, 42, 60, 153, 222, 257, 259, 275, 293, 300, 314, 543, 554 et 565.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Texte*]

TRAVAUX PUBLICS—LE PORTRAIT DE L'ANCIEN GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Question nº 5—**M. Cossitt:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il pris des dispositions et donné l'autorisation pour que M. Lemieux de Sillery (Qué.) peigne un portrait de l'ancien Gouverneur général et de son épouse et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) quel est le nom du fonctionnaire à l'échelon le plus élevé qui a autorisé cette peinture, *c*) qui était alors ministre des Travaux publics?

2. *a*) Quand l'artiste a-t-il commencé à peindre et terminé son travail, *b*) à combien de reprises a-t-il eu l'occasion de rendre visite à l'ancien Gouverneur général et à son épouse?

3. La somme de $35,000 a-t-elle été versée à M. Lemieux et, *a*) dans l'affirmative, pour quel motif ce montant a-t-il été facturé, *b*) dans la négative, quel a été le montant payé?

4. Quelles sont les dimensions exactes du portrait et où se trouve-t-il?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

1. Oui, après que l'œuvre eut été jugée acceptable.

   a) Autorisation donnée le 5 janvier 1976.

   b) L'honorable C. M. Drury.

   c) L'honorable C. M. Drury.

2. *a*) L'artiste a commencé à peindre vers la fin d'octobre 1975 et a terminé son travail à la mi-janvier 1976.

   b) M. Lemieux n'a pas rencontré personnellement le gouverneur général et son épouse; il effectue plutôt ses recherches et son travail à partir de photographies.

3. Oui.

Questions au Feuilleton

   a) Ce montant était jugé juste et raisonnable, eu égard au travail exécuté. Des avis à ce sujet ont été sollicités auprès de la Galerie nationale et auprès de sources extérieures.

   b) Sans objet.

4. Le portrait mesure 49⅝ pouces sur 71 pouces et est actuellement entreposé dans l'immeuble Lorne.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Question nº 42—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Commission de contrôle de l'énergie atomique?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui concerne la Commission de contrôle de l'énergie atomique:

1. *a*) J. H. Jennekens.

   b) Ce poste n'existe pas.

2. *a*) $48,500-$65,000.

   b) Sans objet.

LA COMMISSION DU CENTENAIRE

Question nº 60—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Commission du Centenaire?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): 1. La Commission du Centenaire avait été constituée en vue de la célébration du 100e anniversaire de la Confédération. La Commission a cessé ses activités en 1968; M. John Fisher en était le président et M. Gilles Bergeron, le vice-président.

2. Sans objet.

LES CÉRÉALES—LES FRAIS DE SURESTARIE

Question nº 153—**M. Herbert:**

Quels ont été les frais de surestarie pour les céréales, *a*) d'octobre 1976 à octobre 1977, *b*) d'octobre 1977 à octobre 1978 et à combien s'élèvent-ils pour les ports (i) de la Côte ouest (ii) des Grands lacs?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):

Les frais de surestarie que la Commission canadienne du blé a payés au cours des périodes *a*) du 1er novembre 1976 au 31 octobre 1977 et *b*) du 1er novembre 1977 au 31 octobre 1978, s'établissent comme suit:

a) du 1er novembre 1976 au 31 octobre 1977:

(i) Ports de la côte ouest:	$1,054,009.12.
(ii) Ports des Grands lacs:	aucun.

b) du 1er novembre 1977 au 31 octobre 1978:

(i) Ports de la côte ouest:	$4,431,750.28.
(ii) Ports des Grands lacs:	aucun.

Remarque: Les données portent sur la période du 1er novembre au 31 octobre qui, d'après nous, correspond à celle de la question.

Questions au Feuilleton

TRAVAUX PUBLICS—LES PROJETS DANS LA CIRCONSCRIPTION D'ABITIBI

Question nº 222—**M. Caouette:**

Le ministère des Travaux publics *a*) a-t-il réalisé des travaux dans le territoire actuel de la circonscription d'Abitibi entre 1974 et 1978, *b*) prévoit-il en réaliser au cours de l'année financière actuelle et, le cas échéant, lesquels?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): La liste ci-après des projets de plus de $5,000 énumère les projets financés par les Travaux publics et d'autres ministères du gouvernement. Prière de prendre note que conformément à la ligne de conduite adoptée par le ministère dans le cas des dépenses affectées aux circonscriptions, les données pour les années 1974-1975 jusqu'à 1978-1979 correspondent aux anciennes délimitations de la circonscription d'Abitibi tandis que les prévisions de dépenses pour 1979-1980 correspondent aux nouvelles délimitations de la circonscription d'Abitibi.

a) Dépenses dans la circonscription d'Abitibi (anciennes délimitations)
Projets de plus de $5,000
1974-1975 à 1978-1979

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Radisson (baie James) Réaménagement de l'intérieur			2,086		21,547
St-Marc-de-Figuery Appareils de chauffage Établissement d'enseignement agricole		28,029			
St-Mathieu-de-Figuery Lac Figuery Réparation du quai			13,756	487	
Taschereau Nouveau bureau de poste	158,000	5,000			
Val-d'Or Agrandissement et rénovation de l'immeuble fédéral		111	20,360		
Val-d'Or Réaménagement de l'immeuble fédéral				9,243	218
Lac Mourier (Malartic) Réparation du quai et de la voie d'accès			22,193		
Lac Preissac Quai touristique			15,177		
Laferte (lac Lois) Réparation du quai et de la voie d'accès			7,011		
LaSarre 223, rue Principale Réaménagement—2e étage—C.M.C.		66,000	54,000		
LaSarre Modification du bureau de poste		20,000	12,000		
Launay, lac Chicoby Réparation du quai et de la voie d'accès			9,977		
Matagami Réparation du bureau de poste			257	18,417	
Palmarolle (rivière Dagenais) Réparation du quai			7,794		
Poste-à-la-Baleine Nouveau bureau de poste Modifications et entrepôt					341,317
Amos Modification du bureau de poste		23,000	14,000		
Amos Centre de Main-d'œuvre du Canada, aménagement de l'intérieur		2,572			
Baie James (Joutel) Installation postale de construction préfabriquée					15,245
Clerval/Lac Abitibi Quai touristique	23,520	109			
Clerval/Lac Abitibi Réparation du quai et de la rampe d'accès				25,599	
Duparquet Réparation du quai			18,432	489	
Fort Georges Ouvrage de protection	1,291,000				
Great Whale River Achat d'une maison mobile					9,000
Joutel, rivière Harricanna Quai et rampe de lancement			22,602		
Lac Chibougamau Quai touristique	23,645				

b) Dépenses prévues dans la circonscription d'Abitibi (nouvelles délimitations)
Projets de plus de $5,000
1979-1980

	1979-1980
Cadillac Réparation du quai et de la rampe d'accès	20,000
Clinique mobile, Santé et Bien-être	35,000
Val-d'Or 550, 3e avenue, Réaménagement de l'intérieur	272,000
Val-d'Or 903, 2e avenue, Installation d'un convoyeur et modifications mineures	45,000

LA FONCTION PUBLIQUE—LES PENSIONS DE RETRAITE

Question nº 257—**M. Knowles:**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension du service public le 31 mars *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension du service public au cours des années financières closes le 31 mars *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension du service public au cours des années financières closes le 31 mars *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

1. Montant total des actifs du Compte de pension de retraite de la Fonction publique au 31 mars:

a) 1976: $7,312,248,146.

b) 1977: $8,147,817,891.

c) 1978: $9,041,851,849.

2. Taux d'intérêt au titre du Compte de pension de retraite de la Fonction publique au cours des trimestres se terminant le:

30 juin 1975	1.6612
30 septembre 1975	1.6742
31 décembre 1975	1.7109
31 mars 1976	1.7209
30 juin 1976	1.7471
30 septembre 1976	1.7488
31 décembre 1976	1.7707
31 mars 1977	1.7891
30 juin 1977	1.8102
30 septembre 1977	1.8204
31 décembre 1977	1.8372
31 mars 1978	1.8508

3. Montant de l'intérêt porté au Compte de pension de retraite de la Fonction publique durant les années financières se terminant le 31 mars:

a) 1976: $263,884,375.

b) 1977: $297,217,070.

c) 1978: $336,428,438.

4. Montant total tiré du Compte de pension de retraite de la Fonction publique durant les années financières se terminant le 31 mars:

a) 1976: $211,647,033.

b) 1977: $280,409,339.

c) 1978: $287,329,035.

LE COMPTE DES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Question nº 259—**M. Knowles:**

1. Du 1er avril 1977 au 31 mars 1978, à raison de quel montant *a*) des employés, *b*) le gouvernement ont-ils contribué au compte des prestations supplémentaires de retraite?

2. Du 1er avril 1977 au 31 mars 1978, quel montant total, débité au compte des prestations supplémentaires, a-t-on versé sous forme de prestations supplémentaires et à combien de personnes a-t-on versé ces prestations à un moment ou l'autre durant cette période?

3. Quel était le solde créditeur du compte des prestations supplémentaires de retraite le 31 mars *a*) 1977, *b*) 1978?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

1. *a*) $64,260,542.

b) $64,260,542.

2. Durant l'année financière 1977-1978, on a versé à 125,538 personnes des suppléments de pension totalisant $170,236,195.

De ce montant, $5,539,234 ont été imputés au compte des prestations supplémentaires de retraite et $164,696,961 ont été imputés au fonds du revenu consolidé.

3. *a*) $205,928,464.

b) $345,512,632.

LES DÉPUTÉS—LES PENSIONS

Question nº 275—**M. Herbert:**

1. Combien d'anciens députés n'ont plus droit à la pension par suite de leur charge au Parlement?

2. Quel pourcentage a été payé en intérêt sur les cotisations versées par ces députés et qui leur ont ensuite été remboursées?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

1. Cinq cent quatre depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les allocations de retraite des députés le 20 novembre 1952.

2. Depuis 1975 l'intérêt au taux de 4 p. 100 a été payé sur les remboursements de cotisations. Cinq députés n'ont reçu aucun intérêt parce qu'ils n'avaient pas assez de service ouvrant droit à pension.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES PERSONNES RENVOYÉES

Question nº 293—**M. Herbert:**

Des 552 personnes renvoyées de la Fonction publique en 1978, combien l'ont été pour incompétence et combien l'ont été pour d'autres raisons?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants:

Personnes renvoyées et motifs:	Incompétence	22
	Incapacité	82
	Inconduite	110
	Abandon de poste	338
		552

LE BUDGET ATTRIBUÉ AUX INSTALLATIONS DU MINISTÈRE DES POSTES

Question nº 300—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des cinq dernières années, quel montant a été accordé dans le budget général au ministère des Travaux publics pour le programme de construction du ministère des Postes?

2. Pour les mêmes années, comment se répartissent ces montants par province?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

1. Pour les années allant de 1974-1975 à 1978-1979, les frais réels, engagés et subventionnés à même le programme du logement (immobilisations) de Travaux publics Canada pour le compte du ministère des Postes, se répartissent comme suit:

	(en milliers de dollars)
1974-1975	72,322
1975-1976	82,927
1976-1977	88,814
1977-1978	114,033
1978-1979	80,227
Total	438,323

2. La répartition par province, pour les chiffres susmentionnés, est la suivante:

(en milliers de dollars)

Province	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Terre-Neuve	3,701	4,444	1,164	393	239
Nouvelle-Écosse	188	129	2,446	8,171	4,572
Nouveau-Brunswick	3,886	4,072	257	1,400	195
Île-du-Prince-Édouard	—	14	5	8	—
Québec	15,617	38,593	58,713	80,374	54,355
Ontario	43,774	28,654	14,444	13,748	14,113
Manitoba	412	597	167	1,396	977
Saskatchewan	283	685	623	755	1,064
Alberta	2,662	403	812	2,540	1,593
Colombie-Britannique	1,684	5,336	10,112	5,185	2,878
Territoires du Nord-Ouest	115	—	66	63	241
Territoire du Yukon	—	—	5	—	—
Total	72,322	82,927	88,814	114,033	80,227

Réponse corrigée:

Question nº 2223—**M. Herbert**—Réponse présentée le 4 août 1977—page 8010

Lors de la préparation de la réponse à la question nº 300 de la présente session, on a découvert qu'une question semblable,

même si elle ne demandait pas les montants par province, a été posée par M. Herbert en mars 1977.

Par suite d'une erreur administrative dans la compilation des données régionales, la réponse fournie à la question antérieure était incorrecte.

La réponse à la question nº 2223 est donc modifiée comme suit:

	(en milliers de dollars)
1972-1973	28,952
1973-1974	69,346
1974-1975	72,322
1975-1976	82,927
1976-1977	88,814
Total	342,361

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 314—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, quel était le solde du Compte de pension de retraite de la Fonction publique?

2. Quel montant a été *a*) ajouté, *b*) décaissé pour chacune des cinq dernières années?

3. Pour chacune de ces années, quel taux d'intérêt moyen le gouvernement a-t-il payé pour l'utilisation de ces fonds?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

1. Le solde du Compte de pension de retraite de la Fonction publique au 31 mars 1979 était $10,092,716,663.

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
2. *a*) Le montant ajouté au Compte de pension de retraite de la Fonction publique	$1,177,627,004	$1,103,597,288	$1,115,979,084	$1,181,363,872	$1,395,031,425
b) Le montant décaissé du Compte	$ 184,831,352	$ 211,647,033	$ 280,409,339	$ 287,329,914	$ 344,166,611
3. Le taux d'intérêt moyen payé par le gouvernement pour l'utilisation de ces fonds	6.6 p. 100	6.9 p. 100	7.2 p. 100	7.5 p. 100	7.9 p. 100

LE PROGRAMME DU TRAIN DE LA DÉCOUVERTE

Question nº 543—**M. Friesen:**

1. *a*) Quels ont été les taux d'inflation utilisés pour calculer le coût de chacune des cinq années du Programme du Train de la découverte, *b*) dans chaque cas, comment et où ces chiffres ont-ils été obtenus?

2. *a*) Combien d'articles sont exposés dans le train, *b*) combien de ces articles ont été commandés tout spécialement pour le train, *c*) quelle est la description de chaque article commandé?

3. *a*) Tous les articles commandés ou demandés pour le train se trouvaient-ils dans un état acceptable ou utilisable à la fin du programme et, sinon, (i) combien d'articles ne l'étaient plus (ii) de quels articles s'agit-il (iii) quel était le coût moyen de ces articles inutilisables ou inacceptables, *b*) quel était le coût moyen de tous les articles achetés aux fins d'exposition, *c*) parmi les articles inacceptables ou inutilisables certains ont-ils été remplacés et, le cas échéant, de nouvelles dépenses ont-elles été engagées et pour quel montant?

4. Combien de contrats ont été adjugés pour le montage du train au cours de sa première saison d'exploitation en ce qui concerne *a*) le fonctionnement, *b*) les immobilisations?

5. Combien de ces contrats étaient fondés sur des ententes verbales quant *a*) à l'exploitation, *b*) aux immobilisations?

6. Au sujet des ententes verbales, des chiffres minimaux ou maximaux ont-ils été fixés pour les dépenses lors des pourparlers initiaux et, *a*) le cas échéant, quels étaient-ils, *b*) sinon, pourquoi?

7. *a*) Parmi les contrats adjugés dans le cadre de ce programme s'en trouvait-il dont le plafond maximal des dépenses était précisé et, le cas échéant, (i) de combien de contrats s'agissait-il (ii) des entrepreneurs ont-ils dépassé le montant maximal précisé dans le contrat, *b*) dans les contrats où des montants maximaux étaient précisés, les amendes avaient-elles été fixées pour ceux qui dépassaient le budget?

8. Parmi les contrats adjugés pour le programme s'en trouvait-il qui comportaient une clause de qualité de travail visant à protéger une partie de l'investissement, pour tout article que la Corporation aurait pu juger inacceptable au moment de la livraison et, sinon, pourquoi?

9. La Corporation a-t-elle même songé à ajouter des articles au cours de la période de cinq ans afin d'avoir un meilleur contrôle des finances de la qualité dans le très court délai disponible avant le 22 juin 1978 et, sinon, pourquoi?

10. Quand *a*) le train a-t-il été acheté, *b*) a-t-on décidé qu'on avait besoin de voitures supplémentaires, *c*) les quatre voitures supplémentaires ont-elles été achetées, *d*) la Corporation s'est-elle rendue compte que le CN n'améliorerait pas ces voitures comme il avait convenu de le faire pour les premières voitures achetées aux États-Unis?

11. *a*) Combien d'employés des Musées nationaux ont participé au Programme, *b*) quelle était la catégorie d'emploi de chacun, *c*) la Corporation a-t-elle obtenu de l'aide d'autres ministères, en dehors du CN et, le cas échéant, de combien d'employés s'agissait-il et quelle était la catégorie de chacun, du moment où la Corporation a repris le Programme jusqu'à la fin de la première saison?

12. D'après la Corporation, combien de personnes seront directement visées par les aspects *a*) techniques, *b*) administratifs du Programme, au cours de chacune des quatre prochaines années?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Les Musées natinaux du Canada me transmettent les renseignements suivants:

1. *a*) Le coût du Programme du train de la découverte sur cinq ans a été calculé sans tenir compte du taux d'inflation. Les prévisions présentées au Conseil du Trésor étaient exprimées en dollars 1978, ce qui a été précisé.

b) Sans objet.

2. *a*) Il y a 1,200 objets ouvrés et articles exposés dans le train ainsi que 80 mannequins et personnages.

b) Les mannequins ont tous été commandés spécialement pour le train.

c) Nous ne disposons pas pour le moment d'une liste descriptive de chaque article. Voici les thèmes des 14 voitures d'exposition:

1) A la découverte du Canada (1): La côte est.

2) A la découverte du Canada (2): Des forêts de l'Est aux Prairies.

3) A la découverte du Canada (3): L'Ouest/Béringie

4) L'homme préhistorique (14,000 av. J.-C.—5,000 av. J.-C.)

5) Les Indiens et les Inuits (après l'arrivée des Européens)

6) La Nouvelle-France (1534-1689)

7) L'Amérique du Nord britannique (1689-1885)

8) Les immigrants de l'Europe centrale (1898-1900)

9) Les pionniers (1885-1910)

10) L'essor et la crise (1910-1935)

11) La Seconde Guerre mondiale (1939-1945)

12) Les temps modernes (1945 à nos jours)

13) Marche folklorique rythmée au tuba

14) Finale

3. *a*) Oui.

b) Nous ne sommes pas en mesure d'indiquer le coût moyen des articles exposés. Le montant total des frais d'exposition pour les quatorze voitures, y compris les ateliers de conception et les services d'exposition, s'est élevé à $2,108,233.

c) Sans objet.

4. *a*) 23.

b) 494.

5. *a*) 3.

b) 7.

6. Oui.

a) Dans trois cas, un tarif a été fixé pour la livraison d'un produit fini ou la prestation d'un service. Les montants étaient de $600, $9,000 et $14,000.

b) Dans les autres cas, on estimait que la définition du produit fini était trop difficile pour permettre l'établissement d'un prix fixe dans le délai imparti. Les produits finis comportaient des innovations sur le plan technique ou du matériel utilisé et étaient de nature expérimentale.

7. *a*) Oui.

(i) 510.

(ii) Oui.

b) Non.

8. Les contrats adjugés pour le programme ne comportaient pas de clauses sur la qualité du travail. Cette mesure est des plus utiles lorsque des défauts risquent de se cacher dans un appareil ou une structure. En ce qui concerne le programme, nous avions pour principe d'inspecter le travail en atelier à mesure qu'il était terminé. Cette méthode nous permettait de déceler et de corriger les défauts sur-le-champ. Lorsque nous relevions des failles, nous interrompions les paiements échelonnés ou les paiements finaux jusqu'à ce que la situation soit redressée.

9. Non. On estimait essentiel de présenter une exposition la plus complète possible dès le début, étant donné que le train ne s'arrêterait qu'une fois dans les différentes régions du Canada. Il aurait été injuste de présenter une exposition incomplète aux collectivités visitées les premières.

10. *a*) Le 12 août 1977.

b) La mi-février 1978.

c) Le 31 mars 1978.

d) Bien que des indices antérieures montraient que le CN aurait de la difficulté à satisfaire à la demande de la CMN, le refus définitif du CN a été accepté en août 1978.

11. *a*) 11.

b) SX-1, PM-7, 2 PM-5, PM-4, IS-4, AS-3, EG-ESS-11, CR-5, 2 ST-SCY-3.

c) Un AS-2.

12. *a*) 24.

b) 12.

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT—LES DÉTECTEURS DE FUMÉE

Question nº 554—**M. Cossitt:**

1. Aux fins de protection contre les incendies, des détecteurs de fumée ou d'autres dispositifs semblables ont-ils été installés dans les immeubles du gouvernement et, le cas échéant, où ces immeubles sont-ils situés?

2. Le gouvernement envisagera-t-il d'installer des détecteurs de fumée ou d'autres dispositifs semblables dans les immeubles qui lui appartiennent et, notamment, dans les immeubles historiques de la colline du Parlement, pour contribuer à assurer une protection suffisante contre les incendies?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

1. Oui, des détecteurs de fumée et diverses alarmes ont été installés dans les immeubles du gouvernement fédéral en vue de la détection précoce des incendies (fumée ou flammes). Ces dispositifs ont été installés dans toutes les nouvelles constructions ou dans les immeubles fédéraux où d'importants travaux de rénovation ont été exécutés, et ce, dans les endroits stipulés par le Code national du bâtiment. Les détecteurs de fumée ou autres dispositifs semblables ont été installés dans tous les immeubles appartenant au gouvernement fédéral ou occupés par ce dernier chaque fois qu'on identifiait l'existence d'un risque pour la vie humaine. Cette ligne de conduite s'applique à tous les immeubles de toutes les régions du Canada.

2. Oui. Les employés du commissarait fédéral des incendies, au cours des inspections faites dans le cadre du programme de protection contre l'incendie des propriétés fédérales (surtout des prestigieux édifices de la colline du Parlement), vérifient constamment les risques d'incendie, lorsqu'ils le jugent nécessaire pour la sécurité des occupants et la protection de la propriété. Les recommandations sont faites en se fondant sur la rentabilité et sont mises en application en fonction de la disponibilité des fonds.

LE CONSEIL DU TRÉSOR—LES PÉNALITÉS IMPOSÉES

Question nº 565—**M. Herbert:**

1. La circulaire du Conseil du Trésor nº 1979-20 du 27 juillet 1979 stipule-t-elle «... qu'une pénalité pourra être imposée au ministère responsable», correspondant au double du dépassement des coûts prévus?

2. Prévoit-on que cette pénalité sera absordée par le budget des dépenses du Ministère ou ces postes seront-ils soumis au Parlement dans le Budget supplémentaire?

3. Les prévisions du Conseil du Trésor font-elles figurer les recettes découlant de ces pénalités dans un poste distinct?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

1. Oui.

2. Toutes les pénalités imposées devraient être absorbées par le ministère.

3. Aucune recette découlant de ces pénalités ne s'accumulera. Les pénalités seront gardées comme «affectations gelées» et l'autorisation de dépense y afférente cessera d'être en vigueur à la fin de l'année.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Elzinga: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai fait inscrire une même question au *Feuilleton* pendant quatre sessions: la présente session et trois sessions de la législature précédente. Il s'agit de la question nº 333, et j'aimerais la signaler à l'attention du secrétaire parlementaire. Il s'agit d'une question toute simple concernant les divers déplacements des présidents ou présidents du conseil d'administration de diverses commissions et de divers organismes du gouvernement, et la façon dont ils ont utilisé leur laissez-passer spécial d'Air Canada. J'aimerais qu'il s'engage à nous donner bientôt une réponse à la question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, si je puis permettre d'interrompre cette conversation, ce dont on voudra bien m'excuser, je voudrais demander au président du Conseil privé de nous dire quels travaux sont prévus pour les prochains jours et si, à la suite des discussions que nous venons d'avoir, il peut annoncer publiquement quels seront les travaux abordés tout à l'heure.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, avant la levée de la séance hier à 6 heures, j'ai fait une déclaration qui aurait dû suffire—du moins je l'espérais—au député et à la Chambre. Cette déclaration portait sur les travaux que nous étions convenus d'aborder. Je me félicite de cette entente, mais pour que la Chambre sache de quoi il s'agissait, je rappelle que nous allons étudier les motions 5, 6, 7 et 8 visant à établir quatre comités spéciaux ayant trait respectivement à la réadaptation, la loi sur l'examen de l'investissement étranger, le bénévolat et, enfin, les dépassements de coûts. Nous verrons cet après-midi jusqu'où nous pourrons aller dans ce programme. Avec l'accord des leaders à la Chambre, avec qui je me suis entendu, nous étudierons ces motions, dans l'ordre où je les ai citées.

Nous nous sommes entendus pour commencer ce soir l'étude du bill C-15 sur le droit à l'information. J'en suis heureux. D'après les entretiens que nous avons eus, nous espérons tous terminer l'étude de ces questions avant l'ajournement lundi soir.

Les leaders des divers partis à la Chambre se sont aussi entendus pour poursuivre, le mardi 4 décembre, le débat de deuxième lecture du bill C-20, tendant à accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, afin, sauf erreur, de le mettre aux voix et de l'étudier en comité plénier.

Si les motions relatives aux comités requièrent des votes, nous aimerions qu'ils aient lieu à ce moment-là.

Conformément au programme actuel, nous passerons le reste de la semaine à discuter le bill C-20, tendant à accorder un crédit d'impôt. Sauf erreur, le jeudi 6 décembre est un jour réservé à l'opposition. Si c'est vraiment le cas, je suis d'accord.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de nous avoir donné ce supplément d'information. Nous sommes disposés à poursuivre nos travaux dans l'esprit qui régnait hier lors de nos discussions. J'ignore cependant si le ministre a décidé de ne pas réserver la journée de demain à l'opposition, comment il en avait d'abord l'intention. Nous n'avons pas l'intention d'y renoncer.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je confirme que j'ai décidé de ne pas accorder la journée de demain à l'opposition.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, la session est commencée depuis huit semaines et je dois poser encore une fois la question que j'ai déjà posée six fois. Je n'ai pas eu à la poser la semaine dernière parce que le ministre a de lui-même fait une déclaration à ce sujet. Je crois qu'il est grand temps que le gouvernement présente le bill relatif aux anciens combattants qu'il nous a promis. J'espère qu'en établissant le calendrier des travaux à la Chambre d'ici Noël, on réservera du temps à l'étude de ce projet de loi. Je suis persuadé que la Chambre l'étudiera rapidement et le renverra au comité, afin que la Chambre approuve avant Noël les avantages qu'il procurera aux anciens combattants, à leur famille et à leurs survivants.

● (1530)

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon) partage l'intérêt du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et a agi en conséquence. Tous les députés, j'en suis certain, partagent également cet intérêt. Dès que je quitterai la Chambre cet après-midi, je me rendrai à une séance du comité du cabinet qui étudie ce projet de loi. J'espère être en mesure, après qu'il aura reçu la confirmation du comité, de présenter ce projet de loi à la Chambre la semaine prochaine. Je me propose de le mettre en discussion et j'espère obtenir—en fait, je suis persuadé que je l'obtiendrai—la collaboration de tous les partis pour étudier cette mesure législative très importante qui modifie la loi sur les pensions accordées aux anciens combattants. Je remercie l'honorable représentant d'avoir soulevé la question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES HANDICAPÉS ET LES INVALIDES

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LEURS BESOINS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton) (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué et chargé d'enquêter sur les besoins spécifiques des handicapés et des invalides au Canada et sur la mesure dans laquelle ces besoins sont satisfaits à l'heure actuelle, et de faire rapport à ce sujet;

Que, compte tenu de la nature et de la portée des politiques, programmes et services actuels du gouvernement fédéral, destinés au grand public ou créés particulièrement pour aider les handicapés et les invalides physiques et mentaux, le comité dépose ses conclusions et recommandations sur:

(1) leur aptitude à offrir aux handicapés et aux invalides des possibilités de mener une vie indépendante et bien intégrée;

(2) leur rapport avec les programmes, services et activités présentement mis en œuvre par les organismes bénévoles et les provinces; et

(3) les mesures nécessaires pour mieux répondre aux besoins spécifiques des handicapés et des invalides,

de même que sur toutes autres questions que le comité juge pertinentes;

Que, sans limiter le caractère général de ce qui précède, le comité puisse étudier les besoins spécifiques des handicapés et des invalides dans les domaines suivants: les droits fondamentaux et civils, les possibilités d'emploi, l'orientation professionnelle et l'apprentissage, les stimulants commerciaux, entre autres les prêts et les subventions, les déductions spéciales d'impôt sur le revenu et les programmes de revenu supplémentaire, les services de santé et la réadaptation médicale, l'insertion sociale, les services d'aide communautaire, les transports, le logement, l'accès aux édifices et aux services publics, l'information et les communications, les voyages, sports et loisirs, les services aux autochtones handicapés et invalides, la qualité de la vie des personnes gravement handicapées et placées dans des établissements, le rôle des handicapés et des invalides et des organismes bénévoles dans l'élaboration des politiques et des programmes, la coordination au sein des diverses compétences et entre celles-ci, et la création d'une base de données.

Que le comité tienne compte des travaux d'autres comités permanents et spéciaux portant sur des sujets qui concernent les handicapés et les invalides, en particulier la garantie de pensions et de prestations d'invalidité aux handicapés

et aux invalides et la prise de mesures visant à renforcer le rôle des organismes bénévoles qui représentent les handicapés et les invalides;

Que le comité soit composé de sept députés devant être désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit habilité à choisir parmi ses membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité rende compte de temps en temps, et selon les besoins, de ses travaux et qu'il présente un premier rapport le plus tôt possible en 1980 et un rapport final avant le 31 décembre 1980;

Que le comité soit autorisé à inviter les parties intéressées et le public à présenter leurs vues, à convoquer des personnes, à demander les documents et les dossiers nécessaires, à interroger des témoins et à publier au jour le jour les documents et témoignages suivant les directives du comité;

Que le comité soit autorisé à siéger à différents endroits au Canada et à d'autres endroits qui seront déterminés à une date ultérieure; et

Que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers et à commander des études ou des recherches pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

M. l'Orateur: Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale).

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie), au nom duquel la motion vient d'être présentée, est absent aujourd'hui. Il s'agit d'une motion émanant du gouvernement et ni le ministre ni son secrétaire parlementaire ne sont présents. Chose assez inusitée, le premier député à prendre la parole, si distingué soit-il, n'est ni ministre ni secrétaire parlementaire. Je ne veux pas gêner davantage le député, qui s'intéresse par ailleurs grandement à ce sujet, mais je signale au président du Conseil privé (M. Baker) qu'il s'agit là d'un précédent qui, à mon avis, ne devrait pas se répéter.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, la motion figure au *Feuilleton* au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie). Malheureusement, le ministre avait des empêchements aujourd'hui et la motion a été appelée en mon nom, en ma qualité de ministre du gouvernement. On m'informe que le secrétaire parlementaire est à la Chambre.

Je suis sûr que les députés de tous les partis à la Chambre sont au courant de l'intérêt particulier du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) pour les problèmes des handicapés et les éloges que lui ont valus au sein du public ses prises de position à ce sujet. D'après le Règlement et étant donné que c'est moi qui ai proposé cette motion, je serai considéré comme ayant eu mon tour de parole.

Je comprends le point de vue de mon collègue, mais j'espère qu'il n'y aura pas d'objection à ce que, eu égard aux circonstances, un député aussi éminent, qui a apporté une si grande contribution personnelle dans le domaine qui fait l'objet de cette motion, puisse être le premier à prendre la parole. Je crois que ce député, plus que tout autre, pourra nous faire bénéficier de sa compétence particulière en ce domaine. J'informe donc la Chambre que le gouvernement fait sienne la position qu'adoptera le député de Brandon-Souris au cours de ce débat.

Besoins des handicapés

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il y a là davantage qu'une simple question de procédure; c'est une question de responsabilité ministérielle devant la Chambre des communes. Lorsque nous siégions de l'autre côté, nous avons reçu beaucoup de sermons à ce sujet de la part des députés qui formaient alors l'opposition.

M. Knowles: Plus ça change, plus c'est pareil.

M. MacEachen: Quand j'ai soulevé la question, j'étais prêt à donner mon consentement. J'espère que ce que vient de déclarer le ministre constitue une promesse bien claire que ce cas-ci doit être considéré comme exceptionnel et qu'un simple député, tout éminent qu'il soit, ne sera pas à l'avenir le porte-parole du gouvernement au sujet d'une motion présentée par le gouvernement pendant l'étude des affaires émanant du gouvernement.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le discours du trône comportait notamment ce passage intéressant:

> Les ministres ont reçu, en ce début des années 80, le mandat de modifier l'orientation du gouvernement du Canada. Ce changement de cap vise principalement à rehausser les droits et libertés des citoyens canadiens et les perspectives qui s'ouvrent à eux, ainsi qu'à ranimer l'esprit de collaboration et de renouveau, élément essentiel à notre fédération.

Et voici ce qu'on pouvait lire encore un peu plus loin dans ce même discours du trône:

> Vous devrez, pour faire la preuve des aptitudes du Parlement, approuver la création immédiate de quatre comités spéciaux restreints possédant les ressources et les pouvoirs requis pour faire enquête sur les besoins spécifiques des handicapés et des invalides du pays, sur les moyens d'élargir le rôle des organismes bénévoles dans notre société . . .

Je suppose que la raison pour laquelle je suis le premier porte-parole du gouvernement à intervenir cet après-midi dans le débat sur cette motion, c'est que les nouveaux gouvernements saluent toujours avec enthousiasme l'occasion qui leur est donnée de s'attaquer enfin à des problèmes qui sont depuis longtemps en suspens.

● (1540)

Il ne fait aucun doute qu'au fil des années le sujet de la motion dont nous sommes saisis a été soulevé de temps à autre au Parlement et ailleurs au Canada. Au fait, j'ai présenté la motion le 23 février 1972. Comme c'est la coutume à la Chambre, on l'a malheureusement fait échouer. A toutes les années qui ont suivi, nous en avons discuté avec le même résultat. Je n'oublie pas les historiens selon lesquels entre le moment où le Parlement est saisi pour la première fois d'une idée et celui où celle-ci devient une loi, il s'écoule généralement, près de 37 années. Nous nous tirons mieux d'affaire en ce qui concerne cette motion. Je tiens donc à féliciter le nouveau gouvernement d'en avoir permis la présentation. J'espère que les députés de tous les partis à la Chambre, qui prendront part à la discussion cet après-midi, se prononceront en faveur de la motion et en permettront l'adoption rapide. Un coût d'œil rapide sur cette assemblée me permet de constater l'intérêt des députés qui, je l'espère, prendront part à la discussion. Je me souviens qu'ils nous ont déjà appuyés par le passé et, j'en suis convaincu, ils ne manqueront pas de le faire aujourd'hui.

[M. Baker (Nepean-Carleton).]

Même si nous cherchons à faire adopter le principe de la motion en beaucoup moins de 37 ans, nous voudrions savoir au départ que les premiers efforts en matière de réadaptation au Canada remontent plus loin que cela. Il est à mon avis opportun de le souligner en ce moment.

La réadaptation même des handicapés physiques et des déficients mentaux est une idée plutôt moderne. Il fut un temps où ces personnes étaient entièrement exclues de la société et, plus récemment, on leur accordait une pension dans leur vieil âge. Toutefois, on se contentait de hausser les épaules devant leur sort. La possibilité d'intégrer les grands invalides à la collectivité en les employant utilement et en leur permettant de faire leur part dans la société est une idée fort récente.

Ce sont les tragédies des deux guerres mondiales qui ont vraiment lancé l'idée de la réadaptation. Nous rendons hommage au ministère des Affaires des anciens combattants pour ses efforts à cet égard et à l'Association des amputés de guerre du Canada qui a été la première à préconiser l'utilisation des techniques modernes pour améliorer le sort des handicapés physiques avec des appareils prothétiques ou orthopédiques.

Inspiré par les drames des deux guerres mondiales, le Canada a mis sur pied des instituts de réadaptation d'un bout à l'autre du pays, qui offraient des programmes complets de réadaptation, du moins pour les handicapés physiques. Nos centres d'hygiène mentale, ou si vous le préférez, nos hôpitaux psychiatriques, se sont appliqués à réadapter sur le plan social les déficients mentaux et ont connu un si grand succès que leur clientèle a considérablement diminué ces dernières années.

Ce sont les organismes et les groupes bénévoles qui se sont réellement chargés de la réadaptation au Canada. On compte environ 48 associations bénévoles qui rendent de grands services dans ce domaine. Il serait, bien sûr, trop long de les énumérer, mais j'en mentionnerai deux. Pour ce qui est des handicapés physiques, le Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés, fondé par le docteur Keith Armstrong immédiatement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, a regroupé tous les organismes qui s'occupent de la réadaptation des invalides.

Je pense que la participation récente des invalides eux-mêmes au programme d'intégration et de prévention constitue l'aspect le plus encourageant des efforts déployés dans le domaine de la réadaptation. Lors de la dernière fin de semaine, un nouvel organisme a tenu sa première conférence à Ottawa. Je suis certain que bien des députés ont pu parler à quelques-uns des 190 délégués qui y ont participé. C'était la première fois qu'une coalition des organismes provinciaux s'occupant des handicapés venait à Ottawa, pour y tenir une conférence, rencontrer les députés fédéraux et essayer d'apporter une solution au problème.

Ce regroupement de consommateurs, le COPOH, constitue—et permettez-moi de le répéter et de le souligner—l'une des innovations les plus utiles et les plus positives qui se soient produites dans le domaine de la réadaptation au cours des dernières années. Ces consommateurs veulent régler leurs problèmes eux-mêmes, ne plus faire partie d'un groupe à part, mais devenir des citoyens canadiens à part entière ayant tous les droits, toutes les possibilités, tous les privilèges et aussi toutes les responsabilités d'un citoyen canadien.

Je pourrais parler longtemps du travail des organismes bénévoles—les clubs de services, les églises, la Chambre de commerce et son programme d'emploi pour les handicapés ainsi que d'autres groupes qui participent maintenant activement à tout ce mouvement qui tend à permettre aux citoyens handicapés de jouer un rôle actif au sein de la société canadienne.

Avec le temps, on a adopté une multitude de programmes au nom des handicapés. Je me suis d'abord intéressé à cette question parce que, entre autres raisons, j'ai constaté qu'il y avait énormément de confusion et très peu de coordination dans le domaine de la réadaptation. Il est assez juste de dire, je pense, que la plupart des gens qui militent en faveur de la réadaptation ont presque toujours eu un membre de leur famille frappé d'une grave infirmité. C'est certainement vrai dans mon cas. Lorsque j'ai tenté de trouver des solutions, j'ai constaté qu'il n'y avait pas moyen de s'y retrouver dans le fouillis administratif et dans la multitude de programmes officiels et que l'absence de coordination et de collaboration n'arrangeaient rien.

Si les députés lisent la première motion que j'ai présentée en 1972, ils verront que je proposais surtout d'instaurer une certaine coopération et une certaine collaboration entre les différents programmes, et, bien sûr, comme nous entreprenons maintenant de créer un comité officiel, ce sera là un de nos principaux objectifs.

Certains programmes sont excellents. Nous avons peut-être le meilleur ensemble de programmes médicaux et hospitaliers du monde. Il y a aussi les maisons de santé très coûteuses dont les soins n'assurent pas toujours que les invalides qui y sont soignés pourront un jour se réadapter à la vie normale, à tel point qu'on a parfois parlé d'entrepôts pour désigner ces maisons de santé pour malades chroniques et grands invalides. Je le répète, ces établissements assurent le vivre et le couvert, mais ils sont loin de favoriser l'indépendance de leurs pensionnaires. C'est un programme très coûteux dont les résultats ne sont pas satisfaisants pour les invalides.

● (1550)

D'autres programmes, par ailleurs excellents, ne donnent pas toujours les résultats escomptés. Le programme de ré-éducation professionnelle a donné des résultats très positifs et la plupart des députés pourront se familiariser avec son fonctionnement. Il est devenu évident qu'une mesure législative s'impose pour coordonner et intégrer les nombreux systèmes et programmes actuels.

Le Royaume-Uni est à l'avant-garde dans ce domaine. Il a déjà passé une loi concernant les malades chroniques et les grands invalides. Cette loi remonte déjà au début des années 70. Selon la définition donnée des malades chroniques et des grands invalides, le Royaume-Uni est déjà en train de concilier les besoins de deux groupes en particulier, soit les vieillards et les grands invalides.

Car leur situation est la même à bien des égards. Nous savons que la population du Canada va continuer de vieillir au cours des prochaines années. On dit qu'à la fin du siècle, 15 p. 100 de la population aura plus de 65 ans. Cela veut dire que les services de ré-éducation seront d'autant plus nécessaires que la population sera plus âgée. Je suppose que le gouvernement devra procéder par loi législative pour mettre à jour ses programmes de sécurité sociale et d'assistance sociale qui ont été créés au petit bonheur pour répondre à des besoins précis, un peu comme les sociétés bénévoles se sont formées pour combattre certaines infirmités comme la surdité, la dystrophie musculaire, l'arthrite, la maladie mentale, la débilité mentale et autres infirmités qui sont le lot de l'espèce humaine.

On a déjà tenté de coordonner ces efforts en faisant adopter une loi sur les services sociaux. Les députés les plus anciens s'en souviendront, un livre orange a été présenté en 1973. Après un débat animé qui a duré des années, on a abandonné le projet d'adopter une loi sur les services sociaux parce que comme méthode de financement on proposait un programme de financement global au lieu d'un programme à frais partagés. Voilà pourquoi nous devons recommencer à zéro dans la tâche très complexe de coordonner nos efforts dans un seul programme législatif pour mieux répondre aux besoins des invalides et des malades chroniques au Canada.

Il est trop tôt pour savoir ce que le comité décidera, mais je pense que nous nous préoccuperons énormément de la question de savoir si l'on peut mettre au point des mesures législatives à l'appui des programmes de rééducation. Le comité entreprendra ses travaux à une époque très importante pour le mouvement de la rééducation. Au cours des deux prochaines années, non seulement le Canada, mais tous les autres pays du monde accorderont beaucoup d'importance aux problèmes des invalides et des handicapés.

Le Congrès international de la réadaptation se tiendra au centre des congrès de Winnipeg du 22 au 27 juin de l'année prochaine et 6,000 dirigeants du mouvement de réadaptation viendront de tous les coins du monde pour y assister. Les thèmes du Congrès seront la prévention et l'intégration, et l'on y adoptera aussi une charte pour les années 80. Des comités sont déjà en train de mettre cette charte au point et elle contiendra des lignes directrices que pourront suivre les mouvements de réadaptation de tous les pays du monde. C'est une question sur laquelle tous les peuples de la terre peuvent s'entendre.

Fait à noter, immédiatement après 1980 commencera l'Année des invalides qui a été approuvée à l'unanimité par les Nations Unies en décembre 1976. Les motions présentées aux Nations Unies sont rarement approuvées à l'unanimité, mais cette motion humanitaire l'a été. Après le Congrès international de la réadaptation qui se tiendra au Canada en 1980, l'Année des invalides en 1981 nous permettra de nous pencher sur certaines des questions que notre comité étudiera et qui feront certainement l'objet de discussions pendant le Congrès à Winnipeg. Nous espérons que ces questions seront intégrées à la charte des années 80 qui sera adoptée pendant le Congrès. Je tiens à signaler que c'est la Lybie qui a proposé aux Nations Unies la tenue d'une Année des invalides. Cette proposition montre à quel point on franchira toutes les frontières politiques pour s'arrêter aux besoins des invalides du monde en 1981.

Le projet en vue d'établir un comité a donné lieu à nombre d'activités intéressantes au Canada. J'aimerais en énumérer quelques-unes avant de terminer. Le printemps dernier, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a créé un bureau de réadaptation sous la direction de M. André LeBlanc. Comme je l'ai dit, le ministère de la Santé a parrainé la première réunion du Mouvement des associations provinciales des handicapés, groupe de consommateurs handicapés qui se réunissent pour résoudre leurs propres problèmes. Il s'agit

d'une coalition des handicapés et non d'une coalition pour les handicapés. La nuance est capitale, car ces handicapés sont résolus à devenir une partie essentielle de la société canadienne.

Depuis trois jours à Ottawa, le ministère des Transports tient à l'immeuble Lester Pearson des audiences sur les problèmes de transport pour les handicapés. A l'origine, on avait l'intention de tenir deux jours d'audiences, mais il y a eu tellement de personnes désireuses de se faire entendre et tellement de mémoires à présenter qu'il a fallu ajouter une journée.

● (1600)

Je voudrais signaler en passant qu'une réunion a eu lieu à Los Angeles il y a deux semaines, avec la participation d'un certain nombre de pays. Le Canada y participait aussi en tant que membre de la Commission internationale sur les aides techniques, le logement et le transport des handicapés. Cette commission élabore des résolutions visant à faciliter aux handicapés l'accès en transport aérien. Il y a deux semaines, ses membres ont rencontré à Los Angeles les représentants des principaux constructeurs aéronautiques des États-Unis et d'Europe pour les convaincre de concevoir la prochaine génération d'avions géants en tenant compte des handicapés. Ceux-ci doivent de toute nécessité avoir accès aux différents modes de transport pour s'intégrer à la société.

Le ministère des Approvisionnements et Services s'est mis de la partie. Il effectue une étude des ateliers protégés. C'est une noble idée qui a vu le jour à la suite de la Première Guerre mondiale, mais qui aboutit souvent à l'impasse pour les handicapés, car elle n'est utile que si elle aide les invalides à réintégrer la vie en société. Le ministère mènera donc cette étude.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration procède actuellement à une refonte de la loi sur la formation professionnelle des adultes afin qu'elle s'applique davantage au recyclage des handicapés canadiens. En ce qui concerne les droits de la personne, nous avons fait un grand pas en avant il y a deux ans lorsque nous avons réussi à faire inclure dans la charte des droits de la personne le droit au travail pour les handicapés. Vendredi dernier, en matinée, des porte-parole du Mouvement des associations provinciales des handicapés ont rencontré le ministre de la Justice. Peut-être devrais-je faire consigner cela au compte rendu puisque notre comité voudra sûrement se pencher sur la question. Voici une lettre, en date du 23 novembre, signée par l'honorable Jacques Flynn à ce sujet:

> Afin de dissiper tout doute sur la nature de l'engagement du gouvernement, je voudrais rappeler les propos qu'a tenus le premier ministre dans une lettre envoyée au Mouvement lorsqu'il était chef de l'opposition, le 1er mai de cette année:
>
> «La loi canadienne sur les droits de la personne devrait offrir aux handicapés la même protection contre les pratiques discriminatoires qu'elle offre à d'autres groupes de citoyens, et nous sommes disposés à modifier la loi actuelle en ce sens.»

L'accessibilité des handicapés aux immeubles publics, notamment aux immeubles fédéraux, sera assurée au plus tard en 1983. Il nous reste encore trois ans pour compléter ce programme.

La question du soutien du revenu des handicapés fait actuellement l'objet d'une révision au comité parlementaire, qui se penchera notamment sur le sujet des pensions en fonction des besoins des handicapés. Par le passé, notre régime de pensions a parfois eu pour effet de dissuader l'handicapé de travailler. Lorsqu'un handicapé était en mesure de gagner un peu d'argent par son travail, il cessait d'être admissible aux prestations de soutien du revenu, ce qui n'était pas de nature à l'inciter à conserver son emploi.

Ce ne sont là que quelques-uns des domaines où l'on a ou bien où l'on va redoubler d'efforts grâce au regain d'intérêt que suscite ce problème et aux mesures qui ont déjà été prises en faveur des handicapés à la suite de la présentation de la motion à l'étude.

Je tiens à souligner l'importance du rôle du Conseil national de recherches dont toute une section s'occupe spécialement de l'aspect technologique du problème. Le Conseil parraine des recherches qui intéresseront certes tous les députés. De concert avec le CNRC, le Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés, le CCRH, a mis sur pied un organisme chargé de trouver des moyens techniques et des systèmes pour venir en aide aux handicapés. Grâce à cet organisme, les techniques électroniques de pointe pourront être mises plus facilement au service des handicapés. Cela signifie que les grands invalides, ceux qui, par exemple, souffrent de dystrophie musculaire pourront exercer un certain contrôle sur leur environnement immédiat. Grâce aux dispositifs électroniques qui facilitent l'utilisation des outils de travail, certains grands invalides, en particulier ceux qui exerçaient des professions libérales, pourront recommencer à travailler puisqu'ils pourront désormais dactylographier ou se servir du téléphone.

Je pourrais citer des anecdotes intéressantes qui montrent à quel point ces dispositifs ont littéralement bouleversé le mode de vie de certaines personnes souffrant d'invalidités chroniques graves. On dit souvent qu'on ne peut pas prolonger la vie des grands invalides mais on peut certainement leur rendre la vie plus agréable en mettant à leur disposition des instruments très sophistiqués.

Puisque nous avons le programme du comité sous les yeux, il est inutile de parler en détail de cette question. Toutefois, il est important de préciser qu'il s'agit d'un petit comité ne comptant que sept membres. L'opposition officielle et le gouvernement ont le même nombre de représentants et le Nouveau parti démocratique en comptera un. Je suis sûr que tous les membres du comité apporteront un intérêt et un engagement personnels aux travaux de ce comité.

Le comité se propose de se mettre en contact avec le vaste secteur du bénévolat dont j'ai parlé brièvement, ainsi qu'avec les provinces. Quant au programme de réadaptation, la province doit forcément offrir les services. Nous établirons une étroite liaison avec tous les ministères et organismes de l'État qui s'occupent de réadaptation. Je crois comprendre qu'il y en a au moins une trentaire. Je me rends compte que notre tâche ne sera pas facile.

Nous espérons adjoindre à notre comité le plus grand nombre possible de fonctionnaires frappés d'incapacité qui seront détachés des ministères de l'État. Depuis que l'établissment du comité a été annoncé, j'ai été étonné du nombre d'appels téléphoniques que j'ai reçus de ces personnes qui occupent des postes importants dans les domaines de la recherche, du travail, de l'emploi et de l'immigration au gouvernement. Nous avons toutes les compétences dont nous avons besoin pour pourvoir notre comité de personnel. Nous aurons un autre avantage si nous sommes en mesure de retenir les services de certaines personnes frappées d'incapacité qui sont

très motivées, s'intéressent aux services de réadaptation et connaissent très bien ce domaine.

Nous voulons faire le plus de publicité possible autour des travaux du comité. On a prétendu que peut-être le pire désavantage des handicapés était notre attitude. Depuis quelques mois, certains députés sont au courant d'un programme d'information mis sur pied sous l'égide conjointe du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et du Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés qui mène sa campagne sous le slogan suivant: «Le pire désavantage des handicapés peut être votre attitude.»

Nous voulons utiliser les travaux du comité pour éduquer et renseigner, afin de dissiper certains mythes au sujet de l'invalidité physique et mentale. Ce faisant, nous voulons venir en aide aux Canadiens frappés d'incapacité en facilitant et en accélérant leur assimilation intégrale à la collectivité.

● (1610)

Nous espérons avoir un rapport provisoire à temps pour le congrès de Winnipeg, c'est-à-dire au printemps, et que ce rapport présentera des recommandations auxquelles on pourra donner suite immédiatement. Et puis, comme l'indique notre mandat, nous espérons présenter notre rapport final avant la fin de l'année 1980. On a entrepris de nombreuses études, mais on n'a jamais tenté de réunir toute cette information. Tel sera l'objectif de notre comité.

Je rappellerai en terminant une étude dont le message était clair comme le jour. A un questionnaire qui leur avait été distribué, les invalides avaient répondu qu'ils voulaient occuper des emplois, prendre la part la plus active possible à la vie communautaire et participer à l'organisation des systèmes et des services destinés à leur venir en aide; par ailleurs, ils en avaient assez des institutions, des ateliers protégés où ils se trouvaient bloqués, et de l'assistance publique, ils voulaient qu'on cesse de les prendre en pitié et de les tenir à l'écart sans plus s'en occuper après leur avoir accordé une pension. J'espère que le travail de notre comité nous permettra d'atteindre ces objectifs souhaitables.

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, l'opposition officielle se réjouit de cette mesure proposée par le gouvernement et s'engage sincèrement à collaborer étroitement avec le comité. Je tiens en outre à féliciter sincèrement l'orateur qui m'a précédé de s'être porté si généreusement à la défense des handicapés.

Tout en me réjouissant, je le répète, de cette initiative ministérielle, j'estime qu'il est également de mon devoir, toutefois, de mentionner que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons une importante réserve à formuler à propos de cette mesure. Elle est inspirée par cette partie du préambule que je vais citer textuellement et où il est question de la «nature et de la portée de la politique . . . actuelle du gouvernement fédéral». Si les Canadiens sont le moindrement au courant de la politique du gouvernement fédéral, ils savent que cette politique préconise l'austérité, et c'est là la raison de notre réserve.

L'orateur qui m'a précédée a signalé que les handicapés souhaitent non pas une nouvelle étude mais l'accès au marché du travail, à la vie communautaire et ainsi de suite. Combler leurs souhaits pourrait fort bien entraîner des dépenses. En effet, pour satisfaire les demandes des handicapés, le gouvernement devra nécessairement débourser certaines sommes. Voilà pourquoi, à mon sens, on serait cruellement injuste envers nos handicapés et on leur rendrait un très mauvais service ainsi qu'à nos invalides si le comité, peut-être à son insu mais de par sa nature même, devait susciter chez eux des espoirs irréalisables.

En d'autres termes, j'estime que ce comité doit être doté de certains pouvoirs de façon à prouver aux gens que non seulement nous les écoutons, mais que nous sommes du moins partiellement en mesure de donner suite à leurs aspirations légitimes. Si, à chaque aspiration légitime dont les handicapés et les invalides du Canada feront part au comité, celui-ci réagit avec consternation en déplorant de ne rien pouvoir faire parce que cela coûte de l'argent, parce que le gouvernement fédéral doit respecter sa politique d'austérité et qu'il ne peut donc pas les aider, je crois que nous aurons alors commis une très cruelle injustice à leur endroit, ce que nous devrions éviter.

Comme je viens de le dire, il faut prendre des mesures concrètes pour les handicapés et les invalides du Canada. Ils n'ont pas besoin d'une nouvelle étude. Procéder à une nouvelle étude constituerait une perte de temps et, je le répète, ce serait leur rendre un bien mauvais service.

Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a signalé qu'il avait engagé cette action dès 1972. Je ne siégeais pas à la Chambre en 1972 et n'ai donc pu seconder ses efforts, mais j'ai pu le faire en 1975, et je me permettrai de citer un extrait d'un de mes discours à l'époque, que j'ai prononcé le 21 avril 1975 et qui figure à la page 5055 du hansard, alors que j'ai déclaré:

> Il y a quelques années, monsieur l'Orateur, j'étais paralysée. Il est triste de songer que si j'avais été élue à ce moment-là, il m'aurait été extrêmement difficile, sinon impossible, de prendre ma place puisque je n'aurais pu entrer à la Chambre dans une chaise roulante.

Et regardez où je me trouve maintenant. Si j'étais en chaise roulante, je ne crois pas que j'aurais pu entrer à la Chambre.

> De fait, sans l'aide de la Providence et de médecins compétents et infatigables . . .

. . . des spécialistes de la réadaptation . . .

> . . . je n'aurais même pas pu prendre place dans la tribune des visiteurs. A ce propos, je regrette de ne voir que trois chaises roulantes dans la tribune aujourd'hui . . .

En 1979, je n'en vois aucune, mais cela est sans importance. Ce qui importe est que j'ai déclaré, le 12 avril 1975:

> Nous pourrions commencer par mieux aménager la Chambre elle-même en construisant une rampe afin que les handicapés puissent visiter cette tribune ou toute autre tribune sans avoir à faire de l'acrobatie.

C'est en 1975 que j'ai dit cela. J'examine les tribunes aujourd'hui et je ne vois de rampe nulle part. J'ai constaté en lisant des articles de journaux que la même situation existe encore aujourd'hui. Sauf erreur, un député néo-démocrate n'a pu amener certains de ses mandants au restaurant du Parlement parce que l'accès en est trop difficile. Rien n'a changé. Si je soulève cette question, ce n'est pas tant pour blâmer un organisme quelconque—et encore moins la Chambre des communes elle-même—que pour faire connaître les contrariétés qu'éprouvent les handicapés. Ceux-ci entendent parler de toutes sortes de choses. On leur dit qu'ils devraient avoir ceci ou cela mais le plus souvent, ils n'obtiennent rien, et nous devons nous efforcer autant que possible de leur éviter dorénavant ces contrariétés.

Besoins des handicapés

Je me réjouis que le député de Brandon-Souris ait évoqué la possibilité d'un comité qui, par son existence même, contribuerait à rendre la population consciente des besoins et des aspirations légitimes des handicapés.

Dans le même ordre d'idées, je me demande s'il ne faudrait pas peut-être définir le terme «handicapé» ou le terme «invalide», afin de pouvoir régler la question globalement. Soit dit en passant, je suis vraiment ravie de constater que le mandat est très large. Il peut englober beaucoup de choses. Je crois qu'il correspond à peu près à ce que les membres du comité eux-mêmes veulent. Je crois toutefois qu'il faudra absolument définir les mots «handicapé» et «invalide».

Je vais donner un exemple. Revenons encore à 1975, alors que, député d'arrière-ban et nouvelle venue à la Chambre, j'ai pu faire modifier certains règlements relatifs à la loi de l'impôt sur le revenu. Par exemple, depuis l'année fiscale 1975, on peut déduire à titre de frais médicaux le coût des prothèses mammaires externes. De même, je crois que c'était la même année, on a rédigé un autre règlement que j'ai contribué à faire mettre en vigueur. On a permis aux personnes souffrant de perte anormale des cheveux attribuable à la maladie, à un traitement médical ou à un accident, de déduire le coût de perruques faites sur commande. Je crois qu'il faudra étaler au grand jour la raison d'être de ces règlements, et j'espère que cela sera expliqué très clairement lors des séances du comité. Les gens qui profiteront le plus de ces règlements sont les victimes du cancer.

Malheureusement, la plupart du temps, nous, gens «normaux»—mais qui est normal?—classons les perruques dans la catégorie des objets futiles, dont on peut se passer. Pourtant, nombre de traitements médicaux—je songe notamment à la chimiothérapie—causent effectivement la perte des cheveux. J'ignore combien de temps cela dure, car je ne suis pas médecin, mais je sais que de nombreux traitements médicaux ont cet effet. Cela n'a rien de frivole. Je ne veux pas paraître sexiste à cet égard. Cela n'a rien de frivole pour un homme, mais dans le cas dont je faisais mention au début, c'était des plus malheureux pour la femme concernée car elle était réceptionniste, et la société étant ce qu'elle est, on n'était pas disposé à accepter une réceptionniste sans cheveux. La situation tournait au tragique. En somme, cela l'empêchait de trouver un emploi rémunérateur.

● (1620)

Il en est presque de même lorsqu'une prothèse est nécessaire après l'ablation d'un sein. Nous parlons ici de toute la personne, de la santé mentale aussi. Nous pouvons discuter de l'image que la société se fait de la femme, par exemple, mais cela ne saurait être d'aucune utilité pour les femmes qui, malheureusement, par suite d'une maladie ou d'une intervention chirurgicale ne correspondent pas à l'image que la société s'en fait. Ce sont elles que la société fait souffrir. Il arrive que ces femmes sont victimes du cancer. Seront-elles, au sens le plus large des attributions du comité, considérées comme désavantagées ou infirmes? Je ne veux nullement les classer dans telle ou telle catégorie, mais je vous dirai ce que je veux faire pour elles. Je veux épargner à ces personnes l'embarras, l'intrusion dans leur vie privée et la perte de leur dignité qu'elles auraient à subir pour faire reconnaître par le ministère du Revenu national que leur dépense est légitime. Il y a quelque chose dans tout être humain—et je crois que pour une raison quelconque elle acquiert plus d'importance quand on est désavantagé—et c'est la fierté et la dignité qui deviennent beaucoup plus importantes quand on perd d'autres attributs. Je ne m'excuse pas de vouloir justifier leur fierté tout comme je tiens à les aider à demeurer des éléments productifs de la société. Voilà le genre de choses qu'en toute humanité et justice nous devrions étudier.

J'aimerais maintenant dire quelques mots des personnes qui ont des problèmes auditifs. On m'a dit qu'elles constituaient la catégorie de handicapés la plus nombreuse au Canada. Pourtant, en 1978, une firme de Kitchener, je crois, a mis au point un nouvel appareil qui convertit les ondes sonores en ondes lumineuses. Cet appareil faisait des merveilles, par exemple, pour les mères partiellement sourdes qui avaient de tout jeunes enfants. Lorsque le bébé pleurait, le son allumait une lumière fixée au-dessus du berceau avertissant la mère que le bébé réclamait des soins. Lorsqu'on sonnait à la porte, elle voyait la lumière s'allumer et pouvait aller répondre. Cet appareil, très utile à beaucoup de gens atteints de surdité, est devenu inaccessible à la plupart parce que trop coûteux. On n'a pas idée de toutes les chinoiseries administratives dont il faut s'accommoder pour réduire ou supprimer la taxe de vente fédérale. La firme qui a inventé cet appareil a dû faire des démarches auprès de presque tous les ministères pour prouver qu'il pouvait être utile à beaucoup de gens. Mais plus ce processus sera long, plus longtemps les gens qui en ont le plus besoin devront s'en priver. C'est ce que je veux dire quand je propose de faire avancer les choses. Je souhaiterais que nous ayons un organisme gouvernemental qui s'inspire de la formule des poursuites collectives, et qu'au lieu d'avoir à aller dans les différents ministères, les inventeurs et tous les gens qui ont besoin d'aide puissent s'adresser à un seul service, à un seul guichet et à un seul bureau central.

J'ai une nouvelle fois eu de la chance puisqu'en novembre 1976, j'ai pu donner suite à un excellent rapport publié par la Chambre de commerce du Canada sur l'aptitude des handicapés à travailler. J'ai alors décidé qu'il ne fallait pas qu'il reste lettre morte comme tant d'autres, mais qu'il fallait organiser un colloque sur la question. Ce colloque a eu lieu en novembre 1976 à Toronto. Je n'étais pas peu fière qu'il se tienne dans cette ville, mais je suis bien dépitée qu'il n'y en ait pas eu d'autres ailleurs. Faut-il en déduire que les handicapés de Montréal, de Vancouver, de Winnipeg ou d'ailleurs n'ont pas droit au même avantage, soit qu'on signale aux employeurs qu'ils sont aptes à faire de bons employés en dépit de leurs handicaps? C'est le genre d'initiative qu'il faudrait répéter à l'échelle nationale et pas seulement une fois, parce que, comme l'a dit le député de Brandon-Souris, c'est la mentalité des gens qu'il faut changer dans ce domaine. On peut changer énormément les attitudes en éduquant le public.

[M^me^ Appolloni.]

Pour en revenir à l'employabilité des handicapés, je pense qu'il s'agit encore là de sensibilisation et d'attitude. Je pense que la Fonction publique fédérale va devoir jouer un rôle d'entraînement dans le domaine de l'orientation professionnelle. Les orienteurs devront comprendre qu'il faut envisager la personne dans sa totalité, et non par un seul de ses côtés. Il faut qu'ils renoncent à la solution de facilité, au profit d'une conception globale de la personne, une conception qui leur permette de la voir tout entière, dans tout ce qu'elle peut faire plutôt que dans ce qui la gêne. C'est absolument indispensable pour l'orientation des handicapés qui cherchent du travail.

Je pense que les travaux et les recommandations du comité pourront avoir une très grande influence sur le secteur privé. Je pense que le ministère du Travail en particulier pourrait faire œuvre très utile grâce à plusieurs des études qu'il effectue en ce moment. On pourrait étudier, par exemple, la satisfaction au travail dans ses rapports avec la productivité du travailleur. Je suis persuadée que cela constituerait une excellente façon d'encourager le secteur privé à embaucher plus de handicapés.

C'est particulièrement important à notre époque d'automatisation croissante. Permettez-moi de donner un exemple, monsieur l'Orateur. Dans une des usines de ma circonscription—je l'ai visitée de fond en comble—il y a une partie extrêmement automatisée. C'en est même ahurissant. Actuellement le travail est confié à des personnes dites «normales», qu'il abrutit car il ne présente aucun intérêt pour elles. S'il pouvait être confié à des personnes légèrement arriérées, elles y trouveraient une certaine difficulté qui les stimulerait, et la productivité augmenterait. Je répète que cela revêt un intérêt spécial à notre époque de recherche de l'automatisation.

En dernier lieu, permettez-moi de parler du dernier paragraphe de la motion. Je constate avec plaisir que le député y évoque les handicapés et les invalides qui nous entourent maintenant. J'espère que dans le recrutement du personnel professionnel et de soutien nécessaire, on va tenir compte dans toute la mesure du possible des aspirations légitimes et des talents incontestables des handicapés. Je ne réclame pas le contingentement, mais simplement l'égalité.

Des voix: Bravo!

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, les Nations Unies ont proclamé 1981 comme l'année des invalides. Avec la création de ce comité spécial d'enquête sur les besoins des handicapés et des invalides, nous adoptons ce qui, je l'espère, constituera un pas important vers une intervention massive des autorités canadiennes dans un domaine qui retient l'attention du monde entier à mesure que les sociétés évoluent et reconnaissent que les handicaps physiques, mentaux ou émotifs ne devraient pas priver une personne de son droit de vivre une existence aussi normale que possible au sein de la société.

La création de ce comité spécial contribuera pour beaucoup à garantir que les besoins particuliers des handicapés et des invalides seront satisfaits, car c'est toujours grâce à des initiatives gouvernementales que la qualité de vie des différents groupes sociaux désavantagés a pu s'améliorer par le passé. Il est inutile de préciser que les lois économiques n'ont pas suffi.

De toute évidence, il n'y a pas lieu de s'estimer satisfait de la situation en ce domaine au Canada. Pendant trop longtemps, nous n'avons pas permis aux invalides d'accomplir des tâches dont ils sont parfaitement capables de s'acquitter ni d'avoir les contacts humains nécessaires qui faciliteraient leur réintégration dans la société des gens normaux. On les cache au contraire dans des institutions où ils sont tenus à l'écart des gens ordinaires. Il faut que cela cesse. En fait, les handicapés eux-mêmes ne permettront pas que cela continue.

● (1630)

Ils ont commencé à défendre leurs droits avec un dynamisme qui doit beaucoup à l'existence de ce comité. La réunion du COPOH, mouvement des associations provinciales de handicapés qui a eu lieu le week-end dernier à Ottawa et les instances faites ces jours derniers à la Commission canadienne des transports témoignent de ce que j'avance. Les handicapés auront raison de s'en prendre à nous, et surtout au gouvernement, si nous ne tenons pas compte de leurs recommandations ou si, en fin de compte, le comité ne sert qu'à retarder les choses, qu'à empêcher d'agir. Ils ont de bonnes raisons d'être sceptiques quant aux travaux des comités et à leurs recommandations, car il y a déjà eu toute une succession de comités sans que cela n'améliore beaucoup leur situation.

Il serait stupide de prétendre qu'étant néo-démocrate je ne participerai pas aux travaux du comité sans avoir déjà une bonne idée des mesures que doit prendre le Canada pour mieux répondre aux besoins des handicapés et des invalides. C'est exprès que je dis «le Canada», car il ne faut pas oublier, je pense, que notre pays vient loin derrière bon nombre de pays occidentaux pour ce qui est de l'intégration des invalides dans la société.

En tant que néo-démocrate, je me présenterai devant le comité avec la résolution adoptée à notre dernier congrès national qui demandait notamment que la loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée de façon à protéger les handicapés dans les secteurs des services et du logement, dans les constructions résidentielles et commerciales. Nous demandions également au gouvernement d'intervenir directement pour assurer l'emploi des handicapés dans la Fonction publique et dans les entreprises qui obtiennent des contrats du ministère des Approvisionnements et Services.

C'est à nous de donner l'exemple au secteur privé. Le gouvernement fédéral qui devrait être à l'avant-garde emploie très peu d'handicapés mentaux ou physiques. Le gouvernement précédent a reconnu la gravité du problème dans un rapport présenté par l'ancien président du Conseil du Trésor, le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras). Ce rapport avait trait aux façons dont le gouvernement comptait accroître les possibilités d'emploi pour les handicapés physiques et mentaux dans la Fonction publique fédérale. Toutefois, il ne s'est à peu près rien fait à cause en grande partie des politiques d'austérité du gouvernement libéral.

Besoins des handicapés

L'emploi est essentiel au bien-être des handicapés et des invalides. Dans notre société, on a du respect de soi qu'en autant qu'on travaille. C'est pourquoi il est indispensable que les invalides puissent travailler pour parvenir à l'intégration et à la normalité qu'ils recherchent. Ne nous méprenons pas. Ils ne demandent ni faveurs ni charité, mais seulement que leurs capacités soient bien évaluées; ils veulent qu'on leur procure la réadaptation et la formation dont ils ont besoin et que leurs emplois correspondent à leurs capacités, ce qui fait que l'employeur n'en obtient pas moins pour son argent mais plutôt qu'il acquiert un travailleur aussi compétent que n'importe qui d'autre pour faire un certain travail.

Toutefois, il ne sert à rien d'être compétent et embauché pour un emploi si on ne peut pas se rendre au travail. A vrai dire, si un invalide était élu à la Chambre des communes, nous savons, d'après notre expérience de lundi dernier, qu'une telle personne aurait de la difficulté à pénétrer dans la Chambre ou dans l'Édifice du Parlement par n'importe quelle des entrées. Un député handicapé aurait de la difficulté à entrer dans la salle à manger du Parlement, comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et moi-même nous en sommes rendu compte quand nous avons invité des invalides à déjeuner. Il ont eu beaucoup de difficulté. Les énormes changements qu'il faudra apporter dans la construction, l'architecture et les modes de transport pour accommoder les handicapés et les invalides coûteront cher, mais ils sont nécessaires si nous voulons vraiment répondre à leurs besoins.

Le mandat du comité parle du besoin de tenir compte du rôle des organismes bénévoles. C'est un tâche importante, de demander ce qu'on entend par organismes bénévoles et le rôle qu'ils devraient jouer. Trop souvent, les invalides, tout comme d'autres groupes, ont été placés sous la surveillance bien intentionnée d'organismes qui dominent parfois trop leur vie, même s'ils ont fait beaucoup pour eux. Tout le monde reconnaîtra certes l'apport de ces organismes et la nécessité du travail qu'ils ont effectué dans le passé. Néanmoins, en parlant des organismes bénévoles, il ne faut pas oublier ni le besoin de direction et d'initiative de la part du gouvernement, ni le fait que, dans bien des cas, les organismes bénévoles ou privés doivent finir par permettre aux invalides de répondre eux-mêmes à leurs propres besoins et de participer activement à l'élaboration de décisions et de politiques qui touchent leur existence en trouvant des appuis pour leurs propres groupements et en influençant les décisions des gouvernements. J'espère que cela servira à éclairer le comité dans son étude et dans les recommandations qu'il pourra présenter.

Le comité spécial devra affronter un autre problème, soit l'absence de statistiques détaillées sur les handicapés. Par exemple, on ignore combien de handicapés vivent au Canada, combien ont un emploi, qui les emploie, où ils travaillent, et le reste. Nous nous basons sur des données obtenues aux États-Unis. Nous devons créer nos propres moyens de recueillir des données, de manière que notre politique tienne compte de ce qui se passe réellement chez nous.

La création de ce comité n'est que l'amorce d'une initiative qui, je l'espère, sera extrêmement fructeuse et c'est là la responsabilité du comité. Je sais que les objectifs du comité tiennent beaucoup à cœur au président. A moi aussi. Il faut se rendre compte que ce que nous proposerons coûtera cher à réaliser. J'espère que la création de ce comité signifie que le gouvernement estime que l'austérité n'est pas de rigueur dans ce domaine, puisque ces questions réclament depuis longtemps l'attention gouvernementale. Ce qu'on appelle l'égalité, c'est-à-dire le fait de traiter uniformément tous les êtres humains pour la simple raison que ce sont des êtres humains, donc égaux par définition, objectif que les néo-démocrates ont défendu et continuent de défendre dans d'autres domaines également, cette égalité a un prix, un prix que le gouvernement est, j'espère, disposé à payer.

Il y a encore bien des questions que je n'ai pas abordées. Il est impossible de parler de tout en si peu de temps. Il ne convient d'ailleurs pas d'essayer de tout dire dans cette première étape. J'ai simplement voulu décrire le contexte dans lequel, à mon avis, le comité pourra travailler. Il me reste beaucoup à apprendre et j'attends avec impatience le résultat des travaux du comité.

Pour conclure, je dirai qu'aucune loi ne pourra en soi changer les problèmes de comportement qui sont à l'origine des difficultés que connaissent les handicapés. La discrimination et le manque d'égard sont aussi souvent le résultat de la crainte ou de l'habitude que de la malveillance. Mais une mesure législative peut, par ses résultats concrets, amener les gens à modifier leur attitude vis-à-vis des handicapés et des invalides à mesure qu'ils prennent conscience de leur valeur humaine et de leurs capacités.

Les attitudes peuvent changer sous l'effet d'une action directe et à cause de la réalité dont cette action fait prendre conscience. Il a toujours fallu et il faudra toujours faire plus qu'éduquer. La difficulté vient des soi-disant normaux. Le comité devra se mettre attentivement à l'écoute des handicapés et des invalides s'il veut aider à résoudre le problème.

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, mon intervention sera brève. Je voudrais dire quelques mots de la création du comité. Je crois qu'en tant que députés nous sommes en mesure de comprendre certaines choses parce que nous nous intéressons profondément aux gens. Nous représentons un nombre considérable de personnes et nous devons parfois essayer de trouver des solutions à leurs problèmes. Je sais que nous pensons tous aux nombreux handicapés qui se sont présentés à nos bureaux de circonscription ou qui nous ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent dans leurs rapports non seulement avec le gouvernement fédéral mais aussi avec ceux des provinces et des villes. Ils nous ont fait connaître les problèmes d'un handicapé, et les orateurs précédents en ont mentionné quelques-uns, notamment la difficulté qu'ils éprouvent à entrer dans les immeubles et à participer à notre vie active.

● (1640)

J'ai bon espoir que ce comité, placé sous la présidence éclairée du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), saura s'inspirer des nombreuses études approfondies déjà faites sur ce sujet. Je suis sûr qu'il comprendra ceux qui viendront lui faire part de leurs problèmes, et que le président sera en mesure de soumettre à l'étude de la Chambre les recommandations que lui et son comité estiment justifiées. Je suis convaincu que la Chambre fera diligence pour y donner suite.

Certaines personnes m'ont fait part des difficultés qu'elles avaient rencontrées relativement à l'application des lois sur les anciens combattants, du Régime de pensions du Canada et de la loi de l'impôt sur le revenu. Le comité devra d'abord définir l'invalidité si nous ne voulons pas, au moment de présenter un projet de loi, devenir chacun dans sa circonscription le défenseur du citoyen et nous trouver dans l'obligation de régler les nombreux cas dont nos constituants viendront nous faire part. Le comité aura à s'acquitter d'une tâche très importante dans ce domaine.

J'ai été stupéfait par les statistiques sur le nombre de personnes souffrant d'infirmités diverses. Nous, les biens portants, nous nous plaignons souvent de légers malaises. Nous n'avons vraiment pas de quoi trop nous plaindre lorsqu'on songe à la gravité des problèmes qu'éprouvent certains de nos commettants infirmes de naissance ou par suite d'un accident. Permettez-moi de vous citer brièvement quelques-uns de ces chiffres relevés en 1978.

Le Canada compte environ 15,000 paraplégiques, 13,000 personnes inscrites à l'Institut national pour les aveugles, 75,000 personnes qui ont du mal à travailler à cause de leur mauvaise vue, 226,000 personnes atteintes de troubles auditifs graves, 50,000 malades mentaux, plus 250,000 personnes non hospitalisées qui sont soignées pour déséquilibre mental. Le comité est chargé de s'occuper d'un grand nombre de Canadiens qui doivent vivre avec un handicap. Sa tâche est donc très importante.

J'ai écouté avec un grand intérêt le discours du député de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni). J'ai été particulièrement frappé par la façon dont les scientifiques réussissent à aider les personnes handicapées à accomplir leur travail. Comme toujours, nous nous rendons compte toutefois qu'il est très compliqué de communiquer ces connaissances scientifiques aux personnes susceptibles de leur trouver des applications pratiques. Voilà le genre de choses sur lesquelles le comité se penchera et, espérons-le, présentera des recommandations.

Tous les Canadiens souffrant d'un handicap ont le droit de mener une vie enrichissante, créatrice et indépendante dans leur famille et dans la société. En tant que législateurs, nous ne devons jamais l'oublier. Le travail représente une grande partie de la vie de chaque Canadien. C'est pourquoi nous ne devons pas nous contenter d'aider financièrement les handicapés; nous devons aussi leur permettre de trouver un emploi satisfaisant. Ils pourront ainsi mener leur vie comme n'importe quelle personne qui n'est pas atteinte d'un handicap physique ou mental.

En 1975, le Canada a parrainé la déclaration des droits des handicapés qui a été ensuite adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est l'une des raisons pour lesquelles une conférence aura lieu à Winnipeg en 1980. On y discutera des divers problèmes ayant trait aux handicapés et de la façon dont on peut chercher à les soulager par des mesures législatives.

Je suis sûr que le comité pourra faire valoir, d'une façon que tous les Canadiens pourront comprendre, qu'avec certaines mesures législatives et avec l'aide de leur collectivité, les invalides et les handicapés peuvent se trouver du travail et surmonter les obstacles. Le comité de la Chambre des communes aura toute la compétence voulue à cet égard, j'en suis sûr, tout comme n'importe quel autre groupe.

Cela me rappelle une réunion du club Lions à laquelle j'ai assisté dans ma petite ville. Le conférencier invité était une dame en chaise roulante qui venait de participer aux jeux olympiques des handicapés. Le programme d'entraînement qu'elle a suivi et les problèmes qu'elle a dû surmonter pour pouvoir participer à ces jeux nous ont laissés bouche bée. Nous avons été ébahis par l'agilité dont elle a fait preuve dans sa discipline. L'auditoire a été profondément ému par cette expérience. Le discours de cette dame a donné aux personnes présentes ce jour-là le sentiment de pouvoir apporter une contribution tangible en mettant les activités sportives et récréatives à la portée de nos handicapés. Cette petite soirée a convaincu les participants que les façons d'aider les invalides étaient nombreuses.

Je suis sûr que les délibérations de ce comité auront des résultats concrets mais, un des plus importants, c'est qu'ils permettront de faire publiquement la lumière sur la question, dans son ensemble, en expliquant à nos concitoyens les mille et une façons d'aider nos handicapés.

Je me réjouis qu'on ait choisi pour président le député de Brandon-Souris qui a soulevé la question à la Chambre maintes fois dans le passé. J'espère pouvoir me rendre utile au comité dans l'exercice de ses fonctions l'année prochaine.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, comme ma collègue, je suis très heureuse de la formation de ce nouveau comité d'étude sur la condition des handicapés. Après avoir pris connaissance du mandat du comité, monsieur le président, qu'il me soit permis de signaler ses fonctions les plus importantes. D'abord, j'espère que le mandat de ce comité consistera surtout à mettre l'accent sur le respect de l'individu et non à en accentuer ses différences.

Il existe quelques autres secteurs auxquels ce comité devra s'attaquer avec beaucoup de courage et de détermination, et qui n'ont pas été touchés par les multiples comités qui ont été formés dans le passé, entre autres le domaine du logement. Monsieur le président, comme on le sait déjà, le gouvernement fédéral contribue par des programmes à la question du logement à travers le Canada, que ce soit pour des établissements à caractère public ou pour des maisons de rapport ou autres. J'espère donc que le comité se penchera sur cette question et que là où des fonds du gouvernement fédéral seront investis, il prendra des mesures à l'égard des personnes handicapées. Il en est de même pour le domaine du transport pour lequel le gouvernement fédéral contribue également des fonds, en particulier dans le transport public. A ce chapitre, je pense que nous pouvons également exiger que les futurs investissements dans ce domaine puissent permettre aux personnes handicapées d'avoir accès et de se transporter d'un endroit à l'autre. Comme le secrétaire parlementaire le mentionnait tantôt, je crois que nous ne pouvons pas oublier la question des sports qui ont connu un essor particulier au cours des dernières années, et qui, je l'espère, continueront de recevoir un encouragement monétaire, puisque cette façon d'encourager l'intégration des individus handicapés à la société est, à mon avis, une des plus saines et des plus certaines pour la qualité de vie de ces individus.

Dans le domaine de l'éducation, monsieur le président, j'aimerais qu'on tienne tout de même compte de la compétence des provinces et que nos recommandations aillent dans ce sens. Je crois qu'il serait très maladroit pour le gouvernement fédéral de s'immiscer dans la question de l'éducation proprement dite, la réadaptation et dans toute juridiction provinciale en ce qui a trait aux jeunes qui souffrent de handicap.

Un des secteurs où ce comité pourra, je crois, jouer un rôle prépondérant est celui de la Fonction publique. Malgré les annonces faites lors du discours du trône, même si on parle de diminution dans le domaine de la Fonction publique, je crois que le critère de 4.5 p. 100 d'employés handicapés est un objectif, non seulement, valable, souhaitable mais qui doit être réalisé dans un laps de temps raisonnable. Également, je crois que ce comité devrait s'attaquer à la politique fiscale et favoriser par tous les moyens possibles l'intégration des handicapés au marché ordinaire du travail. Bien que je sois consciente que certains handicapés doivent connaître une forme de travail modifiée, je crois que ce comité devra viser essentiellement à ramener à la vie normale les personnes qui souffrent de handicaps plutôt que de les constituer en classe à part dans la société.

Sur le plan constitutionnel, monsieur le président, je pense que le comité pourra faire des recommandations et insister pour que les conférences fédérales-provinciales tiennent compte de l'élément important des droits de la personne qui pourraient être protégés si dans notre Constitution canadienne ils étaient déjà inclus.

Nous convenons avec les membres de ce gouvernement qu'il faut s'attaquer à ce problème immédiatement et j'espère que ce comité ne servira pas de paravent à l'inaction. S'il devait en être ainsi, monsieur le président, les députés libéraux s'opposeraient à la continuation des travaux puisque je crois que ce comité devra conduire à une action concrète dans des délais rapides.

Monsieur le président, j'aimerais en terminant parler de la question des programmes de réadaptation ou d'intégration au marché du travail qui existent actuellement et qui sont en voie d'être réduits par le biais des fonds accordés par les centres de main-d'œuvre. En effet, hier, dans une conversation téléphonique avec le centre de main-d'œuvre du Québec, j'apprenais que les fonds octroyés par le gouvernement fédéral étaient menacés de réduction sinon supprimés complètement vers le printemps prochain une fois que les projets actuels seront terminés. Je crois que si telle est la situation, il faudrait que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) étudie cette question très sérieusement, car on ne peut établir un comité en sachant que des fonds déjà alloués à la condition des personnes handicapées sont coupés à la même occasion.

J'aimerais parler d'une des formules qui a été utilisée au Québec au sujet du retour au travail des personnes handicapées, dans le respect et la dignité des individus, et qui s'avérait passablement intéressante pour le retour au travail. J'en reviens à la fameuse formule des projets Canada au travail.

[M^me^ Hervieux-Payette.]

Monsieur le président, là encore j'insisterai auprès du gouvernement pour que la formule des projets Canada au travail, formule reconnue internationalement pour le retour au travail, qui avait des mérites et qui continue d'en avoir là où les projets, je l'espère, seront accordés bientôt, puisse permettre de continuer l'action déjà entreprise de retourner sur le marché ordinaire du travail par cette période de formation ou cette initiation au travail. Aussi, j'offre ma collaboration au comité et j'espère qu'il pourra recommander des mesures concrètes au gouvernement avant la fin de son mandat.

● (1650)

[*Traduction*]

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette motion, car elle me paraît d'autant plus opportune que les Nations Unies viennent d'adopter une résolution pour établir l'année des invalides et que cette question préoccupe beaucoup tous les députés et tous les Canadiens. Devant ce genre de problème, toutes les considérations purement partisanes doivent tomber.

Ce comité spécial de la Chambre des communes sera chargé d'étudier les besoins particuliers des handicapés et des invalides du Canada et de voir dans quelle mesure nous répondons à ces besoins. Je félicite le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), car c'est sur son initiative que cette question a été présentée à la Chambre des communes une nouvelle fois. Je me souviens que, le 12 décembre 1977, le même député avait abordé la question dans une motion d'initiative parlementaire. Il avait proposé:

> . . . le gouvernement devrait former un sous-comité spécial du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales pour établir les besoins des citoyens canadiens handicapés physiquement ou mentalement et déposer un rapport à ce sujet, afin de posséder les renseignements de base nécessaires pour éviter les coûteux chevauchements et doubles emplois actuels de services et pour préparer une mesure législative en vue d'un programme global de services aux niveaux fédéral, provincial et municipal . . .

Le député a ensuite précisé ce que devrait faire ce comité et comment il devrait travailler. J'avais alors l'honneur d'être le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque. J'avais alors déclaré, et je n'ai pas peur de le répéter, car il s'agit d'un aspect fondamental du problème des handicapés:

> Les gens que l'on tient pour des handicapés représentent 10 p. 100 de la population et pourtant dès qu'on parle de les adapter et de les intégrer, deux barrières surgissent: l'une matérielle et l'autre psychologique. Pour les handicapés mentaux et sociaux, ce sont des barrières psychologiques. Certains spécialistes de la réhabilitation n'arrivent pas à déterminer ce qui empêche le plus les handicapés de participer pleinement à la vie communautaire. A la vérité, plusieurs d'entre eux sont convaincus que les barrières psychologiques sont la forme de négativisme la plus pernicieuse. Ils estiment qu'elles sont les tout premiers obstacles à vaincre.

Je suis heureux que d'autres députés qui ont pris la parole aujourd'hui aient fait mention des obstacles liés à l'architecture des immeubles et à ceux qui ont trait à l'attitude des gens car, à mon sens, ce sont là des aspects fondamentaux du problème. Dans ce même exposé, j'ai également souligné:

Il faut aussi fournir à ces personnes les services dont elles ont besoin pour être indépendantes. Cela comprend par exemple:

1—les soins infirmiers permettant à une personne invalide d'accomplir des actes tels que se vêtir ou prendre un bain

2—des services de garderie pour ceux qui travaillent et qui ont des obligations familiales

3—des services d'aide familiale

4—des repas à domicile

5—des services de loisirs

6—des services de transport appropriés

7—l'accès à tous les services de la collectivité et à l'emploi.

Nous devons nous pencher sur toutes ces questions, car elles revêtent une extrême importance pour les handicapés. Il importe au plus haut point que le comité examine tous ces besoins particuliers des handicapés et des invalides dans divers domaines. Dans le peu de temps qui me reste je ne pourrai mentionner que quelques-uns de ces domaines. Il y a tout d'abord les occasions d'emploi, deuxièmement, le transport et, troisièmement, l'accès aux édifices publics. Le Canada manque de statistiques sur les occasions d'emploi pour les invalides. Il est important de disposer de statistiques exactes pour savoir combien on compte d'invalides, où ils se trouvent et comment on peut leur venir en aide.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. McCain): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-4, tendant à mettre en œuvre des conventions entre le Canada et l'Espagne, le Canada et la République du Libéria, le Canada et la République d'Autriche, le Canada et l'Italie, le Canada et la République de Corée, le Canada et la République socialiste de Roumanie et le Canada et la République d'Indonésie, et des accords entre le Canada et la Malaisie, et le Canada et la Jamaïque.

● (1700)

J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, tel quel le bill C-6, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse.

La motion d'ajournement

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 29 novembre 1979

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable W. Z. Estey, LL.D., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui le 29 novembre, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Restigouche (M. Harquail)—Les forêts—Les mesures visant à protéger l'industrie forestière—Les fonds prévus pour l'expansion des usines de pâtes et papiers; le député de Laprairie (M. Deniger)—Le transport aérien—La vente de la société Nordair—On demande si le dossier sera renvoyé à la Commission canadienne des transports; le député de Burnaby (M. Robinson)—La loi relative aux enquêtes sur les coalitions—La possibilité de poursuites—Le rôle du ministre des Transports dans les discussions.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson) a presque terminé ses remarques et il est le dernier député qui doit parler du projet de résolution sur la réadaptation. Je me demande si la Chambre consentirait à ne pas tenir compte de l'heure pour lui permettre de terminer ses remarques. De cette façon, à la séance de demain, nous pourrons passer à une autre motion inscrite au *Feuilleton*. La Chambre y consent-elle?

L'Orateur suppléant (M. McCain): Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

Besoins des handicapés

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES HANDICAPÉS ET LES INVALIDES

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LEURS BESOINS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Baker (Nepean-Carleton) au nom de M. Crombie:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué et chargé d'enquêter sur les besoins spécifiques des handicapés et des invalides au Canada et sur la mesure dans laquelle ces besoins sont satisfaits à l'heure actuelle, et de faire rapport à ce sujet;

Que, compte tenu de la nature et de la portée des politiques, programmes et services actuels du gouvernement fédéral, destinés au grand public ou créés particulièrement pour aider les handicapés et les invalides physiques et mentaux, le Comité dépose ses conclusions et recommandations sur:

(1) leur aptitude à offrir aux handicapés et aux invalides des possibilités de mener une vie indépendante et bien intégrée;

(2) leur rapport avec les programmes, services et activités présentement mis en œuvre par les organismes bénévoles et les provinces; et

(3) les mesures nécessaires pour mieux répondre aux besoins spécifiques des handicapés et des invalides,

de même que sur toutes autres questions que le comité juge pertinentes;

Que, sans limiter le caractère général de ce qui précède, le comité puisse étudier les besoins spécifiques des handicapés et des invalides dans les domaines suivants: les droits fondamentaux et civils, les possibilités d'emploi, l'orientation professionnelle et l'apprentissage, les stimulants commerciaux, entre autres les prêts et les subventions, les déductions spéciales d'impôt sur le revenu et les programmes de revenu supplémentaire, les services de santé et la réadaptation médicale, l'insertion sociale, les services d'aide communautaire, les transports, le logement, l'accès aux édifices et aux services publics, l'information et les communications, les voyages, sports et loisirs, les services aux autochtones handicapés et invalides, la qualité de la vie des personnes gravement handicapées et placées dans des établissements, le rôle des handicapés et des invalides et des organismes bénévoles dans l'élaboration des politiques et des programmes, la coordination au sein des diverses compétences et entre celles-ci, et la création d'une base de données.

Que le comité tienne compte des travaux d'autres comités permanents et spéciaux portant sur des sujets qui concernent les handicapés et les invalides, en particulier la garantie de pensions et de prestations d'invalidité aux handicapés et aux invalides et la prise de mesures visant à renforcer le rôle des organismes bénévoles qui représentent les handicapés et les invalides;

Que le comité soit composé de sept députés devant être désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit habilité à choisir parmi les membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires, et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité rende compte de temps en temps, et selon les besoins, de ses travaux et qu'il présente un premier rapport le plus tôt possible en 1980 et un rapport final avant le 31 décembre 1980;

Que le comité soit autorisé à inviter les parties intéressées et le public à présenter leurs vues, à convoquer des personnes, à demander les documents et les dossiers nécessaire, à interroger des témoins et à publier au jour le jour les documents et témoignages suivant les directives du comité;

Que le comité soit autorisé à siéger à différents endroits au Canada et à d'autres endroits qui seront déterminés à une date ultérieure; et

Que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers et à commander des études ou des recherches pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis heureux de pouvoir terminer mes observations.

[L'Orateur suppléant (M. McCain).]

A mon sens, il y a un manque de coordination dans les programmes fédéraux, provinciaux et même municipaux à l'intention des handicapés. Au moins trois organismes fédéraux devraient normalement participer à ces programmes, soit le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et la Commission de la Fonction publique.

Si je ne m'abuse, une étude menée il y a quelque temps par la Chambre de commerce du Canada a révélé que la plupart des employeurs canadiens ignorent tout des avantages démontrés que peut leur apporter l'embauchage d'handicapés, et que bien des handicapés ne connaissent pas eux-mêmes les programmes qui leur sont offerts dans notre pays.

Dans certains pays étrangers, comme l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Angleterre, les employeurs, tant du secteur public que du secteur privé, sont tenus en loi de combler un certain pourcentage de leurs postes en embauchant des handicapés. Les États-Unis ont adopté des mesures antidiscriminatoires prévoyant que les ministères fédéraux sont tenus de faire remplir par les entreprises privées qui sollicitent des contrats gouvernementaux une formule sur laquelle elles doivent indiquer le nombre d'handicapés qu'elles pourront embaucher dans le cadre de l'exécution d'un contrat donné.

J'ai fait un sondage dans ma circonscription sur la question du transport, monsieur l'Orateur et j'ai constaté que, de façon générale, les gens sont satisfaits de notre système de transport. La plupart des plaintes que j'ai reçues provenaient d'handicapés qui disaient, en effet, que ni les autobus ni les trains de banlieue ni le métro ni aucun de nos autres moyens de transport n'avaient été conçus pour répondre aux besoins des handicapés voyageant seuls. La meilleurs façon de le faire c'est, je crois, de doter les autobus de dispositifs spéciaux. Ils ne sont pas du tout conçus pour eux, monsieur l'Orateur, et il faut changer cela.

La dernière chose à laquelle je veux faire allusion concerne l'accès aux édifices publics. Il y a quelques semaines, on a parlé d'un journaliste qui a voulu se mettre dans la peau d'un handicapé. Il a passé la journée dans une chaise roulante et il s'est tout d'abord rendu compte que les tapis dans les édifices publics gênent considérablement. Il s'est rendu compte du danger que présentent les bords des trottoirs qui pour la plupart n'ont pas de rampe, ce qui empêche les handicapés de descendre du trottoir et de traverser les carrefours. Il a constaté qu'il était extrêmement pénible pour ces personnes d'ouvrir et de fermer les portes. Cela demande un effort considérable tant physique que mental. Il convient donc de revoir la conception des édifices publics et gouvernementaux et de les réaménager en conséquence pour permettre aux handicapés d'y évoluer comme n'importe qui d'autre. Nous devons supprimer ces obstacles matériels et mentaux.

Je suis heureux d'apprendre que la ville de Winnipeg va accueillir du 22 au 27 juin le Congrès international de la réadaptation. J'espère pouvoir y assister.

Il faut féliciter le Canada des mesures qu'il est prêt à prendre pour améliorer le sort des handicapés. J'espère que les recommandations et conclusions de ce comité spécial constitueront un apport précieux et qu'elles feront avancer la cause des handicapés.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, il convient de rappeler le slogan du Conseil canadien pour la réhabilitation des handicapés: «Lorsque vous voyez un handicapé, voyez une personne.»

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. McCain): Puisqu'il n'y a rien d'inscrit au *Feuilleton* sous la rubrique des bills privés, la Chambre passe aux avis de motion (documents).

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, il y a deux avis de motion avant le nº 30. La Chambre consentirait-elle unanimement à ce que nous discutions de la motion nº 30 et que les avis nºs 19 et 22 soient reportés?

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre consent-elle unanimement à ce que les avis de motion nºs 19 et 22 soient reportés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES BOUTEILLES DE BOISSONS GAZEUSES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études effectuées par le ministère de la Consommation et des Corporations sur les effets socio-économiques de la suppression des bouteilles de boissons gazeuses consignées.

—Monsieur l'Orateur, le 28 juin, après qu'il eut appris que des blessures avaient été causées à des consommateurs par l'explosion de bouteilles de boissons gazeuses qu'on avait renversées ou laissé tomber, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) a annoncé son intention de réglementer, en vertu de la loi sur les produits dangereux, l'emploi de tout contenant de verre pressurisé dont les éclats, en cas d'explosion, peuvent causer des blessures corporelles.

C'est alors que le ministre a demandé aux fabriquants de boissons gazeuses de cesser de distribuer, et aux détaillants de cesser de vendre, les bouteilles d'un litre et demi à goulot en forme d'ogive. Au cours de sa déclaration, le ministre ajouta qu'il s'entretiendrait avec les responsables provinciaux des problèmes que cette décision pourrait susciter à cause des lois provinciales touchant les bouteilles.

Le 7 août, le ministre annonçait que l'usage de toutes les bouteilles à boissons gazeuses d'un litre et demi et plus—à large goulot aussi bien qu'à goulot étroit—serait dorénavant régi par la loi sur les produits dangereux. Il déclarait:

On est en outre à mettre au point des normes beaucoup plus étendues qui s'appliqueront aux contenants de verre sous pression afin que tous ces contenants fassent l'objet d'épreuves de sécurité normalisées.

Le 28 août, le ministre annonçait que l'usage des bouteilles en verre d'un litre et demi servant à l'embouteillage des boissons gazeuses continuerait d'être interdit jusqu'à ce qu'elles soient conçues de façon à assurer une bonne marge de protection contre toute blessure infligée par des éclats de verre à la suite de l'explosion de la bouteille. Il a ajouté:

Lorsqu'une bouteille sûre aura été conçue, recouverte d'une couche de matière plastique ou d'autre chose qui l'empêchera d'exploser, je proposerai que l'interdiction soit abrogée et qu'un règlement approprié soit adopté pour les bouteilles en verre d'un litre et demi destinées aux boissons gazeuses non alcooliques. Je tiens aussi à dire clairement que même si ce sont les bouteilles d'un litre et demi qui ont causé le problème le plus grave et le plus immédiat, un règlement sera progressivement adopté s'appliquant aux bouteilles d'autres formats.

● (1710)

Depuis le 28 août, le ministre ne semble pas avoir bougé. Interrogé au comité, il a dit que la parole appartient maintenant à l'industrie; que c'est à elle qu'il revient d'adopter des récipients satisfaisant aux règles de la sécurité, et même de proposer les épreuves permettant de mesurer leur degré de sécurité.

J'ai beaucoup de mal à comprendre cette abdication du ministre. Il est intervenu rapidement lorsqu'il a placé les bouteilles sous l'empire de la loi sur les produits dangereux sous prétexte qu'elles mettaient en cause la sécurité du public. Personne ne contestera que le ministre de la Consommation a en effet l'obligation de veiller à la protection du public. Cependant il est saisi de ce problème depuis juin, et à la fin novembre, c'est-à-dire à peu près six mois après, il n'est pas encore en mesure d'éclairer le consommateur sur la normalisation.

On aura beau dire que les boissons gazeuses ne constituent pas un produit alimentaire indispensable, elles prennent quand même leur part de presque tous les budgets familiaux. Empêché d'acheter le format familiale, le consommateur n'a reçu du ministre aucune assurance que le petit format soit plus sûr.

Le ministre a parlé des bouteilles enduites de plastique. Il existe une technique japonaise coûteuse pour la plastification des bouteilles, technique qui devrait augmenter considérablement le coût du produit, ce dont le consommateur finira par faire les frais. Une société canadienne est en train de mettre au point une technique, pour laquelle elle a demandé l'aide du ministre d'État aux Petites entreprises et à l'Industrie (M. Huntington). Mais on ne sait si le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) a consulté à ce sujet son collègue le ministre d'État aux Petites entreprises et à l'Industrie.

Le ministre s'est engagé à consulter les provinces. Il ne nous a pas dit quelle a été leur réaction. Le sous-ministre ontarien de l'Environnement a critiqué publiquement l'interdiction prononcée par le ministère de la Consommation. Le ministre québécois de l'Environnement a fait de même. Pour des raisons écologiques et d'économie énergétique, les provinces préfèrent les bouteilles de verre réutilisables aux récipients jetables. La Saskatchewan a même interdit formellement la vente des boissons gazeuses en bouteilles non consignées.

Les embouteilleurs, ce qui signifie dans la plupart des cas une petite entreprise canadienne exploitant une concession, se retrouvent avec des stocks de bouteilles de verre de 1.5 litre inutilisables qui valent des milliers de dollars et dont ils s'étaient servis en nantissement de prêts bancaires. A mesure que les banques exigent le remboursement des prêts, les embouteilleurs ferment leurs portes, certains l'ont déjà fait et on s'attend que d'autres le fassent. L'industrie a publié des chiffres qui montrent l'importance des pertes d'emplois, et le ministre d'État chargé des Petites entreprises lui a dit qu'il était prêt à la défendre au sein du gouvernement à propos de cette question.

Ce genre de décision exige toujours la conciliation d'intérêts contradictoires. Mais c'est précisément ce que le ministre doit certainement être en mesure de faire car il a eu le temps depuis mai de recueillir des renseignements et de les évaluer. Son ministère doit poser certaines questions et y répondre. Par exemple, les bouteilles neuves sont-elles plus sûres que les bouteilles réutilisées? Dans l'affirmative, son ministère a-t-il pu calculer le nombre de fois qu'une bouteille peut être réutilisée sans danger? La forme de la bouteille importe-t-elle? Y avait-il une différence appréciable entre les bouteilles selon qu'elles ont un petit ou un gros goulot? Comment une trempe différente du verre en modifierait-elle l'éclatement? Serait-il possible de munir les bouteilles que l'on a déjà d'une valve ou d'un robinet de sécurité quelconque qui éviterait les explosions en laissant le contenu s'échapper en cas de choc? Est-ce que le volume du liquide et du gaz dans la bouteille est un facteur? Seraient-elles plus sûres si on modifiait cela? Pourrait-on les renforcer en modifiant le procédé de carbonisation?

Son ministère doit certainement pouvoir répondre à quelques-unes de ces questions, à moins, bien sûr, que le ministre estime qu'il faille remplacer tous les contenants de verre par des contenants en polyester thermoplastique, par exemple.

Tous ces choix se font en fonction de considérations écologiques et financières. Il est possible qu'en diminuant les risques de blessures par le verre, nous courions un risque encore plus grand en utilisant le plastique davantage. Le ministre n'a pas un choix facile à faire, mais c'est, bien sûr, son devoir de protéger les Canadiens qui prime. Cependant, les consommateurs sont certainement en droit de s'attendre à ce que le ministre fasse vraiment un choix et que ce dernier soit motivé.

Le ministre est saisi de la question depuis cinq mois. Il a commencé par dire qu'il réglementerait tous les contenants. Le 13 novembre, il a déclaré au comité que les bouteilles de 750 millilitres n'étaient pas dangereuses; mais ce n'est pas ce qu'affirmait le ministre il y a quelques mois, et il ne l'a pas encore dit publiquement. D'un côté, les consommateurs craignent encore de courir des risques; d'un autre côté, les compagnies ont peur d'être obligées de supprimer des emplois. Après six mois d'inaction, le ministre trouve seulement à dire que c'est maintenant aux embouteilleurs d'agir.

Puisque le ministre semble paralysé par les critiques des provinces et des compagnies, je propose qu'il remette aux députés les résultats de toutes les études effectuées par son ministère. Comme nous avons de notre côté deux anciens ministres de la Consommation et d'autres personnes qui s'intéressent à la question, nous serons très heureux de l'aider à prendre une décision après avoir examiné le dossier.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au député d'en face que le ministre n'est pas du tout paralysé. En fait, il a beaucoup travaillé afin de résoudre ce problème d'une façon qui réponde aux intérêts des consommateurs et des embouteilleurs canadiens.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler des problèmes que posent les bouteilles de boissons gazeuses de 1.5 litre et d'expliquer la ligne de conduite adoptée par le gouvernement dans ce domaine.

Ces bouteilles peuvent se casser de trois façons différentes. Il y a d'abord les explosions spontanées qui peuvent se produire avec des bouteilles qui ont déjà servi 20 à 25 fois. Deuxièmement, ces bouteilles peuvent se briser en étant renversées sur du ciment. Enfin, elles peuvent se casser en échappant des mains de quelqu'un ou en tombant d'une étagère.

Le problème vient du fait que les éclats de verre provenant de la bouteille qui a explosé ou qui s'est cassée peuvent provoquer de graves blessures. En fait, une analyse effectuée par la Commission américaine sur la sécurité des produits de consommation, publiée en avril 1975, signale que plus de 32,000 personnes ont dû se présenter aux salles d'urgence des hôpitaux après avoir été blessées par des éclats de bouteilles d'eau gazeuse. Ces blessures ont été causées par des morceaux de verre projetés à une grande distance quand les parois de la bouteille ont éclaté. A Tel Aviv, un client d'un super-marché serait décédé des suites de blessures reçues au moment où une bouteille d'eau gazeuse de 1.5 litres a explosé sans raison apparente. Et chez nous, monsieur l'Orateur, on a rapporté plusieurs cas de blessures produites par l'explosion ou l'éclatement de ces bouteilles.

En outre, en mai dernier, le professeur David Barham, de l'Université de Toronto, a transmis à la Direction de sécurité des produits du ministère de la Consommation et des Corporations, les résultats d'études qu'il avait menées sur des bouteilles de boisson gazeuse. Le professeur Barham a conclu que les bouteilles à goulot étroit présentement en circulation se brisent et éclatent avec violence dès qu'on les renverse. A la suite de ces preuves alarmantes, on a demandé l'aide technique d'autres ministères pour examiner les risques que présentaient ces bouteilles. J'ai été surpris d'apprendre qu'on avait constaté, au cours d'études en laboratoire, que des éclats de verre avaient été projetés à une distance de 20 pieds quand les bouteilles avaient explosé.

Le gouvernement a examiné 263 plaintes reçues par le ministère de la Consommation et des Corporations et a constaté que dans la plupart des cas les victimes se plaignaient d'avoir été blessées aux yeux, au visage et aux bras, lorsque la bouteille avait explosé soudainement. En outre, la Commission des accidents de travail de l'Ontario signale de nombreux cas de blessures causées par la projection d'éclats de verre.

La direction de la sécurité des produits a entrepris de faire subir des tests aux bouteilles de 1.5 litre en vue d'en réglementer l'usage. A peu près comme l'avait fait le professeur Barham, on renverse les bouteilles sur une surface de béton recouverte de vinyle. Le test a révélé que toutes les bouteilles en forme de torpille, à col étroit, ont toujours éclaté en projetant des éclats de verre avec assez de force pour se loger dans la chair d'une carcasse de poulet suspendue sur les lieux. J'aimerais préciser aux députés qu'il ne s'agissait pas de poulet importé. Imaginez ce qui serait arrivé si la victime avait été un enfant plutôt qu'une carcasse de poulet.

Devant tous ces témoignages, monsieur l'Orateur, il faut demander aux fabricants de boissons gazeuses de retirer du marché les bouteilles à col étroit et obliger les récalcitrants à se plier au règlement. N'ayant pas réussi à obtenir la pleine collaboration de l'industrie, le ministère de la Consommation et des Corporations a mis au point une norme de sécurité s'appliquant à toutes les bouteilles de 1.5 litre de boisson gazeuse à goulôt large et étroit.

● (1720)

La norme, établie en fonction des meilleures données disponibles à l'époque, a été instituée sous l'empire de la loi sur les produits dangereux. Elle prévoyait que les contenants en verre d'une capacité de 1.5 litre ou plus renfermant des boissons gazeuses devraient subir une épreuve de renversement. Le test consistait à renverser les bouteilles à une vitesse initiale donnée sur une surface de béton recouverte de vinyle après les avoir laissé reposer non ouvertes pendant deux heures à une température de 22 degrés Celsius. Ces conditions sont censées correspondre à celles que l'on rencontre dans une maison, un appartement ou un magasin. Un modèle de bouteille était jugé non conforme si des échantillons choisis au hasard se brisaient et projetaient des éclats de verre à travers un écran de feuille d'aluminium mince suspendu autour de la zone d'essai. En pareil cas toute importation, publicité ou vente était alors interdite.

Lorsque la norme a été établie, le ministère a exhorté les consommateurs à rapporter les bouteilles d'eau gazeuse de 1.5 litre aux magasins locaux pour faciliter la modification des bouteilles conformément aux règlements. Le ministre a essayé en même temps d'obtenir l'entière collaboration de l'industrie pour éliminer du marché aussi rapidement que possible les bouteilles de 1.5 litre. La réaction a été peu enthousiaste.

Toutefois, monsieur l'Orateur, on s'est vite aperçu que la norme n'était pas suffisante dans tous les cas. Des bouteilles d'un certain modèle pouvaient subir avec succès l'épreuve du renversement quand elles étaient neuves, puis se briser plus tard après avoir été affaiblies par plusieurs recyclages. En effet, l'épreuve du renversement ne permet pas de tenir compte de l'affaiblissement des bouteilles à l'étape du recyclage. Et comme les bouteilles peuvent être réutilisées 25 fois, les consommateurs risquent quand même d'être blessés à la longue. En outre, les bouteilles de 1.5 litre ont à maintes occasions explosé spontanément, monsieur l'Orateur, et c'est là une chose que des essais sélectifs ne peuvent permettre de déceler. Le contrôle des bouteilles consignées n'est pas toujours suffisant, comme on peut le constater en vérifiant les étalages de boissons gazeuses des grands supermarchés.

Étant donné l'insuffisance du test dit «du renversement», le ministre a été obligé de prendre des mesures plus radicales afin de protéger les consommateurs des risques de blessures par éclatement du verre et le 28 août, il a décrété l'interdiction absolue d'importer, d'annoncer ou de vendre les bouteilles de boisson gazeuse de 1.5 litre. Étant donné que d'aucuns voient dans l'interdiction d'importer, d'annoncer et de vendre les bouteilles de 1.5 litre une mesure oppressive pouvant avoir des conséquences économiques très graves sur l'industrie des boissons gazeuses, il importe que j'insiste sur le fait que le danger de blessure, d'ici à ce que des mesures préventives efficaces aient été prises, a pratiquement été éliminé.

Une bouteille pleine de 1.5 litre pèse environ huit livres et ce poids, combiné à la forme très singulière de la bouteille, accroît les risques de chute, surtout quand elle est portée par des enfants et des personnes qui ont de petites mains. Le risque est encore plus grand lorsque la bouteille a séjourné un certain temps au réfrigérateur et qu'elle est couverte de buée en raison de la condensation. En outre, la hauteur de la bouteille, compte tenu de son diamètre, fait qu'il est extrêmement facile de la renverser, ce qui est d'autant plus dangereux lorsqu'elle est manipulée par des jeunes enfants.

Au cours des expériences effectuées par le service de la sécurité des produits, des éclats de verre de bouteilles ayant explosé ont pénétré jusque dans la chair d'une carcasse de poulet et sont allées jusqu'à déchiqueter des écrans de feuilles d'aluminium. On imagine sans mal ce qui se serait passé si ces éclats avaient touché une partie du corps humain et en particulier l'œil.

C'est pour des impératifs d'ordre économique que l'on a confectionné ces bouteilles de boissons gazeuses de 1.5 litre. L'idée de ce format incommode de bouteilles à col étroit a permis aux industriels d'utiliser leur équipement de mise en bouteilles et de lavage, leur faisant ainsi faire des économies considérables. Si c'est pour des raisons d'ordre économique qu'on a choisi ce format, c'est pour la sécurité et la sauvegarde de vies humaines qu'on l'abandonnera.

Étant donné que la loi sur les produits dangereux interdit d'importer, de vendre ces bouteilles de un litre et demi ou d'en faire la publicité, les fabricants de boissons gazeuses s'emploient actuellement à mettre au point un contenant de sécurité qui n'explose pas ou ne se répand pas en éclats de verre dès qu'on le heurte ou qu'on le laisse tomber.

Sans vouloir présumer des normes que le gouvernement jugera acceptables, j'ai l'impression que le procédé qui sera retenu consistera probablement à appliquer une sorte d'enduit protecteur à base de matière plastique. Il semblerait que si les bouteilles étaient ainsi enduites de matière plastique, les éclats de verre seraient efficacement retenus advenant un bris dans les conditions que je viens d'expliquer, ce qui minimiserait le risque de blessure. Malheureusement, des représentants tant du gouvernement que de l'industrie m'ont dit qu'il faudrait beaucoup de temps pour mettre en place les installations nécessaires à l'application d'une si grande quantité d'enduit. Je vous ferai remarquer, par ailleurs, que l'application d'un tel enduit aura en outre l'avantage de prolonger la durée utile de la bouteille.

Une autre solution possible à ce problème serait l'usage de bouteilles de plastique. Si cette hypothèse était retenue, les autorités provinciales auraient toutefois leur mot à dire, car c'est à elles qu'il appartiendrait de prendre des mesures pour que ces bouteilles, une fois utilisées, ne polluent pas l'environnement. Peut-être les bouteilles de plastique ne seront-elles jugées acceptables qu'à condition d'allouer au consommateur un certain montant s'il retourne la bouteille, même si celle-ci doit être détruite par la suite.

Il faudra mettre au point, non seulement un contenant acceptable pour remplacer la bouteille tout verre de 1.5 litre pour les boissons gazeuses, mais en outre une méthode satisfaisante pour s'assurer que les bouteilles vendues sur le marché sont parfaitement sûres. Je l'ai dit, l'épreuve du «renversement»

laisse quelque peu à désirer comme moyen d'éliminer les risques d'explosion spontanée.

Quelle que soit l'épreuve choisie, elle devra simuler une explosion spontanée due à une imperfection de la paroi. En règle générale, cette imperfection résulte d'une manipulation brutale et, parfois, mais pas souvent, d'un défaut de fabrication. C'est par exemple en frappant fortement les bouteilles les unes contre les autres ou en déposant sans ménagement une bouteille sur un comptoir que l'imperfection de la paroi peut atteindre soudain son point de rupture. Les variations de température sont une autre cause; l'échauffement et le refroidissement rapides peuvent entraîner une expansion inégale du verre qui met sa résistance à rude épreuve et le rapproche du point de fissuration et de rupture. Mais quels que soient les autres facteurs, c'est lorsque le verre recèle une imperfection et qu'un choc porte la contrainte au niveau de cette imperfection au-delà de son point critique, qu'il y a explosion spontanée. C'est ce que l'on peut vérifier au moyen du test de perforation.

L'industrie candienne des boissons gazeuses collabore pleinement à dresser la liste des critères qui serviront à établir dans quelle mesure les bouteilles de boissons gazeuses peuvent se briser sans voler en éclats.

Or, pendant tout ce temps, pendant que le problème a été reconnu, que des normes, des épreuves et le règlement de la loi sur les produits dangereux ont été mis au point, il s'est trouvé des critiques qui ont pris le gouvernement à partie pour n'avoir pas consulté les intéressés suffisamment. Rien ne saurait être plus faux. Les hauts fonctionaires du ministère de la Consommation et des Corporations sont restés constamment en contact avec les embouteilleurs et fabricants de boissons gazeuses, l'Association canadienne de boissons gazeuses, les ministres provinciaux, le Conseil canadien du commerce de détail et les représentants de Consumer Product Safety des États-Unis, pour n'en nommer que quelques-uns. A chaque étape, tous les intéressés ont été tenus au courant et renseignés complètement. En fait, entre mai et novembre, ils se sont rencontrés pas moins de 60 fois.

Je voudrais parler de la présentation d'une étude sur les effets socio-économiques de la suppression des bouteilles de 1.5 litre de boissons gazeuses. Tout d'abord, quand la sécurité publique est menacée, il est parfois important de prendre des mesures urgentes et immédiates pour prévenir ou supprimer un risque connu. Il est icontestable que toutes les mesures de réglementation devraient s'appuyer idéalement sur une étude préalable très détaillée et très minutieuse de tous leurs aspects et de tous leurs effets possibles. Et je sais que la façon de procéder pour promulguer des textes réglementaires reconnaît ce principe en exigeant généralement que l'on fasse effectuer des études en bonne et due forme des effets socio-économiques et qu'on en tienne compte avant de prendre une importante mesure réglementaire. Mais cette même façon de procéder reconnaît également qu'il faut peut-être beaucoup de temps pour effectuer de telles études détaillées, et qu'on ne peut pas toujours se payer le luxe de discussions prolongées lorsque la sécurité et des vies humaines sont en jeu.

C'est pourquoi on prévoit la possibilité de prendre des mesures préventives d'urgence pour ensuite faire effectuer les études requises. C'est ce qu'a fait le gouvernement quand il a décidé d'interdire la vente de bouteilles de 1.5 litre de boissons gazeuses jusqu'à ce que des améliorations soient apportées pour garantir la sûreté du produit.

En outre, l'interdiction n'est qu'une mesure provisoire devant permettre à l'industrie de mettre au point des techniques d'embouteillage acceptables et, jusqu'à maintenant, n'importe quelle analyse aurait coûté fort cher pour finalement s'avérer inutile. Cependant, je puis assurer à la Chambre et à l'auteur de la motion dont nous sommes saisis que nous nous efforçons de terminer rapidement les analyses des conséquences socio-économiques qui s'imposaient et que nous les déposerons le plus tôt possible.

Je tiens à signaler que nous n'aurions pas été obligés de prendre ces mesures si l'industrie avait collaboré pleinement avec le gouvernement une fois que le problème a été cerné.

● (1730)

Par mes remarques, j'ai essayé de faire comprendre un fait crucial, soit que le vrai problème n'est pas un problème d'économie, de commercialisation ou de conception. Ce sont certainement des facteurs dont il faut tenir compte, mais aucun d'eux ne constitue l'essentiel; l'essentiel étant d'assurer au public canadien que ce qu'on vend sur le marché n'est pas dangereux, que les produits disponibles ne comportent qu'un risque minime pour la santé et la vie des consommateurs et de leur famille. Et, étant donné l'état de nos connaissances techniques, on est, certes, en droit d'exiger des fabricants de boissons gazeuses qu'ils fabriquent des bouteilles qui n'explosent pas sans raison apparente et qui ne se brisent pas à la suite du moindre choc, en faisant voler des éclats de verre.

Il n'y a pas de doute que nous avons les moyens techniques de remédier à cette situation. J'ai parlé d'enduits de plastique dont on pourrait revêtir la bouteille de verre de 1.5 litre. Le revêtement de plastique pose quelques problèmes mais ils sont relativement minimes, et je suis certain qu'on peut en venir à bout en consultant des experts.

Je suis convaincu que si les fabricants le désirent vraiment, ils peuvent trouver une solution à un problème qui mettait en danger la sécurité des Canadiens. Je laisse à l'ingéniosité des fabricants le soin de proposer une nouvelle méthode d'embouteillage.

[*Français*]

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur le président, je me joins à ma collègue le député de Trinity (M^lle^ Nicholson) pour blâmer l'inaction du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence). Une grave injustice s'est créée à cause de cette décision face à l'industrie des embouteilleurs au Canada. Et si je me base sur la décision qu'il a prise, et je cite, monsieur le président, une transcription de l'émission *Market Place* au réseau de la CBC le 24 septembre, où ce ministre a dit:

[*Traduction*]

«Je crains de m'être emporté, et j'ai dit «Au diable toute l'affaire.» »

[*Français*]

Eh bien voilà, monsieur le président, les décisions d'un ministre. Sans réflexion, sans s'attarder davantage aux conséquences hasardeuses de sa décision, ce même ministre dit: C'est très bien, cette industrie on la met de côté. On se rend immédiatement compte, monsieur le président, que le ministre n'a pas pu contrôler son émotivité et qu'il a commis une grave injustice envers cette industrie.

De plus, monsieur le président, j'en ai la preuve dans un article d'un magazine publié par l'industrie des embouteilleurs où on dit que 20 p. 100 des ventes au Canada portaient sur ce contenant de 1.5 litre. Alors si 20 p. 100 des contenants sont détruits, imaginons les préjudices causés à cette industrie! J'ai les chiffres en main pour le prouver. Il y a un total de 350 millions de ces bouteilles qui étaient utilisées à cette époque au Canada. Alors on peut facilement comprendre, monsieur le président, qu'en retirant du marché ces 350 millions de bouteilles, le dommage que l'on fait à une industrie qui est quand même très importante pour notre économie. Ces 350 millions de bouteilles créaient plus de 1,000 emplois, et, comme le disait ma collègue, servaient de garanties accessoires aux plus petits embouteilleurs à l'égard des banques.

Dans ma circonscription, l'embouteilleur de Coca-Cola est sur le point de fermer ses portes et de mettre 12 personnes en chômage. Voilà des problèmes qui découlent de la décision irrationnelle, émotive que le ministre a voulu prendre.

J'écoutais la façon convaincante dont mon collègue de l'autre côté de la Chambre nous a démontré les dangers. Je vais citer une compilation de 219 hôpitaux américains, puisque ce système n'existe pas au Canada. Ces hôpitaux américains ont rapporté que les premiers endroits où surviennent les accidents les plus sérieux nécessitant des soins d'urgence sont les escaliers, la deuxième chose, ce sont les bicyclettes, la troisième, c'est du verre d'origine douteuse, la quatrième, le baseball, et je peux continuer, monsieur le président, en disant que la treizième, se sont des lits, des chaises, des verres pour boire, la quatorzième, la dix-huitième, et finalement, en cinquante-cinquième position viennent les bouteilles de boissons gazeuses. Voilà, monsieur le président, une preuve concrète que le ministre, lorsqu'il a pris sa décision, a été réellement injuste et irrationnel envers cette industrie.

De plus, monsieur le président, jamais le ministre n'a proposé d'autre choix. J'écoutais mon savant confrère de l'autre côté de la Chambre dire qu'il existe des façons de plastifier ces bouteilles. C'est vrai qu'il en existe, mais il n'en existe qu'une seule, et c'est au Japon qu'on l'applique. Ce même procédé a été étudié par les embouteilleurs du Canada, il en coûterait 30 millions de dollars aux compagnies pour importer ce système japonais. De plus, monsieur le président, ce système japonais de plastification de nos bouteilles ne passerait même pas le test que le ministre a imposé aux embouteilleurs du pays. Pourquoi à ce moment-là rester sous ces projecteurs, puisque c'est dangereux, c'est de la vitre, cela peut exploser? Je crois que même le ministre et son adjoint—tous deux, comme moi, portent des verres, on ne devrait pas en porter, c'est dangereux— . . . On devrait supprimer les bouteilles de *ketchup* et de cornichons, elles sont dangereuses. Alors, où va-t-on avec l'industrie, monsieur le président?

Je blâme sérieusement ce que le ministre a fait. Je trouve qu'il a commis une injustice et qu'il est en train en plus de créer du chômage. Voilà donc le gouvernement d'action dont le très honorable premier ministre a bien voulu nous parler. De plus, monsieur le président, il y a un facteur très important dans cette industrie. Le ministre porte bien son nom, c'est le ministre de la Consommation et des Corporations, donc il doit protéger le consommateur. Eh bien, qui va payer, monsieur le président? C'est encore le pauvre père de famille qui a les moyens de s'offrir, pour sa famille, des contenants un peu plus larges parce que les plus petits sont plus chers. C'est encore le petit qui va payer à l'avantage du gros. C'est encore une erreur de la part du ministre. Je suis convaincu toutefois qu'il révisera ses positions et qu'il collaborera avec une industrie qui est totalement prête et disposée à collaborer, et non pas si je me réfère encore à ce que disait le ministre dans cette fameuse entrevue.

[*Traduction*]

«Mais si vous aviez les preuves nécessaires, vous n'hésiteriez pas à interdire les autres grandeurs?»

[*Français*]

Et le ministre de répondre: «*Oh, no, not at all.*»

Voilà un ministre qui, je crois, n'a pas tellement réfléchi avant de donner cette entrevue. C'était probablement tout nouveau pour lui de passer devant les caméras de la télévision et il était un peu nerveux. Mais, monsieur le président, c'est quand même un dommage irréparable qu'il a fait à une industrie qui est pleine de bonne volonté, et je ne parle pas simplement des embouteilleurs, je parle aussi de cette industrie de la vitre, du verre proprement dit, des préjudices qu'il cause à ces divers manufacturiers, et je cite encore un autre magazine intitulé *Canadian Packaging*, où on interview ce qu'on appelle le *Top Brass in Glass*, et c'est Tom Tinmouth de la *Consumers Glass Co.*, qui a passé 30 ans dans l'industrie et qui dit:

[*Traduction*]

. . . les clients étaient restés en rapport constant avec les ministères concernés. On ne les avait pas informés à l'avance que la vente des bouteilles de 1.5 litre serait interdite parce qu'elles n'avaient pas résisté à l'épreuve de renversement conçue par son ministère. Ce genre de test ne faisait pas partie de ceux que les fabricants de contenants de verre faisaient passer à leurs produits.

● (1740)

[*Français*]

Et voilà! Quand on dit que l'industrie fait tous les efforts pour s'assurer que lorsque les citoyens se servent de ces contenants, ils soient protégés! Quand j'entends mon savant collègue de l'autre côté de la Chambre nous parler des dangers de ces bouteilles ou de ces contenants, je trouve bien bizarre que l'on se soit attaqué tout simplement à un secteur de cette industrie. A ce moment-là, comment se fait-il que dans les épiceries du Québec, on retrouve une bouteille de vin dans un contenant de 1.5 litre? Comment se fait-il qu'on ne retire pas du marché ces mêmes contenants?

Je trouve encore une fois, monsieur le président, qu'une grave injustice s'est créée face à cette industrie, et je suis convaincu que, quand le ministre a décidé de retirer complètement ces contenants, il n'a pas réfléchi, il n'a pas pensé aux conséquences graves, et que bientôt, à l'approche de la Fête de Noël qui est une saison des plus avantageuses pour les embouteilleurs, ceux-ci se verront pris avec des inventaires de bouteilles vides qu'ils ne pourront déposer en collatéral et qu'ils ne pourront plus se procurer des producteurs ou des manufacturiers de bouteilles des stocks suffisants pour faire face à ce qui était pour eux la bonne saison. Et encore là, ce sera toujours le plus petit, le père de famille avec un salaire moins que normal qui va payer, puisque de plus en plus, avec les taux d'intérêt élevés et l'inflation galopante que nos amis tories sont en train de nous créer, ce sera encore le petit qui va payer. Et je trouve que le ministre devrait immédiatement revenir sur sa décision et proposer à l'industrie un moyen par lequel il serait capable

de régler ce problème. Je suis convaincu, j'ai discuté avec les gens de l'industrie et ils sont réellement de bonne volonté, ils sont prêts à collaborer, à faire dessiner un nouvel emballage qui serait probablement satisfaisant. Je suis convaincu que si le ministre voulait bien se donner la peine de revenir sur sa décision, il créerait un mouvement qui serait très acceptable à l'industrie. Il se servirait aussi de son titre pour protéger le consommateur, et encore plus, monsieur le président, pour protéger les gens qui, à l'approche de Noël, se feront des réserves de bouteilles, mais en contenants disponibles pour toute leur famille.

Monsieur le président, je terminerai en disant que si le ministre ne revient pas sur sa décision, il créera une fois de plus, comme je l'ai dit au début, un grave préjudice à cette industrie. Je suis convaincu que les revenus que ces industries apportent au pays sont très importants, sans penser à l'emploi qu'elles ont créé et qu'elles créent encore.

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, il ne nous reste pas beaucoup de temps car, si je ne m'abuse, on frappera à la porte avant longtemps. Je signale tout d'abord que j'appuie la motion demandant qu'on dépose les études portant sur les répercussions socio-économiques. J'appuie cette motion pour une seule raison, le libre accès à l'information. Je pense que la plupart des députés conservateurs conviendront que nous devons permettre au public d'avoir accès au plus de renseignements possible.

J'appuie de tout cœur les mesures prises par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), mais je ne suis pas d'accord avec certaines des observations que vient de faire le député libéral. Il a soutenu, je crois, que le ministre de la Consommation et des Corporations avait causé une grave injustice au Canada en interdisant l'utilisation des bouteilles de 1.5 litre. Je signale au député que si le ministre n'avait pas interdit ces bouteilles, il aurait causé une injustice encore plus grave à cause du danger d'explosion de ces bouteilles.

Je tiens à vous signaler, monsieur l'Orateur, et à signaler aux députés qu'il ne s'agit pas là d'un phénomène récent. Il y a déjà plusieurs années que nous avons des problèmes à cause de bouteilles qui explosent, mais l'ancien gouvernement n'avait pas jugé bon d'intervenir.

Je voudrais citer un passage d'un article de Marilyn Anderson publié dans le *Star* de Toronto le 30 juin. Le voici:

> Lawrence Cohen, fils d'un propriétaire de restaurant montréalais, a subi une lésion permanente à l'œil gauche quand une bouteille de boisson gazeuse qu'il allait placer dans un réfrigérateur a explosé dans ses mains.
>
> William Hart, gérant de banque de Port Colborne âgé de 44 ans, a perdu 80 p. 100 de l'acuité visuelle de son œil droit à cause de l'explosion d'une bouteille de boisson gazeuse placée entre deux autres, sur une étagère de supermarché, à 12 pieds de l'endroit où il poussait son chariot.
>
> Ce ne sont pas des incidents récents. Cohen a été blessé le 4 septembre 1957 et Hart le 2 avril 1966.
>
> Les deux accidents sont dus à des explosions spontanées, apparemment causées par la pression interne qui s'exerçait sur de vieilles bouteilles consignées. Dans les deux cas, le fabricant de la boisson gazeuse a été tenu responsable et a dû payer des dommages-intérêts.
>
> M. Cohen a reçu $8,600 de dommages-intérêts en se pourvoyant en cassation, le 23 mai 1967. M. Hart a reçu $17,686.66 en portant sa cause en appel devant la Cour suprême de l'Ontario, le 4 mars 1968 . . .
>
> En fait, dans sa décision sur l'affaire Cohen, il y a 12 ans, la Cour suprême du Canada a mentionné «de nombreux précédents portant sur l'explosion de bouteilles qui contenaient de telles boissons.»

[M. Gourd.]

C'est à mon avis une grande injustice que de ne pas avoir interdit ces bouteilles plus tôt au Canada. Nous avons tous entendu parler de personnes qui ont subi des blessures aux yeux, notamment les deux cas dont je viens de vous parler, et celui du petit garçon de Toronto—vous vous souvenez tous de cette affaire, j'en suis sûr—dont l'œil a été bel et bien coupé par un éclat de verre provenant d'une bouteille de boisson gazeuse qui avait explosé. Devant la récurrence de ce genre d'accidents, il s'impose que le gouvernement du jour protège les consommateurs contre l'inertie de l'industrie. A ce sujet, je tiens à féliciter le ministre de la Consommation et des Corporations de la fermeté dont il a fait preuve dans cette affaire.

Les sociétés multinationales qui dominent l'industrie des boissons gazeuses ont choisi de prendre une décision purement économique au sujet de ce danger flagrant; c'est du moins ce que nous donne à entendre leur réponse. Ces sociétés et certains embouteilleurs locaux ont dû payer des dommages-intérêts pour certaines affaires qui ont été portées devant les tribunaux. Pourtant, ces dommages-intérêts n'équivaudront jamais aux coûts de production d'une bouteille conçue de façon à empêcher la dispersion du verre si la bouteille devait exploser. Les grandes sociétés en ont tiré une leçon, comme l'a répété, dans ce numéro du *Star* de Toronto, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, dont on a rapporté les propos suivants:

> Il est ridicule d'affirmer qu'un particulier peut poursuivre une grande société, compte tenu des coûts et du temps nécessaires à cette fin.

Cette déclaration est fort judicieuse, à mon avis, lorsqu'elle concerne un citoyen ordinaire ayant engagé des poursuites contre une grande société, que se soit Coca-Cola, ou toute autre grande société qui pratique le commerce des boissons gazeuses.

Le député de Windsor-Ouest est une sorte de vieux routier, une espèce de vieux soldat en ce qui concerne ces questions au Parlement.

Une voix: Lequel des deux?

M. Nystrom: Parfois les pires chahuteurs viennent des rangs de son propre parti. Il évoque «la rose, sous tout autre nom . . .»

Il y a longtemps que le député de Windsor-Ouest s'est rendu compte que les Canadiens avaient besoin d'une loi comme la loi sur les produits dangereux et, en plus, un personnel nombreux et bien équipé pour la faire respecter et protéger les gens contre des députés comme celui de Mission-Port Moody (M. Rose), ainsi que contre les autres produits dangereux dans notre pays car, ainsi qu'il l'a dit lui-même en juin dernier: «Il vaut mieux prévenir les dégâts que de laisser les gens se débrouiller tout seuls.»

L'actuel ministre de la Consommation et des Corporations n'est pas un vieux routier dans cette affaire; il détient ce portefeuille pour la première fois. C'était d'ailleurs très évident au cours des mois de juin et juillet que le ministre n'était qu'un novice lorsqu'il s'est retrouvé dans des situations où il a dû affronter de grosses sociétés exclusivement motivées par l'appât de gains à court terme. Je ne vais pas m'appesantir sur les premières semaines d'indécision, mais me contenterai de dire, en citant les paroles du député de Mission-Port Moody, que cette affaire démontre que l'on peut enseigner à un vieux singe à faire des grimaces ou en tout cas à un jeune singe. C'est un tour de force pour un député conservateur que de défendre la

notion de profit quand elle implique manifestement un danger pour le public.

● (1750)

Vers le 8 août 1979, le ministre a pris une mesure demandée par les députés de Windsor-Ouest, de Burnaby (M. Robinson), par moi-même et bien d'autres, et qui consistait à interdire la vente des bouteilles de boissons gazeuses de 1.5 litre. Je le répète, je félicite le solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations de la décision qu'il a prise. Je pense que c'est là une décision judicieuse, et il s'y est tenu. Alors que, dernièrement, à la Chambre, le député de Moncton (M. McCauley) lui posait une question sur ce sujet, le ministre de la Consommation et des Corporations a répondu qu'il avait rejeté sans autre forme de procès la dernière série de trucs que les grandes maisons de boissons gazeuses avaient proposés en guise de solution au problème des bouteilles qui explosent.

Il a été démontré très clairement que le meilleur moyen de respecter à la fois les normes de sécurité et d'environnement c'est d'adopter le principe des bouteilles consignées recouvertes d'un enduit ou d'un gaine qui emprisonne le verre en cas d'explosion. Comme on l'a déjà fait remarquer, d'autres pays tels que le Japon et le Royaume-Uni ont mis au point des contenants de ce genre. Il est dommage pour les embouteilleurs canadiens, leur personnel et les consommateurs, que Coca-Cola, Pepsi-Cola et leurs sociétés affiliées n'acceptent pas de leur plein gré d'adopter cette nouvelle technique pour leurs filiales canadiennes avant qu'un règlement les y oblige.

Je vois qu'il y a du remue-ménage aux portes de la Chambre, mais je suppose que j'ai encore une minute ou deux. Il faut déplorer que certains députés du parti libéral changent d'avis à ce sujet et n'aient pas défendu les intérêts des consommateurs. Je me rends compte, tout comme j'en suis certain, les députés conservateurs, que les travailleurs mis à pied par les fabricants sont aux prises avec des problèmes économiques. C'est vrai, mais il faut en imputer la faute aux grandes sociétés qui préfèrent ralentir la production, faire les frais de poursuites judiciaires et empocher des bénéfices en fabriquant un produit très dangereux. Le gouvernement devrait envisager de modifier les programmes d'aide à l'industrie pour tenir compte de ce qui se passe par exemple dans l'industrie du verre, et pour protéger les travailleurs qui se trouvent, bien innocemment, dans une situation difficile.

De nouveau, je félicite le ministre de ce qu'il dit à ce sujet depuis le mois d'août et aussi de la façon dont il le dit. J'espère qu'il ne changera pas d'idée et voudra s'assurer que la loi protège vraiment les consommateurs comme il l'a fait pour ce cas-ci. Je pense avoir suffisamment défendu le parti conservateur, le gouvernement conservateur, le solliciteur général et le ministre de la Consommation et des Corporations, et bien d'autres. Peut-être avant de me rasseoir, devrais-je dire que je trouve difficile à comprendre l'attitude de certains députés libéraux. On dirait qu'ils cherchent tous à protéger Coca-Cola et Pepsi-Cola au lieu de protéger les consommateurs.

Pour terminer, je dois dire que j'appuie la motion proposant de rendre publiques des études économiques. Je suis persuadé que ces études établiront que le ministre a eu raison de suivre les conseils qu'on lui a donnés et qu'il a bien fait d'agir ainsi. J'inviterai mes collègues du parti conservateur, après avoir pris leur défense comme je l'ai fait, à appuyer le député libéral et tous les autres députés, en disant qu'il importe au plus haut point de respecter l'esprit de la loi sur la liberté d'information et de rendre publiques ces études afin que nous puissions prendre une décision nous-mêmes après les avoir examinées.

Mlle Nicholson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au cours de mon exposé, j'ai demandé des renseignements très précis qui pourraient se trouver au ministère et qui devraient être du domaine public. A la fin, j'ai posé des questions précises. Je voulais seulement exprimer mon étonnement que le fait de demander des documents se retourne contre le motionnaire qui passe pour ne pas se soucier de la sécurité parce qu'il demande des renseignements sur des solutions de rechange.

M. Rose: Non, pas vous.

M. Nystrom: Nous ne parlions pas de vous.

M. Gurbin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Plus d'un député de l'opposition a pris la parole au sujet de cette motion. Il y en a au moins un qui m'a donné l'impression qu'il ne se souciait guère de la sécurité.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'arrivée du gentilhomme huissier de la verge noire va me priver du plaisir de trancher cette motion d'ordre si passionnante.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

[*Français*]

Et de retour,

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son

Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-6, loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse—Chapitre 4.

[*Traduction*]

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures alors que, en vertu d'un ordre ou d'un accord antérieur, la Chambre doit passer à l'étude du bill C-15.

(La séance est suspendue à 6 h 10.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

MESURE CONCERNANT L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national) propose: Que le bill C-15, tendant à compléter la législation canadienne en matière d'accès à l'information détenue par l'administration fédérale et à modifier la loi sur la preuve au Canada, la loi sur la Cour fédérale et la loi sur les textes réglementaires, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, le discours dans lequel je vais appuyer les principes énoncés dans ce bill ne sera pas très long, car d'autres députés souhaitent prendre la parole. Toutefois, je ne peux m'empêcher de songer que nous tous, députés à la Chambre, sommes au seuil d'une importante réforme de notre système de gouvernement. J'espère que cette réforme apportera une amélioration, en fait, j'en suis convaincu, et que ce nouveau système subsistera longtemps. En fait, je suis certain qu'il sera encore là longtemps après nous tous, quel que soit le gouvernement qui occupera les banquettes ministérielles.

Pour commencer, monsieur l'Orateur, je veux rendre un hommage particulier à l'un d'entre nous, le député de Peace River (M. Baldwin).

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Le premier ministre (M. Clark) m'a chargé, ce que je fais bien volontiers, de présenter ce bill. Mais compte tenu du travail qu'il accomplit depuis des années dans le domaine de la liberté d'information, je suis réellement convaincu que le député de Peace River devrait présenter le bill à ma place ce soir. C'est pourquoi je tiens à lui rendre hommage, au moment où je m'apprête à amorcer le débat qui sera le couronnement de son œuvre. C'est un grand honneur pour moi d'être le bénéficiaire des travaux du député de Peace River. Les membres du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, tant à la Chambre qu'à l'autre endroit, se sont employés pendant de longues années à sensibiliser l'opinion publique à un point tel que je suis ce soir en mesure de présenter ce bill.

[M. l'Orateur.]

Je ne me considère ni comme le père ni comme la mère du principe de l'accès à l'information au Canada. Je ne suis rien de plus que l'accoucheur de ce projet de loi et je me réjouis que le député de Peace River soit à la Chambre ce soir. Il estime sans doute, en examinant le bill, que la lutte pour l'accès à l'information est loin d'être achevée. Je suis heureux qu'il soit parmi nous et qu'il puisse nous faire profiter de ses connaissances et de son expérience dans la défense des principes énoncés dans ce bill, lorsque celui-ci sera étudié au comité.

C'est le député de Peace River qui a fait remarquer à la Chambre, il y a environ un an et demi, que la période de gestation d'une réforme comme celle de l'accès à l'information était très longue. Elle a certes mis beaucoup de temps à venir, bien que le député ou ses collègues du parti n'en soient nullement responsables. Je ne dis pas cela pour être sectaire mais pour faire le point.

Lors du débat que nous avons tenu à ce sujet il y a un an et demi, le chef de mon parti a pris un engagement. Il a alors déclaré qu'il était urgent de présenter à la Chambre un projet de loi pour permettre aux Canadiens d'être au courant de ce qui se passe. C'est ce que nous avons fait, quelques mois à peine après avoir accédé au pouvoir, mais dix ans après que le député de Peace River eût présenté un bill d'initiative parlementaire et dix ans après qu'un groupe de travail créé par l'administration précédente eût recommandé que:

> Soient publiquement déclarés le droit des Canadiens à une information complète, objective et divulguée en temps utile ainsi que l'obligation de l'État à dispenser cette information sur ses programmes et politiques et que cette déclaration constitue désormais le fondement de nouvelles politiques gouvernementales en ce domaine.

Manifestement, cette réforme s'est fait attendre bien trop longtemps. Je ne saurais expliquer le retard plus éloquemment qu'en empruntant la déclaration de l'actuel très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau), qui écrivait ceci, il y a 15 ans:

> Le progrès démocratique exige l'accès facile aux renseignements véridiques et complets. C'est seulement ainsi que la population pourra juger objectivement des politiques du gouvernement. Agir autrement, c'est céder au secret despotique.

L'accès à l'information est un sujet qui a été étudié et réétudié à souhait par des comités de la Chambre. On l'a débattu à maintes reprises à la Chambre. Le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires en a recommandé l'idée en 1975. La Chambre des communes l'a approuvé en 1976. En 1977, l'ancien gouvernement a déposé un Livre vert dont l'introduction commençait par ces mots grandiloquents:

> Un gouvernement ouvert est l'assise de la démocratie. C'est une conséquence essentielle du fait que l'on accorde le droit de vote à tous les citoyens adultes car, dans une société démocratique, ce n'est pas une élite qui exerce le pouvoir gouvernemental selon ses propres règles, mais une administration qui doit rendre compte au public lui-même des actes du gouvernement en regard des buts visés et de l'efficacité avec laquelle le gouvernement atteint ces buts.

Ce Livre vert a encore été renvoyé au comité mixte permanent qui a jugé que la suite du document n'était pas à la hauteur du début. Le comité a trouvé à redire aux deux éléments de base de toute politique relative à l'accès à l'information; les exemptions étaient trop générales et on n'avait prévu aucun recours auprès d'un organisme indépendant contre les refus du gouvernement. Le secrétaire d'État de l'époque a repoussé les recommandations du comité et n'a jamais présenté le bill sur le sujet.

● (2010)

Mais, après toutes ces tribulations, il n'est plus permis de douter que tous les députés de la Chambre acceptent d'emblée le principe du libre accès à l'information.

Pour trouver les principes que nous proposons, les députés n'auront pas à aller loin dans le bill que nous étudions ce soir. Ils sont exposés non dans des discours, non dans des Livres verts, mais à l'article 2 du bill, qui dit:

. . . de garantir leur communicabilité au public, sauf exceptions limitées, précises et susceptibles dans leur application de recours indépendants du pouvoir exécutif.

Cet article, monsieur l'Orateur, va bouleverser la relation qui existe entre l'État et ses administrés. Il précise que ceux qui nous dirigent le font par et avec le consentement des Canadiens et non par et pour eux-mêmes. Quelle que soit l'étiquette du gouvernement, rien n'est plus important que de redonner confiance à nos concitoyens ce qui leur fait bien défaut actuellement. Si les gens font si peu confiance aux pouvoirs publics, c'est parce que ces derniers se sont montrés peu disposés à leur faire confiance, c'est parce que les pouvoirs publics ont été réticents à reconnaître qu'il s'agit d'une association et non d'une action à sens unique.

Une fois obtenu un accord général sur les principes régissant l'accès à l'information, il s'agit de légiférer sur ces principes. Un projet de loi de ce genre comporte, bien entendu, deux éléments fondamentaux. Il y a évidemment tout d'abord des exceptions au droit général d'accès et, en deuxième lieu, une révision indépendante des refus du gouvernement justifiant ces exceptions.

Abordons tout d'abord la deuxième question. Il est futile, à mon avis, d'accorder un accès général aux renseignements du gouvernement, sous réserve d'exceptions rigoureusement définies, si on ne veille pas à ce que les refus puissent être contestés devant les tribunaux. Il importe en outre que la révision judiciaire soit aussi simple, peu coûteuse et expéditive que possible.

Pour permettre une révision judiciaire complète, nous avons pris l'importante initiative de supprimer absolument le privilège de la Couronne devant les tribunaux en abrogeant l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale. Cet article, bien entendu, a toujours été incompatible avec la situation qui existe dans d'autres pays qui sont assujettis au droit coutumier. Il a permis à des ministres de priver les tribunaux de renseignements au sujet de certaines affaires délicates en signant simplement une déclaration faite sous serment. De toute évidence, en maintenant cette discrétion ministérielle, on éliminerait toute révision judiciaire signifiante que le bill voudrait explicitement permettre.

● (2020)

Nous avons également prévu une étape avant la révision par la cour, en proposant la nomination d'un commissaire à l'information auquel on accorderait des pouvoirs semblables à celui d'un protecteur du citoyen. Il serait ainsi chargé d'analyser tous les cas où le gouvernement aurait refusé de communiquer de l'information et, fort de ses pouvoirs généraux, il étudierait les plaintes reçues et ferait des recommandations à leur sujet. Le commissaire saura, à notre avis, régler la plupart des conflits entre les requérants et le gouvernement. J'ose espérer que cette conviction se traduira par des faits réels et que nous réduirons considérablement le nombre des plaintes dont pourraient être saisis le tribunaux. Il me paraît invraisemblable, par exemple, qu'un ministre refuse de dévoiler des renseignements en dépit de la recommandation du commissaire, à moins que cette question n'implique certains grands principes auxquels le ministre ne peut se dérober. Même s'il choisit de ne pas dévoiler les renseignements en question, le ministre devra quand même s'en remettre à la décision des tribunaux.

Parlons à présent de l'autre élément clé du projet de loi: les exceptions au droit général d'accès à l'information. Tous ceux qui se sont intéressés à cette question, et même les gouvernements qui ont adopté des lois semblables, conviennent de la nécessité de prévoir certaines exceptions. En d'autres mots, certains renseignements devraient demeurer confidentiels simplement pour assurer le bon fonctionnement du gouvernement. Il s'agit ici de déterminer la meilleure façon de procéder. Un certain nombre d'approches possibles s'offrent à nous, allant de descriptions générales mais brèves des exceptions, que viendraient compléter des règlements comme l'ont fait les Américains, à des essais de définition de ces exceptions avec force détails. D'aucun nous ont proposé cette dernière solution pour laquelle nous avons d'ailleurs opté. De toute façon, nous avons tenté de définir les exceptions dans un langage précis, du moins aussi précis que nous le pouvions à cette étape de l'examen du projet de loi.

Grâce à ces définitions, le Parlement pourra déterminer expressément les renseignements susceptibles d'être dévoilés sans risque, et ceux qui devront demeurer confidentiels. L'insertion dans le projet de loi des définitions plus précises a pour but de faciliter la tâche des tribunaux en leur permettant de mieux comprendre l'intention de la loi qu'ils n'auront plus à interpréter. Des exceptions précises et circonstanciées, même si elles sont plus longues, permettent au gouvernement de déterminer de façon plus rigoureuse qu'autrement le type de renseignements qu'il entend tenir secrets. Voilà l'intention générale du projet de loi.

Je l'ai dit plus tôt, même si l'on convient en général de l'utilité de ces exceptions, on s'entend beaucoup moins cependant, ici ou ailleurs, sur ce qu'elles devraient être au juste. Nous avons décidé qu'il y a lieu de protéger quatre domaines généraux. D'abord, les renseignements que le gouvernement a l'obligation de garder secrets pour raison d'État, par exemple ceux qui concernent la défense nationale, les affaires extérieures et l'application des lois.

Deuxièmement, il faut protéger la vie privée. Des tiers ne devraient pas avoir accès à des renseignements que le gouvernement détient sur certaines personnes. J'ajouterais que nous mettons la dernière main à une nouvelle loi sur la vie privée qui remplacera la Partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne qui limite l'accès aux renseignements sur les particuliers. Le comité du cabinet de la législation et des travaux de la Chambre a approuvé l'ébauche finale du bill cet après-midi et la transmettra au cabinet la semaine prochaine. Le projet de loi sera présenté à la Chambre avant Noël.

Troisièmement, l'ensemble des renseignements d'ordre financier, commercial, scientifique et technique que l'on ne peut donner sans divulguer des secrets industriels, affaiblir certaines entreprises commerciales face à la concurrence ou compromettre des négociations commerciales. Nous avons enfin le bill d'exemption concernant les activités du gouvernement. Cela englobe les renseignements dont le gouvernement a

besoin pour prendre ses décisions, par exemple, les discussions du cabinet et les conseils donnés par les fonctionnaires.

A peu près tout le monde conviendra, je pense, qu'il faut protéger certains renseignements entrant dans ces catégories, sinon tous. Je sais que pour la plupart nous avons l'esprit ouvert à cet égard. Nous avons essayé de résoudre le problème de notre mieux en prévoyant ces exemptions. Mais quand j'ai présenté le bill, on m'a demandé ce que j'en pensais. J'ai répondu qu'à mon avis il ne réglait pas définitivement le problème de la liberté de l'information, qu'il s'agissait plutôt d'un premier pas et que nous comptions sur l'aide du Parlement et du comité qui étudiera le bill pour l'améliorer. J'espère que le comité parlementaire étudiera ces questions à fond. Nous examinerons attentivement ses recommandations.

Je pourrais également faire remarquer, monsieur l'Orateur, que nous avons prévu dans la loi qu'elle serait révisée automatiquement par le Parlement au bout de trois ans. Le comité parlementaire qui la révisera sera autorisé à recommander des changements au Parlement. Il importe, à mon avis, que le Parlement se penche lui-même sur le fonctionnement de ses lois et que les représentants de la population déterminent eux-mêmes si une loi donne satisfaction au public et correspond à son intérêt. Ce principe est entériné dans le bill.

Il existe un autre principe aussi important. C'est que les contribuables doivent pouvoir obtenir les renseignements réunis par des fonctionnaires aux frais de l'État. La théorie des gouvernements démocratiques repose sur le principe que la démocratie ne peut s'épanouir sans le choc des idées, la contestation et la critique. Toutes les catégories de la société doivent faire entendre leur voix. Pour que le Parlement fonctionne, pour que les différents groupes jouent leur rôle, pour que les habitants du pays puissent juger les actes de leur gouvernement en connaissance de cause, il faut partager avec la population certains des instruments du pouvoir; c'est justement le but de la loi sur l'accès à l'information.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): L'accès à l'information répondra à une partie de ces besoins. D'autres mesures prises par le gouvernement continueront dans la même voie. Les députés se souviendront que j'ai déposé la semaine dernière des propositions visant à aider le Parlement à mieux remplir ses fonctions, avec plus de souplesse. J'espère que le comité parlementaire de la procédure et de l'organisation sera saisi de ces questions, dont notamment le Livre blanc avant le congé de Noël. Nous prenons également d'autres mesures qui visent particulièrement à faire en sorte que les fonctionnaires répondent mieux aux besoins de la population. A ce sujet, le premier ministre (M. Clark) a envoyé aux sous-ministres des directives portant sur les rapports que les fonctionnaires entretiennent avec le public en général, et plus particulièrement avec les députés et les journalistes.

Si dans un esprit de franchise la Chambre y consent, je pourrais peut-être déposer la lettre du premier ministre aux sous-ministres et les directives.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, ne serait-il pas utile de les faire paraître en appendice au hansard d'aujourd'hui? Si oui, je propose que nous le fassions.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Y consent-on?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Les documents en question figurent en appendice.*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de sa suggestion. Je la trouve excellente.

Quant aux directives qui viennent d'être déposées, elles ont été approuvées par le cabinet et sont conformes tant à la responsabilité ministérielle qu'au droit des citoyens de traiter avec leurs fonctionnaires. J'espère qu'elles recevront l'approbation des députés.

La documentation que je viens de déposer, les réformes parlementaires proposées la semaine dernière et le bill dont nous sommes saisis ce soir sont, je l'espère, des preuves suffisantes de la conviction et de l'engagement du gouvernement à l'aube d'une ère nouvelle dans les relations entre les gouvernants et les gouvernés. En fait, sans ces mesures, l'assemblée que nous formons perdra chaque jour un peu plus de sa pertinence en tant que représentante du peuple. J'espère que c'est dans cette perspective que ces documents seront examinés.

Je veux terminer le débat comme je l'ai commencé.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est-à-dire en demandant aux députés d'appuyer le bill. J'espère qu'ils sont d'accord sur le principe du bill. Il me tarde d'entendre les suggestions que les députés de tous les partis pourront faire à propos de ce bill. J'invite la Chambre à se joindre à moi pour rendre hommage encore une fois au parrain de la liberté d'accès à l'information au Canada, le député de Peace River.

● (2030)

Des voix: Bravo!

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre au président du Conseil privé (M. Baker) pour rendre hommage au député de Peace River (M. Baldwin). Dès 1975, à la demande de M. Sharp, qui était à l'époque président du Conseil privé, le député et moi-même nous étions rendus dans les pays scandinaves pour voir comment ils appliquaient leur loi sur la liberté d'accès à l'information. Nous avions séjourné en Suède, en Finlande et au Danemark. En outre, alors que nous faisions tous les deux partie du comité des règlements et autres textes réglementaires, nous nous étions rendus à deux reprises aux États-Unis pour nous rendre compte des progrès que ce pays avait accomplis dans la révision de sa loi sur la liberté d'accès à l'information. J'aimerais raconter à la Chambre ce qui m'est arrivé après ma visite dans les pays scandinaves avec le député de Peace River.

Pour la première visite en Suède, nous avions demandé à être accompagnés d'un fonctionnaire du Conseil privé qui serait chargé de prendre des notes et de rédiger, en notre nom, un rapport destiné au Conseil privé. Le fonctionnaire a été rappelé à Ottawa à cause d'une urgence quelconque. A son retour, il a rédigé le rapport. Il en a envoyé des copies au député de Peace River et à moi, en nous demandant de les annoter et d'en contrôler les faits. Cela fait, il a présenté son rapport à ses supérieurs.

Le député de Peace River et moi-même sommes ensuite allés au Conseil privé pour demander notre rapport, que nous voulions distribuer aux membres du comité des règlements et autres textes réglementaires. On a refusé de nous le donner. Cela a duré six mois, mais nous avons fini par l'obtenir et l'avons communiqué aux membres du comité.

Je suis retourné voir les responsables du Conseil privé et leur ai demandé pourquoi on avait attribué une cote de sécurité à ce document, puisque deux députés savaient déjà ce qu'il contenait. Ils ont répondu que tout document destiné au Conseil privé recevait automatiquement la cote «confidentiel» et qu'il fallait beaucoup de temps pour la faire enlever.

Je serais prêt à dire que la Fonction publique appose automatiquement cette estampille sur beaucoup de documents. Cela n'a rien à voir avec le fait que le contenu du document soit ou non «confidentiel» ou «secret». Cela est plutôt lié à la façon dont les fonctionnaires se voient et conçoivent les relations normales entre individus. Il se peut fort bien que certains hauts fonctionnaires ne lisent que les documents marqués «très secret» et que d'autres lisent seulement ceux qui portent la mention «confidentiel». Si vous voulez qu'on tienne compte de vous, il faut vous assurer que vos documents portent l'estampille qui convient.

La loi sur l'accès à l'information contribuera grandement à éliminer certains de ces problèmes. En même temps, il nous faut reconnaître que le besoin d'une telle loi est lié à la nature humaine et non à la malveillance des bureaucrates ou des fonctionnaires. Il s'agit de l'image que les gens se font d'eux-mêmes. Il s'agit d'une personne qui dit: «Je suis informé, vous ne l'êtes pas, je suis donc plus puissant que vous». Il s'agit de cette espèce de jeu que nous jouons tous face à autrui aussi bien dans de la Fonction publique que dans les grandes organisations.

L'importance de ce bill ne tient pas tellement à la définition qu'il donne de la liberté d'information et des exceptions, mais au fait que lorsqu'il sera adopté, il assurera aux citoyens du Canada l'accès à tous les renseignements. C'est un élément psychologique. L'importance de ce bill tient au retentissement psychologique qu'il devrait avoir chez les fonctionnaires.

Je félicite le président du Conseil privé d'avoir apporté à la Chambre ce soir la lettre du premier ministre (M. Clark) à la Fonction publique. J'estime qu'il s'agit là d'une excellente façon d'appliquer les principes du bill à l'étude. Il importe de se rendre compte que toutes les mesures adoptées à la Chambre sont d'ordre évolutif. Environ 85 p. 100 des mesures que nous adoptons tendent à modifier des lois existantes. Autrement dit, le gouvernement et les citoyens examinent les lois et décident de les améliorer. Nous aurons donc la possibilité d'améliorer considérablement nos lois d'ici trois ans, une fois que nous les aurons examinées de très près.

Il est intéressant de noter que même s'il existe entre nous des divergences sur la façon de prévoir des exemptions ou de définir les choses, il ne s'agit en réalité que de nuances qui ne reflètent nullement des positions inconciliables entre les divers partis politiques représentés à la Chambre. Nous sommes prêts à examiner les projets de loi, les définitions, les exemptions et même, pourrais-je dire au président du Conseil privé, les annexes que nous trouvons en quelque sorte déficientes, mais sans oublier que nos désaccords portent sur des nuances et rien d'autre.

Le président du Conseil privé n'a pas parlé directement de l'une des facettes les plus importantes du bill à l'étude, qui constituera en fait l'une des principales réformes de la Fonction publique depuis l'interdiction du favoritisme politique par sir Robert Borden en 1916. Il s'agit en effet ici de changer un système qui s'est développé au fil des ans et dans lequel on en est arrivé à considérer le fonctionnaire comme un serviteur du gouvernement au pouvoir, chargé de renseigner ce seul gouvernement et, plus particulièrement, de lui réserver ses opinions et ses vues sur telle ou telle question en échange de son anonymat. Tel était le marché qui existait.

Nous avons établi une Fonction publique qui dépend essentiellement des communications écrites. Les dossiers du gouvernement sont conservés sous forme écrite. Quand nous voulons retrouver les motifs d'une décision, nous devons aller les chercher dans les classeurs de la bureaucratie. C'est ainsi que ça se passe dans notre Fonction publique. Nous voulons maintenant changer tout cela. Grâce à ce bill, nous voulons que le fonctionnaire soit directement responsable non plus envers le gouvernement qui a payé les renseignements, qui a peut-être dirigé leur collecte et leur analyse, mais envers tous les Canadiens. C'est là un important changement.

A cause de ce changement, le fonctionnement et l'efficacité de la Fonction publique se trouveront modifiés. Comme aucune mesure législative n'est sans failles ou sans frais, celle-ci aura des conséquences non seulement sur le plan monétaire, mais aussi sur le fonctionnement de la Fonction publique. Nous devons être prêts à en reconnaître les effets, à observer ce qui se passe pendant une certaine période et à nous assurer que nous sommes en mesure de déceler et de corriger les changements qui en découleront inévitablement. Par conséquent, nous avons proposé la création d'une sorte d'organisme de surveillance chargé de contrôler l'application de cette mesure. A bien y penser, il faut y réfléchir sérieusement.

Accès à l'information

Nous proposons maintenant de suivre les recommandations du rapport d'Avignon. C'est la Commission de la fonction publique qui serait l'organisme tout désigné pour s'acquitter de cette tâche. Elle pourrait se pencher sur ces répercussions inconnues et présenter un rapport détaillé au comité parlementaire d'ici trois ans. C'est une idée qui mérite qu'on s'y attarde à cause de la nature même du problème qui nous préoccupe.

Je tiens à souligner que cela représente un changement important non seulement pour les citoyens canadiens, mais pour l'ensemble de la Fonction publique. Il faut s'en rendre compte. De même, nous devrons trouver les moyens de protéger individuellement les fonctionnaires. Après tout, si comme l'exige son travail, il réunit des renseignements qui peuvent se révéler embarrassants pour le gouvernement, l'opposition, des sociétés ou qui que ce soit—le fonctionnaire doit être protégé dans l'exercice de ses fonctions. Or, il n'est pas, à notre avis, particulièrement bien protégé par ce bill et nous voudrions que le président du Conseil privé et le comité trouvent des façons d'assurer cette protection. Nous trouvons le bill déficient sur ce point.

● (2040)

Nous décelons aussi un problème—je me demande comment nous pouvons y remédier—en ce qui concerne les moyens de communiquer l'information. Je parle de communication d'information parce qu'à l'heure actuelle le gouvernement emploie, à mon avis, trois méthodes. La première et la plus commune consiste à enregistrer l'information sur papier, c'est-à-dire des documents enfermés dans des classeurs et classés de diverses façons. C'est le genre d'information auquel on pense habituellement.

Toutefois, il y a deux autres méthodes qui sont très importantes. L'une consiste à emmagasiner l'information dans des ordinateurs. Cela pose des dilemmes, et il faudra étudier avec grand soin la façon dont le gouvernement a réglé cette question dans le bill. Nous croyons qu'il faudrait probablement une définition séparée et probablement des dispositions séparées applicables à ce cas.

Je voudrais prendre un instant pour parler au président du Conseil privé de certains des problèmes que nous entrevoyons dans ce domaine. Supposons, par exemple, que le ministère des Finances ait réuni beaucoup de données sur lesquelles le gouvernement se fonde pour prendre des décisions de politique financière et que ces données soient enregistrées sous la forme d'un ruban d'ordinateur. Supposons que je veuille en tant que citoyen avoir accès à ces données. On me donne un ruban contenant ces données. Or, je n'ai pas le même ordinateur que vous. Les données ne me sont pas utiles et il se peut que je sois incapable de me payer le genre d'ordinateur nécessaire. Et même si j'obtiens sous forme imprimée les données qu'on peut trouver sur ce ruban magnétique, elles pourraient encore ne m'être d'aucune utilité.

On peut supposer également que le gouvernement utilise ces données pour 25 ou 30 programmes. Dois-je obtenir un imprimé pour chacun des programmes? Ou même puis-je demander au gouvernement de me remettre un imprimé renfermant les données recueillies à l'aide de mes propres programmes et incorporées au système principal du gouvernement? Pourtant, il se peut que ce soit la seule bonne manière d'utiliser ces données. Je souhaiterais donc que le président du Conseil privé se présente au comité après avoir longuement réfléchi à ce problème. Je crois qu'il est d'une importance fondamentale, car on me dit maintenant que 55 p. 100 des données que possède le gouvernement du Canada existent sous cette forme, ce qui veut dire qu'à moins d'avoir accès à des moyens informatiques considérables, elles ne sont d'aucune utilité. Une chose que nous voulons éviter à tout prix c'est que la loi elle-même se révèle nulle et inopérante parce que les données du gouvernement existent dans un système électronique d'entreposage et de consultation. Je considère donc que la chose mérite d'être examinée à fond.

Une autre chose utile à l'accès à l'information, c'est le catalogage des données. Comment obtenir des informations si on ignore qu'elles existent.

M. Baker (Nepean-Carleton): Bravo!

M. Reid (Kenora-Rainy River): Voilà pourquoi nous devons accorder beaucoup plus d'attention, que ne le fait le projet de loi, à la question du catalogage. Je vois que le gouvernement s'est inspiré de la Partie IV de la loi sur les droits de la personne, et je pense qu'il a bien fait de s'en inspirer, puisqu'il y est question d'information définissable et quantifiable. Le projet de loi porte sur tous genres de renseignements acquis par le gouvernement et nous devons donc nous assurer que le catalogage de ces renseignements ait au moins deux qualités: qu'il soit aussi complet qu'il puisse l'être et, en second lieu, qu'il soit tenu aussi à jour que possible.

J'estime également que si tous les Canadiens doivent avoir accès à la banque de données du gouvernement ce dernier doit faire en sorte de pouvoir livrer cette information dans tous les coins du pays. Il ne faudrait pas être obligé de se rendre à Ottawa pour obtenir des renseignements et, d'après moi, on ne peut pas non plus obliger les gens à se rendre à peut-être un seul endroit dans chacune des provinces. Je sais qu'il convient d'examiner le coût de ces services, mais j'inviterais le président du Conseil privé à avoir recours peut-être à la poste, comme il en est question encore une fois à la Partie IV de la loi sur les droits de la personne. Je pense que cela vaut la peine d'y songer. A cause de la nature du Canada, nous ne pouvons pas nous contenter de donner des renseignements seulement à une région ou à certaines régions favorisées. Nous devons, par les lois que nous adoptons et les mesures que nous prenons, garantir que le plus de gens possible puissent obtenir ces renseignements.

Je voudrais maintenant parler du coût de cette mesure. Le Livre vert de 1977 mentionnait des frais de 10 à 11 millions de dollars par an. Le document que le président du Conseil privé a présenté en même temps que le bill prévoit des frais de 5 à 10 millions en dollars courants. Cela nous a étonnés de voir que le coût de la diffusion des renseignements avait tellement diminué depuis quatre ans. Selon nous, le président du Conseil privé s'est trompé. C'est ce que nous croyons à cause de toutes les recherches qui ont été effectuées avant la présentation du Livre vert en 1977 et aussi parce que le document présenté par le président du Conseil privé dit remarquement peu de choses à ce sujet. Nous croyons que le coût sera considérable. Nous croyons que cette mesure coûtera cher, non pas tellement à cause des frais directs à débourser, mais à cause du temps que les fonctionnaires devront consacrer à son application.

Le libre accès à l'information est sans doute un but fort louable, mais nous ne voulons pas que les bénéficiaires des programmes gouvernementaux soient obligés d'en assumer les frais. Nous voulons être sûrs que, si la diffusion de l'information occupe une trop grande part du temps des fonctionnaires, le gouvernement n'hésitera pas à prévoir les années-hommes supplémentaires nécessaires pour diffuser les renseignements le plus vite possible et qu'il n'essaiera pas de transmettre ces frais supplémentaires aux bénéficiaires des programmes gouvernementaux. A mon avis, c'est d'une importance capitale parce qu'à bien des points de vue, c'est ce qui s'est produit aux États-Unis. Nous croyons aussi que le gouvernement devrait encourager les ministères à présenter des comptes rendus raisonnables de leurs expériences relativement au libre accès à l'information.

J'ai examiné tous les rapports annuels de tous les ministères du gouvernement des États-Unis depuis la mise en vigueur de la loi révisée sur le libre accès à l'information. Je signale à la Chambre que le gouvernement des États-Unis ne prévoit absolument aucun mécanisme en vue de déterminer quels frais doivent être signalés, sous quelle forme et comment. En conséquence, il est pratiquement impossible de calculer ce que cette loi coûte aux Américains. Il y a de quoi s'arracher les cheveux. J'en sais quelque chose.

Lorsque le député de Peace River et moi-même sommes allés à Washington, nous avons effectué une visite spéciale, sans le reste du groupe, et on nous a dit en toute franchise que l'administration ne cherchait pas à déterminer le coût de cette loi. J'estime pour ma part que nous devons le faire car si nous négligeons d'établir ces coûts et d'en tenir compte directement dans nos budgets, ce sont les bénéficiaires des programmes qui paieront la note. Personnellement, je m'y oppose énergiquement.

Passons maintenant à un point dont le ministre s'est montré très fier. Je veux parler du moyen qu'on a trouvé de s'assurer qu'une décision finale puisse être rendue non pas par le Parlement mais par les tribunaux. Je ne partage pas les vues du président du Conseil privé sur cette question. Je ne crois pas que cela soit nécessairement la voie à suivre. J'admets que quelle que soit l'instance qui prendra la décision finale, celle-ci ne sera pas parfaite. Toutefois, en tant que défenseur du principe de la responsabilité gouvernementale, j'estime que c'est le gouvernement qui devrait prendre la décision finale car, dans bien des cas, ces décisions sur l'opportunité de rendre public tel ou tel document seront d'ordre politique. A mon sens, le gouvernement a le devoir de prendre lui-même ce genre de décision, d'en rendre compte à la Chambre et de donner à celle-ci l'occasion d'exprimer son point de vue.

● (2050)

Je crois qu'en s'en remettant aux tribunaux, le gouvernement montre qu'il ne se sent pas assez fort ou qu'il n'a pas le courage de s'acquitter de ses responsabilités. Je pense qu'il incombe au gouvernement et non aux tribunaux de prendre des décisions politiques, et je crains que les jugements rendus dans les cas portés devant les tribunaux soient de nature tout aussi juridique que politique. Les juges ont appris à fonder leurs décisions sur la loi. Les politiciens sont mieux à même de décider de la liberté d'information et de ce qui peut être publié ou non dans ces documents.

J'ai confiance dans le gouvernement à cet égard car je le crois parfaitement capable de s'acquitter de ses responsabilités. Je crains qu'il ne s'enlise dans un système de décisions juridiques qui empêchera de publier l'information qui devrait l'être et gardera secrets des renseignements qui ne le sont pas forcément. J'estime donc que cette disposition devrait être réexaminée. Nous pensons que la Chambre des communes a un rôle à jouer à ce propos. Nous sommes élus par le peuple, nous faisons confiance au processus politique, et même au gouvernement en le jugeant capable de bien s'acquitter de ses fonctions grâce à cette modification de la loi. J'admets que les ministériels ne partagent peut-être pas la confiance que j'ai mise en eux, mais c'est à eux de décider.

En terminant, je voudrais dire que dans l'ensemble, nous acceptons la formule et le bill. Nous examinerons de très près, comme bien d'autres, les formules établies pour calculer les exemptions. Nous reconnaissons que c'est une question de degré dans bien des cas et nous sommes prêts à discuter des exemples proposés dans le bill et à les mettre à l'épreuve. Nous tenons à souligner que nous considérons ce projet de loi comme le début d'une évolution, un premier pas qui devrait par le fait même justifier des changements au sein de la Fonction publique, mais qu'elle mettra du temps à porter ses fruits. Dans l'ensemble, nous sommes heureux d'appuyer l'adoption de ce bill en deuxième lecture.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, me voici j'imagine à mon discours inaugural à la Chambre des communes, à mon premier vrai discours si l'on veut, et c'est avec fierté que j'exprime mon avis sur un sujet aussi important. Nous ne faisons qu'entrevoir l'importance de l'accès à l'information, nous ne faisons qu'entrevoir jusqu'où cette notion et cette doctrine vont conduire. J'espère proposer certaines extensions de doctrine ce soir.

Mais je tiens tout d'abord à rendre hommage à un ancien de notre parti, à Barry Mather qui présentait en 1965—déjà!—le premier bill d'initiative parlementaire relatif à l'accès à l'information. C'était un député de Colombie-Britannique, je me plais à le souligner. Je tiens également à rendre hommage au député de Peace River (M. Baldwin). Lorsque le président du Conseil privé (M. Baker) a présenté le bill il y a quelques semaines, on m'a fait dire que c'était le grand jour de Jed. Eh bien, on a eu raison. Et moi qui siège au dernier rang de la Chambre des communes et qui ai la possibilité de regarder en face un homme qui a deux fois mon âge et sur qui je puis prendre exemple, le député de Peace River . . .

Une voix: Il n'a pourtant que 40 ans.

M. Waddell: . . . et un homme qui a quatre fois mon expérience, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui est en face de moi, et qu'un jeune député peut ausi prendre pour modèle, je me dis à leur vue qu'il est vraiment possible d'œuvrer pour son pays.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Mais je ne vais pas me montrer aussi charitable à l'égard du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Vous voyez, j'apprends déjà. Un malin aurait dit récemment que pour les conservateurs il est d'intérêt vital de faire adopter l'accès à l'information et la réforme parlementaire quand ils sont au gouvernement, parce qu'ils ne réussissaient jamais à y rester longtemps. Je veux plutôt ce soir donner à mon ami le président du Conseil privé un petit cadeau de Noël, que je demanderai au page de lui porter. Il exprime bien ce que je pense du bill à l'étude. J'envoie d'abord une rose, parce que je pense qu'essentiellement ce bill est bon. Il s'imposait depuis longtemps—nous avons attendu pendant 16 ans de régime libéral sans jamais rien avoir—et j'en félicite donc le ministre. Toutefois, j'enverrai avec la rose un camion, car, si le ministre veut bien se donner la peine de regarder de près les exceptions, il verra que certaines sont assez grosses pour y faire passer un camion.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Je voudrais rappeler au président du Conseil privé certaines paroles prononcées par son chef à la Chambre des communes le mercredi 28 juin 1978. Le chef de l'opposition d'alors expliquait qu'à son avis certains critères dans la loi sur l'accès à l'information devraient être «clairs et sans équivoque». Il ne mérite pas souvent lui-même ces qualificatifs, mais c'est ce qu'il voulait voir dans le bill. Il a déclaré d'abord que les Canadiens avaient un droit à l'information, et que le gouvernement avait l'obligation de respecter ce droit des citoyens. Il a dit ensuite que les exceptions devraient être restreintes et précises, et que c'est au gouvernement et non aux citoyens qu'il appartiendrait de justifier une exception. Je cite le premier ministre (M. Clark):

> La loi doit énoncer ces exceptions de façon claire et précise, en des termes qui ne sauraient être interprétés de manière à cacher ce qui devrait être rendu public.

Le troisième critère de la loi devait être selon lui de prévoir une procédure commode pour régler les conflits ayant trait à une exception; je cite:

> . . . ce doit être une procédure dans laquelle la décision finale reviendrait à un organisme ou à quelqu'un de totalement indépendant du gouvernement qui refuserait de divulguer les renseignements.

Il ajoutait plus loin:

> Une loi qui ne serait pas fondée sur ces principes serait une tromperie.

Je ne prétends pas que ce bill est trompeur; ce n'est pas le cas. C'est un commencement. Mais il faut bien reconnaître qu'il ne répond pas aux normes fixées par le premier ministre. Je crois qu'il manque à ce projet de loi l'inflexibilité, la volonté sincère de ne rien cacher qu'on trouve dans les amendements qui ont été apportés à la loi américaine sur l'accès à l'information à la suite de l'affaire du Watergate.

Avant d'exposer en détail les défauts que je vois dans ce bill, j'aimerais, si vous le permettez, énoncer quelques principes généraux. Le Nouveau parti démocratique ne veut plus que le Canada soit une société secrète. Nous pensons que le Canada devrait être le pays le plus libre au monde et que nous ne devrions pas relâcher nos efforts avant d'avoir atteint cet objectif. Le président du Conseil privé a dit que le public avait le droit de savoir ce que le gouvernement fait de l'argent des contribuables. Il part de ce principe. Je me permets de dire qu'à mon avis c'est une considération plutôt terre à terre.

D'autres personnes ont dit qu'une démocratie au sens le plus exact du terme se devait d'avoir un électorat bien informé. Cela fait plutôt intellectuel. J'aimerais donner une définition légèrement différente, si vous le permettez. Je dirais que les citoyens ont le droit de savoir et d'obtenir les renseignements à l'origine des décisions qui ont des conséquences sur leur vie. M. Stevens, du *Globe and Mail*—cette véritable source de sagesse orientale—voit les choses ainsi: le public doit être renseigné pour pouvoir évaluer ou juger les mesures gouvernementales.

A l'heure actuelle, sans accès à l'information, de nombreux Canadiens ne font plus confiance au gouvernement. Qui peut les en blâmer quand les gouvernements ont tellement de secrets à l'égard des gens qui les ont élus pour les servir? Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) nous a cité plusieurs secrets d'État en exemple. Je me souviens de la fois où je travaillais dans le Nord, à Yellowknife, pour la commission d'enquête Berger, et où j'ai dû demander certains renseignements à Ottawa. J'ai reçu un colis marqué «confidentiel—pour votre usage exclusif». Je l'ai ouvert et j'y ai trouvé un exemplaire du hansard. Il contenait un discours de Mitchell Sharp et je me demande pourquoi quelqu'un voulait le garder confidentiel.

Je suis convaincu que ce qui est en cause ici, c'est l'avenir du système parlementaire et la confiance que le public pourra lui témoigner. Ce que j'ai vu jusqu'ici dans notre système, c'est qu'un ministre prend la parole à la Chambre et dit: «On m'a présenté diverses options. J'ai choisi celle-ci.» Puis, le ministre se rassoit. Il me semble que dans un système parlementaire idéal, nous devrions savoir quelles étaient les options, sur quoi elles s'appuyaient et pourquoi le ministre en a choisi une en particulier. Je vois que le premier ministre est présent. Je suis ravi qu'il soit ici ce soir, car il est un défenseur vraiment sincère de cette mesure. J'ai lu tous les discours qu'il a prononcés à ce sujet, et je l'en félicite.

● (2100)

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Mais le pouvoir modifie quelque peu son homme, et nous voyons toujours des ministres qui prennent des décisions politiques sans que l'on sache sur quoi elles se fondent. J'aimerais donner un exemple. Dans l'affaire de l'aéroport de Pickering, il fallait soupeser des facteurs écologiques et économiques, songer à l'occupation actuelle et future des sols. Il y a les gens qui se demandent «où le projet sera réalisé» contre ceux qui se demandent «quand il sera réalisé là-bas». Une fois que tout a été dit et fait, on se rend compte qu'il aurait mieux valu dévoiler tous les renseignements au départ, cartes sur tables. On n'a pas besoin de lire le livre de M. Stewart pour l'apprendre. L'idée serait d'avoir une politique rationnelle et raisonnable. Voilà un cas où la liberté d'information aurait été utile.

Je suppose que nous pouvons nous poser quelques questions comme celles-ci. Quels objectifs cherchons-nous à atteindre en instituant cette liberté de l'accès à l'information? Est-ce en dernière analyse afin de réduire la taille des institutions gouvernementales, pour diminuer la réglementation? Est-ce pour accélérer les activités gouvernementales ou est-ce pour les ralentir? Estimons-nous que le gouvernement est trop puissant ou qu'il n'a que trop peu de comptes à rendre et qu'il n'est pas la bonne chose que nous voudrions qu'il soit? Je suppose que cela dépend des convictions politiques de chacun. Quant à nous du Nouveau parti démocratique, nous souscrivons à l'idée d'une formule positive de gouvernement. Nous croyons dans les institutions de l'État. Nous n'avons pas peur de l'État en soi. Nous voulons qu'il soit efficace au niveau de ses effectifs, qu'il rende des comptes, qu'il puisse être dirigé, et surtout nous tenons à ce qu'il soit ouvert. C'est pourquoi nous sommes en faveur de ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Dans une déclaration publiée le 25 avril 1979, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a dit que son parti avait toujours préconisé l'adoption d'une mesure législative sur l'accès à l'information parce qu'il était fermement convaincu qu'une population bien informée constitue la pierre angulaire de la démocratie.

Le 29 juin 1977, le gouvernement Trudeau a présenté un Livre vert intitulé «La législation sur l'accès aux documents du gouvernement» dont nous avons critiqué la faiblesse. Je ne vois pas mon ami, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid).

Une voix: Il est parti rejoindre les conservateurs.

M. Waddell: Il est allé là où tous les libéraux finissent par se rassembler.

M. Kempling: Il a repris son ancien siège.

M. Waddell: Cela n'a pas dû être facile pour le député, et je le félicite. Soit dit en passant, c'est un de mes anciens professeurs. Je suis heureux qu'il me soit donné de parler après lui. Sans doute pense-t-il que j'ai fait fausse route. Ce doit être très dur pour lui parce les réalisations du parti libéral en matière d'accès à l'information sont vraiment lamentables. Ils ont eu tout le temps voulu pour faire adopter un bill. Leur fiche sous ce rapport est stupéfiante. Ils n'ont rien fait. Par exemple, le gouvernement de l'époque annonçait dans le discours du trône du 11 octobre 1978 qu'il se proposait de présenter un bill sur l'accès à l'information. Qu'est-il arrivé? Il a fait marche arrière. Mais nous sommes enfin saisis d'un tel bill. S'il faut juger de ce qu'est le centrisme radical ou l'extrême-centre d'après les réalisations des libéraux en matière d'accès à l'information, j'ai bien l'impression que les électeurs canadiens se détourneront encore davantage de ce parti. Nous avons donc enfin un bill à débattre, et c'est ce que je me propose de faire.

M. Harquail: Je vous en prie.

M. Waddell: Il me semble qu'il reste encore beaucoup à faire pour rendre le bill satisfaisant. J'aimerais proposer quelques observations sur certaines parties du bill. Je m'adresse ici au président du Conseil privé et ministre du Revenu national . . .

M. Harquail: Oh, oh!

M. Waddell: Si le député désire intervenir, il pourra le faire après moi.

Une voix: Il ne le peut pas, c'est un libéral.

M. Harquail: Je vous félicite de votre premier discours.

M. Waddell: Merci, il est libéral. Je dis au président du Conseil privé qu'il a dilué les exceptions sans les préciser. Le gouvernement a amplifié les exceptions et ne les a nullement précisées par ce flot de mots. Il s'agit d'un bill beaucoup plus vaste contenant beaucoup plus de verbiage que l'avant-projet de l'Association du barreau canadien qui, à mon avis, est bien meilleur. Cet organisme a abordé la question en explicitant les exceptions, ce qui est bon, mais le gouvernement en a trop dit. Il est allé trop loin. L'avalanche de mots a eu pour conséquence de multiplier les exceptions. Nous parlerons en détail de cette question à l'étape du comité, mais je voudrais appeler l'attention du président du Conseil privé sur l'article 15 du bill, portant sur les relations internationales et sur la défense. Voici ce qu'indique l'article 15(2)*a*):

> «défense du Canada ou des États alliés ou associés» s'entend notamment des efforts déployés par le Canada pour détecter, prévenir ou réprimer les activités entreprises par des personnes ou groupements ou par un État étranger en vue d'une attaque réelle ou éventuelle ou d'autres actes hostiles contre le Canada ou des États alliés ou associés; . . .

Qu'est-ce que cela signifie? Que signifie «États alliés ou associés»? Nous sommes les alliés ou les associés de beaucoup d'États. La définition parle aussi «d'activités subversives ou hostiles». Je voudrais attirer l'attention du ministre sur l'article 15(2)*b*)iv) où l'on dit ceci:

> . . . des activités de services de renseignements visant à recueillir des informations touchant le Canada ou des États alliés ou associés.

Que veut-on dire par «activités subversives ou hostiles»? Il me semble qu'en vertu de ce bill, nous n'aurions jamais obtenu d'information au sujet, par exemple, de la crise d'octobre 1970 et du FLQ. Il est clair que les gens en place, les autorités, qu'il s'agisse du ministère des Affaires extérieures, du ministère de la Défense nationale, de la GRC et ainsi de suite, ont vraiment influencé le gouvernment dans cette affaire. Ils ont prévu des exemptions d'une formulation si vague qu'en pratique, elles rendent le bill presque inopérant dans ces divers domaines. C'est un aspect que le comité devra étudier. J'espère que le député de Peace River, homme intègre, soulèvera ce problème lorsqu'il prendra la parole au comité. Ces exemptions sont beaucoup trop vagues. Le gouvernement se moque de nous s'il nous dit que ce bill nous donnera une totale liberté d'accès à l'information.

M. Baldwin: Je puis me laisser persuader.

M. Waddell: On n'a pas employé les mots «sécurité nationale» mais c'est tout comme.

J'aimerais traiter de l'article 25 du bill, article dont le comité devra s'occuper. Dans son projet d'étude, le gouvernement signalait qu'une centaine d'autres lois renfermaient des dispositions sur la sécurité. L'Association du barreau canadien affirmait que 73 lois prévoient des mesures de sécurité. L'article 25 du bill donne à entendre que ces autres lois, et leurs dispositions sur la sécurité, continueront d'exister. Bien sûr, certaines exemptions sont prévues comme aux alinéas *a*) et *b*). Je cite l'article 25:

. . . dans les cas où cette loi:

a) prévoit que l'interdiction est absolue;

b) fixe des critères de non-divulgation ou précise les genres de renseignements à ne pas divulguer.

N'aurait-il pas été beaucoup plus simple de faire du bill sur la liberté d'accès à l'information tout le code? Si d'autres lois comportent des dispositifs de sécurité, débarrassons-nous-en ou ajoutons un appendice à ce bill de façon qu'elles ne s'appliquent plus. Si nous agissions ainsi, nous aboutirions à un ensemble de règles précises. Nous connaîtrions la règle du jeu. Les règles seraient claires et se trouveraient dans cette loi. Voilà une possibilité que le comité doit envisager. En fait, il faudrait abolir un bon nombre de ces autres lois. Elles sont désuètes. Le gouvernement ne les abolit pas, mais il les élimine d'une façon indirecte. Voici un gouvernement qui tente de créer une atmosphère de liberté. Je trouve qu'il y a une bien grosse erreur dans le bill à cet égard.

S'il est un autre domaine que le gouvernement a oublié et qui risque un jour ou l'autre de nous créer des ennuis, c'est celui des poursuites intentées contre lui pour avoir indûment diffusé des renseignements, comme c'est souvent le cas aux États-Unis. Si le gouvernement fournit des renseignements à propos d'un particulier ou d'une société, il devrait être tenu de par la loi d'en aviser le particulier ou la société que ces renseignements risquent de léser. Je dis ceci au président du Conseil privé. Cette situation va sûrement donner lieu à des procès. Nous devrions nous occuper de cette question maintenant, car nous allons éprouver à cet égard les mêmes difficultés que les Américains parce que nous aurons fourni indûment des renseignements.

● (2110)

Le facteur temps prévu dans la loi est une question dont j'aimerais précisément vous parler. D'après moi, si cette mesure législative doit se révéler d'une quelconque utilité pour les journalistes, d'autres intéressés et particulièrement les députés, il nous faut imposer une limite de temps sévère. L'article 27 stipule que si les responsables d'une institution fédérale ont des raisons de penser que le document en question sera publié, ils peuvent refuser de le communiquer dans les quatre-vingt-dix jours suivant la demande. Cela pourrait constituer, à mon avis, une tactique de temporisation. Même si le document est publié plus tard, il pourrait perdre de son actualité. Pourquoi ne pas prévoir de communiquer une copie du document en question?

Enfin, un facteur précis me préoccupe particulièrement et il s'agit de l'application de cette mesure aux provinces et de ses répercussions sur les relations fédérales-provinciales. J'estime que nous devons étudier de très près les répercussions de cette exception. Quand nous interrogeons le premier ministre, ou n'importe lequel de ses collègues, il nous répond coup sur coup que «la consultation avec les provinces va bon train», «qu'on en discute avec les provinces», «qu'il s'agit d'une question provinciale», ainsi de suite. C'est le cas dans tous les domaines. Même notre épatant secrétaire d'État et ministre des Communications (M. MacDonald) a déclaré aujourd'hui devant le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, que son rôle consistait à favoriser les relations fédérales-provinciales en traitant avec les provinces. Je persiste à croire que nous devrions examiner de très près les répercussions de cette exception. Si nous devons avoir à la tête du pays un gouvernement qui serait le fruit de la collaboration fédérale-provinciale, une sorte de nouveau gouvernement, il nous faut alors veiller à ce que l'exception soit fort restreinte.

Du point de vue des provinces, si nous tenons à la réussite du projet de loi sur l'accès à l'information, et je sais pertinemment que le président du Conseil privé et ministre du Revenu national y tient particulièrement, j'essaie de me montrer positif, même si je vous parais un peu grincheux, ce dernier devrait, à mon avis, écrire à toutes les provinces et les encourager à adopter des mesures législatives semblables. Il importe au plus haut point que celles-ci adoptent de pareilles lois. Jusqu'à présent, seul le Nouveau-Brunswick a adopté à ce sujet une loi un tant soit peu digne d'intérêt. J'ai écrit au premier ministre de la Colombie-Britannique, mais il semble éprouver de grands problèmes avec son courrier car, jusqu'à présent, il ne m'a toujours pas répondu.

Je voudrais soulever une autre question à laquelle nous, néo-démocrates, attachons de l'importance. Je reviens à ma définition du libre accès à l'information selon laquelle ce libre accès devrait s'étendre au secteur privé. Il me semble, malgré tout le respect que je dois à ces dames et ces messieurs d'en face, que le véritable gouvernement du Canada n'est peut-être pas ici. Il se peut que le gouvernement du Canada comprenne, en quelque sorte, tant les ministériels devant nous que les grandes sociétés dont les conseils d'administration prennent d'importantes décisions partout au Canada, essentiellement à huis clos. Elles prennent des décisions qui ont une énorme incidence sur nous tous. C'est pourquoi elles devraient avoir des comptes à rendre.

Je suis sûr que certains députés ont lu un article qui a paru dans le *Globe and Mail* il y a quelques semaines où l'on disait qu'une petite ville vivant d'une industrie unique allait disparaître parce qu'une grande société avait décidé de déménager. Cette décision ainsi que les renseignements et les études qui l'ont justifiée, a eu d'énormes répercussions sur cette ville et sur nous tous. De plus, les grandes sociétés, pour le dire d'une façon pas trop charitable, s'empiffrent au râtelier public.

Prenons par exemple la Dome Petroleum qui reçoit des subventions atteignant 96c. pour chaque dollar qu'elle dépense, des subventions que nous, contribuables canadiens, payons par l'entremise du gouvernement. Il me semble que ces sociétés qui prennent des décisons vitales, comme par exemple de faire des forages dans la mer de Beaufort, devraient être obligées de rendre publique leur information. Je veux parler des études sur lesquelles se basent les décisions qui touchent les Inuit et que ces derniers voudraient peut-être voir. Ce sont là des décisions importantes que, tous les jours, de petits groupes prennent en secret.

Nous avons vraiment chez nous toute une série d'États privés dans l'État, qui ont des pouvoirs étendus et influencent la vie des gens. Si nous croyons vraiment à la démocratie, il faudrait aussi dévoiler la réalité qui se cache derrière ces pouvoirs. Mais comment va-t-on procéder? Je pense que cela peut se faire de deux façons. Il faut imposer à ces sociétés l'obligation de rendre compte aux organismes publics, au gouvernement, et à partir de là, les renseignements tombent sous l'empire de la loi sur l'accès à l'information. Cette obligation doit s'appliquer pour le moins dans la mesure prévue aux États-Unis.

Le *Sun* de Vancouver a dû s'adresser à la «Securities and Exchange Commission» des États-Unis pour connaître les appointements du grand patron du CP et obtenir d'autres renseignements sur ce chemin de fer. Après l'étape du comité, après l'adoption du bill, après les discours du président du Conseil privé et ministre du Revenu national, rien n'aura changé. Il faudra quand même aller aux États-Unis pour nous renseigner. Si l'on veut sortir de l'impasse, il y a une solution qui consiste à rendre beaucoup plus strictes et plus étendues les obligations de déclaration.

La seconde façon, ce serait d'obliger les sociétés qui reçoivent des avantages ou des prestations de l'État ou qui ont l'usage d'une partie du domaine public, à nous dire ce qu'elles combinent et ce qu'elles font avant de recevoir cet argent. Pour moi cela est très important, je vous en donne un exemple. Les sociétés forestières exploitent le domaine public, les sociétés de télécommunications ont accès à la partie aérienne du domaine public. J'ai toujours cité Dome Petroleum comme exemple de ces sociétés lourdement assistées. En contrepartie de cette assistance de l'État, nous devrions les soumettre à la loi sur l'accès à l'information, ou à une loi du même genre.

Je ne suis pas né d'hier et je sais que le gouvernement ne voudra pas en entendre parler. Je sais que cela ne se fera pas du jour au lendemain. Mais une fois admis le principe de la liberté d'accès à l'information, l'opinion publique finira bien par comprendre après quelques années, et nous soumettrons les sociétés privées à cette obligation. C'est bien sûr la différence fondamentale entre la doctrine de mon parti et celle du parti d'en face. Nous au moins, nous avons une doctrine, contrairement au parti qui se trouve à ma droite.

Je voudrais pour finir poser la question suivante. Qu'allons-nous faire maintenant de ce bill? Il me semble que nous devons le renvoyer à un comité pour l'améliorer. Il ne sera pas plus facile de prendre des décisions à l'avenir. Les gouvernements modernes seront sûrement très complexes. Je sais que beaucoup de députés d'en face souhaitent un gouvernement simplifié, mais la réalité est tout autre. Les gouvernements seront de plus en plus complexes. La technologie est déjà très compliquée. Toute notre société est complexe. Cela étant, nous n'avons vraiment pas besoin de nous compliquer davantage la vie en n'ayant pas accès à l'information. Nous en avons besoin pour résoudre les problèmes qui se posent dans ce monde compliqué.

Ce projet de loi a besoin d'être retravaillé. Je prends le ministre au mot. J'espère recevoir de lui un cadeau de Noël la semaine prochaine. Je veux croire, comme il le dit, que ce bill n'est qu'un premier pas dans la voie de l'accès à l'information. J'espère qu'il acceptera les amendements détaillés que nous proposerons en comité. J'espère que les Canadiens réfléchiront à notre proposition d'étendre le principe de la loi au secteur privé. Il me semble que c'est une exigence de la nouvelle démocratie. Merci beaucoup.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part au débat sur le bill C-15, loi sur l'accès à l'information. Nous voici donc étudiant une nouvelle promesse électorale tory qui s'est traduite par un projet de loi. Parmi toutes les promesses qu'on nous a faites l'an dernier, cette mesure législative s'inscrit parmi les plus sensées, monsieur le président. L'informatique et la paperasserie gouvernementale étaient devenues des instruments de contrôle et de réserve d'information se rapportant aux individus. Ces banques de renseignements que l'on retrouve non seulement au gouvernement mais aussi dans les entreprises privées et dans les institutions, par exemple, les hôpitaux, ont pris des proportions qui mettent en péril les droits inaliénables des individus à la confidentialité.

● (2120)

Ce bill est donc une mesure qui ralentira un processus menaçant et établira un mécanisme qui permettra aux particuliers qui se sentiront lésés dans leurs droits d'avoir accès à ces dossiers, et cela selon les règles actuelles du jeu. Toute information gouvernementale est secrète, ou à tout le moins sujette à des restrictions sévères, à moins que le ministre responsable ou le ministre en cause en décide autrement. Je relève trois points dans ce projet de loi que je désire signaler. D'abord, le gouvernement et ses fonctionnaires devront dévoiler toute information qui ne fait pas l'objet d'une exception à la loi. Il abolit l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale, qui pouvait servir à toutes les échappatoires et, enfin, il confie à un ombudsman la fonction d'interpréter la loi, tout en permettant un droit d'appel devant la Cour fédérale.

Ce bill, monsieur le président, arrive donc à un moment où les individus sont préoccupés par l'accumulation des dossiers personnels un peu partout dans le système. Toute cette information accumulée appartient autant au particulier qu'à l'État. Cette information devrait donc être accessible au particulier, mais comme pour toute mesure de ce genre, ce droit doit être exercé dans un cadre déterminé.

La nouvelle loi élimine une tradition séculaire et ne sera pas appliquée sans heurts. En effet, une trop grande pression de la part des individus pour profiter des avantages de la loi pourrait compliquer l'existence des fonctionnaires et l'efficacité des appareils gouvernementaux. On a voulu limiter l'information non gouvernementale à être livrée contrairement à la loi américaine qui permet jusqu'à un certain point l'obtention de renseignements se rapportant à des entreprises. Enfin, cette loi n'est que le début d'un processus général qui va s'amorcer. Les gouvernements provinciaux devront tôt ou tard réagir à cette tendance et le secteur privé n'y échappera pas non plus.

Dans l'ensemble nous pouvons dire que ce projet de loi sert bien un besoin qui se faisait sentir depuis fort longtemps. Nous du Parti Crédit Social du Canada avons toujours «privilégié» les droits des particuliers dans leurs relations avec le gouvernement. Nous avons toujours prêché la dignité de la personne humaine et le respect de son droit à la confidentialité. Le projet de loi, à mon avis, devra être révisé à plus ou moins brève échéance, car il contient des exemptions qui restreignent

l'accès total à l'information. En fait, il s'agit plutôt d'un accès à des renseignements sélectifs. Il est évident que, pour la protection du bien collectif, certains renseignements ne pourront être accessibles à tous.

Par contre, en ce qui regarde ce projet de loi, c'est plus de cinquante exemptions qui limitent l'accès à l'information. C'est passablement plus que ce que la loi américaine prévoit. Même si le gouvernement Clark «privilégie» à sa manière le droit de l'accès à l'information, les Canadiens recevront moins de possibilités que les Américains. La loi américaine prévoit beaucoup moins d'exceptions au principe général que les dossiers gouvernementaux doivent être accessibles d'une façon raisonnable au public. Par exemple, la loi américaine permet au FBI de garder ses dossiers sous le secret seulement si la transmission de cette information pouvait mettre la vie d'un individu en péril ou encore si un tort irréparable pouvait être causé. En contraste, le bill à l'étude permettrait à la Gendarmerie royale du Canada de garder ses dossiers secrets en se réfugiant derrière le prétexte de l'application des lois. La loi américaine contient une liste de sept types de renseignements précis que le Pentagone peut conserver sous le sceau du secret. Le bill dont nous sommes saisis contient une trentaine d'exemptions se référant au domaine de la défense nationale et des affaires extérieures. Il n'y aura pas non plus la possibilité d'avoir accès aux dossiers se rapportant aux relations fédérales-provinciales. Je trouve cette dernière restriction regrettable, monsieur le président.

J'aurais aimé que ces renseignements soient disponibles pour de multiples raisons que nous connaissons tous. Par contre, la loi contient certains points intéressants, comme la création d'un poste de commissaire à l'information ou ombudsman à l'information; l'établissement de cette importante fonction réduira les tracasseries des procédures légales que pourrait entraîner la loi dans son état actuel et dans l'interprétation que pourraient en faire les tribunaux. Les fonctionnaires devront être prudents devant les réquisitions qui leur seront faites, et ils ne pourront interpréter la loi à leur façon, puisque l'ombudsman fera office de juge.

La principale critique que l'on peut faire à l'égard de ce projet de loi c'est qu'il vient trop tard. Je tiens à remercier le gouvernement de son initiative qui était attendue après 16 ans d'inaction de la part du parti qui formait le précédent gouvernement. Le présent bill sera un succès pour autant que les fonctionnaires ne résisteront pas à ce qui leur est maintenant demandé, et si le public demeure raisonnable dans ses requêtes. Il n'est pas facile de préparer une loi qui plaise à tout le monde, et même si nous sommes dans l'opposition et que notre rôle est d'être les critiques du législateur, nous en sommes conscients.

Il est sûr que l'application de cette loi coûtera des sommes additionnelles aux consommateurs. On peut estimer que cela coûtera plus de 10 millions de dollars et peut-être un million pour le commissaire à l'information. Ces sommes sont minimes en fait quand il s'agit de respecter un droit aussi fondamental que celui à l'information. Ce n'est pas parce qu'une loi est foncièrement bonne qu'on ne peut pas considérer certaines améliorations. Ainsi, je déplore que cette loi ne considère pas l'opportunité d'obliger les sociétés de la Couronne comme les sociétés Radio-Canada et Air Canada à permettre l'accès aux dossiers personnels qu'elles possèdent.

Mais déjà, quelles que soient les lacunes que comporte cette loi, celle-ci permettra aux citoyens d'avoir accès aux renseignements de façon officielle. Jusqu'ici, la divulgation de renseignements personnels était laissée à la discrétion du gouvernement. Le secret était confirmé par les serments que prêtent les fonctionnaires et la loi trop connue des secrets officiels. On se réfère souvent à la loi américaine d'accès à l'information, les députés savent-ils que la Suède a adopté en 1766 une loi facilitant l'accès du public à l'information. Jusqu'à maintenant au Canada, seulement deux provinces, savoir, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont adopté une loi en ce sens.

Je voudrais ouvrir une parenthèse, monsieur le président, pour remercier le député de Peace River (M. Baldwin) du travail acharné qu'il a accompli au cours des dernières années pour vendre au gouvernement d'alors l'idée d'une loi sur l'accès du public à l'information. En juin 1977, le gouvernement libéral s'était engagé à présenter un bill sur l'accès à l'information. Il présentait un Livre vert à cet effet. On sait ce qu'il en est advenu, il a été étudié en comité et fortement critiqué, si bien que le bill projeté n'a jamais vu le jour.

La proposition actuelle contient un nombre appréciable d'exemptions, cependant elle est sans équivoque une amélioration par rapport au Livre vert des libéraux. Je comprends le gouvernement actuel dans sa prudence. Si nécessaire que soit une liberté véritable d'accès à l'information, il ne faut pas perdre de vue les abus qu'une telle loi peut amener en retour. Par exemple, la loi américaine qui est renommée comme étant assez large a été fortement critiquée. L'une des critiques qui revient le plus souvent, c'est que les années ont prouvé que ce sont surtout les hommes d'affaires et les criminels qui en tirent profit, les uns pour obtenir des renseignements sur leurs concurrents et les autres pour s'enquérir de la mise en application des lois. Cette constatation n'est pas sans m'inquiéter quelque peu, quoique l'esprit même de ce projet de loi, c'est de favoriser le citoyen ordinaire et non pas le chef d'entreprise.

● (2130)

Voilà pourquoi le gouvernement en agissant avec prudence s'acquitte de sa tâche, et cette loi pourra être élargie et refondue dans quelques années à partir de l'expérience que l'on aura acquise et des problèmes que l'on aura détectés lors de son application. Nous ne pouvons réclamer à ce stade-ci des dispositions parfaites, il nous faut plutôt assurer un outil de travail particulièrement bien structuré pour pouvoir permettre un minimum acceptable de liberté d'accès à l'information.

En soulevant quelques critiques au sujet de ce projet de loi, je n'ai en aucune façon manifesté une désapprobation à son égard. Je souhaite simplement qu'il ne soit pas définitif, en ce sens que le gouvernement devrait s'engager à le réviser dans un an ou deux pour nous permettre de réévaluer la situation. Ce projet de loi couvre les éléments de base du droit à l'information et, dans ce sens, il est une prolongation de notre Charte des droits de l'homme. Et puisque ces propositions sont relativement nouvelles pour tous les néophytes de ce domaine, il est important que le gouvernement ne se presse pas trop pour faire adopter ce bill. Après une approbation de principe, ce projet devrait être étudié par un comité spécial, lequel pourrait entendre les divers groupes intéressés. Cela requiert beaucoup de temps et de patience, mais à long terme nous pourrions avoir un projet de loi grandement amélioré. A mon avis, il ne faut pas bousculer le processus démocratique.

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Merci, monsieur l'Orateur. Je tiens à remercier tous les amis, quel que soit leur parti, qui ont parlé avec tant de conviction et montré d'autres façons combien ce projet de loi leur tenait à cœur. C'est justement dans des occasions comme celle-ci que nous, qui œuvrons dans la vie publique, devons nous faire violence pour retrouver la modestie naturelle qui nous a poussés vers la politique!

Je dis aux députés qui ont bien voulu faire quelques remarques ou défendre cette cause que je suis d'accord avec ce que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a dit de Barry Mather. C'est ainsi que les choses se passent à la Chambre. Je suis le produit de tous ces efforts passés, des travaux accomplis sur des questions comme celle-ci et d'autres. En somme, c'est la voie du salut pour notre pays et tous les autres pays démocratiques.

J'ai été extrêmement impressionné depuis le début de la session par la valeur des nouveaux députés.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Quand je partirai—et je compte bien le faire dans deux ou trois ans à la fin de cette législature—je saurai que notre pays est entre bonnes mains, que rien n'empêchera un député qui aura une cause à défendre de la plaider avec vigueur, d'en prouver le bien-fondé, et de revenir sans cesse à la charge.

La période de gestation de toute réforme, surtout d'une réforme gouvernementale, est longue et difficile. Il n'y a rien qui puisse arrêter quelqu'un qui veut promouvoir une politique ou un programme. Il n'y a pas de limite à ce qu'on peut obtenir si on le veut vraiment. Ceux qui ne cherchent pas à défendre des propositions législatives peuvent trouver d'autres causes. Ils peuvent devenir chef de leur parti et même premier ministre. Ce sont là, bien sûr, des prix de consolation! Parcourez la grand-rue de n'importe quelle petite ville du Canada—la rue de la Fabrique ou la rue du Parc—et clamez à qui veut l'entendre: «Suivez-moi, fiers et fidèles Canadiens. Nous allons partir en campagne, nous allons faire la révolution pour la liberté d'accès à l'information», et vous récolterez surtout de l'indifférence.

Dernièrement, j'assistais à une conférence en compagnie de quelques parlementaires européens qui s'intéressaient de près à cette question. A première vue, ils n'ont pas trop bien compris ce que cela comportait. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je tiens à dire aux députés que cela comporte beaucoup de choses. Le monde démocratique actuel éprouve certaines difficultés qui découlent du processus gouvernemental. Je vois le premier ministre (M. Clark) et mes autres collègues du cabinet. Je sais qu'ils conviendront que l'été n'a pas été de tout repos, l'automne non plus. Les problèmes contre lesquels le Canada se heurte sont les mêmes que ceux qu'éprouvent les autres pays.

Par exemple, les gouvernés sont devenus cyniques et méfiants à l'endroit de tout processus gouvernemental. Ces sentiments ne se fondent sur rien de concret, mais ils sont réels. Il est tout simplement impossible d'appliquer le processus démocratique lorsque les gens sont dans un pareil état d'esprit.

Où que vous regardiez, monsieur l'Orateur, les gouvernements sont renversés et leurs successeurs sont élus avec d'infimes majorités. Un exemple entre plusieurs est l'affaire de la proposition 13 en Californie. Il ne s'agissait pas seulement de gens qui se plaignaient d'avoir à payer tant d'impôts. Les gens en ont par-dessus la tête de voir le gouvernement régler le moindre détail de leur vie. Monsieur l'Orateur, je vais citer en exemple deux incidents.

En mars dernier, je suis allé à Washington comme membre d'un comité qui étudiait le processus de réglementation. Nous avons rencontré des représentants de divers organismes munis d'un pouvoir de réglementation et nous avons examiné avec eux certaines des méthodes par lesquelles ils réglaient leurs problèmes. Nous avons aussi étudié avec des membres du Congrès la façon dont ils s'y prenaient pour surveiller le processus. C'était justement à l'époque de la catastrophe de Three Mile Island. J'ai suivi l'affaire à la télévision, à la radio et dans les journaux et j'ai vu la réaction des législateurs et des administrateurs du gouvernement et de l'industrie. J'ai été scandalisé par leurs méthodes et leur langage. Au début, le gouvernement disait qu'il n'y avait pas à s'inquiéter, que tous les dispositifs de sécurité étaient en place, et il a fait croire aux citoyens que ce n'était qu'un problème mineur qui finirait par disparaître. Puis, le doute s'est installé et finalement, après quatre ou cinq jours, le gouverneur de l'État de Pennsylvanie a déclaré l'état d'urgence. Les mensonges, la dissimulation et les duperies ont inévitablemenmt provoqué, quelques mois plus tard, la grande manifestation de protestation où 200,000 personnes se sont ralliées à Jane Fonda. Sans doute une partie des gens étaient là à cause d'elle. Quoi qu'il en soit, c'était le résultat inévitablement de ce que j'ai vu à Washington.

Le moment est mal choisi, monsieur l'Orateur, pour engager le débat sur les avantages et les désavantages de l'énergie nucléaire, mais c'est ce qui s'est passé. Il ne fait aucun doute que partout aux États-Unis et dans de nombreuses régions d'Europe, on retrouve la même méfiance à l'égard de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Par exemple, le gouvernement autrichien vient d'installer une centrale nucléaire à Vienne. Comme une partie de la population en contestait la sécurité, il a tenu un référendum. Voilà qui peut servir de leçon à ceux qu'intéressent les référendums. Quoi qu'il en soit, 50.3 p. 100 des gens ont voté contre le recours à l'énergie nucléaire et 49.7 p. 100 pour. Les partis étaient divisés. Le chancelier, un social-démocrate, favorisait l'option nucléaire, imité en cela par certains membres de son parti, alors que d'autres se sont prononcés contre. Il a donc fallu oublier cette centrale nucléaire. Il faudra au moins trois ans avant de l'ouvrir, même s'il y a un autre plébiscite. J'ai parlé à des gens de là-bas, à des gens du gouvernement et à des gens de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je leur ai demandé pourquoi. Ils m'ont dit qu'il y avait eu une campagne au cours de laquelle les faits avaient été tellement déformés que les gens ont tout simplement été dégoûtés de toute l'affaire et c'est pourquoi ils ont voté ainsi.

Accès à l'information

● (2140)

Je dis aux députés que c'est une chose à laquelle il faudra penser parce que, pour gouverner, il doit y avoir nécessairement une certaine compréhension, une certaine sympathie entre les gouvernés et le gouvernement. Ce bill ne sera pas la réponse finale. Ce bill ne durera pas mille ans. Aucun bill, en fait, aucun homme sur terre, ne peut instaurer un règne de mille ans, mais le fait que le gouvernement dise la vérité aidera beaucoup à regagner la confiance qui manque tellement. Il y a une phrase de la Bible, et mon honorable ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pourra me corriger si je me trompe et peut-être même me dire d'où elle vient, qui dit: La vérité vous libérera.

M. Rodriguez: Pas nécessairement.

M. Baldwin: Je ne suis pas d'accord avec mon honorable ami, que j'aime bien. La vérité vous libérera. Elle libérera la population, elle libérera le Parlement et elle libérera notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: C'est en ce sens que je dis que, même si ce bill en soi laisse à désirer, je pense que c'est la percée qui nous aidera beaucoup à nous rétablir.

Je félicite le premier ministre et mon bon ami le président du Conseil privé (M. Baker) et les députés du gouvernement. Je pense que cela n'a pas été facile.

Il y a un certain nombre d'années, après une lutte un peu semblable, le gouvernement de l'époque avait suivi une proposition que j'avais faite et présenté la loi sur les textes réglementaires. Je me souviens d'avoir parlé à John Turner, à l'époque ministre de la Justice. Je pense que certains de vous ont entendu parler de John Turner; son nom est sur toutes les lèvres dernièrement. Il avait présenté un bill qui avait été adopté. Bien que le bill ait été déficient sous bien des rapports, il a quand même servi d'instrument pour donner enfin à la Chambre le droit d'examiner les textes réglementaires. J'ai demandé à John s'il avait eu de la difficulté à faire accepter le projet de loi à ses collègues. «Mes collègues? Non, m'a-t-il dit. J'ai plutôt eu de la difficulté à convaincre les hauts fonctionnaires.» Je ne trahis personne en rapportant l'incident. Je suis sûr que mes collègues du cabinet ont éprouvé ce genre de difficulté, à persuader les gros bonnets, les gens bien, les gens qui croient qu'il ne faut pas ouvrir les fenêtres pour laisser entrer l'air frais dans les corridors du pouvoir. Ils ont eu beaucoup de succès, mais pas autant que je l'aurais voulu.

Quelques articles du projet de loi doivent encore être remaniés mais les propos que j'ai entendus des deux côtés m'ont réconforté. Je crois que ces amendements seront adoptés. J'encourage les députés à faire preuve d'indépendance d'esprit dans ce cas-ci. Je ne suis pas révolutionnaire de nature. Il m'est arrivé de réussir à me montrer indépendant. Je ne veux pas inciter les députés à s'écarter de la discipline de parti, mais quand il s'agit d'examiner des questions du genre, il n'y a pas de meilleure occasion de se montrer objectif que quand il faut se prononcer sur un amendement qui doit apporter certaines améliorations. Le résultat ne sera pas parfait. Depuis longtemps, j'ai abandonné l'idée d'obtenir la perfection à la Chambre. Mais nous améliorons les choses.

Par exemple, un des bons aspects du projet de loi c'est la question du contrôle. C'est un exploit considérable dans tout le processus législatif de voir un gouvernement admettre que son produit législatif n'est peut-être pas parfait. Peut-être est-il entaché de tares congénitales. Il conviendra de confier à tous les parlementaires des deux endroits—lesquels sont ou doivent être en communication étroite avec leurs commettants—le soin d'examiner l'application du projet de loi et son efficacité, le soin d'obtenir des rapports du commissaire à l'information, des ministères et organismes, le soin d'écouter les plaintes de ceux qui s'estiment lésés, de sorte qu'au bout de deux ou trois ans, ils seront en mesure de faire rapport au gouvernement qui, lui, pourra l'approuver intégralement ou encore songer à des amendements.

J'estime que si la Chambre avait été mieux renseignée là-dessus, le projet de loi aurait pu être traité plus rapidement. Je n'ai jamais cru qu'on ferait preuve d'une parfaite objectivité. Je ne le souhaite pas d'ailleurs, car ce n'est pas pour cela que nous sommes ici. Dans n'importe quelle situation, les faits paraissent plus clairs quand on étudie les deux côtés de la médaille. Je suis un contradicteur de nature. C'est nécessaire dans ma profession. Mon expérience à la Chambre a certainement aussi contribué à accentuer ce trait de caractère.

Je pense que la meilleure façon de découvrir la vérité et le meilleur moyen de préparer de bonnes mesures législatives ou un bon budget, c'est d'avoir deux ou trois opinions différentes, quelquefois même quatre. Cela étant, nous pouvons accélérer l'adoption d'un projet de loi en reconnaissant qu'il reste encore du travail à faire et en donnant aux comités du Parlement l'occasion d'analyser ensuite la loi et ses effets, puis de présenter un rapport. J'espère qu'on procédera ainsi dans d'autres cas.

Nous allons travailler sur ce bill en comité. J'aurais plusieurs amendements à proposer, mais je ne pense pas que ce soit le moment d'en parler. J'aimerais toutefois revenir sur un ou deux points qui ont été soulevés. Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) a déclaré qu'il était contre le contrôle judiciaire. Toute ma vie j'ai été en rapport avec des juges. J'ai vu des juges faire à mes clients des choses que j'estimais inadmissibles. Je n'aimais pas ces juges, ni leurs décisions.

Par contre, pour les premières années d'application d'une loi de ce genre, il est sûrement bon de sortir du système. Même le plus vertueux et le plus honnête des ministres aura beaucoup de mal à parvenir à une décision définitive et sans appel qui lui donnerait le droit de refuser la publication d'un document, si le document en question risque d'être gênant pour le ministre, son entourage, son parti ou le cabinet. C'est très compréhensible. Je pense même que c'est inévitable.

Le processus judiciaire a donné de bons résultats aux États-Unis. Au Canada, grâce à l'intervention du Commissaire à l'information, les recours aux tribunaux seront très rares et, après quelque temps, les tribunaux établiront une jurisprudence sur laquelle se fondera le Commissaire à l'information. Je pense personnellement que dans huit ou dix ans, ce qui est très peu dans la vie d'une société, les recommandations du Commissaire à l'information seront acceptées dans presque tous les cas. D'aucuns, au sein des ministères, connaîtront les faits et les décisions prises et se feront un plaisir de divulguer ces informations.

J'en ai déjà discuté avec des fonctionnaires. La plupart sont favorables à ce genre de loi. Ils tiennent à la liberté d'expression. Beaucoup m'ont dit, comme le prouvent des centaines de lettres que j'ai reçues, que la population n'est pas la seule à réclamer le libre accès à l'information, mais que les ministères fédéraux en ont également besoin. Ils sont souvent dans l'impossibilité de produire les politiques qu'il faudrait à cause de cette lacune. Ils m'ont avoué que parfois, c'est le *Globe and Mail* ou la télévision qui leur apprennent ce que le ministre ou le sous-ministre pensent ou en quoi consiste la politique du ministère. La plupart sont enchantés d'une loi comme celle-ci. Certains de ceux qui détiennent les rênes du pouvoir auront du mal à s'habituer, non parce qu'ils sont corrompus ou méchants, mais parce qu'ils ont peur de se tromper. Il y a un adage qui dit qu'à force de cacher aux gens leurs folies, on crée un monde de fous. Voilà ce qui peut arriver dans la fonction publique, dans la vie, dans notre société et dans le monde.

● (2150)

Le coût ne sera pas élevé. Je ne veux pas traiter de cette question maintenant. J'ai reçu des chiffres de mes amis d'Australie où le Sénat a terminé l'étude du bill australien au cours des dernières semaines. Une délégation australienne est allée voir sur place quels étaient les coûts aux États-Unis. Le coût le plus élevé pour une année a été inférieur à 30 millions de dollars. Transposez pour le Canada et vous verrez que c'est une bien petite facture sur des dépenses globales de plus de 50 milliards de dollars. Je crois que chez nous une somme de 5 à 10 millions de dollars est un prix très raisonnable à payer pour avoir l'information, la paix et la sécurité qui accompagnent une mesure de ce genre.

Je pourrais continuer. J'aurai une autre occasion car je sais que nous en ferons l'examen en comité. Je remercie les députés de leur appui. Je remercie le gouvernement d'avoir présenté le bill. J'espère qu'il sera adopté bientôt, dans un délai raisonnable pour donner au public le temps de se familiariser avec la mesure avant qu'elle prenne effet. Après trois ans, la mesure sera revue et améliorée. Après quatre ou cinq ans, nous nous demanderons comment nous avons pu nous en passer.

On me demande si ces dispositions seront vraiment utilisées. J'ai exercé le droit pendant de nombreuses années avant de me laisser séduire par la politique. Au cours de toutes ces années où j'ai exercé ma profession je n'ai préparé des papiers d'habeas corpus que trois fois. C'est la règle qui oblige à produire le corps du détenu devant la cour pour justifier l'arrestation. Le seul fait que l'ordonnance d'habeas corpus existe a constitué une saine protection et réprimé les abus des autorités publiques dans la détention des citoyens. Nous changeons pour *habeus documentus*. Est-ce du bon latin? Le seul fait que la loi existe aura le salutaire effet de diminuer le secret que gardent les gouvernements sur les affaires du pays. C'est une bonne mesure. Il y sera apporté des améliorations. Je demande aux députés, aux fonctionnaires et aux Canadiens de l'appuyer.

Des voix: Bravo!

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'avais rédigé un long discours sur la question de l'accès à l'information, touchant un certain nombre de points qui préoccupent mon parti. Cependant, après avoir entendu le discours très éloquent de mon savant collègue de Peace River, je suis convaincu que je dois contenir mes élans. Pour que cette mesure soit adoptée rapidement et pour qu'elle soit étudiée à fond par le comité dont je fais d'ailleurs partie, je propose que nous passions au vote dès ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Je dois dire qu'il n'est pas facile de jeter au panier un discours qui a demandé un certain labeur. Je dirai seulement, au nom de mon parti, qu'il subsiste certains points préoccupants, par exemple la question des exceptions à la loi lorsqu'il s'agit de faire respecter les lois et la question des exemptions relatives à la sécurité des produits et aux essais de produits de consommation. Nous avons aussi une objection plus générale: nous ne devrions pas nous contenter de traiter de l'accès à l'information après le fait, c'est-à-dire après que la décision a été prise, mais au contraire chercher à rendre plus transparente la prise de décision elle-même. Il existe à cet égard un certain nombre de précédents législatifs que j'exposerai au comité.

Les députés n'ont pas tous eu comme moi la chance de travailler en étroite collaboration avec une personne qui mérite autant notre estime que le député de Peace River (M. Baldwin). J'ai eu l'occasion et le bonheur de travailler à ses côtés au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, l'un de ces comités d'où le sectarisme politique est pratiquement exclu et qui font honneur à tous les députés.

En terminant, je tiens à souligner que le travail qu'a accompli le député de Peace River servira de guide à la Chambre dans les mois à venir et, certes, dans la mise en application de la loi. J'espère d'ailleurs que nous nous inspirerons de son exemple en d'autres occasions. En hommage au député de Peace River, qui est non seulement le parrain, mais la marraine, la tante et l'oncle de ce projet de loi, je propose que le projet de loi soit maintenant mis au voix, qu'il soit étudié très soigneusement par le comité, et qu'il soit adopté le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Je dois informer la Chambre que si le ministre prend la parole à ce moment-ci, il mettra fin au débat.

Des voix: D'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter des quelques minutes qui restent pour remercier les députés des interventions qu'ils ont faites sur ce bill et pour le soutien qu'ils ont apporté au principe général d'ouverture que nous avons essayé de préciser dans ce texte de loi.

Je tiens à répéter ce que j'ai dit quand j'ai proposé l'adoption de cette mesure législative. Le gouvernement ne considère pas avoir dit son dernier mot à cet égard. Comme l'a fait remarquer le député de Peace River (M. Baldwin), le gouvernement y voit le premier jalon d'une longue évolution. La disposition sur la révision parlementaire fait que nous considérons ce bill comme le premier pas d'une longue évolution.

J'attends avec impatience le moment où nous pourrons parler à l'étape du comité de certains changements qu'il y aurait lieu d'apporter après en avoir discuté avec les députés et d'autres personnes intéressées. Nous abordons ce débat en reconnaissant qu'il y a des améliorations à apporter, quel que soient les efforts déployés par le Parlement à cet égard, car ces derniers ne déboucheront pas nécessairement sur la perfection. Les prochaines législatures continueront l'œuvre commencée.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma gratitude à mes amis de tous les partis. J'ai été particulièrement touché par les déclarations du député de Peace River. J'ai beaucoup apprécié la façon dont il a entamé son discours. Je tiens à lui dire que tous ceux qui ont le privilège de travailler à la Chambre, hommes ou femmes, sont très honorés de collaborer avec lui.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et, le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES FORÊTS—LES MESURES VISANT À PROTÉGER L'INDUSTRIE FORESTIÈRE—LES FONDS PRÉVUS POUR L'EXPANSION DES USINES DE PÂTES ET PAPIERS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, je sens qu'il règne à la Chambre ce soir une ambiance à laquelle je veux m'associer. Sans doute est-ce dû à l'adoption rapide, en deuxième lecture, du bill C-15. J'appuie toute mesure que pourra prendre le gouvernement en ce qui concerne l'accès à l'information.

Je conviens que sur de telles questions il est important que le débat se situe à un niveau non partisan et en abordant le sujet des forêts, je tiens à dissiper toutes craintes, monsieur l'Orateur, et à dire à la Chambre que j'accorde tout autant d'importance à la question dont je vais parler ce soir, soit la planification et l'exploitation maximale des richesses naturelles que constituent les forêts au Canada.

J'ai participé aux travaux du comité permanent de la justice et des questions juridiques, au cours de la dernière session, et j'ai pu constater que les membres, indépendamment de leur parti, s'employaient à proposer une réforme pénale. Le rapport conjoint traduisait l'appui de tous les partis à la réforme pénale. Cela démontre bien ce que des hommes et des femmes peuvent accomplir lorsqu'ils veulent collaborer. A mon avis, cette attitude est importante.

J'interviens à ce moment-ci parce que j'ai reçu ce qu'on ne peut appeler qu'un semblant de réponse du ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) à une question que je lui ai posée il y a quelques jours à la Chambre. Je lui ai alors demandé quelle était ou quelle serait la position du gouvernement à l'égard de la planification forestière, du financement de l'expansion future de cette industrie, du reboisement des forêts, de la question écologique en général et des effets des pluies acides sur cette précieuse ressource.

Il va sans dire que la réponse du ministre m'a grandement déçu et ne m'a guère satisfait. Je lui ai signalé que le premier ministre (M. Clark) et le gouvernement avaient raté l'occasion d'inclure cette question extrêmement importante pour les Canadiens dans le discours du trône et de nous donner ainsi une idée de leur position à cet égard. Ils ont raté une occasion en or de nous dire à quoi ils songeaient et quels étaient leurs plans touchant les effets à court et à long terme de cette industrie. J'ai fait remarquer à ce moment-là que le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. de Cotret, qui en est bien sûr directement responsable, n'avait pas le plaisir de siéger à la Chambre. Il siège à l'autre endroit, et c'est pourquoi j'ai dû poser ma question au ministre d'État chargé du Commerce international.

J'ai demandé au ministre quelle était la position de son gouvernement, quels étaient ses plans concernant l'avenir de cette importante ressource naturelle et ce que le gouvernement entendait faire, étant donné que le gouvernement n'avait pas jugé bon d'en parler dans le discours du trône. Le discours du trône demeurait en effet silencieux à ce sujet; pourtant, le gouvernement aurait bien pu y exposer ses projets concernant l'avenir de cette industrie. Et bien sûr, en guise de réponse, ou plutôt de non-réponse, devrais-je dire, le ministre a dit à la Chambre qu'il allait prendre note de la question pour y répondre plus tard. Il est incroyable que le ministre responsable du Commerce international puisse donner une telle réponse à la Chambre.

Cette industrie rapporte plus de 3 milliards de dollars au Canada et représente plus de 29 p. 100 de notre commerce international. Et le ministre d'État chargé du Commerce international déclare à la Chambre qu'il ne s'est pas encore fait une idée là-dessus. Il nous oblige en quelque sorte à interpréter, car il a dit qu'il ne savait pas, qu'il allait examiner l'affaire et répondre plus tard. Voilà pourquoi j'ai dû avoir recours au débat d'ajournement pour insister encore sur cette question.

Je ne pense pas qu'en régime démocratique nous devions implorer le gouvernement. Le premier ministre doit au moins coordonner l'activité des comités du cabinet et s'entretenir avec le ministre des Finances (M. Crosbie), le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), le ministre de l'Environnement (M. Fraser), le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre d'État chargé du Commerce international et le ministre du Travail (M. Alexander), afin d'arrêter une stratégie et tirer des plans pour protéger l'avenir de cette ressource naturelle de première importance.

● (2205)

Nous savons que l'approvisionnement pose des problèmes dans cette industrie. De nombreuses sociétés internationales importantes, notamment la Canadian International Paper, de nombreuses sociétés canadiennes de la Colombie-Britannique et de la région de l'Atlantique s'inquiètent à ce sujet. Comment ces capitaines d'industrie peuvent-ils songer à réinvestir des millions de dollars, si le gouvernement ne leur offre pas son appui, son assistance et s'il ne prend aucune mesure pour leur garantir des approvisionnements plus tard?

Je suis persuadé qu'il n'y a aucun député de ce côté-ci de la Chambre qui ne reconnaîtrait pas avec moi l'importance de l'organisation et de la protection de cette industrie. Le ministre de l'Environnement, qui est originaire de la Colombie-Britannique, se préoccupe certes de la protection de cette importante ressource. Toutefois, la protection de la ressource la plus importante, c'est-à-dire des Canadiens, des emplois, de ceux qui travaillent dans les usines de pâtes et papiers, des travailleurs de l'industrie forestière, de Terre-Neuve à Vancouver, devrait être une raison suffisante pour convaincre le gouvernement d'examiner sérieusement la question et renseigner les députés et les Canadiens sur sa position et ses intentions exactes. Je demande au ministre d'agir en ce sens.

[*Français*]

M. Richard Janelle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de dire à l'honorable député que non seulement le gouvernement est activement engagé dans de l'aide directe à l'industrie des pâtes et papiers, mais qu'il est également impliqué dans le développement et la gestion scientifique de la ressource forestière elle-même.

En vertu du programme national de développement de l'industrie des produits forestiers, une aide financière est disponible pour promouvoir la modernisation des opérations des produits du bois, de même que des mesures de conservation et de développement de la ressource forestière de la nation. D'autres mesures et d'autres programmes sont également disponibles, comme le programme d'énergie renouvelable de l'industrie forestière, des crédits à l'impôt accumulés ainsi que l'extension de la dépréciation accélérée à l'équipement du contrôle de la pollution. Tous ces programmes offrent un ensemble assez complet d'aide fourni par le gouvernement fédéral.

Dans ces autres programmes, mes collègues, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), le ministre de l'Environnement (M. Fraser), par le biais du Service forestier canadien, et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. de Cotret, sont tous activement intéressés à promouvoir le bien-être de cette industrie vitale à l'économie canadienne.

Nous offrons une aide financière à l'industrie des produits forestiers pour inciter les entreprises à investir dans des projets qu'elles n'entreprendraient pas si elles étaient laissées à leurs seuls moyens. Un certain nombre de subventions ont déjà été approuvées pour inciter les compagnies à entreprendre divers projets de modernisation, dont Spruce Falls, et plusieurs autres projets sont présentement à l'étude par l'industrie elle-même ou par des agences gouvernementales. En ce qui a trait à la ressource forestière elle-même, le ministère de l'Expansion économique régionale a négocié et signé des ententes auxiliaires avec sept provinces canadiennes pour mettre en œuvre des mesures visant à assurer une stabilité à long terme de l'une de nos ressources renouvelables les plus importantes. Ce sont là des mesures que nous avons prises sur une base de partage de coûts avec les provinces qui ont accordé un haut degré de priorité à la mise en valeur de cette ressource. Je dois également signaler que le Service forestier canadien offre une large gamme de services à ce secteur industriel important par diverses activités de gestion scientifique et de recherche.

Il me fera plaisir aussi de fournir à mon honorable collègue un document préparé récemment pour fins internes qui donne un résumé de l'engagement du ministère de l'Expansion économique régionale dans le secteur des produits forestiers, y compris sa contribution sous l'égide de la loi sur les subventions au développement régional. J'espère que je réponds exactement au désir du député, et si d'autres questions venaient à son esprit, les ministres responsables se feront un plaisir de lui répondre.

● (2210)

LE TRANSPORT AÉRIEN—LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ NORDAIR—ON DEMANDE SI LE DOSSIER SERA DÉFÉRÉ À LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, le 24 octobre dernier, le ministre des Transports (M. Mazankowski) indiquait à la Chambre et au peuple canadien qu'il avait l'intention au sujet de la vente de Nordair de faire une recommandation au Cabinet et ensuite de s'assurer, et je cite:

> Que cette proposition soit approuvée par la Commission canadienne des Transports en temps voulu.

Ma question supplémentaire rappelait au ministre des Transports que c'est à la Commission canadienne des transports que revient la compétence exclusive en cette matière, et le ministre répondait qu'il n'avait pas l'intention d'imposer à un tribunal administratif une décision politique.

Avec tout le respect que j'ai pour le ministre, ces faits et gestes prouvent le contraire, et c'est justement une décision politique qu'il veut imposer à la Commission canadienne des transports, un tribunal administratif.

Les décisions de la Commission canadienne des transports sont sujettes à appel, entre autres, au Conseil privé. Il s'agit, monsieur le président, d'une forme de contrôle *a posteriori* qui est la règle chez nous, dans nos tribunaux administratifs. Ce n'est malheureusement pas la situation qui existe chez nos amis progressistes conservateurs qui veulent imposer leur volonté politique à la Commission canadienne des transports avant même qu'elle soit saisie du dossier.

Le président de la Commission canadienne des transports m'indiquait, au comité permanent des transports et des communications, en réponse à une de mes questions, tel que rapporté à la page 4.26, ce qui suit, et je cite:

> Si le gouvernement promulgue un décret portant la vente de Nordair à un acheteur quelconque, il nous sera très difficile de nous y opposer car dans ce cas on ferait appel au cabinet qui renverserait notre décision.

Il est évident, monsieur le président, que la Commission est tout à fait impuissante devant un tel état de faits. Elle est même embarrassée, monsieur le président, car c'est son intégrité et son objectivité qui sont mises en cause par les progressistes conservateurs.

Monsieur le président, certaines décisions rendues par des organismes relevant de la compétence du Parlement du Canada peuvent être considérées par le gouverneur en conseil ou par un ministre. C'est notamment le cas des décisions de la Commission canadienne des transports. Ce contrôle prend parfois la forme d'un appel, d'une approbation, d'une annulation ou d'une révision à la demande d'une partie ou à la suite de l'initiative de l'instance politique. Le contrôle *a posteriori* permettrait au Cabinet de modifier ou de rescinder une décision de la Commission canadienne des transports, s'il existait évidemment des raisons suffisamment sérieuses d'agir ainsi.

Le pouvoir de surveillance et de contrôle du Conseil privé a mon appui total, car c'est, d'une part, l'exécutif, monsieur le président, qui doit répondre devant le peuple canadien, non seulement de ses actes mais aussi des organismes dont ils assument la responsabilité. D'autre part, si la décision est fondée sur un faux principe ou sur une fausse version des faits, cette décision doit être changée. Malheureusement, monsieur le président, ce n'est pas ce genre de contrôle que le ministre et son Cabinet ont l'intention d'exercer. Ce n'est pas un contrôle *a posteriori* mais plutôt *a priori*. A ce moment-là c'est l'intégrité même et l'objectivité même de la Commission canadienne des transports que le ministre met en cause. Il est impossible que la décision de la Commission ne soit pas fortement influencée et que l'objectivité de l'adjudication demeure possible.

En réalité, le gouvernement progressiste conservateur, en décidant qui se portera acquéreur de la Nordair, s'intègre à fond au processus décisionnel. Alors qu'est-ce qui reste à la Commission canadienne des transports, dont la compétence exclusive en cette matière n'est pas contestée même par le ministre? La Commission à ce moment-là est placée devant une situation impossible, celle de déterminer qui devra se porter acquéreur de la Nordair une fois que le gouvernement progressiste conservateur aura fixé son choix, et si la décision de la Commission devait être autre, cette décision même est appelable au gouverneur en conseil, qui lui-même a pris la première décision.

J'espère, monsieur le président, que ce soir j'obtiendrai une réponse supplémentaire aux questions que je pose, et surtout qu'après avoir apporté ces faits additionnels au ministre, il révisera sa position et sa conduite que je considère des plus dangereuses.

● (2215)

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je puis naturellement assurer au député que c'est au ministre, au cabinet et au gouvernement qu'incombe la décision finale à cet égard. Entretemps, pour ce qui est de la cession de la société Nordair au secteur privé et du rôle du comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports, je tiens à assurer au député et à la Chambre que le gouvernement comprend que la vente des actions de la Nordair présentement détenues par Air Canada est une transaction assujettie à tout le processus réglementaire. Le comité des transports aériens a un rôle à jouer, en conformité soit de la Partie III du règlement des transporteurs aériens ou de l'article 27 de la loi nationale sur les transports, selon l'acquéreur de Nordair. Le comité du transport aérien a toute la latitude nécessaire pour réviser la vente envisagée et il bénéficie pleinement de l'appui du gouvernement.

Dès qu'un accord de vente aura été conclu, le comité du transport aérien doit être avisé de la transaction envisagée et il doit à son tour en donner avis. Si des objections sont déposées, une audience publique peut être convoquée. Le comité peut rejeter toute transaction proposée s'il estime qu'elle limite indûment la concurrence ou qu'elle porte atteinte à l'intérêt public d'une autre façon.

Permettez-moi de rappeler au député que c'était l'ex-ministre des Transports du gouvernement précédent qui était en exercice quand Air Canada s'est porté acquéreur de la société Nordair. C'est également l'ex-ministre des Transports qui a annoncé l'an dernier, au mois de novembre, qu'il était souhaitable d'isoler les opérations de la Nordair de celles d'Air Canada, et c'est toujours lui qui a ordonné à Air Canada de négocier la vente de ses actions de Nordair avec les parties intéressées, et qui a ensuite demandé au ministère des Transports de se charger de ces discussions.

Le gouvernement ne fait donc que mener à bien un projet entrepris par d'autres. Nous essayons de céder la société Nordair au secteur privé de façon juste et ordonnée, en tenant compte des intérêts des diverses parties en cause. Naturellement, Nordair ne pourra pas changer de propriétaire sans l'approbation du comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je répète, qu'en ce qui concerne la question dont se préoccupe le député, lorsqu'une décision définitive aura été prise, celle-ci devra être approuvée par le ministre, le cabinet et le gouvernement.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS—LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES—LE RÔLE DU MINISTRE DES TRANSPORTS DANS LES DISCUSSIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, le jeudi 18 octobre, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Mazankowski) si lui ou son ministère avait pris une décision au sujet de la possibilité d'intenter des poursuites relatives à l'affaire de la Western Transport Association. Je lui ai aussi demandé s'il était prêt à déposer certains documents à cet égard. Le ministre a répondu: «Les allégations du député ne tiennent pas debout.» En répondant à une question supplémentaire, il a reconnu avoir posé quelques questions, mais il a signalé qu'il ne les avait pas notées.

Quelques instants plus tard, en répondant à une question posée par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), le premier ministre (M. Clark) a signalé que le ministre des Transports avait assisté à la réunion «parce que l'affaire à l'étude mettait en cause des questions qui ont trait à certaines politiques du ministère des Transports». Manifestement, il y a là une contradiction.

Le ministre des Transports nous dit qu'il est absolument ridicule de prétendre qu'il aurait pu donner son avis quant à l'opportunité d'entamer des poursuites. Il nous dit avoir seulement posé quelques questions dont il ne se souvient plus. Et pourtant, le premier ministre déclare que le ministre des Transports est intéressé de très près par ce qui s'est passé à cette réunion et qu'il y assistait parce que les questions abordées concernaient son ministère.

Si l'on examine le compte rendu, on constate qu'il y a eu d'autres contradictions. Le solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) nous a déclaré en Chambre, lorsqu'on lui a demandé si une réunion avait eu lieu, que mes renseignements étaient «parfaitement et totalement inexacts». Questionné de plus près, il a prétendu que c'était seulement une petite réunion comme il s'en tient régulièrement. Quatre anciens ministres de la Consommation et des Corporations nous ont assuré qu'aucune réunion de ce genre n'avait eu lieu ces dernières années. Or le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) a dit à la Chambre qu'il ne s'agissait que de simples réunions parmi toute une série de réunions régulières.

● (2220)

On ne peut certes pas féliciter le ministre de la Consommation et des Corporations d'avoir de la suite dans les idées. Il a commencé par dire à la Chambre qu'il n'y avait pas eu de réunion, pour ensuite dire qu'il y en avait eu une, mais qu'il ne s'agissait que d'une réunion parmi toute une série d'autres réunions. C'était le vendredi. Le mardi, il disait à la Chambre qu'il s'agissait de «la première réunion de ce genre à laquelle le ministre des Transports (M. Mazankowski) était invité», en ajoutant que ce dernier n'était intervenu en aucune manière.

Le mercredi, il se défendait d'avoir eu quelque responsabilité que ce soit à l'égard de ces réunions. Il soutenait que la réunion avait été convoquée par le ministre de la Justice et qu'il s'était présenté à l'heure convenue. Il disait également avoir envoyé une note au ministre des Transports avant la réunion. Puis vint l'argument absolument sans réplique. Le mardi de la semaine suivante, en réponse à une question posée par le député de Nipissing (M. Blais), le ministre de la Consommation et des Corporations nous offrit encore une autre version. Cette fois-là il a dit: «Il fallait que le ministre des Transports assiste à cette réunion pour qu'il puisse nous fournir des renseignements relativement à certains règlements des gouvernements provinciaux ainsi qu'à leur intervention dans toute la question . . .». Intéressant, n'est-ce pas?

Le vendredi, le ministre dit qu'il n'y a pas eu de réunion du tout. Le mardi, il dit que le ministre des Transports n'a pas présenté d'instances lors de cette réunion qui n'a jamais eu lieu. Le mercredi, il dit n'avoir jamais été mêlé à cette affaire, et il rejette carrément le blâme sur un ministre que nous ne pouvons pas interroger parce qu'il siège à l'autre endroit. Le jeudi, le ministre des Transports nie avoir dit quoi que ce soit lors de la réunion, mais le premier ministre s'empresse de le contredire. Puis, le mardi suivant, le ministre de la Consommation et des Corporations dit que le ministre des Transports a assisté à la réunion pour présenter des instances.

Ces gens, monsieur l'Orateur, se contredisent à qui mieux mieux. Puis, bien sûr, il y a le ministre de la Justice qui siège à l'autre endroit. Il me faudrait beaucoup plus de temps que celui dont je dispose ce soir, monsieur l'Orateur, pour rappeler toutes les occasions où le ministre de la Justice a dit des choses allant directement à l'encontre de ce qu'on nous a dit à la Chambre à propos de l'affaire du camionnage. Il va sans dire qu'il a adopté comme position de base que le ministre des Transports avait participé activement à la réunion ajoutant ensuite, en fait, «et alors?» Il a fait valoir que, comme procureur général, il avait entièrement le droit de consulter qui il voulait.

La question que je soulève ici, monsieur l'Orateur, n'est pas de savoir si le ministre des Transports avait le droit de faire des recommandations ou des représentations au procureur général. C'est une question juridique compliquée et les avis sont partagés à ce sujet. Je cherche quelque chose de bien plus fondamental. Je veux connaître les faits. Nous avons entendu des déclarations très contradictoires à la Chambre. Nous ne savons pas si nous devrions croire le ministre de la Justice, le ministre de la Consommation et des Corporations, le ministre des Transports, le premier ministre, certains d'entre eux ou aucun d'eux. Il y a eu des contradictions manifestes, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous avons pris certains députés la main dans le sac, pour ainsi dire, et ils nous ont tous raconté des histoires différentes avant d'avoir pu s'entendre. C'est trop tard maintenant, des accusation ont effectivement été portées.

Je demande au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Jelinek) de nous faire un compte rendu complet de la réunion du vendredi 12 octobre. Au nom du gouvernement ouvert et de la liberté d'information, dont nous entendons beaucoup parler à la Chambre ces temps-ci, je lui demande aussi de déposer les notes dont j'ai parlé dans ma question du 18 octobre. Je lui demande de déposer aussi le procès-verbal de la réunion, afin qu'il ne subsiste plus la moindre confusion dans l'esprit des intéressés qui n'ont pas assisté à cette réunion.

Je termine en signalant qu'aucun des quatre ministres qui ont parlé de cette affaire n'a nié que la réunion était sans précédent, que c'était la première fois qu'une réunion avait lieu entre des membres du cabinet et le directeur des enquêtes et recherches. Je me contente de rapporter la déclaration d'un ancien distingué juge de la Cour suprême du Canada selon qui «les consultations ne devaient porter que sur la question de savoir s'il y avait lieu de poursuivre et sur rien d'autre. Il se pourrait par exemple que certains autres membres du cabinet soient très expérimentés dans une branche particulière du droit concerné dans cette affaire, et qu'alors il veuille les consulter».

Finalement, je voudrais demander au secrétaire parlementaire de dire à la Chambre quelles considérations spéciales dans ce domaine particulier ont influé dans l'esprit du ministre des Transports quand il a dû décider d'intenter ou non des poursuites. Évidemment, il y a eu en fait des poursuites d'intentées mais je crois que la façon dont toute cette histoire s'est déroulée amène à se poser toutes sortes de questions. J'invite donc le secrétaire parlementaire à répondre à quelques-unes d'entre elles ce soir.

● (2225)

M. George Cooper (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général): Monsieur l'Orateur, l'affaire est en cours d'instance, comme l'a fait remarquer le député. Par conséquent, on m'a prié de répondre à sa déclaration.

Le 29 octobre dernier, le député de Nipissing (M. Blais) nous a fait subir un interrogatoire serré à ce sujet même. Ce jour-là j'avais répondu de façon, du moins je l'espérais, à mettre fin à toutes ces diversions dans lesquelles on se complaisait depuis trop longtemps à ce sujet. En toute honnêteté, monsieur l'Orateur, je m'avoue à la fois surpris et déçu que le député ait encore une fois soulevé la question de cette façon. Ses propos sont dénués de tout fondement.

Je tiens à ce qu'il soit absolument clair, en premier lieu, que le ministre de la Justice (M. Flynn), n'importe quel autre ministre, a parfaitement le droit, et qu'il est même tenu, d'ordonner toute enquête qu'il jugera nécessaire dans l'exercice de ses fonctions. Au fait, il serait ridicule de sa part de ne pas ordonner de telles enquêtes. Il va sans dire qu'il ne peut se laisser influencer par quiconque lorsqu'il doit prendre une décision dans le cas d'une poursuite particulière. Il peut consulter des experts, mais il lui appartient de rendre des décisions de son propre chef. Je le répète, non seulement peut-il, mais encore doit-il, se livrer à de nombreuses consultations. Il doit consulter ses collègues du cabinet, s'il estime que ces derniers peuvent l'aider à voir plus clair dans une affaire particulière et en venir à une conclusion juste.

Le deuxième point que je tiens à signaler est celui-ci: une fois que le ministre de la Justice a décidé d'entreprendre des poursuites, comme il l'a fait dans le cas qui nous occupe, la question tombe aussitôt dans le domaine judiciaire. J'entends par cela que la question est devant les tribunaux. Dès lors, il est des plus inopportuns qu'un député se permette de faire des remarques sur les conseils qu'on aurait donnés au ministre ou encore de poser des questions sur l'affaire, car son initiative risquerait de perturber considérablement le cours de la justice ou même de l'entraver. C'est très clair, même en vertu des règlements connexes au projet de loi sur l'accès à l'information que nous venons de renvoyer au comité, il y a quelques minutes.

Enfin, monsieur l'Orateur, c'est seulement quand le procès est terminé et que la règle du domaine judiciaire ne s'applique plus, qu'on peut interroger tout ministre, ou le ministre de la Justice dans ce cas, et seulement alors le condamner si le Parlement reconnaît qu'il a eu tort.

Dans le cas qui nous occupe, le ministre a consulté ses collègues du cabinet comme il était de son droit et même de son devoir de le faire. Il a porté des accusations le 5 courant, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ou du moins en a-t-il ordonné ainsi à ses agents, comme le permettaient et même l'exigeaient ses fonctions. Tant que le procès ne sera pas réglé, ni le ministre, ni aucun autre de ses collègues d'ailleurs n'est autorisé à dévoiler abusivement les conseils qu'il a reçus. Il peut décider de ne pas les dévoiler et doit même le faire.

Si le député est d'avis qu'en décidant d'intenter des poursuites dans ce cas, le ministre de la Justice a eu tort—je ne vois pourtant pas comment il aurait mal agi en décidant d'intenter des poursuites—alors que le député intervienne à sa guise, mais seulement à la fin du procès. Entre-temps, faites-lui comprendre que sa demande est inadmissible, qu'il ne conviendrait pas d'y répondre, et qu'il y va de l'intérêt de la Chambre, de la population canadienne et de l'administration de la loi canadienne, que la justice suive son cours normal devant les tribunaux, comme il se doit, et non pas dans notre enceinte.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

APPENDICE

DIRECTIVES SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

La lettre ci-jointe a été adressée aux sous-ministres et présidents d'agences gouvernementales le vendredi 23 novembre 1979.

PREMIER MINISTRE, OTTAWA, K1A 0A3

Vous savez que mes collègues et moi avons l'intention d'offrir un gouvernement ouvert au Canada. Le dépôt récent d'un projet de loi sur l'accès à l'information constitue une étape importante en ce sens et je compte sur votre coopération pour voir à ce que cette loi donne réellement aux Canadiens un accès aux dossiers gouvernementaux.

Mais ainsi que je l'indiquais il y a quelques semaines en m'adressant aux sous-ministres, on peut faire bien plus pour donner tout son sens à une politique de transparence et pour la rendre cohérente. L'on peut agir dès maintenant dans l'esprit de la loi, même s'il doit s'écouler encore quelque temps avant qu'elle ne soit adoptée par le Parlement et avant que son soutien administratif ne soit en place.

Entre autres, nous pouvons encourager les fonctionnaires à être accueillants et ouverts dans leurs contacts quotidiens avec le public, en particulier avec les députés, les sénateurs et les représentants des media.

Les ministres sont responsables des activités du gouvernement et il est important de protéger le principe de la responsabilité ministérielle. Mais dans ce cadre, les ministres doivent déléguer de nombreuses responsabilités aux fonctionnaires aux fins d'une efficacité opérationnelle. Les communications font partie de ces responsabilités et les ministres sont maintenant formellement d'accord, ainsi qu'en font foi des directives du Cabinet, pour que les fonctionnaires participent à cette activité.

Ces directives sont jointes à la présente. Je vous demande maintenant de voir à leur mise en œuvre dans toutes les sections de votre ministère et dans leurs activités régionales, et ce dès que possible. Il dépendra de vous de déterminer quels niveaux de fonctionnaires seront appelés à traiter avec les media. Cependant, dans l'esprit de ces directives, cette liste devrait être large plutôt que restrictive.

Enfin, vous voudrez peut-être organiser des sessions d'information avec vos spécialistes en relations avec les media au profit des agents susceptibles d'être touchés par ces directives en vue de les préparer à ces responsabilités.

Sincèrement,

Joe Clark

DIRECTIVES À L'INTENTION DES FONCTIONNAIRES: ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

1. Les échanges avec le public, et en particulier avec les députés et les représentants des médias, constituent une partie des devoirs et responsabilités des gestionnaires dans la fonction publique. Dans la plupart des ministères et organismes, il existe des agents d'information dont le rôle est d'assister les gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions en cette matière.
2. Les fonctionnaires devraient être prêts à discuter ouvertement de l'information dans leur secteur de responsabilité qui décrit ou explique les programmes ou politiques qui ont été annoncés ou mis en œuvre par le gouvernement.
3. Les fonctionnaires ne devraient discuter que des informations factuelles. Il ne convient pas qu'ils discutent des avis ou des recommandations transmis aux ministres, ni qu'ils s'interrogent sur les décisions de principe qui pourraient être prises ou sur les délibérations en cours.
4. Il sera souvent normal que des fonctionnaires soient cités nommément, et soient interrogés à la radio et à la télévision aussi bien que par des journalistes de la presse écrite.
5. Ces directives ne peuvent autoriser et de fait n'autorisent pas la divulgation de renseignements dont la communication est expressément interdite par la loi. Les fonctionnaires agissant de bonne foi suivant ces directives ne seront pas considérés comme ayant violé leur serment de discrétion.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 novembre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LE PARLEMENT CANADIEN

LES NOMINATIONS AU CONSEIL PRIVÉ—HOMMAGES AU SÉNATEUR LAPOINTE ET AU DÉPUTÉ STANLEY KNOWLES

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aujourd'hui pour annoncer la nomination de deux nouveaux membres du Conseil privé. L'un est l'ancien Orateur de l'autre endroit et le deuxième est un député éminent. Ils seront assermentés à Rideau Hall aujourd'hui.

[*Français*]

Je parle de l'honorable Louise Marguerite Renaude Lapointe et de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Le sénateur Lapointe a été appelée au Sénat il y a huit ans et a occupé le poste d'Orateur de cette Chambre pendant cinq ans. Au début, les conseillers privés étaient des ministres ou d'anciens ministres. La nomination du sénateur Lapointe est conforme à un précédent établi en 1891, au moment où les anciens Orateurs des deux Chambres étaient assermentés au Conseil privé.

[*Traduction*]

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a été nommé au Conseil privé en reconnaissance des services insignes qu'il a rendus à la Chambre. Les Canadiens savent combien il se dévoue à la cause de la justice sociale, plus particulièrement en faveur des personnes âgées, seules ou dans le besoin. Toutefois, ses collègues à la Chambre savent que le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est également voué à l'institution du Parlement. Ce n'est pas simplement parce qu'il était élu ici pour la première fois il y a 37 ans aujourd'hui ou que durant cette période-là il a appris à connaître un peu le Règlement. Stanley Knowles se distingue en ce qu'il personnifie ce qu'il y a de mieux au Parlement et voilà pourquoi, au nom de Votre Honneur, j'ai recommandé à Son Excellence le Gouverneur général d'assermenter cet éminent parlementaire à titre de membre du Conseil privé du Canada plus tard aujourd'hui.

Dex voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, au sujet de ce rappel au Règlement, je voudrais au nom de l'opposition officielle exprimer toutes mes félicitations au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et à M^me^ Renaude Lapointe pour leur nomination au Conseil privé. Les gens parviennent à leurs fins de façons différentes et il est certainement très louable de réussir comme ces deux personnes l'ont fait, sans se livrer aux bassesses qui caractérisent parfois les nominations au Conseil privé.

J'ignore, Votre Honneur, si la décision du premier ministre (M. Clark) est motivée par le fait que les deux futurs conseillers privés vous ont accompagné ainsi que moi-même lors d'un voyage en Chine. En tout cas, nous avons pu à cette occasion faire plus ample connaissance avec eux et admirer leur intérêt qu'ils portaient pour toutes les découvertes que nous avons faites en Chine. Nous avons même été grandement impressionnés par l'agilité du député de Winnipeg-Nord-Centre quand il a gravi la Grande muraille de Chine. Il a naturellement été aidé, comme d'habitude, par les libéraux qui étaient du voyage.

• (1110)

Je tiens à préciser, monsieur l'Orateur, que j'ai siégé avec le député de Winnipeg-Nord-Centre quand nous étions tous deux dans l'opposition comme c'est de nouveau le cas actuellement, quand je faisais partie du gouvernement et qu'il était dans l'opposition et quand nous appuyions tous deux le même gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: J'ai pu juger de ses qualités dans toutes ces circonstances et j'espère que cette nomination aujourd'hui n'est pas le prélude pour lui d'un quelconque rapprochement avec l'Establishment et ne présage pas non plus, comme y a fait allusion hier le député de Drummond (M. Pinard) d'une prochaine nomination au Sénat. Peut-être faut-il voir un signe précurseur dans le fait que le député prêtera serment aujourd'hui en même temps qu'un membre de l'autre endroit.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je voudrais conclure en félicitant ces deux nouveaux membres du Conseil privé et tout particulièrement le député de Winnipeg-Nord-Centre car nous avons ainsi l'occasion aujourd'hui de lui exprimer, grâce au geste du premier ministre, toute l'admiration et tout le respect qu'éprouvent à son égard les députés pour le relief qu'il a su donner à nos délibérations au fil des ans.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, le leader à la Chambre du parti libéral a presque transformé ce matin un rappel au Règlement en une question de privilège.

En ce jour heureux, je veux, Votre Honneur, féliciter le sénateur Lapointe, au nom de tous mes collègues ici à la Chambre. Bien que, comme tout le monde sait, les néo-démocrates n'estiment pas particulièrement l'autre endroit, ils éprouvent pour le sénateur Lapointe le plus grand respect et nous la félicitons de sa nomination.

Votre Honneur, je veux, en cette occasion, féliciter le gouvernement d'avoir agi avec tant de prévenance et d'à-propos en nommant aujourd'hui au Conseil privé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), puisqu'il y a 37 ans aujourd'hui même, comme le signalait le premier ministre (M. Clark), que le député a été élu pour la première fois à cette institution qui est la plus importante du Canada. Cela constitue, monsieur l'Orateur, un geste de reconnaissance approprié envers un homme qui est, à mon avis, l'un des citoyens les plus respectés du pays et le parlementaire par excellence de notre époque.

[*Français*]

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a travaillé presque toute sa vie adulte pour les autres, pour les personnes âgées, pour les anciens combattants, pour les pauvres et pour les femmes qui n'ont pas encore l'égalité au Canada.

● (1115)

[*Traduction*]

Non seulement le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est toujours fait l'avocat de ceux qui avaient besoin d'un défenseur de poids, mais, dans toutes ces années passées au Parlement, il s'est toujours comporté en homme éminemment civilisé. Tout en défendant avec beaucoup de conviction ses opinions, il n'a jamais manqué de reconnaître la valeur humaine de ses adversaires. Je crois que c'est au fond ce qui l'a amené à connaître le Règlement avec une maîtrise qui n'a pas d'égale à la Chambre.

Stanley Knowles—et il se rendra compte que je fais une entoise au Règlement en le nommant personnellement—est dépourvu de toute mesquinerie, de toute malveillance et, pour employer un terme un peu désuet, de toute superbe. Au contraire, il nous prouve tous les jours à la Chambre que les meilleurs champions du peuple sont aussi les plus civilisés.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, à mon tour je voudrais joindre ma voix à celle du leader parlementaire du parti libéral ainsi qu'à celle du chef du Nouveau parti démocratique pour offrir mes plus sincères félicitations aux deux personnalités qui viennent d'être nommées membres du Conseil privé. En même temps je tiens à leur rendre un hommage tout à fait spécial. D'abord le sénateur Renaude Lapointe a toujours su se distinguer et prendre une part très active à plusieurs mouvements. Elle s'est toujours intéressée à la vie publique. Elle a été une journaliste de carrière et elle a été même nommée journaliste de l'année en 1965, ce qui a constitué un grand honneur à cette époque. Elle a été également nommée membre du Sénat le 10 novembre 1971 pour devenir président du Sénat le 12 septembre 1974. Alors je pense que l'honorable premier ministre et le gouvernement ont fait un choix judicieux en permettant à cette personne de devenir membre du Conseil privé. Elle ira rejoindre les quelque 112 autres membres qui en font déjà partie.

Quant à notre collègue de la Chambre, évidemment je n'ai pas eu l'occasion de le connaître comme les autres qui ont pris la parole avant moi, puisque je suis un nouveau venu à la Chambre, mais je dois dire, monsieur l'Orateur, que j'ai été impressionné par sa présence constante à la Chambre et par sa participation toujours active aux travaux parlementaires. Comme le disait le chef du Nouveau parti démocratique, des gens font carrière dans la vie publique, mais dans le cas du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il s'agit d'une personne qui a consacré sa vie à la vie publique, et c'est pourquoi sa nomination aujourd'hui reflète tout le mérite et les honneurs auxquels il a droit dans sa longue vie parlementaire. Et ça tombe bien, puisque effectivement il y a 37 ans aujourd'hui le député de Winnipeg-Nord-Centre était élu député pour la première fois, bien qu'il ait eu, je ne sais pas si on peut appeler cela un privilège, un congé de quatre ans en 1958. De toute façon, faire carrière pendant aussi longtemps dans un Parlement, c'est évidemment une preuve irréfutable que cette personne a reçu l'appui constant de ses concitoyens, et c'est un signe très tangible, très marquant, qui démontre qu'il a su représenter de façon adéquate les gens de sa circonscription, qui ont su se reconnaître en lui. En terminant, monsieur l'Orateur, j'offre mes félicitations à ceux qui ont été nommés, et je sais que cela ne les empêchera quand même pas de continuer à travailler activement dans le rôle qui leur est déjà dévolu. Je me suis informé ce matin évidemment pour savoir quand a eu lieu la dernière réunion du grand Conseil privé, et personne sur la colline parlementaire ne semble se souvenir de la date. Alors, de toute façon, bonne carrière!

[*Traduction*]

M. l'Orateur: J'espère que la Chambre me permettra d'ajouter un petit mot au sujet de mes deux collègues . . .

[*Français*]

. . . parce que, premièrement, en ce qui concerne l'ancien président du Sénat, le sénateur Renaude Lapointe, elle a été président du Sénat durant les cinq années où j'ai été président de la Chambre au cours du dernier Parlement, et nous avons collaboré plusieurs fois en ce qui concerne les responsabilités dans les édifices du Parlement pour de nombreux événements. Également en ce qui a trait aux événements à l'extérieur du Parlement, comme les relations interparlementaires, c'est avec plaisir que je félicite et remercie très chaleureusement M^me^ Lapointe de toute sa collaboration dans le passé, parce qu'elle a été un excellent président du Sénat au cours des cinq années du dernier Parlement.

● (1120)

[*Traduction*]

Pour ce qui est de notre propre collègue, le choix n'aurait pu être plus judicieux. Il est maintenant le doyen de la Chambre des communes, et je suis certain qu'il portera ce titre avec la plus grande distinction. Il célèbre aujourd'hui même le 37^e^ anniversaire de sa première élection au Parlement, ce qui est remarquable en soi.

J'aimerais raconter brièvement une histoire vraie. Moins d'un mois après avoir été élu Orateur de la dernière législature, j'ai été interviewé pour la première fois au cours d'une émission télévisée d'affaires publiques. Durant cette entrevue, on m'a posé une question, entre autres, à laquelle je ne m'attendais pas du tout. La question était à peu près celle-ci: «Comme Orateur nouvellement nommé, êtes-vous inquiet de la possibilité de vous faire tendre un piège un de ces jours par l'un des experts en procédure de la Chambre? Que feriez-vous, par exemple, si Stanley Knowles vous prenait totalement en défaut dans une question ou un problème de procédure?»

Ma réponse fut, je l'espère, un compliment à l'égard de celui que nous honorons aujourd'hui. J'ai répondu: «D'après ce que je connais de Stanley Knowles, depuis quelques années que j'ai l'occasion de travailler avec lui, son amour du Parlement l'emporterait sur son désir de coincer un collègue ou l'Orateur. Il est probable qu'il préférerait s'entretenir avec moi en privé pour rectifier mon erreur. Il tirerait une plus grande satisfaction en sachant qu'il aurait ainsi démontré ses connaissances, que nul ne met en doute, tout en ayant été utile à la présidence et au Parlement.»

Quand je l'ai revu par la suite, j'ai été flatté d'apprendre combien il avait apprécié ma réponse. C'était en toute sincérité que je lui avait rendu cet hommage. J'espère que cela traduit les sentiments de tous les députés à l'occasion de ce témoignage d'admiration pour un homme qui ne pourrait guère mériter davantage l'honneur qu'on s'apprête à lui conférer. Unissons donc nos voix pour le féliciter sincèrement.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, n'est-il pas naturel que je sois profondément reconnaissant aujourd'hui. Je suis vivement ému de l'honneur qu'on me fait, et je remercie le premier ministre (M. Clark) de m'avoir recommandé à mon vieil ami personnel, Son Excellence le Gouverneur général. Je lui suis reconnaissant, de même qu'au député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), à mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), au député de Beauce (M. Roy), chef du Parti Crédit social, ainsi qu'à Votre Honneur, pour les compliments qui m'ont été faits en cette occasion.

Je suis reconnaissant non seulement de l'honneur qui me sera conféré à midi aujourd'hui et des paroles aimables qu'on a prononcées, mais également des marques d'affection qu'on m'a témoignées ces jours derniers. Il semble qu'il y ait eu des fuites; il y a des fuites parmi les députés de tous les partis! L'affection que m'ont témoignée les députés de tous les partis me touche profondément. Bien sûr, on est heureux d'être comblé d'honneurs, mais on l'est encore plus quand nos amis s'en réjouissent.

Ce que je tiens le plus à dire, c'est que le fait d'avoir servi si longtemps au Parlement ne laisse une vive satisfaction, celle d'avoir une vie bien remplie. Après tout, j'avais 34 ans en venant ici et j'en ai 71 maintenant, ce qui fait que j'ai passé la majeure partie de ma vie dans cette enceinte. En passant, j'aimerais vous dire qu'il y a un instant, mon collègue, le député de Mission-Port Moody (M. Rose) m'a dit que 37 est un chiffre singulier, car c'est en même temps l'âge moyen des députés de notre parti. Si vous croyez aux moyennes, cela veut dire que tous ces députés étaient encore dans les langes il y a 37 ans.

● (1125)

L'avantage de servir à la Chambre, ce n'est pas qu'on reçoit des honneurs comme celui-ci quand on y siège assez longtemps, mais c'est qu'il est extrêmement agréable d'entendre des Canadiens, des retraités, des anciens combattants, des femmes et des gens en difficulté vous dire qu'ils sont heureux d'avoir un ami au Parlement, qu'ils sont heureux que vous ayez essayé de leur rendre la vie plus facile. La récompense que j'apprécie le plus pour mes années de service jusqu'ici, ce sont les remerciements et les vœux qui me viennent de partout dans le pays.

Je suis heureux de l'honneur qui m'est conféré aujourd'hui. En un sens, je l'accepte, au nom de mes électeurs de Winnipeg-Nord-Centre qui ont élu M. Woodsworth et moi-même à la Chambre pour une période de 54 ans sur un total de 58 ans. Quand je pense à ma circonscription, je ne vois pas uniquement les gens qui vivent dans les limites de Winnipeg-Nord-Centre, mais tous ceux dont j'ai tâché de défendre la cause à la Chambre, et c'est en leur nom que je suis heureux d'accepter cet honneur.

Je répète à mes collègues de tous les partis à la Chambre que je suis vivement ému des expressions chaleureuses d'estime qu'ils m'ont témoignées en cette occasion.

[*Note de l'éditeur: Les députés se lèvent et applaudissent.*]

M. Knowles: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: La Chambre serait-elle d'accord avec moi pour passer tout de suite à la période des questions orales et la poursuivre jusqu'à midi un quart?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE BUDGET—LES DISPOSITIONS FISCALES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre puisque le ministre des Finances est absent. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre et son parti ont promis aux contribuables canadiens qu'ils bénéficieraient d'une substantielle réduction d'impôt. Hier, le ministre des Finances s'est rendu à New York et il a déclaré à son auditoire qu'il était hors de question que son gouvernement diminue les impôts. Comment le premier ministre peut-il s'attendre à ce que les gens aient confiance en son parti devant cet autre revirement majeur et le mépris flagrant des promesses qu'il avait faites aux Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, après avoir examiné la comptabilité du Canada et la situation économique actuelle du pays, nous avons conclu qu'il était inopportun d'inclure dans le prochain budget les réductions fiscales que nous espérions pouvoir accorder.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, compte tenu de la déclaration que le ministre des Finances a faite à New York, comment le premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens qu'il n'y a une mesure au *Feuilleton* de la Chambre à l'heure actuelle prévoyant des dégrèvements d'impôts, que la Chambre est présentement invitée à adopter afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire à une faible partie de la population qui n'est malheureusement pas la plus pauvre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le Parti libéral n'a pas caché que ce crédit d'impôt lui déplaisait et qu'il ne saurait appuyer les efforts que nous faisons pour aider les Canadiens qui sont propriétaires ou qui veulent le devenir. A notre avis, il s'agit d'une mesure importante à laquelle tous les Canadiens s'intéressent. J'ose espérer que les députés d'en face changeront d'avis et qu'ils appuieront cette mesure qui avantagera un si grand nombre de Canadiens.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier minitre. Vu la déclaration très grave du ministre des Finances voulant que l'économie canadienne ne puisse supporter, pour l'instant, de réduction des impôts, à la lumière de cette déclaration, le premier ministre a-t-il l'intention de faire preuve de sérieux et de convaincre les Canadiens que notre économie est bien dirigée en prenant l'initiative réfléchie de retirer, sur-le-champ, le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie?

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, si le député veut défaire cette mesure à la Chambre, il devra inviter ses collègues à y être présents au lieu de demander au gouvernement de retirer une mesure, à son avis, importante.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: A notre avis, le crédit d'impôt est important pour les Canadiens, en ce moment. Nous comptons aller de l'avant. Permettez maintenant que je réponde à la seconde partie de la question du député. Depuis que nous avons été élus, plus précisément le 22 mai dernier, nous avons cherché à créer un climat de confiance parmi les investisseurs étrangers et canadiens, contrairement à la situation qui existait avant le 22 mai, et à constituer un gouvernement qui assume sérieusement la responsabilité de gérer l'économie canadienne.

● (1130)

Des voix: Bravo!

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais insister un peu plus là-dessus. Hier soir, le ministre des Finances a déclaré que tout dégrèvement fiscal accordé maintenant, et il faisait allusion aux dégrèvements fiscaux aussi importants que le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, ruinerait l'économie. Je voudrais que le premier ministre nous dise si le ministre des Finances exposait une ligne de conduite que suivra le gouvernement en accordant des allégements fiscaux aux nantis de notre société et en envoyant les autres au diable.

M. Clark: Certes pas, monsieur l'Orateur.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, hier soir le ministre des Finances a donné des chiffres exacts et précis pour montrer l'effet préjudiciable que pourrait avoir un dégrèvement uniforme sur l'inflation, la balance des paiements, le compte courant et le déficit budgétaire. Nous avons posé ces mêmes questions au sujet du bill C-20 sans pouvoir obtenir ces chiffres. De fait, il a déclaré que cette mesure profiterait à l'économie.

J'aimerais savoir si on demandera aux députés d'adopter un projet de loi qui aura précisément les mêmes effets sur l'économie que ceux que décrivait le ministre des Finances à New York hier soir à propos de dégrèvements d'impôt accordés à tous les Canadiens.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer à la Chambre que les déclarations que le ministre des Finances a faites hier soir portaient sur les répercussions d'initiatives que le gouvernement pourrait éventuellement prendre. Le crédit d'impôt est une mesure qui a bel et bien été proposée à la Chambre. Il figure dans le programme du gouvernement. Nous espérons d'ailleurs que cette mesure sera mise aux voix et adoptée rapidement et que l'opposition ne cherchera pas à empêcher les Canadiens de bénéficier de ce programme l'an prochain.

Comme l'a signalé le ministre des Finances, c'est en grande partie parce que l'administration antérieure ne s'est pas employée à résoudre les graves problèmes de la gestion de l'économie canadienne que nous ne pourrons inclure dans notre nouveau budget des dégrèvements d'impôt plus importants.

* * *

L'ÉNERGIE

L'UTILISATION DES PROFITS ADDITIONNELS DES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES POUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il semblerait qu'au terme des discussions sur le prix du pétrole, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta, les sociétés pétrolières seront en mesure de réaliser 37 milliards de dollars de plus au cours des quatre années à venir, et ce d'après les prévisions du gouvernement, dont j'ai un exemplaire sous les yeux. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que cette somme astronomique, qui viendra de la poche des consommateurs canadiens, servira à la mise en valeur des ressources pétrolières du Canada?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas sur quel document le député se fonde. Je suppose que c'est celui que lui a prêté le chef de son parti. Je suis néanmoins en mesure de dire que le gouvernement veillera à avoir suffisamment de fonds pour mettre en œuvre ses projets énergétiques forts intéressants en ayant recours à un régime d'imposition à la fois juste et équitable.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, je demandais au ministre de garantir que cet argent sera investi au Canada. Je n'ai pas obtenu de réponse. L'étude que le ministère a faite de l'industrie et qui a été publiée hier montre qu'en deux ans, soit en 1977 et en 1978, l'industrie a consacré environ 1.8 millions de dollars à la diversification de ses activités, à l'acquisition de sociétés et à des investissements à l'étranger. Étant donné que le rapport précise que ces dépenses ne contribuent aucunement ou du moins très peu, au développement à court terme des ressources pétrolières potentielles du Canada et qu'elles pourraient diminuer les fonds globaux qui pourraient nous aider à atteindre nos objectifs dans le domaine des approvisionnements, j'aimerais que le ministre me dise quelles mesures il prendra pour mettre un terme à cette pratique.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le député parle de la loi de surveillance qui entraîne la publication d'informations relatives aux activités de l'industrie pétrolière au Canada. Si je ne m'abuse, le député prétend que nous devrions freiner l'exode de capitaux vers l'étranger. J'en conclus aussi que selon lui, Petro-Canada ne devrait pas investir dans la Mer du Nord, en Espagne et au large du Vietnam.

M. Symes: Le ministre élude encore une fois la difficulté. Les consommateurs doivent assumer des coûts accrus et cet argent n'est pas entièrement réinvesti au Canada. Le rapport de son ministère conclut que la structure du secteur des ressources au Canada risque, si cette tendance persiste, de consister uniquement dans une ou deux décennies d'une poignée d'immenses consortiums de ressources, possédés et contrôlés pour la plupart par des intérêts étrangers. Le gouvernement entend-il présenter une mesure législative comme celle qui existe aux États-Unis pour interdire semblable acquisition et diversification?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à dire à propos de l'argent investi à l'extérieur du Canada, sans vouloir défendre cette fuite de capitaux vers l'étranger, qu'une partie sert à acquérir pour les Canadiens des ressources et des approvisionnements de pétrole. Cela mis à part, notre politique va favoriser la participation accrue des Canadiens. On constatera que, dans le cadre de notre politique énergétique globale, nous faisons en sorte d'accroître la participation des Canadiens et de réduire l'emprise que les multinationales exercent à l'heure actuelle sur notre pays.

[*Français*]

LE DANGER DE PÉNURIE AU QUÉBEC ET DANS LES PROVINCES MARITIMES—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT CRÉERA UN OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le 21 mars 1979, la Chambre des communes adoptait le bill C-42 prévoyant la création d'un office de répartition des approvisionnements d'énergie et prévoyant également la nomination du directeur général de l'office et des membres de cet office. J'aimerais demander au gouvernement s'il a l'intention de donner suite à cela afin de créer cet office de répartition des approvisionnements d'énergie dans les plus brefs délais et d'en nommer les membres prochainement, étant donné les inquiétudes grandissantes qui touchent la population du Québec et des provinces Maritimes sur la sécurité des approvisionnements?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a souvent parlé de nos intentions au sujet de l'office mentionné par l'honorable député. Nous avons l'intention de trouver des membres pour former cet office et d'annoncer leur nomination au moment approprié.

M. Roy (Beauce): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Au cours d'une conférence de presse donnée le 8 novembre dernier, le premier ministre avait déclaré, en faisant référence à la lettre qu'il m'avait fait parvenir le 6 novembre, et je cite les propos du premier ministre.

> Nous avons indiqué dans la lettre à M. Roy que peut-être nous voulons considérer l'établissement d'un tel mécanisme et les membres d'un tel mécanisme avant une étape de crise, pour être certains que nous aurons la capacité de planifier à l'avance.

J'aimerais demander au ministre, étant donné que nous connaissons tous les intentions du gouvernement, quand son gouvernement passera aux actes, ce qui est encore bien plus important?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous agirons aussitôt que possible. Je dois signaler que ce n'est pas simplement une agence ou un mécanisme qui est nécessaire ici. La chose essentielle pour le Canada, c'est d'avoir une politique énergétique qui puisse donner aux Canadiens l'assurance d'approvisionnements dans l'avenir. Dans le passé, à cause de l'inaction de l'ancien gouvernement, on n'a pas réalisé la sécurité d'approvisionnements essentiels et possibles pour un pays comme le Canada. Nous avons pris l'engagement profond de changer le sens de la politique énergétique et d'avoir une politique d'autosuffisance énergétique pour le Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE SAUMON DE L'ATLANTIQUE

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au ministre des Pêches et des Océans a trait au communiqué qui a été publié hier et qui expose la politique du gouvernement concernant le saumon de l'Atlantique. En fait, notre parti n'a jamais vraiment l'occasion de poser les questions qu'il voudrait poser durant la période des questions orales. J'aimerais signaler, en guise d'entrée en matière . . .

● (1140)

M. l'Orateur: A l'ordre. Que le député en vienne au fait.

M. Rompkey: Le communiqué du ministre ne parle pas des pêcheurs autochtones. Mais j'ai une question précise à poser au ministre. Il a dit que la pêche commerciale diminuera et que le nombre de pêcheurs sera réduit. D'autre part, la pêche sera rétablie dans certaines régions. Le ministre pourrait-il nous dire de quelles réductions il veut parler et comment elles seront effectuées?

Je tiens à lui rappeler l'importance du saumon de l'Atlantique aux yeux des pêcheurs du nord-est de Terre-Neuve et de la côte du Labrador en particulier. Est-ce là que les réductions vont s'effectuer? Songe-t-il à rétablir la pêche au saumon au Nouveau-Brunswick, en Gaspésie ou sur la côte ouest de Terre-Neuve?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Comme le député le sait, le nouveau programme de pêche au saumon annoncé hier comporte un contrôle sectoriel plutôt qu'un contrôle général. En même temps que seront établies ces zones, nous allons également préciser les prises totales autorisées, c'est-à-dire les règlements régissant la pêche commerciale et sportive. Nous envisageons de limiter le nombre de licences commerciales et, de toute évidence, cette réduction ne peut viser que dans la seule région où la pêche commerciale est importante, soit à Terre-Neuve.

Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, je ne prévois pas une activité commerciale accrue. Cependant, nous voulons voir ce que donnera la nouvelle politique de gestion de la pêche au saumon, qui prévoit l'établissement de zones administratives et d'une commission du saumon, avant de prendre des décisions définitives. Je ne pense pas que la pêche commerciale du saumon connaisse un regain d'activité.

M. Rompkey: Le communiqué précise que les autochtones devront pêcher le saumon surtout dans leur province d'origine. Or, nous entendons souvent parler des droits des provinces. Nous savons que les premiers ministres des provinces ont des droits—en fait, quelques-uns en ont même plus que le premier ministre. Nous ne savions cependant pas que le saumon avait des droits.

J'aimerais savoir tout d'abord si l'on a demandé au saumon si l'on pouvait le pêcher dans sa province natale ou non. Le ministre a parlé, avec tout le sérieux du monde, du fait que les saumons de l'Atlantique retournaient dans les rivières des Maritimes et du Québec et il a déclaré que des pêcheurs canadiens les interceptaient. J'aimerais savoir ce que cela veut dire. Il a bien dit qu'on devrait pouvoir éliminer la plupart de ces interceptions en modifiant les dates des saisons de pêche et en limitant la pêche au moyen de permis. Le ministre peut-il nous donner plus de précisions et expliquer comment on pêchera le saumon à l'intérieur des provinces? Peut-il dire exactement ce que cette déclaration signifie?

M. McGrath: J'ai communiqué avec le député hier à propos de cette déclaration. J'aurais sans doute obtenu de meilleurs résultats si j'avais communiqué avec les saumons.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Il me semble que toute la bonne volonté dont nous avons fait preuve hier en expliquant la situation au député n'a rien donné parce qu'il ne semble pas comprendre l'objectif fondamental de notre programe. Le thème central de notre stratégie consiste à gérer la pêche selon des zones et c'est ce que nous comptons faire. Le député ne semble pas comprendre que chaque remonte de saumon dans une rivière a ses propres caractéristiques. Cela veut dire qu'on peut distinguer entre le saumon qui remonte les rivières provinciales, comme la rivière Miramichi ou le fleuve Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, et le saumon qui remonte les rivières du sud de Terre-Neuve.

Le mode de gestion tiendra compte de ce facteur et aussi du fait que si nous voulons conclure une entente internationale efficace en vue de réduire les prises de saumon au large du Groenland par les pêcheurs du Groenland, nous devrons d'abord gérer nos propres ressources. Nous voulons protéger et augmenter les stocks de saumon, ce que la politique annoncée en 1972 par M. Davis n'est pas parvenue à faire.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question découle de la réponse que vient de donner le ministre. Si nous voulons que les restrictions qui seront imposées soient efficaces, il faudra conclure une entente plus susceptible de réduire les prises excessives au large du Groenland. Quelles dispositions le ministre a-t-il prises et quelles négociations a-t-il entamées en vue de conclure une entente sur la pêche excessive du saumon au large du Groenland?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, la CEE est chargée d'administrer la pêche au Groenland et nous avons récemment envoyé une délégation à Bruxelles. Nous avons obtenu grâce à CIPAN que le maximum autorisé pour les prises au large du Groenland, soit fixé aux environs de 11,000 tonnes. Nous considérons que ce chiffre est encore trop élevé et nous voulons qu'il soit réduit. Voilà notre objectif.

Je répondrai donc au député comme je viens de le faire à son collègue: si nous voulons promouvoir une convention internationale pour empêcher que le saumon canadien ne soit intercepté en haute mer, nous devons commencer par mettre de l'ordre chez nous. Voilà l'objectif de ce programme. Cela veut dire qu'il faut renforcer la surveillance contre le braconnage; qu'il faut mettre de l'ordre dans tout le secteur de la pêche commerciale et pour cela réduire le nombre de permis.

M. MacLellan: Pour protéger les stocks de saumon, il faut également intensifier la surveillance dans les rivières où le saumon vient frayer. C'est un très vaste programme. Si les provinces doivent en être chargées, quelles dispositions le ministre a-t-il prévues pour financer cette surveillance? Le président du Conseil du Trésor a-t-il accepté de débloquer des fonds à cette fin?

M. McGrath: Nous avons offert aux provinces—et ici nous parlons essentiellement de deux d'entre elles, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve—de leur confier l'entière responsabilité de la surveillance de leurs rivières. Elles y participent déjà. Le député ne doit pas oublier que les provinces conservent, bien sûr, la totalité des recettes des droits de permis de pêche dans ces rivières; le gouvernement fédéral ne touche pas un sou. Une province a répondu affirmativement, mais Terre-Neuve n'a pas encore donné sa réponse.

Si les gouvernements des provinces devaient conclure ce genre d'accord avec le gouvernement du Canada, nous serions prêts à mettre en œuvre un programme à frais partagés d'une certaine durée, probablement cinq ans. A notre avis, un seul organisme de surveillance serait mieux en mesure de protéger le saumon et de lutter contre le braconnage dans les rivières des provinces de l'Atlantique.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ANNONCERA BIENTÔT SA DÉCISION RELATIVE AUX COMPENSATIONS AUX PÊCHEURS DE SAUMON

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Pêches et des Océans. Me référant à sa déclaration d'hier relative aux compensations aux pêcheurs de saumon, je voudrais faire remarquer au ministre que cette dernière est extrêmement importante pour nos pêcheurs car, pour la plupart d'entre eux, c'est le seul moyen de survivance. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il a l'intention d'annoncer prochainement sa décision à cet effet, ce qui enlèverait l'incertitude qui pèse sur ces pêcheurs? De plus, avant de prendre sa décision, est-ce qu'il consultera les pêcheurs en cause? Et advenant le cas où il déciderait de supprimer cette compensation, que fera-t-il des permis qui ont été délivrés à tous ces pêcheurs?

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Le député n'ignore sans doute pas qu'une décision a été prise l'année dernière au sujet de l'indemnisation. Le programme d'indemnisation a été instauré en 1972 pour une période de cinq ans. Il a été prolongé d'une année, puis d'une autre année, et d'une autre année encore, si bien qu'il en est maintenant à sa huitième année. Le Conseil du Trésor a annoncé l'année dernière qu'il ne serait plus prolongé. Donc, la décision a déjà été prise. Elle a été prise non pas par moi, mais par le Conseil du Trésor, l'année dernière. Quant à la situation des bénéficiaires de l'indemnisation, j'ai des entretiens à ce sujet avec mon collègue de Saint-Jean et nous étudierons chaque cas un à un. Néanmoins, je pourrais peut-être signaler au député que 6 p. 100 des personnes qui touchent actuellement l'indemnité ont plus de 80 ans et près de 20 p. 100 ont plus de 70 ans.

[*Français*]

LES LIMITES DE PRISES—ON DEMANDE SI LE MINISTRE CONSULTERA LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, et a trait à la pêche sportive. Advenant le cas où on réduirait les limites de prises de la pêche sportive dans les rivières, est-ce que le ministre peut dire s'il aurait des consultations avec les gouvernements provinciaux et les associations sportives à cet effet et si non est-ce qu'il a l'intention de suivre la politique d'ouverture de son gouvernement et de consulter les gouvernements provinciaux et les associations sportives avant de prendre une décision?

● (1150)

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, des comités de gestion par secteur assujettis à l'Office du saumon des provinces atlantiques seront mis sur pied pour fixer le maximum de prises autorisé dans chaque rivière. Ce nombre variera probablement d'une rivière à l'autre. La pêche sera peut-être interdite dans certains cours d'eau l'an prochain et le nombre de prises sera limité dans d'autres. Cela variera selon les cas.

LE PROGRAMME D'INDEMNISATION DES PÊCHEURS

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, le ministre ne voudrait pas induire la Chambre en erreur, j'en suis sûr. Il est vrai que l'an dernier le Conseil du Trésor a dit que l'on ne pouvait verser cette indemnisation indéfiniment, mais je n'ai jamais pensé que c'était là une décision qui engageait les ministères du gouvernement.

J'aimerais poser une question au ministre. Vu que l'on n'a rien prévu à l'intention de ceux qui ne recevront plus d'indemnisations et à qui on a toujours laissé croire qu'ils pourraient reprendre un jour la pêche commerciale, et vu que ce programme ne semble pas tenir compte de cette situation, le ministre a-t-il pris l'une des deux mesures suivantes, à savoir, s'est-il mis en rapport avec les provinces qui tirent des revenus de la vente de permis de pêche amateur pour leur demander si elles se chargeraient des pêcheurs professionnels, y compris ceux que le ministre a dit âgés—seront-ils traités équitablement par les provinces—ou le ministre instaurera-t-il un programme à l'intention de ceux qui en dépit de leurs attentes reprendront jamais la pêche commerciale?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, d'après mes renseignements le Conseil du Trésor aurait bien précisé que le programme d'indemnisation se terminait à la fin de la présente année financière. Je maintiens cette décision. Je suis sûr qu'en cherchant bien le député se souviendra que c'est exact.

Pour ce qui est du programme d'indemnisation et de ceux qui n'en bénéficieront plus à la fin de l'année financière en cours, j'ai l'intention, après avoir consulté les députés que cette affaire concerne, entre autres mon ami le député de Saint-Jean vu que cette région est l'une des plus affectées, de trouver un moyen de permettre à ces pêcheurs de tirer des revenus de la pêche. Il faudrait toutefois, pour ce faire, étudier la situation de chacun des 400 pêcheurs qui touchent cette indemnisation depuis 8 ans.

M. LeBlanc: Monsieur l'Orateur, je trouve assez surprenant que les pêcheurs, surtout ceux qui pêchent depuis toujours à Miramichi, estiment soudain qu'ils devraient compter sur le député de Saint-Jean, dont la connaissance de la pêche est je crois assez limitée quelles que soient ses autres qualités, pour défendre les intérêts des pêcheurs de la circonscription de Northumberland-Miramichi. Le député de cette circonscription n'est malheureusement pas ici pour poser la question qu'il aurait sans doute voulu poser s'il n'était pas malade.

Je comprends mal que le ministre soutienne devant nous que l'avenir d'un grand nombre de pêcheurs, qui ont toujours pensé qu'ils seraient indemnisés, qu'on rachèterait leur matériel ou qu'ils retourneraient à la pêche commerciale, devrait désormais être à la merci des caprices et de l'imagination du député de Saint-Jean.

Des voix: C'est honteux.

M. McGrath: Si le député de Northumberland-Miramichi était présent, je lui aurais fait la même proposition qu'à mon collègue le député de Saint-Jean. De toute façon, mon message lui parviendra. J'ajoute, à l'intention du député, que nous avons l'intention d'essayer de refaire travailler les véritables pêcheurs—je dis bien véritables—qui reçoivent encore une indemnité. Nous allons d'abord procéder à une consultation.

Le député sait bien, peut-être mieux que n'importe qui parmi nous, que la conjoncture a considérablement changé dans les provinces de l'Atlantique depuis l'année 1972, qui a été une mauvaise année pour la pêche. C'est maintenant une activité très lucrative qui possède un énorme potentiel, et l'on peut envisager la réouverture de certains secteurs. Nous voulons donner aux personnes qui reçoivent des indemnités, et qui sont encore capables de pêcher, la possibilité de redevenir pêcheurs.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'AÉROPORT MUNICIPAL DE HAMILTON—L'ENQUÊTE ÉCOLOGIQUE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai un question à poser au ministre de l'Environnement, au sujet de l'aéroport municipal de Hamilton. Selon des bruits assez répandus, il semblerait qu'une enquête écologique fédérale vienne entraver encore une fois l'agrandissement de cet aéroport. Le ministre peut-il donc nous dire s'il en a discuté avec le ministre des Transports ou s'il faut vraiment une nouvelle étude d'environnement?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Le député a soulevé une question relativement importante pour la population de Hamilton. Un certain nombre d'études ont été consacrées à l'impact écologique de l'agrandissement de l'aéroport, comme le sait le député. J'estime maintenant qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre une nouvelle enquête écologique et j'ai fait part de mon opinion au ministre des Transports.

* * *

LA SANTÉ

DEMANDE D'ÉTUDE DE LA PRÉSUMÉE DÉGRADATION DE L'ASSURANCE-MALADIE—LES MESURES CORRECTIVES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Devant l'inquiétude croissante causée dans le public par la dégradation de l'assurance-maladie, démontrée d'ailleurs par une pétition récente de près de 300,000 Ontariens, et devant la détermination des médecins albertains de défendre la facturation de suppléments malgré une récente hausse d'honoraires de 15 p. 100, et considérant que les gouvernements conservateurs comme ceux du Nouveau-Brunswick réduisent leurs budgets de santé en même temps qu'ils affectent à d'autres usages une partie des subventions fédérales de santé, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si son ministère, en dehors de l'étude Hall, étudie les dangers sérieux qui se posent pour notre système national d'assurance-maladie et, dans ce cas, pour quelle raison ne peut-on pas prendre immédiatement des mesures pour y remédier?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Puis-je dire au député et à tous ceux que ce sujet préoccupe que l'étude Hall que j'ai demandée en septembre va porter sur l'ensemble de la question. Et comme je l'ai dit alors à la Chambre, il est très important qu'on analyse sous tous leurs aspects les principes de l'assurance-maladie, dans l'optique des lignes directrices à adopter, en évitant tout affaiblissement de ces principes. Voilà pourquoi j'ai demandé au juge Hall de bien vouloir se charger de cette mission, et c'est une bonne façon de procéder en ce moment. Le rapport paraîtra en avril et tous les députés examineront avec intérêt ses recommandations. Je ferai moi-même mes recommandations à ce moment-là.

M. Ogle: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Je comprends les remarques du ministre. Néanmoins, puisque dans certains cas, comme celui qui nous occupe, les études économiques entreprises ont prouvé de façon définitive que les frais imposés aux utilisateurs, par exemple la somme de $10 qu'on exige par consultation médicale au Nouveau-Brunswick, limitent . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député a l'intention de poser une question supplémentaire, qu'il en arrive au point.

M. Ogle: Je voudrais demander au ministre s'il a prévu quelque chose de particulier au sujet de la somme de $10 exigée pour chaque consultation au Nouveau-Brunswick.

M. Crombie: Le juge Emmett Hall a pris connaissance de toutes les études relatives à la loi sur les soins médicaux de 1968 ou à la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques de 1958 qu'ont entreprises certaines provinces. On en choisira une, par exemple, pour l'Ontario, où les médecins de cette province ne veulent plus être conventionnés. Elle nous fournira, j'en suis sûr, de nombreux conseils judicieux. Il demeure que certaines provinces s'occupent de ces problèmes à leur façon. Elles entreprennent des études dont les rapports sont communiqués au juge Hall.

Je comprends que certains députés souhaitent que nous adoptions des mesures immédiatement. Disons que je suis convaincu que le régime d'assurance médicale est un programme social très apprécié de la population canadienne et qu'il mérite que nous y consacrions toute notre attention et que nous examinions bien l'affaire avant de prendre quelque mesure que ce soit. Il est arrivé parfois dans le passé que des mesures adoptées précipitamment aient engendré des situations regrettables. En effet, d'anciens députés de gouvernements précédents ont déclaré que certaines idées qui leur avaient paru excellentes à première vue se sont révélées décevantes, un peu trop tard hélas. Nous devrions laisser au juge Hall tout le temps nécessaire pour nous préparer un bon rapport sur le régime d'assurance médicale.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À RÉTABLIR LA COMMISSION HALL SUR LA LOI DES ENQUÊTES

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque ce dernier dit attacher une telle importance au meilleur programme qui existe au Canada, savoir, l'assurance-santé, et que le juge Hall, qui n'a reçu du nouveau gouvernement qu'un simple contrat de service sans aucun des outils requis pour tenir des audiences publiques et convoquer des témoins, a dit à la Conférence nationale *SOS Medicare* qu'il en avait besoin pour ce faire, le ministre est-il maintenant disposé à recommander au cabinet de restaurer la Commission Hall sur la loi des enquêtes, laquelle commission n'existe pas malgré toutes les belles paroles du ministre?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député a déjà soulevé ce spectre à quelques reprises. A mon avis, ce n'est pas particulièrement utile car, comme je l'ai fait remarquer auparavant, le juge Hall a à sa disposition tout ce qu'il lui faut pour mener cette étude à bon terme. Les instruments dont se sert à l'heure actuelle le juge sont ceux qu'il a demandés. S'il tient à en avoir d'autres, il lui suffit de le demander. J'accepte les conseils du juge Hall, et je recommanderai à tout député de la Chambre d'en faire autant.

* * *

CANADA AU TRAVAIL

LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES DEMANDES D'AIDE

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Voudrait-il jeter un coup d'œil sur les demandes d'aide, dans le cadre du programme Canada au travail, qui n'ont pas encore été approuvées? Puis-je lui conseiller de régler le cas de toutes les demandes de la Nouvelle-Écosse qui traînent sur son bureau, y compris celles de la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, avant de partir pour sa circonscription aujourd'hui?

● (1200)

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je règle chaque jour le cas de tous les projets que me soumettent les députés. Je suis très heureux de pouvoir dire au député d'en face que tous les projets de Canada au travail, qui ont été reçus et sur lesquels des députés et d'autres intéressés ont exprimé leurs vues, seront approuvés d'ici la fin de la semaine prochaine, j'espère.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, cela me fait plaisir de l'entendre dire du ministre. Cela semble démentir ce qu'on m'a rapporté, à savoir qu'un certain nombre de demandes émanant de ma circonscription se trouvent depuis plusieurs jours sur son bureau, qu'il s'est empressé d'approuver en Nouvelle-Écosse des demandes émanant de circonscriptions acquises au gouvernement, mais qu'il met beaucoup de temps à répondre aux demandes émanant de circonscriptions représentées par des députés n'appartenant pas au gouvernement. J'espère qu'il va pouvoir dissiper mes craintes à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, comme le député d'en face le sait pertinemment, le processus de consultation est fort complexe.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Il l'est vraiment maintenant.

M. Atkey: Peut-être, comme sous l'ancien gouvernement, le processus requiert effectivement de très nombreuses consultations. Bien que j'ai reçu des commentaires très utiles de la part de différents députés qui ont eu la chance de représenter des circonscriptions qui ont bénéficié d'une allocation, le processus de consultation demande néanmoins davantage que cela. J'agirai avec rapidité une fois ces formalités terminées.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ENTEND ÉTABLIR LES RÈGLES DU JEU DANS SES RAPPORTS AVEC LE QUÉBEC

M. Yvon Pinard (Drummond): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Elle se rapporte à la plainte formulée par le premier ministre du Québec hier, et à ce sujet, le très honorable premier ministre, ce matin, en conférence de presse, a déclaré ce qui suit, et je cite:

> C'est possible que M. Lévesque choisisse d'entretenir une confrontation continue avec Ottawa. Si on décide de participer à cette confrontation, c'est nous qui allons établir les règles du jeu.

Monsieur le président, est-ce que, par son inaction chronique en tout ce qui touche le Québec depuis 6 mois qu'il est au pouvoir, le très honorable premier ministre entend ainsi établir les règles du jeu? Est-ce qu'il ne réalise pas que ce qu'il est en train de faire, savoir, pénaliser et provoquer toute la population du Québec, par son manque de compréhension à l'égard de la situation au Québec, et détruire tout le Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis étonné de trouver un député des banquettes arrière de l'ancien gouvernement répéter des paroles indiquant un tel manque de succès dans l'unification du Canada pendant les 11 ans d'existence de l'ancien gouvernement. Il est essentiel pour nous d'aborder le problème différemment. Nous avons maintenant un gouvernement déterminé à changer la situation de conflit perpétuel entre le gouvernement d'Ottawa et celui du Québec sur la présence du gouvernement d'Ottawa dans la province de Québec, et sur la force du fédéralisme. Je crois que la force du fédéralisme a été vraiment démontrée au cours des élections partielles, à cause en particulier des activités de M. Claude Ryan, mais aussi grâce à l'attitude du gouvernement fédéral actuel.

Questions orales

ON DEMANDE LA DISPARITION DES INÉGALITÉS RÉGIONALES

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, le très honorable premier ministre parle de changement d'attitude. On pense au Complexe Guy-Favreau qui ne fonctionne pas, au centre de cartographie à Sherbrooke, au centre des données fiscales à Jonquière, aux chantiers maritimes qui sont en péril au Québec, aux installations pénitentiaires fédérales qui sont en suspens depuis des mois, on pense à Laprade, à la compensation de 200 millions qui n'est pas payée au gouvernement du Québec. Monsieur le président, je demande au très honorable premier ministre de revenir à la réalité. Ma question est la suivante. Est-ce que c'est là sa conception du Canada? Est-ce que c'est sa conception d'une juste et équitable répartition des richesses dans ce pays que de priver le Québec d'une façon systèmatique, alors que la GM va investir dans l'Ontario, que de faire construire un brise-glace de 60 millions de dollars en Ontario? Le très honorable premier ministre, ce matin, en conférence de presse, trouve tout simplement à déclarer: «C'est la première fois depuis 6 mois que M. Lévesque se plaint. Les relations sont toujours cordiales avec M. Lougheed.» Qu'est-ce qu'il pense du Canada? Est-il prêt à être juste avec toutes les régions du pays?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis assurer la Chambre que notre gouvernement n'a pas l'intention de répéter, par exemple, la performance du député de Papineau, qui a promis quatre, cinq ou sept fois la construction de Place Guy-Favreau, alors qu'il ne reste qu'un trou, après toutes ses promesses. Nous n'avons pas l'intention de continuer le programme des promesses vides comme celles faites si souvent par l'ancien gouvernement. Nous voulons appliquer une politique coordonnée relative aux développements de la province de Québec. Nous avons eu des consultations avec le gouvernement du Québec sur les priorités partagées par ce gouvernement et le nôtre. Il y aura, dans un avenir prochain, des annonces de développements faites par notre gouvernement, suivies par l'action, et non pas par l'inaction, à l'instar des annonces souvent faites par le député de Papineau.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTUDE DU BILL S-2

M. Jake Froese (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre d'État chargé du Commerce international. Elle concerne le bill S-2, tendant à abroger la loi sur l'Arrangement commercial Canada-France, 1933 et la loi sur l'Arrangement commercial supplémentaire Canada-France, 1935, afin d'autoriser l'emploi de l'appellation «champagne» pour désigner des vins canadiens de haute qualité. Étant donné que le gouvernement du Canada a déjà renoncé à ces arrangements en mars 1975 . . .

Une voix: Écrivez-lui.

M. Froese: . . . et qu'on ne s'attend à aucune opposition de la part des deux Chambres . . .

Une voix: Approchez-vous et parlez lui.

M. Froese: . . . le ministre peut-il nous dire quand la Chambre sera saisie de ce bill de manière à ce qu'elle puisse l'étudier et l'adopter, ce qui permettra aux fabricants de vins canadiens de faire la promotion de leurs produits sans être soumis à des restrictions?

Une voix: Quel magnifique discours!

M. MacEachen: Donnez-nous une réponse qui va nous remonter.

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, comme l'a signalé le député, cette mesure est actuellement à l'étude à l'autre endroit. J'espère que dès qu'elle y aura été adoptée, elle sera discutée à la Chambre pour que les fabricants canadiens de vin puissent enfin utiliser légalement l'appellation «Champagne canadien».

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX—LES MESURES PRÉVENTIVES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, j'adresserai ma question au ministre d'État (Transports). Étant donné que les media ont, ces derniers temps, erronément créé l'impression que la loi sur le transport des marchandises dangereuses tendait à assurer la sécurité du transport ferroviaire et à prévenir les accidents du genre de celui de Missisauga, le ministre voudrait-il nous dire s'il entend dissiper publiquement cette illusion et quelles mesures le ministère entend prendre, avant même la tenue d'une enquête, pour prévenir le déraillement de convois transportant des marchandises dangereuses?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, le député, je crois, a soulevé une très importante question que le ministère examine à l'heure actuelle. Je m'enquerrai et donnerai au député une réponse plus détaillée d'ici quelques jours.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, l'accident à Mississauga est survenu il y a environ trois semaines. Le ministre des Transports est autorisé, en vertu des articles 100 et 227 de la loi sur les chemins de fer, à adopter des règlements limitant la vitesse et sommant les chemins de fer à améliorer leur matériel notamment en utilisant des détecteurs de conssinets surchauffés et des coussinets antifriction. Quand le ministre se propose-t-il d'agir et non pas simplement me faire rapport à ce sujet?

Des voix: Bravo!

M. Howie: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses instances.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ÉNERGIE

LA RÉPARTITION DES REVENUS ADDITIONNELS PROVENANT D'UNE NOUVELLE HAUSSE DES PRIX PÉTROLIERS

M. Ian Watson (Châteauguay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A propos du prix du pétrole, je voudrais des précisions sur l'entente Canada-Alberta dont le chef du Nouveau parti démocratique semble avoir pris connaissance grâce à une fuite. Étant donné que d'après ce que nous en savons jusqu'à maintenant, cette entente semble constituer une véritable trahison de l'intérêt national en faveur de l'Alberta et de son fonds du patrimoine, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que la répartition des revenus additionnels découlant de toute nouvelle augmentation des prix du pétrole servira d'abord les intérêts nationaux et qu'un pourcentage appréciable—je répète, un pourcentage appréciable—de ces nouvelles recettes ira à tous les Canadiens par le biais du gouvernement du Canada?

● (1210)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, bien entendu, je ne vais pas révéler les détails de ces programmes avant leur annonce officielle. J'invite le député à ne pas prendre plus au sérieux les déclarations du Nouveau parti démocratique à ce sujet que ses déclarations antérieures sur d'autres sujets.

Je puis affirmer à la Chambre que nous respecterons deux principes fondamentaux: d'une part, nous garantirons les pouvoirs des gouvernements des provinces sur leurs ressources naturelles et, d'autre part, nous nous assurerons que cet accord produira des recettes suffisantes pour le gouvernement du Canada. Nous voulons ainsi qu'il puisse encourager, notamment les particuliers à participer aux activités pétrolières, ce qui va changer radicalement la situation que nous a léguée l'ancien gouvernement, selon laquelle nous sommes tributaires de l'étranger pour nos approvisionnements. Et nous allons faire en sorte que notre pays puisse profiter de cette richesse unique afin de poursuivre son édification.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

LA SITUATION ALARMANTE DES CHÔMEURS—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ANNONCE SA POLITIQUE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné la situation des chômeurs du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, qui ont réussi cette semaine à fermer le bureau d'assurance-chômage par leurs protestations énergiques, protestations qu'ils vocifèrent maintenant depuis plus d'un mois, et face à l'insensibilité de son ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui refuse de s'occuper de cette situation particulière, alors qu'on nous dit que c'est le directeur régional, la semaine prochaine, qui va par un communiqué de presse dire aux chômeurs quel recours ils ont devant la loi, et face aussi à la situation du ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui permet aux candidats progressistes conservateurs défaits d'annoncer des projets Canada au travail, le premier ministre peut-il dire, lui qui aime instituer des commissions et des enquêtes, s'il va se mettre le nez dans le cabinet du ministre de l'Emploi et de l'Immigration afin de déterminer quel est le degré de patronage qui se pratique là et dire aussi au ministre quand il devra s'occuper des problèmes des chômeurs du Nouveau-Brunswick, de ceux de Vancouver, que le premier ministre a évités la semaine dernière, et des autres chômeurs qui veulent travailler et qui attendent l'annonce des projets du gouvernement pour avoir des occasions d'emploi? Qu'est-ce qu'il attend, le premier ministre, pour bouger?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je crois comprendre, monsieur l'Orateur, que la difficulté observée à Edmunston, et elle a été de taille, est née des protestations contre la mesure législative qu'a présentée et fait adopter le gouvernement précédent, c'est-à-dire le bill C-14. Je dois dire que je partage certaines préoccupations qu'éprouvent sans doute les citoyens qui protestent, et c'est pourquoi j'ai établi un processus de révision aux fins d'examiner les dispositions de ce bill et d'autres encore afin de donner un sens accru d'équité au programme d'assurance-chômage. Cette révision est actuellement en cours.

En ce qui concerne les subventions accordées dans le cadre du programme Canada au travail, monsieur l'Orateur, deux questions ont été soulevées, et je répondrai tout d'abord que l'étude de toutes les demandes est terminée et que les approbations ont été communiquées. Il reste encore un projet mineur pour la circonscription de Madawaska-Victoria à l'égard duquel j'attends toujours des demandes de la part du député et d'autres personnes de la région. Nous disposons de quelque $150,000 pour atténuer le chômage dans la région, et je serai heureux de répondre aussitôt que j'aurai les demandes de la région.

* * *

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE CE QUE FERA LE MINISTRE POUR REMÉDIER À L'INSTABILITÉ SOCIALE QUI EXISTE DANS LE NORD-OUEST DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. La situation dans le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick est sérieuse. Des menaces ont été faites. Je ne demande pas au ministre d'exprimer son inquiétude, mais ce qu'il va faire dans l'immédiat pour remédier à l'instabilité sociale qui existe dans cette région-là. Attend-il un autre Bathurst? Attend-il que le tout explose avant de bouger? Ou va-t-il s'intéresser personnellement à la situation?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, tout ce que je veux savoir, c'est où se trouvait le député pendant la dernière législature lorsqu'ont été débattues les dispositions législatives qui font l'object de controverses? J'apprécierais fort qu'il participe au processus d'examen. Je conviens avec lui qu'il s'agit d'une situation grave créée par l'instabilité sociale, et j'ai eu des entretiens à ce sujet avec le ministre provincial qui s'occupe de ce secteur. Nous tentons actuellement de mettre sur pied un genre de programme conjoint afin de remédier au problème grave qui existe dans cette région. Néanmoins, pour en revenir à ce que je disais au début, monsieur l'Orateur, ce sont les modifications contenues dans le bill C-14 et apportées par le gouvernement précédent qui sont à l'origine du problème et partant des protestations. Voilà qui il faut blâmer.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT EXPRESS LÉGER—L'AIDE FINANCIÈRE À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le très honorable premier ministre. Je sais qu'il est de retour. Lors de la récente campagne électorale fédérale, son parti a promis aux Canadiens qu'un gouvernement conservateur accorderait une aide financière substantielle pour assurer des services de transport urbains. Comme la province de la Colombie-Britannique, notamment le sud de la partie continentale, décidera sous peu si elle procédera à la mise en place de services de transports urbains rapides, le premier ministre est-il prêt à dire à la Chambre quand son gouvernement compte donner suite à cette importante promesse électorale, et plus précisément quelle aide financière sera mise à la disposition des citoyens de la Colombie-Britannique pour ce réseau de transport express léger?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député d'avoir été brièvement absent de la Chambre. J'étais en route vers la résidence du Gouverneur général, mais les députés n'ont pas lieu de s'alarmer.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Aussi bien en finir tout de suite.

M. Clark: Si l'on m'y encourage, messieurs, je le ferai . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je sais que le député soulève une question importante que le ministre des Transports étudie actuellement. Tout ce que je peux promettre pour le moment, c'est de porter à l'attention du ministre des Transports les instances présentées par le député. Naturellement, nous ne manquerons pas d'examiner toute proposition du gouvernement de la Colombie-Britannique ou de toute autre administration montrant un intérêt marqué pour les transports en commun.

J'ajouterais que dans le cadre du programme énergétique global que nous proposons, nous tenons à explorer intensivement, de concert avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales de l'ensemble du pays, la possibilité d'accroître le rendement du transport en commun afin de favoriser l'économie d'énergie.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE QUAND LE PREMIER MINISTRE DONNERA SES IMPRESSIONS SUR LE LIVRE BLANC

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, ma question, adressée au premier ministre, est supplémentaire, quoique moins vigoureuse, à celle que posait tantôt le député de la belle circonscription de Drummond.

Le 1er novembre, pour être très exact, le premier ministre disait ici même à la Chambre qu'il avait l'intention de donner ses impressions sur le Livre blanc du gouvernement du Québec une fois qu'il aurait eu le temps de le digérer. Est-ce qu'il a maintenant eu le temps de le digérer, et sous quelle forme va-t-il donner ses impressions dans les jours ou les semaines à venir?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué immédiatement après la publication du Livre blanc que je n'accepte pas du tout le principe qui y est formulé. Ce n'est pas un principe que nous pouvons accepter en tant que gouvernement fédéral, parce que ce principe rejette le concept du fédéralisme. Je n'ai pas l'intention de répondre page par page, paragraphe par paragraphe, au Livre blanc, parce que je crois que la position du gouvernement fédéral est assez claire.

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE S'IL SERAIT POSSIBLE DE DONNER UNE RÉPONSE À CHAQUE PROPOSITION ÉMISE DANS LE LIVRE BLANC

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Il serait quand même très utile pour les députés qui ont l'intention de participer à la campagne du référendum d'obtenir du gouvernement une réponse paragraphe par paragraphe, concept par concept, à ce sujet. Est-ce que le premier ministre pourrait songer à ce besoin et peut-être faire des arrangements avec les divers ministères pour que, encore une fois, ceux qui ont l'intention de participer activement à la campagne puissent se documenter, vérifier quelques hypothèses, obtenir quelques statistiques qu'ils pourraient vouloir utiliser?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux dire que nous n'avons pas l'intention de répondre paragraphe par paragraphe aux documents publiés par le gouvernement du Québec. Je crois qu'une telle politique ne serait pas utile au fédéralisme. Mais je crois qu'il serait vraiment bon pour tous les députés d'avoir accès aux faits et aux informations utiles à la défense et au développement d'un appui au fédéralisme. Nous voulons établir une distinction entre la propagande et les faits, mais nous avons l'intention de préparer de l'information qui sera disponible aux députés fédéraux, lesquels pourront l'utiliser en vue d'encourager les Québecois à adopter l'option fédéraliste.

• (1220)

[*Traduction*]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. OLIVIER—LA PRÉTENDUE ATTAQUE FAITE PAR LE DÉPUTÉ DE YORKTON-MELVILLE—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Longueuil (M. Olivier) a soulevé hier la question de privilège au sujet d'une motion proposée conformément à l'article 43 du Règlement par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Le député de Longueuil était alors appuyé par le député de Drummond (M. Pinard). J'ai réexaminé les termes employés pour voir si ma première impression, dont j'ai fait part hier, était justifiée.

J'ai réexaminé les termes employés et je puis confirmer que tel est bien le cas. En fait, les commentaires dont s'est plaint le député ne figuraient pas dans le préambule, mais dans la motion. Je n'ai donc pas à décider si les paroles pour lesquelles le député a exigé des excuses étaient réellement antiparlementaires. C'est inutile. En effet, ces commentaires ont été faits dans la motion—qui doit être acceptée avant d'être débattue—et rien ne m'autorise donc à prendre des sanctions contre le député. D'autre part, comme ils figuraient dans la motion, le député n'a fait ni de déclaration ni d'allégation, il a simplement lancé un sujet de discussion.

J'ai étudié la motion du point de vue de la forme et je n'y ai rien trouvé qui soit contraire à nos précédents ou à nos usages, comme je l'ai dit hier.

[*Français*]

M. OUELLET—UNE PRÉTENDUE DÉCLARATION ERRONÉE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, au cours de la période des questions orales, le premier ministre (M. Clark) a laissé entendre que j'avais annoncé trois fois la construction du Complexe Guy-Favreau et a laissé entendre également que j'étais, comme ministre des Travaux publics, responsable de ce trou qui existe présentement au centre-ville de Montréal. Je pense que le premier ministre a erré dans ses affirmations, et je voudrais présenter cette question de privilège et lui demander à la première occasion de corriger les faits. Je veux porter à votre attention, monsieur l'Orateur, le fait que j'ai été nommé ministre des Travaux publics en 1978, et c'est à ce moment-là que j'ai annoncé que les travaux du Complexe Guy-Favreau recommenceraient, puisqu'ils avaient été arrêtés pour ne pas nuire à l'échéancier de la construction des installations olympiques. Donc, je n'ai annoncé la construction de ce complexe qu'une fois. Je dois dire que la situation est la suivante: lorsque le parti progressiste conservateur a pris le pouvoir en mai dernier, les travaux étaient en cours. Mais, à ce moment-là, le nouveau gouvernement a donné l'ordre d'interrompre les travaux. Si les travaux avaient continué, toutes les fondations du Complexe seraient maintenant presque ter-

minées. On s'attaquerait maintenant aux charpentes. Donc, s'il y a un trou, monsieur l'Orateur, c'est à cause de l'inactivité du gouvernement progressiste conservateur actuel.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Là encore, le député n'est tout simplement pas d'accord avec certains commentaires. Il m'est très difficile de me prononcer de façon catégorique en pareil cas, car je ne suis guère en mesure d'établir exactement la nature de l'intervention avant d'avoir entendu les deux parties. A l'avenir, j'espère donc qu'avant de soulever une question de ce genre, les députés voudront bien établir s'il s'agit simplement d'un point de désaccord ou véritablement de quelque chose constituant une atteinte à leurs privilèges.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M^lle BÉGIN—ON DEMANDE POURQUOI LE RAPPORT LAZAR N'EST PAS ENCORE DÉPOSÉ

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, c'est avec regret que je prends la parole aujourd'hui pour la quatrième journée consécutive, à la suite d'une motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, et adoptée à l'unanimité par la Chambre le 24 octobre dernier, alors que demain c'est le 1^er décembre, et que nous exigeons du nouveau gouvernement qu'il dépose immédiatement le Rapport Lazar sur les pensions. Nous avons obtenu des réponses stupides et ridicules du président du Conseil privé (M. Baker), et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie), lui, ne se souvient ni d'Ève ni d'Adam où est le rapport. Est-ce qu'il veut ma copie? Alors je voudrais savoir si le nouveau gouvernement, avec tout son papotage sur le respect des procédures parlementaires, est en train d'aller à l'encontre du Règlement de cette Chambre, ou à quelle date exacte il entend déposer ce rapport.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je pense avoir dit que nous allions effectuer une enquête, ce que nous avons fait, et le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et du Bien-être social (M. Schellenberger) pourrait peut-être éclairer la Chambre à ce sujet.

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ce rapport se divise en trois parties et la version anglaise est prête. La version française est en préparation. L'imprimerie s'occupe en priorité du budget. Nous ferons imprimer ce rapport dès que possible et nous le remettrons alors aux députés.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, une motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement a été approuvée par la Chambre à l'unanimité, à l'effet qu'on dépose ce rapport. Il y a assez longtemps de cela, et jour après jour mon collègue de Saint-Léonard-Anjou (Mlle Bégin) pose la même question, et on laisse entendre à la Chambre qu'il y a des enquêtes. Je ferai remarquer respectueusement, monsieur le président, que ce n'est pas le problème personnel du député. La Chambre des communes a le droit d'obtenir ce rapport; nous avons pris une décision, le Parlement a décidé, cela a force de loi. Je n'accepte pas les explications données par l'honorable président du Conseil privé (M. Baker), qui lance la balle à un secrétaire parlementaire. Et ils nous font accroire à nouveau que ce sont des questions de traduction ou d'imprimerie, qui sont en cause, ce qui est inacceptable. Le Parlement a des instruments pour agir et pour agir rapidement. En 1979, on ne me fera pas accroire que c'est impossible de traduire un document quand le Parlement décide unanimement de le faire déposer. Cela a été décidé il y a plusieurs jours, monsieur le président. Si c'était une question de deux ou trois jours, je passerais cela sous silence, mais . . .

Mlle Bégin: Cinq semaines!

M. Pinard: Mon collègue me signale que c'est une question de quatre à cinq semaines, c'est totalement inacceptable. Je demande à la présidence de donner des instructions strictes au gouvernement de faire tout le nécessaire pour que la volonté de la Chambre soit respectée et qu'on dépose ce document au plus tard lundi prochain.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: C'est exact; il y a eu une ordonnance de la Chambre dans ce sens. Je vais étudier cette question et voir s'il y a lieu que la Chambre insiste pour qu'on dépose ce document. Je suis sûr qu'on va répondre que ce document n'existe pour l'instant qu'en anglais. Dans ce cas, il conviendrait peut-être que la Chambre en accepte le dépôt et qu'elle se charge de le faire traduire elle-même. C'est peut-être la solution la plus sage.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. SARGEANT—LA PERQUISITION PROJETÉE PAR LA GRC—L'AUTORISATION

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet des droits et des privilèges de tous les députés relativement à une question dont vous êtes certainement déjà au courant. Je me reporte à deux questions que j'ai posées plus tôt au premier minitre (M. Clark) au sujet des lignes directrices qui ont autorisé la GRC à faire des perquisitions pour trouver des documents secrets qui avaient été dérobés.

Le premier ministre a d'abord annoncé au cours d'une conférence de presse que le contenu de ces documents serait divulgué. Ensuite, à la Chambre, il a déclaré qu'il y avait une certaine confusion quant à l'approbation des lignes directrices. Lundi dernier, nous avons appris que les lignes directrices n'ont jamais été approuvées et que le premier ministre ne les déposerait donc pas.

Par ailleurs, le premier ministre et le ministre de la Défense nationale (M. McKinnon) ont tous deux déclaré publiquement qu'ils n'étaient pas d'accord avec la façon dont la GRC avait perquisitionné chez une journaliste d'Ottawa.

Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour la raison suivante. J'ai appris hier que la GRC vous avait demandé l'autorisation de perquisitionner dans mon bureau pour trouver des exemplaires d'un document dérobé que j'avais en ma possession. Je ne pense pas qu'un député doive se considérer au-dessus de la loi, mais comme vous l'avez vous-même signalé aux agents de la GRC qui ont communiqué avec nous, je n'ai commis aucun acte répréhensible et il ne devrait donc pas être nécessaire de faire une telle perquisition. Je suis d'ailleurs reconnaissant de votre appui et de celui des leaders de la Chambre.

Mais qui dirige donc le gouvernement? Le premier ministre et le ministre de la Défense nationale s'opposent à la façon de procéder de la GRC. Le premier ministre a déclaré que les lignes directrices qui autorisaient la première perquisition n'avaient jamais reçu l'approbation de son gouvernement ou du gouvernement antérieur. En vertu de quels pouvoirs la GRC demande-t-elle la permission de fouiller un bureau en vue de retrouver des documents? Qui prend ces décisions?

● (1230)

J'estime que l'on porte atteinte à mes droits et privilèges si on vient perquisitionner dans mon bureau pour chercher des renseignements que je détiens légitimement. Si une telle perquisition était autorisée, elle nuirait à mes relations avec mes électeurs tout comme elle compromettrait les droits et privilèges de tous les députés. Est-ce le solliciteur général (M. Lawrence), le premier ministre (M. Clark) ou le ministre de la Défense nationale (M. McKinnon) qui a autorisé la GRC à demander à Votre Honneur la permission de perquisitionner dans mon bureau?

Le gouvernement a-t-il pour politique d'autoriser les agents de la GRC, sans même un commencement de preuve, à venir fouiner dans les bureaux des députés? Si c'est bien là la politique du gouvernement, c'est un précédent qui rompt avec la longue tradition des droits et privilèges des députés de la Chambre, qui rompt avec des traditions qui constituent le fondement même de la démocratie parlementaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) soulève la question de privilège au sujet d'une affaire que j'écarterai bien sûr à ce titre. S'il veut bien y réfléchir, le député constatera qu'il ne s'agit que d'un risque. Il a bien dit lui-même: «Si une telle perquisition était autorisée», en somme, si on permet de faire une perquisition dans son bureau, et cela ne s'est pas produit, comme il l'a lui-même mentionné. Par conséquent, il évoque le risque qu'un événement se produise à l'avenir. Il m'est difficile de considérer ce risque comme une atteinte concrète à ses privilèges.

Le député sait également que j'ai usé de mon pouvoir discrétionnaire pour m'opposer à l'exécution de ce mandat. Je me dois maintenant d'expliquer brièvement à la Chambre pourquoi j'ai agi ainsi.

En ce qui concerne la participation du solliciteur général (M. Lawrence), je dois dire qu'à ma connaissance il n'a été en aucune façon mêlé à cette affaire. Je pense qu'il s'agit seulement de démarches ordinaires effectuées par la GRC qui a le devoir et le mandat d'enquêter sur une infraction à laquelle le député n'a pas nécessairement pris part, mais qui reste néanmoins une infraction puisque des documents secrets ont été divulgués.

Si l'Orateur est libre de juger ce qu'il convient de faire dans cette situation, c'est à mon avis parce que les droits de la police, qui peuvent être légitimes, s'opposent aux droits du député, qui sont au moins aussi légitimes. Dans bien des cas, le député peut revendiquer un droit. Je ne prétends pas que la présidence soit obligée en aucune manière de se prononcer sur la légitimité du droit du député. Le député peut très bien faire valoir que ses fonctions de représentant élu justifient la possession d'un document de cette sorte.

De plus, pour prendre un exemple très intéressant, le document peut très bien porter sur les activités de la police elle-même. On a l'habitude de considérer qu'il entre dans les attributions d'un député de se renseigner sur les diverses activités de la police nationale et sur beaucoup d'autres organismes dont les élus se sentent responsables dans une certaine mesure. Cela fait partie du mandat de notre législature.

Il se peut donc très bien qu'un député fasse valoir un droit parce qu'il considère que cela fait partie de ses attributions de représentant élu. Naturellement, puisque la présidence a une certaine latitude pour juger, elle doit toujours tenir compte du droit que la police cherche à exercer et qui peut être aussi un droit légitime.

Comme aucune accusation n'avait été portée contre un député et qu'apparemment aucune enquête n'était tenue au sujet d'une infraction dont il se serait rendu coupable, mais qu'il s'agissait plutôt d'une enquête ayant trait à d'autres circonstances, j'ai donc décidé au départ d'exercer mon pouvoir discrétionnaire en m'opposant à l'exécution du mandat de perquisition dans le bureau d'un député situé dans cette enceinte.

Par ailleurs, je serais porté à croire que dans les cas extrêmes, lorsqu'il y a bel et bien allégation d'infraction contre un député, et qu'il s'agit d'appliquer la loi ou de faire enquête sur une accusation précise et officielle portée contre un député, la situation serait tout autre. Bien sûr, ma décision dépendrait alors de la nature de l'accusation et des circonstances qui l'entourent.

Dans le cas qui nous occupe, quand on m'a présenté le mandat dont parle le député, j'ai considéré l'affaire puis j'ai refusé, usant de mon pouvoir discrétionnaire comme je vous l'ai déjà dit, et j'ai donné mes raisons aux agents de la GRC. Je les ai invités à revenir s'ils le voulaient pour discuter encore de la question et même porter l'affaire à l'attention du solliciteur général pour qu'il prenne part à la discussion lui aussi. Ils sont revenus hier et m'ont présenté une lettre demandant des éclaircissements sur l'exercise de mon pouvoir discrétionnaire. J'espère que l'exposé de ce matin saura satisfaire à leur demande.

Voilà, à mon avis, où en est la question. J'ai officiellement porté la question à l'attention du solliciteur général. De plus, j'ai encore réfléchi à l'affaire et j'ai cru bon de consulter officiellement notre légiste parlementaire dont l'avis motivé sera consigné au compte rendu.

J'invite tous les partis qui souhaitent approfondir la question à en discuter pour déterminer si l'Orateur a ainsi usé à bon escient de son pouvoir discrétionnaire. Voilà comment je vois la mission de l'Orateur dans les cas où il semble y avoir conflit entre les droits légitimes d'un député dans l'exercice de ses fonctions et les droits légitimes de l'autorité policière dans la poursuite d'une enquête qui ne concerne pas une plainte en bonne et due forme déposée contre ce député. J'estime dans ce cas que le pouvoir discrétionnaire de l'Orateur doit servir à faire obstacle à l'exécution d'un mandat de perquisition dans les locaux du député.

M. Nystrom: Pour poursuivre sur cette question de privilège . . .

M. McKinnon: J'aimerais intervenir sur cette question de privilège . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois que le ministre de la Défense nationale demande la parole sur cette question. Comme je l'ai dit au début et comme je le répète, je ne puis voir matière à privilège dans la possibilité, évoquée par le député, que le fait survienne. Car le fait sur lequel il s'appuie pour poser la question de privilège ne s'est pas produit. Si le pouvoir discrétionnaire s'était exercé dans l'autre sens, il y aurait lieu, je pense, d'évoquer la chose en Chambre et je ne manquerais pas de lui permettre de le faire. Mais comme j'ai empêché l'exécution du mandat en usant de mes pouvoirs, je ne saurais considérer comme une question de privilège la possibilité en tant que telle que l'exécution du mandat intervienne, puisque jusqu'ici je l'ai empêchée.

Si jamais je décidais d'agir autrement, je ne manquerais pas de donner toute possibilité au député de soulever alors la question de privilège, puisque le fait se serait matérialisé. Peut-être qu'à ce moment-là, d'autres députés voudront participer à la discussion. Pour le moment, je ne puis dire qu'il y ait effectivement lieu de soulever la question de privilège. Cela pourrait se produire éventuellement mais pas pour l'instant. Tant qu'elle ne sera pas réellement soulevée, je pense qu'il vaut mieux que je ne la mette pas en discussion.

Je dirai toutefois en terminant, que si les députés, après avoir examiné ce que j'ai dit ce matin estiment que mes propos puissent le moindrement justifier le recours à la question de privilège, ils sont tout à fait libres de faire cet examen et après m'en avoir dûment avisé, de soulever la question de privilège afin que nous puissions résoudre la question en bonne et due forme à la Chambre. Peut-être que les députés voudront bien examiner ce que j'ai dit ce matin et m'aviser de leur intention s'ils veulent la soulever de nouveau.

Privilège—M. Rompkey

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre la parole parce que, dans son rappel au Règlement qu'il a présenté comme la question de privilège, le député a insinué que trois ministres avaient peut-être joué un rôle dans l'autorisation de cette descente ou l'approbation de ce mandat de perquisition, peu importe—le premier ministre (M. Clark), le solliciteur général (M. Lawrence) ou moi-même. La présidence a plus ou moins exonéré le solliciteur général.

Comme je l'ai dit plusieurs fois à l'extérieur de la Chambre, je n'ai rien eu à voir avec la remise de cette affaire aux mains de la GRC, pour commencer, ni avec toutes autres perquisitions que l'on peut avoir faites par la suite chez la journaliste ni avec l'intention de faire fouiller le bureau du député. J'aimerais qu'il mette fin à toutes ces insinuations qu'il aime tant faire à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) m'avise de son intention de soulever la question de privilège.

M. ROMPKEY—LA DÉCLARATION DU MINISTRE À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos du communiqué que le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) vient de publier concernant la politique du gouvernement relativement au saumon de l'Atlantique. Le ministre a annoncé cette politique très importante à l'extérieur de la Chambre. Je déplore que le ministre ait dû quitter la Chambre avant que j'aie eu la possibilité de soulever la question de privilège à ce sujet, monsieur l'Orateur.

Tout d'abord, je tiens à dire que je n'adresse aucun reproche au ministre des Pêches et des Océans. Nous savons tous à quel point il respecte la Chambre des communes. Je sais par ailleurs qu'il n'avait pas l'intention d'annoncer cette nouvelle politique à l'extérieur de la Chambre, mais je tiens à dire à ceux qui sont responsables de cette décision que nous, de ce côté-ci, la regrettons vivement.

Monsieur l'Orateur, l'ironie du sort a voulu que l'on supprime la période au cours de laquelle le ministre devait annoncer sa politique pur prolonger d'autant le débat consacré au bill sur la liberté d'accès à l'information. Nous estimons qu'on a ainsi porté atteinte à nos droits de députés et tout particulièrement aux miens. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons eu l'occasion d'interroger le ministre sur cette question très grave.

● (1240)

Je me félicite du retour du ministre et je désire répéter ce que j'ai dit plus tôt . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme je l'ai déjà dit au député de Papineau (M. Ouellet), le député reconnaîtra que ce serait pousser la générosité à l'extrême si je lui permettais de poursuivre. Un ministre a le droit absolu de choisir de faire ses déclarations ici ou en dehors de la Chambre. Les précédents ne laissent planer aucun doute. Cette question n'a rien à voir avec un rappel au Règlement ou une question de privilège.

Ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Je pense qu'il serait juste de permettre au ministre, s'il le désire, de prendre la parole pendant quelques instants pour lui donner le même temps de parole. En fait, il est clair que même si certaines personnes peuvent regretter ce choix, cela ne justifie pas un rappel au Règlement ou une question de privilège.

M. SARGEANT—LA PERQUISITION PROJETÉE PAR LA GRC—L'AUTORISATION

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques sur ce qu'a déclaré le ministre de la Défense nationale (M. McKinnon) il y a une minute. Je ne lançais pas des insinuations ou des accusations. Je posais simplement une question. Il me semblait logique de penser que cette enquête avait pu être ordonnée par l'un des trois ministres. Je le remercie d'avoir répondu à l'une de mes questions en m'affirmant qu'il n'y était pour rien. D'un autre côté, monsieur l'Orateur, vous m'avez déclaré que le solliciteur général (M. Lawrence) n'était pas à l'origine de l'enquête. Je me contentais de poser la question. Je ne cherchais pas à faire des insinuations ou à tirer des conclusions.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le 5e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques—M. Clarke.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

Le 1er rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

DEMANDE D'ALEVINIERS SUPPLÉMENTAIRES POUR RECONSTITUER LES STOCKS DE SAUMON

M. Don L. Taylor (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai entre les mains une pétition signée par 200 habitants de ma circonscription qui s'inquiètent de la rareté des saumons Chinook et Coho dans la rivière Cowichan. Les signataires demandent que d'autres aleviniers soient aménagés dans la rivière Cowichan afin de reconstituer le stock de saumons qui représente le gagne-pain d'un grand nombre de mes électeurs.

LES CONVENTIONS FISCALES

MESURE VISANT LA MISE EN ŒUVRE

L'hon. Walter Baker (au nom du ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le bill S-4 tendant à prévoir la mise en œuvre des conventions entre le Canada et l'Espagne, le Canada et la République du Libéria, le Canada et la République d'Autriche, le Canada et l'Italie, le Canada et la République de Corée, le Canada et la République socialiste de Roumanie et le Canada et la République d'Indonésie, ainsi que des accords entre le Canada et la Malaisie et le Canada et la Jamaïque, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Nous avons terminé hier l'étude de la question des handicapés et renvoyé le bill au comité permanent et, hier soir, nous avons lu pour la deuxième fois le projet de loi sur l'accès à l'information, ce qui va faire avancer énormément le programme législatif du gouvernement.

Cet après-midi, il est prévu de discuter de trois motions pour les renvoyer à des comités. Je peux me tromper, c'est cependant rarement le cas, mais je crois que nous pourrons probablement renvoyer ces questions aux comités cet après-midi même, du moins en ce qui concerne les députés de ce côté-ci de la Chambre. Le cas échéant, il serait peut-être utile que le président du Conseil privé nous indique les questions dont nous pourrions aborder l'étude aujourd'hui, s'il nous en reste le temps, et particulièrement lundi. Je ne tiens pas à ce qu'il me donne une réponse définitive dès maintenant, mais il serait peut être utile qu'il nous en donne une idée à l'heure du déjeuner, afin que nous puissions nous organiser pour la fin de l'après-midi et le début de la semaine prochaine.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce serait opportun à mon avis.

Je suis toujours étonné de voir le changement d'atmosphère qui peut se produire quand un parti n'a plus de tête et qu'il est sans programme, comme en ce moment. J'avoue cependant que j'apprécie ce changement soudain d'attitude et la demande me paraît raisonnable. Je veillerai à communiquer avec le député à l'heure du déjeuner.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire au député que cinq secondes m'ont suffi pour changer d'idée.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 22, 309, 452, 532 et 640.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

CONSEIL DU TRÉSOR—LA CLASSIFICATION ET LA DESCRIPTION DES POSTES

Question nº 22—**M. Orlikow:**

1. Au cours des cinq dernières années, pour chaque ministère et organisme, combien *a*) de postes de niveau trop élevé ou trop bas, *b*) d'exposés de fonctions inexacts ont été relevés lors des vérifications de classification du Conseil du Trésor?

2. *a*) Quelles mesures sont prises pour s'assurer que les recommandations de ces vérifications sont adoptées ou que leur non-application est justifiée, *b*) une échéance est-elle fixée pour la mise en application ou la présentation d'une justification?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

1. *a*) et *b*). A partir de janvier 1974 jusqu'à la fin de septembre 1979 les vérifications de la classification menées par le Conseil du Trésor ont examiné 7,526 postes. Parmi ces postes, 1,377 (18.3 p. 100) ont été déclarés sur-classifiés; 170 (2.3 p. 100) ont été déclarés sous-classifiés et 1,287 (17.1 p. 100) descriptions de postes écrites n'étaient pas conformes. Une description de poste non-conforme n'implique pas toujours une classification erronée.

	Sur classifiés	Sous classifiés	Descriptions de poste erronées
Agriculture Canada	81	10	49
Vérificateur général du Canada	6	1	3
Emploi et Immigration Canada	60	3	68
Conseil canadien des relations du travail	1	—	1
Agence canadienne de développement international	16	—	17
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	18	1	14
Commission canadienne des transports	4	2	6
Bureau de directeur général des élections	5	—	—
Communications Canada	30	—	41
Consommation et Corporations Canada	36	—	19
Énergie, Mines et Ressources Canada	27	9	32
Environnement Canada	78	9	38
Affaires extérieures Canada	13	—	20
Finances Canada	7	1	14
Gouverneur Général	—	—	1
Santé et Bien-Être social Canada	37	8	49
Commission d'appel de l'immigration	2	—	9
Affaires Indiennes et du Nord Canada	81	5	55
Industrie et Commerce	21	3	21
Département des Assurances	1	—	1
Information Canada	—	—	1
Ministère de la Justice	5	—	12
Travail Canada	11	—	5
Commission de la capitale nationale	13	—	11
Défense nationale	69	36	147
Office national de l'énergie	8	1	6
Bibliothèque nationale	12	—	3
Musées nationaux du Canada	25	4	26
Commission nationale des libérations conditionelles	8	2	2
Ministère des Postes	32	6	39
Bureau du Conseil privé	7	—	4
Archives publiques	16	1	12
Commission de la Fonction publique	29	2	32
Travaux publics Canada	51	10	72
Expansion économique régionale	11	1	20
Revenue Canada, Douanes et Accise	55	2	46
Revenu Canada, Impôt	45	2	23

Questions au Feuilleton

	Sur classifiés	Sous classifiés	Descriptions de poste erronées
Commissaire à la représentation	1	—	1
Gendarmerie royale du Canada	43	2	14
Science et technologie Canada	5	2	6
Secrétariat d'État	87	2	24
Solliciteur général	5	—	4
Statistique Canada	24	10	49
Approvisionnements et Services Canada	97	11	141
Transports Canada	87	11	64
Conseil du Trésor Canada	6	1	8
Affaires urbaines Canada	10	—	6
Affaires des anciens combattants Canada	35	3	26
Commission de lutte contre l'inflation	2	—	1
Service correctionnel du Canada (Pénitenciers)	54	9	24
	1,377	170	1,287

2. *a*) et *b*). Voici une brève description des méthodes et des calendriers qui permettent de s'assurer que les recommandations des vérifications de la classification du Conseil du Trésor sont mises en œuvre, ou bien qu'elles ne le sont pas pour des motifs justifiés:

1) Le sous-chef dispose de 60 jours ouvrables après réception d'un rapport de vérification du secrétariat du Conseil du Trésor pour étudier les recommandations et pour y répondre soit en décrivant les mesures prises soit en communiquant un plan d'action faisant état de dates cibles précises. Ces plans sont assujettis à l'approbation et au contrôle du secrétariat du Conseil du Trésor.

2) Lorsque des cas de classification erronée ont été décelés, le plan doit indiquer l'accord ou le désaccord du ministère avec la décision du secrétariat du Conseil du Trésor.

a) Lorsque le ministère accepte la décision, il dispose de 15 jours ouvrables après la présentation et l'acceptation de sa réponse pour avertir l'employé et informer le secrétariat du Conseil du Trésor.

b) S'il y a désaccord, le secrétariat du Conseil du Trésor, de concert avec le ministère, prend les dispositions nécessaires pour qu'une enquête indépendante soit faite et qu'une décision liant les deux parties en cause soit rendue dans les 30 jours ouvrables suivant la demande d'enquête adressée à la tierce partie, qui est habituellement un comité interministériel de classification:

(i) si cette tierce partie maintient le niveau original du poste, celui-ci n'est plus considéré comme classifié de façon erronée;

(ii) si la décision de la tierce partie confirme l'erreur de classification, le ministère dispose de 15 jours ouvrables après réception de la décision pour avertir l'employé et informer le secrétariat du Conseil du Trésor.

[M. Stevens.]

LES PENSIONS DES ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 309—**M. Herbert:**

1. Combien d'anciens combattants, dans chaque tranche de dix pour cent, touchent une pension d'anciens combattants?

2. De combien ce total a-t-il changé au cours des *a*) cinq, *b*) dix dernières années?

3. Quel nombre total est prévu pour *a*) 1990, *b*) 2000?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

1.	Pourcent	mars 1979
	93—100	4,599
	83—92	1,274
	73—82	2,550
	63—72	2,091
	53—62	3,584
	43—52	6,773
	33—42	7,314
	23—32	13,077
	13—22	24,103
	5—12	41,874
	1—4	1,085
		108,324

2. *a*) 13,911, diminution.

b) 27,540, diminution.

3. *a*) 72,830.

b) 37,600.

LA COMMISSION DES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS—L'EFFECTIF

Question nº 452—**M. Herbert:**

1. Quel est l'effectif actuel autorisé de la Commission des allocations aux anciens combattants?

2. Cet effectif a-t-il changé depuis le 31 mars 1979?

3. Quel est l'effectif actuel d'appoint, et ces employés sont-ils tous permanents?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): 1. 34.

2. Oui. Par un de moins.

3. 32. Tous permanents.

LES DÉPUTÉS—LE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE

Question nº 532—**M. Cossitt:**

1. A la connaissance du ministère des Communications, quel est le dernier appareil téléphonique installé dans les bureaux des députés?

2. Combien de bureaux de députés utilisent encore le système de trois numéros sans lignes consécutives, etc.?

3. Quelles mesures le Ministère a-t-il prises ou prendra-t-il pour moderniser le matériel utilisé par Bell Canada en vertu d'un contrat et, plus particulièrement, installera-t-il le nouveau matériel permettant d'éviter aux téléphonistes de Bell Canada d'interrompre à tout instant les conversations téléphoniques afin de vérifier si la ligne est toujours utilisée?

4. Cet appareil débranche-t-il automatiquement à la fin d'une conversation et lorsque les interlocuteurs raccrochent et, sinon, pourquoi?

5. Prend-on des mesures pour éliminer les parasites, les bruits et les chevauchements de conversation qui gênent les appels?

M. Scott Fennell (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse à la question est la suivante:

1. Les fonctionnaires du ministère effectuent des examens périodiques de la question et ils ont déjà fait plusieurs propositions visant à améliorer le service téléphonique des députés. Ces mesures, jointes aux efforts de mon collègue, M. J. R. Ellis et à ceux des membres de son sous-comité, ont permis d'élargir en 1977 la gamme des accessoires auxquels les députés ont droit: nous pouvons maintenant leur fournir trois (3) lignes consécutives, des appareils à dix poussoirs, des dispositifs permettant d'assurer le secret des communications, des téléphones à haut-parleur et des dispositifs d'adjonction pour conférence téléphonique. Nous continuons d'évaluer les techniques de commutation qui pourront leur être accessibles d'ici quelques années.

2. A ce jour, 137 députés n'ont pas demandé le service de lignes consécutives qui leur est accessible par l'intermédiaire du sergent d'armes.

3. Bien que ces appareils aient fait l'objet de quelques améliorations, certaines restrictions en ce qui a trait aux appels acheminés par la téléphoniste ne peuvent toujours pas être allégées sans engager des frais de remplacement prohibitifs. En conséquence, les téléphonistes doivent vérifier de façon manuelle si certains circuits sont utilisés, ce qui occasionne souvent un déclic. Étant donné que nous avons pour objectif de minimiser le nombre d'appels acheminés par la téléphoniste sur le réseau gouvernemental, de nouvelles voies directes sont établies chaque fois qu'il est économique de le faire.

4. Lorsqu'un député loge un appel à partir d'un bureau parlementaire avec l'aide d'une téléphoniste, qu'il termine sa conversation et raccroche, son circuit est débranché automatiquement. Cependant, il se peut que la standardiste du central principal soit obligée de débrancher à la main certains circuits utilisés pour transmettre des appels d'arrivée acheminés par la téléphoniste, selon le matériel téléphonique utilisé par la personne qui appelle.

5. L'Agence des télécommunications gouvernementales veille en permanence au contrôle de la qualité du service. Les problèmes de réparation sont transmis à la compagnie de téléphone pour que cette dernière prenne les mesures rectificatives qui s'imposent. Ces problèmes sont ensuite examinés pour s'assurer que des mesures positives sont prises afin de remédier aux difficultés signalées.

LE CRTC—BELL CANADA—LE RÉGIME DE TARIFICATION

Question nº 640—**M. Cossitt:**

Le gouvernement sait-il que la société Bell Canada a l'intention de demander l'autorisation d'expérimenter avec ses abonnés de certaines localités de l'Ontario et du Québec un système selon lequel ils seraient facturés en fonction du nombre et de la durée d'appels plutôt qu'en vertu du système actuel de taux mensuels et, si cette question est étudiée par le C.R.T.C., le gouvernement s'opposera-t-il catégoriquement à un tel changement et, sinon, pourquoi?

M. Scott Fennell (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse à la question est la suivante:

Bell Canada, en proposant au CRTC de mettre à l'essai, dans le cas du service téléphonique local, un régime de tarification à l'utilisation, cherche à trouver des solutions à plusieurs problèmes concernant le coût du service téléphonique. Un tel mode de tarification pourrait, par exemple, être un moyen d'offrir un service économique aux personnes à revenu modique.

Dans sa réponse à Bell Canada, le conseil a fait remarquer que, vu le changement radical qui serait ainsi apporté au prix de revient du service téléphonique local, il faudrait donner au public toutes les chances possibles d'en discuter. De plus, le conseil a fait savoir qu'il croit en principe que les essais pilotes pourraient donner des renseignements utiles, dans la mesure où il est clairement entendu que ces essais devraient être effectués sans préjudice de la décision ultime du conseil quant au bien-fondé de ce mode de tarification.

Il serait mal à propos que le gouvernement se prononce sur la question avant que le CRTC ne tienne des audiences publiques en vue de déterminer si oui ou non un tel régime de tarification à l'utilisation pour le service téléphonique local serait dans l'intérêt du public.

* * *

[*Français*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, si la question nº 85 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

TRAVAUX PUBLICS—LES PROJETS À RIMOUSKI

Question nº 85—**M. Allard:**

1. Depuis 1968, le ministère des Travaux publics a-t-il financé des projets dans la circonscription électorale de Rimouski et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) pour quel montant (i) global (ii) dans chaque cas, *c*) dans quelles localités?

2. Le Ministère envisage-t-il de le faire prochainement et, dans l'affirmative, *a*) pour quel montant, *b*) dans quelles localités?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je ne crois pas avoir demandé officiellement si la Chambre acceptait que la question nº 85 soit considérée comme un ordre de dépôt, et que le document en question soit déposé immédiatement. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR EN ÉTUDIER L'APPLICATION

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué et chargé:

(1) d'examiner dans quelle mesure la Loi sur l'examen de l'investissement étranger a rempli et remplit toujours son objet décrit par le Parlement à l'article 2, et de faire rapport sur la question, en tenant compte, entre autres, des événements importants et pertinents qui ont influé sur l'économie tant canadienne qu'internationale au cours de la période d'application de ladite loi;

(2) de faire des recommandations quant aux modifications à apporter à la loi ou à sa mise en application, et ce pour que

a) la loi remplisse toujours mieux son objet;

b) soient minimisés les frais, les délais et les incertitudes du processus, pour ce qui est des investisseurs, et les frais, pour les gouvernements; et

c) le processus d'examen et de prise de décision puisse faire, de la part du Parlement et du public, l'objet de l'examen le plus minutieux possible tout en permettant de protéger les renseignements commerciaux ou autres de caractère privé;

(3) sans limiter la portée générale de ce qui précède, d'examiner les points suivants et de faire des recommandations à leur sujet:

a) la pertinence des mécanismes d'examen et de prise de décision en égard à l'éventail des investissements qui doivent être examinés en vertu de la loi;

b) les critères d'évaluation précisés au paragraphe 2(2) de la loi, compte tenu en particulier de l'application des politiques canadiennes de développement économique et industriel;

c) le rôle des provinces dans la mise en application de la loi; et

d) la mesure suivant laquelle les opinions des tiers concernés devraient être prises en considération, et la façon de procéder;

(4) de faire rapport en temps pour la prochaine session du Parlement et, de toute façon, pas plus tard qu'en septembre 1980;

Que le comité spécial soit composé de sept députés devant être désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit habilité à choisir parmi les membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre, ou d'engager du personnel ou de commander des études;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers et à commander des études ou des recherches pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

—Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour appuyer la motion confiant l'examen de la loi sur l'examen de l'investissement étranger à un comité spécial de la chambre des communes. Il me suffit de lire la première phrase de la motion:

[M. l'Orateur.]

. . . d'examiner dans quelle mesure la Loi sur l'examen de l'investissement étranger a rempli toujours son objet décrit par le Parlement à l'article 2 . . .

La loi sur l'examen de l'investissement étranger a reçu la sanction royale le 12 décembre 1973. Son entrée en vigueur s'est faite en deux étapes, soit le 9 avril 1974 à l'égard des prises de contrôle d'entreprises canadiennes et le 15 octobre 1975 à l'égard de l'établissement de nouvelles entreprises au Canada. Nous accepterons et appuyerons les objectifs déclarés de cette loi, mais elle est maintenant en vigueur depuis plus de 5 ans et demi en ce qui concerne les prises de contrôle et depuis plus de 4 ans pour ce qui est des nouvelles entreprises.

C'était alors, et c'est encore une mesure législative d'un genre plutôt nouveau. Entre autres, même si bien des pays ont recours à un mécanisme quelconque de sélection des investissements étrangers, aucun d'eux n'a adopté de mesures qui correspondent tout à fait à notre loi sur l'examen de l'investissement étranger. On s'est bien sûr, demandé si en modifiant la loi ou sa mise en application il ne serait pas possible de mieux atteindre le même objectif et peut-être même à moins de frais. Les députés savent déjà que le gouvernement considère que l'on devrait régulièrement faire l'examen de la plupart, sinon de tous les programmes gouvernementaux pour les mettre à jour en fonction de l'expérience acquise et des changements de circonstances. Un certain nombre de changements se sont produits depuis que cette loi a été promulguée.

● (1250)

Je voudrais passer en revue les motifs qui ont, à l'époque inspiré cette loi. On déplorait que les entreprises canadiennes soient à un tel point soumise à l'emprise étrangère. Ce fait suscita dans le pays une si vive inquiétude qu'à la suite du rapport préparé par le député de Windsor-Ouest (M. Gray) on créa l'Agence d'examen de l'investissement étranger. On soupçonnait déjà à l'époque que les Canadiens ne retiraient pas de ces investissements le maximum d'avantages en termes d'emplois et de qualité du travail et, que les entreprises ainsi établies au Canada n'étaient pas entièrement libres de leurs activités.

Nous avons, au cours des années discuté de toute cette question de mentalité de filiale. On constatait également avec regret qu'on n'exportait pas autant de matières brutes qu'il eût été possible de le faire. Il y avait aussi le problème de la liberté des entreprises canadiennes dont les importations étaient conditionnées et les exportations commandées de l'extérieur. On craignait également que le pays ne perde son avantage sur le plan concurrentiel et on considérait que le volume d'investissements étrangers en était en partie responsable. Nous nous abritions en effet derrière des barrières tarifaires et ne nous préparions pas, du fait qu'il y avait tant de capitaux étrangers d'investis au pays, à la réduction de la protection tarifaire qui avait déjà tendance à se dessiner alors et qui s'est intensifiée depuis.

Les choses ont changé depuis. Je pense qu'il serait bon que j'attire l'attention de la Chambre sur certains des facteurs qui influent sur toute cette question de l'investissement étranger, facteurs qui ont changé depuis le début des années 70.

La situation énergétique a beaucoup évolué au Canada et dans le monde entier. Il nous faut absolument mettre en valeur des sources d'énergie traditionnelles et nouvelles, de même que celles des régions inexploitées et des océans. Notre gouvernement a reconnu la nécessité d'assurer l'autosuffisance du Canada dans ce domaine d'ici 1990. En outre, à cause des résultats des négociations commerciales multilatérales qui viennent de se terminer cette année, on peut s'attendre à un environnement commercial renouvelé et extrêmement compétitif qui forcera certaines sociétés canadiennes à modifier à la fois leur attitude et la forme de leurs activités.

Depuis quelques années, les pays moins développés et les nouvelles nations industralisées se montrent plus compétitifs. A l'heure actuelle, la concurrence est féroce sur les marchés mondiaux. Il y a tout à parier qu'un nouvel environnement commercial n'y changera rien. Étant donné l'évolution et les progrès de la technique, la modernisation est un facteur qui prend de plus en plus d'importance pour assurer la survie des sociétés canadiennes et pour leur permettre d'affronter la concurrence.

Toutes ces questions ont une portée sur l'accès aux capitaux étrangers, sur les avantages qui découlent des rentrées de capitaux étrangers dans le pays, dont l'accès aux marchés, à la technologie ainsi qu'à d'autres fonds étrangers. Nous savons tous que le Canada a besoin de nouveaux investissements considérables. Nous espérons que des entrepreneurs canadiens y pourvoiront pour une large part au moyen de capitaux canadiens, mais nous reconnaissons aussi que nous ne parviendrons pas à accomplir tout ce que nous espérons en comptant uniquement sur des capitaux canadiens.

Les seuls grands projets énergétiques prévus pour le Canada exigeront des milliards de dollars en dépenses d'établissement d'ici à 10 ou 15 ans. Il en découlera certes d'énormes avantages secondaires, mais il reste qu'il nous faudra investir de vastes sommes au départ. Notre industrie devra se restructurer à bien des égards dans les années à venir si nous voulons être en mesure de relever les défis commerciaux déjà mentionnés. Il faudra des sommes énormes pour mettre au point la nouvelle technologie, canadienne et étrangère, et en tirer parti.

Enfin, nous devons reconnaître qu'il importe d'assurer la croissance, au Canada, d'entreprises solides et autonomes. Cela peut se faire en partie grâce à des capitaux étrangers. C'est justement cet aspect que nous demandons au comité spécial d'examiner de plus près.

Il est indéniable que l'investissement étranger au Canada est une nécessité. En fait, on n'a jamais demandé à l'Agence d'examen de l'investissement étranger de bloquer complètement l'investissement étranger au Canada mais plutôt d'améliorer les conditions d'entrée de capitaux étrangers. L'objet de la loi est d'ailleurs clairement énoncé à l'article 2 qui stipule que:

> ... la mesure dans laquelle le contrôle de l'industrie et du commerce canadiens est passé aux mains de personnes autres que des Canadiens et l'effet de ce contrôle sur la capacité, pour les Canadiens, de conserver le contrôle effectif de leur milieu économique sont des sujets de préoccupation nationale ...

Il y est ensuite question des deux catégories d'investissements étrangers qui doivent faire l'objet d'un examen par le gouvernement et qui ne doivent être permis que si, de l'avis du gouvernement, ils semblent devoir profiter sensiblement au Canada. Ces deux catégories sont les investissements en vue de l'acquisition d'entreprises canadiennes existantes et les investissements en vue de l'implantation au Canada de nouvelles entreprises non reliées à d'autres entreprises déjà établies au Canada et appartenant au même investisseur. Il est important de noter que cette mesure ne vise pas les investissements pour l'agrandissement ou la modernisation d'entreprises existantes appartenant à des étrangers, comme certains l'auraient apparemment souhaité.

Nous sommes tous d'avis que les investissements étrangers doivent servir les intérêts des Canadiens et être conformes à notre politique de développement économique. Il semblerait que certains investisseurs étrangers ont l'impression que la politique canadienne en cette matière et des organismes comme l'Agence d'examen de l'investissement étranger exercent une influence négative sur l'afflux de capitaux étrangers dans notre pays. L'important, c'est que nous parvenions à réaliser l'équilibre. Il semblerait que cet équilibre n'existe pas actuellement. Mais tous ne perçoivent pas la chose de la même façon.

Les nationalistes canadiens estiment que l'Agence d'examen des investissements étrangers ne s'acquitte pas de la tâche qu'elle est censée accomplir, qu'elle n'adopte pas une attitude suffisamment rigoureuse contre l'invasion des capitaux étrangers tandis que les partisans du libre échange de l'autre côté soutiennent qu'elle constitue un obstacle à notre développement économique, qu'elle fait fuir les capitaux étrangers, etc ... Tels sont les deux points de vue. Il importe que ce comité parlementaire spécial fasse de son mieux pour aller au fond du problème. Le gouvernement tient absolument à faire participer le public aux grandes décisions, et c'est à quoi correspond le processus de consultation dont nous avons tant parlé au cours des derniers mois.

Le gouvernement veut démocratiser le système tout entier à la fois par le biais des activités de la Chambre des communes et à la fois grâce au comité parlementaire d'examen afin que les citoyens canadiens puissent jouer un plus grand rôle dans l'étude des propositions qui seront présentées par le comité. Le gouvernement a estimé qu'un comité parlementaire spécial constituait le moyen approprié pour analyser à fond toutes les données du problème.

● (1300)

Il est difficile et compliqué de parvenir à l'équilibre souhaitable en matière d'investissements étrangers. Cette révision est importante pour tous les Canadiens qui veulent mieux comprendre la loi et participer plus activement à son examen. J'ai bon espoir que la révision effacera certains préjugés et débouchera sur de nouvelles idées quant à l'approche qu'il faudrait adopter. Je suis sûr que, grâce à la participation de toutes les parties intéressées, les milieux d'affaires, les gouvernements provinciaux, les syndicats et ainsi de suite, cette révision sera très profitable au Canada. Je ne souhaite pas m'étendre longuement sur certains aspects qui seront abordés, je crois, par le comité au cours de cette étude.

Peut-être pourrais-je poursuivre à 2 heures, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Juste avant que le ministre d'État chargé du Commerce international ne commence son discours, le leader de l'opposition à la Chambre a posé une question. Je dois avouer que je l'avais mal comprise et que je n'y ai donc pas répondu comme je l'aurais voulu. Je tiens à dire au député et à la Chambre que je suis assez content des progrès réalisés au cours des derniers jours, et je tiens à en remercier le leader de l'opposition à la Chambre, le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre et tous les autres députés. J'ai peut-être embarrassé quelque peu le député de Cape Breton Highlands-Canso par mon observation. En tout cas, je me suis mois-même mis dans l'embarras, je tiens à le dire sans équivoque.

Mais il a bel et bien posé une question. Étant donné que nous pourrions bien épuiser l'ordre du jour, il m'a invité à annoncer quels seraient les prochains travaux de la Chambre. En l'occurrence, je propose d'aborder le bill S-10, si le délai dont lui et moi avons discuté le permet, un bill qui traite d'un problème foncier, un bill concernant l'acquisition du titre d'un bien quelconque et ayant fait l'objet d'un transfert depuis quelque temps. Il est essentiel que cette loi soit adoptée. Sauf erreur, les députés semblent disposés à franchir rapidement toutes les étapes du projet de loi.

Si on y parvient à temps, compte tenu des travaux déjà en cours, je proposerais d'amorcer au moins le débat sur la réforme parlementaire, tout en reconnaissant qu'il ne sera peut-être pas possible de le terminer. Cela pourrait cependant permettre au comité de la procédure et de l'organisation de commencer l'étude du Règlement de la Chambre, une question que j'estime importante.

A supposer que le comité chargé d'étudier le bill C-4, qui traite de la Banque fédérale de développement, nous soumette son rapport—sauf erreur il ne l'a pas fait encore officiellement, mais il se pourrait qu'il puisse le faire en temps opportun—et si on parvient à s'entendre, peut-être que nous pourrions aborder cette question.

J'espère que cela éclaire les leaders de l'opposition sur la façon dont nous pouvons procéder. Pour terminer, je tiens à préciser que je regrette beaucoup d'avoir prêté des intentions, mais j'avais mal interprété ce qu'on m'avait dit.

M. MacEachen: Je remercie le président du Conseil privé, surtout pour nous avoir exposé les travaux qui nous attendent. J'aimerais lui demander cependant si nous aborderons la réforme parlementaire aujourd'hui ou, même si ce n'est pas le cas, si elle sera à l'ordre du jour lundi, peut-être même aujourd'hui? Si le ministre peut me répondre par l'affirmative, notre parti tout au moins, est disposé à le faire lundi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cela m'arrange beaucoup. Oui, cela est fort possible, si nous en finissons avec les travaux que j'ai mentionnés.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 h 6.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR EN ÉTUDIER L'APPLICATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué et chargé:
(1) d'examiner dans quelle mesure la Loi sur l'examen de l'investissement étranger a rempli et remplit toujours son objet décrit par le Parlement à l'article 2, et de faire rapport sur la question, en tenant compte, entre autres, des événements importants et pertinents qui ont influé sur l'économie tant canadienne qu'internationale au cours de la période d'application de ladite loi;

(2) de faire des recommandations quant aux modifications à apporter à la loi ou à sa mise en application, et ce pour que

a) la loi remplisse toujours mieux son objet;

b) soient minimisés les frais, les délais et les incertitudes du processus, pour ce qui est des investisseurs, et les frais, pour les gouvernements; et

c) le processus d'examen et de prise de décision puisse faire, de la part du Parlement et du public, l'objet de l'examen le plus minutieux possible tout en permettant de protéger les renseignements commerciaux ou autres de caractère privé;

(3) sans limiter la portée générale de ce qui précède, d'examiner les points suivants et de faire des recommandations à leur sujet:

a) la pertinence des mécanismes d'examen et de prise de décision eu égard à l'éventail des investissements qui doivent être examinés en vertu de la loi;

b) les critères d'évaluation précisés au paragraphe 2(2) de la loi, compte tenu en particulier de l'application des politiques canadiennes de développement économique et industriel;

c) le rôle des provinces dans la mise en application de la loi; et

d) la mesure suivant laquelle les opinions des tiers concernés devraient être prises en considération, et la façon de procéder;

(4) de faire rapport en temps pour la prochaine session du Parlement et, de toute façon, pas plus tard qu'en septembre 1980;

Que le comité spécial soit composé de sept députés devant être désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit habilité à choisir parmi ses membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre, ou d'engager du personnel ou de commander des études;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers et à commander des études ou des recherches pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois que je dois m'interrompre pour l'ajournement de 1 heure. La dernière fois, on m'a dit qu'à la reprise, mon discours était moins intéressant. C'est peut-être que je n'ai pas les idées aussi claires lorsque j'ai l'estomac plein. Je vais tâcher de faire mieux aujourd'hui.

Avant l'ajournement, je parlais de certains sujets dont j'ai pris connaissance depuis le début de juin dans le cadre de notre étude sur la mise en application de la loi. Nous tenons à ce que le comité en étudie certains aspects dans l'espoir qu'il nous dira comment nous y prendre pour les appliquer avec plus d'efficacité que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant. Je ne veux pas entrer dans les détails parce que, à mon avis, il vaudrait mieux que le comité les étudie, mais je pense qu'il est utile de les souligner pour les fins du compte rendu.

L'application de la loi revêt une grande importance à nos yeux et je vais revenir là-dessus lorsque je parlerai de la révision administrative que nous venons de terminer. Nous souhaitons pouvoir étudier de la manière la plus efficace et la plus opportune possible les demandes adressées à l'Agence. J'espère que le comité étudiera également d'autres aspects des modalités d'application de cette loi.

L'autre sujet qui crée un certain nombre de difficultés est la question du secret et du genre de renseignements, qu'aux termes de la loi nous devrions pouvoir mettre à la disposition des parties intéressées. Nous espérons que cela fera l'objet de discussions. Comme je l'ai fait remarquer à la Chambre il y a quelques jours en réponse à une question du député de Vaudreuil (M. Herbert), il s'agit là d'un sujet difficile.

Le troisième aspect de cette question concerne la portée des examens. Les députés savent sans doute que nous considérons comme petites entreprises uniquement celles dont les actifs sont inférieurs à un seuil de deux millions de dollars et qui comptent moins de cent employés. Or, nous craignons que notre mécanisme d'examen ne s'embourbe à cause des nombreuses demandes que nous recevons qui dépassent ce seuil même si elles satisfont par ailleurs aux autres exigences. Nous voulons que les membres du comité nous disent combien d'intérêt et d'attention il faudrait accorder à ces modestes demandes.

● (1410)

Le quatrième point est la participation des provinces au processus d'examen. Nous estimons qu'il s'agit là d'un aspect très important du processus d'examen, étant donné que ces investissements influent sur le développement économique des diverses régions du pays.

Le cinquième point que j'aimerais signaler concerne toute la question des instances présentées par les parties intéressées à une demande soumise aux termes de la loi. Mais ce qu'il y a de plus important dans ces instances qui nous viennent de l'extérieur, et ce dont nous nous préoccupons le plus, c'est de trouver un autre acheteur canadien. Nous fournirons au comité un document sur certaines considérations relatives à la quête d'un autre acheteur canadien et sur la façon de procéder lors du processus d'examen. Nous sommes impatients d'obtenir l'avis du comité sur cette difficile question.

Le dernier point que j'entends aborder nous ramène au cœur du sujet et porte sur la façon dont le cabinet doit entendre l'expression «avantages appréciables» qui figure à l'article 2 de la loi. Compte tenu du langage impersonnel de la loi, le gouvernement, tout autant que l'Agence, a du mal à se faire une idée de la façon d'appliquer la loi. Nous songeons à expliquer plus largement comment il y a lieu d'interpréter les objectifs de développement économique du gouvernement au regard des cinq domaines d'avantages appréciables. Nous saurions gré encore une fois aux membres du comité de nous faire connaître leur point de vue à ce sujet.

Votre Honneur le reconnaîtra sans doute, tout cela suppose une sérieuse remise en question de la loi et de ses mécanismes de mise en application, même si l'objet de la loi doit être interprétée à la lettre. Cela prendra du temps. Comme je l'ai signalé tantôt, le gouvernement dans l'intervalle met la dernière main à certains changements de caractère administratif qui pourront vraisemblablement améliorer dans une certaine mesure les mécanismes actuels. Comme ces changements mettent en cause les gouvernements des provinces, nous voudrons les consulter avant toute mise en œuvre des changements. J'espère néanmoins pouvoir les annoncer sous peu.

Bien entendu, ils ne nuiront en aucune façon aux travaux du comité. Son mandat est beaucoup plus vaste et il sera entièrement libre de proposer ce qu'il voudra; je tiens à le souligner. Si, pour une raison ou une autre, le comité ne souscrit pas aux changements qui auront été effectués dans l'intervalle, nous étudierions très sérieusement ses observations relativement à l'application de la loi. Il faut considérer comme provisoires les changements qui sont pratiquement terminés.

Le gouvernement espère que tous ceux qu'intéressent cette loi et son application se présenteront nombreux pour faire connaître au comité leur opinion, une fois qu'il sera mis sur pied. A ce propos, je tiens à mentionner tout particulièrement le rôle extrêmement important que peuvent jouer les gouvernements provinciaux pour assurer l'efficacité du comité en faisant connaître leurs vues, que ce soit directement ou par mon intermédiaire. En effet, étant directement concernés par l'application de cette loi, ils sont en mesure de jouer un rôle unique.

Une dernière chose. D'ici à ce que le comité ait présenté son rapport et que le gouvernement—et le Parlement, s'il y a lieu—l'aient étudié et y aient donné suite, nous continuerons à appliquer la loi de notre mieux, en respectant entièrement ses dispositions actuelles.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole sur cette question et d'appuyer la motion du gouvernement proposant la création d'un comité spécial qui sera chargé de réviser la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Nous reconnaissons tous la nécessité de revoir la loi elle-même et ses objectifs, et d'évaluer dans quelle mesure elle a eu jusqu'à maintenant les effets qu'on en attendait en 1973, 1974 et 1975.

Mais, si je ne m'abuse, deux conceptions différentes s'affronteront dans le cadre des travaux du comité, car l'opposition et le gouvernement ne partagent pas la même vision de la nécessité et du rôle des investissements étrangers pour l'avenir de l'économie canadienne. Certes, notre pays a accueilli par le passé un volume considérable d'investissements étrangers, ce qui a présenté pour l'économie canadienne, à la fois des avantages et des inconvénients qui seront analysés dans le cadre de l'étude que mènera le comité. A mon sens, nul ne peut prétendre actuellement qu'une politique d'ouverture à l'égard

des investissements étrangers ne pourrait être que bénéfique pour notre pays. Le comité et la Chambre devront s'employer soigneusement à définir avec précision le rôle que devra jouer l'investissement étranger dans notre pays et le genre d'organisme dont nous aurons besoin pour examiner l'investissement étranger dans le respect des critères que nous aurons établis.

J'aimerais revenir un instant sur le fait que la loi sur l'examen de l'investissement étranger a été conçue à la fin de 1973. La Partie I entrait en vigueur en avril 1974, et la Partie II en octobre 1975. Comme le ministre l'a dit plus tôt, l'objet de la loi est explicité à l'article 2. Voici:

> La présente loi est édictée par le Parlement du Canada parce que celui-ci reconnaît que la mesure dans laquelle le contrôle de l'industrie et du commerce canadiens est passé aux mains de personnes autres que des Canadiens et l'effet de ce contrôle sur la capacité, pour les Canadiens, de conserver le contrôle effectif de leur milieu économique sont des sujets de préoccuption nationale . . .

Même si l'Agence d'examen de l'investissement étranger assume son mandat depuis octobre 1975, le souci que se font les Canadiens de la situation n'a pas diminué pour la peine, d'après les renseignements dont je dispose.

J'aimerais me reporter à un discours prononcé en 1977 par le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Il déclarait, et je cite:

> D'après le libellé de l'article 2, sur l'objet de la loi, il est clair que le Parlement estimait que l'investissement étranger au Canada atteignait un niveau trop élevé, que la situation préoccupait la nation, et qu'en conséquence il y avait lieu d'en enrayer la hausse sauf lorsqu'il était prouvé que le Canada pouvait en bénéficier largement. Autrement dit, si ces investissements ne comportaient pas d'avantages appréciables, ils devaient être bloqués.

Bien sûr, il parlait du Parlement de l'époque. L'Agence d'examen de l'investissement étranger a été créé précisément à cette fin, pour examiner et, au besoin, bloquer. Le passé nous a prouvé, je crois, que le rôle d'examinateur n'a peut-être pas été rempli dans la mesure où il aurait dû l'être pour bien veiller aux intérêts du Canada. Je me réjouis donc de voir qu'un comité spécial sera chargé d'étudier toutes ces questions et, en fait, de renforcer la loi sur l'examen de l'investissement étranger, et non pas d'en réduire la portée, la souplesse ou les pouvoirs.

J'aimerais maintenant m'arrêter au rôle qu'a joué l'investissement étranger dans le passé. Il est indéniable que la cadence à laquelle le niveau de vie des Canadiens s'est amélioré a été plus accélérée grâce aux investissements étrangers qu'elle ne l'aurait été sans leur apport. Mais un problème s'est posé: du fait que, sur une période de 30 à 40 ans, nous avons dépendu de ces investissements pour nous assurer ce taux de croissance de notre niveau de vie, celui dont nous avons joui dans le passé, une tranche énorme de notre économie et de notre société, du point de vue économique, est maintenant contrôlée par des gens qui vivent outre-frontières et dont les intérêts peuvent fort bien ne pas être les mêmes que s'ils vivaient ici au Canada.

● (1420)

L'entrée de capitaux étrangers dans notre pays, lorsque les investissements sont plus importants que la richesse créée sur place et qu'ils sont plus importants que les sorties de capitaux, accroît artificiellement la valeur du dollar canadien qui ne correspond pas à celle qu'il aurait dans des conditions normales. Le fait que les exportations canadiennes se retrouvent désavantagées sur les marchés étrangers et que les produits canadiens le soient également par rapport aux importations sur notre propre marché est la conséquence naturelle du maintien de la valeur de notre devise, par le jeu de ces forces, à un niveau supérieur à ce qu'il serait dans des conditions d'équilibre.

Je ne suis donc pas surpris et un grand nombre d'économistes non plus, que l'industrie secondaire canadienne soit nettement désavantagée par rapport aux fabricants étrangers ce qui fait que nos biens de consommations fabriqués au Canada sont désavantagés par rapport aux produits étrangers. Nous n'avons pas développé au Canada le genre d'industries secondaires que nous aurions pu et que nous aurions dû créer et notre niveau de vie est donc plus haut qu'il ne devrait l'être.

Lorsqu'on compte, pendant de si longues années, sur les capitaux étrangers, vient un moment où il faut rembourser, d'une manière ou d'une autre, tout cet investissement consenti soit directement soit sous forme de valeurs en portefeuille. On peut soit carrément rembourser la dette soit laisser des recettes quitter le pays sous forme de dividendes et de paiements de services versés aux sociétés mères étrangères par des filiales exploitées au Canada. Cela commence déjà à se produire. La plus grosse partie du déficit de notre compte courant est composée de dividendes et de paiements d'intérêt qui s'en vont à l'étranger.

Il me semble que nous devons entreprendre à ce moment-ci un examen approfondi de la situation pour garantir que si l'investissement étranger continue à être notre principale source de capitaux destinés à la croissance et au développement économiques du Canada, la situation ne s'aggrave pas et ne pose pas pour nous un plus grand problème à l'avenir.

Nous en sommes au point où des entreprises contrôlées par des étrangers dominent nos principaux secteurs économiques. L'un des problèmes, à mon sens, c'est que le réinvestissement des bénéfices non répartis est maintenant la principale source d'investissement étranger au Canada. Les investissements étrangers provenant des États-Unis de source externe ne sont pas la principale source, mais c'est plutôt le réinvestissement des bénéfices non répartis d'entreprises appartenant à des étrangers et contrôlées par des étrangers résidant au Canada. Ils réinvestissent des bénéfices qu'ils ont réalisés au Canada en donnant de l'expansion à leurs activités ici au Canada, et cela permet, évidemment, au contrôle étranger de continuer à s'accroître.

J'aimerais très brièvement citer un extrait de l'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui qui dit en première page:

> Le gouvernement rapportait jeudi que l'industrie du pétrole dominée par des capitalistes étrangers a entrepris l'achat massif de toutes les ressources minérales et énergétiques du Canada.

C'était hier. L'article poursuit:

Le ministère nous avertit que le contrôle du charbon, de l'uranium, de l'exploitation des mines métalliques et du pétrole pourrait se concentrer dans «une poignée de conglomérats» en seulement 20 ans.

C'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui le dit. L'article poursuit:

L'enquête révèle que les prises de contrôle de compagnies et leur diversification menacent d'aspirer des fonds dont nous aurions besoin pour mettre en valeur de nouveaux approvisionnements de combustibles.

C'est ce que révèle une enquête du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources publiée hier. L'article dit ensuite:

Un porte-parole du ministère de l'Énergie a dit que les grands du pétrole achètent tout ce qu'ils peuvent dans le secteur des ressources, surtout dans les domaines du charbon, de l'uranium et de l'exploitation minière des mines métalliques.

Il a dit qu'aux États-Unis les prises de contrôle par les grandes sociétés du pétrole s'étendent jusqu'aux commerces du détail et de la restauration rapide.

Nous pouvons nous attendre à ce que ce genre de pression s'exerce ici. Nous essayons de soulever ce problème particulier à la Chambre depuis un certain nombre de semaines. Que fera-t-on des revenus que feront réaliser aux compagnies de pétrole multinationales les augmentations des prix du pétrole, et quel effet auront-elles sur notre capacité de contrôler notre propre destinée économique?

Dans l'esprit de bon nombre d'entre nous, il ne faut pas affaiblir l'Agence d'examen de l'investissement étranger, il faut plutôt la renforcer. Je voudrais me reporter à un document publié le 23 novembre dernier par le ministère de l'Industrie et du Commerce. On y fait état des projets d'investissement de quelque 300 grandes sociétés au Canada. Je voudrais souligner un aspect particulier de cette enquête, la partie qui porte sur l'investissement étranger et l'investissement canadien. On conclut que les firmes étrangères établies au Canada prévoient prendre beaucoup d'expansion sous peu. En voici un passage:

Si on divise les grandes sociétés en deux groupes, à savoir les sociétés à participation canadienne majoritaire et les sociétés à participation étrangère majoritaire, on constate que les premières prévoient d'accroître d'à peu près 6 p. 100 leurs dépenses d'immobilisations en 1980, contre 17 p. 100 dans le cas des sociétés étrangères. Cette situation rappelle les prévisions pour 1979 d'il y a un an, alors que les sociétés étrangères, avec une hausse de près de 10 p. 100, ont dépensé le plus en immobilisations que les sociétés canadiennes où la hausse n'a été que de 7 p. 100.

Ce que je voudrais faire comprendre et pourquoi je me réjouis de la création de ce comité spécial, c'est que la loi sur l'examen de l'investissement étranger ne prévoit pas l'examen de l'investissement effectué par les sociétés étrangères au Canada, pas plus qu'elle ne prévoit l'examen des bénéfices non distribués par ces mêmes sociétés. Le rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce indique très clairement qu'il s'agit là de la principale forme d'intervention étrangère dans l'économie canadienne, ou de nouvelles intrusions dans l'économie canadienne, surtout dans les secteurs où les perspectives de croissance sont les meilleures, et certes dans le domaine de l'énergie. Le ministre a indiqué que c'était le secteur de l'énergie qui réclamait le plus d'investissements. C'est vrai, il faudra y investir massivement. Je n'ose croire que nous allons permettre que ces investissements viennent de l'étranger et que tous nos besoins et nos ressources énergétiques soient à la merci d'étrangers.

Bon nombre d'entre nous croient qu'il y aurait lieu de renforcer plutôt que d'affaiblir l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Nous avons été déçus d'entendre certaines déclarations faites par le gouvernement à ce sujet. De fait, le premier ministre (M. Clark) a signalé le 3 mars 1978 que l'Agence d'examen de l'investissement étranger était l'un des organismes qui seraient remis en question et disparaîtraient s'ils n'étaient plus utiles.

Par la suite, en septembre, octobre et novembre de cette année, le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique, qui siège à l'autre endroit, et le ministre des Finances (M. Crosbie) ont déclaré publiquement que l'examen effectué présentement par le ministère à propos de l'Agence d'examen de l'investissement étranger visait notamment à déterminer si l'Agence était vraiment utile. De fait, le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique a signalé qu'à son avis, l'agence devrait probablement disparaître.

Puisque le Canada dépend autant des investissements étrangers et que ces mêmes investissements menacent son avenir social, économique et politique, je trouve que le gouvernement aurait tort de se priver du seul moyen de savoir quels en sont les origines et les objectifs.

Je ne crois pas me faire uniquement le porte-parole de ceux qui partagent mes craintes dans les milieux économiques et à la Chambre en parlant ainsi. Cette question revêt certainement une grande importance pour le public. Les sondages d'opinion révèlent chaque année que le public se préoccupe de plus en plus du rôle de l'investissement étranger et des sociétés étrangères dans notre économie et de l'influence qu'ils exercent sur notre vie économique, sociale et politique.

● (1430)

Par exemple, en 1978, le sondage Gallup indiquait que 69 p. 100 des Canadiens interrogés jugeaient qu'il y avait déjà suffisamment d'investissement étranger au Canada et qu'on devrait empêcher qu'il y en ait davantage. Seulement 23 p. 100 pensaient que le Canada avait besoin de plus d'investissement étranger. A l'occasion du même sondage, 52 p. 100 des personnes interrogées ont répondu oui quand on leur a demandé si elles étaient d'accord pour racheter l'industrie canadienne aux sociétés étrangères, même si cela entraînait une baisse du niveau de vie, et 34 p. 100 ont répondu non.

Les Canadiens veulent donc exercer une plus grande influence sur leur économie et l'orientation économique du pays, et ils voudraient profiter eux-mêmes et faire profiter les générations à venir des avantages de l'industrialisation au Canada. Ils ne veulent pas que ces avantages profitent à d'autres pays, que ce soit aux États-Unis, aux pays européens ou au Japon.

Je termine en rappelant que nous nous préoccupons beaucoup de toute la question de l'investissement étranger, de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, de l'efficacité de cette agence à attirer les capitaux, à en examiner les divers emplois et à décider si les investissements étrangers représen-

tent la solution idéale pour développer certains secteurs de l'économie du pays. Ce parti de l'opposition souscrit à la création de ce comité et attend avec impatience qu'il soit mis sur pied pour entreprendre cette étude. Je tiens à prévenir le gouvernement que s'il a l'intention de créer ce comité pour découvrir un moyen de supprimer dans l'avenir tout examen de l'investissement étranger, il aura à faire face à de nombreux obstacles, non seulement de la part des députés, mais également de la part de tous les Canadiens.

Nous devons aspirer à l'expansion future du Canada, et en particulier du secteur de la petite entreprise. Si on m'accorde quelques instants de plus, j'ajouterais que le ministre a indiqué entre autres qu'on envisagerait de supprimer l'examen, ou l'analyse, des mainmises sur les sociétés qui ont à leur service moins de cent employés, ou, en d'autres termes, du secteur de la petite entreprise. Cette question m'inquiète beaucoup car nous devons à la petite entreprise canadienne toutes les idées novatrices pour l'avenir et la création du plus grand nombre d'emplois dans notre société. J'espère que le gouvernement ne permettra pas aux sociétés étrangères de s'emparer du secteur le plus productif de notre économie avant que ce dernier n'ait eu la possibilité de faire ses preuves et de faire connaître tous les avantages qu'il pourrait rapporter à l'économie. Nous nous départissons à tort d'un pouvoir d'examen qui intervient au moment le plus productif dans la vie d'une société.

Je souscris à la création du comité, mais j'espère en même temps que cette question particulière fera l'objet d'une analyse complète et objective et, si les preuves sont manifestes, que le gouvernement appuyera sans réserve l'élargissement des attributions de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, ou d'un organisme semblable qui veillera de près aux intérêts du Canada au chapitre de l'investissement étranger.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous avons eu droit à des spectacles assez extraordinaires avant le déjeuner et après. D'abord, nous avons eu le discours du ministre d'État chargé du commerce international (M. Wilson), puis celui du porte-parole du parti libéral, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans).

Le ministre a commencé par dire que, s'il fallait réviser la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et l'Agence du même nom, c'est surtout parce qu'aucun autre pays n'avait d'organisme de ce genre. Apparemment, nous sommes les seuls dans tout le monde industrialisé. Je dirais au ministre que si nous nous distinguons tellement, c'est parce qu'aucun autre pays du monde occidental industrialisé n'a le même problème. Il n'y en a aucun dont l'économie soit aussi dominée par les capitaux étrangers et les sociétés multinationales que le Canada. Dans un certain sens, nous sommes un pays industrialisé certes, mais dont l'économie se compare, à bien des points de vue, à celle des pays en voie de développement. Comme eux, nous dépendons de quelques rares ressources, dont l'exploitation est dirigée par des forces étrangères et dont le prix est fixé par des sociétés internationales sur lesquelles nous n'avons qu'un droit de regard très limité.

A cet égard, notre économie se compare non pas à celle des autres pays industrialisés comme les Pays-Bas, le Royaume Uni, l'Allemagne, la France ou le Japon, mais à celle des pays du tiers monde. Je dirais au ministre d'État chargé du commerce international qu'il est peut-être vrai que les autres pays n'ont pas d'Agence d'examen de l'investissement étranger, mais c'est tout simplement parce qu'ils n'en ont pas autant besoin que nous.

La deuxième chose qui ressort du discours du ministre, c'est que ce comité doit examiner le fonctionnement de la Loi sur l'examen des investissements étrangers parce que deux points de vue ont été exprimés à cet égard. Selon certains, l'investissement étranger n'est pas suffisamment contrôlé alors que, pour d'autres, il l'est trop. Le ministre s'est gardé de dire, sinon très indirectement, de quelle côté de la barrière il se trouvait. Il n'a pas dit pourquoi les Canadiens s'inquiétaient tellement—pas seulement en 1973, mais depuis des années et des générations—de voir notre pays devenir incapable de gérer son avenir et son développement économiques.

Pas une seule fois le ministre d'État chargé du commerce international n'a parlé des difficultés occasionnées par le fait que notre économie est contrôlée par d'autres pays et par des multinationales. En fait, le seul message que nous ait transmis le gouvernement, c'est que nous devrions supprimer l'Agence d'examen de l'investissement étranger parce qu'elle nuit à l'entrée au Canada de capitaux étrangers dont nous avons besoin. Par exemple, d'après le numéro du 21 septembre 1979 du *Star* de Toronto, le ministre des Finances (M. Crosbie) aurait dit ceci lorsqu'il se trouvait en Angleterre cet été:

> Je pense que dans une certaine mesure, l'AEIA a nui à l'investissement au Canada de capitaux fort attendus . . . cela a amené bien des gens à y penser à deux fois avant d'investir au Canada . . .

Il a dit cela aux journalistes à Londres, après s'être entretenu avec les exportateurs pendant son séjour là-bas. L'article poursuit en disant que le ministre de l'Industrie et du Commerce, ce parlementaire invisible, est apparu pour dire que les Allemands de l'Ouest avaient bien raison d'être inquiets à propos de l'AEIE et qu'il s'en inquiétait lui aussi. Rien que pour donner une idée de l'inconséquence du sénateur, voici ce qu'on rapportait dans le numéro du jeudi 18 octobre 1979 du *Citizen* d'Ottawa. Dans cet article, il se disait inquiet que des entreprises manufacturières faisant appel à la technologie de pointe et d'une valeur totalisant 1.6 milliard de dollars avaient été vendues à des entreprises étrangères l'année dernière. Il dit que cela le préoccupe. L'article poursuit:

> ● (1440)
>
> Selon le sénateur, le projet du gouvernement conservateur d'enquêter sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger est d'autant plus urgent que le nombre de mainmises étrangères a augmenté.
>
> «Nous voulons trouver les failles et voir quels changements nous pouvons apporter.»
>
> Le ministre a déclaré qu'il n'était pas impossible que l'Agence, créée par les libéraux en avril 1978, soit purement et simplement supprimée.

Voilà un bel exemple de logique conservatrice. Chaque paragraphe contredit le précédent. Rien n'indique que le ministre des Finances ou ce parlementaire invisible, le ministre de l'Industrie et du Commerce se font une idée précise de l'incidence des investissements étrangers sur l'économie ou connaissent les effets de l'emprise étrangère sur nos ressources nationales.

Le ministre d'État chargé du Commerce international ne semble pas du tout se rendre compte de la menace que les tendances de l'investissement depuis de nombreuses années font peser sur notre souveraineté économique. Il s'est contenté de nous dire qu'étant donné la nécessité d'exploiter de nouvelles ressources énergétiques pour favoriser l'économie, il faudra à l'avenir compter plus que jamais sur les compagnies multinationales et sur toutes sortes d'investissements étrangers.

C'est admirable de la part du gouvernement. Il est clair que celui-ci a décidé de mettre sur pied un comité parce qu'il ne savait pas quoi faire. Il pourrait en être autrement si le gouvernement montrait qu'il a une politique et qu'il s'intéresse à la question, si l'on savait qu'il souhaite la souveraineté économique du pays et qu'il poursuit une politique d'indépendance, non seulement pour l'énergie, mais aussi pour le secteur industriel. Au lieu de cela, n'ayant apparemment aucune opinion, le gouvernement a choisi de demander à un comité parlementaire de s'occuper du problème. Si le gouvernement a une opinion sur la question, il est bien évident qu'elle est mal fondée.

Je voudrais maintenant parler du parti libéral, monsieur l'Orateur. Le député d'Ottawa-Centre a vraiment fait des prouesses. Le parti libéral découvre soudain, ou plutôt redécouvre, peut-être même pour la troisième ou la quatrième fois, que les Canadiens s'inquiètent de l'avenir économique de leur pays et de la mainmise des compagnies étrangères. Il est surprenant de voir comment les libéraux, au moment opportun et alors qu'ils sont en quête d'une politique et d'un chef, s'intéressent tout à coup à une question sur laquelle ils n'ont aucune opinion cohérente.

Je voudrais établir certains faits. En 1973, au moment de la création de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, nous avions un déficit de 3 milliards au compte des services, qui correspond aux dividendes et aux intérêts qui sortent du pays pour rémunérer les investissements étrangers directs et les placements en valeurs. En 1974, ce déficit s'est élevé 3.74 milliards; en 1975 il était de 4.7 milliards; en 1976 il a totalisé 5.8 milliards; en 1977, il s'est chiffré à 7.4 milliards; l'année dernière, il a atteint 8.7 milliards, et il passera cette année le cap des 10 milliards de dollars. Cela s'est passé sous un gouvernement libéral. Qui a protesté dans ce parti? Où était le député de Windsor-Ouest (M. Gray) pendant ce temps? D'abord au gouvernement, puis à l'extérieur. Il faut que les Canadiens sachent qui a été au pouvoir pendant ce siècle et en tout cas pendant ces dix dernières années, quand les investissements étrangers ont atteint à peu près le point de non-retour.

Il est vraiment incroyable d'entendre le député d'Ottawa-Centre nous dire que l'histoire a commencé le 22 mai, avec son élection à la Chambre des communes, et que le parti libéral a redécouvert cela. Rappelez-vous, ce parti l'avait découvert en 1957, avec le rapport de M. Gordon sur les perspectives économiques du Canada, puis redécouvert en 1967, quand le professeur Watkins a présenté son rapport sur la propriété étrangère, et en 1970 de nouveau quand M. Wahn était député de St. Paul's, puis en 1971 avec le rapport dit rapport Gray.

Il importe de se rappeler ce fait brutal, ce vice rédhibitoire de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, son asservissement aux termes du rapport Gray. La pierre de touche qu'on a donnée à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, la pierre de touche de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, c'est ce critère tout à fait simple des «avantages appréciables pour le Canada». Car voilà bien les termes employés, monsieur l'Orateur: «avantages appréciables pour le Canada». Comme quelqu'un l'a déjà dit, monsieur l'Orateur, et ce n'était pas moi, la seule entreprise qui n'apporterait pas d'avantages appréciables au Canada, c'est «Murder Incorporated». Il n'y a pas un seul investissement dont on ne pourrait pas dire qu'il apporte au Canada de quelconques avantages appréciables au niveau de l'emploi, ne serait-ce qu'à court terme.

Mais là n'est pas la question. Avec un critère aussi flou, aussi large, aussi embrouillé que celui des «avantages appréciables pour le Canada», faut-il s'étonner que les investissements étrangers aient augmenté de 5.5 milliards l'an dernier seulement, doublant ainsi l'augmentation de 2.1 milliards de l'année précédente? Rien qu'en Colombie-Britannique on a approuvé, aux termes de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, neuf mainmises étrangères en 1976, 26 en 1977 et 39 en 1978. C'est une augmentation de 433 p. 100 en 2 ans. Cela montre à quel point le parti libéral et le gouvernement libéral du Canada ont dilapidé nos ressources, nos emplois et nos industries.

Cette motion nous inquiète vraiment, monsieur l'Orateur. Elle est formulée de façon si limitative et si contreignante que nous sommes en droit de nous demander ce que le comité peut faire au juste. Le comité ne fait pas l'examen de l'investissement étranger. Cela a été fait par d'autres comités dans le passé. Nous avons fait assez d'études depuis 1957 pour savoir exactement que 50 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis se fait entre les sociétés mères et leurs filiales et que des douzaines de sociétés canadiennes sont empêchées par leur société mère de leur faire concurrence sur le marché de l'exportation. Ces faits ont été démontrés. Nous n'avons pas besoin d'autres études.

Le gouvernement adopte une démarche très limitative. La motion demande que le comité soit nommé afin:

> ... d'examiner dans quelle mesure la loi sur l'examen de l'investissement étranger a rempli et remplit toujours son objet décrit par le Parlement à l'article 2 ...

Je prétends que les objectifs énoncés dans l'article 2 de la loi ne suffisent pas. Si l'étude ne dépasse pas l'objectif de 1973 qui était déjà extrêmement limité, tout cet examen s'en trouve limité et circonscrit.

● (1450)

Je regrette de constater qu'il n'y a actuellement aucun ministre à la Chambre qui soit en mesure de répondre à ces questions. Je regrette que le ministre d'État n'ait pu rester pour écouter mon discours ou encore celui du député d'Ottawa-Centre car j'ai des questions précises à poser au sujet de la motion. J'aimerais qu'un ministre réponde à mes questions.

Premièrement, le comité sera-t-il libre d'examiner non seulement l'objet de la loi tel qu'il est énoncé à l'article 2, mais aussi de scruter l'investissement étranger afin de voir si l'objet énoncé à l'article 2 ne devrait pas être rendu à la fois plus étendu et plus précis? Je crois que nous sommes en droit d'avoir une réponse à cette question.

Si le gouvernement a l'intention de limiter l'examen à la formulation de l'article 2 tel qu'il est énoncé dans la loi—et c'est la conclusion qui s'impose à la lecture de cette motion—alors ce sera de la part du comité d'examen de l'investissement étranger une démarche très limitée et très insatisfaisante. Je crois que nous pouvons exiger une réponse à cette question. Je ne crois pas que ce soit trop exiger du génie du gouvernement qu'il nous fournisse une réponse cet après-midi.

Une voix: Le gouvernement n'est pas reconnu pour son génie.

M. Rae: Je veux signaler certains autres faits pour démontrer la gravité de la situation en ce qui concerne l'investissement étranger. Prenons, à titre d'exemple, les industries de l'électronique et de la téléinformatique. L'année dernière, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a approuvé la mainmise par des entreprises étrangères sur plus d'une trentaine de sociétés d'électronique et sur cinq sociétés de téléinformatique. Chaque mainmise diminue la présence du Canada dans ces secteurs puisque les sociétés mères américaines demandent généralement à leurs filiales de limiter leurs ventes au marché canadien—c'est bien connu et nous avons des preuves à l'appui—mais d'acheter leur matériel et leurs fournitures ainsi que des services auprès des sièges sociaux des États-Unis.

Les torts que cela cause à l'industrie canadienne se manifestent de deux façons: premièrement, par le taux catastrophique de chômage dans l'industrie de l'électronique et, deuxièmement, par le montant du déficit commercial qui est tout aussi catastrophique. Depuis 1974, l'Ontario a perdu 23,000 emplois dans le secteur de l'électronique. De plus, selon un rapport publié l'an passé par le gouvernement fédéral, le déficit commercial du Canada dans le secteur manufacturier de l'électronique se situe entre 1.5 et 2 milliards de dollars par année. Les auteurs de ce rapport nous ont aussi avertis que, selon eux, les industries des télécommunications et de l'informatique au Canada tomberont sous la domination d'intérêts étrangers ou seront grandement affaiblies par les importations si nous ne prenons pas des mesures immédiates.

Le ministère fédéral des Communications estime que, dans le secteur des ordinateurs et des communications, le Canada achètera cette année des États-Unis des services de traitement de données évalués à 300 millions de dollars. C'est comme si nous exportions 7,000 emplois. Si cette industrie pouvait prendre de l'expansion au Canada, ces emplois seraient créés chez nous. En outre, au rythme auquel le Canada perd le contrôle de ce secteur et voit sa position s'affaiblir, le déficit commercial du Canada devrait atteindre le milliard et demi de dollars en 1984, l'équivalent de la perte de 23,500 emplois.

Il importe de savoir que l'Agence d'examen de l'investissement étranger, de la façon dont elle est présentement constituée, est absolument incapable d'enrayer ce processus de dégradation. Voici quelques exemples. L'été dernier, la Banque de Montréal a signé un accord de coparticipation avec une filiale canadienne de la société américaine Automatic Data Processing Ltd, société qui se vante à juste titre d'avoir la feuille de paie la plus longue en Amérique du Nord et qui a la clientèle de 74,000 sociétés non seulement dans les deux Amériques, mais aussi en Europe.

Certains industriels du secteur canadien de l'informatique, secteur contrôlé à 80 p. 100 par des capitaux étrangers, ont protesté contre cette décision. Ils voulaient savoir pourquoi l'Agence n'était pas intervenue dans cette affaire. On leur a répondu que les activités de cette nouvelle entreprise en coparticipation s'apparentaient suffisamment au mandat que la filiale d'ADP s'était fixé lorsqu'elle s'est établie au Canada à l'origine et qu'il n'y avait donc pas lieu d'intervenir.

Les sociétés canadiennes d'informatique, notamment l'une d'elles qui se spécialise dans le traitement des feuilles de paie, ont fait valoir qu'il fallait protéger et aider le secteur de l'informatique pendant encore cinq à dix ans, le temps qu'il devienne assez solide pour pouvoir rivaliser avec des sociétés comme ADP, société américaine. Les industriels ont donc posé une question toute simple aux responsables de l'Agence. Pourquoi ne sont-ils pas intervenus alors qu'ils savaient que cette initiative allait nuire aux sociétés canadiennes voulant prendre de l'expansion sur le marché de l'informatique au Canada? Mais on leur a répondu que l'Agence ne s'occupait pas de l'ensemble du marché canadien; qu'elle ne s'occupait pas de l'avenir de l'industrie canadienne; qu'elle ne s'occupait pas d'un secteur en particulier; qu'elle ne s'occupait pas d'informatique et de traitement des données, ni d'énergie, ni des approvisionnements futurs en ressources naturelles. On leur a dit que l'Agence étudie séparément chaque demande. Parfait exemple de la perversité de l'esprit libéral—qui n'est pas uniquement l'apanage du parti du même nom—qui s'attache aux cas individuels et refuse de voir l'ensemble. Voilà le problème!

Il faut signaler qu'à proprement parler, le processus d'examen de l'investissement étranger tient lieu de politique mais n'en est pas une. Cette loi est l'aboutissement d'une série de rapports et d'études sur le problème de l'investissement étranger, et c'est à elle que, faute d'une vraie politique, le parti libéral a eu recours pour s'attaquer à ce problème. Elle n'a pas ralenti les investissements étrangers. En fait, ce serait plutôt le contraire. Nous avons constaté que la mainmise sur les industries canadiennes s'est accélérée depuis l'établissement de l'Agence. C'est tout simplement parce que l'Agence sert tout juste à bloquer certaines demandes particulières. Cela n'a rien de commun avec la planification industrielle dont nous avons besoin pour vraiment faire échec chez nous aux tentatives de mainmise sur nos industries et sur nos ressources, avec l'assurance que le gouvernement est prêt à protéger les industries qui revêtent une importance stratégique, qui font appel à une technologie de point et à une main-d'œuvre abondante, et qui doivent résister aux assauts de concurrentes étrangères.

Que faisaient donc le gouvernement et le parti libéral lorsque s'est produite cette mainmise? Le cheval est parti et le gouvernement cherche encore à installer une serrure et ne peut se décider à ouvrir ou à fermer la porte. Le parti libéral redécouvre soudain la nécessité d'une nouvelle clé. Soudain, après toutes ces années durant lesquelles les libéraux ont présidé à la mainmise systématique sur notre économie par des capitaux étrangers, les libéraux se réveillent maintenant et dénoncent, comme le député d'Ottawa-Centre, ce qui se passe dans ce domaine en disant qu'il est temps de faire quelque chose. Il est peut-être un peu tard. L'Agence ne suffit pas.

Il est évident que tout comme la création de l'Agence constituait un succédané de politique, la mise sur pied de ce comité constitue également de la part du gouvernement un succédané de politique qui ne s'attaque pas aux problèmes véritables de l'investissement étranger et aux répercussions spectaculaires qu'il a sur notre économie. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, notre économie a ce caractère unique d'être prise entre le rêve et la réalité d'un monde industrialisé qui est extrêmement concurrentiel, et cette autre réalité que notre sort économique repose maintenant à l'extérieur de nos frontières.

Mes commettants me demandent souvent pourquoi je suis impuissant à régler les problèmes que posent les taux d'intérêt, le chômage, l'avenir du pays et la formation de nos jeunes. De plus en plus, nous prenons conscience du fait que si le gouvernement est impuissant, c'est qu'il est paralysé non seulement parce qu'il se nourrit de principes déjà dépassés, même au XIX[e] siècle quand ils ont été lancés, mais encore à cause de sa faiblesse économique face aux puissants capitaux de l'étranger. Je pense que nous devons avouer qu'en tant que députés, nous n'avons nous non plus aucun contrôle sur ces décisons cruciales. Pas plus d'ailleurs que les Canadiens qui font des affaires sur un marché qu'on dit libre.

S'il y a quelqu'un de l'autre côté qui veut assumer la responsabilité de cette motion telle qu'elle est présentée à la Chambre, j'aimerais qu'il réponde à ces questions très précises. Sinon, je crois que nous avons le droit de savoir pourquoi en ce vendredi après-midi, il n'y a personne qui ait été suffisamment intéressé à prendre la parole au nom du gouvernement pour attendre un peu avant de s'en aller.

● (1500)

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je compte être très, très bref. Je vais certainement faire maintenant le discours le plus court que je prononcerai jamais à la Chambre. Si j'agis ainsi, c'est parce que je pense, comme le ministre, que nous devons aborder cette question avec la plus grande objectivité possible.

Mon collègue d'Ottawa-Centre ne saurait y voir une différence entre mon point de vue et le sien. La différence qui semble exister actuellement entre nous deux à ce sujet vient du fait que mon ami d'Ottawa-Centre n'a pas assisté hier aux travaux du comité—il n'y était pas tenu non plus—quand le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret) a fait, à mon avis, une déclaration importante au sujet de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) et le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) ont laissé entendre, preuves à l'appui, que le parti gouvernemental a dit, ou semblé vouloir dire, à de nombreuses reprises, tant dans un passé proche que lointain—avec le gouvernement, on n'est jamais très sûr—qu'il s'employait à diminuer, à réduire ou à amenuiser, et j'en passe, l'importance de l'Agence, voire à mettre un terme à son existence même. Je m'en suis inquiété également. En effet, c'est moi qui, en 1972, ai présenté le premier bill de l'AEIE à la suite du rapport Gray. Je crois donc très très fort au principe de l'examen.

Je le répète, certains d'entre nous s'en sont inquiétés. Je ne peux citer les propos du ministre parce que je n'ai pas le compte rendu officiel, mais il a dit au comité qu'il n'avait aucune intention de supprimer l'Agence ni même d'en réduire l'importance. A cause de cela, je crois qu'il nous est permis d'être très objectifs et, en quelque sorte, de repartir de zéro. Le député de Broadview-Greenwood ne semble pas être d'accord avec moi. Je ne lui donne pas tout à fait tort. A mon avis, il convient d'être prudent et même méfiant, mais nous devons surtout faire des efforts concrets et sincères pour être objectifs. Je serai personnellement très heureux d'examiner l'Agence, ses points forts et ses faiblesses, ses réalisations et les moyens de la rendre encore plus efficace.

Je m'inquiète aussi du point qu'a soulevé le député de Broadview-Greenwood, et je peux d'ailleurs le prouver par le premier jet des notes que j'avais l'intention d'utiliser. Pourquoi? Pour la simple raison que, comme il l'a dit, un examen de l'investissement étranger n'est qu'un des moyens dont dispose le gouvernement pour canaliser, limiter, orienter, influencer, restreindre l'investissement étranger dans le pays. Ce n'est là qu'un des nombreux moyens qu'il a à sa disposition. Il y a encore plusieurs moyens assez radicaux et d'autres qui le sont moins.

L'une des méthodes que le Canada a déjà adoptée à plusieurs reprises a été d'interdire l'investissement étranger dans les secteurs clés ou d'en limiter sérieusement le montant. Il y a encore d'autres façons de procéder, par exemple, le gouvernement peut se servir de stimulants pour canaliser l'investissement étranger vers un certain secteur industriel ou certains services, ce qui peut être particulièrement utile dans l'élaboration d'une stratégie industrielle. L'un des éléments de ce concept est le système du mandat mondial. Selon cette formule, le gouvernement autorise une entreprise étrangère à s'établir dans le pays, lui fournit même des stimulants, mais à la condition qu'elle produise au Canada un produit qu'elle ne fabrique pas ailleurs en même temps et qu'elle l'écoule sur le marché mondial. C'est-à-dire que l'entreprise étrangère se servira de sa position de multinationale pour faire augmenter les exportations canadiennes. Cela s'est déjà fait un certain nombre de fois au Canada.

Ainsi, dans le secteur de l'électronique, les subventions du ministère de l'Industrie et du Commerce à IBM et Control Data au début des années 70, et ce dont a parlé le ministre de l'Industrie et du Commerce hier au comité des finances et du commerce en répondant à une question à propos de l'aide qui fait l'objet de pourparlers avec la société Chrysler du Canada, procèdent de cette approche. Il y en a bien d'autres. Dans certains cas, grâce à la création d'une société de la Couronne, l'investissement étranger devient inutile. C'est un aspect que nos amis d'en face sont enclins à oublier, obnubilés qu'ils sont par leur conception quasi théologique de la privatisation. Je m'en inquiète également.

Tout comme le député de Broadview-Greenwood, je me demande dans quelle mesure le comité aura le moyen, le droit et la possibilité d'envisager les investissements étrangers dans une perspective un peu plus large que celle de l'Agence. C'est une question à laquelle le ministre d'État chargé du Commerce international devrait répondre, et sans doute a-t-il une excellente raison de ne pas être là cet après-midi, avant que le comité soit constitué ou qu'il se réunisse pour la première fois.

C'est tout ce que j'ai à dire aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Je prévois que le comité s'en tirera de la façon habituellement pondérée dont les parlementaires exécutent ces tâches, c'est-à-dire en voyant le pour et le contre, en reconnaissant les avantages et les inconvénients de la participation étrangère au Canada. Les désaccords porteront davantage sur des questions de degré et de moyens que sur des principes de base. Personnellement, j'espère que les travaux du comité au sujet de l'Agence seront constructifs, dans le sens le plus large du terme, et qu'ils serviront à unir plutôt qu'à diviser.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, comme le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin), je ferai seulement quelques brèves observations. A mon avis, il importe au plus haut point qu'un ministre, quel qu'il soit, réponde aux questions du député de Broadview-Greenwood (M. Rae). Il a posé des questions très importantes sur le mandat du comité qui examinera l'Agence d'examen, son rôle et d'autres questions connexes.

Je tiens à faire ressortir un point: en tant que Parlement et gouvernement, nous devons éviter d'examiner la loi sur l'examen de l'investissement étranger isolément. Dans un débat comme celui-ci, nous devons nous arrêter quelques instants à d'autres aspects de l'indépendance canadienne et à l'importance que le Canada soit maître de son destin, reçoive l'impulsion voulue et détermine son propre avenir. Je veux citer en exemple le domaine de l'indépendance alimentaire.

Ce n'est pas la première fois que je traite de cette question à la Chambre, mais je ne puis m'empêcher de vous réitérer certaines de mes craintes devant la dépendance croissante du Canada dans ce domaine, devant notre manque d'autonomie dans le secteur de la production alimentaire. Nous pourrions parler de bien des denrées, mais abstraction faite des céréales, notre pays doit compter, à des degrés divers, sur les agriculteurs étrangers pour presque toutes les autres denrées alimentaires. S'il en est ainsi, c'est que les gouvernements que nous avons eus depuis un certain temps n'ont pas pris les moyens d'assurer notre autonomie, ne nous ont pas donné les moyens de produire et de transformer nous-mêmes les aliments dont notre population a besoin. Je soutiens que si nous ne prenons pas bientôt des mesures pour régler ce problème, nous connaîtrons une véritable crise. Par exemple, le Conseil des sciences a établi récemment que, du train où vont les choses, et même en tenant compte des céréales, nous serons à court de produits alimentaires avant la fin du siècle. Voilà ce qui se produira si le gouvernement ne modifie pas sa politique. A mon sens, cette question revêt une très grande importance.

Pour un pays aussi vaste, qui compte tant de terres arables, si peu d'habitants et autant de ressources, ne pas être capable de nourrir sa population est proprement scandaleux. C'est bien la preuve du manque de vision et d'initiative des gouvernements que nous avons eus au cours des trois ou quatre dernières décennies.

Lorsque nous parlons de l'Agence et de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, nous devons bien nous dire que ce n'est pas grâce à l'Agence que nous rendrons notre pays économiquement indépendant. Il faudra que beaucoup d'autres politiques viennent s'ajouter à la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Il faudrait faire en sorte que dans chaque secteur important, nous commencions à devenir autonomes, indépendants et à transformer nous-mêmes nos produits et nos matériaux.

J'ai fait allusion l'autre jour à la Chambre à une étude réalisée par le ministère de l'Agriculture pour le compte des Nations Unies. Elle révèle que, depuis 1974, la capacité de production alimentaire du Canada a commencé à régresser en valeur absolue. Cette étude établissait que dans les années soixante, en Ontario, par exemple, plus d'un million d'hectares de terres agricoles ont été nivelées ou pavées pour permettre le développement urbain, la construction de logements, d'usines, de routes, etc. Je songe, par exemple, à la péninsule du Niagara où les autoroutes et les lignes de transport d'énergie s'entrecroisent sur des terres agricoles de première qualité qu'on n'aurait pas dû sacrifier de la sorte. Et quand on construit une autoroute, on ne s'arrête pas là.

● (1510)

Dès qu'une nouvelle autoroute traverse des terres agricoles, on voit surgir des stations-service et des restaurants de chaque côté et le développement des banlieues et des centres industriels longe cette artère. C'est ainsi qu'en Ontario dans les années 60, sans même qu'on s'en inquiète vraiment, plus d'un million d'hectares ont cessé à tout jamais de servir à la production de denrées alimentaires. Une fois la terre pavée, il n'y a plus lieu de songer, bien sûr, à lui redonner sa vocation agricole. Voilà une bien triste illustration de l'incurie de nos gouvernements. Je sais que le sol relève principalement de la compétence des provinces, mais d'innombrables installations du gouvernement fédéral ont été érigées sur des terres agricoles de première qualité. Je me souviens du conflit à propos de Mirabel, il y a quelques années. Les députés se rappelleront certes de la manifestation des agriculteurs de cette région en face du Parlement. Ils demandaient que l'aéroport de Mirabel soit construit quelques miles plus loin, là où les terres n'étaient pas aussi bonnes pour la culture. On a pourtant décidé de construire l'aéroport sur des terres qui auraient pu servir à la production vivrière.

Ce n'est là qu'un exemple. Il m'en vient un autre à l'esprit, celui de Pickering. Là encore on a envisagé et presque décidé de construire un aéroport sur de bonnes terres agricoles. Dieu merci, les protestations ont suffi à empêcher la construction de cet aéroport à Pickering sur de bonnes terres arables.

J'ai lu dans cette même étude qu'en 1976, on a enregistré une réduction de 3.6 p. 100 des bonnes terres agricoles en Ontario. Je me demande combien de temps nous pourrons nous permettre de tolérer ce genre de situation dans notre pays. Je crois que nous nous approchons rapidement du jour où non seulement le Canada mais aussi d'autres pays vont devoir répondre aux besoins alimentaires de l'humanité. Cela se ramène à une question d'excédents alimentaires. Si dans un pays aussi riche et fertile que le nôtre nous finissons par devoir importer des produits alimentaires, nous aurons alors commis une très grave erreur et nous faisons un mal irréparable à des pays pauvres qui ont bien moins de terres agricoles et des populations beaucoup plus nombreuses que nous à nourrir. Nous devrions contribuer à nourrir la population de ces pays-là et les aider à devenir autonomes sur le plan de leur production alimentaire.

Je ne pouvais laisser passer l'occasion de ce débat sans dire ces quelques mots, monsieur l'Orateur. Il y a d'autres aspects de l'indépendance économique canadienne qui, à mon avis, sont très importants. Ce n'est pas seulement une question d'alimentation, c'est aussi qu'en important autant, nous nuisons à la balance des paiements. Nous suscitons aussi des effets préjudiciables sur le dollar canadien tout en enlevant des emplois aux Canadiens, non seulement des emplois dans l'agriculture, mais aussi des milliers d'emplois en Ontario, en Colombie-Britannique et dans les autres provinces, à cause de notre productivité inférieure en agriculture. Il y a les emplois sur les fermes, dans les industries de la transformation et de l'emballage des aliments, et ainsi de suite. C'est donc une perte globale nette que notre pays ne peut se permettre.

Il y a quelques jours à peine, au comité, celui qui voulait être député d'Ottawa-Centre et qui siège maintenant au Sénat, le sénateur Robert de Cotret, ministre de l'Industrie et du Commerce, parlait des importations de poulet au Canada. Là encore, le problème découle du manque de coordination des politiques appliquées au Canada. En bref, monsieur l'Orateur, jusqu'à présent, nous importions seulement un p. 100 du poulet que nous consommions. Par suite des négociations entreprises par le gouvernement d'en face, nous importerons, après 1981, 6.3 p. 100 du poulet que nous consommons. Certaines études ont démontré que cela représentera pour le Canada une perte brute de 100 millions de dollars. A mon avis, c'est lamentable. Il suffit d'examiner les chiffres du ministère de l'Agriculture pour voir que plus de 100 millions de livres de poulet et de dinde sont entreposées. Malgré ce volume, qui correspond à cinq livres de volaille pour chaque homme, femme et enfant au Canada, le gouvernement conservateur a délivré la semaine dernière des permis supplémentaires autorisant l'importation d'une quantité accrue de poulet et, il y a deux semaines, il a délivré des permis autorisant l'importation de plus de un million de livres de dinde américaine au Canada.

M. Ouellet: Incroyable!

M. Nystrom: Le député de Papineau (M. Ouellet) dit que c'est incroyable. Nous devons nous rappeler, tout en discutant de la loi sur l'examen de l'investissement étranger—loi qui, à mon avis, n'a pas été assez ferme ni assez stricte—que nous ne pouvons rapatrier notre économie et assurer la force et la vigueur économique du Canada, d'un océan à l'autre, en nous contenant uniquement de durcir la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Un des domaines dans lesquels nous devons agir c'est celui de l'indépendance alimentaire, que nous choisissions de le faire par une politique de l'occupation des sols, ou en passant d'un secteur à l'autre, comme du poulet ou de la dinde au bœuf. A peu près 10 p. 100 du bœuf consommé au Canada est importé des États-Unis, d'Argentine ou d'Australie, alors que nous avons dans l'Ouest les pâturages pour produire beaucoup plus de bœuf que nous ne pourrions en consommer dans le pays.

Le prix des légumes a monté de 5½ p. 100 ce mois-ci. Pourquoi? Parce que nous dépendons de plus en plus des importations. Lorsque le prix des légumes augmente aux États-Unis, bien sûr nous nous en ressentons ici au Canada. Nous pourrions produire ici un grand nombre de ces légumes. Nous le faisions d'ailleurs autrefois. Un ancien gouvernement libéral s'est débarrassé d'un programme de subventions à l'entreposage des légumes. Nous avions l'habitude de cultiver des légumes, de les entreposer pour les employer pendant les mois d'hiver. Mais ce gouvernement s'est défait de ce programme, et une fois de plus nous avons dû importer encore plus de produits alimentaires de l'étranger.

Mais ce n'est pas uniquement une question d'occupation des terres, de dindes ou de poulets, de bœuf ou de légumes. Nous importons 45 millions de livres de fromage chaque année, surtout d'Europe. Mais il y a plus que le fait de ne pas avoir les politiques agricoles nécessaires pour assurer la conservation de nos terres. D'après le rapport Rennie, la qualité du sol se détériore constamment en Saskatchewan. Le député de Crowfoot (M. Malone) souscrit à cette affirmation. Je pense que n'importe quel député originaire d'une région rurale sait cela.

Ce ne sont là que quelques problèmes qui vont se poser à notre pays et au monde entier dans les années 80. Nourrir la planète sera la grande question de l'heure, et je ne crois pas qu'il y ait de problème plus important pour l'humanité que la capacité de produire des aliments et de les distribuer partout dans le monde. Avant de me rasseoir, je vous demande ceci: en procédant à l'examen de l'AEIE, ne la considérez pas seulement comme une solution à la dépendance économique du Canada. Il faut que dans chaque secteur, nous élaborions des politiques qui feront du Canada un pays plus autonome et que nous nous assurions que nos intérêts demeurent entre les mains de nos citoyens, tout en collaborant à la prospérité du monde entier.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu les discours de mes deux amis, l'honorable député de Broadview-Greenwood (M. Rae) et l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), je me rends compte que personne n'a rien à craindre de l'AEIE, tout particulièrement les cartels étrangers désireux de s'approprier les plus beaux morceaux de l'économie canadienne. A mon avis, c'est un désastre.

Si je prends la parole alors que ce n'était pas mon intention, monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Alors assoyez-vous.

M. Waddell: Non. Je ne m'assoirai pas. J'étais en train de dire aux députés que si j'ai décidé de prendre la parole à ce sujet c'est qu'il est très important. En fait, je crois que ce sera l'une des grandes questions des années 80. Il s'agit d'un problème sur lequel notre parti insistera sans relâche. Je crois d'ailleurs que les Canadiens vont réagir sur cette question. Alors, mes amis d'en face n'ont pas besoin de me crier de me rasseoir. J'ai pleinement le droit d'en parler.

● (1520)

Comme je le disais, ce qui m'incite à me lever et à prendre la parole, c'est que le député de Broadview-Greenwood a dit dans son discours qu'il n'y a personne parmi les ministériels cet après-midi qui soit en mesure de répondre à ses questions, et ce sont pourtant des questions pertinentes à propos de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. En fait, le ministre qui répond de l'Agence est le sénateur de Cotret, si je ne m'abuse, c'est-à-dire quelqu'un que nous ne pouvons même pas interroger directement à la Chambre. Nous ne pouvons même pas l'approcher pour lui poser ces questions. Je l'ai déjà dit à la Chambre et je le répète: l'existence même du Sénat est grotesque, et il est injuste de caser au Sénat, là où nous ne pouvons l'interroger, un ministre qui est responsable de l'un des secteurs les plus névralgiques du gouvernement, soit l'Agence d'examen de l'investissement étranger et qui, apparemment, dicte la politique économique du gouvernement actuel. A franchement parler, si je siégeais de l'autre côté de la Chambre, je serais aussi un peu inquiet à ce sujet.

L'autre question que j'aimerais souligner, et je pense que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) l'a mentionnée quand il a parlé du genre d'industrie qui existera dans les années 80 et qu'il a parlé de l'industrie de l'alimentation, est qu'une des industries très importantes à mon avis—et mon collègue le député de Broadview-Greenwood l'a encore une fois mentionné—est celle des communications et de la technologie de pointe. Notre parti est très préoccupé par les conséquences futures de la révolution technologique. Nous sommes préoccupés par le fort taux de chômage qui résultera de l'expansion de certaines de ces industries. Nous disons donc maintenant que ces industries doivent être contrôlées par des Canadiens et qu'il faut déjà commencer à agir à cet égard. C'est encore une fois un domaine dans lequel l'Agence d'examen de l'investissement étranger devra jouer un rôle actif. C'est un domaine dans lequel nous avons besoin de plus de renseignements et dans lequel il faut que le gouvernement nous fournisse des réponses. Il nous faut quelqu'un à la Chambre qui puisse répondre aux questions légitimes qu'a posées aujourd'hui mon collègue le député de Broadview-Greenwood. Au lieu de cela, nous avons d'autres ministres qui sont occupés à d'autres choses. Mais nous voulons des réponses au sujet de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Plus tôt cette année, j'ai écrit au sénateur de Cotret. Comme le savent beaucoup de députés, nous recevons des tas de documents à nos bureaux tous les jours et la plupart, bien que très intéressants, comme les discours profonds et personnels des ministres d'en face quand ils font leurs tournées du pays, ne sont pas aussi importants que certains des rapports de l'Agence que j'ai reçus.

J'en ai remarqué un à propos d'une compagnie pétrolière étrangère qui achetait une petite compagnie à Orillia, je crois. J'ai écrit au sénateur de Cotret à ce sujet pour lui demander s'il pouvait me dire quelles étaient les raisons de la décision de l'Agence, quels renseignements il avait à ce sujet parce que je voulais savoir pourquoi l'Agence avait pris cette décision. J'ai reçu une lettre de lui hier dans laquelle il disait qu'il regrettait de ne pas pouvoir répondre à ces questions, qu'il ne pouvait pas me fournir de renseignements. J'ai trouvé cela plutôt ironique. Nous avons justement étudié dans un débat vraiment excellent hier soir à la Chambre la première loi sur l'accès à l'information à être présentée dans le régime parlementaire britannique. Je vois le président du Conseil privé (M. Baker) regarder dans cette direction-ci. Nous sommes tous fiers de ce débat et fiers de cette loi. Nous allons l'améliorer encore en comité mais nous nous réjouissons qu'il y ait un projet de loi présenté. Je vois que le président du Conseil privé n'a ni sa rose ni son camion à bascule cet après-midi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils sont dans mon bureau.

M. Waddell: Sans doute se prépare-t-il à en faire des cadeaux de Noël. Le cadeau que nous souhaitons aujourd'hui c'est de pouvoir nous renseigner sur la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Nous voulons que le gouvernement réponde aux questions que le député de Broadview-Greenwood est en droit de soulever. Quand j'ai parlé de liberté d'information, je voulais signaler que nous avons une loi qui ne permet pas au ministre de répondre. En fait, le ministre m'a dit dans sa lettre qu'il ne pouvait répondre à mes questions, qu'il ne pouvait me renseigner sur les dessous de cette mainmise et qu'il ne pouvait me dire pourquoi l'Agence avait approuvé cette mainmise sur une société canadienne par une entreprise américaine. Mais je vais vous dire ce qu'il a fait. Il a écrit à la société pétrolière américaine pour lui demander si elle lui permettrait de communiquer ces renseignements. La société a répondu: «Non, ces renseignements ne doivent pas être révélés au député». Voilà, c'est un exemple qui illustre ce que nous avons dit hier soir au sujet de la liberté d'accès à l'information. C'est un exemple de situation contre laquelle la nouvelle loi ne pourra rien, et que la loi actuelle n'autorise pas. Nous ne pouvons toujours pas obtenir ce genre d'information. Non seulement l'Agence ne réussit pas à restreindre les mainmises, non seulement nous devons déplorer l'absence d'une politique générale comme l'a signalé le député de Broadview-Greenwood, mais nous ne pouvons même pas obtenir de renseignements sur un cas en particulier.

Je constate que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) est à la Chambre. Dans un de mes discours je l'ai déjà qualifié d'obscur professeur-de-droit-monté-en-grade. Je me rétracte. C'est un député qui respecte la liberté d'information et je lui rends justice à cet égard.

Mme Mitchell: Il ne livre pas tous les documents.

M. Waddell: C'est vrai ce que dit le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), il ne livre pas tous les documents, mais lorsqu'il a rendu public quelques manuels, il s'engageait dans la bonne voie. Je suis certain qu'il regrette comme moi que la loi ne nous permet pas de nous renseigner sur les décisions, car comment alors peut-on les contester?

Le député de Broadview-Greenwood a été très précis à ce sujet et je l'ai été encore plus à propos du cas dont j'ai parlé. Toutefois, le député a également critiqué en général toute la question. Ses propos au sujet des origines ou de ce qu'il croyait être les origines de la loi, me plaisent. En toute franchise, je crois que cela remonte à l'époque de la dispute, au sein du parti libéral, entre MM. Walter Gordon et Mitchell Sharp, lequel a été vainqueur. Cela a duré pendant dix ou quinze ans, c'était au début des années 60. Enfin l'emprise sur notre économie par des étrangers et les pressions ont atteint un point tel que l'ancien gouvernement libéral a dû faire un compromis en présentant une loi symbolique. C'est à ce moment-là qu'il a proposé la loi, mais sans trop de sérieux.

Mon collègue, le député de Broadview-Greenwood avait raison de dire que la loi sur l'examen de l'investissement étranger était un maigre succédané à une politique générale sur la mainmise étrangère de notre économie. Quand on l'a interrogé sur le chômage, les taux d'intérêt élevés, les problèmes dans l'industrie du logement, les difficultés du dollar, etc., il a affirmé que nous devions ces difficultés fondamentales dans notre économie au fait que nous étions une colonie, une colonie de l'économie américaine, et, à mon avis, il avait raison. Voilà la question qui nous occupera pendant les années 80 et pour laquelle nous comptons lutter.

Toutefois, je déplore aujourd'hui et plus précisément que notre gouvernement ne soit pas disposé à répondre à nos questions et que personne à la Chambre ne soit en mesure de le faire. Je constate la présence de mon collègue, le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin), dans les premières banquettes du parti libéral. Il y est tout seul car ses collègues préparent tous leur campagne à la direction du parti. Peut-être a-t-il abandonné la partie un peu trop tôt.

Une voix: Il attend qu'on l'invite à présenter sa candidature.

M. Knowles: Il fait son devoir en assistant aux délibérations de la Chambre.

M. Waddell: Je termine en disant que malheureusement, nous n'avons rien à craindre de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. C'est nous qui devrions craindre cette loi plutôt que les gens qui cherchent à accroître leur emprise sur l'économie du Canada ouvertement. Nous devrions savoir pour quelle raison l'Agence prend de pareilles décisions ainsi que les motifs expliquant ces décisions, et nous devrions confier la direction de cette agence à un ministre qui ne siège pas au Sénat, mais plutôt à un véritable ministre qui puisse siéger à la Chambre des communes. Le gouvernement devrait avoir quelqu'un à la Chambre qui puisse répondre aux questions légitimes du député de Yorkton-Melville et du député de Broadview-Greenwood.

● (1530)

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais surtout attirer l'attention du président du Conseil privé en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre (M. Baker). Comme il le sait, nous nous sommes montrés plus coopératifs qu'il ne l'espérait à l'égard de certaines motions qu'il nous a proposées. Nous faisons d'assez bons progrès et nous aimerions continuer sur cette lancée. Néanmoins, ce qui s'est passé cet après-midi ennuie beaucoup mes collègues et moi-même. Mon collègue, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), a demandé une réponse avec insistance, au sujet du mandat que cette motion confie au comité: Le ministre d'État chargé du commerce international (M. Wilson) n'est pas ici pour répondre et, apparemment, il n'y a personne d'autre qui puisse le faire.

Nous ne voulons pas voter contre cette motion même si, je l'admets, j'hésite même à proposer l'ajournement du débat. La semaine s'achève et les députés n'aiment pas tenir un vote nominal un vendredi après-midi. Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre, qui se montre si souvent coopératif, accepterait que le débat soit suspendu afin que nous puissions obtenir une réponse à cette question lundi. Bien sûr, nous pourrions passer à l'une des autres motions.

Pour nous, la question suivante est très importante: ce comité sera-t-il chargé uniquement d'étudier la loi ou de se pencher sur l'investissement étranger en général? J'ignore si les députés ont prêté beaucoup d'attention au discours du député de Broadview-Greenwood, mais je pense qu'il a extrêmement bien posé la question. Si je puis dire, sans aller trop loin, nous trouvons assez offensant, presque insultant, que personne n'y ait prêté attention. Le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) était d'accord avec sa proposition, mais nous n'avons pas obtenu de réponse. A un certain moment, il n'y avait pas un seul ministre à la Chambre cet après-midi. Il y en a quatre ou cinq maintenant, mais aucun d'entre eux n'est chargé de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Voici ce que je propose au président du Conseil privé: je suis prêt à proposer que le débat soit ajourné maintenant afin que nous puissions passer au bénévolat. Cela vaudrait mieux, je pense, que de demander à quelqu'un qui ne connaît pas la question de nous donner une réponse.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) a dû quitter la Chambre après son intervention. Il a demandé à un ministre de le remplacer. Il prévoyait revenir ici vers 3 h 15. Il semble bien avoir été retenu ailleurs. Mais il prévoyait revenir, et nous avions, bien sûr, l'intention de lui demander de répondre à la question posée par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae). Je regrette qu'il ne soit pas ici pour y répondre. Même s'il avait déjà pris la parole, le ministre n'avait pas l'intention de ne pas revenir. Il avait bien l'intention de revenir, mais il est évident qu'il a été retenu quelque part.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je remercie le whip en chef du gouvernement de cette précision. Que le ministre d'État chargé du Commerce international ait dû quitter la Chambre, je n'en fais pas une affaire, mais je signale toutefois que personne ne répondra cet après-midi à cette importante question.

Nous pourrions écouter d'autres députés et utiliser le temps qui nous reste d'ici 4 heures, mais je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux nous contenter d'ajourner le débat et d'y revenir lundi, car je suis sûr qu'on pourrait régler cette question rapidement.

Nous avions même envisagé de proposer la modification du mandat. J'ai participé aux consultations et j'ai suggéré que le gouvernement pourrait peut-être donner une interprétation qui nous guarantirait que la partie des discussions du comité serait très étendue. Cependant, sans cette guarantie, nous hésitons a adopter cette motion cet après-midi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il prétend que l'on devrait permettre au comité de mener une vaste entquête qui porterait sur toute la question de l'investissement étranger au Canada. C'est ce que le gouvernement a l'intention de faire. Son travail ne se limitera pas à l'étude de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Je puis donner cette guarantie au député à ce propos.

Pendant le discours de mon ami, j'ai relu quelques mots de la motion qui m'ont paru très intéressants. L'article (1) se lit comme suit:

> . . . d'examiner dans quelle mesure la loi sur l'examen de l'investissement étranger a rempli et remplit toujours son objet décrit par le Parlement à l'article 2 . . .

J'ai toujours trouvé cette formulation générale, et j'espère sincèrement que les députés accepteront les assurances que je leur done à ce sujet.

M. Rae: Etant donné que le ministre répondait à ma question, j'espère que M. l'Orateur voudra bien me permettre de répliquer. Le libellé de la motion contient un cercle vicieux qui me posait un problème. En effet, le mandat du comité est de revoir les objectifs de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Je ne suis pas sûr que le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) était présent quand j'ai exposé mon point de vue. J'ai signalé que le comité se rendrait peut-être compte que les objectifs de la loi sur l'examen de l'investissement étranger répondent mal aux besoins. Nous voulions être sûrs que le comité ne se contenterait pas de rafistoler la loi sur l'examen de l'investissement étranger, mais qu'il étudierait tout le problème des investissement étrangers.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous renvoyer à ce propos au paragraphe (2) qui porte sur les recommandations que doit faire le comité. Il se lit ainsi:

. . . de faire des recommandations quant aux modifications à apporter à la loi ou à sa mise en application, et ce pour que

a) la loi remplisse toujours mieux son objet;

M. Rae: «Son objet».

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur. Cela suppose, à mon avis, un examen de la question et un examen du problème; je ne peux imaginer qu'il en soit autrement. Je veux seulement que le député sache que nous n'avons pas l'intention d'entraver le travail du comité. J'espère que c'est bien là l'assurance que nous demandait de donner le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au nom de son parti.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, comme le président du Conseil privé nous donne cette assurance formelle, nous ne nous opposons pas à ce que la résolution soit adoptée cet après-midi.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à ce qu'on m'associe au député de Broadview-Greenwood (M. Rae). Il a une excellente famille, mais je m'effraie quelque peu à la pensée que le comité puisse étudier dans le moindre détail tout le phénomène de l'investissement étranger, ses tenants et ses aboutissants. J'aurais préféré que le comité étudie assez tôt les voies, les moyens et les mécanismes plutôt que le phénomène dans son ensemble.

J'aimerais seulement faire preuve de prudence, mais nous risquons, en faisant preuve de souplesse, de rendre le mandat du comité impossible à remplir.

M. Baker (Nepean-Carleton): Voilà une observation judicieuse, monsieur l'Orateur. Je ne la conteste pas, mais à la question qui m'a été posée, je réponds que le gouvernement n'exercera aucune contrainte sur le processus d'examen. Le comité pourra décider d'examiner cet aspect, qui figure parfaitement dans ses attributions. Il pourra décider de l'aborder du point de vue que le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) a suggéré. J'espère que le député de Winnipeg-Nord-Centre est satisfait de l'assurance que je lui donne.

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur. Nous sommes prêts à laisser le comité libre de décider de ce qu'il fera. Nous tenions seulement à ce que le gouvernement nous assure qu'il n'exercerait sur lui aucune contrainte. Nous savons gré au président du Conseil privé de l'assurance qu'il nous a donnée cet après-midi.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

L'ÉLARGISSEMENT DU RÔLE—L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Walter Baker (au nom du secrétaire d'État et ministre des Communications) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué et chargé d'enquêter sur les moyens d'élargir le rôle des organismes bénévoles dans la société canadienne et de faire rapport à ce sujet;

Que, compte tenu de l'éventail des activités que les organismes bénévoles assument aujourd'hui, des problèmes auxquels ils se heurtent et de la portée, la nature et les répercussions de l'appui que le gouvernement leur apporte à l'heure actuelle, le comité dépose ses conclusions et recommandations sur les mesures que le gouvernement fédéral pourrait adopter pour élargir le rôle des organismes bénévoles

(1) à titre d'objectif souhaitable en lui-même,

(2) à titre d'option relativement à la dépendance des citoyens à l'égard des services gouvernementaux, et

(3) de façon à permettre à ces groupes une plus grande indépendance d'action face au gouvernement,

et sur toute autre question que le comité juge pertinente.

Que le comité présente des rapports lorsqu'il le juge opportun et dépose son rapport final au plus tard le 31 mai 1980;

Que le comité spécial soit composé de sept députés devant être désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit habilité à choisir parmi ses membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers et à commander des études ou des recherches pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

● (1540)

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Je tiens moi aussi à prendre la parole à l'occasion de cette motion visant à établir un comité spécial qui fera enquête et rapport sur les moyens appropriés qui pourraient être utilisés pour renforcer le rôle des organismes bénévoles dans la société canadienne. Je propose cette motion, parce qu'elle manifeste l'intérêt de longue date de mon parti qui est disposé à modifier l'orientation de ces organismes ainsi que les relations que le gouvernement fédéral entretient avec eux.

En dépit du fait que plus de trois millions de Canadiens s'occupent d'organismes bénévoles et que ces organismes fournissent une longue série de services à nos collectivités, il est d'usage que les Canadiens présument trop du bénévolat. Je conviens avec mon parti que nous ne devons pas présumer de l'activité du bénévolat ni le juger d'importance secondaire, mais il faut se rendre compte plutôt qu'il est indispensable à l'extension et à la préservation d'une trame sociale solide et persistante au Canada.

Les services sociaux bénévoles sont d'une importance cruciale pour la société canadienne parce que c'est par ce genre de coopération entre les individus, d'une part, et entre les individus et les institutions traditionnelles, d'autre part, que chaque Canadien peut développer le sens qu'il a de son identité personnelle et de son appartenance à son milieu, son sens des valeurs personnelles et sociales et le sens de la responsabilité qu'il a à l'égard de ses concitoyens. La collectivité est issue de la coopération bénévole car celle-ci crée entre les individus des liens d'identité et d'affection, elle aiguise le sens de la responsabilité sociale, elle accroît la confiance en soi et l'esprit d'initiative tant chez l'individu qu'à l'échelle sociale. Le bénévolat met en valeur les qualités désirables qu'on appelle le civisme.

Malgré le rôle essentiel que jouent les organismes bénévoles en intégrant les individus dans leur milieu local et en liant ces divers milieux pour en faire la société canadienne, l'avenir du bénévolat au Canada est compromis depuis déjà quelque temps.

Toute société industrialisée avancée crée une multitude de forces qui agissent sur l'individu. La tendance de plus en plus marquée au professionnalisme et le désir d'ériger une structure sociale plus normalisée et bureaucratique susceptible de dispenser des services spécialisés aux collectivités et à la société, ajoutés aux pressions qui résultent d'une attitude fondée sur un matérialisme de plus en plus passif, en vertu duquel la valeur personnelle se définit en termes de possessions, et issue de la conviction que toutes les responsabilités incombent au gouvernement et à lui seul, discréditent l'activité bénévole. Ils compartimentent les relations interpersonnelles en diverses spécialités et les étouffent; ils détruisent le tissu social, éloignant de plus en plus les gens les uns des autres, poussant chacun à n'être qu'à son propre service, à demeurer passif dans l'espoir que les autres ou le gouvernement répondront à ses besoins. Malheureusement, lorsque les gens cessent de se préoccuper les uns des autres, les collectivités et la société se désagrègent et s'écroulent.

Les gouvernements antérieurs en sont peu à peu venus à admettre les difficultés que connaît le secteur du bénévolat. Cependant, non seulement ils n'avaient aucune stratégie d'ensemble permettant de coordonner leurs programmes dans ce domaine, mais leurs initiatives ont bien souvent affaibli ou désorganisé les efforts déployés par les travailleurs bénévoles. Incapable de reconnaître la légitimité et les fonctions propres des mouvements bénévoles, sauf en fonction de grands organismes officiels orientés vers ses propres objectifs, l'État s'est efforcé de diriger leurs activités d'après ses besoins et non ceux des particuliers ou des collectivités.

En leur accordant des moyens financiers et d'autres incitations pécuniaires, le gouvernement a petit à petit amené les mouvements bénévoles à changer d'attitude à l'égard de leur propre rôle pour les asservir aux besoins de l'État. Cela a créé un lien de dépendance dangereux entre ce secteur et les pouvoirs publics. Le gouvernement a une conception paternaliste du bénévolat. Il ignore totalement l'importance intrinsèque des activités bénévoles qui permettent de développer l'identité et le mérite personnel de l'être humain. Il n'a cure du fait que les activités bénévoles sont un moyen d'expression et d'initiative individuelles et collectives. Cette dépendance est devenue si profonde que lorsque les conditions économiques forcent le gouvernement à se serrer la ceinture, les organismes bénévoles se sentent immédiatement, et à juste titre, menacés.

Mon parti estime que l'activité bénévole, particulièrement au niveau de la base, répond à des besoins communautaires et sociaux que l'intervention de l'État ne saurait satisfaire, bien au contraire. Mon parti croit qu'une politique cohérente et globale de bénévolat doit prévoir les activités essentielles à la satisfaction de besoins individuels et collectifs qui ne sont pas du ressort du gouvernement.

Le comité spécial n'aurait donc pas pour objectif premier de dire si le gouvernement fédéral devrait fournir un appui financier aux organismes bénévoles. Il aurait plutôt pour but de tirer des recherches antérieures et des témoignages de la base la matière nécessaire pour élaborer une politique claire, cohérente et globale et un plan d'action destiné à créer au Canada des conditions favorables au développement d'un secteur bénévole basé sur la collectivité. Notre but est donc de créer les conditions propices l'épanouissement du bénévolat. Le comité spécial aurait donc pour mandat de conseiller le gouvernement sur la façon d'atteindre ce but.

Étant donné qu'une politique efficace de promotion des organismes bénévoles doit se fonder sur les besoins et les objectifs des collectivités, pour élaborer une telle politique, il faut obtenir le concours et la participation de personnes ayant facilement accès aux multiples associations bénévoles disséminées dans tout le Canada. De toute évidence, les députés sont—et de loin—plus compétents, pour s'acquitter de cette tâche, que les fonctionnaires vivant dans l'atmosphère rarifiée d'Ottawa. Si nous voulons former un comité spécial, ce n'est pas uniquement pour que les députés se penchent sur cette question, c'est aussi pour fournir une tribune aux organismes non gouvernementaux, sans compter que nous voulons tenir notre promesse de revaloriser le rôle du Parlement.

J'imagine que le comité spécial voudra examiner, en plus des secteurs précisés dans son mandat, les moyens auxquels on pourra recourir pour faire appel à un sens accru du civisme et au concept de la société de participation pour encourager l'activité bénévole. Je suppose que le gouvernement voudra délimiter le rôle du gouvernement comme pourvoyeur des besoins du secteur bénévole. Les membres du comité voudront sûrement supprimer les obstacles actuels au développement de l'activité bénévole et proposer des moyens pour les surmonter. Ils voudront vraisemblablement étudier les structures permanentes aptes à assurer des communications soutenues entre le gouvernement et le secteur bénévole. Ils voudront certes enquêter sur les moyens d'assurer l'imputabilité des groupes bénévoles. On s'attendra qu'ils recommandent des mécanismes, rattachés à des politiques précises, par lesquels le gouvernement fédéral pourra, directement et indirectement, encourager le volontariat, y compris les déductions et les stimulants fiscaux.

Le gouvernement ne doute pas le moindrement, monsieur l'Orateur, de l'aptitude des députés de tous les partis à élaborer cette politique et à accomplir leur tâche efficacement. Nous avons hâte d'obtenir leurs conseils et leurs recommandations.

Organismes bénévoles

[*Français*]

M. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole sur cette motion au nom de l'opposition officielle, et d'assurer la Chambre et le public canadien du vif intérêt que nous portons aux organismes bénévoles. Les députés de la Chambre peuvent apprécier mieux que quiconque le rôle important de cette composante de la société canadienne, puisque nous devons en grande partie nos sièges à des centaines de bénévoles qui travaillent pour nous à chaque élection.

● (1550)

L'initiative gouvernementale visant à créer ce comité spécial chargé d'enquêter sur les moyens d'élargir le rôle des organismes bénévoles dans la société canadienne peut, à première vue, paraître louable et imprégnée d'une grandeur d'âme peu commune. Cependant, certains doutes persistent dans mon esprit quant au véritable motif de cette démarche. Plusieurs observateurs prétendent que la prolifération des comités est une stratégie conservatrice pour apaiser les frustrations des députés des banquettes arrière qui n'ont pas eu accès soit au cabinet, soit aux nominations comme secrétaires parlementaires.

D'autres disent que le gouvernement veut tenir l'opposition occupée pour éviter que les députés s'occupent d'organisation politique. Finalement, les vieux routiers sont convaincus que c'est là une manière élégante pour le gouvernement progressiste conservateur de remettre à plus tard la prise de décisions importantes. Tant et aussi longtemps que le comité étudie la question, le gouvernement n'a pas à se prononcer.

Quoi qu'il en soit, je n'ose pas croire que ce gouvernement pourrait être assez bas pour se servir des bénévoles de ce pays comme instrument de stratégie politique. Je n'ose pas croire que ce gouvernement, par pure futilité, obligerait les députés de la Chambre à dépenser temps et énergies dans un vil exercice. Je n'ose pas croire non plus que des fonds publics seraient utilisés simplement pour rétablir la paix au sein du caucus progressiste conservateur.

Voilà pourquoi, monsieur le président, dans l'intérêt des bénévoles du Canada nous accordons le bénéfice du doute au gouvernement, et que nous acceptons de participer à ce comité spécial. Nous regrettons vivement que le secrétaire d'État, par la formation de ce comité, retarde la mise en œuvre des quelque 81 recommandations portées à son attention dans le rapport du Conseil consultatif gens d'action, qu'on appelle aussi le rapport Andreychuck, et je pense que le secrétaire d'État qui en dispose actuellement par cet exercice va retarder indûment la mise en œuvre de ces recommandations.

Les 15 personnes qui formaient ce conseil ont étudié pendant plus de deux ans toutes les facettes du bénévolat au Canada et on demande maintenant à 7 parlementaires de refaire le même travail dans 6 mois. Avouons que c'est une immense tâche et que cela peut nous laisser certains doutes dans l'esprit. De toute façon, comme je le disais, nous participerons activement aux travaux de ce comité avec l'espoir que ce soit un arrêt de réflexion pour mieux bondir vers la réalisation d'actions concrètes et énergiques.

Les Canadiens ont des doutes quand on leur annonce la formation de comités d'étude, ils sont «tannés» que l'on étudie éternellement. Ils veulent de l'action et, aussi curieux que ça puisse l'être, après avoir élu un parti qui leur promettait de l'action une fois au gouvernement, ils n'ont jamais vu de leur vie un tel déploiement de comités d'étude, de comités spéciaux, de chargés de missions, de consultants, et on en entend beaucoup parler dernièrement. C'est à croire qu'ils ont élu un gouvernement d'étudiants!

Pour revenir à l'essence de la motion débattue aujourd'hui, il est impératif que tous reconnaissent la valeur fondamentale de l'action bénévole au sein de la collectivité canadienne. Le respect de cette forme d'action doit présupposer le respect de la liberté, de l'intégrité et de l'indépendance des organismes bénévoles, peu importe ce qu'ils défendent, ce qu'ils croient ou ce qu'ils font. Il faut que les parlementaires qui s'attarderont sur cette question soient imprégnés de cette ouverture d'esprit et j'oserais même dire de cet esprit libéral qui seul peut garantir le succès d'une telle étude.

Nous devons pour situer l'action bénévole dans sa juste perspective dépasser les frontières de l'action fédérale et étudier le sort que lui réservent les gouvernements provinciaux, municipaux ou scolaires. Les bénévoles, pour la plupart, ne sont pas des spécialistes en droit constitutionnel et ne veulent pas être «charriés» par les conflits de juridiction. La personne qui veut s'impliquer bénévolement ne devrait pas être limitée par ces tiraillages politiques. C'est à nous de créer un climat sain et ouvert dans lequel toute personne pourra évoluer. Le Conseil consultatif nous prévenait de ne pas prendre l'action bénévole pour acquise, et c'est ma conviction que ce genre de conflits politiques peuvent miner cette action.

Il faudra donc étudier ce phénomène dans son ensemble et faire des recommandations qui viseront à aplanir ces cahots parfois insurmontables pour le profane. Le secteur privé et les media ont aussi un rôle à jouer pour permettre l'élargissement du rôle des organismes bénévoles dans notre société. Le comité devra obligatoirement détecter les failles actuelles et proposer des moyens réalistes qui permettront une plus grande pénétration des organismes bénévoles au sein de ces media et surtout au sein du secteur privé qui, par l'immensité de ces ressources, pourrait contribuer largement à la ralisation de nos objectifs communs.

Il ne faudra pas avoir peur d'aller à l'intérieur des organismes actuels et partager leurs expériences quant à la démobilisation des volontaires et à ses causes. Il sera surtout important pour nous d'avoir la perception de «monsieur Tout le monde» sur le rôle de ces organismes. Le grand public craint de plus en plus d'être fraudé quand il contribue à diverses œuvres. Pourquoi? C'est une question à laquelle nous devrons avoir une réponse. Devrait-on avoir un contrôle plus strict des fonds ou des livres de ces organismes? Devrions-nous examiner leur fonctionnement, par une agence gouvernementale ou autrement? Ce sont autant de questions auxquelles nous devrons nous attarder.

Il faudra aussi porter une attention particulière aux diverses catégories d'organismes. Il y a, bien sûr, les organisations nationales et provinciales, mais il faudra surtout évaluer le rôle et la crédibilité des organisations locales et communautaires qui ont, à coup sûr, le meilleur coefficient de pénétration dans le public. Il faudra se rendre dans des petites collectivités puisque trop souvent leur voix n'est pas entendue à Ottawa, puisqu'elles n'ont pas la possibilité financière des venir présenter des mémoires. Dans le même sens, il faudra faire preuve d'originalité afin de recommander des moyens qui permettront à toutes les associations bénévoles, quelles qu'elles soient ou

quel que soit le nombre de leurs adhérents et leur budget annuel d'avoir égal accès aux subventions et aux autres moyens d'aide que le gouvernement du Canada peut ou pourra offrir.

La complexité des règlements relatifs aux divers programmes gouvernementaux est un obstacle majeur au développement du bénévolat. Plusieurs groupes de ma circonscription, par exemple, se sont heurtés à l'attitude intransigeante de certains fonctionnaires, ce qui a eu pour effet de les décourager et de tuer leur initiative. Mais souvent—je ne blâme pas ces fonctionnaires—ils n'ont pas le choix puisqu'ils doivent appliquer des règlements «pondus» à Ottawa par des juristes qui n'ont aucune connaissance de ce qui se passe sur le «terrain». J'ai la ferme conviction que si nous voulons contribuer à l'assainissement des relations entre l'État et les bénévoles, nous devrons insister sur la nécessité de laisser plus de latitude aux fonctionnaires locaux. Nous devrons aussi mettre en place des mécanismes qui empêcheront les ministres de succomber à la tentation d'intervenir politiquement dans l'attribution des subventions. J'espère qu'un des collègues du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) vient de quitter la Chambre . . . lui fera le message, . . .

Une voix: Surtout lui!

M. Lapierre: Surtout lui, comme le dit mon collègue. Je pense que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration aurait besoin d'une réglementation très sévère . . .

Une voix: D'accord.

M. Lapierre: . . . pour éviter justement sa tentation de faire du patronage. Et même, je pense que dans les prochains jours nous pourrons dire qu'il a succombé à cette tentation de faire . . .

Une voix: . . . du patronage!

M. Lapierre: Mon collègue appelle cela «du patronage», moi je dirais «de l'intervention politique» . . .

Une voix: C'est cela.

M. Lapierre: . . . dans le programme Canada au travail.

Il faudra aussi évaluer le phénomène de la dépendance des organismes bénévoles face au gouvernement. J'ai trop vu d'organismes naître pour répondre à des besoins précis et des bénévoles motivés à faire le bien et qui, par la présence des fonds fédéraux, ont été réduits à une dépendance complète, et finalement, quand les fonds vinrent à manquer, ils ont tout simplement fermé boutique. J'ai aussi vu des profiteurs qui, sous le masque de nobles intentions, se sont créé des moyens de subsistance et se sont par le fait même approprié des fonds à des fins purement personnelles.

L'étude des organismes bénévoles ne sera pas complète si nous ne proposons pas des réformes majeures au niveau légal et fiscal. Des groupes de pression bien organisés font déjà des instances auprès de tous les députés afin qu'une réforme fiscale soit entreprise. Nous ne pouvons pas être insensibles à cette proposition et nous devrons évaluer à sa juste valeur cette campagne connue sous le thème «donnant-donnant».

Durant ces quelques minutes, monsieur le président, j'ai dressé une liste succincte des défis qui s'offrent à ce comité spécial. Nous, de l'opposition officielle, sommes disposés à relever ces défis à condition que les recommandations ne restent pas lettre morte. Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) disait hier que, historiquement, entre le moment où le Parlement est saisi d'un sujet et celui où des changements significatifs sont effectués, il s'écoule 37 années. Dans l'intérêt de la majorité de mes collègues qui ne pourront pas vivre assez vieux pour attendre ces 37 ans afin de voir des changements majeurs dans le bénévolat, je forme le vœu que, dès le dépôt de notre rapport, le 31 mai prochain, le gouvernement agira avec impatience et diligence.

• (1600)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Knowles: Puis-je signaler qu'il est 4 heures?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a signalé qu'il est 4 heures. Puis-je demander à la Chambre de ne pas tenir compte de l'heure maintenant et de prolonger de quelques minutes l'heure réservée aux initiatives parlementaires, pour permettre à la Chambre d'étudier le bill S-10, tendant à confirmer le pouvoir d'acquisition de la Commission du district fédéral sur certains immeubles?

A la suite d'entretiens entre les leaders à la Chambre, nous pourrions faire franchir à ce bill toutes les étapes à la Chambre aujourd'hui, y compris celles du comité plénier et de la troisième lecture, de façon à l'adopter.

Je serais reconnaissant qu'on puisse le confirmer, monsieur l'Orateur. De plus, si vous pouviez ne pas tenir compte de l'heure au début et à la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour nous permettre d'adopter ce bill, alors peut-être pourrions-nous ajouter le temps nécessaire à la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Je crois que la Chambre est d'accord pour faire franchir immédiatement au bill toutes les étapes, la deuxième lecture, l'étude en comité plénier et la troisième lecture, et prolonger la séance autant qu'il faudra de façon à ne pas raccourcir l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

* * *

LA COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES

L'hon. Walter Baker (au nom du ministre des Travaux publics) propose: Que le bill S-10, tendant à confirmer le pouvoir d'acquisition de la Commission du district fédéral sur certains immeubles, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. McCain.)

Sur l'article 1—*Confirmation de l'acquisition*

M. Knowles: Monsieur le président, j'aimerais en une minute expliquer ce qui se passe. Il peut paraître étrange à la lecture du compte rendu, que le projet de loi soit adopté sans la moindre explication. Or, on nous a longuement expliqué de quoi il s'agissait. Il s'agit d'une parcelle de terrain que le gouvernement a vendue, que l'acheteur a revendue ensuite; mais on avait oublié un détail technique. Il s'agit en somme de régler cette difficulté pour légaliser les ventes. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à ce projet de loi. Nous voulons bien qu'il franchisse d'un seul coup toutes les étapes.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le président, je remercie le député. Je tiens cependant à préciser que cela remonte à 1954, aux jours de l'ancienne Commission du district fédéral.

(L'article est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les bills précédant le bill C-206 soient reportés du consentement unanime, afin que nous puissions aborder tout de suite ce projet inscrit au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert).

L'Orateur suppléant (M. McCain): Plaît-il à la Chambre que tous les bills précédant le bill C-206 soient reportés pour que nous puissions aborder l'étude de ce dernier?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT L'AVORTEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose: Que le bill C-206, tendant à modifier le Code criminel (avortement), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité de la justice et des questions juridiques.

—Je ne suivrai pas la pratique courante cet après-midi parce que je n'ai pas l'intention de m'attarder sur les mérites du bill. Voici pourquoi.

Il existe actuellement une situation tout à fait déplorable au Québec, dans ma province, et je doute qu'un seul député ose prétendre le contraire. Dans certaines régions de ma province, pour qu'une femme obtienne un avortement, il lui suffit de prendre un rendez-vous. On passe cependant d'un extrême à l'autre au Québec parce que dans certaines autres régions, une femme peut se trouver dans la situation fort peu souhaitable de ne pas avoir accès à un comité de l'avortement thérapeutique. Dans ce cas, ce sont presque toujours les femmes les plus pauvres qui sont les plus pénalisées.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'ai présenté le bill à l'étude pour permettre à tous les intéressés, quel que soit leur point de vue, d'exprimer leurs opinions aux législateurs du Canada. C'est seulement pendant l'étude au comité que nous pourrons discuter librement de la loi actuelle, de son application et de la nécessité de la modifier ou non sans être restreint par les limites de temps qui nous sont imposées cet après-midi.

Le bill C-206 contient les changements que je jugerais moi-même utile d'apporter à la loi pour atteindre les objectifs que visait le ministre de la Justice quand il a présenté les dispositions actuelles en 1969. Ce principe est expliqué dans les notes explicatives du bill.

Selon le Règlement actuel, le fait d'adopter un bill en deuxième lecture veut dire que les députés approuvent son principe, même s'ils peuvent exprimer leur désapprobation en déclarant que le bill est adopté sur division.

Je répète que je ne peux pas me servir de ce bill pour faire modifier la loi, mais plutôt pour permettre à tous les députés, et surtout aux membres du public, d'exprimer leur opinion au comité. Bien des gens des quatres coins du pays m'ont écrit ou m'ont téléphoné à ce sujet. En outre, un grand nombre de députés m'ont parlé ou écrit. Ils ne peuvent tous avoir la parole en moins d'une heure cet après-midi.

Je rappelle aussi aux députés qui sont ici aujourd'hui que si le bill est renvoyé à la Chambre pour la troisième lecture, on ne pourra l'étudier que pendant une heure avant qu'il ne disparaisse au bas de la liste, si c'est ce que veulent trois ou quatre députés. J'ai longuement contesté cette procédure au cours de la dernière session. Grâce à elle, ceux qui tiennent absolument à ce que le bill ne soit pas voté n'auront pas de mal à l'enterrer à une étape ultérieure. Mais en attendant ils auront permis à tous les citoyens et à tous les députés d'examiner les injustices qui semblent exister dans la loi actuelle.

● (1610)

Persuadé que pas un seul député n'est contre la libre expression des opinions, j'ai bon espoir que le bill C-206, tendant à modifier le Code criminel (avortement) sera renvoyé (sur division au besoin) au comité permanent de la justice et des questions juridiques, où chacun aura le loisir de dire ce qu'il en pense.

M. Douglas Roche (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la manière dont le député de Vaudreuil aborde ce problème me paraît intéressante et je l'approuve, en partie du moins. Je pense avec lui qu'il est temps d'étudier sérieusement la question de l'avortement. Pour qu'un comité puisse fonctionner, il faut qu'il y ait ou bien un renvoi de la Chambre ou bien le vote d'un bill en deuxième lecture. Pour qu'un bill soit voté en deuxième lecture, il faut que le député qui le présente expose les motifs qui l'ont poussé à le faire.

Cela ne prendra guère de temps, monsieur l'Orateur, parce qu'il y a d'autres députés qui désirent prendre la parole sur un sujet qui tient à cœur à un nombre toujours croissant de Canadiens, comme d'ailleurs de députés qui n'ont pas eu la possibilité d'exprimer leur point de vue et celui de leurs électeurs sur ce très épineux problème de la société contemporaine.

Où en sommes-nous? A nous débrouiller avec la situation laissée par un bill omnibus de 1969 qui, à la suite des pressions qui ont été exercées, a réussi à modifier l'article 251 du Code criminel de façon à permettre l'avortement dans les cas où la vie ou la santé de la mère sont mises en danger. Parce que le Parlement n'a pas réussi à l'époque à définir exactement ce qu'il appelle la santé, nous avons pu recourir de plus en plus fréquemment à cette loi de 1969. L'invocation de plus en plus fréquente du danger pour la santé nous a conduits à la situation absurde dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Les statistiques 1978 de l'avortement ont été publiées il y a quelques jours par Statistique Canada. L'augmentation de 1978 a été de 8.2 p. 100. Le nombre total des avortements effectués au Canada cette année-là a été de 62,290. Pour 100 naissances viables, il y a eu 17.4 avortements. L'année qui a suivi l'adoption de la loi de 1969, il y a eu environ 11,000 avortements au Canada. C'est donc une montée rapide qui en dix ans a conduit à ce chiffre de plus de 62,000 avortements par année. Fait encore plus grave, 30.5 p. 100 des femmes qui se font avorter avaient moins de 20 ans. Je tire ces chiffres des statistiques de l'année dernière.

Je pourrais citer bien d'autres statistiques prouvant que des abus sont commis dans l'application de la loi sur l'avortement que la Chambre a adoptée en 1969 afin de permettre l'avortement quand la vie ou la santé de la femme sont sérieusement en danger. Il est ridicule de laisser entendre qu'il y a eu au Canada 62,000 grossesses comportant de graves risques pour la mère, la plupart dans les trois provinces les plus riches, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. C'est scandaleux.

Beaucoup d'experts qui ont étudié cette question en profondeur affirment que les femmes se font avorter aujourd'hui pour des raisons sociales et économiques. Un grand nombre de femmes enceintes connaissent au Canada de sérieux problèmes économiques et sociaux. Il appartient aux divers paliers de gouvernement de se pencher sur leurs problèmes. On ne peut pas dire qu'on aide les femmes de façon positive en permettant presque l'avortement sur demande au moyen d'une loi dont l'intention était louable. Certains hôpitaux canadiens font plus d'avortements que d'accouchements.

Il n'y a rien là de nouveau pour les députés qui ont suivi la tournure tragique qu'ont pris les événements concernant l'avortement au cours de la dernière décennie. Tout le monde n'est pas d'accord sur les effets de la loi actuelle. Certains, comme moi, soutiennent que la faiblesse de la loi réside essentiellement dans son libellé, à cause du refus du gouvernement précédent de préciser en 1969 ce qu'il fallait entendre par «santé». Ceux-là pensent donc qu'il faut modifier la loi si l'on veut vraiment arrêter la multiplication des avortements injustifiés.

D'autres pensent que la loi est bonne, mais que son application comporte des lacunes. Il faudrait donc s'en remettre aux provinces pour faire appliquer la loi à la lettre. Là encore, nous trouvons deux opinions diamétralement opposées. D'aucuns affirment que l'application est beaucoup trop stricte et qu'il est difficile d'obtenir un avortement thérapeutique puisqu'il n'y a que 250 hôpitaux sur les 600 ou 700 hôpitaux que compte le Canada qui ont des comités sur l'avortement thérapeutique. D'autres trouvent au contraire qu'on est trop tolérant et que le passage devant les comités d'avortement thérapeutique n'est qu'une formalité, en grande partie parce que beaucoup de docteurs refusent désormais d'être membre de ces comités. Ils savent que ces comités ne jouent plus leur rôle parce que certains médecins étaient tout disposés à accorder un avortement à une femme qui affirmait avoir un problème, sans pouvoir prouver que le problème mettait sa vie ou sa santé en danger.

En 1976, dix députés représentant les dix provinces ont déposé une pétition à la Chambre. Cette pétition qui était organisée sous l'égide d'un organisme cadre, Alliance for Life, contenait les signatures de plus de un million de Canadiens. Plusieurs autres groupes réclament une application plus stricte de la loi au Canada. Je ne vais pas les citer tous. L'organisme central Alliance for Life a organisé une pétition, la plus importante jamais déposée devant le Parlement.

Qu'en est-il advenu? Si quelqu'un allait fouiller dans les tréfonds de l'administration, il trouverait cette pétition sur une étagère poussiéreuse. Elle est restée lettre morte. Le fait qu'un million de Canadiens puissent se prononcer aussi massivement sur une question de cette importance sans qu'on donne suite à leurs démarches par un débat au Parlement ou qu'on prenne des mesures en conséquence accroît la difficulté.

Cela nous conduit à la situation où se trouvent de nombreux députés, en particulier celui de Vaudreuil. Il y en a d'autres tels que le député de Beaches (M. Richardson), le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui vont présenter un bill à la Chambre. Je suis désolé de ne pas me souvenir de tous les noms de ceux qui ont présenté un bill d'initiative parlementaire pour tenter de remédier à cette anomalie. Les députés doivent essayer de réparer cette injustice crée par l'application de cette loi inadaptée, dont les résultats ne feront qu'empirer d'année en année. Qu'arrive-t-il aux projets de loi d'initative privée? On en discute pendant une heure. Ce n'est pas suffisant pour analyser à fond leur contenu. Peu de ces projets de loi se rendent à l'étape de l'examen en comité.

● (1620)

Le gouvernement a déposé un document sur la réforme parlementaire; il s'agit de l'énoncé de principes présenté par le président du Conseil privé (M. Baker), il y a quelques jours. Au nombre des changements apportés à ce document, on a prévu, entre autres choses, de mettre aux voix un certain nombre de projets d'initiative privée. Pour protéger sérieusement le droit qu'ont les députés de présenter au Parlement des questions d'intérêt particulier pour eux tout en espérant que nous serons appelés à nous prononcer sur un nombre raisonnable d'entre elles, il nous faut accélérer le processus parlementaire prévu à cette fin et adopter rapidement les motions sur ces bills. En évitant donc de prolonger inutilement la discussion sur la motion même nous pourrions la renvoyer rapidement au comité et aborder enfin le travail sérieux sur la réforme du Parlement où l'on prévoit entre autres mesures, la mise aux voix d'au moins un certain nombre de projets de loi d'initiative privée.

A mon avis, le député de Vaudreuil a rendu service au Parlement, cet après-midi, en soulignant la nécessité d'étudier en comité la question de l'avortement dans son ensemble. La question n'a pas été abordée depuis 11 ans. Certains d'entre nous sont au Parlement depuis déjà près de huit ans et nous n'avons jamais eu l'occasion de traiter de ce sujet. Pourtant, nous avons eu déjà deux grandes discussions sur la peine capitale au cours de cette période. Manifestement, la question est importante, mais si depuis 1973, nous avons déjà eu deux grandes discussions sur la peine capitale et que nous avons voté à deux reprises à ce sujet—d'aucuns prétendent que nous pourrions aborder ce sujet pour la troisième fois—il est grand temps, à mon avis, de rappeler que beaucoup de députés, et je suis de ce nombre, sont convaincus de la nécessité d'aborder la question de l'avortement et de prendre position à son sujet, car l'affaire concerne près de 62,000 futurs citoyens chaque année.

Je n'ai pas l'intention d'aborder dès maintenant la question de savoir si le fœtus est un être humain prématuré; les preuves scientifiques sont des plus claires à ce sujet, et il ne s'agit pas d'une question abstraite, mais plutôt de la naissance d'une vie dans le sein d'une mère.

Le projet de loi proposé par le député de Vaudreuil renferme certaines lacunes. Il en est là de même pour le projet de loi que j'ai parrainé. Il est probable que les autres projets de loi d'initiative privée aient également contenu eux aussi certaines lacunes. Il demeure, cependant, que ce ne sont pas les lacunes contenues dans ces projets de loi qui sont importantes. Il est important de faire un bill qui réponde aux besoins tout en ralliant la majorité des suffrages à la Chambre. Je crois que c'est le cas. Je ne peux pas le prouver, car il n'y a pas encore eu de vote à ce sujet. Mais je crois qu'un fort courant d'opinion se dessine de plus en plus au Canada—certaines des statistiques que le comité pourra étudier le démontreront—et que de plus en plus de gens désirent une loi qui permette à une mère de subir un avortement si sa vie et sa santé sont en danger et si elle ne peut poursuive sa grossesse sans que son bien-être ne soit menacé.

Je n'irai pas plus loin pour le moment. C'est aux médecins et aux spécialistes d'établir ce qu'il en est et de formuler la loi en conséquence. Je crois que les mères ont droit à cette protection. Néanmoins, la société a l'obligation de protéger toutes les vies y compris celle du futur être humain et de plus en plus de gens seront d'accord avec ce que j'ai dit au début de mon discours à savoir que la loi, quelles que soient ses intentions, a entraîné des abus et que nous devons à ces abus ce chiffre de 62,000 avortements. Ce sont ces abus que de plus en plus de députés désirent empêcher.

Si d'autres députés ont une meilleure suggestion à faire, qu'ils nous en fassent part au cours de ce débat, mais, à mon avis, une façon de s'en sortir ce serait peut-être d'établir un comité représentant tous les partis, chargé de formuler un bill—même s'il ne peut se réunir qu'à l'occasion—que la Chambre pourait trouver acceptable et qui aurait une chance d'être adopté, un bill qui plairait à la majorité des députés, sinon tous, qui désirent qu'on fasse preuve de justice envers la vie humaine, envers les femmes enceintes qui ont de grosses difficultés à poursuivre leur grossesse, et envers l'enfant à naître.

Ce n'est pas seulement une question de religion. Ce n'est pas seulement une question philosophique ou humanitaire. C'est une question de droit civil. Nous devons nous pencher sur les droits civils des enfants à naître et c'est entièrement du ressort des députés, ils ont même le devoir de s'en occuper. À mon avis, il faudrait songer sérieusement à mettre sur pied un comité de ce genre pour mettre au point une loi qui aurait des chances raisonnables d'être adoptée à la Chambre et, en tous cas, il faudrait donner suite à la motion inscrite au nom du président du Conseil privé demandant à présenter le document sur la réforme parlementaire de facon à ce que les initiatives parlementaires aient plus de poids, surtout pour des questions comme celles-là.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je recommande l'adoption du bill présenté par le député de Vaudreuil (M. Herbert). Je suis d'accord avec les propos de mon honorable ami d'Edmonton-Sud. Quand se présente l'étude d'un bill comme celui-ci, c'est avec humilité et un peu d'hésitation que je prends la parole.

Certains ne comprennent pas que dans une question comme celle de l'avortement on puisse faire une chose pareille. Dans les quelques instants à ma disposition j'aimerais expliquer les raisons qui me poussent à appuyer le bill et à demander son renvoi au comité. Je suis en faveur du bill parce que j'ai profondément conscience de l'obligation que j'ai à titre personnel et à titre de député de m'élever aussi énergiquement que j'en suis capable contre la tendance à la déshumanisation de la vie moderne.

Ce qui me pousse à intervenir aujourd'hui ce n'est pas nécessairement l'espoir d'amener notre société à faire marche arrière, mais la crainte que le silence de ceux qui respectent la vie humaine n'entraîne la perte de notre cause.

La législation actuelle de l'avortement est typique de lois aussi bien inapplicables qu'indéfendables au plan moral. Elle n'a donné satisfaction ni aux propagandistes de l'avortement à volonté, ni à ceux qui défendent la vie. Son unique effet est de dresser un obstacle, d'ailleurs rien moins qu'insurmontable, entre la femme enceinte et l'avortement. Elle est discriminatoire en ce que son application manque absolument d'uniformité d'une région à l'autre du Canada, et elle est à peu près impossible à faire respecter du fait que la notion-clé de santé de la mère s'interprète de trop de façons. Sans compter la question de l'humanité du fœtus, passée sous silence.

Par le bill à l'étude, le député nous demande de supprimer les termes «danger pour la santé». Je suis tout à fait d'accord pour la suppression de ces termes. Si je me reporte à la définition de la santé donnée par l'Organisation mondiale de la santé, je trouve ceci: «Pour l'Organisation mondiale de la santé, la santé est un état de bien-être intégral physique, mental et social plutôt que la simple absence de maladie ou d'infirmité. Nous savons tous, je pense, que l'on fait souvent un emploi très abusif du mot «santé». La définition qu'en donne l'Organisation mondiale de la santé et qu'un grand nombre de nos hôpitaux ont adoptée est manifestement trop vaste et dans la pratique finit par englober de plus en plus l'avortement sur demande. Ainsi, à partir de la notion de bien-être mental et social que l'on trouve dans cette définition, je pense que si j'étais médecin, je pourrais convaincre n'importe quel comité d'avortement de faire avorter ma cliente tout en respectant la définition de l'OMS.

● (1630)

J'ai fait partie du conseil d'administration de l'hôpital de Kitchener-Waterloo pendant quatre ans et j'en ai profité pour étudier toute la question de l'avortement. Nous avons essayé de la régler à cet hôpital, et nous avons constaté que c'était la loi qui clochait et pas forcément la pratique suivie à l'hôpital. Il était extrêmement difficile pour l'hôpital de déterminer exactement quelles directives il fallait donner aux médecins. En ce sens, je pense qu'il est injuste d'accuser les médecins d'être responsables de ce problème en se montrant trop larges dans leurs façons d'interpréter la loi. Je pense que l'ambiguité de cette loi est imputable à la Chambre, et que nous devrions y remédier en supprimant l'expression «danger pour la santé».

Dans les notes explicatives qui accompagnent le bill du député, on cite le ministre de la Justice d'alors. En 1969, il a dit:

> Le bill a rejeté les motifs fondés sur l'eugénisme, la sociologie ou le crime.
>
> Il a ensuite ajouté que l'avortement ne serait toléré
>
> . . . que lorsque la santé ou la vie de la mère sont en danger . . .

Je dois dire, si on me permet de me montrer un peu sectaire à ce propos, que le ministre de la Justice de l'époque essayait de souffler le chaud et le froid en même temps. D'une part il voulait se montrer vraiment opposé à l'avortement mais d'autre part il savait que le mot «santé» prêterait à toutes les interprétations et permettrait ainsi les avortements. En cela, il s'est montré d'une totale naïveté, ce qui ne lui ressemble pas du tout, ou alors il a rédigé une mesure en sachant parfaitement qu'elle donnerait lieu à des abus à ce chapitre.

Si j'appuie ce bill et si je tiens à ce qu'il soit renvoyé au comité, c'est pour de bonnes raisons. D'abord, le comité peut entendre des témoins qui, à titre de membres éminents de la collectivité médicale et scientifique canadienne, sont à même de nous dire si un fœtus est un être humain. C'est la question clé dans toute cette affaire. Nous devons renvoyer le bill au comité afin de savoir, de la bouche de témoins experts, si un fœtus est un être humain. Si c'est le cas, la loi devra évidemment être modifiée. Sinon, on devrait simplement la retirer du Code criminel. Tout est là.

Si je m'en tiens aux faits—et je n'en mentionnerai que quelques-uns—je crois qu'un fœtus est effectivement un être humain. Il y a quelques semaines, le commissaire de la Commission de réforme du droit a dit aux membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques que le Canada a besoin d'une loi qui précise quand un être humain peut être considéré comme mort juridiquement. Au cours de la période des questions, le commissaire nous a dit que la majorité des spécialistes s'entendent pour dire qu'un être humain meurt lorsque cesse toute l'activité de son cerveau. J'accepte ce point de vue et je l'applique à l'autre extrémité de la vie. Si l'être humain meurt au moment où cesse toute l'activité de son cerveau, on peut dire qu'il prend vie lorsque débute l'activité de son cerveau, soit au quarante-deuxième jour du développement du fœtus. C'est un fait que la grande majorité des avortements actuels sont pratiqués après le quarante-deuxième jour. Jusqu'à un certain point, on supprime un être humain. Voilà, à mon avis, l'un des principaux aspects que nous devons considérer.

Un autre aspect, c'est qu'il y a eu depuis 1972 environ 140 avortements par année, avortements pratiqués jusqu'au sixième mois de la grossesse et même après. Nous savons tous qu'un bébé prématuré peut toujours survivre à cette étape de son développement, et nous savons tous aussi que dans certains hôpitaux, tout le personnel et tout l'équipement sont mis à contribution pour sauver la vie d'un bébé né prématurément, alors qu'à une courte distance de là on est peut-être en train de mettre un terme à la vie d'un être du même âge. Même si le cœur bat, même si l'on sent le poul du fœtus, on s'en débarrasse. Nous avons certes le devoir de nous en remettre à des experts qui nous diront si oui ou non nous avons affaire à un être humain. Voilà un autre aspect important dont nous devons tenir compte.

Avortement

Mon troisième argument est tiré d'études qui ont été réalisées par la cour suprême de l'Allemagne de l'Ouest en 1975. La cour suprême a convoqué les experts les plus impartiaux et leur a demandé calmement, très rationnellement et très objectivement de dire si oui ou non ils croyaient que le fœtus était un être humain et si, en conséquence, on devait le protéger et lui assurer l'entière et impartiale protection de la loi. Dans cette discussion, la cour suprême allemande était des plus sérieuse car elle savait qu'entre 1933 et 1954, l'Allemagne avait qualifié de sous-humains une certaine catégorie de personnes. En allemand, on dit: «untermenschen». On disait tout simplement de ces personnes qu'on pouvait les tuer n'importe quand. Voilà pourquoi la cour se devait d'être prudente. A la suite de l'enquête, les experts ont déclaré, en réponse à la question: «Quand le fœtus acquiert-il le droit juridique à la vie?»:

Au niveau de l'existence historique d'un être humain, d'après l'état des recherches sur le plan biologique et physiologique, la vie existe en tout cas à compter du quatorzième jour suivant la conception.

C'est même avant qu'une femme sache qu'elle est enceinte. Ils ont déclaré qu'à partir de ce moment-là les preuves physiologiques sont tout à fait évidentes.

J'estime que si cela est effectivement démontré, nous devons alors accorder nos actes avec cette réalité faute de quoi notre conduite sera tout simplement malhonnête. Je crois que nous devrions réunir les faits les plus probants dont nous disposons, les soumettre à des experts qui comparaîtraient devant le comité et leur demander de nous expliquer si nous avons effectivement affaire à des êtres humains. Nous devons nous montrer objectifs et bien considérer ce sur quoi nous devons statuer en réalité. Cela ne doit pas non plus nous empêcher de faire preuve de compassion. Je crois que nous devons faire deux choses à la fois. Ce n'est certes pas facile mais nous devons quand même essayer.

Nous devrions autant que possible nous comporter comme la statue qui se dresse devant la Cour suprême, de la déesse au yeux bandés qui dispense la justice. Elle porte un bandeau sur les yeux pour s'assurer qu'elle n'écoutera que les preuves qui lui seront rapportées et qu'elle ne fondera son jugement que sur celles-ci sans être influencée par ses sentiments personnels et d'autres facteurs encore. Nous devons en ce sens être froidement objectifs. Mais nous devons aussi, je le répète, faire preuve de compassion. Si nous tenons sérieusement à voir diminuer le nombre des avortements et si nous éprouvons de la compassion à l'égard des femmes qui ont le malheur de porter un enfant non voulu, nous devons, en tant que société, mettre nos fonds, nos lois et notre morale au service de la vie. Tels sont les autres éléments d'une politique qui pourrait rétablir la situation. Je voudrais en passer quelques-uns en revue.

Tout d'abord, je pense que tous les paliers de gouvernement doivent collaborer pour améliorer l'éducation sexuelle et combattre l'ignorance partout au Canada. Des programmes d'éducation améliorées constitueraient un moyen puissant de réduire le nombre de ces tragédies humaines. Deuxièmement, on devrait appuyer davantage les efforts des sociétés d'aide à l'enfance. Troisièmement, la société devrait fournir toute l'assistance possible aux mères célibataires au lieu de les laisser livrées aux vexations et à la discrimination. Nous devons les soutenir au lieu de leur rendre la vie plus difficile. Et enfin, notre programme de sécurité sociale devrait fournir une aide suffisante aux familles nécessiteuses qui ont des enfants, car une nouvelle grossesse constitue une véritable tragédie pour ces familles démunies.

Je voudrais que le bill soit renvoyé à un comité. Je me rends compte que nos minutes sont comptées pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, mais je tiens à exprimer certaines de mes convictions à cet égard. J'aimerais voir diminuer le nombre des avortements au Canada et essayer de corriger les abus dans ce domaine.

Je voudrais terminer sur la réflexion suivante. Certaines personnes qui suivent le débat diront: Ne nous imposez pas votre morale, notre conscience obéit à d'autres règles. Je répondrai à cette objection en évoquant un chapitre de l'histoire. Quand les criminels de guerre allemands ont été jugés à Nuremberg à la fin de la guerre, ils ont invoqué comme argument qu'ils avaient respecté des valeurs, des règles et des lois différentes. Ils prétendaient donc qu'ils ne pouvaient être jugés que par les leurs. Le procureur en chef pour les États-Unis, M. Robert H. Jackson, a été amené à peser cet argument. Sa réflexion lui a inspiré les propos suivants que je voudrais citer:

● (1640)

Il est commun de penser aujourd'hui que nous sommes à l'apogée de la civilisation et de considérer avec condescendance les lacunes des siècles précédents que nous comparons à ce que nous appelons «le progrès». En réalité, l'histoire ne réservera pas à notre siècle une place de choix . . . Ces quarante premières années du XX[e] siècle figureront dans les annales parmi les plus sanglantes de l'histoire. Le nombre de morts des deux Guerres mondiales dépasse l'effectif total de toutes les armées qui ont participé aux guerres de l'Antiquité et du Moyen-Age. Jamais un demi-siècle n'avait été témoin de massacres d'une telle ampleur, des cruautés, des crimes contre l'humanité, des déportations en masse de gens destinés à l'esclavage et de l'extermination des minorités auxquels nous avons assisté.

Il ajoutait:

Ces événements nous incitent à corriger les flétissures qui marqueront notre époque . . . A cette étape des délibérations, je m'en tiendrai donc au texte de la Charte pour juger ces crimes.

Il faisait allusion à la Charte de l'Atlantique. Il déclarait plus loin:

En interprétant la charte, cependant, il ne faudrait pas oublier le caractère unique et émergent de cet organisme en sa qualité de tribunal militaire international . . . En tant que tel, il dépasse ce qui est provincial et passager, cherchant à se guider non seulement sur le droit international mais aussi sur les principes fondamentaux de jurisprudence qui sont les postulats de la civilisation.

Autrement dit, il faisait appel à un droit plus élevé qui respecte tous les individus, indépendamment de leur couleur, de leur croyance ou de leur origine nationale. Il a pu faire juger ces criminels à Nuremberg sur ces principes.

Je n'essaie pas d'imposer un code moral à qui que ce soit. J'essaie d'être aussi objectif que possible en disant: étudions les preuves au comité. Je pense que nous pourrons alors aller au fond de la question.

Nous devons aussi nous rendre compte que les principes fondamentaux de jurisprudence et les postulats fondamentaux de notre civilisation sont fondés sur les dix commandements et le code d'éthique judéo-chrétien. Quand nous les supprimons et que nous ignorons tous les faits qui pointent dans une même direction, alors nous mettons en jeu l'existence même de notre liberté. Le relativisme finit par mener à l'anarchie, puis à la tyrannie.

Lors de sa récente visite aux États-Unis, le pape a dit à ses auditoires en termes très simples que, si nous voulions être vraiment libres, nous devions y parvenir dans l'harmonie et dans l'obéissance aux lois des dix commandements et aux directions du code d'éthique judéo-chrétien. Il a dit que, sans

cela, nous perdrons notre vraie liberté. Je pense qu'il a tout à fait raison.

En tant que législateurs, nous devons toujours nous assurer que nos lois reposent sur les meilleurs preuves possibles. C'est le but du renvoi de ce bill au comité. Nous devons aussi nous assurer qu'elles sont en harmonie avec les directions du code d'éthique judéo-chrétien.

J'aimerais reprendre les propos de Robert H. Jackson: nous devrions corriger les torts du passé et revenir dans l'élaboration des lois à rien de moins que le rétablissement des principes fondamentaux de jurisprudence qui sont les postulats de notre civilisation. J'espère que le bill sera renvoyé au comité.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, d'après moi le bill C-206 est une mesure rétrograde, contraire à la politique officielle de tous les partis, contraire à l'opinion de la majorité des Canadiens, contraire aux réalités courantes du monde réel que doivent affronter nombreuses femmes, voire même bien des hommes.

Si le bill est adopté, c'est une injure aux droits de la personne. Mes collègues ont parlé des droits de la personne, mais les femmes ont-elles le droit de décider ce qui leur semble le mieux pour elles dans une situation qui les concerne? Le bill n'empêchera ni l'avortement ni les grossesses indésirées. En fait, il contribuera à accroître les avortements illégaux, souvent dangereux. S'il est adopté, ce sera à l'étonnement de bien du monde, surtout des familles où une adolescente pourrait être en état de grossesse indésirée, et qui sont confrontées à un choix difficile.

Comme l'a signalé celui qui m'a précédée, le projet de loi défigure les notions d'hygiène. Il va à l'encontre de l'avis de la majorité des médecins expérimentés. Il ne tient pas compte des positions fermes adoptées par les groupes féministes bien informés et bien documentés. Sommes toute, c'est une question qui concerne essentiellement les femmes. Je suis certain qu'il va à l'encontre de l'avis de la majorité des conseillers professionnels qui se sont occupés des jeunes, des femmes, de familles, de maris et de pères plus ou moins concernés par des grossesses indésirées. D'après moi, il va à l'encontre des droits humains fondamentaux.

Je constate que le projet de loi veut restreindre les avortements légaux à des cas très limités, étroitement définis, soit lorsque la santé physique ou mentale d'une personne est en danger. On dirait qu'il va à contre courant de l'évolution dont le Canada a été témoin depuis 10 ou 15 ans. Avant 1967, tout avortement était un crime, mais pourtant les avortements se pratiquaient. Des pratiques très inhumaines mettaient en cause la vie des intéressées. Il y a eu toujours des avortements.

Depuis 1967, le Nouveau parti démocratique approuve les cas d'avortements prévus par la loi. En 1969, les libéraux ont présenté une loi à la Chambre permettant l'avortement dans des cas définis. L'avortement a dû être pratiqué par un spécialiste dans un hôpital reconnu. L'opération devait être approuvée par un comité d'avortement thérapeutique, composé de trois personnes; en principe, ce comité doit décider si la grossesse comporte oui ou non des risques pour la mère. En passant, le médecin qui opère ne peut être membre du comité. En 1970, le parti libéral a approuvé la suppression de l'avortement du Code criminel et a recommandé que la décision soit prise à titre privé et personnel par la mère et son médecin. En 1974, le parti conservateur a lui aussi voté en faveur de cette suppression.

Aujourd'hui, l'avortement n'est possible que dans des cas fort restreints. Je ne vois vraiment pas pourquoi les personnes qui s'opposent à ce que l'avortement soit offert à un plus grand nombre, ont lieu de s'inquiéter. A l'heure actuelle, les possibilités de se faire avorter sont très très limitées. Les avortements sont pratiqués avec l'approbation des médecins. Ils ne sont possibles que sur l'approbation de ces derniers. En passant, pour la gouverne de ceux qui craignent une trop grande libéralisation de l'avortement, on n'en pratique pas sur demande. Tous les cas individuels sont examinés. Cela permet à la femme, à son conjoint, au médecin et peut-être à sa famille, de bien étudier toutes les possibilités qui s'offrent à eux. On met d'ailleurs à la disposition des familles des services d'orientation, car il est acceptable de discuter avec d'autres de la possibilité de se faire avorter. La population dispose également d'autres services, dont les services de la planification familiale et d'adoption. Toutefois, ces services sont restreints à quelques hôpitaux et seulement dans les cas où l'avortement est approuvé.

Je sais que ce sujet touche à un point sensible. Personnellement, je ne préconise pas l'avortement comme une solution souhaitable. Qu'on ne se méprenne surtout pas à ce sujet. Le bill ne préconise certainement pas l'avortement comme moyen de régulation des naissances. Si j'avais moi-même à choisir, je ne suis même pas certaine que je déciderais d'avoir un avortement. Par ailleurs, je changerais peut-être d'avis si je me trouvais vraiment dans la même situation qu'un bon nombre de mes compatriotes.

● (1650)

Je respecte aussi les opinions de tous les députés, de tous les Canadiens et de tous les membres de mon propre parti, parce qu'il y a divergence d'opinions sur cette question. Certains s'opposent à l'avortement pour des motifs religieux. Ils ont droit à leur opinion et droit à leurs convictions religieuses, bien entendu.

Par ailleurs, dans une démocratie, personne n'a le droit d'imposer ses opinions aux autres. Nous n'avons pas le droit de dire à une femme qui fait face à toutes sortes de problèmes à cause d'une situation impossible, à une femme qui ne peut s'occuper de son enfant à cause de problèmes de santé, au sens le plus vaste du terme, ou à une femme qui risquerait de faire du tort, de négliger ou peut-être de maltraiter un enfant qu'elle n'a pas voulu, qu'elle ne peut pas songer à l'avortement et qu'elle n'a pas le droit de prendre une telle décision.

Le jargon que nous utilisons cause bien des malentendus. Par exemple, le fait de dire que nous croyons dans la liberté de choix ne veut pas nécessairement dire que nous préconisons l'avortement ou qu'une femme décidera toujours d'avoir un avortement. Bien des gens s'opposent énergiquement à l'avortement et s'opposeraient certainement à ce qu'on le considère comme un moyen de régulation des naissances au Canada. Dans ce cas-ci, la liberté de choisir veut dire qu'une femme ne devrait pas être forcée contre son gré à avoir un enfant et qu'elle ne devrait pas non plus être forcée à avoir un avortement. Chaque femme doit pouvoir décider si elle mettra fin ou non à une grossesse imprévue et non souhaitée. Je suis convaincue que les Canadiens appuient ce principe de justice et font

confiance aux conseils et à la compétence des médecins qui travailleront avec ces femmes.

Il y a des avortements qui se pratiquent tous les jours. Les avortements involontaires se produisent naturellement dans toutes les espèces. Il y aura toujours des avortements illégaux pratiqués par des charlatans, peu importe si nous avons une loi sur l'avortement ou si nous modifions la loi actuelle, mais il y en aura certainement beaucoup plus et ils seront plus dangereux si la loi n'offre aucun autre recours. Il y aura davantage d'avortements illégaux chez les pauvres. Les adolescentes et les femmes pauvres sont celles qui s'adressent aux charlatans. Les riches peuvent se permettre de traverser la frontière ou de trouver quelqu'un qui le fera moyennant finances.

J'aimerais reprendre certains faits dont a parlé un autre député et contester la façon dont il interprète les statistiques. Par exemple, les avortements ne se font pas sur demande au Canada. Seulement 58 p. 100 des hôpitaux ont le droit d'établir des comités d'avortement. Ce n'est pas beaucoup et il n'y en a pas dans toutes les régions. Seulement 52 p. 100 des hôpitaux en question font réellement des avortements et 45 p. 100 des Canadiens résident dans des villes où l'on ne fait pas d'avortement légal.

Pour ce qui est de l'opinion des Canadiens, au cours d'un sondage Gallup fait en avril 1978, 69 p. 100 des personnes interrogées étaient en faveur de l'avortement, dans certaines circonstances. Par conséquent, elles appuieraient la loi actuelle sans aucun changement. Entre 1975 et 1978, le nombre de personnes qui s'opposaient à la loi actuelle et estimaient que l'avortement devait être interdit, a baissé de 16 p. 100 à 14 p. 100. Environ soixante-seize pourcent des gens estimaient que l'avortement devait être autorisé si la santé de la mère était vraiment en danger. Mais surtout, au Canada, le tiers des femmes qui ont obtenu un avortement légal étaient âgées de moins de 20 ans et cela représente uniquement les avortements enregistrés et non les nombreux avortements illégaux qui ont certainement eu lieu.

En 1977, il y a eu au Canada 54,000 avortements légaux et 3,000 femmes canadiennes, sans doute parmi les plus fortunées, ont traversé la frontière pour se faire avorter. En 1977, il y a eu au Canada 57,000 avortements légaux et 2,000 femmes ont traversé la frontière des États-Unis. Leur nombre a légèrement diminué, sans doute parce qu'elles pouvaient se faire avorter au Canada.

Au Canada, le taux d'avortement est très faible comparé à celui des autres pays. Notre taux d'avortement pour 1,000 femmes est environ deux fois moins élevé qu'au États-Unis, à peu près le même qu'au Royaume-Uni et deux fois moins élevé qu'en Suède. Dans de nombreux pays en voie de développement, l'avortement a été rendu beaucoup plus facile, particulièrement à cause de facteurs économiques et démographiques.

Je voudrais mentionner rapidement deux ou trois autres points. J'aimerais qu'il soit possible aux hommes d'être véritablement touchés par cette question. Ne pouvant se trouver dans cette situation, il est vraiment impossible à un homme de comprendre véritablement le point de vue de la femme. C'est pourquoi je regrette que nous ne soyons pas plus nombreuses à la Chambre pour discuter de cette question du point de vue d'une femme. Le seul exemple que je puisse trouver pour toucher davantage mes collègues masculins serait d'imaginer que leur fille, encore adolescente, se trouve dans cette situation. Que ressentiriez-vous vraiment si votre fille était enceinte et qu'on lui disait qu'elle ne peut se faire avorter?

Bien des jeunes vivent ensemble sur une base temporaire. Ils ont quitté leur famille et n'ont pas de revenu régulier. Ce genre de relation ne s'y prête sans doute pas et il est sûr que la plupart des jeunes n'ont pas la maturité nécessaire pour envisager d'élever une famille et de répondre au besoin des enfants. Que feriez-vous si votre fille était dans cette situation? Diriez-vous qu'elle n'a pas le droit de se faire avorter légalement à l'hôpital? L'obligeriez-vous à aller, accompagnée de son ami, dans les ruelles de Toronto de Vancouver, consulter un charlatan? C'est ce que vous faites si vous appuyez ce bill.

Permettez-moi de parler un moment des autres formes de contrôle des naissances. Nous savons que les femmes s'inquiètent de plus en plus des moyens contraceptifs actuels, qui ont souvent des effets secondaires et qui en fait sont loin d'être aussi sûrs que nous l'avions cru. Les hommes sont de plus en plus nombreux à envisager la vasectomie. Si nous appliquons le même principe, quelle est donc la situation? Je sais que ce n'est pas comparable, mais le principe est peut-être le même. Que diriez-vous d'un bill qui vous interdirait la vasectomie si vous pensiez que c'est le meilleur moyen que vous et votre femme puissiez utiliser pour éviter les grossesses non désirées? Les femmes ont le droit de prendre leur décision, et sans torture, sans sentiment de culpabilité et sans chantage. Si elles bénéficiaient de service de conseillers, si elles avaient accès à l'éducation, si elles étaient au courant de la planification familiale, si elles étaient informées sur les moyens de contraception et si elles recevaient de bons conseils médicaux, peut-être choisiraient-elles d'autres moyens que l'avortement.

Mon expérience m'a certainement permis de bien connaître les enfants donnés en garde et je puis dire aux députés que les droits de ces enfants qui vont d'un foyer nourricier à l'autre ne sont pas respectés. Leur santé, leur bien-être et leur capacité de devenir adultes sont gravement menacés.

Il a été question de la santé et nous savons tous que cette notion s'applique à tout l'être humain et non seulement à cet aspect limité des dangers physiques ou mentaux dont il est question dans ce bill.

• (1700)

Enfin, monsieur l'Orateur, je tiens beaucoup à parler des droits des enfants. Ceux qui ont pris la parole aujourd'hui en ont touché un mot. Il me semble que les droits des enfants sont le droit d'être aimé, d'être soigné, d'être nourri, tant sur le plan affectif que physique, le droit à la sécurité, et avec un peu de chance, le droit d'avoir deux parents, un logement et un revenu convenable et une table bien garnie. Il y a des millions et des millions de familles d'un bout à l'autre du Canada qui ne peuvent donner cela à leurs enfants. Les enfants ont le droit de ne pas être maltraités ou négligés.

On constate tous les jours que plus d'enfants sont maltraités et négligés. Des hommes et des femmes dont les besoins personnels n'ont pas été satisfaits, qui sont eux-mêmes gravement démunis et n'ont rien à espérer se défoulent sur leurs enfants. Ils ne peuvent s'en empêcher. Voulons-nous obliger ces familles à continuer d'avoir des enfants alors qu'elles pourraient, dans un moment de lucidité, choisir de planifier leur famille et, au besoin, recourir à l'avortement? Je ne crois pas, monsieur l'Orateur. Quiconque connaît réellement la situation respecte l'avenir des enfants.

Des voix: Bravo!

M. Bill Wightman (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu le député de Vaudreuil (M. Herbert) présenter le bill C-206 et le député de Kitchener (M. Reimer) l'appuyer avec éloquence, je ne sentais pas le besoin de prendre la parole et me serais contenté d'approuver le bill en mon for intérieur. Toutefois, l'intervention du député néo-démocrate que nous venons d'entendre m'incite à dire quelques mots.

Il me semble que soutenir que l'avortement libre n'existe pas au Canada, c'est nier tous les faits, notamment ceux qu'a cités le député de Kitchener. Comparer la vasectomie à l'avortement est, à mon avis, un raisonnement contourné, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je ne vais pas accaparer le temps de la Chambre pour réfuter point par point les déclarations que nous venons d'entendre, mais je voudrais revenir sur ce que le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a dit, à savoir que les députés du sexe masculin ne se sentent pas aussi émotionnellement visés ou touchés par cette question. Je tiens à l'assurer et à assurer toute la Chambre que nous sommes grandement visés et touchés. J'ajoute également que la plupart de ceux qui m'ont parlé de cette question et qui ont contribué à me faire adopter ma position actuelle ont été des femmes. Il n'y a pas de doute qu'elles ont été profondément et émotionnellement touchées et visées.

Enfin je m'engage à appuyer cette motion ou toute motion semblable.

Des voix: Bravo!

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer quelques graves préoccupations au sujet du bill dont nous sommes saisis. Cette question d'avortement comporte nombre de points que tous les députés, je crois, voudraient examiner attentivement.

En janvier 1977, le D^r^ Robin Badgley a fait rapport de cette question et a signalé de très grandes préoccupations. Après avoir consulté beaucoup de médecins, discuté avec des femmes de tous les coins du Canada et examiné ce qui se faisait à l'étranger, le D^r^ Dadgley a conclu, dans son rapport, qu'une des meilleures façons de réduire le nombre d'avortements était d'assurer un financement suffisant aux programmes de planification des naissances. En dépit de cette conclusion et du message très clair que lui adressait le rapport Badgley, le gouvernement s'est contenté de faire passer le programme de planning familial administré par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de 2.1 millions en 1978-1979 à 1.1 million de dollars au cours de l'année financière et, en outre, de réduire la subvention de soutien accordée à la Fédération canadienne de planning familial de $600,000 à $440,000.

Aucun député, j'en suis persuadé, est en faveur de l'avortement. Les députés de tous les partis à la Chambre respectent et révèrent profondément la vie humaine. Toutefois, nous nous inquiétons parce que les dispositions législatives restrictives et rigoureuses ne réduisent pas le nombre d'avortements. Comme le député de Vancouver-Est le disait, elles incitent les pauvres femmes qui n'ont pas les moyens de se rendre à l'étranger où les avortements sont pratiqués plus ouvertement, à s'adresser à des avorteurs clandestins.

Notre parti est d'avis, et depuis longtemps, comme l'Association médicale canadienne d'ailleurs, que cette décision très grave que prend une femme qui opte pour l'avortement, n'a pas sa place dans le Code criminel. C'est une décision qui devrait être prise par une femme en consultation avec son médecin.

J'ajouterais, monsieur l'Orateur, que j'ai moi-même déposé un bill d'initiative privée sur le sujet. Je me soucie, moi aussi, de l'application de la loi, mais d'un point de vue un peu différent de celui des intervenants des deux côtés de la Chambre jusqu'ici, mis à part ma collègue de Vancouver-Est. A mon avis, ce qu'a souligné ma collègue, soit que les hommes font des lois qui s'appliquent aux femmes, est un point important. Une femme a pris la parole à ce sujet et a exprimé son point de vue très clairement et avec beaucoup d'éloquence. L'une des faiblesses relevées par le rapport Badgley c'est que la loi n'est pas appliquée de manière uniforme au Canada, qu'il existe des centres d'avortement thérapeutique uniquement dans 250 hôpitaux du pays et qu'il est difficile, au Québec notamment d'y avoir accès.

Je dois reconnaître, Monsieur l'Orateur, que je suis un peu surpris d'entendre le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Roche) parler des 250 centres en tout, je crois, sur un total de 500 ou 600 établissements hospitaliers. Il est surprenant d'apprendre que le secrétaire parlementaire . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, je vous prie. L'heure réservée aux initiatives parlementaires est écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité du Règlement.

(A 5 h 8, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 décembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Les Canadiens, qui devront s'accommoder d'approvisionnements restreints de pétrole cet hiver et qui se préoccupent de l'impuissance totale de leur gouvernement à prendre la moindre décision dans le domaine énergétique, si ce n'est de démanteler Petro-Canada, ont été consternés d'apprendre qu'au moins deux importantes sociétés pétrolières internationales ont détourné des millions de dollars canadiens vers leurs sociétés mères aux États-Unis, tandis que d'autres ont détourné de fortes sommes vers des entreprises non reliées aux industries du pétrole et du gaz.

Comme les sommes en dollars canadiens manipulées par les sociétés multinationales peuvent dépasser chaque année les 25 milliards ou 10 p. 100 du produit national brut du Canada, je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans):

Que la Chambre enjoigne instamment au gouvernement de charger le vérificateur général de faire enquête, aux termes de l'article 11 de la loi sur le vérificateur général et de l'article 9 de la loi sur le contrôle des sociétés pétrolières, sur les opérations financières des sociétés pétrolières multinationales en activité au Canada, notamment sur le virement de fonds aux sociétés mères ainsi que les détournements sous forme de placements n'ayant aucun rapport avec l'industrie du gaz et du pétrole au Canada ou à l'étranger.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER SA POLITIQUE À L'ÉGARD DE LA SOCIÉTÉ PETRO-CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné que les derniers sondages confirment la déroute du gouvernement actuel; étant donné que le très honorable premier ministre et les mandarins du parti progressiste conservateur n'ont même pas réussi à faire élire leur propre candidat à la présidence de l'aile québécoise de ce parti, lors du congrès de la fin de semaine dernière; étant donné que non seulement l'opinion publique mais même les membres du parti progressiste conservateur ont perdu confiance dans le gouvernement actuel, je propose, appuyé par l'honorable député de Hull (M. Isabelle):

Que la Chambre demande au gouvernement de changer complètement ses politiques et, en particulier, d'abandonner ses projets visant à démanteler la société Petro-Canada et à augmenter considérablement les taxes des citoyens, sous prétexte de conserver l'énergie.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LES DÉCHARGES DE RESPONSABILITÉ SIGNÉES PAR LES RÉSIDENTS TOUCHÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, étant donné que le Canadien Pacifique oblige des gens de Mississauga à signer une décharge de responsabilité avant de leur payer leurs débours, qu'il exerce ainsi une forme de contrainte économique, prouvant encore une fois que certains volent sous la menace d'un revolver et d'autres à la pointe d'un stylo, je propose, appuyé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre condamne le Canadien Pacifique parce qu'il oblige les citoyens de Mississauga à signer une décharge de responsabilité future avant de leur payer leurs débours, qu'elle demande au gouvernement de l'Ontario de déclarer ces décharges nulles et non avenues, et qu'elle presse le gouvernement du Canada de tâcher par tous les moyens de dissuader le CP de recourir à cette méthode.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en discussion maintenant que du consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉPOSER SON PROJET DE LOI RELATIF À LA BANQUE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE AVANT LA PRÉSENTATION DU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Armand Caouette (Abitibi): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné l'annonce faite par le très honorable premier ministre (M. Clark) lors de la conférence fédérale-provinciale entre les premiers ministres des provinces et lui-même, le 12 novembre dernier, à l'effet de créer une banque canadienne de l'énergie; étant donné l'engagement pris en fin de semaine dernière à Québec, lors du congrès de l'aile québécoise du parti progressiste conservateur, je propose, appuyé par le député de Beauce (M. Roy):

Que la Chambre demande au gouvernement de déposer à la Chambre son projet de loi relatif à la Banque canadienne de l'énergie avant le dépôt du budget prévu pour la semaine prochaine.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PRÉSUMÉE FAIBLESSE DE NOS MOYENS DE DÉFENSE DANS LE NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alex Jupp (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que le major-général Herbert Pitts, ancien commandant de la Brigade aéroportée du Canada a déclaré, hier soir, au cours de l'émission «W-5» de la chaîne CTV qu'à cause de notre négligence dans le domaine de la défense au cours des dix dernières années, nos moyens militaires dans le Nord du pays sont si insuffisants et désuets qu'il suffirait de mille hommes aux Soviétiques pour s'emparer de nos installations dans se secteur, je propose avec l'appui du député d'Assiniboia (M. Gustafson):

[M. l'Orateur.]

Que le gouvernement enquête sur le sérieux des déclarations du général Pitts et soit mandaté pour recommander la prise de mesures précises pour rétablir notre potentiel militaire de défense dans le Nord.

M. l'Orateur: Est-on unanimement d'accord pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE LA POURSUITE DE LA CONVERSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le système métrique est actuellement l'unité de mesure quasi universelle à l'exception des États-Unis dans le monde; étant donné qu'il y aura bientôt 10 ans que le système métrique a été introduit au Canada et que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays s'habituent graduellement et rapidement à ce nouveau système de mesures; étant donné que des sommes considérables ont été consenties par les gouvernements, les petites et moyennes entreprises, les institutions, depuis 1970 afin de se doter de nouveaux équipements de poids et mesures; et étant donné qu'il en coûtera des millions de dollars de plus si la poignée de députés progressistes conservateurs continuent de décrier le système métrique pour des motifs hautement discutables, je propose, appuyé par l'honorable député de Spadina (M. Stollery):

Que le premier ministre (M. Clark), le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington), et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) indiquent, dans les meilleurs délais et très clairement à la Chambre, s'ils ont l'intention de freiner encore longtemps et indûment la conversion totale et complète du Canada au système métrique.

M. l'Orateur: A l'ordre! En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER VICE-MINISTRE DES PÊCHES ET MEMBRE DU SOVIET SUPRÊME DE L'URSS

M. l'Orateur: J'invite tous les députés à se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à un visiteur de marque qui a pris place à la tribune, M. Kudryavtsev, premier vice-ministre des Pêches d'URSS et membre du Soviet suprême.

Des voix: Bravo!

CHAMBRE DES COMMUNES

NOUVEAU DÉPUTÉ

[*Traduction*]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat de l'élection de M. Stan J. Hovdebo, dans la circonscription de Prince-Albert.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DÉPUTÉ

M. Stan J. Hovdebo, député de la circonscription électorale de Prince-Albert, est présenté par MM. Edward Broadbent et Lorne Nystrom.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CRISE EN IRAN—LA DÉNONCIATION COLLECTIVE DE LA PRISE D'OTAGES

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre, alors que nous entamons aujourd'hui la cinquième semaine de la prise d'otages en Iran. Étant donné que ces derniers jours, les chefs de gouvernement des pays membres de la Communauté économique européenne ont décidé de dénoncer collectivement cet incident—j'espère qu'ils n'ont pas eu à s'en excuser auprès des membres du Parlement européen comme l'a fait notre ministre des Affaires extérieures lorsque je lui ai demandé de faire la déclaration aux chefs de gouvernement—j'aimerais que le premier ministre me dise ainsi qu'à la Chambre s'il a pris l'initiative de demander une déclaration semblable aux chefs des sept gouvernements qui ont participé au sommet de Tokyo, ce qui renforcerait notre solidarité avec les États-Unis.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est naturellement avec plaisir que j'ai accueilli la décision qu'ont prise les chefs des pays membres de la Communauté économique européenne à Dublin. Leur déclaration est rédigée en termes énergiques et non équivoques et montre qu'ils sont, comme le Canada, tout à fait favorables aux efforts tentés par les États-Unis pour forcer l'Iran à respecter le droit international.

Comme le très honorable chef de l'opposition et d'autres me l'ont conseillé, j'ai communiqué avec certains des autres gouvernements représentés au sommet de Tokyo. A mon sens, il ne serait pas particulièrement utile que les pays riches représentés à ce sommet ajoutent, tant à titre collectif qu'à titre de membres de ce groupe, à la déclaration qu'ils ont déjà faite individuellement ou dans d'autres tribunes.

M. Trudeau: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je vois mal quel lien le premier ministre établit entre l'état de notre portefeuille et une déclaration visant à faire respecter le droit international. Les pays membres de la CEE n'ont certainement pas examiné l'état de leurs finances avant de publier cette déclaration. Là encore, le premier

ministre est à côté de la question; à l'heure actuelle, ce sont des gestes collectifs et des décisions collectives qui s'imposent, et non une déclaration individuelle du Canada ou de tout autre pays. Les Européens l'ont bien compris.

Je voudrais demander de nouveau au premier ministre de nous dire s'il cherche à obtenir une déclaration ou une collaboration quelconque des dirigeants de ces sept pays. Peut-il nous dire quel genre de déclaration il envisage? S'agit-il seulement d'une protestation face à la violation du droit international ou cherche-t-il à obtenir des divers amis et alliés des États-Unis qu'ils affirment qu'ils seraient disposés à imposer des sanctions internationales contre l'Iran ou tout autre pays qui violerait le droit international?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que mieux que quiconque à la Chambre le très honorable chef de l'opposition aurait compris que dans une situation aussi délicate et aussi compliquée que celle-ci, le but du Canada et des autres pays qui cherchent à faire respecter le droit international ne devrait pas simplement consister à se faire entendre mais plutôt à se montrer efficace en exerçant des pressions sur les autorités iraniennes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je ne suis pas intéressé pas plus d'ailleurs que la plupart des Canadiens, à mon avis, à trouver une nouvelle tribune pour le Canada. Il existe déjà beaucoup d'endroits de ce genre et nous avons su nous y faire entendre. Ce qui m'intéresse ainsi que les autres pays, je crois, c'est de trouver une série de moyens grâce auxquels nous pourrons convaincre les autorités iraniennes de respecter le droit international?

C'est ainsi que le gouvernement canadien a pris l'initiative en intervenant à plusieurs tribunes internationales et nous espérons par ce moyen parvenir à influencer les Iraniens. Nous sommes intervenus à l'ONU, nous l'avons fait par le biais du Commonwealth, nous le faisons présentement par le biais de la Francophonie, nous le faisons unilatéralement, soit bilatéralement avec d'autres pays. Nous continuerons de procéder de cette façon, c'est-à-dire de faire jouer l'influence d'un aussi grand nombre de pays que possible sur les autorités iraniennes afin de les inciter à respecter le droit international. Ce qui nous intéresse n'est pas la réaction du Canada mais bien celle de l'Iran à nos initiatives.

● (1420)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre a raison de chercher à obtenir des mesures concrètes et efficaces et non seulement des expressions d'indignation. Or, il me semble qu'au cours du mois écoulé, les pays du monde se sont justement contentés de manifester leur solidarité avec les États-Unis et leur indignation vis-à-vis de l'Iran et à mon avis, monsieur l'Orateur, cela n'a pas été efficace. Il y aura un mois demain que les otages ont été pris. Nos mesures n'ont pas été efficaces. A la réunion de Bonn, il y a quelques années, les pays participants ont adopté des mesures efficaces contre la piraterie aérienne en décidant d'agir collectivement contre ceux qui commettaient de tels actes.

Le gouvernement peut-il maintenant nous dire s'il envisage de prendre ce genre de mesures ou de faire une déclaration analogue, soit une déclaration de solidarité avec les États-Unis dans laquelle nous dirons que, faute de prendre des mesures collectives contre cet acte de terrorisme international, nous appuierons au moins les États-Unis s'ils décident d'imposer des sanctions contre tout pays, comme l'Iran, qui agirait de façon aussi odieuse à leur égard?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous nous demandons évidemment s'il serait utile pour le Canada, les États-Unis ou tout autre État ou organisme d'imposer des sanctions. Nous pensons, à ce stade-ci, qu'il ne serait pas utile de faire appel à la force, en ce qui concerne l'Iran, si ce n'est la force de l'opinion internationale, et nous tentons par diverses mesures, publiques et privées, de faire valoir aux yeux des autorités iraniennes la position du Canada et celle d'autre pays, à savoir que la situation qui existe actuellement en Iran est inacceptable sur le plan du droit international.

Je le répète à la Chambre et au chef de l'opposition qui, mieux que tout autre député, devrait comprendre que nous nous trouvons dans une situation fort délicate, que nous ne devons pas laisser les tentatives de propagande intérieure nuire à l'efficacité de l'intervention internationale.

Des voix: Bravo!

LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS DE NE PAS ACHETER DE PÉTROLE DE L'IRAN—L'APPUI POSSIBLE DU CANADA

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, je vais essayer d'éviter de me faire de la publicité en posant cette question et tenter de m'inspirer de la modestie du premier ministre que l'on n'a jamais vu chercher un mérite personnel en défendant une cause quelconque.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Pour être plus sérieux, monsieur l'Orateur, le premier ministre a parlé d'efficacité et de différentes influences, en particulier de la nécessité de soutenir les États-Unis. Étant donné qu'une personnalité du gouvernement Carter aurait déclaré pendant le week-end que les alliés des États-Unis étaient prêts à tout pour aider les otages sauf à se faire du tort—ce qui me semble bien montrer l'isolement croissant dans lequel se trouvent actuellement les États-Unis—le premier ministre a-t-il étudié avec son gouvernement ou avec d'autres chefs d'État la possibilité d'aider les États-Unis cet hiver en mettant à leur disposition des approvisionnements supplémentaires pour remplacer le pétrole iranien qu'ils ont décidé de ne plus importer?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous serions certes prêts à considérer la chose.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, sur un point connexe, puis-je demander au premier ministre s'il a envisagé, ou s'il serait prêt à le faire, de concert avec d'autres nations, de prendre la même initiative que les États-Unis, soit de déclarer qu'ils ne compteront plus sur les sources iraniennes pour s'approvisionner en pétrole? Pourrait-il examiner cette possibilité, avec d'autres nations, afin de renforcer sa position lorsqu'il assure qu'en l'occurence il est disposé à appliquer des sanctions?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, là encore, nous serions certes prêts à voir si cette formule serait efficace. Je répète au député et à la Chambre que, ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas tout simplement de prouver à quel point nous appuyons les États-Unis par souci de solidarité nord-américaine, mais que nous cherchons à mobiliser l'opinion internationale de façon à influencer les autorités iraniennes.

Il est possible que des initiatives à l'appui des États-Unis dans le sens proposé par le député soient utiles. Dans ce cas, alors nous les considérerons très sérieusement. Mais j'estime important de souligner à la Chambre qu'il est essentiel, en pareille circonstances, d'agir avec calme, de façon à influencer les autorités iraniennes, ce qui est notre premier objectif, et non pas à le sacrifier à des considérations, d'ordre secondaire, d'intérêt national.

* * *

● (1425)

LES RESSOURCES NATURELLES

LA FERMETURE DE MINES DE FER—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE ET DES MESURES PRÉVENTIVES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La situation est particulièrement grave actuellement dans l'industrie ontarienne de l'extraction du minerai de fer, qui a perdu plus de 1,200 emplois depuis 18 mois à cause de la fermeture de quatre de ses neuf mines. En outre, l'industrie sidérurgique ontarienne importe actuellement plus de 58 p. 100 de son minerai de fer, principalement des États-Unis, alors que les mines d'Atikokan et de Capreol pourraient encore fournir ce minerai. Compte tenu de cette situation, le ministre veut-il nous dire ce qu'il entend faire pour favoriser la réouverture des mines et pour remettre les ouvriers au travail?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme le député ne l'ignore pas, il y a eu une baisse de la demande pour les aciers de fabrication canadienne ainsi que pour le minerai de fer canadien. Cela est attribuable pour une certaine part à l'augmentation de la production américaine. Mon ministère suit la situation de très près, et avec mes collègues du cabinet nous allons continuer de suivre son évolution pour voir ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation des mines et des aciéries canadiennes.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre, puisqu'on a autant de chances d'obtenir une réponse du ministre que de trouver des œufs dans une horloge coucou.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: En fait de coucou qui sort de sa niche, vous vous posez un peu là!

M. Rodriguez: Considérant que les aciéries canadiennes fonctionnent à 100 p. 100 de leur capacité ou à peu près, et considérant que c'est l'importance des participations étrangères et l'intégration verticale des monopoles des secteurs canadiens du minerai de fer et de l'acier au Canada qui provoquent le remplacement du minerai de fer canadien par le minerai étranger, le premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement entend prendre des mesures pour rationaliser l'industrie canadienne du fer et de l'acier de manière à ce que les Canadiens profitent au maximum de nos ressources?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, personne ne conteste en Chambre l'autorité absolue dont jouit le député en matière de coucous.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En ce qui concerne sa question, mon gouvernement est tout à fait désireux de créer les conditions propres à encourager un plus grand nombre de Canadiens à investir dans les sociétés qui exploitent les richesses naturelles canadiennes. Voilà une des raisons pour lesquelles nous proposons les mesures que vous savez dans le domaine de la politique énergétique. Si le député et son parti sont sérieux quand ils réclament des mesures pratiques pour encourager le retour des ressources canadiennes entre les mains des Canadiens, j'espère qu'ils appuieront les mesures de développement énergétique que nous proposons.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, le sondage Gallup a révélé qui est le véritable coucou à la Chambre en ce moment.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Je poserai ma dernière question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'ami des sociétés minières. Il pourra peut-être nous donner certaines réponses. Le ministre était-il au courant d'avance des mises à pied dans toutes ces mines de fer? Quelles mesures prend-il pour remédier aux effets catastrophiques de ces fermetures, qui sont toutes survenues dans des localités où une seule industrie est exploitée? Que fera-t-il? Nous ne voulons pas de tergiversations?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): La réponse est oui, monsieur l'Orateur, mes collaborateurs ont été avertis dans tous les cas signalés par le député.

M. Rodriguez: Que faites-vous à ce sujet?

M. Atkey: Mes collaborateurs des services consultatifs de la main-d'œuvre se sont entretenus avec les dirigeants des sociétés minières et des syndicats pour voir s'il y aurait des moyens d'atténuer le coup dur que ces mises à pied cause aux travailleurs en cause. Il y a bien sûr l'assurance-chômage. Le partage du travail est une autre solution. Le programme des services de consultation de la main-d'œuvre offre diverses possibilités que nous étudierons toutes à fond.

● (1430)

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE QUAND SERA CRÉÉE UNE BANQUE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Monsieur l'Orateur, lors de la conférence des premiers ministres réunis à Ottawa le 12 novembre dernier, le premier ministre avait proposé la création d'une banque nationale de l'énergie. En fin de semaine, à Québec, le premier ministre s'est engagé à remplir cette promesse. J'aimerais donc lui demander, pour la gouverne de la Chambre et de la population, premièrement, quand la Chambre sera saisie de ce projet, deuxièmement, qui va alimenter cette banque et, troisièmement, si les sociétés pétrolières seront tenues d'y participer.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question sérieuse et je l'apprécie beaucoup. J'ai l'intention de discuter de la question de la formation d'une banque canadienne de l'énergie avec les premiers ministres provinciaux, les 17 et 18 décembre, ici. Nous avons eu des discussions assez générales avec eux mais, comme l'honorable député le sait, le gouvernement espère nous doter d'une telle institution, avec la participation non pas simplement du gouvernement fédéral, mais aussi de certaines provinces; et s'il y a participation des provinces, il sera aussi valable d'avoir une participation dans la formulation du mandat d'une telle institution.

En ce qui a trait aux fonds, ceux-ci seront réalisés par le biais des impôts du gouvernement fédéral. Nous avons l'intention d'orienter tous nos impôts nouveaux vers les compagnies pétrolières. Nous voulons les orienter vers la Banque canadienne de l'énergie et les autres projets énergétiques. Nous espérons qu'il sera possible d'obtenir la participation financière de certaines provinces.

Pour ce qui est de la troisième partie de la question, qui touche à la participation des compagnies, nous avons l'intention de voir la Banque aider en particulier les sociétés canadiennes qui veulent participer au développement des ressources canadiennes.

ON DEMANDE SI UN ACCORD DE PRINCIPE A ÉTÉ CONCLU AVEC CERTAINES PROVINCES

M. Fabien Roy (Beauce): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le premier ministre en a déjà parlé avec les gouvernements provinciaux. J'aimerais savoir si sa proposition a déjà été acceptée, du moins en principe par certaines provinces. De plus, j'aimerais lui demander si les augmentations des prix, dont bénéficieront les compagnies pétrolières, seront obligatoirement déposées dans cette banque d'énergie, ou si c'est seulement au niveau des impôts qu'on songe à les faire participer. En d'autres mots, j'aimerais savoir si les augmentations . . .

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a eu accord de principe avec la plupart des provinces, au sujet de l'établissement d'une banque canadienne de l'énergie. Si cela est nécessaire, j'espère qu'il nous sera possible de présenter un projet de loi à la Chambre en janvier, ou peut-être février, mais j'espère que ce sera en janvier. Quant à la question des profits, le gouvernement a l'intention de mettre au point une forme d'impôt selon laquelle il pourrait s'approprier la presque totalité de tous les nouveaux profits des compagnies pétrolières réalisés à cause de la hausse des prix, et une grande proportion de ces profits sera orientée vers la banque canadienne de l'énergie; les autres revenus réalisés d'une telle façon seront utilisés par le gouvernement fédéral en vue d'atteindre les autres objectifs du Canada se rapportant à l'énergie.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

DEMANDE DE RAPPORT SUR L'AIDE FINANCIÈRE ÉVENTUELLE À CHRYSLER CANADA

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie. Il a sans aucun doute appris que le vice-président de la société américaine Chrysler, M. Greenwald, a déclaré, il y a quelques jours, devant un comité du Congrès américain que la société était en pourparlers avec le gouvernement canadien en vue d'obtenir de celui-ci une aide financière de 150 à 300 millions de dollars pour sa filiale canadienne. Je le répète, il a dit que la société était en pourparlers avec le Canada, et le comité permanent en a eu confirmation la semaine dernière.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les représentants du gouvernement canadien profitent de l'occasion pour veiller à écarter tout risque d'exode de capitaux et d'emplois si le gouvernement investit de l'argent dans la société? C'est aux Canadiens que reviennent ces emplois.

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Ce qui nous intéresse surtout dans le cadre des négociations avec Chrysler Canada, c'est de sauvegarder les emplois des travailleurs de l'usine de Windsor. Nous aborderons cette question sous des angles différents. Le dossier est à l'étude depuis environ deux mois, à la suite d'une série de réunions que nous avons eues avec la direction de Chrysler Canada. Je ne peux pas annoncer, pour l'instant, quelle forme prendrait l'aide du gouvernement, si une telle aide était accordée.

Quant aux propositions, nous en étudions toute une série et je serai heureux d'informer la Chambre dès que nous aurons pris une décision à cet égard.

M. Munro (Hamilton-Est): Ma question s'adresse au premier ministre qui, j'en suis convaincu, pourra me répondre avec précision. Il y a trois mois, la Automotive Parts Manufacturers' Association (Canada) a conseillé au gouvernement canadien de demander, en contrepartie de son aide financière, que la société Chrysler vende à des Canadiens ses filiales de pièces détachées et autorise une participation canadienne accrue au capital de Chrysler Canada. L'aide du gouvernement pour sauver Chrysler Canada serait assujettie, entre autres, à cette condition. Au cas où le premier ministre ignorerait si c'est bien une des conditions fixées, serait-il prêt à envisager de l'adopter?

M. Wilson: Comme je l'ai dit tout à l'heure au député, c'est une des possibilités qui s'offrent à nous. Nous en étudions d'autres. Ce qui nous intéresse avant tout, c'est de sauvegarder les emplois touchés à Windsor. Nous annoncerons notre stratégie dès que nous aurons terminé nos négociations avec Chrysler Canada et que nous aurons pris une décision.

L'ÉTUDE DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au premier ministre. Vu que dans tout le pays on s'inquiète beaucoup du déficit de notre balance des paiements que l'accord sur l'automobile viendra encore accroître de 3.1 milliards et vu que le ministre de l'Industrie et du Tourisme de l'Ontario a annoncé que la province se prépare à étudier cet accord qui est un accord du gouvernement fédéral conclu avec les États-Unis, le très honorable représentant est-il disposé à participer conjointement avec l'Ontario à une étude sur l'accord qui pourrait avoir une si grande influence sur l'avenir de notre économie?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Comme le député le sait, le gouvernement fédéral terminait une étude il y a environ un an de même que le gouvernement de l'Ontario sauf erreur. Je serais certes disposé à débattre la question avec les dirigeants du gouvernement ontarien pour savoir si à leur avis, il est indispensable d'effectuer une nouvelle étude et s'ils jugent utile la participation fédérale à une étude de ce genre. Nous nous fonderions alors sur leur réponse pour prendre une décision.

* * *

L'ÉNERGIE

L'EXODE DE CAPITAUX DE CERTAINES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES MULTINATIONALES—LA CONDUITE DES AUTRES MULTINATIONALES

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au premier ministre au sujet du déficit. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a indiqué son intention de demander aux sociétés pétrolières multinationales d'étudier la question de l'exode des capitaux que son ministère a déploré vendredi dans un de ses rapports.

Le premier ministre accepterait-il de participer à ces discussions et de pousser l'affaire plus loin en tâchant de savoir si d'autres sociétés multinationales agissent de la même façon et favorisent cet exode des capitaux canadiens vers l'étranger?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je prenne personnellement part à l'affaire à ce stade-ci. Cela relève du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et toute initiative lui incombe. Ses hauts fonctionnaires doivent rencontrer les représentants des sociétés concernées cette semaine, je crois. Le ministre et des représentants supérieurs de ces compagnies se rencontreront au besoin. Je ne crois pas nécessaire de m'en occuper à ce stade-ci.

● (1440)

Pour ce qui est de la question principale, je vérifierai auprès des fonctionnaires intéressés s'il y a eu des précédents dans des domaines autres que celui de l'énergie. Comme le sait sans doute le député, le danger a été des plus grands et des plus manifestes pour les sociétés pétrolières.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES HAUSSES DU TAUX D'INTÉRÊT—LES RÉPERCUSSIONS AU SEIN DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le très honorable premier ministre. Compte tenu de la déclaration faite la semaine dernière par le vice-président des 2,800 membres de la Federation of Automobile Dealer Associations, M. Ken Graydon, selon lequel les augmentations récentes du taux d'intérêt pourraient entraîner d'ici un ou deux mois seulement, de réels problèmes pour l'industrie canadienne de l'automobile, le gouvernement ne voit-il pas l'urgence de prendre une décision au sujet de Chrysler Canada, avant que la situation ne dégénère davantage?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, c'est pleinement conscients de la situation de l'industrie que nous avons discuté avec les représentants de Chrysler Canada. Je crois que les discussions longues et approfondies qui ont eu lieu aujourd'hui ont été fructueuses, de telle sorte que nous pourrons présenter à la Chambre une proposition acceptable.

Je tiens à faire remarquer que la proposition mise de l'avant par Chrysler ne se présente pas comme une demande de caution au gouvernement, comme ce fut le cas aux États-Unis. C'est une proposition qui porte sur l'expansion à long terme de la société et de l'industrie automobile au Canada.

M. Ethier: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Étant donné que le nombre d'employés à l'usine de Chrysler Canada, à Windsor, est passé de 2,800 en 1978 à 500 à l'heure actuelle parce que la société continue à y produire des moteurs V-8 alors qu'elle pourrait y produire des nouveaux V-6, peut-on nous assurer que toute aide consentie à Chrysler sera liée à la production de moteurs V-6 à Windsor plutôt qu'à la localité rivale de Trenton, au Michigan?

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, l'avenir de cette usine est au cœur des propositions que nous avons faites aux représentants de Chrysler. Je crois que je ne puis en dire plus long sans risquer de miner la confiance des industriels et la position concurrentielle de Chrysler au sein de l'industrie automobile.

DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DU PROGRAMME D'EXPORTATION DE MATÉRIEL ET DE TECHNIQUES NUCLÉAIRES

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question porte sur les emplois également, mais elle concerne un autre secteur, le nucléaire. C'est au premier ministre que je l'adresse. Le sort de plus de 100 fabricants et, partant, d'environ 35,000 emplois directs, dépend entièrement ou en partie du programme d'exportation de matériel et de techniques nucléaires. Les ventes à l'Argentine et au Japon demeurent pourtant assez aléatoires et il subsiste certains problèmes à cet égard.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exigé dans une déclaration «les garanties les plus strictes», ce qui manque de clarté. Il se pourrait que la Chambre charge bientôt un nouveau comité parlementaire d'étudier toute la question de l'énergie nucléaire. Le premier ministre pourrait-il faire d'ici quelques semaines une déclaration relativement détaillée sur le programme d'exportation de matériel et de techniques nucléaires, avec pondération mais avec fermeté?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je pense que je peux réitérer la position du gouvernement canadien sur ce programme d'exportation. Il s'avérerait peut-être utile de le faire avant qu'un comité de la Chambre ne se mette à étudier les différents aspects du problème; je profiterai de l'occasion pour revoir les directives et les conditions qui ont été établies non seulement par le gouvernement actuel mais aussi par le gouvernement précédent, et pour vérifier où en sont le ministre d'État chargé du Commerce international et certaines autres personnes qui se sont efforcés de décrocher des contrats pour l'industrie nucléaire canadienne.

* * *

LES PÊCHES

LA POLITIQUE CONCERNANT LA PÊCHE AU HARENG EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Vers la fin de la semaine dernière, le ministre était fort occupé à annoncer trois politiques. L'une avait trait au saumon de l'Atlantique, une autre à l'industrie des œufs de hareng en Colombie-Britannique, et enfin il a annoncé vendredi une nouvelle politique concernant les chalutiers-usines sur la côte est.

Étant donné que la politique annoncée par le ministre au sujet de l'industrie des œufs de hareng en Colombie-Britannique entraînera la perte de 800 à 1,000 emplois dans cette industrie; que, d'autre part, le ministre a garanti aux pêcheurs autorisés de saumon de l'Atlantique qu'ils conserveront leur emploi, le ministre garantira-t-il les mêmes droits aux pêcheurs de hareng autorisés de la Colombie-Britannique, et nous donnera-t-il l'assurance que l'on pourchassera les pêcheurs clandestins de cette industrie tout comme on le fera sur la côte de l'Atlantique?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, on me dit que les pêcheurs qui seront touchés ne subiront qu'une brève période de perturbation. Toutefois, je prends certes bonne note de la question du député et je suis disposé à en discuter avec lui.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PRÉSUMÉE FAIBLESSE DE NOS MOYENS DE DÉFENSE DANS LE NORD

M. Alex Jupp (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et fait suite à la motion que j'ai proposée en vertu de l'article 43 du Règlement et qui a malheureusement été repoussée par certains députés néo-démocrates.

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: Si le député a une question à poser, voudrait-il le faire maintenant?

M. Jupp: Certainement, monsieur l'Orateur. Ma question a trait aux très graves allégations faites au cours de l'émission W5 d'hier soir, selon lesquelles à cause d'une décennie de négligence, la capacité de défense de notre pays est sérieusement compromise et qu'en fait, les Soviétiques n'auraient besoin que d'un millier d'hommes pour s'emparer de nos installations nordiques.

Le ministre de la Défense serait-il prêt à envisager la création d'une commission d'enquête spéciale qui aurait pour mandat de soumettre des recommandations au gouvernement sur les mesures à prendre pour rétablir nos moyens de défense dans le Nord?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, c'est là une très grave question, et je puis dire que mieux que quiconque à la Chambre, je sais parfaitement que l'équipement de nos Forces armées est insuffisant. Il n'est malheureusement pas possible de retourner une telle situation en l'espace de six mois. Je préférerais me livrer à une prévision plus modeste en disant que nous pourrons retourner la situation d'ici à six ans. Nous avons l'intention de faire de notre mieux avec les crédits dont nous disposons pour augmenter nos effectifs et les équiper de façon qu'ils puissent sauvegarder la souveraineté de notre pays.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI LES ENTENTES CADRES AVEC LE QUÉBEC SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS SERONT RESPECTÉES

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Le 14 mars 1974, l'un de ses prédécesseurs, l'honorable Don Jamieson, signait une entente cadre avec le Québec pour une période de dix ans dans le but de stimuler la création d'emplois permanents et de favoriser un meilleur équilibre de développement entre le Québec et les autres régions du Canada. Cette entente cadre et de développement concrètement se traduisait par des ententes auxiliaires, lesquelles ont été conclues. Le ministre peut-il préciser si cette entente sera respectée jusqu'à échéance, et dans l'affirmative, pour qu'elle ne devienne pas inopérante, le ministre s'est-il assuré que le ministre des Finances lui accordera les crédits nécessaires, et plus particulièrement, le ministre entend-il respecter les ententes auxiliaires en cours d'exécution et les échéanciers prévus de manière que la région du Saguenay Lac-Saint-Jean puisse profiter des 16 millions de dollars qui lui sont dus cette année et des 55 millions qui lui seront alloués de 1980 à 1983?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que mon ministère continuera de remplir ses obligations au titre des ententes-cadres de développement, non seulement au Québec mais dans toutes les autres provinces, et que mon collègue, le ministre des Finances, s'intéresse particulièrement au développement régional. Nous allons continuer de respecter nos engagements dans ce domaine.

[*Français*]

LES ENTENTES AVEC LE QUÉBEC—ON DEMANDE DES MODIFICATIONS POUR AIDER LA RÉGION DU SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre, dans ses bonnes dispositions, pourrait-il dire si de nouvelles ententes auxiliaires et des amendements aux ententes existantes pourront être négociés et signés entre le gouvernement du Canada et celui du Québec, de manière à aider la région du Saguenay Lac-Saint-Jean dont la situation économique exige une aide urgente et importante?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois que ce sera possible. Je l'espère sincèrement en tout cas, et cette question fera l'objet de nouveaux entretiens entre le gouvernement du Québec et nous-mêmes.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE L'ASSURANCE D'APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE POUR CET HIVER

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et a trait à la situation extrêmement sérieuse, extrêmement fragile, pour utiliser ses termes, de l'approvisionnement en pétrole au Canada cet hiver, et particulièrement dans l'Est du Canada. En réponse à une question il y a quelques semaines, le ministre a déclaré qu'une cargaison de pétrole quittait l'Iran aujourd'hui même pour arriver au Canada le 14 décembre, et une autre le 4 janvier pour arriver le 5 février. Le ministre peut-il dire tout d'abord si le chargement de la cargaison du 3 décembre procède normalement et si on peut compter sur la livraison de ce pétrole? Peut-il aussi dire si le Canada s'attend à un cinquième chargement qui n'est pas encore prévu en plus de celui du 4 janvier qui devrait arriver au Canada plus tard durant l'année 1980 de façon à assurer qu'on ne manquera pas de pétrole cet hiver?

● (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je puis dire au député que j'ai communiqué ce matin avec le président de Gulf au sujet de la situation actuelle des livraisons de brut iranien au Canada. Il a confirmé que la deuxième cargaison est très proche de l'est du Canada et qu'on peut compter la recevoir.

Il m'a également dit que d'autres envois devraient être organisés au début de l'année qui vient. Vu l'incertitude qui règne au sujet de l'Iran, il est impossible de dire si c'est de là que les livraisons vont provenir. En tout cas, la société travaille d'arrache-pied pour s'approvisionner ailleurs au besoin. Elle est très optimiste quant à l'arrivée de nouvelles livraisons en février.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE CINQUIÈME CARGAISON DE PÉTROLE NOUS PARVIENDRA DE L'IRAN

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. J'ai peut-être confondu le ministre un peu par ma question. Je voulais savoir si au-delà de la cargaison du 4 janvier il n'y a pas une autre cargaison qui est prévue. Le ministre peut-il confirmer si cette quatrième cargaison est effectivement prévue pour plus tard au début de l'année 1980 ou est-ce qu'on doit faire quelque relation entre cette livraison et la mollesse avec laquelle le gouvernement traite de la question de la libération des otages en Iran?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je trouve un peu étonnant que le député nous parle ainsi de nouvelles livraisons de pétrole iranien quand son chef a dit il y a à peine quelques minutes qu'il fallait prendre des sanctions au sujet du pétrole iranien.

En fait, la société m'a dit aujourd'hui que non seulement elle se procure des livraisons de brut léger, qui sera acheminé vers nos raffineries, mais qu'elle étudie de façon très sérieuse l'importation de produits destinés à couvrir les besoins canadiens de cet hiver.

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

LA CRÉATION D'UN COMITÉ FAISANT DOUBLE EMPLOI AVEC UN COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. La Chambre sait que le gouvernement a annoncé son intention de créer un comité spécial chargé d'étudier les dépassements de coûts des grands projets de l'État, ce qui semble relever du comité permanent des comptes publics. Je demanderai donc au président du Conseil du Trésor quelle raison il peut trouver, en cette période de compression des dépenses publiques, pour justifier la création d'un comité qui ferait justement double emploi avec un comité permanent de la Chambre?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le député me pose la question, parce qu'il me permet ainsi d'établir une importante distinction entre le travail qui va être confié au comité spécial, et l'excellent travail effectué par le comité permanent des comptes publics en matière par exemple de grands investissements.

Le comité spécial va s'occuper du présent. Il va s'occuper de travaux en cours, dont on nous dit qu'ils pourraient donner lieu à des dépassements pouvant atteindre 400 p. 100 par rapport à l'estimation initiale. J'aimerais que ce comité nous dise aujourd'hui ce qu'il faut faire pour endiguer la vague de ces dépassements. J'espère que le comité permanent des comptes publics va continuer de s'occuper par exemple des cas qui ont été signalés il y a deux ans par le Vérificateur général, domaine où il fait un excellent travail, et de dégager des règles de caractère plus général à l'égard de ce qu'il y aurait lieu de faire sur la plan des systèmes de gestion pour améliorer la situation.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor semble ignorer le travail en cours au comité permanent des comptes publics et l'étude que le Vérificateur général fait des méthodes suivies dans les analyses régulières coût-efficacité.

Mais ma question est la suivante: comme on aborde fondamentalement ce travail de façon toujours aussi objective et impartiale, il conviendrait certainement de nommer un député de l'opposition à la présidence d'un tel comité, pour les mêmes raisons qui ont amené le très honorable John Diefenbaker en 1957 à décider que le comité permanent des comptes publics devait être présidé par un député de l'opposition.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, si vous me permettez une réplique, je dirais que nous tenons à ce que le comité permanent des comptes publics continue à bien faire son travail. Toutefois, nous précisons que des tâches bien définies nous attendent. Pour le moment, le Conseil du Trésor étudie des dépassements de coût aux installations de séchage des céréales à Prince-Rupert, aux installations «MAPP» à Montréal et au centre d'études écologiques à Terre-Neuve, et nous aimerions qu'un comité parlementaire nous fasse connaître son opinion sur la façon dont nous pourrions arrêter d'une façon ou d'une autre ces énormes dépassements. Nous aimerions que le comité nous dise si nous avons réussi à empêcher la situation d'empirer pour ce qui est des dépenses. Qu'il nous fasse ses suggestions.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PRÉSENCE DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES DANS LES GRANDS LACS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants. C'est au sujet de bruits plutôt étonnants selon lesquels le secrétariat américain à la Défense étudierait sérieusement la possibilité de stationner des sous-marins nucléaires Trident dans les Grands lacs comme contrepartie du programme MX.

Le ministre a-t-il informé son homologue américain qu'une telle mesure serait contraire à l'accord Rush-Bagot, et a-t-il pris des dispositions en vue d'aviser les États-Unis que les Canadiens ne peuvent accepter pour aucune considération la présence de sous-marins nucléaires Trident dans les Grands lacs?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Franchement, monsieur l'Orateur, j'ai toujours pensé que cette histoire était trop grotesque pour être prise au sérieux.

* * *

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE SYSTÈME D'APPELS D'OFFRES—ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT A CHANGÉ SA POLITIQUE

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre des Approvisionnements et Services pourquoi il a modifié la politique en ce qui concerne la Media Buying Services Ltd. Quand il a comparu devant le comité des prévisions budgétaires en général, il a répété à trois reprises que cette société utiliserait le système des appels d'offres même en ce qui concerne les agences de publicité. Maintenant la Chambre connaît deux exemples de contrats accordés à la Allan Gregg, et un troisième relatif au Bureau du tourisme, sans aucun appel d'offres. Pourquoi a-t-il changé de politique?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, la réponse est assez claire. Lorsque les questions m'ont été posées au comité, j'ai parlé d'un contrat éventuel qui devait être signé à court terme, et ce contrat devrait être signé prochainement. Alors j'avais bien signalé que je ne pouvais répondre en fonction du contrat éventuel, lequel n'était pas signé. Étant donné cette vieille pratique du système d'appels d'offres, nous avons engagé une compagnie spécialisée en la matière pour les objectifs qu'on a déjà fait connaître à la Chambre. Ce mécanisme nous permet de répondre aux objectifs que nous visions, la réduction des dépenses, la qualité des programmes, et nous faisons confiance actuellement à la société MBS pour nous donner les meilleurs renseignements possibles, compte tenu de son expérience et de ses qualifications en la matière.

ON DEMANDE QUELS PAIEMENTS ONT ÉTÉ FAITS À LA SOCIÉTÉ MBS

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le président, étant donné qu'il n'y a pas de contrat actuellement entre le gouvernement et cette société, mais que la Société a quand même commencé à travailler à accorder des contrats, et le reste, est-ce qu'il a déjà fait des paiements à cette société, combien en a-t-il fait et comment décide-t-il combien a touché une compagnie qui travaille tellement pour les contribuables canadiens, sans contrat?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je parle d'un contrat global, compte tenu des responsabilités de la société MBS, mais nous avons, par le biais de mon ministère, depuis le mois de juillet, signé trois contrats pour juillet, septembre et octobre, pour des sommes de $39,000, $20,000 et $21,000. Alors des contrats ont été octroyés par le biais de mon ministère et nous espérons signer un contrat global sur une période à moyen terme au moins, pour les responsabilités que nous leur avons confiées.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE QUAND ON ANNONCERA LE PROGRAMME DE RELANCE ÉCONOMIQUE POUR LES RÉGIONS DÉFAVORISÉES

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Approvisionnements et Services.

La semaine dernière, il déclarait ceci: «Nous avons fait bien des discours, maintenant le temps est venu de passer à l'action.» Au moment où le gouvernement s'apprête en effet à dévoiler sous peu le détail d'une vaste stratégie de relance économique pour toutes les régions défavorisées, dont Chicoutimi, pourrais-je savoir quand cette annonce sera faite et sur quel secteur d'activité économique elle portera?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je pense que je n'ai pas de nouvelle à donner particulièrement au député de Chicoutimi aujourd'hui. J'ai simplement dit oui, nous avons fait beaucoup d'évaluations, nous sommes à la veille d'annoncer certains projets qui plairont à l'ensemble du Québec et à l'ensemble des Canadiens. Le budget du ministre des Finances s'en vient, et des déclarations seront faites par le ministre de l'Expansion économique régionale et plairont sûrement non seulement à l'ensemble des Canadiens mais également aux gens de Chicoutimi. Je l'espère bien.

● (1500)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES AUDIENCES PUBLIQUES AU SUJET DE LA MINE D'URANIUM BRINEX

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Merci, monsieur l'Orateur. Ma question s'adrese au ministre des Postes et ministre de l'Environnement. Les audiences publiques au sujet de la mine d'uranium Brinex ont commencé aujourd'hui et se poursuivront jusqu'au 8 décembre 1979. Les résidents des villes côtières du Labrador m'ont appris qu'ils n'avaient ni le temps ni l'argent voulus pour étudier et évaluer les données et les renseignements à leur disposition afin de prendre position.

Le ministre peut-il nous promettre d'envoyer des représentants de son ministère aux audiences concernant la mine d'uranium Brinex afin de surveiller ce qui se passe et de s'assurer que ces audiences se déroulent à la satisfaction des habitants de la région?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de cette question. A la suite de ses instances de la semaine dernière, je me suis arrangé pour qu'un représentant de rang élevé de mon ministère assiste aux audiences aujourd'hui. Nous l'avons envoyé ce matin et il y assistera jusqu'à la fin. Je remercie le député de s'intéresser à cette question.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DE M. CLAUDE CHEYSSON, DÉPUTÉ DE LA FRANCE À LA CCE

M. l'Orateur: A l'ordre! Alors que se termine la période des questions orales, qu'il me soit permis de signaler la présence d'un invité distingué dans la tribune. Il s'agit de M. Claude Cheysson, député sénior de la France à la Commission des communautés européennes.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

MISE AU POINT AU SUJET DU RAPPORT LAZAR

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais éclaircir un point sur lequel il y a eu contestation à la Chambre pendant mon absence et dont Votre Honneur a parlé vendredi. C'est au sujet du rapport Lazar, une étude sur les régimes de retraite canadiens qui ont été étudiés pendant deux ou trois ans par des représentants du gouvernement.

Voilà ce qu'il en est, monsieur l'Orateur. Ce rapport se compose de trois parties: le rapport, le résumé et les appendices. Il a été rédigé en anglais. Pour ce qui est de la version anglaise, le rapport et le résumé sont prêts à être imprimés, mais il fallait attendre la version française, ce qui a retardé l'impression. Pour le moment, les presses de l'imprimerie sont réservées en priorité au budget. Le rapport et le résumé en anglais doivent être imprimés à compter du week-end du 15 décembre. Comme ce travail ne peut se faire que pendant le week-end, ou n'en achèvera l'impression qu'au cours du week-end des 21 et 22 décembre. Les appendices en anglais seront prêts à la mi-janvier. Il s'agit d'un rapport de plusieurs centaines de pages, environ 400 à 450.

Nous aurons la version française vers la mi-décembre. Le travail a été sous-traité à des traducteurs un peu partout dans le pays pour accélérer les choses. Une équipe de traducteurs de l'extérieur s'est donc ajoutée à la nôtre. La version française revue et corrigée du rapport sera prête vers la mi-janvier, et le sommaire, vers la mi-décembre. La version française des annexes sera prête vers la mi-janvier.

Nous prévoyons déposer le document dans les deux langues vers la fin de janvier. Nous pouvons fournir dès maintenant la version anglaise à n'importe quel député de l'opposition, critique en matière de pension ou autre représentant des partis de l'opposition. Nous ne pouvons déposer le rapport à la Chambre dès maintenant parce que les deux versions ne sont pas prêtes. Nous avons cependant prévu plusieurs exemplaires de la version anglaise car nous savons que beaucoup de personnes s'intéressent à la question des pensions et c'est pourquoi nous voulons renvoyer au comité, le plus vite possible, ce rapport et les autres qui suivront.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

DEMANDE D'ALEVINIERS SUPPLÉMENTAIRES POUR RECONSTITUER LES STOCKS DE SAUMON

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Taylor) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 151, 230, 243 et 378.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

Question nº 151—**M. Herbert:**

1. Combien existe-t-il d'organismes fédéraux investis d'un pouvoir de réglementation ou de pouvoirs semi-judiciaires?

2. Combien d'organismes investis d'un pouvoir de réglementation relèvent du Parlement par l'intermédiaire d'un ministre et combien d'entre eux relèvent principalement du Premier ministre et de chacun des ministres du cabinet?

3. Combien d'organismes relèvent uniquement du Premier ministre et d'un ministre et de combien chacun reçoit-il un rapport?

4. Combien d'organismes ne font pas rapport au Parlement ou ne relèvent d'aucun ministre?

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre):

1. Il n'existe pas de définition officielle de ce qui constitue un organisme de réglementation.

La Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité en a toutefois fourni une possible, soit «organismes . . . chargés en premier lieu d'octroyer des permis, d'établir des règlements et des décrets et de surveiller les activités d'une industrie ou d'un secteur de l'économie en particulier». (Rapport final, page 353). Elle a ensuite désigné les organismes qui, selon elle, y satisfont.

Tribunal antidumping
*Commission de lutte contre l'inflation
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Conseil canadien des relations de travail
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Commission canadienne des transports
Commission frontalière internationale
*N'existe plus.
Commission mixte internationale
Office national de l'énergie
Bureau du Directeur chargé de l'application de la Loi anti-inflation
Office des indemnisations pétrolières
Commission des relations de travail dans la fonction publique
Commission sur les pratiques restrictives du commerce
Commission du tarif

Il convient de faire remarquer que d'autres articles sur la question ont en général donné une définition moins large du mot réglementation.

2 et 3. Huit des organismes mentionnés ci-dessus ont présenté des rapports annuels au Parlement par l'entremise des membres du cabinet. Ce sont:

Ministre des communications
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Office national de l'énergie
Ministre des Finances
Commission de lutte contre l'inflation
Tribunal antidumping
Ministre du Travail
Conseil canadien des relations de travail
Président du Conseil privé
Commission des relations de travail dans la fonction publique
Ministre des transports
Commission canadienne des transports

Pour ce qui est des six autres organismes, classés suivant le ministre qui en a la responsabilité, la situation est la suivante:

Ministre de la Consommation et des Corporations

Les activités de la Commission des pratiques restrictives du commerce sont comprises dans le rapport annuel du directeur des enquêtes et de la recherche, tous deux créés en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Le rapport annuel et les autres rapports de la Commission mixte internationale et de la Commission frontalière internationale sont rendus publics.

Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

L'Office des indemnisations pétrolières a été établi en vertu de la loi sur l'administration du pétrole. Aux termes de l'article 94 de ladite loi, le ministre doit présenter un rapport au Parlement touchant l'exécution de la loi.

Ministre des Finances

La Commission du Tarif n'est pas tenue de présenter un rapport chaque année, mais tous les rapports, témoignages et renseignements (autres que ceux qui ont un caractère confidentiel) sur des questions précises examinées par la Commission doivent être déposés devant le Parlement.

Ministre du Revenu national

Les rapports du directeur chargé de l'application de la loi anti-inflation sont déposés.

On trouvera dans les lois et règlements pertinents ainsi que dans la «Liste des rapports et états que les fonctionnaires publics et les sociétés privées doivent présenter à la Chambre des communes», préparée à l'intention des députés par le légiste et conseiller parlementaire, d'autres renseignements sur les rapports et documents qui doivent être déposés devant le Parlement.

4. Aucun.

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 230—**M. Lambert (Bellechasse):**

A-t-on commandé une étude pour vérifier la rentabilité de la coupure éventuelle des 60,000 emplois dans la Fonction publique et, le cas échéant, quels sont *a*) les secteurs touchés, *b*) le nombre de mises à pied dans chaque secteur, *c*) l'économie réalisée dans chaque secteur?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Aucune étude en particulier n'a été entreprise dans le but de déterminer la rentabilité de l'élimination de 60 000 postes. On a cependant mis au point et publié une vaste stratégie pour réaliser cette réduction. On prévoit éliminer 20 000 postes en privatisant certaines sociétés de la Couronne, abolir 5 000 postes au sein des organismes et des sociétés de la Couronne

financés au moyen de crédits votés par le Parlement mais dont les effectifs échappent au contrôle du Conseil du Trésor, et retrancher 35 000 postes des effectifs de la Fonction publique assujettis au contrôle du Conseil du Trésor. Le gouvernement a aussi fait savoir que le phénomène de la diminution naturelle du personnel jouerait un rôle important en ce qui concerne la réalisation de cet objectif. A chacune des étapes de cette stratégie, des études seront entreprises dans le but d'assurer que les contribuables canadiens retirent le plus d'avantages possible de ces réductions de personnel.

LA RÉÉVALUATION DES POSITIONS ÉLECTORALES DU GOUVERNEMENT

Question nº 243—**M. Lambert (Bellechasse):**

Entre le 22 mai et le 9 octobre 1979, le gouvernement a-t-il mis sur pied des études dans le but de réévaluer les positions électorales du parti au pouvoir et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) à quel prix global?

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre): Non. *a*) et *b*) Sans objet.

LA PENSION DE RETRAITE

Question nº 378—**M. Pepin:**

1. Pour l'année financière terminée le 31 mars 1979, quels intérêts ont été crédités aux *a*) Compte de pension de retraite de la Fonction publique, *b*) Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, *c*) Compte de prestations de retraite supplémentaires?

2. Au cours de cette même période, quel a été le montant des cotisations versées à chacun de ces comptes?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Le ministère de la Défense nationale et le président du Conseil du Trésor m'informent comme suit:

1. *a*) Pour l'année financière terminée le 31 mars 1979 l'intérêt au montant de $374,687,241 a été crédité au compte de pension de retraite de la Fonction publique. Il s'agit là de gains résultant du taux d'intérêt de 4 p. 100 par an. Les gains supplémentaires (présentement l'écart existant entre les taux d'intérêt de 8 p. 100 et 4 p. 100) sont appliqués au paiement d'amortissement sur une période de cinq ans fait par le gouvernement contre le passif qui résulte d'augmentations de salaires.

b) $310,700,953.91.

c) L'intérêt au montant de $36,680,602 a été crédité au compte de prestations de retraite supplémentaires.

2. Le montant total de cotisations versé au compte de pension de retraite de la Fonction publique, y compris les cotisations versées par le gouvernement, les cotisations versées par les employés et un montant relatif au passif actuariel découlant des révisions de rémunération était de $1,016,141,519.

Questions au Feuilleton

Le montant total des cotisations versées par le gouvernement et par les employés au compte de prestations de retraite supplémentaires était de $134,377,334.

Compte de pension de retraite des Forces canadiennes:

Cotisations courantes:	$69,318,651.85
Arrérages:	$1,383,899.58
Transferts d'autres fonds:	$45,644.40

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 548 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, étant donné sa longueur, ce document pourrait être déposé immédiatement.

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

[*Français*]

La Chambre désire-t-elle que la question nº 548 soit réputée transformée en ordre de dépôt?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA COLLECTION D'ART DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—CALGARY

Question nº 548—**M. Friesen:**

1. Combien de pièces comprend la collection d'art qui se trouve dans le bureau principal de Radio-Canada, à Calgary (Alb.) et quels sont *a*) la description, le prix d'achat et le nom de l'artiste de chacune de ces pièces, *b*) l'objectif de la collection?

2. La Société Radio-Canada possède-t-elle d'autres collections ou a-t-elle l'intention d'en créer d'autres?

3. Ajoute-t-on périodiquement de nouvelles pièces à cette collection et, le cas échéant, comment les choisit-on?

4. Comment a-t-on choisi les pièces originales et quels ont été les crédits affectés chaque année à l'achat de telles pièces depuis la formation de cette collection?

5. La collection appartient-elle au bureau de Calgary ou à la Société?

6. Depuis combien de temps la Société Radio-Canada achète-t-elle des œuvres d'art à des fins de collection?

7. Combien d'œuvres la Société Radio-Canada a-t-elle achetées au cours des dix dernières années et, dans chaque cas, quels sont, *a*) le nom de l'artiste, *b*) le titre de l'œuvre, *c*) le prix d'achat?

8. *a*) Combien de collections la Société possède-t-elle, *b*) où sont-elles situées, *c*) combien de pièces chacune d'elles comporte-t-elle, *d*) quelle est la valeur estimative de chaque collection, *e*) des œuvres d'art sont-elles parfois prêtées à des galeries privées?

9. La Société vend-elle parfois des pièces qu'elle a achetées et, le cas échéant, *a*) quelle est sa politique à cet égard, *b*) combien de pièces a-t-elle vendues jusqu'à présent, *c*) l'argent qu'elle en retire sert-il à l'achat d'autres pièces d'art ou à d'autres fins?

10. Dans ses documents la Société Radio-Canada désigne-t-elle ces collections comme collection d'œuvres d'art, articles d'ameublement ou autrement?

11. *a*) Comment montre-t-elle les pièces de chaque collection, *b*) combien figurent dans les endroits publics, dans les bureaux ou en galerie?

Organismes bénévoles

12. Combien de personnes participent au *a*) choix des œuvres, *b*) maintien de la collection?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

L'ÉLARGISSEMENT DU RÔLE—L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 novembre, de la motion de M. Baker (Nepean-Carleton), au nom de M. MacDonald (Egmont):

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué et chargé d'enquêter sur les moyens d'élargir le rôle des organismes bénévoles dans la société canadienne et de faire rapport à ce sujet;

Que, compte tenu de l'éventail des activités que les organismes bénévoles assument aujourd'hui, des problèmes auxquels ils se heurtent et de la portée, la nature et les répercussions de l'appui que le gouvernement leur apporte à l'heure actuelle, le comité dépose ses conclusions et recommandations sur les mesures que le gouvernement fédéral pourrait adopter pour élargir le rôle des organismes bénévoles

(1) à titre d'objectif souhaitable en lui-même,

(2) à titre d'option relativement à la dépendance des citoyens à l'égard des services gouvernementaux, et

(3) de façon à permettre à ces groupes une plus grande indépendance d'action face au gouvernement,

et sur toute autre question que le comité juge pertinente.

Que le comité présente des rapports lorsqu'il le juge opportun et dépose son rapport final au plus tard le 31 mai 1980;

Que le comité spécial soit composé de sept députés devant être désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit habilité à choisir parmi ses membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers et à commander des études ou des recherches pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis heureuse d'exprimer aujourd'hui la position de mon parti au sujet de la création d'un comité spécial chargé d'examiner le rôle des organismes bénévoles. Je rappellerai d'abord le mandat que l'on se propose de confier à un comité spécial, à savoir, «enquêter sur les moyens d'élargir le rôle des organismes bénévoles dans la société canadienne et de faire rapport à ce sujet». Plusieurs questions nécessitent cependant des éclaircissements.

[M. Friesen.]

En premier lieu, qu'entend-on au juste par organismes bénévoles? Je suppose que le gouvernement veut désigner toute activité, sans but lucratif, dans le domaine de la santé, du bien-être social, de l'environnement, des loisirs, de l'éducation et également un grand nombre d'autres œuvres d'envergure locale et nationale, qui sont plutôt le fait d'organismes privés que des pouvoirs publics, et qui font appel à des personnes bénévoles ou à la participation volontaire de simples citoyens.

Depuis quelque temps on a tellement entendu parler de «remise à l'entreprise privée» ou encore de «privatisation» qu'il conviendrait peut-être de préciser que cela ne sera pas la question que le comité devra étudier. Je suppose que le comité restera à l'écart du grand débat sur le mérite de la libre entreprise par rapport à l'entreprise publique, et s'intéressera plutôt aux services humanitaires, c'est-à-dire ceux qui ne portent pas tellement sur les avantages matériels mais visent plutôt à soulager l'humanité.

Ma deuxième question est la suivante: pourquoi un autre comité pour examiner les nombreux aspects du bénévolat? J'espère que la majorité des députés savent qu'il existe un rapport volumineux rédigé à la demande de l'ancien gouvernement libéral par le conseil consultatif canadien de l'action volontaire et qui s'intitule: «Gens d'action». Le rapport a été publié en septembre 1977 après une étude de trois ans à laquelle avaient participé de nombreux groupements.

Grâce à cette analyse remarquable, le gouvernement dispose de nombreuses recommandations fort valables. Pourquoi alors une autre étude? Le rapport en question a laissé quelques questions sans réponse, par exemple la définition claire d'un organisme bénévole ainsi qu'une liste de ces organismes. Cependant, il n'y a pas lieu de refaire le même travail. Car à quoi servirait d'analyser davantage l'urgence d'agir sinon à retarder toute mesure concrète.

J'en suis donc à supposer que le gouvernement actuel entretient des doutes quant aux études réalisées par le gouvernement précédent, et peut-être devrions-nous partager ses doutes même si le rapport semble assez objectif tout en se montrant critique de l'attitude du gouvernement à l'égard des activités bénévoles. Je note cependant avec satisfaction, et j'espère que c'est un indice d'action certaine, que le comité spécial devra remettre son rapport au bout d'une période assez brève. J'espère donc que cela signifie des actions concrètes dans un avenir très rapproché.

● (1510)

Reste à savoir si ce comité spécial pourra étudier convenablement toute la gamme des activités exercées par le secteur privé, les problèmes des organismes bénévoles, l'étendue, la nature et l'impact de l'appui actuel de l'État et présenter ses conclusions en l'espace de six mois, comme il est prévu dans cette résolution. Je sais qu'il y a certaines associations d'économiquement faibles, telle la Fédération des groupes anti-pauvreté de Colombie-Britannique, qui ne pourront durer tout ce temps-là s'ils ne reçoivent de l'argent pour payer par exemple leurs timbres-poste, leur téléphone, leur bureau et leur bulletin périodique. Je recommande et même je demande au premier ministre (M. Clark) qu'on s'occupe immédiatement des requêtes présentant ce caractère d'urgence.

Le projet de résolution précise les trois raisons qui militent en faveur de l'élargissement du rôle des organismes bénévoles: il s'agit d'abord d'un objectif souhaitable en lui-même, ce qui se passe de commentaires; deuxièmement, cette solution est envisagée à titre d'option relativement à la dépendance des citoyens à l'égard des services gouvernementaux; enfin, l'objectif doit être poursuivi de façon à permettre à ces groupes une plus grande indépendance d'action face au gouvernement.

Un cynique demanderait s'il n'y a pas là un motif caché. Ne s'agirait-il pas là d'une tentative du président du Conseil du Trésor (M. Stevens), ce servile sabreur, pour amputer, appauvrir et affamer les organismes bénévoles? Est-ce qu'il ne chercherait pas également à dégager le gouvernement de toute responsabilité à l'égard des services publics essentiels? Les députés de mon parti vont faire bonne garde à ce que ce ne soit pas là le principal but poursuivi par le gouvernement dans l'examen des organismes bénévoles. Mais de façon plus sérieuse, j'espère que ce n'est pas là l'intention du gouvernement.

En périodes de fort chômage, qui sont des périodes de contraintes économiques et sociales pour les travailleurs et pour les familles, le rôle de l'assistance publique et privée augmente. Ce n'est pas aux dépens des indispensables prestations humaines que le gouvernement doit rembourser la dette publique. Nous savons à quel point l'assistance privée et communautaire est redevable au bénévolat. Le travail des bénévoles profite à la collectivité, mais il faut aussi que ce travail procure des satisfactions aux bénévoles eux-mêmes. Il est indispensable de les former et de les appuyer. Il y a longtemps que ce n'est plus par charité que l'on œuvre en ce domaine. Les activités bénévoles sont aujourd'hui un moyen d'entraide et d'apprentissage.

La nature du bénévolat a considérablement changé ces dernières années. L'avènement de groupes de défense des droits des assistés sociaux, de mouvements d'action des citoyens et de services communautaires «aide-toi toi-même» a modifié le rôle des bénévoles de la classe moyenne. Les gagne-petit s'enorgueillissent de leurs réalisations, car ils veulent contrôler les prises de décisions dans leur propre milieu et ils n'accueillent plus si bien la dame patronnesse ou les patrons condescendants de l'autre bout de la ville qui viennent faire leurs bonnes œuvres. Les gens des milieux pauvres demandent, et ont déjà, les subventions et les occasions dont ils ont besoin pour former leurs propres animateurs et financer les programmes et les activités qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre en vue de résoudre leurs problèmes communautaires.

On voit surgir en grands nombres des mouvements bénévoles nouveau genre—dont quelques-uns sont mentionnés dans l'étude récente dont j'ai parlé, mais bien d'autres ne le sont pas—et j'espère que ce comité s'y intéressera. Je songe plus particulièrement à certaines innovations comme celles qu'ont trouvées des assistés sociaux de Vancouver regroupés dans un programme intitulé Vancouver Opportunities Program. Ce programme prévoit une allocation d'encouragement pour inciter les assistés sociaux à travailler dans leur milieu à mettre au point de nombreux programmes «aide-toi toi-même» de leur cru ainsi qu'à acquérir et à développer la confiance en soi qui leur a éventuellement permis de se trouver eux-mêmes un emploi. Je pense que l'on pourrait éventuellement envisager de faire bénéficier les prestataires d'assurance-chômage de programmes semblables qui leur permettraient de travailler bénévolement à des activités communautaires tout en réalisant leur potentiel.

Ces innovations qui reposent sur le principe de l'auto-suffisance obligent un grand nombre de bénévoles de la classe moyenne à trouver de nouveaux moyens d'agir dans leur milieu. Ils se sont intéressés au problèmes de leurs collectivités. Il y a de plus en plus de personnes qui s'intéressent à l'environnement et de nouvelles alliances et des sociétés mutuelles se forment entre eux qui ont l'avantage d'avoir une meilleure scolarité, des connaissances professionnelles, peut-être plus de temps libre, qui peuvent jouer le rôle de personnes ressources et partager leurs connaissances et les groupes qui en ont besoin.

Nous apprécions l'importance de la participation bénévole, mais le bénévolat ne peut remplacer les programmes et les services de qualité indispensables pour satisfaire aux besoins fondamentaux des Canadiens. Les services essentiels incombent à l'État et ceux qui sont dans le besoin peuvent y avoir recours sans déshonneur; c'est à nous tous qu'il incombe de les défrayer par un partage équitable de nos impôts.

Il importe que le comité spécial proposé adopte cette approche comme première hypothèse de base et détermine les secteurs du service communautaire qui sont une responsabilité essentielle et légitime du gouvernement, afin que ne disparaissent pas les programmes dont la mise en œuvre nous a demandé de si grands efforts, ces dernières années. Le gouvernement est notamment responsable des services d'hygiène et de soins médicaux, des suppléments de revenu, des pensions, des services d'emploi, des services sociaux tant préventifs que correctifs, des services de protection de l'enfance et de beaucoup de vastes programmes éducatifs et récréatifs. Pour tous ces services, il nous faut des spécialistes professionnels et paraprofessionnels, pour la plupart des employés de l'État, mais nous pouvons certes bénéficier de l'aide de bénévoles, en autant qu'on leur donne un rôle approprié dans les services publics et dans les organismes privés.

J'espère que le comité pourra préciser ces rôles avec l'accord des syndicats, afin que les personnes désireuses d'offrir leurs services à titre de bénévoles, peut-être dans les écoles, ou dans les services publics d'hygiène et ailleurs, puissent remplir ces tâches importantes et gratifiantes sans prendre la place d'employés rémunérés. Bien entendu, maints programmes sont parrainés à la fois par des organismes privés et publics dans lesquels œuvrent aussi des bénévoles. J'espère qu'on en tiendra également compte.

Les députés de mon parti estiment que la participation bénévole des citoyens aux programmes communautaires et à l'action sociale est essentielle dans toute démocratie. D'après nous, le gouvernement devrait encourager et facilitier de façon tangible cette participation. Cela ne veut pas dire que nous reconnaissons nécessairement que les organismes privés établis de longue date et fortement institutionnalisés répondent particulièrement aux besoins actuels de notre société. Pour beaucoup d'entre eux, ce n'est pas le cas et il faudrait voir s'ils sont vraiment utiles.

Nous ne croyons pas non plus que ces programmes devraient nécessairement être subventionnés aux dépens des groupes locaux plus dynamiques, nés du désir de certaines collectivités de résoudre elles-mêmes leurs propres problèmes. J'espère que

le comité tiendra compte des nouveaux services communautaires d'entraide et des organismes d'action populaire qui ont surgi ces dernières années et qui ne font pas partie des services sociaux officiels. En fait, beaucoup de ces services ont de la difficulté à obtenir les maigres ressources que leur procurent des campagnes de souscription locales.

Il ne faut pas oublier que les groupements militants, qui aident les individus aux prises avec la paperasserie administrative, et les groupes qui cherchent à obtenir la réforme des institutions jouent un rôle très important. Ce genre d'activité bénévole est extrêmement utile au fonctionnement efficace du gouvernement parce qu'elle fournit à ce dernier les critiques qui lui permettent de revoir ses programmes et de les adapter aux besoins de la société. Il faudra inclure, dans l'étude des groupes bénévoles limités à leurs propres moyens, tout l'éventail des groupes d'action de citoyens qui ont vu le jour ces dernières années et qui ont voix au chapitre en ce qui concerne la planification et l'amélioration des collectivités. Par exemple, les comités d'amélioration des quartiers, les conseils régionaux, les associations de locataires et les associations de protection de l'environnement sont tous très importants.

● (1520)

D'ailleurs, le mouvement anti-nucléaire connaît maintenant un essor qui promet de s'amplifier à l'avenir. Tous ces groupes sont aussi importants que les associations de lutte contre la pauvreté dont j'ai parlé tout à l'heure. En effet, ils jouent un rôle non négligeable non seulement au niveau local, mais aussi au niveau national où ils peuvent avoir une influence considérable sur la société et les gouvernements. Les coopératives sans but lucratif qui œuvrent dans les domaines du logement, de l'alimentation et des garderies sont, comme bien d'autres activités communautaires, des formes de travail bénévole. J'espère que le gouvernement conservateur considérera ce point de vue, lui dont la doctrine est de favoriser une plus grande autonomie et un plus grand respect des droits de la personne. Je suis ravie que le gouvernement ait reconnu le rôle des coopératives. J'ai entendu ce terme à maintes reprises dans la bouche de ministériels, et il figurait dans le discours du trône. J'ai hâte de voir si on les encouragera en leur fournissant des fonds de démarrage et des ressources techniques.

Ce comité devrait étudier une nouvelle forme de développement qui n'est pas très répandue au Canada, mais qui pourrait avoir un impact considérable. Je veux parler des sociétés de développement communautaire. Au début, avec un peu d'aide, elles forment et emploient des membres de la collectivité pour offrir à celle-ci les services dont elle a besoin. Elles peuvent aussi inculquer aux participants des connaissances administratives ou autres, ce qui peut devenir une forme essentielle de création d'emplois tout en rendant d'importants services à la collectivité locale.

Ces importantes manifestations du travail bénévole au Canada débouchent souvent sur des réformes nécessaires et contribuent au sain épanouissement de collectivités autonomes. Les gens qui participent à ces activités acquièrent des aptitudes et une confiance en soi qui les aident à trouver un emploi. Certains poursuivent leur carrière dans la vie publique et deviennent politiciens. Non seulement ces activités rendent service à la collectivité, non seulement cette forme active de participation des citoyens est importante, mais de plus, on y trouve de nombreuses et magnifiques occasions d'enrichissement personnel.

J'espère que l'effort individuel qui constitue un élément essentiel du secteur bénévole au Canada et que le gouvernement devrait appuyer, sera mieux connu et soutenu.

J'aimerais également faire remarquer que dans le rapport intitulé «People in Action» dont j'ai parlé tantôt, on signale qu'il y aurait lieu également de songer sérieusement à une certaine forme d'honoraires pour rembourser au moins les dépenses supportées par les bénévoles, par exemple pour les garderies, le transport ou autres frais.

Je constate avec plaisir que l'on semble réagir très favorablement à ma proposition de créer, au sein de ce comité, un sous-comité étudiant les mouvements bénévoles d'effort individuel.

Je suis pleinement d'accord avec ceux qui ont dit qu'il fallait accorder la priorité aux organismes communautaires solidement implantés, aux bénévoles qui œuvrent au sein de leur collectivité et aux services communautaires locaux.

En terminant, monsieur l'Orateur, je vais citer un passage du rapport «People in Action». Je crois que cela pourrait bien être l'hypothèse de base de ce comité spécial. A la page 134 du rapport, on trouve la déclaration suivante:

Le gouvernement fédéral se doit d'instaurer un climat social, économique et politique suffisamment harmonieux pour que les citoyens puissent satisfaire leurs besoins essentiels et jouir de leurs libertés fondamentales, et pour que tous puissent s'épanouir et mener une vie plus agréable. Lorsque les chances sont inégales, le gouvernement a l'obligation de rétablir l'équilibre. Un des devoirs primordiaux du gouvernement consiste à faire disparaître absolument tous les obstacles qui peuvent empêcher certains citoyens de participer au processus démocratique et d'avoir accès au gouvernement au même titre que les autres. Aucune personne, aucune institution, ne doit se trouver dans une situation privilégiée.

[*Français*]

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, si j'ai voulu prendre la parole aujourd'hui, c'est que je désire m'inscrire en faux contre les arguments avancés pour l'établissement de ce comité. Je crois que le gouvernement, même néophyte, même si c'est encore un gouvernement-étudiant, ne peut légitimement justifier la mise sur pied de ce comité, qui va coûter beaucoup en temps, en déplacement et en argent à ceux qui vont y participer.

Le rôle primordial des députés c'est d'être au Parlement lorsqu'il siège, de participer sur place à ses travaux et à ceux des comités sur place autant que faire se peut, ici à Ottawa. Je n'ai jamais favorisé des propositions visant à faire voyager des comités. J'ai dû faire partie de tels comités dans le passé. Je parle donc d'expérience et, à mon humble avis, ces comités, par leurs déplacements, n'accomplissent rien qui ne pourrait être fait ici sur place à Ottawa.

Alors le gouvernement, au lieu de mettre sur pied un autre comité qui, à mon avis, n'est qu'une simple tactique de diversion pour tenir occupés ses députés des banquettes arrière, et peut-être ceux de l'opposition, aurait dû, dès la réception du rapport du Conseil consultatif canadien, intitulé *Gens d'action*, mettre au travail en son sein un groupe d'experts, parce qu'il y en a des experts au sein du gouvernement, des experts fort bien rémunérés, très compétents, je le dis avec plaisir. Ils auraient dû tout de suite se mettre d'accord, analyser les quelque 80 propositions très concrètes qui nous ont été suggérées par le Conseil consultatif canadien et revenir devant le Parlement avec une forme d'énoncé législatif qui prend habituellement la

forme d'un Livre blanc, rouge ou vert, je l'ignore, mais enfin des propositions législatives concrètes qui précèdent immédiatement le stade législatif proprement dit, et déférer ce document-là à un comité. Je pense que le geste que pose le gouvernement à l'heure actuelle a tout simplement pour but de retarder davantage la mise en application de nombreuses et excellentes recommandations contenues dans le rapport.

Évidemment, le Conseil n'a pas voulu épuiser tous les arguments ou toutes les situations dans son rapport, mais à tout le moins il y a suffisamment de matière là pour que le gouvernement passe à l'action le plus tôt possible, et qu'il ne cherche pas des excuses par l'institution d'un autre comité. Je crois même que la motion visant à établir ce comité pourra être interprétée comme une gifle à la face de ceux qui ont passé des semaines et des mois à rédiger le rapport, à faire leur enquête, et à formuler des propositions précises.

● (1530)

En tout cas, si j'avais été membre de ce conseil, ce serait aujourd'hui ma réaction à l'égard de la motion que nous présente le gouvernement de mettre sur pied un autre comité parlementaire. Cela indique le manque de volonté et de courage du gouvernement pour passer à l'action, quand il possède les données nécessaires pour légiférer ou—il est fort possible que la législation ne soit pas nécessaire—tout au moins procéder à des énoncés de politique qui soient des phares sûrs pour tous les groupes bénévoles au pays.

Si la Chambre des communes autorisait aujourd'hui ou plus tard l'établissement de ce comité, j'espère que ses membres, les quelque sept membres choisis de part et d'autre, auront le bon sens fondamental, non pas de circuler à travers le pays et de consulter comme cela se fait habituellement uniquement avec les experts dans les diverses formes de bénévolat ou dans les divers secteurs du bénévolat canadien, de se pencher sur la condition et le sort des prestataires de ces services bénévoles. Bien souvent, ils sont les premiers oubliés lorsqu'on met sur pied des comités. Je dis cela en connaissance de cause. Je peux citer par exemple, monsieur l'Orateur, un communiqué de presse émis par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) le 8 juin alors qu'il avait décidé d'ordonner la proclamation pour l'entrée en vigueur le 1er juillet des derniers articles du bill C-14, loi destinée à modifier la loi sur l'assurance-chômage. Le ministre disait qu'il n'était pas satisfait de la situation actuelle mais que, et je cite la page 3 de sa déclaration:

> Le gouvernement, au cours de cette étude, consultera à fond les provinces et le secteur privé . . .

On sait généralement ce que veut dire secteur privé. C'est lui qui paie en partie les contributions au régime d'assurance-chômage. Ce sont généralement les compagnies qui plus souvent qu'autrement s'opposent à cette contribution. Le communiqué poursuit:

> . . . afin de s'assurer que leurs conceptions et leurs opinions seront prises en considération.

Nulle part dans ce communiqué est-il fait mention des bénéficiaires d'assurance-chômage, des prestataires, des pauvres travailleurs.

Je veux m'assurer, monsieur l'Orateur, que si l'on décide aujourd'hui de procéder à la mise sur pied de ce comité spécial ambulant, on s'engagera à aller sur place. C'est la seule justification que peut avoir le comité de pouvoir voyager, d'aller voir sur place les prestataires des services bénévoles un peu partout au pays, parce que, à mon avis, ceux qui vraiment veulent apporter une contribution aux travaux du comité pourraient fort bien se déplacer, venir ici à Ottawa. Le comité, comme dans le passé, va approuver le paiement de leurs dépenses, cela se fait couramment dans tous les comités, et alors qu'on reste sur place ici, à Ottawa, pour qu'un plus grand nombre possible de députés puissent participer à ces travaux. Je m'oppose aussi au fait que ce comité soit restreint à sept députés. Les travaux devraient se dérouler ici. Ce comité devrait fournir l'occasion à un plus grand nombre de députés d'y participer.

Monsieur l'Orateur, comme l'a dit mon préopinant—j'y ai fait allusion—nous avons reçu le rapport du comité consultatif et aucune mention, et cela me chagrine, n'est faite dans la motion du leader du gouvernement à la Chambre ou dans le discours du secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (Mme Stratas) du fait que ce rapport avait été demandé par le prédécesseur immédiat de l'actuel secrétaire d'État c'est-à-dire l'honorable John Roberts et lui avait été présenté. On aurait pu tout au moins faire mention de cette excellente initiative de l'ancien secrétaire d'État, mais pour une raison qui m'est inconnue, on a préféré passer tout cela sous silence, et je suis porté à croire qu'on veut donner l'impression au public que rien ne s'est fait jusqu'à maintenant pour étudier ce domaine très intéressant et certainement très méritoire du bénévolat au Canada.

Si tout au moins, monsieur l'Orateur, les porte-parole du gouvernement avaient reconnu le rôle primordial de la famille canadienne dans une structure nationale forte, j'aurais été à demi satisfait. Mais là encore on ne fait aucune mention du rôle fondamental de la famille canadienne pour le bien-être de la société dans son ensemble. C'est comme si on avait délibérément voulu reléguer aux oubliettes le rôle très important de la famille canadienne dans la stabilité de la nation. Et jamais, au grand jamais, les groupes bénévoles ne pourront se substituer à la famille, aux obligations de la famille, aux responsabilités du père et de la mère. Et cela me chagrine d'avoir constaté cet oubli du secrétaire parlementaire du secrétaire d'État qui, il y à peine deux semaines, «tuait» une initiative de ma part pour établir une semaine nationale de la famille au Canada. Et je trouve que les arguments avancés alors par le gouvernement pour «enterrer» mon bill sont aujourd'hui ceux qu'on invoque pour justifier la mise sur pied de ce comité parlementaire spécial.

Je lève les mains au ciel, je n'y comprends plus absolument rien, mais j'ai raison de m'inquiéter cependant sur l'orientation générale que prend le nouveau gouvernement dans le domaine des politiques sociales, dans le domaine des politiques qui affectent la cellule de base de la société canadienne, c'est-à-dire la famille.

Alors je veux terminer parce que j'avais dit au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) que je ne voulais pas abuser, je sais qu'il a un devoir important à accomplir. Monsieur l'Orateur, on ne peut pas être contre les organismes bénévoles, pas plus qu'on ne peut être contre la maternité ou la paternité ou la famille, ou toutes les institutions décentes de notre société. Alors je me fierai certainement au verdict de mes collègues qui voient d'un bon œil l'établissement de ce comité, bien que le gouvernement ne m'ait pas convaincu de la nécessité de sa

mise sur pied jusqu'à maintenant. Je m'interroge sérieusement sur les motifs du gouvernement, comme l'a fait d'ailleurs le porte-parole de notre parti vendredi après-midi, et j'ai l'intention, on peut en être assuré, de garder un œil très critique sur les travaux et les déplacements des membres de ce comité, et il est certain que je passerai au crible le rapport qui doit nous être présenté d'ici six mois.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

LA PRÉVENTION DES DÉPASSEMENTS DE COÛTS

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué pour enquêter en profondeur sur les mesures qui s'imposent, pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets du gouvernement (définis comme étant ceux qui nécessitent des dépenses de plus de un million de dollars) et, notamment:

(1) pour étudier et analyser les mesures que le Conseil du Trésor a déjà prises pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets du gouvernement (définis comme étant ceux qui nécessitent des dépenses de plus de un million de dollars) et, notamment:

(2) pour étudier les mesures en place ou envisagées dans les ministères en ce qui concerne les grands projets actuels ou à venir du gouvernement afin de déterminer si elles sont conformes aux directives et aux lignes directives du Conseil du Trésor;

(3) pour examiner les grands projets du gouvernement qui seront renvoyés au comité par le président du Conseil du Trésor lorsque ce dernier aura décelé un dépassement de coût;

Que le comité spécial soit composé de sept députés devant être désignés à une date ultérieure;

Que le comité soit habilité à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou parti de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre;

Que le comité soit habilité à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire . . .

—Monsieur l'Orateur, si la Chambre voulait adopter cette motion sans délai, je n'aurais sans doute rien d'autre à ajouter. Mais comme je présume que les députés voudront une brève explication de ce que nous attendons de ce comité parlementaire spécial, peut-être devrais-je prendre quelques minutes pour leur expliquer pourquoi le gouvernement en propose la création.

J'avoue que je suis heureux de pouvoir profiter de ce débat concernant la création d'un comité parlementaire sur les dépassements de coûts des grands projets pour partager avec la Chambre l'inquiétude que cause au gouvernement la prestation de services de plus en plus coûteux au public.

● (1540)

J'ai déclaré à maintes reprises que nous nous préoccupions surtout de réduire les interventions, et donc les dépenses, du gouvernement fédéral dans l'économie du pays. Nous y parviendrons surtout en utilisant nos ressources plus chichement et plus efficacement. Je voudrais maintenant exposer à la Chambre les raisons pour lesquelles le gouvernement a jugé nécessaire d'inviter un comité parlementaire à examiner les grands projets entrepris par le gouvernement et ce qu'ils coûtent aux contribuables.

Il n'est pas rare que les gouvernements entreprennent des projets dont les coûts, pour toute une variété de raisons, finissent par dépasser le montant prévu. Le Canada en a eu sa part: l'hydroglisseur et le *Bonaventure*, par exemple, et je pourrais en citer bien d'autres. Ce qui m'inquiète cependant, c'est qu'en dépit de nos efforts soutenus pour contenir l'augmentation des dépenses consacrées à ces projets, le gouvernement fédéral semble devoir réaliser, maintenant comme par le passé, des projets qui ne peuvent être menés à terme dans les limites du budget qui leur a été affecté.

Je n'ai pas l'intention, en disant cela, de blâmer qui que ce soit, mais plutôt d'attirer l'attention sur la situation, de la mettre au grand jour et d'en faire l'objet d'un débat public afin que l'on trouve une solution qui permette de remédier à ce drainage des fonds publics.

Je m'empresserai d'ajouter maintenant, monsieur l'Orateur, que bon nombre, et en fait la majorité, des projets gouvernementaux sont administrés efficacement et avec un souci de prudence et d'économie. Mais ce n'est pas le cas de tous; il nous faut sans cesse tâcher d'améliorer la situation jusqu'à ce que le gouvernement atteigne des normes élevées de rendement et d'efficacité dans la gestion de tous ses projets.

Quel est donc le problème le plus grave que l'on déplore dans le cas des projets qui présentent des difficultés budgétaires? Il réside essentiellement dans les écarts considérables observés entre le montant des crédits approuvés à l'origine pour ces projets et ce qu'il en coûte finalement pour les mener à terme, et dans l'attitude de ceux qui pensent qu'une fois un projet approuvé, on finira bien par affecter tous les fonds nécessaires pour en assurer la réalisation.

Voici ce que déclarait le Vérificateur général du Canada dans son centième rapport annuel:

Les estimations du coût en capital tout au long du processus de planification doivent être réalistes et complètes, c'est-à-dire qu'elles doivent englober tous les aspects du projet. Il est recommandé d'effectuer une estimation révisée en fonction du plan finalement arrêté, des échéances et des conditions du site, avant de demander l'approbation finale. Il faut tenir compte des effets toujours possibles de l'inflation, à part des autres facteurs d'augmentation des coûts. Les estimations devraient toujours être exprimées selon la valeur actuelle du dollar et selon sa valeur éventuelle.

Le vérificateur général cite ensuite des exemples de projets d'investissement dont les coûts ont augmenté de façon démesurée. Les 12 projets qu'il mentionne devaient coûter au début 281.6 millions de dollars, mais ont entraîné des dépenses de 699.7 millions, une augmentation de presque 150 p. 100. Notre comité permanent des comptes publics est actuellement en train de revoir ces projets, mais ils sont pour la majeure partie achevés. Je suis certain que tous les députés voudront étudier ses conclusions, mais ce qui me préoccupe, monsieur l'Orateur, ce sont les projets actuellement en cours pour lesquels on prévoit des dépassements de coûts.

Le gouvernement a récemment donné instruction au secrétariat du Conseil du Trésor de mener une étude sur l'étendue du problème des dépassements de coûts ainsi que sur les difficultés qui se posent aux diverses étapes de la prise des décisions, du financement, de l'octroi des contrats et de la réalisation où les ministères ont besoin d'aide pour évaluer des paramètres comme l'étude des sites en vue de trouver d'autres possibilités, des études de rentabilité en vue de trouver la meilleure façon en se basant sur les techniques habituelles d'établissement des coûts, l'établissement de plans et de coûts détaillés par étapes; les hausses de coûts de matérieux et de main-d'œuvre imprévues attribuables à l'inflation; les fluctuations sur les marchés monétaires internationaux; la gestion des projets et leur financement et le report des projets ou la prolongation de leurs échéanciers à cause des besoins de restrictions ou des changements de priorités.

Les premiers résultats de cette étude révèlent, comme je l'ai déjà mentionné, que tout n'est pas mal. Environ 75 p. 100 de nos projets sont terminés selon les coûts prévus ou moins. Mais les 25 p. 100 restants comportent certains projets qui méritent, à notre avis, d'être étudiés pour déterminer les principales causes de dépassement de coûts et voir ce qu'il faut faire pour les empêcher.

Je ne veux pas dire que nous n'avons rien fait pour conseiller les ministères sur la gestion des projets pendant que nous essayions d'évaluer l'ampleur du problème. Nous avons pris des initiatives importantes pour mettre au point des directives, des lignes directrices et des méthodes recommandées afin de garantir une amélioration des systèmes et des procédés utilisés. J'aimerais expliquer brièvement certaines d'entre elles.

En juin 1978, le Conseil du Trésor a publié un énoncé de principes et des directives sur la gestion des projets de la Couronne importants. Une version revisée de cette circulaire a été intégrée au manuel de la politique administrative sous la rubrique "Gestion de projets importants" en septembre dernier. Ce document examine en détail l'ensemble des travaux de planification, de budgétisation, d'exécution et de contrôle des grands projets de la Couronne. La politique traite de questions comme l'orientation unique et l'organisation interministérielle des projets, l'analyse des objectifs socio-économiques, le procédé d'approbation, le règlement des conflits et le contrôle de l'évaluation des projets. Un grand projet de la Couronne est un projet dont la valeur dépasse 100 millions de dollars ou dont la valeur est moins élevée, mais qu'on juge susceptible d'entraîner des lourdes répercussions sociales, écologiques et économiques et qui est en même temps relativement important sur le plan politique et auquel on a fait beaucoup de publicité. Il peut s'agir de projets comme l'achat du nouvel avion de chasse, la frégate de patrouille canadienne, le satellite de recherche et de sauvetage, le char Leopard et le brise-glace nucléaire.

Nous avons entrepris la rédaction de deux documents pour donner suite à la politique publiée par le Conseil du Trésor à propos des grands projets de la Couronne. Il y a d'abord eu la publication en septembre 1979 d'une version simplifiée des principes et des directives qui servira de guide de travail aux ministères, en général dans le cas des projets moins importants, et qui est intitulé «Gestion des projets—aide-mémoire». Deuxièmement, il y a eu la publication en septembre 1979 d'un énoncé de principes sur la manière de reconnaître, de trouver et de rémunérer les chefs de projets compétents pour entreprendre les grands projets de la Couronne. Le Conseil du Trésor a aussi publié des directives sur le contrôle des coûts en juillet dernier pour répondre aux préoccupations du gouvernement au sujet de la gestion des projets, des principes de la responsabilité financière, du dépassement des coûts et des demandes d'approbation rétroactive des projets.

Cette lettre circulaire, nº 1979-20, signalait aux sous-ministres que les ministres du Conseil du Trésor tenaient à exercer un plus grand contrôle sur les dépenses de fonds publics pour tous les projets gouvernementaux, qu'il s'agisse de projets d'immobilisation ou d'exploitation. La directive demandait aux ministères et aux organismes gouvernementaux de présenter au secrétariat du Conseil du Trésor une liste complète de tous les projets de mise de fonds et d'exploitation approuvés dont le coût total était évalué à plus de $500,000.

Cette directive prescrit en outre la nomination d'un responsable pour chaque projet nécessitant l'approbation du Conseil du Trésor, responsable qui est comptable au sous-ministre intéressé de la réalisation des objectifs visés dans les limites du budget. La lettre circulaire stipule par ailleurs que le Conseil du Trésor n'acceptera ni demandes de fonds pour les dépassements de coûts, ni demandes d'autorisation à effet rétroactif. Cette directive comporte la sanction suivante qui a pour but d'en assurer le respect:

> Lorsqu'un projet dépasse les limites du budget approuvé, y compris les allocations pour dépenses imprévues, et que ce dépassement de coûts résulte, selon les ministres, d'une gestion insuffisante, une amende pouvant atteindre le double du dépassement total peut être infligée au ministère responsable. A la discrétion des ministres, le montant de l'amende est retranché du budget des programmes courants ou des programmes futurs du ministère.

Le 9 octobre dernier, le gouvernement a annoncé dans le discours du trône son intention d'instituer un comité spécial chargé d'étudier le problème des dépassements de coûts dans la réalisation des grands projets du gouvernement. Cette intention a été précisée dans un projet de motion présenté le 5 novembre.

● (1550)

Nous nous proposons de confier au comité le soin d'étudier attentivement les raisons de ces dépassements de coûts et de voir quelles mesures il y aurait lieu de prendre pour les éviter dans le cas des grands projets gouvernementaux. Plus précisément, le comité sera chargé d'étudier et d'analyser les mesures prises par le Conseil du Trésor pour éviter que les grands projets ne coûtent plus cher que prévu, d'évaluer l'incidence de ces mesures et de voir celles qu'on a déjà prises ou qu'on envisage de prendre dans les ministères pour que ces projets soient conformes aux principes et directives du Conseil du Trésor. En outre, le comité sera chargé d'examiner les grands programmes de l'État qui lui seront signalés par le président du Conseil du Trésor parce que les coûts dépasseraient les prévisions. Le gouvernement tient à ce qu'on étudie et qu'on parle en public de la gestion des projets et des dépassements de coûts. Nous arriverons ainsi à bien en comprendre les causes et à améliorer tant l'efficacité que le rendement des services gouvernementaux tout en prouvant, du même coup, que la majorité des programmes de l'État sont bien gérés.

Le gouvernement estime qu'un comité parlementaire spécial constitue le moyen idéal d'y parvenir. Il pourra travailler en étroite collaboration avec le comité des comptes publics qui examine les dépenses passées et analyse les observations contenues dans les rapports du Vérificateur général. Le comité

spécial se concentrera sur l'étude de projets en cours dans le but de recommander des mesures correctives pour l'avenir.

Je voudrais maintenant expliquer pourquoi nous jugeons nécessaire de créer un comité qui s'occupe des projets en cours. Tout d'abord, le comité spécial s'attachera nettement à un aspect bien déterminé de l'activité gouvernementale tandis que le comité des comptes publics s'occupe de l'ensemble des activités gouvernementales, et s'intéresse non seulement à la seule gestion des projets mais aux dépenses gouvernementales en général.

Deuxièmement, je ferai remarquer que le comité spécial dont nous proposons la création aurait, de par son mandat, à consacrer son attention sur les activités courantes entourant les grands projets. De même, le comité des comptes publics s'est habituellement limité à examiner la réaction des ministères aux observations rendues publiques par le Vérificateur général. Il s'écoule habituellement de un à deux ans entre le moment où sont publiées ces observations et celui où l'on prend des mesures correctives. Bref, le comité spécial pourrait se concentrer sur les mesures de prévention plutôt que d'examiner simplement la situation après coup.

Plus tôt aujourd'hui, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) m'a demandé pourquoi je favorisais la création d'un comité spécial. Il serait peut-être bon que je donne aux députés une idée de quelques projets que nous pourrions fort bien renvoyer à ce comité pour qu'il les étudie et nous présente des recommandations sur les mesures que nous, au Conseil du Trésor, pouvons prendre pour freiner ces effroyables dépassements de coûts.

J'ai déjà parlé du projet du grand établissement postal de Montréal. Monsieur l'Orateur, je suis content que vous soyez assis dans votre fauteuil parce que ce que je vais dire ne manquera pas de vous stupéfier. En 1974, le gouvernement a approuvé au titre de ce projet des dépenses de 161.2 millions de dollars. A l'heure actuelle, on estime à 273.6 millions le coût final, ce qui représente un dépassement de 112.4 millions ou 69.7 p. 100. Je suis sûr qu'aucun député ne peut songer à s'opposer à la création d'un comité chargé de se pencher sur ce genre de choses.

Ce ne sont pas uniquement les dépassements de coûts qui nous intéressent. On estime que ce projet, s'il est mené à terme, sera terminé avec un retard de 37 mois sur la date prévue à l'origine. Voilà sans doute l'un des projets que je renverrai au comité spécial si le Parlement juge bon d'en autoriser l'établissement.

J'ai déjà mentionné le séchoir à grains de Prince Rupert. On avait prévu à l'origine que ce projet coûterait $705,000 et la dépense avait été approuvée. On estime actuellement qu'il coûtera en tout 3,812,000 dollars, c'est-à-dire 3,107,000 dollars de plus, ce qui fait une différence de 439 p. 100. Par ailleurs, ce projet sera terminé avec huit mois de retard, si la nouvelle échéance est respectée, monsieur l'Orateur.

Je pourrais faire consigner au compte rendu des passages de mon mémoire qui expliquent comment on en est arrivé là. Pour ce qui est de ce dépassement de coûts de 439 p. 100, j'ai demandé à certains hauts fonctionnaires si l'on pouvait au moins supposer que le séchoir à grains de Prince Rupert serait enfin construit si l'on accordait la somme réclamée en dernier lieu. Tout ce qu'ils ont pu me répondre, c'est qu'ils avaient bon espoir. J'espère que le nouveau comité étudiera la situation et qu'il nous dira s'il y a moyen de mettre un terme à ces dépassements de coûts et de faire en sorte qu'on cesse de nous réclamer de l'argent si les crédits supplémentaires sont accordés.

Au cas où vous penseriez que cela n'arrive qu'au Canada, monsieur l'Orateur, je vais vous parler de la chancellerie que l'on est en train de construire à Paris. On avait initialement prévu que la construction de l'immeuble coûterait 4.5 millions de dollars; on prévoit maintenant qu'elle coûtera en définitive 8.98 millions de dollars, soit 4.4 millions ou 96.6 p. 100 de plus.

Une voix: Y a-t-il un gouvernement libéral en France?

M. Stevens: Je suis convaincu que tous les députés, s'ils en discutaient avec un électeur de leur circonscription, conviendraient que nous avons le devoir envers le public d'examiner les dépassements de coûts de ce genre, non pas dans l'abstrait et a posteriori, mais lorsque les projets sont en cours de réalisation. Les autorités françaises estiment maintenant que la chancellerie ne sera pas achevée avant le mois de juin 1981.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple, monsieur l'Orateur. Vous avez entendu parler de Mirabel. L'aéroport devait initialement être terminé vers la fin de 1974. Or, il n'a en fait été achevé que 12 mois plus tard et l'acquisition des terrains n'est même pas encore terminée. On avait initialement prévu que l'acquisition des terrains et la construction de l'aéroport coûteraient $243,495,000. Selon de gouvernement de l'époque, cela devait représenter le coût total. Or, cela a coûté en tout $360,667,000, soit $117,172,000 ou 48 p. 100 de plus. Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. L'acquisition des terrains adjacents, qu'on avait jugée nécessaire pour la construction de l'aéroport, devait coûter 86 millions de dollars. Mais elle coûtera sans doute $142,136,000, soit $56,136,000 ou 65 p. 100 de plus.

Ces quatre exemples devraient suffire, mais je pourrais poursuivre tout le reste de l'après-midi et vous parler d'autres projets dont le coût réel dépassera sans doute largement les prévisions. Compte tenu de ces faits, tous les députés se doivent certes d'appuyer la résolution prévoyant la création d'un comité spécial chargé d'examiner certains projets en cours dont le coût de réalisation peut dépasser les prévisions et pour lesquels quelqu'un doit être tenu responsable devant les Canadiens.

• (1600)

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) au cours de la période des questions cet après-midi et lorsqu'il a expliqué le but de cette motion à nos collègues du Parlement.

On pourrait dire que je prêche pour ma paroisse au sujet de cette motion, vu que je préside le comité des comptes publics. Je voudrais assurer au président du Conseil du Trésor que tout le monde, de ce côté-ci, comme du sien et même tous les députés à ma gauche, sont d'accord sur une chose, à savoir qu'il ne faut plus que les gouvernements gaspillent les fonds publics et qu'il faut prendre des mesures efficaces pour éviter certains scandales comme il y en a eu plusieurs ou même beaucoup depuis de nombreuses années. Il y a de nombreuses raisons à cela. De nombreux pays ont souffert de l'augmentation effrénée des dépenses gouvernementales et de l'absence des facteurs de modération qui existent dans le secteur privé

où l'on ne peut pas descendre en dessous du seuil de rentabilité, ce qui n'est pas le cas avec les projets réalisés par l'État.

Donc, je peux dire au président du Conseil du Trésor que je m'intéresse énormément à la gestion des derniers publics. En fait, c'est même une des principales raisons qui m'ont conduit à la politique. C'est vrai également, je pense, pour bon nombre des hommes politiques de la nouvelle vague, si je puis employer cette expression, aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

Tout notre appareil fiscal témoigne d'un gaspillage des deniers publics. J'ai appris, par example, qu'il y avait davantage de fraudes fiscales au Canada. C'est en partie, je pense, parce que le public se rend compte que les bureaucrates dilapident et gaspillent son argent, que l'appareil gouvernemental est gigantesque, etc. C'est pourquoi certaines personnes ont décidé de ne pas donner au gouvernement cet argent pour qu'il le gaspille ainsi. A mon avis, c'est une impresssion assez générale que nous devons dissiper.

C'est pourquoi je suis d'accord sur tout ce qu'a dit le président du Conseil du Trésor sauf sur la nécessité de charger un comité spécial de la Chambre d'une fonction qui, de toute évidence, incombe au comité permanent des comptes publics.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Le ministre a déclaré que le comité des comptes publics s'était penché sur des problèmes qui se sont déjà posés. C'est ce qu'il faisait auparavant et je pense que c'est d'ailleurs ce qu'il faisait à l'époque où le président du Conseil du Trésor a été élu à la Chambre pour la première fois. Le comité des comptes publics se penchait normalement sur les cas qu'on avait qualifiés d'épouvantables et convoquait des témoins pour découvrir ce qui s'était passé et pourquoi. Les médias parlaient d'ailleurs beaucoup des affaires de ce genre. Le comité examinait les dépassements de coût, comme dans le cas du porte-avions *HMCS Bonaventure*, que les députés se rappellent peut-être et qui a fait l'objet d'une étude célèbre du comité des comptes publics.

Par ailleurs, le rôle et le mode de fonctionnement du comité des comptes publics a changé au milieu des années 70, sous l'influence des rapports publiés après la nomination du vérificateur général actuel, M. Jim Macdonell. Comme nous le savons tous, les modifications apportées à la loi sur le vérificateur général, en 1976, ont étendu les pouvoirs du bureau du vérificateur général et ont engendré le principe de la vérification intégrée qui vise à déterminer si l'argent des Canadiens est dépensé à bon escient. Le vérificateur général est chargé de vérifier si les programmes gouvernementaux respectent les principes d'économie, d'efficacité et de bonne gestion. Le rôle du comité des comptes publics a changé en conséquence vu qu'il analyse automatiquement le rapport annuel du vérificateur général du Canada.

En 1978, le rapport étudié par le comité rendait compte d'une bonne partie du travail de vérification intégrée et des études spéciales menées dans divers ministères gouvernementaux par le vérificateur général et son personnel dans l'exercice de leurs fonctions. Le comité s'est notamment penché sur l'étude des principes de coût-efficacité. Si l'on examine le rapport de 1978 du vérificateur général, on trouve au chapitre 3 une analyse des diverses questions que le président du Conseil du Trésor voudrait confier à un comité spécial, c'est-à-dire essentiellement la planification des projets d'acquisition de biens d'immobilisation.

Je n'ai pas l'intention de reprendre tout ce que dit le rapport du Vérificateur général; mais si les députés veulent bien examiner ce rapport, ils constateront que le Vérificateur général a établi, pour la raison même invoquée par le président du Conseil du Trésor, des critères de vérification que les ministères et organismes gouvernementaux devront respecter pour la planification des acquisitions importantes de biens d'immobilisation. Il faut arrêter le gaspillage des deniers publics.

J'aimerais donner un résumé des critères de vérification proposés par le Vérificateur général et utilisés par son personnel pour analyser divers projets d'acquisition de biens d'immobilisation, dont certains ont d'ailleurs été déjà examinés cette année par le comité des comptes publics. Je songe, en particulier, à l'aéroport de Calgary qui a coûté beaucoup plus cher que prévu et, quand le président du Conseil du Trésor dit que ce sont les projets en cours qui l'intéressent et non ceux du passé, je suis entièrement convaincu que c'est aussi ce que pense le comité des comptes publics. Ce qui est arrivé par le passé est regrettable et malheureux, mais cela fait partie du passé et nous ne pouvons rien y changer.

En fait, nous ne nous soucions essentiellement même pas de ce qui se passe aujourd'hui, mais de ce qui se passera pour les générations à venir, des structures futures que nous voudrons établir pour contrôler et examiner l'efficacité, l'économie et l'efficience des dépenses des gouvernements au Canada de façon à reconvaincre le public de la bonne gestion de ses derniers. J'espère que les initiatives qu'a prises le vérificateur général et qu'en général le comité des comptes publics appuiera, je l'espère, dans ses rapports à la Chambre serviront à leur tour d'exemple aux niveaux provincial et municipal de gouvernement et, en fait, à toute organisation de quelque genre que ce soit soucieuse de la gestion des derniers publics, qu'il s'agisse d'universités, d'hôpitaux, d'œuvres de charité et ainsi de suite.

Voici les critères de vérification établis au chapitre 3 pour la planification des acquisitions d'immobilisations: «La responsabilité et l'imputabilité doivent être clairement définies et connues.» Ce critère a été appliqué à une série de projets pour voir s'il avait été respecté. Deuxièmement, «Les demandes de fonds doivent être appuyées par une documentation appropriée et complète.» Encore une fois, ce critère de vérification a été appliqué à divers projets pour voir s'il avait été respecté. «L'approbation finale doit être basée sur une information complète.» Encore ici, ce critère a été appliqué à l'aéroport de Calgary, aux écoles construites dans les réserves indiennes dans le Nord et à l'acquisition de brise-glaces de classe R par le ministère des Transports. Nous avons déjà examiné ces projets pour voir si ces critères et les autres que je vais énoncer ont été respectés. «La mise en œuvre du projet devrait être contrôlée adéquatement.» En dernier lieu, «Les projets doivent être étudiés une fois terminés.» Je n'ai mentionné que les titres, et non pas ce qui découle de ces critères de base.

Au comité des comptes publics, nous cherchons pour notre part, en y faisant des études et en y interrogeant le contrôleur général, les responsables du Conseil du Trésor, le vérificateur général et les responsables des divers ministères, à déterminer si ces critères sont acceptables et efficaces. Et, parallèlement à cela, comme le savent bon nombre de députés à la Chambre, le contrôleur général a effectué des études sur les moyens d'améliorer les pratiques et les contrôles de gestion au sein des divers ministères. Avec l'étude dite IMPAC, le contrôleur général a pour sa part le mandat de déterminer comment chacun de ces ministères va répondre aux critères relatifs à la planification des acquisitions de capital qui sont établis dans le rapport du vérificateur général.

Ce que nous a dit le président du Conseil du Trésor est bien intéressant, mais il nous propose de créer un comité qui fera double emploi. Je n'arrive pas à voir comment un comité spécial chargé du mandat que le ministre espère lui confier pourra éviter de s'occuper précisément des mêmes critères de vérification dont nous nous occupons au comité des comptes publics. Par ailleurs, que pensera le public canadien en voyant créer comité après comité pour examiner ce que le vérificateur général nous a proposé et ce que nous avons déjà entrepris de vérifier?

Je ne voudrais pas évaluer le coût d'une telle entreprise et, de plus, je trouve particulièrement dommage que le nouveau comité accapare les experts du bureau du vérificateur général dont nous avons besoin au comité des comptes publics. Sans doute que cela occupera passablement le temps des membres du comité qui devraient s'intéresser à ce qui se passe dans les comptes publics. De même, cela ne devrait que confirmer le rapport sur la planification des acquisitions en capital que le comité permanent des comptes publics a présenté au Parlement. Par conséquent, toute cette affaire me paraît inutile dans ce sens. C'est comme si le président du Conseil du Trésor ignorait l'existence des rapports du vérificateur général et même celle du comité permanent des comptes publics, car dans son esprit, le nouveau comité s'occupera essentiellement des choses du passé au lieu de préparer l'avenir en tentant d'établir des contrôles de gestion efficace dans tous les services de l'État.

● (1610)

Une voix: C'est une chasse aux sorcières conservatrices.

M. Johnston: Je crains que le président du Conseil du Trésor n'ait une conception erronée de cette réalité.

Ce dernier a pourtant pris la peine d'insister qu'il ne s'occupait pas de choses passées. Cependant, dans l'un des exemples qu'il a cités, l'aéroport de Mirabel, ne s'agit-il pas d'un projet terminé? Quel est le mandat du comité? A la lecture de la motion qui figure au *Feuilleton*, je ne vois pas comment on peut dire que le comité s'occupera uniquement de projets futurs comme l'a affirmé le président du Conseil du Trésor, à la fois dans ses commentaires et aussi en réponse aux questions que je lui ai posées cet après-midi. Sauf lorsqu'il a parlé du cas de l'aéroport de Mirabel. Je le répète, c'est un projet terminé qui d'après moi devrait échapper de toute évidence au mandat qu'il entend confier au comité.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, franchement je suis même un peu offusqué, peut-être en raison de ma position comme président du comité en cause, mais il me semble que si l'on veut avoir de l'efficacité dans les affaires du gouvernement, il faut accepter et donner la responsabilité au comité de la Chambre qui est chargé de cette responsabilité. Monsieur l'Orateur, je veux traiter d'un autre aspect de la question. En 1957 le gouvernement progressiste conservateur a décidé d'avoir un président du comité qui soit de l'opposition. Cette tradition bien établie par le gouvernement progressiste conservateur a toujours été observée depuis. C'est une tradition très importante, parce que cela donne une perception objective du comité, c'est-à-dire que le président vient toujours de l'opposition. La même tradition existe maintenant en Angleterre. Et il me semble maintenant, étant donné qu'au comité on veut nommer un président qui soit un ministériel, que cela porte atteinte à l'objectivité de ce comité.

Pour moi, monsieur l'Orateur, il est bien évident que si l'on accepte de nommer un député de l'opposition président du comité des comptes publics, si ce nouveau comité est créé, il faut également que le président soit de ce côté de la Chambre. Autrement, monsieur l'Orateur, on risque d'avoir une arène politique au lieu d'un comité vraiment chargé et préoccupé de la responsabilité de la gestion des fonds publics.

[*Traduction*]

Comme l'a déjà constaté monsieur l'Orateur, ce projet de créer un autre comité qui ne fera que reprendre le travail d'un comité respecté de la Chambre, ce projet est loin de me réjouir. Car, surtout à la fin de la session, je serai fier du travail accompli par ce comité et je pense que les autres membres le seront également. Comment me réjouir en effet en songeant que nous assisterons peut-être à une sorte de chasse aux sorcières qui sera le fait d'un comité spécial créé par le président du Conseil du Trésor.

Une voix: C'est son but.

M. Johnston: Cela dit, si les députés à la Chambre . . .

[*Français*]

On rit, je ne sais pas pourquoi, monsieur l'Orateur, mais je rirai bien à mon tour. De toute façon, si les députés insistent sur la création de ce comité, moi, j'aimerais proposer un amendement aux termes de la motion en question.

[*Traduction*]

Je proposerais plus précisément que l'on modifie cette motion pour que le mandat du comité soit tel que le président du Conseil du Trésor nous le décrit, à savoir, enquêter sur les grands projets courants du gouvernement. Il dit qu'à son point de vue, le comité permanent des comptes publics faisait l'examen du passé. Je ne suis pas d'accord avec sa façon de voir. Cependant, si l'on accepte cette interprétation pour le moment et en supposant que les députés interprètent ainsi le mandat du comité permanent des comptes publics, je prétends qu'il faut rendre cette motion plus précise pour qu'il soit tout à fait clair qu'il est question des grands projets courants du gouvernement.

C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), que la motion soit modifiée par l'addition du mot "courants" après le mot "projets" à la quatrième ligne. Ainsi, le premier alinéa de la motion se lirait comme suit:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué pour enquêter en profondeur sur les mesures qui s'imposent, pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets courants du gouvernement (définis comme étant ceux qui nécessitent des dépenses de plus de un million de dollars) et, notamment:

Le reste de la motion resterait tel quel. Je présente officiellement cet amendement.

Avant de terminer ma brève intervention, j'ajouterai que le texte modifié devient entièrement conforme à la raison d'être de ce comité spécial que le président du Conseil du Trésor a exposée à la Chambre en nous recommandant d'adopter la motion cet après-midi et en me répondant plus tôt aujourd'hui au cours de la période des questions orales.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si je comprends bien, l'amendement est en voie de rédaction.

M. Johnston: C'est exact.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pendant que nous attendons, le député peut-il nous confirmer s'il a bien dit en anglais que le mot «ongoing» suit le mot «recurring», à la troisième ligne, avant le mot «cost»?

M. Johnston: Non. Le mot «ongoing» suit le mot «major». On lira donc «major ongoing government projects».

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vous remercie.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Si j'ai bien compris, nous attendrons que le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) nous présente l'amendement par écrit.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est exact.

M. Knowles: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Le député de Saint-Henri-Westmount est-il prêt?

● (1620)

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, puis-je présenter l'amendement?

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), propose de modifier la motion nº 5 inscrite au *Feuilleton* en ajoutant le mot «courants» dans le premier alinéa, après le mot «projets», de sorte que cet alinéa se lise ainsi:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué pour enquêter en profondeur sur les mesures qui s'imposent, pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets courants du gouvernement (définis comme étant ceux qui nécessitent des dépenses de plus de un million de dollars) . . .

J'invite maintenant les députés des deux côtés de la Chambre à donner leur avis sur cet amendement.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire tout simplement dire qu'on ne peut pas être contre cet amendement, parce qu'à l'article 2, on dit et je cite:

. . . les grands projets actuels ou à venir du gouvernement . . .

On dit les projets courants. Le terme se répète, et c'est tout.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Knowles: Sur l'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Sur l'amendement. La Chambre adopte-t-elle l'amendement?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement le discours du député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston). Il a très bien et très éloquemment vanté les mérites du comité permanent des comptes publics, mais j'ai comparé son intervention au discours que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a fait en présentant la motion, et la place du mot «courant» m'a frappée. Il est très difficile de savoir ce que l'on entend par «projets courants» dans cet amendement.

Ainsi, le président du Conseil du Trésor a parlé de l'aéroport de Mirabel. Parce que des avions utilisent cet aéroport et compte tenu des dépassements de coûts en cause, faut-il en déduire que cela cesse d'être un cas où il ne pourrait plus y avoir de dépassements de coûts au sens où nous les entendons maintenant? Je pense en particulier à ce que le président du Conseil du Trésor a déclaré au sujet des achats de terres autour de l'aéroport et des coûts énormes qu'entraîne pour les contribuables et le gouvernement du Canada l'utilisation de cet aéroport.

Je dis donc à la Chambre qu'à mon sens il ne faut pas seulement envisager cette motion en fonction des travaux du comité permanent des comptes publics mais aussi en fonction de ce que l'opposition essaie de faire en glissant le mot «en

cours» là où elle le propose. J'espère que le président du Conseil du Trésor va bientôt nous rejoindre à la Chambre afin que je puisse analyser cette affaire avec lui en détail car ce qui me préoccupe vraiment en ce qui concerne le mandat qu'a fixé le président du Conseil du Trésor à ce comité, est que les députés de l'opposition qui formaient l'ancien gouvernement sont en train d'essayer avec beaucoup de ruse et d'adresse d'exclure du cadre de cet examen plusieurs grands projets du gouvernement qui peuvent être définis comme étant ceux qui nécessitent des dépenses de plus de un million de dollars. Cela les ferait échapper à la compétence du comité qui ne pourrait pas les étudier comme des entreprises ou des dépenses gouvernementales liées à des dépassements de coûts en cours. Cela n'est pas, à mon avis, et sous réserve de l'avis du président du Conseil du Trésor, une manière bien habile d'essayer de laisser tomber les contrats en question. Si c'est effectivement ce que l'on veut faire, en prétendant que cette proposition irait à l'encontre du travail du comité des comptes publics, ou empiéterait sur son travail, j'en suis vraiment très étonné.

Quant à ces contrats ou à ces arrangements, je ne pense pas que nous puissions déterminer avec précision quel sens donner à l'expression «courants». Lorsque le président du Conseil du Trésor reviendra à la Chambre, il pourra me l'expliquer, mais je crains qu'en ajoutant l'expression «courants» on n'empêche le comité de la Chambre de faire enquête sur toute une série de projets assez importants que l'on considère généralement à l'heure actuelle épineux pour le gouvernement du Canada. Ces projets ont peut-être été considérés comme un problème pour le gouvernement précédent, sinon ils auraient dû l'être.

J'ai écouté ce que le député avait à dire, et je ne veux certes pas mal interpréter sa pensée, mais je ne sais pas quelle signification je dois donner à l'expression «courants» ni à sa place dans la phrase, à moins qu'il ne s'agisse d'un moyen de renoncer à certaines catégories de contrats dont le comité ne serait pas autorisé à s'occuper.

J'avais espéré bien franchement que la Chambre ne tenterait pas de limiter le travail des comités parlementaires. Nous nous intéressons à ce que l'on considère généralement comme un aspect très important de l'activité gouvernementale, à savoir comment il se fait que l'on semble sous-estimer de plusieurs millions de dollars la valeur de toute une série de contrats gouvernementaux. Y avait-il quelque chose de faussé dans les méthodes d'évaluation? Il y a toute une série de questions similaires dont était censé s'occuper le comité.

Je m'étonne de ce que tente réellement de faire l'opposition officielle en proposant cet amendement. Le seul objet que je puisse y trouver, c'est celui de restreindre le droit qui a été accordé au comité de la Chambre d'examiner ces questions et limiter le mandat du comité aux termes définis dans la motion nº 5 du gouvernement. Le projet de motion nº 5 émanant du gouvernement demande à la Chambre d'instituer un comité spécial:

● (1630)

. . . pour enquêter en profondeur sur les mesures qui s'imposent pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets du gouvernement . . .

Comment peut-on sérieusement s'opposer à une pareille motion? Pour être bien franc, le député de Saint-Henri-Westmount n'a pas précisé dans son discours pourquoi cet amendement a été proposé. C'est la première fois depuis que je siège à la Chambre que je vois l'opposition tenter de limiter le mandat d'un comité de la Chambre chargé d'étudier les dépenses du gouvernement, les dépassements de coûts et ainsi de suite. Ce geste m'étonne beaucoup. Je ne peux qu'en conclure que le député vient d'inventer cet amendement, puisqu'il ne l'avait même pas préparé par écrit. J'espère qu'il se trouve quelqu'un dans le parti libéral pour répondre à cette question.

L'ancien gouvernement essaie-t-il de nous cacher quelque chose? Je l'ignore. S'il n'a rien à cacher, on devrait retirer cet amendement pour qu'il soit possible d'étudier à fond la motion du gouvernement. Si la motion a été proposée, c'est qu'il y avait un problème. Ceux qui ont suivi l'adjudication des contrats gouvernementaux portant sur des sommes fixes où les députés qui ont suivi les travaux du comité permanent des comptes publics ou des autres comités de la Chambre constateront que les contrats sont toujours assortis de demandes exigeant plus d'argent, exigeant le versement de sommes supplémentaires. Pourquoi cela? En quoi est-ce mauvais et que faut-il changer pour que le système d'adjudication des contrats et celui des devis soient adéquats? Devrait-on adopter de nouvelles formules d'octroi des contrats tant pour les conclure que pour s'assurer que les contractants ne sont pas lésés? Pourquoi assiste-t-on à de pareilles choses? Peut-on tirer des expériences antérieures des leçons pour l'avenir?

Pour la première fois depuis que je suis à la Chambre, l'opposition officielle a-t-elle l'intention de limiter une enquête qui sera menée de toutes façons par elle, si elle est vigilante. Voilà où nous en sommes; j'espère bien que nous continuerons à débattre cette question-là. Je suis disposé à donner au député de Saint-Henri-Westmount l'occasion d'expliquer pour quelle raison il voudrait limiter l'enquête, car je serais curieux de la connaître. Nous ne voulons pas précipiter ni prolonger le débat sur ce point.

J'aimerais connaître la position de l'opposition. L'explication du député de Saint-Henri-Westmount ne me satisfait certes pas et, comme il le sait, j'ai essayé de suivre son discours très attentivement. Je pensais qu'en répondant à sa question et dans le discours qu'il a prononcé tout à l'heure, le président du Conseil privé avait expliqué pour quelle raison il trouvait que la motion devait être formulée de la sorte. Il a fait allusion aux nombreux projets qui seraient maintenant considérés comme de vieux projets. Le député de Saint-Henri-Westmount ne doit pas paralyser le comité dans ses travaux. Lorsque le comité étudiera la façon dont il doit interpréter son mandat, il se peut fort bien qu'il décide de ne s'intéresser qu'à certains projets. Je ne pense pas néanmoins que nous devrions restreindre d'avance la liberté d'action du comité.

En ce qui concerne le comité d'examen de l'investissement étranger, la Chambre se souviendra que, vendredi dernier, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a demandé une explication au gouvernement. J'ai alors donné le point de vue du gouvernement. Le gouvernement voudrait que le comité spécial ait un mandat aussi large que possible afin qu'il décide lui-même des secteurs à examiner.

J'espère que le député répondra à la question en ce qui concerne son amendement. Quant à savoir pourquoi il n'y a pas répondu dans son discours, je l'ignore, mais je l'invite néanmoins à nous répondre et à nous indiquer pourquoi, pour

la première fois dans l'histoire parlementaire, à ma connaissance, l'opposition officielle tente de restreindre le mandat d'un comité de la Chambre des communes. Y a-t-il quelque chose que j'ignore à ce sujet? Y-a-t-il quelque chose que l'opposition essaye de cacher?

M. MacEachen: De toute évidence, vous ne le savez pas.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le leader de l'opposition dit que j'ignore quelque chose; il a raison. Mon parti n'est au pouvoir que depuis six mois et il y a bien des choses que je n'ai pas eu le temps d'examiner. Je dois dire que je suis un peu inquiet, non seulement de la proposition de limiter les travaux du comité, mais du fait qu'elle soit appuyée par mon bon ami, le leader de l'opposition, car il me semble, vu sa fonction, qu'il devrait chercher à obtenir la plus grande liberté d'action possible pour les comités.

C'est pour cette raison que je suis intervenu. Ce désir de limiter en quelque sorte une proposition du gouvernement m'inquiète grandement, et j'espère qu'elle n'aura pas l'appui de la Chambre. Je souhaiterais que tous les députés veuillent donner aux comités le mandat le plus vaste possible pour laisser à ces derniers le soin de décider eux-mêmes s'ils veulent limiter les questions soumises à leur étude. On a trop cherché à restreindre les travaux des comités de la Chambre. Le gouvernement a décidé de confier au comité qui nous préoccupe en l'occurence un mandat étendu et j'ose croire que la Chambre approuvera cette décision.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour savoir où j'en suis. Le leader du gouvernement à la Chambre m'a posé une question, et je voudrais savoir maintenant si je pourrais y répondre.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Je crois que vous pouvez répondre à la question.

M. Johnston: Merci monsieur l'Orateur. Je croyais que le leader du gouvernement à la Chambre était ici quand j'ai fait mon discours, mais apparemment d'après ses remarques, il ne l'était pas ou s'il y était il ne m'écoutait pas. J'ai fait nettement comprendre dès le début, que le dépassement des coûts était la raison d'être du comité permanent des comptes publics. Je n'ai nullement proposé que nous entravions de façon quelconque les enquêtes parlementaires sur les activités ou les projets en question. J'ai simplement fait remarquer que le comité des comptes publics est un comité permanent de la Chambre qui a reçu un mandat découlant du rapport du vérificateur général d'étudier ces projets mêmes. Le gouvernement veut simplement ajouter un autre comité qui fera double emploi avec le comité des comptes publics aux dépens des Canadiens.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je signale au député qu'il a fait entendre son objection.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a quelques minutes, je croyais que la présidence avait déclaré que l'amendement avait été adopté, mais le président du Conseil privé (M. Baker) a alors pris la parole et parlé de l'amendement. Je suppose que la Chambre agit comme si elle était toujours saisie de l'amendement. Votre Honneur voudrait-il le confirmer?

● (1640)

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre est toujours saisie de la question. L'amendement n'a pas été adopté.

M. Knowles: Je suis d'accord. L'amendement a donné lieu à pas mal de malentendus. De toute manière, nous en sommes toujours saisis et les députés voudraient, semble-t-il, en parler aussi librement et aussi longuement que l'ont fait le président du Conseil privé et le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) qui finira peut-être par revenir à la Chambre. Je m'étonne qu'il ait quitté la Chambre au moment où nous sommes saisis d'une motion aussi importante.

Je dois avouer à mon honorable ami le président du Conseil privé que je m'étonne de son étonnement à l'égard de cette motion, comme si elle avait un effet limitatif. Si j'ai bien compris le raisonnement du président du Conseil du Trésor, il a justifié le fait que le comité fasse double emploi avec celui des comptes publics surtout parce que ce dernier s'occupe des dépenses passées, tandis que le comité proposé s'occupera des dépenses courantes et futures.

Je suppose que tout ce que veut faire le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), c'est de s'assurer que le nouveau comité ne remontera pas à l'histoire ancienne. Il tient à ce que le comité ait le pouvoir d'examiner les grands projets courants du gouvernement. Je suppose que le projet de Mirabel appartient tout ausi bien au passé qu'au présent et au futur, bref qu'il est courant. L'amendement ne le soustraira pas à l'attention du comité. Je pense bien toutefois que l'amendement interdira d'enquêter sur les activités du Colonel By à l'époque où il construisit le canal Rideau.

M. Nystrom: Et Stanley était ici.

M. Knowles: N'est-ce pas là ce que le député de Saint-Henri-Westmount désire, faire en sorte que ce nouveau comité ne fasse pas concurrence au comité permanent des comptes publics en étant autorisé lui aussi à faire des recherches et à déterrer de vieux projets qui ont été menés à terme? Autrement dit, le nouveau comité, pour reprendre les termes de l'amendement de mon honorable ami, serait autorisé à étudier des projets qui commencent ou se poursuivent encore.

Si c'est le cas, le président du Conseil privé devrait accepter l'amendement ou prendre un engagement similaire à celui qu'il a pris vendredi dernier en ce qui concerne le comité chargé de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. A ce moment-là, nous nous inquiétions du fait que la motion ne prévoyait pas un élément que nous estimions important. Le président du Conseil privé nous a assuré que le détail en question était prévu et cela nous a suffi. Peut-être pourrait-il maintenant nous assurer que le comité ne fera pas enquête sur les travaux du canal Rideau, qu'il n'y aura pas chevauchement entre le mandat de ce nouveau comité et celui du comité des comptes publics comme ce serait le cas si le nouveau comité enquêtait sur des affaires classées. Ces choses-là sont du ressort du comité permanent des comptes publics et j'espère qu'il continuera d'en être ainsi.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison que je suis intervenu à ce stade-ci. Je ne tiens pas à me répéter jusqu'à ce que le président du Conseil privé revienne à la Chambre. Les autres peuvent le faire si le cœur leur en dit. A mon avis, cet amendement est très logique et le président du Conseil privé ne devrait avoir aucune objection à son adoption. Je ne vois pas la nécessité d'un vote sur cette question. Pourquoi le leader du gouvernement ne déclare-t-il pas au nom du gouvernement que la proposition est tout à fait acceptable ou ne donne-t-il pas au moins une interprétation de la motion qui tienne compte de ce détail?

Mais je vois que le président du Conseil du Trésor n'est pas encore revenu. Par contre, nous avons mieux car le premier ministre lui-même (M. Clark) vient d'arriver. Peut-être pourrait-on régler cette question sans la laisser prendre des dimensions susceptibles d'exiger une mise aux voix en ce lundi après-midi.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, je suis content de savoir que le premier ministre (M. Clark) est à la Chambre. Je n'espérais pas pareille aubaine il y a cinq ou dix minutes quand j'ai décidé de prendre la parole.

Je voudrais commencer par demander—ce que j'aurais également fait en son absence—où est le président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Je ne trouverais rien à redire à cette absence si c'était un fait isolé chez les ministres. Il s'est produit la même chose quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) a demandé à la Chambre de créer un comité chargé d'étudier le dossier des handicapés. Ni le ministre ni son secrétaire parlementaire n'ont pu s'arranger pour venir à la Chambre participer au débat ou écouter l'exposé fait, soi-disant en leur nom, par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). C'était la première fois que ni un ministre ni son secrétaire parlementaire du nouveau gouvernement n'étaient à la Chambre pour défendre une motion présentée par le gouvernement.

J'étais prêt à l'oublier, monsieur l'Orateur, mais vendredi après-midi la Chambre étudiait la constitution d'un autre comité important—important d'après le gouvernement lui-même—qui serait chargé de réviser la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Or, le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) a été absent une bonne partie du vendredi après-midi. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est plaint de cette absence. Cet après-midi, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a manqué une partie du débat.

Je ne veux pas en dire davantage sinon que si le premier ministre (M. Clark) tient sérieusement, comme il le prétend, à respecter le Parlement, il faut qu'il s'assure de la présence des ministres à la Chambre lorsqu'on présente et défend des motions importantes présentées en leur nom. C'est un des principes fondamentaux d'un gouvernement composé d'un conseil de ministres.

[M. Knowles.]

M. Clark: Quelle hypocrisie!

M. MacEachen: Si le député me conseille de m'occuper de mes affaires et de laisser le premier ministre s'occuper des siennes, je lui dirai que je veux parler des travaux de la Chambre des communes. Si le président du Conseil privé (M. Baker) veut obtenir notre collaboration pour faire adopter ses mesures à la Chambre, une collaboration que nous sommes disposés à lui accorder, il doit avant tout exiger que les ministres soient présents pour expliquer et défendre leurs motions en cette enceinte.

C'est le premier point, monsieur l'Orateur. J'en appelle au premier ministre qui s'est fait un culte—presque une obsession—de proclamer le respect qu'il éprouve envers le Parlement. Depuis le début de la session, nous avons eu maintes occasions de constater que cet intérêt fondamental faisait défaut. Je tiens à exprimer ma désapprobation.

Le président du Conseil du privé a donné à entendre que quelque sinistre motif nous avait poussés à proposer l'amendement à la motion dont nous sommes saisis. Je puis assurer à tous les députés que cet amendement vise seulement à appliquer le principe que le président du Conseil du Trésor a énoncé une première fois aujourd'hui pendant la période des questions et, je crois, de nouveau dans son discours.

En étudiant la motion en cause, nous nous sommes demandé pourquoi le gouvernement proposait l'établissement d'un comité spécial de plus pour étudier les dépassements de coûts, alors que le comité permanent des comptes publics est habilité à le faire. Nous savons que les comités de la Chambre sont déjà nombreux. Nous continuons à les multiplier comme jamais je n'ai vu la Chambre le faire. Nous nous sommes donc demandé s'il y avait vraiment lieu de créer un autre comité spécial, alors qu'un comité existant peut très bien se charger de la tâche qui serait assignée à ce nouveau comité spécial.

Voilà pourquoi, avant même que le débat commence, la question a été posée au président du conseil du Trésor. Je n'ai pas à discuter l'argument présenté par le benjamin des Conseillers privés, le président du Conseil du Trésor nous ayant dit, cet après-midi, vouloir que le comité des comptes publics s'occupe surtout du passé et que le comité spécial soit surtout chargé, si j'ai bien compris, des projets courants. Cela ne nous satisfait pas quoique cela vaut mieux que si ces comités faisaient véritablement double emploi.

Pour améliorer la situation, nous avons donc proposé l'amendement; notre intention n'était pas de limiter les enquêtes, car celles-ci peuvent aller bon train au comité des comptes publics, mais d'au moins réduire ce qui nous semble un chevauchement. C'est l'unique objet de notre amendement.

● (1650)

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me réjouis beaucoup de ce que le leader de l'opposition à la Chambre vient de dire. Je tiens à lui dire que nous sommes tout à fait disposés à inclure le mot «courants» dans le texte de la motion à l'endroit indiqué dans l'amendement proposé par le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston).

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): J'en comprends maintenant le sens ainsi qu'il vient de me l'être expliqué par le député de Winnipeg-Nord-Centre et cela me paraît tout à fait acceptable.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que j'ai la parole. Je l'ai cédée pour un rappel au Règlement. Or, ce n'en était pas un rappel mais bien une déclaration du Président du Conseil privé (M. Baker). Dois-je me rasseoir et écouter un autre discours?

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement rectifier les propos du leader de l'opposition à la Chambre . . .

M. MacEachen: Votre ami chinois.

M. Kempling: . . . mon ami chinois, Gambay. Il a mentionné dans ses observations que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Schellenberger) n'était pas présent à la Chambre vendredi. Je tiens à lui affirmer qu'il était présent tout au long de ce débat. En fait, il a tenté de prendre la parole à ce propos.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je remercie le whip du parti ministériel d'avoir apporté cette précision. Je regrette que le secrétaire parlementaire n'ait pas dirigé le débat, comme à l'ordinaire. J'en comprends les raisons. Mais je tiens à remercier le premier ministre (M. Clark) d'être venu à la Chambre, d'avoir accepté l'amendement et d'avoir encore une fois remis à sa place le président du Conseil privé. Il devrait venir plus souvent.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'amendement est-il adopté?

(L'amendement de M. Johnston est adopté.)

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, nous aurions pu régler en cinq minutes cet imbroglio que nous avons mis trois quarts d'heure à débrouiller, si le gouvernement avait dominé la situation et si le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) avait dirigé l'étude de sa motion à la Chambre. La motion est importante et elle comporte un certain nombre de conséquences.

Le président actuel du comité des comptes publics a bien fait valoir les raisons qu'il y aurait de nous en remettre à ce comité, mais je crois comprendre ce qui pousse le gouvernement à vouloir une enquête spéciale sur les dépassements de coûts dans l'administration publique. Il n'y a pas de doute que les dépassements de coûts ont été graves et considérables, se chiffrant par milliards de dollars. Je comprends le gouvernement de vouloir se pencher sur la question et chercher la cause de ces dépassements de coûts pour y mettre fin. En tant que membre du comité des comptes publics, où le rapport du

Dépassements de coûts

Vérificateur général fait l'objet d'une étude et de témoignages, j'ai été consterné par la piètre administration dans le passé. Je fus stupéfait de découvrir que, dans la Fonction publique, 50 p. 100 des contrats étaient adjugés sans soumission et que 10 p. cent l'étaient entièrement par une simple entente verbale, sans document à l'appui. Comme je l'ai dit en comité, ce n'est pas sérieux! Je n'en reviens pas, monsieur l'Orateur. Je comprends que le vérificateur général se soit attaqué à cette folie dans son rapport et qu'il ait fait d'utiles recommandations pour que cesse une telle pratique.

Nous convenons de l'importance du comité des comptes publics mais nous reconnaissons aussi le désir du gouvernement d'accorder une attention spéciale aux dépassements de coûts. Je suis heureux que le gouvernement ait accepté l'amendement. La motion s'en trouve renforcée et nous l'appuierons.

On a souvent laissé entendre que les députés de ce coin-ci de la Chambre étaient terriblement dépensiers et qu'ils ne s'intéressaient pas vraiment à la bonne gestion des affaires publiques. Il en est tout autrement. On n'a qu'à regarder la fiche du gouvernement provincial de la Saskatchewan pour voir que sa dette publique est très faible. En fait, en 1976, la Saskatchewan avait la dette publique la plus basse au Canada. Peut-être devrais-je, aux fins du compte rendu, donner quelques chiffres de la dette publique des diverses provinces. Par exemple, en Colombie-Britannique, elle était de $1,840 par habitant; en Alberta, province si riche, elle était de $1,880 par habitant. Elle était de $960 par habitant en Saskatchewan, de $2,589 au Manitoba, de $2,059 en Ontario, autre province conservatrice, de $1,803 au Québec, de $1,978 au Nouveau-Brunswick, de $1,886 en Nouvelle-Écosse, de $1,042 dans l'île-du-Prince-Édouard et de $3,274 à Terre-Neuve. La Saskatchewan, province socialiste, avait la dette publique la plus faible par habitant au Canada.

C'est en Saskatchewan que les activités du gouvernement sont le mieux administrées. Nous ne permettons pas le genre de dépassements de coûts que l'ancien gouvernement libéral et que les divers gouvernements conservateurs du pays ont toujours tolérés. Lorsqu'il y a un dépassement de coûts, nous ne l'ajoutons pas au budget général. En Saskatchewan, lorsque cela se produit, nous effectuons des coupures sur un autre ministère ou un autre projet. Durant la plus grande partie des années 70, la Saskatchewan équilibrait ses budgets. Le déficit d'une année était comblé l'année suivante. La Saskatchewan a eu recours à de saines pratiques de gestion.

Pendant ce temps, le gouvernement fédéral accusait d'importants déficits non seulement en ce qui concerne les dépenses de l'État et le dépassement des coûts, mais aussi pour ce qui est de ses revenus. Des dons tels que ceux qui sont accordés pour les immeubles locatifs à logements multiples ou les travaux de forage rendent les revenus très incertains. Ces dons importants ont provoqué des déficits importants.

Nous subissons des déficits au Canada à cause de la situation économique générale. Par exemple, les ralentissements dans l'économie insuffisamment organisée ont entraîné un baisse des revenus de l'État.

Avant d'être en mesure de nous attaquer vraiment au problème des déficits du gouvernement, notre économie doit être beaucoup plus stable. Nous avons besoin d'une économie dirigée afin que le gouvernement puisse prédire les fluctuations économiques et faire les dépenses appropriées tout en sachant comment l'économie en général fonctionnera dans les années à venir. Aussi longtemps que régnera l'anarchie sur le plan économique, jamais nous ne serons en mesure de contrôler convenablement toutes les dépenses.

J'espère aussi que lorsque le gouvernement créera ce comité, nous pourrons examiner les dépassements possibles des coûts du projet de crédit d'impôt au titre de l'intérêt hypothécaire. A mon avis, c'est la boîte de Pandore. Encore une fois, c'est l'un de ces projets pour lesquels le gouvernement actuel a tout lieu de critiquer le gouvernement précédent. Je crains que le gouvernement actuel ne tombe dans les mêmes travers en poursuivant dans cette tradition. Il n'y a aucun contrôle convenable pour ce projet et aucun moyen efficace de prévoir combien il coûtera. Je pense que nous nous retrouverons avec la plupart des vieux problèmes que nous avons connus dans le passé.

Nous appuierons la motion dans l'espoir qu'il en sorte quelque chose de bon même si, étant donné la situation dans son ensemble, je doute fort que ce comité ait le pouvoir de contrôler efficacement les dépenses du gouvernement.

(La motion modifiée est adoptée.)

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Mississauga-Nord (M. Jupp)—La défense nationale—Le contrat pour les missiles de croisière; le député de Vaudreuil (M. Herbert)—Le Conseil du Trésor—La vente des sociétés de la Couronne à l'entreprise privée; le député de Burnaby (M. Robinson)—L'énergie—Le contrôle des prix pétroliers par le gouvernement.

Comme il est 5 heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre consentirait-elle à l'unanimité à reporter la motion nº 9?

Des voix: D'accord.

LE DROIT DE LA MER

LA CRÉATION D'UN FONDS COMMUN POUR AIDER LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

M. Keith Penner (Cochrane) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait continuer de travailler à la conclusion d'un traité général sur le droit de la mer, par le biais de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, et que ce traité devrait prévoir la création d'une administration internationale des fonds marins et océaniques chargée de réglementer de manière équitable l'exploitation minière sous-marine, que des rôles appropriés soient attribués dans ce domaine aux organismes privés, nationaux et internationaux, et qu'une partie importante des revenus tirés de l'exploitation des minéraux en mer et dans l'océan soit considérée comme «appartenant à l'humanité» et versée dans un fonds commun pour servir à aider les pays en voie de développement, à lutter contre la pollution et à faciliter le travail des Nations Unies, notamment dans le domaine du maintien de la paix, conformément à la proposition présentée par le gouvernement du Népal en 1978.

—Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, certains députés ont eu le plaisir d'entendre une allocution des plus intéressantes et captivantes prononcée par M. J. F. Leddy, président du Mouvement canadien pour une fédération mondiale alors qu'il s'est adressé à la réunion annuelle de l'Association parlementaire du Mouvement. J'aimerais très brièvement dire à la Chambre que l'Association parlementaire du Mouvement canadien pour une fédération mondiale compte maintenant 130 membres cotisants, députés et sénateurs. A notre rencontre, la semaine dernière, nous avons élu un nouveau président, le député de Waterloo (M. McLean). Nous savons que ce nouveau député saura bien diriger l'Association.

Je voudrais également rendre hommage au président sortant, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), qui, pendant des années, s'est dévoué sans compter au profit de notre association.

En présentant ma motion aujourd'hui, je voudrais citer un bref extrait du discours de M. Leddy qui donne le ton, je pense, du projet que je soumets à l'approbation des députés. Voici ce que disait M. Leddy:

> Comment les historiens futurs jugeront-ils notre époque? Que penseront-ils des progrès de la civilisation . . . Demandez aujourd'hui aux jeunes gens de l'Amérique du Nord ce que l'histoire retiendra du XX^{e} siècle, et sans doute vous parleront-ils des merveilles de la science et de la technologie, des transports aériens, de l'exploration spatiale, des télécommunications matérialisées par la radio et la télévision. D'autres insisteront sur la démocratie sociale et politique.
>
> Mais si vous leur rappelez soudain que pour des millions de gens ces réalisations ne signifient pas grand-chose ou rien du tout, ces jeunes auront de la difficulté à se rappeler les deux guerres mondiales, la perte de millions de vie, l'explosion de deux bombes atomiques qui ont tué du même coup 250,000 personnes, les six millions de Juifs froidement assassinés, sans compter, après la guerre, le défilé interminable des réfugiés, fuyant la misère engendrée par quelque bouleversement survenu en Europe, en Asie, en Afrique ou en Amérique du Sud. Il conviendrait peut-être d'ajouter à cette sombre énumération, l'échec de la démocratie dans bien des pays du monde, les famines périodiques auxquelles on remédie trop peu et trop tard.

Ma motion, qui a l'appui de l'Association parlementaire canadienne pour une fédération mondiale, propose qu'une partie importante des revenus tirés de l'exploitation des minéraux en mer et dans l'océan soit considérée comme appartenant à l'humanité et versée dans un fonds commun. Dans quel but? Comme je le précise dans la motion, pour aider les pays en voie de développement, lutter contre la pollution, surtout la pollution des océans, transmettre la technologie de la mer aux pays en voie de développement et, enfin, faciliter le travail des Nations Unies, surtout dans le domaine du maintien de la paix. Disons simplement que ce fonds commun serait un instrument idéal pour promouvoir la justice économique et sociale, la salubrité de l'environnement ainsi que la paix.

Certains députés pourront se demander si une telle proposition ne va pas à l'encontre de l'établissement de zones économiques de 200 milles comme le font un grand nombre de nations maritimes. La réponse est non. Cette proposition, qui a été présentée par le chef de la délégation du Népal à la Conférence sur le droit de la mer en mai 1978, ne s'oppose pas à l'établissement par voie de traité d'une zone économique de 200 milles sur laquelle les états côtiers établiraient leur souveraineté et où ils prendraient possession de toutes les ressources. Cependant, les ressources minérales, y compris le gaz et le pétrole, seraient frappées, par voie de traité, d'une taxe proportionnelle ne dépassant pas 20 p. 100. Le produit de cette taxe serait versé dans un fonds commun universel.

Les minéraux extraits de la zone économique exclusive demeureraient la propriété exclusive des États côtiers, de la même façon qu'une maison appartient exclusivement à son propriétaire. A l'instar de ce propriétaire qui est tenu de payer une taxe sur sa propriété, l'État côtier serait imposé sur les recettes tirées de la prospection et de la mise en valeur de la zone économique exclusive.

Nous savons que certains États côtiers sont riches et que d'autres sont pauvres. Par conséquent, les contributions devraient être réparties selon un certain barème que pourraient déterminer les nations côtières. Le barème pourrait être inversement proportionnel au produit national brut par habitant. La contribution au fonds commun des nations côtières nanties, dont le Canada, serait beaucoup plus considérable que celle des nations démunies qui pourraient même, dans certains cas, être exemptées de tout versement.

Près de 70 p. 100 de cette somme seraient consacrés au développement des pays du tiers-monde, et les 30 p. 100 restants seraient administrés par un organisme international chargé des fonds marins et océaniques, à des fins convenues, et bien entendu négociées, au préalable. En 1970, l'Assemblée générale des Nations Unies souscrivait au principe du patrimoine commun. Les députés conviendront de suite que l'idée n'est pas nouvelle et qu'il ne s'agit pas d'un projet loufoque. Au sujet de ce principe, on avait déclaré aux Nations Unies que les fonds marins et océaniques, au-delà des limites territoriales, appartenaient à l'humanité entière. Chose fort intéressante, l'accord était quasiment unanime à l'époque, peut-être parce que, dans la résolution de l'Assemblée générale, on n'avait justement pas défini ces limites territoriales.

Par la suite, lorsque les États-Unis et le Canada ont étendu les limites de leurs eaux territoriales, à l'instar d'autres nations côtières du monde industrialisé, les portant de 3 ou de 12 milles à 200 milles, il est devenu de plus en plus clair que le territoire considéré à un moment donné par tous comme appartenant au patrimoine commun rétrécissait à vue d'œil. Il en était ainsi non pas parce que les nouvelles limites de 200 milles en grugeaient d'importantes portions, mais bien parce que, petit à petit, on a fini par comprendre que les véritables richesses de l'océan gisaient dans cette zone de 200 milles. En effet, près de 93 p. 100 des réserves récupérables de pétrole et de gaz se trouvent en deçà de cette marge des plateaux côtiers du monde. D'autre part, les ressources minières que recèle le fond de la mer, au-delà du plateau continental, sont difficiles, sinon impossibles, à extraire et ne rapporteront pratiquement aucun revenu, à comparer aux quelque deux milliards de barils de réserves connues de pétrole plus près des côtes. En refusant aux pays en voie de développement une part appréciable des revenus tirés du pétrole et du gaz naturel extraits à moins de 200 milles des côtes on enrichirait les riches, ce qui se produirait, de toute façon, s'ils conservaient 80 p. 100 ou plus de ces revenus, tout en appauvrissant encore davantage les pauvres.

● (1710)

Si on examine la bande littorale de 200 milles qui longe les pays côtiers du monde on constate qu'elle équivaut à ce que l'on appelle une zone économique exclusive ou ZEE d'une superficie de 25 millions de milles marins carrés. Si un traité sur le droit de la mer laissait tous les profits aux pays côtiers, 50 p. 100 de ces profits iraient à seulement 10 pays et plus de 75 p. 100 aux 22 premiers pays de la liste. Autrement dit, 13 pays industrialisés en profiteraient davantage que tous les 120 pays du tiers-monde.

Voyons où en est la croissance des pays du Tiers-Monde et quels sont leurs besoins en capitaux au cours de la deuxième décennie du développement des Nations Unies et tâchons d'en tirer quelques conclusions. Pour atteindre un taux de croissance annuel de 6 p. 100, on estime que le Tiers-Monde aurait besoin d'une entrée annuelle de capitaux de l'ordre de 50 milliards de dollars. Les prévisions actuelles indiquent toutefois qu'en faisant le calcul à partir d'un objectif moyen d'aide de moins de 1 p. 100 du produit national brut par année, ce que les pays industrialisés se sont engagés à verser à ces pays, le moins-perçu ou le déficit prévu serait de l'ordre d'environ 18 milliards de dollars par année.

Dans quelle mesure la proposition du Népal réduirait-elle ce déficit? Ceux d'entre nous qui s'imaginent que le potentiel immédiat du fond de la mer est illimité, seront sans doute étonnés d'apprendre que pour les premières années, la proposition du Népal n'apporterait qu'environ 5 milliards de dollars, ou moins, au fonds commun, même s'il est possible que cette somme augmente par la suite. Donc, ce fonds commun serait loin de permettre de répondre aux besoins du Tiers-Monde en capitaux. Il n'en reste pas moins que cela couvrirait au moins une partie du déficit.

Nous avons en main le montant des décaissements que permettrait cet avant-projet de traité et on peut les comparer à ces chiffres. Cet avant-projet de traité, soit dit en passant, sera étudié par la Conférence sur le droit de la mer lors de sa prochaine réunion. Si ce document devait devenir consacré par un traité, il aurait pour effet de produire un quart de milliard de dollars de revenus, c'est-à-dire 250 millions de dollars, comparativement à la proposition du Népal qui en rapporterait 5 milliards. Et il est question de déficit de 18 milliards de dollars dans le Tiers-Monde. Ce montant d'un quart de milliard de dollars proviendrait principalement des nodules de nickel et d'autres minéraux qui se trouvent au fond de la mer. Ils ne comprendraient qu'une toute petite partie des profits tirés du pétrole et du gaz naturel. Autrement dit, en 1985, la proposition présentée par le Népal rapporterait au fonds commun 16 fois plus d'argent que la proposition qu'appuie présentement le Canada.

Les députés n'ont aucune crainte à avoir à propos des intérêts du Canada. La proposition du Népal, qu'appuient de plus en plus de pays en voie de développement, ne suscitera aucune contestation juridique au sujet de la ZEE, c'est-à-dire la zone limite de 200 milles. La proposition du Népal ne met pas en doute notre juridiction exlusive sur cette zone, mais je signale en passant que la décision prise récemment par le gouvernement du Canada d'abandonner une bonne partie de cette juridiction aux provinces pourra sérieusement nous handicaper lorsqu'il faudra obtenir la collaboration internationale pour promouvoir le développement du Tiers-Monde.

La question n'a donc rien de juridique, mais elle pose certainement des problèmes d'ordre moral. Il s'agit de savoir si les pays industrialisés situés au bord de la mer sauront maîtriser leur cupidité et accepteront d'investir une juste partie des recettes produites par leurs richesses côtières dans un patrimoine commun de l'humanité. Comme quelqu'un qui a participé de près au débat en vue d'établir un patrimoine commun l'a si bien dit: «Nous avons rarement eu une occasion si belle de faire triompher aussi facilement la justice internationale et elle risque de ne plus se représenter.»

Bien entendu, la cupidité et l'avarice de certains pays peuvent faire échouer une telle proposition et ce seraient les pays en voie de développement qui en souffriraient. Cela risque d'entraîner le genre de situation que M. Leddy décrivait dans son discours la semaine dernière. C'est ce que visait à éviter la résolution présentée par les États-Unis en 1970. C'est aussi la question dont on a le plus discuté au cours des premières séances de la Conférence sur le droit de la mer. Le représentant du Népal à cette Conférence a expliqué la situation en des termes beaucoup plus éloquents que je ne saurais le faire. Je citerai donc un passage de son discours pour terminer:

> Si la Conférence sur le droit de la mer échoue, ce sera parce que nous, qui y avons participé, n'avons pas appuyé de tout cœur le principe d'un patrimoine commun. Si nous ne l'avons pas fait, c'est parce que même si nous sommes au courant des nouveaux défis lancés à tous les habitants de la terre, nous sommes toujours les victimes de notre égoïsme mesquin. Il suffit de voir les résultats. La plus grande partie des richesses produites par les ressources océaniques est allée remplir les coffres de quelques pays prospères.

M. Joe Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Postes et du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le gouvernement partage certainement les préoccupations du député d'en face au sujet de la façon dont tous les pays du monde abusent de l'environnement. Comme lui, nous voudrions aussi que les pays dits du tiers monde puissent se développer favorablement et progressivement. Je tiens d'ailleurs à garantir ce soir au député que nous sommes entièrement d'accord avec sa motion qui demande au gouvernement de «continuer de travailler à la conclusion d'un traité général sur le droit de la mer, par le biais de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, et que ce traité devrait prévoir la création d'une administration internationale des fonds marins et océaniques chargée de réglementer de manière équitable l'exploitation minière sous-marine, que des rôles appropriés soient attribués dans ce domaine aux organismes privés, nationaux et internationaux».

● (1720)

La position du Canada est bien connue. En 1967, l'ambassadeur Pardo de Malte avait demandé à l'assemblée générale des Nations Unies d'examiner la question de réserver exclusivement à des fins pacifiques les fonds marins et océaniques et les sols sous-jacents au-delà des limites de juridiction nationale actuelle et l'usage de leurs ressources dans les intérêts de l'humanité. Depuis lors, le Canada a vigoureusement appuyé dans le cadre des négociations visant à promouvoir la conclusion d'un traité général sur l'utilisation des océans, le principe de réserver les fonds marins au-delà de ces limites dans l'intérêt de l'humanité en général et de les considérer comme appartenant à l'humanité.

Le Canada était parmi les 35 pays qui ont initialement fait partie du comité spécial établi par l'assemblée générale en 1967 pour étudier la question et était aussi représenté au nouveau comité permanent de 42 membres chargés d'étudier les fonds marins formé à la fin de 1968 pour poursuivre le travail de ce comité spécial. A la 25e session de l'assemblée générale en 1970, ce comité a été de nouveau élargi de façon à compter 86 membres, soit exactement le nombre d'États qui ont participé aux conférences de 1958 et de 1960 sur le droit de la mer à Genève. L'assemblée générale avait alors aussi décidé de tenir une troisième conférence sur le droit de la mer en 1973 et a confié au comité élargi des fonds marins le mandat de préparer cette conférence. La résolution présentée à l'assemblée générale soulignait qu'il fallait adopter une convention générale unique car toutes les utilisations faites des océans et les activités qui y avaient lieu étaient reliées. Elle a également confié au comité des fonds marins certaines tâches spéciales en prévision de la conférence, dont celle de dresser une liste complète des sujets et questions que la convention future devrait traiter.

La décision de convoquer une nouvelle conférence sur le droit de la mer a nécessité des négociations longues et difficiles à la lumière de la grande divergence de vues qui existait au sujet de la portée de la conférence et de la priorité à attacher à diverses questions qui allaient devoir y être étudiées. Le Canada faisait partie des pays surtout des États en voie de développement qui favorisaient une conférence générale et qui accordaient la priorité au régime des fonds marins par opposition à la conférence plus limitée que favorisaient un certain nombre d'États qui ne voulaient faire discuter que des questions d'intérêt direct. La position du Canada était et demeure qu'aucune entente ne pourrait être possible sur les questions se rattachant au droit de la mer sans une entente complète sur toutes les grandes questions. Une solution partielle ne réglerait rien à long terme.

Finalement, la délégation canadienne a présidé le groupe de négociation qui a cherché à concilier ces opinions divergentes et à mener les parties à faire certaines concessions et à s'entendre sur la résolution qui a été finalement adoptée. Cette résolution, proposée par la délégation canadienne au nom de ses nombreux parrains, demandait la tenue d'une conférence pour étudier de nombreuses questions, notamment l'établissement d'une administration internationale équitable—y compris les mécanismes internationaux de réglementation—pour les fonds marins et océaniques en dehors des limites des juridictions nationales et définir de façon précise l'expression «fonds marins».

En même temps, l'assemblée générale a adopté la résolution 2749 énonçant les principes à la base d'une nouvelle réglementation de l'utilisation des fonds marins et océaniques ainsi que du sous-sol sous-marin en dehors des limites, encore une fois, des juridictions nationales.

Cette résolution marquait une étape importante, car c'était la première fois que la communauté internationale s'entendait sur cette question et jetait les fondations et les bases d'une administration internationale des fonds marins. Cette résolution affirmait, essentiellement, les principes suivants:

Premièrement, les fonds marins et océaniques en dehors des limites des juridictions nationales constituent «un patrimoine appartenant à l'humanité».

Deuxièmement, aucun pays ne peut s'approprier ce secteur ou le réclamer.

Troisièmement, la prospection et l'exploitation des ressources de ce secteur doivent être réglementées par une administration internationale qu'il faudra établir et doivent être entreprises dans l'intérêt de toute l'humanité, en tenant compte surtout des intérêts et des besoins des pays en voie de développement.

Quatrièmement, ce secteur sera exclusivement réservé à des fins pacifiques.

Cinquièmement, chaque État devra veiller à ce que les organismes ou les personnes sous son autorité qui mènent des activités dans le secteur respectent la réglementation internationale.

Ces principes très avancés se comparent aux principes du même genre sur lesquels la communauté mondiale s'est entendue à l'égard de l'espace extra-atmosphérique et des corps célestes. C'est une approche nouvelle et audacieuse tournée vers le développement de l'humanité qui s'écarte des concepts traditionnels de juridiction et de souveraineté nationales. Mais surtout, elle place l'intérêt général de la communauté mondiale avant les intérêts particuliers d'un pays ou d'un groupe d'états. C'est une conception très prometteuse pour le monde de demain.

Les premières tentatives faites par l'assemblée générale des Nations Unies pour définir les principes qui régiront l'administration des fonds marins et océaniques ont été suivies de nombreuses années de travail. Une troisième conférence sur le droit de la mer a eu lieu en 1973 en vue de conclure une convention multilatérale à l'égard du «patrimoine appartenant à l'humanité».

Notre pays est décidé à tout mettre en œuvre pour la réglementation des fonds marins et océaniques et préserver ce patrimoine appartenant à l'humanité.

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Cochrane (M. Penner) d'avoir signalé cette question à l'attention de la Chambre. Je crois qu'elle est extrêmement importante pour l'avenir des pays en voie de développement. Même envisagée sous un angle moins altruiste, je pense qu'en tant que citoyen du Canada, nous nous devons de l'appuyer.

Comme l'a mentionné mon préopinant, la troisième session de la Conférence sur le droit de la mer dure depuis 1973. J'ai eu le plaisir de me rendre à New York l'été dernier pour y assister, et ce que j'en ai retenu ce sont les difficultés qu'éprouvent les pays en voie de développement à puiser à ce que nous reconnaissons tous comme un patrimoine commun. La Conférence fait l'objet de pressions pour que les ressources, et l'abondance qu'elles assurent, profitent à la collectivité mondiale. Les pays en voie de développement dont beaucoup n'ont pas accès à la mer, ont très peu de poids, économique ou politique, aux Nations Unies, sauf s'ils se regroupent avec d'autres États n'ayant pas non plus accès à la mer.

Le Canada a largement profité des progrès réalisés depuis 1973 à la Conférence sur le droit de la mer et il convient de se rappeler que la convention n'a pas encore été signée. Il reste un bon nombre de questions cruciales à résoudre et, en attendant, il n'est pas absolument certain que tous les pays du monde accepteront la zone économique de 200 milles. Nous n'avons aucune certitude que ces mêmes pays respecteront la souveraineté canadienne sur ces ressources poissonneuses grandissantes et très profitables. Nous nous sommes engagés, à la Conférence, par voie d'entente et par accord général, à gérer ces ressources situées au large de nos côtes. On a convenu que les minéraux extraits à l'intérieur de cette zone appartiennent également à l'État souverain sur le plateau continental duquel ils se trouvent. Ce qui m'inquiète—et je suis certain que c'est ce qui inquiète également le député de Cochrane—c'est que les bénéfices que permettent de réaliser ces richesses échappent aux pays en voie de développement.

Pour ce qui est des opinions exprimées à l'égard de l'exploitation des gisements miniers des fonds marins, le Canada et d'autres pays producteurs de nickel et de cuivre ont exigé que l'exportation des nodules de ferromanganèse soit limitée et étalée dans le temps. Nous avons exigé que l'exportation soit limitée et étalée dans le temps, car si ces richesses étaient rapidement exploitées par les pays qui en ont les moyens—essentiellement les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon—l'industrie canadienne du nickel serait particulièrement touchée et de nombreux Canadiens perdraient leur emploi. Il est facile de comprendre pourquoi les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon étaient empressés d'exploiter le fond marin et le sont encore: ils importent du nickel pour faire de l'acier industriel. Ils ont besoin de ces ressources pour assurer l'autonomie de leurs industries. Le Canada, l'Indonésie et le Guatemala, par contre, ne tiennent pas à ce que ces ressources soient exploitées rapidement.

● (1730)

Qu'en est-il des pays en voie de développement, qui n'ont ni les techniques ni les ressources financières nécessaires pour exploiter ces richesses? Quelle est leur position? Le traité vise à garantir que ces pays bénéficient en partie des ressources sous-marines. Le Canada et les autres pays industrialisés ont par ailleurs quelque chose à y gagner. Nous nous partageons les ressources de pétrole et de gaz naturel ainsi que les nodules qui sont censés fournir au monde des milliards et des milliards de dollars. Mais il faut tenir compte, lorsque l'on songe à cette richesse, aux sommes qu'il faudra consacrer à l'exploitation du fond marin, à la transformation des matières premières et à leur expédition vers les régions utilisatrices. Nous devons tenir compte du nombre de pays en voie de développement. A l'heure actuelle, 119 ou 120 pays n'ont pas l'infrastructure nécessaire à l'exploitation de ces ressources. Nous nous attendons à ce qu'il partagent nos réserves sous-marines. C'est pourquoi je dis que nous n'avons pas le choix et que nous devons continuer de partager équitablement ces ressources.

A l'heure actuelle, d'autres questions sont également d'intérêt pour le Canada, notamment la délimitation du plateau continental. Ce ne sont pas tous les pays qui acceptent le principe de la zone économique de 200 milles. Certains voudraient que cette zone s'étende jusqu'au point où il est possible de démontrer que le plateau continental existe comme prolongement du continent lui-même. Certains pays exigent que leur soit reconnue la propriété du plateau tout entier. J'espère que le Canada n'ira jamais jusque-là. D'autres pays sont d'avis que la zone économique ne devrait pas s'étendre à plus de 200 milles quelle que soit l'étendue du plateau lui-même ou la configuration des fonds marins. Le Népal, pour sa part, propose le partage des ressources se trouvant à l'intérieur de ces 200 milles.

Certains pays, dont les États-Unis, nous font également part du peu d'enthousiasme qu'ils ressentent lorsqu'il est question aux Nations Unies et particulièrement à la Conférence sur le droit de la mer, de créer une administration internationale chargée de régir les activités minières sur les fonds marins, de mettre sur pied une entreprise chargée de développer la technologie nécessaire à l'exploitation minière sous-marine et de la partager avec les pays en voie de développement. Les États-Unis manifestent peu d'empressement à partager la technologie qu'ils ont déjà mise au point et qu'il leur reste encore à mettre au point pour exploiter les gisements sous-marins. Les pays industrialisés et les grandes sociétés qui ont les moyens de se livrer à cette exploitation sont en effet peu désireux de partager les ressources techniques dont ont besoin les pays en voie de développement.

La Conférence sur le droit de la mer offre un moyen de régler les différends internationaux. Nous devons poursuivre notre participation à la Conférence sur le droit de la mer afin d'observer les mécanismes qui y sont proposés ou les autres solutions qu'on leur oppose. Le Canada doit continuer à être présent et à jouer un rôle influent à la Conférence sur le droit de la mer. Le Canada y a joué un rôle de premier plan. Notre participation y a été excellente dans le domaine des pêches. Nous avons bien fait de nous arranger pour pouvoir gérer nous-mêmes les stocks de poissons qui se trouvent au large de nos côtes. Nous avons eu tort d'accepter de surveiller la pollution dans cette zone. Nous aurions pu jouer un rôle encore plus important et j'espère que c'est ce que nous ferons à l'avenir.

Mon parti ne s'opposera pas à ce que l'on continue à essayer de conclure un accord international sur la répartition des pouvoirs sur les fonds marins et le partage des ressources que nous en tirerons, par le biais du droit de la mer. Je le répète, nous encourageons le gouvernement à réunir des gens de la trempe de ceux que nous déléguons à la Conférence du droit de la mer depuis six ans, afin que le Canada continue à y jouer un rôle prépondérant. J'espère que le nouveau gouvernement veillera à ce que le Canada soit prêt à lutter pour faire obtenir aux pays en voie de développement une part juste et équitable des ressources, davantage qu'à la dernière Conférence du droit de la mer qui s'est tenue à New York. Si certains riches pays industrialisés ne se mettent pas à accepter de partager plus équitablement les richesses marines, je crains que les autres pays refusent de ratifier la Conférence du droit de la mer et, partant, l'existence de zones économiques exclusives, qu'ils refusent de nous laisser exploiter nos zones de pêche, de surveiller la pollution et de permettre aux pays de surveiller la navigation et la gestion des ressources.

Je termine en disant que le député a une fois de plus fait œuvre utile. J'invite les députés de tous les partis, ministériel et autres, à appuyer la résolution afin que les pays en voie de développement se rendent compte qu'en retour de cette concession et de l'accès aux ressources donné au Canada et aux autres pays côtiers, nous sommes prêts à partager avec la communauté mondiale une partie des revenus tirés de l'exploitation de ces ressources.

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur l'Orateur, comme les députés de St. Catharines (M. Reid) et de Nanaïmo-Alberni (M. Miller), je félicite le député de Cochrane (M. Penner) d'avoir saisi la Chambre de cette importante motion. Je veux aussi, à l'instar du député de Cochrane, rendre hommage à M. J. F. Leddy pour les observations et le discours qu'il a faits à la réunion annuelle de l'Association parlementaire canadienne pour une fédération mondiale, où il a défini la communauté mondiale et rappelé aux parlementaires leur obligation de travailler à l'avènement de la paix.

J'admire la façon dont le député a exprimé et porté à l'attention de la Chambre certains éléments de la motion. Compte tenu de la conjoncture internationale actuelle, des nouvelles qui nous viennent d'Iran et du Proche-Orient et de l'afflux de réfugiés chez nous, nous reconnaissons tous le besoin croissant de mécanismes susceptibles d'assurer l'ordre mondial. Notre manière d'exploiter et d'organiser les ressources sous-marines constitue un objet certain d'espoir pour la grande famille humaine.

Devant l'épuisement inéluctable de nombreuses richesses continentales, l'exploitation des ressources de la mer et des fonds marins représente sans aucun doute la solution de l'avenir. Ce que je veux dire, c'est qu'en rattachant cette question à l'engagement international du Canada par l'entremise des Nations Unies, l'honorable député indique la voie que les Canadiens ont toujours suivie et qu'ils continueront de suivre. Cette discussion est opportune, à mon avis, car si je ne m'abuse, on compte nommer bientôt les membres du comité auquel sera confié l'examen de la politique étrangère et de l'aide à l'expansion pour les années 1980 et 1990. Dans cet examen, on accordera sûrement beaucoup de poids à l'expérience acquise et au travail accompli au fil des ans par la Conférence.

● (1740)

Je voudrais ajouter que la contribution des Canadiens aux suites données à cette Conférence sera considérable car comme nous pratiquons la pêche commerciale depuis fort longtemps déjà, nous comptons beaucoup sur les marchés étrangers et nous aspirons à améliorer la situation internationale. Notre caractère humanitaire ressort dans cette motion, en ce qu'elle exprime notre voeu d'être au nombre de ceux qui apporteront une lueur d'espoir aux nations défavorisées.

Cette motion revêt une certaine importance du fait qu'elle nous oblige à revoir comment se poursuivent nos négociations sur le plan national, c'est-à-dire entre les provinces et le gouvernement fédéral. Si l'on comprend le caractère compliqué du traité sur le droit de la mer et que l'on se rend compte du temps qu'il a fallu aux participants à la Conférence sur le droit de la mer pour s'entendre, on s'aperçoit vite combien les négociations internes seront laborieuses et délicates.

En cherchant à découvrir le moyen de partager équitablement nos ressources pétrolières et énergétiques, nous pourrons nous montrer plus tolérants à l'égard de certaines régions du pays qui craignent de manquer des ressources nécessaires à leurs besoins primordiaux.

De la même façon, cette motion prouve qu'au-delà des simples intérêts nationaux, nous nous préoccupons du sort de l'humanité et que nous partageons les inquiétudes des autres pays. Les Canadiens et le Parlement comprennent, bien entendu, que ces négociations délicates devront se dérouler dans un temps fort restreint.

Beaucoup de députés ont déjà eu l'occasion de visiter des pays sans littoral en Afrique plus particulièrement, et ailleurs, que leur situation géographique désespère, comme le reflète la motion. Par l'entremise de l'ACDI, d'organismes semblables et d'organismes bénévoles, nous avons essayé d'aider ces nations, mais nous avons vite compris, à l'instar des organismes internationaux, que tous les efforts déployés ont été extrêmement superficiels. Si nous réussissons à faire naître un peu d'espoir, ce sera grâce aux principes établis lors de la Conférence sur le droit de la mer.

Je voudrais dire un mot du principe d'un fonds commun, qui devra certainement demeurer le pivot des négociations au cours des années 80. Il semble que la Chambre ne pourra pas souscrire entièrement à l'intention de cette motion tant qu'elle n'aura pas été étudiée plus à fond, ce qui se fera certainement à mesure que la conférence poursuivra, en 1980, ses travaux sur la constitution de l'assemblée et le genre de secrétariat à qui incombera la mise en application des principes et des dispositions financières à mesure qu'ils seront établis.

On poursuivra le travail à la 9e session de la Conférence sur le droit de la mer qui aura lieu en 1980, et le Canada continuera à y prendre une part active et importante. Les pourparlers des années 80 porteront sur l'exploitation des ressources dans les zones en question, sur la composition du conseil et son mode de votation ainsi que sur les dispositions financières connexes.

La Chambre doit beaucoup au député de Cochrane de lui avoir signalé cette importante conférence permanente sur le droit de la mer, et au cours des prochains mois et de la nouvelle année, la Chambre sera tenue au courant de l'évolution des travaux et sera certainement en mesure de ratifier les négociations qui se poursuivent grâce à ce long processus.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je regrette de changer le ton de ce qui se joue ici à la Chambre depuis quelques minutes. On a souvent, devant moi, reproché à la Chambre des communes son manque de crédibilité, mais jamais on ne lui a asséné un coup aussi bas qu'au cours du débat actuel.

La motion à l'étude ne tient pas compte des réalités de la vie dans le monde. Cette motion par laquelle on propose de confier l'exploitation des richesses des fonds sous-marins à une autorité internationale ne donne même pas l'ombre d'une idée de ce dont il s'agit en réalité. En réalité, c'est un subterfuge grâce auquel les compagnies minières internationales, une fois ces richesses confiées à une autorité sans méfiance régie par les fonctionnaires des Nations Unies, s'arrangeront pour exploiter les fonds sous-marins tout comme elles ont exploité la surface terrienne du monde. Prétendre que nous le faisons au nom de la charité envers les moins fortunés que nous n'est certes pas à l'honneur de la Chambre.

J'aimerais retourner en arrière, si vous le voulez bien, et rappeler quelques faits pertinents. Chacun de nous est le fils ou le descendant de gens qui ont quitté le vieux continent pour trouver ici des terres et des ressources à exploiter. Certains ont travaillé bigrement dur pour gagner leur coin de pays. Maintes fois dans l'histoire, nous avons vu le fruit de ce dur labeur pillé par des pouvoirs supérieurs.

Les Britanniques, les Espagnols et les Français ont construit le Nouveau Monde. Les premiers ont fini par s'imposer ici et, parmi eux, les Loyalistes ont défendu cette domination en combattant contre les États-Unis. Notre histoire est une lutte perpétuelle contre l'envahissement de notre territoire par les Américains.

Je suis de cette lignée, monsieur l'Orateur, et je crois que vous en êtes aussi. Il nous est pénible d'entendre déclarer bien haut que nous devrions céder à d'autres ce que nos pères ont si chèrement gagné, d'autant plus que nous savons pertinemment que le but visé n'est pas le but avoué. Ces prétentions cachent en fait le désir immodéré des grandes sociétés minières internationales de mettre la main sur certaines ressources sous-marines.

La première fois que cette proposition fut avancée, j'ai eu l'honneur de faire une intervention à la Conférence sur le droit de la mer en 1958. Le Canada a alors proposé que les fonds marins jusqu'à une certaine distance du littoral relèveraient désormais de la juridiction nationale de l'État côtier. Telle fut l'une des deux propositions du Canada. Il y en a eu en tout cinq.

● (1750)

J'ai fait un rapport à la Chambre sur cette question en juillet 1958. La motion présentée par le Canada a reçu l'appui de tous les autres pays présents à la conférence et ils ont tous reconnu unanimement que la règle du droit devrait s'appliquer aux fonds marins. On a donc décidé de diviser les fonds marins en prolongeant les frontières jusqu'à leur point de rencontre avec celle du pays se trouvant en face. Cette convention a été ratifiée après que 22 pays l'eurent signée et ce document constitue aujourd'hui la base du droit international de la mer qui stipule que les fonds marins appartiennent à l'État côtier actuel.

Il y a eu de nouvelles conférences de ce genre sur le droit de la mer basées sur les propositions formulées en 1967 par les autorités maltaises et qui ont été modifiées ultérieurement pour rejoindre progressivement la proposition du Népal. Tout se résume au fait que ces propositions tendent à modifier le principe que les nations du monde avaient unanimement reconnu en 1958, c'est-à-dire que pour faire régner le droit et l'ordre aux fonds marins et aux richesses inconnues qu'ils recèlent pour notre avenir, nous en accordions le contrôle aux États côtiers.

C'est sur cette base du droit international que le parti conservateur maintenant au pouvoir dans notre pays se propose de donner aux provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick, des étendues du globe terrestre d'une superficie équivalant à la taille du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta ou de la Colombie-britannique. Si nous étudions l'histoire de notre pays, nous constatons qu'à une certaine époque le Manitoba n'était qu'une très petite province qui n'avait pas une économie suffisante pour l'avenir que voulaient se donner ses habitants. C'est alors que le gouvernement national en a étendu les frontières ainsi que celles des provinces du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Nous avons été à une certaine époque de petites entités territoriales incapables de subvenir à nos besoins avec les ressources dont nous disposions.

Mon parti veut donner aux provinces de l'Est le même sentiment d'égalité fondé sur la possession d'un potentiel de ressources. Nous n'y arriverons pas si nous laissons aller nos ressources sous-marines. Comment pourrions-nous donner à l'Île-du-Prince-Édouard, à la Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick un territoire égal et des ressources égales si nous utilisons le territoire qui nous est attribué par le droit international pour créer un fonds du patrimoine commun? Je ne suis pas opposé à un tel fonds; je crois que chaque province devrait en constituer un.

Mais je dis qu'il faut regarder la réalité en face. La proposition mise de l'avant dans cette motion remonte, je crois, à la proposition faite par Malte à l'ONU en 1967. Les fonctionnaires canadiens se sont emparés de l'idée et ont commencé à rédiger des discours que nos députés devaient prononcer à l'ONU. J'ai écrit pour protester contre cette proposition, mais on continua de l'appuyer. Il est embarrassant pour moi d'entendre les députés de notre parti proposer la même chose; apparemment, ils ne connaissent pas la longue lutte que notre parti a dû livrer pour rendre justice à toutes les régions du Canada.

Lorsqu'on apprit qu'on essayait de créer une autorité qui serait chargée de gérer les richesses sous-marines sous l'égide des Nations Unies, les grandes sociétés minières ont décidé de se constituer en consortiums. Puisqu'il allait être si coûteux d'exploiter les minéraux en mer, comme les nodules de manganèse, il suffirait que les mines sur terre réduisent leur production pour que les consommateurs dans le monde paient ces nouveaux minéraux beaucoup plus cher. Tout le monde a compris la situation. Les sociétés se sont dépêchées d'en profiter: c'était pour les grandes sociétés minières internationales un excellent moyen pour mettre les deux tiers du monde qui est submergé entre les mains de gens sans méfiance, une administration ou autre, afin d'y avoir librement accès et de les mettre en valeur en vertu de leurs propres règlements.

Le Canada a beaucoup souffert de ces règlements sur l'exploitation minière dans les provinces et territoires. En 1975, j'ai dit à la Chambre que ces règlements étaient injustes et qu'ils ne faisaient que brader nos richesses nationales à ces sociétés. Depuis, ils ont été modifiées et aujourd'hui les sociétés qui exploitent les mines dans nos territoires du Nord doivent se plier aux dispositions légales et réglementaires. Dans les provinces où la réglementation est plus simple, cependant, ces compagnies n'ont qu'à payer une redevance pour pouvoir extraire tout ce qu'elles veulent. C'est là l'origine de la grosse dispute qui oppose le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta au sujet du pétrole.

Je veux simplement faire remarquer à la Chambre qu'il nous faut être prudents. Que Dieu bénisse tous les députés! Je sais qu'ils ont de la sympathie à l'égard des pays en voie de développement, mais ils ne leur viennent pas du tout en aide. Le Canada ne le cède à personne dans ses efforts pour venir en aide aux autres pays du monde. Mais en même temps, quoi que nous fassions, nos efforts sont insuffisants. Je veux dire simplement qu'une telle motion ne fait qu'ajouter de la confusion au problème. Je sais que cette motion ne sera pas mise aux voix, mais avant que d'autres députés ne saisissent encore une fois la Chambre d'une proposition semblable, je recommanderais d'en étudier toutes les implications et d'en considérer toutes les répercussions sur la politique et l'espoir du gouvernement canadien de rendre justice aux provinces de l'Atlantique et de veiller en même temps à ce que l'exploitation des ressources au large de nos côtes soit régie par une réglementation élaborée par des Canadiens et non par quelque organisme international qui n'y connaît rien.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je m'empresse, à la suite du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), de parler de la motion dont la Chambre est saisie. Je voudrais signaler à la Chambre quelques questions importantes dans cette motion qui me préoccupent vivement:

Je songe notamment à la recommandation suivante:

> . . . et qu'une partie importante des revenus tirés de l'exploitation des minéraux en mer et dans l'océan soit considérée comme appartenant à l'humanité et versée dans un fonds commun . . .

Voici la question que je me pose au sujet de cette proposition: qui administrera cette caisse?

La conclusion de la motion m'inspire aussi quelque inquiétude. Après avoir établi la nature de la caisse et la fin à laquelle elle est destinée, on trouve les mots suivants:

> . . . conformément à la proposition présentée par le gouvernement du Népal en 1978.

Comme je suis nouveau venu dans l'arène politique, je ne suis pas au courant de la proposition que faisait le gouvernement népalais en 1978 et j'hésiterais à me prononcer sur une question sans avoir obtenu des précisions au sujet de cette proposition.

D'après ce que j'ai vu à la Chambre depuis mon élection, je trouve que trop souvent, on nous demande d'étudier des propositions compliquées et difficiles, susceptibles d'influer sur l'évolution de la législation canadienne, sans nous fournir ou nous expliquer clairement tous les faits. On nous soumet la motion d'un député sans explication ou sans tenter d'en expliquer en détail la teneur.

Permettez-moi de revenir à mon premier sujet de préoccupation. Mon collègue, le député de Waterloo (M. McLean), a soulevé la question lorsqu'il a dit que l'application d'un tel programme contribuerait au maintien de la paix. Tout ce que j'ai à dire, c'est que si le processus du maintien de la paix exige qu'on fasse constamment des cadeaux à d'autres pays, que soit par l'intermédiaire de l'ACDI ou d'un programme comme celui-ci, c'est une paix bien précaire qui en découlera.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, je vous prie. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1979 SUR LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

MESURE CONCERNANT LES SUBVENTIONS À CERTAINES MUNICIPALITÉS, PROVINCES ET AUTRES ORGANISMES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ADMINISTRATION LOCALE

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose: Que le bill C-3, concernant les subventions aux municipalités, provinces et autres organismes exerçant des fonctions d'administration locale qui lèvent des impôts fonciers, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir et l'honneur de proposer à la Chambre de passer à la deuxième lecture du bill C-3, qui porte sur les subventions aux municipalités. Ce projet de loi vise à élargir et à mettre à jour le programme fédéral d'octroi aux municipalités de subventions qui remplacent les impôts fonciers. Ce programme a été créé en 1950. Il existe depuis trente ans; ils s'agit donc d'un des programmes interministériels les plus anciens de notre fédération. La loi sur les subventions aux municipalités n'a pas été modifiée depuis 1957, c'est-à-dire depuis 22 ans. Elle contient donc des anomalies et ne tient pas compte de différents changements survenus dans les institutions provinciales et au chapitre des taxes foncières au cours de ces 22 dernières années. Le bill vise donc à faire disparaître ces anomalies de la loi, à la mettre à jour et à étendre ce programme, principalement en abolissant les restrictions actuelles à l'attribution de subventions. La plupart de ces changements entreront en vigueur au cours de l'année fiscale 1980 des municipalités, mais dans certains cas, leur application sera échelonnée sur une période de quatre ans s'achevant en 1983.

Ce soir, monsieur l'Orateur, je vais m'en tenir aux détails fastidieux de ce bill sans essayer de rendre le débat plus captivant. Je crois que ce projet de loi recevra l'appui général de la Chambre et nous avons donc hâte d'en donner une explication complète à l'étape de la deuxième lecture. J'espère faire l'unanimité, obtenir un appui unanime avant que nous en ayons terminé.

M. Knowles: Nous aimons mieux le ministre des Finances (M. Crosbie) quand il est drôle.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'entendre les observations de notre nouveau membre du Conseil privé. Quiconque passe 37 ans de sa vie dans cette assemblée mérite d'entrer au Conseil privé. Il le mérite, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Règlement!

M. Crosbie: Il s'agit d'un programme très important dans le cadre duquel nous verserons cette année une somme évaluée à 148 millions de dollars pour les biens immobiliers détenus par les divers ministère. De plus, les sociétés de la Couronne paieront près de 110 millions de dollars supplémentaires pour leurs propriétés. De plus, le ministère des Affaires extérieures verse des subventions au titre des propriétés diplomatiques et consulaires qui appartiennent à des gouvernements étrangers et des propriétés d'organismes internationaux. Cela veut dire que le gouvernement fédéral, y compris les sociétés de la Couronne et le ministère des Affaires extérieures, versera cette année quelque 258 millions de dollars en impôt foncier. Il accorde ces subventions inconditionnellement.

Je suis certain que bien des députés ont acquis une certaine expérience dans les administrations locales, en tant que membres de conseils municipaux ou de conseils scolaires. J'étais moi-même conseiller municipal à Saint-Jean, en 1965, et je suis devenu maire adjoint. Je ne serais pas étonné que 50 à 100 députés aient déjà travaillé dans ce secteur. Nous sommes tous conscients de la fonction essentielle que remplissent les gouvernements municipaux et de la grande valeur des services qu'ils rendrent, souvent gratuitement.

Les services qu'assure le premier palier de gouvernement sont souvent axés sur les biens immobiliers; ils visent à en augmenter la valeur et profitent à ceux qui habitent ou qui travaillent dans les immeubles. Le gouvernement fédéral est propriétaire d'immeubles dans environ 2,500 municipalités, et plus de la moitié des municipalités canadiennes ont des immeubles dans les limites des terrains appartenant au gouvernement canadien. Nous sommes le plus grand propriétaire et employeur foncier du pays. Nous sommes un important bénéficiaire des services offerts par les gouvernements municipaux, surtout pour les immeubles. Je voudrais reconnaître ces services maintenant et remercier les municipalités, les commissions scolaires, les conseillers élus, les agents de police, les pompiers, les ingénieurs, les enseignants, les éboueurs, les travailleurs des services d'entretien et les autres qui assurent les services dont profitent nos immeubles ainsi que ceux des autres citoyens du pays.

● (2010)

Tous ces services doivent être financés. Les députés n'ignorent pas que le grand instrument de finance municipale est l'impôt foncier local. Les propriétaires d'immeubles privés doivent payer cet impôt et les conseils locaux estiment naturellement que le gouvernement canadien devrait aussi payer sa part des services qu'il reçoit. Il y a maintenant diverses catégories d'immeubles fédéraux qui reçoivent des services locaux, mais ils n'ont pas droit aux subventions, c'est-à-dire qu'il en sera ainsi jusqu'à ce que la Chambre adopte cette mesure législative si elle décide de le faire. Ce bill vise surtout à supprimer et à réduire ces exclusions de façon que ce programme couvre autant d'immeubles fédéraux que possible.

Subventions aux municipalités

Je devrais signaler que l'article 125 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule que:

Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation.

Cette disposition explique pourquoi nos paiements revêtent la forme de subventions plutôt que d'impôts parce qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, nous ne sommes pas assujettis aux impôts locaux. Cela explique aussi pourquoi le système d'appels auprès des tribunaux prévu pour le règlement des différends entre les municipalités et les contribuables privés ne figure pas dans notre programme de subventions.

Le système servant actuellement à régler les différends entre le gouvernement du Canada et une municipalité restera en vigueur. D'après ce système, nous discutions des différends avec les municipalités. La municipalité aura tout loisir de présenter ses arguments et nous devons ensuite décider si nous acceptons son point de vue. Le système a bien fonctionné jusqu'ici. Il n'exige pas de frais juridiques considérables, ni d'effectifs importants ni ne comporte pas les délais que supposerait un régime d'appel mettant en cause le gouvernement fédéral. Le projet de loi précise que le montant de toute subvention sera égal à celui de l'impôt foncier que le gouvernement du Canada devrait payer si ses propriétés étaient soumises à l'impôt des municipalités. Cependant, en cas de désaccord, le gouvernement du Canada devra lui-même régler la question. Somme toute, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, nous ne sommes assujettis à aucun impôt foncier. Nous voulons bien verser des subventions tenant lieu de taxes mais la décision finale nous revient.

Mon ministère m'a informé—je ne suis pas expert en la matière—qu'il est assez rare que le gouvernement du Canada et les municipalités n'aient pas réussi à s'entendre par le passé, c'est-à-dire que l'évaluation et autres problèmes du genre aient fait l'objet d'un différend. Nous croyons qu'à l'avenir les divergences de vues seront encore moins fréquentes puisque le projet de loi satisfait à un bon nombre de plaintes que les municipalités avaient soulevées.

On arrive à la parité entre les subventions et les taxes en deux étapes. D'abord, nos propriétés seront évaluées comme tout bien imposable. En second lieu, le taux de la taxe ayant servi à calculer la subvention sera le même taux applicable à la propriété fédérale. L'ensemble du programme s'en tient au principe de parité entre les subventions et les taxes.

Il existe deux exceptions qui ont été la cause de mécontentements à l'échelon municipal et provincial, et le projet de loi tente de supprimer ces deux exceptions. La première, ce sont les déductions pour les services municipaux que ne reçoivent pas ou n'utilisent pas les établissements fédéraux. La deuxième a trait à l'usage de taux préférentiels pour calculer les subventions dans le cas de certains établissements fédéraux. A l'heure actuelle, le gouvernement du Canada déduit de ces subventions les taxes municipales pour les services qu'il n'utilise pas. Ces déductions concernent les services d'éducation élémentaire et secondaire, la police, la protection contre l'incendie, la cueillette des ordures et les égouts. Ces exceptions concernent presque exclusivement les établissements de la Défense nationale.

On s'est plaint qu'aucun autre propriétaire foncier ne pouvait se prévaloir de déductions semblables. En outre, les déductions causent des problèmes dans les cas où une administration locale perçoit des impôts au nom d'un autre. Dans de tels cas, la loi provinciale peut stipuler la façon de répartir les subventions versées en compensation d'impôts entre les divers corps constitués. L'existence de déductions pour les services complique cette répartition et cause énormément de problèmes à la province et à la municipalité en cause. Nous avons l'intention d'éliminer presque tous les déductions appliquées à nos subventions. Par ailleurs, les déductions pour les services scolaires constituent un cas particulier à cause de l'importance des montants en cause. Ces déductions seront maintenues dans les cas où le gouvernement du Canada a ses propres écoles ou s'est entendu avec une province ou un conseil scolaire local pour payer les services scolaires d'une autre façon. Si nous supprimions les déductions dans les cas de ce genre, il y aurait chevauchement des dépenses, ce qui ne serait pas logique.

A l'avenir, il pourra y avoir des déductions pour des services autres que scolaires seulement dans des cas très particuliers. Il n'y aura cependant aucune déduction d'appliquée aux subventions versées en compensation de l'impôt foncier à l'égard de tout service qu'une municipalité est disposée et apte à fournir. Cela veut dire qu'on supprimera les déductions pour les services de la protection policière, de la lutte contre les incendies, du nettoiement et du traitement des eaux-vannes. J'espère que les municipalités qui profiteront de l'élimination d'une déduction pour les services seront prêtes à fournir les mêmes services pour nos immeubles que pour les immeubles imposables.

Deuxièmement, j'ai signalé que le gouvernement du Canada utilise actuellement un taux d'imposition préférentiel pour calculer les subventions relatives à certains immeubles. Ce taux préférentiel est utilisé parce que les gouvernements des provinces obligent la plupart des administrations locales à utiliser des taux différents pour la perception des impôts fonciers. Il y a ordinairement un taux préférentiel pour les immeubles résidentiels et agricoles et un taux plus élevé ou non préférentiel pour les immeubles commerciaux ou industriels. Le gouvernement du Canada calcule maintenant les subventions pour la plupart de ses immeubles en fonction des taux non préférentiels plus élevés, mais il emploie les taux préférentiels pour certaines catégories d'immeubles. Ceux-ci comprennent les logements pour les employés, les fermes expérimentales, les hôpitaux, les établissements d'enseignement et les pénitenciers. Tout cela est un peu compliqué et ennuyeux, mais j'espère que les députés me permettront de consigner ces précisions au compte rendu.

Les taux de faveur ont donné de bons résultats dans le cas des habitations louées au personnel. Ils n'ont pas toujours donné les mêmes résultats dans les autres cas, car il n'est pas toujours certain que les autres immeubles fédéraux soient comparables aux immeubles imposables ayant droit aux taux réduit. Nous avons l'intention de ne recourir à l'avenir aux taux de faveur que dans les cas où les immeubles fédéraux seront directement comparables aux immeubles imposables assujettis au taux réduit. C'est là une autre amélioration pour les municipalités.

Comme conséquence de ces modifications, au titre des réductions de service et des taux d'imposition de faveur, il devrait être clair que dans presque tous les cas où il est versé des subventions dans le cadre de la nouvelle loi sur les subventions aux municipalités, nous envisageons actuellement que ces subventions compensent intégralement les impôts qui seraient versés si les immeubles étaient imposés.

[M. Crosbie.]

Voilà un projet de loi qui a vraiment pour père le leader du gouvernement à la Chambre. Car c'est lui qui a fait campagne pour sa présentation. Il s'est fait le champion de la région d'Ottawa, et il y a longtemps qu'il s'est accroché à mes basques pour m'arracher une pareille mesure. Tout ce qu'il y a de généreux dans ce bill lui est dû, ainsi qu'aux autres députés gouvernementaux qui représentent les zones municipales en cause.

M. Whelan: C'est Jean Chrétien qui a annoncé cela en premier lieu.

M. Crosbie: Pourquoi n'est-il pas allé jusqu'au bout?

M. Whelan: Il lui est arrivé certaines choses entre-temps.

M. Crosbie: Pourquoi a-t-il laissé tomber? Cela m'amène au passage certainement le plus important du bill.

Je suis enchanté d'avoir été interrompu par l'un des candidats à l'investiture de l'autre côté. Nous sommes nombreux, de ce côté-ci, à souhaiter que l'honorable représentant dirige vraiment son parti et que pour la première fois, les agriculteurs prennent la direction du parti libéral du Canada au lieu que ce soient les gens de Bay Street.

● (2020)

M. Baker (Nepean-Carleton): Whelan les rosserait.

M. Crosbie: Bon nombre d'entre nous serions pratiquement prêts à traverser la Chambre pour aider l'honorable représentant.

M. Whelan: Je sais que vous avez besoin de leadership. C'est certain. Après avoir vu les résultats du sondage Gallup, il faut que vous fassiez quelque chose.

M. Crosbie: Remarquez que j'ai dit «pratiquement». Cela m'amène à la partie la plus importante de ce bill, la définition des immeubles pour lesquels le gouvernement versera une subvention. Si les députés ont consulté le bill, et je sais qu'ils ont tous lu attentivement ses dispositions, et s'ils ont examiné le paragraphe 2(2), ils auront constaté qu'il est assez complexe, mais que son but est relativement simple. Les intentions de l'honorable représentant à qui je viens de parler sont simples, mais ses ambitions seront difficiles à réaliser.

Ce paragraphe prévoit le versement de subventions pour tous les immeubles appartenant à la Couronne qui sont occupés par un ministère fédérale sauf certaines structures, les parcs urbains et les réserves indiennes. Cette nouvelle définition des immeubles faisant l'objet de subventions fédérales est beaucoup plus vaste que la définition actuelle. Les bases militaires dans les régions rurales ou semi-rurales feront partie des immeubles donnant droit à ces nouvelles subventions plus importantes. L'honorable parlementaire, qui représente une région rurale, ne semble guère s'en soucier.

M. Whelan: Je parle à un autre député d'une région rurale.

M. Crosbie: Cela comprendrait les bases militaires dans les régions rurales ou semi-rurales. Je n'entends même pas les applaudissements du député. Il n'a certainement pas besoin d'aide, à ce que je vois. C'est sans doute une fausse rumeur.

M. Whelan: S'il y a quoi que ce soit de faux, c'est de l'autre côté.

M. Crosbie: Ils sont présentement classifiés comme établissements de défense autonomes. Les autres immeubles qui tomberont dans la même catégorie sont les parcs nationaux, les réserves de la faune, qui seraient mieux adaptées bien sûr à certains de ces messieurs . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . les parcs nationaux, les lieux historiques, ce qui règle le cas du premier banc de l'autre côté, ces lieux historiques pourront bénéficier de subventions. La colline parlementaire fera l'objet de subventions. Les musées—nous revenons encore une fois aux premiers bancs de l'opposition.

M. Pepin: Et les cirques?

M. Crosbie: Les bibliothèques, les musées des Beaux-Arts, les salles de concert, les projets de conservation des eaux et les pâturages communautaires—nous revenons encore une fois à ces messieurs.

M. Whelan: C'est là que vous vous retrouverez, alors prenez-en bien soin.

M. Crosbie: Le député ira y paître.

M. Whelan: Le sondage Gallup laisse prévoir qui y paîtra.

M. Crosbie: Je ne m'inquiète que des résultats d'élections.

M. Whelan: Vous avez bien raison de vous inquiéter.

M. Crosbie: Nous incluons maintenant les établissements de défense autonomes, les parcs nationaux, les lieux historiques, la colline parlementaire, les musées—une étrange association—les bibliothèques, les musées des Beaux-Arts, les salles de concert, les projets de conservation des eaux et les pâturages communautaires. A cela viendront s'ajouter trois nouvelles catégories définies de façon plutôt restreinte. Premièrement, les parties des réserves indiennes occupées par des ministères fédéraux en vue d'assurer des services à des personnes qui ne résident pas dans ces réserves, et, deuxièmement, les immeubles occupés par un ministère aux termes d'un bail à long terme, que l'on appelle un bail emphytéotique—savez-vous prononcer ce mot-là?

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous vous en êtes très bien tiré.

M. Crosbie: Troisièmement, les immeubles qui appartiennent à une province mais qui sont occupés et utilisés par un ministère fédéral en attendant un transfert d'administration et de contrôle. Pour ce qui est des quelque 58 bases militaires qui sont présentement classifiées comme autonomes, le montant des subventions est maintenant calculé à partir de la valeur du terrain à laquelle on ajoute celle des immeubles où logent les militaires mariés. Nous ne faisons présentement aucun versement pour les immeubles affectés à des fins administratives ou opérationnelles. Cela est incroyablement compliqué.

M. Pepin: Déposez-le alors.

M. Crosbie: Pendant 22 années entières, nous avons payé des taxes pour les terres sur lesquelles se trouvaient des établissements de défense autonomes et pour des immeubles destinés aux logements familiaux, mais qui servaient de bureaux, et aucune subvention n'a été accordée. Le projet de loi supprime désormais cette restriction.

Si la mesure est adoptée par la Chambre, grâce à la définition plus vaste qu'elle renferme, nous pourrons augmenter les paiements versés dans toutes les régions du Canada. De nombreuses municipalités seront avantagées par cette définition et par les autres changements énoncés dans le projet de loi. D'ici 1983, aux subventions versées au titre des immeubles fédéraux viendront s'ajouter quelque 25 millions de dollars. En outre, on bénéficiera d'autres avantages au titre des sociétés d'État. J'en parlerai plus loin.

Certains de ces changements seront appliqués progressivement, sur une période de quatre ans. La disposition relative à l'augmentation progressive des subventions figure à l'article 15 du projet de loi. Cet article n'a trait qu'à l'augmentation progressive des subventions accordées au titre des établissements de défense autonomes, aux parcs nationaux, aux musées, notamment aux musées des beaux-arts, et aux salles de concert. Tous les autres changements entreront en vigueur à compter de l'année d'imposition 1980.

La définition d'immeuble fédéral donnant lieu à une subvention comporte encore quelques exceptions. Trois d'entre elles se révèlent importantes—elles ont trait à certaines constructions, aux parcs dans des régions considérées comme «urbaines» et aux réserves indiennes. Les députés demanderont à juste titre ce qu'on entend par «constructions». Je me suis moi-même posé la question. C'est ce qu'il y a de plus important et le terme comprend, entre autres, les jetées, les écluses de canaux et les pistes d'envol ou d'atterrissage. Ce ne sont là que quelques exemples. Le coût de ces constructions et les subventions auxquelles elles pourraient donner lieu sont considérables.

En même temps, étant donné la nature de ces articles, le coût local de l'entretien est minime. En toute justice, peut-on prétendre que les municipalités entretiennent les jetées, les écluses de canaux et les pistes d'envol ou d'atterrissage? Non, bien entendu. Si nous leur versions des subventions en compensation des taxes foncières pour ces ouvrages, dans beaucoup de cas, les sommes dépasseraient de loin les coûts assumés par les administrations locales au titre de l'entretien, et c'est pourquoi nous avons préféré les exclure.

En outre, alors que toutes les administrations appliquent l'impôt foncier aux terres et aux immeubles, il n'en va pas de même pour ce genre de constructions, dont bon nombre sont imposées uniquement dans certaines régions du Canada. En outre, beaucoup de ces ouvrages, de par leur caractère, n'appartiennent qu'à des gouvernements. Par conséquent, nous ne pouvons faire de comparaison avec le secteur privé. La décision d'exclure ce type de constructions du projet de loi a été prise en fonction de ces considérations. L'Annexe II du bill donne une liste des constructions dont j'ai donné des exemples. La liste n'est pas complète, mais elle indique quelles constructions sont incluses.

Deuxièmement, les parcs urbains sont exclus parce que ces terrains sont normalement mis à la disposition du public par la municipalité. En d'autres termes, d'ordinaire les parcs urbains sont un service offert par la municipalité et non par le gouvernement fédéral. Une municipalité ne retire pas de revenus directs de ses parcs parce qu'elle ne peut se taxer elle-même. Si nous fournissons le même genre de service, pourquoi devrions-nous accorder une subvention pour ce terrain que nous mettons à la disposition de la municipalité? C'est la raison de cette deuxième exclusion.

Les réserves indiennes sont un cas spécial. Je dois dire que je n'ai pas d'expérience en ce domaine parce qu'il n'y a pas de réserves indiennes dans ma province de Terre-Neuve. Dans certaines régions du Canada, les municipalités sont délimitées de façon à exclure les réserves. Dans d'autres régions, les réserves indiennes sont à l'intérieur des limites municipales. Toutefois, pour que nous versions des subventions aux municipalités concernées, il faudrait qu'il y ait une certaine intégration des services entre la réserve et la municipalité, ce qui existe rarement.

Il y a des cas très spéciaux dans la définition d'immeuble fédéral. Je ne mentionnerai qu'une catégorie à cause de son importance. Il s'agit de la propriété de la Couronne administrée par un ministère fédéral mais louée ou occupée par une tierce partie. Dans la plupart des cas, la tierce partie qui occupe la propriété est assujettie à l'impôt municipal. Le montant de l'impôt à payer est exactement le même que si l'occupant était le propriétaire. Dans la plupart des cas, l'occupant paie l'impôt exigé et il n'y a pas de problème. Toutefois, si pour une raison quelconque l'occupant ne paie pas l'impôt, la municipalité doit trouver le moyen de percevoir. Normalement, elle peut saisir un bien et le vendre, mais elle ne peut pas saisir un immeuble de la Couronne et le vendre. La loi actuelle tente de régler le problème en n'accordant pas de subventions aux immeubles loués lorsque l'occupant est imposable, mais en permettant toutefois au ministre d'inclure ces propriétés par prescription.

● (2030)

Les controverses ont été nombreuses au fil des années sur la question de savoir si tel ou tel immeuble devrait ou ne devrait pas être prescrit. Le gouvernement actuel, comme son prédécesseur, a donc examiné longuement le problème. Les conclusions les plus fondamentales de cet examen sont celles-ci: d'abord, en général, le gouvernement ne devrait pas verser de subventions pour des immeubles qu'il n'occupe pas. En particulier, nous devrions continuer d'appliquer le principe voulant que le gouvernement ne verse pas de subventions au nom de ceux qui sont eux-mêmes dispensés de payer des impôts. Cela se produit lorsqu'un immeuble du gouvernement est occupé par une province, une municipalité ou une commission scolaire. Je précise: lorsqu'une de nos propriétés est occupée par une province, une municipalité ou une commission scolaire, laquelle est dispensée des impôts, il est impensable que nous ayons à payer des impôts alors que l'occupante en est dispensée. Si une municipalité ne peut imposer un organisme lorsque la propriété lui appartient, quel motif saurait-elle invoquer pour prélever un impôt du gouvernement fédéral lorsque cet organisme occupe l'immeuble en question?

Deuxièmement, quand le locataire ou l'occupant d'un immeuble appartenant à un ministère est imposable à l'égard de son occupation, le gouvernement ne doit pas dans la plupart des cas inclure l'immeuble dans ses subventions. L'occupant

doit continuer à payer les impôts auxquels il est assujetti. La chose est facile dans la plupart des cas, mais nous nous heurterions à de graves difficultés, si nous tentions d'acquitter les impôts au nom de l'occupant, notamment quand l'occupation est à des fins industrielles ou commerciales.

Dans certains cas, l'occupant d'un immeuble appartenant à un ministère est imposable et le régime se révèle imparfait quand la municipalité tente de lui réclamer des impôts. Cela se produit plus souvent dans le cas des immeubles résidentiels ou agricoles. Si de nombreux problèmes de ce genre se posent dans une certaine municipalité, elle pourrait perdre des revenus importants, car elle ne réussira guère à faire respecter la perception des impôts. Il y a d'autres cas où le gouvernement fédéral exproprie ou achète des immeubles dont le bail est en souffrance, notamment des baux commerciaux ou industriels et le locataire paiera alors deux fois ses impôts—une fois directement et une deuxième fois indirectement en versant son loyer. Le gouvernement devrait maintenir sa politique actuelle qui consiste à consentir des subventions à l'égard de toutes ces catégories d'immeubles loués et devrait dans presque tous les cas prendre les mesures nécessaires pour récupérer ses frais par le biais des loyers. Dans ce cas, la municipalité abandonne son droit d'imposer l'occupant.

Le cas des immeubles loués pose un problème qui exige une souplesse optimale et la loi devrait donner au ministre, par le biais de son règlement d'application, le pouvoir de déterminer le statut à accorder aux immeubles loués ou occupés par des tiers et ce afin de pouvoir traiter des cas spéciaux. Ainsi, nous devrions évidemment effectuer une révision périodique des immeubles loués.

Monsieur l'Orateur, toutes ces conclusions sont reprises dans le bill dont nous sommes saisis. L'article 8(1)e) surtout donne au gouverneur en conseil le pouvoir de préciser, par règlement, quelles catégories d'immeuble loués ou occupé donnent lieu à des subventions. Nous avons l'intention de rédiger un règlement qui nous permettra de subventionner la location ou l'occupation des immeubles qui donnent lieu à des subventions en vertu de la loi actuelle. Le bill requiert que le règlement soit publié dans la *Gazette du Canada*. Je dois dire que cela ne s'est jamais fait jusqu'à maintenant.

L'article 8(3) exige que toutes les dispositions réglementaires proposées par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 8(1) soient publiées dans la *Gazette du Canada* et qu'on laisse suffisamment de temps aux intéressés pour faire leurs observations au ministre à ce sujet, ce qui est nouveau.

Je voudrais également attirer l'attention des députés sur l'article 10 qui autorise le ministre à conclure une entente avec le gouvernement de toute province sur les immeubles loués. Pour l'instant, nous n'avons pas l'intention de conclure de telles ententes. Toutefois, cette disposition pourrait s'avérer utile un jour si nous envisagions d'accorder des subventions pour un plus grand nombre d'immeubles loués.

La plupart des remarques que j'ai faites jusqu'ici portent sur des subventions qui remplaceraient les impôts fonciers. Comme nous le savons tous, il s'agit des impôts que les municipalités perçoivent chaque année sur la valeur mobilière des propriétés occupées, en fonction du taux d'imposition applicable. Les propriétaires doivent aussi payer d'autres impôts sur leurs biens fonciers; ces impôts, dont le bill traitera également, sont calculés à partir d'autres caractéristiques du bien foncier que sa valeur. Habituellement de tels impôts s'appliquent en fonction de la longueur de façade ou de la superficie du terrain en question, ou d'un immeuble qui y est situé. Les impôts pour travaux d'amélioration locale en constituent le meilleur exemple connu. Le bill entend par ces autres impôts les impôts sur la longueur de façade ou sur la superficie et prévoit les subventions à verser en compensation.

Les subventions accordées en compensation de ces impôts ont été versées ces dernières années, mais sauf dans le cas des impôts pour travaux d'amélioration locale, cela s'est fait en vertu d'addenda spécialement ajoutés à l'article du budget relatif aux subventions aux municipalités et non par application de la loi elle-même. Il n'était cependant pas possible jusqu'ici de verser des subventions lorsque ces impôts étaient perçus pour financer des services ne constituant pas des dépenses en capital comme par exemple le goudronnage des rues. Le bill à l'étude supprime cette restriction. Le goudronnage des rues n'a pas grand intérêt dans les régions où toutes les rues sont pavées, mais pour les gens vivant dans certaines régions, de Terre-Neuve par exemple, où cela se pratique, cette nouvelle possibilité peut avoir son importance. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) en conviendra sans doute.

M. Rompkey: Nous n'avons même pas de rues.

M. Crosbie: Il dit que certaines localités là-bas n'ont même pas de rues. Je le répète, le bill supprime cette restriction et donne pour la première fois au ministre la possibilité de payer une subvention pour amélioration locale soit en un versement global sans intérêt soit en versements annuels mixtes de principal et d'intérêt. J'espère que les députés saisissent ce que je tente d'expliquer, monsieur l'Orateur, parce que cela intéressera les conseils municipaux.

M. Whelan: C'était plus intéressant lorsque le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) a exposé la question au comité du cabinet il y a quelques mois.

Une voix: Quoi?

M. Crosbie: C'est révoltant d'être ainsi interrompu par un vieux routier de la Chambre.

Le bill supprime également une restriction de longue date. La plupart des municipalités financent le service d'eau grâce à des frais de service, mais certaines, principalement au Québec, le financent en partie grâce à un impôt foncier.

Le bill ne prévoit pas le versement de subventions en compensation d'impôts sur les locaux commerciaux pour les immeubles qu'occupent les ministères. Je sais que cela pose un problème pour de nombreuses municipalités. Elles prétendent que le gouvernement devrait leur verser des subventions équivalant à la taxe d'occupation commerciale, mais nous ne pouvons tout simplement pas accepter cette proposition. Cet argument, qui n'est pas sans fondement, a été soupesé. Cependant, nous sommes d'avis que les ministères gouvernementaux ne se livrent pas à des activités commerciales. D'ailleurs, leurs réalisations depuis seize ans en témoignent à l'envi. En fait, le gouvernement non plus ne se livrait pas à des activités commerciales. Il se bornait à harceler les milieux des affaires.

Certains organismes du gouvernement se livrent à des activités commerciales, mais il ne s'agit que d'un nombre relativement restreint de sociétés de la Couronne qui tentent de tirer des bénéfices raisonnables de leurs investissements en capital.

Ainsi, l'argument des municipalités aurait un certain sens dans le cas de ces sociétés. Le bill traite ce problème et recense les organismes qui devraient payer des subventions équivalant à la taxe d'affaires. Nous pensons que certaines sociétés de la Couronne comparables à des entreprises du secteur privé devraient payer des subventions égales à la taxe d'affaires, mais non les ministères ordinaires puisqu'ils ne se livrent pas à des activités commerciales. Ils se bornent à fournir des services au public, ou à tout le moins, nous l'espérons.

Un autre argument milite contre le versement de subventions égales à la taxe d'affaires pour les ministères: l'absence de crédits disponibles. Si nous revenions aux temps heureux où les revenus étaient abondants, où nos vis-à-vis faisaient de folles dépenses, où ils cherchaient toujours quelque projet dans lequel investir les deniers publics, si nous étions dans une situation comme celle-là et que nous ne sachions pas quoi faire de tout cet argent, nous pourrions en prendre une partie pour verser des subventions égales à la taxe d'affaires. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Après dix ou quinze ans de pratiques semblables, nos coffres sont presque vides et nous n'avons tout simplement pas les moyens de verser des subventions en compensation de la taxe d'occupation commerciale.

● (2040)

Nous croyons en outre qu'il serait préférable d'étendre le bénéfice des subventions aux immeubles encore totalement exclus, plutôt que de continuer à les exclure et d'augmenter les subventions déjà octroyés à d'autres. Permettez-moi de vous faire remarquer, en passant, qu'aucune province ne verse actuellement de subventions en compensation de la taxe d'occupation commerciale pour les immeubles provinciaux; les provinces seraient par conséquent malvenues à nous inciter à le faire. Par ailleurs, *La belle Province de Québec* a récemment introduit un projet de loi en ce sens. J'ignore si ce projet de loi a été adopté, mais il ne fait pas de doute que des changements considérables se produisent au Québec dans le domaine de l'impôt foncier. De toute manière, la province de Québec est la seule à envisager la possibilité de verser des subventions en compensation de la taxe d'occupation commerciale.

J'en viens donc maintenant à la question des subventions versées par des sociétés de la Couronne. Ces sociétés ne sont pas directement visées par la Loi sur les subventions aux municipalités; mais depuis 1950, la politique du gouvernement veut qu'elles versent leurs propres subventions. En outre, depuis 1967, elles sont astreintes à payer ces subventions selon un barème au moins aussi généreux que celui fixé dans la Loi sur les subventions aux municipalités pour les propriétés ministérielles. La politique établie veut donc que ces sociétés payent des subventions tenant lieu de taxes.

Dans l'ensemble, ce régime s'est révélé satisfaisant. Cependant, ce ne fut pas toujours le cas, et il n'y avait aucun moyen de coordonner efficacement les pratiques des divers organismes en cause. Les provinces et les municipalités n'ont pas toujours correctement interprété notre politique générale, et il y a eu quelques plaintes amères. C'est pourquoi le bill renferme trois dispositions visant à remédier à cette situation. Premièrement, il permet au gouverneur en conseil de promulguer des règlements auxquels seront assujetties les sociétés de la Couronne versant des subventions tenant lieu de taxes.

[M. Crosbie.]

Deuxièmement, il précise que ces directives spécifieront que les subventions devront être calculées selon un barème au moins égal à celui qui s'applique aux propriétés ministérielles.

Troisièmement il donne aux annexes III et IV, si les députés veulent bien s'y reporter, la liste des organismes visés par ces directives. Les organismes dont la liste figure aux annexes III et IV sont tenus d'acquitter des subventions au lieu d'impôts fonciers et d'impôts sur la longueur de façade ou sur la superficie. Les organismes dont la liste figure à l'annexe IV sont de plus également tenus d'effectuer des versements tenant lieu de taxe d'occupation commerciale. Les organismes dont la liste figure à l'annexe IV ne relèvent généralement pas de notre propre trésor, c'est-à-dire du trésor fédéral.

Je crois rendre service aux députés que cela intéresse en résumant quelles seront les nouvelles directives du gouvernement si la Chambre adopte ce bill. Le premier principe en sera le suivant: les sociétés de la couronne ne doivent pas contracter d'arrangements spéciaux avec les gouvernements locaux ou les provinces concernant des impôts fonciers, des impôts sur la longueur de façade ou sur la superficie.

Deuxièmement, les subventions qu'elles accordent doivent être versées aux autorités fiscales chargées de percevoir des impôts dans les secteurs où leur propriété est située et elles ne doivent pas les contourner pour s'adresser à d'autres autorités.

Troisièmement, les subventions s'appliquent à tout immeuble pour lequel il faudrait verser une subvention s'il appartenait à un ministère fédéral. Ce principe n'est toutefois pas valable pour un immeuble qu'une société de la Couronne a loué à une tierce partie.

Quatrièmement, le taux d'imposition sur lequel doit être basé le calcul du montant de la subvention est celui qui s'appliquerait s'il s'agissait d'un immeuble imposable. Aucune déduction ne peut être faite au montant ainsi obtenu, sauf dans un très petit nombre de cas, lorsqu'il s'agit d'immeubles appartenant à un ministère (voir articles 6 et 7 du bill).

Voici le cinquième principe: Le montant des subventions doit être fixé et celles-ci doivent être versées dans un délai raisonnable, pour chaque année d'imposition, et à chaque autorité taxatrice, fiscale, en tenant compte de l'échéance fixée pour les particuliers qui possèdent des biens immeubles. Lorsqu'ils est impossible de régler la somme intégrale dans un tel délai, il faut faire des versements provisoires représentant une bonne partie du total des subventions qui devront être accordées pour cette année d'imposition, d'après les calculs de l'organisme concerné.

Sixièmement, les subventions seront versées sans conditions.

Septièmement, lorsque surgit un différend entre deux sociétés de la Couronne sur la question de savoir laquelle est responsable du versement d'une subvention en remplacement d'impôts pour un immeuble donné, la question est renvoyée sans délai au ministère de la Justice qui se prononce et dont la décision doit être acceptée.

Voilà donc les principes que renfermeront les règlements si le projet de loi est adopté.

Ces principes directeurs devraient aider à clarifier la situation actuelle quant aux subventions versées par les sociétés de la Couronne et autres organismes. Ils seront précisés dans un règlement, mais on les appliquera seulement après que les organismes ou autres parties intéressées auront eu l'occasion d'en discuter. C'est pourquoi nous ne prévoyons pas leur entrée

en vigueur pour avant le premier jour des années d'imposition commençant le 1er janvier 1981 ou après, et non pas 1980.

On prendra des dispositions pour ajouter ou supprimer des compagnies aux annexes III et IV. Cela se fera plus tard, probablement à l'occasion d'un bill distinct, le bill C-27 sur les sociétés de la Couronne. Je crois que le bill C-27 a déjà reçu la première lecture. Il a trait au contrôle, à la direction et à la responsabilité de toutes les sociétés de la Couronne.

Avant de terminer, je voudrais parler du rôle des gouvernements des provinces dans le cadre de ce programme fédéral. Les administrations municipales sont la création des gouvernements provinciaux. Je viens de me rendre compte que mes notes disent «les créatures des gouvernements provinciaux». Je me souviens que lorsque j'ai été élu au conseil municipal de Saint-Jean, un député du gouvernement de Terre-Neuve avait utilisé cette expression. Nous étions la «créature» du gouvernement provincial. Je n'étais pas du tout d'accord là-dessus. J'y repense et je me rends compte que c'était en 1965, il y a 14 ans. Le temps a passé si vite. En prenant de l'âge, on se rend compte qu'on ne fait que passer ici.

M. Pepin: Certains plus vite que d'autres.

M. Crosbie: Le sondage a eu des effets très nuisibles sur moi.

Quoi qu'il en soit, les administrations locales sont la création des gouvernements provinciaux. Ce sont ces derniers qui précisent quelles taxes elles ont le droit de prélever et quel organisme a la tâche de les administrer et de les percevoir. A quelques détails près, notamment ceux qui ont trait à la procédure d'appel et à la définition des immeubles donnant bien à des subventions, nous tâchons de respecter la structure de l'impôt foncier de chaque province.

C'est pourquoi les subventions ont toujours été versées aux organismes habilités par les provinces à percevoir des impôts. En conséquence, nous versons des subventions aux commissions scolaires. Nous n'en versons aux municipalités régionales et aux autres administrations supérieures que si elles sont officiellement reconnues par les provinces en tant qu'organes de taxation. A mon avis, il ne conviendrait pas d'agir autrement ou de décider nous-mêmes des organismes bénéficiaires. Il appartient aux provinces qui forment les structures de notre administration municipale et locale d'en décider.

Je dois préciser à ce sujet que certaines provinces et les territoires perçoivent eux-même les impôts fonciers. C'est le cas au Nouveau-Brunswick, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous versons alors les subventions aux provinces et aux territoires comme nous en versons aux pouvoirs publics municipaux depuis 1967. Nous le faisons en vertu d'une disposition spéciale ajoutée aux crédits relatifs aux subventions aux municipalités et non en vertu de la loi elle-même. Si nous adoptons ce bill, ces versements seront alors autorisés par la loi pour la première fois.

Finalement, je tiens en terminant à signaler un certain nombre de choses nouvelles quoique secondaires que permet la loi. Elle permet le versement pour la première fois de subventions à des conseils de bandes indiennes là où ceux-ci perçoivent un impôt foncier. Elle prévoit l'exclusion de terrains pour lesquels aucun titre de concession n'a été délivré par la Couronne et qui n'ont été réservés à aucun usage précis, et également l'exclusion de voies publiques d'usage général et dont le gouvernement fédéral est propriétaire. Elle donne au ministre le pouvoir de réduire une subvention d'un montant égal à toute annulation, toute réduction ou tout remboursement d'impôt qui s'appliquerait à un immeuble fédéral qui serait imposable. Je ne vois pas pourquoi nous n'obtiendrions pas le même genre de réduction.

Tandis que le bill autorise pour la première fois le versement de subventions à l'égard de pâturages communautaires, il prévoit à l'article 11 une exclusion pour le temps où demeure en vigueur un programme spécial de versement de montants en compensation de l'impôt foncier sur les pâturages communautaires.

Cinquièmement, le bill stipule clairement qu'un immeuble imposable acquis par le gouvernement du Canada ne peut faire l'objet d'une subvention à l'égard de l'année d'imposition où il a été acquis. Cette dernière disposition s'explique parce que le propriétaire précédent de l'immeuble est en fait imposable pour l'ensemble de l'année fiscale au cours de laquelle a lieu l'acquisition, et il n'y a pas de raison que cet impôt soit payé deux fois.

● (2050)

Je termine ici mes remarques sur l'objet du bill C-3. Chacun peut voir, d'après ce que j'ai dit, et c'était peut-être difficile de me suivre sans avoir le texte sous les yeux, qu'il s'agit d'une mesure complexe et importante. Elle va permettre de remanier et de moderniser une loi à laquelle des changements s'imposaient depuis très longtemps; il y a 22 ans qu'elle n'avait pas été modifiée. Elle procurera des avantages importants aux gouvernements municipaux dans toutes les régions du Canada et renforcera le principe que le gouvernement du Canada paie pour les services qu'il reçoit des gouvernements municipaux.

Avant qu'un membre de l'opposition officielle le signale, je m'empresse de dire que le bill est essentiellement le même que celui qui a été présenté à la Chambre des communes il y a environ neuf ou dix mois par le ministre des Finances de l'époque, qui se plaît maintenant dans les rangs de l'opposition. C'est pourquoi je m'attends que l'opposition officielle appuiera d'emblée cette mesure législative. Je ne serais pas surpris si même le Nouveau parti démocratique appuyait cette mesure. Normalement, ses membres n'aiment pas voir dépenser de l'argent ou des sommes supplémentairs pour le propriétaire canadien moyen qui espère pouvoir bénéficier dans la nouvelle année d'une autre mesure législative que je ne mentionnerai pas parce que je ne veux pas soulever de controverse. Mais j'espère que même les membres du Nouveau parti démocratique appuieront cette mesures législative et qu'elle pourra être adoptée ce soir. En fait, nous avons une heure et dix minutes. Ne serait-il pas merveilleux pour les municipalités canadiennes que les députés de l'opposition leur montrent à quel point ils se soucient d'elles en faisant franchir à ce bill ce soir toutes les étapes jusqu'à la troisième lecture de façon qu'il puisse devenir loi demain? Je propose la deuxième lecture du bill.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, la première fois que j'ai eu l'occasion de parler dans cette Chambre si impressionnante, c'était en 1963. J'avais choisi comme sujet de mon premier discours: Le prix du lait industriel. J'affirmais ainsi évidemment mon vif intérêt pour les questions locales chères aux électeurs de Drummond-Arthabaska, ma circonscription à cette époque, aujourd'hui la circonscription de Drummond. J'avoue que je cherche à exprimer un peu le même sentiment aujourd'hui en parlant des subventions tenant lieu de taxes payées aux municipalités qui comptent des édifices fédéraux sur leur territoire, un sujet fort important évidemment pour les électeurs d'Ottawa-Carleton, ma nouvelle circonscription.

Monsieur le président, je ne prétends pas être un expert en la matière comme l'est mon collègue de Langelier (M. Lamontagne), l'ancien maire de Québec, qui malheureusement ne peut pas être ici ce soir et qui aimerait bien prendre part au débat, et c'est peut-être une raison suffisante de le prolonger jusqu'à demain, parce que le député de Langelier a des choses importantes à dire sur les principes mêmes qui sont en cause dans ce débat. Quant à moi, j'ai la ferme intention de devenir un peu plus expert que je l'étais, suffisamment du moins pour les besoins de l'emploi que j'occupe maintenant.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances (M. Crosbie) a déjà exposé les éléments essentiels du projet de loi. Ils sont passablement clairs en dépit de la fantaisie que le ministre s'est permis et qui a réussi à nous embrouiller plutôt qu'à nous éclairer. Mais nous l'en remercions quand même, car l'heure a passé assez rapidement. Comme il l'a dit lui-même, les mots, la pensée et les idées ont été empruntés au bill C-46 que le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) avait déposé en janvier 1979. De sorte que nous pouvons parler d'une mesure bipartisane, peut-être, je l'espère, tripartisane.

M. Baker (Nepean-Carleton): Quadripartisane.

M. Pepin: Comme on l'a bel et bien signalé, ce projet de loi m'intéresse au plus haut point comme d'autres également, étant donné ce qu'il apporterait à Ottawa et aux municipalités environnantes. J'estime avoir une assez bonne idée de ce que la ville d'Ottawa retirera de cette nouvelle loi. Actuellement, les subventions tenant lieu d'impôts pour la ville d'Ottawa s'élèvent à près de 30 millions. Elles atteindront 3.3 millions en 1980, 4.4 millions en 1981, 5.5 millions en 1982 et 6.6 millions en 1983.

Le canton de Gloucester est également concerné. Actuellement, il touche $1,165,000 et $475,000 des sociétés de la Couronne. Je suppose que ce chiffre sera rajusté de la même manière que les autres.

Je me réjouis d'apprendre que le village de Rockcliffe bénéficiera d'une compensation pour les ambassades situées dans son territoire. Comme l'a dit le ministre, en ce qui concerne la ville d'Ottawa, l'édifice du Parlement, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le Centre national des arts ainsi que le Musée national seront compris pour la première fois dans la formule. De même, le projet de loi s'applique aux sociétés de la Couronne tout au moins à celles qui figurent dans les annexes I, III et IV. En tout, il y en a 56. Je suis curieux de savoir ce qu'il adviendra des autres. On nous fournira sans doute des données précises sur les sociétés de la Couronne qui ne figurent pas dans ces annexes.

[*Français*]

La question qui se pose immédiatement est la suivante: Est-ce que le bill C-3 résout tous les problèmes et rencontre toutes les aspirations des municipalités en cause? Le point de vue des municipalités a été formulé par la Fédération canadienne des municipalités dans une lettre à M. Chrétien et dans un mémoire au gouvernement du Canada, remis tous deux le 20 juin 1977. Il serait utile, je pense, pour les fins de la comparaison entre l'offre et la demande, entre ce que demandent les municipalités et ce qu'offre le gouvernement, de faire consigner au hansard et de commenter très rapidement quelques extraits du second document. C'est un texte que j'ai lu avec attention, et je voudrais simplement faire consigner au hansard, je le répète, quelques citations de ce texte-là, de façon que ceux qui liront cet intéressant volume, les Débats, puissent comparer ce que demandent les municipalités et ce qu'elles obtiennent avec ce bill C-3.

Je cite donc le mémoire du 20 juin 1977, dont le titre était: «Modifications à apporter d'urgence à la loi sur les subventions aux municipalités». Le texte se lit ainsi, et je cite:

> Grâce au programme fédéral de subventions tenant lieu de taxes, les municipalités du Canada ont bénéficié de revenus importants. Mais ce programme a plusieurs lacunes fondamentales. A notre avis, le gouvernement fédéral devrait payer des taxes au même titre que tout autre contribuable d'une municipalité ou accorder des subventions équivalentes.

C'est ce principe-là que l'ancien maire de Québec aujourd'hui député de Langelier voudrait commenter demain. Dans ce texte les municipalités indiquent cinq points litigieux qui existaient encore en juin 1977 au moment où elles s'exprimaient. Le premier point litigieux, c'était la différence entre la valeur cotisée et la valeur agréée. Je lis le texte:

> Dans un certain nombre de cas, la valeur cotisée d'une propriété déterminée (déterminée par la municipalité) ne correspond pas à la valeur agréée (déterminée par le gouvernement fédéral). Nous vous recommandons fortement,

C'est toujours la Fédération des municipalités qui parle,

> . . . de corriger cette situation en acceptant la valeur cotisée qu'aura déterminée la municipalité concernée.

Le bill C-3, et le ministre des Finances (M. Crosbie) nous l'a bien dit ce soir, n'accepte pas ce principe en général. L'article 2 de la loi définit le . . .

> taux effectif

. . . comme étant celui qui selon le ministre, «serait applicable à un immeuble fédéral si celui-ci était imposable». Le ministre a dit que cela ne causait pas beaucoup de problèmes, cette différence entre la valeur cotisée et la valeur agréée. Mes renseignements sont différents.

On m'a dit en effet que dans 10 p. 100 des cas la valeur agréée est plus élevée que celle cotisée, que dans 50 p. 100 elle est moindre et dans 40 p. 100 elle est la même, ce qui veut dire quand même que dans 50 p. 100 des cas il y a une différence entre les deux valeurs. Le refus du gouvernement d'accepter le point de vue de la Fédération est sans doute fondé sur le manque d'uniformité d'une ville à l'autre dans la façon d'établir l'évaluation. Mais j'aimerais savoir, et nous verrons en comité, si le problème est grave et s'il y a une façon—il faut toujours chercher à améliorer les lois—s'il y a une façon de réduire la discrétion laissée présentement aux autorités fédérales chargées de négocier la base de cette évaluation. Il y aurait

peut-être lieu d'améliorer le mécanisme lui-même qui détermine cette évaluation.

Il y a lieu aussi de se demander, et le ministre l'a fait, ce que font les provinces en pareilles circonstances. J'ai lu que certaines provinces acceptent l'évaluation municipale. Il faudrait donc chercher pourquoi elles le font. Si certaines acceptent l'évaluation municipale c'est peut-être qu'il y a une justification à ce faire. Et j'ai lu également au cours de ma préparation que certains commentateurs ont suggéré qu'il y aurait un effort commun à faire entre le gouvernement fédéral et les provinces pour arriver justement à une approche commune fédérale-provinciale dans ce domaine. C'est peut-être un sujet à mettre à l'ordre du jour d'une conférence fédérale-provinciale.

Le deuxième point litigieux que la Fédération des municipalités indiquait c'est «le nombre de propriétés exonérées d'impôt à l'heure actuelle». Il n'y a pas de discussion possible à ce sujet. Il y a eu une amélioration considérable dans le nombre des édifices fédéraux qui sont présentement, qui seront dorénavant sujets à ce système de subventions au lieu d'impôts. Mais y a-t-il des cas d'exonération inacceptables? Les autorités municipales d'Ottawa semblent satisfaites, mais d'autres municipalités ne le sont peut-être pas, et il y aura lieu de les encourager à nous écrire s'il en est ainsi.

Le troisième point litigieux c'est «l'exemption de la taxe commerciale», et je cite encore le texte de la Fédération des municipalités:

> Le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte de la taxe commerciale des municipalités dans le calcul des subventions. La Fédération canadienne des municipalités soutient que la taxe commerciale fait partie intégrante de la fiscalité foncière.

Alors le mémoire de la commission indique quelles sont les raisons qui, dans le passé, avaient justifié ou semblaient justifier la non-acceptation par le gouvernement central de compenser pour la taxe commerciale. Et ces deux raisons sont d'abord «le manque d'uniformité dans l'ensemble du Canada de ce régime fiscal» et, deuxièmement, le fait que «les activités du gouvernement fédéral ne produisent pas de revenu taxable.»

Et sur ça, la Fédération était presque violente, n'acceptant pas, et je cite encore une fois:

> . . . les arguments techniques invoqués par le gouvernement . . .

. . . qui, disait-elle . . .

> . . . ne s'appliquent pas pour une bonne part au calcul de la subvention et ne tiennent pas devant l'importance que revêt cette taxe source de revenu pour les municipalités.

Ici, j'ai un peu de difficulté, parce que le texte de la Fédération des municipalités utilise le terme de taxe commerciale, c'est peut-être une question de sémantique, mais on m'assure que depuis trois ans la taxe foncière commerciale est acceptée avec la taxe foncière résiduelle comme base d'évaluation dans la loi actuelle sur les subventions aux municipalités. En d'autres termes, et le ministre l'a dit tantôt, tout impôt foncier, résiduel ou commercial, est tenu en ligne de compte pour déterminer la base des subventions fédérales.

Ce qui n'est pas accepté—le ministre des Finances (M. Crosbie) l'a également dit en maintenant la position du gouvernement central dans ce domaine—ce qui n'est pas accepté, dis-je, c'est la taxe d'affaires, la taxe d'occupation commerciale qui est définie à l'article 8h)(2) du bill C-3, comme un impôt pour les «activités commerciales» et non pas un impôt foncier comme tel. Le bill continue à exclure cette taxe d'affaires sauf, comme l'a dit le ministre, dans des cas de sociétés de la Couronne de l'annexe IV, des sociétés qui sont ouvertement franchement commerciales.

Alors, monsieur le président, c'est là un des sujets les plus importants sur lesquels la Fédération des municipalités, parlant au nom des municipalités qui sont bénéficiaires de ces subventions, ne s'accorde pas avec le gouvernement. Il est important de noter en passant que si la taxe d'affaires ou la taxe d'occupation commerciale était retenue comme base des subventions fédérales, il faudrait ajouter, et je n'ai pas des chiffres exacts puisque les prévisions varient, il faudrait ajouter 30, 40, et même, disent certains, 100 millions de dollars à la facture que les municipalités envoient présentement à Ottawa. Et je tenais à le souligner, monsieur le président, pour que l'on comprenne bien, moi le premier, qu'il y a là un sujet de différence considérable entre la Fédération des municipalités et le gouvernement central.

Le quatrième sujet litigieux, c'est la déduction au titre des services. Le ministre a dit ce soir que presque toutes ces déductions étaient maintenant écartées. Il s'agit, comme il l'a dit ici, de services scolaires et policiers, de collecte des ordures là où le gouvernement fédéral a ses propres services ou là où il n'emploie pas ceux des municipalités. Ces déductions font l'objet des articles 6 et 7 du bill C-3. On m'a dit, et j'ai consulté là-dessus, que ce n'était pas un problème considérable ici même à Ottawa. Encore une fois, si nos renseignements ne sont pas justes, j'aimerais beaucoup que les gens en cause nous écrivent, nous téléphonent. Il se peut qu'il y ait des cas ailleurs où ces problèmes causent de véritables problèmes.

Et finalement le cinquième sujet litigieux que la Fédération soulevait en juin 1977 était celui des sociétés de la Couronne, regrettant qu'il n'y avait pas «d'uniformité dans la façon dont les sociétés de la Couronne paient leurs taxes municipales». Et on a vu par la présentation que nous a faite le ministre ce soir et par le projet de loi en cause que les sociétés de la Couronne énumérées aux annexes I, III et IV sont toutes désormais soumises à la loi que nous discutons présentement. Donc, dans ce cas comme dans deux ou trois autres, la Fédération a eu nettement gain de cause. Mais il y a d'autres sociétés de la Couronne qui ne sont pas visées aux annexes I, III et IV et sur lesquelles nous aimerions avoir de plus amples renseignements.

Monsieur le président, je termine la deuxième partie de mes remarques en constatant que le bill C-3 résout un grand nombre des problèmes mais ne les résout pas tous. Le plus important des problèmes qui restent est celui du statut de la taxe d'affaires, de la taxe d'occupation commerciale, dans la formule d'évaluation du taux effectif, base de la subvention. Et le ministre a répété ce soir que le gouvernement fédéral maintient son comportement antérieur.

Subventions aux municipalités

● (2100)

[*Traduction*]

A ce propos, dans sa nouvelle formule pour l'établissement des subventions, le gouvernement fédéral ne reconnaît toujours pas l'applicabilité des taxes d'occupation commerciale aux sociétés de la Couronne se livrant à des activités commerciales, à quelques exceptions près. Pourquoi? Une raison est que les taxes municipales d'occupation commerciale varient d'une province à l'autre; cette taxe a été abolie complètement il y a peu à l'Île-du-Prince-Édouard, mais si je ne me trompe, elle est obligatoire en Saskatchewan, en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Je crois savoir qu'au Manitoba, les municipalités peuvent—elles n'y sont pas obligées—imposer une taxe d'affaires supplémentaire. En outre, en règle générale, les distilleries et les brasseries paient des taxes beaucoup plus élevées dans l'ensemble du Canada. Les taux des taxes d'affaires que doivent payer les compagnies de pipe-line, les compagnies de téléphone et les entreprises minières sont ordinairement prescrits par la loi.

Je le répète, il y a très peu d'uniformité dans les taxes d'affaires d'une municipalité à l'autre ou d'une industrie à l'autre, et c'est là le véritable problème. Comme je l'ai déjà dit, la Fédération canadienne des maires et des municipalités recommande depuis bien des années l'insertion de ces taxes d'affaires dans la formule de subventions. Si c'était le cas, le coût augmenterait d'environ 25 p. 100 dans l'ensemble du pays. Les municipalités ont fait valoir que le gouvernement fédéral payait moins que sa juste part quand il calculait ces subventions à partir des taux applicables aux immeubles résidentiels et commerciaux. C'est une prétention que le public en général trouve valable, et auquel nous devons accorder beaucoup d'attention.

L'Île-du-Prince-Édouard a trouvé une solution intéressante à ce problème. Elle a supprimé toutes les taxes d'affaires et a établi un seul et même taux pour tous les immeubles, ce qui a pour effet de faire augmenter le montant des subventions pour impôt foncier que le gouvernement fédéral verse dans cette province. En principe, toutes les provinces pourraient suivre l'exemple de l'Île-du-Prince-Édouard et établir un taux de taxe uniforme qui serait plus élevé que le pourcentage combiné des taux d'imposition résidentiels et commerciaux présentement en vigueur. Il leur serait toutefois très difficile de le faire dans la pratique, car on les accuserait de favoriser les entreprises, surtout les brasseries et les distilleries. Elles en ont donc été empêchées par des considérations d'ordre politique, même si une telle mesure devait faire augmenter le montant des subventions en compensation de l'impôt foncier.

Je voudrais souligner que c'est là une anomalie qu'en principe il faudrait corriger, si c'est le moindrement possible. Ce problème peut prendre des dimensions constitutionnelles. Je présenterais la question comme suit au ministre des Finances: premièrement, le gouvernement fédéral devrait-il respecter l'autonomie des gouvernements provinciaux et leur compétence dans les affaires municipales et accepter la distinction que la plupart d'entre eux font entre la taxe d'affaire et la taxe d'occupation commerciale et les laisser subir des pertes, ou en faire subir à leurs municipalités si elles le désirent? Deuxièmement, est-ce qu'Ottawa devrait respecter l'autonomie et la compétence des gouvernements provinciaux et accepter qu'ils aient le droit de faire une distinction entre la taxe d'affaire et la taxe d'occupation commerciale et ne pas faire subir de pertes aux provinces qui le font? Voilà à mon avis les solutions qui s'offrent à nous. Je suis sûr que le problème ne sera pas résolu d'ici demain. Le gouvernement devrait pourtant se fixer comme objectif la résolution de ce problème en adoptant la deuxième solution qui répond mieux au besoin d'autonomie des provinces et qui est plus conforme au système fédéral dans son ensemble.

Le ministre des Finances a déclaré que le problème n'était pas de nature théorique ou constitutionnelle, mais qu'il s'agissait plutôt de dépenses de deniers publics. Par conséquent, je propose que le gouvernement fédéral envisage la possibilité de payer, dans le futur, un certain pourcentage de la taxe d'occupation commerciale aux municipalités qui percevaient cette taxe séparément de la taxe sur les immeubles commerciaux ou, en d'autres mots, aux provinces qui font une distinction à ce titre. J'ai l'intention d'interroger le ministre à ce sujet quand le projet de loi sera renvoyé au comité. Le principe dont je vous parle est, à mon sens, supérieur à celui dont s'inspire le projet de loi actuel. Il y a toujours lieu de s'améliorer et ma proposition saurait répondre à nos besoins futurs sinon à nos possibilités actuelles.

● (2110)

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je souscris au projet de loi. C'est un projet de loi épatant et je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Crosbie) de nous en avoir saisis. Je suis sûr que des députés de tous les partis lui accorderont leur appui. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas proposé beaucoup de projets de loi de cette qualité, et cela nous a beaucoup contrariés. Je sais que le ministre menace les députés de l'opposition de déclencher des élections si nous ne nous dépêchons pas d'adopter ses projets de loi et ses propositions. Mais il n'a pas à s'inquiéter ce soir, car c'est là un projet de loi dont nous pouvons tous nous réjouir. Nous l'attendions sûrement depuis fort longtemps.

Beaucoup de municipalités, et particulièrement celles de la région d'Ottawa, ont subi de nombreuses injustices dans le passé. Je n'étais pas ici à l'époque, mais je crois savoir qu'à un moment donné, la ville d'Ottawa a menacé de couper l'approvisionnement d'eau sur la colline du Parlement pour protester contre les injustices perpétrées par le gouvernement précédent. En effet, ce dernier, après de longues tergiversations, avait enfin présenté ce projet de loi en 1976, et avait tout de même réussi à lui faire franchir les différentes étapes à la Chambre. Toutefois, il était de pratique courante pour le gouvernement précédent d'atermoyer indéfiniment à propos de certaines questions. C'est pourquoi les électeurs canadiens ont voulu savoir en mai dernier, ce que pouvait faire une nouvelle équipe.

Je félicite le gouvernement non seulement d'avoir présenté le projet de loi, mais aussi de lui donner la priorité qu'il mérite. Je suis certain que nous pourrons l'adopter ce soir même. Ce n'est pas une mesure controversée et je pense que tous les députés voudront l'appuyer. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas l'adopter ce soir.

Le ministre des Finances pourrait dormir du sommeil du juste ce soir, et si le ministre des Finances dort bien toute la population va en profiter, j'en suis certain. J'invite donc la Chambre à faire plaisir au ministre des Finances afin qu'il puisse dormir en paix sur ses deux oreilles.

La seule chose qui me contrarie, c'est l'application progressive de certaines dispositions. Je me rends bien compte que la plupart des municipalités pourront toucher des subventions l'an prochain, mais dans certains cas, ces dernières sont étalées sur quatre ans. Si on admet que certains biens immobiliers peuvent être imposés, pourquoi étaler l'impôt sur quatre ans?

Ayant accepté de verser des subventions en remplacement de taxes, pourquoi faut-il attendre quatre ans avant d'en arriver là? Je constate que c'est une des grandes faiblesses du projet de loi. Peut-être que le ministre voudra réfléchir à la question et l'an prochain, s'il est encore ici, raccourcir le délai, c'est-à-dire réduire cette période de quatre ans.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire au sujet du projet de loi. Celui qui m'a précédé a soulevé des points intéressants en toute objectivité. Je suis certain que le ministre des Finances voudra en tenir compte comme il examinera toutes les suggestions qu'on lui a présentées. Certains problèmes ne sont pas faciles à résoudre, ils exigent beaucoup de bonne volonté et de détermination pour être définitivement réglés. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. Nous appuierons le projet de loi.

● (2120)

[*Français*]

M. Armand Caouette (Abitibi): Monsieur le président, tout comme mon préopinant, nous n'avons pas nous non plus l'intention de garder ce bill au stade de la deuxième lecture trop longtemps à la Chambre, mais nous voulons donner la possibilité au gouvernement de réaliser quelque chose, étant donné qu'il a pris, encore une fois, une mesure favorable aux municipalités qui, depuis des années, se plaignent justement de manques de revenus à cause des bâtisses du Parlement ou des édifices gouvernementaux.

Nous savons qu'en particulier la ville d'Ottawa connaissait des graves problèmes et presque toutes les années des groupes se formèrent pour demander au gouvernement de donner justement leur juste part aux municipalités ou aux villes qui demandaient au gouvernement fédéral d'être des bons citoyens comme tous les autres et de payer leur part foncière. On sait aussi, monsieur le président, que selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et d'autres règlements, un gouvernement municipal ou provincial ne peut obliger le gouvernement fédéral à payer des impôts fonciers.

On retrouve dans le bill C-3 l'article 13 qui stipule et je cite:

13. La présente loi ne confère aucun droit à une subvention.

Une telle conception, monsieur le président, pouvait se justifier en 1867 alors que le gouvernement fédéral, lui et son administration, se résumait à très peu d'édifices et ne se résumait aussi qu'à l'édifice du Parlement, aux résidences du Gouverneur général, du lieutenant-gouverneur, à celle du premier ministre et à quelques autres. Aujourd'hui, la situation a changé et le gouvernement fédéral est la plus grande administration au pays. Ses édifices couvrent des milliers de pieds carrés et quand on regarde le nombre d'édifices que le gouvernement fédéral possède dans nos villes canadiennes, ces subventions que le ministre des Finances (M. Crosbie) nous propose ce soir par le bill C-3 sont les bienvenues.

Je ne voudrais pas, comme l'a dit mon préopinant, prendre trop du temps de la Chambre pour apporter, s'il y a lieu, des amendements sur le bill C-3. J'aimerais peut-être conclure en invitant aussi le ministre à présenter d'autres projets de loi qui pourront aider nos municipalités qui, depuis quelques années, doivent s'endetter beaucoup. Monsieur le président, j'espère au nom de mes collègues que ce projet de loi pourra franchir l'étape de la 3e lecture assez rapidement pour que justement ces municipalités-là puissent profiter des subventions que le ministre des Finances nous a si bien décrites ce soir.

[*Traduction*]

M. Ken Binks (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le ministre d'avoir proposé les changements contenus dans le bill C-3, intitulé loi de 1979 sur les subventions aux municipalités, et d'avoir fait en sorte que ce soit l'une des premières mesures à être présentées pendant la nouvelle législature.

J'ai noté que le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) avait demandé comment le bill résoudra les problèmes. Monsieur l'Orateur, aucun bill ne peut réussir à résoudre tous les problèmes, mais nous devrions, selon moi, considérer le bill C-3 dans la même optique que le bill C-20. Le bill C-3 est tout aussi important que le bill C-20 parce qu'il vise à aider les municipalités, tandis que le bill C-20 vise à aider les particuliers.

Un tel bill aurait dû être présenté il y a longtemps. La première loi sur les municipalités du Canada a été adoptée en 1837 sous l'administration Baldwin-Lafontaine, et c'est en 1957 que nous avons discuté pour la dernière fois des subventions tenant lieu d'impôts à la Chambre. A ce moment-là, les ministres avaient discuté pleinement de la question de l'imposition de la Couronne par les municipalités et l'avaient ensuite mise de côté.

Le bill à l'étude tient compte des besoins pressants de plus de 2,000 municipalités du Canada. Le gouvernement antérieur a tâtonné pendant longtemps et, après beaucoup d'hésitation, il a finalement présenté le bill au Parlement, mais celui-ci n'a pas franchi l'étape de la deuxième lecture.

Le député de Regina-Est (M. de Jong) a demandé pourquoi la mesure sera mise en application progressivement au lieu d'entrer en vigueur dans l'espace d'un an. Comme le bill C-20, le bill C-3 doit entrer en vigueur progressivement à cause de la situation économique.

Les municipalités de tout le Canada, et surtout les 2,000 municipalités qui profiteront directement du bill et qui sont à la base de notre régime démocratique, avaient énormément souffert de l'incurie du gouvernement antérieur. Le bill prévoit le versement de 25.5 millions de dollars de plus par année en subventions tenant lieu d'impôts municipaux et étend les subventions à presque toutes les catégories d'immeubles du gouvernement. Il accordera pour la première fois les pleines subventions en remplacement d'impôts fonciers sur les bases de la défense dans les régions rurales, les parcs nationaux, les lieux historiques, les musées, les bibliothèques, les galeries d'art, les salles de concert, les terres amendées et les projets de conservation d'eau.

La plupart des déductions actuelles pour les services municipaux fournis pour le gouvernement seront supprimées. Le montant des subventions sera calculé à des taux plus élevés que par le passé dans certains cas, par exemple dans le cas des pénitenciers situés dans les provinces où il existe des taux multiples pour la perception des impôts fonciers. Les subventions seront également versées au titre de certains types d'impôt foncier exclus à l'heure actuelle du régime de subventions.

Subventions aux municipalités

Pour la première fois, la loi sur les subventions aux municipalités comportera des directives concernant les subventions que doivent verser les sociétés de la Couronne. Cette mesure permettra, monsieur l'Orateur, d'alléger le fardeau fiscal des clients éventuels du secteur privé dans une région comme Ottawa. Étant donné que l'augmentation des subventions fédérales sera étalée sur une période de quatre ans, les municipalités pourront étudier la meilleure façon d'employer cet argent pour améliorer les services offerts aux habitants et aux employés.

En ma qualité de député d'Ottawa-Ouest, je me réjouis particulièrement des effets positifs qu'aura cette mesure législative sur la ville d'Ottawa. L'ancien maire et ses conseillers municipaux ont fait l'objet de nombreuses critiques pour avoir menacé de couper l'eau et les services publics au Parlement et aux divers immeubles du gouvernement, mais je peux les comprendre. Je tiens à rendre hommage au président du Conseil privé (M. Baker), car c'est grâce à lui que le projet de loi a été présenté au début de la session.

Je comprends les problèmes des autorités municipales qui essaient de planifier ne serait-ce que pour répondre aux besoins minimums d'Ottawa. Quand le bill sera intégralement appliqué, cette ville recevra plus de 6.5 millions de dollars. Qui plus est, l'administration municipale saura désormais sur quoi tabler pour sa planification.

Les administrateurs de la capitale nationale se sont retrouvés dans une situation fort difficile à cause du gouvernement prédécent, qui depuis 1968 cherchait à amenuiser progressivement l'importance d'Ottawa en tant que capitale du pays. Le programme de décentralisation, le projet le plus mal conçu de la décennie, dans le cadre duquel on a transféré des milliers de fonctionnaires à l'extérieur de la région d'Ottawa, a laissé des cicatrices qui seront longues à disparaître. On peut valablement considérer la région de la Capitale nationale comme une seule entité géographique, mais il était scandaleux de faire traverser la rivière à des milliers et des milliers de fonctionnaires pour les envoyer à Hull sans prendre de dispositions pour l'éducation de leurs enfants, sans prendre de dispositions adéquates pour l'épuration des eaux usées. Il est inexcusable d'envoyer des fonctionnaires aux quatre coins du pays sans organiser convenablement leur déplacement.

● (2130)

Une forte présence fédérale est indispensable à Ottawa, dans la Capitale nationale, et ce projet de loi va travailler dans ce sens.

Le Canada est un des pays les plus décentralisés du monde. Je suis heureux de voir que le nouveau gouvernement a mis un terme à la folle évacuation de la Capitale nationale. J'estime que ce bill va aider la région de la Capitale. Il s'imposait depuis longtemps. Mais il ne fait pas tout, et je félicite le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) d'avoir contribué à la création d'un groupe de travail chargé de définir les objectifs économiques de la région de la Capitale nationale. Une des plus grandes ressources inexploitées de la région, c'est son potentiel touristique. La construction du Centre Rideau devrait démarrer immédiatement. La Reine ou un membre de sa famille immédiate devrait résider à Rideau Hall au moins un mois par année. L'aberration récente qui consiste à accoler par un trait d'union les noms d'Ottawa et Hull doit cesser. Le Canada a Ottawa pour capitale, et non Ottawa-Hull. Le nom de la capitale a été choisi en 1857 par la Reine Victoria, et il n'y a pas de raison de le remplacer par celui d'Ottawa-Hull.

Avec la présentation de cet important projet de loi, j'espère que le gouvernement a pris la première d'une série de mesures tendant à redonner sa vitalité à la Capitale nationale. Il faut à Ottawa un aéroport vraiment international, et non pas ce piètre succédané dont on nous demande de nous contenter. Ce que j'envisage, c'est l'avenir d'Ottawa et j'espère que la ville va acquérir son autonomie grâce à une économie diversifiée qui l'émancipera de l'État fédéral.

Le bill C-3 va favoriser l'instauration d'un nouveau climat à Ottawa, et les nombreux groupes qui se penchent sur son sort sont en mesure de lui forger un avenir prometteur. La ville d'Ottawa ne borne pas ses ambitions aux avantages de ce bill: elle tient à attirer des entreprises privées pour alléger la charge fiscale de la collectivité.

Le bill C-3 est une promesse de croissance, un facteur d'équilibre économique pour la capitale et les autres centres du pays. Monsieur l'Orateur, le gouvernement a conscience d'être un pouvoir étatique, mais il tient à partager les charges du simple citoyen.

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole sur un bill très important, le bill C-3, surtout pour la municipalité d'Ottawa, et je suis très heureux pour cette municipalité qui depuis de très nombreuses années tente par tous les moyens possibles de faire augmenter ses subventions en lieu de taxes pour subvenir à ses besoins annuels d'administration. Mais je dois signaler que si ce bill a été présenté à ce moment-ci, c'est parce que déjà le gouvernement précédent avait présenté un bill correctif au sujet des subventions en lieu de taxes.

Je ne voudrais pas offrir des félicitations outre mesure. Je dis que ce bill est excellent mais qu'il devrait aller beaucoup plus loin. Je n'ai pas l'intention de tenter par tous les moyens possibles de démolir ou de tenter d'amoindrir les effets bénéfiques de ce bill. Je pense qu'il était temps d'agir, car la Fédération canadienne des municipalités, toutes les municipalités environnantes situées à l'intérieur de la région de la capitale nationale le demandent. Cependant, on devrait peut-être aller plus loin, parce que c'est la première fois que l'on reconnaît que des subventions en lieu de taxes seront payées aux bases militaires, aux musées, et le reste. Je ne veux pas revenir là-dessus.

Mais il faudrait aussi se rendre compte qu'il y a eu une évolution extraordinaire au Canada à tous points de vue. Des structures nouvelles ont été ajoutées aux structures municipales dans les provinces. Cela s'appelle les régions, cela s'appelle les communautés régionales. Nous en avons une dans Ottawa. Nous en avons une dans la région québécoise de la capitale nationale. Je ne voudrais pas lancer de polémique, mais le député d'Ottawa-Ouest (M. Binks) a dit qu'Ottawa était la capitale du Canada. Je pense bien qu'aucun individu ne puisse nier ce fait sauf que, s'il connaissait son histoire de la région, il verrait que depuis 1893 il y a toujours eu, par toutes sortes de gouvernements qui se sont succédé, des tentatives pour amener Hull-Ottawa et la région dans une espèce de région que l'on appelle région de la capitale nationale.

Si je me souviens bien de mon histoire, en 1906, le ministre des Finances d'alors l'honorable Fielding, a fait une espèce de référendum, mais il l'a fait simplement du côté d'Ottawa pour demander si les gens de la capitale nationale aimeraient avoir un district fédéral dans le genre de celui de Washington. Le référendum a été battu seulement par 600 ou 800 voix. Si on avait inclus la région de Hull comme cela avait été le désir de sir Wilfrid Laurier, nous serions probablement dans un genre de district fédéral semblable à celui de Washington. Les choses auraient peut-être énormément changé, mais je pense que c'est un peu faire preuve de chauvinisme que de dire à la Chambre qu'Ottawa c'est Ottawa et la capitale du Canada. Nous vivons au-delà, je pense bien, de ce chauvinisme, nous vivons dans ce que nous appelons la région de la capitale nationale. Alors soyons assez honnêtes pour admettre que la région de la capitale nationale a été créée de toutes pièces et qu'elle existe. La description des municipalités qui en font partie est dans un texte d'une loi adoptée justement par le gouvernement du très honorable John G. Diefenbaker en 1958, je crois. Alors c'est pour cela qu'il faudrait enlever ces barrières psychologiques et tenter de trouver une solution pour nos municipalités. La région de la capitale nationale, c'est une région à part, il faut bien l'admettre, plus que n'importe quelle autre région du Canada, monsieur le président. C'est le siège du gouvernement central. Elle a pris de l'expansion de l'autre côté de la rivière, du côté de Hull. Elle prend même de l'expansion ailleurs que dans la municipalité d'Ottawa.

Je pense bien que les députés de la région de la capitale nationale au lieu de se chicaner sur de petits arguments insignifiants, inutiles, stupides, pourraient peut-être mettre leurs efforts en commun pour faire avancer l'embellissement, l'amélioration à tous points de vue, sur le plan économique, sur le plan social, de la région de la capitale nationale. La ville de Hull, monsieur le président, est une ville à part. Depuis des années, alors que MacKenzie King avait reconnu que Hull faisait partie de la région de la capitale nationale, elle n'a pas été tellement choyée par le gouvernement fédéral. Ce n'est que depuis 1968 que le gouvernement fédéral a décidé de lancer un grand mouvement qui a déplu à certains mais qui était un mouvement de rattrapage.

Je pense qu'aujourd'hui la population de la région de la capitale nationale devrait être heureuse de voir qu'il y a un pendant à la capitale du Canada, qui est la ville de Hull, monsieur le président. Et pour ce faire, les fonds qui normalement nous ont été donnés au compte-gouttes par les gouvernements depuis le début du siècle ont été des sommes minimes pour l'embellissement, mais tout le monde venait se récréer dans la région de la Gatineau. On a même aménagé un des plus beaux parcs au Canada, le parc de la Gatineau, ainsi qu'une promenade fantastique, la promenade du Lac des Fées, et tout dernièrement on a construit des édifices de toute beauté, à Hull, ce qui relève le faciès et l'aspect panoramique de la région de la capitale nationale. Mais tout cela a causé des inconvénients à un tel point que si je prends un mémoire présenté en 1971 par les autorités de la ville de Hull au comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, je puis lire:

> On y verra, noir sur blanc, que pendant des années, toujours dans une perspective d'embellissement, dont nous ne contestons pas les mérites, la ville de Hull s'est vue progressivement dépouillée, . . . d'une partie de son territoire, . . . de centaines de bâtiments et de biens immeubles imposables, . . . d'une partie de ses industries, bref, d'une tranche importante de sa principale source de revenu, sans formules d'indemnité compensatoire qui aient la moindre commune mesure avec l'ampleur du dépouillement.

Nous ne disons pas cela pour critiquer, 99 p. 100 des gens de la région de Hull sont très heureux de voir la présence du gouvernement fédéral qui a été prêchée par mes prédécesseurs et tous ceux qui ont été élus à tous les niveaux, municipal, ou autres, afin que le gouvernement fédéral puisse construire chez lui une expansion de l'aire parlementaire.

En résumé, . . .

. . . monsieur le président, et je cite encore le mémoire:

> . . . outre que les fonctions de la cité de Hull se sont multipliées comme celles de toutes les autres municipalités importantes, ses obligations ont augmenté considérablement qui étaient, dans une large proportion, imputables directement à la proximité de la capitale du pays, pendant qu'une partie importante de son assiette imposable se volatilisait graduellement sous le rouleau compresseur de l'embellissement, qui transformait des biens imposables en des espaces verts non imposables.

Le maire de Hull, monsieur le président, encore l'année dernière, est venu rencontrer le ministre des Finances d'alors, M. Chrétien, et il lui a demandé tout simplement pourquoi ne pas prendre pour déterminer la valeur d'évaluation la méthode employée par la Communauté régionale de l'Outaouais qui, elle, peut faire une évaluation foncière sur toutes les municipalités de la région de la capitale nationale du côté québécois.

Je pense que cette méthode-là aurait donné à la municipalité $850,000 de plus, ce qui pour la ville de Hull actuellement aurait été très important puisqu'elle a dû faire des dépenses qu'aucune autre municipalité a faites justement pour rendre service aux nouvelles constructions qu'on faisait sur son territoire. Alors on a demandé et on a répété à maintes reprises que l'on prenne une évaluation basée sur celle de la Communauté régionale ou, comme l'ont mentionné nos préopinants, qu'on se serve un peu de la taxe d'affaires. Mais apparemment, pour des discussions qui seraient trop longues à faire, je crois que le gouvernement fédéral devrait à toutes fins pratiques trouver un moyen d'aider les municipalités autant du côté ontarien que du côté québécois, surtout celles qui sont situées dans la région de la capitale nationale, parce qu'elle a un caractère complètement différent de toutes les autres régions. Je le répète, nous sommes dans la région de la capitale nationale du Canada. Quand on s'offusque d'ajouter le nom de Hull à Ottawa, Hull-Ottawa, je crois que c'est de la petite partisanerie politique qui n'a pas sa place chez les grands hommes d'État ou les simples politiciens qui ont un peu de bon sens. Alors je pense que ceux qui croient que nous sommes encore bien loin dans la province de Québec, nous sommes aux confins, nous sommes à l'ombre du Parlement, et que nous sommes nous aussi citoyens à part entière du Canada et encore plus de la région de la capitale nationale dont je suis énormément fier, monsieur le président.

Et puisqu'on parle de la région de la capitale nationale, je dirai que les gouvernements ont tendance à s'orienter de plus en plus vers le régionalisme, c'est-à-dire à pouvoir se rendre compte qu'une région n'est pas comme une autre, et qu'elle peut parvenir par toutes sortes de moyens possibles à se développer économiquement, vivre mieux qu'une autre région, si on lui donne les moyens de le faire convenablement. Alors je crois qu'il faut respecter le régionalisme, et qu'ainsi on pourra faire en sorte que la région de la capitale nationale soit

respectée comme les autres. Qu'on lui donne les moyens de se développer dans tous les domaines.

Alors je suis très heureux que ce bill ait été présenté. Je n'ai rien à dire contre lui, au contraire, je félicite le gouvernement et j'espère qu'il continuera dans cette veine de présenter des bills aussi positifs que celui qui est à l'étude, le bill C-3, mais je leur dis qu'il faudrait trouver un moyen de continuer à tenter de trouver des méthodes par lesquelles on pourra aider positivement, et je parle surtout de la région Ottawa-Hull, et quand je parle de Hull, je parle autant d'Ottawa, parce qu'étant de Hull et ayant vécu longtemps à Ottawa, je pense que je suis un citoyen ni de Hull, ni d'Ottawa mais de la région de la capitale nationale.

Alors j'espère que le gouvernement continuera dans la voie qu'il s'est tracée afin d'apporter les correctifs qui ont été demandés depuis longtemps et par la ville d'Ottawa, et par celle de Hull, et par la Communauté régionale Ottawa-Carleton, et par la Communauté régionale de l'Outaouais, et par la Fédération canadienne des municipalités, et par tous les autres organismes, les Chambres de commerce, et ainsi de suite, qui ont tenté par des mémoires d'obtenir que le gouvernement puisse venir en aide aux municipalités.

Avant de terminer, monsieur le président, je dois dire que je suis très heureux de vivre dans la région de la capitale nationale, je suis très heureux de la ville que je représente, et je suis très heureux de m'associer à mes collègues d'Ottawa, et j'espère que ces derniers sont aussi très heureux de m'avoir aussi comme associé représentant de Hull.

[*Traduction*]

● (2140)

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée d'ajouter mes commentaires à ceux de mes collègues sur ce projet de loi qui touche toutes les municipalités du Canada, et en particulier Ottawa. Je suis en outre heureux de constater que le gouvernement actuel, à l'exemple du précédent, reconnaît la nécessité d'accroître l'aide financière aux municipalités. Je ne crois toutefois pas que le présent projet de loi permette vraiment d'abolir certaines injustices inhérentes au système actuel de subventions.

Je m'explique. Dans mon premier discours à la Chambre, j'ai exhorté le gouvernement à s'attaquer au plus tôt à cette question du versement de subventions en compensation de l'impôt foncier. J'ai souligné la grande importance qu'elle revêtait pour les municipalités de la région de la Capitale nationale de même que pour les autres municipalités du Canada où le gouvernement fédéral est présent. La ville d'Ottawa a, et de loin, la part du lion en fait d'immeubles fédéraux. C'est, par conséquent, celle qui a le plus perdu par le passé et celle qui a le plus de chances de bénéficier de la mesure législative proposée.

Le bill C-3 servira à alléger cette charge et devrait épargner de nouvelles hausses de taxes municipales aux contribuables d'Ottawa, mais il ne supprimera pas toutes les injustices. Je m'explique, monsieur l'Orateur. Le bill C-3 englobe dans la formule de subventions la plupart des immeubles fédéraux exclus jusque-là, mais il ne tient pas compte des recettes que perdront les villes parce que le gouvernement fédéral ne peut ou ne veut pas payer de taxes d'affaires. La nouvelle formule de subventions va donc supprimer les injustices passées attribuables à des impôts fonciers trop peu élevés, mais elle ne redressera aucunement les injustices découlant du défaut de paiement de ces taxes d'affaires.

Je suis certes d'accord que le gouvernement fédéral ne devrait pas être taxé comme une entreprise commerciale, mais je suis convaincu que le gouvernement fédéral devrait dédommager les municipalités des pertes qu'elles subissent du fait que le gouvernement, et non une entreprise commerciale, occupe des terrains dans la municipalité. Le bill C-3 n'atteindra pas ce résultat, et c'est une grave lacune. D'après mes calculs, la municipalité d'Ottawa perd environ 15 millions de dollars par an à cause de cette omission. Néanmoins, je n'irai pas dire que le gouvernement fédéral est le seul responsable. Il est vrai qu'il ne paie pas de taxes d'affaires, mais le problème a été résolu dans les autres régions du pays où les provinces autorisent tout simplement les municipalités à inclure la taxe d'affaires dans la taxe sur les immeubles commerciaux. L'Ile-du-Prince-Édouard l'a fait. Pas l'Ontario, malheureusement, et comme cette province ne semble pas vouloir le faire, il n'y a qu'une solution. Le gouvernement fédéral doit accorder une subvention spéciale qui remplacera la taxe d'affaires. J'espère que le gouvernement examinera sérieusement cette solution et j'ai l'intention de le pousser prochainement à l'adopter.

Monsieur l'Orateur, je voudrais aborder une autre question. Je suis content que ce bill soit de nouveau présenté, mais cela arrive à un curieux moment. Le gouvernement n'a cessé de répéter qu'il supprimerait au moins 60,000 emplois à la Fonction publique au cours des trois prochaines années. Cela causera des torts irréparables à mes électeurs, à la municipalité d'Ottawa et aux commerçants. Et cela, malgré l'adoption du bill C-3. Cette politique de restrictions va sérieusement affaiblir les assises financières de la ville. Les taxes foncières, qui sont déjà élevées à Ottawa, vont probablement augmenter par suite de la politique du gouvernement à l'égard de la Fonction publique. Ainsi, le gouvernement donne quelque chose d'une main et le reprend de l'autre.

Apparemment, monsieur l'Orateur, le gouvernement joue un jeu très dangereux et la municipalité d'Ottawa en fait les frais. Cette loi est une véritable jonglerie. D'abord, le gouvernement promet de réduire le nombre de fonctionnaires puis il cherche à compenser en donnant de l'argent à la ville. Cela n'apportera rien aux fonctionnaires touchés par ces restrictions. Cela n'apportera rien aux hommes d'affaires qui comptent sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires qui joindront bientôt les rangs des chômeurs. Cela n'améliorera pas le moral d'une municipalité dont l'avenir s'annonce peu reluisant. Même si, je le répète, je suis content qu'Ottawa obtienne des subventions plus importantes, il faut bien se dire que cela ne compense en rien les mesures radicales dont la municipalité et mes électeurs font les frais.

Monsieur l'Orateur, voilà encore un mauvais point pour le gouvernement qui se montre, une fois de plus, insensible aux difficultés d'Ottawa. D'ici une quinzaine, le gouvernement fédéral et l'Ontario signeront l'entente auxiliaire de développement rural et économique pour l'est de l'Ontario. Au cours des cinq prochaines années, 50 millions de dollars seront affectés à ce programme et sur cette somme, 10 millions serviront à aider la petite entreprise. Néanmoins, contrairement au désir exprimé par l'Ontario, le gouvernement a décidé que les petites

entreprises de la région d'Ottawa-Carleton ne pourraient pas participer au programme. Apparemment, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral estime que la petite entreprise d'Ottawa-Carleton est trop prospère pour avoir besoin d'un coup de main. Pourtant, les petites entreprises des autres régions de l'est de l'Ontario auront droit à des subventions allant jusqu'à $100,000. C'est une drôle de façon de parler pour un gouvernement qui a reconnu en public qu'il faudrait à la région d'Ottawa une aide particulière pour atténuer les répercussions fâcheuses des politiques gouvernementales concernant la Fonction publique sur les milieux d'affaires. En retirant aux petites entreprises d'Ottawa-Carleton la possibilité de prendre part à ce programme, on élimine du coup une possibilité de promouvoir la diversification qui, le gouvernement le reconnaît, sera inéluctable dans la prochaine décennie. Monsieur l'Orateur, ce n'est là qu'un nouvel exemple de l'inconstance de l'approche adoptée par le gouvernement au chapitre de l'élaboration des politiques et qui le caractérise de plus en plus.

● (2150)

J'inviterais le gouvernement à supprimer l'interdiction faite aux sociétés d'Ottawa-Carleton dans le projet d'accord complémentaire sur l'expansion économique et rurale de l'Est de l'Ontario. Je ne revendique pas de traitement particulier pour la ville d'Ottawa, mais je réclame seulement que les entreprises de cette ville soient autorisées elles aussi à essayer d'obtenir une partie des subventions qui seront offertes. Sans aucun doute, un gouvernement qui dit promouvoir l'efficacité et la libre entreprise ne peut refuser d'accorder l'aide aux sociétés qui s'en seront montrées dignes.

Je conclus, monsieur l'Orateur. Le gouvernement refuse de reconnaître les revendications légitimes des municipalités à l'égard de subventions en compensation des taxes d'affaires dans le bill C-3. En outre, il néglige la petite entreprise dans la région d'Ottawa en lui refusant l'accès à l'aide offerte aux petites entreprises ailleurs dans l'est de l'Ontario. Cette attitude est déplorable et, même si j'ai l'intention d'accorder mon appui au bill C-3, j'incite vivement le gouvernement à supprimer les injustices dont je vous ai fait part à l'égard des subventions en compensation des taxes d'affaires, à supprimer l'interdiction pour les sociétés d'Ottawa de participer à l'accord complémentaire sur l'expansion économique et rurale de l'est de l'Ontario, en vue d'aider la ville à réussir dans ses essais de diversification économique. Enfin, monsieur l'Orateur, j'invite fortement le gouvernement à reconsidérer son projet arbitraire et de conception douteuse dont le seul effet sera de décimer notre fonction publique.

[*Français*]

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur le président, je remercie beaucoup le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) qui m'a donné quelques minutes pour participer à ce débat qui d'ailleurs est très stimulant. Je veux simplement signaler un des aspects du bill qui n'a pas été touché de façon fondamentale. Je ne voudrais pas qu'on néglige un aspect de ce bill qui, quant à moi, demande beaucoup d'attention au public. Il s'agit nécessairement de la transformation qui se fait au système touchant aux bases militaires. Comme on le sait, monsieur le président, j'ai l'honneur d'être le député de la circonscription de Nipissing, qui inclut à l'intérieur de ses frontières une des bases militaires les plus importantes, et d'ailleurs on vient d'apprendre que nous aurons encore plus d'importance, puisqu'on va doubler le montant d'investissement en capital pour cette base militaire qui deviendra le centre de communication pour tout le système de contrôle aérien pour le Canada.

Si je le comprends bien, le ministre des Finances (M. Crosbie) a indiqué très clairement que des changements favoriseront les municipalités qui voudront bien en faire la demande. Tout ce que je veux faire, c'est signaler qu'il est essentiel que ces municipalités fassent des demandes, parce que l'article 3 du bill indique très bien que ces sommes d'argent ne seront disponibles que si les municipalités reconnaissent les avantages et, en conséquence, en font la demande.

[*Traduction*]

Il est donc essentiel pour les gens de ma circonscription à North Bay que ce bill qui s'inspire, naturellement de principes libéraux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: . . . soit adopté à la Chambre avec toute la promptitude possible compte tenu des grands avantages qu'il offre aux localités qui vivent de petites entreprises.

Je suis très heureux que l'on ait présenté ce projet de loi parce qu'une plus grande intégration s'impose entre les municipalités qui desservent des bases militaires et les bases elles-mêmes. North Bay a toujours eu l'énorme avantage de vivre en très bonne intelligence avec sa base militaire. Tout le processus que devront maintenant suivre le gouvernement municipal et le ministère de la Défense nationale afin de déterminer le montant des augmentations auxquelles la ville de North Bay aura droit ne peut qu'améliorer cette relation des plus chaleureuses et des plus lucratives qu'entretiennent ces deux autorités.

J'attends l'adoption de cette loi avec impatience et j'espère pouvoir aider le ministre de la Défense nationale (M. McKinnon) de même que tout député de ce côté-ci de la Chambre qui craindrait n'avoir pas assez d'expérience pour réussir à conclure le meilleur arrangement possible entre les dirigeants de la base et ceux de la municipalité. Je me hâterai d'informer les municipalités de North Bay des avantages considérables que présente pour elles l'adoption prochaine de ce bill.

Une voix: Laissez-nous alors prendre connaissance du bill.

M. Baker (Nepean-Carleton): Envoyez-leur une copie de votre discours!

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, je ne puis laisser passer l'occasion qui m'est offerte de participer au débat sur cette importante mesure législative.

M. Darling: Obstructionniste!

M. Harquail: Je veux me joindre au député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) et de Nipissing (M. Blais). Il importe d'envisager la possibilité d'aider les municipalités, surtout pour les services municipaux tels que l'installation de conduites d'eau, d'égouts et autres aménagements de ce genre.

● (2200)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE—LE CONTRAT POUR LES MISSILES DE CROISIÈRE

M. Alex Jupp (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, le 15 novembre, j'ai posé au ministre de la Défense nationale (M. McKinnon) une question sur le contrat relatif au système de guidage des missiles de croisière. Le ministre m'a donné une réponse rassurante; il a dit en effet que, contrairement à ce que l'expert du parti libéral en matière de défense, le député de London-Ouest (M. Buchanan), avait laissé entendre, le contrat n'était pas compromis.

J'aimerais faire certaines observations au sujet des questions que soulèvent depuis quelques semaines les experts des deux partis de l'opposition à propos du programme d'achat de nouveaux chasseurs.

Les positions des deux partis diffèrent, mais elles sont toutes deux erronées, et ce pour différentes raisons. Pour le parti libéral, le mode de choix qu'il avait retenu lui-même lorsqu'il était au pouvoir devrait être abandonné et il faudrait ajouter le F18L de la société Northrop sur la «liste courte» qui comprend actuellement le F18A de la société McDonnell Douglas et le F-16 de la compagnie General Dynamics. Je n'arrive pas à comprendre cette attitude.

Le 23 novembre de l'année dernière, M. Danson, en sa qualité de ministre de la Défense nationale, a justifié l'élimination du F18L à la Chambre en ces termes:

> . . . à notre avis, l'acquisition de cet appareil pose de très grands risques pour le Canada qui achèterait alors un appareil très avancé qu'aucun autre pays n'emploie. Je considère donc à ce stade-ci que tous les risques inhérents au développement et à la mise en service opérationnel de cet appareil dépassent ceux que nous sommes disposés à assumer.

Cette conclusion est aussi celle du ministre actuel et celle qu'a reprise dernièrement le ministre de la Défense de l'Australie. L'honorable D. J. Killen a fait le 21 novembre dernier au Parlement australien la déclaration suivante:

> Le Northrop 18L a été éliminé parce qu'il n'y a pas de programme ferme ni aucune assurance que nous aurions l'appareil dans les délais prévus pour notre nouveau chasseur tactique. Nous ne croyons pas que cet appareil qui coûte comparativement cher présente assez d'avantages pour justifier une évaluation plus poussée.

Ou bien le parti libéral a fait volte-face sur cette question, comme sur tant d'autres, ou bien il se livre à une manœuvre d'opportunisme politique aux dépens de la défense du Canada. Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses n'est à l'honneur de l'opposition officielle au Parlement.

Au moins, la position du Nouveau parti démocratique a le mérite d'être logique. Cette position a été exprimée par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) dans ses questions. Le NPD estime qu'il faudrait suspendre l'évaluation du nouveau chasseur jusqu'à ce que le Parlement ait pu étudier notre position actuelle et nos besoins futurs en matière de défense. Le problème de cette position est qu'elle ne tient pas compte de deux facteurs importants. Premièrement, au cours des dix dernières années, l'Union soviétique s'est lancée dans une véritable course à l'armement qui compromet gravement l'équilibre militaire international. Quels que soient les motifs qui poussent les Soviétiques à consolider de la sorte leurs forces terrestres, navales et aériennes, les conséquences sont graves et remettent en cause l'équilibre qui préserve une paix mondiale si précaire depuis 1945.

Deuxièmement, soit par négligence soit intentionnellement, l'ancien gouvernement a laissé les Forces armées canadiennes s'affaiblir au point que le matériel des trois armes est si vieux que le Canada n'apporte plus qu'une contribution minime à la défense de l'Europe par le biais de l'OTAN, voire même à la défense de l'Amérique du Nord.

Ces deux facteurs, l'augmentation de la puissance militaire soviétique et l'affaiblissement des moyens de défense du Canada, ont été révélés de façon saisissante lors de l'entrevue d'hier soir à la chaîne CTV du major-général Herbert Pitts au cours de l'émission W 5. Le major-général Pitts, qui a commandé le Régiment aéroporté du Canada, a déclaré que les forces de défense du Nord canadien sont si insuffisantes et disposent d'un matériel si ancien qu'il suffirait d'un millier d'hommes aux Soviétiques pour s'emparer de nos installations dans le Nord canadien. Les représentants du NPD ne tiennent tout simplement pas compte de deux facteurs. Si le gouvernement devait suivre son conseil de reporter la décision à plus tard, cela pourrait avoir de lourdes conséquences pour le Canada.

Les députés du NPD rétorqueront peut-être en disant que si le Canada est si dépourvu de moyens de défense, nous n'avons tout simplement qu'à concéder notre faiblesse aux États-Unis et à leur demander d'assumer nos responsabilités militaires à la fois en Europe et en Amérique du Nord. Mais cela reviendrait à dire que le Canada n'est plus un État souverain et qu'il est incapable d'assumer sa part de responsibilités dans la défense du monde libre. Le gouvernement ne va pas prendre une position de ce genre.

● (2205)

Au contraire, le gouvernement s'est engagé à entreprendre un programme de rééquipement systématique de nos forces armées qui permettra au Canada d'assumer sa part de responsabilité dans la défense de nos alliés en Europe et de notre intégrité territoriale dans le nord du continent. Compte tenu de l'état financier lamentable que nous avons hérité de l'administration précédente, cela ne va pas être chose facile. Mais c'est un engagement que nous prenons en tant que nouveau gouvernement, sachant que ce serait trahir à la fois nos forces armées et la souveraineté du pays que d'agir autrement.

Je termine par une brève observation au sujet du programme même du nouvel avion de chasse. Le programme est crucial pour ma circonscription de Mississauga-Nord à cause de la présence d'installations de production de défense. C'est surtout à cause de l'intérêt de ce programme pour ma circonscription que j'ai travaillé tout l'été avec des collègues au comité de la défense de notre parti. Nous avons pu revoir les mémoires des fabricants d'avions et peser les conséquences tant militaires qu'industrielles. J'ai aussi eu l'occasion, pendant que j'étais en Allemagne, de causer avec des pilotes de chasse canadiens. Cette expérience m'a fait voir clairement ce que devait être le choix du Canada.

Le F-18A est d'une génération en avance sur son concurrent, c'est un appareil beaucoup plus sûr, d'une plus grande valeur stratégique dans son rôle double en Amérique du Nord et en Europe et il offre les meilleurs avantages industriels en fonction des engagements fermes qui ont été pris, de l'entretien et de la création d'emplois à long terme. J'espère que, d'ici une semaine, ce jugement sera confirmé par le ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants.

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question soulevée par le député de Mississauga-Nord (M. Jupp) sur la perte éventuelle par le Canada d'un marché d'une valeur de 545 millions de dollars de missiles de croisière que la McDonnell Douglas s'était engagée à fournir dans un projet de contrat d'achat de nouveaux avions de chasse, j'aimerais réitérer l'assurance donnée par le ministre de la Défense nationale et ministre des anciens combattants (M. McKinnon) à la Chambre le 15 novembre 1969, selon laquelle il n'est nullement question dans la correspondance en cause de la résiliation du contrat.

La McDonnell Douglas Corporation, dans son projet de contrat de fabrication des nouveaux avions de combat, dresse une liste de 545 millions de dollars de travaux pour le système de navigation de missiles de croisière, qui font partie de l'ensemble de leurs bénéfices et compensations industrielles. Le marché a ensuite été adjugé en sous-traitance à la Litton Systems (Canada) Ltd.

Vers la fin d'octobre, M. Dale Church, sous-secrétaire adjoint à la Défense chargé de la politique des achats aux États-Unis, a mis en doute, dans une lettre au ministère de l'Industrie et du Commerce, le droit de McDonnell Douglas de se servir de ce contrat comme compensation et a demandé au gouvernement du Canada de le supprimer. Je voudrais informer le député que le ministère de l'Industrie et du Commerce, de concert avec les responsables du programme du nouveau chasseur au ministère de la Défense nationale, a rédigé une réponse à l'intention de M. Church pour lui expliquer la position du Canada. Nous n'avons pas encore eu de réaction de la part du gouvernement américain, mais nous nous attendons à ce que cette réponse dissipe le malentendu qui serait à l'origine de la lettre de M. Church.

D'une façon générale, comme les avantages industriels garantis par McDonnell-Douglas au Canada sont exprimés par leur valeur totale en dollars et ne sont pas liés à des travaux particuliers, la lettre de M. Church n'aurait de toute façon pas modifié la substance de l'offre de la société. Je suis heureux en particulier d'informer le député de Mississauga-Nord que la revue *Aviation Week & Space Technology* rapporte, dans sa livraison du 12 novembre 1979, une déclaration à ce sujet du même M. Church. Il aurait dit que la société Litton Systems Canada Ltd., en tant que filiale de la société mère, «s'est très bien débrouillée» dans son programme de guidage des missiles Cruise, et «par son excellent travail, pourrait bien livrer une vive concurrence à la division homologue de la société mère américaine.»

Le député de Mississauga-Nord a très bien exposé la politique ou plutôt l'absence de politique des partis de l'opposition, et particulièrement le fait que le parti libéral adopte maintenant pour position officielle qu'il faudrait retarder la décision finale sur le nouveau chasseur. C'est pourtant ce parti qui avait à l'origine pris la décision d'acquérir cet avion et établi l'échéancier initial de son développement.

● (2210)

Quant à la position du Nouveau parti démocratique, tout en étant plus cohérente, elle demeure mauvaise puisqu'elle ne reconnaît pas la nécessité de construire et de déployer un nouveau chasseur. Les néo-démocrates sont contre l'appartenance du Canada à L'OTAN et au NORAD. En outre, tout en refusant que le Canada prenne les moyens de se défendre, ils ne mentionnent jamais la course aux armements des communistes.

En ce qui concerne le choix du chasseur, je suis sûr que le député comprend qu'il est de la plus haute importance que le gouvernement maintienne cette concurrence libre et ouverte entre les deux finalistes.

LE CONSEIL DU TRÉSOR—LA VENTE DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE À L'ENTREPRISE PRIVÉE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, en septembre, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a annoncé la première phase des mesures de privatisation. Il devait être aidé dans sa tâche par un secrétariat du Conseil du Trésor et un comité consultatif. En réponse à une question que je lui ai posée le 19 novembre, il a dit que l'on avait déjà presque délimité et accepté le mandat. Il a ajouté:

C'est vraisemblablement vers la fin du mois que sera constitué le groupe consultatif . . .

Ce groupe devait se composer de personnes représentant la population de tout le pays, aussi bien les hommes d'affaires que les autres groupes de notre économie. Il a dit: «Le comité prendra des décisions».

Le président du Conseil du Trésor a annoncé aujourd'hui que le comité consultatif spécial, composé de 14 membres, donnera des conseils et proposera des solutions qui s'adresseront et à lui et à la section de privatisation du Conseil du Trésor. Il a déclaré que cette dernière avait déjà fait beaucoup de travail et qu'elle était maintenant en mesure de mettre le comité consultatif au courant de la situation.

Le ministre a ensuite ajouté que le comité serait présidé par Derek Hannaford, qui a travaillé pendant de nombreuses années dans le secteur des investissements à Montréal et ailleurs au Canada. J'ai également constaté, en lisant sa notice biographique, que M. Hannaford est président de Derhan Limited et directeur de Mastorak Limited. J'ai demandé à notre gentil ordinateur des renseignements sur Derhan Limited sans rien obtenir. J'ai essayé Mastorak Limited et voici la réponse que j'ai reçue:

La Commission des valeurs mobilières du Québec a interdit le commerce des actions de Mastorak Ltd parce que la société n'a pas voulu divulguer les renseignements demandés.

Ce détail provenait apparemment du *Globe and Mail* du 2 novembre dernier.

Toutefois, ne me laissant pas décourager et parce que le président du Conseil du Trésor est un ancien président de banque, j'ai cru bon de chercher quels étaient les autres membres du comité. Je n'ai certes pas été déçu. Par exemple, en ce qui concerne les banques, nous avons des administrateurs de la Banque canadienne impériale de commerce, de la Banque continentale, de la Banque de la Nouvelle-Écosse, de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, de la

Banque Toronto-Dominion et de la Banque de Montréal. Tout ce que je peux dire au président du Conseil du Trésor, c'est qu'il devrait avoir honte d'avoir laissé de côté la Banque Royale.

Parmi les autres membres de ce comité consultatif, on trouve, par exemple, le président du conseil d'administration de l'Empire Life Insurance Company ainsi qu'un administrateur de la société Argus. Cinq membres du comité sont présidents de diverses sociétés, un est ancien président d'une société et l'autre expert-conseil auprès d'une société. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un exposé complet de l'activité de ce groupe dans le monde des affaires. Un monsieur est membre du conseil d'administration d'une vingtaine de compagnies et de groupes, chaque membre du comité faisant partie en moyenne du conseil d'administration de six compagnies et groupes.

On ne manquera sans doute pas de connaissances en affaires et, comme le ministre l'a dit en réponse à ma question à la Chambre, vu qu'ils seront appelés à prendre des décisions, ils seront incontestablement bien placés pour décider si le prix est convenable du point de vue d'un banquier ou d'un président de grande société. Toutefois, cela ne fera pas taire les critiques et ne répondra pas, de l'avis des députés de l'opposition, aux questions suivantes beaucoup plus importantes: (1) pourquoi, (2) quand, et (3) comment?

● (2215)

La privatisation proprement dite ou la vente des sociétés de la Couronne n'est pas une chose contre laquelle l'opposition officielle s'élève en principe. Quelles raisons aurait-elle de s'y opposer? La vente de Canadair et celle de de Havilland avaient été prévues dans des conditions temporelles et financières déterminées. Nordair a été achetée en vue de la revente. Mais la privatisation de la Corporation de développement du Canada ne tient pas debout. Cette corporation a été créée pour servir d'instrument à l'action de l'État. L'augmentation de la participation publique est parfaitement conforme à l'intention qui a présidé à sa création. Donc la présence de cette société sur la liste des privatisations a uniquement pour but de gonfler cette liste.

Reste Petro-Canada, dont il a déjà suffisamment été question dans ce débat. Eldorado Nucléaire et Transports du Nord peuvent valablement faire l'objet d'une offre d'achat, si l'on ne tient pas compte des déficits accumulés par Northern Transportation. Cependant, chacune des sociétés inscrites sur la liste sert d'instrument à la politique de l'État. En céder une c'est modifier la politique de l'État, changement qui appelle une explication.

Je ne pense pas qu'il faille attendre d'explications du comité consultatif à cet égard, parce que si l'on en croit le communiqué, sa mission comporte la vente à des dirigeants des sociétés concernées, le maintien en fonction du personnel, l'interdiction de cession à des étrangers, l'obligation de faciliter l'accession du personnel au capital, la cession à d'autres pouvoirs publics, l'acquisition par les concurrents, la diminution de la concurrence et le pourcentage d'actions à acheter par le personnel.

Mais cela ne règle pas la question du changement de politique. Ces sociétés ont été achetées pour jouer un rôle étatique. Plusieurs ont été achetées en vue de la revente, donc il n'y a rien de changé à leur égard sauf qu'elles devaient être cédées dans des conditions déterminées. J'aimerais que le président du Conseil du Trésor nous expose la politique du gouvernement à ce sujet. En d'autres termes, dans quelles conditions le gouvernement entend-il céder les sociétés dont il a prévu la privatisation?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours été très heureux de répondre aux questions posées par le député de Vaudreuil (M. Herbert), mais je trouve que les propos qu'il a tenus ce soir sont bien loin de la question qu'il m'a posée à la Chambre au début. Je m'attendais à ce que le député félicite le gouvernement à propos du communiqué que nous avons publié aujourd'hui et dans lequel nous nommons les 14 membres du conseil consultatif sur la privatisation et donnons un aperçu du mandat du conseil. Je remercie cependant le député d'avoir consigné une partie du communiqué au compte rendu.

J'ai été quelque peu étonné de voir le député omettre de mentionner certains détails quand il a parlé de certains des membres du conseil. Il a notamment omis de signaler que six des 14 membres du conseil viennent de sa province. Il me semble que le député aurait dû reconnaître que le fait que nous avons trouvé six personnes de la belle province qui possèdent assez de connaissances dans le domaine financier pour que nous voulions les consulter était un signe de grande sagesse.

Le député n'a pas noté non plus que 20 p. 100 des membres du conseil sont des femmes. Pour ma part, je suis très heureux que nous ayons pu trouver des femmes aussi compétentes pour faire partie du conseil. Bref, je pense que nous avons pris une initiative très importante en nous assurant de pouvoir consulter un groupe de personnes réputées, sérieuses et compétentes à propos de nos projets de privatisation.

Le député semble avoir changé d'attitude depuis sa question du 19 novembre quand il voulait surtout savoir quand le conseil consultatif serait formé et quel serait son mandat puisqu'il semble maintenant se demander dans quelle mesure notre façon d'envisager la privatisation diffère de celle du gouvernement antérieur. La principale différence, c'est que nous ne nous contenterons pas d'en parler comme le gouvernement antérieur.

Le député a aussi insisté sur le fait que la liste des sociétés devant être privatisées comprend la Corporation de développement du Canada. Pour des raisons que je n'ai pas bien comprises, il a dit que le gouvernement précédent y avait toujours songé, mais que, pour une raison ou pour une autre, il était injuste de notre part de l'inclure dans notre programme de privatisation.

● (2220)

Je rappellerai au député que, sur plus de 400 sociétés de la Couronne qui, d'après le contrôleur général, sont possédées, ou contrôlées par le gouvernement du Canada ou y sont associées d'une manière quelconque, 137 relèvent de la Corporation de développement du Canada. Si nous voulons vraiment—et nous le voulons—remettre à l'entreprise privée certaines entreprises d'État, ce serait un oubli grave de ne pas inclure la CDC.

Monsieur l'Orateur, je me réjouis grandement qu'il y ait au moins un député de l'opposition officielle que notre programme de privatisation enthousiasme à ce point. S'il réussit à influencer tous les autres députés de l'opposition, notre programme de privatisation fera sûrement l'unanimité à la Chambre.

L'ÉNERGIE—LE CONTRÔLE DES PRIX PÉTROLIERS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever à nouveau la question que j'ai posée le 30 octobre dernier au très honorable premier ministre (M. Clark). Depuis six ou sept ans, cette question a été soulevée bien des fois à la Chambre. Je veux parler de l'enquête du ministère de la Consommation et des Corporations sur l'industrie pétrolière.

J'aimerais reprendre ce soir une question qui a été posée le 24 octobre 1973, il y a plus de six ans. Elle est d'autant plus intéressante que son auteur est l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence) qui est justement chargé de l'enquête en cours. Il y a donc six ans, le député qui est maintenant ministre, considérait cette question comme «urgente». Il avait également exigé et je cite: «... que la Chambre soit informée du contenu du rapport dès qu'il sera connu».

Monsieur l'Orateur, il y a six ans, le ministre de la Consommation et des Corporations considérait l'affaire urgente. Tellement urgente, en fait, qu'il est revenu à la charge le 4 janvier 1974. Je pense qu'il convient de citer intégralement la question qu'il a posée alors. La voici:

> Étant donné que l'enquête sur exactement la même affaire, sur exactement les mêmes sociétés aux États-Unis, a débuté après celle du Canada et que le gouvernement américain a maintenant entamé des poursuites devant les tribunaux à l'égard des mêmes entreprises, serait-il possible au ministre de nous expliquer pourquoi il y a eu retard à ce sujet, c'est-à-dire retard à lui faire rapport ainsi qu'au gouvernement canadien?

C'est le député de Windsor-Ouest (M. Gray) qui a répondu à ces questions, monsieur l'Orateur, lorsqu'il était ministre de la Consommation et des Corporations. C'était avant qu'il soit cavalièrement chassé du cabinet pour s'être, dit-on, montré trop progressiste et avant que le parti libéral ne l'ait tiré de l'obscurité à dessein de démontrer que ce parti ne consistait pas uniquement en magnats de l'industrie au cœur dur, comme le croyait le public. En 1973 et 1974 il était encore ministre de la Consommation et des Corporations et il faisait encore un assez bon travail. On doit d'abord le féliciter d'avoir eu le courage de faire effectuer l'enquête. Après tout, nous savons tous que les sociétés pétrolières qu'il a voulu soumettre à une enquête avaient financé son parti pendant des années. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, on a ensuite viré le ministre de Windsor-Ouest, peut-être à cause même de cette enquête, et on l'a renvoyé à la honte de l'arrière ban.

Cependant, après six ans d'enquête, il a perdu patience. Il a adopté une position très courageuse, ce dont on doit le féliciter. Toutes les tergiversations du gouvernement que dirigeait son collègue ont fini par l'impatienter et il a fini par demander publiquement que l'on intervienne rapidement dans l'enquête sur le pétrole. Il a demandé ce qui suit:

> Les retards continuels ne peuvent qu'amener le public à se demander quelle importance le gouvernement attache à la Direction des enquêtes sur les coalitions du ministère de la Consommation et des Corporations relativement aux questions importantes sur lesquelles la demande de 1973 invitait le directeur à faire enquête. Ces questions étaient importantes en 1973 et elles ne le sont pas moins aujourd'hui.

C'était en janvier 1974, c'est pourquoi nous nous attendions à ce que le nouveau ministre, qui tenait tant il y a six ans à ce que la question soit réglée rapidement, fasse tout en son pouvoir pour terminer en toute hâte cette enquête. Voici toutefois ce qui s'est passé. On n'avait pas fixé la date à laquelle cette enquête devrait prendre fin. Le dernier gouvernement libéral lui-même avait promis que l'affaire serait terminée vers la fin de cette année. D'autre part, le ministre et ses représentants qui tenaient tant à ce que l'enquête soit terminée il y a à peu près six ans disent maintenant qu'ils devront la reporter et ce ne sera peut-être pas avant mars. Et il y a deux semaines seulement, ils se sont enfin décidés à charger un avocat de l'enquête.

Nous ne devrions pas trop nous étonner, bien sûr, que le gouvernement éprouve des réticences dans cette affaire. Le gouvernement actuel reçoit autant d'argent que les libéraux des compagnies qui font l'objet de cette enquête.

Toutefois, un de nos grands soucis est qu'on s'apprête à démanteler PetroCan en partie à cause des rapports très étroits entre le gouvernement actuel et Imperial Oil. Le retard à entamer des poursuites est donc dû en partie aux tentatives plutôt cyniques en vue de démanteler Petro-Canada. Une des raisons pour lesquelles nous ne voulons pas voir démanteler Petro-Canada est que cette compagnie permet aux Canadiens de voir ce qui se passe vraiment dans l'industrie du pétrole. En fait, elle permet de connaître les chiffres et les faits sur l'industrie que le gouvernement actuel ne veut pas voir étaler.

● (2225)

Il y a un autre point qui nous inquiète un peu dans tout le domaine de l'énergie, encore à cause du cynisme du gouvernement conservateur, et c'est toute la question d'aide aux transports rapides. Le parti libéral n'a certes pas de quoi se vanter dans ce domaine après avoir cyniquement brisé la promesse qu'il avait faite en 1974. Toutefois, les conservateurs avaient exprimé leur préoccupation. Ils ont promis aux Canadiens d'aider financièrement les transports rapides. Mais qu'ont-ils fait en dépit des préoccupations qu'avait exprimées avant les élections même des gens comme mon ami le sabreur de York-Peel? Ils ont gémi. Ils se sont lamentés. Ils ont dit qu'il fallait financer les transports rapides. Ils ont dit qu'ils feraient quelque chose à ce sujet une fois au pouvoir.

Jusqu'ici, il n'en a pas été question une seule fois dans le discours du trône et pas un sou n'a été prévu pour les transports rapides. Je pense que la préoccupation qu'ils avaient exprimée, non seulement dans ma propre circonscription de Burnaby mais dans tout le sud de la province dans d'autres régions du Canada au sujet de cette question essentielle du financement des transports rapides, montre dans une large mesure l'intégrité du gouvernement d'en face et les promesses qu'il tient et celles qu'il ne tient pas. C'est pourquoi un sondage d'opinion des plus renversants montre aujourd'hui que le gouvernement est même moins populaire que le précédent et même moins que le gouvernement de R. B. Bennett.

En terminant, je voudrais dire que la question du prix de l'énergie nous préoccupe. Le démantèlement de PetroCan nous préoccupe. Nous voulons que le gouvernement fédéral aide les transports rapides. Nous voulons que les Canadiens obtiennent enfin certaines réponses dans le sens d'une politique énergétique sensée pour le Canada au lieu des revirements hésitants auxquels nous avons assisté jusqu'ici.

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je voudrais assurer au député de Burnaby (M. Robinson) que l'arrivée du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) à la tête du ministère de la Consommation et des Corporations permettra de règler le problème dont le député a parlé dans son discours de ce soir.

Le directeur des enquêtes et recherches et le ministère de la Consommation et des Corporations accordent une priorité très élevée à l'aboutissement de l'enquête sur le pétrole. Le directeur responsable de l'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, M. Robert J. Bertrand, a déclaré que le public et les parties directement intéressées ont le droit de connaître les résultats définitifs de l'enquête le plus rapidement possible. Comme le directeur l'a dit en public, l'enquête se poursuit, et les faits mis en lumière par cette enquête seront examinés au regard des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Les enquêtes sont tenues à huis clos conformément à l'article 27(1) de la loi. Procéder autrement serait préjudiciable aux droits des intéressés dont on examine les affaires. En vertu de l'article 15 de la loi, le directeur peut soumettre toute preuve découlant de l'enquête au procureur général du Canada pour que celui-ci décide si cette preuve justifie des poursuites ou toute autre procédure en vertu de la loi. Si le procureur général décide que l'ouverture de poursuites se justifie, l'affaire est alors portée à la connaissance du public lorsque les tribunaux en sont saisis.

En outre, en vertu de l'article 18, le directeur peut, à toute étape de l'enquête, soumettre un exposé de la preuve à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce qui présentera un rapport examinant la preuve et soumettra des recommandations sur l'application des recours. Ce rapport deviendra public aux termes des conditions énoncées à l'article 19. Telles sont les exigences de la loi. On ne saurait en fait rien y ajouter sans s'ingérer dans le cours normal de la justice.

Je dirai à l'honorable représentant qu'en ce qui concerne la position et la politique du gouvernement à l'égard de Petro-Canada, il sera l'un des premiers à savoir quand cette politique sera annoncée à la Chambre, en temps voulu.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 décembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE DE CORRIGER LA PRÉSUMÉE INJUSTICE FAITE AUX TRAVAILLEURS DE LA RÉGION DE MADAWASKA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné que le gouvernement progressiste conservateur et l'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) décidèrent, selon le texte même de sa déclaration à la presse, le 8 juin, d'ordonner la promulgation des derniers articles du bill C-14 sur l'assurance-chômage pour qu'ils puissent entrer en vigueur le 1er juillet 1979, dispositions qui touchent de façon particulièrement adverse les travailleurs saisonniers du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, contrairement à ce qui avait été prévu, je propose, appuyé par l'honorable député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) cesse de faire de la petite politicaillerie partisane sur le dos des pauvres travailleurs de la région économique de Madawaska, en particulier, et qu'il prenne sur-le-champ les dispositions requises et bien connues de lui pour corriger cette grave injustice sociale, afin d'accorder à ces travailleurs les mêmes avantages que ceux de la circonscription voisine de Restigouche ou de Kent, par exemple, et lorsqu'il répondra à l'avenir à la Chambre qu'il dise toute la vérité dans son vrai contexte, conformément à son serment d'office et dans l'adhérence au principe de la responsabilité ministérielle vis-à-vis le Parlement et les travailleurs canadiens.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES MESURES PROMISES POUR RELEVER LES PENSIONS—DEMANDE DE PRÉSENTATION CETTE SEMAINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, voici une motion en vertu de l'article 43 du Règlement que le gouvernement, à mon avis, ne peut simplement pas rejeter. Je propose donc, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre prie instamment le ministre des Affaires des anciens combattants de présenter sans faute cette semaine le projet de loi qu'il a promis et qui doit modifier notre législation concernant les anciens combattants, leur famille et leurs survivants, sachant que la Chambre est disposée à l'étudier sur-le-champ.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

LA POLITIQUE D'ADJUDICATION DES CONTRATS DE LOCATION DE VOITURES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que la politique d'adjudication de Transport Canada favorise les concessions internationales aux dépens des compagnies canadiennes de location de voitures; et étant donné que le Ministère vient d'adjuger un marché à l'une de ces concessions étrangères même si celle-ci a présenté sa soumission deux bonnes heures après la date limite de réception des soumissions et après que toutes les autres offres eurent été rendues publiques, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Phillips):

Que le ministre des Transports rejette le principe gouvernemental d'adjudication qui n'est qu'un simulacre et qu'il accorde le contrat de location de voitures à l'aéroport de Winnipeg à la concession canadienne Holiday Rent-A-Car Ltd., qui a été le plus bas soumissionnaire.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LES AFFAIRES INDIENNES

LA FORMULE DE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la Federation of Saskatchewan Indians, le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral ont unanimement approuvé en 1977 une formule visant à régler la question des revendications territoriales faites en vertu d'un traité dont les dispositions n'ont pas encore été exécutées; et étant donné que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) a déclaré unilatéralement, le 22 novembre, qu'il ne reconnaissait plus ladite formule, ce qui a indigné et consterné les Indiens de la Saskatchewan, je propose:

Que la Chambre condamne le ministre pour la déclaration qu'il a faite au cours de la période des questions du 27 novembre et qu'elle lui demande de reconsidérer sa position à ce sujet.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA SITUATION DE LA FEMME

L'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE L'EMPLOI DES FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae), je propose:

Que la Chambre fasse savoir qu'elle est interdite d'apprendre que les premiers ministres provinciaux ont insisté pour supprimer la question de «l'emploi des femmes» de l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres prévue pour les 17 et 18 décembre et que, fidèle à la lutte sans relâche qu'elle mène en faveur de la condition féminine, elle exhorte les premiers ministres provinciaux à changer de décision et à consacrer à l'instar du gouvernement fédéral au moins une petite partie de leurs travaux aux problèmes de l'emploi des femmes lors de leur prochaine réunion.

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CRISE EN IRAN—L'APPUI AUX ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robin Richardson (Beaches): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre au sujet d'une affaire importante et urgente.

[M. l'Orateur.]

Étant donné la gravité de la situation en Iran et le drame des otages américains, étant donné par ailleurs l'inquiétude que nous partageons tous, j'en suis sûr, au sujet des décisions capitales reposant sur le président Carter, je propose, avec l'appui du député d'Érié (M. Fretz):

Que la Chambre demande à la Providence d'éclairer le président Carter et les Américains en cette heure grave et que pour prouver aux Américains qu'elle les encourage à ne pas céder aux intimidations et à exiger qu'on libère les otages, qu'elle autorise qu'on sonne les cloches de la tour de la Paix à midi tous les jours jusqu'à ce que les otages détenus en Iran soient libérés.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La Chambre reconnaîtra sans doute qu'on demande aux Canadiens d'implorer la Providence. Je tiens à exprimer ma réserve au sujet du recours au Règlement pour une telle question et je ne suis pas prêt à demander à la Chambre de se prononcer sur cette motion pour l'instant.

Si la Chambre veut se réserver le droit d'étudier la possibilité d'étendre les dispositions de l'article 43 du Règlement à de telles questions, je suis prêt à le lui accorder. Pour l'instant toutefois je trouve qu'il n'est pas conforme à nos habitudes de présenter des motions visant à demander aux députés d'implorer la grâce divine.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA MESURE DE L'AIDE ACCORDÉE AUX CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné la déclaration que le *Globe and Mail* de ce matin attribue au secrétaire d'État, ministre des Communications et grand manitou en matière de politique sociale au sein du petit cabinet, et selon laquelle il n'est pas seulement à la tête de deux ministères, mais aussi l'âme dirigeante d'une révolution, je propose, avec l'appui du député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que la Chambre accorde son appui à la révolution, quelle qu'elle soit, et quel que soit le moment où elle se produira, pourvu qu'elle rende au moins aux Canadiens le degré de sécurité sociale et le respect de ses principes de base que l'élection de ce gouvernement déjà vieilli a constamment affaiblis.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE REFUS DES BANQUES À CHARTE D'HONORER LES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné les problèmes causés aux Canadiens à faible revenu par la politique des banques à charte qui consiste à ne pas honorer les chèques du gouvernement fédéral, notamment les chèques de pension des anciens prisonniers de guerre, si le porteur n'a pas de compte chez elles, je propose, avec l'appui du député de Sherbrooke (M. Pelletier):

Que le gouvernement ordonne à l'inspecteur général des banques de prier les banques à charte du Canada d'honorer les chèques du gouvernement fédéral même si le porteur n'a pas de compte chez elles pourvu qu'il produise une preuve d'identité suffisante.

● (1415)

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS NAVALS

ON DEMANDE D'ATTRIBUER À LA DAVIE SHIP BUILDING DE LAUZON SA JUSTE PART DES CONTRATS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné les nombreuses mises à pied effectuées par la Davie Ship Building, à Lauzon, au cours des derniers mois; étant donné que l'indifférence totale du gouvernement fédéral envers ce chantier maritime risque d'entraîner au cours des prochaines semaines plusieurs autres congédiements parmi les 800 travailleurs encore à l'emploi de la Davie Ship Building, je propose, appuyé par le député de Sherbrooke (M. Pelletier):

Que la Chambre blâme sévèrement le gouvernement pour son manque de sensibilité à l'égard du sort de ces travailleurs, et lui ordonne de prendre les mesures nécessaires afin que la compagnie Davie Ship Building, de Lauzon, reçoive sa juste part des contrats attribués par le gouvernement fédéral aux divers chantiers maritimes du Canada.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE BUDGET—LES DISPOSITIONS FISCALES

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, en ce jour du sixième mois d'anniversaire d'un non-gouvernement au Canada . . .

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: . . . j'ai une question à poser au premier ministre.

Une voix: Et deux semaines qu'un certain parti n'a plus de chef.

M. MacEachen: Étant donné que le sondage Gallup a révélé chez les Canadiens un vif sentiment d'insatisfaction, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il entend reconsidérer maintenant la décision ou l'attitude du ministre des Finances concernant les dégrèvements fiscaux, et pourrait-il s'engager à remplir dans le prochain budget la promesse qu'il a faite à Toronto aux Canadiens, qu'un gouvernement progressiste conservateur réduirait d'au moins 2 milliards de dollars par année l'impôt sur le revenu des particuliers?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dirai simplement au député qu'il devra attendre que nous présentions notre budget pour en connaître la teneur, mais que la souplesse fiscale du gouvernement actuel est sérieusement compromise par l'héritage de onze années de pouvoir que lui a légué le parti d'en face.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA VALEUR APPROPRIÉE DU DOLLAR CANADIEN

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, le premier ministre n'a pas compris le message. Les Canadiens ne sont pas près de croire que son inaction soit due au legs que lui a laissé le gouvernement précédent.

Puis-je l'entreprendre sur un autre aspect de la politique économique? Je voudrais parler d'une opinion qu'il a exprimée le 27 mars de cette année alors qu'il se préparait à se lancer dans la campagne électorale et qu'il affichait des idées bien claires et bien arrêtées. Quand on lui a demandé quelle devrait être la valeur approximative du dollar canadien, il a répondu: entre 88 à 92 c., en monnaie américaine.

Une voix: Il s'en approche.

M. MacEachen: C'était le 27 mars 1979. Je voudrais savoir si le premier ministre a changé d'avis à ce sujet et, sinon, quelles mesures il prend actuellement pour que le dollar atteigne une valeur entre 88 à 92 c. en monnaie américaine?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous croyons que c'est une marge de valeur convenable pour le dollar canadien. Pour arriver à ce résultat, nous évitons de suivre les conseils de députés du parti libéral qui préconisent des mesures qui nous feraient accuser d'inconscience sur le plan fiscal.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE CONCERNANT LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, à l'instar du leader de l'opposition à la Chambre, je tiens, moi aussi, à signaler l'anniversaire de l'arrivée au pouvoir d'un non-gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Je voudrais demander au premier ministre s'il se souvient que dans un discours prononcé à Montréal le 2 mars, alors qu'il était encore chef de l'opposition, il a promis que le gouvernement progressiste conservateur s'efforcerait de diminuer progressivement les taux d'intérêt, alors que ceux-ci n'étaient pas aussi élevés que maintenant. Qu'a-t-il fait de cette promesse? Pourquoi l'a-t-il laissée tomber et a-t-il accepté une hausse faramineuse des taux d'intérêt?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous voulons effectivement faire diminuer progressivement les taux d'intérêt. Le problème, c'est que le gouvernement précédent nous a légué . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . et le parti de l'opposition, qui a été au pouvoir pendant onze années, alors que le député a été ministre un certain temps, si je ne m'abuse, mais je n'en suis pas absolument sûr . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . nous a légué tellement de problèmes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a souvent dit qu'elle avait le droit d'obtenir des réponses. Je pense qu'elle a également l'obligation d'écouter les réponses.

Des voix: Bravo!

● (1420)

M. Clark: Merci, monsieur l'Orateur. A cause de la situation dont nous avons hérité, le gouverneur de la Banque du Canada et le gouvernement étaient d'avis que la seule décision logique que le Canada pouvait envisager à ce moment-là était de consentir à une hausse immédiate et temporaire des taux d'intérêt qui placerait le Canada dans une position d'où nous pourrions l'orienter vers des taux d'intérêt plus faibles. Voilà notre position. Nous nous en tenons à cette politique.

[M. MacEachen.]

M. Gray: Monsieur l'Orateur, les Canadiens se sont aperçus que sur bien des points, le premier ministre n'est certain de rien. Je demande au premier ministre s'il a oublié qu'avant les élections, il avait proposé, à titre de chef de l'opposition, un certain nombre de solutions de rechange à cette politique aveugle et servile concernant les taux d'intérêt, politique qu'il accepte et approuve maintenant. Il y a cinq semaines, il a dit qu'il examinerait de nouveau ces autres solutions. En a-t-il discuté avec ses conseillers? Pourquoi ne les applique-t-il pas? Est-ce un aveu qu'il s'agissait seulement de baratin électoral?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que non seulement le député lit mes vieux discours, mais qu'il relit certains des siens, ce qui doit être assez édifiant. Quant à ce que le député ainsi que l'ancien ministre des finances et d'autres soutiennent maintenant, ce que j'ai dit expressément à l'époque, c'est qu'il fallait tenir compte de toute une gamme de facteurs. Je suis certain qu'il conviendra que c'était là l'essentiel de mes observations à l'époque. Nous étions convaincus alors qu'il fallait en tenir compte. Nous l'avons fait maintenant, et à la lumière de cette étude, nous sommes convaincus que la politique proposée par le gouverneur de la Banque du Canada et approuvée par le gouvernement est la bonne.

L'APPLICATION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS DE CAPITAL

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, je désire également poser une question au premier ministre. Il y a quelques mois, le premier ministre a déclaré, à Vancouver:

> . . . nous avons décidé d'exempter de l'impôt sur les gains de capital les actions que les sociétés gérées par des Canadiens émettent à l'intention du public. C'est un engagement que je prends ce soir au nom de mon parti.

Quand le premier ministre a-t-il l'intention de donner suite à cet engagement pour que les Canadiens sortent leurs économies de leurs chaussons et les investissent dans des actions?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je veux féliciter le député de sa rime. En second lieu, je lui conseillerais d'attendre l'exposé budgétaire.

LA PRÉSUMÉE ESCROQUERIE COMMISE PAR LES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES—LES MESURES PRÉVENTIVES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin, Imperial Oil a inopinément annoncé une augmentation de 2.4 cents sur le gallon d'essence sans plomb, qui est entrée en vigueur hier partout au Canada, et une augmentation sensible du prix du mazout.

Comme ces hausses ne feront qu'augmenter les profits d'Imperial Oil, qui ont déjà crû de quelque 48 p. 100 cette année, et comme elles feront grimper le coût de la vie partout au Canada, le premier ministre envisagerait-il de communiquer immédiatement avec le président de la société pour lui dire clairement que ce genre d'escroquerie est inacceptable pour le gouvernement du Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou moi-même communiquerons avec le président d'Imperial Oil, mais nous n'utiliserons pas un langage aussi incendiaire que celui du chef du Nouveau parti démocratique.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, ce que les Canadiens veulent, ce n'est pas seulement des discussions sur la question; ils veulent que le gouvernement du Canada se décide enfin à agir.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme les autres sociétés pétrolières, notamment Shell et Texaco, vont hausser leurs prix, presque aussi automatiquement que le jour succède à la nuit, pour suivre l'initiative d'Imperial Oil en matière de prix, et comme ces augmentations représenteront pour les consommateurs canadiens un débours supplémentaire de quelque 200 millions de dollars en 1980, le premier ministre s'engagera-t-il, non seulement à avoir des discussions avec Imperial Oil, mais à prendre des mesures pour forcer la société à réduire ces hausses?

● (1425)

M. Clark: Dans sa première question, le chef du Nouveau parti démocratique ne cherchait pas à proposer certaines mesures; il proposait tout bonnement d'insulter le président d'Imperial Oil et je n'ai pas l'intention d'agir ainsi en tant que chef du gouvernement.

Nous n'envisageons certainement pas pour le moment de décréter des réductions d'augmentations et je ne pense pas que nous le fassions. J'irai même jusqu'à dire au chef du NPD que s'il veut des mesures qui permettent d'assurer la sécurité énergétique du Canada et de contrôler les coûts en ce domaine, il ferait mieux d'appuyer les propositions du gouvernement en vue de mener notre pays à l'autonomie énergétique.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le premier ministre est en train de nous dire, si je le comprends bien, que les sociétés pétrolières du Canada, à la différence de celles des États-Unis actuellement, peuvent imposer aux consommateurs des prix aussi élevés qu'elles le souhaitent. Quand va-t-il décider d'agir comme un vrai premier ministre et de défendre les intérêts des consommateurs canadiens au lieu de se comporter en laquais des sociétés pétrolières?

M. Clark: Le chef du NPD projette toujours une excellente image de lui-même quand il se conduit de façon raisonnable.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Son parti applaudit à cette évocation d'un passé lointain.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: J'ai promis à la Chambre et au chef du NPD que nous allions nous entretenir, avec les représentants d'Imperial Oil, des conditions qui ont menées à cette hausse et si nous le jugeons approprié, au terme de ces entretiens nous leur ferons savoir que cette mesure ne se justifiait pas. Nous ne le ferons que si nos conversations nous amènent à croire qu'une telle réaction de notre part est approprié. Nous n'irons certainement pas à cette réunion comme le chef du Nouveau parti démocratique semble le proposer, dans l'intention d'insulter les dirigeants de cette société.

En ce qui concerne les intérêts des consommateurs canadiens dont semble se préoccuper le député, je tiens à lui dire que la meilleure façon de rendre service aux consommateurs de notre pays est de leur garantir qu'ils pourront s'approvisionner en pétrole canadien et de mettre fin maintenant à la politique lancée par l'ancien gouvernement et appuyée apparemment par le Nouveau parti démocratique, qui rendait les consommateurs canadiens de plus en plus tributaires de sources de pétrole étrangères peu sûres.

Des voix: Bravo!

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

LES ARMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR RÉGLER LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question fondée sur une promesse qu'il faisait le 27 mars dernier et que voici:

> Nous présenterons un nouveau projet de loi sur le référendum qui comprendra les amendements qui figurent en mon nom au *Feuilleton* de la Chambre. Nous voudrions disposer d'une arme ou d'un instrument . . .

Une voix: Lisez-le en entier.

M. Trudeau: C'est assez ridicule, je crois, de me demander de lire tout le discours qu'il faisait ce jour-là. Je cite le premier ministre:

> Nous voudrions disposer d'une arme ou deux que le gouvernement fédéral pourrait utiliser au besoin pour régler la question du référendum péquiste.

Je voudrais demander au premier ministre pourquoi il a changé son attitude à ce sujet. Veut-il imputer cette volte-face à une situation dont il aurait hérité du gouvernement précédent? Peut-il expliquer la raison de cette volte-face? Est-il au courant d'un fait survenu au Québec ou ailleurs qui l'aurait incité à changer d'avis?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Le chef de l'opposition se souviendra que les amendements qui figuraient en mon nom auraient modifié radicalement son propre projet de loi qui pouvait être en général jugé au Québec comme une menace.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: On ne peut guère se faire entendre quand les députés libéraux crient à tue-tête. Il représentait une telle menace au Québec qu'à notre avis, il aurait favorisé la cause du séparatisme. Nous avons donc dit à ce moment-là que nous supprimerions les parties du bill qui étaient de nature à blesser les Québécois tout en laissant au moins au gouvernement canadien la possibilité de rédiger à tout moment un bill sur le référendum. Nous pourrions au besoin en présenter un très rapidement.

● (1430)

Nous estimons que grâce à une administration centrale qui a réussi à ramener un peu de calme et de bon sens dans les relations entre Québec et Ottawa, il ne sera pas nécessaire que le gouvernement fédéral reprenne le rôle défensif et qu'il ajoute un bill sur le référendum à son arsenal.

* * *

PETRO-CANADA

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE STATUT DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, je rappellerai au très hon. premier ministre que les Québécois ont tellement ressenti cette menace que 62 p. 100 d'entre eux ont voté pour les libéraux aux dernières élections et qu'ils ont élu 67 de nos candidats.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Les Québécois appuyaient tellement la politique du nouveau gouvernement que les conservateurs ont eu au Québec l'appui le plus faible de leur histoire. Ma question s'adresse au premier ministre qui fait depuis quatre ans le vœu de détruire ou d'affaiblir Petro-Canada. Le 6 avril dernier, à Winnipeg, il est allé jusqu'à traiter cette société pétrolière nationale de dinde.

Étant donné que nous fêtons l'anniversaire d'un gouvernement inepte qui donne toujours des réponses qui n'en sont pas, le premier ministre s'engagera-t-il devant la Chambre à laisser Petro-Canada tranquille et à réaliser le souhait de 75 p. 100 des Canadiens qui préfèrent garder intacte cette société, c'est-à-dire qu'elle continue à appartenir à tous les Canadiens?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a peu de députés à la Chambre qui soient capables de défendre le statu quo avec plus d'éloquence que le député d'Outremont. Il est l'artisan d'une politique constitutionnelle qui a permis au mouvement séparatiste au Québec de s'étendre à un point tel qu'un gouvernement séparatiste a été élu à la majorité dans cette province.

Une voix: Répondez à la question.

M. Clark: Pour en venir à la question du député, s'il demande de laisser une compagnie pétrolière canadienne sous la tutelle de l'État, c'est parce qu'il a l'esprit tourné vers le passé. Quant à nous, si nous voulons plutôt que les Canadiens aient la haute main sur une compagnie pétrolière canadienne, c'est parce que nous songeons à l'avenir.

Des voix: Bravo!

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'EXPORTER LES EXCÉDENTS DE PÉTROLE AU JAPON

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au premier ministre. Lors de son tour du monde en janvier dernier, le premier ministre avait déclaré à l'étape japonaise que le gouvernement serait peut-être intéressé à exporter des surplus de pétrole au Japon en échange d'investissements japonais au Canada. Le premier ministre peut-il nous dire s'il est toujours de cet avis et si, en fait, il a constaté que le Canada disposait de surplus de pétrole?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je suppose, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'une question sérieuse et j'y répondrai certes comme si elle l'était. Tout d'abord, nous pensons qu'une fois que nous aurons institué au pays une politique d'auto-suffisance énergétique du genre de celle qu'a rejetée le gouvernement précédent mais que nous nous employons activement à mettre en œuvre, notre pays va finir effectivement par disposer de surplus énergétiques abondants et cela, à l'égard d'une grande variété de formes d'énergie. En effet, l'un des grands avantages qu'a notre pays dans un monde pauvre en énergie, c'est que contrairement aux autres pays nous sommes riches en ressources énergétiques. Il ne nous reste qu'à avoir le courage de suivre la politique que propose notre gouvernement.

Deuxièmement, le député s'intéresse aux relations commerciales avec le Japon. Après une décennie de négligence de la part du gouvernement précédent, notre gouvernement accorde enfin une attention prioritaire au commerce international et aux intérêts commerciaux que présente le Canada pour le Japon. Un Canadien éminent, M. Pat Carney, est en train d'organiser dans la ville du député une conférence qui donnera l'occasion d'explorer les possibilités d'échanges commerciaux du Canada avec les autres pays riverains du Pacifique.

Des voix: Bravo!

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'EXTENSION DES PRESTATIONS AUX MAÎTRESSES DE MAISON

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Temps égal!

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Je remercie les députés d'en face de leur appui.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous en avez besoin.

M. Axworthy: Pour commémorer encore plus les diverses promesses du passé, je voudrais rappeler au premier ministre qu'il avait dit à Napanee, le 5 mai 1979, que quatre millions et demi de femmes au foyer seraient invitées à cotiser au Régime de pensions du Canada et à bénéficier de ses avantages et prestations. En cet anniversaire, le premier ministre peut-il nous préciser au juste quand il compte donner à ces quatre millions et demi de ménagères l'occasion d'adhérer au Régime et d'en bénéficier?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, nous assistons à un partage officieux du temps, dans la répartition des questions entre les candidats libéraux. Je tiens à féliciter le député d'avoir découvert Napanee, sa plus grande réussite dans la voie vers la direction.

Une voix: Très amusant pour 28 p. 100, Joe.

M. Clark: Nous reconnaissons que la mesure mentionnée par le député s'impose d'autant plus que le gouvernement auquel le député a donné son appui et le parti auquel il appartient ne se sont pas souciés du sort de ces Canadiennes pendant 11 ans. Nous comptons bien appliquer cette politique dès que la situation économique au Canada le permettra.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA FORMULE DE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre a-t-il reçu et lu une lettre que lui adressait le 28 novembre dernier le président de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan dans laquelle le président disait sa consternation d'apprendre que le 27 novembre, le ministre rejetait la formule de la Saskatchewan relative aux revendications territoriales en dépit du fait que cette formule a été négociée et acceptée il y a environ deux ans par la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral.

Le ministre veut-il dire nettement si ses propos ont été mal interprétés ou s'il a vraiment rejeté cette formule même en ce qui concerne les revendications territoriales en Saskatchewan, bien que lui-même et le gouvernement précédent aient déjà utilisé cette formule pour réserver certaines terres?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas rejeté la formule et je n'ai pas dit dans ma réponse du 27 novembre que je la rejetais. Dans cette réponse, je me demandais si la formule, connue sous le nom de formule de la Saskatchewan, serait acceptable pour les ministres des deux autres provinces des Prairies comme base de règlement des revendications territoriales en vertu des traités. Voilà ce que j'ai dit. Je n'ai pas rejeté la formule de la Saskatchewan. En fait, lorsque j'ai répondu par télex à la lettre du 28 novembre du président de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, je lui ai clairement affirmé ce que je viens de répondre au député.

M. Allmand: Le ministre entend-il donc poursuivre la sélection des terres à l'intention des Indiens de la Saskatchewan en application de cette formule, tout en négociant avec l'Alberta et le Manitoba, ou le gouvernement fait-il encore preuve d'hypocrisie en disant une chose et en en faisant une autre?

Une voix: C'est vous le spécialiste en la matière.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, le député peut employer les mots qu'il veut. S'il tient à utiliser ceux-là, c'est son affaire, mais il est clair, d'après ce que nous avons fait à l'égard de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan et de concert avec le gouvernement de la Saskatchewan, que nous avons indubitablement l'intention de remplir les engagements que nous avons pris, c'est-à-dire d'appliquer la formule de la Saskatchewan.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ CHRYSLER—LA PROTECTION DES INTÉRÊTS CANADIENS—LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce étant absent en permanence, je poserai ma question au ministre d'État chargé du Commerce international. Il s'agit de la société Chrysler.

Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce a admis l'autre jour au comité que le Canada ne faisait aucune pression auprès du Congrès américain en vue de protéger les intérêts canadiens dans cet important projet de loi sur l'avenir de la société Chrysler, je demande au ministre d'État chargé du Commerce international quelles mesures le gouvernement entend prendre pour s'assurer que les emplois au Canada seront protégés, et que son aide à la société Chrysler ne constitue pas pour celle-ci un simple outil dans ses négociations avec le Congrès américain.

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, la question de Chrysler Canada doit être étudiée avec beaucoup de prudence. Ce matin nous avons rencontré M. Iacocca, président de la Chrysler des États-Unis, et nous avons examiné la situation des négociations avec le gouvernement américain ainsi que les répercussions qui pourraient en découler pour Chrysler Canada.

● (1440)

Le député a tout à fait raison de dire que nous sommes très préoccupés par cette question de la rentabilité à long terme de Chrysler Canada. Nous ne tenons pas à décider de l'assistance à offrir à Chrysler Canada tant que la décision américaine n'aura pas été prise. Cependant M. Iacocca nous assure qu'elle le sera à bref délai et qu'elle sera favorable. Il a été question avec lui du genre de proposition qui serait faite au Canada, et je serai très heureux de donner des renseignements à ce sujet si la Chambre le désire.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce, dans le même témoignage—un de ses rares devant un comité de la Chambre—a admis que le gouvernement n'a pas d'intentions arrêtées pour faire modifier le Pacte de l'automobile ni pour présenter des propositions précises aux constructeurs automobiles ou au gouvernement américain, le premier ministre daignerait-il dire ce qu'il pense du très sérieux déficit annuel de nos échanges de pièces automobiles, qui se situe actuellement à 3.1 milliards et qui risque de devenir permanent si le gouvernement ne fait rien à ce sujet, s'il ne présente pas de propositions précises? Va-t-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Wilson: Le député ne manquera certainement pas de reconnaître que le déficit des échanges automobile est attribuable cette année à la différence structurelle des marchés canadien et américain. Nous avons vu quels résultats la crise énergétique a eus sur le marché américain, qui n'achète pas les voitures actuellement construites au Canada. Ce fait, couplé à l'augmentation des ventes au Canada, a entraîné un élargissement considérable du déficit cette année. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'un problème à long terme; il devrait se régler à très court terme.

L'AIDE AU COMMERCE AVEC LE MOYEN-ORIENT

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et concerne l'engagement qu'il a pris à la Chambre le 13 avril 1978 d'aider les sociétés canadiennes à conclure des marchés au Moyen-Orient. Le premier minitre a alors dit:

> Nous reconnaîtrions dans notre politique de développement national le fait qu'au Moyen-Orient seulement, certains pays songent à investir plus de 200 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie au chapitre de l'infrastructure: écoles, communications, transports et logement . . . Nous appuierions davantage les sociétés canadiennes qui ont l'expérience et le savoir-faire pour répondre aux besoins de ces marchés.

Comme le gouvernement n'a annoncé qu'une seule mesure dans ce sens, soit le déménagement de l'ambassade à Jérusalem, quelles autres initiatives entend-il prendre dans ce domaine?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter le député et ses collègues d'avoir enfin pu amener leur service de recherche à remonter aussi loin dans les travaux de la présente législature.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Nous pouvons vous renverser sans faire de recherche.

M. Clark: Nous croyons que les perspectives économiques au Moyen-Orient sont prometteuses. Nous prévoyons en savoir plus sur les occasions qui s'offrent au Canada dans cette région quand nous aurons reçu le rapport final de M. Stanfield qui est retourné là-bas discuter de l'état des relations entre le Canada et les pays du Moyen-Orient.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES RUMEURS D'EMBARGO SUR L'EXPÉDITION AU MEXIQUE DE PRODUITS DE L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. On m'a informé que les sociétés ferroviaires canadiennes avaient mis un embargo sur l'expédition au Mexique de produits de l'industrie des pâtes et papiers, ce qui mettrait en danger un marché très important et entraînerait de graves difficultés pour certaines sociétés canadiennes. Le ministre des Transports peut-il dire à la Chambre s'il est au courant de cet embargo et des raisons que peuvent invoquer les chemins de fer canadiens pour justifier une telle décision?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant d'un tel embargo. Je promets toutefois au député que je me renseignerai et que je l'informerai, ainsi que les autres députés, de ce qui se passe.

* * *

L'AGRICULTURE

LA NOUVELLE POLITIQUE ALIMENTAIRE NATIONALE

L'hon. E. F. Whelan (Essex-Windsor): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. En juillet 1976, il découvrait l'existence d'une région du sud-ouest de l'Ontario et déclarait:

> A l'automne, mon parti entreprendra de formuler une nouvelle politique alimentaire nationale.

Permettez-moi de signaler que cela remonte à trois ans et que nous sommes en 1979. Est-ce faute de pouvoir améliorer la politique alimentaire nationale qu'il s'est abstenu d'apporter des améliorations à la nôtre—car il a reconnu que nous en avions une—et, comme cette déclaration fracassante date de 1976, il y a déjà bien longtemps, peut-il nous dire ce qu'il en est de ses bonnes intentions?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Il y a en effet bien longtemps, et il n'y a pas de meilleure épitaphe pour mes collègues d'en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Le problème que nous avons eu avec la politique alimentaire nationale dont a parlé l'ancien ministre, c'est qu'à notre accession au pouvoir, quand nous avons cherché cette politique alimentaire nationale dont il avait tellement parlé, nous ne l'avons trouvée nulle part. Nous avons cherché dans ses dossiers, et dans ceux de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations. Comme nous avons dû partir à zéro, nous avons décidé de préparer, comme le sait l'ancien ministre, la loi sur les importations de viande, puis le premier voyage jamais entrepris dans toute l'histoire du Canada pour chercher de nouveaux débouchés commerciaux dans le Pacifique. Cette délégation sera dirigée par le ministre de l'Agriculture et prendra le départ en janvier. Nous avons également agi sur divers autres fronts pour accorder à l'agriculture canadienne une importance qu'elle n'avait jamais eue au cours de toutes ces années où ce pauvre Gene était le seul à parler d'agriculture au sein du cabinet libéral.

LES PÊCHES

L'ACCROISSEMENT DES SERVICES DE PATROUILLE ET DE SAUVETAGE

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et elle porte sur une déclaration qu'il a faite à Courtenay, en Colombie-Britannique, avant les dernières élections. Il a dit que son gouvernement accroîtrait les services de patrouille et de sauvetage sur les deux côtes et qu'il fournirait une flotte de petits bateaux-patrouille qui seraient chargés de surveiller la limite de pêche qui est actuellement fixée à 200 milles au large des côtes.

Étant donné que jusqu'à présent le gouvernement a retardé la construction d'une station LORAN sur la côte de l'Atlantique, projet qui aurait coûté 14 millions, et que nous n'avons pas vu le moindre youyou ni la moindre chaloupe affectés à ce service, exception faite de ceux que le gouvernement précédent y avait déjà affectés, le premier ministre peut-il nous dire à quelle date il sera possible de briser une bouteille de champagne sur la coque de notre premier bateau de patrouille et de sauvetage?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'une des différences fondamentales entre le gouvernement actuel et le gouvernement précédent, c'est que nous n'utiliserons pas du champagne, mais du vin de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

Une voix: Qu'avez-vous contre le champagne de l'Ontario?

M. Clark: Pour favoriser la collaboration transnationale, qui se manifeste lorsqu'un député de Terre-Neuve pose une question concernant la Colombie-Britannique, quand nous baptiserons les bateaux devant servir le long de cette côte, nous utiliserons du vin de la Colombie-Britannique.

Nous entendons honorer l'engagement que nous avons pris en Colombie-Britannique. Nous étudions actuellement l'échéancier que nous adopterons. Je puis assurer au député que nous agirons sans tarder dans cette affaire.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE CADRE JURIDIQUE VISANT À RÉGIR LES INITIATIVES EXTRAORDINAIRES PRISES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question à l'occasion de l'anniversaire peu réjouissant des six mois d'inactivité du gouvernement que nous célébrons aujourd'hui. Le 4 mai de cette année, le premier ministre chef du parti conservateur a déclaré à Regina et je cite:

> Nous allons créer un cadre juridique afin que les services de sécurité de notre pays soient tenus d'obtenir l'approbation d'un ministre du gouvernement avant de prendre une initiative extraordinaire.

Puis-je demander au premier ministre où en est l'application de cette promesse extraordinaire?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur permettez-moi tout d'abord de saluer le nouvel intérêt que le député se découvre pour la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Et permettez-moi de lui dire comme je l'ai déjà fait à sept ou huit reprises à la Chambre, que nous comptons présenter ce texte législatif dans le courant de l'année prochaine, sans doute en mai ou en juin.

Une voix: De quelle année?

M. Clark: A ma connaissance, l'année prochaine nous serons en 1980. Je sais que la sénilité est une des tares de la vieillesse et vous les gars commencez à prendre de l'âge.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Comme je l'ai déjà fait remarquer fréquemment à la Chambre au député et à ses collègues, nous n'avons pas encore décidé si nous allions présenter ce projet de loi avant ou après le dépôt du rapport de la Commission McDonald. Nous sommes cependant décidés à changer la situation qui prévalait sous l'ancien gouvernement, lorsque les activités des agents de sécurité du gouvernement du Canada ne semblaient apparemment être gouvernées par aucune loi. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la police du pays respecte les lois en vigueur dans l'exercice de ses fonctions.

* * *

● (1450)

LA DÉFENSE NATIONALE

CALGARY—LE BARÊME DES SOLDES ET LA GRILLE DES LOYERS DES MILITAIRES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants. Il s'agit de la situation à Calgary où sont postés de nombreux militaires, particulièrement des sous-officiers et des simples soldats, et du rapport entre le barême des soldes et la grille des loyers.

Le ministre a-t-il rencontré les groupes organisés de Calgary pour essayer d'en arriver à un compromis entre le barême des soldes et la grille des loyers, comme il avait été convenu avant même que le gouvernement n'accède au pouvoir?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je n'ai discuté de cette question qu'avec certains des officiers de la garnison et deux députés qui avaient eu des contacts réguliers avec les familles mécontentes de certains militaires. Je pense que la question du prix des logements familiaux a été clairement expliquée dans la presse et, dans une moindre mesure, à la Chambre.

Nous avons des difficultés en raison du coût de la vie et des loyers très élevés à Calgary. A l'heure actuelle, les loyers sont régis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui fait de son mieux pour les maintenir à un niveau équivalent à celui des localités où se trouvent les logements. J'ai demandé que les augmentations de loyer pour les grades subalternes ne dépassent pas certains niveaux, et cette instruction est maintenant en vigueur. En ce moment, je fais tout mon possible pour qu'on en arrive à fixer des loyers uniformes liés au grade à l'échelle nationale.

Questions orales

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSISTANCE AUX VICTIMES D'ATTENTAT À LA PUDEUR

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, depuis quelques années, les centres d'aide aux victimes du viol offrent un service inestimable en conseillant et en aidant les victimes de viol et d'attentat à la pudeur. Par conséquent, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il a l'intention de rétablir les subventions fédérales destinées à ces centres, que le gouvernement précédent avait coupées? En outre a-t-il l'intention d'annoncer à ses homologues provinciaux que le gouvernement est disposé, en vertu des dispositions du Régime d'assistance publique du Canada, à accorder son appui aux initiatives provinciales visant à élargir le rôle de ces centres?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je signale au député que nous avons discuté cette question et plusieurs autres lors de la récente réunion des ministres du bien-être social à Toronto, non seulement pendant les pourparlers relatifs à la renégociation du Régime d'assistance publique du Canada, mais aussi dans le cadre du financement des projets pilotes. Nous aborderons aussi cette question en janvier à Saint-Jean, Terre-Neuve, quand nous entamerons la renégociation du Régime d'assistance publique.

* * *

[*Français*]

LES DROGUES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRÉSENTERA BIENTÔT UN PROJET DE LOI SUR LE PROBLÈME DE LA MARIJUANA

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur le président, ma question se rapporte aussi à une des promesses électorales faites par le premier ministre, et il s'agit de la marijuana, mais je voudrais l'adresser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En septembre dernier, le ministre nous a annoncé, qu'en effet, nous aurions dès le mois de novembre un projet de loi qui nous permettrait de débattre la question de la marijuana. Est-il maintenant prêt à nous présenter ce bill? Je dois, de plus, lui indiquer, monsieur le président, que nous sommes déjà rendus au mois de décembre et que le mois de novembre est bien révolu.

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député se rappelle peut-être que j'ai déclaré ici même et à l'extérieur de la Chambre que je présenterais un document de travail en novembre au sujet de la marijuana. Ce document devait porter sur deux questions fondamentales: d'abord, les effets de la marijuana, surtout les effets cumulatifs sur ceux qui en consomment régulièrement et, deuxièmement, les dispositions du Code criminel qui ont trait à la marijuana. Le document de travail traite de ces deux aspects de la question. J'avais espéré pouvoir présenter le document avant la fin de novembre, comme je l'avais promis.

Par ailleurs, j'avais aussi promis de consulter pleinement certains organismes qui s'occupent de toxicomanie, surtout dans les deux principaux centres urbains du Canada, avant de présenter le document de travail. Nous avons fait parvenir le document aux organismes en question et je pourrai le déposer dès que j'aurai obtenu leur réponse. Je sais que cette question préoccupe énormément le député et tous les Canadiens.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SURTAXE SUR LES PRODUITS AGRICOLES IMPORTÉS

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, je rappelle au ministre de l'Agriculture que le 15 mars dernier, il a déclaré que si le parti conservateur était au pouvoir, lui-même et le gouvernement grèveraient les produits agricoles importés d'une surtaxe. Il avait aussi déclaré qu'un gouvernement conservateur «négocierait énergiquement et avec succès pour rendre le régime tarifaire plus juste».

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il a prises à cet égard? Je lui rappelle qu'en appliquant les ententes du GATT, le gouvernement n'a fait que mettre en vigueur une politique déjà instaurée par le gouvernement antérieur et qu'il doit donc trouver autre chose pour répondre à cette question.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait certainement que nous connaissions déjà le résultat des négociations commerciales multilatérales après les élections du 22 mai. En ce qui concerne sa première question, je lui signale que nous avons déjà fait ce que nous avions promis.

LA PROMESSE DE RÉDUIRE LES IMPORTATIONS DE FROMAGE— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. En répondant à une question précédente, il a mentionné qu'il préfère célébrer un événement avec du vin de l'Ontario plutôt qu'avec du champagne. Le district que je représente préfère toujours le lait.

Comme il avait promis au cours de la campagne électorale du 22 mai de réduire les importations de fromage de 10 à 15 millions de livres, le premier ministre dirait-il très clairement à la Chambre qu'il a, en fait, induit les Canadiens en erreur au cours de cette campagne électorale du 22 mai?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à cette question parce qu'elle relève clairement de moi. Le député devrait savoir qu'une des conditions que nous avons dû accepter, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, était effectivement que les importations de fromage restent au niveau de 45 millions de livres. L'accord commercial multilatéral prévoyait le maintien des importations au niveau actuel de 45 millions de livres. Nous reconnaissons l'importance de cet accord et nous reconnaissons également qu'il doit être respecté. Mais il y a un aspect positif.

Une voix: Ce n'est pas ce que Joe a dit.

M. Wise: C'est ce que j'ai dit, et je suis certain que le premier ministre a dit la même chose. Il y a un aspect positif à cela, et c'est que nous pourrons vendre à la CEE, surtout au Royaume-Uni, jusqu'à 6.1 millions de livres.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE QUE LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ADMINISTRE LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, il semble que ce soit une journée du souvenir qu'on célèbre aujourd'hui. Je voudrais demander à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale s'il a l'intention, dans la révision de la politique de son ministère, de remettre au ministère de l'Agriculture l'administration de la loi sur le réaménagement des terres agricoles des Prairies, mieux connue en anglais sous l'appellation de PFRA?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire à mon collègue que nous espérons faire étudier par un sous-comité du développement régional divers aspects de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies en vue de la renforcer et de voir comment nous pouvons l'améliorer. Son mandat pourrait englober la proposition du député. Je puis dire en toute sincérité à l'heure qu'il est qu'une décision n'a pas encore été prise et n'a pas encore été vraiment sérieusement envisagée.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

ON DEMANDE QUAND LE PREMIER MINISTRE A L'INTENTION DE TENIR UNE CONFÉRENCE AVEC LES PROVINCES ET LES MEMBRES DE LA PROFESSION MÉDICALE SUR LE MEDICARE

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le président, maintenant que nous célébrons le sixième mois d'office du nouveau gouvernement, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre responsable de l'assurance-santé. Évidemment, sur ce sujet-là, ses promesses électorales sont très maigres, et il nous a donné un avant-goût de sa façon de gouverner par personnes interposées, comités, études, sous-comités, et le reste, en promettant le 30 avril une conférence nationale sur l'assurance-santé composée de représentants des provinces, du gouvernement fédéral et des professions médicales. Quand le premier ministre a-t-il l'intention de tenir une telle conférence?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'apprécie beaucoup la question de l'ancien ministre. Nous avons, comme le député le sait bien, eu une réunion des ministres provinciaux de la Santé avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada pour discuter de la question du programme *Medicare*. C'est de cela que j'ai parlé dans les mots cités par l'honorable député. Il y aura, je crois, une conférence plus tard sur les questions se rapportant à l'assurance-santé.

● (1500)

LA COMMISSION HALL—ON DEMANDE QUEL EST SON BUDGET ET LA COMPOSITION DE SON PERSONNEL

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire, pour éviter au très honorable premier ministre un embarras supplémentaire, s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le très honorable premier ministre nous a parlé de cet mini-rencontre, un peu un cocktail d'après-midi, qui a eu lieu au mois de septembre avec les ministres de la Santé des provinces, et de laquelle est née l'espèce de prétendue Commission Hall sur la santé. Le ministre peut-il dire quel est le budget de la commission et quel est son personnel?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je pourrai communiquer à la représentante le montant du budget qui a fait l'objet d'un examen. Le juge Emmett Hall, de concert avec notre propre ministère, s'occupe d'engager le personnel. Nous avons mis provisoirement à sa disposition quelques membres de notre effectif et il fournit lui-même certains de ses employés. Je pourrai transmettre à la représentante des données précises à ce sujet.

* * *

LES PÊCHES

L'AVENIR DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Aujourd'hui, le ministre et quelques-uns de ses homologues provinciaux ont discuté de l'avenir de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Dernièrement, le gouvernement du Manitoba a proposé qu'en plus de l'Office, d'autres organismes puissent exporter du poisson d'eau douce. Le gouvernement fédéral approuve-t-il ce projet qui aurait d'importantes répercussions économiques et sociales pour les localités relevant de l'Office?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, ce matin j'ai eu des entretiens très fructueux avec les ministres provinciaux chargés des pêches au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Ontario, ainsi qu'avec un représentant du gouvernement des territoires du Nord-Ouest. Nous avons reconnu l'importance du rôle de l'Office en tant qu'organisme central chargé de la commercialisation. Cependant, pour que l'unanimité soit parfaite il reste encore certains détails à régler. C'est pourquoi nous avons créé un comité qui sera chargé de concilier nos divergences et nous sommes aussi convenus de nous réunir à nouveau à Winnipeg avant le mois d'avril. Nous en profiterons alors pour faire un exposé de principe.

M. Sargeant: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la modification des structures, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement fédéral procédera unilatéralement à ces modifications, ou les provinces intéressées vont-elles modifier les leurs en fonction de leurs propres besoins ou objectifs, ou encore ces changements vont-ils exiger l'accord unanime des provinces et des territoires?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit au député, nous ne sommes pas loin d'un accord général. Aucune décision n'a encore été prise. Cette décision ne sera pas unilatérale. Je le répète, nous sommes convenus de nous réunir à nouveau à Winnipeg, au mois d'avril. A ce moment-là, la décision finale sera annoncée.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. BROADBENT—LES REMARQUES DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à la suite des réponses que le premier ministre (M. Clark) a données à mes questions au début de la journée.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Si les députés de l'autre côté veulent bien écouter un instant, ils pourront répondre après. Dans la première question que j'ai posée au premier ministre, j'ai parlé de la façon dont la société Imperial Oil fixait ses prix. J'ai parlé «d'escroquerie». A mon avis, c'est la seule expression à laquelle pouvait songer le premier ministre lorsqu'il m'a prêté des intentions que je n'avais nullement. Dans sa réponse, le premier ministre m'a accusé d'employer des mots trompeurs ou injurieux.

Lorsqu'on soulève la question de privilège, je pense normal qu'on fournisse des précisions. A mon avis, je n'ai rien dit de trompeur ou d'injurieux. En fait, on pourrait dire que j'ai seulement employé un langage descriptif. Il y a quatre ans, au cours d'un procès, il a été prouvé que la compagnie Imperial Oil avait fondé une société fictive aux Bermudes pour éviter de payer de l'impôt au Canada et qu'elle avait roulé les consommateurs de Nouvelle-Écosse en ne les faisant pas bénéficier des réductions de prix . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) m'a informé qu'il avait l'intention d'aborder ce sujet dans le cadre d'une question de privilège. Je me trouve devant un double problème. A mon avis, non seulement le député d'Oshawa avait le droit de dire ce qu'il a dit, mais le premier ministre (M. Clark) avait également le droit de répliquer comme il l'a fait au cours de la période des questions. Le premier ministre a pu qualifier d'injurieux les mots utilisés par le député d'Oshawa, mais il en a le droit au cours de la période des questions ou pendant les délibérations. Il n'y a là rien d'antiparlementaire.

Quant au député d'Oshawa, il a dit que la Société dont il a parlé au cours de la période des questions commettait une escroquerie. Le député a le droit de fournir des arguments pour justifier ses commentaires, j'en suis certain, mais en fait il n'a nul besoin de se justifier, car il n'a rien dit non plus d'antiparlementaire.

Si j'autorisais le député d'Oshawa à se défendre, j'inviterais le premier ministre à en faire autant, alors que ni l'un ni l'autre n'a à se justifier, car ils n'ont rien dit que je puisse juger antiparlementaire. A mon avis, ce n'est pas le moment de se lancer dans une discussion pour justifier les propos de l'un ou l'autre des deux députés. Je vais vérifier le compte rendu et, si j'ai mal évalué la situation, le député pourra de nouveau soulever la question demain.

M. Clark: Bel effort, Ed!

M. BALDWIN—LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS—L'APPLICATION D'UNE MOTION PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège comme je vous en ai informé jeudi dernier. Je suis heureux que cela tombe aujourd'hui, six mois jour pour jour après l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Ma question de privilège concerne l'action au grand jour et la loi sur les secrets officiels. Le gouvernement a fait plus pour l'action au grand jour et l'honnêteté que tout autre gouvernement depuis 50 ans. Mais je désire qu'il fasse encore plus et encore plus vite, et c'est pour cette raison que j'interviens aujourd'hui.

Le 18 octobre, j'ai proposé à la Chambre une motion au titre de l'article 43, motion que la Chambre a bien voulu adopter et dont voici le texte:

> Que la Chambre recommande de charger immédiatement un comité parlementaire permanent ou spécial de revoir les dispositions actuelles de la loi, d'étudier les cas jugés récemment, comme ceux du Dr Peter Treu et du *Toronto Sun*, et de proposer les changements qu'il y aurait lieu d'apporter à la loi sur les secrets officiels, sans que la Couronne n'ait la prérogative de limiter les pouvoirs d'enquête dudit comité.

Je veux parler évidemment de la loi sur les secrets officiels. Quand j'ai invoqué le Règlement jeudi dernier, un léger désaccord à semblé me séparer du président du Conseil privé (M. Baker) quant aux termes de la résolution à présenter en Chambre pour l'application de la motion de l'article 43.

Si j'ai bien compris, et je ne pense pas que mon honorable ami me démentira à ce sujet, le gouvernement se demande si la Chambre est compétente pour adopter une motion tendant à autoriser un de ses comités à enquêter sur un sujet quelconque sans tenir compte de la limitation des prérogatives de la Couronne. Ceci dit, il est tout à fait clair que la Chambre, que tous les députés et tous les membres de l'autre endroit doivent se plier à la loi.

Il a été dit, dans l'avis je pense donné à mon honorable ami, que suivant un usage indéfinissable et flou, mais peut-être encore très fort et qui remonte au temps des prérogatives royales, le personnel de l'administration peut, en dehors de toute disposition légale, invoquer—de sa propre initiative et sans avoir à justifier de l'existence d'une loi—les privilèges de la Couronne pour refuser de témoigner sur une question quelconque, ou de refuser de produire tel ou tel document. Voilà la question, question de peu d'ampleur mais tout à fait fondamentale à mon avis.

● (1510)

Je pense qu'il est bon que la Chambre se penche sur cette question parce que le gouvernement actuel—et je lui en attribue tout le mérite—prend actuellement des mesures pour élargir le rôle de la Chambre, dans une grande mesure grâce à l'action de comités. Je pense que nous devrions savoir quels pouvoirs auront ces comités.

La prérogative royale, à l'époque où le roi ne pouvait être poursuivi, se définissait à l'origine comme le droit de refuser la production de documents ou l'interrogatoire de témoins. Plus tard, au XVII[e] siècle, ce droit a été accordé aux membres du Conseil privé afin de les protéger des poursuites. Ils bénéficient de l'immunité puisqu'ils ont le droit de ne pas divulguer de renseignements au sujet de leurs activités. Ce droit subsiste encore aujourd'hui.

Là où je m'inscris en faux contre cette proposition, c'est qu'il existe encore au sein de la bureaucratie un pouvoir supérieur et royal, qui ne s'appuie pas sur un texte de loi mais que le ministère invoque pour empêcher un comité de la Chambre d'approfondir ses enquêtes, et même une motion adoptée à l'unanimité de la Chambre ne réussit pas à surmonter cet obstacle.

On en trouve un très bon exemple dans le débat qui a eu lieu à la Chambre au sujet d'une motion proposée par le président du Conseil privé à propos des dépassements de coût. Durant l'enquête du comité, il sera probablement essentiel pour les membres de ce comité de poser des questions à des fonctionnaires sur la raison précise de ces dépassements de coût. Si l'on maintient le principe de la prérogative royale et qu'on l'invoque dans ce cas, j'entrevois que dans bien des cas, des membres de la Fonction publique diront: «Nous n'avons pas l'intention de répondre à cette question. Il peut s'agir d'une question de politique administrative ou d'une question où l'intérêt public est en jeu, aussi n'avons-nous pas l'intention d'y répondre.»

Nous en avons vu des exemples très clairs. Lorsque le très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau) était premier ministre, il avait laissé très clairement entendre qu'il ne permettrait pas que le greffier du Conseil privé soit interrogé devant un comité. Voilà un exemple du recours au privilège de la Couronne.

Dans un autre cas survenu il y a plusieurs années, monsieur l'Orateur, le comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics interrogeait M. Donald Macdonald qui était à l'époque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et dont le nom redevient d'actualité. La question se posa de savoir si l'on pouvait interroger certains témoins qui avaient comparu avec M. Macdonald et, dans l'affirmative, jusqu'à quel point. M. Macdonald a dit, comme en fait foi la page 24:32 des délibérations du comité du 18 décembre 1973:

> La procédure longuement établie dans la Fonction publique canadienne et à la Chambre des communes veut que ce soit le ministre qui, en fin de compte, assume la responsabilité et non pas les conseillers individuels; je pense que ma position correspond exactement à la Constitution.

On trouve à la page 24:33 des délibérations l'échange suivant entre moi-même et le ministre:

> M. BALDWIN: . . . J'ai eu l'honneur de présider pendant plusieurs années le comité permanent des comptes publics et les sous-ministres y comparaissaient d'eux-mêmes et non pas dans les jupes du ministre. Ils répondaient à de nombreuses questions, tout comme leurs conseillers. Lorsqu'il s'agit d'une question de politique, il est certain qu'un sous-ministre ou un conseiller doit s'en remetre au ministre; mais lorsqu'il s'agit de simples faits, on peut obliger les sous-ministres et leurs conseillers à comparaître comme témoins . . .
>
> M. MACDONALD (ROSEDALE): Je regrette, c'en est trop. Le ministre est responsable; et s'il décide que son sous-ministre comparaîtra en son absence, il est libre de le faire. Mais en fin de compte, c'est au ministre qu'il appartient d'en décider.
>
> M. BALDWIN: Nous ne voulons pas . . .
>
> M. MACDONALD (ROSEDALE): C'est là un principe parlementaire longuement établi . . .
>
> M. BALDWIN: Le ministre fait erreur. Il remet en question le gouvernement responsable, le droit à la responsabilité de la Chambre des communes . . .
>
> M. MACDONALD (ROSEDALE): Je dois dire qu'un gouvernement responsable signifie que le ministre est responsable de son portefeuille auprès de la Chambre des communes et non pas les simples fonctionnaires.
>
> M. BALDWIN: Le ministre ne reconnaîtrait pas le gouvernement responsable s'il couchait avec lui; c'est tout ce que j'ai à dire.

Je suppose que cette dernière observation était un peu déplacée, monsieur l'Orateur. Ces propos ont été énoncés. Je me réjouis que le premier ministre (M. Clark) ait indiqué qu'il ne s'opposera pas à ce que le greffier du Conseil privé témoigne devant un comité. D'après moi cependant, ce qui est en cause c'est une question de droit, non pas une question de faveur. C'est-à-dire le droit de la Chambre et du comité, d'agir comme bon lui semble, à la Chambre, ou de l'ordonner ainsi à ses comités.

Cette question a soulevé de longs débats et la question des décisions judiciaires a été soulevée à la fois à la Chambre et au comité. Je ne veux pas retenir inutilement la Chambre, car c'est une question des plus théoriques, mais qui est d'une grande importance pour nous. J'aimerais cependant en rappeler les grandes lignes.

La question s'est posée au Parlement de l'Australie. En 1975, ce qu'on appellait . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne voudrais pas interrompre le député mais quoique je comprenne la nature de son argumentation, je comprends mal la nature du problème. La Chambre a adopté la résolution que le député a mentionnée, laquelle se lit comme il suit:

Privilège—M. Baldwin

Que la Chambre recommande de charger immédiatement un comité parlementaire permanent ou spécial de revoir les dispositions actuelles de la loi, d'étudier les cas jugés récemment, comme ceux du Dr Peter Treu et du *Toronto Sun*, et de proposer les changements qu'il y aurait lieu d'apporter à la loi sur les secrets officiels, sans que la Couronne n'ait la prérogative de limiter les pouvoirs d'enquête dudit comité.

La seule raison pour laquelle le député aurait pu soulever la question de privilège comme il est en train de le faire, c'est que la Chambre n'a peut-être pas donné suite à la motion. Mais celle-ci ne constitue pas un ordre. C'est une résolution qui recommande simplement «de charger immédiatement un comité parlementaire permanent ou spécial . . .» Si le député se plaint que la Chambre n'a pas encore donné suite à cette résolution, c'est un point que je pourrais considérer. Voilà maintenant qu'il expose une difficulté d'un autre ordre sans que j'en aie été saisi par le gouvernement.

Peut-être que le député pourrait nous dire si le délai lui paraît trop long, s'il y a lieu d'adopter un ordre et quelle pourrait en être la teneur. Il n'a pas encore dit que la Chambre n'avait pas encore adopté cet ordre. Je suppose que la rédaction pourrait en être assez difficile. Le député devrait peut-être tenir compte de cet aspect de l'affaire.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, quand vous avez dit que la «Chambre» ne s'était pas conformée à cela, je pense que vous vouliez dire le gouvernement. Je pense que c'est là le nœud du problème. Si je comprends bien, le gouvernement estime que le mandat ne doit limiter en aucune façon la prérogative de la Couronne. C'est à cela que je m'oppose et c'est à ce propos qu'il me semble justifié de soulever la question de privilège. J'ai peut-être tort sur ce point et dans ce cas je m'arrêterais volontiers tout de suite. Peut-être que mon ami, le président du Conseil privé (M. Baker) a quelque chose à dire.

M. l'Orateur: J'aimerais réserver le droit du député de démontrer ce point. Je ne veux pas l'interrompre pour le moindrement nuire à sa justification. Il était sur le point de présenter cette partie de son argumentation. Il conviendrait peut-être d'écouter le président du Conseil privé (M. Baker) et de voir s'il peut accepter cette argumentation.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'écoutais très attentivement quand le député a présenté sa motion. Le lendemain ou le surlendemain, je lui ai fait parvenir l'ébauche du mandat envisagé à ce propos, et je lui ai aussi précisé ce que moi-même je désirais, compte tenu de l'importance que l'on accordait alors à l'accès à l'information.

Après un délai raisonnable, le député m'a fait savoir qu'il n'était pas satisfait de la formulation du décret. Il a aussi soulevé la question de la prérogative de la Couronne. Entretemps, j'avais reçu l'opinion juridique d'un juriste de la Chambre des communes mettant en doute la légalité de la restriction s'appliquant à la prérogative de la Couronne.

J'ai ensuite entrepris une démarche inhabituelle. J'en ai non seulement informé mon ami, mais je lui ai fait parvenir une copie de l'opinion juridique en lui demandant de me faire connaître ses commentaires à ce sujet. J'ai reçu sa lettre hier, je crois, où il disait qu'il trouvait cela inacceptable. Je n'ai pas encore eu l'occasion de répondre; cependant, je pourrais le faire tout de suite, monsieur l'Orateur. Je tiens compte de l'argument qu'il m'a fait valoir et je pense que nous devrions respecter la motion dans toute la mesure où la loi nous le permet.

Je ne crains pas, monsieur l'Orateur, que le député attribue à la bureaucratie une prérogative contraire à la loi, ce qui m'inquiète c'est ce que m'a signalé le juriste de la Chambre des communes relativement aux prérogatives contraires à la loi que comporterait cette mesure législative.

• (1520)

Je pense que le dialogue a été fructueux. Ce fut un dialogue fructueux qui, une fois amorcé n'a pas trop traîné. Je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, et je peux assurer à la Chambre et au député, bien sûr, qu'il n'est pas question de temporiser. Je ne verrais toutefois absolument aucun inconvénient à ce que, la question de privilège ayant été soulevée aujourd'hui, bien qu'aucune motion n'ait été proposée et que les entretiens se poursuivent, l'on attende que mes légistes aient examiné les documents remis par le député. Je promets de faire vite. Je pense que le député et la Chambre le savent. Je me presserai et je déposerai le texte des attributions du comité. On pourra alors soulever la question de privilège à propos du mandat.

M. l'Orateur: Le député de Peace River (M. Baldwin) semble satisfait.

Une idée me vient à l'esprit. Les députés pourraient songer au fait que la motion adoptée par la Chambre recommande que la question soit renvoyée à un comité parlementaire. Dans la dernière phrase de sa motion, le député demande que la Couronne n'ait pas la prérogative de limiter les pouvoirs d'enquête du comité.

Il se peut, et j'aimerais que les députés y réfléchissent, que la question de privilège ne puisse être soulevée que si, au cours des délibérations du comité, on permet à la Couronne de limiter les pouvoirs d'enquête de celui-ci. Je sais que le député voudrait peut-être qu'un ordre de la Chambre écarte ce risque, mais il se peut qu'un simple ordre de renvoi soit nécessaire pour donner suite à la motion qui a été adoptée le 18 octobre et que l'on ne puisse pas considérer qu'il y a atteinte à cette résolution, sauf si l'on limite les pouvoirs d'enquête du comité en invoquant les prérogatives de la Couronne. Je n'essayerai pas de résoudre cette question maintenant; je laisserai plutôt aux députés le soin d'y réfléchir. Nous pouvons peut-être attendre que le président du Conseil privé tienne sa promesse et qu'il présente bientôt une motion. Nous verrons alors s'il y a matière à la question de privilège à ce moment là ou plus tard.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le problème sera peut-être résolu plus rapidement que cela. Votre Honneur, je trouve votre remarque très judicieuse. Il se peut fort bien que l'ordre de renvoi au comité soit suffisant comme le président du Conseil privé y avait songé à l'origine. Mais à ce moment-ci, il pourrait envisager de s'engager par ailleurs à ce qu'aux audiences du comité le gouvernement n'invoque aucune prérogative de la Couronne non prévue dans la législation. Ainsi, nous pourrions en finir rapidement avec cette affaire.

M. l'Orateur: Peut-être pourrions-nous reporter cette question jusqu'à ce que le président du Conseil privé soit prêt à présenter une motion; nous pourrions alors en reparler à ce moment-là.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté la discussion avec un vif intérêt parce qu'il s'agit d'une question d'importance. Toutefois, n'ayant pas eu l'occasion d'étudier la correspondance qu'ont échangée les députés d'en face, j'ai quelque difficulté à la suivre.

Puis-je suggérer au président du Conseil privé (M. Baker) qu'il rendrait service à la Chambre en nous communiquant sa lettre et celle du député de Peace River (M. Baldwin) pour que nous, de l'autre côté de la Chambre, soyons en mesure de concilier les positions de ces deux formidables duellistes.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune objection à ce que ma correspondance soit rendue publique et le député de Peace River fait signe que lui non plus n'y voit pas d'objection.

Pour en finir d'une façon ou d'une autre, permettez-moi de dire tout simplement que je vais réfléchir à la suggestion que m'a faite le député de Peace River de présenter une motion. C'est une idée intéressante.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je permets que ma lettre soit rendue publique, accompagnée d'une courte explication.

[*Français*]

M. ETHIER—LA RECEVABILITÉ D'UNE QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le président, le 5 novembre dernier, je vous faisais part d'un problème que j'ai vécu à la suite d'une décision de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise), et je faisais cela par le biais d'une question de privilège. Vous avez dit à cette occasion que vous accorderiez du temps à la Chambre pour entendre les propos de certains députés si vous jugiez que ma question de privilège était recevable. Monsieur le président, cela s'est passé le 5 novembre. Je crois sincèrement que j'avais une question de privilège légitime. Si ma question de privilège n'est pas recevable, j'aimerais la retirer, à la suite de votre décision, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Maintenant que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a soulevé la question de privilège, il semble que le ministre de l'Agriculture veuille faire une intervention à un moment que les deux députés jugeraient convenable. J'ignore si ce moment est arrivé, mais si ce n'est pas le cas, le ministre pourrait peut-être donner préavis de son intervention à la Chambre. Ainsi, lorsque les deux députés seront présents, nous pourrons entendre le fin mot de cette affaire, ce qui me permettrait de prendre une décision.

Questions au Feuilleton

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je regrette infiniment d'avoir remarqué seulement au moment même où j'allais quitter la Chambre, que le député disait quelque chose qui me concernait. Je demande à la Chambre la permission de ne prendre une décision définitive que demain, lorsque j'aurai eu le temps de lire l'intervention du député dans le hansard. Je me prononcerai à ce moment-là.

M. Ethier: Monsieur l'Orateur, cela s'est passé le 5 novembre. Je crois que le ministre a eu amplement le temps de préparer sa réponse. J'aimerais qu'il nous dise quand il fera cette déclaration. Je serai à la Chambre à ce moment-là. Je tiens à le savoir parce qu'il y a trois semaines que je remets à plus tard mon entrée à l'hôpital pour mon examen médical annuel. Je ne sais pas combien de temps encore je pourrai le retarder. J'aimerais donc savoir quand le ministre me répondra.

M. Wise: Monsieur l'Orateur, je ferai connaître ma décision demain.

M. Ethier: Je vous remercie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉPENSES PUBLIQUES

DÉPÔT DU DOCUMENT INTITULÉ «LE NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION DES DÉPENSES»

L'hon. John Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles le document relatif au budget intitulé «Le nouveau système de gestion des dépenses» qui donne un aperçu du système de l'enveloppe de répartition et de contrôle des dépenses du gouvernement du Canada. J'espère que les députés d'en face qui ne disposaient pas d'un tel système trouveront ce document fort instructif. Il s'agit normalement d'un document budgétaire mais nous voulons dès maintenant communiquer aux députés d'en face ces renseignements pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant le dépôt du budget.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 86, 236, 297 et 626.

Je suggère, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

ENVIRONNEMENT—PROJETS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE RIMOUSKI

Question nº 86—**M. Allard:**

1. Depuis 1968, le ministère de l'Environnement a-t-il financé des projets dans la circonscription électorale de Rimouski et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) pour quel montant (i) global (ii) dans chaque cas, *c*) dans quelles localités?

2. Le Ministère envisage-t-il de le faire prochainement et, dans l'affirmative, *a*) pour quel montant, *b*) dans quelles localités?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement):

1. Oui. *a*) Étude de stabilisation et imperméabilisation du phare de Pointe-au-Père.

b) (i) $5,986.

(ii) $5,986.

c) Pointe-au-Père.

2. Oui. *a*) $225 ont été budgétisés pour 1980-1981 dans le but d'effectuer des travaux de stabilisation et d'imperméabilisation du phare de Pointe-au-Père.

b) Pointe-au-Père.

L'INDUSTRIE PRIVÉE—LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATION DANS LE SECTEUR MINIER

Question nº 236—**M. Lambert (Bellechasse):**

D'après le gouvernement, l'industrie privée a-t-elle investi en immobilisation dans le secteur minier *a*) en 1978, *b*) au cours des neuf premiers mois de 1979 et, le cas échéant, combien par province dans chaque cas?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):

a) 1978—oui.

b) 1979—oui.

Province ou région	1978[p] (en millions de dollars)	1979[f]
Région de l'Atlantique	81.0	107.6
Québec	223.1	228.1
Ontario	219.5	288.8
Région des Prairies	291.7	276.5
Colombie-Britannique	177.1	239.8
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	52.0	43.9

Nota: (1) Aucune donnée distincte n'a été obtenue en ce qui concerne la région de l'Atlantique et celle des Prairies. (2) Données annuelles partielles pour 1979 non disponibles. (3) Les données de 1979 proviennent de l'enquête sur les intentions des sociétés en matière d'investissement et ainsi, peuvent différer considérablement des données réelles.

Source: Statistique Canada, catalogue 61-206

[p] Estimation préliminaire; [f] intentions enregistrées dans le cadre de l'enquête de milieu d'année menée par Statistique Canada.

LES PRODUCTEURS LAITIERS—LES CONTINGENTS IMPOSÉS

Question nº 297—**M. Herbert:**

1. Quels ont été les contingents imposés aux producteurs laitiers dans chaque province *a*) l'année dernière, *b*) cette année?

2. Pour les mêmes périodes, y a-t-il eu une différence appréciable entre la production et le contingent?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): 1 et 2. Voir ci-après.

	Quota de mise en marché Année 1978-1979 *(Période de 16 mois)			Production Année 1978-1979	Quota 1979-80
	1/4/78—31/3/79	1/4/79—31/7/79	Total	1/4/78—31/7/79	1/8/79—31/7/80
	12 mois mil lbs. m.g.	4 mois mil lbs. m.g.	16 mois mil lbs. m.g.	16 mois mil lbs. m.g.	12 mois mil lbs. m.g.
Î-P-É.	6.825	2.990	9.815	8.049	7.019
N-É.	4.388	1.751	6.139	6.413	4.517
N-B.	4.815	2.139	6.954	4.185	4.954
QUÉ.	173.996	74.870	248.866	244.977	179.030
ONT.	113.649	46.468	160.117	153.212	116.940
MAN.	14.150	5.858	20.008	19.467	14.561
SASK.	9.435	4.006	13.441	11.853	9.709
ALB.	24.343	9.861	34.204	29.994	25.050
C-B.	11.234	4.271	15.505	14.864	11.559
CANADA	362.835	152.214	515.049(1)	493.014	373.339(1)

N.B. La production pour 1979-1980 n'est pas encore connue.

* Exceptionnellement, la période de quota 1978-1979 a été d'une durée de 16 mois; par conséquent, les périodes de 12 mois pour les années 1978-1979 et 1979-1980 diffèrent tel que vous pourrez le constater sur le tableau.

(1) Inclus le quota d'exportation de 10.5 millions de livres de matière grasse et une marge de 5 p. 100.

[M. Kilgour.]

LA RAGE

Question nº 626—**M. Mitges:**

1. Combien de cas de rage ont été diagnostiqués chez les animaux au Canada en 1978?

2. Combien de cas ont été diagnostiqués chez *a*) des chats, *b*) des chiens, *c*) des bovins, *d*) des chevaux, *e*) des mouffettes, *f*) des renards, *g*) d'autres animaux (i) sauvages (ii) domestiques?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):

1. 1641

2. *a*) 63
b) 77
c) 237
d) 35
e) 345
f) 809
g) (i) 16 moutons
4 porcs
11 boucs
(ii) 24 chauves-souris
11 loups
5 coyotes
3 ratons laveurs
1 caribou

[*Traduction*]

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière session de la dernière législature, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) avait fait inscrire au *Feuilleton* toute une série de questions concernant les revenus et les gains de nombreuses sociétés de la Couronne. Trois des sociétés en question sont présentement offertes en vente. Hier, le président du Conseil du Trésor a annoncé la formation d'un bureau consultatif spécial. Il a ajouté dans son communiqué que l'unité de son propre ministère chargée de préparer la privatisation a déjà abattu une bonne partie de son travail et qu'elle est prête à renseigner le nouveau bureau consultatif spécial.

Étant donné que, sauf erreur, le nouveau gouvernement dispose maintenant de toutes les données pertinentes relativement à ces sociétés de la Couronne et que la population a intérêt à connaître la réponse à ces questions, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 9 octobre dernier, soit il y a environ huit semaines, les mêmes 25 questions. Il s'agit des questions nºs 115 à 139. Les données qui font l'objet de ces questions, le ministère les possède depuis déjà sept ou huit mois. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire s'il pourrait nous communiquer ces données qui sont présentement entre les mains du président du Conseil du Trésor?

M. l'Orateur: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

● (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 28 novembre, de la motion du ministre des Finances (M. Crosbie): Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Convoquez les députés.

(La motion de M. Crosbie, mise aux voix, est adoptée.)

● (1540)

(Vote nº 6)

POUR

Messieurs

Alexander
Andre (Calgary-Centre)
Atkey
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Nepean-Carleton)
Baldwin
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe)
Binks
Blenkarn
Bosley
Bradley
Brisco
Cameron
Campbell (Sarnia)
Caouette
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Dick
Dinsdale
Domm
Elliott
Elzinga
Epp
Fennell
Ferguson
Fish
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Froese
Gamble
Gass
Gauthier (Roberval)
Gilchrist
Grafftey
Graham
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Haliburton
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Hees
Higson
Hnatyshyn
Holmes
Howie
Huntington
Janelle
Jarvis (Willowdale)
Jarvis (Perth)
Jelinek
Jupp
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lane
La Salle
Lawrence
Lewis
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDonald (Cardigan)
MacKay
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)

Crédit à l'intérêt hypothécaire

Messieurs

Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nylander
Oberle
Paproski
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Reimer
Richardson
(Humboldt-Lake Centre)
Richardson
(Beaches)
Ritchie
(Dauphin)
Ritchie
(York-Est)
Roy
(Beauce)
Roy
(Laval)
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Stratas (Mme)
Taylor
(Cowichan-Malahat-Les Îles)
Taylor
(Bow River)
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wakim
Wenman
Whittaker
Wightman
Wilson
Wise
Woolliams
Yewchuk
Yurko—138.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
(Thunder Bay-Nipigon)
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Bégin (Mlle)
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Blaker
Bockstael
Broadbent
Bujold
Bussières
Caccia
Chenier
Chrétien
Corbin
Corriveau
Cousineau
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
de Jong
Deniger
Dion
(Portneuf)
Dionne
(Chicoutimi)
Duclos
Dupont
Duquet
Ethier
Evans
Faour
Fleming
Flis
Foster
Fox
Fulton
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gourd
Gray
Guay
Harquail
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hogan
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Johnston
Joyal
Kaplan
Killens (Mme)
Knowles
Lachance
Lalonde
Lamontagne
Lapierre
Lapointe
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lessard
Loiselle
Lumley
MacEachen
MacGuigan
MacLaren
MacLellan
Malépart
Massé
McCauley
McRae
Miller
Mitchell (Mme)
Munro
(Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Orlikow
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Phillips
Pinard
Portelance
Rae
Reid
(Kenora-Rainy River)
Robinson
(Burnaby)
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rossi
Sargeant
Sauvé (Mme)
Savard
Stollery
Symes
Tardif
Tessier
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Waddell
Watson
Whelan
Yanakis—114.

● (1610)

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'avais accepté de pairer avec le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) qui se trouve actuellement à l'ONU.

M. Beattie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné les nombreuses observations qu'ont faites aujourd'hui les députés de l'opposition pour souligner ce jalon qui marque les six premiers mois d'exercice du pouvoir par le gouvernement actuel . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je déclare la motion adoptée.

(Le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Laniel.)

Sur l'article 1.

M. Axworthy: Monsieur le président, tandis que nous étudions le projet de loi en comité, certains commentaires s'imposent tout de même sur la façon dont le gouvernement nous l'a présenté à l'étape de la deuxième lecture. Nous espérons obtenir des éclaircissements de la part du gouvernement, à savoir s'il a l'intention de se raviser et de changer son attitude carrément inacceptable et désagréable en comité. Au cours de la discussion relative à ce projet de loi jusqu'ici, nous avons eu droit à des déclarations des plus contradictoires et des plus déroutantes, à tel point que les partis de l'opposition n'ont guère envie de collaborer avec le gouvernement ni même plus du tout. La réticence du gouvernement à obéir aux règles et à la pratique de la Chambre et son refus de tenir compte de toute recommandation ou de tout amendement opportuns ont été perçus comme des provocations de plus en plus intolérables.

Il est notoire que beaucoup de députés ont de très graves réserves au sujet de ce projet de loi. Je ne prendrai pas le temps de les examiner une à une, mais dans la discussion, on a très clairement laissé entendre que la période de quatre ans prévue dans le bill en est l'une des principales lacunes parce qu'elle empêche le gouvernement de se lancer entre temps dans toute nouvelle activité économique.

Il est également très clair, d'après nos discussions, qu'il est juste et raisonnable de faire bénéficier tous les Canadiens des avantages offerts dans le projet de loi, qu'ils soient locataires ou propriétaires, et non pas d'en faire profiter uniquement les propriétaires de maisons hypothéquées. Même si le gouvernement s'est pris pour le père Noël et a voulu faire des cadeaux aux Canadiens, il est devenu évident que ces cadeaux n'étaient destinés qu'à ses amis. Il est grave, à mon avis, d'avoir négligé d'aider les propriétaires et les locataires qui éprouvent le même genre de difficultés à payer leur loyer, que les propriétaires qui doivent payer une hypothèque.

A diverses reprises, nous avons demandé des éclaircissements au gouvernement, pour savoir s'il avait l'intention de faire quelque chose en accordant par exemple une subvention aux personnes pour lesquelles le logement présente de graves problèmes. A vrai dire, les réponses qu'on nous a données se contredisaient les unes les autres. D'une part, le ministre des Finances a déclaré que le sort des locataires ne l'intéressait pas et, d'autre part, le premier ministre a déclaré qu'il était disposé à envisager d'accorder une allocation pour le logement. Lequel des deux dit vrai? Est-ce le premier ministre ou bien son ministre des Finances? Il s'impose de tirer l'affaire au clair, et cela le plus rapidement possible.

Le gouvernement est-il prêt à présenter une mesure, soit quand il présentera son exposé budgétaire soit très prochainement, pour fournir une allocation de logement aux locataires? Mon parti a signalé qu'il n'appuierait certainement pas le bill si le gouvernement ne s'engageait pas à respecter cette très importante condition. Jusqu'ici cependant, nous n'avons entendu que des déclarations contradictoires de la part du premier ministre et du ministre des Finances. La situation a été rendue encore plus confuse par les déclarations faites par d'autres députés conservateurs au cours du débat. Nombre d'entre eux ont déclaré qu'ils ne se souciaient pas des locataires, que ceux-ci avaient déjà reçu beaucoup trop d'aide et que c'était au tour des propriétaires. Je pense que c'est le député d'Edmonton-Ouest qui a déclaré que les locataires avaient des problèmes et qu'ils avaient besoin d'aide. Nous voudrions que le gouvernement décide s'il adoptera une politique logique et constante à cet égard. Le gouvernement est-il disposé à aider les Canadiens qui ont les mêmes problèmes de logement que ceux qui ont une hypothèque?

Certains ont signalé pendant le débat que c'étaient les propriétaires de classe moyenne qui étaient les plus défavorisés par le système économique du Canada. Le ministre du Revenu national et le député de Dauphin ont, me semble-t-il dit la même chose. Nous avons donné des faits qui indiquent pourtant que même si les propriétaires de classe moyenne font certainement face à certains problèmes de logement, ils ne sont pas les seuls à éprouver des difficultés et ce ne sont pas eux qui sont le plus à plaindre.

Je tiens à répéter au ministre des Finances, qui n'était peut-être pas à la Chambre à ce moment-là ou qui n'a peut-être pas eu l'occasion de lire le hansard, que si l'on évalue les besoins en fonction du pourcentage du revenu consacré au logement, les locataires de toutes les villes importantes du Canada ont un budget de logement beaucoup plus important que les propriétaires. Par exemple, à Edmonton, 40 p. 100 des locataires consacrent plus de 30 p. 100 de leur budget au logement par rapport à seulement 17 p. 100 des propriétaires. Ces pourcentages s'appliquent aussi au reste du Canada.

Nous voudrions que le gouvernement éclaircisse sa position. Nous voudrions savoir qui a raison, le ministre des Finances ou le premier ministre ou ont-ils simplement l'intention de faire durer cette confusion ou bien de la dissiper? Des engagements ont été pris. Jeudi dernier, sauf erreur, le premier ministre déclarait à la Chambre qu'ils étudiaient les allocations de logement et seraient peut-être disposés à adopter une mesure en ce sens. Le ministre des Finances a affirmé qu'ils ne voulaient nullement des allocations de logement. Il est temps que le premier ministre ou le ministre des Finances déclare quelle est leur position.

● (1620)

Le gouvernement est-il disposé à accepter des modifications? Le ministre du Revenu national a dit mercredi dernier qu'il ne l'était pas, que le gouvernement avait déjà fait imprimer les formules et qu'il ne se souciait guère de ce que pensait l'opposition ou le Parlement. Le gouvernement avait imprimé les formules, il se proposait de les envoyer et sauve qui peut. Jeudi dernier, le premier ministre a contredit encore le ministre du Revenu national en disant que le gouvernement était disposé à accepter des amendements raisonnables.

Qui parle au nom du gouvernement sur cette question et quelle position est la bonne? Quel est le but recherché? On parviendrait assurément à accélérer le rythme de nos travaux en nous laissant savoir si nous nous livrons au fond à un exercice futile, comme le laisse entendre le ministre du Revenu national, ou si le gouvernement va se conduire comme il sied à un véritable gouvernement et faire preuve de respect et de courtoisie à l'égard du Parlement. La position ferme et autoritaire du ministre du Revenu national va-t-elle l'emporter ou le premier ministre laisse-t-il entendre que son gouvernement est prêt à accepter la recommandation? Est-ce que ce sont là des directives auxquelles ils vont se conformer? Je crois que le ministre des Finances se doit d'expliquer au comité ce qu'il a l'intention de faire. Est-il disposé à accepter honnêtement et objectivement les modifications proposées qui, après tout, ne visent qu'à améliorer ce projet de loi ou a-t-il simplement l'intention de réagir avec la plus parfaite indifférence à toute tentative faite par les députés pour améliorer cette mesure législative? Pour ce qui est des membres de l'opposition siégeant à ce comité, c'est une question très sérieuse.

Nos objections reposent à la fois sur le fond du projet de loi et sur l'attitude du gouvernement. Depuis le début du débat, il n'a fait preuve ni de collaboration, ni d'ouverture, contrairement à ce qu'il avait promis au temps où il était de l'opposition, c'est-à-dire de faire du Parlement un lieu où régneraient le respect et la courtoisie. Il a manifestement oublié toutes ses belles promesses; tout comme nous avons constaté, pendant la période des questions, qu'il n'a pas tardé à oublier toutes les promesses qu'il avait faites avant son arrivée au pouvoir.

Nous sommes convaincus qu'à bien des égards la présente mesure pourrait être améliorée. Il y aurait lieu de donner suite à la recommandation du ministre d'État au Conseil du Trésor et de songer à appliquer une loi de révision périodique à ce projet de loi. Si un ministre, membre du cabinet—pas tout à fait, mais presque—veut présenter une mesure législative demandant qu'une loi de révision périodique s'applique au bill sur le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire alors pourquoi ne pas insérer cette disposition dans le bill lui-même?

● (1630)

Il a également déclaré que l'opposition devrait faire de même; cela figure au compte rendu. Le gouvernement ferait preuve de bon sens en n'engageant pas 3 milliards de dollars pour les quatre prochaines années sans prévoir un examen annuel de ce programme par le Parlement. Ce dernier serait chargé de déterminer si l'État a les crédits nécessaires et si la conjoncture économique justifie un stimulant comme celui que le bill propose de fournir. Le ministre d'État (Conseil du Trésor) a dit qu'à son avis cette mesure législative serait utile et qu'il avait l'intention de la présenter. Quand à nous, nous estimons qu'un examen annuel devrait être prévu dans le texte même du projet de loi à l'étude. Cela donnerait au Parlement un droit de regard sur les dépenses du gouvernement.

Je n'arrive pas à comprendre comment les députés d'en face peuvent rejeter une proposition de ce genre. Ils se sont faits les grands défenseurs de la gestion fiscale, prétendant que les dépenses du gouvernement étaient excessives et qu'il y avait eu beaucoup de gaspillage. Ils devraient donc normalement accepter l'idée qu'on examine le programme chaque année afin de vérifier s'il est bon, au point de vue fiscal, avant de passer à l'étape suivante. Cela nous permettrait justement d'exercer le contrôle que les ministériels ont eux-mêmes si fréquemment revendiqué.

Il y aurait également lieu, monsieur le président, d'examiner certaines parties du bill pour juger de leur applicabilité. Par exemple, le minimum de $5,000 pour les travaux de rénovation est vraiment un subterfuge. Cela signifierait que la plupart de ces travaux ne donneraient pas droit au crédit d'impôt. Nous allons présenter un amendement visant à ramener ce maximum de $5,000 à $2,000 afin d'encourager ceux qui veulent faire des rénovations ordinaires.

Des voix: Donnez-nous un exemple.

M. Axworthy: Je vais vous en donner un. Le coût moyen des rénovations effectuées dans le cadre des programmes PAREL et PITRC de la SCHL est sensiblement inférieur à $5,000. Ces travaux coûtent généralement entre $2,000 et $3,000, et il me semble que cela justifie une diminution du maximum autorisé pour les dépenses consacrées à la rénovation. Nous tentons de faire ce que d'autres députés ont préconisé avec insistance dans leurs discours. Le député d'Edmonton-Est a apporté des arguments très convaincants quand, parlant de l'avenir du marché domiciliaire, il a souligné que les vieilles maisons rénovées seront de plus en plus en demande. Il me semble que nous devrions encourager les contribuables dans cette voie au lieu de les pénaliser comme le fait la mesure proposée.

Les vieilles gens constatent fréquemment qu'ils ne peuvent tirer profit du programme PAREL parce qu'ils ne peuvent se permettre d'emprunter les $5,000, et qu'ils n'ont besoin que de $2,000. On favoriserait donc la rénovation des vieilles maisons en réduisant à $2,000 le maximum actuel de $5,000, car ces maisons appartiennent en majorité à des personnes âgées, c'est-à-dire à des gens dont le revenu n'augmente pas aussi rapidement que celui de la jeune génération.

Je ne crois pas qu'un amendement de ce genre soit contraire à l'esprit du bill. Il n'est pas non plus contraire aux principes du parti conservateur. L'objectif est clairement défini. Ce que nous espérons faire valoir, c'est qu'une discussion s'impose quant à savoir si les limites fixées dans le bill sont les plus pratiques et réalistes. Cela nous ramène à la question de savoir si le ministre a l'intention de s'en tenir dur comme fer à ses déclarations antérieures, ou s'il est disposé à accepter ces amendements.

Il faudrait, dans le cadre du débat sur ce bill, étudier d'autres moyens d'accorder un crédit d'impôt à une plus grand nombre de contribuables. Ce qui est décevant, c'est que le ministre n'a pas parlé, ne fût que brièvement, des autres possibilités. Si l'objectif essentiel de ce projet de loi est d'aider un peu les gens, la formule adoptée par le gouvernement n'est pas la seule possible.

Durant le débat, le député de Stormont-Dundas a proposé d'étendre la déduction de $1,000 sur les revenus de placement aux intérêts et aux loyers, ce qui est très original et très intelligent. C'est une proposition raisonnable qui allégerait un peu le fardeau de bien des gens.

Il est possible d'insérer un certain nombre d'amendements de ce genre dans le bill; c'est d'ailleurs ce qu'il faut faire. Malheureusement, même si l'on y apporte de tels amendements, ce projet de loi restera une piètre mesure législative. Le débat qui se poursuit depuis une dizaine de jours nous a au moins fait comprendre que le ministre des Finances a présenté un très mauvais instrument fiscal et qu'il le regrettera, pour autant qu'il ne perde pas sa place. Il engage le gouvernement dans une dépense de trois milliards de dollars, que cette somme soit disponible ou non. Il s'entête, bien qu'il soit absolument évident que cette initiative n'aura pas les retombées économiques escomptées et qu'elle ne stimulera pas la construction de logements à cause des taux d'intérêt. Le ministre dépense de l'argent à fonds perdu. Il se lance dans de grosses dépenses qui ne lui rapporteront pas grand-chose. Ce n'est certainement pas ce qu'on peut appeler une mesure économique avisée.

Ce projet de loi est très injuste, monsieur l'Orateur. Il ne tient pas compte de 5.5 millions de Canadiens.

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je suis nouveau et si je m'adresse à vous, c'est pour avoir votre avis. Le député d'en face a fait allusion à certains points, à certaines remarques qui ont été faites auparavant ainsi qu'au début à l'étape de la deuxième lecture qui est celle de l'approbation de principe. Je me permettrai de renvoyer la présidence à l'article 55(2) du Règlement qui dit, et je cite:

> Les discours prononcés en Comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition à l'étude.

Pas seulement «se rapporter», monsieur le président, mais «se rapporter rigoureusement». Nous étudions l'article 1 du bill C-20 en ce moment; il a trait à l'article 120(4) de la loi de l'impôt sur le revenu. Jusqu'ici, le député n'a pas fait une seule observation sur l'article 120(4); je vous demande donc de vous prononcer et de nous dire s'il enfreint l'article 55(2) étant donné que ses propos ne se rapportent pas rigoureusement à la disposition à l'étude.

Le président: A l'ordre, je vous prie. Peut-être le député a-t-il raison quant à la procédure en comité plénier, en général; mais je dois lui rappeler que sa citation se rapporte à tous les articles à l'étude en comité plénier, sauf l'article 1. La coutume veut qu'en comité plénier le débat, lors de l'étude de l'article 1, puisse porter sur le fond du bill et ne soit pas limité au seul article, quoi qu'il contienne. La pratique est nette et claire à cet égard.

M. Axworthy: Merci, monsieur le président. Je suis heureux que vous ayez pu éclaircir, pour la gouverne du député, les droits et privilèges de l'opposition. Le gouvernement actuel les a visiblement oubliés au cours de ces deux semaines de débat sur le bill C-20.

M. Forrestall: Vous voulez dire les droits et privilèges des députés.

M. Axworthy: Je modifierai volontiers mon observation pour dire les droits et privilèges des députés, car le gouvernement en a fait abstraction depuis deux semaines; cela vaut aussi pour ses propres députés de l'arrière-ban à qui il a refusé l'occasion de présenter des amendements.

● (1640)

Le président: A l'ordre. Je dois signaler au député que le dernier point qu'il a soulevé est contraire au Règlement. Ses commentaires ne se rapportent pas au projet de loi.

M. Axworthy: Monsieur le président, je réagissais simplement au fait que nous nous sommes constitués en comité pour étudier ce projet de loi et que nous tentons d'établir les attributions qui régiront l'étude en comité, mais le gouvernement a durant le débat à la Chambre fixé des conditions odieuses quant aux possibilités offertes à l'opposition. Durant le débat en cours sur l'article 1, nous avons posé des questions directes au ministre des Finances pour obtenir des explications au sujet de contradictions flagrantes entre ses déclarations et celles du premier ministre, entre les déclarations du ministre du Revenu national et celles du premier ministre. Ils ont adopté des positions tout à fait opposées sur la façon de procéder à l'étude de ce projet de loi. Il convenait donc, avant d'entrer dans les détails, d'éclaircir ces contradictions et ne pas simplement se livrer à une discussion futile. A mon avis, rien ne nous empêche d'établir ces règles. C'est le gouvernement et ses ministres qui tentent de ménager la chèvre et le chou et non les autres députés, car nous voulons tout simplement savoir ce qu'ils veulent.

M. Crosbie: Monsieur le président, le député a-t-il fini? Veut-il avoir des explications?

M. Axworthy: Monsieur le président, je suis certain que le ministre des Finances aura tout le temps voulu en comité pour donner toutes les précisions qu'il jugera nécessaires.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis au regret d'informer le député que les 20 minutes qui lui étaient allouées sont écoulées. Je vais lui en accorder deux de plus. L'une d'elles est déjà expirée, ce qui fait que le député a encore une minute pour conclure son intervention, après quoi je donnerai la parole à un autre orateur.

M. Axworthy: Monsieur le président, nous sommes tout à fait certains de quel bill il s'agit. J'espère seulement que le gouvernement le sait aussi. Nous répéterons simplement les questions que nous avons déjà posées tant en ce qui concerne la procédure que les déclarations des ministres au sujet de ce qui est visiblement une tentative de leur part pour limiter le débat et entraver la marche normale de nos travaux. Le gouvernement est-il oui ou non disposé à accepter les amendements raisonnables que les députés pourraient proposer pour améliorer le bill?

M. Crosbie: Monsieur le président, j'ai l'intention de m'acquitter de mes fonctions avec la douce modération qu'on me connaît.

Il n'y a pas de contradiction entre le premier ministre et moi-même. S'il en existait effectivement, la volonté du premier ministre primerait. C'est la règle. Mais il n'y a pas, je le répète, de contradiction entre nous. Le député s'ingénie à voir des contradictions là où il n'y en a pas. Il s'ingénie à vouloir avaler des couleuvres là où il n'y en a pas. Je répète que nos points de vue ne divergent nullement. Nous sommes prêts à accepter d'apporter des amendements raisonnables à ce bill, à condition qu'ils satisfassent aux conditions de sa présentation à la Chambre.

Pour que les propriétaires canadiens puissent bénéficier d'allégements fiscaux dès 1980, il nous a fallu donner à l'imprimerie notre commande de formulaires de déclaration d'impôt à la fin du mois de septembre. Nous n'avons pas agi ainsi parce que nous le voulions et l'exigions mais parce que le ministère du Revenu national nous a demandé de la faire. Pour que les contribuables puissent bénéficier de ces crédits d'impôt au moment de remplir leur déclaration d'impôt fédéral en 1980, il nous a fallu donner des directives à l'imprimeur. Voilà pourquoi nous m'avons pas attendu d'inscrire cette disposition dans le budget. Voilà également pourquoi nous avons dû annoncer les dispositions en septembre dernier—sauf erreur, le 18—car nous ne pouvions pas risquer d'envoyer les formulaires chez l'imprimeur et de laisser savoir que nous allions proposer ce crédit d'impôt. Cette partie, monsieur le président, ne dépendait pas de nous.

Si des honorables représentants ont des propositions d'amendements, à présenter—pardon, si des honorables députés . . . Je m'excuse auprès des très aimables représentantes que nous avons à la Chambre. Je me réjouis que leur nombre ne cesse d'augmenter, car Dieu me garde d'avoir des préventions contre les femmes. Nous accueillons volontiers à la Chambre les députés des deux sexes.

Si des députés présentent des propositons d'amendement que nous ne pouvons accepter, si excellentes soient elles, pour la simple raison qu'il fallait faire imprimer ces formulaires, j'accepte de recommander que nous les examinions en vue de les appliquer, s'il y a lieu, au moment de la deuxième étape l'année prochaine. Le député lui-même l'a dit, ce régime sera mis en œuvre en quatre étapes. La première débute en 1979. Cela réduit le nombre des propositions d'amendement que nous pouvons accepter maintenant, car nous ne pouvons accepter d'amendements qui rendraient non valables les formulaires d'impôt sur le revenu à poster d'ici la fin de l'année. Mais si quelqu'un propose un amendement raisonnable, nous sommes certainement disposés à l'étudier dès maintenant ou à en recommander l'étude pour l'an prochain.

Le député a dit que nous ne nous intéressions pas aux locataires. C'est, bien sûr, absolument faux. La mesure à l'étude ne concerne pas les problèmes des locataires. Oui, les locataires ont des problèmes. Oui, les personnes à faibles revenus . . .

M. Axworthy: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais rappeler . . .

Le président: A l'ordre. Le député en appelle-t-il au Règlement?

M. Axworthy: Oui.

Une voix: C'est là un point de débat.

M. Axworthy: Je rappelle que le ministre du Revenu national a laissé entendre que le gouvernement n'était disposé à accepter absolument aucun amendement, alors que le ministre des Finances a dit qu'il accepterait des amendements.

Une voix: Écoutez!

M. Axworthy: Nous l'écoutons. Nous voulons que ce point soit tiré au clair. Il a dit que le gouvernement n'accepterait aucun amendement.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur le président, je vais continuer à faire preuve d'une patience angélique. Je viens tout juste d'expliquer au député quels amendements nous jugeons raisonnables et pourquoi un certain nombre seulement nous semblent raisonnables. S'il y a d'autres amendements que nous jugeons raisonnables mais que les impératifs de la formule d'impôt nous empêchent d'adopter maintenant, nous envisageons de les appliquer l'an prochain lorsque la prochaine étape entrera en vigueur. C'est une option qui demeure ouverte. Quelle meilleure explication pourrais-je donner, monsieur le président?

On a dit que nous ne nous intéressons pas au sort des locataires. Nous nous y intéressons, mais cette mesure ne les concerne pas. Nous nous soucions du sort de tous les habitants du Canada. Mais cette mesure vise à aider les propriétaires ou ceux qui désirent le devenir, pour autant qu'ils paient leurs impôts au gouvernement fédéral. Il vise à venir en aide aux locataires qui préféreraient être propriétaires. Il ne fait aucun doute que certains locataires n'ont que de maigres revenus. Il ne fait aucun doute que certains locataires pourraient gagner davantage. Il ne fait aucun doute que certains locataires pourraient bénéficier d'allocations de logement, mais à l'heure actuelle, nous n'avons pas les moyens financiers de régler ces problèmes. Nous ne leur avons pas promis au cours de la campagne électorale de régler leurs problèmes sans délai. En présentant la mesure législative que nous avions promise, nous avons prouvé aux propriétaires canadiens, c'est-à-dire à une bonne partie de la population, que nous nous préoccupions de leurs problèmes et des problèmes de ceux qui veulent devenir propriétaires.

Nous ne nous intéressons pas moins aux locataires. Nous veillons en fait aux intérêts de tous les Canadiens. La possibilité d'établir un programme d'allocations de logement dépendra de l'état de nos finances. Nous avons dû nous accommoder d'une situation financière qui nous a été faite par d'autres; comme on nous a légué un déficit de onze milliards de dollars et autres choses du même genre, nous nous voyons contraints de racler les fonds de tiroirs, et c'est ce que nous faisons. La mesure législative dont la Chambre est saisie vise à stimuler l'industrie du logement et à encourager les propriétaires.

Si l'on en croit le député, les locataires sont plus à plaindre que les propriétaires. Quelle sottise! Certains propriétaires qui vivent dans leur maison au prix d'hypothèques élevées sont autant sinon plus désavantagés que des locataires. Il n'y a pas lieu de distinguer deux catégories de gens en prenant pour acquis que les propriétaires n'ont jamais de problèmes et que les locataires en ont toujours. Il y a des centaines de milliers de propriétaires de maisons et de contribuables au Canada qui ont de grandes difficultés à joindre les deux bouts. Voilà pourquoi nous proposons ces mesures de dégrèvement à leur intention. Voilà pourquoi cette mesure législative est présentée à la Chambre. Des centaines de milliers d'entre eux doivent faire face à de très lourdes hypothèques.

Nous avons entendu les récriminations habituelles concernant les taux d'intérêt élevés. On aurait pu croire que si les députés d'en face sont si préoccupés en général par les effets de ces taux, cette mesure législative aurait pu être adoptée depuis des semaines par la Chambre. Le bill aurait pu donner lieu à un débat de deux ou trois jours en deuxième lecture, lequel aurait été suivi d'une étude en comité plénier de deux jours et il aurait alors été adopté par la Chambre. En réalité nous avons dû affronter une obstruction systématique car les députés d'en face ne se soucient guère en général de ces taux d'intérêts et de leurs répercussions sur la population. Ils se préoccupent bien davantage de se faire du capital politique plutôt que d'aider les gens qui souffrent actuellement des taux d'intérêt élevés.

Une voix: Votre cote de popularité est de 28 p. 100.

M. Crosbie: On verra bien qui est le plus populaire en définitive. Je constate aujourd'hui que nous avions survécu à une certaine épreuve à la Chambre. Si les députés étaient aussi sûrs d'eux mêmes qu'ils le prétendent nous nous retrouverions dès demain en pleine campagne électorale mais tel n'est pas le cas. Je suis prêt à mettre à l'épreuve le sondage Gallup n'importe quand avec nos vis-à-vis. Aussi longtemps que nous sommes au pouvoir et que nous devrons rendre des comptes pour ce que nous faisons nous allons continuer de mener à bien notre politique, et non pas celle du groupe de députés d'en face qui ont été défaits aux urnes mais n'arrivent pas à l'admettre et croient qu'ils vont automatiquement être reportés au pouvoir et ne plus rien avoir à faire.

• (1650)

M. Pepin: Allez-vous revenir au sujet de votre discours suave?

M. Crosbie: Oui, je dois revenir au sujet de mon discours suave. Le député de Winnipeg-Fort Garry a laissé planer une menace au sujet des travaux du comité si nous ne faisons pas ce qu'il veut que nous fassions ou plutôt ce que son côté de la Chambre veut que nous fassions. Nous n'acceptons tout simplement pas les menaces. Certes, nous sommes disposés à nous montrer raisonnables mais je ne claque pas des dents parce que le député de Winnipeg-Fort Garry menace d'entraver les travaux du comité. Le comité devra de toute façon s'acquitter de son travail.

Quoi d'autre le député a-t-il dit? En vérité, pas grand-chose. Permettez-moi de citer quelques chiffres qui démontrent que les amendements proposés ne sont pas raisonnables. Ce que l'on reproche notamment à ce projet de loi, c'est de ne pas prévoir de remboursement du crédit. Autrement dit, le projet de loi ne profite qu'aux propriétaires canadiens qui paient l'impôt fédéral puisqu'il allège leur fardeau fiscal. Les propriétaires qui ne paient pas d'impôt au gouvernement fédéral se trouvent par conséquent privés de cet avantage.

Il en coûterait 100 millions de dollars la première année et 450 millions la quatrième année pour accorder un remboursement en vertu du projet de loi. Dans la situation actuelle, nous ne voyons vraiment pas comment nous pourrions absorber ces coûts additionnels. D'ici à quatre ans environ, lorsque notre gestion aura porté ses fruits et que l'économie du pays sera de nouveau sur pied, nous pourrons peut-être nous permettre de telles dépenses.

Les députés de l'opposition voudraient que nous étendions ce bénéfice aux locataires alors qu'ils se sont bien gardés de le faire lorsqu'ils étaient eux-mêmes au pouvoir, c'est-à-dire pendant les 16 dernières années. Il y a toutes sortes de façons d'étendre les avantages du bill aux locataires. En voici deux. Nous pourrions accorder le crédit d'impôt de $250 aux locataires. Autrement dit, tout locataire au Canada aurait droit à un crédit d'impôt de $250, c'est-à-dire tout locataire comme tout propriétaire. Cette simple proposition de crédit non remboursable nous coûterait 175 millions de dollars pendant la première année et 675 millions la quatrième année. S'il s'agissait d'impôt remboursable, cela coûterait 275 millions la première année et 1.1 milliard la quatrième année. La simple extension du crédit d'impôt à tous les contribuables locataires nous forcera à faire ces dépenses additionnelles. Si nous prévoyons un remboursement d'impôt égal au crédit, la dépense est encore plus considérable.

Nous pourrions aussi accorder aux locataires un crédit d'impôt de 25 p. 100 de la moitié de leur loyer à concurrence d'un crédit maximal de $1,250. Nous avons le choix entre de nombreuses formules. J'ai expliqué ces deux-là pour donner une idée de ce que cela coûterait. La formule du crédit non remboursable nous coûterait 200 millions la première année et 750 millions la quatrième année. S'il s'agissait d'un remboursement d'impôt, cela coûterait un quart de milliard la première année et un milliard la quatrième année. Et c'est comme cela avec toutes les autres formules. Elles coûteraient toutes beaucoup plus cher à l'État.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas accepter d'apporter des modifications qui proposent d'inclure les locataires dans ce programme destiné aux propriétaires. Mon éminent collègue, le ministre chargé de l'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement espère mettre au point un programme d'aide au logement—ce qu'il s'emploi à faire actuellement—qui s'adresserait aux locataires en général ou à ceux ayant passé un certain âge, etc. Nous étudions les différentes possibilités qui s'offrent. Nous voulons tout autant venir en aide aux personns âgées, aux locataires et à tous les nécessiteux que les députés d'en face. Puisque nous formons un gouvernement minoritaire, c'est le genre de mesures que nous devrions être portés à prendre si nous voulions agir comme les députés d'en face l'ont toujours fait, si nous ne nous intéressions qu'au pouvoir. Nous n'aurions cure de la situation économique et du déficit national. Nous nous en désintéresserions totalement. Nous ferions des propositions alléchantes en ne perdant pas de vue que nous formons un gouvernement minoritaire et que nous irons peut-être aux urnes dans les six ou douze prochains mois. Mais nous n'en faisons rien. Notre but ultime dans la vie, ce n'est pas de prendre le pouvoir et de venir manger au râtelier. La vie est faite d'autres choses.

Depuis que nous exerçons le pouvoir à Ottawa, nous nous efforçons d'aider le Canada à se rétablir des 16 années de prodigalité et de largesses dont il a été victime alors que les députés d'en face étaient au pouvoir.

Une voix: Il n'y a plus rien à manger au râtelier.

M. Crosbie: Comme un député vient de le dire, il n'y a tellement plus rien dans le râtelier après 16 ans qu'on ne sent plus l'odeur de quoi que ce soit.

Une voix: Qui dit années tory dit années difficiles.

M. Crosbie: Si les années tory sont des années difficiles, c'est sans doute parce qu'elles succèdent aux années libérales et que les Libéraux ne laissent jamais rien derrière eux. Mais après un ou deux ans, les années tory deviennent des années formidables. Attendez et vous allez voir que ce sont des années de prospérité.

Ce bill a pour but d'encourager les Canadiens à devenir propriétaires. Pour ce motif, toute disposition qui y serait insérée et qui viserait à aider les locataires irait directement à l'encontre de l'objet de la loi, qui est d'aider les Canadiens qui sont actuellement propriétaires à le demeurer et ceux qui veulent à le devenir. Le bill ne vise pas à aider les locataires et à les décourager de devenir propriétaires. Par conséquent, toute proposition d'amendement qui va à l'encontre de cet objectif ne saurait être envisagée dans le cadre de ce bill.

On compte qu'il y a en tout 9.4 millions de ménages au Canada, dont 3.8 millions occupent une maison dont ils sont propriétaires, paient des impôts au gouvernement fédéral et remboursent une hypothèque ou sont assujettis à l'impôt foncier, de sorte qu'ils vont bénéficier de cette mesure législative. On compte 1.1 million de ménages qui sont propriétaires de leur maison mais qui ne sont pas imposables. Comme ils ne paient pas d'impôt fédéral, ils ne bénéficieront pas de la mesure législative à moins qu'on ne rende le crédit d'impôt remboursable. On compte par ailleurs 4.5 millions de ménages qui sont composés de locataires, d'étudiants ou autres genres de ménages. On compte également 166,885 maisons mobiles dont les propriétaires bénéficieront tous de la mesure législative.

Nous estimons donc que la seule façon dont nous pouvions faire bénéficier les propriétaires canadiens de cette mesure pour l'année fiscale 1979 consistait à prendre la décision que nous avons prise. Nous ne pouvons prendre en considération que les amendements qui permettront de répondre à cet objectif. Le crédit accordé pour 1979 se chiffrera à 575 millions de dollars, et à 1.2 milliard pour l'année 1980. Cela constituera un stimulant. Nous avons entendu les députés d'en face réclamer une mesure stimulatrice. La voici. On aurait cru qu'elle aurait été adoptée depuis longtemps à la Chambre. La voici la mesure stimulatrice qu'ils ne cessent de réclamer à cor et à cri.

Aujourd'hui, on a posé au premier ministre une question idiote au sujet d'une réduction d'impôt de 2 milliards de dollars. Voilà une réduction de 2 milliards de dollars. En fait, ce programme représente beaucoup plus: 575 millions de dollars cette année, 1.2 milliard de dollars l'an prochain et jusqu'à 2.9 milliards de dollars en 1982. Quelle manque de logique de la part de ces messieurs. Ils n'ont absolument aucune logique.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre passe son temps à faire allusion aux messieurs d'en face. Je tiens à lui rappeler que la Chambre est un peu plus moderne que son bill.

M. Kempling: Quel apport significatif!

M. Crosbie: Je sais pourquoi le député est tellement conscient du fait que siègent ici des députés des deux sexes. C'est que ce sont les femmes qui dominent le NPD au caucus et à la Chambre, et je les en félicite.

Si les membres de l'opposition officielle ne sont jamais logiques, c'est que leur chef a déclaré qu'il est plus important d'avoir raison que d'être logique. Ce qui est bon pour l'un est aussi bon pour l'autre. Il est plus important d'avoir raison que

d'être logique. En cela, l'ancien premier ministre avait vu juste. Bien entendu, ses adeptes suivent ses conseils tous les jours puisqu'ils ont fait preuve d'un illogisme remarquable.

Pour revenir à cet article, monsieur le président, disons qu'il s'agit d'une modification purement administrative. La modification prévue à cet article vise à garantir que les nouveaux crédits ne changeront en rien le calcul de la déduction générale admissible pour l'impôt fédéral, de la surtaxe fédérale sur le revenu qui n'est attribuable à aucune province et de l'abattement spécial pour le Québec. Voilà, essentiellement, le but de cette modification.

Si les députés veulent reprendre en entier le débat de deuxième lecture, c'est leur privilège. Nous savons qu'ils peuvent immobiliser la Chambre. Nous savons qu'ils peuvent empêcher l'adoption du bill d'ici Noël. Nous savons qu'ils peuvent bloquer le bill, en dépit du fait que la Chambre y a déjà donné son approbation de principe. J'espère cependant qu'ils se montreront plus raisonnables. Nous sommes certes disposés à examiner tout amendement qui répond aux conditions que j'ai signalées.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (1700)

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 5 heures de l'après-midi, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre procède à l'étude des affaires émanant des députés, conformément au paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Welland (M. Parent)—L'emploi—La suppression du programme de création d'emplois; le député de Churchill (M. Murphy)—Le Nord canadien—Le règlement des revendications territoriales des autochtones; le député d'Abitibi (M. Caouette)—La recherche et le développement—On demande si le budget sera augmenté.

Comme il est 5 heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, pourrions-nous discuter du bill C-225, et est-ce que les autres bills pourraient être réservés du consentement unanime?

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable secrétaire parlementaire a parlé de C-225. Je suis certain qu'il voulait dire C-226. Pourrais-je par ailleurs signaler à la Chambre que je suis un peu préoccupé par notre façon de procéder à l'établissement de l'ordre des travaux d'initiative parlementaire.

Je remarque qu'en passant au bill C-226, la Chambre se trouve à reporter sept bills qui sont déjà imprimés et prêts à être étudiés ainsi que 11 autres qui ne sont pas encore imprimés. Je crois savoir qu'on avait demandé même aux députés dont les bills ne sont pas imprimés de fournir des renseignements sur leur bill au légiste de la Chambre. Mais, après avoir fait une brève enquête, j'ai découvert que certains de ces députés avaient encore leur bill dans leur bureau, qu'ils ne savaient pas qu'ils devaient les présenter et qu'ils attendaient que quelqu'un leur dise quoi faire. Je me demande donc si le bureau du Conseil privé ne pourrait pas charger quelqu'un de téléphoner à tous les députés en question pour les presser de fournir des renseignements même si leur bill n'est pas prêt pour l'impression. A quoi bon tirer la liste au sort au début de la session si nous allons procéder comme nous le faisons à l'heure actuelle?

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, je suis porté à croire que, dans le cas de chacun des bills imprimés avant celui-ci, une enquête a été faite et le député ne pouvait pas présenter son projet de loi ou n'était pas prêt à le faire aujourd'hui. Vous avez mentionné ceux qui n'ont pas été imprimés. Je prends note de ce que vous avez dit pour essayer d'accélérer le processus, mais tous les députés devraient se rendre compte que nous avons tout fait pour que les bills soient présentés dans l'ordre. Je ne pense pas qu'on puisse reprocher quoi que ce soit aux ministériels. Mais, si vous le voulez, monsieur l'Orateur, je tiendrai compte de ce que vous avez dit.

M. Herbert: A ce sujet, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que le problème pour beaucoup d'entre nous, c'est que nous ne savons pas ce que renferment les bills qui n'ont pas encore été imprimés. De plus, quand nous regardons l'ordre du jour, nous ne pouvons que supposer pour l'instant, parce que nous n'avons pas d'autres renseignements, que, comme vous l'avez signalé, nous reportons une vingtaine de bills. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait nous dire, quand il fera rapport à la Chambre sur cette question, quels bills n'ont pas été imprimés. Peut-être pourrions-nous mettre un peu d'ordre au *Feuilleton* en supprimant certains bills que les députés n'ont peut-être pas l'intention de présenter en ce moment. Nous pourrions dès lors avoir au moins une idée des travaux qui nous attendent.

M. l'Orateur adjoint: Que le député se rassure: je n'ai aucun reproche à lui adresser, pas plus qu'à ses collaborateurs. Je me demande simplement s'il n'y aurait pas lieu de demander particulièrement à certains députés de veiller à ce que leur projet de loi soit prêt. Peut-être n'insistons-nous pas assez. Je me suis entretenu avec un député, qui est ici présent, dont le projet de loi était sur le pupitre; il attendait simplement que quelqu'un l'appelle. Il faudrait donc faire quelque chose en ce sens. Quoiqu'il en soit, je demande à la Chambre si elle accepte que tous les bills précédant le bill C-226 soient reportés et qu'on mette en délibération le bill C-226, inscrit au nom du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MODIFICATION CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL DES ENTREPRISES FÉDÉRALES

M. John Rodriguez (Nickel Belt) propose: Que le bill C-226, tendant à modifier le Code du travail (sécurité du personnel), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, le projet de loi que je présente aujourd'hui met en lumière l'une des questions les plus importantes pour les Canadiens et leurs gouvernements. Nous avons souvent été incités à croire que la question la plus importante pour les travailleurs était la négociation collective et les conflits avec les employeurs. Pourtant, la question la plus grave, qui touche l'ensemble des travailleurs canadiens et les gouvernements à tous les paliers, c'est celle de la sécurité et de l'hygiène. Pour les travailleurs canadiens, c'est de loin la question la plus brûlante.

Je suis certain que tous les députés qui me font face et ceux qui sont à mes côtés admettront que la question de l'hygiène et de la sécurité au travail est loin d'être réglée. Chaque fois que nous abordons des problèmes ouvriers, les excuses se mettent à pleuvoir; tout comme les libéraux avant eux, les conservateurs excellent dans ce domaine. Ils se mettent à citer des statistiques sur les jours de grève; ils comparent nos données avec celles de l'Italie, de l'Allemagne de l'Ouest, de la Grande-Bretagne, de l'Ouganda et de n'importe quel pays du monde. Mais on n'entend jamais beaucoup parler des jours perdus à cause d'accidents ou de maladies résultant directement des conditions de travail. Or, le nombre de jours perdus en raison d'accidents ou de maladies de ce genre est sept fois plus élevé que le nombre de jours perdus par suite de conflits de travail. Il est possible de calculer le coût économique de ces jours perdus.

● (1710)

Il ne fait aucun doute que l'ancien gouvernement libéral s'était efforcer de donner l'initiative au gouvernement fédéral en matière de l'hygiène et de la sécurité au travail en présentant le bill C-8 pour modifier la partie IV du Code canadien du travail. Même si c'était la première fois depuis dix ans qu'on modifierait le Code du travail, il faut féliciter l'ancien gouvernement libéral d'avoir donné aux travailleurs le droit de refuser un travail dangereux. Il faut cependant noter qu'ils peuvent refuser un travail seulement s'il pose des dangers imminents, ce qui est loin d'être satisfaisant puisque nous savons maintenant que certains cancers prennent jusqu'à 20 ans pour se manifester. C'est loin d'être encourageant vu que, selon une étude menée récemment aux États-Unis, au moins 20 p. 100 de tous les cancers aux États-Unis sont dus aux conditions de travail.

L'ancien gouvernement libéral avait accordé aux travailleurs le droit de former des comités d'hygiène et de sécurité, mais la formation de ces comités n'est pas obligatoire et il n'y en a pas sur les lieux de travail où les ouvriers ne sont pas syndiqués. Le ministre ne s'est pas prévalu de son droit d'établir des comités d'hygiène et de sécurité dans de tels cas. Il n'a pas exercé jusqu'ici le pouvoir que lui confère la loi à cet égard.

J'ai ici certains faits qui devraient être consignés au compte rendu. Le ministère fédéral du Travail calcule que 1,071,484 Canadiens ont été blessés au travail en 1978. En Ontario, en cinq ans près de 1,500 travailleurs sont morts à la suite d'accidents ou de maladies reliés au travail. D'après une étude des accidents de travail menée par le docteur Paul Rohan, spécialiste de l'hygiène et de la sécurité au travail de Montréal, il y a eu chaque jour un accident de travail toutes les 16 secondes depuis dix ans. Il faut aussi noter que les accidents se font plus fréquents. Depuis dix ans, le nombre d'ouvriers blessés chaque année a augmenté du tiers et 46 p. 100 des accidents de travail en 1978 ont entraîné une invalidité temporaire ou permanente. Voilà le coût des accidents de travail en souffrances humaines.

Il y a aussi bien entendu les frais monétaires. En 1978, les versements d'indemnisation pour les accidents de travail se sont élevés à 967 millions de dollars. Ce chiffre comprend uniquement les versements d'indemnisation. Si l'on tient compte des frais indirects reliés aux pertes de production, à l'embauche et à la formation de nouveaux travailleurs, aux frais d'assurance plus élevés pour les employeurs, au temps supplémentaire et aux soins hospitaliers, le total des frais découlant des accidents de travail, des maladies et des morts pourrait s'élever à 4 milliards de dollars par année. L'année dernière, par exemple, la Commission des accidents du travail a payé, en Ontario seulement, $382,207,000 en dédommagements.

Indépendamment du fait que les améliorations apportées par le bill C-8 au Code canadien du travail étaient attendues depuis longtemps, on a négligé d'y ajouter d'autres améliorations qui s'imposaient. Nous avons essayé d'amender le bill C-8, mais les libéraux ont systématiquement rejeté toutes nos propositions. En vérité, le fait que seulement trois députés de ce parti sont ici à la Chambre cet après-midi témoigne de l'intérêt de leur parti pour ce problème. Aucun des anciens ministres du Travail n'était disposé à modifier le Code canadien du travail de façon à combler les lacunes flagrantes de la partie IV, comme on le fait dans le bill C-226.

Le changement que nous souhaitions y apporter, et que préconise le bill C-226 dont nous discutons cet après-midi, vise à étendre à la catégorie d'employés fédéraux qui travaillent à bord de trains, de navires et d'aéronefs, et jusqu'ici exclus, les dispositions relatives à la sécurité du personnel figurant dans la partie IV du Code canadien du travail. Quand ce personnel est au sol, il est protégé par la partie IV; mais une fois qu'il est à bord de navires, de trains ou d'aéronefs, il est le seul responsable de son sort, car les dispositions relatives à la sécurité du personnel ne s'appliquent plus.

Une voix: De combien de personnes s'agit-il?

M. Rodriguez: La question est intéressante, venant de la part des libéraux. Oui, au fait, de combien de personnes s'agit-il? Ils sont environ 500,000 employés au service, à l'heure actuelle, d'entreprises fédérales, à jouir de la protection prévue dans le Code canadien du travail. Deux cent mille d'entre eux sont exclus des dispositions de la partie IV relative à la sécurité du personnel sur les lieux du travail.

Une voix: Parlez plus fort!

M. Rodriguez: Si le député souhaite nous tenir un discours, il lui suffit de demander à prendre la parole, et je la lui céderais volontiers. Mais je sais pertinemment que la question ne l'intéresse pas. Il n'a probablement pas prévu, comme d'autres, de convention collective dans son entreprise. Quelque 200,000 personnes ne bénéficient pas de la protection offerte dans la partie IV du Code.

Je tiens à vous en donner quelques exemples. Il y a des employés des chemins de fer qui sont bien protégés par cette partie du Code canadien du travail, mais, je le répète, une fois qu'ils sont à bord des trains, ils ne sont plus protégés. Ils sont protégés en vertu de la loi sur les chemins de fer qui, cependant, n'a rien prévu au sujet de la sécurité du personnel. Ainsi, par exemple, les employés à bord du train du Canadien Pacifique, à Mississauga, n'étaient nullement protégés par les dispositions de la partie IV relatives à la sécurité du personnel dans le Code canadien du travail. Ils n'étaient absolument pas couverts.

Quant aux gens qui travaillent dans les avions, dès que l'appareil a décollé, les hôtesses, les pilotes, les stewards et le reste du personnel navigant ne sont pas couverts. Les passagers sont couverts par la loi sur l'aéronautique, mais cette loi s'occupe uniquement de leur sécurité et non pas de celle du personnel navigant. La prochaine fois que les députés monteront dans un DC-9, qu'ils jettent un coup d'œil aux strapontins situés à l'arrière de l'avion et au milieu. Si un des cônes arrière se détachait, les employés occupant ces places seraient aspirés vers l'extérieur. La loi sur l'aéronautique ne prévoit rien pour protéger leur santé et leur sécurité. C'est la même chose pour l'équipage des bateaux.

Les syndicats représentant ces travailleurs présentent des instances aux gouvernements depuis une bonne dizaine d'années et on les a toujours écoutés. Les nombreux ministres du Travail qui se sont succédé les ont écoutés. Personne ne peut les accuser de ne pas avoir écouté, mais ils n'ont rien fait. Le ministre actuel n'écoute pas. Sa petite conversation privée l'occupe trop. C'est le bon gars. Il veut être quelqu'un. Il peut être quelqu'un s'il commence par placer ces travailleurs sous les auspices . . .

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai écouté le député de mon mieux, mais je me suis apperçu de la présence du premier ministre (M. Clark) et certaines choses plus importantes ont distrait un moment mon attention, si je puis dire. Puis, j'ai entendu le député parler d'un bon gars, à propos de moi, je pense. Je ne veux pas lui faire perdre son temps. Je sais que c'est important et qu'il a seulement 20 minutes à sa disposition, mais s'il voulait bien répéter ce qu'il a dit à mon propos, je lui en serais extrêmement reconnaissant. Je tiens à ce qu'il sache que je l'écoutais très attentivement. Pourrait-il simplement répéter pour que je reprenne le fil?

M. Rodriguez: Le ministre a dit qu'il parlait, et j'en suis très heureux. Je faisais allusion au ministre du Travail (M. Alexander), qui parlait au premier ministre (M. Clark), ce dont je suis très content. Je croyais que le ministre faisait partie du grand cabinet et qu'il n'avait donc aucune influence. Je constate avec plaisir que le premier ministre lui prête une oreille attentive. Lorsqu'il était ministre du Travail, le député de Hamilton-Est (M. Munro), a dit que c'était une bonne idée, mais il n'y a pas donné suite.

Puis, l'ancien député de Scarborough-Est a remplacé le député de Hamilton-Est. Il n'a rien fait non plus, même s'il a dit que c'était une bonne idée. Je n'en suis pas surpris, car une grande bataille bureaucratique fait rage au sein du gouvernement. Maintenant, le ministre du Travail dit qu'il veut se signaler. Il dit à Mary Trueman, du *Globe and Mail*, qu'à son avis, son ministère devrait faire plus. Voici une bonne occasion pour lui d'en faire plus. Il peut agir, et j'espère que les députés ministériels ne tenteront pas d'étouffer ce bill. Le premier ministre a déclaré que le gouvernement voulait donner aux députés l'occasion de faire plus que de se contenter de siéger sur les banquettes arrières et de taper sur leur pupitre. Si l'on permettait à ce bill de franchir cette étape, il serait renvoyé au comité.

● (1720)

Le ministre du Travail doit sûrement se rendre compte de la gravité du problème. Ce n'est pas le moment d'ergoter avec le ministre des Transports (M. Mazankowski) sur la question de savoir si les travailleurs devraient relever de la loi sur l'aéronautique ou du Code canadien du travail. Ce qui importe avant tout, c'est la santé et la sécurité des travailleurs du pays. Le nouveau ministre du Travail a l'occasion de montrer ses qualités de chef. Il pourrait, en fait, montrer qu'il est quelqu'un sans aller chez Speedy Muffler; il n'aurait qu'à permettre que le bill soit renvoyé au comité. Il suffirait qu'il rappelle ses phoques là-bas et leur dise de ne pas étouffer le bill, pour qu'il puisse être renvoyé au comité cet après-midi.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Certains députés d'en face se comportent comme des phoques. Ils n'apprécient probablement pas l'importance de ce bill. Je ne devrais peut-être pas insulter les phoques. Au lieu de parler d'une commission des conflits d'intérêt public, le ministre du Travail devrait profiter de la magnifique occasion qui s'offre à lui de prendre franchement l'initiative dans le domaine des questions ouvrières dans notre pays.

Quand je lui ai demandé l'autre jour, au comité, où en était la question de faire relever ces travailleurs du Code canadien du travail, il m'a répondu qu'il étudiait le problème. Cette question a été étudiée à l'infini, monsieur l'Orateur. Il ne reste plus de temps pour d'autres études. Le moment est venu pour le gouvernement d'intervenir carrément. Environ 200,000 travailleurs devraient relever de la Partie IV du Code canadien du travail. Je pense que ce bill ferait le nécessaire, car il permettrait de faire relever de la Partie IV du Code canadien du travail ceux qui ne sont pas visés présentement mais qui sont acceptés aux termes du Code du travail.

Comme je ne veux pas saborder mon propre bill, je terminerai par un appel aux ministériels. Je leur demande instamment de laisser le bill aller au comité au lieu de dire qu'ils l'appuient, que c'est une merveilleuse idée, au lieu de l'étouffer, autrement dit. Mettez en pratique ce que le premier ministre a dit à propos de la réforme du Parlement et laissez le Parlement décider si, au Canada, ce sont les bureaucrates ou les députés qui doivent se prononcer sur cette très importante question.

M. Bill Wightman (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le bill du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) m'intéresse tout particulièrement, et le député mérite des félicitations pour avoir posé, ne serait-ce que par inadvertance, la question de la réforme réglementaire, qui tient à cœur au gouvernement.

Ce bill aurait, entre autres effets, celui de simplifier et de rationaliser divers règlements concernant la sécurité du travail, qui se trouvent actuellement dans toutes sortes de textes relatifs aux fonctionnaires publics, au personnel des secteurs publics et privés du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à l'ensemble des personnes actuellement soumises à la partie IV du Code canadien du travail. Comme je l'ai dit, le bill C-226 permettrait de simplifier ces textes et, de ce point de vue, il est conforme au désir du gouvernement de débroussailler les questions et de se pencher très sérieusement sur la prolifération des règlements.

Au cours de l'été, j'ai commandé pour mon bureau le Code refondu du Canada qui tient en 18 volumes. Il y a 10 ou 12 ans, l'étudiant en droit n'avait pas à se faire de soucis pour la réglementation mise à jour. Elle tenait en un petit volume. Mais aujourd'hui elle en remplit 18, et encore ne s'agit-il que des règlements en bonne et due forme, et non de la pléthore de textes qui émane des organes quasi judiciaires de toute espèce. Il faut donc être reconnaissant au député de Nickel Belt d'avoir ainsi soulevé la question.

Ce dont il faut tenir compte sur le plan de la prolifération des règlements, c'est le coût social de son maintien. Le bill C-226 constitue donc un moyen parmi d'autres de simplifier la réglementation, existante ou à venir.

Une autre approche est donnée par la collaboration qui se poursuit actuellement entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour réduire les empiètements de compétence. Le gouvernement, et le premier ministre (M. Clark) en particulier, s'y est vivement intéressé et a donné son appui. Nous reconnaissons les efforts qu'a faits le gouvernement précédent pour développer une analyse des répercussions socio-économiques comme moyen de vérifier l'efficacité de la nouvelle grande réglementation relative à la santé, à la sécurité et à la justice. Nous avons appuyé ces efforts et nous avons fait préciser les directives administratives pour mettre ce genre de programme en œuvre. C'est une innovation dans le processus de réglementation et nous, en tant que gouvernement, espérons que son importance pour les Canadiens sera pleinement reconnue.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, chaque proposition de mesure sociale dont le coût est évalué à 10 millions de dollars ou plus doit être soumise à une analyse coût-avantages. Le résultat de l'analyse paraîtra dans la *Gazette du Canada* afin que les intéressés puissent faire connaître leurs réactions au règlement soixante jours avant qu'il ne prenne effet. Quiconque est visé par ces règlements est invité à faire connaître son opinion au ministère qui les édicte. Je répète que c'est une mesure innovatrice et je suis reconnaissant au député de Nickel Belt d'avoir saisi la Chambre de la question aujourd'hui.

Le député nous a donné une idée des groupes qui seraient touchés par cette proposition. Je pense que pour que notre examen soit plus exhaustif, il serait bon de savoir qui, précisément, sera touché. Au sein du gouvernement fédéral, neuf grands ministères et organismes voient à la mise en application de seize lois différentes qui traitent à divers degrés de la santé et de la sécurité au travail. Il s'agit, entre autres, du ministère du Travail, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires indiennes et du Nord et du ministère de la Consommation et des Corporations. Comme je l'ai dit tout à l'heure, si nous avions toute liberté de faire adopter ce bill, nous réduirions le nombre des membres.

Cela ne signifie pas, bien sûr, comme le député n'avait certainement pas l'intention de le faire croire à quiconque, que les employés des sociétés ferroviaires, maritimes ou aériennes sont laissés sans protection aucune. C'est absolument faux. Je crois qu'il a dit: «Que Dieu les protège lorsqu'ils sautent sur les marche-pied des trains!»

M. Rodriguez: Quel rapport avec la santé et la sécurité?

M. Wightman: Je suis sûr que le député ne voudrait pas que l'on pense à tort qu'il n'existe pas de règlements de sécurité et que ces gens ne sont pas protégés par la jurisprudence et par des tribunaux d'arbitrage.

● (1730)

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je sais que le député de Scarborough-Ouest (M. Wightman) ne veut pas fausser mes paroles. J'ai dit qu'ils sont les seuls responsables de leur sort lorsqu'ils sont à bord des trains parce qu'ils ne sont protégés par aucune disposition sur l'hygiène ou la sécurité au travail des lois dont ils relèvent. Cela est clair, je crois. Ces lois ne leur donnent pas le droit de refuser du travail, de demander des renseignements ou de constituer des comités d'hygiène et de sécurité au travail. J'espère qu'il ne va pas donner une fausse impression à la Chambre à ce sujet.

M. Wightman: Monsieur l'Orateur, comme je le signalais, nous avons une vaste jurisprudence en matière d'arbitrage et, à ma connaissance, jamais on a rendu de décision défavorable à un employé qui a refusé d'exécuter une tâche par crainte de torts ou de blessures corporels. Non seulement cela, mais jamais on a blâmé un employé si la tâche qui lui était imposée était diffamatoire. Je n'ai jamais entendu dire que l'on ait pris une décision défavorable à l'employé.

Même si les différentes lois qui s'appliquent aux employés qui ne sont pas encore couverts par la partie IV du Code canadien du travail ne les protègent pas, je n'ai jamais entendu parler de décision défavorable.

Il conviendrait peut-être, dans le cadre de cette discussion, de parler brièvement des ministères ou des organismes ainsi que des lois qui s'appliquent à leurs employés. Les employés du ministère des Transports tombent sous le coup de la loi sur l'aéronautique et de la loi sur la marine marchande du Canada. La Commission canadienne des transports est régie par la loi sur les chemins de fer. La Commission de contrôle de l'énergie atomique est régie par la loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Les employés du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien tombent sous le coup de la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, et l'Office national de l'énergie. Le ministère du Travail est évidemment lié au Code canadien du travail.

Il convient, à mon avis, d'étudier quelques aspects du bill C-226 avant de songer à le renvoyer au comité, notamment la question de l'exclusion des territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Étant donné que l'adoption de ce bill mettrait un terme à cette situation, il me semble qu'il importe d'étudier la question très sérieusement parce qu'il faudrait maintenir cette exclusion au paragraphe 81 du Code canadien du travail si l'on veut faire franchir les autres étapes au projet de loi du député. On ne peut pas priver le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest du droit de réglementer l'exploitation d'une entreprise locale ou privée; une telle décision ne se justifierait pas et irait à l'encontre du renforcement des pouvoirs de ces territoires. Il conviendrait donc peut-être d'apporter certaines précisions au bill C-226 à cet égard.

Pour ce qui est des fonctionnaires, sauf erreur, le gouvernement a publié en août 1968, par le biais du Conseil du Trésor en sa qualité d'employeur, une directive dans laquelle il affirme que les principes du Code canadien de la sécurité au travail ainsi que les règlements et normes qui en découlent s'appliquent à la Fonction publique. Le passage du projet de loi où le député propose d'appliquer le Code canadien du travail aux organismes d'État a du bon, mais nous n'avons encore aucune preuve absolue que les fonctionnaires fédéraux ne jouissent pas d'une protection équivalente à celle qui est accordée aux travailleurs en vertu de la partie IV du Code canadien du travail.

Finalement, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire un mot au sujet des traités et des obligations internationales. Le Canada respecte ses traités et ses obligations internationales, même si d'autres pays ne le font pas et il existe des lois et des ententes internationales concernant la navigation maritime et aérienne. De même que les dispositions sur la sécurité des voyageurs qui sont un sujet de préoccupation primordial ces lois ont plus d'importance que les dispositions sur la sécurité des employés qui figurent à la partie IV du Code canadien du travail. Le bill C-226 abrogerait dans l'article 80(2) le décret ministériel nécessaire pour empêcher toute contradiction entre les obligations découlant de nos traités internationaux et nos propres lois. Il est inutile, à mon avis, de poursuivre l'étude de ce bill tant qu'on n'aura pas remédié à cette imperfection.

M. Rodriguez: Faites-le en comité.

M. Wightman: Le député propose que nous le fassions en comité. Je ne vois pas pourquoi une version perfectionnée du bill ne pourrait pas être présentée à la Chambre avant d'être renvoyée au comité.

M. Rodriguez: Le débat porte sur le principe du bill.

M. Wightman: Comme le député l'a dit, tous les partis présents à la Chambre doivent s'entendre sur l'importance de la question qu'il a soulevée, à savoir celle du temps perdu par suite des accidents du travail ou des maladies professionnelles. Nous sommes conscients non seulement des pertes financières que cela implique, mais aussi de la souffrance humaine que cela peut entraîner.

En outre, je crois que le député a tenté d'établir un lien entre les accidents de travail et les maladies professionnelles d'une part, et les différends industriels d'autre part. On peut presque dire que les deux s'excluent mutuellement; du moins on ne saurait les comparer pour juger du bon ou mauvais état des relations entre patrons et employés au Canada.

Il y a une différence énorme entre un arrêt de travail causé par un arrêt de travail où tout le personnel débraie le même jour ou à la même heure et le temps perdu à la suite d'accidents de travail ou de maladies professionnelles qui eux d'habitude ne surviennent pas tous le même jour. En ce sens, ces deux causes de perte de temps ne se comparent vraiment pas.

Enfin, Monsieur l'Orateur, nous devrions—je pense—ne pas oublier cette réalité. Certaines personnes exercent des emplois qui sont dangereux en soi: les agents de police ou les pompiers, par exemple. La nature de leur travail est telle qu'ils doivent faire passer l'intérêt du public avant tout. Bien entendu, ces gens ne voudraient pas qu'il en soit autrement.

La proposition à l'étude signale ce fait à notre attention. Pensez aux responsabilités de l'équipage ou du personnel de bord d'un avion. En cas d'ennuis mécaniques ou de détournement d'avion, le personnel de cabine et les pilotes doivent avant tout veiller à la sécurité des passagers même aux dépens de la leur.

Je pense à la catastrophe qui s'est produite dernièrement à Mississauga dont on ignore encore les causes exactes. Mais imaginez le cas où un mécanicien de locomotive voit un danger imminent et peut tenter quelque chose à condition de rester à bord du train mettant ainsi sa vie en péril. Je ne pense pas que nos textes de loi puissent dire, à choisir entre la vie du mécanicien et celles de milliers de passagers à bord du train que la responsabilité n'est pas claire.

● (1740)

On peut aisément imaginer toute une série de situations ou d'activités où l'intérêt et la sécurité du public revêtent une importance primordiale. Nous devrions être reconnaissants au député d'avoir présenté son bill ainsi, car, je le répète, il soulève effectivement cette question importante et illustre bien la difficulté de résoudre tous les problèmes par la voie législative.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Conformément à la coutume, je voudrais rendre hommage à la population de ma circonscription qui m'a témoigné sa confiance en me chargeant de la représenter dans cette enceinte. Mes électeurs habitent une ville en pleine expansion qui connaît toutes sortes de problèmes, notamment parce qu'il est très difficile de s'y loger à cause du rythme de croissance de la ville. A l'occasion de la célébration de notre premier semestre au pouvoir, dont on a parlé à la période des questions aujourd'hui, je formule le voeu que nous restions suffisamment longtemps au pouvoir pour aider d'autres régions du pays à prospérer dans la sécurité afin qu'il n'y ait plus autant de gens qui viennent s'installer si hâtivement dans notre région. J'aimerais qu'on crée davantage d'emplois dans d'autres parties du pays afin que les gens puissent rester proches de leur famille et de leurs traditions.

Je prends la parole parce que je n'aime pas la façon dont ce bill est rédigé. Il est un exemple parfait de ce dont je parlais il y a quelques semaines avec le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). C'est à propos du genre de principes que le député a invité ses collègues de la Chambre à considérer dans leur examen de ce bill. Si le député se laisse convaincre par mes arguments, peut-être acceptera-t-il de retirer son bill et de le remanier de façon à y inclure des choses qui nous intéressent.

M. Rodriguez: C'est au comité qu'on fait cela.

M. Hawkes: Je ne suis pas certain que les discussions au comité servent à quelque chose ou qu'elles comprennent des données susceptibles de nous fournir des lois acceptables. J'ai bien peur que nous risquions bien souvent de n'assister au comité qu'à des envolées oratoires. Elles font perdre leur temps aux députés et nuisent aux Canadiens.

Je n'accepte pas le bill du député de Nickel Belt en partie à cause du premier mot, «nonobstant». «Nonobstant toute autre loi ou tout règlement, la présente partie s'applique . . .» Ainsi, pour assurer la sécurité du personnel, le député de Nickel Belt voudrait que nous fassions abstraction de toutes les traditions et de tous les progrès réalisés pendant toutes ces années, ainsi que de tous les autres bills et règlements. Il nous invite à accepter sans l'examiner une mesure législative qui prévaudra sur toutes les autres lois que la Chambre a adoptées. Ainsi, je me demande si le bill du député renferme une disposition qui puisse nous toucher en tant que membres de la Chambre. S'il y a une loi de la Chambre des communes, prévaut-elle sur les dispositions de ce bill?

Je me demande si nous avons à la Chambre un comité de l'abri et de la sécurité qui puisse nous protéger contre certains des gaz qui s'échappent parfois de l'autre côté de la Chambre. Nous en aurions besoin pour maintenir notre santé mentale. A la lecture de ce bill, je me souviens que j'ai déjà enseigné dans une école de bien-être social où on prépare les étudiants à prendre soin d'autrui.

Mme Mitchell: Vous plaisantez!

M. Hawkes: Je ne plaisante pas. J'enseigne, dans une école de service social, à des travailleurs sociaux qui s'occupent de la santé mentale d'autrui, par exemple des personnes âgées.

Mme Mitchell: Tout un travailleur social.

M. Hawkes: Oui, tout un travailleur social. J'espère représenter ce qui deviendra en quelque sorte une tendance plus moderne du travail social, c'est-à-dire commencer par cultiver une motivation et un désir d'être utiles aux autres, puis constituer une information de base sur les données du problème et enfin établir une politique publique qui puisse remédier effectivement au problème. Voici depuis les quelques semaines que je siège ici, je trouve de plus en plus gênant de constater le peu d'information qui nous provient de l'autre côté de la Chambre sous le couvert d'une motivation sincère. Je tiens à signaler à la Chambre que les députés d'en face ont des idéaux qui ne sont pas différents des miens.

Les députés d'en face ont soulevé la question de Petro-Canada à plus d'une reprise. J'appuie ce qui me semble être les objectifs des députés d'en face, savoir qu'il nous faut une compagnie pétrolière canadienne dont la mission consiste à accroître la sécurité de nos approvisionnements et qu'il nous faut utiliser les profits résultant de la vente de nos produits pour subventionner cette compagnie. Pour les députés d'en face, la réalisation de ces objectifs passe par une compagnie appelée Petro-Canada. On devrait faire consigner au compte rendu le fait que Petro-Canada n'a pas contribué à l'approvisionnement en pétrole au pays. En fait, le rapport annuel de 1978 révèle que Petro-Canada a terminé l'année avec des stocks de pétrole inférieurs à ce qu'ils étaient au début de l'année.

Le rapport du groupe de travail nous révèle que les profits de la compagnie ont baissé de 7.6 millions de dollars comparés aux profits d'autres compagnies pétrolières. Je pense que lorsque nous débattons des questions de politique, il serait préférable de commencer par examiner les faits pour ensuite affronter ensemble les problèmes qui préoccupent tous les Canadiens et leur apporter des remèdes qui feront du Canada un pays meilleur.

M. Rodriguez: Des travailleurs ont des accidents.

M. Hawkes: Oui, les travailleurs ont des accidents. Le député de Scarborough-Ouest (M. Wightman) a parlé des exclusions que le député de Nickel Belt aimerait bien voir incorporées à la proposition de loi. Il a parlé plus précisément des navires, des trains et des avions. Si nous adoptions l'amendement proposé par le député de Nickel Belt, les employés de ces trois secteurs seraient assujettis aux dispositions de la Partie IV du Code canadien du travail. Je me demande si le député aimerait se retrouver dans un avion pendant une urgence alors qu'un employé refuse d'exécuter l'ordre de son capitaine. Comment le député de Nickel Belt réagirait-il s'il se trouvait à bord d'un navire, dans une situation critique, et qu'un employé refuse de se rendre aux ordres du capitaine?

M. Rodriguez: Vous me posez la question?

M. Hawkes: Je n'ai pas d'objection à ce que le député ait la chance de répondre à cette question.

M. Knowles: Attention: vous allez perdre votre place.

M. Hawkes: En effet. A mon avis, c'est là le problème que le député de Scarborough-Ouest a voulu nous signaler. S'il est des situations dans le monde où la santé et la sécurité du public ou des autres employés dépendent de certaines circonstances, alors j'estime que les principes directeurs devraient être très précis et s'y rapporter. Les trois industries qui sont exclues actuellement du Code canadien du travail sont des exemples importants. Nous ne saurions tolérer de la confusion à bord d'un navire, d'un avion ou d'un train en cas d'urgence. Il importe que les employés . . .

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député ne devrait pas donner à la Chambre l'impression que j'ai laissé entendre que les employés à bord d'un avion ne devraient pas, dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'éventualité d'un écrasement au sol, être tenus d'aider les passagers. Ce sont là des problèmes particuliers qu'il est possible de corriger, et qu'on n'inclut pas dans les tâches quotidiennes des membres de l'équipage, des pilotes, ou des marins. La distinction est fort claire ici et, à mon avis, le député cherche délibérément à induire la Chambre en erreur.

● (1750)

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, j'espère que le député d'en face voudra bien, au moment opportun, retirer le mot «délibérément». Je ne crois pas que ce mot soit conforme aux règles de bienséance de la Chambre.

Le député vient de confirmer la grande thèse dont j'essayais de vous faire part. Il a bien un objectif: celui de veiller à la sécurité de tous les employés à bord des avions, des navires et des trains. Il lui faudra se demander toutefois si l'amendement qu'il propose permet d'atteindre ce résultat. Il s'agit de la relation entre les motifs et les faits.

Le député ne pourrait-il pas trouver le moyen d'aborder ce problème de façon plus précise et plus adéquate, sans semer la confusion autour de lui? C'est pour des raisons très précises, à mon avis, qu'on a prévu les exceptions figurant à l'heure actuelle dans le Code canadien du travail. Les raisons spéciales dans ces trois secteurs d'activité en font les caractéristiques. Si les députés de ce côté de la Chambre s'intéressent vraiment à la sécurité du personnel dans ces trois secteurs, pourquoi ne prépareraient-ils pas alors un projet de loi d'initiative privée ou ne présenteraient-ils pas un amendement au comité qui assurerait la sécurité à la fois des employés et du grand public? Ils préfèrent plutôt faire adopter à la hâte une mesure bâclée qui ne permet pas d'accorder toute l'attention voulue à chacun de ces domaines d'activité.

Je ne tiens pas à prolonger le débat, monsieur l'Orateur, mais, avant de terminer, je tiens à préciser un dernier point. Les législateurs précédents ont délibérément voulu, à mon avis, exclure les employés des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. La proposition du député est un autre exemple du paternalisme dont nous n'avons vu que trop de manifestations dans ce pays.

D'après moi, les employés qui travaillent dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Yukon ont le droit et l'obligation d'établir des codes et des normes de travail en fonction des conditions dans le Nord qui, trop souvent, ne sont pas les mêmes que dans le Sud. Il ne faut pas oublier que les nuits et les jours polaires sont de 24 heures. La loi devrait être très précise dans ces circonstances. La Chambre devrait refuser de se faire imposer une telle mesure en plus des lois existantes.

Des voix: Bravo!

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans faire quelques commentaires. Le ministre du Travail (M. Alexander) m'a demandé de dire quelques mots aimables au sujet du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), car il ne se sent pas très en forme aujourd'hui. Je vais donc me montrer gentil à l'égard du député. C'est une tâche agréable de prendre part à un débat qu'il a lui-même amorcé. Le plaisir est d'autant plus grand quand le débat prend une allure sérieuse comme c'est justement le cas. Depuis qu'il est ici, il s'est dit bien des choses sur le tempérament du député, la nature et la qualité de sa contribution aux travaux de la Chambre et de sa place dans le monde du socialisme. Évidemment, on connaît bien sa contribution aux travaux du Parlement. Une chose est indéniable, c'est que le député s'est toujours proclamé, avec raison je pense, le représentant du simple travailleur. A la Chambre comme dans les comités, il s'est donné beaucoup de mal au nom du petit salarié.

Monsieur l'Orateur, le temps presse mais je voudrais quand même lire un poème qui s'adresse au député. Le voici:

Quel que soit le travail que tu fais,

Qu'importe ce qu'on te demande d'accomplir;

On peut être honnête, on peut être vrai

Sans avoir chaque jour un tonneau à remplir.

Dans la rue, l'humble balayeur

Souvent inaperçu des passants,
Ne leur demande pas de se faire voleur
Pour une affaire de sous sonnants.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre est en train de débattre un bill extrêmement important. Le ministre du Travail (M. Alexander) a fait le tour des banquettes ministérielles pour inciter les récalcitrants à tuer le projet de loi dans l'œuf. Et voilà le député de Hamilton Mountain (M. Beattie) qui fait de longs discours pour étouffer le bill. Cette mesure aurait beaucoup apporté à des milliers et des milliers de travailleurs canadiens et je trouve donc son attitude tout à fait mesquine.

M. Beattie: Monsieur l'Orateur, je préfère ne pas commenter les objections du député, car il me faudrait prendre les trois ou quatre minutes qui restent et je sais que cela l'ennuierait.

Évidemment, les législateurs doivent toujours se demander quelles seront les conséquences de certains changements législatifs ou même d'une nouvelle loi pour la sécurité des personnes visées. Par conséquent, une proposition comme le bill C-226 a beaucoup de mérites. La sécurité des employés est très importante et ne devrait jamais être négligée. Le député le sait parfaitement et ne manque jamais de le faire remarquer. Néanmoins, je pense que cette modification au Code du travail créera certains problèmes juridiques tout en essayant d'en résoudre d'autres et qu'en fin de compte, elle ne fera pas grand-chose pour améliorer la situation.

Je le répète, la sécurité des personnes qui travaillent pour le gouvernement fédéral ou dans le secteur privé ne doit pas être prise à la légère. Je m'étonne que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) n'ait pas mentionné que le Centre canadien de la santé et de la sécurité au travail serait situé à Hamilton, cette grande ville prospère. Le Centre sera en mesure d'étudier de près les problèmes de sécurité au travail et, à la longue, je suis sûr qu'il contribuera à rendre les lieux de travail plus sécuritaires.

C'est en coordonnant les efforts à l'échelle nationale que nous pourrons trouver des solutions aux problèmes dont le député de Nickel Belt connaît évidemment l'existence et qui présentent un danger pour les travailleurs qui ne sont pas visés par le Code du travail du Canada.

Les travailleurs exclus de la partie IV du Code du travail du Canada sont protégés par d'autres lois fédérales, comme le sait le député. La question n'est pas de savoir si les travailleurs devraient être protégés par des lois fédérales, mais plutôt par quelles lois. La sécurité est une question qui me préoccupe beaucoup, monsieur l'Orateur. C'est dans cette optique que je considère l'initiative du député et le bill C-226. A l'heure actuelle, ces travailleurs sont protégés par le Conseil du Trésor. Cette protection équivaut à celle que prévoient la partie IV du Code du travail du Canada et les règlements pertinents.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'INTÉRÊT FONCIER

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Scott (Victoria-Haliburton), reprend l'étude du bill C-20, présenté par M. Crosbie.

Sur l'article 1.

M. Rae: Monsieur le président, je ne pouvais pas laisser passer sans la relever l'observation que le ministre a faite avant 5 heures. Il a dit avec sa grandiloquence habituelle que le gouvernement avait les moyens de se payer le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, même s'il n'avait pas par contre les moyens de le rendre universel de façon que les locataires puissent en bénéficier. Et il ne saurait le rendre remboursable ni l'offrir à ceux qui n'ont pas de revenu imposable.

Le ministre des Finances ressemble un peu au Père Noël qui trône dans un grand magasin, tenant quatre morceaux de chocolat dans sa main. Le premier enfant à sauter sur ses genoux est bien vêtu et de classe moyenne et, étant bien vêtu et de classe moyenne, il est le premier de la file et le premier à sauter sur les genoux du Père Noël. Celui-ci lui demande: «Qu'est-ce que tu veux pour Noël?» L'enfant répond qu'il veut quatre morceaux de chocolat. Le Père Noël lui dit: «Tiens, voici quatre morceaux de chocolat. Je t'ai donné ce que tu voulais.» Mais si c'est un pensionné qui se traîne jusqu'au Père Noël, que celui-ci demande ce qu'il veut pour Noël et que le pensionné réponde qu'il aimerait bien aussi avoir du chocolat, le Père Noël lui dit: «Je regrette, je ne peux pas t'en donner, je n'en ai plus». C'est exactement à quoi revient cet argument fallacieux du ministre des Finances. Il sait parfaitement bien . . .

Une voix: Vous auriez dû lire le *Journal* d'aujourd'hui.

M. Rae: . . . que si c'était une question de moyens, on pourrait parfaitement réduire le montant du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et le rendre universel et on pourrait parfaitement le rendre remboursable tout en restant dans les moyens du gouvernement, si c'était le seul critère, et le ministre des Finances sait que ce ne l'est pas. Ce n'est pas une mesure, c'est un numéro de strip-tease.

M. Kempling: Du strip-tease? Vous sautez du Père Noël au strip-tease?

M. Rae: Le whip en chef du gouvernement ne comprend pas que d'un paragraphe à l'autre on puisse passer du Père Noël au strip-tease.

Une voix: Il n'y a que vous pour faire cela.

M. Rae: Il nous donne une nouvelle preuve de l'indigence de son imagination, la première ayant été d'adhérer au parti où il est plutôt qu'au nôtre.

Ce que nous offre le ministre des Finances c'est un numéro de strip-tease. Il nous présente un volet du programme gouvernemental sans rien nous dire de ce qui viendra la semaine prochaine. Comment savoir ce que ses finances lui permettent et ne lui permettent pas? Il ne nous dit pas ce qu'il supprime ni ce qu'il met à la place. On ne nous a rien dit des dépenses publiques. Ni des recettes. Du côté des dépenses nous sommes dans le noir.

En tout cas, ce que nous connaissons c'est l'incommensurable hypocrisie du ministre des Finances: il veut nous faire croire qu'il a les moyens de faire des cadeaux aux propriétaires des classes moyennes, quand il n'a pas un sou à donner aux retraités qui profiteraient du crédit d'impôt remboursable. Le gouvernement n'a de bonté que pour certains, il n'a les moyens d'aider que ceux qui savent tirer leur épingle du jeu, et se pousser au premier rang. Mais il n'a pas une pensée pour ceux qui ne tirent pas de ficelles, pour ceux qui restent au dernier rang et qui comptent sur un Père Noël qui a donné ses quatre morceaux de chocolat au premier qui les lui a demandés. Vraiment, cela dépasse l'imagination!

M. Lefebvre: Il fallait s'y attendre.

M. Rae: C'est bien typique des options sociales du gouvernement: quand il veut faire des largesses et que ses moyens sont limités, il donne aux privilégiées plutôt qu'aux défavorisés.

Une voix: Les gros.

M. Rae: Le député de Winnipeg-Fort Garry s'est perdu en hypothèses sur toutes les formules que le parti libéral pourrait ou pourrait ne pas présenter. Le ministre sait parfaitement quels amendements mon parti présente . . .

Une voix: Vingt-cinq pour cent sur le nez.

M. Rae: . . . parce que nous lui avons fait connaître les amendements que nous présentons.

• (2010)

Je dirais à l'intention des libéraux que le souci de se trouver un nouveau chef n'empêche pas de suivre le débat de ce soir, que nos propositions comportent un crédit d'impôt à l'impôt foncier s'appliquant également aux locataires. Autrement dit, il deviendrait universel. On y établit un principe permettant un crédit d'impôt remboursable. On prévoit que le crédit d'impôt serait inversement proportionnel au revenu au lieu d'être fixe. Autrement dit, il augmenterait à mesure que le revenu diminue, pour que les plus pauvres soient ceux qui en bénéficient le plus. Enfin, nous présentons certaines opinions relativement à la nécessité d'inclure un article d'abrogation de cette dépense fiscale comme dans le cas des autres.

Nous avons eu droit à un spectacle étrange la semaine dernière. Tout a commencé par un extraordinaire effort oratoire de la part du président du Conseil privé, à son plus lugubre. Nous l'appelons le sorcier des salamalecs de ce côté-ci. Il essayait de montrer son gouvernement comme étant le plus raisonnable et le plus ouvert à toutes les propositions que pouvait offrir ce côté-ci de la Chambre, tout en soutenant que cela ne voulait pas dire qu'il devait accepter les amendements que pourraient présenter le parti libéral ou le NPD. Il existe sans doute d'autres semblants d'amendements qu'il est prêt à accepter. Cependant, lorsqu'il doit faire face à la réalité d'amendements de fond qui rendraient ces mesures équitables, il ne marche plus.

Le président du Conseil privé nous a ensuite fait un aveu extraordinaire: quoi que fasse l'opposition, les formules ont déjà été mises à la poste. Pourquoi le gouvernement ne pouvait-il pas penser à présenter cette mesure en juin si elle revêtait tant d'importance à ses yeux et s'il savait qu'il fallait faire imprimer les formules? Il aurait pu convoquer le Parlement en juin et siéger pendant ce mois pour discuter des mesures économiques qu'il voulait inscrire au budget et qui méritaient d'être débattues sérieusement. Le Parlement aurait pu s'ajourner plus tard en juin et les formules auraient pu être imprimées avec ou sans modification. Au lieu de cela, nous voyons un gouvernement qui prétend s'intéresser à la réforme du Parlement.

Mais il s'en tient en même temps à un échéancier secret. Ce n'est pas l'échéancier du Parlement mais celui de l'imprimerie du gouvernement. Voilà le parti qui lutte contre la bureaucratie. Voilà le parti du petit homme qui est allé dire partout au Canada que le parti libéral serait balayé, qu'il y aurait une renaissance subite de la libre entreprise.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Je sais que les députés ne supportent pas d'entendre la vérité. C'est pourtant leur parti qui a promis aux électeurs un âge d'or pour l'homme ordinaire et un nouvel épanouissement du Parlement. Qu'avons-nous eu jusqu'ici? Seulement la mauvaise herbe que nous a présentée le président du Conseil privé. On nous avait promis une fleur et on s'est contenté de nous donner une mauvaise herbe. Nous ne sommes plus que des béni-oui-oui à cause des délais que doit respecter l'imprimerie du gouvernement.

Une voix: Pourriez-vous faire mieux?

M. Rae: Si vous me donnez assez de temps, je proposerai quelque chose de beaucoup mieux. Il importe que le gouvernement se rende compte que nous le voyons maintenant sous son vrai jour, c'est-à-dire comme un gouvernement aussi bureaucratique, autoritaire et arrogant que le parti qu'il a remplacé au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Rien n'a changé. Nous n'avions pas besoin des élections du 22 mai pour assister à un spectacle aussi lugubre que celui que nous a donné le président du Conseil privé la semaine dernière. Nous n'avions pas besoin d'élections pour assiter à une manifestation aussi flagrante d'escroquerie intellectuelle que celle qu'a donnée le ministre des Finances avant 5 heures cet après-midi, quand il a fait une déclaration imbue du pire autoritarisme.

Le ministre a déclaré que le gouvernement décidérait ce qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas. C'est la position du gouvernement. C'est lui qui décidera. C'est lui qui établira le programme de concert avec les imprimeurs du gouvernement. C'est lui qui décidera ce que le Parlement décidera et quand il le fera.

Nous tenons à dire aux Canadiens que notre parti était disposé à examiner des amendements au bill. Nous avons rejeté la philosophie, la moralité sélective et la générosité sélective d'un gouvernement qui a osé affirmer à tous les Canadiens que ses coffres étaient vides, et qui a ensuite déclaré aux propriétaires de la classe moyenne, qu'il y avait quelque chose pour eux. Il leur a montré un compartiment secret et a déclaré: «Tout cela est pour vous. Nous n'avons rien pour les autres, mais nous avons quelque chose pour nos vrais amis.»

M. Blenkarn: Les propriétaires sont des vrais amis.

M. Rae: Le député de Mississauga-Sud affirme que les propriétaires sont des vrais amis. J'aimerais bien l'entendre dire la même chose aux locataires et à ceux qui ont à rembourser leur hypothèque. Nous savons maintenant pourquoi le chiffre actuel est de 28 p. 100 et pourquoi il sera seulement de 20 p. 100 le mois prochain. Nous avons maintenant l'explication. Les députés d'en face sont tellement pris par leur idéologie particulière qu'ils sont incapables de se rendre compte de l'injustice flagrante de leur mesure. Cette mesure est injuste envers les contribuables canadiens.

M. Fulton: Les conservateurs visent le niveau zéro de popularité.

M. Rae: La capacité incroyable d'autodestruction des conservateurs est bien connue. Un coup d'œil sur les 15 dernières années de l'histoire du Canada suffit à nous en convaincre. Nous aurions pu croire, cependant, que la prétendue perspicacité politique du premier ministre et du ministre des Finances viendrait à bout de cette tendance masochiste. Il n'en est rien pourtant, si l'on en juge par leur choix de priorités, la générosité sélective qu'ils veulent nous faire endosser, de même que par leur choix des bénéficiaires au titre des dégrèvements d'impôt. Nous sommes en présence d'un parti qui court une fois de plus après la défaite, d'un gouvernement qui poursuit son idéologie propre aux dépens de l'économie et des contribuables canadiens.

Je dois faire part au gouvernement de ma consternation devant l'hypocrisie qui a caractérisé la semaine dernière le Président du Conseil privé et le ministre des Finances. Je suis atterré par l'inconséquence et la faiblesse dont a fait montre le premier ministre lorsqu'il a déclaré à la Chambre que son gouvernement envisageait de créer une allocation de logement. Or, quand on a demandé aux Conservateurs s'ils comptaient le faire maintenant, ils nous ont répondu que non. Le ministre des Finances prétend qu'il s'agit d'une mesure d'aide au logement. Mais en fait, c'est une mesure fiscale. Il s'agit d'une modification à la loi de l'impôt sur le revenu.

• (2020)

La première manifestation de la générosité du gouvernement s'adresse uniquement à une certaine catégorie de contribuables. Le gouvernement ne pense pas aux autres contribuables. Il s'occupe des propriétaires de maison, mais il néglige les pensionnés ou les familles monoparentales qui vivent en appartement et consacrent plus de 30 p. 100 de leurs revenus au loyer. Voilà le message de Noël du ministre des Finances. Je pense que c'est le chant du cygne du gouvernement. En effet, en tablant sur l'individualisme et l'instinct de possession des contribuables pour se faire porter au pouvoir, il a fait fi du sentiment le plus beau et le plus noble des contribuables canadiens, oubliant que ceux-ci ne veulent pas d'une mesure qui ne s'applique pas à tous. C'est le principe qui guide notre parti depuis longtemps, c'est principe même de la démocratie sociale, et je suis très heureux d'avoir pu voter pour le défendre; ce que nous souhaitons pour nous, nous le souhaitons également pour les autres. C'est dans cette optique que nous présentons des amendements concrets, précis, constructifs, que nous proposons des mesures réalistes et parfaitement raisonnables au ministre des Finances.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je ne prendrai pas trop du temps de la Chambre, je ne dirai que quelques mots, pour donner mes impressions, surtout après la décision du ministre et après avoir entendu ce dernier cet après-midi. Je me demandais qui pressait le ministre de cette façon, s'il avait peur de ne pas arriver à temps pour la Fête de Noël. L'étude de ce bill, ce soir, monsieur le président, me cause deux grandes surprises. D'abord, immédiatement après la deuxième lecture on renvoie ce bill au comité plénier, alors que nous étions tous prêts et même contents. Nous étions à préparer des amendements pour l'étudier au comité permanent et le discuter à fond, pour savoir ce qu'il y a en réalité dans ce bill, parce qu'il ne dit pas grand-chose. Il comprend seulement deux articles.

Des voix: Vous avez voté en faveur du bill!

M. Gauthier (Roberval): On a voté pour le déférer au comité permanent de la Chambre et l'étudier. Mais cet après-midi j'ai eu la surprise de ma vie en apprenant que nous étions pour l'étudier ce soir en comité plénier. Mais maintenant, monsieur le président, les libéraux ont l'air pressés et pourtant je pense qu'ils n'auraient jamais osé présenter un tel bill.

Des voix: Jamais!

M. Gauthier (Roberval): Parce qu'ils auraient eu peur de perdre 50 p. 100 du vote de la province de Québec.

Une voix: On est trop intelligent pour cela!

Une voix: On est trop juste!

M. Gauthier (Roberval): En plus de le déférer au comité plénier, le ministre a donné cet après-midi certaines explications. Il a dit pourquoi il était obligé de procéder aussi vite. Il nous a appris alors qu'il fallait que le bill soit adopté, parce que les formules étaient rendues au service des impressions. Il l'a expliqué d'ailleurs cet après-midi. Il a dit carrément dans de belles phrases qu'il ne servait à rien de présenter des amendements, que ces derniers attendraient au mois prochain ou à l'année prochaine. C'est donc dire, monsieur le président, que tout amendement sera remis complètement . . .

Une voix: Pour un an!

M. Gauthier (Roberval): . . . pour quelques mois peut-être, mais plus probablement pour un an, pour solutionner le problème de la construction de maisons unifamiliales. C'est peut-être un bon remède à venir, mais pour 1979, ce ne sera toujours qu'un cataplasme en attendant l'opération finale, parce que pour nous l'opération finale, c'est la réforme qui s'impose et que nous réclamons depuis des années des divers gouvernements.

Une voix: Pourquoi avez-vous voté pour?

M. Gauthier (Roberval): Nous réclamons cela depuis des années aux divers gouvernements et pendant les 17 ans des libéraux, nous avons réclamé le bill que l'on a déposé en partie aujourd'hui, visant à accorder les mêmes avantages aux propriétaires de maisons unifamiliales qu'aux propriétaires de maisons à logements multiples. Les libéraux ont toujours favorisé les gros constructeurs de maisons en leur accordant toutes les exemptions possibles, mais jamais ils n'ont osé toucher aux petits propriétaires. C'est la première fois depuis les 17 ans que je siège à la Chambre qu'on ose—je dis bien qu'on ose—parce que ce bill-là, je l'ai dit tout à l'heure, n'est pas complet du tout, ce n'est qu'une porte ouverte, mais on ose au moins ouvrir la porte pour la première fois depuis 20 ans. Si donc le ministre veut réellement encourager la construction de maisons unifamiliales, il lui faut permettre aux petits propriétaires de déduire de leurs impôts 66 p. 100 des intérêts payés sur les hypothèques et de même que sur les emprunts bancaires, non seulement sur les emprunts hypothécaires. Certains vont dire qu'ils n'ont pas d'hypothèque. Je parle aussi des emprunts bancaires ou des billets privés pour la construction, la rénovation ou l'entretien des maisons qui servent à loger des familles. Aujourd'hui, le ministre nous présente . . .

Une voix: Pourquoi as-tu voté pour?

M. Gauthier (Roberval): Il y en a un de l'autre côté, un gros barbu, qui me crie: Pourquoi as-tu voté pour? C'est justement pour l'étudier ce soir, pour vous donner encore l'occasion de parler au moins. Vous n'avez jamais eu l'occasion de parler avec votre gouvernement, il ne l'a jamais présenté.

Une voix: Donnes-y cela mon Lévesque!

M. Gauthier (Roberval): Aujourd'hui, le ministre nous présente le bill C-20 . . .

Une voix: Vas-y René!

M. Gauthier (Roberval): . . . qui s'applique à deux points bien particuliers, l'impôt sur les intérêts hypothécaires et l'impôt foncier. C'est quelque chose pour 1979 seulement, puisque c'était l'une des promesses électorales du gouvernement actuel. C'est un petit début, tout petit, comme je l'ai dit alors que je prenais la parole à l'étape de la deuxième lecture. Bien entendu, c'est mieux que rien. On n'a toujours rien eu. Bien entendu, c'est mieux que rien puisque nous réclamons une telle réforme depuis 20 ans et jamais aucun gouvernement, et je le répète, jamais aucun gouvernement précédent n'a osé l'aventure. Tous les gouvernements précédents ont toujours préféré privilégier des financiers, ceux qui les faisaient élire . . .

Une voix: C'est René Lévesque qui te fait dire cela!

M. Gauthier (Roberval): Je suis capable de parler par moi-même. Voilà 17 ans que je parle par moi-même à la Chambre et je suis capable de parler par moi-même. Je ne suis pas un nouveau venu. Ceux qui avaient les . . .

• (2030)

M. Olivier: Monsieur le président, je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il est normal, juste et raisonnable qu'il s'adresse à la présidence et non pas tenter de faire des procès d'intention à des gens qui sont de ce côté-ci. Je comprends que le député ait des problèmes à se faire entendre, et il faudrait peut-être qu'il se tourne du côté du gouvernement et lui demande de faire moins de bruit . . .

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, c'est la première fois que j'entends une intervention aussi ridicule. Quand le député dit que j'essaie d'influencer les autres, ce sont les autres qui me crient par la tête, ce sont tous ses «chums», qui me crient par la tête. Cela leur fait mal. Quand on fait une opération, un coup de couteau, cela fait toujours mal. C'est cela qu'ils subissent, le coup de couteau, cela leur fait mal. Je sympathise avec eux, mais il faut faire l'opération. Prenez patience, l'opération ne durera pas longtemps, mais subissez-là pour une fois. Nous autres, on a subi cela longtemps durant votre règne, alors, maintenant, subissez-en un petit peu.

Une voix: On va se reprendre la prochaine fois!

M. Gauthier (Roberval): Ceux qui ont toujours . . . Ah cela, ce n'est pas vous qui pouvez le dire ce soir, pas plus que nous, c'est la population. N'ayez pas peur, c'est la population. Attendez! Moi, je n'ai pas d'inquiétude chez-nous. Dans ma circonscription, j'ai fait de nombreuses campagnes électorales, et je ne prononce même pas de discours. Ce sont eux qui m'envoient, je leur dis d'aller voter, et ils y vont. Les libéraux dépensent $40,000, $50,000 dans ma circonscription, et le lendemain, ils sont encore battus.

Les libéraux! Qu'ont-ils fait au lieu de donner justice aux pères de famille qui n'ont jamais pu obtenir aucune déduction sur leur propriété. Des maisons, monsieur l'Orateur, je répète un peu ce que j'ai dit l'autre jour au sujet des maisons unifamiliales: des pères de famille sont obligés de se bâtir à même la grosse finance, et de payer quatre maisons à cette dernière pour en avoir une à eux après 30 ans. C'est cela le règne des libéraux. C'est cela la permission, la protection qu'on a eue des libéraux. Ce soir, je pense qu'ils devraient avoir honte. Ils ne devraient pas parler du tout et nous laisser faire bien tranquilles, au moins, on l'a, ce petit morceau-là.

Et tout cela, monsieur le président, j'avais bien hâte cet après-midi, eh bien, quand je me suis vu en comité plénier de la Chambre, j'avais bien hâte de voir le ministre s'expliquer. J'ai entendu sa déclaration. Je m'attendais au moins qu'il

entende nos discussions. J'aimerais au moins avoir le droit de présenter des amendements. Mais, on a tout simplement ces deux articles-là du bill à adopter probablement ce soir, et ce sera partie remise. Après les explications du ministre, j'ai compris que, pour 1979, nous ne pourrions obtenir davantage. Ce bill est une promesse d'avenir, c'est pourquoi dans les études à venir, je demande au ministre, après avoir donné justice aux petits propriétaires emprunteurs, de songer immédiatement, avant de préparer un autre bill, à ceux qui n'ont pas de prêt hypothécaire, qui se bâtissent sur de simples emprunts, en leur accordant des déductions d'impôt sur les intérêts qu'ils paient sur leur maison, sur les intérêts qu'ils paient sur l'entretien, sur les emprunts d'entretien de leur maison et sur les taxes. Il faudrait déduire à 100 p. 100 les taxes scolaires. Et cela s'appliquerait non seulement pour les propriétaires, mais aussi pour les locataires. C'est de cette façon, monsieur le président, que le ministre va aider réellement aux locataires et aux personnes âgées, en leur donnant une déduction d'impôt sur leur impôt foncier.

Je veux dire au ministre qu'en 1980 nous serions heureux qu'il s'oriente . . .

Une voix: Cela ne veut rien dire.

M. Gauthier (Roberval): Vous dites toujours rien, cela ne signifie rien. Et là tu as raison pour une fois.

. . . qu'il s'oriente vers le but que nous, du Parti Crédit Social du Canada, poursuivons depuis tant d'années.

Avant l'ajournement de six heures, il nous a donné beaucoup d'espoir pour les mois et les années à venir, pourvu que Dieu lui prête vie et que les libéraux ne le renversent pas dès la semaine prochaine. Mais qu'il se souvienne que la population ne se nourrit pas que de promesses, la population veut des actes. Voilà 17 ans qu'elle ne bénéficie pas de mesures dans le domaine de l'habitation, et cette année, puis l'année prochaine, les gens vont vous suivre de près, ils vont être exigeants. C'est pour cette raison qu'on vous encourage à aller de l'avant.

Une voix: Vous cherchez un job!

M. Gauthier (Roberval): Quelqu'un me dit encore que je cherche un job. Il y a longtemps que j'en ai des jobs et qu'on soit assuré que je ne suis pas ici parce que j'ai besoin de cela pour vivre. Tenez-vous tranquilles. Je n'ai pas besoin de ça, je suis ici pour mon agrément, pour faire souffrir les libéraux, parce que voilà 17 ans qu'ils veulent avoir la circonscription de Roberval, et voilà 17 ans que je la leur enlève.

Monsieur le président, encore une fois, j'encourage le ministre à revenir devant la Chambre avec un autre bill pour aider réellement le petit propriétaire qui a besoin de cette aide, mais qui n'en a jamais profité avant cette année.

[*Traduction*]

M. McKenzie: Monsieur le président, je voudrais d'abord faire quelques observations sur le bill C-20 et poser ensuite quelques questions au ministre.

Depuis que le débat est commencé, les libéraux et les néo-démocrates se sont acharnés à créer l'impression qu'il n'y a aucun projet d'aide fédérale ou provinciale à l'intention des locataires et aucune autre mesure législative qui prévoit une aide pour les propriétaires. Ils disent évidemment des bêtises.

On a dit aussi que les formules d'impôt sont à l'impression. Je crois qu'il ne s'est pas passé une année depuis sept ans que je suis ici sans que des formules d'impôt soient imprimées avant l'adoption d'un projet de loi. Je me demande donc à quoi riment toutes ces protestations. Cette façon de faire n'a rien de nouveau.

Je viens de terminer une recherche sur le nombre de programmes d'aide au logement qui existent au Canada. J'ai fait le relevé des programmes dans quelques provinces et au niveau fédéral. Le nombre de programmes d'aide aux locataires est renversant. Il y a le programme du gouvernement fédéral relatif aux coopératives sans but lucratif, mesure dont un article concerne les locataires et se lit ainsi:

> En outre, pour les logements subventionnés, une aide sera accordée pour réduire les frais d'occupation à un niveau déterminé par le barème du loyer par rapport au revenu.

On y décrit de façon détaillée l'aide fournie aux locataires.

En voici un autre: les logements provinciaux et municipaux. Ce programme d'aide prévoit un paragraphe sur les locataires; il dit ceci:

> . . . encourager l'octroi d'une aide provinciale afin d'aller plus loin dans l'échelle des revenus et d'aider les locataires et les familles qui en ont le plus besoin . . .

Ce programme comprend une autre partie sur les loyers et l'aide aux groupes.

Il y en a encore un autre, le Programme d'aide à la remise en état des logements. Il vise à aider les propriétaires de certaines municipalités choisies qui souscrivent au contrôle des loyers et aux activités des sociétés à but non lucratif et des coopératives.

En voici encore un autre: Prêts assurés pour logements à loyer. On y décrit avec force détails comment ce programme aide les locataires.

Je suis fort étonné que les députés de cette savante opposition n'aient jamais mentionné ces faits. Ils préfèrent avoir recours à leurs subterfuges habituels et tromper le public en disant qu'il n'existe aucun autre programme fédéral ou provincial destiné à aider les propriétaires ou les locataires.

Nous avons aussi le programme d'aide au logement public. Il prévoit certaines choses pour les locataires à faible revenu:

> Les gouvernements provinciaux concluent des accords avec des sociétés de logement sans but lucratif, des coopératives de logement et des propriétaires privés d'immeubles à location en vue de subventionner les loyers des locataires à faible revenu . . .

On donne ensuite des détails. Il y a également la politique sur les sociétés privées de logement sans but lucratif:

> Les locataires versent une fraction raisonnable de leur revenu comme loyer jusqu'à concurrence de la valeur du marché.

On précise ensuite comment un autre groupe de locataires bénéficie de l'aide au loyer.

Il y a également le programme de prêts hypothécaires à paiements progressifs qui s'applique aux nouveaux immeubles à location. On explique ensuite en détail comment ce programme aide les locataires. Les mesures législatives sont là. Pourquoi les libéraux n'en ont-ils pas informé la population plutôt que d'essayer de la tromper en disant qu'il n'existe aucun autre programme d'aide? Les députés s'imaginent-ils que le bill dont nous sommes saisis constitue la première mesure sur le logement à être présentée au pays?

Il y en a d'autre. Il suffit de lire le résumé des programmes relevant de la loi nationale sur l'habitation. Il fournit force détails sur l'aide mise à la disposition des propriétaires, des locataires et de tous les autres. En fait, les locataires reçoivent maintenant de l'aide, tout comme de nombreux autres. C'est parce que l'intérêt hypothécaire et les impôts fonciers sont des dépenses d'affaires déductibles pour les propriétaires, et les locataires reçoivent déjà des avantages analogues. En outre, le bill C-20 prévoit des retombées à l'intention des locataires. Au fur et à mesure que les Canadiens, encouragés par notre crédit à l'impôt, s'installent de plus en plus nombreux dans leur propre maison, ils libéreront de plus en plus de logements pour d'autres locataires, réduisant d'autant la pression qui s'exerce sur ceux qui choisissent de demeurer locataires.

● (2040)

Ce n'est pas un seul programme du gouvernement qui peut satisfaire à tous les besoins des Canadiens. Je mets au défi n'importe quel député de me nommer un seul bill qui ait été présenté pour aider à la fois tous les Canadiens, c'est-à-dire tous les propriétaires et tous les locataires. Jamais aucun pays n'a présenté semblable mesure depuis le premier jour de la création.

Je n'ai pas toutes les données concernant les dix provinces et les deux territoires, mais j'en possède beaucoup sur la façon dont le Manitoba et l'Ontario aident les locataires. Au Manitoba, le gouvernement conservateur s'est rendu compte que la hausse des loyers inquiétait terriblement les personnes âgées qui ont des revenus fixes; aussi, il a pris la sage décision de subventionner les loyers. Ce programme, dont le coût, relativement faible, est de 3.5 millions de dollars, viendra en aide à 9,000 personnes âgées.

Il existe un autre programme. Les loyers sont réglementés au Manitoba et je vais vous expliquer en détail comment le gouvernement protège les locataires. Les mesures législatives protégeant les locataires au Manitoba comportent environ une douzaine d'étapes. Par ailleurs, voici le nom de quelques programmes ontariens destinés aux locataires; le programme privé d'aide aux locataires, le programme général d'aide pour les logements sociaux, l'aide municipale au titre des logements sociaux, le programme fédéral-provincial de logement pour les personnes âgées vivant dans les campagnes, le programme fédéral et municipal de logement sans but lucratif et le programme du supplément de loyer. Il y a donc toute une série de programmes d'aide et le bill C-20 n'a pour seul but que d'aider davantage les gens. Je me demande bien pourquoi les députés s'opposent tellement à ce que l'on s'adresse à une autre catégorie de contribuables.

Le gouvernement ontarien a récemment annoncé un projet de deux millions de dollars. Les organismes communautaires proposeront des projets qui seront financés à part égale entre eux et le gouvernement provincial. Ces organismes pourront se procurer de l'argent au moyen de droits, de campagnes de financement ou grâce à un soutien des municipalités. Ces projets viseront à offrir des services qui permettront aux personnes âgées de demeurer chez elles. Il existe un programme semblable au Manitoba pour aider les personnes âgées à demeurer chez elles.

Le total des dépenses prévues en Ontario pour l'année 1979 s'élève à 60 millions de dollars et à Toronto on prévoit de consacrer $1,055,000 à quatre principaux projets. Le gouvernement fédéral apporte une contribution d'environ $2,110,000 au titre d'un programme conjoint visant à aider les propriétaires de maisons, les locataires et toutes les autres catégories sociales. Toronto a un programme de développement de quartiers dont le coût s'élève à $650,000 et la part du financement fédéral dans ce programme est de $1,300,000. On ne saurait donc nier que nous versons aux municipalités des millions de dollars du budget fédéral en plus des fonds prévus au titre du Bill C-20. Toronto a également un programme de rénovation de son centre-ville qui s'élève à $12,300,000 comme c'est d'ailleurs le cas de Winnipeg et de Montréal pour redonner vie aux quartiers les plus anciens de ces villes.

Voici encore d'autres mesures d'aide au logement de la part du Manitoba, monsieur le président. Le gouvernement rembourse à près des trois quarts de tous les citoyens âgés, 100 p. 100 des taxes scolaires perçues sous forme d'impôt foncier, de plus, en vertu du nouveau programme d'aide aux retraités à l'égard de la taxe scolaire, 75 p. 100 de tous les retraités ou locataires bénéficient d'un crédit à l'impôt foncier suffisant pour réduire considérablement les taxes scolaires qu'ils doivent payer. Le programme de remise en état des maisons, fort critiqué, à été grandement amélioré. En outre, le gouvernement du Manitoba a mis en vigueur une allocation logement pour les vieillards, qui est versée directement à ceux qui en ont besoin. Cette année, le gouvernement manitobain consacrera 120 millions de dollars à l'aide financière aux citoyens âgés. Je suppose que si les Libéraux n'avaient pas saigné le pays, il y aurait plus d'argent disponible. Mais il nous faut d'abord payer les dettes des Libéraux avant de pouvoir lancer de nouveaux programmes ou d'intensifier les programmes existants.

J'ai deux brèves questions à poser au ministre, monsieur le président. J'aimerais lui demander si le programme des services communautaires est entré en vigueur. Il s'agit d'un nouveau programme qui, à ce qu'on me dit, a été lancé en 1979 et doté de crédits de 150 millions de dollars. Ces crédits sont censés passer à 250 millions au 1er janvier 1980. J'aimerais demander au ministre si des contrats ont été signés au titre de ce programme et s'il va s'appliquer en 1980.

M. Crosbie: Monsieur le président, je dirai en réponse à cette question qu'une entente a été signée régissant les activités entreprises dans le cadre des programmes d'amélioration des quartiers, d'infrastructure municipale, et de subventions aux municipalités, qui sont maintenant tous les trois regroupés dans le cadre du programme de subventions au services communaux pour les années 1979 et 1980. Les crédits approuvés pour cette année se chiffrent à 150.3 millions de dollars et ils passeront à 250 millions au 1er janvier 1980.

Comme l'a fait remarquer le député, il existe bien d'autres programmes d'aide au logement, par exemple ceux d'aide aux logements sociaux, de logements pour les localités rurales et les autochtones, de prêts pour l'amélioration des maisons, de prêts assurés pour logements à loyer, d'aide au logement sans but lucratif, d'aide au logement coopératif sans but lucratif—et la liste continue. Cette mesure n'est pas isolée. Il existe des douzaines d'autres mesures visant à venir en aide aux locataires et aux propriétaires au Canada.

M. McKenzie: Monsieur le président, je tiens à remercier le ministre de cette réponse. Voilà donc un autre exemple d'un

programme qui va entrer en vigueur et qui coûtera 150 millions de dollars de plus en 1980.

Une autre question m'inquiète, monsieur le président. Le député de Winnipeg-Nord Fort Garry, dans son rapport parlementaire pour le mois de décembre, consacre une page aux taux d'intérêt et au programme de crédit hypothécaire. Sous la rubrique «Propriétaires de maison» il déclare que 65. p. 100 des personnes âgées sont propriétaires de leur maison, mais que seulement 6 p. 100 d'entre elles ont une hypothèque et que les autres 59 p. 100 n'ont donc pas droit au crédit d'impôt. Si je comprends bien le bill C-20, un citoyen âgé qui paie un impôt sur son revenu, et qui est propriétaire de sa maison et n'a plus d'hypothèque, a encore droit à une partie du crédit d'impôt. C'est ce que je crois comprendre. Si c'est le cas, alors les renseignements envoyés aux habitants de Winnipeg-Fort Garry induisent en erreur. Le ministre aurait-il l'obligeance de clarifier ce point-là, pour la Chambre et pour moi-même?

M. Crosbie: Monsieur le président, si le député de Winnipeg-Fort Garry a vraiment dit cela—et je doute qu'il l'ait dit, je doute que l'honorable «taxworthy» ait laissé passer de telles inexactitudes dans son bulletin—il fait certainement erreur parce que si 65 p. 100 des personnes âgées possèdent leur propre maison et si nous supposons que 6 p. 100 seulement d'entre elles ont une hypothèque, alors les 59 p.100 qui restent ont droit à un crédit d'impôt de $250 chacun au titre de la taxe foncière pour la quatrième année du programme et de $67.50 pour la première année. Ainsi, chacune des persones âgées qui composent ces 65 p. 100 a droit au crédit d'impôt foncier si elles paient des impôts au gouvernement fédéral.

Je ne crois pas qu'il faille supposer que la totalité des personnes âgées sont sans le sou, complètement dépourvues de ressources. Un grand nombre d'entre elles paient des impôts au gouvernement fédéral et il est choquant d'apprendre que le critique de l'opposition officielle dans le domaine du logement répand parmi ses électeurs des renseignements erronnés susceptibles d'inquiéter les personnes âgées, de leur faire croire qu'elles ne sont pas traitées sur un pied d'égalité avec les autres. Je suis sûr qu'il ne voudrait pas inquiéter les personnes âgées de sa circonscription et j'espère qu'il apportera les correctifs qui s'imposent à son bulletin et qu'il y insérera des renseignements justes, notamment qu'elles ont droit au crédit d'impôt au titre de la taxe foncière. J'espère aussi qu'il n'induira pas les gens en erreur sciemment. Je suis heureux de constater que le député surveille ces choses-là pour s'assurer que les renseignements que les députés d'en face transmettent à la population sont exacts.

● (2050)

[*Français*]

M. Lamontagne: Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques remarques à l'exposé que j'ai donné mercredi après-midi. J'ai dit, à ce moment-là, que le bill était extravagant, irresponsable et injuste, et je maintiens les qualificatifs que j'ai utilisés à l'égard de ce bill.

[*Traduction*]

Et je le répète.

[*Français*]

Et aussi cet après-midi, lors du vote à l'étape de la deuxième lecture, j'ai remarqué sur la physionomie des ministériels un certain sourire narquois car ils croyaient probablement que, parce que ce côté-ci de la Chambre avait voté contre le bill, ils pouvaient peut-être gagner certains avantages électoraux sur cette promesse qu'ils avaient faite. C'est pourquoi ce soir même j'aimerais dire pourquoi en fin de compte nous avons voté contre le bill C-20.

[*Traduction*]

Je parlerai lentement, afin que tous les députés comprennent ce que je dis en français et je faciliterai ainsi la tâche de l'interprète et du ministre des Finances.

[*Français*]

C'est pourquoi nous avons voté, moi-même et la majorité de l'opposition, contre ce bill, contre deux principes fondamentaux qui sont inclus dans ce bill, et sur lesquels nous ne pouvons pas être d'accord. C'est un bill qui fait la promotion, je dirais, d'une certaine ségrégation d'une classe tout à fait privilégiée de Canadiens. Le principe du bill en fin de compte, c'est d'aider une minorité de propriétaires qui n'ont pas nécessairement besoin de cette aide, et je dis bien «essentiellement». Il peut y en avoir qui en ont besoin, d'accord, mais c'est une minorité. D'abord cela ne touche pas ceux qui n'ont pas d'hypothèque, cela ne touche pas les locataires, cela ne touche pas ceux qui ne paient pas d'impôt et cela n'incite certainement pas dans la conjoncture actuelle à l'achat de résidences. Je doute, monsieur le président, que l'allocation de $62.50 en subvention au lieu de taxes foncières donnée cette année puisse être une aide valable à ceux qui ont réellement besoin de cette aide gouvernementale. Et de plus, monsieur le président, lorsque nous avons voté contre ce bill cet après-midi, je pense que nous n'étions pas les seuls à penser de cette façon. Si on passe en revue les éditoriaux des divers media, comme je l'ai mentionné dans mon exposé de mercredi dernier, comme le *Financial Time* du Canada, le journal *The Citizen* d'Ottawa, à plusieurs reprises, le journal *Le Devoir* et aussi certains organismes de grande réputation et dont la crédibilité, je pense, n'a pas à être contestée, comme le C. D. Howe Institute, Fraser Institute, Canadian Institute for Economic Policy, University of Toronto Economist, et plusieurs autres qui, en fin de compte, se sont prononcés de la même façon que nous nous l'avons fait cet après-midi contre le principe fondamental de ce bill.

Monsieur le président, je ne comprends pas comment un gouvernement peut s'accrocher avec autant d'obstination à un projet de loi qui engage des fonds cette année de 575 millions de dollars, et dans quatre ans près de trois milliards de dollars, lorsque ces fonds pourraient être utilisés de façon beaucoup plus appropriée pour les citoyens qui en ont réellement besoin.

Monsieur le président, la deuxième raison pour laquelle nous avons voté contre l'adoption de ce bill, c'est exactement la raison que le ministre des Finances (M. Crosbie) lui-même a mentionnée cet après-midi lorsqu'il a dit, et je cite:

[*Traduction*]

Notre situation financière ne nous permet pas de venir en aide aux locataires ou d'adopter des allocations de logement.

[*Français*]

Je demande au ministre des Finances si réellement la situation économique actuelle permet la présentation d'un tel projet de loi, lequel va apporter de l'aide à une catégorie de propriétaires très privilégiée, et à un certain moment, je me demande

également si le ministre des Finances n'est pas un peu cynique dans ses déclarations.

Une voix: Cynique et même comique!

M. Lamontagne: Je cite une déclaration qu'il a faite il y a quelque temps:

M. CROSBIE: Le temps est à l'austérité, aux sacrifices, à l'autodiscipline.

Je me demande, étant donné les circonstances actuelles, monsieur le président, si le ministre des Finances ne devrait pas «autodiscipliner» son budget et, au lieu de dépenser des formidables sommes d'argent pour des projets comme celui-ci, voir à corriger certaines lacunes qui existent dans la situation économique actuelle. Et je peux en nommer quelques-unes. L'inflation est rendue à 9.3 p. 100, il y aurait certainement d'autres moyens que ce bill pour la corriger. Quant au prix de l'énergie, lorsqu'on considère que cet hiver un très grand nombre de citoyens auront à payer un prix exorbitant et au-delà de leurs moyens dans bien des cas pour chauffer leur résidence, je me demande si le ministre des Finances et son gouvernement n'auraient pas dû apporter de palliatifs à cette hausse de prix de l'énergie exorbitante. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) parle de révision des programmes sociaux, d'allocations familiales, des pensions pour les personnes âgées, les handicapés, et il a aussi refusé depuis le début de cette session de présenter à la Chambre un bill tel que demandé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au sujet de l'allocation spéciale pour augmenter la pension des veuves des anciens combattants.

Dans la province de Québec, le taux de chômage est de 9.5 p. 100, plus que dans les autres provinces. A travers le Canada, il est de 7.1 ou 7.4 p. 100. Le ministre des Finances parle de couper le déficit, de réduire le coût de plusieurs ministères, de réduire de 60,000 le nombre des fonctionnaires de la Fonction publique et dans certains cas d'éliminer ou de diminuer certains services.

Monsieur le président, je me demande si en toute sagesse et en toute logique le gouvernement et le ministre des Finances n'auraient pas pu trouver d'autres options beaucoup plus équitables qui auraient pu aider un plus grand nombre de Canadiens qui ont des difficultés dans la conjoncture économique actuelle.

Il y a aussi un principe relatif à ce bill sur lequel je dois m'élever ainsi que certains de mes collègues. Et l'on pourra le lire évidemment aux pages 1812 et 1813 du hansard de mercredi dernier, car je ne voudrais pas répéter en fin de compte ce que j'ai déjà dit. C'est au sujet des inégalités régionales, et j'aimerais citer un passage que j'ai mentionné mercredi, même s'il s'agit d'une répétition je pense que cela pourrait l'inspirer . . .

[*Traduction*]

Comme le crédit ne s'applique ni à ceux qui ont remboursé l'hypothèque sur leur maison ni aux locataires, les avantages de ce programme sont répartis encore plus inégalement. A Terre-Neuve, par exemple, 82 p. 100 des propriétaires n'ont pas d'hypothèque. En Colombie-Britannique, ce chiffre s'établit à 43 p. 100. En Ontario, il est de 43 p. 100 et au Québec, de 41 p. 100. Nous constatons donc que les Terre-Neuviens n'en profiteront pas beaucoup, mais qu'ils devront cependant en partager le coût.

Il s'ensuit que la région de l'Atlantique y perd, à cause des 70 p. 100 de propriétaires de maison qui n'ont pas d'hypothèque, et que le Québec y perd également puisqu'on y trouve 49 p. 100 de locataires. Or ce sont deux des régions qui ont le plus besoin des programmes d'aide au logement.

Le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire est si mal réparti que, des quatre provinces que nous avons examinées, l'Ontario, qui compte 36 p. 100 de la population du Canada et 37 p. 100 des propriétaires du pays, recevra 45 p. 100 des crédits prévus. La Colombie-Britannique, où habitent 11 p. 100 de la population du Canada et 12 p. 100 des propriétaires canadiens, touchera 16 p. 100 des crédits. Terre-Neuve, qui compte 2.4 p. 100 de la population et 2.4 p. 100 des propriétaires, ne jouira que de 1.2 p. 100 des crédits. Enfin, le Québec, où l'on retrouve 27 p. 100 de la population et 22 p. 100 des propriétaires, ne recevra que 19 p. 100 des crédits.

● (2100)

Nous croyons fermement en une meilleure répartition des richesses, encore faut-il qu'elle atténue et non pas accentue les disparités. La répartition injuste de ce crédit d'impôt ne fera qu'aggraver les disparités régionales.

Je répète, monsieur l'Orateur, . . .

[*Français*]

les objectifs et les raisons d'être de la Constitution canadienne sont d'éliminer les inégalités régionales, et voici un programme qui, au lieu d'éliminer les inégalités régionales, les accentue.

Une voix: Patronage!

M. Lamontagne: Il est une autre question au sujet de ce bill, monsieur le président, que j'aimerais traiter, c'est celle des rénovations. Comme je l'ai dit, le bill lui-même dans des circonstances normales, dans une économie où on pourrait peut-être se payer un certain luxe, serait peut-être acceptable, mais comme l'a dit lui-même le ministre des Finances, dans la situation financière actuelle, on n'a pas les moyens d'aider tout le monde. Mais j'aimerais dire que l'allocation de crédits pour les hypothèques contractées pour financer les rénovations est encore une mesure qui manque de réalisme. Il faut d'abord faire des réparations d'au moins $5,000 pour profiter du programme de ce bill. La grande majorité des propriétaires entreprennent des réparations beaucoup moins coûteuses. Je demanderais au ministre des Finances pourquoi ne pas réduire ce minimum à $1,000 ou $2,000; pourquoi ne pas améliorer les programmes de restauration et de remise en état de logements et octroyer plus d'argent. L'argent sera alors employé à des fins beaucoup plus utiles.

Ce projet de loi, monsieur le président, n'entraînera pas une remise en état générale des logements et dans la plupart des cas ne permettra pas aux gens d'améliorer leur logement pour leur éviter d'en acheter un autre. Sur ce sujet, si le ministre acceptait peut-être de changer ses normes de $5,000 à $1,000, il pourrait au moins s'attribuer le crédit d'un bill qui aurait un effet de rénovation urbaine dans certains milieux et aiderait évidemment plus de personnes qui en ont réellement plus besoin que ceux qui ont au moins pour $5,000 de réparations à faire.

[*Traduction*]

Au cours des années 1970, Monsieur le Président, le gouvernement libéral a mis l'accent sur l'offre de logements, de sorte qu'il existe aujourd'hui un excédent dans certaines régions. Outre l'accession à la propriété, la qualité de l'habitation doit demeurer une des grandes priorités de la politique du logement entre 1980 et 1990. Dans tout le pays, il convient d'effectuer des travaux d'aménagement ou de rénovation dans de nombreuses maisons, non seulement pour en améliorer la qualité mais pour leur assurer une meilleure isolation thermique. Il y a lieu d'accorder la prépondérance aux programmes de logements sociaux ou aux programmes de rénovation des maisons vétustes.

J'aurais préféré un programme qui s'intéresse à la qualité de la vie des quartiers, qui accorde davantage de moyens pour

améliorer les programmes existants, pour restaurer des maisons d'habitation, pour améliorer certains quartiers, pour aider à l'isolation thermique des maisons, encourager la construction de logements coopératifs publics, à but non lucratif. Il convient d'améliorer les codes et normes d'habitation dans notre pays et de venir en aide aux Canadiens ayant des problèmes de logements tels que les personnes âgées, les familles monoparentales, les déshérités et les autochtones.

Or, ce crédit d'impôt n'est nullement un outil qui permette d'atteindre ces objectifs. C'est un leurre de voir dans cette mesure une initiative concrète du gouvernement visant à aider les Canadiens à accéder à la propriété quand il crée en fait un climat économique tel que l'achat d'une maison est un mauvais placement. J'ai dit pourquoi j'allais voter contre ce bill et je crois avoir d'assez bonnes raisons d'agir ainsi.

[*Français*]

Monsieur le président, j'aimerais rappeler aussi que le ministre des Finances nous a peut-être accusés à quelque moment de faire de l'obstruction à ce bill. Après les raisons que nous avons données mercredi, après certains exposés que nous avons faits, je voudrais rappeler au ministre des Finances que nous avons demandé la tenue d'un vote mercredi et que cela a été refusé. Si quelqu'un nous accuse d'obstruction à un bill comme celui-là, je pourrais lui répondre, pourquoi ne l'avez-vous pas présenté à la Chambre un ou deux mois après les élections? Pourquoi être resté cinq mois sans siéger? Pourquoi ne pas l'avoir présenté s'il était si important au niveau des promesses électorales? Pourquoi ne l'a-t-on pas présenté dès le début de la session? Monsieur le président, nous avons voté contre ce bill pour des raisons fondamentales, sérieuses et non pas strictement pour remettre le bill à plus tard. J'aurai d'autres occasions pour revenir sur certains aspects particuliers de ce bill, et en attendant, j'aimerais peut-être écouter le ministre des Finances parler sur certaines propositions que je lui ai faites.

M. Clarke: Monsieur le président, j'ai entendu attentivement mon collègue de Langelier (M. Lamontagne) et je crois qu'il se trompe. Moi, je suis allé à Québec, en fin de semaine dernière, avec 30 députés du Parlement du Canada, et nous avons entendu les gens du Québec.

Une voix: Ah oui!

M. Clarke: Je sais bien . . . et si le député de Langelier écoute bien ses électeurs . . .

Une voix: Voilà pourquoi il a été réélu.

M. Clarke: . . . je sais bien aussi que les gens du Québec savent fort bien que le programme est très avantageux, pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Je faisais partie du groupe d'étude composé de représentants de tous les partis qui s'est rendu à Washington pour étudier les effets d'un programme similaire qui est en vigueur aux États-Unis depuis 1913. Je crois pouvoir dire que ce programme profitera à tous les Canadiens en dépit de tout ce que l'opposition trouve à dire de négatif à ce sujet. Il sera profitable aux jeunes, aux personnes âgées et aux propriétaires qui n'ont pas d'hypothèque dont mon ami de Broadview-Greenwood parle constamment. Il profitera également aux locataires, aux démunis et aux chômeurs.

Une voix: Allons donc!

M. Clarke: L'opposition ne croit pas ce que je dis. Pensons un instant à tous ceux qui profiteront de ce programme. Nous savons depuis longtemps que les jeunes Canadiens tiennent à posséder leur propre maison un jour. Cette mesure va les aider à s'acheter une maison. Elle va réduire le niveau de revenus requis pour les jeunes Canadiens désireux d'acheter une maison et alléger leur fardeau une fois qu'ils auront réalisé cet objectif.

● (2110)

Les députés d'en face comptent sans doute dans leur circonscription des personnes âgées aussi bien que des jeunes, et je les inviterai à réfléchir à ce qui suit. Cette mesure va aider les personnes plus âgées à conserver leur maison. Parfois, les personnes âgées sont malheureusement forcées de vendre leur maison parce qu'elles ne peuvent acquitter des impôts fonciers élevés, mais cette mesure va contribuer à alléger leur fardeau.

Les Canadiens de la classe moyenne, qu'ils détiennent ou non une hypothèque, bénéficieront de cette mesure car elle freinera la hausse sans cesse croissante du prix d'achat. Les locataires bénéficieront également du programme car il leur deviendra plus facile d'acheter une maison, ce qui par ailleurs fera diminuer la pression sur le marché locatif. Dans le district de Vancouver que je représente, le taux de vacance des logements à louer est inférieur à un pour cent. La situation est en grande partie le résultat de la politique du gouvernement précédent qui a découragé les investissements dans les immeubles locatifs. Bien que le programme ne contribue pas à faire baisser les loyers, il aidera cependant à les stabiliser dans l'intérêt des gens qui préfèrent demeurer locataires.

Le programme présentera également des avantages pour les pauvres, monsieur le président. N'importe quel conseiller fiscal habile pouvait démontrer aux gens possédant quelques ressources que tous les intérêts versés pour le financement d'une hypothèque étaient déductibles aux fins de l'impôt. Le programme permettra aux gens qu'on qualifie de pauvres au pays de jouir du même avantage et de déduire les intérêts hypothécaires comme le faisaient depuis tant d'années les gens plus fortunés. Les membres du NPD veulent savoir comment nous y réussirons. J'ignore s'il existe dans leurs circonscriptions des jeunes ménages qui ont de la difficulté à payer leur hypothèque ou des gagne-petit qui luttent pour conserver leur maison. Le programme aidera les gens dont le NPD prétend se faire le champion en leur accordant les mêmes avantages que ceux dont jouissent les bien nantis depuis des années.

Le programme aidera aussi les chômeurs puisqu'il créera beaucoup d'emplois dans le secteur de la construction domiciliaire. Le ministre a d'ailleurs parlé longuement de cet aspect.

L'opposition s'insurge parce que ce programme ne vient pas en aide aux locataires. Monsieur le président, comme les Canadiens sont soit locataires soit propriétaires, cela revient à dire que les contribuables devraient tous bénéficier d'une réduction d'impôt. Il est aussi évident que le gouvernement n'a pas les moyens de faire bénéficier l'ensemble des Canadiens d'une réduction globale d'impôt. Tout à l'heure, le député de Broadview-Greenwood a déclaré que le bill ne constituait pas une mesure en matière de logement, mais plutôt une mesure fiscale. Monsieur le président, le gouvernement n'a jamais prétendu que ce soit autre chose qu'une mesure d'ordre économique. S'il s'agissait d'une mesure sociale, nous proposerions une réduction d'impôt générale ou nous aiderions les pauvres

d'une autre façon. Nous avons affaire ici à une mesure visant à stimuler l'économie. Elle permettra à ceux qui ont les moyens de stimuler l'économie de le faire avec l'aide du gouvernement. Cette mesure n'a jamais été conçue comme une mesure sociale. Il s'agit d'une mesure économique visant à stimuler l'industrie de la construction domiciliaire. Elle résoudra le problème que pose un taux de chomage de près de 17 p. 100 parmi les travailleurs de ce secteur. C'est également une façon très efficace de venir en aide à l'industrie elle-même.

J'aimerais que les députés comparent notre expérience avec celle des États-Unis dans ce domaine. J'ai eu l'occasion de visiter les États-Unis en compagnie du député de Broadview-Greenwood et du député de Westmount afin d'étudier la multitude de programmes mis en vigueur dans ce pays pour aider le secteur du logement. Nous avons constaté que les administrateurs des programmes de logement étaient les principaux sinon les seuls partisans de ces programmes. Les fonctionnaires que nous avons rencontrés à Washington ont reconnu que la classe moyenne n'avait pas les moyens de se payer le genre de logements qu'elle devait financer par ses impôts, des logements de luxe pour soi-disant pauvres. En d'autres termes, monsieur le président le coût de ces programmes de logement était si prohibitif, l'imposition si forte et les résultats tels, que ceux qui contribuaient le plus à financer ce genre de logements sociaux aux États-Unis n'avaient guère les moyens de se les offrir eux-mêmes.

Il est vrai, ainsi que les députés d'en face ne manqueront pas de le rappeler à la Chambre, que les fonctionnaires que nous avons rencontrés à Washington nous ont fortement déconseillé d'adopter ce programme. Ils nous ont donné toutes sortes de raisons, mais elles se résumaient assentiellement à ceci: une fois adopté, il est pratiquement impossible d'abolir ce genre de programme. Tous les hauts fonctionnaires qui ont critiqué ce genre de programme ont toutefois reconnu qu'ils en avaient personnellement bénéficié et que non seulement le proogramme les avait aidés sur le plan du logement mais aussi qu'il avait stimulé l'industrie du logement. En déconseillant au Canada de s'embarquer dans un programme fiscal de ce genre, les hauts fonctionnaires américains qui ont administré les programmes aux États-Unis prêchaient pour leur chapelle. Nous avons très bien compris qu'ils aimaient beaucoup administrer ces programmes et que plus ils étaient coûteux et compliqués et plus ils se multipliaient, plus les bureaucrates étaient contents.

Je demande au comité de comparer ce genre de programme avec celui que le ministre des Finances nous propose. Ce programme pourrait très facilement être administré par les services de l'impôt sur le revenu. Il n'y aurait que très peu de dépenses supplémentaires ou même pas du tout, et les recettes seraient injectées dans l'industrie, ce qui comporterait d'énormes avantages.

Il est intéressant de noter qu'aux États-Unis, tous les intérêts—non seulement l'intérêt hypothécaire, mais aussi l'intérêt sur les prêts à la consommation et même les taxes d'État—sont déductibles depuis 1913. On nous dit qu'environ la moitié des propriétaires n'ont pas d'hypothèque et que l'on accorde aux propriétaires un dégrèvement fiscal global de $3,200. De tous les Américains qui sont propriétaires et qui ont une hypothèque, seulement 25 p. 100—en d'autres termes, la moitié de ceux qui ont une hypothèque—ont réclamé plus que l'exemption d'impôt globale de $3,200. La perte subie par le Trésor public est même inférieure à celle qu'envisage le gouvernement canadien. Comme seulement 25 p. 100 des contribuables réclament cette déduction aux États-Unis, je crois que nous pouvons nous attendre à une progression similaire au Canada, de sorte que le manque à gagner sera très inférieur à ce que l'on a prévu. Ce programme ne grèvera pas trop lourdement nos recettes fiscales, mais il aidera grandement tous les Canadiens.

J'espère que nos vis-à-vis se donneront la peine de s'entretenir avec leurs électeurs à ce sujet. Ils se rendraient compte que des gens de tous âges et de tous les partis, quels que soient leur richesse et leur mode de vie, s'intéressent à ce genre de mesure très simple à administrer et très avantageuse pour l'économie.

● (2120)

Je conseille en particulier à mes amis de l'opposition officielle de comparer leurs notes avec celles du nouveau député de Vancouver-Centre qui, soit dit en passant, est le seul député de leur parti à l'ouest de Winnipeg. Interrogez le député de Vancouver-Centre sur les réponses au questionnaire qu'il a fait parvenir à ses électeurs. Il vaut la peine de remarquer que Vancouver-Centre recouvre ce qu'il est convenu d'appeler la partie ouest de Vancouver. La densité de la population y est d'environ 50,000 habitants au mille carré. Je crois que ce secteur a la densité démographique la plus élevée au Canada et la deuxième plus élevée en Amérique du Nord. Le député de Vancouver-Centre a demandé à ses électeurs s'ils étaient en faveur du programme hypothécaire proposé par notre gouvernement progressiste conservateur. Ses électeurs ont voté en faveur de ce programme à 60 p. 100. Je prie les députés qui nous font face de ne pas oublier que les électeurs ne sont pas différents de ceux de Vancouver-Centre, qui sont peut-être locataires, mais qui aspirent à devenir propriétaires et qui voient dans ce programme un précieux atout pour leur avenir.

M. Gray: Monsieur le président, je prends la parole ce soir pour faire quelques observations au sujet de l'article 1 du bill C-20. Il suffit de lire cet article pour voir à quel point le bill C-20 s'éloigne de la promesse originale des conservateurs concernant la déduction de l'intérêt hypothécaire et l'impôt foncier. Les conservateurs étaient déterminés à tenir cette promesse. Malgré les solides arguments avancés depuis près d'un an pour tenter de prouver que ce programme n'était pas opportun, certaines personnes ont continué de croire qu'il répondait à un besoin que le gouvernement, selon elles, devait satisfaire grâce au régime fiscal. J'ai toujours estimé qu'il devait exister un autre moyen de s'attaquer au coût du logement qui serait plus juste et moins coûteux pour les contribuables canadiens que la mesure préconisée par les conservateurs.

En septembre dernier, le ministre des Finances a reconnu que les libéraux avaient eu raison de critiquer le programme initial de déduction de l'intérêt hypothécaire préconisé par les conservateurs, a reconnu qu'il était trop complexe et qu'il était injuste envers les Canadiens à revenus faibles et moyens. Le ministre a dit qu'il renonçait à son projet original en faveur d'un autre accordant, pour une partie de l'intérêt hypothécaire et l'impôt foncier, un crédit d'impôt aux particuliers propriétaire de maisons. Je reprends les mots mêmes du ministre à sa conférence de presse:

> Nous nous servons du crédit d'impôt parce que c'est une méthode plus simple et plus juste que la déduction . . . il est plus avantageux pour les Canadiens à revenus faibles et moyens.

C'est exactement ce que les libéraux avaient dit dans leur critique de la proposition originale.

Avant et pendant la période électorale, les conservateurs ont soutenu qu'ils savaient ce qu'ils faisaient en proposant la déduction d'une partie des intérêts hypothécaires et des impôts fonciers aux fins de l'impôt. Toutefois, le 18 septembre et plus tard, quand le ministre a présenté le bill C-18 à la Chambre, il a confirmé que ni lui ni son parti ne savaient ce qu'ils faisaient quand ils ont fait cette promesse. Ce revirement, cette volte-face, devrait faire perdre aux conservateurs le peu de crédibilité que leur accordent encore ceux qui ont été séduits par le programme tel qu'il avait été présenté au cours de la campagne électorale.

Bien que le plan conservateur, tel que proposé dans le bill C-20, soit préférable au projet initial, il comporte encore de grands défauts, dont un certain nombre de graves lacunes déjà signalées par bien des députés de ce côté-ci de la Chambre. Le bill C-20 n'apporte rien à tous les Canadiens qui sont locataires. Il ne prévoit rien, mis à part un crédit limité au titre des impôts fonciers, pour tous les propriétaires qui n'ont pas d'hypothèque. Il ne donne rien aux propriétaires de maison dont le revenu est si bas qu'ils n'ont pas besoin de payer d'impôt sur le revenu. Le bill C-20 n'apporte rien à ces gens-là.

La proposition conservatrice pèche gravement sous un autre aspect: le ministre des Finances ne nous dit pas d'où viendra l'argent qui permettra d'appliquer le bill C-20. Aujourd'hui, le ministre s'est donné beaucoup de mal pour tenter d'expliquer pourquoi les autres mesures envisagées, les variantes du projet initial, qui auraient aidé les groupes exclus du programme, ne peuvent être adoptées en ce moment. Il a affirmé que ces mesures seraient trop coûteuses pour que le gouvernement les mette en œuvre à l'heure actuelle. Il a ajouté que ce dernier ne recherche pas la popularité à tout prix, même s'il est minoritaire. Les ministres ont dû, dit-il, prouver leur sens des responsabilités et tenir compte du déficit de 11 milliards de dollars, dont le ministre a admis qu'il est inférieur à ce que les libéraux avaient prévus lors de la présentation de leur budget en novembre 1978.

Le ministre était tellement occupé à essuyer ses larmes de crocodile qu'il a oublié de nous dire pourquoi il ne s'inquiète pas de ce coûtera le bill C-20, c'est-à-dire plus de 500 millions de dollars cette année et près de 3 milliards de dollars dans quatre ans, ni du fait que toutes ces dépenses augmenteront notre déficit dont il prétend tellement s'inquiéter. Il a prétendu qu'il était nécessaire d'adopter le bill en vitesse pour permettre aux contribuables admissibles de remplir les formules d'impôt que son collègue, le ministre du Revenu national, a si commodément fait imprimer avant même que le bill ne soit adopté.

A mon avis, si le ministre tient autant à ce que le bill soit adopté à toute vitesse, c'est qu'ainsi, il ne sera pas obligé d'expliquer d'où vient l'argent. Il devrait fournir des explications si le bill faisait partie d'un budget ou si on n'y mettait la dernière main qu'après la présentation du budget.

L'une des initiatives que les conservateurs se sont engagés à prendre pour améliorer la gestion fiscale de l'État consistait à présenter un budget qui regrouperait et décrirait non seulement toutes les dépenses que fait le gouvernement en paiements aux particuliers et aux sociétés et en paiements de transfert aux provinces, mais aussi toutes ses dépenses fiscales. Ce sont là les recettes auxquelles il renonce en accordant toute une gamme d'allocations, de déductions, de crédits, d'exemptions et ainsi de suite, tant aux particuliers qu'aux sociétés. Je tiens à dire que cela constituerait une initiative souhaitable. C'est d'ailleurs la façon de déposer les budgets aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne depuis un certain nombre d'années. Cela revient à respecter le principe voulant qu'un gouvernement se doit de présenter un compte rendu complet et exact de toutes ses formes de dépenses, ainsi que des recettes correspondantes et de leur origine.

Le Président du Conseil du trésor a parlé des intentions du gouvernement à cet égard lorsqu'il a pris part au débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. A mon avis ce principe a déjà été remis en cause, pour ne pas dire totalement enfreint, par la façon dont le gouvernement procède pour mettre en œuvre son projet de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Le bill C-20 représente en fait un nouveau programme très important qui entraînera une modification profonde de nos lois fiscales, à commencer par l'article 1 que nous étudions en ce moment, et qui aura de lourdes répercussions sur l'équilibre des recettes et des dépenses de l'état. Le ministre n'a cependant pas présenté ce programme comme faisant partie intégrante de son budget. Il l'a présenté comme constituant un bill distinct du budget et le précédant. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les conservateurs justifient leur manière d'agir en prétendant qu'il faut que ce bill devienne loi rapidement pour permettre aux personnes ayant droit au crédit d'impôt de le réclamer dans leur déclaration d'impôt pour l'année 1979. Cela veut aussi dire qu'en présentant la mesure avant le budget, le ministre des Finances espère de toute évidence la faire adopter sans avoir à préciser comment elle sera financée.

● (2130)

En fait, dans sa présentation du bill à l'étape de la deuxième lecture, il a hésité à admettre que le programme entraînait une forte dépense fiscale pour laquelle le gouvernement devra trouver l'argent. Il a reconnu que le programme coûterait 579 millions de dollars la première année de son application, et plus de 2 milliards, près de 3 milliards la quatrième année. Tout ce qu'il a dit du financement, c'est que l'argent proviendrait des poches des contribuables, de ceux qui seront admissibles au nouveau crédit.

Il s'agit toutefois de 2 milliards de dollars, presque 3 milliards, que le gouvernement percevrait des contribuables sans ce crédit, de recettes qu'il consacrait à des programmes comme les paiements aux particuliers et aux sociétés et les transferts aux provinces. Le gouvernement devra trouver cet argent d'une façon ou d'une autre, en empruntant, ce qui accroîtrait son déficit, en réduisant considérablement les programmes existants, en levant de nouveaux impôts ou en se servant des trois moyens à la fois. Le gouvernement conservateur promet cependant, non seulement de ne pas augmenter le déficit, mais même de le réduire.

Le gouvernement n'a pas dit quels services utiles à la population il abandonnera ou réduira. De toute façon, le seul moyen de financer un programme aussi vaste et onéreux que le programme de crédits d'impôt sera de réduire considérablement les budgets des programmes qui existent déjà, y compris ceux que les bénéficiaires du programme de crédits d'impôt eux-mêmes estimeraient probablement nécessaires et souhaita-

bles. Ces réductions pourraient très bien contrebalancer et annuler les avantages qu'ils tireront du crédit d'impôt, si évidemment les taux d'intérêt élevés que préconisent les conservateurs en laissent subsister le moindrement. L'abandon de ces programmes frappera aussi tous les Canadiens qui ne pourront pas se prévaloir de ce crédit d'impôt, notamment les locataires, ceux qui ont fini de payer leur hypothèque et ceux dont le revenu est si bas que le peu d'impôt qu'ils paient ne les rend même pas admissibles au crédit d'impôt.

On peut trouver une indication de la façon dont les conservateurs feront les frais de ce programme dans le fait que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a promis que le programme d'allocations familiales continuera d'exister dans sa forme actuelle jusqu'à la fin de 1980 seulement. Mais on est en droit de se demander pourquoi l'argent qui remplacera les impôts non perçus en raison du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire devrait provenir uniquement de réductions dans le budget des programmes de bien-être social qui s'adressent aux familles, ou des programmes fédéraux qui assurent des services publics directs comme les inspections sanitaires et sécuritaires, plutôt que de réductions des autres dépenses de nature fiscale, notamment celles dont profitent les grandes multinationales du secteur pétrolier.

Si on compte financer ce programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire en augmentant les impôts, lesquels a-t-on l'intention d'augmenter, et de combien? Le ministre n'a pas voulu répondre à cette question. La déclaration faite par le premier ministre lors de la conférence des premiers ministres sur les prix de l'énergie il y a deux semaines nous donne un indice à cet égard. Il a dit que le gouvernement souhaitait créer un impôt dit d'autonomie énergétique sur les profits que les sociétés pétrolières allaient réaliser au cas où on déciderait d'aligner le prix du pétrole dans notre pays sur le cours mondial.

Il a également dit qu'il souhaitait augmenter sensiblement la taxe d'accise sur l'essence. Mais alors qu'il parle d'utiliser ces rentrées d'argent pour favoriser l'autonomie énergétique de notre pays, on constatera, en lisant attentivement son discours, qu'il ne précise pas que tout le produit de ces nouveaux impôts seront employés à cette fin unique. Ainsi, il a parlé d'employer le produit des impôts visant à assurer l'autarcie énergétique pour financer des programmes liés à l'énergie. Ainsi, on pourrait se servir de cet argent pour alimenter le fonds d'indemnisation pour le pétrole importé, afin de compenser la différence entre le prix élevé du pétrole d'importation et le prix canadien. Cela veut dire que les 700 millions de dollars que dépense actuellement le gouvernement à cette fin pourraient servir à tout autre chose, y compris à payer les coûts du programme de crédit d'impôt pendant sa première année d'application. Le premier ministre a dit—je l'ai signalé—que cet impôt générerait cinq milliards de recettes supplémentaires.

La hausse de la taxe d'accise sur l'essence viendrait également enrichir le trésor public. Le premier ministre a bien pris soin de dire que cet argent ne serait pas entièrement destiné à son fonds d'investissement dans des entreprises énergétiques. Cela veut dire que cette hausse de taxe, prévue dans son nouveau programme énergétique, pourrait être une façon déguisée d'obtenir que tous les Canadiens paient son programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire, y compris ceux qui n'en bénéficieront même pas, et d'aider à compenser ce crédit même pour ceux qui y sont admissibles.

Avant d'accéder au pouvoir, les conservateurs disaient qu'une bonne part du programme serait financée à partir des recette fiscales accrues provenant de l'activité du gouvernement fédéral dans l'industrie du bâtiment, aiguillonnée par ce projet de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Mais cela est désormais fort peu probable, compte tenu des augmentations qu'a connues le taux d'intérêt depuis juin dernier. Ce programme ne fera rien d'autre que de maintenir l'activité à peu près au niveau actuel en compensant l'incidence négative, sur l'industrie de la construction domicilaire, des taux d'intérêt élevés. Les baisses de taux d'intérêt hypothécaire annoncées récemment par certaines institutions financières, bien que ces taux demeurent encore à des niveaux records, démontrent les répercussions néfastes que la politique de taux d'intérêt élevés a eues sur l'industrie du bâtiment. Certains taux d'intérêt hypothécaire ont légèrement diminué tout simplement parce que les gens ont cessé de demander des hypothèques pour la construction de maisons et de logements.

Les conservateurs ont promis aux propriétaires qui ont une hypothèque et aux futurs acheteurs de maisons que le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire allégerait leur fardeau financier. Il n'en sera rien à cause de la hausse des taux d'intérêt que nous devons aux conservateurs. En fait, cette hausse annule les avantages espérés. Dans le meilleur des cas, les gens se retrouveront au même point qu'avant la hausse des intérêts hypothécaires, en juin dernier. Pour d'autres, la situation sera pire, malgré le crédit d'impôt.

Tous les avantages de ce plan seront également annulés par la hausse des frais de chauffage que nous devons à l'augmentation du prix de l'énergie proposée par les conservateurs.

Le ministre a dit que si les députés se préoccupaient vraiment de la hausse des taux d'intérêt, ils devaient adopter rapidement ce bill. Si c'est tout ce qu'il trouve comme argument, il devrait limiter à un an la durée d'application du bill, sinon cela revient à dire que ces taux d'intérêt élevés dureront éternellement ou du moins tant que les conservateurs resteront au pouvoir.

Le ministre a également le culot de dire que les conservateurs respectent leur promesse de réduire les impôts de deux milliards en proposant ce programme qui coûtera deux milliards. Voyons ce qu'ils avaient promis. Ils ont promis à la fois un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et une réduction de deux milliards de l'impôt sur le revenu des particuliers, promesse qui a été abandonnée, comme le premier ministre l'a déjà confirmé.

Le gouvernement présente ce programme au Parlement d'une façon telle qu'en fait les conservateurs demandent aux députés de l'adopter sans savoir, pas plus que les autres Canadiens, d'où viendra cet argent, qui paiera et si les avantages du programme en justifient le coût.

La Chambre doit savoir ce qu'il en est et les Canadiens doivent être fixés avant que les députés se prononcent au sujet de ce bill. Les députés de l'opposition officielle et moi-même reconnaissons qu'il existe un problème et qu'il faut le règler. Le coût du logement a augmenté plus vite que le revenu disponible et que le coût de la vie. Il faut un programme juste et efficace qui s'attaquera à ce problème général et fondamental que connaissent à la fois les locataires et les propriétaires

qui n'ont pas d'hypothèque et aussi les personnes qui n'ont pas un revenu suffisant pour pouvoir demander un crédit d'impôt.

Dans son discours de deuxième lecture, le député de Winnipeg-Fort-Garry a présenté les propositions libérales qui contenaient les éléments d'un tel programme, un programme plus juste et plus efficace qui coûterait moins cher aux contribuables que le bill C-20. Si les conservateurs se préoccupaient vraiment des besoins des Canadiens en matière de logement, ils accepteraient l'amendement libéral et y donneraient suite. Sinon, les Canadiens sauront que les conservateurs ne devraient pas avoir de mandat pour gouverner, une conclusion qu'ils ont déjà tirée, d'après le sondage Gallup après avoir toléré ce gouvernement amorphe durant seulement six mois.

• (2140)

M. Orlikow: Les membres du Nouveau parti démocratique se prononceront contre ce projet de loi, car nous estimons qu'il aidera ceux qui en ont le moins besoin, tout en ne tenant nullement compte des problèmes des véritables nécessiteux.

Voilà un gouvernement qui s'élevait contre les déficits du gouvernement précédent et qui prétendait les réduire. Néanmoins, il se propose d'accorder des dégrèvements d'impôt dépassant 500 millions de dollars la première année et, deux milliards la quatrième année à des contribuables qui touchent en somme des revenus moyens et supérieurs. Il se garde bien de nous dire comment il se propose de récupérer l'argent qu'il aura ainsi perçu. En fait, tout indique qu'il recouvrera ces fonds en réduisant les programmes d'assistance destinés aux plus pauvres.

Tandis que j'écoutais les député de Vancouver-Quadra et le député de Winnipeg-Assiniboine ce soir, j'ai très bien compris comment le gouvernement pourrait perdre l'appui qu'il a obtenu si rapidement et comment ce soutien pourrait diminuer en six mois à tel point qu'il n'obtiendrait que 28 p. 100 des voix. Leurs discours prouvent qu'ils ne comprennent pas du tout les besoins du Canadien moyen.

Le député de Vancouver-Quadra a parlé du voyage qu'il a effectué aux États-Unis en compagnie de trente autres députés pour y étudier les résultats obtenus par des programmes semblables dans ce pays. Il n'est pas étonnant, s'ils se sont cantonnés aux banlieues américaines habitées par les classes moyennes et aisées, qu'ils aient trouvé que les gens étaient en faveur de ce programme. Mais je me demande si les députés ou le député lui-même ont pris le temps d'aller à Haight-Ashbury, à San Francisco à Chicago, à New York, Cincinatti, Cleveland ou toute autre ville américaine où sur des milles en plein centre, on rencontre des gens qui ont peur de sortir non seulement le soir mais aussi en plein jour, où il y a des centaines, des milliers d'immeubles à appartements qui sont complètement désaffectés parce qu'on les a laissés se dégrader.

Je trouve que le député de Vancouver-Quadra devrait se demander si cette situation aux États-Unis n'est pas due au fait que les autorités américaines étaient bien trop occupées à accorder des avantages aux nantis et qu'elles ont complètement oublié les laissés-pour-compte.

Je tiens à dire au député de Vancouver-Quadra—bien que je n'aie pas vécu aussi longtemps que lui à Vancouver—et au député de Winnipeg-Assiniboine qu'ils n'ont pas à se déplacer beaucoup autour de ces deux villes ou autour de Regina, de Saskatoon ou de la florissante ville de Calgary pour constater que le même genre de problème qui a maintenant pris l'ampleur d'un désastre aux États-Unis commence à se manifester dans nos villes canadiennes.

Une voix: Pas dans leur circonscription.

M. Orlikow: Bien sûr que non, monsieur le président, pas dans leur circonscription. Et, pourrais-je ajouter, pas tellement dans la mienne non plus. Mais le fait est que les immeubles d'habitation des zones centrales de la plupart des villes canadiennes sont dans un état lamentable. Ils ne sont plus dignes d'être habités. Je ne pouvais en croire mes oreilles quand j'ai entendu le député de Winnipeg-Assiniboine nous parler de toutes les lois existant dans les statuts et visant à venir en aide aux pauvres, aux autochtones et à ceux qui veulent vivre en logement coopératif.

Il se trouve que j'ai en main un rapport sur les conditions de logement à Winnipeg compilé en mars de cette année par le Conseil de planification sociale de Winnipeg. Il s'agit d'un organisme réunissant en son sein des représentants de tous les organismes publics et privés qui s'occupent des problèmes des gens de la ville de Winnipeg, y compris les organismes du gouvernement provincial qui travaillent sous la direction et la supervision du gouvernement conservateur du Manitoba. Je veux verser au compte rendu quelques données, quelques statistiques sur Winnipeg, qui figurent dans ce rapport.

Parlant de l'état des maisons, le rapport affirme que 14 p. 100 d'entre elles sont dans un état acceptable, et que 11 p. 100 sont en mauvais ou très mauvais état. En outre, dans 10 p. 100 des maisons les gens sont un peu à l'étroit, et dans 5 p. 100 ils sont trop entassés. Quant aux prix des maisons, on affirme que 70 p. 100 de tous les occupants paient plus que le montant jugé convenable pour ceux qui se situent au seuil de la pauvreté. Autrement dit, ils doivent payer en loyer une partie de ce qu'ils devraient dépenser pour les produits alimentaires et les autres besoins vitaux. On ajoute que 13 p. 100 des familles ne peuvent se permettre de logement convenable.

On passe ensuite à une statistique fondée sur l'âge des chefs de famille: Parmi ceux de moins de 25 ans, 20 p. 100 vivent dans des maisons en mauvais état et 24 p. 100 paient plus du maximum reconnu comme étant raisonnable. Voilà donc la situation dans la ville de Winnipeg que le député de Winnipeg-Assiniboine et moi-même représentons. J'aimerais bien qu'il aille voir ce qui se passe dans les quartiers qu'il représentait avant le remaniement de la carte électorale. Je songe à la partie de la ville qu'il a gagnée avec plus de 50 p. 100 des voix en 1975 et que le député conservateur a remportée avec une majorité de 450 voix seulement en 1979. C'est l'espèce d'aveuglement que manifeste le député de Winnipeg-Assiniboine qui explique cette chute de popularité.

Examinons la situation qui existe dans ma ville puisqu'on la retrouve dans la plupart des villes canadiennes. Un nombre croissant d'autochtones vivent au centre-ville. Les statistiques ne sont pas très précises mais on sait que de trente à cinquante mille autochtones vivent à Winnipeg. Ce sont les citadins les plus pauvres et les plus touchés par le chômage, l'alcoolisme et le problème du logement. Il n'y a rien dans ce programme qui aidera ces gens incapables de se payer une maison et condamnés à demeurer locataires.

Le député de Winnipeg-Assiniboine a laissé entendre qu'il existe d'autres programmes dont ces personnes pourraient se prévaloir pour obtenir de l'aide. La ville de Winnipeg possède un très bon organisme doté d'un mandat unique: trouver des

logements locatifs convenables à des prix que peuvent payer les autochtones. Il y a quelques jours, j'ai parlé au directeur de cette organisation. Il m'a dit qu'elle n'avait pu acheter aucune maison l'an dernier et que ce n'était pas parce que les prix étaient trop élevés. L'agence achète des maisons dans les quartiers du centre de Winnipeg et les rénove sinon elles seront absolument inhabitables dans quelques années. Il m'a dit que les taux d'intérêt étant ce qu'ils sont et que la SCHL insistant, par le biais de ses règlements, pour que les locataires de ces maisons paient les services publics et le chauffage en plus d'un loyer mensuel minimum de $194, l'agence ne peut pas acheter ces maisons et même si elle le pouvait, personne ne serait capable de les louer.

● (2150)

Car les gens qu'ils veulent aider sont très souvent des assistés sociaux. Ou encore, des travailleurs non qualifiés soumis à des périodes de chômage plus ou moins longues pendant lesquelles ils touchent des prestations de sécurité sociale ou d'assurance chômage. Ces gens-là ne peuvent payer un loyer de $250 par mois. Ce ne sont pas ces gens-là que nous voulons aider et pourtant j'estime que ce sont eux qui en ont le plus besoin.

Le député de Winnipeg-Assiniboine a parlé de logements coopératifs. Effectivement il existe une loi régissant ce type de logement. Elle l'encourage même. Malheureusement, l'an dernier, sous le gouvernement libéral, pas plus que cette année sous le gouvernement conservateur, les promoteurs de ce type de logement ignorent ce qui les attend l'année suivante. En 1977, on a construit 1,900 unités de logement coopératif. En 1979, le nombre est tombé à 1,700 unités, car le gouvernement précédent était tellement occupé à élaborer un programme semblable à celui dont il est question ce soir, programme qui aurait favorisé ceux qui sont capables de subvenir eux-mêmes à leurs besoins, qu'il n'était pas très emballé par le logement coopératif.

On m'a dit que cette année les coopératives de logement n'avaient pu faire aucun projet pour l'an prochain, car le gouvernement ne leur avait pas indiqué de quelles sommes elles pourraient disposer l'an prochain.

Je m'intéresse également au programme de services communautaires. J'ai vu comment l'ancien Programme d'amélioration de quartiers avait produit des résultats remarquables. Un de ces programmes est en marche dans ma circonscription. Il y en aurait trois autres en préparation à Winnipeg. Il est dommage que le gouvernement, tellement soucieux de réduire les coûts, refuse de débloquer les fonds nécessaires à ce type de travail à la fois très important et socialement très utile. Il ne sera plus possible de nous prévaloir de ce programme comme par les années passées.

Le gouvernement actuel prétend—qu'on se rappelle à ce propos les paroles du député de Vancouver-Quadra—que son projet va relancer le bâtiment. Pareille prétention ne paraît pas seulement ridicule aux députés de l'opposition. J'ai ici un article paru dans le *Free Press* de Winnipeg, le 4 juin 1979. L'auteur de l'article a interviewé le président de la Chambre d'immeuble de Winnipeg. Je ne pense pas que l'on puisse accuser le président du Winnipeg Real Estate Board, M. Bill Burns, d'être particulièrement radical ou opposé au gouvernement, mais d'après cet article, M. Burns aurait dit que les ventes de maisons—et il est question du mois de juin dernier—

> . . . ont baissé d'autant que 25 p. 100 par rapport à l'an dernier. D'après les derniers chiffres, il y aurait environ 5,100 maisons à vendre inscrites au Service d'inscriptions multiples, soit 4.2 p. 100 de plus qu'à la même époque l'an dernier.

Il n'est pas étonnant que les maisons se vendent moins quand on en voit le prix et l'augmentation du taux d'intérêt depuis l'élection du gouvernement.

Je dois avouer que ce qui se passe m'intéresse personnellement, car j'en suis à la cinquième année d'un prêt hypothécaire et il me faudra refinancer mon hypothèque en octobre prochain. Quand le gouvernement est entré en fonction en mai dernier, le taux d'intérêt hypothécaire était de 11 p. 100. Il était de 14¾ p. 100 il y a une semaine.

Une voix: Treize et trois quarts.

M. Blenkarn: Treize et un quart maintenant.

M. Orlikow: Il a maintenant baissé de 1 p. 100. Examinons les chiffres.

M. Cameron: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai suivi tout ce débat à propos du logement et de la déduction des frais hypothécaires. Comme le député s'y oppose, pourrait-il nous dire s'il demandera ce crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire?

M. Orlikow: Monsieur le président, je suis un honnête citoyen . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Si les députés d'en face m'écoutaient deux minutes, je pense qu'ils glousseraient moins. Je suis un honnête citoyen et je remplirai ma déclaration d'impôt exactement comme la loi de l'impôt sur le revenu le demande.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Si les députés voulaient bien se taire une minute et me laisser expliquer ce qu'il en est. Le principal et l'intérêt sur mon hypothèque de $35,000 me coûtent $696 de plus maintenant que lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, parce que le taux de l'intérêt hypothécaire a augmenté.

Des voix: Quelle honte!

M. Orlikow: C'est exactement ce qu'il faudrait que je paie l'an prochain s'il fallait que je refinance mon hypothèque en ce moment. Des députés se demandent ce que je vais faire si le bill est adopté. Permettez-moi de consigner ce que je toucherais, comme n'importe qui d'autre ayant une hypothèque de $35,000.

M. McDermid: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. Orlikow: Monsieur le président, je veux bien répondre . . .

Le président: A l'ordre. Il faut que j'entende le rappel au Règlement.

M. McDermid: Monsieur le président, j'estime que les chiffres utilisés par le député sont absolument inexacts. Il y a cinq ans à cette époque-ci, le taux d'intérêt qui a été appliqué à mon hypothèque quand je l'ai refinancée était de 12½ p. 100. Le député vient nous dire qu'il était de 10 et de 11 p. 100, et les taux d'intérêt hypothécaire qu'il nous donne ne se pratiquent pas aujourd'hui.

Le président: Le député admettra qu'il aura la possibilité de contester ces chiffres quand il prendra lui-même la parole à son tour, mais qu'il ne s'agit là que d'un objet de différend.

M. Orlikow: Monsieur le président, le député pourra vérifier très facilement les chiffres. Quand son gouvernement est venu au pouvoir en mai de cette année, le taux d'intérêt hypothécaire était de 11 p. 100. Il y a dix jours il était de 14¾ p. 100. Sur une hypothèque de $30,000, l'augmentation des taux intervenue cette année, le passage de 11 à 14¾ p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, représente une différence de $956. Si l'on baisse ces 14¾ p. 100 de 1 p. 100 pour les ramener à 13¾ p. 100, la hausse par rapport aux 11 p. 100 du mois de mai est de $696. Qu'est-ce que donne l'année suivante la déduction des intérêts hypothécaires offerte par le gouvernement? Au maximum $312! Et la déduction pour impôts fonciers est de $62.50, ce qui fait en tout et pour tout $375 comme montant qu'on peut réclamer. Or . . .

Le président: A l'ordre.

M. Hogan: On se fait avoir, Crosbie!

● (2200)

Le président: A l'ordre. Comme il est 10 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander que la Chambre reprenne l'étude du bill à sa prochaine séance. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question).

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'en ai discuté avec le whip en chef de l'opposition et le leader du NPD à la Chambre et je me demande si nous ne pourrions pas en revenir aux motions pour quelques instants seulement.

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la demande du président du Conseil privé (M. Baker). Sont-ils d'accord pour en revenir aux motions?

Des voix: D'accord.

La Chambre étant revenue à l'appel des motions:

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'EXAMEN

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, les leaders des partis à la Chambre se sont mis d'accord pour ajouter la cinquième journée normalement réservée à l'examen des subsides aux jours qui seront consacrés à l'étude du budget principal des dépenses de 1979-1980. Par conséquent, je voudrais proposer, avec le consentement unanime de la Chambre, que le jeudi 6 décembre 1979 soit la dernière journée réservée à l'examen des subsides pour la période se terminant le 10 décembre 1979.

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur, nous nous sommes entendus là-dessus.

M. l'Orateur adjoint: Dois-je conclure que cela devient un ordre de la Chambre?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'EMPLOI—LA SUPPRESSION DU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS—LA SOLUTION DE RECHANGE POUR AIDER LES JEUNES

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière campagne électorale, les candidats dans la péninsule du Niagara ont répété à maintes et maintes reprises que le taux de chômage dans cette région était de 14.5 p. 100. Pourtant, le lendemain même des élections, les chiffres qu'on avait avancés jusqu'ici avaient changé. Je me suis enquis auprès du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour connaître le véritable taux de chômage dans la circonscription de Welland et on m'a répondu qu'il était de 6.9 p. 100. Je me suis ensuite adressé au ministère des Statistiques et ai appris que ce n'était pas tout à fait cela, et que le chômage dans la péninsule du Niagara était de 5.9 p. 100.

Vous vous demandez sans doute, monsieur l'Orateur, pourquoi je soulève cette question. C'est fort simple. En effet, sous l'ancien gouvernement, nous avions le programme Canada au Travail qui permettait de distribuer les richesses du Canada aux personnes sans emploi. Il s'agissait d'une véritable redistribution des ressources nationales. Aujourd'hui, le nouveau gouvernement a pratiquement supprimé les programmes Canada au Travail dans presque toutes les provinces. L'Ontario, et en particulier la péninsule du Niagara, où en principe le taux de chômage est très élevé, auraient sans aucun doute profité de ce programme. Il a cependant été supprimé et, à tort, à mon avis.

J'ai demandé au premier ministre (M. Clark), comme il en est fait état à la page 1240 du hansard du 13 novembre dernier, combien de temps il faut généralement pour que les effets d'un programme se fassent sentir dans l'économie. Il avait déclaré dans un discours précédent qu'il fallait généralement jusqu'à six mois. J'ai demandé au premier ministre s'il s'agissait bien de six mois et, le cas échéant, quand le gouvernement allait prendre une initiative quelconque, et combien de temps encore il allait falloir attendre avant que le gouvernement ne décide de mettre fin à ses tergiversations et à entreprendre d'administrer le pays.

● (2205)

Que nous offre-t-on maintenant, monsieur l'Orateur? Nous avons eu le discours que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a prononcé devant le Canadian Club le 26 novembre 1979, dans lequel il a présenté ces magnifiques nouveaux programmes de création d'emplois pour les jeunes Canadiens, surtout ceux de l'Ontario et de la péninsule de Niagara. Grâce au programme de formation et d'expérience professionnelles, ma fille a pu, il y a quelques années, trouver un emploi et gagner assez d'argent pour retourner aux études. Voilà le genre d'aide que nous devons offrir à nos jeunes. C'est un programme que nous, libéraux, avions mis sur pied; nous en avons bénéficié, de même que tous les Canadiens.

Que voit-on maintenant? Nous voyons un nouveau ministre venir nous annoncer qu'il y aura de nouveaux programmes. Il me semble, monsieur l'Orateur, que ce gouvernement n'a pas la moindre idée nouvelle, qu'il est tout à fait tari et réduit à faire des pirouettes politiques. Nous avons vu, par exemple, la proposition du discours du trône de créer un secrétariat à l'emploi des jeunes. Il existe depuis dix ans une direction générale de l'emploi des jeunes à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Ce programme a créé des dizaines de milliers d'emplois.

Le ministre propose d'instaurer un programme de subvention des salaires au rythme de la mirifique somme de $1.25 l'heure, qui, assure-t-on, toucherait 105,000 jeunes dans l'ensemble du Canada. En réalité, on propose d'abolir le programme de crédit d'impôt à l'emploi, qui accorde un crédit d'impôt variable allant de $1.50 à $2 selon les régions du pays. Par exemple, en vertu de ce programme que nous avons créé, les habitants des régions urbaines comme Toronto, Montréal ou Vancouver, les grandes agglomérations, peuvent obtenir une subvention pouvant atteindre $1.50 l'heure pour former ces jeunes aux emplois qui existent au Canada. Dans d'autres régions à l'écart des grands centres, la subvention est de $1.75. Dans les provinces de l'Atlantique, où habite mon collègue, le député de Restigouche (M. Harquail) et où cette mesure touchait des milliers d'emplois dans sa circonscription et dans les circonscriptions voisines, ce programme était fort avantageux puisque le gouvernement libéral de l'époque offrait jusqu'à $2 l'heure en subventions. Que nous offre-t-on maintenant? On nous offre une nouvelle subvention. Le gouvernement actuel offre une subvention de $1.25, ce qui prouve que les ministres ne tiennent pas vraiment à créer des emplois pour les jeunes. Il ne tient pas vraiment à ce que les jeunes Canadiens trouvent du travail.

Le gouvernement ne nous sert que des plats réchauffés, des plats cuisinés par les libéraux qui eux ont créé des emplois au rythme de 7,200 par mois pendant les dix-huit derniers mois de leur administration. Que nous offre ce tout nouveau gouvernement maintenant? Il ne fait que reprendre à son compte des idées à nous qui, d'après lui, ne valaient rien quand nous étions au pouvoir, mais qui sont maintenant devenues les solutions à tous les problèmes du Canada. A mon avis, les idées qu'il a fait valoir jusqu'à maintenant ne valent pas l'encre qu'il faut pour les mettre sur papier. Je demande donc au premier ministre et à ses ministres de se mettre au travail et de trouver pour les jeunes Canadiens les emplois qu'il leur faut pour assurer la croissance économique du pays.

M. Paul McCrossan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est avec un grand intérêt que j'ai écouté la diatribe dont vient de nous gratifier le député de Welland (M. Parent). Je l'ai trouvé intéressante parce qu'il semble qu'il parle plus qu'il n'écoute. S'il avait écouté ce que nous avons dit à la Chambre, il saurait maintenant que dans le budget qui sera présenté la semaine prochaine, nous proposerons un bon nombre de mesures d'importance majeure auxquelles feront suite d'autres initiatives qui seront annoncées le printemps prochain.

Permettez-moi seulement d'exposer la stratégie du gouvernement dans le domaine de la création d'emplois pour les jeunes. Comme le député l'a dit, nous tentons de regrouper les divers volets de la création d'emplois au sein d'un nouveau secrétariat de l'emploi pour les jeunes qui mettra surtout l'accent sur l'amélioration des débouchés pour les jeunes. L'établissement d'un nouveau secrétariat de l'emploi pour les jeunes servira surtout à ouvrir des perspectives aux jeunes. Si j'en parle, c'est parce que vraisemblablement il en sera question dans le budget de la semaine prochaine. Il devrait s'agir d'une sorte de crédit d'impôt comme l'a dit le député. Je l'invite donc à attendre la suite.

● (2210)

Le gouvernement accorde une importance prépondérante aux programmes visant à développer chez les jeunes certaines compétences, car nous sommes aux prises en même temps à une pénurie de compétences et à un niveau de chômage élevé. Le précédent gouvernement a fait en sorte de créer d'excellents emplois, mais il n'a pas su trouver de gens pour les occuper. Résoudre ce problème revêt une importance particulière pour nos jeunes adultes, et le gouvernement a présenté récemment à la Chambre une mesure visant à accroître la souplesse de nos programmes, de façon que nous puissions mieux satisfaire les besoins de notre jeunesse, et mieux fournir aux industries les compétences dont elles ont besoin.

Nous envisageons une troisième possibilité, soit l'établissement d'un corps national de service qui permette aux jeunes de participer à des projets communautaires et écologiques d'un intérêt durable pour la société. J'ai signalé qu'il y aurait plus

de propositions de ce genre plus tard au cours de la session. Les députés le savent, nous participons actuellement à une étude sur la refonte des programmes d'assurance-chômage. Mon parti s'est notamment engagé à utiliser l'argent que nous épargnerons en réformant un régime qui laisse la porte ouverte à tous les abus pour créer les emplois que réclament nos jeunes aujourd'hui.

Sans doute tous les députés reconnaîtront-ils que pour créer des emplois pour nos jeunes, nous devrons avoir des consultations sérieuses avec les provinces; voilà pourquoi en compagnie de fonctionnaires du ministère je recevrai la semaine prochaine des hauts fonctionnaires des divers ministères provinciaux intéressés, pour discuter de la stratégie en matière d'emploi, de la révision de la caisse d'assurance-chômage et de la réutilisation de cet argent.

LE NORD CANADIEN—LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Epp) d'être venu ce soir. Je préfère de loin que ce soit lui qui me réponde plutôt que son secrétaire parlementaire. Le problème que je voudrais soulever a trait aux revendications territoriales dans le Canada tout entier, mais surtout en Saskatchewan.

J'ai demandé la semaine dernière au ministre quelle politique son gouvernement comptait suivre en ce qui concerne les revendications territoriales en Saskatchewan principalement. Depuis deux ans, le gouvernement n'a fait aucun progrès dans le règlement des revendications territoriales et des droits territoriaux. Il y a une seule exception, et c'est l'entente avec le CEDA, que le gouvernement a refusé de ratifier.

Le ministre a reconnu lui-même que, bien qu'il soit au pouvoir depuis six mois et qu'il nous ait laissé entendre qu'il était prêt à gouverner en exhibant d'épais dossier, son gouvernement n'a encore adopté aucune ligne de conduite sur les revendications territoriales. Par conséquent, toutes les associations d'autochtones du pays attendent que le gouvernement manifeste ses intentions. Le problème du ministre, c'est qu'il doit soumettre ses projets à son comité du cabinet et le présenter ensuite au cabinet au complet pour obtenir son assentiment. Le ministre n'a pas la tâche facile, nous l'admettons. Il ne fait pas partie du petit cabinet et il ne peut exercer une influence directe sur l'administration des affaires du pays ni sur la gestion de son propre ministère. A titre de parlementaires, nous nous devons toutefois de demander comment le gouvernement peut passer à l'action ou même négocier sans avoir de programme.

Ce qui est encore bien plus curieux, c'est que le gouvernement peut permettre aux compagnies minières de poursuivre leurs travaux sans avoir de programme.

Le gouvernement ne peut pas négocier avec les autochtones ni régler les problèmes parce qu'il n'a pas de ligne de conduite; par contre, il laisse les compagnies minières poursuivre leurs activités.Il y a, à mon avis, une contradiction, monsieur l'Orateur.

● (2215)

Je voudrais faire état des problèmes particuliers aux autochtones en Saskatchewan et, bien entendu, je parle de la formule préconisée par la Saskatchewan. En 1975, le ministre des Affaires indiennes et du Nord de l'époque avait fait valoir auprès du premier ministre de la Saskatchewan que certains des droits territoriaux et des revendications territoriales étaient en suspens. Par suite de la réunion qui avait eu lieu à l'époque, on ratifiait, en 1976, la formule préconisée par la Saskatchewan. En vertu de l'entente signée, on comptait accorder 128 acres de terre à chacun des Indiens inscrits en décembre 1976.

Trois ans plus tard, le 19 octobre dernier, le ministre expliquait par écrit au gouvernement de la Saskatchewan que le gouvernement fédéral remettait en question la quantité des terres de la Couronne qu'il allait mettre à la disposition des autochtones. Il laissait même entendre que le gouvernement réexaminait ses obligations à cet égard. La semaine dernière, à la Chambre, en réponse à ma question à ce sujet, le ministre a déclaré qu'il souhaitait trouver une formule susceptible de convenir aux autres provinces. Malheureusement, le Manitoba et l'Alberta, toutes deux sous un régime conservateur, n'accepteront pas la formule préconisée par la Saskatchewan. Le ministre a donc donné l'impression à la Chambre et à la Fédération des Indiens de la Saskatchewan qu'il n'avait pas l'intention de respecter l'entente signée, à savoir, la formule adoptée par la Saskatchewan. Il aurait apparemment déclaré la veille, lors d'une réunion avec ses homologues provinciaux, que la formule était trop coûteuse ou encore trop généreuse.

M. Epp: Je n'ai jamais dit cela.

M. Murphy: C'est bien ce qui a été dit, d'après les reportages de la presse, monsieur l'Orateur, et c'est l'impression qu'on a voulu donner à la Chambre, la semaine dernière.

La Fédération des Indiens de la Saskatchewan a écrit au ministre lui demandant d'expliquer les réponses qu'il avait fournies, non pas lors d'une réunion à huis clos, mais plutôt aux questions posées à la Chambre. Je sais que le ministre a reçu cette lettre et qu'il y a déjà répondu. Il demeure cependant que la Fédération des Indiens de la Saskatchewan et les autres autochtones du Canada ne savent pas dans quel sens s'orientera la politique du gouvernement à leur égard. Ils ignorent si le gouvernement appliquera la formule adoptée par la Saskatchewan, ratifiée il y a trois ans, et n'ont aucune idée des recommandations que fait le ministre au gouvernement.

Je voudrais que le ministre réponde à ces questions et qu'il nous explique clairement la position du gouvernement à l'égard de la Saskatchewan, et de tous les autochtones du pays.

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au député de Churchill (M. Murphy) que le gouvernement a une politique très claire en matière de revendications territoriales. Je ne la répéterai pas faute de temps, mais je l'ai exposée aujourd'hui au comité en présence du député.

Le député a raison de dire que depuis deux ans aucunes nouvelles revendications territoriales n'ont été réglées. Voilà pourquoi mon secrétaire parlementaire assiste aux négociations qui se déroulent avec le Conseil des Indiens du Yukon, afin d'accélérer la conclusion d'un accord. Il a été convenu qu'on chercherait à obtenir un accord de principe d'ici la fin avril 1980. Cela fait voir que nous progressons très rapidement, compte tenu de la complexité des questions posées par les revendications territoriales globales.

Le député affirme que j'ai refusé de ratifier l'accord CEDA. Je lui réponds, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas encore d'accord à ratifier. Le gouvernement précédent a approuvé un

accord de principe. Ce qu'il faut maintenant c'est un accord définitif, qu'il va falloir négocier entre le comité d'étude des droits des autochtones et le gouvernement du Canada. Pour amorcer les entretiens, je reçois cet organisme demain après-midi à 3 h 30. J'espère que nous pourrons résoudre certaines divergences de vues qui nous opposent actuellement avant de passer à la négociation de l'accord lui-même.

En ce qui concerne la formule de Saskatchewan, je conseillerais au député de ne pas se fier aveuglément à la presse, selon laquelle je la trouverais trop généreuse. A cette réunion, j'ai demandé aux ministres si la formule de Saskatchewan leur convenait. Désormais, je suggérerai au député de s'en tenir à ce qui est dit ici et non pas aux articles de journaux.

● (2220)

Pour que les choses soient claires monsieur le président, en plus des réponses que j'ai données aujourd'hui au député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) au sujet de la formule utilisée en Saskatchewan, j'ai expédié un telex au président de la FSI. Je voudrais en lire un extrait pour le faire mettre au compte rendu et peut-être que cela pourra éclairer la situation. Voici ce passage:

> Le lundi 26 novembre, j'ai eu des entretiens d'une portée assez générale avec les ministres provinciaux au sujet de différentes questions qui intéressent les Indiens dans les provinces représentées. Ces entretiens m'ont permis de connaître les vues de chacun des ministres. A cet égard, j'ai demandé aux ministres concernés, ceux de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, de me dire comment ils entrevoyaient la solution des revendications territoriales. Puisque chaque gouvernement interprète différemment ses obligations à l'égard des droits territoriaux en vertu des accords de transfert des richesses naturelles, j'ai constaté que ces points de vue différents entraîneraient des règlements forts divergents d'une province à l'autre. Puisqu'il est de mon devoir de m'assurer que les intérêts des Indiens de tout le Canada sont équitablement protégés, j'ai signalé que si le Manitoba et l'Alberta n'appliquaient pas la formule de la Saskatchewan, cela pourrait créer des inégalités aux dépens des Indiens de ces deux provinces.

Je tiens à préciser au député, comme je l'ai déjà affirmé aujourd'hui, que la formule de la Saskatchewan est déjà en place. Je sais que les accords le sont également, et j'espère qu'on ne tardera pas à donner satisfaction aux revendications territoriales.

Selon l'accord de transfert de 1930, le gouvernement de la Saskatchewan devra fournir la majorité des terres.

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT—ON DEMANDE SI LE BUDGET SERA AUGMENTÉ

M. Armand Caouette (Abitibi): Monsieur le président, comme je le disais le 19 novembre dernier, au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Grafftey), les statistiques nous démontrent que de 1976 à 1978 le gouvernement fédéral a souscrit 392.8 millions de dollars pour la recherche scientifique universitaire en Ontario, comparativement à 190 millions de dollars pour la même période pour le Québec.

De plus, monsieur le président, je voudrais rappeler au ministre, au chapitre de la répartition des centres de recherches fédéraux, que le Québec a été nettement défavorisé. Il m'apparaît donc, monsieur le président, essentiel que le gouvernement revise globalement toute la politique de la recherche scientifique afin, d'une part, d'établir une plus grande équité entre les provinces et, d'autre part, d'augmenter substantiellement les budgets afin de permettre à la recherche scientifique de jouer vraiment son rôle. Monsieur le président, de 1976 à 1977, le Québec a reçu 94 millions de dollars. L'Ontario pour la même année recevait 203.7 millions de dollars, mais heureusement en 1978 on a revisé cette position et le Québec recevait 96.4 millions de dollars, ce qui représente une légère augmentation comparativement à la subvention accordée à l'Ontario, qui recevait 189.1 millions de dollars.

● (2225)

Malheureusement, monsieur le président, dans le passé le gouvernement n'a pas fait de la recherche scientifique une de ses priorités. Des restrictions budgétaires importantes ont été imposées dans ce domaine, et ce qui est le plus grave, c'est le manque de planification à long terme des subventions accordées. L'absence de fonds à long terme crée une situation impossible pour le chercheur et c'est ainsi qu'année après année le Canada a perdu des cerveaux au détriment des pays étrangers.

Monsieur le président, j'aimerais citer le Dr Herzberg, lauréat du prix Nobel de chimie en 1971 et membre du Conseil national de recherche, qui a pris à partie le gouvernement fédéral qui, l'an dernier, a retiré au Conseil national de recherche toute autorité en matière de subventions:

> Le temps et l'argent que le gouvernement gaspille à des commissions chargées d'étudier les problèmes de la recherche scientifique seraient plus utiles s'ils étaient utilisés à promouvoir la recherche.

Monsieur le président, il y a aussi de l'amertume dans le monde de la recherche médicale. Frustrés devant l'indifférence du gouvernement, les chercheurs pourraient changer de profession ou quitter le Canada, à moins que les autorités fédérales n'y remédient, a déclaré le Dr Hudson, représentant du Comité de la recherche médicale de l'Université d'Ottawa.

Le même docteur, monsieur le président, déclarait, et je cite:

> ... les coûts de la recherche augmentant au rythme de 15 p. 100 par année, le budget du CRM, en valeur réelle, est de 10 p. 100 inférieur à celui de l'année précédente.

● (2230)

Alors, monsieur le président, on se rend compte que seulement 1 p. 100 du budget fédéral est consacré à la recherche, pourtant ce secteur est une nécessité vitale pour assurer la viabilité économique de notre société. Je sais, monsieur le président, que le ministre a fait valoir l'intention du gouvernement d'augmenter ces fonds alloués à la recherche. Mais pour quand seront-ils augmentés? Cette indexation sera-t-elle basée sur le produit national brut afin de garantir une base sérieuse à la recherche? Qu'entend-il faire précisément pour remédier à l'infériorité du Québec dans ce domaine?

L'annonce de l'établissement d'une institut de génie à Boucherville est une amorce. Toutefois, j'aimerais faire remarquer au ministre qu'il faudra beaucoup plus qu'un centre de recherche de 18 millions de dollars pour corriger la situation. Le ministre peut-il nous dire également s'il a l'intention d'établir une politique scientifique à long terme, s'échelonnant sur une période de trois à neuf ans, appuyée par des engagements budgétaires tous les trois ans et révisée annuellement? De plus, est-il disposé à admettre à part entière des représentants choisis par la collectivité scientifique canadienne au sein des organismes gouvernementaux disposant des budgets?

En terminant, monsieur le président, je dirai que le temps est venu pour ce nouveau gouvernement de nous dire quelle sorte de mesures il entend prendre pour doter le Canada de recherchistes capables d'aider toute la population canadienne, alors que nous voyions récemment dans les journaux des recherchistes nous dire que la priorité du centre de recherche canadien était l'agriculture, l'alimentation, le pétrole et bien d'autres domaines.

M. Richard Janelle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, au nom du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Grafftey), de répondre à l'honorable député d'Abitibi (M. Caouette). J'aimerais d'abord remercier le député de sa question du 19 novembre à l'égard de l'aide à la recherche au Canada. Le gouvernement actuel considère la recherche et le développement comme un domaine prioritaire, et il est résolu à faire des progrès réguliers et continus afin d'augmenter les dépenses brutes du pays dans la proportion actuelle de 0.9 p. 100 à 2.5 p. 100 du produit national brut.

Nos plus grandes faiblesses dans le cadre des efforts de la recherche et du développment résident dans le secteur industriel, et le gouvernement s'efforce de mettre au point des mécanismes visant à stimuler une recherche accrue dans ce secteur. Elle doit répondre aux forces du marché. Par conséquent, l'objectif du gouvernement est de créer un climat favorable à la recherche et au développement et d'adopter des moyens qui viendront améliorer ou appuyer, et non pas supplanter, les opérations du marché.

Les universités ont également un rôle important à jouer dans notre effort national en recherche et en développement. Le récent communiqué du ministre touchant l'augmentation de 32 p. 100 du budget du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie pour 1980-1981 signifie bien que le gouvernement reconnaît l'importance de la recherche dans le milieu universitaire. Cette augmentation permettra au Conseil, en collaboration avec les universités et les provinces, d'améliorer le milieu de la recherche universitaire et d'ajouter des programmes pour la formation de nouveaux chercheurs, pour faire de la recherche concertée dans les domaines d'intérêt national comme l'énergie, la toxicologie et l'environnement, les océans et les communications et, comme le député l'a signalé dans sa question, l'alimentation et l'agriculture, en vue de stimuler une interaction plus suivie entre les universités et l'industrie en matière de recherche libre, et afin de renouveler le matériel démodé. Cela représente, en un mot, une poussée qui permettra au Conseil de s'acquitter de la tâche pour laquelle il avait été créé.

Pour résumer, le Québec n'a pas toujours reçu par le passé ce dont il aurait été en droit de s'attendre. On peut toutefois expliquer en grande partie cette différence en raison des facteurs de structure, notamment la composition de l'industrie, le nombre et l'importance des programmes de sciences et de génie des universités et la participation des chercheurs universitaires du Québec aux programmes fédéraux de subventions. Notre gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour surmonter ces difficultés. J'espère que ceci répond à la question de l'honorable député.

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée avoir été adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à 2 heures demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 décembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat de l'élection de M. Roger Simmons, dans la circonscription de Burin-Saint-Georges.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DÉPUTÉ

M. Roger Simmons, député de la circonscription électorale de Burin-Saint-Georges, est présenté par MM. Pierre Trudeau et William Rompkey.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE VISA DE SORTIE DE L'URSS POUR ALEXANDRE MARYASIN ET SA FAMILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Comme Alexandre Maryasin, dissident russe d'origine juive, tente d'émigrer de l'Union soviétique depuis 1972, que ses parents au Canada essaient depuis huit ans d'obtenir un visa de sortie pour lui et sa famille, et que sa détention va à l'encontre de la constitution soviétique et du droit international, notamment les décisions concernant les droits de la personne et les accords d'Helsinski, je propose, appuyé par le député de York-Ouest (M. Fleming):

Que la Chambre demande instamment au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de prier le gouvernement de l'Union soviétique d'approuver rapidement un visa de sortie pour M. Maryasine, sa femme et sa fille et de permettre qu'ils viennent au Canada, conformément à l'engagement pris par le Canada de défendre les droits de la personne et les libertés fondamentales et de favoriser le regroupement familial.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la teneur de la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1410)

LE CONSEIL DU TRÉSOR

DEMANDE DE SUSPENSION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je suis certain que la Chambre souscrira aussi à cette motion.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre et membre du Conseil privé (M. Knowles):

Que, étant donné que le comité permanent des prévisions budgétaires en général a rejeté les prévisions de dépenses du Conseil du Trésor pour l'année financière 1979-1980, privant ainsi ce dernier de moyens financiers, la Chambre est d'avis que le président du Conseil du Trésor devrait être suspendu.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

DEMANDE D'UN PROGRAMME D'EMPLOI POUR LES RÉGIONS RURALES DE L'ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que des données statistiques récentes révèlent une augmentation du chômage en octobre, que des bandes indiennes et des municipalités ont présenté des doléances à ce sujet, et que les six conseils de bien-être social de district du nord de l'Ontario ont adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de supprimer le programme Canada au travail qui fournissait aux Canadiens des régions rurales et du nord de l'Ontario les emplois dont ils avaient besoin, je propose, avec l'appui du député de Cochrane (M. Penner):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à établir de toute urgence un programme visant à fournir des emplois aux habitants des régions rurales et du nord de l'Ontario.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'APPOSITION D'ÉTIQUETTES BILINGUES SUR LES FROMAGES PRÉEMBALLÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, j'interviens au sujet d'une affaire urgente et importante pour ma circonscription de Leeds-Grenville. En une semaine, certains hauts fonctionnaires fédéraux ont menacé au moins deux des trois fabricants de fromage cheddar qui restent dans cette région de l'Ontario. Aussi, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que, étant donné que les fromageries Plum Hollow et Forfar, qui produisent toutes deux du fromage cheddar dans la région de Leeds-Grenville, ont été sommées de faire immédiatement les fortes dépenses nécessaires pour convertir leurs installations au système métrique et de se mettre immédiatement à apposer des étiquettes bilingues sur les produits préemballés, sinon la vente de leurs produits serait interdite dans les magasins, le gouvernement ordonne de cesser immédiatement de faire ce genre de menaces étant donné qu'il a déjà fixé lui-même l'échéance au 1er janvier 1981 et enfin, que l'on ne fasse rien avant de connaître les résultats de l'étude que le ministère de l'Industrie et du Commerce fait sur le système métrique.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PETRO-CANADA

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RENONCER À MODIFIER LE STATUT DE LA SOCIÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour pouvoir présenter la motion suivante. Étant donné les doléances exprimées par les marchands indépendants de produits pétroliers de l'Ontario qui se sentent menacés par la rapacité des sociétés pétrolières multinationales installées au Canada et étant donné qu'ils ne souhaitent pas voir changer le statut de la société Petro-Canada, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre des communes ordonne au gouvernement de renoncer à modifier le statut actuel de Petro-Canada qui est une société de la Couronne viable.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE QUE LE CABINET ÉTUDIE UNE SOLUTION DE RECHANGE AU BILL C-9—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante pour tout le Canada.

Étant donné la réponse négative donnée hier au chef de l'opposition, le très honorable Pierre Trudeau, sur la question du référendum; étant donné que nous vivons une espèce d'euphorie depuis les victoires des forces fédéralistes lors des sept dernières élections partielles au Québec; étant donné que nous, les députés québécois, sommes en mesure de dire à la Chambre qu'il ne faudrait pas conclure de ces victoires que le fédéralisme n'est plus en danger; étant donné enfin qu'après que M. René Lévesque aura interprété . . .

M. l'Orateur: L'honorable député doit proposer la motion.

Mme Killens: Alors, je propose, appuyé par le député de Richelieu (M. Leduc):

Que le très honorable premier ministre (M. Clark) mette en toute urgence ce sujet à l'ordre du jour de son Cabinet, afin de présenter à la Chambre une solution de rechange au bill C-9 sur le référendum.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'APPROVISIONNEMENT EN PÉTROLE ADVENANT L'INTERRUPTION DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE L'IRAN—L'APPROVISIONNEMENT DE L'EST DU CANADA

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources un jour où il devrait pourtant vraiment se trouver à la Chambre, compte tenu des événements qui se sont déroulés au cours des dernières 24 heures, je vais poser ma question au premier ministre. Vendredi dernier, on a demandé au premier ministre lors de sa conférence de presse si des mesures avaient été envisagées au cas où nos approvisionnements pétroliers en provenance d'Iran seraient interrompus, et le premier ministre a alors répondu ceci:

A franchement parler, aucune.

Hier nous avons appris avec consternation la nouvelle que la société Gulf Oil venait de se voir couper ses livraisons en provenance d'Iran, ce qui signifie que nous allons être privés d'environ 75 p. 100 de nos importations de pétrole iranien et que nous ne recevrons pas deux importantes livraisons prévues pour cet hiver.

Ma question au premier ministre est donc la suivante: étant donné l'incurie du gouvernement pour les besoins des Canadiens de l'est du pays en matière de fuel domestique et d'essence cet hiver, le premier ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre que la recherche d'approvisionnements pétroliers de remplacement va devenir une priorité immédiate du gouvernement et compte-t-il en particulier demander à Petro-Canada d'entreprendre immédiatement des négociations avec le Venezuela et le Mexique ou toute autre source possible d'approvisionnement pour obtenir des livraisons d'urgence et se servir ainsi de notre société pétrolière nationale pour compenser les pertes que nous venons de subir à cause de l'inaction du gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de souligner que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était aujourd'hui en Nouvelle-Écosse pour annoncer . . .

Une voix: . . . de mauvaises nouvelles.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . pour annoncer la ferme intention du gouvernement d'exploiter de nouvelles sources d'énergie en accord avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, afin que les besoins des Canadiens des Maritimes ne soient plus bafoués comme ils l'étaient sous l'administration précédente.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je veux en outre attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le député d'Outremont exige que nous prenions des mesures extraordinaires pour obtenir du pétrole d'un pays que son chef nous demandait hier de boycotter.

M. Trudeau: Je n'ai pas dit cela.

M. Clark: En ce qui concerne le fond du problème, je puis dire deux choses; d'abord, que la pénurie d'énergie que connaîtront peut-être les Canadiens cette année démontre remarquablement l'imprévoyance dont a fait preuve le gouvernement précédent en n'établissant pas de politique d'autosuffisance dans ce domaine. Ensuite, je puis affirmer à l'un des nombreux porte-parole du parti libéral en matière d'énergie que le gouvernement discute depuis quelque temps déjà avec d'autres pays de la possibilité de nouveaux approvisionnements. Le gouvernement est présentement en consultation avec la société Gulf et avec d'autres compagnies, et il est possible que Gulf obtienne une cargaison pour remplacer celle qui devait nous venir d'Iran en février 1980.

Des voix: Bravo!

● (1420)

M. Lalonde: Je ne doute pas que l'Est du Canada ne soit favorablement impressionné par la promesse de lendemains qui sourient en 1985, mais il s'inquiète davantage à l'heure actuelle des approvisionnements de pétrole pour cet hiver. Je signale au premier ministre que l'Est du Canada n'a jamais manqué de gaz ou de pétrole tant que nous avons exercé le pouvoir.

Le ministre de l'Énergie a affirmé l'autre jour qu'il avait écrit aux multinationales du pétrole au sujet des possibilités de détournements, surtout au cours de l'hiver prochain, et la rareté actuelle de l'offre est sûrement interprétée par ces sociétés comme une invitation à hausser leurs prix ou à détourner les approvisionnements. Quelle réponse celles-ci ont-elles données au gouvernement quant à la possibilité de détournement des envois vers des marchés plus lucratifs? Si elles ont effectivement donné des réponses au gouvernement, celui-ci pourrait-il les déposer à la Chambre immédiatement?

M. Clark: Les réponses que nous en avons reçues indiquent qu'il n'y a pas risque de détournements. Je vais consulter le ministre pour voir s'il y a lieu oui ou non de détourner les réponses sur toute leur longueur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . et de les déposer à la Chambre. Si, pour des raisons de secret industriel, il ne nous est pas possible de déposer ces documents et si les sociétés y consentent, je suis certain que le ministre acceptera de les mettre à la disposition du porte-parole de l'opposition en matière énergétique, qui est membre du Conseil privé, pourvu qu'il s'engage à en respecter le caractère confidentiel. Je signale que toute pénurie des approvisionnements énergétiques qui pourrait survenir cet hiver serait imputable aux décisions que l'ancien gouvernement n'a pas su prendre alors qu'il était en mesure de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Le dernier sondage Gallup indique que les Canadiens ont cessé de croire à ces histoires depuis un bon moment. Ils savent que c'est ce gouvernement-ci qui est responsable de la situation actuelle. Cette situation est comme une invitation lancée aux sociétés de majorer leurs prix. Le premier ministre a déclaré hier qu'il allait communiquer avec le président de l'Imperial Oil, un ami de longue date . . .

Des voix: Oh!

Des voix: Fi!

M. Lalonde: Je constate que les porte-parole d'Imperial Oil sont de nouveau à pied d'œuvre de l'autre côté. La question que je voudrais poser au premier ministre est simple: quelle raison la société Imperial Oil a-t-elle invoquée pour justifier ses augmentations de prix des deux derniers jours et le premier ministre pourrait-il dire à ce sujet s'il a su convaincre la société de ramener les prix à leur ancien niveau qui était déjà suffisamment élevé. Je vous remercie.

M. Clark: Le ministre de l'Énergie doit accorder vendredi une audience au président d'Impérial Oil. A cette occasion, nous allons lui demander de donner le pourquoi et le comment de ses augmentations de prix, s'il le peut évidemment. Sinon, nous lui demanderons de revenir sur ces augmentations.

Je tiens à préciser à la Chambre et aux Canadiens qu'il n'existe pas de solution immédiate à une éventuelle pénurie de pétrole due à la négligence du gouvernement précédent, qui en dix ans n'a pas élaboré de programme d'autonomie énergétique. Ce n'est pas un problème qui date des six derniers mois. C'est un problème vieux de dix ans qui ne sera résolu que si la Chambre apporte son soutien aux programmes que nous comptons présenter pour assurer l'autarcie de notre pays dans ce domaine au lieu de laisser les Maritimes, le Québec et l'Ontario tributaires d'approvisionnements étrangers peu sûrs et pour le moins hypothétiques, comme le préconisent les libéraux.

● (1425)

LES MESURES PRÉVUES POUR FAIRE FACE À UNE ÉVENTUELLE PÉNURIE DE PÉTROLE CET HIVER

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Je voudrais également, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, poser une question au premier ministre. Peu importe ce qui a causé ce problème ou à quelle époque il remonte, les Canadiens qui habitent l'est du pays veulent savoir quelles mesures seront prises cet hiver. Tout le reste les laisse froids. Je voudrais avoir des renseignements à ce sujet.

Comme on a annoncé que l'Iran allait suspendre ses expéditions de pétrole à Gulf Oil et qu'il semble que la situation quant aux réserves canadiennes de pétrole, surtout dans l'est du pays, ne cesse de s'aggraver, le premier ministre estime-t-il toujours, comme le disait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que nos réserves de pétrole pour cet hiver sont restreintes mais acceptables, ou est-il enfin disposé à reconnaître que nous risquons fort de connaître des pénuries cet hiver? Reconnaîtra-t-il enfin que cette éventualité existe et qu'il y a lieu de prévoir des mesures pour faire face à ces pénuries?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord, au nom de tous les partis, accueillir le nouveau député à la Chambre. Deuxièmement, comme le député vient de la région atlantique, je suis certain qu'il ne partage pas l'avis du député d'Outremont . . .

Une voix: Il est du même avis.

M. Clark: . . . sur la politique, annoncée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, visant à examiner la possibilité d'avoir recours à des usines marémotrices pour répondre en partie aux besoins d'énergie des provinces de l'Atlantique. Le député d'Outremont a dit que ce projet était une «chimère». C'est peut-être l'attitude des Canadiens qui habitent les régions centrales, mais ce n'est pas, j'en suis sûr, l'attitude de ceux qui habitent la région de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je peux signaler au député, comme je l'ai déjà fait, que la société Gulf croit qu'elle peut s'approvisionner ailleurs pour suppléer au pétrole iranien. Les autres compagnies pétrolières qui approvisionnent le Canada nous ont fait savoir qu'elles ne projetaient aucun détournement. Nous sommes actuellement en quête d'autres approvisionnements qui pourraient être disponibles en cas d'urgence.

Quant à la dernière question, l'Office national de l'énergie, par suite de la consommation accrue au Canada et d'autres activités, croit maintenant qu'il pourrait y avoir des pénuries limitées cet hiver au Canada. Nous avons donc l'intention de nommer des membres de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie d'ici la semaine prochaine. Nous regrettons vivement qu'en raison du manque de clairvoyance du gouvernement précédent, le Canada soit exposé, notamment la région de l'Atlantique.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au premier ministre, je ne suis pas certain qu'il ait bien compris ma question. Je voulais savoir s'il se rendait compte du problème, ou de la préoccupation suscitée dans l'Est du Canada au sujet des aprovisionnements de pétrole. Je m'y prendrai maintenant autrement.

Étant donné les difficultés incroyables qu'entraînera pour les Canadiens le manque de prévoyance en vue de pénuries de pétrole—et surtout les Canadiens des provinces de l'Est et de l'Atlantique—le premier ministre est-il prêt à tenir la promesse qu'il vient de faire il y a quelques instants? On me dit qu'il avait pris un engagement à la Chambre le 6 novembre, quoique à son corps défendant, mais il y a quelques instants à peine, il vient de s'engager à doter en personnel l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie dans le courant de la semaine prochaine. Est-ce un engagement ferme de sa part ou va-t-il y manquer comme à ses promesses antérieures?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je me rends parfaitement compte du problème qui existe dans la région atlantique du Canada. Le problème tient au fait que les libéraux ont laissé les gens de cette région dépendre du pétrole iranien plutôt que du pétrole canadien.

Des voix: Bravo!

● (1430)

M. Clark: Si une région quelconque du Canada doit faire face à une pénurie cet hiver, elle sera directement attribuable à la négligence du gouvernement précédent qui s'est montré imprévoyant en n'appliquant pas une politique d'autarcie énergétique.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous sommes déterminés à mettre fin à notre dépendance envers tous les États qui suivront l'exemple de l'Iran et à élaborer une politique d'autarcie énergétique canadienne. Voilà notre politique. Quant aux problèmes créés par le gouvernement précédent, c'est notre gouvernement qui doit maintenant s'occuper de les régler. Je répète que le gouvernement a fermement l'intention de mettre cet office sur pied au plus tard à la fin de la semaine prochaine, comme je viens de le dire.

M. l'Orateur: Je ne peux m'empêcher de faire remarquer à la Chambre qu'à la suite de longues questions et de réponses tout aussi longues, nous venons de consacrer 15 minutes à seulement deux questions, ce qui constitue, je crois, un record moderne de lenteur.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'AVENIR DE CHRYSLER CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, ma question sera brève et ira droit au but. Hier, le président de Chrysler International a recontré des membres du cabinet pour s'entretenir de l'avenir de la société Chrysler au Canada. Le premier ministre pourrait-il exposer à la Chambre le point de vue du gouvernement dans ces négociations et les principes fondamentaux qui sont en cause? Plus précisément, dirait-il à la Chambre dans quelle mesure une entente entre la société Chrysler du Canada et le gouvernement fédéral dépend d'une entente préalable entre la société Chrysler et le gouvernement des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais répondre très brièvement. Nous n'avons pas l'intention de conclure la moindre entente ni de faire la moindre déclaration relativement à une entente avant de savoir en quoi consiste l'entente entre la compagnie Chrysler et le gouvernement américain.

M. Broadbent: Dans le même ordre d'idées, monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question suivante au premier ministre. Étant donné qu'il est nécessaire non seulement de sauvegarder les emplois dans les usines de Chrysler au Canada mais aussi d'obtenir de la compagnie qu'elle en crée d'autres, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas pu parvenir à un accord assorti de certaines conditions avec la société Chrysler, l'une étant la rentabilité des opérations de la société sur le plan international, au lieu d'attendre que cette importante question canadienne ne se règle aux États-Unis?

M. Clark: La décision qui doit être prise aux États-Unis est essentielle pour les engagements que nous devons prendre et il faut donc que nous en connaissions les détails et les répercussions avant de pouvoir arrêter notre ligne de conduite dans les négociations avec la société Chrysler.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire à poser concernant la nature globale de l'accord général que négocie présentement le gouvernement avec la société Chrysler. Le premier ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre que lorsqu'un accord sera conclu et nous espérons que ce sera le cas, entre le gouvernement du Canada et la société Chrysler, il portera sur tous les aspects de l'activité de cette entreprise, fabrication de pièces, travaux de recherche et de développement et chaînes de montage?

Deuxièmement, peut-il donner à la Chambre l'assurance que si le gouvernement du Canada offre autre chose que des garanties financières, par exemple des fonds, les Canadiens obtiendront en retour une participation au capital de Chrysler?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre d'Etat chargé du Commerce international a déjà déclaré à plusieurs reprises à la Chambre que nous étudions toute une série de questions, y compris celle des répercussions sur les fabricants de pièces automobiles et d'autres questions relatives à cette affaire. Je crois qu'il serait pour le moins prématuré de ma part d'informer le chef du NDP du contenu d'un éventuel accord alors que nous n'en sommes pas encore au dernier stade des négociations. Je ne suis tout simplement pas en mesure de le faire pour le moment.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI CERTAINES MODIFICATIONS SERONT APPORTÉES AUX ARRANGEMENTS RELATIFS À LA RÉGION DE MONTRÉAL ET DE L'OUTAOUAIS

M. Armand Caouette (Abitibi): Monsieur le président, en l'absence du ministre de l'Expansion économique régionale, j'aimerais adresser ma question au très honorable premier ministre. Dans le cadre de la politique du ministère de l'Expansion économique régionale, le très honorable premier ministre pourrait-il nous confirmer si ce ministère a l'intention d'apporter certaines modifications relatives à la zone spéciale de Montréal et, dans l'affirmative, quelles sont-elles et à quel moment en commencera-t-il l'application?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est l'intention du ministre de l'Expansion économique régionale et du ministre chargé du Développement économique d'annoncer aujourd'hui à Montréal une politique visant à changer l'application des arrangements du MEER touchant la région de Montréal et de l'Outaouais.

ON DEMANDE QUELS CHANGEMENTS APPORTERONT LES MODIFICATIONS DES ARRANGEMENTS

M. Armand Caouette (Abitibi): Monsieur le président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Est-ce que celui-ci, étant donné que son ministre est à l'extérieur, pourrait faire cette annonce, et pourrait-il dire aussi à la Chambre si ces modifications auront un effet direct sur la zone de la région de l'Outaouais et du Nord-Ouest québécois?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je vais répondre, monsieur l'Orateur, au sujet de l'Outaouais et de la région de Montréal. Je peux indiquer que, pendant les quatre années du programme, le MEER a l'intention d'aider au moins 500 projets dans la région. Nous espérons que les projets puissent stimuler des investissements de presque 500 millions de dollars et créer environ de 29,000 nouveaux emplois permanents.

Questions orales

ON DEMANDE QU'UNE DÉCLARATION SOIT FAITE À LA CHAMBRE AVANT D'ÊTRE FAITE À L'EXTÉRIEUR

L'hon. Pierre De Bané (Matapédia-Matane): Monsieur le président est-ce que le très honorable premier ministre, qui voudrait redonner de l'importance au Parlement, ne trouve pas qu'il est inconvenant que trois ministres importants du Cabinet seront à Montréal cet après-midi pour annoncer cette nouvelle désignation, et pour la région de l'Outaouais et pour la région de Montréal, avant que la Chambre des communes ait été saisie des détails de ces nouveaux changements qui seront annoncés directement à Montréal?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est toujours difficile, comme l'honorable député le sait bien, de prendre le temps de la Chambre des communes pour faire de telles annonces. Nous avons toujours essayé de donner priorité au Parlement pour les annonces, mais je crois qu'un changement d'attitude judicieux a été manifesté par le gouvernement envers le Parlement. Mais si je peux traiter la question soulevée par l'honorable député, l'annonce sera faite plus tard aujourd'hui à Montréal, à 3 heures, je crois.

A propos des questions posées par l'honorable député d'Abitibi, j'ai eu l'occasion, il y a deux ou trois minutes, d'annoncer les détails à la Chambre des communes avant qu'une annonce soit faite à l'extérieur de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'AIDE À CHRYSLER CANADA

L'hon. John C. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre et, en guise d'introduction, je commencerai par dire à quel point j'ai été étonné et estomaqué par la réponse insatisfaisante qu'a donnée au chef du NPD le premier ministre qui n'a pourtant cessé de promettre un gouvernement transparent au cours des nombreuses années passées.

Nous de notre parti, et sans doute aussi les députés du NPD, avons dû attendre les témoignages rendus devant le Congrès américain pour connaître la situation de la compagnie Chrysler. Voici ma question au premier ministre. Étant donné l'importance des négociations en cours à la compagnie Chrysler pour le maintien de 3,000 emplois au Canada et la conversion des chaînes pour monter des véhicules munis d'un moteur à six cylindres au lieu de huit, et étant donné le fait que nous pourrions fabriquer au Canada des camions à châssis léger et économes en carburant, le premier ministre nous dirait-il s'il accepterait de faire savoir, au moins en principe, que le gouvernement canadien considère favorablement la possibilité de fournir de l'aide à la compagnie Chrysler afin d'encourager le Congrès des États-Unis à adopter la même solution?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme nous l'avons montré en présentant, par exemple, à la Chambre le bill sur l'accès à l'information dont le gouvernement précédent n'aurait jamais voulu, et un certain nombre d'autres mesures, nous sommes certes disposés à la franchise à l'endroit de la Chambre des communes. Le chef du NPD, imité en cela par le député de Hamilton-Est, a demandé si nous serions ou non disposés à révéler les détails d'une entente qui reste à conclure. Bien sûr que nous ne le sommes pas. Nous ne le pouvons pas puisque l'entente n'a pas été conclue.

Comme je l'ai dit, en termes que j'estime très clairs, au chef du NPD, les décisions qui sont en jeu aux États-Unis ont une telle incidence sur les décisions à prendre au Canada que nous ne pourrons pas faire ce genre de déclaration au Canada jusqu'à ce qu'il soit permis de croire en l'imminence d'une entente aux États-Unis. Le député m'a interrogé sur l'attitude que nous adopterons en principe. Tout ce que je puis dire, c'est que si on proposait un arrangement qui fût avantageux pour le Canada et Chrysler, nous serions disposés à le prendre en ligne de compte.

• (1440)

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre était à la Chambre hier quand le ministre d'État chargé du commerce international a déclaré que le gouvernement était disposé, dans le cadre de négociations avec Chrysler, à envisager l'une de plusieurs possibilités. L'une était des subventions, une autre, des subsides et une autre, l'achat d'actions de Chrysler Canada. Son ministre à l'autre endroit, le sénateur de Cotret, a dit à une conférence de presse hier qu'il était prêt à envisager la possibilité d'accorder des subsides ou des subventions mais qu'il ne croyait pas que le gouvernement achèterait des actions de Chrysler Canada. Je crois que cela est très important pour la question de garanties canadiennes.

Je demande au premier ministre si son gouvernement a fait une étude aux termes de laquelle le principe de la remise d'entreprises au secteur privé l'empêcherait d'envisager l'achat d'actions dans toute entente conclue avec Chrysler Canada? De plus, le premier ministre serait-il disposé à envisager d'autres formules innovatrices au sujet de Chrysler, comme l'achat d'actions de Chrysler par le personnel canadien de la compagnie ainsi que le personnel canadien du conseil d'administration?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, comme le ministre d'État chargé du commerce international l'a dit à la Chambre l'autre jour, la question de l'achat d'actions fait partie des possibilités que nous envisageons. En indiquant les possibilités que nous envisageons, nous ne pourrons pas dire, jusqu'à ce que les négociations soient plus avancées, avec quel sérieux nous envisagerons chacune d'elles.

Le député m'a demandé si la politique du gouvernement de remettre au secteur privé les activités de la Couronne qui conviennent plus au secteur privé nous empêcherait d'acheter des actions de cette compagnie. La réponse est, qu'évidemment, non, cela ne nous empêcherait pas de le faire. Au sujet de la question d'autres idées innovatrices, je discuterai avec le ministre d'État chargé du commerce international et de ses collègues de la question de savoir si nous pourrions envisager la participation des employeurs.

Des voix: «Du personnel».

M. Clark: Si le député de Hamilton-Est trouvait d'autres idées innovatrices, nous serions prêts à les étudier également.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE PROJET DE VENTE DE NORDAIR—L'ÉTUDE DE LA SOUMISSION DE EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. Dans un article paru dans la revue *Canadian Aviation,* le ministre a affirmé qu'il était prêt à prendre une décision au sujet de la vente de Nordair à un des soumissionnaires, parmi lesquels on retrouve Eastern Provincial Airways. Le ministre pourrait-il nous dire si la proposition d'Eastern Provincial Airways est actuellement à l'étude et également quelles autres soumissions sont à l'étude et quand une décision finale sera prise?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la question de la disposition de Nordair est actuellement à l'étude au cabinet. Je m'attends à une décision très bientôt.

* * *

L'ÉNERGIE

LE DISPOSITIF DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE DANS LE CAS D'UNE PÉNURIE CET HIVER

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'adresserai ma question au premier ministre. Elle porte sur la situation précaire des réserves d'huile de chauffage pour l'hiver prochain.

Le premier ministre a annoncé qu'il mettrait sur pied un organisme pour veiller aux situations d'urgence, mais que cela ne serait qu'une première étape. Par ailleurs, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a admis l'autre jour en comité que les données sur les approvisionnements de l'Office national de l'énergie dataient d'au moins un mois, et des responsables de cet organisme ont déclaré hier qu'ils s'inquiétaient du niveau des stocks mondiaux et du fait que les raffineries ontariennes ont sous-estimé la demande. Dans ces conditions, le premier ministre peut-il nous assurer que le dispositif d'urgence est déjà en place et que le gouvernement pourra répartir sans tarder les approvisionnements en cas de pénurie, de sorte que ni les foyers ni les entreprises ne souffrent du froid au cours de l'hiver prochain.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a tenu beaucoup de consultations, surtout depuis deux semaines, en vue de procéder à la nomination de membres de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, en choisissant des candidats dans les provinces, les groupes de consommateurs et d'autres groupes intéressés. Nous devrions ensuite être en mesure de passer aux actes dès la semaine prochaine.

De même, nous aurons mis en place le dispositif qui serait nécessaire au cas où la commission devrait user de ses pouvoirs pour faire face à une situation d'urgence. D'après les données que nous possédons, nous ne voyons pas encore poindre à l'horizon de situation d'urgence.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, une chose qui continue de m'inquiéter, c'est le délai de 60 jours requis pour mettre en branle le mécanisme de répartition. Comme toutes ces données sont toujours dépassées, je doute que les propos du premier ministre puissent nous rassurer. Enfin, le premier ministre peut-il nous dire où en sont les négociations avec le Venezuela et le Mexique en vue de raffermir nos approvisionnements, étant donné qu'en comité, la semaine dernière, le président de Petro-Canada a déclaré que sa compagnie n'avait pas repris les négociations?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le délai de 60 jours est une question qui préoccupe également le gouvernement. C'est justement pour cette raison que nous voulons créer dès maintenant la commission et mettre en place le dispositif prévu, avant que des mesures s'imposent. Nous espérons que toutes ces précautions contribueront à réduire le délai dont le député a parlé.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, nous continuons à négocier activement avec le Venezuela et le Mexique. Le ministre a lui-même participé aux négociations. Nous croyons qu'il est préférable d'avoir recours à des intermédiaires autres que Petro-Canada.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LE MEXIQUE CONCERNANT LES APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et concerne aussi les négociations avec le Mexique. Vu que le Canada avait conclu au mois de mai une première entente avec le Mexique pour l'importation de 50,000 barils par jour en 1980 et de 100,000 barils par jour en 1981, qu'on attendait uniquement la venue du président du Mexique pour ratifier et annoncer l'entente, et que le prix convenu était le prix mondial et non un prix au comptant, vu qu'on m'a signalé que, depuis les élections, la seule communication que le gouvernement ait eue avec le Mexique à propos de cette entente visait à faire rayer le mot «Petro-Canada» de l'entente, ce que j'aimerais que le gouvernement confirme et explique, et vu qu'il n'y a eu aucune autre négociation sérieuse à cet égard, le premier ministre peut-il confirmer et expliquer la négligence du gouvernement à cet égard à une époque où tous les Canadiens s'inquiètent à l'idée que nous pourrions manquer de pétrole?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les renseignements que l'on a fournis au député au sujet des rapports avec le Mexique sont inexacts. Le gouvernement a communiqué à plusieurs reprises avec le gouvernement du Mexique au sujet de l'entente sur le pétrole et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a notamment eu des entretiens à ce sujet avec le ministre des Affaires étrangères du Mexique. Nous espérons conclure les négociations soit pendant, soit avant la visite du président du Mexique au Canada, qui aura sans doute lieu le printemps prochain.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre à propos de la dernière partie de sa réponse. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi, encore une fois d'après les renseignements qui m'ont été transmis, le gouvernement a négligé de communiquer avec le président du Mexique pour confirmer sa visite au Canada qui avait été remise à juste titre pendant la campagne électorale? Peut-il en même temps confirmer que l'incurie du gouvernement à l'égard des négociations avec le Mexique a entraîné une dégradation grave des relations entre le Canada et le Mexique en dépit du fait que ces relations sont extrêmement importantes pour les deux pays, ou bien peut-il expliquer pourquoi il en est ainsi?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne puis que recommander au député qu'il se trouve de nouvelles sources de renseignements parce que les deux affirmations qu'il a faites à la Chambre cet après-midi sont tout à fait fausses. Il y a eu plusieurs entretiens entre les représentants du gouvernement du Canada et ceux du gouvernement du Mexique à propos de la visite du président. Nous avons bon espoir que les excellentes relations qui existent entre le Canada et le Mexique seront maintenues et même améliorées par la visite du président au Canada. Je recommande donc au député qu'il se trouve de nouvelles sources de renseignements parce que je sais son attachement à la Chambre et à la vérité.

* * *

● (1450)

[*Français*]

LES CHANTIERS NAVALS

ON DEMANDE QUELS CONTRATS SERONT ACCORDÉS AU QUÉBEC

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, étant donné l'absence de son ministre du patronage. Je tiens à lui dire au nom des travailleurs, et surtout des chômeurs des chantiers maritimes de Lauzon, de la Marine Industries et, en général, du Canada, que ces gens sont fatigués des promesses et des rencontres. D'ailleurs, je n'ai eu qu'à exhiber au premier ministre les promesses qu'il est venu faire lui-même à Lévis lors de son passage, alors qu'il y avait une trentaine de personnes qui étaient venues le voir. Il a rencontré le président des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon, et il leur a fait à ce moment-là énormément de promesses.

J'aimerais donc demander au premier ministre si dans le cadre de son fédéralisme nouveau qu'il nous prônait lors du congrès en fin de semaine, à Québec, s'il va inclure la province de Québec en ce qui a trait aux 150 millions de dollars en contrats annoncés par le gouvernement précédent; sur ces 150 millions de dollars, déjà plus des trois quarts sont passés dans d'autres provinces. Est-ce qu'il en reste pour la province de Québec? En particulier, il reste . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Guay: Pour le contrat, monsieur le président . . .

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Terrebonne a la parole.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INSPECTION FÉDÉRALE DES VIANDES AU QUÉBEC—ON DEMANDE SI DES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES POUR METTRE EN PLACE UN PERSONNEL SUFFISANT

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture. Celui-ci pourrait-il informer la Chambre si des décisions ont été prises afin de remédier à la situation difficile et même critique qui existe dans le domaine de l'inspection fédérale des viandes au Québec, situation causée par la pénurie de personnel qualifié et la demande croissante de services de la part d'entreprises québécoises?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée de répondre à la question du député et de le remercier des instances qu'il a présentées à l'égard de cette très importante question au cours des deux dernières semaines. Je suis aujourd'hui en mesure de dire au député et à la Chambre qu'on a prévu une réunion qui se tiendra d'ici deux semaines entre le sous-ministre adjoint de mon ministère responsable de l'inspection des viandes et son homologue du Québec.

Nous ne doutons pas que nous pourrons, avant le 1er janvier, assurer aux usines du Québec les services d'inspecteurs fédéraux dont elles ont besoin. A compter de cette date, nous serons mieux en mesure de fournir d'autres inspecteurs pour faire inspecter les viandes dans les usines québécoises. Au 1er avril 1980, avec la coopération de mes collègues du cabinet et notamment du président du Conseil du Trésor, notre personnel s'accroîtra de 31 nouveaux inspecteurs. Voilà qui devrait résoudre nos difficultés.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ANNONCERA L'OCTROI DE SUBVENTIONS POUR LES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DE L'EST DU CANADA

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, je désire revenir sur une question que je posais au ministre de l'Agriculture il y a exactement 17 jours. Je voudrais savoir s'il a eu depuis l'occasion d'étudier une demande de subventions pour les producteurs de pommes de terre de l'Est du Canada, s'il a pris une décision personnelle à ce sujet, et si le Conseil du Trésor s'est prononcé? Dans l'affirmative, quand le ministre a-t-il l'intention d'en faire l'annonce publiquement?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Lorsque j'ai répondu à cette question il y a 17 jours, il me semblait que nous étions prêts à faire accepter la demande au Conseil du Trésor. Mais entre-temps, de nouvelles données sont apparues et nous avons dû reprendre le calcul de la proposition. Ce travail devrait être terminé d'ici quelques jours, après quoi j'en saisirai immédiatement le Conseil du Trésor.

* * *

LES PÊCHES

LES CHALUTIERS CONGÉLATEURS LE LONG DES CÔTES DE TERRE-NEUVE

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le premier ministre de Terre-Neuve a déclaré hier qu'il était très préoccupé du fait que le ministre avait permis aux chalutiers congélateurs de pêcher dans le nord de Terre-Neuve.

Le ministre est-il au courant de la déclaration de M. Peckford et, dans l'affirmative, a-t-on raison de craindre que cette autorisation n'empêche le rétablissement intégral de la pêche à la morue sur les côtes et proche des côtes et qu'elle ne prive nombre d'usines saisonnières de conditionnement du poisson du travail dont elles ont grandement besoin?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord préciser au député et, par son entremise, au premier ministre de Terre-Neuve, qu'il n'est aucunement question de permettre aux chalutiers congélateurs de pêcher la morue dans le nord ou dans toute autre région de la province. Nous n'autoriserons pas le conditionnement en mer des espèces traditionnelles de poisson de fond. Nous permettons toutefois le remplacement de chalutiers existants par des chalutiers congélateurs. Les règlements en vigueur le prévoient. Nous avons ainsi mis fin à l'indécision qui a régné pendant deux ans lorsque mes amis d'en face étaient au pouvoir.

En ce qui concerne l'avenir des réserves de morues, les craintes du premier ministre de la province sont sans fondement. Cette année, par exemple, 92 p. 100 de la morue prise est destinée à des usines de conditionnement de Terre-Neuve. Nous avons par ailleurs l'intention d'augmenter l'an prochain le pourcentage du poisson pris sur les côtes qui sera destiné à Terre-Neuve.

LA PÊCHE AU SAUMON DE L'ATLANTIQUE—LA PRÉSUMÉE DIFFÉRENCE ENTRE LES POSITIONS FÉDÉRALE ET PROVINCIALE

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre des Pêches et des Océans. Compte tenu de la réaction négative qu'a suscitée l'annonce du ministre en ce qui a trait à la pêche côtière et, en particulier, à la pêche au saumon de l'Atlantique, le ministre peut-il expliquer à la Chambre en quoi sa position à ce sujet diffère de celle du ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick? M. Bird a en effet indiqué au cours du week-end qu'il n'était pas d'accord avec le ministre fédéral des Pêches sur la question de la pêche au saumon au Nouveau-Brunswick.

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, j'ai tout lieu de croire, puisqu'on me l'a dit, que notre politique concernant le saumon de l'Atlantique, que j'ai annoncée la semaine dernière, a reçu l'appui du gouvernement du Nouveau-Brunswick. C'est une situation à laquelle mon honorable ami n'est pas habitué, ce qui explique qu'elle lui échappe. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie bel et bien cette politique. Je puis affirmer sans ambages à la Chambre que nous avons élaboré cette politique après consultation du gouvernement du Nouveau-Brunswick et avec son entière collaboration. Il importait aux deux parties d'arriver à formuler une politique qui permette de protéger cette espèce menacée, pour que les saumons de l'Atlantique puissent se multiplier.

● (1500)

LA POLITIQUE DES CHALUTIERS CONGÉLATEURS

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question complémentaire fait suite à la question du député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe et m'oblige à citer le communiqué d'hier du premier ministre de Terre-Neuve, dont le ton n'a pas été entendu depuis le débat sur la clause 29. Je pose ma question au premier ministre. Le premier ministre de Terre-Neuve a dit:

> En appliquant sa politique des chalutiers-congélateurs, Ottawa sacrifierait purement et simplement les intérêts de notre province à ceux des sociétés du continent . . .

Il ajoute que le gouvernement actuel . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question, qu'il la pose sans tarder.

M. Rompkey: La querelle qui s'envenime entre le gouvernement fédéral et la province de Terre-Neuve ne met-elle pas en péril les futurs pourparlers entre les deux gouvernements et le premier ministre ne reconnaît-il pas qu'il ne s'agit pas seulement d'un nuage mais d'un véritable orage dans le ciel du fédéralisme?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère en tout cas que cette question ne compromettra pas tous les futurs pourparlers sur d'autres questions avec le gouvernement de Terre-Neuve. Le ministre canadien des Pêches et des Océans a indiqué la position du gouvernement du Canada dans un télex au premier ministre de la province, qui a été rendu public. Le message exprime la détermination du gouvernement du Canada d'exercer son pouvoir d'une façon qui tienne compte de l'intérêt historique des pêcheurs de morue de Terre-Neuve dans les stocks de morue de l'Atlantique-Nord.

Il reconnaît aussi que l'autorité fédérale et la participation à l'exploitation de ces stocks des pêcheurs des autres régions du Canada sont un élément essentiel de toute politique nationale. Cette position que le ministre a exposée est celle du gouvernement du Canada.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT AU CRTC ET D'AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Récemment, le président suppléant du CRTC nous a adressé

la parole et ceux d'entre nous qui étaient présents ont eu l'impression que sa tâche était vraiment très lourde. Le ministre peut-il nous dire quand il nommera un président au CRTC? Il est vrai que l'actuel président suppléant assume une très lourde tâche, surtout du fait que le ministre lui impose plus ou moins de nouvelles audiences sur la télévision payante, qui sont au fond inutiles étant donné qu'on en a déjà tenues. Quand le ministre compte-t-il donner à cet homme le personnel dont il a besoin pour assumer ses fonctions?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, la question est importante. Nous avons actuellement des consultations assez étendues pour nous assurer, dans le cas non seulement de la nomination du nouveau président mais aussi de celle des deux autres membres, que nous aurons des personnes exceptionnelles au service de cet important organisme chargé d'élaborer la politique canadienne des télécommunications.

[*Français*]

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler la présence dans votre tribune d'une femme très importante dans la vie culturelle du Canada, M^me^ Antonine Maillet, qui a gagné récemment le prix Goncourt de France.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PROJETS COMPORTANT DES RISQUES ÉCOLOGIQUES—L'EXÉCUTION D'ÉTUDES PRÉALABLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au sympathique ministre de l'Environnement. Elle concerne deux projets extrêmement importants qui doivent être réalisés aux deux extrémités du pays: d'une part, l'inondation de 12,000 acres de terres arables par la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique et, de l'autre, la construction d'une route dans la vallée d'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, qui détruirait une importante superficie des meilleures terres arables de la province.

Le ministre peut-il nous promettre de faire mener des études écologiques approfondies avant que l'un ou l'autre de ces projets ne soit entrepris et nous dire aussi s'il recommandera au cabinet de suspendre le financement de la route 101 en Nouvelle-Écosse, à moins qu'on ne trouve un autre tracé qui épargnerait les bonnes terres de la province?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de l'inondation de terres arables en Colombie-Britannique, c'est une question qui relève essentiellement de la compétence de la province. Je discuterai bientôt de toute cette question avec le nouveau ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique. Je devais le rencontrer vendredi prochain, mais comme il m'est impossible de tenir ce rendez-vous, il faudra fixer une nouvelle date pour la réunion.

En ce qui concerne le projet de route en Nouvelle-Écosse, j'en parlerai avec mes collaborateurs et mes collègues afin de pouvoir donner ultérieurement une réponse satisfaisante au député.

M. Nystrom: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En mai de l'an dernier, l'ancien ministre de l'Environnement avait affirmé qu'on se disposait à publier un énoncé de la politique fédérale en matière d'utilisation des terres. Le ministre peut-il nous dire quand cet énoncé sera rendu public puisque, chaque année, nous détruisons des milliers d'acres de bonnes terres agricoles? D'après le gouvernement, à l'exception des céréales, nous ne pouvons nous suffire pour presque aucune autre denrée alimentaire. Quand cet important projet sera-t-il connu?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, les études sont terminées et un document sera bientôt remis au cabinet au sujet de la politique fédérale d'utilisation des terres. Je dois rappeler aux députés que le gouvernement fédéral n'a pas autorité sur les terres qui relèvent des provinces ou qui appartiennent à des particuliers. Il s'ensuit que les pouvoirs fédéraux de réglementation de l'utilisation des terres sont très limités.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. ETHIER—LA RECEVABILITÉ DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. l'Orateur: Au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier), le ministre de l'Agriculture (M. Wise) vient de m'annoncer qu'il abordera la question lundi prochain. Si la Chambre n'a pas d'objection, je reprendrai donc cette question lundi, et j'espère être alors en mesure de prendre une décision définitive à ce sujet. J'y ai déjà songé quelque peu et je ne prévois pas qu'il sera nécessaire de retarder encore plus longuement ma décision.

Le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) m'a donné avis d'une question de privilège.

M. WHELAN—LA NOUVELLE POLITIQUE ALIMENTAIRE DU CANADA—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. E. F. Whelan (Essex-Windsor): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège car hier, à la Chambre, le premier ministre (M. Clark) en répondant à l'une de mes questions, a laissé entendre aux Canadiens et aux députés que certains documents avaient disparu des bureaux du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Consommation et des Corporations.

Monsieur l'Orateur, ces documents sont facilement accessibles. On les trouve dans les bureaux de pratiquement tous les députés à Ottawa. On les trouve également à la Bibliothèque du Parlement. Un des documents que je voudrais déposer est d'ailleurs répertorié à la Bibliothèque du Parlement. Il s'intitule: «Canada, Ministère de l'Agriculture. Une stratégie alimentaire pour le Canada». L'autre document qui s'intitule: «Canada, Stratégie alimentaire», a déjà été publié et diffusé.

En janvier 1978, au cours d'une réunion au niveau des ministres, nous avons exposé notre politique alimentaire. Je suis furieux car, hier, le premier ministre (M. Clark) a induit la Chambre en erreur et a probablement nui au prestige du Parlement et aux droits des députés. Je ne sais pas s'il a fait ces remarques dans un esprit facétieux, mais beaucoup de personnes m'ont téléphoné par la suite. Certaines d'entre elles avaient lu les documents et cherchaient à comprendre ce qu'avait bien voulu dire le premier ministre. Je leur ai répondu que je ne le savais pas moi-même. La réponse qu'il m'a donnée figure à la page 1984 du hansard et se lit en partie comme suit:

Nous avons cherché dans ses dossiers, et dans ceux de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations. Comme nous avons dû partir à zéro . . .

Ces documents sont à la disposition de tous ceux qui désirent les consulter, monsieur l'Orateur. Je pense que c'est un motif très sérieux qui justifie la question de privilège et une confrontation à la Chambre.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): A ce propos, monsieur l'Orateur, c'est depuis que l'ex-ministre a commencé à parler d'une stratégie nationale de l'alimentation que nous essayons de trouver la preuve qu'une entente a été conclue entre l'ex-ministre de l'Agriculture et l'ex-ministre de la Consommation et des Corporations. Nous avons aussi essayé de déterminer si les travaux avaient progressé en vue de mettre en application cette stratégie nationale de l'alimentation dont les deux ex-ministres ont si souvent parlé, bien qu'en termes différents la plupart du temps.

Nous avons cherché des indices quelconques démontrant que les travaux avaient véritablement progressé afin d'adopter une stratégie nationale de l'alimentation. Comme nous n'avons pu en trouver aucun au ministère de l'Agriculture, nous avons pensé, étant donné l'influence qu'il exerçait dans le cabinet précédent, que nous les trouverions probablement dans le bureau de l'ex-ministre de la Consommation et des Corporations. Nous n'avons pu trouver ce genre de preuve nulle part. Je sais que l'ex-ministre a publié un grand nombre de documents.

Le nouveau gouvernement se distingue de l'ancien en ce que nous prenons des mesures pour établir une stratégie nationale de l'alimentation.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS DE NE PLUS ACHETER DE PÉTROLE DE L'IRAN

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Pendant que j'y suis, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que je dois des excuses au leader de l'opposition à la Chambre. J'ai attribué une de ses déclarations à l'ancien premier ministre. C'est avec le leader de l'opposition à la Chambre et non avec l'ex-premier ministre que le député d'Outremont (M. Lalonde) n'était pas d'accord quand il a prétendu que nous devrions tâcher de conclure des ententes commerciales avec un pays contre lequel, lundi le leader de l'opposition à la Chambre recommandait des sanctions.

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué à ce moment-là que le premier ministre (M. Clark) avait fait une erreur. Je comprends aussi qu'il n'a pas assez d'esprit de finesse pour comprendre qu'il n'y a pas de contradiction entre ma position et le point de vue du député d'Outremont (M. Lalonde).

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. ROSE—LES CONTRATS ACCORDÉS PAR FAVORITISME—CORRECTION À UNE QUESTION POSÉE AU PREMIER MINISTRE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour faire une mise au point. A la page 1823 du hansard du 29 novembre, lors d'un échange avec le très honorable premier ministre (M. Clark) au sujet de

contrats gouvernementaux accordés sans appel d'offres, j'ai posé la question suivante:

. . . s'il enquêtera également sur l'attribution, l'été dernier, d'un contrat de 30 millions de dollars à la société Media Buying Services Limited dirigée par un certain Peter Swain à qui a été confiée la publicité du Parti progressiste conservateur lors des dernières élections . . .

Voilà ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur. Voici maintenant ce que j'aurais dû dire:

. . . s'il enquêtera également sur l'attribution sans appel d'offres, l'été dernier, d'un contrat de 1.8 million de dollars à la société Media Buying Services Limited à titre d'agent chargé d'attribuer, pour le compte du gouvernement, des contrats de publicité pouvant totaliser 30 millions de dollars? Incidemment, la société Media Buying Services Limited est dirigée par un certain Peter Swain, conseiller du parti progressiste conservateur en matière de media lors des dernières élections fédérales.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'accueille cette correction du hansard. Étant donné l'intérêt que le député porte à cette affaire, il serait peut-être utile qu'il sache, ainsi que la Chambre, que c'est le gouvernement Schryer du Manitoba, qui usait de cette méthode avec beaucoup de succès, qui nous a donné la très bonne idée d'avoir recours nous aussi aux services d'une agence de gestion de la publicité.

M. WADDELL—L'INTERDICTION D'ENTRER AU SÉNAT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je désire soulever la question de privilège au sujet d'une affaire qui concerne surtout le député de Skeena (M. Fulton) et moi-même, mais qui est quand même d'importance pour les autres députés et pour tous les Canadiens qui croient à la démocratie.

Pendant la période des questions, le député de Skeena et moi-même souhaitions poser quelques questions au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret). Puisqu'il ne siège pas à la Chambre, nous avons résolu d'aller les lui poser à l'autre endroit. On nous a interdit l'accès au Sénat, on nous a molestés et rudement éconduits.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Sauf erreur, ce sont les gardiens qui sont intervenus, et je les comprends bien, mais pour nous, la situation est intolérable. Nous ne pouvons pas poser de questions en Chambre à ce ministre qui s'occupe de questions extrêmement importantes, ce qui est très injuste. Le député de Skeena et moi-même voudrions que vous usiez de votre influence auprès du sergent d'armes et que vous le persuadiez de nous laisser entrer au Sénat pour y poser des questions ou bien alors . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): A propos de la question de privilège que le député a soulevée, je tiens à lui signaler, monsieur l'Orateur, que nous nous ferions un plaisir de nommer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au Sénat, s'il est d'accord, pour qu'il ait son mot à dire à cet endroit.

M. Knowles: Jamais!

● (1510)

[*Français*]

M. GUAY—L'ATTITUDE DU PREMIER MINISTRE VIS-À-VIS D'UNE QUESTION ORALE POSÉE À LA CHAMBRE

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Tout à l'heure, durant la période des

questions orales, j'ai été lésé dans un de mes privilèges personnels. J'ai pris la parole au nom de plusieurs milliers de chômeurs, de travailleurs des chantiers maritimes, non seulement de la province de Québec mais du Canada tout entier. Je croyais avoir posé au très honorable premier ministre (M. Clark) une question très importante et je vois que même présentement il ne daigne pas m'écouter parce qu'il jase avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (Mlle MacDonald). Voilà toute l'importance qu'il accorde aux chômeurs. Plus de 5,000 travailleurs au Canada sont sans travail dans l'industrie de la construction maritime. Je veux tout simplement dire, monsieur l'Orateur, que si le très honorable premier ministre n'a pas daigné me répondre, n'a pas jugé cette question assez importante, je verrai à faire connaître aux syndicats des travailleurs des chantiers maritimes de chez nous et aux travailleurs des chantiers maritimes du Canada tout entier le mépris qu'il a eu devant l'importance de la question que je lui posais tout à l'heure.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre comprend très bien, j'en suis sûr, que c'était le président, et non pas le premier ministre, qui a refusé la question posée cet après-midi par l'honorable député de Lévis. Même sur des sujets aussi importants et aussi pressants, il est absolument nécessaire de toujours poser la question de manière à se conformer à notre pratique et à nos précédents.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PETERS—LA POSSIBILITÉ DE POSER DES QUESTIONS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet, d'une part, de la période des questions d'hier, et d'autre part, de certaines des observations que vous avez faites pendant la période des questions. Beaucoup de députés sont privés de la possibilité de poser des questions. J'étais ici à l'époque où la période des questions se prolongeait aussi longtemps que les députés avaient des questions à poser. J'ai vu des périodes de questions se prolonger jusqu'à 8 ou 9 heures le soir sous les gouvernements antérieurs. Nous avons modifié le Règlement de façon à supprimer cela, pour rendre la période des questions plus utile pour permettre à un plus grand nombre de députés de poser les questions qu'ils voudraient.

La période des questions est organisée et elle est organisée par les partis, mais il ne semble pas qu'il y ait de directives, de conseils ou d'avis donnés aux députés ou aux ministres sur la façon de la rendre plus avantageuse pour les députés ainsi que pour les téléspectateurs qui peuvent maintenant la suivre. Je me sens d'autant plus libre d'évoquer ce sujet que je n'abuse pas de la période des questions ces dernières années.

J'ai consulté plusieurs députés qui sont tout à fait mécontents de ne pouvoir poser de questions. J'admets que beaucoup sont mal posées. Certaines ont des entrées en matière trop longues, et parfois vous devez demander au député s'il a une question à poser. Après deux ou trois minutes, on ne sait plus toujours s'il y a eu une question.

J'aimerais bien, monsieur l'Orateur, vous voir appliquer un ensemble de règles qui seraient conçues de façon à permettre le plus grand nombre possible de questions. J'aimerais qu'on vous confie le soin de décider en autocrate sur la longueur des entrées en matière et l'insuffisance des questions. Cela aiderait beaucoup les députés qui désirent poser des questions.

Il me semble que le député qui a une question à poser pour le compte de ses électeurs devrait pouvoir le faire au moins en l'espace d'une semaine. Passé ce délai, la question perd toute actualité et il n'y a vraiment plus de raison de la poser. Il me semble que nous vous avons confié les pouvoirs nécessaires en abrégeant la période des questions, en lui fixant une durée de trois quarts d'heure, alors qu'elle était de durée illimitée. Si l'on veut donner satisfaction aux députés, ou bien il va falloir l'allonger, ou bien la Chambre devra décider de consacrer moins de temps aux entrées en matière et plus aux questions.

Lorsqu'on pose une question toute brève à un ministre, il a tout intérêt à y répondre brièvement. Certains députés prennent une éternité à en venir avec leurs questions. Les deux députés qui ont prononcé d'assez bons discours aujourd'hui, en guise de premières questions, méritent certainement d'être félicités de leur éloquence, mais ce n'était pas là des questions.

Je sais que la présidence a bien d'autres responsabilités et que sa fonction n'a rien d'une sinécure, mais il n'en reste pas moins que la Chambre exige qu'elle fasse en sorte que l'on pose le plus grand nombre de questions possible au cours de cette très brève période de quarante-cinq minutes qui est réservée à cette fin.

Aujourd'hui, c'est la période de questions qui permet au public de se tenir au courant de ce qui se passe au Parlement. Je pense que la population est probablement tout aussi dégoûtée que moi des nombreuses questions et réponses interminables, car elle se rend compte que bien d'autres députés pourraient poser des questions au nom de leurs mandants, si jamais on leur en donnait l'occasion.

Je n'ai rien à redire à propos du premier discours que le nouveau député a prononcé aujourd'hui. C'était la première fois qu'il avait l'occasion de prendre la parole à la Chambre, et je comprends que vous ne soyez pas intervenu.

Je me demande toutefois si vous ne pourriez pas discuter de cette question avec les leaders des partis à la Chambre ou avec tout autre groupe intéressé, que ce soit un comité ou non, afin de trouver un moyen de nous permettre de poser un plus grand nombre de questions au cours de cette période. Vous pourriez peut-être aussi contrôler davantage le genre de questions que vous permettez de poser, ce qui aurait en fin de compte pour résultat que tous les députés auraient plus souvent l'occasion de poser des questions si la longueur en était limitée.

M. l'Orateur: Le député soulève une question qui préoccupe tous les députés. Il se rend compte, je crois, que j'ai fait des efforts pour exhorter les députés à la concision, surtout au début de la période des questions, comme je l'ai fait encore aujourd'hui. Il semblerait que le problème vient principalement des premiers à prendre la parole au cours de la période des questions. Si on pose une longue question au début de la période, comme on l'a fait aujourd'hui et bien d'autres jours, la réponse risque d'être longue. En toute impartialité, il est très difficile à la présidence de couper court tout de suite à la première question du jour et de se montrer très sévère au départ. Si la présidence permet que cette question dure une ou deux minutes de trop, la réponse risque d'être au moins aussi longue. Aujourd'hui, par exemple, la première question et la réponse toute aussi longue qu'elle a suscitée ont exigé cinq bonnes minutes. Si nous avions continué à ce rythme, la période des questions aurait pris fin lorsque le chef du Nouveau parti démocratique aurait eu fini de poser sa question.

C'est une véritable corvée. J'essaie de le faire comprendre aux députés. Mais les coupables sont des députés d'expérience. Si le député avait prétendu que c'était le fait de nouveaux venus inexpérimentés, ce serait compréhensible, mais tel n'est pas le cas. Le problème réside dans le fait que les députés d'expérience, qui posent leurs questions les premiers, croient toujours, pour toutes sortes de raisons—qui sont d'ailleurs valables—que les questions qu'ils posent sont très importantes. Elles le sont sans doute ou devraient l'être et elles méritent peut-être qu'on s'y attarde plus longtemps. Mais à mon avis, le fait de poser des questions ou de donner de longues réponses ne suffit pas à les rendre importantes. Cependant cela suffit à exaspérer immédiatement bien des députés. J'ai une liste de députés qui depuis plusieurs jours n'ont tout simplement pas pu participer à la période des questions. Il leur est très difficile de continuer à se priver de ce droit simplement parce que, au début de la période les intéressés prennent tout leur temps.

J'ai demandé plusieurs fois aux députés de coopérer et je les prie encore une fois de réfléchir à la chose pour voir exactement pourquoi les derniers à poser leurs questions devraient continuellement se contenter de questions et de réponses d'une ou deux minutes. Leurs questions semblent pourtant faire leur effet ainsi que les réponses qui y sont données. Je me demande s'il ne serait pas possible de faire la même chose au début de la période des questions, car cela nous permettrait de mieux répartir le temps de parole entre les députés et de permettre ainsi à un plus grand nombre d'entre eux de prendre part à la période des questions. J'invite en outre les députés des deux côtés de la Chambre à poser des questions plus courtes et à donner des réponses plus brèves, ce qui, à mon avis, serait un grand pas en vue de la résolution de la question fort légitime soulevée par le député.

● (1520)

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter quelques mots sur ce même sujet. Au nom de la plupart des députés, je tiens à vous assurer de notre appui sans réserve, dans les cas où des députés n'ayant pas acquiescé à votre demande, vous décidiez de faire preuve de sévérité et de simplement leur couper la parole. A mon avis, il suffit que vous agissiez de la sorte une ou deux fois dans le cas d'un député, même si celui-ci a de l'expérience, pour que les autres n'hésitent plus à collaborer, au plus grand avantage d'ailleurs de nous tous.

J'aimerais que cette même sévérité s'applique aux réponses du gouvernement. Si les ministres tendent à se répandre en paroles inutiles et à s'éterniser dans leurs réponses, et s'ils n'acquiescent pas à votre requête, vous devriez alors faire preuve de sévérité et leur couper la parole; vous auriez d'ailleurs l'appui enthousiaste des députés de la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à cette discussion, mais je tiens à préciser le point suivant. Depuis un certain temps, avant la présente législature, la période de questions a subi de nombreux changements. Au cours de la dernière législature, cette période s'est transformée de façon directe et évidente en un exercice de discipline personnelle. Quand je me trouvais du côté du gouvernement, cette nouvelle tendance m'a paru considérablement favoriser l'opposition. Avec la nouvelle législature, Votre Honneur, quand notre leader a loué vos qualités, il a rappelé entre autres choses que nous espérions bénéficier au cours de la présente législature des mêmes privilèges accordés à l'opposition, lors de la législature précédente.

Nous sommes disposés à envisager des changements pour la période des questions, mais nous nous opposerons très énergiquement à toute tentative visant à priver l'opposition des droits dont les députés ministériels ont usé si avantageusement et efficacement contre nous quand nous formions le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis persuadé que les députés seraient tentés de s'appesantir sur cette question. Il faut bien comprendre que la présidence n'a rien à perdre durant la période des questions. Je ne pose pas les questions. Je dois tenter de présider, non pas en mon nom, mais au nom des députés. Ceux qui peuvent souffrir de la confusion qui règne durant la période des questions, ce ne sont pas ceux qui sont chargés de présider, mais les députés qui tentent d'y participer. Ce sont eux qui sont défavorisés, et c'est justement ce qui me préoccupe.

J'espère donc qu'on examinera toutes ces interventions, non pas en vue de réduire la participation durant la période des questions, mais plutôt de l'accroître.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE TEMPS CONSACRÉ À L'ÉTUDE DU BILL C-20 EN COMITÉ PLÉNIER

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez la Chambre a approuvé hier, dans son principe le bill C-20 présenté par le gouvernement en vue de créer un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Cela étant, j'ai consulté mes collègues, les autres leaders à la Chambre, pour voir s'il était possible de s'entendre sur le temps à consacrer aux travaux du comité plénier. Je dois dire à la Chambre que nous avons agi en conformité de l'article 75C du Règlement et que les représentants des partis ne sont pas parvenus à s'entendre conformément aux articles 75A et 75B du Règlement sur le temps qu'il y aurait lieu de consacrer, à l'étape du comité plénier, à l'étude du bill C-20 tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu en vue d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'annonce que j'ai l'intention de présenter le vendredi 7 décembre 1979, une motion visant à consacrer une journée de séance à l'étude du bill en comité plénier pour poursuivre le débat.

Des voix: Quelle transparence!

Une voix: C'est la seule manière d'agir avec ceux qui font de l'obstruction systématique.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 89, 213, 231, 313, 321, 383, 387, 401, 409, 413, 417, 436, 477 et 653.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LE PROGRAMME HORIZONS NOUVEAUX

Question nº 89—**M. Allard:**

1. Depuis 1978, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il financé des projets dans la circonscription électorale de Rimouski, dans le cadre du programme Horizons Nouveaux et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) pour quel montant (i) global (ii) dans chaque cas, *c*) dans quelles localités?

2. Le Ministère envisage-t-il de le faire prochainement et, dans l'affirmative, *a*) pour quel montant, *b*) dans quelles localités?

[M. l'Orateur.]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

1. Voir ci-après.

2. Voir ci-après.

1. Liste des projets horizons nouveaux approuvés dans la circonscription de Rimouski, Québec

Nº projet	Nom de l'organisation	Montant
1978-1979		$
4-A2864	Club de l'Âge d'or Saint-Pierre-du-Lac, Val-Brillant	2,505
A2968	Le Cercle d'Âge d'or de l'Amitié, Rimouski	4,112
3171	Club de l'Âge d'or, Ste-Angèle de Mérici	3,439
3276	Corporation de l'Âge d'or de Notre-Dame-du-Lac, Notre-Dame-du-Lac	4,475
3387	Club de l'Âge d'or, Cabano	7,016
3566	Club de l'Âge d'or de Nazareth, Rimouski	8,320
3595	Le Club de l'Âge d'or "La Rigolade de St-Pierre de Lamy", St-Pierre de Lamy	4,793
3661	Club "Âge d'or"—Pointe-aux-Pères, Pointe-aux-Pères	3,045
3917	Les Pionniers, St-Narcisse	8,898
4000	Club récréatif du domaine Charles-Eugène Parent, Rimouski	5,260
	Total	51,863
1979-1980		
4-A3688	Âge d'or St-Michel du Squatteck Inc. Squatteck	4,429
A3950	Club de l'Âge d'or de St-Anaclet, St-Anaclet	2,890
4118	Les Rimouskois, Rimouski	5,105
A4162	Club de l'Âge d'or, St-Germain, Rimouski	3,274
A4184	Club de l'Âge d'or de St-Eusèbe, St-Eusèbe	3,844
A4235	Le Club de l'Âge d'or de Packington Inc., Packington	1,841
	Total	21,383

2. Deux projets additionnels font actuellement l'objet d'une révision.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—LES EFFECTIFS

Question nº 213—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

a) Huit mille huit cent soixante employés permanents dont 190 à temps partiel permanent, c'est-à-dire travaillant plus que 15 heures par semaine mais moins que le nombre d'heures d'un poste à temps plein.

b) Six cent quarante-six employés nommés pour une période déterminée de plus de six mois, et, selon les estimations, 680 employés nommés pour une période déterminée de moins de six mois.

LE SECTEUR MINIER—LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATION

Question nº 231—**M. Lambert (Bellechasse):**

Quel a été, par province, le pourcentage de la baisse ou de la hausse des investissements en immobilisation dans les secteurs miniers du Canada, *a*) en 1978, *b*) durant les neuf premiers mois de 1979?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):

Provinces ou régions	*a*) 1977-1978	*b*) 1978-1979
	(en pourcentage)	
Région atlantique	– 4.8	32.8
Québec	–57.9	2.2
Ontario	–22.7	31.6
Région des Prairies	17.9	– 5.2
Colombie-Britannique	–19.3	35.4
Territoires du Yukon et Territoires du Nord-Ouest	– 2.3	–15.6

Nota: 1) Les données ne sont pas disponibles sous forme désagrégée pour les régions de l'Atlantique et des Prairies; 2) les données ne sont pas disponibles pour une partie de 1979; et 3) les données indiquées pour 1979 viennent d'un sondage des intentions d'investissement des compagnies et peuvent donc être grandement éloignées de la réalité.
Source: Statistique Canada, Catalogue 61-206.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—L'AUTORISATION D'ENTRÉE DE CERTAINS MÉDICAMENTS

Question nº 313—**M. Herbert:**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il reçu des plaintes au sujet de deux départements, soit le département des soins cardiovasculaires et rénaux et celui de la neurologie, selon lesquelles ces derniers retarderaient l'autorisation d'entrée au Canada de produits qui sont commercialisés en Angleterre et en Europe depuis plusieurs années?

2. L'entrée de certains produits a-t-elle été retardée pendant plus de deux ans?

3. Y a-t-il pénurie de main-d'oeuvre et, le cas échéant, le gouvernement entend-il prendre des mesures sur-le-champ pour corriger cette situation?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

1. Un certain nombre de firmes pharmaceutiques attendant les résultats de l'examen des présentations de drogues nouvelles, effectué par le bureau des médicaments, et elles se plaignent des retards enregistrés par les divisions des troubles cardio-rénaux et de l'arthrite, du système nerveux central et de la section qui évalue les drogues anti-infectieuses (anti-biotiques). Ces trois divisions accusent un arriéré de quatre mois dans l'étude des demandes.

2. Si un fabricant de produits pharmaceutiques n'a pas reçu d'avis de conformité pour une période de un ou deux ans, c'est à cause de difficultés au niveau de la qualité du médicament, d'aspects liés à l'innocuité du produit ou de l'insuffisance de données sur le rendement.

3. Il n'y a pas assez de pharmacologues, de pharmaciens ni de médecins pour mener les études de demandes présentées par les fabricants de produits pharmaceutiques. Comme le volume de travail est à la hausse, on procède à un examen des besoins en dotation.

Questions au Feuilleton

LA RÉSIDENCE OFFICIELLE DU PREMIER MINISTRE—LES OBJETS DISPARUS

Question nº 321—**M. Cossitt:**

Selon les dossiers du gouvernement ou ce qu'il en sait, lors du déménagement de l'ancien premier ministre de la résidence officielle du 24, Promenade Sussex, des objets qui avaient été achetés par le gouvernement ou qui lui appartenaient en totalité ou en partie sont-ils disparus et, le cas échéant, *a*) avec quelle autorisation, *b*) quelle en est la liste complète, *c*) combien ces objets avaient-ils coûté initialement aux contribuables, *d*) l'ancien premier ministre a-t-il versé au gouvernement une somme quelconque en remboursement de ces objets et (i) le cas échéant, combien (ii) sinon, pourquoi?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

a) A la demande du chef de l'opposition, on a déménagé certains meubles à Stornoway, sa résidence officielle, suivant l'accord intervenu entre les parties, après discussions.

b) Voici la liste complète de ces meubles:

2 bergères
1 sofa
3 tables d'appoint en cuivre
1 caisse à thé en cuivre
3 lampes
2 fauteuils
1 lampe en osier
2 tables d'appoint en cuivre
1 lampe torchère
1 coffre-fort
3 chaises
1 sofa
1 table de chevet
1 chiffonnier et un buffet
1 chaise
1 table d'appoint
1 lit en cuivre—tête et pied
2 tables d'appoint
1 chaise
1 buffet et bibliothèque
la literie assortie
les serviettes assorties
1 canot

c) Ces meubles étaient installés dans les appartements personnels du 24 Sussex et non dans ses «salles officielles». Ces meubles ont initialement coûté $14,000 aux contribuables.

d) L'ancien premier ministre n'a versé aucun montant pour les biens déménagés.

(i) Sans objet.

(ii) Comme l'ancien premier ministre est toujours député et chef de l'opposition, il a droit de résider à Stornoway, propriété du gouvernement du Canada, et à ce titre, aucun bien payé par les contribuables n'a disparu de ces résidences.

Questions au Feuilleton

LA SANTÉ—LES RÉFUGIÉS VIETNAMIENS—LE VIRUS DE L'HÉPATITE B

Question nº 383—**M. Cossitt:**

1. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social connaît-il l'existence d'un bulletin de l'Association dentaire canadienne qui affirmerait que 7,000 des 50,000 réfugiés vietnamiens admis au Canada sont porteurs du virus de l'hépatite B et que *a*) l'Association dentaire canadienne a conseillé à ses membres de ne soigner aucune de ces personnes avant qu'elles n'aient subi un examen visant à établir si elles sont porteuses du virus, *b*) l'Association dentaire canadienne a demandé aux gouvernements provinciaux de créer des unités de soins dentaires chargées de prodiguer des traitements contre ce virus, *c*) ce virus est très dangereux et diffère énormément du virus de l'hépatite A connu au Canada?

2. *a*) Quelle est, sur ce point, l'attitude du Canada, *b*) le ministre s'est-il entretenu de la question avec les ministères provinciaux de la santé, *c*) quelles mesures le ministère prend-il ou est-il disposé à prendre?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

1. Oui, le ministre connaît l'existence du bulletin de l'Association dentaire canadienne qui affirme que 7,000 des 50,000 réfugiés de l'Indochine, dont l'admission au Canada avait été proposée, pouvaient être porteurs du virus de l'hépatite B.

a) Le ministre a décidé de soumettre tous les réfugiés d'Indochine arrivant au pays à un examen visant à déterminer s'ils sont porteurs du virus de l'hépatite B, lequel serait effectué par le Service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge canadienne.

b) Les résultats des examens effectués par les laboratoires de la Croix-Rouge canadienne seront transmis au ministère provincial de la santé concerné, dans les 5 ou 7 jours qui suivent le prélèvement de sang.

c) Même si les conseils prodigués par les experts ont, en général, réussi à rassurer le ministère quant aux risques virtuels de contamination par le virus de l'hépatite B, ce dernier a mis sur pied un autre programme visant à examiner tous les arrivants du Sud-Est de l'Asie afin de déterminer les paramètres du problème et les mesures les plus appropriées pour y faire face.

2. Comme on l'a déjà mentionné, la ligne de conduite qui prévaut actuellement est de faire subir des examens à tous les immigrants.

b) Le ministère a débattu la question avec les représentants de tous les ministères provinciaux de la santé, invités à prendre part aux délibérations d'un groupe d'experts sur les problèmes des réfugiés qui s'est réuni au cours des deux derniers mois.

c) Comme on l'a mentionné précédemment, le ministère est prêt à faire subir des examens à tous les réfugiés, indépendemment de leur groupe d'âge, et à transmettre les résultats de ces examens aux ministères provinciaux de la santé concernés.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—LES SUBVENTIONS À LA FÉDÉRATION POUR LE PLANNING FAMILIAL

Question nº 387—**M. Mitges:**

1. Pour l'année financière terminée le 31 mars *a*) 1973, *b*) 1974, *c*) 1975, *d*) 1976, *e*) 1977, *f*) 1978, *g*) 1979, la Fédération pour le planning familial du Canada a-t-elle demandé une subvention au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, le cas échéant, de quel montant?

[M. Nielsen.]

2. Pour chaque année, la demande a-t-elle été approuvée et, le cas échéant, pour quel montant?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

1.		Oui Montant demandé	2. Oui Montant accordé
a)	1972-1973	$ 500,000.00	$500,000.00
b)	1973-1974	547,479.00	457,500.00
c)	1974-1975	600,000.00	600,000.00
d)	1975-1976	600,000.00	600,000.00
e)	1976-1977	1,314,464.98	600,000.00
f)	1977-1978	1,105,844.66	600,000.00
g)	1978-1979	973,209.00	600,000.00

LE TRAFIC AÉRIEN

Question nº 401—**M. Cossitt:**

1. *a*) Au cours de chacune des quatre dernières années, combien de «quasi-abordages,» appelés aussi «pertes d'espacement entre appareils» dans le langage du trafic aérien et mettant en cause des appareils d'Air Canada et d'autres appareils, ont été relevés (i) dans l'espace aérien canadien (ii) ailleurs, *b*) dans chaque cas, quels étaient le lieu et l'identité de la compagnie propriétaire des autres appareils visés?

2. Dans quels cas a-t-on mené une enquête et *a*) quels en ont été les résultats, *b*) quelles décisions ont été prises, s'il y a lieu?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):

1. *a*) (i)

Année	Pertes d'espacement
1978	6
1977	6
1976	8
1975	11

a) (ii) Il n'existe pas de dossier officiel sur les incidents ayant eu lieu à l'étranger.

b)

	Endroit	Autre appareil
Cas 78-1	Près de Fredericton, N.-B.	Laker Airways, vol 42
Cas 78-2	Près de Saint-Jean, N.-B.	Avion civil canadien C-FAZI
Cas 78-3	Près de l'aéroport de Québec	Avion civil canadien C-GTRC
Cas 78-4	Près de l'aéroport de Québec	Québecair, vol 155
Cas 78-5	Près de Cold Lake, Alb.	Pan American, vol 122
Cas 78-6	Au nord-est de Vancouver, C.-B.	Avion militaire canadien indicatif d'appel RAM 153
Cas 77-1	Près de Sept-Îles, Qué.	Marine U.-S. 00JFN
Cas 77-2	Atlantique (point observé SCAD)	KLM, vol 691
Cas 77-3	Près de Greenwood, N.-É.	Pont aérien militaire Commandement 40644
Cas 77-4	Près de Sault-Sainte-Marie, Ont.	CP Air, vol 80
Cas 77-5	Près de Sioux Narrows	Air Canada, vol 161
Cas 77-6	A l'est de Winnipeg, Man.	Lufthansa, vol 452
Cas 76-1	A l'est de Sept-Îles, Qué.	Northern Wings, vol 911
Cas 76-2	A l'est de Millinocket, Maine	Trans Mediterranean, vol 313
Cas 76-3	A l'est de Hudson Heights, Qué.	Air Canada, vol 793
Cas 76-4	Près de l'aéroport de Mirabel, Qué.	Scandanavian, vol 941
Cas 76-5	A l'est de Toronto, Ont.	CP Air, vol 64
Cas 76-6	A l'est de North Bay, Ont.	CP Air, vol 66
Cas 76-7	A l'est de Thunder Bay, Ont.	Air Canada, vol 145
Cas 76-8	Près de Hudson Heights, Qué.	Iberia, vol 971
Cas 75-1	Près de Fort Chimo, Qué.	Scandanavian, vol 911
Cas 75-2	Près de Sherbrooke, Qué.	Aviation U.-S., indicatif d'appel ETTA 32

Cas 75-3	Près de l'aéroport de Québec, Qué.	Avion civil canadien, C-GODR
Cas 75-4	Près de l'aéroport de Montréal, Qué.	Air Transit, vol 1002
Cas 75-5	Près de Toronto, Ont.	Avion civil U.-S. N5116
Cas 75-6	Près de Thurso, Qué.	Air Canada, vol 163
Cas 75-7	Près de Sault-Sainte-Marie, Ont.	Air Canada, vol 244
Cas 75-8	Près de l'aéroport de Saskatoon, Sask.	Avion militaire canadien, indicatif d'appel Viking 11)
Cas 75-9	Près de Empress, Sask.	Air Canada, vol 217
Cas 75-10	Près de Beechy, Sask.	Air Canada, vol 130
Cas 75-11	Près de Reflex Lake, Sask.	CP Air, vol 73

2. Tous les cas signalés font l'objet d'une enquête.

2. *a*) et *b*)

Exemple	Résultats	Mesures prises
Cas 78-1	Erreur du contrôleur	Requalification du contrôleur
Cas 78-2	Procédures ne convenant pas, facteurs humains	Révision des procédures, contrôleur dirigé vers l'agent médical régional
Cas 78-3	Erreur du contrôleur	Aide professionnelle au contrôleur
Cas 78-4	Erreur du contrôleur Procédures non suivies	Aide professionnelle au contrôleur
Cas 78-5	Erreur du contrôleur	Révision de la présentation du tableau des données
Cas 78-6	Procédures vagues	Révision des procédures
Cas 77-1	Erreur du contrôleur	Aide professionnelle à l'unité mise en marche
Cas 77-2	Erreur du contrôleur et du pilote	Révision des méthodes de données de vol Blâme à l'équipage
Cas 77-3	Erreur du contrôleur	Publication d'un bulletin ATC pour sensibiliser les contrôleurs
Cas 77-4	Panne de système due à une circulation dense	Voies aériennes réalignées pour séparer le débit
Cas 77-5	Erreur du contrôleur	Aide professionnelle au contrôleur
Cas 77-6	Erreur du contrôleur	Nouvelle configuration du secteur de données Requalifiation du contrôleur
Cas 76-1	Erreur du contrôleur	Unités concernées informées des exigences de répétition
Cas 76-2	Erreur du contrôleur	Révision des exigences et des demandes de routes directes
Cas 76-3	Mauvaises pratiques de contrôle	Unité corrige lacunes
Cas 76-4	Erreur du contrôleur	Vérifications de compétence du contrôleur
Cas 76-5	Erreur du contrôleur	Documentation de sensibilisation distribuée à l'échelle nationale
Cas 76-6	Erreur du pilote	Signalé à la ligne aérienne pour qu'elle y donne suite
Cas 76-7	Erreur du contrôleur	Procédures corrigées, étude entreprise sur les erreurs d'altitude et de direction
Cas 76-8	Erreur du pilote	Étude entreprise des infractions aux autorisations
Cas 75-1	Erreur du contrôleur	Aide professionnelle au contrôleur
Cas 75-2	Erreur du contrôleur	FAA rectifiera les lacunes américaines
Cas 75-3	Procédures ATC inexactes	Révision des procédures
Cas 75-4	Erreur du contrôleur	Publication d'un bulletin de sensibilisation
Cas 75-5	Erreur du contrôleur	Aide professionnelle au contrôleur
Cas 75-6	Erreur du contrôleur	Requalification du contrôleur
Cas 75-7	Erreur du contrôleur	Publication d'un bulletin de sensibilisation
Cas 75-8	Lacune du système	Révision de l'espace aérien, aucune autre mesure
Cas 75-9	Panne de système	Aide professionnelle au contrôleur
Cas 75-10	Panne de système	Lancement d'un programme d'amélioration du rendement
Cas 75-11	Panne de système	Révision du programme de formation Intensification des séances d'information

Une perte d'espacement du contrôle de la circulation aérienne (ATC) se produit lorsque l'espacement exigé entre des appareils en régime IFR (règles de vol aux instruments) n'est pas maintenu.
Il n'existe cependant pas de définition de «quasi-abordage». Cette expression sert habituellement à décrire des situations dangereuses où le ou les pilotes doivent entreprendre des manœuvres d'évitement.

LA PENSION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question nº 409—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le 31 mars 1979, combien de personnes du sexe *a*) féminin, *b*) masculin, bénéficiaient de la pension de la sécurité de la vieillesse?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En date du 31 mars 1979, on comptait 2,145,383 prestataires de la pension de la sécurité de la vieillesse. Les données indiquant le sexe des prestataires de la pension de la sécurité de la vieillesse ne sont pas disponibles de façon régulière. Cependant, des données compilées pour le mois de juin 1979 seulement révèlent que les hommes et les femmes représentaient 46 p. 100 et 54 p. 100 des prestataires respectivement.

LES PENSIONS

Question nº 413—**M. Lambert (Bellechasse):**

Au cours de l'année financière 1978-1979, *a*) à combien se sont élevés les pensions de sécurité de la veillesse, *b*) l'allocation au conjoint âgé de 60 à 65 ans, *c*) le supplément du revenu garanti aux conjoints et combien de personnes de sexe (i) féminin (ii) masculin en ont été les bénéficiaires?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

	Nombre de prestataires au 31 mars 1979	Sommes versées années financières 1978-1979
a) pension de la sécurité de la vieillesse	2,145,383	$4,130,612,910
b) allocation au conjoint	75,292	126,301,725
c) supplément de revenu garanti	1,161,610	1,234,160,749

Les données indiquant le sexe des prestataires de la pension de la sécurité de la vieillesse, de l'allocation au conjoint et du supplément de revenu garanti ne sont pas disponibles de façon régulière. Cependant, des données compilées pour le mois de juin 1977 seulement révèlent la répartition, en pour-cent, suivante:

Type de prestations	Femmes	Hommes
sécurité de la vieillesse	54%	46%
allocation au conjoint	92%	8%
supplément de revenu garanti	60%	40%

Questions au Feuilleton

LE CANAL SOULANGES

Question nº 417—**M. Herbert:**

1. Le canal Soulanges a-t-il été vendu à la province de Québec et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) à quelles conditions?

2. Le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de la réouverture du canal?

3. Le gouvernement a-t-il été pressenti l'an dernier par le gouvernement de la province de Québec au sujet d'un projet d'utilisation du canal ou des entretiens à cet égard ont-ils eu lieu à cette époque?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Transports Canada fait part de ce qui suit:

1. Le lieutenant-gouverneur en conseil a cédé à la province de Québec, le 11 février 1965, par décret C.P. 1965-251, l'administration et la surveillance du canal Soulanges et du terrain de réserve dudit canal, sous réserve de la condition suivante:

> Sa Majesté du droit de la province de Québec permettra à Sa Majesté du droit du Canada d'entreposer sur le mur d'entrée amont du canal de Soulanges, au cours de la période allant de la clôture de la navigation sur le lac St-François, chaque année, jusqu'à l'ouverture de la navigation sur ledit lac, l'année suivante, à l'endroit ou aux endroits dont seront convenus les sous-ministre de la Voirie du Québec et le sous-ministre des Transports du Canada, les bouées de navigation et autres aides à la navigation sur le lac St-François.

Le lieutenant-gouverneur en conseil a également autorisé, en vertu dudit décret, le paiement à la province de Québec de la somme de $416,000.

2 et 3. Non, à notre connaissance.

LES VEUVES

Question nº 436—**M. Herbert:**

Lors d'un discours prononcé à la Chambre des communes le 22 octobre 1979, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est-il dit inquiet au sujet d'un groupe très vulnérable de notre société, soit les veuves d'un âge avancé, et a-t-il déclaré, comme on peut le lire à la page 459 des *Débats*, «qu'il serait irréaliste de présumer qu'à l'âge de 60 ans ou plus, elles seront en mesure de se trouver du travail et d'assurer convenablement leur propre subsistance» et, le cas échéant, quel est le nombre approximatif de femmes âgées de 60 à 65 ans dont le mari est décédé avant qu'elles n'aient 60 ans et combien de ces maris, au moment de leur mort, *a*) avaient 65 ans ou plus et recevaient la pension de vieillesse, *b*) étaient âgés entre 60 et 65 ans?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui. Les statistiques tirées des recensements de 1971 et 1976 établissent la répartition selon l'âge des veuves. Celles qui révèlent l'âge auquel les femmes sont devenues veuves ou l'âge de leur époux au moment de son décès ne sont pas disponibles.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

Question nº 577—**M. Nystrom:**

1. Quel budget a été mis à la disposition du groupe de travail sur le transport des céréales et, plus particulièrement, quels montants ont été prévus pour *a*) le transport et les communications, *b*) les services professionnels, *c*) l'impression et la distribution de rapports, *d*) le matériel et les fournitures, *e*) les traitements et les indemnités journalières de subsistance?

2. Tous les membres du groupe de travail appartiennent-ils également au Parti progressiste conservateur?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):

1. En ce qui concerne le groupe de travail sur le transport des céréales, au 14 novembre les sommes suivantes avaient été déboursées.

a)	transport et communication	$6,943.27
b)	services professionnels	1,552.57
c)	impression et distribution des rapports (approx.)	400.00
d)	matériel et fournitures	266.00
e)	traitements et indemnités journalières	néant

2. Oui.

LA RECHERCHE SUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Question nº 653—**M. Herbert:**

Le gouvernement est-il en train d'entreprendre des recherches ou de publier les conclusions de recherches effectuées dans le secteur privé, en vue de déterminer les produits pharmaceutiques équivalents d'un point de vue chimique, mais non thérapeutique?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non.

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a mentionné la question 436, et juste après, la question 477. Il avait l'intention, j'en suis sûr, de mentionner la question nº 577.

M. Kilgour: Cela est exact, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge acceptables les avis de motion nºs 5 et 11 portant production de documents.

CONSEIL DU TRÉSOR—POSTES SÉLECTIONNÉS D'ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Motion nº 5—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de vérification conforme de postes sélectionnés d'administration du personnel, préparé en octobre 1977 par le Groupe des programmes d'évaluation du Conseil du Trésor.

(La motion est adoptée.)

STEVENSON AND KELLOGG LTD

Motion nº 11—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de *Stevenson and Kellogg Ltd.* sur un nouveau système de classification pour le gouvernement.

(La motion est adoptée.)

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les avis de motion nos 8 et 24 portant production de documents?

FONCTION PUBLIQUE—CLASSIFICATION DES EMPLOIS

Motion nº 8—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une étude de certains groupes professionnels de la Fonction publique visant à déterminer l'exactitude de la classification des emplois.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler, au nom du président du Conseil privé (M. Stevens), que la seule étude qui ait été effectuée sur certains groupes professionnels de la Fonction publique est la vérification de classement dans la région de la Capitale nationale et ailleurs. Cette étude a été déposée à la Chambre par le président du Conseil du Trésor le 18 décembre 1978. Au nom du ministre, je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'ai des raisons d'en douter; aussi, je demanderais que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

JUSTICE—L'APPLICATION DES LOIS FÉDÉRALES PAR LES TRIBUNAUX PROVINCIAUX

Motion nº 24—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude la plus récente du ministère de la Justice sur l'application comparée des lois fédérales par les tribunaux provinciaux.

M. George Cooper (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Justice n'a fait aucune étude analogue à celle dont le député réclame une copie dans la motion nº 24. Je lui demanderais donc de retirer sa motion.

M. Herbert: Qu'on reporte la motion à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour. Les autres avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. HERBERT—LE DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je remarque que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) est à son siège aujourd'hui. J'avais l'impression qu'il déposerait aujourd'hui le rapport du comité, auquel nous attachons une très grande importance de ce côté-ci de la Chambre étant donné qu'il touche à nos travaux. Je me demande si, dans ces circonstances, on pourrait nous dire pourquoi ce rapport n'a pas été déposé puisqu'il influera énormément sur la conduite des travaux de la Chambre?

Crédit à l'intérêt hypothécaire

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, la réponse est très simple: c'est que je ne l'ai pas. Si je l'ai vendredi, je le déposerai alors. Il n'avait pas à être déposé dans un certain délai.

● (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le mardi 4 décembre, du bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, présenté par M. Crosbie.

Le président: Quand le comité a ajourné ses travaux le mardi 4 décembre 1979, nous en étions à l'étude de l'article 1 du bill.

Sur l'article 1.

M. Comtois: Monsieur le président, j'aurais préféré prononcer mon discours avant l'adoption du bill au stade de la 2e lecture, mais comme je ne voulais pas retarder indûment le vote, j'ai accepté de le reporter à cette étape-ci de l'étude du bill. J'aimerais cet après-midi donner à la Chambre les raisons qui ont motivé mon vote en faveur du bill C-20, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier.

J'aimerais en même temps exposer à l'honorable ministre des Finances (M. Crosbie) les amendements que j'aimerais apporter à l'article 2, afin qu'il puisse les considérer dès maintenant et, je l'espère, être d'accord. Le bill C-20 est une mesure visant à une réduction d'impôt en même temps qu'une mesure favorisant les jeunes ménages qui veulent élever une famille dans les meilleures conditions possibles. Quant à moi, toute mesure favorisant l'accès à la propriété unifamiliale recevra mon appui. Mais je pense que cette mesure devrait être intégrée dans une politique plus générale de politique familiale.

Monsieur le président, nous avons entendu pendant ce débat toutes les grandes théories qui sont pour ou contre le bill C-20. On a dit que c'était une loi discriminatoire. J'aimerais rappeler à mes honorables collègues que toutes les lois que nous adoptons à la Chambre sont discriminatoires pour une partie de la population ou un groupe particulier de citoyens, et je prendrai comme exemple la loi que nous avons adoptée pour permettre aux personnes de 60 ans ou plus qui recevaient une pension à titre de conjoint et qui la perdaient au décès du conjoint qui avait 65 ans, de leur assurer maintenant jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 65 ans. C'était une loi discriminatoire pour tous les célibataires âgés de 60 à 65 ans, et pourtant la Chambre l'a approuvée à l'unanimité.

Alors il s'agit d'une loi semblable. C'est une réduction d'impôt qui s'adresse à un groupe particulier de Canadiens qui sont propriétaires de maisons unifamiliales ou qui le deviendront dans l'avenir. On a dit aussi que c'était une loi qui défavorisait certaines provinces, où le nombre de propriétaires n'était pas assez élevé comparativement à d'autres. C'est pourquoi j'ai pensé proposer un amendement, ou plutôt deux, pour changer la proportion des crédits d'impôt qui s'appliqueraient à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Et j'ai l'intention, au stade de l'étude de l'article 2, de demander au ministre de bien étudier la possibilité et j'aimerais bien que le ministre porte attention à ces propos,—déduire le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire à $1000 plutôt qu'à $1,250, et d'augmenter par ailleurs le crédit d'impôt pour l'impôt foncier à $500 au lieu de $250, ce qui laisserait le maximum permissible au même montant de $1,500. Et cela favoriserait davantage les provinces de l'Atlantique et le Québec, où plus de gens ont des maisons qui n'ont pas d'hypothèque ou des maisons dont l'hypothèque est à peu près entièrement payée.

Alors ce crédit d'impôt plus élevé pour l'impôt foncier serait, je pense, une mesure beaucoup plus équitable et ne changerait pas les dépenses futures du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, quand on parle d'habitation et de maisons unifamiliales, on s'inquiète, et à juste titre, de l'avenir de la maison unifamiliale au Canada. Tout dernièrement, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, à son congrès tenu à Chicoutimi, je pense, s'interrogeait pendant toute une fin de semaine sur l'avenir de la maison unifamiliale au Québec en particulier. D'autant plus que la clientèle majoritaire de ce genre d'habitations se situe dans les catégories d'âges de 25 à 44 ans. La plupart sont des jeunes ménages qui n'ont pas d'enfants ou qui ont des enfants en bas âge, qui ont l'intention d'élever une famille, et évidemment dans les meilleures conditions possibles. Je pense que nous avons peut-être erré dans nos politiques d'habitation, en ce sens que nous avons favorisé de grands ensembles d'habitations plutôt que la maison unifamiliale ou multifamiliale, de plus petite dimension, avec la conséquence que maintenant, dans ces grands ensembles, nous avons des problèmes sociaux épouvantables. Nous avons des problèmes de communication, de transport en commun, et que nous devons régler à coups de millions sinon de milliards de dollars. Quant à la maison unifamiliale, c'est celle qui cause le moins de problèmes sociaux, qui ne cause pas de congestion dans le centre des villes car elle existe surtout dans les banlieues.

J'aimerais peut-être aussi traiter de la situation des locataires qui ont été négligés par cette loi, mais je me console en pensant que le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement déclarait ces jours-ci qu'il favorisait la subvention au logement pour les personnes âgées. Je pense que c'est peut-être la catégorie de locataires qui est la plus pénalisée actuellement par les coûts du loyer ou de chauffage, par le coût de l'énergie en général et le coût de la vie. Si le gouvernement veut aller plus loin dans cette ligne de pensée, il recevra sûrement l'appui de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, c'est facile de dire que cette mesure va coûter 2 milliards ou 2.5 milliards de dollars dans quatre ans. C'est plus difficile d'essayer de calculer ce que cette mesure peut faire épargner en allocations de bien-être social, en prestations d'assurance-chômage et autres dépenses du gouvernement, quand on sait qu'au Québec seulement, dans le domaine de la construction, plus de 150,000 chômeurs sont actuellement à la recherche de travail dans le domaine de l'habitation. Si cette mesure peut favoriser la construction de nouvelles habitations, je pense que c'est un pas dans la bonne direction, même si peut-être il s'agit d'un pas assez timide.

J'aimerais aussi que le gouvernement s'attarde sur la question des transports en commun qui desserviront les grandes villes et leurs banlieues, pour réduire davantage les coûts des propriétaires de maisons unifamiliales qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, se logent habituellement dans les banlieues des grandes villes à cause du climat plus propice pour élever leur famille. Cela devrait faire partie d'une politique plus globale que le gouvernement devrait étudier dans les plus brefs délais. Celui-ci devrait apporter des réponses qui intéressent vraiment toute la population.

Quant à ceux qui pensent ou qui croient que la construction de maisons unifamiliales entraîne des dépenses plus élevées au niveau des infrastructures, je leur dirai qu'ils sont mal renseignés ou qu'ils manquent d'expérience. Je ne sais pas s'il y a plusieurs de mes collègues à la Chambre qui ont eu l'occasion dans le passé de planifier, de développer et de construire une ville composée principalement de maisons unifamiliales. Cela fait partie de mon expérience, et je peux dire que les coûts des infrastructures étaient plus bas que ceux des grands centres ou des grands ensembles d'habitation, et que les problèmes sociaux dans la ville où je demeure sont beaucoup moindres que les problèmes sociaux dans les grandes villes.

Voilà donc quelques raisons pour lesquelles j'ai voté en faveur du bill. Je pense aussi que la formule de crédit d'impôt peut se faire avec le minimum d'interventions de la part de fonctionnaires et qu'elle ne créera pas une bureaucratie inutile et dispendieuse. C'est une simple formule d'impôt que le contribuable remplit avec ses reçus d'intérêt hypothécaire et d'impôt foncier, et le tout s'en va dans les ordinateurs.

Le ministre des Finances nous a dit qu'il ne voudrait pas accepter d'amendements qui pourraient changer le caractère de son bill ou le caractère ou la composition des formules d'impôt. Je lui dirai que les amendements que je proposerai à l'article 2 touchent simplement des montants qui sont déplacés, et que tout ce qu'il y a à faire c'est de changer le programme de l'ordinateur, et que nous n'avons pas à changer les formules d'impôt qui sont déjà imprimées et qui seront expédiées aux contribuables dans quelques semaines.

Monsieur le président, voilà les quelques remarques que je voulais faire et les quelques explications que je voulais donner à mes collègues et à mes concitoyens de ma circonscription qui favorisent eux aussi ce bill. J'aimerais terminer par une citation—parce que nous avons eu l'occasion pendant le débat d'entendre toutes sortes de versions—dont je me sers assez souvent. C'est que les experts dans tous les domaines ont toujours raison sauf quand tout va mal. Alors ces mêmes experts se tournent vers les hommes politiques et leur disent de régler le problème. Finalement, c'est toujours une décision politique. Quelles que soient les opinions des experts, je pense que nous devons, à titre d'hommes politiques et de représentants de nos concitoyens, prendre des décisions, et j'espère que collectivement nous avons pris la meilleure.

J'ai bien l'intention, monsieur le président, à l'étude de l'article 2, de proposer deux amendements, et j'espère que le ministre des Finances et le gouvernement les accepteront dans l'intérêt des propriétaires de maisons unifamiliales, surtout dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.

M. Veillette: Monsieur le président, c'est avec un immense plaisir que je prends la parole devant la Chambre. Plusieurs de mes collègues ont déjà exprimé leurs opinions au sujet de ce bill qui traite du crédit d'impôt fédéral basé sur l'intérêt hypothécaire et sur l'impôt foncier. J'anticipe que les remarques et suggestions de tous les intervenants au cours du débat sur ce bill seront prises en considération afin de pouvoir présenter au peuple un programme équitable pour tous ceux qui ont besoin d'une habitation. J'insiste, monsieur le président, sur le fait que tous les Canadiens ont besoin d'une habitation, car je considère qu'ils ont besoin d'un toit comme ils ont besoin de se vêtir. C'est pour moi une règle fondamentale. Je trouve dommage et même injuste que le gouvernement tente de faire croire à la population canadienne que cette idée provient de l'imagination conservatrice alors qu'on sait très bien qu'elle est issue directement de l'idéologie du parti libéral qui, depuis quelques années, effectuait des études approfondies et très sérieuses sur la possibilité d'établir un programme qui, par une subvention quelconque, inciterait les Canadiens à devenir propriétaires dans le sens juste du terme.

Aujourd'hui pour remplir une promesse électorale, on présente ce bill avec la ferme intention de le faire approuver avant la période des Fêtes. Est-ce que le gouvernement veut faire un cadeau aux Canadiens pour Noël? Eh bien, monsieur le président, je dirais à mes amis d'en face que lorsqu'un père de famille fait des cadeaux à ses enfants il essaie au moins d'être équitable pour toute la famille, pour qu'elle soit heureuse en cette période des Fêtes.

Monsieur le président, le gouvernement est désireux et empressé de remplir une promesse électorale pour essayer de faire oublier au peuple canadien les erreurs du passé, car on sait qu'il a présenté ce bill à la hâte sans avoir au préalable étudié la question à fond, comme ce fut le cas dans la promesse électorale de transférer l'ambassade du Canada de Tel-Aviv à Jérusalem. On sait également que pour sauver la face le gouvernement a dû envoyer un ambassadeur extraordinaire en mission au Moyen-Orient dans la personne de M. Robert Stanfield, et que dès son retour, de par sa logique, a fait son rapport immédiatement et à la suite de ce même rapport le premier ministre déclarait, il n'y a pas longtemps en Chambre, qu'il avait fait fausse route, qu'il s'était trompé et qu'il devait faire marche arrière. En ce qui concerne la société Petro-Canada on sait aussi que le gouvernement a dû modifier son projet, et qu'il essaie par tous les moyens de trouver une solution pour pouvoir encore une fois accomplir sa promesse électorale.

Eh bien, j'ai peur, monsieur le président, que pour vouloir prouver que ce gouvernement est efficace, il mette en application cette dernière promesse, ce qui sera sûrement au détriment des Canadiens.

A la suite des actions irréfléchies du gouvernement dans le passé, je suis sceptique et je peux difficilement croire que ce bill sera bénéfique à l'ensemble des Canadiens. Monsieur le président, je suis loin de m'opposer à un crédit d'impôt sur hypothèque. Là où je ne suis pas d'accord au sujet de ce bill, c'est le fait qu'une catégorie de la population, qui en une certaine manière est déjà privilégiée, bénéficiera d'avantages supplémentaires au détriment d'autres Canadiens qui n'ont pas la chance d'être propriétaires. Je pense en particulier au simple travailleur à revenu moyen qui a la chance de posséder une maison dont un étage ou une partie pourrait être converti en un second logis. Ce propriétaire ne pourrait profiter pleinement de l'exemption, et je pense présentement à l'article 2(7)c) du bill que je cite textuellement:

> un logement admissible ne comprend pas un bien pendant toute période au cours de laquelle il sert principalement à produire ou à tirer un revenu, . . .

En gros je peux me permettre de dire que cette mesure contribue à augmenter l'inégalité entre les citoyens canadiens. Cet écart dont le gouvernement est sûrement conscient s'agrandit de plus en plus, et un gouvernement responsable, ayant des politiques cohérentes, devrait se faire un devoir d'amenuiser le plus rapidement possible cet écart, mais au contraire nos amis d'en face s'évertuent à conserver cette inégalité et même, ce qui est plus grave, à l'augmenter.

Il faudrait, monsieur le président, que le gouvernement se penche à nouveau sur ce projet et qu'il l'étudie en profondeur pour rendre justice aux moins nantis de notre société, les ouvriers, ceux-là même qui doivent gagner à la sueur de leur front les fonds nécessaires qui, un jour, leur permettront peut-être de devenir propriétaires comme beaucoup d'autres.

Monsieur le président, je vois aussi tous ceux qui, il y a quelques années, de peine et de misère, en travaillant d'arrache-pied, ont acquis une modeste propriété. Le pire, c'est que ces gens ont dû travailler encore plus fort pour rembourser leurs hypothèques le plus vite possible afin de ne pas se faire submerger par les intérêts. Je connais des épouses qui ont dû collaborer avec leur mari en s'intégrant au marché du travail pour rembourser l'hypothèque. Aujourd'hui, à force de labeur, ces gens ont réussi à payer leurs hypothèques en entier, et ils ne pourront se prévaloir des bénéfices de ce bill tel que présenté par le gouvernement. Monsieur le président, si ce programme était modifié pour que tous ceux qui désirent acquérir une maison, en n'oubliant pas tous ceux qui demeurent dans des logements ou encore tous ceux qui paient peu ou pas d'impôt au gouvernement fédéral, puissent recevoir une aide leur facilitant l'accès à la propriété, ce programme serait certainement beaucoup plus acceptable.

Monsieur le président, nous avons présentement beaucoup de programmes sociaux et pourtant, lorsque je pense à la pension de sécurité de la vieillesse, toutes les personnes âgées reçoivent leurs chèques, quand je pense aux allocations familiales que toutes les mères de famille reçoivent aussi mensuellement leur chèque, sans aucune exception. C'est alors monsieur le président, que je me demande pourquoi tous les locataires qui désirent avoir un jour leur propre maison ne bénéficieraient pas de cette aide gouvernementale.

Monsieur le président, je suis contre le bill, et je m'explique. A la suite des rumeurs qui ont circulé dernièrement, j'ai cru entendre dire que le gouvernement irait chercher les fonds nécessaires afin de réaliser ce programme dans le budget des allocations familiales. Sur cette question je dois dire au gouvernement qu'il serait doublement injuste d'aller y puiser les fonds. Ce n'est qu'au mois de décembre que l'honorable ministre des Finances présentera son budget et que nous saurons véritablement d'où proviendront les fonds nécessaires à l'élaboration de ce projet. Je suis persuadé que quelqu'un devra

finalement payer la note et je suis sûr, monsieur le président, que ce sera la majorité des Canadiens qui ne profiteront même pas de ce crédit d'impôt qui paieront la note, et cette note ils la paieront par une augmentation d'impôt directe ou déguisée. Cet impôt déguisé, monsieur le président, je crois que ce sera la taxe d'accise de 30 p. 100 sur l'essence que le gouvernement s'apprête à imposer à tous les automobilistes du Canada.

Pour résumer mes critiques à l'égard du gouvernement, je dirai que cette ébauche de politique n'a pas été décortiquée à fond et tout simplement pas assez étudiée. On peut facilement le voir en constatant le fait que ce sont surtout les gens qui ont des hypothèques d'un montant assez élevé et qui paient plus de $1,500 d'impôt au gouvernement fédéral qui bénéficieront du bill. Cette mesure que je qualifierais d'exception radicale confirme, comme je le disais précédemment, la volonté du gouvernement d'augmenter les inégalités entre Canadiens.

Par cette nouvelle mesure de crédit d'impôt, le gouvernement n'augmente pas le nombre de prestataires éventuels, du moins pas plus que par l'ancien projet de déductions d'impôt. Les locataires sont carrément exclus de ce régime, ce qui est dommage, car ceux-ci sont des citoyens à part entière, ils sont tout aussi canadiens que les propriétaires et ont tout aussi droit qu'eux aux services du gouvernement fédéral.

Comme pour sanctifier la tradition, c'est l'Ontario qui est la grande gagnante au détriment du Québec, car la proportion de propriétaires ayant des hypothèques assez élevées pour avoir droit à ce crédit d'impôt est de 20 p. 100 supérieure en Ontario par rapport au Québec. Pour contrer ces mesures inégales tant au niveau du pays tout entier qu'au niveau des citoyens, je propose au gouvernement de faire une réévaluation du dossier de façon à éliminer ces inégalités. Aussi, je prône une politique visant à rationaliser le logement grâce à une aide importante à l'accès à la propriété. Je termine donc, monsieur le président, en réaffirmant que je ne suis pas contre un programme qui faciliterait l'accès à la propriété et qui, par le fait même, stimulerait l'économie de l'industrie de la construction, mais j'espère que le gouvernement saura profiter des remarques constructives apportées par mes collègues. J'espère aussi que le gouvernement a bien analysé la situation financière du pays et j'attends avec impatience le jour où il pourra nous dire de quelle façon nous pourrons nous payer ce luxe sans toutefois augmenter la dette nationale.

● (1550)

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le président, je voudrais également exprimer mon opposition aux propositions qui nous sont soumises. Il est indéniable que le besoin d'agir se fait actuellement grandement sentir d'agir dans le secteur du logement. Beaucoup de gens appartenant à la classe moyenne et aux économiquement faibles arrivent difficilement à faire face à leurs versements hypothécaires mensuels, ce qui fait que les gens peuvent de plus en plus difficilement posséder leur maison et jouir d'une certaine sécurité matérielle.

Tous les députés souscrivent au principe que les familles canadiennes devraient pouvoir compter sur un logement sûr et bien chauffé au cours des années à venir sans que ce simple besoin fondamental constitue désormais un grand problème économique dans leur existence. Je crois d'ailleurs que le gouvernement a reconnu la nécessité d'agir dans le secteur du logement. Le bilan du gouvernement précédent à cet égard est lamentable. Il a procédé à des réductions dans toutes sortes de programmes au cours des dernières années et celles-ci ont eu des répercussions adverses sur le nombre de logements offerts aux Canadiens. C'est sous le régime des libéraux qu'a commencé la hausse des taux d'intérêt et c'est la raison pour laquelle à mon avis les stratèges conservateurs ont, au cours de la dernière campagne électorale, proposé leur projet de déduction de l'impôt des intérêts hypothécaires.

Pendant la campagne électorale, les candidats conservateurs sillonnaient le pays et déclaraient aux nouveaux propriétaires: «Voyez comme il vous est difficile d'acheter une maison sous un gouvernement libéral. Élisez-nous et nous ferons quelque chose». Je ne peux m'empêcher de sourire en entendant les députés libéraux préconiser des programmes de logement grandioses. Où étaient-ils il y a sept ou huit mois? Ils s'intéressaient à bien autre chose. Il est étonnant de voir quelle transformation peut s'opérer en si peu de temps.

Lorsqu'ils étaient au pouvoir, les libéraux ont réduit les programmes de logement, mais maintenant qu'ils forment l'opposition, ils ont adopté une attitude très progressiste. C'est toute une conversion. Évidemment, cette conversion n'est pas limitée au parti libéral. Les députés conservateurs se sont également convertis. Lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition, les conservateurs critiquaient les hausses des taux d'intérêt et promettaient de remédier à la situation. Une fois au pouvoir, ils ont toutefois poursuivi dans la même voie et ont permis aux taux d'intérêt hypothécaire d'atteindre 14 à 15 p. 100.

Le nombre de propriétaires incapables de faire leurs paiements hypothécaires est inquiétant, il n'y a aucun doute. La période actuelle est critique pour nombre de propriétaires canadiens qui cherchent à entretenir leur maison et à sauvegarder ce qu'ils y ont investi pour s'assurer un gîte. La mesure dont nous sommes saisis va-t-elle les aider? Je crains que non. Il ne s'agit pas d'un programme de logement.

Pour nous en donner un, il aurait fallu que le gouvernement décide d'affecter 500 millions de dollars à la société canadienne d'hypothèques et de logement ou de consacrer, en quatre ans, 2.2 milliards de dollars au secteur du logement. Si le gouvernement décidait d'investir 500 millions de dollars pour faire l'acquisition de terrains en milieu urbain afin de faire baisser le prix de ce genre de terrains, cela marquerait le début d'un programme de logement. S'il décidait de se servir des 2.2 milliards de dollars qu'il va dépenser d'ici quatre ans pour construire des logements coopératifs et des habitations à loyer modique, nous aurions probablement un programme de logement. Pour le moment, nous n'en avons pas. Nous avions investi dans un programme des sommes d'argent considérables qui glisseront comme du sable entre les doigts des consommateurs et des propriétaires pour tomber dans les coffres des banques et des sociétés de développement.

● (1600)

C'est sous le régime libéral qu'on a vu s'accroître énormément les avoirs des sociétés de lotissement. Par exemple, les actifs de la Nu West, grande société de lotissement et de développement, sont passés de 89 millions de dollars en 1973 à 482 millions en 1977. Cela s'est produit sous le régime libéral. Le gouvernement libéral a permis cette exploitation éhontée des acheteurs de maisons.

En 1973, le portefeuille de la société Cadillac Fairview totalisait 900 millions de dollars; en 1978, il avait atteint 1 800 millions, soit le double. En 1973, les actifs de Bramalea se chiffraient à 147 millions de dollars; en 1978, ils s'élevaient à 347 millions de dollars. Une poignée de grands promoteurs ont pu constituer un monopole. Ils ont pu gonfler le prix des terrains au point où, dans des villes comme Toronto et Vancouver, l'acheteur doit aujourd'hui débourser 25 000 dollars supplémentaires pour un terrain. Tout cela à cause de l'exploitation qu'a permise le gouvernement précédent. Par conséquent, les libéraux doivent assumer l'entière responsabilité de cette situation. Cela est indubitable.

Je m'associe aux députés d'en face lorsqu'ils condamnent le parti libéral pour avoir permis une chose pareille. C'était une belle escroquerie aux dépens des acheteurs de maison. Voilà pourquoi, à l'heure actuelle, le prix des terrains en milieu urbain est tellement plus élevé qu'aux États-Unis. Manifestement, le gouvernement précédent a dû être grassement récompensé pour avoir fermé les yeux sur pareille filouterie. Cela aurait dû faire l'objet d'une enquête en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et de la loi sur les monopoles. Il aurait fallu empêcher cela. Si on avait empêché cela de se produire, les propriétaires de notre pays auraient pu économiser des milliers et des milliers de dollars. Quand j'entends maintenant les libéraux se faire l'avocat du propriétaire moyen, je deviens cynique à l'égard de toute la vie politique. Où étaient les libéraux il y a un, deux ou trois ans quand ils ont laissé cette escroquerie se produire?

Le gouvernement actuel va-t-il faire quelque chose? Non. Va-t-il s'attaquer aux vraies raisons faisant que le logement est aujourd'hui si cher dans notre pays? Non. Il ne s'attaquera pas aux promoteurs. Pour une raison ou pour une autre, le jour où un parti prend le pouvoir, il se fait des amis parmi la même catégorie de gens que l'ancien gouvernement. Il faut croire qu'il se produit quelque chose le jour où on passe de l'autre côté de la barrière. Les gens adoptent une tout autre mentalité et d'autres amis. Rien n'a changé. Je crains même que ce projet de loi ne profite encore aux mêmes promoteurs immobiliers. Oui, cette mesure législative va faire augmenter le prix des maisons parce que l'argent que l'on va verser au propriétaire moyen en vertu de cette proposition va finir par se retrouver dans le prix des maisons. Les avantages accordés par cette loi aux propriétaires vont faire augmenter le prix des maisons.

Qui va en profiter? Qui va bénéficier du coût accru des logements? Sûrement les sociétés promotrices et les banques. Non pas le propriétaire moyen. Cela ne rendra pas le logement plus accessible au propriétaire moyen. Cela va en outre faire monter le prix du logement au lieu de le réduire; cela va accroître le taux d'inflation plus que le faire baisser.

Je n'arrive pas à comprendre la pensée économique du gouvernement relativement à ce projet. En fait, je n'arrive pas à saisir quoi que ce soit de la pensée du gouvernement dans le domaine économique. Le gouvernement et le ministre des Finances allèguent que les propositions dont nous sommes saisis aujourd'hui visent à stimuler. D'autre part, le ministre déclare qu'il a eu raison de hausser les taux d'intérêt parce qu'il faut à son avis réduire la consommation, et non la stimuler. Dans un cas, il veut stimuler, et dans l'autre il veut freiner. C'est sans doute comme la jigue qu'ils ont l'habitude de danser à Terre-Neuve: un pas en avant et un pas en arrière. Elle aboutit malheureusement au grand écart tory. Résultat, le pays est écartelé et en souffre. Si ces mesures visent à stimuler, elles sont contradictoires, car elles veulent à la fois juguler l'inflation et réduire la demande des consommateurs. C'est à se heurter la tête contre les murs. Un projet qui tient de la schizophrénie comme celui-ci a sûrement été conçu dans les brouillards de Terre-Neuve.

La population et moi-même également aimerions beaucoup voir une initiative novatrice dans le secteur du logement. Songeons à tout ce que le gouvernement pourrait accomplir s'il consacrait directement au logement les crédits qu'il destine à ce programme. Il pourrait mettre fin aux monopoles fonciers dans les grandes villes. Il pourrait commencer à réduire le coût du logement pour les Canadiens. Nous pourrions constituer des réserves de terrains. Nous pourrions nous lancer dans le logement coopératif sur une grande échelle. Cela aiderait véritablement à faire baisser le coût du logement et tous les Canadiens en bénéficieraient. Mais, comme l'ont signalé nombre de députés et d'économistes spécialisés dans l'impôt, les mesures dont nous sommes saisis n'avantageront que ceux qui ont un bon revenu.

Si cet argent était consacré au logement, il permettrait de baisser et même de subventionner les taux d'intérêt. Il est facile d'imaginer ce que nous accomplirions dans le secteur du logement si nous pouvions ramener le taux d'intérêt à 8 p. 100 pour toutes les familles ayant un revenu maximum de $25,000 par an ou à 9 p. 100 pour toutes les familles ayant un revenu maximum de $30,000.

Une voix: Et ceux qui gagnent $31,000?

M. de Jong: Ceux qui gagnent $31,000 sont en mesure de payer les prix du marché. En fait, les mesures proposées aideraient ceux qui gagnent $31,000 et plus par an aux dépens de ceux qui gagnent moins. C'est pourquoi j'estime qu'elles sont injustes et injustifiées. Non seulement elles sont injustes pour ce qui est de la répartition des richesses entre groupes de revenu, mais elles sont également injustes du simple point de vue géopraphique. Nous pourrions accomplir beaucoup de choses si les crédits consacrés à ce bill étaient affectés directement au logement. Pourquoi ne le faisons-nous pas? Si le gouvernement est en mesure de dépenser cette somme, il peut certes consacrer 2.2 milliards de dollars à un programme de logement qui serait bien accueilli par tous les Canadiens. Je suis convaincu que sa cote de popularité dépasserait alors 28 p. 100.

• (1610)

Le gouvernement semble courir au suicide. Il n'a approfondi aucune de ses propositions. Il nous en soumet une un jour et nous arrive le lendemain avec autre chose qui va à l'encontre de ce qu'il voulait d'abord faire.

La façon dont le bill a été présenté à la Chambre est une autre affaire. Le gouvernement a eu tout l'été pour décider comment on procéderait pour étudier cette mesure, mais pour une raison ou une autre il n'a pas pu s'en occuper et prendre une décision assez tôt. Le gouvernement s'est ensuite décidé sans prévoir les conséquences ni établir de calendrier.

Le premier ministre vient ensuite dire à la Chambre qu'il acceptera toutes les propositions d'amendement et les suggestions parce qu'il veut que le bill soit une œuvre commune. Nous l'avons pris au mot et nous avons préparé toute une série

d'amendements dont un grand nombre sont bien fondés et que les conservateurs, ceux qui le sont au sens large du terme, accepteraient. Une disposition de révision permettrait de contrôler un peu mieux le coût de cette mesure d'année en année.

Nous nous faisons maintenant dire qu'il n'y a malheureusement pas assez de temps. Nous avons même appris aujourd'hui que la clôture serait imposée.

M. Crosbie: L'attribution de temps.

M. de Jong: Pardon, une attribution de temps. Où est la différence? Nous n'avons toujours pas de possibilité réelle de proposer des amendements qui raffermiraient le bill et nous permettraient de jouer notre rôle de députés et d'apporter notre contribution à cette mesure. Je suis certain que la plupart des députés et même des ministériels savent dans le fond de leur cœur que nos propositions sont acceptables et éminemment raisonnables. On refuse cependant notre contribution parce qu'il n'y a pas eu de planification. Je crains que cela ne se soit produit dans le cas de bien d'autres mesures qui ont été soumises à la Chambre.

Le gouvernement ne semble pas avoir très bien saisi les problèmes qu'affronte notre pays. Il propose tantôt une mesure, tantôt une autre. Il n'a pas la moindre idée de la façon dont il doit s'y prendre pour régler les problèmes que l'ancien gouvernement lui a légués. Et Dieu sait que les libéraux ont laissé à la Chambre toute une kyrielle de problèmes, et si les années tory sont des années difficiles, c'est sans doute parce qu'elles succèdent aux années libérales. Les députés de l'ancien gouvernement surveillent maintenant ceux du nouveau avec des mines réjouies. Ils leur ont légué un beau gâchis que le gouvernement actuel ne fait qu'embrouiller davantage en suivant follement les mauvais exemples de l'ancien. C'est la conclusion que nous tirons de ses hausses du taux d'intérêt, de ses politiques monétaires délirantes et de ses programmes de largesses. L'ancien gouvernement a donné la moitié du trésor à ses amis sous forme de toutes sortes de petites propositions telles que le programme concernant les immeubles à logements multiples, les cadeaux aux sociétés pétrolières et les mesures fiscales sur lesquelles personne n'exerçait le moindre contrôle et qui se sont soldées par le déficit actuel. Je sais que le ministre des Finances a l'intention de nous dire combien ces anciennes largesses ont coûté aux contribuables canadiens. Au lieu de mettre un terme à toute cette gabegie grâce à ce bill, le gouvernement ne fait que suivre les pas de son prédécesseur.

La seule raison pour laquelle le gouvernement a décidé de réaliser ce projet est qu'il a déjà dû revenir sur certaines de ses autres promesses politiques. Il lui fallait pouvoir prouver qu'il avait au moins tenu l'une de ses promesses envers et contre tout, qu'elle soit raisonnable ou non. Voilà pourquoi cette proposition nous est soumise aujourd'hui. Je suis convaincu qu'elle va à l'encontre des principes de base du gouvernement qui consistent à essayer d'instaurer une saine fiscalité. Cette proposition est uniquement inspirée par des considérations politiques. Le gouvernement devait montrer qu'il était capable de rester intraitable sur quelque chose, et il veut maintenant essayer de nous impressionner par sa fermeté.

Je suis certain que les Canadiens seraient beaucoup plus heureux si le gouvernement leur disait en toute franchise: «Nous nous sommes trompés là-dessus, nous sommes maintenant convaincus que cela n'a aucun sens. Nous allons renoncer complètement à cette idée.» Il est certain que le gouvernement serait la cible de quelques railleries et sarcasmes, mais au moins les Canadiens reconnaîtraient au gouvernement le courage d'avouer: «Nous avions tort. Nous allons proposer quelque chose de meilleur».

Si le gouvernement avait consacré cet argent à un programme de logement au lieu d'un régime de crédit d'impôt, les Canadiens auraient compris et auraient applaudi. Mais voilà, le gouvernement s'entête dans son erreur.

Une voix: Parlez-en à vos électeurs.

M. de Jong: Le député me conseille d'en parler à mes électeurs. Je leur parle souvent car je vais fidèlement frapper aux portes chaque semaine. J'ai fait du porte à porte dans les nouveaux lotissements de ma propre circonscription et aussi dans la circonscription de Prince Albert. Les gens semblent n'avoir qu'un seul sujet de conversation: ils craignent de perdre leur maison à cause de la hausse des taux d'intérêt. Lorsque je leur demande si le programme de crédit d'impôt va les aider, ils me répondent: «Il ne m'aidera certainement pas, puisque l'intérêt que je dois payer dépasse de beaucoup ce que je recevrai de ce programme». Lorsque je leur demande si le projet du NPD de ramener le taux d'intérêt à 8 ou 9 p. 100 est sensé, ils me disent: «Ah, si seulement le gouvernement adoptait un programme de ce genre, cela stabiliserait le marché des hypothèques».

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Comment feriez-vous?

M. de Jong: Le député demande comment je ferais. Le gouvernement a déjà pris des mesures semblables dans d'autres secteurs. La Société du crédit agricole garantit, par exemple, les taux d'intérêt. Pourquoi le gouvernement n'adapte-t-il pas cela au secteur du logement? Pourquoi ne se sert-il pas des sommes consacrées à ce programme pour subventionner et stabiliser le taux d'intérêt hypothécaire afin que l'acheteur éventuel sache combien il aura à payer les années suivantes? Ce serait une initiative sensée qui stabiliserait notre société et qui contribuerait à stabiliser l'économie et le marché du logement. C'est ce que réclament les Canadiens. On nous propose à la place une combine que les Canadiens ne comprennent pas, qu'ils rejettent et méprisent.

Voilà pourquoi, si nous en avons l'occasion lundi, malgré le temps limité dont nous disposerons, nous tenterons de présenter certains amendements. J'espère que le gouvernement étudiera les propositions que nous ferons en toute bonne foi. Je pense qu'elles renforceront les mesures fiscales dont nous sommes saisis et je demande instamment au gouvernement de ne pas les rejeter à priori. A mon avis, il serait souhaitable d'adopter un article d'abrogation et d'imposer des plafonds. Je sais que le ministre des Finances trouvera ces propositions sensées. Il voudrait, j'en suis persuadé, qu'ont ait prévu plus souvent des plafonds ou des articles d'abrogation dans les mesures qu'il doit appliquer chaque jour. Nous l'aiderons donc à tenter de convaincre la Chambre d'accepter au moins certaines de nos propositions à l'égard de ce projet de loi.

● (1620)

[*Français*]

M. Roy (Laval): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre à nouveau la parole sur le bill C-20 qui modifie la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. A toutes les étapes de l'étude d'une loi, le député peut intervenir de façon à faire ses observations et au besoin à l'aide de ces observations, le gouvernement ou le ministre responsable peut apporter des améliorations au projet de loi. Le 21 novembre dernier, monsieur le président, je prenais la parole à la Chambre pour m'interroger sur la situation du logement au Canada.

Je faisais remarquer à mes collègues la situation canadienne, et je mentionnais à quel point j'étais fier d'appartenir à l'équipe libérale qui a conçu et réalisé des politiques de logement assez extraordinaires, si l'on considère qu'à la suite d'un sondage Gallup, en octobre 1968, où on demandait aux Canadiens s'ils étaient plus ou moins satisfaits de leurs conditions de logement, 60 p. 100 disaient l'être. En 1978, soit 10 ans après, 85 p. 100 des Canadiens disaient qu'ils étaient satisfaits de leur logement.

En 1968, 34 p. 100 se disaient insatisfaits, alors qu'en 1978, 13 p. 100 des Canadiens disaient lors de l'enquête Gallup d'octobre 1978 qu'ils étaient insatisfaits. Tout ceci pour dire, monsieur le président, que la construction de 235,000 unités de logement en moyenne au cours des dix dernières années, avec le gouvernement libéral, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a contribué à améliorer considérablement les conditions de logement au Canada. Voilà pourquoi, lors de mon intervention, je tenais à faire le point sur les conditions de logement.

J'exposais également mes préoccupations comme libéral pour la situation de nos diverses politiques de logement en ce qui a trait aux organismes sans but lucratif: l'infrastructure municipale, le programme d'amélioration des quartiers, le programme de construction de résidences pour les personnes âgées, le programme d'accès à la propriété et le rôle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Évidemment, j'aurais été heureux de voir aujourd'hui le ministre chargé des affaires urbaines à la Chambre pour qu'il puisse m'éclairer un peu sur l'avenir de ces programmes. Mais comme il s'agit d'une politique fiscale, il ne s'agit pas d'une politique d'amélioration des conditions de logement au Canada. Il s'agit d'une politique fiscale, d'un dégrèvement, d'un allégement de l'impôt au niveau des taux hypothécaires ou de l'impôt foncier. Je voulais, lors de ma première intervention, faire le point sur la situation du logement. Aujourd'hui j'aimerais dire qu'au niveau de la fiscalité je ne peux m'opposer à l'allégement fiscal pour les Canadiens.

On peut avoir toutes sortes d'opinions relativement à cette loi selon que l'on demeure dans une région ou une autre du Canada ou selon que l'on veuille en faire une politique sociale, une politique socio-économique ou une politique fiscale. Représentant une circonscription urbaine, située dans une ville qui est la deuxième en importance au Québec, née de la fusion de 14 municipalités, j'ai vécu les problèmes de ces résidants, et c'est à la lumière des rencontres que j'ai eues avec les citoyens lavalois que j'ai réalisé à quel point nos politiques déjà existantes d'aide au logement pour personnes âgées ont été efficaces. Mais j'ai réalisé également, à l'étude de cette politique qui n'est pas une politique de logement, qu'à mon avis, je ne suis absolument pas d'accord avec mon préopinant, elle ne stimulera pas nécessairement les promoteurs de la construction.

Mais il me semble, monsieur le président, que cette politique va stabiliser les Canadiens qui sont déjà propriétaires et qui, annuellement, voient leurs taxes augmenter soit au niveau des hypothèques, soit au niveau de la municipalité. Il faut vivre dans une municipalité qui a grossi comme un champignon au cours des dix dernières années pour réaliser à quel point ces propriétaires ont de la difficulté à rencontrer cette augmentation annuelle des impôts fonciers, des taxes foncières, des taxes municipales. Voilà pourquoi j'appuierai cette loi qui représente un allégement d'impôt pour les résidants qui ont déjà une propriété, cet allégement qui signifiera une économie annuelle évidemment.

Mais comme je l'ai mentionné au début de mes remarques, lorsque nous étudions un projet de loi, nous pouvons et nous espérons y apporter des améliorations selon les suggestions que l'on présente au gouvernement, et j'ai l'intention, après discussion avec mon collègue de Terrebonne (M. Comtois) qui lui aussi a vécu à l'intérieur d'une municipalité qui a connu une expansion, d'appuyer l'amendement qu'il a suggéré au ministre cet après-midi, dans le but de protéger les propriétaires de maisons unifamiliales qui n'ont pas d'hypothèque sur leurs maisons.

Cela représente 27 p. 100 de personnes qui n'ont pas d'hypothèque sur leurs maisons, soit 2,200,000 Canadiens qui sont propriétaires de maisons unifamiliales mais qui, parce qu'ils n'ont pas d'hypothèque, ne pourront pas bénéficier de la somme de $1,250 qui est prévue pour diminuer le coût des hypothèques. Nous demandons au ministre des Finances d'étudier la possibilité pour les 27 p. 100 des Canadiens dont les maisons ne seront plus hypothéquées, que ce montant-là s'ajoute et que l'on double le montant prévu pour la diminution des taxes municipales. Ce qui veut dire qu'au cours de la première année, au lieu d'avoir un dégrèvement municipal de $62.50 pour les propriétaires qui n'ont pas d'hypothèque, c'est-à-dire que ces personnes-là ne pourront pas bénéficier du montant prévu. Si elles avaient des hypothèques, elles recevraient $125. A mon avis, non seulement on ajouterait 2,200,000 familles pouvant bénéficier des avantages de cette loi, mais également on ferait quelque chose pour les personnes âgées, parce que la préoccupation de mes collègues est également celle de voir à ce que le maximum de Canadiens puisse bénéficier d'une telle loi.

● (1630)

Si l'on considère que seulement 6 p. 100 des personnes âgées ont une maison grevée d'hypothèque, qu'un très grand nombre de ces personnes ont une petite maison, que 63 p. 100 en fait ont une petite maison, un petit bungalow, on constate que ces personnes n'ont souvent pas d'autre revenu que leur pension. Alors 63 p. 100 n'ont pas d'hypothèque mais ont une maison, et je dis bien une maison unifamiliale, et seulement 6 p. 100 de ces personnes ont des hypothèques. On les ajouterait à ce nombre de Canadiens qui pourraient bénéficier des avantages prévus par cette loi. Au fait, si on s'en prend seulement à la loi

actuelle, seulement 32 p. 100 des contribuables canadiens pourraient bénéficier soit des impôts fonciers, soit de l'allégement prévu pour l'hypothèque, alors que si nous ajoutons ceux qui n'ont pas d'hypothèque et qui pourraient bénéficier d'un montant double pour leurs taxes municipales, nous ajouterions un autre 29 p. 100. Alors cette considération, monsieur le président, est, à notre avis, importante, et nous espérons que le ministre pourra considérer la possibilité de prévoir pour ces Canadiens les avantages de cette loi.

Monsieur le président, je termine en disant que si pour certains journalistes qui ont mal interprété la position prise en mentionnant que le 21 novembre, lors de mon discours, je ne semblais pas partager les vues de ce projet de loi, c'est qu'à ce moment-là, j'ai établi la situation du logement au Canada au point de vue de nombre et de la qualité. Aujourd'hui, eh bien j'essaie d'apporter des améliorations à ce projet de loi, améliorations qui, à mon avis, vont répondre mieux aux aspirations des Canadiens. Voilà pourquoi j'appuierai l'amendement présenté par le député de Terrebonne cet après-midi dans le but de mieux protéger les Canadiens.

M. Bockstael: Monsieur le président, il aurait été inconsistant de ma part de voter en faveur du bill C-20 quand je voulais précisément en signaler des déficiences. J'ai un grand respect pour les traditions et il faut reconnaître que, selon la tradition parlementaire, l'opposition officielle lutte normalement contre toutes les hausses de taxes que le gouvernement propose. Et par conséquent, l'opposition ne devrait pas s'opposer à une réduction de taxes s'il s'agit vraiment d'une réduction réelle qui s'applique également et équitablement. Cela est malheureux mais, à mon avis, le bill C-20 ne rencontre pas ces exigences.

[*Traduction*]

Le bill C-20 n'a qu'une faible ressemblance avec la proposition qu'ont faite les conservateurs au cours de la campagne électorale. Il ne représente qu'un effort symbolique de leur part de remplir les promesses qu'ils ont faites concernant leur programme de déduction fiscale annoncée à l'origine. Cet allégement fiscal favorise une catégorie sociale en particulier et crée un précédent dangereux qui correspond en quelque sorte à donner un cadeau à certains aux frais des autres. Tous les Canadiens savent bien que l'on n'a rien pour rien dans la vie. Le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire ne profitera qu'aux propriétaires de maisons grevées d'une hypothèque tandis que leurs voisins qui ne peuvent bénéficier de cette mesure vont devoir en acquitter la note d'une façon ou d'une autre.

Les propriétaires de maisons hypothéquées eux-mêmes ainsi que le reste des Canadiens vont bientôt découvrir qu'ils devront payer bien davantage pour chauffer leurs maisons, faire fonctionner leur équipement et conduire leur automobile. Le gouvernement se refuse à révéler comment il va se procurer ces sommes d'argent avant le dépôt du budget.

Ce régime établit un très dangereux précédent qui finira par s'inscruster dans notre régime fiscal alors que nous reconnaissons qu'il s'agit d'une utilisation inéquitable et inefficace des fonds publics. C'est une proposition dont l'objet est diamétralement opposé aux objectifs que s'est donnés le gouvernement en proclamant sa volonté de réduire les dépenses. Je trouve difficile à accepter que le ministre des Finances, qui s'est dit à un certain moment opposé à une telle mesure, puisse faire une telle volte-face et se faire le champion d'une mesure inspirée par un opportunisme politique aussi vil.

Il faut également parler des dispositions du bill relatives à l'impôt municipal. En ma qualité de conseiller municipal, j'ai rapidement découvert que ces crédits au titre de l'impôt municipal n'étaient rien de plus qu'une manœuvre effectuée par un palier supérieur de gouvernement pour gagner des votes. Voici ce qui se passe au Manitoba. Un jeune couple achète une maison. La société d'hypothèque établit leur note d'impôt à $1,250. Après avoir demandé un certificat d'impôt à la ville, ces nouveaux propriétaires apprennent du service d'évaluation de la ville que leurs impôts s'élèvent à $1,000. C'était tout ce que la ville, en établissant son rôle de l'impôt, pouvait exiger pour leur maison, mais les autorités provinciales ont ordonné à la ville de majorer leur note d'impôt de $250 de sorte que les propriétaires puissent ensuite demander une déduction d'impôt sur leur formule de déclaration d'impôt. Et les gens de se réjouir et de dire: «Merci mon Dieu, nous avons un bon gouvernement qui nous rembourse $250 de nos taxes municipales parce que ces crétins d'échevins nous taxent exagérément.» En réalité, ils ne se rendaient pas compte que lorsqu'ils établiraient leur déclaration d'impôt, ils ne pourraient réclamer que la portion de ces $250 à laquelle ils auraient droit.

Je sais bien que la mesure à l'étude prévoit un véritable crédit d'impôt, mais voici où je veux en venir. Dans le cadre d'arrangements passés entre des administrations municipales et des paliers supérieurs de gouvernement, le gouvernement supérieur envoyait simplement un chèque au trésorier municipal, ce qui revenait au même. Mais cette façon de faire n'était connue que des deux trésoriers et des échevins, et n'incitait donc pas les particuliers à voter pour le gouvernement. Qu'ils soient pauvres, petits bourgeois ou très riches, les gens sont tous empressés à accepter ce qui leur semble un don pur et simple. Pour redorer son blason, le gouvernement conservateur a donc choisi ce moyen plus compliqué pour mieux faire passer les pilules amères qu'il se propose de faire avaler aux Canadiens. Pour ma part, je ne peux souscrire à cette forme de publicité trompeuse.

C'est avec une éloquence quasi judiciaire que le leader du gouvernement à la Chambre nous a exhortés à adopter ce projet de loi au plus vite et sans propositions d'amendement. Une menace à peine voilée transpirait de ses propos, à savoir que si nous ne nous hâtons pas d'adopter ce projet de loi, même dans sa forme actuelle, les contribuables nous en voudront en avril 1980. Il ne faut pas oublier que nous de ce côté-ci n'avons pas promis, pas plus que le gouvernement, comme l'a précisé le ministre des Finances, d'alléger le fardeau fiscal des locataires. Si le gouvernement ne peut réaliser la première étape du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire à temps pour l'année financière 1979, le programme pourrait bien être retardé. Tout ce qu'il a à faire, c'est de réduire les augmentations d'impôt prévues dans d'autres domaines.

J'ai travaillé dans l'industrie de la construction pendant 35 ans et cela me fait rire d'entendre des députés ministériels nous dire ici qu'une telle décision découragerait les gens d'acheter une maison, que ce programme visait en fait à stimuler l'achat de maisons, et que ce projet de loi relancerait l'industrie de la construction domiciliaire. Qui veut-on tromper? Je les mets au défi de trouver un couple qui serait prêt à aller tout de suite acheter une maison parce que le gouvernement lui promet un crédit d'impôt de $312.50, alors que les taux d'intérêt hypothécaire n'ont jamais été aussi élevés. Systématiquement, les politiques conservatrices plongent l'industrie du bâtiment dans le marasme, tout en faisant réaliser aux banquiers et aux financiers des profits énormes.

● (1640)

Le même montant de 2.87 milliards que ce plan mal conçu doit coûter dans sa quatrième année, s'il était consacré à un programme pratique facilitant l'accession à la propriété, aurait des effets de relance autrement plus importants pour l'ensemble de l'économie que tout ce qu'a proposé jusqu'ici le gouvernement conservateur. De grâce, n'essayez pas de faire marcher les gens en leur disant qu'il s'agit d'une politique de logement, une incitation à la construction ou à l'acquisition d'une maison neuve, quand vos hauts taux d'intérêt forcent l'industrie du logement et tous les secteurs connexes à opérer des coupes sombres dans leur main-d'œuvre et leurs commandes de matériaux, donc à réduire encore l'emploi et le produit national brut. Je supplie le gouvernement d'y réfléchir.

Et le dernier geste du gouvernement, l'imposition cet après-midi de la clôture sous prétexte qu'il n'y a pas d'autre solution, c'est une autre marque d'arrogance d'un parti qui n'a cessé d'accuser le gouvernement précédent d'arrogance. Je prie les députés ministériels de réfléchir un instant à ce que feraient le ministre des Finances et le chef du gouvernement, s'ils étaient aujourd'hui dans l'opposition et qu'un gouvernement libéral osât dire que cela doit être adopté dans un certain délai, en leur faisant le chantage à la réprobation du public? Qu'est-ce qu'ils diraient devant cette menace de clôture? Merci, monsieur l'Orateur.

M. McDermid: Monsieur le président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Si j'ai bien compris les intentions du gouvernement, le bill C-20 n'exigera pas les services d'un seul fonctionnaire de plus; il entraîne simplement l'addition d'une ligne aux imprimés de déclaration de revenu, et certains reçus à joindre. Est-il exact qu'il ne sera pas nécessaire d'embaucher un fonctionnaire de plus pour son application?

M. Crosbie: Monsieur le président, je pourrais peut-être répondre. Je dirai que oui, qu'il s'agit d'une politique du parti conservateur. Il ne sera pas nécessaire d'embaucher du personnel supplémentaire. Nous n'aurons pas à embaucher des milliers de fonctionnaires de plus pour appliquer ce programme qui va donner tant d'avantages aux propriétaires de maisons. Au lieu d'imiter les libéraux et de recruter des fonctionnaires par dizaines de milliers, nous n'aurons pas besoin d'une seule personne de plus. Tout cela va être réalisé par le ministère du Revenu national, sans rien de changé. Il s'agit simplement d'un crédit d'impôt, sans qu'il soit nécessaire de grossir les rangs de la Fonction publique.

Pendant que j'ai la parole, puis-je poursuivre quelques minutes, monsieur le président, ou si vous voulez donner la parole à quelqu'un d'autre?

Le vice-président adjoint: Je préfère pour le moment donner la parole à quelqu'un d'autre; je reviendrai au ministre plus tard.

M. Crosbie: C'est très gentil de votre part.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots à propos du bill C-20 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier.

Je représente une circonscription urbaine où ce genre de mesure législative suscite beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme. Les propriétaires de maisons et les locataires s'intéressent tous à ce genre de loi. J'espère que le gouvernement ne prétend pas sérieusement que les députés de l'opposition emploient des tactiques obstructionnistes, parce que ce n'est sûrement pas là notre intention. Bien au contraire, en ce qui me concerne, je considère normal, en tant que député du Parlement, de prendre la parole au nom de mes commettants à propos des questions importantes sur lesquelles le gouvernement entend légiférer.

J'ajouterai, pour ce qui est du retard, que le ministre a annoncé ce programme le 17 septembre 1979, mais que le bill n'a été lu pour la première fois à la Chambre que le 29 octobre 1979, soit quelque six semaines plus tard.

M. Crosbie: A cause de votre budget.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Si on a autant tardé, c'est peut-être que le ministre l'a voulu parce que cette mesure législative ne lui plaisait pas.

M. Crosbie: Que dire du budget que vous avez présenté et de votre projet de loi que vous avez fait traîner pendant des semaines?

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Il faut tenir compte, bien sûr, du choix entre la déduction et le crédit d'impôt. Je dois dire qu'à mon avis le gouvernement a fait preuve de bon sens en annulant le premier projet destiné à gagner des voix, c'est-à-dire le programme permettant de déduire les intérêts hypothécaires, pour le remplacer par le programme de crédit d'impôt.

En 1978, on proposait d'autoriser le propriétaire à déduire de son revenu imposable tout ses intérêts hypothécaires jusqu'à concurrence de $5,000 et la totalité de ses taxes foncières jusqu'à concurrence de $1,000. Néanmoins, dans cette loi, vous bénéficiez de cette mesure en fonction de l'intérêt hypothécaire et de l'impôt fédéral sur le revenu que vous payez. Sans aucun doute, ce programme de crédit d'impôt est plus équitable, envers les citoyens qui y sont admissibles car il accorde moins à ceux qui ont un gros revenu et davantage aux gens ayant un revenu moyen. Néanmoins, même si le gouvernement a essayé de tirer au mieux son épingle du jeu, ce bill présente, à mon avis, un certain nombre de défauts importants.

D'abord, imaginons que nous avons sous les yeux un bilan divisé en deux colonnes, l'une intitulée «bénéficiaires» et l'autre «laissés pour compte». Dans la colonne des bénéficiaires vous avez les 3.8 millions de familles canadiennes qui paient de l'impôt fédéral sur le revenu et qui ont des hypothèques et dont 2.3 millions ont droit à la fois au crédit à l'intérêt hypothécaire et au crédit à l'impôt foncier. Sur ces 3.8 millions, il y a également 1.5 million de familles qui toucheront seulement le crédit à l'impôt foncier.

Dans l'autre colonne des «laissés pour compte», vous avez 5.5 millions de familles qui n'ont pas droit à ce crédit d'impôt pour diverses raisons: les personnes âgées qui ont déjà remboursé leur hypothèque; les pauvres qui ne paient pas d'impôt ou très peu et qui, de toute façon, n'ont pas les moyens de verser les arrhes sur une maison, les familles monoparentales dont la plupart n'auraient certainement pas les moyens d'acheter une maison et de rembourser de grosses hypothèques et aussi les travailleurs itinérants qui n'éprouvent pas le besoin d'acheter une maison, sans oublier, bien sûr, les locataires. Manifestement, la balance penche en faveur d'un groupe de contribuables bien précis.

Je ne veux pas dire que les propriétaires de maisons n'ont pas droit à une aide quelconque et ils ont déjà reçu de l'aide et continueront à en obtenir. Je pense seulement que nous accordons un peu plus d'aide à ces gens-là que nous le devrions peut-être pour le moment.

Bien sûr, reste à établir combien coûtera ce programme et qui paiera la note. Il suffit d'en examiner le coût pour constater que d'ici 1982, quand le bill sera intégralement appliqué, il coûtera 2.87 milliards de dollars. Je voudrais demander au ministre de quelle façon il compte le payer. Jusqu'à présent, la seule explication que j'ai pu découvrir est dans la déclaration du ministre des Finances, qui figure à la page 1463 du hansard du 19 novembre dernier et que voici:

L'argent va rester dans la poche des 3.8 millions de contribuables canadiens qui, autrement, l'auraient déboursé. Voilà d'où il proviendra.

Ce n'est pas là, à mon avis, une explication. Nous ne pouvons oublier les familles qui même si elles paient de l'impôt, ne profiteront pas de ce régime pour les raisons dont je vous ai fait part plus tôt, et en particulier les locataires, les personnes âgées, les propriétaires de maisons mobiles, etc. La liste est plutôt longue.

Si le ministre des Finances n'est pas disposé à nous expliquer d'où viendra l'argent, je pourrais peut-être lui apporter quelques éclaircissements. Il ne fait aucun doute, semble-t-il, que le fardeau sera encore une fois assumé par la classe moyenne. Il ne faut pas oublier qu'en plus des taxes payées par les propriétaires canadiens, le gouvernement dispose d'une autre source importante de revenus, c'est-à-dire les locataires. Quelques-uns de mes collègues ont déjà, dans une certaine mesure, signalé cette grande injustice.

Je voudrais vous lire quelques extraits d'un article de M. Peter Myers, paru dans le numéro de novembre de l'*Executive*, et dans lequel il dit ceci:

Les économistes du Canada ne s'opposent pas au programme de déduction de l'impôt hypothécaire parce qu'ils n'approuvent les objectifs énoncés par le gouvernement. Aucun d'entre eux ne conteste qu'il faut créer un plus grand nombre d'emplois . . . Toutefois, les économistes ont défié le gouvernement de montrer de quelle façon le fait de faire profiter de ce programme principalement les propriétaires, aux dépens des locataires, constituerait un objectif souhaitable sur le plan social. Ils ne comprennent pas la logique du gouvernement qui veut encourager encore plus l'accession à la propriété chez les Canadiens. En effet, la proportion de propriétaires par rapport aux locataires est déjà exceptionnellement élevée au Canada et le régime fiscal prévoit déjà à l'intention des propriétaires d'énormes avantages financiers grâce à l'exemption accordée sur les gains de capital pour les propriétés privées.

[M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).]

● (1650)

Je devrais peut-être donner au ministre des Finances le bénéfice du doute et attendre le budget qu'il nous présentera mardi soir prochain. Peut-être voudra-t-il bien à ce moment-là nous dire d'où proviendront les 2.3 milliards de dollars, d'ici 1982.

Entre temps, je me préoccupe particulièrement de certains programmes fédéraux en vigueur en ce moment, dont la sécurité de la vieillesse, les allocations familiales, etc. Les subventions dans le cadre du programme Canada au Travail ont été considérablement réduites. Ma circonscription d'Etobicoke-Lakeshore n'a rien reçu. Les députés imputeront peut-être cet état de choses au fait que le chômage y est peu élevé, et qu'il y est de loin inférieur à la plupart des autres circonscriptions. Néanmoins, certains habitants sont touchés par les coupures pratiquées dans le cadre du programme Canada au Travail. Je songe en particulier à une organisation du nom de Storefront Humber qui a dû abandonner ses œuvres pour les handicapés, les personnes âgées et d'autres groupes, en raison d'un manque d'argent.

Je suis également fort préoccupé par certaines rumeurs au sujet de l'examen des pensions, du principe d'universalité par opposition à celui de la sélectivité, etc. Mes électeurs déplorent cet état de choses et voudraient que le gouvernement leur donne l'assurance que rien ne sera changé pour les programmes déjà en place, comme celui des pensions pour les personnes âgées.

L'autre question que je voudrais poser est la suivante: quelles sont les priorités du gouvernement au sujet des dégrèvements fiscaux? Plus particulièrement, étant donné que le gouvernement est d'humeur à imposer des mesures d'austérité, je voudrais lui demander s'il se propose simplement d'ajouter ces 2.8 milliards de dollars au déficit fédéral déjà astronomique . . .

M. Brisco: C'est vous qui le dites!

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Dans un discours mordant, prononcé à Toronto, le ministre des Finances a posé la question suivante—je cite le *Financial Times* du 12 novembre 1979:

Sommes-nous vraiment gâtés au point de croire que les avantages naturels dont nous disposons au titre de nos ressources et de notre situation géographique constituent une véritable protection contre les réalités économiques fondamentales? Je ne le crois pas. Il n'y a rien de magique dans cette formule et elle n'est pas nouvelle non plus. Pour réussir dans la vie, il faut travailler dur, se serrer la ceinture, ne pas chercher constamment à gagner plus et savoir se restreindre.

Eh bien, le ministre doit choisir et savoir renoncer. Avec l'adoption de ce projet de loi, la demande de logements grimpera sans aucun doute et, la demande pour le crédit d'impôt hypothécaire s'accroîtra également avec toutes les conséquences inévitables de l'inflation.

On trouve un article de Peter Myers à ce sujet dans la revue *Executive* du mois de juillet 1979. Il écrit ce qui suit:

Bien que les économistes conservateurs semblent fermement convaincus que leur notion de déficit stimulant puisse apporter des bénéfices nets, un grand nombre de leurs collègues ne faisant pas partie du gouvernement ont émis des doutes sérieux. Si cette idée ne donne pas les résultats escomptés ou même si un laps de temps assez long devait s'écouler avant le recouvrement des revenus du

gouvernement, un déficit fédéral encore plus important deviendrait inévitable. Ce qui aurait pour conséquence d'accélérer l'inflation et de déprécier davantage le dollar canadien.

Nous de l'opposition nous soucions de la responsabilité fiscale du gouvernement du Canada, et je suis sûr que les députés d'en face partagent notre inquiétude. Il me semble plutôt ridicule, dans la conjoncture actuelle, de présenter un programme de ce genre au Parlement. D'une part, le gouvernement parle de restrictions et de la nécessité de se serrer la ceinture et d'autre part il envisage de dépenser 2.87 milliards de dollars sans nous dire d'où viendra l'argent.

Que dire de l'expérience américaine? Comme nous le savons, un comité de tous les partis s'est rendu à Washington pour se renseigner sur le programme en cours là-bas et déterminer si on pouvait l'appliquer ici, et si on pouvait en attendre de bons résultats. D'après ce que m'ont dit les députés à leur retour, nous devrions éviter ce genre de programme à tout prix. Quoi qu'il en soit, nous l'aurons de toute façon. Un professeur adjoint de droit de l'Université du Connecticut, M. Richard Pomp, a fait des commentaires importants à ce propos. Il a dit:

Même si les comparaisons entre pays ne sont pas toujours significatives, les Canadiens devraient trouver étrange que malgré ces déductions, le pourcentage de propriétaires de maison soit à peu près le même aux États-Unis qu'au Canada.

Je crois que le premier ministre a reconnu qu'il sera difficile de mettre fin à ce programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire, une fois qu'il aura été établi. Cet aspect du programme semble contraire à l'idée de mesure d'abrogation proposées par le ministre d'État. Je remarque que dans un article paru dans le numéro du 28 novembre de l'*Ottawa Journal*, on peut lire ce qui suit:

Le ministre d'État, M. Perrin Beatty, qui est en train de préparer cette mesure législative, a déclaré hier qu'après avoir révisé les programmes, le gouvernement pourrait y mettre fin ou les modifier en profondeur.

Que dire de la situation du logement au Canada? Encore une fois je voudrais citer le professeur Richard Pomp. Il prétend que l'adoption de ce genre de loi n'entraînera absolument aucune augmentation du pourcentage de propriétaires de maison.

L'enquête récente menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait que les Canadiens étaient le peuple le mieux logé du monde occidental. Un sondage Gallup effectué juste avant l'élection du 22 mai révélait également que les Canadiens étaient bien logés; plus de 80 p. 100 des répondants avaient dit qu'ils étaient satisfaits de leur logement.

Monsieur le président, j'ai mentionné un certain nombre de dispositions du projet de loi qui m'inquiètent. Au cours de la campagne électorale, ce programme m'apparaissait raisonnable; je croyais que l'idée de déduire les frais hypothécaires était acceptable jusqu'à un certain point. Cependant, aujourd'hui, compte tenu de la situation économique, j'estime la mesure inopportune et uniquement apte à profiter à un petit nombre aux dépens du plus grand nombre. Sans doute est-ce une façon de séduire les électeurs, mais tenter de régler un problème en donnant de l'argent n'a jamais donné satisfaction. J'espère que le gouvernement voudra examiner avec soin les amendements qui seront proposés. Pour conclure, je dirais que pour l'instant le Canada n'est pas en mesure de se permettre un programme aussi coûteux.

M. McDermid: Le député d'Etobicoke-Lakeshore permettrait-il une question? Si le gouvernement fait preuve de tant d'inconscience en présentant une telle mesure, le député voudrait-il me dire pourquoi le critique de son parti en matière de logement, le député de Winnipeg-Fort-Garry, a proposé de l'étendre aux locataires et à d'autres groupes?

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le président, je suis sûr que le député de Winnipeg-Fort-Garry sera tout disposé à répondre à cette question dès qu'il sera de retour. Je ne prétends pas parler au nom de mon collègue de Winnipeg-Fort-Garry.

Mlle Nicholson: J'aimerais intervenir brièvement à propos de l'article 1, monsieur le président. Il existe de nombreuses raisons d'ordre social et économique pour lesquelles un gouvernement peut vouloir comme politique encourager les gens à accéder à la propriété; entre autres, cela contribue à stabiliser l'existence des quartiers et à attacher les citoyens à leur coin de pays. Le projet à l'étude ne va nullement aider les jeunes ménages à acheter une maison. Il n'offre rien aux locataires, rien à ceux qui essaient d'économiser en vue d'acquérir une maison. Il ne se préoccupe pas de l'accessibilité d'une maison, entre autres, de voir comment sa politique actuelle a fait monter les taux d'intérêt. Si l'on fait exception du crédit à l'impôt foncier, le projet de loi n'offre rien à ceux qui ont déjà payé leur maison, par exemple, aux personnes âgées dont le revenu fixe leur rend difficile l'entretien d'une maison.

J'ai voté contre le projet à la deuxième lecture parce que c'est une mesure législative boiteuse qui ne favorise ni l'accession à la propriété, ni l'industrie du bâtiment.

● (1700)

Pendant cette étape de l'étude en comité, nous présenterons un certain nombre de motions afin d'essayer d'améliorer le bill et de nous débarrasser d'une partie des dispositions qui sont manifestement stériles et injustes. Nous ne pouvons toutefois pas faire ce que nous voulons à cause de l'attitude intransigeante du gouvernement qui est tellement certain de pouvoir faire adopter le projet de loi sous sa forme actuelle grâce à la majorité dont il dispose qu'il a déjà fait imprimer et distribuer les formules de crédit d'impôt qui découlent du bill actuel, même si le Parlement ne l'a pas encore adopté.

Dernièrement, à Vancouver, le premier ministre s'est plaint du fait que les libéraux faisaient de l'obstruction à ce bill. C'est ce qu'il a dit trois jours après le début du débat de deuxième lecture. A ce moment-là, seulement six députés de l'opposition avaient pris la parole dans le débat. Le gouvernement fait montre d'une arrogance et d'un mépris sans pareils à l'égard du Parlement.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Nicholson: Imprimer des formules avant même que le bill n'ait reçu la deuxième lecture en tenant pour acquis qu'il ne sera pas amendé et se plaindre, après seulement six dicours—six bons discours, qui plus est, qui proposaient beaucoup de changements positifs et que le gouvernement aurait dû écouter—que la Chambre n'ait pas agréé le bill me semble être une attitude très étrange de la part d'un gouvernement qui prétend avoir du respect pour le Parlement.

Le programme de crédits d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier que nous étudions maintenant est, à n'en pas douter, moins condamnable que la première proposition de déduction fiscale que les conservateurs ont faite pendant la campagne électorale. Par contre, le bill, dans sa forme actuelle, n'aide pas les gens à faible revenu à acheter une maison et ne stimule en rien l'industrie de la construction domiciliaire. Ce crédit d'impôt réduit très peu le coût actuel des maisons, mais les taux d'intérêt hypothécaire élevés sont toujours le principal obstacle à l'accession à la propriété et ils ralentissent également les activités de l'industrie du bâtiment en général. Si le gouvernement désirait vraiment aider les Canadiens à acheter des maisons et stimuler l'industrie de la construction domiciliaire, il tâcherait d'abord de réduire le taux d'intérêt hypothécaire.

Le bill C-20 représente des dépenses annuelles de 2.87 milliards de dollars après quatre ans, et chaque année par la suite. Il représente des dépenses, dès cette année, 1979, de 575 millions de dollars. D'où cet argent viendra-t-il? Le bill réduit l'impôt fédéral de peut-être 30 p. 100 des Canadiens, mais qui va combler cette perte de recettes fiscales? Le ministre des Finances nous menace de présenter un budget dur à avaler. Va-t-il trouver de quoi financer ce programme par une hausse générale des impôts? Il n'y a que le seul contribuable, qui paie d'une poche ou de l'autre.

Les déclarations sur la taxe d'accise dont on songe à frapper l'essence sont vagues à l'extrême. Serait-ce une façon déguisée de faire payer ce crédit d'impôt par les Canadiens? Des programmes et des services seront-ils réduits pour payer le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire? Si l'on diminue les allocations familiales, alors pourquoi pas aussi l'aide fiscale aux versements hypothécaires? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a affirmé que les allocations familiales et les déductions fiscales actuelles au titre des enfants existeront seulement jusqu'en 1980. Que se passera-t-il après? Ces programmes seront-ils supprimés pour payer celui du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire, qui coûtera 2.87 milliards dans sa quatrième année d'existence?

On ne devrait pas nous demander de traiter de ce bill avant d'avoir vu le budget, de savoir comment le bill sera financé et ce que les Canadiens devront sacrifier en échange.

Le ministre va maintenant imposer la clôture à l'étape du comité, ce qui nous empêche de poser d'autres questions. Néanmoins, nous proposerons certains amendements dans l'espoir d'améliorer un projet de loi piètrement conçu.

[*Français*]

M. Savard: Monsieur le président, si je prends la parole sur le bill C-20 c'est qu'il se passe des choses bizarres et très intrigantes. En principe, le but de ce programme est de faire obtenir aux contribuables propriétaires un crédit d'impôt de 25 p. 100 sur les premiers $5,000 d'intérêts versés jusqu'à concurrence de $1,250 par année, ce qui permettrait aux contribuables de réclamer à la fin de la première année $312.50 à titre de l'intérêt hypothécaire et $62.50 à titre d'impôt foncier. Eh bien, monsieur le président, qu'il me soit permis de dire que je m'inquiète grandement quand j'examine et analyse le guet-apens que ce gouvernement est en train de préparer à la population du Canada. Monsieur le président, a-t-on pensé aux injustices flagrantes que l'on va causer dans ma circonscription? Il est vrai que le gouvernement, ce gouvernement n'a pas été très bien reçu chez nous. Un des objectifs du programme vise à stimuler l'activité économique, en général, en augmentant le revenu net d'impôt des propriétaires de résidences. Ce mécanisme ne les aidera pas car le crédit sera accordé uniformément à tous les propriétaires en fonction du montant de leur hypothèque. Dans la plupart des régions, c'est davantage la hausse croissante des taux d'intérêt hypothécaire que celle du prix des maisons qui a dissuadé d'acheter ces dernières années.

Ce projet de loi ne garantit pas que même plusieurs propriétaires ne pourront bénéficier d'un crédit hypothécaire. Je parle des gens de chez nous, des gens du troisième âge qui ont travaillé à la sueur de leur front, et dont la maison est payée. Je comprends leur volte-face. Un jour les ministériels promettent aux propriétaires qu'ils pourront déduire leurs intérêts hypothécaires et, à la suite de cette promesse, ils n'auraient qu'à payer leur impôt foncier, mais comme pour toutes les politiques établies par ce gouvernment, ils ont fait volte-face et maintenant ils leur disent que ce n'est qu'un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Monsieur l'Orateur, dans ma petite tête, il y a un mélange. De plus, les vrais bénéfices du programme seront probablement contre-balancés par des augmentations des taux d'intérêt. La récente hausse des taux d'intérêt hypothécaire qui sont passés de 11 p. 100 en juillet 1979 à environ 14 p. 100 dernièrement nous donne une idée de leur incidence sur l'accession à la propriété. En 1978, la valeur moyenne des maisons achetées à l'aide de prêts en vertu de la LNH était de $44,874. A ce moment, un foyer qui disposait d'un revenu raisonnable assuré de $20,156 pouvait se permettre cet investissement, à condition toutefois de s'en tenir à un taux d'intérêt hypothécaire de 11 p. 100, les frais n'excédant pas 25 p. 100 de son revenu brut. Maintenant que ce taux a été porté à 14 p. 100, un achat de cette importance exige un revenu de $23,283.

Il semble que les progressistes conservateurs veuillent faciliter l'accès à la propriété résidentielle. Ils devraient orienter leur programme de façon à supprimer la principale cause d'érosion du pouvoir d'achat des futurs propriétaires qui est la hausse des taux d'intérêt hypothécaire. Au cours des années 1970, le coût du logement s'est accru beaucoup plus rapidement pour les propriétaires que pour les locataires. Que fait-on des locataires? Ce programme leur fera perdre tout espoir de posséder un jour une propriété simplement parce qu'ils n'en auront pas les moyens.

Monsieur l'Orateur, ce gouvernement devrait se pencher très sincèrement sur un programme d'aide aux locataires, aux personnes du troisième âge, aux jeunes qui sont mariés et qui veulent s'acheter une maison. Ce gouvernement sera responsable d'avoir fait disparaître l'ambition de ces jeunes qui veulent s'établir. Quand on pense, monsieur l'Orateur, que le taux d'intérêt hypothécaire est de 15 p. 100.

Les personnes âgées et les propriétaires dont les revenus sont peu élevés, qui ne paient pas d'impôt au gouvernement fédéral et ne sont pas, par conséquent, admissibles à ce crédit, risquent de se retrouver dans une situation financière encore défavorable.

● (1710)

Monsieur le président, la priorité de ce gouvernement, c'est de se pencher sur les besoins des petits salariés, de ceux qui ne peuvent se débrouiller seuls. A qui cet argent était-il destiné? Est-il destiné à aider les personnes à revenu moyen, à payer leur hypothèque, ou aux personnes âgées qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté? Ce mode de crédit d'impôt n'est qu'un programme de favoritisme extravagant qui n'aura que pour seul effet de priver les petites entreprises. Ces crédits d'impôt sont du gaspillage, surtout du fait qu'ils ne constituent qu'un programme fiscal douteux, déguisé en programme d'accès à l'habitation. Il n'est pas nécessaire d'être très brillant pour s'apercevoir qu'il ne s'agit pas d'une proposition pour améliorer l'habitation, mais d'une coupure d'impôt. Ce programme créera trois sortes d'injustices.

Premièrement, les locataires qui constituent environ 40 p. 100 des ménages canadiens en sont exclus. Deuxièmement, ces avantages sont répartis équitablement entre les divers groupes de salariés, enfin, le programme présente des inégalités régionales. Monsieur l'Orateur, les propriétaires sont avantagés par rapport aux locataires. Le crédit d'impôt favorisera encore davantage l'accession à la propriété et ne bénéficiera nullement aux quelque 40 p. 100 de locataires canadiens. Naturellement, ceux-ci y auraient accès s'ils décidaient d'acheter une maison, mais même avec le crédit d'impôt, une importante proportion de familles canadiennes ne pourrait se le permettre.

Il y a aussi l'inégalité de traitement entre les diverses catégories de revenus. Environ 60 p. 100 des couples pourraient en principe réclamer un avantage crédit d'impôt pour impôt foncier et crédit d'impôt pour intérêt hypotécaire. Mais en réalité, le nombre n'en serait pas aussi grand, car certains d'entre eux n'ont pas assez de revenu pour payer un impôt fédéral ou ne paient pas suffisamment d'impôt fédéral pour avoir droit à la pleine subvention.

Je voudrais aussi parler, monsieur l'Orateur, de la répartition régionale. Le crédit pour intérêt hypotécaire favorise nettement certaines régions par rapport à d'autres. Dans l'ensemble, ce sont les provinces maritimes et le Québec qui en bénéficieront le moins, tandis que l'Ontario et les provinces de l'Ouest seront les plus avantagées.

Monsieur l'Orateur, le programme de crédit d'impôt coûte cher. Il modifiera la répartition des ressources au sein de l'économie et accroîtra l'inflation et le chômage. Une fois mis en vigueur, le programme de crédit d'impôt coûtera environ 2.3 milliards de dollars par an. On peut toutefois prévoir qu'en réalité, le coût sera un peu plus considérable dans la mesure où il encouragera les familles à acheter des maisons, à contracter des engagements hypotécaires et à effectuer des travaux de rénovation de plus de $5,000.

S'il ne s'accompagne pas de réductions budgétaires dans d'autres secteurs, le programme de crédit d'impôt accroîtra le déficit fédéral et, partant, sera inflationniste. Il entraînera peut-être également d'autres tensions inflationnistes, car le prix des maisons montera et les institutions financières se sentiront encouragées à hausser les taux d'intérêt hypothécaires qui, dans certains cas, pourraient devenir inflationnistes eux aussi. Toute augmentation substantielle du taux d'inflation qui, en septembre 1979, était de 9.6 p. 100 créerait des conditions favorables à la répartition d'une spirale inflationnistes comme celle du début de 1975.

Monsieur l'Orateur, j'ai voulu démontrer les faiblesses de ce programme en tant que politique rationnelle du logement. Des arguments différents seraient utilisés s'il s'agissait d'en examiner le bien fondé du point de vue fiscal. A ce titre, le programme fait d'ailleurs preuve, sans contredit, de faiblesses sérieuses. Quiconque voit en ce programme plus qu'un refus de responsabilité fiscale, un cadeau extravagant auquel le gouvernement progressiste-conservateur doit faire face parce qu'il a été élu, refuse de voir ce qu'il est en réalité: un bill qui manque de vision, qui fait qu'on s'accroche à tout prix à un projet de loi injuste, extravagant et économiquement irresponsable.

Avant de terminer, monsieur le président, j'aimerais dire que j'ai été très blessé d'entendre le député néo-démocrate de Saskatoon dire que les gens du Québec vivaient dans des conditions insalubles comme chez les gens du Nord-Est du Brésil. Je tiens à lui faire remarquer que les pauvres du Québec ont des maisons propres et très convenables, et je cite ce qu'il disait, si on me le permet:

Dans la région . . .

. . . c'est-à-dire qu'il compare le Québec aux gens du Nord-Est du Brésil. Selon moi, monsieur le président, avant de dire des choses semblables, il devrait peut-être se renseigner davantage. Ses paroles ont peut-être dépassé sa pensée, mais je l'inviterais à titre de Québécois à les retirer et à faire la mise au point qui s'impose, car voilà ce que l'on dit et je cite:

J'expose ces conditions, non parce que ce genre d'insecte . . .

. . . dont il parlait . . .

. . . existe au Canada . . . mais parce qu'un collègue qui travaille maintenant au centre de Montréal . . .

Il s'agit toujours d'un oui-dire, parce qu'il ne l'a pas constaté par lui-même. Alors je l'inviterais personnellement à venir nous rendre visite dans ma circonscription et à visiter les gens de l'Est de Montréal, et il pourra voir que les gens que nous avons dans le Québec, dans Montréal, sont des gens propres, des gens capables de prendre soin d'eux-mêmes, et je pense bien qu'ils peuvent se passer de remarques semblables, à l'effet qu'un de ses amis lui a dit, et je cite:

. . . à son retour du Nord-Est du Brésil, où il a travaillé avec moi pendant six ou sept ans, qu'il a constaté avec étonnement que les conditions de logement des pauvres à Montréal sont semblables à des pauvres du Nord-Est du Brésil.

C'est réellement injuste de dire des choses semblables envers les gens de la ville de Montréal et du Québec. C'est épouvantable, on ne peut pas accepter cela. Alors je l'invite à retirer ses paroles et à expliquer davantage ce qu'il voulait dire par cela. En terminant mes remarques, monsieur le président, . . .

Une voix: Il a parlé de «bébites» et il pense qu'on est plein de «bébites», mais on n'a pas de «bébites».

M. Savard: Oui c'est vrai, ce que mon collègue dit. C'est qu'il a parlé de «bébites», et il pense qu'on est plein de «bébites», mais on n'a pas de «bébites». Je vais lui dire qu'on est propre.

En terminant, monsieur le président, je ne voudrais pas donner un chèque en blanc, sans avoir la certitude que le programme de subventions aux logements soit inclus dans ce bill. Par conséquent, j'ai voté contre l'adoption de ce bill parce que, à mon avis, il ne répondait pas aux normes des personnes du troisième âge et des locataires. En d'autres mots, on prend l'argent des pauvres pour le donner aux riches.

M. Rae: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Malheureusement le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) n'est pas à la Chambre. Je crois qu'il est en train de faire avec mon collègue de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) un tour du Québec et de l'Est du Canada, des provinces Maritimes, pour parler des problèmes et des conditions de santé. Mais je voudrais assurer mon collègue, mon bon ami de Verdun (M. Savard), que si le député de Saskatoon-Est était ici, il voudrait, j'en suis certain, clarifier ses remarques parce que je sais bien, connaissant le député de Saskatoon-Est, qu'il n'avait pas l'intention, j'en suis certain, pas plus que notre parti d'ailleurs, d'insulter la population de Montréal ou de n'importe quelle autre partie du Canada. Je suis sûr que mon collègue de Verdun serait d'accord avec moi, et si le député a mal choisi ses mots, je suis certain qu'il voudrait, comme je l'ai dit, clarifier ses propos. Il a voulu dire qu'il existe au Canada des problèmes de pauvreté qui sont profonds et réels. Le gouvernement au lieu de donner un cadeau de Noël à des propriétaires qui manifestement n'ont pas le même besoin que les autres, ferait mieux de donner quelque chose à ceux qui ont un vrai besoin.

Je suis certain que c'est un esprit que mon collègue de Verdun partage avec notre parti, et je voudrais dire de la part du député de Saskatoon-Est qu'il n'avait pas l'intention du tout d'insulter la population de Montréal. Il aurait pu dire exactement la même chose de la population de Toronto. J'aurais peut-être eu la même attitude s'il avait parlé de ma circonscription de la même façon, mais tout de même je veux assurer l'honorable député que mon collègue n'avait pas l'intention d'insulter qui que ce soit.

● (1720)

[*Traduction*]

M. Siddon: Monsieur le président, je voudrais parler brièvement du bill C-20, en particulier de l'article 1, pour répondre aux arguments et aux critiques négatives que j'ai entendus ces derniers jours au sujet de cette mesure utile et avantageuse.

L'opposition nous chante toujours la même rengaine: ce programme coûtera de l'argent au gouvernement. La mentalité qu'elle exprime alors est que tout ce que le gouvernement renonce à percevoir des contribuables est un débours. Rien n'est moins vrai. Les gouvernements ont des débours lorsqu'ils dépensent, et non lorsqu'ils choisissent de ne pas prendre d'argent aux contribuables. En fait, ces mesures vont faire faire des économies au gouvernement en réduisant le niveau d'imposition et en diminuant l'appareil bureaucratique de perception. Nous croyons que cet argent doit rester dans la poche des contribuables qui en ont besoin.

Voilà qui m'amène à mon deuxième point. J'ai entendu cet après-midi le député de Saint-Boniface faire la même erreur que d'autres députés d'en face. On veut en effet laisser croire aux Canadiens que le régime de crédit d'impôt proposé par le bill C-20 donne beaucoup moins aux contribuables que notre proposition initiale de déduction des intérêts hypothécaires. Rien n'est plus faux. Le crédit d'impôt représente en effet un renforcement de la proposition précédente. En fait, il vaudra des remboursements plus importants aux contribuables que ne l'aurait permis le projet initial. On a dit qu'au lieu d'une déduction de $5,000, nous ne donnons aux gens qu'un crédit d'impôt de $375. C'est là une comparaison trompeuse, car le premier montant devait être soustrait du revenu imposable sur lequel l'impôt est calculé. Ainsi le programme précédent aurait avantagé les propriétaires canadiens dont le taux d'imposition est supérieur à 25 p. 100, mais aurait désavantagé les propriétaires dont le taux d'imposition est inférieur à 25 p. 100.

La proposition à l'étude profitera donc davantage que la précédente aux Canadiens à revenus modestes qui sont propriétaires de leur maison. Parce que ce programme est moins avantageux pour les Canadiens dans la tranche d'imposition de plus de 25 p. 100, il laisse plus d'argent aux propriétaires à petits revenus, ce qui est en fait son objectif. Je tiens à souligner à ce fait dont nos vis-à-vis donnent si souvent une fausse interprétation.

On a aussi fait constamment allusion aux taux d'intérêt en parlant de ce programme. Nous ne serions pas dans la situation désastreuse qui est la nôtre aujourd'hui à cause des taux élevés d'intérêt—étant obligés de nous aligner sur les taux en vigueur aux États-Unis et dans le monde occidental—n'eût été la politique de financement des déficits du gouvernement. Voilà ce qui a causé la situation déplorable de notre économie, situation pour laquelle il n'y a pas de remèdes miracles, pas de solutions simples. Mais je tiens à faire remarquer que notre initiative est tout à fait dans la ligne de ce que réclame le Nouveau parti démocratique. Le NPD et les libéraux nous ont demandé de subventionner, d'une façon ou d'une autre, les taux d'intérêt, de les maintenir à un bas niveau. C'est exactement ce que fait ce programme.

Si l'on calcule en fonction des taux d'intérêts actuels ce que représente le crédit d'impôt de $375 il correspond à une réduction d'intérêts d'environ 1 point de pourcentage pour l'année 1979. Quand ces mesures seront pleinement en vigueur, la réduction d'intérêt auquel elles correspondront s'élèvera entre 3 et 4 points de pourcentage. Si comme nous l'espérons tous, les taux d'intérêts commencent à redescendre au printemps jusqu'à 10 et 11 p. 100 quand ce programme sera pleinement en vigueur, il réduira le taux d'intérêt réel d'une hypothèque de maison de 3 ou 4 points de pourcentage, le ramenant ainsi à 7 p. 100.

Peu importe comment le NPD ou les libéraux veulent le réduire: Nous sommes en train d'adopter une mesure qui est au fond avantageuse pour les Canadiens et équivaut en quelque sorte à une déduction du taux d'intérêt. Je n'arrive vraiment pas à comprendre comment ces députés peuvent adopter ce ton suffisant et critiquer ce programme à la fois très

efficace et très bénéfique dont tous les Canadiens seront reconnaissants plus tard au gouvernement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Tardif: Monsieur le président, je vous suis extrêmement reconnaissant de me permettre de participer à ce débat en comité plénier sur l'article 1 du bill C-20. Ce bill provient et est la conséquence d'une promesse électorale. Avant les élections, les progressistes conservateurs étaient disposés à tout promettre pour récolter les faveurs de l'électorat, et cela sans aucune considération des conséquences que pouvaient avoir de telles promesses. Le résultat des élections a fait que ces mêmes progressistes conservateurs sont maintenant dans l'obligation de remplir une promesse, obligation d'autant plus forte qu'ils ont dû, jusqu'à maintenant, à peine après six mois de pouvoir, changer leur façon de voir sur la question du déménagement de l'ambassade. De là, monsieur le président, la naissance et l'acharnement à vouloir adopter le bill C-20.

Le ministre nous a même dit hier, à la Chambre, que l'impression des formules était déjà commandée, puisqu'il présumait de son adoption. Bien que mes collègues de l'opposition officielle de ce côté de la Chambre aient identifié de très nombreux arguments et points discréditant ce bill, on me permettra, monsieur le président, d'ajouter ma voix aux leurs pour démontrer pourquoi, personnellement, je suis contre l'adoption de ce bill qui devrait, selon moi, être abandonné ou tout au moins amendé substantiellement pour le rendre plus équitable et plus juste. Avant de ce faire, je dois dire que ma circonscription, dans le domaine de l'habitation, se compare à beaucoup d'autres, c'est-à-dire que plusieurs de mes commettants aspirent à devenir propriétaires mais pas à n'importe quel prix cependant. D'autres, et ils sont également nombreux tant chez les jeunes que chez les moins jeunes, ne pourront jamais se payer un tel luxe. Ces derniers sont encore plus nombreux depuis la hausse inégalée du taux d'intérêt. Et, finalement, ma circonscription compte un fort pourcentage de propriétaires n'ayant pas d'hypothèque grevant leurs propriétés.

Les locataires, les personnes âgées, les propriétaires sans hypothèque, monsieur le président, sont, pour autant que je suis en cause, tous Canadiens à part entière, tous des contribuables. Ils ne profiteront en rien des mesures présentées sous l'étiquette d'une politique d'habitation. Bien au contraire, ils vont contribuer dans une large part au financement du programme. Mon intervention se veut en conséquence un plaidoyer pour ces milliers de personnes qui ont droit également à l'amélioration de leur sort. Bien plus, leur situation requiert une attention importante et immédiate.

Cela dit, monsieur le président, le premier motif pour lequel, à mon avis, le bill C-20 devrait être amendé substantiellement est qu'il crée une grossière injustice à l'égard de milliers de Canadiens qui ont pourtant des préoccupations eux aussi pour se loger convenablement, à des coûts raisonnables, et en tenant surtout compte de leur capacité de payer. Non seulement ce bill n'améliore pas leur sort mais il le détériore, à mon avis, d'une façon très importante parce qu'il les oblige à en assumer le coût sans compter qu'à très court terme ils devront payer des augmentations substantielles à cause de la hausse du taux d'intérêt et de l'augmentation des coûts de l'huile à chauffage, des hausses éventuelles de leur impôt pour assumer le coût de ce programme évalué, une fois en vigueur, à quelque trois milliards de dollars.

● (1730)

Je prétends respectueusement qu'une politique d'habitation se doit par définition de considérer tous les Canadiens, et non pas un petit groupe. Et lorsqu'elle doit s'avérer plus généreuse à l'égard de certains, elle doit favoriser, privilégier les moins fortunés, les plus démunis, les plus défavorisés. Présumant que l'objectif du bill était de favoriser l'accès à la propriété, je dis, monsieur le président, être tout à fait en faveur d'un tel but qui en soi est objectivement très valable et même très louable. A cet effet, on me permettra de relater les conclusions d'une brève enquête que j'ai réalisée auprès d'entrepreneurs et de bailleurs de fonds de ma circonscription. Cette enquête, on n'en sera aucunement étonné, m'a permis d'apprendre que peu de prêts sont actuellement consentis et que, par voie de conséquence, la construction est à toutes fins pratiques complètement paralysée. Pourquoi? Tout simplement à cause du taux d'intérêt. Conséquemment, à mon sens, ce fameux bill C-20 n'atteint d'aucune manière l'objectif, bien plus la conjoncture économique décourage des milliers de Canadiens et des centaines de mes commettants qui se proposaient d'investir dans une propriété. A cela, monsieur le président, les progressistes conservateurs me diront que le taux d'intérêt se rétablira très bientôt.

Bien que je sois très sceptique à ce sujet, compte tenu de leur attitude désinvolte devant ce que je qualifie de dramatique, je dis que les hausses prochaines du prix du pétrole freineront d'une manière sans égal la construction tant des résidences unifamiliales que des résidences multifamiliales au Canada. En résumé, le parrain du bill C-20 veut donner l'impression qu'il encourage l'accès à la résidence, parce qu'il s'agit d'un domaine «électoralement» rentable. La réalité est, à mon point de vue, bien différente, elle est même selon moi contraire et d'une façon particulière si on analyse le tout dans la conjoncture dans laquelle les Canadiens évoluent présentement, et d'une manière encore plus catégorique, si on fait référence au dernier sondage qui m'apparaît très éloquent à cet effet-là.

Qui, monsieur le président, profitera de l'application du bill C-20? Exclusivement les propriétaires actuels dont les propriétés sont affectées d'une hypothèque. Certes, ils seront heureux de profiter d'un crédit à l'intérêt hypothécaire. Cette joie se transformera néanmoins en amertume lorsqu'ils verront l'augmentation substantielle du coût de l'huile à chauffage et lorsque leurs mensualités augmenteront considérablement lors du renouvellement de leur contrat d'hypothèque. Le bilan selon toute évidence sera déficitaire de quelques centaines de dollars.

Le ministre des Finances (M. Crosbie) dit, et je cite:

> Ce n'est pas une mesure de redistribution des revenus, pas du tout, c'est une mesure qui porte sur la propriété. Son objectif est d'aider les Canadiens à devenir propriétaires.

Monsieur le président, je crois que cette mesure comme telle n'aidera pas les Canadiens à devenir propriétaires. Elle permettra peut-être tout au plus à certains Canadiens de ne pas perdre leur propriété. Ces mêmes Canadiens, et j'en suis absolument convaincu, auraient été beaucoup plus satisfaits d'une mesure les mettant à l'abri des augmentations du taux d'intérêt et d'une stabilité dans les prix de l'huile à chauffage.

Le marché de la construction domiciliaire au Canada et plus particulièrement au Québec connaît depuis un mois un ralentissement qui aura des effets tout à fait néfastes si les progressistes conservateurs ne voient pas à apporter les correctifs appropriés. A mon sens, pour ce faire, ils devront modifier ce projet de loi et s'attaquer à la recherche de solutions véritables en apportant une aide non pas fictive, mais réelle. La continuation de l'attitude qui les caractérise depuis le 22 mai les rendra responsables pour ne pas dire coupables de la destruction de tout espoir que pourraient avoir les jeunes ménages, les jeunes couples de posséder un jour une maison bien à eux.

Au dire du gouvernement progressiste conservateur, monsieur le président, les Canadiens devront, au cours des prochains mois, même des prochaines années, faire des efforts pour vivre avec les politiques gouvernementales restrictives. A cet effet, on veut remettre en question l'universalité de certains programmes. On prétend et on nous répète tous les jours qu'on consolidera le maximum de capitaux disponibles dans des dépenses productives, que chaque dépense devra faire l'objet d'analyse aux fins d'investissements dans les secteurs les plus rentables de l'économie pour relancer et régénérer, selon les ministériels, cette même économie. Bien que je ne sois pas économiste, je ne comprends d'aucune façon comment on peut concilier une telle politique avec le bill C-20. En effet, on se propose de dépenser des milliards de dollars dans un secteur où il n'y aura aucune retombée économique, ni générateur d'aucun emploi dans la conjoncture présente. Bien au contraire, une telle mesure risque de placer notre économie dans un état de véritable marasme. Si au moins le programme était juste, mais non il est dramatiquement injuste.

Peu importe l'approche, monsieur le président, ce projet de loi est complètement inutile, à mon sens, en plus d'être extrêmement onéreux. Il aura des conséquences tout à fait désastreuses. Je ferai remarquer très respectueusement que la capacité de payer des Canadiens n'est pas sans limites, et qu'à très court terme avec de telles mesures, ces mêmes limites seront drôlement atteintes. Ce bill qui vise dans le présent cas au seul respect de ce que je qualifie de promesse électorale maladroite et irréfléchie, n'a aucune raison d'être à la Chambre, encore là compte tenu de la conjoncture dans laquelle nous nous trouvons présentement.

Nous nous devons, monsieur le président, de consacrer la totalité de nos efforts et de nos énergies à nous assurer que le gouvernement dépense et dépensera au cours des prochains mois les impôts des Canadiens pour l'amélioration de leur condition de vie et pour le maintien de leur mode de vie, et non pas pour augmenter le déficit sans aucune espèce de raison valable.

Il ne s'agit pas, somme toute, pour moi d'être négatif mais essentiellement réaliste et positif. Le gouvernement, monsieur le président, devrait à mon sens s'amender, réviser sa position et chercher les moyens—nous leur offrons d'ailleurs notre collaboration à cet effet—de rendre la propriété plus accessible aux Canadiens à revenu modeste, en repensant la question de la cherté des hypothèques et en mettant en place plutôt des programmes visant à ralentir l'augmentation du coût de l'énergie.

Le bill C-20 est discriminatoire, injuste et inutile, mais ce gouvernement devrait aussi oublier sa promesse électorale et travailler à l'élaboration de mesures vraiment équitables comme, par exemple, un programme national d'aide aux locataires qui regroupent le plus souvent les célibataires, les jeunes ménages, les personnes âgées, les familles monoparentales, lesquels, monsieur le président, sont très nombreux dans ma circonscription. Bien qu'astronomiquement coûteux, le programme mis de l'avant par les progressistes conservateurs écarte tous ces Canadiens, et pour cette raison, quitte à être taxé de répétition, je me dois de combattre ce projet de loi. Cette promesse qui au départ suscitait beaucoup d'espoir chez bien des Canadiens est désormais une question fort délicate et surtout très controversée.

Une très grande majorité, dont moi-même, voyons en ce programme une idée tout à fait mal conçue, n'atteignant en aucune façon les objectifs visés et finalement proposée dans une conjoncture qui en annule tous les effets. Bien plus, tous conviennent que les avantages qui sont partiels et temporaires auront pour effet direct des coûts excessifs, et cela pour une période débordant largement la durée du programme.

La revue *Canadian Building* décrit à mon sens parfaitement et surtout très clairement les conséquences de ce projet de loi. Je cite:

> C'est une affectation maladroite, discriminatoire et contre-productive de ressources en capital. Il faussera la structure fiscale, le secteur du marché locatif et les marchés monétaires et il entraînera une hausse du prix de revient des maisons, des taux d'intérêts, des taxes foncières, de l'inflation, de l'endettement personnel et des déficits fédéraux.

Ce sont là les commentaires que je voulais faire à la Chambre au cours du débat sur l'article 1 du bill C-20.

● (1740)

[*Traduction*]

M. Nystrom: Monsieur le président, je veux faire ici deux mises au point. La première concerne les nombreux commentaires de députés conservateurs selon lesquels la Saskatchewan aurait un programme fiscal semblable à la mesure dont nous sommes saisis. Permettez-moi de dire que ce que le parti conservateur avance est complètement faux. Il existe deux différences très importantes entre le régime proposé et celui de la Saskatchewan. Ce dernier est beaucoup plus progressiste et profite davantage aux gagne-petit. En fait, moins le revenu est élevé, plus le crédit d'impôt est important. Autrement dit, le crédit d'impôt est moindre pour les plus nantis. Voilà une différence importante entre le programme que propose le gouvernement et celui de la Saskatchewan.

L'autre différence importante est que le programme de la Saskatchewan est lié à un programme s'adressant aux locataires. On se rend compte là-bas que les locataires, au même titre que les propriétaires, ont droit à une certaine forme d'aide fiscale de la part du gouvernement fédéral. Il m'a semblé important de répondre, par ces deux précisions, aux porte-parole du parti conservateur qui ont affirmé que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan avait mis en vigueur un programme identique à celui qu'ils proposent. Ce sont là deux différences importantes et fondamentales entre le programme appliqué par le premier ministre Blakeney et celui du ministre des Finances.

Je crois également que la mesure dont la Chambre est saisie est essentiellement un cadeau de Noël à ceux qui font partie de la moitié la plus riche de notre société, ou peut-être du tiers ou même du cinquième le plus riche de notre société. C'est certainement un cadeau de Noël pour ceux qui sont dans la même tranche de revenu que moi, car cela donnera lieu cette

année à une réduction d'impôt de $375. Les gens comme nous n'en ont pas besoin, monsieur le président.

Une voix: Jusqu'à l'échéance de l'hypothèque!

M. Nystrom: Oui, je sais, quand l'hypothèque viendra à échéance, je devrai subir la hausse des coûts. Mais, durant l'année fiscale actuelle, c'est un cadeau de $375. Le petit Joe joue au Père Noël pour moi et il placé sous mon arbre un beau cadeau bien emballé. Je suis sensible à ce geste, comme tous ceux qui sont dans la même tranche de revenu que moi.

Mais la raison d'être de la Chambre, monsieur le président, est certes de veiller à ce que les gens plus démunis que nous reçoivent une part de la richesse nationale. Ce que je veux faire comprendre, c'est qu'au lieu de distribuer cet argent à moi-même et aux autres députés qui ont des hypothèques, le gouvernement devrait imiter le gouvernement de la Saskatchewan, c'est-à-dire s'assurer que le crédit d'impôt diminue à mesure que le revenu augmente et aussi faire en sorte que le programme vienne en aide aux locataires aussi.

Le deuxième point que je veux soulever, c'est qu'à mon avis, le parti conservateur, qui siège en face de nous, méprise de plus en plus le Parlement. Je sais que, s'il avait encore été parmi nous, le très honorable John Diefenbaker, député de Prince Albert, dénoncerait cette situation. Il s'était plaint à plusieurs reprises du fait que le gouvernement libéral faisait imprimer les déclarations d'impôt avant que le bill pertinent ne soit adopté. Pourtant, encore une fois, le ministre des Finances et le ministre du Revenu ont fait imprimer les déclarations avant l'adoption du bill. Quel est donc, monsieur le président, ce mépris du Parlement, de cette institution que l'on dit suprême? On devance notre décision. Comment sait-on si nous allons adopter cette mesure intégralement, sans amendement, comment sait-on si nous n'allons pas modifier les pensées du Grand Timonier John, qui vient de faire son entrée à la Chambre? Le ministre des Finances et le ministre du Revenu national ne font-ils pas preuve d'arrogance en faisant imprimer les déclarations d'impôt avant que la Chambre n'adopte le projet de loi?

Cela montre bien à quel point le parti conservateur manque de respect pour le Parlement, monsieur le président. Vendredi, le gouvernement présentera une motion de clôture. Il me semble, vu la brièveté du débat, qu'on ne devrait pas nous imposer la clôture.

M. Clarke: Vu votre obstruction systématique.

M. Crosbie: Vous cherchez à détruire notre projet.

M. Clarke: C'est une attribution de temps et vous le savez parfaitement bien.

M. Nystrom: Une attribution de temps? Quel changement, monsieur le président, quand un député se déplace de vingt pieds pour aller d'un côté à l'autre de la Chambre!

Une voix: Vous n'aurez jamais cette expérience.

M. Nystrom: Ce sont les mêmes qui parlaient de clôture lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci. Je crois qu'ils font des excès de zèle, monsieur le président. Il y a une semaine, mon parti et le parti libéral ont proposé de mettre le bill aux voix après la deuxième lecture, mais les conservateurs—surtout le député d'Owen Sound je crois—ont fait de l'obstruction pendant 35 minutes. Nous n'avons pas voté à cause de leur propre obstruction.

Une voix: Asseyez-vous donc et nous voterons.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

M. Nystrom: La Chambre aurait pu adopter le bill à l'étape de la deuxième lecture six ou sept jours plus tôt qu'elle ne l'a fait, n'eût été de l'obstruction faite par les conservateurs. Ils invoquent maintenant la mesure de clôture, ce qui est absolument honteux et qui traduit bien, je crois, leur manque de respect pour le Parlement.

Je n'ai jamais vu autant de ministres siéger au Sénat. Le sénateur de Cotret est membre du cabinet restreint comme le sont d'ailleurs de nombreux autres ministres importants mais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre des Transports, le ministre de l'Expansion économique régionale qui sont aussi des personnages très importants, n'en font pas partie. Le sénateur qui a été défait aux urnes a été récompensé par un siège dans l'autre endroit et préside un très important comité au sein du cabinet.

M. Kilgour: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député de Yorkton-Melville n'est pas en train de se livrer à une digression. Je ne pense pas que ce qu'il a dit au cours des dernières minutes ait un quelconque rapport avec le thème du débat. Je voudrais vous demander votre avis, monsieur l'Orateur.

Le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler au député que c'est l'article 1 qui est présentement à l'étude.

M. Nystrom: Monsieur le président, je parlais du mépris manifesté par le parti conservateur à l'égard du Parlement comme le prouve le fait qu'il ait fait imprimer les formules de déclaration d'impôt avant même que le bill soit adopté par la Chambre. Ce n'est pas la première fois que cela se produit depuis le peu de temps qu'ils sont au pouvoir. La présidence a déclaré hier que le débat sur l'article 1 embrassait beaucoup de considérations. Il me semble que l'une des choses qui méritent le plus d'être débattues est le fait que les Conservateurs ont fait imprimer les formules à l'avance. C'est une chose que les Canadiens doivent savoir. Le fait qu'ils ont attendu quatre ou cinq mois après les élections pour convoquer le Parlement est très révélateur. Nous aurions pu travailler, nous aurions eu l'occasion de discuter de ce bill et de proposer des amendements. Le fait que des ministres importants siègent au Sénat où nous ne pouvons pas les interroger témoigne du manque de respect envers le Parlement. Je connais un bon nombre de conservateurs compétents qui siègent ici, comme le député de Vancouver qui vient de m'interrompre, et qui sont aussi compétents sinon davantage que M. de Cotret ou d'autres qui siègent au Sénat, mais le premier ministre n'a eu aucun égard pour la démocratie et pour la Chambre des communes.

● (1750)

Pour reprendre un mot de M. Diefenbaker, lorsque les ministres ont été choisis, je suis persuadé que plusieurs députés se sont sentis oubliés. Je répète que le parti d'en face ne respecte pas le Parlement. Il n'a pas de raison de proposer la clôture, il a eu tort de faire imprimer les déclarations d'impôt. Le ministre des Finances a vraiment fait là preuve de culot et d'arrogance. C'est l'ayatollah de Terre-Neuve. Il s'imagine que tout lui est permis. Je ne puis tolérer en silence cette marque de mépris pour notre institution, et je suis persuadé que beaucoup de députés conservateurs qui siègent ici depuis un certain temps sont fort mécontents de leur parti.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

[*Français*]

M. Lessard: Monsieur le président, il ne reste que quelques minutes avant l'ajournement de 6 heures, et je voudrais profiter de ce temps pour exprimer brièvement mes vues sur le projet de loi présentement à l'étude. Je regardais tout à l'heure notre honorable ami, le ministre des Finances (M. Crosbie), qui revenait à la Chambre, et j'étais persuadé que s'il avait vraiment eu le choix entre les projets à présenter à la Chambre et particulièrement dans la préparation de son budget auquel il est très préoccupé actuellement, ce projet n'aurait pas été le premier sur la liste de ses préoccupations. Je suis certain, connaissant l'honorable ministre des Finances depuis quelques années, qu'il avait à l'esprit bien autre chose que cette promesse à remplir. Comme il nous l'a dit lui-même d'ailleurs au cours des dernières semaines, la marge de manœuvre qui est la sienne n'est pas vraiment grande. Les ministériels ont beau bien sûr accuser le gouvernement précédent d'être responsable de cette situation, il n'en reste pas moins que si vraiment, comme il l'a dit lui-même, la situation financière est un peu corsée, le ministre des Finances en proposant de réaliser cet engagement du parti progressiste conservateur durant la campagne électorale va engager les revenus du gouvernement puisqu'ils réduiront ces revenus de plus de deux milliards de dollars au cours des prochaines années. La quatrième année tout au moins verra le revenu réduit de plus de deux milliards de dollars.

Je suis certain, monsieur le président, qu'en écoutant ce débat et en prenant connaissance du projet de loi, les Canadiens de prime abord ont été intéressés par la proposition, mais moi je la regarde d'une façon différente. Il y a un point particulier sur lequel j'aimerais m'attarder. Je ne sais pas si le gouvernement progressiste conservateur, lorsqu'il a formulé cet engagement politique avec l'intention bien évidente de s'attirer la faveur populaire, a fait plus pour cela que pour vraiment aider l'industrie de la construction domiciliaire.

Je ne suis pas sûr, de plus, si le gouvernement a consulté, avant de procéder à l'étude de son projet, les autorités provinciales. Ce que je veux dire, c'est ceci: Dans la proposition du ministre des Finances et du gouvernement, nous avons deux volets, un qui s'adresse à une forme de rabattement de l'intérêt. Cela va, c'est dans la juridiction totale du gouvernement fédéral, puisque nous sommes responsables dans une très large mesure du niveau des intérêts qui sont perçus et chargés au pays.

Mais au sujet du deuxième volet, lorsqu'il propose d'aider, par le moyen d'un rabattement fiscal, les impôts fonciers payés au niveau municipal, là j'ai des réserves, parce que ce parti politique nous a toujours accusés, lorsque nous formions le gouvernement, d'intervenir brutalement dans le champ des responsabilités provinciales. Aucun de mes collègues n'a discuté de cet aspect de la proposition du gouvernement. Je me demande, monsieur le président, si le ministre des Finances y a vraiment réfléchi. Eux qui se sont dits les défenseurs de l'autonomie des provinces, eux qui ont dit qu'ils ne voulaient pas que le gouvernement s'immisce dans la juridiction provinciale, mais est-ce qu'en fait ce n'est pas cela qu'ils vont faire en subventionnant indirectement les impôts fonciers municipaux? Je pense que le ministre aurait eu d'autres objectifs à poursuivre que celui-là, car on peut facilement supposer que le bénéfice de quelque $62.50, par exemple, qui va résulter de l'application de cette loi lorsqu'elle sera adoptée, si elle est adoptée, sera peut-être détourné très rapidement par l'autorité municipale, et je m'explique. Nous savons tous que les autorités municipales sont toujours à court d'argent. Nous savons tous qu'elles doivent faire constamment appel à leur autorité provinciale pour obtenir de l'aide sous diverses formes. Il est plus que certain, monsieur le président, qu'au cours des prochaines années, si cette loi est mise en vigueur, les autorités provinciales et municipales verront à récupérer cet argent et ce champ que nous libérons, à toutes fins pratiques. Puisque les propriétaires seront subventionnés par nous indirectement, certains d'entre eux en tous cas, les municipalités seront tentées d'aller occuper ce terrain libéré. On me dira qu'étant donné que tous les propriétaires ne pourront pas bénéficier de cela, les municipalités seront peut-être un peu coincées avec cette tentation, parce qu'à ce moment-là s'ils imposent un accroissement de la taxe foncière, forcément elle s'appliquera à tous les citoyens qu'ils aient bénéficié ou non de cet avantage. C'est un aspect sur lequel j'aimerais que nous réfléchissions, parce que je serais tenté de dire deux choses à ce sujet: premièrement, ou nous ne subventionnons pas cette partie de l'intérêt. De cette façon-là nous donnons simplement la subvention au domaine des taxes foncières, et alors nous allons faire profiter tous les propriétaires quels qu'ils soient, à tout le moins ceux qui paient des impôts. Ce sera un peu moins discriminatoire, ou bien nous ne toucherons pas du tout cette partie et nous payons strictement un subside indirect par voie d'exemption d'impôt à la réduction des intérêts, puisque c'est là où nous en sommes, en tant que Parlement canadien directement impliqué.

J'aimerais que l'on réfléchisse là-dessus, et j'aimerais que le ministre des Finances, lorsqu'il en aura l'occasion, probablement au cours de ce débat, de participer, nous dise s'il a consulté les provinces sur cet aspect de la proposition, et s'il a obtenu de la part des ministres des Finances des provinces ou des ministres des Affaires municipales des provinces leurs avis sur cet aspect de la proposition. Il serait intéressant de connaître cette perspective, monsieur le président, parce qu'il va de soi que ce sont sûrement les provinces qui ont créé les municipalités. On l'a répété, ce sont les provinces qui ont donné le droit aux municipalités de percevoir des taxes foncières, et elles en ont sûrement la responsabilité et le droit.

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander que la Chambre reprenne l'étude du bill à sa prochaine séance. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 décembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE DE CESSER TOUTE IMPORTATION SUPPLÉMENTAIRE DE POULET EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente, étant donné la situation difficile dans laquelle l'industrie du poulet se trouve au Québec et dans tout le Canada.

Hier, je recevais copie d'un télégramme adressé par l'Union des producteurs agricoles du Québec au très honorable premier ministre (M. Clark) le priant de faire cesser immédiatement toute émission de quotas supplémentaires d'importation de poulet en provenance des États-Unis, les inventaires actuels et les installations physiques de production étant suffisants pour répondre à toute demande du marché canadien. De plus, la Fédération des producteurs de volaille du Québec, appuyée par l'Union des producteurs agricoles, s'inquiète des surplus de volaille qui s'accumulent dans les entrepôts dans le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique. Je propose donc:

Que le gouvernement fasse cesser immédiatement toute importation supplémentaire de poulet en provenance des États-Unis; que l'entente à propos des quotas d'importation avec les États-Unis soit renégociée au même niveau que les quotas d'importation des œufs; que le gouvernement présente la demande des producteurs canadiens à l'arbitrage du GATT si les Américains s'y opposent.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LA PROMESSE ÉLECTORALE DE RÉDUIRE LES IMPORTATIONS DE FROMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole au sujet d'une affaire urgente en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement est au pouvoir depuis plus de six mois et que les producteurs laitiers canadiens attendent encore que le gouvernement exécute ses promesses électorales, c'est-à-dire qu'il réduise nos importations de fromage de quelque dix millions de livres, je propose, appuyé par le député d'Essex-Windsor (M. Whelan):

Que le gouvernement prenne immédiatement les mesures nécessaires pour exécuter cette promesse électorale; sinon, que le premier ministre s'excuse publiquement d'avoir, de propos délibéré, induit en erreur les producteurs laitiers du Canada durant la campagne électorale.

Une voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il faut toujours demander le consentement unanime en termes proprement parlementaires.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'OBLIGATION POUR LES MINISTRES DE SE SOUMETTRE AUX RÈGLEMENTS CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Selon les récents articles de journaux, deux ministres, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington) et le ministre des Finances (M. Crosbie), ont déclaré qu'ils trouvaient si difficile de se conformer aux règlements du gouvernement sur les conflits d'intérêts, qui les obligent à divulguer ou à placer dans une fiducie à gestion indépendante leur fortune personnelle, qu'ils remettent en question leur décision de se lancer en politique. En outre, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) cherchent à échapper à l'application de ces règlements. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'en raison de leur mépris du Parlement, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor soient suspendus de leurs fonctions ministérielles et privés de leur traitement jusqu'à ce qu'ils se conforment aux règlements.

M. Crosbie: Bravo!

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES—L'ILLÉGALITÉ DES POUVOIRS CONFÉRÉS AUX AUTORITÉS DU YUKON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que le 5 décembre, des avocats du Conseil des Indiens du Yukon ont envoyé un télex au ministre de la Justice indiquant que les pouvoirs conférés récemment par le gouvernement aux autorités territoriales du Yukon étaient anticonstitutionnels et illégaux et que, par ailleurs, le Conseil des Indiens du Yukon a demandé au ministre de la Justice de saisir la Cour suprême de cette affaire en vertu de l'article 55 de la loi sur la Cour suprême, afin de voir si ces changements sont conformes à la constitution, je propose:

Article 43 du Règlement

Que la Chambre demande au gouvernement de porter cette affaire le plus tôt possible devant la Cour suprême pour qu'on puisse régler ces questions d'ordre juridique et faciliter, du même coup, le déroulement des négociations touchant les revendications territoriales ainsi que l'organisation des travaux de construction du pipe-line.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

LA HAUSSE DES PENSIONS DES PERSONNES BLESSÉES EN 1917 PAR L'EXPLOSION SURVENUE À HALIFAX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. George Cooper (Halifax): J'invoque les dispositions de l'article 43 au sujet d'une affaire pressante et urgente. Il y a soixante-deux ans aujourd'hui, lors de la plus terrible explosion d'origine non nucléaire de l'histoire, provoquée dans le port de Halifax par la collision d'un navire chargé de munitions destinées aux armées du front de la première guerre mondiale, 2,000 citoyens de Halifax perdaient la vie et 9,000 autres étaient blessés. Cinquante-deux de ces personnes touchent encore des pensions de conjoints ou des pensions pour leur cécité causée par l'explosion, lesquelles pensions n'équivalent qu'à 71 p. 100 de celles que touchent les anciens combattants de la première guerre mondiale.

Étant donné que bien souvent ces pensions ne permettent pas aux bénéficiaires de satisfaire à leurs besoins, et qu'un grand nombre de Canadiens estiment que ces pensions devraient être versées comme si l'explosion avait eu lieu au front de bataille, je propose, avec l'appui du député de Halifax-Ouest (M. Crosby) et l'assentiment du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

● (1410)

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement songe à présenter au plus tôt une mesure législative visant à porter les pensions des victimes de l'explosion de Halifax au niveau de celles des victimes de la Première Guerre mondiale.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[M. Allmand.]

LES CONFLITS OUVRIERS

LE BRIS DU PIQUET DE GRÈVE PAR LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'il y a exactement une semaine, les Canadiens ont pu voir à la télévision le spectacle de membres du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, le premier ministre en tête, en train de franchir un piquet de grève, je propose, appuyé par le député de York-Ouest (M. Fleming):

Que la Chambre déplore profondément l'attitude anti-ouvrière du gouvernement de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Même les motions proposées en conformité de l'article 43 du Règlement doivent relever de la compétence de la Chambre des communes.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE RENÉGOCIER L'ACCORD SUR LES QUOTAS D'IMPORTATION DE POULET INTERVENU AVEC LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soumettre à la Chambre une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que le mécontentement persiste parmi les producteurs de poulet au sujet des quotas d'importation élevés qui ont été négociés avec le gouvernement américain et les difficultés économiques effarantes que cela leur cause, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre continue à demander au ministre de l'Agriculture de renégocier l'accord sur les quotas d'importation de poulet intervenu avec les États-Unis et, si cela s'avère impossible, de soumettre les niveaux actuels d'importation à l'arbitrage du GATT.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime pour mettre en délibération une motion de ce genre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES DÉPENSES D'UN GROUPE DE TRAVAIL DU PARTI CONSERVATEUR SUR LE TRANSPORT DU GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'espère avoir plus de chance. On a révélé hier, en réponse à une question au *Feuilleton*, qu'un groupe de travail du Parti conservateur sur le transport du grain a dépensé une somme de $9,161.84 provenant des deniers publics. Ce groupe ne comprenait aucun représentant néo-démocrate, libéral ou créditiste. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au parti progressiste conservateur du Canada de rembourser aux contribuables canadiens les $9,161.84 qu'il a dépensés aux fins d'activités partisanes.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée que par consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix Non.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR FINANCER LES SERVICES À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Raymond Savard (Verdun): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) a l'intention de donner de l'importance aux services à domicile pour les personnes âgées; étant donné que les 15 millions de dollars supplémentaires pour les soins à domicile ne seront pas suffisants pour répondre à la demande des personnes du troisième âge, je propose, appuyé par le député de Sainte-Marie (M. Malépart):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social assure la Chambre que des sommes additionnelles seront allouées pour financer les services à domicile pour les personnes âgées.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député.

En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES MESURES POUR REMÉDIER À LA SITUATION CRITIQUE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Wilbur MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Le marché de la pomme de terre s'est tellement resserré que 20 p. 100 des producteurs des provinces de l'Atlantique risquent de faire faillite; vu la situation critique dans laquelle cela les place, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que le ministre de l'Agriculture rencontre ses homologues des gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de l'Ontario pour tenter de remédier à la situation en relevant les prix et en garantissant de justes prix dans l'avenir grâce à une planification à long terme élaborée de concert avec les producteurs de pommes de terre et les organismes qui les représentent.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération à ce moment-ci qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DE LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION CONCERNANT LES RÉFUGIÉS DE LA MER

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Celui-ci a annoncé hier un autre revirement dans la politique du gouvernement, et cette fois-ci au sujet du programme de parrainage des réfugiés de la mer, programme qui marchait pourtant fort bien. Selon sa nouvelle orientation, pour chaque réfugié parrainé par un citoyen canadien, le gouvernement en parrainera un de moins et non un de plus. Je crois que le ministre et le gouvernement s'en laissent imposer par la réaction du public. Le ministre se rend-t-il compte que ce renversement de politique embrouille les gens? Ne reviendra-t-il pas sur cette décision réactionnaire afin de rétablir l'un des programmes les plus réussis qu'il ait lancés?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le gouvernement ne revient pas sur son engagement d'accepter 50,000 réfugiés d'ici à la fin de 1980. Cet engagement du Canada vaut pour les réfugiés parrainés par des particuliers et par le gouvernement. Parmi ces réfugiés, 21,000 sont déjà arrivés au Canada; les autres devraient arriver d'ici un an, enfin nous l'espérons.

Au lieu de nous en laisser imposer, comme le député allègue, il y a plutôt eu expansion du programme parce que nous avons soudainement reconnu—ce n'était pas tellement soudain de notre part bien que cela puisse le paraître aux yeux des députés de l'opposition—le problème très grave qui existe au Cambodge et en Thaïlande où quelque 600,000 personnes trouvent littéralement le salut dans la fuite. En limitant le parrainage du gouvernement pour accroître celui du secteur privé, nous voulons libérer suffisamment de fonds du programme actuel pour permettre aux Canadiens de donner une aide alimentaire et médicale aux infortunés du Cambodge. Il y a donc expansion du programme du gouvernement.

M. Kaplan: J'aimerais que le ministre nous en dise plus au sujet de cette prétendue expansion du programme. Dans sa déclaration de ce matin, il a annoncé qu'on pourrait épargner $1,300 pour chaque réfugié non parrainé.

Des voix: C'est honteux!

M. Kaplan: Il y a environ un mois, au cours d'une interview qu'il avait accordée au *Sun* de Toronto, il a dit qu'il en coûtait $2,300 pour parrainer un réfugié. Maintenant, il est question de $1,300. On a donc affaibli le programme de $1,000 par réfugié. Comment peut-il prétendre qu'il s'agit d'une expansion? S'il veut absolument tranférer la responsabilité du programme au secteur privé, contre notre avis, pourquoi ne transfère-t-il pas aussi la totalité des 2,300 dollars au lieu d'en escroquer 1,000 dollars pour un autre programme du gouvernement?

M. Atkey: Ce n'est pas escroquer que de prendre 1,000 ou 1,300 dollars et de les consacrer à l'achat de vivres et de médicaments pour soulager une misère encore pire que celle des réfugiés, comme le député devrait le savoir. Quelque 2.5 millions de personnes sont en danger de mort au Kampuchea et le gouvernement est déterminé à faire quelque chose pour elles.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: C'est grâce à la générosité des organismes bénévoles canadiens, qui acceptent de parrainer 26,000 réfugiés, que le gouvernement peut débloquer des crédits supplémentaires pour venir en aide à la population du Kampuchea.

M. Kaplan: Cette générosité a été suscitée par le programme de parrainage du gouvernement. Pourquoi le ministre ne consulterait-il pas les associations dont il a rencontré les porte-parole hier? Il prétend qu'elles appuient chaleureusement son programme alors qu'en fait fait elles se sentent abandonnées et trahies par sa décision. Va-t-il les consulter à nouveau et reconsidérer sa politique réactionnaire?

M. Atkey: Les consultations concernant ce programme se sont poursuivies non seulement avec les associations bénévoles dont un grand nombre de représentants étaient à Ottawa hier, mais aussi avec les autorités provinciales qui jouent un rôle important, soit celui de déterminer dans quelle mesure le Canada peut recevoir des réfugiés, et compte tenu de l'obligation morale que nous avons de fournir des vivres et des médicaments au Kampuchea.

● (1420)

Le député semble ne pas pouvoir ou ne pas vouloir admettre le lien qui existe entre le déblocage des crédits et la prestation d'aide gouvernementale au Kampuchea, ainsi que le défi constant que représente dans le cadre de notre programme le parrainage d'un réfugié pour chaque réfugié parrainé par des particuliers.

L'AIDE AU KAMPUCHEA

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Puisque ce dernier a déclaré au comité aujourd'hui que l'importance des secours accordés aux Kampuchéens qui meurent de faim dépendrait indirectement du nombre de réfugiés indochinois parrainés par des particuliers, le ministre pourrait-il expliquer dans quels cas et pourquoi l'octroi de secours d'urgence à un pays en proie à la famine et au déchirement devrait être assujetti à la politique d'immigration du gouvernement, qui est nébuleuse et instable?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, contrairement à l'autre parti d'opposition à la Chambre, le député d'en face ne voit pas le rapport entre ces deux questions. La situation en Asie du Sud-Est pose un problème grave et difficile à régler. Le Canada a un certain nombre de solutions à proposer. Nous avons une solution politique qui est celle que défend le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous disposons en outre d'un programme de réétablissement en vertu duquel nous comptons accueillir 50,000 réfugiés d'ici la fin de 1980. Enfin, dans un but humanitaire, nous fournissons une aide alimentaire et médicale aux habitants de cette partie du monde.

Nous avons accru ce programme et nous trouverons les fonds supplémentaires nécessaires pour porter secours aux victimes de ce drame, de concert avec d'autres pays occidentaux dont les États-Unis, la France, l'Australie, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon. Le Canada va faire sa part.

LES FONDS DE SECOURS POUR LES CAMBODGIENS

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le 5 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a promis aux Nations Unies de verser 15 millions de dollars de secours aux Cambodgiens, promesse qu'elle ne pourra manifestement pas respecter.

Des voix: Plus fort.

M. Stollery: Le gouvernement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Stollery: Le ministre expliquera-t-il à la Chambre pourquoi l'argent retiré d'abord aux programmes d'emploi canadiens pour être donné aux réfugiés de la mer est maintenant enlevé à ceux-ci et remis au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a pas préféré s'approvisionner à même le budget publicitaire de son ministère au lieu d'aller puiser dans les fonds qui étaient destinés aux malheureux de ce monde?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je puis assurer les députés d'en face que cet engagement a été pris et qu'il sera tenu et peut-être même que sa portée en sera accrue à la suite de ce programme.

Des voix: Bravo!

Une voix: Aux frais de qui?

M. Atkey: Ce dont le député d'en face ne se rend pas compte, c'est qu'étant donné qu'il s'agit là d'un programme très coûteux—ce que personne ne conteste—il entraîne de nombreuses dépenses que ce soit au niveau des réfugiés parrainés par des particuliers ou par les autorités. Le gouvernement prend en charge toutes ces dépenses. Toutefois, à la différence du parti d'en face nous n'allons pas refroidir l'enthousiasme et la générosité des particuliers dont l'action constitue une réponse de la population canadienne et non pas seulement de la part du gouvernement canadien.

* * *

L'ÉNERGIE

LES MESURES PRÉVUES POUR FAIRE FACE À UNE ÉVENTUELLE PÉNURIE DE PÉTROLE CET HIVER

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre est-il d'accord avec ce qu'a dit hier à la Chambre le premier ministre au sujet des approvisionnements de pétrole. Voici sa déclaration:

> . . . l'Office national de l'énergie, par suite de la consommation accrue au Canada et d'autres activités, croit maintenant qu'il pourrait y avoir des pénuries limitées cet hiver au Canada.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis toujours d'accord avec le premier ministre, qui est toujours perspicace sur cette question. Le fait est que j'ai dit au député ce matin au comité—et je l'avais dit à plusieurs reprises au cours de l'été et de l'automne—que notre marge de manœuvre était et est encore très étroite au Canada. Naturellement, compte tenu de cette situation précaire, il pourrait bien se produire, dans certaines circonstances des pénuries temporaires.

● (1425)

Nous espérons que la situation ne s'altérera pas davantage. Nous continuons à prendre des mesures tous les jours en consultation avec les importateurs et l'industrie en général pour tenter de passer l'hiver. Le premier ministre a raison de dire que les approvisionnements pourraient être interrompus cet hiver, mais nous nous efforçons de prendre toutes les initiatives possibles en vue d'éviter cette situation.

M. Symes: Le ministre ayant maintenant clairement reconnu la possibilité de pénuries, il reste à savoir quelles mesures le gouvernement est disposé à prendre. A ce sujet, je veux poser une question au ministre concernant un rapport confidentiel que l'Office national de l'énergie lui a remis la semaine dernière et dont le contenu se retrouve à peu près dans un télégramme que l'Office a envoyé, il y a deux jours, au sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario et que j'ai en main. L'Office fait état de la situation précaire qui existe dans l'est du pays et précise qu'il faudrait 2 millions de barils supplémentaires de produits raffinés à la fin de novembre.

Comme les réserves de diesel et de mazout pour l'Ontario et l'est du Canada sont de 15 p. 100 inférieures à ce qu'elles étaient à la même époque l'an passé, quelles mesures précises le gouvernement prend-il pour combler ce manque et empêcher qu'il ne se reproduise des pénuries au cours des mois à venir?

M. Hnatyshyn: Je répète ce que j'ai déjà signalé, nous sommes en mesure, par suite des initiatives prises par l'administration antérieure, de porter à nouveau les réserves du pays à un niveau acceptable. C'est ce que nous essayons de faire depuis notre accession au pouvoir. Mes fonctionnaires et moi-même avons travaillé en étroite collaboration avec l'industrie et avons eu des discussions avec ses représentants en vue de déterminer ce que chaque société pétrolière peut importer et les autres mesures à prendre afin d'obtenir suffisamment de pétrole pour cet hiver.

Je l'ai déjà signalé à la Chambre, certaines sociétés, notamment Imperial et Gulf, ont indiqué qu'elles importeraient des volumes supplémentaires de pétrole pour nous aider à passer l'hiver.

M. Symes: L'Office national de l'énergie a parlé au ministre de trois moyens auxquels nous pourrions avoir recours pour surmonter les difficultés d'approvisionnement. Le ministre en a mentionné un, l'accroissement des importations. Un autre serait d'ordonner aux raffineries d'abandonner la production d'essence pour celle de mazout domestique et la troisième, de restreindre les exportations. La question que je veux poser au ministre porte sur la dernière possibilité.

Étant donné que nous exportons chaque jour 75,000 barils de produits de mazout, dont la moitié en mazout domestique, et étant donné la situation précaire des approvisionnements, le ministre est-il prêt aujourd'hui à recommander à l'Office national de l'énergie de suspendre ou de restreindre les exportations vers les États-Unis? Les intérêts des Canadiens priment sûrement dans les circonstances.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: En fait, comme le député le sait, il entre dans le mandat de l'Office national de l'énergie de veiller de près aux intérêts des Canadiens lors de l'examen des demandes de permis d'exportation. C'est d'ailleurs une condition liée à l'octroi de tout permis. A vrai dire, nous examinons avec soin un certain nombre de moyens possibles d'accroître nos réserves. J'ai déjà pris des mesures pour réduire les exportations de brut vers les États-Unis en considération de nos besoins nationaux.

C'est naturellement avec plaisir que j'étudierai la question soulevée par le député au sujet de l'Office national de l'énergie; je demanderai en effet à cet organisme de me fournir un rapport à jour de la situation et j'assure au député que je prendrai toutes les mesures possibles, compte tenu de la conjoncture actuelle, pour que les Canadiens ne manquent pas de pétrole cet hiver.

Questions orales

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DU POULET—ON DEMANDE SI LE COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LES QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES A DONNÉ SON AVIS

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, à la suite du télégramme de l'UPA que le premier ministre recevait hier, et étant donné les difficultés très sérieuses qui vont sûrement causer des faillites dans l'industrie du poulet en 1980, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il peut dire à la Chambre si le comité qui a été formé pour étudier les quotas supplémentaires, la «renégociation» d'importation de quotas de poulet et la redistribution d'importation de quotas aux divers importateurs de poulet, lui a donné des conseils à ce sujet. Dans la négative, est-ce que le comité siège continuellement à l'heure actuelle au sujet de l'urgence de cette situation à travers le pays?

● (1430)

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le comité est actif et m'a déjà fait des recommandations. J'en ai discuté avec mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, et je crois, en ce moment et pour l'avenir prévisible, que nous serons en mesure d'appliquer ces recommandations.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU POULET—LE PROBLÈME QUI EXISTE AU QUÉBEC ET EN ONTARIO

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Étant donné que 11 à 13 semaines de planification sont nécessaires dans l'industrie de production du poulet; étant donné les énormes stocks de poulet qui s'accumulent et qui vont bientôt perdre toute valeur entre les mains des entreposeurs; et étant donné le télégramme de l'UPA que recevait le premier ministre hier, est-ce que le ministre est disposé à prendre des décisions, comme il l'a indiqué, comme les politiciens doivent le faire, ou s'il reste indifférent aux problèmes qui sévit dans cette industrie au Québec et en Ontario?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais été en désaccord avec l'industrie ni avec mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce. Je commence à être un peu fatigué de voir les gens essayer de mal interpréter tout ce que nous disons.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: C'est de l'arrogance!

M. Wise: Il n'y a absolument aucune divergence entre nous. Nous avons, lui et moi, dit à de nombreuses reprises au comité permanent de l'agriculture que nous voulions aider et consulter au jour le jour ces représentants de l'industrie puisque c'est là la raison de l'établissement de ce comité de l'industrie. Nous avons tous les deux dit que nous voulions pouvoir nous assurer que dans un avenir très prochain ou aussitôt que possible l'industrie nationale pourra fournir des quantités suffisantes de produits de sources canadiennes pour approvisionner le marché canadien. Nous y sommes parvenus jusqu'ici. Je pense qu'il y a assez de bonne volonté dans l'industrie, et l'industrie et le gouvernement s'entendent certes pour parvenir à ce but aussitôt que possible. Je suis bien convaincu que nous y sommes parvenus aujourd'hui.

[*Français*]

ON DEMANDE QUELLES NÉGOCIATIONS ONT EU LIEU AVEC LE QUÉBEC ET L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le président, ma question supplémentaire s'adresse également à l'honorable ministre de l'Agriculture.

A la suite du télégramme de l'Union des producteurs agricoles envoyé au très honorable premier ministre, est-ce que le ministre est en mesure de dire quelles consultations il a eues avec le gouvernement du Québec et avec l'Union des producteurs agricoles, et comment expliquer que dans le télégramme on mentionne que le gouvernement se devrait d'impliquer le gouvernement du Québec dans le dossier, et que le gouvernement fédéral devrait reviser son accord avec les États-Unis et faire cesser immédiatement toute émission de quotas supplémentaires? Précisément je désire savoir quelles négociations le ministre a eues avec ses partenaires québécois tant au niveau du gouvernement qu'à celui de l'Union des producteurs agricoles?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué bien des fois, je communique très régulièrement et fréquemment avec mon homologue du Québec. Si des députés doutent que le ministre de l'Agriculture du Québec soit capable de communiquer ses sentiments au ministre de l'Agriculture du Canada, ils devraient immédiatement chasser ces doutes de leur esprit. Nous avons consulté l'industrie.

Nous devons évidemment reconnaître que l'office national se compose de représentants des provinces. Les gens qui travaillent dans cette industrie au Québec participent au processus au même titre que ceux de toutes les autres provinces. Il n'y a pas de différence entre la position du ministre de l'Agriculture du Québec sur cette question et celle du ministre de l'Agriculture de l'Ontario. Je suis d'accord avec eux et je les appuie dans leurs efforts. Nous travaillons de concert avec l'industrie pour parvenir à cette fin aussitôt que possible.

* * *

LES FINANCES

LE BUDGET—LA TAXE SUR L'ESSENCE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Étant donné que certaines compagnies pétrolières ont haussé les prix de leur huile et de leur essence hier, le ministre des Finances peut-il assurer à la Chambre, puisque personne n'en a parlé à l'industrie, qu'il pourrait hausser la taxe sur l'essence la semaine prochaine de façon que les compagnies puissent hausser leur prix avant que le ministre n'augmente les taxes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai certes laissé entendre à personne qu'il y aurait des majorations d'impôt; ce serait la dernière chose que je songerais à faire et si je le faisais, ce ne serait assurément pas aux compagnies pétrolières. Aucun ministre n'a communiqué avec les compagnies pétrolières au sujet des hausses de prix.

En ce qui concerne les hausses d'Imperial Oil, qu'elles soient justifiées ou non, le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources étudient la question. Chose certaine, comme il n'existe à l'heure actuelle aucune régie des prix et des salaires, aucune loi ne les empêche de hausser leurs prix. Cela n'a assurément aucun rapport avec la présentation du budget mardi prochain. J'espère que le budget nous réservera de nombreuses surprises agréables.

* * *

L'ÉNERGIE

LA RAISON POUR LAQUELLE L'ENTENTE CANADO-MEXICAINE N'A PAS ÉTÉ RATIFIÉE

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné les préoccupations que soulèvent la question de l'approvisionnement pétrolier dans le futur immédiat et les réponses insatisfaisantes fournies hier par le premier ministre à ma question au sujet des ententes avec le Mexique, le ministre peut-il expliquer clairement à la Chambre pour quelle raison l'entente canado-mexicaine relative au pétrole, dans le cadre de laquelle le Canada achèterait 50,000 barils par jour de pétrole mexicain en 1980, et 100,000 en 1981, n'a pas encore été ratifiée et mise en vigueur par le nouveau gouvernement du Canada?

En outre, le ministre pourrait-il faire une déclaration complète le plus tôt possible, et déposer, s'il y a lieu, les documents et les comptes rendus pertinents relatifs à toutes les négociations sur cette affaire qui pourraient avoir eu lieu avec le gouvernement du Mexique depuis le 22 mai dernier?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je rejette tout de suite l'affirmation selon laquelle le premier ministre s'est montré peu disposé à parler de la situation. En effet, il a fait état hier, devant le député de la Chambre, de la situation précise des négociations avec le Mexique.

M. Andras: L'entente n'a pas été signée.

M. Hnatyshyn: Le député sait pertinemment qu'il n'est pas tout à fait juste à l'égard de la Chambre. Il sait fort bien qu'en vertu de l'entente provisoire, les premières livraisons de 50,000 barils par jour auront lieu en 1980. Le gouvernement du Mexique . . .

Mlle Bégin: Il a déjà dit cela.

M. Hnatyshyn: Nous poursuivons les négociations avec le gouvernement du Mexique. Elles progressent à un rythme satisfaisant en ce qui concerne la fourniture de pétrole mexicain. Des délégations des deux pays ont échangé des visites et continueront à le faire dans les semaines à venir. Nous sommes convaincus que nous réussirons à conclure une entente définitive dans un proche avenir, avant la visite au Canada du président du Mexique.

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS CANADO-MEXICAINES SUR LE PÉTROLE

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, cette question est en suspend depuis sept mois. Essayons d'en poser une autre au premier ministre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oh, vous pouvez faire mieux que ça.

M. Andras: Suite à ma question d'hier au sujet des relations canado-mexicaines, le premier ministre peut-il confirmer que ce n'est en réalité que depuis quelques jours que l'ambassadeur du Canada au Mexique a entamé des conversations avec les représentants du Mexique au sujet de la visite du président Portillo au Canada, visite qui était prévue en mai et qui a été remise à plus tard à cause des élections, et qu'en fait, jusqu'ici, sept mois plus tard, le premier ministre n'a pas encore invité officiellement le président du Mexique?

Si ces faits sont exacts dans l'ensemble, et on me dit qu'ils le sont, qu'est-ce qui justifie cette négligence et ces atermoiements qui en venant s'ajouter à ces autres marques d'indifférence, entraînent un refroidissement dans nos relations avec le Mexique, un ami des plus précieux de notre pays?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, d'abord et avant tout, je dois préciser qu'il n'y a aucun refroidissement de nos relations avec le Mexique. Deuxièmement, je tiens à préciser que si on n'a envoyé aucune invitation officielle au président du Mexique c'est parce que ce dernier n'a pas encore pu nous indiquer exactement à quelle date il pourrait venir nous rendre visite en mai ou en juin.

De multiples entretiens ont eu lieu entre les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures du Canada et ceux des Affaires étrangères du Mexique et peut-être même avec ceux du bureau du président du Mexique, à propos de cette visite. Un certain nombre d'entretiens et de discussions ont eu lieu entre les représentants du Canada et ceux du Mexique relativement à la mise en vigueur de l'accord canado-mexicain sur le pétrole.

Comme le député s'en souviendra pour avoir dirigé ce ministère, l'accord conclu entre le Canada et le Mexique ne précisait rien relativement aux dates de livraison ou aux quantités de pétrole, et il ne peut, en fait, être plus précis tant que le président du Mexique, comme le prévoit la loi de son pays, ne sera pas en mesure d'évaluer les réserves du Mexique,

et donc les quantités qu'il sera possible d'exporter au Canada ou dans d'autres pays.

Une voix: Bravo!

* * *

● (1440)

LA SITUATION DE LA FEMME

LE SALAIRE ÉGAL À TRAVAIL ÉGAL

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État en sa qualité de ministre responsable des femmes. D'après le rapport du ministère du Travail, l'écart entre les salaires des hommes et des femmes s'élargit au lieu de diminuer, étant de 55.6 p. 100 plus grand en 1977 qu'en 1972, et dans les 48 occupations industrielles sauf deux, les hommes touchent des salaires sensiblement plus élevés que les femmes pour le même travail. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour obliger le gouvernement et les compagnies qui font affaire avec le gouvernement de verser le même salaire aux femmes qu'aux hommes pour un travail équivalent?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentante soulève une question fort importante à la lumière du rapport inquiétant du ministère du Travail. Celui-ci signale encore une fois la situation instable relative aux niveaux de salaires des femmes, et sous certains rapports très importants, la situation s'est détériorée en ce qui concerne les niveaux réels de salaires versés tant aux hommes qu'aux femmes.

Voilà pourquoi il y a deux ans, le Parlement a adopté, comme l'honorable représentante s'en souvient, le principe d'un salaire égal pour un travail d'égale valeur. C'est un principe que le gouvernement actuel préconise encore et que la Commission des droits de la personne tente d'appliquer. En outre, l'honorable représentante sait que nous nous sommes fermement engagés à mettre au point une stratégie générale d'emploi pour les femmes. J'ai eu des entretiens avec mes homologues provinciaux et nous espérons être bientôt en mesure de donner d'autres précisions.

Mlle Jewett: Monsieur l'Orateur, le ministre ne voit pas la différence entre «à travail égal, salaire égal» et «à travail d'égale valeur, salaire égal». Je parlais du principe du salaire égal pour un travail égal, ce qui est le minimum acceptable. Je ne demandais même pas le respect utopique du principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur. Ce que nous essayons avant tout d'obtenir, c'est un salaire égal pour un travail égal.

Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et lui demander, étant donné que quelques sociétés seulement qui ont conclu des marchés avec le gouvernement, quelques très rares sociétés, ont signé une entente par laquelle elles s'engagent à se conformer au programme d'action positive, quand le gouvernement obligera les entreprises et les sociétés qui ont conclu des marchés avec lui ou reçoivent une aide financière du gouvernement à signer des ententes de ce genre?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'étudier et d'évaluer dans quelle mesure les sociétés qui ont conclu des marchés avec le gouvernement fédéral respectent spontanément ce principe. J'ai du mal à croire que les sociétés adjudicataires ne s'y conformeront pas si on prend la peine d'insister un tant soit peu. Quoi qu'il en soit, on doit me remettre avant la fin de l'année civil un dossier qui doit établir si les sociétés adjudicataires de marchés fédéraux respectent bien les objectifs de ce programme et de celui d'action positive.

J'espère pouvoir présenter au cabinet avant la fin de cette année ou au début de l'année prochaine une stratégie visant, d'une part, à promouvoir l'application du programme d'action positive en faveur non seulement des femmes mais aussi des handicapés et des autochtones, et, d'autre part, un programme obligeant les sociétés adjudicataires de contrats fédéraux à respecter les objectifs énoncés par le secrétaire d'État et ministre des Communications et par le député d'en face.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES—L'ILLÉGALITÉ DES POUVOIRS CONFÉRÉS AU YUKON

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice, mais comme nous ne pouvons pas l'interroger à la Chambre et qu'on nous empêche de nous rendre à l'autre endroit pour l'y interroger, je vais donc m'adresser au premier ministre.

Le premier ministre a-t-il reçu et lu le message du Conseil des Indiens du Yukon qui a été envoyé hier par télex au ministre de la Justice, message dans lequel on allègue que les pouvoirs récemment accrus que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a accordés au gouvernement du Yukon seraient anticonstitutionnels et illégaux, et demande au ministre de la Justice de saisir la Cour suprême de ces questions en conformité de l'article 55 de la loi sur la Cour suprême? S'il l'a lu, le premier ministre pourrait-il saisir immédiatement la Cour suprême de ces importantes questions juridiques de façon à les régler rapidement, et à ne pas entraver inutilement les négociations concernant les revendications territoriales et la construction du pipe-line du Nord.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député ne devrait pas se plaindre à moi que son chef ne l'ait pas nommé à l'autre endroit.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Pour répondre à la question qu'il m'a posée, je n'ai pas vu la communication qui a été adressée au ministre de la Justice. S'il a d'autres questions au sujet de cette affaire, je l'invite à les poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Quand va-t-il commencer à respecter le principe du gouvernement responsable et nommer un ministre de la Justice à la Chambre, où les représentants élus du peuple canadien peuvent l'interroger? Ne comprend-t-il pas qu'en tant que procureur général, le ministre de la Justice a des responsabilités très particulières que ne peut assumer un ministre suppléant?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, l'observation voulant que les ministres qui répondent ici à la Chambre n'aient pas la compétence voulue pour le faire est de celles que le député voudra sûrement, à la réflexion, retirer.

M. Allmand: Mais pas du tout.

M. Clark: Il est indéniable que les députés peuvent poser aux ministres suppléants les questions qui s'adressent au fond aux ministres nommés à l'autre endroit, tout comme ils le font lorsque des ministres sont absents de la Chambre parce que leurs fonctions les retiennent ailleurs. Si le député cherche à me dire qu'à son avis il serait préférable de constituer le gouvernement du Canada sans que la province de Québec y soit convenablement représentée, alors je rejette sa proposition d'emblée.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES ENTRETIENS AVEC CHRYSLER CANADA—LES AVANTAGES POUR LES TRAVAILLEURS CANADIENS

L'hon. E. F. Whelan (Essex-Windsor): Monsieur l'Orateur, il m'est impossible de questionner le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Whelan: Parce qu'il se trouve à l'autre endroit et qu'il vient de l'Ontario. Je ne peux pas non plus poser la question au ministre d'État chargé du Commerce international car il est absent aujourd'hui. Si je peux me le permettre, je voudrais poser ma question au premier ministre.

Lors des entretiens qui ont eu lieu entre les ministres et les représentants canadiens et américains de Chrysler, a-t-on parlé de la possibilité d'un blocage de salaires de trois ans des travailleurs de cette société au Canada et a-t-on parlé des lois dont l'application au Canada a des répercussions sur les prestations des travailleurs canadiens?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, ces négociations sont très importantes et très complexes et elles sont fort avancées. La position du Canada ne sera pas définie ni annoncée tant que la position des États-Unis n'aura pas été définitivement arrêtée. Les deux parties en cause connaissent bien le dossier et les négociations vont bon train, mais il est fondamental que l'on ne fasse et ne dise rien ici avant de connaître la position exacte des États-Unis.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie. Je veux simplement lui demander de ne pas perdre de vue et de rappeler à ses collègues que lors de toute négociation ultérieure, les travailleurs devraient être tenus au courant de ce que l'on fera pour eux ou du sort qu'on leur réserve.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, c'est justement parce qu'il se préoccupe du sort des travailleurs que notre gouvernement s'est lancé dans ces négociations avec Chrysler. Cette fois, nous allons exiger que la société Chrysler ait les reins solides avant de nous engager de façon permanente.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LES MESURES POUR REMÉDIER AUX MISES À PIED DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Si, comme je l'espère, Chrysler met en œuvre, au Canada, ses projets d'expansion de 1 milliard de dollars grâce à des subventions du gouvernement fédéral, cela créera à long terme suffisamment d'emplois à Windsor, où se trouve la principale usine de cette société au Canada. Mais à court terme, la situation ne cesse de s'aggraver à Windsor, où il y a chaque jour de nouvelles mises à pied. Cette ville a probablement le taux de chômage le plus élevé des régions industrielles du Canada, sans toutefois pouvoir bénéficier du programme Canada au travail. Le ministre peut-il nous dire comment le gouvernement projette de régler la question des mises à pied continuelles dans l'industrie automobile?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la question des mises à pied dans l'industrie automobile préoccupe évidemment le gouvernement au plus haut point. Nous suivons de très près la situation qui existe à Windsor et ailleurs. J'ai dit plusieurs fois à la Chambre que les services de Main-d'œuvre Canada peuvent être consultés dans les cas de mises à pied, qu'ils peuvent fournir des comités et des consultations au sujet des prestations qui peuvent être accordées aux travailleurs à titre individuel, qu'il s'agisse d'assurance-chômage ou surtout de faire savoir s'il existe des possibilités de recyclage ou de partage de travail ou d'autres programmes relevant de mon ministère.

● (1450)

Le député sait que la semaine prochaine, la stratégie d'emploi du gouvernement va être pleinement exposée, d'abord dans le cadre du débat budgétaire et par la suite bien sûr dans le contexte du débat budgétaire.

Questions orales

LE COMMERCE INTERNATIONAL

CHRYSLER CANADA—LES MESURES PROPRES À ASSURER LA RENTABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET À CONSERVER LES EMPLOIS AU CANADA

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le ministre d'État à la Petite entreprise et à l'Industrie a dit qu'il ne serait pas pris de décision pour venir en aide à Chrysler Canada avant que le Congrès américain n'en ait pris une. J'aimerais demander au premier ministre s'il ne veut pas changer cette stratégie, étant donné que le Congrès est fortement divisé sur l'aide à Chrysler U.S. et que l'annonce d'une décision favorable, du moins en principe, dans le sens d'une aide à Chrysler Canada serait de nature à faire pencher la balance en faveur de Chrysler U.S. au Congrès.

Cela est indispensable à la rentabilité de Chrysler Canada, qui exporte environ 70 p. 100 de sa production aux États-Unis. Si le premier ministre tient vraiment à protéger l'emploi au Canada, il voudra sûrement modifier sa stratégie. Je lui demande s'il veut bien le faire aujourd'hui.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je vais m'efforcer de répondre brièvement à cette question, qui reprend une question posée hier. Je n'ai pas d'hésitation à dire comme hier que si un accord intervient entre les États-Unis et Chrysler, nous serons disposés à étudier les conditions d'un accord entre le Canada et Chrysler, mais il est certain que nous n'allons pas adhérer à un accord sans en connaître les détails.

M. Munro (Hamilton-Est): Vous ne pouvez pas les ignorer.

M. Gray: Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. Ne se rend-il pas compte que si le Congrès américain refuse d'aider la Société Chrysler États-Unis, l'avenir de Chrysler Canada et de ses filiales risque d'être fort compromis, malgré l'appui du gouvernement fédéral. Ne voit-il pas qu'il faut rendre une décision de principe immédiatement, pour s'assurer que Chrysler Canada continuera à avoir un débouché pour sa production aux États-Unis. C'est une simple question de bon sens. N'est-il pas conscient de cette évidence?

M. Clark: Oui, monsieur l'Orateur, c'est justement cette évidence que nous avons mise en lumière: le gouvernement du Canada ne peut pas s'entendre avec Chrysler tant qu'il n'y aura pas d'accord ferme entre Chrysler et le gouvernement américain, le gouvernement des États-Unis et la société mère. Nous avons dit à la Chambre que si cette entente était conclue, nous serions d'accord, en principe, pour conclure une entente au Canada.

[M. Atkey.]

M. Munro (Hamilton-Est): Ce n'est pas ce que vous avez dit hier.

* * *

LES SYNDICATS

LA SYNDICALISATION DES PÊCHEURS CÔTIERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens, quelle est sa position et celle de ses collaborateurs à l'égard des études entreprises, je crois, dans le secteur de la pêche, à propos de la syndicalisation des pêcheurs de la côte ouest et de la côte est?

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, cette question fait l'objet d'une étude attentive depuis quelque temps déjà. Je crois savoir qu'en 1977, on a établi si les pêcheurs avaient le droit de participer aux négociations collectives en vertu de la partie V du Code du travail du Canada. On a constaté qu'ils n'en avaient pas le droit et, en conséquence, le gouvernement a entendu les représentants des pêcheurs et de l'industrie.

Je crois que les provinces ont été consultées, à cause de la question de compétence. Des études interministérielles ont été entreprises et j'espère obtenir très bientôt un rapport. J'informerai alors le député des mesures qui seront prises.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA POSSIBILITÉ DE FERMER L'USINE BOMBARDIER À QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre, en l'absence du ministre d'État chargé du Commerce international. En vue de l'annonce du président de la compagnie Bombardier à l'effet que le programme «Achetez aux États-Unis» obligerait cette société à faire des plans en vue de fermer son usine au Québec et de la remplacer par une autre aux États-Unis, est-ce que le premier ministre peut annoncer aujourd'hui à la Chambre les mesures précises qu'il entend prendre pour garantir la survivance et la croissance de cette industrie importante du Canada?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas le faire aujourd'hui. Mais je vais communiquer avec le ministre responsable et les fonctionnaires du ministère pour voir s'il existe des plans, et s'il serait possible pour moi ou un autre ministre de les annoncer à la Chambre ou ailleurs aussitôt que possible.

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A REÇU LE RAPPORT DE LA COMMISSION HEALD, SINCLAIR, CHOUINARD ET S'IL A PRIS DES MESURES POUR Y DONNER SUITE

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Le 16 novembre, à une question que je lui posais à la Chambre sur les moyens qu'il entendait prendre pour raccourcir les délais dans lesquels sont enchevêtrés les services du ministère pour donner suite aux recommandations de la Commission Heald, Sinclair, Chouinard, le ministre m'a répondu qu'il attendait un rapport du groupe d'études vers le 25 ou le 26 novembre. Est-ce que le ministre aujourd'hui peut dire s'il a reçu ce rapport et, si oui, s'il a pris les mesures nécessaires pour augmenter les effectifs et pour s'assurer que la procédure de formation a été améliorée et que les équipements nécessaires sont maintenant disponibles pour qu'on raccourcisse les délais dans lesquels les gens de l'air sont enchevêtrés présentement?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu et accepté le rapport dans la semaine du 27 novembre. Il fait l'objet d'une proposition dont sera saisi le cabinet. Je suis sûr que notre position saura satisfaire le député. La mise en œuvre suit son cours. Je dois lui avouer cependant que la rapidité du processus de mise en œuvre dépend du recrutement, de la formation et de l'accréditation. Compte tenu de toutes ces conditions, le calendrier du programme de mise en œuvre sera présenté au cabinet la semaine prochaine ou peu après. Ce n'est qu'après que je pourrai donner plus de détails.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À LA BELL CANADA—LA REMISE DU RAPPORT DE CONCILIATION—ON DEMANDE SI ON RENDRA LA GRÈVE LÉGALE

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Sait-il qu'hier et avant-hier, et à certains endroits au Canada aujourd'hui, principalement à Sault-Sainte-Marie, certains employés de la Bell Canada sont en grève? Qu'ils soient en grève illégale ou légale, est-ce que le ministre peut dire si son conciliateur qui a été nommé, M. Tremblay, lui a remis le rapport de la conciliation, et si ce rapport lui a été remis, quand est-ce que le ministre lui-même entend rendre cette grève légale?

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne répondrai pas à la question de savoir si la grève est légale ou non. Le député sait certainement qu'en vertu des dispositions du code, il appartient à la Commission canadienne des relations de travail de déterminer si cette interruption du travail—car c'est ainsi que je l'appelle—est illégale.

Pour ce qui est du rapport du commissaire de conciliation, on m'a laissé entendre que je le recevrais d'ici la mi-décembre, avec les recommandations nécessaires qui, je l'espère, seront satisfaisantes et mèneront à un règlement juste. A ce moment-là, nous l'espérons, les députés accepteront le rapport. Je signale également que la société a demandé à la Commission d'émettre une ordonnance enjoignant aux employés de mettre fin aux interruptions de travail qui ont lieu en ce moment. Je crois savoir que l'affaire sera entendue demain.

[*Français*]

LE RAPPORT TREMBLAY—ON DEMANDE SI LES EMPLOYÉS QUI AURONT REÇU LE DROIT DE GRÈVE POURRONT L'UTILISER SANS ÊTRE SUSPENDUS PAR L'EMPLOYEUR

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Je ne sais pas si le ministre m'a mal compris, je n'ai jamais demandé un avis juridique et je ne demanderai jamais à un avocat de régler un problème ouvrier. Ce qui m'intéresse plus particulièrement, c'est qu'il y a des employés dans ce domaine-là qui sont des femmes, la très grande majorité des femmes, qui ont obtenu une augmentation salariale de 2.8 en 1977, et on ne semble pas s'occuper du tout d'elles. Monsieur le président, je veux que le ministre en face de moi me dise s'il a pris une décision au sujet des conséquences du Rapport Tremblay lorsqu'il le recevra, si oui ou non il a décidé de leur accorder le droit de grève et, dans l'affirmative, ce qu'il entend faire pour que les employés qui auront obtenu ce droit de grève puissent l'utiliser sans être suspendus par leur employeur.

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Je ne vois tout simplement pas, monsieur l'Orateur, comment il se fait que le député ne comprenne pas le processus de la négociation collective et, en particulier, la Partie V. Comme je le lui ai déjà dit, le processus de négociation collective prévoit l'intervention d'un commissaire de conciliation. Ce dernier ne peut agir qu'en conformité de la loi. En d'autres termes, si les parties en cause n'arrivent pas à s'entendre, il est chargé de préparer un rapport contenant des recommandations en vue du règlement du conflit. Tant que ce rapport ne m'est par parvenu et que les parties intéressées n'en connaissent pas la teneur, le député sait fort bien que la Partie V de la loi interdit les interruptions de travail.

Le député devra faire preuve de patience. Malheureusement, la question est grave. Je me préoccupe beaucoup non seulement du sort des femmes, mais aussi du sort des hommes en cause et des travailleurs en général. Nous devons attendre d'avoir reçu le rapport du conciliateur, M. Tremblay. Nous espérons que les parties en cause accepteront ses recommandations.

* * *

● (1500)

LA CONSOMMATION

L'AUGMENTATION DES FRAIS DE SERVICES DES BANQUES À CHARTE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu que, depuis une dizaine de jours, les principales banques à charte ont augmenté leurs tarifs pour les services bancaires, y compris les frais administratifs pour les chèques, les inscriptions aux comptes courants, la certification des chèques et la location de coffrets de sécurité, et que les bénéfices des banques à charte sont plus élevés que jamais et ont augmenté de plus de 20 p.

100 par rapport à la même période l'année dernière, le ministre lui-même ou l'un de ses collègues qui s'occupe plus directement des banques signalera-t-il à ces dernières qu'elles ne devraient pas augmenter les frais de services puisque leurs bénéfices sont aussi élevés?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je pense que cette question devrait s'adresser plutôt au ministre des Finances parce qu'il pourra y répondre beaucoup mieux que moi.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances—et je sais qu'il ne pourra peut-être pas me répondre aujourd'hui—d'examiner les hausses des frais bancaires annoncées par les banques récemment? Vu que les bénéfices des banques ont augmenté de façon considérable, pour ne pas dire exorbitante, le ministre songera-t-il à leur signaler qu'elles devraient tenir compte des besoins de leurs clients?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, certaines banques ont augmenté leurs bénéfices, mais nous savons qu'une banque a réalisé des bénéfices moins élevés cette année. Il est donc très difficile de généraliser. Cette augmentation de bénéfices est elle aussi un phénomène cyclique. Les bénéfices des banques avaient baissé au cours de l'avant-dernier trimestre. Pendant ce trimestre-ci, les bénéfices ont augmenté plus que d'habitude à cause de la baisse pendant le trimestre précédent. Je signalerai certainement aux banques que je voudrais qu'elles imposent les frais les moins élevés possible à leurs clients et qu'elles s'efforcent de conserver de toute façon une marge très faible de bénéfices.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. l'Orateur: A l'ordre. Plusieurs députés m'ont donné préavis de leur intention de soulever la question de privilège, en l'occurrence, les députés d'Outremont (M. Lalonde), de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) et de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell).

[*Français*]

M. LALONDE—ON DEMANDE POURQUOI LE RAPPORT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE N'A PAS ÉTÉ PRÉSENTÉ

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, je pose non seulement la question de privilège, mais à la suite de développements qui sont survenus depuis 2 heures cet après-midi, à la suite d'une nouvelle récente sur une conférence de presse que doit faire le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) cet après-midi, il y aura une deuxième question de privilège. Mais je vais d'abord poser la première et je reviendrai à la deuxième, si vous me le permettez.

En ce qui concerne la première question de privilège, elle a tout d'abord trait à la déclaration que le très honorable premier ministre (M. Clark) a faite à la Chambre hier, comme on le rapporte à la page 2030 du compte rendu officiel des *Débats*, et je cite:

> Quant à la dernière question, l'Office national de l'énergie, par suite de la consommation accrue au Canada et d'autres activités, croit maintenant qu'il pourrait y avoir des pénuries limitées cet hiver au Canada.

Or, nous devions recevoir ce matin, de l'Office national de l'énergie, le rapport qui devait être rendu public et accessible à tous les députés, et qui fait état de la question très importante de l'approvisionnement en pétrole au Canada et particulièrement dans l'Est du Canada au cours du mois de novembre. Nous avons appris du ministre au comité ce matin que ce rapport ne serait rendu public que dans quelques jours maintenant. J'ai d'excellentes preuves à l'effet que le rapport était prêt à être rendu public ce matin, mais qu'il a été retenu par l'Office national de l'énergie, car le contenu de ce rapport ne concordait pas avec la déclaration faite par le très honorable premier ministre à la Chambre hier, et que l'Office national de l'énergie avait décidé de retenir ce rapport pour le modifier, pour essayer de le cuisiner, pour le rendre plus conforme au point de vue exprimé par le très honorable premier ministre à la Chambre.

Je crois, monsieur le président, qu'il y a là en effet une question de privilège, car il y a un attentat indirect à l'indépendance d'un organisme comme l'Office national de l'énergie qui, par une intervention du très honorable premier ministre lui attribuant certaines déclarations, se trouve dans la situation où cet office est forcé maintenant, semble-t-il, de modifier le contenu de son rapport. Je ne veux pas utiliser le temps de la Chambre indûment à ce sujet, monsieur le président. J'attire cependant votre attention sur cette question qui, de toute évidence, affecte les privilèges des députés, et je demande au ministre de rendre public immédiatement le rapport préparé par l'Office national de l'énergie, comme il a été préparé par cet office, et non pas celui qui aura été modifié et cuisiné pour le faire concorder aux déclarations du très honorable premier ministre hier.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est rare, à la Chambre des communes, qu'une accusation si fausse et si irresponsable soit portée par un député, un membre du Conseil privé, député connaissant non seulement le Règlement de la Chambre des communes, mais aussi les règles concernant l'indépendance des agences, comme l'Office national de l'énergie. Je peux indiquer à la Chambre et à l'honorable député que l'accusation portée par ce dernier est sans aucune preuve et absolument fausse. La preuve n'a pas été fournie, parce qu'il n'en a pas, et qu'il s'agit d'une accusation fausse. J'espère que l'honorable député peut maintenant respecter l'indépendance de l'Office national de l'énergie et avoir le courage de dire à la Chambre des communes qu'il s'est trompé, qu'il a porté une accusation fausse et irresponsable.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est bien évident qu'il s'agit d'une divergence de vue et non d'une question de procédure.

M. KNOWLES—LES FÉLICITATIONS ADRESSÉES AU PREMIER MINISTRE POUR AVOIR PRÉSIDÉ LE SOUPER DONNÉ EN L'HONNEUR DE L'HONORABLE PAUL MARTIN

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour une toute autre raison à propos d'un fait que l'on devrait signaler, à mon avis, dans le compte rendu de la Chambre.

Si on me le permet, comme député d'un tiers parti et donc en mesure d'avoir un point de vue plus objectif, je voudrais dire que bien des députés reconnaîtront, j'en suis sûr, qu'il conviendrait de féliciter le premier ministre (M. Clark) de s'être montré si aimable à l'occasion du souper qu'il a présidé hier soir pour rendre hommage à notre ami, l'honorable Paul Martin.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Nous avons tous apprécié l'affabilité du premier ministre. Je sais que mon ami Paul et ses amis en ont été touchés, et ce fut un événement parlementaire marquant pour nous tous.

J'espère, monsieur l'Orateur, si les discours prononcés ont été consignés, que ce soit par écrit ou sur ruban magnétique, que l'on gardera ces documents aux archives publiques ou à la bibliothèque. Comme je l'ai déjà dit, c'était un événement marquant et j'ai pensé qu'on devrait le signaler au hansard.

Des voix: Bravo!

M. ALLMAND—LES MINISTRES QUI NE SIÈGENT PAS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, pendant la période des questions, quand le premier ministre (M. Clark) m'a répondu relativement aux ministres chargés de répondre aux questions à la Chambre, il a refusé de reconnaître que dans un régime de gouvernement responsable, les principaux ministres . . .

Des voix: Règlement.

M. Allmand: . . . et surtout le ministre de la Justice, le procureur général du Canada et le principal magistrat de la Couronne, devraient être élus et siéger à la Chambre des communes. C'est notre régime.

Il est vrai que la coutume permet de nommer des ministres comme leaders au Sénat . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Notre-Dame-de-Grâce sait qu'il lui faut me préciser la raison pour laquelle il soulève la question de privilège. S'il ne s'agit que d'un grief sur le fait que les ministres de la Couronne ne siègent pas à la Chambre des communes, il sait que c'est conforme aux pratiques de la Chambre, et que, même si cela peut entraîner des désagréments et donner lieu à des critiques, ce n'est pas une question de procédure à propos de laquelle on peut demander à la présidence d'intervenir. S'il évoque un aspect particulier de la question qui puisse justifier la question de privilège, je me ferai un plaisir d'écouter son exposé.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le côté spécial de cette situation que je tiens à faire vaioir est le suivant: le ministre de la Justice, qui est en même temps le procureur général du Canada, a des responsabilités très spéciales pour ce qui est d'entamer des poursuites judiciaires et autres, à propos desquelles aucun autre ministre ne peut donner de réponses, parce que le procureur général est en même temps le ministre de la Justice. Selon moi, lui seul, et non les ministres désignés, peut répondre aux questions. Dans notre système parlementaire de gouvernement responsable, il ne convient pas de laisser durer cet état de choses. Je comprends qu'un ministre suppléant de la Justice puisse siéger au Sénat de façon provisoire, mais cette situation est incompatible avec notre système de gouvernement responsable. Le ministre aurait eu deux occasions de se présenter et de se faire élire à la Chambre des communes, dans la circonscription de Prince-Albert et à Terre-Neuve.

● (1510)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle encore une fois au député qu'il expose ce qu'il croit être un grief. Il a peut-être raison de se plaindre de cet inconvénient, comme il l'a fait. Je ne vois pas en quoi cela concerne la procédure. Le gouvernement a le droit, que rien dans nos traditions parlementaires ne conteste, d'avoir pendant un certain temps des ministres qui siègent en dehors de la Chambre, qu'il s'agisse du ministre de la Justice ou, comme dans un cas antérieur, du ministre du Revenu national. Rien n'oblige en fait à ce que tous les ministres soient membres des Communes ou du Sénat. Je ne puis donc pas donner suite à l'affaire que soulève le député, du point de vue de la procédure.

M^me^ MITCHELL—LE PRÉSUMÉ DÉTOURNEMENT DE FONDS AU CHAPITRE DE L'AIDE À L'ÉTRANGER

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet de ce qu'a dit cet après-midi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey). Le ministre a mal interprété la position du Nouveau parti démocratique en ce qui concerne le détournement de fonds destinés à l'aide au Kampuchea. Il a déclaré que mon parti souscrivait à la décision qu'il a prise, de connivence avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald), de consacrer 10 millions de dollars, initialement destinés au Kampuchea, aux programmes d'immigration des réfugiés vietnamiens.

Nous n'acceptons pas cela parce que nous sommes en désaccord complet au sujet de la position du parti conservateur et en particulier celle des deux ministres. Il y a eu, à notre avis, un détournement de fonds et un abus de confiance à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et des groupes de parrainage privés. Nous croyons que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait contribuer 10 millions de dollars au Kampuchea, mais que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a clairement indiqué sous quels rapports elle s'oppose aux déclarations faites cet après-midi pendant la période des questions. Elle a bien exposé son opinion et je ne puis lui permettre de faire un exposé détaillé de la position de son parti sur la question.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. LALONDE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES AU SUJET DES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à cause des consultations qui ont eu lieu hier entre le président du Conseil privé (M. Baker) et des représentants des partis à la Chambre, dont le mien, au sujet d'une déclaration que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) devait faire à la Chambre à 6 heures.

Mon parti était d'accord, mais voici que nous apprenons que le ministre a décidé plutôt de convoquer une conférence de presse en fin de journée, une fois les bourses fermées, pour annoncer certaines décisions relatives aux exportations de gaz vers les États-Unis. A cet égard, j'ai une motion à présenter, car l'entente laissait supposer que le ministre ferait . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Comment puis-je rendre une décision sur une chose qui se produira peut-être au cours de la journée, mais sans qu'on en soit certain?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être expliquer ce qui se passe. Ou bien le député est malicieux ou bien il fait erreur.

M. Crosbie: C'est une erreur malicieuse!

M. Baker (Nepean-Carleton): Mon collègue, le leader de l'opposition à la Chambre, a pris les dispositions voulues pour que nous en revenions aux déclarations des ministres, à l'appel des motions, à 6 heures, après un dépôt de documents. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) désire déposer un document et faire une déclaration à ce sujet. Non seulement mon ami et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) se sont entendus dans ce sens, mais nous avons dit que nous avertirions deux heures d'avance les autres partis et les autres groupes intéressés.

J'ignore quelle mouche le pique, mais le député est complètement dans l'erreur.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. En ce qui concerne les déclarations des ministres, nous n'en sommes pas encore arrivés là, ni à l'appel des motions. Nous devrions peut-être attendre d'y arriver pour soulever des questions de procédure ou établir ce que nous allons faire. Nous n'en sommes pas encore aux affaires courantes et je ne peux pas décider de ce qu'un ministre pourra faire, tant que nous n'en serons pas là.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, on a prétendu que je tenais des propos malicieux. Ma déclaration se basait seulement sur celle que le ministre a faite au comité de l'énergie ce matin. Des députés des deux côtés de la Chambre étaient présents lorsque le ministre a dit qu'il n'avait pas l'intention de faire une déclaration à la Chambre aujourd'hui et qu'il n'avait nullement entendu parler de cette question. Les députés qui étaient au comité peuvent en témoigner. S'il n'y a pas plus de cohésion au sein du gouvernement, il n'est pas étonnant que nous obtenions les mauvais renseignements.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comment puis-je décider de ce qu'un ministre pourra faire quand nous en arriverons aux affaires courantes si nous n'y sommes pas encore?

LA PARUTION DU RAPPORT SUR LA PARITÉ DE SALAIRE POUR LES FEMMES

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la représentante de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett), je crois, a fait allusion au rapport sur l'écart entre les salaires préparé par M^me^ Ratna Ray, directrice du Bureau de la main-d'œuvre féminine, que je félicite, ainsi que son équipe, pour son excellent travail. Peut-être aura-t-on compris, à tort, que le rapport était maintenant prêt. Il ne l'est pas encore. Je ne demanderai pas à la représentante comment elle a pu s'en procurer un exemplaire, mais je crois savoir qu'il ne sera pas prêt à être diffusé avant la première semaine de janvier.

On m'a aussi informé qu'un nombre limité de rapports pourraient être mis à la disposition des députés sous peu. Avant qu'il y ait ruée vers le ministère, je tenais tout simplement à avertir la Chambre que le rapport au complet ne sera rendu public qu'au cours de la première semaine de janvier.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il sait ce que nous étudierons la semaine prochaine.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir posé la question. Bien entendu, nous avons aujourd'hui une journée réservée au parti du député. La motion est inscrite au nom du député de Blainville-Deux-Montagnes et nous avons bien hâte d'en discuter. Demain, nous continuerons l'étude du bill C-20 une fois que la Chambre se sera prononcée sur la motion présentée en vertu de l'article 75*c*) du Règlement dont j'ai donné préavis hier.

Lundi, nous passerons à l'étude en comité plénier et nous espérons pouvoir disposer de toutes les questions qui auront été soulevées pendant l'étude au comité à 9 h 45. Je dis que nous espérons, parce que cela dépend, bien sûr, de la volonté de la Chambre. Mardi, j'ai l'intention de demander à la Chambre de poursuivre l'étude du bill C-20 pendant l'après-midi. Bien entendu, à 8 heures le mardi 11 décembre, le ministre des Finances présentera son exposé budgétaire.

Je signale au député que, pour l'instant, je compte mettre le bill C-20 en délibération à l'étape de la troisième lecture mercredi prochain. J'essaierai de m'entendre avec les autres leaders pour que nous puissions terminer rapidement l'étude du bill C-20. Je compte mettre le budget principal en délibération le jeudi 13 décembre. Le vendredi 14 décembre sera probablement la première journée du débat sur le budget. Bien entendu, j'ai l'intention de consulter les autres leaders de la Chambre à cet égard.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le *Feuilleton* prévoit la présentation du bill sur les anciens combattants aujourd'hui. Vu que le ministre des Affaires des anciens combattants est ici, c'est lui qui s'en occupera. J'aimerais m'entretenir, de façon officielle ou non, avec les autres leaders de la Chambre pour savoir comment nous pourrions terminer l'étude de ce bill avant le congé de Noël. Je reconnais cependant que nous avons un programme bien chargé avant le moment prévu pour le débat sur l'ajournement. Je signale aux députés que je suis tout à fait prêt à prolonger les heures de séance de la Chambre des communes si les travaux de la Chambre l'exigent et si cela peut aider les députés dans leur travail.

● (1520)

M. Knowles: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me réjouis de voir enfin figurer au *Feuilleton* un bill concernant les anciens combattants, qui sera présenté dans quelques minutes. Je pourrais dire au leader du gouvernement à la Chambre qu'une fois que ce bill aura été lu pour la première fois et aura été imprimé et que nous aurons eu l'occasion de l'examiner, nous aviserons volontiers à la possibilité de l'adopter rapidement.

Peut être pourrais-je en profiter pour m'enquérir auprès du ministre d'autres mesures législatives possibles. En raison du long télégramme rédigé en termes très énergiques qui a été envoyé au premier ministre dans les dernières vingt-quatre heures concernant le jour du patrimoine, et comme la date prévue pour ce congé n'est pas très éloignée, le troisième lundi de février, le gouvernement envisagerait-il de présenter une mesure à ce sujet avant février 1980?

J'aurais une autre question à poser. C'est une question qui augmente toujours ma popularité à la Chambre des communes, mais on s'y habitue. Comme le commissaire, M. Alfred Hales, s'occupe d'étudier la question de la rémunération et d'autres avantages attachés à la fonction de député, le gouvernement a-t-il songé de différer l'augmentation automatique des salaires et allocations prévue en janvier jusqu'à ce que nous ayons reçu le rapport de M. Hales?

M. Baker (Nepean-Carleton): Au sujet du jour du patrimoine, le gouvernement n'envisage pas de présenter de mesure législative à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): J'estime devoir répondre bien franchement et sans détour au député. Au sujet de la question de différer l'augmentation automatique, je pense qu'il ne serait pas sage d'anticiper dans un sens ou dans l'autre sur la décision de M. Hales qui connaît bien la situation parlementaire. Je pense qu'il serait tout à fait déplacé de notre part, et j'ai réfléchi à la question, d'anticiper de quelque façon sur le contenu de son rapport. Je crois qu'il conviendrait mieux de permettre au commissaire de faire son travail; il pourrait avoir certaines vues, comme nous le savons tous, au sujet du taux d'indexation, des allocations spéciales pour les députés et sur beaucoup d'autres points. Nous ne savons pas quand il présentera son rapport, et j'estime qu'il ne conviendrait pas du tout de couper l'herbe sous le pied du commissaire, un éminent Canadien dont la nomination, je le sais, plaît au député de Winnipeg-Nord-Centre.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je désire apporter une seule précision sur l'ordre des travaux dont a parlé le leader à la Chambre. Est-ce qu'on doit comprendre qu'il a l'intention très ferme d'obtenir la 3e lecture du bill C-20 avant que ne débute le débat sur le budget?

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est l'espoir qui fait vivre. J'ai toujours été optimiste et je pense qu'on m'a toujours trouvé raisonnable. J'ai dit que je désirais discuter de l'organisation des travaux de la Chambre de manière à accomplir notre programme législatif, afin que l'étude du bill C-20, le bill du crédit d'impôt hypothécaire, soit terminée comme nous en avons annoncé l'intention, et, bien sûr, l'opposition a son idée quant à l'examen des prévisions de dépenses. Cela me paraît normal, je veux bien que cela se fasse, ce n'est pas moi qui l'empêcherai, de toute façon. C'est là une chose dont nous aimerions discuter.

M. Harquail: Par voie de rappel du Règlement qui pourrait fort bien constituer la question de privilège, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Je ne veux pas de sujet nouveau. J'essaie de mener à terme la question habituelle du jeudi sur les travaux de la Chambre.

M. Harquail: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que vous m'éclairiez sur les travaux qui incombent à la Chambre au titre de ce qui a été dit au sujet de la responsabilité. Indépendamment du droit qu'a le gouvernement de désigner les ministres, j'aimerais, monsieur l'Orateur, que vous me disiez comment vous interprétez les droits des députés en ce qui concerne le contrôle des ministres, en ce qui concerne la façon d'interroger, par exemple, le ministre de la Justice et le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique (M. de Cotret).

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député revient au sujet évoqué par le député de Notre-Dame-de-Grâce et sur lequel j'ai déjà tranché.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au leader de la Chambre. Il a dit, je pense, que jeudi prochain nous allons aborder les prévisions budgétaires. Il sait probablement que le comité des prévisions budgétaires en général s'est prononcé contre les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 du Conseil du Trésor. A-t-il l'intention de présenter une motion rétablissant ces crédits avant que nous passions à l'étude générale des prévisions budgétaires?

M. Baker (Nepean-Carleton): Je sais ce qui s'est passé au comité des prévisions budgétaires en général, et je tiens à assurer au député que j'ai ce problème à l'esprit. Quand je l'aurai résolu, j'en informerai le député et lui demanderai son assistance.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. LALONDE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES AU SUJET DES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a quelques instants, le député d'Outrement (M. Lalonde), lorsqu'il a soulevé la question de privilège, a fait allusion à certains propos qu'aurait tenus ce matin le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics; il a affirmé que le ministre avait dit que ni lui ni le premier ministre (M. Clark) ne feraient de déclaration concernant le rapport sur les approvisionnements en énergie et en gaz naturel aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, j'étais présent à cette réunion et je vous assure que ce n'est pas ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit. J'admets qu'il est possible que le député d'Outremont ait fait erreur et qu'il n'ait pas eu d'intention malicieuse. Il fait souvent erreur, cependant, et si ses intentions étaient malicieuses, il est bien possible qu'un député porte atteinte aux privilèges de la Chambre lorsqu'il affirme catégoriquement comme un fait que certains renseignements ont été communiqués au comité ce matin alors qu'il est sûr qu'il n'en est absolument rien.

Une voix: Qu'est-ce qu'il a dit?

M. Andre: Le député d'Outremont a demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il aurait quelque chose à dire au sujet des pénuries hypothétiques d'huile de chauffage qui risquent de frapper l'est du Canada cette année, et le ministre lui a répondu qu'il ne ferait pas de déclaration à ce sujet aujourd'hui, et qu'il ne savait pas si le premier ministre en ferait une. C'est ce qu'il a dit ce matin et c'est tout à fait différent de ce que l'ex-ministre a dit à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai pas l'intention de laisser se prolonger une discussion qui porte sur des propos tenus lors d'une séance d'un comité permanent. Il suffira de consulter le compte rendu du comité, de toute façon. La question en ce moment est de savoir si le ministre a l'intention de faire une déclaration aujourd'hui et je suppose que cette question sera résolue quand nous en serons aux affaires courantes si jamais, encore une fois, on nous permet d'y arriver.

M. McKenzie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pour vous aider à dissiper cette confusion qui règne en permanence à la Chambre . . .

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je voudrais simplement passer aux affaires courantes et aux rapports des comités. Je remercie le député de m'avoir offert son aide.

Des voix: Oh, oh!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des affaires extérieures de la défense nationale.

M. Doug Neil (Moose Jaw): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent de l'agriculture.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports susmentionnés figurent aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

DÉPÔT DU DOCUMENT «GOUVERNEMENT DU CANADA—COMPTE DES DÉPENSES FISCALES»

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles un document budgétaire intitulé: Gouvernement du Canada—Compte des dépenses fiscales qui permet au grand public et aux députés de savoir qui bénéficie, et dans quelle mesure, de certains privilèges fiscaux peu connus. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts que nous faisons pour renseigner le public sur les questions budgétaires et sur ce qui s'est passé depuis dix ans.

* * *

● (1530)

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HAWKES—ON DEMANDE AU DÉPUTÉ DE NICKEL BELT DE RETIRER SES PROPOS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé d'attirer votre attention sur une question de Règlement. Il y a deux jours, j'ai fait mon premier discours à la Chambre des communes au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. La discussion portait sur une modification à la partie IV du Code du travail du Canada que proposait un bill d'initiative parlementaire présenté par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Avant de participer au débat, j'ai lu le bill et consulté des experts du gouvernement quant aux conséquences de cette mesure si nous devions en approuver le principe et l'adopter.

Au cours du débat, j'ai signalé au député de Nickel Belt que si la Chambre acceptait le principe du bill et son libellé, cela pourrait causer notamment des torts aux voyageurs et aux employés qui travaillent à bord des avions, des trains et des bateaux. J'ai attiré votre attention sur la page 2006 du hansard. Le député de Nickel Belt avait invoqué le Règlement et déclaré:

. . . à mon avis, le député cherche délibérément à induire la Chambre en erreur.

J'ai répondu immédiatement ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, j'espère que le député d'en face voudra bien, au moment opportun, retirer le mot «délibérément». Je ne crois pas que ce mot soit conforme aux règles de bienséance de la Chambre.

J'ai accordé 48 heures au député. Ce matin, je lui ai dit qu'en l'absence d'initiative de sa part, j'essaierais d'invoquer le Règlement à ce sujet. J'ai signalé la chose à votre attention et j'aimerais votre verdict.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, à propos de la même question de privilège, j'aimerais retirer le mot «délibérément» et le remplacer par «stupidement».

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a demandé que soit retiré le mot «délibérément». Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) l'a retiré et je crois que cela règle la question du point de vue de la procédure.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carletonal): Monsieur l'Orateur, au sujet du désaccord relatif aux propos du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), il y a bien eu les discussions dont j'ai parlé, par suite desquelles, après avoir consulté mes collègues, les autres leaders à la Chambre, je propose, avec le consentement unanime de la Chambre:

Que la Chambre revienne aux déclarations des ministres à 6 heures ce soir ou à son retour de la cérémonie au cours de laquelle certains projets de loi recevront la sanction royale aujourd'hui, et que les heures de séance de la Chambre soient prolongées de façon à accorder aux députés suffisamment de temps pour répondre à la déclaration qui sera faite, conformément aux dispositions prévues à l'article 15(3) du Règlement.

J'annonce à la Chambre qu'en même temps le ministre déposera certains documents et qu'il nous faudra donc revenir aussi à cette partie de nos affaires courantes d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la proposition du président du Conseil privé. Les députés consentent-ils à mettre cette motion aux voix et à en faire un ordre dès maintenant, plutôt que de le faire plus tard aujourd'hui? Y a-t-il consentement pour que le ministre mette sa motion aux voix dès maintenant?

Des voix: D'accord.

Les langues officielles

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion que vient de nous présenter le président du Conseil privé. La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI DE 1979 MODIFIANT LA LÉGISLATION SUR LES PENSIONS, L'INDEMNISATION ET LES ALLOCATIONS RELATIVES À LA GUERRE, AUX MILITAIRES ET AUX CIVILS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants) demande à présenter le bill C-28, tendant à modifier la loi sur les pensions, la loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et les allocations de guerre pour les civils.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL POUR ÉTUDIER LE RAPPORT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement: Le 6 décembre 1979—Le président du conseil privé.

Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier le rapport du Commissaire aux langues officielles, 1978, déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 20 février 1979 (document parlementaire nº 304-1/301), ainsi que le Rapport du Commissaire des langues officielles, 1979, dès qu'il sera déposé à la Chambre des communes;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement neuf députés pour la représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le comité soit habilité à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité soit habilité à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité soit habilité à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire;

Que le quorum du comité soit fixé à quatre membres, pourvu que les deux chambres soient représentées lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être pris, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a trois membres présents et que les deux chambres sont représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, . . . de ses membres pour faire partie de ce comité mixte spécial.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 87, 343, 469, 480, 555, 563, 608 et 648.

[*Texte*]

JUSTICE—LES PROJETS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE RIMOUSKI

Question no 87—**M. Allard:**

1. Depuis 1975, le ministère de la Justice a-t-il financé des projets dans la circonscription électorale de Rimouski et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) pour quel montant (i) global (ii) dans chaque cas, *c*) dans quelles localités?

2. Le Ministère envisage-t-il de le faire prochainement et, dans l'affirmative, *a*) pour quel montant, *b*) dans quelles localités?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): 1. Non.

2. Sans objet.

M. HUGH R. HART—BROCKVILLE

Question no 343—**M. Cossitt:**

Un avocat de Brockville, M. Hugh R. Hart, a-t-il touché plus d'honoraires du gouvernement que tout autre avocat de Brockville au cours des cinq dernières années et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): En ce qui concerne le ministère de la Justice: la réponse à la première partie de la question est oui. La réponse à la seconde partie de la question est: M. Hart a accompli pour le gouvernement plus de travaux juridiques que tout autre avocat de Brockville au cours des cinq dernières années.

LA CAISSE DE LA CAPITALE NATIONALE

Question no 469—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel montant a été versé à la Caisse de la Capitale nationale?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, le montant versé à la Caisse de la Capitale nationale fut le suivant:

1978-1979	$23,500,000
1977-1978	36,750,000
1976-1977	32,000,000
1975-1976	30,000,000
1974-1975	23,080,000

Question no 480—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser à la Caisse de la Capitale nationale?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

Au 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, le montant qui restait à verser à la Caisse de la Capitale nationale était comme suit:

1978-1979	$34,500,000
1977-1978	37,750,000
1976-1977	18,000,000
1975-1976	7,000,000
1974-1975	12,000,000

LES PETITES ENTREPRISES

Question no 555—**M. Corbett:**

1. Au cours de l'année financière *a*) 1976-1977, *b*) 1977-1978, dans combien de cas le ministère de la Justice a-t-il enquêté contre des petites entreprises?

2. Quels ont été *a*) le nombre de jugements favorables aux petites entreprises, *b*) les frais encourus par le gouvernement, *c*) la moyenne des frais dans chaque cas, *d*) le nombre d'affaires réglées hors cours en faveur du gouvernement?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Nous regrettons de ne pas pouvoir répondre à cette question telle qu'elle est formulée. Même si l'on tentait d'en préciser le contenu, toute tentative de réponse entraînerait une recherche considérable qui pourrait être coûteuse.

LE FÉDÉRALISME—LE PARTI QUÉBÉCOIS

Question no 563—**M. Cossitt:**

L'ancien premier ministre ou quelqu'un d'autre de l'ancien gouvernement a-t-il commandé une étude sur le fédéralisme et le Parti québécois et, le cas échéant, *a*) quand et, plus précisément, était-ce juste après la victoire électorale du Parti québécois en 1976, *b*) combien de ministères ou organismes ont fourni des renseignements pour l'étude, *c*) quel est le nom des employés rattachés au Conseil privé ou au Cabinet du Premier ministre qui se sont occupés de ce travail, *d*) quel a été le coût total approximatif de l'étude, *e*) de manière plus précise, l'étude prétend-elle que des hauts fonctionnaires de l'ancien gouvernement n'étaient pas conscients de la situation «culturelle, sociale et politique» au Québec, *f*) le rapport est-il conforme à la politique actuelle du présent gouvernement et, sinon, pourquoi?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales):

Non. *a*) à *f*) Sans objet.

LA FRONTIÈRE ENTRE L'ONTARIO ET LE QUÉBEC—LES MINISTÈRES

Question no 608—**M. Cossitt:**

Le gouvernement d'avant le 22 mai 1979 avait-il eu l'intention de déménager certains ministères ou services gouvernementaux sur l'autre rive de la rivière des Outaouais et, le cas échéant, le gouvernement avait-il envisagé, dans un souci d'économie, de proposer que soit reculée de l'autre côté de la rivière des Outaouais, la frontière entre l'Ontario et le Québec, de façon à englober tous les immeubles de l'administration fédérale, y compris ceux qui sont présentement à Ottawa et sur la colline du Parlement?

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre):

Le gouvernement actuel ne sait pas si l'ancien gouvernement envisageait la possibilité de prendre des mesures qui auraient entraîné les conséquences suggérées dans votre question.

L'INDUSTRIE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Question nº 648—**M. Herbert:**

1. Au sujet de la possession obligatoire d'un permis dans l'industrie des produits pharmaceutiques, quel est le pourcentage actuel des droits versés sur les médicaments par le détenteur initial du brevet?

2. Le pourcentage a-t-il changé depuis dix ans?

3. Quel est le pourcentage en Grande-Bretagne?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): 1. 4 p. 100.

2. Non.

3. Il n'y a pas de pourcentage comparable en Grande-Bretagne étant donné que l'entité qui correspond grosso modo aux détenteurs d'un permis obligatoire en vertu de la loi canadienne est le gouvernement britannique lui-même.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

PÉTITION

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE—PRÉSENTATION D'UNE PÉTITION PAR DES TRAVAILLEURS DE RIVIÈRE-VERTE, NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): J'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des travailleurs chômeurs de Rivière-Verte dans le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick relativement aux effets adverses de la promulgation, le 1er juillet 1979, par le nouveau gouvernement de certaines sections de la loi sur l'assurance-chômage. La pétition contient 522 noms. Je l'ai examinée; elle me paraît conforme au Règlement de la Chambre, et je demanderais aussi, monsieur l'Orateur, qu'après examen par le greffier elle soit acheminée, si possible, au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais signaler à la Chambre que, conformément à une conduite que nous avons encouragée et dont, je pense, tous les députés ont tiré parti par le passé, nous comptons distribuer immédiatement et non pas à 10 heures ce soir le bill de finances que nous avons fait imprimer. Nous voulons ainsi éviter aux députés d'être pris au dépourvu.

J'ai suffisamment d'exemplaires et je vais demander qu'on les distribue dès cet après-midi si cette proposition agrée aux députés.

Des voix: D'accord.

Le chômage

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—ON DÉPLORE LE CHÔMAGE ET ON CONDAMNE LE GOUVERNEMENT POUR SON MANQUE DE STRATÉGIE D'EMPLOI GLOBALE

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes) propose:

Que cette Chambre déplore l'inertie du gouvernement en matière de création d'emplois, après six mois de pouvoir, regrette les coupures inhumaines au chapitre du programme Canada au Travail qui ont provoqué l'élimination de centaines de collectivités au Canada ayant connu un taux de chômage élevé et condamne le gouvernement de ne pas avoir réussi à présenter à ce jour une stratégie d'emploi globale pour l'année à venir.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je signale aux députés qu'au plus tard à 9 h 45 ce soir, en conformité de l'article 32(1)*k*) du Règlement, les délibérations sur la motion prendront fin, en conformité de cet ordre et aussi de l'article 58(10) du Règlement.

[*Français*]

M. Fox: Monsieur le président, il y a quelques jours nous fêtions en cette Chambre, à l'occasion de la période des questions orales, la fête—ce n'est peut-être pas le bon mot parce que ce n'est sûrement pas une fête à travers le pays—l'anniversaire plutôt des six premiers mois de gouvernement par nos collègues qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Nous aurions bien aimé, monsieur le président, à l'occasion de cet anniversiare, de dire à ces députés de l'autre côté de la Chambre, et plus particulièrement au ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey), qu'il avait fait du bon boulot.

Malheureusement le seul bilan que nous ayons en main depuis six mois, en est un d'inaction quasi totale, quasi complète. Voilà pourquoi, monsieur le président, nous voulons, après six mois de pouvoir, après six mois pendant lesquels l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration a assumé ses responsabilités, lui rappeler qu'il a négligé durant ces six mois de présenter à la Chambre et au public canadien une stratégie d'emploi pour les prochains mois.

Ce n'est pas normal, monsieur le président, que nous attendions à la veille de Noël, à la mi-décembre, que nous attendions que la neige tombe un peu partout à travers le pays avant que soit présentée une stragégie d'emploi pour l'année en cours. L'année prend fin, et nous serons bientôt en droit de demander au ministre non seulement quels sont ses plans pour les quelques mois à venir, mais aussi pour l'été et l'automne prochain.

● (1540)

[*Traduction*]

Le ministre a gaspillé le répit de six mois que l'ancien gouvernement lui avait ménagé. Il a hérité d'une période d'intense création d'emplois, alors que nous l'emportions sur la plupart de nos partenaires commerciaux en ce domaine. Il a été nommé alors que le taux de chômage avait baissé pendant 14 mois consécutifs. Il a hérité d'une situation économique qui était encore solide, en dépit des tornades qui s'amoncelaient déjà à l'horizon par suite de perturbations survenues très souvent hors de nos frontières. Le climat économique s'est grandement détérioré, et il persiste malgré tout à ne prendre

aucune mesure corrective. Depuis qu'il a été nommé à la tête de son ministère et qu'il est chargé de créer autant que possible de l'emploi, tout ce que le ministre a su faire, c'est déclarer lors de sa première entrevue télévisée qu'il faisait partie du cabinet dans l'unique but de favoriser «l'emploi, encore l'emploi et toujours l'emploi». Ce sont ses propres termes. Depuis ce temps-là, il n'a proposé aucune mesure concrète, se contentant de prononcer d'admirables discours, alors même que le climat économique a changé et qu'il faut appliquer de nouvelles mesures pour stimuler l'économie et créer de l'emploi au Canada.

Le ministre sait fort bien que l'économie des États-Unis est actuellement en crise. Il sait sans doute, tout comme ses conseillers, que la récession américaine influera grandement sur l'économie canadienne. Si le principal partenaire commercial du Canada connaît une croissance ralentie, il est évident qu'il achètera moins de produits canadiens, ce qui entraînera de graves répercussions sur l'industrie et le commerce partout au Canada et, par conséquent, sur la situation de l'emploi.

Ce n'est pas tout, Monsieur l'Orateur. Les taux d'intérêt ont été frappés d'augmentations répétées. Comme nous le savons tous, le taux d'escompte est grimpé à 14 p. 100. L'escalade à 15 p. 100 des taux préférentiels que les banques à charte accordent à leurs meilleurs clients industriels a mis les hommes d'affaires dans une situation précaire. Bien qu'on ait prévenu le ministre à plusieurs reprises, des usines ont commencé à fermer, et de nombreuses victimes de ces fermetures rendent le gouvernement directement responsable de la situation pour avoir approuvé l'augmentation des taux d'intérêt. Nous connaissons aussi les fâcheux problèmes avec lesquels sont aux prises les employés de Chrysler dans la région de Windsor et les employés de l'ITT dans le nord du Québec. La situation n'est guère meilleure dans les chantiers de construction navale, et il y a un ralentissement marqué de la croissance dans tout le pays. Mais le ministre, dont la principale tâche est de créer des emplois au Canada, ne fait rien.

Que dire de la plus importante décision politique du gouvernement actuel? La plus importante décision politique du gouvernement est de porter les prix du pétrole à 90 p. 100 du prix de Chicago. Nous savons tous que le prix du pétrole à Toronto est aujourd'hui d'environ $15.63 le baril, mais que le prix à Chicago atteindra près de $43.46 en 1985, d'après les chiffres publiés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), et qu'il montera à environ $62.81 en 1990, soit un peu plus que le prix international.

Un des objectifs déclarés du gouvernement d'en face est donc de hausser le prix du pétrole au Canada à un niveau un peu supérieur au prix international, supprimant ainsi un des grands avantages dont jouissent notre industrie et notre commerce par rapport à leurs concurrents étrangers. Quelle est la position du ministre de l'Emploi et de l'Immigration sur cette question? Nous ne l'avons pas entendu dire quoi que ce soit à ce sujet. Nous ne l'avons pas entendu prendre position contre les hausses scandaleuses du prix du pétrole, bien que le ministre sache très bien que ces augmentations auront des conséquences désastreuses pour notre économie.

Je ne suis pas certain que le ministre ait étudié les conséquences que de telles politiques auront sur l'emploi au Canada. Peut-être pourrais-je lui citer l'étude économique déjà bien connue qui a été faite sur les répercussions économiques des prix du pétrole parce que le ministre dit que son ministère ne fait pas d'études sur les répercussions économiques des hausses du taux d'intérêt ou des augmentations du prix du pétrole. Il laisse cela au ministère des Finances. Je pensais qu'il aurait voulu agir dans ce domaine et présenter de nouvelles politiques quand il y a des changements aussi importants dans la situation économique au Canada.

Voyons ce que le premier ministre conservateur de l'Ontario dit au ministre de l'Emploi et de l'Immigration par l'entremise de son premier ministre. Il lui dit que ces hausses du prix du pétrole auront un effet considérable sur l'économie canadienne, surtout dans le secteur de la création d'emplois.

Une voix: Que disent les neuf autres?

M. Fox: Tenons-nous-en pour l'instant au premier ministre de l'Ontario. Si le député pense que les hausses du prix de pétrole créeront des emplois au Canada, j'aimerais qu'il me dise quel économiste a dit cela. Pour sa part, le gouvernement conservateur de l'Ontario prévoit que les prix à la consommation auront augmenté de 4.5 p. 100 à la fin de 1981. D'autre part, il y aura une perte de 137,000 emplois, ce qui veut dire que le nombre d'emplois perdus pendant la période où le ministre occupera son poste actuel dépassera probablement le nombre total d'emplois qu'il réussira à créer. D'après la façon dont vont les choses, le ministre devrait se rendre compte qu'il y aura certainement moins d'emplois au Canada en 1981 que si le gouvernement n'imposait pas cette hausse du prix du pétrole. Il y aura 137,000 emplois de moins au Canada à la fin de 1981 et le produit national brut réel sera inférieur de 2 p. 100 à ce qu'il aurait été autrement.

Je signale en passant que le gouvernement veut non seulement ralentir l'économie de façon tout à fait délibérée en augmentant le prix du pétrole, mais qu'il veut aussi enlever à tous les automobilistes canadiens 30c. pour chaque gallon d'essence qu'ils consomment. Quand le premier ministre (M. Clark) parle d'imposer une taxe d'accise de 30c. le gallon, cela veut dire qu'il prendra environ 2.8 milliards de dollars dans la poche des automobilistes; cela aussi aura des conséquences graves sur la situation de l'emploi.

Je l'ai déjà dit, nous avons entendu de belles paroles aujourd'hui. Depuis sa nomination cet été, le ministre nous a promis d'instaurer plusieurs programmes de création d'emplois. Il a parlé de créer des emplois pour les jeunes. Il nous a dit que certains de ces programmes seraient mis sur pied au début de l'automne. L'hiver est presque arrivé et rien n'a été fait. Jusqu'ici, le ministre a fait exactement le contraire de ce qu'il avait promis. Non seulement il n'a pas créé d'emplois, mais il a même décidé de réduire impitoyablement les sommes affectées à la création d'emplois au Canada. Jusqu'ici, il a réduit le budget du programme Canada au travail et du programme d'aide au développement économique local.

Le ministre répondra sans doute que ce qu'il veut faire, c'est créer des emplois permanents, et je suis bien d'accord sur ce point. J'aimerais moi aussi que le gouvernement crée des emplois permanents. Par ailleurs, le ministre pense qu'il peut supprimer certains programmes de création d'emplois temporaires. J'affirme pour ma part que dans un pays comme le Canada, qui connaît actuellement un ralentissement cyclique de son économie, ce qu'il fait revient à dire à certains travailleurs qu'ils devront compter sur l'assurance-chômage ou sur le bien-être social cet hiver au lieu de pouvoir profiter de programmes comme Canada au travail. Au lieu d'aider à satisfaire à d'importants besoins locaux, ces gens recevront des chèques d'assurance-chômage, et cela en dépit du fait qu'ils aimeraient beaucoup mieux travailler.

Je ne veux pas insister uniquement sur une utilisation plus marquée du programme Canada au travail, car je me souviens, qu'il y a un an, notre propre stratégie de création d'emplois comprenait un certain nombre de mesures que le ministre, à en juger par ses discours, s'efforcera de regrouper dans un emballage cadeau, peut-être parce que c'est le temps des fêtes et que le moment est venu de faire un nouveau cadeau au public canadien. En examinant la stratégie de création d'emplois que M. Cullen a publiée en septembre 1978, je note qu'il avait déjà prévu à ce moment un programme de crédit d'impôt à l'emploi de 106 millions de dollars. Je note aussi un programme d'emplois d'été pour les jeunes de 116 millions de dollars, des mesures en vue de créer des emplois permanents pour les jeunes au coût de 109.7 millions de dollars, il y avait déjà un programme de formation au travail, le programme Canada au travail et un programme de formation professionnelle de 101.5 millions de dollars. A ce propos j'espère que le ministre poursuivra le travail entrepris par son prédécesseur dans le domaine de la formation professionnelle car je pense que c'est vraiment l'un des domaines les plus importants dont on devra s'occuper au cours des années qui viennent.

J'ai ici un exemplaire du 16e exposé annuel du Conseil économique du Canada. On y trouve entre autres une recommandation concernant la politique relative au marché du travail. Elle porte précisément sur l'un des aspects les plus importants de la création d'emplois au Canada, c'est-à-dire la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. C'est une chose de créer des emplois pour l'avenir immédiat et c'en est une autre de créer des emplois temporaires pour traverser des périodes de chômage élevé. En outre, il faut répondre à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, problème auquel le gouvernement précédent a affecté des sommes considérables. J'espère que le ministre continuera dans la même lancée.

● (1550)

J'aimerais citer un passage du seizième exposé annuel 1979 du Conseil économique du Canada intitulé «Le fardeau de l'inertie». A la page 87, on peut lire ceci:

> Il appert qu'au début des années 80, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ... sera encore plus marquée. Cette constatation a des implications très importantes sur les prévisions relatives à l'emploi et sur les programmes de formation. Il ne fait aucun doute que pour bien rétablir les déséquilibres du marché du travail, il sera essentiel de les prévoir avec précision et à temps. Nous devrons nous demander si le gouvernement du Canada et les industriels sont vraiment capables de prévoir la demande et l'offre de main-d'œuvre qualifiée, de déceler les besoins en formation professionnelle et d'élaborer des programmes efficaces de formation.

Le conseil a recommandé principalement que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, réévalue les programmes actuels de façon à les remanier en fonction des besoins du marché de la main-d'œuvre dans les années 80.

Le ministre a prononcé un discours devant le Club canadien à Toronto. Il a parlé des importants programmes de formation des compétences. Je l'en félicite, car j'estime qu'à cet égard il est dans la bonne voie. Mais s'il doit transférer des fonds à d'autres secteurs de son ministère, j'espère qu'au lieu de réduire ses programmes de création d'emploi, pratique à laquelle on a eu recours depuis le début de l'année, il va songer à les allouer à ce genre de programmes.

Cela m'amène à parler du programme Canada au travail que la motion mentionne explicitement. A ce propos, le ministre, non satisfait de réduire de plus de 40 millions de dollars les crédits alloués cette année à ce programme, parle de l'éliminer tout à fait l'année prochaine. Peut-être y aurait-il moyen de mieux employer ces crédits, mais encore faudrait-il que le ministre nous dise comment le faire. C'est à lui qu'il appartient de nous dire, avant de supprimer des programmes de manière aussi brutale et irrévocable, ce qu'il compte faire et comment il compte employer l'argent ainsi débloqué. Il serait bon qu'il explique de temps à autre ses intentions au Parlement au lieu d'aller les confier au Canadian Club de Toronto ou aux œuvres de bienfaisance à travers le pays. Mais pour le moment, le ministre refuse carrément de répondre aux questions que lui posent les députés. Il nous fait lanterner en nous disant que nous trouverons toutes ces réponses dans le budget dont on a repoussé la date un certain nombre de fois au cours des dernières semaines. Nous n'avons donc aucune réponse du ministre et la seule façon de savoir ce qu'il a derrière la tête s'il a quelque chose, c'est de compulser les discours qu'il prononce en dehors de cette enceinte.

Le ministre trouve grande matière à consolation dans le fait que 98 p. 100 de ses crédits du programme Canada au travail seront dépensés au Québec et dans les provinces maritimes et les quelques dollars restant en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Je voudrais examiner cette liste avec le ministre en me livrant à une comparaison avec ce qui a été fait l'année dernière pour toute une série de localités canadiennes au titre du programme Canada au Travail. A Terre-Neuve l'année dernière, on a dépensé 17.1 millions de dollars. Le ministre a légèrement augmenté cette somme en la faisant passer à 19.6 millions de dollars. Si l'on retranche 10 p. 100 pour tenir compte de l'inflation on se retrouve pratiquement au même chiffre que l'année dernière. L'Île-du-Prince-Édouard a reçu 3.1 millions de dollars l'année dernière. Cette année, le chiffre sera de 3.7 millions de dollars. La Nouvelle-Écosse a reçu 11 millions de dollars l'année dernière et recevra également 11 millions de dollars cette année, soit une baisse de 10 p. 100 en valeur réelle. Le Nouveau-Brunswick a reçu 15.7 millions de dollars l'année dernière et ne recevra que 15.1 millions de dollars cette année, soit une baisse d'environ 10 p. 100 en valeur réelle.

Pour ce qui est du Québec, je voudrais vous citer un extrait d'un communiqué publié par le collègue du ministre.

[*Français*]

Au Québec, cette année, quand on parle du programme Canada au Travail, l'an dernier le gouvernement en place avait 62.3 millions de dollars à la disposition de tous les comtés de la province de Québec. Cette année, le nouveau gouvernement conservateur élimine 33 comtés de l'application de ce programme-là . . .

M. Savard: Une vraie honte!

M. Fox:

. . . et diminue le montant alloué à la province de Québec de 14 millions sans tenir compte du phénomène de réduction de la valeur de l'argent dû à l'inflation.

Alors le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) nous disait, dans son communiqué de presse, et je cite:

M. La Salle s'est félicité de l'annonce faite par M. Atkey, s'est félicité d'une diminution d'à peu près 14 millions et si j'ajoute un autre quatre millions dû à l'inflation, il s'est félicité d'une réduction de 18 millions, il s'est félicité d'une élimination de 33 comtés où il y a des taux de chômage très élevés,

Une voix: C'est honteux!

M. Fox:

. . . il s'est félicité du fait que l'an prochain il élimine complètement l'application du programme Canada au Travail non seulement au Québec mais partout au Canada, et il dit qu'il s'en félicite . . .

M. Olivier: Épouvantable!

M. Fox: De ce côté-ci de la Chambre, nous ne nous en félicitons pas.

Une voix: Nous allons voir ce que les électeurs de sa circonscription vont dire!

[*Traduction*]

M. Darling: Lisez les chiffres pour l'Ontario.

M. Fox: Je vais lire les chiffres pour l'Ontario, comme me le conseille mon collègue d'en face. Ils sont très embarrassants. C'est très embarrassant pour ces bons députés qui ont été élus dans la province d'Ontario. C'est très embarrassant pour ceux-là qui ont fait du porte à porte durant la dernière campagne électorale pour expliquer quel genre de programmes de création d'emplois ils mettraient sur pied.

Des voix: En plein dans le mille!

M. Fox: C'est très embarrassant. L'année dernière, la province d'Ontario a reçu du gouvernement libéral précédent des subventions au titre du programme Canada au travail, pour des collectivités de diverses régions de l'Ontario où le chômage était particulièrement élevé et où l'on cherchait à atteindre de nombreux objectifs sociaux valables. Le gouvernement libéral leur avait accordé 22 millions de dollars.

Des voix: C'est honteux!

M. Fox: Cette année, ces mêmes collectivités du nord de l'Ontario, ainsi que de l'est et du sud de la province, qui avaient consacré ces fonds à des objectifs locaux valables et à des objectifs sociaux légitimes, ne recevront rien. L'année dernière, le gouvernement a versé 22 millions de dollars à des municipalités et des groupes de l'Ontario. Le nouveau gouvernement leur a enlevé ces 22 millions et ne leur a rien donné en retour.

Qu'est-ce que les conservateurs ont fait au Manitoba? L'an dernier, sous le gouvernement libéral, la province a reçu 9.4 millions dans le cadre du programme Canada au travail. Que reçoit-elle du nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Rien.

Une voix: Pas un sou.

M. Fox: Qu'arrivera-t-il aux collectivités situées dans le nord du Manitoba? Qu'arrivera-t-il aux circonscriptions dont les représentants élus au Parlement ont sûrement fait part de leur point de vue? Je défie le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de me dire qu'aucun député conservateur de l'Ontario ou du Manitoba ne lui a manifesté son mécontentement du fait que sa province a été radiée du programme.

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Il en est de même pour la province de l'Alberta, qui a reçu 5 millions de dollars l'an dernier mais qui ne recevra rien cette année.

Permettez-moi de saluer la grande générosité du gouvernement actuel à l'égard des habitants du Yukon. Cette année, le Yukon recevra environ $99,000 au titre de ce programme, alors qu'il avait reçu dix fois plus l'an dernier. Les territoires du Nord-Ouest reçoivent une somme tellement dérisoire que c'en est presque insultant mais, bien entendu, nous avons l'habitude de voir le ministre actuel de l'Emploi et de l'Immigration lancer des insultes, lui qui a traité de façon fort cavalière tous les jeunes Canadiens qui travaillent présentement dans le cadre d'un des programmes parrainés par son ministère. L'un des journaux de Toronto rapporte qu'il les a décrits comme «de jeunes bourgeois en quête d'un emploi qui leur permettra d'être livrés à eux-mêmes pendant un an». Je le défie de venir voir dans ma circonscription les réalisations de ces jeunes au camp Bouchard, dans la municipalité de Blainville.

Pour revenir aux territoires du Nord-Ouest, cette année, le gouvernement, qui s'intéresse au Nord, va verser $39,000 aux territoires du Nord-Ouest dans le cadre du programme Canada au travail. A mon avis, c'est insultant. Je suis convaincu que cette population aurait préféré ne rien recevoir du tout au lieu de se faire lancer ainsi la parcimonieuse somme de $39,000. L'an dernier, l'ancien gouvernement a dépensé 2.8 millions de dollars dans les territoires du Nord-Ouest.

[*Français*]

Et c'est ça somme toute, monsieur le président . . .

M. Olivier: Le ministre de la promotion du chômage!

M. Fox: . . . la situation actuelle: six mois d'inaction, six mois pendant lesquels le ministre avait le temps de formuler des politiques pour tenir compte de la nouvelle situation économique que nous vivons. Plutôt que de formuler de nouvelles politiques, monsieur le président, il s'est contenté à ce jour de présenter à la Chambre les programmes que nous avions mis de l'avant l'an dernier, qui sont d'excellents programmes, mais qui pouvaient l'an dernier tenir compte de la nouvelle conjoncture économique actuelle.

Le ministre n'a tenu aucunement compte du fait qu'il y a une récession aux États-Unis, et que sous son gouvernement nous subissons, à l'heure actuelle, les taux d'intérêt les plus élevés de notre histoire. Il n'a tenu aucunement compte du fait, monsieur le président, qu'avec sa politique énergétique et sa décision prise de sang-froid de hausser les prix du pétrole, il va être la cause, au dire même de ses amis conservateurs de l'Ontario, en la personne du premier ministre de l'Ontario, d'ici 1981 de 137,000 nouveaux chômeurs, et c'est là jusqu'à présent sa politique.

Monsieur le président, en concluant, je voudrais suggérer au ministre deux ou trois modes d'approche. Quant à moi ces politiques si elles veulent être cohérentes, elles doivent viser deux ou trois objectifs. Il y a la création d'emplois temporaires. Qu'on le veuille ou non, dans notre pays la création d'emplois temporaires va demeurer nécessaire d'année en année pour faire face aux durs mois d'hiver, à moins que nous ne voulions faire ce que le ministre nous propose, savoir condamner les gens à dépendre des prestations d'assurance-chômage pendant toute la période de l'hiver. Nous devrions plutôt, monsieur le président, voir à ce que ces gens puissent remplir des tâches productives dans la société. Or, on parle de programme de création d'emplois temporaires pour les mois difficiles, de programme de création d'emplois permanents évidemment, et ce qui est le plus important, de la préparation de la main-d'œuvre, d'une main-d'œuvre qualifiée, parce que nous savons que le bassin de main-d'œuvre qualifiée sur lequel on comptait durant les années passées n'existe plus. On ne peut plus compter sur les bassins d'immigration pour satisfaire aux besoins en main-d'œuvre qualifiée de ce pays. Nous devons former cette main-d'œuvre ici.

Et s'il est une chose de scandaleux dans notre système en ce moment, monsieur le président, c'est de constater chaque mois de septembre, à chaque collation des grades des jeunes de CÉGEP, des jeunes d'écoles secondaires, des jeunes qui finissent leurs études universitaires, qu'ils sont préparés pour des emplois qui n'existent pas. Et je voudrais demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) de mettre sur pied les mécanismes nécessaires pour voir à ce que ce genre de choses-là cessent. Cela est évidemment de juridiction provinciale, mais il incombe au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, s'il veut vraiment prôner et mettre de l'avant une politique nationale de la main-d'œuvre, de voir à ce que ces jeunes ne se lancent pas pendant des années dans des études qui n'aboutissent à rien.

• (1600)

[*Traduction*]

Le ministre a déclaré devant le Canadian Club à Toronto que le projet de construction des pipe-lines créerait des débouchés pour les ouvriers qualifiés. Ce sont là de nouvelles possibilités qui s'offrent aux travailleurs. Il incombe au ministre, à mon avis, de veiller à ce que nous cessions de former des Canadiens pour des emplois qui n'existent pas, et que nous déployions un effort concerté afin que la formation d'ouvriers qualifiés réponde aux exigences et aux besoins de l'industrie.

En notre qualité de députés, nous avons tous des électeurs qui, à un moment donné ou à un autre, sont venus nous dire que leurs enfants, malgré de longues années de scolarité, ne trouvaient pas à s'employer sur le marché du travail. Je signale au ministre que jusqu'à présent, le système en vigueur ne semble pas tenir suffisamment compte des besoins globaux en matière d'emploi au Canada. Je ne lui en impute pas la faute, et je ne crois pas non plus qu'il faille l'imputer à qui que ce soit d'autre. Il n'est pas aussi facile de déterminer les besoins en main-d'œuvre à l'échelle du pays qu'à l'échelle d'une seule province. Ce n'est pas la façon idéale d'aborder le problème. Il faudrait plutôt déterminer les besoins en main-d'œuvre à l'échelle du pays. Le fait de déterminer les besoins d'une province en particulier constitue peut-être une façon de préparer les citoyens à occuper certains emplois dans ladite province, à l'exclusion cependant des autres provinces.

[*Français*]

Monsieur le président, en concluant je voudrais sûrement encourager le ministre à revenir sur les décisions du passé. Cette prise de position par le ministre, à ce jour, d'éliminer complètement le programme Canada au travail, quand il n'a absolument rien à mettre en place, cette idée de condamner les gens au chômage ne tient pas. Et je mets le ministre également en garde contre la tentation à laquelle il fait sans doute face, et c'est celle de prendre tous les programmes qui existent au sein de son ministère, de les aménager d'une certaine façon, et de nous les représenter dans un emballage nouveau à l'époque des Fêtes. Ce genre de situation n'est pas suffisant.

Nous pensons qu'il existe plusieurs programmes fort valables à l'intérieur de ce ministère-là. Nous pensons que ces programmes peuvent être réaménagés, qu'ils doivent être évalués en profondeur, qu'ils peuvent être changés quelque peu dans leur direction. Mais nous pensons que l'attitude actuelle du ministre qui diminue les fonds destinés à la création d'emplois et nous présente à nouveau dans ce nouvel emballage à peu près tout ce qui existe à l'intérieur de son ministère, n'est pas acceptable. C'est une attitude que nous condamnons, ainsi que son attitude à ce jour dans ce secteur, depuis qu'il a pris la direction du ministère le 4 juin dernier.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, à la lecture de cette motion, le thème central m'est apparu, à savoir, que les initiatives du gouvernement au chapitre de la création d'emplois destinés à répondre aux besoins des Canadiens, auraient dû être plus nombreuses. Je voudrais signaler aux députés d'en face que le raisonnement de l'opposition en matière de création d'emplois est foncièrement erroné.

[*Français*]

M. Olivier: Je tiens à m'excuser auprès du ministre de mon intervention. Lorsqu'il a commencé son discours, nous n'avions pas la traduction, et je tenais absolument à en comprendre le début. Alors, je m'excuse d'intervenir. Je ne sais pas si la traduction est maintenant disponible, mais nous ne l'avions pas lorsqu'il a commencé son intervention.

M. Atkey: Ce n'est pas un problème, monsieur l'Orateur, je répéterai encore mon discours.

[*Traduction*]

Cette motion, monsieur l'Orateur, pose en principe que le gouvernement doit faire plus pour la création d'emplois au Canada. Voilà, à mon avis, le vice fondamental du raisonnement des députés de l'opposition, parce que dans la vie réelle, ce n'est pas le gouvernement qui crée les vrais emplois à long

terme au Canada. C'est le secteur privé qui crée les biens et services réels que nous vendons dans la vie réelle.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Ce ne sont pas les gouvernements qui créent les biens et les ressources productifs de la société. Les gouvernements sont simplement des agents organisateurs. C'est le secteur privé, les manufacturiers, la force industrielle de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Ouest et des provinces atlantiques qui créent les vrais emplois qui vont durer.

Ce que les gouvernements peuvent faire, ce qu'ils doivent faire et ce que mon gouvernement va faire, c'est d'instaurer des conditions propices à la création d'emplois par le secteur privé. Le gouvernement peut faire l'appoint de la création d'emplois du secteur privé, il peut inciter le secteur privé à créer des emplois, mais je répète—et je n'insisterai jamais assez là-dessus—que ce n'est pas le gouvernement qui crée les vrais emplois qui durent dans notre société.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Voyons un peu ce qu'ont fait ceux d'en face qui sont au gouvernement, et par exemple le député qui vient de parler. Ce gouvernement-là a eu des possibilités en or, lorsqu'il est entré en fonction en juillet 1974 avec une très confortable majorité, je m'en souviens. Voyons ce qu'il a fait. Quand ce gouvernement-là a été élu, il y avait 490,000 chômeurs au Canada. Cela, c'était en 1974. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières était de 5.1 p. 100. C'est de là qu'ils sont partis et ils avaient toute facilité pour faire ce qu'ils voulaient. Voyons maintenant où en étaient les choses quand le gouvernement a été défait en mai dernier. Les chiffres désaisonnalisés étaient de 853,000 pour le nombre de chômeurs, et de 7.7 p. 100 pour le taux de chômage. En voilà une performance! En cinq ans de possibilités en or, le taux de chômage avait augmenté de 2.6 p. 100. En chiffres absolus, il y a 463,000 chômeurs de plus. Nous savons qui sont ces gens, monsieur l'Orateur. Les femmes et les défavorisés constituent la majorité de ces 463,000 nouveaux chômeurs qui peuvent rendre l'ancien gouvernement responsable de leur situation.

● (1610)

Il y a une leçon à tirer de ces chiffres, monsieur l'Orateur. Les expédients à court terme appliqués par le gouvernement précédent, avec leurs noms fantaisistes—Canada du Travail, Jeunesse Canada au travail, Programme d'expérience de travail et de formation, Prospection du marché du travail par les étudiants, Programme d'initiatives locales, programme d'emplois d'été, programme d'emplois permanents—ont réussi non pas à diminuer le chômage mais à contribuer à l'augmenter. S'il suffisait pour remédier au problème du chômage d'appliquer une multitude de programmes à court terme mal coordonnés, le chômage aurait diminué au lieu d'augmenter. Les grands problèmes que le gouvernement précédent a tenté d'esquiver les obsédent maintenant et ils continuent à suggérer de petits remèdes de bonne femme sans efficacité véritable.

Maintenant les députés d'en face réclament de nouveaux programmes semblables, d'autres programmes d'expérience du travail et de formation, d'autres programmes de prospection du marché du travail par les étudiants, d'autres programmes d'initiatives locales et de Canada au travail, enfin toutes sortes de projets d'emplois à court terme. Mais ces programmes ne créent pas d'emplois permanents pour nos jeunes, monsieur l'Orateur. L'expérience prouve qu'ils ont échoué à cet égard, et les Canadiens ont montré qu'ils s'en rendaient compte le 22 mai.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Le gouvernement actuel a pour objectif fondamental de stimuler le développement économique à long terme, et d'encourager le secteur privé à créer des emplois promanents à plein temps pour un plus grand nombre de Canadiens, et surtout pour les jeunes.

Nous devons établir un climat de confiance pour atteindre cet objectif, monsieur l'Orateur. Nous devons rassurer les hommes d'affaires, les convaincre que le secteur privé peut se développer, qu'ils peuvent augmenter leurs effectifs et qu'ils ont intérêt à investir dans leur localité, leur province et leur pays. Nous devons nous assurer que le gouvernement appuie cette expansion de diverses façons constructives. Nous devons nous assurer que les groupes de notre société qui sont le plus touchés par le chômage soient également ceux qui bénéficient le plus de cette expansion.

Le gouvernement a certes un rôle à jouer dans la création d'emplois, mais il ne doit pas être la première source de nouveaux emplois au Canada. Il ne doit pas consacrer à cette activité toute son énergie et tous ses fonds parce qu'il y perdrait beaucoup.

Mon préopinant se demande ce que le gouvernement fait depuis six mois. Son parti essaie de faire croire à la population que le gouvernement a entrepris bien peu et n'a à peu près rien accompli. C'est absolument faux, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de signaler quelques faits qui ne seront guère réconfortants pour les députés d'en face.

Une voix: Cela ne prendra pas grand temps.

M. Atkey: Depuis notre accession au pouvoir, il s'est créé, compte tenu des variations saisonnières, 232,000 nouveaux emplois.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Mais plus important encore, le taux de chômage, qui, le 22 mai, sous le gouvernement libéral, était de 7.9 p. 100, est tombé à 7.4 p. 100, soit une baisse de .5 p. 100. L'élément important pour juger des six derniers mois, celui qui compte véritablement, soit la situation de l'emploi, s'est amélioré. Il ne s'est pas dégradé, comme on voudrait le faire croire.

Je vais être honnête, monsieur l'Orateur. Cette amélioration n'est pas attribuable uniquement aux initiatives de création directe d'emplois du gouvernement, ni même uniquement aux mesures prises par le gouvernement depuis le 4 juin.

M. Fox: C'est vous qui le dites!

M. Atkey: Le climat des affaires s'est amélioré au Canada depuis le 4 juin. Les niveaux records de l'investissement dans l'industrie manufacturière le montrent bien. De grandes parties du pays connaissent une prospérité remarquable. Les salaires des ouvriers n'ont jamais été aussi élevés, et les Canadiens sont de plus en plus désireux de participer à l'essor économique et au développement du pays.

Ce renouveau d'assurance et de confiance n'est pas tombé du ciel. Il s'est produit parce qu'un nouveau gouvernement, déterminé à changer la situation, a encouragé le peuple canadien, de même que ses propres partenaires—les syndicats, les provinces, le secteur privé—à participer à la croissance écono-

mique du pays. Le gouvernement fédéral n'a jamais prétendu être capable de résoudre seul tous les problèmes de création d'emplois.

Monsieur l'Orateur, dans le prochain budget, mon collègue, le ministre des Finances (M. Crosbie), déterminera l'orientation que le Canada doit absolument suivre dans un monde où les ressources énergétiques se font rares. Il décrira les mesures que nous devons prendre pour commencer à diminuer au lieu d'augmenter notre déficit, et certaines des mesures que nous avons l'intention de prendre pour stimuler le secteur privé, surtout dans le cas des jeunes.

Dès le 16 octobre, le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox) m'a demandé à la Chambre quand j'allais présenter notre stratégie d'emploi. Je lui avais alors dit, et je lui ai répété par la suite à la Chambre, au comité et en privé, que les détails de la stratégie d'emploi du gouvernement seraient annoncés dans le cadre du budget, premièrement en termes généraux par mon collègue le ministre des Finances et ensuite plus en détail lors du débat sur le budget. A moins que le député ait été absent ou ait été malade, il doit savoir que la date du budget a été fixée à mardi prochain, le 11 décembre. Je pense qu'il sait que le budget est normalement suivi d'un débat. La stratégie de plein emploi du gouvernement sera donc annoncée à la Chambre d'ici une semaine. Il n'y a jamais eu de doute à ce sujet.

J'aimerais donc lui demander pourquoi il a présenté une motion rédigée en ces termes quand il sait qu'en attendant cinq jours il aurait pu savoir tout ce qu'il veut?

M. Olivier: C'est trop tard.

M. Atkey: Les députés d'en face sont très inquiets de ce qu'ils apprendront mardi soir prochain. Les débats sur le budget les inquiète. Ils ont peur que nous présentions une stratégie d'emploi axée sur le secteur privé et visant à l'encourager à créer des emplois à long terme que le gouvernement précédent n'a pas pu ou n'a pas voulu créer dans les cinq années qu'il a eues pour le faire.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Je suis certain que le député d'en face sait bien que nous ne nous sommes pas tourné les pouces depuis six mois. Il sait qu'il y a une stratégie d'emploi en vigueur pour 1979-1980 qui va, en général, jusqu'à la fin de mars 1980 et à laquelle travaillent quelque 25,000 employés partout au Canada. Il devrait le savoir parce qu'il a siégé pendant un certain temps au cabinet avec ses collègues qui ont élaboré une partie de cette stratégie d'emploi. Je sais qu'il a été absent pendant quelques mois.

M. Alexander: Il n'est pas resté assez longtemps.

M. Atkey: Il se rend compte, évidemment, qu'il y a des programmes en vigueur. Si nous prenions sa motion au sérieux, nous pourrions en déduire qu'elle attaque directement les programmes de son propre gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: J'aimerais rappeler au député certains des programmes en vigueur au cours de cette prétendue période d'«inertie» dont il parle. J'ai mentionné le programme de Jeunesse Canada au travail. Il m'inspire quelques réserves. Il n'en reste pas moins, monsieur l'Orateur, qu'il a aidé à financer 6,262 projets l'été dernier, pour un montant global de plus de 54 millions de dollars, et créé environ 33,000 emplois. Cela, depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir.

Le député a sûrement entendu parler du programme d'aide à la création locale d'emplois. Il a été lancé, sur un pied boîteux, je dois dire, par l'ancien gouvernement, mais le gouvernement actuel lui a donné plus d'ampleur en y ajoutant pour 30 millions de dollars de services aux collectivités qui en ont le plus besoin, celles de nos autochtones. Ceux-ci y ont fait appel, en très grand nombre. Le député est sûrement au courant des subventions d'un demi-million de dollars chacune consenties au comté de Guysborough et à Nanaïmo, dans le cadre du programme d'aide au développement économique local. Ces programmes créent des emplois dans ces endroits qui ont été durement éprouvés par le chômage.

Le député est aussi sûrement au courant du programme de crédit d'impôt à l'emploi. Je suis certain qu'il le connaît parce que nous en avons tiré des enseignements. Grâce à ce programme, en un an et demi, 58,000 emplois ont été créés dans le secteur privé au Canada. C'est un programme efficace. Il repose essentiellement sur le principe suivant: il s'agit d'inciter les entreprises privées à créer des emplois en leur offrant certains avantages fiscaux.

• (1620)

Le député a entendu parler, j'en suis sûr, du programme de prospection du marché du travail par les étudiants qui était en vigueur l'été dernier et qui a procuré 5,000 emplois; ce n'est pas mal comme résultat pour un gouvernement qui venait d'arriver au pouvoir. Il y a eu ensuite un programme capital, le programme de formation professionnelle, qui s'est heurté à quelques difficultés. Nous allons élargir ce programme qui permet aux Canadiens d'acquérir les connaissances pratiques dont ils auront besoin à l'avenir.

Le député a, certes, entendu parler de bien d'autres programmes également. Je ne les passerai pas tous en revue. Le nouveau gouvernement a appliqué un programme d'emplois d'été pour les jeunes en juin, juillet et août. Le député savait-il que grâce à ce programme, un total de 293,000 jeunes ont obtenu un emploi d'été dans la Fonction publique ou dans le privé? Le député n'en a pas parlé. En le précisant dans sa motion, le député aurait attaqué certains programmes essentiels de son gouvernement, du gouvernement qu'il a appuyé, et il le savait.

J'espère avoir très bientôt l'occasion de présenter à la Chambre un projet de loi qui contribuera à la réalisation d'un important programme d'emploi pour les jeunes qui doit entrer en vigueur cet hiver.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Comme je l'ai déjà dit, ce programme favorisera l'embauche de jeunes dans les entreprises privées, car ceux-ci représentent près de la moitié des chômeurs canadiens. Nous soumettrons également des projets d'aide aux organismes bénévoles sans but lucratif qui ont fait merveille dans d'autres domaines, grâce à la ténacité de leurs membres; je songe notamment à l'accueil des réfugiés. Ces organismes bénévoles auront l'occasion d'engager des jeunes gens pour réaliser des projets à caractère écologique ainsi que d'autres projets communautaires importants, par le biais de la Compagnie des jeunes travailleurs. Enfin, je prendrai très bientôt certaines mesures qui sont de nature à renforcer nos programmes de formation afin d'aider les entreprises privées à surmonter la pénurie de main-d'œuvre spécialisée que le gouvernement précédent nous a léguée.

Je tiens à assurer à tous les députés que nous créerons davantage d'emplois et je n'hésite pas à le répéter trois fois: des emplois, des emplois, des emplois, pour moins cher, moins cher, moins cher.

Nous n'allons pas gaspiller de l'argent pour créer des emplois qui disparaîtront du jour au lendemain. Nous allons remplacer le méli-mélo des programmes libéraux par des programmes moins nombreux, mais mieux appropriés, et surtout conçus pour favoriser la création d'emplois intéressants et permanents dans le secteur privé pour nos jeunes chômeurs. La façon dont nous avons réorienté Canada au travail, dont le député a parlé aujourd'hui, illustre bien le genre de programme auquel je songe. Je suis le premier à admettre que, dans certains cas, Canada au travail avait donné des résultats. Mais c'était une façon inutilement coûteuse de créer des emplois artificiels.

Les Canadiens ne veulent pas d'emplois d'une durée moyenne de 30 semaines, comme ceux que leur a donné Canada au travail, mais des emplois durables, qui ne disparaîtront pas en même temps que les subventions gouvernementales qui ont servi à les financer et à les créer et qui ont causé un état de dépendance vis-à-vis des autorités provinciales ou municipales. Les Canadiens veulent un programme de création d'emplois solide et à long terme, pas un programme voué à disparaître qui ramènera les gens tout droit vers l'assurance-chômage. Nous allons éliminer ce cercle vicieux de la création d'emplois, du retour à l'assurance-chômage et du retour à la création d'emplois. Ce cercle vicieux, monsieur l'Orateur, détruit l'esprit créateur des jeunes Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Apparemment, l'opposition se demande pourquoi le programme n'était pas en place le jour où nous avons pris le pouvoir. Où était votre programme le 4 juin, nous demande-t-on? L'opposition sait parfaitement pourquoi nous n'en avions pas.

M. Fox: Nous sommes le 6 décembre, six mois plus tard.

M. Atkey: Les députés savent pourquoi ce programme ne sera en place que la semaine prochaine. Ils savent pourquoi il nous a fallu six mois pour le mettre sur pied. Parce que personne ne peut, du jour au lendemain, élaguer et rationaliser tout un méli-mélo d'anciens programmes, dont certains étaient bons, je l'avoue, et réorienter des programmes dans la bonne voie. Cela prend du temps, de la réflexion et de l'organisation.

Je tiens à féliciter particulièrement le personnel de la Commission de l'emploi et de l'immigration d'avoir accepté d'innover et de répondre à une nouvelle orientation qui ramènera notre pays dans le droit chemin.

Il a fallu du temps pour préparer ce programme, mais il est là et l'important, c'est que ce sera un bon programme.

Une voix: Heureux changement!

M. Atkey: Voilà pourquoi nous avons décidé assez tôt au ministère de l'Emploi et de l'Immigration que nous n'avions d'autre choix que de poursuivre certains programmes hérités du gouvernement précédent, et qu'il fallait en particulier préparer un autre programme Canada au travail, en en limitant toutefois la portée. Nous savions qu'il était impossible de mettre immédiatement sur pied des programmes d'envergure à l'intention des jeunes, mais nous avons malgré tout eu la satisfaction de constater que certains programmes pour la jeunesse étaient déjà en application, que certains donnaient de bons résultats et d'autres pas. Nous avons décidé de nous prévaloir temporairement des programmes du gouvernement précédent comme moyen de transition entre le passé et le présent.

Je suis toutefois heureux d'être en mesure de dire que nous ne nous sommes pas contentés de reprendre l'ancien programme Canada au travail, alourdi de toutes les dépenses inutiles et les abus auxquels il donnait lieu. Nous avons de propos délibéré choisi de restreindre la dernière phase temporaire du programme Canada au travail aux régions du pays les plus durement frappées par le chômage; celles qui avaient les taux de main-d'œuvre excédentaire le plus élevé. Les députés d'en face le savent. Ils connaissent les régions qui en ont le plus besoin. Personne n'ignore que les circonscriptions où les besoins sont les plus pressant et où le chômage est le plus élevé ne sont pas représentés par des députés du gouvernement. Ils le savent, ce qui n'empêche pas que les fonds ont néanmoins été affectés là où les gens en ont le plus besoin.

Toutes les circonscriptions où le taux de main-d'œuvre excédentaire dépasse 9 p. 100 reçoivent des fonds du programme Canada au travail. Les circonscriptions ayant un taux de chômage moindre ne reçoivent absolument rien. Inutile de signaler que cette façon de faire contraste avec celle qu'avait adoptée le gouvernement précédent. Au cours des premières phases du programme Canada au travail, de grandes régions du pays où le chômage était relativement faible bénéficiaient quand même de fonds pour stimuler temporairement la création d'emplois.

La Saskatchewan et l'Alberta avaient des taux de chômage désaisonnalisés de 4.1 et 3.9 p. 100 respectivement; pourtant elles bénéficiaient quand même d'importantes subventions grâce aux bons offices du gouvernement libéral. Non seulement cette façon de faire était injustifiée, mais elle était un gaspillage qui avait des effets néfastes dans bien des cas. À Edmonton—et je n'ai rien contre cette ville, je l'aime beaucoup—le taux de chômage était inférieur à 3 p. 100. De 1978 à 1979, lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir, cette ville a reçu $600,000 du programme Canada au travail. Il est presque impossible de comprendre pourquoi le gouvernement précédent tenait tant à stimuler la demande de main-d'œuvre dans une région où on en manquait. C'était intervenir à contretemps. Voilà exactement ce que le gouvernement précédent a fait. Dans bien des régions du pays où le chômage était moyen ou faible, le gouvernement précédent s'est servi des

fonds du programme Canada au travail pour aggraver les pénuries de main-d'œuvre au lieu de combattre le chômage.

M. Fox: Déposez l'étude.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. La présidence a montré beaucoup de tolérance en permettant aux députés des deux côtés de la Chambre de tenir des conversations entre eux. On ne s'adressait pas à la présidence. Si les députés veulent continuer de causer et de plaisanter, il y a un endroit prévu à cette fin à l'arrière de la Chambre. S'ils veulent tenir des conversations, c'est là qu'ils devraient aller. Je demande à l'honorable ministre de s'adresser à la présidence. Essayons de procéder de façon ordonnée, je vous prie.

● (1630)

M. Alexander: Vous avez tout à fait raison, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, je m'efforcerai de m'adresser à la présidence. Le programme Canada au travail de l'ancien gouvernement n'était qu'un prétexte à gaspiller de l'argent au petit bonheur et à mauvais escient, ce qu'aucun gouvernement ne devrait tolérer vu la situation qui existera sur le marché du travail dans les années 80. Je répète que notre gouvernement ne gaspillera pas les deniers publics de cette façon. Cela irait à l'encontre des énormes obligations que nous avons envers les Canadiens, qui ont élu un gouvernement responsable, c'est-à-dire financièrement responsable, en sachant qu'il ne gaspillerait pas le Trésor public d'une telle manière.

Au lieu de dépenser les fonds affectés au programme Canada au travail dans les régions du Canada où le taux de chômage est bas, nous les avons ajoutés aux fonds affectés à la création d'emplois à moyen et à long terme, notamment pour aider les autochtones. Le budget du programme d'aide à la création locale d'emplois a augmenté d'environ le quart cette année et il est passé à près de 50 millions de dollars. Cet argent servira à créer des emplois permanents à long terme pour les autochtones dans les régions où les besoins sont le plus pressants. Bien entendu, les habitants de ces régions ont souffert pendant bien des années de l'absence de progrès économiques à long terme et d'un taux de chômage élevé. Il s'agit d'une situation très grave et nous prenons des mesures pour y remédier au plus tôt.

Les députés et les Canadiens conviendront certainement qu'il est préférable et plus productif de dépenser cet argent de cette façon que d'aggraver les pénuries de main-d'œuvre à Calgary, Edmonton, Regina et dans bien d'autres régions du pays où elles existent déjà. J'ajoute que tous les gouvernements provinciaux appuient de bon cœur notre projet tendant à mettre en œuvre le programme Canada au travail uniquement dans les régions où le taux de chômage est élevé et d'utiliser les fonds de ce programme pour favoriser l'emploi à long terme chez les autochtones dans le cadre du programme d'aide à la création locale d'emplois.

J'ai demandé directement à des représentants des gouvernements provinciaux, en juillet, novembre et décembre, ce qu'ils pensaient à l'époque et aujourd'hui du programme Canada au travail. Je puis affirmer que tous les gouvernements provinciaux, sans exception, ont déclaré que la suppression progressive du programme, en raison de son inefficacité, constituait un pas dans la bonne voie. A l'instar des députés de ce côté-ci, les provinces n'apprécient pas les projets de création d'emplois à court terme, les projets bouche-trous qui engagent les provinces et les administrations municipales, sans procurer d'avantages à long terme.

Fait intéressant à noter, malgré les insinuations des députés d'en face, selon lesquels les coupures sont intolérables, j'ai reçu très peu de plaintes de la part de localités ou de particuliers qui, supposément, sont soumis à ce traitement inhumain. Les citoyens ordinaires savent que le programme Canada au travail n'était pas efficace. Ils savent qu'il est ridicule de créer des emplois artificiels, surtout dans les régions où ces emplois ne trouvent même pas preneur. Bientôt, l'opposition finira par le comprendre elle aussi.

Je me dois de vous signaler que ceux qui récriminent le plus au sujet de la suppression du programme Canada au travail sont les députés d'en face, car ils ont pris l'habitude de revendiquer le droit, pour ainsi dire, de dispenser des faveurs politiques dans leur circonscription. D'une certaine façon, ces coupures les privent de ce droit.

Je me sens même contraint de vous parler d'un député qui, hier à peine, m'a affirmé que le programme Canada au travail permettait, dans sa circonscription, d'entretenir les quelque 1,000 milles de pistes de motoneige sur lesquelles circulent les touristes et d'aider ainsi les hôtels de la région. Quand j'ai demandé au député pour quelle raison il souhaitait que les pistes de motoneige soient entretenues, il m'a répondu que cela augmentait la clientèle des hôteliers. Je lui ai alors demandé ce qu'il ferait si le programme Canada au travail disparaissait l'année prochaine. Il a répliqué que le gouvernement provincial prendrait sans doute l'affaire en main. J'ai ensuite cherché à savoir pour quelle raison l'entretien des pistes de motoneige devait être subventionné par le gouvernement fédéral, à quoi il a répondu qu'il en avait toujours été ainsi et que ces subventions étaient accordées depuis quatre ans. Sans nommer le député, je puis lui assurer que de pareils travaux inutiles ne seront pas subventionnés une quatrième fois.

Le gouvernement a l'intention d'établir une véritable association économique avec le secteur privé dans les provinces. Tout le monde sait qu'une conférence sur le développement économique national aura lieu en janvier, et j'espère que ce sera une étape décisive vers l'établissement de cette association. Le succès des mesures que nous prendrons dépendra en grande partie de la collaboration et de l'appui des provinces, des employeurs et des chefs syndicaux. Ce serait s'illusionner que de penser que le gouvernement fédéral peut, à lui seul, uniquement en accordant des subventions ici et là, susciter la croissance économique et la création d'emplois dont le Canada aura besoin au cours des années 80. Je le répète, une «association» exige un climat de confiance mutuelle; le secteur privé doit être assuré que le gouvernement a pour but de stimuler et non d'intervenir sans raison, et le gouvernement doit avoir l'assurance que le secteur privé peut et veut profiter au maximum des occasions qui lui sont offertes de fournir aux Canadiens les biens, les services et les emplois dont nous avons besoin et dont nous sommes en mesure de profiter.

Ce n'est pas et ne doit jamais être uniquement une question d'idéologie abstraite. Il s'agit plutôt d'un engagement politique et d'une confiance dans la valeur fondamentale de notre

régime d'entreprise privée et pluraliste et d'un engagement politique du gouvernement en vue d'encourager au lieu d'entraver la créativité de l'entreprise privée au Canada. Je me rends très bien compte qu'étant donné le climat de méfiance réciproque qui a existé pendant des années—certainement au cours des onze dernières années—un nouveau climat peut exiger un certain temps. Il faudra peut-être plus que les six mois que nous avons eus.

M. Fox: Ou les six mois qu'il vous reste.

M. Atkey: C'est sans aucun doute notre but, et c'est un but que nous atteindrons. Nous avons déjà commencé à réparer les déchirures dans le tissu social de notre pays. C'est avec plaisir que la semaine prochaine je donnerai un aperçu général de notre programme de création d'emplois pour les jeunes. Ce programme ne se limite pas à cet hiver, il porte également sur un avenir à long terme. Nous approchons maintenant du moment où le taux d'activité des jeunes atteindra son maximum, soit vers 1982, ou peut-être 1983. En ce sens il s'agit d'un problème à moins long terme—d'un problème à moyen terme et non à long terme.

Le chômage extrêmement élevé et sans cesse croissant qui sévit dans la jeunesse a bien fait voir la nécessité de mesures immédiates en faveur des jeunes. Vers le milieu des années 80, le problème sera peut-être quelque peu différent. Aux plans économique et social, il est de fait que si nous ne trouvons pas d'emplois pour les jeunes, et si nous ne leur donnons pas la formation professionnelle dont ils auront besoin, nous allons tout simplement en faire une autre génération de chômeurs assistés. Ce n'est pas cela que veut le gouvernement.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole. Il lui faudra le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre. Y a-t-il consentement unanime?

M. Knowles: A condition qu'il ne dépasse pas quelques minutes. Il y a trop de députés qui désirent parler aujourd'hui.

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, je vais être très bref. Dans les deux minutes qu'on m'accorde je tenais à mentionner un autre problème sérieux et c'est celui du chômage féminin. Mon gouvernement, comme nous l'avons fait voir, le secrétaire d'État (M. MacDonald) et moi-même, pendant la période des questions aujourd'hui, tient à réduire le taux de chômage féminin au Canada. Nous tenons à combattre la ségrégation professionnelle dans le but de la voir disparaître complètement un jour, et nous tenons à rétrécir l'écart salarial qui sépare la main-d'œuvre féminine de la main-d'œuvre masculine, afin encore une fois de voir cet écart disparaître un jour.

Enfin, je tiens moi-même ainsi que le gouvernement à prendre des mesures concrètes sur le plan de la promotion pour faire réaliser un programme fédéral de conformité contractuelle d'une portée et d'une ampleur bien supérieures à ce que le gouvernement précédent a voulu atteindre ou a réalisé. Le gouvernement tient à établir des projets pilotes dans les centres de main-d'œuvre du Canada pour améliorer la desserte de la clientèle féminine. Je veux parler également du rétablissement des budgets du programme d'extension des services de main-d'œuvre, budgets rognés par les libéraux, et de l'importance accrue que ce programme va donner à l'assistance féminine dans les diverses agglomérations.

Je veux débattre, définir et mettre en application des politiques qui concernent l'exploitation du personnel de maison travaillant au Canada en vertu de permis de travail. En ma qualité de ministre chargé de l'Immigration en même temps que de l'Emploi, j'ai les pouvoirs et les attributions nécessaires pour réaliser de pareils programmes. Je tiens à offrir aux femmes qui suivent des cours de formation dans les professions non traditionnelles diverses prestations, telles les garderies de jour, pour leur permettre d'entrer dans ces métiers non traditionnels.

● (1640)

Je veux créer un programme modèle de formation professionnelle des femmes bénéficiaires de l'allocation aux mères dans le cadre du programme de formation à la vie des femmes autochtones qui va être créé. Tout cela dans le but de donner aux femmes la possibilité de s'insérer dans la masse laborieuse et d'y jouer un rôle à part entière.

Et pour terminer sur une note un peu plus futuriste, le problème des deux ou trois prochaines années sera celui de l'emploi des jeunes. Le gouvernement va relever ce défi en collaboration et en association avec le secteur privé. A plus long terme peut-être, un problème aussi, sinon plus sérieux, c'est le chômage féminin. Il ne va pas disparaître en deux ou trois ans, parce que les femmes font partie de la population active. Elles y sont pour y rester. Mon gouvernement va instaurer le climat, créer les infrastuctures et les programmes qui vont permettre à un plus grand nombre de femmes de participer vraiment et également à cette masse laborieuse. C'est avec joie que je définirai et que j'appliquerai ces programmes.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le député de Winnipeg-Nord. Le député de Longueuil invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse, monsieur le président, je croyais que vous aviez demandé au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de prendre la parole, mais je ne l'ai pas vu se lever et je pensais que je m'étais levé avant lui. C'est tout simplement ce que je vous demande.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg-Nord.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Merci, monsieur l'Orateur. Si la motion présentée aujourd'hui par le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox) avait fait l'objet d'un vote ce soir, les députés néo-démocrates auraient voté pour. J'ajoute cependant, à l'intention du député de Blainville-Deux-Montagnes, que nous l'aurions fait en dépit et non à cause de son discours.

Les orateurs libéraux m'étonnent encore et plus que jamais par leur arrogance et leur culot. Le député a critiqué le gouvernement conservateur pour toutes sortes de raisons, mais chaque fois il l'a fait à propos de politiques que le gouvernement actuel a empruntées aux gouvernements libéraux, politiques que j'ai vu lancer et poursuivre par des gouvernements libéraux depuis que je siège ici.

Le député a reproché au gouvernement conservateur de ne pas avoir de stratégie d'emploi. Je lui rétorque que son gouvernement qui a été au pouvoir de 1963 à 1979 n'a jamais eu lui-même de stratégie d'emploi. Je voudrais rappeler le fait qu'en 1970, quand le chef actuel de l'opposition officielle (M. Trudeau) était premier ministre, il y avait 420,000 chômeurs au Canada et le taux de chômage était de 5.2 p. 100. Huit ans plus tard, en 1978, nous avions près de un million de chômeurs et le taux de chômage dépassait 8 p. 100. Monsieur l'Orateur, telle était la stratégie d'emploi du gouvernement libéral.

Le député s'attaque au gouvernement conservateur parce que le taux d'intérêt a grimpé. La situation est pourtant claire. Depuis quelques années, quand le taux d'intérêt augmentait aux États-Unis, le gouverneur de la Banque du Canada recommandait une hausse du taux d'intérêt au Canada et le gouvernement libéral acquiesçait et approuvait cette hausse. Qu'a fait le gouvernement conservateur? Il a fait précisément la même chose, il a suivi l'avis du gouverneur de la Banque du Canada et augmenté le taux d'intérêt, comme l'avait fait le gouvernement libéral.

Le député s'en est pris au gouvernement qui veut laisser le prix du pétrole au Canada atteindre le cours mondial. Bien sûr, le gouvernement conservateur s'est engagé à hausser le prix du pétrole au Canada à un rythme plus rapide que sous le gouvernement libéral. Mais l'objectif est précisément le même. Je vois le député faire signe que non. Ce n'est pas le moment, monsieur l'Orateur, mais nous pourrions consigner au compte rendu les déclarations que l'ancien ministre libéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources a faites plus d'une fois, et selon lesquelles le gouvernement libéral avait pour objectif de porter le prix du pétrole à 90 p. 100 du prix de Chicago. Le député peut dire non tant qu'il veut, mais au moment opportun, nous mettrons les choses au point.

Le député a reproché au gouvernement actuel la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le fait est, monsieur l'Orateur, qu'il y a vraiment pénurie de main-d'œuvre qualifiée au Canada. Dans ma province, au Manitoba, encore la semaine dernière, la Hudson Bay Mining and Smelting, qui exploite un certain nombre de mines dans cette province, a demandé à la Commission de l'emploi et de l'immigration la permission de faire venir de l'étranger des travailleurs spécialisés, parce qu'elle ne pouvait subvenir à ses besoins en engageant seulement des Canadiens. Cela s'est produit aussi dans presque toutes les autres provinces. Les anciens gouvernements libéraux ont dépensé des centaines de millions de dollars chaque année pour des programmes de formation de la main-d'œuvre, et pourtant, malgré un million de chômeurs dans le pays, nous n'avons pas été capables de combler les postes qui exigeaient des travailleurs spécialisés. Cette situation est en grande partie le reliquat des programmes stériles et mal inspirés qui ont été mis sur pied par le ministère de la Main-d'œuvre sous un gouvernement libéral.

Permettez-moi d'insister tout d'abord sur la gravité du chômage. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Atkey), qui a pris la parole il y a quelques minutes, se rengorgeait à l'idée que le chômage diminuait depuis quelques mois. Il a effectivement régressé depuis quelques mois, mais il faut préciser qu'au mois d'octobre le nombre de chômeurs a augmenté pour la première fois depuis plusieurs mois. Il y avait 843,000 chômeurs en octobre; le taux de chômage est donc passé à 7.4 p. 100. Monsieur l'Orateur, le député n'ignore certainement pas que l'économie américaine est en pleine récession et apparemment, la situation pourrait être grave. Il ne faut pas oublier que les Américains sont non seulement nos voisins, mais aussi nos meilleurs clients. Cela étant, je pense que le gouvernement et le ministre commettent une erreur monumentale en supposant que les programmes qui ont été lancés tant par le gouvernement précédent que par eux-mêmes pourront contribuer à enrayer réellement la montée du chômage l'année prochaine.

Monsieur l'Orateur, notre parti estime que le gouvernement devrait viser le plein emploi dans le pays. Et quand nous parlons de plein emploi, nous ne parlons pas d'un taux de chômage de 7 ou 8 p. 100 que certains soi-disant experts—les économistes des universités, du gouvernement et de l'industrie privée, qui ont tous un emploi sûr et rémunérateur—tentent de nous faire prendre pour le plein emploi. Pour nous, le plein emploi est conforme à la définition qu'en a faite il y a quelques années le Conseil économique, entre autres. Dans une situation de plein emploi au Canada, monsieur l'Orateur, le taux de chômage devrait être de 4 p. 100, et non de 7 ou 8 p. 100, comme l'affirment maintenant certains économistes.

• (1650)

Nous n'avons pas vu pareil taux depuis longtemps. Qu'est-ce que cela veut dire? L'écart entre le plein emploi—soit l'équivalent d'un chômage de 4 p. 100—et le chomâge de 8 à 8.5 p. 100 que nous avons connu ces dernières années signifie que nous avons perdu chacune de ces années pour quelque 5 milliards de dollars de production. Cela signifie que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ont perdu pour environ 1 milliard et demi en impôts. Et tout cela est imputable à l'incapacité des gouvernements libéral et conservateur de fixer un objectif et de mettre en œuvre une politique et un programme de plein emploi.

Au début de son exposé, le ministre a déclaré que, selon son gouvernement, c'est au secteur privé qu'il appartient de créer des emplois et que c'est donc à lui de fournir des emplois réels et permanents. En théorie, personne ne le conteste. Que le gouvernement conservateur actuel fasse plus ou moins confiance à l'entreprise privée que le gouvernement libéral n'importe guère.

Nous vivons dans une économie mixte. De vastes secteurs de l'économie canadienne ont été créés et sont exploités par des gouvernements libéraux et conservateurs. Je ne veux pas tous les énumérer, mais je pense au réseau hydro-électrique appartenant à l'État et exploité par lui dans presque toutes nos provinces. Je pense aux réseaux de téléphone qui appartiennent à l'État et qui sont exploités par lui dans les trois provinces des Prairies. Je pense à Air Canada, au CN et à une foule d'autres. Cela ne va changer sous aucun gouvernement, y compris un gouvernement NPD, et le ministre a donc raison de dire que c'est au secteur privé qu'il appartient en général de créer des emplois.

Pour que le secteur privé puisse créer des emplois, il doit jouir d'un climat favorable. Ce n'était pas le cas sous le gouvernement libéral, non plus que ce l'est sous ce gouvernement conservateur. Les taux d'intérêt ont grimpé depuis les quelques mois que les conservateurs sont au pouvoir. Les taux d'intérêt sont désastreux. Pour qui? Pour les petits hommes d'affaires, parce que les grosses sociétés n'ont pas à dépendre autant des banques que les petites entreprises. Les grandes sociétés ont des fonds internes. Elles peuvent s'adresser aux sièges sociaux de leurs multinationales. Elles peuvent se servir de leur comptes d'impôt sur le revenu différé qui atteignent maintenant dans les milliards de dollars.

Depuis quelques mois, j'ai rencontré beaucoup de petits hommes d'affaires qui m'ont dit qu'il leur en coûtait cher de garder leurs stocks quand les taux d'intérêt atteignent 15 ou 16 p. 100. Beaucoup de gens à qui ils vendent prennent du temps à payer leurs factures parce qu'ils n'ont pas vendu leur marchandise, et cela nuit beaucoup aux affaires.

A l'exception de l'Italie, nous avons le plus fort taux de chômage de tous les pays industrialisés de l'Ouest, et la raison en est que les gouvernements libéral et conservateur n'ont pas pu mettre au point une stratégie industrielle. A cause de cela, nos industries manufacturières se sont détériorées et les manufacturiers canadiens ne peuvent plus concurrencer les autres sociétés au Canada ou sur les marchés mondiaux. Les microphones qui sont en face de moi et de chaque député ont été construits en Australie, pays qui a à peu près le quart de notre population mais qui peut pourtant produire ces microphones et les vendre au Canada, moins cher, bien sûr, que ne le pourrait n'importe quel manufacturier canadien. Cela montre bien la situation de notre secteur manufacturier.

Les difficultés que nous connaissons sont attribuables en grande partie à l'emprise qu'exercent les multinationales sur nombre de secteurs essentiels de la fabrication. Elles ont la mainmise sur l'industrie automobile, l'industrie des produits chimiques, celle du caoutchouc, et bien d'autres encore. Elles n'ont aucune responsabilité envers le Canada. Elles n'ont en fait pour toute responsabilité que celle de réaliser, pour leurs actionnaires, les plus gros profits possibles. Je ne les blâme pas. C'est nous que je blâme. C'est nos gouvernements que je blâme de n'avoir pas élaboré de stratégie industrielle pour répondre aux besoins d'emplois des Canadiens.

Vu le ralentissement économique, qui se fait sentir dans tous les pays, et vu les risques que posent, sur deux plans, les restrictions imposées par l'État sur ses propres activités, on peut s'attendre à ce que le chômage augmente en flèche l'an prochain. Cela se réalisera parce que, je le répète, le gouvernement conservateur—comme le gouvernement libéral qui l'a précédé—ne veut pas admettre qu'il incombe à l'État de s'assurer que ceux qui veulent travailler aient des emplois.

Nous avons critiqué bien des aspects des programmes de création d'emplois du parti libéral lorsqu'il était au pouvoir. Certaines critiques que faisaient l'actuel ministre de l'emploi et de l'Immigration et ses collègues quand ils étaient dans l'opposition étaient justifiées parce que ces programmes de création d'emplois étaient des programmes de circonstance. Les programmes étaient improvisés au fur et à mesure que se présentaient les situations que l'ancien gouvernement n'avait pas prévues. Nous avons formulé ces critiques quand ces programmes étaient en vigueur. Nous accueillerons favorablement toute amélioration concrète, réalisable, mais je tiens à dire au ministre que, le chômage ayant augmenté et devant augmenter encore plus, la réduction par son gouvernement des fonds qui devaient servir à la création d'emplois aura un effet désastreux pour les chômeurs canadiens.

Je sais que le ministre a déjà protesté quand j'ai évalué les coupures à 75 millions de dollars, mais elles sont certainement considérables. Si elles ne s'élèvent pas à 75 millions, elles sont d'au moins 50 millions. Les sommes offertes dans le cadre du programme Canada au travail dans les provinces où le programme existe toujours, soit les provinces à l'est de l'Ontario, et le financement accru des programmes locaux d'aide à la création d'emplois totalisent beaucoup moins que les sommes accordées l'an dernier et l'année précédente, et c'est déplorable. Chose certaine, la somme globale n'est pas assez élevée, le ministre et ses collaborateurs ont décidé que les taux de chômage au niveau provincial en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique étaient inférieurs au taux minimum de 8 p. 100 pour lequel ils consentiraient à autoriser des projets de Canada au travail. Le ministre devrait savoir qu'il y a dans chacune de ces provinces, des régions et des groupes de gens parmi lesquels le chômage est très élevé. Le taux de chômage chez les autochtones de ma province est très élevé. Il atteint 80 à 90 p. 100 dans certaines réserves. Il en est de même à Winnipeg, en dépit du fait que le taux général pour la région soit relativement faible, comme le ministre le sait très bien. Pourtant, le ministre a supprimé les subventions de Canada au travail pour la province. Au Manitoba, les fonds du Programme d'aide à la création locale d'emplois sont loin d'être suffisants pour satisfaire aux besoins des autochtones.

● (1700)

Mon collègue de Terre-Neuve me dit que, si les subventions de Canada au travail n'ont pas été réduites directement dans sa circonscription, les fonds affectés auparavant par l'entremise du ministère des Pêches à l'amélioration des ports et des quais ont été réduits cette année. Mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton), dont la circonscription compte un grand nombre d'autochtones, m'a informé pour sa part que les fonds accordés à sa circonscription cette année ne s'élèvent qu'à $500,000 contre 3 millions de dollars l'année dernière.

Je m'efforce toujours de rester en contact avec les dirigeants des localités autochtones de ma propre province et de tout le Canada et je signale au ministre que je n'ai rencontré aucun chef d'une association autochtone quelconque, qu'il s'agisse de la Fraternité des Indiens du Manitoba ou de la Fédération des Métis du Manitoba ou de n'importe quelle autre association du pays, qui ne considère pas que les fonds affectés aux programmes d'emploi ou de création d'emplois pour les autochtones sont pour le moins insuffisants.

Nous traversons une période très difficile. Le chômage ne disparaîtra pas; la situation ne fera que s'aggraver. Les Canadiens ne sont plus disposés maintenant à croire sur parole le gouvernement quand il affirme que tous ses problèmes lui ont été légués par le gouvernement antérieur. Le récent sondage Gallup, qui indique que seulement 28 p. 100 des Canadiens continuent à appuyer le gouvernement, montre que le public ne croit pas le gouvernement quand il affirme que ses politiques sont les bonnes et qu'il fait tout ce qu'il lui est possible de faire. Le gouvernement libéral a été défait en mai parce que les Canadiens considéraient qu'il ne s'occupait pas vraiment de leurs problèmes.

La population canadienne a élu le gouvernement actuel parce qu'il a promis d'appliquer des politiques différentes, mais elle se rend maintenant compte que le gouvernement conservateur suit exactement les mêmes politiques que l'ancien gouvernement libéral. Elle montre sa désapprobation. Deux élections partielles et un sondage Gallup nous l'ont démontré.

Je prie instamment le ministre et le gouvernement de prendre le problème du chômage au sérieux et de reconnaître que notre pays et le monde traversent des temps difficiles. Je conseille fortement au ministre et au gouvernement d'arrêter de croire au principe—

L'Orateur suppléant (M. McCain): Je dois à regret interrompre le député, car son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre sans l'accord unanime de la Chambre. Y a-t-il accord unanime pour permettre au député de continuer?

Des voix: Deux minutes.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le député peut ajouter quelques mots.

M. Orlikow: Je prie instamment le ministre et le gouvernement d'abandonner cette idée simpliste selon laquelle le secteur privé de l'économie amènera la prospérité au Canada si on ne lui fait pas d'embarras et qu'il pourra à lui seul fournir tous les emplois dont nous avons besoin. C'est la solution qu'un autre gouvernement conservateur, celui de M. R. B. Bennett, avait mis à l'essai en 1930. Cette politique s'est révélée catastrophique et j'espère que le gouvernement conservateur actuel en a tiré une leçon, qu'il assurera une certaine direction gouvernementale et qu'il adoptera les politiques qui s'imposent pour ramener la prospérité au pays et commencer à réduire le nombre des chômeurs que nous avons créés depuis des années.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Le député de Roberval (M. Gauthier).

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En conformité de l'article 29 du Règlement, je propose: que la parole soit maintenant donnée au député de Longueuil (M. Olivier).

L'Orateur suppléant (M. McCain): Auriez-vous l'obligeance de donner la motion par écrit à la présidence.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné que nos amis du Crédit social ne pourront vraisemblablement faire entendre qu'un seul de leurs députés aujourd'hui, pourquoi perdrions-nous vingt ou trente minutes à voter sur cette question? Je me demande si mon ami ne pourrait pas envisager de retirer sa motion.

[*Français*]

M. Olivier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'honorable député de Longueuil invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, je voudrais tout simplement rappeler à mon préopinant qu'il connaît très bien le Règlement. La motion à l'étude n'est pas recevable et il vient de parler strictement pour faire perdre du temps à la Chambre.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre a entendu la motion du député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A mon avis, les oui l'emportent. Le député de Longueuil a la parole.

[*Français*]

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, je voudrais vous remercier d'avoir si attentivement pris en délibéré la motion qui vient d'être passée. Je pense qu'une fois pour toutes il faudrait savoir si, lorsque l'opposition officielle propose et a une journée officielle d'opposition, c'est vraiment pour l'opposition officielle ou si c'est pour les autres partis qui auront leurs journées d'opposition et qui pourront effectivement débattre des motions, qui pourront peut-être continuer à vouloir appuyer le gouvernement. Ce n'est pas cela que l'on veut, on veut démontrer par des journées d'opposition que dans le domaine de la création d'emplois le seul résultat qu'on peut y voir, si on tente vraiment de jeter un coup d'œil, le seul résultat tangible, c'est qu'il est déjà trop tard, c'est qu'il n'y a pas encore eu de création d'emplois au pays; au contraire, au mois d'octobre, il y a encore eu augmentation du chômage. Nos amis socialistes ont tenté de nous démontrer que c'était nous, de l'opposition, qui étions coupables, au sujet de la création d'emplois, qui étions responsables pour le gouvernement.

Je ne sais pas quel est leur but, monsieur le président, mais on s'aperçoit que ce qui intéresse ce groupe d'intellectuels qui n'a pratiquement jamais travaillé, qui s'est toujours dit favorable aux travailleurs, ce sont tout simplement les votes de ces derniers. Ce sont des gens qui veulent gagner sur les deux bords et, concrètement la plupart du temps, lorsqu'ils nous présentent des solutions, ces dernières sont extrêmes, et ils savent déjà qu'elles sont inapplicables. Ils le savent d'avance. Dans ce sens-là, monsieur le président, je me demande parfois ce qu'ils font ici. Si c'est strictement pour parler, je n'ai pas vu encore de choses constructives. On leur demande de nous appuyer dans la création d'emplois. Le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox) l'a très bien démontré; au niveau de la création d'emplois le ministre n'a pas été capable de nous nommer un projet que lui-même avait créé.

Le chômage

● (1710)

Monsieur le président, ils nous disent continuellement qu'ils n'ont pas eu le temps, que la session vient de commencer. Monsieur le président, à ma connaissance cela fait plus de six mois que les ministériels sont élus. Ils ont eu plus de six mois pour étudier. Ce qui est plus drôle, c'est que, si je me souviens bien, avant les élections ils avaient créé un fameux comité de la prise du pouvoir qui étudiait encore pour pouvoir traverser si jamais ils gagnaient les élections.

M. Alexander: Attendez le budget!

M. Olivier: Ils les ont gagnées. Monsieur le président, si le ministre du Travail (M. Alexander) veut parler, s'il veut s'occuper des problèmes ouvriers, des grèves, s'il veut vraiment régler les problèmes des employés de la Bell Canada qui n'ont obtenu qu'une augmentation de 2.5 depuis 1977, il devrait s'occuper de ses affaires au lieu de crier de bord en bord de la Chambre. Il est en train de devenir, par ses réponses à la Chambre, le plus grand patineur qu'on ait connu comme ministre du Travail. Il devrait s'appliquer à connaître son ministère, à ouvrir ses dossiers et à en faire la lecture.

Monsieur le président, si je revenais à la création du non-emploi. On l'appelle le ministre de l'Emploi, je ne peux pas savoir pourquoi, mais on l'appelle ministre de l'Emploi; moi je l'appellerais le ministre de la création du chômage. C'est bien plus comme cela qu'on devrait l'appeler. Il n'a pas pu nous démontrer ce qu'il avait fait pour tenter de régler le problème du chômage. Le député de Blainville-Deux-Montagnes a démontré très clairement que par l'augmentation successive et dangereuse du prix de l'énergie, par les tractations entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres conservateurs qui ont décidé de surtaxer les Canadiens, de permettre aux compagnies pétrolières de ne pas payer d'impôt: la Shell Canada a réalisé 400 millions de dollars de profit l'année dernière et n'a pas payé un sou d'impôt. Après cela, on va dire que l'on va créer des emplois avec l'entreprise privée.

Monsieur le président, nous sommes vraiment ici les représentants de la petite entreprise et de tous les travailleurs du Canada. Jamais nous n'accepterons d'être identifiés de la façon dont le parti progressiste conservateur est identifié, c'est-à-dire aux multinationales qu'on appelle la haute finance. On n'a qu'à jeter un coup d'œil pour voir comment ils recrutent leur personnel dans la haute direction du parti pour se rendre compte que leurs meilleurs amis ne se situent pas loin de l'Imperial Oil. Ils sont souvent par là.

M. Alexander: Quelle honte!

M. Olivier: Le ministre du Travail crie: honte! Je suis d'accord avec lui, mais il devrait le dire publiquement. Il devrait avoir le courage de se lever et de dire: Honte à mon parti d'être toujours avec les multinationales tel qu'il l'est. Mais il n'en a pas le courage. Si le ministre du Travail me laisse continuer en paix, je le laisserai en paix moi aussi. Il devrait régler ses problèmes à l'intérieur de son ministère.

On nous a dit qu'on avait créé des «jobs». On n'a même pas été en mesure de nous dire combien ils en avaient créés. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra répondre à cette question. Monsieur le président, au mois d'octobre le chômage a augmenté. On n'en parlait pas beaucoup. Le ministre lui-même nous a demandé la permission de pouvoir parler plus longtemps qu'à son tour. Nous avons accepté. Sait-on pourquoi? Parce qu'il n'avait pas dit encore, après 30 minutes, un mot sur la main-d'œuvre féminine.

Alors que la main-d'œuvre féminine au Canada est exploitée, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) n'a pas dit encore un mot, monsieur le président. Grâce à la bienveillance des députés de ce côté-ci, nous avons décidé de le laisser parler, parce que, nous, nous sommes intéressés à savoir ce qui va arriver de cette main-d'œuvre qui est exploitée. Qu'on regarde dans les petites manufactures, comment ces gens-là travaillent au salaire minimum, des 10 et 12 heures, sans qu'il y ait un ministre du Travail responsable capable de présenter des mesures visant à les aider à se regrouper et à se défendre.

Monsieur le président, il y a quelques semaines, je posais la question suivante au ministre des Finances (M. Crosbie), et je cite:

> Vous ne trouvez pas que $2.90 de l'heure qui est le salaire minimum au Canada, vous ne trouvez pas que c'est un peu indécent, vous ne trouvez pas que vous pourriez peut-être les augmenter un peu?

La seule réponse qu'il a donnée c'est qu'il y verrait dans son budget. Ils sont chanceux d'avoir à présenter un budget bientôt, parce que, pour répondre à toutes les questions très précises que nous leur posons, monsieur le président, ils attendent le budget.

Malheureusement, monsieur le président, le 11 décembre, il va être trop tard, trop tard pour la création d'emplois qui va être effective cet hiver, trop tard pour les gens de Matane qui n'ont pas d'emploi, trop tard pour les gens de la Beauce, trop tard pour les gens de Montréal, trop tard pour les gens de Roberval et de Québec. Ces gens-là, monsieur le président, ne semblent pas prendre au sérieux la création d'emplois. Ils nous parlent plutôt de créer une atmosphère paisible à l'entreprise privée, et puis ils nous disent: Une stratégie d'emploi cela ne s'élabore pas par le gouvernement, la création d'emplois ce n'est pas la priorité d'un gouvernement. C'est scandalisant, monsieur le président.

Quand on sait si bien que dans un système capitaliste à outrance, si on n'a pas une économie mixte, il y aura des gens qui se feront exploités, monsieur le président. Le ministre est revenu. Il nous disait qu'il avait créé des emplois. Qu'est-ce qu'il a fait pour la compagnie ITT-Rayonier? Qu'est-ce qu'il a fait pour la Redpath Sugar? Qu'est-ce qu'il a fait pour le journal *The Star* de Montréal? Trois mille emplois perdus! Il ne nous a pas parlé de cela, monsieur le président.

Je connais deux compagnies de Ville La Salle qui ont fermé leurs portes. La Kenworth a procédé à des mises à pied, mais on n'en parle pas. On parle des beaux problèmes de la «big business». C'est cela qu'il faut dire, ces gens-là travaillent strictement pour la haute finance, pour les multinationales, ils se sont compromis, c'est ça leur problème. Monsieur le président, par rapport au mois de septembre, il y a eu 49,000 chômeurs de plus au mois d'octobre, et ils nous disent qu'ils ont créé de l'emploi; je ne comprends pas, moi, que depuis très longtemps c'est la première augmentation du taux de chômage, et le gouvernement précédent avait réussi à maintenir un taux de chômage peu élevé. Avec le gouvernement progressiste conservateur, au Québec, on est rendu à un taux de 10 p. 100.

Une voix: Ils vont se le rappeler!

M. Olivier: On arrive maintenant aux programmes temporaires de création d'emplois. Le ministre, cet après-midi, nous a annoncé la mort des programmes temporaires de création d'emplois.

Une voix: C'est vrai!

M. Olivier: Il est clair que pour lui il n'y en aura plus.

Une voix: Non!

Une voix: Ils vont le corriger, ce ne sera pas long.

M. Olivier: Je ne sais pas, monsieur le président, s'il demeure en Californie, je ne sais pas s'il ne connaît pas son pays, on est dans un pays nordique et l'hiver est difficile. Les saisons étant plus difficiles, on a besoin d'un programme temporaire d'emplois.

Une voix: Même le ministre du Travail est d'accord!

Une voix: Il est contre les auto-neige!

M. Olivier: Ils ont réussi à détruire la crédibilité du programme Canada au travail. Sait-on comment ils ont réussi à détruire la crédibilité? Ils ont dit: là où il y aura moins que 9 p. 100 de chômage, il n'y aura pas de programme Canada au travail.

Une voix: Les chômeurs n'ont pas besoin de manger!

M. Olivier: Ils nous soutiennent, monsieur le président, cela veut dire que pour eux autres, 8, 8.5, 7 p. 100, c'est acceptable dans notre société. Monsieur le président, dans une société d'abondance telle que nous la connaissons, c'est honteux de vouloir nous dire qu'il est acceptable d'avoir un taux de chômage de 7 à 8 p. 100.

Je crois que le ministre devrait réviser ses propres conceptions. Il est facile de faire du beau verbe, de parler comme un grand professeur. Encore là, monsieur le président, ce sont des gens qui n'ont pas su ni n'ont été capables de travailler de leurs mains. Ce sont des gens qui ont eu la vie facile. Je ne le leur reproche pas, mais il ne faudrait pas qu'ils imposent des fardeaux supplémentaires à des gens qui partent le matin à 6 heures et qui reviennent à 5 heures le soir et gagnent environ $200 par semaine. Eux, ils ne se cassent pas la tête avec cela. Ils se cassent la tête avec le problème de savoir comment et de combien on va augmenter le prix de l'essence. Sait-on, monsieur le président, qu'une personne qui gagne $2.90 l'heure, ce qui est le salaire minimum, que le parti progressiste conservateur ne veut pas augmenter, sait-on que le gars qui consomme deux gallons d'essence par jour pour aller travailler vient déjà de faire près de deux heures de travail avant d'avoir commencé à travailler? Ce genre de choses est inacceptable.

Qu'est-ce que c'est que le programme pour les jeunes? Le député de Louis-Hébert (M. Dawson), monsieur le président, depuis plusieurs mois réclame une politique claire sur la création d'emplois pour les jeunes. Notre critique sur la jeunesse a démontré à tous les jours, dans des comités aussi, comment ce gouvernement ne se préoccupe pas du tout de l'avenir, et l'avenir c'est notre jeunesse.

Ce gouvernement, monsieur le président, semble aussi surpris que la population d'être au pouvoir. C'est comme si les ministériels s'étaient réveillés un bon matin avec le pouvoir et ils se demandent que faire. Monsieur le président, voilà déjà six mois et demi qu'ils sont là, six mois et demi qu'ils étudient. Je me rappelle que le député de Sherbrooke (M. Pelletier) avait dit que c'était un gouvernement d'étudiants. Je crois que les étudiants sont encore plus intelligents que ce gouvernement-là. Si l'on avait mis au pouvoir des étudiants en économie, si l'on avait mis des étudiants en finance, si l'on avait mis des étudiants d'un peu partout au Canada, ils auraient fait cent fois mieux qu'eux, monsieur le président. Cent fois mieux, ce n'est pas difficile, je peux le dire.

Monsieur le président, je voudrais revenir aussi sur le manque très clair de ce gouvernement de vouloir protéger la femme au travail. Le ministre du Travail qui est devant moi devrait s'en occuper, il devrait se rendre compte comment les femmes au travail sont exploitées, comment la petite entreprise et la grande entreprise exploitent ces gens-là.

Je crois, monsieur le président, qu'en 1979, bientôt en 1980, il est inacceptable pour une femme qui bien souvent apporte à manger à la maison, de vivre dans un système qui ne produit pas le nombre d'emplois dont on a besoin, à cause de l'absence d'une politique d'emploi. Cette absence de politique est difficile à comprendre. Si on augmente bientôt le prix de l'essence à $2.25 le gallon, cela créera un mouvement dans toute l'économie, cela donnera des centaines de millions de dollars en profit aux compagnies, cela créera de l'inflation. L'inflation fait diminuer l'emploi, donc crée plus de chômage, et ce gouvernement a décidé en plus pour régler le problème des chômeurs de présenter une nouvelle loi peut-être pour couper les prestations des chômeurs actuels. Or, on dirait que ce gouvernement a fait son lit: ce sont les riches de cette société qui devraient dominer, ce sont les riches de cette société qui devraient diriger, et ce sont les pauvres qui devraient écouter, ce sont les pauvres qui devraient marcher, ce sont les pauvres qui devraient dire oui continuellement. C'est à peu près cela sa politique, monsieur le président.

J'aurais aimé, monsieur le président, que le ministre nous annonce que cet hiver il y aurait de nouveaux programmes pour la jeunesse, qu'on aurait gardé le programme Canada au travail.

Je voudrais signaler ici, monsieur le président, la façon dont ils entendent procéder, eux, à la création d'emplois, savoir, d'une façon partisane. Ils ont décidé que cela prendrait 9 p. 100 de chômeurs dans une circonscription pour avoir droit à des programmes de Canada au travail. A Longueuil, monsieur le président, il y a 130,000 de population. A l'Île-du-Prince-Édouard, il y en a 118,000, il y a quatre députés fédéraux et il y a, je crois, 30 députés provinciaux. A Longueuil, il y a environ 85,000 électeurs. Ils ont décidé qu'eux ils prendraient un pourcentage. Alors supposons que vous avez 130,000 personnes dans une circonscription et que vous en avez 30,000 dans une autre, cela veut dire, si l'on utilise un chiffre rond, 10 p. 100 de 130,000, cela donne 13,000 chômeurs. Dix pour cent de 30,000, cela donnerait 3,000 chômeurs. Eh bien il y en aurait 13,000 chez-nous, mais parce qu'il y en a plusieurs, ils n'ont pas le droit d'obtenir un programme de Canada au travail.

Ils pensent qu'il y a moins de chômeurs mais que le pourcentage est un peu plus élevé, et qu'alors ils ont, eux, le droit d'en obtenir un, monsieur le président. Ce sont là les programmes sélectifs du gouvernement progressiste conservateur. Et de la partisanerie du ministre des Travaux publics (M. Nielsen), et surtout du ministre des Approvisionnements et Services rendus (M. La Salle), monsieur le président, qui lui décide au Québec. C'est le député de Joliette, monsieur le président, qui décide au Québec qui va avoir des fonds pour un projet Canada au travail. Il faut que l'intéressé dise qu'il est progressiste conservateur avant de l'avoir. Je pense que c'est faire honte à ce Parlement. C'est faire honte à ce Parlement, monsieur le président, que de faire de la partisanerie sur le dos des chômeurs, sur le dos des femmes, et c'est honteux, monsieur le président, de ne pas avoir de politique pour les femmes au travail, pour les jeunes et pour les chômeurs.

● (1720)

[*Traduction*]

M. Alexander: Avec le consentement de la Chambre, le député me permettrait-il de lui poser une brève question? Pourrait-il nous dire si sa circonscription fait partie du programme Canada au travail? Si oui, quelle somme lui a été affectée? Je veux tout simplement savoir si elle a été exclue ou incluse?

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, cela me fait plaisir, j'ai autant de projets qu'il y a de progressistes conservateurs; je n'en ai aucun.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'accorder la parole. Je vais tâcher d'être bref, et je veux féliciter tous mes amis du Québec, les libéraux, de m'avoir fait ce coup de salaud-là cet après-midi. Cela prenait des gars du Québec, et je les excuse auprès de la population. D'ailleurs si on me l'avait demandé, je lui aurait cédé la parole de bonne grâce. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur la motion de l'opposition déposée à la Chambre. Je veux aussi féliciter le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox) qui s'est chargé de la présenter, laquelle se lit comme suit:

Que la Chambre déplore l'inertie du gouvernement en matière de création d'emplois, après 6 mois de pouvoir, regrette les coupures inhumaines au chapitre du programme Canada au travail qui ont provoqué l'élimination de centaines de collectivités au Canada.

Il faut dire à la population, monsieur l'Orateur, que cette motion de l'opposition est, bien sûr, une occasion de plus pour critiquer le gouvernement, et pour l'inviter à mettre de l'avant des politiques plus adaptées aux besoins actuels. Dans ces discussions, comme dans toutes les autres, nous, du Parti Crédit Social du Canada, nous nous efforçons d'être le plus constructifs possible, puisque notre devise est de ne jamais critiquer pour critiquer. Mais nous nous appuyons surtout sur des propositions concrètes face au manque de décision souvent imposé par les grands responsables financiers, qui font la politique au Canada depuis toujours.

● (1730)

A la lecture de la motion nous constatons que l'accent est mis surtout sur la création d'emplois. C'est là, d'ailleurs, que nous découvrons la marque de commerce des deux vieux partis, c'est-à-dire que les vieux partis croient encore à la théorie du plein emploi, alors que nous croyons au revenu garanti pour tous. Les libéraux qui ne sont que des syndicalistes socialistes en retard sur le Nouveau parti démocratique ou quelquefois des socialistes de retour, puisque l'ancien premier ministre est un ancien socialiste, croient encore à la thèse du plein emploi. Ils n'ont pas encore réussi à se mettre au diapason de l'évolution moderne dans tous les secteurs.

Et je me demande, monsieur l'Orateur, si le gouvernement actuel va enfin percer le mur du son des vieilles théories—parce qu'on dit que les Tory sont extrêmement conservateurs—pour se lancer vers de vraies réformes sociales qui nous permettront de rattraper cette montée vertigineuse de cette évolution scientifique, industrielle, mécanique et même électronique, afin d'en arriver à un système économique humanisé qui permettra à chaque Canadien de profiter des immenses richesses de notre pays.

Nous vivons à l'ère de l'électronique, je dirais même l'ère spatiale, cependant que sur le plan social et humanitaire, nous nous retrouvons 50 ans en retard. Il y a 100 ou 50 ans on disait à qui voulait l'entendre qu'il faut travailler pour pouvoir vivre, et cela s'expliquait à cette époque, monsieur l'Orateur, puisque l'artisanat était l'industrie de base et la production était soumise au nombre de bras à l'ouvrage.

Mais aujourd'hui, alors que la machine a pris la place des bras et des mains d'artisans, obligeant plus de 60 p. 100 de la main-d'œuvre régulière de devenir des désœuvrés, cependant que la production augmente quand même au rythme de 10, 20, 50 fois son volume, après la modernisation par les nouvelles techniques, on sera d'accord avec moi que nous ne pouvons plus tenir le langage de nos arrière-grands-pères et même de nos grands-pères en nous basant sur la théorie du plein emploi. Et lorsque nous crions après le gouvernement, comme le font aujourd'hui les libéraux et les néo-démocrates, en lui reprochant de ne pas créer d'emplois, nous devenons de plus en plus ridicules parce que nous savons par l'expérience de toutes les années que nous avons passées ici, que presque tous les emplois que le gouvernement a créés dans l'industrie étaient pour la plupart des emplois temporaires. Et les emplois permanents ne font que confirmer la règle générale. Tous ces emplois temporaires, dis-je, n'ont servi qu'à moderniser les industries et à créer des mises à pied nouvelles plutôt que des emplois. Si je m'en tiens aux emplois industriels, omettant volontairement les emplois de service, c'est parce que les emplois de service représentent toujours une nouvelle taxe pour les contribuables.

Si nous cessions une fois pour toutes de parler de plein emploi et luttions pour le meilleur système de revenu annuel garanti, non seulement pour tous ceux qui ont été congédiés pour être remplacés par la machine mais pour les consommateurs sans travail rémunéré, basé sur la production, je dirais même basé sur la surproduction ou la super possibilité de production de notre pays!

Qu'est-ce qui fait défaut aujourd'hui pour produire? Est-ce la machine? Est-ce la main-d'œuvre? Non, puisque la machine produit encore trois et quatre fois plus. Ce n'est pas non plus la main-d'œuvre, parce qu'il existe plus d'un million de chômeurs et encore plus d'assistés sociaux. Sont-ce alors les consommateurs qui font défaut, monsieur l'Orateur? Pourtant bien des familles ne peuvent se procurer les aliments nécessaires, comme le lait, puisque c'est trop cher. Les aliments sont d'un prix trop élevé pour leur bourse. Ce qui fait défaut, c'est la distribution qui est encore basée, pour la plupart des consommateurs, sur le pourcentage d'emplois. Dans notre système de fou, le raisonnement est simple: pas d'emploi, donc il y a du chômage pour quelques semaines, mais après, pas de chômage. S'il n'y a pas d'emploi, il est impossible d'acheter de la production. Comme solution, nos spécialistes en économie ne trouvent rien de mieux que d'imposer des quotas aux producteurs et les mettre à l'amende si jamais ils osent dépasser ces quotas. Nous avons un exemple et nous assistons encore au plus grand scandale de l'époque.

Pendant que des bébés, des enfants ne pouvaient obtenir le lait nécessaire parce que les parents étaient trop pauvres pour l'acheter, en même temps, dans la même journée, des cultivateurs étaient obligés de jeter aux égouts le lait de leurs troupeaux laitiers. J'ai bien dit «obligés», parce que si ces producteurs allaient livrer ce lait à l'usine, en plus de perdre totalement leur production, on les mettait à l'amende. S'ils avaient, par exemple, pour $500 de lait, on leur imposait une amende de $500, en plus de s'emparer de leur production et de la commercialiser. On leur chargeait l'amende pour le montant du lait en surplus qu'ils apportaient. Ces contradictions incroyables se produisent parce que, jusqu'à maintenant, aucun gouvernement n'a eu l'intelligence ou la volonté «libre» de créer un système pour permettre à cette superproduction d'atteindre le consommateur qui ne peut atteindre cette production tout simplement parce que la machine a pris sa place. Voilà des années qu'on travaillait pour trouver un moyen afin d'alléger le fardeau du travailleur dans son travail quotidien, et maintenant qu'on l'a trouvé, c'est le travailleur qui en est la grande victime.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, l'opposition officielle nous revient encore avec la même salade, le plein emploi, toujours de l'emploi, beaucoup d'emplois pour pouvoir manger, pour donner à tous les Canadiens le droit à une vie convenable. C'est toujours du plus grand ridicule.

Monsieur l'Orateur, je ne peux pas croire qu'il n'y a pas assez d'intellectuels dans l'opposition pour proposer un système de distribution capable de fonctionner en parallèle avec notre système de production moderne. Ce n'est pas tout de déplorer l'inertie du gouvernement. Il nous faut présenter le plus tôt possible au gouvernement actuel des correctifs pour sortir de cette situation inacceptable pour tout le peuple canadien. Bien sûr depuis six mois qu'il est au pouvoir, le gouvernement n'a pas fait beaucoup pour renflouer l'économie afin d'inviter les investisseurs à créer des emplois nouveaux. J'ai bien dit inviter.

J'étais heureux en écoutant le ministre dire cet après-midi: Je suis bien d'accord, et personnellement je suis d'accord avec lui lorsqu'il affirme que le gouvernement ne peut créer que des emplois temporaires. C'est toujours ce que j'ai pensé parce que, nécessairement, les emplois permanents, les emplois rémunérateurs sont toujours créés de prime abord par l'entreprise privée. Aujourd'hui, le premier ministre me fait penser à un capitaine qui a hérité d'un vieux navire avarié depuis des années et qu'il s'entête à conduire à bon port avec un trou béant de 12 milliards dans la coque. Je me demande encore s'il atteindra le rivage avant le 31 mars 1980.

Après tout, monsieur l'Orateur, il faut dire à la population que nous vivons encore avec les prévisions et les responsabilités de paiement de l'ancien gouvernement. Ne nous en faisons pas. C'est encore le budget de 1979-1980 qui a débuté le 1er avril 1979 jusqu'au 31 mars, et qui sera en vigueur jusqu'au 31 mars 1980. Il faut donc administrer à l'intérieur de l'année fiscale actuelle, se terminant le 31 mars. Cette année fut lancée par l'ancien gouvernement. Aujourd'hui, le gouvernement actuel peut tenter de rajuster un peu son tir. Les premières projections des libéraux au début, c'est-à-dire au mois d'avril 1979, étaient, bien entendu, sur la prolongation de toute l'année, et je crois que le gouvernement actuel s'efforce à faire les rectifications nécessaires dues aux circonstances, dues aux événements qui arrivent.

Voilà pourquoi je pensais, je faisais allusion au bateau en mauvaise posture tout à l'heure. C'est de beaucoup plus facile de quitter le navire et de dire à l'équipage: Eh bien, prenez notre place. Essayez à votre tour. Nous allons voir ce que nous allons voir. Quand j'entendais les discours tout à l'heure, c'est en plein cela. On reproche justement à ce gouvernement-là ce que l'on n'a pas fait, ce que l'on aurait dû faire. Même si nous pouvons blâmer le gouvernement actuel il faut être juste et reconnaître les efforts faits depuis six mois concernant la protection des consommateurs. Pour ne mentionner que deux dernières mesures, je nommerai, premièrement, le prolongement de la pension du conjoint lorsque le pensionné du conjoint décède et, deuxièmement, nous étudions le bill C-20 en comité plénier lequel, en plus de créer des emplois, ouvre la porte sur une réforme proposée depuis 20 ans par les députés du Parti Crédit Social du Canada, savoir la déduction des intérêts hypothécaires payés par le père de famille qui est propriétaire d'une maison logeant sa famille. Nous réclamions cela depuis 20 ans. Ce n'est pas complet. Les libéraux ont dit: Vous auriez dû tout donner, adopter une loi universelle, mais c'est au moins un début. La porte est maintenant ouverte. C'est une manière de réduire les intérêts sur les maisons unifamiliales et ainsi créer des emplois en encourageant les jeunes à devenir propriétaires, sans travailler pendant 30 ans pour la finance. Les libéraux maintiendront qu'ils ont encouragé la construction domiciliaire eux aussi, et même qu'ils ont aidé les petits propriétaires à obtenir leur maison, et que cela a créé de nouveaux emplois. Je réponds, monsieur l'Orateur, que les libéraux ont d'abord aidé les gros propriétaires d'immeubles à louer, puisque ces propriétaires peuvent obtenir toutes les déductions d'impôt possibles sur leurs propriétés de telle façon que l'argent emprunté leur coûte presque rien à cause de ces déductions. Pour les petits propriétaires, l'ancien gouvernement les a aidés à s'endetter pour 25 ou 30 ans en payant des intérêts que tous connaissent. Quand on dit que les taux d'intérêt sont à 15 p. 100 aujourd'hui! On a aidé les petits propriétaires à s'endetter, on a donc favorisé les gros prêts de finance d'abord et avant tout.

Aujourd'hui ces petits propriétaires se retrouvent dans une voie sans issue à cause de la hausse des taux d'intérêt, et c'est pour cette raison que le bill C-20 arrive à point. Et que fait

présentement le gouvernement, monsieur l'Orateur? Eh bien, il nous parle du placement de 105,000 jeunes dans des emplois d'ici la fin du mois de mars 1981. On parle de 40,000 accords conclus à travers le Canada avec des employeurs, qui ont permis la création de plus de 57,000 emplois. A notre avis, les progressistes conservateurs ne semblent pas assez efficaces. Ils parlent toujours de demain pendant que les libéraux ne parlaient que d'hier, alors que la population sans travail au pays demeure avec le même problème, celui de l'autosuffisance en matière de pénurie d'emplois! Pour ce qui est du programme Canada au travail, monsieur l'Orateur, on lit, et je cite:

les coupures ont provoqué l'élimination de centaines de collectivités au Canada . . .

J'ai été un peu surpris de retrouver cela dans la motion.

● (1740)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre son discours qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, pour terminer, je remercie beaucoup les libéraux. Pour une fois, ils vont apprendre à être polis.

En fait, dans ma circonscription j'ai été un peu étonné de retrouver, je le répète parce que là ça criait un peu, mais cela va se calmer, j'ai été un peu étonné de retrouver cela dans la motion. En fait, dans ma circonscription, au sujet des projets Canada au travail, j'avais l'impression qu'il n'y avait pas de différence par rapport aux années passées. Lorsque je me compare aux autres députés, je trouve que Roberval a reçu sa juste part du gâteau. Bien sûr, j'aurais aimé comme tous mes collègues que le montant total soit plus élevé, bien qu'il soit de un million de plus que l'an dernier. J'aurais préféré que les 156 projets présentés par les gens de Roberval soient tous acceptés. Si je me mets à la place des promoteurs de ces projets, je suis convaincu que tous considèrent leur projet comme acceptable et très urgent. Mais s'il y a des critères à respecter, le taux de chômage local à considérer par rapport au montant alloué par le gouvernement dans chaque circonscription, ça va.

Ces projets ont toujours pour but de procurer du travail saisonnier à des chômeurs qui sont sur le marché du travail, pour qu'ils puissent au moins accumuler de nouveaux timbres en vue de prolonger leurs futures prestations. Bien entendu, ces projets devront apporter un actif permanent dans toutes les municipalités où ils seront exécutés. C'est pourquoi j'encourage et je veux remercier le ministre cet après-midi qui nous a donné un peu l'idée du renouveau qu'il voulait faire dans les projets Canada au travail. Il veut s'orienter davantage pour seconder l'entreprise privée, comme il l'a dit, parce que les vrais emplois, les emplois permanents, existent au niveau de l'entreprise privée, et il peut être sûr que de ce côté-là nous serons derrière lui et que nous essaierons de procurer davantage d'emplois permanents au Canada.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants sans amendement: le bill C-17, Loi modifiant le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et modifiant le Régime de pensions du Canada, et le bill C-18, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle Zélande, 1932, la Loi de 1960 sur un accord commercial avec l'Australie et la Loi de l'accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932.

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Le 6 décembre 1979

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 6 décembre, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général
Edmond Joly de Lotbinière

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1800)

[*Français*]

Et de retour,

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-17, Loi modifiant le droit statutaire relatif à l'impôt sur le revenu et modifiant le Régime de pensions du Canada.—Chapitre nº 5.

Bill C-18, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932, la Loi de 1960 sur un accord commercial avec l'Australie et la Loi de l'accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932—Chapitre nº 6.

Bill S-10, Loi confirmant le pouvoir d'acquisition de la Commission du district fédéral sur certains immeubles.—Chapitre nº 7.

[*Traduction*]

En vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient maintenant au dépôt des documents et aux déclarations à l'appel des motions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en vertu de la partie VI de la loi sur l'Office national de l'énergie, je voudrais déposer dans les deux langues officielles un document exposant les raisons qui ont incité l'Office national de l'énergie à prendre certaines décisions concernant les diverses demandes d'exportation du gaz naturel.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE GAZ NATUREL

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler à la Chambre de l'évaluation que le gouvernement fait de la situation du gaz naturel au Canada ainsi que des principaux éléments de notre politique relative à cette importante source d'énergie y compris la question des exportations additionnelles.

Parlons premièrement de la place qu'occupe le gaz naturel dans notre stratégie énergétique.

Au Canada, le gaz naturel est synonyme de succès et c'est une richesse abondante qui a toujours favorisé les initiatives de l'industrie; c'est aussi une des clés de voûte de notre autarcie énergétique.

● (1810)

L'importance du capital-ressource du sud du Canada a fait dernièrement l'objet d'une nouvelle évaluation de la part des organismes de réglementation provinciaux et nationaux. Leurs conclusions révèlent que les réserves récupérables de gaz en Alberta dans l'ouest du Canada sont de l'ordre de 72 billions de pieds cubes, c'est-à-dire environ un tiers de plus que le laissaient entrevoir les estimations antérieures.

L'exploration dans la mer de Beaufort, les îles arctiques et au large de la côte est continue de donner lieu à de nouvelles découvertes de gaz. De toutes ces découvertes, celle effectuée dans la région de l'île de Sable offre une des meilleures possibilités de mise en valeur à court terme.

Comme il a été dit à l'occasion de la conférence des premiers ministres tenue en novembre, le gouvernement entend bien mettre le gaz naturel à la disposition d'un plus grand nombre de Canadiens partout au pays. Notre priorité doit être d'utiliser au maximum ce que nous avons en abondance relative. Chaque gallon de pétrole remplacé par le gaz naturel est un pas de plus vers l'indépendance énergétique.

Comme le premier ministre (M. Clark) l'a révélé à la suite des entretiens qu'il a eus avec M. Lougheed la semaine dernière, nous cherchons à conclure une entente avec l'Alberta au sujet de l'établissement d'un prix incitatif à la consommation du gaz naturel. L'Alberta a déjà présenté des mesures législatives visant à faciliter l'application de stimulants commerciaux pour les nouvelles ventes de gaz.

Ceci permettra aux distributeurs de gaz de trouver de nouveaux débouchés en les aidant à assumer les coûts qu'entraîne l'extension de leurs réseaux et à faire la conversion au gaz. L'industrie du transport et de la distribution du gaz naturel réagit à ces stimulants en mettant sur pied de grands projets d'expansion au Québec, dans les Maritimes et en Colombie-Britannique.

Le remplacement des divers combustibles de pétrole par le gaz dans des régions du pays qui disposent de leurs propres sources de pétrole peut contribuer à «allonger» nos réserves fléchissantes de pétrole brut classique pendant que nous nous attachons à mettre en valeur les sables bitumineux et les pétroles lourds desquels la plus grande partie de nos réserves de l'Ouest seront peut-être nécessairement tirées dans les années 90.

[*Français*]

Le gaz a un rôle particulièrement important à jouer dans les provinces dont l'approvisionnement en pétrole dépend actuellement ou éventuellement de sources coûteuses et peu sûres d'outre-mer. Aussi, le gouvernement entend-il réduire cette dépendance et assurer aux habitants de ces régions un approvisionnement stable et fiable d'hydrocarbures canadiens.

Le meilleur endroit par où commencer, c'est la province de Québec. En effet, les ventes supplémentaires de gaz qui peuvent y être réalisées pourraient être l'équivalent de 80,000 barils de pétrole par jour en 1990. Ceci, combiné aux efforts que fait la province pour mettre en valeur ses propres ressources hydro-électriques, pour aider grandement à atteindre notre but national, l'autarcie.

[*Traduction*]

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et les distributeurs de gaz pour assurer la conversion rapide mais ordonnée au gaz naturel. Je m'adresse ici tout spécialement à l'Ontario dont le gouvernement a demandé qu'un effort intégré soit fait pour en arriver à une conversion maximale dans les limites matérielles de l'industrie.

Le gouvernement fédéral croit que le marché canadien du gaz va connaître une très grande expansion au cours des dix prochaines années par suite de l'établissement de prix incitatifs et l'expansion des pipe-lines par l'industrie.

Nous avons abondamment d'approvisionnements pour les usagers actuels, et les consommateurs qui se trouvent dans des régions déjà desservies par le gaz peuvent s'y convertir aussi rapidement que le leur permettront le matériel et la main-d'œuvre. Par ailleurs, les besoins occasionnés par l'accroissement futur des consommateurs sont assurés par l'importance de notre capital-ressource, la vigueur avec laquelle il se développe et la vigilance de nos autorités de réglementation.

Nous arrivons maintenant à la question des nouvelles exportations.

Compte tenu des circonstances dont je viens de parler, le gouvernement est bien disposé à autoriser l'exportation des quantités qui sont en sus de nos besoins prévisibles au Canada.

Ces exportations stimulent la prospection, dont le succès peut signifier davantage de pétrole et de gaz, et contribuent grandement à l'amélioration de notre balance commerciale.

L'exportation de gaz naturel doit être faite sous licence de l'Office national de l'énergie et doit être autorisée par le gouverneur en conseil. L'Office doit s'assurer que les quantités à exporter sont en sus des besoins raisonnablement prévisibles du Canada et que le prix est juste et raisonnable compte tenu des intérêts publics.

L'Office national de l'énergie, qui a l'entière confiance du gouvernement pour ce qui est des fonctions qui lui sont attribuées par le Parlement, en est arrivé à la conclusion que nous disposons d'un important surplus exportable de gaz naturel. L'Office est par conséquent prêt à délivrer des licences totalisant 3,75 billions de pieds cubes.

En février 1979, l'Office a décidé de soumettre les demandes de nouvelles exportations de gaz à trois nouveaux essais. La quantité de gaz que l'Office est maintenant prêt à autoriser répond amplement aux conditions exigées par le plus rigoureux de ces essais, à savoir l'essai de détermination des quantités actuelles livrables. Ceci signifie que les surplus à exporter ont en fait été découverts et mis en valeur, et ne dépendent aucunement des découvertes futures.

L'Office a reçu des demandes relatives à l'exportation de 8,8 $\times 10^{12}$ pi^3 pour des périodes s'étendant jusqu'à 15 ans. L'Office est d'avis qu'il ne peut autoriser toutes les exportations sollicitées que jusqu'en 1984, certaines exportations jusqu'en 1987 et aucune après 1987. Nous sommes d'accord avec les conclusions de l'Office et nous autorisons la délivrance des licences d'exportation nécessaires.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: C'est honteux.

M. Hnatyshyn: Nous sommes convaincus que les besoins futurs du Canada ont été évalués de façon convenable et que les nouvelles exportations sont en sus de ces besoins. Les exportations se feront à court terme et apporteront de considérables avantages économiques au Canada. Au prix d'exportation actuel, elles valent 13,2 milliards de dollars américains.

Je voudrais maintenant passer à certaines des autres conséquences que peut entraîner cette décision. Presque la moitié des nouvelles exportations sont destinées à la Pan-Alberta et aideront à la construction au préalable du pipeline de gaz naturel de l'Alaska. En approuvant les exportations de la Pan-Alberta, l'Office a exigé que les exportations soient livrées seulement par les tronçons construits au préalable du pipeline de la Foothills. Il a de plus donné son autorisation à la condition que la construction des installations préalables se fasse à un rythme accéléré de manière à ce que la tranche ouest soit terminée pour novembre 1980 et la tranche est pour 1981. Si tel n'est pas le cas, l'Office entend mener une revue des licences.

Il appartient donc aux parrains de la Northern Gas Pipeline de répondre par de fermes engagements pour tout le pipeline. La décision de l'Office vient lever toute incertitude qu'il pouvait y avoir et devrait donc encourager l'achèvement du réseau entier.

L'autre moitié des nouvelles exportations sera partagée entre d'autres exportateurs, et ces exportations devraient commencer dès que les États-Unis les autoriseront. Les exportations de la Pan-Alberta ont déjà reçu l'autorisation conditionnelle des autorités américaines.

Je sais que beaucoup de Canadiens voient d'un mauvais œil, étant donné la situation actuelle du pétrole, que nous augmentions les exportations d'énergie sous quelque forme que ce soit. Toutefois, le gouvernement estime que les mesures nécessaires sont prises pour augmenter la consommation du gaz au pays et que le prix à retirer de l'exportation des surplus de pétrole est le plein prix et il est juste et équitable pour nous. Compte tenu des circonstances, il serait difficile de justifier qu'on en prive notre voisin. Comme le premier ministre l'a dit, nous ne sommes pas à l'abri des problèmes économiques auxquels ont à faire face nos partenaires commerciaux par suite des difficultés d'approvisionnement en pétrole. Nous avons tout intérêt à aider à résoudre ces problèmes.

Le Canada a de grandes chances de devenir autonome sur le plan énergétique. La chose dépend en grande partie du bon usage de nos ressources en gaz naturel, défi que le gouvernement entend relever pleinement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, je remercie le ministre de nous avoir fait parvenir une copie de son texte. Je regrette toutefois que, contrairement à l'entente conclue avec le président du Conseil privé (M. Baker), ce texte n'ait pas pu nous parvenir avant cinq heures, alors qu'on nous avait garanti un délai de deux heures cet après-midi, et que nous n'avons reçu qu'à 5 h 35 les documents qui ont été déposés cet après-midi.

M. Clark: C'est mieux que dans le passé.

M. Lalonde: On comprendra, monsieur le président, qu'il est difficile de parcourir dans un intervalle de 35 minutes un document aussi considérable. Voilà pourquoi nos remarques devront être interprétées dans ce contexte et dans celui de l'opportunité de revenir sur cette question extrêmement importante. Je voudrais quand même, au préalable, féliciter, sans humour et bien sincèrement, le ministre de la qualité de son français et de l'effort qu'il a fait durant la présentation de son texte. Maintenant, passons à la substance de ce document.

● (1820)

[*Traduction*]

Nous avons entendu aujourd'hui une autre déclaration incroyable du gouvernement, une déclaration que le Canada regrettera longtemps et qui passera peut-être à l'histoire comme étant la pire trahison que nous ayons connue.

Tout d'abord, le gouvernement confond ses priorités. Nous sommes menacés d'une pénurie de pétrole. Je vois les députés d'en face qui rient de la situation. Il y a de nombreux Canadiens à l'heure actuelle, notamment dans l'est du Canada, qui ne trouvent pas la situation amusante comme les gens d'en face.

Le gouvernement confond ses priorités. Nous sommes menacés d'une pénurie de pétrole au Canada, notamment dans l'Est, comme l'ont avoué le premier ministre (M. Clark) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn). Depuis quelques mois, le gouvernement nous mijote d'énormes augmentations du prix du pétrole et du gaz sous forme d'impôts directs ou dissimulés tandis que l'est du Canada et les provinces de l'Atlantique ont besoin de plus de

gaz naturel, ont besoin d'un gazoduc pour alimenter les maisons et les industries.

Aujourd'hui, le gouvernement n'a fait qu'une déclaration générale sur la situation du marché intérieur, un assortiment de platitudes que nous avions déjà entendues, et il nous annonce que pour mettre fin à ce marasme, nous allons vendre 3.7 trillions de pieds cubes de gaz naturel aux États-Unis. Cela prouve incontestablement que l'ordre des priorités du gouvernement est complètement faussé.

Il n'y a qu'une bonne chose dans cette déclaration. Tout au début, elle dit que l'exploitation du gaz naturel est un des grands succès du Canada et elle expose très éloquemment tout ce qui s'est fait de prestigieux dans ce domaine au pays. Je tiens à rappeler au ministre que tout cela n'est pas le fruit du hasard. Nous y sommes parvenus grâce aux lois que notre gouvernement a mises en vigueur lorsqu'il était au pouvoir . . .

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: . . . et très souvent en dépit de l'obstruction de l'opposition.

Le ministre a parlé des découvertes dans la mer de Beaufort, dans les Îles arctiques et au large de la côte est du Canada. Je voudrais rappeler au ministre que la plupart des découvertes pétrolières des trois dernières années et demie ont été faites soit par Petro-Canada soit avec sa collaboration . . .

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: . . . et que Petro-Canada est aujourd'hui le deuxième producteur de gaz dans notre pays . . .

M. Andre: Pacific Pete aussi.

M. Lalonde: Le gaz est la deuxième ressource naturelle non renouvelable et non polluante de notre pays et c'est aussi celle qui est la plus facile et la moins coûteuse à transporter. C'est pourquoi je recommande la plus grande prudence lorsqu'on parle de l'exporter. Il faut considérer la nécessité de conserver l'énergie pour les générations futures et pour les besoins à venir de notre pays. Le pire chose que nous puissions faire serait d'exporter notre gaz pour ramasser de l'argent rapidement ou pour soutenir notre dollar qui s'effrite; en agissant ainsi nous devrions à terme couvrir nos besoins énergétiques grâce à des ressources plus coûteuses et plus polluantes, le charbon par exemple. Il convient d'être très circonspect à l'égard de ces gains illusoires à court terme.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler aux députés que nous avons écouté l'intervention du ministre avec politesse et courtoisie. J'espérais qu'ils nous rendraient la pareille.

M. Pinard: Ils ne prennent pas cela au sérieux.

M. Lalonde: J'espère qu'ils prendront cette question au sérieux parce qu'elle est très importante.

Ainsi, à court terme, nous augmenterions peut-être la valeur de notre monnaie mais il se pourrait fort bien qu'en remontant ainsi artificiellement le dollar à court terme, nous ne réussissions qu'à rendre les secteurs de l'agriculture et de la pêche et le secteur manufacturier plus vulnérables à la concurrence. Notre position sur les marchés internationaux pourrait en souffrir.

Par conséquent, si nous devons prendre parti, en tant que Canadiens, nous devrions nous élever contre toute exportation de gaz. Mais supposons qu'il soit possible en ce moment-ci d'exporter notre excédent de gaz, nous devrions y consentir uniquement pour satisfaire un intérêt national primordial et si le Canada est assuré de tirer le meilleur parti d'un tel marché. Surtout, il ne faut prendre aucun engagement à long terme.

Dans le passé, nous nous en rendons compte maintenant, le Canada a exporté du pétrole et du gaz qu'il voudrait bien maintenant avoir conservé. Il importe donc que nous abordions la question des exportations avec la plus grande prudence. Évidemment, c'est particulièrement vrai dans le cas du gaz, mais non dans celui du pétrole, car nous n'avons aucun surplus, même si le premier ministre a offert généreusement au Japon, en janvier dernier, un surplus inexistant de pétrole durant son fameux voyage autour du monde.

Quant à la déclaration du ministre, nous remarquons qu'elle demeure vague au sujet de la reconstruction et de l'achèvement du pipe-line, pourtant indispensable. Elle laisse entrevoir qu'on pourrait différer la construction du pipe-line en autorisant pendant sept ans les exportations et qu'on pourrait reconsidérer cette autorisation après avoir commencé à exporter, ce qui revient à autoriser les exportations avant même de s'être engagé à aménager le pipe-line.

Il n'est nullement question, dans cette déclaration, des échanges, de la situation dans l'est du Canada, de l'aménagement d'un pipe-line au Québec et dans les provinces des Maritimes, et de la possibilité d'acheminer les exportations vers les États du Nord-Est. A notre avis, il faudrait autoriser les exportations de gaz naturel aux États-Unis seulement après leur avoir fait promettre de s'engager à construire le gazoduc de l'Alaska. Il faudrait que ce soit signé, ratifié et confirmé, en particulier le régime de financement et les garanties financières, avant que nous n'exportions un seul pied cube de gaz canadien aux États-Unis.

Deuxièmement, cette entente avec les États-Unis doit prévoir des moyens d'échange afin que, si le Canada devait plus tard avoir besoin de gaz naturel, nous puissions en obtenir par le gazoduc de l'Alaska en échange de celui que nous exportons actuellement aux Américains.

Le troisième point porte sur les revenus tirés des exportations de gaz aux États-Unis. Ils devraient servir à construire le gazoduc Québec-Maritimes, afin que l'est du Canada soit bien approvisionné en gaz naturel et que les citoyens de l'est du Québec et ceux des Maritimes soient assurés de pouvoir se procurer du gaz naturel à un prix raisonnable.

Quatrièmement, je trouve incroyable que le ministre dise qu'il incombe aux promoteurs du gazoduc et non au gouvernement des États-Unis de prendre des engagements fermes concernant la construction de tout le gazoduc. Des négociations ont eu lieu à ce sujet entre le gouvernement précédent et le gouvernement des États-Unis. L'engagement du gouvernement américain est aussi nécessaire que celui du secteur privé. L'expérience devrait nous démontrer que nous ne pouvons pas nous fier uniquement aux promoteurs du gazoduc de l'Alaska en ce qui concerne la construction de la totalité du gazoduc.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Lalonde: Le gouvernement d'en face est prêt à privatiser l'ensemble du pays et à le remettre entre les mains de sociétés américaines, sans même passer par le gouvernement des États-Unis.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Enfin, cette vente nous engage pour sept ans. Nous avons déjà indiqué notre préférence, basée sur les discussions que nous avons eues avec l'industrie et le secteur en général, pour des accords d'exportation de cinq ans. Nous sommes étonnés de voir que le gouvernement envisage des accords de sept ans.

Compte tenu de tous ces facteurs, que ce document passe sous silence mais qui, à notre avis, sont essentiels quand il s'agit d'exporter de si grandes quantités de gaz, il nous semble que le gouvernement n'a pas obtenu suffisamment de garanties de la part des autorités américaines et des acheteurs américains de gaz pour assurer notre sécurité future.

Cette déclaration est totalement inacceptable pour nous, à titre d'opposition, comme elle l'est, j'en suis sûr, pour les Canadiens en général. La déclaration ne règle rien quant à la construction intégrale du gazoduc de l'Alaska. Elle ne règle rien quant à la question du gazoduc du Québec et des Maritimes. Elle ne règle rien quant à la question des échanges. Nous sommes donc inquiets et déçus du rapport.

● (1830)

[*Français*]

Et je voudrais terminer en soulignant que l'opposition est tout à fait insatisfaite de cette déclaration qui a pour effet de vendre aux États-Unis une très grande quantité de gaz naturel sans obtenir en échange les garanties qui nous apparaissent essentielles pour assurer l'approvisionnement éventuel en gaz naturel des Canadiens, et nous assurer que l'Est du Canada, et l'Est du Québec en particulier, pourra obtenir du gaz naturel à un prix concurrentiel dans un avenir prochain. A notre avis, le gouvernement encore une fois a ses priorités «à l'envers», alors qu'on est menacé par une pénurie d'essence et d'huile à chauffage dans l'Est du Canada. Le gouvernement nous arrive aujourd'hui avec une exportation énorme de gaz aux États-Unis, sans s'être attaqué et sans avoir apporté les réponses aux questions domestiques qui nous apparaissent fondamentales et qui à l'heure actuelle inquiètent les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, au nom du Nouveau parti démocratique, je veux dire tout de suite que nous sommes farouchement opposés à la décision d'exporter plus de gaz naturel vers les États-Unis. Nous estimons que cette décision est scandaleuse et irréfléchie.

Je trouve tout à fait incroyable que le premier ministre (M. Clark) puisse évoquer la possibilité d'une pénurie réelle et imminente de combustible en même temps que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) approuve des exportations accrues de gaz naturel vers les États-Unis. Un gouvernement responsable, conscient de la précarité de l'approvisionnement cet hiver, s'occuperait d'assurer nos futurs approvisionnements en énergie et garderait ces réserves de gaz naturel pour qu'elles servent plus tard aux Canadiens.

En un mot, il me semble que le gouvernement tient plus à faire de l'argent rapidement et à réduire notre déficit commercial qu'à garantir à long terme l'approvisionnement en énergie des Canadiens. Je soupçonne qu'au fond, ce soit le ministre des Finances (M. Crosbie) qui dicte la politique en matière d'énergie. Le ministre des Finances s'inquiète du déficit du gouvernement et de la situation de la balance commerciale. Il songe aux prochaines élections et choisit la solution facile en approuvant ces exportations de gaz naturel. Nous cédons notre atout; nous vendons notre droit d'aînesse. Le gouvernement manque incroyablement de clairvoyance, étant donné la situation nationale et internationale de l'approvisionnement d'énergie, quand à la veille d'une crise énergétique, il approuve des exportations massives de gaz naturel aux États-Unis.

Avant d'exposer pourquoi, selon moi, le gouvernement ne devrait pas agir ainsi, je voudrais faire quelques observations au sujet de ce que j'estime être la mauvaise foi et l'hypocrisie fieffée du porte-parole libéral. Dès février dernier, quand l'Office national de l'énergie, dans un rapport préliminaire, parlait d'exporter peut-être deux billions de pieds cubes, aucun membre du parti libéral, qui était alors au pouvoir, n'avait pris la parole pour s'opposer à ce principe. Toutefois, nous avons entendu ce soir le porte-parole du parti libéral faire volte-face et s'opposer à cette exportation. De fait, l'ancien ministre des Finances, dans son dernier budget, approuvait les exportations de gaz naturel. Je peux seulement conclure que les libéraux sont entièrement dépourvus de toute probité intellectuelle.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Symes: Quant à savoir pourquoi le gouvernement approuve ces exportations, il a répondu qu'il fondait ses décisions sur les recommandations d'un organisme digne de confiance aux yeux du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'Office national de l'énergie.

Tous les Canadiens savent que l'Office national de l'énergie a perdu toute crédibilité. Ses prévisions en matière d'approvisionnement d'énergie pour le Canada sont aussi boiteuses que l'industrie pétrolière privée elle-même. Encore en 1971, il affirmait que nos réserves de gaz naturel suffiraient pendant plus de 900 ans. Plus tard, il n'y a pas si longtemps, c'est-à-dire en 1975, l'Office national de l'énergie annonçait que nous risquions d'en manquer d'ici à 1985. Bien entendu, quand l'industrie a exercé des pressions en vue de la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie, l'Office s'est ravisé, déclarant que la pénurie se ferait sentir en 1983. Aujourd'hui, paraît-il, nous disposons d'un excédent que nous pourrions exporter.

Étant donné les prévisions farfelues de l'Office national de l'énergie, le gouvernement devrait sans aucun doute se tenir sur ses gardes. Cet organisme reconnaît que la demande nationale de gaz naturel excédera la production d'ici à 12 ans. Bien entendu, ces prévisions sont fondées sur une nouvelle formule de calcul des réserves nécessaires à nos besoins futurs.

Même le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous déconseille d'exporter notre gaz naturel et nous recommande de nous montrer plus modestes dans le calcul de nos réserves; si nous devons nous tromper, mieux vaut que ce soit dans le sens de la prudence.

Sans aucun doute, en gardant ces réserves, nous avons une magnifique occasion de favoriser la substitution du gaz naturel au pétrole. Je croyais que c'était là un des éléments clés de la politique du gouvernement, qui nous permettrait d'accéder à l'autonomie en matière d'énergie grâce au gaz naturel. Pourtant, d'après les prévisions des soumissionnaires pour la construction du pipe-line vers l'est du Canada, le pipe-line Québec et Maritimes, la demande serait de deux billions de pieds cubes en excès des prévisions de l'Office national de l'énergie pour cette région du pays. Étant donné que le gouvernement s'est engagé à remplacer le pétrole par le gaz naturel, et en raison des prévisions de la société au sujet de la demande dans l'est du Canada, le gouvernement ne devrait certainement pas autoriser ces exportations. En effet, nous avons également l'occasion de développer l'industrie pétrochimique dans l'ouest du Canada, si nous conservons ces réserves pour notre propre usage.

J'aimerais citer au ministre le document publié en 1979 par son ministère. On peut y lire:

> Aux partisans d'une hausse rapide des exportations on peut répondre par un argument de poids, celui de la sécurité des approvisionnements, car il faut conserver le gaz canadien pour les consommateurs canadiens.

Apparemment, les conservateurs ont jugé plus important d'exporter du gaz pour permettre aux Californiens de chauffer leurs piscines que de permettre aux Canadiens de chauffer leurs maisons au cours des prochaines années. Je trouve cela absolument honteux de la part d'un gouvernement qui prétend défendre les intérêts des Canadiens.

Mon chef prédisait la semaine dernière que le gouvernement approuverait ces ventes de gaz qui dépassent de 50 p. 100 le niveau actuel des exportations. Je peux seulement conclure que la politique énergétique du gouvernement menace, à long terme, la sécurité de nos approvisionnements en bradant à vil prix le gaz de l'Alberta ce qui obligera le Canada à s'approvisionner en gaz dans l'Arctique et le grand Nord alors que ce gaz coûtera au moins quatre fois plus cher que celui que nous exportons vers les États-Unis.

Lorsque le gouvernement parle d'autonomie énergétique, c'est seulement de la frime; ses actes vont à l'encontre de ses promesses. En approuvant ces exportations de gaz naturel, les conservateurs annoncent la couleur de leur politique énergétique. Ils continuent simplement à brader nos ressources naturelles à vil prix comme les libéraux. Ils font un pas de plus vers une politique énergétique continentale. Ils escroquent, ni plus ni moins, les futures générations de Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre. Je voudrais qu'il me dise si les exportations qu'il a annoncées ce soir incluront, en prime, sa mère et son père, sa grand-mère et son grand-père, sa fille et son fils, sa petite-fille et son petit-fils; tous les enfants, fils et filles . . .

Des voix: Règlement.

M. Caccia: . . . et tous les petits-fils et petites-filles des 23 millions de Canadiens dont il est sensé sauvegarder le patrimoine? Peut-il répondre à cette question?

● (1840)

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire en réponse à cette question, c'est que je plains le député de Davenport (M. Caccia) de s'être fait l'apôtre de la politique de volte-face adoptée par le parti libéral en matière d'exportations. Je dois reconnaître avec mon ami d'en face le député de Sault Ste-Marie (M. Symes) que le parti libéral n'a pas en ce moment de morale politique, qu'il n'hésitera à combattre aucune mesure de progrès. Voici ce que j'ai à dire au député: le gouvernement va relever le défi qui se présente aux Canadiens d'accroître leur potentiel énergétique; cette mission, le gouvernement entend l'accomplir. Je tiens à dire au député que sa position . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Peut-être voudra-t-il se calmer s'il veut entendre ma réponse. J'ai bien écouté sa question.

Une voix: Alors répondez-y.

M. Hnatyshyn: Je dis que la position est bien claire. Cette demande d'exportation est raisonnable au vu de la demande canadienne prévisible, même compte tenu de la forte expansion que mon gouvernement entend réaliser. Le député induit la Chambre en erreur quand il affirme autre chose. Il ne tient tout simplement pas compte de la réalité. La réalité, c'est que nous songeons aux générations futures, contrairement au gouvernement précédent qui n'avait pas de plan, qui n'avait de politique énergétique pour aucune éventualité. Nous avons une politique énergétique nationale, qui prévoit une très forte expansion dans le cas du gaz naturel pour l'ensemble du territoire. La requête dont il s'agit est très favorable à la réalisation de cet objectif.

Le député d'Outremont (M. Lalonde) a mentionné deux points qui donnent à entendre que ces exportations nuiraient en quelque sorte au gazoduc de l'Alaska. Il a absolument tort. S'il veut bien se donner la peine d'examiner la déclaration que j'ai faite aujourd'hui, il verra que la demande de la Pan Alberta a été approuvée à une condition, que le pipe-line soit terminé. Il ne peut tout simplement pas étayer ses dires sur les faits à ce propos. En deuxième lieu, il a laissé entendre que cela ne donne rien pour ce qui est de fournir du gaz naturel . . .

L'énergie

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre donne manifestement plus de renseignements qu'on ne lui en a demandé, ce dont on doit le féliciter, bien sûr, mais je dois lui permettre uniquement de répondre aux questions qu'on lui a posées.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, je trouve que l'octroi de ce permis d'exportation supplémentaire est une mesure extrêmement dangereuse. Je m'en soucie énormément. Je m'inquiète vivement du document que nous avons reçu le printemps dernier, en juin ou à peu près, où il était question de la formule 25-A1. Cette formule est établie en fonction d'une prévision de 25 ans, compte tenu de la demande de l'an prochain, et pour ce qui est du gaz naturel, cela ne nous mènerait qu'en 1992-1993, c'est-à-dire dans douze ou treize ans. C'est là que les courbes de l'offre et de la demande se croisent. Je me demande ce qui a bien pu se passer en deux ou trois mois pour que nous soyons maintenant en mesure d'exporter plus de gaz naturel, étant donné que nous n'avons des approvisionnements que pour 12 ou 13 ans et non pour 25 ans. C'est un chiffre très trompeur. Nous pensons que 25 ans signifient 25 ans d'approvisionnement assuré, alors que cela ne signifie que 12 ans, surtout si les chiffres du printemps dernier étaient exacts. J'aimerais savoir ce qu'il y a de différent maintenant.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le député se trompe. L'Office national de l'énergie ne fonde pas sa recommandation sur la formule à laquelle le député a fait allusion. Il s'agit là uniquement d'un des critères dont l'Office se sert. L'Office se base sur les prévisions les plus modérées en ce qui concerne les réserves existantes, non pas les réserves ou la demande éventuelles, mais bien les réserves que nous avons actuellement. L'Office a également envisagé la situation à venir, en tenant compte non seulement de la demande existante de gaz au Canada, mais également de l'utilisation accrue du gaz naturel, prévue dans notre politique d'utilisation sur grande échelle de ce combustible.

La politique que nous avons élaborée dans le cadre de notre programme énergétique va foncièrement changer les habitudes de consommation de gaz naturel au Canada. Elle est tout entière tournée vers l'avenir et va en fait accroître le marché du gaz au Canada. L'Office national de l'énergie précise bien, dans toutes ses statistiques, que ses évaluations tiennent compte de notre demande future.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, comme tout cela est très inquiétant, je tiens à m'assurer que les chiffres qui nous ont été donnés en juin et qui, je crois, avaient été recueillis en 1978 et au début de 1979 ne tiennent plus, et que, selon la formule de 25 ans, les courbes ne finiront pas par se croiser en 1992, mais que nous avons en réalité beaucoup plus de gaz naturel que cela et qu'on nous donnera de nouveaux chiffres prouvant que nos réserves dureront facilement jusqu'au siècle prochain et même plus longtemps. Est-ce là ce que le ministre nous dit?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, tout ce que je veux dire, c'est que l'Office national de l'énergie a mis ses données à jour en ce qui a trait au gaz naturel accessible au Canada. En fait, on a prouvé l'existence de gisements de beaucoup supérieurs aux réserves que le dernier rapport annonçait. Je suis convaincu que—

Une voix: Pour combien de temps?

M. Hnatyshyn: En d'autres mots, selon la formule de 25 ans dont le député a parlé, les réserves additionnelles sont suffisantes et nous en avons tenu compte. En plus de nouveaux gisements dont le député d'Outremont a parlé, il existe dans l'Ouest d'autres réserves connues. C'est en nous basant sur ces données que nous autorisons des exportations pendant quatre ans seulement, après quoi, le volume des exportations diminuera. Je pense que les faits présentés par l'Office national de l'énergie militent en faveur de cette décision.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, les propos du ministre m'inquiètent. J'ai en main le document publié au début de l'été dernier sur la situation de l'offre et de la demande en 1992-1993. Or, le ministre nous annonce que les ressources connues et prouvées ont tellement augmenté au cours des neuf derniers mois que l'office et la demande ne coincideront plus en 1992-1993. Cela étant, pourrait-il nous dire quand l'offre et la demande coincideront de nouveau? Est-ce en l'an 2000 ou en 2010? Quand cela va-t-il se produire?

Il ne suffit pas que le ministre prenne la parole pour déclarer haut et fort que d'après les nouvelles estimations, d'après nos nouvelles réserves nous pourrons aller loin et que tout sera au mieux dans le meilleur des mondes pour les futures générations de notre pays. Cela ne suffit pas. Je voudrais demander au ministre . . .

Une voix: Pourquoi ne posez-vous pas une question?

M. Evans: S'il avait fait cette déclaration il y a plus d'une heure et demie nous pourrions certainement le faire. Le ministre pourrait-il nous dire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je ne peux que réitérer que si le député veut bien lire le rapport et les statistiques qui s'y trouvent, il verra qu'elles ont été révisées.

Une voix: Allons, dites-le-nous.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, si le député veut écouter la réponse, je suis disposé à la lui dire.

Une voix: Moi, je veux l'écouter.

M. Hnatyshyn: Le député veut-il écouter la réponse? Ce que je dis, c'est que les projections de l'Office national de l'énergie ont été actualisées. D'après les nouvelles prévisions, le moment où la demande et l'offre se rejoignent recule, et le rapport lui-même explique tout cela. Quant à ces demandes d'exportation, je crois que nous avons amplement démontré que ces permis d'exportation servent l'intérêt national du Canada et créent un certain nombre d'initiatives qui aboutiront à une expansion et à un accroissement de nos approvisionnements de gaz naturel non seulement dans l'ouest, mais dans le Canada tout entier.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, de toute évidence, le ministre a lu le rapport, du moins je le suppose. S'il l'a lu, j'aimerais qu'il nous dise ici même et sur-le-champ, non pas d'aller lire le rapport, mais exactement en quelle année cette conjonction de l'offre et de la demande se produira ou amorcera une courbe négative. J'aimerais qu'il nous dise que ce programme massif de conversion au gaz qu'il favorisera dans l'est du Canada n'aboutira pas à un désastre dans cinq ou huit ou dix ans, alors que les Canadiens se seraient tournés en grand nombre vers le gaz pour constater qu'il n'y a plus de gaz. Je voudrais une réponse à ma première question; quand cela se produira-t-il exactement?

● (1850)

Ensuite, est-ce que le programme de conversion que le ministre entend mettre en œuvre—et que j'appuie—aura un effet quelconque sur les chiffres qu'il va nous donner maintenant?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas en main pour le moment le tableau des statistiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le renseignement figurera évidemment dans le rapport qui va être remis au député. Je puis lui dire, cependant, que nous acceptons l'estimation de l'Office national de l'énergie qui tient compte de conversions massives au gaz naturel au cours des dix prochaines années. Elles seront l'aboutissement des politiques que nous formulons maintenant en vue de rendre le prix du gaz plus intéressant.

Je ne comprends pas ce que le député veut que je fasse. Je pourrai lui fournir les chiffres qu'il m'a demandés après l'ajournement.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre plusieurs questions. L'Office national de l'énergie ou le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il étudié la possibilité d'implanter dans l'Ouest du Canada une industrie pétrochimique qui se servirait de notre gaz? Une telle industrie de pointe créerait un grand nombre d'emplois et utiliserait chez nous ce prétendu excédent de gaz naturel que le ministre destine à l'exportation.

M. Hnatyshyn: Mais monsieur l'Orateur, l'un n'exclut pas l'autre. Bien sûr, nous étudions cet aspect de la question tant au ministère de l'Industrie et du Commerce qu'à mon ministère.

Je répète que tous les facteurs ont été pris en considération dans l'étude de ces demandes d'exportation et que les permis à accorder visent des excédents par rapport aux besoins des Canadiens dans l'avenir prévisible. Je le répète, mais si le député ne veut pas me croire, c'est son affaire. Les faits sont assez clairs. Cela va donner un essor formidable à l'industrie canadienne dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur des ressources. Voilà une initiative extrêmement positive du gouvernement pour assurer l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel dans tout le pays, dans l'Ouest et les régions éloignées.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, l'article 3 de la loi sur le pipe-line du Nord précise sans équivoque que le ministre et l'Office national de l'énergie doivent obtenir l'assurance que le pipe-line tout entier pourra être financé, non seulement le tronçon de l'Alberta Gaz allant jusqu'à la frontière des États-Unis, mais tout le pipe-line, de l'Alaska jusqu'aux États-Unis. Ainsi quand notre gaz à bon marché sera épuisé nous pourrions lui substituer celui de l'Alaska.

Au comité des pipe-lines du Nord, M. Sharp a mentionné la possibilité que le gouvernement modifie cette condition. Le 22 novembre, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. de Cotret) a affirmé être en train d'élaborer les critères qui satisferont le gouvernement.

Quelles assurances les Canadiens ont-ils que tout le pipe-line sera construit et qu'ils disposeront, lorsque nous aurons vendu notre gaz à bon marché, aux États-Unis, d'un pipe-line qui nous apportera le gaz de l'Alaska une fois que les réserves de l'Alberta auront été épuisées?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, dans ma déclaration, j'ai souligné le fait que la demande de la PanAlberta tient compte du désir du gouvernement de favoriser la construction et le financement du gazoduc de l'Alaska. Les demandes ont été acceptées et les permis accordés à l'Alberta à condition que ce projet se concrétise. Nous les Canadiens, nous devons prouver que nous appuyons ce projet et qu'il se réalisera. Dans le cas qui nous occupe, les permis ont été accordés en partant du principe que le projet se réalisera. En ce qui concerne celui-ci, nous faisons le nécessaire pour que l'installation de ce pipe-line se fasse dans les délais prévus.

M. de Corneille: Monsieur l'Orateur, on comprendra, j'en suis certain, que l'opposition serait jugée irresponsable si elle ne mettait pas en doute le bien-fondé de l'initiative du gouvernement à un moment où les approvisionnements pétroliers nous causent de plus en plus de souci. Nous essayons de savoir depuis des mois où nous en sommes à cet égard et l'on nous dit que la situation n'est pas brillante et qu'elle s'aggrave. Nous pouvons nous attendre à des pénuries, monsieur l'Orateur. Ce serait faillir à notre devoir de ne pas nous interroger sur l'origine des renseignements qu'on nous donne au sujet du gaz naturel.

Nous ne connaissons pas la date de la coïncidence mais il n'y a pas que ça en jeu, il y a également la question du coût. Nous savons que l'on peut naturellement retirer davantage de gaz de roches magasins peu perméables mais l'extraction en devient alors plus coûteuse. Il y a donc deux questions parallèles qui se posent ici—le coût du gaz et les quantités fournies. On pourrait en arriver au point où l'extraction du gaz reviendrait très cher tout en pouvant affirmer qu'il existe de grosses réserves. Le ministre peut-il nous dire sur quelles données on s'appuie pour affirmer que le Canada dispose de 72 billions de pieds cubes de réserves? S'agit-il de gaz pouvant être facilement capté ou de gaz qu'on ne trouve que dans les formations peu perméables, etc. . . .

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, les 72 billions de pieds cubes de gaz dont il est question sont des réserves prouvées, accessibles et pouvant être exploitées maintenant au Canada. L'approvisionnement en produits pétroliers et l'exportation des excédents sont deux questions totalement différentes. Dans l'examen de cette demande, nous avons tenu compte de l'expansion du marché canadien du gaz naturel. Il s'agit d'un excédent sur les besoins intérieurs et le fait est clairement démontré par les réserves prouvées et livrables que nous avons. Les réserves de l'Ouest dont j'ai parlé excluent celles qui restent à découvrir dans les régions neuves, au large des côtes ou sur la côte est.

Nous disons que les exportations faisant l'objet de la demande ne nuiront en rien à l'approvisionnement au Canada. Ce sont des quantités en excédent de l'expansion prévue du marché canadien de gaz naturel, vers l'île de Vancouver, le Québec, les Maritimes et dans la province d'Ontario. Nos réserves sont assez considérables pour nous permettre d'agir comme nous le proposons, sur la foi des chiffres que j'ai donnés à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai pas l'intention de permettre aux députés de poser une deuxième série de questions. Je terminerai, je crois, avec une question supplémentaire du député d'Eglington-Lawrence (M. de Corneille), du député d'Outremont (M. Lalonde) et je crois aussi avoir aperçu le député de Mission-Port Moody (M. Rose).

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pu poser de question supplémentaire.

M. l'Orateur: La question du député de Davenport (M. Caccia), je crois, n'en appelait pas une autre et je ne lui permettrai pas de tenter de me convaincre du contraire.

Je terminerai donc avec une question supplémentaire du député d'Eglington-Lawrence, une question du député d'Outremont et une autre du député de Mission-Port Moody. Cette répartition me semble équitable.

M. de Corneille: Je voudrais savoir quelle formule est proposée pour fixer le prix que nous réclamerons aux États-Unis. Deuxièmement, le ministre est-il disposé à établir le principe des échanges?

M. Hnatyshyn: L'Office national de l'Énergie, monsieur l'Orateur, revoit constamment les prix. A l'heure actuelle, le prix officiel est de $3.45 le mille pieds cubes. Ce chiffre sera examiné en fonction du coût équivalent de l'énergie aux États-Unis. J'ai demandé à l'Office national de l'Énergie d'étudier la possibilité de réfléter plus rapidement la hausse et les fluctuations des coûts du gaz naturel et de fixer un prix plus sensible à l'évolution des événements sur la scène internationale et aux États-Unis.

Ces permis seront de courte durée. Ils sont formellement accordés pour une période de quatre ans et diminueront sensiblement durant les trois dernières années jusqu'en 1987. Cette décision est très avantageuse. Elle favorisera la prospection et l'exploitation au Canada. Elle produira des avantages économiques considérables pour notre pays. Dans l'ensemble, nous considérons qu'il s'agit d'un progrès qui contribuera énormément à l'essor économique du Canada et qui nous permettra d'exploiter nos ressources pour atteindre notre objectif d'autonomie en matière d'énergie.

● (1900)

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question qui sera suivie d'une question supplémentaire.

D'abord, la décision annoncée aujourd'hui a été prise par le gouvernement et non par l'Office national de l'énergie. Il est insensé de prétendre que le gouvernement compte sur l'Office de l'énergie. Ce sont le cabinet et le ministre qui ont pris cette décision.

Je ne vois vraiment pas pourquoi le ministre semble refuser de nous dire à quel moment le gouvernement prévoit que l'offre dépassera la demande de gaz. A mon avis, c'est un facteur dont il faut absolument tenir compte avant de décider d'exporter du gaz. Je demande donc simplement au ministre de nous dire si ce sera en 2009, 2010 ou 1992, comme on l'a déclaré en juin? Le ministre pourrait certainement nous donner une date précise. Je le prie donc de nous dire en fonction de quelle date le gouvernement et le ministre ont pris cette décision. En quelle année commencerons-nous à manquer de gaz?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député ne voulait pas induire la Chambre en erreur. Selon les chiffres actuels, la balance commencera à pencher de l'autre côté en 1997.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, ce renseignement sera certainement très important pour le débat que nous aurons plus tard à ce sujet. Cela veut dire que la décision annoncée aujourd'hui est encore plus regrettable qu'on aurait pu le prévoir.

Ma question supplémentaire est la suivante. Le ministre sait que le gouvernement antérieur avait signalé aux États-Unis qu'il n'autoriserait aucune exportation de gaz naturel à moins que les États-Unis ne s'engagent fermement à construire le pipe-line au complet et que nous ayons aussi la possibilité d'échanges. Cela veut dire en réalité que les États-Unis auraient dû nous garantir que nous pourrions obtenir une quantité équivalente de gaz en provenance des gisements de l'Alaska, que nous aurions vendu aux Américains d'ici quelques années pour les aider à sortir de la crise actuelle. Cela aurait assuré de façon permanente la sécurité des approvisionnements au Canada et garanti que même si nous étions prêts à aider nos amis américains à court terme, nous aurions nous-même été pleinement protégés pour l'avenir. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas maintenu ces conditions essentielles que le gouvernement antérieur avait posées?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je répondrai très simplement que ma déclaration ne portait nullement sur l'étape définitive du pipe-line de gaz naturel de l'Alaska. Je parle plutôt des permis d'exportation. Et dans le cas de la demande de la Pan-Alberta, son approbation dépend de la construction intégrale du gazoduc. C'est bien l'une des conditions. Cet élément fait partie des négociations qui se poursuivent. Je le répète, je ne suis pas venu annoncer un tout autre projet.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, à mon avis, l'Office national de l'énergie, en sa qualité d'organisme de réglementation, est aussi indépendant et aussi insensible à l'influence du gouvernement que la Commission canadienne des transports ou le CRTC. Leurs prévisions boîteuses en témoignent bien.

A l'exception peut-être de Petro-Canada, les principales sociétés productrices de gaz appartiennent à des intérêts étrangers. Au moins une partie des revenus supplémentaires—je crois qu'il s'agit d'environ 13 milliards de dollars—que réaliseront ces sociétés seront distribués aux actionnaires sous forme de dividendes et cela ne contribuera pas à réduire le déficit de la balance des paiements puisque ces sommes sortiront du pays. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on a calculé ces sommes, car de toute évidence une partie de ces revenus ira à l'étranger, et si l'on a tenu compte des répercussions de cette situation sur le déficit de notre balance des paiements? Quelle proportion des 13 milliards de dollars reviendra au Canada et quelle proportion ira aux multinationales, à titre de profits inespérés?

Si j'ai l'occasion de poser une question supplémentaire, j'en dirai plus, mais il me semble que dans ce qui précède j'en ai déjà posé deux ou trois. Seulement quatre, dites-vous?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, l'industrie du gaz naturel compte un nombre important de sociétés canadiennes. Le député ne veut tout simplement pas l'admettre. Il n'en demeure pas moins que c'est un fait. Les sociétés canadiennes sont en nombre important dans ce secteur et le Canada en tirera un très grand profit. Cela engendrera toutes sortes de revenus et le gouvernement, par le biais des impôts, touchera des sommes considérables qu'il pourra utiliser pour atteindre les objectifs énergétiques nationaux qu'il s'est fixés. J'ai toutes les raisons de croire que le gouvernement aura son mot à dire dans chaque transaction en ce qui concerne les capitaux qui quitteront le pays à l'avenir.

J'ai déposé il n'y a pas longtemps à la Chambre des statistiques qui disent précisément combien l'industrie du gaz naturel a investi et réinvesti dans l'exploration. Je suis certain que l'industrie réinvestira la plus grande part de ses profits. Les profits seront réinvestis et, en fait, cette décision aura des répercussions sur un nombre important de sociétés canadiennes de ce secteur, ce qui accroîtra la prospérité future du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Étant donné qu'il est plus de 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 7 h 8.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT— ON DÉPLORE LE CHÔMAGE ET ON CONDAMNE LE GOUVERNEMENT POUR SON MANQUE DE STRATÉGIE D'EMPLOI GLOBALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fox:

Que la Chambre déplore l'inertie du gouvernement en matière de création d'emplois, après six mois de pouvoir, regrette les coupures inhumaines au chapitre du programme Canada au travail qui ont provoqué l'élimination de centaines de collectivités au Canada ayant connu un taux de chômage élevé et condamne le gouvernement de ne pas avoir réussi à présenter à ce jour une stratégie d'emploi globale pour l'année à venir.

M. Paul McCrossan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui sur cette motion parce que je pense que rien ne pourrait davantage montrer les différences d'attitude qui existent entre l'ancien et le nouveau gouvernement face aux problèmes du chômage au Canada. Le Canada est un pays riche qui a un potentiel pratiquement illimité, et pourtant nous avons connu au cours des trois dernières années les plus hauts taux de chômage des pays de l'Occident.

Ce chômage frappe surtout les jeunes. Au même moment où ce fort chômage frappait nos jeunes, nous avons vu des industries, sur lesquelles nous devrions compter pour notre croissance, régresser à cause d'un manque de travailleurs spécialisés, travailleurs que nous avons dû très souvent importer de l'étranger. Comment le gouvernement précédent pouvait-il laisser cette situation saboter l'avenir de nos jeunes et ne pas s'attaquer au vrai problème? Je ne dis pas que le gouvernment précédent n'a pas dépensé d'argent pour créer des emplois, loin de là. A des moments, il a presque voulu régler le problème à coup d'argent.

Toutefois, je tiens à souligner que les sommes d'argent énormes qu'il a dépensées n'ont servi dans une large mesure qu'à accroître le déficit au lieu d'offrir des possibilités d'emploi permanent à nos chômeurs ou de construire des infrastructures comme des ports dont notre prospérité future pourrait dépendre. Nous nous souvenons tous de la façon dont le gouvernement a essayé de régler le grave problème qui frappait nos jeunes en instituant le programme Perspectives-Jeunesse. C'était un programme tout ce qu'il y a de chrétien. L'approche du gouvernement sortait tout droit de la Bible. Aux jeunes qui voulaient de l'argent le gouvernement répondait: «Demandez et vous recevrez; cherchez et vous trouverez; frappez et l'on vous ouvrira». Malheureusement, il s'est rendu compte que la terre appartiendra non pas aux pauvres en esprit, mais aux futés qui trouveront le moyen de se faire envoyer le fric.

● (2010)

Eh bien, monsieur l'Orateur, le gouvernement précédent avait de meilleurs plans encore. La motion d'aujourd'hui parle des «coupures inhumaines au chapitre du programme Canada au travail», ainsi que du tort causé à beaucoup de collectivités par un gouvernement qui ne veut pas maintenir les programmes dans l'ensemble du pays l'an prochain.

L'an dernier, le budget total de Canada au travail était d'environ 175 millions. On a dépensé dans toutes les provinces sans tenir compte de leur degré de prospérité. Sans compter Jeunesse-Canada au travail, qui a eu un budget de 62 millions.

Permettez-moi de dire quelques mots de Jeunesse-Canada au travail. Il n'est pas inutile de se pencher sur ce programme et sur ce qu'on en attendait. Ce programme avait pour objectif de réduire le chômage estudiantin en fournissant une expérience utile, en finançant des projets dont les objectifs ou le mode de fonctionnement profiteraient aux non-participants par la stimulation de la création d'emplois dans le secteur privé, par la mise en lumière de possibilités d'emplois permanents, par la fourniture de prestations, par l'amélioration de l'environnement.

Je répète que chaque région, chaque circonscription du pays a reçu de l'argent l'an dernier au titre du programme Jeunesse-Canada au travail. Dont York-Scarborough par exemple. C'est ainsi que l'an dernier, $50,000 auraient été dépensés à York-Scarborough pour Jeunesse-Canada au travail, pour l'unique raison qu'il y aurait eu suffisamment de demandes. Voyons un peu comment cet argent a été dépensé dans ma circonscription, pour bien nous rendre compte du caractère inhumain des coupures et des souffrances qu'entraînerait le non-renouvellement l'an prochain des mêmes dépenses.

Huit projets ont été approuvés pour York-Scarborough. Le projet de priorité nº 1 s'intitulait «Sauvons nos cours d'eau». Il était parrainé par trois étudiants qui désiraient encourager d'autres groupes à «adopter» un cours d'eau dans York-Scarborough. En quoi l'adoption d'un cours d'eau s'inscrit-elle dans nos plans économiques à long terme? Bon. Pour le cas où il y aurait eu un cours d'eau malade, on a dépensé $5,500 pour l'établissement d'une longue bibliographie sur les cours d'eau et la façon de les remettre en état. Comme le précise la demande: «Beaucoup de temps sera consacré à la compilation (d'une bibliographie), mais elle sera extrêmement utile à quiconque s'intéresse à ces sujets». Loin de moi la pensée que les jeunes parrains de ce projet ont volé les Canadiens. Mais je ne comprends pas que le gouvernement précédent ait pu dépenser $50,000 dans York-Scarborough pour financer des projets dont le plus important consistait à faire «adopter» des cours d'eau.

Le deuxième projet prioritaire à être approuvé à York-Scarborough s'appelait «Creative Learning Experience». Avec un budget de $7,000, ce programme devait offrir aux enfants souffrant de difficulté d'apprentissage des cours d'arts usuels, des leçons de gymnastique, des repas en plein air, des fêtes foraines, des excursions de jour et des leçons quotidiennes de natation.

Le troisième projet prioritaire, qui a coûté $8,100, visait les Métis et les Indiens de fait de la circonscription de York-Scarborough. Celle-ci est aujourd'hui la plus peuplée du pays et les origines ethniques de ses habitants sont très variées. Nos populations italienne, grecque, chinoise, et indienne sont fort importantes. En fait, tous les pays du monde sont probablement représentés dans York-Scarborough. Je dois avouer toutefois que j'ai été surpris de découvrir l'existence d'une association de Métis et d'Indiens de fait dans ma circonscription. J'ai été encore plus étonné quand cette association a demandé une subvention pour faire de la recherche sur la commercialisation des objets d'artisanat et des souvenirs fabriqués par les autochtones. Monsieur l'Orateur, c'est un projet sérieux, mais, vous en conviendrez, il s'éloigne un peu du courant de la vie économique dans la région de Toronto.

Le quatrième projet s'appelait: «Summer Outreach». Il avait été conçu dans le but d'apprendre aux bibliothécaires à raconter des histoires aux enfants et à monter des spectacles de marionnettes à leur intention.

Le cinquième projet, qui s'appelait «Joie de Théâtre», a recu $8,400. Les étudiants se proposaient d'improviser une pièce bilingue dans le style de la Commedia del Arte, sorte de théâtre d'improvisation qui connut un grand succès au 16e siècle en Europe. La pièce qu'ils voulaient créer devait s'inspirer des personnages, de l'exubérance et de l'humour de la Commedia del Arte en créant une série de tableaux sur les cultures françaises au Canada. Ces tableaux devaient servir à mieux faire connaitre les francophones aux anglophones et vice versa. Il était prévu que les auditoires en profiteraient également pour apprendre des expressions familières à ces cultures. D'après moi, cela signifie qu'il s'agit de s'injurier les uns les autres.

Le sixième projet s'appelait «Accent on First Base». Cela me rappelle les films d'Abbott et Costello qui disaient «Qui est au premier but, qui est au deuxième et qui est au troisième»? Ces trois étudiants ont reçu $6,200 pour distribuer des questionnaires dans les garderies du Grand Toronto. Les questionnaires ont été remis au personnel, aux parents et aux enfants. Les parents devaient décrire les activités auxquelles ils aimeraient que leurs enfants prennent part. Les enfants devaient indiquer leurs jeux préférés. Une fois l'enquête terminée, les données devaient être rassemblées, analysées et réparties par catégories dans un guide.

Le septième projet prioritaire, qui s'appelait «Safety in Action» et qui avait un budget de $6,400, employait quatre étudiants chargés de promouvoir la sécurité aquatique, les méthodes de sauvetage et les techniques de premiers soins par le biais de conférences et d'ateliers dans les écoles, les camps d'été, etc.

Enfin, Monsieur l'Orateur, le huitième projet prioritaire, qui a créé trois emplois et a coûté $2,900, s'appelait «Discovery Centre 79» et visait à permettre aux jeunes déficients mentaux de se dépenser physiquement, de rencontrer des gens, d'apprendre, d'explorer, en un mot de s'amuser au cours de leurs vacances d'été.

Voilà comment $50,000 ont été dépensés dans ma circonscription, l'an dernier. Les projets ont atteints les objectifs visés. Ils ont réduit le chômage en période estivale. Ils ont fourni une expérience de travail et des ressources financières à de nombreux jeunes. Enfin, tous les projets ont contribué au bien-être de la population en général. Monsieur l'Orateur, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui implique qu'il serait inhumain de diminuer notre aide à de tels projets. Elle suppose en outre que nous causerions beaucoup de souffrances en mettant fin à ce genre de programmes de création d'emplois.

Je tiens à souligner que je n'ai pas retouché la liste. J'ai rendu compte de tous les projets valables qui ont été approuvés dans ma circonscription. Est-ce ainsi que nous devrions dépenser ces sommes pour résoudre les problèmes de chômage du Canada? Est-ce là le meilleur usage que l'on puisse faire de ces 62 millions de dollars? Les députés de l'opposition hochent la tête. Ils prétendent que oui. L'opposition officielle soutient que même si le taux de chômage n'est que de 2 p. 100 dans la circonscription de York-Scarborough, on doit financer des programmes de création d'emplois de ce genre.

Le gouvernement prétend au contraire qu'il faut affecter ces fonds dans les régions du pays où les emplois sont rares et où il est possible de leur trouver une utilisation bien plus valable. Le pays a besoin de projets qui donnent des emplois. Nous pensons que pour assurer l'avenir il nous faut concentrer nos efforts là où les plus grands besoins se font sentir.

Jusqu'ici, j'ai parlé du programme Jeunesse Canada au travail. Permettez-moi maintenant de faire l'analyse du programme Canada au travail. Selon les anciennes règles, même si le taux de chômage n'était que de 2 p 100, on ne pouvait affecter moins de $150,000 à la circonscription de York-Scar-

borough. Nous avons annoncé en juillet que le programme Canada au travail prendrait fin après la quatrième et denière phase, et qu'il ne s'appliquerait, au cours de cette dernière phase qu'aux régions du pays où le chômage saisonnier est particulièrement grave. En décidant de mettre fin au programme Canada au travail après la phase IV, le gouvernement a montré qu'il est déterminé à adopter une politique qui aura pour résultat d'accroître le nombre d'emplois à long terme dans le secteur privé.

Les députés qui se sont intéressés au programme Canada au travail au cours des dernières années savent très bien que les emplois à court terme que les programmes de ce genre permettaient de créer ne répondaient pas aux besoins à long terme. Il faut plus qu'un programme de fortune pour stimuler le développement économique du Canada.

Bien des gens considéraient que les programmes du genre Canada au travail donnaient lieu à des travaux inutiles. Ils permettaient aux gens d'avoir un emploi temporaire, mais un emploi qui ne servait à rien. Les chômeurs canadiens ne veulent pas travailler inutilement; ils veulent des emplois qui aient une raison d'être économique et qui leur permettent de faire un apport réel à l'économie canadienne.

Les programmes de création d'emplois devraient entre autres permettre aux gens d'acquérir une expérience qui puisse leur être utile dans un autre emploi. Il est cependant arrivé que des gens participent au programme Canada au travail, touchent ensuite des prestations d'assurance-chômage, puis retournent travailler dans le cadre d'un autre projet du programme Canada au travail. Nous voulons briser ce genre de cercle vicieux et donner l'occasion aux gens de trouver de meilleurs emplois dans le secteur privé.

Dans certains cas, le programme Canada au Travail a permis à des collectivités de bénéficier davantages à long terme, par exemple de construire ou d'améliorer des installations touristiques, portuaires ou récréatives. Cependant, il n'a pas permis de réaliser des projets qui auraient contribué au développement économique à long terme. Le programme Canada au Travail s'est avéré insuffisant pour lutter contre le chômage structurel à long terme. Il s'est avéré particulièrement impuissant à favoriser l'expansion économique à long terme dont nos autochtones avaient un besoin urgent. C'est pourquoi lorsqu'il a été décidé de supprimer Canada au Travail, il a été décidé par la même occasion de fournir des crédits beaucoup plus substantiels aux collectivités autochtones par l'entremise du Programme local d'aide à la création d'emplois.

● (2020)

Le PLACE est un programme permanent qui finance des projets à long terme, un an de démarrage et trois ans d'exploitation. Ces projets peuvent favoriser l'expansion d'une entreprise qui fournira des emplois permanents aux participants au projet ou contribuer à préparer des gens à occuper des emplois réguliers en leur fournissant l'occasion d'acquérir des compétences sociales et professionnelle dans un milieu favorable.

Au cours de la présente année financière, les collectivités autochtones du Canada recevront 38.4 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide à la création locale d'emplois et du Programme Canada au Travail. En outre, comme cette année en est une de transition entre les deux programmes et comme des projets valables et durables de développement économique exigent une longue préparation, les critères du Programme d'aide à la création locale d'emplois ont été modifiés pour les collectivités autochtones afin que les allocations versées puissent servir à financer des activités à court terme qui soient reliées au développement économique à long terme des collectivités.

Les projets mis en œuvre dans le cadre du Programme Canada au Travail ont dans certains cas entraîné la création d'emplois permanents. Ce fut toutefois l'exception, car ce programme comportait une longue liste de modalités de contrôle et de règlements visant à empêcher les gens de faire quoi que ce soit qui leur rapporte un bénéfice ou crée des besoins. Néanmoins, les projets de Canada au Travail ont parfois occasionné des besoins, et des administrations provinciales ou municipales ont dû, bien à contrecœur, reprendre à leur compte ces projets abandonnés par le gouvernement fédéral. Par ailleurs, les restrictions imposées en ce qui concerne la création de besoins a beaucoup limité le nombre des emplois durables et utiles du point de vue des biens et des services qu'ils apportaient.

Notre gouvernement s'est engagé à créer suffisamment d'emplois afin d'assurer un rythme de croissance économique satisfaisant, permettant aux Canadiens de contribuer chacun à sa manière à l'édification de notre société. Or, nous savons que si nous voulons créer des emplois favorisant véritablement la croissance de notre économie, il faut que nous nous tournions vers le secteur privé.

Il nous appartient, en tant que gouvernement, d'encourager la création de tels emplois et d'inciter le secteur privé à jouer pleinement son rôle dans ce domaine. A cette fin, nous comptons proposer, dans le budget de la semaine prochaine, des stimulants devant inciter l'entreprise privée à créer 105,000 emplois à l'intention des jeunes. En outre, nous comptons offrir aux jeunes des possibilités de formation répondant aux attentes des employeurs canadiens et créer une sorte de service national des jeunes.

Ce service différera des programmes de création d'emplois organisés par le passé puisqu'il s'adressera spécialement aux jeunes qui ont le plus de difficultés à trouver du travail.

Le gouvernement s'est engagé à acheminer l'argent disponible pour la création d'emplois vers les régions qui en ont le plus grand besoin et qui en profiteront le plus. Les députés le savent, nous examinons présentement l'idée d'universalité dans nos programmes sociaux, et nous appliquons la même démarche à nos programmes de création d'emplois. Le chômage des jeunes est un problème d'envergure au Canada, mais ce ne sont pas tous les jeunes de 15 à 24 ans qui ont besoin d'aide. Nous allons restreindre nos programmes, comme le service national des jeunes, aux seuls jeunes qui sont le plus en mesure d'en profiter.

Au cours des trois premières étapes, Canada au travail a créé 107,000 emplois à court terme au coût d'environ 510 millions de dollars. Nous pensons que nous pouvons utiliser l'argent disponible pour la création d'emplois à créer au sein du secteur privé des emplois réels qui vont durer et en susciter d'autres. Nous espérons ainsi investir notre argent plus sagement qu'il ne l'a été par le passé.

Enfin, j'aimerais dire que par suite de la décision de notre gouvernement, ma propre circonscription n'a pas reçu d'allocation pour l'étape ultime de Canada au travail, et je comprends pourquoi.

Ces mesures superficielles ne suffiront pas à stimuler l'économie. Il faut bien autre chose que d'apaiser les problèmes à coup de dollars. Il faut comparer les solutions possibles et choisir la meilleure, celle qui nous permettra de tirer le meilleur profit de nos maigres ressources. Il faut poser des questions qui vont au fond des choses. Quels sont les avantages respectifs d'une subvention servant à l'«adoption» d'un ruisseau et d'une autre qui servira à former un fabricant de machines-outils? Notre gouvernement est déterminé à améliorer la qualité de la formation de nos ouvriers spécialisés. La Chambre est déjà saisie d'une mesure visant à rendre plus souple la formation professionnelle des adultes. Lequel est le plus important: de savoir à quels jeux les parents préfèrent voir jouer leurs enfants, ou d'accorder des crédits d'impôt pour favoriser la création d'emplois permanents dans le secteur privé?

Tous les projets approuvés dans ma circonscription avaient quelque valeur, mais nous vivons une époque de vaches maigres, une époque où les Canadiens nous demandent de réduire le rythme effréné des dépenses gouvernementales dans lesquelles le gouvernement libéral s'était lancé tête baissée.

Les Canadiens croient en l'avenir du Canada. Nos jeunes veulent que le Canada transforme ses possibilités en réalités. Nous avons le devoir envers eux de dépenser leur argent comme si c'était le nôtre, et cela signifie l'utiliser au meilleur escient.

L'opposition soutient que la suppression des programmes de ce genre est inhumaine et fait souffrir des Canadiens. Pour ma part, j'affirme qu'il serait encore plus inhumain envers un plus grand nombre de personnes de ne pas utiliser nos maigres ressources au meilleur escient pour créer des emplois que les Canadiens réclament et méritent, et dont ils ont besoin.

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Parent: Je remercie mes collègues de tous les côtés de la Chambre.

Cet après-midi, le ministre a déclaré qu'il faudra peut-être attendre six mois avant que les programmes dont il parle ne portent leurs fruits. Il nous a fallu six mois pour en arriver là, et la motion est une preuve flagrante de l'inertie du gouvernement. Autrement dit, le nouveau gouvernement ne nous a pas fait progresser du tout; il s'est contenté de maintenir les programmes que nous avions créés au début de notre mandat et qui n'étaient pas mal du tout à l'époque puisque le chômage a baissé, sauf le mois dernier. S'il faut en croire le ministre, les résultats d'un programme, quel qu'il soit, commenceront à se faire ressentir dans six mois. Il y a six mois que ce gouvernement est au pouvoir et ce que nous constatons, c'est qu'il nous mène déjà à la débâcle.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a également pris la parole cet après-midi et il a émis toutes sortes de critiques, mais il semble qu'il ait surtout passé son temps à déblatérer contre les programmes que les libéraux avaient créés et non à parler des programmes que le gouvernement actuel compte mettre en œuvre. A mon avis, il n'a su proposer pour résoudre le problème autre chose que la solution séculaire, soit de laisser le gouvernement prendre tout en main, de laisser le gouvernement tout faire, de laisser les gens se tourner les pouces sans s'inquiéter. Eh bien, ce n'est pas la réponse du parti libéral et, contrairement au député de York-Scarborough (M. McCrossan) qui vient de parler, nous avons foi dans les décisions des Canadiens. Autrement dit, nous ne craignons pas de remettre de l'argent entre les mains des citoyens, et de les laisser libres de décider, chez eux, de ce qui est préférable pour eux. C'est une question de confiance: en effet, nous avons confiance dans les commettants de nos circonscriptions, dans la population canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Parent: Je maintiens que le programme Canada au travail a été avantageux pour le Canada, qu'il l'est encore . . .

M. Fox: Et le sera.

M. Parent: . . . car il crée les emplois à court terme dont les Canadiens ont besoin. Pour emprunter les paroles de mon collègue, le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox) cet après-midi, le programme dit de la quatrième étape annoncé par le ministre a déçu les chômeurs canadiens; et il y a plus: virtuellement des milliers de Canadiens, partout au pays, y verront un indice que leur gouvernement fédéral ne veut plus coopérer avec eux pour réduire le chômage local tout en répondant aux besoins de leurs collectivités.

Une voix: C'est une honte!

M. Parent: Encore une fois, cela traduit un changement d'attitude. Le parti conservateur est connu comme le parti de la volte-face. Il a tellement changé d'avis et si souvent qu'il en est rendu à faire des culbutes politiques.

Une voix: Voyez les sondages.

M. Parent: On le voit d'ailleurs à l'estime que la population a maintenant pour lui, ce que nous avons appris au début de la semaine.

• (2030)

Nous savons que les États-Unis se trouvent devant un sérieux ralentissement économique et que le Conference Board du Canada prévoit un taux de croissance extrêmement lent. Le gouvernement fédéral semble poursuivre une politique qui ne fera rien pour stimuler la croissance ou l'emploi. Prenez la hausse des taux d'intérêt, l'annulation des programmes gouvernementaux dans les régions à faible taux de croissance, et la réduction générale des allocations.

Le député de York-Scarborough, qui a pris la parole tout à l'heure, avait peut-être de bonnes raisons de croire que ces gens ont «adopté» un cours d'eau. Il serait bon, je pense, d'examiner certains de ces programmes. Il semble dire que les huit projets réalisés dans sa circonscription dans le cadre de Jeunesse Canada au Travail n'ont été d'aucune utilité. Il prétend que les jeunes de sa circonscription n'ont tiré aucun avantage réel ni aucune expérience des projets qu'ils avaient décidé d'entreprendre. Il s'est contenté de s'en moquer en disant: «Comme ils ne peuvent se décider, décidons pour eux.»

Les choses ont beaucoup changé, car avant, les gens de la localité se réunissaient au sein de ce que nous appelions un comité consultatif ministériel. Les députés choisissaient des gens de leur circonscription, des gens qui avaient mis leurs efforts et leur savoir-faire au service de la collectivité. Nous leur demandions: «Où pensez-vous que nous devrions investir votre argent? Où pensez-vous que nous devrions investir l'argent et le savoir-faire du Canada?» Nous réunissions ces gens pour qu'ils nous donnent leur avis et nous disions: «D'accord, nous essaierons ce projet, car nous croyons en vous et nous

pensons que vous pouvez nous aider à prendre de bonnes décisions.»

Mais quatre mois ont suffi à changer bien des choses. La phase IV du programme a été élaguée. Je demande à tous ceux ici qui sont mieux renseignés que moi de me reprendre si je me trompe, mais à ma connaissance, ces conseils consultatifs ministériels n'existent plus. En fait, les candidats conservateurs battus dans les régions qui ont eu la chance d'obtenir de l'argent conseillent les ministres quant aux programmes à financer et qui peuvent servir leurs intérêts. Et les députés élus de ces régions? Je vous le dis, monsieur l'Orateur, omettre de consulter les députés élus pour représenter la population, c'est passer par-dessus l'autorité légitime à laquelle ces gens devraient s'adresser.

Permettez-moi de dire au député de York-Scarborough qui vient de nous parler de ces programmes, que je crois, pour ma part, que les fonds du programme Canada au travail pourraient et devraient servir à former les travailleurs spécialisés dont la société va avoir besoin. Laissez-moi vous entretenir de projets qui ont été réalisés dans ma circonscription et dont je parlais justement la semaine dernière avec M. Bill Miller, président du conseil consultatif de mon ministre. C'était un projet qui offrait une formation de poseurs de brique, et les fonds étaient fournis par le programme Canada au travail. D'après nos renseignements 92 p. 100 des 28 jeunes hommes qui ont bénéficié de cette formation ont un emploi aujourd'hui. Je vous dis en fait que les projets du programme Canada au travail peuvent s'avérer un apport pour le Canada si on les utilise à bon escient. Si les députés d'en face ne savent pas s'en servir, pourquoi nous qui prenons nos responsabilités au sérieux et qui désirons que ces programmes donnent de bons résultats partout au Canada, devrions-nous être pénalisés ainsi que le reste du pays?

M. Fox: Il leur faudra augmenter le budget du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie).

M. Parent: J'étais en train de repasser les chiffres et j'ai constaté qu'en octobre 1977, 39 emplois ont été créés grâce au programme Canada au travail dans la circonscription de St. Catharines que je représentais à la dernière législature. En août 1978, le programme Canada au travail a permis de créer 33 emplois. En mars 1979, avant que la phase IV n'entre en vigueur, le programme Canada au travail a permis dans notre région de créer 148 emplois dont ont bénéficié des jeunes qui avaient besoin d'occuper un emploi et d'acquérir de l'expérience.

M. Atkey: A quel prix?

M. Parent: Lorsqu'on considère ce qu'il en coûte à ces personnes d'acquérir de l'expérience et ce qu'il nous en coûte de leur donner la possibilité d'apprendre à faire quelque chose, nous ne tenons pas compte seulement des avantages à court terme, mais aussi, je l'espère, des avantages à long terme, à la fois pour ceux qui ont pu acquérir une spécialisation et aussi pour le Canada, parce qu'en permettant à ces personnes de se spécialiser on les aide à trouver leur place dans notre société.

Des voix: Bravo!

M. Parent: Peut-être que le ministre ne comprend pas très bien quels étaient les objectifs visés par le programme Canada au travail. La preuve en est que ce même ministre, qui siège maintenant à la Chambre, a réduit de 40 millions de dollars la somme de 140 millions affectés à la phase IV; il devient donc vrai que nous ne disposons pas de fonds suffisants pour poursuivre les programmes et créer ainsi des emplois à l'intention des Canadiens qui vivent dans des zones de chômage élevé.

L'autre jour, j'ai interrogé le premier ministre (M. Clark) sur ce que le gouvernement entendait pour aider les chômeurs canadiens. Il a déclaré que le budget contiendrait les réponses à toutes ces questions. Je remercie le Ciel que le budget paraisse enfin, car ça fait six mois que le gouvernement est au pouvoir. Auparavant, ce parti revendiquait à cor et à cri le pouvoir, mais maintenant qu'on le lui a donné, il nous fait attendre six longs mois avant de nous présenter les idées qui, en principe, avaient germé dans son esprit pendant 16 ans.

Apparamment, il y aurait eu confusion au niveau des ministres qui ne savent pas trop bien quelle direction prendre. Je vous signale que dans son discours du 26 novembre dernier, le ministre a déclaré qu'il avait l'intention de mettre sur pied un organisme d'emploi pour les jeunes—je n'en connais pas le nom exact. Il sait sans aucun doute que c'est le gouvernement libéral qui avait créé des emplois à l'intention des étudiants, sous l'égide des centres d'emploi du Canada, à savoir, Jeunesse Canada au Travail, la Compagnie des jeunes travailleurs, et le programme de formation pour les autochtones. Tous ces programmes bien en place ont créé des milliers d'emplois à l'échelle du pays pour nos jeunes Canadiens.

Le ministre ne peut tout avoir en même temps. D'une part, il critique les initiatives du gouvernement précédent, et d'autre part, il affirme vouloir étendre ces programmes. En voilà une excellente idée! Il se permet de faire le procès des idées déjà en place et puis il en vante ensuite les mérites et va jusqu'à annoncer qu'il a l'intention de les conserver et même de les développer. Il semble que le parti du gouvernement ne soit pas aussi fortuné que son prédécesseur. En d'autres mots, tout ce qui lui tombe sous la main dépérit au lieu de s'épanouir.

[*Français*]

Et maintenant, monsieur l'Orateur, il faut dire au sujet de cet argent qui est alloué pour tout le Canada que six provinces et deux territoires en ont reçu, mais il faut dire aussi que nous, de l'Ontario, n'en avons pas reçu un sou. Les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta n'ont pas reçu un sou non plus, monsieur l'Orateur. Et il faut dire qu'il n'y a que sept ou six mois c'était le ministre du Travail (M. Alexander) qui a dit dans cette Chambre que nous, dans la péninsule du Niagara, avons eu un taux de chômage de 14.6 p. 100.

[*Traduction*]

Après les élections, soudainement, les chiffres avancés par le député de Niagara Falls (M. Froese) qui est parmi nous en ce moment, le député d'Érié (M. Fretz) et le député de St. Catharines (M. Reid) au sujet du taux de chômage dans la péninsule du Niagara, se sont révélés faux. Ils prétendaient que le taux de chômage dans cette région s'établissait à 14.4 p. 100. Pourtant, quand je me suis renseigné auprès des services du ministre, quelque deux mois après les élections du 22 mai, on m'a dit que le taux de chômage dans ma circonscription de Welland n'était que de 5.9 p. 100. C'était un miracle! Tout d'un coup, au lendemain des élections du 22 mai, le taux de chômage fléchit. J'ai cru qu'on se trompait sans aucun doute, que c'était trop beau. Je me suis donc adressé à Statistique Canada et, au cas où vous ne le sauriez pas, monsieur l'Ora-

teur, le chiffre qu'on m'a donné pour ma circonscription de Welland était de 6.9 p. 100.

● (2040)

Que dois-je en conclure? Que les candidats aux élections dans cette région se sont tout simplement fourvoyés? Qu'ils admettaient par là que l'administration libérale n'avait, en définitive, pas été si néfaste à la péninsule du Niagara? Les chiffres seront suffisamment éloquents.

M. Fretz: Ce sont vos chiffres.

M. Parent: Nous savons que nous réussissons bien en Ontario, même si le taux de chômage y est élevé en quelques endroits. Je m'adresse en particulier au député d'Érié ici présent. Il me corrigera si je me trompe en disant que le chômage, dans la seule ville de Fort-Érié, a atteint jusqu'à 20 p. 100 au cours des quatre dernières années. Cette région a été négligée par le gouvernement. Il semble que ses habitants n'ont pas droit aux mêmes avantages que les autres Canadiens. On a même été jusqu'à dire que le taux de chômage n'y était pas assez élevé pour qu'on prenne des mesures correctives.

Une voix: C'est une honte!

M. Parent: Il y avait également le Programme de formation et d'expérience professionnelles. Je félicite le ministre de ce qu'il a dit dans son discours à Toronto. Je ne puis le citer textuellement, mais il disait qu'à son avis, c'est au secteur privé qu'il appartient de créer des emplois permanents. Je pense qu'il a raison.

M. Atkey: Vous n'avez rien fait à cet égard.

M. Parent: Au contraire, nous avons fait beaucoup. C'est nous qui avons lancé le Programme de formation et d'expérience professionnelles. Les conservateurs vont maintenant profiter de notre succès et dire: «Nous allons donner de l'ampleur à cette initiative». Ils vont maintenant se vanter de créer des emplois pour les jeunes de 15 à 24 ans. Or, en quoi consistait ce programme? Il s'agissait justement d'une collaboration entre le gouvernement et le secteur privé. Le programme visait à assurer la formation de jeunes pour leur permettre d'entrer sur le marché du travail, d'acquérir de l'expérience et de devenir des membres actifs de notre société. Nous avions un programme de formation et d'expérience professionnelles. Nous subventionnions jusqu'à concurrence de $2 l'heure les industries qui étaient disposées à embaucher ces jeunes, les former et leur permettre d'acquérir un métier. Qu'est-ce que le gouvernement nous donne maintenant? Nous obtenons cette «énorme» somme de ce gouvernement qui s'inquiétait tant du sort des Canadiens. Qu'accordera-t-il à la petite entreprise? Une subvention de $1.25 l'heure!

Le programme que nous avons mis sur pied était pratique et il donnait des résultats. Par exemple, nous accordions une subvention de $1.50 l'heure aux employeurs des grandes agglomérations urbaines de Toronto, Montréal et Vancouver et ce, pendant 26 semaines. Dans les autres régions, la subvention était de $1.75. Dans les régions comme la Gaspésie et les provinces de l'Atlantique, cette subvention atteignait même $2 parce qu'il s'agissait là de régions où il fallait vraiment investir pour redonner du travail aux gens. Cela leur donnait au moins la dignité de pouvoir travailler; ces travailleurs se trouvaient sensibilisés à leur propre valeur et se rendaient compte qu'ils contribuaient à la vie de notre société. Il importe à tout prix de ne jamais oublier cet élément important.

Un peu plus tôt, le député de York-Scarborough a dit que si le taux de chômage est aussi élevé, c'est la faute du gouvernement précédent. Ce soir, le ministre a dit que nous n'avons rien fait lorsque nous étions au pouvoir. Je lui ferai remarquer, ainsi qu'à vous, monsieur l'Orateur, avec tout le respect qui vous est dû, que de février 1977 à février 1978, nous avons créé 280,000 emplois. Pourtant, le ministre passe son temps à dire que nous n'avons rien fait.

De 1974 à 1978, le nombre des Canadiens au travail a augmenté de 825,000. C'est nous qui avons créé le climat qui leur a permis de trouver leur place dans la société. Je dis à la Chambre que le Canada avait le taux le plus fort de création d'emplois de tous les pays occidentaux.

M. Atkey: Parlez nous donc un peu du chômage.

M. Parent: A mon avis, si nous avons obtenu ces excellents résultats, c'est à cause des programmes que nous avons mis en œuvre. Nous n'avons pas attendu six mois pour présenter des programmes susceptibles d'aider les jeunes Canadiens à trouver du travail et à devenir des éléments productifs de la société.

Des voix: Bravo!

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer ce soir au débat sur la motion du député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox) qui déplore l'inertie du gouvernement en matière de stratégie d'emploi et de création d'emplois. En voici un passage:

> . . . regrette les coupes inhumaines au chapitre du programme Canada au travail qui ont provoqué l'élimination de centaines de collectivités au Canada . . .

Je me demande si le député est vraiment sérieux lorsqu'il présente cette motion. Si on la prend au pied de la lettre, il me semble qu'elle constitue une attaque des programmes de son propre parti. Les programmes de création d'emplois actuellement en vigueur découlent de nombreux programmes mis de l'avant par le gouvernement libéral lorsqu'il était au pouvoir. S'il a des plaintes à formuler au sujet des fondements de ces programmes de création d'emplois en particulier, il devrait se pencher sur la doctrine sous-jacente à ces programmes institués par son propre parti.

Pendant des années nous avons attendu du parti libéral qu'il mette au point une stratégie d'emploi qui résoudrait les graves problèmes de chômage dans de nombreuses régions du pays. Nous avons attendu des programmes qui créeraient des emplois à long terme, des emplois permanents, et non pas des emplois éphémères à salaires de misère. Ils ne sont cependant pas venus, en tout cas certainement pas dans mon coin du pays. Dans ma circonscription, tous les emplois qui ont été créés étaient des emplois sans lendemain car peu importe l'expérience que pouvaient acquérir les gens en occupant ces emplois, il n'y avait pas d'autres emplois vers lesquels se diriger après.

On était entièrement tributaire des programmes Canada au travail pendant une partie de l'année et des prestations d'assurance-chômage pendant l'autre partie de l'année. Les électeurs que je représente se rendent bien compte de la situation car ils ont vite compris que tout ce que les programmes de Canada au travail faisaient pour eux c'était de leur procurer un petit pécule leur permettant de tenir le coup jusqu'au moment où ils pourraient percevoir des prestations d'assurance-chômage. Personne n'a jamais considéré ces emplois à court terme comme autre chose qu'une forme d'aide sociale parée d'un peu de dignité.

Il y a un dicton qui illustre bien le cynisme de certains Terre-Neuviens à propos des programmes de création d'emploi. On le citait dans le Rapport de la Commission populaire sur le chômage, publié l'année dernière. Les auteurs citent un mémoire d'une ville appelée Roddickton, qui n'est pas située dans ma circonscription:

La création d'emplois, c'est comme la crème glacée. Elle fond complètement quand revient l'été

C'est ce que le gouvernement libéral nous a donné depuis une douzaine d'années: des travaux d'hiver, des glaces qui fondent au soleil. Entre 1971 et 1978, on a dépensé près de 114 millions de dollars dans la province de Terre-Neuve en programmes de main-d'œuvre ou de création d'emplois. On a créé près de 50,000 emplois à temps partiel ou temporaires répartis entre 4,100 projets. C'était très bien à court terme, mais une fois ces projets terminés, la province de Terre-Neuve se retrouvait exactement au même point qu'auparavant. Pour ne pas être injuste, cela n'est pas tout à fait vrai puisqu'il y a eu de bons projets.

● (2050)

Quel contraste d'ailleurs entre les propos du député de York-Scarborough (M. McCrossan), pour qui il n'y a eu que des projets farfelus et dilapiladeurs, et ceux du député de Welland (M. Parent) qui nous en vante les mérites. J'imagine que la vérité est dans un juste milieu. Certains projets ont été excellents.

Dans ma circonscription, beaucoup de localités se sont donné des équipements portuaires, des quais, des brise-lames et des salles communautaires grâce au programme Canada au travail. Par contre, beaucoup de projets n'ont rien produit, et dans ma circonscription chaque habitant de chaque localité a un exemple de gaspillage à donner.

Il fallait une énorme dose de cynisme aux libéraux aujourd'hui pour présenter cette motion qui critique un programme qu'ils ont eux-mêmes lancé. Ce programme ne donne absolument rien aux sans-travail des régions à fort taux de chômage.

Le ministre a eu le mérite, que je lui reconnais ce soir, de constater les lacunes de Canada au travail, et il a dit qu'il trouverait autre chose dans l'année financière qui vient. Il a compris qu'il fallait mieux et j'en parlerai du point de vue de ma circonscription qu'il faut absolument des emplois présentables de caractère permanent. Un des ennuis des emplois de Canada au travail, c'est leur salaire de famine, et encore le niveau varie d'un bout à l'autre du pays. Comme ce salaire est fonction du salaire minimum de chaque province, celui qui était versé dans ma province de Terre-Neuve était le plus bas du pays. Un vrai salaire de misère! En termes réels, ceux de l'ancien programme PIL étaient plus élevés.

De nombreux programmes ont constitué un gaspillage d'argent énorme. Parmi ceux-là, beaucoup d'entre eux ne faisaient que créer artificiellement des emplois et n'apportaient rien de nouveau aux collectivités. C'était un prétexte pour donner temporairement de l'argent à ces localités.

Le grand danger de ces programmes tels qu'ils sont conçus, c'est qu'ils rendent les particuliers et les collectivités tributaires de ces fonds injectés tous les ans, sans lesquels ils ne sauraient s'en sortir. Ainsi, les habitants de ces localités ne peuvent guère survivre sans cet argent parce que, dans certaines régions, il n'y pas d'autres débouchés ce qui les force à accepter les emplois à court terme, sans avenir, que ces programmes leur offrent.

Malgré cela ce serait de l'inconséquence et de la cruauté que de supprimer les seuls débouchés qui existent dans certaines circonscriptions et dans de nombreuses régions du pays si on ne les remplace pas par autre chose. Le ministre a déclaré qu'il serait plus rentable d'axer les efforts sur les régions où le chômage est élevé, ce qui est tout à fait sensé mais ne tient pas compte du fait qu'il existe des îlots de fort chômage dans notre pays où les habitants ont absolument besoin d'une aide supplémentaire du gouvernement pour les aider à traverser les périodes difficiles.

Les réductions que le ministre a effectuées cette année à défaut d'un programme de remplacement pour certaines régions où le taux de chômage est très élevé apparaissent comme une action des plus cruelles et inconscientes. Tout le programme de réductions du gouvernement ces derniers mois dément son intention d'adopter une stratégie de l'emploi. Les réductions réalisées dans ma province par le gouvernement fédéral et par le gouvernement provincial, tous deux conservateurs, ont compliqué l'administration des programmes de Canada au travail. Toujours dans ma circonscription, les fonds accordés en vertu du programme Canada au travail pour de nombreux projets comme des installations portuaires, n'ont suffi qu'à payer une partie des travaux.

Les compressions au ministère des Pêches et des Océans pour les ports destinés aux petites embarcations ont laissé de nombreux projets en plan, sans possibilité qu'ils puissent démarrer cette année ou jamais. Cela fait ressortir une autre grave difficulté du programme de Canada au travail.

Au cours des dernières années, les ministères fédéral et provincial s'en sont servi comme d'une excuse pour échapper à leurs responsabilités de fournir des installations portuaires et autres sous l'autorité du ministère fédéral des Pêches. Ils s'en sont remis à Canada au travail et les résultats ont été tragiques et coûteux. Certains de ces projets ne pouvaient être réalisés dans les limites du programme Canada au travail.

Un projet, encore dans ma circonscription, a été lancé avant mon élection. On a fait ériger un brise-lames et un quai par une main-d'œuvre nombreuse, alors qu'il aurait fallu du gros équipement et de la machinerie lourde. Le travail manuel ne pouvant donner d'aussi bons résultats, l'ouvrage n'a pas résisté aux glaces et au printemps le dégel a tout emporté. Ces localités ont été forcées de construire des installations par des moyens totalement insuffisants.

J'ai parlé plus tôt de la décision du ministère d'écarter les régions à faible taux de chômage et j'ai dit qu'en principe, c'était une bonne idée. Je songe en particulier à la circonscription d'un de mes collègues, le député de Churchill (M. Murphy). Dans cette circonscription du Manitoba, le taux de chômage est d'environ 75 p. 100 parce que la population de l'endroit est composée en grande partie d'autochtones qui sont exclus des statistiques du chômage. Ce chômage dissimulé existe partout au Canada. Les gens, sachant qu'il n'y a pas d'emplois, ne vont plus aux centres de la main-d'œuvre.

Les chiffres de Statistique Canada ne comprennent pas les régions où il y a du chomage chronique. Mais, ce qui est pire encore, une circonscription comme Churchill est doublement pénalisée parce que non seulement elle ne bénéficie plus des programmes de Canada au travail, mais certains programmes des Affaires indiennes ont été supprimés ou suspendus, par exemple le Fonds de la promotion économique des Indiens, et ce n'est maintenant qu'en cas d'urgence que le ministère accorde des fonds. Le programme de restriction du gouvernement a doublement frappé cette circonscription.

J'aimerais maintenant en venir à la promesse du ministre. Il s'est en effet engagé à instaurer une véritable stratégie de l'emploi afin de venir en aide aux chômeurs des différentes régions du pays. Il a promis de les aider par l'intermédiaire de l'entreprise privée. Les députés d'en face nous ont reproché à maintes reprises notre adhésion aveugle à une idéologie; c'est du moins ce qu'ils disaient. Ils ont, eux aussi, un précepte, celui de la privatisation, qui leur voile la réalité, car dans certaines régions, les entreprises privées et l'économie de marché n'ont absolument pas enrayé un chômage endémique.

Le gouvernement met un terme à des programmes d'embauche et il s'en remet au secteur privé pour régler le problème du chômage dans ma région, alors que ce secteur est inexistant. Les députés qui sont assis en face veulent privatiser. C'est ce qu'on peut appeler avoir une foi aveugle et irréfléchie dans un précepte qu'il est insensé de vouloir appliquer à certaines régions du pays. Toutes les provinces de l'Atlantique ont été soumises à ce chantage par l'ancien gouvernement et elles continueront à l'être par le gouvernement actuel à cause de sa fidélité aveugle à une idéologie qui consiste à perpétuer un taux de chômage élevé dans la région sans offrir aucun moyen d'améliorer la situation.

● (2100)

Je voudrais maintenant me reporter aux dernières observations qu'a faites le ministre cet après-midi lorsqu'il a annoncé que le gouvernement s'engageait à abaisser le taux de chômage féminin. Il a dit que le gouvernement annoncerait dans quelques mois des programmes susceptibles de remédier au problème. Jetons un coup d'œil sur ce que le gouvernement a fait ces six derniers mois. Cela nous donnera une bonne idée de ce que nous pouvons espérer de l'avenir.

Le gouvernement libéral a retranché 3 millions de dollars du budget du Programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada lorsqu'il a déclenché les élections. Ensuite, les conservateurs ont promis de remettre cette somme dans la caisse du programme. A en croire le ministre, le gouvernement réaffectera 1.3 million de dollars pendant l'année financière en cours et remettra le reste pendant la prochaine. Cette année, de ce 1.3 million de dollars, on consacrera de $300,000 à $400,000 au programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada qui s'adresse aux femmes. Bien que cette déclaration date de septembre dernier, on n'a encore fait aucun des déboursés promis.

La seule vraie mesure qu'ait prise le gouvernement à l'égard des chômeurs canadiens a été de réduire les prestations d'assurance-chômage. C'est la seule mesure—ils la disent positive, mais je la trouve négative—qu'il ait prise pour résoudre le problème du chômage. L'an dernier, les libéraux ont resserré les conditions d'éligibilité pour les travailleurs à temps partiel et les travailleurs saisonniers. Ces travailleurs sont en majorité des femmes. Les règlements par lesquels on devait mettre cette mesure en vigueur n'ont pas été décrétés par les libéraux, mais par les conservateurs lorsqu'ils ont pris le pouvoir. A l'époque, le ministre a déclaré qu'il était tenu de poursuivre l'œuvre des libéraux. Je voudrais tout de même lui rappeler, qu'en sa qualité de ministre, il avait la possibilité de faire des changements et ce, dès juin ou juillet.

Les initiatives du gouvernement dans le domaine du programme d'action positive ont brillé par leur absence. L'application de ce programme créé par l'ancien gouvernement il y a deux ans et demi est totalement laissée à la discrétion des employeurs du secteur privé. Mais ces programmes manquent d'ambition, Monsieur l'Orateur. Des statistiques publiées cette semaine prouvent que le fossé entre les revenus des hommes et des femmes s'est creusé; pourtant, aujourd'hui même, le secrétaire d'État (M. MacDonald) a déclaré qu'il n'était pas prêt à forcer les employeurs à respecter les objectifs de ce programme, mais qu'il allait continuer à évaluer le travail accompli par les mouvements bénévoles à cet égard.

M. Atkey: Laissez-nous le temps.

M. Faour: Cela fait trois ans que nous attendons en vain. Pendant ce temps-là, l'écart s'est élargi et la situation des femmes par rapport à l'effectif général de la main-d'œuvre s'est aggravée. Néanmoins le gouvernement ne s'est nullement engagé à améliorer la situation.

La chose la plus révélatrice est ce que le gouvernement a lui-même fait. La Fonction publique est devenue la cible de réductions de personnel et 60,000 emplois seront éliminés, dont 35 p. 100 dans la Fonction publique assujettie à un contrôle. Un nombre disproportionné de ces emplois sont remplis par des femmes, puisque la principale méthode utilisée pour éliminer ces emplois sera les départs. Les femmes ont toujours été mobiles dans la Fonction publique et elles quittent leur emploi plus fréquemment que les hommes. Il s'ensuit que la proportion des femmes dans la Fonction publique fléchira, mais le gouvernement refuse de s'engager à renverser cette tendance.

Parmi les promesses électorales qu'il a faites au printemps dernier, le gouvernement s'était engagé à établir des garderies dans les immeubles du gouvernement. Aucune initiative n'a été prise à ce sujet. Je crois que la plupart des députés admettront que pour que les femmes acquièrent un statut égal dans la

Fonction publique et dans tous les autres secteurs d'activité, il sera nécessaire d'intégrer au milieu du travail un réseau de garderies de jour.

La motion dont nous sommes saisis souligne la nécessité d'une stratégie de l'emploi, de programmes de création d'emplois et l'incapacité du gouvernement à atteindre ces deux objectifs. Je soutiens que l'ancien gouvernement libéral et l'actuel gouvernement conservateur n'ont absolument pas aidé les Canadiens à ce chapitre. Par ces programmes de création d'emplois, ils n'ont produit que des emplois à temps partiel—des emplois qui ne débouchent sur rien d'autre, qui suscitent le cynisme chez les travailleurs et qui n'aident absolument pas à résoudre le problème qui est à l'origine du chômage.

A la page 87 du rapport de la commission populaire sur le chômage, on déclare ceci:

On peut considérer les programmes de création d'emplois comme des tentatives, de la part du gouvernement, de maintenir l'assujettissement des gens au système politique et économique, alors qu'en réalité le taux de chômage élevé leur indique que le système ne fonctionne pas, du moins pas dans le sens de leurs intérêts.

Je précise que les auteurs de ce rapport ont rencontré des centaines de chômeurs terre-neuviens. On peut voir par cette citation que les Terre-Neuviens dénoncent les programmes de création d'emplois comme une imposture, et je soupçonne que tous les Canadiens pensent de même. Ils ne constituent qu'un effort, de la part de tous les gouvernements, d'échapper à leurs responsabilités sans essayer sérieusement de remédier aux graves problèmes de chômage qui sévissent dans beaucoup de régions du pays.

Le député de Welland a parlé de quelque 280,000 emplois créés par le gouvernement libéral entre février 1977 et février 1978, mais ce qu'il ne nous a pas dit, c'est qu'il s'agissait pour la plupart d'emplois temporaires créés dans le cadre de ces programmes. Les gouvernements s'en sont servis pour masquer l'absence d'un programme coordonné de développement économique.

Je vois que mon temps de parole vient d'expirer, monsieur l'Orateur. Je remercie la Chambre de son indulgence.

• (2110)

[*Français*]

M. Richard Janelle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de participer à cet important débat sur une motion présentée par l'opposition. Je voudrais ce soir m'attarder sur un des aspects de cette motion: La création d'emplois temporaires. La création d'emplois temporaires que le gouvernement continue de subventionner dans l'Est du pays, dans le cadre du programme Canada au travail, représente en effet un effort dont l'impact est considérable. On peut certes parler aussi de succès individuels qui ont permis à certaines collectivités de se doter d'une foule d'infrastructures récréatives, de services et d'aménagements de toutes sortes dont les Canadiens continuent de bénéficier. Le programme Canada au travail, au cours de la dernière année, a procuré de l'emploi à quelque 33,935 travailleurs en chômage, et ce surtout dans le Québec et les provinces Maritimes. Ce programme permet à un nombre impressionnant de travailleurs, se trouvant pour une raison ou une autre en quête d'emploi, de demeurer sur le marché du travail, de garder leurs connaissances ou expertises, ou encore d'en acquérir des nouvelles.

Avec le chômage actuel, qui est particulièrement élevé au Québec et dans les provinces Maritimes, les programmes de création d'emplois tel celui de Canada au travail ont un but bien précis, celui d'offrir aux travailleurs qui sont temporairement en chômage ou entre deux emplois d'utiliser leurs compétences professionnelles au bénéfice de la collectivité dans le cadre des projets subventionnés par le gouvernement fédéral. Je crois qu'il est important de noter que ce programme de création d'emplois, dont le rôle continue d'être extrêmement important au Québec et dans les provinces atlantiques, ne peut être considéré comme une arme efficace quand il s'agit de combattre le chômage structurel. En effet, un programme tel que Canada au travail ne peut que réduire le chômage cyclique ou saisonnier. Ce programme est destiné aux travailleurs temporairement en chômage ou encore à ceux qui veulent durant une période de quelques mois acquérir une expérience valable dans un secteur donné, ce qui peut leur permettre d'accéder ensuite plus facilement à un emploi permanent.

Un programme tel que Canada au travail permet aussi à des groupes communautaires d'entreprendre des activités qui, si elles n'étaient pas subventionnées par une instance gouvernementale, ne verraient jamais le jour. De fait, dans un bon nombre de localités à travers le Québec, des projets Canada au travail contribuent à améliorer le bien-être d'une partie de la collectivité ou parfois de la collectivité toute entière. Je peux citer, par exemple, ma circonscription de Lotbinière, où les programmes Canada au travail cette année ont fourni à environ 80 personnes un emploi qui leur permettra d'être utiles à leur collectivité. Il est sûr que par rapport à l'an dernier, dans ma circonscription, la subvention était plus élevée, mais à ce moment-là aussi, le taux de chômage était beaucoup plus élevé que cette année.

On a créé des emplois permanents qui ont permis à des gens de se trouver des emplois qui, à longue échéance, seront beaucoup plus rentables que ces emplois temporaires qui sont créés par Canada au travail. C'est ce genre de programme que le gouvernement met de l'avant. La diversité d'ailleurs de ces projets permet également de recourir à un vaste éventail de compétences. Il arrive dans les cadres de ces programmes temporaires, que le travail temporaire puisse servir de tremplin en vue de l'obtention justement d'un emploi permanent.

Comme on le sait sans doute, le programme Canada au travail subventionne des projets dans des endroits où le chômage est particulièrement aigu, là où on en a le plus besoin. Voilà pourquoi cette année, il n'y a pas de projet dans certaines villes du pays, comme Calgary ou Edmonton, tandis qu'on en retrouve à Rimouski, Gaspé ou Bathurst. C'est justement, monsieur le président, cette capacité de remédier au chômage dans les endroits qui en ont tout particulièrement besoin qui permet au programme Canada au travail de jouer vraiment son rôle.

Les projets que nous subventionnons à Rimouski, au Québec, répondent à des besoins précis de cette ville en matière d'emplois. Nous ne subventionnons pas là des projets utilisant des travailleurs de catégories pour lesquelles il y a des offres d'emploi. Donc, en accordant par exemple à Rimouski une subvention de $73,000 pour un centre culturel, nous sommes assurés que ce projet embauchera des travailleurs locaux qui auront là un emploi en attendant qu'un travail permanent soit disponible. En effet, nous continuons d'encourager les travailleurs à se chercher un emploi pendant qu'ils participent à Canada au travail.

Face au taux de chômage particulièrement élevé que l'on enregistre chez les jeunes travailleurs du Canada et tout particulièrement du Québec et des provinces maritimes, le programme Canada au travail atteint très souvent un double but, celui de leur éviter une longue période de chômage et parfois celui de leur offrir leur premier emploi d'importance. Ainsi pour ces jeunes en quête de ce premier emploi, l'attente d'un poste permanent est tempérée et ils conservent l'espoir de même que la motivation.

Je préfère de beaucoup, monsieur le président, voir nos jeunes sortant du CEGEP travailler à l'aménagement d'un réseau de pistes de promenade ou de ski de fond en attendant de trouver un emploi permanent, que de les voir se tourner les pouces le long des rues.

M. Dawson: L'honorable député devrait dire cela à son ministre, car ce dernier a dit le contraire cet après-midi.

M. Janelle: Mon ministre écoute. Il se peut même que certaines de leurs activités dans le cadre d'un projet de Canada au travail mènent à la création d'entreprises touristiques et autres lesquelles, éventuellement, se transformeront en sources d'emplois permanents. Je crois que nous connaissons . . .

M. Dawson: Je m'excuse!

M. Janelle: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est très difficile de continuer. Je crois que nous connaissons tous un projet subventionné par Canada au travail, dont le résultat immédiat fut l'aménagement d'un centre sportif, d'un centre communautaire ou d'une bibliothèque, lesquels continuent de fournir, en permanence, du travail à plusieurs personnes, sans parler des citoyens qui continuent de bénéficier de services communautaires mis sur pied ou aménagés dans le cadre du programme Canada au travail.

Cela dit, monsieur l'Orateur, il est clair que le programme Canada au travail, malgré ses mérites et ses réussites, ne saurait s'éterniser dans un rôle qui ne sert qu'à corriger partiellement et temporairement le problème du chômage. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, le gouvernement au pouvoir a démontré hier qu'il a déjà commencé à solutionner les problèmes de chômage, lorsque le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) a annoncé à Montréal le programme de subventions du MEER dans la zone spéciale de Montréal. Le programme apporte plusieurs modifications importantes à l'ancienne zone spéciale de Montréal et des villes satellites, les villes qui entre autres pourront, au niveau de tous les secteurs industriels sans exception, être admissibles au programme du MEER, et qui réellement créeront de nouveaux emplois. Par ailleurs, il est important de noter que le territoire d'application sera élargi pour inclure dorénavant les circonscriptions de Vaudreuil, Soulanges et Huntington, ainsi que la partie non désignée de la région de l'Outaouais. Notons, monsieur l'Orateur, que le MEER devrait être appelé à subventionner . . . Mes vis-à-vis me demandaient tantôt si cela créerait de l'emploi. Le MEER sera appelé à subventionner plus de 500 projets pendant les quatre années prévues pour ce nouveau programme. Ces projets devraient générer des investissements de près de 500 millions de dollars et permettre la création de plus de 32,000 emplois directs et indirects. Voilà qui est constructif.

Ce gouvernement a aussi cherché des solutions pratiques, nouvelles et appropriées aux besoins et aux circonstances. C'est justement pour cela qu'une nouvelle politique de création d'emplois a été élaborée par ce gouvernement au cours des derniers mois, et qu'on en dévoilera le contenu à l'occasion du discours du budget, dans quelques jours.

Une voix: A quelle date?

M. Janelle: Si mon honorable ami n'est pas au courant, il devrait peut-être lire les journaux à certaines occasions. Je crois que le député de Verdun (M. Savard) aurait peut-être dû s'efforcer, durant son mandat dans le gouvernement au pouvoir, de faire quelque chose pour la zone de Montréal et pour les zones spéciales de l'Outaouais, plutôt que de critiquer aujourd'hui le gouvernement en place, lequel doit réparer les erreurs commises par 16 ans d'administration.

• (2120)

De telles politiques par ce gouvernement répondront mieux aux besoins des diverses régions du pays, car il faut souligner qu'elles ont été élaborées après d'intenses consultations avec les autorités provinciales. Elles s'insèreront dans le cadre d'une stratégie globale destinée à encourager et à stimuler aussi bien les efforts de l'entreprise privée que ceux des autres instances gouvernementales en matière de création d'emplois. Je pense, monsieur l'Orateur, que, pour ce volet particulier de la motion présentée aujourd'hui, mes honorables vis-à-vis auront trouvé quelques réponses.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député des Îles-de-la-Madeleine a la parole.

Une voix: Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, monsieur le président. Il ne faut surtout pas oublier Bonaventure.

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, j'ai été un peu étonné d'entendre le discours que vient de prononcer notre collègue de Lotbinière (M. Janelle). En l'écoutant, je me demandais: Au nom de qui parle-t-il? Élu sous la bannière créditiste dans Lotbinière à la dernière élection, il est devenu un transfuge du côté du parti progressiste conservateur . . .

Une voix: Un «vire-capot».

M. Bujold: Un «vire-capot», comme on le dit dans notre langage, et au moment où il a traversé la Chambre—à vrai dire, il ne l'a pas traversée, il a seulement bougé de deux ou trois sièges—l'exécutif de son association créditiste dans sa circonscription a démissionné en bloc. Alors, qui représente-t-il? Est-ce qu'il parle pour lui-même ou seulement au nom du gouvernement? Chose encore plus étonnante, monsieur le président, le député de Lotbinière vantait les mérites . . .

M. Janelle: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale désire invoquer le Règlement.

M. Janelle: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député parle de la motion présentée par son parti aujourd'hui, ou si plutôt il ne fait pas de la petite politique.

M. Olivier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Longueuil désire invoquer le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, la question que l'honorable secrétaire parlementaire vient de poser est extrêmement importante. Je vous réfère strictement à son discours, où il a parlé presque uniquement sur le MEER, alors qu'il ignorait même la motion principale, ce qu'elle voulait dire. Il n'a jamais su, durant tout son discours, que la motion portait sur le programme Canada au travail. Et il vient nous dicter maintenant comment parler sur cette motion. Je pense, monsieur le président, que c'est lui qui n'a pas pris le temps de lire la motion. Il ne connaît même pas le premier paragraphe de la motion!

M. l'Orateur adjoint: Comme je pense que deux négatifs ne font pas un positif, je vais laisser la parole à l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

M. Bujold: Je vous remercie, monsieur le président. J'allais justement citer cet extrait du discours de notre collègue de Lotbinière où il a parlé d'une façon élogieuse du programme Canada au travail. En l'écoutant, nous nous demandions s'il était du bon côté de la Chambre, s'il n'aurait pas dû venir de ce côté-ci . . .

Une voix: On ne le veut pas!

M. Bujold: . . . mais surtout quand je voyais ses collègues l'applaudir, quand il contredisait la plupart de leurs discours cet après-midi, quand il parlait contre le programme Canada au travail. De deux choses l'une, monsieur le président: soit que l'interprétation simultanée ne fonctionne pas bien ou que les ministériels n'ont rien compris. Je voyais le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) qui le regardait pendant tout son discours, et je crois qu'il est sorti. Il était trop gêné, il n'a pas pu rester pour entendre la fin.

Ceci étant dit, monsieur le président, je voudrais en venir à la motion qui a été présentée par le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox) et aborder deux sujets extrêmement importants, dont la formation professionnelle. Ce programme de formation professionnelle est extrêmement important, surtout pour les régions périphériques, les régions éloignées des grands centres, comme la plupart des régions du Québec et de l'Est du Canada. Je crois qu'il ne faut pas établir de différence quand on parle de formation professionnelle au niveau des couches de la société, lorsqu'on parle de la population de 15 à 24 ans, de 25 ou plus, et également des femmes. Tous ces groupes ont une importance égale, monsieur le président. C'est pourquoi je crois que nous devons mettre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration en garde contre un passage de son discours qu'il prononçait ici, à Ottawa, le 22 novembre dernier, et je cite:

> Selon les démographes, l'explosion démographique de l'après-guerre a pris fin vers 1960. Et si, pendant la première moitié des années 80, il nous faudra nous occuper des jeunes gens qui veulent trouver leur place dans le monde du travail, la situation s'inversera par la suite. A mesure que la décennie avancera, la pyramide d'âge de la population changera: ce ne sont plus les jeunes travailleurs qui seront les plus nombreux, mais les travailleurs dans la force de l'âge.

Je dis, monsieur le président, que le ministre devra faire extrêmement attention à cette déclaration car, chez nous, dans l'Est du Canada, au Québec plus particulièrement, et dans l'Est du Québec, en Gaspésie, la population d'âge mûr a extrêmement besoin de cette formation professionnelle. Il ne faut pas attendre le milieu de la décennie 1980 pour s'occuper de ces travailleurs. Ce sont eux qui, dans notre région, n'ont pas eu la chance de faire de hautes études et de poursuivre ces études à des stades avancés pour aller sur des marchés de travail où la main-d'œuvre est plus restrictive. Ils doivent se contenter d'aller dans les rangs d'une main-d'œuvre secondaire de travail où les postes ne comportent presque pas du tout de sécurité d'emploi. De plus, ils doivent accepter une rémunération inférieure et des avantages sociaux moindres. Finalement, ils n'ont virtuellement aucune possibilité d'avancement. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, la formation professionnelle est extrêmement importante pour cette couche de la population.

D'ailleurs, le bill C-8 qui vient d'être présenté de nouveau à la Chambre par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, alors que les travailleurs faisaient face à un énorme problème où ils n'avaient que 52 semaines de formation professionnelle, le ministre, en présentant de nouveau ce bill, veut justement changer cette directive et de l'allonger à plus de 52 semaines. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce sujet lorsque le bill sera étudié. Mais je voudrais quand même citer quelques chiffres qui sont extrêmement importants et qui démontrent de quelle façon cette formation professionnelle peut être urgente et significative pour la population des grands centres. Quand on pense, par exemple, que dans l'unique circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, du 1er décembre 1977 au 1er décembre 1979 il y a eu 1,636 emplois créés dans les institutions grâce à ce programme. C'est dire, monsieur le président, que le ministre devra faire un effort suprême pour investir de l'argent dans ce programme, et j'espère que le budget du 11 décembre, mardi prochain, pourra nous donner plus de détails à ce sujet et faire en sorte que nous ayons plus d'argent. Toutefois, monsieur le président, j'aimerais également revenir sur un autre passage du discours du ministre, le 20 novembre, où il disait, et je cite:

> Le gouvernement mettra aussi l'accent sur ses programmes de formation professionnelle, tant dans l'industrie que dans des instituts techniques.

Je peux voir, monsieur le président, que le ministre poursuit, comme je le signalais tantôt, la politique de l'ancien gouvernement dans le domaine de la formation professionnelle. Mais rien de nouveau est mis de l'avant pour cette partie où l'on parle de la formation industrielle. Et c'est à ce sujet que je voudrais pendant quelques minutes décrire l'importance dans notre région de ce secteur de la formation professionnelle, où nous assistons présentement, dans la majeure partie de l'Est du Canada, à un dynamisme pour créer la petite et la moyenne industries. C'est justement où cette partie de la formation professionnelle peut venir en aide à cette population pour lui permettre d'acquérir une expérience pendant les semaines où elle peut avoir un salaire payé en partie par le gouvernement et en partie par l'industrie. Je sais que le gouvernment du Québec a également une responsabilité à assumer dans ce domaine, où il doit évaluer le genre de formation qu'il doit assurer et établir la période de six semaines où les industries pourront être payées. Je crois également, comme le ministre le signalait cet après-midi, et comme on peut le voir, que c'est la directive de ce nouveau gouvernement qui veut aider l'entreprise privée. Je crois qu'on a un cas ici où le gouvernement peut réellement faire des efforts pour permettre à l'industrie de s'implanter dans des régions où il serait presque impossible de le faire sans cette aide du gouvernement.

A cet effet, monsieur l'Orateur, je voudrais également citer quelques chiffres assez révélateurs dans la région de la Gaspé-

sie, plus particulièrement dans la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine. Dans la même période, du 1er décembre 1977 au 1er décembre 1979, 780 emplois ont été créés grâce à la formation industrielle dans les entreprises. C'est dire, monsieur l'Orateur, que dans une région où le dynamisme est en train de connaître un renouveau extraordinaire, cette partie de programme est extrêmement important. J'insiste pour dire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que j'espère que dans le prochain budget qui sera présenté la semaine prochaine, nous aurons quelque chose pour venir en aide à ces industries, et qu'on ne fera pas comme le ministre vient de faire depuis six mois. Il annonce qu'il va faire quelque chose, et nous n'avons rien vu encore. Il nous a parlé de son discours du 20 novembre, il a dit qu'il avait présenté un bill à la Chambre, mais on remarque dans ce bill que c'est seulement une réimpression du bill qui avait été présenté par l'ancien gouvernement. Est-ce que c'est cela que le ministre appelle du renouveau dans ce domaine-là? Nous n'avons encore rien vu de la part de ce gouvernement dans le domaine de l'emploi, et il est à se demander si les ministériels sont réellement désireux de faire quelque chose pour aider la main-d'œuvre où il existe un besoin réel ou tout simplement s'ils se sont plutôt bornés à aider l'industrie privée.

Une voix: Ils rient des travailleurs. C'est ça qu'ils font!

M. Bujold: Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant aborder un autre sujet extrêmement important, nous avons déjà eu d'ailleurs l'occasion d'en discuter en cette Chambre, et encore cet après-midi on a entendu des députés parler en leur faveur et d'autres qui ont parlé contre, savoir, les fameux projets du programme Canada au travail. Je voudrais, monsieur l'Orateur, insister ce soir sur la façon dont la sélection a été faite par le nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration et aborder l'intégrité de ce programme qui existe depuis quatre ans, et grâce auquel l'ancien gouvernement a été capable durant trois ans de faire une sélection assez distributive de l'argent dans tous ces domaines. A plusieurs reprises, nous avons signalé ces problèmes au ministre et jamais il n'a pu nous dire exactement de quelle façon il avait fait cette sélection.

Monsieur l'Orateur, je mets réellement en doute la façon dont la sélection de ces projets a été faite. Je suis persuadé que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est probablement fié peut-être à son ministre des services rendus ou encore à mon préopinant, lequel a tellement vanté les projets Canada au travail. C'est peut-être pour cette raison qu'il a tellement vanté ces projets, parce que lui et son collègue de Joliette (M. La Salle) ont vraiment eu beaucoup à faire cette année dans ce domaine-là.

Une voix: Du patronage!

M. Bujold: Et plusieurs collègues à la Chambre ont déjà signalé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration les problèmes qui ont été soulevés à ce sujet. Et moi je l'ai interrogé à la Chambre, je l'ai interrogé au comité, et je n'ai jamais pu avoir une réponse très précise.

Une voix: Tu n'en auras jamais!

M. Bujold: Probablement parce que le ministre est pris dans une situation où il va avoir de la difficulté à faire cette sélection. Mais pour essayer de démontrer de quelle façon il a pu contrecarrer les recommandations qui ont été présentées par les fonctionnaires du logement et de l'emploi dans divers secteurs, j'aimerais revenir à une situation qui s'est présentée dans la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine et donner certains faits qui, je l'espère et je le crois d'après les renseignements qui m'ont été fournis par certains de mes collègues, sont intéressants. Une politique s'est établie à la grandeur du Québec et probablement également dans les autres provinces où il y a eu des projets Canada au travail.

Une voix: Honte! Honte!

M. Bujold: Les fonctionnaires du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, monsieur l'Orateur, ont établi dans la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine une façon de procéder qui, à ce qu'on m'a dit, était à peu près normale dans toutes les autres régions du Québec et des provinces Maritimes.

Ils ont cherché dans les trois premières phases de Canada au travail à savoir de quelle façon l'argent avait été distribué et dépensé. A ce sujet, monsieur l'Orateur, j'aimerais tout simplement dire de quelle façon l'argent a été distribué dans la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine. On constate, par exemple, que dans la phase I, on a eu, dans notre région, pour Causaspcal, $300,000, $450,000 dans New-Richmond, $200,000 dans Chandler et $450,000 aux Îles-de-la-Madeleine.

Et cela se poursuit dans la deuxième phase, où $500,000, 1 million, 3 millions, 1 million de dollars, et ainsi de suite, pour en arriver à la quatrième phase où ils ont établi à peu près les mêmes proportions dans ces quatre secteurs de la circonscription, en se basant sur les données qui avaient été prélevées durant les trois premières phases, en examinant de quelle façon les gens avaient travaillé, le succès des projets, et ils ont divisé encore une fois cette année hypothétiquement le montant de 3 millions de dollars alloué. Ils en sont venus à la conclusion que dans une partie de la circonscription il devrait y avoir $330,000, dans une autre partie, $474,000, et dans une autre, $1,400,000, et finalement aux Îles-de-la-Madeleine, $700,000, ce qui faisait en tout 3 millions de dollars.

De plus, ils se sont dit nous allons établir une moyenne *per capita*. Ils ont établi à la grandeur de la circonscription une moyenne *per capita* de $52.43, ce qui fait qu'ils donnaient à peu près selon une proportion normale pour tous les gens de la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine. Lorsque le ministre me disait à la Chambre, et je cite le compte rendu officiel des *Débats*, à la page 1495, qu'il se fondait sur les réalisations passées. Les réalisations passées, ce sont les raisons que les fonctionnaires ont prises pour établir les données à cet effet-là.

Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre pourquoi il avait fait de telles sélections, et lorsque la décision a été rendue cette année dans la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, on s'est rendu compte selon les chiffres cités tantôt que le ministre avait octroyé $640,000 dans la région de Causapscal, $1,300,000 dans celle de New Richmond, $175,000 dans la région de Chandler et $814,000 aux Îles-de-la-Madeleine. Ce qui est pis, monsieur l'Orateur, c'est que le ministre avait de sa propre initiative octroyé $100,000 de plus à une seule municipalité dans la circonscription, celle de Havre-Aubert, aux Îles-de-la-Madeleine. Ce qui fait qu'il a tout changé les chiffres établis par ses fonctionnaires, des gens extrêmement compétents, qui avaient l'expérience du milieu, et

qui avaient fait des études des trois dernières phases pour voir quelles étaient les réalisations et ce qui a donné le résultat que la somme *per capita* qui avait été établie à la grandeur de la circonscription à $52.34 en est venue à $60.25 seulement aux Îles-de-la-Madeleine, et à $47.50 sur le continent, dans Bonaventure.

Alors, je me demande sur quoi le ministre s'est basé pour prendre une telle décision. Je lui ai posé la question, comme certains de mes collègues la lui ont posée. Jamais on n'a pu obtenir de réponse. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il faut penser, comme je le soulignais tantôt, que notre collègue de Lotbinière (M. Janelle) était tellement heureux de vanter les projets Canada au travail, qu'on ne nous a pas répondu. Je crains que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est laissé avoir par d'autres collègues de son parti, et qu'il est tombé dans un favoritisme politique éhonté, monsieur l'Orateur. Jamais le ministre n'a été capable de me répondre, jamais il n'a été capable de me donner les raisons exactes pour lesquelles il avait accepté tel projet plutôt qu'un autre . . .

• (2130)

[*Traduction*]

M. Cameron: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député a dit ou insinué que nous faisions du favoritisme politique. Je tiens à lui signaler que ma circonscription de Kamloops-Shuswap a reçu un million de dollars l'année dernière et qu'elle n'a rien eu cette année. On ne peut donc pas nous accuser de faire du favoritisme. S'il y a favoritisme, c'est vous le bénéficiaire.

[*Français*]

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, j'ai en main une déclaration. Mon honorable collègue comprendra peut-être ce à quoi je veux en venir. J'ai dit que le ministre n'a jamais été capable de me donner les raisons pour lesquelles il avait changé la décision des fonctionnaires, alors que moi, je soupçonnais qu'il y avait eu du patronage. Je veux simplement lire un extrait d'un bulletin de nouvelles sur les ondes de CHNC, diffusé le 23 novembre 1979. Justement les $100,000 supplémentaires ont été donnés à une municipalité où le requérant du projet, M. Carbonneau, a déclaré que c'était sûrement parce qu'il avait été candidat progressiste-conservateur qu'il avait réussi à décrocher les quelques $204,000. Est-ce que c'est du favoritisme ou est-ce que le ministre a pris une décision éclairée sur cette question? C'est la question que j'ai posée au ministre, et jamais il a été capable de me répondre. Est-ce que c'est du favoritisme?

Je crois que le ministre, monsieur l'Orateur, s'est laissé avoir par quelqu'un d'autre. Je crois à l'intégrité du ministre et je crois en son bon vouloir pour aider la cause des travailleurs et des chômeurs, mais lorsqu'il rend une décision semblable, je trouve cela honteux. Et encore dans le même communiqué, monsieur l'Orateur, c'est justement le candidat progressiste-conservateur des dernières élections qui parle et qui dit: «J'ai l'impression que si je n'avais pas été candidat progressiste-conservateur, j'aurais eu $100,000 de plus. J'ai été obligé de faire des pressions pour obtenir ce $100,000 supplémentaire». Alors, monsieur l'Orateur, je crois que, ce soir, je comprends réellement pourquoi le ministre n'a jamais été capable de me fournir des explications, et pourquoi il avait modifié les recommandations de ses fonctionnaires, recommandations que moi j'avais entérinées en tant que député de la circonscription. De plus, monsieur l'Orateur, ce qui est encore plus étonnant, c'est que pour ce même projet, $103,000 avaient déjà été alloués. On sait que dans la circonscription, sur 72 projets qui ont été acceptés, seulement quatre ont eu plus de $100,000, et cela varie entre $100,000 et $120,000, alors qu'on vient de donner à un seul projet $204,000.

• (2140)

C'est la façon, monsieur l'Orateur, dont on traite les chômeurs dans notre région. Je crois que le ministre aura certainement des explications à donner là-dessus. Et il aura probablement l'occasion de répondre à cet effet-là. Et j'espère qu'il prendra également le temps de répondre à toutes les demandes que je lui ai faites. J'ai demandé finalement au ministre, quand j'ai vu une chose semblable se produire dans la circonscription où il a pénalisé des chômeurs qui méritaient de travailler cet hiver, et je suis sûr que les ministériels connaissent aussi les problèmes de chômage qui existent dans l'Est du Québec, particulièrement dans la Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Et c'est pour cela que j'ai demandé au ministre les $100,000 qu'il a donnés, d'une façon unilatérale, je ne sais sur quelle recommandation de ses fonctionnaires, mais je crois plutôt que c'est sur des recommandations de politiciens, et je vais demander au ministre de s'arranger pour prendre dans les fonds généraux de Canada au travail ces $100,000 et de les octroyer d'une façon unilatérale à la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, afin que ses fonctionnaires puissent le distribuer d'une façon équitable et permettre au plus grand nombre de chômeurs de travailler cet hiver.

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, je pense qu'on pourrait sûrement parler longuement sur les questions de Canada au travail et la performance du gouvernement actuel, surtout lorsqu'on voit jusqu'à quel point le ministre . . .

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons passé toute la journée à débattre cette motion. Il y a eu trois orateurs de ce côté-ci de la Chambre. La moitié des députés siègent de ce côté-ci de la Chambre. Il y a eu deux porte-parole du parti libéral de suite.

M. Knowles: Contestez-vous l'autorité de la présidence?

M. Hawkes: Je demande la permission de prendre la parole.

M. l'Orateur adjoint: Le député a la parole pour exposer son rappel au Règlement.

M. Hawkes: La présidence nous a fait comprendre à plusieurs reprises qu'elle essayait de s'assurer que tous les députés avaient un temps égal. J'ai attendu patiemment toute la journée que vienne ce que je croyais être le tour de notre parti, et je me demande si Votre Honneur m'accorderait les quelques instants qui restent pour traiter de cette question.

Subsides

[*Français*]

M. Dawson: Monsieur le président, je veux parler au sujet du même rappel au Règlement. Si l'honorable député du parti gouvernemental est prêt à partager les 15 prochaines minutes à sept minutes chacun, cela me fera plaisir.

M. Olivier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, l'honorable ministériel vient de recevoir une proposition du député de Louis-Hébert (M. Dawson). Il sait très bien que s'il veut vraiment prendre la parole, il n'a qu'à invoquer l'article 29 du Règlement et à demander que tel ou tel député puisse prendre la parole. Alors s'il ne l'a pas fait, monsieur le président, le rappel au Règlement, à mon avis, est irrecevable, et c'est le député de Louis-Hébert qui doit avoir le droit de parole et poursuivre son discours.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: En ce qui concerne l'objection soulevée par le député, je comprends son mécontentement. Ce n'est pas facile pour la présidence d'être juste et de plaire à tout le monde. Comme il est maintenant 9 h 45, le débat touche à sa fin. J'avais décidé, et je n'ai d'explication à donner à ce propos, que vu qu'il restait 30 secondes et que le débat portait sur une motion de l'opposition, un député de l'opposition devait clore le débat. De toute façon, le député pouvait proposer qu'on lui donne la parole. Il ne l'a pas fait. Le débat est maintenant terminé et je dois mettre la motion aux voix. Je n'ai même pas à rendre une décision sur son rappel au Règlement.

Comme il est 9 h 45, je dois, aux termes de l'article 58(10) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre aux voix sur le champ toute motion nécessaire pour trancher la question dont la Chambre est saisie, y compris le bill portant sur le budget supplémentaire (B).

* * *

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

L'hon. Perrin Beatty (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (B), 1979-1980, déposé le mercredi 7 novembre 1979, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. Beatty propose alors: Que le bill C-29, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Beatty propose alors: Que le bill C-29, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Laniel.)

Sur l'article 2—*$431,102,010 accordés pour 1979-1980*

M. Knowles: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le gouvernement peut-il nous assurer qu'il n'a pas glissé dans ce bill un pouvoir d'emprunt ou autre chose qui ne devrait pas s'y trouver? Je n'en trouve pas, mais sait-on jamais.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le président, si le député n'en trouve pas, c'est qu'il n'y en a pas.

M. Beatty: Monsieur le président, comme le dit si bien mon leader à la Chambre, si le député n'en trouve pas, c'est surement quil n'y en a pas. D'autre part, je puis donner au député l'assurance que le bill est, par la forme, exactement le même que ceux des années passées.

Le président: Le député sait que le bill a été distribué cet après-midi.

M. Knowles: Je veux tout simplement m'assurer qu'il ne contient rien qui aurait déplu, l'an dernier, au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

• (2150)

Le président: L'article est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

(Les articles 3 à 6 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. Beatty propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. l'Orateur: Dois-je déclarer qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 9 h 52, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 décembre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE TRANSFERT DU CONTRÔLE DES IMPORTATIONS DE POULET À L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DU POULET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que nos éleveurs de poulet sont aux prises avec de graves problèmes en raison des quotas d'importation élevés que le ministère de l'Industrie et du Commerce a consentis et étant donné que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a dit, dans une déclaration qu'il a faite à la Chambre le 13 avril 1976, que le gouvernement devrait transférer le contrôle de tous les quotas d'importation de produits laitiers du ministère de l'Industrie et du Commerce à la Commission canadienne du lait, je propose, avec l'appui du député de Laprairie (M. Deniger):

Que le ministre de l'Agriculture s'en tienne aux principes qu'il préconisait en 1976 et demande à son gouvernement de transférer le contrôle des quotas d'importation de poulet du ministère de l'Industrie et du Commerce à l'Office canadien de commercialisation du poulet.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA ET DE SON ADJOINT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement a annoncé ce matin qu'il maintenait le gouverneur de la Banque du Canada dans ses fonctions actuelles avant que le comité des finances n'ait eu l'occasion de faire savoir ce qu'il pense de la politique de restriction du crédit et des taux d'intérêt élevés, je propose, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre blâme le gouvernement de maintenir le gouverneur Bouey et son adjoint dans leurs fonctions sans avoir au préalable consulté le comité permanent des finances.

M. l'Orateur: Pour pouvoir mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'AIDE APPORTÉE PAR UN RÉALISATEUR DE RADIO-CANADA À UN REPRÉSENTANT DU KBG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente par suite d'une déclaration qu'a faite le premier ministre (M. Clark) à sa conférence de presse ce matin car Radio-Canada s'inquiète du fait qu'un individu serait censé avoir aidé un représentant du KBG au Canada. Je dois ajouter que le procureur général de l'Ontario a déjà signalé à l'Assemblée législative de l'Ontario que cet homme était Mark Starowicz, réalisateur de Radio-Canada. Je propose donc, appuyé par le député de York-Nord (M. Gamble):

Étant donné que le réalisateur de Radio-Canada, Mark Starowicz, a aidé l'agent du KBG Konstantine Geyvandov à recueillir des renseignements sur certaines personnes prétendument six fois et a également promis de défendre l'intérêt de l'Union soviétique, que la société Radio-Canada soit tenue d'expliquer publiquement pourquoi Mark Starowicz continue à travailler comme réalisateur de l'émission «Sunday Morning» qui influe sur l'opinion publique et finalement pourquoi en ce moment il est censé diriger toute la programmation des nouvelles nationales et des affaires publiques à Radio-Canada.

M. l'Orateur: Pour pouvoir présenter une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE L'AUGMENTATION DU SUPPLÉMENT DE PENSION DES RETRAITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Vu les nouvelles données publiées hier par Statistique Canada sur le vieillissement de la population canadienne, qui établit que le nombre de personnes de 65 ans ou plus triplera dans les cinq prochaines décennies et que le nombre de femmes seules et sans moyen quadruplera, je propose, appuyée par l'honorable député de Sainte-Marie (M. Malépart):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement dégage sans délai la somme requise pour augmenter le supplément de pension des retraités seuls et dans le besoin en vue de les amener au-dessus du seuil de la pauvreté.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

CENSURE DU MINISTRE ET DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que le gouvernement du Canada et l'Office national de l'énergie ont approuvé la vente aux États-Unis de quantités considérables de fuel domestique alors même que nos réserves se vident, et étant donné que le Canada doit faire face à brève échéance à une crise énergétique, je propose, avec l'appui du député de Sault-Saint-Marie (M. Symes):

Que la Chambre déclare qu'elle n'a pas la moindre confiance ni dans le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ni dans l'Office national de l'énergie, et qu'elle demande au gouvernement de s'en défaire immédiatement pour excès de stupidité.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

● (1110)

L'AGRICULTURE

LES CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION DE CENTRES D'EXPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente, en vue de présenter une motion qui, je l'espère, recevra le consentement unanime de la Chambre. Dans notre pays, les foires agricoles régionales telles que la foire d'hiver des provinces de l'Atlantique constituent une manifestation très importante aussi bien pour les agriculteurs que pour les chefs d'entreprises locaux. En conséquence, je propose, avec l'appui du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

[M[lle] Bégin.]

Que la Chambre demande au ministre de l'Agriculture d'envisager de réinstaurer des crédits pour la construction de centres d'exposition polyvalents qui pourraient abriter les foires agricoles et commerciales.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE QUE DANUSE HANZLIK SOIT AUTORISÉE À VISITER SON PÈRE AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, concernant le cas de M. Richard Hanzlik. J'avais demandé en août dernier au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'intervenir auprès du gouvernement de la Tchécoslovaquie afin qu'il autorise sa fille qu'il n'a pas vue depuis 1965 à lui rendre visite au Canada. Appuyé par le député de Vaudreuil (M. Herbert), je propose:

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures communique sans délai avec le gouvernement de la Tchécoslovaquie et demande personnellement que Danuse Hanzlik soit autorisée à rendre visite à son père au Canada puisque celui-ci ne peut retourner dans son pays par crainte de représailles de la part des autorités tchécoslovaques.

M. l'Orateur: Pour pouvoir mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

DEMANDE D'INTERDIRE LA VENTE DES JOUETS DE GUERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. En cette Journée internationale de la paix, comme le besoin de paix dans le monde n'a jamais été aussi pressant qu'à l'heure actuelle, et comme des pays comme la Suède ont pris des mesures pour interdire la vente des jouets de guerre, appuyé par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), je propose:

Que la Chambre interdise la vente des jouets de guerre au Canada.

M. l'Orateur: Pour pouvoir mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PÊCHES

L'ÉTUDE AU COMITÉ DE LA POLITIQUE DE DÉLIVRANCE DES PERMIS POUR LES CÔTES EST ET OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Haliburton (South West Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme le ministre des Pêches et des Océans est en train de réexaminer l'ensemble de la politique des pêches, qu'il projette de présenter un livre blanc au printemps, et comme il importe de permettre à tous les députés de participer à ce processus et d'avoir part à l'élaboration de la politique des pêches, notamment en ce qui concerne la délivrance de permis, je propose, appuyé par le député de Cardigan (M. MacDonald) que la Chambre ordonne:

Que le comité permanent des pêches et des forêts commence dès maintenant à examiner la politique projetée relativement à la délivrance de permis pour les côtes est et ouest, qu'il se penche notamment sur les études Levellton et Sinclair, et que le comité soit enfin autorisé à entendre les témoignages et à effectuer les voyages nécessaires.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération à ce moment-ci qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'EXPORTATION DE GAZ NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme le gouvernement a annoncé hier soir la décision d'exporter 3.75 billions de pieds cubes de gaz naturel alors que les Canadiens risquent de geler cet hiver et de manquer de combustibles, et comme cette ressource énergétique devrait remplacer le pétrole importé et que les consommateurs et l'industrie au Canada devraient faire un plus grand usage du gaz naturel, je propose, appuyé par le député de Nunatsiaq (M. Ititnuar):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir agi de façon traître et stupide en vendant un élément de notre patrimoine.

M. l'Orateur: A l'ordre!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'EXPORTATION DE GAZ NATUREL AUX ÉTATS-UNIS—LE GAZODUC DE L'ALASKA

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de l'annonce faite hier par le ministre de l'Énergie, des

Mines et des Ressources à propos d'exportations de gaz naturel.

Puis-je rappeler au premier ministre que le gouvernement libéral avait obtenu des États-Unis qu'ils s'engagent à construire tout le gazoduc de l'Alaska avant d'être autorisés à entamer les travaux? Le premier ministre peut-il me dire si cet engagement passé avec M. Schlessinger en mars dernier tient toujours?

• (1115)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cet engagement tient toujours.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, s'il en est ainsi, comment se fait-il que, dans la déclaration qu'il a faite hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a affirmé ce qui suit:

C'est aux promoteurs du gazoduc de l'Alaska qu'il incombe de prendre les engagements nécessaires pour tout le pipe-line.

Cette phrase indique clairement qu'ils n'ont encore officiellement rien promis, que nous leur demandons de nous donner leur parole, et que nous avons autorisé l'exportation avant d'obtenir cet engagement. Comment se fait-il que nous prions maintenant le secteur privé de nous donner son assurance alors que nous avons obtenu celle du gouvernement des États-Unis?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, l'exportation n'aura lieu que si l'engagement est pris et tenu.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cela signifie-t-il que lorsque le pipe-line sera construit—s'il l'est jamais—nous aurons accès aux réserves de la baie Prudhoe, ce qui nous permettra d'obtenir du gaz en échange de celui que nous aurons vendu aux États-Unis? En d'autres termes, donnerons-nous suite aux arrangements en vue d'un échange que nous avons pris avec les États-Unis, en vertu desquels nous leur vendrions tout de suite du gaz et eux nous en revendraient une quantité égale plus tard?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition se rappellera que si nous avons discuté d'échanges, cette question ne constituait pas une disposition formelle de l'entente. L'achèvement du pipe-line donnera au Canada la possibilité, grâce au raccordement Dempster, de compter sur les réserves du delta du Mackenzie pour répondre aux besoins canadiens.

LA CONSTRUCTION D'UN GAZODUC JUSQU'AUX MARITIMES

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre pourquoi, dans sa déclaration d'hier sur les exportations de gaz naturel, le ministre n'a tenu aucun compte des provinces Maritimes et n'a nullement garanti que, dans le cadre de cette politique, un gazoduc serait construit jusqu'aux provinces de l'Atlantique?

Compte tenu de cette décision capitale, le premier ministre est-il maintenant disposé à garantir que les recettes additionnelles dont le Canada profitera serviront à financer ce maillon essentiel de notre réseau de distribution de l'énergie vers les provinces de l'Atlantique?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on a déjà donné aux provinces Maritimes la garantie que le pipe-line Québec-Maritimes sera prolongé au delà de Québec si les provinces de l'Atlantique le désirent. Comme mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même l'avons bien précisé plusieurs fois à la Chambre, cela fait partie du plan énergétique d'ensemble proposé par le gouvernement pour faire en sorte que nous ne nous retrouvions plus jamais dans une situation où nous devions dépendre encore davantage de sources étrangères.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je sais que le premier ministre a déclaré naguère que s'il devenait premier ministre, son gouvernement entreprendrait sans tarder le projet de construction de ce gazoduc. Je lui demande donc aujourd'hui quand ce projet, ces travaux vont commencer, et comment il se propose de financer l'entreprise.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'ignore au juste de quel pipe-line le député parle. Il sait sûrement qu'une demande de construction d'un pipe-line jusqu'au Québec . . .

M. MacEachen: Gazoduc.

M. Clark: . . . d'un gazoduc jusqu'au Québec a été présentée à l'Office national de l'énergie. La question a peut-être trait—elle n'était pas très claire—à la possibilité de prolonger ce gazoduc au-delà du Québec jusque dans les provinces Maritimes. J'ai promis, au sujet de ce gazoduc, que nous serions prêts à agir dès que les provinces Maritimes s'accorderaient pour dire qu'il est essentiel. Elles ne pourront s'entendre, bien sûr, avant d'être mieux fixées quant au potentiel de gaz au large de l'île de Sable. Lorsque les provinces Maritimes s'accorderont pour dire que le prolongement du gazoduc est nécessaire, nous agirons en conséquence.

Bien sûr, cela nous aiderait, ainsi que les provinces atlantiques et l'ensemble du Canada, si la Chambre approuvait le projet énergétique d'ensemble que nous avons proposé, dont un élément permettrait au Canada de prolonger le gazoduc Québec-Maritimes jusqu'aux Maritimes si c'est ce qu'elles veulent.

LES RISQUES DE PÉNURIES DE PÉTROLE CET HIVER

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi le premier ministre a-t-il permis au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'induire la Chambre et les Canadiens en erreur au sujet des approvisionnements pétroliers en décrivant la situation comme difficile mais maîtrisable, alors que, ce matin même, à sa conférence de presse, le premier ministre a fait l'aveu suivant: «Nous avons toujours su qu'il pourrait y avoir des pénuries»?

● (1120)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Par souci d'honnêteté intellectuelle, je suis convaincu que le député voudra bien citer toute ma déclaration à ma conférence de presse de ce matin. Nous avons alors déclaré que nous savions qu'il pourrait se produire des pénuries dans des circonstances particulières telles un hiver excessivement rigoureux, une consommation trop forte et autres raisons pareilles. L'Office national de l'énergie nous transmet des analyses mensuelles de l'évolution de la situation au Canada. Jusqu'à récemment, il estimait que la situation au Canada était difficile mais maîtrisable. Voilà les renseignements que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même avons communiqués à la Chambre des communes.

Surtout à la suite d'un accroissement exceptionnel de la consommation au Canada, on estime maintenant qu'il pourrait se produire des interruptions limitées. J'espère qu'en attirant l'attention des Canadiens sur la possibiité d'interruptions momentanées des livraisons, causées en grande partie par une demande excessive, nous pourrons les inciter dans toutes les parties du pays à économiser davantage l'énergie, évitant ainsi le risque de pénuries.

Des voix: Bravo!

M. Symes: Monsieur l'Orateur, affirmer que le gouvernement était au courant depuis le début ne me semble pas s'accorder avec la réponse que le premier ministre vient de donner et j'ai prévenu que j'avais l'intention de soulever la question de privilège à ce sujet.

J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Étant donné que l'Office national de l'énergie d'une part avertit le gouvernement qu'il y aura peut-être pénurie de pétrole mais d'autre part permet quand même l'exportation de mazout aux États-Unis et vient d'approuver des exportations massives de gaz naturel vers les États-Unis, comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance à l'Office et au gouvernement en matière d'approvisionnements d'énergie? Pourquoi le premier ministre ne reconnaît-il pas que le gouvernement ne sait plus où il en est à propos des approvisionnements en énergie?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, la réponse à la question est que le gouvernement sait où il va avec la politique nationale de l'énergie.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous tendons vers l'autonomie énergétique du Canada, afin de mettre un terme à l'état de dépendance qui découle d'un manque de planification pendant quelques années. Cette situation risque de provoquer une pénurie dans la région de l'Atlantique, le Canada étant devenu tributaire des sources d'approvisionnement étrangères à un degré inquiétant. Par ailleurs, je puis signaler au député—dont le titre d'expert de son parti en matière d'énergie ne semble pas justifié étant donné sa piètre connaissance de ce secteur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . je puis lui signaler un fait bien simple et élémentaire qui lui a apparemment échappé jusqu'à présent, c'est que l'exportation des excédents de gaz naturel va avoir dans l'immédiat des retombées avantageuses sur l'économie canadienne qui sont de deux ordres. D'une part, elle sauvera un certain nombre de petites sociétés, qui ne peuvent pas se permettre de bloquer leurs réserves, de la faillite ou de l'absorption par une compagnie étrangère. D'autre part l'exportation de gaz naturel équilibrera notre balance des paiements et elle stimulera la prospection au Canada, ce qui nous permettra de découvrir de nouvelles réserves de gaz et de pétrole et d'approcher de notre but, l'autonomie.

Des voix: Bravo!

M. Symes: A propos de connaissance de ce secteur, je dirai qu'il y a quelques mois, le premier ministre allait proclamer au Japon et en Israël que nous avions un excédent de pétrole et dernièrement, il s'est permis d'exporter des excédents de mazout aux États-Unis. Comme si cela ne suffisait pas, il vient de nous montrer qu'il était prêt à compromettre la sécurité d'approvisionnement des Canadiens en autorisant l'exportation massive de gaz naturel vers les États-Unis, ce qui nous obligera à importer davantage de pétrole. Ne serait-ce que pour assurer sa propre crédibilité et l'approvisionnement énergétique futur des Canadiens . . .

• (1125)

Une voix: Discours.

M. Symes: . . . le premier ministre va-t-il maintenant revenir sur sa décision d'exporter ce gaz vers les États-Unis?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne reviendrai pas sur cette décision. Avant de prendre la parole à la Chambre pour critiquer le rapport de l'Office national de l'énergie, le député qui prétend vouloir jour le rôle de critique en matière énergétique ferait mieux de le lire . . .

Une voix: Qui donc croit encore ce que dit l'Office national de l'énergie?

M. Clark: . . . car il indique très clairement que les réserves excédentaires de gaz qu'on a trouvées—le gaz dont dispose le Canada dépasse de beaucoup ses besoins, y compris les quantités considérables qu'exigera le remplacement du pétrole par du gaz naturel.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Au député qui me demande de sa place qui donc peut bien croire encore ce que dit l'Office national de l'énergie, je répondrai qu'il y en a beaucoup plus qui croient ce que dit l'Office qu'il n'y en a qui le croient lui.

Des voix: Bravo!

LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL VERS LES ÉTATS-UNIS—LES RÉPERCUSSIONS SUR LA VALEUR DU DOLLAR

M. John Evans (Ottawa-Centre): Je vous remercie des applaudissements. Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Une si forte augmentation des exportations de gaz naturel entraînera une hausse de la valeur du dollar, au détriment de l'industrie secondaire et de son développement au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Cela démontre leur ignorance des principes économiques. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a analysé les répercussions qu'aura sur la valeur du dollar canadien la vente projetée de gaz naturel qui, selon le ministre, devrait nous rapporter 13.2 milliards de dollars, au cours actuel à l'exportation? Dans l'affirmative, la Chambre sera-t-elle informée des résultats de cette analyse et de ses conséquences sur le développement de l'industrie secondaire au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je signale au député que le dollar canadien a baissé légèrement aujourd'hui. Je ne crois donc pas que ses prévisions se réaliseront nécessairement.

M. MacEachen: Vérifiez auprès de Hnatyshyn.

M. Wilson: Nous nous réjouissons du fait que cette exportation accrue de gaz naturel soulagera la balance des paiements. Mais je ne crois pas que cette vente aura sur la valeur du dollar d'aussi fortes répercussions que celles que le député prévoit. J'ajoute enfin que la valeur du dollar peut jouer dans une certaine marge sans pour autant priver l'industrie canadienne de la position concurrentielle favorable dont elle jouit actuellement par rapport aux marchés mondiaux.

L'AUTOSUFFISANCE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, OU L'AUTOSUFFISANCE EN MATIÈRE DE PÉTROLE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question supplémentaire au premier ministre. Celui-ci peut-il préciser à la Chambre si la politique du gouvernement vise l'autosuffisance en matière d'énergie ou l'autosuffisance en matière de pétrole? S'il s'agit bien d'autosuffisance en matière d'énergie, et compte tenu du fait que le Canada dispose d'un excédent d'énergie de 6 p. 100, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement doit exporter du gaz naturel pour s'assurer qu'il aura besoin à l'avenir d'une politique d'autosuffisance en matière d'énergie?

Une voix: Très juste.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je reconnais encore une fois la compétence toute théorique du député en matière d'économie. J'attirerai son attention sur le fait que, si nous voulons davantage de pétrole, de gaz et d'autres sources d'énergie, il est essentiel que nous encouragions la prospection.

L'exportation du gaz naturel qui constitue pour nous un véritable excédent—même en considération du remplacement éventuel des divers combustibles de pétrole par le gaz—aura notamment pour conséquence de stimuler la prospection, dont le succès peut signifier davantage de pétrole et de gaz, et de

réaliser par conséquent pour le Canada la plus grande autosuffisance possible en matière d'énergie sous toutes ses formes.

Des voix: Bravo!

LES SOURCES FUTURES D'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de la déclaration qu'il a faite hier à la Chambre selon laquelle la demande, dans dix-sept ans, dépasserait l'offre. Le ministre pourrait-il dire dès aujourd'hui à la Chambre où les particuliers ainsi que, les entreprises commerciales et industrielles de notre pays devront s'adresser dans dix-sept ans pour s'approvisionner?

● (1130)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en parlant ainsi, le député oublie les autres travaux de prospection qui pourront être lancés ainsi que la mise en exploitation de nouvelles nappes. Le député se sert de ces données pour dire que nous ne ferons rien de plus.

Comme l'a indiqué le premier ministre, nos exportations vont susciter une importante activité dans le domaine de la mise en valeur des ressources pétrolières traditionnelles et dans celui de l'exploitation de nappes de gaz au secret dans l'Ouest. Le député oublie nos ressources sous-marines et celles des régions inexplorées. Nous avons un potentiel énergétique énorme et le gouvernement est fermement résolu à adopter une ligne de conduite qui assurera au Canada l'avenir florissant qu'il mérite.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, cette réponse semble sortir tout droit de chez Imperial Oil. Par conséquent, je vais m'adresser au ministre des Postes et ministre de l'Environnement. Je voudrais savoir s'il a été consulté et s'il approuve ce projet qui touche la source d'énergie calorifique la moins nuisible à l'environnement?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il va sans dire que j'appuie entièrement ce projet. Je voudrais rappeler au député que le gouvernement doit faire bon usage des ressources du pays et qu'étant donné les surplus de gaz, ce serait de sa part faire preuve de négligence et de mépris de l'intérêt public que de permettre que continue à se dégrader la situation de notre balance des paiements.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA POSSIBILITÉ D'IMPOSER UNE TAXE D'ACCISE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS—LES POURPARLERS AVEC LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, qui accuse l'ancien gouvernement de manquer de planification. Je lui rappellerai qu'en 1970, le Canada était dépendant à 50 p. 100 pour sa consommation d'énergie, et il ne l'était qu'à 30 p. 100 en 1978, à la suite des politiques de l'excellent gouvernement libéral.

Monsieur le président, j'aimerais que ce très honorable premier ministre nous indique comment il donnera suite à une demande du premier ministre du Québec qui indiquait au très honorable premier ministre canadien son désaccord sur la possibilité de voir le gouvernement fédéral imposer une taxe d'accise quelconque sur les produits pétroliers. Comment l'actuel premier ministre, qui nous a parlé de grandes concertations, d'ententes avec les provinces, donnera-t-il suite à cette demande du premier ministre, M. Lévesque?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux indiquer à la Chambre qu'une liste récente peut indiquer en fait le manque d'efficacité des politiques énergétiques de l'ancien gouvernement sur la question de l'autosuffisance. Mais si je peux répondre directement à la question posée, je dirai que j'ai reçu une communication du premier ministre de la province de Québec indiquant la position de ce gouvernement contre l'imposition d'une taxe d'accise par le gouvernement fédéral. C'était la répétition d'une proposition faite par le ministre Bérubé pendant les conférences des premiers ministres. Comme le député et la Chambre le comprendront, il existe une juridiction fédérale claire sur l'imposition d'une taxe d'accise sur le pétrole. Cette juridiction a été exercée par l'ancien gouvernement, qui a lui-même établi une telle taxe d'accise. Le gouvernement fédéral a l'intention de suivre nos plans sur l'établissement d'une taxe d'accise dans un domaine où la juridiction fédérale est bien claire.

ON DEMANDE QUELS SONT LES BESOINS D'INVESTISSEMENT POUR ATTEINDRE L'AUTOSUFFISANCE AU CANADA

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Si le premier ministre veut connaître un certain succès dans sa politique de consultation, est-ce qu'il ne pourrait pas faire la preuve au premier ministre du Québec qui a effectivement besoin de ces sommes? Il nous parle de chiffres. Il nous décrit cela comme un besoin d'investissement de la part des Canadiens. Nous aussi, comme députés de l'opposition, nous serions bien intéressés à connaître les besoins d'investissement pour atteindre l'autosuffisance. J'aimerais donc demander s'il peut nous fournir ces chiffres et essayer de convaincre le premier ministre Lévesque.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au sujet du développement de notre proposition visant à établir une banque canadienne de l'énergie, nous sommes en train d'identifier les projets énergétiques où il sera essentiel pour nous d'avoir de l'argent supplémentaire—argent qui n'est pas disponible dans le secteur privé—pour encourager les projets dans le domaine de l'énergie. J'espère que dès que nous serons en mesure d'identifier tous les éléments de notre position globale touchant à l'énergie et en particulier à la création d'une banque canadienne de l'énergie, il nous sera alors possible de donner certains chiffres indiquant les besoins dans le domaine des projets énergétiques.

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS ENVISAGÉES DE GAZ NATUREL—LES RÉPERCUSSIONS SUR LE COÛT DE L'ÉNERGIE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Étant donné que l'industrie canadienne, pour pouvoir prendre de l'expansion et prospérer, doit absolument compter sur des approvisionnements en énergie sûrs et offerts à un prix raisonnable, le ministre a-t-il été consulté avant que cette décision soit prise et, dans l'affirmative, comment, d'après lui, les exportations de gaz naturel qu'on se propose de faire peuvent-elles avoir pour effet d'encourager et d'aider l'industrie canadienne à courir le risque de prendre de l'expansion ou de lancer de nouvelles entreprises? Croit-il que l'industrie puisse baser toutes ses décisions concernant l'avenir uniquement sur les chiffres annoncés par l'Office national de l'énergie?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu en partie à la question que le député vient de poser dans la réponse que je donnais tantôt. Il ne faut pas oublier, comme l'a fait remarquer le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que les travaux de prospection et d'exploitation dans l'Ouest créeront de nombreux emplois et donneront lieu à une grande activité.

Un autre élément se rattache à la question du député et c'est l'offre et la demande de ressources énergétiques au Canada dont la proposition de l'Office de l'énergie a tenu compte. L'industrie a parfaitement raison d'avoir confiance, car nous sommes confiants au Canada d'avoir des approvisionnements d'énergie pour de nombreuses années à venir grâce à la politique que préconise le gouvernement actuel. C'est là un élément très important de notre expansion industrielle générale.

[*Français*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE COMMENT IL PEUT CONCILIER SES DEUX DÉCLARATIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Comme le député de Sault-Sainte-Marie vient de le dire dans sa question, maintenant que le premier ministre a déclaré, d'une part, qu'il savait depuis longtemps qu'il y avait une possibilité de pénurie de pétrole cet hiver au Québec et dans le Canada et que, d'autre part, le 6 novembre, dans une lettre adressée au chef du Parti Crédit Social du Canada, il a affirmé qu'il n'y aurait pas de pénurie de pétrole au Québec et dans les provinces Maritimes, j'aimerais lui demander s'il peut dire à la Chambre comment il peut concilier ses deux déclarations?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je viens de le dire en anglais à l'honorable député de Sault-Sainte-Marie, j'ai qualifié mes remarques ce matin en indiquant qu'il y a eu connaissance de certaines possibilités, comme une augmentation imprévue de la demande des consommateurs, la rigueur de l'hiver, des choses de ce genre. Nous avons reçu chaque mois de l'Office national de l'énergie leurs données les plus récentes possibles sur l'état des approvisionnements canadiens et la possibilité d'une pénurie. Jusqu'à maintenant, l'Office national de l'énergie indiquait qu'il n'y aura pas la possibilité d'une pénurie au Canada. Maintenant, à cause de certains changements dans le taux de consommation de pétrole partout au Canada, il y a eu un changement de l'analyse de l'Office national de l'énergie. Je crois que la chose la plus valable pour nous, c'est signaler la nécessité pour tous les Canadiens de conserver le pétrole pour assurer qu'il n'y aura pas de pénurie.

● (1140)

[*Traduction*]

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'impression d'avoir été franc envers la Chambre étant donné qu'il n'ignorait pas qu'il pourrait y avoir une pénurie, puisqu'il avait écrit au chef du parti Crédit Social du Canada en ce sens et qu'il a dit la même chose à la Chambre le 6 novembre? Était-il franc?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'étais franc.

[*Français*]

Dans ma réponse au chef du Parti Crédit Social du Canada, je disais, selon les renseignements que je possédais au moment où j'ai écrit la lettre, qu'il n'y aurait pas de pénurie ou de possibilité de pénurie de pétrole. Par la suite, il y a eu un changement dans l'analyse de l'Office national de l'énergie, et cela est assez régulier.

M. LeBlanc: Il y a eu un changement après la tenue du vote.

M. Clark: Maintenant, il y a une plus grande possibilité de pénurie . . .

M. LeBlanc: Où sont les créditistes ce matin?

M. Clark: . . . mais, et je le souligne encore, . . .

M. Ouellet: Vous vous êtes fait dire des mensonges.

M. Clark: . . . la grande obligation de tous les députés, de tous les Canadiens, consiste à faire face aux réalités et à comprendre que le meilleur moyen pour nous d'aider les Québécois et les citoyens des provinces de l'Atlantique sera d'attacher beaucoup plus d'importance à la conservation.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VERSERA 20 MILLIONS DE DOLLARS À LA RECHERCHE EN GÉRONTOLOGIE

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Hier, Statistique Canada publiait la fameuse étude intitulée *Hôpitaux: Horizons 2031* qui établit clairement que dans les cinq prochaines décennies la population âgée du Canada augmentera à un point tel qu'en fait elle quintuplera et que la capacité totale actuelle des lits d'hôpitaux du Canada serait occupée par des personnes âgées. Dans cette conjoncture, je voudrais demander au ministre s'il peut dire à la Chambre quand son gouvernement honorera la promesse électorale du 3 mai dernier où il disait qu'il donnerait immédiatement 20 millions de dollars de plus pour la recherche médicale en gérontologie?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le rapport statistique publié hier est, évidemment, conforme à ce qu'a dit le député. Au sujet de la recherche médicale, je crois que c'est là la question du député, le cabinet est actuellement en train d'étudier des façons possibles d'accroître le niveau et d'allonger la formule de cinq ans établie par le gouvernement précédent. J'espère que la décision sera positive.

[*Français*]

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Monsieur l'Orateur, j'ai énormément de problèmes avec ce ministre: ou bien il ne sait pas utiliser le petit écouteur pour l'interprétation simultanée—il nous fait le coup en comité d'ailleurs, où l'on a vu que son appareil étais mis à l'envers—ou bien il y a vraiment un *learning disability* quelque part.

Je voudrais répéter ma question: Quand le gouvernement annoncera-t-il l'octroi de 20 millions de dollars de plus pour la gérontologie, tel qu'il l'a promis aux Canadiens il y a maintenant plus de six mois, et quelle portion de cet argent ira à des recherches pratiques pour les soins de santé des personnes âgées et pour la formation de personnel spécialisé, et quelle portion ira à la recherche pure? Le ministre m'a parlé du Conseil de recherches médicales, je ne sais pas ce qu'il vient faire dans ça.

[*Traduction*]

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, je pense l'avoir entendue cette fois-ci. Nous avons l'intention de tenir l'engagement que nous avons pris au cours de la campagne électorale. J'ai discuté de la question avec les ministres provinciaux de la Santé à la conférence de septembre. Nous nous réunirons de nouveau très bientôt. Comme le sait le député, c'est une question qui me préoccupe, et j'espère que nous pourrons reprendre bientôt les discussions avec les provinces sur cette question.

L'ORIGINE DES FONDS DESTINÉS À LA RECHERCHE EN GÉRONTOLOGIE

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé pourrait-il dire à la Chambre où il obtiendra les crédits?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il y a, évidemment de nombreuses manières d'assurer le financement mais en ce cas mais il sera assuré entièrement par les contribuables canadiens. Je crois que les contribuables canadiens seront d'accord avec ces affectations de fonds.

LES LOTERIES

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES CONSÉQUENCES POUR LA SOCIÉTÉ

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État, qui est aussi chargé de la politique sociale au petit cabinet. Ma question a trait aux loteries et aux effets qu'elles ont sur les pauvres et les personnes âgées, à la possibilité qu'elles procurent aux organismes de charité du secteur privé de rassembler des fonds et à la nécessité de faire preuve d'une certaine prudence dans la publicité. J'ai écrit au ministre l'été dernier pour lui demander s'il allait insister pour qu'on fasse enquête à cet égard. Dans sa réponse, le ministre m'a demandé ce que je proposais et il m'a ensuite fait parvenir une autre lettre pour dire qu'il signalerait la question au cabinet. Cette lettre était datée du 19 septembre.

Le ministre a-t-il abordé avec ses collègues du cabinet l'éventualité d'une enquête complète sur l'influence de cette entreprise de 2 milliards de dollars sur les consommateurs, et ses collègues ont-ils convenu de faire quelque chose à ce sujet ou bien ont-ils rejeté les préoccupations que je partage avec le ministre?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le député s'intéresse à cette question depuis déjà quelque temps. Je me rappelle qu'il est revenu là-dessus à plusieurs occasions ces dernières années. Le cabinet n'a pas encore pu s'occuper de la chose parce qu'il est très pris par d'autres questions auxquelles le nouveau gouvernement a accordé la priorité. J'espère cependant que nous pourrons nous occuper de cette importante question sous peu.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE SI L'ENTENTE RÉSERVANT SUR LE PONT CHAMPLAIN DE MONTRÉAL UNE VOIE AUX AUTOBUS DE LA CTRSM SERA RENOUVELÉE

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports) et se rapporte au pont Champlain et plus particulièrement au sort des banlieusards de la rive sud de Montréal. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de renouveler une entente que notre gouvernement avait signée dans le passé, entente réservant sur le pont Champlain une voie aux autobus de la Commission des transports de la rive sud de Montréal aux heures de pointes, entente qui doit se terminer dans quelques jours et fut une expérience extraordinaire?

[*Traduction*]

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir posé cette question. Le projet pilote au sujet de la voie réservée aux autobus sur le pont Champlain remonte à 18 mois et prendra fin le dernier jour de décembre. Le ministère des transports du Québec a voulu évaluer le projet, mais ses efforts ont été entravés par des problèmes ouvriers.

Je crois savoir que le ministre provincial communiquera sous peu avec le gouvernement fédéral pour demander une prolongation des délais fixés pour le projet pilote. Nous y réfléchirons dès que nous aurons reçu cette communication. J'espère sincèrement pouvoir donner au député une réponse aussi favorable que possible.

[*Français*]

M. Deniger: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre. Peut-il dire à la Chambre et aux gens de la rive sud de Montréal s'il a l'intention, dans le dossier relatif au pont Champlain qu'il étudie présentement, de renouveler la politique de non-péage sur le pont Champlain pour les autobus de la Commission des Transports de la rive sud de Montréal, entente, encore une fois, qui doit expirer d'ici quelques jours?

[*Traduction*]

M. Howie: Monsieur l'Orateur, l'absence de postes de péage entraîne une perte de recettes d'environ $150,000 par année. Par ailleurs, c'est beaucoup plus commode pour les automobilistes qui empruntent le pont. Cela veut aussi dire une économie considérable d'énergie. Nous sommes en train de peser le pour et le contre de la politique actuelle. Je compte prendre une décision d'ici quelques jours et j'en ferai part au député.

* * *

LE TOURISME

LE RÔLE DES FONCTIONNAIRES CANADIENS DANS LA PROMOTION TOURISTIQUE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé du Commerce international, qui est également chargé du tourisme. Considérant que c'est avec les fonctionnaires des divers ministères que les voyageurs ont leurs premiers contacts avec le Canada, et que c'est de cette façon qu'ils tirent leur première impression de l'hospitalité canadienne, que fait-on pour informer ces fonctionnaires de l'importance du tourisme et de la grande influence que leur accueil peut avoir sur le désir des visiteurs étrangers de revenir au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, ce sujet a été évoqué en octobre lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres du Tourisme, et il s'est vu attribuer une importance réelle. Une étude interministérielle des divers aspects de ce problème, envisagé du point de vue de l'immigration et des douanes, a été confiée à un comité de fonctionnaires. Ce dernier avait d'abord annoncé qu'il serait en mesure de faire rapport vers le milieu de l'année prochaine, mais depuis lors il a reporté l'échéance à la fin de l'année ou à l'année suivante. Je lui ai dit que c'était scandaleux et que je voulais avoir ce rapport plus tôt, de préférence d'ici le milieu de l'année.

* * *

● (1150)

LES FINANCES

LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA ET DE SON ADJOINT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Ma question s'adresse au ministre des Finances. On a annoncé ce matin que le gouverneur Bouey et son adjoint étaient maintenus à leurs postes pendant sept ans encore. Est-ce à dire que nous suivrons pendant sept ans une politique de restriction monétaire et d'intérêts élevés et que pendant encore sept ans notre économie sera sous la tutelle de la Banque du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouverneur de la Banque du Canada et son adjoint ont été maintenus à leurs postes par le conseil d'administration de la Banque du Canada. Le gouvernement s'est contenté d'approuver la décision. Cela signifie que pour sept ans encore, ou pour aussi longtemps qu'ils choisiront d'exercer leurs fonctions dans le cadre de ce mandat, nous bénéficierons des services d'une banque centrale solide, agissant indépendamment du pouvoir politique.

Il m'est impossible de préjuger de ce qui se serait passé si le député d'en face avait été au pouvoir, mais pour notre part, nous éviterons d'exercer des pressions politiques sur la Banque du Canada. Je pense que pour sept ans encore, nous aurons une politique monétaire raisonnable administrée par la Banque du Canada. J'aimerais féliciter MM. Bouey et Lawson d'avoir été maintenus dans leurs fonctions et je leur souhaite tout le succès possible.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION PROPOSÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur l'Orateur en conformité de l'article 25 du Règlement, je propose, appuyé par . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député devrait savoir que la Présidence n'accepte aucune motion, quelle qu'elle soit, au cours de la période des questions. La parole est au député de Stormont-Dundas.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prendrai note des rappels au Règlement et des questions de privilège à midi. La parole est au député de Stormont-Dundas.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES PROFITS EXCESSIFS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—LES MESURES PROPRES À EMPÊCHER LES TRANSFERTS À L'ÉTRANGER

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Il y a deux semaines, je lui a demandé quelles mesures son ministère avait prises au sujet du transfert à l'étranger des profits des sociétés multinationales de pétrole. A ce moment-là, il m'avait assuré que son ministère examinait soigneusement la question.

Cette semaine, nous avons appris que deux de ces sociétés ont viré des millions de dollars à l'étranger tout en haussant les prix du pétrole. Je me demande si le ministre pourrait dire à la Chambre quelles mesures il prend pour mettre fin à cette situation intolérable.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable représentant le sait, il ne sied pas, bien entendu, de discuter à la Chambre des questions précises se rapportant à l'impôt sur le revenu et à la loi de l'impôt sur le revenu. Je suis sûr que le député le comprend. Je voudrais lui assurer que le ministère du Revenu national assume les responsabilités qui lui sont conférées en vertu des lois pertinentes, précisément au sujet des questions qu'il a soulevées.

L'IMPOSITION DE LA HAUSSE DES REVENUS RÉALISÉS PAR LES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il a été le premier à soulever cette question à la Chambre lorsqu'il a dit qu'il discuterait avec les compagnies pétrolières multinationales la question de l'impôt sur les profits trop élevés, je voudrais qu'il nous dise s'il a l'intention de rester sur sa dernière position qui consiste à imposer les revenus plutôt que les profits que ces sociétés tireront des hausses du prix du pétrole attendues dans les prochaines semaines.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous étudions activement les moyens à prendre pour permettre au gouvernement de récupérer la quasi-totalité des revenus additionnels que ces hausses de prix procureront aux sociétés pétrolières, afin de pouvoir affecter ces sommes à la réalisation de nos objectifs énergétiques nationaux.

* * *

L'ÉNERGIE

L'APPROVISIONNEMENT PÉTROLIER DES MARITIMES CET HIVER

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que la réponse que le premier ministre a donnée au chef de notre parti au sujet de l'approvisionnement des provinces de l'Atlantique n'en était pas une, que l'Iran a interrompu ses livraisons de pétrole à cette région et que le premier ministre a annoncé qu'on n'envisage pas de construire un pipe-line vers les Maritimes, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il a l'intention de faire pour répondre à l'appel de détresse qu'a lancé le premier ministre de la Nouvelle-Écosse dans les journaux de ce matin pour demander qu'on garantisse aux Canadiens des provinces de l'Atlantique qu'ils auront assez de pétrole?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à signaler, pour répondre à la question du député, que je m'emploie actuellement à prendre un certain nombre d'initiatives qui nous permettront de passer l'hiver. Le gouvernement fédéral étudie un certain nombre d'options avec l'industrie visant la mise au point d'énergies de remplacement. Ces consultations sont menées de façon très soutenue avec les sociétés concernées.

Je prends également certaines initiatives pour réduire notre consommation d'énergie et pour exposer, à tous les paliers de gouvernement les directives qu'ils pourraient donner à cet effet. J'ai écrit ce jour aux premiers ministres provinciaux dans ce sens. C'est une question que je compte aborder lors de la réunion des premiers ministres, car c'est grâce à ces mesures que nous pourrons passer l'hiver. Nous nous en sortirons sauf en cas de coup dur provoqué par une interruption inopinée d'une partie relativement importante de nos approvisionnements. Nos efforts sont orientés dans ce sens.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA POSITION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'AVENIR DE NORDAIR

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis. Sachant l'intérêt qu'il porte aux voyageurs des provinces de l'Atlantique qui ont recours aux services de transport aérien, je voudrais lui demander de dire à la Chambre si le gouvernement a maintenant pris une décision concernant l'avenir de Nordair.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le cabinet étudie actuellement cette question. Nous étudions les problèmes de transport des habitants du Canada atlantique, du Québec et de l'Ontario.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENVOI DE VIVRES PAR AVION AU KAMPUCHEA

M. Gilbert Parent (Welland): Ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a parlé des grandes souffrances du peuple du Kampuchea. De retour d'une visite au siège des Nations Unies, je sais, comme doit d'ailleurs le savoir le premier ministre, qu'au cours des dernières années, près de deux millions de personnes y sont mortes de faim. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a parlé d'une réponse politique . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait-il poser sa question?

M. Parent: Monsieur l'Orateur, ma question au premier ministre est la suivante: serait-il prêt à offrir une réponse pratique au problème et à proposer l'envoi par avion de vivres pour secourir le peuple du Kampuchea?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà commencé à le faire. En outre, le gouvernement espère obtenir l'appui de la Chambre pour réaffecter une partie des fonds du programme d'aide aux réfugiés—dont le gouvernement n'a pas besoin maintenant grâce à la générosité des Canadiens—pour aider le Kampuchea. De plus, par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous poursuivons des efforts vigoureux visant à amener le gouvernement du Vietnam à trouver une solution politique à ce grave problème humain qui touche profondément les peuples de monde.

* * *

[*Français*]

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

L'OPPORTUNITÉ D'INSTITUER UN PRIX ANTONINE MAILLET

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Étant donné l'immense plaisir que nous a fait la France en attribuant à M^me^ Antonine Maillet le prix Goncourt, est-ce qu'il ne serait pas maintenant dans l'intérêt du Canada d'instituer un prix Antonine Maillet en vue d'encourager la littérature française au Canada?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, la suggestion de l'honorable député est très importante, et nous allons volontiers la considérer.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA FORMULE PERMETTANT AUX CÉRÉALICULTEURS DE REPORTER L'IMPÔT SUR LES PAIEMENTS PROVISOIRES DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre est sûrement au courant des difficultés de certains producteurs de blé qui s'attendaient à être payés plus tard pour leurs livraisons de cette année, mais qui reçoivent actuellement des versements provisoires de la Commission canadienne du blé.

Ces versements devraient être déclarés, semble-t-il, dans leurs revenus de 1979, pour fins d'impôt. Je me demande si le ministre a eu l'occasion de songer à une formule quelconque qui leur permettrait de reporter ces montants qu'ils ne prévoyaient pas toucher cette année.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, cette question a d'abord été soulevée au Sénat. Le ministère du Revenu national a déjà étudié l'affaire pour voir si ce serait possible. De prime abord, il a jugé qu'il serait impossible de le faire, mais je réexamine moi-même la question pour voir s'il n'y aurait pas moyen de changer les choses, car je reconnais que c'est un problème pour les producteurs. Lorsque cet examen sera terminé, j'aviserai le député de son résultat.

• (1200)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉPLOIEMENT D'ARMES NUCLÉAIRES EN EUROPE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui participera, la semaine prochaine à Bruxelles, à la réunion ministérielle de l'OTAN et au cours de laquelle on prendra une décision relativement à la proposition américaine de déployer des missiles Pershing et de croisière dans cinq pays d'Europe.

L'honorable représentante est-elle d'accord avec le ministre de la Défense nationale qui n'a pas voulu prendre position à propos de la proposition des États-Unis ou a-t-elle plutôt l'intention d'agir en fonction de ses principes personnels qui sont en même temps ceux de l'Église unie du Canada et en fait, ceux aussi de notre parti? Le Canada appuiera-t-il tout au moins les propositions de trois pays européens qui voudraient reporter le déploiement d'autres armes nucléaires en Europe en attendant la ratification du traité Salt II et l'exploration de nouvelles possibilités dans les négociations est-ouest sur la limitation des armements?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les très importantes discussions qui auront lieu la semaine prochaine relativement à la modernisation des armes nucléaires déployées par l'OTAN sont en grande partie suscitées par le fait que l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie ont déjà déployé des missiles SS-20 et des bombardiers Backfire. Il s'agit en fait de donner à l'OTAN une force de dissuasion suffisante pour que les pays membres puissent négocier à partir d'une position de force.

Je répondrais au député qu'au cours des discussions qui auront lieu à Bruxelles la semaine prochaine, le Canada collaborera avec les pays européens en vue d'atteindre un consensus qui donnerait plus de poids à l'OTAN. Il n'y a aucun doute sur notre position à cet égard. Cela n'implique pas comme pays que le Canada, se prononce en faveur des missiles et des armes nucléaires.

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett: Monsieur l'Orateur, trois des pays européens étaient représentés aujourd'hui à Washington, dans un cas par le premier ministre, dans les deux autres par les ministres des affaires étrangères, pour discuter de leurs très grandes réserves au sujet de la proposition américaine. Le ministre n'a peut-être pas compris cette proposition. Je lui demande précisément si le Canada a lui aussi l'intention de faire part de ses réserves au sujet de la proposition américaine, sans quoi la décision sera prise le 12 décembre.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas uniquement de la proposition américaine dont il sera question mais aussi de la modernisation de notre alliance qu'est l'OTAN et du déploiement des armes nucléaires dans cette alliance. Comme le sait l'honorable représentante, beaucoup d'autres pays y prendront part. La décision ne reflétera pas seulement la position des États-Unis, mais celle aussi du Royaume-Uni, de l'Allemagne de l'Ouest et de bien d'autres pays. Nous comptons y collaborer.

L'opposition à cet égard de la Norvège, du Danemark et des Pays-Bas ne fait aucun doute. Il s'agit toutefois d'un type d'opposition autre que ne veut le faire croire à la Chambre l'honorable représentante, parce que ces trois pays ont adopté diverses positions ne se ressemblant aucunement. Nous chercherons donc, lors de cette réunion, à trouver une solution qui rallie l'adhésion de tous les pays membres de l'OTAN.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Afin qu'on ne me prenne pas pour un critique opiniâtre de la période des questions, je tiens à signaler à la Chambre qu'il n'y a pas longtemps, j'ai invité les députés à faire en sorte que le début de cette période de nos travaux se déroule d'une façon qui concorde avec ce qu'on attend de sa fin. Aujourd'hui, je ferai remarquer aux députés que les interventions au début de la période de questions sur un sujet de grande importance étaient à la fois concises et très vigoureuses, ce qui représente l'idéal. Par rapport aux jours précédents, un plus grand nombre de députés ont donc pu y participer. Au nom de la plupart des députés, je vous remercie de votre collaboration.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: J'ai reçu six avis de questions de privilège, une demande relative à la tenue d'un débat d'urgence conformément à l'article 26 du Règlement et, si je ne m'abuse, on a également invoqué le Règlement au cours de la période des questions. J'estime qu'il est de mon devoir d'aborder la question du Règlement avant les questions de privilège dont on m'a donné avis. Ainsi, les objections soulevées au cours de la période des questions, qui, d'après la pratique courante, sont reléguées à la fin de cette période, ont leur propre priorité, si nous les avions abordées au moment où elles ont été soulevées au cours de la période de questions. Nous allons donc aborder ces questions dès maintenant.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PINARD—LES MOTIONS D'AJOURNEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, est-ce que je peux attirer votre attention sur le compte rendu officiel des *Débats* du 16 novembre 1971, à la page 9595, alors qu'une situation absolument identique à celle qui s'est produite aujourd'hui durant la période des questions orales s'est présentée. C'était l'Orateur Lamoureux qui présidait la Chambre, et c'est l'honorable Stanfield qui, à ce moment-là, au cœur de la période des questions orales, a proposé l'ajournement de la Chambre, sans débat et sans renvoyer le débat à la fin de la période des questions orales. L'Orateur a présenté la motion . . .

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Il est bien entendu que, d'après l'article 25 du Règlement, une motion d'ajournement peut être proposée en tout temps. Néanmoins, jusqu'ici, je suis parti du principe que le député devait avoir déjà la parole pour proposer une motion. Par exemple, je demande au député, et nos récentes pratiques n'ont peut-être pas été intégrées au Règlement à cet égard, si l'on pourrait proposer la motion au début de la journée, au moment de l'appel des motions proposées conformément à l'article 43 du Règlement. Pour présenter ces motions, il faut le consentement unanime de la Chambre.

L'article 25 du Règlement stipule qu'une motion d'ajournement peut être présentée en tout temps. Suivant le raisonnement du député, la présidence pourrait-elle alors accepter une motion d'ajournement proposée en vertu de l'article 25, au moment de l'appel des motions présentées conformément à l'article 43? Je ne le pense pas, car cette période est réservée uniquement aux motions proposées avec le consentement unanime de la Chambre. Manifestement, le consentement de la Chambre n'est pas nécessaire pour une motion d'ajournement. Comment concilier les deux?

D'autre part, le 21 février dernier, lorsque le député de Pembina (M. Elzinga) a proposé l'ajournement de la Chambre en s'appuyant sur l'article 25 du Règlement, au cours de la période des questions, je lui ai répondu fort clairement ceci:

> Le député reconnaîtra que je lui ai donné la parole au cours de la période des questions. Une motion portant ajournement de la Chambre est toujours recevable d'après le Règlement de la Chambre. Toutefois, comme je l'ai statué à plus d'une reprise déjà, une telle motion ne peut être présentée que lorsqu'un député a la parole dans le but de proposer une motion, ce qui ne se fait pas pendant la période des questions. Quand un député obtient la parole lorsqu'il est admis de proposer des motions, ce genre de motion est toujours recevable.

Ce raisonnement tient toujours. Je ne pourrais pas dire le contraire aujourd'hui. Ce serait revenir complètement sur la décision que j'ai moi-même rendue il y a quelques mois à peine.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais exposer brièvement et simplement mon rappel au Règlement. Vous avez dit je pense que vous ne vous contredirez pas. Ce que j'ai soutenu, c'est que vous avez contredit l'Orateur Lamoureux. Je vous ai prié de vous reporter au précédent créé à la page 9595 du hansard du 16 novembre 1971 sous la présidence de l'Orateur Lamoureux. M. Stanfield avait pris la parole pendant la période des questions et proposé l'ajournement de la Chambre.

Je vous prie également de vous reporter à l'article 25, dont la rédaction est très claire. Le voici:

> Une motion en vue de l'ajournement, à moins d'être autrement interdite par le Règlement, peut être faite en tout temps . . .

J'aimerais, premièrement, qu'on m'explique le sens de la proposition «peut être faite en tout temps». Deuxièmement, avant que vous ne rendiez votre décision définitive, puis-je vous demander si vous pouvez faire le parallèle entre votre décision et celle qu'a rendue en 1971 l'Orateur Lamoureux, alors que la même situation s'était présentée pendant la période des questions. M. Stanfield s'est levé et a simplement dit:

> Monsieur l'Orateur, compte tenu des réponses qu'on nous fournit cet après-midi, en conformité de l'article 25 du Règlement, je propose l'ajournement de la Chambre.

Il n'y avait pas de comotionnaire. L'Orateur a alors dit:

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Il y a eu un vote. Vous dites que vous ne vous contredirez pas. Je vous demande si vous allez contredire l'Orateur Lamoureux?

● (1210)

M. l'Orateur: La réponse à cela, c'est que c'est déjà fait.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je me permets de signaler au député que nos usages ont changé considérablement depuis la décision Lamoureux qu'il a citée. A cette époque on pouvait présenter des motions avant la période des questions, qui en fait avait lieu après les affaires courantes. Nous avons interverti cela et placé en priorité la période des questions: par l'usage et par convention, nous avons placé les questions avant les motions. En outre, par convention, nous avons débarrassé la période des questions des rappels au Règlement et des questions de privilège, qui sont maintenant soulevés après.

En d'autres termes, depuis la décision citée par le député, nous avons fait en sorte que la période des questions passe avant les autres travaux. C'est donc l'inverse de ce qui se faisait à l'époque où le précédent Lamoureux s'appliquait. J'agirais peut-être différemment—et je dis bien *peut-être*—si pendant la période des questions nous en étions encore au système d'après lequel diverses motions avaient déjà été présentées avant les questions. Je ne sais pas ce que je ferais alors. Tout ce que je puis dire au député, c'est que les conditions qui existaient lorsque l'Orateur Lamoureux a rendu sa décision étaient tout à fait différentes de celles d'aujourd'hui. Si ma décision contredit la sienne, cela peut s'expliquer en partie par les changements de méthodes intervenus depuis. De toute façon, je n'ai pas l'intention de me contredire moi-même.

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): En ma qualité de proposeur de la motion, monsieur l'Orateur, j'aimerais avoir un complément d'éclaircissements. J'ai feuilleté le livre que vous avez à la main pendant que vous parliez, et vous en avez cité l'extrait voulant que les motions présentées au titre de l'article 25 puissent être faites en tout temps. C'est cela que j'ai contrôlé ce matin. J'ai contrôlé le précédent établi par M. Stanfield en 1971 alors qu'il était chef de l'opposition, et j'ai estimé que si je me voyais accorder la parole pendant la période des questions, j'étais autorisé à présenter une pareille motion. J'estime, monsieur l'Orateur, que lorsqu'on distribue aux députés le petit livre vert du Règlement, il y aurait peut-être lieu de lui adjoindre la liste imprimée de vos décisions, afin que lorsque nous tombons sur un chapitre qui ne fait plus foi vous nous indiquiez le précédent que vous venez de poser aujourd'hui et chaque fois que cela se présente. Nous ne sommes pas tous des spécialistes de la procédure.

Des voix: Bravo!

M. Lefebvre: Je conclus, d'après ces applaudissements, que des députés sont de mon avis. Je vous suggérerais de faire imprimer les précédents et les décisions qui s'appliquent à chaque chapitre et à chaque article de ce livre afin de faciliter la tâche aux députés qui ne sont pas comme vous des experts dans ce domaine.

M. l'Orateur: La suggestion du député de Gatineau-Pontiac-Labelle n'est pas mauvaise, vraiment. Elle mettrait entre nos mains ce que l'on pourrait appeler une version annotée du Règlement de la Chambre. C'est une tâche colossale qui me semble presque impossible; mais je doute d'avoir jamais le temps de le faire. Cela exigerait énormément de recherches et de travail. De plus, comme le député le reconnaîtra, il arrive que les précédents de la Chambre et les articles du Règlement soient en contradiction non seulement avec les décisions précédentes mais encore les uns avec les autres. Le cas présent en est un. Le Règlement stipule que certaines motions sont de par leur nature même toujours recevables. Cette formulation dispense le député de l'avis de motion exigé dans les autres cas.

Tous les députés savent que les motions d'initiative parlementaire ne peuvent être mises à l'étude que si le député a d'abord déposé un avis de motion, et qu'elles sont ensuite étudiées à tour de rôle. C'est la façon de présenter une motion dans les autres cas. Pour ce qui est de la motion d'ajournement de la Chambre ou du débat, l'article 25 du Règlement dispense un député de l'obligation d'aviser la Chambre de son intention de présenter une motion de ce genre. Elle est toujours recevable. Cela ne veut toutefois pas dire, à mon avis, qu'aucune règle ne s'applique à une telle motion et que l'on peut la présenter à un moment où la Chambre ne reçoit pas de motions, par exemple, lorsque nous n'acceptons les motions que par consentement unanime conformément à l'article 43 du Règlement ou pendant la période de questions. Les motions de ce genre sont parfois acceptées lors de l'appel des motions relatif aux travaux de la Chambre ou aux procédures, mais jamais pendant la période des questions.

On voit donc, comme je l'ai dit au député, qu'il arrive parfois que les articles du Règlement soient en contradiction les uns avec les autres et en contradiction aussi avec des précédents établis lorsque le Règlement n'était pas le même qu'aujourd'hui. La présidence doit concilier ces contradictions et j'ai toujours résolu celle-ci de cette façon: j'accepte ces motions, toujours sans avis, naturellement, dans les moments où les députés peuvent présenter des motions. Cependant, nous n'acceptons jamais de motions des députés durant la première heure des travaux à moins qu'elles soient conformes à l'article 43 du Règlement, et jamais pendant la période de questions. C'est là le précédent que j'ai établi et que j'ai l'intention d'appliquer.

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur le président, il va sans dire que nous nous en remettrons à votre décision, mais pour l'avenir, il serait bon que nous puissions approfondir un peu votre décision de maintenant, parce que vous nous référez à l'article 43 du Règlement qui précise que, pendant cette période, au début de la séance de la Chambre, il n'y aura que des motions pouvant être adoptées à l'unanimité. Mais pour la période qui suit les motions présentées en vertu des dispositions de l'article 43, on ne précise rien. Vous référez vous-même à votre jugement dans des cas antérieurs, mais est-il possible de contredire un règlement carrément rédigé d'une façon très claire? Une motion en vue de l'ajournement peut être faite en tout temps. A moins qu'un règlement précis ne l'interdise pendant cette période, je ne comprends pas comment vous puissiez en arriver à la conclusion que votre jugement peut entrer en conflit visible avec un règlement. Voilà mon premier point.

Et le deuxième, monsieur le président, c'est qu'il faut s'en remettre un peu aussi à l'intention de l'article 25 du Règlement. L'intention du Règlement, tel que M. Stanfield nous l'a expliqué en 1971, c'est d'exprimer un certain déplaisir de la Chambre au sujet de la conduite des affaires par le gouvernement. Ce déplaisir, sûrement, comme M. Stanfield l'a fait, peut être exprimé autant pendant la période des questions orales qu'en toute autre période, sans quoi le Règlement n'a pas de sens.

Alors, je fais appel à vous, monsieur le président, pour que, puisque vous avez déjà contredit un jugement passé, vous songiez à le contredire une nouvelle fois en revenant à l'esprit et à la lettre de l'article 25 du Règlement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition (M. Trudeau) a parfaitement raison. La première fois que ce problème s'est présenté, il y a environ cinq ans, j'ai pu croire que puisque d'après le Règlement les motions présentées en conformité de l'article 25 étaient toujours à l'ordre du jour, elles étaient recevables à n'importe quel moment. J'ai aussi pu croire qu'à cause de la façon dont nous avions réorganisé nos travaux, la présidence n'avait pas le loisir d'accepter des motions pendant la période des questions. A mon avis, ces deux interprétations étaient valables.

Mon choix s'est porté sur celle que j'ai annoncée il y a six mois, en février de cette année, celle qui représentait une décision que j'avais prise à plusieurs reprises auparavant. A l'époque, cela n'avait suscité aucune plainte. C'est une interprétation que j'ai adoptée sans équivoque plusieurs fois en me fondant non seulement sur le Règlement mais aussi sur les pratiques adoptées depuis la décision Lamoureux dont on a parlé. Je me suis bien fait comprendre et je n'ai nullement l'intention de revenir sur ma décision.

A l'ordre. J'ai pris note de six questions de privilège . . .

M. MacEachen: J'invoque le Règlement au sujet de la période des questions.

M. l'Orateur: Je me suis déjà prononcé là-dessus à trois reprises.

M. MacEachen: Il s'agit d'autre chose, monsieur l'Orateur.

● (1220)

M. MACEACHEN—LES RAPPELS AU RÈGLEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, comme vous semblez avoir décidé qu'un rappel au Règlement ne pouvait pas être entendu au cours de la période des questions, j'aimerais soulever une objection à cet égard. Votre Honneur s'en souviendra, il y a quelques années, le comité permanent de la procédure et de l'organisation a présenté un rapport où il demandait à la Chambre de s'abstenir de soulever la question de privilège et la question du Règlement pendant la période des questions. La Chambre a donné son accord, mais seulement pour une période d'essai d'une durée limitée. Cette période d'essai est terminée depuis longtemps.

Lorsque j'étais leader du gouvernement, j'ai demandé aux députés d'en face s'ils étaient d'accord pour maintenir cette règle, mais ils ont refusé. Comme cette proposition du comité permanent n'a pas été appliquée de nouveau, nous en sommes revenus aux règles antérieures, à savoir qu'il est possible, au cours de la période des questions, de soulever une objection ou la question de privilège à moins que la Chambre ne s'y oppose.

Il y a eu un appel au Règlement au cours de la période des questions. Il n'a pas été entendu. Or, les autorités, c'est-à-dire Beauchesne et les autres ouvrages de jurisprudence britanniques, sont catégoriques sur un point: lorsqu'on estime qu'il y a infraction au Règlement, on doit pouvoir se faire entendre. A mon avis, à moins que la Chambre des communes ne consente à rétablir la règle proposée par le comité permanent, les députés sont donc libres de soulever la question de privilège ou la question du Règlement pendant la période des questions. Sinon, autant déchirer le Beauchesne en mille morceaux et le jeter à la poubelle.

Je soumets le problème à Votre Honneur. Je n'ai nullement l'intention de semer le désordre au cours de la période des questions. C'était la première fois que nous soulevions une objection au cours de la période des questions depuis que nous siégeons dans l'opposition. Nous n'avons pas pu nous faire entendre et il faut donc se demander sérieusement, je crois, si l'opposition ne s'est pas vu retirer un droit très important.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) a parfaitement raison. Après la session dont le député a parlé—c'est-à-dire l'entente convenue pour la durée d'une session est expirée depuis longtemps— j'ai informé la Chambre que cette façon de mener la période des questions semblait avoir eu du succès. En outre, comme la majorité des députés semblaient l'accepter pour cette même raison, j'ai donc décidé de maintenir cette pratique, même si au point de vue juridique, elle est sans doute discutable.

J'ai l'intention de continuer à me conformer à cet usage, non pas parce qu'on me l'ordonne, mais plutôt parce que je crois refléter le consensus de la Chambre qu'en règle générale, les résultats sont satisfaisants.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: De quel consensus parlez-vous? Seuls les députés d'en face y ont consenti.

M. l'Orateur: Le député soulève la question de savoir si un député peut invoquer le Règlement ou soulever la question de privilège au cours de la période des questions. En fait, la présidence ne fait qu'exercer son pouvoir discrétionnaire en renvoyant l'affaire à la fin de la période des questions. La présidence n'en a pas le droit absolu, et aujourd'hui, comme je l'aurais fait tout autre jour, j'ai dit, quand le Règlement a été invoqué, que l'objection était renvoyée à la fin de la période des questions.

Si je m'en souviens bien, en une occasion, feu le très honorable député de Prince-Albert et d'autres députés avaient soulevé des questions d'une telle importance pour le bon déroulement des travaux de la Chambre, qu'il avait fallu en discuter sur-le-champ. La présidence est toujours libre de décider de la marche à suivre.

En résumé, je rappelle donc au député les deux points suivants: en premier lieu, la Chambre n'est nullement tenue de se conformer à cette pratique. A mon avis, elle le fait plutôt par choix, et si jamais elle change d'idée, bien entendu, je dois en tenir compte, et je n'aurai alors aucune objection à revenir à la pratique précédente.

Deuxièmement, et je tiens à préciser que la deuxième affirmation du député est elle aussi tout à fait exacte, il appartient toujours à la présidence de décider s'il convient d'examiner une question sur-le-champ et d'interrompre à cette fin la période des questions. Il est déjà arrivé, et il arrivera certainement encore, qu'un député soulève une question qui se rattache de si près au déroulement des délibérations de la Chambre qu'il faut la trancher sur-le-champ.

Je pense, pour ma part, que je dirai toujours à la Chambre, comme je l'ai fait aujourd'hui, que je préfère attendre à midi pour examiner de telles questions. Par ailleurs, si un député tient à ce que la Chambre examine la question immédiatement, il a toujours le droit d'expliquer pourquoi il en est ainsi, et c'est alors à moi de décider.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. l'Orateur: Six députés m'ont prévenu de leur intention de soulever la question de privilège. Le premier à le faire a été le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Les six députés qui veulent soulever la question de privilège sont le député de Yorkton-Melville, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), le député de Vaudreuil (M. Herbert), le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) et le député de York-Ouest (M. Fleming).

M. NYSTROM—LES DÉPUTÉS CONSERVATEURS MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je tenais à soulever la question de privilège à la première occasion. A mon avis, il s'agit d'une affaire très grave qui porte atteinte à mes droits et privilèges de député. Ma question découle d'un rapport déposé hier par le ministre des Transports (M. Mazankowski) au comité permanent des transports. Il s'agit d'un rapport intitulé «Rapport final du groupe de travail sur le transport d'urgence des céréales, le 30 octobre 1979».

Ma question de privilège découle aussi d'une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* et à laquelle le gouvernement a répondu le 5 décembre. La voici:

Quel budget a été mis à la disposition du groupe de travail sur le transport des céréales et, plus particulièrement, quels montants ont été prévus pour *a*) le transport et les communications, *b*) les services professionnels, *c*) L'impression et la distribution de rapports, *d*) le matériel et les fournitures, *e*) les traitements . . .

La deuxième partie de la question disait ce qui suit:

Tous les membres du groupe de travail appartiennent-ils également au parti progressiste conservateur?

La réponse à la question de savoir si les membres de ce groupe de travail sont des députés conservateurs est «oui». Ce groupe de travail se composait de trois membres: le député de Lisgar (M. Murta), puis le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), et enfin, un député de l'Alberta, sauf erreur, celui de Wetaskiwin. Ce renseignement me pose un problème parce que, selon moi, cela porte atteinte à mes privilèges de député.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a soulevé une question semblable à la Chambre le 5 novembre. Je dis «semblable» parce qu'elle avait trait à un groupe de travail semblable dirigé, je crois, par le député de Medicine-Hat (M. Hargrave) et qui enquêtait sur les importations de bœuf. Ma question est différente à cause du rapport qui a été déposé au comité permanent des transports hier, et nous savons maintenant, d'après des renseignements qui figurent au *Feuilleton*, que le gouvernement fédéral a fait imprimer ce rapport au moyen de fonds publics. Il a payé les frais de voyage des députés en question ainsi que d'autres services, comme les frais de traduction du rapport dont nous sommes saisis.

Bref, le transport et les communications ont coûté $6,943, les services professionnels, $1,552, l'impression et la diffusion, $400, et le matériel et les fournitures, $266, ce qui fait que ce rapport a coûté au trésor public $9,161. J'ai aussi appris depuis que ce n'est pas vraiment tout ce qu'il a coûté. Le groupe de travail a aussi eu recours aux services d'au moins une secrétaire du Groupe permanent de la politique céréalière. Il a aussi eu recours, je crois, à d'autres services techniques, renseignements techniques et conseils techniques d'autres ministères ou organismes de l'État.

La question de privilège que je soulève est la suivante: D'après les conversations que j'ai eues avec le leader de l'opposition à la Chambre et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je crois que jamais auparavant dans l'histoire du Parlement on n'a vu un ministre de la Couronne choisir des membres de son propre parti pour effectuer une étude sur une question de politique importante.

● (1230)

Monsieur l'Orateur, je ne mets pas en doute la compétence de ces trois députés, mais ce qui importe, c'est que ces trois députés sont tous membres du parti progressiste conservateur. C'est comme s'il s'agissait d'un sous-comité conservateur chargé d'étudier le transport du grain. Ils ont fait publier leur rapport aux frais des contribuables. Si je soulève la question de privilège, c'est qu'en tant que membre du Nouveau parti démocratique, je ne suis pas admis à faire partie de ce comité, pas plus que ne le sont les députés du parti libéral ou ceux du parti crédit social.

Je tiens à vous signaler en outre, monsieur l'Orateur, que la création de cette équipe de spécialistes n'a vraisemblablement pas dû faire l'objet d'un décret du conseil. Je sais que la Chambre n'a pas adopté de décret parce qu'elle ne siégeait pas en juin ou en juillet dernier, au moment où cette équipe a été constituée. Sauf erreur, c'est le ministre lui-même qui a choisi les membres de cette équipe et qui leur a alloué les crédits dont ils avaient besoin pour visiter différentes régions du pays. Puisque c'est le ministère de l'Industrie et du Commerce qui a publié le rapport de cette équipe de spécialistes, nous avons donc affaire à deux ministères de l'État.

Je ne suis pas le seul à avoir soulevé ce genre de question de privilège. Il y en a eu une au sujet de l'enquête sur la commercialisation du bœuf; il y en a eu une autre sur la question de l'abandon des embranchements ferroviaires dans les Prairies, soulevée celle-là par le député de Moose Jaw (M. Neil); enfin, le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) en a soulevé une autre à laquelle il voudra peut-être revenir plus tard dans le débat.

Voici ma question de privilège: le fait que je n'aie pas aussi librement accès aux deniers publics, aux services du ministère des Transports et du ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi qu'aux services de traduction du gouvernement pour faire traduire un rapport émanant des députés d'un parti politique ne constitue-t-il pas une atteinte à mes privilèges et droits de député à la Chambre? En tant que députés, nous n'avons pas ce droit; par conséquent, je crois qu'il s'agit là d'une question de privilège d'une grande gravité. A mon avis, c'est un précédent. Cela n'est jamais arrivé dans toute l'histoire du pays. Le premier ministre (M. Clark) devrait mettre fin à la pratique qui consiste à affecter des deniers publics à des fins qui ne concernent qu'un parti politique.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, il y a une seconde partie importante à mon avis, à cette question de privilège. Nombre de personnes m'ont téléphoné pour me dire: «Je crois comprendre qu'un groupe de travail parlementaire étudie la question du transport des céréales au Canada. Êtes-vous membre de ce groupe à titre de critique pour les questions alimentaires et agricoles, et le député de Regina-Ouest l'est-il à titre de critique en matière de transport?

Une voix: Comment pourriez-vous l'être?

M. Nystrom: C'est le point même que je soulève, car bien que des deniers publics aient été dépensés, nous n'avons pas été invités à faire partie de ce groupe de travail, ni des députés libéraux ou créditistes. C'est présenter le Parlement sous un faux jour. On donne ainsi l'impression aux Canadiens qu'il s'agit du rapport d'un groupe de travail parlementaire donc, d'un rapport impartial préparé par des représentants de tous les partis à la Chambre.

Ma question de privilège est que des deniers et des services publics ont été utilisés, les services des interprètes, les services du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que ceux du ministère des Transports. Le rapport a maintenant été déposé au comité permanent des transports et des communications. Les réponses inscrites au *Feuilleton* nous indiquent également qu'on a dépensé des fonds publics d'un montant de 9,000 dollars. Je le répète, je tiens de source sûre que l'on a en outre fait appel aux ministères pour assurer les services administratifs et techniques nécessaires.

Je trouve que cela constitue une violation de mes droits de parlementaire. Si les députés d'en face ont de tels droits, pourquoi pas nous et pourquoi ne pourrions-nous pas bénéficier des mêmes crédits? Ce serait tout à fait normal. Je soulève cette importante question de privilège parce que je juge qu'on a porté atteinte aux prérogatives de tous les députés de la Chambre. Quoi qu'en pense le premier ministre, nous sommes tous égaux à la Chambre et nous exigeons que tous les ministres du cabinet et que tous les ministères du gouvernement du Canada nous traitent sur un pied d'égalité.

M. l'Orateur: Je constate que plusieurs députés veulent prendre part au débat sur cette question de privilège, et je suis disposé à leur donner la parole maintenant ou plus tard. La question de privilège qui a été soulevée par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) concerne le ministre de l'Agriculture (M. Wise), qui a fait savoir qu'il veut y répondre lundi. Je voudrais informer la Chambre que j'ai examiné cette question de privilège mettant en cause le ministre de l'Agriculture et que naturellement, aucune décision ne sera prise à ce sujet avant que nous ayons entendu le ministre. La situation est la même en ce qui concerne la question dont nous sommes saisis.

Je tiens cependant à dire à la Chambre que si des deniers publics ont réellement été dépensés pour les activités d'un tel comité, formé de représentants d'un seul parti, il s'agirait là d'une pratique qui, sans nécessairement constituer matière à question de privilège, mériterait d'être examinée attentivement par la Chambre et de faire l'objet d'une décision. J'inviterai les ministres en cause—le ministre de l'Agriculture pour ce qui est de la question de privilège précédente et le ministre des Transports (M. Mazankowski) pour celle-ci—à examiner sérieusement ces questions. Quant à savoir si elles constituent ou non des questions de privilège en bonne et due forme, il faudrait un examen attentif.

Si je dis cela maintenant, c'est que je veux éviter une intervention inopinée, alors que le ministre n'a pas été avisé. J'invite les ministériels concernés, y compris évidemment le président du Conseil privé (M. Baker), qui est chargé des pratiques parlementaires, à examiner soigneusement cette question. Si le gouvernement veut suivre et défendre cette pratique—et ce n'est pas de moi que cette décision relève mais bien des députés en question de ce côté-ci de la Chambre—il doit le faire après avoir attentivement examiné la question et défendu son point de vue à la Chambre. Si, ensuite, le gouvernement décide de ne pas suivre cette pratique, il doit en informer la Chambre.

C'est une question que je prends au sérieux et qui, à mon avis, est extrêmement importante. Je confie à la Chambre le soin de décider si cette question devrait être reportée à lundi pour permettre aux députés des deux côtés de préparer leurs interventions et me permettre à moi de trancher lundi ces deux questions en même temps. Même s'il ne s'agit pas d'une question de privilège, cette pratique doit être attentivement examinée et les divers points de vue défendus à la Chambre, ce n'est qu'alors que je pourrai dire s'il s'agit en définitive d'une question de privilège. La Chambre pourrait peut-être me dire si elle veut étudier la question tout de suite ou s'il faut remettre la discussion à lundi.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je tiens à vous signaler que le ministre des Transports est à la Chambre. Il est au courant de la question car il sait ce qui me préoccupe. Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'est pas ici, mais à l'autre endroit; je propose donc d'aborder le problème ce matin, car c'est très important.

Vous demandez si l'on a oui ou non dépensé des deniers publics. J'ai puisé mes sources dans une réponse du gouvernement du Canada qui figure à la page 2044 du hansard, à la suite d'une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*. Le gouvernement a donc effectivement reconnu certaines dépenses. Le ministre des Transports fait un signe affirmatif de la tête; nous savons donc que c'est exact. Je pense qu'il faudrait poursuivre la discussion.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, vous avez soulevé un point capital d'une question que nous considérons importante, notamment en matière de procédure parlementaire. Je crois comprendre que le ministre de l'Agriculture répondra lundi à une question du même ordre. On a en outre soulevé aujourd'hui une question qui intéresse le ministre des Transports (M. Mazankowski).

Je trouve fort judicieux que vous proposiez à tous les députés d'étudier la ligne de conduite administrative et, si cela vous agrée—et que les députés y consentent, comme je l'espère—je propose que nous discutions de cette question lundi et que nous l'examinions entre temps parce qu'elle me paraît également très importante. J'espère que vous insisterez avec toute l'autorité dont vous disposez pour faire avancer ce débat qui est à mon avis essentiel en matière de procédure parlementaire.

● (1240)

M. l'Orateur: Je suppose que nous pourrions suivre les deux suggestions. Des députés veulent intervenir aujourd'hui. Je peux les entendre, puis laisser la question en suspens, ce que je ferai sûrement, en attendant les interventions de ministériels lundi, ou je peux entendre le ministre aujourd'hui. Le ministre des Transports pourrait peut-être nous éclairer.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne serai pas à la Chambre lundi. Je serais disposé à faire quelques observations maintenant.

Je peux peut-être préciser certains points soulevés par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Il a dit douter qu'il y ait un décret du conseil. Il pourra vérifier qu'il y en a un. Le député prétend qu'il s'agit d'un rapport politique devant servir à des fins partisanes. Il changera peut-être d'avis après réflexion, car bien sincèrement le rapport est très clair sur ce point. Le rapport n'a rien de politique ou de partisan.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si je ne pourrais pas parler de ce point-là maintenant. Il me semble opportun de le laisser à l'écart de cette argumentation. Il n'a que peu de poids. La qualité du rapport ne fait absolument aucune différence en définitive. Qu'il soit partial ou non, cela ne change rien, si c'est un rapport émanant d'un comité formé de députés d'un seul parti. Je crois que nous devrions envisager la question sur un plan plus élevé. Quelles que soient la nature ou la qualité du rapport, cela n'a rien à voir, à mon avis, avec la décision ultime.

J'inviterais donc les députés à ma gauche à laisser tomber ces accusations et aux députés à ma droite à renoncer à ces plaidoyers de défense et à s'en tenir uniquement au problème fondamental qui, est de savoir si on respecte ou si on enfreint les privilèges et les usages de la Chambre en utilisant des deniers publics pour établir un rapport émanant d'un comité uniquement ministériel.

M. Mazankowski: Seul l'Orateur pourrait trancher cette question. Je suis certain, Votre Honneur, que dans votre sagesse, vour prendrez une décision qui s'inspirera de la tradition de la Chambre.

Je suis convaincu que le député verra que ce décret du conseil a bien été pris. Des députés du parti au pouvoir ont participé à la préparation et à la rédaction de ce rapport. A bien y penser, je crois même qu'ils ont étudié un certain nombre de rapports relatifs à la manutention et au transport du grain. Si je ne m'abuse, l'étude Booze-Allan avait coûté $600,000. Elle avait été confiée à une firme d'ingénieurs-conseils par l'ancien gouvernement. Cette dernière avait fait une analyse très détaillée de la situation et avait émis d'excellentes recommandations qui n'étaient pas destinées exclusivement au gouvernement ni aux membres d'un parti politique en particulier.

J'ai présenté le rapport à un des comités de la Chambre hier non seulement pour le bénéfice du gouvernement ou du parti conservateur, mais dans l'espoir qu'il aiderait à l'amélioration du système de manutention et de transport du grain. Il a coûté $9,161. Nous avons fait preuve d'une objectivité totale dans sa préparation. Nous avons consulté environ 30 groupes et associations et nous avons eu des discussions avec eux. Le rapport est du domaine public. Il a été déposé à la Chambre. Je suis très sincèrement convaincu qu'il vise à faciliter les expéditions de grain. Nous avons déjà dit ce qu'il en coûterait au Trésor public. Il n'y a donc absolument rien à cacher. Si, de l'avis de monsieur l'Orateur, cela constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre, c'est là une décision dont Votre Honneur devra assumer la responsabilité.

Je puis toutefois assurer aux députés que le gouvernement a pris cette initiative en toute bonne foi, et dans l'unique intention d'améliorer les installations et le matériel de manutention et de transport du grain au Canada. C'est là une de mes responsabilités. Je lui accorde d'ailleurs une très grande priorité. Ni la Chambre ni les comités ne siégeaient à ce moment-là. S'il y avait eu un comité nous en aurions bien évidemment tenu compte. Il n'y a absolument rien eu d'irrégulier ni la moindre manœuvre politique ou partisane dans la nomination de ce groupe de travail. Cela a été fait dans l'intérêt du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Cela a été fait dans l'intention d'améliorer le système de manutention et d'expédition du grain au Canada. Je tiens à le dire à Votre Honneur très sincèrement et sans la moindre équivoque de ma part.

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer mon avis sur la question de privilège soulevée par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), avec qui je suis tout à fait d'accord. Le 23 novembre, j'ai posé une question à cet égard au leader du gouvernement à la Chambre.

Loin de moi l'intention de mettre en doute la sincérité du ministre des Transports (M. Mazankowski) à lancer une étude de ce genre, étant donné l'importance du transport du grain, ou l'étude sur la suppression des lignes ferroviaires qu'il a entreprise de concert avec un autre député. Mais je pense qu'il est passé à côté de la question. La question, c'est que les députés des divers partis n'ont rien eu à voir avec cette étude financée par l'État, et c'est en quoi il y a violation des droits et privilèges de chaque député pris individuellement comme l'a dit le député de Yorkton-Melville.

Hier, le ministre a affirmé que le comité avait été constitué à un moment où la Chambre ne siégeait pas. Il y a pourtant le cabinet du chef de l'opposition (M. Trudeau), le leader adjoint de notre parti à la Chambre et notre whip. Il aurait suffi d'un coup de téléphone pour demander si des députés de mon parti, ceux du NPD et ceux du Crédit social désiraient y participer. Étant donné que ces deux études sont d'intérêt national, et spécialement le rapport du député de Lisgar (M. Murta), je suis persuadé que beaucoup de députés auraient aimé apporter leur concours au gouvernement. On ne peut pas comparer cette étude au rapport Booze-Allan, car dans ce cas il s'agissait d'une étude extérieure commandée par le gouvernement du Canada.

Il y a un autre point qui n'a pas été abordé jusqu'ici. Quand des députés voyagent aux frais de l'État, nous devrions y avoir droit également. En notre qualité de députés, nous avons droit à dix voyages par année vers n'importe quel point du Canada. Le ministre des Transports sait, pour avoir été critique des transports, qu'il est très difficile d'arriver à maximiser l'emploi de ces dix voyages quand on s'intéresse aux questions de transport. Pourtant, les députés d'en face ont profité d'une occasion très spéciale de visiter diverses régions dans l'Ouest du pays et d'y rencontrer les parties intéressées, chose qui n'a pas été offerte aux députés de ce côté-ci.

L'autre point que je tiens à soulever est le suivant: les membres du groupe d'étude ont été invités à assister à des rencontres fédérales-provinciales et à discuter de ce rapport en vue d'assurer la participation des ministres provinciaux des Transports et de l'Agriculture. Les députés de l'opposition n'ont pas eu ce privilège.

Il vaut la peine de rappeler la réponse du leader de la Chambre à la question que je lui ai posée le 23 novembre dernier. En ce qui a trait à la commission dite parlementaire constituée de députés progressistes conservateurs seulement, même si je reconnais le dévouement des membres de cette commission, j'ai posé la question suivante:

> ... le président du Conseil privé pourrait-il assurer à la Chambre que les commissions parlementaires comprendront à l'avenir des députés des deux côtés de la Chambre ...

Comme il en est fait état dans le hansard, le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) a répondu ceci:

> Monsieur l'Orateur, je me réjouis du fait que le député ait posé cette question. J'ai toujours estimé—et je sais que le premier ministre partage ce point de vue—qu'il se trouvait des deux côtés de la Chambre des talents qui ont été trop longtemps inexploités. Nous avons mis à l'essai la formule dont parle le député.

Il est vraiment dommage qu'il n'ait pas songé aux députés de l'opposition au moment où il a mis à l'essai cette formule.

M. Lefebvre: C'est un oubli sans importance.

M. Lumley: Il a poursuivi ainsi:

> Je n'ai aucune objection à ce qu'un groupe d'étude de ce genre soit composé de députés représentant tous les partis à la Chambre. Bien des questions sur les rouages du gouvernement, qui ne sont aucunement sectaires, pourraient être discutées par des députés de tous les partis. Je souscris entièrement à la proposition qui sous-tend la question.

Nous espérons, monsieur l'Orateur, que vous donnerez raison au député de Yorkton-Melville au sujet de cette question de privilège. Toutefois, avant que Votre Honneur ne rende sa décision, peut-être le leader du gouvernement à la Chambre souhaiterait-il s'engager solonnellement devant la Chambre à ce que le gouvernement n'organise plus jamais de comités parlementaires composés uniquement de ministériels.

M. l'Orateur: De nombreux députés demandent à prendre la parole. Je leur saurais gré de s'assurer que leur intervention apportera bien des faits nouveaux sur le débat en cours.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je vous approuve totalement d'inviter les députés à cesser de parler de parti pris à propos de cette affaire. Ou si vous le voulez, il ne s'agit pas de contester le fait que cette affaire est de nature partisane et le gouvernement n'a pas à s'inquiéter de défendre sa position.

De plus, il n'est d'aucun intérêt de se quereller sur ce qui, dans ce rapport, est à retenir. Il n'est d'aucun intérêt pour la question fondamentale de chercher à établir si le rapport est utile ou non. Il s'agit en fait de savoir si l'on a porté atteinte à la tradition et aux règles de la Chambre.

A mon avis, oui et même à deux titres. Tout d'abord, je trouve qu'on a fait outrage au Parlement en créant un comité composé exclusivement de députés d'un seul parti de la Chambre. En deuxième lieu, je pense que quelque chose ne va pas si le gouvernement peut affecter des fonds, qu'il s'agisse de $9,000, de $9 ou de centaines de milliers de dollars, à une activité qui n'est pas normalement financée de cette façon.

● (1250)

Je souligne que les dispositions du Règlement sont exhaustives pour ce qui est de la mise sur pied des comités. C'est l'article 65 du Règlement qui s'applique principalement à ces cas et on y trouve, naturellement, des dispositions qui portent sur la nomination de ces comités, en prévoyant tout d'abord l'existence d'un comité de sélection. Ce comité de sélection s'efforce d'établir un juste équilibre entre les membres des comités permanents. Dans ce cas, on n'avait absolument rien à voir avec ce comité conservateur.

Je signale également que les comités permanents obtiennent certains pouvoirs, entre autres celui de convoquer des personnes, de demander des documents et des dossiers, et de faire imprimer leurs rapports. Autrement dit, si un comité permanent affecte des fonds à l'impression de son rapport, c'est qu'il y est autorisé. Cependant, même un comité permanent ne peut se déplacer et ne peut recevoir de fonds pour les frais de voyage, de séjour et autres à moins d'otenir une autorisation spéciale. Pourtant, dans le cas qui nous intéresse, le comité n'a pas été mis sur pied conformément à l'article 65 du Règlement, mais il a cependant imprimé les résultats de ses travaux, il s'est déplacé, et tout cela a été payé.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que cette question est aussi grave qu'ont voulu le démontrer le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) l'autre jour et le député de York-Melville (M. Nystrom) aujourd'hui.

Nous savons qu'il y a d'autres comités de ce genre. Le député de Moose-Jaw (M. Neil) préside lui-même l'un d'entre eux. Il constitue peut-être un comité d'une personne qui étudie les embranchements de voies ferrées de la même façon. Comme je l'ai déjà dit, les dispositions qui s'appliquent à la structure des comités sont très claires. Aucun comité spécial ne peut être formé sans motion spéciale, et aucun comité, permanent ou autre, ne peut se déplacer ou dépenser des fonds sans en avoir l'autorisation.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski), pour qui j'ai beaucoup de sympathie et de respect, a répondu très franchement qu'il croit qu'il y a un décret du conseil. J'apprécie une telle franchise, mais il se trouve à nous dire que le gouvernement ne s'est pas conformé à la façon habituelle d'établir un comité et de lui affecter des fonds; le comité étant composé uniquement de députés du gouvernement, ce dernier a procédé par décret du conseil plutôt que selon le Règlement.

J'ose espérer, monsieur l'Orateur, que nos arguments et le fait que vous ayez vous-même souligné le sérieux de la question amèneront le gouvernement à reconsidérer sa décision et à abandonner entièrement cette façon de faire. Le gouvernement peut vous éviter d'avoir à rendre une décision à ce sujet. Comme quelqu'un dernière mois le suggère, le parti conservateur devrait rembourser l'argent dépensé pour ce groupe d'étude.

Dans cette chambre, tous les caucus établissent des comités. Nous avons des comités. Deux de nos députés, celui de Saskatoon-Est (M. Ogle) et mon collègue le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), forment un comité s'occupant des questions sociales et de la santé. Pour accomplir le travail dont les a chargés le caucus, ils doivent voyager. Ils sont maintenant dans la région de l'Atlantique. Ils peuvent voyager dans une certaine mesure en se servant des privilèges de voyage dont jouissent les députés, mais ils ne recoivent pas d'argent pour l'hôtel et les repas. Quand ils rédigeront leur rapport après leur retour, pesonne du côté du gouvernement ne va le faire imprimer.

Mais ce rapport-ci l'a été. C'est un document qui a l'air très officiel, qui porte l'emblème de la feuille d'érable et qui est publié au nom du gouvernement du Canada par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Il a aussi été traduit. Il ne nous viendrait jamais à l'esprit de demander au gouvernement d'appuyer ou de financer notre comité de deux membres, dont je viens de parler. Ils travaillent à la demande du caucus et assument eux-mêmes leurs frais, à l'exception du fait qu'ils peuvent voyager, comme tout autre député, en épuisant une partie de leurs privilèges pour les voyages en avion. Ils ne font appel ni au personnel du gouvernement, ni aux services de traduction; pourtant, c'est ce qui s'est produit dans le cas de ces ministériels.

Je le répète, je comprends que le ministre des Transports cherche des moyens de résoudre le problème. Je conviens avec lui que le rapport en question renferme sûrement d'excellentes idées. Là n'est pas la question, pas plus que lorsque mon excellent ami a voulu prétendre qu'il s'agit là d'une activité partisane. Nous avons d'ailleurs écarté entièrement cet aspect de la discussion. Ce dont il est question, c'est de l'établissement et de la formation d'un comité que l'article 65 du Règlement n'a pas du tout prévus. Le gouvernement a passé outre et trouvé le moyen de fournir de l'argent au comité en adoptant un décret du conseil.

Si j'insiste tant sur cet aspect de la procédure ou du Règlement, ce n'est pas tant pour vous demander de trancher la question, monsieur l'Orateur, mais pour demander au premier ministre (M. Clark) et au président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) de reconsidérer toute cette affaire. Ils devraient pouvoir en discuter aujourd'hui étant donné qu'ils sont au courant depuis longtemps. Nous ne les prenons pas par surprise. Le député de Glengarry-Prescott-Russell a soulevé cette question il y a quelque temps, et mon honorable ami le député de Yorkton-Melville a fait inscrire au *Feuilleton* une question à ce sujet le 7 novembre dernier.

Je remercie le ministre des Transports de nous avoir répondu franchement, mais sous quatre postes différents, on a effectué des paiements totalisant 9,000 dollars. Il y a belle lurette que le gouvernement est au courant. Il a tardé à trancher cette question pour permettre au ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'y participer, ceci montre à quel point la procédure de la Chambre à l'égard des comités est aberrante.

Je félicite le parti conservateur de vouloir mettre à contribution leurs députés de l'arrière-ban. C'est une bonne idée. En fait, si je puis l'affirmer sans m'attirer les foudres de mes amis qui siègent à ma droite, ils y réussissent un peu mieux que les libéraux lorsqu'ils étaient à leur place. Mais là n'est pas la question non plus. Si le parti conservateur veut mettre à contribution ses députés, grand bien lui fasse, mais qu'il paie leurs dépenses. Qu'il n'essaie pas de trouver un moyen de puiser des fonds dans le trésor public pour payer leurs dépenses et faire imprimer leur rapport. En outre, il ne devrait pas faire injure au Parlement en faisant croire qu'il s'agit, d'une façon ou d'une autre, d'un comité parlementaire. Ce n'est pas plus un comité parlementaire que le comité Ogle-Blaikie, que nous avons mis à l'œuvre. A notre avis, c'est une excellente idée que de leur faire faire cette étude, mais ils la font au nom de notre caucus, et nous en verrons les résultats dans les opinions qu'exprimeront en temps opportun les membres de notre parti.

A mon avis, monsieur l'Orateur, cette question est très grave; j'estime vraiment que pour résoudre de façon satisfaisante il faudrait que les ministres concernés déclarent qu'ils ont agi trop vite, qu'ils sont prêts à faire marche arrière et à retirer le rapport, et que le parti progressiste conservateur soit tenu de rembourser les fonds qui ont été dépensés ainsi sans autorisation.

M. Gordon Towers (Red Deer): On a embrouillé la question, monsieur l'Orateur. J'aimerais signaler un point en particulier.

L'ancien ministre chargé de la Commission canadienne du blé a nommé, par décret du conseil, une commission placée sous l'autorité du juge Hall. Le paiement de ses frais n'a posé aucun problème puisque sa mission concernait des questions relatives au transport du grain. Or je vous signale, monsieur l'Orateur, que c'est exactement ce qu'a fait le ministre qui est actuellement chargé de la Commission du blé. Il a nommé certaines personnes à une commission parce qu'elles possédaient les aptitudes et les compétences pour présenter un rapport fouillé et acceptable pour les céréaliculteurs de l'Ouest.

La question que vous devez trancher, monsieur l'Orateur, est celle de savoir si les députés peuvent être nommés à ces commissions. Si vous jugez qu'ils sont inadmissibles, le gouvernement devra se conformer à votre décision. Mais ce serait aller à l'encontre de ce que l'ancien ministre chargé de la Commission du blé a fait pour la Commission Hall que d'empêcher l'actuel ministre chargé de la Commission de nommer une commission chargée de présenter un rapport sur une question donnée.

Je veux tout simplement vous faire remarquer, monsieur l'Orateur, que la question est de savoir si les députés choisis par le ministre chargé de la Commission du blé ont le droit de faire partie d'une commission.

Une voix: Une heure.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[M. Knowles.]

• (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[*Français*]

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, je désire aussi, cet après-midi, participer à ce très important débat sur la question de privilège posée par mon collègue, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), et soyez assuré, monsieur le président, que je serai très bref. Je serai très bref parce que les points que mon collègue le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) a soulevés parlent par eux-mêmes. Je serai très bref parce que les points soulevés par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) parlent par eux-mêmes. Et je désire souligner tout d'abord, monsieur le président, ma sincérité en prenant la parole cet après-midi, car ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de parler sur cette question tragique.

En effet, le 15 novembre dernier, comme on peut le lire aux pages 1374, 1375 et 1376 du compte rendu officiel des *Débats*, j'intervenais à la Chambre pour indiquer au ministre ma déception d'avoir ainsi selon moi brimé les droits et privilèges des députés, en ne nous ayant pas invité à participer à ce débat. Le ministre savait très bien qu'il y avait des députés des deux partis principaux de l'autre côté de la Chambre qui auraient pu participer à ce groupe de travail.

Monsieur le président, le ministre disait tantôt que, la Chambre ne siégeant pas, il se voyait dans une difficulté d'intervenir, d'aller chercher les députés d'en face. Mais il n'avait qu'à regarder l'exemple que vous-même, monsieur le président, avez donné à la Chambre lorsque cet été vous avez présidé une mission en Chine et que des députés des deux côtés de la Chambre vous accompagnaient. Il n'avait qu'à considérer aussi l'Union parlementaire qui s'est réunie au Venezuela cet été, alors que la Chambre ne siégeait pas, et l'Union parlementaire comptait elle aussi des députés des deux côtés de la Chambre.

Malheureusement, monsieur le président, le point que soulevait le ministre, c'est-à-dire l'absence du travail quotidien de la Chambre, le fait que la Chambre ne siège pas, ne fonctionne pas, n'est pas valable.

Monsieur le président, je tiens aussi à rappeler au député de Red Deer (M. Towers) qui m'a précédé qu'il s'est trompé royalement, car nommer un juge pour présider une commission d'enquête, et limiter ce dernier à siéger à cette commission d'enquête sans permettre à des députés d'en face d'y participer, ce sont vraiment deux choses tout à fait différentes.

Une voix: Cela est honteux!

M. Deniger: Vous savez, monsieur le président, quand j'ai été élu le 22 mai dernier, j'avais l'impression que tous les députés de cette Chambre étaient traités sur un pied d'égalité.

Une voix: Cela n'est pas vrai!

M. Deniger: Malheureusement, je remarque l'attitude du ministre des Transports (M. Mazankowski), lequel je respecte quand même, car je crois qu'il était de bonne foi, mais qu'il a malheureusement oublié les règles les plus élémentaires de la Chambre sur l'égalité des droits aux mêmes privilèges de tous les députés.

Monsieur le président, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a soulevé des points très intéressants lorsqu'il s'est referé au Règlement qui traite justement de l'établissement de comités. Il disait dans son argument, et c'est très simple: Seul un comité dûment formé peut dépenser de l'argent des contribuables canadiens pour une mission. Or, je suis convaincu que les députés d'en face le savent, et c'est pour cela que le document que nous avons devant nous ne parle pas d'un comité mais plutôt d'un groupe de travail. C'est pourquoi aussi la réponse donnée à la question du député . . .

Une voix: Ils font payer leurs dépenses personnelles!

M. Deniger: . . . de Yorkton-Melville traite aussi d'un groupe de travail. Monsieur le président, si c'est justement un groupe de travail, ils n'ont donc pas droit, pas plus que nous, pas plus que le Nouveau parti démocratique, de dépenser les deniers publics. Je dois parler sincèrement. J'ai lu un rapport. J'ai déjà donné des entrevues à la télévision sur le contenu de ce rapport auquel j'aurais voulu participer, mais il s'agit d'abord et avant tout du rapport d'un caucus . . .

Une voix: Partisan!

M. Deniger: . . . qui a été déferé au ministre responsable du sujet discuté au caucus mais qui, malheureusement, a exigé des contribuables canadiens une contribution de plusieurs milliers de dollars.

Une voix: Terrible!

M. Deniger: Le député de Yorkton-Melville disait, monsieur le président, que les sommes énumérées ne représentent peut-être qu'une infime partie des sommes qui ont été dépensées.

Une voix: Vingt mille dollars!

M. Deniger: Et ce n'est pas tout, monsieur le président. Il y a l'autre commission du député de Moose Jaw (M. Neil), et celles du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker).

Nous, les députés d'en face, nous nous intéressons tout autant que ceux de l'autre côté aux problèmes des fermiers de l'Ouest, car ce sont là des questions nationales, lesquelles devraient toutes intéresser tous les députés de la Chambre.

Une voix: Cela est vrai.

M. Deniger: On n'est pas comme le premier ministre qui, lui, ne s'intéresse pas au dossier du référendum.

Une voix: Non.

M. Deniger: En terminant, monsieur le président, permettez-moi de vous signaler encore une fois ma déception en tant que nouveau député. Quand j'ai appris la mise en place de ce groupe de travail, si j'avais su ce que je sais maintenant sur les droits et règlements de la Chambre, je serais probablement intervenu immédiatement auprès de la présidence pour que justement soit corrigée cette erreur sur les faits. Si je le fais aujourd'hui, malheureusement dans des circonstances difficiles, un vendredi après-midi, lors de l'étude d'une question de privilège à laquelle je participe et que j'appuie, je le fais cependant encore une fois avec énormément de déception, déception que j'ai indiquée au ministre, et j'espère, monsieur le président, que lorsque vous allez rendre votre décision cet après-midi ou lundi sur cette question fondamentale, vous allez prendre en considération le fait qu'un jeune député mérite autant de considération qu'un député qui a des années d'expérience. Si les jeunes députés d'en face ont pu participer à cette commission, je ne vois pas pourquoi moi, comme nouveau député, je ne pouvais pas y participer.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: J'aimerais clôturer la discussion en donnant la parole au député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le débat se termine en beauté. Si j'appuie les questions soulevées par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), c'est parce qu'elles concernent les privilèges des députés de tous les côtés de la Chambre. Je pense qu'il y a atteinte aux privilèges de tous les députés dans le cas qui nous occupe, du fait que le gouvernement a choisi tous les membres du groupe de travail qu'il a chargé d'étudier cet aspect de la manutention des grains uniquement dans les rangs de son propre parti, dans les rangs ministériels.

Le député de Red Deer (M. Towers) a dit que le gouvernement précédent avait bien nommé le juge Emmett Hall à la tête de la commission chargée d'étudier le système ferroviaire et le transport du grain dans l'ouest du Canada. Comment peut-on oser comparer la nomination du juge Hall, qui n'est pas un parlementaire, à celle des députés conservateurs de l'arrière-ban par le premier ministre (M. Clark)? Comment peut-on invoquer cet argument pour justifier la nomination de trois députés conservateurs de l'arrière-ban chargés d'entreprendre une étude aux frais des contribuables?

● (1410)

Les Canadiens affichent un certain cynisme à l'égard des politiciens et de la politique. En fait, lorsqu'ils ont voté le 22 mai, ils pensaient avoir échangé le joyeux gouvernement libéral contre M. Net. Nous constatons maintenant qu'il s'agit de «M. Sleeze». En fait, ils s'attendaient à autre chose.

Une voix: Au lieu de «greensleeves», nous avons «bluesleeves».

M. Rodriguez: Je me souviens de l'époque où le gouvernement actuel formait l'opposition et où ses membres posaient des questions sur des sujets comme les arbres de Noël au 24, promenade Sussex, et les dépenses publiques qui profitaient surtout à un seul et même parti politique à la Chambre des communes. En fait, le député de Leeds (M. Cossitt), qui se tient très tranquille ces jours-ci, ne cessait de harceler le gouvernement au sujet de ce genre de dépenses, lorsqu'il siégeait dans l'opposition.

Le parti conservateur n'a pas besoin de manger au râtelier de l'État pour entreprendre une étude purement partisane. Il est soutenu par tous ces messieurs de Bay Street. Il fait payer $125 le couvert pour un dîner.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Les conservateurs n'ont pas besoin de manger au râtelier de l'État pour faire faire ce genre d'études. D'ailleurs, en limitant ce groupe d'étude à trois membres, ils l'ont peut-être empêché d'apporter des résultats valables aux Canadiens et au Parlement.

De notre côté, nous sommes toujours disposés à accepter les propositions valables et les résultats concrets de n'importe quel groupe d'étude et, bien sûr, nous sommes toujours prêts à faire notre part. On nous a privés de l'occasion, à titre de parlementaires, de participer au débat et à la rédaction des recommandations finales, qu'il s'agisse d'une décision majoritaire ou minoritaire.

Il n'empêche que les Canadiens doivent payer pour ce qui est maintenant devenu—je ne crois pas que cette affirmation soit irrecevable—un rapport partisan. Je sais et nous savons tous que le député de Lisgar (M. Murta) était fort irrité de n'avoir pas obtenu un poste ministériel . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Les fondements mêmes de la question de privilège ne me semblent pas tellement solides. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de nous aventurer plus loin que nous ne l'avons déjà fait.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, loin de moi cette idée, mais en terminant . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Je vois que je peux compter sur certains appuis là-bas; je pourrais peut-être soulever encore un ou deux points. Nous nous préoccupons tous de la modération gouvernementale. Nous avons tous à cœur de dépenser à bon escient les deniers publics. Les Canadiens s'attendaient à bien autre chose, et en fait la nomination de ce groupe de travail—qui n'était qu'un petit cadeau de consolation—chargé d'une pareille étude n'aide nullement à accroître la confiance des Canadiens et leur conviction que ce que nous faisons ici, à la Chambre des communes, leur sera de quelque utilité à titre de nation.

Je veux faire valoir un dernier point sur la question de privilège soulevée par le député de Yorkton-Melville. Il s'agit, de façon générale, des autres partis qui envoient des comités sillonner le pays pour se livrer à des études. Cela signifie-t-il que nous pourrions demander au gouvernement de subventionner au même titre un de nos comités qui va étudier les conditions d'hygiène et de sécurité au travail au Canada? Où s'arrêtera-t-on? A cela je réponds que la Chambre des communes ne peut autoriser de pareils déplacements dans tout le pays aux frais des contribuables. Si elle tient vraiment à mener une enquête sérieuse, il faudrait procéder comme par le passé, c'est-à-dire permettre aux députés de tous les partis de participer aux travaux du comité. Si ces participants ne sont pas d'accord avec certaines des idées qui y sont avancées, il leur est toujours possible de soumettre un rapport minoritaire à l'examen de la Chambre.

Je le répète, cet incident est déplorable. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous interdirez désormais au gouvernement de confier exclusivement à ses députés de l'arrière-ban l'étude de problèmes particuliers. Ce sont les contribuables canadiens qui paient la note de ce genre d'enquête qui ne reflète pas le régime de procédure contradictoire de la Chambre des communes. Voilà ce qu'est le régime parlementaire, un régime de procédure contradictoire. Notre système juridique et nos syndicats sont fondés sur le même principe. Le groupe de travail payé par les contribuables canadiens ne reflète pas la nature de la Chambre des communes ni le vote populaire de 36 p. 100 que le premier ministre a obtenu pour gouverner le pays. Au fait, le premier ministre agit comme si son gouvernement était majoritaire, comme si tous les députés à la Chambre des communes étaient de son parti. Cette arrogance n'a d'égale que celle de son prédécesseur.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai dit que je voulais clore cette discussion. Je ne veux plus entendre parler de . . .

M. Olivier: Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

M. Olivier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Olivier: Je ne sais pas pourquoi je ne peux obtenir la parole, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai dit que je voulais . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

A l'ordre! L'honorable député comprend, j'en suis certain, qu'il est impossible pour le président et l'honorable député de parler en même temps. A l'ordre!

[*Traduction*]

J'ai demandé la collaboration de la Chambre dans cette affaire. J'ai dit que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) est déjà saisi de l'affaire, car le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a soulevé une autre question analogue à celle-ci. J'ai demandé aux députés tout à l'heure de ne pas se répéter. J'ai entendu une assez longue discussion de la question comme aussi de celle soulevée par le député de Glengarry-Prescott-Russell. Je ne trancherai pas l'affaire aujourd'hui. Elle restera en suspens jusqu'au retour du ministre de l'Agriculture et du député de Glengarry-Prescott-Russell à la Chambre lundi prochain. J'espère pouvoir faire part de ma décision à la Chambre lundi. Si des députés qui n'ont pu être entendus aujourd'hui tiennent encore à prendre la parole à ce moment-là, je me ferai un plaisir de les écouter.

En attendant, comme on l'y a invité, j'espère que le gouvernement prendra très sérieusement en considération les remarques qui ont été faites aujourd'hui. J'ai l'intention d'en faire autant de mon côté et j'espère que lundi prochain nous pourrons déboucher sur une solution susceptible de satisfaire la Chambre.

Le député de York-Ouest (M. Fleming) m'a également prévenu de son intention de soulever la question de privilège.

* * *

M. FLEMING—LA DÉCISION DE RADIO-CANADA DE METTRE FIN À L'ÉMISSION «LA POLITIQUE FÉDÉRALE»

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je vous saisis de cette question aujourd'hui à cause d'événements survenus hier. La question a été soulevée tant au comité qu'ici à la Chambre ces dernières semaines. Il s'agit de la décision de la Société Radio-Canada de mettre fin à la série d'émissions La Politique fédérale, The Nation's Business.

La question est importante et mérite qu'on en discute et je la soulève aujourd'hui, non seulement parce que la question de privilège est un moyen légitime de présenter un grief à la Chambre des communes quand les privilèges des députés ou du Parlement sont enfreints, mais je crois qu'il y a tout lieu de voir dans cette affaire une atteinte grave et véritable aux privilèges, qui exige une enquête par un comité parlementaire.

Voici les faits tels que je les vois. Une réunion qui devait avoir lieu hier entre des représentants haut placés des principaux partis et des représentants de Radio-Canada a été contremandée parce que le président de Radio-Canada, M. Johnson, voulait revoir la question avec son conseil d'administration. Auparavant, sur sa recommandation, le conseil d'administration avait approuvé la suspension des émissions «La politique fédérale» et «The Nation's Business» pendant les six semaines de la campagne du référendum au Québec. Ce que nous ne savons pas, c'est s'il entend obtenir une deuxième approbation à cause des objections que les députés de l'opposition ont soulevées au comité. Au moins un député du Nouveau parti démocratique, en son nom, ainsi qu'un certain nombre de ministériels faisant partie du comité des communications et de la culture ont affirmé qu'ils voyaient cela d'un mauvais œil.

● (1420)

Je trouve que par la décision qu'il a prise avec son conseil d'administration, le président bafoue nos droits. Je voudrais m'expliquer à ce sujet. Tout d'abord, j'estime que cette émission est . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le député est vraiment sérieux en invoquant la question de privilège parce qu'on a supprimé une émission qui permet à nos partis politiques d'exprimer leur point de vue. Il peut ne pas être d'accord, et vouloir exprimer ses doléances au ministre qui répond au Parlement de la société nationale de radiodiffusion. Cette affaire est peut-être très grave à ses yeux mais de là à prétendre qu'il y a lieu d'en faire l'objet d'une question de privilège, il faudrait qu'il me le prouve.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, c'est effectivement une question de privilège et ce, à plusieurs titres. Ce programme, de par son nom et à cause de ce qu'il évoque chez nos compatriotes, est un prolongement direct des activités parlementaires.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Je me dois vraiment d'interrompre le député. Plusieurs émissions d'affaires publiques sont diffusées par les réseaux publics et privés. Elles constituent toutes d'excellentes tribunes pour les députés. Ils y sont interviewés et peuvent exprimer leurs opinions. Je crois que le temps d'antenne est habituellement partagé en fonction de la représentation des partis à la Chambre des communes ou aux assemblées législatives provinciales, ou quelque chose dans ce genre-là. Toutefois, parce que ces émissions offrent aux membres des partis politiques l'occasion de présenter leurs vues, faut-il en conclure pour autant que ces apparitions publiques font partie des droits des député de la Chambre et que, sans elles, ils peuvent s'estimer lésés? La Chambre ne doit pas oublier que les questions de privilège doivent toujours porter sur une atteinte au droit fondamental de tout député de remplir ses fonctions de représentant élu à la Chambre des communes.

Le fait d'être élu député à la Chambre des communes entraîne un certain nombre d'autres conséquences, résultats ou avantages, mais la question de privilège s'applique essentiellement aux situations où on empêche un député de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités de député à la Chambre des communes, par exemple l'empêcher physiquement de se rendre à la Chambre, le tromper ou des choses de ce genre.

L'accès aux ondes sous quelque forme que ce soit n'est certes pas un droit fondamental de député, mais une simple prérogative. Je ne vois pas comment je pourrais jamais envisager—comme le député le suggère, l'idée de faire supprimer entièrement le programme. Si on voulait priver de l'émission un groupe de députés et en avantager un autre, ce qui n'est pas le cas, peut-être aurions nous lieu de nous plaindre, mais nous ne pouvons pas simplement parce que nous sommes députés nous arroger le droit de faire supprimer l'émission.

M. Fleming: Permettez-moi de poursuivre, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas eu l'occasion d'exposer plusieurs points qui me paraissent importants. Les pratiques de la Chambre permettent, certes, autant que je sache, aux députés qui se sentent lésés d'exposer leurs griefs. Dans bien des cas, monsieur l'Orateur, vous avez décidé que le grief n'allait pas jusqu'à constituer une question de privilège légitime devant être renvoyée à un comité. En dehors des arguments, et je tiens compte de ce que vous avez dit, et je sauterai la partie des arguments que je considère importants et valant la peine d'être exposés . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est de l'obstruction systématique.

M. Fleming: Le gouvernement peut crier que c'est de l'obstruction systématique s'il le veut. Je parle d'une question qui me préoccupe. Les Canadiens qui se soucient de leur pays savent que Radio-Canada a le mandat de promouvoir l'unité nationale.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je voudrais brièvement démontrer que la position adoptée par le président de Radio-Canada contrevient en fait à une loi adoptée par le Parlement, aux directives qui ont été données à cet organisme aux termes de cette loi ainsi qu'aux droits d'accès au public canadien que nous reconnaît cette mesure législative. C'est pourquoi j'estime que c'est une atteinte à mes droits comme député, une atteinte aux droits de tous ceux qui font partie du Parlement.

Cette émission qui permet à tous les Canadiens de connaître leur Parlement n'est pas suspendue pendant les élections complémentaires ni pendant les élections provinciales, mais maintenant qu'il y a un référendum dans une province, le président de Radio-Canada décide de la supprimer. C'est tout à fait injustifié. Il outrepasse ses droits. Si vous me permettez seulement de citer l'article 3*b*) de la loi sur la radiodiffusion . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra, j'en suis sûr, qu'il est en train de démontrer que le président de Radio-Canada a pris une décision qui n'est peut-être pas à son goût comme député ni à celui de l'ensemble de la Chambre, et qu'il contrevient possiblement à une loi. C'est peut-être absolument exact. Je ne dis pas qu'il s'agisse d'une affaire sans importance dont la Chambre ne se soucie pas. C'est peut-être une affaire importante. Cependant, ce n'est pas une atteinte fondamentale au droit collectif des députés de la Chambre de s'acquitter de leurs fonctions essentielles de représentants élus.

Même si le député a raison et que le président de Radio-Canada contrevient à la loi sur la radiodiffusion, ce que j'ignore, il s'agirait d'un acte illégal. Même si la politique qu'il adopte déplaît au député ou à plusieurs députés, c'est une question qui peut faire l'objet d'un grief, mais qui ne justifie pas la question de privilège.

M. SYMES—LA PRÉSUMÉE RÉPONSE TROMPEUSE DU MINISTRE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Ainsi que je le devais, monsieur l'Orateur, je vous ai prévenu de mon intention de soulever aujourd'hui la question de privilège concernant les déclarations que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) a faites à la Chambre à propos des approvisionnements de fuel domestique en vue des mois d'hiver. J'ai également prévenu le ministre intéressé que j'allais soulever cet aspect cet après-midi ou ce matin. Or, je constate qu'il n'est pas à sa place. Cependant, un aspect révélé à la suite de la période des questions implique également le premier ministre (M. Clark). Comme celui-ci est à sa place, j'entends poursuivre.

[M. Fleming.]

Si je soulève la question de privilège, c'est essentiellement pour savoir si le gouvernement fournit bien aux députés et, par eux, aux Canadiens des renseignements exacts et une évaluation honnête de la situation. Je soutiens, pour tout dire, que le ministre chargé des ressources énergétiques nous a induits en erreur—nous, c'est-à-dire les Canadiens, les députés et moi-même—au sujet du niveau réel des stocks de fuel domestique au Canada. Et je prouve ce que j'avance en m'appuyant sur certaines brèves déclarations que le ministre visé a faites à la Chambre ces dernières semaines pour décrire la situation, alors que celle-ci en réalité est tout autre, ce que le premier ministre et l'Office national de l'énergie ont confirmé il y a à peine deux ou trois jours.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) reconnaît lui-même qu'il soulève une question de controverse. Comme le député le sait bien, je ne puis lui accorder la parole maintenant pour contester les déclarations qu'a faites le ministre de l'Énergie ou tout autre ministre en répondant à des questions au cours des derniers jours, même si certaines questions ont donné lieu à des réponses contradictoires, parce que les contradictions relevées dans les réponses d'un ministre peuvent faire l'objet de commentaires, de critiques et de reproches, mais elles ne peuvent faire l'objet d'une question de privilège.

J'ai dit à la Chambre il y a quelques jours que si je permettais aux députés de contester les déclarations des ministres par le biais de questions de privilège à la fin de chaque période des questions, nous reviendrions sur toutes les explications fournies à la période des questions parce que les députés prendraient la parole pour dire: j'ai posé une question au ministre aujourd'hui; il m'a répondu ceci, et je veux montrer à la Chambre que cette réponse est fausse. Il s'agit certainement d'un sujet de débat ou d'une divergence de vues. Ce ne serait pas la même chose si le député avait prétendu que les faits avaient été faussés, peut-être de façon involontaire. Je ne peux cependant pas autoriser le député à entamer un débat sous prétexte qu'une réponse qu'il a reçue était inexacte ou incorrecte ou encore insuffisante. A ce moment-là, il s'agirait certainement d'un débat et je ne peux pas autoriser le député à utiliser un tel procédé, pas plus d'ailleurs que je ne saurais autoriser les députés à soulever chaque jour la question de privilège pour discuter avec les ministres de questions sur lesquelles ils ne sont pas d'accord.

● (1430)

M. Symes: Pour mettre les choses au point, monsieur l'Orateur, pourriez-vous me dire comment on peut assurer le bon fonctionnement de la Chambre si les renseignements fournis aux députés sont susceptibles de les induire en erreur?

Des voix: Oh!

M. Symes: Comment Votre Honneur définirait-il une réponse trompeuse? Ce que j'ai essayé d'établir, c'est que les renseignements qui m'ont été fournis sont inexacts et trompeurs et que cela m'empêche de bien faire mon devoir de député. Je ne peux travailler si le gouvernement ne me fournit pas des renseignements et des réponses exacts.

M. l'Orateur: Je dois rappeler au député quels sont les usages de la Chambre à cet égard. Il a le droit de poser des questions et s'il est mécontent des réponses qu'il reçoit, il peut approfondir la question pendant le débat d'ajournement. Comme je l'ai déjà dit à d'autres députés, pour prouver le bien-fondé d'une question de privilège, un député doit immédiatement avancer un argument en vue d'établir que quelqu'un a fourni des renseignements trompeurs qui violent clairement les privilèges de la Chambre. A ce moment-là, la Présidence doit décider rapidement si oui ou non le député essaie clairement d'entamer un débat ou de donner son avis sur une différence d'opinion ou si quelque chose dans l'affaire en question touche vraiment aux privilèges de la Chambre.

Dans ce cas-ci, le député comprendra certainement qu'il s'agit d'un sujet de débat ou d'une divergence de vues. S'il veut poursuivre davantage la question et prouver que je me trompe, je l'invite à soulever la question pendant le débat d'ajournement.

M. HERBERT—L'IMPOSSIBILITÉ D'AVOIR ACCÈS AUX DOCUMENTS AUX TERMES DES AVIS DE MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, vous avez dit cet après-midi qu'il fallait prouver, pour pouvoir invoquer la question de privilège qu'on avait nui à un député dans l'exercice de ces fonctions, tout député ayant le droit d'exercer ses fonctions sans entrave.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je voudrais citer des commentaires du Beauchesne. Pour ce qui est de l'heure, je tiens à préciser que c'est la première fois que j'ai l'occasion de soulever cette question ce soir pour parler de ce que j'ai lu dans le compte rendu des débats d'hier et, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, je vous ai avisé de mon intention en bonne et due forme. Pour invoquer la question de privilège, je me fonde sur le commentaire N° 79 page 24 du *Beauchesne* dont voici un extrait:

La Chambre est seule maîtresse des documents en sa possession. Le public a accès à ceux déposés.

Je passe au commentaire N° 57 page 20:

Aux termes de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, jouit d'un privilège absolu «tout rapport, document, vote ou délibération» de la Chambre.

Plus loin, le commentaire n° 39, p. 138, précise que les principes généraux régissant les avis de motion portant production de documents sont les suivants:

1) Pour permettre aux députés d'obtenir des renseignements concrets sur l'activité du gouvernement afin de remplir leurs fonctions parlementaires et pour rendre publics le plus de renseignements possible . . .

Après avoir cité ces extraits du Beauchesne, je vais maintenant vous dire, Monsieur l'Orateur, pourquoi j'invoque la question de privilège aujourd'hui. J'ai plusieurs exemples qui illustrent bien le fait qu'il est possible et non intentionnel et je dis bien «possible et non intentionnel»—ce en quoi je me reporte au Beauchesne qui recommande d'éviter d'employer des mots comme «tromperie», «déformation», «fausseté», «faux» et ainsi de suite—et qui précise qu'il ne faut pas dire «délibéré» ou «intentionnel» . . .

Une voix: Allons donc!

M. Herbert: Néanmoins, je présenterai des preuves qui montreront qu'à défaut de mauvaise intention, il y a eu négligence impardonnable. Mon rappel au Règlement porte sur la motion n° 15, mais pour étayer mon argumentation, je devrai me reporter à trois autres motions, les n^os^ 18, 20 et 23.

Le 31 octobre de cette année, la Chambre a adopté une motion stipulant que certains documents seraient déposés. Ces documents devaient alors être mis à la disposition de tous les députés du Parlement ainsi que du public en général, en conformité de l'article de Beauchesne que je viens de vous lire. Or, ma circonscription connaît des problèmes sérieux. Ces documents sont sensés traiter du transport en commun—je me sers de cet exemple pour illustrer mon point de vue, mais ce n'est pas le seul . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Pourrais-je attirer l'attention du député sur le fait que nous appelons les avis de motion portant production de documents tous les mercredis et que nous appelons les questions au *Feuilleton* tous les jours. C'est pour la commodité des députés que tous les jours nous permettons que soient reportées les questions au *Feuilleton* auxquelles il n'a pas été répondu et, parallèlement, que soient aussi reportés tous les mercredis les avis de motion portant production de documents qui n'ont pu être présentés.

Tout député qui se sent lésé du fait que le gouvernement n'a pas étudié un avis de motion ou une question, ou n'a pas donné suite à une demande qui avait été acceptée, peut soulever le problème pendant la période consacrée tous les jours à l'étude des questions au *Feuilleton*, et pendant la période consacrée tous les mercredis aux demandes de documents. Si le député veut signaler qu'un avis de motion portant production de documents inscrit à son nom a été étudié par la Chambre mais que la réponse obtenue n'est pas satisfaisante, il doit soulever le problème le mercredi, au moment où l'on fait l'appel de cette motion, mais il ne doit pas avoir recours à une question de privilège d'ordre général.

M. Herbert: Votre Honneur pourrait peut-être m'accorder quelques minutes de plus, car j'ai une question essentielle à soumettre à la Chambre, une question qui me tracasse vraiment. Pourrais-je demander à la Chambre de m'écouter quelques minutes?

Des voix: C'est de l'obstruction systématique.

M. Herbert: Je me suis peut-être écarté du sujet en citant d'autres exemples, mais j'avais parlé tout d'abord de la motion n° 15. Il s'agit de documents qui devaient m'aider dans la décision que je vais peut-être devoir prendre aujourd'hui. Mes droits de député ont été bafoués en ce sens que, à cause du gouvernement, je suis forcé de prendre une décision avant d'avoir obtenu des renseignements qui ont été théoriquement rendus publics par suite d'une motion qui a été adoptée à la Chambre le 14 novembre, mais qui, en réalité, n'ont pas été fournis.

Je veux parler d'un exemplaire du rapport de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur la déductibilité des intérêts hypothécaires qui a trait directement à ce que nous discutons aujourd'hui. Le gouvernement a avoué qu'il y avait un tel rapport et a déclaré qu'il était disposé à le déposer à la Chambre. De fait, cependant, il ne l'a pas déposé et ce rapport n'est pas disponible. Je suis censé prendre une décision d'après les renseignements que je possède. La population a le droit également de prendre connaissance de ce document pour décider quelle sera son attitude au sujet de la mesure que nous débattrons aujourd'hui et les jours qui suivront, mais j'estime que l'absence de ce document entrave directement l'exercice de

mes privilèges. De fait, on fait obstacle à mon travail quand on me prive d'un document dont le gouvernement avoue l'existence et qu'il a convenu de déposer. Il n'a certes pas été déposé en temps pour la tenue d'un important débat.

Je voudrais également signaler qu'il sera trop tard mercredi prochain pour exposer un grief à cette étape-là, comme on l'a proposé, car le débat sera alors terminé. Ce document aurait dû être mis à ma disposition et à celle du grand public.

● (1440)

J'estime avoir raison de soulever la question de privilège et, si Votre Honneur en décide ainsi, je proposerai alors une motion tendant à la renvoyer au comité permanent des privilèges et élections.

M. l'Orateur: Le député soulève ici un autre point, à savoir qu'on demande à la Chambre, c'est-à-dire, à tous les députés de participer à un débat sur les hypothèques, les taux d'intérêt et leur déductibilité. Le député cherche à obtenir un rapport dont il dit que la Chambre a ordonné le dépôt par des motions antérieures portant production de documents; le document en question n'ayant pas été déposé, il n'est donc pas en la possession des députés; tout cela pour dire qu'il s'agit, sinon d'une question de privilège, du moins d'une question grave.

J'ignore si quelqu'un représente le ministre ici en ce moment, mais pour ma part, j'étudierai volontiers toute cette affaire espérant qu'on se rendra à l'ordre de la Chambre, si possible avant qu'on ne lui demande de reprendre ce débat particulier.

Des voix: Bravo!

M. RAE—BUDGET—LA PRÉSUMÉE MANIPULATION DU TEMPS DE PAROLE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, je vous ai prévenu que j'allais soulever la question de privilège, et je ne le fais pas à la légère. C'est au sujet des tripatouillages qui entourent la répartition du temps de parole.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Mon ancienne circonscription aurait honte de vous.

M. Rae: Le député de Northumberland (M. Hees) dit que son ancienne circonscription aurait honte de moi. Je ne pense pas que les gens seront de cet avis lorsqu'ils entendront ce que j'ai à dire.

Ma question de privilège concerne le temps réservé au débat sur l'exposé budgétaire mardi soir. J'aimerais vous citer cet extrait de la page 785 de l'ouvrage d'Erskine May:

> L'étude de l'exposé budgétaire annuel présentée par le Chancelier de l'Échiquier constitue l'étape la plus importante des travaux des voies et moyens.

C'est précisément parce qu'il s'agit de l'étape la plus importante des travaux des voies et moyens qu'à titre d'expert financier de mon parti, je suis très mécontent de la façon dont le président du Conseil privé (M. Baker) a organisé le débat sur l'exposé budgétaire. Autrement dit, le ministre des Finances (M. Crosbie) pourra annoncer à la Chambre des communes mardi soir, à 8 heures, quel sera son budget et aura droit à toute l'attention du public. Le porte-parole de l'opposition officielle pourra répondre à la déclaration du ministre des Finances, mardi soir. Au cours du débat d'hier, le président du Conseil privé nous a dit, comme on peut le lire à la page 2077 du hansard, qu'il ne pouvait même pas nous préciser quel jour aurait lieu le débat sur le budget. Le mieux qu'il puisse nous dire, c'est que ce sera sans doute—ou pour reprendre ses propres paroles—«ce sera probablement» le vendredi 14 décembre.

Comme la question de privilège peut être soulevée à divers égards, on peut faire valoir, je pense, que le gouvernement s'est arrangé pour organiser l'étude du budget de façon que les députés de mon parti et de ce côté-ci de la Chambre qui désirent faire des critiques constructives à l'égard du budget présenté par le ministre des Finances n'obtiennent pas autant d'attention du public.

Lorsqu'un ministre fait une déclaration—il s'agira d'un exposé financier des voies et moyens, et nous avons entendu hier une déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—le temps de parole est habituellement alloué de manière que les porte-parole officiels de tous les partis puissent répliquer sur-le-champ et non selon le bon vouloir du gouvernement. Je pense qu'il est . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis sûr que le député comprendra que, conformément à l'usage établi à la Chambre et quel que soit le temps pris par le ministre des Finances pour présenter l'exposé budgétaire, il appartient d'abord au critique financier de l'opposition officielle de faire ses commentaires et d'ajourner le débat.

C'est l'usage. Même si ce n'était pas le cas, le député doit bien se rendre compte qu'il nous demande de prendre une décision à la fois sur un événement qui ne s'est pas encore produit et sur une coutume de la Chambre qui a été respectée pour tous les discours du budget depuis que je suis à la Chambre, c'est-à-dire qu'on n'a encore jamais permis à un troisième parti d'intervenir dans la discussion le jour de la présentation de l'exposé budgétaire.

Le député souhaite peut-être savoir jusqu'où il peut aller. Il souhaite peut-être soulever le problème, comme il l'a fait, par voie de grief, mais il est certain que c'est la coutume depuis 10 ou 15 ans, et même probablement depuis beaucoup plus longtemps. Je ne peux donc pas considérer la question, même a priori, comme une question de privilège.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, la question que je soulève porte sur l'enchaînement du débat. Je ne demande pas à Votre Honneur de bouleverser la procédure. Je demande au gouvernement d'admettre que l'on risque d'assister à un tel tripatouillage dans la répartition du temps de parole que le débat sur l'Adresse deviendrait une pure mascarade.

M. l'Orateur: Je dois répéter au député qu'il a peut-être le droit d'étudier un certain aspect de la procédure, d'essayer de l'améliorer et de critiquer la situation actuelle. Toutefois la tradition est solidement établie dans les deux domaines dont parle le député, c'est-à-dire pour la question se rattachant à la soirée du budget et pour le droit du gouvernement de continuer le débat sur le budget quand bon lui semble.

M. REID (KENORA-RAINY RIVER)—L'INTENSITÉ DE L'ÉCLAIRAGE À LA CHAMBRE—LE DROIT DE PAROLE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. John Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je suis poussé à soulever la question de privilège par le mécontement que me cause la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Reid (Kenora-Rainy River): Et ce mécontentement a d'ailleurs d'autres causes, des problèmes d'un genre particulier qui sont nés il y a un moment, depuis que nous avons bouleversé nos usages en introduisant des projecteurs à la Chambre. Depuis l'installation de ces projecteurs j'ai extrêmement de difficulté à rester longtemps en Chambre. J'attrape de terribles maux de tête.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi ne partez-vous pas?

Une voix: Vos électeurs s'occuperont de vous.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Je songe à demander à la présidence l'autorisation de porter chapeau à la Chambre, comme aux débuts de la Chambre des communes. De toute façon, cela m'incommode grandement.

Deuxièmement, je tiens à dire que la circonscription rurale qui est la mienne exige que je passe beaucoup de temps en voyages. Je sais qu'il n'est pas facile de répartir le temps de la période des questions entre les députés de mon côté et ceux de l'autre côté. Je ne proteste pas bien sûr contre la façon dont les partis utilisent la première moitié de la période des questions pour évoquer des sujets qui leur tiennent à cœur. Je pense que c'est juste. Mais je pense que le reste du temps devrait être libre, pour que chacun y aille à sa façon.

L'ennui c'est que dans ce coin-ci ceux qui se lèvent pour demander la parole savent qu'il n'est pas toujours possible de se faire voir. Vous avez déjà dit, nous le savons, que vous établissez une liste et que vous essayez de donner la parole à tous, dans l'ordre où ils l'ont demandée, afin de donner satisfaction aux députés de mon parti qui désirent intervenir plus nombreux. L'ennui c'est d'une part que personne d'entre nous ne sait où cette liste est tenue ni à quel rang il figure sur cette liste, et d'autre part que nous avons l'impression de perdre notre tour s'il nous arrive de rater une séance ou d'être en voyage, et de nous retrouver ainsi au bas de la liste.

Nous croyons que cela revêt une certaine importance parce que si nous savions quel rang nous occupons sur cette liste et si nous pouvions nous organiser en conséquence, nous pourrions peut-être trouver une autre façon d'organiser notre emploi du temps de manière à ne pas manquer le coche lorsqu'il passe. Il résulte de cette situation que parmi les députés de ce côté-ci, beaucoup ont l'impression que la façon dont on leur accorde la parole est arbitraire dans une certaine mesure. Nous savons qu'il n'en est rien. Nous comprenons que Votre Honneur ne peut pas toujours apercevoir tous les députés qui demandent la parole.

Des voix: Règlement!

M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, pourrions-nous avoir le silence?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que la seule façon de ramener l'ordre à la Chambre est de faire remarquer au député, avec toute la sévérité nécessaire, qu'il n'y a pas là matière à une question de privilège.

Des voix: Bravo!

● (1450)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des transports et des communications.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): J'ai l'honneur de présenter les premier et deuxième rapports du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des privilèges et élections.

[*Français*]

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Bruce Halliday (Oxford): J'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Attribution de temps

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

DÉPÔT DU DÉCRET DU CONSEIL NOMMANT LE NOUVEAU PRÉSIDENT

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau de la Chambre deux exemplaires, l'un en français et l'autre en anglais, du décret du conseil nommant le nouveau président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en la personne distinguée de M. John Meisel, actuellement professeur de sciences politiques à l'Université Queen's.

Des voix: Bravo!

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTUDE PAR LE COMITÉ PERMANENT DE LA COOPÉRATION FUTURE AVEC LES ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE DE DÉFENSE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

5 décembre 1979—Le ministre de la Défense nationale propose:

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à entendre des témoignages et à étudier la politique canadienne en ce qui concerne la coopération future avec les États-Unis en matière de défense de l'Amérique du Nord, notamment les accords ayant trait à la défense aérienne et les accords connexes incorporés dans l'Accord concernant l'Organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord et en découlant, et de faire part de son opinion en la matière au plus tard à la fin de mars 1980.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE TEMPS CONSACRÉ À L'ÉTUDE DU BILL C-20 EN COMITÉ PLÉNIER

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath):

Que, pour le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill en comité plénier; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de l'étude en comité plénier soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

Des voix: C'est honteux!

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le texte de la motion que le président du Conseil privé (M. Baker) a présentée, avec l'appui du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. Halliday.]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, certains députés se plaignaient, il y a quelques instants, de ce que l'on manipule le temps de la Chambre. Si, comme parlementaire, j'éprouvais quelque scrupule à l'idée de présenter une motion de ce genre pour mettre fin au débat, tous ces scrupules se sont volatilisés il y a quelques instants lorsque j'ai vu que l'on présentait une longue suite de motions et d'autres questions qui n'ont rien à voir avec les travaux de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): A une seule exception, monsieur l'Orateur a rejeté toutes ces fausses raisons invoquées pour soulever la question de privilège. Il me semble très important que le public canadien comprenne bien ce qui se passe aujourd'hui à la Chambre des communes. Il me semble aussi important que les députés des deux côtés de la Chambre, mais plus particulièrement aujourd'hui ceux d'en face, se rendent compte que la population du Canada les observe et qu'elle est dégoûtée par ce qu'elle a vu aujourd'hui.

Au départ, j'éprouvais certaines réticences à présenter cette motion parce que je ne voulais pas limiter la durée du débat . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Vous ne vous blanchirez pas ainsi, Walter.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . sur ce bill qui accorderait aux propriétaires de maison du Canada un crédit d'impôt foncier et aiderait ceux qui voudraient acheter une maison. C'est une mesure qui a la faveur de la population du Canada et je pense qu'il est grand temps que la Chambre des communes en dispose. C'est pourquoi j'ai proposé cette motion aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il est incontestable que les Canadiens veulent que ce bill sur le crédit d'impôt à l'intention des propriétaires de maison soit adopté avant Noël pour qu'ils puissent profiter de cette mesure lorsqu'ils rempliront leur déclaration d'impôt ce printemps.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je pense qu'il est maintenant bien évident que la parti libéral en souhaite aussi l'adoption. J'ai rappelé à tous les députés de la Chambre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que c'était le député de Vancouver-Centre (M. Phillips) qui a distribué un questionnaire dans sa circonscription. Il s'agit de ce monsieur qui a attiré plus d'attention en se retirant de la course au leadership que n'en auront jamais ceux qui sont en lice. Quoi qu'il en soit, il a distribué un questionnaire et les résultats lui ont permis de constater que 60 p. 100 de ses électeurs étaient en faveur de ce bill dont le gouvernement veut faire profiter la population du Canada. Et il s'agissait d'une circonscription habitée en grande partie par des locataires.

Deuxièmement, je voudrais que la Chambre entende encore une fois les paroles du député de Gander-Twillingate (M. Baker). Il a parlé avec éloquence de ce bill, et il a voté contre le parti libéral quand ce parti voulait y faire obstacle en deuxième lecture. Il a prononcé une phrase qui ne pourrait être plus pertinente à la motion à l'étude. Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, son nom est Baker, et nous aurions grandement besoin de quelques autres Baker.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il a dit:

J'ai écouté tous les arguments contre le bill, et ils ne résistent pas à l'examen.

C'est absolument vrai, monsieur l'Orateur, aucun de ces arguments ne tient debout. Les Canadiens le savent bien, et il est grand temps que le Parlement dispose de ce bill.

Je ne veux pas mettre en relief les propos des députés libéraux, même si certains d'entre eux sont dignes d'estime, mais il importe de voir comment ils ont agi. Dix-sept libéraux n'ont pas participé au vote en deuxième lecture du bill . . .

Des voix: Quelle honte!

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . et trois députés libéraux, y compris celui de Gander-Twillingate, ont voté en faveur du bill.

Quant aux députés du NPD, ils ont prononcé quelques discours de pure forme contre ce bill. J'ai cependant remarqué que lorsqu'on le leur a demandé, certains députés n'ont pas voulu dire s'ils refuseraient le crédit d'impôt foncier s'ils n'en tenait qu'à eux. Je m'en souviens fort bien au cours du débat. Ce qui est encore plus révélateur, c'est que cinq députés néo-démocrates ont manqué le vote jeudi dernier.

Des voix: Quelle honte!

M. Baker (Nepean-Carleton): De plus, ces trois députés représentent des circonscriptions où le pourcentage des propriétaires est très élevé, tout comme celui des gens qui voudraient l'être.

En dépit de ce que j'ai dit, je n'ai pas le moindre doute que lorsque mes collègues de l'autre côté vont prendre la parole au sujet de cette motion, ils feindront de se lamenter au sujet du recours à la clôture. Il n'empêche que cette motion n'applique pas la clôture . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): C.D. Howe a eu recours à la clôture et c'est devenu une règle infâme de la Chambre à l'occasion du débat sur le drapeau. On a tenté sous le couvert du débat d'imposer de force aux députés des changements au Règlement de la Chambre. Ce n'est pas ce que j'ai l'intention de faire aujourd'hui. Ce que nous faisons, et je crois qu'il faut le faire bien comprendre aux Canadiens, c'est attribuer du temps en vertu de l'article 75c) du Règlement. La mesure que nous proposons est beaucoup plus anodine. Si les libéraux étaient sincères, ils reconnaîtraient qu'ils ne s'y opposent pas vraiment, malgré toutes leurs protestations. De fait, ils s'opposaient auparavant si peu à la mesure d'attribution de temps qu'ils ont présenté la motion de clôture à cinq reprises en 1977: le 31 janvier, le 9 février, le 29 mars, le 22 novembre et le 5 décembre. Ils y ont peut-être eu recours encore plus souvent, mais je n'ai pas eu le temps de faire qu'un relevé très rapide.

● (1500)

M. MacEachen: Et votre parti s'y est opposé à chaque fois. Il a lancé des cris et des gémissements à chaque occasion.

M. Baker (Nepean-Carleton): Les députés d'en face invoquent la démocratie parlementaire et disent que nous sommes en train de la détruire. Je signale au député que je faisais de même lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre. Ayant entendu d'anciens ministériels nous accuser d'abuser du Règlement, je dois dire que tout doute que je pouvais avoir quant à l'importance de l'article 75c du Règlement s'est dissipé face aux mesures prises par le parti d'en face sous la direction parlementaire du député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), qui devrait être plus avisé.

M. Stollery: Attendons voir ce que vous direz l'année prochaine à pareille date.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je suis un homme tout à fait raisonnable.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous avons déjà consacré sept journées à la discussion de ce bill. A vrai dire, je n'aurais pas recours à l'attribution de temps à bref délai. Les députés ont eu amplement le temps de débattre un bill relativement simple.

M. Stollery: Qui va coûter 3 milliards de dollars.

M. Baker (Nepean-Carleton): Si j'y ai recours, c'est que nous avons perdu vraiment tout espoir de voir ce débat se terminer. Nous tenons à ce que le bill soit adopté, si possible, avant Noël, et le temps qui nous reste s'écoule rapidement. A mon avis, les Canadiens ne voudraient pas d'un gouvernement et d'une opposition sans envergure.

Une voix: Un gouvernement sans envergure?

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous tenons à ce que la Chambre adopte ce bill avant Noël. Les Canadiens veulent ce bill, et le parti libéral aussi. Il ne voudrait pas passer pour le parti qui a refusé d'adopter ce bill, parce qu'il sait qu'il perdrait ainsi toutes ses chances de l'emporter aux prochaines élections.

Une voix: Pas du tout!

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils n'ont cependant pas peur d'être le parti qui a parlé si longtemps du bill que le gouvernement, devenu impatient de passer à d'autres mesures législatives a refusé d'en poursuivre l'étude, sachant quelle perte de temps ce serait. Nous n'avons pas l'intention de laisser l'opposition placer le gouvernement dans une telle position ou entraver les travaux de la Chambre au point que les Canadiens ne puissent plus bénéficier de la mesure législative que leur a promise le gouvernement au cours des dernières élections.

Attribution de temps

M. Stollery: N'oubliez pas que vous ne parlez qu'au nom de 28 p. 100 d'entre eux.

M. Baker (Nepean-Carleton): En plus d'être un homme raisonnable, ce dont conviendront la plupart des députés de l'autre côté . . .

M. MacEachen: Walter!

M. Baker (Nepean-Carleton): Ainsi que le ministre des Finances (M. Crosbie) l'a dit lui-même, je suis patient. Je ne veux pas que les députés du parti libéral essayent d'employer un argument aussi faible qu'ils finiront par donner l'impression d'être coopératifs d'un côté et obstructionnistes de l'autre. Je tiens à ce qu'ils soient connus pour ce qu'ils sont en réalité—des obstructionnistes. Ils viennent de le prouver aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Si la vérité était connue, on saurait qu'en présentant cette motion aujourd'hui, j'ai en fait sauvé les libéraux malgré eux. Je les ai empêchés d'abuser de la crédulité du public en ce qui concerne leurs motifs.

Je pense que l'opposition tentera d'abuser de la crédulité du public d'autres façons. Ils vont prétendre que le gouvernement leur a coupé l'herbe sous le pied; qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour nous livrer leurs commentaires éclairés sur cette mesure; que le gouvernement est tellement draconien qu'il abrège le débat sur le bill C-20. Je pense que le gouvernement s'est au contraire montré très généreux à l'endroit de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Par exemple, l'opposition a eu droit à quatre jours réservés, à huit jours pour le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, à six jours pour le bill C-23, mesure sur le budget provisoire et les prévisions supplémentaires, soit un total de 18 jours. En outre, nous avons accepté de leur accorder cinq jours, s'ils le désirent, pour débattre n'importe quelle composante du budget principal. Il y aura au moins deux jours consacrés au débat sur le budget avant Noël. Cela fait un total de 25 jours sur un total possible de 54 jours de session. Ils n'ont absolument pas lieu de faire obstruction à cette mesure et de prétendre qu'ils ont été brimés. Si quelqu'un a à se plaindre de quoi que ce soit, ce sont les Canadiens qui ont lieu de se plaindre d'eux.

Des voix: Bravo!

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Joyeux anniversaire.

M. Axworthy: En entendant le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) plaider avec la Chambre pour qu'elle adopte le projet de loi avant Noël, je me suis rappelé les paroles de la vieille chanson dans laquelle un bambin déclare ne rien vouloir de plus pour Noël que ses deux dents d'en avant.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Je crois bien que c'est tout ce que le ministre veut pour Noël.

M. Huntington: Et votre chef?

M. Hees: Et vous, que voulez-vous?

M. Axworthy: Je puis dire à M. Hees et aux députés d'en face . . .

M. Hees: Règlement! C'est le député de Northumberland qu'il faut dire (M. Hees).

M. Axworthy: Les députés d'en face devraient consacrer moins de temps à notre course à la direction et davantage à la mauvaise administration de leur gouvernement. Si ces députés suivaient mes conseils, les Canadiens ne leur donneraient pas 28 p. 100 des suffrages et le pays ne connaîtrait pas les difficultés qu'il éprouve à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: A mon avis, ils devraient se préoccuper bien plus de la direction de leur propre parti que de celle du nôtre. C'est bien leur direction qui éprouve des difficultés, et non la nôtre.

Une voix: C'est une plaisanterie réussie à 28 p. 100.

M. Axworthy: Je dirais ceci aux députés de l'arrière-ban en face: il leur suffit d'examiner les résultats du sondage pour se rendre compte qu'ils ont bien plus à s'inquiéter de leur direction que de la nôtre.

Si on me le permet, j'aimerais parler de la motion dont nous sommes saisis. Le président du Conseil privé nous a tenu des propos fort intéressants quand il a expliqué l'utilité en ce moment de cette motion particulière. Au début de la discussion, nous avons déclaré que nous apprendrions à mieux connaître les conservateurs grâce au bill C-20. Eh bien, c'est vrai. Nous avons compris qu'ils ne savaient pas comment gérer l'économie. Nous avons également appris que ce parti était le seul à jamais avoir l'audace de présenter un projet de loi engageant, quatre années à l'avance, des dépenses de l'ordre de 3 milliards de dollars, sans savoir si l'argent sera disponible ou si la dépense sera nécessaire.

Une voix: Très juste!

M. Axworthy: En outre, nous avons découvert très rapidement qu'au fond, ils font de la discrimination sur le plan social. Ils ne sont vraiment pas disposés à accorder des dégrèvements fiscaux à une population qui se partage également le fardeau financier en matière d'habitation. Ils sont simplement disposés à aider certains groupes de la population.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Nous avons découvert cet après-midi quelque chose de bien plus grave: ce parti ne croit pas vraiment en l'utilité du Parlement.

M. MacEachen: Bravo!

M. Axworthy: Pour un parti qui tout au long de sa campagne électorale a prétendu qu'il restaurerait les droits du Parlement et qu'il accorderait aux députés de plus grandes responsabilités, le fait de présenter cette motion de clôture de la discussion après seulement une journée et demie de délibération en comité, prouve qu'il n'a aucun égard ou respect pour les droits et le rôle du Parlement ou de ses députés.

Le président du Conseil privé a raison d'affirmer que les Canadiens apprendront beaucoup de choses cet après-midi. C'est un triste vendredi au Canada. Nos compatriotes sauront exactement comment les conservateurs traitent l'économie et le Parlement. Je ne vous l'apprends pas, il les traite avec mépris et souvent indifférence. La motion n'importe pas tellement.

La motion de clôture a été présentée par le président du Conseil privé parce que les ministériels sont pris de panique. Ils ont pris connaissance des résultats du sondage Gallup mardi et ils ont peur. Voilà pourquoi nous sommes saisis d'une motion de clôture. Ils essaient de faire croire qu'ils mijotent quelque chose, qu'ils vont offrir les étrennes dont le ministre des Finances (M. Crosbie) parle toujours. Il veut offrir ces cadeaux de Noël à ses amis et voisins. Voilà pourquoi nous sommes saisis de cette motion. Elle ne dépend absolument pas de la conduite bonne ou mauvaise de l'opposition.

Je rappelle aux vis-à-vis quelques faits importants. Premièrement, le ministre des Finances a révélé l'essentiel de son projet de crédit d'impôt le 17 septembre. Le Parlement aurait alors pu être rappelé à n'importe quel moment pour étudier le bill. Les Chambres n'ont été convoquées que trois longues semaines plus tard, et le bill n'a été présenté que 41 jours après l'ouverture du Parlement. Est-ce ainsi qu'agit un parti pressé? Est-ce ainsi que pense un gouvernement qui veut faire adopter le bill avant Noël? Qui traîne? Qui a ralenti la machine? Pourquoi a-t-il fallu tant de temps avant que nous voyions le bill?

Une voix: Pourquoi devions-nous attendre si longtemps les bills de Chrétien?

● (1510)

M. Axworthy: Le président du Conseil privé et ministre du Revenu natinal a eu le toupet de nous dire: nous avons laissé le débat se prolonger jusqu'ici, car c'est un bill tellement simple. Et depuis quand est-il si simple d'affecter 3 milliards de dollars? Depuis quand une mesure qui va complètement chambouler l'économie canadienne est-elle si simple? Depuis quand un bill qui va défavoriser les trois cinquièmes de la population canadienne est-il si simple? Il faut vraiment du toupet pour dire aux Canadiens que nous devons prendre cela comme une mesure de rien du tout.

Nous prenons nos responsabilités au sérieux. Nous avons dit tout au long du débat qu'à notre avis c'était une mauvaise mesure et nous étions prêts à tenter de l'améliorer. Au cours du débat en première lecture, nous avons proposé certains amendements. Nous avons demandé au premier ministre (M. Clark) s'il était disposé à acepter des modifications raisonnables et il a répondu: «Bien sûr, je suis disposé à accepter des modifications raisonnables». Puis, le ministre des Finances a répliqué: «Non, je n'accepterai d'amendements raisonnables». Le président du Conseil privé et ministre du Revenu national a dit à son tour: «Non, je ne veux pas», après quoi le premier ministre a répété: «Oui, je veux bien».

Tout cela montre, monsieur l'Orateur, que le gouvernement change entièrement son fusil d'épaule d'un jour à l'autre et n'est pas capable de prendre une décision. En présentant cette motion de clôture, il cherche seulement un moyen facile de s'y retrouver lui-même. Voilà pourquoi nous sommes saisis d'une motin de clôture.

Sur la question de savoir si une motion de ce genre est nécessaire en ce moment, j'aimerais rappeler aux députés d'en face ce que disent les autorités en le matière. Permettez-moi donc de citer un de leurs auteurs les plus distingués qui à l'occasion d'un bill qui méritait infiniment plus de se voir imposer la clôture avait dit ce qui suit, après une étude en comité beacucoup plus longue:

> On juge un gouvernement non seulement à ce qu'il fait mais à la façon dont il utilise ses pouvoirs . . . Le gouvernement utilise maintenant une forme de clôture pour imposer de force au Parlement une mesure qu'il sait mauvaise et qu'il va modifier il le sait. C'est faire un mauvais usage des règles parlementaires. C'est ne pas respecter le rôle des provinces. C'est violer les droits des citoyens du Canada.

Le même distingué conservateur disait plus loin:

> En recourant à la clôture, le ministre des Finances ne fait que donner une nouvelle preuve de son incompétence.

Monsieur l'Orateur, ces mots sont d'une vérité inattaquable. Et il disait ensuite qu'en interrompant les délibérations que le Parlement a le droit et le devoir de poursuivre à cette étape, le gouvernement commettait un déni de droits. C'est un distingué parlementaire dont je cite les paroles, monsieur l'Orateur: c'est le très honorable premier ministre du pays, M. Joseph Clark.

Une voix: Joe Clark.

M. Axworthy: Oui, Joe Clark. Comme on oublie vite, monsieur l'Orateur. Que le temps passe vite pour ceux qui oublient leurs propres discours et leurs propres mises en garde. Il n'aura pas fallu longtemps aux députés d'en face pour acquérir une arrogance ou un dédain sans pareils vis-à-vis des droits du Parlement.

Ce bill n'a pas été pleinement discuté. Le ministre des Finances n'a pas vu les amendements qui étaient susceptibles d'être présentés, discutés et acceptés. Dans leur impatience ils refusent d'écouter. De plus, monsieur l'Orateur, nous leur avons donné toutes les chances possibles. Nous avons offert de clore le débat et de nous prononcer sur le bill il y a bien plus d'une semaine. Ce sont eux qui ont demandé une prolongation de trois ou quatre jours. Ce ne sont pas les députés de l'opposition qui ont fait cela. Ce sont les députés d'en face qui ont prolongé la durée du débat. Ils ont eux-mêmes freiné l'avance de leur bill.

Comment peut-on s'attendre à ce que nous traitions ce bill sérieusement quand, de nouveau, à l'étape du comité nous avons posé des questions très claires au ministre des Finances pour savoir comment il allait payer cette mesure, quel genre d'amendements il était prêt à accepter, et que tout ce que nous obtenons, c'est le genre d'humour niais qui commence en fait à être pas mal regrettable et tragique pour la population canadienne? Ce n'est plus drôle quand le ministre des Finances refuse de répondre équitablement et carrément aux questions honnêtes qui lui sont posées et se sert de la piètre excuse de son humour pour se sortir de ses difficultés. Nous savons que le ministre des Finances ne croit pas dans ce bill. Nous savons que ce bill l'embarrasse. Tout ce qu'ils essaient de faire maintenant, c'est de s'en tirer sans être davantage embarrassés.

Attribution de temps

Il est très clair que nous ne pouvons permettre à ce bill de quitter la Chambre avant qu'une condition très importante ne soit remplie. C'est une condition qui doit être remplie pour le bien de la population canadienne. Comment va t-on payer les largesses de cette mesure? Nous espérons pouvoir bientôt l'apprendre. C'est une des raisons pour lesquelles ce débat doit continuer.

Nous n'avons pas l'intention de priver les conservateurs de leurs cadeaux de Noël, mais nous croyons qu'il faut que les droits du Parlement soient reconnus. Nous croyons que le Parlement a le droit de présenter des amendements, de faire étudier ces amendements à fond et de les faire débattre convenablement pour que la population canadienne puisse voir s'il y a de meilleures façons d'améliorer le sort des propriétaires des maisons.

Personne de ce côté-ci de la Chambre n'a jamais dit que nous ne voulions pas voir améliorer le sort des propriétaires de maisons. Mais nous avons très clairement dit que nous voulions voir aider d'autres gens aussi, et l'excuse du ministre n'est tout simplement pas valable. Quand il dit qu'il n'y a simplement pas d'argent pour de telles mesures, nous savons qu'il est là dans ses propres crédits. Il n'a pas voulu nous permettre de présenter ces amendements. Il n'a pas voulu nous donner l'occasion de même faire valoir les autres possibilités. Après avoir refusé d'entendre la vérité, après avoir refusé d'examiner les solutions de rechange, il a convaincu son ami, le président du Conseil privé et ministre du Revenu national, auquel le dernier sondage Gallup donne toujours des sueurs froides, de proposer la clôture. C'est pour cette raison que nous sommes saisis de cette motion.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Axworthy: Nous proposons en fait . . .

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie.

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement dire . . .

Une voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie.

M. Axworthy: Je veux tout simplement remercier le ministre et la Chambre de leur courtoisie.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, chaque fois que nous avons débattu, au cours des dernières années, une motion présentée en vertu de l'article 75C du Règlement, le député qui est maintenant président du Conseil privé (M. Baker) a toujours été le deuxième à prendre la parole. Il est très intéressant de lire ses observations sur ce qu'il appelait à l'époque une mesure de clôture et qu'il appelle maintenant un ordre d'attribution de temps. Je ne vais pas les reprendre en entier, mais j'aimerais revenir sur ce qu'il a dit le 10 mars 1976. Son intervention, qui figure à la page 11676 du hansard, a commencé comme suit:

> Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un certain amusement le leader du gouvernement à la Chambre déclarer il y a quelques instants qu'il avait une certaine réticence à proposer cette motion de clôture. Je pense qu'il me pardonnera si je lui rétorque qu'à mon avis, il me semble tout aussi réticent qu'un vautour qui s'approche d'un daim blessé.

[M. Axworthy.]

Après cette introduction bien imagée, le président du Conseil privé a dit qu'il s'agissait ce jour-là d'un acte de «perfidie». Il a ensuite ajouté que c'était un acte doublement perfide. Puis, emporté par sa propre éloquence, il a déclaré que cet acte était «trois fois perfide» et que c'était «un triste jour pour le Parlement et le pays». Ce sont là les mots qu'a employés il y a quelques années le président du Conseil privé et ministre du Revenu national au sujet d'une motion semblable à celle qu'il nous présente aujourd'hui.

Pour se justifier, il prétend que cette question a été longuement débattue. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) vient de nous dire que la discussion sur ce projet de loi, à l'étape importante du comité plénier, vient à peine de commencer. Nous en avons discuté pendant une partie de mardi dernier et une partie de la petite journée du mercredi; c'est là tout le temps qu'on a bien voulu nous accorder pour discuter des articles de ce projet de loi important qu'est le bill C-20. Pour reprendre les propos du président du Conseil privé quand il était de ce côté-ci de la Chambre, c'est un bien triste jour pour le Parlement et pour le pays, car le gouvernement refuse aujourd'hui de consentir à prolonger de plus d'une journée la discussion de cette mesure importante.

Cette mesure est très importante. Comme on l'a fait valoir à maintes reprises, elle ne porte pas uniquement sur la question du logement. En fait, elle n'a rien à y voir. Il s'agit plutôt d'une mesure fiscale qui, avec les années, coûtera au trésor public des milliards et des milliards de dollars. Que de fois ai-je entendu affirmer que la Chambre devait assumer avec plus de sérieux ses responsabilités à l'égard du trésor public. Il va de soi que nous accordions toute l'attention voulue à une question de cette importance.

Le gouvernement a essayé de nous convaincre qu'il tiendrait compte de nos amendements et qu'il avait hâte d'examiner la question attentivement à l'étape du comité plénier. Aujourd'hui, pourtant, il compte bien sauter cette étape.

Je voudrais souligner en outre que le Règlement, qui nous empêche d'adopter trop hâtivement les mesures proposées à la Chambre est raisonnable et sage. Même à notre époque de communications rapides, les idées nouvelles mettent encore un certain temps à pénétrer les esprits et les Canadiens ne réalisent pas toujours aussi rapidement qu'on le voudrait ce qui se passe chez eux. J'ai déjà vu des gouvernements d'une idéologie différente faire adopter des mesures à toute vapeur pour se rendre compte quelques semaines plus tard, à la lecture des lettres qui leur parvenaient, qu'ils avaient fait de graves erreurs. En ce qui me concerne, c'est seulement maintenant que je commence à recevoir beaucoup de courrier de pensionnés, de locataires et de propriétaires qui remboursent une hypothèque ou paient des impôts fonciers, mais dont le revenu est peu ou pas imposé. Ces gens commencent à se rendre compte que cette mesure ne leur apporte rien. Elle ne prévoit aucun remboursement, aucun crédit pour ceux qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, même s'ils ont une hypothèque à rembourser et des impôts fonciers à payer.

● (1520)

Les Canadiens se rendent de plus en plus compte que cette mesure ne profite qu'à quelques privilégiés, mais que toute la

population doit en faire les frais. Il y a une certaines sagesse dans les règlements de la Chambre qui nous forcent à prendre un certain temps avant d'adopter des mesures importantes. Le président du Conseil privé le sait bien, nous sommes disposés à nous montrer conciliants pour des questions qui ne sont pas tellement importantes. Nous nous sommes rencontrés la semaine dernière et nous avions convenu d'adopter un certain nombre de mesures avant lundi dernier et nous en avons même adopté plus qu'il ne nous l'avait demandé.

Quand le texte de loi à adopter n'exige pas qu'on s'y attarde, nous collaborons et nous l'adoptons. Mais dans ce cas-ci, il s'agit d'une mesure d'importance puisque le Trésor public est en cause. Les Canadiens commencent à se rendre compte qu'il s'agit d'une escroquerie et qu'il ne faut pas adopter cette mesure législative. Pourquoi le gouvernement est-il si pressé de faire adopter ce projet de loi au point d'avoir même pris la précaution de faire imprimer les formulaires de déclaration d'impôt? Il veut pouvoir, en cas d'élection au printemps, dire à ses électeurs de la classe de ceux de Rosedale: «Voyez-vous nous avons saigné les Canadiens à blanc pour faire des cadeaux à quelques nantis».

En faisant imprimer les formulaires de déclaration d'impôt et en imposant la clôture, en muselant le Parlement comme il le fait cet après-midi le gouvernement bafoue toutes les traditions et toutes les règles du Parlement. On ne saurait traiter ainsi la Chambre. C'est précisément ce que mon ami, le président du Conseil privé, disait naguère à propos de l'imposition de la clôture. Ce n'est rien d'autre, en réalité, puisque le gouvernement met ainsi fin au débat.

Lorsque les députés libéraux siégeaient de l'autre côté, ils s'efforçaient de nous convaincre qu'il ne s'agissait pas de clôture, mais depuis qu'ils se trouvent du côté constructif de la Chambre, ils voient les choses tout autrement. Lorsque les députés conservateurs étaient de ce côté-ci, ils parlaient de clôture, mais ils cherchent maintenant à nous convaincre qu'il s'agit simplement d'une attribution de temps. Qu'on appelle le procédé comme on voudra, il met un terme au débat au moment si important de l'étude en comité plénier.

Avec l'approbation de son caucus, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a courtoisement présenté au ministre des Finances (M. Crosbie), au moment où la Chambre s'est formée en comité plénier, la liste de nos propositions d'amendement. Autrement dit, le gouvernement sait ce que nous aimerions faire pour améliorer le bill, bien qu'on nous ait dit que les formulaires étaient déjà imprimés et que nous avions peu de chances d'y parvenir. Nous sommes prêts à accorder à l'affaire toute l'attention voulue, mais comment le gouvernement nous récompense-t-il de nos efforts? Il a recours à cette mesure draconienne, à cette perfidie, à cet acte doublement ou triplement perfide, comme l'avait si bien dit mon honorable ami et voisin, le président du Conseil privé.

Le leader du gouvernement à la Chambre tente de nous faire croire que nous sommes en présence d'une mesure moins rigoureuse que le règlement de clôture appliqué par C.D. Howe. En fait, C.D. Howe se contentait d'avoir recours à la règle de clôture très sévère qu'avait instituée au Parlement de nombreuses années auparavant un autre conservateur, Sir Robert Borden. Rappelez-vous, monsieur l'Orateur, qu'à l'époque, les conservateurs avaient de la difficulté à faire adopter une certaine mesure. Le gouvernement Borden a donc décidé de suspendre le débat sur cette mesure et a présenté une proposition visant à modifier le Règlement grâce à l'introduction d'une règle de clôture. Il a ensuite repris l'étude du bill sur l'aide navale et forcé son adoption en imposant la règle de clôture.

L'histoire se répète avec mes amis de l'autre côté. Ils ont rédigé un document sur la réforme parlementaire. Ils parlent d'avoir un gouvernement transparent, d'accorder plus d'attention aux opinions des députés de tous les partis à la Chambre. Ils parlent de créer des comités. Le gouvernement porte atteinte aux usages parlementaires chaque fois qu'il prend une initiative.

Aujourd'hui, les conservateurs se sont plaint du temps gaspillé sur les questions de privilège. A mon sens, il n'y a pas eu dans cette session de question de privilège plus valable que celle soulevée aujourd'hui par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Il convient de signaler que la question de privilège dans ce cas-ci est soulevée le jour même où l'on reproche au gouvernement de mépriser le Parlement et de nous réduire au silence. Ce n'est pas mieux que toutes les tentatives qui ont été faites autrefois pour couper court aux débats. Cette attitude entrave même davantage le bon déroulement des délibérations de la Chambre.

Je le répète, les sommes en jeu sont colossales et ce projet de loi est tellement injuste à l'égard des pensionnés, des locataires, des gens qui ne payent pas d'impôt et de la masse des citoyens qui vont devoir financer ce cadeau, que la Chambre devrait au moins disposer du temps nécessaire pour le débattre en profondeur. Mes collègues et moi-même nous opposerons du mieux que nous pourrons à cette mesure draconienne. C'est une mauvaise journée pour la Chambre et pour tout le pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ça nous change un peu de voir un député néo-démocrate se préoccuper des dépenses à venir, cela fait plaisir. Le député qui vient de s'asseoir est l'homme le plus prodigue de la Chambre. Il voudrait dépenser à tout propos, mais il ne veut pas dépenser de l'argent pour aider les Canadiens de la classe laborieuse ou de la classe moyenne qui sont propriétaires d'une maison.

Le député prétend que ce projet de loi est extrêmement discriminatoire. Est-ce que les projets de loi que nous adoptons à tout bout de champ ne s'adressent pas seulement à certaines catégories de citoyens? L'autre jour, nous avons adopté un projet de loi visant à venir en aide aux conjoints par le biais de l'allocation au conjoint. Cette mesure législative s'adresse à une certaine catégorie de personnes. Dois-je comprendre qu'il faudrait accorder les allocations pour bébés et les allocations familiales à tous les Canadiens parce que la mesure actuelle est discriminatoire à l'égard des adultes? Le député d'en face nous a raconté des tas de balivernes.

Et les allocations aux anciens combattants? Ne s'adressent-elles pas à une catégorie de citoyens bien déterminée?

M. Knowles: Qui le méritent.

M. Crosbie: Par contre, quand il est question d'accorder des avantages aux classes moyennes en général, aux propriétaires de maisons, aux contribuables et à ceux qui travaillent dur, les néo-démocrates se rebiffent. Voilà ce que l'opposition nous

chante. Nous attendons cela de la part du NPD, mais cela nous fait honte de voir le parti libéral adopter cette attitude.

Le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy), le «Tarzan édenté», l'«honorable Taxworthy» a expédié par la poste un bulletin aux propriétaires de maisons, dans lequel on peut lire:

—65 p. 100 des personnes âgées sont propriétaires de leurs maisons mais seulement 6 p. 100 de ces maisons sont hypothéquées et les autres, soit 59 p. 100, ne donnent donc pas droit au crédit d'impôt.

C'est une déclaration fausse et trompeuse. Si seulement 6 p. 100 de ces gens ont une hypothèque à payer, 6 p. 100 seulement d'entre eux bénéficieront du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire, mais ils auront tous droit à un crédit d'impôt à l'impôt foncier.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: On devrait retirer ce bulletin de la circulation avant qu'il n'aille induire les gens en erreur dans sa circonscription. Le député ajoute:

—ce programme ne prévoit rien qui permette d'aider les familles ou les constructeurs de logements au cours des durs mois qui viennent.

Si ce programme est adopté il facilitera les choses à quelqu'un qui paie $5,000 d'intérêt hypothécaire par année au taux de 12 p. 100 parce que cela équivaut en fait à une baisse de 3 points de son taux d'intérêt hypothécaire. Autrement dit, son taux d'intérêt hypothécaire se trouvera réduit de 25 p. 100. Nos honorables vis-à-vis font retentir le pays de leurs lamentations à propos des taux d'intérêt élevés, et ils empêchent les propriétaires de maisons du Canada de profiter de cette mesure législative.

Le député ajoute dans son bulletin:

—les propriétaires de maisons à faible revenu ne pourraient bénéficier de tous les avantages.

C'est vraiment là un tissu de faussetés. Le revenu n'a pas d'importance. Vous avez droit à cette déduction si votre maison est hypothéquée, et si votre revenu est faible et que vous avez une énorme hypothèque à rembourser, comme c'est le cas la plupart du temps, vous en bénéficiez alors énormément. Ces gens obtiendront un crédit de 25 p. 100, quel que soit le taux d'intérêt de leur hypothèque.

C'est bien en vain que le député a tenté de nous émouvoir en disant que son parti n'avait pas eu la chance de proposer des amendements, que la Chambre n'avait pas tenu compte des amendements qu'il voulait proposer. Mercredi, en comité plénier, 20 députés, dont trois de notre parti, ont parlé. Les autres étaient de cette plèbe de va-nu-pieds qui siègent en face. Ils n'ont présenté aucun amendement; ils se sont limités à discuter du principe du bill. Ce sont de pauvres Tarzan à la gomme! Ce Tarzan canadien édenté, dépenaillé et mal fichu n'a pas proposé un amendement. Pas un. Pas l'ombre d'un.

● (1530)

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous avons eu l'étape du comité ici mercredi. Je n'ai même pas eu la possibilité d'ouvrir la bouche pour répondre à une question. Les députés se levaient comme des polichinelles pour m'empêcher de parler à nouveau et de répondre aux questions. Voilà la vérité, et c'est ce qui a permis au député de dire qu'il n'a pu obtenir de réponses. S'il n'a pas pu en obtenir c'est que son discours fini il a filé et qu'on ne l'a jamais revu. On ne l'a jamais revu au comité.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Toute la semaine il est allé faire campagne pour l'investiture, sauf le temps qu'il a parlé en comité. Bienvenue! J'espère qu'il ne va pas suivre cette voie désespérée. Ne quittez pas. Restez à l'écoute, il va y en avoir des réponses.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il a fallu attendre 41 jours pour la présentation du bill, a-t-il dit. Pourquoi? Parce que c'était un texte du député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Nous l'avons présenté à la Chambre parce qu'il figurait au dernier budget, dont ils ont seuls la responsabilité. Mais eux il avaient eu un an pour le faire adopter et ils s'en sont abstenus. Ils ont mis des semaines et des semaines à discuter leurs propres bills, les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu et au tarif des douanes. Voilà pourquoi nous n'avons pas pu passer aux affaires nouvelles du pays. Il fallait nous occuper des vieilles affaires, parce que les monuments historiques d'en face nous ont empêchés de le faire avancer à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Moi je dis que si l'opposition officielle n'a rien de mieux à offrir, autant faire circuler une pétition pour le retour de Pierre! Il n'aurait jamais dû partir pour commencer si c'est ce que nous allons devoir supporter. Comment va-t-on financer le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier? Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) veut savoir comment on va le financer. Voilà comment! Nous allons laisser cet argent dans les poches des contribuables afin qu'ils n'aient pas à nous le donner, soit 575 millions de dollars l'année prochaine.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous savons tous que la théorie du NPD est que chaque Canadien, comme je l'ai dit il y a deux semaines de cela, devrait signer un chèque d'un montant correspondant à son revenu total, l'expédier ici et le NPD se chargerait de renvoyer à chacun la part qu'il estime devoir lui revenir. Tel n'est pas le système que nous préconisons. Nous voulons laisser cet argent dans les poches des Canadiens, monsieur l'Orateur.

Le critique financier du Nouveau parti démocratique a déclaré que ce sont les gens qui en ont le moins besoin qui vont bénéficier de ces mesures de dégrèvement. Ainsi, propriétaires canadiens, vous avez été catégorisés par le député de Toronto-Broadview, vous êtes ceux qui en ont le moins besoin. Sus aux propriétaires canadiens, piétinons-les et taxons-les sans merci, ne leur donnons aucun répit car ce sont eux qui en ont le moins besoin. Je vous l'affirme, monsieur l'Orateur, des milliers et des milliers de propriétaires sont plus pauvres que beaucoup de locataires. Le sort des locataires des appartements de luxe de Toronto-Broadview, des locataires des appartements de luxe de Winnipeg . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: . . . est bien plus à envier que celui de beaucoup de propriétaires à faible revenu de Terre-Neuve. Un autre de ces messieurs d'en face a versé des larmes de crocodile sur le sort des Terre-Neuviens que nous piétinons selon lui. En effet, environ 82 p. 100 des propriétaires de cette région n'ont plus d'hypothèque à payer sur leur maison. Moi, je trouve cela magnifique, que 82 p. 100 des propriétaires terre-neuviens possèdent intégralement leur maison. C'est merveilleux, car ils construisent eux-mêmes leur maison, contrairement aux messieurs d'en face qui ne sont même pas capables de fabriquer une boîte d'allumettes.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Chacun de ces propriétaires qui paye l'impôt fédéral recevra un crédit d'impôt foncier de $67.50 cette année et de $250 dans quatre ans. Ils en profiteront tous. Il en va de même pour les propriétaires du Québec et des autres provinces. Ainsi, le député de Toronto-Broadview ne devrait plus s'inquiéter du sort des occupants des appartements de luxe de Toronto-Broadview et du Grand Toronto et je recommande au député de Québec selon lequel les Terre-Neuviens se sont fait avoir, d'en faire autant.

Un autre député a demandé d'où proviendrait l'argent. M. Gray-le-Blafard se le demande pour la première fois depuis 1962. Il s'est demandé d'où viendrait l'argent. Nous ne l'avons jamais entendu demander d'où proviendrait l'argent quand le parti libéral était au pouvoir et qu'il jetait l'argent par les fenêtres ces dix dernières années; le document que j'ai déposé hier, ces quelque 30 milliards de dollars de dépenses fiscales qu'ils ont gaspillés, le député n'en avait cure, monsieur l'Orateur. Entre 1972 et cette année, ils ont accordé des dégrèvements d'impôt d'une valeur de 15 milliards de dollars, et maintenant que nous tentons d'accorder deux malheureux petits milliards de dollars pour les quatre prochaines années—nous répartissons sur plusieurs années à cause de nos responsabilités et de nos exigences fiscales—ils s'écrient «d'où viendra l'argent?».

Une voix: C'est le Père Noël sans sa hotte.

M. Crosbie: Oui, le député néo-démocrate a bien raison de dire que c'est le Père Noël sans sa hotte.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le député que j'ai vu à la télévision au bureau aujourd'hui, le député de Sudbury . . .

Une voix: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. Crosbie: Pardon, de Nickel Belt. Il fait partie de cette coalition hétéroclite de groupes radicaux composés de féministes, de Trotskistes, de socialistes radicaux et de ceux qui sont désenchantés de l'attitude modérée de son parti. Je me demande auquel de ces groupes il se rattache.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député d'Etobicoke Centre (M. Wilson):

Que la Chambre siège durant l'heure du souper et prolonge les heures de séance ce soir pour tenir le débat de deux heures que prévoit l'article 75C du Règlement, afin de terminer l'étude de la motion sur l'attribution du temps.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Sur réception de cette motion, je dois renvoyer les députés à l'article 6(5)*a*) du Règlement, lequel autorise un député à proposer une motion portant la prolongation des heures de séance. La motion doit être présentée à ce moment-ci, dans la dernière heure avant la fin du débat sur le sujet du bill. Ayant mis la motion aux voix, la présidence doit demander aux députés qui s'opposent à la motion de se prononcer contre. Si plus de dix députés s'y opposent, la motion est retirée.

Que tous les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et plus de dix députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: La motion est retirée d'office.

M. David Berger (Laurier): Monsieur l'Orateur, il ne doit certainement pas être facile de se lever ici pour sonner l'alarme, comme le fait le ministre des Finances. Je dois avouer que j'éprouve beaucoup de difficulté à comprendre des expressions comme «deux malheureux petits milliards de dollars». Je crois qu'il faudrait que je siège quelques années de plus à la Chambre pour parler avec autant de légèreté de milliards de dollars.

[*Français*]

Monsieur le président, comme nouveau député il m'est difficile de réconcilier cette motion de clôture avec le comportement du gouvernement en ce qui a trait au bill C-20 à cause de la pieuse attitude de ce dernier au sujet de la procédure parlementaire à l'époque où il représentait l'opposition officielle. Le très honorable premier ministre a dit à plusieurs reprises que le gouvernement était disposé à considérer des amendements raisonnables, mais leurs actions indiquent le contraire. En fait, le gouvernement savait que le peu de temps qu'il avait décidé de mettre à la disposition des parlementaires éliminerait toute possibilité de présenter des amendements. Le gouvernement s'est traîné les pieds pendant presque cinq mois avant de nous rappeler au travail.

● (1540)

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux députés que ces discours n'intéressent pas au moins de permettre à la présidence d'entendre ce qui se dit.

[*Français*]

M. Berger: Monsieur le président, comme je le disais, le gouvernement s'est traîné les pieds pendant presque cinq mois avant de nous rappeler au travail au mois d'octobre, et ce n'est qu'après sept mois qu'il juge à propos de nous présenter un budget. Mais, cyniquement, le gouvernement a présenté ce projet de loi à un moment où la date limite pour l'impression des formules d'impôt approchait.

[*Traduction*]

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on est si pressé, pourquoi le gouvernement juge nécessaire de présenter cette mesure dès cette année. Il aurait pu prévoir l'entrée en vigueur de cette mesure en 1980 seulement, s'il avait réellement voulu favoriser une étude parlementaire poussée, comme les ministres le proclament toujours. On aurait pu alors renvoyer le bill à un comité permanent de la Chambre, où des experts auraient été appelés à comparaître et d'autres solutions auraient pu être envisagées.

Mais à quoi bon en parler? Le bill est de caractère politique. Il ne peut absolument pas être considéré comme une mesure d'aide au logement. Le gouvernement le sait depuis toujours. Son comportement depuis quelques semaines le confirme.

Je le répète, il ne s'agit nullement d'une mesure d'aide au logement. On l'a confirmé une fois de plus hier, après les nombreuses démonstrations qui en ont été faites ces derniers mois durant le débat qui s'est déroulé à la Chambre et dans les media. Nous avons reçu hier le bulletin de novembre du comité de recherche économique de cette éminente organisation qu'est l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain. Il signale que sa prévision de janvier anticipant 215,000 mises en chantier en 1979 a été réduite à 195,000. Il prévoit que ce nombre tombera à 175,000 en 1980.

Cette autorité sur le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier déclare dans son bulletin de novembre, et je cite:

On estime que le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire proposé par le gouvernement fédéral n'aura qu'une incidence marginale en 1980.

Si ce ne doit être que marginal, qu'est-ce qui presse tant?

Étant donné que le crédit d'impôt ne représente qu'un petit montant au cours de la première année du programme et comme il n'aura aucune incidence sur les acheteurs de maisons tant qu'ils n'auront pas rempli leurs déclarations d'impôt en avril, il ne stimulera que très peu l'industrie du logement. D'ailleurs, l'augmentation des taux d'intérêt hypothécaires qu'auront à payer les nouveaux propriétaires a presque annulé l'avantage que pouvait présenter le crédit d'impôt cette première année.

Si le gouvernement souhaite faciliter l'adoption de ce bill, une autre possibilité s'offre à lui, soit d'ajouter comme amendement un article d'abrogation qui permettrait une révision du bill en 1980. Nous présenterons un amendement de ce genre quand le bill sera envoyé au comité plénier. Le député de Peace River (M. Baldwin) a proposé un amendement de ce genre aux termes de l'article 43 du Règlement, le mardi 27 novembre. Il ne m'a pas semblé que les ministériels s'empressaient de l'adopter. Notre parti votera contre cette motion de clôture et nous voterons contre le bill à la troisième lecture.

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de me joindre aux députés qui appuient l'adoption du bill C-20 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier que doivent payer les propriétaires de maisons. C'est aussi avec un très grand plaisir que j'appuie le recours à cette mesure visant à limiter la durée des débats pour assurer l'adoption rapide de ce bill.

Ce projet de loi est la mesure de réforme fiscale la plus importante qui ait jamais été proposée à la Chambre au cours des seize dernières années. Ce changement est d'importance vitale pour ceux qui désirent s'acheter une maison car il leur permet d'atteindre plus facilement cet objectif et il est également d'importance vitale pour les propriétaires de maisons qui trouvent qu'il devient de plus en plus difficile d'équilibrer le budget familial. Je ne peux absolument pas comprendre que l'on puisse s'opposer à une modification aussi avantageuse.

Cette mesure réformatrice déplaît énormément aux députés de l'opposition. La première fois que l'opposition a attaqué ce bill, un député a dit de cette mesure que c'était un programme dont l'incidence serait très limitée, une mesure fiscale discriminatoire qui se fondait sur de faux principes économiques. Depuis que l'on a déclenché cet assaut, on l'a répété quotidiennement. Entre autres épithètes nous avons entendu inefficace, injuste, coûteux, arrogant et chantage.

Tels sont les qualificatifs employés par les députés de l'opposition. Plus le débat se prolonge, plus l'opposition affiche son dégoût à l'égard du bill, plus elle l'attaque et moins ses arguments sont solides.

Mes électeurs ont eu tout le temps voulu pour peser le pour et le contre de ce bill qui doit soulager le fardeau fiscal des propriétaires de maisons, et pas un seul citoyen de York-Sunbury n'est venu me dire que le mandat confié au gouvernement Clark à cet égard ne devait pas obtenir force de loi.

Sincèrement, je vois seulement trois raisons qui peuvent inciter nos adversaires à s'opposer farouchement à cet allègement fiscal: premièrement, l'ancien gouvernement n'a jamais songé à faire cette réforme, même s'il a eu 16 ans devant lui pour le faire; deuxièmement, l'opposition ignorait que nos voisins du Sud avaient depuis longtemps inclus les mêmes principes dans leur législation fiscale; troisièmement, la principale raison de cette opposition, c'est sans doute que notre gouvernement appuie et propose cette réforme qui s'imposait depuis longtemps.

Nous avons présenté cette mesure parce qu'elle est dans l'intérêt de la population, des propriétaires de maisons actuels et futurs; elle est dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick et de toute la population canadienne. Cette législation marque un nouveau pas dans la voie de la réforme fiscale. Je n'ai pas d'amis riches et je ne connais personne de riche qui ait une grosse hypothèque avec un taux d'intérêt élevé.

Cette mesure avantagera les gens à faible et à moyen revenu, la cheville ouvrière du Canada, les gens qui paient les impôts et font du Canada une grande nation. Ils méritent que nous allégions leur fardeau fiscal, et c'est le but de cette mesure.

[*Français*]

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ce jour est certainement triste pour le Parlement et pour la démocratie à la suite des gestes impondérés et irréfléchis d'un gouvernement qui veut dominer le Parlement par la force, par tous les trucs possibles et imaginables, pour empêcher les parlementaires élus d'exprimer leur point de vue et celui de leurs électeurs, et de fournir des solutions de rechange raisonnables aux propositions du gouvernement. Il saute aux yeux, monsieur l'Orateur, que par cette motion le leader du gouvernement à la Chambre, le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker), essaie de sauver sa propre face, ni plus ni moins.

En fait, comment peut-on expliquer autrement le fait que la personne qui porte ces chapeaux-là ait pu, avant même d'avoir donné au Parlement l'occasion de se prononcer sur une mesure législative, ordonner probablement au ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle)—je crois que c'est lui le ministre des impressions au gouvernement—d'imprimer les formulaires de l'impôt sur le revenu pour l'année courante, avant même que le Parlement ait eu la chance de se prononcer sur cette proposition fiscale législative?

Le ministre du Revenu national, qui est aussi le président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre, réalisant son erreur, paniquant devant la possibilité que ces formulaires-là soient entre les mains des Canadiens avant même que le Parlement ait sanctionné cette proposition législative, en faisant figure de vierge offensée, aujourd'hui, à la Chambre des communes, nous demande, nous supplie presque à genoux d'appuyer cette motion de clôture, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

● (1550)

Alors ce n'est certainement pas à nous, de l'opposition, de réparer les erreurs, faire notre *mea-culpa* pour l'ignorance du gouvernement. On a déjà dit que c'était un gouvernement néophyte, un gouvernement étudiant; il est évident que cela paraît, et cela paraît de plus en plus. Et plus il étudie, plus l'économie s'embourbe, plus ce pays se «cale», pas seulement dans les questions d'administration économique, mais aussi dans celles qui concernent l'approvisionnement en pétrole et tout le reste.

La liste est trop longue et trop triste pour que je la répète aujourd'hui, mais il est évident qu'avec un appui populaire de seulement 28 p. 100, ce gouvernement-là réalise enfin qu'il est dans l'embarras par-dessus la tête. Ce qu'on nous propose aujourd'hui, c'est une opération *rescue*, une opération de rechapage. On veut faire un pneu neuf avec du vieux caoutchouc. Le gouvernement n'a pas six mois d'existence, il est déjà crevé, et on veut blâmer l'opposition de son ineptie et son incompétence. Cela dépasse l'imagination. L'opinion publique est trouble, avec raison d'ailleurs.

Je pourrais citer de nombreux articles de journaux et de nombreux économistes qui s'alarment justement devant l'entêtement de ce gouvernement à passer outre aux vues de l'opinion publique pour forcer le Parlement à avaler tout rond une mesure mal cuite, indigeste et qui aura sûrement des répercussions sur l'économie et sur les Canadiens pour les années à venir. C'est pour cela que, non contents de blâmer cette mesure, nous avons avancé des propositions concrètes pour l'améliorer.

La motion de clôture aujourd'hui vise justement à empêcher l'opposition officielle de présenter ses propositions d'amendement constructives, qui visent à donner à tous les Canadiens une part juste, égale, du bien public. Le président du Conseil privé (M. Baker), ce grand réformateur des procédures parlementaires, qui nous a présenté il y a à peines quelques semaines un Livre blanc, se cache maintenant sous les jupes de la reine, sous les hardes du pouvoir, pour essayer de «gargouiller» et d'étouffer l'opposition, pour l'empêcher de faire son juste devoir ici au nom des électeurs.

Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national (M. Baker) est dans l'embarras et c'est le président du Conseil privé qui essaye de l'en sortir. Je n'ai jamais vu une situation aussi odieuse de ma vie parce que c'est une situation créée par un seul homme, avec l'appui de son gouvernement et l'assentiment de ses collègues du Cabinet. Ayant perdu tout le reste ainsi que la face devant l'électorat canadien, ils essaient de sauver les loques, les restes, les guenilles de leurs promesses électorales. Ce n'est rien d'autre que cela, monsieur le président.

Le premier ministre n'a même pas confiance en son ministre des Finances (M. Crosbie): il a quitté la Chambre cet après-midi, il n'a même pas voulu y rester pour écouter le fou du roi qui se divertit à amuser ses collègues qui l'applaudissent tonnerre à tout défaire, monsieur le président. Le premier ministre est allé dans son bureau pleurer sa défaveur face à l'opinion publique exprimée plus tôt cette semaine. Jamais on n'aura vu dans les annales du Parlement canadien un comportement aussi honteux que celui du ministre des Finances actuel! Jamais je n'ai vu pareille scène! Des farces avec tout. Que l'on fasse des farces sur l'opposition, sur l'ancien gouvernement comme on se plaît à le dire, cela va, mais que l'on rie de la situation économique actuelle, qu'on en profite pour faire des farces, pour tourner cela en rigolo, ça c'est le summum de l'incompétence du gouvernement.

M. La Salle: Vous avez été 16 ans au pouvoir!

M. Corbin: Il paraît, monsieur le président, que le ministre du patronage a l'intention de dire quelque chose. S'il en est ainsi, je reprendrai mon siège volontiers pour lui donner mon temps de parole. S'il veut faire du patronage, qu'il en fasse et vite à part de cela, et qu'il voie à ce que le premier ministre, qui a promis le prolongement d'une piste d'aéroport de 4,000 à 6,000 pieds, tienne sa promesse, et «au plus sacrant» à part de cela.

M. La Salle: Je ne vois pas cela.

M. Corbin: Parce que c'est à peu près la seule promesse jusqu'à maintenant qui n'ait pas subi de test. Après celle-ci, c'est la seule qui reste de toutes ses promesses électorales. Chez moi, dans le fief de Madawaska-Victoria . . .

M. La Salle: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait vous-même?

M. Corbin: Pourquoi je ne l'ai pas fait? Je vais le dire à . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! J'inviterais l'honorable député à revenir au sujet en cause.

M. Corbin: Du consentement unanime de la Chambre, monsieur le président, je pourrais continuer.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! L'honorable député a encore une minute à lui s'il veut continuer. Je lui rappelais seulement que ce qu'il discutait n'avait rien à voir avec la motion qui est à l'étude actuellement, c'est tout.

M. Corbin: Monsieur le président, je reconnais votre impartialité et votre objectivité comme toujours. Le ministre des Approvisionnements et du patronage, monsieur le président, a demandé pourquoi je n'avais pas fait les 4,000 pieds. On les a faits les 4,000 pieds. On était en train de mettre en marche au moment des élections le mécanisme pour prolonger la piste à 6,000 pieds. Et mon gouvernement et le premier ministre actuel ont promis de prolonger cette piste, monsieur le président. Pour revenir à la motion . . .

Attribution de temps

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Il est trop tard pour que l'honorable député revienne à la motion, car son temps de parole est écoulé. S'il veut le consentement unanime, il peut le faire.

[*Traduction*]

Y a-t-il consentement unanime pour que le député continue?

Des voix: Non.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime. L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a la parole.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Comme il reste encore quatre minutes, j'aimerais commencer mon discours.

[*Traduction*]

J'aimerais faire ici quelques remarques. Le peuple canadien est largement en faveur de cette mesure.

Une voix: A 28 p. 100!

M. Kilgour: Un questionnaire envoyé à tous les foyers de ma circonscription a produit les résultats suivants: 67 p. 100 en faveur, 27 p. 100 contre et 4 p. 100 d'indécis. De quelles données disposent nos chers collègues de l'opposition pour soutenir qu'il n'en est pas de même dans leur circonscription respective chez ceux qui ont des appartements ou au sein de tout groupe canadien à l'exception de leur petit caucus?

On a déjà dit au cours de ce débat que 60 p. 100 des habitants de la circonscription de Vancouver-Centre étaient en faveur de la mesure. Les députés de l'opposition qui ont eu l'occasion de visiter le Canada doivent savoir qu'il y a beaucoup d'immeubles à appartements dans Vancouver-Centre, beaucoup plus, oserais-je dire, que dans toute autre circonscription canadienne. Donc, 60 p. 100 des gens de cette circonscription appuient la mesure. Messieurs de l'opposition: lorsque vous retournerez dans vos circonscriptions et que vous expliquerez—ceux qui auront le culot de le faire—à vos électeurs pourquoi vous avez voté contre le projet de loi . . .

M. Ittinuar: Combien les locataires reçoivent-ils?

M. Kilgour: Y a-t-il un député ici qui doute de la popularité de cette mesure?

Des voix: Il est 4 heures!

● (1600)

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Même si les députés néo-démocrates, qui prétendent tant aimer et respecter le Parlement, n'aiment pas la motion, ce n'est pas une raison pour interrompre un député qui essaie de faire un discours.

M. Ouellet: Asseyez-vous donc!

[M. Corbin.]

M. Baker (Nepean-Carleton): A mon avis, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) devrait réprimander son groupe et l'empêcher de faire tout ce tapage.

M. Ouellet: Qui est le nouvel Orateur? Partagez-vous maintenant cette tâche? Êtes-vous l'Orateur aussi?

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je fais le même rappel au Règlement. Les députés, quels qu'ils soient, n'ont vraiment que faire des semonces ampoulées au possible du leader du gouvernement à la Chambre en fin d'après-midi, un vendredi. Si ses députés de l'arrière-ban ne peuvent se défendre en pareils cas, alors ils n'ont pas leur place ici. Qu'ils retournent à leurs joujoux.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Quatre heures.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je pense qu'il est entendu entre nous à la Chambre que l'on discutera la motion du député ministériel relativement à la peine capitale. Je ne sais pas quel est le numéro de la motion. Les autres avis de motions pourraient-ils être réservés du consentement unanime de la Chambre?

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Le secrétaire parlementaire peut-il nous donner l'assurance qu'on a communiqué avec les auteurs des motions nos 9, 12, 13 et 14, qu'ils sont prêts à s'exécuter mais consentent à ce que la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion no 5 inscrite au nom du député de Grey-Simcoe (M. Mitges)?

M. Kilgour: Non, monsieur l'Orateur, je ne puis vous donner cette assurance, mais Votre Honneur sait sûrement que toutes les fois où nous nous sommes trouvés dans la même situation, le consentement des intéressés avait été obtenu. Je ne puis cependant vous en donner l'assurance aujourd'hui.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que nous passions à l'étude la motion no 15?

Des voix: D'accord.

LA PEINE CAPITALE

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT POUR LES MEURTRES AVEC PRÉMÉDITATION

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, la peine de mort soit rétablie pour les meurtres avec préméditation.

—Monsieur l'Orateur, à part le meurtre prémédité, préparé, commis par un tueur à gages ou lors de la perpétration d'un autre crime, je crois que les Canadiens ne réprouvent rien autant que de voir le meurtrier ne pas subir le châtiment suprême que la loi canadienne prévoyait et prescrivait avant l'adoption en 1976 de la loi abolissant la peine capitale.

C'est clairement à mes yeux la seule question depuis longtemps qui ait poussé tant de Canadiens à se prononcer. La plupart des députés peuvent confirmer l'opinion de leurs mandants, car la question de la peine capitale a sans contredit fait affluer au Parlement plus de lettres qu'aucune autre. La raison en est que la plupart des Canadiens sont persuadés qu'il faut rétablir cet élément essentiel de notre système juridique.

Il m'est impossible d'oublier que 82 p. 100 des électeurs de ma circonscription de Grey-Simcoe, qui ont répondu au questionnaire, se sont déclarés en faveur de la peine capitale. Le pourcentage de l'ensemble des Canadiens qui sont en faveur du rétablissement de la peine capitale est à peu près le même. D'après le courrier que je reçois à mon bureau, quelque 98 p. 100 des Canadiens approuvent la peine capitale pour homocide volontaire.

Il ne fait aucun doute que tous les Canadiens exigent une application plus rigoureuse de la loi. On a trop cherché jusqu'ici à faire valoir les droits et les intérêts du criminel avant ceux des citoyens respectueux de la loi. Nous en avons assez de l'administration relâchée de la justice qui permet aux criminels, aux violeurs, aux assassins et aux pédérastes de mener une vie de tout repos et d'obtenir des permissions, des fins de semaine, et leur libération conditionnelle. En effet, dans notre empressement à faire preuve de compassion à l'endroit des criminels, nous avons complètement négligé la sécurité de la société et nous nous sommes peu préoccupés du sort des victimes du crime.

Au point où en sont les choses aujourd'hui, tout voleur ou pirate aérien armé est capable de commettre un meurtre, car il sait pouvoir s'en tirer avec une simple peine de prison. Il sait également qu'en vertu du système actuel, grâce à la libération conditionnelle, aux congés, aux permissions, ou même à la fuite, son incarcération ne durera peut-être que quelques années ou même quelques mois, et qu'il peut risquer d'abattre un homme, surtout s'il s'agit d'un témoin principal.

Nous devons faire bien comprendre au criminel éventuel que son crime peut lui coûter la vie. Par ailleurs, je demeure tout à fait convaincu que l'irrespect croissant de la loi au Canada, plus manifeste que jamais auparavant, est le résultat d'un relâchement des mœurs qui s'est répandu dans notre société comme un cancer, surtout depuis dix ans. J'ajouterais même que cette nouvelle moralité ne connaît pas de limites. Elle s'infiltre dans les gouvernements, parmi les personnes de rang élevé, et même dans toutes les classes de la société.

L'abolition de la peine capitale, l'obtention facile de la libération sous cautionnement, le relâchement de la discipline des détenus dans nos prisons et les permissions de fin de semaine accordées sans aucun mérite à beaucoup de récidivistes n'ont fait que jeter de l'huile sur le feu.

Je comprends fort bien l'exaspération et le sentiment de frustration de nos agents de police de tout le Canada qui essaient de faire leur devoir en appréhendant des criminels et qui voient leurs efforts réduits à néant quand la plupart de ces criminels retrouvent la liberté, grâce à un cautionnement, à une condamnation avec sursis ou une remise de peine.

Les meurtres de policiers dans l'exercice de leurs fonctions sont de plus en plus fréquents et cela ne manque pas de saper le moral des forces policières de toutes les régions du pays. C'est très mauvais pour leur moral et ce n'est de nature à les inciter à faire leur devoir ou même à poursuivre leur carrière.

Si le meurtre du sergent Ronald McKean, un agent de police abattu et tué à Collingwood en Ontario, dans ma circonscription, en 1977, dans l'exercice de ses fonctions, s'était produit il y a une dizaine d'années, son meurtrier aurait certainement été condamné à la peine capitale. De nombreux autres députés ont connu des cas semblables dans leur propre circonscription.

Je suis convaincu que le rétablissement de la peine de mort inciterait tous les criminels à mieux respecter les lois. Cela donnerait aux personnes chargées de faire respecter la loi les moyens dont elles ont désespérément besoin pour remplir leurs fonctions avec zèle et détermination. Je dirais qu'à l'heure actuelle elles manquent quelque peu de zèle à cause de leurs confrères qui se sont fait assassiner dans l'exercice de leurs fonctions par des meurtriers sachant fort bien que, s'ils se font prendre, ils n'auront que quelques années de prison à faire pour payer leur crime, après quoi ils seront libres de commettre d'autres meurtres et d'autres crimes.

Naturellement, on doit se demander quelles seraient les conséquences du maintien de la peine de mort. Pour les adversaires de la peine de mort, l'abolition du châtiment suprême ne se traduira pas par une hausse de la criminalité pas plus que son rétablissement n'apportera la paix sociale. Ils prétendent que la peine capitale n'a aucun effet dissuasif. Ce genre d'argument ne tient pas compte de la réalité du problème.

Un ancien juge en chef et président des États-Unis, William Taft, a déclaré un jour:

L'abolition de la peine de mort est une erreur. La peine de mort a certainement un effet dissuasif sur les criminels en puissance.

Si l'on considère la peine de mort comme un facteur de dissuasion, il faut voir qu'on cherche ainsi à sauver des vies innocentes au lieu de se préoccuper du sort des meurtriers. La seule question dont nous devrions tenir compte est celle de savoir si la peine de mort constitue vraiment un facteur de dissuasion efficace. Pour déterminer dans quelle mesure la peine de mort peut avoir un effet dissuasif, nous devrions peut-être essayer de voir si elle peut prévenir tous les meurtres. Je ne pense pas que ce soit le cas. Nous ne pouvons certainement pas nous attendre à cela, pas plus que nous pourrions croire qu'une peine d'emprisonnement de 25 ans peut prévenir le meurtre. Quand nous parlons de la peine d'emprisonnement de 25 ans, nous devons réfléchir sérieusement à la possibilité qu'une telle loi soit modifiée ou même abrogée à un moment donné. Une telle loi ne garantit donc pas la protection de la société contre l'élément criminel. Je me demande donc dans quelle mesure une peine d'emprisonnement de 25 ans peut être efficace et si elle sera vraiment appliquée vigoureusement.

● (1610)

Il y a toutes sortes de chiffres qu'on peut citer au cours d'un débat de ce genre, mais je suis convaincu qu'il vaut encore mieux se rappeler qu'une majorité écrasante de Canadiens considèrent la peine de mort comme un facteur de dissuasion. Il serait ridicule de même laisser entendre que l'idée de la peine de mort n'a aucun effet dissuasif.

Monsieur l'Orateur, je suis bien certain que les gens en ont assez de la trop grande importance qu'on accorde aux droits des détenus. On insiste beaucoup trop de nos jours sur les droits des détenus plutôt que sur les droits de leurs victimes. A mon avis, nous ferions preuve non seulement d'inconscience, mais même d'immoralité si nous ne tenions pas compte des droits des victimes du crime. C'est vraiment de l'inconscience quand un gouvernement ou un particulier considère uniquement les droits des détenus sans songer à ceux de leurs victimes.

A titre de députés, nous devons garantir que nos lois s'occupent non seulement des victimes de fait, mais aussi des victimes en puissance, c'est-à-dire de l'ensemble de la population. Une société qui ne prend pas de telles mesures pour se protéger risque fort de créer une situation où seule régnera la loi de la jungle.

A mon avis, il est temps de cesser de faire croire au public canadien que tout ira bien s'il fait aveuglément ce que lui dicte le gouvernement. Pour ma part, j'ai trop confiance dans mes concitoyens pour me bercer de telles illusions. Monsieur l'Orateur, le Parlement doit cesser de faire l'autruche. Il doit se rendre à l'évidence que notre société n'est pas parfaite, que le crime existe, que pour assumer nos responsabilités envers les citoyens nous devons lutter contre le crime avec tous les moyens dont nous disposons, y compris la peine capitale.

Si nous ne pouvons pas régler cette importante question de la peine capitale ici à la Chambre, monsieur l'Orateur, je pense que nous devrions soumettre la question à la population canadienne et tenir un référendum sur cette question.

En terminant, j'aimerais souligner de nouveau que j'aimerais voir rétablir la peine capitale pour les meurtres prémédités, au premier degré ou commis de sang-froid, selon l'expression que vous préférez. Je vous dit, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à mes collègues de la Chambre, qu'aucune autre question depuis mon élection à la Chambre, il y a sept ans, ne m'a causé autant de soucis et de tourments personnels que celle de la peine capitale. En dépit des lamentations de beaucoup de gens bien intentionnés, j'estime que la peine capitale pour les meurtres au premier degré est un élément de dissuasion et qu'elle devrait être rétablie dans nos lois. Quand ce sera fait, monsieur l'Orateur, il faudra que ceux qui sont responsables de l'application de la loi l'appliquent vraiment à la lettre, parce que les Canadiens ne pourraient y voir autrement qu'une supercherie et un mauvais service indigne de ceux qui occupent les hauts postes de responsabilité que leur ont confiés les citoyens canadiens.

M. Rod Blaker (Lachine): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre très brièvement aux arguments observés par le député qui a présenté cette motion préconisant le rétablissement de la peine capitale.

Je sais que beaucoup d'autres députés voudraient prendre la parole sur la question; je serai donc bref pour leur donner la chance de s'exprimer. Je voudrais aussi indiquer qu'à mon avis l'étude de cette motion revêt un double aspect pour la Chambre. Le premier, c'est évidemment la question de la peine capitale et, à ce sujet, le député et tous les autres députés ont, bien sûr, parfaitement le droit d'exprimer leur opinion et de demander que la question soit soumise à la Chambre dans le cadre d'un vote. Le deuxième, à mon avis, c'est que nous assistons à une situation semblable à celle dont nous avons été témoins cet après-midi quand le ministre des Finances (M. Crosbie) et d'autres ont essayé de manipuler le programme des travaux de la Chambre d'une façon qui arrangeait le parti au pouvoir, sans respecter les droits des parlementaires.

Monsieur l'Orateur, on s'attend apparemment à ce que nous subissions les conséquences des promesses faites au cours de la campagne électorale par le premier ministre du Canada (M. Clark). Bien qu'il se soit lui-même déclaré contre la peine capitale, il a fourni l'occasion aux députés de son propre parti notamment, mais par le fait même à tous les députés de la Chambre, de pouvoir se prononcer sur cette question dans le cours ordinaire des travaux de la Chambre par le biais d'une motion ou d'un bill d'initiative parlementaire.

Je tiens à dire très clairement que, à mon avis, sur une question d'une telle importance morale—car c'est là que réside toute l'importance de cette question et c'est pourquoi elle soulève une telle controverse, non seulement à la Chambre des communes, mais dans tout le pays—le premier ministre du Canada adopte une façon de procéder—et ici je vais emprunter un terme que j'ai entendu le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) employer cet après-midi, et je suis prêt à me défendre si quelqu'un soulève la question de privilège—au sujet de la peine de mort et de la présentation d'un bill de contrebande, devant cet effort en vue d'amener subrepticement la Chambre des communes à se pencher sur cette question, devant le manque de rigueur morale que manifeste à mon avis le premier ministre du Canada, et je dis que cette façon d'utiliser la procédure est dégueulasse . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blaker: Je dois signaler aussi qu'avant d'utiliser ce mot, j'ai dit aux députés . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (Mme Stratas) veut prendre la parole pour un rappel au Règlement.

Mme Stratas: Pardonnez-mois, monsieur l'Orateur, si j'enfreins le Règlement, mais j'ai passé l'après-midi à la Chambre et j'ai vu et entendu de nombreuses choses, mais je ne peux demeurer silencieuse plus longtemps après avoir entendu ce qu'on vient de dire. J'invoque donc le Règlement pour affirmer aux députés de l'opposition que les membres de notre parti agissent de leur propre gré. Le parrain de ce bill a proposé cette mesure de son propre gré et les remarques que je viens d'entendre me déplaisent et me déconcertent.

Des voix: Bravo!

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, je ne trouve rien à redire à l'intervention de l'honorable représentante et je la respecte. Je n'ai nullement laissé entendre que le motionnaire avait participé à une conspiration quelconque ou avait présenté une mesure déshonorante. Je n'ai pas le moindre doute que le député qui a proposé cette motion ait agi en toute bonne foi, pour autant que je sache.

Une voix: Revenez au sujet de la motion.

M. Blaker: Je parle de la motion. Je suis prêt à croire que le député pense sincèrement qu'il y va de l'intérêt du Canada que soit proposée cette motion relative à la peine capitale. Le député de Scarborough Centre (Mme Stratas) semble croire que j'accuse le gouvernement d'une sorte de conspiration, ce qui n'est pas le cas. Ce que je tiens à dire . . . et si j'avais la citation sous la main, je la reprendrais . . . c'est que le premier ministre a déclaré au cours de la campagne électorale que bien qu'il soit personnellement contre la peine de mort, il serait prêt à permettre la présentation de motions et de bills émanant de simples députés afin de permettre à la Chambre de décider.

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Vous n'avez pas l'habitude de cela.

M. Blaker: Le député a parfaitement raison, je ne suis absolument pas habitué à cela. Je suis habitué à un parti et il y en a un à ma droite et un autre à ma gauche, qui est d'avis que nous devons nous en tenir à certains principes. J'attends de connaître la réaction du premier ministre qui a voté contre le bill réintroduisant la peine de mort par pendaison en prenant même la parole contre celui-ci et qui a mené par la suite une campagne électorale en laissant entendre que malgré sa position à l'égard de la peine capitale, il était prêt à permettre l'adoption de ce même bill à la Chambre. Nous avons assisté à quelques débats au Canada promulguant une morale, une philosophie ou des concepts plus élevés, mais pour ce qui est de cette question, le premier ministre prétend devant la Chambre et les Canadiens, que bien qu'il ait voté contre la peine capitale, il est disposé à appuyer un bill d'initiative privée qui prend le contre-pied de ses propres opinions. Il s'en lave simplement les mains, c'est tout.

● (1620)

Une voix: C'est un jeu.

M. Blaker: Qu'on me permette de dire ce que je pense de tout cela. Ce n'est pas la première fois que le premier ministre et son parti agissent de la sorte. Je suis l'un de ceux qui, à la Chambre, ont demandé au premier ministre de mener le débat sur la question de l'unité canadienne et il a également capitulé sur ce sujet. Il ne fait que cela, capituler.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du Secrétaire d'Etat (Mme Stratas) invoque le Règlement.

Mme Stratas: Monsieur l'Orateur, le député d'en face n'a peut-être pas la même conception de la liberté d'expression et du système parlementaire que le premier ministre et (M. Clark) et que nous-mêmes. Je demande que l'on parle du bill public d'initiative parlementaire au lieu de nous faire assister à un débat de personnalité.

Une voix: Parlez du bill.

M. Blaker: Oui, je vais le faire.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il s'agit d'une motion.

M. Blaker: Soit, je vais parler de la motion. Il semble y avoir une entente tacite à ce sujet. C'est l'une des premières fois depuis sept ans que je siège à la Chambre qu'on se sert des avantages de ceraines dispositions réglementaires pour faire étudier un bill à la sauvette, bill que le premier ministre du Canada et son parti n'ont pas le courage de présenter de la manière normale. C'est le problème.

Des voix: Bravo!

M. Blaker: Pour être plus clair ou pour parler plus simplement, je pourrais dire que c'est de la lâcheté de leur part.

M. Taylor (Bow River): Règlement, monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le député de Bow River (M. Taylor) doit retourner à son siège pour pouvoir obtenir la parole. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour).

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais je ne me levais pas pour prendre la parole.

Des voix: Bravo!

Une voix: Quelle longue journée!

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, je finis par être pris d'étourdissements à force de me lever et de me rasseoir. Puis-je conclure mes propos?

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le député de Bow River invoque le Règlement.

M. Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, notre premier ministre (M. Clark) ne nous dit pas comment voter, comme le faisait le premier ministre du député au sein de l'ancien cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: L'un quelconque de ces rappels au Règlement constituait-il un véritable rappel au Règlement?

Des voix: Non.

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, je dois répondre à la dernière intervention. Je trouve ridicule l'idée selon laquelle le chef du parti libéral dirait exactement à chacun de ses députés comment voter, et je n'en veux pour preuve que le vote proprement dit où chacun a voté comme il l'entendait.

Une voix: Pas au cabinet.

M. Blaker: Je ne comprends pas comment le député peut persister à croire une chose aussi ridicule. Mais je tiens à revenir à mon propos. Je ne consacrerai pas trop de temps à parler de la peine capitale. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir au moins neuf ou dix fois avant que la Chambre ne soit appelée à se prononcer. Je respecte l'opinion de tous et chacun des députés sur cette question. Les députés voteront à leur gré. Malheureusement, certains estimeront qu'ils doivent remplir leur devoir de députés et voter en tenant compte de sondages empiriques et inopérants. C'est leur affaire. Je tiens à envisager la question. Nous serons maintes et maintes fois saisis d'un bill de cette importance ou d'une motion portant sur le même sujet. Toujours on trouvera quelque chemin détourné pour remettre cette question sur le tapis.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Comme s'il s'agissait de contrebande!

M. Blaker: Je tiens à préciser que mon initiative est un effort délibéré de ma part, qui durera pendant tout mon temps de parole, en vue de défaire la motion.

Des voix: Bravo!

M. Blaker: Je suis disposé à ce que l'on consigne mes propos et que tout le monde en soit au courant. En sachant que le premier ministre et chef du parti conservateur n'a pas la force d'âme voulue pour traiter de la peine capitale en suivant nos procédures courantes, je suis alors entièrement disposé à recourir à certaines pratiques de la Chambre pour lui refuser, à lui ainsi qu'à ses députés, le droit de nous imposer clandestinement un projet de loi. Un jour, nous pendrons un criminel par erreur, si nous adoptons ce projet de loi.

Je tiens à ce que tous les députés aient la possibilité d'en discuter; je ne veux surtout pas qu'on l'escamote à la Chambre en ne nous permettant d'en discuter qu'une heure seulement, et qu'on le renvoie au comité avant que quiconque ait eu le temps de se rendre compte de ce qui se passe. Je veux voir le premier ministre du Canada se lever et voter sur la question.

Des voix: Il le fera.

M. Blaker: Jusqu'à ce qu'il se décide à le faire . . .

Une voix: Où est-il?

M. Blaker: Tant qu'il n'acceptera pas de venir à la Chambre des communes pour discuter de la peine capitale, je prendrai toutes les mesures possibles pour empêcher le renvoi de la motion au comité.

Une voix: Les députés d'en face ont peur du vote.

M. Blaker: Pour terminer, je voudrais lire quelques citations. Je reprendrai d'abord ce qu'un député très important, comme quelqu'un l'a dit cet après-midi, a déclaré à propos de la peine de mort. Voici ce qu'il a dit:

. . . j'ai constaté pour ma part que la peine de mort n'avait aucun effet dissuasif sur les curieuses personnes qui commettent des meurtres.

[M. Knowles.]

Ce sont les propos tenus par le très honorable premier ministre du Canada.

Une voix: Nous connaissons sa position.

M. Blaker: Pourquoi n'est-il pas ici pour discuter de la question si c'est ce qu'il croit?

Une voix: Où est-il?

M. Blaker: J'aimerais citer d'autres propos tenus par le même député:

Ce qu'il faut déterminer, c'est si l'idée de la peine capitale peut empêcher les personnes susceptibles . . . de commettre un meurtre de le faire. Autant que je sache, rien ne prouve vraiment que l'idée de la peine capitale constitue un facteur de dissuasion.

Il s'agit encore une fois de propos tenus par le très honorable premier ministre du Canada sur une question d'une grande importance morale, mais pourtant il n'est pas à la Chambre cet après-midi. Le premier ministre n'est pas ici pour discuter de la question ou prendre position. Tant que le premier ministre n'acceptera pas de dire publiquement quelle est sa position, je suis prêt à me servir des procédures de la Chambre pour empêcher que la motion soit renvoyée directement au comité.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) invoque le Règlement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il faudrait signaler au député qu'on ne pourrait guère concevoir que quelqu'un qui a les vues du premier ministre (M. Clark) sur la peine capitale présente un bill visant à restaurer la peine capitale.

Des voix: Règlement!

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le député est tout à fait ridicule. Mais le premier ministre est prêt à laisser d'autres députés présenter le bill.

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, je sais que le premier ministre est prêt à permettre à d'autres députés de présenter le bill. Le Règlement de la Chambre dit clairement que n'importe quel député peut présenter un bill dans le cadre normal du tirage et des procédures de la Chambre.

Une voix: Mais vous parlez de le faire de façon clandestine.

Une voix: Qu'y a-t-il de mal? Ce n'est pas une façon clandestine.

M. Rose: Ils sont choqués.

M. Blaker: Le député de Mission-Port Moody (M. Rose) qui est un député très respecté et plein de dignité à la Chambre, me dit que je suis en train de beaucoup choquer les députés d'en face. Je ne veux pas les choquer. Je leur dis simplement qu'une motion, une idée ou un bill de cette importance devrait être présenté par le gouvernement. Un débat sur un tel bill devrait porter la marque de l'engagement moral du premier ministre. J'essaierai autant que je le pourrai d'empêcher le renvoi de cette motion au comité. Je ferai de même pour tout autre bill ou motion jusqu'à ce que le très honorable premier ministre du Canada donne ouvertement son opinion à la Chambre. Il est à peu près temps qu'il le fasse sur cette question.

Des voix: Bravo!

Des voix: C'est honteux!

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais également que le premier ministre (M. Clark) présente une motion ou un bill sur cette question. Je pense que le gouvernement précédent a donné un bon exemple à cet égard. Le bill a été adopté en 1976.

J'espère donc que le premier ministre, d'autant plus qu'il est un abolitionniste bien connu et respecté, mettra fin à la pratique de nous présenter des douzaines de motions sur le sujet et qu'il présentera lui-même un projet de loi, s'il estime que nous devons maintenant révoquer le bill adopté en 1976. Je ne crois pas qu'il veuille le changer. Je l'ai entendu dire, à maintes reprises, qu'il n'était pas en faveur de la peine capitale. Il a également déclaré que, comme la loi que le député veut faire changer aujourd'hui n'a été adoptée qu'en 1976, il faudrait attendre encore un peu avant de chercher à la modifier.

Ce sujet est d'une si grande importance, et je suis sûre que le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) en conviendra, que nous ne pouvons pas nous mettre à faire des modifications ou des changements tous les ans ou tous les six mois. Je pense que c'est une mesure qui, de l'avis de la plupart des députés, devrait rester en vigueur pendant une période d'au moins cinq ans. Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre le dire, et c'est pourquoi je doute qu'il présente un bill comparable à celui dont nous discutons aujourd'hui.

● (1630)

A l'instar du député de Lachine (M. Blaker), je suis un peu troublé par le fait qu'en dépit de ses convictions très fermes, convictions qu'ont partagées tous les premiers ministres du pays en faveur de l'abolition de la peine capitale, le premier ministre n'exerce pas plus d'autorité sur ses troupes. Je ne veux pas dire par là qu'il en fasse des moutons de Panurge. Je ne crois pas à cette solution. Seulement, il pourrait faire preuve d'autorité en faisant comprendre à ses députés qu'il n'est pas question de rouvrir le débat à ce sujet trois ans seulement après qu'il ait fait l'objet d'une étude en profondeur. Il sera peut-être opportun de le faire dans deux ou trois ans. J'ai l'impression que c'est ce qu'il voudrait faire, mais il faudrait plus qu'une solide conviction un désir sincère de sa part pour amener son parti dans cette direction.

Je m'oppose à ce projet de loi. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait tout au long de la campagne électorale. A New Westminster et à Coquitlam, nous avons beaucoup discuté de l'opportunité de rétablir, oui ou non, la peine capitale. Le député qui a présenté la motion tout à l'heure a dit que la peine de mort avait un effet dissuasif et il a cité les propos de William Taft, un homme qui vivait il y a une centaine d'années, je pense. Il est possible que cela ait joué un rôle dissuasif à son époque, mais comment le député peut-il prétendre que c'est le cas maintenant alors que d'après les statistiques sur les trois dernières années, le nombre proportionnel de meurtres a diminué, je me le demande.

Je suis sidéré qu'il nous reproche d'avoir dit que la peine de mort n'a pas d'effet dissuasif et qu'il prétende le contraire sans étayer du tout ses propos. Nous au moins, nous essayons de prouver le bien-fondé de nos déclarations, comme nous l'avons fait quand nous avons prétendu qu'elle n'avait aucun effet dissuasif. C'est sans aucun doute ce que j'ai toujours essayé de faire et c'est ce que j'ai fait pendant la campagne électorale. Voilà ce que nous montrent les statistiques sur les trois dernières années. Celles-ci ont été publiées par le ministère du solliciteur général au cours de la dernière campagne électorale.

Je suis portée à croire que ce n'est pas parce que le motionnaire et d'autres députés estiment qu'elle exerce un effet de dissuasion qu'ils veulent rétablir la peine de mort. Ce n'est pas non plus parce qu'ils croient qu'elle va réduire la criminalité dans notre société. Le député a en fait mentionné toutes sortes de choses, des infractions très graves, qui n'avaient rien à voir avec le meurtre.

Le rétablissement de la peine capitale pour le meurtre ne réglera pas certains des très graves problèmes qui existent, nous en convenons tous, dans notre société, mais qui sont beaucoup moins graves que ceux qui existent dans d'autres pays où l'on a la peine de mort. Les problèmes que pose notre mode de vie urbain ne sont absolument pas liés, à mon avis, à l'existence ou à l'inexistence de la peine capitale. Le seul motif qu'il semble invoquer pour le rétablissement de la peine capitale est essentiellement celui de la vengeance, le principe d'œil pour œil, dent pour dent. Celui qui tue doit à son tour être tué. Ce n'est pas vraiment parce que ce châtiment peut exercer un effet de dissuasion qu'il veut le rétablir, mais parce qu'il estime, honnêtement et sincèrement, je crois, que celui qui commet un meurtre doit subir la peine de mort. Ce principe de vengeance n'a pas sa place, à mon avis, dans notre société. Il n'a jamais eu sa place, il me semble, dans notre société ou dans toute société qui se vante d'avoir atteint un certain niveau de développement et de civilisation.

La peine de mort ne ressuscite pas la victime. Si elle le faisait, ce pourrait être un argument en faveur de la peine de mort. Elle n'aide en rien les amis et les parents de la victime, ces personnes dont nous avons tous les intérêts à cœur. La peine de mort ne leur est d'aucun secours. Le député et les autres partisans de la peine capitale semblent obéir à un esprit de vengeance.

Une autre chose qui me tracasse, c'est qu'au Canada, en tout cas, toutes les condamnations à la peine de mort ont été commuées après décembre 1961. Le député a parlé d'un policier de sa circonscription qui a été tué il y a une dizaine d'années. Il a dit que parce que nos lois ne prévoyaient pas la peine capitale, le meurtrier n'a pas été exécuté. Je lui signale que le meurtrier n'aurait pas été exécuté de toute façon, car chaque condamnation à mort était commuée par le cabinet. Le dernier premier ministre qui a permis une exécution en ne commuant pas la peine a été le très honorable John Diefenbaker. Je me rappelle nettement l'avoir entendu dire, et je ne sais pas s'il l'a dit publiquement, que jamais plus il ne laisserait passer une occasion de commuer une peine de mort.

Feu le très honorable L. B. Pearson et le leader actuel de l'opposition ont tous deux commué des peines de mort. Je ne crois pas que ce soit parce qu'ils faisaient partie d'une élite, comme le député le laisse entendre, mais plutôt parce qu'ils sentaient profondément que l'application de la peine capitale n'était qu'un geste de vengeance, qui n'apporte rien aux parents et amis de la victime, qui ne contribue en rien à instaurer une société plus juste, qui n'enraie pas la violence dans notre société et qui n'est en rien une mesure de dissuasion.

Je crois que, indépendamment du parti, nous sommes tous désireux de trouver des solutions à ce problème, des solutions autres que le simple rétablissement de la peine capitale. Nous voulons tous, j'en suis sûre, arriver à résoudre nos problèmes sociaux. Même si un projet de loi comme celui-ci était adopté, remettant en vigueur la peine capitale, je suis absolument persuadée que ni le premier ministre, ni le ministre de la Justice (M. Flynn) ne refuseraient de commuer des condamnations. D'ailleurs, lorsque j'ai fait allusion à d'anciens premiers ministres qui ont commué ce genre de peine, j'aurais dû mentionner aussi les ministres de la Justice de leurs cabinets respectifs.

● (1640)

Je suis profondément convaincue que ceux qui votent en faveur du rétablissement de la peine de mort se déchargent sur d'autres personnes, notamment le cabinet, du soin de décider si la peine de mort sera effectivement appliquée.

Une voix: Notamment le premier ministre.

Mlle Jewett: Certainement, comme on vient de me le rappeler. Pour revenir au point que j'ai abordé au début de mon discours, si je ne connais pas l'opinion du ministre de la Justice, je connais par contre celle du premier ministre actuel. Or, en rétablissant la peine de mort, nous rejetterons sur lui la responsabilité de commuer la peine de mort. Je sais qu'il assumerait cette responsabilité, mais je ne crois pas que nous devrions rejeter sur d'autres cette responsabilité, et c'est exactement ce que nous ferions.

Pour ces raisons surtout, il m'est absolument impossible d'appuyer cette motion ou toute autre motion semblable. J'exhorte les députés à laisser la loi actuelle en vigueur pendant plus longtemps et à se demander s'ils préfèrent l'autre solution, c'est-à-dire un régime essentiellement fondé sur le principe: œil pour œil, dent pour dent.

Comme je viens de le dire, un tel régime ne dissuaderait pas les meurtiers en puissance et, en fin de compte, ne ferait que rejeter le fardeau de la responsabilité sur le premier ministre et les membres du cabinet qui, aussi sûr que je suis ici, commueraient les peines tout comme l'ont fait leurs prédécesseurs.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, je parlerai très brièvement en faveur de cette motion du député de Grey-Simcoe (M. Mitges). On sait que j'ai présenté des bills d'initiative parlementaire et fait plusieurs discours à la Chambre en faveur de la peine capitale. De ce côté-ci, nous allons pousser à la roue pour faire adopter la réforme parlementaire proposée par les leaders du gouvernement à la Chambre, afin que nous puissions voter librement sur cette question à la Chambre des communes.

Les députés d'en face peuvent dire qu'il y a eu un vote libre en 1976, mais ce sont des bobards. Il s'agissait d'une mesure parrainée par le gouvernement et, par solidarité, tous les membres du cabinet devaient l'appuyer. Je sais qu'un bon nombre de députés de l'arrière-ban du gouvernement de l'époque ont subi des pressions à cet égard. Certains députés néo-démocrates ont déclaré que notre premier ministre (M. Clark) ne désirait pas prendre position sur cette question. Le premier ministre a pris position sans équivoque, mais il tient à donner au Parlement l'occasion de se faire entendre.

Le premier ministre n'est pas comme certains députés d'en face qui veulent que le Parlement fasse connaître son opinion à propos de questions comme la pension des anciens combattants—et je pense que c'est une bonne chose—mais qui veulent le museler au sujet de la peine de mort ou d'autres questions sur lesquelles ils ne sont pas d'accord. Le député d'en face a également déclaré ne pas vouloir imposer au cabinet tout le fardeau de cette responsabilité. Rien n'empêchera le Parlement de proposer des amendements à la loi, lorsqu'elle sera présentée à la Chambre, pour que les recours en grâce soient soumis au Parlement. Rien n'oblige le cabinet à supporter tout le fardeau de ces décisions. En fait, certains députés de ce côté-ci estiment que le Parlement a un rôle à jouer à cet égard.

Personnellement, je ne suis pas d'accord. S'il y a lieu de commuer la peine de mort, dans certains cas, j'estime que c'est au cabinet de prendre la responsabilité. Si ce bill d'initiative parlementaire est présenté dans le cadre des réformes parlementaires, tous les députés auront l'occasion de donner leur avis.

Encore une fois, je félicite le député de Grey-Simcoe d'avoir présenté cette motion et de n'avoir pas choisi la solution de facilité en laissant tomber la question. De quelque côté que l'on soit dans le débat sur cette question, c'est un sujet pénible. Pourtant, il n'est pas possible de l'éluder. Il arrive trop souvent, lorsqu'une question délicate comme celle-là se pose, que les députés d'en face s'empressent de la dissimuler pour n'avoir pas à la régler.

Nous espérons, de ce côté-ci, pouvoir présenter cette question au moyen d'un bill d'initiative parlementaire, comme on l'a fait en 1966. A ce moment-là, quatre députés se sont associés pour présenter une mesure législative grâce à une ordonnance spéciale de la Chambre recommandant l'abolition de la peine capitale. En procédant de cette façon, il n'était pas nécessaire de faire appel à la solidarité du cabinet ni d'obliger les députés à voter d'une certaine façon sur cette mesure législative.

En terminant, je voudrais dire au député de Grey-Simcoe que j'appuie sa motion. Il est bien évident que les députés qui s'opposent à cette motion l'étoufferont. Cependant, l'année prochaine, quand on aura adopté notre projet de réforme parlementaire, nous aurons l'occasion d'avoir un débat plus approfondi qui permettra à tous les députés de se prononcer officiellement par leur vote sur cette très importante question qui se pose aux Canadiens.

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort-Garry): Monsieur l'Orateur, ce fut aujourd'hui un grand jour pour le Parlement—nous avons eu la guillotine entre 3 heures et 4 heures, et maintenant la corde entre 4 heures et 5 heures.

M. Nystrom: Ce n'est pas mal dit.

M. Axworthy: En effet.

On pourrait dire à juste titre que la résolution à l'étude reflète divers motifs. Nous ne devrions pas badiner avec cette question de la même façon dont le député a présenté sa résolution. Il semble beaucoup plus craindre que les prisonniers soient dorlotés, que les mœurs se relâchent, qu'il y ait trop de bonnes âmes et de cœurs tendres, et tous ces préjugés absolument gratuits sur ce qui ne va pas dans la société.

Tous ces préjugés se confondent en quelque sorte avec le rétablissement de la peine de mort. Tous ces problèmes qui découlent, selon lui, du relâchement des mœurs seront en quelque sorte résolus si nous commençons à pendre les gens, tous ces problèmes d'immoralité et de dépravation qui envahissent le pays, à son avis, seront réglés par des mises à mort dans une chambre à gaz ou sur un échafaud. Ce n'est pas là le genre de débat qu'il faudrait tenir. Si nous voulons débattre le rétablissement de la peine de mort, nous devrions alors débattre la question au fond, c'est-à-dire un châtiment pour meurtre.

La peine capitale ne résoudra pas le problème de la morale qui se relâche ou celui des prisonniers qu'on cajole, elle ne soulagera pas non plus les autres appréhensions du député. Lorsqu'on parle de la peine capitale, il est question du meurtre et de la peine qu'il entraîne. Mettons les choses au point au lieu de semer la confusion. Si nous permettons que le débat se déroule selon le programme exposé par le député, nous nous perdrions en digressions. Nous devrions plutôt discuter des causes du problème.

Personne ne niera le relâchement de la morale ou l'affaiblissement des structures familiales, mais nous ne changerons pas cet état de choses en disant aux Canadiens que l'exécution des criminels est le remède miracle à tous ces maux. Si le député croit que cela réglera le problème, il fait une grave erreur parce qu'en fait, cela l'aggravera. Les gens se croiront tranquilles parce qu'ils s'imagineront que le spectre de la peine de mort inspire à tous une crainte respectueuse des lois. Ce n'est pas le rétablissement de la peine capitale qui va faire disparaître ces problèmes. Ils continueront d'exister, parce qu'ils ont des causes sans aucun rapport avec le meurtre que le député voudrait punir d'un autre meurtre.

Il faudrait qu'on sache de quoi il est question dans cette résolution. Il n'est pas question de la mollesse de la société, il est question d'une solution tout à fait précise à un problème tout à fait précis, donc c'est aux député d'en face qui sont partisans du bill de nous montrer en quoi ce changement est nécessaire.

On réclame à grands cris un débat parlementaire sur cette question. Eh bien le débat a déjà eu lieu. Il a eu lieu il y a trois ans, et il n'y en a jamais eu de plus long. Faut-il un Parlement à répétition où, chaque fois qu'il arrive cinq nouveaux députés, on remettrait toute la législation en question? Le Parlement a étudié l'affaire, et c'est insulter les députés actuels de prétendre que ceux de l'époque ont fait preuve de légèreté. Je le dis en connaisance de cause, parce que j'ai lu ces débats.

● (1650)

Nous assistons actuellement aux mêmes débats que ceux qui avaient lieu à l'assemblée législative provinciale où je siégeais alors. Nous abordons les mêmes sujets en même temps. Cette question a une certaine importance. Selon moi, il n'est pas exact de dire qu'il s'agit d'un acte d'intimidation. L'orateur qui m'a précédé a dit qu'on se livrait à des actes de coercition et d'intimidation.

Une voix: Prouvez-le.

M. Axworthy: Oui, il faut le prouver. Sinon il n'y a pas lieu de présenter la résolution pour l'instant.

J'ai entendu les députés déclarer que les Canadiens y étaient favorables. Par ailleurs, j'ai entendu les députés conservateurs dire qu'ils n'avaient que faire de l'opinion publique au sujet de Petro-Canada. Or, voilà que soudain ils sont très sensibles à ce que nos compatriotes peuvent penser de la peine capitale. Que choisissez-vous? Si vous tenez à consulter un sondage d'opinion, vous devriez prendre connaissance de celui qui a été publié mardi dernier et qui démontre que le gouvernement actuel perd de plus en plus de sa crédibilité. Voilà celui que vous devriez choisir, car les Canadiens n'ont plus du tout confiance en ce que vous faites. Voilà le sondage que vous devriez étudier. La population tient à avoir un gouvernement sérieux qui s'attaque à des problèmes sérieux. A mon avis, les députés d'en face se rendraient beaucoup plus utiles s'ils passaient leur temps à présenter des résolutions visant à régler un grand nombre des maux socio-économiques dont souffre notre pays, sans s'inquiéter de celui-là. Le Parlement l'a réglé après l'avoir longuement débattu.

Une voix: Obstruction systématique!

M. Axworthy: Nous nous appliquons simplement à défendre les droits du Parlement. Ce n'est pas de l'obstruction systématique. C'est tout ce que nous avons fait.

Pour en revenir au cœur du problème, le fardeau de la preuve incombe à nos vis-à-vis. Ils doivent prouver d'une façon ou d'une autre qu'en abolissant la peine capitale, le Parlement a provoqué une hausse du taux de criminalité, accru l'insécurité des gens et mis en péril la sécurité des citoyens. Pourtant, le député d'en face n'a pas apporté l'ombre d'une preuve que ce soit le cas. Il n'a pas donné un seul exemple pour étayer son point de vue. Il s'est borné à faire appel à notre bon sens. Nous tentons tous de faire preuve de bon sens.

En fait, il s'est borné à dire que la suppression de la peine capitale était le fait d'une bande d'élitistes et de bonnes âmes qui tentaient d'imposer leurs vues à la population. Il parlait des députés à cette assemblée lors d'une session antérieure. Voilà les élitistes dont il parle: des gens qui ont été élus en bonne et due forme par leurs concitoyens pour venir siéger au Parlement et agir selon leur propre conscience. Voilà les partisans de l'élitisme dont il parle. Ce sont eux qui ont imposé l'abolition. Ce n'est pas l'intelligentsia des tours de Broadview-Greenwood qui a aboli la peine de mort, ce sont les députés qui représentent des circonscriptions rurales et urbaines du Canada, de l'Est à l'Ouest. Ce sont eux qui ont voté pour l'abolition.

Voyons les faits. Où sont les preuves que le député veut présenter?

Une voix: Nous pouvons le prouver.

M. Axworthy: Je voudrais le voir. A moins que le député ne fabrique des preuves . . .

M. Elzinga: Vous êtes aveugle.

M. Axworthy: Je cède peut-être à une tendance, celle d'examiner les faits. Depuis dix ans, le taux de criminalité dans la société est resté à peu près le même avec ou sans l'application de la peine capitale. Il y a un autre fait dont nous devrions tenir compte. Le dernier rapport publié par Amnesty International, une association respectée aux quatres coins du monde, qui s'efforce de défendre les droits et les libertés civiques et qu'appuient des députés des deux côtés de la Chambre, nomme les pays qui ont progressé et ceux qui ont régressé relativement à l'abolition de la peine de mort.

Chacun d'entre nous devrait se demander dans quel genre de pays nous préférerions habiter. Préférerions-nous habiter un pays comme la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Ouest ou la Grande-Bretagne, qui s'efforcent depuis longtemps de respecter les droits de la personne et les libertés civiques et qui s'intéressent énormément aux questions de la responsabilité de l'homme, ou bien préférerions-nous être classés dans la même catégorie que les pays comme l'Iran, le Nicaragua et la Bolivie, que je n'essaie pas de critiquer, mais qui sont des pays qui ne sont pas encore tout à fait parvenus à maturité du point de vue social. Voilà une des épreuves que nous devons subir au Parlement de temps à autres. Nous devons mesurer d'une certaine façon notre maturité dans la société.

Il s'agit entre autres de se demander si nous sommes disposés à faire face aux émotions fortes? Sommes-nous disposés à prévoir des lois qui ne permettent pas à nos craintes naturelles et à nos frustrations de prendre le dessus? A mon avis, il importe bien plus que les députés expliquent à leurs électeurs de quelle façon certains problèmes graves engendrent des incertitudes dans notre société, qui n'ont rien à voir avec le fait de prendre ou non les criminels.

Il s'agit plutôt de déterminer le genre de société que nous voulons édifier. Nous permettons à nos collectivités de se démembrer. Dans beaucoup de cas, nous permettons aux liens qui nous unissent de se défaire. Ce genre de problèmes devraient nous préoccuper au plus haut point. Nous devrions les étudier au Parlement. Au lieu de cela, nous passons notre temps à débattre la question de savoir si la peine capitale est une solution à ces problèmes. Je demanderais aux députés d'en face d'y penser un instant, de poser des questions au sujet de ce qu'on peut faire pour revaloriser la famille et lui donner un sens de stabilité dans notre société. C'est une question importante. Pourtant, nous laissons la situation dégénérer de jour en jour. Nous voyons de plus en plus d'enfants infirmes dont on ne s'occupe pas. Nous laissons dépenser les fonds de l'assurance-maladie non pour la promotion de la santé, mais pour la construction de routes menant à Mafeking. C'est vrai.

Une voix: Vous gâtez votre argumentation.

M. Axworthy: Je ne gâte pas mon argumentation. Nous laissons les priorités sociales de notre pays passer à l'arrière-plan. Nous ne nous attaquons pas aux grandes questions sociales de notre pays parce que nous nous heurtons à un mur politique. Lorsque j'entends le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) et le ministre des Finances (M. Crosbie) dire qu'il va falloir se serrer la ceinture et se rentrer le ventre, je sais de qui ils parlent. Ils ne parlent pas de ceux qui sont riches et puissants, ils parlent de ceux qui ne peuvent se défendre. Voilà où se trouvent les véritables problèmes.

J'aimerais beaucoup mieux voir les députés d'en face . . .

Une voix: Nous ne sommes pas ici pour vous plaire.

M. Axworthy: . . . se préoccuper des conditions qui existent dans les prisons. Je signale à mes vis-à-vis qu'ils vont avoir amplement le temps de débattre cette question. Comme je le signalais à un député, si vous voulez que je vienne débattre le sujet, je suis prêt à venir n'importe quand. Mais il faut le débattre ensemble et non à bâtons rompus.

Ce n'est pas par une résolution de ce genre que nous allons régler nos problèmes et nos questions. On ne nous a rien prouvé. Tout ce qu'on nous a donné ce sont des opinions. Les opinions ne suffisent pas. Il faut faire preuve d'un peu plus de jugement dans les décisions de cette importance.

Un député d'en face a dit qu'il fallait saisir le Parlement de la question. Je ne sais pas où il a pêché cette idée, mais je nous vois d'ici consacrer les vendredis après-midi à décider si nous allons faire des pendaisons ou pas. Je vous vois revenir à l'époque du forum romain, et décider à pouce baissé ou à pouce levé, le vendredi après-midi, si un gars va se balancer ou pas. A quoi cela rime-t-il? Sommes-nous des marionnettes? Jusqu'où ces gens-là veulent-ils reculer, et à quelle vitesse? Ne sont-ils pas capables d'admettre que la civilisation vaut plus que cela?

Point n'est besoin de répéter ici les arguments qui ont été avancés à maintes reprises à propos des droits et des responsabilités des députés. Lorsque s'inspirant des propos qu'un éminent conservateur, Edmund Burke, a tenus dans un discours prononcé à Bristol, on prétend que, ce qui importe, ce ne sont pas les sondages d'opinion temporaires ni les demandes insistances nécessaires . . .

La peine capitale

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 décembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT LA TAXE SUR LES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, le vendredi 7 décembre, le premier ministre a déclaré à la Chambre que le gouvernement allait imposer à 100 p. 100 les recettes supplémentaires des sociétés pétrolières provenant de toutes augmentations de prix. Cette nouvelle a fait dégringoler l'indice des valeurs pétrolières à la Bourse de Toronto de 109 points et a semé la panique parmi les investisseurs de Toronto et de New-York tant que le cabinet du premier ministre n'eut pas précisé sa position. En conséquence, je propose, avec l'appui du député de Verchères (M. Loiselle):

Étant donné l'obsession du premier ministre à faire des déclarations contradictoires et obscures, que l'on exhorte les hommes d'affaires d'Amérique du Nord à toujours prendre la peine de vérifier auprès du cabinet du premier ministre l'exactitude des déclarations de ce dernier avant d'y ajouter foi.

Des voix: Oh! oh!

* * *

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

LA CONSTITUTIONNALISATION DANS L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole en conformité de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Nous célébrons aujourd'hui le 30e anniversaire de l'abolition des appels au comité judiciaire du Conseil privé de la Grande-Bretagne, ce qui a fait de la Cour suprême du Canada le tribunal de dernière instance du système judiciaire canadien. Ce qu'on ne reconnaît pas généralement, c'est qu'au contraire de la Cour suprême des États-Unis, la Cour suprême du Canada n'est pas un tribunal constitutionnel, mais simplement un organe du Parlement qui, partant, pourrait bien être aboli par une loi de cette assemblée législative.

De façon à rendre notre tribunal suprême indépendant, tant essentiellement que formellement, de nos institutions politiques, et à mettre en lumière le rôle qu'il joue en tant que cour d'appel et d'arbitre des questions constitutionnelles, je propose, avec l'appui du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à présenter un amendement constitutionnel pour faire de la Cour suprême un tribunal constitutionnel entièrement protégé en la constitutionnalisant dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération cette motion proposée en conformité de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LES FONDS NÉCESSAIRES POUR RÉTABLIR LE SERVICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Comme il se produit, dans des localités situées dans le delta du Mackenzie, des pannes d'électricité, attribuables à des générateurs défectueux, qui causent de graves difficultés aux habitants, et comme la Commission d'énergie du Nord canadien a dit qu'elle était incapable, faute de fonds, de réparer l'équipement et de le maintenir en bon état, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le gouvernement accorde des fonds d'urgence à la Commission d'énergie du Nord canadien pour permettre à celle-ci d'effectuer les réparations nécessaires et de rétablir intégralement le service aux localités en question.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime pour que celle-ci soit mise en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA PAR UNE SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement afin d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité.

● (1410)

Étant donné qu'une compagnie américaine appelée S.C.A. déverse journellement des milliers de gallons de biphényle polychloré et d'autres substances chimiques nocives dans la rivière Niagara et comme en continuant de recourir à cette méthode d'élimination de ses déchets elle peut nuire de façon durable à la santé de tous les citoyens canadiens et américains qui demeurent sur les bords de la rivière, je propose, appuyé par le député de Niagara Falls (M. Froese):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement exprime son inquiétude que la compagnie S.C.A. des États-Unis a journellement déversé des milliers de gallons de B.P.C. et autres produits chimiques nocifs dans la rivière Niagara et qu'il demande instamment au gouvernement des États-Unis de s'occuper directement de cette question et de faire le nécessaire pour atténuer le danger éventuel que représente l'utilisation prolongée d'une telle méthode d'élimination des produits chimiques nocifs.

M. l'Orateur: Pour pouvoir présenter une motion de ce genre, en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON PROPOSE LA TENUE D'UN DÉBAT SUR LES APPROVISIONNEMENTS DE PÉTROLE DANS L'EST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que dans une lettre, datée du 6 novembre 1979, le premier ministre (M. Clark) nous fournissait des garanties sur les approvisionnements de pétrole et d'huile à chauffage pour l'Est du pays; étant donné les nombreuses déclarations contradictoires faites par le premier ministre depuis cette date; étant donné que la population du Québec et des provinces Maritimes est dans l'incertitude pour cet hiver, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que de l'avis de la Chambre, un débat d'urgence ait lieu sur la question des approvisionnements de pétrole pour cet hiver, afin de faire la lumière et le point sur la situation, en examinant des propositions ou mesures susceptibles de garantir un approvisionnement suffisant pour répondre aux besoins de l'Est du pays.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. Fretz.]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE FAIRE CESSER LA VENTE DE TERRES À DES FINS NON AGRICOLES PAR LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, À CUMBERLAND, ONT.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que la Société du Crédit agricole prend avantage de son titre de société de la Couronne pour faire fi des règlements municipaux, surtout des règlements de zonage comme cela vient de se produire dans la municipalité de Cumberland, où la Société du Crédit agricole a divisé une portion de terrain désignée pour l'agriculture afin de la revendre à des taux résidentiels et spéculatifs, ce qui est contraire aux règlements de zonage de cette municipalité. Étant donné qu'un arrêt de cette pratique est urgente et pressante, je propose, appuyé par l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert):

Que le ministre de l'Agriculture, responsable de la Société du Crédit agricole, intervienne auprès de cette société afin qu'une telle pratique cesse immédiatement et en plus qu'une lettre soit adressée à la municipalité de Cumberland lui garantissant qu'une telle action ne se répète plus.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

LES SUBVENTIONS À LA MAISON TALONBOOKS LTD. DE VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, la motion que je voudrais présenter, en vertu de l'article 43 du Règlement, concerne une affaire urgente. La maison Talonbooks Ltd. de Vancouver qui doit en somme son existence aux subventions du Conseil des arts du Canada, a publié de nombreux ouvrages qui intéressent vivement les Canadiens. Je propose donc, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que le Parlement prie instamment le Conseil des arts du Canada de ne pas annoncer de décision définitive au sujet de la prolongation des subventions accordées à Talonbooks Ltd. tant que le Conseil et la maison d'édition n'auront pas comparu devant le comité permanent des communications et de la culture.

Je devrais ajouter que, sauf erreur, le Conseil des arts du Canada doit réexaminer la question d'ici trois jours.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉNERGIE

L'APPROVISIONNEMENT DES DÉTAILLANTS D'ESSENCE INDÉPENDANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente. Étant donné que les sociétés pétrolières multinationales refusent injustement d'approvisionner les détaillants d'essence indépendants, notamment 41 d'entre eux, tous de la région d'Ottawa, qui seront à sec cette semaine à cause des méthodes de commercialisation injustes de la société Gulf Oil, je propose, avec l'appui du député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse immédiatement enquête sur les méthodes actuelles de commercialisation des grandes sociétés pétrolières qui refusent d'approvisionner les détaillants d'essence indépendants et qu'il mette un terme à ces pratiques déloyales.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT LA TAXE SUR LES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—L'INCIDENCE SUR LA BOURSE DE TORONTO

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Comme nous l'avons appris, l'indice du pétrole à la Bourse de Toronto est tombé de 109 points en une seule journée, ce qui signifie une baisse de 4 p. 100, parce que le premier ministre a fait, vendredi, pendant la période des questions, une déclaration aussi incroyable qu'inouie selon laquelle il allait:

. . . permettre au gouvernement de récupérer la quasi-totalité des revenus additionnels que ces hausses de prix procureront aux sociétés pétrolières . . .

● (1415)

Le premier ministre annoncera-t-il d'autres mesures économiques en rapport avec l'impôt sur les sociétés?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député s'intéresse vraiment à ce problème, je lui suggère de prêter attention aux questions qui sont posées à la Chambre et d'être ici demain pour l'exposé budgétaire.

M. Hopkins: Le peuple canadien sera sans aucun doute édifié par la manière avec laquelle le premier ministre du Canada répond aux questions de la Chambre. J'aimerais poser une autre question à cet égard. Le premier ministre est-il conscient de la portée de ses propos inconsidérés, et cherche-t-il encore à déséquilibrer seul le marché des valeurs par l'inopportunité et l'imprudence de ses commentaires?

M. Clark: Oui à la première partie de la question, non à la seconde.

L'AUTOSUFFISANCE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE D'ICI À 1990—L'EXPORTATION DE GAZ NATUREL AUX ÉTATS-UNIS

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ma question s'adresse au premier ministre et se rapporte à l'intention maintes fois manifestée par son gouvernement de réaliser d'ici à 1990 l'autosuffisance canadienne en matière d'énergie.

Comment le premier ministre peut-il concilier la vente de 3.75 billions de pieds cubes de gaz naturel aux États-Unis avec le compte rendu des approvisionnements de pétrole et de gaz fait en novembre 1979 par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui affirme qu'en exportant nos sources d'énergie vers les États-Unis on obligerait les provinces de l'Atlantique à continuer d'importer le pétrole dont elles ont besoin?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas très bien à quel compte rendu le député fait allusion. Il s'agit probablement de celui qui concerne le fuel domestique ou le pétrole, mais non le gaz naturel. De toute manière, ce compte rendu a été déposé en novembre, c'est-à-dire avant la publication du rapport de l'Office national de l'énergie qui indiquait que le gaz naturel destiné à l'exportation vers les États-Unis constituait un véritable excédent pour le Canada, même si on remplaçait éventuellement, dans l'est du pays, divers combustibles de pétrole par le gaz.

M. MacLellan: Monsieur l'Orateur, je voudrais interroger le premier ministre au sujet de la déclaration qu'il a faite vendredi concernant la décision de ne pas prolonger le gazoduc jusqu'aux provinces Maritimes, accentuant ainsi la dépendance de ces provinces envers le pétrole importé et plaçant une fois de plus la région de l'Atlantique dans une position d'infériorité par rapport au reste du Canada.

Je demande au premier ministre pourquoi son gouvernement ne prolonge pas immédiatement ce gazoduc jusqu'aux provinces Maritimes, ce qui favoriserait l'exploitation rapide du gaz naturel de la région de l'île de Sable et réduirait la dépendance de ces provinces à l'égard du pétrole importé?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je suis certain que c'est par mégarde que le député a déformé mes propos. Notre position est la suivante: si les provinces Maritimes expriment le désir de faire prolonger le gazoduc au delà de Québec, nous sommes disposés à étudier cette demande avec le plus grand sérieux. En fait, si ces provinces sont d'accord, nous sommes disposés à prolonger le gazoduc au delà de Québec.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Mais il n'est pas question d'imposer aux provinces de l'Atlantique un pipe-line dont elles ne voudraient pas. Nous attendons donc leur accord.

Questions orales

L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ DE L'EST DU CANADA

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, dans un communiqué daté du 4 décembre, la société Foothills publiait des projections selon lesquelles il y aurait des pénuries de main-d'œuvre dans certaines régions clés de l'est et de l'ouest du Canada, si le pipe-line de l'Alaska, le pipe-line du Québec et des Maritimes et d'autres devraient être construits en même temps.

Étant donné le programme de substitution du gaz au pétrole du gouvernement dans l'est du Canada, le gouvernement donnerait-il l'assurance que ces pénuries de main-d'œuvre ne retarderont pas l'approvisionnement en gaz de l'est du Canada?

● (1420)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous tiendrons certainement compte des pénuries de main-d'œuvre et nous tenterons d'y remédier à l'avance. Je ne suis pas absolument certain si l'honorable député veut laisser entendre que le parti libéral s'oppose à la construction du pipe-line Québec-Maritimes et au remplacement du pétrole par le gaz naturel.

LES RÉSERVES DE FUEL DOMESTIQUE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. L'Office national de l'énergie a annoncé qu'à la fin d'octobre, non seulement les réserves de fuel domestique avaient diminué de 6.3 p. 100 mais—chose incroyable—les exportations canadiennes pour la même période avaient augmenté de quelque 27 p. 100. Dans une déclaration qu'il a faite vendredi dernier, au sujet de l'approvisionnement en produits pétroliers, le premier ministre a dit ceci:

Nous avons toujours su qu'une pénurie de fuel domestique cet hiver était possible.

Compte tenu de cette déclaration, comment alors qu'il est au pouvoir depuis six mois, le gouvernement a-t-il pu permettre ces exportations?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que dans certains cas, ces exportations ont servi à alimenter certaines raffineries ou certaines régions où il n'y aura vraisemblablement—en fait sûrement—pas de pénuries cet hiver.

Je voudrais faire comprendre au député que les rapports de l'Office national de l'énergie dont nous parlons sont des rapports qui nous donnent une évaluation aussi à jour que possible des pénuries qui peuvent survenir dans une région en particulier ou à un moment en particulier. Selon nos dernières informations, il est possible que nous connaissions certaines interruptions de livraisons, mais cela pourra sans doute être évité grâce à un contrôle rigoureux des exportations et à l'application de mesures d'économie de l'énergie. Je crois savoir que les sociétés qui avaient l'habitude d'exporter n'exportent plus depuis octobre ou novembre.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre confirmera-t-il que si son gouvernement avait été sur ses gardes ces six derniers mois, nos réserves de fuel domestique accuseraient cette année un excédent de 6 p. 100 au lieu d'une baisse de 6 p. 100 par rapport à l'année dernière?

S'il l'admet, il pourrait peut-être nous expliquer pourquoi la société Irving a été autorisée à accroître substantiellement ses exportations précisément pendant la période, dont le premier ministre a parlé vendredi, pendant laquelle toutes les provinces, surtout l'Ontario et les provinces de l'Est, pourraient s'attendre à des pénuries?

M. Clark: Oui, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, je refuse de faire la déclaration que l'honorable député me conviait à faire. Quant à la société Irving, je crois savoir qu'elle a exporté très peu de ses produits en novembre et qu'aucune des régions qu'elle dessert n'a manqué de fuel domestique ni de pétrole lourd. Je sais également que le mois dernier, la société Irving s'est vue refuser un certain nombre de permis d'exportation parce que nos excédents n'étaient pas assez élevés.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas encore de pénurie, mais le premier ministre et d'autres nous ont averti qu'il y en aurait cet hiver. Comme j'ai vérifié tout juste avant midi aujourd'hui, le premier ministre confirmera-t-il maintenant que l'Office national de l'énergie autorise encore des exportations, et qu'il étudie encore des demandes de permis qui permettraient aux compagnies d'exporter encore du fuel domestique dans le courant de l'hiver? En répondant à cette question—et je crois que les réponses seront nettement affirmatives . . .

Une voix: Pourquoi les poser alors?

M. Broadbent: . . . le premier ministre pourrait-il expliquer aux députés et aux Canadiens pourquoi il n'a pas donné des directives à l'Office national de l'énergie pour qu'il n'autorise plus l'exportation de notre fuel domestique cette année?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je vérifierai les questions au sujet desquelles le chef du Nouveau parti démocratique s'est renseigné, mais ce sont des précisions que je ne possède pas encore. Je vais me renseigner non seulement au sujet des questions particulières qu'a posées le chef du Nouveau parti démocratique, mais également au sujet d'autres facteurs qui, à supposer que ce qu'il prétend s'avère exact, auraient conduit l'Office national de l'énergie à accorder une telle autorisation.

● (1425)

[*Français*]

ON DEMANDE DE PRÉCISER LA SITUATION ACTUELLE DE L'APPROVISIONNEMENT DES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au très honorable premier ministre et touche évidemment la question énergétique. Dans la lettre qu'il nous a fait parvenir et qui apparaît en appendice dans le compte rendu officiel des *Débats* du 6 novembre dernier, le premier ministre nous indiquait, à ce moment-là, les mesures que son gouvernement avait prises en vue de sécuriser la population du Québec et celle des provinces Maritimes, c'est-à-dire la population de l'Est du Canada, sur la sécurité d'approvisionnements. Il nous faisait part également des mesures que son gouvernement avait prises pour garantir les quotas et protéger l'approvisionnement des distributeurs indépendants. J'aimerais demander à l'honorable premier ministre, compte tenu de tout ce qui a été déclaré au cours des derniers jours, s'il est en mesure aujourd'hui de faire le point sur la situation actuelle de l'approvisionnement des distributeurs indépendants.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il serait nécessaire pour moi de vérifier exactement la situation des distributeurs indépendants. Je n'ai pas les renseignements en main aujourd'hui. Je puis indiquer à l'honorable député que, dans les lettres que je lui ai adressées, j'ai indiqué ce qui suit, et je cite:

S'il se produisait une interruption de l'approvisionnement de l'ordre pouvant engendrer une urgence nationale, je peux vous assurer que le gouvernement serait prêt à avoir recours aux pouvoirs dont il dispose en vertu de la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie de 1979 afin de maintenir les approvisionnements et d'assurer une distribution équitable.

ON DEMANDE D'ÉTUDIER LA RÉDUCTION DES QUOTAS DES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS D'HUILE À CHAUFFAGE

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au très honorable premier ministre si on l'a informé que des distributeurs indépendants se sont fait réduire leur quota de près de 50 p. 100 pour le mois de décembre seulement. Entre autres, j'ai un exemple à lui signaler. Un distributeur indépendant qui avait un quota de 98,000 gallons d'huile à chauffage pour le mois de décembre s'est fait réduire son quota de 58,000 gallons, c'est-à-dire qu'on lui a réduit son quota de 40,000 gallons. J'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il est prêt à informer la Chambre aujourd'hui et à déclarer que son gouvernement prendra les mesures qui s'imposent afin de redresser la situation de toute urgence?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Premièrement, monsieur l'Orateur, je suis disposé à réviser et à considérer la situation signalée par l'honorable député; deuxièmement, la semaine dernière j'ai indiqué l'intention du gouvernement d'annoncer les noms des membres de la Commission des approvisionnements plus tard cette semaine.

* * *

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

L'IMPRESSION ET LA MISE À LA POSTE DES FORMULES DE DÉCLARATION D'IMPÔT POUR 1979

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au leader du gouvernement à la Chambre en sa qualité de ministre du Revenu national. Peu de temps avant l'ouverture de la séance aujourd'hui, on m'a soutenu que non seulement les formules de déclaration d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers pour l'année fiscale 1979, n'avaient pas encore été expédiées par la poste, mais que leur impression n'était pas encore terminée. Cela contredit la déclaration du ministre qui dit à la Chambre le 28 novembre dernier, qu'elles avaient déjà été imprimées et que leur envoi par la poste serait terminé au début de la semaine suivante.

Pourrait-il dire maintenant à la Chambre où en sont exactement les choses et en particulier, si le fait est que ces formules ont effectivement été imprimées, à quelles dates exactes l'impression a eu lieu et si elles ont été expédiées, quelles sont les dates exactes de leur envoi par la poste?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de donner au député les dates exactes, mais lorsque j'ai fait ma déclaration à la Chambre au cours du débat sur le bill C-20, les formules étaient effectivement déjà imprimées. On m'a signalé que l'envoi de ces formules par la poste a commencé. Je puis assurer au député comme il devrait d'ailleurs le savoir en tant qu'ancien ministre du Revenu national, que tant au niveau de la décision que de la mesure à prendre, il a fallu agir au moment opportun et que cela a été fait.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, comme ces renseignements sont importants par rapport au vote de ce soir, sur la motion de clôture, je voudrais demander au président du Conseil privé et ministre du Revenu national, s'il pourrait nous donner les renseignements précis que je lui ai demandés avant qu'ait lieu le scrutin. Quand au juste a-t-on fini d'imprimer les déclarations, combien de déclarations ont-elles été expédiées, quand mettra-t-on le reste des déclarations à la poste et combien en reste-t-il exactement? Le ministre sait certainement que rien dans la loi ne l'obligeait à imprimer et à expédier les déclarations, comme il l'a soutenu dans son discours à la Chambre.

• (1430)

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, à titre d'ancien ministre du Revenu national, le député devrait savoir que le ministère du Revenu national s'occuperait d'appliquer la mesure sur le crédit d'impôt foncier, comme il le fait pour le crédit d'impôt foncier au titre des enfants. Les remboursements auraient été retardés si je n'avais pas pris les mesures dont j'ai parlé dans mon discours sur le bill C-20. J'ai pris ces mesures pour des raisons administratives et vu que le député a déjà été ministre, il ne devrait pas faire la bêtise de prétendre qu'il n'était pas nécessaire de le faire.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a laissé entendre au mois de juillet dernier que la formule visant à établir une zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis méritait sérieusement d'être étudiée. Le ministre peut-il dire s'il est toujours favorable à une telle zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et sa position est-elle celle du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. John Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais dit si je préconisais ou non une zone d'importation en franchise entre le Canada et les États-Unis ou toute autre sorte de zone. Ce que j'ai dit, et je le répète maintenant, c'est qu'il est temps que les Canadiens examinent très attentivement les possibilités qui leur sont offertes pour l'avenir, notamment la question de savoir s'il y a lieu de libéraliser davantage le commerce entre le Canada et les États-Unis, de former un marché commun nord-américain ou encore d'adopter une politique pour accroître l'indépendance du Canada et rendre aux Canadiens la maîtrise de leur industrie.

J'ai signalé que nous devions nous pencher sérieusement sur ces questions et renseigner le public afin qu'il puisse prendre une décision en toute connaissance de cause au cours des quelques prochaines années quant à notre avenir économique. Ce que je préconise, c'est une étude complète, une comparaison des coûts et des bénéfices et une décision prise en toute connaissance de cause par le peuple canadien au sujet de l'orientation que nous devrions adopter.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UN COMITÉ ÉTUDIERA LES AVANTAGES DU PROJET

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Si le ministre est si intéressé, peut-il dire s'il a formé un comité pour refaire l'analyse des avantages et des désavantages, et si un tel comité a été formé, quand cette Chambre pourrait-elle être saisie des recommandations?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que le gouvernement s'engage à l'aveuglette dans une voie qui mène personne ne sait où, comme l'avait fait le gouvernement antérieur. Je voudrais que nous décidions de notre orientation en toute connaissance de cause. Aucun comité n'a été nommé jusqu'ici, mais j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de faire un examen préliminaire de ces questions et de rassembler des données à ce sujet.

Je conviens avec le comité sénatorial qui a étudié la question et le Conseil économique du Canada que nous devons examiner sérieusement ces questions avant de décider quelle est l'orientation la plus raisonnable à donner à notre politique.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA POSSIBILITÉ D'OBTENIR DES DÉBOUCHÉS POUR LES PRODUITS MANUFACTURÉS CANADIENS CONTRE L'ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS DE GAZ VERS LES ÉTATS-UNIS

M. David Berger (Laurier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a cinq semaines, en réponse à des questions posées ici à la Chambre, le premier ministre a déclaré que les répercussions sur les exportations canadiennes de matériel de transport urbain, de la loi tendant à encourager les Américains à acheter les produits fabriqués chez eux, préoccupaient vivement le gouvernement et que la question figurait à l'ordre du jour des questions à discuter avec le président Carter.

Le ministre d'État chargé du Commerce international a déclaré à la Chambre le lendemain qu'il s'était entretenu de cette question le matin même avec l'ambassadeur des États-Unis. Jeudi matin, la *Gazette* rapportait qu'à cause de la loi américaine, Bombardier devra peut-être transférer aux États-Unis sa division de fabrication des véhicules de transport urbain laquelle emploie actuellement 800 personnes. Jeudi soir, le gouvernement a annoncé une hausse de nos exportations de gaz vers les États-Unis.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question?

M. Berger: Oui, monsieur l'Orateur, je le répète: jeudi soir, le gouvernement a annoncé une augmentation de nos exportations de gaz vers les États-Unis.

Des voix: A l'ordre.

M. Berger: Le gouvernement a-t-il envisagé de lier ces deux questions, c'est-à-dire de n'accepter d'exporter du gaz aux États-Unis que si ces derniers offrent des débouchés à nos produits manufacturés?

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, le député a raison de dire que l'implantation éventuelle de Bombardier aux États-Unis inquiète beaucoup le gouvernement. J'ai parlé de cette question jeudi dernier à Washington, mais je dois dire que nous n'avons pas cherché à établir cette réciprocité.

M. Berger: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Après les entretiens qu'il a eus aux États-Unis, pourrait-il nous dire quelles sont nos chances pour que la loi soit modifiée?

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, il y a, je pense, d'excellentes chances, pour que l'on règle cette affaire à l'avantage du secteur de la fabrication de matériel de transports urbains. Notre ambassade à Washington s'est entretenu avec les nouveaux responsables du ministère américain des transports. Il m'a fait savoir, la semaine dernière, qu'il y avait de bonnes chances pour qu'un accord satisfaisant soit conclu. Pour l'instant, je n'ai pas d'autres renseignements mais dès que j'en aurai, je les communiquerai à la Chambre.

* * *

LES FINANCES

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT ET LA RÉDUCTION DES DÉPENSES PUBLIQUES—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES ENTREPRISES CULTURELLES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances qui est un homme courtois, raffiné et cultivé.

M. Knowles: Il n'est pas ici.

Une voix: A-t-on changé de ministre?

M. Rose: D'après les journaux, certaines entreprises canadiennes à caractère culturel qui emploient beaucoup de main-d'œuvre, et notamment le Festival de Stratford, les petites troupes de théâtre ainsi que les maisons d'édition sont dans une situation précaire à cause de la réduction des dépenses publiques, ou des taux d'intérêt élevés, ou à cause des deux. Le ministre se rend-il compte des effets désastreux de cette politique pour les maisons d'édition canadiennes et leurs employés—10 p. 100 des effectifs ont déjà été limogés—et peut-il dire quelles mesures d'urgence le gouvernement compte prendre afin d'assurer une certaine stabilité d'emploi dans ce secteur et de garantir ainsi sa survie?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai davantage confiance dans l'édition canadienne que le député. Mon voisin de banquette a déjà annoncé un programme destiné à aider ce secteur. Pour ce qui est des taux d'intérêt, toutes les entreprises en pâtissent. Nous espérons que la situation s'améliorera dès que nos programmes commenceront à produire un effet sur l'économie. Je puis garantir au député que le gouvernement partage ses soucis et ses inquiétudes, mais nous sommes plus optimistes que lui en ce qui concerne l'avenir de ce secteur.

LE FINANCEMENT DES TROUPES DE THÉÂTRE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je vais transmettre aux éditeurs l'expression de sympathie du ministre et leur assurer que le gouvernement a la situation bien en main. J'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État. Des porte-parole officiels du Festival de Stratford se sont-ils plaints auprès de lui des inégalités dans le partage des fonds, et le ministre entend-il remettre en question le budget de 10 millions de dollars du Centre national des arts d'Ottawa, de façon à mieux aider les troupes de théâtre canadiennes de moindre envergure, en particulier celle de Stratford?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales m'a maintes fois saisi du problème de la troupe de théâtre de Stratford qui revêt une très grande importance pour tout le Canada. J'ai eu des entretiens avec des représentants de l'Association professionnelle des théâtres du Canada dans l'espoir d'élaborer une politique à long terme qui conviendrait aux théâtres professionnels de tout le Canada. Je pense que nous avons déjà réalisé de grands progrès.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA NOUVELLE MÉTHODE DE FACTURATION ENVISAGÉE PAR BELL CANADA

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Des discussions que j'ai eues avec des représentants de Bell Canada et du CRTC m'incitent à penser que la société Bell procédera fort probablement à une étude afin de trouver de nouveaux moyens de soutirer de l'argent aux consommateurs canadiens. Je m'inquiète de ce que . . .

M. l'Orateur: Le député voudrait-il poser sa question?

M. Domm: Ma question est la suivante: le ministre voudrait-il se servir de l'autorité que lui confère son poste pour s'assurer que cette nouvelle étude n'est pas un truc qu'utilise Bell Canada pour augmenter ses tarifs?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le projet de Bell Canada d'avoir recours à une méthode de facturation différente fait l'objet de controverse car les tarifs imposés aux abonnés pourraient s'en trouver fortement augmentés. Même s'il n'y a pas encore eu de décision définitive concernant ce projet mis de l'avant par la Bell il y a deux mois, je vais me renseigner auprès du CRTC pour m'assurer que l'on n'a pas donné le feu vert à cette initiative qui déboucherait en fait sur une décision préjudiciable à l'intérêt du public.

* * *

● (1440)

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LE PROGRAMME D'AIDE AUX RÉFUGIÉS VIETNAMIENS—LE PRÉSUMÉ RETRAIT DU GOUVERNEMENT—LES CONSULTATIONS AVEC LES MINISTRES PROVINCIAUX

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je poserai ma question à son suppléant.

Il s'agit du programme des réfugiés vietnamiens. Quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration comparaissait devant le comité la semaine dernière pour annoncer son retrait du programme des réfugiés vietnamiens, il a dit qu'il avait consulté ses homologues provinciaux, y compris M. Couture, le ministre de l'Immigration du Québec, et qu'il avait leur appui. Or, M. Couture nie l'existence de ces consultations et dit qu'il est contre le retrait du gouvernement du programme. Alors M. Couture ment-il à ce sujet? Est-ce que le ministre serait prêt à accepter ses conseils et à restaurer le programme comme auparavant?

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de cette très importante question. Je pense que les préoccupations de M. Couture ont porté sur ce que nous n'aurions pas accueilli 10,000 réfugiés, comme cela aurait été convenu entre toutes les parties en cause. En ce qui concerne la véracité des déclarations, je dois m'en remettre au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, lequel a déclaré qu'il avait procédé à des consultations et que les provinces étaient d'accord sur son plan, compte tenu de ce qu'il y a un nombre total de 50,000.

Le député sait qu'un communiqué récent, en date du 6 décembre, accorde maintenant une place plus grande au secteur privé afin de dégager des crédits pour ceux qui souffrent au Cambodge et qui d'ailleurs entrent toujours dans la catégorie des réfugiés. En d'autres termes, nous avions un plafond de 50,000 mais nous nous occupons des Kampuchéens comme des autres réfugiés.

[*Français*]

ON DEMANDE DE RESTAURER LE PROGRAMME D'AIDE

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Quand le ministre a comparu devant le comité, il a aussi dit qu'il avait consulté des groupes dans le secteur privé et qu'il avait leur appui. Maintenant que nous savons que, presque à l'unanimité, ils s'opposent à ces changements. Il y a deux exemples: des consultations non effectives et des consultations niées, dans le cas du ministre Couture. Alors faut-il répéter ces consultations et restaurer ce programme qui était excellent comme il était auparavant?

[*Traduction*]

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le ministre a déjà fait savoir qu'il y a au Cambodge de grands besoins. Nous n'avons absolument pas abandonné le programme des réfugiés, mais il y a deux volets à cette question: d'abord les réfugiés de la mer et ensuite les sous-alimentés du Cambodge, qui ont besoin d'être logés provisoirement et qui ont besoin de secours médicaux. Il s'agit là d'une bonne cause.

Pour ce qui est de faire marche arrière, je n'ai encore aucune indication à cet effet, mais je pense que le ministre entend adopter la voie indiquée par le communiqué en date du 6 décembre et qu'il a maintenant sur son bureau.

* * *

LA CONSOMMATION

LES RUMEURS D'OFFRE D'ACHAT D'UNE CHAÎNE DE JOURNAUX PAR L'ARGUS CORPORATION

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Nous avons maintenant confirmation de la rumeur voulant que Argus Corporation prépare une importante offre d'achat de la chaîne des journaux FP. Cela voudrait dire qu'un des plus gros conglomérats économiques du pays mettrait la main sur une des grandes chaînes de journaux.

J'aimerais savoir du ministre si le gouvernement s'est posé la question si une pareille opération est conforme à l'intérêt général. En particulier, est-ce que le ministre a demandé au directeur des enquêtes sur les coalitions d'ouvrir une enquête sur la question de savoir si cette prise de contrôle est conforme à l'intérêt public et si elle met en jeu les intérêts de l'État?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a déjà exprimé son inquiétude. Le directeur des enquêtes s'intéressera sûrement à cette question.

M. Axworthy: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Compte tenu de l'imminence de cette transaction, le ministre a-t-il une idée de la date à laquelle le directeur des enquêtes sur les coalitions fera rapport? De plus, le ministre prévoit-il déclarer publiquement que le gouvernement s'inquète de ce projet et a-t-il l'intention d'en suspendre l'exécution jusqu'à ce que le directeur ait eu l'occasion d'en faire une étude complète?

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, le directeur des enquêtes agit indépendamment. J'imagine qu'il lui faudra un certain temps pour déterminer si une enquête officielle s'impose.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LES DOMMAGES CAUSÉS AU QUAI DE POINTE-AU-PIC—ON DEMANDE QUE LES RÉPARATIONS SOIENT EFFECTUÉES AU PLUS TÔT

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, en l'absence du ministre des Transports, du ministre d'État aux transports maritimes, du secrétaire parlementaire du ministre des Transports, je me vois dans l'obligation de poser une question au très honorable premier ministre. J'aimerais savoir si le gouvernement a été informé des très importants dommages causés au quai de Pointe-au-Pic, qui est un élément économique important de cette région, et j'aimerais savoir si le gouvernement accepterait de considérer le fait d'affecter aux réparations urgentes de cette structure maritime un budget spécial dans le but de sauver cet outil économique qui est si important pour Charlevoix?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais discuter avec le ministre.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE SI LE GROUPE QUÉBECAIR SERA FAVORISÉ POUR L'ACHAT DE LA NORDAIR

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): En l'absence des mêmes personnes, monsieur l'Orateur, ma question s'adressera au très honorable premier ministre. Puisque ce dernier est un spécialiste des situations faciles, que le groupe Gagnon a maintenant abandonné sa demande relative à l'achat de la Nordair et qu'il n'y a maintenant que le groupe Québecair, est-ce que le premier ministre entend, d'ici la période des Fêtes, d'ici Noël, annoncer aux Canadiens que le groupe Québecair sera favorisé pour l'achat de la Nordair?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question de la disposition de la Nordair est une question dont le gouvernement est maintenant saisi. Le ministre de la Justice s'est entretenu avec certains des participants de façon intéressée dans la charte de la Nordair, avant l'annonce indiquée, récemment, par l'honorable député. Je n'ai pas encore eu l'occasion de parler au ministre de la Justice au sujet de cette conversation. Je veux en discuter avec lui et avec le ministre des Transports.

ON DEMANDE SI UNE DÉCISION SERA BIENTÔT PRISE EN VUE DE RÉGLER LA SITUATION

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné qu'il n'y a qu'un groupe du Québec, et que la raison principale pour laquelle le ministre de la Justice est mis en cause dans le dossier, en tant que ministre du Québec contrairement à son homologue il s'occupe des problèmes du Québec; étant donné qu'il n'y a qu'un groupe sérieux qui a fait une demande, est-ce que le premier ministre et le ministre des Transports et non pas seulement le ministre de la Justice, lequel siège au Sénat, vont prendre une décision afin que le problème soit réglé? Depuis maintenant six mois qu'ils sont au gouvernement, on s'attend à ce qu'ils prennent une décision. Maintenant que la situation est facile à prendre en main, et que le premier ministre aime prendre en main de telles situations, est-ce qu'il va pouvoir faire bientôt une annonce à la Chambre?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie cette question actuellement. Comme l'honorable député vient de l'admettre, ce n'était que trois ou quatre jours après le changement survenu dans la situation concernant les Québécois intéressés dans la charte de la Nordair. Étant donné les nouvelles circonstances, nous sommes en train maintenant d'étudier ces questions en profondeur, probablement cette semaine.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LA RÉVISION DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil privé? Vu que le solliciteur général a déjà donné avis d'une motion qui permettrait au comité permanent de la justice et des questions juridiques de revoir entièrement et de modifier toutes les dispositions législatives concernant le contrôle des armes à feu, pourrait-il nous dire à quelle date le comité recevra les pouvoirs nécessaires à cette fin?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, d'après l'ordre du jour de la Chambre d'ici la date prévue pour l'ajournement de Noël, il est peu probable que nous puissions nous occuper de cette question avant la fin de l'année. J'ai l'intention d'en discuter avec les leaders à la Chambre pour déterminer le montant opportun, mais nous comptons bien faire le renvoi au comité aussitôt que possible après la reprise des travaux, l'an prochain.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LA REMISE CONSENTIE AUX PERSONNES ÂGÉES SUR LE PRIX DE L'HUILE DE CHAUFFAGE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Certaines sociétés pétrolières multinationales, notamment l'Imperial Oil et la Shell, ont donné instruction à leurs agents canadiens de mettre fin à la remise de 2c. le gallon d'huile de chauffage consentie aux personnes âgées.

Comme le premier ministre doit trouver plutôt vexant que cette mesure ait été prise alors que le gouvernement vient d'avoir des entretiens avec l'Imperial Oil à propos d'une augmentation du prix de l'essence, est-ce que le premier ministre lui-même ou l'un de ses ministres insistera fortement auprès des sociétés pétrolières du Canada pour qu'elles continuent à offrir aux citoyens âgés une remise sur le prix de l'huile de chauffage?

• (1450)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les renseignements que vient de nous donner le député m'étonnent. C'est la première fois que j'en entends parler. La question me préoccupe et j'ai l'intention d'en discuter avec les sociétés mentionnées.

Comme le sait le député, le gouvernement a l'intention de faire de son mieux pour que l'augmentation du prix du combustible ne frappe pas outre mesure les personnes âgées mais pour qu'elles puissent profiter de ses programmes. Le secteur privé devrait, à mon avis, appliquer lui aussi ce principe général.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES CULTURELLES

LE PROGRAMME HOSPITALITÉ CANADA—LE PRÉSUMÉ OCTROI À CP AIR DU MONOPOLE DU TRANSPORT

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État et a trait au programme Hospitalité Canada, cet excellent programme créé par l'ancien gouvernement qui permet à un nombre incalculable de jeunes de visiter le pays et de rencontrer d'autres jeunes parfois de formation différente. Le ministre peut-il dire s'il est exact que son ministère a décidé cette année d'octroyer tout le transport de ces jeunes à la société CP Air au lieu de la société Air Canada? Dans l'affirmative, pourquoi, sur quels critères le ministre s'est-il basé pour prendre une telle décision et une décision semblable n'est-elle pas contraire à la politique du gouvernement de favoriser la société Air Canada quand l'argent provient du gouvernement?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que l'information de l'honorable député n'est pas exacte.

Questions orales

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA RÉCUPÉRATION DE LA DÉPENSE FISCALE INHÉRENTE AU BILL C-20

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le gouvernement est résolu à faire adopter de force le bill C-20, privant ainsi les députés de la possibilité d'interroger le ministre et de proposer des amendements raisonnables, le ministre peut-il dire à la Chambre de quelle façon il entend récupérer la dépense fiscale exorbitante qu'occasionnera ce projet de loi? Se propose-t-il d'imposer les gains en capital provenant de la vente des résidences principales ou encore de supprimer le régime enregistré d'épargne-logement? De quelle façon compte-t-on faire payer aux Canadiens ces promesses électorales?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ces affirmations ne sont tout de même pas sérieuses. Nous espérons que les députés d'en face cesseront, dans les prochaines jours, de faire obstacle à cette mesure établissant un crédit d'impôt, afin que nous puissions l'adopter avant Noël. Voici comment nous procéderons. Les propriétaires canadiens qui contribuent à l'impôt fédéral, qui ont des hypothèques et qui paient ou non des taxes municipales, bénéficieront d'un crédit d'impôt de quelque 575 millions de dollars l'année prochaine, somme qu'ils auraient dû autrement verser au gouvernement sous forme de taxes. Toutefois, si les députés d'en face avaient gain de cause, les contribuables canadiens devraient plutôt débourser 575 millions de dollars de plus l'année prochaine, 1,200 millions de dollars l'année suivante, jusqu'à concurrence de 2,900 millions de dollars. J'espère que ces députés entendront raison et qu'ils épargneront aux contribuables ces dépenses.

Des voix: Bravo!

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE NIVEAU DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT INDISPENSABLE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA AU COURS DES ANNÉES 80

L'hon. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Au comité, les représentants de la défense nationale ont dit que le prix de revient du nouvel avion de combat serait d'environ 3.5 milliards de dollars, au cours de 1982. Comment le ministre peut-il garantir aux Canadiens que ces énormes dépenses nous permettront d'atteindre le niveau de recherche et de développement tellement indispensable pour le développement économique du Canada au cours des années 80, aux dires mêmes de son gouvernement.

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que des représentants de mon ministère font partie du comité d'étude du nouvel avion de combat. Nous nous assurons que ce projet aura le maximum de retombées sur le plan de la recherche, du développement et de la technologie.

Permettez-moi de répéter que mes collaborateurs suivent cette question de très près. Je remercie le député de l'intérêt qu'il lui porte. Je puis lui assurer que nous faisons tout en notre pouvoir au sujet de cet avion. Comme il le sait, nous n'avons pas encore arrêté définitivement notre choix. Nous faisons tout pour que cet avion ait le maximum de retombées sur le plan de la recherche et du développement.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, d'après tous nos renseignements, pas une once de technologie canadienne n'entrera dans ces avions de combat. Le ministre peut-il nous dire dans quelle mesure cet avion fera appel aux techniques de pointe canadiennes et dans quelle mesure nous nous contenterons de peindre en suivant des numéros ou d'exécuter des plans de montage?

M. Grafftey: Quand le dernier gouvernment a retenu ces deux appareils, je suis certain qu'il ne partageait pas l,avis du député. On n'est jamais content. Je suis le premier à l'admettre, nous ne sommes jamais entièrement satisfaits des retombées que nous apporteront ces avions sur le plan de la recherche et du développement, mais nous suivons cette affaire de très près pour veiller à ce que celui qui obtiendra le contrat fasse le maximum de recherche et de développement au Canada.

* * *

LES POSTES

LA DIRECTIVE RECOMMANDANT LA RÉDUCTION DE DEUX POUR CENT DU PERSONNEL

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Le président du Conseil du Trésor a émis une directive recommandant la suppression de 2 p. 100 du personnel dans chaque ministère. Aux Postes, cela représente environ 3,600 années-personnes pour les quatre ou cinq mois restants d'ici la fin de l'année.

Le ministre des Postes nous a déclaré la semaine dernière, en comité, qu'il, et je cite: «n'admettra pas une réduction de 2 p. 100 des années-personnes aux Postes, car il a déjà du mal à assurer un service limité dans des conditions très difficiles». C'est la réponse qu'il a donnée au Conseil du Trésor. Le ministre des Postes peut-il nous dire s'il a reçu une réponse favorable à son ultimatum au Conseil du Trésor et si les Postes ont été exemptées de cette directive arbitraire?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il est exact que j'ai fait cette déclaration à un comité de la Chambre. Ce que j'ai dit reste toujours vrai. C'est ainsi que le ministère des Postes voit la situation. J'en ai fait part à mon collègue le président du Conseil du Trésor. Il faudra en discuter. Je reste convaincu, et ma conviction est fondée, qu'il n'est pas possible pour l'instant de réduire de 2 p. 100 l'ensemble des effectifs.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PRÉSUMÉE CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À LA DIMINUTION DU SERVICE POSTAL

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur le président, nous n'avons évidemment pas obtenu de réponse claire et précise du président du Conseil du Trésor. Étant donné la promesse du gouvernement d'éliminer 60,000 postes de fonctionnaires, le ministre des Postes peut-il dire quelle a été la contribution de son ministère, à ce jour, à cette généreuse promesse selon laquelle on élimine et diminue le service postal à peu près partout au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Non, monsieur l'Orateur, je ne peux donner de réponse précise mais je dirais ceci: j'ai moi-même demandé qu'on s'en tienne strictement au principe énoncé par notre parti et ensuite par le gouvernement, c'est-à-dire que les réductions du personnel doivent découler des départs normaux. Comme le député le sait bien, j'ai déclaré publiquement devant un comité de la Chambre que les Postes éprouvent déjà beaucoup de difficulté à maintenir le service et qu'elles ne sont pas un des services gouvernementaux dont on peut réduire fortement les effectifs.

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Postes. Voilà qu'à deux reprises le ministre a adopté une attitude carrément contraire aux décisions ou aux politiques du gouvernement, d'abord en ce qui concerne l'ouverture du courrier et ensuite à propos de la réduction de 2 p. 100 de l'effectif. Puisque le ministre a fait des déclarations publiques sur deux des principaux problèmes qui assaillent son ministère, serait-il prêt à remettre sa démission s'il ne parvenait pas à persuader ses collègues du cabinet du bien-fondé de sa position?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question est purement hypothétique.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDEMNISATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle concerne un très grave problème qui sévit dans les provinces de l'Atlantique. En effet, un grand nombre de producteurs de pommes de terre ont perdu la totalité ou une partie de leur récolte faute de pouvoir vendre leurs produits. Depuis trois ans, ces producteurs vendent leurs pommes de terre à des prix inférieurs au prix de revient.

Le ministre peut-il leur garantir qu'ils seront indemnisés de manière qu'ils puissent au moins récupérer leurs frais de production? Peut-il assurer à la Chambre que ces producteurs pourront bénéficier du régime de stabilisation des prix applicable dans l'est du Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député soulève un problème très grave. Ces derniers temps, j'ai eu à répondre à des questions à ce sujet. Je ne suis pas encore en mesure d'affirmer que la récolte de 1978 pourra bénéficier du régime de stabilisation, pas plus que je ne puis déclarer en toute honnêteté, que le gouvernement fédéral est disposé à participer au programme que réclament les producteurs des Maritimes.

• (1500)

Je comprends fort bien les difficultés avec lesquelles les producteurs de pommes de terre sont aux prises au Canada. Cet après-midi, je dois rencontrer deux de mes homologues provinciaux pour discuter de cet état de choses.

M. Nystrom: Étant donné qu'Irving Oil—vous vous rendez compte?—a acheté une usine de transformation de la pomme de terre dans l'île du Prince-Édouard et que des Européens sont maintenant en train d'acheter des fermes à pommes de terre dans les provinces atlantiques, le ministre prendrait-il l'initiative d'amorcer des pourparlers avec les gouvernements provinciaux et les producteurs en vue de créer un office ou une commission de commercialisation de la pomme de terre semblable à la Commission canadienne du blé pour assurer aux producteurs une certaine protection?

M. Wise: Au sujet de la première question du député, il me semble qu'il s'agit là plutôt d'occupation des sols ou du contrôle du régime foncier, domaine qui relève directement des gouvernements provinciaux, ce que le député sait sûrement. Quant à la seconde question, c'est la première chose dont nous discuterons cet après-midi. Je suis à peu près sûr que mes hauts fonctionnaires auront réussi à fixer des rendez-vous à tous mes homologues provinciaux de l'est du Canada avant le congé de Noël.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LA PROCÉDURE À SUIVRE CONTRE LES FONCTIONNAIRES COUPABLES D'ACTIVITÉS POLITIQUES

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Dans un récent bulletin, l'Alliance de la Fonction publique permettait à ses membres certaines activités non politiques et non partisanes dans le cadre du référendum qui se tiendra au Québec, rejoignant ainsi l'opinion exprimée par la Commission de la Fonction publique. Or, monsieur le président, à moins d'être d'une naïveté angélique, il est sûr qu'il y aura des activités politiques et partisanes dans la campagne référendaire au Québec. Alors ma question est celle-ci: Quelle sera la procédure à suivre pour déposer une plainte à la Commission de la Fonction publique à l'encontre de certains fonctionnaires délinquants, car les dispositions de la loi actuelle stipulent que seul un candidat dans une élection peut déposer une plainte à la Commission de la Fonction publique? Or, comme il n'y aura ni élection, ni encore moins de candidat, quelle sera la procédure à suivre pour déposer une plainte vis-à-vis de ces fonctionnaires récalcitrants?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre directement intéressé de répondre par écrit au député.

[*Français*]

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES AVIS JURIDIQUES ENVOYÉS À LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Gaston Isabelle (Hull): Dans ce cas, est-ce que le solliciteur général a l'intention de déposer le ou les avis juridiques que le ministère de la Justice aurait fait parvenir à la Commission de la Fonction publique justement sur l'interprétation de l'article 32, parce que, à ce qu'on raconte, des avis juridiques auraient été envoyés l'un au mois de juillet et l'autre au mois d'octobre, et les deux étaient contradictoires. Est-ce que le solliciteur général peut déposer ces documents ou éclairer ma lanterne immédiatement?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucun avis donné à ce sujet, encore moins des deux auxquels le député fait allusion. Le député sait que, sous les gouvernements précédents, les avis juridiques du ministère de la Justice n'étaient pas rendus publics. Je vais néanmoins chercher à me renseigner et je veillerai à ce qu'il reçoive une réponse écrite.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ETHIER—LA PRÉSUMÉE AIDE FINANCIÈRE À UN GROUPE POLITIQUE—M. NYSTROM—LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE GRAIN FORMÉ DE CONSERVATEURS—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il reste encore deux questions de privilège à régler: l'une posée par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) et l'autre par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Les deux ministres intéressés sont intervenus brièvement et je constate que ni l'un ni l'autre ne demande à reprendre la parole. Il s'agissait d'une part du ministre de l'Agriculture (M. Wise) répondant à la question de privilège soulevée par le député de Glengarry-Prescott-Russell et d'autre part du ministre des Transports (M. Mazankowski) répondant à la question émanant du député de Yorkton-Melville.

Ces deux questions de privilège portent sur des faits admis par le ministre des Transports et—dans une moindre mesure, ou d'une manière moins officielle—par le ministre de l'Agriculture. Les faits en question portent sur la constitution, depuis les élections et la formation du nouveau gouvernement, de comités intégralement composés de députés ministériels qui ont encouragé à étudier différents dossiers, avec l'appui financier du gouvernement. Dans certains cas, il a fallu leur apporter une aide financière tantôt pour payer leurs frais de déplacement, tantôt pour rémunérer leur personnel et leurs recherchistes, tantôt pour régler les frais d'impression et de publication des documents.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell s'est en outre plaint que le travail du comité ait abouti à un rapport qui était destiné essentiellement à l'usage interne et qui, partant, n'existait qu'en anglais, soit la langue des députés qui l'ont rédigé, et que le travail ayant été payé au moyen de deniers publics, il aurait dû être publié dans les deux langues.

J'estime que la Chambre, tout comme moi, a étudié très attentivement les deux problèmes soulevés. Comme je l'ai fait savoir à la Chambre au cours de la discussion, il y a eu, outre les excellents exposés des deux intervenants, une excellente intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui portait surtout sur la seconde question et auquel les honorables députés voudront sans doute se reporter. C'était un excellent résumé non seulement des raisons que les deux parties ont invoquées mais aussi du sentiment de la présidence, sentiment que j'ai tenté d'exprimer au cours de la discussion.

Ayant appliqué un raisonnement tout à fait analogue, j'ai examiné les points soulevés par les deux députés et j'en suis arrivé à la conclusion qu'il est extrêmement difficile pour la présidence d'évaluer les circonstances avec toute la précision nécessaire, surtout si l'on tient compte du fait que, au moins dans un cas, un décret du conseil a été adopté; il est donc extrêmement difficile pour la présidence d'opposer un décret du conseil à la volonté de la Chambre, ou de décider que les privilèges de la Chambre limitent le pouvoir du décret en conseil. Telle est peut-être, à mon sens, la situation, mais il est très difficile pour la présidence de se prononcer sur ce point, et avant de rendre une telle décision, il me faudrait disposer de renseignements beaucoup plus détaillés et je souhaiterais entendre une argumentation beaucoup plus poussée.

Cependant, je suis en mesure de dire à la Chambre que, tout en étant profondément convaincu—et je suis certain que la Chambre l'est également—que c'est de toute bonne foi que le gouvernement a adopté cette pratique et l'a poursuivie depuis les élections, et s'il est bien possible que celle-ci puisse être défendue avec succès contre les arguments découlant des privilèges de la Chambre, j'espère que les députés comprendront que c'est une pratique plutôt dangereuse. Je veux parler de la pratique consistant à financer à même les deniers publics un comité formé de députés d'un seul parti. En théorie, il est peu probable que des fonds de l'État pourraient servir à financer une activité d'un caucus de l'opposition, mais, de toute façon, ce n'est guère mieux.

On ne doit, il me semble, avoir recours aux fonds publics que pour des activités strictement parlementaires, d'autant plus que nous avons récemment modifié nos pratiques, mesure que le gouvernement actuel a d'ailleurs largement appuyée, favorisée et un peu élargie, en vue de financer des services de recherchistes attachés au caucus de chacun des partis. Les comités des caucus peuvent donc se servir de ces fonds pour effectuer des recherches ou entreprendre tout autre activité qu'ils jugent utile.

La Chambre reconnaîtra, j'en suis sûr, que ces comités jouent un rôle utile en fournissant au public des renseignements concernant des politiques et des décisions importantes. Mais il me semble néanmoins préférable de n'utiliser à cette fin que le budget de recherche du caucus. Je ne veux pas aller plus loin et dire que les fonds publics ne peuvent servir qu'aux comités spéciaux ou permanents de la Chambre. Ce n'est pas forcément le cas. Il se peut que des deniers publics aient été utilisés pour financer des comités spéciaux de la Chambre, comme on l'a prétendu en l'occurence. Je dis simplement à la Chambre, bien que cela ne constitue pas une conclusion officielle tirée de la question de privilège, qu'à mon avis il serait plus sage de veiller, chaque fois qu'on agit ainsi, quand des deniers publics servent à financer un comité de ce genre, même s'il s'agit d'un comité officieux, à choisir des députés appartenant à plus de un parti siégeant à la Chambre. Il serait sage de prendre des dispositions en ce sens, mais je ne suis pas tenu de décider si cette façon d'agir est entièrement conforme à nos usages et précédents ou si elle y déroge, comme on l'a prétendu dans le débat sur la question de privilège, et porte atteinte aux privilèges des députés.

J'espère que la Chambre approuvera mon argumentation très sérieuse et conviendra avec la présidence à cet égard que c'est une pratique qu'il faudrait étudier consciencieusement avant d'y recourir de nouveau. Si on devait y recourir encore, je crois que la Chambre devrait être consultée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Vendredi dernier, le 6 décembre, le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que le vendredi 14 décembre serait probablement le premier jour consacré au débat sur le budget. Je me demande s'il est en mesure de confirmer que ce sera bien le cas, sinon, quel sera le premier jour du débat.

● (1510)

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune raison—en tout cas pour le moment—de modifier la date du premier jour, ou de proposer que l'on change la date du premier jour du débat sur le budget. Je comprends ce à quoi le député fait allusion et sa préoccupation à ce sujet, et je m'engage à lui faire part de tout changement éventuel, soit directement, soit par l'entremise de son leader à la Chambre. Je me rends compte que le député ne veut pas se faire prendre par surprise. Mais je n'ai nullement l'intention de prendre la Chambre par surprise.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA MISE À LA POSTE DES FORMULES D'IMPÔT

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le député de Windsor-Ouest m'a posé une question portant sur la date à laquelle

les formules seraient mises à la poste. Je suis en mesure de répondre à cette question. J'y avais partiellement répondu dans un discours que j'ai prononcé à la Chambre le 28 novembre 1979. On a mis les formules dans des enveloppes le 21 novembre. Mon discours date du 28 novembre. On a ensuite envoyé les formules au bureau de poste avant le 1er décembre, mais avec interdiction de les poster avant le 1er décembre, de sorte que les formules sont bel et bien en route, comme je l'avais annoncé dans mon discours.

A ce sujet, je voudrais répéter ce que j'avais dit dans mon discours. Compte tenu des circonstances à cet égard, la mise à la poste est déjà retardée de deux semaines cette année, par rapport aux années précédentes.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. LAPOINTE—L'ABSENCE DE MINISTRES À LA CHAMBRE

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, j'invoque le Règlement au sujet de la période des questions orales aujourd'hui. Comme vous avez pu le constater, nous avons maintenant au sein du cabinet un ministre des Transports (M. Mazankowski), un ministre d'État (Transports) (M. Howie) chargé des transports maritimes et un secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Jelinek), et ils ont trouvé le moyen aujourd'hui d'être tous les trois absents en même temps. J'aimerais vous rappeler que par le passé, ayant eu l'honneur de servir comme secrétaire parlementaire du ministre des Transports sous le gouvernement précédent, une règle était en vigueur à ce moment-là pour la période des questions orales à l'effet que lorsque le ministre des Transports était absent, je devais moi-même, comme secrétaire parlementaire, être présent à la Chambre. J'aimerais savoir si c'est toujours l'avis du très honorable premier ministre que les secrétaires parlementaires n'ont aucune importance dans le nouveau gouvernement. De plus maintenant qu'il y a deux ministres des Transports, plutôt qu'un, pour la gouverne non seulement des députés, monsieur le président, mais des citoyens qui désirent obtenir des solutions aux problèmes qui surviennent dans une région ou l'autre du Canada, j'aimerais bien que le premier ministre nous indique s'il va donner des ordres à ses collègues du cabinet, pour qu'au moins un représentant de chaque ministère soit présent durant la période des questions orales.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami semble insinuer que l'assiduité à la Chambre des deux ministres auxquels il a fait allusion laisse à désirer. Il me permettra de lui rappeler que le ministre d'État (Transports) (M. Howie) et le ministre des Transports (M. Mazankowski) comptent parmi les membres les plus assidus de la Chambre et que leur absence est donc certainement motivée par les affaires de l'État.

Statistique Canada

On me dit que le ministre des Transports est aujourd'hui à Winnipeg où il s'entretient avec ses homologues de l'Ouest. Le député conviendra, je l'espère, que cela fait bien partie des fonctions d'un ministre. Le gouvernement a établi dès le départ que la place des ministres est à la Chambre des communes, sauf si leur présence à des réunions est indispensable. Je crois que nous avons bien respecté ce principe jusqu'ici.

[*Français*]

M. ETHIER—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN RAPPORT DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, j'ai cru comprendre tantôt, quand vous avez passé un jugement sur nos deux questions de privilège, sur celle de l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et sur la mienne, qu'il y a peut-être eu erreur. Quand j'ai terminé l'exposé de ma question de privilège, j'y ai attaché une motion, et j'ai dit:

> Que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) soit incité à se présenter devant le comité permanent des privilèges et élections afin qu'il soit ordonné que ledit rapport soit retiré et ne soit plus disponible à qui que ce soit jusqu'au moment où tous les députés pourront se le procurer dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

Je crois, monsieur l'Orateur, que vous avez rendu une décision en ce qui concerne la propriété de ce rapport. Mais j'ai dit pendant mon intervention, et je le répète encore aujourd'hui, qu'un gouvernement peu scrupuleux peut faire ce qu'il veut. Ce n'est pas ce que je veux dire. J'ai demandé un rapport dans ma langue, et je n'ai rien entendu de ces propos-là, et si c'est votre décision à l'effet que ces rapports peuvent continuer d'être publiés en anglais seulement, je dirai que c'est un jour triste pour nous les Canadiens français et que cela nourrit la thèse de M. René Lévesque du Québec.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je pense que le député comprendra, à la lumière de ce que j'ai dit aujourd'hui, que le rapport auquel il fait allusion est devenu un document à diffusion interne et qu'il a été traité comme tel. Ou peut-être fait-il allusion au communiqué de presse lorsqu'il parle d'un rapport publié en anglais seulement? J'ai cependant compris que sa plainte portait sur le rapport du comité du caucus interne. J'ai déjà expliqué à la Chambre qu'il n'était pas recommandé de financer de tels rapports à même les fonds publics. En effet, conformément à la Loi des langues officielles, il serait alors normal qu'ils soient rédigés dans les deux langues.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

STATISTIQUE CANADA

INSTITUTION DE COMMISSIONS D'ENQUÊTE POUR EXAMINER LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre de plusieurs mesures que je prends pour régler les problèmes concernant Statistique Canada.

D'abord, n'allez pas croire que je considère que Statistique Canada est inefficace ou remplit mal son mandat. J'ai entendu les plaintes et les critiques de plus en plus nombreuses à l'endroit de cet organisme, mais je sais également que Statistique Canada joue un rôle essentiel pour les citoyens, les institutions et les entreprises canadiennes et qu'un bon nombre des gens qui font directement affaires avec cet organisme le considèrent comme un des meilleurs au monde. Par exemple, il y a quelques jours à peine, le directeur général de Data Resources of Canada me faisait parvenir les commentaires suivants:

> Nous avons à notre disposition le meilleur service de statistiques au monde.

C'est également le point de vue d'autres personnes qui ont communiqué directement avec moi pour manifester leur appui à Statistique Canada et, particulièrement, pour la féliciter de son savoir-faire.

Il importe de souligner à quel point il est indispensable que nous puissions faire entièrement confiance à cet organisme. Songez aux lois qui se fondent sur ses chiffres ainsi qu'aux programmes et aux décisions où les données de Statistique Canada sont indispensables. Permettez-moi de citer quelques exemples. L'indice des prix à la consommation sert à indexer les pensions de vieillesse et les allocations familiales, ainsi qu'à établir les clauses d'échelle mobile des conventions collectives, les pensions de la Fonction publique et l'impôt sur le revenu des particuliers.

Pratiquement toute la planification et les politiques relatives au marché du travail sont établies à partir des données de l'enquête sur la main-d'œuvre. Tous les programmes sociaux et économiques se fondent sur le recensement. Les données commerciales ont aussi énormément d'importance. Les statistiques du produit national brut sont vitales, et les données mensuelles sur l'emploi et le chômage sont cruciales. En résumé, il faut mesurer à peu près tout dans une société moderne et Statistique Canada est indispensable au fonctionnement de notre société.

Comme cet organisme est important pour le Canada et que je voudrais qu'on en fasse une révision constructive et complète, la solution qui me paraît la plus facile serait d'accepter que l'on fasse une enquête publique sur Statistique Canada, enquête dont pourrait éventuellement se charger un comité parlementaire.

J'ai déjà critiqué cet organisme dans le passé, et je n'ai aucun intérêt à dissimuler ses faiblesses. Je crains fort, cependant, que si nous ne réglons pas avec doigté les problèmes apparents et réels de Statistique Canada, nous risquons de détruire la crédibilité de cet organisme, le moral de ses employés et, en fin de compte, son efficacité. Je dis cela parce qu'il semble qu'un grand nombre des supposés problèmes de Statistique Canada soient inextricablement liés à des questions d'attitudes et de relations interpersonnelles, et non aux méthodes fondamentales qu'utilise cet organisme.

J'ai donc décidé d'instaurer une étude complète, mais privée, des opérations de Statistique Canada, en m'engageant toutefois devant le Parlement à publier les conclusions de cet examen, en omettant que ce qui risquerait de léser des innocents. Étant donné la nature extraordinairement complexe et spécialisée des travaux de Statistique Canada, j'adopte des mesures très spéciales dans le cas de cet examen. Premièrement, comme je l'ai déjà mentionné, j'ai demandé à plusieurs organisateurs-conseils de me présenter des projets d'études de la gestion et des structures de Statistique Canada. J'ai accepté la proposition de la Price Waterhouse Associates, et j'attends le rapport de cet organisme vers le mois de février.

J'arrive maintenant au mandat de cette étude. Je voudrais d'abord parler de ce que nous visons. L'objectif global de l'enquête sera de préciser les améliorations à apporter à la gestion, à l'organisation, au personnel et aux communications; de recommander des solutions pratiques qu'on pourrait rapidement appliquer; enfin, de proposer un mandat et un plan de travail en vue d'un examen de la méthodologie.

● (1520)

Je voudrais maintenant préciser la portée de cette enquête. Elle comprendra notamment: un examen du mandat et des objectifs de l'organisme ainsi que des principes et méthodes qui déterminent son organisation; un examen de cette organisation; un examen de la répartition des tâches, de l'autorité et de la responsabilité dans le processus de prise de décision; un examen de la façon dont les ressources sont déployées; une analyse des politiques et influences qui échappent au contrôle de l'organisme mais qui peuvent affecter ses politiques, ses plans et programmes; une révision des méthodes utilisées pour déterminer si tel employé a les qualités requises pour répondre aux exigences d'un poste; une évaluation de la planification en matière de main-d'œuvre et de relève et des autres pratiques concernant les ressources et les relations humaines; l'élaboration de lignes directrices pour contrôler la méthodologie et établir la coordination et la liaison nécessaires avec l'équipe de vérification technique; une analyse et une évaluation des pratiques et méthodes de contrôle de la qualité en ce qui a trait à la méthodologie, à l'exécution des plans et programmes en général; une étude sur le contrôle de la qualité interne et externe, y compris la surveillance des documents qui entrent et qui sortent; une évaluation des méthodes utilisées pour transmettre l'information d'une section à une autre, d'un échelon à un autre; un examen des procédés de communication avec les usagers et avec la presse, y compris les directives concernant la préparation des communiqués et la sécurité de l'information confidentielle.

Enfin, parlons du calendrier prévu. L'enquête commencera aujourd'hui même, ce 10 décembre 1979, et un rapport devra m'être remis au début de février 1980.

Je voudrais maintenant passer au deuxième point. J'ai entrepris de retenir les services d'un expert international renommé en science statistique qui examinera les aspects de la production technique et statistique de l'organisme. Comme cette personne n'est pas de nationalité canadienne ni ne vit au Canada, la Chambre comprendra, j'en suis certain, qu'il me faudra quelques jours pour négocier un contrat convenable avec ce spécialiste. Je ferai connaître cependant son nom et son mandat d'ici quelques jours.

Statistique Canada

Pour m'aider à coordonner ces deux études et à accélérer la présentation des rapports, j'ai retenu les services de trois hauts fonctionnaires qui me serviront de comité consultatif. Il s'agit du greffier du Conseil privé, du contrôleur général du Canada et du secrétaire du Conseil du Trésor.

J'entreprendrai aussi une troisième démarche, mais je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu à ce sujet ou qu'on y accorde trop d'importance. Je signale donc que je recommanderai au gouverneur en conseil de nommer M. Edmund Peter Newcombe, C.R., commissaire aux termes de la loi sur les enquêtes pour qu'il examine les allégations faites par M. Boris Celovsky et d'autres au sujet de Statistique Canada. Je souligne cependant que je n'ai absolument aucune raison de croire, ni d'ailleurs de contester certaines des observations qui ont été faites à ce sujet. Le commissaire nous aidera à découvrir la vérité, quelle qu'elle soit.

Comme je l'ai déjà dit, je compte publier les conclusions de ces rapports. Je pense qu'elles établiront que quels que soient ses problèmes, Statistique Canada est un organisme sérieux et sûr et dont personne ne peut contester l'intégrité professionnelle. Nous constaterons peut-être que nous exigeons tellement de rapports et de données de l'organisme et que nous l'avons chargé de tâches techniques tellement difficiles que certains problèmes sont presque devenus inévitables. Je tiens à vous garantir, monsieur l'Orateur, que nous rectifierons le moindre problème de nature permanente dont nous découvrirons l'existence, qu'il ait trait à la méthodologie, au personnel ou à la structure de l'organisme. Éventuellement, si le Parlement le juge opportun, j'accepterai volontiers de renvoyer les conclusions du rapport, de même que les détails de toute mesure que j'aimerais prendre pour résoudre les problèmes à un comité parlementaire aux fins d'étude.

Pour terminer, j'aimerais mettre une chose au point. Le statisticien en chef, M. Peter Kirkham, n'a pas été mêlé aux décisions que j'ai annoncées aujourd'hui, mais, bien entendu, je lui en ai fait part après les avoir prises. Il m'a promis son entière collaboration et il m'a signalé qu'il était heureux de mon initiative et qu'il était convaincu que les résultats de ces études ne porteraient pas atteinte à la crédibilité de Statistique Canada.

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) mérite tout au plus un C en courtoisie pour avoir envoyé des exemplaires de sa déclaration au bureau du leader de notre parti seulement vers 2 heures cet après-midi. J'en ai reçu un exemplaire seulement après son arrivée à la Chambre. Il aurait été préférable, à mon avis, de le recevoir plus tôt avec, en outre, un exposé du mandat de l'enquête dont il a parlé dans cette déclaration. Pour le moment, j'attribue cete erreur à son inexpérience. Nous demandons toutefois au ministre et à ses collègues d'agir en pareil cas comme ils l'exigeaient de nous quand nous étions de l'autre côté.

Pour ce qui est du fond de la déclaration, on devrait peut-être, dans toutes les circonstances, donner avis d'une telle déclaration. Dans le cas qui nous occupe, toutefois, quand l'affaire a été soulevée par suite des questions posées à la Chambre des communes, plus particulièrement par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et moi-même, ce genre de collaboration se révèle d'autant plus importante, à mon avis.

Statistique Canada

Ceci dit, nous nous félicitons du fait que le ministre ait accepté les recommandations visant à étaler la question au grand jour. Il a fait preuve de prudence, comme je le lui aurais conseillé, et comme nous l'aurions nous-mêmes fait, en refusant de croire à une erreur avant d'en avoir eu la preuve que la méthode et les données économiques fournies par Statistique Canada sont erronées, et en acceptant plutôt que d'aucuns entretiennent des doutes quant à leur validité. Il va de soi que nous ne cherchons nullement à détruire la crédibilité de Statistique Canada, mais plutôt à la protéger le plus possible et même à la rétablir en dissipant tous les doutes à son sujet.

Les renseignements que nous fournit Statistique Canada sont extrêmement importants; il ne s'agit pas de simples données statistiques mornes et ennuyantes. Le ministre a expliqué l'utilité de cet organisme au chapitre de la préparation des renseignements sur l'indice des prix à la consommation et de toutes les décisions économiques prises en fonction de ces renseignements, comme par exemple les décisions relatives à l'indexation des programmes, et aux relations et aux négociations ouvrières, et toutes les considérations financières et économiques très importantes qui en dépendent. Il en a mentionné deux ou trois autres, et j'ajouterai en troisième lieu l'importance que revêt l'exactitude de ces renseignements, ceux par exemple qui concernent la situation de la balance des paiements et que Statistique Canada nous livre périodiquement à partir de l'ensemble de ses données.

J'ai encore en mémoire ce déficit commercial d'il y a un peu plus d'un an qu'une rectification a transformé le mois suivant en excédent. Je pense que le gouvernement actuel s'est peut-être heurté au même problème tout récemment. Il ne s'agit pas là d'un accident ou d'une coquille auxquels on remédie en rendant les calculs plus rigoureux, parce que l'information a provoqué des spéculations contre le dollar. En conséquence, le dollar a baissé et il a fallu intervenir, ce qui a entraîné des sorties de millions sinon de milliards. La rectification a bien eu lieu, mais elle n'a rien changé à ce qui s'était passé entretemps à cause de l'interprétation d'une information qui s'est ensuite révélée inexacte.

Nous nous félicitons de cette décision qui a été prise de procéder à une enquête sur l'organisation, le personnel et la direction de cet organisme, et—comme nous y avions invité le ministre—d'examiner jusqu'à la méthodologie de la compilation, de la distribution et de l'interprétation des renseignements. Pour ma part, je trouve cette étude encore plus importante que la première, même si elles sont effectivement reliées.

● (1530)

Je le félicite de s'être engagé à publier les conclusions. Il a évité de dire carrément qu'il rendra cette enquête publique, mais il s'est engagé à en divulguer le rapport final. Je comprends peut-être pourquoi il agit ainsi.

Tout dépend de la qualité et de la réputation du consultant qui sera choisi en définitive. Je crois comprendre que la société choisie sera chargée d'analyser la gestion du personnel administratif. D'autre part, l'exactitude des renseignements qui nous sont transmis est extrêmement importante. Je suis quelque peu intrigué d'apprendre qu'on choisira un spécialiste international en la matière, ce qui veut dire, bien entendu, un étranger. Nous différerons notre jugement tant que le ministre ne sera pas en mesure d'annoncer quelle est la personne en cause et quels sont ses titres et son prestige. Nous suivrons l'affaire de très près.

Le ministre a parlé de la nomination d'un commissaire en vertu de la loi sur les enquêtes pour faire enquête sur les allégations au sujet de Statistique Canada faites par M. Celovsky. Nous l'accepterons avec circonspection et nous nous en tiendrons à cela. Le ministre a déclaré qu'il ne voulait pas être mal compris ni qu'on accorde trop d'importance à cette nouvelle enquête annoncée aujourd'hui. Je crois que tous les députés surveilleront l'enquête de très près pour s'assurer qu'aucune pression indue ne sera exercée contre quiconque a eu le courage de donner son avis, même s'il devait critiquer le fonctionnement de l'organisme.

Nous nous réjouissons de ce que le ministre ait approuvé les recommandations que nous lui avons faites et qui découlent de l'incitation que nous lui avons donnée il y a quelques semaines en soulevant la question à la Chambre. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats de toutes les enquêtes qu'il a annoncées aujourd'hui. Nous espérons qu'il ne tardera pas à nommer quelqu'un pour enquêter sur les méthodes utilisées car c'est, en fin de compte, l'élément qui revêt le plus d'importance dans cette affaire.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je voudrais formuler une plainte très sérieuse à l'endroit du président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Non seulement nous n'avons reçu ce document qu'au cours de la période de questions, mais nous n'avons pas reçu le document correspondant à la déclaration du président du Conseil du Trésor. Le rapport dont il a donné lecture . . .

M. Knowles: Il ne vous écoute même pas.

M. Rae: S'il veut bien avoir la courtoisie d'écouter ce que j'ai à dire, la déclaration qu'il a faite était passablement différente de celle qui m'a été remise. Le ministre fait signe que non. Je maintiens pourtant que c'est le cas. L'essentiel de ce qu'il a lu se rapportait au mandat contenu dans le rapport qui sera envoyé à Price-Waterhouse et celui que cette société va établir. Je n'ai pas vu le texte de ce mandat. Le ministre s'est écarté du texte dont il m'a fait remettre un exemplaire pour commencer à parler des points essentiels du rapport à la Chambre concernant le très important rapport que va faire Price-Waterhouse à Statistique Canada. Si c'est là sa façon de témoigner son respect pour tous les partis représentés à la Chambre, je crois alors que cette législature connaîtra des moments bien pénibles et difficiles. Est-ce là la sorte de consultation à laquelle nous pouvons nous attendre de la part du président du Conseil du Trésor?

M. Breau: Patientez encore quelques mois; cela ne durera pas bien longtemps.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je m'empresse de rassurer la Chambre ou du moins de tenter d'enrayer le mouvement d'indignation légitime qui semble se former dans les rangs néo-démocrates. Tous les changements que j'ai apportés ne sont pas bien importants. J'ai parlé du mandat et je l'ai fait consigner au compte rendu pour la bonne raison que, comme le député le sait, d'après le document qui lui a été remis, le mandat devait être déposé. Malheureusement, pour des raisons d'ordre technique, la traduction française n'a pas été prête à temps. J'ai jugé préférable de le faire

consigner au compte rendu que d'attendre demain pour le déposer, et c'est ce que j'ai fait.

M. Breau: En français?

M. Rae: Je puis garantir à monsieur l'Orateur que notre indignation est parfaitement légitime, malgré l'explication que le président du Conseil du Trésor vient de nous donner. Je ne vois pas du tout pourquoi on s'attendrait à ce que nous répondions à une déclaration importante sur Statistique Canada en ayant été prévenus 45 minutes d'avance et après avoir constaté que l'essentiel des déclarations que le ministre a faites à la Chambre sur le mandat de la commission ne figure pas dans le document. Il a beau invoquer des motifs d'ordre technique pour se justifier.

[*Français*]

Monsieur le président, je voudrais dire au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) que les questions de traduction ne sont pas des questions techniques. Elles relèvent au fond de l'attitude du gouvernement à l'égard du bilinguisme et des principes relatifs au bilinguisme et, à mon avis, cela n'est pas suffisant pour que le président du Conseil du Trésor puisse nous dire qu'il n'est pas en mesure de nous donner un rapport complet de ce qu'il va dire, en alléguant que pour des raisons de traduction il n'est pas en mesure de le faire. Je dirai, monsieur le président, que c'est une attitude intolérable pour les partis de l'opposition. Ce n'est pas suffisant pour le ministre de se retrancher derrière le rideau des problèmes techniques de traduction en nous disant qu'il n'avait pas de temps suffisant. Je dirai au ministre que si c'est une question de temps, qu'on prenne alors le temps nécessaire pour faire les traductions et pour acorder à tout le monde la même courtoisie.

[*Traduction*]

Quant au fond du rapport, je tiens à dire au président du Conseil du Trésor qu'il y a quelque chose d'ironique dans la présentation du rapport proprement dit. Il commence par dire qu'il a la confiance la plus complète dans Statistique Canada et qu'il ne veut pas porter atteinte au moral de cette société. Puis il annonce que pour enquêter sur l'état de Statistique Canada, il a déjà nommé non pas une, mais trois commissions. Au lieu d'en nommer trois, le ministre aurait mieux fait de n'en nommer qu'une seule surtout s'il avait choisi pour en faire partie des spécialistes dans les domaines qu'il a indiqués.

Nous sommes tout à fait prêts à admettre qu'il faut entreprendre une étude approfondie sur tous les fronts dont il a parlé. Je vois le ministre qui secoue la tête. Comme d'habitude, il est «tellement» prêt à accepter les idées de l'opposition! S'il veut m'en croire, non seulement la création de ces trois commissions va porter un sérieux coup au moral de la société, mais ce qu'une commission n'aura pas su régler constituera probablement un problème réel pour celle qui prendra la suite, et ce qui aura été présenté en preuve devant l'une risquera de présenter un air de déjà-vu devant l'autre. Il se peut aussi que les trois commissions d'enquête présentent des rapports contradictoires. Je signale au ministre, en toute déférence, que cela risque de créer dans l'avenir des problèmes de taille au niveau du personnel et à d'autres niveaux.

Il me semble que ce facteur, ajouté à l'attitude et à la réputation du gouvernement en ce qui concerne les fonctionnaires fédéraux et les critiques que le ministre lui-même a faites au sujet de Statistique Canada lorsqu'il était dans l'opposition, n'augure pas bien pour l'avenir de cet organisme. Mon parti souscrit entièrement à l'idée de nommer une commission d'enquête dotée des compétences nécessaires pour examiner les techniques et les moyens statistiques qu'utilise Statistique Canada. Nous estimons qu'il y a lieu de charger une commission d'examiner les problèmes de morale, de personnel et de gestion en général qui existent au sein de l'organisme. Nous sommes disposés à le reconnaître. Mais le fait que le gouvernement ait choisi de nommer non pas une mais trois commissions nous préoccupe grandement, comme d'ailleurs la possibilité de conflit entre leurs mandats respectifs.

• (1540)

Enfin, je dois dire au ministre que nous nous inquiétons de l'indépendance et de l'intégrité de Statistique Canada ainsi que de la capacité de son personnel de supporter les effets non pas d'une seule mais de trois enquêtes.

Cela dit, nous appuyons la nomination d'une commission d'enquête. J'espère me tromper et que mes craintes s'avéreront non fondées, mais je pense qu'en nommant trois commissions d'enquête distinctes pour étudier le fonctionnement de Statistique Canada, le ministre court au devant de problèmes. S'il en avait créé une seule, il me semble qu'il aurait été possible de convaincre les employés de Statistique Canada qu'ils ne sont pas victimes d'une chasse aux sorcières, mais qu'ils sont plutôt en présence d'une enquête sérieuse motivée par de bonnes intentions. Je pense que le personnel de Statistique Canada a tout lieu de se poser des questions sur les intentions réelles du gouvernement.

Ce n'est pas un C, mais un zéro que mérite le ministre pour n'avoir pas même eu la politesse de nous communiquer le mandat de l'étude de Price Waterhouse, qui, comme il le sait bien, est au cœur de cette enquête. Franchement, nous nous demandons pourquoi il est nécessaire d'avoir trois commissions d'enquête quand le ministre a commencé par affirmer qu'il avait toute confiance dans les méthodes actuelles de Statistique Canada. Si le ministre est tellement confiant, pourquoi doit-il y avoir trois commissions d'enquête?

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre! Nous avons terminé l'audition des porte-parole de chaque parti, mais comme je l'ai fait auparavant, je suis disposé cet après-midi à permettre que l'on pose des questions au ministre. Je vais commencer par l'honorable député de Beauce (M. Roy). L'honorable député de Beauce a la parole.

Statistique Canada

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, je désire faire de brèves remarques sur la déclaration ministérielle qui vient d'être faite, et dont j'ai pris connaissance en même temps que mes collègues, puisqu'elle nous est parvenue au milieu de la période des questions orales. J'aimerais demander au ministre pourquoi on a fait une annonce publique aujourd'hui, alors que le ministre a dit dans le premier paragraphe de sa déclaration, et je cite:

> Je ne voudrais pas insinuer par mes remarques que je considère Statistique Canada comme un organisme inefficace ou déficient dans la réalisation de son mandat.

Le ministre ne veut pas non plus laisser planer de doutes sur le rôle que doit jouer Statistique Canada. Monsieur l'Orateur, je pense que la première préoccupation que nous devons tous avoir, des deux côtés de la Chambre, c'est que Statistique Canada doit être au-dessus de tout soupçon et qu'il ne doit pas être un instrument politique au service du gouvernement. Statistique Canada doit être à la disposition de tous les parlementaires, puisque jusqu'à maintenant, et encore beaucoup plus dans l'avenir, Statistique Canada constitue et constituera un guide pour tous les parlementaires et pour toutes les formations politiques de la Chambre. D'abord on se base toujours sur des rapports de Statistique Canada pour étudier l'indice des prix à la consommation, ce qui permet d'indexer les pensions de la Fonction publique, l'impôt sur le revenu des particuliers, la sécurité à la vieillesse, l'allocation familiale et un certain nombre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Beauce peut poser les questions au ministre en conformité des dispositions de l'article 15(3) du Règlement, et il doit les poser tout de suite.

M. Roy (Beauce): Merci, monsieur l'Orateur, mais je comprends mal pourquoi on semble adopter une attitude différente à mon égard cet après-midi, alors qu'on a quand même permis aux autres députés, ceux du parti libéral et du Nouveau parti démocratique, de faire des remarques, parce qu'en me référant à l'article 15 du Règlement, à la page 10, je peux lire:

> Un porte-parole de chaque parti de l'opposition pourra ensuite commenter brièvement cet exposé ou cette déclaration et des députés pourront être autorisés à questionner le ministre sur le sujet traité.

Les dispositions du Règlement sont les mêmes pour l'opposition officielle que pour le Nouveau parti démocratique ou le Parti Crédit Social du Canada.

Alors je pense, monsieur l'Orateur, avec votre permission et tout le respect que je vous dois, je crois que j'ai quand même le droit et le privilège de faire quelques remarques, comme mes collègues l'ont fait, sur la déclaration de l'honorable ministre.

Monsieur l'Orateur, je pense que plusieurs aimerait présider les travaux de la Chambre, mais quand même en terminant, je veux demander au ministre—et je reviendrai sur la première question—pourquoi il a décidé d'annoncer publiquement la tenue d'une enquête privée sur une étude de documents confidentiels à ce moment-ci, plutôt que d'attendre d'avoir plus d'éléments à sa disposition afin d'en venir à une proposition concrète dont la Chambre est saisie, de façon à éviter de mettre toute la crédibilité de Statistique Canada en doute.

[M. l'Orateur.]

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je dirai simplement au député que nous avons toujours eu l'intention d'annoncer la nomination des organisateurs-conseils chargés d'examiner Statistique Canada, et non seulement de nommer ceux dont les services seraient retenus, mais aussi de faire connaître leurs attributions.

Deuxièmement, nous avons cru qu'au lieu de choisir parmi ces organisateurs-conseils celui qui aurait pour tâche d'étudier la méthodologie de travail de Statistique Canada, il valait mieux en faire venir un de l'étranger. En fait, nous avons pensé que si nous demandions à un Canadien versé en information statistique de remplir cette tâche, certains pourraient douter qu'il soit assez objectif pour étudier Statistique Canada. Par conséquent, nous sommes allés chercher à l'étranger le spécialiste de la statistique à qui cette responsabilité sera confiée. Incidemment, c'est pourquoi, lorsqu'un député du NPD m'a demandé pourquoi nous ne voulions pas intégrer cette tâche dans le mandat des autres organisateurs-conseils, j'ai répondu qu'à mon avis, il valait mieux qu'elle soit confiée à quelqu'un de l'extérieur, c'est-à-dire que nous demandions à des Canadiens d'étudier l'organisation, le personnel et la gestion de Statistique Canada et que nous laissions à un spécialiste étranger le soin d'étudier objectivement l'aspect technique de ses opérations et sa méthodologie.

Enfin, pour répondre à la question du député, si j'ai tenu à annoncer publiquement que la société Price Waterhouse se mettait à l'œuvre dès aujourd'hui, c'est que je ne voulais pas faire attendre la Chambre, car elle aurait bien pu apprendre la nouvelle à la suite d'une fuite. J'ai cru bon d'informer la Chambre à la première occasion.

Je m'excuse encore une fois de ce que le libellé du mandat n'ait pu être déposé dans les deux langues officielles. Nous y avons mis la dernière main il y a quelques heures à peine, et malheureusement, la version française n'est pas prête. J'ai cru que la meilleure façon d'en informer la Chambre le plus vite possible était de la consigner au hansard.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor? Dans la déclaration qu'il a faite au sujet de Statistique Canada, le président a insisté sur l'importance du rôle que joue cet organisme dans l'indexation de la sécurité de la vieillesse, ainsi que des autres pensions et allocations. Le président du Conseil du Trésor se souviendra que j'ai demandé au premier ministre au mois d'octobre, s'il envisageait de créer un indice spécial en fonction des produits que les personnes âgées doivent acheter. Le président du Conseil du Trésor a déclaré le jour même, en dehors de cette enceinte, qu'il allait se pencher sérieusement sur cette proposition. Puis-je demander si le gouvernement a déjà pris des mesures à ce sujet?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je me félicite de cette question. J'ai effectivement donné suite à cette proposition et un rapport a été rédigé. Si le député le juge utile, je pourrais soit le lui remettre personnellement soit le déposer à la Chambre.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, au nom du principe de l'accès à l'information, je propose qu'il soit déposé.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je le ferai avec plaisir.

● (1550)

M. Evans: Monsieur l'Orateur, d'après le président du Conseil du Trésor, le gouvernement estime qu'un Canadien ne peut pas étudier objectivement les problèmes méthodologiques de Statistique Canada. Je peux me tromper, mais n'est-il pas vrai que les règlements du gouvernement du Canada, promulgués par le Conseil du Trésor, à l'égard des contrats et de la dotation en personnel, interdisent au gouvernement de retenir les services de citoyens étrangers, sauf s'il est démontré qu'aucun Canadien ne peut faire le travail en question? Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire si l'on a fait les recherches qui s'imposaient avant d'établir qu'aucun Canadien ne pouvait faire le travail et si ces recherches ont été faites—comme le gouvernement du Canada en a l'obligation, semble-t-il, en pareil cas—le ministre prétend-il qu'il n'a pas pu trouver un seul Canadien qualifié dans le domaine de la méthodologie statistique pour effectuer cette étude?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le député a peut-être mal saisi le sens de mes paroles. Nous ne mettons nullement en doute les capacités des Canadiens qui ont reçu une formation en statistique. Il est extrêmement difficile, sinon impossible, de trouver un statisticien aussi compétent qui n'ait à l'heure actuelle de relations suivies avec Statistique Canada. Ces personnes utilisent les données de Statistique Canada et s'entretiennent avec son personnel au moins une fois par semaine, sinon quotidiennement. Par conséquent, si nous engageons l'une d'elles, nous pensons qu'elle pourrait ne pas être tout à fait objective, même si nous la croyons parfaitement compétente. On pourra toujours penser qu'elle n'était peut-être pas aussi objective qu'une personne n'ayant aucun rapport avec Statistique Canada.

Nous avons consulté des cabinets de conseillers en gestion et les experts du gouvernement pour savoir s'il serait souhaitable d'aller chercher quelqu'un à l'étranger. Toutes les personnes que nous avons consultées ont estimé, à l'unanimité, qu'il valait mieux faire appel à un ou plusieurs statisticiens étrangers de réputation internationale pour étudier la méthodologie de Statistique Canada, afin d'être certain de leur objectivité, et c'est ce que nous comptons faire.

M. Evans: Comme le ministre se permet une initiative qui va à l'encontre de ses propres règlements, a-t-il l'intention de se prévaloir de ce précédent en particulier pour d'autres études que pourrait effectuer le gouvernement? Va-t-il permettre à d'autres ministères et organismes gouvernementaux de recruter la personne étrangère qui leur semble la plus qualifiée, même si un Canadien est aussi qualifié, sous prétexte qu'aux yeux du ministre ou de toute autre personne, celui-ci peut manquer d'objectivité pour mener ce genre d'étude. Je suis très inquiet parce que ce n'est pas seulement une question d'objectivité. Le ministre pourrait-il nous dire si l'objectivité ou la compétence pour mener une étude objective n'est plus un critère valable dans le choix des personnes engagées sous contrat par le gouvernement fédéral?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je constate que le député tente désespérément de trouver des arguments. Mais encore une fois, il est passé à côté de l'essentiel. Nous avons pris le soin de nous adresser à des personnes qui sont reconnues comme des sommités mondiales en matière de statistique et de fonctionnement d'établissements comme Statistique Canada. Nous leur avons demandé d'évaluer Statistique Canada et nous avons, à cette fin, adopté l'approche la plus objective possible pour que leur rapport, qu'il confirme la crédibilité de Statistique Canada ou qu'il signale l'existence de certains problèmes, constitue une étude et un examen tout à fait objectifs et indépendants de l'organisme en question. Il me semble que tous les députés devraient se montrer favorables à une évaluation de ce genre.

Le député fait allusion aux règlements du Conseil du Trésor. A mon avis, ceux-ci ne s'appliquent pas à un cas spécial comme celui de Statistique Canada puisque, je le répète, la plupart des gens à qui nous nous serions normalement adressés au Canada sont constamment en rapport avec cet organisme. Je ne douterais pas, quant à moi, de l'objectivité du rapport que ces gens pourraient présenter, mais d'autres personnes pourraient, dans l'avenir, en douter.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, ma question au président du Conseil du Trésor a trait au moral des employés. Il me semble que le personnel de Statistique Canada a déjà souffert des déclarations du ministre, des députés de l'opposition et d'autres députés à la Chambre. Je me demande pourquoi le ministre n'a pas réglé les problèmes de ces fonctionnaires. J'ai l'impression que partout dans la Fonction publique le moral des employés est à la baisse à cause des projets de privatisation et de réduction des effectifs de 60,000 fonctionnaires. Combien donc coûte cette étude, non seulement en dollars mais en baisse de moral chez les employés?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, nous vous dirons combien coûtera l'étude de Price Waterhouse, et celle de l'autorité internationale, ce que nous pourrons probablement révéler plus tard. Quant au morale, je doute qu'il change sauf peut-être pour bénéficier de l'activité de Statistique Canada.

M. l'Orateur: Je vais clore la période des questions en donnant la parole au député de Broadview-Greenwood (M. Rae) et au député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre).

M. Rae: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor a rejeté une partie de mon argument. On pourrait avoir des opinions différentes sur la nécessité d'établir une commission d'enquête différente pour étudier les activités techniques de Statistique Canada. Je ne pense toutefois pas qu'il ait été directement question du problème auquel je voulais en venir, c'est-à-dire du risque de conflit entre la société Price Waterhouse et le commissaire, M. Newcombe. Le ministre n'ignore pas que les déclarations de M. Celovsky, qui ont été relatées dans les journaux et ailleurs, ne portent pas uniquement sur l'aspect technique du travail de Statistique Canada mais aussi sur les méthodes de gestion du personnel appliquées au sein de cet organisme.

Statistique Canada

Étant donné que les deux enquêtes, celle de la société Price Waterhouse et celle de M. Newcombe se recoupent, quelle garantie les employés de Statistique Canada ont-ils que l'on n'usera pas d'un subterfuge, que l'on n'essayera pas de passer d'une commission à l'autre pour essayer de sauver les apparences? Quel moyen avons-nous de veiller à ce que l'enquête sur Statistique Canada ne donne pas lieu à des abus?

J'estime que c'est là une préoccupation légitime, que l'on devrait procéder à une enquête d'une durée déterminée et produire un rapport objectif plutôt que de procéder à une série d'enquêtes permanentes et de se retrouver confrontés à un certain nombre d'allégations qui n'en finiront pas à mons avis tant qu'on ne décidera pas de tirer au clair la situation une bonne fois pour toutes. Je pense donc qu'il serait plus facile d'instituer une commission.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, à supposer que cela constitue une question . . .

M. Rae: Il y a un point d'interrogation dedans à un moment donné.

M. Stevens: . . . je vais essayer de répondre. Je crois qu'il y a deux façons de voir les choses. Il me semble que les préoccupations du député correspondent exactement aux nôtres. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré que nous devrions permettre la poursuite normale de l'enquête de Price-Waterhouse, qu'il devrait être possible de faire faire de telles études par des experts-conseil quelle que soit la nature de la société visée, qu'il s'agisse de Statistique Canada ou de toute autre genre d'entreprise.

En ce qui concerne M. Celovsky, nous avons estimé très important de faire en sorte qu'un juriste prenne connaissance de la nature de ses allégations et des sentiments des commissaires à son égard. Contrairement au député, nous croyons qu'en séparant les deux enquêtes, nous avons plus de chances d'aller au fond des choses ou, comme je l'ai dit dans la déclaration, nous espérons que le commissaire nous aidera à régler la question des observations de M. Celovsky dans un sens ou dans l'autre. Une fois que nous aurons son rapport, je pense que nous saurons où et comment agir. Dans l'intervalle, cela ne doit en aucune façon entraver l'étude de Price Waterhouse dont les conclusions doivent me parvenir au début de février.

● (1600)

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre. Je n'ai pas pu suivre tout le débat après sa déclaration, mais je crois comprendre qu'un des rapports dont il a été question n'était disponible que dans une des langues officielles du Canada. Le ministre a promis de déposer l'un des rapports qu'il a mentionnés. Je voudrais qu'il demande le consentement unanime de la Chambre, s'il a l'intention de déposer un document disponible dans une seule des langues officielles, pour qu'il soit imprimé en appendice au hansard d'aujourd'hui. Ainsi, tout le monde pourra le lire demain dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

M. Stevens: Comme il l'a dit lui-même, le député n'a pas entendu tout le débat. J'avais mentionné à un moment donné qu'à ma grande surprise, le document que j'avais l'intention de déposer avait été livré dans une seule langue parce qu'il n'avait pas encore été traduit. Au lieu d'attendre et de le déposer demain ou de demander le consentement unanime de la Chambre pour le déposer dans une seule langue, j'ai décidé de le lire de façon qu'il puisse paraître dans le hansard demain.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le document dont l'honorable président du Conseil du Trésor a parlé était, je crois, un rapport qui, existe puisque quelqu'un d'autre en a parlé. Peut-être conviendrait-il d'éclaircir la question avant de clore l'affaire. Le président du Conseil du Trésor a voulu déposer un rapport; s'agissait-il d'un autre document?

M. Stevens: Oui, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de m'expliquer. Le premier document que je n'ai pu déposer aujourd'hui s'intitulait: «Mandat relatif à l'enquête ministérielle sur Statistique Canada.»

M. Lefebvre: C'est ce que je voulais dire.

M. Stevens: C'est celui que j'ai lu. Le deuxième document que j'ai mentionné dans ma réponse au député de Winnipeg-Nord-Centre avait trait à la possibilité de compiler un indice spécial des prix à la consommation établi en fonction des besoins particuliers des personnes âgées.

M. Knowles: Le ministre a-t-il ce document?

* * *

PÉTITION

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE—PÉTITION PRÉSENTÉE PAR LES TRAVAILLEURS DE RIVIÈRE-VERTE, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le troisième rapport du greffier des pétitions par lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Français*]

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur le président, conformément aux dispositions de l'article 67(8) du Règlement, je demande que le texte de la pétition soit maintenant lu par le greffier.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La demande du député est conforme aux exigences de l'article du Règlement qu'il a cité.

[*Note de l'éditeur: Le greffier adjoint lit la pétition suivante à la Chambre:*]

[*Français*]

PÉTITION

A L'HONORABLE CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, EN PARLEMENT ASSEMBLÉ

La PÉTITION des soussignés résidant dans la municipalité de Rivière-Verte dans la province du Nouveau-Brunswick qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède,

DÉCLARE HUMBLEMENT

QUE les revisions à la loi et aux règlements de l'assurance-chômage font des distinctions entre les citoyens de la province du Nouveau-Brunswick selon la région économique où ils résident;

QUE ces distinctions arbitrairement fixées n'accordent pas les mêmes droits et privilèges à tous les travailleurs canadiens;

QUE cette pratique ne peut que conduire à effriter les droits égaux des travailleurs aux prestations d'assurance-chômage, sans distinction de la région économique;

QUE l'effritement des droits sur une base régionale discriminatoire ne favorise pas le bien public et la paix sociale;

A CES CAUSES DEMANDE HUMBLEMENT

QUE le gouvernement du Canada prenne les dispositions nécessaires afin de leur trouver du travail;

QUE le gouvernement du Canada apporte les modifications nécessaires à la Loi de l'assurance-chômage afin de verser des prestations après un minimum de dix (10) semaines comme cela se faisait par le passé et également d'étudier l'opportunité de payer ces sommes rétroactivement.

QUE la région économique dont ils sont résidents soit classifiée au même titre que le comté de Restigouche et non au même titre que le comté de Carleton comme cela se fait présentement.

La pétition porte les signatures de M^mes^ Isabelle Therrien, Monique Sirois et Isabelle Lizotte.

* * *

[*Traduction*]

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

ADOPTION DU 1^er^ RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Motions:

Le 7 décembre 1979—*M. Murphy:* Que le 1^er^ rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le vendredi 7 décembre 1979, soit adopté.

M. l'Orateur: Le député de Churchill (M. Murphy) a donné préavis d'une motion inscrite sous son nom au *Feuilleton* qui est formulée en ces termes:

Que le 1^er^ rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le vendredi 7 décembre 1979, soit adopté.

Le député en est peut-être conscient, mais sa motion me semble contraire aux usages de la Chambre. J'ignore si le député est prêt ou non à défendre sa motion aujourd'hui du point de vue de la procédure. Je lui demanderais de se reporter, notamment, à la page 420 des *Procès-verbaux* du 18 juin 1973. Comme cela a été confirmé à ce moment-là et à plusieurs autres occasions, selon les usages de la Chambre, lorsque les prévisions budgétaires sont renvoyées à différents comités permanents, les comités en question étudient uniquement les prévisions budgétaires et présentent leur rapport. Si certains aspects du budget dont il est fait rapport doivent donner lieu à des discussions ou à un vote, cela se déroule uniquement le jour réservé où toutes les prévisions budgétaires sont censées avoir été rapportées à la Chambre et étudiées. Voilà l'usage.

Dans le cas présent, le député demande l'adoption d'un rapport du comité mentionné dans sa motion—un rapport qui me paraît, à première vue, faire suite à celui qui portait sur les prévisions budgétaires. Ce rapport secondaire présente d'autres recommandations. Pour l'instant, ce n'est ni l'importance ni la nature du rapport qui est en cause. Le fait est qu'en présentant certaines recommandations le comité a, de toute évidence, outrepassé la portée de son mandat qui se limitait à l'étude des prévisions budgétaires.

S'il fallait tenir compte de la motion en ce moment, nous nous écarterions de la pratique courante, qui consiste à ne pouvoir discuter de l'ensemble des prévisions budgétaires, étudiées par les différents comités permanents, que le jour désigné à cette fin.

Il se peut donc que le député de Churchill ne soit pas prêt à défendre sa motion à ce moment-ci. S'il souhaite avoir du temps pour y réfléchir nous pouvons la mettre de côté pour l'instant en attendant qu'il soit en mesure de nous livrer le résultat de ses réflexions.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, je veux bien que ma motion soit reportée.

(La motion est reportée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 99, 207, 246, 448, 473, 475, 476, 527 et 687.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA GRC—LES CADRES SUPÉRIEURS—LES MEMBRES CIVILS

Question n^o^ 99—**M. Cossitt:**

La G.R.C. emploie-t-elle, comme cadres supérieurs, ses propres membres civils ou d'autres civils et, dans l'affirmative, quels sont leurs nom, titre et traitement?

Questions au Feuilleton

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations):

Oui.

Nom	Titre du poste	Échelle de traitement
M. M. R. Dare	Directeur général, Service de sécurité	$42,700-$58,500
M. R. H. Jones	Officier de service de sécurité	$35,052-$39,430
M. P. M. McLellan	Directeur adjoint, Centre d'information de la police canadienne	$33,600-$46,200

Cette réponse est fondée sur l'hypothèse que les postes de «cadre supérieur» sont ceux dont le titulaire touche un traitement d'au moins $33,600.

EMPLOI ET IMMIGRATION—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 207—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de l'Emploi et de l'Immigration?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): *a*) 21,473; *b*) 2,554.

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—LE RECRUTEMENT POUR LA RECHERCHE SCENTIFIQUE—LES FRANCOPHONES

Question nº 246—**M. Roy (Beauce):**

Le gouvernement a-t-il recruté des employés dans le domaine de la recherche scientifique au cours des années financières 1968-1969 à 1978-1979 et, le cas échéant, *a*) combien chaque année, *b*) quel était le pourcentage des francophones?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants.

Oui, le gouvernement a recruté des employés dans le domaine de la recherche scientifique au cours des années financières 1968-1969 à 1978-1979. La ventilation par année financière suit.

Groupe «recherche scientifique»

Nominations de personnes de l'extérieur au sein du sous-groupe «directeur de recherches»

	Total	Anglophone	Francophone Nombre	Francophone Pourcentage	Inconnu*
1969	0	0	0	0.0	0
1970	10	8	1	11.1	1
1971	6	6	0	0.0	0
1972	3	2	1	33.3	0
1973	4	3	1	25.0	0
1974	5	4	1	20.0	0
1975	5	4	1	20.0	0
1976	3	2	1	33.3	0
1977	2	1	1	50.0	0
1978	2	2	0	0.0	0

Nominations de personnes de l'extérieur au sein du sous-groupe «chercheur scientifique»

	Total	Anglophone	Francophone Nombre	Francophone Pourcentage	Inconnu*
1969	20	16	0	0.0	4
1970	81	73	3	3.9	5
1971	91	86	5	5.5	0
1972	102	96	6	4.9	0
1973	122	118	4	3.3	0
1974	94	92	2	2.2	0
1975	93	90	3	3.2	0
1976	65	63	2	3.1	0
1977	83	77	6	7.3	0
1978	104	98	6	5.8	0

[M. Cossitt.]

Total des deux sous-groupes précités

	Total	Anglophone	Francophone Nombre	Francophone Pourcentage	Inconnu*
1969	20	16	0	0.0	4
1970	91	81	4	4.7	6
1971	97	92	5	5.2	0
1972	105	98	7	6.7	0
1973	126	121	5	4.0	0
1974	99	96	3	3.1	0
1975	98	94	4	4.1	0
1976	68	65	3	4.4	0
1977	85	78	7	8.3	0
1978	106	100	6	5.7	0

* Le pourcentage est fondé uniquement sur les personnes dont la langue de travail préférée est connue.

Groupe «sciences de la défense»

	Total	Anglophone	Francophone	Pourcentage de francophones
1975	13	11	2	15.4
1976	49	46	3	6.1
1978	47	35	12	25.2
1979	3	2	1	33.3

Les données n'existent qu'à partir de 1975. Le groupe relevait auparavant du CRD, dont les employés n'étaient pas nommés par la Commission de la Fonction publique.

Le faible taux de nominations de francophones au sein du groupe «Recherche scientifique» de la Fonction publique s'explique pour les raisons que voici:

1) En raison du vaste éventail de domaines dans lesquels les scientifiques sont employés, le nombre de diplômés francophones n'est pas suffisant pour englober toutes les disciplines. Les universités du Québec, qui constituent notre principale pépinière de francophones titulaires d'un doctorat, forment des diplômés très qualifiés, mais elles ne peuvent aspirer à toucher toutes les branches de la recherche.
2) Souvent, les scientifiques que nous aurions été prêts à recruter n'étaient pas intéressés à un emploi à l'extérieur du Québec. Sans grand succès, nous avons déployé des efforts spéciaux pour souligner le caractère bicultural de la région de la capitale nationale auprès des scientifiques.
3) Le secrétariat du Conseil du Trésor a fait une étude dont les résultats montrent que ce déséquilibre n'est pas propre à l'administration fédérale. Le problème semble exister également dans l'administration québécoise où un grand pourcentage des postes scientifiques sont occupés par des anglophones. Le gouvernement du Québec cherche d'ailleurs à remédier à cette situation. Les deux administrations se disputeront donc les scientifiques pour les mêmes domaines.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES EMPLOYÉS EN POSTE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 448—**M. Herbert:**

Combien d'employés du ministère des Affaires des anciens combattants sont présentement en poste à l'Île-du-Prince-Édouard et quelles sont leurs fonctions?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Vingt-cinq postes du bureau central sont déjà à Charlottetown ou sont en train de déménager faisant partie du premier groupe.

Finances

1 agent des finances
1 commis aux finances
1 superviseur, Comptes d'assurance
2 commis, Comptes d'assurance

Services administratifs

1 chef, Administration
1 chef, Gestion du matériel
1 chef des Services de bureau
1 commis, Dépôt des dossiers
2 opérateurs, Traitement des mots
1 commis, Service de courrier
1 commis, Triage du courrier et Distribution
1 commis, Gestion des dossiers

Services aux anciens combattants

1 chef, Assurance des anciens combattants
1 superviseur, Statistiques de traitement
2 commis, Indemnités de décès
1 commis, Contrats de polices
1 commis, Classification de la morbidité
1 commis, Rédaction des statistiques
1 sténographe

Personnel

1 agent de dotation principal
1 adjoint à la dotation
1 réceptionniste

LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

Question nº 473—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, quel montant a été versé comme fonds de roulement à la Commission canadienne des grains, conformément à l'article 13 de la Loi sur les grains du Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Aucun.

LE COMPTE DE STABILISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Question nº 475—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser au Compte de stabilisation des produits agricoles?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Aucun.

LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

Question nº 476—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser à titre d'avances au fonds de roulement de la Commission canadienne des grains, conformément à l'article 13 de la Loi sur les grains du Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Aucun.

LE PRIVILÈGE D'ENVOYER ET DE RECEVOIR DES LETTRES FRANC DE PORT

Question nº 527—**M. de Jong:**

Le ministre des Postes a-t-il envisagé la possibilité d'accorder aux députés provinciaux le privilège d'envoyer et de recevoir des lettres franc de port?

L'hon. John Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Non.

LES POSTES—SAINT-ZOTIQUE (QUÉBEC)

Question nº 687—**M. Herbert:**

Doit-on construire un bureau de poste à Saint-Zotique (Qué.) et, le cas échéant, en quelle année?

L'hon. John Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Oui, au cours de l'année financière 1982-1983.

[*Français*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Article 26 du Règlement

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE GAZ

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 26 du Règlement, je demande l'autorisation de proposer, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir le fait que le gouvernement du Canada, ait permis d'exporter un supplément de 3.75 trillions de pieds cubes de gaz naturel, alors qu'il est inacceptable de brader nos précieuses ressources énergétiques à l'heure où, à l'approche de l'hiver, des Canadiens risquent de manquer de pétrole.

Monsieur l'Orateur, il est essentiel qu'un débat d'urgence ait lieu aujourd'hui même, pour des raisons encore plus pressantes que celles qui ont incité l'assemblée législative de l'Ontario à s'engager dans un débat semblable la semaine dernière. Il faut que la Chambre puisse discuter immédiatement de la grave menace qui pèse continuellement sur nos approvisionnements d'énergie, menace que vient aggraver la décision d'exporter une quantité supplémentaire de gaz naturel dont nous avons justement besoin.

● (1610)

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a donné à la présidence le préavis requis par les dispositions de l'article 26 du Règlement; j'ai donc eu l'occasion d'examiner la question et de décider si la motion du député répond aux critères énoncés par l'article 26 du Règlement et donc si elle doit déclencher un débat d'urgence.

J'ai décidé que la motion n'était pas recevable, m'appuyant en cela sur deux paragraphes de cet article du Règlement. Le premier est l'alinéa (16)*a*) qui dit ceci:

> Le droit de proposer l'ajournement de la Chambre aux fins ci-dessus est soumis aux conditions suivantes:
>
> *a*) La question dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence, qui requiert une mise à l'étude immédiate et urgente;

L'expression «véritable urgence» ne se prête pas nécessairement à une définition précise, mais je dois tenir compte du fait que les auteurs du Règlement ont employé l'adjectif «véritable» pour une raison bien précise. Il ne m'est pas possible de dire que ce terme rend à jamais irrecevable une situation dont le caractère d'urgence est mis en doute, mais il me semble que le mot «véritable» implique que l'on ne doit invoquer cet article que lorsque l'urgence ne fait pas l'objet d'une controverse.

Temps alloué

L'existence d'une véritable crise sur le plan national n'est en général pas sujette à discussion. Je répète toutefois que cette décision n'engage pas vraiment l'avenir car il pourrait toujours se présenter une situation que je n'aurais pu prévoir. En principe, je suis contre l'application de cet article du Règlement lorsque l'existence même d'une crise est contestable ou contestée.

Or, elle semble contestée dans le cas qui nous occupe puisque le gouvernement maintient qu'il faut prendre une mesure, alors que l'opposition et, en particulier, le député d'Oshawa soutiennent que ce n'est pas nécessaire et que cela risquerait même de provoquer une crise. Par conséquent, l'existence d'une crise «véritable» paraît mise en doute.

Le second paragraphe que j'ai mentionné est le sous-alinéa (5) de l'article 26:

> En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte . . . de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

Je dois évidemment tenir compte du fait qu'un exposé budgétaire sera présenté à la Chambre demain soir. Même si le débat sur le budget était retardé de quelques jours, jusqu'à vendredi, l'usage parlementaire prévoit la tenue à cette occasion d'un vote de confiance clair et net sur l'ensemble de la politique économique du gouvernement. Je ne vois vraiment pas ce que la Chambre pourrait proposer de mieux. Par conséquent, je ne suis pas disposé à permettre un débat de la sorte en vertu de ce paragraphe.

Pour ces deux raisons, je ne peux accepter pour le moment la demande du député.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE TEMPS CONSACRÉ À L'ÉTUDE DU BILL C-20 EN COMITÉ PLÉNIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 7 décembre, de la motion de M. Baker (Nepean-Carleton):

> Que, pour le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill en comité plénier; et
>
> Que, quinze minutes avant l'expiration du temps réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de l'étude en comité plénier soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crois avoir parlé environ trois minutes vendredi dernier. Il me reste par conséquent six ou sept minutes. J'agirai donc en conséquence, si vous êtes d'accord, monsieur l'Orateur.

Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que les députés m'écoutaient attentivement quand j'ai signalé que le bill C-20 semblait rallier l'opinion générale au Canada, notamment dans l'Ouest. J'ai affirmé que la mesure semble être populaire partout au Canada. Les 17 députés libéraux qui ont décidé de manquer le vote à l'étape de la deuxième lecture sont-ils en désaccord avec cela? Les trois députés libéraux qui se sont prononcés en faveur de la mesure en disconviennent-ils? Est-ce une coïncidence . . . ?

[*Français*]

M. Corbin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'honorable député qui a présentement la parole fait des remarques sur le vote que nous avons tenu l'autre jour à la Chambre. Il me semble que cela est tout à fait contraire aux pratiques et au Règlement de la Chambre, monsieur le président, et conformément au Règlement, le député devrait cesser sur-le-champ ce genre d'allusions au sujet du vote et de sa qualité, et au sujet de ceux qui étaient présents ou absents.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député peut spéculer sur les raisons ou les motifs qui animent les autres députés lorsqu'ils votent à la Chambre, mais il s'aventure là sur un terrain glissant. Je ne crois pas qu'il ait fait des observations de ce genre lorsqu'il a parlé; néanmoins, c'est une tactique dangereuse. Quoi qu'il en soit, je crois devoir lui faire remarquer que le temps qui lui est alloué expire à 4 h 22.

M. Kilgour: J'allais souligner que selon mes informations, 69.8 p. 100 des commettants dans la circonscription du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) sont des propriétaires, 65 p. 100 dans celle du député de Saskatoon-Est (M. Ogle); 77 p. 100 dans celle du député de Mission-Port Moody (M. Rose); 71 p. 100 dans celle du député de Comox-Powell River (M. Skelly) et 69 p. 100 dans celle du député de Timiskaming (M. Peters). Je vais donc mettre un terme à cette série d'accusations injustes à l'endroit des députés de l'autre côté.

Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a dit textuellement «le parti a tort», en parlant du parti qui siège de l'autre côté, et «j'ai raison, j'ai écouté tous les arguments avancés contre le bill et ils ne tiennent pas debout».

[*Français*]

Comme le député de Roberval (M. Gauthier) le disait le 4 décembre, comme on peut le lire à la page 2010 du compte rendu officiel des *Débats*, et je cite:

> Nous réclamons cela depuis des années aux divers gouvernements et pendant les 17 ans des libéraux, nous avons réclamé le bill que l'on a déposé en partie aujourd'hui, visant à accorder les mêmes avantages aux propriétaires de maisons unifamiliales qu'aux propriétaires de maisons à logements multiples. Les libéraux ont toujours favorisé les gros constructeurs de maisons en leur accordant toutes les exemptions possibles, mais jamais ils n'ont osé toucher aux petits propriétaires.

[*Traduction*]

Des députés d'en face ont laissé entendre que ce bill favorisait seulement les riches. Mais les riches n'ont pas d'hypothèques. Ils les remboursent aussi rapidement que possible puis ils se servent du crédit qu'ils peuvent obtenir des banques pour emprunter de l'argent, en contractant des prêts commerciaux et en faisant des investissements commerciaux sur lesquels l'intérêt est déductible de l'impôt. Pour l'instant, je ne vois pas de spécialistes en la matière à la Chambre, mais si les députés d'en face ont des doutes, il y en a beaucoup parmi nous qui pourraient leur donner des explications à ce sujet.

Ce bill s'adresse à la classe moyenne, aux millions de Canadiens qui ont été délaissés ou négligés, qui ont été les plus touchés par les déficits énormes de ces dernières années et par l'inflation provoquée par l'ancien gouvernement. L'inflation, parmi les ravages qu'elle cause, prend de l'argent à ceux qui travaillent, économisent et préparent leur retraite pour le donner aux spéculateurs, aux banquiers, à ceux qui achètent des terres, de l'or ou d'autres choses qui ne profitent nullement à l'économie. Tels sont les méfaits de l'inflation dans notre pays. Voilà pourquoi la classe moyenne dans notre pays a pâti de l'action du gouvernement pendant environ seize ans. Nous prenons là une mesure modeste qui permettra d'aider les Canadiens de la classe moyenne à payer leurs intérêts hypothécaires et leurs impôts fonciers cette année.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes déterminés à adopter ce bill avant la fin de l'année. Je me demande si les dix députés d'en face qui nous ont empêchés vendredi dernier de poursuivre nos travaux vont assister aux débats avant et après Noël.

Je voudrais insister sur quelques points qui ont été soulevés à propos du recours à l'article 75C du Règlement pour répartir le temps alloué au débat sur ce bill. Nous avons déjà consacré sept jours à l'étude de cette mesure législative. Mais en quoi les députés d'en face ont-ils enrichi notre connaissance de cette question pendant ces sept jours? Mercredi dernier, les députés de l'opposition ont eu tout le temps voulu pour proposer des amendements. Qui d'entre eux avait un amendement à proposer? Qui d'entre eux s'est levé pour le faire? Ils se plaignent maintenant qu'ils n'ont pas eu le temps de le faire. Pourtant, quand l'occasion s'est présentée, ils n'en ont pas profité. Cela nous montre à quel point ils sont hypocrites quand ils prétendent maintenant qu'on cherche à les brimer.

● (1620)

Les députés de l'opposition disent qu'ils n'ont pas encore fini de présenter tous leurs arguments. Mais pourquoi y en avait-il tellement d'absents quand la Chambre étudiait cette mesure? Encore une fois, s'ils veulent plus de temps, pourquoi ont-ils soulevé tant de questions de privilèges oiseuses vendredi dernier? Entre autres choses, pourquoi quatre d'entre eux, dont le chef de l'opposition officielle (M. Trudeau), se sont-ils levés pour faire valoir le même argument alors que l'Orateur avait déjà rendu une décision explicite à ce sujet?

Je rappellerais à la Chambre que l'article 75C du Règlement a été inséré par l'ancien gouvernement en 1969 et qu'il a été utilisé à 23 reprises depuis lors . . .

Temps alloué

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est terminé.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de cette motion de clôture par le gouvernement. Je considère la chose comme simplement une volte-face de plus. Ils ont toujours à la bouche le mot «ouverture». D'après moi, un gouvernement franc et ouvert n'est pas un gouvernement qui impose le bâillon après avoir débattu pendant quelques heures seulement l'article premier d'un projet de loi.

Je voudrais également rappeler aux députés d'en face qu'il y a 12 jours, le 28 novembre, c'est moi qui ai proposé le vote de deuxième lecture. Heureusement que le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) s'est levé pour poursuivre le débat et ainsi venir au secours du président du Conseil privé (M. Baker), sinon la Chambre aurait dû se prononcer et nous aurions probablement gagné.

[*Français*]

Monsieur le président, j'ai qualifié le bill C-20, lors du premier débat, d'extravagant, d'irresponsable et d'injuste, et je maintiens encore ces qualificatifs. En nous empêchant de continuer à débattre ce bill de façon adéquate, on a nettement l'impression que de l'autre côté de la Chambre on a perdu le sens de la responsabilité, de la mesure des problèmes qui en ce moment affligent tous les Canadiens. En nous empêchant de débattre ce bill de façon adéquate, on a l'impression sinon la certitude qu'on semble, de ce côté-là de la Chambre, gouverner pour les riches et que les problèmes des moins nantis se résoudront d'eux-mêmes pendant que d'autres, évidemment, retireront les marrons du feu. On voit dans les media la liste des profits quelquefois demesurés de certaines compagnies et de certaines sphères de l'économie. Cependant on voit de nombreux Canadiens qui se débattent afin de boucler leur budget à cause des problèmes avec l'inflation et de tous les autres désastres économiques. On nous blâme de retarder l'adoption de ce bill. On a forcé le gouvernement, nous dit-on, à imposer le bâillon.

Monsieur le président, je pense que c'est rire un peu des députés, et même de leur propre parti. Qu'est-ce que ce gouvernement a fait depuis le 22 mai dernier, cinq mois avant de décider de faire son entrée à la Chambre, et en plus, après être rentré à la Chambre, cinq mois après les élections, deux mois avant de présenter un bill considéré comme tellement important?

Je lisais avant-hier les discours de vendredi lors du débat sur cette motion. Je lisais avec attention évidemment les remarques qui ont été faites par peut-être le député de la Chambre le plus expérimenté et le plus respecté, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui citait certaines paroles du président du Conseil privé (M. Baker), siégeant maintenant de l'autre côté de la Chambre, mais qui à ce moment-là était dans l'opposition. Le député de Winnipeg-Nord-Centre citait les paroles de ce député:

[*Traduction*]

«C'est un jour sombre pour le Parlement et pour le pays.»

Temps alloué

Si nous faisions le compte de tout ce que le gouvernement a fait jusqu'à présent, nous pourrions nous croire de retour à l'âge des ténèbres.

[*Français*]

Monsieur le président, on semble chercher constamment des boucs émissaires de ce côté-là de la Chambre. On semble également essayer de couvrir une inexpérience gouvernementale évidente chez les ministériels, afin de cacher leur manque de réalisme et une raison pour blâmer de leurs erreurs tout ce qui existe autour d'eux, y compris évidemment les partis de l'opposition.

Monsieur le président, il est grandement temps qu'ils agissent sérieusement et qu'ils prennent leur responsabilité au sujet de l'inflation, du chômage, de la balance budgétaire. On continue ainsi de l'autre côté de la Chambre. Le gouvernement dans le moment est à mon avis un générateur de confusion. On ne sait jamais de quel côté il va se brancher. On y sent une incertitude continuelle. On va à Jérusalem, on n'y va pas. On aura un rationnement de pétrole, on ne l'aura pas. On aura un contrôle sur l'énergie ou on ne l'aura pas. On favorise les mieux nantis, les corporations dans le domaine de l'énergie en augmentant les prix, en laissant circuler des rumeurs à l'effet qu'il y aura une taxe d'accise qui haussera le prix de l'essence, l'huile à chauffage de 20c., 25c. et 40c. On pense évidemment à l'entreprise privée, aux sociétés. C'est bien, mais on semble oublier complètement, à cause de ces augmentations du prix du pétrole, les travailleurs qui sont obligés d'utiliser le pétrole pour leur travail. On oublie aussi tous les moins nantis qui sont pris par l'inflation, à cause du chauffage de leur domicile, et qui devront trouver l'argent, veut, veut pas, pour s'acquitter de leurs obligations de tous les jours. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ritchie), je pense, a peut-être dit aussi que si on était bien mal pris, on imposerait certains contrôles.

Le gouvernement actuel, monsieur le président, est en train d'organiser ce que j'appellerais un beau désordre, l'incertitude, et inquiète tout le monde. Il ne semble pas réaliser de plus en plus que le nombre de Canadiens et de Canadiennes qui vivent au seuil de la pauvreté semble augmenter. On n'a qu'à prendre les dernières statistiques du comité du sénat ou de la Commission sur la pauvreté pour voir que, depuis l'an dernier, à ce jour, et étant donné l'inflation, le coût de l'énergie et tout le coût de la nourriture qui s'en viennent, on peut être convaincu que la proportion de la population qui sera en deçà du seuil de la pauvreté aura certainement augmenté dans quelques mois.

Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit depuis quelque temps, je pense que le gouvernement actuel devrait concentrer ses efforts sur des problèmes beaucoup plus sérieux que d'essayer de donner à une classe privilégiée de propriétaires certains avantages et dépenser cette année 575 millions de dollars, et dans quatre ans 3 milliards de dollars. Il ferait beaucoup mieux de concentrer ses efforts sur certains objectifs comme ralentir l'inflation, créer des emplois et garder le Canada uni, plutôt que d'essayer continuellement à trouver des moyens visant à avantager une classe de la société qui n'en a pas essentiellement besoin dans le moment. Il devrait chercher à aider d'autres personnes dans plusieurs autres domaines.

En terminant, monsieur le président, j'aimerais tout simplement demander au président du Conseil privé (M. Baker), qui est absent de cette Chambre dans le moment, s'il a réellement l'intention que nous reprenions le débat en comité plénier sur les articles du bill C-20, si le président du Conseil privé ou le ministère du ministre des Finances a bien l'intention d'étudier sérieusement, et non pas simplement pour la forme, les amendements que nous avons l'intention de proposer, et aussi ceux qui pourraient venir aussi d'autres partis d'opposition. Il est très important pour nous que démocratiquement nous sentions, en fin de compte que, lorsque notre rôle dans l'opposition est de pouvoir améliorer certains projets de loi du gouvernement, on puisse être écouté de façon sérieuse, et ainsi contribuer à des projets de loi qui aideront non seulement, encore une fois, une classe privilégiée de propriétaires mais qui pourraient aider, en fin de compte, nombre de Canadiens, de Québécois qui pourraient arriver beaucoup mieux à boucler leur budget dans la situation désastreuse qui a été créée par ce gouvernement.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu beaucoup de propos farfelus au cours du présent débat, mais les pires ont été ceux du président du Conseil privé (M. Baker) et du ministre des Finances (M. Crosbie). La première niaiserie, et je dirais même le premier gros mensonge, qu'il faut réfuter et bien faire comprendre à la population canadienne est l'histoire qu'il faut adopter ce bill avant Noël pour que les contribuables canadiens puissent profiter du crédit en 1979. Ce n'est tout simplement pas vrai. Tous ceux qui comprennent notre système juridique reconnaissent que ce n'est pas vrai et tous ceux qui ont analysé le bill, qui stipule clairement qu'il s'applique à l'année 1979 indépendamment de la date à laquelle il est adopté, reconnaissent que ce n'est absolument pas vrai. Le président du Conseil privé prétend donc que nous sommes d'une certaine façon obligés de l'adopter avant Noël.

En sa capacité d'adjoint administratif de l'Imprimeur de la Reine, rôle qu'il semble déterminé à jouer à la Chambre, il nous dit qu'il fallait faire imprimer les formules, qu'il n'avait pas de choix, que c'était l'imprimeur qui décidait du programme du gouvernement, que les formules ont déjà été envoyées et qu'il faut donc adopter ce bill avant Noël. Non seulement cela renverse-t-il complètement l'ordre des choses, mais ce n'est en outre absolument pas vrai, et il est temps que quelqu'un aille au fond de la question.

Le deuxième argument invoqué par le gouvernement est que notre parti a retardé l'étude de ce bill parce que nous ne voulons rien accorder aux propriétaires de maisons au Canada.

Une voix: Exact.

M. Rae: Ce n'est pas vrai. C'est un mensonge. C'est un autre mensonge. Je dirai à la Chambre pourquoi c'est un mensonge. C'est un mensonge parce que nous disons de ce côté-ci de la Chambre que les propriétaires et les locataires devraient tous les deux profiter de tout changement apporté à notre régime fiscal. J'entends le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) rouspéter. Il rouspète chaque fois que je prends la parole. Toutefois, le ministre des Finances a dit que notre parti retardait cette mesure législative et ne voulait rien accorder aux propriétaires de maisons, et c'est un mensonge. Nous retardons cette mesure législative, nous posons des questions à son sujet et nous présentons des amendements à cette mesure qui sont sur le pupitre du ministre des Finances et qui

y sont depuis une semaine parce que nous nous préoccupons des locataires, des pensionnés et des personnes sans revenu.

Le député d'Edmonton qui a fait valoir les opinions du parti conservateur, a prétendu que nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre n'avions présenté aucun amendement. C'est également faux. Il est tout à fait inexact de dire que nous n'avons pas proposé d'amendement, et le ministre des Finances le sait fort bien.

Que nous reste-t-il? Je regrette que le président du Conseil privé ne soit pas ici pour entendre ce que j'ai à dire: nous nous retrouvons avec un gouvernement qui, à mon avis, est l'auteur de ses propres difficultés. N'eût été le discours incendiaire du président du Conseil privé, à la première lecture du bill C-20, nous n'aurions pas adopté cette position. Il nous a dit que peu importait les amendements que nous présenterions car les formulaires avaient déjà été imprimés et que le gouvenement n'avait nullement l'intention de nous écouter. N'eût été de ce discours, nous aurions fort probablement terminé l'étape de la seconde lecture, qui d'ailleurs tirait à sa fin—et le président du Conseil privé le sait fort bien—et renvoyé le bill au comité pour y étudier les amendements selon leur bien-fondé, comme il se doit.

Le gouvernement aurait pu nous faire part de sa position. S'il n'avait pas l'intention d'accepter nos amendements, il aurait pu nous le dire, il a toutefois préféré s'en abstenir. Je déplore l'attitude du président du Conseil privé car il a commis une grande erreur et il ne devrait pas s'étonner d'avoir soudainement provoqué l'ire de l'opposition. J'aurais cru qu'un ministre du gouvernement qui, il n'y a pas longtemps, était député de l'opposition, et cela depuis de nombreuses années—et qui le redeviendra bientôt—aurait compris la position dans laquelle nous nous trouvons.

En toute bonne foi, nous avons proposé une série d'amendements pour la simple raison que nous voulons que tous les Canadiens profitent de ce crédit d'impôt, qu'ils soient propriétaires ou non et qu'ils aient des hypothèques ou non. Telle a été notre attitude jusqu'ici et elle le restera jusqu'à la fin de la discussion. Nous l'avons dit au ministre, à l'étape de la deuxième lecture et nous n'en avons pas fait un secret. A la différence du parti libéral, qui n'arrive pas à se décider dans un sens ou dans l'autre, en ce qui nous concerne, nous avons résolu de tout donner aux Canadiens, et notre position est claire depuis un bon moment.

Une voix: Comment comptez-vous payer ce crédit d'impôt?

M. Rae: Nous avons bien expliqué comment nous nous y prendrions. Il suffit de regarder les dépenses fiscales que vous avez publiées hier et celles que le parti conservateur a publiées la semaine dernière pour se rendre compte que les impôts non perçus y suffiraient amplement. Les impôts non perçus seraient plus que suffisants pour financer un crédit d'impôt universel, et le gouvernement le sait.

Le président du Conseil privé a prononcé un discours incendiaire pour nous sommer d'arrêter sous prétexte que de toute façon les formulaires sont prêts, qu'il avait fallu les imprimer et que le gouvernement n'y pouvait rien. C'est exactement la façon de faire que nous en étions venus à attendre du parti libéral du Canada: le recours à la fermeture, au baillon, l'obligation d'en finir avant Noël, l'établissement d'échéanciers qui n'ont rien à voir avec les exigences réglementaires ni avec la loi.

Tout cela . . .

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'étais pas en Chambre à ce moment-là, mais je crois savoir que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) m'aurait accusé d'avoir fait une déclaration inexacte. Je ne sais pas s'il a utilisé le mot «mensonge», ou s'il a tout dit sauf cela.

Une voix: Il l'a fait.

M. Kilgour: Il a utilisé le mot «mensonge», et je lui demande de retirer . . .

M. Knowles: Le député n'était pas ici.

M. Kilgour: Malgré les caquetages du plus vieux des membres du Conseil privé—non pas le plus vieux, le plus jeune . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le dernier nommé.

M. Kilgour: Je demande que cette déclaration soit retirée.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, si le député veut bien consulter le hansard demain et invoquer la question de privilège à ce propos, je me ferai un plaisir de lui répondre. Je ne crois pas, pour ma part, avoir porté atteinte à un privilège. J'ai tout simplement affirmé qu'il avait dit une fausseté. Il a dit que nous n'avions présenté aucun amendement. J'ai dit que c'était un mensonge, et je le répéterai.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, je pense que tout le monde sait, même le député de Broadview-Greenwood, que «mensonge» est un mot antiparlementaire. Je demanderais donc à la Présidence de rendre une décision là-dessus afin que le député ait l'occasion dès maintenant de retirer ce mot, étant donné que c'est manifestement une façon inconvenante de s'exprimer, ce que tous les députés de la Chambre savent, même ceux qui siègent dans le coin.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, mon exposé d'aujourd'hui avait pour but de suggérer au gouvernement . . .

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je pense que la Présidence devrait tenir compte du rappel au Règlement du secrétaire parlementaire. Je sais que dans le feu d'un débat comme celui-là, il nous arrive parfois de nous emporter et d'aller trop loin.

● (1640)

Il y a quelques années, j'ai personnellement dit, à une occasion, que certaines observations que le premier ministre avait faites étaient mensongères et j'ai été obligé de retirer mes paroles. Je sais que le député a une opinion bien arrêtée à ce sujet. Je l'admire et je le respecte parce qu'il est promis, en tant que député, à un avenir très brillant. Certaines des questions dont la Chambre est saisie lui causent des difficultés d'ordre mathématique, mais je crois sincèrement que Votre Honneur devrait étudier plus attentivement la déclaration qu'il a faite. J'étais à l'extérieur à ce moment-là et je n'en ai entendu qu'une partie, mais, à mon avis, s'il a vraiment dit que c'était un mensonge, il devrait retirer ses paroles.

Temps alloué

M. l'Orateur: A la lumière des diverses interventions qui viennent d'être faites, la Chambre saura que le problème réside, comme c'est toujours le cas, non dans ce que le député a le droit de dire, mais dans la façon dont il a le droit de le dire. Personne ne nie au député de Broadview-Greenwood (M. Rae) le droit de trouver à redire sur les déclarations auxquelles il a fait allusion dans son intervention, ou de dire qu'à son avis elles sont fausses ou que l'opinion qu'elles expriment est diamétralement opposée à ce qu'il pense des circonstances ou des faits. Aucun député n'est privé du droit d'intervenir, et c'est en fait dans le cadre des débats qu'ils doivent le faire, qu'ils doivent mettre en question et contester les déclarations des députés qui leur font face.

Cependant, le bon usage de la Chambre veut que ces interventions, si vigoureuses et vives soient-elles, respectent les formes parlementaires. Il est parfois arrivé que le mot «mensonge» utilisé dans un contexte bien précis ait été jugé règlementaire, et il est encore possible de l'utiliser ainsi, comme le député l'a démontré au début de son exposé de cet après-midi lorsqu'il a parlé par exemple du «gros mensonge». En examinant les exemples que le livre des précédents lui a fournis, la Présidence s'est fait une idée du contexte précis dans lequel l'emploi de ce mot peut être réglementaire. Cependant, en termes généraux, dès que le député a pris à partie un député en particulier en s'attaquant aux déclarations du ministre des Finances (M. Crosbie), et dès qu'il a dit que le ministre des Finances qui faisait ces déclarations mentait, il me semble que le député a clairement outrepassé le bon usage de la Chambre, et qu'il a clairement dit ce qu'il est peut-être en droit de dire mais d'une façon que l'usage de la Chambre lui interdit. Je le prie donc de retirer ses paroles et de reprendre ce qu'il a dit d'une façon qui ne porte pas atteinte au bon usage de la Chambre.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que je ne voulais pas accuser qui que ce soit d'avoir eu des arrières-pensées en utilisant ce terme et si tel est le cas, je le retire pour le remplacer par le terme «fausseté» que Votre Honneur jugera acceptable, je l'espère.

Je puis assurer la Chambre que je n'ai pas parlé sous l'effet de la colère. Ce n'est rien comparativement à ce dont je suis capable. Mais si l'on pouvait à cause de cela accuser le député d'Edmonton ou le ministre des Finances d'avoir eu des arrière-pensées, naturellement, je suis prêt à me montrer généreux et à remplacer «mensonge» par «fausseté». Mais j'espère que la confusion découlant de mon intervention, confusion dont je suis entièrement responsable parce que j'ai malencontreusement utilisé ce terme, ne nuira pas à sa compréhension. Ce que je voulais dire, c'est que le gouvernement a tenté de faire croire aux Canadiens . . .

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a dit qu'il retirait le terme «mensonge» pour le remplacer par le terme «fausseté». J'ai en main Beauchesne, où l'on trouve environ 35 décisions concernant le terme «mensonge». Je suppose, Monsieur, que vous n'allez pas tout simplement permettre au député de retirer un terme et de le remplacer par un synonyme qui signifie en fait la même chose.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai deux remarques à faire. Tout d'abord, aucun député n'a le droit de remplacer des propos qu'il a retirés. Les députés semblent prendre souvent certaines libertés et retirer des propos antiréglementaires d'une façon qui ne les engage à rien. Lorsque les députés acceptent de retirer leurs propos injurieux, ils s'ingénient, avec une habileté remarquable, à trouver moyen de le faire tout en maintenant le fond du discours. C'est exactement ce qui se passe.

Un député n'a toutefois pas le droit d'essayer de remplacer après coup des termes qu'il avait utilisés auparavant. Il peut retirer la phrase injurieuse, ce que le député fait, à l'en croire. Par ailleurs, le problème, c'est qu'aucune expression jugée antiréglementaire ne peut être considérée comme telle de façon catégorique et permanente avant de connaître le contexte. C'est pourquoi, il serait très difficile à la présidence de revenir en arrière et de décider du contexte dans lequel il faut replacer les propos du député, même s'il pouvait les remanier comme il le désire.

Je crois que l'argument qui doit être invoqué dans toute cette affaire est celui qui a d'ailleurs été accepté par le député, à savoir qu'il existe certaines restrictions portant non pas sur la nature du message qu'il peut transmettre mais seulement sur la façon dont il peut le transmettre. Il a accepté cet argument, a retiré ses propos et je crois que chaque député doit pouvoir le faire. Cette affaire est donc à mon avis réglée sur le plan de la procédure.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, le point essentiel de mon intervention portait sur le fait que le gouvernement a essayé de convaincre les Canadiens que ce sont les députés de l'opposition qui font obstacle à cette mesure législative. Je tiens à dire au gouvernement que c'est absolument faux. Il existe en fait des divergences de vues au sein de la Chambre des communes quant à la nature du crédit d'impôt. Ce dernier constitue une réforme très importante de notre système fiscal et plusieurs d'entre nous l'étudient depuis un certain temps. Estimer que les députés de l'opposition devraient rester passifs et permettre à une mesure législative d'être adoptée à cause de certains sondages Gallup réalisés pour le compte du gouvernement et que celui-ci nous brandit de temps à autre, constitue à mon avis une atteinte à notre système démocratique parlementaire.

Le gouvernement ne semble pas vouloir admettre qu'il y a à la Chambre une divergence d'opinion fort légitime quant aux mérites de la proposition, que des amendements sérieux ont été proposés. Comme je l'ai déjà dit, nous avons joué cartes sur table avec le gouvernement. Nous avons proposé nos amendements, nous avons permis au gouvernement d'en prendre connaissance, nous n'avons rien caché. Nous l'avons fait dans un esprit de collaboration et nous avons annoncé dès le premier jour où j'ai participé au débat, le 20 octobre, quelle serait notre position pour ce qui est des amendements.

Maintenant, on nous dit que le gouvernement n'est disposé à envisager aucun de nos amendements, que tous nos amendements seront de prime abord considérés comme déraisonnables. Cette attitude s'ajoute à la fausseté que j'ai dénoncée, à savoir qu'à moins que la mesure ne soit adoptée avant le 31 décembre, nous privons le contribuable canadien d'un avantage quelconque, ce qui est une fausseté car, comme les députés le savent, le texte du projet de loi prévoit que la mesure s'appliquera à l'année 1979, qu'elle soit adoptée ou non en 1979, de sorte qu'on pourrait l'adopter en 1980 . . .

M. Jarvis: Soyons pratiques, quand les gens vont-ils présenter leur déclaration?

M. Rae: Je dirai au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Jarvis) que c'est lui qui a créé le problème en postant les formules avant l'adoption de la mesure par le Parlement.

M. Kempling: Vous n'êtes pas ici depuis assez longtemps.

M. Rae: Dans son style habituel, le whip ministériel insinue que je n'ai pas assez d'expérience à la Chambre. Peut-être certains sont-ils ici depuis si longtemps qu'ils ont oublié le principe le plus élémentaire et le plus fondamental du régime parlementaire, qui remonte aux origines du Parlement au dix-septième siècle, et c'est qu'il appartient à la Chambre de tenir les cordons de la bourse. Je me permets de signaler que ce n'est ni le gouvernement, ni l'imprimeur de la reine ou celui qui est chargé d'imprimer les formulaires d'impôt qui a la maîtrise des subsides.

● (1650)

Si le gouvernement est passé uniquement par le désir de ne par retarder de dix jours de plus l'expédition des formulaires d'impôt, c'est qu'il a mal fixé ses priorités. Il vaudrait beaucoup mieux faire comprendre aux Canadiens qu'un débat a eu lieu au Parlement, et que ce débat a retardé la présentantion à la Chambre d'un projet de loi. Il vaudrait beaucoup mieux leur faire comprendre que c'est ce débat de la Chambre des communes qui a retardé d'un certain nombre de jours l'expédition des déclarations. Ce serait tout à fait normal. Prétendre le contraire c'est tromper les Canadiens, c'est leur dire que l'imprimeur de la reine et le gouvernement se liguent pour imposer à la Chambre non seulement des délais, mais encore le sens dans lequel elle doit se prononcer, les textes qu'elle doit adopter avant même que nous ayons eu le temps de les débattre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (Mercier): Monsieur le président, après avoir été témoin vendredi dernier du spectacle donné par le ministre des Finances (M. Crosbie), on me permettra de donner mon opinion dans une tradition parlementaire un peu plus sobre sur le principe du bill C-20 intitulé: Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Dans ce domaine comme dans bien d'autres secteurs le gouvernement progressiste conservateur a voulu improviser plutôt qu'élaborer une politique du logement. Il voulait réaliser trois objectifs ou trois promesses; premièrement, remplir une de ses promesses électorales improvisées à partir des sondages; deuxièmement, donner l'élan nécessaire au domaine de la construction afin de ranimer l'économie; troisièmement, venir en aide aux propriétaires de maison unifamiliale étouffés par les taxes foncières et maintenant égorgés par le taux d'intérêt

Temps alloué

hypothécaire qui a atteint son plus haut niveau de notre histoire.

Monsieur le président, bien que l'opposition libérale reconnaisse qu'il faille venir en aide aux propriétaires, elle déplore que le gouvernement progressiste conservateur n'ait pas été plus original dans ses propositions. Si l'on tient seulement compte du taux d'intérêt hypothécaire décrété sous l'administration actuelle, les bénéfices d'une telle loi sont annihilés. Au lieu de s'attaquer à l'effet, nous suggérons au gouvernement de chercher la cause, une autre que celle maintes fois répétée, l'administration précédente, et qui ne peut satisfaire la population canadienne, comme l'a démontré le sondage d'opinion la semaine dernière.

Le gouvernement progressiste conservateur doit comprendre qu'il n'achètera pas la crédibilité qu'il lui manque en offrant un crédit hypothécaire. Ce qu'on attend de lui, c'est bien plus le sens des responsabilités, de la direction d'un pays, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Quant au second objectif de cette loi, voici ce qu'en pense M. Barry Gander, spécialiste de la construction. On peut lire dans la revue *Construction*, de décembre 1979, les propos suivants, et je cite à la page 13:

> En fait, si le gouvernement a l'impression de «s'être occupé» de l'industrie de la construction par son programme de déductibilité des hypothèques, cette impression sera durement battue en brèche lorsqu'il se rendra compte que 75 p. 100 de la construction est non domiciliaire.

Et M. Gander de préciser:

> La leçon qu'il faut tirer des intentions annoncées par le gouvernement au cours de la présente session parlementaire est claire: mises à part quelques mesures de portée régionale, l'industrie a besoin d'un menu bien plus varié que celui annoncé jusqu'à aujourd'hui et nous préférerions connaître ce menu avant plutôt qu'après la faillite de l'une de nos entreprises.

Qu'il suffise de mentionner le programme de construction d'édifices gouvernementaux dont la plupart ont été supprimés à travers le pays, programme qui aurait répondu en grande partie au vœu des professionnels de la construction. Il n'a même pas effleuré la pensée du gouvernement actuel dans la reprise de la construction. C'est là une des nombreuses démonstrations faites par le gouvernement actuel de son incapacité à prendre des décisions éclairées, sans partisanerie, sans souci de pur électoralisme. Les Canadiens ont pu constater qu'ils avaient été bernés le 22 mai, et ce n'est pas avec une loi comme le bill C-20 qu'ils vont reprendre confiance dans un gouvernement qui n'a pas de leadership.

Sur le plan économique il s'en remet au secteur privé ou encore aux provinces. Probablement que le cas de l'Alberta peut se résoudre sans trop de difficultés. Mais celui des provinces de l'Atlantique, celui du Québec et des autres provinces, il faut plus que des vœux pieux. Jusqu'à ce jour, quel genre d'entente, monsieur le président, a conclue ce gouvernement avec le secteur privé pour assurer la relance économique du pays? Combien de sociétés de la Couronne ont été vendues?

Quant au troisième objectif, celui de venir en aide aux propriétaires en difficulté, le *Toronto Real Estate Board*, dans son mémoire de juillet 1979, fait des suggestions qui nous semblent intéressantes et surtout moins coûteuses que celles

contenues dans le bill. Sous la rubrique *Tax Credits and Incentives*, leur rapport dit ceci à la page 27, et je cite:

[*Traduction*]

Il est faisable de présenter une formule simple de crédit d'impôt qui serait remboursable jusqu'à un certain niveau de revenu et qui favoriserait ainsi les revenus les moins élevés.

[*Français*]

Et plus loin:

[*Traduction*]

Il faudrait considérer la question de la déduction des intérêts hypothécaires, en étudiant très sérieusement la possibilité de donner le plus d'avantages possible aux tranches de revenus les moins élevées.

[*Français*]

On se rend compte, monsieur le président, que le bill C-20 est très loin de cette recommandation. Le manque de planification, l'absence de mesures concrètes pour les locataires dans ce projet de loi, le non-respect du sytème parlementaire par le ministre des Finances (M. Crosbie) en ridiculisant les travaux de la Chambre, en envoyant sa déclaration d'impôt avant même que les discussions sur le bill n'aient été complétées, de même que l'absence d'un budget . . .

M. Caouette: Monsieur le président, serait-il possible de savoir si nous discutons présentement du bill C-20 ou d'une motion qui a été déposée cet après-midi?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): Il s'agit de la motion présentée au titre de l'article 75C du Règlement.

[*Français*]

Mme Hervieux-Payette: L'honorable député n'a peut-être pas lu le bill. Je pense que je parle sur ce sujet. C'est assez clair. Cela de même que l'absence d'un budget qui servira à déterminer les priorités du gouvernement ne permettent pas à un député responsable d'appuyer une telle mesure. La philosophie et le leadership du gouvernement sont bien exprimés dans cette déclaration du premier ministre (M. Clark) lors de sa conférence de presse hebdomadaire du 30 novembre dernier, alors qu'il disait ce qui suit, et je cite:

[*Traduction*]

Nous avons jugé qu'il était de beaucoup préférable d'essayer de faire adopter le bill rapidement par le Parlement, pour permettre aux Canadiens de profiter à bref délai du crédit d'impôt, plutôt que d'avoir en ce moment un long débat destiné à l'étude d'amendements, débat qui reculerait d'un an la possibilité pour les Canadiens d'en profiter.

[*Français*]

C'est simple, après six mois, le gouvernement présente un bill qui va coûter dans toute sa force quelque trois milliards de dollars, et le premier ministre croit qu'il faut limiter le débat à sa plus simple expression. Plus encore, il impose le bâillon à l'opposition moins de deux semaines après le début des discussions à la Chambre. C'est le même premier ministre qui parlait avec emphase de déficit pendant la campagne électorale et qui se refuse à dire aux Canadiens comment ils vont payer la note de ce projet de loi fastueux et discriminatoire. Les gens de Mercier ne sont pas dupes, pas plus que le reste des Canadiens qui en apprendront long demain, lors du budget, sur l'incapacité à gouverner des progressistes conservateurs.

[M^me^ Hervieux-Payette.]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me donner la parole. Je vais essayer de parler sur la motion au lieu de parler sur le bill C-20, parce que je pense que le sujet à l'étude, cet après-midi, c'est la motion visant à limiter le temps de la Chambre pour discuter du bill C-20. Je ne comprends pas trop pourquoi on veut tenter d'éterniser le temps de parole sur ce bill. Je n'ai jamais été un partisan des motions présentées en vertu des dispositions de l'article 75C, surtout quand l'ancien gouvernement présentait de telles motions relativement à ce qu'on appelait des bills omnibus. Puis-je signaler qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

● (1700)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je tiens à rappeler à la Chambre qu'en conformité des dispositions de l'article 75C du Règlement, on a fixé à 2 heures le temps attribué à ce débat. Comme 1 heure et 54 minutes sont déjà écoulées, on mettra fin au débat six minutes après la reprise de la séance à 8 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Halifax-Ouest (M. Crosbie)—Le transport aérien—Le projet de vente de Nordair—L'étude de la soumission de Eastern Provincial Airways; le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin)—Le chômage—La situation alarmante des chômeurs—On demande que le gouvernement annonce sa politique; le député de Manicouagan (M. Maltais)—L'emploi—Le programme Canada au travail—On réclame des fonds supplémentaires.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je crois que tous les députés sont d'accord pour étudier l'avis de motions n° 12, le député de Lévis (M. Guay) n'étant pas ici aujourd'hui. Est-ce que nous pouvons le faire du consentement unanime?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre passe maintenant à l'étude de la motion nº 12.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA POSSIBILITÉ D'ACCORDER DES AVANTAGES FISCAUX AUX POMPIERS VOLONTAIRES

M. Armand Caouette (Abitibi) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à exclure du revenu imposable toute indemnité reçue par un pompier volontaire dans l'accomplissement de ses fonctions de même qu'à permettre à ces pompiers volontaires de déduire $1,000 de leur revenu au titre des dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions.

—Monsieur le président, je suis très heureux aujourd'hui de discuter pour la troisième fois de ma motion qui a été présentée il y a déjà trois ans. Depuis que j'ai eu l'occasion de présenter cette motion à la Chambre j'ai reçu beaucoup de lettres ou j'ai beaucoup de contacts de pompiers de diverses municipalités du pays à l'effet qu'il était temps que le gouvernement se penche une fois pour toutes sur la position de ces gens qui rendent un fier service à la population canadienne, afin qu'ils aient une juste part aussi dans le domaine de la fiscalité.

Monsieur le président, il en va de l'intérêt de plusieurs centaines de Canadiens qui occupent des fonctions de pompiers volontaires, et c'est la troisième fois, comme je le disais tantôt, qu'il m'est donné de débattre cette motion à la Chambre. Chaque fois, le gouvernement libéral, par l'intermédiaire de ses députés des banquettes arrière, a réussi à défaire cette motion. Bien sûr, monsieur le président, tous les partis représentés à la Chambre ont parlé de la nécessité d'adopter cette motion. Toutefois, on s'assure au préalable d'avoir suffisamment d'orateurs afin d'utiliser tout le temps prévu pour défaire la motion. Je demande donc aujourd'hui à mes collègues, tant du gouvernement que de l'opposition, de passer outre à leurs tergiversations, vraiment parlementaires, pour constater l'importance et la nécessité de l'adoption de cette motion. Je crois sincèrement, monsieur le président, que la Chambre ainsi que tous les députés auraient avantage à cesser de jouer cette comédie théâtrale cynique qui se répète constamment quand une motion de ce genre est présentée par un député.

Monsieur le président, j'aimerais citer un communiqué que j'ai reçu de la Fédération des pompiers professionnels du Québec, qui appuie fortement la résolution des pompiers volontaires du Québec, demandant une exemption d'impôt de la rémunération reçue en combattant un incendie. Cette résolution a été signée par M. Alfred Morin, président de la Fédération des pompiers professionnels du Québec. Et je recevais aussi de la part de l'Association canadienne des chefs de pompiers le compte rendu de la 60e Conférence annuelle qui a été tenue du 24 au 28 août 1975 à Mississauga. Dans le

compte rendu, il y avait une résolution qui se lisait comme il suit:

Présentée par la section volontaire de l'Association des chefs de pompiers de la Colombie-Britannique au sujet de l'augmentation de l'exemption de l'impôt sur le revenu pour tous les pompiers volontaires,

Attendu que les pompiers volontaires doivent faire face à un accroissement de leurs responsabilités et de leurs fonctions à la suite de l'augmentation rapide de la population et de la construction,

Attendu qu'il en coûte constamment plus cher d'assurer à la collectivité ces services essentiels,

Attendu que la loi de l'impôt sur le revenu qui prévoit une exemption de $300 pour les dépenses qu'entraînent les fonctions de pompier volontaire n'a pas été modifiée à cet égard depuis son adoption il y a 29 ans,

Il est donc résolu que l'Association canadienne des chefs de pompiers demande au ministre en cause du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux de porter une exemption de $1,000, recommandation du comité des résolutions d'approuver cette résolution.

Et, monsieur le président, nous pouvons voir par cette demande de la Fédération des pompiers volontaires du Canada qu'ils demandent non seulement au gouvernement fédéral d'avoir une exemption supplémentaire, mais aussi à toutes les provinces. Tout à l'heure, je vais pouvoir préciser que certaines provinces ont décidé de suivre la Fédération des pompiers professionnels et de modifier leur loi de l'impôt sur le revenu.

Mais avant, monsieur le président, j'aimerais peut-être aussi, pour le bénéfice des membres de ce gouvernement, lire un passage de l'intervention faite par l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'année dernière sur cette même motion. Il disait, et je cite:

Après avoir entendu le motionnaire et le secrétaire parlementaire du ministre des Communications parler avec tant de détermination en faveur de cette résolution, je tiens à dire au nom de mon parti que nous appuyons cette motion et que nous sommes disposés à appuyer cet amendement pour qu'il soit adopté pendant l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires.

Considérant la chose dans sa juste perspective, je veux bien qu'on fasse des discours à l'appui de cette motion des plus louables, mais il ne faudrait pas que ces discours se poursuivent après 6 heures.

Alors, monsieur le président, je crois que l'intervention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, alors qu'il était dans l'opposition, j'espère que le message a été transmis à ses collègues du gouvernement afin justement que eux aussi cette année ne parlent pas après 6 heures pour que cette motion puisse être adoptée.

● (1710)

Alors, monsieur le président, si nous représentons vraiment à la Chambre l'intérêt de nos citoyens, seul un plus grand désir d'équité et de justice devrait guider nos travaux. C'est dans ce sens que je demande très humblement à tous mes collègues d'analyser ma motion.

J'aimerais en premier lieu souligner les raisons qui justifient justement cette demande d'augmentation d'exemption fiscale actuellement de $300, et qu'elle soit portée à $1,000. Tout d'abord, monsieur le président, les pompiers volontaires sont de simples travailleurs souvent à faible revenu. Ils doivent se servir régulièrement de leur automobile pour se rendre sur les lieux d'un incendie et encourir tout risque que représentent leurs fonctions de pompiers volontaires. Ces gens doivent aussi assumer les frais de nettoyage et souvent des pertes de vêtements, ou encore de choses personnelles, comme une montre, une bague ou autres choses encore.

Et sur le plan familial, les pompiers volontaires rencontrent la nécessité de rester en alerte à tour de rôle pour donner ce service à la population. En plus, compte tenu de la loi de l'impôt, le recrutement des pompiers volontaires devient de plus en plus difficile pour quantité de municipalités. Et, monsieur le président, combien de municipalités nous ont fait des instances à l'effet qu'il était énormément difficile maintenant d'accueillir dans leurs rangs des personnes qui veulent aller aider des couples, des familles, qui ont la malchance de voir détruire leurs résidences par cet élément destructeur qu'est le feu!

Les pompiers volontaires rendent un fier service à la collectivité canadienne, bénévolement ou à un taux de rémunération très faible, et très souvent au péril de leur vie. Imaginons combien il en coûterait de plus aux contribuables canadiens s'il fallait payer le prix régulier d'un tel service. Ces pompiers accomplissent des tâches extraordinaires à toute heure du jour ou de la nuit. Que l'on se souvienne, si l'on veut, il y a quelques années, dans ma ville, dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, des pompiers volontaires ont été appelés sur les lieux de l'incendie d'une maison où 18 personnes vivaient. Lorsqu'ils sont arrivés sur les lieux du sinistre, ils n'ont pu que constater que 11 personnes prises à l'intérieur de la maison étaient déjà mortes.

Mais tous les pompiers volontaires de cette ville ont eu le courage nécessaire pour affronter un froid de près de 40 sous zéro. Ils voulaient essayer de sauver le plus grand nombre possible de vies humaines. Ils ont réussi par leur travail à sauver sept personnes qui étaient elles aussi prises à l'intérieur de cette maison.

Monsieur le président, pour toutes ces raisons, je vais être le premier à suivre ce que je demandais, savoir, ne pas tuer le bill et ne pas parler après six heures. Quant à moi, monsieur le président, j'aurais une autre remarque à faire. Les pompiers volontaires travaillent bénévolement pour la collectivité, ils accomplissent du travail pour la collectivité, ils se dévouent de diverses façons, sans ou presque sans rémunération. Cela représente un apport indispensable pour nos villes à faible densité de population. Le gouvernement devrait donc, lui aussi, reconnaître ce fait sur le plan de la fiscalité.

Comme je le disais tantôt, j'ai en main un bill qui a été présenté devant l'Assemblée nationale du Québec, demandant au gouvernement québécois de hausser pour les pompiers volontaires l'exemption d'impôt qui est de $300, à $1,000. Pour le gouvernement, c'était peut-être trop difficile, mais au moins une partie a été faite, l'exemption d'impôt présentement au Québec est passée de $300 à $600. Ce n'est certes pas énorme, mais cela demeure toujours une amélioration qui pourrait prendre toute sa signification si le gouvernement fédéral lui aussi voulait faire sa part.

[*Traduction*]

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, je trouve la motion intéressante et je félicite le député d'Abitibi (M. Caouette) de l'avoir présentée. Je suis d'accord avec la moitié de la motion et je reviendrai là-dessus dans un instant.

Cette motion me permet de remercier tous les pompiers volontaires du Canada. Les deux localités que je représente, Brampton et Georgetown, ont maintenant des corps de pompiers à plein temps qui sont parmi les mieux équipés et les meilleurs qui soient. Ces deux localités ont déjà eu des brigades de pompiers volontaires. Bon nombre de ces pompiers volontaires habitent encore la région et je tiens à les remercier de tout ce qu'ils ont fait.

Depuis qu'on a autorisé les pompiers volontaires à déduire une partie de leurs dépenses de l'impôt sur le revenu, les frais ont énormément augmenté. Je serais d'accord pour qu'on songe à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'augmenter le montant des dépenses déductibles. Par contre, je n'aime pas tellement l'idée que l'indemnité qu'ils reçoivent pour lutter contre les incendies soit exclue du revenu imposable parce que cela risque de créer un précédent.

Il existe un grand nombre d'organismes bénévoles qui pourraient facilement se prévaloir d'une disposition du même genre. Cela m'inquiète de songer que si nous excluons du revenu imposable les indemnités obtenues pour l'accomplissement de certaines fonctions, qu'elles soient bénévoles ou non, nous pourrions créer un précédent et permettre à un grand nombre d'autres organismes locaux de réclamer les mêmes avantages. Je suis cependant d'accord avec le député d'Abitibi pour demander au gouvernement de songer à la possibilité d'augmenter le montant des dépenses déductibles.

Les pompiers bénévoles font face à divers problèmes. Comme ils doivent notamment se rendre directement de leur lieu de travail, à l'endroit du sinistre, ils abîment souvent leur complet ou d'autres vêtements. Le prix des vêtements augmente, tout comme celui de l'essence que les pompiers utilisent lorsqu'ils se hâtent de se rendre sur les lieux d'un incendie dans leur localité. Je félicite donc encore une fois le député d'avoir présenté cette motion et je répète que j'en appuierai volontiers la moitié. L'autre moitié entraînerait des pertes considérables pour le gouvernement.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je voudrais signifier mon appui au parrain de cette motion que je félicite d'ailleurs de nous en avoir saisis. Les pompiers volontaires nous offrent un excellent exemple de bénévolat. Ces hommes sont appelés à toute heure du jour ou de la nuit et doivent pour cela quitter leur famille ou leur travail, selon le cas. Ce sont de bons citoyens qui tiennent à rendre service à la population en effectuant ce travail. C'est trop leur demander que de les obliger à assumer eux-mêmes les frais de nettoyage et de remplacement de leurs vêtements, et le coût de l'essence nécessaire pour se rendre jusqu'aux lieux de l'incendie, et ainsi de suite.

Le moins que nous puissions faire est d'imiter le Québec en leur accordant une exemption d'impôt de $600. Personnellement, j'estime qu'il serait plus raisonnable de leur accorder une exemption de $1,000. Si les députés ne sont pas d'accord sur certains aspects de la motion, il est possible, bien entendu, de proposer des amendements à la deuxième lecture. Il n'y a aucune raison à défaire cette motion pour la simple raison que nous ne sommes pas d'accord sur tous les articles qu'elle contient. Enfin, si dans le passé on a déjà accordé une exemption de $300, alors, une exemption de $600 ou de $1,000 se révèle aujourd'hui d'autant plus opportune.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, j'accorde moi aussi mon appui à la motion et j'en félicite également le député d'Abitibi (M. Caouette). Sans vouloir répéter les trop nombreuses remarques déjà faites à ce propos,

la motion proposée est très utile du fait qu'on y reconnaît les services essentiels des pompiers dans les petites localités.

La seule proposition que j'aurais à faire au sujet de cette motion particulière est la suivante: il faudrait peut-être envisager d'étendre la mesure à beaucoup d'autres groupes qui assurent, au sein des collectivités, maints services de secours. Les pompiers volontaires offrent le meilleur exemple de dévouement au service de la population. Il y a des gens sur la côte ouest qui se sont rendus utiles de bien des façons, entre autres comme sauveteurs de la garde côtière, sans toucher la moindre rémunération. Certains ont également fourni beaucoup de biens personnels. J'aimerais citer quelques exemples de personnes de la côte ouest qui ont fourni du matériel et engagé des frais pour rendre des services comparables à ceux qu'assurent les pompiers volontaires.

• (1720)

Un sauveteur de l'île Penner a fourni pendant des années du matériel d'une valeur d'environ $80,000. Ce matériel comprend un bateau et de l'attirail de sauvetage spécial qu'on a utilisés dans plus de trois cents accidents maritimes. Il n'a pas reçu le moindre centime d'indemnisation. Les frais d'exploitation lui sont remboursés mais il a engagé des dépenses considérables pour acheter du matériel de sauvetage spécial.

Je pourrais aussi mentionner un sauveteur de River Campbell qui travaille également en étroite collaboration avec le service des pompiers volontaires. Il a dépensé une somme de l'ordre de $12,000 pour fournir des appareils de radio de haute et de très haute fréquence. Il prend l'écoute des appels de détresse et y répond. Il a fait don d'un bateau de $10,000 au service de sauvetage. On a mentionné à la Chambre il n'y a pas très longtemps que cet homme avait participé au sauvetage dans un accident où un bateau seineur avait chaviré dans l'une des voies d'eau la plus dangereuse de l'Ouest canadien, le détroit de Seymour. Deux membres des Forces armées s'étaient introduits à l'intérieur du bateau pour porter secours aux naufragés. On a remis des médailles à ces plongeurs pour les récompenser de leur courage, mais le citoyen que j'ai mentionné a dû remplacer à ses frais son costume de plongée déchiré et son équipement de plongée autonome abimé.

Je crois que la motion proposée soulève une question de justice, monsieur l'Orateur. Je voudrais féliciter le député de l'avoir présentée et je demande au gouvernement de la prendre en considération. Il y aurait lieu de rendre justice à ceux qui veulent bien assurer de pareils services à leurs frais. J'aimerais apporter mon appui à cette motion, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire que je suis aussi en faveur de cette motion. C'est une initiative qui a été appuyée par tout le monde depuis longtemps. J'aimerais juste signaler à la Chambre que de notre côté il y a aussi de nombreux députés qui sont en faveur de cette motion. Je remercie et félicite ceux qui ont présenté cette motion, et j'espère qu'elle pourra être déférée maintenant au comité.

[*Traduction*]

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir à propos de cette motion, mais les autres députés, plus particulièrement le proposeur de la motion, se sont montrés d'une telle éloquence que je ne peux m'empêcher de partager les sentiments qu'ils ont exprimés dans leurs discours et d'apporter tout mon appui comme simple député à cette motion.

Ma circonscription de Hillsborough comprend en gros la région métropolitaine urbaine de Charlottetown, dans l'Île du Prince-Édouard. Elle comprend plusieurs localités en plus de Charlottetown: Sherwood, Parkdale, East Royalty et West Royalty. Même si ce sont de petites localités, on y trouve des services d'incendie très efficaces, bien structurés et bien équipés en matériel du dernier cri. Mais ce qui a encore plus d'importance que le perfectionnement technique, le matériel et les budgets de ces services, c'est l'ingéniosité, le dévouement et le civisme des pompiers eux-mêmes.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais complimenter les députés qui ont commenté la motion jusqu'ici. Si vous le permettez, je féliciterai surtout l'auteur de la motion, le député d'Abitibi (M. Caouette), de même que le député de Roberval (M. Gauthier), qui l'a appuyé. Leurs discours font non seulement honneur à ces députés et à leurs circonscriptions, mais aux pompiers de tout le pays. Ils traduisent, en outre, une reconnaissance du rôle spécial que jouent les pompiers dans notre société et de l'importance du bénévolat au Canada et ailleurs.

Il est vrai qu'un nombre croissant de Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fasse presque tout pour eux. Lorsque le gouvernement répond à cette attente et empiète petit à petit sur le secteur privé, le bénévolat est menacé. Voilà sans doute ce qui a motivé en partie la décision du gouvernement de créer un organisme spécial pour étudier le rôle et les possibilités des différents genres d'organisations bénévoles.

Le bénévolat ne revêt nulle part une importance aussi grande que dans le domaine de la lutte contre les incendies, monsieur l'Orateur. J'ai expliqué que la circonscription de Hillsborough comprend essentiellement la ville de Charlottetown et les localités de Sherwood, Parkdale, East Royalty et West Royalty. Je voudrais citer quelques faits qui concernent les services de lutte contre les incendies dans ma circonscription mais qui valent également, j'en suis persuadé, pour d'autres localités du pays.

La circonscription de Hillsborough compte trois services de lutte contre les incendies, ceux de Charlottetown, Sherwood et Parkdale. Le service de Sherwood se compose de 57 pompiers, soit 52 bénévoles et cinq à plein temps. Il dépend donc fortement de la contribution et du dévouement des bénévoles. Les pompiers bénévoles perçoivent $2,300 par an. Ce montant ne constitue pas une rémunération. Il couvre une certaine partie mais non la totalité des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions. Le service de lutte contre les incdendies de Charlottetown répond à environ 350 appels par an, et tous les pompiers sont tenus de se présenter à la caserne à chaque appel.

Certains des pompiers bénévoles subissent une perte salariale lorsqu'ils s'absentent de leur travail pour lutter contre des incendies. C'est un facteur très important à considérer, monsieur l'Orateur. Cela revient à dire qu'ils paient pour avoir le droit de remplir leur rôle de pompier. Le commandant des pompiers de Charlottetown m'a fait savoir que lui et ses collègues de tout le pays estiment que la motion que nous débattons ce soir touche un problème essentiel et qu'il en appuie sans restriction le contenu.

J'ai fait allusion à la ville de Charlottetown où j'habite, qui fait partie de la circonscription de Hillsborough. Il y a une

autre localité dont je voudrais parler pour illustrer à quel point il importe d'adopter cette motion; c'est celle de Sherwood, laquelle est plus petite que Charlottetown. Ce village de moins de 10,000 habitants compte 30 pompiers. Ils sont tous bénévoles. Aujourd'hui, ils touchent une somme de l'ordre de $1,000. J'insiste encore une fois sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un salaire, d'un traitement, d'une récompense ou d'une forme de rémunération. Il s'agit seulement d'un remboursement partiel des dépenses engagées par les pompiers dans l'exercice de leurs fonctions. Beaucoup d'entre eux font face à d'autres menues dépenses qu'ils doivent assumer eux-mêmes.

● (1730)

Je voudrais élaborer sur ce point car je crois que c'est surtout important au regard de la motion à l'étude cet après-midi. Certains d'entre nous, profanes en la matière, se demandent parfois à combien s'élèvent les dépenses d'un pompier. On suppose peut-être que le service des incendies se chargeant des camions, des tuyaux, de l'eau et de tout le matériel, chacun des pompiers d'un service des incendies ne doit assumer que très peu de frais. C'est une erreur. Dans l'exercice de ses fonctions, le pompier volontaire doit s'occuper de tout: des vêtements à la prime supplémentaire d'assurance automobile, sans compter les heures de travail perdues, comme je le disais tantôt, et ce dans toutes les localités et non seulement la mienne.

Le service des incendies de Sherwood, la plus petite des deux localités dont j'ai parlé, a dû intervenir quatre-vingt-douze fois l'année dernière. En outre, il a effectué quarante-quatre entraînements. Il ne faut donc pas seulement considérer le temps que ces pompiers prennent sur leur vie professionnelle ou privée pour lutter contre les incendies, mais également le temps qu'ils consacrent à l'entraînement. Il faut tenir compte de tout cela si l'on veut évaluer le sacrifice que font tous les pompiers de notre grand pays.

A Sherwood, que je prends encore une fois comme exemple, chaque pompier est de garde à la caserne cinq fins de semaine complètes par an. Cela représente un sacrifice énorme. C'est ce qui me pousse à défendre cette motion aussi vigoureusement que je le peux.

Je voudrais citer un dernier exemple. J'ai parlé de Charlottetown, capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, et de Sherwood, localité de moindre importance qui se trouve également dans ma circonscription. Je pourrais aussi citer l'exemple de Parkdale, où le service des incendies est également assuré par des personnes dévouées, qui ont le sens de la collectivité et qui font tout autant de sacrifices que les pompiers bénévoles de Charlottetown ou de Sherwood. Le service des incendies de Parkdale compte 28 pompiers qui sont tous bénévoles. Ils ne reçoivent aucune compensation sinon celle du remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice de leurs fonctions dans cette localité. Chaque pompier reçoit $400 pour ses dépenses. Et Dieu sait qu'on ne va pas loin avec ça aujourd'hui, surtout quand on songe aux articles coûteux, notamment les vêtements, qu'il faut se procurer pour être pompier, sans compter les heures de travail perdues.

Dans la localité de Parkdale, les pompiers ont répondu à une soixantaine d'appels l'an dernier. Je crois savoir que certaines années, le nombre des appels a été encore plus élevé. On imagine sans peine tous les sacrifices qu'ont dû faire les pompiers de cette localité pour répondre à un aussi grand nombre d'appels. Il est facile de voir qu'ils sont bien peu et qu'ils font énormément de sacrifices pour assurer le bien-être de la collectivité dans laquelle ils vivent.

Je conclus en disant que j'appuie la motion parce qu'elle est excellente. Elle propose de modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour que les pompiers puissent déduire de leur revenu 1,000 dollars pour toutes les dépenses reliées à l'exercice de leurs fonctions. Ils ne paieraient pas d'impôt sur les indemnités qui leur sont versées dans le cadre de leurs fonctions. J'appuie sans réserve cette motion, avec fierté et enthousiasme. J'invite les députés de tous les côtés de la Chambre à en faire autant.

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je félicite également le député d'Abitibi (M. Caouette). Nous savons tous, et on l'a répété plusieurs fois depuis quelques minutes, combien les pompiers volontaires, par leur activité et leur engagement, sont importants dans de nombreuses localités canadiennes, non seulement celles qui doivent compter uniquement sur leurs efforts, mais aussi celles qui n'ont pas suffisamment de fonds pour constituer des services complets d'incendie et doivent donc les compléter en faisant appel à des volontaires.

Le député sera heureux de savoir qu'il n'est pas le seul, à part les députés qui lui ont donné leur appui à la Chambre cet après-midi. Le ministère des Finances a reçu de nombreuses instances, depuis quelques années, et encore tout récemment à ce sujet. Il serait utile, je crois, d'envisager les initiatives proposées dans une certaine perspective.

La plupart des instances reçues ces mois derniers avaient trait à la seconde partie de la résolution, laquelle propose que les dépenses admises comme déduction aux fins de fisc soient augmentées. Très peu portaient sur la première partie où l'on demande d'exclure du revenu imposable toute indemnité reçue par un pompier bénévole.

Il est sûr, pour ce qui est de l'allocation, que si elle était raisonnable à l'origine, elle ne peut certes être jugée suffisante aujourd'hui. Si ma mémoire est fidèle, cette allocation remonte à 1953, et elle n'a pas été majorée depuis. Nous savons tous quelle inflation nous avons eu depuis lors, et combien les prix ont augmenté.

On me dit que certains frais auxquels les pompiers bénévoles sont exposés n'ont pas été même mentionnnés à la Chambre cet après-midi. On me dit que souvent, sinon toujours, ces pompiers ne peuvent obtenir d'assurance pour se protéger lorsqu'ils se rendent précipitamment au lieu de l'incendie dans leurs propres voitures. Certains paient chèrement cet élément de leur bénévolat.

Par ailleurs, ceux qui ont présenté des instances au ministre des Finances ne sont pas tous favorables au principe de cette motion. Il serait peut-être plus juste de dire que s'ils sont favorables au principe, mais qu'ils ont leurs propres préoccupations. Nous avons aussi entendu dire que d'autres travailleurs bénévoles, dont certains se livrent à des activités plutôt dangereuses, doivent effectuer des dépenses assez semblables à celles des pompiers volontaires. Certains groupes ont demandé que leurs membres bénéficient d'une allocation comparable avant que celle des pompiers ne soit augmentée. Je ne dis cela qu'à titre d'information.

Je voudrais parler de la première partie de la motion du député, celle où il propose d'exclure du revenu imposable toute indemnité reçue par un pompier volontaire. A ce sujet, je crois comme le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) que ce volet de la motion a moins de chances que le deuxième d'être approuvé sans hésitation. Il propose en effet un principe qui, s'il est admis dans ce cas-ci—et je ne doute pas un instant de l'importance de la contribution des pompiers volontaires au bien commun—devra être appliqué dans d'autres cas et risquerait peut-être de s'étendre à l'infini. Ainsi, la question étant désormais posée, je félicite à nouveau le député de son initiative et d'avoir présenté cette motion comme il s'y était engagé.

● (1740)

[*Français*]

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je voudrais prendre part au débat sur cette motion cet après-midi et en premier lieu féliciter le député d'Abitibi (M. Caouette) de l'avoir présentée. Lorsqu'on connaît la circonscription et l'endroit que représente notre collègue, je peux voir le but qui l'a poussé à présenter cette motion, étant conscient des problèmes et difficultés que rencontrent la majorité des petites municipalités et des villes de plus grande envergure, et comptant une population plus grande à absorber les coûts d'un service de pompiers. Le fait de présenter une telle motion permettra à toutes les municipalités de reconnaître le fait que le gouvernement accepte et appuie le bénévolat qui existe dans les municipalités, ce qui est tout à fait acceptable. Nous devons tous le féliciter et voir à ce que le gouvernement la mette en application le plus rapidement possible.

Monsieur le président, comme je le signalais tantôt, dans les municipalités de petite envergure et particulièrement dans la région de l'est du Québec et en Gaspésie où la plupart des municipalités comptent en moyenne entre 2,000 et 8,000 âmes, il est extrêmement difficile et pour ainsi dire impossible d'organiser un service de pompiers payé par les contribuables.

Le fait de pouvoir compter sur des pompiers volontaires assure à cette population la certitude qu'elle peut compter à tout instant du jour, en cas d'incendie, sur des gens qui vivent dans leur milieu. Voilà pourquoi la motion présentée par mon collègue d'Abitibi est très louable. Et si certains collègues s'inquiètent du $1,000 de déduction d'impôt, je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que nous puissions voir dans toutes les municipalités des gens comme des présidents de compagnies ou des avocats ou des médecins agir normalement comme pompiers volontaires. Leurs fonctions tout d'abord ne le leur permettent pas, et je crois que ce sont plutôt des gens qui ont plus de loisirs qui travaillent dans ce genre de bénévolat. Alors je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que ces $1,000 de déduction viendraient en contradiction avec le fameux principe dont mon collègue de York-Est (M. Ritchie) parlait tantôt, savoir vouloir accorder une déduction à des gens, laquelle pourrait s'appliquer dans d'autres sphères de la société.

Or, tout ceci pour dire, monsieur le président, que j'appuie entièrement la motion de mon collègue d'Abitibi sur les deux points qu'il a présentés, soit d'exclure du revenu imposable toute indemnité reçue par un pompier volontaire et également leur permettre une déduction de $1,000 de leur revenu, ce qui pourrait encourager un plus grand nombre d'individus dans nos petites municipalités à faire partie de ces groupes de pompiers volontaires. Ce serait pour le gouvernement canadien une façon de reconnaître et d'encourager la population de nos petites municipalités à faire partie de ces groupes de bénévoles qui veillent à la sécurité de tous leurs concitoyens.

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, j'aimerais utiliser quelques minutes seulement pour accorder mon appui à mon honorable collègue d'Abitibi (M. Caouette) et le féliciter de la motion qu'il a présentée aujourd'hui. S'il existe une personne dans la société canadienne qui n'est pas appréciée à sa juste valeur, c'est bien le pompier, surtout le pompier volontaire. C'est un des premiers à se rendre sur les lieux chaque fois qu'il y a un feu, un danger, un problème où la collectivité est en danger. Il s'agit d'une motion très louable, monsieur le président, et je le répète, je l'appuie fortement et je prie le gouvernement de faire bénéficier le plus tôt possible ce groupe de gens qui, jour après jour, rendent de grands services à leurs concitoyens.

[*Traduction*]

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, à mon tour, je voudrais appuyer la motion du député qui a trait aux pompiers volontaires. L'an dernier, à Frobisher Bay, une agglomération de 2,500 habitants, on a déploré sept décès causés par des incendies. Dans ma propre ville, Rankin Inlet, une école a été détruite par le feu. A Eskimo Point, ce fut le cas d'une usine thermique. L'an dernier, encore à Rankin Inlet, trois personnes sont mortes dans un incendie qu'on n'a pu maîtriser à cause du manque d'équipement et faute d'expérience. Les pompiers volontaires font leur possible et méritent qu'on les aide de toutes les manières. Je pense que les électeurs de Nunatsiaq approuveraient sans réserve la motion du député d'Abitibi (M. Caouette).

M. Knowles: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. McCain): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion de M. Caouette est adoptée.)

M. Knowles: Six heures!

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

Attribution de temps

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 48.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE TEMPS CONSACRÉ À L'ÉTUDE DU BILL C-20 EN COMITÉ PLÉNIER

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Baker (Nepean-Carleton):

Que, pour le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill en comité plénier; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de l'étude en comité plénier soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je continue mes remarques commencées avant l'ajournement à six heures au sujet de la motion présentée par le ministre visant à limiter le temps de discussion sur le bill C-20. Eh bien, à mon avis, monsieur l'Orateur, si tous les députés de la Chambre veulent être sérieux, je crois que la discussion sur ce bill a assez duré. Il s'agit d'un bill de deux articles, le premier se rapporte au principe du bill et le deuxième détermine les réductions d'impôt proposées par le ministère.

Il faut être sérieux après tout, après sept jours de discussion et autant d'orateurs qui sont passés durant ces sept jours, juste du côté de l'opposition officielle plus de 25 orateurs ont pris la parole. Je crois qu'ils ont eu le temps, monsieur l'Orateur, de donner la ligne de pensée de leur parti, tout comme ceux de leurs collègues, les libéraux, qui ont voté en 2e lecture avec nous sur ce bill. Je crois qu'ils sont d'accord aussi avec nous sur ce bill. Je pense que beaucoup de gens nous écoutent ce soir. Beaucoup de pères de famille attendent ce bill pour essayer d'alléger un peu les intérêts en retard à cause de la hausse permanente des intérêts.

Nous avons nous-mêmes discuté de ce bill. Les députés du parti au pouvoir, ainsi que les néo-démocrates ont eu la chance de présenter des amendements à ce bill. J'écoutais encore cet après-midi les néo-démocrates ou l'opposition officielle dire: Eh bien, nos amendements n'ont pu être acceptés. Ils le savaient d'avance, monsieur l'Orateur, parce qu'on nous a avertis. Le ministre a averti la Chambre qu'il ne pouvait pas accepter d'amendements visant à augmenter le budget. D'ailleurs, c'est la loi usuelle, un amendement qui oblige le ministère à augmenter le budget n'est pas acceptable. C'est un bill de finance et ce n'est pas acceptable. C'est pour cela que le ministre a dit tout simplement qu'il allait étudier à nouveau ces amendements-là et qu'après Noël il sera toujours possible de revenir sur ce bill.

Si tout le monde veut être sincère et cesser de jouer à la politique, il est temps ce soir de poser un geste sérieux devant la population, le geste dont les gens s'attendent d'hommes sérieux, élus pour venir au moins alléger un peu leurs problèmes. On a dit au cours des débats que ce bill-là n'avait pas eu d'extension, qu'il était considéré comme trop restrictif. D'autres ont dit qu'il était trop extravagant. C'est merveilleux quand on est assis et qu'on écoute les discours.

Monsieur l'Orateur, ce soir puisqu'il me reste à peine trois minutes, j'en profite pour faire appel aux gens sérieux. Comme le dirait votre chef, cessez les folies pour une fois, essayez de penser sérieusement. Pour nous du Parti Crédit Social du Canada, nous trouvons premièrement que cela a assez duré et, deuxièmement, que ce bill est une priorité. On nous a écoutés au cours des discours. Nous voulons depuis des années un tel bill, monsieur l'Orateur, et nous pressons ce soir le ministre à agir au plus vite avant qu'il ne se décourage. Pour la première fois, monsieur l'Orateur, nous assistons en cette Chambre à l'acceptation du principe de base du Parti Crédit Social du Canada dans le domaine de l'habitation.

On peut applaudir, parce que cela est vrai. On n'a jamais voulu entendre les réformes du Crédit social sur l'habitation. Les députés de l'opposition croient que le Crédit social, c'est une question de piastres et de monnaie. Ce n'est pas cela du tout. Lisons donc les réformes du Crédit social. C'est toute une réforme sociale. La réforme monétaire n'est qu'à un millième des réformes du Crédit social, une réforme sociale qui met les richesses du pays au service des personnes humaines au lieu de faire empocher aux milliardaires, comme vous le faites vous autres, comme vous le faites! Eh bien, c'est la première fois, monsieur l'Orateur, qu'un bill va nous aider un peu.

Depuis vingt ans on demande de donner aux propriétaires de maisons unifamiliales le même avantage que l'on donne aux gros propriétaires de maisons à logements multiples. On le demande depuis longtemps. Pas un gouvernement antérieur n'a osé. Ce soir, parce que le parti au pouvoir présente un petit amendement, je le répète, mais au moins, c'est une porte ouverte. C'est pour cette raison ce soir que nous pressons le ministre à agir par tous les moyens pour que ce bill soit accepté avant Noël, afin de faire au moins un gros cadeau aux pères de famille au Jour de l'An. Les gens attendent cela. Des millions de pères de famille, de jeunes ménages attendent cela.

● (2010)

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 8 h 10 du soir, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est maintenant saisie, en conformité des dispositions de l'article 75C du Règlement, sont écoulées. Conformément aux dispositions de cet article, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de la motion.

Le vote porte sur la motion du président du Conseil privé (M. Baker). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

● (2020)

[*Traduction*]

(La motion de M. Baker (Nepean-Carleton), mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 7*)

POUR

Messieurs

Alexander
Allard
Atkey
Baker (Nepean-Carleton)
Baldwin
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe)
Binks
Blenkarn
Bosley
Cameron
Campbell (Sarnia)
Caouette
Clark (Yellowhead)
Cook
Cooper
Cossitt
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Dick
Dinsdale
Domm
Elliott
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Ferguson
Fish
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Froese
Gamble
Gass
Gauthier (Roberval)
Gilchrist
Grafftey
Graham
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Haliburton
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Higson
Holmes
Howie
Huntington
Janelle
Jarvis (Willowdale)
Jarvis (Perth)
Jelinek
Jupp
Kempling
Kilgour
King
Kushner
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lane
Lawrence
Lewis
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Cardigan)
MacKay
Malone
Mayer
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinley
McKnight
McLean
McMillan
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nylander
Oberle
Paproski
Patterson
Reid (St. Catharines)
Reimer
Richardson (Humboldt-Lake Centre)
Richardson (Beaches)
Ritchie (Dauphin)
Ritchie (York-Est)
Roy (Beauce)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Stratas (Mme)
Taylor (Cowichan-Malahat-Les Îles)
Taylor (Bow River)
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wakim
Wenman
Whittaker
Wightman
Wilson
Wise
Woolliams
Yewchuk
Yurko—120.

Attribution de temps

CONTRE

Messieurs

Axworthy
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Bockstael
Breau
Broadbent
Buchanan
Bujold
Bussières
Caccia
Chénier
Chrétien
Comtois
Corbin
Cousineau
Cyr
Dawson
de Jong
Deniger
Desmarais
Dion (Portneuf)
Dupras
Duquet
Ethier
Evans
Faour
Fleming
Foster
Fulton
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gourd
Gray
Guilbault
Harquail
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hovdebo
Ittinuar
Kaplan
Knowles
Lachance
Lalonde
Lamontagne
Lapierre
Lapointe
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lessard
Loiselle
Lumley
MacGuigan
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
McRae
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Ogle
Orlikow
Ouellet
Pelletier
Pepin
Peters
Portelance
Rae
Reid (Kenora-Rainy River)
Robinson (Burnaby)
Rompkey
Rose
Sargeant
Simmons
Skelly
Stollery
Tousignant
Turner
Watson
Whelan—85.

● (2050)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas voté car la semaine dernière j'avais accepté de me pairer avec l'honorable ministre de la Défense nationale (M. McKinnon).

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La parole est au député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre).

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, aux termes du Règlement, l'ordre de la Chambre signifie maintenant que le débat durera un jour entier. Comme l'exposé budgétaire doit débuter à 8 heures demain soir, ne devrait-on pas décider en quoi consiste exactement un jour entier de séance? Est-ce que ce sera une partie de ce soir, une partie de demain et de mercredi? Cela ne me semble pas très clair pour le moment. Le leader du gouvernement à la Chambre ainsi que les leaders des autres partis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lefebvre: Pourriez-vous m'accorder quelques minutes? Je m'adresse à ces spécialistes de l'arrière-ban qui ne siègent ici que depuis quelques semaines. Je voudrais obtenir une réponse du leader du gouvernement à la Chambre si la chose est possible.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pourrais peut-être signaler que les précédents sont nets. Le jour où la Chambre entame le débat sur la question qui fait l'objet d'un ordre en vertu de l'article 75C ne compte pas comme premier jour de séance. Un jour de séance doit donc être attribué à la fin des travaux d'aujourd'hui. Si un jour entier n'es pas utilisé demain pour étudier la question, à cause de l'exposé budgétaire demain soir, il faudra y consacrer des heures supplémentaires, mais le nombre d'heures n'est pas fixé. D'ici le début des travaux demain, les leaders à la Chambre pourraient tenter de s'entendre à ce sujet.

En vertu de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 décembre, du bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, présenté par M. Crosbie.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Quand le comité a ajourné ses travaux le mercredi 5 décembre, nous en étions à l'étude de l'article 1 du bill. Ce que je vais dire intéressera sans doute les députés. Étant donné que l'ordre des travaux qui a été adopté pour ce soir prévoit «Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance . . .», ce qui signifie que le jour où nous terminerons l'étude du bill C-20 en comité plénier, tous les votes devront avoir lieu. Il est cependant à craindre que le comité se retrouve dans une situation difficile si les députés n'organisent pas son travail à l'avance.

Aujourd'hui, j'ai entendu des députés dire qu'aucun amendement n'avait été proposé en comité alors que d'autres soutenaient le contraire. J'ai le devoir de vous dire officiellement qu'aucun amendement n'a été proposé à la Présidence et que cela ne peut se faire sans une motion. Étant donné qu'on ne peut proposer qu'un amendement à la fois et que la Chambre ne peut se prononcer que sur un seul amendement à la fois, nous n'étudierons tous les amendements dont préavis aurait pu être déposé que lorsque nous en serons à l'étude des articles auxquels ils se rapportent et que nous devrons nous prononcer à leur sujet.

Si, les circonstances aidant, les députés étudient l'article 1 du bill jusqu'à quinze minutes avant l'expiration du temps alloué, la Présidence se verra obligée de mettre aux voix chacun des articles 1, 2 et 3 ainsi que le titre du bill et le bill dans son ensemble et ne pourra en aucun cas accepter les amendements qui pourraient alors être proposés.

Je fais cette remarque en espérant que les députés en tiendront compte lorsqu'ils planifieront les travaux du comité.

Sur l'article 1—

M. Axworthy: Je tiens à préciser pour vous rassurer, monsieur le président, que nous avons l'intention de présenter plusieurs amendements à ce bill. Je crains donc que vous ne deviez renoncer à l'idée de rentrer tôt chez vous. Comme vous le recommandez, nous serons heureux de présenter de nombreux changements sur ce texte législatif.

Pour commencer, je voudrais faire remarquer que le ministre des Finances est dans l'impossibilité d'assister aux débats ce soir. Sachant dans quelle situation difficile il se trouve, je tiens à lui exprimer toute ma sympathie. Il n'existe pas d'accord dans le domaine pétrolier en général, ni dans celui des prix en particulier, ni du reste sur les autres questions qui concernent le gouvernement. Nous comprenons sans peine que dans un moment de panique il puisse quitter la Chambre très tôt, dans l'espoir de participer à des négociations de dernière minute.

Par contraste, monsieur le président, je signale qu'il s'est mis auparavant dans un état de rage et d'indignation extrêmes parce que les députés de l'opposition ne lui avaient pas fourni l'occasion d'étudier des amendements. Je regrette qu'il ne soit pas là pour écouter ce que nous avons à dire et pour participer à ce débat qu'il a dit tenir pour l'une des plus importantes initiatives de son gouvernement. C'est sans doute un signe de l'importance primordiale que le ministre des Finances accorde à ce bill. Maintenant que ses collègues et lui-même ont montré leurs crocs et réduit à néant les droits et les privilèges démocratiques des députés, le ministre éprouve tant de mépris à leur égard qu'il s'absente, même après avoir déclaré que cette affaire est si importante qu'il peut se permettre d'être ailleurs.

Je me réjouis de constater que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est là, car je le tiens pour un homme très sensé et très pondéré, probablement davantage que le ministre lui-même. Mais nous regrettons vivement l'absence du ministre des Finances, car nous croyons que les amendements qui seront proposés sont susceptibles de modifier considérablement ce projet de loi. Il est malheureux que le ministre responsable au premier chef de la mesure législative ne soit pas ici pour juger de l'opportunité de ces amendements.

● (2100)

Nous aimerions savoir tout de suite si le gouvernement a l'intention de recourir aux mêmes faux-fuyants qu'en d'autres occasions où il n'était pas prêt à accepter les amendements.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Si les députés de l'opposition nous faisaient quelque temps grâce de leur logorrhée, nous pourrions peut-être présenter ces amendements et nos commentaires. Il est évident que nous ne discutons pas du bon projet de loi. Nous devrions en effet débattre de lois qui permetttraient de remettre les gens à leur place lorsqu'ils délirent, de sorte que ceux d'entre nous qui veulent étudier sérieusement ces amendements puissent faire leur travail. Si j'invite les députés à collaborer, c'est que j'ai à leur dire quelque chose d'important. J'espère que leur comportement reflétera le sérieux avec lequel ils sont disposés à travailler.

Un nouvel examen approfondi du projet de loi a suscité chez nous de nouvelles sources de désaccord tant sur le plan théorique que pratique. Nous déplorons particulièrement en ce moment les déclarations du ministre des Finances.

Il a clairement démontré qu'il ne comprenait rien de la mesure législative dont il est le parrain. Il a été tellement occupé par ses fanfaronnades qu'il n'a pas eu le temps de lire les documents préparés à son intention par ses hauts fonctionnaires. Pour un ministre des Finances, il a commis la plus grave des erreurs, en présentant de façon déformée et fallacieuse les véritables intentions du projet de loi. Cela est excusable si le ministre tient seulement à faire de beaux discours. Toutefois, quand il s'agit de dépenses de l'ordre de trois milliards de dollars et de changements fondamentaux dans le régime fiscal du pays, tous les Canadiens s'attendent à juste titre que le ministre des Finances fasse des déclarations pour le moins précises et qu'il ne se laisse pas emporter par ses bouffonneries au point d'omettre de révéler à la Chambre les véritables intentions du projet de loi.

Je voudrais traiter en partie de certains des excès discursifs dont s'est rendu coupable le ministre au cours de cette discussion. Entre autres choses, il a accusé les députés de ce côté-ci de la Chambre de ne pas s'intéresser au sort du propriétaire de la classe moyenne. Il nous a accusés avec force véhémence de ne pas avoir de cœur et il a prétendu être le seul à défendre les droits de cette catégorie de propriétaires. En réalité, c'est tout à fait le contraire.

D'après la déclaration contenue dans le document publié par le ministère des Finances, que le ministre n'a vraisemblablement pas eu l'occasion de lire, et qui porte sur le compte des dépenses fiscales du gouvernement du Canada, en matière de logement et de réaménagement urbains, les dégrèvements d'impôt accordés à l'heure actuelle aux propriétaires de la classe moyenne s'élèvent à sept milliards de dollars. Le fait de ne pas percevoir d'impôt sur les gains en capital tirés de la vente des résidences principales équivaut à une dépense fiscale de l'ordre de deux milliards et demi de dollars. Cette mesure figurait dans le programme fiscal des gouvernements précédents. Pour le moment, le non-assujettissement à l'impôt sur le revenu fictif tiré au titre d'une propriété louée revient à 3.7 milliards de dollars en dépenses fiscales. Les dégrèvements d'impôt permis en vertu des régimes enregistrés d'épargne-logement totalisent 115 millions de dollars.

En d'autres termes, la situation est loin d'être celle que dépeint le ministre des Finances. Notre régime fiscal actuel favorise considérablement les propriétaires de maisons de la classe moyenne. Les députés de ce côté-ci ont toujours soutenu qu'avant d'alléger le fardeau financier attribuable au prix élevé du logement, il fallait d'abord déterminer qui sont les contribuables qui en ont le plus besoin.

Nous avons démontré maintes et maintes fois, à partir des documents mêmes du gouvernement, et cette fois à partir de documents publiés par la Société centrale d'hypothèques et de logement, que les personnes qui en ont le plus besoin, et de loin, sont les locataires, et plus particulièrement les personnes âgées et les familles monoparentales. Près de 50 à 60 p. 100 des personnes dans cette catégorie dépensent plus de 30 p. 100 de leurs revenus en loyer, ce qui est bien plus élevé que pour les propriétaires de maisons.

Ce ne sont pas là des chiffres inventés par les libéraux. Ils sont tirés des documents que le gouvernement lui-même a publiés, mais que le ministre des Finances n'a manifestement pas voulu lire ou n'était pas prêt à insérer dans ses propres documents fiscaux. Il nous fait valoir que rien n'empêche d'accorder des crédits d'impôt à un groupe particulier, étant donné que nous en accordons déjà aux enfants et que nous versons des allocations familiales. Nous ne nous opposons pas à cela en principe, mais nous maintenons certes que les dégrèvements devraient être accordés à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous tenons également à signaler, en réponse au ministre des Finances, qu'il est faux de dire que tous ces gens, même ceux dont le revenu est le plus faible, bénéficieront d'une façon ou d'une autre de cette mesure. Quand je mentionne que 6 p. 100 seulement des personnes âgées sont propriétaires de leur maison et que la majorité n'a donc droit à aucun dégrèvement, le ministre trouve qu'il y a de quoi rire. En fait, 70 p. 100 des personnes âgées ne paient pas d'impôt et ne peuvent donc bénéficier d'aucune espèce de crédit à l'intérêt hypothécaire ou à l'impôt foncier.

Le ministre des Finances a commis une faute capitale pour le titulaire d'un tel portefeuille puisqu'il n'a pas étudié les faits, les faits exacts qu'une analyse et qu'une évaluation appropriées auraient suffi à mettre en lumière. Il s'est tellement laissé prendre au jeu de son éloquence qu'il en a oublié qu'un ministre des Finances doit, au moins, chercher à étayer ses dires.

S'il est un reproche qu'on peut faire au ministre des Finances, reproche qui en dit long sur la crédibilité qu'il aura en présentant son budget, c'est celui de ne pas exposer les faits en toute honnêteté. Le ministre n'est pas prêt à s'en tenir aux réalités; au contraire, il se laisse emporter par son imagination débordante et délirante au lieu de s'appuyer sur les faits et sur les données concrètes qu'il y aurait lieu de fournir.

Le défi le plus sérieux que nous aurions à lancer au gouvernement au sujet de l'article 1 et la critique la plus grave que nous voudrions lui faire, c'est d'envisager de dépenser trois milliards de dollars dans les quatre ans à venir sans qu'aucune proposition ait été présentée à la Chambre pour lui exposer les répercussions économiques d'une telle mesure. Voilà les soi-disant gestionnaires de notre économie. Voilà les gens qui se disent décidés à se montrer fermes, ceux qui disent vouloir gérer les affaires de notre pays avec force compétence et réalisme. Mais ce sont eux qui engagent le gouvernement du Canada, et par conséquent les contribuables canadiens, à dépenser une somme qui atteindra le tiers du déficit actuel sans savoir où ils prendront l'argent, ni si la conjoncture économique le justifiera. Ils projettent de dépenser ces trois milliards de dollars et d'accroître ainsi sensiblement les engagements financiers de l'État alors que les députés de l'opposition essaient chaque jour de leur faire voir les problèmes qui résultent de notre situation déficitaire et que les prévisionnistes disent que dans quatre ans d'ici ce stimulant économique sera devenu superflu.

Nous sommes actuellement au bord d'une récession, mais dans deux ou trois ans nous en serons sortis et cette dépense ne fera qu'augmenter les pressions inflationnistes. Ce sera encore plus grave, à cause de cette forte dépense, ces pressions feront grossir la demande de logement. Cela aura pour effet d'augmenter de 7 à 8 p. 100 le coût d'une maison. Cela ne stimulera pas la construction de logements supplémentaires, comme cela pourrait se produire si le gouvernement avait des objectifs plus précis.

● (2110)

Je vous apprendrai, monsieur l'Orateur, que les 3 milliards de dollars dont nous parlons représentent près de trois fois le budget de la SCHL l'an dernier, budget grâce auquel elle a fait construire 270,000 logements. De ce nombre, plus de 150,000 ont été construits grâce à des stimulants directs du gouvernement. Le gouvernement actuel dépense donc 3 milliards de dollars pour faire construire, en moyenne, quelque 20,000 logements par année. Monsieur le président, parmi nos vis-à-vis, certains se piquent de bien connaître l'économie. Pensent-ils que c'est une bonne affaire de dépenser 3 milliards de dollars pour faire construire 20,000 logements alors qu'en en dépensant un milliard, nous avions pu en faire construire 270,000? Considèrent-ils que c'est une façon intelligente de dépenser?

C'est pourquoi nous recommandons d'abord au gouvernement de ne pas s'engager automatiquement pour quatre ans. Le député de Peace River a d'ailleurs appuyé ce point de vue dans la motion qu'il a présentée la semaine dernière en vertu de l'article 43 du Règlement. Cela devrait faire l'objet d'un examen. Le secrétaire d'État est lui aussi d'avis qu'une mesure d'abrogation devrait s'appliquer au programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Nous sommes entièrement d'accord. A notre avis, une remise en question devrait avoir lieu tous les ans, afin que le Parlement ait l'occasion de réexaminer les dépenses et de déterminer, dans sa sagesse, s'il y a lieu d'affecter d'autres fonds. Chaque année, il fixerait un plancher aux dépenses au-delà duquel il déterminerait si le gouvernement doit ou non dépenser davantage, et si la situation économique le justifie.

Pour ces raisons, j'aimerais proposer l'amendement suivant:

Qu'on modifie le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier.

a) en supprimant les lignes 16 et 17 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le présent article s'applique à l'année d'imposition 1979.»

b) et en insérant ce qui suit:

Expiration et prorogation

1. (3) Le présent article expire le 31 décembre 1980, à moins qu'avant cette date un décret du conseil ne soit pris prorogeant le présent article d'une année supplémentaire.

Prorogation périodique

(4) Si un décret du conseil est pris aux termes du paragraphe (3), le présent article expire le 31 décembre 1981, à moins qu'un autre décret du conseil ne soit pris avant cette date, prorogeant le présent article d'une année supplémentaire; le gouverneur en conseil peut, de la même manière, proroger chaque année l'application de la présente loi.

[M. Axworthy.]

Le président: A l'ordre. Une difficulté se pose. Le député semble s'apprêter à poursuivre la lecture de son amendement. Or le comité étudie actuellement l'article 1, et je ne puis entendre que les amendements qui se rapportent à cet article. Lorsque nous passerons à l'article 2, les députés pourront proposer tous les amendements qu'ils désirent à cet article. L'amendement concernant la date d'entrée en vigueur ou préconisant un réexamen de la loi après son entrée en vigueur s'applique à l'article 3. Nous devons procéder dans l'ordre.

M. Axworthy: Je crois que vous avez mal compris, monsieur le président. Mon amendement porte sur l'article 1, sur le paragraphe (3) de l'article 1. Si vous examinez le bill, vous verrez que les articles 1 et 2 se trouvent à la page 1. L'amendement porte sur le paragraphe 2 de l'article 1 et ajoute à cet article un troisième paragraphe.

Le président: Très bien. J'ai assorti l'amendement à l'article.

Le vote porte sur l'amendement.

M. Axworthy: Monsieur le président, à cause de l'interruption, je n'ai pas eu le temps de lire l'amendement au complet. Dans le même amendement, je désirerais proposer que l'on ajoute les paragraphes suivants:

Étude de la motion

(5) Une motion relative à l'étude du décret du conseil mentionné dans cet article doit être présentée au Parlement au plus tard trois jours après que le décret est pris ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, dans les quinze jours qui suivent la convocation du Parlement, et chaque Chambre doit, conformément à son Règlement, être saisie de la motion et l'étudier, et toutes les questions se rapportant à la motion dont cette Chambre est saisie et qu'elle étudie doivent être débattues sans interruption et tranchées au plus tard à la fin de la troisième journée de séance qui suit le jour où cette Chambre a été saisie de la motion et où elle en a entamé l'étude.

Cas où le décret du conseil n'est pas approuvé

(6) Si, à l'issue de l'étude d'un décret du conseil, conformément au paragraphe (5), les deux Chambres du Parlement décident de ne pas approuver ce décret du conseil, il cessera d'être valide.

Cas où aucune décision n'est prise

(7) Toute décision de l'une des deux Chambres du Parlement ou de toutes deux de ne pas approuver un décret du conseil dont il est question dans ce paragraphe ne modifie en rien la validité de toute initiative prise sur la foi du décret du conseil avant la fin de l'étude de celui-ci, conformément au paragraphe (5)."

Le président: Le député de Davenport.

● (2120)

M. Caccia: Monsieur le président, j'appuie cet amendement et je vois plus d'une raison pour lesquelles le parti gouvernemental, c'est-à-dire le parti progressiste conservateur, devrait l'appuyer lui aussi. Je pense en premier lieu au fait que c'est le président du Conseil du Trésor qui un jour à la Chambre a proposé avec force arguments le principe des mesures d'abrogation. C'est lui qui a en fait encouragé le gouvernement de l'époque à étudier cette idée. Si je ne m'abuse, l'ancien chef de l'opposition avait alors carrément appuyé le président du Conseil du Trésor, confiant que ce principe serait profitable à toute mesure législative d'une grande portée.

Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir et qu'ils ont enfin l'occasion d'appliquer leur théorie et d'appliquer ce principe dans le cas de cette importante mesure législative, nous de l'opposition nous demandons bien pourquoi ils ne profiteraient pas de l'occasion. Se sont-ils endormis entretemps? Le président du Conseil du Trésor a-t-il oublié ses sermons? Nos vis-à-vis ont-ils ouvert les yeux aux réalités du pouvoir ou, encore une fois, ont-ils fait bon marché, dès qu'ils eurent traversé le parquet de la Chambre, d'une autre de leurs idées qu'ils défendaient avec tant de force?

A notre avis, il devrait être très difficile aux partisans du gouvernement de rejeter ce que nous proposons dans cet amendement, s'ils ont la moindre foi dans les exhortations de leurs dirigeants.

Il me vient à l'esprit une deuxième raison pour laquelle ils devraient appuyer notre amendement. Pour la première fois, du moins en autant que je me souvienne, le bill C-20 établit une relation entre les taxes municipales, l'impôt fédéral et le régime fiscal. Il y parvient par une voie détournée, mais cette relation est établie quand même. En somme, les taxes municipales que l'on pourra déduire, selon le principe de ce projet de loi, seront un souci de moins pour les dirigeants municipaux. Ceux-ci pourront déclarer à leurs électeurs fort préoccupés par les temps qui courent de la hausse des taxes municipales: «Pourquoi vous en faire puisque vous pouvez déduire une partie de vos taxes municipales, et si vous avez une maison à payer, vous pourrez déduire une partie de vos frais de l'impôt que vous devez à Ottawa?»

D'ici un an, peut-être un peu plus, le ministre des Finances commencera à s'inquiéter de ce qui arrive. Il verra les conseils de ville se soucier de moins en moins de freiner la hausse des taxes municipales puisque, pour la première fois, on pourra en déduire une partie. N'est-ce pas une tendance plutôt dangereuse? Comment ne pas s'alarmer de voir l'impôt foncier échapper désormais aux restrictions que les dirigeants municipaux s'étaient imposées, avec un certain succès, jusqu'à présent.

Cette nouvelle relation pourra avoir des répercussions sur l'ensemble du régime fiscal au Canada. Il se peut que l'an prochain, le ministre des Finances demande la permission, comme le suggère justement l'amendement présenté par le député de Winnipeg-Fort-Garry, de réexaminer la question à la lumière de l'expérience acquise la première année, la deuxième ou encore la troisième ou la quatrième année.

Ce projet de loi devrait être réexaminé à intervalle régulier pour d'autres raisons également. Quelques intervenants en ont déjà parlé durant le débat de deuxième lecture et c'est pourquoi je ne ferai que les mentionner.

Il est bien possible que dans un, deux, trois ou quatre ans d'ici, le gouvernement réévalue sa position et finisse par conclure qu'il stimulerait davantage l'industrie de la construction domiciliaire en adoptant un programme national d'aide aux locataires ou, si ce gouvernement est encore au pouvoir—Dieu nous en protège—, peut-être voudra-t-il examiner d'autres options comme par exemple une subvention à l'intérêt hypothécaire s'appliquant aux hypothèques renouvelées. Il lui semblera peut-être préférable d'accorder un dégrèvement d'impôt aux dépenses de logement, une subvention au taux d'intérêt hypothécaire pour les nouvelles maisons ou encore des subventions à l'intérêt hypothécaire dans le secteur de la construction d'immeubles locatifs. Et il y a bien d'autres possibilités, monsieur le président, mais les mesures que je viens de mentionner stimuleraient davantage, à notre avis, l'industrie de la construction domiciliaire que celle que nous étudions aujourd'hui.

On pourrait même pousser l'idée un peu plus loin. Il suffit de penser un moment au manque à gagner qu'entraînera cette mesure et au faible effet stimulant qu'elle aura. Pouvez-vous imaginer toutes les mesures sociales que le gouvernement du Canada pourrait prendre, grâce au régime fédéral et aux pouvoirs dont il dispose, s'il continuait à percevoir le même montant d'impôts. C'est un aspect qui me préoccupe beaucoup et qui m'incite à appuyer, l'amendement proposé.

Par exemple, avec ce revenu que nous ne toucherons pas—que l'État ne recevra pas quand cette mesure entrera en vigueur—nous pourrions instaurer des programmes sociaux dont le pays a vraiment besoin et pour lesquels, d'après le ministre des Finances, nous n'avons pas assez de fonds. Nous pourrions instaurer un programme de subventions aux mères qui restent à la maison pour élever leurs enfants ou aux personnes qui prennent soin de parents malades ou âgés. Ce programme coûterait certainement cher, mais si nous avons les moyens d'adopter la mesure qu'on nous propose, pourquoi n'envisagerions-nous pas d'autres possibilités? Nous devrions également examiner d'autres options avant d'adopter cette mesure ou de nous lancer à l'aveuglette, comme le fait le bill C-20, sans aucune clause d'abrogation.

Il y a d'autres façons de mieux dépenser ces fonds: on pourrait peut-être verser des subventions en vue d'améliorer les services de garderie, ou prolonger la période de versement des prestations de maternité prévues aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Nous dépenserions peut-être mieux ces fonds en portant graduellement l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse à 60 ans. Cela aurait pour résultat de donner plus d'occasions d'emploi aux chômeurs.

On pourrait citer une longue liste de tout ce que l'on pourrait faire et de ce que le gouvernement pourrait financer si nous ne renonçions pas à ces recettes. Cet amendement nous donnerait au moins la possibilité de repenser toute cette question dans un an.

J'aimerais ajouter à la liste une politique de revenus destinée à protéger les travailleurs non syndiqués et ceux dont les revenus sont fixes. Si une personne n'est pas syndiquée ces temps-ci, si elle travaille dans un centre industriel du pays sans la protection d'un bon syndicat, il lui est très difficile de joindre les deux bouts. Sans doute serait-il très souhaitable d'avoir une politique du revenu pour les travailleurs salariés, pour les personnes actives et productives qui sont au bas de l'échelle économique, ou de mettre en œuvre ce qu'on avait appelé un régime du supplément du revenu pour les petits salariés dans cet excellent Livre orange sur la sécurité sociale de 1973.

● (2130)

Nous pourrions également renforcer le programme Canada au Travail, créer des emplois dans les secteurs où c'est nécessaire, rétablir Canada au Travail dans les régions où le programme a entièrement disparu et créer des emplois dans les villes de l'Ontario et les autres régions du pays où le programme a été aboli. En plus, il vaudrait mieux dépenser cet argent pour inciter les employeurs à embaucher les chômeurs, les handicapés et tous ceux qui cherchent de l'emploi, mais qui ne peuvent pas en trouver pour une raison ou pour une autre. Nous pourrions allonger cette liste à l'infini. Néanmoins, le principe reste le même. Il importe que le Parlement en ait la possibilité puisque, manifestement, il n'a pas réussi à convaincre le gouvernement de reconsidérer sa mesure, il n'a pas réussi à lui faire comprendre que c'est une dépense au-dessus de ses moyens, que les députés d'en face auraient eux-mêmes jugée inacceptable en temps normal. Mais il s'agit d'engagements pris par ce parti pendant la campagne électorale sans se rendre compte qu'il obtiendrait le pouvoir avec 36 p. 100 des voix et qu'il aurait à tenir au moins une de ses nombreuses promesses irréalisables. Le gouvernement doit donner suite à son projet cette année, mais il faudrait au moins que, d'ici un an, ceux qui jadis proposaient des mesures d'abrogation aient au moins la possibilité de reconsidérer leur mesure grâce à cet amendement. Je vois le président du Conseil du Trésor qui regarde de l'autre côté et qui sourit d'un air embarrassé, car il ne sait pas quoi dire maintenant qu'il est de l'autre côté. Cela accorderait à la Chambre un délai de réflexion au sujet de cette politique.

Comme nous le savons tous, et comme l'ont fait valoir avec tant d'éloquence le député de Winnipeg-Fort Garry et ceux qui m'ont précédé, cette mesure ne tient aucun compte des priorités sociales. En outre, pour ce qui est de la stimulation de l'industrie et des avantages économiques de demain, elle n'apportera pas grand-chose, comme cela a été expliqué dans un discours précédent.

Monsieur le président, nous savons tous qui profitera de ce genre de mesure. Nous savons tous que les gens qui ont déjà payé leur maison n'y gagneront rien du tout, pas plus que ceux qui louent un appartement ou une maison, nous savons que le gouvernement fera payer les locataires et les propriétaires d'une manière ou d'une autre en augmentant les impôts ou en réduisant les services afin de compenser ce manque à gagner.

A qui profitera l'absence d'un processus d'examen périodique de cette mesure à la Chambre, comme pourrait nous le concéder logiquement et pour le moins notre gouvernement? De toute évidence, ce sont les sociétés de prêts hypothécaires, les banques et les bailleurs de fonds qui en profiteront. Nous savons tous au départ que les répercussions de cette mesure se traduiront de la façon suivante: le coût des hypothèques grimpera vraisemblablement, à l'instar du prix de revient des maisons; ainsi, ceux à qui cette mesure est destinée, s'ils veulent payer moins d'impôt, devront dépenser dix fois plus en intérêts hypothécaires. Ce n'est pas rentable, et c'est même ridicule.

Comme beaucoup d'autres l'ont dit auparavant, nous préférions des politiques sélectives et des politiques sociales visant des groupes cibles qui en ont particulièrement besoin, plutôt que d'avoir affaire à ce genre de cadeaux. De toute évidence, nous n'avons pas la majorité à la Chambre et nous devons reconnaître le pouvoir du parti qui gouverne. Par conséquent, nous exhortons le gouvernement à accepter au moins cet amendement fort raisonnable. Le gouvernement n'a pas à craindre d'être obligé de soumettre cette mesure à un examen périodique de la Chambre, ni d'en faire examiner régulièrement le pour et le contre ainsi que ses répercussions sur l'économie, pour voir s'il y a lieu ou non de la conserver d'année en année. Cette proposition dont nous saisissons le gouvernement nous paraît logique et nullement entachée d'un esprit de parti.

M. Baldwin: Monsieur le président, je ne désapprouve pas le principe préconisé par le député de Winnipeg-Fort Garry. Dans des circonstances opportunes, la mesure serait digne de notre appui. Toutefois, je tiens à lui faire remarquer un problème de taille. Étant donné qu'il s'agit d'une mesure fiscale, il serait de fort mauvais goût que l'autre endroit puisse la mettre de côté.

La proposition du député, si nous l'adoptions, pourrait donner lieu à ce qui suit. Il s'agit d'une résolution positive et, comme tel, le projet de loi cesserait d'exister à l'expiration de la période prévue, à moins que le décret en conseil ne soit approuvé par les deux Chambres. Je signale au député que la Chambre des communes, qui représente le peuple, pourrait voter en faveur du maintien de la mesure, tandis que l'autre endroit, qui ne représente pas la population et qui compte—soyons réalistes—une forte majorité de membres de l'opposition officielle, pourrait voter contre le maintien de cette mesure. Nous nous retrouverions ainsi dans une situation où ce serait l'autre endroit qui déterminerait nos politiques fiscales. Même le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui affectionne particulièrement l'autre endroit bien qu'il réussisse fort bien à le cacher de temps à autre, sera probablement d'accord avec moi sur ce point.

S'il s'agissait d'une résolution négative demandant que la mesure soit maintenue jusqu'à ce qu'elle soit rejetée par une motion des deux Chambres, la position adoptée par le député serait, je pense, beaucoup plus raisonnable. Le ministère des Finances réussira sans aucun doute à faire en sorte que cela cause toutes sortes de problèmes au ministère et aux fonctionnaires chargés d'appliquer la mesure. J'ai toujours trouvé que ce ministère était passé maître dans l'art de l'acrobatie mentale et financière. Du moins c'était le cas quand le gouvernement antérieur était au pouvoir; je pense que le ministère est beaucoup plus raisonnable maintenant. Cette possibilité ne m'inquiète donc pas. A mon avis, ce ne serait pas une mauvaise idée de remettre la mesure en question de temps à autre, mais je ne saurais appuyer un amendement qui pourrait permettre au Sénat de rejeter une motion de ce genre, puisque cela irait tout à fait à l'encontre des usages parlementaires.

M. Corbin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. La députée qui vient d'avoir la parole permettrait-il que je lui pose une question très brève et très simple?

[*Français*]

Le président: A l'ordre! L'honorable député de Victoria-Madawaska (M. Corbin) invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Corbin: Le député a affirmé que l'autre endroit ne représente pas le public. Estime-t-il dans ce cas que le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de la Justice, qui siègent tous deux à l'autre endroit, ne représentent pas le public et devraient donc se porter candidats aux élections?

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Il s'agit d'une question de haute politique que je laisse volontiers à mon ami, le très honorable premier ministre.

Une voix: Il a déjà été réduit au silence.

M. Baldwin: Pour ma part, je m'occupe des tannants et des aboutissants de la situation financière, et les «tannants» sont de l'autre côté.

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: J'ai écouté avec intérêt la proposition faite par le député, qui ne vaut pas mieux que cette taxe et qui renferme certaines recommandations au sujet des lois d'abrogation. Mais il doit se rendre compte que les mesures extinctives ne s'appliquent normalement pas aux mesures fiscales. Après tout, toutes les mesures fiscales sont assujeties tous les ans à des mesures abrogatoires quand le ministre des Finances présente son budget et les bills qui s'y rattachent. Ce ministre revoit une fois par an toutes ces déductions et mesures fiscales qui font partie de son budget. La loi de l'impôt sur le revenu n'est certes pas intouchable ou immuable. Elle peut certes être modifiée. Il ne peut être question ici de loi abrogatoire.

● (2140)

Je crois que j'allais entendre des arguments intéressants en faveur d'une loi abrogatoire qui serait appliquée à la politique fiscale jusqu'à ce que j'entende le député de Davenport. Il a parlé de l'assurance-chômage, des garderies d'enfants, des travailleurs pauvres, du programme Canada au travail et de toute une myriade d'activités auxquelles s'adonnent les gouvernements. Ce sont des postes de dépenses, non des postes fiscaux. Nous étudions ici une modification fiscale. Nous voulons modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à accorder certaines déductions à certains contribuables qui doivent payer de l'intérêt pour être propriétaire. Ils doivent être de véritables contribuables pour pouvoir profiter d'une réduction de leur impôt sur leur revenu.

Par ses résolutions budgétaires et ses nombreuses modifications fiscales tous les ans, le ministre des Finances change radicalement le montant que les particuliers peuvent déduire de leur revenu imposable et les règles de calcul de ce revenu. Il n'y a pas de doute que nous serons témoins demain soir de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Ces modifications changeront probablement les dépenses que les contribuables seront autorisés à déduire.

Une voix: Comment le savez-vous?

M. Blenkarn: Cela arrive tous les ans. Le député me demande comment je le sais. Je suppose que ce sera le cas.

Une voix: Oh, vous supposez!

M. Blenkarn: Il n'y a guère eu une année dans l'histoire de notre pays où on n'a pas modifié les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés. Je suppose donc que nous verrons de nouveau demain soir proposer et effectuer une révision complète allant peut-être jusqu'à l'abandon du vieux système et à l'instauration d'un nouveau système de perception des impôts des particuliers et des sociétés au Canada. Il ne peut vraiment pas du tout être question ici de loi abrogatoire. Une loi d'extinction devrait s'appliquer aux dépenses et aux programmes gouvernementaux. Dans le cas présent il ne s'agit pas d'un programme gouvernemental, mais de déductions fiscales en faveur des propriétaires de maisons individuelles.

J'ai suivi avec le plus grand intérêt ce qui concernait la politique de logement, surtout lorsque le député a affirmé que la politique libérale semble demander l'imposition des gains en capital réalisés sur les maisons unifamiliales, un taux d'imputation ou quelque chose de ce genre. Si c'est là la politique du parti, j'aimerais qu'on me le dise. Aux dernières nouvelles il avait pour politique l'accession à la propriété et le régime des immeubles locatifs avec lesquels il s'est occupé de ses amis riches. Mais maintenant tout ce que les libéraux nous présentent comme propositions concrètes, c'est l'idée d'une disposition d'extinction. Vraiment, ils ne se sont pas forcés.

Ils se sont plaints que cette loi entraîne pour quatre ans une modification à la loi de l'impôt sur le revenu. Bon, c'est cela qu'elle entraîne. Mais rien ne les empêche de se présenter devant la population, quand la loi aura été adoptée, quand ils auront mobilisé leurs amis du Nouveau parti démocratique et qu'ils auront peut-être réussi à nous battre, parce que nous sommes minoritaires, en promettant de l'abolir pendant la campagne électorale.

Au cours de la dernière campagne électorale, mon parti a présenté un projet de déductions fiscales pour les propriétaires de maisons individuelles, et un projet de déductions fiscales des impôts municipaux. Nous avons exposé cela suffisamment en détail aux électeurs du pays. Maintenant, nous présentons ce projet. L'autre jour, ils nous ont reproché de n'avoir rien fait en six mois de gouvernement. Eh bien, voici quelque chose que nous faisons, quelque chose que nous avions promis. Si cela ne leur plaît pas, ils n'ont qu'à promettre autre chose lors de la prochaine consultation populaire, dans trois ou quatre ans peut-être d'application de la loi. Ils pourront dire qu'ils ne veulent absolument rien faire en faveur du propriétaire de maison individuelle. Ils pourront dire qu'ils ne veulent absolument pas de déductions fiscales.

Le député de Davenport a dit que cette disposition n'apporte rien à ceux qui ont fini de payer leur maison. Je lui réponds tout d'abord que s'ils sont débiteurs de l'impôt, ils ont droit de déduire les impôts municipaux.

Une voix: Oui, $67.

M. Blenkarn: Ce sera $67.50 cette année, et $250 dans quatre ans. C'est-à-dire 25 p. 100 de $1,000 d'impôts. C'est une remise assez considérable dont pourra bénéficier la majorité des propriétaires.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Ce que souhaite tout propriétaire, c'est de pouvoir vendre sa maison, quand il ne peut plus l'entretenir, pour aller vivre peut-être en appartement. La mesure à l'étude aidera les propriétaires qui ont fini de payer leur maison à la vendre. Il ne faut pas oublier ce détail. En effet, la maison se vendra plus facilement, parce que l'acheteur peut emprunter sur hypothèque et déduire de son impôt une partie de ses frais. C'est ainsi que tout propriétaire bénéficiera d'une remise de 2 ou 3 p. 100, de 4 p. 100 dans certains cas, sur les 12 p. 100 d'intérêt qu'il devra payer sur sa première hypothèque. C'est une remise considérable. Ainsi, les personnes âgées ou encore ceux qui ont payé leur maison pourront la vendre plus facilement, et la mesure favorise ainsi la mobilité de la propriété. La remise équivaudra pour beaucoup de propriétaires à $125 par mois. Ils ne seront donc pas obligés de demeurer locataires mais pourront devenir propriétaires. Notre politique sociale vise à permettre aux Canadiens de posséder un morceau du Canada, de faire partie du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Watson: Monsieur le président, le bill C-20 permettra au gouvernement d'appliquer dès cette année son programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Il offre un crédit d'impôt maximal de $312 au titre de l'intérêt hypothécaire et un crédit général de $62.50 à l'impôt foncier. Ces crédits seront portés à $1,250 par année pour l'intérêt hypothécaire et $250 pour l'impôt foncier, quand le régime sera pleinement en vigueur dans quatre ans. Ces crédits d'impôt sont directement déductibles de l'impôt fédéral à payer.

Le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire représentera 25 p. 100 des premiers $5,000 d'intérêts versés jusqu'à concurrence du crédit maximal de $1,250. Malheureusement, le crédit à l'impôt foncier ne dépassera pas $250. En effet, si le gouvernement reconnaît qu'il existe des différences appréciables d'une province à l'autre en matière de taxes foncières et d'allégements fiscaux, il ne semble pas se rendre compte qu'en toute justice, il faudrait que le crédit d'impôt à l'intérêt foncier varie également.

Grâce aux critiques du parti libéral, visant notamment le plan initial que prévoyait le programme électoral conservateur, au moins le bill C-20 est plus équitable que le projet initial. Il n'est plus question de déductibilité des intérêts hypothécaires, mais de crédits d'impôt.

Aux États-Unis, un régime de déductibilité des intérêts hypothécaires est en vigueur depuis 66 ans. Mais la grande majorité des représentants et sénateurs américains, tant démocrates que républicains, sont d'avis que leur système n'est pas équitable, qu'il avantage surtout les riches et qu'il est pourtant presque impossible de le modifier et encore moins de le supprimer, parce qu'un très grand nombre de contribuables ont l'impression d'en bénéficier.

Pourquoi ai-je voté contre ce bill en deuxième lecture? Essentiellement, parce que le bill C-20 est injuste envers tant de Canadiens. Il y a 7.5 millions de ménages au Canada, dont 4.4 millions seulement sont propriétaires d'une maison. Les autres sont locataires et ne sont pas admissibles aux avantages proposés par ce bill.

Des voix: Oh, oh!

M. Watson: Mais l'injustice envers les locataires n'est que l'une des facettes de l'injustice de ce bill. Au Canada, 40 p. 100 des propriétaires n'ont pas d'hypothèques. Plus de 1.8 million de propriétaires, dont beaucoup sont des personnes âgées, ne remboursent pas d'hypothèques et n'ont donc pas droit au crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Ils pourront certes bénéficier des $250 de crédit sur les impôts municipaux, mais s'ils vivent au Québec ou dans certaines autres régions du Canada où le financement des services municipaux ne fait pas partie des hypothèques mobilières mais sont perçues par le biais du système fiscal municipal, les impôts municipaux sont donc plus élevés et les habitants de ces endroits sont doublement pénalisés.

● (2150)

[*Français*]

Le crédit d'impôt hypothécaire correspond à un pourcentage assez considérable du total d'impôt foncier dans certaines parties du Canada. Toutefois, au Québec, le système de financement des services municipaux est très différent. Jusqu'à dernièrement, le prix des terrains au Québec n'incluait pas le coût des services municipaux. Le coût des services était couvert par des règlements fiscaux municipaux, ce qui veut dire qu'en général au Québec le coût des services municipaux n'est pas inclus dans une hypothèque et est payé par la taxe foncière municipale annuelle. Dans les autres provinces du Canada, les services municipaux sont habituellement inclus dans le prix du terrain et par conséquent font partie de l'hypothèque.

Le bill C-20 donne en proportion une déduction beaucoup plus importante à l'intérêt d'une hypothèque, plutôt qu'aux taxes municipales, donc les propriétaires au Québec sont sérieusement désavantagés par les données du bill C-20. Je demande au ministre de considérer un amendement qui, pour les régions du Canada où les services municipaux sont financés par des règlements fiscaux et des taxes locales plutôt que par des hypothèques, permettrait au crédit d'impôt pour les taxes foncières d'être augmenté à $500. Cela, à mon avis, est réalisable, tout en maintenant un maximum de crédit d'impôt s'élevant à $1,250, et cela assurerait une distribution beaucoup plus équitable des bénéfices du projet de loi pour les contribuables de toutes les régions du Canada.

[*Traduction*]

Je constate que le premier ministre est à la Chambre. Je voudrais appeler son attention un instant pour proposer un amendement qui, je crois, devrait émaner du gouvernement puisqu'il comporterait une dépense d'argent d'une façon légèrement différente de celle que prévoit le bill. L'amendement que je propose découle de la différence existant entre les dispositions sur les taxes municipales au Québec et dans d'autres provinces.

Pour parler très clairement, lorsqu'on lance un nouveau projet immobilier au Québec, les services municipaux ne font pas partie du prix du lotissement, mais ils sont financés aux termes d'arrêtés municipaux applicables à la rue où est situé le projet. Au lieu de payer le lotissement plus cher à l'achat et d'avoir donc des mensualités d'hypothèques plus élevées, l'acheteur paie le terrain et la maison moins cher mais, en revanche, paie le coût des services sous forme d'impôts municipaux. Au Québec, la situation est la suivante: dans la quasi-totalité des cas, les taxes municipales sont deux fois plus élevées qu'ailleurs, ou même plus, mais les hypothèques le sont moins.

Si le gouvernement voulait être vraiment juste, je puis lui suggérer une méthode équitable pour règler ce problème. Sans tenir compte des provinces, il pourrait accorder aux citoyens des régions du Canada où existe ce genre de financement municipal, un crédit d'impôt foncier pouvant atteindre 500 au lieu 250, tout en conservant le maximum de 1,500 dollars.

Le président: A l'ordre, je vous prie. En fait, le député présente une proposition qui n'a aucun rapport avec l'amendement dont nous sommes saisis. Le député a fait un discours de deuxième lecture. J'ai été très indulgent, mais le député n'a pas dit un mot au sujet de l'amendement à l'étude, qui propose de limiter la durée d'application du présent bill. Le député doit comprendre que si je le laisse poursuivre, le comité ne pourra progresser et cela serait injuste pour les autres députés. Nous devons étudier un amendement, et je saurais gré au député de confiner ses remarques à cet amendement, du moins dans une certaine mesure.

M. Watson: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai profité de la présence du premier ministre pour lui transmettre ce message. J'espère que le gouvernement voudra bien y réfléchir au cours des prochaines heures, car j'estime que cela permettrait de rendre le bill plus équitable.

Une voix: Pourquoi ne consacrez-vous pas cet argent à la construction d'égouts?

M. Watson: Permettez-moi de revenir de façon générale à l'article 1 du bill, monsieur l'Orateur. Nombre de personnes âgées sont contraintes de quitter leur maison à cause de la flambée des taxes municipales, mais elles ont des revenus si faibles qu'elles ne paient pas d'impôt sur le revenu et n'ont donc pas droit aux avantages prévus dans le Bill C-20.

Que veut donc faire au juste le gouvernement? Veut-il contraindre les personnes âgées à quitter leur maison pour s'installer dans des foyers construits aux frais de l'État. Est-ce là un exemple de conscience sociale et de sagesse sur le plan fiscal? Est-ce raisonnable?

J'ai voté contre le bill en deuxième lecture parce que j'estimais que c'était une mesure mal conçue sur le plan fiscal, surtout lorsque nous comparons les 3 milliards de dollars que coûtera éventuellement ce programme la quatrième année et le coût total des programmes de la SCHL en 1978 qui était, je crois, de quelque 600 millions de dollars. Malheureusement, le gouvernement précédent a progressivement supprimé plusieurs de ces programmes au début de l'année en cours au nom de la responsabilité fiscale et pour céder, bien à tort, à mon avis, aux demandes des gouvernements provinciaux qui insistaient pour qu'il leur laisse le domaine des affaires urbaines.

Je demande au gouvernement de réfléchir un instant à la panoplie de programmes très utiles que permettait l'emploi de cette somme tout à fait raisonnable et de le comparer à ce que propose le bill. Ces programmes allaient du paiement de 25 p. 100 du coût des usines de traitement des eaux d'égout et de l'entretien des puisards jusqu'au Programme d'amélioration des quartiers et prévoyaient de nombreuses subventions. Un des députés de l'autre côté se moquait de cette idée qui consistait à aider au paiement du coût d'exploitation des usines de traitement des eaux usées, mais s'il demandait à l'administrateur municipal, au conseil municipal ou au maire de n'importe quelle ville ce qu'ils pensent de ce programme, je crois qu'il aurait droit à une réaction différente de celle qu'ont eue les députés de l'autre côté.

Ces 600 millions de dollars finançaient des programmes tels que le Programme d'amélioration des quartiers, des subventions aux locataires, des subventions aux familles à bas et moyen revenu et aux personnes âgées. Toutes ces subventions et tous ces programmes, y compris les prêts directs de la SCHL et le programme de prêts garantis coûtaient aux contribuables un total annuel de 600 millions de dollars.

[*Français*]

Avec cette somme, nous étions en mesure de subventionner une série de programmes, par exemple, le Programme de collectivités nouvelles, le Programme d'aménagement de terrains, le Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, le Programme d'aide aux Sociétés de logement sans but lucratif, le Programme d'aide au logement sous forme de coopérative, le Programme d'amélioration des quartiers, le Programme de remise en état des logements, incluant l'aide à la restauration, la protection de l'acquéreur. Il y avait toute une série de programmes à la portée des municipalités, des bénéfices . . .

● (2200)

[*Traduction*]

Le président: A l'ordre. Comme il est 10 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander qu'on étudie le bill de nouveau à la prochaine séance de la Chambre. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE TRANSPORT AÉRIEN—LE PROJET DE VENTE DE NORDAIR—L'ÉTUDE DE LA SOUMISSION DE EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 5 décembre 1979, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Mazankowski), à la Chambre, si le projet de rachat de Nordair par la compagnie Eastern Provincial Airways était à l'étude et quand le cabinet rendrait sa décision. Le ministre m'a répondu que le cabinet étudiait effectivement la vente de Nordair. Le premier ministre (M. Clark) l'a par la suite confirmé à la Chambre.

J'ai soulevé la question du rachat de Nordair pour des raisons bien simples. Comme de nombreux autres députés de la région de l'Atlantique, je m'intéresse de près à la croissance, au développement et à l'expansion de l'EPA. Nous croyons important de mettre les Canadiens au courant de la situation.

Signalons qu'il y a quelques années, dans le cadre d'un important programme d'expansion, l'EPA a déménagé son principal centre opérationnel en Nouvelle-Écosse, à l'aéroport international de Halifax. A l'heure actuelle, l'EPA emploi plus de 300 personnes de la région et dépense sur place plus de dix millions de dollars. Je suis fier de dire qu'un bon nombre de ces employés de l'EPA—les pilotes, l'équipage des cabines, les mécaniciens, et les autres—résident dans la circonscription de Halifax-Ouest.

J'aimerais vous rappeler brièvement ce qui s'est passé. A l'automne 1977, ou vers ce moment-là, Air Canada a acheté 84.6 p. 100 des actions de Nordair, plus qu'assez pour avoir la mainmise sur la compagnie. A ce qu'on a dit, elle a payé $12.50 par action, soit plus de 23 millions de dollars en tout. Manifestement, il n'était guère conforme à la politique à l'égard des transporteurs aériens régionaux qu'Air Canada persiste à demeurer propriétaire de la compagnie. Air Canada a donc reçu l'ordre de vendre, même si Nordair était toujours exploitée comme une compagnie indépendante.

Entre-temps, la société EPA devenait un transporteur aérien digne de confiance et efficace; elle subissait toutefois les contrecoups des contraintes imposées par ses activités—des trajets courts et peu rentables et l'inaccessibilité des marchés plus lucratifs. Ce n'est que dernièrement qu'on l'a autorisée à faire le trajet direct entre Halifax et Montréal, sans lui donner toutefois l'accès à Toronto et à l'Ouest du Canada. L'avenir de cette société dépend de la possibilité qu'on lui fournira d'étendre ses activités et d'accélérer à ces marchés aériens d'importance. L'acquisition de la Nordair lui en fournirait l'occasion.

La société Nordair dessert les marchés du Québec et de l'Ontario et vient d'étendre ses activités jusqu'à Winnipeg et la baie de Frobisher, dans le Nord. Elle possède une flotte de Boeings 737 comparable aux avions de la EPA. Les deux sociétés offrent des vols nolisés. La combinaison de leurs activités permettrait de réaliser des économies d'échelle et d'offrir un excellent service sur les grands circuits, tout en améliorant le service offert sur les circuits locaux, à la fois en ce qui concerne les passagers et la marchandise. Cette acquisition consoliderait le transporteur régional de l'est du Canada et contribuerait à perfectionner le service à la population grâce à des installations réaménagées et à un équipement renouvelé.

C'est la première fois qu'une société de l'Est prendrait de l'expansion vers l'Ouest et que la région de l'Atlantique disposera d'un grand transporteur aérien d'une situation financière stable qui favorisera l'expansion de cette région. Malheureusement, l'affaire a suscité peu d'intérêt et l'appui dont jouit la société Eastern Pacific Airlines n'a pas été manifeste. Il n'en est pas de même dans le Québec. D'après certains rapports, le député de Matapédia-Matane (M. De Bané) est en faveur de l'acquisition de la Nordair par des Québécois. Toujours d'après ces rapports, il aurait recommandé la vente de la Nordair à des Francophones afin que les Québécois soient propriétaires d'au moins une grande société aérienne.

[M. Crosby.]

J'invite le gouvernement à ne pas tenir compte de ce point de vue. Je recommande par ailleurs au cabinet de bien examiner la proposition de la Eastern Pacific Airlines et de rendre une décision qui favorisera la région de l'Atlantique en lui permettant d'avoir un grand transporteur aérien.

● (2205)

M. Otto Jelinek (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais complimenter le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) d'avoir pu étayer sa position concernant la compagnie Eastern Provincial Airways et aussi le féliciter d'avoir réussi à insérer trois questions dans celle qu'il a posée au ministre le mercredi 5 décembre.

Les trois questions portaient sur la vente envisagée d'actions de la Nordair. Il demandait, premièrement, si on étudiait activement l'offre d'Eastern Provincial Airways; deuxièmement, quelles autres offres on était en train d'étudier; et, troisièmement, quand une décision définitive était à prévoir. D'après le député, ces questions faisaient suite à un article qu'il avait lu dans le magazine *Canadian Aviation* et selon lequel le ministre aurait mentionné, et je cite l'article: «Qu'il (le ministre) était prêt à prendre une décision sur la vente de Nordair à un des soumissionnaires, dont fait partie Eastern Provincial Airways.» En fait, comme le député le sait, le ministre des Transports (M. Mazankowski) a dit mercredi dernier, en réponse à sa question, que le cabinet étudiait la vente de la compagnie Nordair et qu'une décision serait bientôt prise. On m'informe que les choses en sont encore là ce soir.

Pour ce qui est de savoir si le gouvernement étudie activement le cas d'EPA, je voudrais préciser que toutes les offres ont fait l'objet d'un examen attentif, y compris celle d'EPA. Je ne peux évidemment pas présumer ce soir des résultats des délibérations du cabinet, mais pour ce qui est du ministre, la décision à laquelle on arrivera éventuellement s'appuiera sur une étude sérieuse de tous les éléments pertinents du dossier, ce qui comprend toutes les offres.

Pour ce qui est de savoir qui sont les autres soumissionnaires, leurs noms et leurs offres sont considérés comme étant choses de nature confidentielle du point de vue commercial, là où les parties intéressées n'ont pas elles-mêmes rendu ces renseignements publics. Certaines l'ont fait et d'autres pas. Les noms d'acheteurs intéressés qui ont paru dans les journaux et que je confirme ici, sont les suivants: conjointement, A.-F. Lizotte Inc., Makivik Corporation, la Fédération des Caisses d'entraide économique, TIW Industries; conjointement, EPA, Algoma Central Railways et des capitaux québécois représentés par M. J.-C. Hébert; conjointement, Québecair, la Société d'investissement Desjardins et d'autres capitaux.

C'est le cabinet qui décidera naturellement de la façon dont le gouvernement se départira des actions de la Nordair. Cette façon de procéder n'est pas forcément limitée à un seul choix entre les offres reçues jusqu'ici, et diverses possibilités s'offrent au gouvernement.

Je voudrais ajouter en terminant, comme je l'ai mentionné à la Chambre il y a environ deux semaines, que la vente de la société Nordair sera également assujettie au processus réglementaire.

[*Français*]

LE CHÔMAGE—LA SITUATION ALARMANTE DES CHÔMEURS—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ANNONCE SA POLITIQUE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ce soir je voudrais revenir à la charge sur des problèmes concernant des travailleurs chômeurs de ma circonscription de Madawaska-Victoria et du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick en général. Le problème que je soulève touche également à bien d'autres régions au Canada. C'est la deuxième fois, à l'occasion du débat d'ajournement, monsieur l'Orateur, que je reviens sur cette question. La première fois, ni le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) ni son secrétaire parlementaire (M. McCrossan) ont daigné être présents à la Chambre pour traiter de cette question. Ce soir je note encore leur absence avec beaucoup de regret et d'amertume.

Lorsque j'ai soulevé la question la première fois au débat d'ajournement, c'était le secrétaire parlementaire du ministre des Postes et de l'Environnement (M. Reid) qui avait été chargé de lire un texte préparé par des fonctionnaires ou quelqu'un d'autre, probablement des conseillers politiques du bureau du ministre. D'ailleurs, le sens général de la réponse aux questions que j'ai soulevées à ce moment-là indiquait bien que le gouvernement et ses porte-parole sont tout simplement à faire, comme je l'ai dit plusieurs fois, de la petite politique «sur le dos» des pauvres travailleurs chômeurs saisonniers du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs. Le problème est très simple, monsieur l'Orateur. L'année dernière le Parlement adoptait le bill C-14 lequel contenait des amendements à la loi sur l'assurance-chômage. L'objectif principal du projet de loi consistait à resserrer le régime d'assurance-chômage de façon à enrayer les abus qui existaient dans le système.

● (2210)

Ces abus-là étaient bien connus des députés. Et cet après-midi encore, alors que je m'entretenais en privé avec le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, celui-ci m'a dit que nous avions raison de présenter ce genre d'amendement au régime d'assurance-chômage et qu'en effet là où il y avait abus, ce n'était pas tellement dans la région de l'Atlantique, dans les provinces Maritimes et dans les régions moins nanties du pays, mais bien dans les régions bien nanties, les régions industrielles. C'était dans ces régions-là surtout qu'on abusait du régime. Et c'est généralement de ce coin-là aussi qu'on entend des tollés contre les abus du régime d'assurance-chômage, et pas tellement dans la pauvre région de l'Atlantique.

Mais ce qui m'étonne, c'est que tout en voulant faire de la politique, le ministre cherche à blâmer l'ancien Parlement et les députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont voté pour ce projet de loi-là. Mais ce que le ministre omet de dire chaque fois, c'est que c'est lui-même et son gouvernement qui ont été élus le 22 mai, qui ont délibérément proclamé l'entrée en vigueur des articles 17 et 35, je crois, selon le régime de la loi sur l'assurance-chômage pour son entrée en vigueur. A l'origine, ces articles-là devaient entrer en vigueur au mois de juin. Le ministre en a retardé la proclamation de façon que ces articles-là, qui désignent les régions économiques sous l'empire de la loi, entrent en vigueur le 1er juillet 1979. Et je ne comprends pas du tout le ministre lorsqu'il essaie de blâmer les députés de ce côté-ci pour tout le mal qui pourrait exister en vertu de l'application actuelle de la loi, alors que c'est lui-même et nul autre que lui et son gouvernement qui ont proclamé les règlements et les autres articles de la loi. Alors il doit en assumer l'entière responsabilité. Il est temps que le ministre se réveille et tende une oreille sensible au sort de ces travailleurs saisonniers.

Et je voudrais ajouter ceci ce soir, monsieur l'Orateur, c'est probablement encore le secrétaire parlementaire du ministre des Postes et ministre de l'Environnement qui va me répondre, il est aussi le député de la région de Niagara, eh bien, je voudrais lui rappeler, avant qu'il ne réponde, que les travailleurs saisonniers qui ne peuvent bénéficier actuellement de leurs prestations d'assurance-chômage franchissent une distance de plus de 700 milles en quittant ma région pour aller aider à la récolte des légumes chez lui, dans sa région, dans la péninsule de Niagara et dans d'autres secteurs du Sud de l'Ontario, et je trouve tout à fait inacceptable que ce soit un secrétaire parlementaire qui n'est aucunement lié avec le problème dont je discute à la Chambre ce soir qui soit chargé de me répondre.

Cela, monsieur l'Orateur, c'est tout simplement un reniement de ses responsabilités, et j'accuse le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de ne pas assumer comme il convient, selon son serment d'office, ses responsabilités comme ministre. Et je regrette aussi que son secrétaire parlementaire qui a été chargé par le ministre d'étudier les faiblesses de la loi, de faire des propositions de révision de la loi, ne daigne pas non plus venir s'adresser au député dans l'enceinte du parlement, mais que plutôt il nous envoie un «tripoteur» de troisième ordre pour parler de quelque chose qu'il ne connaît même pas. Cela est une insulte au Parlement, c'est une insulte au député de Madawaska-Victoria, et c'est une insulte aux électeurs que je représente à la Chambre. Et peu importe ce que le secrétaire parlementaire voudra bien nous dire ce soir, monsieur l'Orateur, je le rejette, parce que j'estime que ce n'est pas du tout un effort sérieux de la part du gouvernement de se pencher sur la situation qui existe dans la région. Et si ce n'est pas le secrétaire parlementaire du ministre des Postes et de l'Environnement qui répond, mais un autre, je lui fais également les mêmes remarques.

Je blâme le gouvernement pour son peu de sérieux dans cette situation. C'est un gouvernement qui ne veut pas gouverner, un gouvernement d'étudiants, un gouvernement ennuyant au suprême, qui n'a pas le courage, qui n'a pas le cœur, qui n'a pas les *guts* de s'occuper des problèmes des Canadiens. C'est un gouvernement tout simplement intéressé à atteindre des objectifs purement partisans et qui satisfont ses amis politiques. Il ne s'est pas intéressé aux travailleurs du Nouveau-Brunswick, des provinces de l'Atlantique et du Madawaska, et c'est très regrettable, monsieur l'Orateur.

● (2215)

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré. L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour) a la parole.

L'ajournement

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, le temps qui m'est alloué est court, alors je vais utiliser l'anglais pour parler plus rapidement.

[*Traduction*]

Le secrétaire parlementaire du ministre en question est malade ce soir. Il est allé se coucher et je réponds à sa place. Le ministre est également malade. J'ai entendu l'un de nos vis-à-vis dire bêtement qu'il était ici cet après-midi. Il était peut-être ici, mais il était malade.

M. Corbin: Le gouvernement est malade.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, le ministre a promis de s'occuper de près de la difficile situation qui prévaut à Edmunston, au Nouveau-Brunswick. On me dit qu'il n'y a pas eu de nouvelles manifestations à Edmunston et que la situation est maintenant stable. Comme je l'ai dit, le problème mis à jour à Edmunston est un problème difficile, dont l'une des causes est le texte de loi adopté par le gouvernement précédent. Je songe plus précisément à la disposition incorporée à la loi sur l'assurance-chômage concernant les abonnés.

Les députés de notre parti ont combattu cette disposition que le gouvernement précédent a imposée en ayant recours à l'article 75C du Règlement. On me dit que le ministre et le sous-ministre étaient conscients du problème, mais que le cabinet a décidé qu'aucune modification ne serait faite. Dans les circonstances, c'est pure hypocrisie de la part du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) que de prétendre que cette disposition n'a pas été promulgée par le gouvernement qu'il appuyait.

Des modifications seront étudiées demain, lors d'une réunion fédérale-provinciale, et je ne doute pas qu'on arrivera à s'entendre pour remanier la disposition relative aux chômeurs chroniques, qui cause tant de problèmes à Edmunston. Nous espérons recevoir à cet égard l'appui de toutes les provinces.

Dans sa question, le député a lui-même admis, comme on peut le constater en lisant le compte rendu, que ces problèmes remontent à plus d'un an. Autrement dit, il reconnaît que les causes de ces difficultés existaient bien avant le changement de gouvernement. A cela s'ajoute évidemment la rareté des emplois vacants, mais nous ne pouvons résoudre en une soirée les problèmes accumulés au cours des 11 dernières années. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a commandé de faire étudier les dispositions législatives susceptibles d'être modifiées.

En ce qui concerne le programme Canada au travail, 400 emplois ont été approuvés dans la circonscription de Madawaska-Victoria. On envisage de collaborer avec le ministère provincial du Travail et de consacrer d'autres fonds à ce programme. Je me rends compte, Monsieur le président, que mon temps est écoulé.

● (2220)

[*Français*]

L'EMPLOI—LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—ON RÉCLAME DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me donner la parole. Je suis pratiquement gêné de parler devant une salle aussi remplie.

Ma question ce soir, qui est très importante, a trait à la phase 4 du programme Canada au travail. La question que je veux poser ce soir au représentant du ministre est la suivante: Est-ce que véritablement le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) va injecter des fonds supplémentaires dans la province de Québec pour pallier le taux de chômage croissant que nous connaissons actuellement, et qui sûrement va prendre de l'ampleur encore durant les mois d'hiver qui s'annoncent?

La première fois que j'ai soulevé cette difficulté, c'était le 13 novembre exactement, et depuis ce temps, il n'y a eu absolument aucun élément nouveau qui s'est ajouté au dossier, alors que dans ma circonscription en réalité nous avons eu des difficultés importantes qui se sont ajoutées aux difficultés déjà existantes au début de l'automne.

Un événement important est survenu chez nous très récemment: La fermeture de la compagnie ITT Rayonier Québec. A ce moment-là nous avons eu plus de 1,500 personnes qui ont dû perdre leur emploi et pour lesquels nous n'avons pas encore réussi à trouver des éléments de solution qui permettraient, monsieur le président, la création d'emplois directs et à court terme.

Est-ce qu'il est normal, monsieur le président, qu'à l'heure actuelle, au moment où on se parle, il n'y ait pas encore eu de développements nouveaux dans le dossier de ITT Rayonier Québec au niveau de la création d'emplois à partir de Canada au travail, alors qu'il y a plus d'un mois j'avisais le ministre de la grave difficulté que cela représentait pour les gens dans notre circonscription? Quinze cents personnes qui perdent leur emploi, cela veut dire 6,000 personnes qui sont touchées, et il s'agit d'un malaise extrêmement grave, et je devrais même ajouter que c'est un véritable drame pour les gens de Port-Cartier qui vivent cette situation-là.

Je me souviens très bien que le 13 novembre dernier j'avais demandé au très honorable premier ministre s'il avait une solution à nous proposer pour le cas précis de Port-Cartier, et il m'avait répondu qu'il cherchait lui-même des solutions à court terme pour être en mesure de solutionner les difficultés que représentait la fermeture de ITT Rayonier Québec. Or, dans la phase 4 de Canada au travail, il y a eu des possibilités de trouver des solutions à court terme justement pour ces travailleurs, et nous n'avons jamais reçu de réponse, ni négative ni positive, du premier ministre.

Je voudrais signaler tout simplement une injustice que les gens de notre région ont vécue relativement à l'élaboration de la phase 4 du programme Canada au travail cet automne. Des montants de l'ordre de 2.6 millions de dollars ont été alloués pour répondre à un taux de chômage qui dépassait 16 p. 100. Or, ce taux de chômage avait été localisé sur la moyenne et basse Côte Nord, et l'ensemble des projets devaient s'orienter dans cette région-là.

Or à cause de la fermeture de la compagnie ITT à Port Cartier, beaucoup de projets ont dû évidemment être orientés vers Port Cartier, alors que le ministre aurait dû tenter de trouver des crédits supplémentaires pour pallier ce problème spécial. Cela devient une injustice, monsieur le président, que de prendre des sommes d'argent qui sont prévues en fonction d'un taux de chômage observé, et alors qu'il s'ajoute un problème supplémentaire de prendre simplement des crédits ordinaires et de tenter de solutionner le problème précis qui s'était ajouté.

Je demande donc ce soir au représentant du ministre si oui ou non il est possible d'avoir $400,000 de plus pour les gens de Port Cartier dans les cadres du programme Canada au travail pour venir en aide de façon directe et concrète aux gens de cette municipalité. Je pense qu'il est tout à fait injustifiable et inqualifiable de prendre de l'argent prévu pour une population donnée et de ne pas trouver des solutions supplémentaires pour venir en aide à des personnes qui ont des besoins nouveaux. En toute justice, le ministre devrait utiliser ces 2.6 millions de dollars pour les gens de la basse et moyenne Côte Nord et prendre $400,000 de plus et les ajouter en aide directe aux gens de la municipalité de Port Cartier.

Or, compte tenu de l'heure, je demande simplement au ministre de répondre clairement à ces deux questions: Quels sont les moyens concrets que le ministre va utiliser pour créer de l'emploi directement dans le cadre de Canada au travail à Port Cartier dû à la fermeture de ITT? Deuxième question: A quel moment le ministre nous fera-t-il savoir sa réponse? Or, si ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et que les mots pour le dire arrivent aisément, je demande au secrétaire parlementaire du ministre de nous donner la réponse la plus claire possible.

● (2225)

[*Traduction*]

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Manicouagan (M. Maltais), je pense effectivement que le chômage est injuste et que sa circonscription est victime d'une grave injustice qui est la conséquence de cinq années de chômage chronique, de dépenses publiques excessives et d'absence de programme le moindrement susceptibles de résoudre les problèmes qui s'y posent.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis (Willowdale): Je tiens à signaler tout d'abord, au député que, d'après sa question, je pense qu'il a une fausse impression. Le budget actuel du programme Canada au travail est de 134 millions de dollars, sans compter les frais d'administration; il faut y ajouter les 18 millions de dollars réservés exclusivement au programme d'aide à la création locale d'emplois. Par ailleurs, je fais remarquer au député que l'on envisage pour la prochaine année financière de porter le budget de ce dernier programme à 30 millions de dollars parce que le gouvernement trouve qu'il convient d'insister davantage sur ce programme que sur Canada au travail.

Je rappelle au député la réponse que le ministre a donnée, lorsque nous avons débattu cette question. Il a alors dit, en réponse à une question précise que le gouvernement n'accorderait pas de crédits supplémentaires au Programme Canada au travail. La politique du gouvernement, comme solution à long terme à ce problème est d'accroître l'aptitude du secteur privé à stimuler l'emploi, particulièrement pour les jeunes.

Le programme de 1980-1981 traduira la préoccupation particulière du gouvernement pour les jeunes et son intention d'aider le secteur privé à créer des emplois permanents. Nous allons mettre sur pied un secrétariat de l'emploi des jeunes qui sera chargé d'élaborer une politique globale en coordonnant les divers programmes existants d'emploi des jeunes, en vue d'assurer une utilisation plus rationnelle de nos ressources. Pour respecter nos promesses électorales, nous allons également concevoir d'autres moyens d'aider le secteur privé à offrir des possibilités d'emploi aux jeunes et nous mettrons sur pied des programmes de formation destinés à aider au moins 120,000 jeunes.

En outre, notre gouvernement entend mettre sur pied un service national de la jeunesse. Il va également s'assurer qu'on continue de satisfaire les besoins spéciaux des groupes et des particuliers qui éprouvent bien du mal à trouver et à garder un emploi. Toutes ces nouvelles initiatives ont fait l'objet de consultations avec les gouvernements provinciaux et seront ultérieurement étudiées plus en détail dans le cadre du débat sur le budget. Si mon honorable ami veut bien patienter jusqu'à l'exposé budgétaire que le gouvernement doit présenter demain, je suis convaincu qu'il trouvera des solutions plus précises à un problème chronique qui est nôtre depuis fort longtemps et dont on ne s'est jamais vraiment préoccupé jusqu'à ce budget.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 décembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PROTÈGE LES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS D'HUILE CONTRE LES MULTINATIONALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné que certaines multinationales ont diminué la quantité de pétrole disponible aux distributeurs indépendants, et que dans certains cas, elles ont déjà fait savoir à ces indépendants qu'elles ne leur fourniraient aucun approvisionnement, les acculant ainsi à la faillite; étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) a négligé d'obtenir de ces multinationales un engagement ferme selon lequel aucun poste d'essence indépendant ne souffrirait d'une réduction ou d'une coupure d'approvisionnement, qui ne serait pas également applicable aux postes d'essence sous le contrôle de ces multinationales; étant donné que le très honorable premier ministre (M. Clark) n'a pas respecté son engagement public du 6 novembre à l'effet que les distributeurs indépendants ne souffriraient pas de coupures d'approvisionnement, je propose, appuyé par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand):

Que la Chambre condamne le ministre de l'Énergie, Mines et Ressources (M. Hnatyshyn) pour son absence d'énergie à défendre les distributeurs indépendants contre les activités des multinationales, condamne le très honorable premier ministre pour avoir ajouté un autre fait à la longue liste des promesses déjà brisées par son gouvernement, et condamne enfin le député de Beauce (M. Roy) pour avoir été assez naïf pour croire à une telle promesse du très honorable premier ministre.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES MESURES POUR EMPÊCHER LA POLLUTION DES RÉCOLTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Les agriculteurs du Sud de l'Ontario seront peut-être rassurés en apprenant, d'après les conclusions d'une enquête faite récemment par l'Université de Guelph, que les pluies acides n'endommagent pas les récoltes dans leur région. Toutefois, étant donné que le Nord de l'Ontario compte plus de douze millions d'acres de terres cultivables et que les exploitations agricoles de cette région sont plus exposées aux ravages des pluies acides à cause des émissions de soufre tant aux États-Unis qu'au Canada, je propose avec l'appui du député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Environnement à rappeler à son homologue et qu'il se souvienne lui-même que le Nord de l'Ontario représente 90 p. 100 de la surface cultivable totale de la province et qu'il cherche immédiatement à prendre des mesures écologiques pour lutter contre le fléau des pluies acides.

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES DÉPENSES DU CAUCUS CONSERVATEUR POUR LE TRANSPORT DU GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion que, espérons-le, le premier ministre (M. Clark) appuie. Elle découle des sages propos que Votre Honneur a tenus à la Chambre hier. Vous avez dit en effet qu'en se mettant à alimenter un comité composé uniquement de membres d'un seul parti, on s'engageait dans une voie dangereuse. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au parti progressiste conservateur du Canada de rembourser au Trésor fédéral les $9,161, puisés à même les deniers des contribuables, qui ont été consacrés au groupe d'étude sur le transport du grain, composé de seulement trois membres qui font tous partie du caucus progressiste conservateur à la Chambre.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambe. Y a-t-il consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LA DEMANDE DE PERMIS D'EXPORTATION DE LA B.C. HYDRO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, étant donné que l'Office national de l'énergie a induit la Chambre en erreur en indiquant dans une lettre que les audiences sur la demande de permis d'exportation de la B.C. Hydro se tiendraient le printemps prochain alors qu'elles ont débuté ce matin à Vancouver et étant donné par ailleurs que les décisions qui seront prises à l'issue de ces audiences pourraient être très préjudiciables aux circonscriptions de Kootenay-Est-Revelstoke et de Kootenay-Ouest, je propose, appuyé par le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Graham):

● (1410)

Que la Chambre recommande à l'Office national de l'Énergie que l'audition soit ajournée jusqu'au printemps de 1980, comme on l'avait promis.

M. l'Orateur: Pour présenter cette motion en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RENVOI DU JUGE MARJORIE CANTRYN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. On m'a signalé que le juge Marjorie Cantryn de la Cour de la citoyenneté à Vancouver a reçu une lettre du secrétaire d'État lui annonçant qu'elle était remerciée de ses services. Le ministre n'a donné aucune raison.

Comme elle a bien servi la collectivité en qualité de directrice du Centre indien de Vancouver, qu'elle est membre de la Commission de police de Vancouver et demeure active de nombreuses autres façons à titre de citoyenne d'origine indienne, je propose, appuyé par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand):

Que le gouvernement revienne immédiatement sur sa décision à ce sujet.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PETRO-CANADA

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA SOCIÉTÉ COMME VÉHICULE DE L'INVESTISSEMENT CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'on vient de découvrir que le puits Hibernia, au large de Terre-Neuve, peut produire 2,400 barils de pétrole de plus par jour; étant donné que cela peut presque donner lieu à une exploitation commerciale; et étant donné que Petro-Canada est la seule société canadienne à investir dans ce puits, je propose, appuyé par le député de York-Ouest (M. Fleming):

Que la Chambre exige du gouvernement qu'il revienne immédiatement sur sa promesse de démanteler Petro-Canada et confirme le rôle de cette société comme véhicule de l'investissement canadien dans l'exploitation des ressources pétrolières.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ÉTUDE DES SERVICES DISPENSÉS AUX HABITANTS DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente. Étant donné que la qualité des services médicaux offerts dans le Nord est bien inférieure à celle dont bénéficie la population canadienne en général et étant donné que le gouvernement actuel n'a rien fait pour améliorer ces services dans le Nord, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fasse immédiatement entreprendre une étude approfondie des besoins médicaux des Canadiens du Nord, en vue de fournir les services nécessaires à la population de cette région.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENGAGEMENT DE FONDS POUR SOULAGER LES AFFAMÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité. Étant donné les problèmes que rencontre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour honorer la promesse qu'a faite le Canada aux Nations Unies en s'engageant à verser une somme de 15 millions de dollars d'aide au Cambodge et le fait qu'une partie importante de cet argent est prélevée sur les crédits affectés à l'accueil des réfugiés de la mer, crédits qui avaient eux-mêmes été prélevés sur des programmes de création d'emplois destinés à des Canadiens, je propose, appuyé par le député de Sherbrooke (M. Pelletier):

Que le président du Conseil du Trésor reconsidère favorablement les efforts faits par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en vue de se faire affecter ces crédits relativement peu élevés et qu'il cesse de l'inviter à soustraire des sommes destinées à aider un groupe d'affamés pour en les faire don à un autre groupe d'affamés.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

DEMANDE D'INTERROMPRE L'AIDE À LA TANZANIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Wightman (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité. Étant donné que le gouvernement de la Tanzanie a confisqué les biens de S. Hassanali, un citoyen canadien, et que bien qu'ayant reconnu cette dette par écrit, il ne lui a pas versé d'indemnisation depuis plus de trois ans, je propose, appuyé par le député de Scarborough-Est (M. Gilchrist):

Que le gouvernement du Canada cesse de verser une aide au gouvernement de la Tanzanie jusqu'à ce que M. Hassanali ait été indemnisé ainsi que tout autre citoyen canadien dont les biens et l'argent auraient été confisqués par le gouvernement de la Tanzanie et que lorsqu'il décide des pays qui doivent recevoir de l'aide dans le cadre de la politique d'aide canadienne à certains pays étrangers le gouvernement tienne pleinement compte des mesures illégales qui ont été prises contre des ressortissants canadiens.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime pour que soit débattue ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. l'Orateur: Avant d'aborder la période des questions, j'invite les députés à se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à un visiteur de marque qui a pris place à la tribune, mon collègue le nouvel orateur de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, M. Robert H. MacQuarrie.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DU BUDGET—LES SPÉCULATIONS À LA TV

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Finances est absent, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné qu'hier soir à la télévision, on a sérieusement discuté de changements importants qui seraient apportés à l'impôt des sociétés dans le budget de ce soir, le premier ministre peut-il nous dire si toutes les précautions ont été prises pour s'assurer qu'il n'y ait pas de fuites puisque de telles fuites peuvent entraîner une vague de spéculation sur le marché?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances s'est inquiété de la spéculation au sujet du contenu du budget. Il s'est occupé de la question et s'est assuré que toutes les précautions d'usage ont été prises pour empêcher la divulgation prématurée d'éléments du budget.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il n'y a eu absolument aucune discussion au sujet de l'ampleur de la hausse de la taxe sur l'essence dont la rumeur veut qu'elle soit augmentée ce soir? Étant donné que l'industrie pétrolière a décidé de damer le pion au gouvernement la semaine dernière en haussant ses prix avant même que le gouvernement, par son budget de ce soir, fasse monter le prix de l'essence au Canada?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je puis assurer à la Chambre et au député que l'ampleur de la hausse, quelle qu'elle soit, n'a pas été discutée; d'autre part, le député sait fort bien que depuis déjà quelque temps les conjectures vont bon train au sujet de toutes sortes de hausses.

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DU BUDGET—LES INFORMATIONS CONCERNANT L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite à celles de mon collègue. A tout le moins, on prévoit en général une forte hausse de la taxe d'accise sur l'essence ce soir. Vu les informations très précises de ce matin voulant qu'elle soit augmentée de 25c. le gallon, et vu les rapports selon lesquels des stations-service un peu partout au Canada—peut-être en grand nombre—ont déjà haussé leurs prix aujourd'hui en prévision d'une augmentation de la taxe ce soir, le premier ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement prendra pour protéger les consommateurs?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne vois vraiment pas quels renseignements on veut obtenir en posant cette question. Je n'ai rien à dire, il va de soi, sur des bruits qui courent. A mon avis, il serait sage, en règle générale, dans le cas du budget de ce soir comme dans celui des budgets du passé, que les Canadiens se laissent guider dans leurs actions par ce que le budget proposera lorsqu'il sera présenté plutôt que par des conjectures.

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, le premier ministre assurera-t-il au moins à la Chambre qu'une enquête sera ouverte si des stations-service réalisent aujourd'hui des bénéfices exorbitants dans certaines régions du pays?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est une question très hypothétique. J'ai déjà dit au premier député qui a soulevé cette question à la Chambre aujourd'hui que nous avions vérifié si les précautions d'usage aurait été prises pour éviter toute fuite concernant le budget. Elles l'ont été et, à notre connaissance, elles ont été respectées.

M. l'Orateur: Le député de Windsor-Ouest a une question supplémentaire.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une question supplémentaire.

* * *

LES SYNDICATS

NOUVELLE-ÉCOSSE—LA PRÉSUMÉE VIOLATION DE LA CONVENTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a présenté l'infâme loi Michelin, qui oblige tous les travailleurs d'usines interdépendantes à s'affilier en même temps au même syndicat, étant donné que cette loi est contraire à la convention 87 de l'Organisation internationale du travail, que le Canada a ratifiée, et contrevient également à la législation canadienne du travail comme au Code fédéral au travail, le ministre dirait-il à la Chambre quelle est sa réaction face à ce genre de loi et s'il entend s'en inspirer pour de futures modifications du Code canadien du travail?

● (1420)

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député ne voudrait sûrement pas que je commente des mesures qui sont strictement de compétence provinciale, et il n'y a aucun doute à cet égard. Sauf erreur, ce que veut le député c'est que la base des négociations soit élargie. Sans doute se souvient-il du rapport Bairstow qui a été présenté il y a environ un an et qui y voyait une affaire que le gouvernement fédéral devrait étudier très attentivement.

Il peut compter que le gouvernement fédéral étudie en effet très attentivement la possibilité d'élargir la base des négociations, mais nous n'avons sûrement pas l'intention de couper l'herbe sous le pied du gouvernement de la province. En un mot, je sais que le député ne faisait que me taquiner lorsqu'il m'a demandé de commenter une affaire strictement de compétence provinciale.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Étant donné que c'est le Canada et non pas le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse qui a signé la convention nº 7 de l'OIT, que le gouvernement fédéral a en quelque sorte partie liée avec la société Michelin du fait qu'il lui a consenti des subventions du MEER, des concessions douanières et un amortissement accéléré de ses frais d'immobilisations, et que cette société demande présentement au gouvernement d'ajouter encore à ce traitement de faveur, le premier ministre donnerait-il à la Chambre l'assurance qu'il ne signera aucun accord avec cette société qui fait fi à ce point des lois ouvrières civilisées tant au Canada que dans le reste du monde?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, malgré son enthousiasme, le député a certainement remarqué que seul le gouvernement fédéral a le pouvoir de signer des ententes internationales, mais, comme le ministre du Travail l'a dit, il incombe exclusivement au gouvernement provincial de régler le conflit en question.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question très précise au premier ministre et il n'y a pas répondu. Je vais donc la répéter. Étant donné que jusqu'ici le gouvernement fédéral s'est montré très généreux envers la société Michelin Tires en lui accordant des subventions du MEER et toutes sortes de concessions d'autre nature, que cette société revient maintenant à la charge et que l'initiative de la Nouvelle-Écosse ternit la réputation du Canada en matière de relations ouvrières, je voudrais que le premier ministre me dise s'il compte rappeler à la société tous les avantages qui lui ont été accordés jusqu'à maintenant pour obtenir d'elle certaines concessions en ce qui concerne l'embauche de travailleurs qui ne sont pas déjà à l'emploi des usines interdépendantes?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, beaucoup d'entre nous se demandent quel genre de régime draconien le Nouveau parti démocratique imposerait aux Canadiens si jamais il prenait le pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Quant à mon gouvernement, je puis assurer sans aucune réserve au député qu'il ne refusera jamais de fournir une aide financière aux Canadiens, aux sociétés canadiennes ou aux syndicats ouvriers canadiens simplement parce qu'ils sont en conflit avec les gouvernements provinciaux.

M. Rodriguez: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: La parole est au député de Windsor-Ouest.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA HAUSSE DU CHÔMAGE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, je voudrais poser une question au premier ministre. Lorsque les chiffres concernant le chômage ont été publiés, le mois dernier, le ministre des Finances a dit que ce n'était pas le nombre de chômeurs saisonniers qui le préoccupait mais plutôt le nombre des véritables chômeurs au Canada. Les dernières statistiques révèlent que même si la main-d'œuvre totale a diminué, le nombre des «véritables chômeurs», pour reprendre le terme du ministre des Finances, a augmenté de 28,000 le mois dernier.

Le premier ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement accepte cet état de choses si facilement? Est-ce que 28,000 chômeurs canadiens est un nombre trop insignifiant, comme semble le croire le ministre des Finances, pour préoccuper véritablement le gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le nombre de Canadiens sans emploi est un sujet de grande préoccupation pour le gouvernement. Le budget qui sera présenté ce soir prévoit un autre mesure importante pour rétablir la confiance dans l'économie canadienne et relancer notre croissance.

● (1425)

M. Gray: Monsieur l'Orateur, lorsque le premier ministre était chef de l'opposition il prétendait que, pour relancer la croissance économique dans notre pays, il fallait créer un déficit stimulateur, c'est-à-dire un déficit important. Or, aujourd'hui, le ministre des Finances déclare qu'il faut absolument réduire le déficit budgétaire. Le premier ministre peut-il prévoir combien de Canadiens vont être mis au chômage l'année prochaine à cause de l'action du gouvernement ou plutôt son inaction, en plus de ceux qui le sont déjà?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, pour nous démarquer clairement des pratiques de l'ancien gouvernement dans lequel le député jouait les seconds rôles, nous avons l'intention de divulguer ce soir des prévisions importantes sur l'évolution de notre économie et de dire quelles répercussions les nouvelles politiques contenues dans le budget vont avoir sur cette évolution.

* * *

PETRO-CANADA

L'UTILISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR NÉGOCIER AVEC LE MEXIQUE

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ou en son absence, au ministre suppléant de l'Énergie, mais comme il est absent de même qu'au moins dix autres ministres, je la poserai au premier ministre.

Une voix: Il est vraiment gentil.

M. Lalonde: Comme l'ambassadeur du Mexique au Canada a déclaré à Toronto hier que le Mexique préférerait traiter avec Petro-Canada pour vendre du pétrole à notre pays, le premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement reviendra finalement à la raison au sujet de Petro-Canada, abandonnera son projet de démanteler la société et utilisera cet organe du gouvernement pour négocier avec le Mexique, ou si le gouvernement préférera encore dépêcher le président d'Imperial Oil pour régler des questions de ce genre, comme il l'a fait l'été dernier?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est ressorti nettement de nos discussions avec les représentants du Mexique et du Venezuela que Petro-Canada n'est pas indispensable pour les négociations au sujet du pétrole entre le Canada et ces deux pays. Au lieu d'envoyer des représentants de sociétés de la Couronne ou de sociétés privées, nous nous proposons d'envoyer des ministres au Mexique et au Venezuela en janvier, en vue de poursuivre les négociations qui sont sur le point d'aboutir et qui permettront au Canada de se procurer du pétrole au Mexique et au Venezuela, ce que le gouvernement précédent n'avait pas réussi à obtenir.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE QUELLES MESURES SERONT PRISES EN VUE D'ASSURER DES APPROVISIONNEMENTS EN ESSENCE ET EN HUILE À CHAUFFAGE AUX QUÉBÉCOIS

M. Pierre Bussières (Charlesbourg): Monsieur le président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Ce dernier sait sûrement qu'il y a eu un lock-out à la raffinerie Petrofina Canada Chemical Ltd. dans l'Est de Montréal, ce qui met en danger les approvisionnements en essence et en huile à chauffage dans l'Est du Québec. J'aimerais donc savoir quelles mesures le gouvernement va prendre aujourd'hui en vue d'assurer vraiment les approvisionnements aux gens du Québec à la suite de cet accord.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député l'a indiqué, c'est un lock-out, une interruption des services qui cause ce désaccord industriel. Pour le moment le gouvernement fédéral n'est intervenu que pour souligner à toutes les parties en cause le danger que représente pour la population canadienne cette interruption de la production de pétrole.

[*Traduction*]

LA PROMESSE ÉLECTORALE À PROPOS DE L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Souscrit-il à la déclaration qu'a faite le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le 6 décembre au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, selon laquelle il s'attend à ce que les importations de pétrole demeurent à environ 250,000 barils par jour en 1990, soit sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui, ce qui signifie que les conservateurs ont abandonné leur objectif d'autarcie énergétique d'ici 1990? Ont-ils renoncé à tenir leur promesse électorale concernant l'indépendance du pays sur le plan énergétique?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il va de soi que nous n'avons pas renoncé à cet objectif. Nous espérons que certains députés de l'autre côté appuieront avec enthousiasme certaines mesures, même celles qui paraissent difficiles à accepter de prime abord, mais qui sont essentielles si l'on veut que le Canada devienne autonome dans le domaine du pétrole et de l'énergie.

● (1430)

LES MESURES PRÉVUES POUR OBTENIR L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre. La déclaration qui est pour aujourd'hui suite aux rencontres que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a eues cette semaine avec les représentants de l'Agence internationale de l'énergie à Paris laisse entendre qu'on mettrait l'accent sur l'économie de l'énergie. Étant donné qu'en comité la semaine dernière, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que le gouvernement espérait réduire ses importations de pétrole de 250,000 barils par jour grâce à des mesures d'économie, le premier ministre peut-il nous dire ce que son ministre aura à déclarer aux réunions qui auront lieu cette semaine à Paris et quelles mesures précises le gouvernement compte prendre pour atteindre cet objectif à part une hausse de 30c. ou de 50c. du prix de l'essence en 1981?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à son retour, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourra fournir plus de précisions sur son voyage à Paris.

Comme le député s'en souviendra, nous avons parlé avec les chefs provinciaux de la nécessité de s'entendre pour mettre en place non seulement des programmes d'économie de l'énergie, mais également des programmes qui nous aideront à trouver d'autres sources d'énergie pour remplacer le pétrole qui coûte si cher. Des représentants du gouvernement fédéral sont en contact direct avec des représentants de tous les gouvernements provinciaux en vue de préparer un programme détaillé de conservation et de remplacement du pétrole. Cette question sera à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres, les 17 et 18 décembre.

* * *

L'IMMIGRATION

L'EXAMEN DES DEMANDES PRÉSENTÉES PAR DES ÉTUDIANTS IRANIENS POUR VENIR ÉTUDIER AU CANADA

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Selon une dépêche de Southam News, John Sheardon, directeur du bureau de l'immigration canadienne à Téhéran a admis que 15 à 20 p. 100 seulement des demandes présentées par des Iraniens pour venir étudier au Canada seraient vraisemblablement examinées. Le ministre peut-il me dire si, premièrement, ces renseignements sont exacts, et ensuite, selon quels critères les demandes sont examinées?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, cette dépêche comportait une légère inexactitude. Tous les étudiants iraniens qui arrivent au Canada, d'Iran ou des États-Unis, doivent se soumettre aux examens médicaux et autres formalités habituelles. Si on a lieu de penser qu'ils ne remplissent pas les conditions requises ou qu'ils se sont déjà livrés à des actes de terrorisme ou à d'autres activités connexes, bien sûr, leur demande est rejetée.

Évidemment, d'autres exigences s'appliquent à tous les étudiants, quel que soit le pays d'où ils viennent. Ils doivent notamment fournir la preuve qu'ils possèdent des ressources financières suffisantes, qu'ils pourront réintégrer leur pays d'origine et présenter un certificat d'admission d'un établissement scolaire canadien. Ces instructions ont été communiquées par nos représentants à Téhéran.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourquoi le Canada ne peut pas interdire aux étudiants iraniens d'entrer au Canada jusqu'à ce que l'affaire de l'ambassade des États-Unis soit réglée?

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, nous examinons séparément la demande de chaque étudiant. Le gouvernement n'aurait aucun avantage à s'en prendre à tous les étudiants iraniens. Certains étudiants seront déclarés inadmissibles pour les raisons que j'ai expliquées il y a un instant. De fait, monsieur l'Orateur, je signale que, pour certaines raisons d'ordre pratique, bien des étudiants iraniens venant soit d'Iran soit de Washington seront considérés comme inadmissibles à cause des conditions que j'ai déjà expliquées. Le gouvernement n'a cependant pas l'intention d'interdire à tous les étudiants iraniens d'entrer au Canada simplement parce qu'ils sont des étudiants iraniens.

* * *

L'EMPLOI

LES MESURES VISANT À RÉDUIRE LE CHÔMAGE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le ministre le sait, il y a de plus en plus de chômeurs âgés de 25 ans et plus dans la région de l'Atlantique. Le ministre peut-il dire ce qu'il compte faire pour résoudre ce grave problème de chômage dans la région de l'Atlantique, surtout chez le jeunes, mais aussi chez les autres travailleurs parce qu'il y a déjà trop longtemps que nous faisons face à ce problème?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le chômage constitue toujours un problème au Canada, mais je suis heureux de signaler que le chômage chez les jeunes a diminué et non augmenté le mois dernier. Néanmoins, le chômage pose toujours de graves problèmes dans la région de l'Atlantique. J'exhorte donc tous les députés à écouter très attentivement l'exposé budgétaire que présentera ce soir mon collègue, le ministre des Finances.

STATISTIQUE CANADA

L'ÉTUDE SPÉCIALE DES DONNÉES SUR LA POPULATION ACTIVE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor et concerne l'enquête qu'il a annoncée au sujet de la fiabilité des chiffres publiés par Statistique Canada. Le ministre demandera-t-il à l'expert chargé de l'enquête de faire une étude spéciale des chiffres relatifs à la population active dans la région de l'Atlantique vu que les chiffres officiels sur le chômage ne révèlent pas toute la vérité sur la grave situation de sous-emploi qui sévit dans la région? Beaucoup de travailleurs du Canada atlantique sont découragés et, selon nous, les chiffres officiels du chômage ne reflètent pas vraiment la situation.

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas dire au député que nous avons déjà entrepris une telle étude, mais j'y réfléchirai certainement et je lui dirai plus tard ce que nous aurons décidé.

* * *

L'INDUSTRIE

L'APPUI DES DÉTAILLANTS AUX FABRICANTS CANADIENS

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresserait normalement au ministre de l'Industrie et du Commerce et au ministre d'État chargé du Développement économique mais, en son absence, peut-être un des ministres subalternes y répondrait-il. Dans son mémoire présenté le 5 décembre, l'industrie canadienne du chandail demandait au ministre du Commerce et du Développement économique de signaler aux grands magasins de détail que le Canada a besoin d'une industrie du chandail rentable et de leur suggérer d'acheter au moins trois quarts de leurs produits de fabricants canadiens.

Le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures précises pour s'assurer que les grands détaillants agissent en bons citoyens, appuient l'industrie canadienne et assurent des emplois aux Canadiens cet hiver?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, mon ministère a reçu de l'Association des manufacturiers canadiens de vêtements un mémoire sur la question des chandails. Nous avons demandé au service qui en est chargé au ministère d'étudier la question et de soumettre aussitôt que possible ses recommandations aux ministres.

Je puis dire que les chandails sont visés dans dix des onze accords bilatéraux que nous avons signés avec des pays dont nous importons. Je pense qu'il appartient au consommateur et au détaillant de régler le reste du problème; d'ailleurs nous avons un programme pour encourager les Canadiens à acheter des produits fabriqués au Canada.

[*Français*]

ON DEMANDE UNE RÉDUCTION DE L'IMPORTATION DE CHANDAILS

M. Arthur Portelance (Gamelin): Monsieur le président, ma question est supplémentaire à celle de l'honorable député de Vaudreuil et s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Au cours des prochains mois, 2,000 emplois seront perdus dans l'industrie du tricot et du chandail tricoté si les quotas d'importation dont disposent présentement les pays en voie de développement sont complètement utilisés. Le ministre présentera-t-il ce cas immédiatement à la Commission du textile et du vêtement en vue d'obtenir de cette dernière une décision permettant de réduire le nombre des chandails importés et de répartir ces importations sur des périodes égales durant l'année, tel que recommandé dans le mémoire du 5 décembre dernier mentionné par le ministre?

De plus, pourrait-on savoir quand la Chambre des communes, ainsi que les industries du vêtement et du textile et leurs 200,000 employés connaîtront le résultat de l'enquête présentement en cours à la Commission du textile et du vêtement pour mettre à jour les recommandations de 1977, lesquelles ont conduit à la décision de quotas et ententes bilatérales.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré les fonctionnaires responsables. Ils travaillent dans tout ce domaine pour fournir des conseils directs aux ministres, non seulement à propos des chandails mais aussi des jeans.

Nous sommes en train de revoir tout le programme. J'ai rencontré le fonctionnaire responsable des systèmes de compilation des rapports, d'émission des permis et de collecte des données de façon à pouvoir bien comprendre ce qui se passe et améliorer les communications et la protection dont ont besoin les fabricants canadiens sans faire reposer entièrement le fardeau sur le consommateur canadien.

* * *

LE MINISTÈRE DU REVENU

L'ÉVALUATION DES IMPORTATIONS DE VÊTEMENTS EN PROVENANCE DE HONG KONG—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Les fonctionnaires de son ministère ont entrepris il y a un certain temps une étude de l'évaluation des importations de vêtements provenant de Hong Kong. En dépit du fait que les fonctionnaires des douanes aient découvert qu'on vendait ces importations à perte, le ministre n'a rien fait. Pourrait-il nous dire aujourd'hui s'il est disposé à agir pour régler ce problème urgent?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. Il n'est pas juste de dire que le ministère n'a rien fait. Revenu Canada est en train d'étudier la question de tous les vêtements provenant des grands pays d'exportation. Des mesures ont été prises jusqu'ici pour évaluer convenablement tous les vêtements provenant de Corée et de Taïwan.

Le ministère est en train d'étudier la question des vêtements provenant de Hong Kong et devrait rendre une décision sous peu. Je puis assurer que j'agirai une fois que les résultats de cette étude seront connus.

* * *

● (1440)

L'INDUSTRIE

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE—DEMANDE DE RAPPORT

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, à en juger par les nombreuses questions qui ont été posées, il est important, si nous voulons nous donner une stratégie industrielle nationale, de voir au remplacement des importations par des produits locaux. Le ministre d'État chargé de l'Industrie a déclaré, dans un de ses premiers discours, que cet objectif était l'une de ses cinq priorités. Peut-il nous dire aujourd'hui, dans les grandes lignes, ce qu'il a fait à cet égard, et quels services il a créés à cette fin au ministère de l'Industrie et du Commerce?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je répondrai que nous concentrons nos efforts sur le programme «Magasinons à la Canadienne» qui existait déjà quand nous avons pris le pouvoir. Il existe par ailleurs un programme de création de débouchés pour les petites entreprises qui, pour l'instant bénéficie surtout aux chefs d'entreprises de l'Ontario et du Québec. Par ailleurs, il convient à mon avis de rationaliser le système de collecte des renseignements au sein du gouvernement.

Je veux parler plus précisément du programme d'utilisation d'ordinateurs au ministère pour comptabiliser les importations et les exportations et de l'intention de les relier au système de collecte de données de la direction des douanes et accise du ministère du Revenu national. Nous travaillons dans cette voie afin d'améliorer la base d'information et de données statistiques qui sera mise au service des importateurs et des exportateurs au Canada.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il été en mesure d'agir pour que soit améliorée la qualité des renseignements dont on dispose en matière d'importation car c'est de toute évidence ce qu'il nous faut. S'est-il entretenu dans ce but avec le ministre de qui relève Statistique Canada?

M. Huntington: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas communiqué directement avec le ministre chargé de Statistique Canada mais je peux assurer au député que je me suis entretenu avec mes collaborateurs au sujet de la qualité du programme en vigueur au ministère de l'industrie et du Commerce. On m'a donné l'assurance que c'est un excellent programme et qu'il devrait constituer le noyau du système de collecte de renseignements dans ce domaine général en combinant les moyens de Statistique Canada et les données dont dispose le ministère du Revenu national.

L'ENVIRONNEMENT

MIDDLEPORT (ONT.)—LE TRANSPORT DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES DANS LA RÉGION

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. L'accident qui est arrivé récemment à Mississauga illustre bien les risques que comporte le transport de substances dangereuses. Compte tenu du fait que le gouvernement de l'Ontario projette d'installer un réservoir de polychlorobiphényle d'une capacité minimale de 5,000 tonnes près de Middleport (Ont.), soit à seulement 15 kilomètres de Brantford où j'habite, le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux habitants de cette localité qu'on ne mettra pas cette importante région agricole en danger en y transportant des produits chimiques aussi toxiques?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas garantir qu'on ne fera jamais ce genre de transport dans la région en question. Je puis toutefois dire au député que, conformément à la loi sur le transport des marchandises dangereuses dont la Chambre a été récemment saisie, j'en délibérerai avec mon collègue et je m'assurerai auprès de lui que son ministère et le ministère des Mines étudient ce projet et veillent à ce que toutes les mesures de sécurité possibles soient prises pour le transport des polychlorobiphényles, si l'emplacement que le député a mentionné est finalement choisi. Comme vous le savez tous, le choix d'un tel emplacement ne relève pas de la juridiction férérale.

M. Blackburn: Le ministre a-t-il pu déterminer qui, du ministère fédéral des Transports, du ministère fédéral de l'Environnement, du ministère ontarien des Transports et des Communications ou du ministère ontarien de l'Environnement, est responsable du transport des produits chimiques dangereux? Il me semble en effet que tout ce domaine de responsabilité est non seulement flou à l'heure actuelle, mais que c'est un véritable fouillis.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le député parle d'incertitude, de fouillis. J'assure à tous les députés qu'il est extrêmement difficile de faire la part des juridictions dans ce domaine essentiel, et qu'il est par conséquent aussi difficile à tout gouvernement, ministère ou organisme d'y exercer un contrôle général. Le gouvernement fédéral doit veiller à ce que le transport des produits dangereux soit fait de la manière la plus sûre possible et je puis assurer au député que ce sera fait.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA RETRANSMISSION DU MESSAGE DE NOËL DE LA REINE AU COMMONWEALTH

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État qui est le porte-parole de CRTC à la Chambre. D'après les journaux d'aujourd'hui, le CRTC a donné instruction aux stations de radio et de télévision de considérer le message de Noël de notre reine au Commonwealth comme une «émission étrangère» dans le document où elles indiquent en détail le nombre d'émissions étrangères et d'émissions canadiennes qu'elles diffusent.

Le ministre pourrait-il vérifier si c'est vrai. Dans l'affirmative, pourrait-il veiller à ce qu'il y ait contrordre car le nouveau président du CRTC, avec la formation universitaire qu'il a n'ignore certainement pas la place que la reine occupe au Canada et celle que le Canada occupe dans le Commonwealth.

Des voix: Bravo!

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette instruction. Je serais très surpris que cela soit vrai, mais je ne manquerai pas de vérifier. Je vais me renseigner immédiatement auprès du CRTC et voir ce qu'il convient de faire.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA RÉUNION SUR LES RELATIONS COMMERCIALES BILATÉRALES AVEC LE MEXIQUE

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Ma question s'adresse au premier ministre. Durant la semaine du 26 novembre s'est déroulée à Guanajuato, au Mexique, une importante réunion sur les relations commerciales bilatérales entre l'Association canadienne pour l'Amérique latine et les principaux ministres du gouvernement du Mexique; le gouvernement mexicain attachait une très grande importance à cette réunion dont les membres étaient l'hôte du ministre du patrimoine et devaient être reçus par le président.

Compte tenu de sa réponse à mon collègue, le député d'Outremont, sur les ministres qui se rendent dans ce pays pour discuter de l'entente sur le pétrole, le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi, bien que l'ambassadeur du Canada au Mexique et l'ambassadeur du Mexique au Canada aient tous deux insisté pour que notre délégation à cette réunion soit dirigée par un ministre chevronnné responsable de l'économie, pourquoi le ministre de l'Industrie et du Commerce a refusé d'y aller, pourquoi le ministre d'État chargé du Commerce international a également refusé d'y aller, de sorte que nous avons dû déléguer un fonctionnaire subalterne ayant rang de directeur général, prouvant ainsi davantage l'incompétence du gouvernement actuel et son indifférence à l'égard du commerce international et en particulier à l'égard du Mexique?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais vérifier ce qu'il en est de l'affaire précise que soulève le député. Je puis lui assurer que la façon dont il parle des relations entre le Canada et le Mexique, si jamais elle a été juste, ce dont je doute, n'est certainement pas une description exacte des rapports entre notre gouvernement et le gouvernement du Mexique, puisque d'importants ministres du Canada doivent se rendre au Mexique le mois prochain pour de sérieux pourparlers sur de nombreuses questions et que le président du Mexique doit se rendre en visite officielle au Canada vers la fin de l'année prochaine.

Une voix: Pendant les vacances de Noël.

M. Clark: J'entends quelqu'un d'en face parler des fêtes de Noël. Je profite de l'occasion pour l'avertir qu'il n'y en aura pas si l'opposition ne cesse pas de faire de l'obstruction systématique.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Je n'ai pas peur de ses menaces.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLITIQUE CANADIENNE À L'ÉGARD DES BPC

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement au sujet des audiences terminées hier, de la commission chargée d'étudier les biphényles polychlorés, les BPC. Ma question découle du fait que les BPC, qui sont très toxiques, car ils persistent dans l'environnement et s'accumulent dans la chaîne alimentaire, représentent un danger pour la santé humaine. Le ministre peut-il nous dire comment le gouvernement et son ministère entendent s'y prendre pour mettre fin à l'emploi des BPC au Canada et éliminer ceux qui existent déjà dans l'environnement dans les plus brefs délais?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention d'interdire absolument l'usage des BPC et d'en interdire la fabrication par voie de règlement. Quant aux BPC qui servent déjà dans les transformateurs, notre politique consiste à les éliminer progressivement avec le temps.

* * *

● (1450)

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'INVESTISSEMENT POSSIBLE DE 200 MILLIONS DE DOLLARS DANS LE PARC INDUSTRIEL DE BÉCANCOUR, AU QUÉBEC

M. Jean-Louis Leduc (Richelieu): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et a trait aux usines Laprade et aux 200 millions de dollars que le gouvernement précédent a accordés comme compensation. Je voudrais savoir si le gouvernement actuel dans ses négociations avec le gouvernement québécois insiste pour que les 200 millions soient surtout investis dans le parc industriel de Bécancour?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question touchant aux usines Laprade est toujours en discussion entre le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec, comme elle l'était d'ailleurs entre le gouvernement précédent et le gouvernement du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA VENTE DE NORDAIR—L'ÉTUDE D'UNE SOUMISSION

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. En raison du retard apporté, semble-t-il, à vendre Nordair, actuellement filiale d'Air Canada, et de l'importance de cette vente pour la région atlantique, le ministre peut-il nous dire quand la CCT et le gouvernement vont prendre une décision à cet égard? A partir de ce moment, nous pourrons espérer avoir un peu de service dans les quatre provinces atlantiques. Nous nous intéressons spécialement à la requête d'Eastern Provincial Airways.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Moi aussi, je tiens à résoudre cette question de la cession de Nordair, comme le gouvernement. Le cabinet en est actuellement saisi, et les formalités de cession de Nordair seront entamées dès qu'une décision interviendra, sous réserve de l'approbation de la CCT.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA CONVERSION DES BALANCES DE DÉTAIL

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie. Le cabinet a-t-il approuvé la remise à plus tard de la conversion au système métrique des balances de détail, dont le ministre nous menace depuis deux semaines, pour la plus grande consternation des détaillants?

L'hon. Ron Huntington (ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie): Je sais que le dossier a été examiné par un comité du cabinet. Je n'ai pas été informé de la décision du petit cabinet à ce sujet. J'en profite pour dissiper un malentendu: ce dont il s'agit précisément c'est la pesée individuelle et l'impression de ses résultats au point de vente.

* * *

PETRO-CANADA

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA SOCIÉTÉ COMME VÉHICULE DE L'INVESTISSEMENT CANADIEN

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): J'ai une question à poser au premier ministre, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le premier ministre peut-il nous dire si le premier ministre de Terre-Neuve a communiqué avec lui pour confirmer la découverte d'une nouvelle réserve de 2,400 barils-jour au puits Hibernia au large de Terre-Neuve? Peut-il nous confirmer qu'il s'agit effectivement d'une découverte d'importance commerciale? Et comme Petro-Canada a une participation de 25 p. 100 dans ce puits et qu'elle est la seule société canadienne à y avoir une pareille participation, ne pense-t-il pas que c'est là une raison suffisante pour conserver Petro-Canada comme moyen pour les Canadiens d'investir dans leurs propres ressources naturelles?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, le premier ministre de Terre-Neuve n'a pas communiqué avec moi à ce sujet et je ne puis donner de précisions quant à la découverte dont parle la rumeur. Nous espérons naturellement qu'elle est véridique et que d'autres découvertes importantes suivront. Je constate avec plaisir qu'un porte-parole du parti libéral a changé d'avis relativement à Petro-Canada, et qu'il admet comme nous que Petro-Canada doit constituer un moyen pour les Canadiens d'investir individuellement, au lieu d'être un organe statique de l'État.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTUDE DE LA CMI SUR LE NIVEAU DES EAUX DU LAC ÉRIÉ

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne une étude de la Commission mixte internationale sur le niveau des eaux du lac Érié. On a proposé d'augmenter le débit des eaux du lac Érié dans le lac Ontario par la rivière Niagara aux environs de Fort Érié. Comme il s'agit d'une région très touristique et qu'un grand nombre de touristes et de gens de l'endroit font du canotage, de la voile et de la pêche dans le lac Érié et la rivière Niagara, le ministre peut-il nous assurer qu'un débit accru n'aurait pas d'effets préjudiciables dans cette région?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Le député parle d'une étude de la Commission mixte internationale faite au nom des gouvernements canadiens et américains. Ce ne sera que la première étape d'une enquête; aucuns travaux ne se feront avant, et je puis assurer au député qu'il aura tout le temps voulu pour obtenir que l'on tienne compte des inquiétudes qu'il a exprimées aujourd'hui à la Chambre avant qu'une décision finale soit prise.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DU GRAIN—LA FORMULE D'AFFECTATION DES WAGONS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. Le groupe de travail conservateur qui étudie le transport des grains recommande que l'on modifie la formule d'affectation des wagons en vue d'inciter les sociétés à acheter et à louer elles-mêmes des wagons. Le ministre peut-il nous garantir qu'il rejettera cette proposition qui avantagerait énormément les grandes sociétés, comme Cargill, aux dépens des syndicats de blé appartenant aux céréaliculteurs?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Nous examinons différents moyens d'accroître le nombre de wagons-trémies. Ils serviront tous au transport des céréales sous la direction du coordinateur. Je suis heureux que la première question que pose le député à la Chambre me donne l'occasion de tirer cette affaire au clair.

M. Hovdebo: Selon la recommandation 14 du même rapport conservateur, on devrait accorder des quotas supplémentaires aux terminus en mesure de nettoyer les céréales destinées à l'exportation. Le ministre peut-il nous assurer que l'on ne décidera pas de donner suite à cette recommandation qui favoriserait Cargill et le terminus de Weyburn aux dépens des coopératives d'élévateurs?

M. Mazankowski: Les recommandations mentionnées par le député ont été faites par l'industrie céréalière et font suite à des consultations poussées auprès de 30 groupes de l'ouest du Canada qui s'occupent du transport et de la manutention des céréales. Toutes les recommandations seront prises en considération en temps opportun.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DONNÉES FISCALES À JONQUIÈRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et elle a trait à la construction d'un centre de données fiscales à Jonquière.

Durant la campagne électorale, le premier ministre a rencontré les représentants du Conseil régional de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean à qui il a promis que s'il prenait le pouvoir ce projet de construction ne serait pas modifié. Or, l'auteur d'un éditorial d'un journal de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean de la fin de semaine dernière dit que le gouvernement tient la population en otage et que le centre de données fiscales ne serait pas construit avant la tenue du référendum québécois. Pourrais-je demander au premier ministre de nier catégoriquement un tel comportement et de m'indiquer quels sont les derniers événements dans cet important dossier, et s'il entend donner suite à très brève échéance aux instances qui lui ont été faites entre autres sous forme d'une requête comprenant 22,000 signatures?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux nier absolument l'allégation publiée dans le journal cité par l'honorable député. Je dois remercier ce dernier de m'avoir dit hier soir qu'il voulait poser une question au sujet du centre des données fiscales à Jonquière. Comme l'honorable député le comprend, la réalisation de ce projet n'a pas été contremandée par le gouvernement, mais simplement différée jusqu'à ce que les ressources financières du gouvernement permettent des dépenses en ce sens. Le président du Conseil du Trésor a tenu des réunions avec les représentants de Jonquière. Un représentant du ministre a visité la région et a discuté du projet avec les citoyens. Nous espérons donc être en mesure de prendre une décision finale à ce sujet aussitôt que possible mais je ne peux le faire aujourd'hui ni indiquer à l'honorable député un calendrier précis.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'APPLICATION DES DIRECTIVES AUX CONJOINTS

L'hon. Jeanne Sauvé (Laval-des-Rapides): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur un court éditorial paru ce matin dans le journal *The Gazette* au sujet des règles régissant les conflits d'intérêts qu'impose le premier ministre à ses ministres. Contrairement à ce qu'on dit dans cet éditorial, je plains bien M^me^ Jane Crosbie. C'est plus que de la sympathie que j'éprouve pour elle, car les règles que le premier ministre a l'intention d'imposer à ses ministres sont de nature à rendre incapables les conjoints des personnes politiques.

Le premier ministre prendra-t-il la part de ces conjoints, qui, dans la plupart des cas sont des femmes, pour leur permettre d'agir comme citoyennes libres, sans qu'elles soient confondues avec leurs maris et ne saurait-il pas se satisfaire que les conjoints divulguent leurs intérêts? En outre, le premier ministre n'a-t-il pas confiance que ses ministres vont honorer leur serment d'office et ne révéleront pas les secrets du cabinet évitant ainsi aux femmes d'avoir à sacrifier leurs carrières aux ambitions politiques de leurs maris?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentante soulève une question très importante. Elle sait que le problème se pose non pas simplement pour les épouses mais également, et dans une certaine mesure qui, nous l'espérons continuera de s'accroître, pour les époux.

Nous croyons que les directives régissant les conflits d'intérêts doivent viser deux problèmes importants et indissociables. Le premier porte sur la réalité du conflit, le deuxième, sur son aspect. C'est précisément à cause de cela que nous avons tenu à ajouter dans les directives proposées—et, je le reconnais, elles sont plus sévères que celles proposées par l'ancien gouvernement—la disposition relative aux conjoints.

Comme je l'ai expliqué dans une conférence de presse, je partage tout à fait les préoccupations de M^me^ Crosbie. Je me réjouis de signaler à la Chambre que par suite de l'intérêt dont j'ai fait preuve à l'égard de M^me^ Crosbie, celle-ci a désormais vendu ses actions et se trouve dans une position libre de tout conflit d'intérêts. Toutefois, à mon avis, il incombe de toute évidence au gouvernement de revoir constamment les directives régissant les conflits d'intérêts en vue de les faire porter sur la réalité et l'aspect du conflit, et, d'autre part, d'en élaborer le plus tôt possible, qui soient plus équitables à l'endroit des conjoints.

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, à mon avis, M^me^ Crosbie n'est pas libre, elle a dû se soumettre, faire passer les intérêts de son mari avant les siens et se plier à des règlements, ridicules à notre époque, mais qui ont été édictés par le premier ministre.

Si l'on suit ce raisonnement, le premier ministre veut-il dire qu'une personne qui travaille, par exemple, comme infirmière ou infirmier dans un hôpital, ne pourra pas conserver son emploi si son mari ou sa femme est ministre au gouvernement?

M. Clark: Bien sûr que non, monsieur l'Orateur. Cette règle ne s'appliquerait pas dans ce cas.

Mme Sauvé: Pourquoi pas?

M. Clark: Le problème se pose pour les intérêts financiers qui pourraient influencer les décisions politiques des membres du gouvernement, et je dirai simplement à l'honorable représentante que, si elle connaissait M^me^ Crosbie aussi bien que moi . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est une honte!

M. Dawson: Des détails?

Mme Bégin: Expliquez-vous.

M. Clark: Je trouve vraiment regrettable qu'à notre époque, pour dire comme le député, ce genre de commentaire suscite une telle réaction de l'autre côté de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Dawson: Ce sont les gens derrière vous qui rient.

Une voix: Vos propres députés.

M. Clark: M^me^ Crosbie a une très forte personnalité. J'ai beaucoup de respect pour elle, tout comme les membres du gouvernement et les députés qui la connaissent. Elle a soulevé une question très importante. Elle l'a soulevée de telle manière qu'elle nous a obligés à réviser des directives complexes et délicates concernant les conflits d'intérêts.

M. Breau: Elle vous a montré votre stupidité.

M. Clark: Elle a agi de son côté pour se conformer aux directives tout en nous obligeant à réviser quand même ces directives et en permettant au gouvernement et à son mari d'éviter tout conflit d'intérêts, à un point encore jamais vu au Canada.

Des voix: Bravo!

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—L'ASPECT TROMPEUR DE LA RÉPONSE DONNÉE PAR LE PREMIER MINISTRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. l'Orateur: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) m'a prévenu qu'il soulèverait la question de privilège.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège découle d'une réponse—si l'on peut dire que le premier ministre (M. Clark) a voulu me donner cet après-midi à une question que je lui avais posée. J'estime que sa réponse est propre à induire la Chambre en erreur. En effet, le premier ministre ne comprend pas les points communs qu'ont des programmes fédéraux tels ceux du MEER, avec les programmes provinciaux et les projets des sociétés qui demandent des subventions fédérales.

Cet après-midi, j'ai voulu savoir ce qu'il pensait de l'attitude de la société de pneus Michelin à propos d'une loi présentée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet de la syndicalisation des travailleurs de l'usine de la société. On a introduit dans cette mesure le concept des usines interdépendentes. Les dispositions du bill sont contraires à l'article 87 d'une convention de l'OIT dont le Canada est signataire. Monsieur l'Orateur, en réponse . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudra bien indiquer rapidement l'objet de sa question de privilège. S'il veut simplement contester la réponse qu'on lui a donnée ou la manière dont on a pu lui répondre, il sait certainement, d'après ce qui s'est passé ces jours-ci et de plusieurs décisions que j'ai rendues, que je ne peux me montrer indulgent à son égard sans faire de même chaque jour, pour tous les autres députés.

M. Rodriguez: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et j'en arrive rapidement au fait.

Je sais que le sujet relève de la compétence provinciale. Mais puisque le MEER est un organisme fédéral et qu'il a déjà conclu des ententes prévoyant l'octroi de subventions à la société Michelin, des amortissements accélérés, des importations de pneus en franchise—en fait, la nouvelle usine relève du gouvernement fédéral en vertu d'une entente semblable—j'ai demandé au premier ministre s'il ne pourrait pas invoquer l'aide que le gouvernement fédéral accorde pour faire retirer le projet de loi ou amener la société à faire comprendre au gouvernement provincial qu'elle ne souhaite pas le voir entraver le droit légitime des travailleurs de se syndiquer.

C'est la question que j'ai posée au premier ministre. Il a répondu qu'il ne pouvait pas intervenir puisque de toute évidence, cela mettait en cause les rapports entre un gouvernement provincial et des sociétés ou des particuliers de la Nouvelle-Écosse. Je ne lui demande pas d'intervenir dans les rapports entre le gouvernement provincial et ses citoyens. Je lui demande simplement d'exercer des pressions pour faire savoir au nom des Canadiens que nous ne sommes pas prêts à revenir à la situation syndicale qui existait avant 1948 au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprendra certainement qu'il ne fait que développer la thèse qu'il avait avancée en posant ses questions pendant la période des questions et que cela ne peut pas constituer une question de privilège.

M. BRISCO—L'AUDIENCE TENUE PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE À VANCOUVER (C.-B.)

M. l'Orateur: Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) m'a prévenu de son intention de soulever la question de privilège.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, d'une certaine façon, ma question de privilège a trait à celle qu'avait soulevée mon collègue, le solliciteur général (M. Lawrence), à l'époque où il était simplement député de Northumberland-Durham, quand il avait déclaré le 3 novembre 1978 qu'il avait été induit en erreur par une lettre rédigée par un ministre de la Couronne. Pour ma part, je n'ai pas été induit en erreur par un ministre de la Couronne, mais plutôt par le secrétaire de l'Office national de l'énergie. Cela m'empêche de bien faire valoir les préoccupations de mes électeurs au sujet d'une audience relative à la demande de British Columbia Hydro en vue du renouvellement et de la modification de son permis d'exportation. L'audience a commencé ce matin à Vancouver.

Par suite de certaines lettres que j'avais reçues de mes électeurs et d'un éditorial publié le 27 juillet 1979 dans le *Daily News* de Nelson, j'ai écrit à l'Office national de l'énergie pour demander que les audiences qu'il voulait tenir à Ottawa aient lieu plutôt à Vancouver ou ailleurs en Colombie-Britannique puisque c'est là qu'habitent la plupart des gens qui veulent témoigner. Dans sa réponse, l'Office national de l'énergie me donnait les renseignements suivants, et je me contenterai de lire les deux dernières phrases de la lettre:

> Je signale pour votre gouverne que B.C. Hydro a présenté une demande à l'Office et que la date d'expiration de son permis a été reportée de six mois, ce qui veut dire que l'audience n'aura pas lieu avant le printemps prochain. J'ajoute votre nom à la liste d'expédition de l'Office pour que vous puissiez recevoir un exemplaire de l'ordre d'audience que l'Office publiera au sujet de cette demande.

● (1510)

La lettre est signée du secrétaire de l'Office national de l'énergie.

Lorsqu'il a soulevé la question de privilège, mon collègue a allégué qu'il avait intentionnellement été induit en erreur. Je ne puis, en toute justice et sincérité, dire cela du secrétaire de l'Office national de l'énergie. Toutefois, c'est sur sa lettre que j'ai axé mon intervention, à titre de député, en ce qui concerne ces audiences. Je n'ai donc guère eu le temps de préparer le genre d'intervention à laquelle mes commettants sont en droit de s'attendre. Lorsque je lui ai parlé ce matin, le secrétaire de l'Office national de l'énergie a reconnu l'erreur de l'Office, si on peut l'appeler ainsi, et m'a assuré que toute la documentation utile ainsi que les formulaires de demande d'intervention seraient envoyés à mon bureau par porteur. Je les ai reçus il y a à peine cinq minutes.

Si cette erreur visait un député représentant une circonscription qui ne serait pas directement touchée par les décisions éventuelles de l'Office sur la demande de la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique, je n'attacherais pas autant d'importance à l'affaire. Toutefois, de toutes les circonscriptions situées en Colombie-Britannique, les circonscriptions de Kootenay-Ouest et de Kootenay-Est-Revelstoke sont le plus sensiblement touchées de façon positive et négative par le traité sur le fleuve Columbia et par la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique qui détient l'autorité en vertu de ce traité d'appliquer les conditions énoncées dans le traité. D'autres organismes officiels ou quasi officiels dans ma circonscription protestent depuis 48 heures parce que l'Office national de l'énergie a commencé son audience à 9 h 30 ce matin à Vancouver sans leur avoir donné un avis suffisant.

Comment puis-je représenter les personnes les plus touchées par la décision de l'Office national de l'énergie quand j'ai été si gravement induit en erreur par l'Office établi par le Parlement en vue de donner au Canada et aux Canadiens des directives au sujet des questions énergétiques?

Je réclame votre indulgence et votre avis à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Étant donné que, selon le député, il y a eu erreur de la part de l'Office national de l'énergie et que l'Office n'est pas un organisme d'État dont la responsabilité incombe directement à un ministre—je n'en suis pas certain, mais je crois que c'est un organisme indépendant dont un ministre fait rapport au Parlement—je crois que le député a lui-même prouvé qu'il n'y a pas là matière à la question de privilège. Il semble toutefois avoir un grief très important à exposer, et c'est pour cette raison que je ne l'ai pas interrompu au cours de ses remarques, même s'il est apparu dès le début que la question de privilège n'était guère fondée.

Le député a soulevé une question qui revêt une très grande importance à ses yeux et, je crois, à ceux de tous les députés, à savoir qu'il est extrêmement important que les renseignements qu'un député cherche à obtenir à titre de représentant de ses commettants soient exacts et véridiques et que sa circonscription ou ses commettants n'aient pas à souffrir de l'incapacité de leur député à bien les représenter.

Le député a soulevé la question publiquement à la Chambre, et il me semble qu'il devrait donner suite à l'affaire auprès du ministre qui fait rapport à la Chambre des activités de l'Office pour voir si ce dernier peut intervenir directement, en l'occurrence, et s'arranger pour que les audiences aient lieu de manière à permettre au député de présenter ses doléances. Je lui laisse le soin de faire ces démarches. S'il échoue, il voudrait bien soulever la question à nouveau à la Chambre.

[*Français*]

M. BUJOLD—LE PROGRAMME HOSPITALITÉ CANADA—LE PRÉSUMÉ MANQUE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'OCTROI D'UN CONTRAT À CP AIR

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège a trait à la question que je posais hier à l'honorable secrétaire d'État (M. MacDonald) relativement à l'excellent programme Hospitalité Canada. Le ministre a laissé entendre que les renseignements que je possédais sur la politique de son ministère eu égard à ce programme, savoir l'octroi à la société CP Air du transport des jeunes participants à ce programme, étaient faux. Je crois, connaissant l'intégrité et le désir du ministre de donner une information juste et correcte à la Chambre, que le ministre ne possédait pas les renseignements et a ainsi induit la Chambre en erreur.

Mes renseignements sont à l'effet que les fonctionnaires responsables de ce programme ont remis à la société CP Air l'approbation de toutes les demandes de réservations des groupes désirant voyager au Canada et que cette même société devrait faire un partage équitable avec la société Air Canada.

Or, monsieur l'Orateur, toujours selon mes renseignements, de juillet à novembre 1979, la société CP Air a transporté 54 groupes de jeunes comparativement à la société Air Canada qui, elle, en a transporté 22, et cela exclusivement dans l'Ouest du pays, soit vers les villes de Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Regina et Saskatoon.

En conséquence, monsieur l'Orateur, j'estime que le ministre n'a pas répondu à ma question, et voilà pourquoi je demande qu'on défère le tout au comité de la culture et des communications afin de clarifier toute cet affaire.

M. l'Orateur: La Chambre préférerait, j'en suis sûr, attendre que le ministre ait l'occasion de participer à cette discussion.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DICK—DEMANDE D'EXEMPLAIRE DU DISCOURS BUDGÉTAIRE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un rappel au Règlement, mais il s'agit peut-être de la question de privilège. J'ai l'impression que dès cet après-midi, des représentants des média prendront connaissance des documents budgétaires qui seront publiés ce soir, et, en fait, même les porte-parole des divers partis à la Chambre auront le même privilège. Lors de la séance de la Chambre ce soir, le ministre des Finances (M. Crosbie) prendra la parole et vers 8 h 10, tous les Canadiens seront au courant des points saillants de l'exposé budgétaire qui leur auront été transmis par la télévision.

La coutume jusqu'ici veut que les députés reçoivent leur exemplaire du budget seulement une fois l'exposé budgétaire du ministre terminé. La dernière fois, même si mon parti était dans l'opposition, nous avions demandé des exemplaires du discours budgétaire de façon à pouvoir en suivre le texte pendant que le ministre des Finances en donnait lecture, et peut-être en souligner certains passages. Je me demande si Votre Honneur, en consultant les leaders des partis à la Chambre, pourrait voir s'il serait possible d'obtenir qu'on place sur nos pupitres ces exemplaires qu'on nous remet habituellement dans le hall après l'exposé budgétaire. Nous n'en prendrions pas connaissance avant que le ministre des Finances commence son exposé, mais nous pourrions lire au fur et à mesure et annoter nos exemplaires en regard des points qui nous semblent importants.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être me répondre à ce propos, mais il n'est pas ici actuellement, et c'est pourquoi je m'adresse à vous, monsieur l'Orateur, à titre de gardien des privilèges des députés. Je crois que c'est un point important, et je me demande si Votre Honneur pourrait se pencher sur la question et vérifier si l'on est prêt à nous entendre.

M. l'Orateur: Le député fait peut-être une suggestion fort valable mais qui n'est pas de mon ressort. Le document demeure la possession du gouvernement, du ministre des Finances et du leader du gouvernement à la Chambre. S'ils désirent le distribuer de quelque façon, c'est à eux d'en décider et non à la présidence.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMPTES PUBLICS

DÉPÔT DU RAPPORT DE 1978-1979

L'hon. Sinclair Stevens (ministre suppléant des Finances): Monsieur l'Orateur, à titre de ministre suppléant des Finances et conformément à l'article 41(1) du Règlement, je dépose sur le bureau de la Chambre, dans les deux langues officielles, un rapport intitulé Comptes publics du Canada, qui expose en détail les opérations financières du gouvernement du Canada pour l'année financière 1978-1979.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Hier, monsieur l'Orateur, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a soulevé la question de privilège relativement à l'application de la loi sur les langues officielles, par suite de la publication et de la préparation par un comité spécial du caucus du parti progressiste conservateur d'un rapport sur des questions agricoles. Sauf erreur, le député de Glengarry-Prescott-Russell aimerait que Votre Honneur l'autorise à revenir sur la question de privilège, et si j'ai pris la parole, c'est afin de faire savoir que j'avais l'intention de participer ensuite au débat sur cette question précise.

M. l'Orateur: Aucun député ne m'a prévenu de son intention de soulever la question de privilège. J'ai fait connaître hier ma décision relativement à la question de privilège du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier), tant en ce qui concerne l'utilisation de l'argent du gouvernement pour financer l'activité des comités de caucus que des risques qu'elle comporte. J'ai en effet expliqué hier que cette pratique risque de produire un rapport qui, bien que financé avec l'argent des contribuables, demeure quand même un document interne et crée une difficulté du fait que, payé en partie avec l'argent des contribuables, il aurait dû paraître dans les deux langues officielles. Pour ce motif, j'ai déclaré que la pratique n'était guère judicieuse, mais je n'ai pas conclu à un abus de privilège en m'appuyant sur des précédents. Ce qui ne signifie pas qu'il en sera toujours ainsi à l'avenir, mais je tiens l'affaire pour close sous ces deux aspects. J'ai fait connaître ma décision. Le député de Glengarry-Prescott-Russell ne m'ayant pas prévenu de son intention de soulever la question de privilège, je ne saurais pour le moment l'autoriser à le faire.

● (1520)

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Peut-être Votre Honneur a-t-il reçu avis de ma question de privilège. J'en ai donné avis à votre bureau à 11 h 35 ce matin. Mon aide l'a personnellement remis au chef de cabinet de monsieur l'Orateur à 11 h 35 ce matin. J'y informais M. l'Orateur que je voulais soulever cette question de privilège aujourd'hui. J'aimerais qu'on me dise à quoi m'en tenir.

M. l'Orateur: Le député en a donné avis à mon bureau. C'est suffisant. Peut-être pourrait-il m'exposer la nature de sa question de privilège.

[*Français*]

M. ETHIER—LA PRÉSUMÉE ALLOCATION DE FONDS À UN GROUPE POLITIQUE—LA DISTRIBUTION DU SEUL TEXTE ANGLAIS D'UN RAPPORT

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Merci, monsieur le président. C'est avec une certaine hésitation que je reviens encore à la question de privilège que je posais le 5 novembre dernier. A la suite de la décision que vous avez rendue hier, j'aimerais faire les remarques suivantes, savoir, que c'était un triste jour pour les Canadiens français, si j'interprétais . . .

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Ethier: . . . mais j'ai des nouveaux faits à présenter . . .

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député cherche à soulever un aspect distinct de la même question de privilège. Il comprendra certes qu'il essaie, par le biais d'un nouvel avis de question de privilège, de reprendre la décision que j'ai déjà rendue à ce sujet. Je ne puis tout simplement pas lui permettre de le faire. Il n'y a pas d'appels des décisions de la présidence, ils ont été abolis il y a un certain temps. Le député cherche à rouvrir la question ou à faire réexaminer une question qui a déjà été soulevée et sur laquelle j'ai déjà rendu une décision. Je ne puis tout simplement pas lui permettre de le faire.

M. Ethier: Monsieur l'Orateur, suite aux remarques que j'ai faites hier, Votre Honneur m'a demandé de lire attentivement ce que vous aviez dit. Je m'étais rassis et je n'avais pas répondu à votre observation. J'ai bel et bien lu ce que Votre Honneur avait dit. C'est précisément à la suite de cela que je soulève ma question de privilège aujourd'hui. J'aimerais me faire entendre à ce sujet.

[*Français*]

Et c'est à ce moment-là que vous m'avez invité à prendre connaissance du compte rendu officiel des *Débats* pour voir si j'interprétais bien ce que vous aviez dit. Après avoir lu et relu cette question de privilège et malgré tout le débat soulevé depuis, je veux introduire des nouveaux faits. Ces faits découlent de deux déclarations faites à la Chambre, notamment le 5 novembre dernier et le 10 décembre, soit hier après-midi. En premier lieu, je cite vos paroles du 5 novembre à la page 943 du compte rendu officiel des *Débats*:

[*Traduction*]

Il a parlé de la langue, ce à quoi le ministre a apporté un début de réponse, à savoir qu'il s'agissait d'un document interne distribué en anglais aux députés anglophones et que ce n'est donc que lorsqu'on a voulu le rendre public que l'on a pris conscience du besoin de le faire traduire.

[*Français*]

Monsieur le président, lorsque vous rendiez votre décision hier, vous disiez, et je cite encore le compte rendu officiel des *Débats* du 10 décembre à la page 2180:

[*Traduction*]

Le député de Glengarry-Prescott-Russell s'est en outre plaint que le travail du comité ait abouti à un rapport qui était destiné essentiellement à l'usage interne et qui, partant, n'existait qu'en anglais, soit la langue des députés qui l'ont rédigé, et que le travail ayant été payé au moyen de deniers publics, il aurait dû être publié dans les deux langues.

[*Français*]

Très bien. Mais ici je veux faire remarquer une chose, c'est que vous parlez encore d'un document interne, *for internal use*.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je suis certain que le député doit se rendre compte qu'il est en train de me demander de revoir une décision que j'ai déjà prise. Je ne puis lui permettre de me demander cela sous le couvert de la question de privilège. Que cette décision soulève ou non un autre problème, même s'il n'est pas d'accord avec moi sur la façon d'interpréter les circonstances qui ont entouré la décision, j'ai bien peur qu'il lui faudra attendre une autre occasion, un moment propice, pour soulever à nouveau sa question. Mais je ne peux reconsidérer cette décision pas plus que la Chambre ne peut, par le biais de la question de privilège ou par tout autre moyen, en appeler de la décision que j'ai rendue hier. La question est réglée, on n'en parle plus.

M. Ethier: Monsieur l'Orateur, je rappelle simplement ce que vous avez demandé hier.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Ethier: Je ne peux accepter cela, monsieur l'Orateur. Je veux que vous m'écoutiez.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Ethier: Votre Honneur m'a invité hier à lire ses commentaires.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Ethier: Je veux que vous m'écoutiez.

M. l'Orateur: Passons aux déclarations des ministres.

M. Ethier: Je tiens beaucoup à m'expliquer, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Ethier: J'estime que ma question de privilège est fondée et j'aimerais bien pouvoir m'expliquer.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Bill Wightman (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 4, 14, 177, 410, 412, 468, 504, 590 et 669.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

M. HUGH R. HART

Question nº 4—**M. Cossitt:**

1. Depuis le 20 avril 1968, le gouvernement a-t-il rémunéré pour ses services Me Hugh R. Hart, avocat de Brockville (Ont.) ou la société à laquelle il est associé et, dans l'affirmative, *a*) quel a été le total des honoraires versés, *b*) quels en ont été les montants par année financière ou civile, *c*) quels ministères a-t-il représentés et, dans chaque cas, comment se répartissent les honoraires reçus, *d*) quelle est la description générale de chaque catégorie de cas qu'il a traités?

2. Pour quelles raisons le gouvernement a-t-il retenu ou retient-il les services de Me Hart et plus précisément, ne serait-ce pas entre autres parce qu'il fait partie du Comité exécutif du Parti libéral local?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales):

1. Le ministère de la Justice: oui.

a) $58,251.15 (jusqu'au 30 septembre 1979).

b) Voir tableau.

c) Voir tableau.

d) Voir tableau.

2. La réponse à la première partie de la question est que M. Hart a effectué avec compétence les ordres qui lui ont été donnés. La réponse à la deuxième partie de la question est non.

	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Au 30 septembre 1979
Santé et Bien-être social Canada	6,717.50(C)	4,637.49(C)	10,224.79(C)	4,593.75(C)	6,199.22(C)	3,758.05(C)
Revenu Canada, Impôt				142.50(C)		
Revenu Canada, Douanes et Accise				35.00(C)		
Transports Canada	305.00(C)		477.99(C)	262.48(C)		376.25(C)
Environnement Canada						
Consommation et Corporations Canada		506.00				
Commission de l'assurance-chômage				175.00(C)		
Ministère des Affaires des anciens combattants			1,703.50(B)		359.75(B)	
Énergie, Mines et Ressources					58.33(C)	
Ministère des Affaires indiennes et du Nord						
Secrétariat d'État					75.81(C)	
Total	7,022.50	5,143.49	12,406.28	5,208.73	6,693.11	4,134.30

C—Poursuites criminelles
B—Biens

Grand total—58,251.15

	20 avril 1968-1969	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974
Santé et Bien-être social Canada		435.00(C)	2,615.50(C)	1,848.28(C)	1,689.46(C)	6,890.15(C)
Revenu Canada, Impôt	616.55(C)					
Revenu Canada, Douanes et Accise	260.55(C)				285.00(C)	
Transports Canada	30.00(C)		40.00(C)		977.50(C)	
Environnement Canada	225.00(C)					
Consommation et Corporations Canada						
Commission de l'assurance-chômage						
Ministère des Affaires des anciens combattants	1,608.50(B)					
Énergie, Mines et Ressources						
Ministère des Affaires indiennes et du Nord	121.80(B)					
Secrétariat d'État						
Total	2,861.85	435.00	2,655.50	1,848.28	2,951.96	6,890.15

C—Poursuites criminelles
B—Biens

LA FONCTION PUBLIQUE—LES EMPLOIS RECLASSIFIÉS

Question nº 14—**M. Orlikow:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, par ministère et par groupe professionnel gagnant $20,000 ou plus en 1978 et 1979, combien *a*) d'emplois de la Fonction publique ont été revalorisés (encerclés de vert) ou dévalorisés (encerclés de rouge), *b*) de fonctionnaires sont restés en poste après un reclassement?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Pour donner une réponse complète, il faudrait effectuer un examen coûteux et assez long de tous les dossiers du personnel et des postes dans tous les ministères et organismes; le coût de cette étude en fonction du personnel et du temps serait prohibitif.

L'OTAN—L'ENGAGEMENT CAST

Question nº 177—**M. Herbert:**

1. *a*) Combien d'hommes transportables par air-mer (CAST) le Canada s'est-il engagé à fournir à l'OTAN lors de la signature de ce traité, *b*) quelles unités devaient fournir ces hommes, *c*) quel équipement devait être fourni au groupe CAST?

2. Quels changements ont été apportés aux engagements du Canada quant *a*) au nombre d'hommes, *b*) aux unités qui devaient fournir ces hommes, *c*) à l'équipement qui devait être fourni et, dans chaque cas, quand ces changements sont-ils survenus?

3. *a*) Le 1er janvier 1979, combien d'hommes transportables par air-mer (CAST) le Canada s'était-il engagé à fournir au total, *b*) quelles unités devaient fournir ces hommes, *c*) quel équipement devait être fourni au groupe CAST?

4. A la lumière de la déclaration faite par le ministre de la Défense nationale le 31 octobre 1978, *a*) combien d'hommes transportables par air-mer (CAST) le Canada prévoit-il s'engager à fournir à compter de septembre 1980, *b*) quelles unités devront les fournir, *c*) quel équipement prévoit-on fournir à ce groupe?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

1. *a*) Environ 5,300.

b) Le 2e Groupe-brigade du Canada comprenant:

le 2e Régiment Royal Canadian Horse Artillery,

le 8th Canadian Hussars (Princess Louise's) Regiment,

le 2e Escadron de génie de combat,

le Quartier général et l'Escadron des transmissions du 2e Groupe-brigade du Canada,

le 2e Bataillon des Canadian Guards,

le 1er Bataillon du Royal Canadian Regiment,

le 2e Bataillon du Royal 22e Régiment,

les unités d'appui tactique

deux escadrons d'appui tactique.

c) Ce genre de renseignements est confidentiel.

2. *a*) Aucune modification importante.

b) le 2e Groupe-brigade du Canada, le 1er juillet 1969.

le 5e Groupement de combat, le 1er juillet 1977.

c) Ce genre de renseignements est confidentiel.

3. *a*) Environ 5,300.

b) Le 5e Groupement de combat comprenant:

le 5e Régiment d'artillerie légère,

le 12e Régiment blindé,

le 5e Régiment de génie de combat,

le 1er Bataillon du Royal Canadian Regiment,

les 2e et 3e Bataillons du Royal 22e Régiment,

les unités d'appui tactique,

un escadron d'hélicoptères,

deux escadrons d'appui tactique,

c) Ce genre de renseignements est confidentiel.

4. *a*) Environ 4,300.

b) La Force d'opérations spéciales comprenant:

le 2e Régiment du Royal Canadian Horse Artillery,

le 8th Canadian Hussars (Princess Louise's) Regiment,

le 2e Régiment de génie de combat,

le Quartier général et l'Escadron des transmissions de la Force des opérations spéciales,

le 1er Bataillon du Royal Canadian Regiment,

le Régiment aéroporté du Canada,

un bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry (le bataillon n'a pas encore été désigné),

les unités d'appui tactique,

un escadron d'hélicoptères,

deux escadrons d'appui tactique.

c) Ce genre de renseignements est confidentiel.

LE NOMBRE DE FEMMES MARIÉES OCCUPANT UN EMPLOI

Question nº 410—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le 31 mars 1979, combien de femmes mariées occupaient un emploi et quel était leur revenu hebdomadaire moyen?

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Selon Statistique Canada, les estimations de son enquête mensuelle sur la population active pour la semaine qui s'est terminée le 17 mars 1979 révèlent que 2,393,000 femmes mariées détenaient alors un emploi au Canada. Les données concernant leur salaire hebdomadaire moyen ne sont pas disponibles.

LES FAMILLES—LE REVENU MOYEN

Question nº 412—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le 31 mars 1979, quel était le revenu moyen des familles canadiennes?

Questions au Feuilleton

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Selon Statistique Canada, les données pour le 31 mars 1979 ne sont pas disponibles. D'après des estimations préliminaires, toutefois, le revenu moyen des familles canadiennes était de $21,346 en 1978.

LE COMPTE DE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Question nº 468—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel montant a été versé au Compte de soutien des prix des produits de la pêche?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Conformément au paragraphe 10(3) de la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, voici les transferts de fonds au compte de soutien des prix des produits de la pêche qui ont été effectués au cours des cinq dernières années:

Années financières	Montants
1977-1978	$1,874,394
1976-1977	1,343,209
1975-1976	2,401,459
1974-1975	382,467
1973-1974	Aucun

LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LES PERTES EN CAPITAL

Question nº 504—**M. Herbert:**

Pour chacune des cinq dernières années, à combien s'élevaient les pertes en capital sur les déclarations d'impôt et quel pourcentage approximatif de ce montant s'appliquait aux entreprises canadiennes?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Au cours des cinq dernières années, les particuliers ont déclaré les pertes en capital suivantes:

	(en milliers de dollars)
1973	293,827
1974	506,162
1975	409,712
1976	376,653
1977	400,830

La publication annuelle de Revenu Canada, Impôt, «Statistique fiscale», fait état de ces données au tableau 18. Les statistiques de l'année d'imposition 1978 ne sont pas encore disponibles. Le ministère ne compile pas de statistiques de ce genre pour les corporations.

TRAVAUX PUBLICS—LE COÛT DES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 590—**M. Herbert:**

Le ministère des Travaux publics a-t-il effectué des travaux pour le ministère de la Défense nationale et, le cas échéant, quelle en était, dans chaque cas, la valeur exprimée en dollars, au cours de chacune des cinq dernières années?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Travaux publics Canada a versé les paiements suivants, au nom de la Défense nationale, à même son avance courante de fonds de roulement:

1974-1975	$ 284,425
1975-1976	$2,820,476
1976-1977	$1,098,540
1977-1978	$1,257,233
1978-1979	$1,451,856

Ces montants ne comprennent pas les frais d'immobilisations ni les frais d'entretien ou d'autres services pour les centres de recrutement ou autres locaux que la Défense nationale peut avoir dans les immeubles appartenant à Travaux publics Canada, y compris le quartier général de la Défense nationale.

OTTAWA—LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE DU GOUVERNEMENT—LE NOMBRE DE TÉLÉPHONISTES

Question nº 669—**M. Cossitt :**

1. Combien de téléphonistes acheminent les appels en provenance ou en direction d'Ottawa sur le réseau téléphonique du gouvernement?

2. Combien coûtent annuellement au gouvernement tous les services téléphoniques loués?

3. Depuis combien de temps, en moyenne, ces téléphonistes occupent-ils leur poste et quelles directives reçoivent-ils avant de commencer à travailler?

4. Le gouvernement a-t-il pour principe d'insister pour que ces téléphonistes soient polis et courtois envers les clients comme on l'exige des autres téléphonistes de Bell Canada et, le cas échéant, est-il déjà arrivé que certains se soient montrés grossiers et aient coupé la communication à dessein, etc?

5. Quelles mesures le ministère des Communications prendra-t-il pour améliorer le comportement actuel des téléphonistes de Bell Canada qui travaillent pour le gouvernement?

M. Scott Fennell (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications les réponses sont les suivantes:

1. Environ 100 téléphonistes sont disponibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept pour acheminer les appels à destination et en provenance d'Ottawa sur le réseau de l'État. Au cours des jours ouvrables réguliers, il faut prévoir de 25 à 30 téléphonistes pour répondre à 95 p. 100 des appels en moins de 10 secondes selon l'objectif visé. Le nombre des téléphonistes en poste varie en fonction des volumes d'appels prévus et réels.

2. Le coût global des services téléphoniques loués au gouvernement pendant l'année financière 1978-1979 a été d'environ $110,000,000.

3. Les téléphonistes contractuels qui s'occupent du standard du gouvernement à Ottawa possèdent en moyenne dix années d'expérience dans le domaine. Ces téléphonistes reçoivent une formation normalisée de la compagnie de téléphone et, en complément, des instructions spéciales concernant l'exploitation des standards du gouvernement.

4. Le gouvernement a pour principe d'insister pour que ces téléphonistes soient polis et courtois envers le client comme on l'exige des autres téléphonistes de Bell Canada. Les guides et pratiques des téléphonistes exigent que toute difficulté qui survient soit signalée pendant la communication ou après le fait, en s'adressant au superviseur de l'intéressé. Des procédures sont prévues pour résoudre les cas de ce genre. Jusqu'ici, nous n'avons eu que très peu de plaintes concernant les services assurés par les téléphonistes.

5. Pour maintenir et améliorer la qualité du service offert par les téléphonistes, les fonctionnaires de mon ministère ont élaboré un programme dont les multiples activités comprennent la mise à jour permanent des guides et pratiques des

nent la mise à jour permanent des guides et pratiques des téléphonistes, le maintien du bilinguisme, conformément à la Loi sur les langues officielles, la mise en application du programme d'adaptation et d'efficacité du service au pubic, y compris la prestation de services d'information comme l'index des programmes et services de l'État.

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au secrétaire parlementaire quand le gouvernement compte répondre à la question nº 576 inscrite au *Feuilleton*? Cette question concerne les fonds affectés au comité consultatif d'importation du bœuf auquel on a fait allusion pendant la discussion sur la question de privilège. A mon avis, il importe que nous recevions une réponse le plus tôt possible. La semaine dernière, j'ai obtenu une réponse à une question du même genre et cela a donné lieu à une décision très intéressante.

Pendant que je suis debout, puis-je aussi demander au secrétaire parlementaire quand le gouvernement répondra à la question nº 578 qui a trait au conseiller spécial conservateur sur les embranchements de lignes de chemin de fer des Prairies? Peut-il dire aussi quand le gouvernement répondra à la question nº 579 qui a trait à d'autres groupes d'étude conservateurs? Il y a eu au moins deux groupes d'étude de ce genre. Si je ne m'abuse, l'un deux était dirigé par un député de Dartmouth et était chargé d'étudier la question de l'autonomie énergétique. Je crois savoir que ce groupe d'étude n'existe plus. Un autre était dirigé par un député de l'Ontario dont je ne me rappelle plus la circonscription et ce groupe d'étude avait quelque chose à voir avec les travailleurs agricoles saisonniers. J'ai aussi entendu certaines rumeurs selon lesquelles ce groupe d'étude devait voyager dans les Caraïbes. J'ignore si c'est vrai, mais de toute façon, je pense qu'il est très important que le gouvernement réponde à ces questions.

Outre le comité qui a fait l'objet d'une question de privilège l'autre jour et les quatre autres comités du caucus conservateur dont nous connaissons déjà l'existence et qui sont peut-être financés par le Trésor public, il y a peut-être bien d'autres comités dont nous ne sommes pas au courant. Quand pouvons-nous nous attendre à obtenir ces réponses?

M. Wightman: Monsieur l'Orateur, je prendrai certainement note des trois questions auxquelles le député a fait allusion. Je lui promets que le gouvernement lui répondra le plus tôt possible.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

Crédit à l'intérêt hypothécaire

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Scott (Victoria-Haliburton), reprend l'étude, interrompue le lundi 10 décembre, du bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit à l'impôt hypothécaire et à l'impôt foncier, présenté par M. Crosbie.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Quand le comité a ajourné ses travaux le lundi 10 décembre 1979, nous en étions à l'étude de l'article 1 du bill.

Sur l'article 1.

M. Watson: Monsieur le président, hier soir, j'ai exposé diverses injustices du bill C-20, injustices qui vont certainement donner à réfléchir et faire voir la justesse de l'amendement d'expiration présenté par le député de Winnipeg-Fort Garry.

Force est aux députés d'en face de reconnaître que le programme exposé dans le bill va coûter très cher. Il sera à la fois injuste et impossible à appliquer de façon uniforme dans les diverses régions. Il favorise de la manière la plus injuste les propriétaires de maisons individuelles au détriment des locataires d'une part, et ensuite les propriétaires de maisons individuelles qui ont de grosses hypothèques au détriment de ceux qui n'en ont pas et qui sont relativement âgés pour la plupart.

Le bill a encore un autre côté déplorable. Car outre son injustice à l'égard de tant de contribuables, il a un autre défaut majeur dont on a peu parlé dans ce débat. Le député de Mississauga-Sud a bien résumé cela hier soir quand il a parlé des effets de ce bill sur la vente des maisons, de ses effets en d'autres termes sur le secteur immobilier. La vérité toute crue, c'est que ce bill est bien dans la ligne des politiques conservatrices, qui trahissent l'énorme influence exercée sur ce parti par les promoteurs immobiliers.

Des voix: Oh, oh!

● (1530)

M. Watson: Voyons un peu les faits. Depuis 1953, la loi nationale sur l'habitation renferme des dispositions concernant les réserves de terrain. Si on avait eu recours à ces dispositions on aurait pu éviter une hausse fantastique du prix des terrains dans la région avoisinante de Toronto et même celle d'Ottawa. Mais le gouvernement conservateur de l'Ontario n'a pas tenu compte de ces dispositions afin que les spéculateurs puissent en profiter.

Je voudrais vous donner deux ou trois autres exemples. Qu'est-il arrivé à Pickering et à South East City? Ces projets ont été sabotés par le gouvernement conservateur de l'Ontario. Si ce n'est pas ce qu'on appelle capituler devant les spéculateurs, dans ce cas, nos vis-à-vis qui font du tapage devraient vérifier les faits.

Des voix: Oh, oh!

M. Watson: Oui, c'est ce qui s'est passé. Non moins décourageant . . .

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Le comité devrait témoigner un peu de respect envers leur collègue en le laissant terminer son exposé.

M. Watson: Non moins décourageant est le fait que des sommes considérables vont se perdre par suite de l'échappatoire créée par le projet de loi, soit au moins 3 milliards de dollars à la fin de la quatrième année, et qu'à cause de cette perte, le gouvernement aura extrêmement de difficulté, si jamais il y parvient, lui qui s'est vanté de pouvoir réduire le déficit fédéral, à trouver de l'argent pour financer bien d'autres projets et cet argent dépensé aujourd'hui, permettrait éventuellement à tous les Canadiens de faire des économies considérables.

Prenons par exemple la conservation de l'énergie. Voici certaines choses que nous devrions faire mais que nous ne faisons pas. Il faudrait offrir un montant plus élevé à toute personne de plus de 65 ans désireuse d'isoler sa maison, quel que soit l'âge de la maison. Celles-ci devraient pouvoir refaire de fond en comble l'isolation de leur maison aux frais du gouvernement.

Il devrait y avoir une subvention pour la transformation au gaz naturel de nos installations de chauffage au mazout. Ce programme ne s'effectuera pas à bon marché mais il est souhaitable. Nous n'avons pas suffisamment de personnes qualifiées pour effectuer ce travail. Il va falloir de nouveaux programmes de main-d'œuvre pour former les techniciens dont nous allons avoir besoin pour changer les appareils de chauffage au mazout pour des appareils au gaz naturel.

Nous devrions avoir de nouveaux types de compteurs qui permettent aux utilisateurs de diversifier les heures de consommation électrique et qui les encouragent même à le faire. Cela est parfaitement rentable. A ce qu'on m'informe, ces compteurs sont en service en Europe depuis des années. Moyennant un prix d'installations raisonnable, qui se situe autour de $200, ils permettent de consommer du courant à bon marché en profitant des heures de tarification spéciale. Le courant utilisé de 20 heures à minuit est vendu à un prix spécial, et après minuit le kilowatt coûte moins cher. Cette sorte d'étalement de la demande permettrait de faire économiser des sommes énormes sur les équipements nouveaux que nécessite sans cesse l'accroissement de la capacité de production d'électricité.

A la place de cette mesure qui est un luxe, il faudrait évidemment des déductions de logement, des déductions de combustible ou les deux à la fois. Peut-être que le budget de ce soir nous présentera quelque chose de ce genre. En tout cas les fortes dépenses qu'entraîne ce bill laissent extrêmement peu de possibilités au gouvernement qui les appliquera pour lancer ces formules à la fois nécessaires et économiques à long terme.

Il devrait y avoir des incitations fiscales à la mise en commun par les entreprises de parcs de semi-remorques, et autres systèmes permettant d'économiser l'énergie de transport. Il faudrait songer à l'électrification de nos réseaux ferrés, encourager la transformation au charbon . . .

M. Blenkarn: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous sommes en comité plénier pour étudier un amendement d'expiration proposé par le député de Winnipeg. Toute cette affaire de semi-remorques, d'électricité et de subventions d'isolation thermique n'a absolument rien à voir avec l'amendement. Le député a été rappelé à l'ordre par le président l'autre soir sur la même question. Il continue de violer le règlement. Faut-il vraiment qu'il passe les bornes?

Des voix: Règlement, règlement.

M. Watson: Monsieur le président, la disposition abrogatoire sera utile simplement parce que nous voudrons certainement revenir plus tard sur le bill, vu sa forme actuelle. J'ai essayé d'expliquer certaines des raisons pour lesquelles nous voudrons le faire. J'ai donné des exemples des dispositions qui laissent à désirer et j'ai expliqué pourquoi nous devrons faire certaines choses si nous voulons épargner beaucoup d'argent aux Canadiens à long terme. Si vous me le permettez, j'aimerais profiter des quelques minutes qui me restent pour terminer mes observations.

Je signale que nous devrions aussi songer à accorder des subventions pour favoriser l'utilisation du charbon plutôt que celle du pétrole tout en respectant les normes écologiques les plus élevées possibles pour garantir qu'une telle conversion n'aggravera pas davantage le sérieux problèmes des pluies acides. Il y a aussi beaucoup à faire dans le domaine du transport urbain.

Nous pourrions nous pencher en même temps sur les conditions de vie dans les centres urbains où habitent 85 p. 100 des Canadiens. Les chiffres indiquent que les gens passent 70 p. 100 de leur vie soit dans leur foyer soit dans leur propre quartier. Nous devrions certainement examiner la qualité de la vie dans ces quartiers et les programmes susceptibles de l'améliorer. A cause de leur politique, les députés d'en face éprouveront énormément de difficulté à trouver l'argent nécessaire pour mettre sur pied ces programmes extrêmement urgents et nécessaires qui permettraient aux Canadiens de vivre aussi convenablement que possible dans leur propre municipalité et leur propre ville.

[*Français*]

C'est un fait que la qualité de vie dans les centres-villes et dans les banlieues souffre du manque de planification à long terme, et du manque de coordination entre les divers ministères et entre les divers niveaux de gouvernement. C'est un fait que le manque de planification à long terme et de coordination a été la cause de nombreuses erreurs et de déficiences dans les services municipaux et régionaux, et pour redresser la situation il en coûte maintenant des sommes énormes à tous les niveaux de gouvernement, et particulièrement aux contribuables municipaux. C'est un fait aussi que l'énormité du coût de certaines erreurs de planification a un effet négatif sur l'efficacité de l'économie canadienne et sur la capacité du Canada à concourir sur le marché mondial. Monsieur le président, je peux dire, en anglais, que . . .

[*Traduction*]

Bien que 85 p. 100 des Canadiens habitent dans les centres urbains, le gouvernement fédéral n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de la vie dans les villes. Il est malheureux que l'ancien gouvernement, cédant devant l'insistance de l'opposition conservatrice, ait aboli le ministère des Affaires urbaines. Pour ma part, j'estime que c'est l'une des erreurs les plus graves que l'ancien gouvernement ait commises, car c'est l'un des domaines où les Cana-

diens continuent d'avoir besoin de l'aide du gouvernement et les programmes à cet égard coûteront de plus en plus cher. Le gouvernement fédéral devra continuer à jouer un rôle dans ce domaine.

● (1540)

Les Nations Unies, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, le Conseil du Parlement européen et d'autres organismes sont tous d'avis qu'ils ont un rôle à jouer dans les affaires urbaines, mais le gouvernement fédéral ne se reconnaît pas de rôle dans ce domaine. C'est tout à fait ridicule. Une plus grande expansion est nécessaire.

Le gouvernement actuel, par cette explosion de dépense qui lui fait mettre tous ses œufs dans le même panier, se lie pour longtemps et empêche tout futur gouvernement de s'occuper de ces questions qui sont cruciales pour le bien-être des Canadiens, surtout les populations urbaines.

M. Herbert: Monsieur le président, si nous ne pouvons pas convaincre le gouvernement de retirer ce projet de loi extraordinaire, discriminatoire et injuste, nous devons au moins en prévoir la réévaluation dans l'espoir que le bon sens reprendra le dessus. C'est pourquoi je suis en faveur d'une disposition d'abrogation car cette mesure, même si elle avait quelque chose de bon, est beaucoup trop coûteuse en ces temps difficiles. Si l'on répartit le plein coût du programme tel que l'a donné le ministre des Finances, on constate que le projet de déduction pour intérêt hypothécaire équivaut à 20 p. 100 du fardeau fiscal de chaque contribuable. Cela signifie qu'un dollar sur cinq des impôts payés par tous—pauvres, riches, jeunes, vieux, familles monoparentales, locataires et propriétaires dont la maison n'est pas hypothéquée—servira à payer ce programme.

En parlant du bill, le ministre des Finances a fait une affirmation extraordinaire. Il a dit que si le bill avait été en vigueur en 1974, 230,000 locataires seraient devenus propriétaires. C'est certes l'affirmation la plus absurde jamais faite à la Chambre. Il a aussi dit que seulement un million et demi de Canadiens obtiendraient le crédit à l'impôt foncier; ce sont les gens dont les maisons ne sont pas hypothéquées. Le ministre a affirmé en outre que ce bill aidera la construction urbaine à faire concurrence à la construction suburbaine. Même si c'était vrai, est-ce vraiment souhaitable?

Le ministre des Finances affirme que le programme est le même pour toutes les provinces. Il oublie la différence de mode de vie au Québec. Il choisit aussi d'oublier que ce bill est le plus discriminatoire jamais présenté à la Chambre. Un député a dit qu'il s'opposait à cette mesure à cause, entre autres, de son caractère raciste. Je vous laisse le soin d'en juger car, je le répète, un bill qui accorde $2 à ceux dont l'anglais est la première langue et $1 seulement à ceux dont le français est la première langue est pour le moins biaisé en faveur d'un groupe linguistique.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Herbert: Cette répartition extraordinairement injuste des fonds publics découle, à l'origine, du fait qu'environ 70 p. 100 des anglophones sont propriétaires comparativement à 45 p. 100 parmi les francophones. Si l'on tient compte de la différence de valeur des maisons et du montant en général plus faible de l'hypothèque dans le groupe francophone, il est facile d'en arriver à ce rapport de 2 à 1 en faveur du groupe anglophone, qui constitue une discrimination de la pire espèce et un facteur qui ne milite guère en faveur de l'unité nationale.

Le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie le député de faire porter ses propos sur l'amendement proposé. Je crains qu'il ne s'en écarte.

M. Herbert: Monsieur le président, la raison pour laquelle je fais ces remarques et pour laquelle je voudrais que cet amendement soit adopté afin que la loi soit abrogée dans un certain temps, c'est que cet amendement permettrait, à l'occasion d'un changement de gouvernement, ce qui ne saurait tarder, de disposer d'un moyen pour mettre automatiquement fin à cette loi discriminatoire. Voilà les raisons pour lesquelles j'estime qu'il est important d'abroger cette mesure. Je suis convaincu qu'elle sera abrogée grâce à l'adoption de cet amendement qui nous évitera de nous retrouver dans une situation analogue à celle qui existe aux États-Unis où il est impossible de mettre fin à une mesure que beaucoup déplorent.

Les conservateurs ont parlé d'ajouter aux textes de loi des dispositions abrogatoires, mais ils s'y opposent à propos de la première mesure importante qu'ils présentent à la Chambre. Voyons quelles seront les incidences de cette mesure sur les locataires. Dans ses observations, le ministre des Finances s'est montré sévère à l'égard des locataires, laissant entendre que celui qui ne brûle pas du désir de devenir propriétaire n'est pas digne d'être Canadien. Le locataire paie le coût élevé de financement des immeubles d'appartements. Le locataire paie également lorsqu'on accorde un avantage fiscal aux logements unifamiliaux, car cela entraîne une diminution relative de la valeur des immeubles locatifs et par conséquent, il s'en construit moins. Pour compenser, les propriétaires doivent augmenter les loyers.

Je vourais vous lire un court extrait d'une lettre traitant de cette question, écrite en novembre par l'économiste en chef de l'Association canadienne de la construction, et je cite:

> Pour comprendre le rapport entre la propriété et la location, il faut considérer celui qui possède sa propre maison comme un homme d'affaires au même titre que le propriétaire d'un immeuble locatif. La seule différence, c'est que le premier se vend à lui-même des services de logement. Lorsque la proportion des propriétaires dépasse celle des locataires, cela indique que le rendement des sommes consacrées à l'achat d'une maison à soi est supérieur au rendement qu'obtient le propriétaire d'un immeuble locatif. Le programme de déduction de l'intérêt hypothécaire ne fera qu'améliorer le rendement déjà supérieur à la moyenne que réalise celui qui possède sa propre maison. Ce programme aura ultimement une répercussion sur la valeur du bien, autrement dit, le prix des maisons augmentera par rapport à celui des immeubles locatifs. Celui qui possède sa propre maison réalise un gain de capital, mais aux dépens des propriétaires d'immeubles locatifs. C'est de la discrimination pure et simple envers ces derniers. Par ailleurs, ce programme ne change en rien le rapport propriétaires/locataires.
>
> Le point essentiel est le fait que l'on se serve du régime fiscal pour répartir les ressources d'une façon autre que ne le ferait le marché. Non seulement il n'y a pas lieu d'accroître les ressources du secteur du logement mais, même si c'était le cas, le moyen choisi pour y parvenir n'accomplirait pas ce but. Pour cette raison, la politique préconisée est inefficace.

Je le répète, cette lettre vient de l'économiste en chef de l'Association canadienne de la construction. Voici ce que dit une autre lettre venant de cette même association, mais écrite cette fois à un particulier par le directeur des affaires publiques:

. . . le gouvernement va laisser expirer une mesure qui aurait pu aider le secteur de la location. Nombre d'entrepreneurs se sont dits inquiets du fait que la déduction pour amortissement sur les immeubles locatifs à logements multiples va expirer.

C'est là vraisemblablement—je le crains—ce que le gouvernement va nous proposer ce soir. La lettre se poursuit en ces termes:

Dans le discours du budget du 18 novembre 1974, le ministre des Finances avait annoncé qu'on autoriserait les propriétaires d'immeubles à logements multiples neufs à en déduire l'amortissement de n'importe quel genre de revenu, quand ils le voudraient.

Or, cette mesure s'applique jusqu'au 31 décembre 1979. Voici ce qu'indique par ailleurs cette lettre:

En suspendant les déductions pour amortissement, on va porter un coup à la construction d'immeubles locatifs. D'après l'Association canadienne de la construction, cette mesure va faire baisser les mises en chantier de ce genre d'immeubles. Ces deux facteurs conjugués—suppression des déductions pour amortissement sur les immeubles à logements multiples et déduction des intérêts hypothécaires—vont nuire à la construction d'immeubles locatifs.

Dans l'espoir d'écarter cette possibilité, j'ai présenté le 20 novembre dernier à la Chambre une motion que les conservateurs ont rejetée. Lorsque nous assisterons ce soir à l'exposé budgétaire, nous verrons si le ministre des Finances est sincère quand il dit qu'il veut aider le bâtiment. Lors de mon intervention du 26 novembre dernier, les députés n'ont pas eu leur courtoisie habituelle de me laisser terminer. Je voulais à ce moment-là citer en partie un éditorial du *Canadian Builder* que voici:

Le projet visant à rendre les intérêts hypothécaires déductibles, qui avait suscité de si magnifiques espoirs au cours de la campagne électorale, est devenu un objet de contestation, tout comme les autres «promesses» élaborées à la hâte relativement au déménagement de notre ambassade à Jérusalem et à la privatisation de Petro-Canada. Les raisons qui valent pour les unes valent également pour les autres: il s'agit d'idées mal élaborées, proposées pour de mauvais motifs et présentées au plus mauvais moment.

Presque toutes les études trouvent à redire à ce projet. Si les avantages sont limités et temporaires, les inconvénients sont majeurs et perpétuels. Il donnerait lieu à une répartition malhabile, injuste et nuisible des capitaux disponibles. Il perturberait la structure fiscale, le secteur de la location et les marchés de l'argent. Et il accroîtrait le coût du logement, les taux d'intérêt, les taxes foncières, l'inflation, la dette des particuliers, et le déficit fédéral.

● (1550)

Cette subvention énorme n'est ni plus ni moins que du favoritisme politique évident, c'est le résultat de la tentative d'acheter quelques voix au cours des dernières élections. C'est aussi une manière de s'acquitter, coûte que coûte d'une dette en se servant des deniers publics.

Pour tenir sa promesse, monsieur l'Orateur, le gouvernement a dû renoncer à trois autres engagements bien plus importants. L'article du *Canadian Builder* poursuit en ces termes:

Il faut que le gouvernement fédéral tienne les promesses économiques capitales qu'il a faites et qu'il cesse de corrompre l'électorat.

Une autre organisation de constructeurs, l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, précise dans son bulletin du mois de juin au sujet des mises en chantier en 1979, qu'on va assister à une forte baisse de la construction d'immeubles à logements multiples et que le nombre de maisons unifamiliales va légèrement augmenter par rapport à 1978, mais pas suffisamment pour compenser la baisse. Le bulletin indique que 1980 semble mieux s'annoncer.

M. McDermid: J'invoque le règlement, monsieur le président. Il est certes très intéressant d'entendre le député citer ces revues. Toutefois, le député de Winnipeg-Fort-Garry doit commencer à se sentir gêné de voir qu'aucun de ses collègues ne parle de l'amendement qu'il a proposé. L'opposition s'est plaint de ce que le comité n'écoutait pas les amendements qu'elle proposait, mais maintenant que nous les avons en main, elle n'en parle plus. A mon avis, vous devriez enjoindre au député de parler de l'amendement à l'article 1.

Le vice-président adjoint: A l'ordre, je vous prie. J'ai suivi les remarques du député de Vaudreuil. Même s'il s'est légèrement écarté du sujet, il y est revenu. Le député de Vaudreuil a la parole.

M. Herbert: Monsieur le président, de toute évidence, les ministériels n'apprécient pas nos conseils avisés pour les convaincre d'inclure dans des bills de ce genre la mesure d'abrogation qu'ils avaient eux-mêmes proposée.

J'ai cité l'opinion d'un autre organisme du secteur de la construction, l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, qui a dit dans son bulletin de juin à propos du démarrage de la construction domiciliaire en 1979 que la baisse sensible de l'activité dans le secteur de la construction toucherait surtout les immeubles à logements multiples. Le bulletin prévoyait aussi que 1980 allait être une meilleure année.

L'important, c'est que ce sont les immeubles de logements multiples qui ont besoin d'aide. Le gouvernement va retirer l'aide qu'il consent à ce titre pour investir des milliards de dollars dans le secteur qui a le moins besoin d'aide.

Pour conclure, monsieur le président, j'aimerais de nouveau citer un passage d'une lettre qu'a rédigée en octobre le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui dit:

Aux yeux des établissements de prêt, un prêt hypothécaire L.N.H. assorti du gouvernement représente un moindre risque qu'un prêt hypothécaire garanti par des détenteurs de capitaux privés.

Dans ce cas, qu'on ne parle plus de céder au secteur privé cette affaire extrêmement rentable de garantie de prêts hypothécaires.

Le ministre écrit aussi ceci, qui mérite d'être répété: l'accès à la propriété est un des désirs les plus chers des Canadiens. Bien peu de gens contesteront la véracité de cette affirmation, mais ensuite, il ajoute:

L'insertion d'une disposition abrogatoire dans le programme ne pourrait se justifier que si l'accès à la propriété cessait d'être un objectif social à un certain moment.

Si nous appliquions le même type de raisonnement à tous les programmes, on n'insérerait pas souvent de disposition abrogatoire dans un projet de loi. Voici ce que dit encore le ministre:

Je ne serais pas en faveur de l'insertion d'une disposition abrogatoire dans le programme au début.

J'insiste sur les derniers termes, «au début». Ce faisant, le ministre admet le principe même de l'abrogation, mais à quel moment conviendrait-il d'insérer une telle mesure si ce n'est au début? C'est au moment de la présentation du projet de loi que nous voulons être assurés qu'une échéance est prévue, non pas une disposition qui annule automatiquement le bill ou qui oblige à l'annuler, mais plutôt une garantie qu'il faudra revoir ou prolonger la période d'application de la loi en question.

C'est un principe que le parti conservateur professe ouvertement depuis longtemps. Pourquoi dès lors fait-il maintenant volte-face dans la première mesure législative importante qu'il présente à la Chambre?

J'aimerais faire une dernière suggestion, monsieur le président. Si le gouvernement persiste à refuser d'insérer une disposition abrogatoire dans le bill, envisagera-t-il de remplacer 1979 par 1980 à l'article 1? Il est incontestablement injuste de prévoir la rétroactivité d'une mesure fiscale. Si le programme entre en vigueur l'année prochaine, les Canadiens pourront au moins profiter au maximum des avantages prévus dans le projet de loi conservateur. Une telle mesure permettrait d'atténuer les tensions qui font que le gouvernement est contraint d'avoir recours à la clôture afin de faire adopter à la hâte ce projet de loi discriminatoire, inutile, fort peu souhaitable et au-dessus des moyens des Canadiens.

Il faut absolument inclure une disposition abrogatoire et j'invite instamment le gouvernement à reconsidérer sa position.

M. Stollery: Monsieur le président, je ne goûte pas particulièrement les propos du député qui se trouve derrière le rideau mais il ne lui restera peut-être plus longtemps à siéger dans cette enceinte. Je me réjouis cependant de l'occasion de dire quelques mots à cette étape-ci de l'étude du bill C-20 et au sujet de l'amendement proposé par mon parti. Je prends naturellement la parole en faveur de la disposition abrogatoire.

Il y a une heure, j'ai été plutôt surpris d'entendre le premier ministre proférer une menace. Depuis sept ou huit ans que je suis ici, je n'ai jamais entendu un premier ministre adresser des menaces à des députés, leur dire que s'ils ne font pas telle chose sur-le-champ il leur donne un avertissement. On n'a jamais essayé de m'intimider ainsi, monsieur le président. C'est un incident dont les députés devraient prendre note, à mon avis, peut-être pour en discuter demain. C'est un abus regrettable de la pratique parlementaire, pour le chef de l'État de donner un ultimatum aux députés . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je ne vois pas du tout le lien entre ce sujet et l'amendement à l'article 1 du bill dont nous sommes saisis. Je demanderais au député de bien vouloir traiter de l'amendement.

M. Stollery: Monsieur le président, je croyais que mon observation serait recevable parce qu'elle a trait au temps que la Chambre consacre à l'étude de cet amendement et, de ce fait, qu'elle se rapportait à la question à l'étude.

J'espère que le gouvernement acceptera cet amendement, qui lui donnera l'occasion de réexaminer, dans un an d'ici, ce qui est fondamentalement une mauvaise loi. Le comité est saisi d'une loi inique, monsieur le président. C'est une loi par laquelle le gouvernement nous propose d'engager trois milliards de dollars avant même que nous ayons vu le budget. Il accuse l'opposition de faire de l'obstruction parce qu'elle estime sage de savoir ce que contient le budget avant d'approuver des dépenses de trois milliards de dollars.

Tous les contribuables paieront la note de ce bill, mais les bénéficiaires en seront seulement une poignée d'heureux élus. Nous avons la conviction que cette dépense des deniers des contribuables est abusive, surtout à un moment où le Canada, comme beaucoup d'autres pays, connaît de graves problèmes économiques et où le chômage et l'inflation atteignent des proportions démesurées. Aussi, avant de consentir à ces dépenses, les Canadiens devraient, à notre avis, pouvoir au préalable prendre connaissance du budget que propose le gouvernement.

● (1600)

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: Je demanderais au député d'en face de garder le silence et de se contenir afin que je puisse terminer mes propos.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Telle est la position de la présidence et j'inviterais le député de Spadina à poursuivre ses remarques au sujet de la proposition d'amendement au projet de loi.

Une voix: Arrivez-en au fait.

M. Stollery: Je vous remercie, monsieur le président. J'essaie, du mieux que je peux, de m'en tenir au sujet de la discussion.

Nous proposons un amendement qui donnera au gouvernement—quel qu'il soit l'année prochaine et il se peut qu'il y ait du changement—l'occasion de remanier une mauvaise loi. Nous prévoyons à l'intention du gouvernement du jour, l'année prochaine, et je répète, il se pourrait que ce ne soit plus celui-ci.

Une voix: Vous n'en semblez pas trop sûr.

M. Stollery: Je viens d'entendre une remarque d'un député qui ne réussit à se faire élire qu'à toutes les deux élections. Nous donnons, à mon avis, l'occasion au gouvernement de réétudier une mauvaise loi. Nous avons là un projet insensé au moyen duquel on essaie, d'une certaine façon, de persuader les Canadiens que le gouvernement tient ses engagements. Nous voulons donner au gouvernement l'occasion de réévaluer la situation. Nous espérons qu'il saura en profiter. À un moment donné—je ne prétends pas que les députés du gouvernement essaieront d'acheter le silence de leurs partisans—s'évanouira probablement le souvenir de ces promesses extravagantes dont la plupart n'ont d'ailleurs pas été tenues, et ces députés s'estimeront alors en mesure de diriger le pays et de se débarrasser de cette très mauvaise loi. Voilà ce que vise notre amendement. Il est valable car il donne au gouvernement l'occasion de se débarrasser d'une loi injuste qu'on impose de force à la Chambre des communes.

A ce stade-ci du débat, je ne tiens pas à répéter ce que j'ai dit, il y a environ deux semaines, de ce mauvais bill. Il est mauvais parce qu'il comporte une très forte dépense dont seule une minorité de contribuables profitera. Il est mauvais parce que ceux qui ont déjà payé leur maison, notamment les personnes âgées qui la vendent souvent parce que les frais d'entretien sont trop élevés et vont habiter dans un appartement, non seulement n'y trouvent pas leur profit, mais en font les frais. Ces personnes devront payer des impôts pour le bénéfice de Canadiens qui habiteront leur propre maison et qui auront une hypothèque à rembourser.

Il est odieux de proposer une chose pareille lorsqu'on voit ce qui se passe aux États-Unis, à quelques centaines de milles d'Ottawa, de l'autre côté du fleuve Saint-Laurent. Dans l'État de New York, il y a des endroits où l'impôt foncier est très élevé, ce qui est dû en partie au fait qu'il est possible dans cet État de réclamer la déduction de l'impôt foncier de l'impôt fédéral sur le revenu. Tout le monde sait cela, y compris les députés d'en face. Je ne comprends pas comment les députés conservateurs, après être allés à Washington au printemps, je

crois, et s'être fait dire par tout le monde que c'était le pire des systèmes, peuvent présenter un bill à cette même fin à la Chambre. Une fois qu'une mesure de ce genre est introduite dans le système fiscal, on ne peut plus l'en retirer. Je ne saurais comprendre comment ils peuvent présenter le bill C-20 à la Chambre après que des gens de Washington qui connaissent très bien ce genre de mesure fiscale le leur avaient déconseillé.

Il doit bien y avoir quelqu'un qui ait une petite idée personnelle au sein du caucus conservateur. Je n'arrive pas à croire qu'il n'y ait pas une seule personne qui sorte du lot dans le groupe que nous voyons là. Je n'arrive pas à croire que dans ce groupe de députés grisonnants et vieillissants, portant tous de mornes costumes bleus . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: Je n'arrive pas à imaginer que ces gens-là n'apprécient pas le fait d'avoir l'occasion de revenir sur une mauvaise loi. Je présume, étant donné qu'il est question de limiter à un an la période d'application de cette loi qui devrait alors être renouvelée par voie de décret du conseil, que les députés d'en face devraient se réjouir de cette occasion de renoncer à une promesse qui leur coûtera trois milliards de dollars et dans un an, ils nous remercieront peut-être d'avoir présenté cet amendement. S'ils sont toujours au pouvoir, ce dont je doute, ils seront heureux de pouvoir se débarrasser d'une mauvaise loi qui coûtera trois milliards.

Je constate que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est accompagné de un ou deux de ses hauts fonctionnaires. Cette mesure législative est tellement simple que je doute qu'on leur pose des questions. Il s'agit cependant d'un engagement de taille. Je suis sûr que les conservateurs seront heureux de pouvoir revenir sur cette loi dans un an d'ici. Je suis certain qu'ils voudront se dégager de cette promesse coûteuse, même si son impact social leur échappe—ce sera probablement le cas.

Ce projet de loi met tous les contribuables à contribution pour donner l'argent à une minorité. De toute apparence, cette anomalie ne tracasse pas du tout les députés d'en face. Assurément, après un an, les députés d'en face, s'ils sont encore là, voudront examiner à nouveau un engagement de 3 milliards de dollars. Je constate combien ils semblent enthousiastes à l'idée de pouvoir renoncer à cet engagement dans un an. Je sais qu'ils ne veulent pas adopter de piètres mesures. Ils sont acculés au pied du mur, car ils ont présenté une mesure médiocre. Puisque nous leur donnons maintenant la chance de s'en tirer, j'espère qu'ils auront le courage d'accepter cet amendement.

● (1610)

M. Richardson (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le président, nous étudions des amendements prévoyant l'abrogation de la loi. Le député de Mississauga-Sud a signalé hier soir que chaque budget renfermait une loi d'abrogation. Le député qui vient de parler nous a dit que nous devrions adopter un amendement prévoyant l'abrogation du programme à cause de son coût. Je parlerai de cet aspect de la question et de l'ampleur du déficit dont parlent les critiques de l'opposition. Je prétends qu'il n'y aura aucun déficit de ce genre. Il est vrai que le gouvernement fait face à un déficit annuel de 11 milliards de dollars et qu'il doit tenter d'équilibrer le budget. Le député dit que nous ne devrions pas adopter ce bill, car en définitive le gouvernement fédéral dépensera des milliards de dollars; il a parlé de 3 milliards, mais nous croyons qu'il s'agira de 2 milliards. Nous prétendons que ce dégrèvement sélectif d'impôt augmentera en fin de compte les recettes de l'État.

Voici comment, d'après nous. L'an dernier, 16 p. 100 des travailleurs canadiens de la construction étaient sans emploi. Les maisons invendues s'élevaient à 70,000, et cette année, on en a construit 60,000 de moins que l'an dernier. On a estimé que ce programme aiderait 600,000 Canadiens de plus à posséder leur propre maison et que si nous réussissons à vendre ces 70,000 maisons invendues et à en faire construire 60,000 de plus cette année, cela créerait 105,000 années-hommes de travail, autrement dit, cela fournirait du travail pour un an à 105,000 Canadiens.

Pour l'instant, le gouvernement finance un programme d'assurance-chômage qui coûte quelque 2 milliards de dollars par année. Si nous réussissons à donner du travail aux chômeurs, nous économiserons au chapitre de l'assurance-chômage. De plus, en augmentant la population active de 105,000 années-hommes, nous accroîtrons automatiquement l'assiette de l'impôt. Le gouvernement accroît ses recettes en augmentant le nombre de contribuables sans hausser le taux d'imposition. Avec le temps, nous récupérons plus que ce que cela nous aura coûté au début. C'est pour cela que je maintiens que le crédit d'impôt n'accroîtra pas le déficit du gouvernement.

Il faut par ailleurs rappeler que 100 p. 100 des travailleurs de la construction dans notre pays sont des Canadiens et que 95 p. 100 de tous les matériaux utilisés par ce secteur sont produits dans notre pays. Existe-t-il un meilleur moyen de stimuler l'économie qu'en faisant travailler ce secteur quand on sait qu'il n'emploie que des Canadiens, que 95 p. 100 des matériaux qu'il utilise, pour construire des maisons à l'intention des Canadiens sont fabriqués dans notre pays et que 16 p. 100 de l'effectif de ce secteur était en chômage l'année dernière?

Une voix: Et l'amendement?

M. Richardson (Humboldt-Lake Centre): J'en parle puisque je traite de la mesure d'abrogation, dont nous n'avons nul besoin pour réduire les dépenses publiques.

Une voix: De l'optimisme pour tous!

M. Richardson (Humboldt-Lake Centre): Exact! Nous voulons aider le secteur du bâtiment et c'est ce que ce programme vise. C'est aussi pourquoi nous n'avons nullement besoin de cet amendement.

Troisièmement, je voudrais faire remarquer qu'il existe des abattements fiscaux et des abattements fiscaux sélectifs. La présente mesure prévoit un abattement fiscal sélectif puisqu'elle vise à encourager les gens à investir pour leur avenir. Nous ne voulons pas entendre parler de mesure d'abrogation. Notre initiative incite le secteur privé à investir pour relancer l'économie. Au lieu de puiser dans le Trésor public pour financer des programmes inefficaces de création d'emplois, on aura recours aux capitaux privés pour créer des emplois et assainir l'économie du pays. Nous voulons cesser de puiser dans le Trésor public et favoriser l'investissement de capitaux privés.

Supposons pour un instant que cette déduction d'impôt sélective ait été une réduction d'impôt ordinaire. Supposons, par exemple, que nous ayons supprimé la taxe de vente de 5 p. 100 en vigueur en Saskatchewan—en Ontario, elle est de 7 p. 100. Quelqu'un ne sera vraisemblablement pas porté à aller s'acheter une douzaine de chemises parce qu'il bénéficie d'une

réduction de 5 p. 100. Mais il n'est pas du tout invraisemblable qu'il décide de s'acheter une voiture s'il peut bénéficier d'une réduction de 5 p. 100. Et d'où viennent nos voitures? La plupart sont fabriquées à l'étranger. Environ la moitié des automobiles vendues au Canada sont des automobiles étrangères. Autrement dit, en supprimant la taxe de vente, il est probable que nous allons stimuler l'économie d'un pays étranger tout autant que la nôtre, et que l'effet bénéfique d'un tel allégement fiscal serait perdu. Grâce à nos déductions fiscales sélectives au titre de l'intérêt hypothécaire et de l'impôt municipal, nous stimulerons surtout l'économie canadienne, et c'est l'un de nos principaux objectifs.

Nous avons des pensions pour les vieillards, des allocations familiales pour les jeunes et l'assurance-chômage pour les sans-emploi. Les locataires paient moins de loyer parce que les propriétaires peuvent déduire de leur impôt l'intérêt sur les immobilisations. L'industrie bénéficie de subventions du MEER. Nous avons en fait des régimes pour presque chaque secteur de l'économie. Le programme que nous sommes en train d'examiner vise à soulager quelque peu la charge du contribuable canadien moyen, qui doit travailler sans relâche pour gagner sa vie, et à stimuler l'économie en suscitant des emplois. Il n'y a pas lieu d'appliquer une mesure d'abrogation à une politique de cette nature. Notre but est de donner une chance au contribuable.

M. Rae: Chaque fois que j'écoute un discours du député de Spadina, je comprends pourquoi il a lutté si fort contre la création d'un office de commercialisation du dindon. S'il existait, un organisme de ce genre serait une question de vie ou de mort pour lui et pour le nombre de ses collègues du parti libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Chaque fois que j'écoute un discours d'un de ces libéraux reconvertis, je ne puis m'empêcher de me demander où ils étaient ces seize dernières années—où donc étaient-ils? A écouter le député de Spadina, on croirait que le parti libéral se souciait vraiment du principe de la dépense fiscale. En 1976, le chef de mon parti, le député d'Oshawa, a interrogé le premier ministre de l'époque, qui va bientôt redevenir le seul et unique député de Mount Royal. En 1976, il a demandé au premier ministre d'alors pourquoi il ne présentait pas un exposé budgétaire révélant les dépenses fiscales, afin que nous puissions étudier les dépenses budgétaires et nous rendre compte quelle sorte d'avantages il procurait aux contribuables et aux sociétés au Canada, ce qu'il faisait de la déduction pour l'épuisement du pétrole, combien coûteraient cette déduction, le dégrèvement à l'égard des placements, l'amortissement fiscal accéléré, les allocations au titre de la recherche et du développement et les impôts différés.

● (1620)

Quelle avait été la réponse du premier ministre à l'époque, du chef du parti libéral? Il avait répondu que cela se faisait aux États-Unis, mais qu'il était persuadé que les Canadiens ne seraient pas intéressés de savoir combien tout cela nous coûtait.

Il est bon de signaler que si ces combattants de fraîche date à ma droite et à mon extrême droite, les députés libéraux, étaient encore au pouvoir, nous ne saurions pas ce que nous savons aujourd'hui par suite de la publication la semaine dernière des chiffres concernant les dépenses fiscales que le ministre des Finances nous a communiqués la semaine dernière. J'aurai certainement l'occasion d'être en désaccord ce soir et demain avec le ministre des Finances mais je tiens à préciser que c'est une mesure que notre parti prône depuis dix ans. Mon prédécesseur, M. Saltsman, ancien député de Waterloo-Cambridge y était également en faveur. Je voudrais signaler que c'est ce que nous avons préconisé pendant tout l'été et je suis heureux de constater que le ministre des Finances ait jugé bon de citer des chiffres sur les dépenses fiscales qui vont nous permettre de voir une fois pour toutes ce que coûtent aux contribuables canadiens non seulement les programmes de bien-être personnel mais aussi celui du crédit fiscal et les avantages financiers concédés aux sociétés.

Je tiens à préciser que nous n'appuierons pas cet amendement pour une raison bien simple, non pas parce que nous n'approuvons pas le principe des dépenses fiscales, non pas parce que nous n'approuvons pas le principe de la mesure d'abrogation dans le cas des dépenses fiscales.

Néanmoins, et c'est là une attitude caractéristique de l'aile gauche du parti libéral, la décision d'appliquer ou non cette mesure ultérieurement n'est pas laissée à la Chambre des communes. Non, comme nous pouvions nous y attendre avec l'aile gauche du parti Libéral, ce n'est pas la Chambre des communes qui décidera de l'opportunité d'engager une dépense fiscale de l'ordre de 3 milliards de dollars en 1980. La décision est plutôt laissée à ce service de secours de toutes les ailes du parti Libéral qu'est le Sénat.

Il est intéressant de noter que le premier amendement proposé par le député libéral de gauche de Winnipeg-Fort-Garry se porte à la défense du droit de regard du Sénat sur le budget des dépenses. Cette théorie n'a aucun fondement constitutionnel et ne concorde pas avec l'idée que le peuple canadien se fait de la démocratie.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Le Parlement canadien est une institution bancale. Des deux Chambres qui le composent, l'une représente vraiment le peuple canadien, tandis que l'autre demeure la seule structure désuète, arbitraire et antidémocratique de la Confédération canadienne. Les pères de la confédération l'on conçue pour représenter le principe fédéral au sein de notre gouvernement, mais il est malheureusement reconnu que cette assemblée est maintenant devenue la dernière demeure des politiciens libéraux et conservateurs, la preuve, en fait, qu'il y a une vie après la mort, mais la preuve de rien d'autre en ce qui concerne les principes démocratiques.

Il importe au plus haut point que nous fassions bien comprendre pourquoi notre parti n'appuiera pas cet amendement. La raison en est simplement que bien que nous soyons favorables à une remise en question du programme et contre le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire sous sa forme actuelle—nous sommes également contre une obstruction systématique et toutes les balivernes du genre de celles que les libéraux ont débitées tout l'après-midi et qui n'avaient rien à voir avec l'amendement—nous craignons que ce ne soit pas la Chambre mais le Sénat qui ait le dernier mot dans cette affaire, ce qui, à mon sens, est absolument inacceptable aux yeux des députés qui se préoccupent de la question du contrôle des finances. Pour cette unique raison, nous allons voter contre l'amendement.

M. Breau: Monsieur le président, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours—ou le semblant de discours—du député de Broadview-Greenwood. Puisqu'il s'inquiète de la création d'un office de commercialisation du dindon, il devrait se rappeler qu'il existe un office de commercialisation des œufs. Cela pourrait sans doute l'intéresser.

M. Hogan: Vous êtes en train d'en pondre un, Herb.

M. Breau: J'admets qu'à ce moment de son histoire politique, le Nouveau parti démocratique court à sa perte. Il ressort clairement du vote populaire qu'il a obtenu en Ontario aux dernières élections qu'il n'a pas d'avenir. Les députés néo-démocrates affirment qu'ils souscrivent à des mesures valables et que la Chambre des communes devrait avoir l'occasion de les étudier de temps à autre. Les conservateurs ont décidé de faire adopter ce bill à toute vapeur à la Chambre et de limiter à une journée le débat en comité plénier sur une mesure d'une telle importance. Après s'être plaints pendant des années que lorsque nous étions au pouvoir, nous baîllonnions le Parlement en imposant la clôture, les conservateurs font la même chose pour la première mesure importante qu'ils présentent.

Voilà un autre exemple de l'hypocrisie des conservateurs, et je ne comprends guère que le député de Broadview-Greenwood se joigne au parti conservateur pour s'opposer à ce genre d'amendement. Même si le Nouveau parti démocratique est appelé à disparaître de la carte politique du Canada, j'espérais que ses membres périraient au moins la tête haute. Manifestement, cependant, à la fin de leurs jours . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député s'éloigne vraiment trop de l'amendement à l'étude et je lui conseillerais de s'en tenir au sujet, de grâce.

M. Breau: Monsieur le président, je voudrais vous entretenir de l'amendement que mon collègue, le député de Winnipeg-Fort-Garry, a présenté à l'article 1, en vertu duquel la Chambre des communes et le Parlement à la fin d'une première année d'application pourraient réexaminer la loi et qui obligerait en outre le gouvernement à faire passer un décret du conseil et à demander au Parlement d'approuver ou de rejeter l'application de la loi au cours des années suivantes. Je ne parviens pas à comprendre—et c'est là ce que je disais—que les néo-démocrates puissent appuyer le parti conservateur, le gouvernement, en s'opposant à pareil amendement.

Si nous tenons à cet amendement, c'est que, contrairement à ce qu'un député consevateur a déclaré il y a un moment, nous sommes inquiets de constater que ce bill ne stimulera pas la construction. Ce n'est pas du tout un instrument de stimulation efficace. Si les conservateurs veulent stimuler la construction résidentielle ou l'économie ou favoriser n'importe quel genre de construction, le meilleur moyen consiste à réduire la taxe de vente ou à accorder un dégrèvement d'impôt général. C'est ainsi que l'on parviendra à stimuler vraiment l'économie canadienne. On n'y arrivera pas avec une mesure législative de ce genre pour la bonne raison que les gens ne recevront probablement pas ce crédit d'impôt avant le mois de mai, de juin ou de juillet. Le gouvernement peut-il prédire dès à présent quelle sera la situation économique en juin ou en juillet? Ce n'est pas un bon moyen du tout. Le ministre des Finances aurait dû présenter un budget au mois de juin ou de juillet cette année car il aurait pu y prévoir une mesure efficace de relance économique, mais il ne l'a pas fait.

● (1630)

Nous voulons aussi que cette loi comporte des dispositions d'abrogation permettant de la réviser parce que nous voulons éviter qu'au cours de la deuxième, de la troisième ou de la quatrième année, ce genre de stimulation de l'industrie de la construction ne donne des résultats diamétralement opposés à ceux que le député conservateur a mentionnés cet après-midi. Il est possible que cette mesure avive l'inflation et il serait alors bon de pouvoir la réviser, comme semble l'avoir dit il y a un jour ou deux le ministre d'État (Conseil du Trésor) dans un discours ou dans une déclaration publiée par son bureau. Comment un ministre du gouvernement peut-il se montrer si docile, comment un député qui avait l'habitude de se prononcer aussi librement et avec autant d'éloquence à propos de n'importe quelle question lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre peut-il avoir été aussi vite dressé par le ministre des Finances? Il semble accepter une disposition de ce genre.

A propos de ministres, permettez-moi de signaler, parmi les raisons pour lesquelles nous souhaitons que cette mesure soit assujettie à la révision du Parlement au cours des années qui viennent, le fait que nous craignons vivement que ce programme rende notre régime fiscal injuste et inique. J'ai toujours pensé, depuis que je fais de la politique active, que le rôle du gouvernement dans la société était d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Certains d'entre nous ont vu comme un signe encourageant que des personnes comme le député d'Egmont fassent partie du cabinet et même du petit cabinet. Nous sommes heureux que la représentante de Kingston et les Îles soit devenue secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que le député de Saint-Jean-Est soit membre du cabinet et que le député de Terre-Neuve soit ministre des Finances. Ces personnes ont toutefois été complètement baillonnées par ceux qui dirigent vraiment le parti conservateur, comme par exemple, on le suppose, le président du Conseil du Trésor; sinon, comment les députés de Terre-Neuve et d'Egmont peuvent-ils accepter un programme aussi injuste?

Comme la Chambre des communes a adopté le bill en deuxième lecture, le jugeant acceptable en principe, et que nous sommes en comité plénier sous la menace de la guillotine—c'est le mot qu'utilisaient les conservateurs quand ils étaient dans l'opposition—nous ne pouvons que suggérer que cette mesure puisse au moins être sujette à révision.

Examinons les conséquences de cette disposition. Terre-Neuve qui compte 2.4 p. 100 des foyers canadiens, recevra seulement 1.2 p. 100 des avantages prévus dans cette mesure.

L'Île-du-Prince-Édouard, la province du secrétaire d'État, qui se prétend son défenseur, obtiendra seulement 0.3 p. 100 des avantages alors qu'elle comprend 0.6 p. 100 de la population canadienne.

La Nouvelle-Écosse, la province du député de Central Nova, ministre de l'Expansion économique régionale—certains d'entre nous pensaient que cet homme se battrait non seulement pour la Nouvelle-Écosse, mais pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique et nous étions heureux de voir ce portefeuille important confié à un député que nous pensions sincère, et nous le croyons toujours, mais il doit obéir au président du Conseil du Trésor et aux barons de la rue Bay—cette province, dis-je, qui compte 3.9 p. 100 de la population, obtiendra seulement 2.8 p. 100 des avantages.

Le vrai cabinet a complètement oublié ma province, le Nouveau-Brunswick, car nous avons un ministre d'État qui se trouve sans portefeuille pour la première fois depuis la Confédération. Ma province compte 2.9 p. 100 de la population canadienne . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande si cette longue énumération des pourcentages de foyers des diverses provinces a grand-chose à voir avec les dispositions d'abrogation proposées par le collègue du député.

M. Breau: Monsieur le président, j'explique l'injustice de ce bill. Le député n'aime pas qu'on lui cite des faits et je le comprends fort bien, mais j'essaie de démontrer que cette mesure est injuste, inéquitable et qu'il faut donc que le Parlement la révise l'année prochaine.

Des voix: Bravo!

M. Breau: Le député n'a guère envie que je démontre à la Chambre et aux Canadiens que les conservateurs ne veulent pas utiliser les ressources du gouvernement pour aider ceux qui en ont besoin et qu'ils préfèrent les utiliser pour aider ceux qui n'en ont pas besoin. Je suppose qu'ils veulent aider ceux qui se plaignent depuis des années de ne pas pouvoir s'acheter une maison. Les conservateurs vont donc donner à ces gens un crédit d'impôt pour qu'ils aillent s'acheter un condominium en Floride.

J'essaie donc d'expliquer que ma province, qui compte 3.1 p. 100 des ménages du Canada, n'obtiendra que 1.7 p. 100 des avantages qui découleront de ce bill.

Le Québec, qui compte 21.6 p. 100 des ménages, recevra 18.7 p. 100 des avantages.

L'Ontario, cette province pauvre—je sais que le gouvernement actuel est en train d'appauvrir l'Ontario parce que le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Alberta ont manifestement décidé que l'Ontario n'était plus important pour la Confédération et n'avait rien à dire—eh bien, l'Ontario compte 37.8 p. 100 des ménages, mais obtiendra 45.4 p. 100 des avantages. Est-ce le compromis auquel on en est arrivé pour indemniser cette province des hausses du prix du pétrole? Les impôts fonciers ne sont pas partout les mêmes au Canada. Dans ma province, par exemple, les taxes scolaires sont fixées non en fonction de la valeur des biens immobiliers, mais d'après une évaluation centrale effectuée par le gouvernement provincial.

Pour cette raison, je vous demanderais, monsieur le président, de mettre maintenant cet amendement aux voix parce que nous aimerions beaucoup le voir adopter.

Des voix: Bravo!

Des voix: Le vote!

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président . . .

Des voix: C'est de l'obstruction systématique!

Une voix: Vous empêchez la Chambre de travailler!

M. Breau: Êtes-vous pour ou contre l'amendement?

M. Ritchie (York-Est): Je voudrais parler de cet amendement. C'est nécessaire, à cause de tous les arguments très douteux qui ont été avancés pour l'appuyer. Le principe de ce bill a été soumis à la population canadienne et a fait l'objet de vives discussions depuis plus d'un an. Il s'apparente, en outre, à des mesures qui sont en vigueur aux États-Unis depuis 50 ans. Ce n'est pas quelque chose de nouveau ou d'inconnu. C'est une pratique connue.

Pendant la période au cours de laquelle le principe de ce bill a été débattu non seulement à la Chambre mais partout dans le pays, nous avons entendu ses adversaires prétendre que le plus grand inconvénient du programme, c'est qu'une fois adopté, on ne peut plus s'en défaire. Pour moi c'est l'un de ses plus grands atouts. Si vous analysez cette déclaration vous constaterez qu'on y affirme que c'est la volonté populaire qui assurera le maintien en vigueur de cette loi une fois qu'elle aura été adoptée.

Des voix: Bravo!

M. Breau: Si vous tenez à ce qu'elle soit adoptée, mettez-la aux voix!

Des voix: Le vote!

M. Ritchie (York-Est): Le point de vue de l'opposition est que la volonté des électeurs ne devrait pas l'emporter.

Des voix: Le vote!

M. Breau: Nous représentons les électeurs et nous voulons voter.

Une voix: Obstruction aux travaux de la Chambre!

M. Ritchie (York-Est): Monsieur le président, je suis resté assis poliment pendant que les députés qui appuyaient l'amendement exposaient leur point de vue. Je voudrais maintenant faire entendre le mien.

L'un des arguments majeurs invoqués en faveur de cette proposition est qu'elle répond aux aspirations d'un grand nombre de Canadiens. Je suis stupéfait par le genre de choses qui ont pu être dites et qui sont absolument incroyables tant certaines d'entre elles sont irréalistes. Il est certain que les Canadiens ne peuvent croire ces députés quand ils font des propositions de ce genre.

● (1640)

On nous dit que ce projet de loi constitue un engagement financier. En fait, il prévoit tout simplement de laisser aux contribuables canadiens une partie de leur revenu.

Une voix: Une partie?

Des voix: Bravo!

Une voix: Cela ne profite qu'à l'Ontario.

M. Ritchie (York-Est): C'est faire preuve d'une arrogance inacceptable que de prétendre que les contribuables ne peuvent pas juger aussi bien que nous de leurs intérêts et de ceux du pays.

Une voix: Faites revenir Crosbie!

M. Ritchie (York-Est): L'objection serait justifiée si la mesure ne touchait qu'un petit groupe de contribuables. Mais n'oubliez pas qu'il s'agit ici d'un engagement à long terme. Un engagement qui concerne non seulement ceux qui ont une hypothèque, mais ceux qui en auront une à l'avenir, de même que les locataires qui achèteront une maison.

Une voix: Nous allons le modifier dans six mois.

M. Ritchie (York-Est): Actuellement 50 p. 100 des Canadiens sont propriétaires de leur maison. Tous n'ont pas une hypothèque à rembourser et tous ne sont pas imposables non plus. Il ne s'agit pas là d'une proposition qui s'appliquera seulement cette année et l'année prochaine. Il s'agit là d'une mesure qui s'appliquera encore dans 50 ans. Elle est donc importante pour les futurs propriétaires de maison et ceux qui souscriront à une hypothèque tout comme elle l'est pour les propriétaires actuels.

Une voix: Obstruction.

M. Ritchie (York-Est): Grâce à ce bill et à ses effets dans le temps, je crois que dans des conditions normales, à un moment donné au moins 60 p. 100 des Canadiens pourront bénéficier de cette mesure de dégrèvement fiscal. Si l'on inclut les gens qui à un moment ou à un autre de leur existence possèdent leur propre maison, ce chiffre dépassera 60 p. 100. Ce bill ne sert donc pas exclusivement les intérêts d'une classe sociale.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Prenez donc un air sincère quand vous dites cela.

[M. Ritchie.]

M. Breau: Seuls les habitants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique en bénéficieront.

M. Ritchie (York-Est): Il y a dans ma circonscription un très grand nombre de citoyens âgés dont le principal bien est leur maison.

Une voix: Nous voulons John Crosbie.

M. Ritchie (York-Est): Je songe aux citoyens âgés dont la situation financière est relativement serrée, mais qui paient quand même de l'impôt sur le revenu. Ces gens ont hâte de voir appliquer cette mesure qui leur permettra, à titre de propriétaires, de tirer davantage profit de ce seul bien qu'ils possèdent.

Des voix: Le vote!

M. Ritchie (York-Est): Il a des choses qu'il faut dire à propos de ce bill.

Une voix: Le NPD vous sauvera la vie.

M. Harquail: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je propose, appuyé par le député de Gloucester, que l'on passe immédiatement au vote.

Une voix: Vous ne pouvez pas le faire en invoquant le Règlement.

Des voix: Bravo!

Le président: A l'ordre. Les membres du comité n'ont pas le pouvoir de proposer une motion de ce genre. On ne peut proposer une motion que lorsque M. l'Orateur est au fauteuil.

Une voix: Convoquez donc monsieur l'Orateur.

Le président: A l'ordre. La seule proposition qui puisse être faite ici, c'est que le comité lève la séance et qu'on fasse rapport de l'état de la question.

Une voix: De toute manière, ce n'était pas un rappel au Règlement.

M. Ritchie (York-Est): J'aimerais faire part au comité de ce que pensent certains de mes électeurs qui sont locataires et qui espèrent devenir propriétaires. Ils voient beaucoup d'avantages à ce projet de loi car il leur permettra de devenir propriétaires plus vite. Monsieur le président, que vaudrait le programme s'il n'était offert que pour un an? Qu'aurait-il d'intéressant pour l'éventuel acheteur de maison si seule la première étape était offerte pour une seule année?

M. Breau: Vous nous y avez forcés. La Chambre a approuvé le bill en deuxième lecture.

M. Ritchie (York-Est): En fait, cet amendement supprime tout ce que le bill a d'attrayant pour le futur propriétaire de maison. Cet amendement n'est pas dans l'intérêt des propriétaires.

Une voix: Le vote.

M. Ritchie (York-Est): La loi est proposée dans l'intérêt en définitive d'au moins les deux tiers des Canadiens et probablement plus. Cet amendement annulerait le but même de la mesure dont le comité est actuellement saisi. Je recommande donc instamment qu'il soit rejeté.

Des voix: Le vote!

Le président: A l'ordre. La parole est au ministre d'État (Conseil du Trésor) qui veut invoquer le Règlement.

M. Beatty: Monsieur le président, je ne prends pas la parole pour invoquer le Règlement, mais je voudrais parler brièvement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Je suis heureux d'entendre la réaction des députés d'en face. Je n'avais pas l'intention de participer aux délibérations du comité cet après-midi, jusqu'à ce que je m'entende nommer par le député de Gloucester à propos de la mesure d'abrogation. Il est opportun, je crois, de consigner quelques remarques au compte rendu au sujet de l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Fort Garry.

Le gouvernement actuel approuve entièrement le principe dont s'inspirent les mesures d'abrogation.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: En fait, nous entendons saisir le Parlement d'un bill tendant à lui permettre de reconsidérer périodiquement tous ses programmes, y compris les programmes analogues à celui-ci, afin de vérifier si les programmes qu'il a mis en œuvre remplissent bien le rôle qu'il leur a assigné. Je compte bien qu'au moment où je déposerai ce bill, j'obtiendrai l'appui du député de Gloucester et de ses collègues d'en face. A notre avis, ce bill donnera lieu à une réforme parlementaire fondamentale qui permettra au Parlement de remplir le rôle auquel il était destiné.

Quant au bill dont le comité est présentement saisi, il nous reste encore à décider s'il faut y incorporer une disposition d'abrogation puisqu'il renferme déjà un article susceptible de le rendre caduc, du fait qu'il privera les propriétaires canadiens de l'immense avantage qui leur permet d'assurer le financement de leur maison, et qui permet à un grand nombre de personnes âgées de conserver leur maison, alors que la hausse constante des taxes foncières et du coût du logement au Canada leur rend la chose de plus en plus difficile.

Le gouvernement est fermement convaincu que le bill dont est saisi le comité aujourd'hui servira essentiellement les intérêts de la grande majorité des Canadiens, ceux qui sont déjà propriétaires, ceux qui veulent être en mesure de le rester, ceux qui sont assaillis par la hausse des taux d'intérêt, des coûts de logement et de l'impôt foncier municipal. Nous reconnaissons également que ce bill offre la plus belle occasion que n'ont jamais eue des millions de jeunes Canadiens.

M. Harquail: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il est plus que singulier qu'un gouvernement qui a recours à l'article 75C du Règlement pour imposer la clôture du débat sur ce bill permette à un ministre d'en parler d'abondance.

Des voix: Oh, oh!

M. Harquail: Je pense que nous assistons à un spectacle honteux, et déplorable. On nous a présenté une motion et nous voulons qu'elle soit mise aux voix.

M. Knowles: Le vote!

Une voix: Le ministre pourra faire son discours un autre jour.

M. Beatty: N'est-il pas curieux et singulier que l'opposition, qui soutenait il y a tout juste quelques instants qu'on n'avait pas le temps de discuter du bill autant qu'il le faudrait, tente maintenant de bâillonner le Parlement et d'empêcher les députés de ce côté-ci de dire ce qu'ils en pensent?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: C'est très curieux de la part d'une opposition qui se plaint qu'on ne respecte pas les droits du Parlement.

Une voix: Assoyez-vous donc!

M. Beatty: C'est très curieux de la part d'une opposition qui se plaint du fait que les dispositions du bill ne sont pas justifiées de ne pas permettre aux ministériels d'en dire quelques mots. Il est particulièrement étrange, monsieur le président, que six, sept ou huit députés de l'opposition aient pris la parole cet après-midi, alors que je ne suis que le deuxième ou le troisième député ministériel à le faire. Quelle curieuse anomalie, monsieur le président, que la liberté de parole soit réservée aux députés du parti libéral.

● (1650)

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Je voudrais revenir à cet amendement, car je crois qu'il est essentiel que la Chambre étudie la proposition faite par le député de Winnipeg-Fort-Garry. Je suis en mesure aujourd'hui de donner à la Chambre l'assurance que si le Parlement adopte rapidement le bill que je vais présenter bientôt, à propos des lois d'abrogation, le Parlement aura de nouveau le pouvoir et le devoir de tenir les cordons de la bourse et de veiller à ce que les programmes qui sont mis sur pied continuent à jouer le rôle pour lequel ils ont été conçus à l'origine. J'espère que les députés de l'opposition témoigneront alors du même intérêt et du même désir de terminer rapidement l'étude de cette mesure.

M. Harquail: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Comment le ministre qui, de même que le ministre de Toronto, l'ancien parfait petit maire, est membre du grand cabinet, peut-il promettre quoi que ce soit à la Chambre et au pays? Puisqu'il est exclu du petit cabinet, comment peut-il faire quelque promesse que ce soit à la Chambre?

Des voix: Bravo!

Crédit à l'intérêt hypothécaire

M. Beatty: Monsieur le président, je suis bien content que les délibérations des Communes soient maintenant télévisées d'un océan à l'autre, car les Canadiens seront édifiés de voir leurs parlementaires à l'œuvre. Ils peuvent voir comment les ministériels et les oppositionnels se comportent et peuvent dire si l'opposition se montre raisonnable dans les circonstances. Nous avons vu ces derniers jours l'opposition se concerter pour essayer de priver des millions de Canadiens d'un dégrèvement archi-nécessaire qui est peut-être la dernière chance qu'auront des millions de jeunes Canadiens de devenir propriétaires et de se loger selon leurs moyens.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Jour après jour, nous avons vu les députés de l'opposition recourir à toutes les manœuvres parlementaires imaginables. Ils ont décidé que s'ils ne peuvent empêcher l'adoption du bill, ils en feraient traîner l'étude et essaieraient par tous les moyens d'y faire obstruction pour refuser cet avantage aux Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le vote.

M. Beatty: Monsieur le président, n'est-il pas étrange que chaque fois qu'un ministériel se porte à la défense du bill qui accordera un dégrèvement aux Canadiens, les députés de l'opposition ne veulent plus rien entendre et réclament le silence à la Chambre.

Une voix: Nous ne demandons pas le silence, nous voulons voter.

M. Beatty: Monsieur le président, la première tâche de l'opposition est sans contredit de convertir ses propres membres à sa cause. Le député de Winnipeg-Fort Garry n'a pas réussi à persuader trois collègues de son propre parti . . .

M. Lalonde: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sans doute le ministre sait-il que ce n'est pas l'opposition qui a mis un terme au débat sur cette question, car c'est le gouvernement qui . . .

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Monsieur le président, il est heureux que l'ancien ministre reconnaisse que les députés devraient avoir l'occasion de débattre la proposition présentée par son collègue le député de Winnipeg-Fort Garry. Pour ma part, les députés d'en face auront beau crier, j'entends mettre à profit cette occasion.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Le député de Winnipeg-Fort-Garry n'a manifestement pas réussi à convaincre trois de ses propres collègues qu'il y avait lieu de priver les Canadiens de ce répit fiscal. Ces trois collègues se sont en effet levés et ont voté contre lui. Pourtant, dans leurs discours d'aujourd'hui, les députés de l'opposition officielle ne font que répéter qu'ils pourront convaincre les Canadiens alors qu'ils ne sont pas arrivés à convaincre leur propres collègues. Ils donnent à entendre en quelque sorte que les Canadiens devraient être privés du droit et de l'occasion de dépenser les deniers publics comme ils l'entendent.

Le président: A l'ordre, je vous prie. Je suis prêt à donner la parole au député pour un rappel au Règlement, mais j'espère qu'il s'agit bien d'un rappel au Règlement cette fois-ci, et non pas seulement d'un argument.

M. Harquail: Oui, monsieur le président, il s'agit certainement d'un rappel au Règlement. Il s'agit des tactiques du gouvernement qui fait traîner les choses en longueur ici à la Chambre. Le ministre a employé le chiffre trois; il a retardé la mise aux voix trois fois cet après-midi en moins de dix minutes.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le président . . .

Des voix: Règlement!

M. Brisco: Monsieur le président, c'est à se demander si nous sommes au Parlement ou au zoo, avec cette ménagerie en face: j'en ai vraiment honte. Si vous ne savez pas comment vous conduire au Parlement je vous conseille alors de retourner dans vos circonscriptions demander à vos commettants ce qu'ils pensent de votre façon de vous comporter au Parlement.

Des voix: Bravo!

Une voix: Consultez le sondage Gallup.

Des voix: Oh, oh!

Le président: A l'ordre, allons.

Une voix: Retournez au zoo!

Des voix: Bravo!

Le président: A l'ordre, je vous dis.

Une voix: Retirez vos paroles.

Des voix: Oh, oh!

Le président: A l'ordre. Les députés doivent admettre que ces exclamations ne relèvent pas le niveau des délibérations. Il faudrait limiter autant que possible les faux rappels au Règlement, à mon avis. Je voudrais savoir ce que le ministre essaie de dire.

M. Beatty: Merci beaucoup, monsieur le président. Je serai bref, en fait.

[*Français*]

Le président: L'honorable député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) pose la question de privilège.

M. Corbin: Monsieur le président, le Règlement prévoit que le langage employé à la Chambre des communes demeure en deçà de certaines limites. Le député qui vient d'invoquer le Règlement a traité les députés de l'opposition d'animaux. Je vous prie, monsieur le président, de demander au député de retirer ses paroles.

Le président: Je dois reconnaître que les remarques de l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) étaient assez fortes et assez salées, mais je ne pense pas qu'elles aient été adressées à un député en particulier. Si l'on tient compte des échanges, des provocations et de la chaleur du débat, je ne pense pas que l'honorable député de Kootenay-Ouest ait voulu attaquer un de ses collègues en particulier. Ce n'est pas facile de contrôler les mots utilisés dans les débats à la Chambre si les honorables députés ne veulent pas se contrôler eux-mêmes. Toutefois même si la remarque de l'honorable . . .

[*Traduction*]

Si les remarques du député de Kootenay-Ouest n'étaient pas des plus relevées, je ne pense pas qu'elles aient produit beaucoup d'effet sur les députés.

Des voix: Le vote.

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le président, je ne voudrais pas contester votre appréciation des faits, mais comme j'ai déjà eu à retirer certaines paroles à la Chambre, lesquelles étaient moins outrageantes, j'estime que l'appellation d'animaux que nous a lancée le député d'en face ne s'adresse pas uniquement aux membres de l'opposition officielle, mais aussi à la population de toutes les circonscriptions, et je n'apprécierais pas que la population de Verchères, composée de 75,000 électeurs, puisse accepter ni soit très heureuse de savoir que leur député a été traité d'animal à la Chambre.

Le président: Pour autant que je suis concerné, je n'ai pas l'intention de changer ma décision. Le seul choix qu'a l'honorable député, c'est d'en appeler de ma décision ou du moins d'attendre à demain, de lire le compte rendu officiel des *Débats* avec moi, et si à ce moment-là il y a matière à question de privilège et qu'il se sente visé personnellement, il pourra le faire.

[*Traduction*]

M. Beatty: Monsieur le président, je regrette que les interventions des députés d'en face aient pris tellement de temps. Je me bornerai à dire que le gouvernement est disposé à justifier cette proposition n'importe quand, ici même ou bien devant les électeurs. Je demanderai de passer au vote.

Des voix: Bravo!

Le président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

● (1700)

(L'amendement de M. Axworthy est rejeté par 86 voix contre 46.)

Le président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander que la Chambre reprenne l'étude du bill à sa prochaine séance. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je pense que tous les députés sont d'accord pour que nous revenions à l'appel des motions à propos du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour que nous revenions à l'appel des motions afin que le secrétaire d'État puisse présenter sa motion?

Des voix: D'accord!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES RAPPORTS DES DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES OFFICIELLES

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications) propose:

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à recevoir et à examiner les rapports des délégations parlementaires officielles du Canada qui ont rencontré des délégations de parlements étrangers ou assisté à des réunions interparlementaires, et à en faire rapport de temps à autre.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics, les bills privés et les avis de motions.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour reporter tous les avis inscrits avant le bill C-212.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour reporter les articles nos 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 qui figurent avant l'avis concernant le bill C-212 inscrit au nom du député de Spadina (M. Stollery)?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, vous étiez censé vous renseigner sur la possibilité de signaler si les bills ont bien été imprimés. Pouvons-nous savoir si les bills qui sont inscrits avant le bill C-212 ont pu être imprimés?

M. l'Orateur adjoint: Je n'ai pas la liste sous les yeux, mais je l'ai examinée aujourd'hui. Si je me rappelle bien, l'article no 1 inscrit au nom du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) n'est pas prêt. Je sais que l'article no 4 inscrit au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) et l'article no 5 inscrit au nom du député de Davenport (M. Caccia) ne sont pas prêts non plus. Le député de Davenport demande l'autorisation de la Chambre pour qu'on mette en délibération un des autres bills inscrits en son nom au lieu du bill visé par l'article no 5.

Bills publics

Le bill public nº 7 au nom du député de Skeena (M. Fulton) n'est pas prêt. Je sais que les bills publics nºs 8, 9, 18, 19 et 20 sont prêts, mais que les députés intéressés ne sont pas disposés à en aborder l'étude aujourd'hui. Le bill public nº 11 ne sera pas imprimé. Je sais que le seul député qui soit prêt à entamer la discussion en ce moment sur son bill est le député de Spadina.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, cette question a été soulevée il y a quelques semaines et nous ne savons toujours pas pourquoi on met tellement de temps à imprimer ces bills. Pourriez-vous en donner la raison à la Chambre?

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que même si les titres de beaucoup de bills sont prêts, dans beaucoup de cas, les bills eux-mêmes ne sont pas encore rédigés. En d'autres mots, certains députés présentent des titres, et c'est tout. Le whip de l'opposition a bien raison de rappeler que la question a été soulevée à la Chambre il y a deux semaines. Le président occupant le fauteuil à ce moment-là a répondu qu'il examinerait l'affaire et qu'il en ferait rapport à la Chambre. Jusqu'à présent, nous n'en avons pas entendu parler.

M. l'Orateur adjoint: Je puis donner à la Chambre une partie de la réponse. Je sais que le député d'Esquimalt-Saanich a l'intention de présenter un bill très compliqué. Le député a reçu du service de rédaction des lois un ou deux avant-projets pour son bill, qui ne l'ont pas satisfait. J'en ai discuté avec le service parlementaire qui fait de son mieux pour satisfaire les demandes des députés. Par exemple, le député de Notre-Dame-de-Grâce souhaite présenter un bill qui émanait du gouvernement, mais pour l'adapter aux circonstances actuelles, des recherches considérables s'imposent. En effet, il ne suffit pas de rédiger le bill; il faut aussi étudier toutes les autres mesures sur lesquelles ce bill peut avoir des conséquences, et cela prendra pas mal de temps.

● (1710)

Le bill inscrit au nom du député de Davenport n'est pas prêt et aucune instruction n'a été donnée au service juridique. Le député de Davenport a fait valoir, et il a raison je pense, qu'il avait signalé vouloir présenter d'abord non pas ce bill, mais un autre, le bill C-299, je crois. La liste des bills était déjà imprimée lorsque nous avons pris connaissance de son avis. Lorsque le bill sera prêt à être étudié, il espère pouvoir obtenir le consentement unanime de la Chambre pour le remplacer par un autre. Il attend donc, pour le moment, que le bill C-299 soit imprimé.

J'ai parlé à tous les députés intéressés. D'après ce que j'ai compris, il y a beaucoup de recherches à faire, et en ce qui concerne les 20 premiers bills de la liste, le service juridique n'est pas à blâmer.

Le député de Skeena a présenté un bill concernant la frontière entre le Canada et les États-Unis. Les frontières maritimes ont une grande importance et les députés qui connaissent la question s'en rendent parfaitement compte. Le bill C-208 est prêt, mais j'ignore pourquoi le député de Timiskaming (M. Peters) n'est pas disposé à le présenter. Le bill C-209, inscrit au nom du député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway), et le bill C-210, inscrit au nom du député de Beaches (M. Richardson), sont prêts, mais j'ignore pourquoi ces députés ne sont pas disposés à donner suite. Le bill C-211, inscrit au nom du député de Burnaby (M. Robinson), n'est pas prêt; le député attend l'ébauche de cette proposition de loi qu'il dit fort compliquée.

Cela nous amène au bill C-212. Je suppose que la Chambre est d'accord pour que je mette aux voix la question du bill inscrit au nom du député de Spadina (M. Stollery).

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PETRO-CANADA

MODIFICATION VISANT À ÉLARGIR LA PARTICIPATION DU PARLEMENT À TOUTE DÉCISION MODIFIANT LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ

M. Peter Stollery (Spadina) propose: Que le bill C-212, concernant Petro-Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—Monsieur l'Orateur, comme il fallait donner certains renseignements, je sais qu'une partie du temps à notre disposition pour étudier le bill C-212 est déjà écoulée. C'est une mesure fort simple qui vise à modifier la loi sur Petro-Canada. Elle propose un changement dont tous les députés reconnaîtront la nécessité, j'en suis sûr. Petro-Canada a provoqué une grande polémique et le gouvernement a dit qu'il démantèlerait cette société dans une certaine mesure. Bien des Canadiens pensent que ce serait une erreur et ce serait d'autant moins prudent avec la crise de l'énergie qui s'annonce. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) vient de nous apprendre aujourd'hui que Petro-Canada avait participé aux forages effectués au large de la côte du Labrador qui ont permis de découvrir un gisement de pétrole.

Le projet de loi prévoit de soumettre toute modification du rôle de Petro-Canada à l'approbation d'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Le comité parcourrait l'ensemble du territoire pour connaître l'opinion des Canadiens. Ce serait une façon pour ces derniers de participer à cette importante décision que le gouvernement semble avoir déjà prise, bien que l'on en ignore encore la nature.

Je suis certain que nos vis-à-vis seraient heureux qu'on leur offre un moyen de sortir de l'impasse où ils se trouvent. Ils savent que presque chaque semaine, de nouvelles décisions sont prises au sujet du pétrole et de la question énergétique. Ils comprendront que l'une des façons de résoudre le dilemme serait de charger un comité parlementaire de tenir des audiences partout au Canada, comme on l'a fait en 1970-1971 à propos de l'immigration et du problème constitutionnel. Je pense qu'il est essentiel que les Canadiens aient facilement accès à leurs représentants dans le débat qui a lieu sur l'avenir de Petro-Canada et la création de ce comité serait un bon moyen d'y arriver.

[M. l'Orateur adjoint: Je n' de ce comit]

Je ne parlerai pas plus longtemps, monsieur l'Orateur. J'espère seulement que les députés permettront au projet de loi de franchir l'étape de la deuxième lecture.

Je constate que les députés d'en face tentent de ridiculiser tout ce qui a l'air d'être objectif ou constructif. On cherche à ridiculiser un projet de loi tout simple qui pourrait résoudre un problème. Quand ils y auront réfléchi un peu cependant, ils verront qu'il se conforme à la tradition parlementaire et qu'il constituerait un bon moyen de connaître l'avis du simple citoyen qui ne peut venir à Ottawa pour tenter de se faire entendre au sujet de Petro-Canada.

Étant donné que le rappel au Règlement nous a pris passablement de temps, dans l'esprit de générosité qui caractérise la période des Fêtes, j'espère que nos vis-à-vis comprendront rapidement qu'il serait sage que le projet de loi soit renvoyé au comité.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'espère que personne ne me demandera quel est l'objet de ce projet de loi, car je n'en suis pas certain. Si j'ai bien compris, le député de Spadina (M. Stollery) voudrait, dans le cas où les conservateurs envisageraient de modifier le rôle de Petro-Canada, qu'une sorte de comité itinérant, une espèce de troupe en tournée ou de cirque ambulant aille d'abord parcourir tout le pays.

● (1720)

M. Stollery: Je suis là.

M. Nystrom: Maintenant que mon conseiller est là, il va peut-être se remettre sur le droit chemin. Je tiens à dire qu'à ce stade-ci, je ne vois pas très bien l'utilité de ce bill.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Je suis d'avis, et je crois que mes deux collègues sont parfaitement d'accord avec moi là-dessus, que Petro-Canada ne devrait subir aucun changement. Le simple fait d'envisager la formation d'un comité itinérant qui permettrait aux Canadiens de dire ce qu'ils pensent de l'avenir de Petro-Canada affaiblirait la position que nous avons prise. Par conséquent, nous ne devrions pas instituer de comité itinérant chargé d'étudier les divers moyen de modifier le rôle de Petro-Canada.

Je crois que le député de Spadina concède la victoire à ses adversaires avant même d'être monté sur le ring. Voilà une chose que Muhammed Ali n'a jamais faite. C'est quand même ce que vient de faire le député. Je ne suis pas aussi défaitiste. J'ai souvent vu mes amis conservateurs changer leur fusil d'épaule ces quelques derniers mois.

Une voix: Donnez-nous un seul exemple.

M. Nystrom: Quelqu'un me demande un exemple. Je peux citer le transfert de notre ambassade de Tel Aviv à Jérusalem.

Une voix: Un autre.

M. Nystrom: On nous avait promis des abattements fiscaux considérables. Or, tout le monde laisse entendre, y compris le premier ministre (M. Clark), qu'on ne va pas annoncer d'importantes réductions d'impôt ce soir. C'en est un deuxième.

Une voix: Et que diriez-vous d'un troisième?

Petro-Canada

M. Nystrom: Pendant la campagne électorale, si j'en crois les tracts distribués par le parti conservateur, on nous a promis que le taux statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau resterait ce qu'il était. Or, le ministre des Transports (M. Mazankowski) nous dit . . .

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne vois pas ce que les déclarations du député ont à voir avec cette mesure législative. Nous étudions un bill proposant de créer un comité qui serait chargé par le Parlement de recueillir l'opinion des Canadiens sur Petro-Canada. Je ne vois donc pas le rapport entre cette proposition et les déclarations du député.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, le député a tout à fait raison. J'ai bel et bien enfreint le Règlement. Et je l'ai fait parce que j'y ai été poussé par mes amis conservateurs.

Le bill dont la Chambre est saisie est un peu prématuré. A mon avis, point n'est besoin de monter un spectacle forain ou un cirque pour savoir au juste quel sort le gouvernement réserve à Petro-Canada. Autant que je sache, les pressions qu'exercent les habiles ministériels de l'arrière-ban sur le gouvernement le forceront-il une fois de plus à changer d'avis et à garder Petro-Canada tel quel? Je suis convaincu que c'est ce qui va se produire. Je sais à quel point ces députés sont persuasifs. Je sais à quel point le Parti du Crédit social s'inquiète, et je sais aussi l'influence qu'il exerce sur le premier ministre du Canada. Le pouvoir réel siège à votre extrême droite, monsieur l'Orateur. J'estime donc que le député de Spadina joue le défaitiste. C'est un peu prématuré de sa part de concéder la défaite avant que les choses aient réellement démarré.

Je tiens à expliquer à la Chambre pendant cinq minutes tout au plus les raisons pour lesquelles nous devrions conserver Petro-Canada. Cela vaux mieux que de parler des avantages qu'il y aurait à ce qu'un comité aille recueillir les idées des Canadiens. Nous devrions garder Petro-Canada pour au moins cinq excellentes raisons.

La première, c'est que Petro-Canada nous sert de fenêtre sur le secteur pétrolier. J'estime que cela est très important. La Chambre le sait, cinq grandes sociétés contrôlent presque entièrement le secteur pétrolier. Si nous avons eu des ennuis jusqu'à maintenant, c'est que nous ignorons, en tant que députés, à peu près tout de ce qui se passe dans ce secteur à l'heure actuelle. Nous ignorons en outre les conséquences de certains dégrèvements fiscaux et de certains cadeaux. Nous ignorons de plus si le secteur pétrolier a besoin de certaines subventions. La seule façon de le découvrir est d'intervenir de l'intérieur de ce secteur.

Des députés conservateurs en face me font signe que non. Pourtant, je suis certain, pour m'être rendu dans maintes régions de notre pays, que la majorité des Canadiens sont d'accord avec moi. Les sondages Gallup le confirment les uns après les autres. La majorité des Canadiens veulent le maintien de Petro-Canada. Ils veulent conserver cette fenêtre sur le secteur pétrolier. Pour le moment, hélas! ce n'est qu'une petite fenêtre. Je ne comprends pas pourquoi les députés progressistes conservateurs en ont tant contre cette société d'État. Elle nous fournira pourtant des renseignements utiles de toute sorte sur ce secteur.

Petro-Canada

Je tiens à rappeler aux députés qu'en 1973, les porte-parole de l'industrie pétrolière nous ont dit, à nous, au ministre de l'Énergie et au premier ministre du parti libéral, que le pays disposait de réserves de pétrole largement suffisantes. Nous exportions alors du pétrole en quantité aux États-Unis. Ils nous ont dit que pendant des douzaines et des douzaines d'années nous n'aurions aucun problème d'approvisionnement. Puis, tout à coup, ce fut la pénurie. Mes amis d'en face doivent se convaincre qu'il va de soi qu'il nous faut une fenêtre sur le secteur pétrolier afin de savoir ce qui s'y passe.

Si les députés veulent un exemple plus récent, ils n'ont qu'à examiner les renseignements que nous ont fournis les porte-parole du secteur du pétrole et du gaz naturel. D'abord, il nous ont dit qu'il n'y aurait pas suffisamment de gaz naturel, et que nous pouvions nous attendre à une pénurie. Maintenant, il y en a tellement que nous devons en exporter aux États-Unis. A mon avis, si nous pouvions compter dans ce secteur sur une société comme Petro-Canada, non seulement de cette taille mais encore plus grande et plus active, nous aurions là le surveillant de l'industrie dont nous avons tellement besoin.

Deuxièmement, je pense que nous avons besoin de Petro-Canada en tant qu'instrument national de décision. Cet instrument nous permettrait de développer le secteur et de prévoir les besoins énergétiques de façon rationnelle et en pensant à l'avenir.

La société Petro-Canada est maitenant active dans le nord du Canada et au large de la côte de l'Atlantique. Elle commence à faire de la recherche industrielle au Canada. Il y a longtemps qu'on aurait dû s'y mettre. C'est un des gros avantages de l'appartenance de Petro-Canada aux Canadiens.

Troisièmement, avant la création de Petro-Canada, plus de 95 p. 100 du secteur pétrolier et gazier était entre des mains étrangères. Maintenant, grâce à Petro-Canada, nous possédons une petite partie de ce secteur. J'y attache beaucoup d'importance.

Quatrièmement, à cause de la mainmise étrangère sur notre industrie pétrolière et gazière, les profits colossaux réalisés ici sont allés dans les poches des investisseurs étrangers, ce qui est normal. Les importantes sommes d'argent qui auraient dû être consacrées à la recherche industrielle et à la prospection ont servi à mettre en valeur les ressources de la Mer du Nord et à financer d'autres projets à l'étranger. Au moins, Petro-Canada nous permet de canaliser ces profits. On peut les conserver au Canada et les investir ici.

La cinquième raison pour laquelle il faut garder Petro-Canada a trait à ce qui s'est passé en Iran. En même temps que la crise iranienne, il y a eu l'année dernière un détournement de pétrole télécommandé par l'une des grandes multinationales. Petro-Canada nous permet de conclure des ententes d'État à État, comme celle que Petro-Canada a cherché à conclure avec le Venezuela, par l'entremise de la société nationale des pétroles de ce pays. Des ententes ont été conclues avec le gouvernement du Mexique. Nous pourrions donc négocier des ententes et des arrangements d'État à État. S'il se produisait une pénurie de pétrole, comme par exemple si l'Iran coupait les vivres à Exxon et que cette société voulait alors détourner vers les États-Unis le pétrole destiné au Canada—une telle hypothèse peut se réaliser, et en fait la chose est arrivée l'année dernière—on pourrait éviter de tels détournements s'il y avait entente entre l'Iran et Petro-Canada.

[M. Nystrom.]

Si on lui en laisse la chance, Petro-Canada ne sera que trop heureuse de négocier les arrangements de ce genre qu'elle voulait conclure avec le Mexique et le Venezuela. Je rappelle à la Chambre que presque tous les pays du monde, que ce soit la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou le Mexique, possèdent d'importantes sociétés nationales des pétroles et du gaz. La plupart des pays ont mis sur pied de telles sociétés parce qu'ils estiment qu'il est important que le secteur public ait la mainmise sur l'exploitation d'une ressource non renouvelable.

Je rappelle également à la Chambre que le président Carter et le Sénat américain considèrent maintenant Petro-Canada comme un modèle qu'ils pourraient imiter. Encore une fois, il semble que le premier ministre du Canada est la seule personne qui semble déphasé par rapport à l'évolution des choses dans le monde. J'estime que le macaron portant le slogan qu'a lancé le chef de notre parti il y a quelques semaines et qui dit: «Gardons Petro-Canada et vendons Joe Clark» est nettement plus approprié que ce que préconise le parti conservateur.

En plus de ces cinq raisons, outre la nécessité de jouer un rôle dans l'industrie pétrolière, de participer aux décisions, de s'assurer que des intérêts canadiens contrôlent l'industrie pétrolière, de garder les bénéfices au Canada, et d'avoir le pouvoir de conclure des accords d'État à État, je crois qu'il faut absolument que nous devenions conscients du pouvoir immense des cinq multinationales du pétrole.

● (1730)

[*Français*]

Je parle des cinq grandes sociétés pétrolières: L'Imperial Oil, la Gulf, la Texaco, la Shell et la BP. Et, monsieur l'Orateur, au cours des quatre dernières années, dans notre pays, ces cinq grandes compagnies de pétrole ont réalisé au pays un profit de quatre milliards de dollars, et au cours des six premiers mois de 1979, elles ont réalisé un profit de 530 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 32 p. 100, depuis l'année dernière. La Gulf Oil, par exemple, a vu son profit augmenter de 1 p. 100, mais celui de la BP a augmenté de 44 p. 100 en comparaison de celui de l'an dernier.

[*Traduction*]

En outre, monsieur l'Orateur, il y a d'immenses profits qui sont reportés. Dans le cas de l'industrie pétrolière, ces profits représentent environ 1.5 milliard de dollars. Je ne comprends donc pas comment un député d'en face peut dire que Petro-Canada est une trop grosse société, qu'elle va détruire l'industrie du gaz et du pétrole au Canada. J'aimerais bien que le gouvernement, en collaboration avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, les provinces productrices d'énergie, prenne, en ce qui concerne le gaz et le pétrole, des mesures semblables à celles que le gouvernement de la Saskatchewan a prises à l'égard de la potasse.

Quelqu'un en face dit «Ça commence». Le gouvernement de la Saskatchewan a étatisé plus de 40 p. 100 de l'industrie de la potasse dans la province. Il réussit très bien à développer l'industrie, à réaliser d'énormes bénéfices, à les conserver pour les habitants de la province, et à contrôler l'industrie. Le siège de la société se trouve en Saskatchewan. C'est là que se font les travaux de recherche et de développement.

Une voix: Qu'est-ce que le Canada en retire?

M. Nystrom: En premier lieu, monsieur l'Orateur, le Canada obtient la garantie que l'industrie appartiendra à des Canadiens, que les bénéfices resteront ici, que les prises de décision et l'élaboration de la politique seront le fait de Canadiens. Dans le cas présent, ces Canadiens sont des habitants de la Saskatchewan, mais nous sommes tous canadiens. Sans compter que nous pourrons ainsi contrôler l'industrie de la potasse, ce qui est une chose très importante.

Si nos vis-à-vis s'inquiètent de la perte éventuelle du marché de la potasse du fait que l'exploitation en soit contrôlée par le gouvernement de la Saskatchewan, qu'ils se rassurent. Les ventes ont augmenté. Le prix de la potasse a également augmenté et l'industrie est florissante dans la province. Je pense que cela illustre bien, monsieur l'Orateur, que la nationalisation d'une industrie peut être un moyen très efficace et très décisif de favoriser le développement d'une province, voire même de l'ensemble du pays.

D'après moi, Petro-Canada devrait pouvoir devenir la grande société pétrolière du Canada avec la collaboration des provinces productrices de la même manière qu'a grandi l'exploitation de la potasse en Saskatchewan. Je sais que le premier ministre de ma province serait parfaitement d'accord avec cette position. Il existe déjà des entreprises en coparticipation, entre la Saskoil, société publique en Saskatchewan, et Petro-Canada.

Je me demande ce qui peut bien inquiéter nos vis-à-vis. Pourquoi cherchent-ils tellement à protéger l'Imperial Oil? Ils ont peur de l'intervention du gouvernement. Ils redoutent leur propre premier ministre. Au moins, le gouvernement du Canada est responsable devant la Chambre des communes. Au moins le gouvernement du Canada doit rendre des comptes devant les comités de la Chambre. On peut renverser les gouvernements et en élire de nouveau, s'ils sont incapables de répondre aux vœux de la population. Mais que peut cette population contre Imperial Oil, Shell, Gulf Oil ou British Petroleum?

Une voix: Les imposer!

M. Nystrom: Quelqu'un a dit: Les imposer. Mais comment peut-on effectivement imposer ces grandes multinationales? Si vous osez le faire, peut-être décideront-elles à leur tour de limiter leurs investissements. Nous avons besoin de beaucoup de capitaux pour développer nos ressources et peut-être que si on impose ces sociétés trop lourdement, elles refuseront d'investir. C'est une arme à double tranchant. De toute façon, monsieur l'Orateur, nous ne leur avons pas demandé de payer d'impôts jusqu'ici. Si le gouvernement me garantissait qu'il imposerait les sociétés multinationales, je serais peut-être plus disposé à écouter certaines de ses idées au sujet de Petro-Canada.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député induit la Chambre en erreur. J'ai sous les yeux des chiffres qui indiquent qu'en 1978, Shell Oil a payé 138 millions de dollars d'autres impôts et 205 millions de dollars en redevances de production, ce qui fait au total 342 millions de dollars . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais plutôt d'une divergence de vues. Le député sera le prochain à avoir la parole et il pourra alors apporter les rectifications qu'il juge nécessaires.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) soit intervenu dans le débat parce que j'ai ici tous les tableaux et tous les chiffres des impôts perçus sur les sociétés pétrolières du Canada. J'ai ici les chiffres relatifs aux cinq sociétés les plus importantes. Je ne pense pas avoir le temps de les consigner au compte rendu. Bien entendu, je sais que certaines des sociétés paient des impôts, mais le taux d'imposition réel d'un grand nombre de sociétés importantes est très faible.

Par exemple, Shell Oil n'a pas versé tellement d'impôts au gouvernement fédéral. Si les députés veulent que je donne tous les chiffres, je le ferai volontiers, monsieur l'Orateur.

Ce que j'essaie de dire, c'est que je ne vois pas pourquoi le gouvernement craindrait d'assurer la nationalisation d'une petite partie de notre industrie gazière et pétrolière. C'est ce que fait Petro-Canada à l'heure actuelle. Bien entendu, notre parti voudrait que Petro-Canada prenne de l'expansion, qu'elle participe à tous les aspects de l'industrie gazière et pétrolière et qu'elle devienne la principale société pétrolière du Canada. C'est ce que nous voudrions et je soutiens que la majorité des Canadiens sont de notre avis. Je serais prêt à participer n'importe quand à un débat sur cette question avec tout député conservateur dans toute partie de ma province ou de ma circonscription. C'est ce que les Canadiens veulent et je ne vois pas pourquoi le gouvernement conservateur tient tellement à rendre l'industrie gazière et pétrolière au secteur privé.

Comme on l'a dit plustôt aujourd'hui, le gouvernement a déjà changé d'avis sur bien des questions, à propos de Jérusalem, des réductions d'impôt, des questions céréalières, et ainsi de suite. Je l'exhorte à changer d'avis du tout au tout sur la question de Petro-Canada et à conserver cette société dans l'intérêt de tous les Canadiens.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part à la discussion du bill d'initiative parlementaire C-212 présenté par le député de Spadina (M. Stollery), dont l'organisation cérébrale et l'esprit en imposent à la ronde.

Des voix: Oh!

M. McDermid: Et voici, monsieur l'Orateur, un exemple du mode de gouvernement dont il rêve. Le gouvernement par comités, le gouvernement par l'enquête publique, le gouvernement des folles dépenses de l'argent des contribuables. Et je suppose que la nuit, il rêve d'enfourcher son blanc palefroi pour parcourir le pays à la tête d'un comité mixte, non pas pour apprendre ce qui se passe, mais pour mettre la pagaille dans le mode de gouvernement dont nous nous félicitons au Canada.

Petro-Canada

M. Foster: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne pense pas que le député ait raison de critiquer mon honorable ami de Spadina de vouloir renvoyer un sujet au comité des ressources nationales et des travaux publics, et spécialement le bill de Petro-Canada qui est l'œuvre de ce comité. Et d'ailleurs, il devrait comprendre que son chef, le premier ministre (M. Clark), a désigné de nombreux, très nombreux comités, plus que la Chambre des communes ne peut en . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Encore une fois, il s'agit d'un différend. Le député de Brampton-Georgetown.

M. McDermid: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir aborder ce sujet et j'y arrive. Voici ce que dit la loi sur Petro-Canada:

Dans l'exercice de ses pouvoirs, la Corporation se conforme aux instructions que le gouverneur en conseil lui communique par écrit.

Cela veut dire les instructions du gouvernement. D'accord? Ce que le député propose, c'est que ce soit un comité permanent de la Chambre des communes qui trace à Petro-Canada ses règles d'action plutôt que le gouvernement. Eh bien, lisez son modificatif. Tout est là. Ce qu'il veut, c'est un comité qui prendrait les décisions de politique à la place du gouvernement, c'est-à-dire le comité des ressources nationales et des travaux publics. On croit rêver. A quoi sert le Parlement? A quoi sert le cabinet? Pourquoi ne gouvernons-nous pas seulement par comités?

● (1740)

Je vous renvoie à la deuxième proposition du bill pour donner une réponse plus complète au député. La loi dit ceci:

Les lois concernant l'insolvabilité ou la liquidation d'une corporation ne s'appliquent pas à la Corporation. Les affaires de la Corporation ne sont liquidées que si le Parlement y pourvoit.

Le docte député présente une modification qui dit:

Une règle de droit concernant l'insolvabilité ou la liquidation d'une corporation ne s'applique à la Corporation, et les affaires de la Corporation ne sont liquidées, que si un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes, à la suite d'audiences publiques tenues par lui dans au moins un lieu de chaque province et territoire du Canada, recommande que cette règle de droit s'applique à la Corporation ou que les affaires de cette dernière soient liquidées, selon le cas.

Le deuxième article du bill C-212 modifierait radicalement l'article 28, et je pense que le député l'admettra. Au lieu de demander au Parlement de liquider une corporation, le député de Spadina chargerait encore une fois un comité d'en décider.

Un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes parcourait le pays en tout sens, tiendrait des audiences, tout cela aux frais du contribuable, et imaginez-vous qu'il pourrait ne tenir qu'une réunion par province ou par territoire, et ensuite ce serait le comité qui prendrait la décision, et non le Parlement. De toute façon, vous l'avez lu.

C'est un autre exemple de la façon dont les libéraux voudraient abuser du pouvoir du Parlement. C'est un exemple de la tournure d'esprit du chef de l'opposition (M. Trudeau) qui pense que les députés sont des nullités: «Ne laissez pas le pouvoir de décision au Parlement, donnez-le à un comité.» Notre gouvernment a l'intention de renforcer le Parlement et non de l'affaiblir, comme le propose ce bill mal conçu, le bill C-212.

Si le député jouait franc jeu avec la Chambre et avec les Canadiens, il reconnaîtrait qu'il s'agit d'une tactique—bien pitoyable d'ailleurs—pour empêcher une décision sur Petro-Canada. Les libéraux et les NPD se servent de Petro-Canada comme d'un écran de fumée pour masquer certains vrais problèmes qui se posent au gouvernement et au pays. Ils veulent faire croire au Canada que Petro-Canada est la réponse à tous nos problèmes énergétiques. Il est regrettable que la question de Petro-Canada ait tant retenu les esprits ces derniers mois, au détriment des problèmes beaucoup plus sérieux que sont l'avenir de notre approvisionnement en énergie et l'ampleur de nos déficits commerciaux et budgétaires.

La question de Petro-Canada a été fort embrouillée ces temps-ci. J'ai consacré beaucoup de temps à l'étude de cette société de la Couronne, et il est temps de dire à son sujet la pure et dure vérité.

Petro-Canada avait reçu pour mission première de découvrir et de mettre en valeur, pour l'approvisionnement du pays, de nouvelles sources de pétrole et de gaz, dans les régions où les sociétés pétrolières n'avaient pas envie de prendre des risques. Il lui était également demandé d'importer, de transporter et de raffiner le pétrole et le gaz. Il s'agit là d'une gageure, puisque Petro-Canada n'a ni bateaux ni raffineries.

Il lui était demandé d'assurer la sécurité des approvisionnements et des réserves du Canada. Petro-Canada a acheté Pacific Petroleums, société dont 37 p. 100 du capital était canadien, soit dit en passant. Le gouvernement a désintéressé les Canadiens avec leur propre argent. Est-ce que cela a augmenté les réserves du Canada? Pas du tout, puisque ces réserves nous étaient déjà acquises. La sécurité des approvisionnements, on l'assure quand on découvre de nouvelles réserves pétrolières à force de travail et de compétence, pas en achetant des sociétés qui ont déjà ces réserves. Il y a 700 sociétés pétrolières au Canada et non cinq, comme l'a dit le député de l'Ouest.

Les députés des partis d'opposition ont dit que la création de Petro-Canada nous ouvrait une fenêtre sur l'industrie pétrolière. Voilà ce qu'on nous a raconté et c'est idiot. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dispose de 4,000 personnes, qui lui coûtent annuellement 160 millions, pour observer tout ce qui se passe dans l'industrie pétrolière. Les gouvernements ont le contrôle des prix pétroliers. Prix du gaz à la tête du puits, volume d'exportations, débit de production, etc. La législation du contrôle pétrolier oblige toutes les sociétés pétrolières à fournir à l'État des tonnes de renseignements. L'industrie du pétrole et du gaz est probablement l'industrie la plus réglementée au Canada. Petro-Canada n'a donc pas à faire le même travail que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

On a créé Petro-Canada en ajoutant 800 millions de dollars comptant au fardeau fiscal des Canadiens. Cet argent provient des poches des Canadiens sous forme d'impôts qu'ils n'auraient pas eu à payer autrement. Le contribuable doit aussi assumer la responsabilité ultime du passif de 1 milliard et demi de dollars de dettes contractées par Petro-Canada. A l'heure actuelle, Petro-Canada est comme un malade qui peut rester assez bien portant tant qu'il obtient de fréquentes transfusions de sang. Celles-ci prennent la forme de fonds puisés directement dans le Trésor fédéral ou d'argent emprunté grâce à la cote de solvabilité du gouvernement fédéral.

Nous entendons dire à quel point Petro-Canada va bien. Au cours des six premiers mois de 1979, elle a perdu 7.6 millions d'un actif de 3.3 milliards. C'est tout un exploit. Alors que presque toutes les autres compagnies de pétrole réalisent des profits, la société d'État Petro-Canada perd de l'argent. En fait, la structure financière de Petro-Canada actuellement surchargée de dette par rapport à son avoir. La dette dépasse 250 p. 100 de l'avoir, alors que le pourcentage varie entre 25 p. 100 et 40 p. 100 pour les autres compagnies de pétrole.

Un des directeurs de Petro-Canada a dit:

Quand nous faisons une gaffe, c'est à cause de l'intervention du gouvernement; quand les choses vont bien, c'est parce que nous prenons de bonnes décisions d'affaires.

Le gouvernement progressiste conservateur n'a jamais eu l'intention de démanteler Petro-Canada. Nous n'avons jamais dit que nous allions la démanteler. C'est sur la question de la propriété que nous ne sommes pas d'accord, pas sur son rôle. Au lieu d'une entreprise publique dont le gouvernement serait propriétaire sous la forme d'une société de la Couronne, le gouvernement veut une compagnie privée dont les Canadiens pourront détenir des actions, de façon que tout le monde profite des bénéfices que pourra réaliser Petro-Canada.

Si on est en faveur d'un Canada indépendant au vrai sens du mot «indépendant», où l'intervention du gouvernement s'arrête-t-elle ou commence-t-elle? Essayer de protéger une compagnie comme Petro-Canada du système de libre entreprise n'est pas de l'indépendance, mais du socialisme. S'il y a un moment où le gouvernement doit intervenir et prendre charge d'une industrie, alors, vice versa, il y a un moment où le gouvernement devrait en sortir.

Avec le projet de restructuration de Petro-Canada, nous aurions une société entièrement canadienne qui pourrait prendre une expansion plus rapide que sous sa forme actuelle. En cédant Petro-Canada à des intérêts privés nous lui permettrons de devenir la plus grosse société pétrolière du Canada et le groupe d'étude a recommandé que seuls des Canadiens remplissant les conditions requises soient autorisés à posséder des actions de Petro-Canada et, je le répète, seuls les Canadiens remplissant les conditions requises puissent acheter des actions ultérieurement sur le marché libre. Je l'ai dit bien souvent, les actions doivent rester entre les mains des Canadiens.

La nouvelle société privée aurait pratiquement les mêmes avoirs et responsabilités que la société d'Etat actuelle—97 p. 100 de ses responsabilités pour être exact—mais elle serait réorganisée et renforcée de façon à pouvoir jouer une rôle plus important dans l'industrie canadienne de l'énergie.

Les principales responsabilités de Petro-Canada relevant du secteur public seraient confiées au gouvernement. Ce dernier remplirait trois grandes fonctions: il négocierait les contrats pétroliers avec l'étranger; il encouragerait la prospection canadienne dans les régions éloignées ainsi que la recherche dans le domaine des sables bitumineux et de l'huile lourde. Notre gouvernement est en faveur d'une industrie énergétique solide entre les mains des intérêts privés canadiens. Nous croyons préférable de confier ce secteur aux intérêts privés canadiens plutôt qu'à l'Etat. Si Petro-Canada appartient aux citoyens canadiens, elle sera plus efficace et nous permettra de mieux d'atteindre nos objectifs d'autonomie dans le domaine de l'énergie. En possédant des actions dans Petro-Canada, nos enfants et nos petits-enfants auront leur part des richesses économiques considérables du Canada.

Il n'y a rien à quoi je tienne davantage que la liberté dont nous jouissons dans le système de libre entreprise. Notre liberté est directement reliée à l'entreprise privée. Si cette dernière est détruite, nous perdrons notre liberté politique. Si nous croyons que l'individu ne doit pas être dominé par l'Etat, nous ne devons pas permettre qu'un gouvernement domine notre économie par une étatisation injustifiée.

Donc, pour résumer, avec le bill C-212, les libéraux cherchent encore une fois à usurper les pouvoirs du Parlement. Le premier ministre (M. Clark) a déjà déclaré que tout changement apporté à Petro-Canada serait soumis à l'approbation de la Chambre. Il le présentera à la Chambre. Il l'a bien dit. Nous n'avons pas besoin qu'un comité comme celui qui est proposé circule dans le pays. L'adoption du bill constituerait un acte ignoble à l'endroit des Canadiens et je m'opposerai fermement, quant à moi, à cette proposition.

● (1750)

Des voix: Bravo!

M. Jake Froese (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord remercier le député d'avoir présenté le bill C-212 parce que cela nous donne l'occasion de faire le point sur certaines questions qui ont été mal comprises en ce qui concerne Petro-Canada.

Le fait que le député de Spadina (M. Stollery) ait reconnu dans son introduction, que Petro-Canada sera confié aux Canadiens m'a beaucoup plu. Cela me réjouit et j'espère qu'avec le temps, il abandonnera la lutte. En préparant mon intervention sur ce bill, cet après-midi, j'ai pris soin de choisir mes paroles avec circonspection.

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je m'en excuse et je ne veux pas accaparer le temps de parole du député, mais je veux lui poser une question. Où donc ai-je reconnu ou laissé entendre dans le bill que la privatisation de Petro-Canada était un fait accompli? Le bill ne recommande uniquement que, les Canadiens aient voix au chapitre, advenant l'abolition de Petro-Canada par le gouvernement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Froese: Je faisais seulement allusion aux premières observations du député, lorsqu'il parlait du temps nécessaire avant que le gouvernement fasse quoi que ce soit, et je m'inscris en faux contre cette remarque.

Je reviens à ce que je disais. Depuis que je siège à la Chambre, j'entends les gens parler de Petro-Canada, et j'ai l'impression que, dans l'esprit de certains députés, c'est devenu une question tellement sacrée qu'elle peut se comparer au veau d'or de la Bible. Ils adorent tout simplement Petro-Canada. J'estime que nous courons un très grand danger dès que nous sommes aussi attachés à quelque chose.

Je regrette que le député de la Saskatchewan ait quitté la Chambre, car j'entends sans cesse des députés néo-démocrates parler de l'industrie de la potasse, qui a été nationalisée en Saskatchewan, et vanter cette grande réalisation. En fait, c'est bien ce que je crains, de voir Petro-Canada subir le même sort que l'industrie de la potasse en Saskatchewan. Je frémis à cette idée, car quand le gouvernement de la Saskatchewan a pris en main l'industrie de la potasse—j'utilise chaque année d'énormes quantités de potasse—nous avons vu le prix de la potasse doubler. Si cela signifie que lorsqu'un gouvernement prend le contrôle de quelque chose, les prix doivent fatalement doubler je dois alors dire que cela m'effraye.

Il n'y a plus de moyen de contrôle lorsque l'État prend le contrôle de quelque chose, car personne n'a le droit d'interroger le gouvernement. Quelqu'un a-t-il jamais eu le droit d'interroger le gouvernement de la Saskatchewan en ce qui concerne la potasse? Quand je pense à ce qui arriverait si Petro-Canada devait rester sous le contrôle de l'État, de la façon dont les choses ont commencé, j'en frémis.

Permettez-moi de verser certains faits au compte rendu. En août 1976 Petro-Canada a acheté Atlantic Richfield pour la somme de 340 millions de dollars. Ce n'est pas tant le prix payé que le principe qui me préoccupe. La société a ensuite acheté Bay Petroleum Limited. L'achat de Pacific Petroleum en novembre 1978 s'est effectué différemment. Plutôt que d'utiliser de l'argent, le gouvernement s'est servi de son crédit. Petro-Canada a émis des actions privilégiées remboursables et ne donnant pas droit de vote par l'intermédiaire d'une banque afin d'obtenir la somme de 1.4 milliard de dollars nécessaire pour effectuer la prise de contrôle. La loi sur Petro-Canada interdit à cette société d'émettre des actions privilégiées si bien que cela a dû se faire par le biais d'une filiale. Si une quelconque entreprise privée au Canada essait d'agir de cette façon, les partis d'opposition protesteraient avec véhémence. Mais quand c'est le gouvernement qui agit de la sorte, personne n'a le droit de protester sauf l'opposition, et cela ne change pas. Je suis sûr que lorsque les députés du parti au pouvoir étaient dans l'opposition, ils se sont élevés contre un tel principe qui va totalement à l'encontre de l'éthique commerciale. Voilà ce que je crains.

On prétend que Petro-Canada permet de voir ce qui se passe dans ce secteur. Dans ce cas, comparons cette société à une entreprise privée. Imaginez un peu que l'on demande d'inverser les rôles! Le gouvernement serait-il impartial dans une situation analogue? Tout est réglementé partout, mais brusquement, du fait qu'il s'agit d'une entreprise d'État, on fait fi de tous les principes commerciaux.

J'imagine que Petro-Canada pourrait changer selon le bon plaisir du gouvernement, et j'y vois un autre risque. Je prétends que le parti conservateur court un aussi grand danger que les partis de l'opposition. Peu importe le parti qui est au pouvoir. Ce qui me fait tenir de tels propos, c'est l'expérience que j'ai du gouvernement depuis 1968. Je me rends bien compte qu'il ne faut comparer le gouvernement actuel à aucun autre gouvernement mais, en principe, il fonctionne de la même façon. Tant que les fonctionnaires ont la haute main sur un secteur pour lequel ils ne sont pas tenus de rendre des comptes, ce secteur en pâtit. En effet, lorsqu'une personne n'est pas obligée de justifier ses dépenses, elle dépense sans compter. C'est pourquoi il importe tellement que nous permettions aux Canadiens qui, eux, répondent de leurs actes de participer au capital de Petro-Canada. Je trouve que c'est une excellente idée.

Je sais également que Petro-Canada et l'industrie énergétique dans notre pays sont des secteurs très lucratifs et qui vont le demeurer encore pendant des années. Je ne vois pas pourquoi l'opposition tient tant à empêcher les Canadiens de devenir actionnaires de la société la plus florissante du pays. C'est un grand plaisir de devenir propriétaire d'une partie de son pays et j'imagine avec quel enthousiasme les Canadiens vont vouloir acheter des actions de la plus grande entreprise nationale.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures, heure à laquelle—je le rappelle aux députés—la Chambre étudiera la motion de voies et moyens présentée par le ministre des Finances (M. Crosbie).

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

—Monsieur le président, j'aimerais, avant de commencer mon premier exposé budgétaire, exprimer ma reconnaissance au premier ministre pour m'avoir confié cette lourde responsabilité et remercier mes collègues et les fonctionnaires de mon ministère et d'autres organismes pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la préparation de ce budget. J'en profite aussi pour dire aux membres du caucus du gouvernement combien j'ai apprécié leur appui.

Une voix: Jusqu'à maintenant.

M. Crosbie: Ne vous inquiétez pas, messieurs.

J'aimerais également exprimer ma reconnaissance aux électeurs de Saint-Jean-Ouest, qui m'ont accordé leur confiance au cours de quatre élections provinciales depuis 1966 et qui m'ont choisi le 18 octobre 1976 et le 22 mai 1979 pour les représenter dans cette institution nationale. Les trois années que j'ai passées à cette Chambre ont été actives et enrichissantes. J'en suis venu à connaître le pays et les députés de tous partis, à la Chambre, d'une façon qui me convainc au-delà de tout doute des immenses possibilités du Canada. De quoi avons-nous besoin pour réaliser cet énorme potentiel? Nous avons besoin d'initiative, d'ardeur au travail, d'esprit d'entreprise et du caractère aventureux de nos ancêtres—qu'ils soient anglais,

français ou d'autres nationalités—qui sont venus coloniser nos terres nouvelles.

[*Français*]

Mes chers amis, une ère nouvelle s'ouvre devant nous. Nous allons relever un défi extraordinaire. Nous allons réaliser le potentiel du plus beau pays du monde.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Il s'agit d'un budget de «réalisation de notre potentiel». C'est un budget qui fait face aux réalités et expose la façon dont, selon nous, le Canada peut réaliser ses possibilités. Laurier a déclaré que le XX[e] siècle appartenait au Canada. Cette prophétie ne s'est peut-être pas encore traduite dans les faits. Cependant, si notre politique financière et énergétique est adoptée, les années 90 appartiendront bel et bien au Canada.

Ce budget constitue une «première» sous plusieurs aspects. C'est le premier budget que j'ai le privilège de présenter à la Chambre, le premier budget du nouveau gouvernement, le premier budget fédéral jamais présenté par un natif de Terre-Neuve et le premier budget progressiste conservateur en 17 ans. Plus important encore, c'est le premier budget d'une ère nouvelle dans les affaires économiques et financières de ce pays, une ère caractérisée par un réalisme nouveau et un climat économique plus stimulant et plus favorable aux Canadiens.

Depuis le mois de mai, j'ai rencontré les ministres des Finances de nombreux pays. J'ai débattu de nos problèmes économiques et financiers avec mes homologues des provinces. J'ai entendu le point de vue des dirigeants nationaux et syndicaux de tout le Canada. J'ai sollicité les avis d'économistes dans les universités, des organismes de recherche et des sociétés privées.

Tous ces contacts et les avis indépendants offerts au sommet de Tokyo par le FMI, l'OCDE et le Conseil économique du Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les députés ignorent la signification de ces sigles. Tous ces contrats m'ont confirmé dans l'idée que ce budget devait être guidé par quatre considérations majeures.

● (2010)

La première est que l'économie canadienne possède un grand potentiel et offre des perspectives plus favorables que tout autre pays au monde. En second lieu, les résultats de notre économie, qui ont été décevants au cours des années 70, pourraient être sensiblement améliorés si l'on instaurait des incitations économiques plus favorables aux particuliers et à l'entreprise privée. En troisième lieu, pour que notre politique soit un succès, elle doit faire face de manière réaliste aux problèmes que posent le coût et la rareté de l'énergie, ainsi que l'énorme déficit budgétaire que nous ont légué nos prédécesseurs libéraux. Enfin notre politique doit être axée davantage qu'au cours des dix dernières années sur les possibilités à moyen et à long terme de notre pays et accorder moins d'importance aux ajustements de l'économie à court terme et aux échappatoires politiques du moment.

Le besoin d'une approche nouvelle ressort très clairement des résultats que nous avons enregistrés pendant les années 70. En gros, ils n'ont été que de la moitié environ des résultats que nous avions obtenus pendant les années 60. Nos taux d'inflation et de chômage ont été à peu près deux fois plus élevés, tandis que le rythme de croissance de notre productivité diminuait de moitié. Au cours des cinq dernières années, les gains de productivité, source essentielle à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens, ont été quasiment nuls.

Cette détérioration de nos résultats est imputable à plusieurs facteurs, dont certains échappent à notre volonté. Mentionnons par exemple les événements internationaux, comme la flambée des prix de l'énergie et la conjonction malheureuse d'une croissance économique ralentie et d'une hausse générale des prix dans la plupart des pays, États-Unis compris. De plus, le gouvernement n'avait aucune prise sur certains phénomènes intérieurs comme les changements et les variations de la participation à la population active.

Ces influences inévitables ne sont toutefois pas seules en cause: les gouvernements—et en particulier le gouvernement fédéral—ont leur part de responsabilité pour ne pas avoir fait face aux réalités économiques et négligé de tirer le maximum du potentiel de notre pays. A mon avis, l'une des principales raisons pour lesquelles les Canadiens se sont choisi un nouveau gouvernement, au printemps dernier, était le désir de voir guider le pays par une politique nouvelle et plus réaliste. Je suis bien déterminé, ainsi que mes collègues, à m'engager dans cette voie, même si elle doit nous exposer pour un temps à une certaine impopularité. Nous sommes persuadés que, à la longue, des principes économiques sains sont payants et, donc, constituent une bonne politique.

DÉFIS MAJEURS DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Quels sont les défis que nous devons relever pour orienter le pays dans une direction nouvelle? La croissance de la productivité a été faible ou nulle au cours des cinq dernières années. Cette année, les prix ont monté de près de 10 p. 100. Cela fait sept ans de suite que les prix augmentent d'entre 7.5 et 11 p. 100 par an. Le taux de chômage s'établit à environ 7.5 p. 100, ce qui est moins élevé qu'en 1977 et 1978, mais le nombre de chômeurs reste considérable, en particulier dans certaines régions du pays comme ma propre île natale, Terre-Neuve.

En outre, deux déficits criants sont apparus dans l'économie: le déficit du gouvernement du Canada et le déficit de la balance courante. A l'heure actuelle, les dépenses du gouvernement fédéral sont supérieures de 25 p. cent à ses recettes, et le déficit dépasse le budget total de l'année du centenaire, 1967. Quant au déficit de notre balance courante, il équivaut à plus de 2 p. cent du produit national brut, c'est-à-dire à plus de 2 p. cent de la valeur totale de tous les biens et services produits par notre pays. Aucun des autres grands pays industrialisés n'enregistre un déficit aussi élevé en proportion de son économie. En tant que pays et en tant que gouvernement nous devons faire face à l'obligation de payer nos factures et cesser d'emprunter toujours plus, aux dépens de notre avenir.

A cause de ces déficits, les taux d'intérêt ont augmenté de manière excessive, les emprunteurs privés se sont vus chassés du marché intérieur des capitaux et le dollar canadien s'est affaibli. Notre capacité de lancer des initiatives nouvelles pour le développement du pays serait quasiment réduite à néant si nous ne faisions rien pour réduire ces déficits.

L'expérience récente prouve une fois de plus que l'expansion monétaire et l'augmentation des dépenses et du déficit du gouvernement ne règlent rien. Elles ne font qu'aggraver les difficultés. Une politique fiscale et monétaire disciplinée et réaliste est indispensable. Un système d'incitations, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, est de toute évidence essentiel. Le choix que font les individus en réaction à des incitations positives est beaucoup plus efficace que les interventions persuasives, autoritaires ou directives du gouvernement. L'une des grandes priorités de ce budget-ci et de nos budgets suivants sera l'établissement d'un système d'incitations qui encourageront les Canadiens à travailler, à épargner, à investir, à prendre des risques au Canada, à devenir plus efficaces dans la production et à économiser l'énergie et les autres ressources rares.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET

Je tiens ce soir l'une de nos promesses électorales en présentant des projections détaillées de nos recettes, dépenses et déficits jusqu'en 1983-84. Les députés d'en face sont estomaqués. Ils n'ont pas l'habitude d'entendre la vérité. Je publie aussi un document qui décrit les hypothèses économiques sur lesquelles les projections financières sont basées.

[*Français*]

Monsieur le président, ce soir j'ai réalisé mon projet le plus cher. Tel que promis, j'ai réduit le déficit budgétaire et les besoins financiers du gouvernement d'une façon dramatique. Je suis certain que ce geste courageux posé par notre gouvernement permettra enfin à notre économie de repartir du bon pied.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ils vont sûrement franchir le parquet avant que je finisse, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je voudrais maintenant exposer les principaux éléments de ce budget.

L'objectif fondamental de notre plan financier est de réduire progressivement notre déficit. Nos besoins financiers seront diminués de moitié, pour passer de près de $10 milliards cette année à moins de $5 milliards d'ici 1983-84.

Pour atteindre cet objectif, nos dépenses seront strictement plafonnées. Nous limiterons leur croissance à 10 p. cent par an. Si l'on tient compte de l'inflation, ce chiffre représente une faible augmentation des dépenses en termes réels.

J'aimerais évoquer maintenant des nouvelles mesures importantes dans le domaine de l'énergie, en vue d'atteindre notre objectif d'autonomie pétrolière d'ici les années 90.

Les choses doivent être bien claires: les chiffres de recettes et de dépenses pour 1980-81 et les exercices suivants reposent sur l'hypothèse que nous conclurons une entente avec les provinces productrices de pétrole et de gaz sur notre nouvelle politique énergétique et sur l'établissement des prix du pétrole et du gaz. L'entente comporte un relèvement du prix de ces produits entre 1980 et 1984 de manière qu'il se rapproche à un rythme mesuré du niveau de 85 p. cent seulement—non pas 100 p. cent comme sous l'ancien régime—des prix américains à Chicago ou du prix international, le moindre des deux étant retenu.

Le gouvernement du Canada se propose, à l'occasion de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel, de veiller à ce que l'industrie ne réalise pas des profits excessifs grâce à l'accélération des prix, mais obtienne un rendement convenable et garde des ressources suffisantes pour continuer l'exploration et la mise en valeur des nouvelles sources d'énergie. Nous voulons nous assurer, par notre nouvelle taxe énergétique, que le gouvernement du Canada reçoive à peu près la moitié du produit des hausses qui dépasseront $2 le baril de pétrole et 30 cents les mille pieds cubes de gaz par an. Le gouvernement pourra ainsi tirer de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz des recettes suffisantes pour appliquer les mesures énergétiques, les programmes d'économie et les mécanismes de compensation conçus en faveur des régions et des citoyens du Canada.

● (2020)

La forme exacte de notre taxe énergétique n'a pas encore été définitivement arrêtée . . .

Une voix: Pourquoi?

M. Chrétien: Après sept mois? Pourquoi présentez-vous un budget?

M. Crosbie: Elle n'a pas encore été définitivement arrêtée. Parce qu'il est important de consulter les provinces et non pas d'en faire fi, à l'instar de l'ancien gouvernement.

Cependant, la taxe sera suffisante pour donner au gouvernement du Canada les recettes que, à notre avis, nous devons tirer des hausses de prix du gaz et du pétrole pour mettre en œuvre les programmes dont nous avons indiqué la nécessité. Je suis bien convaincu que les ententes déjà conclues seront complétées et qu'une nouvelle taxe énergétique sera mise en place avant juillet 1980.

Comme il est absolument essentiel d'encourager nos concitoyens à diminuer encore leur consommation de produits pétroliers, à économiser ceux qui doivent être importés en quantité toujours croissante et à des prix toujours plus élevés—alors que nos propres réserves diminuent—et afin d'obtenir des recettes absolument nécessaires au gouvernement du Canada d'une manière qui contribue aussi à la réalisation d'un autre objectif national, une taxe d'accise de 25 cents par gallon sera imposée à compter de ce soir sur l'essence, le carburant diesel et les autres carburants.

Une voix: Des accords ici et là.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Finies les larmes de crocodiles? Je continue.

Cette taxe ne s'appliquera pas à l'huile de chauffage à usage domestique ou autre.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Touchant tous les utilisateurs de carburants, cette taxe remplacera celle de 7 cents le gallon qui ne frappe actuellement que les utilisateurs non commerciaux d'essence. Par conséquent, la hausse est de 18 cents le gallon pour les personnes qui achètent de l'essence pour usage personnel. Les exploitations agricoles, les pêcheurs commerciaux et les transports publics urbains auront droit à un remboursement de 10 cents le gallon; dans leur cas, la taxe sera donc en fait de 15 cents.

Toutes les recettes fournies au gouvernement fédéral par la nouvelle taxe énergétique et une bonne partie du produit de la taxe d'accise seront réinjectées dans l'économie sous forme d'aides directes à l'exploitation d'autres sources d'énergie, aux méthodes de conservation, et aux régions qui ont plus de mal à absorber ces hausses de prix.

Le gouvernement précédent avait déclaré qu'il n'avait pas l'intention de maintenir indéfiniment la situation d'énergie à bon marché au Canada, alors que le reste du monde s'adaptait aux réalités nouvelles. Il avait ensuite admis que la seule solution possible, en pratique, était de continuer à relever progressivement le prix de l'énergie. Il avait souligné que cela était essentiel pour assurer les approvisionnements futurs et conserver des ressources rares. Le hic est que le gouvernement précédent n'a pas eu le courage d'appliquer cette politique qu'il préconisait. Nous devons maintenant agir de façon que le Canada devienne autonome à l'égard de toutes les formes d'énergie, y compris le pétrole, d'ici les années 90 et de manière à protéger le pays contre le chaos, dans l'éventualité où les approvisionnements internationaux de pétrole seraient interrompus. A la différence du gouvernement précédent, nous ne voulons pas préconiser une politique pour, ensuite, ne pas l'appliquer.

J'annonce ce soir l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable au titre de l'énergie qui sera de $80 par adulte et de $30 par enfant, annuellement, sous réserve d'un revenu maximum. Cette mesure, dont l'application sera échelonnée sur deux ans, bénéficiera aux familles canadiennes à revenu modique. Lorsqu'elle sera entièrement en vigueur, elle coûtera $1 milliard par an au trésor fédéral.

Si les partis d'opposition permettent à notre projet de crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires et impôts fonciers de prendre force de loi, les impôts fédéraux sur le revenu seront réduits de $1.2 milliard en 1980 et de $2.9 milliards en 1982. Ils seront également diminués de $1.4 milliard en 1980 par le fait de l'indexation.

Les achats d'actions ordinaires d'entreprises canadiennes seront encouragés par un nouveau mécanisme, le Régime de placement en actions ordinaires canadiennes, et par les changements apportés aux règles régissant les Régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Pour aider les petites entreprises non constituées en sociétés et tenir compte de la contribution que beaucoup de femmes apportent à ces entreprises, la rémunération versée aux conjoints sera déductible. Cette mesure représente un nouveau pas vers l'égalité des droits pour la femme canadienne.

Alors que nous observons des taux d'intérêt élevés, de nouvelles mesures fiscales diminueront les coûts d'emprunt des petites sociétés, par le biais d'une obligation pour l'expansion des petites entreprises.

De nouveaux stimulants fiscaux favoriseront le développement régional et les investissements dans les bateaux de pêche construits au Canada et utilisés dans la région de l'Atlantique.

Les agriculteurs bénéficieront d'un allégement qui atténuera sensiblement les problèmes causés par l'imposition des gains en capital sur les terres agricoles.

Le régime fiscal des particuliers subira des modifications à la lumière de la réforme du droit de la famille.

Une surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt des sociétés sera appliquée pendant deux ans, à titre de contribution du secteur des entreprises à la réduction absolument indispensable de notre déficit.

La déduction du super-épuisement pour les forages dans les régions pionnières sera prolongée, à un taux réduit, jusqu'à la fin de 1980. Elle sera ensuite remplacée. Le taux de déduction des avoirs pétroliers et gaziers canadiens, y compris les paiements de primes foncières, sera ramené de 30 à 10 p. 100.

Les taxes sur les boissons alcooliques, le tabac et certains autres produits seront augmentées.

Des mesures seront prises afin d'éliminer certains abus dans le régime fiscal.

Le taux de cotisation d'assurance-chômage sera majoré, tandis que le crédit d'impôt pour emploi sera amélioré.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Avant d'exposer nos objectifs précis de réduction du déficit et de décrire plus en détail les mesures budgétaires, j'aimerais évoquer la situation économique actuelle et le contexte économique général auquel nous aurons à faire face au cours des prochaines années.

La production et l'emploi ont été plus vigoureux au troisième trimestre qu'on ne le prévoyait généralement. La dépense nationale brute devrait accuser en 1979 une croissance réelle d'environ 3 p. 100. Au cours des quatre derniers trimestres, les investissements des entreprises ont été particulièrement soutenus, progressant de 12 p. 100 en termes réels.

Beaucoup d'emplois ont été créés, En octobre 1979, on comptait environ 440,000 personnes employées de plus qu'un an auparavant. Plus de 135,000 de ces nouveaux emplois ont été créés dans le secteur manufacturier.

Cependant, nos résultats ne sont pas tous aussi satisfaisants. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration de notre balance courante. Au cours des trois premiers trimestres de 1979, les importations ont dépassé les exportations au taux de $6.1 milliards pour une année moyenne, contre $5.3 milliards pour toute l'année 1978. La croissance des exportations a été ralentie par l'évolution de l'économie aux États-Unis, tandis que celles des importations s'accélérait en raison de nos achats importants de machines et d'équipement, dont la plupart sont importés.

Les prix à la consommation ont continué d'afficher une hausse dépassant 9 p. 100 sur douze mois, malgré un certain ralentissement de l'augmentation des prix alimentaires. Quant aux prix de l'énergie et des articles autres que les aliments, il se sont élevés à un rythme supérieur à la moyenne.

Nos perspectives pour 1980 sont assombries par la récession qui semble se développer en ce moment aux États-Unis.

Malgré le risque d'une baisse de la production américaine, nous estimons que la production augmentera d'environ 1 p. 100 au Canada. Cela signifie que les créations d'emplois seront moins nombreuses l'an prochain et que notre taux de chômage risque de monter à environ 8¼ p. 100.

La hausse des prix de l'énergie fera monter l'indice des prix à la consommation. Il est probable que, en conséquence, la tendance à la hausse des salaires se maintiendra. L'évolution des rémunérations est déjà quelque peu préoccupante.

● (2030)

Nous devons voir plus loin que l'année 1980, même si les prévisions économiques sont plutôt aléatoires. Notre politique vise à améliorer les perspectives à long terme de l'économie canadienne; aussi doivent-elles reposer sur une évaluation du potentiel de l'économie.

Nous pensons que, à la faveur d'un redressement de l'économie américaine, un taux de croissance de 3½ à 4 p. 100 peut être atteint au Canada pour la période 1981-1985. Cela mènera à une certaine baisse du chômage. Toutefois, l'évolution structurelle de la population active ainsi que l'influence de l'assurance-chômage et d'autres programmes sociaux ont relégué au rang des souvenirs des taux de chômage de l'ordre de 4 ou 5 p. 100.

Notre plus grand défi est d'arriver à réduire l'inflation. Notre gouvernement appuie sans réserve la politique de la Banque du Canada consistant à réduire progressivement l'expansion monétaire. Le plan financier global du gouvernement et les mesures fiscales que je présente ce soir témoignent de notre détermination à résorber notre déficit. La politique fiscale devra désormais contribuer elle aussi à la lutte contre l'inflation et, ainsi, mieux répartir les restrictions que lorsqu'on utilise uniquement la politique monétaire pour parvenir à cette fin. Des capitaux plus abondants seront mis à la disposition du secteur privé pour financer ses investissements—à des taux d'intérêt moins élevés, nous l'espérons.

Si le public est convaincu de notre détermination à réduire l'inflation, il rajustera peut-être en baisse ses attentes. La hausse future des prix et des salaires pourrait dans ce cas être moins rapide que ne permettent normalement de le prévoir l'évolution récente de l'inflation, les taux assez élevés d'utilisation des capacités dans de nombreux secteurs et l'effet du renchérissement de l'énergie.

L'autre grand défi consiste à améliorer notre balance des paiements. D'après la plupart des prévisions, le déficit de notre balance courante devrait continuer à s'aggraver, principalement à cause du fardeau croissant des paiements d'intérêt, même s'il n'augmente pas en proportion du PNB. Pour améliorer cette situation, nous devons accroître nos exportations et diminuer nos importations. Il nous faut augmenter les investissements et élargir nos compétences afin d'obtenir une part plus importante du marché intérieur et des marchés internationaux.

L'amélioration de notre balance des paiements pourrait provenir dans une large mesure du secteur de l'énergie, par le biais de notre nouvelle politique de conservation et de prix du pétrole qui diminuera nos importations de brut. Comme les députés le savent, mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) a annoncé que la hausse des exportations de gaz naturel recommandée par l'Office national de l'énergie a été approuvée. Les conclusions de l'Office sont en fait encourageantes. Les travaux intensifs d'exploration et de mise en valeur effectués dans le bassin occidental se sont révélés payants. Nous disposons maintenant d'une plus grande sécurité d'approvisionnement pour le marché intérieur du gaz naturel, et pouvons accroître nos exportations. Cela aura un effet considérable sur la balance des paiements. Aux prix actuels, l'excédent de 3.8 trillions de pieds cubes devrait valoir environ $15.5 milliards, et ce chiffre sera beaucoup plus élevé à mesure que les prix à l'exportation continueront d'augmenter.

Je voudrais maintenant revenir aux mesures que nous prévoyons pour réduire notre déficit.

LA DIMINUTION DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

Nous nous proposons de ramener les besoins financiers du gouvernement d'environ $10 milliards cette année à $4.8 milliards en 1983-84. Nous réduirons les besoins de $1¾ milliard l'an prochain afin de les abaisser à $8.2 milliards pour 1980-81; d'autres diminutions suivront. Cette compression des besoins financiers est encore plus impressionnante en termes relatifs. Ceux-ci passeront de 3.9 p. 100 du PNB cette année à 1.1 p. 100 d'ici 1983-84. Quand nous en serons là, nous aurons réussi à réparer largement, sinon complètement, les dommages infligés aux finances de l'État par les cinq dernières années du gouvernement, qui avaient vu les besoins financiers passer de $2 milliards, soit 1.4 p. 100 du PNB, en 1974-75 aux $10 milliards enregistrés cette année.

Notre programme de réduction du déficit repose essentiellement sur des restrictions sévères de dépenses gouvernementales. Nous voulons contenir la croissance globale des dépenses de manière qu'elle ne dépasse pas 10 p. 100 au cours de chacune des quatre prochaines années. En termes réels, ces dépenses n'augmenteront pas. Pour réduire le déficit l'an prochain, nous avons dû renforcer ces restrictions de dépenses par des augmentations d'impôt, présentées dans le budget de ce soir. Le maintien des restrictions dans le cadre d'une croissance économique plus normale réduira encore le déficit sans autres augmentations d'impôt.

La diminution d'environ $5 milliards des besoins financiers au cours des quatre prochaines années provient à la fois d'une hausse des ressources non budgétaires du gouvernement et d'une réduction de son déficit budgétaire. Celui-ci diminuera chaque année pour passer de $11.2 milliards, soit 4.4 p. 100 du PNB cette année, à $9.1 milliards, soit 2.1 p. 100 du PNB en 1983-84.

Compte tenu de l'inflation et des autres dépenses, monsieur l'Orateur, c'est une diminution remarquable. Avec le déficit budgétaire actuel, l'endettement net de l'État s'accroît à un rythme annuel de 20 p. 100. Imaginez, monsieur l'Orateur, 20 p. 100. Il en résulte évidemment une hausse du rapport entre la dette et les recettes du gouvernement et entre la dette et le PNB; cette situation contribue pour beaucoup à l'élévation rapide des frais d'intérêt, qui devrait être financée tôt ou tard par des augmentations d'impôts. Cette situation est insoutenable. Cette réduction progressive des déficits ramènera le taux de croissance de l'endettement net à moins de 10 p. 100 d'ici 1983-84. La dette de l'État cessera alors d'augmenter par rapport à l'économie et le service de la dette n'absorbera plus une proportion toujours croissante des dépenses gouvernementales.

Le déficit calculé sur la base des comptes nationaux diminue parallèlement aux besoins financiers. Il devrait passer de $10.2 milliards en 1978-1979 à $4.4 milliards en 1983-1984. Sur cette base la situation consolidée de toutes les administrations publiques—fédérale, provinciales et locales—devrait être presque équilibrée au Canada d'ici 1983.

J'aimerais maintenant annoncer une mesure concernant les réserves d'or du Canada. La forte hausse du prix de l'or au cours des trois dernières années, alors que les autres éléments de nos réserves officielles diminuaient, a considérablement modifié la composition de nos réserves. Aux prix actuels du marché, les 22 millions d'onces d'or détenus par le Fonds des changes constituent maintenant près de 75 p. 100 de nos réserves. Cette proportion dépasse de loin tout ce que nous avons connu jusqu'ici, de même que le pourcentage actuellement détenu par les autres pays industrialisés, à l'exception des États-Unis qui détiennent peu de devises étrangères. Pour promouvoir une gestion efficace de nos réserves, je pense qu'il conviendrait de réduire quelque peu cette proportion. Cela nous permettrait d'avoir des réserves plus équilibrées et d'en placer une plus grande partie en avoirs étrangers productifs d'intérêt. En conséquence, je propose de vendre dans un avenir relativement proche jusqu'à un million d'onces d'or, si le marché de ce métal reste soutenu. Une partie pourrait être achetée par la Monnaie royale canadienne pour les besoins de son programme de pièces «à la feuille d'érable», et le reste vendu sur le marché.

LA LIMITATION DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le rythme de croissance prévue des dépenses de 10 p. 100 est très inférieur au taux nominal de progression prévue pour l'ensemble de l'économie. Il aura pour résultat de faire passer le rapport entre les dépenses fédérales et le PNB de 20.6 p. 100 en 1979-1980 à 18.2 p. 100 en 1983-1984. Par rapport à la taille de l'économie, les dépenses fédérales reviendraient à leur niveau de la fin des années 60.

Une proportion croissante du total des dépenses en immobilisation sera consacrée à des nouveaux encouragements dans le domaine de l'énergie. La croissance des dépenses dans tous les autres domaines sera tenue à environ 9 p. 100 par an.

On prévoit que les dépenses effectuées au titre des grands programmes statutaires existants augmenteront en moyenne de 9.3 p. 100 au cours des quatre prochaines années. Le service de la dette publique s'élèverait beaucoup plus vite, sans la réduction du déficit que nous voulons réaliser. Même dans ce cas, le service de la dette publique devrait s'accroître de 19.5 p. 100, soit de $1.7 milliard, l'an prochain. C'est là l'héritage que nous ont laissé nos prédécesseurs. Si l'on exclut ce poste, la croissance des dépenses sera maintenue à 8.1 p. cent en 1980-1981. Notre engagement de fournir des capitaux importants pour les nouvelles initiatives dans le domaine de l'énergie au cours des prochaines années, notre désir de mettre en place des programmes nouveaux dans d'autres secteurs et la nécessité de garder des réserves pour imprévus nous obligent à procéder à des coupes importantes dans les programmes existants. En règle générale, les initiatives nouvelles devront être financées par des économies ailleurs. Mais, le principe progressiste conservateur fondamental de l'aide aux personnes et aux régions moins favorisées sera maintenu, quoique les programmes seront réexaminés et deviendront peut-être plus sélectifs.

Pour améliorer le contrôle des finances de l'État, le gouvernement a mis en place un nouveau système de gestion des dépenses, décrit dans un document que j'ai déposé la semaine dernière. J'ai également déposé une analyse des dépenses fiscales pour attirer l'attention sur leur importance et sur le besoin de les garder sous contrôle.

● (2040)

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le président, l'énergie est devenue une préoccupation fondamentale de tous les Canadiens. Notre gouvernement, sous la direction du premier ministre, a entrepris des consultations approfondies avec les provinces au sujet de la politique énergétique. Notre objectif est clair: il consiste à libérer rapidement le Canada de sa dépendance vis-à-vis du pétrole importé, pour le rendre autonome d'ici 1990. Nous nous proposons d'atteindre ce résultat de trois façons:

—en contenant la demande de pétrole;

—en favorisant le remplacement du pétrole par d'autres formes d'énergie; et

—en mettant en valeur de nouvelles ressources pétrolières.

Cela me rappelle l'annonce faite aujourd'hui à propos du puits Hibernia, un exemple de la découverte de nouvelles ressources pétrolières.

En 1979, nos importations de pétrole dépasseront nos exportations d'environ 50 millions de barils par an. Sans de nouvelles mesures, cet écart augmentera rapidement. Si rien n'est fait, d'ici 1985 nos importations nettes s'élèveront à 200 millions de barils, ce qui, même aux prix actuels, alourdirait sérieusement notre balance des paiements. Ce sont là des chiffres et des faits.

Tant que le Canada dépendra autant des importations de pétrole, nous serons vulnérables. Les événements récents du Moyen-Orient se sont chargés de nous le prouver. Nous devons nous protéger des effets de la politique pétrolière internationale. Sinon, bien que nous soyons l'un des rares pays industrialisés à posséder ce potentiel, nos enfants et petits-enfants pourraient à juste titre nous reprocher la situation dans laquelle nous les aurions mis.

Nous pensons que la meilleure façon d'atteindre nos objectifs consiste d'abord à établir des prix réalistes. Le prix du pétrole brut doit assurer un rendement convenable aux producteurs pour leur permettre de financer les travaux nécessaires d'exploration et de mise en valeur. Les prix de vente aux consommateurs doivent promouvoir les économies d'énergie. Dans les deux cas, les prix doivent être assez élevés pour éliminer le déficit de nos échanges pétroliers d'ici 1990. Vers la fin des années 80, nos propres réserves de pétrole classique auront sérieusement diminué. Dans les sept, huit, neuf ou dix prochaines années, nos réserves diminueront, puis se tariront. Nous ne pouvons attendre qu'une catastrophe se produise.

En tant que gouvernement du Canada, nous avons des responsabilités envers tous les Canadiens. Les effets d'une hausse plus rapide du prix du pétrole seront ressentis dans tous les secteurs de l'économie et par tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada doit être en mesure d'amortir l'effet de cette hausse lorsque cela est indispensable. Nous voulons prendre des mesures afin de venir en aide aux personnes les plus touchées par le relèvement du prix de l'énergie. Cela a des implications interrégionales. Les droits et aspirations des provinces productrices doivent être respectés. L'industrie doit

pouvoir disposer de ressources financières suffisantes. Le gouvernement fédéral doit tirer sa juste part des recettes supplémentaires que dégageront les hausses du prix de l'énergie, afin de s'acquitter de ses responsabilités nationales. Voilà les éléments dont nous avons tenu compte dans l'élaboration d'une politique énergétique.

Lorsque nous aurons conclu un plein accord avec les provinces productrices, nous serons prêts à laisser les prix du pétrole augmenter par étapes, de $4 le baril en 1980 puis de $4.50 par an, sous réserve de nouveaux rajustements après 1982 si cela est nécessaire. Le prix du gaz naturel, sur les quantités actuellement vendues, sera relevé de manière à demeurer à 85 p. 100 du prix du pétrole; cependant, pour encourager le remplacement du pétrole par le gaz, les distributeurs paieront sur les quantités supplémentaires un prix moins élevé, équivalent à 65 p. 100 du prix du pétrole. La différence servira aux distributeurs à aider les foyers et l'industrie à se convertir au gaz.

La nouvelle taxe énergétique, à instaurer par un nouveau projet de loi en 1980, avec demande d'adoption avant le 1er août 1980, permettra de récupérer environ la moitié du produit des hausses de prix au-delà de $2 le baril de pétrole et de 30c. le millier de pieds cubes de gaz naturel par année. Les modalités techniques de cette taxe restent à régler dans un esprit coopératif. Les hausses supplémentaires de prix commençant en juillet 1980, en plus de l'augmentation de $1 déjà prévue pour le 1er janvier 1980, n'entreront pas en vigueur tant que la nouvelle taxe ne sera pas en place.

Les provinces productrices prélèveraient leurs redevances sur les hausses totales de prix, qui leur procureraient des recettes supplémentaires. Au cours des quatre prochaines années, de 1980 à 1983, les recettes totales nettes provenant du pétrole et du gaz s'élèveraient, selon les prévisions, à 90 milliards de dollars. De ce montant, les provinces recevraient quelque 40 milliards et le fédéral 17 milliards. L'industrie, par contre, toucherait 33 milliards après défalcation des coûts de production et des impôts. Les sommes reçues par cette dernière devraient être amplement suffisantes pour financer tous les nouveaux investissements nécessaires dans le domaine de l'énergie. Si cela n'était pas le cas, des correctifs seraient apportés de manière que l'industrie dispose de ressources suffisantes pour tous les projets énergétiques nécessaires.

Cependant, nous avons besoin dès maintenant d'encouragements supplémentaires à la conservation de nos ressources pétrolières. La consommation d'essence a augmenté de 4.3 p. 100 dans notre pays au cours des neuf premiers mois de 1979, alors qu'aux États-Unis elle diminuait de 4 p. 100. Les prix canadiens de l'essence, du carburant diesel et de l'huile de chauffage sont peu élevés par comparaison avec ceux des autres pays. En fait, l'essence est nettement moins chère chez nous que dans tous les grands pays industrialisés. Actuellement, elle coûte de 30 à 35c. de moins, au gallon, qu'aux États-Unis. Le Royaume-Uni produit du pétrole et ses prix sont à peu près le double des nôtres. La différence est encore plus frappante si l'on considère que par le passé nos prix dépassaient ceux des États-Unis de quelques cents le gallon. Les Canadiens paient en ce moment l'essence moins cher—compte tenu de la hausse générale des prix—qu'il y a 25 ans. Par exemple, en 1954, l'essence coûtant environ 45c. le gallon. Si son prix avait augmenté autant que l'ensemble des prix à la consommation, l'essence devrait se vendre aujourd'hui environ $1.20 le gallon. En réalité, dans les grands centres ontariens, elle coûte aujourd'hui dans les $1.07 le gallon.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous devons tous faire face à la réalité, monsieur l'Orateur.

Ces prix peu élevés ont entraîné une consommation excessive. Les Canadiens sont ceux qui consomment le plus d'énergie par habitant dans le monde. Nos perspectives d'approvisionnement en pétrole sont déjà serrées et incertaines. Les stocks sont moins élevés que l'an dernier. La moindre perturbation importante des approvisionnements internationaux ou intérieurs en pétrole ou un hiver particulièrement rigoureux pourraient causer des problèmes sérieux. Il faudrait peut-être alors envisager la possibilité du rationnement. Dans ces conditions, l'inaction serait criminelle.

Pour promouvoir davantage les économies d'énergie et accroître les recettes, j'ai annoncé ce soir l'instauration d'une taxe fédérale d'accise sur les carburants. Même ainsi taxés, ces produits seront généralement moins chers qu'aux États-Unis.

Prises dans leur ensemble, ces mesures auront des résultats tangibles. Je m'attends que d'ici 1985 elles permettent d'économiser 100 millions de barils importés par an, soit quelque 2.5 milliards de dollars, même aux prix actuels.

La totalité des recettes produites par la taxe énergétique proposée et une bonne partie du produit de taxe d'accise serviront à financer un certain nombre de mesures dans le domaine de l'énergie et à compenser l'effet des hausses de prix. Ces dispositions font partie intégrante de notre programme énergétique. J'aimerais donner quelques exemples des mesures que nous envisageons, dont certains détails sont fournis dans les renseignements supplémentaires du budget.

En premier lieu, nous entreprendrons dans les meilleurs délais d'établir une Banque nationale de l'énergie. Cet organisme aidera à financer toute une gamme de projets énergétiques.

En second lieu, nous fournirons davantage de ressources au Programme canadien d'isolation thermique des résidences.

En troisième lieu, nous prendrons des mesures importantes afin de faciliter l'adaptation à la hausse des prix dans la région de l'Atlantique. Nous offrirons des subventions pour compenser le coût supplémentaire de la production d'électricité qu'entraîneront les hausses de prix du pétrole dépassant $2 le baril par an.

Les Canadiens à revenu faible ou moyen doivent être protégés dans une certaine mesure contre les hausses de prix. L'indexation des programmes sociaux et du régime fiscal bénéficient déjà à un grand nombre de citoyens.

J'ai également annoncé ce soir la création d'un crédit d'impôt remboursable au titre de l'énergie pour les particuliers, lequel lorsqu'il sera entièrement en vigueur, rapportera environ 1 milliard de dollars aux Canadiens à revenu faible ou moyen. Ce crédit sera appliqué à partir de l'année d'imposition 1980 et ce, de manière progressive pour tenir compte du retard avec lequel les hausses des prix de l'énergie font sentir leurs effets. Par conséquent, les contribuables pourront réclamer la moitié du crédit en 1980 et la totalité à compter de 1981. Le crédit sera diminué pour les familles dont le revenu dépasse un certain seuil. Ce dernier est fixé à $21,380 pour 1980. Le crédit sera diminué de $5 par centaine de dollars de revenu dépassant ce seuil. Lorsque ce programme sera entièrement

appliqué, une famille de quatre personnes bénéficiera du crédit total de $220 chaque année, tant que son revenu ne dépassera pas le seuil fixé. Si le crédit dépasse l'impôt autrement payable par une famille, la différence lui sera remboursée.

AUTRES MESURES FISCALES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Je donnerai, maintenant, le détail de plusieurs autres mesures fiscales importantes du domaine de l'énergie.

La déduction pour épuisement relative aux forages dans les régions pionnières, parfois appelé «super-épuisement», expire en avril prochain. Elle s'est traduite par une participation canadienne importante aux travaux d'exploration dans ces régions. Si nous voulons atteindre nos objectifs énergétiques, il ne faut pas que la recherche de ressources nouvelles se ralentisse. Cependant, les règles actuelles permettent aux contribuables à revenu élevé de recevoir des avantages fiscaux qui dépassent, en fait, le coût de leurs investissements. Cela est intolérable. Je propose de rendre moins généreuse cette mesure très libérale. Cette disposition modifiée prendra fin avec l'année 1980, date à laquelle une nouvelle politique que mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mettra en place pour encourager l'exploration dans les régions pionnières.

● (2050)

Je propose également de modifier sous d'autres aspects la fiscalité du secteur des ressources. On a vu apparaître récemment deux mécanismes permettant d'éviter l'impôt. Certains non-résidents ont trouvé le moyen d'échapper à l'impôt sur le revenu tiré de la vente d'avoirs miniers. Des mesures sont prévues dans le budget pour prévenir cette situation. De plus, de nouvelles dispositions veilleront à ce que les institutions exonérées d'impôt ne puissent se servir d'intermédiaires pour tourner les règles d'imposition du secteur des ressources. C'est merveilleux, l'ingéniosité.

A l'heure actuelle, le coût d'acquisition de droits d'exploration, y compris les paiements de primes aux provinces, peut être amorti à raison de 30 p. 100 par an. La générosité de cette mesure a contribué à la hausse rapide des droits d'exploration, ce qui place les petites compagnies nouvelles en situation désavantageuse par rapport à leurs concurrents. Je propose donc de ramener de 30 à 10 p. 100 par an le taux d'amortissement des avoirs pétroliers et gaziers canadiens.

Enfin, la taxe fédérale de vente sur l'essence et le carburant diesel présente une anomalie sérieuse. Étant fixée à tant le gallon, cette taxe n'augmente pas en même temps que les prix. Elle sera transformée en une taxe de 9 p. 100 du prix de vente aux détaillants, de manière que sa valeur reste proportionnelle au prix de l'essence et du carburant diesel.

La disposition permettant l'amortissement accéléré de l'équipement économisant l'énergie sera prolongée de cinq ans. Je propose aussi d'en élargir l'application à certains dispositifs de chauffage solaire, aux petits ouvrages hydro-électriques et à d'autres équipements économisant l'énergie. Le chauffage à l'énergie solaire est très précieux à Terre-Neuve, monsieur l'Orateur.

Pour encourager les Canadiens à produire des carburants de remplacement, je propose d'assouplir les conditions régissant l'octroi de licences, dans la loi sur l'accise, pour la production expérimentale d'alcool. Ce qu'on appelle communément gasoil, sauf erreur.

LES MESURES FISCALES

Monsieur le président, j'aimerais maintenant aborder les autres questions fiscales.

ENCOURAGEMENTS AU SECTEUR PRIVÉ

Je pense que c'est un secteur privé dynamique qui peut le mieux contribuer à la réalisation des objectifs économiques du pays.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ce genre de propos était rare dans les récents exposés budgétaires. Il convient de récompenser l'esprit d'entreprise et d'encourager l'investissement.

Les nouveaux encouragements fiscaux que j'annonce ce soir sont parfaitement conformes et reflètent les engagements que nous avons pris envers la population canadienne.

ACHATS D'ACTIONS

Nous entendons promouvoir les achats d'actions par et pour les Canadiens. J'ai annoncé deux mesures fiscales importantes ce soir à cet égard.

En premier lieu, je supprime les obstacles qui pourraient empêcher les placements d'actions par des Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Après 1979, les gains en capital réalisés dans un REER ne seront plus imposés entièrement lorsqu'ils seront distribués; ils seront imposés à la moitié du taux normal lorsque les fonds seront retirés, à la retraite. Les dividendes versés sur les actions détenues dans un REER seront également imposés à la moitié du taux quand les fonds seront retirés. Ces dispositions fiscales équivalent à peu près à celles qui sont offertes au contribuable quand il reçoit directement les dividendes et les gains en capital. Cette mesure s'appliquera aux dividendes et aux gains en capital sur les actions ordinaires de compagnies canadiennes publiques cotées à une bourse canadienne de valeurs. Ces changements devraient favoriser sensiblement les placements des REER en actions ordinaires.

En second lieu, j'instaure un régime de placement en actions ordinaires canadiennes dont les fonds devront être placés en actions ordinaires de compagnies canadiennes cotées à une bourse de valeurs au Canada. Le régime est conçu de façon à pouvoir être administré par des négociants ou des courtiers en valeurs, experts incontestés dans ce domaine.

Chaque investisseur pourra verser jusqu'à $10,000 par an à ce régime, sous réserve d'un maximum de $100,000. Pour favoriser le lancement de ces régimes, un investissement de $20,000 sera permis pour 1980. Les contributions ne seront ni déductibles au moment où elles sont versées au régime, ni imposables quand elles seront retirées. Les gains en capital sur les fonds admissibles placés en actions de compagnies publiques ne seront pas imposés tant que l'investisseur restera sur le marché par le biais de son régime.

Ces dispositions atténueront sensiblement l'incidence de l'impôt sur les gains en capital relatifs aux actions ordinaires. Elles compenseront aussi l'effet de l'inflation sur l'imposition des gains en capital. Les Canadiens seront désormais plus encouragés à détenir toute une gamme de valeurs canadiennes.

Je désire annoncer une autre mesure concernant les gains en capital. Les gains en capital sur les terres agricoles constituent l'une des principales sources de revenu de retraite pour les agriculteurs. Nous reconnaissons tous que les agriculteurs et les pêcheurs sont la force de notre pays. A l'heure actuelle, l'impôt sur ces gains est différé tant que l'exploitation agricole reste dans la famille. Cependant, les fermes sortent parfois de

la famille. A compter de ce soir, les agriculteurs véritables pourront placer dans un REER jusqu'à $100,000 de gains en capital imposables sur des terres agricoles, sans conséquences fiscales. Cela signifie que, à la vente de sa terre, un agriculteur pourra recevoir $200,000 de gains en capital sans avoir à payer d'impôt sur le moment. Les agriculteurs pourront aussi bénéficier des diverses possibilités de report d'impôt quand leur REER viendra à maturité. Ils continueront évidemment de pouvoir placer jusqu'à $5,500 par an dans un REER, sur leur revenu, et acheter une rente d'étalement du revenu lorsque le produit des gains en capital n'est pas converti en REER.

Nous avons maintenant à peu près sept années d'expérience dans l'imposition des gains en capital. J'estime qu'en 1980 les recettes fédérales et provinciales à ce titre pourraient s'élever à plus de $1 milliard. Plusieurs propositions ont été avancées, ainsi que certaines préoccupations exprimées au sujet de l'imposition des gains en capital. J'ai étudié toutes les observations. Je me propose de déposer prochainement un document d'étude sur le régime fiscal des gains en capital et de le soumettre à l'attention d'un comité parlementaire. Ce document fera le tour de la question, abordant notamment l'indexation des gains en capital et l'exonération particulière de certains gains, par exemple, dans le cas des terres agricoles et des actions canadiennes négociées publiquement. Lorsque j'aurai obtenu l'avis du comité, j'étudierai les mesures à prendre dans mon prochain budget.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je compte bien en présenter au moins autant que mon grand-père, qui en a présenté cinq.

PETITES ENTREPRISES

La petite entreprise est l'une des forces de ce pays.

A compter de l'année d'imposition 1980, les entreprises non constituées en sociétés pourront déduire la rémunération versée à un conjoint qui travaille dans l'entreprise. Cette mesure est coûteuse, puisqu'elle fera perdre environ $150 millions par an au fisc fédéral. Cependant, outre qu'elle sera favorable à la petite entreprise, elle repose sur un principe sain d'imposition en tenant compte de la contribution que beaucoup de femmes apportent à une petite entreprise et qui a été dédaignée dernièrement.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je me suis fait rappeler dernièrement, monsieur l'Orateur, qu'on ne dispose pas des femmes comme d'un bien.

Je suis bien conscient, monsieur le président, de l'incidence des hausses récentes de taux d'intérêt. Je veux faire tout mon possible pour en atténuer les inconvénients pour les petites entreprises. A titre temporaire, pour un an, les petites sociétés privées sous contrôle canadien pourront émettre jusqu'à $500,000 d'obligations spéciales. L'intérêt payé sur ces obligations pour l'expansion de la petite entreprise sera considéré comme des dividendes. Cet intérêt ne sera ni imposable pour le prêteur, ni déductible pour l'emprunteur. Cette forme de financement net d'impôt réduira sensiblement les frais d'emprunt des petites entreprises. Je souligne qu'il s'agit d'une mesure temporaire, qui devrait donc expirer dans un certain délai. Elle ne s'appliquera qu'aux emprunts obligatoires contractés avant la fin de 1980 avec une échéance comprise entre un et cinq ans, et chaque emprunteur ne sera admissible qu'à une seule émission en tout temps.

• (2100)

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SECTORIEL

Monsieur le président, je désire encourager davantage le rôle important que peut jouer le secteur privé dans le développement régional. Je propose pour cela de faciliter le recours à des stimulants fiscaux sélectifs. Ces derniers prendront la forme de «contrats fiscaux» passés avec les entreprises, pour les projets d'investissement dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie. Ils s'ajouteront à la gamme d'encouragements déjà offerts par le gouvernement fédéral dans les régions désignées du Canada. La nature des avantages fiscaux sera déterminée au vu de chaque projet; les dispositions seront administrées par le ministère de l'Expansion économique régionale, en consultation avec le ministère des Finances. Cette approche sélective donnera la souplesse voulue pour promouvoir les activités économiques les plus prometteuses.

J'ai d'autres mesures particulières à annoncer au sujet de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. A compter de demain, les déductions pour amortissement sur les bateaux neufs construits au Canada qui seront loués pour servir à la pêche dans l'Atlantique pourront être imputées aux autres revenus imposables. Cette mesure attirera dans ce secteur des capitaux privés nouveaux, qui permettront d'améliorer la flotte de pêche, qu'il s'agisse de navires hauturiers ou de petits chalutiers.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Pour les vis-à-vis qui n'y connaissent rien, par navire hauturier, il faut entendre tout navire qui a de 40 à 60 pieds de long. Cela n'a rien à voir avec National Sea ou qui que ce soit d'autre.

MESURES ACCROISSANT LES RECETTES

La diminution du déficit rend nécessaire une augmentation temporaire des impôts. Celle-ci prendra la forme d'une surtaxe de 5 p. cent des impôts fédéraux autrement payables par toutes les sociétés. Cette mesure sera temporaire puisqu'elle prendra fin avec l'année 1981. Elle devrait rapporter quelque 370 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1980-1981. Cette surtaxe simple présente l'avantage de ne pas modifier la structure des barèmes d'imposition et des encouragements fiscaux. Par exemple, les petites entreprises et les sociétés manufacturières, qui bénéficient d'un taux réduit d'imposition, payeront des sommes moins élevées au titre de la surtaxe.

J'ai étudié soigneusement les taxes et droits indirects imposés par le gouvernement fédéral. Les prélèvements fédéraux sur les alcools n'ont pas augmenté depuis plusieurs années, ce qui a entraîné une diminution sensible de leur valeur réelle. De plus, les taxes sur les alcools doivent devenir plus rationnelles. En effet, la taxe prélevée par unité de volume d'alcool pur varie énormément d'un produit à l'autre. Je propose une série de modifications fiscales qui réduiront ces disparités et rapporteront, dans l'ensemble, quelque 130 millions de dollars en 1980-1981. Les taxes seront augmentées sur les spiritueux, le brandy, les vins fortifiés, les vins de table et la bière ordinaire ou légère. Elles seront réduites sur les vins mousseux et la bière de malt. Les augmentations de taxe s'élèvent à environ 11c. sur une bouteille de spiritueux, à 13c. sur une bouteille de vin de table et à 1c. par bouteille de bière.

Une voix: Et le Screech, ce tord-boyaux?

M. Crosbie: Onze cents la bouteille!

Les taxes et les droits d'accise spécifiques sur le tabac et les produits du tabac subiront également une majoration générale d'environ 10 p. 100. Comme ces prélèvements n'ont pas augmenté depuis 1974, leur valeur réelle a également diminué. Pour les cigarettes, la hausse représentera 2.5c. par paquet de 20.

AUTRES MODIFICATIONS FISCALES

Permettez-moi d'exposer certaines des initiatives fiscales qui renforceront la loi et atténueront le fardeau fiscal. Des renseignements plus détaillés figurent dans les Avis de motions des voies et moyens que je déposerai ce soir.

Je présente d'abord un certain nombre d'allègements importants dans le domaine du régime fiscal de la famille. A l'avenir, grâce à de nouvelles règles d'attribution, le revenu tiré de biens qui est transféré d'un conjoint à l'autre ne sera pas attribué à celui qui a transféré le bien, après la date d'une entente écrite de séparation. La déduction des paiements de soutien sera étendue aux sommes versées en application d'une décision judiciaire au titre des enfants illégitimes et des conjoints de droit commun.

A compter de l'année d'imposition 1980, l'exemption fiscale des indemnités versées aux pompiers volontaires sera portée de $300 à $500.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je dois avouer qu'il existe ici un petit conflit d'intérêts. Je suis membre honoraire du service d'incendie de Goulds.

Le gouvernement attache une grande importance au secteur bénévole. Nous avons référé la question des encouragements à ce secteur à un comité parlementaire spécial présidé par le député de Fraser Valley Ouest (M. Wenman). J'ai entrepris d'examiner cette question, y compris le régime fiscal des dons de charité, et présenterai un document au comité. Les recommandations du comité seront soigneusement étudiées avant mon prochain budget.

J'ai également examiné la question extrêmement importante des incitations à fournir à la recherche et au développement. Notre croissance future dépend dans une large mesure de la réponse que nous apporterons à cette question. Des encouragements fiscaux relativement complexes ont été adoptés récemment en faveur de la R & D, et je désire les examiner plus à fond avant de présenter d'autres modifications fiscales.

Je veux immédiatement présenter des allègements fiscaux pour la rémunération versée à l'étranger aux Canadiens employés temporairement hors des frontières. Ces dispositions renforceront la compétitivité des sociétés canadiennes qui obtiennent certains contrats à l'étranger, notamment pour des travaux de construction, d'installation et de génie.

Je désire présenter un certain nombre de modifications techniques relatives aux frais payés d'avance, à la diminution indue des gains en capital, aux régimes de rémunération différée des employés, aux actions privilégiées à échéance, aux associations de sociétés, aux transferts de résidence des sociétés et aux options de prise de contrôle, entre autres questions. Un grand nombre de ces changements visent à prévenir les mécanismes qui permettent d'éviter l'impôt.

Enfin, j'ai étudié les dispositions spéciales d'amortissement relatives aux immeubles résidentiels à unités multiples. Ces dispositions avantageuses ont été instaurées en 1974 et prorogées plusieurs fois par la suite. Les taux d'occupation des logements n'étant plus aussi élevés qu'ils l'étaient, je laisserai cette disposition prendre fin, comme il est prévu actuellement, le 31 décembre 1979.

Un certain nombre de changements sont également apportés à la taxe fédérale de vente. Les fabricants de cosmétiques ne supportent pas leur juste part de la taxe. Je propose que la taxe sur les cosmétiques s'applique au plein prix de vente aux détaillants. Je propose aussi que les travaux de finition photographique supportent également la taxe de vente.

Des modifications seront apportées de manière que l'exonération de la taxe de vente sur le matériel de transport ne s'applique pas à l'équipement de service monté sur véhicules. L'exemption accordée aux aéronefs ne bénéficiera pas aux appareils utilisés à des fins récréatives et à des leçons de pilotage, les plaçant ainsi sur le même pied que les automobiles. Les exonérations relatives aux récipients et aux couvercles seront modifiées de façon à ne s'appliquer qu'aux fabricants.

PROGRAMMES D'EMPLOI ET ASSURANCE-CHÔMAGE

Pour notre gouvernement, il est essentiel d'accroître le nombre d'emplois. Nous sommes profondément convaincus que les emplois créés doivent avoir un caractère permanent, se situer dans le secteur privé et être offerts à ceux qui sont les plus vulnérables au chômage.

Notre politique reposera sur un encouragement fiscal permettant d'accroître les possibilités d'emploi, notamment à l'intention des jeunes. Cette mesure remplacera l'actuel crédit d'impôt à l'emploi et un certain nombre d'autres dispositions. Elle comportera un crédit d'impôt de $80 par semaine pour aider à créer des emplois dans le secteur privé pour plus de 100,000 personnes.

Lorsque ce programme sera complètement appliqué, jusqu'à 250 millions de dollars par an seront mis à la disposition du secteur privé sous forme de dépenses fiscales pour la création d'emplois destinés aux jeunes et aux chômeurs chroniques. Il s'agit d'une augmentation sensible par rapport aux 100 millions de dollars prévus par le gouvernement précédent.

Nous voulons également que les programmes tiennent compte des différentes possibilités d'emploi dans le pays. Outre le crédit d'impôt mentionné précédemment, un montant de $50 millions sera prévu pour mettre en œuvre de nouvelles mesures ou compléter des programmes existants qui visent à stimuler l'emploi et le développement économique dans l'Est du Canada.

Notre gouvernement se propose de rendre le programme d'assurance-chômage plus conforme aux principes de l'assurance et d'améliorer son intégrité financière. A cette fin, à compter de 1980, les coûts des prestations d'assurance-chômage—sauf ceux qui sont liés au niveau élevé de chômage régional—seront financés par les primes des employeurs et des employés, de même que les frais d'orientation et de placement.

Le taux hebdomadaire des cotisations d'assurance-chômage des employés passera en 1980 de $1.35 à $1.60 par 100 de gains assurables. Le taux de cotisation des employeurs sera porté de $1.89 à $2.24

Il ne s'agit que d'une première étape dans le processus d'examen complet de l'assurance-chômage qui a commencé en juin dernier. D'autres propositions sont actuellement élaborées, en consultation avec les provinces, le monde ouvrier et des

affaires. Lorsque ces changements entreront en vigueur, les primes seront examinées à nouveau.

POLITIQUE COMMERCIALE

Au cours des négociations commerciales multilatérales nous nous sommes entendus avec nos partenaires commerciaux sur les mesures tarifaires et un certain nombre de mesures non tarifaires. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre de ces dispositions n'obligera pas à modifier la loi. En ce qui concerne le calcul de la valeur aux douanes, nous n'avons pas encore conclu les négociations avec nos partenaires commerciaux.

● (2110)

Nous espérons que le résultat de ces négociations favorisera l'amélioration de la performance économique globale du Canada. Il est évident que, si les producteurs canadiens veulent faire face à une concurrence accrue sur le marché intérieur et à l'étranger, il nous faudra disposer des moyens voulus pour agir au moins aussi vite et aussi efficacement que les autres pays pour contrecarrer les importations et les pratiques commerciales déloyales qui nuisent à nos producteurs. Par conséquent, nous devrions renforcer nos mesures d'urgence, notamment à l'égard des droits antidumping et des droits compensatoires, ainsi que des mesures de sauvegarde en général. Je me propose de publier au début de l'an prochain un Livre blanc qui proposera un certain nombre de changements à la législation et aux pratiques canadiennes dans ce domaine. Le gouvernement demandera à ce que le Comité des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à tenir des audiences sur le Livre blanc.

J'ai l'intention de présenter un avis de motion des voies et moyens qui donnera effet aux réductions tarifaires convenues lors des NCM. La motion donnera tous les détails voulus sur le calendrier des diminutions. Elle comportera aussi le retrait des avantages du tarif de préférence britannique au Royaume-Uni, à l'Irlande et à l'Afrique du Sud.

D'ici là, je présente un avis de motion des voies et moyens distinct qui expose un nombre restreint de modifications tarifaires indépendantes des résultats de NCM.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Monsieur le président, notre gouvernement s'est engagé à rendre l'administration publique plus transparente et à évaluer continuellement l'efficacité des politiques et des programmes existants. Je suis bien décidé à ce que le processus budgétaire et les programmes d'encouragement fiscaux fassent également l'objet de cet examen constant.

Il convient d'éliminer le secret budgétaire quand il est poussé à un point exagéré. A cette fin, je propose les mesures suivantes. En premier lieu, en publiant une étude de fond sur les dépenses fiscales, je permets aux Canadiens de se faire une meilleure idée de la façon dont leur gouvernement utilise l'argent des contribuables pour offrir des encouragements fiscaux particuliers à certains groupes et industries.

En second lieu, je m'engage à présenter des études spéciales sur la politique et les problèmes fiscaux à un comité parlementaire afin qu'il étudie ces questions en détail; je commencerai par soumettre prochainement un document sur l'imposition des gains en capital. Je soumettrai également le rapport du Groupe d'étude de la fiscalité indirecte au comité des finances, du commerce et des questions économiques afin qu'il puisse terminer ses délibérations.

En troisième lieu, à l'avenir, avant de déposer des projets de loi de l'impôt sur le revenu, je rendrai publique une ébauche de la législation pour permettre aux fiscalites de présenter des propositions techniques d'amélioration.

En quatrième lieu, j'entreprends un examen général des dispositions fiscales auxquelles on pourrait assigner un délai d'expiration. J'ai déjà pris certaines mesures dans ce sens dans ce budget.

Je suis persuadé de la validité d'un processus budgétaire plus ouvert. Je pense que nous pouvons y arriver tout en ne dévoilant pas de modifications fiscales pouvant avoir des répercussions avant la date du budget.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant déposer les prévisions de recettes et de dépenses du gouvernement, des notes explicatives, les avis de motions des voies et moyens, les renseignements supplémentaires qui donnent des détails sur les mesures que j'ai proposées ce soir, les renseignements relatifs à notre situation et stratégie énergétiques et le document d'études sur les hypothèses économiques à la base des prévisions financières. J'aimerais également demander à la Chambre la permission d'annexer au hansard des tableaux fournissant des projections de quatre ans sur la situation financière du gouvernement selon les comptes publics et nationaux, et sur les principales composantes de recettes budgétaires.

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité de l'article 41(2) du Règlement, le ministre demande à déposer des documents, mais il demande si la Chambre consent à ce qu'ils soient imprimés dans le hansard comme s'ils avaient été lus. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[*Note de l'éditeur: Les tableaux précités figurent en appendice.*]

M. Crosbie: Je remercie les députés de leur patience.

CONCLUSION

Monsieur le président, j'aimerais conclure sur une note personnelle. Il y a cinquante et un ans, mon grand-père, sir John Crosbie, prononçait son cinquième et dernier exposé budgétaire devant l'Assemblée de ce qui était alors le Dominion de Terre-Neuve. L'année précédente, les recettes du Dominion avaient été de $8,932,000 et les dépenses, de $10,533,000. Le déficit s'élevait donc à $1,601,000. Avec cela, monsieur le président, ils avaient administré le Dominion, construit et exploité un chemin de fer, créé les pêcheries, lancé des exploitations minières et le développement industriel des pâtes et papiers, commencé un réseau routier et terminé, cette année-là, une cale sèche à Saint-Jean. L'argent n'était pas abondant mais ils avaient une vision de l'avenir, la confiance et le courage.

Quelle différence avec ce que nous autres Canadiens possédons aujourd'hui et quelle différence avec notre propre situation il y a cinquante et un ans. Quel contraste entre notre niveau de vie et celui de presque tous les autres du monde! Peu de nations sont aussi favorisées que nous, notamment sur le plan de l'énergie.

Une voix: Votre grand-père était libéral.

M. Crosbie: Il y a des sceptiques en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'ai une grande confiance dans le Canada. Les gens de Terre-Neuve partagent cette confiance aujourd'hui en faisant preuve d'un renouveau d'optimisme dans la pêche et dans l'exploitation des ressources énergétiques au large des côtes. Notre gouvernement est convaincu que l'avenir recèle des possibilités immenses pour le Canada, et nous sommes déterminés à instaurer dès maintenant les conditions qui permettront de réaliser ces possibilités.

[*Français*]

Mes chers amis, j'espère que vous trouverez que ce budget représente un pas dans la bonne direction. C'est un budget qui fait face à la réalité. Vous avez le choix, ou le Canada réalise son potentiel et nous pourrons tous être fiers, ou nous retomberons dans nos mauvaises habitudes de dépenser sans penser au lendemain. Je sollicite votre appui dans ce projet merveilleux—la réalisation du potentiel de notre beau pays.

[*Traduction*]

Je pense que les mesures annoncées ce soir représentent un nouveau départ pour les Canadiens. Vous conviendrez, je pense, que ce budget fait face aux réalités et aidera le Canada à réaliser son potentiel. L'avenir peut appartenir au Canada, pour peu que nous le voulions.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté ce que le ministre des Finances (M. Crosbie) avait à dire ce soir, je suis certain que la population canadienne ne voudrait pas en général lui serrer la main. Je ne pense pas qu'il serait conforme aux usages parlementaires que je dise tout haut ce que les Canadiens à moyen et faible revenu aimeraient faire au ministre du gouvernement conservateur après avoir entendu son exposé ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Ce que nous avons entendu ce soir n'est pas vraiment un budget, c'est la pire farce du ministre des Finances jusqu'ici, une farce cruelle faite à la population canadienne. Comment peut-on parler de budget s'il est basé sur un accord concernant le prix du pétrole et du gaz qui n'existe pas encore et qui pourrait ne jamais exister?

Des voix: Bravo!

M. Gray: Comment peut-on parler de budget s'il est basé sur une taxe à l'énergie qui n'existe pas, dont nous ne connaissons pas la forme et qui n'est même pas décrite dans l'exposé budgétaire ou la motion de voies et moyens qui l'accompagne? Le gouvernement sera obligé de présenter un autre bill pour appliquer la nouvelle taxe sur les revenus d'énergie qu'il se propose d'instaurer. Voilà qui en dit long sur le désir du ministre de ne plus y aller avec le dos de la cuillère.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Dans la mesure où c'est un vrai budget, c'est quand même une farce cruelle infligée à la population canadienne. La hausse du prix de l'énergie et des taxes d'accise proposée dans le budget ramènera l'inflation dans les deux chiffres au Canada.

Des voix: C'est une honte!

M. Gray: Cela fera augmenter le chômage d'au moins 1 p. 100 et ne fera assurément rien pour l'emploi, si ce n'est de le réduire. Cela fera baisser le produit national brut l'année prochaine au Canada d'au moins 1 p. 100. Ce budget frappe tous les Canadiens, surtout les Canadiens à faible et moyen revenu. La hausse des taxes d'accise et du prix de l'énergie leur assénera un dur coup. Ce sont des taxes régressives et ce sont les pauvres ou les gagne petit qui en souffriront le plus. Mais ce gouvernement conservateur est prêt à plonger l'économie canadienne dans le marasme pour pouvoir honorer jusqu'au bout la promesse qu'il avait faite d'agir conformément à sa politique doctrinaire conservatrice. C'est plus important pour lui que la croissance de l'économie ou la lutte contre le chômage et la création de nouveaux emplois. Rien de cela n'est important pour lui, à part ces promesses de sectaires, cette crainte doctrinaire du mot «déficit».

● (2120)

Ce budget, dans la mesure où c'est un budget, est une suite de manquements à la parole donnée. Souvenez-vous de la promesse de la réduction d'impôt de 2.5 milliards de dollars qu'avait faite celui qui était alors le chef de l'opposition avant les élections, pendant les élections et à la Chambre. On ne la retrouve pas dans cet exposé budgétaire. Au lieu de cette réduction d'impôt de 2.5 milliards de dollars qu'on nous avait promise, le gouvernement veut augmenter les impôts du contribuable modeste ou moyen de près de 5 milliards de dollars.

Ce programme énergétique est en fait une hausse d'impôts déguisée, une énorme levée d'impôts dont le gouvernement conservateur frappe la population canadienne, surtout les Canadiens à revenus modiques ou moyens. Il y a quelques jours, le ministre des Finances a dit que la promesse de réduction d'impôt de 2.5 milliards qu'avait faite le premier ministre (M. Clark) était une aberration temporaire. Après avoir vu ce budget, la population canadienne espérera sans doute que ce ne sera rien de plus qu'une aberration temporaire, mais une abberation temporaire qui ralentira la croissance et le progrès de l'économie canadienne qui étaient en bonne voie au moment où le gouvernement a changé le 4 juin.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Gray: Dans cet exposé budgétaire, le ministre des Finances a condamné les dépenses du gouvernement et déclaré qu'il entendait les contrôler. Mais quand on lui a demandé il y a quelques jours à la Chambre combien coûterait ce programme de crédit d'impôt hypothécaire, il n'a rien trouvé d'autre à dire que: «Ne vous en faites pas, cela ne coûtera que deux milliards de dollars.» Pour payer ce programme, et il n'a pas voulu l'admettre au cours du débat sur le bill C-20, il a manifestement décidé de hausser les impôts du contribuable moyen et des gagne-petit. Or cette majoration des impôts annulera les avantages que certains espèrent encore, en dépit des taux d'intérêt élevés adoptés par les conservateurs, retirer du programme de crédit d'impôt pour les intérêts hypothécaires et alourdira le fardeau fiscal de beaucoup d'autres Canadiens qui ne retireront absolument rien de ce programme: les locataires, ceux qui n'ont pas d'hypothèque, les économiquement faibles qui ne paient pas d'impôts sur le revenu ne pourront déduire un crédit d'impôt.

Ce n'est pas en réalité qu'un budget de pacotille pour les travailleurs, les agriculteurs, les consommateurs et la petite entreprise du Canada. Il ne les aide pas à améliorer leur niveau de vie ou à mieux réussir dans leurs projets. Ce budget donne peu d'une main et prend beaucoup de l'autre. Avec ce

budget, les conservateurs prennent beaucoup plus qu'il ne donnent.

La hausse globale des impôts, qui atteint près de 5 milliards de dollars, dépasse de loin les crédits d'impôt accordés aux contribuables à faibles revenus et les avantages modestes, quoique utiles dans certains cas, offerts, par exemple, à la petite entreprise. En fait, ce budget poussera l'inflation de plus de 2 p. 100, réduira le produit national brut du Canada de plus de 1 p. 100 et fera monter le chômage d'environ 1 p. 100. Tout cela est exposé dans le document général publié par le gouvernement lui-même.

L'augmentation des prix de l'énergie et les hausses d'impôt prévues dans le budget coûteront aux Canadiens environ 5 milliards de dollars en 1980. Cela équivaut à une augmentation minimale de 14 p. 100 de l'impôt direct sur le revenu des particuliers. Imaginez le fardeau que cela représente pour les gens déjà surchargés par les taux d'intérêt élevés des conservateurs. Par suite de ce budget d'austérité des conservateurs, il est probable que le produit national brut réel du Canada baissera en 1980, pour la première fois depuis 26 ans.

Voyons rapidement l'incidence sur la famille canadienne moyenne des mesures prévues dans ce budget au chapitre du prix de l'énergie et de la taxe d'accise sur l'essence. Les hausses dans ce domaine ne seront pas compensées par le crédit d'impôt spécial ou toute autre disposition du budget. On me dit que l'augmentation qu'aura à subir la famille moyenne des provinces de l'Atlantique atteindra $398. On me dit que l'augmentation qu'aura à subir une famille urbaine moyenne de l'Ontario dépassera $400 et qu'une famille rurale moyenne dans une région de production laitière de l'Ontario aura à débourser près de $621 de plus. Pour une famille vivant d'une exploitation céréalière au Manitoba, ce budget conservateur apportera des dépenses supplémentaires d'environ $453.

Ce budget promet des moments difficiles aux Canadiens qui vont devoir payer plus d'impôts, car sous le couvert d'une politique d'autarcie énergétique, le gouvernement cherche à accroître ses recettes. La hausse du coût de l'énergie aggravera l'inflation et le chômage, car les sociétés canadiennes perdront le résultat de leurs efforts économiques en perdant les avantages que le faible coût de l'énergie leur donnait sur la concurrence.

Ce n'est pas la bonne façon d'élaborer la stratégie industrielle dont notre pays a besoin. C'est une tâche à laquelle nous nous sommes attelés, nous libéraux, et nous tenons à voir appliquer cette stratégie. Pour cela, il faut des programmes susceptibles de rendre l'économie plus productive et plus efficace. Il faut jouer les atouts que nous avons en main. Parmi ces atouts figurent nos réserves et notre potentiel énergétiques et le fait que, jusqu'à présent du moins, nos prix étaient nettement inférieurs aux prix internationaux. Mais ces programmes conservateurs vont faire disparaître dans une large mesure ces atouts dont nous disposons pour notre développement économique. Le gouvernement tente de façon déraisonnable d'aligner nos prix sur les prix internationaux.

Pour conclure, du moins pour ce soir, contrairement à ce que le ministre des Finances a tenté de dire au début de son exposé, je tiens à dire que ce budget ne vise pas la réalisation de notre potentiel. Il s'attaque au potentiel du Canada, il le limite. Le regretté R. B. Bennett serait fier de son nouveau ministre des Finances ce soir, mais je ne pense pas que la majorité des Canadiens, surtout ceux qui se situent au milieu ou au bas de l'échelle des revenus, seraient fiers du ministre ou du gouvernement conservateur. Ils voudront s'en débarrasser au plus tôt. Donc, pour se rendre à l'invitation du ministre des Finances, notre parti passera de l'autre côté de la Chambre beaucoup plus tôt que certains ne le pensent; il reprendra le pouvoir une fois de plus.

[*Français*]

Maintenant, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin),

Que le débat soit maintenant ajourné.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(Sur la motion de M. Gray, le débat est ajourné.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CHRÉTIEN

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever une très importante question de privilège. Il s'est produit hier dans les media ce que j'estime être une très sérieuse fuite au sujet du budget qui a été lu ce soir à la Chambre par le ministre des Finances (M. Crosbie). Je tiens à donner préavis au ministre des Finances et au premier ministre (M. Clark) que les députés de ce côté-ci de la Chambre considèrent qu'il s'agit là d'une question très importante et que le premier ministre devrait la traiter conformément à nos usages.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que mon collègue vient de donner préavis d'une question de privilège. Ceci dit, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien) a posé la question de privilège, c'est-à-dire qu'il a donné un avis de poser demain ou dans un prochain avenir une question de privilège en ce qui a trait à l'information donnée à l'avance relativement au budget présenté ce soir.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: La Chambre s'ajourne donc à 2 heures demain.

(Sur la motion de M. Baker (Nepean-Carleton), la séance est levée à 9 h 30.)

APPENDICE

TABLEAUX DES PROJECTIONS DE QUATRE ANS, PRÉSENTÉS PAR LE MINISTRE DES FINANCES DANS LE DISCOURS DU BUDGET

Tableau 2
Gouvernement du Canada
Situation financière, Comptes publics
Recettes budgétaires

	1978-79	1979-80[1]	1980-81[1]	1981-82[1]	1982-83[1]	1983-84[1]
			(Millions de $)			
Impôt sur le revenu des particuliers	14,048	16,455	17,805	19,705	22,045	24,890
Impôt sur le revenu des sociétés	6,262	7,740	8,920	10,620	12,210	13,830
Impôt sur les non-résidents	568	655	740	800	895	985
Droits de douanes	2,747	3,205	3,395	3,680	3,990	4,285
Taxe de vente	4,729	4,405	4,805	5,525	6,355	7,180
Prélèvement à l'exportation de pétrole	328	735	630	435	305	210
Nouvelle taxe à l'énergie	0	0	415	1,640	2,650	3,630
Taxe d'accise sur l'essence	516	935	2,945	2,895	2,870	2,855
Autres droits et taxes	1,453	1,580	1,805	1,890	1,975	2,065
Ensemble des recettes fiscales	30,651	35,710	41,460	47,190	53,295	59,930
Recettes non fiscales	4,564	5,010	5,375	5,850	6,420	6,710
Ensemble des recettes budgétaires	35,215	40,720	46,835	53,040	59,715	66,640

[1] Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

Tableau 3
Gouvernement du Canada
Présentation des Comptes nationaux
Recettes et dépenses

	1978-79	1979-80[1]	1980-81[1]	1981-82[1]	1982-83[1]	1983-84[1]
			(Millions de $)			
Recettes						
Impôts directs, particuliers	18,136	20,910	23,320	25,955	29,155	32,955
Impôts directs, sociétés	5,996	7,230	8,455	10,090	11,510	12,925
Impôts directs, non-résidents	636	725	815	880	980	1,075
Impôts indirects	9,904	10,925	14,245	16,205	18,290	20,370
Autres transferts courants des particuliers	16	15	15	15	20	20
Revenus de placement	3,973	4,275	4,870	5,490	6,180	6,700
Déductions pour amortissement	651	730	815	935	1,070	1,210
Total	39,312	44,810	52,535	59,570	67,205	75,255
Dépenses						
Biens et services (dépenses courantes)	12,315	12,700	13,950	15,450	16,950	18,600
Transferts aux particuliers	14,670	15,000	16,725	18,375	20,550	23,050
Subventions	2,335	3,450	3,250	3,075	2,925	2,875
Subventions d'équipement	470	625	900	950	1,000	1,075
Transferts courants aux non-résidents	732	715	775	825	875	900
Service de la dette publique	6,869	8,450	10,200	11,400	12,650	14,050
Transferts aux provinces	10,441	11,750	12,925	14,325	15,750	17,175
Transferts aux administrations locales	371	400	450	500	550	600
Formation brute de capital	1,285	1,150	1,200	1,250	1,300	1,350
Total	49,488	54,240	60,375	66,150	72,550	79,675
Excédent ou déficit (–)	–10,176	–9,430	–7,840	–6,580	–5,345	–4,420

[1] Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

Tableau A1.1
Taux de croissance des recettes budgétaires (Comptes publics)

	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Pour cent par année)					
Impôt sur le revenu des particuliers	4.5	17.1	8.2	10.7	11.9	12.9
Impôt sur le revenu des sociétés	7.4	23.6	15.3	19.1	15.0	13.3
Impôt sur les non-résidents	12.9	15.3	13.0	8.1	11.9	10.1
Droits de douane	18.8	16.7	5.9	8.4	8.4	7.4
Taxe de vente	6.8	−6.9	9.1	15.0	15.0	13.0
Prélèvement à l'exportation du pétrole	−24.1	124.1	−14.3	−31.0	−29.9	−31.2
Nouvelle taxe énergétique	n.s.p.	n.s.p.	n.s.p.	295.0	61.6	37.0
Taxe d'accise sur l'essence	−13.7	81.2	215.0	−1.7	−0.9	−0.5
Autres droits et taxes d'accise	2.3	8.7	14.2	4.7	4.5	4.6
Total des recettes fiscales	5.8	16.5	16.1	13.8	12.9	12.5
Recettes non fiscales	17.4	9.8	7.3	8.8	9.7	4.5
Total des recettes budgétaires	7.2	15.6	15.0	13.3	12.6	11.6

n.s.p. = ne s'applique pas.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 décembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE BUDGET—LA HAUSSE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE UTILISÉE SUR LES FERMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que des dispositions du budget présenté hier soir prévoient l'imposition d'une nouvelle taxe d'accise de 15c. le gallon sur l'essence pour tracteurs et autres machines agricoles et de 25c. le gallon sur l'essence pour fourgons et camions utilisés dans les fermes et étant donné l'effet dévastateur qu'aura cette taxe sur les prix de revient des agriculteurs qui augmentent déjà rapidement par suite de l'inflation, et comme ces frais supplémentaires entraîneront une hausse des prix de revient des produits alimentaires pour les consommateurs canadiens, je propose, appuyé par le député d'Essex-Kent (M. Daudlin):

Que le gouvernement revienne sur sa décision de hausser la taxe d'accise sur les carburants utilisés dans les fermes.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

ON DEMANDE QUE LE CHEF CRÉDITISTE COMMUNIQUE AVEC M. LÉVESQUE DU QUÉBEC POUR OBTENIR DES DIRECTIVES FACE AU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Rosemont (M. Lachance):

Que le Chef du Crédit Social du Canada (M. Roy) communique d'urgence avec M. Lévesque pour savoir s'il doit appuyer le peuple ou les multinationales face au budget progressiste conservateur d'hier soir.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'INSTITUTION D'UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. Comme depuis juin dernier, de nombreux Canadiens ont la fausse impression que le gouvernement voulait sincèrement examiner la question de la production d'énergie nucléaire au Canada et se proposait d'instituer une enquête parlementaire, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'instituer l'enquête parlementaire promise sur l'énergie nucléaire.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES ACTIVITÉS DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS RUSSES AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante, notamment le fait que la station de télévision CJOH TV d'Ottawa a cité des extraits d'un document classé «top secret, entre Canadiens seulement», selon lequel les services de renseignements soviétiques auraient décidé d'accorder la priorité au ministère de l'Industrie et du Commerce et au Conseil national de recherches. Je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Beattie):

Que le gouvernement divulgue tous les détails de cette affaire et particulièrement le rôle qu'ont joué le capitaine Valari Nicolayevitch Smirnov du GRU, Yuri Demitriyevitch Chtcherbina et Vasaliy Andrevitch Chimtchik, soupçonnés par la GRC d'appartenir aux services de renseignements soviétiques et, plus précisément, qu'il fasse enquête pour découvrir pourquoi le gouvernement précédent n'a jamais permis que les Canadiens soient mis au courant de toute l'affaire.

M. l'Orateur: Pour qu'une motion de ce genre soit mise en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT RENÉGOCIE UNE ENTENTE CANADO-AMÉRICAINE POUR PROTÉGER L'INDUSTRIE DE LA VOLAILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante.

Étant donné que l'Office canadien de commercialisation du poulet a annoncé qu'en vertu de l'entente Canada-États-Unis le contingentement d'importation de poulet américain était de 22,250 tonnes cette année et qu'il sera doublé pour l'an prochain; étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce émet des permis supplémentaires d'importation et que l'Ontario a envahi le marché québécois par son quota, face à la menace du Québec de se retirer pour ces causes de l'Office canadien de commercialisation du poulet, je propose, appuyé par le député de Beauce (M. Roy):

Que la Chambre recommande au gouvernement de renégocier l'entente canado-américaine du 22 octobre, afin de protéger les intérêts des producteurs canadiens ainsi que des abattoirs canadiens.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

[*Traduction*]

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Je propose, avec l'appui du député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que le gouvernement institue immédiatement une commission d'enquête indépendante ou s'il préfère, une commission royale d'enquête sur l'industrie de la culture de la pomme de terre au Canada.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LES FINANCES

L'INVESTISSEMENT DES PROFITS TRIMESTRIELS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente, notamment la hausse prévue de 1,000 p. 100 des profits des sociétés pétrolières. Vers le milieu des années 80, les entreprises pétrolières et gazières établies au Canada qui appartiennent à des sociétés étrangères vont rapatrier des sommes énormes de dividendes ou acquérir d'importants nouveaux investissements canadiens extérieurs au secteur non traditionnel de l'industrie pétrolière et gazière au Canada. Je propose donc, avec l'appui du député d'Essex-Kent (M. Daudlin):

Que le gouvernement permette aux sociétés gazières et pétrolières de conserver un certain pourcentage de leurs profits trimestriels et de placer le reste en fiducie sous le contrôle du gouvernement pour constituer un compte dans lequel elles pourront puiser des fonds pour autant que ceux-ci servent entièrement et exclusivement à l'exploration gazière et pétrolière ou à la recherche et au développement.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET

ESSAI DE RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Dans son exposé budgétaire d'hier soir, le ministre des Finances (M. Crosbie) s'est targué de pouvoir comparer son budget avec le budget prévoyant présenté par son grand-père à l'Assemblée du dominion de Terre-Neuve il y a 51 ans.

Étant donné que peu de temps après la présentation de ce budget, le dominion de Terre-Neuve a fait faillite et a dû demander à la Grande-Bretagne de lui accorder le statut de colonie, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que le premier ministre dépose à la Chambre le compte rendu de tous entretiens ou correspondance entre le Gouvernement du Canada et le gouvernement britannique concernant l'éventuel abandon par Ottawa de ses responsabilités gouvernementales au profit du Parlement de Westminster.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

RADIO-CANADA

LES COUPURES AU COURS DE L'ÉMISSION «THE NATION'S BUSINESS»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Cameron (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, j'espère que les députés appuieront ma motion. J'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Dimanche soir dernier, au cours de l'émission *The Nation's Business* au réseau anglais de Radio-Canada, on s'est permis de faire disparaître trois réponses qui figuraient au compte rendu magnétoscopique des délibérations de la Chambre des communes. Les députés qui posaient les questions manquaient manifestement de la fibre morale, du courage de leurs convictions et de l'estomac nécessaires . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Le député a-t-il une motion à présenter en conformité de l'article 43 du Règlement?

M. Baker (Nepean-Carleton): Il y arrivait justement.

M. Cameron: . . . pour citer ce que le premier ministre (M. Clark) a répondu à leurs questions. Pour que les contribuables puissent savoir ce que le premier ministre leur a répondu, je propose, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Qu'ils utilisent à cette fin la prochaine période qui leur sera allouée.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LE BUDGET

LE MANQUE DE CONFORMITÉ AVEC LES PROMESSES ÉLECTORALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'invite la Chambre à remarquer que le seul moment de son exposé budgétaire où le ministre des Finances (M. Crosbie) a fait preuve de générosité, c'est quand il a déclaré, à la page 91, des «Documents budgétaires» qu'il supprime les droits de douane sur les enregistrements de la Bible et certains dispositifs destinés à éloigner les oiseaux, et qu'il réduit ceux sur les cuves utilisées dans les fermes pour conserver les déchets d'animaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Jarvis: Que trouvez-vous à redire à cela?

M. Nystrom: Étant donné que le parti progressiste conservateur a déjà manqué à presque toutes les promesses qu'il a faites au cours de la dernière campagne électorale, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Consommation et des Corporations d'intenter contre la parti progressiste conservateur des poursuites pour publicité mensongère.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Passons aux questions orales.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES MESURES POUR CONVAINCRE LA CHAMBRE D'APPUYER LE BUDGET

L'hon. Allan J. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné la perspective que nous annonçait, hier soir, l'exposé budgétaire: inflation à deux chiffres, augmentation du chômage, augmentation des impôts et ralentissement de la croissance des revenus, le premier ministre envisage-t-il de prendre des mesures particulières pour convaincre la Chambre des communes d'appuyer le budget?

A-t-il, par exemple, l'intention d'écrire au chef du Crédit social, avant que la Chambre soit appelée à se prononcer, en lui expliquant pourquoi il conviendrait que son groupe appuie le budget? Si oui, pourrait-il procurer aux autres députés des exemplaires de cette correspondance pour faciliter leur étude de ce document extraordinaire?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les mesures particulières que nous envisageons de prendre pour convaincre la Chambre d'appuyer ce document figurent dans le budget qu'a présenté hier soir le ministre des Finances et qui, de l'avis général, est le plus honnête qu'on ait vu depuis de nombreuses années.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En effet, le budget explique en détail quelles mesures le gouvernement entend prendre—mesures qui, soit dit en passant, l'ancien gouvernement a refusé de prendre malgré les pressions—pour aider les chefs de petites entreprises, les femmes et certains autres groupes professionnels de notre pays. Nous sommes convaincus que la Chambre saura apprécier à leur juste valeur les mesures contenues dans ce budget. Si la Chambre souhaite vraiment une relance de l'économie, elle doit alors souscrire à ces mesures.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, étant donné que le 18 octobre, le premier ministre a déclaré à la Chambre que l'inflation était l'ennemi public numéro 1, pourrait-il m'expliquer comment il compte la réduire, puisque, par le biais de ce budget, il impose un très lourd fardeau aux gagne-petit et aux classes moyennes? Faut-il en conclure que ces catégories de citoyens sont devenues l'ennemi public numéro 1?

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, dans le budget, le gouvernement propose de réduire considérablement les déficits du Canada, ce qui fera baisser l'inflation. Par ailleurs, le budget propose d'abandonner la méthode libérale qui consistait à compter sur des sources d'approvisionnements étrangères instables et coûteuses pour le pétrole, ce qui a largement contribué à l'inflation.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le premier ministre me fait de beaux sermons, mais il ne répond pas à mes questions. Je voudrais lui poser une dernière question. Étant donné que de toute évidence, les fortes hausses prévues dans le budget doivent servir à financer le programme de crédit d'impôt pour les propriétaires de maison, le premier ministre peut-il se justifier devant les Canadiens ou plutôt leur expliquer pourquoi tous les contribuables devraient être mis à contribution pour financer un programme qui ne s'adresse qu'à une catégorie bien déterminée de citoyens?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, l'opposition officielle, qui désapprouve ce programme dont profiteront des milliers de propriétaires canadiens, a été jusqu'à faire de l'osbtruction à la Chambre des communes. Maintenant, elle s'y attaque pendant la période des questions. Si le député a des questions à poser à propos du budget et s'il tient à profiter de la période des questions, je l'invite à le faire.

Des voix: Bravo!

● (1420)

L'INCIDENCE SUR LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis maintenant plus d'un an, le premier ministre promet des taux d'intérêt plus bas. Peut-il dire à la Chambre quelles mesures proposées dans le budget, outre les obligations pour l'expansion des petites entreprises, tendront à faire baisser les taux d'intérêt dans l'ensemble du Canada?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le budget tout entier . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si le harcèlement fait partie de nos coutumes, je trouve inadmissible que l'on commence à harceler quelqu'un avant même qu'il ait commencé à répondre.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le budget tout entier vise à créer un environnement qui permettra aux taux d'intérêt de baisser. A cette fin, on diminuera le déficit gouvernemental en réduisant de 1.75 milliard de dollars les besoins d'argent du gouvernement pour l'année prochaine, ce qui donnera une meilleure marge de manœuvre au secteur privé et atténuera les pressions qui font monter les taux d'intérêt. J'espère que les prévisions de notre budget sont plus précises que celles de l'an dernier; le gouvernement précédent avait prévu un taux d'inflation de 6.5 p. 100, alors que ce taux est aujourd'hui de 9.2 p. 100.

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, je regrette que le premier ministre, qui a fait cette promesse durant la campagne électorale, n'ait pu répondre à ma question et ait dû en charger le ministre des Finances. Je vais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Celui-ci a parlé d'aider certains groupes de notre société. A part l'aide toute relative que constitue le crédit d'impôt à l'énergie, qu'est-ce que le premier ministre compte faire pour aider les personnes âgées, surtout celles dont le revenu est fixe?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, les personnes âgées bénéficieront du crédit d'impôt à l'énergie, auquel sera admissible toute personne ayant un revenu maximum de $21,380. Par ailleurs, nous avons adopté cet automne, pour combler une lacune laissée par les libéraux, une mesure concernant l'allocation au conjoint. Les personnes âgées bénéficieront également de la nouvelle allocation aux anciens combattants, au sujet de laquelle nous avons déjà présenté un bill. Enfin, en rétablissant l'économie, nous serons davantage en mesure d'augmenter le montant de l'aide que nous leur destinons.

Des voix: Bravo!

ALLÉGATION DE REVIREMENT POLITIQUE PAR RAPPORT AUX PROMESSES ÉLECTORALES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, trêve de boniments, même s'ils viennent de Terre-Neuve. J'aimerais poser au premier ministre une question sérieuse.

Pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre a promis aux Canadiens de stimuler l'économie, de diminuer les taux d'intérêt et réduire sensiblement les impôts. Comme dans le budget qu'il a présenté hier soir le gouvernement n'a tenu presque aucune de ses promesses puisqu'il a annoncé des restrictions budgétaires en décidant de maintenir les taux d'intérêt à leur niveau élevé actuel, et d'augmenter l'impôt des Canadiens de quelque 3.5 milliards de dollars, le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre et à la population pourquoi, vu que sommes de démocratie parlementaire et qu'il est ainsi revenu sur ce qu'il avait dit, il ne va pas demander au Gouverneur général de dissoudre les Chambres afin d'obtenir du peuple le mandat de poursuivre cette politique entièrement nouvelle?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on peut toujours savoir quand le chef du Nouveau parti démocratique veut poser une question qu'il estime frivole parce qu'il l'annonce en la qualifiant de «question sérieuse». Il devrait savoir que s'il veut imposer au pays de nouvelles élections, il devra en prendre la responsabilité et ne pas faire appel à des subterfuges comme il vient de le faire, et comme il l'a fait à de nombreuses occasions.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre verra, lorsque nous présenterons notre amendement aujourd'hui, quand nos 27 députés seront présents, que nous avons au moins l'intention de respecter les engagements que nous avons pris envers le peuple.

● (1425)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant poser une question au rusé ministre des Finances. Sur les 90 milliards de dollars de revenus accrus provenant du pétrole à la suite de l'exposé budgétaire d'hier soir, moins de 2 p. 100 iront à la banque de l'énergie, tandis que 73 milliards seront versés aux compagnies pétrolières multinationales et à la province de l'Alberta. Le ministre peut-il le confirmer? Dans l'affirmative, voudrait-il bien nous expliquer pourquoi on force ainsi les Canadiens de tous les coins du pays à enrichir les multinationales de l'Alberta au détriment de la banque de l'énergie?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique a décidément une façon très simpliste d'aborder les problèmes. Le budget prévoie bien certaines hausses des prix du pétrole et du gaz s'étalant sur les quatre prochaines années, mais il indique en outre la répartition des revenus ainsi produits entre les gouvernements provinciaux, l'industrie et le gouvernement fédéral. Je crois que le gouvernement fédéral recevra 17 milliards de dollars, l'industrie 33 milliards, et les gouvernements provinciaux une part encore plus considérable.

Le gouvernement du Canada utilisera les 17 milliards de dollars qui lui reviendront à financer des programmes canadiens de prospection et d'exploitation de ressources énergétiques, des programmes de conservation, des programmes d'isolation des maisons et des programmes de transformation des chaudières fonctionnant au mazout; il aidera en outre les provinces Maritimes dont l'approvisionnement en électricité dépend grandement des centrales thermiques, des projets hydro-électriques comme celui de la Churchill inférieure, à Terre-Neuve, des gazoducs comme celui des Maritimes, et d'autres projets qui profiteront au Canada et à tous les Canadiens. Voilà à quoi serviront les revenus supplémentaires du pétrole.

Des voix: Bravo!

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION À L'ONTARIO—LA PERTE D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. S'agit-il bien de 2 p. 100 pour la caisse de l'énergie et de 73 milliards de dollars pour les sociétés multinationales? Le ministre pourrait tenter de répondre à nouveau, monsieur l'Orateur. Confirmera-t-il le chiffre donné par un ministre du gouvernement de l'Ontario qui a déclaré hier soir qu'en 1980 seulement, par suite des hausses du prix du pétrole imposées aux Canadiens par le gouvernement, l'Ontario perdra environ 20,000 emplois?

Le ministre des Finances confirmera-t-il ce chiffre? Confirmera-t-il également qu'en décrétant des majorations du prix du pétrole de cette envergure, le gouvernement devra verser à l'Ontario des centaines de millions de dollars en paiements de péréquation, à cause de cette attaque sans précédent que lance le gouvernement contre le cœur industriel du Canada.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne confirmerai rien de tel. D'abord, pour ce qui est de l'industrie pétrolière et des 33 milliards qu'elle retirera sur une période de quatre ans, elle les investira dans des usines de sables bitumineux, qui coûtent 5 milliards chacune, et des usines de traitement des huiles lourdes qui coûtent 4 à 5 milliards chacune. L'industrie devra donc investir des milliards et des milliards de dollars. Si elle ne le fait pas, nous prendrons les mesures nécessaires, mais nous savons qu'elle le fera.

Quant à l'Ontario, je puis confirmer, monsieur l'Orateur, que son industrie et sa capacité de production seront plus fortes que jamais d'ici deux ou trois ans, au fur et à mesure que nous hausserons les prix du pétrole et du gaz. Nous avons promis à l'Ontario que ces prix ne dépasseront pas 85 p. 100 du prix américain ou international, selon le plus bas des deux. L'opposition officielle serait allée jusqu'à 100 p. 100, mais nous ne dépasserons pas 85 p. 100 dans l'intérêt de l'Ontario et du reste du Canada.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI ON CONTINUERA DE PERMETTRE AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE D'ÉMETTRE DES PERMIS D'IMPORTATION DE POULET

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Selon nos renseignements, la société Maple Lodge de Toronto a demandé et obtenu un permis d'importation supplémentaire de volaille de plus de 1,760,000 livres pour 1979. Le ministre de l'Agriculture peut-il le confirmer et dire à la Chambre s'il a l'intention de continuer de permettre que des permis d'importation de poulet soient émis par le ministre de l'Industrie et du Commerce?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il est vrai qu'il y a quelques semaines cette entreprise de transformation a présenté une demande de permis supplémentaire. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a pris contact avec l'office national. Celui-ci a alors communiqué avec ses homologues provinciaux. Ils ont pu réunir la moitié environ de la quantité du produit que l'usine en question voulait se procurer au Canada, et un permis supplémentaire a été délivré. Mais depuis lors, la même entreprise a présenté plusieurs demandes.

● (1430)

Mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, et moi-même avons constitué un comité largement représentatif de l'industrie et avons annoncé publiquement qu'on ne délivrerait plus de licences supplémentaires à aucune entreprise de transformation du Canada sans l'autorisation de ce comité.

[*Français*]

L'ENVAHISSEMENT DU MARCHÉ QUÉBÉCOIS DE LA VOLAILLE—ON DEMANDE QUELLES MESURES SERONT PRISES POUR PROTÉGER LES PRODUCTEURS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Dans la distribution des quotas, un pourcentage a été établi pour l'Ontario, un autre pour le Québec et les autres régions du pays. A cet égard, est-ce que le ministre sait que la société ontarienne Maple Lodge a envahi le marché québécois de la volaille provenant du quota destiné à l'Ontario, à un point tel que cette politique pourrait entraîner le retrait du Québec de l'Office canadien de commercialisation du poulet? De plus, le ministre pourrait-il dire s'il prendra des mesures pour protéger les

producteurs québécois menacés de faillite, ce qui entraînera des difficultés financières pour les abattoirs du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je sais que certaines de ces critiques et même certaines de ces accusations ont été lancées. Je suis persuadé que l'Office national, qui est constitué d'offices provinciaux, pourra résoudre ce problème.

* * *

LE BUDGET

LA HAUSSE DU CHÔMAGE SUITE À UNE CROISSANCE PRESQUE NULLE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Hier, il a déclaré à la nation que son gouvernement se contenterait d'une croissance presque nulle l'an prochain. Il va en résulter un fort accroissement du chômage au Canada. Le ministre des Finances va-t-il suivre le conseil donné le 18 avril 1978 par le député de Saint-Jean-Ouest, qui déclarait à propos du chômage:

> Un gouvernement dont le chef n'est pas obsédé par ce problème devrait démissionner et passer les rênes du pouvoir à des gens qui le sont.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est parce que je suis obsédé par le chômage que nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que ces projections ne se réalisent pas. Nous disons aux Canadiens ce qui, dans l'opinion de nos économistes professionnels, va probablement se passer l'an prochain. Nous allons faire tout notre possible pour montrer que les économistes professionnels ont tort du côté du chômage comme dans tout le reste.

Ce n'est pas moi qui prétendrai que le taux d'inflation va être de 6.5 p. 100 alors qu'il va être de 9.2 p. 100, comme cela s'est fait l'an dernier. Et nous ne nous contenterons pas non plus d'une croissance nulle. Nous prévoyons une croissance d'au moins 1 p. 100 en termes réels. Si nos efforts aboutissent malgré le fardeau du passé qu'il nous faut assumer, le taux de croissance sera supérieur à cela. Tout dépend de ce qui va se passer aux États-Unis.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA TAXE D'AUTOSUFFISANCE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE SERA PRÉLEVÉE SEULEMENT APRÈS ENTENTE AVEC LES PROVINCES

L'hon. Marc Lalonde (Outremont): Monsieur le président, étant donné les admirables efforts du ministre des Finances hier soir dans la langue de Molière, on me permettra de lui poser une question en français aujourd'hui. On nous demande d'approuver ce budget, alors qu'il contient une prévision de revenus de 13 milliards de dollars entre 1980 et 1984 en provenance de la taxe d'autosuffisance en matière d'énergie. Malheureusement, monsieur le président, nulle part on n'indique comment on va recueillir cette taxe, et à la suite de quelles sortes d'ententes avec les provinces. Il n'existe à l'heure actuelle aucun accord. Ma question au ministre des Finances est la suivante: Premièrement, le budget indique que les hausses supplémentaires de prix en juillet 1980 n'entreront pas en vigueur tant que la nouvelle taxe ne sera pas en vigueur. Le ministre des Finances peut-il dire s'il a l'intention de mettre cette taxe en vigueur seulement à la suite d'une entente avec les provinces productrices, ou s'il a l'intention de la mettre en vigueur de toute façon, même s'il n'y avait pas entente avec les provinces productrices. Cette taxe portera-t-elle sur les revenus, sur les revenus bruts, sur les profits des corporations, et est-ce que le ministre va percevoir 50 p. 100 ou moins des revenus de surplus des corporations? Enfin, le ministre est-il d'accord que cette taxe en 1990 ne nous amènera qu'à la situation dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle, savoir celle indiquée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au comité parlementaire vendredi dernier, alors que nous importerons 250,000 barils d'huile en 1990 . . .

M. l'Orateur: A l'ordre!

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il me faudrait, pour répondre à la question du député, relire le discours du budget d'hier soir, et cela me prendrait une heure et cinq minutes. Le budget précise dans quelle mesure les prix du pétrole et du gaz naturel augmenteront. Le budget prévoit un impôt sur l'énergie qui augmentera nos recettes. On n'a pas encore décidé si l'on taxerait les revenus ou les profits.

Il y aura un impôt de ce genre. Sans impôt il n'y aurait pas d'augmentations comme celles-là. Nous utiliserons ces revenus dans l'intérêt de toute la population du Canada en vue d'amener le pays à l'autonomie énergétique. Le budget présenté hier précisait tout cela.

LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE UTILISÉE À DES FINS AGRICOLES—LES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES POUR LES AGRICULTEURS

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture prévoient pour l'an prochain une baisse d'environ 12 p. 100 des revenus agricoles, ce que tous les agriculteurs considèrent comme extrêmement optimiste; or, ces prévisions ont été faites avant que l'on impose une augmentation de plus de 100 p. 100 des impôts sur les carburants qu'utilisent les agriculteurs pour préparer la terre, la cultiver et récolter des produits alimentaires; comme d'après certains représentants d'associations agricoles estiment que cette majoration du prix des carburants entraînera vraisemblablement l'an prochain des frais d'exploitation supplémentaires de l'ordre de $50 à $200 l'acre, le ministre reconnaît-il maintenant . . .

Des voix: Règlement!

Une voix: Allons!

M. Daudlin: . . . que la majoration du prix des carburants qu'il a annoncée hier soir aura vraisemblablement pour effet de réduire le revenu des agriculteurs d'à peu près 16 p. 100 au lieu des 12 p. 100 prévus, et que la réduction de 10c. que le ministre propose est tout à fait insuffisante? N'admet-il pas qu'on essaie de nous «passer un sapin» bleu de Terre-Neuve sous le couvert d'un dégrèvement fiscal et qu'en fait on impose directement la production alimentaire et, indirectement, tous les consommateurs canadiens?

Une voix: Exact.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député montre qu'il ne fait guère confiance aux agriculteurs canadiens en adoptant une attitude aussi défaitiste. Nous avons toujours besoin d'aliments. Nos agriculteurs peuvent en produire. Ils sont efficaces et, pour les aider, nous avons réduit de 10c. la taxe d'accise sur l'essence utilisée à des fins agricoles, ce qui leur donnera un sérieux coup de main.

En outre, nous aidons les agriculteurs à se constituer une caisse de retraite en les libérant de l'impôt sur la vente de leur ferme, à la fin de leur carrière. Nous allons défendre les intérêts des agriculteurs. Le député n'a pas besoin de s'inquiéter. Les agriculteurs auront un meilleur sort l'année prochaine que maintenant.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI ON IMPOSE UNE TAXE D'ACCISE DE 15C. LE GALLON AUX TRANSPORTS PUBLICS

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, ma question s'adresse aussi à l'honorable ministre des Finances. En réponse à une de mes questions, le 23 novembre dernier, le ministre indiquait qu'il avait à cœur le sort des usagers du transport en commun au Canada et, hier soir, dans le budget, il indiquait aux gens de diminuer leur consommation de produits pétroliers. Le ministre peut-il dire aujourd'hui à la Chambre et au peuple canadien pourquoi il taxe les usagers du transport en commun en imposant une taxe d'accise de 15c. le gallon aux transporteurs publics urbains?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accorde aux transports publics urbains un rabais de 10c. sur la taxe d'accise par rapport aux autres secteurs, à l'exception de l'agriculture et de la pêche, afin de favoriser l'utilisation des transports en commun. En outre, la banque de l'énergie qui sera financée à l'aide de la nouvelle taxe sur l'énergie et des autres recettes provenant de la taxe sur l'énergie aidera à créer des réseaux de transport urbain dans tout le Canada, car il s'agit là d'une mesure d'économie. Donc, il y aura du nouveau dans le domaine des transports en commun au Canada au cours des 12 prochains mois.

Questions orales

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA PUBLICATION DES DOCUMENTS TASCHEREAU

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le premier ministre à propos de ses déclarations récentes, rapportées par la presse, au sujet de la publication de ce qu'on appelle les documents Taschereau.

Le premier ministre est-il en mesure de nous dire à peu près vers quelle date ces documents seront publiés et si l'ancien gouvernement avait vraiment le droit de refuser de les publier après 30 ans? Enfin, d'après ce qu'on a pu établir jusqu'ici, la décision de ne pas publier ces documents visait-elle à protéger les intérêts des anciens gouvernements libéraux?

● (1440)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les propos qui m'ont été attribués après une conférence de presse au sujet de ces dossiers, je les ai tenus en réponse à une question qu'on m'avait posée au sujet de deux dossiers, le dossier Featherbed et le dossier Taschereau. Pour ce qui est du dossier Featherbed, j'ai dit que d'après nous, il comportait principalement des racontars auxquels nous ne comptions pas donner créance en les publiant.

Quant au dossier Taschereau, nous l'étudions toujours. Nous cherchons le meilleur moyen de procéder à un examen valable et indépendant du contenu de ce dossier avant de décider si nous le publierons ou non.

* * *

LE BUDGET

L'INCOMPATIBILITÉ DES HAUSSES D'IMPÔT AVEC LES PROMESSES ÉLECTORALES

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je voudrais qu'il nous confirme que les augmentations d'impôt annoncées hier soir, de plus de trois milliards et demi de dollars en impôts personnels seulement, sont les plus élevées depuis la deuxième guerre mondiale et qu'elles se traduiront, pour la famille moyenne, par une dépense nette de $260 à $480 par année, selon que un ou les deux conjoints travaillent.

De quelle façon le ministre peut-il faire cadrer cette augmentation d'impôt avec la promesse que lui-même et le premier ministre ont faite aux Canadiens avant le 22 mai, à savoir que les impôts seraient considérablement réduits dans le premier budget conservateur en 17 ans?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis confirmer que ce budget et les mesures connexes offrent une importante réduction d'impôt dont bénéficieront les Canadiens; en effet, ces réductions se traduisent par 1.2 milliard de dollars en crédit d'impôt au titre de l'intérêt hypothécaire et de l'impôt foncier, pour 1980, que les députés d'en face essaient de bloquer, par un milliard de dollars, en 1981, en crédit d'impôt au titre de l'énergie, et par 1.4 milliard de dollars grâce à l'indexation de l'impôt sur le revenu.

Je puis vous confirmer que nous faisons de notre mieux pour veiller aux intérêts du contribuable canadien et par ailleurs, qu'il nous faut encourager l'économie et l'autonomie sur le plan énergétique, ce qui intéresse une autre partie du budget, à laquelle les Canadiens réagissent fort bien.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Monsieur l'Orateur, il est clair que ce budget devrait avoir pour sous-titre «nouveautés merveilleuses des mathématiques». J'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme il déclarait hier soir que la création d'emplois est indispensable, peut-il nous expliquer de façon aussi convaincante que dans sa première réponse comment il se fait que le gouvernement a jugé bon d'augmenter de 800 millions la charge des primes d'assurance-chômage, alors qu'il parle d'augmenter l'emploi? Comment cette augmentation cadre-t-elle—et il y a à Terre-Neuve une expression pour cela—avec l'intention manifeste par le gouvernement de créer des emplois?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député accepte ma réponse à sa première question, puisqu'il n'a pas posé de question supplémentaire. En ce qui concerne les emplois, si l'honorable représentant examine le budget, il verra que le nouveau programme de crédit d'impôt au titre de l'emploi va créer 100,000 emplois; que nous allons dépenser 150 millions de plus au titre des dépenses fiscales que l'opposition officielle l'an dernier, que nous allons également avoir un fonds spécial de 50 millions pour les projets de création d'emplois de l'est du Canada: Québec et provinces atlantiques; et que le budget tout entier travaille dans le sens de la création d'emplois, grâce à l'aide que nous allons accorder au moyen de la déduction du salaire du conjoint, aux petites entreprises non constituées en sociétés.

Il y a eu 400,000 entreprises au Canada qui peuvent en profiter, et 300,000 petites sociétés admisibles à notre caisse de développement des petites entreprises. Je pourrais poursuivre ainsi longtemps, c'est un budget de création d'emplois qui nous rapproche de notre potentiel.

Des voix: Bravo!

LES EXPORTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE GAZ NATUREL AUX ÉTATS-UNIS—LE COÛT DE REMPLACEMENT PAR CELUI DES RÉGIONS INEXPLOITÉES

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. La pièce de résistance de son budget d'hier soir, en tout cas la vedette au chapitre de la balance des paiements c'était ces 3.8 billions de pieds cubes de gaz à exporter aux États-Unis qui, suivant le ministre, vont rapporter 15 milliards et demi.

Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a admis la semaine dernière que les réserves de gaz ordinaire seraient épuisées ou du moins dépassées par la demande dans 17 ans, le ministre peut-il me donner une idée du coût que la prochaine génération de Canadiens devra payer pour remplacer ce gaz par celui des régions inexploitées, qui sera beaucoup plus cher que celui que nous vendons maintenant.

[M. Crosbie.]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis donner au député l'assurance que la prochaine génération de Canadiens va geler en pleine obscurité si nous n'adoptons pas les mesures que nous prenons en ce moment pour assurer l'autosuffisance énergétique du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Pour ce qui est des exportations de gaz naturel, elles ont été approuvées par l'Office national de l'énergie, qui est un organisme indépendant dont tous les membres ont été nommés par le dernier gouvernement, et qui a conclu, après avoir étudié cette question, que nous sommes en mesure d'exporter cet excédent. Ces exportations nous permettront de poursuivre la recherche et l'exploitation d'autres sources d'énergie pendant une bonne partie du XXI[e] siècle, de sorte que le député n'a pas à s'inquiéter. Contrairement à son gouvernement, nous nous soucions de la prochaine génération.

Des voix: Bravo!

LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE—LES RÉPERCUSSIONS DÉSASTREUSES SUR LE PRIX DES ALIMENTS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que, même avant la présentation du budget brutal d'hier soir, des représentants de l'industrie de l'alimentation et des consommateurs ont prédit hier, lors d'une conférence organisée par le ministère de l'Agriculture, une augmentation d'au moins 15 p. 100 des prix alimentaires en 1980, à cause des coûts du transport et de l'énergie et des taux d'intérêt élevés, pourcentage qui augmentera bientôt par suite de la hausse du prix du pétrole décrétée hier soir, et que le président de l'agglomération torontoise aurait dit aujourd'hui que la hausse du prix de pétrole entraînerait forcément une hausse des impôts fonciers, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi on soutire des milliards de dollars aux consommateurs si on ne s'en sert pas pour financer des mesures d'économie d'énergie?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la valeur du dollar canadien et l'un des facteurs qui touchent le plus le prix des aliments. Les députés d'en face ont critiqué les mesures prises pour tâcher de maintenir la valeur du dollar canadien à son niveau actuel ou à peu près, afin que les prix alimentaires et ceux des autres biens que nous importons ne montent pas à cause de la différence entre notre monnaie et celle des États-Unis d'où nous importons la plupart de nos produits alimentaires. C'est une question qui nous inquiète. Nous nous préoccupons vivement de cette situation. C'est la politique énergétique du gouvernement visant à favoriser une économie d'énergie qui nous permettra de réduire le coût des produits alimentaires à l'avenir. Nous devons consentir à des privations à court terme pour nous ménager des avantages à long terme. C'est comme ça qu'il faut le prendre.

LES DÉPENSES DU CONSEIL DU TRÉSOR OCCASIONNÉES PAR LE BUDGET

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor qui s'est amusé récemment du nouveau surnom de «sabreur» que lui a valu, croit-il, le courage d'effectuer des compressions budgétaires et de personnel à tort et à travers.

M. MacEachen: Il s'est coupé le cou lui-même au comité.

M. Andras: Depuis la divulgation du budget hier soir, il est évident qu'il a accepté des augmentations de dépenses de 10 p. 100 par an, soit des augmentations plus élevées qu'au cours des trois dernières années; les dépenses passeront de 48 à 78 milliards de dollars en cinq ans, ce qui représente une hausse de 60 p. 100. En outre, comme le montre l'exposé budgétaire, la prétendue réduction du déficit de trésorerie découle non pas d'une réduction des dépenses mais d'une augmentation de taxes et d'un accroissement fortuit des régimes de pensions. Comment le président du Conseil du Trésor peut-il accepter de perdre ainsi tout crédibilité, alors qu'il ne lui reste rien à trancher, sinon sa propre gorge?

Des voix: Bravo!

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, si le député a un couteau à portée de la main, je crois que c'est lui qui pourra s'en servir pour se trancher la gorge lui-même, après que j'aurai répondu à cette question. Je n'en reviens pas du culot dont a fait preuve le député en posant cette question. Il ne semble pas avoir lu l'exposé budgétaire d'hier soir dans lequel on voyait très clairement d'après les chiffres révélés par mon collègue, le ministre des Finances, qu'il y avait une diminution en termes réels des dépenses publiques.

● (1450)

Sans aucun doute, même le député doit savoir d'après les chiffres dont nous avons fait état en juillet dernier, et qui n'étaient d'autres que ceux du gouvernement précédent, les chiffres révélés hier soir montrent que nous allons réduire de plus de 17 milliards de dollars le déficit budgétaire du Canada, d'ici l'année financière 1983.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: En augmentant les impôts.

M. Stevens: J'estime que l'ancien président et l'avant-dernier président du Conseil du Trésor devraient présenter leurs excuses à la Chambre pour ne pas avoir appuyé . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LE DÉFICIT PRÉVU DANS LE BUDGET

M. Arthur Phillips (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au premier ministre, car il a dit plus tôt que l'un des principaux objectifs du budget était de réduire considérablement le déficit. Le ministre qui vient de parler nous a donné une idée de ce que cette réduction coûterait et on demande aux Canadiens de faire d'énormes sacrifices pour y parvenir.

Ma question est très simple. Comment se fait-il que d'après les calculs mêmes du gouvernement, à la page 21, le déficit passerait—c'est-à-dire l'excédent des dépenses par rapport aux recettes—de 11 milliards de dollars cette année à seulement 9 milliards de dollars d'ici cinq ans?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si les députés veulent bien faire preuve de patience, je leur en expliquerai la raison qui est la suivante: cette diminution est considérable étant donné l'inflation prévue étant donné les dépenses énormes en intérêts qui sont indépendants de notre volonté, soit une augmentation de 1.7 milliard de dollars en frais d'intérêts, par suite de la prodigalité du gouvernement précédent et dont il nous faudra tenir compte dans notre budget de l'année prochaine et compte tenu aussi du fait qu'il faut deux à trois ans pour stabiliser la situation. Ce sera un magnifique exploit. Le fait de ramener les dépenses financières, de 10 milliards de dollars à 4 milliards et demi de dollars, au cours de la même période, est un véritable exploit.

LA TAXE D'ACCISE SUR LE CARBURANT UTILISÉ SUR LES FERMES—LE PRIX POUR LES AGRICULTEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Finances, qui semble bien énervé. Vu que le ministre a augmenté hier soir le prix du carburant pour les agriculteurs d'environ 15c. le gallon et que le prix augmentera encore de $4 le baril en 1980, et je ne parle même pas des taux d'intérêt qui ont augmenté plusieurs fois cette année, le ministre peut-il dire à la Chambre combien de centaines de millions de dollars de plus les agriculteurs devront verser en impôts à cause de cette mesure? Peut-il donner ces chiffres à la Chambre aujourd'hui?

Deuxièmement, peut-il nous dire du même coup pourquoi il ne veut pas accorder une remise aux agriculteurs pour cette augmentation, vu que le carburant n'est pas un luxe mais une nécessité pour produire des aliments?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore vu un seul député néo-démocrate capable de m'énerver.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: A une exception près, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: A mon avis, le député devrait voir les choses du bon côté. A cause de cet encouragement à économiser l'énergie, nous devrons importer 100 millions de barils de pétrole de moins d'ici à 1985. Au prix courant, cela représente une économie de 2 milliards et demi de dollars au titre du déficit et du compte courant. Cette mesure aidera les agriculteurs du Canada et tous les autres Canadiens, puisqu'elle assurera leur avenir et fera du Canada un pays fort. C'est à cela que le député devrait songer.

LES PRÉOCCUPATIONS DU CONSEIL DES PÊCHES CONCERNANT LA HAUSSE DE LA TAXE D'ACCISE SUR LES CARBURANTS

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à mon bon ami de Terre-Neuve, puisqu'il s'est maintenant ouvert la bouche et dégourdi les jambes. L'exposé budgétaire annonce que la taxe d'accise sur le carburant passera à 25c. le gallon et que les producteurs primaires obtiendront une remise de 10c., mais le conseil des pêches a déclaré aujourd'hui que cette hausse compromet la compétitivité de notre marché d'exportation du poisson. Le ministre peut-il confirmer que la hausse nette de 15c. le gallon s'apliquera à tous les pêcheurs, tant aux pêcheurs en eau douce qu'aux pêcheurs en eau salée, et à tous les agriculteurs? Deuxièmement, le ministre partage-t-il les préoccupations exprimées par le conseil des pêches?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Burin-Saint-Georges d'avoir été élu à la Chambre.

Une voix: C'est vous qui l'avez élu.

M. Crosbie: Il est vrai que sa circonscription provinciale de l'Hermitage est maintenant progressive conservatrice, et c'est une bonne chose.

Une voix: Qu'est-il arrivé à Carter?

M. Crosbie: Pour répondre à la question du député, le secteur de la pêche au Canada se porte fort bien. Il écoule la majorité de ses produits aux États-Unis. Toujours aux États-Unis, les prix de l'énergie ont augmenté beaucoup plus rapidement que les nôtres et cette tendance se maintiendra. Le prix de nos combustibles va demeurer bien inférieur à ceux des États-Unis.

Bien que les frais d'exploitation des pêcheurs et de tous les autres secteurs industriels vont augmenter, ils restent encore fort raisonnables, énergiquement parlant, en comparaison de ceux des autres pays industrialisés, surtout les pays d'Europe et les États-Unis. Si nos pêcheurs continuent de faire preuve d'efficacité et d'enthousiasme, ils n'ont aucune raison de s'inquiéter, sans compter que nous leur venons en aide. Nous encourageons, par des avantages accordés aux portefeuillistes, l'investissement dans les bateaux de pêche, depuis ceux qui mesurent 40 pieds jusqu'aux chalutiers et aux palangriers. Nous faisons un effort considérable en ce sens.

L'INVESTISSEMENT DANS LES PETITES ENTREPRISES— L'ABSENCE DE REFUGE FISCAL DANS LE BUDGET

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a décidé d'accorder un refuge fiscal de $20,000 l'année prochaine aux contribuables qui investissent dans les sociétés canadiennes inscrites à une bourse canadienne, mais cet avantage ne s'applique pas aux petites entreprises. Le gouvernement voudrait-il indiquer pourquoi cet avantage est-il réservé aux investisseurs des grandes entreprises et refusé aux autres? Qu'est devenu la promesse faite par le premier ministre l'an dernier d'accorder un crédit d'impôt pour les investissements en capital effectués dans une petite entreprise?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le régime auquel le député fait allusion s'appliquera à toute société dont les titres sont inscrits dans une bourse canadienne. Pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'inclure les sociétés non inscrites en Bourse mais certaines bourses sont en mesure de négocier les titres de sociétés qu'on ne peut considérer comme très grandes, si bien qu'un bon nombre d'entreprises seront touchées.

De plus, le secteur des petites entreprises constituées en sociétés profitera beaucoup du financement net d'impôt que représentent les obligations pour l'expansion des petites entreprises. Elles vont pouvoir réduire leurs frais d'intérêt en 1980 de façon très très appréciable. Cela les aidera et les encouragera beaucoup. Quant aux dirigeants de petites entreprises non constituées en sociétés, ils pourront réduire les salaires de leurs conjoints au coût de 150 millions de dollars. Cela aidera beaucoup les petites entreprises dans tous les secteurs, négociées publiquement, constituées ou non constituées en sociétés.

Des voix: Bravo!

LE FINANCEMENT PAR LES OBLIGATIONS À INTÉRÊT CONDITIONNEL

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances n'a pas dit que la mesure dont il est si fier ne fait que prendre sous une forme différente une idée qui avait été supprimée dans le bill C-17, à savoir le financement par les obligations à intérêt conditionnel. Quant à la déduction du salaire du conjoint, il a omis de signaler . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député désire-t-il poser une question?

M. Johnston: Ma question s'adresse au premier ministre, dont j'espère obtenir une réponse sérieuse. Pourquoi ce budget est-il si grossièrement injuste envers le secteur des petites entreprises en ne leur permettant pas d'attirer de capitaux de participation? Seules les sociétés cotées à la bourse peuvent en profiter.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous nous attaquions dans le bill C-17 à un problème hérité du gouvernement précédent qui laissait les grandes sociétés, les Petro-Canada, les compagnies brassant des milliards de dollars d'affaires, profiter du financement net d'impôt. Cette échappatoire a maintenant été close et nous en laissons profiter ceux qui auraient dû en profiter en premier lieu, les dirigeants de petites entreprises. C'est notre attitude, mais non celle des capitalistes monopolisants d'en face.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE SPORT

L'APPUI FINANCIER AUX ORGANISATIONS SPORTIVES NATIONALES

M. Louis R. Desmarais (Dollard): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur.

● (1500)

[*Traduction*]

Le ministre dira-t-il à la Chambre quelles précautions il a prises pour s'assurer que nos associations sportives nationales qui recevaient une aide financière de Loto Canada continueront à recevoir de l'aide? Quelle en sera l'importance en 1980 par rapport à 1979?

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme): On m'a posé une question aujourd'hui. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le député de sa question.

Je voudrais lui faire savoir, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, qu'après la dissolution de Loto Canada le 31 décembre, une somme de 12 millions de dollars versée par les provinces par suite de cette dissolution, sera affectée à la santé et au sport amateur, ce qui signifie que les associations recevront trois ou quatre fois plus d'argent que ces dernières années. Dans le passé, nous obtenions en moyenne 2.7 millions de dollars, en dépit du fait que les loteries étaient censées nous rapporter au moins 6 millions de dollars par an. D'après l'entente conclue, nous toucherons maintenant la moitié des 24 millions, en dollars de 1979 indexés sur les prix à la consommation.

* * *

LE BUDGET

LE PLAFOND FIXÉ POUR LES DÉPENSES PUBLIQUES—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre prévoit que le taux d'inflation sera de 11 p. 100 l'année prochaine. Pourtant, le gouvernement a fixé un plafond de 10 p. 100 pour l'augmentation de ses dépenses. Étant donné que cela signifiera une réduction de 500 millions de dollars en termes réels, le ministre peut-il dire à la Chambre quels programmes seront supprimés et peut-il nous garantir qu'on ne réduira plus le budget des programmes de santé et des programmes sociaux qui a déjà été coupé par suite des décisions du gouvernement précédent?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): La question du député fait ressortir le fait que nous restreignons nos dépenses et que le régime institué par mon ami, le président du Conseil du Trésor, au prix d'efforts inouis, nous permettra d'éliminer le gaspillage de sommes considérables par suite de dépassements de coûts et d'autres choses semblables.

Je puis assurer au député que nous ne prévoyons aucune réduction du budget des programmes de santé et des programmes sociaux. Nous procéderons cependant à une révision de ces programmes pour mieux répartir les fonds, et en attribuer une plus grande partie à ceux qui en ont le plus besoin, sans nous en tenir nécessairement au principe de l'universalité. Cela reste à étudier. La meilleure répartition des fonds est l'un des objectifs que nous nous sommes fixés, mais il n'y aura pas de réduction du budget de ces programmes.

M. Ogle: Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je pose ma question supplémentaire. Puisque le ministre ne fait pas partie du petit cabinet, pourrait-il demander au premier ministre quels programmes de son ministère seront, le cas échéant, touchés par le budget d'hier soir, et pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens si les personnes du troisième âge et les économiquement faibles seront davantage exclus des programmes gouvernementaux?

Une voix: On ne le lui a pas encore dit.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je puis donner au député l'assurance qu'il n'y a absolument rien dans le budget d'hier soir . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Dorénavant, vous ne faites même plus partie du grand cabinet.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, les députés d'en face ont si peu de choses en tête qu'ils m'interrompent au beau milieu d'une phrase. Je puis affirmer au député, et à tous les députés en général, qu'aucune des mesures contenues dans le budget d'hier soir ne va nuire au moindre de nos programmes de santé ni au moindre de nos programmes de services sociaux. Je tiens, d'autre part, à préciser au député que nous comptons poursuivre en 1980 les révisions auxquelles nous avons déjà fait allusion à la Chambre. Comme le ministre des Finances l'a fait remarquer, nous nous sommes efforcés jusqu'ici de trouver comment donner des moyens aux plus démunis.

Je suis certain que le député a eu l'occasion de lire le rapport du Conseil national du bien-être social sur la défense des intérêts de l'enfance. J'ai signalé à plusieurs reprises à la Chambre combien il était important que les personnes ayant des revenus faibles ou modestes disposent de moyens suffisants. Voilà ce que préconise ce rapport et je remercie le député pour sa question.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CHRÉTIEN—UNE PRÉSUMÉE FUITE RELATIVE AU BUDGET

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le président, c'est au sujet de la question de privilège que j'ai posée hier soir après la présentation du budget. Je pourrais dire que le secret des détails relatifs au budget est une pratique constitutionnelle laquelle est partie intégrante d'un gouvernement parlementaire. Cette pratique est basée sur le principe qu'aucun individu, quel qu'il soit, ne doit connaître à l'avance les détails d'un budget à partir desquels il pourrait réaliser un gain personnel.

Privilège—M. Chrétien

Le 24 juillet 1975, le député de York-Simcoe, maintenant président du Conseil du Trésor (M. Stevens) disait, et je cite:

[*Traduction*]

Les ministres présentent leur exposé budgétaire et leur apportent par la suite les modifications qu'ils jugent nécessaires, sous le sceau du secret. Les exposés budgétaires, par exemple, sont habituellement présentés le soir pour éviter toute répercussion sur la bourse. La tradition du secret fait en sorte que tous les Canadiens sont traités sur le même pied dans le cadre des mesures budgétaires et que l'annonce de ces mesures est faite d'abord à la Chambre et non individuellement à ceux qui n'ont pas et ne devraient pas avoir accès à cette information. Selon moi, le secret qui entoure le budget est essentiel pour garantir à tous les contribuables que tous doivent porter leur part du fardeau fiscal et que surtout ceux qu'ils ont élus pour les représenter à la Chambre des communes ne peuvent échapper aux lois approuvées pour tout le monde . . . Il ne s'agit pas simplement du caractère confidentiel du budget, mais de l'importance de garder sous silence toute modification fiscale. Je prétends que c'est la même chose.

Tous les ministres des Finances se sont élevés contre le fait que cette tradition leur nuisait dans les consultations normales qu'ils désiraient avoir, que ce soit avec les gouvernements provinciaux, les représentants des milieux d'affaires, les économistes et ainsi de suite. Les ministres des Finances se sont toujours montrés particulièrement prudents dans ce domaine. Il y a naturellement des précédents bien établis sanctionnant cette vieille tradition britannique qui veut que les ministres des Finances gardent secrets les renseignements se rapportant au budget. C'est d'ailleurs là une chose à laquelle moi-même et mes prédécesseurs avons fait très attention. Je n'ai pas l'intention de réciter tous les précédents mais il y a en Angleterre deux cas bien connus où les ministres ont révélé sans y faire attention des renseignements relatifs au budget ou que quelqu'un de leur entourage l'a fait, comme dans le cas de Hugh Dalton, un ancien Chancelier de l'Échiquier qui a dû démissionner à la suite d'une telle affaire.

Au Canada, en 1975, il y a eu le cas d'un député, en l'occurence le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) qui a été accusé par l'opposition de l'époque d'avoir divulgué des renseignements relatifs au budget, ce qu'il a nié. Malgré son démenti, la Chambre a décidé qu'il devait se justifier devant un comité. Il a donc comparu devant un comité de la Chambre et expliqué l'affaire, ce qui a permis de démontrer qu'il n'avait rien commis de répréhensible et qu'aucune fuite n'était intervenue. Il n'empêche que certains députés et particulièrement des députés qui font partie du gouvernement actuel se sont livrés à des insinuations et à des accusations de toutes sortes si bien que plusieurs semaines après qu'on eut statué dans cette affaire, le député a continué d'être victime de ces manœuvres. Il a fallu que les tribunaux se prononcent pour établir son innocence aux yeux du public canadien.

Lundi soir, aux actualités nationales du réseau CTV, le chef du bureau d'Ottawa, Craig Oliver, l'un des plus anciens membres de la tribune parlementaire, journaliste très estimé qui n'aurait pas diffusé cette information s'il n'avait pas été absolument sûr de ses sources, a déclaré ce qui suit:

Le budget du ministre des Finances frappera durement les grandes sociétés du Canada. Leur taux d'imposition augmentera de cinq points, passant de 46 à 51 p. 100. Le gouvernement compte percevoir un milliard et demi de dollars grâce à ces mesures qui, nous dit-on, porteront le taux d'imposition des sociétés à son niveau le plus élevé depuis des années. Des allégements fiscaux doreront cependant la pilule.

Par ailleurs, le budget n'augmentera ni ne diminuera les impôts des particuliers. Pour rendre la majoration des coûts de l'énergie moins pénible aux Canadiens à faibles revenus, Ottawa accordera un crédit d'impôt de $80 à ceux qui gagnent moins de $18,000 par année. Les conjoints peuvent tous deux demander le crédit, qu'ils habitent un logement unifamilial, une tour d'appartements ou qu'ils soient locataires. Cette mesure coûtera un milliard de dollars au gouvernement. Le budget sera fortement axé sur l'énergie et comportera d'autres mesures à cet égard, notamment un élargissement du programme d'isolation des maisons, qui bénéficiera d'une aide accrue. Une grande partie des revenus dont le gouvernement aura besoin pour appliquer les mesures proposées dans le budget proviendra d'une taxe d'accise de 25c. sur l'essence, qui entrera en vigueur dans toutes les stations-service dès mercredi matin.

[M. Chrétien.]

Cela se rapproche beaucoup de ce que l'on trouve dans le budget. Les journaux signalent aujourd'hui, partout au Canada, que des files d'attente se formaient aux pompes hier soir à cause de cela. Le fait qu'il ait été très près de la vérité . . .

● (1510)

M. MacEachen: Il a mis en plein dans le mille sur certains points.

M. Chrétien: Il est tout à fait évident que quelqu'un a parlé. On ne lui a pas remis de document, mais on lui a parlé, directement ou par l'entremise d'une autre personne.

Je n'ai rien personnellement contre le ministre des Finances (M. Crosbie). Mais je dois dire à la Chambre que j'ai déjà été ministre des finances moi-même. J'ai eu des consultations très difficiles avec les provinces, et certains députés de l'opposition m'accusaient alors d'être un dictateur parce que je ne pouvais pas en dire autant que je l'aurais voulu. C'était la première fois qu'un ministre des Finances consultait les gouvernements provinciaux dans le cadre du processus budgétaire fédéral. J'essayais d'obtenir la collaboration de ces derniers. Pour cette raison, j'ai pris toutes les mesures nécessaires pour garantir qu'il n'y ait pas de fuite. Cela a été extrêmement difficile à faire, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, mais j'ai toujours assumé ma responsabilité de défendre le caractère secret de l'exposé budgétaire.

Les media ont dit que nous avions pour la première fois une sorte d'effeuillage budgétaire, qu'on nous le révélait petit à petit. Or hier soir, nous nous sommes bien rendu compte, en écoutant l'exposé budgétaire pendant plus d'une heure, qu'il n'y avait là rien de nouveau. Tout le monde s'attendait à ce genre de budget.

N'est-ce pas ironique que je défende maintenant les meilleures traditions britanniques? Je suis certain que M. Diefenbaker aurait été très fier de me voir défendre la tradition britannique et dire au ministre des Finances de prendre ses responsabilités. C'est certes extrêmement difficile et je n'en veux pas du tout au ministre. Il est forcé de faire ces consultations pour préparer un document budgétaire. Il doit parfois consulter le ministère et ainsi de suite. Il doit toutefois veiller à ce qu'il n'y ait absolument aucune fuite.

Étant donné les extraits que j'ai lus à monsieur l'Orateur aujourd'hui et les déclarations qui ont été faites à la Chambre ces jours-ci, je suis bien obligé de soulever le problème. Les compagnies pétrolières ont devancé le gouvernement et elles ont augmenté le prix du pétrole et de l'essence depuis quelques jours. Le premier ministre (M. Clark) a commis une terrible indiscrétion il y a quelques semaines en déclarant à la Chambre qu'il devait consulter les compagnies avant d'augmenter les impôts. Nous voyons bien qu'il les a effectivement consultées puisqu'elles ont pu le devancer en augmentant le prix de l'essence la semaine dernière.

Je n'ai absolument pas le choix, il faut que je soulève ce problème fondamental inhérent aux démocraties parlementaires. Dans un régime où le gouvernement doit rendre des comptes à la Chambre, le ministre des Finances doit prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'il n'y ait absolument pas de fuite. Je me rends bien compte que les mukluks prennent l'eau plus facilement que les souliers. Par ailleurs, je sais bien que le ministre doit absolument révéler à la Chambre ce qui s'est produit. Afin de l'aider à s'expliquer s'il y a eu fuite—et je pense que c'est le cas—je dirai qu'il devra prendre ses responsabilités dans la plus pure tradition britannique.

Aussi, je propose, appuyé par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid):

Que le comité permanent des privilèges et élections soit chargé d'enquêter sur la possession de renseignements sur certaines mesures budgétaires, par des journalistes et d'autres personnes, et notamment sur les modifications prévues à l'impôt sur les sociétés et sur les denrées, avant la présentation du budget; et que le comité fasse part des résultats au plus tard le 31 décembre 1979 et que, faute d'un rapport définitif, il fasse un rapport provisoire pour cette date.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député exagère vraiment avec sa motion. Je signale d'abord à Votre Honneur qu'il ne s'agit pas, mais pas du tout, d'une question de privilège.

M. Baker (Nepean-Carleton): Précisément.

M. Crosbie: Mais laissez-moi vous dire que les faits prouvent qu'il n'y a pas eu de fuite. En ce qui concerne directement, il n'y en a certes pas eu. Il n'y en a pas eu non plus à partir du ministère des Finances. En fait, il n'y a pas eu de fuite, un point c'est tout.

Tous les Canadiens savent depuis des mois que le gouvernement du Canada est en train de négocier avec les provinces diverses questions d'énergie. Ils en ont été mis au courant par des documents publics déposés lors de la première conférence des premiers ministres, et remis au gouvernement de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Des dizaines de hauts fonctionnaires savaient que le gouvernement songeait à hausser le prix de l'énergie et la taxe d'accise. Le gouvernement de l'Ontario, tous les gouvernements au Canada en ont été informés. Ces documents ont été déposés lors de la Conférence des premiers ministres.

Tout le monde savait qu'il y aurait vraisemblablement une taxe à l'énergie, et les bruits allaient bon train à ce sujet. Certains spéculateurs avaient prédit qu'elle serait de 30c., d'autres de 20c. et d'autres encore de 25c. En fait, elle a été de 17c.

M. Lalonde: Ce n'est même pas ça. Elle est de 18c.

M. Crosbie: Si l'on se reporte aux commentaires de M. Craig Oliver, lundi le 10 décembre, on constate qu'il se bornait à deviner, comme tout le monde. Il a supposé que la hausse du prix du gallon d'essence serait de 25c. et il s'est trompé parce que le consommateur devra payer 17c. et non 25c. de plus

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est 18c.

M. Crosbie: Pardon, 18c.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Si l'on examine le contenu de cette émission, que constate-t-on? M. Craig Oliver a dit que la hausse de l'impôt des sociétés allait porter un dur coup aux grandes entreprises; qu'elles devaient s'attendre à une hausse de 5 points, que leur pourcentage d'imposition actuel passerait de 46 p. 100 à 51 p. 100. Selon des sources gouvernementales bien informées l'augmentation devait atteindre jusqu'à 2 milliards de dollars. Or, c'est complètement erronné. Cela est absolument faux. La hausse de 5 p. 100 porte sur la surtaxe imposée aux sociétés, monsieur l'Orateur. L'an prochain, l'impôt supplémentaire de 5 p. 100 sur les revenus des sociétés va rapporter au gouvernement 370 millions de dollars. C'est loin d'approcher les 2 milliards de dollars. C'était pas mal tiré par les cheveux. Le gouvernement n'a pas du tout haussé le taux d'imposition des sociétés. Voilà pour cette allégation!

Ensuite, M. Oliver a donné à entendre qu'il y aurait un crédit d'impôt sur les ressources énergétiques. Le gouvernement fédéral en avait discuté avec tous les gouvernements dont j'ai parlé. Ceux-ci étaient au courant que le gouvernement fédéral accorderait peut-être un crédit d'impôt sur les ressources énergétiques. M. Oliver a dit qu'il y aurait des incitations, et que les familles économiquement faibles recevraient de l'aide. Il a ajouté que tout Canadien dont le revenu est inférieur à $18,000 par année toucherait un crédit global d'impôt sur les ressources énergétiques de $80. Ce n'est pas du tout exact. Il s'agit plutôt de tout Canadien dont le revenu est d'au plus $21,380 par année. Et ainsi de suite.

Jetons un coup d'œil sur le reste de son rapport. Il y déclare que le budget allait accroître les subventions dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons. Le budget ne les accroît pas du tout. Il y dit aussi que nous allions offrir de généreuses incitations pour favoriser la transformation des systèmes de chauffage du pétrole au gaz naturel. Il n'en est rien.

Une voix: Vous auriez dû le faire.

M. Crosbie: Et ça continue. Il n'y a pas eu de fuites et le secret budgétaire a été respecté. Je tiens à préciser toutefois que nous essayons de démocratiser le processus budgétaire. Il y a une différence entre une fuite qui aurait permis aux gens de gagner beaucoup d'argent à la bourse, par exemple, parce que des informations auraient filtré, et des conjectures sur une augmentation éventuelle de la taxe d'accise. Ce ne sont donc là que des suppositions.

En outre, le premier ministre (M. Clark) a nié hier, lorsqu'on lui a posé la question, qu'il y ait eu une fuite sur le contenu du budget. Il l'a formellement nié.

Une voix: Qu'en savait-il?

M. Crosbie: Cette émission a été diffusée lundi soir. Or, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), qui est mieux placé que quiconque pour le savoir, n'a pas voulu accepter ce démenti.

Je voudrais citer une déclaration faite par Votre Honneur le 17 avril 1978, déclaration portant sur une affaire dans laquelle le député de Saint-Maurice était mis en cause. On avait dit alors que des fuites avaient eu lieu sur certaines mesures relatives à la taxe de vente. Je n'aime pas remettre cette question sur le tapis parce que ce fut une expérience pénible pour le député de Saint-Maurice. L'an passé, il s'est fait rosser, cogner, taper et bousculer par le gouvernement du Québec pour vouloir réduire la taxe de vente. Avant la présentation du budget, le *Star* de Toronto a publié un article annonçant que le budget contiendrait des mesures concernant la taxe de vente, détaillant même ses mesures. Le réseau CTV a fait de même aux cours de son téléjournal du 9 avril. On a même allégué que

ce réseau avait annoncé des changements relatifs aux avantages offerts aux entreprises pour la recherche et le développement. Cela a été révélé avant la présentation du budget. Le ministre était très offensé qu'on l'accuse d'avoir permis la fuite de certains renseignements.

● (1520)

En traitant de la question, le 17 avril, Votre Honneur avez signalé qu'on pouvait facilement faire des hypothèses concernant les avantages offerts au chapitre de la recherche et du développement étant donné qu'il en avait été question à la conférence des premiers ministres qui venait d'avoir lieu. Cela est tout à fait à-propos et constitue un précédent parfait à la question soulevée cet après-midi. Son excuse, l'an passé, était qu'il avait été question de recherche et de développement à la conférence des premiers ministres. Or, la Chambre sait que les taxes sur l'énergie et les crédits d'impôt à l'énergie ont fait l'objet de discussions lors de conférences des premiers ministres. Votre Honneur a ajouté:

> Il me semble que, en ce qui concerne la Chambre, le ministre a expliqué qu'il n'avait pas découvert de fuite sur les renseignements budgétaires et qu'il n'en prenait pas la responsabilité, et la question me semble donc entièrement réglée.

Je dis que je ne suis pas en mesure de découvrir la moindre fuite de renseignements budgétaires et que je n'en prends pas la responsabilité; en fait, il n'y a pas eu de fuite et il n'est donc pas question que j'en assume la responsabilité.

Votre Honneur a dit ensuite:

> . . . J'avoue que je doute que la question relative au secret budgétaire relève du domaine de la question de privilège.

Vous avez rejeté l'année dernière et les allégations et le fait même qu'il puisse s'agir d'une violation de privilège. Le député n'a donné aucune preuve d'une violation du secret budgétaire. Il n'y a pas eu de fuite, monsieur l'Orateur. Il y a eu des rumeurs et des hypothèses, comme il y en a toujours avant la présentation d'un budget. Naturellement, les gens sont allés faire le plein d'essence hier soir avant la présentation du budget, parce qu'ils avaient entendu tant d'hypothèses à propos d'une augmentation de la taxe d'accise. Le seul qui ne l'ait pas fait, c'est moi-même. Je n'ai pas osé, mais tous les Canadiens sensés l'ont fait.

Bref, monsieur l'Orateur, quand on crache en l'air, ça nous retombe sur le nez.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion qui a été proposée est appuyée par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Je vais donc permettre au député de prendre la parole brièvement, mais je dois faire remarquer à la Chambre que la motion n'accuse aucunement le ministre ou un autre député d'avoir manqué à leurs obligations. La motion et les précédents auxquels j'ai fait allusion et auxquels le ministre des Finances (M. Crosbie) a fait allusion devraient à mon sens clore cette affaire. Je suis néanmoins disposé à entendre brièvement le député de Kenora-Rainy River puisqu'il est désigné comme second parrain de la motion.

[M. Crosbie.]

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous rappeler les précédents qui remontent à 1975. Monsieur l'Orateur se souvient peut-être qu'il occupait alors le fauteuil et que j'avais été accusé d'avoir illégalement communiqué des renseignements budgétaires. Le comité des privilèges et des élections avait fait enquête par suite d'une décision prise plus tard à la Chambre et après que monsieur l'Orateur ait décidé qu'il y avait de prime abord une question de privilège en cause. Je ne veux pas donner tous les détails de cette affaire, mais je voudrais signaler . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit se rendre compte que c'est exactement l'argument que j'ai invoqué. La motion renfermait allégation qui visait directement le député de Kenora-Rainy River (M. Reid). La présente motion ne contient aucune allégation concernant un député en particulier. C'est la différence fondamentale.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, il me semble que la motion dit qu'il y a eu des fuites concernant le budget. Votre Honneur a déclaré en 1975 que le secret entourant le budget constituait l'une des conventions fondamentales de notre système et que toute personne qui l'enfreignait agissait manifestement à l'encontre de notre constitution.

Il me semble que le fait que le député parle de fuites, avec certains faits à l'appui, constitue en soi une allégation selon laquelle il y a eu atteinte à mes privilèges, à ceux du député de Saint-Maurice (M. Chrétien) et d'autres députés.

Je pense que nous pourrions nous lancer dans un débat pour déterminer si des fuites ont effectivement eu lieu comme le soutient le député de Saint-Maurice, mais c'est au comité permanent qu'il appartiendrait de se prononcer. Ce qui importe, c'est que le député de Saint-Maurice ait signalé certains faits qui sembleraient indiquer qu'un bonne partie du budget était déjà connue avant sa présentation à la Chambre des communes.

Je reconnais avec le ministre des Finances (M. Crosbie) et le député de Saint-Maurice que nos pratiques budgétaires à la Chambre sont mal adaptées aux réalités actuelles. Étant donné le rôle que jouent, sur le plan financier, les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux, il y aurait peut-être lieu d'organiser plus de réunions publiques entre ces deux paliers de gouvernement. Soit. Toutefois, si le ministre des Finances veut changer les règles établies en cours de route, il faut au moins qu'il en avertisse la Chambre. Il ne l'a pas fait et nous jugeons qu'il a changé les règles du jeu pendant la partie. S'il nous avait mis au courant de son intention, nous ne serions certainement pas en train de soulever cette question.

Le texte du reportage de M. Oliver aux nouvelles de CTV le 10 décembre montre quil était au courant de bien plus de choses que ne veut l'admettre le ministre des Finances. Permettez-moi de citer quelques exemples.

Le ministre des Finances a déclaré que M. Oliver s'était trompé en discutant de la hausse de l'impôt des compagnies. M. Oliver a dit que cet impôt passerait de 46 à 51 p. 100, serait augmenté de 5 p. 100. Il avait raison. Mais il a fait erreur, non pas en disant qu'il y aurait une hausse d'impôt, mais en affirmant qu'il s'agirait d'une surtaxe. Il a fixé le montant global du revenu provenant de cet impôt, pour la durée totale de son application, à 1 milliard de dollars, ce qui ne correspond pas au chiffre donné par le ministre des Finances lequel s'appliquait à une seule année d'imposition. Je dirais que, dans ce cas-là, le ministre des Finances a induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Retirez votre accusation.

M. Reid: Passons maintenant au point auquel le ministre des Finances s'est arrêté, soit la déclaration de M. Oliver voulant que la taxe d'accise soit fixée à 25c. alors qu'en fait elle sera de 18c. Voyons ce qu'a dit M. Oliver textuellement:

. . . M. Crosbie imposera une taxe d'accise de 25c. sur le carburant . . .

Quel est le montant de cette taxe, monsieur l'Orateur? Il est de vingt-cinq cents. Le ministre a porté la taxe de sept à vingt-cinq cents et c'est ce que M. Oliver a dit.

Si l'on y réfléchit bien, il faut en conclure que M. Oliver avait des renseignements plus précis que ceux que nous avions sur les budgets précédents, surtout si Votre Honneur pense aux accusations de ce genre qui ont été lancées à d'autres moments à l'égard des ministres des Finances. Les accusations qui avaient été portées après la présentation des budgets en question n'étaient jamais aussi précises que celles-ci. C'est pourquoi nous trouvons qu'il y a matière à question de privilège.

Par ailleurs, nous trouvons que si Votre Honneur juge de prime abord qu'il s'agit d'une question de privilège, il faudrait aller plus loin et nous permettre d'étudier la question du secret qui entoure le budget.

A l'instar du ministre des Finances et de son prédécesseur, je trouve que le système actuel nous oblige souvent à soulever le problème par le biais d'une question de privilège; il doit pourtant bien y avoir d'autres moyens plus simples de résoudre le problème. De l'avis de divers ministres des Finances, il y a là un problème réel et nous reconnaissons qu'il faut éclaircir la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre sait que le ministre des Finances (M. Crosbie) a affirmé nettement et catégoriquement au cours de son intervention qu'il n'y avait eu aucune fuite dont il puisse s'estimer responsable.

L'une des nombreuses traditions de la Chambre a trait au secret du budget. Selon une autre tradition bien établie, la Chambre a toujours cru sur parole ce qu'un député affirme au cours d'un débat. Dès l'instant que le ministre des Finances déclare, comme il l'a fait aujourd'hui, qu'il n'y a pas eu de fuite, qu'il a fait enquête et n'a pu en découvrir aucune, qu'il ne s'estime donc pas responsable d'une fuite et conteste même le fait qu'il y a eu fuite, nous devons le croire sur parole. Je ne puis donc rien faire maintenant qui mette sa parole en doute à moins, bien sûr, qu'une proposition par la Chambre ne contredise la parole du ministre des Finances, en l'accusant, lui ou quelqu'un d'autre, d'avoir failli à son obligation de sauvegarder le secret du budget. Cette allégation n'est pas formulée dans la motion et, si elle est fondée, elle devra l'être de façon expresse.

● (1530)

Il existe une règle très précise qui a été énoncée par l'un de mes plus distingués prédécesseurs, l'Orateur Michener, et qui stipule que lorsqu'un député est accusé d'inconduite de quelque sorte, l'accusation ne peut être soumise à l'examen du comité permanent des privilèges et élections que si elle est expressément formulée. Le ministre a nié sa responsabilité au sujet de cette fuite et souhaite contester, comme il l'a dit, qu'aucune fuite ait eu lieu. Ceci dit, je suis dans l'obligation de dire qu'il n'y a pas question de privilège, ayant permis au motionnaire et au co-motionnaire d'exposer leur point de vue de façon détaillée.

Je ne peux, comme on voudrait que je le fasse, trouver une seule preuve dans cette motion qu'il y ait eu publication du contenu du budget et je ne pourrais arriver à cette conclusion même si on me prouvait qu'une telle publication, si elle existait, a été rendue possible d'une façon quelconque, notamment si on avait volé le discours du budget à la suite d'une fuite. Le fait que quelqu'un de l'extérieur ait prédit avec précision le contenu du budget, indépendamment du fait qu'il y ait eu transgression des pratiques de la Chambre, ne suffit pas à justifier une enquête. Il me faut plus qu'une prédiction contre laquelle le ministre des Finances s'élève. Donc, la motion telle quelle n'accuse nullement le ministre de mauvaise conduite.

La motion est fondée simplement sur l'existence d'une nouvelle émanant d'un journaliste dont il a été question dans l'argumentation. Étant donné que le ministre des Finances a déclaré tout d'abord qu'il rejette cette prédiction et deuxièmement après avoir fait enquête là-dessus qu'il a dit à la Chambre être persuadé qu'il n'y a eu aucune fuite et qu'il n'en est certes pas responsable, conformément à ses traditions, la Chambre accepte la parole du ministre des Finances. Voilà pourquoi la question est réglée.

Toutefois, si un député désire porter une accusation précise, comme c'était le cas au sujet du député de Kenora-Rainy River (M. Reid) puisque la motion le désignait expressément, il peut le faire. Quand cette affaire a été réglée, ce n'était évidemment pas le même cas, car le précédent établi par M. Michener s'appliquait. Ce précédent ne s'applique pas du tout en l'occurrence. Par conséquent, j'estime que c'est un cas différent et je ne pense pas qu'une motion de ce genre doit avoir la priorité si effectivement elle porte atteinte aux privilèges de la Chambre.

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je vois, d'après vos observations, que vous reconnaissez toujours l'importance de la solidarité ministérielle et ses répercussions sur les documents financiers comme le budget. Vous n'avez donné aucune indication, monsieur l'Orateur, que ce principe a perdu de l'importance à vos yeux. Si je comprends bien votre décision, nous restons entièrement libres de présenter une motion recevable en vue de mettre les privilèges de la Chambre en cause et de renvoyer effectivement la question au comité des privilèges et élections, comme cela s'est fait dans le cas du député de Kenora-Rainy River (M. Reid).

Je conclus que votre décision d'aujourd'hui n'exclut pas la possibilité, dans des circonstances qui pourraient se rattacher à celles qui ont déjà été décrites, de présenter une motion qui serait recevable?

M. l'Orateur: Si le député me demande de me prononcer sur l'irrecevabilité d'une motion dont je ne suis pas encore saisi, il sait que je ne peux pas le faire.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la question soulevée par le député de Nipissing (M. Blais) se pose toujours, à savoir dans quelle mesure un ministre des Finances peut nier catégoriquement qu'une fuite ait eu lieu. J'espère que nous n'en sommes pas au point où le ministre des Finances aurait à faire face à une autre motion inspirée de circonstances exactement semblables, mais survenues à une autre occasion, et pour laquelle il devrait opposer le même démenti. La Chambre perdrait son temps et c'est certainement ce que cherche l'opposition.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le président du Conseil privé (M. Baker) adopte une attitude identique à celle du député de Nipissing (M. Blais). Il est trop tôt pour faire des conjectures sur la ligne de conduite que nous allons adopter avant d'avoir vu la motion.

Le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) et le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) m'ont prévenu qu'ils allaient soulever la question de privilège.

[*Français*]

M. CORBIN—LA PRÉSUMÉE EXPRESSION OFFENSANTE UTILISÉE PAR LE DÉPUTÉ DE KOOTENAY-OUEST

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur le président, j'invoque l'article 35 du Règlement selon lequel il est défendu à un député de se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. Hier, monsieur le président, pendant le débat en comité plénier sur le bill C-20, le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) a dit ce qui suit:

[*Traduction*]

Monsieur le président, c'est à se demander si nous sommes au Parlement ou au zoo, avec cette ménagerie en face: j'en ai vraiment honte.

[*Français*]

Monsieur le président, il me semble que conformément à l'esprit même de l'article 35 du Règlement et compte tenu du commentaire 319 de Beauchesne, il est clairement indiqué que nul député ne doit employer un langage blasphématoire ou indécent. Selon le commentaire 324 de Beauchesne se rapportant aux expressions non parlementaires on dit également, et je cite:

... Tout dépend du ton, de la manière et de l'intention de la personne qui parle: ...

Le langage peut être abusif, non parlementaire ou indécent. Monsieur le président, je crois que le ton va bien au-delà des paroles, et le ton sur lequel cette déclaration-là fut faite hier par le député de Kootenay-Ouest m'apparaissait à première vue malicieuse et vicieuse. Je ne suis pas le seul député a avoir invoqué le Règlement ou posé la question de privilège hier. Il y avait aussi le député de Verchères (M. Loiselle) qui a traité de la même question, et de plus, dans l'ouvrage de Beauchesne, dans la liste des expressions non parlementaires défendues, il est clairement indiqué que le terme animal est proscrit.

Monsieur le président, je ne voudrais pas rendre plus pénible qu'il ne le faut ce rappel au Règlement. Je vous demande tout simplement si vous voyez le bien-fondé de mon argument à l'effet de demander au député de Kootenay-Ouest de bien vouloir retirer ses paroles offensantes à l'égard de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, hommes et femmes.

[*Traduction*]

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je crois avoir eu raison de m'emporter hier. Je voudrais corriger le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) qui a utilisé l'épithète «malicieux» et dire que je n'ai pas le moindre brin de malice en moi. J'ai lu ce que j'ai dit et il est évident que je ne m'adressais pas à un député en particulier. J'ai également lu les propos du président pour qui je n'ai pas enfreint le Règlement puisque je ne m'adressais pas à quelqu'un en particulier.

Cependant, pour respecter le décorum de la Chambre, je veux bien retirer le mot «ménagerie».

M. l'Orateur: Je crois que deux principes sont en cause ici. D'abord, c'est toujours celui qui préside une assemblée qui est le mieux placé pour juger de la situation. Le président a donc pris alors une décision que je ne voudrais pas contester puisque c'était lui qui présidait au moment où les propos furent échangés. En second lieu, il est difficile en principe d'attribuer un sens absolu à un mot et de statuer qu'il est déplacé, quelles que soient les circonstances. Mais sans entrer dans ces détails, le député, après y avoir réfléchi, a bien voulu retirer ce qu'il avait dit. Je crois que dans les circonstances c'est ce qui convient le mieux.

M. BRISCO—L'AUDIENCE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE À VANCOUVER (C.-B.)

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de passer un instant à un incident qui nous éclairera peut-être davantage. Hier, lorsque j'ai soulevé la question de privilège, Votre Honneur a déclaré que ma démarche ne se justifiait pas; par ailleurs, dans votre résumé, vous avez dit quelque chose de bien important. Je tiens à vous informer, monsieur l'Orateur, ainsi que la Chambre, que peut-être à cause de ce que nous avons tous les deux apporté à la question de l'Office national de l'énergie, celui-ci, aujourd'hui, a suspendu l'audience de Vancouver pour jusqu'au mois de janvier 1980. Je vous remercie donc de votre aide.

M. KAPLAN—LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, si je soulève la question de privilège c'est à cause des déclarations faites par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey), le 6 décembre, au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Il a comparu devant le comité pour l'examen des crédits de son ministère. C'est à cette occasion qu'il a annoncé que le gouvernement allait réduire son aide aux réfugiés de la mer et aux réfugiés vietnamiens. Il a indiqué avoir pris cette décision en consultation avec les provinces.

● (1540)

J'ai ici une copie des déclarations qu'il a faites au comité. Voici:

. . . des membres du comité estiment que les consultations fédérales-provinciales sont l'un des aspects essentiels de mon mandat . . .

Et plus loin:

Je dois en outre dire que presque toutes les provinces—et surtout la province de Québec, par l'entremise de M. Couture—ont soulevé la question de savoir s'il n'était pas possible de trouver un moyen d'envoyer davantage de nourriture et de médicaments à la population affamée de Kampuchéa en Thaïlande? Et c'est à la lumière de tout cela . . .

Il faisait alors allusion aux consultations. Plus tard, dans un article paru le 7 décembre dans *La Presse*, M. Jacques Couture niait avoir été consulté par le ministre, ni même appuyer le changement de politique que le ministre disait effectuer après avoir consulté plusieurs provinces. Hier, j'ai finalement pu rejoindre le bureau de M. Couture, le ministre de l'Immigration du Québec, et l'on m'a confirmé que M. Couture n'avait en effet pas été consulté à propos de ces changements et qu'il ne les approuvait pas.

A cause de cela, je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur, surtout pour donner au ministre la possibilité de dire si ce sont ses déclarations ou celles du ministre de l'Immigration du Québec qui décrivent de façon exacte les consultations qui sont censées avoir eu lieu.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rend sûrement compte que de donner suite à sa démarche reviendrait à étendre les délibérations des comités à la Chambre. C'est une dérogation injustifiée à nos coutumes. S'il y a lieu, il faudra poursuivre la question au comité ou par un autre moyen à la Chambre. Revenir ainsi sur ce qui est indéniablement un désaccord entre deux personnes, dont l'une ne siège même pas ici, au sujet d'un incident survenu ailleurs, semble une invitation à prolonger les délibérations des comités à la Chambre. L'affaire devrait être poursuivie au comité ou soulevée à la Chambre par quelque autre moyen avant que je puisse m'en occuper.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ÉTUDE DE L'ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement

10 décembre 1979—Le ministre de l'Expansion économique régionale propose: Que le comité permanent de l'expansion économique régionale soit autorisé à étudier: le rôle actuel de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies dans le cadre des responsabilités fédérales telles qu'elles sont perçues; si le fondement législatif de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies devrait être élargi de façon à englober des zones non agricoles et d'autres secteurs de l'économie, ou si ces activités devraient continuer à être régies par la législation générale du Ministère de l'Expansion économique régionale; si l'organisme devrait continuer à fonctionner sous l'égide du Ministère de l'Expansion économique régionale; si l'organisme ne devrait fonctionner que dans les provinces des Prairies, ou si le besoin de programmes du même genre se fait sentir dans d'autres régions du Canada; si l'organisme devrait demeurer un organisme fédéral et s'il y a lieu de modifier sa gestion et son administration.

Qu'il soit autorisé à faire rapport à la Chambre des communes, au plus tard en septembre 1980, sur toute mesure législative nécessaire à l'application de ses recommandations; et

Que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers experts et de faire faire des études ou de la recherche pour l'aider dans ses travaux et qu'il soit également habilité à engager le personnel professionnel, technique, sténographique et de secrétariat dont il peut avoir besoin.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

MOTION CONCERNANT LE TARIF DES DOUANES

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60 du Règlement, je dépose un avis de motion de voies et moyens concernant le Tarif des douanes et je vous demande de l'inscrire à l'ordre du jour afin que nous puissions discuter de cette motion.

Il s'agit du Tarif des douanes découlant des NCM, du GATT et du Tokyo Round.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-7, tendant à régir les sociétés canadiennes sans but lucratif, qu'il la prie d'approuver.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 46, 79, 71, 189, 208, 292, 301, 320, 442, 593, 594 et 597.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

M. l'Orateur: Le président du Conseil privé (M. Baker) a dit 79 après 46 au lieu de 69. Je crois qu'il voulait dire 69.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur.

[*Texte*]

L'OFFICE DU DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL ET DES PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

Question nº 46—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):

L'office du développement municipal et des prêts aux municipalités ne fonctionne plus. Toutefois, les remboursements de prêts se poursuivent et relèvent de la division des services financiers du ministère des Finances.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Question nº 69—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Société d'assurance-dépôts du Canada?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):

1. Il n'y a pas de président ni de vice-président.

2. Le traitement annuel du président du conseil d'administration, M. John F. Close, s'établit entre $15,000 et $20,000.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

Question nº 71—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Société de développement du Cap-Breton?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Les agents responsables de la Société de développement du Cap-Breton m'informent comme suit:

1. *a*)—D. S. Rankin, président.

b)—B. R. McDade, vice-président et secrétaire;

K. Sanderson, trésorier et vice-président des finances;

J. L. Dodge, vice-président de la Division des opérations commerciales et du marketing;

D. I. Miller, vice-président de la Division des opérations industrielles;

J. Bardswich, vice-président de la Division des charbonnages.

2.

D. S. Rankin	$55,000-$80,000
B. R. McDade	$45,000-$55,000
K. Sanderson	$45,000-$55,000
J. L. Dodge	$45,000-$55,000
D. I. Miller	$40,000-$45,000
J. Bardswich	$45,000-$55,000

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—LES EMPLOYÉS

Question nº 189—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du Bureau des relations fédérales-provinciales?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): *a*) 92 employés, *b*) 2 employés.

FINANCES—LES EMPLOYÉS

Question nº 208—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère des Finances?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): *a*) 727, *b*) 9.

LE NIVEAU DU BRUIT

Question nº 292—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter un projet de loi obligeant les fabricants à indiquer sur tous les appareils ou véhicules le nombre de décibels produits et, le cas échéant, fixera-t-on un seuil?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

La loi sur les produits dangereux fixe déjà un seuil de 100 décibels dans le cas des jouets. Consommation et Corporations Canada n'a pas l'intention de présenter un texte de loi exigeant que l'étiquette de tous les appareils, matériels et véhicules précise le nombre de décibels émis ni de fixer des seuils à l'égard de ces produits.

Travail Canada n'envisage pas d'introduire une législation qui prescrive l'étiquetage de tous les appareils, outillages et véhicules afin de signaler le bruit qu'ils émettent, pas plus qu'il n'a pas l'intention de leur fixer des niveaux maxima. Le Code canadien du travail qui traite de la sécurité et de l'hygiène professionnelles dans les entreprises fédérales ne contient aucune disposition à cet égard. La question relève des provinces qui, dans leurs lois, s'occupent activement de contrôler les bruits dans l'environnement au stade de la fabrication.

Il existe, cependant, une norme de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) pour les scies à chaîne, mise au point à la demande de Travail Canada, qui comporte une clause relative au niveau sonore et à l'étiquetage, à laquelle nous projetons de faire allusion dans le règlement du Canada sur les outils à main.

En vertu du Code canadien du travail, Travail Canada est chargé de réglementer l'exposition au bruit sur les lieux de travail dans les entreprises fédérales. Le règlement du Canada sur la lutte contre le bruit, qui s'applique dans cette catégorie d'entreprises, précise les conditions requises pour prévenir la détérioration de l'acuité auditive des travailleurs. Il existe également des lois provinciales complémentaires dans ce domaine. Selon les informations de Santé et Bien-être social Canada, sa Loi sur les dispositifs émettant des radiations ne contient pour le moment aucune prescription relative à l'émission de bruit tant audible qu'inaudible du matériel, mais ce ministère examine l'évolution des lignes directrices du bruit dans le milieu de travail. Environnement Canada ne possède plus aucun programme sur cette question.

Généralement, les gouvernements provinciaux se soucient du contrôle du bruit dans l'environnement et s'en occupent activement. La province de l'Ontario, par exemple, a établi un règlement administratif modèle, sur la lutte contre la bruit dans les villes, que plusieurs municipalités de la province ont adopté. Actuellement, l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) met au point une norme facultative intitulée: *Measurement and Rating of the Noise Output of Consumer Appliances* (Mesure et évaluation de l'émission de bruit des appareils d'usage courant). Ce projet de norme comprend un projet d'étiquette indiquant l'émission de bruit des produits. Une norme actuelle, établie à la demande de Travail Canada pour les scies à chaîne, comprend une clause sur le niveau sonore et l'étiquetage.

Aux É.-U., l'office de lutte contre le bruit, de l'agence de protection de l'environnement, a récemment présenté un nouveau projet de loi qui prescrit l'étiquetage en matière de bruit pour différents produits tels l'outillage et les appareils.

Le niveau de bruit des véhicles automobiles fabriqués ou importés au Canada est régi par la Loi sur la sécurité des véhicles automobiles. Voici les niveaux de bruit maximaux autorisés actuellement pour les diverses catégories de véhicules soumis à des essais prescrits:

Motocyclettes	86 dbA—décibels, échelle A
Voitures de tourisme, camionnettes et fourgonnettes	80 dbA—décibels, échelle A
Camions et autobus	83 dbA—décibels, échelle A

Des recommendations sont prévues dans le but d'obliger les fabricants de motocyclettes à indiquer sur leurs véhicules le niveau de bruit maximal produit lors d'un essai statique simple. Cette mesure permettra aux autorités compétentes de contrôler plus facilement le niveau de bruit produit par les motocyclettes en fonctionnement. Aucune autre mesure semblable n'est prévue pour le moment pour les autres catégories de véhicules.

LA BASE MILITAIRE DE SAINT-JEAN (QUÉ.)

Question nº 301—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des cinq dernières années, quelle a été la valeur totale des constructions à la base militaire de Saint-Jean (Qué.)?

2. Pour la même période, combien *a*) d'entrepreneurs, *b*) de sous-traitants ont obtenu des contrats de plus de $100,000 et, dans chaque cas, quelles sont la raison sociale de la société et la valeur totale des travaux effectués?

3. Pour la même période, quelles ont été les principales sociétés de concepteurs sollicitées et quel a été le coût total de leurs travaux?

4. *a*) Combien d'entrepreneurs et de sous-traitants mentionnés à la question 2 avaient autorisé des travaux supplémentaires dépassant de plus de 20 pour cent leur contrat original, *b*) certains étaient-ils rémunérés selon un système de coût plus pourcentage?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

1.

1974-1975	$ 1,199,912
1975-1976	2,972,369
1976-1977	14,470,373
1977-1978	36,108,160
1978-1979	26,992,028
1979-1980 (jusqu'au 31 octobre 1979)	5,596,201

2. *a*) et *b*) Quatre-vingt-un entrepreneurs et sous-traitants réalisaient des contrats dont la valeur dépassait $100,000. Le nom des sociétés et le coût des travaux effectués figurent dans la liste A.

3. $8,810,163. La liste des principales entreprises de concepteurs figure dans la liste B.

4. *a*) Seize entreprises; elles sont indiquées au moyen d'un astérisque dans la liste A.

b) Non.

Liste «A»

Entreprises dont le contrat dépasse $100,000 et valeur actuelle des contrats

Entreprise	Valeur du contrat $
Omer Brault Limitée	189,257.02
P. Baillargeon Ltée	*203,711.53
Western Caissons (Québec) Limited	1,638,192.47
Les Entreprises Désourdy Inc.	811,853.41
St-Johns Ready Mix Co. Ltd	1,677,256.75
Acier d'Armature de Mtl (1968) Ltée	633,765.21
Québec Reinforcing Steel Inc.	538,149.52
Formco Inc. & N.A.F. Limitée	1,480,601.20
Wallcrete of Canada Limited	1,695,616.99
Wallcrete of Canada Limited	2,262,244.08
Universal Concrete Services Limited	152,990.16
Eastern Armoured Floor Limited	130,981.56
Lord & Fils Cie Limitée	524,002.55
Pallotta Metal Works Inc.	425,987.46
Robertson Building Systems Limited	320,846.51
Jean Attore Inc.	4,055,007.32
Les Industries Glaverbel Limitée	291,001.06
Pilkington Glass Limited	734,609.97
Duron (Québec) Limited	830,467.09
Hickey Plastics Co. Limited	125,339.00
Polybois Inc.	1,388,736.23
Hervé Pomerleau Inc.	633,181.68
Socame Inc.	185,349.83
Gen. Acc. Ass. Co./Kelly-Leduc Ltd.,	319,613.04
Stanley-Bumeda Limitée	545,025.64
Canadian Johns-Manville Co. Ltd.	1,565,741.16
La Cie Can. de Marbre & Terr. Ltée	734,150.99

Questions au Feuilleton

Entreprise	Valeur du contrat $
Mount-Royal Concrete Floor Ltd.	113,071.00
Nap. Laforest & Fils (1968) Ltée	233,015.47
Nap. Laforest & Fils (1968) Ltée	554,839.68
Lagendyk & Company Ltd.	1,077,751.56
Gerco Metal Ltée	158,927.00
Westeel-Rosco Ltd.	155,506.00
Les Entreprises Désoudry Inc.	1,353,469.08
J.M. Szoges Inc.	134,049.86
Cassidy Ltée/Equip. de Cuis. G.H.	1,298,489.14
Les Constructions Gart Inc.	219,336.50
Pilkington Glass Ltd.	121,250.34
Ernest Leblanc Limitée	1,194,260.92
Kolostat Inc.	*1,523,864.70
Kolostat Inc.	271,125.77
Kolostat Inc.	1,289,684.82
Award Ind. (Mech) Limited	*2,143,801.73
Plomberie Bellerose Inc.	1,298,398.20
Sto-Bert Inc.	1,559,612.38
Hervé Houde Limitée	2,291,682.97
Vestmor Enterprises Ltd.	110,809.08
Johnson Controls Limited	939,047.64
Honeywell Ltd.	129,556.00
Asbestos (1976) Limitée	604,744.42
La Cie Electrique Swift (1974) Ltée	*2,035,970.74
Hervé Houde Limitée	*1,400,969.44
Lee Electrical Construction Inc.	1,042,310.04
Les Ascenseurs Labadie Inc.	1,079,319.05
Hervé Houde Limitée	*1,458,345.83
Les Constructions Impact Limitée	*1,613,094.58
Lucien Desranleau Inc.	895,660.06
Construction Canvar Ltée	841,762.47
J.M. Szoges Inc.	618,875.32
Les Gicleurs Acme Limitée	701,152.34
Gicleurs Automatiques Beaudoin Inc.	599,899.14
L.M.L. Electrique Ltée	*252,969.37
F. Vinet Inc.	144,385.17
Chagnon (1975) Limitée	1,287,311.03
R.L.R. Construction Inc.	*534,048.80
Taragon Construction Equip. Ltée	1,808,728.86
Raphael Ruffo	315,375.54
Collet Frères Limitée	729,964.39
Ediltec Construction Inc.	921,433.03
Laurent Gendron Limitée	*495,817.38
Acier Gendron Limitée	157,482.85
A. Marfoglia & Fils Ltée	937,738.33
Seven Brothers Construction Inc.	*365,400.51
Classic Metal Works Inc.	*138,172.88
J. Lewin & Co. Inc.	906,463.69
Bolé Inc.	*280,289.80
Formco Inc. & N.A.F. Limitée	267,645.58
Signalisation Octa Inc.	*133,301.86
Foschi & Liberatore Inc.	*164,702.02
P. Baillargeon Ltée	1,588,927.53
Duranceau Ltée/Beauchemin, Beaton, Lapointe Inc. (Services de gestion de chantier)	*9,944,300.00

*Travaux autorisés dont les coûts dépassent 20 p. 100 de la valeur initiale du contrat.

Liste «B»

Principales entreprises de concepteurs:

Dobush, Stewart, Longpré, Marchand, Goudreau/David, Boulva, Cleve, architectes

St. Amant, Vézina, Vinet, Brassard/de Stein & Associés

Barré, Pellerin, Lemoine & Associés

Pageau, Morel & Associés

Archer, Seaden & Associates Inc.

Monarque, Morelli, Gaudette, Laporte Inc.

Léonard Savoie

P. Mundie & Associates

Jacques Guillon, concepteur

Morrison, Hershfield, Burgess & Huggins Ltd.

Claude Vermette

[M. McKinnon.]

L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

Question nº 320—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement est-il au courant des nombreuses erreurs commises par les banques à charte et d'autres institutions financières dans le calcul de l'intérêt hypothécaire et, le cas échéant, quelles mesures prévoit-il prendre pour remédier à la situation?

2. Le gouvernement a-t-il envisagé de rendre illégal tout dégagement de responsabilité de la part du vendeur d'une hypothèque, dans le cas d'erreurs de ce genre qui sont découvertes par la suite?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):

1. Le gouvernement n'est pas au courant, à l'heure actuelle, d'erreurs très répandues commises par les banques à charte et d'autres institutions financières dans le calcul de l'intérêt hypothécaire. Les règles déterminant le mode de calcul de l'intérêt hypothécaire sont énoncées à l'article 6 de la Loi sur l'intérêt et les institutions financières doivent s'y conformer. A certaines occasions, par le passé, lorsque le gouvernement a reçu de la correspondance de la part de particuliers laissant entendre qu'une erreur avait été commise, on a procédé à des enquêtes afin de résoudre le problème. Le nouveau règlement relatif à la divulgation, qui accompagnera la loi sur les banques révisée, sera également utile au consommateur à cet égard puisqu'il imposera aux banques de préciser le coût d'emprunt pour les consommateurs ainsi que le mode de calcul des frais.

2. La seconde question a trait aux droits légaux de certaines parties lorsqu'elles découvrent une erreur un jour ou l'autre au cours de la durée d'une hypothèque, C'est là une question de droit des obligations, qui relève de la compétence des provinces. La question du droit d'un débiteur hypothécaire lors de la cession à une autre partie du titre de son hypothèque est régie en vertu de la loi provinciale qui s'applique, c'est-à-dire ordinairement aux termes de la loi sur les hypothèques. Quant à savoir si le vendeur de l'hypothèque peut être tenu responsable ou non de l'erreur, cette question est déterminée conformément au droit des obligations de cette même province.

LES BANQUES À CHARTE—LES PRÊTS GÉNÉRAUX

Question nº 442—**M. Herbert**

Pour chacune des cinq dernières années, quelle a été, exprimée en pourcentage, l'augmentation du taux annuel moyen des prêts d'ordre général et quelle proportion représentaient les prêts aux entreprises?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):

Ces données sont publiées mensuellement au tableau 10 de la revue de la Banque du Canada. Pour les années se terminant le 31 décembre, les augmentations, exprimées en pourcentage, sont les suivantes:

	Prêts généraux	Prêts aux entreprises
1978	12.8	10.0
1977	12.6	11.0
1976	21.5	21.5
1975	15.5	12.9
1974	19.1	20.0

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LES PROJETS EN EUROPE

Question nº 593—**M. Herbert:**

Pendant l'année financière 1978-1979, combien la société Construction de Défense (1951) Limitée a-t-elle dépensé pour la gestion de ses projets en Europe?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): $248,777.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LE RECOUVREMENT DES COÛTS

Question nº 594—**M. Herbert:**

De la somme de $509,322 portée au bilan de 1978-1979 de Construction de Défense (1951) Limitée, sous la rubrique des recouvrements auprès d'organismes et ministères du gouvernement, une partie provenait-elle du ministère des Travaux publics et, le cas échéant, quel était le montant en cause?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Non.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Question nº 597—**M. Herbert:**

Au cours de la dernière année financière, quel pourcentage d'intérêt a été ajouté par la Construction de Défense (1951) Limitée *a*) aux congés accumulés, *b*) à la caisse des avantages sociaux des employés?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Elle n'en a pas ajouté.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le président du Conseil privé. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion portant production de documents nº 40, inscrit au nom du député de Beauce (M. Roy)?

PROVINCE DE QUÉBEC—SUSPENSION DE CERTAINES TAXES EN TEMPS DE GUERRE

Motion nº 40—**M. Roy (Beauce):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la convention signée pendant la guerre 1939-1945 (1942) entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec concernant la suspension de certaines taxes en temps de guerre.

[*Français*]

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je réponds pour le ministre des Finances (M. Crosbie). Les renseignements demandés par l'honorable député de Beauce se trouvent dans l'Accord fiscal du temps de guerre, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Ils sont publics et disponibles à la bibliothèque du Parlement. Je demande, par conséquent, à l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

M. l'Orateur: La motion est-elle retirée?

M. Roy (Beauce): D'accord.

(La motion est retirée).

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. l'Orateur: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HERBERT—IMPOSSIBILITÉ DE SE PROCURER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'AVIS DE MOTION PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, si je puis me permettre de faire une digression sur une autre motion, je ferai remarquer que lorsque je suis intervenu vendredi pour parler d'un document qui se rapportait au débat en cours, vous m'avez rappelé qu'il convenait de soulever ces questions le mercredi. Je voudrais donc attirer votre attention et celle des députés sur le fait que trois des documents que j'avais demandés et dont la Chambre a ordonné la présentation n'ont toujours pas été produits. Si le gouvernement annonce à la Chambre et aux Canadiens qu'il a l'intention de produire les documents, il ferait bien d'expliquer, pourquoi cela prend aussi longtemps.

Soit dit en passant, le document auquel j'ai fait allusion vendredi est arrivé à mon bureau hier, soit quatre semaines après que le gouvernement eut annoncé qu'il allait nous le fournir. Je remercie néanmoins le gouvernement de l'avoir fait.

Je voudrais profiter de mon intervention pour signaler que sur les vingt-neuf documents que j'ai demandé à voir, quatre m'ont été remis, trois devraient être produits bientôt par le gouvernement qui s'est engagé à le faire et huit autres m'ont été refusés. Les quatorze autres demandes que j'avais présentées sont, pour le moment, restées lettre morte. Je ne sais pas si on ne veut pas me les remettre ou s'il n'est pas possible de les produire. Aucune justification ne m'a été donnée. Sur les vingt-neuf documents demandés, quatre seulement ont donc été produits.

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir parlé des documents ayant été produits. Il est certainement inutile que je lui précise qu'il est parfois difficile de trouver ces documents ou ces renseignements. Je peux lui répéter que le gouvernement s'est engagé à donner suite dans toute la mesure du possible à la requête des députés.

Le député sera heureux d'apprendre, j'en suis certain, que le gouvernement actuel a répondu à un plus grand pourcentage de questions que le gouvernement précédent au cours de la dernière session. Si le député souhaite avoir des chiffres à ce sujet, je serai heureux de lui en fournir.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 décembre, de la motion de M. Crosbie: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement du débat, hier soir, j'ai dit ceci:

Le regretté R. B. Bennett serait fier du nouveau ministre des Finances ce soir, mais je ne pense pas que la majorité des Canadiens, surtout ceux qui se situent au milieu ou au bas de l'échelle des revenus, seraient fiers du ministre ou du gouvernement conservateur. Ils voudront s'en débarrasser au plus tôt.

Évidemment, monsieur l'Orateur, R. B. Bennett est le premier ministre et chef du gouvernement conservateur qui a été au pouvoir au Canada de 1930 à 1935 environ, soit pendant la grande dépression. Il existe certaines similitudes inquiétantes entre ce que le ministre des Finances a dit hier soir et proposé dans son budget et ce que les ministres des Finances conservateurs de l'époque disaient au plus fort de la crise économique des années 30. Ils avaient la même obsession du déficit que l'actuel ministre des Finances et son gouvernement. Comme le ministre, ils maintenaient qu'une hausse des taxes, surtout de la taxe de vente et de la taxe d'accise, s'imposait pour réduire ou supprimer les déficits gouvernementaux, peu importe les conséquences pour l'économie.

● (1550)

Ainsi, en 1932, le ministre conservateur des Finances déclarait dans son exposé budgétaire qu'il fallait «faire honneur à toutes nos obligations financières au prix de n'importe quel sacrifice, . . . équilibrer notre budget et . . . maintenir notre crédit national.» A cela il ajoutait:

Cette manière d'agir peut causer des souffrances. Elle peut comporter des sacrifices, mais en définitive elle aura pour résultat des difficultés moindres et des sacrifices moindres qu'il ne serait résulté d'une politique moins courageuse.

Nous savons trop bien quels ont été les résultats de cette courageuse politique conservatrice des années 30. Elle a contribué à précipiter le Canada dans une dépression qui a valu des souffrances indescriptibles à des millions de Canadiens. En comparant ce que nous a proposé le ministre hier soir avec ce que ses prédécesseurs ont fait au début des années 30, il est manifeste que le ministre et ses collègues conservateurs sont comme les Bourbon d'Europe dont on a dit qu'ils n'avaient rien appris rien retenu des leçons du passé.

Des voix: Bravo!

M. Gray: On ne peut pas dire cela de la population canadienne. Elle se souvient des effets néfastes des politiques conservatrices au cours des années 30 et sous le régime Diefenbaker à la fin des années 50 et au début des années 60. Elle n'est pas prête d'oublier non plus les effets néfastes sur l'économie canadienne de la politique d'inaction gouvernementale des conservateurs depuis six mois. Les Canadiens ont également beaucoup appris lors des périodes de gouvernement conservateur au cours des 50 dernières années. Ils ont aussi beaucoup appris en observant le contenu du budget des conservateurs et en le comparant avec ce qu'ils avaient promis avant les élections à la Chambre et par la suite du haut des tribunes électorales dans tous le pays.

Les conservateurs avaient promis de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers de quelque 2,5 milliards de dollars. Ils avaient promis de le faire à l'occasion du dépôt de leur premier budget. Ils avaient promis de le faire bien qu'ils aient estimé que le déficit budgétaire du gouvernement était trop élevé et bien qu'ils aient même prédit qu'il serait supérieur à ce qu'avaient prévu les libéraux, et plus élevé aussi que le ministre des Finances a admis que ce fût effectivement le cas.

Le 20 novembre 1978, lors du dernier débat sur le discours du budget, le premier ministre (M. Clark), alors chef de l'opposition, a dit que le Canada était aux prises avec un très grave déficit. Mais, en dépit de cela, il a dit dans le même discours qu'il était nécessaire que le gouvernement fédéral réduise l'impôt sur le revenu d'au moins 2 milliards de dollars pour que les Canadiens injectent cet argent rapidement dans l'économie canadienne en le dépensant. A mon avis, c'est tout autre chose que ce que nous avons entendu dans le discours du budget d'hier soir. L'an dernier, le premier ministre avait aussi proposé son projet de déductibilité de l'intérêt hypothécaire.

Pendant le même débat, je parle toujours de celui de l'année dernière, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), alors critique financier de l'opposition officielle, a dit que le déficit serait de 13 milliards de dollars en 1979-1980. Cette prédiction s'est révélée tout à fait inexacte. En fait, le ministre des Finances a admis que le déficit réel est de beaucoup inférieur à ce chiffre.

Le président du Conseil du Trésor, lorsqu'il était le critique financier de l'opposition officielle, soutenait également que le déficit budgétaire du gouvernement s'élèverait à 16 milliards de dollars en 1983. Quelques mois plus tard, en janvier dernier, le premier ministre, alors chef de l'opposition, a déclaré à l'émission «News Magazine» de Radio-Canada, au cours d'une interview maintenant célèbre—qu'il voudrait sans doute pouvoir oublier—que pour réduire les déficits actuel et à venir, le gouvernement devait accroître immédiatement ses dépenses pour stimuler l'économie. Quelques semaines plus tard, il a déclaré à un journaliste qu'il comptait appliquer une politique de déficit budgétaire pendant trois ans. De toute évidence, c'est là une nouvelle volte-face du premier ministre et des conservateurs. Le ministre des Finances a déclaré juste avant le budget—les députés s'en souviendront—que le seul déficit stimulateur qu'ils accepteraient serait un déficit réduit.

Pour se libérer de leur obsession doctrinaire du déficit, le ministre des Finances et les conservateurs sont prêts à forcer l'économie canadienne à marquer le pas. Ils sont prêts à voir des dizaines de milliers de chômeurs dans notre pays. Ils sont prêts et même déterminés à imposer aux Canadiens—en plus du sacrifice des taux d'intérêt sans précédent qui sont en vigueur depuis le 4 juin—un taux d'inflation d'au moins 10 p. 100 et à augmenter les impôts. Il est sûr qu'on ne prend pas le pouls de l'économie canadienne uniquement d'après le déficit prôné par le gouvernement. Ce qui est important, c'est aussi la tenue de l'économie que l'on mesure d'après des paramètres tels que la croissance de l'emploi, la croissance économique et le coût de la vie. Ce n'est pas le résultat qu'aura le budget d'hier soir. On a préféré à ces paramètres une théorie qui a été discréditée ou au moins sérieusement mise en doute à la suite de l'amère expérience du gouvernement conservateur de R. B. Bennett dans les années 30.

L'exposé budgétaire reconnaît que le déficit du gouvernement et la dette nationale cumulative doivent être examinés et mesurés, non pas simplement en termes absolus, de milliards de dollars, mais en fonction de ce qu'ils représentent en pourcentage du produit national brut. La dette nationale à l'heure actuelle représente en fait une proportion moindre du produit national brut que du temps du dernier gouvernement conservateur dans les années 60.

Les projections mêmes du gouvernement qui accompagnent le budget révèlent que les impôts plus élevés dont on veut frapper les Canadiens à moyens et faibles revenus auront un effet limité sur la taille du déficit budgétaire du gouvernement, soit la différence entre ses dépenses et ses recettes; il passera de 11 à 9 milliards à peu près en 1984. En passant, il est significatif—peut-être pas trop, j'espère—que toutes les prévisions conservatrices s'arrêtent en 1984, année fatidique entre toutes. J'espère que les prédictions associées à l'année 1984 ne se réaliseront pas suite à la mauvaise administration et à l'inertie du gouvernement conservateur que laisse entrevoir l'exposé budgétaire d'hier soir.

Cette nouvelle réduction des besoins de trésorerie que prévoit le gouvernement, en plus de la réduction de son déficit budgétaire, sera effectuée au moyen d'initiatives qui ne sont nettement pas, d'après la documentation budgétaire, des utilisations non-budgétaires de prêts et de placements du gouvernement ainsi que de la caisse de pension de ses employés. Néanmoins, le gouvernement réclame aux Canadiens un prix bien lourd pour tout cela, soit des impôts plus élevés, moins d'emplois, une croissance économique ralentie et une inflation accrue. Avant les élections, les conservateurs prétendaient qu'ils réduiraient le déficit du gouvernement non pas en augmentant les impôts, mais en réduisant les dépenses. Ils laissent les dépenses augmenter de 10 p. 100, une proportion plus élevée que l'objectif que se proposaient les libéraux. Sauf erreur, leur objectif était d'environ 8 p. 100.

Les conservateurs promettent de réduire les dépenses. Ils reprochaient aux libéraux d'avoir laissé les dépenses grimper trop haut et trop vite, mais ils avouent qu'ils dépenseront encore davantage.

Une voix: Une autre volte-face!

M. Gray: Oui, une autre volte-face. Au lieu de réduire les dépenses comme ils l'avaient promis, ils cherchent à se débarrasser de leur étrange obsession du déficit en augmentant les impôts même s'ils ont promis de faire le contraire. Ils avaient promis de réduire les impôts des contribuables canadiens de 2.5 milliards dans le premier budget. Le budget est déficitaire sur le plan de ses répercussions favorables sur les Canadiens. Comme premier budget, c'est un grand zéro. Il augmente les impôts des particuliers d'une façon injuste et rétrograde.

• (1600)

La hausse de la taxe d'accise sur l'essence frappe le plus durement les Canadiens à faibles et moyens revenus. Elle n'est pas liée à la capacité de payer. Ces taxes toucheront le marchand de Water Street à Saint-Jean, autant que l'ouvrier de Windsor et de Hamilton.

La capacité de payer n'est certes pas la même pour les deux groupes concernés. Cette taxe ne tient absolument pas compte du fait que beaucoup de gens sont obligés de se servir de leur voiture pour se rendre au travail ou pour gagner leur vie, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen pratique, de transport en commun.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Si le gouvernement veut encourager l'utilisation du transport en commun, alors le budget qu'il a présenté hier soir révèle une drôle de façon de le faire puisqu'il impose maintenant la taxe d'accise sur l'essence utilisée par les compagnies de transport en commun. A part la taxe d'accise, la majoration de l'essence et de l'huile de chauffage est l'équivalent d'un nouvel impôt. Oui, un nouvel impôt. Cette majoration enlève de l'argent aux gens tout comme l'aurait fait un nouvel impôt, et je trouve que nous avons déjà suffisamment d'impôts à payer.

Le gouvernement dit qu'il impose cette hausse de prix et cette majoration de la taxe d'accise pour encourager l'économie d'énergie. Toutefois, pour des millions de Canadiens, c'est une affirmation ridicule. Notre climat leur impose de brûler une certaine quantité de mazout pour chauffer suffisamment leur maison. Les distances à parcourir chez nous et l'insuffisance du transport en commun les obligent à se servir de leur voiture pour se rendre au travail autant qu'ils le font à l'heure actuelle.

L'augmentation de la taxe sur l'essence et du prix de l'essence et du mazout de chauffage ne réussira qu'à faire baisser le niveau de vie des Canadiens. Il nous faudra réduire nos dépenses en nourriture, en vêtements et en logement pour être en mesure de chauffer adéquatement nos maisons, de continuer à nous servir de notre voiture pour nous rendre au travail afin de conserver notre emploi, si nous en avons encore un, aussitôt qu'entrera en vigueur ce budget conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Les conservateurs, je le suppose, invoqueront le crédit d'impôt remboursable au titre de l'énergie, comme moyen d'atténuer les injustices que représentent les prix élevés de l'énergie et la forte taxe d'accise. Ce crédit ne réussira pas, de toute évidence, à compenser tous les coûts supplémentaires.

Le crédit maximum pour une famille de quatre est estimé, d'après le budget, à $220, et cela seulement dans deux ans. Hier soir, j'ai parlé de l'incidence de la hausse des prix de l'énergie et de la taxe d'accise sur les familles canadiennes dans diverses régions du pays. Dans tous les cas, les coûts supplémentaires dépassent de loin le montant du crédit. En moyenne, une famille canadienne type devra assumer une dépense supplémentaire de $381 par année pour le chauffage et le transport, ce qui est de loin supérieur au crédit d'impôt.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, ces hausses de la taxe d'accise et du prix de l'essence et de l'huile à chauffage frapperont les Canadiens à petit revenu et à revenu moyen d'une façon trop rigoureuse. Par exemple, un producteur de lait moyen de la province de Québec et sa famille paieront $800 de plus à cause de ce budget difficile, conservateur, qui entraînera la dépression et la récession dans la province de Québec et dans tout le reste du pays.

[*Traduction*]

Le crédit d'impôt que les conservateurs ont proposé ne sera pas versé avant le printemps de 1981 et même à cela, on ne pourra alors en réclamer que la moitié. Des millions de Canadiens à revenu faible et moyen devront se débrouiller d'une façon ou d'une autre, pendant au moins un an et demi, pour payer la hausse du prix de l'énergie et de la taxe d'accise que proposent les conservateurs, avant de pouvoir obtenir une partie de ce crédit. Ils devront se débrouiller tant bien que mal pendant plus de deux ans avant d'obtenir le crédit en entier, c'est-à-dire la somme entière proposée pour un an. Entretemps, ils devront réduire le budget réservé à la nourriture, au logement et aux vêtements pour eux-mêmes et leurs familles, autant de choses essentielles dont le prix ne cesse de grimper de toute façon, à cause de l'incidence de la hausse des prix du pétrole et de la taxe d'accise sur les coûts de production.

Bien des Canadiens devront probablement s'endetter et emprunter à des sociétés de prêt aux taux d'intérêt élevés imposés par les conservateurs afin de joindre les deux bouts, en attendant d'obtenir l'aide bien limitée et presque illusoire que leur apportera le crédit d'impôt à l'énergie proposé par les conservateurs. Les Canadiens constateront bien vite que ce crédit d'impôt n'est qu'une promesse en l'air qui ne sera pas tenue avant au moins deux ans.

J'ai signalé hier soir que, ensemble, les taxes d'accise élevées sur l'essence et la hausse du prix de l'énergie pour l'essence et le mazout représentaient une augmentation d'impôt de plus de 5 milliards de dollars pour les Canadiens, et que ce sont surtout les gagne-petit et les Canadiens à revenus moyens qui en souffriront. J'ai déclaré aussi que cela équivalait à une augmentation de plus de 14 p. 100 des impôts personnels directs, c'est-à-dire à une augmentation de 14 p. 100 de l'impôt sur le revenu et des taxes de vente.

J'ai fait faire d'autres calculs aujourd'hui. Les effets seront encore plus désastreux que je ne l'ai indiqué hier soir. On m'informe que les ménages canadiens paieront 2 milliards de dollars de plus en impôts à cause de la hausse de la taxe d'accise sur l'essence et les autres articles mentionnés dans l'exposé budgétaire. Il faut ajouter à cela les 5.9 milliards de dollars de plus que les consommateurs devront payer pour acheter les produits pétroliers et le gaz naturel à cause des prix plus élevés annoncés par le parti conservateur dans l'exposé budgétaire d'hier soir. A cause de cela, les consommateurs devront payer en tout 8 milliards de dollars de plus pendant l'exercice financier 1980-1981.

Des voix: Quelle honte.

M. Gray: Je tiens donc à rectifier les chiffres que j'ai donnés hier soir. Je dirai au lieu que la hausse des taxes d'accise et du prix de l'énergie proposée par le parti conservateur pour 1980-1981 représente une augmentation de 39 p. 100 des impôts personnels directs versés au gouvernement fédéral par rapport aux impôts directs payés en 1979. Je répète que cela représente une hausse de 39 p. 100, monsieur l'Orateur.

Des voix: Quelle honte.

M. Gray: Même en tenant compte du programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire, cela constitue une augmentation d'environ 30 p. 100. C'est énorme, mais songeons que pour les gens qui ne bénéficieront pas du programme, c'est-à-dire la plupart des Canadiens, il s'agit en fait d'une augmentation de 39 p. 100 de l'impôt fédéral direct, soit la hausse la plus importante des 30 dernières années au chapitre de l'impôt des particuliers.

Voilà ce qu'offre le budget des conservateurs: l'augmentation de l'impôt des particuliers la plus forte depuis la guerre, et peut-être même depuis plus longtemps si l'on exclut la dure période de la Seconde Guerre mondiale. Cette augmentation est encore aggravée par la hausse des primes d'assurance-chômage que le budget prévoit. Tout cela aura pour effet de réduire le pouvoir d'achat des Canadiens, et partant leurs dépenses de consommation.

Dans son budget, le gouvernement prétend qu'il veut rassurer l'entreprise. Celle-ci ne sera pas très rassurée lorsqu'elle constatera la baisse considérable des dépenses de consommation entraînée par le budget des conservateurs. Elle ne sera pas davantage rassurée lorsqu'elle se rendra compte que le budget provoquera en outre l'an prochain une augmentation d'au moins 1 p. 100 du taux de chômage. C'est-à-dire qu'environ 100,000 personnes se retrouveront sans emploi par suite de la politique du gouvernement conservateur.

Ces 100,000 personnes viendront grossir les rangs des chômeurs, des gens qui n'ont pas de revenu régulier à dépenser. La politique des conservateurs que traduit le budget aura pour effet, l'an prochain, de réduire de 1 p. 100 le produit national brut et d'augmenter l'inflation de quelque 2 p. 100. Cette aggravation de l'inflation va certainement réduire à néant l'augmentation du revenu réel disponible, et avec la réduction

du produit national brut, celui-ci n'enregistrera aucune croissance l'année prochaine, pour la première fois depuis 26 ans.

● (1610)

L'entreprise privée envisage son avenir avec confiance lorsqu'elle peut s'attendre à vendre ses marchandises moyennant un profit raisonnable, mais pour ce faire, il faut évidemment qu'il y ait assez de travailleurs canadiens ayant un revenu suffisant pour pouvoir acheter ces marchandises. Malheureusement, à cause de ce budget conservateur, ces conditions essentielles ne seront plus réunies et l'entreprise privée ne pourra plus avoir confiance et investir en conséquence.

L'industrie verra, comme tout le monde, que ce budget conservateur diminue le pouvoir d'achat des consommateurs. Elle constatera également, comme tout le monde, que le produit national brut sera sérieusement réduit à cause des programmes budgétaires conservateurs. En proposant un budget qui va créer une inflation à deux chiffres, ce gouvernement, dont le premier ministre déclarait à la Chambre, il y a quelques semaines à peine, que l'inflation était son ennemi public nº 1, change une fois de plus son fusil d'épaule. A mon avis, ce budget démontre que l'ennemi nº 1 du public, c'est le gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Dans son budget et les prévisions qui l'accompagnent, le ministre des Finances nous a dressé un tableau assez peu réjouissant de la situation à laquelle nous devons nous attendre, même si le gouvernement conservateur reste cinq ans au pouvoir, ce que les Canadiens sont déjà bien décidés à éviter, j'en suis sûr.

Les conservateurs ont fait toutes sortes de promesses, et ils ont notamment pris des engagements quant aux objectifs qu'ils voulaient atteindre sur le plan économique. Ils ont promis que, d'ici à 1985, ils allaient augmenter la croissance économique du pays de plus de 5 p. 100, ils allaient créer 1 million et demi d'emplois, réduire le taux de chômage à 5½ p. 100 et ramener le taux d'inflation à 5 p. 100. A en juger par ce budget, ce sont des promesses en l'air. Au lieu de s'arranger pour atteindre un objectif de croissance de 5 p. 100, les conservateurs prévoient dans leurs documents budgétaires une croissance moyenne de 3 p. 100 seulement jusqu'en 1985. Encore une promesse conservatrice qui s'évanouit en fumée. Et pour 1980, le gouvernement prévoit dans ses documents budgétaires une croissance économique réelle de 1 p. 100 seulement. A mon avis, avec ce budget conservateur, on ne doit s'attendre à aucune croissance économique.

Cette prévision conservatrice me paraît manifestement très optimiste, mais elle ne représente pas moins pour le Canada une croissance inférieure à celle des 26 dernières années. Le gouvernement conservateur se résigne honteusement à accepter le chômage et la faiblesse de l'économie du pays. Au lieu de ramener le taux de chômage à 5½ p. 100 en 1985, les conservateurs ont préféré, comme l'indiquent les prévisions de leur budget, le faire passer de 7.3 p. 100 cette année à 8.3 p. 100 l'an prochain, et ils ne semblent même pas vouloir essayer d'en arriver au taux actuel, même en 1985. Au lieu de ramener l'inflation à 5½ p. 100, il est maintenant certain que les politiques conservatrices feront passer le taux actuel de 9.3 p. 100 à plus de 11 p. 100 au cours des deux prochaines années et qu'il n'y aura qu'un très faible ralentissement par la suite.

De plus, ces projections sous-estiment probablement l'incidence négative des politiques conservatrices sur l'économie, car elles ne tiennent pas compte des efforts possibles de rattrapage des salaires et des profits que provoquera la poussée d'inflation attribuable aux augmentations du prix du pétrole annoncées dans le budget conservateur d'hier soir.

Nous voyons que les conservateurs ne tiennent plus compte des objectifs qu'ils s'étaient fixés pour l'économie canadienne d'ici à 1985. Ils l'ont reconnu volontiers dans leurs documents budgétaires. Cela ne cadre certainement pas avec ce que le premier ministre a demandé aux Canadiens il n'y a pas longtemps, c'est-à-dire de s'attendre à plus, à moins, bien sûr, que le premier ministre ait voulu dire par là qu'ils devraient s'attendre à plus de chômage, à plus d'inflation et à moins de croissance des politiques économiques des conservateurs.

Ce budget propose de soutirer plusieurs milliards de dollars d'impôt aux Canadiens à revenus faibles ou moyens—c'est, en fait, une exaction qui frappe les Canadiens à revenus faibles ou moyens—et ces fonds ne serviront pas à payer un programme d'autonomie énergétique, comme l'a laissé entendre le ministre des Finances, sauf d'une façon très limitée peut-être; ils ne serviront qu'à accroître les recettes du gouvernement. Ces impôts soutirés à tous les Canadiens serviront à payer le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire, le bill C-20. Cette exaction fiscale frappe tous les Canadiens, y compris ceux qui ne bénéficieront aucunement du programme—les locataires, ceux qui n'ont pas d'hypothèques à payer, ceux dont les revenus sont trop faibles pour qu'ils aient droit à des crédits d'impôt—et il annulera également les avantages dont pourraient bénéficier ceux qui peuvent se prévaloir du programme, si jamais de tels avantages subsistent après la hausse des taux d'intérêt que la politique des conservateurs a permise.

Les conservateurs ont également proposé une surtaxe sur les sociétés, mais cette augmentation n'est que pour deux ans, contrairement aux augmentations de la taxe d'accise et des cotisations d'assurance-chômage des travailleurs. Ces dernières augmentations sont permanentes, ou vont le rester tant que les conservateurs seront au pouvoir, car je suis persuadé que maintenant les Canadiens n'ont pas de plus grand espoir que de les voir partir.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Ce ne sont pas les simples particuliers, je pense, qui vont trouver équitable le partage des augmentations entre les impôts des particuliers et les impôts des sociétés—entre les impôts des Canadiens et ceux des grosses entreprises, amies des conservateurs.

Dans son exposé budgétaire, le ministre n'a eu qu'un mot en passant pour un déficit qui doit retenir autant et même plus l'attention que le déficit budgétaire, je veux parler du déficit de notre balance des paiements, du compte courant de nos échanges internationaux. Son budget ne fait pas grand-chose d'utile pour la solution de ce problème. Il n'apporte pas grand-chose d'utile non plus au sujet des taux d'intérêt, qui ont une influence sur ce déficit des paiements courants. Bien sûr, il propose une mesure financière temporaire pour aider les petites entreprises à faire face à cette hausse des taux d'intérêt, mais ce n'est que pour un an. Et encore, les petites entreprises ne supportent qu'une partie infime, et sans doute la moins lourde, de la charge que les hausses d'intérêt font peser sur les

Canadiens. Et cela c'est grave. L'aveu caché s'en trouve dans les tableaux annexés au budget, par lesquels le gouvernement indique ce qu'il entend payer en intérêts sur la dette publique pendant les prochaines années.

En outre, dans les dispositions qu'il a prévues pour encourager les Canadiens à participer au capital des entreprises, le gouvernement limite cette mesure aux sociétés constituées au Canada et inscrites à la cote des bourses canadiennes, où que puisse se trouver la propriété ou le contrôle de leur capital. Il est certain que cette mesure devrait favoriser, sinon viser exclusivement, les sociétés à capital ou à contrôle canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Autrement, cette proposition serait principalement un moyen de mettre à la disposition des sociétés sous mainmise étrangère une plus grande partie des épargnes des Canadiens que maintenant. Ces sociétés n'auraient en effet qu'à vendre une part minoritaire de leurs actions ou des actions sans droit de vote, sans rien changer à la mainmise étrangère. Nous voulons sûrement employer les mesures que propose le budget pour encourager les Canadiens à acheter des actions, mais nous voulons aussi le faire de manière à aider les sociétés dont le contrôle est canadien, qui souvent n'ont pas autant de facilité que les filiales de sociétés étrangères à trouver les capitaux nécessaires. Il est étrange que les propositions relatives aux obligations à dividendes extraordinaires offertes pour une année aux petites entreprises ne s'appliquent qu'au sociétés dont le contrôle est canadien. Pourquoi n'en est-il pas ainsi pour le régime de placement en actions? Par ailleurs, pourquoi les propositions relatives au placement en actions devraient-elles ne s'appliquer qu'aux actions cotées en bourse?

Il sera ainsi beaucoup plus difficile à de nombreuses petites sociétés canadiennes d'obtenir les capitaux dont elles ont besoin pour croître et, dans certains cas, simplement pour se tenir à flot. La proposition conservatrice favorise les grandes entreprises, celles qui sont assez importantes pour que leurs valeurs soient cotées en bourse. Il faudrait sûrement que les petites entreprises privées soient admissibles. Bien que ces propositions aient un certain mérite, elles ne seront pas d'un grand secours pour la majorité des Canadiens à petits et moyens revenus. Ils n'auront même pas $10,000 ou $20,000 pour investir dans ces régimes, certainement pas avec le fardeau supplémentaire qu'ils auront à supporter, ces prochaines années, en raison de la hausse des prix de l'énergie et des taxes d'accise que leur impose le gouvernement.

● (1620)

Une autre mesure que le gouvernement aurait pu prendre a trait à l'achat d'actions que les libéraux avaient proposé au cours de la campagne électorale et qui vise tout particulièrement à permettre aux travailleurs d'acheter des actions dans les sociétés qui les emploient. Il s'agit d'une proposition digne d'intérêt à laquelle il aurait fallu donner la priorité dans le budget au lieu des autres mesures qu'on y trouve.

[M. Gray.]

La réponse des conservateurs au problème que nous éprouvons au chapitre de la balance des paiements est d'encourager les exportations des matières premières non renouvelables et non traitées. Voilà à quoi revient en réalité leur décision de permettre l'exportation accrue de notre gaz naturel. Au lieu de s'en servir pour développer et étendre l'industrie pétrochimique nationale, au lieu de s'en servir comme substitut au pétrole importé, les conservateurs ont convenu de l'exporter et ceci sans réussir à obtenir en retour l'engagement de la part des Américains de nous approvisionner plus tard en gaz pour le même prix que nous exigeons pour notre gaz naturel.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Ils l'ont fait sans obtenir en retour que les États-Unis assurent un plus grand accès sur leur marché à nos produits manufacturés. Les conservateurs ont autorisé ces exportations sans réussir à obtenir d'engagement définitif au sujet de la construction du pipe-line du Nord. Ils n'ont pas réussi à obtenir l'engagement définitif de la part des producteurs de gaz que ces derniers financeront et construiront le pipe-line de gaz naturel jusqu'à la région atlantique du Canada. En lieu et place, du début jusqu'à la fin de ce budget, on demande aux Canadiens d'assumer la hausse des prix du combustible et la hausse des impôts, en prétextant de vouloir aider le Canada à devenir autonome sur le plan énergétique. Mais dans la mesure où l'on se sert de cet argent pour découvrir de nouvelles réserves de pétrole et de gaz naturel, je demande à la Chambre quelle assurance le gouvernement conservateur a-t-il donnée aux Canadiens à revenu faible et moyen que les nouvelles réserves découvertes avec leurs deniers ne seront pas simplement exportées aux États-Unis, comme cela se produit dans le cas des réserves de gaz naturel, découvertes ces dernières années au Canada, grâce aux revenus provenant des prix plus élevés et de l'impôt des contribuables.

Des voix: Bravo!

M. Gray: L'exposé budgétaire d'hier soir n'a pas répondu à cette question-clé.

Comme je l'ai dit hier soir, ce budget va à l'opposé de la stratégie industrielle dont notre pays a besoin. Cette stratégie doit se fonder sur nos atouts économiques, nos réserves et notre potentiel énergétique et la possibilité que nous avons de produire de l'énergie à moins cher que le prix international. Il faut aussi que le gouvernement incite notre industrie à fabriquer plus de produits finis, entièrement ouvrés, pour la consommation locale et surtout pour les marchés d'exportation. Au lieu de vendre de plus en plus de matières premières non transformées à l'étranger, nous devons fabriquer davantage de produits finis ou entièrement manufacturés en encourageant la recherche et la technologie canadiennes et en favorisant les entreprises canadiennes. Il faut également assurer des normes de productivité et d'efficacité élevées dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

Ce budget ne fait rien de tout cela, il va à l'encontre de ces objectifs et empêche de les atteindre.

Même si j'ai qualifié de budget le discours que nous a servi le ministre hier soir, il ne s'agit vraiment pas d'un budget à proprement parler. Le ministre a reconnu que le gouvernement n'était pas du tout d'accord avec les provinces productrices sur la hausse du prix du pétrole prévue dans ce budget. Il n'a pas obtenu leur accord au sujet du nouvel impôt sur les recettes supplémentaires que ces hausses de prix apporteront aux sociétés pétrolières. Comme je l'ai dit hier soir, cet impôt n'est même pas décrit dans l'exposé budgétaire. Il ne figure pas dans la motion des voies et moyens.

Donc, nous ignorons encore deux des facteurs fondamentaux sur lesquels se base ce budget conservateur. Ils sont purement hypothétiques. Autrement dit, on nous demande de nous prononcer sur un document hypothétique, un document fantôme que le ministre qualifie de budget.

Le ministre dit qu'il va présenter l'année prochaine un nouveau projet de loi au sujet de ce nouvel impôt sur les recettes énergétiques.

Une voix: Il ne sera plus là.

M. Gray: En admettant qu'il soit là quelques mois encore l'année prochaine, il le fera, bien qu'il se soit plaint que, sous prétexte de tout harmoniser, les libéraux présentaient des exposés budgétaires plus d'une fois par an. Si ce budget n'harmonise pas tout, il montre tout au moins que le gouvernement conservateur est en complet désaccord avec tout, qu'il est incapable de diriger l'économie canadienne. Ce document est l'exemple par excellence de l'incapacité et de l'impéritie du gouvernement conservateur quand il s'agit de diriger et de gouverner.

Le ministre a déclaré dans son exposé qu'il prendrait des mesures de façon à rendre le budget moins secret que dans le passé. Voyons ce qu'il a déjà fait à propos de ce nouvel impôt sur l'énergie que le premier ministre et lui-même, à la Chambre et aux réunions des premiers ministres, ont dit vouloir imposer. Le premier ministre a déjà reconnu, bien avant la présentation du budget, que des fonctionnaires s'occupaient de consulter l'industrie pétrolière sur la forme que prendrait cet impôt visant à l'autonomie énergétique annoncé dans le budget d'hier soir. Les fonctionnaires du ministre n'ont pas demandé aux Canadiens à faibles ou moyens revenus s'ils souhaitaient une majoration de la taxe d'accise sur l'essence. Ils ne leur ont même pas demandé s'ils en aimaient la forme ou ce qu'ils avaient à proposer quant à sa forme. Les fonctionnaires du ministre n'ont pas demandé aux travailleurs du pays s'ils souhaitaient une hausse des primes d'assurance-chômage ni même ce qu'ils en pensaient.

Dans son exposé d'hier soir, le ministre des Finances n'a pas exposé sa conception du secret du budget. Il n'a même pas abordé la question, mais dans sa façon de procéder, il utilise des définitions différentes du secret et de la consultation selon qu'il s'agit de discuter d'impôts qui intéressent les sociétés pétrolières multinationales ou de consulter la population sur des mesures qui touchent directement chaque contribuable canadien. Je prétends que c'est mal interpréter le secret du budget. Je crois, pour ma part, qu'il serait bon que la Chambre abandonne ses idées traditionnelles à ce propos. Je pense qu'elles sont dépassées et qu'elles ne permettent pas de discuter vraiment comme il se doit des mesures budgétaires. Il faudrait que le gouvernement laisse plus de latitude pour les parties du budget qui importent vraiment à tous les Canadiens. Cela signifierait que l'exposé budgétaire présenterait des propositions à la Chambre en lui permettant de les modifier à la suite d'interventions que les députés et les Canadiens en général pourraient faire au cours d'audiences, non pas en comité plénier, mais devant un comité parlementaire, après la présentation du budget. Je pense que c'est cette façon de procéder que nous devrions adopter pour rendre le budget moins confidentiel, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures, qu'il n'y ait pas une norme pour les amis du ministre, les amis du gouvernement, les sociétés pétrolières multinationales, et une autre pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Une voix: Aller dire cela à Bronfman.

M. Gray: Le budget s'attaque essentiellement au gagne-petit. S'il décide de fumer une cigarette ou de prendre un verre pour se consoler de ce budget conservateur, le gagne-petit subira encore une fois les conséquences injustes du budget. Il les subira aussi chaque fois qu'il achètera de l'essence. Il les subira chaque fois qu'il se fera livrer du mazout pour chauffer sa maison.

Au début de mon discours, j'ai déclaré que les conservateurs ressemblaient aux rois de France, les Bourbon, parce qu'ils n'apprennent rien et ne se rappellent rien. Je pense cependant que les Canadiens à revenus faibles et moyens et leur famille se rappelleront ce budget de misère des conservateurs, et que les conséquences négatives de ce budget leur apprendront à ne plus jamais faire confiance aux conservateurs au moment des élections. Ce que les conservateurs auraient dû présenter hier soir, c'est un budget capable de contenir l'inflation, de renforcer l'économie et de créer plus d'emplois pour les Canadiens cette année, l'année prochaine et au cours des années à venir. Au lieu, ce budget impose aux Canadiens une hausse du coût de la vie, des prix plus élevés pour les aliments, une hausse du taux de chômage et le marasme économique, en même temps que des prix plus élevés pour l'essence et le mazout et une augmentation des impôts.

Dans son discours, le ministre des Finances a repris les paroles de sir Wilfrid Laurier qui avait déclaré que le XX^{e} siècle appartiendrait au Canada. J'affirme à la Chambre que le XX^{e} siècle devrait appartenir au Canada et que, surtout à cause des efforts fournis par les gouvernements libéraux, on peut dire de façon générale qu'il a appartenu aux Canadiens jusqu'ici, mais qu'il cessera de leur appartenir si les mesures défavorables et négatives contenues dans ce budget conservateur sont appliquées.

Des voix: Bravo!

● (1630)

M. Gray: Par conséquent, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député d'Outremont (M. Lalonde):

> Que tous les mots après «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:
>
> la Chambre blâme le gouvernement d'avoir présenté un budget qui accablera injustement et inutilement les Canadiens à faibles et moyens revenus de prix plus élevés pour l'essence et le mazout ainsi que d'une hausse d'impôts.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, à ma connaissance je ne vois qu'un ministre à la Chambre actuellement, et le ministre des Finances (M. Crosbie) semble être absent aussi. Je ne sais pas s'il est en train d'écrire une recommandation au chef créditiste pour que ce dernier l'appuie lors de la présentation de la motion, mais je trouve inacceptable pour la Chambre et pour la population canadienne qu'il n'y ait qu'un ministre présent à la Chambre alors que l'on étudie le budget.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Je ne considère pas cela comme un rappel au Règlement et je donne la parole au député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, le champagne coulait à flot dans les appartements terrasses de Broadview et dans les taudis de Circular Road à Saint-Jean-Ouest hier soir, à 8 heures. Après tout, vous pouvez vous imaginez que les Canadiens, en s'installant devant leur appareil de télévision, avaient hâte de voir se concrétiser les promesses faites par le gouvernement conservateur: des réductions d'impôt de l'ordre de 2 milliards et demi de dollars, des stimulants spéciaux et des amortissements d'impôt pour les petites entreprises et des projets capitalistiques pour la région de l'Atlantique. Le premier ministre (M. Clark) avait également promis la fin du gouvernement bureaucratique et des hausses d'impôts. C'est son gouvernement qui allait soulager les gagne-petit.

Mais le champagne n'était plus guère mousseux à 9 h 20, lorsque ce fils de Terre-Neuve, cet économiste du XVII[e] siècle a terminé son discours. Il ne s'agissait alors plus de réductions mais d'augmentations astronomiques d'impôt, atteignant des milliards de dollars. On retire plus de 3 milliards et demi de dollars de l'économie pour les donner aux gouvernements et aux sociétés pétrolières. Aucune mesure concernant les taux d'intérêt. N'est-il pas vrai que «Bouey XVI» vient d'être confirmé pour sept ans encore? On n'offre pas de programme d'investissements. Il n'y a rien pour les pauvres, rien pour les pensionnés. On a pensé aux investisseurs mais pas aux autres.

D'autres ont dit que c'était un budget dur. D'autres un budget courageux. Il est certainement dur pour le Canadien moyen. Pendant que le ministre des Finances (M. Crosbie) se pavane en mukluks dans la grand'rue, il avance sur la pointe des pieds dans Bay Street et dans les officines du pouvoir à Calgary et à Edmonton. D'une certaine manière, Clark Kent ne peut trouver de cabine téléphonique en Alberta. Le budget est courageux tout comme le fut la charge de la brigade légère: les cent trente-cinq chevauchaient dans la vallée de la mort.

Cet après-midi, je voudrais parler du sort des travailleurs, de leurs emplois, de leur niveau de vie. Je voudrais que le ministre des Finances commencent par s'occuper d'abord des travailleurs, de leurs emplois, puis de leur niveau de vie. En somme, que signifie ce budget pour le Canadien moyen? D'abord, des taxes répressives. En second lieu, les prix continuent de monter. L'insécurité d'emploi subsiste, cette insécurité lancinante que ressent tout travailleur industriel, ne sachant trop s'il aura encore son emploi dans six mois. Le budget ne prévoit rien non plus pour les régimes de pension qui laissent tant de Canadiens à la merci de la pauvreté dès qu'ils atteignent 65 ans.

Grâce à ses prédictions merveilleuses, le gouvernement conservateur nous avait prévenus qu'il n'y aurait pas de programmes sociaux, car comme on l'a de nouveau confirmé aujourd'hui, la caisse était vide. Enfin, le mot de la fin, monsieur l'Orateur. Les gens d'en face sont fiers de rappeler à nos députés que nous n'avons jamais regardé le réaliste en face. Eh bien, j'aimerais leur parler de la réalité du dernier budget. Pour une famille moyenne de quatre personnes dont un seul conjoint travaille, les hausses de taxes et les majorations de prix coûteront au moins $370, et on leur offre un crédit d'impôt de $110. Si les deux conjoints travaillent, ce qui est de plus en plus le cas, parce que dans bien des familles c'est devenu une nécessité pour pouvoir joindre les deux bouts, ces familles n'obtiendront pas un sou du crédit d'impôt que leur offre le gouvernement conservateur, pas un seul. Les familles monoparentales paieront autant et recevront encore moins.

Une hausse d'impôt de cette importance serait inacceptable en période de ralentissement économique comme c'est le cas actuellement, mais ce n'est pas une simple augmentation d'impôt que le gouvernement a imposée. Elle est cachée, elle est indirecte, ce qui est pire. Je vais essayer d'expliquer avec des mots simples que tout le monde pourra comprendre pourquoi cela est tellement pire. Voyons ce que le gouvernement nous a dit. Il nous a dit que nous devions nous employer à économiser l'énergie. Il ne propose donc pas de hausse de l'impôt sur le revenu. Il propose ce qu'il appelle une taxe énergétique. La hausse de quelque 800 millions de dollars des primes d'assurance-chômage vise à donner au programme l'apparence d'une assurance. Ce n'est pas vraiment un impôt. C'est pour rétablir les principes d'assurance dans la loi sur l'assurance-chômage. On ne nous a pas dit quel était le but de la taxe sur la boisson et les cigarettes. Peut-être est-ce pour racheter nos péchés puisque nous savons qu'il y a péché à avoir un déficit. C'est le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) qui nous l'a dit, donc ce doit être vrai.

Une voix: C'est une taxe au péché.

M. Rae: C'est exact, c'est une taxe au péché. De toutes les taxes qui ont été proposées, je pense que la prétendue taxe énergétique est la plus malhonnête.

Je demande à monsieur l'Orateur de penser à une famille moyenne de ma circonscription. Je veux rappeler à la Chambre que ma circonscription se trouve dans le centre-ville de Toronto. M. Jones travaille dans une usine dans un secteur industriel de la banlieue de Toronto. M. Jones conduit une auto de modèle 1976. Madame Jones travaille dans le centre-ville. Elle se sert des transports en commun pour se rendre à son travail et les enfants vont également à l'école en autobus. Ils vivent dans une maison vieille de trente ans. Ils se chauffent au mazout. Comme l'a souvent dit aujourd'hui le député de Mission-Port Moody (M. Rose), «rien ne bat le mazout». Voilà les gens que le premier ministre et le ministre des Finances tentent de sermonner ou d'intimider parce qu'ils sont les grands gaspilleurs d'énergie. M. et M[me] Jones sont les nouveaux boucs émissaires, les nouveaux pécheurs de notre société.

● (1640)

Je demande au ministre des Finances de répoondre à ces questions. Il pourrait peut-être y répondre au cours de la prochaine campagne électorale, quand il aura l'occasion de rencontrer M. et M^me^ Jones, s'il vient dans ma circonscription. M. et M^me^ Jones sont-ils coupables d'avoir construit l'usine qui se trouve dans la banlieue de Toronto, obligeant M. Jones à faire 20 milles en voiture pour se rendre à son travail? M. Jones a-t-il conçu sa voiture qui fait 16 ou 18 milles au gallon? M. Jones a-t-il conçu le réseau de transport urbain qui ne dessert par les parcs industriels, comme celui du Toronto métropolitain? Comment M. Jones peut-il s'acheter une nouvelle voiture, qui consommerait moins d'essence, alors que le taux d'intérêt sur les prêts à la consommation va de 16 à 20 p. 100 ou plus, ou encore si M. Jones a eu la malchance d'avoir auparavant des problèmes de crédit? Comment peut-il le faire quand on lui sert constamment les sermons du gouverneur Bouey et d'autres personnalités qui lui reprochent de trop consommer au lieu de se serrer la ceinture.

Comment M. et M^me^ Jones peuvent-ils avoir les moyens de se chauffer au gaz quand cela entraîne un investissement de plus de $1 000 et que les taux d'intérêt vont de 16 à 20 p. 100? Comment peuvent-ils le faire quand le ministre des Finances a admis à la Chambre aujourd'hui que son budget ne prévoit rien qui permette aux gens de déduire leurs frais de conversion au gaz?

Une autre question qui vient à l'esprit, monsieur l'Orateur, est celle de savoir si on incite vraiment M^me^ Jones et ses enfants à utiliser les transports en commun quand on leur fait payer indirectement une taxe d'accise de 15c. le gallon. C'est l'une des choses qui, avec la taxe imposée aux agriculteurs et aux pêcheurs, prouve que le gouvernement ment effrontément quand il prétend qu'il s'agit d'une taxe visant à encourager les économies d'énergie. Si c'est une taxe favorisant les économies pourquoi diable le gouvernement l'applique-t-il aux transports urbains qui sont précisément le moyen de transport qu'il veut que la population utilise pour remplacer l'automobile individuelle? S'il veut remplacer par autre chose l'automobile gaspilleuse d'énergie, que recommande-t-il aux agriculteurs? De revenir au cheval et aux bœufs? Est-ce là la norme en matière d'économie d'énergie que le gouvernement cherche à appliquer aux agriculteurs?

Le gouvernement demande-t-il sérieusement aux agriculteurs canadiens de participer à l'effort de conservation parce qu'ils gaspillent sans compter l'énergie? Le gouvernement ne réussira qu'à faire payer le consommateur ou à acculer l'agriculteur à la faillite. Il y a deux genres d'agriculteurs. Ceux qui exercent beaucoup d'influence sur le marché vont s'arranger pour obliger les consommateurs à assumer ces frais supplémentaires. Les autres, ceux qui n'exercent pas beaucoup d'influence, et c'est la grande majorité, vont se faire attraper. Telle est la politique du gouvernement, et c'est ce à quoi elle aboutira.

Les Jones devraient-ils se prévaloir du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, que le ministre ridiculisait tant il y a deux mois à peine et auquel il donne son aval, maintenant qu'il a changé d'idée? Devraient-ils s'en prévaloir après avoir vu un entrepreneur d'occasion injecter de la cellulose humide dans les murs de la maison voisine et après avoir constaté que cette maison est maintenant attaquée par l'humidité et les moisissures, sans pour autant coûter moins cher à chauffer? Est-ce la formule que le gouvernement favorise en ne prévoyant aucune inspection? Je suis prêt à renseigner le ministre et à lui fournir des chiffres, des noms et des adresses. Je lui ai déjà signalé un ou deux cas de propriétaires qui se sont fait rouler par des entrepreneurs de Toronto et dont la maison n'avait pas été inspectée par la SCHL qui ne s'occupe pas de ce genre d'inspections.

Le gouvernement pourrait-il nous dire comment la famille Jones va s'y prendre pour économiser l'énergie? Elle ne peut le faire parce qu'elle a une consommation fixe d'énergie. Il n'y a aucun moyen pour elle d'économiser, à moins qu'il ne se produise un changement radical, et pas dans son mode de vie, comme on le lui a recommandé. M. Jones ne va pas soudain se retrouver avec un traitement de haut fonctionnaire en train de rouler en Volvo à Ottawa, monsieur l'Orateur. La famille Jones doit regarder la réalité bien en face. L'usine où M. Jones travaille ne va pas déménager comme par miracle à deux pas de chez lui. Il ne va pas non plus pouvoir exiger que la Commission des transports de Toronto, qui vient tout juste de faire état d'un déficit de 61 millions de dollars, assure un service satisfaisant 24 heures sur 24 entre sa propre maison et l'usine située à 20 milles de distance où il travaille. Il doit se servir de sa voiture.

Le fait est que ce sont les Canadiens à faible et à moyen revenu qui conduisent ces voitures à forte consommation parce que, lorsqu'ils les ont achetées il y a quelques années, il n'y avait que ce genre de voiture sur le marché et que maintenant, ils ne peuvent se permettre de les changer.

Une voix: Ils ne peuvent se permettre de les conduire.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Les conservateurs disent qu'ils ne peuvent se permettre de les conduire. Qu'ils aillent se faire cuire un œuf.

M. Rae: Comment peuvent-ils conserver de l'énergie? Ils devront se priver d'autres articles. Ils n'achèteront pas ce nouveau réfrigérateur qui consomme peut-être moins. Ils ne pourront pas se le payer. Ils ne pourront pas non plus changer leurs meubles. Je voudrais donner au ministre une leçon élémentaire sur la dure réalité de la vie. Le fabricant de réfrigérateurs et de meubles met ses employés à pied lorsqu'il ne peut pas vendre ses produits. Le voisin de M. Jones, qui travaille dans une fabrique de réfrigérateurs de la société John Inglis, va être mis à pied parce que le marché des biens de consommation durables comme les réfrigérateurs va fléchir. C'est ce qu'on entend par effet multiplicateur. Il n'a pas été inventé par l'antéchrist Keynes. Cette expression nous est venue d'une personne qui a étudié objectivement la conjoncture industrielle En mettant des gens au chômage, vous faites nécessairement d'autres chômeurs qui, à leur tour, en font d'autres. Si vous retirez de l'argent de l'économie et si vous taxez lourdement les gens, vous obtiendrez exactement le même résultat. Les gens vont réduire leurs sorties. Ils vont fumer et boire moins; ils vont s'amuser moins. Ils vont couper sur les vêtements et peut-être même sur la nourriture.

Une voix: Cela nous fera peut-être faire des économies sur le plan médical.

M. Rae: Ce n'est pas en coupant sur la nourriture que vous économiserez sur les frais médicaux. Je suppose que le député qui vient de parler considère que seuls les morts économisent

réellement de l'énergie. Ceux qui sont passés de l'autre côté sont les seuls à ne pas consommer d'énergie, et je fais allusion à nos vis-à-vis.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Pour ma part, monsieur l'Orateur, je dirais que la leçon est des plus simples. On frappe M. et Mme Jones d'une taxe punitive. Voilà ce que fait le budget actuel.

Comparons maintenant M. et Mme Jones avec Me Jones qui habite une de ces résidences célèbres de Circular Road à Saint-Jean de Terre-Neuve. Cette taxe d'accise est de celles qu'il a les moyens de payer. A-t-on demandé à Me Jones de s'acheter une voiture moins coûteuse, moins luxueuse? Pas du tout, personne ne l'a fait. A-t-on frappé d'un impôt les voitures de luxe, qui lampent l'essence? Mais non. Est-ce là le genre d'augmentation des prix qui touchera Me Jones, dont il souffrira? Jamais; il ne s'en ressentira pas du tout, ou très peu; et c'est cela, la définition d'une taxe régressive.

L'autre jour, un journaliste m'a critiqué vertement, disant que le public ne me comprend pas quand je parle de taxe ou d'impôt régressifs. Une taxe régressive, bien simplement, c'est une taxe qui touche certaines personnes plus que d'autres, dont les pauvres, les travailleurs et les salariés moyens souffrent plus que les avocats, les médecins et les comptables.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Le message de Noël qui nous vient de Saint-Jean-Ouest est très simple. C'est un message très ancien: à ceux qui ont l'on donnera.

La leçon pourrait peut-être se faire autrement. Si vous buvez, ne fumez pas; si vous fumez, n'ayez pas de voiture; si vous avez une voiture, ne buvez pas; si vous fumez, buvez et avez une voiture, ne pensez pas, car alors vous vous demanderez ce qui vous a pris de voter pour les conservateurs aux dernières élections.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Ce que j'ai dit de M. et Mme Jones est encore plus vrai dans le cas de l'agriculteur, comme dans celui du bénéficiaire de l'assurance-chômage à qui l'on demande de payer plus en vertu d'un impôt totalement rétrograde. C'est un impôt qui n'est pas progressif, qui n'augmente pas en fonction des revenus.

Imaginez l'effet sur le groupe que nous négligeons beaucoup trop, les six millions de Canadiens qui vivent dans la pauvreté, ces personnes qui ont lutté pour avoir leur place au soleil mais ont perdu, victimes de leur âge, des circonstances, de leur situation géographique, des caprices de l'histoire, ou des merveilles de la libre entreprise, que nos vis-à-vis chérissent tant. Voilà les gens, et ils sont des millions—jeunes et vieux—auxquels, pour dire les choses telles qu'elles sont, le parti conservateur donne un coup de poing en pleine figure avec le budget qu'il a déposé hier soir.

● (1650)

[*Français*]

Monsieur le président, je voudrais dire que le budget présenté hier soir par le ministre des Finances (M. Crosbie) est un document d'une injustice sociale profonde. Il reflète une attitude régressive qui représente une menace au niveau de vie de chaque Canadien, Canadien français, Canadien anglais, ou autre. Je voudrais dire tout simplement à mes amis du Parti Crédit Social du Canada que nous allons présenter un amendement à la motion présentée par mon collègue de Windsor-Ouest (M. Gray). J'ose leur dire aussi qu'il ne leur est plus possible d'appuyer un gouvernement qui enlève de l'argent à ceux qui n'en ont pas et qui le donne à ceux qui en ont.

M. Caouette: Soyez donc sérieux!

M. Rae: Je suis tout à fait sérieux. J'entends les paroles du ministre. Nous avons un système de taxes d'accise le plus rétrograde qui puisse être imposé, car ces taxes ont été rejetées par tous les partis progressistes depuis le début du siècle. Et j'implore mes collègues du Parti Crédit Social du Canada de le lire attentivement et de réfléchir profondément aux conséquences qui en découleront s'ils continuent à appuyer un gouvernement qui menace les principes fondamentaux de la justice sociale, lesquels sont si importants pour notre avenir, particulièrement à un moment où nous entrons dans une période de crise économique et sociale.

[*Traduction*]

Après avoir examiné la situation financière de M. et de Mme Jones, passons à celle de l'ensemble de l'économie. John Maynard Keynes, qui est devenu l'antéchrist de la politique économique calviniste que mettent en pratique les députés d'en face, a dit à ce sujet quelque chose qu'il vaut la peine de lire. Il a dit ceci:

> . . . Les hommes pratiques qui s'estiment à l'abri de toute influence d'ordre intellectuel . . .

Parmi ces hommes il faut compter, à mon avis, le ministre des Finances.

> . . . sont généralement esclaves des principes préconisés par un quelconque économiste défunt. Des déments au pouvoir . . .

Libre à vous d'imaginer qui cela peut bien vouloir désigner.

> . . . ils entendent des voix et leur délire trouve son inspiration chez quelque scribouillard universitaire qui les a précédés de quelques années.

J'ai eu de la difficulté à découvrir quel économiste avait servi de mentor au parti conservateur. Ce pourrait être Milton Friedman, comme on le répète souvent, mais bien que ce dernier soit stérile sur le plan intellectuel, il est toujours bel et bien vivant.

M. Rodriguez: John Turner?

Une voix: Joe Clark?

M. Nystrom: Eugene Whelan?

M. Rae: Joe Clark, John Turner, et bien d'autres noms m'ont été proposés par mes collègues; toutefois, nous avons découvert qu'il s'agissait d'un économiste du XIXe siècle qui attribuait les fluctuations du cycle des affaires aux taches solaires. A mon avis, les taches solaires influencent autant le cycle des affaires que le parti conservateur comprend n'importe quel système économique moderne. En réalité, l'état de l'économie reflète l'état des finances de M. et de Mme Jones c'est-à-dire s'ils ont ou non un emploi, s'ils ne se laissent pas distancer par l'inflation, dont ils subissent les contrecoups, et s'ils sont en mesure d'assurer l'avenir de leurs enfants.

Dans l'ensemble, ce budget redistribue les richesses de façon impressionnante au profit de certaines provinces, au profit de certaines classes et de certaines sociétés. Voilà ce qui caractérise la politique énergétique du gouvernement. Il y a eu bien des commentaires, comme nous nous y attendions, lorsque mon chef a pris la parole aujourd'hui, pour faire remarquer que sur ces 90 milliards de recettes, 40 milliards iraient aux provinces productrices, 33 milliards aux sociétés multinationales et 17 milliards au gouvernement national. Une petite partie de ce 17 milliards ira dans la caisse nationale de l'énergie.

En deuxième lieu, ce budget redéfinit ou précise le rôle du gouvernement dans la société. Cette redéfinition ne tient pas compte des bouleversements économiques, sociaux et politiques de notre époque. Les gens n'acceptent plus de se faire traiter comme de simples marchandises, de se faire négocier, expédier, transférer et payer comme n'importe quelle marchandise.

Si le gouvernement joue un rôle moins important dans l'économie au cours des cinq prochaines années, comme le prévoit le parti conservateur, les grosses sociétés multinationales qui continueront à être subventionnées comme elles l'étaient jusque-là par le parti libéral, poursuivront leur expansion. Le parti libéral a vendu notre pays pour une bouchée de pain à ces sociétés multinationales. A entendre les libéraux, ils se sont refait une vertu comme si leur parti était sorti immaculé des entrailles du député de Windsor-Ouest (M. Gray) le 23 mai 1979.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Les Canadiens n'oublieront pas facilement l'histoire de ce parti. Qu'ils soient de gauche, de droite ou du centre, ils ont bradé notre économie à vil prix et c'est une leçon qu'aucun Canadien n'oubliera facilement.

Une voix: Ils devraient se laver la bouche avec la politique conservatrice.

M. Rae: Cela fait des années qu'ils se gargarisent avec la politique conservatrice.

Enfin, ce qu'il y a de plus inadmissible pour la plupart des Canadiens c'est l'injustice de ce budget, son manque d'équité. Le grand défi de la crise des années 80, s'il y a une crise économique et énergétique—et nous admettons qu'elle existe et nous ne doutons pas le moins du monde que notre économie souffre de très sérieux problèmes d'énergie . . . et tant pis s'il faut faire là-dessus une élection—ce sera de savoir sur qui retomberont les factures des années 1980. Sera-ce sur les membres de l'Empire Club, à qui le ministre des Finances est si heureux d'annoncer qu'ils auront à se serrer la ceinture au moment où ils entameront un autre plat? Est-ce sur eux que vont retomber les factures? Certainement pas.

Ceux à qui le budget impose les sacrifices les plus lourds, les plus importants et les plus difficiles, ce sont les plus démunis.

Une voix: Oh, oh!

M. Rae: J'entends un député qui jette les hauts cris. C'est normal de la part de quelqu'un qui s'en va à l'abattoir.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces éléments. Qu'est-ce qu'ils ont fait? Il est normal, puisque le centre du pouvoir s'éloigne de Toronto, où se trouvent les immeubles locatifs que les exonérations fiscales accordées par le parti libéral ont permis de construire, que de grandes annonces disent dans le *Globe and Mail:* «Venez profiter ici des exonérations fiscales». J'ai l'honneur de vous dire que dès que ce budget sera voté, il va y avoir d'autres annonces, mais au lieu de parler des immeubles locatifs, elles parleront des bateaux de pêche. Faut-il s'en étonner? Le ministre des Finances s'intéresse à la construction des bateaux de pêche. Nous également, mais la question est de savoir comment on atteint ce but. Est-ce qu'on soudoie les avocats, les comptables, les médecins, en leur accordant des défalcations d'impôt? Si c'est là la façon de faire, je dirai que nous formons une société que la plupart des Canadiens rejettent. S'ils savaient la somme des dépenses fiscales et des subventions consenties aux riches de notre société, ils seraient scandalisés.

● (1700)

Je voudrais suggérer autre chose pour remplacer ces politiques. Je pense que c'est Maurice Chevalier qui a répondu, à quelqu'un qui lui demandait comment on se sentait à 75 ans, que compte tenu de l'autre possibilité, ce n'était pas si mal. J'ai dit que c'était Maurice Chevalier, monsieur l'Orateur, et non le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)!

Personne d'entre nous ne se félicite du fait que le parti libéral nous ait laissé un déficit énorme accumulé en raison de ses politiques fiscales extraordinaires, des dépenses incroyables qu'il a permises et du favoritisme politique qui n'a cessé de le caractériser. Quand on enterrera le parti libéral on placera une grande fresque de Mirabel sur sa tombe en guise de monument. C'est le pire gaspillage de fonds publics que l'on ait jamais vu.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Même les conservateurs vous applaudissent.

M. Rae: Je supporte tout aussi bien d'être applaudi par les conservateurs que de l'être à l'occasion par mes amis libéraux là-bas à ma droite. Il est pénible d'être accusé de complicité, mais il n'est pas toujours possible, en politique, de choisir ceux qui décident de se joindre à vous pour des raisons personnelles.

M. Grafftey: Quelle suffisance!

Une voix: Vous devez vous y connaître.

M. Rae: Il existe autre chose que ces politiques du gouvernement, monsieur l'Orateur. Ce devrait être la dernière fois que l'on oblige le Canada à réduire son déficit à quatre ou cinq milliards de dollars en 1984. D'après les chiffres du gouvernement, cela entraînera un taux de chômage de 7.5 p. 100, ce qui représente une augmentation. L'inflation se maintiendra exactement au même niveau que maintenant et elle augmentera l'an prochain. Nous devons nous demander ce que cela nous donne. Cela nous donne Herbert Hoover et R. B. Bennett, mais je ne vois aucun autre avantage à cette politique.

Le ministre nous dit que le chômage et l'inflation atteignent des taux effarants au Canada et que nous devons adopter un plan quinquennal pour résoudre ces terribles problèmes. Nous constatons toutefois que ce plan quinquennal nous permet d'arriver exactement aux mêmes taux d'inflation et de chômage que maintenant. Si c'est là la grande marche que le ministre veut nous faire entreprendre, je lui conseille de mettre ses «mukluks» et de partir tout seul. La population canadienne ne le suivra pas.

Puisque le ministre a mentionné son grand-père en terminant son exposé, j'aimerais parler du mien. Il est arrivé au Canada il y a 70 ans comme immigrant; il a travaillé dur, il s'est battu pendant la guerre et il a connu les misères de la dépression. S'il vivait encore, je doute fort qu'il penserait que quoi que ce soit a changé dans les budgets présentés par les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé.

Des voix: Bravo!

M. Rae: J'aimerais réciter aux députés un poème de T. S. Eliot qui dit ceci:

Though you have shelters and institutions,
Precarious lodgings while the rent is paid,
Subsiding basements where the rat breeds
Or sanitary dwellings with numbered doors
Or a house a little better than your neighbour's;
When the Stranger says: 'What is the meaning of this city
Do you huddle close together because you love each other?'
What will you answer? 'We all dwell together
To make money from each other'? or 'This is a community'?

M. Grafftey: Vous me faites penser à un collégien maintenant.

M. Rae: Je vois le ministre qui veut étaler ses connaissances et son gros bon sens en faisant un commentaire. J'aimerais lui dire où j'ai vu ce poème pour la première fois. C'était dans une salle de réunion du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile à Port Elgin, en Ontario. Il peut aller voir lui-même, s'il le veut. Je n'ai pas la moindre hésitation à affirmer que je suis tout à fait d'accord pour ce qui est du message que voulait communiquer le syndicat. Le voici:

What will you answer? 'We all dwell together
To make money from each other'? or 'This is a community'?

Je signale qu'il y a quelque chose de bien évident que le gouvernement aurait pu proposer au lieu de cette politique qui sera certainement rejetée, en l'occurrence une politique qui tienne compte du fait que le Canada est une collectivité et non pas seulement un ensemble de localités. Dans les années 80, la question à l'ordre du jour sera celle-ci: notre but est-il de nous exploiter les uns les autres, ou notre destinée est-elle différente?

Au cours de la campagne électorale, quand notre parti a proposé des solutions nouvelles, par exemple un crédit d'impôt au coût de la vie, l'élaboration d'une stratégie industrielle, l'importance de créer de l'emploi et de tenir compte de l'état réel de l'économie, et non pas des abstractions quelconques, ce qui a étonné nos vis-à-vis, nous avons dit qu'il existait une solution autre que les politiques du gouvernement. Cette autre solution, c'est la solution sociale-démocrate.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Je ne crois pas qu'il y ait de position médiane entre le nouveau conservatisme et la nouvelle démocratie. Il est une chose que mes amis libéraux vont découvrir rapidement, c'est le message contenu dans le budget—le gouvernement a jeté le gant et il agite son étendard en nous disant: dans l'incertitude politique où vous vous trouvez depuis la démission du chef du parti libéral, nous vous défions de vous opposer aux politiques que nous voulons voir orienter le Canada dans les années 80. Nous acceptons le défi monsieur l'Orateur. Nous l'acceptons joyeusement. Nous l'acceptons avec confiance et avec vigueur, car nous sommes convaincus que le message contenu dans le budget est un message d'injustice. C'est aussi un message de mesquinerie, non pas un message généreux ou compatissant; c'est un message que le public canadien voudra rejeter parce qu'il est mesquin et tout à fait insensible.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Monsieur l'Orateur, voilà pourquoi je propose avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en y ajoutant ce qui suit:

et que la Chambre condamne sans réserve le gouvernement d'avoir carrément renié les promesses électorales qu'il avait faites d'abaisser les taux d'intérêt, de réduire les impôts et de stimuler la croissance économique, sans que les Canadiens l'aient mandaté pour opérer pareil revirement.

Des voix: Bravo!

● (1710)

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis le premier des nouveaux députés à participer au débat sur le budget. Tandis que j'écoutais les députés d'en face, je pensais à certaines phrases qu'ils nous ont lancées et que je pourrais peut-être dénaturer pour leur renvoyer.

Un choix s'offre aux Canadiens et le député a raison de dire que notre budget facilite ce choix. Nous pouvons choisir de continuer à créer des chimères au lieu de faire face aux réalités. Nos concitoyens deviendront-ils des gens d'action ou demeureront-ils des rêveurs? Nous contenterons-nous des promesses ou allons-nous passer aux actes?

Je suis particulièrement fier de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui, car il y a environ trois ans que j'ai décidé de consacrer une partie importante de ma vie à travailler au sein de ce parti politique pour mettre au point des plans en vue de gouverner le Canada. Comme la plupart des nouveaux députés ont pu le constater, cela suppose certains sacrifices personnels. J'ai décidé de le faire, comme la plupart des nouveaux députés de ce côté-ci de la Chambre, parce que nous nous préoccupions du Canada et de la voie dans laquelle il se dirigeait.

Je crois savoir que la tradition parlementaire accorde une certaine latitude dans le choix des sujets que les députés peuvent soulever pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et pendant le débat sur le budget. Je vais brièvement m'éloigner du sujet du budget et j'y reviendrai un peu plus tard.

Je voudrais parler d'un sujet qui me préoccupe de plus en plus depuis que je siège à la Chambre. On nous a accusés, de ce côté-ci, de n'être absolument pas différents de l'ancien gouvernement. Une différence, c'est la réforme parlementaire que nous préparons depuis longtemps et dont l'expression tangible se fait attendre à cause des tactiques obstructionnistes de l'opposition. Au cours des deux dernières semaines, nous avons dû compter de plus en plus souvent avec ces tactiques qui retardent les travaux, qui font perdre son temps à la Chambre, qui détournent l'attention du public et dont l'effet à long terme est le déclin de la confiance que les Canadiens ont en leur système politique.

Une voix: L'opposition gaspille l'argent des contribuables.

M. Hawkes: Le gouvernement désire procéder à une réforme du Parlement et après avoir siégé à la Chambre pendant seulement deux mois et trois jours, je comprends pourquoi c'est une de ses priorités. A cet égard, je voudrais parler des initiatives que nous avons prises au cours des deux derniers mois pour changer cette institution. Le texte législatif le plus important qui soit actuellement présenté à la Chambre et aux Canadiens est le bill sur la liberté d'information. Si nous, Canadiens, attendons de voir comment les députés de l'autre côté de la Chambre interprètent les renseignements, nous allons bientôt être à court d'idées et d'informations nous permettant d'asseoir solidement nos décisions. En adoptant ce bill, nous rendrons ces renseignements publics et nous laisserons les Canadiens décider qui dit la vérité et qui fait des tours de passe-passe.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: De l'autre côté de la Chambre, nous croyons à ce principe et nos actes, je pense, le prouvent.

Hier soir, nous avons vu le ministre des Finances exposer aux Canadiens et aux députés des prévisions budgétaires quinquennales: non pas un remède miracle qui agirait en six jours ou en six mois, mais des prévisions budgétaires portant sur cinq ans. C'est cela que nous avons proposé à la Chambre et c'est une mesure importante pour donner à notre pays la stabilité dont il a besoin.

«Pourquoi le gouvernement attache-t-il tant d'importance à cette mesure? En quoi le gouvernement fait-il donc preuve de courage?» demanderont peut-être les députés d'en face. Monsieur l'Orateur, je déclare aux Canadiens et aux députés qu'on va nous jeter ces chiffres à la figure pendant les cinq prochaines années. Ces projections sont les meilleures que nous puissions établir à l'heure actuelle sur la situation économique des cinq prochaines années. Comme toutes les projections, les nôtres risquent d'être erronées à certains égards. Les députés d'en face vont en profiter pour nous les jeter à la figure. Mais le ministre des Finances a au moins eu le courage, au nom du gouvernement, de dire aux Canadiens: A notre avis, voici comment les choses vont se passer. Nous avons fait preuve du même courage en mars, en avril et en mai.

Sur la foi des renseignements dont nous disposions, nous avons indiqué aux Canadiens les mesures qu'à notre avis nous pourrions et devrions prendre. Et voici qu'on nous attaque aujourd'hui en se servant de nos propos. Dans certains cas, je suis heureux de pouvoir discuter de certains de ces propos.

J'aimerais ajouter encore une chose avant de me pencher sur le budget proprement dit, c'est que le premier ministre du Canada (M. Clark) a créé un autre précédent historique ces derniers jours. Il a décidé de son propre chef de comparaître devant un comité de la Chambre des communes pour défendre son budget. La responsabilité de l'investissement de l'argent des contribuables est d'abord assurée par les ministériels. Du premier ministre, elle passe aux membres du cabinet et continue d'être assurée par tous et chacun d'entre nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Tout en faisant l'apprentissage de mon devoir parlementaire alors que je siège au sein des dix comités permanents de la Chambre et que j'assiste à la période des questions, j'ai entendu les députés de l'autre côté de la Chambre nous pousser à la dépense. Depuis deux mois et trois jours, je ne me souviens pas d'avoir entendu une seule suggestion sur la façon d'économiser ou de lever des impôts pour financer toutes les dépenses qu'ils voudraient faire.

Monsieur l'Orateur, la somme des renseignements qui me sont fournis en tant que député à propos du budget et des comptes publics du Canada équivaut à une brique de 12 pouces d'épaisseur. Le contenu de ces documents est difficile à saisir. On nous les a remis hier. Ils sont difficiles à comprendre pour les députés et j'imagine aisément que bien souvent les citoyens puissent ne pas s'y retrouver dans les dispositions budgétaires et qu'ils n'arrivent pas à comprendre la situation économique actuelle.

Je voudrais m'en tenir à quelques aspects essentiels qu'il faudrait débattre avec beaucoup d'ardeur. Le compte rendu prouve que les néo-démocrates sont en faveur d'un accroissement des déficits. Les libéraux prétendent que la réduction des déficits est devenue chez nous une véritable obsession.

Une voix: Les questions de comptabilité!

M. Hawkes: Je voudrais demander aux Canadiens de penser à ce qui se passe dans leur budget familial. Je me demande combien de temps celui qui gagne $500 et en dépense $600 par mois peut tenir le coup. Pendant combien de temps celui qui gagne $2,000 peut-il continuer à dépenser $2,400? Pendant un an, deux, trois ou quatre ans? Il y a maintenant sept ans que cela dure. C'est à cela que le ministre des Finances fait allusion quand il déclare à la Chambre qu'il faut réduire le déficit.

Si l'on ne prend pas les mesures de restriction que nous préconisons de ce côté-ci de la Chambre, la seule issue est la faillite. Grâce aux mesures de restriction des dépenses et aux mesures fiscales proposées par les députés de ce côté-ci de la Chambre, l'avenir nous sourit. Il faut toutefois commencer par se priver.

● (1720)

Je demande aux Canadiens d'imaginer ce qui arriverait s'ils dépensaient chaque mois 20 p. 100 de plus qu'ils ne gagnent. Même le crédit que permet la carte Chargex ou une carte émise par une société pétrolière doit être tôt ou tard remboursé. Sans compter l'intérêt qui s'accumule et qui doit aussi être payé. La situation est aujourd'hui telle au Canada que le gouvernement fédéral devra emprunter quelque 12 milliards de dollars pour combler le déficit national. Le ministre des Finances a parlé hier soir des besoins en argent du gouvernement. Je me demande combien de Canadiens comprennent vraiment ce que cela veut dire.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Nous avons dans l'Ouest une tradition qui s'appelle la vente aux enchères. Je pense d'ailleurs que cela existe partout au pays. Dans l'Ouest, nous faisons beaucoup de ventes aux enchères. Le commissaire-priseur exhorte une foule de gens à enchérir sur ce qu'il a à vendre. Il doit obtenir le meilleur prix possible pour son client. J'attire l'attention des Canadiens sur le fait que l'argent est un bien, au même titre qu'une voiture ou un sofa. Les réserves d'argent d'un pays ne sont jamais inépuisables, quel que soit le gouvernement au pouvoir.

Les taux d'intérêt sont le mécanisme qui permet de vendre l'argent aux enchères dans le monde. Le Canada ayant accumulé un déficit de 12 milliards de dollars, le gouvernement canadien est obligé d'aller emprunter à l'étranger, sur ce marché restreint de l'argent, $600 pour chaque homme, femme et enfant du pays. Il exerce ainsi une pression sur le marché de l'argent. S'il n'empruntait pas autant, les prêteurs auraient plus d'argent à avancer au secteur privé. Il y aurait moins de concurrence. En fin de compte, les taux d'intérêt seraient plus bas, à un niveau plus acceptable pour nous tous.

Le gouvernement est un concurrent déloyal dans cette vente aux enchères de l'argent et des ressources. Il est le seul à posséder le pouvoir de lever des impôts. Il peut fixer à sa guise les sommes qu'il dépense et les recettes qu'il perçoit. Aucun d'entre nous, dans un pays de libre démocratie, n'a ce pouvoir. Le gouvernement prend cette décision en notre nom, et il a pris de très mauvaises décisions depuis quelques années.

J'aimerais maintenant traiter d'un autre aspect du budget. J'ai vu hier soir à la télévision le président de la Chambre de commerce de ma région, Calgary.

M. Benjamin: Un autre va-nu-pieds.

M. Hawkes: C'est l'une des personnes qui ont vivement critiqué le budget du gouvernement. Sa critique se basait sur le fait que nous ne réduisions pas assez rapidement les dépenses budgétaires. Je signale à la Chambre que près de 80 p. 100 des dépenses budgétaires dont il est question dans les documents que nous avons sous les yeux découlent de projets de lois qui ont été adoptés par la Chambre ou d'ententes qui ont été signées par le gouvernement précédent. Je voudrais citer en exemple trois postes de dépenses parmi les plus importantes.

Le premier, c'est le service de la dette publique. Nous en sommes arrivés à un stade où nous devons consacrer presque 20 p. 100 de l'argent prélevé par le biais des impôts au remboursement des intérêts sur la dette contractée par le gouvernement. Que les députés d'en face qui veulent accroître ce déficit, qui incitent le gouvernement à emprunter plus d'argent, songent un peu au bien que nous pourrions faire aux personnes âgées en leur donnant ces 20 p. 100. Mais ne rêvons pas, passons à l'action.

Le deuxième poste important, qui représente plus de 30 p. 100 des deniers fiscaux, ce sont les paiements de transfert aux particuliers, c'est-à-dire l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, les allocations familiales et l'aide sociale sous différentes formes. On consacre 30 p. 100 des fonds publics à ces programmes-là. Le gouvernement a décidé de ne pas supprimer les clauses d'indexation. Ces allocations qui profitent aux défavorisés seront indexées sur le coût de la vie. Elles sont protégées par le ministre des Finances et par le gouvernement. Il convient de le souligner.

Le troisième poste auquel le gouvernement consacre 20 p. 100 des deniers publics est celui des paiements de transfert aux provinces et aux autres administrations. Les accords en cause expirent en 1982. Si le premier ministre continue dans la voie qu'il s'est tracée, c'est-à-dire s'il continue à œuvrer au sein d'une fédération et à collaborer avec les provinces sans essayer de tout régenter, j'ai bon espoir que d'ici à 1982, nous pourrons parvenir à une entente avec les provinces au sujet de ces arrangements fiscaux. On pourrait voir à ce qu'ils soient plus équitables pour que le gouvernement fédéral ait une plus grande latitude dans la manière de dépenser son argent.

Ce sont les principales caractéristiques: les paiements d'intérêts sur la dette publique représenteront 20c. sur chaque dollar, les paiements de transfert aux particuliers 30c. sur chaque dollar, les transferts aux provinces 20c. sur chaque dollar. D'autres ententes englobent le solde de 10 p. 100. Le nouveau gouvernement a très peu de latitude dans un budget fédéral pour apporter des changements importants en raison d'accords de nature historique ou à longue portée.

M. Benjamin: Pourquoi ne le disiez-vous pas durant la campagne électorale?

M. Hawkes: Nous nous sommes exprimés à peu près en ces termes durant la campagne électorale. Nous avons réclamé des renseignements, nous ne pouvions pas les obtenir et nous ne pouvions pas dire quelle était la situation. Toutefois, telles étaient les directives. Le présent budget est compatible avec les directives dont j'ai parlé durant la campagne électorale.

Les députés de l'opposition veulent faire croire aux Canadiens que la feuille d'impôt sur le revenu qu'ils recevront en janvier prochain ne sera nullement modifiée. Permettez-moi d'énumérer quelques-uns de ces changements. J'ai utilisé l'exemple d'un couple qui a deux enfants. Je dis simplement que les Canadiens doivent étudier cette feuille d'impôt. Leur exemption personnelle cette année sera accrue de $530 par rapport à l'an dernier. La disposition concernant la déduction de l'hypothèque leur permettra de retrancher $375 et le crédit d'impôt sur l'énergie s'élèvera à $240 pour un grand nombre d'entre eux. Voilà les trois principales façons de venir en aide à chaque famille canadienne. Cette assistance représente une somme de $1,200 ou d'environ $100 par mois qui ne sera pas imposable. Ce sont des changements importants pour tous les Canadiens et il doivent s'en rendre compte. Pour cela, ils ne sont pas obligés de compter sur les députés de ce côté-ci ou de

l'autre côté de la Chambre. Ils peuvent examiner leur propre feuille d'impôt sur le revenu et calculer eux-mêmes.

Avons-nous haussé les impôts? Les députés d'en face voudraient vous faire croire que nous avons vraiment opprimé les Canadiens. Je dis que ce n'est simplement pas le cas. Le groupe qui sera le plus durement touché par ces hausses fiscales est celui des sociétés.

● (1730)

Le groupe de sociétés qui sera le plus sévèrement touché par ces modifications fiscales est celui des sociétés qui œuvrent dans le domaine de l'industrie du pétrole et du gaz. Voilà qui sont ces sociétés, dont 700 ont leur siège social dans la ville que je représente à la Chambre des communes. Je sais que les dirigeants ainsi que les employés de ces entreprises ne se réjouissent guère de ces modifications fiscales les concernant car les choses ne sont désormais plus les mêmes pour eux depuis hier soir. Il n'empêche que les gens qui travaillent dans ce secteur, mes amis, mes voisins et les gens qui vivent autour de moi sont en même temps et avant tout des Canadiens. Je devrais peut-être aller encore plus loin et dire que ce sont des êtres humains avant tout, comme nous tous.

Les députés d'en face parlent des multinationales comme si ce n'étaient pas des êtres humains qui travaillait au sein de ces sociétés. Eh bien, je tiens à vous dire que mes amis et voisins rient, aiment et respirent de la même façon que les députés et les travailleurs de l'industrie automobile et de toutes les autres industries au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: J'ai dit qu'ils étaient identiques. Ils sont plutôt semblables. D'une certaine façon, nous ne rendons pas justice à ces gens qui sont peut-être le meilleur exemple de ce qui reste au Canada de l'esprit des pionniers, car il y a un secteur de cette industrie dont on parle rarement et dont on devrait parler beaucoup plus; il s'agit du secteur de l'exploration.

C'est pour moi une nouvelle expérience que de vivre dans cette région du pays, à Ottawa; mais même ici vous avez des contacts avec l'industrie du pétrole et du gaz, lorsque quelqu'un vient vous livrer de l'huile à chauffage ou encore que vous faites remplir le réservoir d'essence de votre voiture. Je rappelle aux députés que l'autre extrémité de l'industrie pétrolière se trouve dans un champ, où il fait moins 40 et où le facteur de refroidissement dû au vent est de moins 120 degrés Fahrenheit.

Que faisons-nous dans ces étendues sauvages, jour après jour? On perce dans le sol un trou de un mille, deux milles, trois milles ou même quatre milles de profondeur. Et comment perce-t-on ce trou? De la même manière que l'on perce un trou dans une planche de bois: avec une mèche, sauf que cette mèche fait son chemin à l'intérieur d'un étroit tuyau. Parfois, elle s'attaque à du granit, et alors elle ne dure pas longtemps. Si l'on a déjà creusé deux milles, à la recherche de pétrole et de gaz, il faut ramener à la surface ces deux milles de tuyaux pour changer la mèche. Elle est en acier et mesure 30 pieds de long. N'oublions pas qu'avec le facteur de refroidissement du vent, il fait au moins 120. C'est là que prend naissance l'industrie du pétrole et c'est à cela qu'il faut songer lorsqu'on parle d'autarcie en matière de pétrole, aux êtres humains qui travaillent dans le bois dans des consitions extrêmement rigoureuses.

Je signale pour le compte rendu qu'au 1er octobre dernier il était survenu en Alberta seulement, dans l'industrie du pétrole, 19 morts attribuables à des accidents de travail. Au fort de sa production, l'industrie emploie 7,500 personnes. Or il est survenu 3,500 accidents qui ont fait perdre du temps de travail. C'est un secteur dangereux qui présente des risques pour ceux qui choisissent d'y investir mais qui présente des risques encore plus graves de blessures ou de mort pour ceux qui y travaillent. Ne l'oublions pas.

M. Benjamin: N'y a-t-il pas de lois sur la sécurité et l'hygiène au travail en Alberta?

M. Hawkes: Le député d'en face parle de lois sur la sécurité et l'hygiène au travail en Alberta. En Alberta, le gouvernement a coutume d'écouter la population non pas de lui dicter ses faits et gestes. Nous venons tout juste d'avoir une commission d'enquête sur la sécurité et l'hygiène professionnelles. Et nous le referons encore et encore. S'il se présente même la moindre possibilité d'adoucir le climat, nous serons parmi les premiers à l'explorer.

Monsieur l'Orateur, toute politique gouvernementale est partiale. Aucun gouvernement n'a jamais pris de décision, quelle qu'elle soit, qui ne favorisait pas les uns aux dépens des autres. Il faut juger d'un document comme le budget fédéral non seulement à partir de ce qu'il offre aux contribuables, mais en fonction de ses objectifs et de la possibilité qu'ils soit atteints. Le ministre des Finances a exprimé l'avis, dans ses mots et à sa manière, que le succès du budget dépendait de l'esprit d'initiative des Canadiens. J'ai parcouru le budget et j'y ai lu d'autres mots dont on pourrait débattre ici, mais je pense que le budget montre bien les intentions du gouvernement devant la situation canadienne. Avec ce budget et, je pense, l'ensemble de ses politiques, le gouvernement veut favoriser l'entreprise, du moins pour quelque temps, au détriment de tout le monde. C'est la première chose qu'il fait, comme le révèle une analyse sérieuse des effets qu'auront les changements fiscaux pour les Canadiens.

L'aspect le plus visible jusqu'ici est le programme de déduction pour l'intérêt hypothécaire, qui encourage les Canadiens à devenir propriétaires et met le coût des maisons un peu plus à leur portée.

Une autre disposition dans la même catégorie est celle qui concerne les conjoints d'exploitants de petites entreprises non constituées en sociétés. Pendant des années, les maris et les femmes ont travaillé de longues heures dans de petites entreprises. Le régime fiscal ne leur offrait pas d'encouragement, au contraire. Nous avons le signe d'un changement de direction dans cette petite disposition, qui ne coûte pas cher aux contribuables, et qui exprime simplement la volonté du gouvernement de reconnaître la valeur des efforts que font les maris et les femmes pour créer des entreprises et assurer leur avenir. Diriger une entreprise et y travailler 16 ou 18 heures par jour, comme cela s'impose le plus souvent, ne plaît pas à tout le monde; nous avons tout de même voulu encourager ceux qui le font.

Les propositions budgétaires qui concernent les actions ordinaires et autres questions connexes incitent les Canadiens à investir dans les entreprises de leur pays. Si vous ne croyez pas posséder la compétence nécessaire pour administrer votre propre affaire, le gouvernement vous encourage à vous constituer un capital et à le confier à quelqu'un d'autre qui, lui, a le talent et l'énergie voulus pour le faire fructifier par d'autres moyens. Voilà ce que visent les dispositions relatives aux actions ordinaires qui se rattachent à la notion de propriété.

Les titres d'obligation qui vont débarrasser les petits entrepreneurs du lourd fardeau des taux d'intérêt sont intéressants à un double point de vue. Ils font l'objet de dispositions budgétaires d'une durée limitée qui sont fondées sur le principe de la propriété. C'est une initiative que nous devons prendre dans ce climat économique particulier, mais que nous souhaitons voir disparaître dans un an ou deux parce qu'elle n'aura plus sa raison d'être, le gouvernement empruntant moins. Le coût de l'argent va baisser, ce dont nous profiterons tous.

Les dispositions relatives aux gains en capital dans le cas des exploitations agricoles sont un autre exemple de la philosophie de la propriété qui caractérise le budget d'hier.

Le deuxième aspect majeur auquel ce budget s'intéresse porte sur ce que les économistes professionnels appellent l'infrastructure, et nous en voyons l'incarnation dans les mesures énergétiques globales. L'ensemble des mesures énergétiques qui nous sont présentées en témoigne. Il est question d'établir une banque de l'énergie. Dans la région d'où je viens, l'expression «banque de l'énergie» évoque l'exploitation et la prospection pétrolière et gazière. Je tiens à dire aux gens de ma circonscription que dans le contexte canadien, les mots «énergie» et «banque de l'énergie» ont une acception beaucoup plus vaste. Il est question ici d'exploiter d'autres sources d'énergie afin d'offrir aux particuliers et aux sociétés une forme d'énergie existant sur place pour leur permettre d'exploiter leur entreprise dans la région même.

● (1740)

En ai-je terminé, monsieur l'Orateur? J'en arrive à la conclusion. Il y a une question sur laquelle j'aimerais lancer le débat et j'espère que des Canadiens communiqueront avec moi à ce sujet. A mon avis, le principe même de l'assurance-chômage a quelque chose de néfaste sur le plan psychologique. J'aimerais lancer un débat public sur le principe de l'assurance-chômage. A mon sens, «assurance» reste le mot clé et je crois que les mesures proposées dans le budget d'hier soir nous rapprochent davantage du principe de l'assurance. Néanmoins, j'estime qu'on cause certains torts psychologiques aux prestataires lorsqu'on leur dit: «Vous ne pouvez pas travailler, vous ne pouvez pas jouer un rôle social utile comme vos amis et vos voisins.» J'aimerais que nous entamions un débat sur la réorientation fondamentale de ce programme vers une assurance-chômage au vrai sens du terme. Je tiens à avertir les députés et les membres du gouvernement que ce changement fondamental ne doit pas se faire à la hâte et que nous pourrions l'étudier au cours des douze au vingt-quatre prochains mois. Je vous remercie de votre attention.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de participer à ce débat sur ce budget qui est le premier et je l'espère, le dernier budget du ministre des Finances actuel (M. Crosbie). Cela aurait été plus intéressant même pour le nouveau député de parler sur un budget qui aurait eu des points positifs. Le député a même admis avoir participé il y a quelques années à l'élaboration de la politique économique du gouvernement du parti progressiste conservateur; je pense donc qu'il aurait fait mieux de se taire.

Il n'en est pas ainsi, monsieur l'Orateur, non, il n'y a rien dans le budget dont on peut parler, rien qui crée chez les Québécois, chez les Canadiens, la moindre impression qu'il y a quelque chose de progressif dans ce parti qui se dit progressiste conservateur. J'aurais aimé que le député parle de création d'emplois. Malheureusement, rien ou presque rien, monsieur l'Orateur. Dans un discours de plus d'une heure, il y avait 30 secondes sur les créations d'emplois. Un paragraphe sur 25 pages, monsieur l'Orateur.

Non seulement il n'y avait rien pour la création d'emplois, mais en plus, il y avait des mesures néfastes pour la création d'emplois au Canada. La hausse du prix de l'essence, monsieur l'Orateur, telle que signalée par les critiques de ce budget, va créer au moins 100,000 chômeurs de plus. Si on ajoute les autres mesures néfastes de ce budget, cela créera au moins 150,000 nouveaux chômeurs. Je pourrais parler longuement de l'absence de mesures concrètes dans le budget, qui pourraient protéger le pouvoir d'achat des personnes âgées. Il n'y a rien, monsieur l'Orateur, absolument rien, seulement une hausse des coûts de transport et une hausse du chômage. Rien pour les pensionnés. Pour se transporter à l'intérieur de leur ville, ils devront payer plus cher. Ils auront une perte de pouvoir d'achat parce que l'inflation atteindra probablement 10 et 11 p. 100. Il y aura moins d'argent pour la nourriture et moins d'argent pour les vêtements.

Quoi dire, monsieur l'Orateur, pour les travailleurs? Les travailleurs pourront voir dans ce budget une augmentation du coût de transport pour se rendre à leur emploi, une augmentation de leurs contributions aux primes d'assurance-chômage, ce qui fera qu'à la fin de la semaine ils se retrouveront avec une perte d'au moins 2 ou 3 p. 100 de salaire régulier, seulement à cause des mesures du budget, ne tenant même pas compte de l'inflation. Ces mêmes travailleurs, ces mêmes chômeurs, ces mêmes pensionnés, avant ce budget, avaient à l'intérieur des programmes une assurance que leur pouvoir d'achat était protégé. Rien n'existe actuellement, on va même parler du taux élevé d'intérêt qu'ils doivent sur leurs emprunts.

Les agriculteurs, que prétendent défendre le gouvernement progressiste conservateur et les députés créditistes, paieront plus cher l'essence pour leur machinerie agricole, plus cher pour faire transporter leurs denrées aux marchés et aux consommateurs. Toutes ces choses dont les fermiers ont besoin seront augmentées à cause du budget. Pour un agriculteur moyen, ces mesures peuvent coûter dans un an de $500 à $800. Ce budget a été présenté par un gouvernement progressiste conservateur qui se prétend l'ami des agriculteurs. Le gouvernement progressiste conservateur est appuyé depuis six mois par les créditistes du Québec qui eux aussi prétendent être les amis des agriculteurs. Les agriculteurs du Canada vont se souvenir de ce gouvernement progressiste conservateur. Les agriculteurs du Québec se souviendront des créditistes qui ont permis à ce gouvernement de présenter ce budget, lors des prochaines élections, et nous espérons qu'elles seront déclenchées bientôt, monsieur l'Orateur, même si cela comporte une campagne électorale en plein hiver. Les agriculteurs se souviendront des créditistes et des progressistes conservateurs.

On pourra élaborer sur la petite et la moyenne entreprises et l'instabilité créée par ce gouvernement à leur égard depuis les six derniers mois, mais dans leur cas comme dans celui des autres personnes, des personnes âgées, des chômeurs, des pensionnés, des hommes d'affaires, les mêmes mesures d'augmentation de coûts de transport, et à tous les niveaux, vont les pénaliser, monsieur l'Orateur. Ces gens-là vont s'en souvenir aussi aux prochaines élections.

Tel que souligné par mon collègue de Broadview-Greenwood (M. Rae), j'espère que les créditistes cesseront d'appuyer ce gouvernement progressiste conservateur, comme ils l'ont fait depuis les six derniers mois, et qu'ils participeront avec nous pendant les prochaines semaines à les défaire, non pas seulement ici à la Chambre, mais dans leurs circonscriptions.

Je fais appel aussi au chef créditiste pour qu'il se rappelle de son passé comme grand défenseur de la responsabilité des provinces. Ce même chef créditiste qui prétendait que le gouvernement fédéral faisait trop d'ingérence dans les politiques provinciales, bien qu'il se rappelle aujourd'hui même que plusieurs premiers ministres des provinces, celui de l'Alberta, et même le ministre des Finances du Québec, ont dit à ce gouvernement progressiste conservateur que la taxe d'accise est une ingérence dans le domaine provincial. J'espère que le chef créditiste se rappellera de cela lorsque viendra le temps de voter pour ce budget et pour les motions de non confiance.

J'espère que tourmenté par son appui au parti progressiste conservateur du très honorable premier ministre (M. Clark), et tourmenté par son appui au parti québécois, pour une fois il défendra les intérêts des Québécois et qu'il cessera, comme il le fait depuis les six derniers mois, d'appuyer ce gouvernement progressiste conservateur.

En ce qui regarde le chômage, regardons la performance de l'actuel gouvernement. Cela pendant maintenant six mois qu'ils sont au pouvoir, six mois de promesses qui sont toujours remises, qui n'ont été changées que pour être diminuées, six mois pendant lesquels on s'est fait dire qu'on a étudié le problème, six mois pendant lesquels on dit que l'on consulte les provinces. C'est bien beau tout cela, monsieur l'Orateur, mais nous devons maintenant commencer à agir. C'est de l'irresponsabilité de la part du gouvernement actuel d'attendre décembre pour annoncer les programmes d'emplois, pour l'automne, l'hiver et le printemps. Nous attendons toujours, car le ministre, dans le budget d'hier soir, n'a parlé que pendant 30 secondes de ce problème.

J'espère que l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) profitera de son discours pour annoncer des mesures concrètes en ce qui regarde la création d'emplois. La seule chose qu'on a réussi à faire, c'est de réduire les programmes Canada au travail, geler les fonds des programmes de formation de main-d'œuvre, créer une instabilité économique qui pénalise largement les jeunes, ceux qui dans le passé ont été encouragés par le gouvernement libéral précédent à présenter des projets pour leur collectivité, ce qui en même temps leur donnait l'occasion d'acquérir de l'expérience et de gagner un peu d'argent.

Les jeunes dès le mois de juin dernier se faisaient dire partout dans le Canada que malheureusement il n'y aurait pas d'emploi pour eux dans la Fonction publique, étant donné que le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) avait décidé de cesser d'offrir des emplois qui visaient plus particulièrement les jeunes, les femmes et les francophones. Ces mêmes jeunes, monsieur l'Orateur, même s'ils sont diplômés d'un collège ou d'une université depuis les six derniers mois, n'ont pas l'occasion de faire carrière dans la Fonction publique, parce que les mesures draconiennes du parti progressiste conservateur sont basées sur un dogme progressiste conservateur qui ne répond pas du tout aux politiques de l'année 1979 . . .

Ces mêmes jeunes ne peuvent pas non plus espérer avoir un emploi sur le marché du travail, comme on peut le constater par les statistiques du mois dernier. Les deux tiers des nouveaux chômeurs du mois d'octobre étaient des jeunes de moins de 25 ans, et seulement un tiers des nouveaux travailleurs étaient des jeunes; il existe donc un écart qui ne va qu'en s'accroissant; il a progressé de 25,000 chez les hommes de 15 à 24 ans, de 18,000 chez les femmes de 25 ans ou plus et de 4,000 chez celles de 15 à 24 ans, ce qui représente 22,000 chômeurs de plus qui ont été réduits au chômage par ce gouvernement conservateur, ce qui reflète moins du tiers des nouveaux emplois pour ces jeunes.

Nous constatons que ceci est la première hausse du taux de chômage en plus d'un an, et c'est là que l'on peut mesurer la différence entre les programmes du gouvernement précédent et ceux du nouveau gouvernement. Toujours à propos de ce nouveau gouvernement, monsieur l'Orateur, il est bon de signaler leur mépris vis-à-vis de la Chambre. Les agissements du ministre de l'Emploi et de l'Immigration en sont un exemple. Le mois dernier, le député de Blainville-Deux-Montagnes (M. Fox), le député de Manicouagan (M. Maltais) et moi-même demandions au premier ministre et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de nous donner les détails sur la création d'emplois; il nous répondait qu'il n'y aurait pas de détails rendus publics avant la présentation du budget d'hier soir. Je pourrais citer, monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre qui a répondu que si on voulait obtenir des réponses sur le budget, on devait attendre que l'honorable ministre ait fait cette déclaration, que je cite!

Monsieur l'Orateur, je peux répéter pour l'honorable député qu'un programme de création d'emplois, visant à faire acquérir de l'expérience devant servir de base au travail pour les jeunes du Canada, sera inclus dans le budget.

Trente secondes, monsieur l'Orateur, et deux paragraphes sur 25 pages. Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que cela soit une réponse à des promesses ou à des engagements de ce gouvernement. La même semaine, monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration, au comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, annonçait aux députés que dans le budget il y aurait des mesures concrètes, mais sans plus de détail. Le lendemain, il comparaissait devant le *Canadian Club* à Toronto et leur a donné la primeur sur certains détails, détails qu'il avait refusé de nous dévoiler à nous, parlementaires, de dévoiler à la Chambre et au comité. C'est cette attitude arrogante qui va détruire ce gouvernement, monsieur l'Orateur.

Dans ce discours, le même ministre a cherché à se débarrasser du problème en le refilant à l'entreprise privée ou en disant que c'était la faute de l'explosion démographique, s'il y avait une hausse de chômage. Monsieur l'Orateur, je ne vois pas pourquoi une hausse de la courbe démographique pénaliserait des jeunes. Je pense qu'un jeune qui est né dans une période de haute densité démographique a droit au travail au même titre qu'un jeune né dans une période de basse densité démographique.

Monsieur l'Orateur, ce même ministre a annoncé la création d'un programme visant au placement de 105,000 jeunes dans des emplois d'ici la fin du mois de mars 1981. Encore hier, dans le budget, il répétait la même chose, mais en ne présentant absolument aucune mesure concrète pour nous prouver de quelle façon il allait le faire. La seule que l'on sait, c'est qu'ils ont réduit des projets de Canada au travail, qu'ils ont gelé les budgets pour la formation de la main-d'œuvre. Il proposait déjà dans cette déclaration de remettre encore une fois la responsabilité à d'autres en disant que cela prendra l'entière collaboration de l'entreprise privée. Ce que le ministre oublie, c'est que l'entreprise privée attend le leadership du gouvernement et qu'elle ne l'a pas eu encore du gouvernement actuel.

Il est illusoire de penser que les programmes de crédits d'impôt régleront tous les problèmes quand il faut payer des taxes pour recevoir des crédits, et dans la situation actuelle plusieurs compagnies n'en paient pas. Où en sont les programmes visant à aider les municipalités et les coopératives qui ne paient pas de taxes, les compagnies qui n'ont pas assez d'argent, qui n'ont pas réalisé assez de profits pour payer des taxes, monsieur l'Orateur? Rien dans les propositions de l'honorable ministre ne souligne quelque chose à ce sujet qui pourrait les encourager.

● (1750)

[*Traduction*]

Comme il y a une université et cinq collèges dans ma circonscription et que 56 p. 100 des chômeurs qu'on y compte sont âgés de 17 à 25 ans, je dois dire que c'est une question qui m'intéresse. Je ne prétends pas avoir trouvé une solution miracle à un problème économique qui frappe tout le monde occidental. Mais je dirais que nous avons le devoir de faire de notre mieux pour sensibiliser le gouvernement et le convaincre que nous devons faire davantage d'efforts pour remédier à cette situation inacceptable.

[M. Dawson.]

Comme je l'ai déjà dit, nous ne sommes pas le seul pays dans cette situation. Les députés savent sûrement que dans tous les pays le taux de chômage chez les jeunes est plus élevé que la moyenne nationale. Cependant, pour des raisons que je n'ai pas encore trouvées, qu'elles soient de nature historique, économique, saisonnière ou autre, les jeunes Canadiens, semblent, à mon point de vue, plus durement frappés que ceux des autres pays. Nous avons des chiffres qui le démontrent. En 1976, le taux de chômage des jeunes Canadiens était de 10 p. 100, soit le double de celui de la plupart des pays d'Europe. Ce sont là des chiffres de l'OCDE. La situation est encore pire dans la région du pays que je représente, parce que c'est une région francophone. Nos jeunes n'ont pas les mêmes occasions d'emploi que ceux du reste du Canada; ils ne peuvent pas prendre leurs affaires et déménager, quitter leur province ou quitter leur pays. Cela est à cause de la situation linguistique qui ne garantit pas toujours que l'on respectera les droits du francophone partout dans le pays.

[*Français*]

Dans le cas précis du Québec la différence de langue et de culture est un obstacle à la mobilité des jeunes vers les provinces où l'emploi s'obtient plus facilement. Les statistiques indiquent clairement le taux de mobilité relativement faible chez l'ensemble des Québécois. Les chiffres pour la période de 1966 à 1970 sont malheureusement les plus récents. L'étude d'où ces statistiques sont tirées énumère la différence de langue et de culture parmi les causes de faible mobilité.

Ainsi, l'Ontario, qui bénéficie d'un faible taux de chômage, possède un taux de mobilité plus élevé que le Québec, bien que sa «migrationnette» soit positive. Dans la même étude on constate la forte proportion de jeunes parmi les immigrants et l'importance des raisons économiques dans le phénomène de la migration. En somme, la différence de langue et de culture maintient le problème de chômage chez les jeunes au Québec à un niveau plus élevé qu'il l'aurait été autrement.

[*Traduction*]

Des technocrates du gouvernement actuel et des gouvernements du passé ont trouvé bien des raisons pour expliquer la fâcheuse situation où nous nous trouvons présentement, entre autres l'absence de moyens permettant de faciliter la transition entre l'école et le monde du travail; le boom des naissances ou les particularités démocratiques du Canada; l'affaiblissement général de notre situation économique et la structure de notre marché du travail. Ces raisons pourraient sembler acceptables aux technocrates et aux fonctionnaires, mais je ne pense pas que les jeunes et les politiciens du Canada puissent les accepter. Cela ne peut expliquer pourquoi, déjà il y a 15 ans, le chômage chez les jeunes était 1.7 fois celui des adultes.

Le chômage chez les jeunes n'est pas une difficulté propre à un groupe marginal ou à une minorité. Il y a présentement de 2.5 à 3 millions de jeunes de moins de 25 ans qui font partie d'une main-d'œuvre dont l'effectif est de dix millions de personnes. Depuis 1966, le nombre de jeunes en chômage a triplé pour atteindre plus de 400,000, et le taux de chômage chez les jeunes a plus que doublé pour atteindre 13.1 p. 100 en octobre.

Les chiffres du Conseil économique du Canada ne sont pas plus encourageants. En 1960, le taux de chômage chez les jeunes était de 1.7 fois plus élevé que chez les adultes, en 1970, de 2.3 fois plus élevé, et en 1976, de 2.5 fois plus élevé. Aujourd'hui, il est de trois fois plus élevé, c'est-à-dire que le taux de chômage chez les jeunes est de trois fois supérieur au taux de chômage dans la population active ordinaire. Les technocrates peuvent probablement le justifier, mais cela ne rend pas la chose plus acceptable aux yeux de ces jeunes gens en chômage.

Cependant, il nous faut également examiner l'autre côté de la médaille. Il est notoire que le chômage chez les jeunes obligent les sociétés à faire de grands investissements. Quand un employeur embauche un groupe de jeunes, tout le monde sait que l'élaboration de programmes de formation spécialisée entraîne certaines dépenses pour cet employeur. Le taux de roulement élevé des jeunes est souvent un facteur important qui peut inciter l'employeur à se montrer hésitant à les embaucher. Il est également vrai que beaucoup de jeunes gens semblent moins productifs en début de carrière que le reste des travailleurs. Mais il incombe à mon avis au gouvernement d'essayer de minimiser les répercussions des mesures qu'il adopte et le gouvernement libéral s'était déjà lancé dans cette voie.

Je puis vous parler des différents programmes destinés aux jeunes chômeurs. Ces dernières années, le gouvernement libéral avait mis sur pied un centre de main-d'œuvre spécial en vue de promouvoir la collaboration des jeunes et de mettre sur pied des programmes de formation, deux initiatives fédérales-provinciales destinées à encourager l'élaboration de programmes de collaboration et d'expérience professionnelle, en vue de faciliter aux jeunes le passage des bancs de l'école au marché du travail c'est-à-dire de faciliter leur intégration à la main-d'œuvre active. La contribution des centres de main-d'œuvre du Canada établis dans les universités mêmes est positive, mais les conflits relatifs aux compétences fédérales et provinciales demeurent. Les programmes de prospection du marché du travail et les programmes de formation et d'expérience professionnelles ont été conçus à l'intention des élèves des écoles secondaires auxquels on voulait donner la possibilité, compte tenu du chômage dans certains secteurs, de prendre une décision réaliste et bien documentée au sujet de leur carrière et de décider s'il y avait lieu de poursuivre leurs études ou d'entrer pour de bon sur le marché du travail.

Le gouvernement libéral a ensuite créé le Programme d'emplois d'été pour les étudiants, les Centres de main-d'œuvre du Canada pour les étudiants, le programme Jeunesse-Canada au travail et le programme Jeunesses estivales. Les budgets de tous ces programmes ont été augmentés ces dernières années. Il faut garder la hausse du chômage chez les jeunes au minimum. Nous espérons que le gouvernement actuel maintiendra ce genre de programmes, non seulement à ce moment-ci, mais l'été prochain. Nous espérons aussi que, même s'ils ont attendu le mois de décembre pour annoncer des programmes de création d'emplois pour l'hiver et le printemps, ils n'attendront pas le mois de juillet pour annoncer leurs programmes pour l'été et l'automne.

Une voix: Ils ne seront probablement pas ici.

M. Dawson: Comme l'a dit le député derrière moi, ils ne seront probablement pas ici à ce moment-là. J'espère que le parti libéral constituera alors le gouvernement et nous serons alors en train d'essayer de créer ces emplois.

Puis-je signaler qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 décembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON PROPOSE QUE SOIENT ENCHÂSSÉS DANS LA CONSTITUTION LES DROITS FONDAMENTAUX DE TOUS LES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et d'importance nationale.

Conscient que le respect des minorités est pour tout régime parlementaire une garantie de sa qualité; étant donné le taux d'assimilation élevé et inquiétant des francophones hors Québec dans un Canada qui prône l'égalité linguistique pour ses deux peuples fondateurs; étant donné l'urgence pour le Canada de convaincre toutes les provinces de la nécessité de reconnaître les droits linguistiques de leurs citoyens; étant donné la décision historique que la Cour Suprême du Canada a prise aujourd'hui sur le respect constitutionnel des droits linguistiques, je propose, appuyé par le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin):

Que le Parlement canadien incite le gouvernement à mettre en œuvre une très énergique, intrépide, inlassable et juste politique linguistique fédérale-provinciale afin de convaincre les provinces encore hésitantes de la nécessité d'insérer dans une constitution renouvelée les droits fondamentaux incluant les droits linguistiques de tous les Canadiens.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA TAXE D'ACCISE SUR LE GAZ ET L'ESSENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. En préparant son budget, le ministre des Finances (M. Crosbie) a oublié un secteur important dont le gouvernement pourrait tirer des recettes—par le biais d'une taxe d'exportation sur le gaz naturel. En ce moment, l'industrie du gaz naturel touche $1.85 les mille pieds cubes de plus pour le gaz naturel exporté que pour le gaz vendu au Canada. Ce bénéfice de $1.85 apporte à l'industrie 1.85 milliard de revenus supplémentaires par an et comme on a annoncé récemment que les exportations allaient s'accroître de 40 p. 100, ce chiffre continuera à augmenter. Je propose donc, appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans):

Que le ministre des Finances modifie son budget en prélevant une taxe à l'exportation du gaz naturel, étant donné que le barème actuel du prix stimule fortement l'exportation, ce qui permettra au gouvernement de réduire sa taxe d'accise sur l'essence tout en conservant son surcroît de recettes.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA REMISE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE POUR LES HANDICAPÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement non seulement parce qu'il s'agit d'une affaire extrêmement urgente, mais parce que je crois que le ministre des Finances (M. Crosbie) et ses collègues ont fait, sans le vouloir, j'en suis certain, une légère omission en préparant le budget.

Étant donné que le budget supprime la remise de la taxe d'accise sur l'essence pour les handicapés, ce qui les forcera à payer leur essence 25c. de plus le gallon alors que l'augmentation n'est que de 18c. pour tous les autres Canadiens, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre révoque la suppression de la remise de la taxe d'accise sur l'essence accordée aux handicapés et les rende à nouveau admissibles à une remise intégrale.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Français*]

LES FINANCES

ON RECOMMANDE D'INSTITUER UNE ENQUÊTE ROYALE SUR LE SYSTÈME BANCAIRE CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente, et laquelle, je pense, intéressera tous les députés.

Étant donné la situation économique et financière difficile dans laquelle se trouve le Canada actuellement; étant donné que les taux d'intérêt ont atteint un niveau sans précédent dans l'histoire canadienne; étant donné que les banques à charte sont les plus grandes bénéficiaires de la situation actuelle et que leurs profits atteignent des niveaux scandaleux; étant donné le fait que ces institutions ne sont pas tenues de présenter des bilans séparés pour les régions ou les provinces; étant donné également que les banques à charte possèdent des droits et des privilèges exclusifs relativement au monnayage du crédit de la société canadienne, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre recommande au gouvernement d'instituer immédiatement une enquête royale sur le système bancaire canadien.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION DE LA FEMME

LA DISCUSSION À LA PROCHAINE RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné qu'au Canada 900,000 femmes âgées de plus de 65 ans ont un niveau de vie inférieur au seuil de la pauvreté, que le salaire moyen des femmes correspond à environ 60 p. 100 de celui des hommes, que cet écart continue de s'accroître et qu'il témoigne seulement en partie de la situation peu enviable des femmes au Canada, et étant donné la nécessité de mettre sur pied tout un arsenal de mécanismes propres à favoriser le travail des femmes à l'extérieur du foyer, instamment des garderies d'enfants, des centres de recyclage, une protection contre le chômage, des congés de maternité et des pensions, je propose, avec l'appui de Timmins-Chapleau (M. Chénier):

Que reconnaissant l'urgence de cette affaire pressante d'intérêt national, le premier ministre prenne l'initiative d'inscrire les questions féminines à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres prévue pour la semaine prochaine.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération cette question présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'EXISTENCE D'UN DOCUMENT DE L'URSS SUR LE PLAN D'INTERVENTION MILITAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire importante et urgente qui a trait, d'une part, au mécontentement exprimé, notamment ce matin, par les autorités soviétiques au sujet du déploiement en Europe occidentale de nouveaux missiles nucléaires par les États-Unis et par les autres membres de l'OTAN et, d'autre part, à l'existence d'un document confidentiel émanant des services d'espionnage britanniques. J'ai en mains dix pages de ce document que j'ai l'intention de remettre immédiatement au ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon). Je propose, avec l'appui du député de York-Nord (M. Gamble):

Que le gouvernement canadien demande au gouvernement britannique de publier le document d'environ cent pages intitulé «Soviet Military Doctrine and Order of Battle», qui expose de façon précise le plan d'intervention qu'adopteraient les forces armées soviétiques si elles attaquaient l'Ouest, notamment dans le cas d'une guerre nucléaire. Que le gouvernement prenne cette initiative pour que l'Union soviétique cesse de se prendre pour la pelle qui se moque du fourgon.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉCLAIRAGE AUX FINS DE LA TÉLÉDIFFUSION

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant d'entamer la période des questions orales, je voudrais rappeler aux députés un détail qui a pu leur échapper. Je signale que, dans l'espoir d'adoucir l'éclairage, on a placé aujourd'hui les lampes plus près du plafond d'un côté. Ce n'est qu'un essai. Les techniciens espèrent que cela ne durera pas plus d'une journée. Ils m'ont demandé d'évaluer cet essai, de concert avec d'autres députés,

pour voir si les lampes, placées à ce niveau, donnent un meilleur éclairage que lorsqu'elles sont plus basses.

Questions orales.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE QUE LES DROITS DES MINORITÉS SOIENT ENCHÂSSÉS DANS LA CONSTITUTION

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, la Cour suprême du Canada s'est prononcée dans deux causes historiques ayant trait à la protection des langues officielles au Québec et au Manitoba. Ce jugement démontre, monsieur l'Orateur, la protection que pourrait nous donner notre système fédéral sur les droits minoritaires et les libertés fondamentales. Ma question au ministre est la suivante: au cours de ces négociations constitutionnelles, est-ce qu'il va maintenant insister pour que ces droits minoritaires ainsi que les libertés fondamentales soient protégés dans la constitution renouvelée?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord dire que je n'ai pas encore lu moi-même la décision de la Cour suprême du Canada, mais j'ai parlé il y a une demi-heure aux fonctionnaires de mon ministère qui l'ont lue. Je ne suis pas certain des conséquences de cette décision.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense qu'il serait préférable d'attendre que le problème technique soit réglé avant de poursuivre les délibérations.

Reprise de la séance après 30 secondes d'attente:

[*Français*]

M. Jarvis (Perth): Deuxièmement, monsieur l'Orateur, je voudrais dire qu'il y aura une réunion du comité permanent sur la Constitution, le 23 ou le 24 janvier prochain, je crois. Ce sujet sera à l'ordre du jour en priorité, avec quatre ou cinq autres sujets. J'ai déjà dit à la Chambre il y a deux ou trois semaines que ce sujet était une priorité pour le gouvernement.

[*Traduction*]

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, le ministre ne convient-il pas que de tous les avantages que présente notre régime fédéral, le plus évident est certes celui dont témoignent les décisions rendues aujourd'hui, à savoir l'aptitude du fédéralisme à protéger les droits fondamentaux contre toute autre autorité législative? Compte tenu de cette proposition irréfutable, le ministre peut-il nous assurer que lui et son gouvernement souscrivent à ce principe fondamental?

● (1420)

M. Jarvis (Perth): Monsieur l'Orateur, c'est sans hésitation, comme membre du gouvernement, que je souscris à cette philosophie. Je crois d'ailleurs que tout le monde ici en fait autant. Je demanderai plus précisément au député, à l'égard des jugements qui ont été rendus, de me concéder un point. Lorsque j'ai d'abord examiné la question, je n'ai pas tout de suite vu l'incidence directe de ces jugements sur la législation fédérale. Je demanderai donc au député d'être un peu plus patient, car certaines répercussions peuvent passer inaperçues à première vue.

J'ai exhorté les fonctionnaires à analyser les décisions et je souligne que cette décision unanime d'un tribunal de neuf personnes était très catégorique. Comme avocat, je peux juger de l'importance d'une telle décision. Je demande au député de patienter un peu tant qu'on ne m'aura pas informé des conséquences que cette décision pourrait avoir pour la législation fédérale plutôt que pour la politique.

[*Français*]

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LES DISCUSSIONS AVEC LES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC ET DU MANITOBA

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au leader de la Chambre.

Étant donné la décision historique rendue aujourd'hui par la Cour suprême du Canada, laquelle reconnaît les droits des citoyens de langue française du Manitoba, je demande . . .

[*Traduction*]

Le Cabinet conservateur exhortera-t-il le premier ministre à prendre contact avec le premier ministre du Manitoba pour aviser aux moyens de mettre en œuvre cette décision de la Cour suprême qui touche les Canadiens du Manitoba?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je tiens la question du député pour une instance. Si je demande au premier ministre de prendre contact avec le premier ministre du Manitoba, je n'hésiterai pas à l'inviter à communiquer aussi avec le premier ministre du Québec.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LES DROITS CONSTITUTIONNELS SOIENT GARANTIS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, ma question s'adresse, en l'absence du premier ministre, au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales ou au premier ministre intérimaire.

Étant donné encore une fois la décision historique rendue aujourd'hui par la Cour suprême du Canada sur le respect constitutionnel des droits linguistiques, le gouvernement actuel est-il disposé à admettre que la politique actuelle de laisser-faire envers les provinces en cause en matière linguistique a été

infirmée ce matin par la Cour suprême du Canada, et est-il disposé aujourd'hui à garantir à tous les Canadiens les mêmes droits constitutionnels accordés aux résidents du Québec et du Manitoba et je pense, en particulier, aux résidents de l'Ontario et des provinces où nous sommes en minorité actuellement et en voie de disparition?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, premièrement, je voudrais dire que ce n'est pas du tout une politique de laissez-faire. J'ai continué le travail que l'ancien gouvernement avait commencé sur la Constitution, en utilisant l'approche sectorielle, qui inclut les langues, les communications et tous les autres sujets. Ce travail continue. La prochaine conférence sera tenue le mois prochain. Le sujet de la langue est à l'ordre du jour. Il ne s'agit pas d'une politique de laissez-faire. Nous cherchons à obtenir le progrès que l'ancien gouvernement désirait obtenir. Au sujet de l'Ontario, je ne peux pas encore dire grand-chose, parce que je ne connais pas encore les conséquences de ces jugements. J'admets qu'il s'agit d'un jugement historique, mais les conséquences seront très importantes, et je pense que je dois attendre le rapport de mes conseillers juridiques avant de me prononcer.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT RECONNAÎT LES DEUX PEUPLES FONDATEURS ET LES DISTINGUÉS DES GROUPES MULTICULTURELS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, vu les conséquences majeures de cette décision, c'est qu'il faut un leadership national, et j'aimerais savoir si le leadership national viendra du gouvernement actuel. C'est la question que je pose au ministre. De plus, le 23 novembre dernier, j'ai demandé à ce même gouvernement encore en l'absence du très honorable premier ministre s'il reconnaissait l'égalité des deux peuples fondateurs du pays. Le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme m'a répondu, et je le cite: «Mon parti a toujours reconnu que nous avons un pays bilingue et une société multiculturelle». Étant donné la réponse ambiguë que m'a donnée le ministre, j'aimerais demander au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales s'il peut assurer la Chambre que la définition des deux peuples fondateurs est distincte de celle des groupes multiculturels et que son gouvernement reconnaît l'égalité des deux peuples fondateurs, tout en respectant l'apport important des groupes multiculturels?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, le député m'a posé deux questions. Premièrement, le leadership est venu le 22 mai. Deuxièmement, j'ai dit, par exemple, à la Fédération des francophones hors Québec qu'il existait une différence entre les deux nations et les autres groupes minoritaires. Le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur et du Multiculturalisme n'a pas embrouillé cette situation d'après moi.

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

L'ÉNERGIE

L'HUILE À CHAUFFAGE—LE MANQUE D'APPROVISIONNEMENT DES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord dire au nom de mes collègues que nous sommes complètement d'accord sur la décision rendue aujourd'hui par la Cour suprême du Canada. Enfin, il faut établir dans toutes les provinces les droits des minorités.

● (1425)

[*Traduction*]

Le ministre est-il au courant qu'Ultramar, multinationale pétrolière britannique, a cessé ces dernières semaines d'approvisionner en fuel domestique au moins 50 distributeurs indépendants en Ontario et au Québec, et dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il prises à cet égard?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai pris un certain nombre d'initiatives cet été et cet automne en vue de faciliter l'approvisionnement des distributeurs indépendants. La conjoncture est difficile. En fait, mon ministère surveille constamment l'évolution de la situation et des prix. Nous suivons l'affaire de près pour voir s'il y aurait moyen d'apporter une aide quelconque. L'été dernier, j'ai écrit à tous les raffineurs et les exploitants de terminaux pour leur rejoindre de respecter la politique de notre gouvernement et de traiter les distributeurs indépendants de façon juste et équitable. Tous les raffineurs et les exploitants qui ont répondu à mon télex m'ont fait savoir qu'ils comprenaient ce principe et qu'ils étaient disposés à s'y conformer.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je lui dois, je conseille au ministre de se renseigner davantage. En effet, on m'a dit ce matin, lors d'une réunion avec des représentants des distributeurs indépendants de la province de Québec d'une part, et de la province d'Ontario d'autre part, que l'approvisionnement n'avait toujours pas repris et qu'un certain nombre d'entreprises risquaient de fermer leurs portes définitivement.

Dans ces conditions, comme ces messieurs m'ont exprimé leur inquiétude devant l'attitude de la société Ultramar et qu'on a même accusé Ultramar d'avoir détourné des cargaisons de pétrole destinées au Canada pour les vendre sur le marché du disponible, le ministre a-t-il fait enquête à ce sujet, et dans l'affirmative, peut-il renseigner la Chambre?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, si le député a des renseignements à fournir au sujet du détournement, je voudrais qu'il me les fournisse avec toutes les précisions qui s'y rattachent, afin que je puisse faire enquête sur la situation qu'il a signalée à la Chambre. Si ce fait est exact, je voudrais, de concert avec mes collaborateurs, y donner suite. A propos d'un détournement éventuel, je ferai remarquer au député que je n'en ai rien su. Je répète que si le député a obtenu des renseignements précis, je lui saurais gré de me les communiquer afin que je puisse prendre les mesures qui s'imposent.

• (1430)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de communiquer au ministre la liste des détaillants dont les livraisons ont été totalement interrompues, ainsi que tous les renseignements qui, je l'espère, ne sont que des allégations. Selon ces renseignements la cargaison destinée au Canada aurait été vendue au disponible, notamment à l'Algérie, pays donné comme destination du navire qui devait à l'origine se rendre au Canada.

Je voudrais poser une dernière question en l'absence du premier ministre parce qu'il m'avait promis lundi dernier de s'enquérir auprès de l'Office national de l'Énergie pour savoir si cet organisme envisage encore d'instituer des permis d'exportation d'huile de chauffage. Le ministre peut-il nous dire s'il a effectué cette vérification et plus précisément si le gouvernement a pris des mesures pour s'assurer qu'aucune nouvelle quantité de fuel domestique ne soit exportée cet hiver.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, par le biais de mon ministère le premier ministre s'est en fait enquis auprès de l'ONE. Il va donc pouvoir fournir au député une explication complète et détaillée de ce qui s'est passé. Je puis assurer le député que les demandes récentes de permis d'exporter du fuel domestique ont été rejetées. Il y a eu trois demandes de déposées au cours du mois dernier. Je crois comprendre que les seules exportations qui ont eu effectivement lieu ont porté sur trois cargaisons qui ont été expédiées au cours de l'été dernier et qui étaient constituées de fuel domestique d'été et non pas d'hiver. Le député recevra une lettre contenant une explication complète et détaillée qui lui permettra d'évaluer les renseignements dont il dispose.

* * *

LA CONSTITUTION

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME CONCERNANT LA LOI 101— LA LÉGALITÉ DES AUTRES ARTICLES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales. Maintenant que la Cour suprême du Canada a décrété que certains articles de la loi 101 du Québec étaient antistatutaires et anticonstitutionnels, que compte faire le gouvernement pour voir si les autres articles sont légaux?

Promettra-t-il à la Chambre de continuer à aider les plaideurs à défendre leur cause jusque devant la Cour suprême, comme le gouvernement précédent l'a fait pour M. Forest? Je songe notamment aux poursuites dont la Quebec Home and School Association, et la commission scolaire protestante du grand Montréal ont saisi la cour supérieure et à l'affaire Devine. Le ministre promettra-t-il à la Chambre de continuer à aider financièrement les plaideurs jusqu'à l'étape de la Cour suprême?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je pensais que le secrétaire d'État avait déjà fait cette promesse en répondant à une question posée il y a une semaine environ. Le gouvernement n'a pas changé d'avis, c'est sûr.

LA TRADUCTION DE TOUTES LES LOIS MANITOBAINES

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales. Compte tenu des conséquences qu'aura cette décision historique pour le Manitoba, va-t-il communiquer avec le premier ministre de cette province, M. Sterling Lyon, pour lui offrir des services techniques et de traduction dont le gouvernement fédéral dispose afin qu'il puisse s'atteler à la tâche historique de faire traduire rapidement en français toutes les lois adoptées en anglais seulement au Manitoba depuis 1890, soit depuis 89 ans, conformément à la décision de la Cour suprême?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain que telle soit la portée de cette décision. Le député a peut-être raison. Comprenez-moi bien, d'après les renseignements préliminaires dont je dispose, je ne suis pas sûr que la décision ait une telle portée. Elle peut avoir une portée beaucoup plus restreinte et s'appliquer au processus juridique seulement plutôt qu'à l'ensemble de la législation. Comme le député ne l'ignore pas, la question précise qu'il soulève est encore en litige. Si je ne m'abuse, c'est le cas de la nationalisation de l'amiante.

Je suis désolé, mais comme vous le savez, la décision ne remonte qu'à quelques heures. Je ne suis pas certain des conséquences qu'elle entraîne. Quand je me serai entretenu avec les conseillers juridiques du gouvernement, je serai mieux en mesure de répondre directement à la question du député.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE NOUVEL AVION DE CHASSE

L'hon. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Nous craignons de plus en plus qu'on ne nous ait pas donné tous les renseignements, précis et complets, sur le projet d'achat de l'avion de chasse, le F-18A. Le ministre a-t-il vu le rapport publié la semaine dernière par le bureau de comptabilité générale du gouvernement américain dans lequel on affirme que le programme de fabrication du F-18A est en difficultés par suite de dépassements de prix de revient, de déficits, de retards considérables dans les livraisons et, d'importance primordiale, parce qu'on a délibérément gardé secrets les renseignements requis pour remédier à ces difficultés?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de voir que le critique du parti libéral, grâce à l'obligeance des néo-démocrates, est maintenant inscrit sur la liste de diffusion, par divulgation, des documents secrets du bureau de comptabilité générale des États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: On m'a informé, la semaine dernière, de l'existence de ce projet de document; je me suis alors rendu compte que le bureau de comptabilité générale des États-Unis joue un rôle de premier plan, à titre de critique, dans le choix de tout le matériel militaire aux États-Unis. Il a signalé les difficultés que connaît le F-18A en ce moment. Le chef de notre bureau des projets s'est rendu sur les lieux il y a une quinzaine. Cinq ou six aspects de la situation, dont certains mentionnés par le député, sont vraiment inquiétants. Mais nous sommes convaincus que dans quatre cas sur cinq on prend

déjà des mesures pour y remédier. Un dernier aspect nous inquiète davantage sur lequel nous vous communiquerons des renseignements plus tard.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'apprendre que le nom du ministre de la Défense nationale figure également sur la liste de diffusion des rapports. Ces derniers semblent indiquer que le fabricant a énormément de difficulté à faire voler les F-16 et encore plus de difficulté à faire décoller les F-18A. Comme le disait le ministre, d'après le rapport cet avion présente des failles de structure et il faudra peut-être concevoir à nouveau certains de ses principaux éléments. Les sous-systèmes ont tardé à arriver et il y a également eu bien d'autres difficultés.

Compte tenu de toutes ces difficultés, le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre si l'on attendra pour prendre une décision concernant cet avion et le choix entre les deux appareils d'avoir fait une enquête approfondie sur ces prétendues difficultés afin d'apaiser les craintes exprimées à la Chambre?

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir dire au député que le dépassement de coûts n'est pas une des choses qui nous préoccupent le plus. Le marché que nous devions conclure avec l'une ou l'autre entreprise nous protégera contre le dépassement de coûts. Les frais seront établis en dollars fixes de 1977. Nous allons étudier très attentivement le rapport. Nous ne nous hâterons pas de prendre une décision avant d'être convaincus que les problèmes qui se posent aux fabricants sont normaux lorsqu'on entreprend de fabriquer un nouveau type d'avion.

* * *

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE—LES MESURES POUR EMPÊCHER L'EXPLOITATION DES CANADIENS

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations que je m'adresse. La semaine dernière, la société Imperial Oil a haussé de 8c. le gallon le prix de l'essence qu'elle vend à ses concessionnaires. Cette semaine, elle a ordonné à ses détaillants de hausser immédiatement de 20c. le gallon le prix de l'essence qu'ils vendent au consommateur, ce qui représente globalement une hausse de 28c. le gallon. D'autre part, l'huile destiné aux moteurs Diesel coûte 35c. de plus le gallon depuis une semaine et demie. Or, un agent de l'accise du ministère des Finances m'a déclaré ce matin que les sociétés pétrolières ont le droit de demander pour leurs produits le prix le plus élevé que le consommateur acceptera de payer.

Le ministre de la Consommation et des Corporations surveille-t-il la situation pour s'assurer que les Canadiens ne se font pas exploiter en payant pour ces produits un prix indûment élevé, et pour éviter que les concessionnaires et les préposés de postes d'essence ne soient blâmés de hausser ainsi leur prix, étant donné qu'ils sont obligés de réclamer le prix que les sociétés pétrolières leur dictent, sociétés qui ont manifestement l'appui du gouvernement actuel, s'il faut en croire son budget de mardi soir dernier?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, si le ministère de la Consommation et des Corporations surveille les hausses de prix, c'est uniquement pour prévenir toute conspiration visant à limiter les échanges ou la concurrence.

* * *

● (1440)

[*Français*]

LE BUDGET

ON DEMANDE S'IL EXISTE DES PROGRAMMES POUR LE QUÉBEC

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances.

Hier à la suite d'une question posée par l'honorable député de Cape Breton Highlands-Canso, le ministre des Finances a parlé des retombées au sujet des hausses des prix relatifs aux produits énergétiques et des programmes pour les provinces Maritimes et Terre-Neuve. On connaît aussi les retombées pour le Centre et l'Ouest du pays. Comme le ministre n'a fait aucunement mention des projets destinés au Québec, j'aimerais savoir s'il s'agit d'un lapsus de sa part, ou si tout simplement le ministre n'a rien à annoncer pour le Québec.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député de ne pouvoir lui répondre dans sa langue, que je ne maîtrise pas comme la Chambre le sait. Il y a beaucoup de choses dans le budget qui vont profiter à la population du Québec. Il y a, par exemple, les 30.3 p. 100 du crédit de la taxe énergétique qui vont aller aux Québécois, qui ne représentent que 26.7 p. 100 de la population totale, et 81.5 p. 100 des Québécois vont bénéficier du crédit de la taxe énergétique.

En outre, nous avons porté remède à une injustice commise par le gouvernement qui nous a précédé envers les contribuables du Québec. Il s'agit de la page 68 des documents budgétaires. Nous allons faire un abattement remboursable pour le Québec. Nous allons accorder un abattement aux contribuables québécois, à ceux à faibles revenus qui ne peuvent profiter de l'abattement de 16.5 p. 100 actuellement accordé aux Québécois. Dorénavant, le montant de cet abattement leur sera versé. Et cela, afin d'éliminer l'injustice commise à l'endroit des contribuables du Québec par les députés d'en face depuis cinq ou six ans.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES SOMMES PERÇUES AU QUÉBEC SERVIRONT À DES PROJETS DANS CETTE PROVINCE

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, je dirai d'abord au ministre qu'il n'a pas à s'excuser de ne pouvoir s'exprimer dans ma langue. D'ailleurs il a fait un effort qui mérite d'être souligné à la Chambre, et je tiens à lui en rendre hommage. Mais je dois dire que, grâce à un excellent service d'interprétation simultanée, j'ai pu constater que le ministre a habilement contourné la question que je lui ai posée.

Monsieur l'Orateur, les remboursements qu'on annonce ne sont pas exclusifs au Québec, ils concernent l'ensemble de la population canadienne. Une somme de 360 à 375 millions de dollars demeurera au gouvernement fédéral, et elle proviendra de la population du Québec. J'aimerais demander au ministre des Finances aujourd'hui s'il est prêt à s'engager par un oui ou par un non à garantir que les sommes d'argent qui proviendront du Québec serviront à des projets au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il y a beaucoup d'autres avantages que je pourrais mentionner. Les dispositions du budget s'appliquent aux dirigeants des petites entreprises du Québec au même titre qu'à ceux des autres provinces, et je promets que les contribuables québécois seront traités aussi bien ou sur le même pied que les contribuables du reste du Canada.

Pour moi, la confédération ce n'est pas une question de sous, c'est une question de savoir si nous voulons construire le Canada ensemble avec les gens qui nous viennent des autres pays, et c'est ce qu'il faut continuer de faire. Cela ne s'évalue pas en dollars et en cents.

Des voix: Bravo!

* * *

PETRO-CANADA

L'INTERVENTION ÉVENTUELLE DE LA SOCIÉTÉ À LA RAFFINERIE DE PÉTROLE DE COME-BY-CHANCE (T.-N.)

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il nous dire si son ministère a été approché par le gouvernement de Terre-Neuve au sujet d'une intervention de Petro-Canada à la raffinerie de pétrole inactive de Come-By-Chance et, dans l'affirmative, a-t-il demandé à Petro-Canada d'étudier la faisabilité de cette intervention?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Nos deux gouvernements se sont consultés au sujet de la raffinerie de Come-By-Chance. Je ne me souviens pas qu'il ait été question de façon précise de Petro-Canada, mais je vais jeter un nouveau coup d'œil sur la correspondance et je communiquerai avec le député.

* * *

L'ÉNERGIE

LES MESURES VISANT À RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'HUILE À CHAUFFAGE

M. Tom Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et se rattache à une autre que je lui ai posée le 13 novembre lors de l'étude de ses prévisions budgétaires à la Chambre.

Je lui avais alors demandé ce que son gouvernement entendait faire pour atténuer l'incidence de l'augmentation du coût de l'huile à chauffage dans les régions du Canada où la non-disponibilité du gaz naturel ne permet pas de changer de combustible. Le ministre a alors parlé d'un nouvel ajutage permettant de réduire la consommation d'huile à chauffage; d'après mes renseignements l'Association canadienne des normes n'aurait pas encore reçu aucun document relatif à ce dispositif. Le ministre pourrait-il informer la Chambre d'autres moyens d'aider 30 p. 100 des Canadiens aux prises avec ce problème?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député se souviendra que je lui ai répondu que nos mesures énergétiques visent dans l'ensemble à inciter les gens à adopter de plus en plus le gaz naturel. Cette mesure en soi permettrait de rendre l'approvisionnement plus sûr pour ceux qui continuent à utiliser l'huile à chauffage. Pour ce qui est de l'économie d'énergie, nous prendrons de très importantes initiatives. Quant à la transformation des calorifères à l'huile, on la favorisera par des mesures d'incitation fiscale. De plus, nous avons l'intention de donner beaucoup plus d'importance à l'économie d'énergie grâce au programme PITRC. Nous prenons donc un certain nombre de mesures qui s'appliqueront partout au Canada, tout en tenant compte des Canadiens qui continueront à se servir de calorifères munis de brûleurs à l'huile.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

ON DEMANDE POURQUOI ON N'A PAS ACCORDÉ UN REMBOURSEMENT DE 10C. LE GALLON POUR L'ESSENCE ACHETÉE PAR LES CHAUFFEURS DE TAXI

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre sait sûrement qu'avant la présentation du budget les propriétaires de taxi avaient droit à un remboursement de 7c. le gallon d'essence. Le ministre est sûrement au courant du fait que s'il ne modifie pas sa décision les propriétaires de taxi subiront une perte d'environ $2,000 par année, et pour la région de Montréal seulement, environ 700 chauffeurs de taxi seront en chômage. Est-ce que le ministre pourrait me dire pourquoi il n'a pas accordé un remboursement de 10c. le gallon d'essence aux propriétaires de taxi, comme il l'a accordé aux agriculteurs, aux pêcheurs commerciaux et aux transporteurs publics?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'augmentation globale de la taxe d'accise doit s'appliquer à tous. Nous avons prévu trois exceptions pour des raisons particulières—le transport en commun dans les villes, les agriculteurs et les pêcheurs lorsqu'il s'agit de l'exploitation de leurs fermes ou de leurs navires de pêche—et nous ne pouvons pas faire d'autres exceptions. Les taxis devront, bien sûr, augmenter leurs tarifs en fonction de ces augmentations. Il est impossible d'éviter cela. Cela s'est déjà produit aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, au Japon, en Italie et en France, et nous ne pouvons pas faire autrement. C'est malheureusement la seule réponse que je puisse donner au député.

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

ON DEMANDE SI ON ÉTABLIRA D'AUTRES MESURES QUE DES DÉDUCTIONS D'IMPÔT EN FAVEUR DES ENTREPRISES

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Étant donné l'absence totale dans le budget de mesures destinées à accroître l'effort du Canada en matière de recherche et de développement, et ce en dépit des promesses de son parti qui proposait pendant la campagne électorale des concessions fiscales de l'ordre de 125 millions de dollars aux entreprises pour les inciter à consacrer plus d'argent à la recherche et au développement, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'avoir recours à d'autres moyens que des déductions d'impôt en faveur des entreprises afin de promouvoir la recherche et le développement au Canada?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je peux informer l'honorable député qu'il y a quelques semaines nous avons accordé aux universités une augmentation d'octroi de 40 millions de dollars pour aider la recherche et le développement. Il est vrai que dans le budget il n'y a pas de stimulants au chapitre de la recherche et du développement. Nous avons ébauché quelques projets il y a quelques semaines en ce qui concerne les stimulants de la recherche et du développement. Dans l'intervalle, je peux assurer l'honorable député que nous allons agir très prochainement dans le domaine de la recherche et du développement, par l'aide directe à l'industrie, mais non pas nécessairement par des stimulants fiscaux.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA POLITIQUE D'OCTROI DES PERMIS

M. Charles Haliburton (South West Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre a déjà mentionné à diverses occasions qu'il aimerait que les députés et d'autres personnes fassent connaître leurs opinions et participent aux prises de décisions touchant la politique des pêches, et plus particulièrement la politique suivie dans l'octroi des permis.

● (1450)

Comme les études gouvernementales sont en cours ou terminées, le ministre peut-il nous dire quand le comité permanent des pêches et des forêts sera appelé à étudier les propositions de MM. Levelton et Sinclair au sujet de l'octroi des permis sur les côtes est et ouest?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député, j'ai ordonné une révision complète du programme des pêches et j'aimerais beaucoup faire participer la Chambre à cette révision. J'ai donc tenté de faire renvoyer les deux rapports mentionnés par le député, le rapport Levelton sur l'octroi des permis sur la côte est et le rapport Sinclair concernant l'octroi des permis sur la côte ouest—au comité permanent qui pourra s'en servir pour participer directement à cette révision de notre programme.

Malheureusement, l'opposition officielle n'a pas coopéré avec nous, en n'acceptant pas que le rapport soit renvoyé au comité. J'espère que le temps des Fêtes lui donnera peut-être à réfléchir et qu'elle se décidera à adopter une de nos motions présentées conformément à l'article 43, afin que le comité puisse entreprendre cette étude.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES FONDS DESTINÉS À LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le gouvernement doit à la Fraternité des Indiens du Manitoba $270,000 pour le troisième trimestre et que, même si la Fraternité a réglé ses conflits internes, le gouvernement refuse toujours de lui accorder l'argent qu'il lui doit, le ministre peut-il nous dire quand il versera cet argent à cet organisme pour lui permettre de payer avant Noël ses factures de téléphone et les salaires qu'il doit et de continuer à défendre les intérêts des Indiens du Manitoba?

L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au député de Churchill qu'il se trompe en disant que le gouvernement du Canada doit cette somme à la Fraternité des Indiens du Manitoba. J'ai rencontré les représentants de la Fraternité aujourd'hui même avec mon collègue, le secrétaire d'État. Nous avons convenu ce matin que, demain, à 9 heures, des représentants de la Fraternité et des deux ministères intéressés se réuniraient à Winnipeg pour examiner les factures qui doivent être réglées immédiatement et pour établir un plan d'action fort clair quant aux meilleurs modes de remboursement et aux activités futures de la Fraternité. C'est ce que nous avons convenu ce matin et c'est ce que nous allons faire.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois que le ministre me dit à la Chambre que des réunions vont avoir lieu. J'espère que cette fois-ci elles auront effectivement lieu.

Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État. Comme son ministère doit à la Fraternité des Indiens du Manitoba plus de $250,000—et il lui doit cet argent—le ministre confirmera-t-il qu'il a refusé de payer cette somme et confirmera-t-il aussi qu'il a ordonné à son ministre subalterne, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de ne pas verser l'argent que devait ce ministère?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'habitude de donner des ordres à qui que ce soit et certes pas à mes collègues. Je pense que le député devrait comprendre, et je suis certain qu'il le sait bien, qu'un problème très épineux a surgi au sujet de l'organisation de la Fraternité des Indiens du Manitoba et de sa situation financière.

Ce que mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et moi-même avons essayé de faire aujourd'hui, c'est élaborer un plan qui, à la fois, ait du bon sens et aide à régler l'affaire. Je pense que la réunion avec les représentants et le chef ce matin a été très utile. Il doit y avoir une réunion plénière demain et je crois qu'avant la fin de la journée demain nous aurons commencé à rétablir la situation de façon que la Fraternité des Indiens du Manitoba puisse fonctionner de façon efficace.

* * *

L'EMPLOI

LE BUDGET—LES RÉPERCUSSIONS SUR LA STRATÉGIE D'EMPLOI À L'INTENTION DES FEMMES

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Est-ce que la proposition du budget de permettre aux maris de payer un salaire à leurs femmes qui travaillent pour eux constitue la totalité de la stratégie d'emploi à l'intention des femmes que le gouvernement conservateur a promise depuis longtemps et, dans la négative, quand les femmes canadiennes peuvent-elles espérer voir le ministre donner suite aux nombreux propos pieux qu'il a déjà tenus sur le sujet?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le point de l'exposé budgétaire de mon collègue le ministre des Finances que le député a mentionné est important, mais elle sait bien que cela ne représente en aucune façon tout ce que le gouvernement est prêt et sera prêt à faire pour accroître les possibilités d'emploi pour les femmes. Je lui suggérerais, par votre entremise, monsieur l'Orateur, de rester à la Chambre plus tard cet après-midi alors qu'elle aura peut-être l'occasion d'entendre exposer plus à fond la stratégie d'emploi du gouvernement actuel concernant les femmes.

* * *

LE BUDGET

LE MOTIF DE LA HAUSSE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. En 1975, au moment ou il n'était que simple député de Rocky Mountain, le premier ministre a déclaré à la Chambre que la taxe d'accise sur l'essence était très injuste, inéquitable et frappait particulièrement les gagne-petit.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement impose une majoration de 18c. le gallon d'essence, majoration qui, pour reprendre les mots du premier ministre, est injuste, inéquitable et frappe les gagne-petit, étant donné que même au moment où le futur crédit d'impôt remboursable sera maximal, il représentera moins de la moitié, peut-être le tiers, du montant prélevé en taxe d'accise et que les contribuables, donc les gagne-petit, ne pourront toucher le crédit d'impôt au complet avant deux ans?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en 1975, le gouvernement du député qui était au pouvoir avait imposé une taxe d'accise de 10c. sur l'essence, soit 8c. de moins que celle que nous venons d'imposer, mais sans la tempérer par un allégement fiscal, et au moment où cela a été fait, je ne me souviens pas d'avoir vu les députés grogner, se lamenter, grincer des dents et verser des larmes de crocodile comme c'est le cas aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES TRAVAILLEURS FORESTIERS POURRONT BÉNÉFICIER D'UNE EXEMPTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

L'hon. Pierre De Bané (Matapédia-Matane): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances.

Permettez-moi d'abord de remercier l'honorable ministre des Finances ainsi que le ministre de l'Expansion économique régionale d'avoir retenu la suggestion que mes collègues et moi avons faite au sujet des incitations de nature fiscale pour la Gaspésie et l'Atlantique, dans le budget.

J'aimerais demander à l'honorable ministre des Finances si la détaxe applicable aux cultivateurs, aux pêcheurs et aux administrations locales qui exploitent un moyen de transport en commun s'applique également aux travailleurs forestiers? Je m'explique. Comme on le sait, le travail forestier se fait par les cultivateurs à temps complet qui font un peu de travail forestier ou par les bûcherons qui le font à temps complet. Dans ma région, la Côte Nord . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député voudrait-il poser sa question?

M. De Bané: Est-ce que les travailleurs forestiers, comme les cultivateurs qui font du travail forestier, vont également profiter de cette déduction de 10 cents de la taxe d'accise?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'exemption s'applique aux activités strictement agricoles des cultivateurs, à l'exploitation des bateaux de pêche par les pêcheurs eux-mêmes et aux systèmes de transports urbains. Elle ne s'applique pas aux travailleurs forestiers. Il nous fallait demander à chacun de supporter une part égale des coûts croissants, comme on le demande aux travailleurs forestiers aux États-Unis et ailleurs qui doivent subir des frais accrus du fait que l'épuisement d'une ressource qui devient de plus en plus coûteuse.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA RETRANSMISSION DU CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL

M. Bob Lane (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Comme le parti libéral avait retenu pour son congrès le Centre des congrès de Winnipeg avant le 6 décembre dernier, des concessionnaires de véhicules récréatifs, qui avaient eux-mêmes réservé le Centre du 20 au 23 mars pour y tenir une exposition ont été priés le 6 décembre d'annuler leur projet, Radio-Canada ayant déclaré qu'elle ne téléviserait pas le congrès à moins d'avoir deux semaines pour aménager ses installations, le ministre voudrait-il dire à la Chambre en premier lieu, pourquoi la retransmission de congrès politiques par la société d'État a priorité sur une exposition commerciale et en second lieu, peut-il me dire si la société remboursera aux marchands de véhicules récréatifs le coût d'impression des dépliants qu'ils ont prévelé sur leur budget de 4 millions?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Je suppose, Monsieur l'Orateur, qu'on peut veiller à ce que ces deux foires aient lieu dans des bonnes conditions. Néanmoins, je vérifierai auprès de la société Radio-Canada si cet emplacement pose vraiment un problème.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je rappelle à la Chambre que la période des questions a été aujourd'hui légèrement retardée. En conséquence, la dernière question pourra être posée à 3 h 5.

* * *

LE BUDGET

LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE ET LES RÉSIDENTS DU NORD

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que le pétrole est la principale source d'énergie utilisée au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et étant donné que la rigueur du climat fait des habitants de ces territoires les plus grands consommateurs de fuel domestique au pays, le ministre acceptera-t-il d'inclure dans le budget des mesures qui amortissent pour les Canadiens du Nord la hausse du prix du pétrole?

● (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député le sait sans aucun doute, les mesures annoncées dans le budget ne prévoient pas de taxe d'accise sur le mazout de chauffage. Pour ce qui est des augmentations futures des prix du pétrole et du gaz, nous examinerons certainement leur incidence sur les habitants de cette région. Cependant, dans tout programme d'aide de cette nature, le problème consiste à déterminer la limite des zones touchées. En effet, les régions septentrionales du Canada s'étendent d'un bout à l'autre du continent et le climat de certaines régions se trouvant plus au sud est tout aussi froid que celui d'autres régions du grand nord.

M. Ittinuar: Monsieur l'Orateur, le ministre a accordé d'énormes déductions pour épuisement aux sociétés qui ont entrepris des forages dans les régions éloignées. Cela explique peut-être qu'il soit épuisé et n'ait plus rien à offrir aux habitants du Nord.

Des voix: Bravo!

M. Ittinuar: Le 29 octobre dernier, le ministre a déclaré devant la Chambre qu'il comprenait les problèmes économiques qu'éprouvaient les habitants du Nord. Aujourd'hui, j'ai reçu un télégramme de Yellowknife, circonscription conservatrice de l'ouest de l'Arctique . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député souhaite-t-il poser une question supplémentaire?

M. Ittinuar: Le ministre peut-il expliquer pourquoi le prix du pétrole est-il amorti dans les provinces de l'Atlantique tandis qu'on laisse les habitants de l'Arctique se débrouiller par eux-mêmes?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je ne puis que recommander au député d'attendre que nous exposions notre programme énergétique dans toute sa plénitude.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le ministre a-t-il bien dit «platitude»?

M. Crosbie: Ça ne leur plaît guère, monsieur l'Orateur, car ils craignent d'avoir à approuver certaines de nos initiatives.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le produit de la taxe énergétique servira de nombreuses façons à encourager les économies d'énergie et à réaliser différents programmes.

* * *

LA CONSTITUTION

LE FÉDÉRALISME RENOUVELÉ—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PASSERA BIENTÔT AUX ACTIONS CONCRÈTES

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, j'ai devant moi un document d'après lequel le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales a recommandé, à l'une des réunions de comité du caucus, de présenter certaines propositions concernant les initiatives symboliques que le gouvernement peut prendre pour promouvoir la notion d'un fédéralisme renouvelé.

[*Français*]

Ma question au ministre est la suivante: Peut-il assurer la Chambre qu'à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada il cessera de parler d'action symbolique et passera très tôt à des actions concrètes ayant trait au fédéralisme renouvelé?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je pense que les mesures que le gouvernement a adoptées depuis le 22 mai sont concrètes, et qu'il y en a d'autres également importantes pour tous les Canadiens. Nous avons fait du progrès. Je ne suis pas certain quel document l'honorable député possède, mais je voudrais le voir. Je pense que le député sera d'accord avec moi qu'il existe d'autres mesures, comme les symboles, qui sont très importantes aussi.

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

LES FONDS NÉCESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION DE MEILLEURES INSTALLATIONS À TORONTO

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État et ministre des Communications. C'est au sujet des installations démodées de Radio-Canada qui sont éparpillées un peu partout à Toronto.

Le ministre aurait-il l'amabilité de dire à la Chambre et au pays si le gouvernement prévoit dans son programme financier actuel d'affectuer à Radio-Canada les fonds nécessaires à la construction d'un seul immeuble moderne à Toronto? A quel moment pouvons-nous escompter une décision relative à ce projet et le ministre ne conviendrait-il pas aussi que la construction d'un tel centre permettrait de créer un grand nombre d'emplois dans la construction dont on a vraiment besoin dans l'agglomération torontoise?

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que la Société Radio-Canada cherche depuis des années à obtenir de nouvelles installations et à améliorer celles qu'elle possède déjà à Toronto. Cela occasionnerait, bien sûr, des dépenses considérables, et je sais que la Société cherche à se donner ces installations. Il m'est toutefois impossible de préciser si le projet à des chances de se réaliser cette année.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE SI LE SALAIRE MINIMUM SERA AUGMENTÉ

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, ma question, en l'absence du ministre du Travail, s'adresse au ministre des Finances. J'aimerais lui rappeler qu'il y a quelques semaines il me répondait qu'il verrait à venir en aide aux personnes qui en ont vraiment besoin au Canada. Je veux donc lui demander si dans son budget il a volontairement oublié d'annoncer qu'il augmenterait le salaire minimum à $2.90. Est-ce que le ministre peut nous dire s'il a l'intention d'augmenter ce salaire minimum qui est maintenant $2.90, ou s'il veut tout simplement continuer à enrichir les plus riches et à appauvrir encore plus les plus pauvres et décider de faire payer ceux qui paient toujours, ceux qui touchent des revenus moyens.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le salaire minimal actuel nous vient du gouvernement précédent. Je suis navré d'apprendre que le député en soit dégoûté. Il n'en a jamais parlé lorsque son parti était au pouvoir.

Une voix: Bien sûr qu'il l'a fait.

Travaux de la Chambre

M. Crosbie: C'est une question que le ministère de Travail est en train de reviser. On tiendra compte de tous les facteurs, même de la grossière négligence dont le dernier gouvernement a fait preuve en refusant d'intervenir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. REID—L'INTENSITÉ DE L'ÉCLAIRAGE DANS LA CHAMBRE

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, comme je suis l'un des députés qui se sont plaints, de l'intensité de l'éclairage, je tiens à signaler que l'expérience est réussie, et j'espère que Votre Honneur veillera à ce que l'éclairage reste ainsi.

Une voix: Le système fonctionne peut-être bien de ce côté-là, mais pas dans ce coin-ci.

M. l'Orateur: Comme je l'ai dit tout à l'heure à la Chambre, nous essayons de placer un nouveau jeu de lumières plus haut, qui produira nous l'espérons, un éclairage aussi puissant mais moins éblouissant que l'ancien. Nous l'avons mis à l'essai pour quelque temps.

Une voix: Ça n'améliore pas le spectacle.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) m'a fait connaître son intention de soulever la question de privilège.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre.

M. l'Orateur: Le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) demande-t-il la parole pour poser la question habituelle du jeudi au sujet des travaux de la Chambre?

M. MacEachen: Oui.

M. l'Orateur: Si j'ai bien compris, le député de Yorkton-Melville veut soulever la question de privilège non pas à propos des délibérations d'aujourd'hui, mais à propos de délibérations antérieures. Dans ce cas, il vaut peut-être mieux écouter le rappel au Règlement hebdomadaire au sujet des travaux de la Chambre avant de permettre au député de Yorkton-Melville de s'expliquer.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au président du Conseil privé ce que la Chambre étudiera pendant le reste de la journée. Au cas, ce qui est peu probable, où la Chambre siégerait demain, songera-t-il à poursuivre le débat sur le budget jusqu'à ce que la Chambre se soit prononcée sur toutes les motions ou amendements qui ont été présentés?

Travaux de la Chambre

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas aussi pessimiste que mon honorable ami à propos de la séance de demain. De fait, j'avais l'intention de demander, puisque l'éclairage est tellement agréable de l'autre côté, si nous pouvions aussi en faire l'essai de ce côté-ci . . .

Une voix: Venez de ce côté-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . ainsi, nous pourrions profiter des lumières des deux côtés de la Chambre au cours de la semaine précédant Noël.

Je voudrais vous faire part de nos intentions concernant le programme législatif pour le reste de la semaine et la semaine prochaine. Demain . . .

Des voix: Que va-t-il se passer aujourd'hui?

M. Baker (Nepean-Carleton): Demain, nous avons l'intention de mettre en délibération le bill C-20 pour l'unique séance du comité plénier autorisée en vertu de l'article 75C du Règlement. La semaine prochaine, nous aborderons l'étape de la troisième lecture du bill C-20 et nous ferons franchir toutes les étapes au budget principal.

Une voix: Mais aujourd'hui?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, à propos des travaux de la Chambre, puis-je demander au président du Conseil privé s'il a l'intention de faire une autre déclaration à la Chambre, soit lors des déclarations de ministres, soit à un moment quelconque, au sujet des formulaires de déclaration d'impôt sur le revenu qui ont été mis à la poste, d'après ce qu'on nous a dit. Comme je ne connais personne qui ait reçu cette formule, le ministre peut-il nous dire ce qu'on envisage à ce sujet? Va-t-il faire une déclaration à la Chambre?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je vais certainement m'informer pour savoir de quoi il retourne. Si j'avais été averti au préalable de l'intention du député de poser cette question, j'aurais pu lui fournir ces renseignements. Je vais m'informer et lui en reparler. Peut-être pourrons-nous en reparler plus tard.

● (1510)

M. Rose: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au président du Conseil privé à titre de leader du gouvernement à la Chambre. Depuis quelques mois nous avons au *Feuilleton* une motion demandant la création d'un comité mixte chargé d'étudier l'énergie nucléaire. Le leader de la Chambre aurait-il l'amabilité de nous dire quand il pourra mettre cette motion à l'étude?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, les partis ont discuté de l'opportunité de cette étude. Je sais que le député de Mission-Port Moody a pris part à ces discussions et, en fait, il m'a écrit. Nous examinons la question et le cabinet doit se réunir demain pour étudier les instances du député. Si nous parvenons à nous entendre sur des conditions acceptables, j'ai l'intention de soulever la question dès le retour de la Chambre, en janvier.

[*Français*]

M. Guay: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader de la Chambre. Étant donné que nous continuons les travaux réguliers, je signalerai que la motion nº 9, inscrite à mon nom, et qui porte sur le rétablissement d'une marine marchande canadienne, serait normalement débattue lundi à 5 heures. Je voudrais savoir si le très honorable premier ministre ou le ministre responsable sera présent à la Chambre pour donner des positions claires, nettes et précises en ce qui regarde la marine marchande canadienne?

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je sais que cette question a beaucoup d'importance pour l'honorable représentant et, en fait, pour les députés de ce côté-ci. Je tiens à lui dire qu'il y aura quelqu'un ici pour lui exposer clairement la position du gouvernement, qu'il connaît déjà, je pense.

M. l'Orateur: Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) désire soulever la question de privilège.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'aimerais reporter ma question de privilège à demain, si vous le permettez.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés semblent avoir un sujet de conversation passionnant. Je les invite à en parler derrière les rideaux ou dans les couloirs afin que nous puissions entendre ce qui se dit à la Chambre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BUJOLD—LE PROGRAMME HOSPITALITÉ CANADA—LE PRÉSUMÉ MANQUE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'OCTROI D'UN CONTRAT À CP AIR

L'hon. David MacDonald (secrétaire d'État et ministre des Communications): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. On m'a signalé il y a quelques instants que mardi de cette semaine, le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold) avait soulevé la question de privilège relativement au programme Hospitalité Canada et de son présumé recours indû aux services de CP Air au détriment d'Air Canada.

Il s'agit d'une affaire assez complexe dont je ne saurais expliquer le fin mot ici même à la Chambre. Cependant, je tiens à signaler qu'Hospitalité Canada ne poursuit activement aucune politique susceptible d'avantager une société aérienne par rapport à une autre. En fait, Hospitalité Canada s'efforce de tirer le meilleur parti possible des deux sociétés aériennes.

Il y a eu quelques difficultés cet été avec le service central d'Air Canada, ce qui a probablement porté le député à croire que l'on optait injustement en faveur du service direct de CP Air. Je tiens à mettre les choses au point parce que le député a cité mardi des chiffres qui auraient tendance à prouver que l'on accorde la préférence à CP Air. En réalité, la compagnie CP Air n'est pas la seule à assurer le transport des participants au programme Hospitalité Canada et ce n'est pas elle que l'on utilise le plus fréquemment. Le député a cité cinq destinations de l'Ouest, si je ne m'abuse, pour lesquelles on a recouru plus souvent aux services de CP Air. Il convient de signaler que, d'une manière générale, les participants au programme Hospitalité Canada ont plus souvent emprunté les lignes d'Air Canada que celles des autres compagnies.

Je crois bon de le préciser pour éviter que les députés aillent croire que j'ai induit le député ou la Chambre en erreur, ne fût-ce que par inadvertance.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES SANS BUT LUCRATIF

MESURE VISANT LA MISE EN ŒUVRE

L'hon. Walter Baker (au nom du solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le bill S-7, tendant à régir les sociétés canadiennes sans but lucratif, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 456, 458, 463, 464, 474, 584 et 883.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—CHARLOTTETOWN

Question nº 456—**M. Herbert:**

Combien d'immeubles occupe actuellement le ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown, et quels sont les *a*) nom, *b*) adresse, *c*) superficie de chaque immeuble?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Le ministère des Affaires des anciens combattants occupe actuellement trois immeubles à Charlottetown:

a)	*b*)	*c*)
Immeuble Florence McKay	rue Grafton	434 m²
Édifice fédéral	rue Queen	1,887.7m²
Immeuble Heritage Canada	rue Great George	55.7m²

Question nº 458—**M. Herbert:**

1. A-t-on choisi des architectes pour dresser les plans et devis de l'immeuble du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown (Î.-du-P.-É.) et, le cas échéant, lesquels?

2. Un plan a-t-il été présenté et, le cas échéant, combien coûterait l'immeuble, d'après l'architecte?

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics):

1. Oui, la firme Consortium Designers, Incorporated.

2. Des études préliminaires ont été présentées relativement à l'emplacement nº 9. Aucune étude n'a été faite en ce qui concerne l'emplacement nº 15 et aucune prévision de coût n'a été établie.

LE COMPTE DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Question nº 463—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel montant a été versé au Compte de l'Office de commercialisation des produits agricoles?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):

Aucun. Cependant, les montants nécessaires pour récupérer le compte de l'Office de commercialisation des produits agricoles étaient:

1974-1975	$ 97,744
1975-1976	414,841
1976-1977	1,121,930
1977-1978	35,545
1978-1979	107,109

LE COMPTE DE STABILISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Question nº 464—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel montant a été versé au Compte de stabilisation des produits agricoles?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):

Aucun. Cependant, les montants nécessaires pour récupérer le compte de stabilisation des produits agricoles étaient:

1974-1975	$297,573,589
1975-1976	300,840,019
1976-1977	261,866,142
1977-1978	364,110,766
1978-1979	318,562,968

Questions au Feuilleton

LE COMPTE DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Question nº 474—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser au Compte de l'Office de commercialisation des produits agricoles?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Le 31 mars 1975, néant, le 31 mars 1976, $227,600, le 31 mars 1977, néant, le 31 mars 1978, néant, le 31 mars 1979, $148,171.

AVIS DE MOTION

Question nº 584—**M. Cossitt:**

L'Avis de motion portant production de documents nº 13, inscrit au nom de l'honorable député de Leeds-Grenville lors de la Quatrième session du 30e Parlement, a-t-il été adopté par la Chambre le 22 mars 1979 et, le cas échéant, *a*) pourquoi les documents n'ont-ils jamais été déposés à la Chambre ou mis à la disposition de l'honorable député, *b*) le gouvernement veillera-t-il à corriger cette situation?

Mme Diane Stratas (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Oui. *a*) Ces documents n'étaient pas prêts au moment de la dissolution de la Chambre, le 29 mars. Or, selon le Règlement annoté et formulaire de la Chambre des communes du Canada de Beauchesne (page 261 de la 5e édition): «La dissolution frappe de nullité immédiate tous les ordres de dépôt encore en souffrance.» On a donc mis fin aux travaux de préparation de ces documents. *b*) Oui, et une copie a été mise à la disposition de l'honorable député.

● (0000)

AGRICULTURE—LA CIRCONSCRIPTION DE PEMBINA

Question nº 883—**M. Elzinga:**

1. Depuis 1974, le ministère de l'Agriculture a-t-il financé des projets dans la circonscription de Pembina et, le cas échéant, quels étaient, dans chaque cas, *a*) le nom du projet, *b*) son coût total, *c*) le montant de la contribution du gouvernement?

2. Le Ministère entend-il financer des projets dans un avenir rapproché et, le cas échéant, quels sont, dans chaque cas, *a*) le nom du projet, *b*) le montant approximatif de la contribution du gouvernement?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): 1. Non. *a*), *c*) aucun.

2. Non. *a*), *b*) aucun.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[M. Wise.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 12 décembre 1979, de la motion de M. Crosbie: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement ainsi que de l'amendement de M. Gray (p. 2294), et du sous-amendement de M. Rae (p. 2304).

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, je désire continuer mon discours d'hier. J'étais heureux de constater que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a déclaré tout à l'heure en réponse à mon honorable collègue qu'il allait annoncer cet après-midi les mesures concrètes qu'entend mettre en place le gouvernement progressiste conservateur. On attend les promesses progressistes conservatrices depuis sept mois, et j'ose espérer qu'il y aura quelque chose de substantiel et de réellement important pour les chômeurs canadiens. Je vois le ministre qui sourit et, je l'espère, nous serons ici pour l'écouter attentivement.

[*Traduction*]

Le gouvernement libéral avait fait d'énormes efforts pour réduire le chômage parmi les jeunes mais je pense qu'il est de notre devoir en tant que députés d'essayer de convaincre l'actuel gouvernement que si nous voulons que nos jeunes gens aient confiance dans l'avenir du Canada, nous devons leur prouver que nous nous préoccupons de leur sort.

Je pourrais parler des nombreux aspects du problème, que ce soit le fait que les coûts économiques qu'entraîne le chômage sont difficiles à évaluer ou encore de la distinction à établir entre les jeunes chômeurs qui vivent chez leurs parents et ceux qui sont adultes et doivent subvenir aux besoins d'une famille. Nous devons même tenir compte de certains jeunes étudiants qui, une fois leurs études terminées et ne trouvant pas de travail, cessent de chercher un emploi et deviennent oisifs. Songeons à la déception qu'éprouvent certains jeunes en découvrant que leurs deux, trois ou quatre années d'études ne débouchent sur aucun emploi pas même un qui ne soit que vaguement relié à leur formation. Pire encore est le cercle vicieux dans lequel ils tombent, car hormis pour les tâches manuelles les plus élémentaires, la plupart des employeurs leur demandent de l'expérience professionnelle qu'ils ne peuvent acquérir sans avoir exercé au préalable cet emploi.

[*Français*]

Selon le point de vue traditionnel il est surtout important de protéger les emplois des chefs de famille. Ce point de vue conserve toujours une partie de sa valeur.

Cependant l'évolution récente de notre société va plutôt dans le sens de l'égalité des chances pour tous. Un bon exemple, est le mouvement de libération de la femme. Il existe des cas de discrimination envers les jeunes mais, en général, les employeurs sont plutôt contraints à refuser les jeunes à cause des facteurs structuraux déjà mentionnés. Il est aussi évident que, à qualifications égales, les nouveaux venus sur le marché du travail auront plus de difficultés que les autres.

D'une façon ou d'une autre, il faut cependant admettre que les jeunes sont défavorisés sur le marché du travail. Il n'est pas nécessairement sain de voir se perpétuer une telle aliénation, avec comme seule excuse que la jeunesse est un état temporaire, monsieur l'Orateur. Des programmes spéciaux s'imposent pour aider les jeunes à s'intégrer à la vie active, pour autant qu'ils ne désavantagent pas d'autres groupes ou qu'ils ne tentent pas de les isoler davantage. Des arguments peut-être plus pratiques que celui d'offrir une chance égale à chacun soutiennent la mise en place de programmes spéciaux pour combattre le chômage des jeunes. Il est de toute première importance d'assurer une relève de la main-d'œuvre de haute qualité. Le découragement et la désillusion au premier contact avec la vie active peuvent promouvoir une attitude de révolte qui peut laisser longtemps ses traces chez les jeunes travailleurs. Le chômage et l'instabilité empêchent l'acquisition de bonnes habitudes de travail et tentent à isoler davantage les jeunes de la vie active.

Dans certains cas, le chômage des jeunes engendre une hausse de la criminalité. Ce problème est particulièrement aigü dans les grandes villes américaines et canadiennes où le chômage des jeunes engendre une hausse du nombre des suicides, de la violence, de la prostitution et de la consommation de drogues. Il devient très difficile après un certain temps de soustraire certains jeunes à leur métier illicite. Dans les pays européens les moins stables, par exemple en Italie, on craint que le chômage des jeunes puisse engendrer une montée de la violence et de l'anarchie. On pourrait continuer longuement, monsieur l'Orateur, à épiloguer sur le problème des jeunes, mais j'aimerais traiter d'autres questions en ce qui touche le budget.

● (1520)

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit dans mon discours hier, monsieur l'Orateur, le budget n'offre rien aux jeunes Canadiens que de vieilles promesses et de vagues solutions. Non, les mesures proposées agraveront le chômage et feront monter les prix à un niveau qu'ils n'ont pas atteint depuis l'époque des gouvernements conservateurs qui ont connu le sort que vous savez, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

On a un budget qui haussera d'environ $380 par année le coût moyen du transport et du chauffage pour une famille canadienne moyenne. Pour un producteur moyen de lait au Québec, il s'agit d'une hausse de près de $800 par année. Au mois d'avril dernier, à la Chambre de commerce de Québec, le chef progressiste conservateur, en pleine campagne électorale, annonçait qu'il allait augmenter la croissance économique du pays de plus de 5 p. 100, qu'il allait réduire le taux de chômage à 5½ p. 100 et qu'il allait ramener le taux d'inflation à 5 p. 100. Dans ce budget, monsieur l'Orateur, au lieu d'atteindre un objectif de croissance de 5 p. 100, les progressistes conservateurs prévoient dans leurs documents budgétaires une croissance moyenne de 3 p. 100 seulement jusqu'en 1985. Et c'est ce qu'ils prévoient, ce sera probablement moindre. Et pour 1980, le gouvernement prévoit dans ses documents budgétaires une croissance économique réelle de seulement 1 p. 100.

Au lieu de ramener le taux de chômage à 5½ p. 100 en 1985, les progressistes conservateurs ont préféré, comme l'indiquent les prévisions de leur budget, le faire passer de 7.3 p. 100 cette année à 8.3 p. 100 l'an prochain, et ils ne semblent même pas vouloir essayer d'en arriver au taux actuel, même en 1985. Au lieu de ramener l'inflation à 5½ p. 100, il est maintenant certain que les politiques conservatrices feront passer le taux actuel de 9.3 p. 100 à plus de 100 p. 100 au cours des deux prochaines années et qu'il n'y aura qu'un très faible ralentissement par la suite.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, il y a un autre aspect du problème que l'on doit examiner, soit celui des relations fédérales-provinciales. Depuis six mois, ce nouveau gouvernement prêchait une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales, une ère de consultation, de non ingérence et de collaboration. Avec ce budget, on voit quels résultats ont été obtenus, monsieur l'Orateur. Plusieurs premiers ministres, même conservateurs, condamnent le budget; d'autres premiers ministres, comme celui de la Colombie-Britannique, disent que sa tendance est ignorée par les mesures du budget gouvernemental. En ce qui concerne le Québec, la situation est très simple et se résume à cet en-tête de journal:

[*Traduction*]

«Budget will help PQ win votes: Parizeau».

M. Parizeau a dit hier que la mesure était insensée économiquement parlant. Du point de vue politique, elle fournit au Québec une «occasion en or» de montrer comment le fédéralisme dessert les intérêts du Québec . . .

Selon le gouvernement du Québec, la majoration de la taxe sur l'essence saignera la province de 600 millions de dollars, en annulant pratiquement les avantages que le Québec retire des subventions fédérales au pétrole importé.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on a demandé à l'honorable premier ministre d'intervenir dans le débat référendaire, on avait l'impression qu'il allait le faire pour les forces fédéralistes. Malheureusement, avec des déclarations comme celles de M. Parizeau, on voit que ça sera plutôt les forces indépendantistes qui vont profiter de la situation. Avec les mesures que comporte ce budget, monsieur l'Orateur, le gouvernement progressiste conservateur a réussi à créer chez les indépendantistes qui étaient en pleine crise d'unité un point de ralliement. Le ministre des Finances du Québec a déclaré qu'il entend exploiter ce budget au maximum pendant la période référendaire. Ce n'est pas cette participation-là, monsieur l'Orateur, qu'on demandait de l'honorable premier ministre. On voulait une participation qui aurait aidé les forces fédéralistes. Pour cette raison et bien d'autres, il me semble évident que tous les députés de l'opposition doivent tout faire pour défaire ce gouvernement le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

M. Bob Jarvis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, à titre de nouveau député, je suis fier de faire mon premier discours à la Chambre pour appuyer le budget du ministre des Finances (M. Crosbie). C'est le premier budget depuis plus de dix ans dans lequel un ministre des Finances et un gouvernement ont le courage et la force morale d'être honnêtes et francs envers le peuple canadien. Le budget expose nos problèmes en détail, prescrit les sacrifices à faire pour y remédier, nous met sur la voie de la réforme financière et détermine les étapes vers l'autosuffisance énergétique. Il reconnaît et remplit en même temps l'obligation et le devoir que nous avons de venir en aide à ceux que l'infirmité, l'âge ou des circonstances auxquelles ils ne peuvent rien ont rendu incapables de surmonter les difficultés de la dernière décennie.

Les dix dernières années ont été caractérisées par le chômage massif qui a atteint jusqu'à un million de chômeurs à un moment donné, par une inflation débridée de 10 p. 100 et plus pendant trois ans et par les prodigalités sans pareilles du gouvernement qui ont infligé aux Canadiens la dette publique per capita la plus élevée du monde industrialisé, une monnaie affaiblie et un déficit de la balance des paiements. Il résulte de tout cela qu'une génération entière de jeunes Canadiens voit ses gains hypothéqués et ses rêves détruits.

Le gouvernement libéral nous a légué ces années 1970 et c'est à ce legs que le budget s'attaque. Notre budget relève le défi et nous permet de travailler pour la prochaine décennie. Les Canadiens ne craignent pas les défis, ils sont prêts à rembourser les dettes accumulées par les libéraux au cours des années 1970. Il fallait uniquement leur poser le défi et les orienter dans la bonne voie. Or le ministre des Finances vient de leur indiquer la voie. Il appartient donc maintenant aux Canadiens eux-mêmes de relever le défi, ce défi dont dépend notre avenir.

Cet après-midi, j'ai l'intention d'axer mes observations sur la politique énergétique préconisée dans le budget. Je veux tout d'abord féliciter le ministre d'avoir modifié la loi de l'impôt sur le revenu de manière à permettre aux petites entreprises familiales non constituées en sociétés de déduire à titre de dépense le salaire versé au conjoint. Ma propre circonscription de Willowdale, située au nord du Toronto métropolitain, compte 1,374 entreprises familiales. La plupart des familles vivent dans Willowdale. Dans le passé, les libéraux ont pénalisé ceux qui, au prix de durs sacrifices, de longues et pénibles heures de travail, choisissaient d'exploiter leur propre petite entreprise. Jamais, avant le budget actuel, le gouvernement n'a reconnu à sa juste valeur le rôle de l'épouse et de la mère dans l'exploitation d'une entreprise familiale. Cette modification se faisait attendre depuis longtemps. Elle est accueillie avec la plus grande satisfaction dans Willowdale.

Dans son interminable réplique à l'exposé budgétaire, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a réclamé un retour aux années 70. Dans son discours, il a proposé essentiellement un retour aux dépenses excessives, à la sous-production, aux dettes énormes, aux taux de croissance faibles et à un taux d'inflation d'au moins 10 p. 100. Pourquoi pas? Le député de Windsor-Ouest est incapable de concevoir autre chose. Il a fait son apprentissage à l'école de ces politiques, et sa capacité d'entendement s'arrête là. Il a fait mention de la politique énergétique de notre gouvernement, disant, comme en fait foi la page 2267 du hansard, que les dispositions budgétaires concernant l'énergie sont:

> . . . une aberration temporaire qui ralentira la croissance et le progrès de l'économie canadienne qui étaient en bonne voie au moment où le gouvernement a changé le 4 juin.

Premièrement, je rappelle au député que c'était plutôt le 22 mai 1979.

Voyons un peu sur quelle voie nous engageaient les libéraux, au début des années 70. Sous leur règne, le Canada, qui était un pays exportateur de pétrole, est devenu importateur. Dans notre pays qui possède des ressources presque illimitées et inexploitées, ils ont réduit la prospection de nouvelles réserves ainsi que la recherche et le développement, au point que la production de pétrole brut léger n'est plus que de 1.2 million de barils par jour. On prévoit maintenant que la production de pétrole brut et de pétrole léger tombera à 750,000 barils par jour en 1985 et à 500,000 barils en 1990, si l'on ne fait pas de nouvelles découvertes; or, ils n'ont su mettre en œuvre aucun programme de recherche.

• (1530)

Les libéraux ont arrêté le pipe-line à la frontière entre l'Ontario et le Québec, privant ainsi les Maritimes et des parties du Québec des ressources énergétiques du Canada. Ils ont pris le pouvoir dans un pays riche en ressources et l'on laissé avec un déficit annuel de 2 milliards de dollars au titre du pétrole acheté aux pays de l'OPEP.

Si la politique des années 70 du député de Windsor-Ouest était restée en vigueur, les sorties de capitaux du Canada seraient passées de 2 milliards jusqu'à 8 et même 10 milliards en 1985. Ces sommes auraient tout simplement servi à acheter du pétrole de l'OPEP pour compenser la baisse de production provoquée au Canada par cette politique. Ces chiffres ne tiennent même pas compte de la hausse de $6 le baril annoncée aujourd'hui par l'OPEP. Voilà ce que les libéraux préconisaient. Ils disent qu'il n'y a pas de problème. Évidemment, ils ne voient pas de problème puisqu'ils pratiquent la politique de l'autruche.

Quels sont les faits, monsieur l'Orateur? Les Canadiens ont le droit de les connaître. Combien de pétrole produisons-nous en fait aujourd'hui? Combien de pétrole consommons-nous? Quels sont nos besoins? Où allons-nous et comment y parviendrons-nous? Je voudrais consacrer le temps qui me reste à expliquer ces faits à la population canadienne.

En 1978, le Canada a produit environ 1.6 million de barils de pétrole par jour et en a consommé environ 1.9 million, ce qui laissait un déficit de 300,000 barils par jour. Il a fallu dépenser beaucoup d'argent pour combler ce déficit de 300,000 barils.

La consommation jusqu'ici en 1979 a varié, mais les prévisions pour le dernier trimestre indiquent une consommation de 2.06 millions de barils par jour et une production de 1.82 million de barils, soit un déficit d'environ 240,000 à 250,000 barils de pétrole par jour qu'il nous faut acheter, monsieur l'Orateur.

Ayant isolé les Maritimes et une partie du Québec des sources d'approvisionnement, nous sommes obligés d'importer environ 600,000 barils de pétrole par jour pour répondre à leurs besoins. Sur cette quantité, environ 250,000 barils vont au Québec et 350,000 aux Maritimes. Il nous faut donc importer de l'étranger 600,000 barils de pétrole par jour puisque nous ne pouvons, par suite de la politique libérale, approvisionner l'Est en pétrole de l'Ouest.

Si nous voulons pouvoir répondre à nos besoins dans le domaine de l'énergie, si nous voulons garder une certaine identité, un certain amour-propre en tant que Canadiens, il est absolument essentiel d'adopter une politique visant à limiter notre consommation à deux millions de barils par jour. D'où la nécessité d'un certain nombre de programmes énergiques. Ces programmes comprennent l'économie, l'adoption de nouvelles sources d'énergie, l'utilisation d'autres sources, dont l'hydroélectricité, une étude de toute l'industrie de l'énergie nucléaire et l'emploi de sources d'énergie renouvelable. Cela concernerait aussi l'énergie solaire, éolienne et géothermique ainsi que l'énergie de la biomasse.

Je voudrais vous entretenir pendant les prochaines minutes de l'économie de l'énergie, monsieur l'Orateur. Il y a maintes façons de réaliser cet objectif. On peut recourir à l'exhortation, à la fixation des prix, à la réglementation, à l'affectation de crédits ou au rationnement. A ce jour, monsieur l'Orateur, le recours à l'exhortation n'a pas eu de succès au Canada, car les gouvernements libéraux précédents ont laissé croire aux Canadiens que nos réserves d'énergie étaient inépuisables et que nous pouvions les gaspiller à volonté. Bien entendu, monsieur l'Orateur, ce n'est tout simplement pas le cas.

Je voudrais faire consigner un chiffre effarant qu'on peut attribuer directement aux anciennes politiques libérales. Dans son exposé budgétaire de mardi soir, le ministre des Finances a déclaré qu'à ce jour, notre consommation d'essence a augmenté de plus de 4 p. 100 par année, alors qu'aux États-Unis, elle diminuait d'environ 4 p. 100. D'après les chiffres qu'on vient de publier pour le mois d'octobre, la consommation d'essence au Canada a subi une augmentation de 5½ p. 100. alors qu'aux États-Unis, pour la même période, elle diminuait de 8 p. 100. Nous n'économisons pas l'énergie. Nous n'utilisons pas nos ressources avec discernement alors qu'il faut absolument le faire.

En outre, monsieur l'Orateur, nous avons permis que nos prix soient en deçà du coût de production. Coup sur coup, les libéraux prétendent que nos réserves de pétrole dans l'Ouest sont inépuisables. Monsieur l'Orateur, les réserves de certains types de pétrole sont illimitées, il est vrai, mais il n'en va pas de même pour le brut léger moyen sur lequel nous avons compte jusqu'à ce jour. Tout notre approvisionnement futur devra provenir de régions inexplorées, de nos réserves d'huile lourde et de pétrole synthétique, de nouveaux gisements au large de la côte est du Labrador, dans le grand Nord, dans la mer de Beaufort, dans les îles de l'Arctique et, enfin, dans le delta du Mackenzie. Monsieur l'Orateur, la prospection de ce pétrole ne se fera pas aux mêmes coûts que pour le brut léger et moyen, il y a dix, huit ou cinq ans.

Les libéraux répètent à qui veut bien l'entendre que nous avons beaucoup de pétrole. Ils devraient en réalité se montrer honnêtes à l'endroit des Canadiens et leur dire que nos réserves de brut léger et moyen commencent à s'épuiser. Ce pétrole n'est pas cher, mais il ne nous en reste plus beaucoup.

Le prix du pétrole doit augmenter pour permettre aux prospecteurs de partir à la découverte de nouvelles sources dans le grand Arctique, au large de la côte du Labrador, et dans des régions où l'homme n'a encore jamais mis les pieds. C'est là que gît notre véritable richesse, c'est dans ces régions éloignées que se trouvent les ressources grâce auxquelles les Canadiens pourront accéder à l'autonomie sur le plan énergétique, et non pas dans les bureaux des technocrates libéraux. En même temps, il nous faut constituer des fonds qui serviront à enseigner aux Canadiens comment utiliser leurs ressources de façon plus judicieuse et plus efficace.

Nous devons libérer des fonds pour faciliter l'adaptation à de nouvelles sources d'énergie et pour aider ceux qui se retrouvent avec des revenus fixes suite aux politiques libérales de la dernière décennie et qui sont incapables de protéger leur niveau de vie. Pour la prochaine décennie, nous devons mettre des fonds à la disposition de ces gens pour qu'il leur soit possible de se chauffer et de se déplacer tout en conservant un niveau de vie raisonnable. Les fonds dont le gouvernement fédéral aura besoin à ces fins proviendront de l'augmentation du prix du pétrole.

Je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, que des discussions orageuses ont lieu au Canada depuis des semaines à propos d'une augmentation de $4 le baril, soit $4 de plus que le prix actuel à la production de $13.75 f. à b. à Toronto, qui porterait le prix à $17.75 le baril. Aujourd'hui même, les pays de l'OPEP ont effectivement augmenté le prix du pétrole sur le marché mondial de $6 américains ou de plus de $7 canadiens, pour porter le prix du baril de pétrole à $28.50 ou $29 en monnaie canadienne. A qui les libéraux veulent-ils en faire accroire quand ils disent que nous avons des quantités de pétrole? Le pétrole que nous avons n'est pas encore trouvé, ni exploité, ni commercialisé.

J'aimerais dire quelques mots de la production de pétrole tiré des sables bitumineux qui en contiennent d'énormes quantités. Il faut environ cinq ans pour construire une usine d'extraction de pétrole des sables bitumineux ou une usine de pétrole lourd. On prévoit présentement deux usines pour le Canada. Il faut environ 30,000 travailleurs par usine et la construction de chacune d'elle exige 15,000 années-hommes en travaux d'ingénierie. Le coût de chaque usine variera de 5.5 à 6.5 milliards de dollars, en dollars de 1979. Cela veut dire que la construction de ces usines coûtera 12 milliards de dollars à notre économie. Les Canadiens ne sont pas des imbéciles, monsieur l'Orateur. Ils savent qu'il faut réunir les fonds et les laisser aux mains des sociétés privées pour que celles-ci soient en mesure d'acquitter les énormes dépenses nécessitées par la construction de ces usines. Ce sont des entreprises qui demandent beaucoup de temps et qui présentent des risques inouïs, compte tenu des problèmes inhérents à la construction dans ces régions éloignées du pays.

De plus, monsieur l'Orateur, il nous faudra trouver le moyen de transporter nos ressources de façon plus équitable et appropriée. Je ne puis comprendre, qu'un gouvernement le moindrement intelligent puisse avoir arrêté le réseau de distribution à la limite de l'Ontario et du Québec. C'est pourtant ce que l'on a fait. Il incombe maintenant au gouvernement actuel de trouver un moyen de transporter nos ressources vers d'autres régions du pays. Nous devons acheminer le gaz naturel vers le Québec et les Maritimes et nous devons trouver un moyen plus équitable de répartir nos ressources énergétiques. Nous ne devons pas laisser des régions du pays entièrement isolées et dépendantes des approvisionnements étrangers alors que la conjoncture internationale est tout à fait instable et explosive.

● (1540)

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) a en outre annoncé aujourd'hui, au cours de la période des questions, un programme de substitution du gaz naturel au pétrole. Il a fait allusion à un programme de conversion au gaz qui serait annoncé en temps opportun. Nous devons convaincre les Canadiens qu'il est tout à leur avantage d'utiliser le gaz naturel si abondant chez nous.

Le député d'Outremont (M. Lalonde) a déclaré qu'il était scandaleux de vendre nos ressources de gaz naturel. C'est absurde. Comme l'ont démontré les travaux de prospection exécutés entre 1975 et 1978, nous possédons d'énormes réserves de gaz naturel et les producteurs n'ont encore retiré aucun profit des milliards de dollars qu'ils ont investis dans ces travaux.

Permettez-moi de faire quelques brefs commentaires au sujet de nos réserves de gaz. A l'heure actuelle, le Canada produit annuellement 2.5 billions de pieds cubes de gaz naturel. Or, nous n'en utilisons que 1.5 billion. Nous exportons, pour le moment, l'excédent vers les États-Unis dans le cadre de notre programme d'exportation et de notre programme commercial d'échange contre le pétrole dont nous avons besoin.

Nous exploitons des gisements de 72 billions de pieds cubes. Nous avons aussi des gisements connus et probables dans l'Arctique supérieur. Nous avons des gisements connus de 15 billions de pieds cubes et d'autres probables de quelque 150 billions de pieds cubes dont il serait possible de récupérer 50 p. 100. Nous avons maintenant découvert des réserves de gaz de 400 billions de pieds cubes. Nous nous sommes rendu compte qu'aux prix actuels du pétrole et du gaz naturel, compte tenu du budget déposé mardi soir, il sera rentable de récupérer 40 à 50 p. 100 des réserves de gaz naturel des contreforts des Rocheuses en Alberta. Nous avons assez de gaz naturel pour répondre à tous les besoins immédiats et à venir du Canada et pour faire face à la demande accrue qu'entraînera la conversion au gaz naturel d'ici la fin du siècle.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis (Willowdale): Nous devrions tous remercier le ciel de ces réserves car si elles n'existaient pas, songez un instant au désastre qu'aurait entraîné la politique pétrolière des libéraux.

Une voix: Parfaitement.

M. Jarvis (Willowdale): Parallèlement au déroulement de ce programme de conversion au gaz naturel, nous allons devoir réévaluer nos ressources hydro-électriques au Canada et en faire l'inventaire pour savoir exactement où et de quelle façon les utiliser.

Le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral étudient actuellement un projet hydro-électrique dans le cours inférieur du Churchill à Terre-Neuve et qui devrait permettre d'accroître la puissance des réseaux électriques des Maritimes et du Québec. Mais nous ne devons pas nous en arrêter là. Nous devons étudier tous les moyens dont nous disposons dans ce domaine.

Dans les Maritimes nous devons également profiter de nos ressources en charbon et nous en servir pour produire de l'électricité. Il est vraiment déplorable de constater, monsieur l'Orateur, que dans les Maritimes, l'électricité est produite de la façon la plus inefficace et la moins économique possible. A l'Île du Prince-Édouard par exemple toute l'électricité est produite par des génératrices fonctionnant au gazole et non pas grâce à du charbon, des barrages ou toute autre source. Nous devons étudier le coût que représente pour les usines des Maritimes l'abandon des génératrices d'électricité fonctionnant au gazole et l'adoption d'autres sources d'énergie incluant le charbon. Les réserves de charbon constitueront l'énergie de base dans les Maritimes dès que l'on aura résolu le problème environnemental qui s'y rattache et qui est tout aussi prioritaire.

En outre, il faut réévaluer la question de l'énergie nucléaire au Canada. Actuellement, l'électricité produite dans les centrales nucléaires représente environ 3.5 p. 100 de la production totale d'énergie au Canada. Il faut examiner cette question et décider s'il y a lieu de développer le programme nucléaire, mais il nous faut trouver au préalable de meilleures méthodes d'exploitation et d'entretien des centrales, ainsi qu'un moyen pratique de se débarrasser des déchets nucléaires. Le devoir qui nous incombe à titre de gouvernement est de trouver une solution valable à tous ces problèmes, afin que les Canadiens comprennent que nous utilisons constamment nos ressources de façon appropriée, efficace et sûre.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis (Willowdale): L'avenir énergétique du monde est sombre si nous continuons à gaspiller les ressources non renouvelables.

Le Canada est riche en ressources, mais le reste du monde ne l'est pas. Il y a une pénurie mondiale de sources non renouvelables d'énergie ou d'hydrocarbures. Comme je l'ai dit, le Canada est riche, mais nous ne vivons pas isolés du reste du monde. Nous ne pouvons nous enfermer dans une tour d'ivoire en disant que nous ne sommes pas les gardiens de nos frères. En tant qu'êtres humains, nous avons des devoirs envers nos semblables et nous devons nous en acquitter. Il incombe donc au gouvernement de trouver les moyens d'utiliser d'une manière efficace, sûre et appropriée les sources renouvelables d'énergie qui abondent dans la nature, et c'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a annoncé la création d'une banque d'énergie.

Nous ne pouvons nous désintéresser du processus de la biomasse qui consiste à récupérer l'énergie de la matière végétale. Nous devons étudier sérieusement l'énergie solaire et les moyens de l'exploiter efficacement. C'est l'une des raisons pour lesquelles mon ministère, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et d'autres s'occupent activement de l'énergie solaire. Nous devons aussi songer à capter l'énergie éolienne et géothermique. Un certain nombre de programmes dans ces domaines sont au stade expérimental. Toutefois, l'exploitation de ces sources d'énergie va coûter très cher.

Si je puis m'exprimer ainsi, monsieur l'Orateur, je dirai qu'il y a de bonnes et de mauvaises nouvelles. Les bonnes nouvelles, c'est que le Canada possède de nombreuses ressources renouvelables et les mauvaises, c'est qu'il est coûteux de les exploiter. C'est là le revers de la médaille. Mais les Canadiens ne sont pas fous; ils ne veulent plus agir comme des autruches. Les Canadiens veulent prendre le taureau par les cornes. C'est pourquoi nos concitoyens sont satisfaits, aujourd'hui, du budget présenté par le ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis (Willowdale): Monsieur l'Orateur, cette question comporte de multiples aspects et je voudrais revenir à la marotte des libéraux, soit à la hausse de 18 cents de la taxe d'accise sur l'essence.

Mardi soir, le ministre des Finances a cité le prix du pétrole en convertissant les chiffres de 1954 en dollars de 1979. Je voudrais poser le problème d'une manière légèrement différente. Je voudrais faire remarquer une chose aux députés de la Chambre et aux Canadiens, en prenant comme point de comparaison un dollar constant. Prenons, par exemple, le dollar de 1971, faisons la part de l'inflation et voyons ce que nous pouvons acheter. Prenons ensuite le dollar de 1971 et reportons-nous à 1949, puis à 1979; nous aurons ainsi la courbe exacte de l'évolution du prix du gallon d'essence.

En prenant toujours comme référence le dollar de 1971, on s'aperçoit qu'en septembre 1949 l'essence se vendait 68c. le gallon au pays et qu'en septembre 1979, elle se vendait 58c. le gallon. Le prix avait donc baissé de 10c. A ma connaissance, l'essence est le seul produit dont le prix ait baissé.

Si l'on ajoute maintenant à ces 58c. les 18c. d'augmentation, on arrive à un total de 76c. le gallon, ce qui est le prix le plus bas dans le monde industrialisé, et de loin. Les Américains envisagent de fixer le prix de l'essence à plus de $2.10 le gallon à compter du 1er janvier; je parle de dollars canadiens et de gallons impériaux. Et pourtant, les libéraux se plaignent encore d'une hausse de 18c.

Les Canadiens savent que le gouvernement actuel a hérité d'un énorme déficit, de dépenses excessives et de dettes qui doivent être contractées à l'étranger et remboursées. Mais ils comprennent que nous avons tous le devoir de relever le défi des années 80 et de devenir autosuffisants.

● (1550)

Je suis fier que ce budget ait été adopté par mon parti. Je peux dire, sans avoir peur de me tromper, que la population de Willowdale l'a accepté. J'en ai reçu des échos. J'ai lu les journaux. Je crois que mes amis de l'autre côté aimeraient beaucoup renverser le gouvernement ce soir. Si c'est ce qu'ils ont l'intention de faire, alors qu'ils le fassent. Mais je tiens à leur dire qu'après avoir pris connaissance du budget, la population de Willowdale est disposée à nous réélire.

[*Français*]

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, nous avons à examiner le budget que le ministre des Finances a déposé à la Chambre mardi soir. Il est bien entendu que nous devons en faire une analyse objective, puisque les décisions que nous aurons eus à prendre au cours des prochaines heures, au cours des prochains jours, peuvent être déterminantes à bien des égards. Monsieur le président, lorsqu'on a à examiner un budget au niveau gouvernemental, c'est un peu comme lorsqu'on a à examiner le budget d'une entreprise.

Il est assez difficile d'analyser un budget de façon objective, si on n'a pas le bilan complet de la situation. En ce qui me concerne, j'ai encore beaucoup de choses à apprendre, mais je n'ai pas vu souvent les directeurs, les membres de conseils d'administration d'une entreprise examiner le budget de l'entreprise sans avoir le bilan complet, parce que le bilan peut indiquer où on en est, et par une comparaison des bilans antérieurs, on peut voir justement où nous en étions, de façon à examiner le chemin parcouru. Ce chemin parcouru peut nous indiquer si nous sommes dans la bonne direction. Ce n'est qu'à ce moment-là et pas autrement, qu'on peut analyser complètement, objectivement un budget d'une entreprise. Alors je constate qu'ici, au Parlement canadien, il y a une grande lacune. On ne nous présente pas le bilan de l'état général de la situation du pays. On fait une brève analyse, plus politique qu'autrement, au lieu de nous donner justement ces grandes indications, ce grand bilan, pour nous expliquer clairement où nous en sommes, de façon à pouvoir déterminer, en toute objectivité, quelles sont les décisions que nous devons prendre et de quelle façon nous devons corriger la situation afin que le Canada soit en mesure de faire face aux défis de l'avenir.

Or pour être capable de bien juger un budget, il faut examiner l'état de l'économie. Le bilan est passablement absent. L'ancien gouvernement ne s'en est pas préoccupé beaucoup non plus. Il faut examiner le pays et les régions pour être en mesure de déterminer où sont les déséquilibres. Il faut examiner évidemment les conjonctures mondiale et internationale, parce que nous avons des partenaires, non seulement sur le plan des nations mais également des partenaires commerciaux. Il faut examiner aussi l'état des finances gouvernementales. Je peux dire, monsieur l'Orateur, que l'état des finances gouvernementales n'a rien de réjouissant, mais je n'ai pas le temps de faire l'analyse de toutes les décisions qui ont été prises dans le passé, lesquelles ont entraîné les finances du pays dans l'état dans lequel elles se trouvent.

Qu'il suffise de nous souvenir d'une réalité historique. Je dis bien une réalité historique. Au cours des 60 dernières années le pays a été gouverné pendant 50 ans—je dis bien 50 ans—par les libéraux.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Roy (Beauce): Je vois des gens qui crient «bravo» de l'autre côté, et j'ai cru reconnaître qu'il s'agit des libéraux. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas étonnant parce qu'ils viennent de démontrer leurs connaissances et leur compétence, mais leur absence totale de compréhension de la réalité dans laquelle nous vivons.

Monsieur l'Orateur, il faut ensuite dresser les grandes lignes. Il faut un programme d'avenir. Il faut de grandes orientations. Il faut des plans d'ensemble. Ils pensent seulement à voter et à faire de la petite politique. Monsieur l'Orateur, voudriez-vous les rappeler à l'ordre? Je ne pense pas depuis que je siège à la Chambre, avoir interrompu un collègue. Je constate que ce sont encore les mêmes qui n'ont jamais le courage de prendre la parole à la Chambre pour prendre les intérêts de leurs électeurs, qui passent leur temps à m'interrompre lorsque je commence à parler.

M. Roy (Laval): Monsieur le président, je pense que j'ai pris l'intérêt de mes électeurs à maintes reprises, et je défie le député de démontrer que les interventions que j'ai faites à la Chambre sont plus nombreuses que les siennes. Alors je n'accepte absolument pas ce qu'il vient de dire.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre!

M. Roy (Beauce): De deux choses l'une: ou les interventions du député n'étaient pas à point, ou il n'avait pas d'influence. Monsieur l'Orateur, dans quel état se trouve l'économie du pays? Nous avons un taux de chômage inacceptable. Un pays comme le nôtre, continuellement aux prises avec un tel taux de chômage, ne peut pas faire autrement que de paralyser l'action gouvernementale et grever les budgets publics. Le gouvernement se prive ainsi de quelques milliards de dollars annuellement, alors que ces personnes ne demandent pas autre chose que de pouvoir travailler et être des citoyens à part entière pour pouvoir justement être un actif pour leur famille, leur région, leur province et leur pays. Quand on ne peut pas offrir ce genre de choses c'est signe qu'il y a quelque chose qui ne marche pas.

Monsieur le président, nous sommes aux prises avec un taux d'inflation sans précédent. Ah, il y aura bien des excuses pour dire que nous vivons dans un grand contexte. Mais nous ne devons pas oublier une chose, c'est que les problèmes internationaux comme tels n'existent pas. Ce ne sont que des problèmes nationaux qu'on a transposés sur le plan international. Les décisions ne sont pas sur le plan international, elles sont sur le plan national. Chaque pays devra avoir le courage nécessaire d'assumer ses responsabilités ainsi que de prendre les dispositions qui s'imposent et de se donner véritablement un leadership, une volonté d'agir, et si les mécanismes font défaut, de les améliorer pour se donner les institutions et les outils nécessaires pour être en mesure de travailler et obtenir des résultats. Monsieur le président, au sujet de notre dollar on allait sauver en quelque sorte, en partie du moins, l'économie canadienne, parce qu'on allait maintenir le taux du prix du pétrole à 85 p. 100 du taux de celui de Chicago, et le dollar vaut 85 cents. Si je sais bien compter cela veut dire $1 le dollar américain, je ne vois pas ce que cela change.

Sur le plan énergétique, quelle est la politique gouvernementale? Quelle était la politique de l'ancien gouvernement? Est-ce que les problèmes d'aujourd'hui sont nés hier, ou datent-ils des mois et des années passés? Qu'est-ce qu'on a fait de la prévision de l'avenir? Qu'est-ce qu'a fait le nouveau gouvernement depuis le 22 mai alors que la population a rejeté l'ancien et décidé de se donner un nouveau gouvernement plein de bonne volonté avec beaucoup de promesses pour susciter énormément d'espoir auprès de la population?

● (1600)

Et aujourd'hui, où en sommes-nous sur le plan énergétique? On commence par aller puiser dans les poches des contribuables pour annoncer des intentions avant d'annoncer des programmes précis, s'ils restent à venir. Et pourtant je pense qu'ils ont été assez longtemps dans l'opposition, nos collègues qui sont actuellement à la direction des affaires du pays, pour avoir eu le temps d'examiner les dossiers. Je pense qu'ils sont restés suffisamment longtemps dans l'opposition avec les budgets dont ils ont pu disposer pour se préparer un programme politique. Je pense que depuis qu'ils sont au pouvoir ils ont quand même eu suffisamment de réunions au conseil des ministres, dans les divers comités, pour annoncer à la population en même temps que l'on annonce le budget, sinon quelques jours auparavant, ce qu'ils ont décidé, ce à quoi on doit s'attendre. Pendant ce temps-là le contribuable paie, le taux de chômage est élevé, le taux d'inflation est catastrophique, la faiblesse du dollar existe et la politique énergétique est un domaine extrêmement important, qui suscite énormément d'inquiétude au sein de la population. On attend toujours.

Monsieur le président, relativement au chômage, on cherche une formule magique, unique, à la grandeur du pays, alors que le taux est très élevé dans les provinces Maritimes, un peu moins élevé mais encore trop au Québec, et moins élevé dans les autres régions du pays. Il faudrait quand même penser que dans ce grand pays des gouvernements provinciaux sont capables d'assumer leurs responsabilités d'agir. Et au lieu d'empiéter sur leur juridiction, on devrait leur fournir des moyens pour qu'ils puissent les assumer. C'est de cette façon qu'au lieu de se battre contre ces gouvernements, quels qu'ils soient, on travaillera en collaboration avec eux, qu'il s'agisse de gouvernements créditistes, libéraux—et il n'y en a plus au pays—de conservateurs ou néo-démocrates.

Quant à l'inflation, on pourrait en dire beaucoup. On a demandé au ministre des Finances (M. Crosbie) à la Chambre s'il était d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada qui vient d'annoncer une troisième hausse consécutive des taux d'intérêt. Alors sur demande de l'opposition, le comité des finances, du commerce et des questions économiques a siégé, le gouverneur de la Banque du Canada est allé témoigner à la suite de l'invitation qui lui a été envoyée, le ministre des Finances s'est rendu, et voici ce qu'a déclaré l'honorable ministre des Finances, comme on peut le lire à la page trois:

> Une troisième raison qui explique le niveau actuel des taux d'intérêt est le déficit important et croissant de notre balance courante. Ce déficit ne peut pas, lui non plus, être diminué rapidement et, tant qu'il persistera, il devra être compensé par des entrées suffisantes de capitaux . . .

Et le ministre de continuer:

> Les taux d'intérêt élevés contrecarrent l'inflation en décourageant la dépense excessive. A mesure que la demande diminue, les entreprises font face à des pressions concurrentielles, aidant ainsi à contenir les autres prix et coûts.
>
> Dans la mesure où il s'agit d'une relation directe de cause à effet entre les taux d'intérêt et l'inflation, il serait plus exact de dire que l'inflation est la cause . . .

. . . pas «est la principale cause» . . .

> . . . il serait plus exact de dire que l'inflation est la cause de taux d'intérêt élevés que le contraire.

Qu'est-ce que nous annonce le ministre des Finances? Monsieur le président, dans le domaine énergétique il faudra que le gouvernement sache très bien qu'il y a des inégalités dans les régions, qu'à ce niveau il existe des problèmes différents et qu'il faudra que l'on cesse d'aller prendre des tonnes de capitaux énormes dans certaines régions pour les transférer dans d'autres. Il faudra qu'il y ait des compensations, qu'on invente des formules, qu'on trouve des réponses de façon qu'il y ait un équilibre économique qui tienne compte des valeurs, des capacités et des ressources dont disposent en abondance de façon différente les régions et les provinces qui forment le Canada. Monsieur le président, dans le monde, nous entrons dans une ère nouvelle caractérisée par une pénurie de ressources, et le Canada est un des plus grands réservoirs de ressources au monde. Qu'est-ce qu'on fait pour que les ressources canadiennes puissent être bénéfiques pour les Canadiens?

Est-ce que nos immenses ressources contribuent à créer plus d'emploi, plus de travail pour la population? Est-ce que nos ressources contribuent à faire moins de pression sur le budget des gouvernements pour entraîner une diminution des taxes et des impôts, de façon que la population puisse en profiter? Est-ce qu'on assiste à une politique budgétaire qui nous permettrait de connaître des déficits beaucoup moins élevés que ceux que nous connaissons? A chacune de ces trois questions, monsieur le président, la réponse est négative.

Il est aussi un autre facteur dans le domaine industriel dans le monde, c'est l'importance des semi-conducteurs. On sait très bien à l'heure actuelle qu'aux États-Unis, c'est devenu la deuxième industrie. Quelle est la place occupée par le Canada dans ce domaine-là? Voilà encore des questions auxquelles nous n'avons pas de réponse. Nous avons des partenaires commerciaux qui vivent dans l'incertitude. Et même après l'exposé budgétaire du ministre, même si on fait abstraction de l'odieuse taxe sur les carburants, il n'y a pas plus de certitude. Même s'il y a quelques petits aménagements, il n'y a pas plus de certitude qu'auparavant. Pourquoi? Parce que justement il n'y a pas de politique d'ensemble. Il n'y a pas de plan d'ensemble. Quant à notre baisse de croissance, monsieur le président, elle est catastrophique.

Monsieur le président, nous aurions eu besoin d'un budget pour combattre le chômage et diminuer l'inflation, un budget qui se serait adressé au déficit de la balance des paiements, un budget qui aurait ébauché un véritable programme énergétique. Nous aurions été en lieu de nous attendre à des stimulants des grands travaux, ce qui accroîtrait notre autonomie énergétique. Pour la baie de Fundy, par exemple, qu'est-ce qu'on nous a annoncé? Absolument rien! Le pipe-line nord-sud! Le pipe-line est-ouest! On a encore été étrangement silencieux de ce côté-là. Nous aurions été également en droit de nous attendre à des stimulants à l'industrie manufacturière qui diminueraient le déficit de la balance des paiements de façon à rééquilibrer la partie manufacturière de la balance commerciale.

Monsieur le président, j'ai en main des tableaux assez éloquents pour les années 1978 et 1979, mais j'aimerais faire une comparaison entre les mois de septembre et octobre 1979. Alors que nous avons des exportations de l'ordre de 15 milliards de dollars en produits finis non comestibles, nous avons un produit fini non comestible des importations pour le même mois de septembre 1979 de 28 milliards 222 millions de dollars, ce qui laisse un déficit de 13 milliards 100 millions de dollars. Est-ce cela s'est amélioré en octobre? En octobre, nous avons eu des exportations—et ce sont toujours les produits finis non comestibles—de 17 milliards 166 millions. Et nous avons un produit fini non comestible des importations, en octobre 1979, de 31 milliards 669 millions de dollars, ce qui laisse un déficit de 14 milliards et demi dans un seul mois; en septembre et octobre, on constate une augmentation de notre déficit commercial en produits finis non comestibles de 1 milliard et demi. Le ministre des Finances a été étrangement silencieux sur ce facteur qui, à lui seul, devrait susciter un débat d'urgence à la Chambre des communes, des mesures d'urgence, un programme d'urgence, alors que nos problèmes sont des déficits à la balance des paiements, alors qu'on a des déficits budgétaires énormes à cause du taux de chômage trop élevé. A cause de ces déficits nous devons subir des taux d'intérêt exorbitants qui frisent la piraterie. Qu'est-ce qu'on nous annonce? On nous présente un budget provincial. Ayant évidemment étudié neuf budgets à l'Assemblée nationale du Québec, je savais que de par les juridictions provinciales, de par ce qui est dévolu de pouvoirs aux provinces, ils sont limités évidemment aux pouvoirs fiscaux et la marge de manœuvre est déterminée par le pouvoir fiscal. Le ministre des Finances nous a fait un discours à l'image même des discours de budget des ministres des finances provinciaux, parce qu'il s'est limité exclusivement au pouvoir fiscal. Lorsque j'ai décidé d'œuvrer sur la scène fédérale, je m'étais dit que dans le Parlement canadien, nous allions pouvoir étudier le grand dossier, que les grands leviers économiques sont à Ottawa, de par la Constitution canadienne, et qu'à Ottawa, il y avait des outils extraordinaires, lesquels avec une sage utilisation permettraient une relance de l'économie canadienne, une réorientation vers l'avenir et qu'en vertu de ces pouvoirs nouveaux, dont le gouvernement fédéral disposait, au lieu d'utiliser son pouvoir de dépenser pour s'introduire dans les juridictions provinciales et limiter encore davantage les pouvoirs fiscaux des provinces, bien qu'il en vienne effectivement à regarder l'avenir et à faire en sorte que les provinces soient les partenaires du gouvernement fédéral.

Au lieu de cela, on a continué la politique innovée par l'ancien gouvernement à l'effet de s'en aller dans un champ fiscal qui, jusqu'alors, sauf une exception en 1920, avait été laissé aux provinces. Et ces mêmes gens, aujourd'hui, blâment le gouvernement. Ils ont eu l'audace, il faut dire, j'aurais même des mots plus violents à l'esprit, monsieur l'Orateur, je me limiterai, ils ont eu l'audace de présenter une motion. Il faut lire cette motion:

Et que la Chambre condamne sans réserve le gouvernement d'avoir carrément renié les promesses électorales qu'il avait faites . . .

Monsieur l'Orateur, la Chambre blâme le gouvernement d'avoir présenté un budget qui accordera injustement et inutilement aux Canadiens à faibles et moyens revenus des prix plus élevés pour l'essence et le mazout, ainsi qu'une hausse d'impôt. Mais, monsieur le président, on a pris bien soin, on a été d'une extrême subtilité, d'une prudence absolue même à ce sujet, de ne pas blâmer le gouvernement sur un point précis, la taxe de 25 cents, parce que l'ancien gouvernement, l'opposition officielle qui veut renverser le gouvernement à tout prix, en espérant prendre sa place, ne veut pas s'engager à retirer cette taxe, si jamais il devait revenir au pouvoir. On accusera évidemment les autres de l'avoir imposée. Mais ils ne veulent pas se compromettre, ils font bien attention, ils sont bien prudents, parce qu'ils ont bien l'intention de la garder. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Je n'ai pas entendu un seul membre du parti libéral déclarer à la Chambre qu'il s'engage à enlever la taxe.

Monsieur le président, c'est tout de même curieux de faire un petit retour dans le passé et examiner le contenu des déclarations qui ont été faites par des ministres. Je me réfère au compte rendu officiel des *Débats* du 2 juillet 1975, à la page 7409. M. Turner, qui était alors ministre des Finances, en parlant de la taxe énergétique de 10 cents imposée par l'ancien gouvernement, l'opposition officielle, qui se dit scandalisée aujourd'hui, mais ses députés n'osent même pas se regarder dans le miroir, ils auraient honte! Voici ce que disait l'ancien

ministre des Finances «rouge», pas le ministre des Finances «bleu», et je cite:

Cette mesure contribuera aussi considérablement à conserver de l'énergie, ce qui est un objectif que visent certainement tous les Canadiens . . . A cette fin, la taxe d'accise spéciale sur l'essence, imposée au niveau du fabricant ou de l'importateur, sera remboursée à tous les usagers exempts.

On avait annoncé des petites mesures. Et, monsieur l'Orateur, si on continue un peu plus loin, on constate que le ministre des Finances de l'époque, je suis toujours à parler d'un ministre des Finances libéral:

Comme je le disais auparavant, monsieur l'Orateur, le chef conservateur progressiste . . .

Parce qu'il s'attaquait effectivement à l'opposition . . .

. . . a soutenu que les subventions au pétrole ne devraient pas être financées par une taxe d'accise sur l'essence, parce que cela créerait des rancunes entre les provinces de l'Est et les provinces de l'Ouest.

● (1610)

Mais ce qui est encore plus étonnant—là je pense que nos collègues progressistes conservateurs ne m'applaudiront pas, ce sont peut-être les libéraux qui peuvent m'applaudir—M. Stanfield, le chef de l'opposition d'alors, disait et je cite:

Il l'a admis. Mais que fait-il? Il n'essaie pas de combattre cet effet. Il décide immédiatement d'aggraver l'effet inflationniste de l'augmentation du coût de l'énergie . . . même s'il reconnaît que l'augmentation du prix du pétrole et du gaz à la tête du puits est inflationniste et créera des pressions inflationnistes . . . Le ministre a toutefois déclaré qu'il ne pouvait fournir d'évaluation à la Chambre quant à la quantité d'essence qu'on pourrait ainsi conserver.

Le ministre actuel ne l'a pas fait non plus.

La taxe de 10c. . . .

C'était 10c. à l'époque et on s'insurgeait bien sûr, comme nous nous serions insurgés nous.

. . . n'améliorera pas plus la situation de l'offre. Elle n'encouragera pas les compagnies à prospecter du pétrole ou du gaz. Elle ne fera rien pour améliorer la situation de l'offre dont le ministre a toujours parlé . . . .Cette taxe de 10c. le gallon sur l'essence ne fera rien pour augmenter l'approvisionnement en essence au Canada et je suis sûr que le ministre n'ira même pas le prétendre.

Et plus loin, je parle toujours du chef du parti progressiste conservateur, chef de l'opposition officielle à l'époque.

Cette taxe de 10c. imposée au niveau du détaillant est très flagrante . . .

C'est curieux comme on manque de mémoire.

. . . très visible et très dure dans ses effets sur le consommateur et le contribuable;

C'est-à-dire une taxe de 10c. mais on l'augmente à 25c.

. . . il ne fait pas de doute qu'elle contribuera à inciter le salarié à réclamer des hausses de salaire plus fortes qu'il ne l'aurait fait normalement.

Si une taxe de 10c. a pour effet de forcer le contribuable à demander des augmentations de salaire, comment une taxe de 25c. n'aurait-elle pas la même conséquence? J'aimerais qu'on nous réponde du côté gouvernemental, puisque avec le pouvoir, j'espère au moins qu'on a un peu de connaissance.

Elle ne peut pas avoir d'autres effets. Cette mesure, loin de favoriser la modération, aura nettement un effet contraire . . .

Ainsi la taxe imposée au grossiste n'est pas seulement inflationniste mais elle augmente également les frais de commercialisation du produit . . .

Une taxe sur l'essence est justifiée . . .

[M. Roy (Beauce).]

Écoutons bien celle-là, c'est une bonne citation de l'honorable chef de l'opposition de l'époque, sur laquelle je suis entièrement d'accord.

Une taxe sur l'essence est justifiée quand elle est imposée par les provinces en vue de la construction de routes. Elle est justifiée quand elle est imposée par les provinces aux usagers de la route.

Les progressistes conservateurs disaient ces choses-là au moment où ils étaient dans l'opposition. Ils dénonçaient une taxe de 10c., aujourd'hui ils sont au pouvoir, cinq ans plus tard, et ils imposent la même taxe, mais de 25c. qu'ils dénonçaient hier. C'est la logique! On appelle ça en politique un esprit de continuité. La ligne continue et on se demande pourquoi par la suite les contribuables sont aux prises avec toutes sortes de problèmes. Je pourrais citer encore bien des choses, mais bien pour dire, puisqu'on n'aura pas l'occasion de revenir là-dessus dans ce débat, que la motion présentée par l'opposition officielle manque de logique et de sincérité. C'est de l'hypocrisie qui n'a pas d'autre objet que de vouloir encore une fois tromper la population et d'essayer de faire croire qu'après six mois on a suffisamment réfléchi pour avoir le ferme propos.

Monsieur l'Orateur, au sujet du Nouveau parti démocratique, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Les néo-démocrates ont eux aussi présenté une motion, non pas une motion pure, une motion simple, non pas une motion d'amendement, mais une motion de sous-amendement, parce que le Règlement le permet. Le Règlement ne nous permet pas de présenter une motion d'amendement ou de sous-amendement. Si nous en avions eu l'occasion, si le Règlement l'avait permis, nous aurions proposé un sous-amendement, et on aurait vu les trois autres partis se liguer contre nous, parce qu'on ne veut pas s'attaquer aux racines du mal, on ne veut pas s'attaquer au problème fondamental.

Et que dit la motion néo-démocrate?

«et que la Chambre condamne sans réserve le gouvernement d'avoir carrément renié les promesses électorales qu'il avait faites d'abaisser les taux d'intérêt, de réduire les impôts et de stimuler la croissance économique, sans que les Canadiens l'aient mandaté pour opérer pareil revirement.

Une motion de blâme pure et simple. Quelle est la proposition des néo-démocrates? Que feraient-ils, eux, s'ils détenaient la gouverne des affaires du pays demain matin?

Monsieur l'Orateur, j'avais toujours cru, avant mon entrée à la Chambre des communes, que le parti néo-démocrate était un parti sérieux, mais depuis que je suis à la Chambre, je les entends dénoncer les taux d'intérêt, je les entends dénoncer l'inflation, je les entends dénoncer le chômage, je les entends dénoncer tout. Mais je suis encore à les écouter, et à attendre qu'ils proposent quelque chose. Est-ce que c'est un parti de dénonciateurs ou est-ce un parti qui a quelque chose à offrir? Franchement, je pense que c'est assez décevant. Heureusement que les débats sont télédiffusés, la population pourra s'en rendre compte. Je n'ai pas encore vu une seule proposition des néo-démocrates pour dire ce qu'ils feraient s'ils avaient la direction des affaires du pays. Ils dénoncent tout. Ils sont des médecins qui connaissent les maux mais qui ne connaissent pas les remèdes.

● (1620)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. J'ai le regret d'informer le député que son temps de parole est écoulé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): En l'absence de consentement unanime, j'accorde la parole au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras).

Une voix: Laissez le député de Beauce continuer.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. J'ai accordé la parole au député de Thunder Bay-Nipigon, car le temps de parole du député de Beauce était écoulé et la Chambre n'a pas consenti unanimement à le laisser poursuivre. Le député de Rimouski (M. Allard) invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Ouellet: Il y a eu consentement unanime!

M. Allard: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): L'honorable député de Rimouski invoque le Règlement.

M. Allard: Monsieur le président, j'ai cru comprendre, lorsque vous avez indiqué à l'honorable député de Beauce que son temps de parole était écoulé, qu'il y avait consentement unanime pour que le député puisse terminer son discours dans deux minutes.

Des voix: D'accord!

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): Je vais de nouveau poser la question à la Chambre. Plaît-il à la Chambre de laisser poursuivre le député de Beauce? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'abuser de la permission, mais, bien entendu, je vais quand même expliquer les principaux points qui, à notre avis, devraient faire l'objet d'une étude sérieuse de la part de la Chambre parce que nous croyons que cela constitue le seul moyen capable de redresser l'économie canadienne et de placer notre pays sur la voie du progrès et de la prospérité.

Ici au Canada le gouvernement dispose de grands moyens et de grands pouvoirs; entre autres, il y a la Banque centrale. La politique monétaire n'est pas de juridiction provinciale, mais de juridiction fédérale. Où est-elle la politique monétaire du pays? Quels moyens le gouvernement entend-il utiliser par rapport aux relations qu'il peut avoir et qu'il a effectivement avec ses partenaires commerciaux, avec les autres pays? Les douanes sont là pour quelque chose. Il y a quand même toutes sortes de moyens dont le gouvernement dispose pour être en mesure de sortir du marasme économique dans lequel nous sommes. Mais, monsieur l'Orateur, nous sommes dans un cercle vicieux. L'intérêt que nous devons payer sur la dette nationale chaque année constitue à elle seule le facteur d'endettement du pays. Est-ce que nous avons l'intention d'en sortir? Pourquoi la Banque du Canada ne se verrait-elle pas confier la gestion de la dette nationale du pays? Il faudrait, bien sûr, amender les lois, il faudrait revoir la loi sur les banques, faire en sorte que le gouvernement canadien se donne les pouvoirs dont il a besoin pour qu'on mette un terme à cet endettement pyramidal, qui est la cause de l'absence de politiques gouvernementales, qui est la cause du taux d'inflation que nous connaissons, qui est la cause du chômage, des intérêts, parce que notre déficit budgétaire est à un point tel qu'il paralyse l'action gouvernementale. Alors, monsieur l'Orateur, qu'on en est rendu à nous prédire des hausses, c'est-à-dire des déficits de 10 milliards et que le coût de l'intérêt sur la dette nationale sera de 12 milliards dans deux ans. Je me permettrai, monsieur l'Orateur, de conclure mon discours par une citation de l'ancien premier ministre qui siège encore à la Chambre et qui est le chef de l'opposition (M. Trudeau) et député de Mount-Royal. Dans une entrevue qu'il donnait à la revue *Fortune*, voici ce que dit M. Trudeau et je cite:

> Les pires râleurs, ce sont les banquiers. Ils se la coulent douce comme jamais depuis que je dirige le gouvernement. J'ai honte.

C'est l'ancien premier ministre qui disait cela, le chef de l'opposition actuel.

> Ils s'enrichissent bien plus que le secteur manufacturier, que le secteur des ressources naturelles et que l'ensemble du secteur des services.
>
> M. Trudeau note ensuite que les banquiers, tout en se plaignant de ce qu'ils appellent une ingérence indue du gouvernement dans les affaires, demandent au gouvernement de modifier la loi sur les banques d'une façon qu'ils soient mieux protégés contre une certaine concurrence qu'ils ne le sont présentement.

Monsieur l'Orateur, le président Roosevelt, et je vais le citer pour la deuxième fois à la Chambre, avait dit au moment de l'entrée en guerre des États-Unis: Si les États-Unis veulent gagner la guerre, ils devront démystifier le pouvoir monétaire. Si le Canada veut relever le défi de l'avenir, il devra, lui aussi, démystifier le pouvoir monétaire.

Tant et aussi longtemps que les formations politiques qui dirigeront ce pays ne feront pas le nécessaire de façon que la Banque centrale joue son rôle pour que nous ayons une véritable politique monétaire, de façon que le crédit de la nation soit monnayé et comptabilisé dans l'intérêt de toute la population, nous ne pourrons pas connaître d'autre résultat que cela, que nous fassions des élections ou non, qu'on change du rouge au bleu, en ajoutant les néo-démocrates, cela ne changera absolument rien. C'est une question fondamentale, monsieur le président, et j'invite mes collègues des deux côtés de la Chambre à se pencher là-dessus si réellement on est intéressé à l'avenir des nôtres.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député accepterait que je lui pose une courte question pour clarifier sa position? Si la présidence le permet, je demanderais à l'honorable député si, au sujet de la taxe d'accise, il est contre la taxe de 25c. le gallon, ou s'il est favorable au maintien de cette taxe d'accise pour autant qu'elle soit transférée à la province de Québec?

M. Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu tout à l'heure à ces questions aux journalistes. Je n'ai aucune crainte de m'exprimer à la Chambre. Nous nous y opposons clairement et catégoriquement. Je remercie le député de me donner une minute de plus, c'est un sujet qui est extrêmement important, cette hausse de 7c. à 25c. de la taxe sur les carburants. Nous nous y opposons fondamentalement. J'aimerais savoir, cependant, du côté de l'opposition, ce qu'on entend faire et ce qu'on entend proposer, et si on est prêt à s'engager au sujet de cette taxe? Bien sûr, si elle devait être changée, ce n'est quand même pas nous qui en avons la responsabilité, si l'opposition est d'accord et si elle entend continuer à travailler dans ce sens-là advenant un changement de gouvernement; il faudrait bien sûr que nous exigions, et ce sera notre responsabilité, qu'on fasse en sorte que cette taxe retourne là d'où elle vient, c'est-à-dire dans les provinces.

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, je serais vraiment ravi si je pouvais obtenir autant d'attention que le député qui m'a précédé et dont les propos ont été suivis par certains avec un vif intérêt pour des raisons qui échappent évidemment à plusieurs d'entre nous. A vrai dire, j'en doute fort. Si c'était le cas, ce serait pour des raisons différentes. Néanmoins, le mystère reste entier. Nous ignorons quelle est la position du député et de son parti. Je suppose que nous devrons attendre encore un peu.

Au risque de ne pas paraître assez partisan, je dois admettre que, depuis deux mois, j'attendais le budget avec certains espoirs et de modestes attentes. Comme j'ai moi-même été chargé du Conseil du Trésor et, par la suite, du Conseil des ministres du développement économique, je sais évidemment que, depuis dix ans, il est difficile de limiter les dépenses et de parvenir à une expansion économique suffisante, ce qui est le seul moyen de financer les dépenses du gouvernement.

● (1630)

Plus particulièrement, à l'époque où je faisais partie du Conseil des ministres du développement économique, en analysant les techniques mises au point par Keynes et par d'autres dans le but de nous tirer du marasme économique et du désespoir dans lesquels nous avions sombré par suite des excès tristement célèbres de l'orthodoxie conservatrice des années trente, techniques qui se sont révélées utiles pour notre pays et pour bien d'autres au cours de la période où la croissance économique était constante j'ai acquis la conviction de plus en plus profonde qu'elles étaient périmées et qu'il nous fallait, sans aucun doute, des mesures innovatrices et différentes.

Si le ministre des Finances (M. Crosbie) avait publié dans la documentation relative au budget présenté l'autre soir quelques détails et statistiques portant sur les deux ou trois dernières années du gouvernement précédent, ou se serait rendu compte qu'au moment de sa défaite, en mai dernier, le gouvernement libéral était déjà en bonne voie de restreindre les dépenses dans les limites du taux d'inflation nominal ajouté en taux de croissance réel, et en-deçà du taux de croissance nominal du PNB. Cela ne fait aucun doute.

Des voix: Oh, oh!

M. Andras: Les députés d'en face peuvent bien rire, mais l'examen des faits leur fera constater la véracité de mes propos, et je suis sûr qu'ils préféreront la vérité aux fantasmes.

En effet, nous appliquions des mesures qui, à mon avis, amélioraient la situation de notre économie. Quoi qu'il en soit, le chômage est en baisse depuis deux ans, et, au début de l'année, notre taux d'inflation était inférieur de trois points à celui des États-Unis.

Étant donné notre conviction que les mesures économiques qui répondaient le mieux à cette nouvelle situation étaient déjà en vigueur et qu'elles donnaient de bons résultats, mes collègues et moi-même avons été un tant soit peu bouleversés par la liste notoire, et aujourd'hui en grande partie oubliée, des promesses des députés du gouvernement actuel lors de la dernière campagne électorale. Nous y avons décelé une tentative de la part des conservateurs de s'emparer du pouvoir en essayant de faire avaler aux Canadiens un programme électoral conçu de façon à surpasser, par son absurdité et son irresponsabilité, toutes les bévues commises antérieurement par les conservateurs et même, je crois, par tout autre parti jamais élu dans ce pays.

Les élections ont eu lieu. Nous sommes revenus ici. Nous avons attendu pendant des mois et des mois que le gouvernement s'installe et se mette au travail. Nous avons poussé un soupir de soulagement mêlé d'inquiétude quant au cynisme qui en découlait—quand le ministre des Finances nous a déclaré sans complexe: Il est bien évident que ce que mon parti a dit pendant la campagne électorale ne comptait pas. Et nous avons été encore plus soulagés quand il a ensuite donné à entendre que tout ce que pourraient promettre les membres de son parti, y compris le premier ministre (M. Clark) son chef, ne portait pas plus à conséquence.

Pendant tout ce temps, nous nous sommes demandé à quoi le nouveau gouvernement conservateur pouvait bien passer son temps, puisqu'il avait laissé tomber toutes ses promesses de la campagne électorale. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas sans un certain espoir que je me suis présenté ici l'autre soir pour entendre le ministre des Finances nous faire son exposé budgétaire. Malheureusement, j'ai eu beau écouter, lire son texte, examiner les documents, je n'y ai personnellement rien trouvé que de très décevant.

Le gouvernement avait enfin l'occasion d'exposer ses conceptions, le résultat de 17 longues années de réflexion sur l'économie canadienne, dans ce budget qui était le premier en 17 ans comme l'a dit l'autre soir le ministre des Finances. Donc, il a présenté dans son budget, à un électorat plein d'expectative, tout ce que sa compétence et son expérience et ses espoirs pour l'avenir national dont il rêvait depuis 17 ans ont pu lui inspirer de mieux. Et ce cadeau précieux dont il nous a assommé l'autre soir, il l'a appelé «budget de réalisation de notre potentiel».

Mais au fait, qu'est-ce que les conservateurs nous ont présenté comme vues d'avenir? Dans leur désir de tout coucher sur le papier pour une période de quatre ou cinq ans, qu'est-ce qu'ils offrent à un pays qui a déjà un taux de chômage trop élevé? Le maintien, la perpétuation et même la hausse de ce taux de chômage.

Une voix: Il sera moins élevé que le vôtre.

M. Andras: Ah, vraiment? Vous m'en direz tant! Voyons voir un instant. D'après les projections du gouvernement conservateur, ce sur quoi il table, c'est un taux de chômage de 8.3 p. 100 pour l'an prochain. Ils se sont fixé comme objectif le taux maximum que nous avions enregistré jusqu'ici, au cours de certains mois et qui devient la norme pour les deux prochaines années. Après cela . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andras: Il faut endurer la situation actuelle si l'on veut que cela s'améliore. La seule chose un peu encourageante dans leurs prévisions quinquennales c'est qu'au bout de cinq ans, et pendant les trois dernières années de cette période, ils se contentent d'un objectif de 7.5 p. 100 pour le chômage.

D'une part, nous avons l'inflation, d'autre part le chômage. Comme il y a de quoi être déçu en ce qui concerne le chômage, on se demande comment ce nouveau plan extraordinaire va réduire le coût de la vie et l'inflation. Que nous promettent-ils? L'année prochaine, ils nous promettent 11 p. 100 et l'année suivante 10.1 p. 100. Ça bien sûr, c'est pour leurs prévisions les plus optimistes. Mieux vaut ne pas regarder les plus pessimistes, qui risquent fort de se réaliser. Finalement, au bout de cinq ans, en 1983 ou 1984, ils disent qu'ils descendront à 6 p. 100, si vous pouvez les croire. Sincèrement, il faudrait être très naïf pour croire à des prévisions portant sur cinq ans, avec les crises internationales auxquelles nous sommes régulièrement exposés.

Cette nouvelle vision du Canada, cette nouvelle façon de gérer l'économie qu'ils nous ont promise devient un arrêt de mort. Le gouvernement a signé son arrêt de mort, car je ne pense pas que les Canadiens et les députés laissent longtemps survivre un régime dont les prévisions les plus optimistes pour les cinq prochaines années sont pires que tout ce que nous avons connu récemment ou même depuis les années 30. Voilà leurs prévisions. Voilà ce qu'ils ont dit dans tous ces documents qui révèlent leur programme pour l'avenir. Ils n'en font même pas mystère. Tout est là, noir sur blanc, dans chaque page de l'exposé budgétaire, monsieur l'Orateur. En fait, ils augmentent même la taxe sur certains cosmétiques, sans doute pour mieux farder la triste réalité que nous prépare le sinistre parti conservateur.

Les chiffres inquiétants que j'ai pris dans les documents du parti et le résumé des documents budgétaires ne sont pas vraiment étonnants, lorsqu'on examine la doctrine et les techniques économiques qu'il compte employer pour améliorer l'économie du pays. La politique du gouvernement repose sur deux grands principes: la diminution du déficit en réduisant à long terme le déficit fédéral et le programme dit d'autarcie énergétique.

● (1640)

Le gouvernement ne cesse de trompeter qu'il va réduire son déficit monétaire. Le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) coupe les crédits à qui mieux et mieux et y va de grands discours, mais il accepte les prévisions faites hier soir, selon lesquelles les dépenses gouvernementales seront plus élevées qu'au cours de chacune des trois dernières années, que l'on doit s'attendre en fait à une augmentation annuelle de 10 p. 100.

Une voix: Mais à un déficit moindre.

M. Andras: Je suis heureux que le député ait soulevé cette question parce que j'allais y venir et indiquer comment le gouvernement actuel entend réaliser cet objectif. Le président du Conseil du Trésor admet que les dépenses gouvernementales passent de 48 milliards qu'elles étaient l'an dernier à 78 milliards d'ici à cinq ans, ce qui représente un bond de 60 p. 100. Voilà l'extraordinaire politique du gouvernement lorsque les intérêts annuels passent d'environ 7 milliards à quelque 14 milliards, que le taux d'inflation et de chômage augmente et que la croissance réelle, selon les prévisions les plus optimistes, ne sera même pas de 3 p. 100.

Une voix: A qui la faute?

M. Andras: Écoutez-moi toutes ces balivernes. Mardi soir, le Parti progressiste-conservateur a coupé le cordon ombilical et a quitté le sol—pour s'écraser aussitôt après. La plupart des journalistes canadiens ne donnent pas plus de sept mois au gouvernement pour tourner en rond et se plaindre de tout le travail qu'ils ont à cause du gouvernement précédent. Mais à partir d'aujourd'hui, les chiffres seront les leurs. Ce programme est le leur et c'est celui-là qui contient les prévisions dont j'ai parlé.

Une voix: Le budget va diminuer le déficit monétaire.

M. Andras: Je suis heureux que le député ait soulevé le sujet.

M. Friesen: C'est quand même votre cuisine.

M. Andras: Je ne fais que parler du document—qui est d'ailleurs à l'avantage de notre parti—que le gouvernement a présenté avant-hier soir. Les conservateurs se sont vantés de pouvoir ramener le déficit de 10 milliards à 4 milliards de dollars. Les dépenses de leur gouvernement vont augmenter de 30 milliards et ils vont devoir hausser leurs impôts de 3 milliards de dollars par année. Mais il demeure qu'ils auront quand même un déficit budgétaire de 9 milliards de dollars.

Les députés savent-ils que la réduction du déficit monétaire sera possible grâce à une accumulation accidentelle des fonds de pension qui est absolument étrangère à la politique du gouvernement? Il n'est pas question ici de forger les chiffres ou de truquer les livres. Le gouvernement ne réduira pas le déficit monétaire en restreignant ses dépenses, mais en haussant massivement les impôts. Nous savons tous sur qui ce fardeau additionnel retombera. L'accumulation des fonds de pension n'est qu'un heureux hasard.

Je crois qu'aucun analyste expérimenté ne contesterait, à la lecture de ce document, que le gouvernement et le président du Conseil du Trésor auraient eu leur heure de gloire en se montrant des administrateurs inflexibles et en rééquilibrant les finances à coups de restrictions. Mais au lieu de cela, ils ont fait le contraire et ont haussé les impôts, leur seul coup de chance inespéré résidant dans les fonds de pension.

Le parti progressiste conservateur a négligé de mentionner dans son budget l'une des promesses qu'il avait fait miroiter en mai dernier devant les yeux de l'électorat canadien, soit celle d'une réduction globale de l'impôt d'environ 2 milliards de dollars. Je n'en trouve nulle trace dans le budget. Étant donné que l'impôt doit augmenter de 3.5 milliards de dollars l'année prochaine, que le déficit budgétaire doit demeurer à peu près le même, et que le déficit en espèces ne diminuera que par miracle par suite des deux autres déboursés, à quoi cette augmentation d'impôt doit-elle servir? Elle va servir à financer le programme de déductibilité de l'intérêt hypothécaire si cher au caucus conservateur.

Il y a quelques jours à peine, le ministre des Finances a déclaré à l'extérieur de la Chambre que le programme de déductibilité de l'intérêt hypothécaire ne figure pas parmi les choses qu'il estime importantes, même si le reste de son parti le considère comme capital. Pourtant, le ministre est venu nous dire que ce programme est l'idée la plus géniale depuis l'invention de la poudre. Le gouvernement par ailleurs a recours à la clôture, avant même que le comité n'ait pu étudier le bill, pour bien nous faire comprendre tout le bien qu'il en pense. En fait, c'est utiliser l'argent des contribuables à mauvais escient.

L'exposé budgétaire parle fort peu de commerce international. Je me réjouis de constater la présence du ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) à la Chambre aujourd'hui. Le gouvernement se lamente au sujet de la balance des paiements, des éléments invisibles, etc. La seule chose qu'il soit parvenu à faire jusqu'à présent a été d'exporter une grande quantité de notre gaz naturel. On aurait pu s'attendre qu'avec leur réputation de conservateurs au sens strict, ils réussiraient à brasser beaucoup d'affaires à l'étranger, à décrocher des marchés et à faire mousser nos exportations.

L'autre jour j'ai lu un discours du ministre d'État chargé du Commerce international où il se vantait de la constitution d'un groupe de travail sur les politiques d'exportation du gouvernement fédéral. Le ministre sait parfaitement que ce groupe de travail a été mis sur pied bien avant qu'il n'occupe son portefeuille. J'espère qu'il donnera de bons résultats. Je n'ai aucune objection à ce que le gouvernement se serve de ces idées et de ces mécanismes et fasse en sorte qu'ils remplissent le but dans lequel nous les avions élaborés.

Parlons donc de ce qui s'est passé depuis dans le domaine du commerce international. Nous sommes en face d'un bien timide trio: le sénateur de l'autre endroit qui n'a pu se débrouiller tout seul, le ministre d'État chargé du Commerce international et le ministre d'État chargé des petites entreprises et de l'Industrie (M. Huntington). C'est déjà assez pitoyable mais nous avons ensuite le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), qui s'en mêle ou ne s'en mêle pas, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^lle^ MacDonald) et le premier ministre (M. Clark) qui tous font des déclarations. Nous voici donc acculés à une situation fondamentale, où l'un de nos problèmes les plus importants à résoudre est celui de rétablir l'équilibre de notre compte courant.

Quels sont donc les états de service du gouvernement en matière de questions internationales de ce genre? Le gouvernement commence, acculé au pied du mur, parce qu'il a perdu des millions sinon des milliards de contrats éventuels et d'emplois au pays en proposant cyniquement de transporter notre ambassade à Jérusalem. Il n'y a pas à dire, le Canada devra travailler ardûment et longtemps, à cause du gouvernement, pour recouvrer son influence comme négociateur sensé au Moyen-Orient. Par cette seule promesse stupide, irréfléchie, cynique, conçue pour s'attirer des votes, le gouvernement a fait beaucoup de tort au commerce extérieur du pays, et il le sait.

Le gouvernement parle beaucoup de notre autarcie énergétique pour les années 80 et 90. Il parle d'un objectif fixé à 10 ou 15 ans alors que nous avons besoin de pétrole aujourd'hui. Tout le monde admet que nous souffrirons peut-être de pénurie de mazout dès cet hiver.

M. Wilson: Où étiez-vous il y a quelques années?

M. Andras: Où j'étais il y a quelques années? Ma foi, j'aurai une explication avec le ministre à ce sujet. Prenons un exemple précis. Le printemps dernier, l'ancien ministre de l'énergie s'est rendu au Mexique et au Vénézuela. Ce voyage avait deux objectifs; l'un était de raffermir nos approvisionnements et de réduire notre dépendance à l'égard du pétrole du Moyen-Orient pour les cinq ou dix prochaines années.

M. Wilson: Il est allé là pour faire de l'esbroufe.

M. Andras: Les députés devraient écouter, car ils auraient besoin de modifier leur politique et ils pourraient, pour une fois, écouter des conseils constructifs. L'ancien ministre de l'énergie est allé au Mexique pour négocier un contrat prévoyant la livraison de 50,000 barils de pétrole par jour à partir de 1980, et de 100,000 barils par jour à partir de 1981. Le gouvernement mexicain hésitait quelque peu à prendre pareil engagement, car il n'est pas disposé à distribuer massivement ses réserves de pétrole avant d'avoir pris les arrangements financiers nécessaires. Mais compte tenu des relations spéciales entre le Canada et le Mexique, il a accepté de nous livrer ce pétrole, et à des prix raisonnables.

L'autre motif de ce voyage était de jeter les bases d'un accord commercial réciproque concernant les exportations canadiennes. Il s'agit là d'échanges totalisant près de 6 milliards de dollars. Ce n'est pas une petite somme. Les préparatifs avaient été faits. L'accord avait été paraphé et négocié entre le président du Mexique et l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il ne restait plus qu'à le ratifier et à le mettre en œuvre. Le président du Mexique a été invité au Canada à cette fin, mais il a fallu remettre sa visite à cause du déclenchement des élections.

● (1650)

On a ainsi traité le Mexique, pays en plein essor qui a du respect et de l'affection pour nous et qui accorde une grande importance au commerce canado-mexicain. Autant que je sache, le parti d'en face ne l'a pas nié. Depuis le 22 mai jusqu'à il y a quelques jours quand nous avons soulevé la question à la Chambre, la seule communication que le gouvernement a eue avec Mexico a été un message demandant la suppression du nom de Petro-Canada dans le texte de l'accord pétrolier.

L'invitation au président du Mexique n'a été officiellement renouvelée qu'il y a quelques jours quand nous avons soulevé la question à la Chambre.

Le Mexique est un partenaire commercial spécial du Canada. Comme si ce n'était pas assez, le 26 novembre, à Guanajvato, au Mexique, une conférence commerciale bilatérale a réuni des représentants de l'association canadienne pour le commerce en Amérique latine et des ministres haut placés du gouvernement mexicain. Les Mexicains considéraient que cette conférence était très importante. Toutefois, malgré l'insistance de l'ambassadeur du Canada au Mexique et de l'ambassadeur du Mexique au Canada pour que nous envoyions à Mexico un membre de notre timide trio du commerce diriger la délégation canadienne et rencontrer le président du Mexique et ses hauts fonctionnaires, les ministres ont dit qu'ils étaient trop occupés pour y aller. Nous avons donc envoyé un directeur général du ministère de l'Industrie et du Commerce. Les Mexicains ont été insultés et offensés.

Cela n'est qu'un exemple de la série d'impairs commis par le gouvernement qui commence à refroidir nos relations avec Mexico au moment même où nous sommes en train de négocier un accord commercial de 6 millions de dollars, qui nous permettrait en outre de dépendre moins du pétrole du Moyen-Orient. Les Mexicains nous aiment et nous respectent et sont prêts à augmenter leurs échanges avec nous.

Le temps ne me permettra pas de passer en revue toute la série de gaffes semblables et d'exemples de l'ineptie et de l'indifférence du gouvernement d'en face dans le domaine du commerce international qui est si important pour nous.

Un de ces jours, je passerai en revue le travail du ministre d'État chargé du Commerce international en ce qui concerne le commerce avec l'Argentine. Je suis au courant des problèmes se rattachant à ce contrat et parce que nous l'avons perdu, il est doublement important de tirer parti de cette leçon très coûteuse au sujet du développement de notre technologie nucléaire. Avant mai, l'Énergie atomique du Canada avait l'avantage en Argentine, mais le gouvernement d'en face a laissé traîner les choses. Il y avait un certain désaccord entre le secrétaire d'État aux affaires extérieures, le premier ministre et d'autres au sujet des ventes de matériel nucléaire.

Il s'ensuivit que la décision ne fut prise qu'au mois d'août à la réunion de Jasper, bien que d'autres réunions aient eu lieu en Argentine et que le contrat prévoyait une échéance. On m'a dit que le ministre avait retardé de 10 jours son voyage au Mexique—qu'il me corrige si je me trompe et d'ailleurs j'aimerais qu'il m'en parle un jour. Les Mexicains s'attendaient à accueillir deux ministres, un ministre chevronné et un membre du cabinet restreint et j'ai appris que le nouveau ministre qui y est allé avait eu beaucoup de difficultés à obtenir un rendez-vous avec les concierges.

M. Wilson: Ce n'est pas vrai.

M. Andras: Que la chose soit consignée dans ce cas. J'ai demandé qu'on dépose des documents sur le rendez-vous manqué au Mexique et je me propose de faire la même chose à propos du contrat argentin.

Il y a lieu de s'alarmer de la réputation que le gouvernement est en train de se faire au Moyen-Orient, en Argentine, au Venezuela, au Mexique et même au Japon, me dit-on. Bien des Canadiens espéraient que les conservateurs auraient fait du bon travail à cet égard.

Je vois que mon temps est presque expiré, monsieur l'Orateur, et je dois dire que je n'ai rien vu dans ce budget qui ait du bon sens. Le gouvernement veut à tout prix réduire le déficit et, en toute franchise, je dois dire que je partage certains de ses objectifs mais, évidemment, je n'approuve pas sa méthode. Ils affirment pouvoir tout réussir en se serrant la ceinture. Sauf erreur ils viennent d'annoncer la plus forte augmentation de taxes depuis la deuxième guerre mondiale. Ces taxes sont rétrogrades et répressives et sèment la zizanie chez les Canadiens. Je ne vois pas comment certains de nos vis-à-vis puissent avoir bonne conscience après avoir présenté un tel budget. Ils ne devraient pas essayer de faire croire aux gens informés qu'ils réussissent à équilibrer le budget et à réduire les besoins de caisse en limitant rigoureusement les dépenses. Eux-mêmes ont approuvé une augmentation des dépenses de 30 milliards en cinq ans, soit une hausse de 60 p. 100. Ils acceptent une hausse annuelle des dépenses de 10 p. 100. Ils nous racontent des histoires en parlant de réductions budgétaires quand en fait, la diminution du déficit est bien faible. Après toutes ces pilules amères, ils nous présentent un bonbon.

C'est de l'humour noir, monsieur l'Orateur. Du ministre des Finances on peut au moins dire une chose, c'est qu'il a beaucoup de charme, mais il est en train de le perdre, monsieur l'Orateur. Mardi soir, après l'exposé budgétaire, personne ne riait de ses plaisanteries. Il s'est vanté que son grand-père avait présenté un budget à Terre-neuve il y a 51 ans. Cela nous ramène à 1928, monsieur l'Orateur. Peu après cette année-là, tout au long des années 30, le Canada a vécu la pire expérience d'un régime conservateur. On me dit aussi que cinq ans après la présentation de ce budget, Terre-Neuve était insolvable.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement doit cesser de piquer du nez et commencer à voler droit. Au début, les Canadiens étaient prêts à laisser au nouveau gouvernement le temps d'apprendre son travail, mais, comme nous l'avons vu l'autre soir, ils commencent à perdre patience. Ce budget pourrait faire beaucoup de tort au pays, monsieur l'Orateur, et je ne pense pas que la Chambre des communes ait d'autre choix que de le rejeter.

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je participe à cet important débat à titre de ministre chargé de la politique d'emploi du gouvernement. Pour commencer, je dois dire en toute sincérité que je suis bien au courant des graves problèmes que le gouvernement doit affronter à cet égard. Ces problèmes ont été en bonne partie négligés par nos prédécesseurs et il importe que nous prenions tout de suite des mesures directes et efficaces pour les résoudre.

Il existe actuellement au Canada un problème double qui est en même temps paradoxal. Le taux de chômage est extrêmement élevé—personne ne dit le contraire—mais il y a en même temps une pénurie de travailleurs spécialisés. Le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour résoudre ce problème.

Il y a un autre défi que nous devons relever. Nous devons rendre justice aux catégories de Canadiens qui font face depuis longtemps à des problèmes particuliers sur le marché du travail, c'est-à-dire les jeunes, les femmes, les autochtones, les handicapés, et ainsi de suite. Nous comptons aussi faire quelque chose pour eux.

[*Français*]

Par ailleurs, il est clair que les changements démographiques et la nécessité pour notre économie de s'adapter à la crise de l'énergie et à la nouvelle physionomie du commerce international entraîneront, au cours des prochaines années, des bouleversements tant chez la population active que sur le marché du travail. Le gouvernement se doit donc d'adopter une façon de voir souple et équilibrée pour relever ces défis.

[*Traduction*]

Le problème immédiat des jeunes qui essaient de se trouver du travail dans un marché où l'offre est supérieure à la demande a été l'une de nos principales considérations lorsque nous avons établi la nature et la portée de nos programmes d'emploi pour 1980-1981. Le problème des jeunes nous préoccupe pour deux principales raisons. D'abord, les jeunes sont proportionnellement plus touchés par le chômage que les autres groupes de travailleurs. Par exemple, en novembre dernier, les jeunes, qui ne représentaient que le quart de la population active, constituaient près de la moitié des chômeurs du Canada. En fait, du nombre global des Canadiens à la recherche d'emplois, 15.4 p. 100 étaient âgés de 15 à 19 ans, 10.7 p. 100 de 20 à 24 ans comparativement à 5.3 p. 100 de plus de 25 ans. Je serais plutôt porté à croire que ces chiffres minimisent probablement le problème parce que les jeunes se découragent peut-être plus facilement que les autres quand ils sentent que le travail est difficile à trouver.

● (1700)

La deuxième préoccupation du gouvernement vient du fait qu'on constate combien il est important pour qu'un jeune puisse avoir une certaine estime de soi et acquérir une expérience qui puisse lui servir plus tard trouver et à garder un emploi qui lui convienne.

[*Français*]

Il est reconnu que les premières expériences d'un travailleur sont déterminantes pour tout le reste de sa vie active et de son niveau de revenu. Les jeunes issus de l'explosion démographique d'après-guerre composent maintenant plus du quart de la population active et au cours des prochaines années ils s'intégreront rapidement au flot des travailleurs adultes. Par exemple, on prévoit qu'en 1985 les jeunes ne représenteront que 23 p. 100 de la population active, comparativement à plus de 26 p. 100 en 1980. Étant donné ces circonstances, il est particulièrement important que ces jeunes acquièrent dès maintenant les compétences et les aptitudes dont ils auront besoin pour mener une vie active satisfaisante et productive, une fois devenus adultes, car par-dessus tout, le gouvernement ne veut pas engendrer une autre génération de prestataires d'assurance-chômage et d'aide sociale. Notre jeunesse peut faire beaucoup mieux, particulièrement dans un pays aussi bien pourvu en richesses naturelles et humaines.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, même s'il est important pour tous les jeunes d'acquérir une bonne expérience du travail en occupant un véritable emploi, c'est vraiment vital, particulièrement pour les jeunes qui n'ont pas eu la chance de bénéficier d'une instruction avancée ou d'une formation professionnelle régulière, de seulement pouvoir décrocher ce premier emploi. Cela peut s'avérer d'importance critique pour la réussite de toute sa carrière parce que c'est un point de départ primordial. Pour y arriver, je crois fermement qu'un véritable emploi, un vrai travail, dans le secteur privé inspirera plus de confiance aux employeurs éventuels qu'un emploi dans un projet de création de travail du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Ce sont ces projets de création artificielle de travail qui éveillent des doutes chez les employeurs, s'ils ne suscitent pas une réaction carrément négative.

Nous sommes également conscients de l'inquiétude des parents dont les enfants n'arrivent pas à se trouver du travail ou qui vont d'emplois sans lendemain à des programmes subventionnés par le gouvernement sans apprendre à se débrouiller. En fait, bien des parents pensent qu'ils ont tout fait pour instruire leurs enfants et ils se demandent en quoi ils ont manqué et quelles ont été leurs erreurs. Il est bien sûr que dans la plupart des cas les parents n'ont absolument rien à se reprocher. Le problème est dû à ce qu'on avait négligé d'encourager le secteur privé comme il se doit, à offrir suffisamment d'emplois. Dans le passé, on avait prévu certaines mesures pour soulager le fardeau du chômage chez les jeunes. Toutefois, ces mesures, mises en œuvre dans plusieurs ministères fédéraux, ne s'inspiraient pas d'une orientation politique claire. Souvent la population ne savait plus où donner de la tête devant ce méli-mélo de programmes.

Nous avons annoncé dans le discours du trône notre intention de créer un secrétariat d'emploi pour les jeunes, en vue de donner une orientation qui a fait défaut sous le gouvernement précédent. Ce secrétariat sera chargé de surveiller la mise en application des programmes existants et de les coordonner de façon à réduire au minimum les doubles emplois et à répondre aux besoins réels des jeunes Canadiens. Comme mesure supplémentaire destinée à maximiser la rentabilité, sur tous les plans, des programmes d'emploi jeunesse, ce secrétariat cherchera à harmoniser les programmes fédéraux d'emploi jeunesse avec les programmes semblables mis sur pied par les provinces dont bon nombre, soit dit en passant, sont fort intéressants. Une des premières tâches de cet organisme sera de coordonner les programmes d'emploi temporaires pour le printemps et l'été 1980, destinés aux milliers d'étudiants qui chercheront du travail à ce moment-là.

Toutefois, l'engagement que nous avons pris à l'égard des jeunes n'exclut pas les autres groupes qui font face à des difficultés particulières sur le marché du travail et qui peuvent revendiquer à juste titre notre énergie et les ressources disponibles.

La question de la participation des femmes dans la main-d'œuvre active a été soulevée aujourd'hui au cours de la période des questions. Je remercie le député d'en face de nous avoir signalé ce problème qui n'a cessé de croître rapidement depuis la période de l'après-guerre. Malheureusement, il semble que la tendance de prévoir suffisamment d'emplois pour le nombre de femmes qui veulent accéder au marché du travail en permanence se maintiendra pendant un certain temps. Bien que cette ressource humaine soit précieuse, et pour

la nation et pour l'économie, pendant de trop nombreuses années, les talents et les aptitudes des Canadiennes n'ont pas été utilisés à pleine capacité. Cette sous-exploitation est prouvée par le fait que même si les femmes comptent pour plus de 39. p. 100 de la population active, elles comptent également pour près de 47 p. 100 de nos chômeurs. En outre, les femmes subissent fréquemment les contrecoups de la discrimination au niveau de l'emploi et du salaire, généralement plus faible en début de carrière.

L'élimination de ces obstacles est progressive et mon ministère a lancé une grande campagne destinée à en accélérer le processus. Nous encourageons les femmes à suivre une formation pour toutes sortes d'emplois, dont beaucoup ont trop longtemps été considérés comme l'apanage des hommes. On aura une bonne idée des possibilités de cet effort en voyant ce qui s'est passé par exemple à l'usine Syncrude de Fort McMurray, en Alberta, où les femmes coiffées du casque protecteur tiennent un rôle de premier plan dans la main-d'œuvre. Voilà ce qui s'en vient au Canada.

Ceux à qui la chance et la santé ont été données oublient trop souvent les difficultés auxquelles se heurtent les handicapés physiques ou mentaux, surtout au niveau du travail. Voilà des choses qu'il faut faire connaître. Nous ne pouvons pas refouler les handicapés du travail vers des emplois de ghetto. Les nouveaux programmes vont viser à leur procurer des emplois intéressants dans le secteur privé.

Il n'y a pas de statistiques exactes qui nous donnent la situation véritable des Canadiens d'origine autochtone sur le marché du travail mais, d'après ce que nous en savons, les problèmes auxquels se heurtent ces derniers sont vraiment sérieux. La croissance nettement plus rapide de la jeunesse autochtone en âge de travailler, jointe à des facteurs structurels comme, par exemple, son faible niveau de scolarisation, sa quasi-absence de formation professionnelle et son isolement géographique, aggrave ces problèmes.

J'aimerais mettre en lumière tout ce que peut faire une campagne de déblocage pour assurer aux femmes, aux autochtones et aux handicapés physiques une part représentative des emplois dans une entreprise. La campagne de déblocage, formule relativement nouvelle en ce domaine au Canada, consiste pour un employeur à réaliser un programme global et pratique de suppression des modalités d'embauchage qui posent un obstacle à l'entrée de ces groupes sans pour autant être intrinsèquement liées au travail lui-même.

Déjà, huit grandes et moyennes entreprises canadiennes se sont récemment engagées auprès de mon ministère à mettre au point des campagnes de déblocage, et je pense qu'une douzaine d'autres accords sont en voie de négociation. Tout cela est intervenu depuis le 4 juin à l'initiative des services d'Emploi et Immigration Canada. Nos fonctionnaires collaborent avec le secteur privé dans la poursuite de cet objectif louable.

En janvier, le gouvernement et le cabinet vont examiner l'efficacité du système actuel laissant la liberté de choix au niveau des titulaires de marchés fédéraux et de ceux qui aspirent à le devenir. Cet examen aura pour but d'assurer que les entreprises souscrivent à ces principes et qu'ils y souscrivent en grand nombre. Quelle que soit la décision que prendra le cabinet en janvier, je puis donner aux députés et aux Canadiens l'assurance que les mesures de déblocage visant à réduire la discrimination systématique constitueront pour le gouvernement un objectif prioritaire qu'il mettra toute son énergie à atteindre.

Mardi soir, le ministre des Finances (M. Crosbie) a indiqué dans son exposé budgétaire que mon ministère lancera un certain nombre de nouvelles initiatives destinées à stimuler la création d'emplois additionnels et à aider les Canadiens à obtenir des emplois intéressants et rémunérateurs. Je voudrais maintenant donner une description générale de ces initiatives et une définition des principes qui les sous-tendent.

● (1710)

Dans notre pays, ce sont les entreprises privées qui doivent offrir la plupart des possibilités d'emploi, et cela ne doit pas changer. La création d'emplois découle en fait de la production des biens et des services que les gens demandent par le biais de leurs achats. Autrement dit, le principal objectif est de produire des biens et des services qui ont une réelle valeur économique au lieu de créer des emplois au moyen de programmes factices.

Il est possible que les programmes temporaires comme le programme d'initiatives locales, Perspectives Jeunesse et Canada au travail aient eu une certaine utilité, à un moment où l'on considérait le chômage comme une situation temporaire à laquelle on pouvait remédier presqu'uniquement au moyen d'expédients; on s'est rendu compte que c'était une erreur. Les libéraux ont pour principe de prendre un paquet d'argent, de l'injecter dans un programme de création d'emplois en se disant que d'une façon ou d'une autre l'équilibre se rétablira à la longue. Ce serait de l'inconscience que de continuer à procéder de la sorte, alors que les solutions à brève échéance ou les expédients ne sont pas valables, cela saute aux yeux. Des programmes de ce genre réduisent la mobilité de la population active qui est pourtant nécessaire et créent un état de dépendance à l'égard de l'aide fédérale en général. De tels programmes nous font par ailleurs oublier qu'il faut trouver des solutions d'un caractère plus permanent aux problèmes chroniques. Je suis convaincu que notre intention d'apporter des solutions à plus longue échéance en insistant sur le rôle capital des entreprises privées dans la création d'emplois réellement productifs correspond pleinement à la préférence qu'ont les Canadiens pour les emplois réguliers et sûrs.

[*Français*]

Loin de moi toutefois l'idée de laisser croire que le secteur privé est seul responsable d'assurer que les emplois existent en nombre suffisant pour tous ceux qui veulent et peuvent travailler. Il incombe en effet bien nettement au gouvernement de fournir les paramètres indispensables, et d'être le moteur de la création de ces emplois. Ce dont je parle, somme toute, c'est la nécessité d'une réelle collaboration entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs.

Monsieur l'Orateur, au cours des derniers mois, j'ai été des plus impressionné de constater une détermination très positive de la part des représentants, tant du patronat que des travailleurs, de tous les paliers du gouvernement, de s'unir pour circonscrire les problèmes et commencer à leur trouver des solutions. Dans un tel contexte de collaboration, le gouvernement peut et doit lui aussi passer à l'action au moins sur trois plans. Premièrement, nous avons l'intention de contribuer à créer un climat social et économique favorable à la prospérité du secteur privé et d'aider ce dernier à prendre des initiatives génératrices d'emplois permanents, ce que prévoit mon collè-

gue, le ministre des Finances (M. Crosbie) dans son budget. C'est également un domaine où mon ministère entend faire sa part comme je l'expliquerai plus loin.

[*Traduction*]

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, nous inciterons les entreprises privées à jouer pleinement leur rôle en employant des gens sans faire de discrimination en raison du sexe, de l'âge ou des origines ethniques ou culturelles. Nous tiendrons pleinement compte des tendances sociales et démographiques actuelles et futures. Ainsi, nous tiendrons compte de la participation accrue et des attentes croissantes de certaines catégories de citoyens sur le marché du travail, du vieillissement de la génération responsable de l'explosion démographique, de l'évolution de la famille, tant sur le plan quantitatif que structurel ainsi que des aspirations des autochtones.

Enfin, nous aiderons les personnes qui souhaitent travailler mais qui ne peuvent pas acquérir la formation ni l'expérience voulues faute de renseignements, d'argent ou d'occasions. Nous aiderons du même coup les employeurs à trouver les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin. Il faut par ailleurs admettre que certaines personnes qui n'ont aucune formation de base ne peuvent pas faire l'affaire des employeurs, même en période de prospérité économique. Celles-là, nous comptons les aider à se préparer à se lancer, en temps et lieu, sur le marché du travail.

Si nous voulons résoudre les problèmes de chômage des jeunes et des autres Canadiens qui ont de la difficulté à se trouver du travail, il faut créer davantage d'emplois et, comme nous le savons tous, il est essentiel pour cela que le secteur privé prenne de l'expansion. C'est à cause de cela que le gouvernement tient par-dessus tout à travailler en collaboration avec le secteur privé pour planifier l'expansion économique du Canada. C'est aussi à cause de cela que je donne préavis aujourd'hui d'une motion de voies et moyens qui présente les modifications qu'il faudra apporter au régime d'impôt sur le revenu pour financer un important programme d'encouragement à l'emploi dans le secteur privé. Conformément à l'article 60 du Règlement, je dépose donc un avis de motion de voies et moyens et je vous demande, monsieur l'Orateur, de l'inscrire à l'ordre du jour afin que nous puissions en discuter. L'encouragement fiscal que nous comptons proposer consistera en un crédit d'impôt de $80 par semaine pour chaque travailleur admissible. Ce crédit sera accordé pendant un minimum de 13 semaines et un maximum d'un an. Une semaine de travail devra représenter au moins 35 heures de travail, sous réserve des dispositions de toute convention collective établissant la semaine normale de travail.

Nous voudrions mettre le programme d'encouragement à l'emploi dans le secteur privé en vigueur au début de février 1980. J'espère donc que la Chambre pourra étudier cette motion peu de temps après la fin du début sur le budget. Si la motion est adoptée, je présenterai ensuite la mesure législative nécessaire.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Plaît-il à la Chambre que le ministre dépose la motion?

Des voix: D'accord.

M. Atkey: Le principal objectif de la mesure est de stimuler l'emploi en accordant un crédit d'impôt de $80 par semaine aux employeurs qui offrent des emplois dans certaines conditions. Si l'employeur ne pouvait pas se prévaloir des crédits d'impôt une année donnée, il aurait jusqu'à cinq ans pour les reporter.

Les deux éléments du programme viseront, tout d'abord, à augmenter l'emploi chez les jeunes et, deuxièmement, à améliorer, ou maintenir l'aptitude au travail des personnes qui ont de la difficulté à trouver des emplois comme les jeunes, les autochtones, les travailleurs âgés, les femmes qui reviennent sur le marché du travail et les infirmes. Ces éléments doivent entrer en vigueur au début de février 1980. Si le secteur privé répond comme je le prévois, nous réussirons à placer dans le secteur privé, avant la fin de la prochaine année financière, jusqu'à 105,000 jeunes chômeurs.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Sur ce nombre, 89,000 jeunes occuperont des emplois dans le secteur privé, qui n'existaient pas auparavant; 16,000 autres qui ont beaucoup de mal à trouver un emploi permanent seront aussi placés dans le secteur privé. En outre, 15,000 Canadiens âgés qui ont énormément de difficulté à se placer trouveront des emplois dans les entreprises privées.

Quand à savoir si nous atteindrons les objectifs d'emplois, qu'il s'agisse d'en accroître le nombre ou de rendre plus de gens employables. Cela dépendra pour une large part de la réaction des chefs d'entreprises et des industriels. Nous les inviterons à tout mettre en œuvre pour offrir des possibilités d'emploi aux Canadiens et surtout aux jeunes.

Outre notre désir de nous associer à l'entreprise privée et à l'industrie, nous voulons travailler avec les organismes bénévoles à créer des emplois spécialement pour la jeunesse. Bien que le secteur bénévole ait démontré une capacité formidable à rendre des services précieux, comme en témoigne la campagne d'aide aux réfugiés indochinois, il n'a guère été fait appel à cette source possible d'expérience concrète de travail pour les jeunes hommes et jeunes femmes.

● (1720)

Grâce à un nouveau programme national de service pour les jeunes, je compte qu'environ 14,000 jeunes gens pourront, d'ici la fin de l'année financière 1980-1981, s'inscrire au secteur volontaire pour servir leur pays, leur province ou leur localité au lieu de compter sur les prestations d'assurance-chômage ou les allocations sociales. Nous nous efforcerons particulièrement d'obtenir la participation active des groupes féminins à ce programme. Le programme national de service pour les jeunes obtiendra une assistance financière d'au moins 70 millions en 1980-1981.

[*Français*]

Nous voulons surtout aider les jeunes gens vraiment défavorisés et qui ont un grand besoin de cette aide. Nous ne voulons pas répéter certaines erreurs de Perspectives-Jeunesse et du Programme des initiatives locales où, dans de nombreux cas, des groupes de jeunes gens des classes moyenne et supérieure ont mis à exécution leurs petits projets aux frais du public sans que le pays ou la collectivité n'en tire de véritable profit. En obtenant la participation d'organismes reconnus qui ont déjà prouvé qu'ils pouvaient acheminer les services à ceux qui en ont le plus besoin, nous croyons que l'accent portera moins sur l'innovation comme telle que sur l'amélioration des possibilités de mettre à exécution des projets dont les répercussions bénéfiques se feront sentir à long terme et qui offriront aux jeunes une expérience professionnelle valable.

[*Traduction*]

Le gouvernement affectera également la somme de 50 millions de dollars obtenue, grâce à des coupes sombres effectuées dans certains programmes, au financement des projets d'expansion économique dans les régions où le chômage est élevé et une proportion importante sera affectée à certaines régions de l'est du Canada. Certains projets font actuellement l'objet d'une dernière étude; des précisions au sujet des propositions fédérales, sous réserve de plus amples consultations avec les provinces en cause, seront annoncées sous peu. Elles porteront sur les ports pour la navigation de plaisance, l'aide aux navires de pêche, des installations pour la manutention du poisson et le développement technologique au Québec et dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Laissez-moi parler un instant de la pénurie de la main-d'œuvre spécialisée au Canada. L'immigration peut être une solution appropriée pour venir en aide au secteur privé quand il n'y a absolument aucun autre moyen de répondre à un besoin immédiat de main-d'œuvre. Toutefois une meilleure solution à long terme serait de donner la priorité à la formation des Canadiens pour leur permettre de remplir des emplois très spécialisés qui sont ou seront très difficiles à combler.

Même si le gouvernement doit faire preuve d'austérité dans d'autres domaines, il maintiendra ses programmes réguliers de spécialisation dans l'industrie et les institutions qui se sont révélés si utiles. En 1980-1981, en plus des quelque 196 millions de dollars destinés aux prestations d'assurance-chômage, nous allons dépenser environ 610 millions de dollars pour favoriser la formation industrielle et académique. En outre, le gouvernement va dépenser encore davantage pour aider certains secteurs à former les spécialistes dont ils ont le plus grand besoin. Le gouvernement versera à cet égard 20 millions de dollars au cours de la prochaine année financière, soit deux fois plus que n'en accordait l'ancien gouvernement. En vertu de ce programme le gouvernement fédéral mettra une aide financière à la disposition des employeurs désireux de former des Canadiens. Cette aide couvrira la moitié du temps nécessaire à la formation, jusqu'à concurrence de deux ans.

Le succès de ce programme, comme celui de nombreux autres, dépendra de la bonne volonté des employeurs qui, avec l'appui des dirigeants syndicaux, devront effectuer un choix parmi leurs employés qu'ils jugent capables d'acquérir cette formation. J'ai déjà signalé que les employeurs, le mouvement syndical et les gouvernements se montraient actuellement désireux de travailler de concert et de planifier en vue de l'avenir. Je n'en veux pour preuve que l'établissement en Ontario depuis un an, de nombreux comités consultatifs locaux en matière de formation industrielle chargés d'identifier les déficiences de la main-d'œuvre et de proposer des remèdes au niveau local. C'est le genre d'initiative que nous avons l'intention d'appuyer à fond.

En accord avec l'intention du gouvernement de veiller à ce que la Chambre réexamine à intervalles réguliers s'il convient de maintenir des activités gouvernementales clés, un rapport évaluant notre nouveau programme d'encouragement à l'emploi dans le secteur privé sera déposé au Parlement dans deux ans. Cela signifie en fait que nous aurons alors la possibilité de mettre fin au programme. La poursuite du programme dépendra en effet des résultats de l'évaluation et du sentiment du Parlement. De toute manière, le programme expirera automatiquement au bout de trois ans à moins que le Parlement décide de le proroger.

J'ai dit plus tôt que de nombreux employeurs répugnent à engager certains travailleurs. Ceux-ci peuvent très bien améliorer leur sort dans le cadre du Programme d'aide locale à l'emploi. Il a été prouvé que plus de la moitié des participants à un projet financé par ce programme augmentent leur aptitude à l'emploi et leurs revenus. Une récente étude de rentabilité indique que le Canada retire deux dollars pour chaque dollar investi dans ce programme. C'est pourquoi nous maintenons ce programme. Il est indubitable que le Programme d'aide à la création locale d'emplois est un programme très efficace qui mérite l'expansion que nous avons l'intention de lui donner. Il constituera un des principaux éléments du programme de mon ministère en ce qui a trait aux autochtones. Plus de la moitié des fonds affectés à ce programme sera allouée de façon à promouvoir la multiplication à long terme des emplois dans les collectivités d'autochtones.

En donnant de l'expansion à ces programmes et en appliquant au besoin à leurs principaux éléments des dispositions obligatoires et des clauses de caducité, nous avons préservé la flexibilité nécessaire pour assurer l'équilibre entre les divers programmes et résoudre les problèmes auxquels ils s'attaquent au fur et à mesure que les circonstances changeront. On peut déjà prévoir que l'âge moyen de la main-d'œuvre active augmentera lorsque nous entrerons dans la prochaine décennie. La génération issue de «l'explosion des naissances» arrivera à l'âge adulte, ce qui mettra en évidence la dénatalité qui s'est amorchée dans les années 60. Lorsque la génération suivante sera en âge de travailler, elle ne sera pas assez nombreuse pour la remplacer complètement. Ces faits rendront plus facile à résoudre le problème naturellement complexe de l'emploi des jeunes, mais cette amélioration sera aussi due aux programmes que nous mettons sur pied aujourd'hui. Lorsque tout cela se produira, il sera nécessaire de réévaluer périodiquement la situation et peut-être de procéder à des changements de façon à toujours mettre l'accent sur les problèmes prioritaires.

Mon collègue le ministre des Finances l'a dit hier soir, les années 1980 ne seront pas faciles. Le marché du travail, le rythme et la nature des progrès techniques, ainsi que les besoins des Canadiens à diverses étapes de leur vie seront profondément modifiés, et les répercussions de ces transformations nous poseront des défis de taille. Le gouvernement est disposé à relever ces défis et je crois que les mesures que je viens de décrire nous orienteront dans la bonne voie.

Mais je veux surtout signaler que, si disposé soit-il à adopter des lignes de conduite précises et à affecter les crédits nécessaires, le gouvernement ne peut s'acquitter de cette tâche seul. En fin de compte, il appartiendra aux dirigeants des grandes et des petites entreprises canadiennes de susciter l'activité économique propice à la création d'emplois. Notre rôle, en tant que gouvernement, est de manifester notre appui et d'aider à créer le climat qui incitera les Canadiens, à titre individuel, à évaluer la situation et à prendre les risques qui nous permettront de mettre en valeur notre véritable potentiel économique. Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que, compte tenu des ressources humaines et naturelles du Canada, notre potentiel est immense.

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, est-ce que le ministre répondrait à une question?

M. Fox: J'invoque le Règlement!

M. Olivier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'honorable député de Longueil invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, est-ce que j'aurais la permission de poser une question à l'honorable ministre?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le député ne peut poser une question qu'avec le consentement unanime de la Chambre étant donné que le ministre a épuisé son temps de parole. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Olivier: Est-ce que le ministre pourrait me dire quel montant total global il a prévu pour la création d'emplois et combien d'emplois il a créés au total?

● (1730)

[*Traduction*]

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, le programme annoncé aujourd'hui porte essentiellement sur l'exercice fiscal de 1980-1981. Je vous ai dit que notre objectif était de créer environ 105,000 emplois à l'intention des jeunes et 15,000 autres emplois pour ceux qui ont eux-aussi du mal à trouver des emplois stables bien que n'étant pas jeunes. En outre, 120,000 postes de formation vont être créés à l'intention des jeunes et beaucoup d'autres le seront pour les Canadiens plus âgés, mais je n'ai pas encore le chiffre total. Par ailleurs—et je ne fais que répéter ce que j'ai annoncé dans mon discours—14,000 personnes vont participer au programme du service national des jeunes au Canada. Notre programme de création d'emplois coûtera exactement la même chose que sous l'ancien gouvernement. Mais je puis affirmer au député que l'argent dépensé rapportera deux fois plus.

Des voix: Bravo!

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai une brève question à poser au ministre. Vient-il de dire que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration va prendre en charge entièrement le programme relatif aux petites embarcations et aux ports de plaisance, ou s'il va simplement compléter comme il en a l'habitude les travaux entrepris pour le compte du ministère des Pêches?

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Je signale à la Chambre que la période des questions est terminée et que cette question, comme celle d'ailleurs qui l'a précédée, ne pourrait être autorisée que si la Chambre y consentait à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Atkey: Je vais répéter ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur. Au sujet du programme d'emplois de remplacement pour l'est du Canada dont a parlé mon collègue le ministre des Finances dans son exposé budgétaire de l'autre soir, un crédit de 50 millions de dollars a été affecté à un domaine assez vague comprenant notamment des projets intéressant les petites embarcations et les ports de plaisance. Ce n'est pas nécessairement mon ministère qui financera directement ces projets, mais mais pour avoir accès à ce financement, ces projets devront être notamment et principalement générateurs d'emplois.

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas tous les jours qu'il m'est donné de prendre la parole après le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey). Au cours des dernières semaines, il me semble que je l'ai toujours précédé. Mais de cette façon, peut-être que d'une certaine façon j'aurai le dernier mot.

Même s'il m'est agréable de parler après lui, c'est avec grande déception que je participe à ce débat sur le budget après le genre d'annonces que le ministre vient de faire. Nous attendions depuis longtemps de connaître la stratégie d'emploi du ministre. En fait, nous l'attendions depuis sa nomination, le 4 juin. Depuis ce temps-là, nous avons eu droit à un certain nombre de discours, et malgré toutes les questions que nous lui avons posées à maintes reprises au sein de comités parlementaires, nous n'avons pas réussi à obtenir de renseignements. Il semble avoir davantage confiance dans les divers clubs sociaux auxquels il s'est adressé dans tout le pays puisqu'il leur avait déjà confié la majeure partie de ce qu'il nous a dit aujourd'hui.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, aurions beaucoup apprécié que le ministre ait eu la courtoisie de nous faire parvenir à l'avance un exemplaire de son discours avant de le prononcer à la Chambre pour nous permettre de l'analyser de façon plus approfondie. Je vais répliquer à certaines parties du discours du ministre, en en laissant d'autres à ma collègue qui est critique de l'emploi chez les femmes, le député de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni).

J'aimerais d'abord, avant d'examiner le programme d'emploi proposé à la Chambre par le ministre, m'arrêter au climat économique dans lequel nous évoluons. Le ministère de l'Emploi assume une responsabilité très particulière au sein du gouvernement du Canada, celle de stimuler l'emploi lorsque les politiques macro-économiques du gouvernement ne fonctionnent pas. S'il est une chose qui ressort nettement du budget, c'est bien que les politiques macro-économiques du gouvernement ne donnent rien qui vaille, qu'elles font beaucoup plus de tort à l'emploi que n'y font de bien les initiatives proposées par le ministre ce soir pour encourager la création d'emplois. Dans ce sens, je le plains car il sait fort bien qu'en dépit des sept millions de dollars qu'il va dépenser dans ce domaine, le ministre des Finances (M. Crosbie) va supprimer plus de 135,000 emplois d'ici 1981. Ce ne sont pas là mes chiffres mais ceux du ministre des Finances lui-même.

Quelle est donc la situation? Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis six mois et la conjoncture est caractérisée par un ralentissement de l'économie canadienne et un ralentissement de l'économie américaine dont le gouvernement ne peut certes pas être tenu responsable. Mais la question est de savoir où commence sa responsabilité quand il essaye de compenser par les leviers de manœuvre économiques à sa disposition les effets du chômage au Canada ou les répercussions dans notre pays de la récession que subissent les États-Unis. Nous avons assisté à des hausses du taux d'intérêt dont le gouvernement doit maintenant assumer la responsabilité? Nous constatons un ralentissement de la croissance qui se poursuivra durant les cinq prochaines années, d'après les prévisions du ministre des Finances. Le contre-coup de la récession américaine nous guette. Il y a enfin, ainsi que le sait d'ailleurs le ministre, les réductions qu'il a lui-même apportées au programme de création d'emplois. Voilà quelle est la situation économique.

Nous devons tout d'abord étudier cette situation en nous rappellant les promesses qu'a faites le parti du ministre avant de prendre le pouvoir, car il a effectivement fait un certain nombre de promesses importantes. Le printemps dernier, les conservateurs avaient en effet des solutions miracles aux maux dont souffre l'économie canadienne, mais les promesses bourgeonnantes du printemps sont devenues autant de bois mort de l'hiver avant même que la neige ait commencé à recouvrir le pays.

Que nous chantaient-ils pourtant aux mois d'avril et de mai? Ils nous disaient que d'ici 1985, ils pourraient faire tomber le chômage à 5.5 p. 100 au Canada. Ce chiffre est loin des prévisions que le ministre des Finances a livrées il y a deux jours dans son exposé budgétaire; en effet, nous entrevoyons un taux de chômage de 8.3 p. 100 d'ici 1981. Ils parlaient aussi de créer 1.5 million d'emplois d'ici 1985, mais toujours selon les prévisions du ministre des Finances, 135,000 emplois seront supprimés d'ici 1981. Ils évoquaient un taux de croissance de 5 p. 100 du PNB en 1985 et ils parlent maintenant d'une économie à croissance nulle, pour la deuxième fois depuis nombre d'années. Ils parlent de croissance nulle dans un pays comme le nôtre, qui possède un potentiel énorme en termes de ressources humaines, de ressources naturelles et de notre position stratégique dans le monde. Ils ont aussi parlé d'un certain nombre d'autres initiatives.

Ils disaient qu'ils réduiraient les impôts de deux milliards et demi de dollars. Nous savons tous qu'ils ont décidé de recourir à la méthode la plus régressive, la plus injuste de lever des impôts, en taxant ceux qui ont le plus grand besoin d'argent en ces temps d'inflation galopante, c'est-à-dire les propriétaires d'automobile, les consommateurs d'essence, et les travailleurs, qui paient des primes d'assurance-chômage.

Les conservateurs vont soutirer environ 2.8 milliards de dollars aux automobilistes canadiens, près de 800 millions aux employeurs et employés qui paient des primes d'assurance-chômage et ils ont décidé de pousser le principe du paiement par l'usager à la limite en disant aux chômeurs qu'à l'avenir, aussitôt qu'ils trouveront du travail, ils devront payer pour tous les services fournis par les bureaux de placement fédéraux. Le ministre n'a pas parlé de cela ce soir. Il a émis un communiqué de presse hier. Personnellement, je trouve la situation scandaleuse: le gouvernement du Canada dit aux Canadiens qu'ils n'auront plus droit aux services gouvernementaux gratuits, que le coût de ces services sera imputé aux travailleurs.

Si l'on additionne ces deux ou trois chiffres on voit que le gouvernement puisera 3 milliards et demi de dollars dans l'économie.

Des voix: C'est honteux!

M. Fox: Jetons un coup d'œil aux prévisions exposées dans le budget que le ministre a déposé avant-hier. Il nous a dit que le taux de chômage augmenterait en passant de 7.5 p. 100 à 8.3 p. 100 en 1980 où il demeurerait en 1981. Combien de personnes cela représente-t-il en réalité? Je pense en effet qu'ici, à la Chambre, on a tendance à oublier cet aspect. Quand on dit que le taux de chômage est en moyenne de 7.5 p. 100, cela veut dire qu'environ 850,000 Canadiens sont à la recherche d'un emploi et n'en trouvent pas.

Qu'est-ce que le gouvernement a promis de faire pour les Canadiens dans les années à venir? Le ministre parle du rôle des entreprises privées, mais que va faire le gouvernement pour stimuler ce secteur, pour le développer, afin de lui permettre d'offrir les emplois auxquels le ministre a fait allusion. Le collègue du ministre, le ministre des Finances, dit que le taux de chômage passera de 7.5 à 8.3 p. 100, ce qui signifie que le nombre de chômeurs, qui est de 850,000 cette année, sera porté à 963,000 l'année prochaine et à 986,000 en 1981.

Une voix: C'est inacceptable!

M. Fox: Tout cela si les prévisions du ministre sont exactes. Le gouvernement arrive à faire une telle proposition à un moment où le taux de croissance de la population active ralentit, c'est-à-dire qu'à un moment où le taux de croissance en général diminue, les politiques économiques du gouvernement vont porter le nombre de chômeurs de 850,000 à 986,000 d'ici deux ans seulement, et il s'agit là de ses propres prévisions.

● (1740)

Qu'est-ce qu'ils promettent du côté de l'inflation? Ils parlent maintenant d'un taux de 11 à 11.4 p. 100 d'ici à 1981. Jolie façon d'envisager la création d'emplois!

Une voix: Il va falloir changer cela.

M. Fox: Mon collègue a raison, il va falloir changer cela. Quand je pense à certaines choses que le ministre des Finances a dites, et quand je lis son exposé budgétaire, je constate qu'il a su relever quelques bons points dans l'économie canadienne. Il a dit que beaucoup d'emplois ont été créés. Il ne parle pas des emplois créés par lui mais de ceux créés par ses prédécesseurs à ce portefeuille. Voici ce qu'il a dit:

> Beaucoup d'emplois ont été créés. En octobre 1979, on comptait environ 440,000 personnes employées de plus qu'un an auparavant.

Je ne sais pas si les collègues de l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont été assez francs pendant la dernière campagne électorale pour parler des niveaux records d'emplois créés depuis quelques années par ses prédécesseurs.

Dans son budget, le ministre des Finances disait:

Plus de 135,000 de ces nouveaux emplois ont été créés dans le secteur manufacturier.

Il se tourne ensuite vers l'avenir, l'avenir dont il a la charge, lui et son collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Et il dit ce qui suit:

Nos perspectives pour 1980 sont assombries par la récession qui semble se développer en ce moment aux États-Unis . . . cela signifie que les créations d'emplois seront moins nombreuses l'an prochain et que notre taux de chômage risque de monter à environ 8¼ p. 100.

Voilà bien le ministre des Finances! Il regarde en arrière et dit qu'un très grand nombre d'emplois ont été créés dans le pays, sans compter qu'ils l'ont été sous le gouvernement précédent. Il regarde ensuite en avant, vers l'avenir. Il est responsable. C'est lui qui a les moyens économiques en main. C'est à lui de tâcher de stimuler l'économie, alors que les taux d'intérêt élevés et la récession qui sévit aux États-Unis empêchent le secteur privé de le faire. Mais, que fait-il? Il retire environ 3 milliards et demi de dollars de l'économie et en remet une partie, mais il réduit l'ensemble des stimulants d'environ 750 millions de dollars. Qu'est-ce que cela veut dire en gros?

Je sais qu'il y a des gens qui nous observent. Je sais que lorsqu'ils entendent les politiciens discuter, ils ne les croient pas toujours sur parole s'ils décrivent les terribles conséquences économiques auxquelles on peut s'attendre. J'ai toutefois parcouru certains des commentaires que l'on a faits sur la politique économique du gouvernement. Ce gouvernement est au pouvoir depuis six mois, mais il a déjà tant fait pour nous mener à la catastrophe que les députés des deux côtés de la Chambre pensent que le moment est venu de le renverser, afin de pouvoir adopter de nouveau des politiques économiques lucides dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Atkey: Oh, oh!

Une voix: Jérusalem se souviendra de vous.

M. Atkey: Vous rirez moins à 10 heures ce soir.

M. Fox: J'aimerais citer au ministre de l'Emploi et de l'Immigration un passage tiré d'un journal de sa ville, le *Toronto Star*. On qualifie le budget de son collègue de «complètement aberrant». Ce n'est pas moi qui l'ai dit. C'est le *Toronto Star*. Je n'invente rien. C'est ce que l'on pouvait lire dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui. On disait:

M. Crosbie a présenté des mesures qui ne peuvent que ralentir encore la croissance et aggraver l'inflation et le chômage . . .

C'est une mise en accusation du genre de politique économique que le ministre cherche à faire accepter à la Chambre. Le ministre chargé de l'Emploi a applaudi son collègue au cours du débat sur le budget pour avoir proposé des mesures qui entraveront la croissance de l'économie et alimenteront l'inflation et le chômage.

J'habite dans la province natale du ministre, l'Ontario. J'ai pris connaissance des opinions dont ont fait part hier les trois principaux partis politiques de cette province, à l'intention du ministre et de ses collègues. Je parle des libéraux, des néo-démocrates et des conservateurs, ses frères de sang. Ils en sont tous venus à la conclusion que le budget préconisé par le ministre pourrait déclencher la récession et, du coup, alimenter l'inflation et le chômage. Ce n'est pas dans un esprit de partisanerie politique que nous vous faisons part de ces opinions. Nous voulons donner au ministre un point de vue objectif sur la façon dont son budget est perçu par les commentateurs du *Toronto Star* et par les trois principaux partis politiques de l'Ontario.

Dans la *Gazette* de ce matin, à Montréal, on rapporte les propos du ministre des Finances, particulièrement au sujet de la taxe d'accise sur l'essence, et on y ajoute que cette mesure est inutile pour la relance de l'économie. Je voudrais vous lire quelques passages du numéro de *La Presse* de ce matin.

[*Français*]

Le conservatisme fiscal n'a pas de sens quand on attend pour l'an prochain une stagnation de l'économie. Il va appliquer les freins au moment où l'économie est en train de freiner beaucoup trop.

[*Traduction*]

C'est le même thème dans les quotidiens français à Montréal.

[*Français*]

C'est le même thème. Les grands quotidiens de ce pays, tant en Ontario qu'au Québec, nous font tous la même leçon. Le *Toronto Star* parle d'un budget absolument ridicule. Les commentateurs dans *La Presse* disent que les mesures du ministre des Finances (M. Crosbie), et je cite:

. . . font globalement de ce budget une fonction fiscale inutile pour la relance de l'économie et illusoire pour la lutte à l'inflation.

Et *Le Devoir* de ce matin, je cite encore, monsieur le président, parce que je veux vraiment montrer que ce n'est pas de la partisanerie politique de notre part. Il s'agit d'observateurs objectifs, indépendants, regardant la situation de l'extérieur, qui arrivent à la conclusion que ce budget n'a aucun sens. Je cite *Le Devoir*:

Il faut se demander si le moment était vraiment opportun pour frapper à grands coups dans une économie languissante dont l'état s'aggravera avec la récession américaine.

C'est là la conclusion de ces gens-là. Voilà. Des gouvernements au pouvoir, tant en Ontario qu'au Québec, condamnent ces mesures qui ont été mises de l'avant par le collègue du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey). Les grands quotidiens du pays, *Le Devoir*, *La Presse*, le *Toronto Star* sont tous d'accord également. Une des grandes maisons d'investissements en arrive à la même conclusion. Il s'agit de la maison Wood Gundy, qui dit, et je cite:

[*Traduction*]

Wood Gundy, la plus grande société d'investissement du Canada, a fait la déclaration suivante:

Le conservatisme fiscal triomphe et abaissera à zéro la croissance réelle du Canada . . .

Une voix: Il est vrai que le conservatisme détruit le Canada.

M. Atkey: Oh, oh!

M. Fox: Je vais finir de lire cet extrait. Je suis sûr que le ministre veut entendre la fin de la citation. Au fait, je vais vous la relire: «le conservatisme fiscal»—j'ai de la difficulté à prononcer ces deux mots car ils ne me plaisent pas particulièrement. Je reprends:

Le conservatisme fiscal triomphe et abaissera à zéro ou en-deçà de zéro, la croissance réelle du Canada, en 1980.

M. Atkey: Le budget a plu à Wood Gundy.

M. Fox: D'accord, si l'on veut d'un budget qui nous assure une croissance nulle en 1980!

J'aimerais revenir à la prémisse du discours que le ministre a fait à la Chambre cet après-midi. Il a parlé de la primauté du secteur privé à l'exclusion du secteur public. Je pense que le ministre commet une erreur très grave. Nous n'avons pas simplement besoin au Canada de mesures visant à encourager le secteur privé. Nous avons besoin des deux et le ministre le sait. Il sait dans son for intérieur qu'il nous faut un mélange de politiques.

Il nous faut des programmes de création d'emplois temporaires qui ne peuvent être financées que par des fonds publics et qui puissent être utilisées efficacement par des groupes locaux comme les municipalités et un certain nombre de groupes dont le seul objectif n'est pas de réaliser des profits. Il nous faut, évidemment, un certain nombre de mesures qui inciteront le secteur privé à créer des emplois, mais je dis au ministre que les politiques fiscales préconisant une croissance nulle de l'économie ne sont pas de nature à engendrer une croissance de l'industrie.

Je voudrais maintenant passer aux mesures de création d'emplois du ministre. Comme le ministre ne m'a pas envoyé de copie de son discours, j'ai dû prendre quelques notes pendant qu'il le prononçait. Il a parlé, évidemment, de la primauté du secteur privé et de son programme visant à l'inciter à créer des emplois grâce à un stimulant fiscal, le principal point de son programme. Je pense que le ministre sera d'accord avec moi là-dessus. Le point principal de son programme est d'utiliser des stimulants fiscaux pour créer des emplois dans le secteur privé. Je n'en disconviens pas. Je pense que c'est une bonne façon de faire, mais je ne crois pas que ce soit entièrement la solution au problème. En procédant de la sorte, il se trouve en fait à poursuivre le programme libéral de création d'emplois qui a été commencé l'année dernière quand le gouvernement précédent avait prévu 100 millions de dollars de stimulants fiscaux pour encourager la création d'emplois dans tout le pays.

● (1750)

Le vrai problème au Canada aujourd'hui n'est pas de faire embaucher les jeunes, le vrai problème pour le ministre à l'heure actuelle c'est d'empêcher les travailleurs de perdre leur emploi. La politique du gouvernement a entraîné la fermeture d'usines et des mises à pied partout au pays. Le *Globe and Mail* de ce matin souligne que 3,600 travailleurs de la St. Catharines Foundry and Engine Plant ont été mis à pied aujourd'hui. Ce ne sont pas les gens que le programme du ministre prévoyant des stimulants de $80 par semaine va aider.

Ce que j'essaie en fait de faire comprendre au ministre, c'est qu'en dépit de ses efforts en vue de créer quelque 135,000 emplois à court terme, la politique générale du gouvernement fera disparaître encore plus d'emplois d'ici peu. Il y a toutes ces mises à pied, et le ministre sait aussi bien que moi qu'il y en a eu un certain nombre dans plusieurs régions du Canada. Pour le moment il faut se contenter de se servir de la capacité existante plutôt que de penser à des façons de l'accroître.

Je ne comprends vraiment pas comment le programme de stimulants fiscaux du ministre va aider le jeune travailleur arrivant sur le marché du travail à Windsor ou à Sainte-Thérèse, à Québec, à obtenir un emploi à la General Motors. Elle est en train de mettre de licencier des travailleurs partout au pays. Le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Wilson) était ici tout à l'heure et il sait fort bien quelle est la situation dans l'industrie de l'automobile au Canada. Il me semble que le gouvernement ferait beaucoup mieux d'essayer par des dégrèvements d'encourager la création et un accroissement du nombre d'emplois au pays au lieu d'essayer de s'y prendre de la façon opposée.

Le ministre est très fier de son programme. Il nous dit maintenant qu'il veut essentiellement se débarrasser de tout programme de création d'emplois fondé sur le secteur public.

M. Atkey: Ce n'est pas vrai.

M. Fox: C'est certainement le point important du programme du ministre. Il a supprimé un certain nombre de programmes.

M. Atkey: Il y a le programme national pour les jeunes.

M. Fox: Examinons le programme national pour les jeunes. Le ministre nous affirme qu'il créera quelque 14,000 emplois grâce du programme national d'emploi-jeunesse. Je vois, dans un document publié par le ministère de l'honorable ministre en septembre 1978, qu'il existe déjà un organisme appelé la Compagnie des jeunes travailleurs à qui on avait affecté 50 millions et qui devait, toujours selon ce document, créer quelque 16,500 emplois. De quoi vient nous parler le ministre?

Je sais que c'est la période des Fêtes et je comprends que le ministre soit tenté de reprendre quelques-uns de ces programmes déjà en vigueur, de les mettre dans un bel emballage et de les baptiser d'un nouveau nom. Cependant, son programme d'emploi-jeunesse qui nous coûtera 70 millions et créera 14,000 emplois, ressemble à s'y méprendre au programme déjà en place auquel on avait affecté 50 millions pour créer 16,500 emplois.

Le ministre a du mal à se retenir de dire certaines choses. Nous en avons eu des exemples l'été dernier quand il a parlé de certaines espèces animales et de cris nocturnes. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, espérions que tout cela n'était qu'une façade, mais jusqu'à présent nous avons été bien déçus. Je ne sais vraiment pas quel avantage politique le ministre recherche en insultant tout le monde.

J'ai ici une coupure de la *Gazette* de Montréal qui rapporte les propos tenus par le ministre à Toronto quand on lui a demandé de quelle façon son programme emploi-jeunesse différait de celui du gouvernement libéral. Le ministre aurait dit que les participants travailleraient pendant un an au salaire minimum et créeraient quelques services dont les effets seraient durables. Ensuite il a ajouté, et je suis renversé qu'il ait fait pareil commentaire, qu'en second lieu, son programme n'était pas destiné aux jeunes chômeurs de la classe moyenne qui se cherchent une sinécure pendant un an, mais aux véritables chômeurs. Je trouve ces propos particulièrement odieux.

Nous avons affecté 50 millions de fonds publics pour occuper 16,500 jeunes et, au lieu d'essayer d'améliorer le programme et d'inciter les jeunes à faire quelque chose d'utile dans leur milieu, car on les retrouve partout dans le pays, le ministre se permet de les insulter.

Hier encore, j'ai reçu une lettre du collègue du ministre, le solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), qui me disait à quel point le programme de la Compagnie des jeunes travailleurs avait été efficace. Il me donnait certains exemples de projets financés grâce à ce programme dans ma propre circonscription. Pourquoi le ministre juge-t-il nécessaire d'insulter les jeunes Canadiens? Cela me dépasse. S'il veut les aider à trouver du travail, je l'appuierai volontiers. Bien entendu, je lui souhaite tout le succès possible pour ses programmes de création d'emplois. Je dois dire cependant qu'il n'a pas vraiment fait grand-chose à cet égard jusqu'ici.

Pendant les débats de la semaine dernière, quand nous parlions d'un autre programme, en l'occurrence Canada au Travail, que le ministre a promis de supprimer et de faire disparaître complètement de la gamme des programmes de création d'emplois, le ministre et son secrétaire parlementaire se sont efforcés de donner des exemples de projets importants qui ont échoué. Pourtant, le rôle du ministre consiste à améliorer les programmes et à les mettre au point et à éliminer ceux qui ne sont pas efficaces. Son rôle consiste à proposer des programmes efficaces. Il n'y a aucun député de ce côté-ci de la Chambre qui ne pourrait pas donner au ministre quelques exemples de programmes extrêmement efficaces dans sa propre circonscription.

Il y a plusieurs députés du Nouveau-Brunswick et du Québec, surtout de la région gaspésienne, qui peuvent parler de quais, d'arenas et de centres communautaires qui ont été construits grâce à l'argent confié aux municipalités dans le cadre du programme Canada au Travail. Le ministre affirme maintenant à ces municipalités qu'elles ne peuvent plus compter sur l'aide des fonds fédéraux pour satisfaire aux besoins locaux.

A cet égard, je ne suis pas du tout d'accord avec le ministre. Il veut mettre tous ses œufs dans le même panier, c'est-à-dire qu'il veut compter uniquement sur le secteur privé. Je conviens volontiers qu'il devrait orienter une bonne partie de ses programmes et de ses propositions vers le secteur privé. Par ailleurs, je ne suis pas du tout d'accord avec lui s'il compte retirer entièrement le secteur public des programmes de création d'emplois et éliminer la présence du gouvernement canadien dans les circonscriptions du Canada.

[*Français*]

Et dans le fond, monsieur le président, nous arrivons à la conclusion qu'après quelques mois au pouvoir, ce gouvernement n'a aucune idée des directions à prendre dans le domaine de la création d'emplois et en matière de politique économique. Ce que nous avons aujourd'hui, monsieur le président, c'est presque une farce. Nous avons eu un budget mardi soir, dans lequel le ministre des Finances (M. Crosbie) nous parle de toute une série de mesures qui ont pour seul effet de puiser environ 3.5 milliards de dollars dans les goussets des consommateurs à travers le pays, et des politiques qui contribueront directement à détruire dans l'économie canadienne plus de 135,000 emplois d'ici 18 mois.

Et aujourd'hui, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey), pour essayer de tempérer les grandes politiques ridicules et sans effet de son collègue le ministre des Finances, vient annoncer un programme de création d'emplois qui ne créera même pas le même nombre d'emplois que son collègue aura détruit. Et voilà pourquoi, monsieur le président, le ministre des Finances était obligé dans son budget mardi soir d'indiquer clairement que malgré toutes les mesures que ce gouvernement veut prendre, le seul résultat entre 1979 et 1981 sera une augmentation du taux d'emploi de 7.5 à 8.3 p. 100.

Une voix: Les activistes économiques . . .

[*Traduction*]

M. Fox: La grande lacune du budget et son manque de stimulants vient de ce qu'il ne favorisera pas de nouvelles embauches et n'empêchera pas les licenciements. Seul un budget conservateur pouvait réussir à accroître le chômage à un moment où le taux de croissance de la population active diminue. Puis-je signaler qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. McCain): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-29, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980.

Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures).

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Gray (p. 2294) et du sous-amendement de M. Rae (p. 2304).

L'hon. Francis Fox (Blainville-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, il me reste deux ou trois minutes. Aussi, je voudrais résumer mon discours. J'aurais pourtant bien voulu avoir l'occasion d'adresser mes observations au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) qui ne semble pas être parmi nous pour le moment.

Le gouvernement est à la tête du pays depuis six mois. Au cours de cette brève période, il a laissé grimper les taux d'intérêt dans des proportions inouïes. Pendant six mois, il a fait croire aux chômeurs qu'ils pourraient trouver du travail grâce au gouvernement conservateur. Celui-ci s'est montré sous son vrai jour dans le budget que le ministre des Finances (M. Crosbie) a présenté mardi soir.

En réalité, les conservateurs vont laisser l'inflation atteindre la cote des 11.4 p. 100 avant 1981. Ils augmentent le fardeau fiscal de ceux qui sont le moins en mesure de le supporter et ils laissent progresser rapidement le chômage. D'après les chiffres que l'on trouve dans le budget déposé par le ministre des Finances, le taux de chômage passera de 7.5 p. 100 à 8.3 p. 100 en 1981, grâce à ses initiatives et à ses politiques monétaires et fiscales. Sur le plan humain, cela signifie que malgré les mesures d'embauche que le ministre de l'Emploi a annoncées aujourd'hui, le nombre actuel de chômeurs passera de 850,000—hommes, femmes, jeunes et personnes d'âge mûr—à 986,000 en 1981. Voilà les chiffres que l'on trouve dans les documents du ministre des Finances.

[*Français*]

Et voilà, monsieur le président, après six mois de pouvoir, le seul bilan du gouvernement progressiste conservateur: des taux d'intérêt plus élevés que ceux qu'aient jamais connus tous les députés qui siègent à la Chambre, et un taux de chômage, qui va empêcher—à la suite des mesures mises de l'avant par le ministre des Finances (M. Crosbie) lequel ne semble pas content du fait que nous ayons déjà un tel taux de chômage—qui va empêcher 850,000 Canadiens de trouver un emploi. En plus de ce chiffre-là, sa politique mettra inévitablement 986,000 Canadiens en chômage d'ici 1980. Je termine sur ces remarques, monsieur le président. Voilà le bilan de ce gouvernement. Il est temps que nous y mettions fin et que nous le renvoyions à ses moutons.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut cependant poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, à l'occasion de mon premier discours à la Chambre, je m'en voudrais de ne pas commencer par rendre hommage à mon prédécesseur dans la circonscription de Prince-Albert. Pendant 26 ans, le très hon. John G. Diefenbaker a représenté ma circonscription. L'ancien premier ministre a dominé la scène politique dans notre région du pays et cette domination a fini par s'étendre à l'ensemble du Canada. Nous n'étions peut-être pas toujours d'accord avec ses politiques ou ses positions sur de nombreuses questions, mais son génie politique et son aptitude à retenir l'attention des gens fut incontestable jusqu'à la trente et unième législature.

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: Au cours de sa carrière, M. Diefenbaker et moi-même nous sommes croisés à de nombreuses reprises. J'ai eu l'occasion de le rencontrer dans ma jeunesse alors qu'il était l'avocat de mon père. Puis, à l'université, j'ai pu l'entendre lorsqu'il a participé aux délibérations d'un parlement fictif. En tant que professeur et administrateur, j'ai été son hôte, alors que, premier ministre, il a présidé à l'inauguration de la ville d'Inuvik et ensuite à celle de l'école élémentaire qui porte son nom à Prince-Albert.

Quand j'ai concédé la victoire à M. Diefenbaker, le 22 mai, il m'a très généreusement souhaité le meilleur succès, disant à ses partisans rassemblés: «Nous n'appartenons peut-être pas au même parti, mais nous sommes ici pour la même raison, parce que nous croyons au Canada.»

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: Il a dit que les élections étaient un chapitre de la démocratie canadienne. Si je n'étais pas souvent d'accord avec le Chef, sur le plan politique ou idéologique, j'avais beaucoup de respect pour lui. Le très honorable John G. Diefenbaker a bien servi Prince-Albert et le Canada. Il croyait en la force du Parlement, il faisait confiance au régime parlementaire. C'est désormais à moi qu'échoit l'honneur de représenter Prince-Albert. Je ne trahirai pas la confiance de mes électeurs.

D'autres éminents parlementaires ont représenté Prince-Albert. Tout d'abord, nous réclamons l'honneur d'avoir mandaté Sir Wilfrid Laurier qui, bien qu'il n'y ait jamais vécu, a été élu député de cette circonscription. Prince-Albert a également été représentée pendant nombre d'années par le très honorable Mackenzie King. Il est allé s'installer là-bas après sa défaite en Ontario. A cette époque-là, Prince-Albert passait pour être un bastion libéral.

● (2010)

Une voix: C'est bien loin tout cela.

M. Hovdebo: M. King a été défait par le CCF en 1945 lors d'élections très serrées au cours desquelles le vote des soldats a été déterminant. Nombreux sont les anciens combattants de Prince-Albert qui sont fiers de dire qu'ils comptent parmi les électeurs qui ont renvoyé M. King dans l'Est.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots de la circonscription de Prince-Albert. Elle est en majeure partie rurale, 60 p. 100 de l'électorat vivant à l'extérieur de la ville. Prince-Albert c'est une ville historique, la plus ancienne en Saskatchewan. Elle est située presque au centre de la circonscription, sur les rives de la Rivière Saskatchewan-Nord, dans la région de la province où se trouvent les parcs provinciaux et nationaux. C'est une très belle ville nichée dans un cadre enchanteur, assez petite pour être accueillante et assez grande pour offrir tous les services qui rendent la vie agréable. Bien que l'exploitation forestière et le développement du Nord contribuent aujourd'hui considérablement à l'économie de la ville, Prince-Albert reste très étroitement liée aux municipalités rurales qui l'entourent. On trouve dans la circonscription des terres qui comptent parmi les plus riches du pays, notamment Domremy, où je suis né, Birch Hills, Kinistino, Wakaw, Shellbrook, Blaine Lake, où Jack Horner est né, Debden, Rosthern et Waldheim.

Prince-Albert est la porte qui donne accès au nord de la Saskatchewan où l'on trouve quelques-uns des meilleurs territoires de pêche du Canada. Centre de villégiature international, elle abrite le parc national de Prince-Albert. La région a également un potentiel de développement remarquable.

Après la rébellion de la Rivière rouge, monsieur l'Orateur, beaucoup de métis sont partis vers la Saskatchewan et se sont établis sur les rives de la rivière Saskatchewan-Sud. Le confluent des deux branches de la Saskatchewan se trouve à environ 20 miles à l'est de la ville. Les métis se sont établis à Saint-Louis, Saint-Laurent et Batoche. Duck Lake, Carlton et Batoche ont été le théâtre de batailles lors du soulèvement mené par Riel. On trouve, disséminées dans toute la circonscription, douze réserves indiennes où vivent surtout des Cris et des Dakotas.

Les Indiens du Nord de la Saskatchewan sont puissants, prospères et bien organisés. Ils constituent un apport précieux pour les localités de la région.

Je pourrais décrire par le menu les espoirs et les besoins des habitants et des différentes collectivités de Prince-Albert. Les Indiens, par exemple, souhaiteraient avoir de meilleures conditions de logement et être davantage maîtres de leur destinée. Ils espèrent qu'on va appliquer la formule proposée par la Saskatchewan pour régler leurs revendications territoriales. Je m'associe à leurs espoirs et à leurs aspirations et j'invite le gouvernement à leur donner satisfaction le plus rapidement possible.

Les agriculteurs de Prince-Albert sont saignés à blanc par les hausses des coûts de production qui sont beaucoup plus rapides que celles des produits agricoles. Les hausses du prix du carburant et ceux des taux d'intérêt leur causent beaucoup de tort. Par ailleurs tout le secteur agricole pâtit de l'incapacité du gouvernement à transporter le grain et de la désaffection de lignes de chemin de fer sans lesquelles on ne peut pas acheminer le grain. Le naissage semble bien se porter pour l'instant mais se remet encore de quatre années de vaches maigres. Il faudrait adopter des lois permettant aux éleveurs de suivre, car la pétennité d'un certain mode de vie en Saskatchewan dépend de la survie des exploitations agricoles dans leur forme actuelle.

A Prince-Albert, les membres de l'Alliance de la Fonction publique se sentent délaissés et mal aimés. Le moral est bas et de nombreux postes sont vacants, ce qui nuit à la qualité des services de ministères entiers. Il convient donc de mettre sur pied et d'appliquer une politique que les fonctionnaires trouveront juste et équitable.

Les travailleurs sont les victimes des taux d'intérêt et du marasme général économique. Le pouvoir d'achat des travailleurs est maintenant réduit par la hausse des primes d'assurance-chômage et celle du prix du fuel domestique. Les travailleurs de la construction mis à pied envisagent l'avenir avec appréhension en raison des taux d'intérêt élevés qui limitent la mise en chantier de nouvelles maisons.

La petite entreprise a également besoin d'aide et de protection. Je félicite le ministre des Finances (M. Crosbie) de cette mesure que nous attendions depuis longtemps et qui permettra au petit entrepreneur de déduire le salaire de son conjoint. C'est une mesure fort utile qui ne remédiera malheureusement pas aux autres inconvénients du budget.

Il y a des groupes de personnes dans ma circonscription qui éprouvent des difficultés et qui comptaient sur le gouvernement pour réaliser leurs aspirations. Au lieu de cela, ils ont reçu ce budget.

Ce budget ne s'attaque pas aux grands maux de notre système. Il ne cherche pas du tout à juguler l'inflation. Ce sont les taux d'intérêt qui contribuent surtout, à la hausse du coût de la vie à l'heure actuelle et qui y contribueront à l'avenir. Ces taux d'intérêt sont à l'origine de l'inflation, de la misère et des faillites. Je m'explique, monsieur l'Orateur.

Au cours de la récente campagne électorale dans Prince-Albert, je me suis entretenu avec de nombreux propriétaires qui s'inquiétaient des répercussions de la hausse des taux d'intérêt sur leurs hypothèques. Ils paient actuellement un taux d'intérêt d'au plus 10 p. 100 sur leurs emprunts hypothécaires et ils doivent les renégocier, si l'on peut dire, à un taux se situant entre 14¾ et 15 p. 100. Pour un grand nombre d'entre eux, $40,000 à un taux d'intérêt de 15 p. 100, cela signifie un intérêt de $500 par mois et aucune réduction du principal.

Permettez-moi de vous donner un exemple encore plus précis: un jeune couple avec trois enfants envisage de vendre sa maison parce que son hypothèque doit être révisée ce mois-ci. Il n'a pas les moyens de payer l'augmentation. Sa maison va être vendue sur un marché où l'acheteur est roi à cause de la baisse des ventes de maisons. Il n'a même que peu de chances de récupérer les sommes qu'il a versées au cours des cinq années. Il y a des milliers de jeunes propriétaires de maison dans cette situation.

La plupart des agriculteurs des Prairies, peu importe leur type d'activité, ou même l'importance de leur exploitation, sont obligés d'emprunter à vue pour pouvoir poursuivre leur activités à certains moments de l'année. La marge bénéficiaire est très faible dans un grand nombre d'exploitations agricoles. L'agriculteur a le choix entre réduire sa production ou perdre davantage d'argent en donnant de l'expansion à son entreprise. Les 4 ou 5 pour cent d'intérêt supplémentaire sur les capitaux de roulement réduisent encore davantage cette marge ou peuvent même l'anéantir complètement. Si ces pertes durent trop longtemps, l'agriculteur finit par être contraint de vendre. C'est alors un agriculteur de plus qui aura abandonné le métier. Encore une famille de plus qui devra changer de mode

de vie. Une ou deux personnes de plus qui se mettront en quête d'un emploi introuvable.

Les petites entreprises sont très importantes pour l'économie de Prince-Albert. Je suis d'accord avec une phrase du discours du budget du 11 décembre qui dit que «le secteur de la petite entreprise constitue l'une des grandes forces du pays». Les petites entreprises sont utiles au Canada car elles sont d'habitude possédées et dirigées par des Canadiens. Les hausses du taux d'intérêt ont également des effets dévastateurs sur les petites entreprises. Laissez-moi encore vous donner un exemple. A Prince-Albert le mois dernier, un détaillant de tapis a fermé boutique. Son stock de tapis valait approximativement $100,000. La hausse des intérêts sur ce stock de tapis a cependant été telle qu'il a estimé ne plus avoir les moyens de maintenir à flot son affaire. Il existe des milliers de commerces semblables. Je prévois une avalanche de faillites parmi les petites entreprises l'an prochain.

● (2020)

Les taux d'intérêt ont un effet d'entraînement. Par exemple, une scierie a dû fermer ses portes il y a un mois à Meadow Lake, juste à la limite de ma circonscription, et une centaine de travailleurs ont perdu leur emploi. Elle a dû fermer parce qu'elle ne pouvait plus écouler son produit. Les grossistes n'achètent plus de bois d'œuvre parce que les entrepreneurs ont cessé de construire des maisons. Les commandes de maisons ont énormément diminué. Les grossistes ont mis à pied leurs employés parce qu'ils n'en avaient plus besoin. L'industrie du bâtiment ne construit plus de maisons parce que les ventes ont dégringolé. Encore une fois, des travailleurs sont mis à pied parce que l'on bâtit trop peu de maisons. Les agents d'immeubles éprouvent des difficultés à vendre des maisons parce que le taux d'intérêt hypothécaire est trop élevé.

Nous connaissons tous l'histoire de la bataille perdue à cause d'un clou de fer à cheval. L'analogie est frappante, monsieur l'Orateur. Le gouvernement pourra perdre cette bataille parce qu'il a été impuissant face à la montée des taux d'intérêt.

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: J'ai entendu des députés d'en face affirmer que les taux hypothécaires étaient en train de descendre. Mais dans quelle mesure? Les taux sont passé de 11 à plus de 15 p. 100 et ils redescendent maintenant à 14.75 p. 100. Je n'appelle pas cela une diminution.

Je voudrais maintenant parler de la situation des agriculteurs. Les agriculteurs ont dû encaisser un triple coup à cause du budget et de l'attitude du gouvernement. D'abord, le gouvernement a augmenté les taux d'intérêt. Et le budget ne fait rien à cet égard, mais j'ai déjà parlé de cette question.

Par suite de la hausse artificielle du prix du brut, le prix du carburant agricole aura augmenté de près de 60c. le gallon à la fin de l'an prochain. En outre, l'agriculteur devra payer une taxe de 25c. le gallon sur tout son carburant. Il est vrai qu'il bénéficiera d'un remboursement de 10c. le gallon, mais il devra quand même payer le plein montant pour acheter le carburant. J'espère que le gouvernement songera à payer 16 p. 100 d'intérêt sur le remboursement en question, car c'est ce que l'agriculteur devra débourser.

Je signale en passant que cette taxe de 15c. coûtera environ 170 millions de dollars aux agriculteurs canadiens. Ces frais supplémentaires sont ruineux pour les agriculteurs. Voilà la façon dont le gouvernement protège les entreprises agricoles familiales comme il l'avait promis. A cause de ces frais, les exploitations qui n'ont qu'une faible marge bénéficiaire seront acculées à la faillite. Les entreprises agricoles familiales sont menacées.

Statistique Canada, qui a fait l'objet de tellement de critiques, a signalé que le nombre de familles qui vivent en-deçà du seuil de la pauvreté au Canada a augmenté seulement de 1 p. 100. J'insiste sur le mot «seulement» parce que le rapport de Statistique Canada fait la même chose. Le pouvoir d'achat de la plupart des Canadiens diminue à cause des effets des taux d'intérêt et de l'inflation. Ce sont cependant les Canadiens à revenu faible ou fixe qui en souffrent le plus parce qu'il leur est très facile de tomber en-deça du seuil de la pauvreté.

Il est malheureux de voir que 700,000 familles vivent misérablement dans un pays aussi riche que le Canada. Encore une fois, il s'agit du chiffre donné par Statistique Canada. A cause du budget, il y en aura encore plus, vu l'augmentation du prix des loyers, de l'essence, et d'autres articles. Entre-temps, les sociétés ont augmenté considérablement leurs bénéfices cette année et le budget ne les touchera pas du tout. En fait, il permettra probablement à un grand nombre d'entre elles d'augmenter leurs bénéfices. Le budget fera rapidement augmenter le nombre des économiquement faibles. La pauvreté n'est pas tellement un problème économique; elle est surtout due à l'apathie et à la négligence du gouvernement.

Depuis un siècle, les pays du monde occidental ont tellement perfectionné les méchanismes de la démocratie politique que nous pouvons à juste titre nous vanter de la liberté dont nous jouissons. Par ailleurs, nous avons en même temps perdu la maîtrise de notre économie. Il y a 100 ans, les agriculteurs, les commerçants, les propriétaires de magasins et les membres des professions libérales possédaient et maîtrisaient leurs moyens de subsistance. La révolution industrielle a permis à ceux qui fournissaient les capitaux de monopoliser les moyens de production et de distribution. Nous avons obtenu le droit de vote, mais nous avons perdu la maîtrise de notre économie.

On nous vante presque continuellement la supériorité de la libre entreprise. Mais comme le disait Tommy Douglas en 1958: «Le système économique dans lequel nous vivons n'est ni libre ni entreprenant».

Nous avons beaucoup de chômage, un excédent de la plupart des produits de base et de la plupart des produits manufacturés, et si l'économie de marché fonctionnait, le coût de la vie et le prix des marchandises de détail devraient baisser, comme le voudrait la loi de l'offre et de la demande. Au contraire, le coût de la vie continue d'augmenter et les prix au détail continuent de faire de même. L'économie de marché ne fonctionne plus, parce que, par convention, la plupart des prix sont fixés de nos jours à partir du coût de production majoré d'une marge plutôt forte. Il n'y a que dans l'agriculture que les prix ne soient pas fixés par le producteur.

Nous avons obtenu la liberté politique, mais nous nous sommes enfoncées dans l'esclavage économique. On peut dire encore aujourd'hui que celui qui contrôle nos moyens de subsistance me contrôle. Le pouvoir politique est aux mains du pouvoir économique. Ceux qui contrôlent l'économie font le nécessaire pour contrôler l'État, et je répète que ceux qui contrôlent l'économie font le nécessaire pour contrôler l'État afin de protéger leurs investissements. Quand la Chambre

prend des décisions qui favorisent les grosses sociétés, quand le budget favorise des sociétés, nous confirmons la vérité de cette affirmation. Nous confirmons que les sociétés qui contrôlent l'économie protègent leurs investissements en contrôlant l'action politique du gouvernement.

On entend souvent parler des dangers de la mainmise de l'État sur l'économie. Quel est le danger de la mainmise des sociétés sur l'État? Non contents au Canada d'admettre l'idée du contrôle de l'État par les grosses sociétés, nous avons permis que ces sociétés appartiennent à des étrangers non résidents. Le Canada a une participation étrangère non résidente et une domination étrangère non résidente de son industrie plus importantes que les États-Unis, l'Europe de l'Ouest et le Japon mis ensemble.

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: Cette participation étrangère dépasse les 75 milliards. En valeur réelle, elle est beaucoup plus élevée, et elle appartient pour 80 p. 100 à des Américains.

Depuis des années et dans l'avenir prévisible, à moins que le gouvernement actuel ou ses successeurs ne renversent la tendance, le maintien du contrôle étranger de l'économie canadienne sera financé par les profits réalisés au Canada. Nous avons des tendances à l'auto-destruction. Nous donnons les fonds que nous produisons aux sociétés étrangères pour qu'elles puissent s'emparer d'une plus grande partie de notre économie. A qui appartiennent certaines industries canadiennes? Les chiffres datent d'un an. La propriété étrangère est de 63 p. 100 dans la fabrication, de 91 p. 100 dans l'industrie du gaz et du pétrole, de 88 p. 100 dans l'industrie des produits électriques et de 99 p. 100 dans le raffinage du pétrole, quoique ce dernier pourcentage ait pu diminuer avec l'expansion de Petro-Canada.

● (2030)

La situation empire. Des secteurs chez nous où il n'y avait pas de contrôle étranger tombent rapidement aux mains d'étrangers. L'industrie de gros, de détail, l'industrie forestière et l'agriculture sont toutes menacées. Même les pompes funèbres commencent à fléchir. Les transactions qui se font à l'heure actuelle pourraient bien faire que nous serons enterrés par une entreprise étrangère.

Les meilleurs bénéfices de notre économie prennent le chemin des États-Unis. Nous exportons des capitaux au rythme de $500,000 l'heure. Ce qui veut dire 12 millions par jour, ou plus de quatre milliards par année. Pas étonnant que nous ayons un problème de balance de paiements. Pas étonnant que nous soyons dans un pétrin économique.

Nous devons racheter notre pays. Si nous n'y parvenons pas, nos descendants auront des emplois peu intéressants et mal rétribués dans des sociétés sous domination étrangère; leur choix sera limité et le chômage général. La dette nationale s'accumulera indéfiniment et deviendra un bien lourd fardeau. Le temps nous manque. L'heure est venue de devenir maîtres chez nous. De plus en plus les ressources monétaires de notre économie affluent à New York où elles sont empruntées par notre gouvernement fédéral, nos gouvernements provinciaux et nos municipalités canadiennes à des taux d'intérêt élevés.

Le ministre des Finances prétend que nous ne pouvons faire autrement que de hausser nos taux d'intérêt. Pourquoi? Parce que nous devons attirer des sommes sans précédent de capitaux étrangers pour compenser les sorties d'argent. Nous avons besoin ici des sommes qui quittent le Canada à titre de frais de gestion, d'intérêts et de profits. Et pourtant nous devons payer des taux d'intérêt élevés pour emprunter cet argent qui nous a échappé. Nous sommes dans une piètre situation quand l'argent, ce prétendu moyen d'échange, devient si puissant qu'il éclipse tout ce que nous faisons ou espérons faire. Je prétends, monsieur l'Orateur, que le gouvernement ferait mieux de mettre au point une structure financière sous contrôle canadien au lieu de présenter un budget qui exploite la population canadienne. La mise en œuvre d'une structure financière de ce genre nous opposerait directement à Bay Street et à Wall Street. Il faudrait que le gouvernement ait du courage, notamment le présent gouvernement, car il légiférerait alors contre ses amis.

Le budget ne tente même pas de réaménager la structure financière et ne fait donc rien au sujet de la propriété étrangère ou de l'inflation. En appuyant le présent budget, on appuie la propriété étrangère et on abandonne tout aux sociétés multinationales. Il ne fait rien au sujet des taux élevés d'intérêt et il augmente les impôts de façon détournée.

Merci, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné l'occasion d'intervenir à la Chambre à propos du budget.

Des voix: Bravo!

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième ou troisième fois que j'ai le plaisir et l'honneur de féliciter un nouveau député à la Chambre, en l'occurrence le nouveau représentant de Prince-Albert (M. Hovdebo), à l'occasion de ses débuts d'orateur dans notre enceinte. Je tiens à le faire sans réserve, dans la meilleure tradition de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je voudrais qu'il sache que peu importe le temps qu'il siégera ici, il n'y a pas de plus grand honneur que de siéger à la Chambre des communes, de quelque côté que l'on soit. Je crains qu'il ne siège de ce côté de la Chambre pendant un bon bout de temps, s'il a l'occasion de siéger, mais j'espère que ce sera pour lui une expérience enrichissante.

Le député a dit dans son discours une chose que j'ai trouvé extrêmement intéressante et que personne d'entre nous ne devrait oublier. Il a dit que les Canadiens étaient victimes de diverses tensions économiques. Depuis 16 ans, les Canadiens sont victimes de l'absence de direction au pays.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est avec sincérité que j'ai félicité le nouveau député et j'espère qu'il n'en doutera pas, même si je lui dis que l'un des problèmes qui nous accable au Canada est l'appui constant que son parti a accordé aux responsables des difficultés économiques des Canadiens.

Il ne fait aucun doute que la situation des agriculteurs canadiens n'est pas brillante. Il est évident aussi que la petite entreprise est en difficulté. Lorsqu'il était au pouvoir, le gouvernement que nous avons vaincu aux élections du 22 mai 1979, et que nous vaincrons encore aux prochaines élections . . .

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce gouvernement a causé plus de torts à la petite entreprise, aux agriculteurs—qui sont les meilleurs propriétaires de petites entreprises—aux fonction-

naires ainsi qu'aux citoyens et citoyennes de notre pays, que tout autre gouvernement de l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne dirai pas du député de Prince-Albert qu'il pleure des larmes de crocodile. Je sais qu'il était sincère dans tout ce qu'il a dit. Il s'est apitoyé sur le sort du propriétaire dont l'existence est empoisonnée par des taux d'intérêt et des impôts fonciers élevés. Je tiens à lui rappeler que son parti fait lui aussi de l'obstruction quand il refuse à ce même propriétaire les avantages du crédit d'impôt à l'impôt foncier.

Des voix: C'est une honte!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il a parlé du jeune ménage de sa connaissance, qui a trois enfants, et qui se demande s'il pourra garder sa maison. Je lui rappelle que des circonscriptions, partout au pays, ne comptent plus les propriétaires désireux de garder leur maison. Il s'en trouve qui sont représentés par des députés, même d'en face, qui aimeraient avoir une maison à eux. Mais à cause de leur obstruction, ces gens-là ne bénéficieront pas des avantages du bill C-20. Je préviens la Chambre des communes que, si la chance nous en est donnée la semaine prochaine, nous verrons à ce que les Canadiens aient leur bill.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ai suivi les discours des députés à la Chambre, dans lesquels ceux-ci parlent des grandes choses qu'ils feraient, surtout les députés du parti libéral, pour le Canada. Je les ai entendus parler de tout ce qu'ils feraient s'ils étaient au pouvoir, de tout ce que le parti libéral ferait pour le Canada. Monsieur l'Orateur, le parti est si dénué de chances, de bonnes idées et de bons principes que même le prince héritier n'a pas voulu se présenter à l'investiture!

● (2040)

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vois le député de Vancouver-Centre (M. Phillips) qui est à sa place . . .

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Il y a beaucoup de bruit à la Chambre. Je pense qu'il serait plus digne de la Chambre et de la présidence que nous permettions au président du Conseil privé (M. Baker) de poursuivre son discours avec moins d'interruptions.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Merci, monsieur l'Orateur. J'en arrivais au député de Vancouver-Centre, qui s'est attiré plus de publicité dans la presse que quiconque, en disant qu'il ne se présenterait pas à l'investiture. Monsieur l'Orateur, la presse sait reconnaître les sages. Le parti d'en face nous avait promis des boutiques hors taxes, mais il n'a rien trouvé de mieux à nous offrir que Sky Shops.

Une voix: Votre premier discours électoral!

M. Baker (Nepean-Carleton): Pardon! Le député est nouveau à la Chambre, il pourra crier tant qu'il voudra. Mais j'aimerais bien l'écouter s'il a la possibilité d'intervenir dans ce débat, et peut-être ferait-il bien de suivre le conseil donné il y a quelques instants par l'Orateur. Le parti d'en face aime bien dire que le gouvernement de l'actuel premier ministre (M. Clark) n'a tenu aucune de ses promesses. Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter du budget du point de vue des promesses que mon parti a tenues.

Une voix: Votre discours ne sera pas long.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous avons fait plusieurs promesses fiscales pendant la campagne électorale. Nous avons promis par exemple des contrats assortis d'impôts à long terme pour les entreprises qui investissent dans l'Est du Canada. Le budget a rempli cette promesse. Nous avons dit pendant la campagne que nous apporterions aux agriculteurs d'importants allégements fiscaux au titre des gains en capital. Le budget a rempli cette promesse. Nous avons dit que nous accorderions des incitations fiscales à la construction au Canada de nouveaux bateaux pour les pêches atlantiques. Le budget a rempli cette promesse.

Nous avons dit que nous voulions tenir une autre promesse liée au principe que les épouses qui travaillent légitimement dans l'entreprise de leur mari ne font pas partie des meubles et ont le droit d'être traitées comme des personnes. Nous avons tenu cette promesse. Nous avons dit que nous commencerions à réduire le déficit et les besoins de fonds du gouvernement fédéral et le ministre des Finances (M. Crosbie) a commencé à tenir cette promesse hier soir. Nous avons dit qu'il y aurait une amélioration marquée du programme de crédits d'impôt à l'emploi pour que nous puissions commencer à employer un plus grand nombre de jeunes Canadiens et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey), a suivi l'exemple du ministre des Finances et a commencé à tenir cette promesse.

Nous avons également dit qu'il serait bon que les Canadiens investissent dans leur propre collectivité, dans leurs propres entreprises, et dans leur propre pays et le budget prévoyait des mesures fiscales qui visaient à encourager l'investissement dans les actions ordinaires des sociétés canadiennes. Nous avons dit qu'il était temps d'être honnêtes envers les Canadiens à propos des perspectives d'avenir, alors que, on s'en souvient, lorsque le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) était ministre des Finances il communiquait des prévisions que seul un imbécile aurait pu croire. Nous avons dit qu'il était temps d'établir des prévisions budgétaires quinquennales relativement aux dépenses et aux revenus prévus et que le moment était venu de rendre le budget moins secret. Et nous avons tenu cette promesse.

Monsieur l'Orateur, nous avons siégé assez longtemps de l'autre côté de la Chambre et nous avons vu le gouvernement se payer de mots et promettre pendant 16 ans l'autonomie énergétique du Canada sans jamais rien réaliser. Monsieur, les mesures fiscales et les autres mesures de ce budget ont pour but de concrétiser la promesse que nous avons faite aux Canadiens d'arriver à l'autonomie énergétique vers 1990 et nous avons l'intention de tenir cette promesse.

Il m'arrive parfois d'écouter les députés du NPD. Ils affectionnent le mot «souci». Ils se soucient de ceci, ils se soucient de cela. La seule chose dont ils ne se soucient pas c'est de ne pas se contredire!

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je dirai toutefois que ce c'est pas ce que le député de Prince-Albert a fait; il s'est au moins montré franc dans son premier discours et je l'en félicite. Il avait tort, mais il s'est montré franc. Ses amis de son groupe se prétendent les gardiens de la vertu, ils pensent avoir l'apanage de la vertu au pays. Je voudrais leur signaler ainsi qu'aux Canadiens en général qu'il y a dans ce budget de bonnes mesures sociales, des mesures qui méritent leur appui.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous avons promis autre chose dans ce budget; nous comptons déposer une motion des voies et moyens grâce à laquelle nous espérons donner aux Canadiens une politique qui protégera les familles à revenu faible et moyen, un crédit d'impôt remboursable au titre de l'énergie de $80 par personne adulte et de $30 par enfant par année sur une période de deux ans.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Mon parti reconnaît que tout changement de politique entraîne des répercussions sur un groupe ou un autre de Canadiens et le ministre des Finances, dans toute sa bonté, a montré qu'il s'intéressait au sort du Canadien ordinaire et a tenu sa promesse à cet égard.

Bien entendu, certains problèmes demeurent au sujet de l'incidence des prix élevés de l'énergie dans la région de l'Atlantique du Canada, entre autres. A mon avis, les habitants de cette région ne pourront oublier de sitôt qu'ils doivent ces contrecoups non pas aux mesures préconisées par le ministre des Finances, mais bien à 16 années d'incurie de la part des députés d'en face. Mais, reconnaissant ce besoin, nous avons prévu des subventions pour la région de l'Atlantique, destinées à compenser les coûts plus élevés de la production de l'électricité et à atténuer les augmentations que devront assumer les habitants de cette région. Nous comptons tenir cette promesse également.

Nous avons prévu des incitations fiscales destinées à augmenter les possibilités d'emplois offerts aux jeunes Canadiens. Ce sont ces derniers qui souffrent le plus du chômage. Nous ne pouvons réparer en six mois les dégâts causés en 16 années de négligence, mais nous avons du moins commencé dans cette voie.

Nous comptons déposer devant le comité parlementaire que nous avons créé, un document qui servira de base à l'examen de toute la question des dons de charité dans le but de redonner un nouveau souffle de vie aux organismes bénévoles. Le présent budget contient des mesures destinées à favoriser l'investissement et la croissance et à stimuler la confiance des Canadiens. Enfin, et j'en remercie le ciel, c'est la première fois que nous avons un gouvernement qui soit entièrement disposé à s'attaquer aux problèmes du pays.

J'ai également remarqué que tout au long de leurs discours, les députés de l'opposition libérale versaient des larmes de crocodile et multipliaient les erreurs d'interprétation qui encombrent le compte rendu officiel de nos délibérations. Ils essaient maintenant de faire croire aux Canadiens que leur parti est celui de l'énergie à bon marché, qu'ils n'envisageraient jamais la possibilité que nos prix s'approchent des prix mondiaux. Nous les avons tous entendu.

● (2050)

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je demanderais à tous les députés de bien vouloir éviter de faire autant de bruit pour que nous puissions entendre le président du Conseil privé (M. Baker).

M. Baker (Nepean-Carleton): J'apprécie votre intervention, monsieur l'Orateur, mais je comprends que des députés de tous les partis à la Chambre crient et se lamentent quand ils voient le dossier de 16 ans d'incompétence laissé par le parti d'en face. Je parlais des députés du parti qui voudrait diriger, du parti qui voudrait infliger des élections d'hiver aux Canadiens. Je voudrais leur rappeler ce qu'ils ont dit. Ils essaient de dire aujourd'hui au Canada et aux Canadiens que leur parti est celui de l'énergie à bon marché, qu'ils ne veulent pas que nos prix approchent les prix mondiaux. S'ils s'imaginent tromper la population canadienne en adoptant cette position, ils ont moins d'estime pour les Canadiens que nous en avons.

M. Breau: Vous les avez vous-mêmes roulés.

M. Baker (Nepean-Carleton): L'un des princes du parti libéral, Donald Macdonald—nous ne savons pas si Donald se présentera ou non . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il reste au moins un prince héritier, mais voici ce qu'il a dit dans son exposé budgétaire du 25 mai 1976:

Le gouvernement . . .

C'est-à-dire le gouvernement libéral . . .

. . . a reconnu la nécessité de laisser le prix du pétrole et du gaz s'élever à un rythme modéré jusqu'au niveau des prix mondiaux.

C'est ce qu'ils disaient.

M. Breau: Quel était alors le prix mondial?

M. Baker (Nepean-Carleton): Les prix mondiaux en 1976, mais quand c'est plus commode, autre chose en 1979. Vous souvenez-vous des discours qu'ils ont prononcés au cours de ce débat? Donald Macdonald a ensuite ajouté:

La nécessité d'encourager la production et la conservation ainsi que d'alléger la charge financière du gouvernement implique des augmentations plus sensibles et plus rapides du prix des produits énergétiques.

C'est le groupe qui veut faire croire aux Canadiens qu'ils défendent les intérêts du petit et veulent maintenir les prix de l'énergie à de bas niveaux. Ce n'est évidemment pas vrai, sauf lorsque cela leur convient pour essayer d'induire la population canadienne en erreur en 1979.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): J'aimerais montrer que cela n'est pas nouveau chez eux. Il y a un homme qui pratique le droit maintenant, comme cela lui convient, avec la firme McMillan Binch à Toronto. Je ne le blâme pas de pratiquer le droit dans ce bureau. Il a regardé le groupe minable d'en face et a décidé qu'il ne pouvait pas les mener. On ne peut blâmer l'homme aux yeux bleux. Voici ce qu'il avait dit dans son exposé budgétaire de juin 1975:

Lorsque le prix international du pétrole a connu une forte hausse, à l'automne de 1973, la plupart des pays, en particulier ceux qui importent la totalité ou une grande partie de leur pétrole, ont laissé leur prix intérieur s'aligner entièrement sur celui du marché mondial. C'est ce qui se produit normalement au Canada lorsque les cours internationaux des marchandises augmentent. Cela s'explique facilement. Si le prix d'un produit sur le marché intérieur est maintenu à un niveau inférieur au cours international, les producteurs du pays ne cherchent pas à augmenter leurs approvisionnements et les consommateurs ne s'efforcent pas de ménager un produit rare.

En parlant du gouvernement libéral de l'époque, qui est aujourd'hui l'opposition libérale, il a dit:

... l'intention du gouvernement n'a jamais été de maintenir indéfiniment le régime actuel d'énergie bon marché, alors que le reste du monde s'adapte aux réalités nouvelles.

Il a poursuivi en disant:

Nous n'avons aucune autre solution en fait que de continuer à majorer progressivement les prix de l'énergie. Ceci est indispensable pour garantir nos approvisionnements futurs et pour mieux utiliser cette ressource peu abondante.

Les ministres des Finances de ce gouvernement ont reconnu en 1975 et 1976, du moins en ce qui concerne le domaine de l'énergie et le problème de l'autarcie énergétique du Canada, que nous ne pourrions plus jamais vivre de la même manière même si ce parti-là aujourd'hui croit que nous pouvons renverser la vapeur. C'est impossible. On a beaucoup parlé des prix du marché mondial, mais on n'a rien fait pour résoudre le problème ce qui fait que le rythme de prospection au Canada a beaucoup ralenti et que nous sommes tombés à la merci de pays qui ne comptent pas parmi nos meilleurs amis.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Après 16 ans de négligence, le Canada doit maintenant s'incliner devant la triste réalité qui nous attend aujourd'hui. Si nous voulons devenir autosuffisants dans le domaine de l'énergie, si nous ne voulons pas devenir les victimes de notre malchance, si nous ne voulons pas être à la merci des caprices des pays arabes, du Venezuela et d'autres pays, si, pour reprendre les paroles du député de Prince-Albert (M. Hovdebo), nous voulons vraiment être maîtres chez nous, il ne faut pas attendre que les Arabes nous le permettent, ni les Américains. Les Canadiens devront le faire, et le ministre des Finances nous a montré l'unique voie à suivre pour y parvenir.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Personne au Canada ne veut payer plus cher pour quoi que ce soit. Personne à la Chambre ou ailleurs ne veut payer des impôts plus élevés. Mais, à mon avis, les Canadiens sont prêts à faire face à la réalité. J'espère que le Parlement est prêt à en faire autant. Que personne, qu'aucun parti, qu'aucun groupe n'en doutent à la Chambre: l'autarcie énergétique d'ici 1990 est notre mot d'ordre!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Par ce budget, nous en avons pris parti irrévocablement.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il serait très facile de suivre l'exemple des années passées, de laisser grimper le déficit, de nous enliser progressivement davantage dans notre dépendance. Je suis fier d'avoir John Crosbie comme collègue au cabinet, parce qu'il a lancé un défi aux Canadiens. Il a une plus grande confiance dans le Canada que cette bande sans chef, sans scrupules et sans principes qui veut remplacer le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est la même clique que les Canadiens ont évincée en 1979.

Une voix: Parlez du budget.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le député de Prince-Albert a dit qu'il est temps de racheter le Canada. Il a raison, il est temps de racheter le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il est temps que nous donnions aux Canadiens une part dans les ressources nationales. Nous ne parviendrons à l'autarcie que si nous payons le prix. Les télégrammes que j'ai sur mon pupitre et les appels téléphoniques que j'ai reçus de partout au Canada aujourd'hui prouvent que les Canadiens savent que nous avons pris la bonne direction. La voie est difficile à suivre, mais c'est la bonne.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Les Canadiens nous disent qu'il était temps que quelqu'un donne le coup de barre et ils louent le ciel que le ministre des Finances l'ait fait.

Garth Turner parle du budget dans le *Sun* de Toronto d'aujourd'hui, en ces termes:

C'est, bien sûr, un budget pénible, ce que tout le monde appelle un budget d'austérité. Il implique que presque tout va coûter plus cher à la majorité d'entre nous. Il suppose que les années 80 seront dures, qu'elles nous réservent plus d'inflation, plus de chômage, et une faible croissance économique. A travers tout cela perce cependant une note de réalisme, qui rassure.

Des voix: Bravo!

● (2100)

M. Baker (Nepean-Carleton): J'attire particulièrement l'attention de mes amis du NPD sur ce que l'auteur de l'article dit ensuite:

Ce que nous avons entendu de plus important hier soir, c'est qu'il pourrait y avoir une renaissance de la responsabilité financière à Ottawa, et je dis bien qu'il pourrait y en avoir une. La promesse de Crosbie en vue de réduire le déficit fédéral aura énormément de ramifications. Cela fera baisser le taux d'inflation, et par conséquent, les taux d'intérêt exhorbitants que nous avons maintenant. Cela rendra les capitaux au secteur privé et lui permettra de créer des emplois et de donner de l'expansion à l'industrie, ce qui favorisera le commerce canadien et réduira le déficit de notre compte courant avec le reste du monde.

C'est pour cela que je suis fier de compter le ministre des Finances parmi mes collègues du cabinet.

Des voix: Bravo!

Une voix: Que dit *The Toronto Sun*?

M. Reid: Que disent le *Star* et le *Globe*?

M. Baker (Nepean-Carleton): Les députés devraient peut-être faire comme le reste des Canadiens et se rendre à l'évidence. L'auteur de l'article ajoute:

Il est temps de faire face aux réalités économiques, a-t-il dit . . . Il est temps de profiter au maximum des occasions qui s'offrent au Canada. Pour cela, il est essentiel pour le Canada de devenir autonome en matière d'énergie, de réduire les dépenses gouvernementales, d'augmenter la productivité et l'investissement et de mettre fin au déficit systématique.

C'est ce que le gouvernement s'engage à faire.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est ce que nous devons faire au Canada. Personne ne le fera à notre place. Si les partis de l'opposition sont incapables de le comprendre, ils trahissent les intérêts des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Croyez-moi, les Canadiens comprennent la situation et ils sont prêts à relever le défi parce qu'ils ont confiance dans le Canada, dans ses ressources, dans ses habitants et dans ses possibilités.

Une voix: Il reste 43 minutes.

M. Baker (Nepean-Carleton): Si mon parti demande un nouveau mandat aux Canadiens, ceux-ci montreront qu'ils font confiance à notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Andras: Le président du Conseil privé (M. Baker) permettrait-il une toute petite question?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Andras: Je me demande si le ministre qui vient tout juste de terminer accepterait une question?

M. l'Orateur adjoint: Je n'ai pas entendu le député parce que son microphone est fermé.

M. Andras: La Chambre ou le ministre permettrait-il une petite question sur ce qu'il a dit il y a quelques minutes?

Des voix: D'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Andras: Le ministre a cité de nombreux documents. Je me demande s'il sait ce qu'a dit Dalton Camp de son gouvernement:

Si le nouveau gouvernement était une nouvelle pièce à l'affiche de Broadway, on devrait la retirer demain à cause de la critique.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis au courant. Si le député et ses collègues veulent nous renverser, libre à eux.

Des voix: Bravo!

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier sincèrement Votre Honneur, les députés et tous ceux qui m'ont accueilli avec cordialité. Je remercie particulièrement le chef de l'opposition (M. Trudeau), le leader de l'opposition, le whip, leur personnel et tous les autres qui m'ont aidé à m'orienter. En fait, je remercie particulièrement ceux qui m'ont envoyé ici, les électeurs de la circonscription de Burin-St. George's.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: J'aimerais leur redire à nouveau que je ferai tout mon possible pour bien les représenter au Parlement. Je veux souhaiter la bienvenue à mon collègue, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui a été élu le même jour que moi et qui, comme moi, succède à un grand Canadien. Comme Votre Honneur le sait, je prends la place ici d'un grand Terre-Neuvien, d'un grand Canadien dévoué, l'honorable Don Jamieson.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Il n'y a en effet guère d'hommes au Canada aussi confiants, énergétiques et dynamiques que lui qui soient attirés par la vie politique et deviennent des représentants élus du peuple. J'ai l'honneur de lui succéder mais j'ajoute avec empressement que je ne tenterai pas de prendre sa place. Par contre, je veux faire tout en mon pouvoir pour apporter ma contribution à la cause qui nous réunit dans cette enceinte. Je sais, évidemment, qu'il est fort possible que mon premier mandat à la Chambre soit de courte durée, mais il n'en sera pas ainsi de mon deuxième mandat à titre de député ministériel.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, mon français, comme vous pouvez le constater, est extrêmement limité, mais je compte bien y remédier aussitôt que possible. Et à cette fin je me suis inscrit à des cours de français ce matin même. Donc, si vous avez de la difficulté à me comprendre en anglais, ne quittez pas tout de suite. Dans un avenir prochain, au moment où vous aurez entendu la qualité de mon français nouvellement acquis, vous saurez à quel point mon anglais n'était pas si mal que cela.

[*Traduction*]

J'ai été député à l'Assemblée législative de Terre-Neuve pendant six ans et j'ai observé le Parlement pendant de nombreuses années, mais j'ai été témoin ce soir d'une chose que je n'avais jamais vu auparavant. Tout d'abord, j'ai écouté mon bon ami, le député de Prince-Albert, prononcer son premier discours, qui était par ailleurs excellent.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Puis j'ai vu quelque chose d'incroyable et j'aurais bien aimé que le ministre dont je parle soit ici.

Une voix: Il n'est jamais ici.

M. Simmons: J'ai été témoin de quelque chose d'incroyable ce soir. Un ministre de la Couronne a fait fi des règles de courtoisie les plus élémentaires et de la tradition parlementaire et s'est lancé dans une violente diatribe contre un nouveau député, un député nouvellement élu.

Des voix: Quelle honte!

M. Simmons: Ce député n'est pas de mon parti mais comme il a déjà parlé j'estime que, puisque nous avons été élus le même jour, je dois me porter à sa défense étant donné la manifestation d'arrogance exécrable à laquelle nous venons d'assister.

Une voix: Ah, ce bon vieux Saint Georges.

M. Simmons: Si le député veut citer le nom de ma circonscription, qu'il ne l'estropie pas: il s'agit de Burin-Saint-Georges. Avant que le président du Conseil privé (M. Baker) ne se laisse emporter dans son envolée sur les promesses que, d'après lui, le gouvernement conservateur aurait tenues, je voudrais revenir sur certains des engagements qu'il avait pris. Monsieur l'Orateur peut ne pas me croire sur parole, mais il croira certainement le *Toronto Sun*, journal respectable s'il en est.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Simmons: «Promesses en déroute». Ce n'est pas le titre d'un de mes ouvrages mais celui d'un article du *Toronto Sun*, qui ne reflète pas précisément l'opinion des ruraux de Terre-Neuve ou des autres régions du Canada. Je signale que ce journal n'a pas la réputation d'être un ardent défenseur des thèses libérales. Pour éclairer la lanterne du président du Conseil privé, je voudrais citer un extrait de cet article.

Une voix: Mais il n'est pas ici.

M. Simmons: Je le sais pour l'avoir vu quitter la salle. Je comprends qu'il doive sortir en toute hâte pour aller dans certains lieux dont je préfère ne pas parler ici.

Une voix: Il a peur de vous.

• (2110)

M. Simmons: Les promesses s'en vont en eau de boudin. Voici ce que le *Sun* de Toronto disait le lendemain de la présentation de ce budget tant vanté, cette chose qui a tellement excité le président du Conseil privé qui lui a donné des frissons de joie par sa perfection et sa magnificence. Voici pour la perfection. Je vais tout vous dire à ce propos. Le *Sun* de Toronto vous dit tout ce qu'il y a à savoir à ce sujet. Voici:

Promesse: réductions d'impôt allant jusqu'à $300 pour les familles à revenu faible et moyen.

Réalité: il nous assome avec cinq augmentations de taxes.

Promesse:

réductions des primes d'assurance-chômage.

Réalité:

Crosbie augmente les primes d'assurance-chômage exigées des travailleurs.

Je ne prendrai pas le temps de lire tout, je ne suis pas payé pour cela. Mais voici d'autres réalités et d'autres promesses du *Sun* de Toronto:

Il en coûtera plus cher pour conduire votre automobile, pour chauffer votre maison, pour fumer et pour boire.

Notre vie en sera prolongée, du moins elle paraîtra beaucoup plus longue.

Mais voici une autre réalité exposée par le *Sun*:

Nous atteindrons peut-être l'autarcie énergétique en 1991, mais qui pourra se permettre d'acheter de l'essence à $4.50 le baril.

Une voix: $4.50 le gallon.

M. Simmons: Le journal dit «le baril», mais il faut évidemment lire «le gallon». Tout est plus petit à Toronto, y compris les barils. Encore une autre réalité extraite de cet éminent journal qu'est le *Sun* de Toronto. Je cite:

Et rien en fait de réduction d'impôt sur le revenu pour les travailleurs à revenu faible et moyen.

C'est honteux! Il est très approprié que le ministre parle de constance parce qu'il va en faire l'expérience sous peu. Il nous a fait un sermon ce soir sur la constance, mais il a sans doute puisé ses connaissances dans un livre. Je n'ai qu'une chose à lui dire: il a fallu 16 ans aux conservateurs pour obtenir le pouvoir. Qu'ils en profitent! Qu'ils en profitent encore pendant une demi-heure. Il leur faudra encore 16 ans avant que les Canadiens n'oublient le contenu de ce budget.

Maintenant que j'en ai fini avec le président du Conseil privé, passons aux choses sérieuses, soit l'exposé budgétaire, car c'est de cela que je voudrais parler ce soir.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Rimouski (M. Allard) invoque le Règlement.

M. Allard: Si l'honorable député me le permet, j'aimerais lui poser une question.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député demande l'autorisation de poser une question. Le député est-il disposé à accepter une question?

M. Simmons: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'avais compris que c'est ce qu'il voulait, et à la fin de mes quelques remarques je serais disposé à accepter des questions.

Je voudrais parler de ce qui est pour moi un document très important. Je tiens à signaler à mon bon ami, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), que les propos que je tiendrai brièvement à la Chambre ce soir, ne refléteront pas l'opinion d'un Terre-Neuvien, comme il voudrait le laisser entendre, mais les inquiétudes d'un Canadien qui n'est pas très satisfait de la teneur de ce document. Je pense que mes sentiments ne seraient guère différents si je venais d'une autre région du Canada ou même de sa propre région, en Ontario.

Pour comprendre le budget, les Canadiens doivent d'abord comprendre celui qui l'a présenté. J'aimerais bien qu'il soit ici ce soir, mais je n'y puis rien et donc, malgré son absence, je continue. Je prendrai un peu plus de temps pour vous donner et, par votre intermédiaire, donner aux Canadiens quelques renseignements au sujet de celui qui est notre ministre des Finances (M. Crosbie), au sujet des motifs qui l'animent et des raisons pour lesquelles il ne croit pas à l'esprit de Noël. Je le connais depuis des années, même avant que je n'assume la tâche, souvent agréable, de le critiquer quand il était ministre des Finances de Terre-Neuve, et même auparavant. Le député de Saint-Jean avait nettement indiqué quelle était son allégeance quand à titre de ministre des Finances, il avait annulé—si vous pouvez le croire—les allocations aux mères.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Je le connais et je le connaissais même avant qu'il ne vienne chez moi m'inviter à me joindre à son équipe alors qu'il tentait de se hisser à la direction de son parti qui était alors le parti libéral. Il a échoué à ce moment-là, ce qui explique pourquoi il s'est joint aux tories. On ne peut guère expliquer pourquoi il s'était d'abord joint aux libéraux et avait ainsi renié son grand-père tory.

Le ministre des Finances a pris bien soin de nous décrire ses victoires électorales successives. Je veux vous parler de deux d'entre elles pour appuyer ce que je dis du budget. Une élection a eu lieu environ deux mois après son entrée au gouvernement conservateur de Terre-Neuve et environ trois semaines après qu'il eut présenté son premier budget qui réduisait à rien l'appel déchirant de Churchill à l'austérité au cours de la Seconde Grande guerre. A cette élection, le ministre des Finances a obtenu 74. p. 100 des suffrages exprimés.

Après trois années au ministère des Finances, il a dû se faire réélire sans avoir réalisé tout à fait l'utopie qu'il avait promise. A cette élection, il n'a obtenu qu'une majorité de 437 voix, ou 54 p. 100 des voix. Il ne faut pas s'étonner que moins d'un an plus tard il se présentait à des élections fédérales. Ou il partait ou on le faisait partir. Ce qui prouve qu'on a raison de conseiller à celui qui est sur le point d'être chassé de la ville de marcher en tête de la foule pour faire croire à un défilé en son honneur.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: J'ai promis de vous dire certaines choses au sujet du ministre des Finances. Il était maire suppléant de Saint-Jean. Il était le second du maire. Il était le second de Joe Smallwood, le premier ministre libéral. Il était le deuxième homme dans le cabinet conservateur de Frank Moore. Il est maintenant le deuxième homme dans celui du premier ministre. Ce qui ne veut pas dire que le premier ministre (M. Clark) soit le premier. C'est le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) qui mène la barque. Aujourd'hui, le ministre des Finances fait, dans le cadre de ce budget, ce qu'il a fait toute sa vie. Il est second violon. Dans ce cas-ci, le premier violon, c'est le président du Conseil du Trésor. J'aime bien la poésie. J'ai ici quelques vers intitulés «L'origine de l'expression «second violon». Ils sont anonymes, mais il y a un couplet qui dit:

Je suis le doyen et voici M^me^ Boulon
Elle est le premier et je suis le second violon.

Le doyen, c'est le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor tient la place de M^me^ Boulon. Le ministre des Finances est toujours la demoiselle d'honneur et jamais la fiancée jusqu'au jour où la demoiselle d'honneur souhaite être la fiancée, puis rêve qu'elle l'est effectivement et finit par croire à son rêve.

Qui a rédigé le discours du budget? Je ne demande pas qui l'a physiquement mis sur papier, mais qui l'a dicté. A-t-il été dicté par quelques-uns des ministres qui ne siègent pas à la Chambre parce qu'ils n'ont pas réussi à se faire élire? Était-ce le ministre chargé des Petites entreprises et de l'Industrie, le ministre chargé du Commerce international ou le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement Économique et de je ne sais quoi encore? Je vais vous dire de combien de portefeuilles il est responsable. Si vous comptez tous les ministres en second de ce côté qui sont responsables devant lui, vous avez une bonne moitié du banc conservateur. A-t-il rédigé le budget? S'il l'a fait, je ne pense pas que le ministre des Finances l'ait lu, parce que d'après les bruits qui courent, ces deux-là ne seraient pas en très bons termes ces jours-ci. Est-ce le président du Conseil du Trésor qui a préparé le budget? Encore là, comment le ministre des Finances aurait-il pu le lire, car lui et le ministre responsable du Conseil du Trésor ne s'entendent pas particulièrement bien non plus ces jours-ci.

● (2120)

Serait-ce un autre ministre qui aurait dicté ce budget? Serait-ce le premier ministre de l'Alberta? Non, je ne veux pas parler du premier ministre, je veux parler du premier ministre de l'Alberta, M. Loughheed. Qui a dicté ce budget? C'est la première question à laquelle j'aimerais qu'on me réponde.

Le ministre des Finances nous a étalé toute la stratégie qu'il entendait déployer pour réduire le déficit budgétaire. Permettez-moi de vous dire, monsieur l'Orateur, de bonne part, qu'il a une certaine expérience de ce genre d'affaire ou tout au moins d'un genre d'affaire du même ordre. Lorsqu'il siégeait dans l'opposition conservatrice à Terre-Neuve en 1970, il a dit comme on peut le constater dans ce passage du hansard que j'ai ici, comme député de l'opposition condamnant ce jour-là l'endettement scandaleusement élevé de Terre-Neuve qui approchait de 600 ou 700 millions de dollars, il a dit, avec cet humour qui lui est si personnel:

J'ai entendu le premier ministre qui disait . . .

Il parlait du premier ministre Smallwood.

. . . je l'ai entendu dire: «Nous allons simplement refinancer cette dette. Ce n'est pas un problème, nous allons la refinancer.» Il semble que le gouvernement nous serine la même rengaine lorsqu'il s'agit de la dette consolidée de la province.

Il se lamentait ensuite que la dette publique atteigne environ 700 millions de dollars. En vérité, avant qu'il ne soit devenu ministre provincial des Finances, ces damnés libéraux l'avaient fait passer de 700 millions à 900 millions. Il a donc entrepris de réduire cette dette publique abominablement élevée. Souvenez-vous que, quand il avait assumé le portefeuille des Finances, la dette était de 900 millions. Quand ce ministre provincial des Finances a quitté ce portefeuille deux ans plus tard, elle avait atteint 2 milliards. C'est le même homme qui, après avoir réussi à réduire la dette publique à Terre-Neuve de 900 millions à 2 milliards, drôle de réduction et avoir réglé nos problèmes là-bas, est venu ici pour résoudre certains de vos problèmes, monsieur l'Orateur. Il a maintenant l'intention de réduire votre déficit, Votre Honneur.

Comme un de mes amis à ma gauche l'a dit plus tôt au cours de la semaine, le gouvernement se livre à un exercice de mathématiques, et ne soyez pas surpris que la réduction se traduise par une multiplication de 2 ou 2.5 fois au cours des trois ou quatre prochaines années. S'ils ont la chance de former le gouvernement aussi longtemps, mais ce n'est pas là notre problème maintenant. Il est clair que le ministre des Finances a l'expérience voulue et je laisse aux députés le soin de décider si elle lui sera utile dans sa campagne actuelle visant à réduire le déficit. Je vous ai prévenu, monsieur l'Orateur, qu'il pourrait y avoir des surprises.

Il n'y a pas de doute que cet homme a le sens de l'humour. On le voyait dans l'extrait que j'ai cité, et il n'a pas changé. En fait, j'imagine que, de tous les députés ce soir, c'est moi qui me suis le plus tordu de rire au milieu de la Chambre en entendant ses traits d'humour et ses invectives foudroyantes. Je continue-

rai à bien rire parce que j'aime cela, mais je vous dirai une chose monsieur l'Orateur: ce n'est pas en faisant des plaisanteries même très spirituelles qu'il permettra aux veuves ou aux autres Canadiens qui ont la bourse plate, notamment dans ma circonscription de Burin-Saint-Georges, de s'acheter de quoi manger.

Certes, le ministre est très spirituel, mais ce n'est qu'un vernis, une façade, une diversion pour chercher à cacher, à dissimuler, à distraire. L'humour a sa raison d'être en temps et lieu, mais s'il est une chose dont on peut bien se passer dans une procession funèbre, c'est du sourire onctueux d'un entrepreneur de pompes funèbres. Je passe la main à mes collègues qui sont experts en ces matières comme l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) et notre critique en matière de finances. Je leur laisse le soin de traiter des aspects techniques du budget si seulement la session dure assez longtemps pour qu'ils puissent le faire.

Pour l'instant, je m'intéresse plus particulièrement aux questions qui touchent directement les contribuables de ma circonscription et tous les contribuables canadiens à revenu faible et moyen. Je déplore la hausse de 25c. du gallon d'essence, sans compter l'augmentation de 12c. prévue pour l'an prochain, la hausse de 15c. que devront payer les pêcheurs, sans oublier une autre augmentation de 12c. l'an prochain et enfin, les 12c. de plus qui s'appliqueront au mazout l'an prochain. Le ministre prétend forcer ainsi les gens à économiser. Cela est bien possible dans certaines régions urbaines, mais je n'en suis pas certain, puisque je ne représente pas une circonscription urbaine. Je laisse cela à mes collègues.

Comment peut-on économiser le carburant dans un bateau de pêcheur? Faut-il se rendre à mi-chemin des lieux de pêche? C'est très bien de voyager en groupe à Montréal, Toronto et Vancouver, mais peut-on imaginer aller à la pêche en groupe? Pouvez-vous entendre les pêcheurs se crier au petit matin: «Ne prends pas ton bateau ce matin Georges, nous allons embarquer tout le poisson dans le mien». Ces gens-là ne peuvent attendre l'autobus au coin de la rue. Ils doivent attendre deux semaines avant d'avoir un bateau. Nous ne pouvons leur dire d'économiser en utilisant les transports publics. Le seul moyen de transport qu'ils aient c'est leur automobile s'ils habitent près d'une route, ou encore leurs jambes. Celles-ci demandent peu d'essence mais les voitures et les bateaux en réclament beaucoup. Et les pêcheurs en ont besoin pour accomplir leur travail.

Ce que le gouvernement se propose de faire au sujet de l'assurance-chômage me consterne. J'ai entendu le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) affirmer dans son discours hier que ce n'était que la pointe de l'iceberg, que ce n'était qu'un élément d'une refonte globale. Pourquoi ne nous disent-ils pas ce qu'ils ont en tête? Ce budget est une plaisanterie de mauvais goût car nous, à Terre-Neuve, plus que tous les autres, nous allons payer les pots cassés. L'un des deux membres du cabinet sur lesquels nous pensions pouvoir compter pour faire valoir nos droits auprès du gouvernement. L'autre bien sûr est le ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath). Ils viennent tous deux de Terre-Neuve, mais à qui s'en prennent-ils le plus? Aux ruraux de Terre-Neuve et du Canada et à tous les autres Canadiens.

Si c'est ce que le ministre des Finances est prêt à imposer aux gens parmi lesquels il a grandi, je n'ose penser à ce qu'il fera à l'ensemble des Canadiens. La déclaration la plus prophétique contenue dans l'exposé budgétaire est peut-être celle qui figure à la page 23 où le ministre des Finances dit ce qui suit:

> Il y a cinquante-et-un ans, mon grand-père, sir John Crosbie, prononçait son cinquième et dernier exposé budgétaire devant l'Assemblée . . .

Il dit ensuite:

> . . . ils avaient une vision de l'avenir, la confiance et le courage.

Il aurait pu ajouter «et une formule pour faire faillite». Sir John Crosbie était un Tory, mais pas un transfuge. C'était un conservateur, mais pas un vil opportuniste. C'était un Tory et c'est à peu près la chose qu'il a en commun avec le ministre des Finances actuel. Il s'agit de deux conservateurs de nature et par tradition.

J'aimerais faire une autre comparaison. Il y a certains points de ressemblance entre le budget présenté en 1928 et celui-ci. Dans les deux cas, c'était le cinquième exposé budgétaire prononcé par un ministre. Le ministre des Finances actuel a présenté un exposé budgétaire au conseil municipal de Saint-Jean, trois au gouvernement provincial et un à la Chambre des communes, qui sera d'ailleurs son dernier.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Et celui-ci, tout comme l'autre, est un signe avant-coureur. Il annonce ce qui va se passer. Il indique à quel point la situation s'aggravera si nous permettons aux députés d'en face de s'occuper des affaires gouvernementales beaucoup plus longtemps.

Pour terminer sur une note plus agréable, je signale que si nous ne pouvons par rentrer chez nous pour Noël, et je suis certain que nous pourrons le faire après le vote qui aura lieu tout à l'heure, il ne faudrait pas blâmer le ministre des Finances pour toutes les choses agréables que j'ai dites sur son compte. Celui qu'il faut blâmer plutôt, c'est le président du Conseil du Trésor qui, croyez-le ou non, a perdu ses prévisions budgétaires au comité. Nous devrions peut être lui confier les valises du premier ministre. Non seulement a-t-il perdu son budget au comité, mais il n'a pas non plus réussi à trouver les provinces de l'Atlantique!

● (2130)

J'ai dit tantôt, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances n'accorde pas une signification particulière à Noël et je vous explique pourquoi. Il insiste pour dire que lui, c'est le 30 janvier qu'il est né!

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Allard: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Rimouski invoque le Règlement.

M. Allard: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord féliciter l'orateur qui vient de parler. Il est un bon orateur, mais il a fait des gorges chaudes sur bien des sujets. J'aimerais lui demander s'il aurait des solutions à proposer s'il était à la place des progressistes conservateurs.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) a accepté de répondre à une question. Comme la question lui a maintenant été posée, il peut y répondre, s'il le désire.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, si je réponds à mon honorable ami en anglais, c'est que mon français laisse à désirer. S'il voulait bien répéter sa question, je vais m'empresser de fixer l'écouteur à mon oreille. Chez nous, nous ne sommes pas très versés dans les questions techniques et j'ai besoin d'un certain temps pour brancher mon écouteur.

[*Français*]

M. Allard: Monsieur le président, je suis prêt à recommencer. Je voudrais d'abord féliciter le député de son éloquence. Il parle très bien, c'est merveilleux. Il a fait des gorges chaudes au sujet de plusieurs choses, mais s'il avait à parler au nom du parti libéral du Canada, je voudrais lui demander quelles solutions il proposerait pour régler les problèmes auxquels nous devons faire face actuellement. S'il était à la place des progressistes conservateurs, que ferait-il? Je lui pose la question. S'il veut répondre, très bien!

[*Traduction*]

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de Rimouski (M. Allard) de sa question. Tout d'abord, je ne m'attaquerais pas aux gens qui gagnent des revenus moyens ou faibles. Je ne hausserais pas les primes d'assurance-chômage. Je ne ferais pas de promesses que je ne tiendrais pas à propos de l'impôt sur le revenu. Si le député souhaite connaître mon programme électoral plus en détail, je serai enchanté de le voir dehors pour bavarder avec lui.

Des voix: Bravo!

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment honoré de pouvoir prendre la parole à la Chambre à un moment aussi grave.

Une voix: C'est la première fois et la dernière.

M. Gustafson: C'est ainsi que vont les choses. Voici un proverbe qui vient à point: les premiers seront les derniers et les derniers ne seront pas les premiers.

Monsieur l'Orateur, je représente les citoyens de la circonscription d'Assiniboia qui sont des gens très sérieux. La situation actuelle les préoccupe. Je représente des citoyens productifs, travailleurs. Je ne parle pas ce soir en tant qu'homme politique professionnel, mais en tant que représentant de citoyens qui savent ce que c'est que de travailler dur et de produire. J'ai vu le fruit du travail de ces vaillants citoyens entamé par les socialistes que l'on arrive difficilement à discerner de l'autre côté de la Chambre pour la bonne raison que la doctrine de la gauche est passée dans l'autre camp sous le gouvernement précédent. Il est toutefois difficile de savoir de quel côté les députés qui sont assis de ce côté-là de la Chambre penchent. Monsieur l'Orateur, les Canadiens, les vaillants travailleurs que nous représentons, devront décider.

Je voudrais parler de la circonscription d'Assiniboia aux députés, monsieur l'Orateur. Elle produit un quart de l'ensemble de la récolte de blé de la Saskatchewan. Il y a un gisement de charbon de 1,000 milles carrés à Willow Bunch, en Saskatchewan. Dans l'est de ma circonscription, il y a du charbon sur une superficie de 150 milles carrés et c'est là que se trouvent également les principaux gisements pétroliers, celui d'Estevan, celui de Weyburn, celui de Goodwater et celui de Midale. Je sais ce que c'est que de représenter les gens qui produisent, monsieur l'Orateur.

Ce soir, les Canadiens n'apprécient pas beaucoup la désinvolture qui règne à la Chambre. Le Canada est un carrefour, après seize années d'un gouvernement qui n'a pas bien représenté la population industrieuse et productive des usines, des fermes et des petites entreprises. Ces personnes ne prennent pas la question à la légère. Le 22 mai, elles ont voté selon leurs convictions, et s'il y a un nouvel appel aux urnes, elles voteront encore une fois selon leurs convictions.

J'interviens pour parler du budget, monsieur l'Orateur et je vais en dire quelques mots. Je suis heureux de siéger à la Chambre aux côtés d'hommes comme le premier ministre (M. Clark) dont le leadership est remarquable.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: Je suis heureux de siéger à la Chambre aux côté du ministre des Finances (M. Crosbie) qui a présenté un bon budget, austère mais honnête, et qui, si Dieu le veut, nous présentera encore beaucoup d'autres budgets honorables. En cette heure très grave, les Canadiens cherchent des hommes de détermination, des hommes de bonne volonté, mais des hommes qui sont prêts à faire ce qu'il faut, si difficile que cela puisse être. C'est ce que le ministre a fait en présentant son budget.

Les chefs d'entreprises et les dirigeants à la grandeur du Canada ont reconnu que ce budget était ce dont le Canada avait besoin. Je lance le défi à nos vis-à-vis, s'ils estiment que ce budget n'est pas bon aux yeux du public, allons le lui demander.

Permettez que je vous raconte ce qu'un peuple industrieux a su réaliser, monsieur l'Orateur. En 1900, 97 p. 100 des habitants de l'Amérique du Nord s'occupaient d'agriculture. Aujourd'hui, moins de 5 p. 100 de la population y est occupée, mais ces 5 p. 100 réussissent à nourrir toute l'Amérique du Nord et une bonne partie de la population du monde.

Qu'est-ce que l'opposition a accompli dans le domaine de l'énergie, monsieur l'Orateur? Le Canada est un pays fort. Il peut produire de l'énergie comme il peut produire des aliments. Ce sont deux denrées importantes dont nous entendrons beaucoup parler à l'avenir—les aliments et l'énergie. Que fait l'opposition pour susciter et pour favoriser la prospection et la production au Canada? En 1975, nous étions autosuffisants en pétrole. Mais aujourd'hui, nous sommes largement déficitaires parce qu'on a été aveugle, qu'on n'a pas su voir qu'il était essentiel de produire davantage. Que donne notre budget? Qu'est-ce que le ministre des Finances et le gouvernement ont vu dans les quelques jours que nous avons passés en Chambre? Nous avons vu où le Canada peut aller en matière énergétique.

● (2140)

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: Nous pouvons être autosuffisants d'ici 1990 avec ce budget que le ministre des Finances nous a donné. Nous pourrons nous suffire à nous-mêmes. Nous pourrons chauffer les maisons des Canadiens. Nous pourrons mettre du carburant dans les tracteurs des agriculteurs canadiens, et nous pourrons produire l'énergie nécessaire comme nous produisons les aliments.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: Qu'est-ce que le budget annonce pour l'agriculteur? Le budget du ministre des Finances dit que nous allons apporter des allégements au chapitre des gains en capital. J'ai combattu durement et longuement pour cela, avec mes collègues de l'ensemble du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: C'est un budget très positif et très productif. Qu'est-ce que ce budget fait pour l'énergie? Il apporte des allégements pour les ménages à bas revenus.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: Il y aura des exemptions pour le carburant agricole. Le budget va stimuler la prospection et l'offre dans notre magnifique pays, grâce aux énormes avantages que l'autosuffisance pétrolière va apporter. Mesdames et messieurs, c'est extrêmement important.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: J'aimerais poursuivre mais le temps me manque. Cependant, dans les quelques instants qui me restent, j'aimerais insister auprès des députés sur une chose de grande importance pour le pays ce soir. Il y a un certain temps, quelqu'un a déclaré que le pays était fort. C'est vrai, le Canada est fort. Il n'y a pas de meilleur pays au monde. J'ai visité 35 pays et il n'y en a pas un qui arrive à la hauteur du Canada. C'est le meilleur pays du monde.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: En deuxième lieu, le peuple canadien est fort. C'est un peuple productif. De quelle façon l'opposition s'est-elle servie de cette productivité? Elle l'a gaspillée d'une part, et l'a donnée en cadeau de l'autre. Nous venons de traverser une décennie de socialisme. L'opposition voulait distribuer les fruits du dur labeur des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: Que devons-nous faire pour assurer un avenir intéressant à notre pays? Il nous faut encourager ces travailleurs acharnés et leur donner la possibilité de participer à l'édification du pays. Ce sera quelque chose que les Canadiens seront fiers de laisser en héritage à leurs enfants et à leurs petits-enfants.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: Je voudrais ajouter que notre gouvernement est fort. Il doit sa force à des hommes comme le ministre des Finances et le premier ministre (M. Clark) et aux gens qui les soutiennent et qui sont prêts à prendre les mesures qui s'imposent pour veiller aux intérêts du pays.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: Si nous devions relever le défi des urnes, ce que nous saurons d'ici quelques minutes, voici le défi que devront affronter les Canadiens, la question à laquelle ils devront répondre: êtes-vous prêts à faire ce qui s'impose, sur-le-champ?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre.

Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 60(6) du Règlement, d'interrompre les délibérations pour mettre aux voix le sous-amendement dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur le sous-amendement. Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Convoquez les députés.

(Le sous-amendement de M. Rae, mis aux voix, est adopté.)

(Vote nº 8)

POUR

Messieurs

Allmand
Andras
(Thunder Bay-Nipigon)
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Baker
(Gander-Twillingate)
Bégin (Mlle)
Benjamin
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Blaker
Bockstael
Breau
Broadbent
Buchanan
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell
(LaSalle)
Chénier
Chrétien
Comtois
Corbin
Corriveau
Cousineau
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Desmarais
Dion
(Portneuf)
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Evans
Faour
Fleming
Flis
Foster
Fox
Fulton
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gourd
Gray
Guay
Guilbault
Harquail
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hogan
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Johnston
Kaplan
Killens (Mme)
Knowles
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Laniel
Lapierre
Lapointe
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lessard
Loiselle
Lumley
MacEachen
MacGuigan
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
McCauley
McRae
Miller
Mitchell (Mme)
Munro
(Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Ogle
Olivier
Orlikow
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peters
Phillips
Pinard
Portelance
Prud'homme
Rae
Reid
(Kenora-Rainy River)
Robinson
(Burnaby)
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rossi
Roy
(Laval)
Sargeant
Sauvé (Mme)
Savard
Simmons
Skelly
Stollery
Symes
Tardif
Tessier
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Waddell
Watson
Whelan
Yanakis—139

Budget—M. Gustafson

(Vote nº 8)

CONTRE

Messieurs

Alexander
Andre
(Calgary-Centre)
Atkey
Baker
(Nepean-Carleton)
Baldwin
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Dufferin-Simcoe)
Binks
Blenkarn
Bosley
Bradley
Brisco
Cameron
Campbell
(Sarnia)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Darling
Dick
Dinsdale
Domm
Elliott
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Ferguson
Fish
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Froese
Gamble
Gass
Gilchrist
Graffftey
Graham
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Haliburton
Halliday
Hamilton
(Swift Current-Maple
Creek)
Hargrave
Hawkes
Hees
Higson
Hnatyshyn
Holmes
Howie
Huntington
Janelle
Jarvis
(Willowdale)
Jarvis
(Perth)
Jelinek
Jupp
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lane
La Salle
Lawrence
Lewis
MacDonald
(Egmont)
MacDonald
(Cardigan)
MacKay
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nylander
Oberle
Paproski
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Reimer
Richardson
(Humboldt-Lake Centre)
Richardson
(Beaches)
Ritchie
(Dauphin)
Ritchie
(York-Est)
Roche
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Stratas (Mme)
Taylor
(Cowichan-Malahat-Les
Îles)
Taylor
(Bow River)
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wakim
Wenman
Whittaker
Wightman
Wilson
Wise
Woolliams
Yewchuk
Yurko—133

● (2220)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement adopté.

Comme il est 10 heures, la Chambre doit normalement s'ajourner. Mais le très honorable premier ministre (M. Clark) me fait signe qu'il veut avoir la parole pour s'adresser brièvement à la Chambre. Comme nous avons dépassé l'heure normale d'ajournement, il doit avoir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le gouvernement vient de perdre un vote sur ce que nous ne pouvons considérer que comme une question de confiance. Je veux tout simplement informer la Chambre que je vais voir Son Excellence le Gouverneur général demain matin.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai deux choses à dire, mais je serai très bref. Je suis certain que la Chambre conviendra qu'il aurait été tout à fait inopportun de ma part de préjuger de quelque façon que ce soit du résultat du vote. Par conséquent, je n'ai pris aucune disposition pour recevoir les députés, et je n'ai nullement l'intention de le faire.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi pas?

M. l'Orateur: Les députés ne s'attendaient certes pas à ce que je préjuge du résultat dans un sens ou dans l'autre, du moins je l'espère. Je répète donc que je ne recevrai pas comme le veut la coutume en pareil cas.

Deuxièmement, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 25, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 décembre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le très honorable premier ministre (M. Clark) demande la parole pour faire appel au Règlement.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais informer la Chambre que j'ai rencontré le Gouverneur général ce matin et, par proclamation, sous le Grand Sceau en date du 14 décembre 1979, le présent Parlement est dissous. La date des élections est le 18 février 1980.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je voudrais informer la Chambre que j'ai rencontré le Gouverneur général ce matin et, par proclamation, sous le Grand Sceau en date du 14 décembre 1979, la présente législature est dissoute. La date de l'élection est le 18 février 1980.

Des voix: Bravo!

(La trente et unième législature a été dissoute le vendredi 14 décembre 1979, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général.)